Digitized by Google

2532
fol. 33 / 1721

Digitized by Google

HISTOIRE
DE
LORRAINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

24135

HISTOIRE
DE
LORRAINE,
QUI COMPREND

CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS MÉMORABLE dans l'Archevêché de TRE'VES, & dans les Evêchés de METZ, TOUL & VERDUN, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules, jusqu'à la Cession de la Lorraine, arrivée en 1737. inclusivement.

Avec les Piéces Justificatives à la fin.

Le tout enrichi de Cartes Géographiques, de Plans de Villes & d'Eglises, de Sceaux, de Monnoyes, de Médailles, de Monumens, &c. Gravés en Taille-douce.

NOUVELLE EDITION,

Revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur; avec les Portraits des Ducs & Duchesses de Lorraine d'après les Médailles gravées par les ordres du Duc LEOPOLD.

Par le R. P. DOM CALMET, Abbé de Senones.

TOME I.

A NANCY,
Chez A. LESEURE, Imprimeur Ordinaire du Roy, proche la Paroisse S. Sébastien, à l'Image S. Jean l'Evangéliste.

M. DCC. XLV.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

Digitized by Google

Digitized by Google

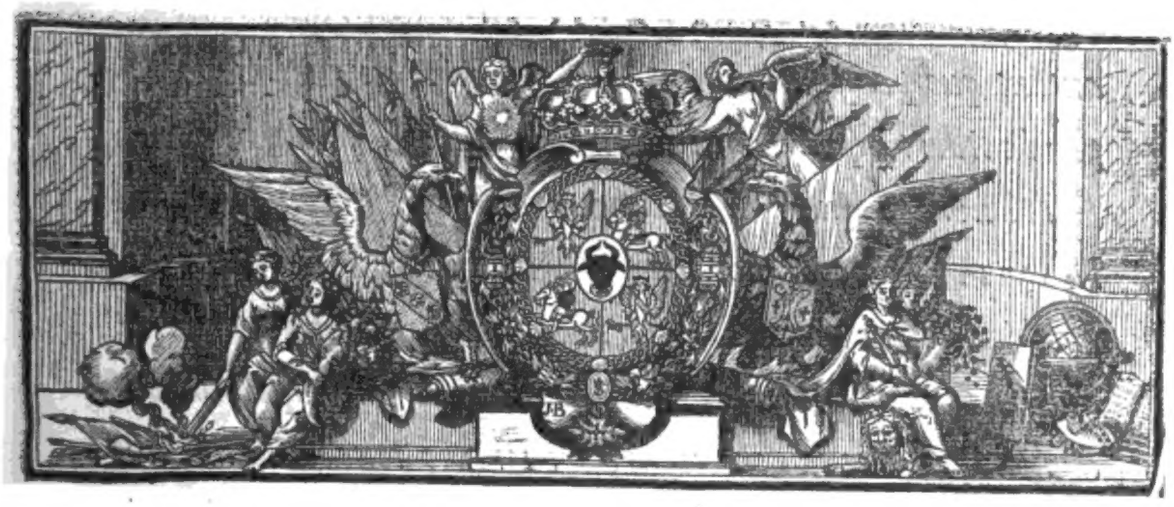

AU ROY DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR.

SIRE,

J'ai toujours crû qu'on ne pouvoit légitimement dédier l'Hiſtoire d'un Etat qu'au Souverain qui le gouverne. Inſtruit de ce qu'elle contient, il mérite cet hommage par ſes lumiéres

Digitized by Google

autant que par ſa dignité; & il l'approuve en quelque ſorte par la liberté qu'il donne de la lui offrir.

L'Ouvrage que j'ai l'honneur de préſenter à VOTRE MAJESTÉ, *fut d'abord adreſſé à l'un des Souverains ſes prédéceſſeurs; mais cet Ouvrage,* SIRE, *ne peut reparoître que ſous vos auſpices. C'eſt un avantage ſingulier qu'il tombe de nouveau ſous la protection d'un Prince touché du mérite des productions de l'eſprit, & qui n'eſt pas moins diſtingué par les ſublimes vertus qui font les grands Rois, que par les rares qualités qui font des Rois les Peres des Peuples.*

Je ne dis rien, SIRE, *qui ne ſoit atteſté par l'amour de vos Sujets; raſſembler leurs ſentimens ce ſeroit achever votre éloge. A peine la Providence vous eût fait notre Maître, que tous nos cœurs vous furent ſoumis. Accoutumés d'obéïr à des Princes bienfaiſans, que nous chériſſions & qui nous aimoient, nous nous imaginions être encore leurs Sujets, lorſque par de nouveaux ſermens nous nous engagions à devenir les vôtres; les mêmes vertus nous redonnoient les mêmes eſpérances; nul changement ne parut alors dans l'Etat. Nous le croirions encore le même, ſi* VOTRE MAJESTÉ *n'y avoit apporté la tranquillité, la paix & l'aſſûrance d'être à jamais ſoutenus & protégés par une Puiſſance auſſi redoutable à ſes ennemis, que jalouſe du bonheur & de la gloire de ſes Peuples.*

On verra, SIRE, *dans cette Hiſtoire, quelle étoit jadis notre infortune dans les Guerres même où nous n'avions aucune part. Nous ſortions à peine d'une calamité que nous*

Digitized by Google

retombions dans de plus grands déſaſtres ; la crainte de l'orage troubloit même la ſérénité de nos plus beaux jours. Ce n'eſt plus le tems de diſſimuler nos maux paſſés. L'ardente affection de nos Princes pour leurs Sujets, notre zéle extrême pour nos Princes ne pouvoient nous en garantir, & ils les augmentoient peut-être.

Ces malheurs vont être naïvement expoſés dans cet Ouvrage ; différent de ce qu'on l'a déja vû, il paroît ſous une forme nouvelle. Ce goût éclairé que l'âge & les réfléxions inſpirent, y a apporté des changemens qui étoient néceſſaires. Votre Avénement dans ces Etats, SIRE, *a fait diſparoître tous les divers intérêts qui auroient pû retenir ma plume. C'eſt pour moi, & ſans doute auſſi pour le Public, un avantage que l'on doit ajoûter à tous ceux que nous devons à votre nouvelle Domination.*

Nul genre de bienfait n'eſt encore échappé à votre amour pour vos Peuples. Je ne parle point de ces ſages régles de juſtice toujours fidélement obſervées dans vos Conſeils & dans vos Tribunaux ; de ce miniſtere également éloigné d'une farouche infléxibilité qui ne pardonne rien, & d'une lâche indulgence qui tolére tout par intérêt ou par foibleſſe. Je me contente de rappeller les ſolides établiſſemens que nous devons à votre pieuſe magnificence, & qui feront à jamais notre bonheur & la gloire de votre régne. Ils vous ont rendu tout à la fois l'Appui du mérite, l'Azile de l'innocence, le Pere des pauvres, le Protecteur de l'Egliſe, le Soutien de la Religion, & ſi j'oſois m'exprimer ainſi, le Paſteur & l'Evangéliſte de vos Peuples.

Digitized by Google

EPITRE.

Puiſſions-nous joüir long-tems du fruit de tant de vertus! Que tout l'Univers partage avec nous l'admiration qu'elles nous inſpirent! Qu'il applaudiſſe au bonheur que nous avons de poſſéder un Prince que nous nous ſerions donné nous-mêmes, s'il n'avoit tenu qu'à nous de nous le donner.

Ce ſont les vœux, SIRE, *que je fais tous les jours. Prêt à finir ma carriere, je vois heureuſement ma Patrie entre les mains d'un Roy ſelon le cœur de Dieu, qui de tout tems l'objet des bontés du Très-Haut, & comme inondé de ſes graces, y répond avec une conſtante fidélité. Il ne manque à mes ſentimens que des expreſſions qui les égalent, & il me reſte uniquement à ſouhaiter, que pour être communs à tous ceux qui ont l'avantage de vivre ſous vos loix, ils ne vous en ſoient pas moins agréables, & que vous daigniez les accepter comme un témoignage éternel du très profond reſpect avec lequel je ſuis,*

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Le très humble & très obéïſſant
ſerviteur & ſujet,

D. CALMET.

Digitized

PRÉFACE.

I. *Eſſais divers de l'Hiſtoire de Lorraine.*

ON a vû paroître dans les deux derniers ſiécles divers Eſſais de l'Hiſtoire de Lorraine; mais juſqu'ici on n'en a vû aucun qui ait contenté les voeux & l'attente du Public. Eſt-ce la grandeur, l'abondance, ou l'étenduë du ſujet, qui en a empêché le ſuccès? ou ſeroit-ce le défaut de Monumens & de bons Mémoires, qui auroit éloigné les perſonnes habiles de la Province, & les Etrangers, d'y travailler, & qui auroit empêché le ſuccès de ceux qui ont entrepris de la traiter? Ce qui eſt certain, c'eſt que juſqu'ici nous n'avons aucune bonne Hiſtoire de Lorraine: cela eſt reconnu de tous les Sçavans de l'Europe; & c'eſt ce qui m'a déterminé à l'entreprendre, au hazard de n'y pas réuſſir: Mais il eſt toujours glorieux de travailler pour ſa Patrie, pour la République, pour la Religion, & pour la gloire d'une Maiſon Souveraine, très ancienne & très illuſtre.

II. *Ecrivains de l'Hiſtoire de Lorraine.*

Nous connoiſſons ſous le Duc Antoine, qui a regné depuis l'an 1508. juſqu'en 1544. Symphorien Champier, Vaſſebourg, Edmond du Boulay, le P. d'Auxy, Cordelier; ſous le regne du Grand Duc Charles, François de Roſieres, & le Préſident Alix; ſous le bon Duc Henry, M. Remy, Procureur Général de Lorraine; ſous Charles IV. le P. Saleur, Cordelier; & dans le même tems Meſſieurs Godefroy, & le P. Jerôme Vignier de l'Oratoire; enfin ſous LEOPOLD I. le P. Benoit, Capucin, & Baleicourt; ſans compter bon nombre d'Hiſtoires manuſcrites que l'on conſerve dans les cabinets des Curieux. Tous ces Hiſtoriens ne ſont pas d'un mérite égal; les uns n'ont fait qu'effleurer la matiere; d'autres ont donné dans la fable, & ſont plus propres à nous égarer qu'à nous guider dans une route ſi obſcure. Si le P. Vignier eût donné l'Hiſtoire de Lorraine qu'il avoit projettée, & qu'il ne ſe fût pas contenté de fournir les preuves de ſon Syſtême généalogique de cette Maiſon, on pourroit ſe vanter d'avoir un Ouvrage d'un grand mérite. Mais puiſqu'il n'a pas exécuté ſa réſolution: je me propoſe d'y ſuppléer ici avec le ſecours de ces Ecrivains dont je viens de parler, & de grand nombre d'autres que j'ai fait imprimer dans mes Preuves, ou qui ſont dénommés dans la Liſte alphabétique de nos Hiſtoriens.

III. *Deſſein de l'Auteur.*

Mon premier deſſein n'avoit été que d'écrire l'Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine, depuis Gerard d'Alſace, premier Duc Héréditaire de ce Pays, juſqu'à nos jours, & d'y joindre un expoſé des différens ſyſtêmes qu'on a formés ſur l'origine de cette auguſte Maiſon: mais réfléchiſſant ſur ce projet, il m'a paru trop reſſerré.

Le Public demande une Hiſtoire de Lorraine entiere; & pour remplir cette idée, il eſt néceſſaire d'y joindre celle des trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & du Diocéſe de Tréves, qui ſont tellement enclavés dans cette Province, qu'il eſt comme impoſſible de traiter comme il faut l'une ſans l'autre; de maniere que je me ſuis trouvé dans l'engagement d'écrire auſſi l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ce Pays; ce qui emporte, par une ſuite néceſſaire, les diſcuſſions ſur l'origine de la Religion Chrétienne; & par conſéquent l'obligation de reculer juſqu'aux premiers ſiécles du Chriſtianiſme, & même juſqu'à la conquête des Gaules par Jules Céſar; le tout afin de mettre mon Lecteur au fait de l'état où ſe trouvoit ce Pays, lorſque la Religion Chrétienne s'y établit, & pour l'informer des mœurs & des qualités des Peuples qui y demeuroient avant le Chriſtianiſme.

Je me ſuis donc propoſé de faire connoître à mes Lecteurs ce qui s'eſt paſſé de mémorable dans cette partie de l'Europe que nous habitons, tant au ſpirituel qu'au temporel, depuis qu'elle eſt connuë, & qu'elle fournit matiere à l'Hiſtoire, c'eſt-à-dire, depuis les conquêtes des Romains; car auparavant les Gaules, & ſur-tout la Belgique, n'étoient preſque connuës que de nom, & le peu que l'on en dit avant ce tems, eſt ſi fabuleux & ſi apocryphe, qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrête. Car que peut-on penſer de la prétenduë fondation de Tréves par Trévir; de Metz par Metius; des premiers Auteurs de la Maiſon de Lorraine, qu'on fait remonter juſqu'à la priſe de Troyes, & qu'on ramene enſuite juſqu'à Jules Céſar & Auguſte? Il m'a paru important de détruire ces fauſſes traditions, & d'établir quelque choſe de certain & de ſolide touchant les premiers Evéques des villes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun, que nos Ancêtres ont voulu avancer juſqu'au tems de l'Apôtre S. Pierre.

¶ V. *Hiſtoire des principales Seigneuries renfermées dans la Lorraine.*

Et comme les Comtes & Ducs de Bar, de Luxembourg; les Comtes de Dasbourg, de Vaudémont, de Salm, d'Apremont, de Caſtre, de Lunéville, de Sarwerden, & quantité d'autres Seigneurs, ont eû de fréquens démêlés avec nos Ducs, & avec les Evêques dont on vient de parler, & que la plûpart de ces Seigneurs étoient ou Souverains ou Régaliens dans leurs Terres, je n'ai pû me diſpenſer de les faire auſſi entrer dans cet Ouvrage; non plus que l'Hiſtoire des principales Abbayes du Pays, dont les Abbés & Abbeſſes ont eû part aux grandes affaires, & aux plus célébres événemens de l'Hiſtoire. Tout cela enrichira conſidérablement cet Ecrit, & ſera beaucoup de plaiſir à ceux qui aiment à connoître nos antiquités.

V. *Etat ſucceſſif de la Belgique ſous les Gaulois, les Romains, les François, &c.*

Je fais donc paſſer ſous les yeux de mon Lecteur cette partie de la Belgique, connuë aujourd'hui ſous le nom de Lorraine, comme poſſédée & habitée d'abord par les Gaulois, qui en ont été les premiers & les plus anciens maîtres, enſuite ſubjuguée par les Romains, puis conquiſe par les François. Je raconte les guerres que les Gaulois & les Germains ſoutinrent pour défendre leur liberté; les efforts que firent les Romains pour empêcher que les Germains ne paſſaſſent le Rhin, & ne pénétraſſent dans les Gaules. Durant ce tems, la Ville de Tréves devenuë le Siége des Empereurs Romains, s'éleve au plus haut point de grandeur; mais bien-tôt expoſée aux courſes & aux ravages des Barbares, elle eſt preſqu'enſevelie ſous ſes propres ruines, d'où elle n'a pû que foiblement ſe relever juſqu'à préſent.

V I. *La Lorraine ſous les Rois d'Auſtraſie, & ſous les Empe-*

Les François ayant enfin franchi la barriere du Rhin, s'établiſſent ſans beaucoup de peine dans le Pays que nous habitons. Ils y trouvent le Chriſtianiſme bien affermi, & dominant preſque par-tout. Clovis embraſſe lui-même cette Religion, & la laiſſe en héritage aux Rois de France & d'Auſtraſie ſes ſucceſſeurs. Ces derniers fixent leur demeure à Metz, & en font la Capitale de leurs

Digitized by Google

reurs François.

Etats. Ainſi ce Pays que nous nommons aujourd'hui Lorraine, devient le théâtre de leurs guerres, de leurs voyages, de leurs entrepriſes civiles & militaires; & l'Hiſtoire de leurs regnes, de leurs perſonnes & de leurs actions, devient abſolument propre à mon ſujet.

Charlemagne, & les Empereurs François qui lui ont ſuccédé, ont fait quelquefois leur réſidence à Metz, à Gondreville, à Thionville, & dans d'autres lieux renfermés dans le Pays dont nous écrivons l'Hiſtoire. On ſera bien-aiſe de les ſuivre dans les voyages qu'ils y ont faits. Chacun ſe dira avec plaiſir: Icy Charlemagne tint une Aſſemblée générale; là ſe donna une telle bataille; dans un tel lieu l'on tint un tel Concile; dans un autre, il y eut une entrevûë entre tels Princes; dans celui-là, Loüis le Débonnaire prenoit le plaiſir de la chaſſe ou de la pêche. Ces détails ſont un plaiſir infini aux perſonnes du Pays. Ma grande attention a été de ne négliger aucune circonſtance, ni aucune particularité de cette nature; de rapporter exactement les noms des lieux & des perſonnes; de ne m'éloigner que le moins qu'il m'a été poſſible de mon but, d'y ramener toujours mon Lecteur, & de picquer ſa curioſité par quelque choſe de nouveau, d'intéreſſant & d'inſtructif. J'ai jugé de la ſatisfaction qu'il en pourroit recevoir, par celle que j'ai reſſentie le premier, lorſque j'ai rencontré quelque trait nouveau & peu connu.

VII. *Raiſons de la méthode de l'Auteur.*

Si je n'avois commencé mon Hiſtoire qu'au regne de Gerard d'Alſace, j'aurois laiſſé mon Lecteur dans l'ignorance d'une infinité de choſes qu'il auroit été obligé de chercher ailleurs: par exemple, comme ce Pays eſt paſſé des Gaulois aux Romains, des Romains aux François, des François aux Empereurs d'Allemagne, de ceux-ci aux Ducs de Lorraine, & comment ce Duché, de ſimple Gouvernement, eſt devenu Etat ſouverain & héréditaire; comment ſe ſont formés ces puiſſans Evêchés, & ces autres Etats, dont les uns l'environnoient, & d'autres étoient renfermés dans ſon ſein. Sans ces connoiſſances préliminaires, il ſeroit comme dépayſé, & pour ainſi dire, tombé des nuës, en commençant la lecture de mon Ouvrage. Mais dans la méthode que j'ai ſuivie, il ſe trouve toujours à vûë de pays; il voit ſans peine la place qu'occupe l'Hiſtoire de Lorraine dans celle de l'Europe, ſur-tout de la France & de l'Allemagne. Je ne ſuis pas en peine de lui faire voir qu'avant Gerard d'Alſace, les Ducs de Lorraine n'étoient ni indépendans, ni ſouverains; il vient de voir la ſuite des Ducs Bénéficiers, & le rang qu'ils tenoient ſous les Rois & les Empereurs précédens. Je n'ai que faire de m'étendre à prouver la diſtinction de la haute & de la baſſe Lorraine, & des Ducs différens qui ont gouverné l'une & l'autre. Mon Lecteur en a lû les preuves dans le ſimple récit des Faits. Cette voye & cette maniere de prouver eſt bien plus courte, plus efficace, plus aiſée que celle des diſcours & des diſſertations.

VIII. *Stérilité de l'Hiſtoire de Lorraine.*

Juſqu'ici nos Ecrivains trop occupés à débroüiller les Généalogies de la Maiſon de Lorraine; ne ſe ſont pas aſſez employés à ramaſſer & à arranger les Faits mémorables qui peuvent ſervir à former un corps d'Hiſtoire. A préſent que ſon origine eſt ſuffiſamment prouvée, j'ai tâché de donner un Récit ſuivi & circonſtancié de la Vie de nos Ducs. J'ai fait dans cette vûë grand nombre de recherches, & j'ai été aſſez heureux pour faire quelques découvertes: mais cela n'a pas empêché que ſouvent je ne ſois demeuré dans l'impuiſſance de me ſatisfaire, faute de lumieres & de Mémoires. On voit bien, à travers le peu d'Ecrits qui nous reſtent, de grands traits de valeur, de conduite, de ſageſſe, de piété; mais peu de circonſtances, & par conſéquent peu de matiere pour un diſcours ſuivi. Le Lecteur s'appercevra aiſément de ma ſtérilité, & du peu d'ordre & de liaiſon qui ſe rencontre dans les Faits que je rapporte: mais com-

ment faire revivre les traits & les couleurs d'un tableau ſi antique, & dont on n'a que quelques morceaux rompus & détachés ?

IX. *Raiſons de l'ignorance où l'on eſt de l'Hiſtoire de ce Pays.*

Nos anciens Souverains, je veux dire, ceux qui ont vêcu dans les onziéme, douziéme & treiziéme ſiécles, ne ſongeoient à rien moins qu'à cultiver les Lettres, & à faire fleurir les ſciences dans leurs Etats. Leur unique ou du moins leur premiere & principale occupation, étoient la guerre & les exercices militaires. Environnés de toutes parts d'ennemis puiſſans, remuans & alertes, ils étoient dans l'obligation d'avoir preſque toujours les armes à la main: d'ailleurs les tems auſquels ils ont vêcu, étoient pour ce Pays, des ſiécles d'ignorance & de barbarie. Les Gentilshommes étoient pour l'ordinaire peu verſés dans les Lettres; les Eccléſiaſtiques & les Religieux, occupés du ſoin de défendre les biens de leurs Egliſes contre les ennemis du dehors, avoient toute autre choſe à faire qu'à étudier; ils étoient même quelquefois contraints de prendre les armes pour ſe défendre. Un Hiſtorien, dans ces tems de confuſion & de ténébres, eſt ſouvent obligé de recueillir des choſes, qui dans d'autres circonſtances paroîtroient minuties, mais qui deviennent alors importantes, ne fût-ce que pour fixer les dates, & pour aſſûrer les Succeſſions & les Généalogies; choſes toujours importantes dans les Maiſons Souveraines.

X. *Quand on a commencé à écrire l'Hiſtoire de Lorraine.*

Dans les ſiécles qui ont ſuivi ceux dont nous venons de parler, c'eſt-à-dire, au quatorziéme & quinziéme ſiécles, on commença à dreſſer quelques Mémoires, ou à compoſer quelques Chroniques de Lorraine. On dit qu'un Poëte écrivit en Vers la Vie du Duc Ferry; peut-être Ferry III. mort en 1303. Nous avons fait imprimer une Chronique de Lorraine, qui commence en 1350. & finit en 1544. Symphorien Champier écrivoit après l'an 1509. Edmond du Boulay & le P. Dauxy étoient contemporains, un peu plus anciens que Champier; l'Ouvrage de du Boulay fut imprimé en 1547. Vaſſebourg imprima ſes Antiquités de la Gaule Belgique en 1549. & Roſieres ſon Ouvrage intitulé, *Stemmata Lotharingiæ & Barri Ducum*, en 1580.

Mais en ce tems-là les Lettres étoient encore, pour ainſi dire, dans leur enfance, ſur-tout en Lorraine; on y manquoit preſque de tout ce qui eſt néceſſaire pour faire de bonnes études, & pour réuſſir à écrire l'Hiſtoire. Je ne parle point de la barbarie & de la rudeſſe du ſtile; elle eſt preſque univerſelle dans les Ouvrages de ce tems-là; j'entens l'ignorance des choſes, le mauvais goût, le défaut de critique, d'exactitude, de méthode, d'ordre, l'amour de la fable; défauts eſſentiels & inexcuſables: car quand on trouve la vérité & la ſolidité, on paſſe aiſément ſur les manieres. On y manquoit de Livres, de Sçavans, de Mécénas, de Curieux, de Monumens. On y copioit ſans choix, ſans diſcernement, & ſouvent ſans bonne foy, des Piéces fauſſes & douteuſes; on avançoit hardiment des Faits incertains & apocryphes. On a vû, oſerai-je le dire? de nos Hiſtoriens, forger, inventer, mutiler, interpoler, corrompre des Titres, pour les ajuſter à leurs ſyſtêmes hiſtoriques ou généalogiques, ſans prévoir que dans un ſiécle plus éclairé, on découvriroit leur mauvaiſe foi & leurs erreurs, & qu'on mépriſeroit leurs vaines & ridicules prétentions. La vérité toujours reſpectable ſe fait jour tôt ou tard, & les faux préjugés les plus anciens, les plus flatteurs & les plus avantageux, ſe diſſipent avec le tems à la vûë du vrai & du certain.

XI. *Grandeur & antiquité de la*

Nulle Maiſon certainement n'avoit moins beſoin de ces faux reliefs, & de ces vaines & frivoles inventions pour la relever, ſoit du côté de l'antiquité, ou de la grandeur & de l'illuſtration, que la Maiſon de Lorraine. Le faux,

quelque

Digitized by Google

quelque avantageux qu'il puiſſe paroître, ne peut que lui faire tort. Elle n'a que faire d'emprunter du faux brillant & des couleurs étrangeres pour ſe faire diſtinguer ; toute l'Europe ſçait ce qu'elle eſt ; & l'Ouvrage que nous donnons au Public, en perſuadera de plus en plus. Les Hiſtoriens étrangers même, lui en ont rendu toute la juſtice qui lui eſt dûë. Voici comme en parle un Hiſtoriographe de France* : " Cette Maiſon eſt certainement „ iſſuë des anciens Ducs d'Allemagne, depuis Comtes d'Alſace, & enfin „ Ducs de la partie de l'ancien Royaume de Lorraine, qu'on appelle Moſel- „ lanique, ou haute Lorraine ; & elle ne le céde en antiquité & en grandeur „ qu'à celle de nos Rois, qui eſt la premiere du monde (ce ſont les paroles „ de cet Ecrivain). Il eſt vrai qu'en la faiſant venir d'Alſace, elle ne deſ- „ cendra pas de Charlemagne en ligne maſculine & directe, & encore „ moins de la race de Godefroy de Boüillon. L'un eſt impoſſible, parce „ que la Maiſon d'Alſace eſt beaucoup plus ancienne que le Regne & „ l'Empire de Charlemagne ; & l'autre opinion eſt une pure fable, qui lui „ ſeroit beaucoup plus déſavantageuſe que la vérité, & qui lui donneroit „ moins de droit ſur la Couronne de Jeruſalem, qui a cauſé cette chimére „ dans un ſiécle ignorant, qu'elle n'en peut prétendre par la ſucceſſion de „ René, Duc d'Anjou, Roy de Jeruſalem & de Sicile.

Maiſon de Lorraine.

" La réputation de cette Maiſon d'Alſace a toujours été ſi grande, que „ l'Allemagne termine encore aujourd'hui toutes les grandeurs de ſes Fa- „ milles Souveraines, à l'honneur d'en être iſſuë, parce qu'elle n'enviſage „ rien de plus ancien ni de plus illuſtre. Les Princes du Sang d'Autriche „ n'ont rien de plus avantageux, après les fables qu'on a inventées pour „ illuſtrer leur origine, que d'être les Puînés de ceux du Sang de Lorraine. „ Je ne leur fais point de tort, puiſqu'ils en ſont enfin demeurés d'accord, „ & parce qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, pour être, comme „ ils ſont en effet, une des premieres races de la Chrétienté. " C'eſt ainſi „ que s'exprime ce célébre Hiſtoriographe.

XII. *Les Maiſons de Lorraine & d'Autriche ont la même origine.*

En effet, on vient de donner au Public les Origines de la Maiſon d'Hasbourg-Autriche, compoſées par le ſçavant Jean-Georges Eccard, dédiées à l'Empereur Charles VI. dans lequel on adopte, on éclaircit, on appuye le ſyſtême propoſé, il y a environ quatre-vingt-quinze ans, par le Pere Jerôme Vignier de l'Oratoire, & reçu par tous les Sçavans de l'Europe ; dans lequel on montre que la Maiſon d'Autriche & celle de Lorraine ont une origine commune, & que celle-ci a ſur l'autre la prérogative de l'aîneſſe. L'Auteur que nous venons de citer, ajoûte quelques Preuves nouvelles aux anciennes, & fait de nouveaux efforts pour remonter par une route nouvelle, le plus haut qu'il lui eſt poſſible, au-deſſus du Duc Attic, Pere de S. Odile, qui vivoit au ſeptiéme ſiécle.

Le Pere Benoît, Capucin de Toul, & après lui le faux Baleicourt, ont auſſi copié le ſyſtême du R. P. Vignier, & y ont ajoûté quelques particularités ; ſur-tout depuis le regne de Gerard d'Alſace ; en dernier lieu le R. P. Marquard Hergotte, ſçavant Bénédictin de S. Blaiſe dans la Forêt noire, a fait imprimer à Vienne en Autriche en 1737. un grand & magnifique Ouvrage dédié à l'Empereur Charles VI. alors régnant, intitulé : *Genealogia Diplomatica Auguſtæ Gentis Hasburgiæ*, en trois Volumes in-Folio ; dans lequel il fait deſcendre Gontran le Riche, tige de la Maiſon d'Autriche, du Duc Attic, Pere de ſainte Odile : mais il s'éloigne du ſyſtême du R. P. Vignier,

* *M. le Laboureur dans ſon Hiſtoire Manuſcrite de Lorraine, dans le Cabinet de M. Clairambault.*

& des autres Ecrivains dont nous avons parlé, en ce qu'il fait venir *Gontran le Riche* de *Hunfride*, fils de *Luitfride V.* Nous examinerons ailleurs cette nouvelle Généalogie.

XIII. *Découvertes ſur les origines de la Maiſon de Lorraine.*

Ces découvertes ſont duës aux travaux des Sçavans, qui depuis près de deux ſiécles ſe ſont frayé des routes nouvelles dans la littérature, & ſur-tout dans l'Hiſtoire, par les recherches qu'ils ont faites des Originaux cachés dans les anciennes Bibliothéques. Combien de Chroniques, de Diplômes, d'Hiſtoires, de Vies de Saints & d'Hommes illuſtres, n'a-t'on pas publiées depuis deux ſiécles? Combien d'excellens Livres n'a-t'on pas compoſés? A quelle préciſion, à quelle exactitude n'a-t'on pas porté la critique & la connoiſſance des anciens Manuſcrits, de la Chronologie, des Généalogies, des Monnoyes & Médailles, & des Chartes, Monumens précieux de la plus vénérable antiquité? Avec quels travaux n'a-t'on pas creuſé dans la plus obſcure & la plus profonde barbarie, pour en tirer la vérité captive, & la mettre en liberté? A l'exemple de ces grands Hommes, j'ai recuëilli tout ce que j'ai pû de monumens anciens de ce Pays; j'ai parcouru grand nombre de Bibliothéques, j'ai viſité pluſieurs Archives, je me ſuis tranſporté ſur les lieux les plus célébres, pour y voir les choſes par mes propres yeux, afin de les marquer dans mon récit avec plus de fidélité & de certitude.

XIV. *Cartes géographiques, & Plans de quelques Egliſes de Lorraine.*

Et pour mettre les Faits dans une plus grande évidence, & donner à mon Lecteur une connoiſſance plus parfaite des lieux & des choſes qui entrent dans mon Récit, j'ai fait graver des Cartes géographiques de la Lorraine en général, & des Diocéſes particuliers de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun; comme auſſi les Plans des Villes de Nancy, de Bar, de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun; de plus les plans des plus belles & des plus illuſtres Egliſes du Pays, comme de Metz, de Toul, de Saint-Nicolas & de la Primatiale de Nancy. Ces choſes ſont d'un ſecours infini pour fixer l'eſprit, & aider l'imagination dans la lecture, lorſque ſans être obligé de ſe déplacer, le Lecteur trouve tout d'un coup ſous ſes yeux le lieu qu'il cherche dans la Carte, & dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire. Les Cartes géographiques ſont de la compoſition de M. Bugnon, Géographe de S. A. R. de Lorraine. Les Plans des Egliſes Cathédrales ont été envoyés par Meſſeigneurs les Evêques, & Meſſieurs du Chapître de Metz & de Toul.

J'avois eû deſſein de donner une Notice de la Lorraine, & même une Géographie raiſonnée & complette de ce Pays; j'en ai des tables toutes dreſſées, & une Liſte de tous les noms des lieux dont il eſt fait mention dans mes Preuves: mais je n'ai pas encore toutes les connoiſſances que je ſouhaiterois, & j'aime mieux différer cet Ouvrrge, que de le publier ſi peu parfait & ſi informe.

XV. *Sceaux & Armoiries des Ducs de Lorraine.*

J'ai de plus fait graver les Sceaux des Ducs de Lorraine, depuis Adelbert Fondateur de Bouzonville, juſqu'à LEOPOLD I. d'heureuſe mémoire; ceux des Princes de la Maiſon de Lorraine qui ont régné en Flandre; ceux des Comtes & Ducs de Luxembourg, & quelques anciens Sceaux des Comtes de Vaudémont, de Salm & d'Apremont, & d'autres anciennes Maiſons du Pays. Je n'ai pas affecté d'en donner un grand nombre; j'ai mieux aimé choiſir les plus intéreſſans, & ſur-tout les plus anciens, parce qu'ils ſont les plus importans, les plus inſtructifs, & qu'on en peut tirer des inductions plus étenduës pour l'Hiſtoire. On verra ici quelles ont

Digitized by Google

été les anciennes Armes de Lorraine ; quel a été leur progrès, & le peu de fond que l'on doit faire ſur la fable des trois Alérions, & ſur celle du Cerf, dont on a prétendu que nos anciens Ducs avoient chargé leurs Ecuſſons. Tout ceci eſt accompagné d'une Diſſertation inſtructive, & d'une explication des Sceaux, de la datte du Titre d'où je les ai tirés, & du lieu où ils ſe trouvent, afin qu'on puiſſe, ſi on le juge à propos, les aller vérifier.

XVI. *Monnoyes & Médailles des Ducs de Lorraine.*

Les Monnoyes & Médailles que nous avons auſſi fait graver, ſont un des plus grands & des plus rares ornemens de ce travail. Elles nous fourniſſent une longue & belle ſuite des Ducs de Lorraine ; leurs Armoiries, leurs ſucceſſions, leurs viſages, & quelquefois des traits de leurs Hiſtoires. Ce ſont des Piéces certaines & originales, qui nous fourniſſent des dattes & des particularités du régne de ces Princes ; tout y eſt précieux, juſqu'aux titres, aux caractéres, aux ornemens, aux timbres, & autres marques diſtinctives qui s'y rencontrent ; chaque Prince ayant eû les ſiennes, différentes de celles de ſes prédéceſſeurs.

J'y ai joint quelques Monnoyes & Médailles des Princes non Souverains de la Maiſon de Lorraine, & quelques-unes de celles des Evêques de Tréves, de Metz & de Verdun ; je n'en ai pû recouvrer aucune des Evêques de Toul, quoiqu'ils en ayent frappé certainement un très grand nombre. Tout ceci eſt accompagné d'une Diſſertation ſur les Monnoyes de Lorraine, & de Remarques ſur celles que j'ai fait graver. Tout le monde voit aſſez l'importance & la grande utilité que l'on peut tirer de ces ſortes de Monumens. J'ai rangé le tout par ordre Chronologique, & j'ai marqué dans les Notes, le lieu où ſe trouvent les Médailles que j'ai rapportées, leur métail, leur poids, & quelquefois leur valeur.

XVII. *Tombeaux & Mauſolées des Ducs de Lorraine.*

Enfin je donne les Tombeaux & les Mauſolées, tant anciens que nouveaux des Ducs & Princes de la Maiſon de Lorraine, & de quelques autres Princes ; perſuadé que les Etrangers, auſſi-bien que les naturels du Pays, ſeront charmés de rencontrer ici ces Monumens ſi dignes de vénération, dont la plûpart ſont aſſez peu connus aujourd'hui, étant répandus dans pluſieurs Egliſes, aſſez éloignées & aſſez peu célébres. Les plus anciens ſont ceux de Gerard, premier Comte de Vaudémont, Fils de Gerard d'Alſace ; les autres ſont de Thierry, Duc de Lorraine, & de Hadvide de Namur, femme de Gerard d'Alſace, Duc de Lorraine. Le premier fut enterré au Prieuré de Belval, qu'il avoit fondé près Châtel-ſur-Moſelle, & les deux autres dans celui de Châtenoy, qui eſt auſſi de leur fondation. Les autres ſont tirés des Egliſes de Joinville, de Vaudémont & de Nancy. On voyoit autrefois dans l'Abbaye de S. Mihiel quelques Mauſolées des Comtes & Ducs de Bar ; mais ils n'y paroiſſent plus à préſent, depuis qu'on a démoli l'ancienne Egliſe pour en conſtruire une nouvelle.

XVIII. *Diſſertations ſur différens points concernant l'Hiſtoire de Lorraine.*

De peur de trop embarraſſer ma narration, & de la rendre trop ſéche & trop ennuyeuſe, par des digreſſions & des détails de citations, de critique, de chronologie, de preuves, de diſcuſſions de faits hiſtoriques, de réfutations de certains ſentimens, & de certaines traditions populaires, j'ai renvoyé mes citations au bas de la page ; j'ai mis mes Notes chronologiques au haut de la colomne, ou ſur le bord des marges, & j'ai fait imprimer à la fin de chaque Tome les Preuves juſtificatives les plus importantes : ce ſont des Chroniques, des Titres de fondation, des Traités de Paix, de Mariage, des Teſtamens, des Lettres, &c. Enfin j'ai accompagné chaque Tome de quelques Diſſertations, pour éclaircir certains

Digitized by Google

points douteux, ou pour approfondir certaines queſtions, qu'on n'auroit pû traiter avec toute l'étenduë & l'exactitude convenable, dans le cours de l'Hiſtoire. J'ai examiné, par exemple, l'origine des Egliſes de Tréves, Metz, Toul & Verdun; quels en ont été les premiers Evêques, & en quel tems ils ont vêcu, & j'en ai donné la ſuite Chronologique juſqu'aujourd'hui. J'ai propoſé dans une Diſſertation particuliere, les différens ſyſtêmes qu'on a formés ſur l'Origine de la Maiſon de Lorraine; & j'ai eſſayé en détruiſant les incertains, d'établir le plus ſûr & le meilleur.

J'ai traité auſſi en particulier, des Monnoyes & des Salines de Lorraine; de la qualité de Marchis, que portent depuis le commencement les Ducs de Lorraine; des Armoiries, Déviſes, Titres, Cris de Guerre, &c. de nos Ducs; du droit qu'ils avoient d'aſſigner le Champ de bataille, & d'y préſider dans les Duels ſolemnels des Nobles entre le Rhin & la Meuſe, &c.

Et dans cette Nouvelle Edition, je donne des Diſſertations ſur les Monnoyes de Lorraine; ſur la Nobleſſe de Lorraine; ſur les grands Chemins de Lorraine; ſur les Seigneur Avoüés des Egliſes; ſur l'Origine des Dixmes & des Revenus Eccléſiaſtiques; ſur l'ancienne Juriſprudence de Lorraine; ſur la Généalogie de S. Arnould, Evêque de Metz; ſur la ſuite Métallique des Ducs de Lorraine; ſur le tems de la Fondation des Abbayes de Vôge, & diverſes autres Piéces marquées dans le Projet que j'ai fait imprimer ſur cette Nouvelle Edition.

A la fin de l'Ouvrage, je me propoſe de donner après la Liſte des Abbés & Abbeſſes des Monaſteres du Pays, les Généalogies des principales Maiſons de la Province, comme d'Apremont, de Deuilly, du Châtelet, de Lénoncourt, de Roſieres, de Lignéville, d'Anglures, de Haraucourt, des Comtes de Toul, de Ligny, de Sarbruch, de Sarverden, de Caſtres, d'Egesheim, &c.

Enfin, nous donnerons pluſieurs Piéces nouvelles & intéreſſantes, comme l'Hiſtoire de l'Univerſité de Pont-à-Mouſſon, compoſée par le R. P. Abram, Jeſuite; une bonne partie du Roman de Guérin le Loherans; des Statuts Synodaux des Egliſes de Toul & de Verdun; des Mémoires ſur la Ville de Nancy; des Mémoires ſur la décadence de la Maiſon d'Apremont; les Mémoires de Forjet, Médecin du Duc Charles IV. les Mémoires de M. le Baron d'Hennequin; le Voyage de M. Maillane, Envoyé du Duc Charles III. vers le Roy d'Angleterre; le Poëme intitulé *Ilias Lotharingien.* & celui intitulé *Mota emota*, ſur la priſe de la Mothe; l'Interrogatoire prêté par M. François de Roſieres.

Nous eſperons auſſi de donner l'Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique du Duc LEOPOLD I. & celle de la Ceſſion de la Lorraine; de nouvelles Médailles; les Antiquités du Pays qui ſe trouvent en divers endroits, & au commencement de chaque regne des Ducs de Lorraine; faire graver ſon Buſte & celui de la Ducheſſe ſon Epouſe. Voilà à peu près ce que nous promettons au Public de nouveau dans cette nouvelle Edition.

XIX. *Pourquoi on n'a pas ſuivi la méthode d's Annales?*

Je n'ai pas ſuivi la méthode des Annales; elle m'a paru ſujette à de trop grands inconvéniens; elle occupe & partage trop l'attention du Lecteur, qui eſt obligé de paſſer ſubitement & bruſquement d'une matiere à une autre. Elle interrompt, par exemple, vingt fois la Vie d'un même homme, en le faiſant paroître ſur la ſcéne autant de fois qu'il a vêcu d'années; en ſorte que l'on oublie à la fin ce qu'on a lû au commencement; & que pour ſe rappeller la vie d'un ſeul perſonnage, on eſt obligé de parcourir toutes

Digitized by Google

toutes les années auſquelles il a vêcu ; ce qui eſt cauſe que bien des gens, qui ſont ennemis du travail & des diſcuſſions, perdent le fruit de leur lecture, pour ne vouloir pas ſe fatiguer, en retournant ainſi ſur leurs pas.

J'avouë qu'il ſeroit fort agréable de pouvoir ramener en même tems ſous les yeux du Lecteur tout à la fois, ce qui ſe paſſe dans les différens endroits du Pays dont il lit l'Hiſtoire : mais il y a cette différence entre l'écriture & la Peinture, que le Peintre réünit dans un très petit eſpace, pluſieurs perſonnages, dont il repréſente les divers mouvemens, & les différentes attitudes, que le ſpectateur ſaiſit tout enſemble, avec les couleurs, les paſſions & les actions des perſonnes repréſentées ; au lieu que dans l'Hiſtoire l'Ecrivain ne peut ni rapprocher, ni réünir, ni raccourcir les perſonnages ; il ne peut les montrer que par parties ſéparées, ni les faire agir que ſucceſſivement, & ſelon que les mots & les parties du diſcours ſont ſuivies & liées les unes aux autres ; ce qui demande ſouvent bien du tems, & oblige le Lecteur à prendre la patience de lire juſqu'au bout, & à prêter ſon attention à toutes les circonſtances qui forment le corps de la narration.

XX. *Avantages de la méthode d'écrire de ſuite les Vies des perſonnages de l'Hiſtoire.*

Je me ſuis donc déterminé à écrire de ſuite les Vies de nos Ducs, & des principaux Princes, Prélats & Seigneurs qui ſont le ſujet de mon Hiſtoire, & de raconter ſans interruption les grands événemens qui entrent dans mon ſujet. Je donnerai, par exemple, la Vie d'un ou de pluſieurs Archevêques de Tréves, qui auront vêcu pendant vingt-cinq ou trente ans ; je donnerai enſuite les Evêques de Metz, de Toul & de Verdun, qui ont fleuri dans le même tems ; enfin je traiterai la Vie des Ducs de Lorraine, de Bar & de Luxembourg, qui ont paru dans le même intervalle. Cela abrége conſidérablement le travail de l'Ecrivain, & ſoulage l'ennui du Lecteur. Il n'eſt point diſtrait par le récit des choſes étrangeres ; il voit de ſuite le progrès d'une négociation importante, qui a duré quelquefois plus d'une année, & l'éxécution d'une entrepriſe, dont le deſſein & les reſſorts ne ſe découvrent & ne ſe développent qu'à la longue ; il a le loiſir de ſe former l'idée du caractere de celui dont il lit la Vie, par le récit de ſes avantures, de ſes exploits, de ſes maximes, de ſa conduite ; & c'eſt dans ces ſortes de réfléxions que conſiſte le fruit qu'on doit tirer de l'Hiſtoire ; c'eſt là la véritable ſcience des hommes & des choſes paſſées ; il s'agit d'en faire le diſcernement, d'en tirer des exemples de conduite, d'en porter un jugement ſain & déſintéreſſé, d'en connoître le bon & le mauvais, le mérite & le démérite.

XXI. *Avantages & inconveniens des Hiſtoires de Provinces particulieres.*

Les Hiſtoires de Maiſons, de Provinces & d'Egliſes particulieres, comme celle que nous donnons ici au Public, ont cela d'agréable & d'avantageux, qu'entrant dans de plus grands détails, elles intéreſſent beaucoup plus les perſonnes du Pays, que ne font les Hiſtoires générales. Chacun s'y rencontre, pour ainſi dire, à chaque pas, il y voit des lieux qui lui ſont préſens, des perſonnages dont les deſcendans ſubſiſtent encore ; il y apprend les circonſtances d'événemens célébres, & connus confuſément par tradition dans le Pays ; il ne ſe laſſe point d'apprendre ces particularités, auſquelles il prend part, & qui reviennent fréquemment dans la converſation.

J'avouë qu'il y a dans cela un écuëil à craindre, & je crains de ne l'avoir pas toujours évité, quoique je l'aye aſſez apperçu ; c'eſt de tomber dans la minutie, en rapportant des choſes trop triviales & trop commu-

nes, & de faire entrer dans ſon récit des événemens étrangers au ſujet. C'eſt le défaut qu'on reproche à Vaſſebourg & à Roſieres, & qu'on pourroit auſſi reprocher à Brouverus. Ils ont voulu tout embraſſer, & par-là ils ont jetté la confuſion dans leurs Ouvrages, où le Lecteur ſe fatigue ſouvent en vain, & où il trouve ce qu'il ne cherche pas, & ne trouve pas ce qu'il cherche. Il y a des tems dans notre Hiſtoire, qui ſont d'une ſi grande ſtérilité, qu'il a fallu néceſſairement recourir à des Ecrivains étrangers, & à des Chroniques trop ſuccinctes, ou à des Chartes peu détaillées, & peu intéreſſantes, pour y chercher de quoi fixer les dates de certains événemens, & la vie ou la mort d'un Prince ou d'un Evêque; & avec de telles Piéces, comment compoſer une Hiſtoire ſuivie? Comment ſoutenir un ſtile égal & harmonieux? Comment lier dans la narration des choſes ſi diſparates & ſi peu aſſorties? Je n'ai pas laiſſé de ramaſſer ces débris épars & ces faits détachés: le tems viendra peut-être qu'on en découvrira la liaiſon & les circonſtances, à meſure qu'on recouvrera des Monumens nouveaux, & que l'Hiſtoire du Pays ſe perfectionnera, par la découverte des Piéces cachées & inconnuës, & par le développement de nos Antiquités. Alors le jour ſortira des ténébres, & une étincelle produira une grande lumiere; c'eſt ce que l'expérience nous fait voir tous les jours.

XXII. *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Lorraine, belle & féconde pendant le dixiéme ſiécle.*

Un grand avantage que je trouve dans l'étenduë du deſſein que je me ſuis preſcrit, c'eſt que ſi la matiere me manque quelquefois du côté de l'Hiſtoire Civile & Politique, j'ai de quoi dédommager mon Lecteur par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du même tems; & au contraire, quand l'Hiſtoire Eccléſiaſtique eſt ſtérile, & n'offre aux yeux que des objets de douleur, de relâchement, de déſordre & de confuſion, l'Hiſtoire de nos Princes eſt féconde en grands événemens. Le dixiéme ſiécle, qui paſſe pour le plus corrompu dans l'Egliſe d'Occident, a produit dans les Evêchés dont nous écrivons l'Hiſtoire, pluſieurs excellens Evêques, & pluſieurs grands Perſonnages, des Religieux ſçavans & pieux, & de zélés Réformateurs de l'Ordre Monaſtique. Le quinziéme ſiécle au contraire, moins illuſtré par le mérite des Prélats, & par les qualités des Eccléſiaſtiques & des Religieux, eſt célébre par les événemens arrivés ſous les Regnes du Duc Charles II. de René I. d'Anjou, de Jean & Nicolas de Calabre, & de René II.

XXIII. *Pourquoi cette Hiſtoire eſt écrite en François?*

Je donne cette Hiſtoire en François, parce que c'eſt la Langue que l'on parle plus généralement dans le Pays que nous habitons. J'ai principalement travaillé pour mes Compatriottes; il eſt naturel de leur parler un langage qu'ils entendent. Tous les Peuples du monde, les Hébreux, les Chaldéens, les Egyptiens, les Perſes, les Arabes, les Grecs & les Romains ont ſuivi cet uſage. Il eſt fondé ſur la nature, ſur le bon ſens, ſur l'utilité publique. On n'écrit que pour ſe faire entendre; & la plûpart du monde ne peut ni lire ni entendre ce qui eſt écrit dans une Langue inconnuë. Les Etrangers trouveront dans nos Preuves, qui ſont en Latin, de quoi ſe ſatisfaire; & il y a peu de pays aujourd'hui où la Langue Françoiſe ne ſoit connuë & entenduë, de la plûpart de ceux qui ſe mêlent d'étudier & d'écrire, & qui peuvent s'intéreſſer à une Hiſtoire comme celle-ci.

XXIV. *Cette Ouvrage a ſouvent plus*

Le Public ſera peut-être ſurpris de trouver ici beaucoup moins qu'il n'attendoit, & de voir en pluſieurs endroits de cet Ouvrage une ſi grande diſette de faits intéreſſans. Je l'ai déja prévenu ſur cela, & je lui en ai expliqué

Digitized by Google

Faute de Mémoires & d'Historiens pourquoi ? les cauſes. Ce n'eſt pas faute de grandes actions de la part de nos Princes, ni d'évenemens dignes de l'Hiſtoire dans ce Pays. Le peu qu'on en ſçait, fait bien ſentir ce qui nous manque : mais le défaut d'Ecrivains & de Mémoires, ne nous laiſſe que le déſir d'avoir de plus grandes lumiéres. Auſſi je ne me ſuis jamais flatté de donner une Hiſtoire parfaite ; mon objet a été de dreſſer des Mémoires pour mes Compatriottes, & de fournir à ceux qui viendront après moi, & qui voudront travailler ſur le même ſujet, un canevas, ſur lequel il leur ſera aiſé d'ajoûter, & qu'ils pourront orner, perfectionner & achever, en joignant leurs découvertes aux nôtres, & en ſuppléant ce que le tems leur découvrira, à ce que nous n'avons pas été aſſez heureux de rencontrer.

XXV. *D'où vient le nom de Lorraine ?* La Lorraine, ou *Loher-regne*, comme l'écrivent nos Anciens, tire ſa dénomination, non de l'Empereur Lothaire, dont les Etats étoient bien plus étendus que le Royaume de Lorraine ; mais du Roy Lothaire ſon Fils. Le premier étoit Fils de Loüis le Débonnaire ; & dans l'Aſſemblée de Verdun tenuë en 843. où l'on fit le partage des Etats de Louis le Débonnaire, 843. *Charles-le-Chauve* eut la France, depuis la Meuſe & l'Eſcaut d'un côté, juſqu'au Rhône & la Saône, de l'autre. *Louis*, Roy de Germanie, eut ce qui eſt au-delà du Rhin, avec les Diocéſes de Mayence, de Vorms & de Spire. Enfin *Lothaire*, qui étoit déja Empereur, obtint, outre l'Italie, ce qui eſt entre l'Eſcaut, les Comtés voiſins de la Meuſe, & ceux qui ſont au-de-là du Rhône depuis Lyon.

XXVI. *Succeſſion des Rois & des premiers Ducs de Lorraine.* Lothaire étant mort en 855. laiſſa *Louis*, qui fut Empereur & Roy d'Italie ; *Charles* Roy de Provence ; & *Lothaire*, qui eut ce qui reſtoit entre la Meuſe, l'Eſcaut & le Rhin, juſqu'à la Mer Méditerranée ; c'eſt là ce qu'on appella le Royaume de Lothaire, ou la Lorraine. Ainſi la Lorraine comprenoit alors tout le Pays qui eſt entre le Rhin & la Meuſe, à l'exception des territoires de Mayence, Spire & Vorms, qui avoient été cédés 855. auparavant à Louis de Germanie. De plus, il comprenoit ce qui eſt entre la Meuſe & l'Eſcaut, le Brabant, la Flandre, le Hainaut, le Comté de Namur, l'Alſace, le Cambreſis, les Comtés des environs de la Meuſe ; le Pays remontant vers la Bourgogne, juſqu'au confluant du Rhône & de la Saône, juſqu'aux montagnes qui ſéparent les Suiſſes de ce qu'on appelle aujourd'hui la Franche-Comté. Il poſſédoit auſſi Genéves, Lauſanne & Sion en Valais. Telle étoit l'étenduë du Royaume de Lothaire.

Ce Prince mourut ſans enfans en 869. & après ſa mort, Charles-le-Chauve & Louis Roy de Germanie, ſes Oncles, partagerent ſa ſucceſſion. Charles-le-Chauve s'étoit d'abord emparé de la Lorraine, y étant appellé par les Seigneurs du Pays : mais dans une Conférence tenuë à Aix-la-Chapelle, entre les Députés des deux Rois, on convint de partager la Lorraine ; & l'année ſuivante 870. Louis & Charles s'étant aſſemblés 870. en un lieu également diſtant des Maiſons Royales de Heriſtal & de Merſen, il fut arrêté que Louis, Roy de Germanie, auroit dans ſon partage les Villes de Cologne, d'Utrech, de Straſbourg & de Baſle, avec leurs dépendances ; de plus, les Villes de Tréves & de Metz, avec leurs territoires ; tout ce qui eſt compris entre les Rivieres d'Ourt & de Meuſe. Il eut auſſi Aix-la-Chapelle, & preſque tout ce qui eſt de ce côté-là entre le Rhin & la Meuſe.

Charles eut tout le reſte de la Lorraine ; Toul, Verdun, Tongres, Cambray, Vivier, Uſez, Lyon, Beſançon, Vienne, le Hainaut, le

Digitized by Google

tiers de la Friſe, preſque toute la baſſe Lorraine, une partie conſidérable des Pays-Bas, de la Bourgogne, du Dauphiné & du Languedoc; & cette partie porta dans la ſuite plus particuliérement & plus communément le nom de Lorraine.

Du tems de Brunon, Archevêque de Cologne, Duc de Lorraine, Fils de l'Empereur Henry l'Oiſeleur, & frere d'Othon I. la Lorraine n'avoit déja plus la même étenduë; & ce Prélat en ayant partagé le gouvernement avec le Duc Frideric de Bar, la partie qu'il ſe réſerva, fut nom-
959. mée *Baſſe Lorraine*; & celle qu'il céda à Frideric, *Haute Lorraine*, ou Lorraine Moſellane. Dès-lors l'une & l'autre étoit déja aſſez diminuée par les Seigneuries qui s'y étoient formées, & par les grands Domaines indépendans que les Egliſes y poſſédoient. Dans la ſuite elles furent encore plus reſſerrées: l'Alſace, par exemple, la Bourgogne, l'Archevêché de Tréves, le Luxembourg, cette partie du Comté de Bar qui eſt au deçà de la Meuſe, le cours du Rhône & de la Saône ayant été démembrés de la haute Lorraine; & la baſſe ayant ſouffert à proportion, de pareils démembremens.

De ſorte que du temps de Gerard d'Alſace, la Lorraine étoit déja comme aujourd'hui, renfermée entre l'Alſace, le Palatinat du Rhin à l'Orient, le Luxembourg au Septentrion, le Comté de Bourgogne au Midy, la Champagne & le Barrois au Couchant.

Charles le Chauve conſerva cette partie de la Lorraine, qui lui avoit été
877. cédée, juſqu'à ſa mort, arrivée en 877. Alors ce Pays devint de nouveau un ſujet de diſpute entre Louis le Bégue, & les Rois de Germanie Carloman, Charles & Louis, ſes Couſins. Louis de Germanie, & Louis le Bégue eurent une entrevuë à Merſen ſur la Meuſe, où ces deux Princes ſe partagerent le Royaume de Lorraine; Louis le Bégue demeura maître de la partie de cet Etat qui avoit été cédée à Charles le Chauve ſon Pere, & l'autre demeura
878. à Louis de Germanie.

Peu de temps après, le Roy Louis le Bégue étant mort, Louis de Germa-
879. nie ſuccéda à cette partie de ſes Etats que nous appellons aujourd'hui proprement Lorraine: c'eſt-à-dire, qu'il eut les trois Evêchés Metz, Toul & Verdun; une partie des Pays-Bas, & pluſieurs autres Places entre le Rhin & la Meuſe.

881. Après le décés de Louis de Germanie, la Ville de Metz, & la plûpart des Seigneurs de cette partie de Lorraine, qui avoit été cédée à Louis Roi de Germanie, vinrent offrir au Roi de France Louis III. de réünir ce Pays à ſa Couronne, & de le reconnoître pour Roi. La choſe fut fort débattuë au Conſeil du Roi; & malgré les avantages que l'on pouvoit eſperer de cette réünion, on remercia les Lorrains, & on conclut à laiſſer le Pays à Charles le Gros, Frere de Louis de Germanie, à qui la ſucceſſion de ſon Frere étoit aſſurée par certains Traités particuliers.

882. En 882. Charles le Gros ayant fait ſa paix avec les Normands, céda à Hugues, Fils naturel de Lothaire Roi de Lorraine, le revenu de l'Evêché de Metz pendant la vacance du Siége, à condition qu'il renonceroit à ſes pré-
883. tentions au Royaume de Lorraine. Peu de tems après, le Roi de France Carloman envoya demander à Charles le Gros la portion du Royaume de Lorraine, qui avoit appartenu aux Rois de France ſes prédéceſſeurs. Hugues Bâtard du Roi Lothaire, reprit auſſi le deſſein de faire valoir ſes pré-
884. tentions ſur l'Etat de Lorraine, & engagea pluſieurs Seigneurs dans ſon parti. Mais la mort de Carloman, qui ſurvint bien-tôt après, tira l'Empereur

Digitized by Google

reur Charles le Gros de ces inquiétudes, & le rendit maître de toute la Monarchie Françoiſe, par la bonne volonté des Seigneurs François, qui lui déférerent la Couronne au préjudice du jeune Prince Charles, connu depuis ſous le nom du Roi Charles le Simple, Fils du Roi Louis le Bégue. Charles-le-Gros reçut à Gondreville les hommages & les ſermens de fidélité des Seigneurs François; & quelque tems après, Hugues le Batard, qui avoit eû des prétentions ſur la Lorraine, fut arrêté au même lieu, où l'on avoit trouvé moyen de l'attirer; on lui créva les yeux, & on le renferma enſuite dans le Monaſtere de Saint-Gal. 885.

Charles-le-Gros ne jouït pas long-tems de cette vaſte Monarchie; il fut détrôné en 887. & Arnoû, Fils naturel de Carloman Roy de Baviere, fut reconnu Roy de Germanie & de Lorraine. Guy, Duc de Spolete, qui avoit un parti en France, s'étoit auſſi ménagé quelques Evêques & quelques Seigneurs en Lorraine, par le moyen de Foulque Archevêque de Reims, ſon Parent. Guy vint à Metz, & s'avança juſqu'à Langres, où il ſe fit couronner par l'Evêque Geilon; mais bien-tôt il fut obligé de repaſſer en Italie: ainſi Arnoû demeura ſeul paiſible poſſeſſeur de la Lorraine. Il mourut en 899. mais il avoit donné le Royaume de Lorraine à Zuindebolde ſon Fils, dès l'an 895. Celui-cy le tint juſqu'en 900. qu'il le laiſſa par ſa mort à Louis ſon Frere, Fils d'Arnoû, qui regna juſqu'en 912. Alors les Seigneurs Lorrains appellerent Charles-le-Simple, Roy de France, & le reconnurent pour leur Souverain. 887. 895. 900. 912.

C'eſt vers ce tems-ci qu'il faut placer l'origine des Duchés & Comtés héréditaires dans la Germanie, la France & la Lorraine. Ces Ducs & ces Comtes, qui dans les commencemens, & ſous les regnes des Princes puiſſans & accrédités, n'étoient que de ſimples Gouverneurs, ſoumis aux ordres du Souverain de qui ils tenoient leurs Dignités, & qui pouvoit les leur ôter, quand il jugeoit à propos: Ces Ducs & ces Comtes, dis-je, ſe rendirent maîtres du principal Revenu des Provinces de leur Gouvernement, & s'érigerent en petits Souverains, faiſant la guerre & la paix, & diſpoſant des Emplois du Pays. Ces dignités toutefois ne furent pas dès-lors abſolument héréditaires dans les familles; mais ſouvent les Loix de la bienſéance, & quelquefois la crainte qu'on avoit de leur pouvoir, faiſoient que les Rois & les Empereurs laiſſoient aux Fils le Titre & la Charge dont les Peres s'étoient trouvés revêtus.

Nous trouvons dès l'an 906. ou 907. Renier premier Duc de Lorraine, mort en 916. Il eut pour ſucceſſeur Giſlibert ſon fils, qui portoit cette qualité de Duc de Lorraine dès l'an 912. & qui la garda juſqu'en 939. Il y avoit en même tems dans ce Pays des Comtes de Metz, de Toul, de Verdun & des Ardennes. 906. 907. 916. 939.

Charles-le-Simple poſſéda ſouverainement la Lorraine, juſqu'à ſa priſon à Peronne en 923. Alors une partie des Seigneurs Lorrains déférerent le Royaume à Rodolphe, ou Raoul Roy de France. Il reçut leur hommage à Mouſon. Une autre partie, à la tête deſquels étoient le Duc Giſlibert & l'Archevêque de Tréves, ſe donnerent au Roy de Germanie Henry, fils d'Othon Duc de Saxe. Ce Prince ne ſe trouvant pas alors en état de réſiſter à Raoul, fit tréve avec lui, & demeura quelque tems en repos: mais ſur la fin de l'an 925. il ſçut ſi bien ménager l'eſprit des Seigneurs Lorrains, qu'ils abandonnerent entiérement Raoul, & ſe donnerent à lui. 923. 925.

936. Il jouït de la Lorraine juſqu'à ſa mort, arrivée en 936. Pendant ce tems,
Giſlibert étoit Duc de Lorraine, comme on l'a déja dit; & il le fut juſqu'en 939.
939. En ce tems-là il ſe révolta contre l'Empereur Othon ſon beau-frere;
vint offrir le Royaume de Lorraine à Louis d'Outre-mer Roy de
France, alluma la guerre entre ces deux Princes, & engagea dans ſa révolte
Henry frere d'Othon, à qui ce Prince avoit donné la qualité de Duc
940. de Lorraine, & dont il le dépouilla en l'an 940. peu de tems après qu'il
l'en avoit revêtu.

Louis ne profita pas long-tems de la conquête de la Lorraine, qui lui
avoit coûté ſi peu; il la perdit preſqu'auſſi-tôt, & Othon s'en rendit
940. maître la même année 940. Othon fils de Ricuin fut créé Duc de Lorraine
941. en 941. & mourut en 944. Conrade, fils de Verinhere, lui ſuccéda
944. dans ce Duché en 944. & le conſerva juſqu'en 952. Alors s'étant
952. ſoûlevé contre l'Empereur Othon, il fut dépouillé de ſon Duché. Brunon,
Archevêque de Cologne, fut établi par l'Empereur ſon frere,
Duc de Lorraine la même année, & conſerva cette Dignité juſqu'en
959. 959. qu'il partagea le Gouvernement de la Lorraine avec Frideric ſon
neveu, qui fut créé Duc de la haute Lorraine en 959. & poſſéda cette
984. Dignité juſqu'en 984. pendant que Brunon gouvernoit la baſſe Lorraine
965. juſqu'en 965.

A Frideric ſuccéda Theodoric I. depuis l'an 984. juſqu'en 1024. Theodoric
1033. eut pour ſucceſſeur Frideric II. depuis 1024. juſqu'en 1033. ou 1034.
1024. qu'Adalbert d'Alſace fut nommé Duc de Lorraine. Je ne donne pas ici la
ſuite des Ducs de la baſſe Lorraine, on peut les voir dans l'Hiſtoire; il me ſuffit d'avoir montré à mon Lecteur, la ſucceſſion des Rois & des Ducs de Lorraine, juſqu'au commencement du regne de la Maiſon d'Alſace.

Au reſte, nous devons avertir le Lecteur, que toutes les Piéces que nous produiſons ici, & les Monumens que nous avons fait imprimer, ne ſont pas d'une égale autorité. Il y en a d'autentiques & de certaines, comme ſont les Diplômes, les Titres, les Traités; il y en a d'autres qui ſont mêlées de faits, dont les uns ſont certains, & les autres douteux, ou même abſolument apocryphes, comme ſont ceux qui ſont renfermés dans les Croniques des Egliſes, & les Hiſtoires particulieres, auſquelles on ne doit ajoûter foy, qu'après les avoir examinées ſelon les Régles de la Critique, & en les conférant avec les autres Hiſtoires les plus vrayes & les plus autentiques.*

XXVIII. *Origine des petites Souverainetés formées entre le Rhin & la Meuſe.*

On a pû remarquer par tout ce que nous venons de dire, que ce Pays ſitué entre la France & l'Allemagne, a été long-tems le ſujet des guerres & des diſputes entre les Souverains de ces deux grandes Monarchies, qui s'en conteſtoient réciproquement la Souveraineté & le Domaine. La jalouſie de ces deux Puiſſances, & les diviſions qui regnoient entr'elles, produiſirent entre la Meuſe & le Rhin, cette multitude de petites Souverainetés, de Républiques & de Seigneuries Régaliennes, qu'on y vit depuis le dixiéme ſiécle, & qui y ont ſubſiſté juſqu'au quinziéme & ſeiziéme, ſe maintenant les uns contre les autres, par l'aſſiſtance & la protection des Puiſſances voiſines.

Pendant ces tems de trouble, les Empereurs qui ſe diſputoient l'Empire, voulant chacun de leur côté ſe faire des créatures, & s'appuyer par des

alliances, accordoient aux Evêques, aux Abbayes, aux Egliſes, aux Seigneurs, des Priviléges & des droits très étendus, afin d'engager ces Seigneurs dans leur parti, ou de les y conſerver. Ils ajoûtoient aux Priviléges de grands Domaines, & des biens qui leur coûtoient peu, parce qu'ils n'en étoient pas paiſibles poſſeſſeurs; & qu'ils ne croyoient pas pouvoir acheter à trop haut prix, un Empire, ou un Royaume qui leur étoit conteſté.

De-là cette foule de petits Seigneurs Régaliens, entre l'Empire d'Allemagne & le Royaume de France, formés par la foibleſſe, ou par la diviſion de ces deux Puiſſances. Si l'une des deux troubloit ces petits Seigneurs dans l'exercice de leurs droits, ces Seigneurs étoient ſûrs de trouver de l'appui & de la protection dans la Puiſſance voiſine & rivale. Telle fut l'origine des petites Souverainetés Régaliennes de Lunéville, de Daſbourg, de Bouillon, de Salm, de Blamont, de Hombourg, de Caſtres, de Saverden, de Sarbourg, de Deux-Ponts, de Sarbruche, de Commercy, d'Aprémont, de Pierre-fort, de Sedan, de Chiny, de Luxembourg, &c. Telle la puiſſance des Evêques de Metz, de Toul, de Verdun, & de leurs Chapitres, & de leurs Villes Epiſcopales, qui ſe gouvernoient comme Républiques & Villes libres, relevantes de l'Empire. Telles enfin les Abbayes de Saint-Maximin, de Pruim, d'Epternach, de Gorze, de Saint-Arnoû, & pluſieurs autres, qui exerçoient ſur leurs Terres, & ſur leurs propres ſujets, une eſpéce de pouvoir régalien, ſubordonné à l'Empire, au Duc de Lorraine, au Duc de Bar, ou à l'Evêque de Metz, à qui ils devoient reſpectivement l'hommage.

XXIX. *Etendue du Duché de Lorraine, & exercice de ſa Souveraineté parmi tant de petits Souverains.*

Tout cela ne retranchoit rien à l'étenduë du Duché de Lorraine; ſeulement il diminuoit ou ſuſpendoit l'exercice de la puiſſance de nos Ducs, & les mettoit dans l'obligation d'avoir preſque toujours l'épée à la main, pour réprimer les entrepriſes des Seigneurs particuliers, ou pour défendre les Egliſes, dont ils étoient les Protecteurs; ou enfin pour ſoutenir leurs droits & leurs propres Domaines. De-là ces guerres ſi fréquentes contre les Evêques de Metz & de Toul, & contre les Seigneurs qui ſe liguoient avec eux, pour s'oppoſer aux Ducs de Lorraine, qui malgré ces petites Dominations, avoient toujours le Droit de Glaive, le Sauf-conduit par terre & par eau, dans toute l'étenduë de leur Marchiſie, & de leur Duché: Mais il faut convenir que dans ce Pays, comme dans tout le reſte de l'Europe, l'exercice des Droits de Souveraineté a beaucoup varié, & qu'il ne faut pas meſurer les tems anciens avec ceux d'aujourd'hui.

XXX. *Etat ancien des peuples de Lorraine.*

Anciennement tous les Peuples de ce Pays étoient ſerfs; tous les biens de l'Egliſe appartenoient aux Evêques; & les biens cultivés par les particuliers, appartenoient à leurs Seigneurs. Les ſujets ſerfs ne poſſédoient aucun fond en propre; ainſi les Seigneurs exerçoient ſur eux une autorité preſqu'abſoluë & deſpotique; ils leur rendoient la juſtice, les puniſſoient & les gouvernoient à leur volonté, ſuivant certaines Loix & certains Uſages; & ſouvent leur volonté ſeule tenoit lieu de Loy & de Régle.

On ne commença à affranchir les Villages qu'aſſez tard. Les affranchiſſemens étoient rares au douziéme ſiécle; ils devinrent plus fréquens dans la ſuite. Ces affranchiſſemens ont formé les Communautés & les Coutumes, qui ſont en ſi grand nombre dans ce Pays. Les Villes y étoient fort rares, & la plûpart des Châteaux que nous connoiſſons, ſont de fraîche

datte, & doivent leur origine aux petites guerres que les Seigneurs ſe donnoient la liberté de ſe faire les uns aux autres, ſous des Princes foibles, ou abſens, ou mineurs, ou diviſés. Les particuliers y plaidoient peu, parce qu'ils ne poſſédoient rien en propre; leurs diſputes rouloient pour l'ordinaire ſur des injures, des batteries, des vols; & ces Procès ſe terminoient, ou par des amendes que le Seigneur impoſoit aux coupables, ou par le duel ou le combat entre les parties, lorſque l'on manquoit de preuves ou de témoins, pour convaincre l'accuſé.

Les Appels au Prince Souverain étoient très rares, & n'avoient lieu communément qu'entre des Seigneurs, ou des Egliſes, dont les Souverains ont toujours été les défenſeurs naturels. Nos Ducs avoient à cet égard une obligation encore plus particuliere, étant les Avoüés de la plûpart des Abbayes du Pays. En cette qualité, ils rendoient la juſtice aux ſujets de leurs Egliſes, préſidoient à leurs Plaids, y jugeoient ſouverainement, prenoient les armes pour leur défenſe, & ſe mettoient à la tête de leurs vaſſaux, pour les conduire à la guerre. Pour reconnoître ces ſervices, on leur abandonnoit certains Domaines, ou certaines rétributions, & on partageoit avec eux les biens des Egliſes, afin qu'ils les garantiſſent de l'oppreſſion & du pillage.

La ſituation où ſe trouve la Lorraine, aſſiſe entre ces deux grandes Puiſſances, a ſervi d'un côté à maintenir & à conſerver ſa domination, pendant que tant d'autres ont été renverſées: mais d'ailleurs ce voiſinage a été un obſtacle à ſon agrandiſſement. Elle n'a pû ſe meſurer avec ces deux grands Etats, ni les entamer par la force; elle les a même trouvés en ſon chemin, lorſqu'elle s'eſt vûë obligée de faire la guerre à ſes voiſins. Ceux-ci trop foibles pour ſe ſoutenir ſeuls contre la Lorraine, ou ſe liguoient avec d'autres Seigneurs, pour lui oppoſer leurs forces réünies, ou imploroient le ſecours de la France ou de l'Empire, pour réſiſter au Duc de Lorraine, plus puiſſant qu'eux. C'eſt ce qu'on a vû dans les guerres contre Robert Comte de Sarbruche, Seigneur de Commercy, qui évita la perte entiere & la priſe de ſa Ville, par les forces du Connêtable de France, qui s'approcha pour le ſoutenir. Réciproquement, lorſque la Lorraine étoit attaquée par des Puiſſances ſupérieures en forces, la France quelquefois prenoit ſon parti contre ſes ennemis. On en vit un exemple célébre dans la guerre de Charles le Hardy Duc de Bourgogne, contre René II. Duc de Lorraine. Le Roy Louis XI. fournit ſecrétement au dernier des ſecours d'hommes & d'argent, pour le mettre en état de réſiſter à Charles, & d'abattre ſa puiſſance redoutable, même à la France.

XXXI. *Généroſité & déſintéreſſement des Ducs de Lorraine.*

Il faut toutefois convenir qu'il s'eſt trouvé pendant la ſuite de tant de ſiécles, des conjonctures favorables, dont nos Ducs auroient pû profiter, pour s'agrandir aux dépens de la France & de l'Allemagne. Par exemple, pendant les diviſions domeſtiques de la France, pendant les minorités, & pendant les guerres que lui firent les Anglois; de même que pendant les troubles & la décadence de l'Empire, ou du Royaume de Germanie. Si l'on examine ſérieuſement toute la ſuite de leur Hiſtoire, on demeurera d'accord qu'il leur étoit plus facile de fonder de grands Etats, qu'à d'autres petits Souverains, qui ſe ſont aggrandis avec de plus foibles commencemens; & ſi l'on fait réflexion ſur une ſi longue ſuite de Ducs, tous grands Guerriers, & preſque toujours victorieux de leurs ennemis,

& d'ailleurs

& d'ailleurs alliés avec les Couronnes les plus puiſſantes, il faudra encore plus néceſſairement reconnoitre qu'ils ſe contentoient généreuſement de leurs biens, & que la raiſon de bienſéance ne leur a jamais rien fait entreprendre ſur autrui.

Il n'y a qu'une choſe qui leur a toujours été très ſenſible, & dont ils auroient voulu s'affranchir; c'eſt la Mouvance de certaines Places qui relevoient de la Couronne de France: mais dans ce tems-là même, on ne verra pas qu'ils ſe ſoient prévalus des troubles du Royaume, pour ſe départir des intérêts de la Couronne de France, & pour faire alliance avec les ennemis de l'Etat. Le Duc Charles II. qui porta ſon reſſentiment plus loin que les autres, ne laiſſa pas de venir joindre le Roy Charles VII. avec ſes troupes, devant Bourges, & demeura toujours attaché aux intérêts de la Couronne, pendant l'invaſion des Anglois. Je ne parle pas ici de la conduite du Duc Charles IV. qui embraſſa le parti de l'Empire & de l'Eſpagne, contre la France: ſes inconſtances, ſes variations, l'irrégularité de ſon ſyſtême, ſont choſes preſqu'inexplicables. Auſſi a-t'il trouvé le ſecret de perdre une partie de ſon Pays, & de ruiner le reſte; en ſorte que cent ans depuis n'ont pû le rétablir.

XXVII. *Antiquité & grandeur du Duché de Lorraine.* Le Duché de Lorraine eſt certainement un des plus anciens, des plus grands, & des plus conſidérables de l'Europe. On le trouve dans les Notices ſous le nom de Duché de la Belgique. Je ſçai que ces Notices ſont du tems de l'Empereur Theodoſe le Jeune; il n'étoit pas alors queſtion de Lorraine, le nom n'en étoit pas même connu, mais la choſe étoit déja en uſage. Nous connoiſſons des Ducs & des Comtes, ſous la premiere & la ſeconde Race des Rois de France, en Auſtraſie comme en Neuſtrie: c'étoient les Gouverneurs des limites des grandes Provinces. Les Ducs ont ſuccédé aux Rois dans les Pays conquis. On donna le nom de Duchés, aux Gouvernemens des Royaumes ſubjugués, & celui de Comtes, ou Gouverneurs des moindres Provinces, ou *Pagi*, ſubordonnés aux Ducs.

Cela eſt ſenſible dans la Lorraine, où l'on trouve dans les derniers tems les Comtes de Saintois, de Voivre, de Chaumontois, &c. au lieu que dans les tems plus reculés, ces Pays ou Cantons ſont ſimplement dénommés *Pagus Segetenſis*, *Vabrenſis Calvomontenſis*, *&c.*

Il y avoit des Ducs qui portoient quelquefois auſſi le nom de Comtes & de Marchis, ou qui joignoient enſemble ces deux qualités (a). Nos Ducs encore aujourd'hui portent le Titre de Ducs & de Marchis. Reinier premier Duc de Lorraine, avoit le nom de *Comte* en 905. 906. 907. 912. & dans le même tems il prenoit auſſi quelquefois le nom de Duc. Ce Duc mourut en 916. Cependant ſon Fils Giſlibert étoit déja nommé Duc en 912. (b). Il porta ce Titre juſqu'à ſa mort arrivée en 936. ce qui n'empêchoit pas qu'en 935. il n'y eût un nommé Adelbert, qui prenoit le nom de Duc de Lorraine; & du tems d'Albert Fondateur de Bouzonville, c'eſt-à-dire, au commencement de l'onziéme ſiécle, il y avoit juſqu'à trois ou quatre Princes qui prenoient la même qualité, comme Frideric Duc de la Moſellane, Godefroy Duc de la baſſe Lorraine, Albert dont on vient de parler, & enſuite Albert ſon Fils aîné.

C'eſt qu'alors le Duché de Lorraine n'étant pas encore héréditaire, les

---

(a) Ducange, *Gloſſar. verb. Dux.*

(b) *Vide Martenne, Ampliſſ. Collect. t. 2. p. 42.*

Empereurs gratifioient de cette Dignité qui ils jugeoient à propos. Ceux qui la poſſédoient, en jouïſſoient d'ordinaire toute leur vie, & même, par le droit de bienſéance, la tranſmettoient à leurs Enfans ; ou plutôt les Empereurs la conſervoient communément dans une même Famille, tandis qu'elle ne s'en rendoit pas indigne ; mais toujours avec la liberté de la tranſporter dans un autre, comme on le vit dans ce que Conrade le Salique fit en faveur d'Albert Fondateur de Bouzonville, & du Duc Albert ſon Fils, à qui il donna le Duché de la haute Lorraine, que Godefroy Duc de la baſſe Lorraine prétendoit lui appartenir ; ce qui cauſa de ſi grandes diviſions entre ces deux Maiſons, juſqu'à ce que le Duché fût fixé, & devint héréditaire dans la Maiſon d'Alſace.

XXXIII. *Quand le Duché de Lorraine eſt devenu héréditaire.* Dès-lors le Duché de Lorraine n'avoit déja plus ſa premiere étenduë, qui l'égaloit aux plus grands Royaumes. Brunon Archevêque de Cologne l'avoit partagée en 959. avec Frideric ſon neveu : l'un & l'autre la gouvernerent avec une autorité royale & ſouveraine. Les plus anciens Monumens comparent la puiſſance de nos premiers Ducs à celle des plus grands Princes. Le Roman de Garin le Lorrain repréſente les Ducs de Lorraine comme des Héros, qui ſoutenoient la guerre contre les premieres Puiſſances de l'Europe. Herman Evêque de Metz dit, que Thierry le vaillant gouvernoit la Monarchie du Royaume de Lorraine* : *Monarchiam Regni tenente Duce Theodorico.* Pibon Evêque de Toul dit de même, que ce Prince gouvernoit le Duché du Royaume de Lorraine* : *Ducatum Regni Theodorico Duce regente.* Et Richer Chronologiſte de l'Abbaye de Senones (c), avance que le jeune Duc Ferry III. prit le gouvernement du Royaume de Lorraine, après ſon pere Matthieu : *Fridericus junior, qui tunc temporis de novo poſt patrem Maherum, Regnum Lotharienſe regendum ſuſceperat.* Ces expreſſions ſont voir l'idée qu'on avoit alors de l'étenduë de leur puiſſance, & de l'autorité de leur domination.

* En 1070.

* En 1073.

(c) *Richer. Senonienſ. l. 5. c. 20.*

Digitized by Google

DISSERTATIONS.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Egliſe de Tréves.

ON doit mettre une grande différence entre les Traditions conſtantes, uniformes, anciennes, générales des grandes Egliſes, ſur les Faits hiſtoriques de leurs premiers tems, & ſur la vie de leurs anciens Fondateurs, & les Traditions qui ſont modernes, inconſtantes & douteuſes. Les premieres méritent tout notre reſpect ; & les révoquer en doute, ce ſeroit vouloir ébranler les fondemens de la vérité, & réduire toute l'Hiſtoire à un pyrrhoniſme dangereux. On doit toujours avoir une certaine vénération pour tout ce qui nous vient des Anciens, & préſumer qu'ils ne manquoient ni de diligence pour s'inſtruire, ni de fidélité pour conſerver préciſément ce qu'ils avoient appris de leurs Ancêtres.

Mais pour les Traditions populaires, que la crédulité des peuples, l'amour de la patrie, l'envie de ſe donner une origine illuſtre & ancienne, a produites, a inventées, a autoriſées, il n'eſt pas défendu de s'en défier, de les examiner avec ſoin, d'employer les régles de la plus ſévére critique, pour s'aſſûrer du vrai, pour le diſtinguer du faux, & pour ſeparer le douteux du certain.

Il y a toutefois en cela même un écueil à éviter ; c'eſt de douter de tout, & de vouloir rejetter toute une Hiſtoire, à cauſe de certaines circonſtances fauſſes, ou de quelques origines mal fondées. Ces Traditions populaires ſont d'ordinaire appuyées ſur des faits certains & indubitables ; elles ſuppoſent des vérités qui ne peuvent être raiſonnablement conteſtées : mais on les a voulu embellir, ces vérités, & on les a altérées. On a prétendu relever les événemens célebres, comme l'origine d'une Egliſe, d'une Maiſon illuſtre, ou la vie d'un grand Saint, & on a gâté ce qu'on en ſçavoit. Le fond eſt toujours certain ; le nom, par exemple, de la perſonne, le jour de ſa mort, le lieu de ſa ſepulture, certains autres faits éclatans, ſe ſont conſervés ſans altération ; le mal n'eſt tombé que ſur le tems que l'on a voulu reculer, & ſur quelques circonſtances de la vie, que l'on a voulu illuſtrer par des récits fabuleux & incertains.

Pour faire l'application de ces principes aux premiers Evêques des Egliſes de la Province de Tréves, on peut avancer, par exemple, que certainement S. Euquaire eſt le premier Apôtre de la ville & du Dioceſe de Tréves, S. Clement de celui de Metz, S. Manſuy de Toul, & S. Saintin de Verdun. Mais il faut auſſi convenir de bonne foi, que l'on a beaucoup défiguré l'Hiſtoire de ces ſaints Evêques, & les origines de ces anciennes Egliſes, par les circonſtances douteuſes dont on les a revêtuës.

Les Hiſtoires de Tréves (*a*) racontent que S. Euchaire, ou Euquaire, premier Evêque de cette Egliſe, fut envoyé dans la Gaule Belgique l'an 50. de J. C. l'an 9e. de l'Empereur Claude, & l'an 8e. de S. Pierre à Rome ; qu'il travailla avec ardeur à la propagation de l'Evangile ; (*b*) que Dieu lui en ouvrit le moyen par la converſion miraculeuſe d'un Sénateur de cette ville, dont on ne dit pas le nom. Ce Sénateur eut durant la nuit une viſion, dans laquelle J. C. ſe fit voir à lui dans ſa majeſté, & lui annonça

Ann. de J. C. 50. 51.

(*a*) *Vide Brower. l. 1. Annal. Trevir. c. 70. 71. & ſeq.* (*b*) Voyez nos Preuves.

qu'il y avoit dans la ville des Ambaſſadeurs du Dieu Créateur de toutes choſes, & que s'il vouloit éviter les ſupplices éternels, il devoit ſuivre la voye du ſalut, qu'ils lui feroient connoître.

Le lendemain le Sénateur aſſembla le peuple, leur déclara ce qu'il avoit vû, & les exhorta à embraſſer la Foy de J. C. Il ſe fit tout d'un coup un changement ſi extraordinaire dans les cœurs de la multitude, que la plûpart des Citoyens demanderent le Baptême. S. Euquaire & ſes Compagnons furent occupés pendant trois jours à les baptiſer dans l'eau du ruiſſeau qui coule au milieu de la Ville. Ce ruiſſeau, dit-on, prit alors le nom d'*Olevis*, comme qui diroit *Huileux*, à cauſe du ſaint Chrême que l'on y répandit pour le Baptême des nouveaux Convertis.

An de J. C. 73. ou 74. S. Euquaire ayant vécu dans l'Epiſcopat vingt trois ou vingt-quatre ans, mourut en paix le 8. Décembre, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Jean-Baptiſte, qui a depuis porté le nom de S. Euquaire, & qui eſt connuë aujourd'hui ſous celui de S. Mathias, où l'on enterra après lui dix-ſept de ſes ſucceſſeurs dans l'Epiſcopat. Celui qui lui ſuccéda immédiatement, fut S. Valere, qui imita le zéle & le courage de S. Euquaire dans la prédication de l'Evangile. Il mourut après quinze ans de gouvernement, le 29. Janvier, & fut enterré dans le Cimetiére de S. Euquaire. Il eut, dit-on, durant ſa derniere maladie une viſion, dans laquelle S. Euquaire l'avertit de ſa mort prochaine, & lui dit d'ordonner Evêque en ſa place un ſaint homme nommé *Materne*. Il exécuta ces ordres, reçut le ſaint Viatique qu'il avoit conſacré, & mourut en paix entre les mains de ſes chers diſciples.

On prétend que c'eſt le même S. Materne que l'Apôtre S. Pierre avoit envoyé dans la Gaule Belgique avec les Saints Euquaire & Valere. S. Pierre avoit ordonné Euquaire Evêque & Apôtre de ces Nations, & lui avoit donné pour compagnons Valere Diacre, & Materne Soûdiacre. Ils étoient déja parvenus à Ell, ou Elegia, village d'Alſace ſur la riviere d'Ill (a), lorſque Materne y tomba dangereuſement malade, & y mourut quelques jours après. Ses Compagnons l'enterrerent au même lieu, & auſſi-tôt reprirent le chemin de Rome, pour demander à ſaint Pierre un nouveau Soûdiacre, pour les aſſiſter dans leur Miſſion. L'Apôtre les conſola, leur promit de rendre la vie à Materne, & les renvoya, leur donnant ſon Bâton paſtoral, & leur diſant que le mettant avec foy ſur le tombeau de Materne, ils le réſuſciteroient. La choſe arriva comme S. Pierre l'avoit dit. S. Materne ſortit vivant du tombeau, après y avoir demeuré enſeveli pendant quarante jours.

C'eſt ce que portent les anciens Monumens de Tréves. Il eſt certain qu'on a crû pendant long-tems poſſeder dans cette Egliſe le Bâton de S. Pierre, & que dans quelques anciens Conciles de la Province Eccléſiaſtique de Tréves, on a confirmé les Canons & Statuts par l'autorité du Bâton de S. Pierre. Enfin on aſſûre (b) que le Souverain Pontife, lorſqu'il vient dans l'Egliſe de Tréves, ſe ſert contre l'ordinaire, de Bâton paſtoral, en mémoire du Bâton de S. Pierre. C'eſt la Tradition du Pays, marquée dans divers Monumens, dont l'antiquité n'eſt pas grande. On ajoûte que S. Materne, après ſa réſurrection, prêcha en Alſace, & bâtit à Straſbourg l'Egliſe de S. Pierre-le-vieux, & près de Molshem une autre Egliſe nommée Dome-pietre, ou la Maiſon de S. Pierre. De-là s'avançant vers le Pays de Tréves, les trois ſaints Compagnons Euquaire, Materne & Valere annoncerent l'Evangile dans les Pays qui ſont le long du Rhin, comme à Spire & à Vorms. Etant arrivés à Tréves, ils ſe partagerent: Materne paſſa par Bonn dans le Pays de Cologne, puis dans celui de Tongres, & enſuite à Huy, à Liége, & dans les Ardennes, & continua d'y prêcher J. C. Euquaire & Valere s'arrêterent à Tréves, dont ils gouvernerent ſucceſſivement l'Egliſe. Valere un peu avant ſa mort, déſigna & conſacra pour ſon ſucceſſeur S. Materne, qui ne mourut, dit-on, que l'an de J. C. 128.

Pour donner à Materne le tems de fournir une ſi longue carriere, on veut qu'il ait été Evêque de Tréves pendant quarante ans, autant d'années qu'il avoit été de jours dans le tombeau; & pour accorder enſemble les cinq ou ſix Egliſes qui veulent l'avoir pour Fondateur, on dit qu'il a prêché ſucceſſivement dans toutes celles que nous avons nommées; en ſorte que ſur la fin de ſa vie, il étoit tout à la fois Evêque de Cologne, de Tongres & de Tréves. On ajoûte même qu'en une ſeule nuit de Noël (c), ou de Pâques, il offrit le ſaint Sacrifice dans ces trois Egliſes, où un Ange le tranſporta miraculeuſement; car il eſt impoſſible qu'une même perſonne puiſſe en ſi peu d'heures faire un ſi long chemin, & exercer ces ſaintes & longues fonctions ſans un très grand miracle. On en raconte un autre, qui n'eſt pas tout à fait ſi incroyable. C'eſt qu'étant à Chiny, il réſuſcita cinq morts, qui avoient été écraſés ſous les ruines d'une maiſon.

On ajoûte que S. Materne mourut à Cologne le 14. Septembre (d), la quarantiéme année de ſon Pontificat dans l'Egliſe de Tré-

---

(a) Entre Kogenheim & Erſtein en Alſace.
(b) *Brouwer. Hiſt. Trevir. l. 4. l. 2. pp. 143. 144.*
(c) *Idem, l. 2. c. 81.*

(d) *Brouwer. l. 2. c. 13. pag. 166. Hiſt. Trevir. Spicileg. tom. 12. p. 198.*

ves,

marquer qu'on donne à peu près les mêmes Evêques à Tongres & à Treves ; ce qui fait juger au P. Boucher, que ces deux Egliſes, de même que celle de Cologne, étoient gouvernées au commencement par un même Evêque : ainſi on aura pû prendre les Liſtes des Evêques d'un de ces Evêchés, ſur celles de l'autre, enſuite les confondre enſemble ſans entrer dans un plus grand examen (*i*).

L'Hiſtoire de Tréves imprimée dans le Spicilége, tom. 12. p. 199. donne pour ſucceſſeurs à S. Materne, Felix, Manſuet, Clement, Moyſe, Martin, Anaſtaſe, André, Ruſtique, Auteur, Maurice, Fortunat, Caſſien, Marc, Avite, Marcel, Metropolus, Severin, Florentius, Martin, Maximin, Valentin. L'Auteur de cette Hiſtoire remarque que les huit derniers ont auſſi gouverné l'Egliſe de Tongres, qui a dans la ſuite été tranſportée à Maeſtrich, puis à Liége : mais un ancien Manuſcrit de ſaint Mathias, que nous avons vû dans cette Abbaye, ne parle pas de ces vingt-un Evêques ſucceſſeurs de Materne ; & l'Auteur de *Geſta Trevirorum*, qui écrivoit au commencement du douziéme ſiécle (*k*), dit expreſſément que S. Agrece eſt le quatriéme des Evêques de Tréves, dont le nom ſoit connu. L'on n'avoit donc pas encore inventé en ce ſiécle-là les noms des vingt Evêques que l'on donne pour ſucceſſeurs à S. Materne, & qui ont précédé S. Agrece.

On peut auſſi remarquer que du nombre de ces Evêques, S. Manſuet eſt apparemment celui que la ville de Toul reconnoit pour ſon premier Apôtre ; Marcel, le premier Evêque de Châlons ſur Saône. On connoit auſſi Felix & Fortunat, envoyés par S. Irenée pour prêcher à Valence en Dauphiné ; & que les SS. Clement, Felix & Auteur ſont ceux que l'Egliſe de Metz révére comme ſes Evêques. Enfin l'Hiſtorien imprimé dans le Spicilége, ajoûte que l'on ne ſçait rien de la vie ni des actions de ces vingt-un Evêques, qui ont gouverné l'Egliſe de Tréves pendant des tems de troubles & de perſecutions, cachés dans des ſolitudes & des cavernes, ſans oſer ſe montrer au monde. Il dit auſſi que la ville de Tréves retomba dans l'infidélité & l'idolâtrie après la mort de ſes trois premiers Apôtres, Euquaire, Valere & Materne. Mais il y a apparence qu'il ne fait cet aveu, que parce qu'il n'a pû trouver une ſuite bien liée des Evêques de Tréves, en ſuppoſant que ces trois premiers y avoient été envoyés immédiatement par l'Apôtre S. Pierre : au lieu qu'en fixant l'Epiſcopat de S. Materne à Cologne en 385. & celui d'Agrece à Tréves en 314. il ſera aiſé, en donnant à Euquaire vingt ans d'Epiſcopat à Tréves, autant à Valere, & autant à Materne, de remonter juſqu'au milieu du troiſiéme ſiécle, & à l'an 254. qui peut être la vraye époque du Chriſtianiſme à Tréves.

Les Peres Bollandiſtes au vingtiéme jour d'Août, à l'occaſion de S. Auteur Archevêque de Tréves, ont cenſuré ce que je viens de dire des vingt Archevêques de Tréves, que je ſoupçonne d'avoir été ajoûtés dans le Catalogue des premiers Prélats qui ont gouverné cette Egliſe. Je ne me plains point de leur cenſure, & j'aurois été ravi de trouver dans leur Ouvrage des preuves ſolides, qui m'engageaſſent à retracter ce que j'ai avancé. Le Public ſçavant & équitable jugera de notre différend. J'ajoûterai ſeulement ici, que j'ai vû dans l'Abbaye de Sainte Marie-aux-Martyrs, aſſez près de la ville de Tréves, l'Autel portatif de S. Villibrode, qui eſt un petit coffre de chêne, long d'environ deux pieds, haut & large d'environ dix pouces, revêtu de lames d'argent, repréſentant Notre-Seigneur, la ſainte Vierge & quelques autres Saints, dont les Reliques étoient enfermées dans cet Autel. La pierre de cet Autel eſt un jaſpe de deux bons pouces de long, & d'un bon pouce de large, autour duquel on lit : *HOC ALTARE BEATUS VILLIBRORDUS IN HONORE DOMINI SALVATORIS CONSECRAVIT, SUPRA QUOD IN ITINERE MISSARUM OBLATIONES DEO OFFERRE CONSUEVIT ; IN QUO CONTINETUR DE LIGNO CRUCIS CHRISTI, ET DE SUDARIO CAPITIS ILLIUS.*

Cette Inſcripſion eſt ſans doute poſtérieure au tems de S. Villibrode ; mais dans les Cartouches où ſont repréſentées quelques figures de J. C. de la Vierge & des Saints, on lit le nom de pluſieurs Archevêques de Tréves. C'étoient, à mon ſens, les Diptyques qui contenoient les noms des Saints que S. Villibrode récitoit à la Meſſe. Je n'y lis pas ceux que je tiens pour interpolés dans le Catalogue ordinaire.

S. Alpitius.	*S. Modouvald.*
S. Felicis.	*S. Nicolaus.*
S. Baſinus.	*S. Martinus.*
S. Marus.	*S. Acritius.*
S. Severinus.	*S. Maximinus.*
S. Nicetius.	*S. Paulinus.*
S. Bonoſius.	*S. Felix.*
S. Legont.	*S. Alexander.*
S. Vincentius.	*S. Felix.*

S. Villibrode a vécu au 8e. ſiécle, & eſt mort en 739. dans ſon Abbaye d'Epternach au Diocéſe de Treves ; les noms des Saints Evêques dont il faiſoit mémoire, étoient Archevêques de la même Egliſe. Ils ne ſont pas ici placés ſelon leur ordre chronologique. *Alpitius* eſt apparemment le même que *S. Auſ-*

(*i*) Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 4. art. 23. pp. 499. 500. *Boland.* 29 *Januar. pp.* 917. §. 3. 918. Et Launoy, *de Sagacii Severi Sanctitate, &c.* Baillet, Vie de S. Materne, 14. Septembre, & 29. Juillet.

(*k*) Voyez les Preuves.

pice, que l'on met immédiatement après S. Materne. Nous ne connoiſſons pas de *Nicolas* Archevêque de Tréves ; & on donne ici le titre de Saints à des Prélats qui ne ſont pas qualifiés tels dans les Catalogues de l'Egliſe de Tréves. Il eſt remarquable que les Saints *Felix & Baſin*, qui ſont après Alpicius les premiers de la Liſte de S. Villibrode, ſont ceux qui ſont les plus voiſins de ſon tems ; Felix, ou Felicius, étant mort vers l'an 640. & Baſin ayant abdiqué vers l'an 696. Les Saints *Martin & Nicolas* n'étoient pas du nombre des Evêques de Tréves : mais du choix de la dévotion de S. Villibrode.

De tout ce que nous venons de dire, il eſt aiſé de conclure que le Chriſtianiſme n'eſt pas auſſi ancien dans la ville & dans le Dioceſe de Tréves, qu'on l'a prétendu juſqu'ici ; que les SS. Euquaire, Valere & Materne en ſont les premiers Apôtres : que ſelon toute apparence, ils y ont été envoyés par le S. Siége, puiſque la tradition conſtante du Pays eſt, que ces Saints ſont venus de Rome, & que le Pape Innocent I. (*l*) avance comme une choſe certaine, que perſonne n'a établi des Egliſes dans les Gaules, non plus que dans l'Eſpagne & dans l'Afrique, ſinon ceux que S. Pierre, & ſes Succeſſeurs, ont ordonnés Evêques : Qu'il n'y a nul inconvénient à dire, que S. Materne, après avoir gouverné quelque tems l'Egliſe de Tréves, l'a quittée, pour ſe borner au gouvernement de celles de Tongres & de Cologne, & l'a laiſſée à S. Agréce quatriéme Evêque de Tréves : Que les circonſtances de la Miſſion de ces trois ſaints Perſonnages ſont très apocryphes, de même que la réſurrection de S. Materne : Que les vingt-un Evêques que les Catalogues de l'Egliſe de Tréves placent entre S. Materne & S. Agréce, ne méritent aucune créance ; non plus que ce qu'ils avancent du retour des habitans de Tréves au Paganiſme ; étant indubitable, que depuis les SS. Euquaire, Valere, Materne, Agréce & Maximin, cette Egliſe a toujours conſtamment perſeveré dans la Foi Chrêtienne, Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſans qu'on puiſſe montrer aucun intervalle d'apoſtaſie ou d'infidélité.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES ARCHEVESQUES DE TREVES.

SAint Euquaire, gouverne vingt-trois ans, mort le 8. Decembre.

S. Valere, quinze ans, mort le 29. Janvier.

S. Materne, quarante ans, mort le 17. Septembre.

S. Auſpice, le 8. Juillet.

S. Celſe, le 23. Fevrier.

S. Felix.

S. Manſuet.

S. Clement.

Moyſe.

S. Martin I. Martyr, 19. Juillet. *V. Bolland. 27. Jul. p. 182.*

Anaſtaſe.

André.

Ruſtique.

S. Auteur I. 20. Août. Ses Reliques repoſent à Paderborn.

Maurice.

Fortunat.

Caſſien.

S. Marc.

S. Navite, 7. Juillet.

S. Marcel Evêque & Mart. 4. Septembre.

S. Metropole Evêque & Mart. 8. Octobre.

S. Severin Evêque & Martyr, 24. Octobre.

S. Florence, ou Florentin, Evêque & Martyr, 17. Octobre.

S. Martin II. 21. Juin.

S. Maximin I. Evêque & Martyr, 20. Juin.

S. Valentin Evêque & Martyr, le seize Juillet.

Tel eſt le Catalogue des premiers Evêques de Tréves, ſuivant Harigere & l'Hiſtoire du Pere Brouver, & les Monumens modernes de cette Egliſe : mais à l'exception des trois premiers, l'Epiſcopat des autres eſt fort douteux.

S. Agritius, ou Agréce, aſſiſta en 314. au Concile d'Arles. Il eſt honoré le 13. Janvier.

S. Maximin fut élû vers l'an 330. Il reçut S. Athanaſe en 336. Il aſſiſta au Concile de Cologne en 346. mort en 347.

S. Paulin, en 347. honoré le 31. Août.

S. Bonoſe, le 14. Février.

S. Briton, Britannus, ou Veteran, vivoit en 374. mort en 386. honoré le 5. May.

S. Felix vivoit en 386. mort en 400.

Maurice II. depuis 400. juſqu'en 407.

S. Leonce, ou Legonce, honoré le 19. Février.

S. Auteur II.

S. Severe, Diſciple de S. Loup de Troyes, floriſſoit en 447. mort en 455. honoré le 15. Octobre.

S. Cyrille, honoré le 19. May.

Hymere, ou Jamrique.

Jamblique rappellé dans la Lettre de Sidoine à S. Auſpice Evêque de Toul, vivoit vers l'an 470.

Evemere, ou Emere, ou Evermere.

S. Marc, le 26. Janvier.

Volulien vivoit en 469.

S. Milet, honoré le 29. Septembre.

(*l*) Innocent. 2. tom. 2. Concil. p. 1245. D.

S. Modeſte, mort en 486. honoré le 24. Février. Ses Reliques repoſent à S. Matthias.

Maximien, mort en 498.

Fibicius, ou Vibicius, ſous Thierry Roy d'Auſtraſie.

S. Aprunculus, mort en 527. honoré le 22. Avril.

S. Nicetius, mort vers l'an 569. honoré le premier Octobre.

S. Magnerique, mort vers l'an 597. honoré le 25. Août.

Gunderic.

Severin.

Sebaudus, mort vers l'an 622.

Modoalde vivoit ſous Dagobert II. mort vers l'an 636.

Felicius, ſous Sigebert III. mort vers l'an 640.

Ruſtique, mort vers l'an 649.

Numerien, mort vers l'an 664.

S. Hidulphe, ou Hildulphe, ou Clidulphe, depuis 665. juſques vers l'an 671. qu'il abdiqua, & ſe retira dans la Vôge, où il bâtit l'Abbaye de Moyen-montier; il y mourut vers l'an 707. honoré le 11. Juillet.

S. Baſin abdiqua vers l'an 696. & ſe retira à Metloc; il vivoit encore en 704. & a ſouſcrit en cette année à quelques Titres d'Epternach. *Martenne præfat. in tom. 1. ampliſſ. collect. p. xxxj.*

S. Ludvin ſuccéde à ſaint Baſin vers l'an 698. mort vers l'an 712.

Quelques-uns croyent que S. Clodulphe, ou Cloû Evêque de Metz, fils de S. Arnoû, gouverna l'Egliſe de Tréves pendant quelque tems, vers l'an 712. & 713. *Hiſt. Trev. c. 38.* Voyez nos Preuves. Mais ſous le nom de *Clodulphus*, il faut entendre S. Hidulphe Fondateur de Moyen-montier.

Milon, depuis 713. juſqu'en 753.

Veomade, depuis 753. juſqu'en 776.

Richode, depuis 776. juſqu'en 804.

Vazzon, depuis 804. juſqu'en 810.

Amalhere, ou Amalaire, depuis 810. juſqu'en 814.

Hetti, ou Hetto, abdiqua vers l'an 838. & ſe retira à Epternach, dont il fut fait Abbé. (*Chronic. Epternac.*)

Theganus, ou Thegambert, Chorevêque en 844.

Theutgaude en 860. mort vers l'an 868. ou 869.

Bertholphe, depuis 869. juſqu'en 883.

Ratbode, depuis 884. juſqu'en 918. aſſiſta au Concile de Mayence en 888.

Ruotger, ou Roger, depuis 918. juſqu'en 930.

Robert, depuis 930. juſqu'en 956.

Henry, depuis 956. juſqu'en 964.

S. Volfang fut Adminiſtrateur en 965. pendant la vacance du Siége.

Thierry, depuis 966. juſqu'en 977.

En 991. Leon Evêque de Tréves fut envoyé par le Pape Jean XV. en Angleterre, tom. 3. Annal. Bened. p. 92. B.

Egbert, depuis 973. juſqu'en 993.

Adalberon Prévôt de S. Paulin, intrus dans la Chaire Archiepiſcopale, en 994.

Ludolphe, ou Landolphe, depuis 994. juſqu'en 1008.

Megingaude, depuis 1008. juſqu'en 1016.

Poppon, depuis 1016. juſqu'en 1047. autrement Bobo, t. 9. Concil. p. 816.

Eberard, ou Gerard, depuis 1047. juſqu'en 1067.

S. Conrade Evêque & Martyr, en 1067.

Adon, ou Udon, depuis 1067. juſqu'en 1078.

Egelbert, ou Gilbert, depuis 1078. juſqu'en 1103. ou Engelbert, an 1085. tom. 10. Concil. 1832. A.

Fulbert, an. 1093. tom. Theſaur. Anecd. p. 262. D.

Brunon, depuis 1103. juſqu'en 1124.

Godefroy, depuis 1124. juſqu'en 1127.

Meginere, depuis 1127. juſqu'en 1130.

Brunon & Gebehard, choiſis, 1130. 1131.

Alberon, ou Adalberon, depuis 1132. juſqu'en 1152.

Godefroy, choiſi par une partie du Chapitre.

Jean Archevêque, ſous le Pontificat du Pape Eugene III. (Titre de l'Abb. d'Horréen.)

Hilin, depuis 1152. juſqu'en 1169.

Arnolde, depuis 1170. juſqu'en 1183.

Rudolphe & Folmare ſe conteſtent l'Archevêché pendant ſept ans.

Jean, depuis 1188. juſqu'en 1212.

Henry Evêque d'Ozelle, Suffragant en 1241.

Thierry, depuis 1212. juſqu'en 1242.

Arnolde, depuis 1242. juſqu'en 1259.

Arnoû de Sleide, & Henry de Boland Elus, conteſtent, 1259. 1260.

Henry de Finſtingue, depuis 1261. juſqu'en 1286.

Jean Abbé de Saint-Martin de Tréves, Suffragant en 1286.

Bernard de Caſtineto, ou de Châtenoy, Adminiſtrateur.

Thierry Archevêque en 1278. (Titre de l'Abbaye d'Horréen.)

Bermond, ou Boëmond I. depuis 1287. juſqu'en 1299.

Diether, depuis 1300. juſqu'en 1307.

Baudouin, depuis 1308. juſqu'en 1354.

Hartungus Evêque de Mecrez, Suffragant.

Daniel Evêque de Moc, Suffragant.

Boëmond II. depuis 1354. juſqu'en 1363.

En 1366. *Boëmundus Epiſcopus, olim Archiepiſcopus Trevirenſis.* (Titre de l'Abbaye d'Horreen.)

Cunon de Falkeſtein, depuis 1363. juſqu'en 1388.

Nicolas d'Arlon Carme, Adminiſtrateur ou Suffragant.

Matthias

Matthias Abbé de Luxembourg, Suffragant, Evêque d'Azot.

Vernier, depuis 1388. juſqu'en 1418.

Conrade, Suffragant de l'Evêque Conrade.

Othon de Zingenheim, depuis 1419. juſqu'en 1429.

Udalric Comte de Manderſcheit, & Jacques de Sierk ſe conteſtent l'Archevêché.

Raban d'Helbinſtad, depuis 1431. juſqu'en 1439.

Jean de Mont, Suffragant, depuis 1419. juſqu'en 1442.

Jacques de Sierk, depuis 1439. juſqu'en 1456. Il fut fait Coadjuteur de l'Evêque de Metz en 1455. Son cœur fut apporté à Metz, & enterré près de l'Aigle où l'on chante l'Evangile.

Henry Kaltyſen, Suffragant, mort en 1465.

Jean Marquis de Bade, depuis 1456. juſqu'en 1503.

Jean Helmond, Suffragant des Evêques Jacques II. & Richard.

Jacques de Bade, depuis 1503. juſqu'en 1511.

Richard de Greiffen-claë, depuis 1511. juſqu'en 1531.

Nicolas Schinen, Suffragant de cinq Evêques.

Jean de Metzenhaus, depuis 1531. juſqu'en 1540.

Jean-Louis de Hagen, depuis 1540. juſqu'en 1547.

George de Vernebourg Evêque d'Azot, Suffragant de Jean IV.

Jean d'Iſſembourg, depuis 1547. juſqu'en 1556.

Nicolas, Suffragant de Jean V.

Jean de Leyen, ou de la Pierre, depuis 1556. juſqu'en 1567.

George de Virnebourg, Suffragant de Jean VI. mort en 1577.

Jacques d'Elz, depuis 1567. juſqu'en 1581.

Pierre Benfeld, Suffragant de Jacques III. mort en 1599.

Jean de Schoenemberg, depuis 1582. juſqu'en 1599.

Lothaire de Meternich, depuis 1600. juſqu'en 1623.

George Helſeſtein, Suffragant de l'Evêque Lothaire.

Philippe-Chriſtophe de Soteren, depuis 1624. juſqu'en 1652.

Othon de Senheim, Suffragant de Philippe, mort en 1662.

Charles-Gaſpar de la Pierre, élû Coadjuteur en 1650. Electeur, le 12. Mars 1652. mort le premier Juin 1676.

Jean Enenius, Suffragant de Trèves vers l'an 1663. Brouver. Proparaſc. t. 3. p. 5.

Jean-Hugues d'Orbeſch, élû Coadjuteur, 1672. Electeur en 1676. le 23. Juillet, mort le 6. de Janvier 1711. Il étoit auſſi Evêque de Spire.

Charles-Joſeph de Lorraine, fils du Duc Charles V. & frere de S. A. R. LEOPOLD I. élû Coadjuteur le 24. de Septembre 1710. Electeur en 1711. mort à Vienne le 4. Décembre 1715.

François-Louis, Prince de Neubourg lui a ſuccédé en 1716.

Jean-François de Scomborn, élû en 1729. Archevêque regnant.

Les derniers Suffragans de Trèves depuis l'an 1770. ſont :

Jean Hollet, Evêque d'Azot.

Jean-Henry Anethan, Evêque d'Hiéropolis.

Jean-Pierre Verhoſt, Evêque d'Arbe.

Jacques-Matthias d'Eis, Evêque de Boſme.

Lothaire-Frideric de Nalbac, Evêque d'Emmaüs.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Egliſe de Metz.

ON ne peut pas révoquer en doute, que le premier Evêque de Metz n'ait été S. Clement ; toute la Tradition de cette Egliſe, tous ſes Hiſtoriens, tous ſes Monumens dépoſent en faveur de cette vérité. On ne doit pas faire difficulté non plus de reconnoître qu'il fut envoyé de Rome ; qu'il détruiſit l'infidélité, figurée par le Dragon qu'on dit qu'il précipita dans la Riviere de Seille ; qu'il bâtit quelques Egliſes au dedans & au dehors de Metz ; qu'il mourut le IX. des Calendes de Décembre, & qu'il fut enterré dans une Egliſe qu'il avoit fait bâtir, & qui porta long-tems le nom de S. Felix.

Mais que S. Clement ait été Patrice & Conſul ; qu'il ait été envoyé directement & immédiatement à Metz par S. Pierre ; qu'il ait dédié une Egliſe à cet Apôtre encore vivant ; qu'il ait mis ſon Etole au col d'un ſerpent d'une grandeur démeſurée, qu'il l'ait ainſi traîné à la riviere, avec une infinité d'autres ſerpens ; qu'il ait fait ce grand nombre de miracles qu'on lui attribuë, c'eſt ce qu'on peut ne pas croire, ſans manquer au reſpect qui eſt dû aux bonnes & vrayes Traditions du Pays, & de l'Egliſe de Metz.

Pour découvrir, autant qu'il eſt poſſible dans ces occaſions, la ſource des fauſſes circonſtances, que l'on a mêlées aux véritables Hiſtoires, il faut recourir le plus haut qu'il ſe

peut, aux ſources & aux premiers Hiſtoriens. Ceux-ci d'ordinaire ſont d'autant plus courts & plus ſimples, qu'ils approchent de l'origine des Egliſes. Les Ecrivains qui ſont venus depuis, n'ont fait d'ordinaire qu'embellir, qu'amplifier, & que charger l'ancien récit de nouveaux faits, de nouveaux miracles, ou de nouvelles circonſtances incertaines & ſans fondement.

C'eſt ce que nous avons expérimenté dans l'examen que nous avons fait de l'Hiſtoire de S. Clement premier Apôtre de Metz. Nous avons trouvé deux Manuſcrits de ſa Vie, anciens d'environ ſept à huit cens ans; le premier ſe conſerve à S. Arnoû (*a*), & comprend la Vie de S. Clement, comme elle eſt ſortie de la main de Paul Diacre, Sécrétaire de Charlemagne; la ſeconde eſt dans l'Abbaye de S. Symphorien, beaucoup plus ample & plus circonſtanciée que celle du premier Manuſcrit: mais j'y remarque peu de circonſtances conſidérables. Il y en a une qui mérite d'être relevée. Il dit que S. Clement accorda aux Fidéles qui auroient promis le voyage de Rome, & qui ne pourroient s'acquitter de leur pélerinage, de pouvoir ſatisfaire à leur vœu, en viſitant deux fois la ſemaine, le Mercredy & le Vendredy, l'Egliſe de S. Pierre, bâtie dans l'Amphitéâtre de Metz.

Nous avons auſſi vû dans l'Abbaye de S. Vincent de Metz, & en d'autres endroits, une Vie manuſcrite de S. Clement, dont l'Auteur, qui eſt fort moderne, a beaucoup ajoûté à ce que Paul Diacre & les autres en avoient dit. Il raconte (*b*), que S. Clement ayant été envoyé dans les Gaules, avec Celeſte & Felix, l'un Diacre & l'autre Soûdiacre, s'arrêta d'abord à Gorze (*c*), qui étoit alors un lieu déſert; y bâtit une Egliſe en l'honneur de ſaint Pierre, & s'y fit une eſpéce d'hermitage, au lieu où l'on bâtit depuis la fameuſe Abbaye de Gorze; qu'un Cerf pourſuivi par les Chaſſeurs, ſe retira auprès du Saint, & ne put être forcé par les chiens. Le Roy de Metz informé de cette merveille, ſe rendit à Gorze, fut témoin du prodige, & invita Clement à venir à Metz. Clement vint dans la ville, convertit pluſieurs perſonnes; traîna dans la Seille un grand ſerpent, qui étoit dans l'Amphitéâtre, lui ayant mis ſon Etole au col. La plûpart des Bourgeois ſe convertirent; mais le Roy demeura dans ſon infidélité.

S. Clement benit alors une Egliſe près de Chiévremont, en l'honneur de S. Pierre, & lui donna le nom de *Saint-Pierre le Vieil*. Elle fut pendant cinquante ans la Mere-Egliſe de Metz. Il en bâtit après cela une ſeconde, ſous l'invocation de S. Etienne, laquelle a été depuis la Cathédrale de Metz. Quelque tems après, la fille du Roy étant morte, Clement la réſuſcita; & ce miracle fut ſuivi de la converſion du Prince & de toute ſa famille. Après cela Clement bâtit une troiſiéme Egliſe, ſous le nom de S. Jean-Baptiſte, hors les murs de Metz. Puis il réſuſcita tous les morts qui ſe trouverent dans la Ville, & qui n'étoient pas encore enterrés. Enfin il bâtit hors des murs de Metz, l'Egliſe où il choiſit ſa ſépulture, & qui dans la ſuite fut dédiée ſous ſon invocation. L'Auteur ajoûte, qu'il obtint de Dieu un Catalogue de tous les Evêques de Metz ſes ſucceſſeurs, écrit en or, en argent, en cuivre & en plomb, le prix du métal marquant le mérite futur des ſujets. Il mourut après 25. ans quatre mois d'Epiſcopat.

On lit dans un ancien Pontifical de l'Egliſe de Metz (*d*), & dans un Canon de la Meſſe écrit en lettres d'or, ces Vers compoſés du tems de Charlemagne:

Cùm Petrus æterni Dux ſummus Romula Regis
Quæ Caput orbis erat, ad mœnia finibus, omni
Schemate virtutum plenus, veniſſet Eois;
Electos quinque viros ſumptis cœleſtibus armis
Qui caperent arces ad vitæ gaudia mittit.
E quorum numero Clemens vocitatus, ut ille
Qui Romæ Petro ſucceſſerat, intulit urbi
Huic, quam olim Mettis dixêre Coloni,
Egregius Præſul divinâ voce ſalutem,
Primuſque hic Domini dignè fundavit ovile.

Heriger, Abbé de Lobe, qui vivoit ſur la fin du dixiéme ſiécle, & qui a écrit la Vie de S. Urſmare, parle auſſi de la Miſſion de ſaint Clement à Metz:

Clara Dionyſio tum Gallia Pariſienſi
Credula divini ſuſcepit ſemina verbi;
Et Clemens Mediomatricum miſſus ad urbem,
Edocet in ſolum vicinos credere Chriſtum.

Dans la Vie de S. Clement, que j'ai vûë à S. Symphorien, on lit à la fin une Epitaphe, qu'on dit avoir été vûë par le Princier Vigere, & par l'Abbé Fingenius, lorſqu'ils ouvrirent le tombeau de S. Clement:

Sancti Clementis Epitaphium, quod ſic habetur ad caput ejus, marmore ſculptum. Flavius Clemens Conſul Romanorum, Apoſtolus & Epiſcopus Mediomatricorum, hoc Vigericus Primi-

(*a*) Bibliot. de S. Arnoû, n. 23. c'eſt le même que celui qui eſt dans les Imprimés. Voyez nos Preuves.

(*b*) Hiſt. mſ. de S. Clement, communiquée par M. Nicolas, Procureur Général Fiſcal à Vic. Chronique de Metz en Vers; des Breviaires anciens de 400. ans, dit M. Giſſé.

(*c*) On peut voir ſur cela nos Preuves, où il eſt dit que S. Clement étoit Sénateur Romain, Oncle paternel de ſaint Clement Pape.

(*d*) Meuriſſe, l. 4. p. 685.

cerius, & Abbas Fingenius legerunt, dum ſcrinium ejus aperientes, ſacratiſſimum ejus Corpus incorruptum atque integerrimum repererunt.

Fingenius fut fait Abbé de l'Abbaye de Saint-Felix de Metz, nommée aujourd'hui de Saint-Clement, en 978. Je ne trouve point de Princier de Metz du nom de *Vigericus* en ce tems-là.

Le Pape Leon IX. dans ſa Bulle de l'an 1049. dont l'original eſt à S. Arnoû, parle de S. Clement, dont le Corps étoit enterré dans l'Abbaye de S. Felix : *Præterea Eccleſiam imò Abbatiolam S. Felicis ipſi loco adjacentem, ubi primus ejuſdem Mettenſis Eccleſiæ Paſtor beatus Clemens corpore quieſcit, &c.*

Thierry Evêque de Metz, qui mourut en 1047. avoit eû deſſein de faire la tranſlation du Corps de S. Clement: mais Dieu ne permit pas qu'il le fiſt; c'eſt ce que nous apprend l'Evêque Heriman, l'un de ſes ſucceſſeurs, qui fit cette tranſlation en 1090. (*e*) : *Antiſtes egregius (Clemens) multis multorum viſionibus & revelationibus ſe nobis innotuit, & ut à loco quo à bonæ memoriæ Domino Deoderico anteceſſore noſtro, quondam ad Sedem propriam illum transferre conanti, ſed Dei virtute prohibente, non valenti, &c.*

Voilà tout ce que nous trouvons de plus ancien touchant la Vie de S. Clement. Son culte, avant l'Evêque Heriman, n'étoit pas connu dans Metz; l'Egliſe où il avoit été enterré, ne portoit pas ſon nom. L'Auteur de la Vie de S. Clement, que j'ai luë à Saint-Symphorien, & qui eſt poſtérieur au tems de Paul Diacre, dit que de ſon tems, quelques-uns doutoient de la ſainteté de ce Saint, parce qu'il ne faiſoit point de miracles: mais qu'il fut révélé à une perſonne, que les Actes de S. Clement ayant été perdus durant les incurſions des Barbares, il étoit impoſſible de ſçavoir ni les particularités de ſa Vie, ni ſes miracles. L'Auteur ajoûte que le Saint n'a pas laiſſé d'en faire quelques-uns de ſon tems, & il les raconte.

Les Martyrologes d'Uſuard, d'Adon, & autres du neuviéme ſiécle, ne parlent pas de S. Clement. Le Romain n'en dit rien encore aujourd'hui, non plus que celui de M. Châtelain, qui n'ômet aucun Saint connu. M. de Tillemont a avancé que les anciens Cérémoniaux & Miſſels manuſcrits de Metz, ne font aucune mention de S. Clement premier Evêque de cette Egliſe, mais ſeulement de S. Clement Pape & Confeſſeur : car c'eſt ainſi que portent ces Manuſcrits, au lieu de le qualifier Pape & Martyr; & qu'on ne liſoit pas même le nom de S. Clement dans les Litanies du Diocéſe; il a été trompé par ceux qui lui ont donné des Mémoires. Son nom ſe lit dans un ancien Pontifical, qui ſe conſerve dans le tréſor de la Cathédrale. Ce Pontifical a environ huit cens ans, & eſt poſtérieur à l'Evêque Heriman. De plus, dans l'ancien Cérémonial, qui eſt de l'an 1105. on voit qu'on portoit ſes Reliques à la Proceſſion de S. Marc; & que le jour de ſa Fête, qui eſt le 2. de May, eſt Fête double, & à neuf Leçons; c'eſt ce que dit M. Giſſé, ſçavant Chanoine de la Cathédrale de Metz.

Si l'on examine de près les Vies de ſaint Clement Evêque de Metz, on remarquera aiſément, que la plûpart des circonſtances qui y ſont de la peine, ont été ajoûtées depuis Paul Diacre. Cet Ecrivain commence ainſi: *Incipit Vita S. Clementis Epiſcopi & Confeſſoris Metenſis Eccleſiæ, quod eſt IX. Calend. Decemb.*

Il ne dit pas que S. Clement ait été ſurnommé *Flavius*, ni qu'il ait été Conſul, & Oncle du Pape & Martyr S. Clement. Il dit qu'il fut envoyé à Metz par S. Pierre, avec S. Celeſte & S. Felix, & quelques autres Docteurs : mais les Auteurs qui ſont venus depuis, ont ajoûté, qu'il avoit été envoyé par S. Pierre, avec *Fronton* Evêque de Périgueux, *Sine*, ou *Sinice* de Reims, *Memmin* de Châlons-ſur-Marne, *Manſuet* de Toul, *Eucaire*, *Valere* & *Materne* de Tréves. Ils ont ajoûté à cela beaucoup d'autres circonſtances fabuleuſes. Paul Diacre, comme venu d'Italie, a dit que S. Pierre avoit auſſi envoyé *Apollinaire* à Ravenne, *Leucius* à Brindes, & *Anatole* à Milan : mais il ne nomme aucun Evêque envoyé en Gaule. Les Vers écrits du tems de Charlemagne; la Bulle du Pape Leon IX. & les autres Auteurs du même tems, le nomment ſimplement *Clement*, & premier Evêque de Metz.

Paul Diacre raconte aſſez au long l'Hiſtoire du Serpent noyé dans la Seille par S. Clement. Je ne doute pas qu'il ne faille expliquer cette Hiſtoire d'une maniere allégorique, & que le Serpent ne déſigne l'idolâtrie & l'infidelité détruites par le ſaint Evêque. Il y a pluſieurs Egliſes Cathédrales où l'on raconte la même choſe, à quelques circonſtances près. On dépeint de même S. George tuant un Serpent, & la ſainte Vierge écraſant un Dragon, & ſainte Marguerite en priere près d'un Dragon qui menace de l'engloûtir. Tout cela eſt ſymbolique : mais les Peuples ont réaliſé ces figures; & d'une peinture allégorique, ont compoſé une Hiſtoire. Paul Diacre déclare qu'il ne parle que ſur la relation, ou ſur la tradition des Anciens. Il ne cite aucun Ecrit plus ancien, dont il ait tiré ce qu'il avance.

Le reſte de ſon récit ne contient que le détail des Egliſes bâties par le Saint. 1°. Celle de

(*e*) *Idem*, pag. 378.

S. Pierre-aux-Arénes, bâtie dans l'Amphithéâtre. 2°. Celle de S. Jean-Baptiſte, deſtinée pour être le Baptiſtere des Fidéles, & où il y eut dans la ſuite une Communauté de Religieux. 3°. Celle où il fut enterré, à l'entrée de laquelle il y avoit une fontaine, & où fut bâtie l'Abbaye de S. Felix, qui prit dans la ſuite le nom de S. Clement. Tout cela n'a rien que de très probable, ſi l'on ſuppoſe que ce Saint eſt venu à Metz ſur la fin du deuxiéme ſiécle, ou au milieu du troiſiéme.

Mais dans la ſuppoſition qu'il ſoit arrivé à Metz vers l'an 47. de J. C. la choſe ſouffrira de très grandes difficultés : car outre les raiſons générales dont on a parlé ailleurs, & qui prouvent que la Religion Chrétienne n'a été introduite dans les Gaules qu'aſſez tard, eſt-il croyable qu'au premier ſiécle de l'Egliſe, on bâtit publiquement des Egliſes dans une ville comme Metz? qu'on y exerçât paiſiblement & publiquement la Religion de J. C. qu'on y vît une Egliſe au milieu de l'Amphithéâtre? que S. Clement conſacrât des Temples à S. Pierre encore vivant? qu'alors le Theâtre de Metz, cette ville ſi belle, ſi riche, ſi peuplée, ſi floriſſante, ait été déſert, abandonné, infecté par une infinité de ſerpens? Cela ne paroîtra certainement guéres poſſible à ceux qui ſçavent le goût des Romains pour ces ſortes de choſes, & leur inclination à les conſerver, & à les fréquenter. Il ne pouvoit pas être tombé de caducité, puiſque, ſelon ces Auteurs, il avoit été bâti par Auguſte, mort environ trente-trois ans auparavant.

Comme je me ſuis déclaré, que j'abandonnois tous les Auteurs qui ont écrit la Vie de S. Clement depuis Paul Diacre, je ne m'engage point à les réfuter; je ſuis même obligé d'abandonner ce dernier, dans ce qu'il dit que S. Clement a été envoyé à Metz immédiatement par S. Pierre : mais de ſçavoir en quel tems il eſt venu, c'eſt la difficulté. Nous n'avons aucun monument qui nous apprenne l'époque de ſa Miſſion, & nous avons contre nous la Tradition de cette Egliſe, Paul Diacre, & tous ceux qui ſont venus depuis, juſqu'à ces derniers ſiécles, que l'on a commencé à étudier l'Hiſtoire plus à fond, & à examiner les Monumens hiſtoriques, ſelon les régles de la plus ſévére Critique.

Paul Diacre nous a donné une ſuite des Evêques de Metz, depuis S. Clement juſqu'à Crodegrand: mais il ne marque ni le tems de leur Epiſcopat, ni celui de leur mort. Il ſe contente de marquer la durée de leur Epiſcopat; de même que les anciennes Tables de l'Evêché de Metz, leſquelles varient encore beaucoup entr'elles. Il finit ſon Ouvrage en s'adreſſant à Angelrame, qui vivoit alors, & dont il s'excuſe d'écrire la vie : *Hic jam, ſanctiſſime Angelramne, narrationis ſeriem veſtram beatitudinem locus expectat. Sed ego meæ tenuitatis non immemor, attemptare minùs idoneè non audeo, quæ de veſtræ Vitæ curſu laudabili, majori ſtilo promenda ſunt.* Il met *Auctor* treiziéme Evêque de Metz, du tems d'Attila & de S. Servais de Tongres. Il dit qu'*Agiulphus* vingt-ſixiéme Evêque, étoit né d'une fille du Roy Clovis. S. Arnoû, dont il parle aſſez au long, nous eſt bien connu, & les autres de ſuite.

Le Catalogue imprimé à la fin de l'Hiſtoire de Meuriſſe (*f*), & écrit du tems de Charlemagne, & de l'Evêque Angelrame, ce Catalogue ne marque auſſi que le jour de la mort des Evêques, mais non pas l'année. Un autre Catalogue que j'ai tiré des Manuſcrits de ſaint Arnoû, & qui finit au tems d'Adalberon I. mort en 964. n'exprime non plus que le nombre des années de chaque Evêque, & le jour de leur mort; toutes leurs années réünies, font la ſomme de 837. ans. Quand on ajoûteroit à cette ſomme celle de quarante-ſept, qui eſt l'année de la venuë de S. Clement à Metz, cela ne feroit que 884. ans, & ainſi il s'en faudroit encore 80. ans que ces Evêques ne rempliſſent les 964. ans qui ſe ſont écoulés depuis la naiſſance du Sauveur juſqu'à la mort d'Adalberon.

Ajoûtez, que le Catalogue donne aux premiers Evêques une fort longue vie. Par exemple, il donne à S. Clement 25. ans & quatre mois d'Epiſcopat; à S. Celeſte 15. ans; à ſaint Felix 42. à S. Patient 14. à ſaint Simeon 30. à Ruſe 28. à S. Firmin 45. à Legence 34. à Auteur 39. ou même, ſelon quelques Exemplaires, quarante-neuf, à Urbice 49. ce dernier n'eſt que le quinziéme Evêque de Metz. Il eſt certainement difficile dans un ſi petit nombre de Prélats, d'en trouver tant de ſuite, qui ayent vécu ſi long tems; auſſi les modernes croyent-ils qu'on a enflé exprès le nombre de leurs années, pour les faire remonter le plus haut qu'on a pû vers le tems des Apôtres.

Le premier monument qui fixe le tems des Evêques de Metz, eſt le Concile de Cologne tenu en 346. (*g*), contre Euphrate Evêque de cette derniere ville, dans lequel on lit que Victor Evêque de Metz, ou plutôt *Auctor*, ou des Médiomatriciens, condamna Euphrate par ſes Députés; & le ſecond monument eſt une Lettre de Ruſe Evêque de Metz, écrite à Nicetius Evêque de Tréves (*h*), vers l'an 532.

Il eſt vrai que pluſieurs Sçavans (*i*) révoquent en doute le Concile de Cologne, n'é-

(*f*) Pag 635.
(*g*) *Tom. II. Concil. Labb. p. 615.*
(*h*) Madaure, p. 37. Duchêne, *hiſt. Franc. t. 1. p. 863.*
(*i*) *Baron. ad an. 346. 347. 348.* Dupin, Bibliot. des Auteurs Eccl. ſiécle 4. Tillemont.

tant

tant guéres croyable qu'Euphrate flétri & dépoſé dans ce Concile en l'année 346. ait été député pour aſſiſter l'année ſuivante au Concile de Sardique, & envoyé à l'Empereur Conſtance, pour le prier de permettre que ceux que le Concile avoit rétablis dans leur Siége, y puſſent retourner en liberté.

De plus, on doute que Rufe, qui écrit à S. Nicetius de Tréves, ſoit l'Evêque de Metz. Premiérement, ce Rufe demeuroit loin de Tréves; il dit que ni la longueur des chemins, ni l'inondation des eaux, ni le danger de tomber entre les mains des Payens, ne pourront l'empêcher de ſe rendre auprès de lui: *Non tantùm jam deſiderio cogor, ut me nec itineris longinquitas, nec animarum * vaſta contritio, nec labentium aquarum congeſti moles, nec ſæventium indiſciplinatorum Paganorum timida * injuria retinent, niſi id fieri poſſit pennifero vellem coram veſtris aſtare conſpectibus.*

* Var. Numerum.

* Var. Timida.

On dit de plus, que depuis Victor I. ou plutôt *Auctor*, que l'on ſuppoſe avoir aſſiſté en 346. au Concile de Cologne, juſqu'à l'Epiſcopat de Nicetius, vers l'an 532. il y a un trop long eſpace, pour pouvoir être rempli par Victor II. S. Simeon & Sambuce, quand même on prendroit encore quelques années de Victor I. & de Rufe: car il y a 186. ans d'intervalle pour cinq Evêques. Il faudroit que Victor, Simeon & Sambuce euſſent été Evêques chacun vingt-deux ans, & prendre encore dix ans ſur Victor I. ou *Auctor*, & autant ſur Rufe.

On répond qu'encore que cela ſoit aſſez rare, la choſe toutefois n'eſt nullement impoſſible, que cinq Evêques rempliſſent un eſpace de 186. ans; & à l'égard de la Lettre de Rufe à Nicetius, elle ne contient rien qui ne puiſſe s'expliquer de la diſtance de Metz à Tréves, qui eſt de dix-huit à vingt lieuës, des chemins de montagnes & de bois qu'il faut faire, des eaux & des rivieres qu'il faut paſſer; il faudroit ſçavoir les circonſtances du tems, des lieux, des perſonnes, pour en mieux juger. Il eſt certain qu'il y a de fâcheux chemins de Metz à Tréves, & beaucoup d'eaux à paſſer; & ſi Rufe étoit vieux & incommodé, ce voyage ne laiſſoit pas d'être long & pénible pour lui.

Reſte la difficulté ſur le Concile de Cologne. On avouë qu'il eſt mal-aiſé de concilier ce qui ſe paſſa à ce Concile, avec la députation d'Euphrate: mais la choſe n'eſt pas impoſſible, & l'on ſçait trop peu l'Hiſtoire de ce Prélat, pour juger de ce qui lui fit faire ce voyage. Le Concile de Cologne ne renferme aucune contradiction chronologique: & il eſt aſſez croyable que Victor, ou *Auctor*, Evêque de Metz, qui aſſiſta par Députés à ce Concile, eſt le même qui ſe trouve nommé parmi les Evêques des Gaules au Concile de Sardique, en 347.

Or, ſuppoſé que Victor I. ou *Auctor*, dont on vient de parler, ait aſſiſté à ces deux Conciles, comme il n'y a juſqu'à lui que quatre Evêques de Metz, & que Victor fait le cinquiéme, en donnant à chaque Evêque vingt ans de regne, cela n'iroit, en retrogradant, qu'à l'an 247. de J. C. qui eſt le tems à peu près auquel on peut fixer la Miſſion de ſaint Clement à Metz.

M. Giſſe la met un peu plutôt, vers la fin du ſecond ſiécle, ou au commencement du troiſiéme: mais il n'en apporte aucune preuve nouvelle.

Outre cette Tradition, qui fait venir de Rome, & envoyer immédiatement par S. Pierre, S. Clement premier Evêque de Metz, il y en a encore une autre dans l'Egliſe de S. Arnoû, & dans le Diocéſe, qui veut que S. Jean l'Evangéliſte, déja fort âgé, ait deſtiné à la même Egliſe, un de ſes Diſciples nommé Patient (*k*). Ce Saint, étoit, dit l'Auteur, ſorti d'une famille riche & illuſtre de l'Aſie mineure. Lorſque l'Apôtre S. Jean vint dans cette Province, Patient fut une de ſes premieres conquêtes; il s'attacha inviolablement au ſaint Apôtre, & fut témoin des miracles qu'il fit, & des tourmens qu'il ſouffrit pour la Foi. En particulier, il aſſiſta au ſupplice de S. Jean, lorſqu'il fut jetté dans l'huile bouillante; & lorſqu'il reſuſcita le fils de la Veuve fidelle; & qu'il délivra de la damnation deux Seigneurs qui ſe repentoient d'avoir abandonné leurs richeſſes; il les en délivra, dit cet Ecrivain, *per auri miram in frondibus reciprocationem*; il veut dire, par le changement de l'or en feuilles d'arbres, & de feuilles d'arbres en or, dont il eſt parlé dans de vieux Légendaires.

Quoi qu'il en ſoit de ces miracles, qui ne ſont pas connus dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, S. Jean ayant réſolu d'envoyer Patient à Metz, pour y prêcher l'Evangile, Patient s'en excuſa, & lui dit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à l'abandonner, qu'il ne lui donnât quelques-unes de ſes Reliques. L'Apôtre fit ſa priere, & ſe tira ſans douleur une dent, qu'il donna à ſon cher Diſciple, en lui diſant: *Recevez ce gage de mon amour, & Dieu Auteur de tous biens, vous accorde auſſi la grace, qu'auſſitôt que vous approcherez de la ville de Metz, vous recevrez le don de la Langue du Pays; vous l'entendrez & la parlerez parfaitement.* Patient arriva donc à Metz ſous le Pontificat de Felix, troiſiéme Evêque de Metz. Il s'arrêta près de la ville, y bâtit une Egliſe, où il dépoſa les Reliques dont il étoit chargé, qui étoient une dent de l'Apôtre S. Jean l'Evangéliſte, & douze morceaux des habits des

(*k*) Voyez nos Preuves.

douze Apôtres, & quelques autres Reliques qu'il y avoit apportées.

Il y raſſembla une Communauté de Serviteurs de Dieu, & y mourut du tems du Pape Hygin, & des Empereurs Antonin le Pieux & Adrien. On compte cinq cens ans & plus, depuis S. Patient juſqu'à S. Arnoû; pendant leſquels l'Egliſe de Metz a été gouvernée par vingt-quatre Evêques, qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres, quoiqu'il y ait eû entre eux pluſieurs vacances de Siége, & pluſieurs interruptions. C'eſt ce que dit l'Auteur de cet Ecrit.

Tous les Catalogues des Evêques de Metz, placent S. Patient au quatriéme rang parmi les Prélats de cette Egliſe; on le fait ſuccéder immédiatement à S. Felix, & on lui fait ſuccéder Victor. Mais il faut convenir que rien ne reſſemble mieux à une fable, que tout ce qu'on dit de la Miſſion de S. Patient par S. Jean l'Evangéliſte, & que toutes les circonſtances de cette prétenduë Miſſion. Je ne penſe pas qu'on en trouve rien d'écrit avant le dixiéme ou l'onziéme ſiécle, tems fort ſuſpect pour la multitude d'Hiſtoires & de Traditions fabuleuſes, qui ſe ſont répanduës dans le monde en ce tems-là. L'Auteur a bien vû qu'en reculant les premiers Evêques de Metz juſqu'au tems de S. Pierre & de S. Jean l'Evangéliſte, il falloit de néceſſité auſſi admettre de grands vuides dans leurs ſucceſſions, depuis S. Clement & S. Patient, juſqu'à S. Arnoû, qui quitta l'Epiſcopat, pour ſe retirer dans la ſolitude, vers l'an 629. & c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus ſenſé & de meilleur dans tout le récit de cet Ecrivain, qui vivoit dans le dixiéme ou l'onziéme ſiecle.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE METZ.

* Ces dates ſont priſes d'un ancien Mſ. de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz.

1. SAint Clement gouverna, dit-on, pendant vingt-cinq ans quatre mois *, mort le 9. des Calendes de Décembre, ou le 23. Novembre.

2. S. Celeſte gouverna quinze ans; mort le 14. Octobre.

3. S. Felix, quarante-deux ans ſix mois, mort le 21. Février.

4. S. Patient, du vivant de S. Felix, puis après ſa mort, quatorze ans, mort le 9. Janv.

5. Victor I. gouverna neuf ans deux mois, mort le 22. Septembre.

6. Victor II. gouverna trois ans deux mois, mort le 23. Septembre.

7. S. Simeon, dont le Corps eſt dans l'Abbaye de Senones, trente ans, mort le 21. Février.

8. Sambuce gouverna dix-huit ans, mort le 14. Septembre.

9. Ruſe gouverna vingt-huit ans; mort le 7. Octobre.

10. Adelphe, 17. ans, mort le 29. Août.

11. Fronime, ou Firmin, fort différent de Fronime député au Concile d'Agde en 505. par l'Evêque Papole; car Papole Evêque de Metz, ne fut fait Evêque que vers l'an 608. ou 609. Fronime gouverna quarante-cinq ans, mort le 13. Août.

12. Légonce, trente-quatre ans & demi, mort le 18. Février.

13. (S. Valere Martyr, connu par un mſ. de S. Arnoû; ſon nom ne ſe trouve pas dans les Catalogues.) N'auroit-on pas confondu S. Valere, ou Valier Martyr, avec S. Livier auſſi Martyr de Metz, qui vivoit vers ce même tems?

14. S. Auteur, contemporain de S. Servais, Evêque de Tongres, vivoit au tems de la premiere irruption des Huns en Lorraine, vers l'an 350. S. Auteur aſſiſta par député au Concile de Cologne en 346. & ſon nom s'y trouve défiguré ſous celui de *Victor*, & en 347. il aſſiſta en perſonne au Concile de Sardique. On ne convient pas de la durée de ſon Pontificat; les uns lui donnent 9. ans, d'autres 29. d'autres 49. *Vid. Bolland. lib. 2. Auguſt. pp.* 536. 537. 538.

Epletius, ou Expletius, gouverna ſeize ans, mort le 30. Juillet.

Urbitius porta le titre d'Archevêque, gouverna 49. ans, mort le 21. Mars.

Bonole, ou Donole, trois ans & demi, mort le 9. d'Octobre.

Terentius, ou Adherentius, vingt ans, mort le 29. Octobre.

Goſſelin, ou Conſolin, vingt-neuf ans, mort le 31. Juillet.

Romain, vingt-ſix ou 36. ans, mort le 13. Avril.

Fromin, ou Fronime, huit ans, mort le 27. Juillet.

Grammace, vingt-cinq ans, mort le 26. Avril.

Agathimber, douze ans, mort le 12. May.

Heſperius, ou Sperus, ſouſcrivit au Concile de Clermont en Auvergne en 535. gouverna dix-ſept ans, mort vers l'an 542. le 23. Août.

Villicus loüé par Fortunat, depuis 542. juſqu'en 568. Les anciens Catalogues lui donnent vingt-ſept ans, mort le 27. Avril.

Pierre, depuis 568. juſqu'en 578. dix ans, mort le 27. Septembre.

Aigulphe, ou Agiulphe, mort après 601. le 23. Novembre.

Arnoalde, que l'on dit être le Pere de ſaint

Arnoû, mort vers l'an 608.

Papole, depuis 608. juſqu'en 614. mort le 21. Novembre.

S. Arnoû, depuis 614. il abdiqua vers l'an 629. mort en 640. honoré le 18. Juillet.

S. Goëric, ou Goderic, autrement nommé Abbo, depuis 629. juſqu'en 647. mort le premier Octobre.

Godon, depuis 647. juſqu'en 658. mort le huit May.

S. Clodulphe, ou Cloû, deduis 658. juſqu'au huit May 696.

Abbo, depuis 696. mort le 15. Avril.

Aptat. Felix. J'ai quelque doute ſur le rang de ces deux Evêques. Les anciens Catalogues donnent au premier ſept ans deux mois, & au ſecond ſeulement neuf mois de gouvernement.

Sigibalde, depuis 707. juſqu'en 742. Les anciens Catalogues lui donnent vingt-cinq ans, mort le 26. Octobre.

S. Pirmin, Abbé & Fondateur de l'Abbaye d'Hornbach, Evêque régionaire, exerçoit ſes fonctions Epiſcopales, non à Metz, *(Mettis)*, ni à Meaux *(Meldis)*, mais à *Metlis* ou *Metliſtum*, gros Bourg au pied de ſon Monaſtere. Il vivoit dans le Diocéſe de Metz, & mourut après l'an 750.

Chrodegang, depuis 742. ou 744. juſqu'en 766. ou 767. *Chronic. breve S. Vincentii*, mort le 6. Mars, avoit titre d'Archevêque. *Vita Theoderici Metenſ. p. 299.*

Vacance de deux ans & demi.

Angelram, élû en 768. aſſiſta au Concile de Francfort en 769. mort en 791. le 26. Octobre. Il porta le titre d'Archevêque.

Crotoldus, Chor-évêque.

Interrégne de vingt-ſept ans & quatre mois.

Gondulphe, élû en 818. mort en 822. le ſept Septembre.

Drogon Archevêque, depuis 822. ou 825. *Chronic. breve S. Vincentii*, juſqu'en 855. le huit Décembre.

Adventius, depuis 855. ou 858. juſqu'au 31. Août 873. ou 874.

Interrégne de deux ans.

Walo, ou Wala, élû en 876. *Ibid.* 878. mort en 882. le 10. Avril; Archevêque.

Vacance de quelques années.

Hugue, le Bâtard du Roy Lothaire, Adminiſtrateur.

Robert, ou Rupert, élû en 889. mort en 916. le 2. Janvier; Archevêque: aſſiſta au Concile de Mayence en 888.

Wigeric, ou Widric, mort en 917. le premier Mars.

917. *Seconde irruption des Hongrois en Lorraine.* Chronic. breve S. Vincentii Metenſ.

926. *Troiſiéme irruption des Hongrois en Lorraine.*

Bennon, ou Benoît, obligé de ſe retirer en 927. mort en 940.

Adalberon I. élû en 929. mort le 23. d'Avril 962.

937. *Quatriéme irruption des Hongrois en Lorraine.* Chronic. breve S. Vincentii.

Brunon Archevêque de Cologne, Adminiſtrateur, depuis l'an 962. juſqu'en 964.

Conon, Intrus après l'an 962. *Vit. Theod. Met. p. 295.*

Guido, Evêque de Metz en 995. *Continuat. Regionis ad an. 965.*

955. *Cinquiéme irruption des Hongrois. Ils ſont vaincus par Othon.*

Thierry I. depuis 964. mort en 984. Il eſt ſurnommé *de Hamolant*, dans des titres de 1118. & 1161. Il étoit parent de l'Empereur Othon. *Marten. ampliſ. Collect. t. 1. p. 332.*

Adalberon II. transferé de l'Evêché de Verdun à celui de Metz, gouverna depuis 984. juſqu'en 1005.

Thierry II. de la Maiſon de Luxembourg, depuis 1005. juſqu'au 21. Avril 1047.

Adalberon III. depuis 1047. juſqu'en 1072.

Azo Evêque; peut-être Suffragant, dédia ou conſacra des Autels dans l'Abbaye de Gorze en 1063. & 1099.

Herman, ou Heriman, depuis 1073. juſqu'en 1090. *peut-être le même que Nicodéme Evêque de Metz, nommé dans la Fondation de Bouzonville.*

Walon, Intrus.

Brunon, Intrus.

Burchard Evêque, vers 1090. 1092.

Poppon depuis 1090. *Chronic. S. Vincentii*, 1093. juſqu'en 1103.

Albert ou Adalberon IV. Intrus, depuis 1104. juſqu'en 1119. ou 1120. qui fut expulſé.

Theogerus, depuis l'an 1117. ou 1118. juſqu'en 1120. mort le 29. Avril. Il eſt nommé Throgerus au Nécrologe de Senones le 29. Avril.

Etienne de la Maiſon de Bar, 1120. mort en 1163. dans la Fondation de Bouzonville, l'an 1123. la ſeconde année d'Etienne, p. 544. t. 1. mort le 29. Décembre *Necrolog. Senon.*

O. Evêque Schiſmatique, vers le même tems. Martenne, t. 2. ampliſſ. Collect. p. 780.

Thierry III. de la Maiſon de Bar, 1164. mort en 1171. nommé *Electus* en 1168.

Frideric de Pluvoie, depuis 1172. juſqu'en 1180.

Thierry IV. de Nancy, ou de Lorraine, élû en 1171. déposé en 1175. Chronic. S. Vincentii, *ou 1179. mort en 1181.*

Gerard, vivoit en 1201.

Bertrand, depuis 1187. juſqu'en 1210. ou 1211.

Conrade I. de Scharfenech, depuis 1211. juſqu'en 1218.

Guillaume étoit Evêque de Metz le 13. Novembre 1223. ſous le Duc Matthieu II. (Titre d'Epinal.)

Vatericus, beatæ memoriæ Epiſcop. Metenſ.

mort avant l'an 1235. Titre de Senones.

Jean I. d'Apremont, depuis 1224. juſqu'en 1238.

Jacques de Lorraine, mort en 1260.

Philippe de Florenges, depuis 1260. abdiqua en 1264. mort en 1297.

Guillaume de Trainel, depuis 1264. juſqu'en 1269. mort le 4. Janvier, *Necrol. Senon.*

Laurent, depuis 1269. mort en 1279.

Jean II. depuis 1279. juſqu'en 1284. Il fut transferé à l'Evêché de Liége.

Burchard d'Aveſne, depuis 1284. juſqu'en 1296.

Gerard de Relanges, mort en 1301.

Renaut de Bar, depuis 1301. juſqu'en 1316.

Après la mort de Renaut de Bar, il y eut vacance de trois ans. Chronic. mſ.

Henry Dauphin, depuis 1320. abdiqua en 1324.

Godefroy de Liége, Suffragant en 1334.

Louis de Poitiers, transferé de Langres à Metz, mort en 1327.

En 1338. Daniel Evêque (Titre de Gorze,) *peut-être Suffragant.*

Conon de Vic, Suffragant en 1350.

Ademar de Monteil, depuis 1327. juſqu'en 1361.

Jean III. de Vienne, transferé de l'Archevêché de Beſançon à l'Evêché de Metz, mort en 1382. Il étoit Evêque de Baſle en 1368.

Henry de Boppart, Suffragant, mort en 1377.

Bertrand, Suffragant, depuis 1366. juſqu'à ſa mort en 1387.

Tilleman Louis Foiſz, ou Voiſſe de Bottembourg, Elû de Metz en 1380. prenoit encore la qualité d'Evêque de Metz en 1403.

Ferry, Evêque de Straſbourg, Vicaire au ſpirituel & au temporel de l'Evêché de Metz, en 1383.

Thierry Bayer de Boppart, transferé de Vorms à Metz, mort en 1383. le 16. de Janvier, ou 1384. ſelon notre maniere de compter. Voyez la Chronique du Doyen de ſaint Thiébaut, p. 185. l. 2. an. 1383.

Le B. Pierre de Luxembourg, Cardinal, du parti de l'Antipape Clement VIII. depuis 1384. juſqu'en 1387.

Thiellemant Boiſſe, Compétit. du parti du Pape Urbain VI.

André de Porte-mezelle, Suffragant, mort le 8. Décembre 1391.

Raoul de Coucy vint à Metz le jour des Rois, 1387. ou 1388. avant Pâq. transferé de Metz à Noyon en 1413. vivoit encore en 1420.

Simon de Rubo, ou Dubuiſſon, Suffragant, Prieur des Carmes de Metz, Evêque de Pancade, Suffragant de Verdun, puis de Metz, mort en 1460.

Martin d'Amance, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Suffragant, apparemment du B. Pierre de Luxembourg, mort en 1381.

Jean Iſembard Suffragant, vivoit en 1454. 1457. & 1463.

Jean Iſambart, Dominicain, Suffragant de Metz, mourut en 1465. & fut enterré devant l'Autel S. Vincent, chez les Freres Prêcheurs.

En 1469. Simon Dubuiſſon, Evêque de Pancade, Suffragant de Metz, dédia la nouvelle Chapelle Notre-Dame de S. Martin-en-Curtis, le Dimanche d'après la S. Jude & S. Simon. Il paroît que ledit Simon Dubuiſſon étoit Religieux de S. Symphorien; car la même Chronique mſ. dit qu'il vint avec les Religieux de S. Symphorien, au devant de Jean Geoffroy, Evêque d'Alby & Cardinal, qui mit en poſſeſſion l'Abbé de S. Symphorien, & donna audit Simon Dubuiſſon pour Gouverneur & ſon Lieutenant en l'Egliſe de S. Symphorien; & ledit Cardinal s'empara d'une partie de l'argent qu'avoit laiſſé le feu Abbé Poirel de Campel, & des grains & vins qui ſe trouverent dans l'Abbaye. Chroniq. mſ. ſous l'an 1469. Ledit Cardinal d'Alby poſſeda les revenus juſqu'en 1472.

Simon Dubuiſſon, Suffragant de Metz, mourut le 27 de Novemb. 1472. & fut enterré à S. Vincent.

Jean Franqueloy Suffragant, ſacré en l'an 1490. mort le 26. Mars 1452.

Conrade Bayer de Boppart, depuis 1415. Chroniq. mſ. de Metz, mort en 1459.

George de Baden, élû en 1457. mort en 1484.

Didier Noël Suffragant en 1473.

Henry II. de Lorraine, depuis 1484. juſqu'en 1501. qu'il réſigna ſon Evêché à Jean de Lorraine, qui n'étoit qu'un enfant. Henry mourut en 1505.

Jean de Lorraine Cardinal, Evêque de Metz, de Toul, de Bologne, de Narbonne, de Lizieux, de Reims, d'Alby, de Lyon, de Nevers, de Valence & de Verdun, mort en 1550. le 10. de May, ou le 13. ou le 19. de ce mois: Carton ne convient pas du jour.

Conrade de l'Ordre des Carmes, étoit déja Suffragant en 1500.

Cumin de Roſieres, Suffragant.

Quirin, Abbé de Clairlieu, fut fait Evêque de Baſiliſte & Suffragant de Metz en 1533.

Nicolas de Lorraine, Cardinal, renonça à l'Etat Eccleſiaſtique en 1545.

Jean d'Arena Carme, Suffragant de Metz & de Verdun en 1549.

Charles de Lorraine, Cardinal de Guiſe, réſigna l'Evêché de Metz en 1550.

Robert de Lénoncourt, transferé de l'Evêché de Châlons-ſur-Marne à celui de Metz en 1551. mort en 1561.

Jean Huot, Suffragant en 1560. mort en 1574.

François de Beaucaire, réſigna en 1568. mort en 1591.

Louis de Lorraine, Cardinal de Guiſe, mort le 29. Mars 1578.

Antoine Fournier, ou Formier, Suffragant en 1575. mort en 1613.

Charles II. de Lorraine, fut fait Coadjuteur en 1573. fut Evêque le 18. Juillet 1578. mort

mort le 24. Novembre 1607.

Nicolas Bouſmard, Adminiſtrateur, le 11. Avril 1578.

Anne de Peruſe d'Eſcars, Cardinal de Givry, mort le 19. Avril 1612.

Henry de Bourbon, Marquis de Verneuil, obtint l'accès à l'Evêché de Metz en 1608. fut fait Adminiſtrateur en 1621. abdiqua en 1652.

Nicolas Coeffeteau, Suffragant, Evêque de Dardanie, mort en 1623.

Etienne Feget, Suffragant de Reims & de Metz en 1624. mort Evêque de Marſeille en 1668.

Martin Meuriſſe, Suffragant.

Pierre du Ber-dacier, Suffragant, 1649.

Jules Mazarin, Cardinal, poſtulé en 1652. abdiqua en 1658.

François Egon de Furſtemberg, poſtulé en 1658. abdiqua en 1669.

Guillaume Egon de Furſtemberg, poſtulé en 1663. mais il ne put obtenir ſes Bulles; il fut Evêque de Straſbourg & Cardinal.

George d'Aubuſſon de la Feuillade, depuis l'an 1669. juſqu'en 1697.

Henry-Charles de Cambout de Coiſlin, nommé en 1697. mort le 28. Novemb. 1732.

Claude de S. Simon, nommé en 1733. a pris poſſeſſion le 12. Juin 1734.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Egliſe de Toul.

ON ne doit pas être ſurpris que preſque toutes les Egliſes Epiſcopales, de même que les Maiſons Souveraines les plus illuſtres, ſoient ſi jalouſes de leur antiquité, & que la plûpart faſſent de ſi grands efforts pour la reculer tout le plus loin qu'elles peuvent, quelquefois même juſqu'à donner dans des fables, & à outre-paſſer les régles de la vraiſemblance. L'antiquité eſt toujours un grand relief, & un beau titre de nobleſſe. L'on veut vivre dans la mémoire des hommes; & l'on ne ſe contente pas de ſubſiſter dans l'eſprit & dans l'eſtime de ceux qui viendront après, on veut vivre auſſi en quelque ſorte dans l'eſtime de ceux qui ont précédé, par une longue ſuite d'ayeux de la famille d'où l'on eſt ſorti. Les Egliſes ont encore un autre intérêt à relever leur antiquité; c'eſt qu'il eſt glorieux d'avoir reçû la Foy immédiatement des Apôtres de J. C. ou de ceux qui ont le plus approché de leur tems. Plus la ſource eſt ancienne, & plus elle eſt pure: d'ailleurs il eſt glorieux d'avoir conſervé longtems un dépôt ſi riche & ſi précieux, & d'avoir défendu la vérité de la Religion parmi les perſécutions des premiers ſiécles.

L'Egliſe de Toul eſt certainement très reſpectable par ſon antiquité, par la ſainteté de pluſieurs de ſes Prélats, par la pureté de la Foi Catholique qu'elle a toujours conſtamment conſervée, par le mérite de ſon Clergé, par la vaſte étenduë de ſon Diocéſe, & par le grand nombre de célébres Monaſteres qu'il renferme: il eſt naturel que cette Egliſe témoigne du zéle pour la conſervation de ſes prérogatives; qu'elle défende même avec chaleur la Miſſion de ſes premiers Evêques, & qu'elle la porte auſſi loin que la vérité de l'Hiſtoire le peut ſouffrir. Mais on ne peut que blâmer ceux qui veulent la pouſſer au-delà des bornes du vrai. Les Saints ne ſe tiennent pas honorés par des loüanges outrées; ils s'offenſent de la fauſſeté & du menſonge; c'eſt leur manquer de reſpect, que de vouloir embellir leur Hiſtoire par des Fables.

S. Manſuy premier Evêque de Toul, fut envoyé apparemment par le S. Siége dans la Belgique, pour y prêcher l'Evangile, vers le milieu du quatriéme ſiécle. Nous ne croyons pas qu'on puiſſe ni l'avancer, ni le reculer beaucoup d'avantage, & nous en donnerons les preuves cy-après. Nous avons deux Vies de ce Saint, qui ſe trouvent dans un Manuſcrit de l'Abbaye de ſaint Manſuy, que nous avons fait imprimer dans les Preuves du premier Tome de l'Hiſtoire de Lorraine. Ce Manuſcrit eſt de l'onziéme ſiécle. La premiere Vie de S. Manſuy eſt une eſpéce de Préface de la Vie des Evêques de Toul; la ſeconde eſt une Piéce bien plus étenduë, compoſée par Adſon Abbé de Montier-en-derf, qui vivoit au dixiéme ſiécle, & qui l'a dédiée à S. Gerard Evêque de Toul, mort en 994.

La premiere de ces deux Vies porte, que S. Manſuy, (*o*) ainſi qu'il l'a appris par le rapport des Anciens, étoit né d'une famille noble d'Ecoſſe; qu'ayant été exilé de ſon Pays, il ſe rendit à Rome, & y embraſſa la Foy Chrétienne par la prédication de l'Apôtre S. Pierre: Que ce ſaint Apôtre, après lui avoir donné la conſécration Epiſcopale, l'envoya à Toul, afin qu'il y prêchât l'Evangile. Il le fit avec tant de fruit, & Dieu lui donna tant de benédiction, qu'il reſuſcita le fils du Prince de la Cité; après quoi le Prince & ſon fils, & toute la Ville reçurent le Baptême. Delà il purifia la Ville des ſouillures des Idoles, & y bâtit une Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, & de S. Etienne premier Martyr (c'eſt la Cathédrale.) Il en bâtit encore une autre

(*o*) Tom. I. Hiſt. de Lorraine. *Sicut ri'am majorum audivimus.*

en l'honneur de S. Pierre, où il choiſit ſa ſépulture (c'eſt celle de l'Abbaye de S. Manſuy.)

L'autre Vie, compoſée par Adſon, eſt beaucoup plus ample & plus chargée de circonſtances miraculeuſes. L'Auteur dit, que ſaint Manſuy étoit Ecoſſois d'origine, né d'une famille de condition, & chrétienne; du moins l'Auteur parle de la ſainteté & de la piété de Manſuy dans ſon Pays, comme d'un parfait Chrétien. Il vint à Rome, attiré par la réputation de S. Pierre. Ce ſaint Apôtre l'envoya dans les Gaules avec S. Materne de Tréves, S. Siniſe de Reims, S. Clement de Metz, S. Memmin de Châlons. Il vint dans la ville de Toul, qui étoit alors très conſidérable par ſon commerce, par ſes richeſſes, par le grand nombre de peuples qui l'habitoit, par ſes fortifications; elle avoit un Roy nommé Leon, homme barbare & idolâtre. Manſuy prêcha dans la ville & aux environs, & ſe bâtit une petite demeure couverte de feuillages, près des murs de la ville, où il inſtruiſoit ceux qui le venoient viſiter. Les domeſtiques de la Reine raconterent à leur Maîtreſſe ce qu'ils ſçavoient de cet Etranger; elle le voulut voir & l'entretenir. Manſuy lui annonça J. C. & la convertit; elle auroit dès-lors reçû le Baptême, ſi elle n'en eût été arrêtée par la crainte du Roy ſon Epoux.

Un jour que le peuple de Toul célébroit des Jeux ſolemnels, le fils unique du Roy tomba du haut des murs de la ville dans la Moſelle, qui baignoit alors le pied des murailles. La nuit ſuivante S. Manſuy apparut en ſonge à la Reine, & lui fit entendre, que ſi elle & ſon mari vouloient croire en J. C. Dieu rendroit la vie à leur enfant. La Reine en parla au Roy, & celui-cy promit de croire, ſi Manſuy pouvoit ſeulement lui faire recouvrer le corps mort de ſon fils. Le Saint fit ſa priere, & incontinent le corps du jeune Prince parut ſur l'eau. Lorſqu'il fut apporté en préſence du Roy, Manſuy lui promit de le reſſuſciter, s'il vouloit ſérieuſement croire à l'Evangile. Leon promit ce qu'on voulut. Manſuy pria de nouveau, & rendit la vie à l'enfant. En même tems il lui ordonna de déclarer devant tout le peuple, ce qu'il avoit vû & ſouffert dans l'autre vie. Il leur raconta les differentes ſortes de tourmens que ſouffrent les damnés, & leur dit que s'ils ne ſe convertiſſoient, & ne recevoient la Foy que Manſuy leur prêchoit, ils ſeroient expoſés à tous ces ſupplices. Auſſi-tôt ils crurent, & furent tous baptiſés. Alors S. Manſuy bâtit dans la ville une Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, & de S. Etienne premier Martyr, ainſi que nous l'apprenons, dit l'Auteur (*p*), des anciens Actes du Saint, qui ont été compoſés pluſieurs ſiécles avant nous. Il ſeroit à déſirer qu'on les eût conſervé ces anciens Actes; mais on n'en a à préſent aucune connoiſſance.

Il en dédia encore une autre au côté méridional de la premiere, & la nomma de ſaint Jean-Baptiſte-aux-Fonts, apparemment parce que c'étoit l'ancien Baptiſtére de l'Egliſe. Elle eſt aujourd'hui dans le Cloître des Chanoines. Enfin il bâtit un Oratoire près de ſa petite demeure; c'eſt la place où eſt l'Abbaye de ſaint Manſuy. Quelque tems après ayant appris la mort & le martyre de S. Pierre ſon Maître, il éleva au même endroit une Egliſe plus magnifique, où il dépoſa le gage qu'il avoit reçû de lui en partant (*q*). L'Auteur ne dit pas quel étoit ce gage; mais dans la Vie de S. Gauzelin, il eſt marqué que c'étoit le Bâton de S. Pierre (*r*), dont S. Gauzelin fit préſent à Theodoric Evêque de Metz, en reconnoiſſance de ce qu'il lui avoit cédé la place où eſt ſituée l'Abbaye de Bouxieres-aux-Dames. S. Manſuy ſurvêcut de pluſieurs années à l'Apôtre S. Pierre; & après avoir bâti grand nombre d'Egliſes, & avoir ordonné pluſieurs Prêtres & pluſieurs Diacres, il mourut en paix dans ſa cellule le troiſiéme des Nones de Septembre, & fut porté en grande cérémonie dans l'Egliſe de S. Pierre, qui n'en étoit pas fort éloignée.

Il eut pour ſucceſſeur Amon, *comme on le voit dans les Actes des anciens Evêques de Toul* (*s*), qui fut enterré dans la même Egliſe de ſaint Pierre, avec S. Manſuy ſon prédéceſſeur. Dieu fit éclater à leurs tombeaux un ſi grand nombre de miracles, qu'on lit qu'on y voyoit venir des pélerins de toutes parts, même les Rois & les Princes, dit l'Auteur (*t*), qui y firent de riches préſens; & une foule de pauvres, qui vivoient des aumônes qu'on y faiſoit: d'où vient, ajoûte-t'il (*u*), qu'encore aujourd'hui on connoît les pauvres, qui ſont dans la Liſte de S. Manſuy & de S. Amon; c'eſt-à-dire, qui ſont nourris des aumônes qu'on fait à leurs tombeaux. Que ſi l'on ignore aujourd'hui les miracles qui s'y ſont faits, on doit l'imputer ou au défaut d'Ecrivains, ou à l'irruption des Barbares (*x*): car on ſçait, dit-il, que la ville de Toul a été ravagée par les Vandales, & enſuite brûlée par d'autres ennemis.

L'Auteur raconte enſuite une choſe, qu'il dit avoir appriſe de la bouche de perſonnes dignes de foy: C'eſt que S. Martin Evêque de

(*p*) Tom. 1. Hiſt. de Lorr. Preuves. *Sicut in Geſtis ejus quæ multò ante nos conſcripta ſunt, ſanctæ Ecclieæ Tullenſi facta eſt inquiſitio.*

(*q*) *Sacri pignoris ejus, quod ſecum attuliſſe fertur, benedictione conſervatus*, c. 13. p. 94.

(*r*) Voyez les Preuves. *Confirmat illi Apoſtoli Petri Baculum venerabilem, quem B. Manſuetus ſecum attulerat à Romana urbe.*

(*s*) Page 95. *Sicut in Geſtis prædecessorum Leucorum urbis Antistitum invenitur.*

(*t*) C. 22. p. 106.

(*u*) Ibidem. *Unde uſque hodiè dicitur ad Matriculam Domni Manſueti, & Domni Amonis.*

(*x*) Ibidem, p. 95.

Digitized by Google

„ ſeur des Apôtres : mais plus heureuſe & „ plus glorieuſe encore par les Reliques des „ Apôtres S. Pierre & S. Paul, que ce Saint „ lui a procurées par ſes ſoins ; car nous ſça- „ vons, par le témoignage des Hiſtoriens vé- „ ridiques, & par les Monumens que nous „ conſervons dans la Bibliothéque Romaine, „ qu'après Rome, qui a été arroſée du ſang „ de ces ſaints Apôtres, nulle ville ne poſſéde „ tant de Reliques, & ne jouït avec plus de „ plénitude de l'honneur de leur protection, „ que la ville de Toul. C'eſt pourquoi, ajoûta „ le Souverain Pontife, il eſt inutile d'aller „ chercher bien loin leurs Tombeaux, puiſ- „ que vous avez ſi près de vous leurs Reli- „ ques, & que vous ne devez douter ni de „ leur préſence, ni de leur protection dans „ vos quartiers.

Ces Pélerins de retour dans leur Pays, y publierent ce qu'ils avoient appris de la bouche du Pape ; & depuis ce tems, la dévotion du peuple s'accrut beaucoup pour viſiter l'Egliſe de S. Manſuy, où repoſent ces ſacrés dépôts. C'eſt ce que dit l'Auteur de ce tems-là. Quelque tems après, c'eſt-à-dire, vers l'an 1120. on découvrit ces Reliques, qui étoient enfermées dans l'épaiſſeur du grand Autel de l'Abbaye, ſous l'Abbé Theomare, ſucceſſeur d'Alberic, qui avoit ſuivi immédiatement l'Abbé Grimbalde.

On ne croyoit donc pas en ce tems-là à Rome, que S. Manſuy eût été envoyé à Toul par S. Pierre ; on n'en étoit pas même bien perſuadé à Toul, puiſqu'on reconnut pour indubitables les Reliques que Theomare trouva dans la démolition du grand Autel de ſon Abbaye. C'étoit, dit l'Auteur de ce tems-là, de la terre empreinte du ſang de S. Pierre, treize os de la tête, & ſept dents des Apôtres S. Pierre & S. Paul. S'il eſt vrai que S. Manſuy ait apporté ces Reliques dans ſon Egliſe, ce que je ne voudrois pas aſſûrer, il faut avoüer qu'il y eſt venu aſſez long-tems après la mort des ſaints Apôtres. Je n'en infére autre choſe, ſi-non qu'alors cette Miſſion ne paſſoit pour certaine ni à Rome, ni à Toul.

Un autre Auteur du dixiéme ſiécle nommé Ainard, qui écrivoit en l'an 969. & qui étoit peut-être Abbé de S. Epvre, dit qu'il offrit en cette année un Gloſſaire de ſa compoſition (c) au *Tombeau de S. Epvre, cinquiéme Evêque des Leuquois.* Cet Ouvrage, qui ſe trouve aujourd'hui à ſaint Arnoû de Metz, eſt certainement d'un Auteur domeſtique, & par conſéquent bien inſtruit de la ſucceſſion des Evêques de Toul. Cependant il compte S. Epvre pour cinquiéme Evêque de cette Egliſe, quoiqu'il ne ſoit que le ſeptiéme. En ſuivant cette hypothéſe, il faudroit rayer du Catalogue des Evêques de Toul, Alchas & Celſin, qui ſont moins connus ; car pour Amon Auſpice & Urſe, il n'eſt pas permis d'y toucher ; & en ce cas, il faudroit encore rapprocher de nous S. Manſuy, & dire que S. Martin n'a pû viſiter ſon Tombeau qu'en l'un de ſes deux derniers voyages : mais il vaut mieux abandonner abſolument Ainard, puiſque l'Auteur de la Vie des Evêques de Toul, qui eſt du même ſiécle, & qui ſuivoit des Mémoires encore plus anciens, reconnoit Manſuy, Arnoû, Alchas, Celſin, Auſpice, Urſe & Apre ou Epvre ; que ces ſaints Evêques ſont honorés dans le Diocéſe, & qu'on conſerve leurs Reliques dans l'Abbaye de S. Manſuy. On les y découvrit en 1107. (d) dans un ancien caveau, & dans de très anciennes Châſſes. Dans le même caveau on trouva la Châſſe où étoient conſervés les oſſemens du Roy & de la Reine de Toul, & de leur Fils réſuſcité par ſaint Manſuy. On les viſita de nouveau en 1441. (e) & on les y trouva de même. On ne doutoit donc pas long-tems avant l'an 1107. que les ſaints Evêques Amon, Alchas, Auſpice, Celſin & Urſus, ne fuſſent les premiers ſucceſſeurs de S. Manſuy, & que le premier Apôtre des Leuquois n'eût converti le Roy, ou le Gouverneur, ou le Préfet de Toul, avec ſa femme & ſon fils, dont l'on gardoit les Reliques comme de ſaints Perſonnages, avec les premiers Evêques de ce Diocéſe.

En 1104. (f) le bruit s'étant répandu que le Chef de S. Manſuy n'étoit pas dans la Châſſe, où l'on tenoit que S. Gerard l'avoit dépoſé ſur la fin du x. ſiécle. Pour s'éclaircir de la vérité, le vénérable Thiemar Abbé de ſaint Manſuy, réſolut d'ouvrir l'ancienne Châſſe de bois, où les Reliques du Saint étoient enfermées, & de les mettre dans une nouvelle Châſſe plus précieuſe que la premiere, qui étoit de ſimple bois. Il communiqua ſon deſſein à Pibon Evêque de Toul, qui l'approuva, & indiqua à Toul une grande aſſemblée pour la ſemaine d'après la Pentecôte, dans laquelle ſe tint le Synode général de l'Evêché. L'Aſſemblée fut très nombreuſe, l'Evêque Pibon s'y trouva avec Thierry Duc de Lorraine, & les Abbés de S. Epvre, de Beſe & de S. Urbain. Thiemar étant monté à un lieu élevé, ouvrit la Châſſe, & en montra le Chef & les autres os, qu'on étendit ſur un grand tapis ; & comme tous les aſſiſtans ne l'avoient pû conſidérer à leur aiſe, on tranſporta la Châſſe dans un Pré au-deſſous de l'Abbaye, où on le montra de nouveau à toute l'Aſſemblée. De-là on rapporta la Châſſe

(c) Incipit Gloſſarium ordine elementorum aggregatum, ab Ainardo, anno ab Incarnatione Domini decccixx. Indict. xij. Imperio Magni Othonis, ſepulcro dedicatum Apri Leucorum quinti Pontificis.

(d) Benoît, Hiſt. de Toul, p. lxxxviij.
(e) Hiſt. de Lorraine, l. 2.
(f) *Martenne, tom. 3. Theſaur. Anecdot. pp.* 1081. 1089.

dans

„ envoya des Reliques à S. Diey, qui étoit „ alors en Alſace, & qui ne revint dans le „ Diocéſe de Toul, que ſous l'Epiſcopat de „ Garibalde, vers l'an 706.

„ Il ajoûte que S. Baſin s'étant retiré dans „ l'Abbaye de Metloc, fondée par S. Lut„ vin ſon neveu, céda ſon Siége Epiſcopal „ au même S. Lutvin, qui pria S. Hydul„ phe de continuer ſes ſoins pour la conduite „ du Diocéſe de Tréves ; qu'après la mort „ de Lutvin, le Clergé & le peuple de Tré„ ves demanderent S. Hydulphe pour Evê„ que ou pour Adminiſtrateur de l'Evêché, „ dont Milon s'étoit emparé : qu'Hydulphe „ pour éviter cet honneur, ſortit de Tréves ; „ mais ayant été ramené, il fut obligé, par „ l'autorité de Pepin, pour-lors Souverain „ d'Auſtraſie, d'accepter l'Epiſcopat, ou le „ gouvernement de cette Egliſe, dont Mi„ lon conſerva le titre.

„ Qu'Hydulphe informé que S. Diey ſon „ ami, avoit bâti un Monaſtere au lieu nom„ mé *Joinctures* dans les Vôges, quitta la „ ville de Tréves en 706. ou 707. & ſe retira „ dans un Hermitage auprès de S. Diey ; „ qu'ils vêcurent dans cette ſolitude ſix ou „ ſept ans, juſqu'à la mort de S. Diey, ar„ rivée en 712. après laquelle S. Hydulphe „ ſe chargea de la conduite du Monaſtere „ fondé par ſon ami : Qu'enfin lui même „ ayant reçû pluſieurs Diſciples, conſtruiſit „ un Monaſtere, qu'il nomma Moyenmou„ tier, & cela avec la permiſſion de Jacob „ Evêque de Toul, qui ſuccéda à Garibalde, „ vers l'an 715.

„ Il dit de plus, qu'après quelques années „ d'Epiſcopat, Jacob ſe retira à Guémundes „ ou Hornback, & laiſſa le gouvernement „ de l'Egliſe de Toul à Godon, qui lui ſuc„ céda : ce qui n'empêcha pas que Jacob, „ dont on connoiſſoit le mérite, ne fût ap„ pellé au Concile de Compiégne de l'an „ 757. où il ſouſcrivit, non comme Evêque „ de Toul, mais ſous le nom de Pécheur : „ *Jacob Peccator ſubſcripſi.* Il en uſa de même „ au Concile d'Attigny en 765. *Jacob Epiſco„ pus de Monaſterio Gamundias.* Par ce moyen „ on concilie ce que dit Hugues de Flavigny, „ que Jacob n'étoit plus Evêque de Toul „ en 753. mais Godon qui lui avoit ſuccédé.

Je laiſſe aux Sçavans de juger ſi cette Hypotéſe eſt mieux ſoûtenuë que la nôtre. La preuve tirée du nom de *Pécheur*, que prend Jacob dans ſa Souſcription au Concile de Compiégne, n'eſt point concluante : on a vingt exemples d'Evêques, qui dans les Souſcriptions des Conciles & des Chartes, prennent par humilité le nom de *Peccator*. Et ſi Jacob ſe nomme *Evêque du Monaſtere de Guémundes* au Concile d'Attygny, en 757. c'eſt qu'alors il s'étoit retiré au Monaſtere de Guémundes ou d'Hornback, d'où il put continuer à gouverner ſon Egliſe de Toul. Nous avons un exemple d'un Evêque de Verdun, nommé Berenger, qui en 960. ou 961. s'étant retiré dans l'Abbaye de S. Vanne, y prit l'habit monaſtique, & n'abandonna pas pour cela le ſoin de ſon Diocéſe : *Monaſticum habitum ſuſcepit, & nihilominùs invigilans ſalutis commiſſarum ſibi animarum, pro votis populorum, qui nolebant alteri in vita ejus ſubeſſe.* Ainſi il n'eſt pas certain que l'Evêque Jacob, ſe retirant à Hornbach, ait renoncé à la conduite de ſon Diocéſe ; mais qu'il l'ait abandonnée, ou non, cela ne fait rien à notre Hypotéſe, puiſque nous fixons l'époque de l'arrivée de S. Diey & de S. Hydulphe dans les montagnes de Vôges, indépendamment de l'Epiſcopat de Jacob, que, ſans bonnes preuves, on a fourré dans le Texte de la Vie de S. Diey, & dans celle de S. Hydulphe.

Hugo Flav. Chronic. Verdun. t. 1. Biblior. mſſ. Lab. p. 134.

L'Auteur qui nous attaque, ſuppoſe, contre toute vraiſemblance, que S. Hydulphe n'a été que Suffragant de Milon Archevêque de Treves : Que S. Diey s'eſt retiré en 667. avec le conſentement de *Bodo Leudinus* Evêque de Toul, ſur le ruiſſeau d'Arentille : Qu'il eſt allé à Tréves viſiter S. Hydulphe en 669. que ce dernier l'eſt venu voir à Arantille en 670. qu'il lui a donné un Privilége, & qu'il a été en pouvoir de le lui donner.

Il nous dit que le Privilége accordé par Numérien à S. Diey, eſt une Piéce de mauvais alloi ; que le P. Benoît Capucin, qui l'a vûë plus d'une fois, a déclaré qu'il étoit informe, raturé & rempli d'additions, de fourures & d'interlignes en plus d'un endroits. Les corrections & les ratures dans une Copie, ne la rendent pas ſuſpecte. Elles prouvent qu'elle a été revûë & corrigée ſur l'Original, ou ſur une ancienne Copie plus correcte & plus autentique. Mais Meſſieurs les Chanoines de S. Diey, à qui j'ai demandé des nouvelles de cette Piéce, m'ont proteſté qu'elle étoit écrite très proprement ſur un parchemin ancien, ſain, entier, & ſans aucune rature ni interlignes : Que feu M. Sommier Grand-Prévôt de S. Diey, & Archevêque de Ceſarée, l'avoit voulu voir pour s'en convaincre par ſes propres yeux, & l'avoit trouvé tel que je viens de le dire. A qui veut-on que j'en croye ? Le Pere Benoît eſt mort, le Titre eſt exiſtant.

Ce qui eſt de particulier, c'eſt que pendant qu'on conteſte la vérité & l'autenticité du Privilége de Numérien, qui exiſte, on admet celui de S. Hydulphe, qui ne ſubſiſte plus, & dont on n'a aucune connoiſſance à S. Diey, ſi-non par la Vie de ce Saint ; & ce Privilége contient, dit-on, toutes les mêmes exemptions que celui de Numérien, contre lequel on ſe récrie ſi fort.

Au reſte, n'ayant dans cette cauſe nul autre intérêt que celui de la vérité, je ſouhaite que

le Syſtéme

Syſtême propoſé par l'Auteur de la Défenſe de l'Egliſe de Toul, faſſe fortune parmi les Sçavans. Je me contente d'établir ici comme certain, que les SS. *Gondebert*, Fondateur de l'Abbaye de Senones; *Bodo-Leudinus* Evêque de Toul, Fondateur du Monaſtere d'Etival; *S. Diey*, Fondateur de l'Egliſe & du Monaſtere qui porte aujourd'hui ſon nom; & *S. Hydulphe*, Fondateur de Moyenmoutier, ſont contemporains, & ont fleuri entre les années 640. & 700. & peut-être au-delà, ſur-tout S. Hydulphe, qui étoit probablement le plus jeune des trois: par conſéquent que, ſans prétendre fixer préciſément les années ni de leur arrivée dans les Vôges, ni celles de leur décès, je prouverai que je ne me ſuis pas trompé de *deux ou trois cens ans*, en fixant la mort de S. Hydulphe en l'an 707. Selon la Chronologie même de mon Cenſeur, je ne pourrois pas même m'être trompé de plus de 25. ans, en mettant la mort de S. Hydulphe en 707. puiſque, ſelon lui, ce Saint ayant commencé à bâtir ſon Monaſtere en 715. & étant venu dans les Vôges en 706. ou 707. étant déja Archevêque depuis nombre d'années, on ne peut guéres reculer ſa mort au-delà de l'an 730. ainſi mon erreur ne ſeroit que de 25. à 30. ans au plus; ce qui eſt bien éloigné de deux ou trois cens ans.

S. Gondebert en 661. ou 662. (n) obtint un Privilége de Childeric Roy d'Auſtraſie, qui lui accorda le territoire dont ſon Abbaye jouit encore aujourd'hui, & où elle eſt ſituée. Il eſt dit dans ce Diplôme, que *Gondelbertus Epiſcopus ſive Abbas*, a acquis du bien dans le Chaumontois, le Saintois, le Sannois & le Comté de Blamont, *Albenſi Pago*; qu'il a raſſemblé une Communauté de Moines, & qu'il a défriché ſur la riviere de Rabodo & ſur le Grandrupt. Or il faut au moins 18. ou 20. ans pour exécuter tout cela: ainſi je fixe ſa venuë dans la Vôge environ l'an 640.

Le même S. Gondebert céda à S. Hydulphe ſon voiſin, le Territoire qui touche immédiatement le Monaſtere de Moyenmoutier du côté de l'Orient, depuis le ruiſſeau de Pierry, *Pegerius rivulus*, dénommé dans le Diplôme de Childeric II. & de plus les Territoires des Villages du Paire, de la Chapelle, de la Fontenelle, de Freſſé, du Ban-de-Sapt, ou de l'Aitre, de Deni-paire, de S. Jean d'Ormont & d'Hurbache; car Ormont (o) & Hurbache (p) ſont clairement dénommés dans le Titre de Childeric: & les autres lieux dont je viens de parler, ſont entre Senones, Hurbache & Moyenmoutier. L'Hiſtorien Richer (q) fait mention de cet abandonnement: & c'eſt la Tradition conſtante des deux Abbayes, que S. Gondebert céda ce terrain à S. Hydulphe, dont lui & ſes ſucceſſeurs ont joui juſqu'aujourd'hui. J'en conclus que ces deux Saints étoient donc contemporains.

Dans le même Titre de dotation de Senones, dont on vient de parler, il n'eſt fait aucune mention de l'Evêque de Toul, qui vivoit alors, il n'en eſt rien dit dans notre Hiſtorien, ni dans nos anciens Titres: & l'Hiſtorien Richer (r) dit expreſſément que S. Gondebert ſe réſerva toutes les Fonctions Epiſcopales, qu'il exerça dans cette vaſte ſolitude: *Solo ſibi Epiſcopi officio reſervato, quo in tanta & tam vaſta ſolitudine, ad Eccleſias conſecrandas, & perſonas ad officia divina idoneas promovendas, uti potuiſſet.*

L'on peut très raiſonnablement préſumer la même choſe de S. Diey & de S. Hydulphe, qu'ils exercerent leurs Fonctions Epiſcopales dans leurs Monaſteres, comme les Evêques Régionaires de ce tems là, qui, ſans être attachés à aucun Siége, prêchoient, enſeignoient, confeſſoient, baptiſoient, donnoient la confirmation dans les lieux où ils ſe trouvoient. Ainſi S. Pirmin Evêque Régionaire, Abbé & Fondateur de l'Abbaye d'Hornback, exerçoit les Fonctions Epiſcopales à *Medis*, lieu dépendant de ſon Monaſtere: & peut-on douter que Jacob Evêque de Toul, depuis ſa retraite dans le même Monaſtere, quoique du Diocéſe de Metz, n'y ait auſſi fait les mêmes fonctions? J'en dis autant des Abbés-Evêques, qui faiſoient leurs réſidences dans les Abbayes: comme, dans l'Abbaye de Laubes en Hainaut, dès l'an 697. & dans celle de Stavelo en 697. (s). & dans celle de S. Mihiel en Lorraine, Hermengaude Abbé-Evêque en 754. & dans diverſes Abbayes d'Angleterre, où il y avoit même des Evêques ſoûmis à certains Abbés.

En France, l'Abbaye de S. Denys avoit droit de choiſir ſon propre Evêque, pour exercer dans ce Monaſtere & dans ſes dépendances, les Fonctions Epiſcopales (t). En 756. mourut à S. Martin de Tours Victerbius Evêque & Abbé, & eut pour ſucceſſeur dans la dignité Epiſcopale Andegarius, qui ne jouit pas de la dignité Abbatiale. C'étoit l'Evêque propre du Monaſtere, comme le re-

---

(n) *V. Hiſt. Lorr. tom. 1. Preuves.*

(o) *Horeus mons*, au pied duquel on a bâti long-tems après le village de *S. Jean d'Ormont.*

(p) *Fontana Hurianga*, le ruiſſeau ou la Fontaine du Mont d'Har ou d'Or, ſur lequel ruiſſeau on a long-tems après bâti le village d'*Hurbache*, qui en Allemand ſignifie la même choſe que *Hurigena Fontana.*

(q) *Richer. lib. 1. cap. 11. p. 5. lib. 2. Hiſt. Sed quia ibidem, (in mediano Monaſterio) habitandi ſpatium non invenit, quia confinia noſtra hujus Senonienſis Eccleſiæ & Monaſterii* [illegible] [illegible] *conjiciantur, concessâ ab utraque Eccleſia aliquantâ terræ portione, ibidem habitare decrevit.*

(r) *Richer. lib. 1. cap. 2.*

(s) *Vide Annal. Bened. t. 1. p. 50. & 613.*

(t) *Sirmond. Concil. Gall. t. 2. p. 38. Annal. Bened. t. 2. p. 148.*

connut, au Concile de Tours, le Pape Urbain II. qui après avoir vû le Privilége de cette Egliſe, dit qu'elle avoit droit d'avoir ſon Evêque particulier, *Ut proprium haberet Epiſcopum.* Au Mont Sinaï, dans l'onziéme ſiécle, il y avoit un Evêque particulier pour le Monaſtere. Dans l'Abbaye de S. Claude, ou Condate, on connoît Hippolite Abbé-Evêque. A Moyenmoutier, au commencement du IX. ſiécle, *Fortunat* Archevêque de Grade, & Abbé pendant 24. ans. Au même ſiécle, *Iſmundus*, Evêque-Abbé dans le même Monaſtere. Et de nos jours à Senones le très R. P. Dom Mathieu Petitdidier, Abbé-Evêque de Macra. A Etival, M. Loüis Hugo, Evêque de Ptolemaïde, & Abbé Régulier de la même Abbaye. N. S. P. le Pape Benoît XIII. m'avoit auſſi fait l'honneur, après mon Election à l'Abbaye de Senones, de m'offrir la dignité Epiſcopale: *Cum facultate (ſervatis ſervandis) exercendi ea quæ ſunt Ordinis in locis exemptis Lotharingiæ.* On pourroit en citer beaucoup d'autres exemples.

Il y a apparence qu'à S. Diey il y avoit anciennement un Evêque particulier. Pibon Evêque de Toul, dans une Charte de l'an 1076. où il confirme à S. Diey la Paroiſſe de S. Remimont, dit qu'il a été pendant quelque tems Frere-Evêque de l'Egliſe de S. Diey: *Quia verò ejuſdem Eccleſiæ Frater-Epiſcopus fui.* Et le Pape Leon IX. dans ſa Bulle de l'an 1049. ſemble dire que de ſon tems, il y avoit encore un Evêque propre à S. Diey: *Necnon Prælatus, qui & idem eorum Epiſcopus.* Et l'Auteur de la Vie de S. Diey: *Si eorum Epiſcopus, qui & Abbas, ſeditionem Congregationis ſedare per ſe nequiverit, &c.*

Hiſt. de l'Egliſe de S. Diey, pages 345. 346.

La liberté, dont jouïſſoit & uſoit S. Gondebert à Senones, ſubſiſta, ſelon Richer (*u*), juſqu'en 775. qu'Angelram Evêque de Metz, réſigna l'Abbaye de Senones qu'il poſſédoit en Commande, à l'Abbé Norgandus qui lui ſuccéda.

Bodon Evêque de Toul vivoit du tems de S. Euſtaiſe Abbé de Luxeu, qui eut beaucoup de part à ſa converſion, & à celle de ſainte Salaburge ſœur de Bodo. Ce dernier étoit mort en 680. puiſqu'en cette année Adeodat ſon ſucceſſeur ſouſcrivit au Concile de Rome. Bodon fonda l'Abbaye d'Etival des biens de ſon Patrimoine (*x*), ou avant ou après ſon Epiſcopat. L'année préciſe de cette Fondation n'eſt pas connuë; mais elle ſe fit entre l'an 650. & l'an 680. qui eſt à peu près l'année de la mort de Bodon: autre preuve qu'il vivoit en même tems que S. Hydulphe, Fondateur de Moyenmoutier, & que ſaint Gondebert, Fondateur de Senones.

On tient que Bodon céda auſſi à S. Hydulphe quelque partie de ſon Terrain du côté de l'Occident, entre la riviere de Meurte & l'Abbaye de Moyenmoutier. Notre Hiſtorien Richer parle de cette conceſſion au lieu cité plus haut.

S. Hydulphe & S. Diey étoient certainement contemporains; leurs Hiſtoires en contiennent les preuves. S. Hydulphe devoit être beaucoup plus jeune que S. Diey, puiſqu'il lui ſuccéda dans le gouvernement de ſon Abbaye de Joinctures, & qu'il revint enſuite á Moyenmoutier, qu'il gouverna encore nombre d'années.

Enfin S. Hydulphe, le plus jeune de ces trois Prélats dont on a parlé, étoit auſſi contemporain d'Ethico ou Attique, Duc d'Alſace, & de ſainte Odile, qu'il baptiſa, & à qui il rendit la vûë, comme les Auteurs de ſa Vie, les anciens Monumens du Pays, la Tradition conſtante & les Biens que l'Abbaye de Moyenmoutier poſſéde en Alſace, venants de la libéralité du Duc Attique, le démontrent. *Vid. Hiſt. Mod. Monaſt. pp. 60. 80. 109. Item, pp. 12. 13. 14. 15.*

Le Duc Attique vivoit conſtamment en 670. & 676. S. Hydulphe vivoit donc dans le même tems, de même que les trois autres ſaints Prélats dont on a parlé. On croit avec beaucoup de vraiſemblance, & ſelon l'Auteur de la Vie de S. Diey (*y*), que le Roy Childeric, qui accorda à S. Gondebert Fondateur de Senones, un Terrain aſſez conſidérable, en donna à S. Diey un beaucoup plus étendu, que cette Egliſe poſſéde encore aujourd'hui, qu'elle a toujours poſſédé, & qu'elle ne peut guéres avoir reçû que de la libéralité de ce Prince, qui a regné quelque tems en Auſtraſie, depuis 659. juſqu'à 662. ou 663. Autre preuve que S. Diey étoit contemporain de S. Gondebert; & c'eſt ce que j'avois à prouver. Je ne me ſuis donc point trompé de deux ou trois cens ans, en fixant la mort de S. Hydulphe en 707.

Voici comme je crois qu'on peut arranger les époques de la Vie de S. Hydulphe. Je ſuppoſe qu'il naquit en Baviere vers l'an 630. qu'il vint à Tréves vers l'an 655. 630.

Il put voir, en venant de Ratisbonne à Tréves, ſainte Gertrude Abbeſſe de Nivelle, attiré par la réputation de ſa ſainteté. 655.

Il fut employé à Tréves comme Suffragant, ſous l'Archevêque Numérien en 658. 658.

La même année il fut conſulté ſur la mort de ſainte Gertrude, qu'il connoiſſoit & qu'il avoit vûë à Nivelle.

Il fut fait Archevêque en 665. âgé de trente 665.

(*u*) Hiſt. de Lorr. t. 1. Preuves.
(*x*) Preuves, tom. 1.
(*y*) *Liberalis munificentia Childerici excellentiſſimi Regis à Fiſco Abreſſum eandem vallem Galiæam, cum omni integritate Viro Dei ſucceſſoribuſque ejus, annulo ſuo firmavit in ævum.* Il en parle encore plus bas: *In valle Galiæa, quam ex Regis Fiſco promeruerat.*

teur de la Vie des premiers Evêques de Toul, & en particulier de celle de S. Gauzelin, qui vivoit en 922. Adſon dit que cet Evêque chercha long-tems la Régle de S. Benoît (*a*), qui étoit inconnuë dans ce Royaume; que l'ayant trouvée dans des Pays étrangers, il en établit l'obſervance dans le Monaſtere de de S. Epvre, qu'il avoit rétabli : *Nutu Dei, Regulam S. Benedicti hujus Regni habitatoribus ignotam, diù quæſitam, proculque inventam, ſancti Apri inſtituit loca.*

Voyez l'Hiſtoire de Lorraine. Preuves ſous l'an 836.

Mais j'oppoſe au témoignage d'Adſon celui de Frotaire Evêque de Toul, qui réforma la même Abbaye de S. Epvre vers l'an 836. & y établit la Régle de S. Benoît : *Decernimus ut eidem Cœnobio (S. Apri) Abbas præficiatur, qui ſecundùm Regulam S. Benedicti præeſſe & prodeſſe utiliter queat.* Frotaire avoit été élevé dans l'Abbaye de Gorze, où il avoit appris l'obſervance de cette Régle, qui y avoit été établie dès le commencement, vers l'an 756. (*b*). Crodegang Evêque de Metz, qui vivoit en 760. cite cette même Régle, & y fait alluſion à chaque pas, dans la Régle des Chanoines, qu'il compoſa pour ſa Cathédrale.

Au Concile d'Autun, ſous S. Léger en 674. (*c*), il eſt ordonné que dans les Monaſteres on ſe conformera aux Canons & à la Régle de S. Benoît : *Ut Canonum Ordo, vel Regula S. Benedicti obſervari debeat.* S. Léger, qui préſidoit au Concile, connoiſſoit l'Abbaye de Luxeu, où il avoit demeuré quelque tems. Adſon la devoit connoître auſſi, ayant été élevé dans cette Abbaye, & en ayant été même Abbé au dixiéme ſiécle.

L'Abbaye de Luxeu eſt contiguë à l'Evêché de Toul, on y obſervoit au huitiéme ſiécle la Régle de S. Colomban, jointe à celle de S. Benoît.

Le Concile de Leſtine tenu en 743. (*d*) par Carloman, qui gouvernoit en Maître le Royaume d'Auſtraſie, veut que la Régle de S. Benoît ſoit gardée dans tous les Monaſteres des Pays de ſon obéïſſance. Or les Evêchés de Metz, de Toul & Verdun, ſont indubitablement du Royaume d'Auſtraſie.

En 750. (*e*), ſous le regne de Childeric, il eſt fait expreſſément mention de la Régle de S. Benoît, obſervée au Monaſtere d'*Arnulphi Anga*, ou Schuarſac au Diocéſe de Straſbourg, de même à Morbach, à Munſter au Val de S. Gregoire dans le même Pays.

En 779. (*f*) Charlemagne ordonne que les Abbés des Monaſteres de ſes Etats vivent conformément à la Régle de S. Benoît. Le même Prince en 811. (*g*) demande quelle étoit la Régle qu'on obſervoit en France avant celle de S. Benoît, ſuppoſant qu'alors elle étoit la ſeule qui y étoit obſervée.

Les Réglemens de l'an 813. (*h*) ſous le même Charlemagne, ordonnent que cette Régle ſoit généralement gardée par tous les Moines de l'Empire François. Loüis le Débonnaire en 817. ordonne que tous les Religieux l'apprennent par cœur (*i*).

Charles le Gros (*k*), dans la confirmation des Biens & Priviléges de l'Abbaye de S. Epvre en 884. veut qu'on y éliſe un Abbé qui ait les qualités que S. Benoît demande dans ſa Régle.

Un Concile de Rome tenu en 1059. (*l*), cenſure l'Etat des Chanoineſſes, diſant que toute l'Aſie, l'Afrique & l'Europe, ignorent l'Inſtitut des Chanoineſſes, qui n'eſt connu que dans un coin de l'Allemagne; & encore n'y eſt-il connu que depuis le regne de Loüis le Débonnaire; *Les Religieuſes qui vivoient avant lui par tout le monde, ayant ſuivi la Régle de ſaint Benoît.* L'Inſtitut des Chanoineſſes n'ayant, & n'a jamais été approuvé par l'Egliſe Romaine. *Quod Ludovicus mutare quâlibet ratione non debuit, aut potuit, ſine conſenſu & auctoritate ſanctæ Romanæ & Apoſtolicæ Sedis.*

Il n'étoit donc pas fort néceſſaire que ſaint Gauzelin allât chercher cette Régle au loin, comme le veut Adſon, puiſqu'on l'obſervoit à Gorze, à Luxeu & à S. Diey, dès le tems de Numérien & de S. Hydulphe, ſi l'on veut admettre les Priviléges qu'ils accorderent à cette Abbaye en 667. & en 661. Notre Hiſtorien Richer (*m*) ſoûtient qu'on l'a obſervée à Senones dès le commencement : ſon témoignage prouve au moins la tradition de ſon Monaſtere. L'Empereur Otton en 749. marque expreſſément qu'on y gardoit la Régle de S. Benoît, & Norgaudus qui ſuccéda à Angelram vers l'an 785. dans l'Abbaye de Senones, & qui avoit été tiré de Gorze, y maintint ſans doute l'obſervance qu'il y trouva, & qu'il avoit ſuivie à Gorze.

L'Abbaye de S. Mihiel en 755. & celle de S. Diey en 769. furent ſoûmiſes à Fulrade Abbé de S. Denys en France. Or dès la premiere fondation de l'Abbaye de S. Denys, la Régle de S. Benoît y fut obſervée. Ainſi il eſt plus que probable que Fulrade introduiſit dans ces deux Monaſteres la Régle de S. Benoît, ſi elle n'y étoit encore point reçûë; ou qu'il l'y maintint, ſi elle y étoit

(*a*) *Adſo Vit. Epiſc. Tul. in Gauzel. tom. 1. Hiſt. Lothar. p. 131.*
(*b*) *Vid. Mabrill. Iliſt. Mon. pp. 160. 161. Mabill. annal. Bened. tom. 2. pp. 146. 182. & Concil. t. 6. p. 1695. ann. 636. Et Paulı Diacon. Hiſt. Epiſc. Metenſ. lib. 1. p. lxxij.*
(*c*) *Auguſtod. Concil. t. 6. cap. 14. p. 535. 536.*
(*d*) *Concil. Leſtin. ann. 743. Can. 1. t. 6. Concil. p. 1537.*
(*e*) *Gallia Chriſt. t. 5. p. 458.*
(*f*) *Capitular. an. 779. tom. 11. Concil. Gallia.*
(*g*) *Capitul. an. 811.*
(*h*) *Tom. 8. Concil. p. 1245. cap. 11. & p. 1255. cap. 9. & pag. 1265.*
(*i*) *Ibidem, pp. 1506. 1507.*
(*k*) *Vid. Tom. 4. Annal. Bened. Append. num. lxxvij.*
(*l*) *Apud Mabill. de re Diplom. lib. 6. p. 548.*
(*m*) *Richer. lib. 1. cap. 2.*

déja

Digitized by Google

déja obſervée. On doit donc expliquer le Texte d'Adon, en diſant qu'alors l'exacte obſervance de la Régle de S. Benoît, étoit tellement déchuë dans le Diocéſe de Toul, qu'elle y paroiſſoit preſque oubliée, & qu'il fallut aller au loin pour en trouver de vrais & fidéles obſervateurs; peut-être même, pour en découvrir le Texte pur & ſans altération.

Je m'étonne que l'Auteur de la Défenſe de l'Egliſe de Toul ait avancé, que c'étoit l'Egliſe du Prieuré de Liévre, & non l'Abbaye de S. Diey, qui fut donnée à l'Abbé Fulrade, contre le Texte ſi formel du Diplôme (*n*) du Roy Charles, depuis nommé Charlemagne, datté des Ides de Janvier la premiere année de ſon régne. Le Prieuré de Liévre ne porta jamais le nom de S. Diey, & il appartenoit à S. Denys long-tems avant la ceſſion dont nous parlons; ſon Patron eſt S. Hippolyte, & non S. Denys.

Notre Auteur m'accuſe d'avoir dit, par une affectation & une partialité aveugle, que le Monaſtere de S. Epvre eſt ſitué au Faubourg de la ville de Toul, *ou pour mieux dire, dans un village voiſin de la ville, cette correction n'ayant été miſe que pour favoriſer les prétentions des Ducs de Lorraine ſur cette Abbaye, dont ils ſe ſont prétendus les Souverains, quoiqu'ils n'en fuſſent que les Avoüés ou Défenſeurs, & qu'il ſoit juſtifié par les anciennes Chartes des Empereurs & des Evêques de Toul, que Dom Calmet rapporte, que ce Monaſtere eſt ſitué dans le Faubourg de Toul, in Suburbio.*

J'ai honte de rapporter de pareilles objections, & je ſerois peut-être mieux de n'y pas répondre. *Suburbium* ſe dit quelquefois du Faubourg d'une ville, mais très ſouvent il ſe dit du Territoire d'une ville Epiſcopale, comme le montre M. Ducange dans ſon Gloſſaire, ſous *Suburbanum* & *Suburbium*, il y rapporte un Paſſage de la vie de S. Evroul, où l'Abbaye de S. Furſi, qui eſt à deux lieuës d'Amiens, eſt miſe *in Suburbanis Ambiani.* Il eſt dit que le Concile de Savoniére s'eſt tenu *in Suburbio Tullenſi*, quoique Savoniére en ſoit éloignée d'une grande lieuë. J'ai en main un Privilége de l'an 845. accordé à Léorard Corévêque de Toul par l'Empereur Lothaire, par lequel il lui céde l'Egliſe dédiée à S. Maurice, ſituée *in Pago Tullenſi*, près les murailles de cette ville, *non procul à mœnibus ejuſdem urbis*, avec la Métairie en dépendante. Cette Egliſe de S. Maurice eſt aujourd'hui celle de S. Epvre, ſituée *in Pago Tullenſi*, & non *in Suburbio.* Le Pere Benoît (*o*) qui étoit natif de Toul, & qui en a étudié l'Hiſtoire pendant toute ſa vie, remarque en plus d'un endroit, que le Bourg de S. Amand, qui eſt aujourd'hui enfermé dans la ville, étoit un Faubourg de Toul, ſitué entre S. Epvre & la ville (*p*).

Enfin notre Auteur avance ſérieuſement (*q*) que Deneuvre dérive de *Delubra Deorum*, & Baccaras de *Bacchi Ara.* Le Pere Benoît a dit la même choſe; & de plus qu'on avoit trouvé un Autel prétendu de Bacchus dans la cave des PP. Carmes de Baccaras. Lorſque j'en ai voulu parler à ces Religieux, ils m'ont avoué que c'étoit un jeu qu'on avoit fait à la crédulité du bon Pere Benoît. La ville de Baccaras eſt toute nouvelle, & Deneuvre n'eſt jamais nommé dans les anciens Monumens *Delubra Deorum*, mais *Danubrium.*

Il ſuppoſe (*r*) que du tems de S. Diey & de S. Hydulphe, les montagnes de Vôge étoient peuplées & habitées à peu près comme aujourd'hui, qu'il y avoit des routes & des chemins publics très fréquentés. La choſe n'eſt ni vraye ni vraiſemblable. Baccaras, Raon, S. Diey & Sainte Marie-aux-Mines, ſont très récens, de même que la plûpart des Villes de Lorraine; comme, Pont-à-Mouſſon, S. Mihiel, Commercy, Bar, Ligny, S. Nicolas, Lunéville, Châtel, Remiremont, (*s*) Remberviller, Epinal; tout cela eſt moderne, comparé au tems dont nous parlons, & nous pourrions en marquer les dattes & les commencemens. Il ſuppoſe (*s*) que Sceleſtad, Colmar, Keizersberg ſont villes très anciennes, que dès le vij. ſiécle il y avoit des routes par le Val de S. Diey, pour conduire de ces villes à Remberviller, & aux autres villes de Lorraine. Mais il auroit pû voir dans Richer, *Lib. 4. cap. 6.* que de ſon tems, c'eſt-à-dire, au xiij. ſiécle & ſous l'Empereur Frederic II. Sceleſtad étoit un très petit lieu: que Colmar étoit peu de choſe; que *Keiſerberg*, qui ſignifie, non *la Ville de Ceſar*, *Villa Caſaris*, comme dit l'Auteur, mais *la montagne de Ceſar*, fut bâtie tout à neuf, de même que ſon Château, par un Officier de cet Empereur Frederic II. *Oppidum quoque Keſiberc cum Caſtello de novo edificavit.* Ils n'étoient donc pas auparavant ni l'un ni l'autre.

La route ancienne de Lorraine en Alſace, étoit ou par Blamont, Sarbourg & Saverne, juſqu'à Straſbourg, ou en remontant la

(*n*) Felib. Hiſt. de S. Denys. Preuves. *Monaſteriola aliquo, qui nuncupatur à S. Adonato infra Voſago Silva.*

(*o*) P. Benoît Pouillé de Toul, t. 1. p. 67. & 73. Item, Hiſt. de Toul, p. 17. 20. &c.

(*p*) Voyez auſſi l'Hiſt. de Lorraine, t. II. Titre de 1154.

(*q*) Défenſe de l'Egliſe de Toul, p. 10. Il auroit pû ajoûter: *Tunnins Blamorum*, Tomblaine; *Vandalorum opus*, Vandeuvre; *Ca ris Aras*, Sazeray; *Murorum Curtis*, Mirecourt, &c.

(*r*) Défenſe de l'Egliſe de Toul, p. 14.

(*s*) *Ibid. p.* 6.

(*s*) Remberviller ne fut fermé de foſſés & de paliſſades, que ſous Etienne de Bar Evêque de Metz, vers l'an 1125. Jacques de Lorraine Evêque de Metz, vers l'an 1260. y ajoûta 24. Tours & des murailles. Voyez l'Hiſtoire des Evêques de Metz, Hiſt. de Lor. tom. I.

Meurthe juſques vers le Château de Beauregard, derriere lequel étoit la route qui alloit le long de la riviere de Plaine; puis on paſſoit au pied du Dounon, d'où l'on tomboit à Schirmeck. Le Titre de Childeric II. pour Senones, donné en 661. ou 662. ne marque pas un ſeul Bourg ni Village dans une étenduë de quinze lieuës de Pays de circonférence; il n'y parle que de montagnes, de fontaines & de ruiſſeaux. Le Territoire de Senones eſt contigu à celui de S. Dié & de Moyenmoutier. Et qu'étoit-il beſoin à nos ſaints Fondateurs de venir ſi loin chercher des ſolitudes en ce Pays-cy, ſi dès-lors il étoit peuplé & habité à peu près comme à préſent? Car la Vôge eſt à proportion auſſi peuplée, & en quelque ſorte plus peuplée que le plat Pays, les Hameaux y étant plus fréquens, mais moins gros.

Notre Cenſeur (u) confond *Jean de Bayon* Dominicain, Auteur de la Chronique de Moyenmoutier, qui écrivoit vers l'an 1326. avec *Jean de Bayon* Abbé de la même Abbaye, qui eſt mort en 1476. L'Anacroniſme eſt de plus de cent ans. Mais il faut finir ici mes Remarques, & épargner un Ecrivain peu poli, qui ne ſçait ménager ſes Adverſaires; mais qui a le ſecret de les ennuyer par les redites & ſes digreſſions continuelles.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE TOUL.

SAint Manſuet, ou Manſuy, vers l'an 360.

S. Amon.

S. Alchas.

S. Celſin.

S. Auſpice, vers l'an 450.

S. Ours, ou Urſe, ſous Clovis, vers l'an 488.

S. Apre, ou Epvre, vers l'an 500.

Albaud, vers l'an 507.

Thriſoricus.

Dulcice.

Allodius, aſſiſta au Concile V. d'Orléans en 549.

Premon.

Antimonde.

Endulus.

Auſtraſius, connu dans une Lettre de S. Didier de Cahors, *t. 1. Bibl. Labb. p. 707.*

Theuthefride ſouſcrivit à un Titre de l'Abbaye de Stavelo en 651.

Eborin vivoit en 653. 661. ou 662.

Bodon-Leudin vivoit en 666. mort vers l'an 675.

Dieudonné vivoit en 675. aſſiſta en 680. au Concile de Rome.

Ermenthée.

Magnalde.

Dodo.

Garibalde ſouſcrivit en 706. à un Titre d'Epternach; en 709. à la Fondation de S. Mihiel; mort vers l'an 735.

Godon vivoit en 735. & en 753. Voyez Hugues de Flavigny, *t. 1. Bibl. Labb. p. 106.*

Hildnart, honoré comme Saint à Dendermonde. On trouve un Evêque nommé Hildebalde, qui ſouſcrivit en 746. à un Titre de Stavelo. *Martenne, ampliſſ. Collect. tom. 2. p. 19.*

Jacob aſſiſta au Concile de Compiégne de l'an 757. & à celui d'Attigny en 765.

Bornon en 767. ou 768. On trouve dans le même tems un *Poſſeſſeur*, qui étoit peut-être Evêque de Toul. Voyez l'Hiſtoire.

Unanimic vivoit en 804.

Frotaire aſſiſta à l'Aſſemblée de Thionville en 821. mort en 846.

Leorard, Chor-évêque, vivoit en 845. t. 1. Preuves.

Arnolde vivoit en 860.

Berenger Evêque de Toul, vivoit en 864. *An. 864. Martenne, t. 4. ampl. Coll. p. 537. Everardus Comes (Clivenſis) & Bertha ejus uxor nobilis Matrona, de ſtirpe Caroli Magni Regis, & Luthardus Comes, & Berengarius Epiſcopus Tullenſis eorum filii, conſtituerunt duas Congregationes; unam in Vveſel Canonicorum, alteram in Nuſſia Canonicorum & Canonicarum.*

Arnalde aſſiſta au Concile de Pontion en 876. & à celui de Troyes en 878. vivoit encore en 884. Mais je ſoupçonne qu'il faut diſtinguer trois Evêques à peu près de même nom: *Arnolde*, *Arnalde* & *Arnoû*; car nous trouvons un *Arnoû*, *Arnulphus*, Evêque de Toul, qui en 857. aſſiſta au Concile de Mayence (*Præfat. in t. 1. ampliſſ. Collect. p. 17.*) Le même *Arnoû* aſſiſta par Procureur à la dépoſition d'Hincmar de Laon en 871. *Tom. 8. Concil. p. 1653. Ego Leudericus ad vicem Patris mei Arnulphi Tullenſis Epiſcopi, ſuſcripſi.* Nous venons de parler d'*Arnolde* & d'*Arnalde*.

En 884. un Evêque nommé *Luitvarde*, demande à l'Empereur quelques biens pour Fulbert Abbé de S. Epvre.

Ludelme, ou Lugdelme, vivoit en 898. mort en 905.

Drogon, depuis 905. juſqu'en 921. ou 922.

En 922. *iv. Non. Mart. indict.* v. le Siege étoit vacant. Preuves.

S. Gauzelin, depuis 922. juſqu'en 962.

(u) *Idem, ibid. p. 81.*

Digitized by Google

S. Gerard, depuis 963. juſqu'en 994.

Etienne, mort en 995.

Robert fut fait Evêque entre le 4. Mars & le 3. Octobre ; mort l'an 995.

Bertholde, ordonné le 3. Octobre 995. mort vers 1020. le x. des Calendes de Septembre.

Heriman, depuis 1020. juſqu'en 1026. peut-être Hezelon Diſciple de Nocere, Evêque de Liége, mort en 1068. *Martenne, ampliſſ. Collect. t. 4. p. 865.*

Brunon, depuis 1026. juſqu'en 1048. qu'il fut fait Pape ſous le nom de Leon IX. Il garda ſon Evêché de Toul juſqu'en 1051. & mourut en 1054.

Udon, depuis 1051. juſqu'en 1069.

Pibon, depuis 1070. juſqu'en 1107. *Obiit nono Cal. Decemb.* Autrement *Bibo, t. 10. Conc. p. 1832.* ou *Pippo, ibid. p. 140.*

Ricuin de Commercy, depuis 1108. juſqu'en 1123. L'Evêché vaquoit en 1124. *Anno 1124. xj. Cal. Jul. ab aliquanto temporis ſpatio, Tullenſis Eccleſia Ricuino Paſtore viduata, dubium erat adhuc quem poſt ipſum Paſtorem eſſet habitura.* Titre de Senones.

Conrade, élû en 1126.

Henry de Lorraine, depuis 1127. juſqu'en 1167.

Pierre de Brixey, depuis 1168. juſqu'en 1192. étoit fils d'une fille de Pierre Comte de Toul.

Eudes de Vaudémont, depuis 1193. juſqu'en 1197.

Mathieu de Lorraine, depuis 1198. ou depuis 1200. juſqu'en 1217. dépoſé en 1211.

Renaud de Senlis, depuis 1211. juſqu'en 1217. mort le 3. Avril. Nécrologe de Senones.

Gerard de Vaudémont, mort en 1219.

Eudes de Sorcy, depuis 1219. juſqu'en 1228.

Garin, depuis 1228. abdiqua en 1230.

Roger de Marcey, depuis 1230. juſqu'en 1252.

Giles de Sorcy, depuis 1253. juſqu'en 1271.

Jean de Lorraine & Gautier de Beaufremont furent élûs en 1271. Jean de Lorraine fut agrée du Pape ; mais il mourut à Rome en 1271. ou 1272. Et les Chanoines s'étant de nouveau diviſés, les uns choiſirent Jean de Parroye, & les autres Roger de Marcey ; le Pape, après de longues conteſtations, porta les deux Prétendans à ſe déſiſter, & nomma de ſon autorité Conrade Probus, qui fut Evêque depuis 1272. juſqu'en 1294.

Jean de Sierk, nommé par le Pape en 1296. mort en 1305.

Gui de Perne, mort en 1305.

Othon de Granſon, depuis 1306. juſqu'en 1308.

Eudes de Colonne, depuis 1308. juſqu'en 1309.

Jean d'Arſillieres, depuis 1310. juſqu'en 1320.

Amedée de Geneve, depuis 1320. juſqu'en 1330.

Thomas de Bourlemont, depuis 1330. juſqu'en 1353.

Geoffroy de Liége, Suffragant en 1334.

Bertrand de la Tour d'Auvergne, depuis 1333. juſqu'en 1361. Il fut transféré à l'Evêché du Puy, où il mourut en 1381.

Pierre de la Barriere Cardinal, depuis 1361. juſqu'en 1363.

Herman Volf Dominicain, Suffragant en 1362. mort en 1375.

Bertrand le Hongre Suffragant, depuis 1366. juſqu'en 1378.

Jean de Heu, depuis 1363. juſqu'en 1372. 18. Août.

Mathias de Villeneuve, Suffragant.

Jean de Neu-châtel Cardinal, réſigna en 1384.

François Evêque de Sidon, Suffragant, Chantre de l'Egliſe de Toul.

Sevin de Florence fut transféré à l'Evêché de Morienne en 1385.

Jean Cardinal de Neu-châtel, cy-devant Evêque de Toul, en reprit de nouveau l'adminiſtration, depuis 1385. juſqu'en 1398.

Philippe de Ville, depuis 1399. juſqu'en 1409.

Giles Evêque de Chriſtopole, Suffragant, vivoit en 1395.

Henry de Ville, depuis 1409. juſqu'en 1436.

Gerard Kok Moine d'Erbac, Ordre de Ciſteaux, Suffragant de Toul en 1411.

En 1410. *Robert des Armoiſes*, Fils de Simon des Armoiſes & d'Iolande de Morey, ou Mourey, fut élû Evêque de Toul ; mais il ne jouït pas. Ce fut apparemment après la mort de l'Evêque *Philippe de Ville*, mort en 1409.

Imente de Thabée, Suffragant en 1423.

Louis d'Haraucourt, depuis 1437. juſqu'en 1456.

Jean Iſembart Dominicain, Suffragant en 1450.

Henry de Vaucouleurs Cordelier, Suffragant, Evêque de Chriſtopole.

Guillaume Fillatre, depuis 1456. juſqu'à ſa tranſlation à l'Evêché de Tournay en 1461.

Jean de Chevrot, transféré de l'Evêché de Tournay à celui de Toul en 1460. mort la même année.

Antoine de Neu-châtel, depuis 1460. juſqu'en 1495. mort le 28. Février.

Jean de Sorcy Suffragant, vivoit en 1471. 1481. 1485.

Jean Obin Suffragant, mort en 1465.

Jean d'Ivoy Suffragant, Evêque de Chriſtopole, vivoit en 1400. Doyen de l'Egliſe de Toul.

Olry de Blamont, depuis 1495. juſqu'en

1506. Il eut pour Competiteur Jean de Marades, nommé par le Pape, qui jouït auſſi de l'Evêché, & en partagea les revenus par moitié.

En 1499. Olry Duc de Blamont ſe diſoit encore Evêque de Verdun.

Nicolas de Ligny Dominicain, Suffragant vers l'an 1500.

Pierre Lietard Suffragant, mort en 1506.

Hugues des Hazards, depuis 1506. juſqu'en 1517.

Chriſtophe du Boulay Suffragant, vivoit en en 1511.

Pierre Taſſard Dominicain, Suffragant, mort en 1533.

Raimond Perrara Evêque de Gurk & de Saintes, Cardinal du Titre de Sainte-Marie-la-Neuve, fut élû Coadjuteur de Toul en la place du jeune Prince Jean de Lorraine; mais il ne jouït jamais de l'Evêché.

Jean Cardinal de Lorraine, depuis 1524. juſqu'en 1532. & encore depuis 1535. juſqu'en 1537. & enfin depuis 1542. juſqu'en 1543.

Hector Dailly Evêque de Bayonne, transferé à Toul, vivoit en même tems, depuis 1525. juſqu'en 1532.

Antoine Pelegrin Provençal, depuis 1537. juſqu'en 1542. qu'il quitta l'Evêché.

Touſſaint d'Hocedy de Valencienne, depuis 1543. juſqu'en 1565.

Jacques de Spifame de Nevers, qui d'Evêque de Nevers apoſtaſia, ſe retira à Genéve, s'y maria, & après diverſes avantures, y eut la tête tranchée en 1566. La même année, il avoit écrit à l'Amiral de Châtillon, pour avoir par ſon moyen l'Evêché de Toul, dans le deſſein, diſoit-il, de lui faire embraſſer la Religion prétenduë réformée; mais le Parti Proteſtant mépriſa ſa demande, perſuadé qu'il avoit d'autre but que ce deſſein chimérique. Voyez Morery & les Auteurs qu'il cite: voyez auſſi la Bibliotéque de Duverdier, p. 620.

Didier Apis Suffragant, mort en 1545.

Pierre du Châtelet, depuis 1565. juſqu'en 1580. mort au mois de Février de cette année.

Clement du Boulay Suffragant, mort en 1571.

Charles de Lorraine Cardinal de Vaudemont, depuis 1580. juſqu'en 1587.

Antoine de Lorraine de Vaudémont, Chanoine de Tréves, fut poſtulé en 1585. pour l'Evêché de Toul. Il mourut à Mayence âgé de 14. ans en 1587. *Brouver. t. 2. p. 423.*

Theodoric Thiriet fut élû Evêque de Toul par le Chapitre, après la mort du Cardinal de Vaudémont, arrivée le 28. d'Octobre 1587. mais le Pape Sixte V. à la recommandation du Roy & de la Reine de France, nomma Chriſtophe de la Vallée.

Jean de Buxet Suffragant. Hiſt. de Toul, p. 670.

Chriſtophe de la Vallée, depuis 1588. juſqu'en 1607.

André Valladier Abbé de S. Arnoû de Metz, dans ſa Tyrannomanie, p. 82. dit que le Roy Henry IV. venoit de le déſigner pour l'Evêché de Toul, lorſque ce Prince fut tué en 1610.

Jean de Porcellets de Maillane, depuis 1607. juſqu'en 1623.

Nicolas-François de Lorraine Cardinal, abdiqua en 1634.

Charles-Chrétien de Gournay, nommé en 1637. mort la même année. Il étoit déja Suffragant.

Paul de Fieſque, depuis 1641. juſqu'en 1643.

Loüis de Travigny Abbé régulier de S. Epvre de Toul, Evêque de Chryſopole & Suffragant de Toul, mort en 1643.

Jacques le Bret, ſacré à Rome en 1645. mort la même année.

André du Sauſſay, nommé en 1648. confirmé & ſacré en 1655. mort le 9. Sept. 1675.

Jacques de Fieux, depuis 1677. juſqu'en 1687.

Henry Thiard de Biſſy, nommé en 1687. ſacré en 1692. fut transferé à l'Evêché de Meaux en 1704. & enſuite fait Cardinal.

François Bloüet de Camilly, depuis 1704. juſqu'en 1721. qu'il a été transferé à l'Archevêché de Tours. Il mourut en 1723. au mois d'Octobre.

Scipion-Jerôme Begon, a été nommé à l'Evêché de Toul le 11. Janvier 1721.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Egliſe de Verdun.

QUe S. Saintin ait été premier Evêque de Verdun, qu'il ait été Diſciple de ſaint Denys, qu'il ait eû pour ſucceſſeurs immédiats, S. Maur, S. Salvin, ſaint Arateur & S. Pulcrone; que ce dernier ait été fait Evêque vers l'an 450. c'eſt ce qu'on ne peut nier, ſans démentir toute la Tradition, tous les Monumens, tous les Hiſtoriens de l'Egliſe de Verdun: mais de ſçavoir ſi ce S. Saintin a été le Diſciple de S. Denys l'Aréopagite, ou de S. Denys premier Evêque de Paris; s'il a prêché à Meaux, à Verdun & à Chartres; s'il eſt mort à Meaux ou à Verdun; ſi les circonſtances que l'on raconte de ſa Vie, de ſes voyages, de ſon Compagnon Antonin, de ſa mort, de ſes miracles & de ſa tranſlation à Verdun, ſont véritables; & ſi les huit Sénateurs, dont on découvrit les corps dans l'Abbaye

Digitized by Google

l'Abbaye de S. Vanne, dans l'onziéme ſiécle, ont été Evêques de Verdun ; c'eſt ce qui mérite certainement réflexion, & qu'on ne doit admettre qu'avec examen.

Je mettrai encore au nombre des choſes qui ſouffrent difficulté, le Concile de Cologne tenu en 346. (*x*), contre Euphratas Evêque de la même ville, & auquel a ſouſcrit Saintin Evêque de la ville des Cloux, ou de Verdun. On forme contre ce Concile des difficultés ſolides ; & ſi nous l'admettons pour véritable, nous ne condamnons pas ceux qui ne croyent pas le pouvoir recevoir pour autentique.

Dans l'Abbaye de S. Vanne de Verdun, où l'on conſerve le Corps de S. Saintin, j'ai vû deux Vies manuſcrites de ce Saint, toutes deux écrites vers le douziéme ſiécle. La premiere ſous ce Titre : *Incipit Vita S. Santini primi Pontificis Urbis Clavorum. Poſt gloriosum cœleſtis victoriæ triumphum, &c.* L'Auteur vivoit après l'an 952. puiſqu'il parle de l'Evêque Berenger, qui cette année mit les Benédictins dans l'Abbaye de ſaint Vanne, en la place des Chanoines qui y étoient auparavant. Voici le précis de cette Vie. Que le Pape S. Clement étant déja fort avancé en âge, envoya S. Denys l'Aréopagite, & ſaint Saintin dans les Gaules, pour y prêcher l'Evangile ; Que S. Denys deſtina S. Saintin pour Evêque à Meaux, & lui donna pour Ajoint le Prêtre S. Antonin : Qu'enſuite S. Denys les envoya à Rome ; qu'en chemin ils paſſerent par Verdun, qui étoit alors une très grande ville, & fort marchande, mais toute payenne ; qu'ils y entrerent par la Porte Champenoiſe, & s'arrêterent au lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Vanne.

Ils prêcherent dans la ville, & y firent quelques converſions ; mais comme ils avoient reçû ordre de S. Denys de ſe rendre à Rome, Saintin partit de Verdun, & y laiſſa Antonin, qui y mourut quelque tems après. Saintin l'ayant appris par révélation, revint promptement à Verdun, le réſuſcita, & le ramena avec lui en Italie. Le Pape Anaclet les renvoya avec trois autres Ouvriers Evangéliques, que l'Hiſtoire ne nomme pas. Au retour, Saintin fut choiſi pour Evêque par les Fidéles de Verdun ; il plaça ſon Trône Epiſcopal dans l'Egliſe de S. Pierre, qui eſt aujourd'hui celle de l'Abbaye de S. Vanne ; & après avoir affermi ſon troupeau dans la Foy, il ſe rendit à Meaux, laiſſant à Verdun deux ſaints Prêtres, pour avoir ſoin des Fidéles. Arrivé à Meaux, il fut arrêté par le Tyran du lieu, qui lui procura la Couronne du Martyre : mais avant ſa mort, il écrivit aux Fidéles de Verdun une Lettre de conſolation, leur donnant avis de ſa mort prochaine, & les exhortant à choiſir ſon Diſciple Maur pour lui ſuccéder. Cette Lettre ne ſe trouve point. L'Auteur ajoûte, que dans la Vie de S. Servais de Tongres, on lit que ſaint Saintin aſſiſta au Concile de Cologne, tenu contre Euphratas, & que pluſieurs aſſûroient que Saintin étoit du nombre des ſeptante Diſciples du Sauveur.

La ſeconde Vie de S. Saintin, que j'ai vûë manuſcrite en l'Abbaye de S. Vanne, eſt la même qui eſt imprimée dans Surin, au neuf d'Octobre, dans la Vie de S. Denys. Cette Vie n'eſt autre que la Lettre prétenduë d'Hincmar à Charles le Chauve, dans laquelle ce Prélat, ou celui qui a fabriqué cette Piéce ſous ſon nom, raconte qu'un nommé Valdemare ayant reçû du Roy l'Abbaye de S. Saintin de Meaux, (apparemment la petite Collégiale de S. Saintin, qu'on voit encore aujourd'hui dans cette Ville) trouva dans ce lieu quelques Cahiers fort anciens & fort gâtés, & pria Hincmar de les rajuſter, & de les faire copier ſur de nouveau velin. Hincmar le fit, & l'Empereur Charles le Chauve lui ayant demandé quelque tems après, quelques Mémoires ſur S. Denys, il lui fit remettre une Copie de cet Ecrit. Or voici ce qu'il porte :

„ S. Clement députa S. Denys à Paris, pour „ y annoncer l'Evangile. S. Denys, à ſon tour, „ ordonna Evêque S. Saintin, & l'envoya à „ Chartres, pour y prêcher J. C. Enſuite il „ l'envoya à Meaux pour le même ſujet, & „ lui donna pour aſſocié Antonin le Jeune, „ différent d'un autre Antonin plus ancien.

„ L'Empereur Domitien ayant déclaré la „ guerre à la Religion de J. C. S. Denys re„ çut la Couronne du Martyre. Avant ſa „ mort, il ordonna à Saintin & à Antonin, „ de ſe rendre à Rome. En chemin, Anto„ nin tomba malade. Saintin ne pouvant „ différer ſon voyage, le laiſſa, & étant arri„ vé à Rome, il apprit par révélation la mort „ de ſon Compagnon, & que celui à qui il „ l'avoit recommandé, l'avoit enterré dans „ l'égoût de ſon étable. Saintin retourne „ auſſi-tôt, le réſuſcite, & l'amene à Rome. „ Ils racontent au Pape Anaclet la mort & „ le martyre de S. Denys ; puis reviennent à „ Meaux, où Saintin mourut : il eut pour „ ſucceſſeur Antonin ſon aſſocié. C'eſt ce que porte cette Vie, où on voit qu'il n'eſt pas dit un mot de Verdun, ni de l'Epiſcopat de S. Saintin dans cette ville.

Le Prêtre Bertaire, qui eſt imprimé dans le Tome douziéme du Spicilége, pag. 251. & dans nos Preuves, t. 1. & qui vivoit en 887. avant l'Auteur de la premiere Vie de ſaint Saintin, dont nous avons donné l'Extrait, dit qu'on lit que S. Denys ayant en-

(*x*) *Tom. 2. Concil. Labb. p. 615.*

voyé à Rome Saintin Evêque de Meaux, & Antonin Prêtre, pour y porter les Actes de ſon Martyre, ces deux Députés paſſerent, en allant à Rome, par la ville de Verdun, y repaſſerent au retour, & y prêcherent l'Evangile; & on dit que c'eſt pour cela qu'on le met pour le premier Evêque de Verdun; qu'on ignore le lieu de ſa ſépulture, ſi ce n'eſt à Meaux. Il ajoûte qu'on lit dans la Vie de S. Servais, que *Saintin Evêque de la Ville des Cloux*, aſſiſta au Concile de Cologne, tenu pour la dépoſition d'Euphratas.

Laurent de Liége, Moine de ſaint Vanne de Verdun, qui vivoit au douziéme ſiécle, ſous Alberon de Chiny, qui fut fait Evêque vers l'an 1131. & que nous avons fait imprimer dans nos Preuves, avouë que de ſon tems on ignoroit le tems de la mort, & les actions des huit premiers Evêques de Verdun; que ce qu'on en racontoit, étoit enveloppé de tant de ténébres, qu'il ne méritoit preſqu'aucune créance; que quelques-uns faiſoient de S. Saintin un des ſeptante Diſciples; que le Prêtre Bertaire avoit propoſé ſur ſon ſujet deux opinions: la premiere, qui eſt la plus reçûë, que S. Saintin avoit été Diſciple de S. Denys de Paris, & Evêque de Meaux; & qu'enſuite il avoit prêché l'Evangile à Verdun. La ſeconde, qu'il avoit aſſiſté au Concile de Cologne. Il ajoûte, que quelques-uns, pour concilier ces deux ſentimens, reconnoiſſoient deux Saintins, qui avoient été en différens tems Evêques de Verdun: le premier, du nombre des ſeptante Diſciples, Evêque de Meaux, & Martyr; & le ſecond, qui vivoit du tems de S. Servais.

Hugues de Flavigny, qui vivoit avant Laurent de Liége, puiſqu'il fut chargé du gouvernement de l'Abbaye de ſaint Vanne en 1085. & qu'il fut fait Abbé de Flavigny en 1099. cet Ecrivain, qui eſt imprimé dans le premier Tome de la Bibliothéque des Manuſcrits du P. Labbe, p. 78. 79. & ſuivantes, cite d'anciens Actes de la Vie & du Martyre de S. Saintin, & raconte grand nombre de particularités de ſa Vie; & c'eſt ſans doute de-là que Vaſſebourg en a tiré ce qu'il en dit, fol. xxvij & xxviij. de ſes Antiquités de la Gaule Belgique. Mais d'où avoient-ils pris ces particularités, inconnuës aux deux Ecrivains de la Vie de S. Saintin, que nous avons rapportés; inconnuës à Bertaire, Prêtre de l'Egliſe de Verdun; inconnuës à Laurent de Liége, ou, pour mieux dire, ſi peu eſtimées de Laurent de Liége, Religieux comme Hugues, de l'Abbaye de S. Vanne, fort inſtruit de tout ce qui regardoit ce Monaſtere, qui dit nettement qu'on ne ſçavoit rien de certain des huit premiers Evêques de Verdun: *Quo tempore vixerint, quæ mira, quæ geſta vivi effecerint, hodiè neſcimus, & indignam, proh nefas! patronorum noſtrorum patimur ignorantiam.*

Quels autres anciens Monumens pouvoit avoir Hugues de Flavigny, que ceux que nous avons cités, & qui étoient auſſi entre les mains de Laurent de Liége? Ces Monumens, quels qu'ils fuſſent, n'étoient pas d'une antiquité ſi reſpectable, ni d'une ſi grande autorité, qu'ils méritaſſent une grande créance. Ils n'étoient pas encore au monde au tems de Bertaire. La prétenduë Lettre d'Hincmar paſſe pour une Piéce fabriquée ſous le nom d'Hincmar, & de mauvais alloi: d'ailleurs elle n'eſt pas favorable à l'Egliſe de Verdun, puiſqu'elle ne fait nulle mention de l'Epiſcopat de S. Saintin dans cette ville. L'autre Vie eſt récente, puiſqu'elle n'eſt tout au plus que de la fin du dixiéme ſiécle. Les embelliſſemens que Hugues de Flavigny y a ajoûtés, ne ſont dignes d'aucune conſidération, puiſqu'ils n'ont aucun fondement dans l'antiquité.

L'Hiſtoire de la tranſlation du Corps de S. Saintin de Meaux à Verdun, qu'on lit dans les Manuſcrits de l'Abbaye de ſaint Vanne, & que nous avons rapportée dans l'Hiſtoire, n'eſt pas autrement favorable à l'Epiſcopat de ce Saint à Verdun. On y dit, qu'un Religieux de ſaint Vanne, nommé Richard, ayant été envoyé par ſon Abbé pour quelques affaires, en la ville de Chartres, paſſa par Meaux, & logea dans le Faubourg, vis-à-vis une ancienne Egliſe. Un Prêtre fort âgé lui apporta des rafraîchiſſemens; & ayant ſçû qu'il étoit de Verdun, lui demanda s'il avoit quelque connoiſſance de S. Saintin Evêque de Meaux, & du lieu de ſa ſépulture? Le Religieux lui répondit qu'il le ſçavoit, puiſque ce Saint avoit auſſi été Evêque de Verdun, & que ſon Corps étoit en grande vénération dans l'Abbaye de S. Vanne. Le Prêtre ajoûta: *Si vous voulez me garder le ſecret, je vous dirai comment ce ſacré dépôt a été porté dans votre Monaſtere.* Richard le lui ayant promis, le Prêtre continua, & lui dit: *Une grande famine étant ſurvenuë en ce Pays-ci, pluſieurs, tant Clercs que Laïques, furent obligés de ſe retirer ailleurs. L'Evêque le leur permit, à condition qu'on laiſſeroit dans l'Egliſe de Meaux quatre Prêtres pour y faire l'Office, & y garder les Reliques & le Tréſor; je fus l'un des quatre qui y demeurerent.*

Dans cet intervalle, quelques Marchands de Verdun retournant d'Eſpagne, vinrent à Meaux, & m'inviterent à ſouper. Dans la converſation, je leur déclarai que le Corps de S. Saintin étoit ſous ma garde. Ils me prierent avec tant d'inſtance de le leur confier, qu'enfin je le leur promis. Ils me donnerent une bonne ſomme d'argent; je la partageai entre les trois autres Prêtres dépoſitaires des Reliques. Nous ouvrimes

Digitized by Google

l'un & l'autre auroient eû pour nom Euphratas, on n'en pourroit pas inferer que ce fût la même perſonne.

Ce n'eſt pas ſeulement la Vie de S. Saintin qui porte qu'il aſſiſta au Concile de Cologne, & qu'il y ſouſcrivit ſous le nom d'Evêque de la ville des Cloux, on lit la même choſe dans la Vie de S. Servais Evêque de Tongres (c), écrite par Jocondus, & Heriger Evêque de Lobes. Loup de Ferrieres, qui écrivoit en 839. fait auſſi mention de ce Concile, dans la Vie de S. Maximin Archevêque de Tréves. Bertaire & Laurent de Liege, dont nous avons déja parlé, le ſuppoſent comme indubitable; les anciens Breviaires du Dioceſe de Verdun, & les Leçons qu'on lit au jour de la Fête de S. Saintin, en parlent, de même que l'Hiſtoire de l'Egliſe de Tréves, intitulée, *Geſta Trevirorum*, de maniere que nous ne voyons point de néceſſité d'abandonner ce Concile, ni par conſéquent l'époque qu'il nous fournit de l'âge de S. Saintin premier Evêque de Verdun.

Enfin, quand on abandonneroit ce Concile, & qu'on accorderoit que tous ceux qui l'ont cité, ſe ſont trompés, encore faudroit-il reconnoître que de leur tems, c'eſt-à-dire, au neuviéme & dixiéme ſiécles, on ne croyoit pas que S. Saintin premier Evêque de Verdun, eût vécu avant le quatriéme ſiécle; & par conſéquent que le ſentiment, qui le fait vivre au ſecond ſiécle de l'Egliſe, eſt plus nouveau que le dixiéme ſiécle. Bertaire, qui vivoit au neuviéme & dixiéme ſiécles, ſous l'Evêque Dadon, mort en 923. & Laurent de Liege, qui vivoit au douziéme ſiécle, poſent les deux ſentimens comme probables: l'un qui veut que S. Saintin ait été envoyé à Rome vers S. Clement par S. Denys; & l'autre, que S. Saintin ait ſouſcrit au Concile de Cologne.

Nous avons encore une autre preuve, que la ville de Verdun n'a point eû d'Evêque, & n'a pas embraſſé le Chriſtianiſme avant le quatriéme ſiécle, dans la Tradition conſtante, & l'aveu unanime de cette Egliſe, & de tous ſes Ecrivains anciens, qui eſt que depuis S. Saintin juſqu'à S. Pulcrone, qui vivoit en 450. il n'y a eû à Verdun que trois Evêques; ſçavoir, Maur, Salvin, & Arateur. Aucun Auteur avant Vaſſebourg, n'avoit ſongé à inſérer dans cet intervalle les huit Docteurs enterrés dans le jardin de l'Abbaye de ſaint Vanne. Or, en mettant la mort de S. Saintin en 350. & celle de S. Pulcrone en 450. ou environ, reſteront ſeptante-cinq ou quatre-vingt ans à remplir par les trois Evêques dont on vient de parler; ce qui n'a rien que de très poſſible, & très vraiſemblable.

On peut donc conclure de toute cette Diſſertation, que S. Saintin premier Evêque de Verdun, & Diſciple de S. Denys Evêque de Paris, n'a fondé l'Egliſe de Verdun que vers le commencement du quatriéme ſiécle; qu'il eſt mort & a été enterré à Meaux, qui étoit le lieu de ſon premier Siége, & que ſon Corps fut rapporté à Verdun vers l'an 1032. L'Evêque Alberon ou Adalberon de Chiny, le mit dans une Châſſe plus précieuſe que la premiere, en 1132. & D. de Dom-marie Abbé de ſaint Vanne, le tranſféra en 1477. dans la grande Châſſe d'argent où on le voit aujourd'hui

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE VERDUN.

SAint Saintin a aſſiſté au Concile de Cologne en 346.

Saint Maur.

S. Salvin.

S. Arateur.

Les huit Saints Docteurs inconnus, qui repoſent à S. Vanne.

S. Pulcrone, ou Polychrone, vers l'an 449. ou 454. mort en 470. Il eſt dénommé Saint & Diſciple de S. Loup dans la Vie de ce dernier Evêque de Troyes, mort en 479.

S. Poſſeſſeur, mort en 486.

Firmin, mort en 495. ou 500.

Viton, ou Vanne, ſous le Roy Clovis, en 500. mort en 522. ou 525.

Deſideratus, ou Déſiré, ſous le Roy Theodebert, nommé en 529. mort en 550.

Ageric, ou Airy, en 559. mort en 591.

Caraimerus, en 591. & 595. mort en 605.

Godon, en 625. mort en 627.

Hermenfroy vivoit en 627. mort en 639.

S. Paul Abbé de Tholey, puis Evêque de Verdun, mort en 648.

Giſloade vivoit en 648. mort en 668. ou plutôt. Je trouve en cette année un Giſloade Evêque, qui a ſouſcrit à une Charte de Stavelo.

Gerebert, mort en 691.

Armonius, mort en 703.

Agrebertus, marqué par Vaſſebourg, n'a jamais été Evêque; cet Auteur a lû Agrebertus, au lieu de Garibalde, ou Gairebalde, dénommé dans la fondation de l'Abbaye de S. Mihiel en 709. mais je crois qu'il étoit plutôt Evêque de Toul. Voyez la Liſte des Evêques de cette Egliſe. Angrebert ou Anglebert

(c) *Imprimée dans Surius & dans Bollandus, au 15. de May.*

Digitized by Google

étoit Archidiacre de Verdun ſous l'Evêque Armonius, en 701. (Titre de S. Vanne.)

Berthalamius, en 710.

Abbo, en 715.

Poppo, en 716. ſous Charles Martel.

Volchiſe vivoit en 722. mort en 729.

Agroin vivoit en 729. mort en 732.

S. Magdalvée naquit à Verdun vers l'an 701. fut élû Abbé de S. Vanne vers l'an 730. élû Evêque de Verdun vers l'an 735. aſſiſta en 753. à la Dédicace de l'Egliſe de Châtillon, aujourd'hui nommée de Vieu-montier, ſe trouva en 765. à l'Aſſemblée d'Attigny ; mourut à Verdun vers l'an 775.

Amalbert, Chor-évêque ſous Pepin, mort en 776.

Pierre, ou Petro l'Italien, depuis 776. juſqu'en 801.

Auſtramnus, mort en 806.

Heriland, mort en 830. *Necrolog. S. Vitoni, v. id. Julii.*

Hilduin, ſous Louis le Débonnaire : mort après 838. Il a vêcu ſous Charles le Chauve, & Nicolas I. & par conſequent après 858. *Voyez Laurent de Liége, ici.* Il eſt nommé Aleduin, t. 7. Concil. p. 1681. an 833.

Hatto vivoit avant 855. mort en 869. *Necrolog. S. Vitoni ; Cal. Januarii, t. 1. p. 540. Vixit temporibus Lotharii Imper. & item Lotharii filii ejus, & pervenit uſque ad annum 1. Caroli Regis.*

Berhard vivoit ſous Charles le Chauve en 869. mort, dit-on, en 878. *Necrol. S. Vitoni, prid. Kal. Januar.* vivoit en 876. t. 9. Concil. p. 290.

Dado, ſous Louis le Jeune en 876. mort en 923. *aliàs 920. Necrol. S. Vitoni.* Aſſiſta en 888. au Concile de Mayence, & y ſouſcrivit ſous le nom de Deth.

Hugues, établi en 923. par le Roy Raoul ; mort en 926. Il eut pour Compétiteur Bernoïn, qui étoit ſoutenu par le Roy Henry I. en 925. mort en 930. Bernoïn jouït de l'Evêché : il étoit frere d'Albert Comte de Metz ; & jouïſſoit de l'Evêché en 939. & 942. Il eut pour Compétiteur

Berenger, ſous l'Empereur Othon. Il vivoit en 939. 940. & 952. mort en 959. *Necrol. S. Vitoni, prid. id. Auguſti.* Voyez l'Hiſtoire de Lorr.

Vilfride vivoit en 960. mort en 983.

Hugues, nommé par l'Empereur Othon IV. en 984. Il renonça la même année.

Adalberon I. nommé en 984.

Adalberon II. en 985.

Haimon, nommé par Othon IV. vivoit en 992. mort en 1024. ou 1025.

Raimbert, depuis 1025. juſqu'en 1039.

Richard I. vivoit en 1041. mourut en 1046.

Thierry, en 1047.

Richer, élû par le Clergé en 1090.

Richard II. depuis 1107. juſqu'en 1114. ou 1115.

Mazo nommé Evêque de Verdun dans une Charte de S. Maximin de Tréves en 1116. *Defenſio S. Maximin. p. 51.*

Henry I. en 1117.

Urſion Abbé de S. Denys de Reims, en 1119. renonça en 1131.

Alberon de Chiny, depuis 1131. il mourut vers l'an 1150.

Ulric ; en 1152.

Albert de Mateey, depuis 1156. Il ſe fit Religieux à S. Vanne en 1163.

Richard III. de Criſſe mourut dans le voyage de Jeruſalem en 1171.

Arnoû de Chiny, élû en 1172.

Henry de Caſtres, élû en 1181. abdiqua l'Epiſcopat au Concile de Reims, vers l'an 1185. vivoit encore en 1188. *Henricus de Caſtre quondam Virdunenſis Epiſcopus, t. 2. p. ccccliij.*

1189. Albertus præpoſitus Eccleſiæ Virdunenſis, præſulante & peregrinante Rodulpho. Titre de S. Maur de Verdun.

Albert de Hirgis vivoit en 1186. mort en 1208.

Robert de Grand-pré, élû en 1207. mais ſon élection fut caſſée. Il eut pour ſucceſſeur

Varin ou Guarin Abbé de S. Urbain, Adminiſtrateur de l'Evêché de Toul. Il gouverna juſqu'en 1217.

Jean d'Apremont réſigna en 1224. à

Raoul de Torotte, qui vêcut juſques vers 1240.

Gui de Trainel ; nommé par le Pape Innocent II. au Concile de Lyon : mais Gui étant mort avant que d'avoir pris poſſeſſion, le Pape lui donna pour ſucceſſeur

Gui, ou Gile de Melote, en 1245. Il réſigna en 1247. à

Jean d'Aix ; qui mourut en 1252.

Jacques I. ſurnommé de Troyes, qui fut depuis Pape ſous le nom d'Urbain IV. Il gouverna l'Evêché de Verdun depuis l'an 1252. juſqu'en 1257. Il fut fait Pape le 29. Août 1261. & mourut le 2. Octobre 1264.

Robert de Milan, depuis 1257. juſqu'en 1271.

Ulric de Sernay, depuis 1271. juſqu'en 1277. Il ne prend que le Titre d'Elû de Verdun en 1272.

Gerard de Granſon, en 1278. prend le nom d'Elû de Verdun en 1275.

Henry de Granſon, mort en 1286. En 1288. 1289. le Siége de Verdun étoit vacant. Voyez ſous cette année, t. 2. p. dxxix.

Jacques de Ruvigny, nommé en 1290. mort en 1296.

Jean de Richericourt ou d'Apremont, depuis 1296. juſqu'en 1303.

Thomas de Blamont, mort en 1305.

Nicolas de Neuville, mort en 1312.

Henry d'Apremont, mort en 1349.

Henry de Germiny fut nommé ; mais il ne poſſeda point.

Othon de Poitiers, nommé en 1350. réſigne en 1351.

Hugues de Bar, depuis 1352. juſqu'en 1362.

Jean de Bourbon, mort en 1370.

Jean de S. Dizier, depuis 1371. juſqu'en 1375.

Gui de Roſe, nommé en 1376. abdique en 1377.

Liebaut de Cuſance, depuis 1378. Juſqu'en 1403.

Roland de Rodemach ſe qualifie Elû de Verdun, en 1399. *Icy t. 2.* & Sénéchal de Luxembourg, *t. 2. Preuves.*

Jean de Sarbruch, ou de Sarapont, en 1404. juſqu'en 1419.

Louis de Bar Cardinal, mort en 1430.

Louis d'Haraucourt, depuis 1430. abdiqua en 1437.

Henry Evêque de Chriſtopole, Suffragant.

Guillaume Fillatre abdique en 1449.

Louis d'Haraucourt rentre dans l'Evêché de Verdun en 1449. & le gouverne juſqu'en 1456.

Bertolde Evêque de Paneade, Suffragant en 1456.

Simon de Rubo, Suffragant de Verdun, mort le 3. de Septembre 1460.

Vaſſebourg, *lib. 7. fol. 5. & verſo*, dit que le Protonotaire *Jean de Lenoncourt* en 1477. obtint des Bulles pour l'Evêché de Verdun, à la pourſuite des Chanoines ſes Confreres ; mais comme l'Evêque *Guillaume d'Haraucourt* vivoit encore, ces Bulles furent inutiles.

En 1499. Olry de Blamont ſe diſoit encore Evêque de Verdun, quoiqu'il poſſédât alors l'Evêché de Toul. Vaſſebourg remarque qu'Olry avoit eû des voix pour l'Evêché de Verdun en 1457. *Vaſſeb. l. 7. fol. d. vij.*

Guillaume d'Haraucourt, mort en 1500.

Jean de Nicolinis, Adminiſtrateur ſous l'Epiſcopat de Guillaume d'Haraucourt.

Varin de Dom-martin, depuis 1500. juſqu'en 1508.

Gabriël de Phano Cardinal, nommé par le Pape Jules II. Gabriël réſigna ſon droit au Prince Louis de Lorraine élû par le Chapitre de Verdun.

Nicolas Goberti Abbé de S. Vanne, Suffragant, Evêque de Paneade, mort en 1543.

Louis de Lorraine, depuis l'an 1509 renonce à l'Etat Eccléſiaſtique en 1523. meurt en 1528.

Jean de Lorraine Cardinal, fut Evêque de Verdun depuis 1523. juſqu'en 1544.

Nicolas de Lorraine, depuis 1544. juſqu'en 1548. qu'il renonça à l'Etat Eccléſiaſtique.

Charles de Lorraine Cardinal, depuis 1548. juſqu'à ſa mort arrivée le 23. Decemb. 1574. Il eut pour Suffragant, ou ſi l'on veut pour Evêque *ad honores*,

Nicolas Pſeaume, qui fut Evêque depuis l'an 1548. juſqu'à ſa mort arrivée en 1575. le jour de S. Laurent.

Nicolas Bouſmard, depuis l'an 1575. juſqu'au mois de Mars 1584.

Le Chapitre de Verdun, à la recommandation du Duc de Lorraine, portée par ſa Lettre du 7. Avril 1584. choiſit Nicolas Bouſmard II. du nom, Neveu du premier, qui ſoutint ſon droit pendant quelque tems. Mais le même Duc de Lorraine ayant écrit au Pape le 2. Décembre 1584. en faveur de ſon couſin le Cardinal de Vaudémont, le Pape lui donna l'Evêché, à l'excluſion de Nicolas Bouſmard, qui étoit ſoutenu du Chapitre. Le prétexte qui fit refuſer des Bulles à M. Bouſmard, fut qu'on l'accuſoit d'héréſie ; accuſation dont il ſe purgea parfaitement : mais le mal étoit fait.

Charles de Vaudémont Cardinal, mort le 30. Octobre 1587.

Nicolas Boucher, Compétiteur de M. de Remberviller, jouït de l'Evêché depuis l'an 1585. juſqu'au 19. Avril 1593.

Eric de Lorraine, depuis 1592. abdiqua en 1610. mourut le 12. Mars 1624.

Charles de Lorraine, depuis 1610. ſe fit Jeſuite en 1622. mourut en 1631. Il avoit obtenu du Pape pour Suffragant D. Pierre Roſet Abbé de S. Airy : mais Dom Roſet mourut à Rome la même année, le vingt-trois Juin 1622.

François de Lorraine, depuis 1622. juſqu'en 1661.

Bonaventure Rouſſeau de Baroche, Evêque de Cézarée, & Suffragant de Verdun en 1661.

Armand de Mouchy d'Hoquincourt, depuis 1661. juſqu'en 1679.

Hippolyte de Bethune, depuis 1679. juſqu'en 1720. 24. Août.

Charles-François d'Halancourt de Dromenil, nommé en 1723.

CATALOGUE ALPHABETIQUE

Des Ecrivains, tant Imprimés que Manuſcrits, qui ont rapport à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Lorraine.

Adsó, où *Adzo*, Abbé de Montier-en-derf dans le Diocéſe de Châlons, étoit natif de Franche-Comté, & Profés de l'Abbaye de Luxeuil. S. Gauzelin Evêque de Toul, l'en tira, pour lui donner la conduite des Ecoles de l'Abbaye de S. Epvre de Toul. De-là il l'envoya à Montier-en-Derf; où Adſo fut Coadjuteur de l'Abbé Alberic, auquel il ſuccéda dans le gouvernement de ce Monaſtere. Il y bâtit le Cloître & les lieux réguliers, & commença la belle Egliſe qu'on y voit; & qui n'eſt pas achevée. Il fut appellé par Brunon Evêque de Langres, pour mettre la réforme dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon. Il fit le voyage de Rome avec Gerbert, & Adalberon Archevêque de Reims. On prétend qu'il gouverna non ſeulement l'Abbaye de Montier-en-derf, mais auſſi celle de S. Manſuy de Toul (*a*), & celle de de Luxeuil (*b*). Ayant entrepris le voyage de Jeruſalem avec Hilduin Comte d'Arcy, il mourut en chemin, & fut enterré dans l'Iſle *Aſtilia*, peut-être *Aſtypalaia*, le 14. de Novembre 992.

Adſo écrivit la Vie de S. Manſuy, de ſaint Aper, ou Epvre, & des autres Evêques de Toul, juſqu'à S. Gauzelin. Il eſt auſſi Auteur d'un Traité de l'Antechriſt, adreſſé à la Reine Gerberge. De plus il a compoſé la Vie de S. Baſle (*c*), celle de S. Frodebert Fondateur de l'Abbaye de Montier-la-celle. Abbon Abbé de Fleury ſur Loire, le pria de mettre en Vers le ſecond Livre des Dialogues de S. Gregoire.

Ægidius, ou Giles, Religieux d'Orval, a écrit l'Hiſtoire de cette Abbaye, où il a inſéré pluſieurs choſes concernant les Comtés de Luxembourg & de Chiny. Il a ceſſé d'écrire en 1251. Je ne ſçai ſi ce n'eſt pas cette Hiſtoire que Vaſſebourg a citée ſous le nom d'*Antiquités de l'Abbaye d'Orvaux*. Je n'ai pû trouver cet Ouvrage dans ce Monaſtere; mais les Peres d'Orval m'ont envoyé très honnêtement à Paris une Hiſtoire manuſcrite, aſſez récente, des Comtes de Luxembourg & de Chiny.

Alberi (George) Sécrétaire de Charles III. Duc de Lorraine, a compoſé la Vie de S. Giſibert Roy d'Auſtraſie, tirée d'un Manuſcrit Latin de l'Abbaye de S. Martin de Metz, imprimée à Nancy in 8°. en 1616.

Alberic, Religieux Bernardin de l'Abbaye des Trois-fontaines au Diocéſe de Châlons, qui vivoit au treiziéme ſiécle, a écrit une Chronique célébre, qui eſt une Compilation de la plûpart des Chroniqueurs qui ont vécu avant lui. On y trouve pluſieurs particularités touchant l'Hiſtoire de Lorraine, de Luxembourg, de Bar, & des trois Evêchés. M. Leibnitz l'a fait imprimer en un Volume in 4°. à Hanover en 1698.

Albert de S. Symphorien. Voyez la Liſte des Hommes illuſtres de Lorraine & des trois Evêchés.

Alix (Thierry) de Veroncourt, Préſident à la Chambre des Comptes de Lorraine, a compoſé pluſieurs bons Ouvrages ſur les affaires de Lorraine: par exemple un *Traité ſur le Barrois & la Lorraine* (*d*).

Il compoſa en 1563. un Ecrit, pour prouver que l'Evêché de Toul eſt compris ſous le Concordat de la Nation Germanique, que le Pape n'eſt pas en droit de diſpoſer des Bénéfices de ce Diocéſe.

Il eſt auſſi Auteur du Diſcours préſenté en 1593. de la part du Duc Charles III. au ſujet de la Ligue pour perſuader aux François d'élire pour Roy un Prince de la Maiſon de Lorraine.

On lui attribuë auſſi un Ecrit intitulé, *Services de Neu-châtel*, où l'on montre les ſervices que les Ducs de Lorraine ont rendus aux Rois de France, à cauſe des Terres qu'ils tenoient de leur Couronne.

Je le crois auſſi Auteur d'un très bon *Diſcours ſur le Comté de Vaudémont*, que j'ai vû dans la Bibliothéque de Seguier.

M. Alix étoit très éclairé & très laborieux. Il a mis en ordre l'Archive de la Chambre des Comptes de Lorraine (*e*), & n'a jamais ceſſé de travailler à illuſtrer les Antiquités du Pays.

Il écrivit auſſi un *Diſcours ſommaire de la*

(*a*) Son nom ſe lit comme Abbé dans la Nécrologe de S. Manſuy, dans le Catalogue des Abbés de cette Abbaye, & dans une Charte donnée à ce Monaſtere par S. Gerard en 969.

(*b*) L'Abbaye de Luxeuil compte entre ſes Abbés *Adso ou Hatmarius*, vers l'an 914. Il écrivit, étant dans cette Abbaye la Vie de S. Valbert, qu'on y voit encore aujourd'hui mſ.

(*c*) *Alberic. Chronic. ad an.* 992.

(*d*) Je l'ai mſ. il eſt auſſi en pluſieurs endroits du Pays, & dans la Bibliothéque de Seguier.

(*e*) *Caroli III. Duc. Lothar. Mandatorum*, p. 114.

Digitized by Google

viennent mous & maniables comme la cire, & rendent une odeur comme de poix-réſine.

Alliances de la Maiſon de Lorraine, dédiées à Charles de Lorraine Archevêque de Reims, en 1560. au Cabinet de M. Moreau de Mautour.

Alliances de Lorraine Bibliothéque de Colbert, n°. 714. *& Colleg. Soc. Jeſu, Pariſ. n. 97.*

D'*Auly* (Jean) de Malmedy, a écrit un „ Recueil, ou Abrégé de pluſieurs Hiſtoires „ contenant les faits & geſtes des Princes „ d'Ardenne, ſpécialement des Ducs & Comtes de Luxembourg & Chiny, enſemble „ une Table généalogique de la poſtérité de „ Clodion le Chevelu, à ſçavoir de la lignée „ de Charlemagne, des Comtes d'Ardenne, „ Hainaut, Namur, Durbuis, Moſellane, „ Luxembourg, Lorraine, Bar, Verdun & „ Chiny; Manuſcrit appartenant à l'Abbaye d'Orval. L'Auteur continuë ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 1599. Tout le commencement de ſon Hiſtoire n'eſt qu'un tiſſu des anciennes fables, qui font venir Charlemagne des Troyens, & S. Arnoû d'Anſbert & de Blitilde.

Anonymes qui ont écrit ſur la *Lorraine* & le *Barrois*. Voyez *Bar* & *Lorraine*.

Auberi. Voyez cy-devant *Alberi*.

D'*Avignon* (P. Thomas) Capucin, Oraiſon funébre de Louiſe de Lorraine Reine Doüairiere de France & de Pologne, in 12. à Paris, 1601. Sa Vie eſt imprimée dans Hilarion de Coſte, Hiſt. Cathol. p. 636.

Auſpicii Tullenſis Epiſcopi Epiſtola ad Arbogaſtum. Apud Duchêne, Hiſt. Franc. t. 1. p. 844.

D'*Auxi*, d'*Aulcy*, ou d'*Aucy* (F. Jean) Religieux Obſervantin de S. François, Confeſſeur des Ducs François I. & Charles III. de Lorraine, a écrit l'*Abrégé ou Epitome des Vies & Geſtes des Ducs de Lorraine, à commencer à Lother Neveu de Jules Céſar, juſqu'au préſent régnant, avec aucuns Ducs de Moſellane, Ardenne, Bouillon, & Comtes de Vaudémont, ſucceſſeur en ladite Ligne, à Nancy 1566.* Il eſt manuſcrit dans la Bibliothéque de Seguier, n°. 643. Il traite de fable ce qu'on dit du nom de *Lorraine* dérivé du Roy Lothaire. Il le tire du nom de *Lother* Neveu de Jules Céſar, par Siniane ſœur de ce Prince, & Epouſe de Charles Inach. Il remonte depuis *Lother* premier Duc de Lorraine ou de Lotherreigne, juſqu'à Adam, de cette ſorte:

Lother I. du nom, fils de Thuringus, fils d'Abro, fils d'Agrippa, fils de Theuto, fils de Tungus, fils de Torgatus, fils de Triolus, fils d'Hector, fils de Priam, fils de Sicamber, fils de Francus, fils d'Hector, fils de Laomedon, fils de Jules, fils de Tros, fils d'Ericthonius, fils de Dardanus, fils de Caboblaſcon, fils de Blaſcon, fils d'Atheus, fils de Thaſeus, fils de Lambin, dit Labius Hercules, fils de Meſcaius, ſurnommé Oſius Roy d'Egypte, fils de Cham, fils de Noé, fils de Lamech, fils de Mathuſalem, fils d'Henoch, fils de Jared, fils de Malaleel, fils de Cainan, fils d'Enoch, fils de Seth, fils d'Adam.

Après cela il deſcend depuis Lother juſqu'au Grand Duc Charles, ou Charles III. qui monta ſur le Trône de Lorraine en 1545. Il donne le blaſon des Armes, les deviſes & la date de la mort de chacun de ces Princes. 1. Lother, 2. Vacaneus, 3. Florent, 4. Meroüé, 5. Gandulphe, 6. Clodes, 7. Clodes II. 8. Metropolus, 9. Sigiſmond, 10. Bermenfroy, 11. Gendulphe, 12. Cunibert, 13. Frederich, 14. Florent II. 15. Anſilus, 16. Martin, 17. Videlphe, 18. Clodion le Chevelu, 19. Alberic, ou Ambron, 20. Vambert, 21. Anſbert le Catholique, 22. Arnould, autrement Bugiſe, ou Anugile, 23. S. Arnoû, 24. S. Clodulphe, ou S. Cloû, 25. S. Martin, 26. Eleuthere, 27. Lambert, 28. Lohier, 29. Frideric, 30. Sadigere, 31. Ragnerus, (en même tems, Ricuinus, ou Richirinus, Duc d'Ardenne ou de Bouillon.) 32. Giſlibert, *item*, Godefroy à la Barbe, Duc d'Ardenne & de Bouillon, Comte de Verdun.) 33. Henry, 34. Charles de France, 35. Othon I. 36. Godefroy le Jeune, 37. Gozelon, 38. Gozelon le Fainéant, 39. Godefroy à la Barbe, ou le Preux, 40. Godefroy à la Barbe ou le Boſſu, 41. Godefroy le Preux, 42. Baudoüin Roy de Jeruſalem, 43. Guillaume, 44. Thierry le Violent, 45. Simon I. 46. Mathieu I. 47. Simon II. 48. Frideric, 49. Thiébaut I. 50. Mathieu II. & les autres; car après cela il n'y a plus de difficulté.

Je rapporte exprès ces Généalogies fabuleuſes, afin que le Lecteur juge du goût & de la capacité de nos anciens Hiſtoriens. Edmond du Boulay (*i*) parlant du P. Jean d'Aulcy, dit de lui, *que pour un homme de ſon Ordre, il étoit ſuffiſamment expert ès antiquités du Pays.* Vaſſebourg cite les *Luſtrations de can d'Aulcy*, ou d'Auchi. Je ne ſçai ſi c'eſt autre choſe que ce que je viens de citer.

Le P. Jean d'Aucy a auſſi compoſé l'Hiſtoire des Comtes de Bar, mettant pour premier Comte de ce Pays Ricuin, ou Rigimire, fils de Ragnener Comte d'Ardenne. Ricuin mourut, dit-il, l'an 945. la vingt-neuviéme année de ſon regne. Othon ſuccéda à Ricuin, puis Frideric, Theodoric, Louis, Theodoric, autrement Frideric, Sophie Comteſſe de Bar, Theodoric, Renaud I. Hugues, Renaud II. Henry I. Thiebaut I. Henry II. Thiebaut II. Henry III. Edouard I. Henry IV. Edouard II. Robert I. Edouard III. Louis Cardinal Duc de Bar.

B.

Bayon (Jean de) Religieux Dominicain réfugié dans l'Abbaye de Moyenmoutier

(*i*) Du Boulay Continuateur des Vie & trépas du Duc Antoine.

dans les montagnes de Voſge, a compoſé une Chronique depuis le commencement du monde, juſques vers l'an 1320. qui eſt le tems où il vivoit. Il a ramaſſé dans ſa Chronique une infinité de particularités qui regardent l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Lorraine, tirées des Auteurs du Pays. Il s'eſt principalement attaché à l'Hiſtoire de l'Abbaye de Moyenmoutier; & on lui a obligation de la plûpart des choſes que nous ſçavons des Comtes de Vaudémont. Comme il étoit de Bayon, ville ſituée à trois lieuës de Vaudémont, il s'intéreſſoit à ce qui concerne ces Princes, & les connoiſſoit parfaitement. On n'a ni l'Original, ni aucune bonne Copie de ſon Ouvrage. La ſeule Copie, qui tient aujourd'hui lieu d'Original, eſt dans l'Abbaye de Moyenmoutier. Elle a été écrite en 1544. par un Curé de Moyenmoutier. Le R. P. Dom Humbert Belhomme Abbé de cette Abbaye, vient de faire imprimer Jean de Bayon, mais ſeulement par Extraits, dans l'Hiſtoire de ſon Monaſtere, imprimée à Straſbourg in 4°. en 1724. nous l'avons donnée d'après lui dans le troiſiéme Tome de cette Hiſtoire.

Baillet (D. Pierre) Benedictin de la Congrégation de S. Vanne, a écrit l'Hiſtoire de pluſieurs Abbayes de cette Congrégation, comme de Montier-en-derf, de Beaulieu en Argonne, de S. Arnoû de Metz, &c. manuſcrit.

Baleicourt. Traité Hiſtorique & Critique ſur l'Origine & Généalogie de la Maiſon de Lorraine, avec les Chartes ſervant de preuves. A Berlin 1711. in 8°. Cet Ouvrage eſt, dit-on, de M. Hugo Abbé d'Etival Ordre de Prémontré. Il y prouve que les Ducs de Lorraine deſcendent de Gerard d'Alſace.

Balonfaux (feu M. de) Conſeiller de Luxembourg, avoit trois Volumes in folio de Mémoires & de Piéces manuſcrites, concernant l'Hiſtoire de Luxembourg, de l'Archevêché de Tréves, & des Pays voiſins.

Bar. Barrois. Comme le Barrois mouvant, dont Bar-le-Duc eſt la Capitale, a ſouvent donné occaſion à de grandes difficultés entre la France & la Lorraine, tant au ſujet de la mouvance, que d'autres droits réclamés par la France, il y a un très grand nombre d'Ecrits concernant ces difficultés; je vas donner la liſte de ceux qui ſont tombés entre mes mains.

Il y a chez M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy, pluſieurs Piéces concernant le Barrois.

Item. Dans la Bibliothéque de M. Seguier, donnée par M. de Coiſlin Evêque de Metz, à l'Abbaye de S. Germain des Prez, à Paris, Volume 72. n°. 747.

J'ai en main un *Diſcours ſur la nature du Duché de Bar*, qui eſt une eſpéce de Conſultation; ſçavoir, ce que les Ducs de Lorraine doivent à la France, par rapport au Duché de Bar.

Item, autre Diſcours, ou Mémoire touchant le Duché de Bar. Cartul. de Lorraine, dans la Bibliothéque de S. A. R. p. 585.

Item, pour l'enrégiſtrement des Coutumes de Bar, p. 593.

Item, pour l'hommage du Barrois, p. 613.

Item, Mémoire pour les Droits Royaux prétendus par les Ducs de Lorraine ſur le Barrois mouvant, p. 619.

Item, Conférences de Paris de l'an 1563. pour le Barrois. Cartul. pp. 689. 697. & 701.

Chronologie hiſtorique des Comtes & Ducs de Bar juſqu'en 1720. manuſcrit.

Généalogie des Comtes & Ducs de Bar, juſqu'à Henry Duc de Lorraine, imprimée à Paris 1627. in 8°.

Diſcours ſommaire ſur la nature du Barrois. Mſ. attribué à M. le Préſident Alix. Je l'ai en main.

Barrum Ducale nec Campanum, nec Francicum, ante pacta ab Henrico III. extorta, adverſus Davidis Blondelli Barrum Campano-Francicum. Seren. Lothar. & Barri Duci Carolo IV. offerebat F. S. anno 1668. Mſ. in 4°. parmi les Mſ. de M. de la Mare en la Bibliot. du Roy, n°. *Lorraine* 5.

Contre les Contrats, Lettres & Déclarations des Rois Charles IX. & Henry III. en faveur de Charles III. Duc de Lorraine ès années 1571. 1572. 1573. & 1574. Mſ. Bibliot. Seguier, vol. 74. n°. 743. p. 97.

Etat ſommaire du Duché de Bar, & des Traités intervenus entre les Rois de France & les Ducs de Bar. Bibliot. Seguier, *ibid.* n°. 439. p. 107. & n°. 743. p. 97.

J'ai en main un long Ecrit, dans lequel on prétend montrer que le Barrois eſt un Fief de l'Empire.

Item, une longue Conſultation manuſcrite ſur la nature du Barrois. On n'y voit point la Réponſe des Avocats.

Plaidoyer fait par les Gens du Roy, contre les Droits Régaliens de M. le Duc de Lorraine & de Bar.

On peut chercher les autres Edits compoſés ſur le Barrois, ſous les noms des Auteurs qui les ont mis en lumiere, & ſous le mot, *Lorraine.*

Baſin de Sandaucourt. Voyez Sandaucourt. Jean Baſin de Sandaucourt a fait imprimer la Nancéïde de Blaru. Vaſſebourg cite *Fragmenta Joan. Baſini, & Hugonis Carbani, Canonicorum S. Deodati.*

Baſſompierre (François de Baſſompierre) Maréchal de France, & Colonel Général des Suiſſes, fils de Chriſtophe de Baſſompierre Baron d'Haroüel, a écrit, étant en priſon à la

Baſtille, *les Mémoires* que nous avons de lui ; *des Remarques ſur l'Hiſtoire de Louis XIII.* écrite par Dupleix, & enfin *la Relation de ſes Ambaſſades.* Il mourut en 1646.

Baſſompierre. Eloge Funébre du jeune Marquis de Baſſompierre, imprimé in 4°. 1715. à M. Nicolas le Fils à Nancy.

Beauvau. Henry Marquis de Beauvau a écrit des Mémoires pour la Vie de Charles IV. Duc de Lorraine, imprimés pour la premiere fois à Metz, & ſouvent ailleurs. Le P. Donat Tiercelin avoit préparé une Réponſe à ces Mémoires. *Lettre de M. Platel à M. l'Abbé le Begue.* On lui attribuë auſſi une Vie du Duc Charles V. imprimée pluſieurs fois ; mais elle eſt du Sieur de la Brune. Voyez cy-après *Brune.* Pour M. de Beauvau, nous avons encore de lui la ſuite de ſes Mémoires, pour ſervir à l'Hiſtoire de Charles V. Duc de Lorraine, imprimée à Cologne chez Pierre Marteau, 1688. in 8°.

Beauvau. Vie du R. P. Anne-François de Beauvau, Jéſuite. Vie de la Rév. Mere Jeanne-Françoiſe de Beauvau, Religieuſe de la Viſitation au Pont-à-Mouſſon, décédée le 26. Mars 1715. imprimée à Nancy chez J. B. Cuſſon, in 4°.

Beguin (Pierre.) Oraiſon Funébre du Prince Charles de Lorraine, Archevêque de Tréves, & du Prince François-Antoine de Lorraine, Abbé de Stavelo, ſon frere, prononcée à Longuion, imprimée à Nancy 1716. in 4°.

Du Bellay (Joachim.) Entrepriſes de M. de Lorraine.

Belhomme (D. Humbert) Abbé de Moyenmoutier : *Hiſtoria Mediani in Voſago Monaſterii Ordinis S. Bened. &c. Argent. 1724. in 4°.* Il donne premiérement la Vie de S. Hydulphe Fondateur de ſon Abbaye ; puis le Livre qui contient la vie des Succeſſeurs de S. Hydulphe, écrit par un Auteur de l'onziéme ſiécle. 3°. De longs Extraits de Jean de Bayon, Hiſtorien du même Monaſtere. 4°. Les Vies des Abbés de Moyenmoutier qui ont vêcu depuis le milieu du douziéme ſiécle, juſqu'en 1720. Le tout enrichi de Notes ſçavantes, & orné de Planches & de Gravures.

Belleau (Remy.) Epitre à Charles de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, 19. Juin 1572. in 8°.

Le même : *Tombeau de François de Lorraine Duc de Guiſe, tué par Poltrot*, à Paris 1566.

Epitalame de M. le Duc de Lorraine, & de Madame Claude Fille du Roy Henry II. Paris 1559. in 4°.

Lettre ſur le trépas de René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, & de Louiſe de Rieux ſa femme, Paris 1566.

Voyez le P. Niceron, Hommes illuſtres, tom. 15. p. 174.

Benoît Picard Capucin, natif de Toul en Lorraine, a compoſé pluſieurs Ouvrages touchant l'Hiſtoire de Lorraine & des trois Evêchés. On a de lui *l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Politique de la Ville & Diocéſe de Toul*, à Toul 1707. in 4°.

L'Origine de la très illuſtre Maiſon de Lorraine, avec un Abrégé de l'Hiſtoire de ſes Princes, à Toul 1704. in 12.

Supplément à l'Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine, à Toul 1711. in 12.

Remarques ſur le Traité Hiſtorique de l'Origine de la Maiſon de Lorraine, compoſé par Baleicourt, à Toul 1712. in 12.

Réplique aux deux Lettres qui ſervent d'Apologie au Traité Hiſtorique de l'Origine de la Maiſon de Lorraine, à Toul 1713. in 12.

La Vie de S. Gerard, écrite par Vidric Abbé de S. Epvre de Toul, avec des Notes du P. Benoît, à Toul 1700. in 12.

Pouillé Eccléſiaſtique & Civil du Diocéſe de Toul, à Toul 1711. 2. vol. in 8°.

Hiſtoire de la Ville & Diocéſe de Metz, manuſcrite, entre les mains de M. Séron Grand-Vicaire de Metz, en 3. vol. in fol.

Hiſtoire de la Ville & des Evêques de Verdun, manuſcrite. Je ne ſçai ce qu'elle eſt devenuë, non plus que quantité de Piéces & d'Ecrits qu'il avoit ramaſſés, & qui ont diſparu après ſa mort. Je n'ai pû ſçavoir le chemin qu'ils ont pris, quelque diligence que j'aye faite pour cela.

Il y a encore quelques autres petits Ouvrages du P. Benoît, comme une *Diſſertation ſur la Portioncule*, &c. Il avoit travaillé à la Vie des Hommes illuſtres du Diocéſe de Toul, & à l'Analyſe de leurs Ouvrages : mais il n'a pas achevé ce travail. Il avoit auſſi fait pluſieurs Notes ſur Richerius, qu'il m'avoit promiſes plus d'une fois. Cet Ecrivain étoit laborieux, & éclairé ſur l'Hiſtoire de Lorraine, & des trois Evêchés. Son ſtyle eſt négligé, & quelquefois il hazarde un peu.

Ben-esri. Rabbi Benami viſiones & doctrina, brochure in 4°. C'eſt un Ouvrage énigmatique, dans lequel un prétendu Rabbin décrit les maux que la Lorraine a ſoufferts dans les dernieres guerres de ce pays. Il y a ſur la fin un Dialogue du même Rabbin, & d'un Tribun ou Officier d'Armée, dans lequel on traite la même matiere, toujours en ſtyle prophétique, & en langage imité de l'Ecriture. L'Ouvrage contient huit Chapitres, & dix-huit pages. Le Duc de Lorraine y eſt déſigné ſous le nom de *l'Innocent*, & du *Duc de la Terre de la Croix*. La Maiſon de Lorraine y eſt nommée, *la Maiſon de la Croix* ; Nancy, *la Ville de la Croix*, ou *la Ville glorieuſe*. Le Cardinal de Richelieu, *Achitophel*, ou *homme de confuſion & de querelle*, ou *bête* ; ſa Maiſon ou ſa Cour, *la Pompe de Babylone* ; le Roy Louis XIII. *le Roy des Lys*, &c. imprimé, ſa

Digitized by Google

raine & Barrois, avec divers Actes publics concernant les Duchés de Lorraine & de Bar, à Nancy 2. Volumes in 4°. le premier imprimé en 1717. & le ſecond en 1722. Voyez les autres Ouvrages dans la Liſte des Hommes illuſtres de Lorraine.

Bouſmar (Nicolai) Epiſcopi Virdunenſis Collectanea, mſſ. cité dans Ruyr, Antiquités de Vôge. Je ne les ai point vûs.

Feu M. Lancelot, envoyé de par le Roy Louis XV. pour ranger les Archives de Lorraine, trouva à Metz un Volume in folio mſ. qu'il croyoit être celui de M. Bouſmar. Il nous le communiqua pour quelques jours; & nous le citons quelquefois ſous le nom de *M. Bouſmar*. L'Auteur, quel qu'il ſoit, étoit un Curieux ſçavant, qui avoit parcouru preſque toute la Lorraine, & avoit viſité les Archives & les Egliſes, & en avoit tiré grand nombre d'Epitaphes. Il avoit en main l'ancien Nécrologe de Beaupré, qui ne ſe trouve plus, & avoit ramaſſé quantité de particularités touchant les meilleures Maiſons de cette Province. Ce Manuſcrit a été porté à Paris: je doute qu'il ſoit le même que *Collectanea* de M. de Bouſmar, qui étoient en Latin, au lieu que le Manuſcrit de M. Lancelot eſt en François.

Briel (Albert) Archidiacre de Toul. Vaſſebourg cite ſes Recueils; mais je ne les connois point.

Brienne, Mémoires & Piéces recueillies par M. le Comte de Brienne, qui ſont à préſent dans la Bibliothéque du Roy, n°. 342. & ſuiv. Il y a pluſieurs Volumes concernant la Lorraine, le Barrois & les trois Evêchés.

Brouverus (*Chriſtophorus S. I.*) *Antiquitates & Annales Trevir. libri 25.* en 2. Tomes, imprimé à Liége en 1671. c'eſt la ſeconde & la meilleure Edition. Le P. Jacques Maſenius y a fait quantité de corrections & d'additions. L'Ouvrage du P. Brouverus eſt rempli d'une grande érudition. Comme il aimoit le beau langage, il a ſouvent corrigé la barbarie des Piéces qu'il rapporte; ce qui diminuë notablement leur autorité.

Brune (Jean de la) François refugié; *Vie de Charles V. Duc de Lorraine*, à Cologne 1688. in 12. On l'a miſe en Italien avec quelques changemens, & imprimée à Milan en 1692. Il y a des fautes conſidérable dans cette Vie.

Bruyeres (Jacques) *Hiſtoire de l'Abbaye de Remiremont*, mſ. chez M. l'Abbé Hugo.

Bugnon Géographe. Voyez la Liſte des Hommes illuſtres de Lorraine.

Buſſy de Toul. On cite ſa Chronique que je n'ai point vûë.

C

Calot (Jean.) *Recueil des Armes de l'ancienne Chevalerie de Lorraine*, gravé en bois, & imprimé, Bibliot. Sainte Geneviéve à Paris. Il eſt pere de Jacques Calot célébre Graveur.

Camp (M. l'Abbé de) Abbé de Signy, a ramaſſé une infinité de Pieces importantes & curieuſes touchant la Lorraine, le Barrois & les trois Evêchés, qui ſont paſſées entre les mains de M. l'Abbé de Beringhem, qui nous les a communiquées fort civilement.

M. l'Abbé de Camp a écrit pluſieurs choſes ſur la Lorraine & le Barrois; comme, l'*Origine & mouvance des grandes Seigneuries, ſituées le long de la Meuſe*, mſ.

Il a auſſi compoſé quelque choſe contre le P. Benoît Capucin, contre Balcicourt, & contre l'Ouvrage de M. Muſſey Curé de Longwy. Le tout manuſcrit.

Il a compoſé les Vies de tous les Ducs de Lorraine, manuſcrites, & il a mis tout ſon eſprit à ramaſſer ce qui peut rabaiſſer la Maiſon de Lorraine. Il avance, par exemple, que Ferry III. fut empriſonné par ſa Nobleſſe à Malzeville vers l'an 1270. que Thierry de Nancy étoit à leur tête; que les Médailles frappées à l'occaſion de ſa liberté, prouvent cet empriſonnement. Rien de plus faux que ces pretendues Medailles, & rien de plus incertain que cette prétendue priſon.

Canon (M. le Préſident) a adreſſé au Pere Donat Tierecelin, Confeſſeur de Charles IV. des Memoires de la Vie de ce Prince, qui ſont aſſez courts, & cependant contiennent pluſieurs particularités importantes & inſtructives. Ce Préſident a eû beaucoup de part aux plus importantes affaires de ce Prince, ſurtout ſur la fin de ſa vie.

Il a compoſé auſſi la Vie de Charles IV. ſous ce Titre: *La Médaille, ou expreſſion de la Vie de Charles IV. Duc de Lorraine, par un de ſes principaux Officiers, à ſon Fils.* Il commence cette Vie dés la naiſſance de Son Alteſſe; mais il s'etend principalement ſur les dernieres années de ſa Vie. Après avoir repréſenté Charles IV. par tous les plus beaux endroits de ſa Vie, il donne à la fin le revers de la Medaille; & fait voir en peu de mots ce qui peut donner une idée moins avantageuſe de ce Prince. Le tout manuſcrit, entre les mains de M. Abram Conſeiller à la Cour à Nancy.

Cartes (M. des) Commiſſaire des Armées du Roy dans la ville de Verdun, a en main trois gros Volumes de Piéces concernant les affaires de Lorraine; il nous les a communiqués fort obligeamment. Ces Volumes viennent de feu M. le Préſident Colbert de Metz, qui les avoit eûs du tems que M. Fouquet, ou plutôt M. du Fourny, travailloit aux Archives de Lorraine, retirées dans la Citadelle de Metz.

Champier (Symphorien) Médecin du Duc Antoine, Lyonnois de naiſſance, a compoſé, par l'ordre & à la priere de Louis de Stainville Seigneur dudit Lieu, Sénéchal du Barrois, *le Recueil, ou Chronique des Hiſtoires du Royaume d'Auſtraſie, ou France Orientale, dite*

Digitized by Google

Duchêne (André) Généalogie de la Maiſon de Luxembourg, Paris, 1631. in fol.

Tout le monde connoît le fameux Recueil des Hiſtoriens François, publié par M. Duchêne, où il a fait entrer une infinité de Piéces concernant le Royaume d'Auſtraſie. Paris 5. vol. in fol.

Chifflet (*Joan. Jacob.*) *Commentarius Lotharienſis, quo Ducatus Barrenſis Imperio aſſeritur: & jura ejus Regalia Carolo III. Lothar. & Barri Duci abſolutè vindicantur.* Antuerp. 1640. in fol. Il a traduit en Latin l'Ouvrage du P. Jerôme Vignier ſur l'origine de la Maiſon de Lorraine.

Ejuſdem, Lotharingia maſculina, adversùs Anonymum Pariſienſ. an. 1648. L'Anonyme qu'il réfute, avoit imprimé ſon Ouvrage en 1640.

Ejuſdem, Prælibatio è vindiciis Lotharingicis, in 4°.

Ejuſdem, Verum ſtemma Childebrandinum.

Item. *Le faux Childebrand relégué aux Fables.*

Ejuſdem, De Matrimonio Ansberti & Blitildis.

Chrétien, Sécrétaire du Duc René II. Roy de Jeruſalem, a publié *La vraye déclaration du fait & conduite de la Bataille de Nancy, en 1476. dreſſé par Chrétien Secrétaire dudit Seigneur; & de ſon Ordonnance, donnée à Maître Pierre de Blaru Chanoine de S. Diey, qui a compoſé le Livre de* Nanceïdos mſ. Nous l'avons fait imprimer ici.

Clement (*Nicolaus*) *Auſtraſiæ Reges & Duces ad vivum expreſſi, & Epigrammatis deſcripti.* Coloniæ, 1591. 1593. 1610.

Cet Ouvrage a été mis en François par *Guibaudet*, & imprimé à Epinal en 1617. avec de mauvaiſes Planches en bois.

Clement (Nicolas) Sous-bibliothécaire du Roy, a fait imprimer un Ouvrage de ſa façon, ſous ce Titre: *Défenſe de l'antiquité de la Ville & du Siége Epiſcopal de Toul, contre la Préface du Livre qui a pour Titre:* Syſtême chronologique & hiſtorique des Evêques de Toul. *A Paris, chez Simon Langlois, 1712.* M. Clement étoit né à Toul en 1647. il eſt mort en 1712. Il prétend montrer que Toul a toujours été le Siége Epiſcopal des Leuquois, contre M. l'Abbé de Riguet, & M. l'Abbé Hugo, qui croyoient qu'il avoit d'abord été à Gran. On nous a averti depuis que cet Ouvrage étoit de M. de Liſle le jeune.

Coislin. Bibliothéque de M. de Coiſlin Evêque de Metz. Voyez *Seguier.*

Colbert. Il y a dans la Bibliothéque de M. Colbert à Paris, pluſieurs Piéces concernant la Lorraine. On y voit entr'autres, une Copie du *Liber Principum*, tirée de la Chambre des Comptes de Paris, où il y a pluſieurs Piéces importantes concernant notre Hiſtoire. J'en ferai imprimer quelques-unes.

Commercy. Mémoires & Titres concernant Commercy, dans la Bibliothéque de Meſſieurs des Miſſions Etrangeres à Paris.

Il y en a auſſi un grand nombre dans la Bibliothéque de M. le Chancelier Seguier, à préſent à l'Abbaye de S. Germain des Preys.

Conſtantin, Prieur d'Herival, a écrit *Regulam Hyrée-Vallis.* J'en ai tiré Copie ſur l'Original, & je l'ai fait imprimer ici.

Chronique. Chronicon Monaſterii ſancti Michaëlis ad Moſam, Diœceſis Virdun. Impreſſum, tom. 2. Analect. Mabill. p. 288. Cette Chronique a été écrite vers l'an 1040. ſous l'Abbé Nanterus, par un Religieux de S. Mihiel. Le R. P. Mabillon n'en a donné qu'une partie; nous l'avons fait imprimer entiere.

Chronicon Virdunenſe Hugonis Flaviniacenſ. impreſſ. t. 1. Biblioth. nova Philippi Labbe. S. J. pag. 75. & ſeq. Hugues de Flavigny vivoit au onzieme ſiecle. Il fit profeſſion dans l'Abbaye de S. Vanne en 1085. fut fait Abbé de Flavigny en Bourgogne en 1097. Sa Chronique finit en 1102. C'eſt une fort bonne Hiſtoire, ſur-tout pour ſon tems.

Chronicon Senonienſe, Richerii Monachi Senonienſ. impreſſ. t. 3. Spicilegii Dacheri, p. 273. Cet Auteur vivoit au treizieme ſiecle. Voyez cy-après *Richerius.*

Chronicon breve ſancti Vincentii Metenſ. t. 1. Bibl. nov. Labb. p. 344.

Chronicon Metenſe, ſeu Annales Metenſes, apud Andr. Duchêne, tom. 3. Scriptorum Hiſtor. Franc. p. 262. & ſeq.

Chronicon, ſeu Hiſtoria Epiſcoporum Metenſ. Spicileg. tom. 6. pag. 643.

Nous avons fait imprimer dans le premier Tome de cette Hiſtoire, ce qu'on a de meilleur & de plus ancien ſur les Evêques de Metz.

Chronicon Virdunenſe, ab anno 952. ad an. 1598. apud Labb. tom. 1. Bibl. nov. p. 400.

Chronicon Virdunenſe alind, apud Dacheri, tom. 12. Spicileg. p. 231.

Chronique de Lorraine, depuis l'an 1350. juſqu'en 1544. J'en ai deux Exemplaires mſſ. & un troiſiéme qui m'a été communiqué par M. Thiébaut, Tréſorier de S. George de Nancy. Je l'ai fait imprimer dans le troiſiéme Tome de l'Hiſtoire de Lorraine. Les Exemplaires ſont aſſez différens les uns des autres. Nous avons ſuivi les plus amples.

Chronique Auſtrale, ou *d'Auſtraſie* mſ. depuis l'an 1400. dans les Archives de Lorraine.

Chronique univerſelle, mſ. depuis la création du monde juſqu'en 1301. entre les mains de feu M. l'Abbé Hugo.

Chronique du Doyen de S. Thiebaut de Metz, depuis l'an 1231. juſqu'en 1445. Elle eſt très utile pour l'Hiſtoire du quinziéme ſiécle. Nous l'avons fait imprimer dans le troiſiéme

Tome

Tome de cette Hiſtoire. J'en ai une Copie que j'ai confrontée ſur quelques autres Copies manuſcrites. Le commencement eſt pris d'autres Chroniques plus anciennes.

Chronique de Metz en Vers, mſ. J'en ai deux Exemplaires. Elle commence à la création du Monde. Elle dit que la ville de Metz fut bâtie par trois neveux ou petit-fils de Noé, nommés Guetel, Jazel & Selec, & par leur tante fille de Noé, nommée Azita. Dans quelques Exemplaires elle finit en 1525. dans d'autres en 1583. dans d'autres en 1607. Depuis l'impreſſion de ce que j'en ai donné, il m'en eſt tombé en main un Exemplaire imprimé à Metz en 1698 in 8. chez la veuve Bouchard; je ne doute pas qu'il n'y en ait d'autres Editions auparavant. Celle-cy finit en 1466.

Je crois que l'Auteur de cette Chronique eſt Jean Chatelain, qui fut brûlé à Vic en 1525. Voyez la Liſte des Hommes illuſtres de Lorraine, &c.

Chronique des Céleſtins de Metz, mſ. Voyez cy-après ſous *Lutange*.

Chronique de la noble Cité de Metz, depuis la fondation d'icelle, juſqu'en 1431. manuſcrite, entre les mains de M. l'Abbé Hugo.

Généalogie & Chronique des hauts & puiſſans Ducs de Lorraine; elle établit la Généalogie de nos Ducs par *Magius* Roy des Cimbres; elle finit au régne de François I. Duc de Lorraine, mort en 1544. manuſcrite entre les mains de M. l'Abbé Hugo.

D

D*Alerac*, Anecdotes de Pologne. Voyez cy-après l'Article *Lorraine*.

D'Aucy, voyez cy-devant *Auſſi*, ou *Auxi*.

Dépenſe (Claude) Oraiſon Funébre de Marie de Lorraine Doüairiere d'Ecoſſe; imprimée en 1561.

Deſiderii Cadurcenſis Epiſtola ad Modoaldum Treverenſ. & ad Paulum Verdunenſem, & ad Chlodulphum Metenſem, & ad Abbonem ſeu Goëricum Metenſ. Epiſcopos: cum reſponſionibus Pauli Virdun. & Goërici Metenſis, ad eumdem Deſiderium Cadurcenſ. Apud Ducheſne, Hiſt. Franc. tom. 1. pp. 878. 879. 881. 886.

Deſcartes, voyez *Cartes*.

Dominici, ſeu de Dominis (*M. Antonii*) *Anſberti familia rediviva, ſeu ſuperior & inferior ſtemmatis B. Arnulphi* Linea, *contra Ludovici Cantarelli Fabri* (Chantereau le Févre) *necnon Joan. Jacobi Chiffletii objectiones vindicata.* Paris, 1648. fol.

Chifflet a écrit contre lui, *Lampades Hiſtoriæ, contra noctuas Marci Antonii de Dominis cavillationes parte alterâ redivivæ* (*ut ipſe comminiſcitur*) *Anſberti Senatoris familiæ.*

Marci Antonii Dominici Aſſertor Gallicus.

Ejuſdem, Aſſertoris Gallici circa Salicæ Legis intellectum, mens explicata.

Dominici Abbatis Murenſis, origo & Genealogia glorioſiſſ. Comitum de Habsburg. Monaſterii Murenſis, Ord. S. Bened. in Helvetia fundatorum, ex antiquis & authenticis ejuſdem Cœnobii monumentis, à Guntramno divite, uſque ad Albertum Cæſarem, rectâ & nunquam interruptâ lineâ demonſtrata, in 8. ſæpius impreſſa.

Donat, le Pere Donat Tiercelin de Nancy, & Confeſſeur du Duc Charles IV. a compoſé des Mémoires ſur la Vie de Charles IV. & de Charles V. Ces Mémoires ſont égarés; ils étoient cy-devant chez les Peres Tiercelins de Nancy.

Le même Pere Donat avoit commencé une Hiſtoire mſ. de Lorraine, & avoit ramaſſé pluſieurs matériaux pour cela. On en trouve encore un aſſez bon nombre de Piéces chez les Peres Tiercelins de Nancy.

Doujat (*Jean*) *Mémoire de l'Etat ancien & moderne de la* Lorraine, *où l'on voit les Droits de la Couronne de France ſur la Lorraine*, mſ. dans la Bibliothéque de M. le Maréchal d'Eſtrées, in 4°. Jean Doujat étoit de Toulouſe, & fut le premier Profeſſeur en Droit François à Paris, reçû en 1651. Voyez Morery. Il mourut le 17. Octobre 1688. âgé de 79. ans.

Duboys (Nicolas) de Riocourt, Conſeiller d'Etat, & Lieutenant Général de la part du Duc Charles IV. à la Mothe, a laiſſé des Lettres & Mémoires, ſur leſquels on a imprimé l'Hiſtoire de l'empriſonnement de Charles IV. in 12. On la trouve à la fin des Mémoires de Beauvau.

Il a auſſi laiſſé un Manuſcrit intitulé, *Diſcours ſommaire de l'état & ſuccès des affaires de Lorraine, depuis Charles de France, juſqu'au Duc Charles IV.* Feu M. l'Abbé Hugo m'en a donné avis.

Item. *Relation de deux Siéges de la Mothe.* M. Dubois de Riocourt ſon fils, Conſeiller d'Etat, Doyen des Maîtres des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel, &c. m'en a communiqué les Originaux, avec d'autres Piéces auſſi originales, concernant l'Hiſtoire de ce tems-là.

Dupleſſis Mornay. Voyez cy-après *Mornay*.

Dupleſſis (Jean) Conſeiller du Roy ſon Procureur Général à la Table de marbre à Metz, & précédemment Procureur Général de Barrois à S. Mihiel, a compoſé une Hiſtoire de Lorraine, en trois Livres, contenant la Vie de 60. Ducs de Lorraine, depuis Lother neveu de Jules Céſar, juſqu'à Léopold I. Il ſuit le ſyſtême des anciens Généalogiſtes. Cette Hiſtoire eſt mſ. dans notre Bibliothéque.

Dupuy, Manuſcrits de MM. Dupuy, à préſent à la Bibliothéque du Roy, touchant Metz, le Pays Meſſin, Gorze, & autres Abbayes, Vol. 53.

Verdun & Verdunois, vol. 54. & 144.

Toul, S. Manſuy, S. Epvre, vol. 124.

Conférences tenuës à Metz entre les Députés du Roy, & ceux du Duc de Lorraine, vol. 188.

Traités entre la ville de Metz & les Puiſſances voiſines, depuis l'an 1625. juſqu'en 1635. vol. 189.

Lorraine, vol. 204. 210. 430. 431. 432. 586. 683. 640. 492. 586.

Neu-châtel, Bar & Commercy, vol. 206.

Interrogatoire prêté par M. de Roſieres Archidiacre de Toul, par-devant les Commiſſaires du Roy, vol. 209.

Anciens Titres concernant le Pays d'Argonne, vol. 299.

Evêché de Metz & ſes dépendances, vol. 334.

Généalogie des Maiſons de Dreux, de Braine, de Rouſſy, de la Mark, de Sarebruche Damoiſeaux de Commercy, vol. 387.

Differends entre le Roy & les Ducs de Lorraine, touchant la Provence, Forcalquier & Terres adjacentes, vol. 406.

Raiſons du Duc de Lorraine en 1570. pour jouïr des Droits Royaux aux Bailliages de Bar, la Marche, Châtillon-ſur Saone, Conflans & Gondrecourt, par Jacques Bonnet, vol. 417.

Inventaire des Titres de Lorraine apportés à Paris, & mis en la ſainte Chapelle en 1635. vol. 481.

Lorraine, Bar, Barrois, Metz, Toul, Verdun, Paſſavant, Mouſon, vol. 492.

Terres poſſédées par le Duc de Lorraine, & qu'il reprend de l'Empire, vol. 574.

Traité du Duc de Lorraine en 1202. avec le Comte de Bar, vol. 575.

Diſcours ſur la nature du Duché de Bar, en 1567. vol. 576.

Lorraine & Bar, vol. 586.

Bar, vol. 431. 209. 575. 576. 255. 256.

Eſpagne, Allemagne, Lorraine, vol. 605.

Hiſtoire de ce qu'a fait le Duc Antoine en 1543. vol. 649.

E

Eckard. Joh. Georgii Eckard Origines ſereniſſimæ ac potentiſſimæ familiæ Hasburge-Auſtriacæ, ex monumentis veteribus, ſcriptoribus cœtaneis, diplomatibus, chartiſque, nunc primùm continuâ ſerie ab origine prima ad Rudolphum Imperatorem demonſtratæ, & ſacræ Cæſareæ ac Catholicæ Majeſtati devotiſſimè oblatæ. Leipſiæ ſumpt. Joh. Friderici Gleditſchii B. fil. anno M. DCC. XXI. in fol. Cet Auteur ſuit le ſyſtême du Pere Vignier, ſur l'origine de la Maiſon d'Autriche; à la différence, qu'au lieu que Vignier fait venir de la Maiſon d'Autriche, & celle de Lorraine du Duc Athic pere de ſainte Othile, par Ricimer & Archinoalde, M. Eckard la fait venir du même Duc Athic, par Leuthaire & Bucelin, freres, Duc d'Allemagne, qui vivoient en 557. au milieu du ſixiéme ſiécle.

Epinal, Diſcours touchant l'état & la nature de l'Egliſe d'Epinal, mſ. Bibl. Seguier; Volume intitulé, *Remirement*, p. 220.

Il y a dans la même Bibliothéque, un grand nombre de Piéces mſſ. touchant Epinal.

Item. Dans le gros Cartulaire de Lorraine, qui eſt chez M. Grandemange Conſeillier.

Etienne (Charles) a imprimé & compoſé un *Diſcours des Hiſtoire de Lorraine & de Flandre*, in 4°. Paris, 1652. Il ſuit le ſyſtême qui fait deſcendre la Maiſon de Lorraine de Guillaume de Bouillon. Il croit que Godefroy de Bouillon, voulant établir ſa demeure à Jeruſalem, donna à ſon frere *Guillaume* le gouvernement de la Lorraine, où il régna ſeize ans, & fut enterré près de ſon frere Godefroy au Temple de Jeruſalem. Guillaume mourut un an avant Baudouin Roy de Jeruſalem ſon frere, & eut pour ſucceſſeur,

Thierry ſon fils aîné, qui lui ſuccéda en 1119. Il pilla les Egliſes & ſon Pays pendant environ cinq ans, puis changeant de conduite, il fonda le Monaſtere de Metloc, s'y fit Religieux, & y vécut environ quatre ans. Il épouſa Berthe fille de Simon Duc de Moſellane, & en eut cinq fils & trois filles. Les fils furent, 1. *Simon*, qui lui ſuccéda en 1128. 2. *Henry*, qui fut Evêque de Toul; 3. *Charles*, qui fut Chanoine de Liége; 4. *Thiébaut*, qui tint le Comté de Toul pendant quelque tems. Ses filles furent, 1. *Adeline*, qui épouſa Henry Roy d'Angleterre; 2. *Anne*, qui fut femme de Leopold Marquis d'Autriche; 3. *Mathilde*, qui fut femme de Folmar Comte de Metz. Charles-Etienne donne au Duc Thierry deux freres; ſçavoir, *Geoffroy* Baron de Joinville, & *Henry*, Tige des Rois de Portugal. Il dit que Frideric, ou Ferry I. Comte de Vienne, frere de Simon II. ſuccéda au Duché de Lorraine, étant déja vieil. Il fut pris avec ſon fils aîné en une guerre qu'il eut contre l'Evêque de Tréves; & pour ſa délivrance, il donna à l'Egliſe le Château de Sigebert ſitué près de Sarguemines.

Frideric eut deux femmes: La premiere, *Agnés*, fille de Thiébaut Comte de Brie & de Champagne, de laquelle il eut *Thiebaut* qui lui ſuccéda; *Matthieu* qui fut Comte de Caſtres; *Frederic* Archidiacre de Cologne; & *Catherine* femme d'*Othon* Comte de Palatin.

Sa ſeconde femme fut encore *Agnés* fille de Thiébaut Comte de Bar, dont il eut *Jacques* qui fut Evêque de Metz.

On peut juger par cet échantillon du mérite de l'Hiſtoire de cet Auteur: il ne cite aucun garant de ce qu'il avance. La ſeconde partie de ſon Ouvrage eſt intitulée, *Le Diſcours des Hiſtoires de Flandre*, dont les commencemens ſont auſſi fabuleux que ceux de l'Hiſtoire de Lorraine. Tout l'Ouvrage eſt dédié au Roy Henry II. qu'il exhorte à re-

conquérir la haute & baſſe Lorraine, comme étant l'héritage de ſes Ancêtres.

Eſtrées. Il y a dans la Bibliothéque de M. le Duc d'Eſtrées, un Recueil mſ. de Piéces concernant la Lorraine, depuis l'an 1625. juſqu'en 1663.

F.

Faret (Nicolas) de l'Académie Françoiſe. Il étoit Intendant de la Maiſon du Comte d'Harcourt, & fut nommé le 6. May 1628. Hiſtoriographe du Duc de Lorraine. Il compoſa l'Hiſtoire du Duc René II. qui n'a pas été imprimée : il compoſa auſſi des Mémoires pour ſervir à la Vie du Duc d'Harcourt, qui n'ont jamais vû le jour.

Ferry (Paul) Miniſtre Calviniſte à Metz, naquit dans cette Ville le 24. Février 1591. d'une Famille de Robe. Il étudia à Montauban, & fut reçu Miniſtre à Metz en 1610. Il mourut le 27. Décembre 1669. Il a fait imprimer quelques Ouvrages de Controverſe, tant en Latin qu'en François, & un Catéchiſme général de la Réformation, contre lequel M. Boſſuet, qui étoit alors Chanoine de Metz, & qui eſt devenu depuis ſi célébre, fit un Traité qui eſt ſon premier Ouvrage. M. Ferry a laiſſé pluſieurs Sermons manuſcrits, mais ſur-tout des Recueils ſur l'Hiſtoire de Metz, en trois ou quatre Volumes in fol. que j'ai vûs à Metz chez M. Ferry Conſeiller au Parlement, ruë des Capucins, où il y a une infinité de recherches curieuſes.

Ferry, ou Frideric III. ou IV. Duc de Lorraine. Sa Vie a été écrite en Vers héroïques, par un Auteur contemporain. Le P. Benoît en parle, Hiſt. de Lorraine, p. 324. Je n'ai pû trouver cet Ouvrage, ni en avoir de nouvelles.

Du Ferron, Lieutenant Général à Vezeliſe, a fait un Ouvrage contenant l'origine, l'Hiſtoire & les Coutumes du Comté de Vaudémont, la Liſte des Comtes de Vaudémont, & une Notice de la principale Nobleſſe de ce Comté, mſ. entre les mains de l'Auteur.

Le Fevre. Voyez Chantereau le Fevre.

Fevre, Diſſertation hiſtorique &. morale ſur la Vie de S. Livier, par M. Henry le Febvre, Docteur en Théologie & ès Droits Canons, Promoteur du Diocéſe de Metz, diviſée en quatre Livres, dont chacun contient pluſieurs Diſſertations ; il cite ſouvent l'Hiſtoire du même S. Livier, compoſée en François par M. de Ramberviller, & dédiée au Duc Henry II.

Forjet (Jean) Médecin du Duc Charles IV. a compoſé *des Mémoires des actions militaires de ce Prince* ; j'en ai une Copie, priſe ſur une autre Copie de M. l'Abbé Hugo. Voici comme M. Chifflet, *Comment. Lothar. p. 88.* parle de cet Ouvrage : *Bellica Caroli IV. facinora manu ſua annotata ſervat V. C. Johan. Forjetus Medicinæ Doctor expertiſſimus, qui ut in tuendâ Principis ſui valetudine ubique præſto adeſſet, ab ipſius comitatu nunquam diſceſſit.*

M. Abram Conſeiller à la Cour à Nancy, a auſſi une Copie mſ. de ces Mémoires. Ils ſont écrits d'une maniére peu polie, mais ils paroiſſent fort exacts. Ils finiſſent en l'an 1639.

Foucault. Il y a cinq Volumes in folio de Piéces concernant la Lorraine, dans la Bibliothéque de M. Foucault, cy-devant Intendant de Normandie.

Du *Fourny* a fait des Extraits fort étendus de tous les Titres des Archives de Lorraine, pendant qu'ils étoient en dépôt dans la Citadelle de Metz. Il y en a dix Volumes in fol. mſſ. dans la Bibliothéque du Roy, avec une Table Alphabétique très ample & très exacte.

De plus, il a compoſé une Hiſtoire Généalogique des Ducs de Lorraine, depuis Gerard d'Alſace juſqu'aujourd'hui, ſuivant le ſyſtême du P. Vignier. J'en ai une Copie mſ.

J'ai appris de M. Nicolas Lieutenant Général à Vic, que le même M. du Fourny avoit fait deſſiner tous les Sceaux qu'il avoit trouvés dans l'Archive de Lorraine. M. du Fourny a auſſi travaillé ſur les Comtes de Flandre, les Comtes de Vaudémont, les Seigneurs de Gondrecourt, & les Seigneurs de Deuilly. Ces Mémoires étoient entre les mains de M. de Corberon premier Préſident à Colmar.

Frotaire Evêque de Toul, qui gouvernoit ce Diocéſe vers l'an 821. a écrit quelques Lettres qui peuvent illuſtrer l'Hiſtoire de ce Pays. Voyez Duchêne, *Hiſt. Franc. t. 2. p. 712.*

G

Gabriel (F. Gabriël de Sainte-Marie) Oraiſon Funébre prononcée à S. Pierre de Reims, à l'Enterrement du Cœur de Loüis de Lorraine, Cardinal de Guiſe. A Reims, 1621.

Gaillard (Claude) Docteur en Théologie, Oraiſon Funébre de Claude de Guiſe, enterré à Joinville. A Paris, 1550.

Garin le Loherans, ou le Lorrain : c'eſt le nom d'un des plus anciens Romans que nous ayons en ancien François, ou en *Roman*, Langue diſtinguée du Thudeſque, ou Allemand, & du Latin, qui étoient auſſi en uſage dans ce Pays. L'Auteur vivoit en 1150. ſous le régne de Loüis le Jeune, Biſayeul de S. Loüis. Le Poëte chante les beaux faits d'armes de *Hervis* Duc de Metz, fils du Duc Pierre, & pere de *Garin le Loherans*, auſſi Duc de Metz & de Brabant, & de Begue Comte de Château de Belin, & d'une fille qui *devint mere du valet Malvefin, qui tant aida à ſes germains couſins.*

L'Auteur ſuppoſe que ces Princes vivoient ſous les régnes de Pepin & de Charles Mar-

rel, & raconte des uns & des autres maintes avantures fabuleuſes. Toutefois nos Hiſtoriens le citent comme une véritable Hiſtoire, au moins quant au fond; car il eſt impoſſible de ſoutenir toutes les circonſtances qu'il avance. Vaſſebourg le cite, liv. 2. fol. ciii. verſ. & dit que Guerin le Lorrain engendra Gerbert Comte de Metz, lequel n'ayant laiſſé que des filles, le Comté de Metz retourna aux enfans de Charlemagne. Il ajoûte, que les Ducs de Lorraine d'apréſent, ne deſcendent point en ligne directe de Garin le Lorrain, mais ſeulement en ligne collatérale; & que le Duc Raoul fonda à Saint-George à Nancy, quatre Anniverſaires, dont l'un étoit pour *Lorin Guerin, qu'il dit être un des Chefs de ſon lignage.*

Le même Vaſſebourg dit encore ailleurs, liv. 1. folio. cxxx. & folio xvii. verſo, & folio cxxviii. verſo, qu'Ancelin Comte de Verdun opprimant la Cité de Verdun, Charles Martel y envoya Guerin le Lorrain, Comte de Metz, qui réprima Ancelin, & fit élire paiſiblement pour Evêque Magdalveus, qui étoit parent de Charles Martel; qu'enſuite Ancelin tua Garin en trahiſon dans une Chapelle aſſez près de Metz. Ailleurs, liv. 3. fol. clvii. il cite Turpin, qui dit que Garin le Lorrain étoit dans l'armée de Charlemagne, dans la fameuſe journée de Roncevaux.

Symphorien Champier, & Edmond du Boulay (a), ont eû connoiſſance de l'Ouvrage dont nous parlons ici, & l'ont regardé comme une Hiſtoire. La petite Chronique de Metz en Vers, en parle auſſi ſous l'an 700. & Meuriſſe cite l'Hiſtoire de Garin le Lorrain comme véritable, pp. 141. 147. Vaſſebourg cite Hugue de Toul, qui ſuivoit l'Hiſtoire de Garin le Lorrain. Je trouve dans l'ancien Cartulaire de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz, que Hervis Duc de Metz, étoit enterré dans l'ancienne Egliſe de ce Monaſtere. *In veteri Monaſterio ſancti Arnulphi, in loco qui nunc dicitur Parvulus, à latere ſiniſtro, in parte Aquilonari, in angulo ſub arcu lapideo, ſepultus eſt Hervinus Dux Metenſis.* Le Pere Nicolas Vignier Jeſuite, dont les Mſſ. ſont dans la Bibliothéque du Roy, parmi ceux de M. de la Mare, cite *l'Hiſtoire de Hainaut, par Gurin le Lorrain.* Je ne ſçai ſi c'eſt le même dont nous parlons ici. On donne à S. Baſin Archevêque de Tréves, une ſœur nommée Gunza, qui épouſa, dit-on, le Duc Gervin, qui étoit alors illuſtre en Auſtraſie, & qui fut pere de S. Ludvin Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Metloc. Voilà ce que j'ai pû ramaſſer touchant cet Auteur.

On ne peut douter que le Poëme de *Garin le Loherans*, ne ſoit un vrai & pur Roman; je l'ai vû, en ai lû une bonne partie dans un ancien Manuſcrit, qui eſt dans la Bibliothéque de feu M. Seguier; l'Auteur n'a aucune teinture de la bonne Hiſtoire, ni des vrayes Généalogies; il péche à tout moment contre la Chronologie & la Géographie. Il dit, par exemple, que Beatrix épouſe de Hervis pere de Garin, étoit fille d'Euſtache Roy de Tyr & de Conſtantinople; que de Metz à Tyr, il y avoit trente journées de cheval; qu'on y alloit par terre; que Flore frere de Beatrix, fut pere de Berthe, ou Bertain, de laquelle naquit Pepin pere de Charles Martel.

L'uſage que l'on peut faire de ce Roman, eſt de connoître le goût, le langage & les mœurs de ce tems-là: on y voit qu'alors on ne doutoit pas que les Ducs de Lorraine ne deſcendiſſent des anciens Comtes de Metz; qu'ils avoient été autrefois très puiſſans, puiſqu'ils pouvoient mettre une Armée de trente mille hommes ſur pied; que leur Duché étoit héréditaire; qu'ils étoient diſtingués par leur Nobleſſe; que les Comtes de Bar étoient leurs proches parens; qu'on voyoit à leur Cour les Comtes de Bar, ceux d'Apremont, de Mont-royal, de Riſte, de Baupré, de Montbéliard; que les exercices de la Nobleſſe d'alors, étoient les tournois; & que la dévotion à la mode parmi les gens de qualité, étoient les voyages d'Outre-mer.

Nous donnons cy-après de grands Extraits de l'Ouvrage de Guarin, ou plutôt de Hugues Metellus. Voyez ce que nous en rapportons, tom. 1. de l'Hiſtoire de Lorraine, nouvelle Edition.

Gaſpar (Nicolas) *Meta emota*, ou deſcription du ſiége de la Mothe, an. 1636. in 4°.

George (D. Charles) Bened. de la Congregation de S. Vanne, Hiſt. de S. Nicolas mſ.

Hiſtoire du S. Mont, mſ.

Mémoires ſur l'Abbaye de Rimiremont, mſſ.

Mémoires, ou Hiſtoire des Abbayes des Dames de Saint-Pierre & de Sainte-Marie de Metz, mſſ.

M. George Baron de Seraucourt, Seigneur d'Ourches, &c. mécontent de la ſuppreſſion que le Duc Charles IV. avoit faite des Priviléges de l'ancienne Nobleſſe de Lorraine, écrivit une Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Lorraine, qu'il fait ſortir de Gerard d'Alſace. Il écrit en homme de guerre, & ſans beaucoup de ménagement. Son Manuſcrit eſt entre les mains de M. Marraſt, Curé de S. Germain-ſur-Meuſe.

Gerbert, Moine de l'Abbaye d'Aurillac en Auvergne, Précepteur du Roy Robert; Archevêque de Reims, puis de Ravenne, & enfin Pape, ſous le nom de Sylveſtre II. a écrit pluſieurs Lettres, qui ont beaucoup de rapport à l'Hiſtoire de ce Pays, Gerbert ayant

---

(a) Vaſſebourg liv. 3. fol. 117.

été fort avant dans la confidence de Godefroy Comte de Verdun. On peut voir ſes Lettres recueillies dans le Tome II. de l'Hiſtoire de France de M. Duchéne, pag. 791. & ſuiv. & en particulier les Lettres XIII. XXVI. XXXVIII. XLI. XLVII. L. LI. LIII. LIV. LV. LVI. LVII. LIX. LXXIII. LXXIV. LXXIV. LXXV. LXXVII. LXXX. LXXXII. XCIV. C. CI. CIV. CVI. CVIII. CIX. & encore après la page 828. Epitres III. XIV. XVIII. XIX. LII. LIII.

Geſtée (Jean de la) Le Tombeau de très excellent Prince Claude de Lorraine, tué devant la Rochelle en ce mois de Mars 1573. Paris 1573. in 8°.

Gile, Religieux d'Orval. Voyez *Ægidius*.

Girard, ou *Girardin* (Bernard) *Ducum Icones, à Carolo I. ad Carolum III.* Paris. Un autre Recueil d'Eſtampes ou de Portraits, imprimés en 1533.

Girard (Auguſtin) Cordelier. Oraiſon Funébre du Duc Leopold I. prononcée à Ligny, imprimée à Toul 1629. Il a auſſi fait imprimer l'Oraiſon Funébre de M. de Stainville.

Giſſé, Chanoine de la Cathédrale de Metz, a écrit quelques Diſſertations ſur l'Hiſtoire de la Ville & de l'Egliſe de Metz. J'ai en main trois Cahiers de ſes Ecrits, qui contiennent de bonnes remarques ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du Diocéſe de Metz. Il y cite une Diſſertation, dans laquelle il prétend montrer que la Regle de S. Benoît n'a été connuë & pratiquée au Diocéſe de Metz, que vers l'an 758.

Une autre Diſſertation ſur S. Sigeric Fondateur de Vergaville.

Une autre ſur l'autenticité de la Relique de ſainte Serene, conſervée dans l'Abbaye de Sainte-Marie. Je n'ai pas vû ces Diſſertations.

Godefroy (Thierry.) M. Godefroy eſt le premier qui a développé la véritable Généalogie de la Maiſon de Lorraine. Il la publia en 1624. mais ayant été envoyé en 1634. à Nancy, pour examiner les Archives de Lorraine, il y trouva dans le ſeul Titre de la Fondation de Bouzonville, & dans pluſieurs autres, de nouvelles preuves de cette fameuſe Généalogie, & il y fit des additions conſidérables. Le Manuſcrit qui eſt dans la Bibliothéque de M. Godefroy ſon fils, eſt beaucoup plus ample que l'Imprimé.

Il y auſſi dans la même Bibliothéque 21. Volumes in fol. touchant la Lorraine & le Barrois.

Item. *Généalogie des Comtes & Ducs de Bar*, in 4°. Paris, 1627.

Item. Réfutation de la prétenduë origine de la Maiſon de Lorraine, contenuë dans un petit Traité de Jean-Jacques Chifflet Médecin du Roy d'Eſpagne, imprimé en 1643, ſous ce Titre, *Pralibatio de Terra & Lege Salica.*

Item. Abrégé de la Généalogie de la Maiſon d'Autriche. Ces deux derniers Ouvrages mſſ. *Bibl. Reg.* n°. 9597. p. 743.

Traité Hiſtorique, contenant la différence eſſentielle qui eſt entre l'ancienne Coutume de France & la Loi Salique, confonduës par Jean-Jacques Chifflet, & Marc-Antoine de Dominis, mſ. dans la Bibliothéque du Roy, n°. 9597. n°. 6. p. 1. Je ne ſçais s'il eſt de M. Godefroy, ou de Chantereau le Févre.

Gloſcherus, Religieux Benedictin de Saint-Mathias de Tréves, a continué l'Ouvrage de Thierry Religieux du même Monaſtere, intitulé, *Geſta Trevirorum*, que nous avons fait imprimer au premier Tome de cette Hiſtoire de Lorraine.

Gonteri (le Pere Gonteri Jeſuite.) Sermon funébre fait à Soiſſons, à la ſepulture de Charles de Lorraine Duc de Mayenne, en 1612. in 8°.

Gougeat (Jean.) Mémoire de l'état ancien & moderne de la Lorraine, où l'on voit le droit de la Couronne de France ſur la Lorraine, revû par P. C. Boudin in 4. mſ. dans la Bibliothéque de M. le Maréchal d'Eſtrées.

Gramond (Gabriël-Barthelemy) a écrit pour prouver que les filles héritent en Lorraine, & que la Lorraine tombe en quenoüille. Il a été réfuté par Chifflet.

Guillimanni (*Franciſci*) *Habsburgica, ſive de antiqua & vera origine domûs Auſtriacæ, vitâ & rebus geſtis Comitum Vindonicenſium, imprimis Habsburgiorum, Mediolani, in 4°. 1605.* Cet Ouvrage eſt important pour connoître l'origine des Maiſons d'Autriche & de Lorraine.

Guillemin, de Mircourt, *Hiſtoire de Charles IV.* en ſix Livres. L'Ouvrage eſt aſſez bien écrit; & l'Auteur, qui avoit ſervi Charles IV. paroît fort inſtruit de ce qu'il dit. M. Breyé Avocat à Nancy, m'en a prêté un Exemplaire, dont j'ai fait faire Copie, & d'où j'ai tiré beaucoup de particularités. L'Auteur dit, qu'à meſure qu'il écrivoit ſon Hiſtoire, il la liſoit au Marquis d'Haraucourt, pour avoir ſon ſentiment ſur bien des choſes dont ce Seigneur avoit été témoin.

Guinet (Nicolas) Abbé de Sainte-Marie du Pont-à-Mouſſon, Ordre de Prémontré, Panégyrique du Grand Duc Charles.

Item. Addition à la Vie de Philippe de Gueldre Reine de Sicile, Ducheſſe de Lorraine, &c. à Pont-à-Mouſſon 1691. in 8°. La premiere Edition de la Vie de Philippe de Gueldre, fut faite en 1607. par Melchior Bernard. La troiſiéme eſt de l'an 1691. à laquelle le Pere Guinet a fait des Additions, qui conſiſtent en douze motifs ou preuves, contenus en autant de Chapitres, & quelques obſervations & approbations. On trouve à la fin une Liſte des Abbeſſes du Monaſtere de Sainte-Claire du Pont-à-Mouſſon.

Guinet (François) frere du précédent. Ce-

rois V. Ducis Lotharingiæ auſpiciis Aſtræa revocata, in 4°. imprimé.

Mémoires ſur l'Etat des Duchés de Lorraine & de Bar, auquel ils étoient avant la guerre de l'an 1633. fait à Nancy en Octobre 1680. Je l'ai Manuſcrit. Ce Mémoire eſt très utile. L'Auteur étoit un des plus habiles Avocats que la Lorraine ait eû : je le crois Auteur d'un Ecrit mſ. que j'ai, où il veut prouver que *la Loy Salique a lieu en Lorraine.* Il ſe retira ſur la fin de ſa vie, dans l'Hôpital de S. Julien de Nancy ; y donna ſes biens, & fut enterré dans le Cimetiére avec les pauvres.

Il a auſſi compoſé une Introduction à la Juriſprudence en Latin, imprimée.

H

Haillant (Bernard-Girard) *Ducum Lotharingorum Imagines à Carolo I. ad Carolum III. Verſibus Latinis expreſſæ.* Paris, 1553. in 4°.

Eliſée d'Haraucourt, Gouverneur de Nancy, a laiſſé des Mémoires de l'Hiſtoire de Lorraine, cités quelquefois par le Pere Benoît Picard Capucin.

Havet (*Caroli*) *Panegyricus Carolo IV. Lotharing. Duci dictus*, Muſſiponti, 1668. in 4°.

Helie (Jean.) *Tombeau de Charles de Lorraine*, imprimé en 1573.

Helvis (Jean) de Beauvaiſis, *Les Tombeaux & Diſcours des faits & de la mort de Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, Gouverneur de Bourgogne, & d'autres tués durant les guerres civiles*, à Paris, 1568.

Hennequin, Mémoires mſſ. de M. Hennequin, pour ſervir à l'Hiſtoire de Charles IV. J'en ai une Copie tirée ſur celle que M. l'Abbé Hugo m'a prêtée.

Hennezon (D. Henry) Abbé Régulier de l'Abbaye de S. Mihiel Diocéſe de Verdun, Ordre de S. Benoît, Congrégation de ſaint Vanne, a laiſſé quelques Papiers mſſ. ſur l'Hiſtoire de Lorraine : j'en ai en main quelque choſe. M. le Baron Hennequin, dans une Lettre à Mademoiſelle d'Orleans, du 12. Novembre 1679. parle de cet Ouvrage.

Hennezon (Henry) Procureur Général à S. Mihiel, pere du précédent, avoit auſſi fait des recherches ſur l'Hiſtoire, qui ſont citées par Vaſſebourg, ſous le nom de *Luſtrations de Maître Henry Hennezon.*

Hennius (*Jeronymus*) *Opus Genealogicum.* Je ne l'ai point vû.

Herculanus, natif de Pleinfain, Chanoine de S. Diey, *Hiſtoria Eccleſiæ San-deodatenſis.* M. Hugo Abbé d'Etival, vient de la donner au Public, avec des Notes. On dit que la famille d'Herculanus ſubſiſte encore au Village de Pleinfain, ſous le nom d'*Herquel.* Il a auſſi compoſé, *De geſtis & vita illuſtr. Antonii Calabr. Lothar. & Barri Ducis*, mſ. J'en ai une Copie tirée ſur celle qui m'a été communiquée par M. de Corberon, Conſeiller d'Etat à Colmar, mſ. Herculanus parloit paſſablement Latin ; il parle de Richerius Hiſtorien de Senones, avec aſſez de mépris ; il eſt dourtant vrai qu'il n'a preſque rien dit de nouveau, & qu'il n'eſt guéresplus habile Critique ni Chronologiſte, que Richerius qu'il cenſure.

Herſent (Charles) Chancelier de l'Egliſe Cathédrale de Metz, a écrit, *De la Souveraineté du Roy à Metz, & autres Villes & Pays circonvoiſins, qui étoient de l'ancien Royaume d'Auſtraſie, ou Lorraine : contre les prétentions de l'Empire, de l'Eſpagne & de la Lorraine, & contre les maximes des habitans de Metz, qui ne tiennent le Roy que pour leur Protecteur.* A Paris, chez Thomas Blaiſe, 1632. in 8°.

Hordal (*Joan.*) *Hiſtoria Joann. d'Arc Lotharing. Muſſiponti 1612. in 4°.*

Hugo, (Charles Loüis) Prémontré, Abbé Régulier d'Etival. On lui attribuë *Un Traité hiſtorique & critique, ſur l'origine & la Genealogie de la Maiſon de Lorraine*, imprimée à Berlin en 1711. in 8°. ſous le nom de *Baleicourt.*

Cet Ouvrage ayant été attaqué par le Pere Benoît Picart Capucin, M. Hugo lui a répondu par quelques Lettres imprimées à Nancy en 1712.

Il auſſi compoſé la Vie des principaux Ducs de Lorraine, mſ.

On lui attribuë auſſi la *Défenſe de la Lorraine, contre les prétentions de la France*, par Jean-Pierre Loüis. A la Haye, 1697. in 12.

Hugue de Toul. Cet Auteur eſt cité par Vaſſebourg, & par Bergier, grands Chemins de l'Empire Romain, l. 1. ſect. 26. C'eſt apparemment *Hugue Metellus*, dont nous parlons ſous *Metellus.*

Hugo Flaviniacenſis Abb. Chronicon Virdunenſe apud Labbe, *tom. 1. Bibliot. novæ, p. 123.* J'en ai déja parlé ſous l'Article des Chroniques.

Humbert. Vaſſebourg attribuë au Cardinal Humbert une Hiſtoire, qui n'eſt autre, ſelon toutes les apparences, que celle de S. Hidulphe, & celle de ſes ſucceſſeurs dans l'Abbaye de Moyenmoutier. M. Chifflet, *Comment. Lothar. p. 2.* l'attribuë au Pape S. Leon IX. & le P. D. Humbert Belhomme, à Valcandus Moine de ſon Abbaye.

Hus. On cite les *Recueils de Nicolas de Hus de Metz* ; mais je ne les ai point vûs.

Huſſon (Matthieu) Conſeiller au Préſidial de Verdun, a écrit : *Simple crayon de la Nobleſſe des Ducs de Lorraine & de Bar*, imprimée in 4°. 1674. Il donne les Armes, Blaſons, Filiations & Alliances de pluſieurs Maiſons conſidérables du Pays, & ſuit le ſyſtême généalogique du P. Vignier.

Item, *Hiſtoire Chronologique abrégée de la Ville de Verdun, depuis l'an 514. juſqu'en 1633.* manuſcrite.

Item, *Hiſtoire abrégée des Evêques de Verdun, depuis S. Saintin juſqu'à Charles de Lorraine, qui ſe fit Jeſuite en 1631.* mſ.

Item, *Hiſtoire de Verdun, depuis 1500. juſqu'à la mort de M. Pſeaume Evêque de Verdun*, manuſcrite.

Item, *Hiſtoire de l'Abbaye de S. Paul de Verdun, Ordre de Prémontré*, mſ.

Item, *Hiſtoire de l'Abbaye de Châtillon, Ordre de Cîteaux*, mſ. le tout dans la Bibliothèque de l'Abbaye de S. Vanne à Verdun.

Mémoires de la Vie du Cardinal de Givry, manuſcrits.

Item, *Inventaire des Titres, Actes & Piéces autentiques des Archives & Tréſors des Chartes de l'Evêché, Chapitre, Monaſteres, Maiſon de Ville & de la Cité de Verdun, ſervant à l'Hiſtoire, & à montrer qu'elle a été aſſujettie à nos Rois dès le commencement de la Monarchie Françoiſe*, dédié à M. le Chancelier Seguier, & conſervé manuſcrit dans ſa Bibliotheque à S. Germain des Prez.

M. Huſſon avoit beaucoup travaillé ſur l'Hiſtoire de Vaſſebourg, dont il vouloit donner une nouvelle Edition. Son Exemplaire, avec les Remarques, eſt entre les mains de M. Teinturier à Verdun.

I

Jacquemin (François) Conſeiller-Sécrétaire de S. A. à Nancy, a compoſé *Diſcours ſommaire de l'etat & ſuccès des affaires de Lorraine, depuis Charles I. juſqu'au Duc Charles IV.* partagé en deux Livres mſ. entre les mains de M. Chardin Conſeillier à Nancy. Il rapporte trois ſentimens ſur le Pere de Thierry I. Duc de Lorraine. Les uns le font fils de *Guillaume de Boulogne*; d'autres de *Guillaume de Lorraine*, & d'autres de *Gerard d'Alſace*. Il rejette ce dernier ſentiment. J'ai vû un Exemplaire de cet Ouvrage dans la Bibliothéque de Seguier, n°. 713.

Jacquetel, ou *Jactel* de Stenay, a compoſé un *Sommaire hiſtorique des choſes plus mémorables, arrivées depuis l'an 1601. juſqu'en 1676. ès Pays de Lorraine & Barrois, & notamment à Commercy, S. Mihiel, Verdun, Dun, Toul, Bar & Luxembourg*, dédié à M. le Prince de Vaudémont, mſ. entre les mains de M. Priny Médecin à S. Mihiel. L'Ouvrage eſt très ſuperficiel & peu inſtructif.

Jeanne d'Arc, ſurnommée *La Pucelle d'Orléans*, native de Dom-Remy ſur Meuſe proche Vaucouleurs, célébre ſous le Roy de France Charles VII. Voici les principaux Ouvrages compoſés ſur ſon ſujet.

Valerandi Varanii libri 4. de geſtis Johannæ Virginis Franciæ egregiæ Bellatricis. Paris, 1516. in 4.

Joannis Ludovici Miquelli obſidio urbis Aurelianenſ. ab Anglis, anno 1428. & Johannis Virginis Lotharingiæ res geſtæ, Aureliæ 1560. in 4.

Joannis Hordal Hiſtoria Johannæ d'Arc vulgò Aurelianenſ. Puella, Pontimuſſi 1612. in 4°.

Jacobi Jolii Cauſa Puellæ Aurelianenſ. adverſariis orationibus diſceptata: Accedunt ejuſdem ſoli varia Poemata in Regia Navarra ab adoleſcentibus pronuntiata. Paris, 1608. in 8°.

Diſcours du Siége de la Ville d'Orléans, par Lyon Trippault. Orléans 1576. in 4°.

Hiſtoire du Siége de la Ville d'Orléans par les Anglois en 1428. A Troyes, 1621. in 12.

Vie de Jeanne d'Arc, dite La *Pucelle d'Orléans*. A Paris, 1612. in 8°.

Hiſtoire de Jeanne d'Arc, dite La *Pucelle d'Orléans*, avec le Siége des Anglois. Paris, 1622. in 8°.

La Pucelle, ou la France délivrée, Poëme par Chappelain, *1626.* in fol. avec Figures.

Traite ſommaire du nom & des Armes, naiſſance & parenté de la Pucelle d'Orléans, & de ſes Freres, in 4°.

Le P. Fronton du Duc a compoſé un Ouvrage en Vers ſur l'Hiſtoire de la Pucelle d'Orléans, repréſentée au Pont-à-Mouſſon. Voyez Niceron, Hommes illuſtres, tom. 38. p. 114. Elle eſt imprimée à Nancy en 1581. in 4°. ſous ce Titre: *Hiſtoire Tragique de la Pucelle de Dom-Remy, autrement d'Orléans*, nouvellement départie par Actes, & repréſentée par Perſonnages; dédiée par Jean Burnet à M. le Comte de Salm.

Iſle (François de l') *la Légende de Charles Cardinal de Lorraine, & de ſes Freres de la Maiſon de Guiſe*, écrite en trois Livres, imprimée à Reims 1576. in 8°. C'eſt une Satyro contre ces Princes, écrite par un Huguenot.

Jobart (D.) *L'honneur du Prince regretté, ſur la vie & trépas de Henry II. Duc de Lorraine*, imprimé en 1625. in 8°.

Iſola (le Marquis d') *Refléxions ſur l'état préſent des affaires de Lorraine, & ſur ſon invaſion par la France*, mſ. dans la Bibliothéque du Roy, parmi les Mſſ. de M. de la Mare, n°. 6. *Lorraine.*

K

Knauf (*Coſmus*) *Monaſterii Prumienſ. Prioris Defenſio Imperialis, libera & exempta Abbatiæ S. Salvatoris Prumienſ. Ord. S. Bened. contra Archiepiſcopatum & Capitul. Metropolit. Trevirenſe prætenſam unionem*, in fol. impreſſa an. 1716.

Kyriander, Annales Trevirenſes.

L

Labbe (Philippe) Jeſuite, *Diſcours hiſtorique contre celui de Chantereau le Févre.*

Dans *Bibliotheca nova* du P. Labbe, t. 1. il y a quelques Piéces concernant l'Hiſtoire des trois Evêchés, dont nous avons parlé ſous d'autres Titres.

Le Laboureur, Prieur de Juvigné, Conſeiller & Aumônier du Roy, & Hiſtoriographe

Digitized by Google

de France, entre pluſieurs bons Ouvrages dont il eſt Auteur, a écrit en 1666. une Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine, qui eſt demeurée manuſcrite, & qui m'a été communiquée par M. Clairembaut Généalogiſte de France. Elle mériteroit certainement d'être imprimée. L'Auteur y ſuit le ſyſtême de Meſſieurs Chantereau le Févre, Godefroy & Vignier, touchant l'Origine & la Généalogie de la Maiſon de Lorraine.

Lambert Religieux de S. Airy de Verdun, a écrit l'Hiſtoire de cette Abbaye vers l'an 1312. Dom Godefroy d'Armeine l'a continuée, & a travaillé ſur ſes Mémoires en 1639. mſl. à S. Airy.

Lancelot (Carlas) Epiſcopi Regienſis Epiſtola ad Regem de Franciſci Lotharingi Guiſii Ducis dictis & factis poſtremis, ex Gallico Latinè verſa, à Johanne Votare. Paris, 1563. in 8°. *cum privilegio.* La Lettre eſt imprimée en François, qui eſt l'Original dans les Mémoires de Conty, p. 243. un vol. in 4°. par M. Secouſſe.

Languey (François) *Oraiſon funébre de Chriſtine de Salm Ducheſſe de Lorraine*, imprimée.

Laurentii Leodienſis, Monachi S. Vitoni Virdunenſ. Chronicon Virdunenſe, ſeu *Hiſtoria Epiſcoporum Virdunenſ. t. 12. Spicilegii*, p. 278. Nous l'avons fait imprimer avec quelques Additions, & ſes Continuateurs, au premier Tome de l'Hiſtoire de Lorraine.

Lazius. Commentarius in Genealogiam Domûs Auſtriacæ.

Le Long (le P.) de l'Oratoire, dans ſa Bibliothéque des Hiſtoriens François, a cotté beaucoup d'Auteurs qui ont traité de l'Hiſtoire de Lorraine & des trois Evêchés.

Leon IX. Chifflet lui attribuë l'Hiſtoire de S. Hydulphe Fondateur de Moyenmoutier, & de ſes Succeſſeurs. *Chifflet, Commentar. Lothar. p. 2.*

Leonard (le P.) a compoſé deux Panégyriques du Grand Duc Charles III. l'un en Latin, & l'autre en François, cités dans le *Macariſmos Caroli III. p. 254.*

Lorraine. Nous ramaſſerons ſous ce Titre les Ouvrages qui concernent les affaires de Lorraine, & dont on ignore les Auteurs.

Diſcours véritable de ce qui eſt avenu en 1587. tant en l'Armée commandée par M. le Duc de Guiſe, qu'en celle des Huguenots, imprimé à Paris 1588. in 8°.

La Legende de Dom Claude de Guiſe Abbé de Cluny, imprimée en 1581. in 8°. C'eſt une Satyre remplie de calomnies contre le Cardinal de Guiſe & ſa Maiſon. Dom Claude de Guiſe étoit fils naturel de Claude Duc de Guiſe, & d'une Dame de Dijon. Il fit profeſſion de la Régle de S. Benoît, fut Religieux de S. Denys, Abbé de S. Nicaiſe de Reims, puis de Cluny, & mourut le 29. May 1612. mais ce n'eſt pas lui dont veut parler l'Auteur de ce Libelle. Voyez D. Felibien, Hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys.

Lettre au Roy Empereur des François, touchant la Lorraine, in 4°. imprimée.

La véritable Origine de Lorraine. Paris 1649. in 4°. Apparemment l'Ouvrage de M. Godefroy.

Recueil ſommaire contenant l'ancienneté, grandeur, nobleſſe & alliance de la très illuſtre Maiſon de Lorraine : des Dagobert, ou Walter Roy des François Orientaux, juſqu'à Charles IV. préſentement régnant. mſ. trois fois dans la Bibliothéque de Seguier. C'eſt un ouvrage très ſuperficiel.

Ecrit imprimé ſans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, ni date, ni titre, où l'on veut montrer que la Lorraine & le Barrois ſont Fiefs maſculins. Il contient quarante pages in 4°. & commence par ces mots : *Puiſque l'état où ſe trouvent préſentement, &c.* On trouve le même Ouvrage mſ. dans la Bibliotéque de Seguier, n°. 740. p. 12. avec ce titre : *Diſcours pour Charles III. Duc de Lorraine, mis par écrit en 1624. par un ſien Sécrétaire d'Etat.*

Conſidération ſur le Traité de Joinville, p. 129. mſ.

Guerre Cardinale, ou Hiſtoire de la guerre faite dans l'Evêché de Metz, entre Charles Cardinal de Lorraine, & le Sieur de Salcéde, en 1565. imprimée la même année. C'eſt un Libelle contre ce Cardinal.

Enterrement du Cardinal de Lorraine, à Paris en 1550.

Enterrement du Duc de Guiſe à Paris 1550.

Pompe funébre de François Duc de Guiſe, imprimée en 1562.

Item. les derniers propos du même, 1563.

Oraiſon funébre du Duc de Mercœur, par François de Sales Evêque de Genêve, en 1602.

Oratio funebris Claudii à Lotharingia, an. 1572.

Sépulcre de très-haute, très-illuſtre & très-puiſſante Princeſſe Madame Cleaude de Moy Comteſſe de Chaligny, Fondatrice & Religieuſe Profeſſe du Monaſtere de l'Ordre du S. Sépulcre de Jeruſalem, à Charleville, par P. C. E. M. D. I. à Charleville 1628. in 8°.

Hiſtoire du Pr. Charles de Lorraine, grand Prince, grand Prélat, grand Religieux, par le P. N. de Condé Jeſuite. A Paris chez Gaſpard Meturas, 1652. in 12. Ce Livret contient auſſi les éloges des Freres & Sœurs du Prince Charles.

Monument de parfum, ou Diſcours funébre de Madame Catherine de Lorraine Abbeſſe de Remiremont, par le P. D. Laurent Majoret Prieur de S. Vanne de Verdun. A Nancy chez Charlot, in 4°. 1648.

Diſcours ſur la Loy Salique de Lorraine, envoyé au Pape par M. d'Haraucourt de Chambley Bailly de Nancy, au commencement du régne du

gne du Duc Charles IV. mſ. Bibliot. Seguier, vol. 742. p. 54.

Narre véritable de ce qui s'eſt paſſé ſur la fin du régne d'Henry II. Duc de Lorraine, & pendant celui de Charles IV. avant ſa ſortie de ſes Etats, touchant la ſucceſſion, en faveur de la Ligne maſculine, & la nullité du mariage entre S. A. & Madame la Princeſſe Nicole, mſ. là-même, p. 60.

Manifeſte du Duc Charles IV. ſur ſon mariage avec la Ducheſſe Nicole, & la Réponſe de la Ducheſſe Nicole à ce Manifeſte, imprimé à Paris en 1640. in 4°.

Chant des neuf Muſes en l'honneur du Duc de Lorraine, imprimé ſans nom d'Auteur, &c.

Diſcours ſur les affaires du Duc de Lorraine, imprimé à Cologne en 1666. in 8°.

Hiſtoire du Traité de Paix conclu entre la France & l'Eſpagne en 1659. avec un Recuëil de diverſes matieres concernant le Duc de Lorraine, imprimé à Cologne chez Pierre de la Place, 1665.

Diſſertation hiſtorique & politique ſur le Traité fait entre le Roy & le Duc Charles en 1662. imprimé Bibl. Reg. L. 1060. in 4°.

Excerpta ex actis in Parnaſſo Argentorati ex officina Simonis Pauli, 1663. C'eſt la réfutation des Paradoxes de l'Auteur de la Diſſertation précédente.

Expoſition ſommaire du Droit de S. A. R. à la Souveraineté d'Arches & de Charleville, mſ. in 4°.

Mémoire ſur le même ſujet, in fol.

Memoriale Imperii laudabiliſſimo Conventui exhibitum Seren. Loth. Ducis nomine, ad effectum indemnitatis Montis-Ferrarenſ. conſequenda, 1710.

Récit des Conteſtations faites à l'occaſion de la reſtitution demandée par S. A. R. de la ville de S. Hippolyte, in 4°.

Etat ſommaire du Duché de Bar, & des Traités intervenus entre les Rois de France & les Ducs de Bar, à cauſe du même Duché, in 4°. mſ.

Divers Ecrits ſur la levée de la Décime dans le Barrois, mſſ.

Mémoire touchant le Droit de S. A. R. dans le Barrois par M. Arnault, mſ.

Mémoires, Lettres & Ecrits touchant Ligny, mſ.

Mémoire, où l'on établit la Souveraineté de S. A. R. ſur le Barrois, avec les Preuves à la fin.

Premier état des Nobles de Lorraine, Gentils-hommes & anciens Chevaliers, depuis 1428. juſqu'en 1737.

Ordonnances, Patentes, Monnoyes, & le grand Sceau du Duc Charles IV. & de la Ducheſſe Nicole.

Diſcours pour Charles III. écrit par un ſien Sécrétaire d'Etat, in 4°. 1624.

Eclairciſſement ſur les affaires de Lorraine, pour tous les Princes Chrétiens, 1671.

Conferences infructueuſes de Windiſgratz ou violence de la France à retenir la Lorraine, in 18.

Teſtament Burleſque de Charles IV. & ſes Epitaphes.

Vie du Duc Charles V. ſon Teſtament politique, les Oraiſons funébres; ſa Pompe funébre.

Relation de ce qui s'eſt paſſé à l'entrée de Leurs Alteſſes Royales dans leur Ville Capitale de Nancy, le 10. Novemb. 1699. in fol.

Divers Ecrits pour & contre le Code Leopold, en pluſieurs Volumes.

Journal de ce qui s'eſt paſſé en Lorraine, depuis le Traité de Riſvich en 1697. juſqu'en 1737. mſ.

Ordonnance du Roy pour rappeller les Lorrains au ſervice de Sa Majeſté, après l'arrêt & la priſon du Duc Charles IV. A Paris, in 4°. le 12. Juillet 1654.

Lettre à S. A. Imp. l'Archiduc Leopold, ſur le ſujet de l'empriſonnement du Duc de Lorraine, & du Manifeſte publié contre lui le 25. jour de Fév. 1654. écrite par un Serviteur de la Maiſon dudit Duc. A Paris, in 4°. 1654. Avec Permiſſion.

La rencontre inconnuë de M. le Duc (cy-devant Cardinal de Lorraine) & de ſa femme, & leurs métamorphoſes pour ſortir de Nancy. Paris, 1634. Par Pierre Mettoyer Imprimeur ordinaire du Roy. L'Auteur ſuppoſe qu'il rencontra le Prince & la Princeſſe ſur le chemin de Nancy à S. Nicolas, marchant à pied & déguiſés.

Oraiſon funébre de la Princeſſe Eleonore-Marie-Joſeph Reine de Pologne, Archiducheſſe d'Autriche, & Epouſe du Duc Charles V. de Lorraine. Par M. Matthieu Fontaine Curé de Vignot. A Toul, chez Alexis Laurent, 1698. in 12.

Aux bons Lorrains, ſans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, imprimé in 4°. L'Ouvrage commence par ces mots : *Je ne ſçai par quel malheur attaché à la fortune de Son Alteſſe, &c.*

Hiſtoire du Prince Charles V. de Lorraine & de l'Imperatrice Doüairiere. A Cologne, in 8°. chez Pierre Bavell, 1676. C'eſt le développement d'une intrigue apparemment imaginaire du Duc Charles V. & de l'Impératrice Doüairiere, Mere de l'Empereur Leopold, d'une part, & du Prince Henry de Vaudémont fils du Duc Charles IV. avec la Princeſſe Eleonore d'Autriche ſœur de l'Empereur Leopold, d'autre.

La Vie de la Bienheureuſe Marguerite de Lorraine Ducheſſe d'Alençon, morte Religieuſe de ſainte Claire en 1521. A Paris, chez Jean Honault 1658.

La Princeſſe de Falsbourg, Nouvelle hiſtorique

& galante. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1706. in 12.

Recueil ſommaire de l'origine, ancienneté, nobleſſe, grandeur & alliance de la très illuſtre Maiſon de Lorraine, des Dagobert, ou Valter, Roy des François Orientaux, juſqu'à Charles III. préſentement regnant, avec les Preuves, mſ.

Suite de l'Hiſtoire des Ducs de Bar, depuis Pharamond I. juſqu'à Charles III. in 4°. mſ. venant de la Bibliothéque de feu M. Vignole.

Mémoire concernant le Duché de Lorraine, diviſé en 4. Chapitres. Le premier comprend l'Etat Eccléſiaſtique; le ſecond, la Nobleſſe; le troiſiéme, la Juſtice; le quatriéme, la Finance, mſ. in 4°.

Oraiſon funébre du Prince François Abbé de Stavelo, par le R. P. du Poncet Jeſuite.

Décoration & Inſcription pour ſa Pompe funébre, in fol.

Oraiſon funébre du Prince Charles de Lorraine, Electeur de Tréves, par le Pere Cathalan, in 4°.

Mémoire touchant le Prince de Guiſe, mſ.

Oraiſon funébre du Prince Clement par le P. Peruſſaut, 1723. in 4°.

Oraiſon funébre de la Ducheſſe Eleonore d'Autriche, Epouſe du Duc Charles V. & Mere du Duc Leopold, par M. Sommier, in 4°. A Toul, 1698. prononcée à Remiremont.

Autre par M. Matthieu Fontaine Curé de Vignot, in 12. imprimée à Toul en 1698.

Oraiſon funébre de la Princeſſe Gabrielle de Lorraine, fille aînée du Duc Leopold, par M. Sommier, 1711. in 4°.

Teſtament du Duc Leopold du 8. Sept. 1719. mſ.

Procés Verbal de l'ouverture du Teſtament, & Codicille du même, le 28. Mars 1729. mſ.

Relation de la maladie, mort & Pompe funébre du Duc Leopold, 1729. in 4°.

Deſcription des Obſéques faites au Duc Leopold, à la ville de Nancy, le 4. & 5. Juillet 1729. in 4°.

Pluſieurs Oraiſons funébres du même par différens Prédicateurs, dont une partie a été imprimée dans un Volume par J. B. Cuſſon, à Nancy.

Mémoires du Duc de Guiſe, 2. vol. in 12.

Les Amours du Duc de Guiſe ſurnommé le Balafré, in 12.

Panégyrique d'Eliſabeth-Thereſe de Lorraine, Reine de Pologne, par M. l'Abbé Seguier, imprimé.

Item, par M. Clement Docteur de Sorbonne, in 8°. imprimé en 1641. à Paris.

Hiſtoire du Maréchal de Fabert, in 12. Amſterdam, chez Henry Desbordes en 1697.

Lettre écrite au Député Plénipotentiaire de S. A. Séren. de Lorraine à Ratiſbonne, concernant l'information particuliere des choſes imputées par la France à Sadite Alteſſe, & des raiſons que le R. T. C. prétend avoir de l'invaſion de la Lorraine; imprimée à Liége en 1670. Il y a deux Lettres.

Manifeſte du Duc de Lorraine ſur ſon empriſonnement par les Eſpagnols, imprimé.

L'Eſpagne criminelle en l'empriſonnement du Duc de Lorraine, pour Réponſe au Manifeſte de l'Archiduc Leopold, in 4°. 1654. imprimé.

Proteſtation & Arrêt de la Cour Souveraine ſéante à Tréves contre l'empriſonnement du Duc Charles IV. 1654. mſ. entre les mains de M. Pariſot Préſident a la Cour à Nancy.

Ouvrage imprimé, intitulé, *Aux bons Lorrains*, aprés l'empriſonnement du Duc Charles, pour les détourner de prendre parti pour la France.

Lettre des Colonels Remenécourt & Manléon aux hauts Officiers de l'Armée du Duc Charles IV. imprimée.

Réponſe des Officiers de l'Armée du Duc de Lorraine aux Colonels Remencourt & Manléon, à preſent déſerteurs, &c. imprimée in 4°. 1655.

Le Soldat Lorrain, répondant à la Déclaration de M. l'Archiduc Leopold ſur l'empriſonnement fait de la Perſonne de S. A. S. Charles IV. Je l'ai mſ. il contient un abrégé de la Vie & des beaux faits d'armes de Charles IV.

Inſtruction au Sieur de Corberez, allant trouver le Comte de Lignéville par ordre du Roy, à Paris, du 12. Juillet 1654. Du Bureau d'adreſſe, avec Privilége; imprimé.

Mémoire abrégé des grands & ſignalés ſervices que S. A. Charles IV. a rendu à la Maiſon d'Autriche, depuis l'an 1619. juſqu'en 1651. préſenté à l'Empereur par M. Fournier le 21. Novembre 1651. mſ. Le même en Latin auſſi mſ. entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy.

Ordonnance de l'Archiduc Leopold-Guillaume, par laquelle il donne au Duc Nicolas-François l'adminiſtration des biens du Duc Charles IV. imprimée à Bruxelles le 13. May 1654.

Ordonnance du Duc Nicolas-François, qui commande à tous les Officiers, Vaſſaux & Sujets de S. A. Charles IV. qu'ils n'ayent à reconnoître, recevoir, ni exécuter autres ordres que les ſiens, imprimée à Bruxelles le dernier de May 1654.

Déclaration du Duc Nicolas-François au ſujet du Traité de Neutralité paſſé entre le Roy Louis XIV. & la Ducheſſe Nicole, imprimée à Bruxelles le 20. Août 1655.

Récit de ce qui s'eſt paſſé au ſujet de la réconciliation de S. A. Charles IV. avec la Ducheſſe Nicole ſon Epouſe en l'Aſſemblée des Princes & Princeſſes de la Maiſon de Lorraine, en 1647. le tout en pluſieurs Piéces manuſcrites. Cette réconciliation négociée par M.

Digitized by Google

Vincent Conſeiller d'Etat en la Cour de Charles IV. Ces Papiers ſont entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy.

Récit véritable de ce qui s'eſt paſſé à S. Mihiel, tant avant, que pendant le ſiége de cette Ville en 1635. mſ. entre les mains du même M. Pariſot.

Récit ſuccint de ce qui s'eſt paſſé en 1661. lorſque le Duc Charles IV. céda au Roy ſes Duchés de Lorraine & de Bar, à condition que les Princes de la Maiſon de Lorraine ſeroient aggrégés à ceux du Sang de France, mſ. là-même.

Eclarciſſement ſur les affaires de Lorraine pour tous les Princes Chrétiens. L'Auteur répond au Manifeſte publié par ordre du Roy, pour juſtifier ſa conduite envers le Duc Charles, lorſqu'il ſe fut emparé de ſes Etats. A Strasbourg chez Martin Frederic, 1661. in 18.

M. Gravel Plénipotentiaire de Sa Majeſté à Ratiſbonne, ayant réfuté cet Ecrit, on y répondit par un autre Ecrit intitulé: *Reponſe au Mémorial de M. Gravel Plénipotentiaire du Roy de France à la Diéte de Ratisbonne, du 26. Novembre 1670.*

Traité de la nature du Duché de Lorraine, imprimé à Nancy, in 4°. Apparemment par M. Bourcier, pour lors Procureur Général, & depuis Premier Préſident.

Réflexion ſur ce Traité, où un Anonyme s'efforce de le réfuter, mſ. in 4o.

Projet de ce qui peut être propoſé à Monſeigneur le Duc de Lorraine, pour tâcher de le divertir de ſon opinion, en lui faiſant voir le Diſcours ſur la ſucceſſion maſculine en Lorraine, de par Madame la Princeſſe de Lixin, mſ. de l'année 1659. entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour.

Réfutation d'un Miniſtre de la Ducheſſe Nicole, qui prétendoit montrer la ſucceſſion des filles au Duché de Lorraine, mſ. *ibidem.*

Pluſieurs Piéces, tant imprimées que mſſ. au ſujet du mariage du Duc Charles, & Madame la Princeſſe de Cante-croix; les Sentences de Rome qui déclarent le mariage d'entre le Duc Charles IV. & la Ducheſſe Nicole bon & valable; la Sentence d'excommunication du Duc Charles, &c. ſe trouvent en pluſieurs endroits; entr'autres dans les Recueils de M. le Comte le Begue.

Plaidoyé de l'Avocat Général de Lorraine ſur l'Appelation comme d'abus interjettée par le Procureur Général en ladite Cour, de certaine Sentence d'excommunication dénoncée ſous le nom du Pape Urbain VIII. contre Leurs Alteſſes de Lorraine, imprimé en 1632, Bibl. Reg. L. 1060. in 4°. L'excommunication eſt du neuviéme d'Avril 1632. publiée le 23. du même mois. La Piéce eſt longue, & très forte.

Lettre du Sieur de Swenevelt à un ſien ami, ſur les Traités de Monſieur le Duc de Lorraine avec le Roy Très-Chrétien en 1668. imprimée à la Haye 15. Janvier 1668. Il veut prouver que ces Traités ſont nuls.

Conſidération ſur le mariage & l'arrêt du Seigneur Dom Carolo Guaſco Marquis de Solerio, mſ. Il avoit épouſé la Princeſſe Henriette de Lorraine, veuve de Louis de Guiſe Prince de Phalzbourg.

Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine-Joinville, écrite en Vers par un Auteur qui vivoit en 1486. mſ. dans la Bibliothéque des RR. PP. Jeſuites de Dol, au rapport du P. Vignier Jeſuite.

Priere funèbre ſur le trépas du Duc Henry II. à la glorieuſe Vierge Marie ſa Patrone, enrichie de Poëmes, Hieroglyphes, Emblêmes, &c. par *A. D. R.* mſ. entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy.

La vérité éclaircie en l'ordre de la ſucceſſion ès Duchés de Lorraine & de Bar. Il tient pour la maſculinité, mſ. Bibl. Seguier, n. 746. pag. 5.

Mémoire touchant Namur & la Lorraine, par M. le Chevalier de l'Hôpital, mſ. là-même.

Dans la Bibliothéque du Roy il y a deux Volumes in fol. venant de M. l'Abbé de Louvois, concernant les affaires de la Lorraine en 1651. n. 78. 79.

Lotharingia contra Gallorum poſtulationes vindicata. Auctore Johan. Pet. Ludovico P. P. Hagæ Comitis, juxta Exemplar in Germania impreſſum, in 18. C'eſt un Ouvrage fort court, avec de longues Notes, où il raconte une partie de la Vie de Charles IV. On attribue ces Ecrits à M. l'Abbé Hugo.

Les Anecdotes de Pologne, ou Mémoires ſecrets de Jean Sobieski III. du nom. A Paris, chez Aubouin & Clouſier, 1699. 2. vol in 8°. On trouve dans ce Livre beaucoup de particularités importantes touchant le Siege de Vienne en Autriche, & la Perſonne du Duc Charles V. L'Auteur eſt M. Dalerac Gentilhomme de la Maiſon de la Reine de Pologne.

Il y a à la Bibliothéque du Roy huit Volumes mſſ. in fol. de M. Chantereau le Févre, touchant la Lorraine; ſçavoir, n. 9597. n. 2. 3. 4. 5. & n. 8357. n. 16. 16. 17. 18.

Item, parmi les mſſ. de M. le Comte de Brienne, depuis le n. 122. juſqu'au 134. fol. *ibid.*

Cartulaire de S. Vanne, mſ. *ibid.*

Cartulaire du Prieuré de Belval, mſ. *ibid.*

Généalogie de la Maiſon & des Familles de Lorraine. Bigot 212. n. 9891. pag. 684. *ibid.* mſ.

A. petit 14. n. 367. Généalogie de pluſieurs Familles de Lorraine, *ibid.* mſ.

A. petit 15. n. 8368. Armorial des Familles de Lorraine, mſ. *ibid.*

A. petit 17. Item, Armorial, n. 9815. & 9816.

Les juſtes & véritables Eloges de la Maiſon de Lorraine, en pluſieurs Livres ou Nombres. L'Auteur a écrit ſous Leopold I. Il eſt dans le ſyſtême qui fait deſcendre la Maiſon de Lorraine de Guillaume de Bouillon. Il continuë ſon Hiſtoire juſqu'au régne de Leopold I. & rapporte quelque choſe de ſa Vie. Il met pour premier Duc de Moſellane Anſelbert, dit le Catholique. Il parle de la Lorraine ſous les Romains, ſous les François, & enfin ſous les Ducs. Il fait Thierry le Vaillant fils de Guillaume de Bouillon, mſ. entre les mains de feu M. l'Abbé de Tornielle Grand-Doyen de la Primatiale de Nancy.

Ecrits touchant le mariage de Monſieur Gaſton frere de Louis XIII. avec Marguerite de Lorraine ſœur de Charles IV. en 1631. Cahier mſ. dans la Bibliothéque de Seguier, intitulé: *Inventaire des Pieces produites par le Procureur du Roy, demandeur & accuſateur, contre Charles Duc de Lorraine, &c. Nicolas François de Lorraine, cy-devant Cardinal, Henriette de Lorraine Princeſſe de Phalzbourg, & Albin Tellier Religieux Profés, François de nation*, à l'occaſion dudit Mariage.

Lettre écrite au Roy par M. le Duc d'Orléans, de Nancy le 30. de May 1631. & la Réponſe de S. M. imprimées à Paris chez Vitré, 1631.

Réponſe de M. le Duc d'Orléans à la Lettre que le Roy lui a écrite, du 14. Juillet 1631.

Lettre de S. M. au Parlement de Metz, le 11. Janvier 1634. ſur le même ſujet.

Procés fait au Duc Charles IV. au Parlement de Paris; Arrêt, & autres Pieces qui ont ſuivi, ſur le ſujet du même Mariage de Gaſton avec Marguerite de Lorraine, mſ. entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour.

Bibliothéque du Roy mſ. Faur 264. num. 10339. Deux Diſcours contre les prétentions de Meſſieurs de Guiſe à la Couronne.

Droits du Roy Charles VIII. aux Royaumes de Naples, Sicile & Arragon, par Leonard Barronac Maître en la Chambre des Comtes, *Bibl. Reg.* in 4. R. 1. 948. n. 10321.

Le Siége de Metz en 1552. mſ. *Bibl. Reg.* Bethune 192. n. 10335.

L'Ombre de Charles V. Duc de Lorraine, conſultée ſur l'état préſent des affaires de l'Europe. A Cologne, chez Pierre Marteau, in 18. 1694.

Hiſtoire des troubles de Hongrie, 6. vol. in 8°. Paris, 1685. chez Guillaume de Luynes. Il y a dans cet Ouvrage quantité de bonnes choſes touchant les dernieres Campagnes de Charles V. en Hongrie.

Deplorandi Lotharingiæ ſtatûs ab aliquot annis, &c. Elegia.... Nanceii apud A. Charlot Typographum, 1660. in 4°.

Elégie de ce que la Lotraine a ſouffert depuis quelques années. A Nancy chez Antoine Charlot, 1660.

De Caroli IV. Lotharing. Ducis optatiſſimo reditu Panegyris, imprimé à Nancy, 1660. Ces trois Pieces ſont en Vers aſſez paſſables. L'Auteur étoit Lorrain, & de la Mothe, âgé alors de ſoixante & quinze ans.

Panégyrique funébre ſur la Vie & le Trépas de Madame la Ducheſſe Chriſtine, à l'Alteſſe de Madame de Lorraine ſa fille & niéce, par F. D. G. Miniſtre de la Trinité, & Curé de la Manſſe Chartenoiſier, à Nancy, en l'Hôtel de Ville, par Jacob Garnich, Imprimeur Ordinaire de S. A. Appartient à M. Dordelu Avocat à Nancy.

Ilias Lotharingica, ſeu Nanceianum excidium, Poema, Carmina continens 900. mſ. à moi. Je ne ſçai qui en eſt l'Auteur.

Derniers & mémorables propos tenus par S. A. Charles III. à Meſſeigneurs les Princes ſes enfans, au lit de la mort. Le tout écrit quatre jours après par un Soldat de la Compagnie de Nancy. A Nancy, par Blaiſe André Imprimeur, 1608. in 12. à M. Dordelu Avocat.

Hiſtoire & Amours du Prince Charles & de l'Impératrice Doüairiere. A Cologne, chez Pierre Ravell, 1676. in 18. à M. Dordelu Avocat à Nancy.

Annales Galantes de Lorraine, en l'année 1668. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1683. à M. Dordelu Avocat à Nancy.

Mémoires politiques de Charles V. Duc de Lorraine, en faveur du Roy d'Hongrie, faits en 1687. imprimés à Leipſic, 1696. in 12.

Diſſertatio hiſtorica & politica ſuper Tractatu Regis Galliæ cum Duce Lotharingiæ. Acceſſit ejuſdem Refutatio, gallicè & latinè, in 4°. 1662.

Gallia in Domum Lotharingicam & orbem reliquum verecunda, Germanicè candidè repræſentata.

Tiré d'un Catalogue de Livres du Sieur Aniſſon de Lion.

Réponſe à l'Epitre de Charles de Vandémont Cardinal de Lorraine, Prince imaginaire du Royaume de Naples. Paris, 1566. in 8°.

Information pour raiſon de la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe, 1589. & 1590. fol. mſ. dans la Bibliothéque de M. le Maréchal d'Etrée.

Bibliot. de M. le Duc d'Eſtrés.

Ecrit des Princes de la Maiſon de Lorraine, pour prouver leur droit de préſéance ſur les autres Ducs de la Cour de France, compoſé en 1708. ou environ. mſ.

Mémoires compoſés par M. Charles d'Ozier, Généalogiſte de la Maiſon Royale de France, &c. ſur le même ſujet, mſ. en 1687. 1688.

Item, *Ecrit abrégé du même, envoyé à M. le Grand*, en 1708. en Janvier, mſ.

Item, *Remarque ſur la grandeur de la Maiſon de Lorraine*, mſ.

Droits de la Couronne de France ſur la Lorraine, mſ. dans la Bibl. du Roy, num. 1597.

Diſcours du Royaume de Lorraine, où il eſt montré que c'eſt un ancien Fief du Royaume de France. Bibl. de Seguier, num. 742. p. 9.

De la Souveraineté qui appartient à l'Empire ſur la Lorraine. Ibidem.

Mémoires mſſ. ſur la nullité du Teſtament de René II. Réponſe à ce Memoire, mſ.

Contredit au Mémoire cy-deſſus. Bibliot. Seguier, num. 740. pag. 72. 81. & 93.

Union des Etats de Lorraine à la Couronne de France, mſ. Bibliot. Seguier, num. 742. vol. 70. p. 202.

Reponſe aux objections contre ladite Union, ibid. mſ. pag. 205.

Sommaire des juſtes raiſons que le Roy a de retenir le Duché de Lorraine, mſ. ibid. p. 212.

Que le Roy eſt obligé à la reſtitution du Duché de Lorraine, pag. 214.

Raiſon priſe des Eſpagnols pour prouver la même choſe, mſ. pag. 218.

Que le Roy a prudemment rétabli le Duc de Lorraine dans ſes Etats, mſ. ibid. vol. 70. pag. 742. & 224.

De la juſtice des Armes du Roy contre la Lorraine, ibid. pag. 194.

Divers Projets de Déclaration du Roy contre le Duc Charles IV. mſ. fol..... vol. 69. num. 742. pag. 163. & ſuiv.

Légende du Cardinal de Lorraine. Reims, 1576. in 8°.

Le Martyre des deux Freres, 1589. in 8°.

Plaidoyé fait par les Gens du Roy contre les Droits Régaliens de M. le Duc de Lorraine & de Bar, en 18. feuillets, grand papier, entre les mains de M. Pariſot.

Fragmens des Ecritures dreſſées du Régne du bon Duc Antoine, ſur des difficultés avec le Roy François I. pour les Frontiéres du Barrois, &c. *ibid.* mſ.

Remontrances faites au Roy par ſon Procureur Général, touchant le fait de Lorraine & Barrois, & Frontiéres de Champagne, & des entrepriſes faites ſur les limites du Royaume. *Bibliot. Seguier, vol. 72. num. 747.*

Harangue de Maître Jacques Capelle Conſeiller, & Avocat Général du Roy, à cette occaſion, *ibidem.*

Mémoire des Officiers du Roy au Siége Préſidial de Sens, touchant les difficultés ſur les limites du Royaume de France & de Lorraine, *ibidem.*

Mémoire des Officiers du Roy au Siége Préſidial de Chaumont, du 21. May 1604. ſur les entrepriſes du Duc de Lorraine ſur les Droits du Roy devers la Meuſe, *ibidem.*

Avis au Roy Henry IV. par le Procureur Général de la Gueſle, ſur ce que ceux du tiers Etat de Barrois, étant grévés de Tailles par le Duc de Lorraine, eurent recours au Roy comme à leur protecteur, *ibidem.*

Plaidoyé de Simon Marion Avocat au Parlement de Paris, au ſujet d'une Taille que le Duc de Lorraine comme Duc de Bar, avoit miſe ſur les Habitans de Mognéville, ſujets du Baron de Buſſy d'Amboiſe, *ibidem.*

Arrêt qui condamne leſdits de Mognéville à payer ladite Taille.

Ecrit pour prouver les nullités dudit Arrêt.

Ecrit pour juſtifier le ſuſdit Plaidoyé, avec les Piéces juſtificatives.

Plaidoyé du même Avocat Marion pour M. de Buſſy d'Amboiſe, contre M. le Duc de Lorraine, *ibid.*

Mémoire de M. le Procureur Général de la Gueſle, ſur ce qui s'eſt paſſé en 1681. & 1683. ſur les remontrances par lui faites ſur l'omologation des Parlemens de Bar & de Baſſigny de Lorraine au Parlement de Paris, *ibidem.*

Mémoire Hiſtorique de la mouvance du Barrois, où l'on fait voir, 1°. Que le Barrois du tems immémorial dépendoit de la Couronne de France, & eſt mouvant du Comté de Champagne.

2°. Que depuis l'an 1301. juſqu'à préſent il a été de la monvance de la Couronne.

3°. Que le Duché de Bar, tant deçà que de là la Meuſe, releve de la Couronne. J'ai en main ce Mémoire.

4°. Que la diſtinction du Barrois mouvant & non mouvant, eſt chymérique.

5°. On rapporte les démembremens que les Ducs de Lorraine ont faits du Duché de Bar, pour l'unir à la Lorraine, & la ſouſtraire à la Souveraineté de France.

Généalogie des Ducs de Lorraine, mſ. fol. Bibl. Reg. num. 8367.

Item, Généalogie, &c. Bibliot. de M. Seguier, num. 753. & 261.

Item, *Bibliot. Colbert. num. 714. & 2245.* par Denys Godefroy.

Item, *Bibliot. Colleg. Societ. Jeſu, num. 97.*

Item, chez M. Hugo, Abbé d'Etival.

Item, Généalogie de S. Arnoû, *Duchêne, Hiſt. Franc. t. 2. p. 643.* Nous avons donné la vraye & la fauſſe Généalogie de S. Arnoû, dans le premier Tome de cette Hiſtoire. Nous la donnerons à part plus au long. On peut voir à la ſuite de ſes *Vindiciæ Hiſpanicæ, p. 427. & ſuiv.*

Item, Généalogie des Comtes & Ducs de Bar, juſqu'à Henry Duc de Lorraine en 1608. A Paris, 1627.

Paſcal Robin a écrit *Monodie ſur le trépas de François de Lorraine.* Voyez du Verdier, pag. 939.

Epitre à Madame la Ducheſſe de Lorraine, pour la defenſe des Fidéles en l'Egliſe de S. Nicolas, en Vers François, par L. D. M. du Verdier, pag. 328.

Le Chevalier délibéré, Poëme ſur la mort du Duc de Bourgogne tué devant Nancy, Du Verdier, pag. 243.

Excerpta hiſtorica de finibus Imperii Germanici..... ambitu veteris Regni Lotharingici, ejuſque Regibus, &c. impreſſ. an. 1680. ſans

nom d'Auteur, ni lieu d'impreſſion.

Oraiſon Funèbre d'Eliſabeth Thérèſe de Lorraine, Reine de Sardaigne, de Chypre, de Jeruſalem, prononcée dans l'Egliſe de Paris le 22. Septembre 1741. par M. l'Abbé Seguy de l'Académie Françoiſe, imprimée à Paris chez Prault pere, Quay de Gelvres, 1741. in 4°.

Lettre écrite au Duc François III. ſur la Ceſſion de la Lorraine, mſ. chez M. Nicolas le fils, par D. J. G.

Réfutation de cette Lettre, mſ. là même.

Autre Lettre ſur la Ceſſion de la Lorraine, écrite de la Haye le 29. May 1736. là même, mſ.

Remarques ſur l'état de la Lorraine, & ſur l'importance de ce Duché par rapport à la France, mſ. là même, 1736.

Procés Verbal de l'ouverture & cloture du Caveau Ducal aux Cordeliers de Nancy le 26. Février 1744. là même, mſ.

Diſſertation ſur une Médaille frappée en l'honneur du Duc François III. à l'occaſion de ſon avénement à la Couronne, en 1729. Imprimée. A M. Nicolas le fils.

Oraiſon Funèbre de Madame d'Hudicourt Gouvernante des Enfans de Lorraine, in 4°. 1710. par le R. P. Fejuy Dominicain, imprimée in 4°.

Le Triomphe de S. A. R. Charles IV. Duc de Lorraine, &c. à ſon retour dans ſes Etats. A Nancy, par Dominique Poirel, Antoine & Claude Charlot ſes Aſſociés, Imprimeurs de S. A. demeurants devant la Primatiale, 1664.

Scripta differentia Chriſtianiſſimum Regem & trium Epiſcopatuum Vaſſallos concernentia, exhibita laudabiliſſimo Imperii directorio in modernis Comitiis Ratisbonenſibus. Typis Chriſtophori Fiſcheri 1671. C'étoit *Robert de Gravel*, Plénipotentiaire de la part du Roy, qui agiſſoit en cette cauſe, contre les Comtes des deux Ponts, de Valdens, de Naſſau, de Hanau, de Boukenom, de Sarverden, comme Vaſſaux reſpectivement des Evêques de Metz, Toul & Verdun.

Mémoires des Commiſſaires de Lorraine ſur les Abbayes de S. Epvre & de S. Manſuy, imprimées.

Mémoires pour établir le Droit de S. A. R. de Lorraine, ſur Charleville, imprimées.

Autres Mémoires ſur le même ſujet contre Madame la Princeſſe de Condé, imprimées.

Mémoires ſur les difficultés entre Meſſieurs les Evêques & S. A. R. de Lorraine, imprimées.

Tous ces Mémoires ſont de M. Leonard Bourcier, Procureur Général de Lorraine.

Louis. (Jean Pierre) Voyez cy-devant *Hugo.*

Loyens (Huberti) ſuccincta Synopſis rerum geſtarum à Seren. Ducibus Lothar. ab anno 1267. ad annum 1633. Impreſſ. Bruxell. an. 1672. Cet Ouvrage ne regarde proprement que les Ducs de la baſſe Lorraine, & non ceux de la Moſelane, dont nous écrivons l'Hiſtoire.

Luberius (Jean S. J.) Diſcours funèbre prononcé en Latin à l'Anniverſaire de S. A. Claude de Guiſe Ducheſſe de Lorraine, & traduit en François par le Sieur Hennequin. A Nancy, 1651. in 4°.

Lud (Jean) Sécrétaire du Roy de Sicile René II. a écrit un Dialogue, où il traite de la Guerre entre ledit Duc René, & le Duc Charles de Bourgogne. J'en ai un mſ. & je l'ai vû en plus d'un endroit.

Lutange (Nicole de) Celeſtin de Metz, a écrit la Chronique de ſon Monaſtere, où l'on trouve pluſieurs particularités touchant l'Hiſtoire de Metz. Il commence en 1380. auquel il fit Profeſſion. Il mourut en 1438. mais on a continué ſa Chronique juſques vers l'an 1550. Elle eſt manuſcrite chez les RR. PP. Celeſtins de Metz.

A la tête de la Chronique des Céleſtins de Metz, il y a une autre Chronique de la même Ville, depuis l'an 1107. juſqu'en 1395. C'eſt la même, à peu de choſes près, que nous avons fait imprimer au commencement de celle du Doyen de S. Thiebaut, au troiſiéme Tome de notre Hiſtoire.

M

Mabillon (D. Jean) Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. *Lettre ſur le premier inſtitut de Remiremont*, imprimée en 1687.

Item, *Lettre ſur l'état des Dames de Remiremont*, imprimée en 1698.

Item, dans les Actes des Saints & dans les Annales de l'Ordre de S. Benoît, il y a quantité de trés bonnes remarques ſur les Vies des Saints de ce Pays, & ſur les Monaſteres qui y ſont bâtis.

Macedo F. Ord. Minim. Ad Ludovicum Lotaringicum, Laurus Harcurtia Trilaurea, imprimé.

Machon (*Louis*) Chanoine de Toul, ayant quitté le Diocéſe de Toul, s'attacha à M. le Chancelier Seguier, qui lui procura en 1645. la Brevet du Roy pour la Grande-Prévôté de S. Diey. Il la conteſta au Prince Charles de Lorraine Abbé de Gorze, qui en étoit en poſſeſſion en vertu des Bulles du Pape. Le Roy ayant réſervé la connoiſſance de cette affaire à ſon Conſeil, maintint le Prince Charles en poſſeſſion.

M. Machon a compoſé quelques Ouvrages, comme un *Traité politique des differends Eccleſiaſtiques arrivés depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent, tant entre les Papes & les Rois de France, que le Clergé de leur Royaume.* 2. vol. in fol. mſſ. écrits en 1648. Le ſecond Tome contient les Piéces

juſtificatives. L'Auteur les avoit dédiés à M. le Chancelier Seguier: mais on ne jugea pas à propos de les faire imprimer. L'Ouvrage eſt dans la Bibl. de Seguier.

Item, *La Vie de S. Elophe, en quatorze Chapitres*, mſ.

Item, *Hiſtoire du Païs de Lorraine, avec le dénombrement des Villes, bourgs, &c.* mſ. in fol. dans la même Biblioth. Je croi que ce mſ. eſt plutôt de M. le Préſident Alix: mais il a appartenu à M. Machon.

Mageron Chanoine & Official de l'Evêché de Toul, & Conſeiller en la Cour Souveraine de Lorraine, a travaillé ſur l'Hiſtoire de ce Pays; mais je ne ſçai ce que ſes Ecrits ſont devenus. M. Hennequin parle de ſes Ouvrages dans une Lettre du 12. Novembre 1679.

Marii (Nicolai) Decani Eccleſiæ Virdun. Apologia prima. Elle contient pluſieurs Faits hiſtoriques touchant l'Egliſe Cathédrale de Verdun. Paris, 1605. in 4°.

Maſenii (Jacobi S. J.) Nota & addimenta ad Annales Trevirenſ. Brouweri, ad calcem eorumdem annalium. Edit. Leodienſ. 1670. in fol.

M. Maujean Conſeiller de Lorraine a fait une belle Diſſertation ſur les Comtes de Metz, dit M. l'Abbé de Camp. Je ne l'ai pas vûë.

S. Maximin de Trèves. *Defenſio Abbatiæ Imperialis S. Maximini, per Nicolaum Zillerium, S. T. Baccalaur. quâ reſpondetur libello contra præfatam Abbatiam, ab Auctore Anonymo an. 1633. Treviris edito. Impreſſ. Coloniæ 1643. in fol. 2. edit.*

Le P. Vilteme Jeſuite, a compoſé une Hiſtoire complette de la même Abbaye. Voyez *Vilteme.*

Mercœur. Vie de Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, par G. G. D. M. A Cologne 1689. in 12.

Merigot (Chriſtophe) Jeſuite. Vie de Philippe de Gueldre Ducheſſe de Lorraine. A Pont-à-Mouſſon, 1627. in 8°.

Mercy. J'ai eû en main une Relation mſ. des Campagnes de Charles V. Duc de Lorraine, en Hongrie, en 1683. & 1684. mais c'eſt la même choſe preſqu'en mêmes termes que les Mémoires mſ. de M. l'Abbé le Begue. On attribuë ce mſ. à M. le Général Mercy. Il m'a été communiqué par D. Charles Vaſſimont Prieur Titulaire de Flavigny.

Metellus (Hugues), dont les Epitres, au nombre de cinquante-cinq, ſe conſervent dans la Bibliotheque du Colége de Clermont à Paris, étoit natif de Toul, avoit eû pour Précepteur Tiecelin, & avoit étudié ſous Anſelme de Laon. Après la mort de ce dernier arrivée en 1117. Hugues dit: *Le feu de la parole eſt éteint ſur la terre.* Hugues avoit eû pour condiſciple un nommé Humbert.

Ces circonſtances prouvent le tems auquel Metelus a vêcu. On trouve de ſes Lettres au Pape Innocent II. à Adalberon Archevêque de Tréves, à Etienne de Metz, à Henry de Toul, à Pierre Abailard, à Heloïſſe Abbeſſe de Paraclet. Dans l'Epitre quarante-unième adreſſée aux Cardinaux, il parle des Prémontrés, & releve la particularité de leurs habits, & leur nouveauté. Le P. Mabillon a fait imprimer une Epitre de Metellus à Gerlandus, dans laquelle il s'exprime d'une maniere fort catholique ſur la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, & réfute des ſentimens erronés que Gerland avoit propoſés ſur cette matiere; mais Gerland n'étoit pas encore déclaré en ce tems-là pour l'héréſie de Berenger.

Je ne fais aucun doute que ce ne ſoit le même Hugues Metellus, cité par Champier dans ſon *Recueil, ou Chronique des Hiſtoires des Royaumes d'Auſtraſie, ou France Orientale, dite après Lorraine, &c.* ch. IV. & après lui par Vaſſebourg, *Antiquités de la Gaule Belgique*, l. 3. fol. clvij. 6. Voici les paroles de Symphorien Champier: *De ce Guerin, dit Hué de Toux, que au tems que Guerin gouvernoit Lorraine, ſous Pepin Roy de France, Flandre étoit gouvernée par les Foreſtiers du Roy Pepin, du tems de Adaces Pere de Baudoüin premier Comte de Flandre; & lors commencerent grieves diſſenſions entre Guerin Gouverneur de Lorraine, & ſon frere Belghon, & Froimond le Prince de Bourdelois Comtes d'Artois; pourquoi il advint une fois au Palais du Roy Pepin en la Cité de Laon, que les Bourdelois, pour la partie de Froimond, envahirent Guerin Gouverneur de Lorraine, qui étoit tout ſeul loing de ſes gens, & lui coururent ſus; mais il défendit tellement, que ils ne lui firent aucun mal, &c.*

Je fais très peu de cas de cette prétenduë Hiſtoire de Guerin le Lorrain; mais il importe de ſçavoir que Hugues Metellus Chanoine Régulier de S. Leon de Toul, vivoit vers l'an 1150. ſous l'Abbé Seibaldus ou Sigibaldus, qui mourut en 1157. L'Auteur du Roman de Garin le Lorrain vivoit dans le même tems; & nous croyons que ce n'eſt que le même Auteur. M. Bergier dans ſon Ouvrage ſur les grands Chemins de l'Empire, l. 1. ſect. 26. cite Hugues de Toul, comme un Auteur plein de fables, qu'il débite comme de véritables Hiſtoires. J'ai écrit à quelques-uns de mes amis à Paris, pour ſçavoir qui étoit ce Hugues de Toul, & nul ne m'en a pû dire des nouvelles.

Metz. J'ai déja parlé des Chroniques de Metz ſous le nom *Chroniques.* Voyez Spicilege Dachery, t. 6. p. 643. & Ducheſne hiſt. Franc. t. 3. pp. 126. & 162. & le premier tom. de notre Hiſtoire de Lorraine.

Hiſtoire des Evêques de Metz, juſqu'en 1483. Bibl. Colbert, n°. 4792. mſ.

Hiſtoire Eccléſiaſtique de Metz, Bibliothéque Sainte-Geneviéve, mſ.

Hiſtoire Eccléſiaſtique & Politique de Metz, par le P. Benoît Picard, mſ.

Hiſtoire mſ. des Evêques de Metz. *Incipit: Metis eſt civitas antiqua, &c.* Elle finit par la premiere main, à Bochard, mort en 1283. & la ſeconde ou troiſiéme main, à Jean de Lorraine, qui réſigna en 1530.

Le Siége de Metz en 1552. mſ. commence ainſi: *Après que le Roy de retour des quartiers d'Allemagne qui ſont deçà de Rhin....* Il finit par le dénombrement des Capitaines, & autres gens de nom, qui ſont morts aujourd'hui.

Mémoire mſ. compoſé pour l'uſage d'un Intendant de Metz en 1697. J'ai eû en main ce Manuſcrit, communiqué par M. Nicolas Procureur Général Fiſcal de l'Evêché de Metz, à Vic, dans lequel il y a pluſieurs choſes importantes. En voici le ſommaire I. Livre, Hiſtoire de la réduction de la Ville de Metz, & des trois Evêchés en la puiſſance du Roy. Ch. I. Comment s'eſt formé l'Etat de la Lorraine; ſucceſſion de ſes premiers Ducs; union du Barrois à la Lorraine; de la ſucceſſion des femmes à ce Duché. Ch. II. Hiſtoire de Charles IV. de Charles V. & de ſes Enfans, Duc de Lorraine. Ch. III. Hiſtoire des diverſes branches de la Maiſon de Lorraine. Ch. IV. Etat Préſent des Duchés de Lorraine & de Bar, par rapport à ſon gouvernement, à ſes Finances, &c.

Liv. I.

Liv. I. Ch. I. Divers événemens arrivés dans la frontiére d'Allemagne en ce ſiécle, par leſquels la Lorraine s'eſt formée en l'état où elle eſt aujourd'hui, depuis 1631. juſqu'en 1641.

Ch. II. Depuis le commencement du régne de Louis XIV. juſqu'à la Paix de Munſter.

Ch. III. Depuis la paix de Munſter, juſqu'en 1663.

Ch. IV. Depuis 1663. juſqu'en 1668.

Ch. V. Depuis 1668. juſqu'à la Paix de Nimégue.

Ch. VI. Depuis la Paix de Nimégue, juſqu'en 1684.

Ch. VII. Depuis la derniere Guerre commencée à la fin de 1688. & finit à la fin de 1697. par le Traité de Riſvich.

Seconde Partie.

De l'intérieur du Département de Metz

Ch. I. Deſcription du Département de Metz, où ſont compris les Evêchés de Metz, Toul & Verdun.

Ch. II. Qui regarde le commerce dans le département de Metz.

Ch. III. Des nouveaux Convertis.

Ch. IV. Des Juifs.

Ch. V. De l'ordre des Finances.

Ch. VI. De l'ordre de la Juſtice.

Ch. VII. Du gouvernement Eccleſiaſtique.

Ch. VIII. Du gouvernement militaire.

L'Auteur reconnoit que depuis la fin de la ſeconde race juſqu'à la fin du régne de François I. les limites du Royaume entre l'Empire & la France, ne s'étendoient pas plus loin que la Champagne; que depuis 1299. la Meuſe lui a ſervi de limites; qu'alors on planta des bornes d'airain ſur la Meuſe. A l'égard de la Maiſon de Lorraine, il ſuit le ſyſtême de M. Godefroy & du P. Vignier, qui eſt le ſeul ſoutenable. Il dit que l'Empereur Charles IV. étant à Metz, érigea le Comté de Bar en Duché, en faveur de Robert Comte de Bar, à la recommendation d'Iolande de Flandre, veuve de Henry Comte de Bar, ſa Mere, c'eſt-à-dire, Mere de Robert Comte de Bar.

Meuriſſe Evêque de Madaure, de l'Ordre de S. François, Suffragant de Metz; *Hiſtoire des Evêques de l'Egliſe de Metz*, in fol. à Metz, 1634. Son Hiſtoire continuë juſqu'à Henry de Bourbon quatre-vingt-huiteme Evêque de Metz, qui ſuccéda en 1612. au Cardinal de Givry.

Item. *Hiſtoire de la naiſſance, du progrés & de la décadance de l'héreſie dans la Ville de Metz, & le Pays Meſſin*, imprimé à Metz en 1670. in 4°. Cet Auteur étoit ſçavant & zélé.

Midot (Jean) Archidiacre de Toul, a écrit des Mémoires ſur les Evêques de Toul. Je les ai mſſ. & ils n'ont jamais été imprimés.

Item. *Commentarius cauſarum firmitati communitatis Norbertinæ antiqui rigoris aſtipulantium. Muſſi-ponti 1633.* in 4°.

Item. Il a écrit en Latin le Voyage de M. de Maillane vers le Roy d'Angleterre en 1606. y ayant accompagné ce Seigneur, qui fut depuis Evêque de Toul, de la part du Grand Duc Charles. J'ai cet Ecrit mſ.

Mignant (Claudii) Eydillion de Filiis & chriſtiana profectione illuſtriſſimi Principis Caroli à Lotharingia Marchionis Cœnonani ad ſacrum bellum ad Turcas ſuſceptum. Paris, 1572. in 12.

Le même traduit en François, & imprimé la même année 1572. A Paris, in 4°.

Mont-André (du Boſc) *Suite hiſtorique de la baſſe Lorraine, & en paſſant, de l'Hiſtoire Généalogique de Godefroy de Bouillon.* A Paris, 1662.

Montreux (N. de) Hiſtoire univerſelle des Guerres des Huns, depuis l'an 1565. juſqu'en 1606. avec les exploits & les hauts faits d'armes de Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & Lieutenant Général de l'Empereur contre les mêmes Turcs. Tom. II. par N. de Montreux. Paris, 1608. in 4°.

Moriſon (*M.*) cy-devant Chanoine de S. Diey, & qui a renoncé à ſon Canonicat pour vaquer à l'Etude, a compoſé une *Diſſertation ſur l'érection du Comte de Bar en Duché.* Il y prétend, que ce n'eſt ni l'Empereur Charles IV. ni le Roy Jean de France, qui ont fait cette Erection: mais que le Comte Robert de

Bar

Bar ſ'étant donné la qualité de Duc, le Roy Jean & l'Empereur Charles IV. l'approuverent & l'agréerent quelques années après. Le Roy Jean l'approuva pour le Barrois mouvant, qui relevoit de ſa Couronne, & l'Empereur pour le Barrois non-mouvant, qui eſt en deçà de la Meuſe. Il prouve aſſez bien, que le Comte de Bar ne prenoit pas encore le titre de Duc au mois d'Octobre 1354. mais qu'il commença à le prendre auſſi-tôt après; car aux mois de Janvier & de Février, qu'on comptoit encore 1454. & qui étoient déja 1455. ſelon notre maniere de compter aujourd'hui, Robert prenoit le titre de Duc, comme le montre M. Moriſon par des Extraits de titres. Il conclut que cette Erection eſt venuë au Comte de Bar à peu près de même que la dénomination d'Alteſſe Royale au Duc de Savoye, & à Leopold I. de glorieuſe mémoire, leſquels ayant d'abord pris cette auguſte qualité, ſe la ſont enſuite fait confirmer par les autres Puiſſances de l'Europe.

Mornay (Philippe Dupleſſis) Diſcours du droit prétendu par la Maiſon de Lorraine à la Couronne de France, imprimé, in 8°. 1583.

Muſnier (*D. Pierre*) Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne. Hiſtoire de la Réforme & des Monaſtéres de la Congrégation de S. Vanne, depuis ſon origine juſqu'en l'an 1720. in fol. 6. vol. mſſ.

Muſſey Curé de Longwy. *La Lorraine ancienne & moderne.* A Nancy 1712. in 12. L'Auteur prétend donner la véritable Origine de la Maiſon de Lorraine, avec un Abrégé de l'Hiſtoire de chacun de ſes Souverains. Il ſoutient que Gerard d'Alſace deſcend des anciens Comtes de Moſellane, & des premiers Rois des Gaules, & non pas des Comtes d'Alſace. Il fait deſcendre la Maiſon de Lorraine de Pharamond par S. Arnoû, S. Clodulphe, Martin, Eleuthere, Lohier, Frideric, Sadiger, Regnier, Ricuin, Othon, Ferry, Theodoric, Ferry II. Gerard III. Duc de Lorraine Moſellane, pere de Thierry; c'eſt-à-dire, qu'il veut concilier l'ancien ſyſtème avec le nouveau, touchant l'origine de nos Ducs, & donne dans pluſieurs viſions, en ſuivant de faux Titres.

N

N*Ancy.* Primatiale de Nancy: Divers Ouvrages pour & contre l'Erection de la Primatiale, chez M. Nicolas le fils, Marchand à Nancy.

Ecrits pour & contre la préſeance entre le Chapitre de S. George de Nancy, & celui de la Primatiale; imprimés, là-même.

Nave (Nicolas) Préſident de Luxembourg. Vaſſebourg cite les Recueils de M. Nave. Je ne les ai point vûs.

Nerveze. Hiſtoire de la Vie de Charles Duc de Mayenne, imprimée en 1613.

Neuf-château, petite Ville de Lorraine. *La Jacquerie du Neuf-château, ou Relation de la révolte de la Ville de Neuf-château*, imprimée. Je ne l'ai point vûë; mais des perſonnes d'honneur m'ont dit l'avoir lûë.

O

O*Udin* (M. Jean) Prêtre Verdunois, a écrit l'Etat & l'Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine & de Guiſe, diviſée en quatre Livres. Le premier comprend les Vies du Duc René, & de ſon Epouſe Philippe de Gueldres. Le ſecond, celle de François de Lorraine Duc de Guiſe. Le troiſiéme, celle de Henry I. Duc de Guiſe, & des autres Princes de cette Maiſon du même tems. Le quatriéme comprend ce qui eſt arrivé enſuite de l'orage de Blois. Je ne ſçai ce qu'eſt devenu ce Manuſcrit.

P

P*Aige* (Jean le) Feu M. le Paige Avocat en la Chambre du Conſeil, & Maitre des Comptes du Duché de Bar, a compoſé un Ecrit intitulé: *Diſſertation hiſtorique, où il eſt prouvé que les Comtes & Ducs de Bar ont été reconnus vrais Souverains, & que le reſſort au Parlement de Paris, n'a été établi paiſiblement dans la mouvance, que par les Concordats.* Il y réfute un Mémoire, où l'on avoit voulu établir le contraire. L'un & l'autre ſont manuſcrits, entre les mains de M. Jean le Paige fils, Avocat à Bar-le-Duc. Il a encore compoſé d'autres Ouvrages, dont je parlerai dans l'Hiſtoire des Hommes illuſtres de Lorraine.

Papirei Maſſonii (Johan.) Elogia illuſtr. Principum Claudii & Franciſci à Guiſia.

Paré (Ambroiſe) fameux Chirurgien, envoyé dans la ville de Metz pendant le Siége de Charles V. en 1552. a fait une deſcription de ce Siége, & l'a inſerée dans ſes Ouvrages.

Paul Diacre, autrefois Sécrétaire de Didier Roy des Lombards, & amené à Metz par l'Empereur Charlemagne; étant dans cette ville, il écrivit l'Hiſtoire des Evêques de Metz juſqu'à ſon tems. Elle eſt imprimée au premier Volume de notre Hiſtoire de Lorraine, & ailleurs.

Pierard Caſtel. Cartulaire de S. Bènigne de Dijon, où il a ramaſſé bon nombre de Piéces utiles à notre Hiſtoire.

Perin (Leonard) Oraiſon funèbre du Duc Charles III. imprimée à Pont-à-Mouſſon en 1609.

Pernot (M. le Préſident) Le Héraut d'Armes de Lorraine mis en François par M. le Préſident Pernot.

Phelippin (Jacques.) *Recueil du Chroniqueur Jacques Phelippin;* ce ſont des remarques hiſtoriques aſſez courtes, depuis l'an 1418. juſqu'en 1603. mſ. entre les mains de M. Corberon Conſeiller d'Etat à Colmar.

Philbert (D. Ignace) Bénédictin de la

Congrégation de S. Vanne. *Antiquités des Monts de Voſge*, mſ.

Picard (P. Benoît) Capucin. Voyez ſon article ſous *Benoît*.

Picard Docteur en Médecine. Vertu des Exorciſmes en la perſonne de Mademoiſelle de Ranfain poſſedée. A Nancy, 1622. in 12.

S. Pierre de Metz. Abrégé de l'Hiſtoire monaſtique des Abbayes de S. Pierre & de ſainte Marie de Metz, par D. Charles George, mſ. ici, & chez feu M. Giſſé Chanoine de Metz.

Factum pour la ſécularité des Dames de l'Abbaye de S. Pierre de Metz, où l'on montre qu'elles ſont anciennes Chanoineſſes, & non de l'Ordre de S. Benoît, mſ. chez M. Giſſé.

Inventaire des Titres & autres Documens qui ſervent à prouver que les Dames Abbeſſes & Religieuſes de S. Pierre & de ſainte Marie de Metz, ſont de l'Ordre de S. Benoît. mſ. chez M. Giſſé. La choſe y eſt démontrée par Piéces.

Pilladius, ou *Pillardius* (*Laurentius*) *Canonic. S. Deodati, Ruſticiados Libri vj. in quibus Antonii Lothar. Ducis de Alſatia Ruſticis reportata victoria metricè deſcribitur. Metis, 1548. in 8°.* Cet Auteur écrit bien en Latin, & ſon Poëme eſt fort agréable.

Pois (Charles le) Medecin du Grand Duc Charles, a compoſé, autant que j'en puis juger, l'Eloge de ce Prince, intitulé : *Caroli III. Lotharingiæ Ducis Macariſmos. A. C. P. Muſſiponti, 1609. in 4°.* C'eſt un Ouvrage rempli d'une très grande érudition, où il fait l'éloge du Duc Charles III. & de tous ſes Enfans, en autant d'articles qu'il y avoit de Princes & de Princeſſes, auſquels il conſacre à chacun ſa Couronne particuliere. Je parlerai de Meſſieurs *le Pois* dans la Liſte des Auteurs Lorrains en général.

Poncet. Le R. P. Poncet Jeſuite, habile Prédicateur, fut chargé d'écrire la Vie du Duc Charles V. mais pour quelques expreſſions, qui ne furent pas du goût du Duc Leopold, l'Ouvrage ne parut pas. M. le Clerc fameux Graveur avoit déja fait les Planches, les Vignettes, les Culs-de-lampes, les Lettres griſes qui devoient accompagner cette Hiſtoire: & on les vent à part.

Prevon (M. l'Abbé) Hiſtoire de Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, en quatre parties in 12. A Amſterdam 1741.

Praillon. Mémoires mſſ. de M. Praillon ancien Maître Echevin de Metz. Le P. Benoît les cite ſouvent. Je n'ai pû les déterrer à Metz.

Probus (*Chriſtophorus*) *Barro-Ducanus, Deploratio ſuper morte illuſtriſſimæ Renatæ à Borbonia, uxoris illuſtr. Principis Antonii à Lotharingia, Carmen elegiacum. Argentinæ, 1539.*

Puy (Du). Voyez ſous la lettre *D.*

R

Remberviller (Alphonſe) Hiſtoire de S. Livier, compoſée par M. Remberviller, & dédié au bon Duc Henry.

Item. *Remberviller.* Les Larmes publiques ſur le trépas de Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, avec la Polemologue, ou Priere Guerriere, dont il uſoit, &c. imprimée à Nancy, 1602. in 4°.

Item. *Les dévots Elancemens du Poëte Chrétien, an. 1603.*

Remy (Nicolas) Diſcours des choſes avenuës en Lorraine, depuis le décés du Duc Nicolas, en 1473. juſqu'à celui du Duc René II. imprimée pluſieurs fois, à Pont-à-Mouſſon en 1605. à Epinal en 1617. & 1626.

Ejuſdem Elegia in laudem Caroli III. Lothar. Ducis. Je ne ſçai ſi elles ont été imprimées: elles ſont citées dans le *Macariſmos* de Charles III. p. 254.

Item. *Demonololatria*, imprimé à Lyon en 1595. C'eſt une Hiſtoire d'une infinité d'exemples de Sorciers & de Sorcieres, auſquels on a fait le procés en Lorraine du tems de l'Auteur, qui en étoit parfaitement inſtruit, comme ayant été Procureur Général de Lorraine. Ce Livre n'eſt pas fort rare, mais il eſt difficile d'en trouver le frontiſpice.

M. Remy écrit bien en Latin, & fait de fort bons Vers.

Remiremont. Comme l'Abbaye de Remiremont eſt fort illuſtre, & fait une grande figure en Lorraine, on a beaucoup écrit ſur ſon ſujet, ſur-tout depuis les tentatives qu'a faites la Princeſſe Catherine de Lorraine, pour la réformer.

Hiſtoire de Remiremont, par *Valdenaire*, mſ. Voyez *Valdenaire.*

Hiſtoire de Remiremont, par Jacques Bruyer. Voyez *Bruyer.*

Hiſtoire monaſtique de Remiremont, par le Pere D. Charles George, mſ. Voyez cy-devant *George.* J'en ai une Copie mſ.

L'état ſéculier de l'Egliſe de Remiremont, contre l'Ouvrage de Dom Charles George, mſ. entre mes mains.

M. Thierry Grand Doyen de l'Egliſe de S. Diey, a fait auſſi une Réfutation à l'Ecrit de Dom Charles George. Voyez cy-après *Thierry.*

Le Pere du Heaume de l'Oratoire, a écrit ſur le même ſujet, en faveur des Dames de Remiremont; mſ. entre les mains de M. de Corberon, Conſeiller d'Etat à Colmar.

Diſcours ſommaire de l'inſtitution, ordre & état de l'Egliſe de Remiremont, au 2. de May 1619. mſ. dans la Bibliothéque de Seguier, Vol. 742. p. 154.

Diſcours ſur l'état ſéculier des Dames Chanoineſſes de Remiremont: leur origine ancienne, & de l'étymologie de leur nom, où

l'on fait voir, contre l'Hiſtorien des Evêques de Metz, qu'elles ne ſont pas originairement de l'Ordre de S. Benoît, mais de Fondation ſéculiere, contre l'illuſion populaire; mſ. entre les Papiers de feu M. Giſſe Chanoine de Metz, qui étoit fort éloigné de ces ſentimens.

Obſervations ſur un Ecrit qui a pour titre, *Hiſtoire monaſtique de l'Abbaye de Remiremont, Ordre de S. Benoît*, où l'on fait voir que cette prétenduë Régularité n'eſt fondée que ſur deux faux titres; & en conſéquence, que la longueur des ſiécles n'a pû la preſcrire, à cauſe de l'abus.

Troubles ſuſcités par Madame l'Illuſtriſſime Abbeſſe de Remiremont Catherine de Lorraine, au ſujet de la Réforme qu'elle vouloit introduire dans cette Abbaye, mſ. là-même, p. 182.

Dans ces Ecrits, on prétend que l'état des Dames de Remiremont n'eſt autre que ce qu'on lit dans l'Ecriture: *Que les Filles du Sang Royal de David étoient entretenuës au Temple, juſqu'à ce qu'elles ſe mariaſſent, ou choiſiſſent une autre condition; que jamais elles n'ont été aſtreintes à aucune Régle de Religion, ni à aucuns vœux, excepté l'Abbeſſe ſeule, qui fait profeſſion de la Régle de S. Benoît, & n'eſt pourtant obligée d'en porter l'habit. Que les Prébendes des Dames ne ſont point Bénéfices, &c.*

Jean Thomaiſe Marnavitius, Archidiacre de l'Egliſe Cathédrale de Zagrabie, a auſſi écrit pour ſoutenir les prétentions des Dames de Remiremont, ſur leur état ſéculier. Son Ouvrage a été réfuté par Dom Ignace Philibert, Bénédictin Réformé de S. Vanne, & depuis paſſé dans l'Ordre de Cluny, par un Ouvrage intitulé, *Antiquités des Monts de Voſge, notamment du Saint Mont*; conſervé mſ. au Prieuré du Saint Mont. Il y montre que l'Abbaye de Remiremont eſt de l'Ordre de S. Benoît. L'Ouvrage eſt ſçavant, & exact pour ce tems-là. Voyez cy-après *Thomaiſe*.

Recueil de pluſieurs difficultés qui ont été propoſées à pluſieurs Docteurs, ſur l'état préſent des Dames de Remiremont, imprimé en 1695.

Conſultation ſur l'état des Dames de Remiremont, imprimé en 1685.

Quelques Mémoires imprimés ſur le même ſujet.

Viſitatio & Reformatio Eccleſiæ ſancti Petri Romaricenſ. per Dominum illuſtr. D. Ludovicum Comit. Saregi. imprimé à Côme en 1613. in 4°. avec des Apoſtiles à la marge, de la main des Cardinaux Millino, de Sienne, & Lancelotto. Cette Piéce & les précédentes, ſe trouvent au Saint Mont dans un petit Livre rouge. J'ai une Copie mſ. des Actes de cette viſite, & il y en a encore d'autres dans la Province.

Arrêts du Conſeil d'Etat du Roy, des années 1692. 1693. & 1694. en forme de Réglemens pour l'Egliſe de Remiremont, entre Madame la Princeſſe de Salm Abbeſſe de Remiremont, d'une part, & la Doyenne & le Chapitre de ladite Egliſe, d'autre part; imprimé à Paris en 1694. in 4°.

Factum pour le Sieur Royet, contre les Dames Abbeſſe, Doyenne & Dames de Remiremont. Il y a dans cet Ouvrage pluſieurs Traits hiſtoriques ſur l'Abbaye de Remiremont, & ſon état ancien.

René I. Roy de Sicile, a écrit quelques Livres, qu'il a dédiés au Roy Louis XI. La Croix du Maine, en ſa Bibliothéque, & Naudé, Additions à l'Hiſtoire de Louis XI. chap. 4. p. 46.

Rice, M. Rice Chapelain à Neuf-château, a fait pluſieurs remarques ſur tous les Bénéfices, tant ſéculiers que réguliers de la Lorraine, mſ.

Richard (le Pere Richard Jeſuite) travailloit en 1679. depuis plus de vingt-cinq ans à la Vie des Saints de la Maiſon de Lorraine. Il diſoit qu'il y en avoit plus qu'il n'y a de jours en l'année. M. le Baron Hennequin, dans une Lettre de l'an 1679. dit qu'il avoit eû ordre de dire à ce Pere de laiſſer ſon Manuſcrit entre les mains de quelque perſonne fidelle & affectionnée. Je ne ſçai ce que cet Ouvrage eſt devenu.

Richer, Abbé de S. Martin de Metz, a écrit la Vie de S. Martin de Metz, en Vers Latins rimés; & une deſcription de ſon Abbaye en une eſpéce de Vers libres, écrits au milieu du douziéme ſiécle, mſ. à préſent en l'Abbaye de Moyenmoutier.

Richerii Senonienſis Monachi Chronicon Senonienſe, imprimé au troiſiéme Tome du Spicilége du Pere Dachery, p. 273. Il prend les choſes depuis l'origine de l'Abbaye de Senones, au ſeptiéme ſiécle, juſqu'à ſon tems, c'eſt-à-dire, au treiziéme ſiécle. J'en ai fait imprimer de longs Extraits.

Riguet, M. l'Abbé de Riguet ayant fait profeſſion dans l'Ordre de Prémontré, fit une partie de ſes Etudes au Pont-à-Mouſſon ſous le Pere Sirmond Jeſuite. Il fut choiſi pour Gouverneur des études du Duc Charles V. & en 1673. ayant été envoyé en Pologne, pour ménager la Couronne au Prince ſon éleve, il y harangua (a) avec tant d'éloquence, qu'il s'éleva une acclamation unanime, qui demandoit le Duc de Lorraine pour Roy; néanmoins la choſe ne réüſſit pas. En 1678. M. de Riguet revint en Lorraine, où il s'occupa tout entier à l'Etude. Nous avons de lui le *Syſtême Chronologique des Evêques de Toul*, imprimé à Nancy en 1701. in 12.

Hiſtoire des Grands Prévôts de S. Diey, mſ. in fol. vol. 1.

(a) Du moins il compoſa la Harangue; car l'on m'a aſſuré que ce fut M. Mahuet qui la prononça.

Hiſtoire ſommaire des mêmes Grands Prévôts, mſ. in 4°. vol. 1.

Commentaire ſur les Titres de l'Egliſe de S. Diey, mſ.

Memoire hiſtorique & chronologique pour la Vie de S. Diey, imprimé à Nancy chez Charles Charlot, & Nicolas Charlot, en 1680. in 8°.

Je crois qu'il eſt auſſi Auteur des Manuſcrits ſuivans, qui m'ont été communiqués par M. Saunier de l'Oratoire de Nancy.

Généalogie des Ducs de Lorraine, avec des Preuves, que ceux qui régnent aujourd'huy, deſcendent de Gerard d'Alſace. Il prouve ce qu'il avance, principalement par les Titres de l'Archive de S. Diey.

Diſcours du Comté & des Comtes de Vaudémont, mſ.

Mémoires contre la prétenduë mouvance du Duché de Bar, mſ.

Erreurs de ceux qui ont crû que les Armoiries que les Ducs de Lorraine portent aujourd'huy, viennent de Godefroy de Bouillon, & que le Duc Mathieu eſt le premier qui ait porté dans ſes Armes les trois Alerions; mſ.

M. l'Abbé de Riguet avoit été Abbé Régulier de Jovillier, Ordre de Prémontré, Prieur Commandataire de Flavigny, Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, qu'il a remis à la Congrégation de S. Vanne; Grand Prévôt de S. Diey, Grand Aumônier, Conſeiller d'Etat & du Parlement de Lorraine.

Roſieres. Franciſci Roſerii Archidiaconi Eccleſiæ Tullenſ. Stemmata Lotharingiæ & Barri Ducum, tom. vij. ab Antenore ad Caroli III. Lothar. Ducis tempora. Pariſ. 1580. fol. Cet Auteur eſt fort décrié par ſes fables, par la hardieſſe qu'il s'eſt donnée de corrompre les Titres dont il s'eſt ſervi, & d'en fabriquer de nouveaux, pour ſoutenir ſon ſyſtéme ſur l'origine des Ducs de Lorraine. Il étoit natif de Bar-le-Duc, ſorti d'une Famille noble, & conſidérable par ſes emplois. Il fut Chanoine de Toul, Grand Archidiacre, Official & Vicaire Général de l'Evêché, Maître des Requêtes, Conſeiller d'Etat des Ducs de Lorraine.

On conſerve pluſieurs Copies manuſcrites de l'interrogatoire qu'il prêta à Toul devant les Commiſſaires du Roy. Il eſt ſurprenant que les Commiſſaires ne lui ayent fait aucune queſtion ſur les Titres qu'il a falſifiés ou forgés. Il faut qu'alors la choſe ne fût pas encore bien connuë. Il mourut le 29. Août 1607. & fut enterré dans la Cathédrale de Toul. Il eut quelques affaires fâcheuſes, qui l'obligerent d'aller à Rome pour ſe purger. Etant en préſence du Pape, il parla d'une maniere ſi pathétique, que le Souverain Pontife touché de ſon diſcours, & par ſes cheveux blancs, le renvoya, & en fut, dit-on, touché juſqu'aux larmes. M. de Roſieres travailla beaucoup, pour empêcher que l'héréſie ne s'introduiſit dans le Diocéſe de Toul. Il y a dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Mihiel, *ſeize Catéchéſes, ou Inſtructions chrétiennes & ſalutaires au Clergé & Peuple de l'Archidiaconé de Toul*, par le même M. de Roſieres, mſ. in fol. avec le Portrait de l'Auteur en crayon.

Romain (Nicolas) a traduit en Vers François le premier Livre de la Nanceïde. Voyez cy-devant *Blaru*.

Rouſſel (M.) Chanoine de la Madelaine de Verdun, a compoſé l'Hiſtoire de l'Egliſe de Verdun, diviſée en quatre parties: la premiere, comme elle étoit ſous les Empereurs Romains, juſqu'en 502. la ſeconde, ſous les Rois d'Auſtraſie & de Lorraine, juſqu'en 985. la troiſiéme, ſous les Empereurs d'Allemagne, juſqu'en 1548. & la quatriéme, ſous les Rois de France juſqu'aujourd'hui. L'Auteur nous a communiqué le Manuſcrit des trois premieres parties, qui ſont faites avec beaucoup de diligence. On imprime actuellement cette Hiſtoire à Paris, par les ſoins de M. le Bœuf Archidiacre d'Auxerre.

Royer (D. Alexandre, Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne) a compoſé pluſieurs Ouvrages qui ſont demeurés manuſcrits, & qui nous ont été donnés par le R. P. Dom Humbert Belhomme, Abbé de Moyenmoutier.

Ruelle (Claude de la Ruelle, Sécrétaire des Commandemens de S. A. Charles III. a fait imprimer *le Diſcours des Cérémonies, Honneurs, & Pompes Funébres faits à l'Enterrement de Charles III. Duc de Lorraine*, imprimé en l'Abbaye de Clerlieu près Nancy, par Jean Savine, 1609. in 12.

On fit graver & imprimer en même tems de très belles Eſtampes repréſentant toutes les Cérémonies & les marches du Convoy. Le Recueil de ces Eſtampes ſe conſerve en pluſieurs cabinets de la Province; elles ſont de la façon de Frederic Brentel, & de Herman de Loye, & les Perſpectives ſont de Jean de la Hiere. Claude de la Ruelle en fut le principal inventeur.

Oraiſon Funébre de Charles III. Duc de Lorraine, par Claude de la Ruelle, imprimée à Nancy, 1609.

Ruyr (Jean) Chanoine & Chantre de l'Egliſe de S. Diey, a fait imprimer *les ſaintes Antiquités de Voſge, diviſées en trois parties*, imprimé d'abord en 1625. mais l'Auteur ſupprima cette Edition, à cauſe des fautes d'impreſſion dont elle étoit remplie; elle parut de nouveau plus correcte en 1633. Il s'en faut beaucoup que cet Ouvrage ne ſoit en ſa perfection: mais l'Auteur étoit diligent, & de bonne foi, & avoit en main bon nombre de Manuſcrits, & de Piéces qui ont été perduës depuis

depuis ce tems-là, pendant le malheur des guerres.

S.

SAles (François de Sales Evêque de Genéve) *Oraiſon Funébre de Philippe Emmanuel Duc de Mercœur*, à Paris, 1602. in 8°.

Saleur (le P. Saleur Cordelier) *La Clef Ducale de la Maiſon de Lorraine*, à Nancy, chez Charlot, in fol. Vol. 1. 1663.

Item. *Actions héroïques de la Maiſon de Lorraine.*

Item. *La Succeſſion Salique ou maſculine de la Maiſon de Lorraine.*

Item. *Catalogue des Saints & Saintes illuſtres de la Maiſon de Lorraine.*

Le Pere Saleur diviſe la Lorraine, 1°. En *originaire*, qui a eû des Princes Souverains quarante-huit ou cinquante ans avant J. C. depuis Jules Céſar juſqu'à Clodion le Chevelu. 2°. En *Lorraine ſurnaiſſante*, portant Titre d'Auſtraſie, dans laquelle ont régné les Princes d'Auſtraſie, depuis Anſelbert juſqu'à Regnier I. 3°. En *Lorraine ſurtroiſſante*, portant Titre de Lorraine, dans laquelle ont régné des Ducs, depuis Regnier I. juſqu'à Frederic Duc de Moſellane. 4°. En *fleuriſſante*, portant le Titre de Moſellanique, bénéficiairement Souveraine, depuis Frederic juſqu'à Gerard d'Alſace, ou Guillaume de Boulogne. 5°. En *Séréniſſimé*, portant Titre de *Souveraineté*, dont les Ducs d'aujourd'hui jouiſſent pleinement.

Tel eſt le ſyſtême du P. Saleur; il rapporte quelques Titres qui avoient déja été rapportés par M. le Préſident Alix; & qu'ils ont tous deux donnés pour bons & autentiques, mais qui ſont certainement très faux.

Salignac (B. de Salignac) Siége de Metz par l'Empereur Charles V. en 1552. imprimé premiérement à Paris par Charles Etienne, puis à Metz en 1665. in 4°. L'Auteur témoigne qu'il ne raconte que ce qu'il a appris de M. de Biron qui étoit au Siége, & qui fut depuis Maréchal de France. Cet Ouvrage a été traduit en Italien, & imprimé à Firenze en 1643.

Sauvage (Jean) Provincial des Minimes, *Le Zodiaque ſacré du grand Soleil d'Auſtraſie*, ou *la Vie & mort de Henry II. Duc de Lorraine*, à Nancy 1626. in 12.

Scoffier, *Brief & véritable Diſcours de la guerre & ſiége de la Ville & Château de Jamets, le Sieur de Schelandre y commandant*, imprimé en 1690. in 8°.

Schonleben (*Joan. Ludov.*) *Diſſertatio polemica de prima origine Domûs Hasburgico-Auſtriacæ, in fol.* Labaci, ſumptib. Joan. Bapt. Mayr, 1680. L'Auteur examine en cet Ouvrage vingt ſentimens divers, ſur l'origine de la Maiſon d'Autriche, & ſoutient qu'elle vient de l'Empereur Charlemagne. Il ajoûte à la fin de ſon Ouvrage une *Année ſainte*, où il rapporte cinq cens Saints ou Bienheureux pour tous les jours de l'année, du Sang des Princes d'Auſtraſie. Voici le précis de ſon Ouvrage:

I. OPINIO. *Habſpurgicos derivari ab Oſiride Ægyptio. Opinio eſt Joan. Aventini in Annal. Bavariæ, l. 1. apud Martin. Zeiller. Itiner. Germanici c. 6.*

II. *A Noë, & Cham ejus filio. Ita Stabius Hiſtoric. & Poëta.*

III. *A Scipionibus aut Fabiis Romanis. Alberti Baronis de Bonſteten Linfidlinſ. in Helvetia.*

IV. *Ab Antenore Trojano, Cimmeriorum ad oſtia Danubii Rege. Scioppius apud Lequileium.*

V. *Ab Æneâ, ejuſque poſteris Italiæ Regibus. Ita Didacius Lequile Neopolit. reformat. Ordin. S. Franciſci Panegyric. Proſa 3. Conſider. 2. fol. 128.*

VI. *A Petri leonibus Romanis, qui ab Atlante vel Æneâ originem Habſpurgic. trahunt.*

VII. *A Gunthero Francorum Rege. Andr. Verner. Apud Henning. p. 2. Germ. fol. 204.*

VIII. *A Griphone filio vel fratre Pipini brevis, Regis Francorum. Lazius Comment. de Genealog. Auſtr. l. 1. c. 5. fol. 95. B lie foreſt, Annal. Franc. l. 1. c. 29.*

IX. *Ab antiquis Francorum Regibus Merovingis. Trithem. compend. de origine Franc.*

X. *A Hugoberto Duce Transjurano. Joan. Aventin. apud Lazium.*

XI. *A Comitibus Mersburgicis. Hentzelius apud Henning.*

XII. *Ab antiquis Bavariæ Ducibus, & Marchionibus Antuerpenſibus. Quidam antiqui, & Joan. Jacob. Sugger. in ſpecim. l. 1. Tom. I. Germ. Bucelini.*

XIII. *Ab antiquis Comitibus, & præfatis Vindoniſſæ Helvetiorum. Gulliman. in lib. cui Titulus*, Habſpurgica. *Mediolani*, 1605.

XIV. *A Comitibus de Thierſtein in Suevia. M. Anton. Dominicus, & Theodorus Godefredus, & Origines Murenſes.*

XV. *A Guntramno, vel alio quopiam Comite Altemburgico. Guillelm. de Rhoo, Annal. l. 1.*

XVI. *Ab Atthico, ſeu Ethicone Allemaniæ & Alſatiæ Duce. Bucelin. Guillimann. alii.*

XVII. *A Varino Allemaniæ Duce, Attici Ducis pronepote. Quidam, apud Bucelinum, Tom. I. Germaniæ Sacro-pro.*

XVIII. *Ab antiquis Regibus Gothis & Burgundionibus. Chiffl. I. Vindiciæ Hiſpanicæ.*

XIX. *A Rodulpho I. Imperatore. Lequile. in Panegyr. Ferdinandi Caroli Auſtriaci.*

XX. *A Carolo magno Imperatore. Ita Vulfbain in Tabula Chalcograph. Gans in viridario Auſtri. Caſſan. apud Chiffl. Vindic. Hiſpan. alii.*

Le même M. Schonleben prouve dans ſes Prolégoménes II. pp. 56. 57. §. 21. que les Princes de la Maiſon de Lorraine deſcendent de ceux d'Autriche, & de l'Empereur

Charlemagne.

Seguier. M. le Chancelier Seguier fit autrefois un excellent amas de Livres de toutes ſortes, & ſur-tout de manuſcrits ſur différentes matieres. Il y a entr'autres quarante-un Volumes in folio de Titres & Monumens concernant la Lorraine & les trois Evêchés, & les Abbayes du Pays. Ces Piéces ſont les Copies des principaux Papiers de la Maiſon de Lorraine, qui ſont dans ſept ou huit coffres dans la ſainte Chapelle de Paris. La Table générale de ces Titres eſt au Volume 41. no. 593.

Je lis dans ces mêmes Volumes en un Ecrit ſigné de la main du fameux M. N. Rigault (*a*), & datté du 21. Décembre 1634. qu'au commencement de cette année, le Duc Charles IV. avoit commandé au Sieur Jeannin, Garde du Tréſor des Chartes de Lorraine, d'en tirer tout ce qu'il ſçavoit être important pour ſes droits, & qu'il en remplit ſix coffres, qui furent portés au Château de la Mothe, d'où ils furent depuis rapportés par le commandement du Roy en la ville de Nancy, & mis en dépôt en la maiſon ou logeoient en 1634. Meſſieurs Gobelin & Godefroy, employés par Sa Majeſté à faire l'Extrait de ces Titres, par rapport à ſes intérêts. Ils eurent commiſſion d'en faire l'Inventaire en préſence des Sieurs Abbé de Gorze, Jeannin & Perrin Officiers du Duc Charles. Ils commencerent à y travailler vers le milieu de Septembre 1634. & M. Godefroy, en l'abſence de M. Gobelin, continua pendant l'eſpace de deux mois, juſqu'à ce qu'ayant reconnu qu'il n'étoit pas expédient que les Officiers du Duc euſſent une connoiſſance ſi particuliere de cet Inventaire, il fut aviſé d'en faire ſeulement une légere deſcription, & de faire paraffer tous les Titres par leſdits Officiers, à deſſein de les emporter à Paris, pour en être l'Inventaire exactement continué par ledit Sieur Godefroy. Depuis on défendit auſdits Officiers du Duc, de ſe trouver en aucune maniere audit Inventaire. Le Sieur Jeannin déclara enſuite, qu'il y avoit encore deux coffres de ces Papiers rapportés de la Mothe, en ſon Logis, outre vingt-cinq gros Régiſtres. Les Clefs du Tréſor furent ôtées au Sieur Jeannin, & les Papiers apportés à Paris, & mis dans la ſainte Chapelle en 1635. C'eſt ce que dit M. Rigault.

Les Originaux de ces Papiers ſont encore en la ſainte Chapelle; mais on en trouve des Copies de la plûpart dans les 41. Vol. de la Bibliothéque de M. Seguier, qui ont été donnés par M. de Coiſlin Evêque de Metz, à la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Germain des Prez, où nous les avons conſultés, & avons tiré Copie de ceux qui nous ont paru les plus importans à notre deſſein.

Seherus, premier Abbé de Chaumauſey, Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, a compoſé deux Livres: l'un contient l'Hiſtoire de la fondation de cette Abbaye, & l'autre, celle des donations qu'on lui a faites; imprimés dans le *Theſaurus Anecdotorum* du Pere Martene, & réimprimés ici Tom. 2.

Senoque (Dom Barthelemy) Benédictin de la Congrégation de S. Vanne, a compoſé l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Verdun*, mſ. dans l'Abbaye de S. Vanne.

Seraucourt, Baillif de la Ville & Evêché de Toul, Seigneur d'Ourches, a écrit une Hiſtoire de Lorraine, dont le Manuſcrit eſt entre les mains de M. de Maraſſe Curé de S. Germain ſur Meuſe.

Sifridi (*Joannis*) *Vratiſlavienſis*, *ſeu Zvetalenſ. Ciſt. Ordin. in Auſtria Abbatis*, Arbor Aniciana, ſeu de Genealogia Hasburgico-Auſtriaca, *Vienna Auſtriæ ſumptibus Autoris*, *in fol. an. 1613.*

Siriandus, Abbé de S. Symphorien de Metz, a écrit la Vie d'Adalberon II. Evêque de Metz. Il étoit contemporain.

Sorel. Que la Lorraine eſt un ancien membre de la Couronne de France, imprimé in 12.

Spener. Inſignium illuſtrium ſtemmata, t. 1. p. 228. *De Lotharingia.*

Stocker (Oſwaldi) *Hiſtoria Urbis Metenſis à Carolo V. Imperatore obſeſſæ, an. 1552.* en Allemand, dédiée à Henry à II. Roy de France, mſ. en velin, chez M. de Corberon Conſeiller d'Etat à Colmar. L'Epître Dédicatoire de cet Ouvrage eſt auſſi longue que le Livre.

Sommier (Jean-Claude) premiérement Curé de la Breſſe, puis de Champt en Lorraine, enfin Archevêque de Ceſarée en Cappadoce, & Grand Prévôt de S. Diey, a fait imprimer, ſur les Mémoires de feu M. l'Abbé de Riguet, l'Hiſtoire de l'Egliſe de S. Diey, imprimée à S. Diey, in 12. 1726. Il a encore compoſé d'autres Ouvrages de Théologie, dont nous pourrons parler ailleurs.

T.

Thegani Trevirenſis, Hiſtoria Ludovici Pii, apud Duchêne, Hiſt. Franc. t. 2. p. 275.

Theodericus Monachus ſancti Mathiæ Trevirenſ. Autor Libri cui Titulus, Geſta Trevirorum, *à Leibnitio editi an. 1700. in 4. Hanover.* Nous l'avons réimprimé au premier Tome de cette Hiſtoire.

Thevenin (Michel) *La Loy Salique de Lorraine démontrée*, ou *Traité juridique & hiſtorique ſur la maſculinité du Duché de Lorraine*, mſ. dans la Bibliothéque de Seguier, n. 50. fol 23. Il eſt auſſi manuſcrit dans la Bibliothéque de M. l'Abbé Hugo. M. Thevenin étoit Sécrétaire d'Etat de Charles III. Duc de

(*a*) Vol. 742. p. 46. J'ai rapporté ceci dans l'Hiſtoire, ſous l'an 1634.

Lorraine; il écrivit ce Traité en 1624. Il prétend prouver non ſeulement que la Loy Salique a lieu en Lorraine, mais auſſi que les Duchés de Lorraine & de Bar ſont de la Souveraineté de l'Empire d'Allemagne, & de même nature que la plûpart des Duchés & Comtes qui en relevent.

Le même a écrit un très bon Commentaire ſur la Coutume de S. Mihiel, mſ. chez M. de Corberon Conſeiller d'Etat à Colmar.

Thevet, Vie de Louis de Lorraine Comte de Vaudémont, dans Thevet, Hommes illuſtres, c. 45.

Thierry. M. Thierry Conſeiller d'Etat de Charles IV. Duc de Lorraine, a fait un Ecrit ſous le titre, *De la véritable origine de la Maiſon d'Autriche & de Lorraine*, mſ. Il étoit entre les mains du Pere Benoît, qui en faiſoit grand cas, & qui dit que le Pere Vignier l'a ſouvent ſuivi.

Thierry (Rodolphe) fils du précédent, & Grand Doyen de S. Diey, a fait l'Inventaire des Titres de l'Abbaye de Remiremont, en exécution de l'Arrêt du Conſeil du Roy de l'an 1694. J'ai vû ce Catalogue, qui eſt exact & méthodique.

Il a fait auſſi des obſervations ſur un Manuſcrit intitulé, *Hiſtoire de l'Abbaye de Remiremont*, compoſée par le Pere Dom Charles George, alors Prieur du S. Mont. Le Manuſcrit écrit de la main de M. Thierry, m'a été communiqué par M. d'Autriche Doyen de S. Diey. Il dit, pag 84. *Qu'on ne trouve aucun Titre, aucun Cartulaire, aucun Mémoire ou enſeignement, qui puiſſent faire voir que les Dames de cette Egliſe ayent été obligées à faire aucun vœu. Que néanmoins il y a toujours eû des Dames qui ont fait des vœux, & qu'apparemment cela étoit plus fréquent autrefois qu'il n'eſt aujourd'hui; c'eſt ce qui fait qu'on trouve quelques Actes où les Dames s'obligent ſous le vœu de leur Religion* (p. 97.) *& qu'il y a quelques Papes qui ont obligé les Abbeſſes à faire profeſſion de la Regle de S. Benoît.*

Que dès le dixiéme ſiécle, les Religieuſes de Remiremont avoient des Menſes ſéparées, & des Prébendes; qu'elles teſtoient & diſpoſoient de leurs biens, & pouvoient poſſeder pluſieurs Prébendes. Que depuis le quatorziéme ſiécle, il y a des Titres où l'Abbaye de Remiremont eſt qualifiée de l'Ordre de ſaint Benoît; mais qu'il y en a beaucoup d'autres, où on ne lui donne pas cette qualité. (p. 98.) *Que quand on ſuppoſeroit que l'Egliſe de Remiremont auroit été dans l'étroite obſervance de la Regle de S. Benoît une partie du dixiéme ſiécle, étant arrivé depuis un changement conſidérable dans cette Egliſe, & les Dames n'ayant retenu que quelques points de la Regle de S. Benoît, elles n'étoient pas obligées de ſe qualifier de cet ordre; d'autant plus que quelquefois on s'étoit ſervi de cette expreſſion, pour en prendre occaſion d'y introduire une Réforme, contraire aux Privileges, & aux Immunités de cette Egliſe.*

Idem. Mémoires mſſ. pour ſervir à l'Eloge de Madame Catherine de Lorraine Abbeſſe de Remiremont.

Idem. Mémoires pour l'Hiſtoire de Lorraine, où l'on montre qu'elle deſcend de Gerard d'Alſace, mſſ.

Thirion (M.) Contrôleur des Fermes à Nancy, a une Carte Genealogique, mſ. de la Maiſon de Lorraine, des plus vaſtes & des plus étenduës que l'on puiſſe voir; elle commence à Adam, & eſt continuée juſqu'au bon Duc Henry. L'Auteur, qui étoit un nommé M. Bourlier, y a ramaſſé avec grand ſoin tout ce que nos anciens Généalogiſtes ont dit ſur les Auteurs de la Maiſon de Lorraine; il les fait deſcendre de Guillaume de Boulogne. Ce n'eſt pas un ſimple étallage de noms & de deſcendans; on y entre dans un aſſez grand détail des actions non ſeulement des Princes de la ligne directe, mais même de leurs deſcendans en ligne collatérale. Cet Ouvrage qui eſt très long, eſt néanmoins aſſez peu utile pour connoître la vraye origine de Lorraine. Cette Carte Généalogique eſt enluminée, ſur du papier collé ſur un grand rouleau de toile.

Thomæ Aquinatis à ſancto Joſeph Carmelitæ, de Ariſitenſi Epiſcopatu Diſſertatio, Pariſ. 1644. in 4.

Ejuſdem Commentarius in carmen de Genealogia ſancti Arnulphi Metenſ. Epiſcopi, in 4. *ibidem.* L'Auteur ſoutient la Généalogie de S. Arnoû, miſe en lumiere ſous Charles le Chauve. Il ſoutient auſſi l'Epiſcopat de ſaint Munderic parent de S. Arnoû, à Ariſite. Nous en avons parlé avec étenduë dans l'Hiſtoire.

Thomaiſe (Jean) *Marnavitius.* Voyez le Titre de ſon Ouvrage: *Sacra Columba venerabilis Capituli RR. DD. Canonicarum ſancti Petri Romaricenſis ab impoſturis vindicata, ſuoque origini reſtituta, Auctore Joanne Thomæo Marnavitio Boſnen. Archidiac. Cathedrali Zagrabienſi. Romæ, apud Ludovicum Grignanum, 1629.* L'Ouvrage eſt dédié aux Dames Chanoineſſes de Remiremont. Il prétend montrer qu'elles ſont originairement Diſciples de S. Colomban. Il rejette comme faux le prétendu Titre de Fondation de Remiremont forgé par Roſiers, & la Bulle du Pape Jean II. pour l'exemption du Monaſtere de Remiremont de la Juriſdiction de l'Evêque de Toul. Enſuite il donne la Vie de S. Colomban, écrite par le Moine Jonas: il y a oûte quelques Notes, puis il donne la Régle de S. Colomban, puis la Vie de S. Euſtaſe Abbé de Luxeu, avec quelques Notes; enſuite vient la Vie de S. Burgundofare. Et voilà tout l'Ouvrage

qui, comme l'on voit, ne prouve nullement ce qu'il s'eſt propoſé, qui eſt de montrer que les Dames de Remiremont n'ont pas profeſſé la Régle de S. Benoit.

Tigeon (Jacques) *La conjonction des Lettres & des Armes dans les deux freres Charles Cardinal de Lorraine, & François Duc de Guiſe.* Imprimé à Reims in 4. en 1579.

Toul. Nous avons donné au commencement des Preuves du premier Tome de cette Hiſtoire, l'Hiſtoire des Evêques de Toul, par Adſon, &c. & *Cedule ſeu Epitaphia Epiſcoporum Tullenſium.*

Mémoires hiſtoriques touchant la Ville & l'Evêché de Toul, & les Abbayes de S. Epvre & de S. Manſuy, mſſ. chez M. l'Abbé de Beringham, venant de M. l'Abbé de Camp.

Requête & plainte au Duc de Lorraine, touchant les exactions des Officiers de ſon Domaine, ſur les biens & ſujets de Meſſieurs du Chapitre de Toul, mſ. Beg. vol. 47 n. 742. p. 75.

Diſcours ſommaire de l'état & nature de l'Egliſe Cathédrale de Toul, préſenté au Roy, contre M. le Procureur Général de Paris, qui vouloit ôter à l'Evêque & au Chapitre de Toul la qualité de Princes Regaliens, mſ. là-même, p. 87.

J'ai en main un Manuſcrit ſur le Toulois, contenant un Précis de ſon Hiſtoire, de ſes Châtellenies, ſes Prévôtés, le dénombrement de ſes Villages, ſon Gouvernement Civil & Militaire. Fait à Toul le 15. Décembre 1701.

Toul (Hugues de Toul). Voyez *Hugues.*

Trelaus (*Clemens*) *Moſellanus*, cité dans Ortelius & dans Gerard Mercator, comme ayant écrit ſur la Géographie de Lorraine, *Atlas minor, pag. 256.*

Il a auſſi écrit un Ouvrage qui eſt manuſcrit, entre les mains de M. de Corberon Conſeiller d'Etat à Colmar, ſous ce titre, *Nomina, conjuges, nati, ſepulcra, anni Regni, anni Chriſti Regum Gallia & Ducum Lotharingiæ.* Il ſuit le ſyſtême qui fait deſcendre nos Ducs de Guillaume de Bouillon. L'Ouvrage eſt ſçavant & méthodique; il l'a dédié à Guillaume Duc de Baviere, époux de René de Lorraine, ſœur du grand Duc Charles.

Item. Auſtraſiæ Reges & Duces, Epigrammatis illuſtrati, cum iconibus ære expreſſis, per Nicol. Trellaum, in 4. Coloniæ, 1591. Il a été réimprimé plus d'une fois à Epinal, & ailleurs.

Treves. Nous avons fait imprimer dans le premier Volume de l'Hiſtoire de Lorraine, *Geſta Trevirorum.*

Sylva academica, ſive de antiquitate urbis & Academiæ Trevirorum diſcurſus, à Jac. Meelbaum Jureconſ. iatro, equite aurato, & patricio Romano. In 8°. 1657.

Archiepiſcopatus & Electoratus Trevirenſis, per refractarios Maximianos Monachos, aliosque turbati. Trevir. 1633. in 4. On y a oppoſé *Defenſio Imperialis Abbatiæ ſancti Maximini.* Voyez cy-devant *S. Maximin.*

Du Trouſſet de Valincourt, Vie de François de Lorraine Duc de Guiſe, Paris, 1681. in 8°.

V.

Valcandus. Ruyr, dans le Catalogue des Manuſcrits dont il s'eſt ſervi, cite *Valcandus* en ces termes: *F. Valcandi Religioſi Mediani Fragmenta.* Il y cite auſſi quelques Paſſages de Valcandus dans la premiere Edition de ſon Ouvrage en 1626. partie 3. c. 19. & c. 14. qu'il a ſupprimés dans l'Edition de 1633. Le Pere Dom Humbert Belhomme Abbé de Moyenmoutier, donne d'aſſez bonnes preuves (a), pour montrer que Valcandus Religieux de ſon Abbaye, vivoit au ſiécle onzième; qu'il a interpolé les Vies de S. Hidulphe & de S. Diey; qu'il a compoſé le Livre des ſucceſſeurs de S. Hidulphe, dans le Monaſtere de Moyenmoutier en Vôge; & qu'apparemment il avoit écrit auſſi les miracles de S. Diey, & la Vie de ſes ſucceſſeurs, dont Ruyr dit qu'il avoit eû un Exemplaire, mais ſi gâté & ſi imparfait, qu'il n'en a pû tirer que bien peu de choſes.

Valdenaire (Sebaſtien) Prieur d'Hérival Ordre de S. Auguſtin, proche Remiremont, a écrit les *Régiſtres des choſes mémorables de l'Egliſe de S. Pierre de Remiremont*, mſ. L'Ouvrage eſt diviſé en quatre Livres; il y donne la Vie des ſaints Fondateurs de Remiremont, & par incident, la ſuite des Ducs de Lorraine, depuis Charles I. mort en 1004. juſqu'à Charles III. qui vivoit en 1583. Il fait deſcendre nos Ducs de Guillaume frere de Godefroy de Bouillon. Il ſuppoſe que S. Romaric a eû deſſein de fonder à Remiremont un Collége de nobles Chanoineſſes; cependant au Livre 4. c. 1. il dit qu'on y obſervoit les Régles de S. Colomban & de S. Benoît, ſous l'obéïſſance de l'Abbeſſe & la conduite de S. Romaric. Les Exemplaires mſſ. de cet Ouvrage ne ſont pas bien rares; ils contiennent peu de choſes ſingulieres, & qui ne ſoient connuës d'ailleurs.

Valincourt (M. de). La Vie de François de Lorraine Duc de Guiſe. Paris, 1681. in 12.

Valladier (André) Abbé Régulier de S. Arnoû de Metz, a compoſé pluſieurs Ouvrages. Nous ne parlerons ici que de l'*Auguſte Baſilique de l'Abbaye Royale de S. Arnoû de Metz, où ſont contenuës les Bulles, Fondations, Donations, Exemptions & Sauve-gardes accordées à cette Abbaye*, à Paris, 1615. in 4°. Il y parle beaucoup du Prieuré de Lay, poſſédé alors par M. Antoine de Lenoncourt Primat de Nancy.

Il a fait auſſi la *Tyrannomanie*, où il ſe plaint

(a) *Hiſt. Mediani Monaſterii, impreſſa an. 1724. in 4. pp. 140. 141. 142.*

aigrement

aigrement des entrepriſes des Magiſtrats de Metz contre ſon Abbaye, imprimé à Paris en 1627. in 4°. Valladier mourut en 1638.

Vallée (Dom Nicolas la) ancien Religieux de Beaulieu en Argonne, a écrit l'Hiſtoire de cette Abbaye, mſ. vers l'an 1640.

Vaſſebourg (Richard de) Archidiacre de l'Egliſe de Verdun, a fait imprimer les *Antiquités de la Gaule Belgique, depuis Jules Ceſar juſqu'à préſent*, à Paris, 1549. in fol. Vaſſebourg étoit natif de S. Mihiel en Lorraine; il fut élevé dans les Lettres au Collége de la Marche à Paris, où il fut mis en 1497. (*a*) Il y paſſa ſucceſſivement en qualité de Bourſier, Régent, Procureur & Principal, environ trente ans. Il fut Précepteur de Claude de Bailley (*b*), fils d'Antoine de Bailley Bailli de Dijon, & d'Anne de Lénoncourt. Il obtint, par le moyen de Jean de Lénoncourt, Protonotaire & Chanoine de Verdun, le Doyenné de S. Gatien de Tours en 1510. mais il n'en jouït pas. En récompenſe il eut une Cure au Diocèſe d'Amiens; & enſuite une Prébende en l'Egliſe de Chartres; & enfin, par permutation, le Doyenné de l'Egliſe de Verdun. Il le permuta encore contre l'Archidiaconé de la même Egliſe, qu'il a conſervé juſqu'à la mort.

Son Pere étoit Jean de Vaſſebourg, qui s'attacha au ſervice de nos Ducs Jean, Nicolas & René II. Ce dernier lui accorda des Lettres de Nobleſſe à Lunéville en 1496 (*c*). Il porte d'or, au chevron de gueule, au chef d'azur, une genette d'argent mouchetée de ſable.

Le ſyſtême de Vaſſebourg ſur les Ducs de Lorraine, eſt de les faire venir en ligne directe de Jules Ceſar, & par conſéquent des Troyens, par Siniane ſœur de Jules Ceſar, laquelle fut mere d'une autre Siniane, qui épouſa Salvius Brabon, premier Duc de Brabant, & qui mourut environ quarante-ſix ans avant la Naiſſance de J. C. Enfin, après un long enchaînement de fables ou de choſes très douteuſes, il fait ſortir Thierry Duc de Lorraine, de Guillaume frere de Godefroy de Bouillon.

Son Ouvrage, tout mal écrit & tout confus qu'il eſt, n'a pas laiſſé de donner crédit à ces fauſſes Généalogies: on lui a auſſi obligation d'avoir ſauvé comme du naufrage pluſieurs Piéces & Monumens hiſtoriques, qu'il avoit en main, & que nous n'avons plus. Il eſt homme de bonne foi, & ſçavant pour ſon tems.

On garde dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Mihiel, une Traduction Latine de ſon Hiſtoire, faite par un Anonyme vers l'an 1551. Il y a même quelques additions ou changemens, qui ne paroiſſent pas d'une grande importance. M. Huſſon Conſeiller à Verdun, dont on a parlé cy-devant, a beaucoup travaillé ſur Vaſſebourg, dont il vouloit donner une nouvelle Edition. Son Exemplaire, avec ſes Notes & ſes Additions, eſt entre les mains de M. Teinturier Chanoine à Verdun.

Vaſſimont (D. Charles) Benédictin, Prieur titulaire du Prieuré de Flavigny ſur la Moſelle, à trois lieuës de Nancy, a compoſé la ſuite des Abbés de S. Manſuy, avec leurs principales actions; il a fait de même la ſuite des Abbés de Longeville, & des Prieurs de Flavigny, mſ.

Hiſtoire de Bar-le-Duc, mſ.

Vie & Généalogie des Ducs de Lorraine, mſ.

Traité ſur la nullité de la mouvance du Barrois, mſ.

Traité contre le Pere Vincent Tiercelin, au ſujet de la Montagne de Sion, au Comté de Vaudémont, mſ.

Vaudémont. Dans la Biblioth. Seguſier, vol. 107. n. 751. fol. 124. il y a un fort bon Ouvrage mſ. ſous ce titre: *Mémoire & Titre, pour ſoutenir que le Comté de Vaudemont, les arriere-fiefs d'icelui, les Terres de Châtel & de Bainville, ſont & viennent du Duché de Bar & Bailliage de S. Mihiel.*

Verdun. L'Hiſtoire de l'Egliſe de Verdun a été écrite par *Bertaire*, par *Laurent de Liége*, par *Hugues de Flavigny*, & par *Vaſſebourg*; on peut les voir ſous leurs titres. Voyez auſſi cy-devant le titre des *Chroniques*. On trouve dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Vanne de Verdun, la plûpart des Monumens originaux de l'Hiſtoire de Verdun. On y voit auſſi pluſieurs Recueils mſ. de M. Huſſon, dont on a parlé, & des Manuſcrits de M. Pſeaume Evêque de Verdun.

Vernulei (Nicolai) Diſſertatio hiſtorica de tranſis occupata à Francis Lotharingia. Lovanii, 1636. in 4.

Viberti, Vita ſancti Leonis Papæ IX.

Vidrici Abb. ſancti Apri Tullenſ. vita ſancti Gerardi Epiſcopi Tull. Voyez le premier Tome de cette Hiſtoire.

Vigneule (Philippe) *Marchand & Citain de Metz; des Antiquités de la ville de Metz, depuis ſa fondation juſqu'à l'an 1428.* mſ. entre mes mains, cy-devant à M. de Corberon, Conſeiller d'Etat à Colmar. L'Auteur cite *Froiſſart* & *Guaguin*; & par conſéquent il vivoit après ces Hiſtoriens.

Vignole (Claude) Jeſuite. *Remarques ſur ce que Chifflet & Blondel ont écrit ſur la Lorraine & le Barrois*, mſ.

Vignier (Nicolas) *Hiſtoire de la Maiſon de Luxembourg.* A Paris, 1617. in 8°. publiée par André Ducheſne. *Idem*, in 4°. par le même,

(*a*) Vaſſebourg, l. 6. fol. cccclxx. *verſò*, & dxxxv. *reſtò*.
(*b*) *Ibidem*, fol. dxxv. *verſò*.
(*c*) *Ibidem*, fol. dviij. & dxv.

à Paris, 1619. Vignier étoit Médecin & Hiſtoriographe des Rois de France. Il fait la Généalogie de S. Arnoû par *Ansbert* & *Blitilde*; & celle de Giſlibert & de Sigefroy Comtes de Luxembourg, par S. Clodulphe, ou Cloû Evêque de Metz, qu'il dit avoir épouſé Marie fille du Roy Clotaire. Il dit que S. Cloû eut pour fils Martin; d'où ſortirent, 1. Lampert, 2. Lothere, 3. Ferry, 4. Sadigere, 5. Ragnere, 6. Giſlibert, 7. Sigefroy, &c.

Vignier (Jerôme) Prêtre de l'Oratoire, a compoſé *la véritable Origine des Maiſons d'Alſace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade, &c. le tout vérifié par Titres, Chartes, Monumens & Hiſtoires autentiques.* A Paris, 1649. in fol. Cet Ouvrage a perfectionné les découvertes de M. Godefroy ſur l'Origine de la Maiſon de Lorraine. Il prend la Genealogie de nos Ducs depuis Archinoalde, Maire du Palais ſous Clovis II. vers l'an 524. Archinoalde étoit fils de Gerberge, fille de ſainte Gertrude. Il démontre que les Ducs de Lorraine viennent d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & de Gerard d'Alſace. Il promet en pluſieurs endroits une Hiſtoire complette de Lorraine, qu'il avoit compoſée, & de laquelle le Livre dont nous parlons, n'étoit, pour ainſi dire, que le canevas & le plan. Mais cette Hiſtoire n'a jamais paru.

Le P. Vignier avoit été long-tems à Metz, dont ſon Frere étoit Intendant pour le Roy, pendant que l'Archive de Lorraine étoit en dépôt dans la Citadelle de la même Ville.

Le P. Vignier raconte dans ſa Preface, qu'étant arrivé à Vezelize, il y vit Piſtor le Begue, qui avoit été ſecrétaire d'Etat du Duc de Lorraine, & dans qui il ne trouva que des reſtes de beaucoup de ſcience, dans une mémoire affoiblie par l'âge. Ce bon Vieillard lui préſenta quelques Cahiers d'un ancien Manuſcrit, qui contenoit quelque choſe de la Vie de ſainte Odile, & quelque choſe de celle de S. Leon IX. car le Livre étoit mutilé au commencement & à la fin. Il étoit dédié à Gerard de Vaudemont, pour-lors Evêque de Toul (*a*). L'Auteur de ce Recuëil diſoit à ce Prélat, qu'il avoit ramaſſé quelques Vies des Saints, qui étoient ſes Ayeux, & dont il étoit iſſû, pour ſervir à ſon édification. Ces paroles firent naître au P. Vignier le déſir de ſçavoir d'où S. Leon IX. & ſainte Odile deſcendoient; & il avouë qu'en faiſant cette recherche, il a le plus heureuſement du monde découvert quelle eſt l'Origine des Maiſons de Lorraine & d'Autriche.

Willemin de Heldenfeld, a écrit la *Relation de la Pompe funèbre de Charles V.* imprimée à Nancy chez les Charlots, en 1700. in 8°.

Villeme (M.) Préſident à Luxembourg, a compoſé des Mémoires, & ramaſſé des matériaux & des Piéces pour l'Hiſtoire de Luxembourg, que j'ai parcourus, & qui étoient entre les mains de M. de *Balonfaux* Conſeiller & ſçavant Antiquaire, demeurant à Luxembourg. Il avoit lui-même recuëilli quantité de bons Mémoires ſur cette matiere. Il ſeroit à déſirer qu'il eût eû le loiſir de les mettre en ordre, & d'en compoſer une Hiſtoire ſuivie de Luxembourg. Le R. P. Bertholet s'en eſt utilement ſervi dans l'Hiſtoire de Luxembourg, qu'il vient de publier.

Villeme (le P. Alexandre) Jeſuite, a compoſé en deux gros Volumes in fol. mſſ. l'*Hiſtoire de l'Abbaye de S. Maximin.*

Item. *Lucilburgenſia, ſeu Luxemburgum Romanum, hoc eſt Arduennæ veteris ſitus, populi, loca priſca, ritus, ſacra, lingua, viæ conſulares, Caſtra, Caſtella, Villæ publicæ, jam inde à Cæſarum temporibus urbis ad hæc Luxemburgenſis incunabula & incrementum inveſtigata, atque à fabula vindicata; monumentorum inſuper, præprimis verò Eccleſiæ Secundinorum Ciſalpinorum Principi inſcriptionum, ſimulacrorum, Sigillorum, Epitaphiorum, Gemmarum, & aliarum antiquitatum quamplurimarum, tam urbi Luxemburgenſi importatarum, quàm per totam paſſim Provinciam ſparſarum; Mythologica Romana pleraque prorſùs nova, aut à nemine hactenùs explanata, eruditè non minùs quàm operosè eruderata & illuſtrata, à R. P. Alexandro Viltemio, Luxemburgenſ. S. J. Sacerdote, Opus poſthumum.*

M. l'Abbé de S. Maximin & M. de Balonfaux ont des Copies de cet Ouvrage, qui n'eſt que mſ. & qui mériteroit bien de voir le jour, ſi quelque Libraire en vouloit faire la dépenſe. Le grand nombre de figures dont il faudroit l'enrichir, le rendroit cher aux Curieux.

Diptycon Leodienſe ex Conſulari factum Epiſcopale, & in illud Commentarius R. P. Alexandri Viltemii S. J. Presb. Leodii, 1659.

Vincent (Edmond) Conſeiller d'Etat & à la Cour du Duc Charles IV. avoit amaſſé pluſieurs Piéces concernant la Lorraine, & le régne du Duc Charles, ſur-tout touchant la reconciliation de ce Prince avec la Ducheſſe Nicole ſon Epouſe en 1647. La plûpart de ſes Papiers ſont manuſcrits, entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy, qui nous les a communiqués fort civilement.

Vincent (le P.) Tiercelin de Nancy, a compoſé les Eloges des Ducs de Lorraine, & la Vie du Duc Charles IV. ſur les Mémoires du P. Donat ſon Confrere. L'Ouvrage eſt partagé en huit Livres. Le premier décrit l'état de ce Pays ſous les Gaulois; le ſecond, la Lorraine ſous les Romains; le troiſiéme, la Lorraine ſous les Francs, ou François; le quatriéme

(*a*) Gerard de Vaudémont Evêque de Toul eſt mort en 1219.

me, la Lorraine ſous les Rois d'Auſtraſie ; le cinquiéme, la Lorraine ſous le gouvernement des Ducs de Moſellanique, ſoumis aux Rois d'Auſtraſie ; le ſixiéme, ſous les Rois de Lorraine ; le ſeptiéme décrit la Lorraine réduite en Duché ; & le huitiéme parle des Ducs de Lorraine depuis Thierry le Violent, juſqu'au Duc Charles V.

Le P. Vincent ſuit l'ancien ſyſtême des Hiſtoriens de Lorraine, & donne une ſuite de nos Ducs, depuis Alberon fils de Clodion le Chevelu, par Anſelbert, Arnould, S. Arnoû, S. Cloû, Martin, Lambert, Lothere, ou Lohier, &c. juſqu'à Guillaume frere de Godefroy & de Baudoüin de Bouillon, Pere prétendu de Thierry le Violent Duc de Lorraine. L'Auteur ne cite pas les Ecrivains d'où il tire ce qu'il avance. Les Vies qu'il donne des anciens Ducs, ſont très ſuperficielles ; celles des nouveaux ſont un peu plus fournies ; mais il n'eſt pas toujours exact, & abrége trop ſes récits.

Il a auſſi écrit une petite Vie de S. Sigiſbert Roy d'Auſtraſie, dans la Préface de laquelle il promet en termes pompeux & exagérés, une Hiſtoire générale de Lorraine, qui n'eſt autre que celle dont je viens de parler, & qui ne mérite pas certainement de ſi grands éloges.

Volfgangi Medici & Hiſtorici Imperatoris Ferdinandi I. & Maximiliani II. Imperat. Commentarius in Genealogiam Auſtriacam. Baſilea, an. 1564.

Volzir de Seronville (Nicolas) Sécrétaire & Hiſtorien du Duc Antoine, eſt Auteur de l'*Hiſtoire & Recueil de la triomphante Victoire obtenuë contre les Lutheriens d'Aulſais* (d'Alſace) *par le Duc Antoine*, imprimée à Paris en 1526. in 4°. en Lettres Gothiques. Cet Ouvrage eſt mal écrit, non ſeulement par rapport au ſtyle, qui eſt dur & barbare, mais auſſi quant à la méthode pleine de digreſſions, & de réflexions inutiles & étrangeres au ſujet. Les marges ſont chargées de Latin, & ne contiennent preſque que les mêmes choſes qui ſont dans le François. Au reſte, l'Ouvrage ne laiſſe pas de nous être précieux, comme ayant été écrit par un Auteur non ſeulement contemporain, mais témoin de ce qu'il raconte.

Le même Volzir a auſſi écrit *la Chronique en Vers des Rois & Ducs d'Auſtraſie*, imprimée à Paris en 1530.

Item. *Traité nouveau de la déſecration, ou dégradation de Jean Caſtellan hérétique, jadiss Hermite de S. Auguſtin, faite à Vic le 12. Janvier 1524.* imprimé à Paris en 1534. en Lettres Gothiques, in 8°.

Vouez (Theobaldus des) *Argentinenſis Presbyter, ſcripſit Libros ſyntaxis Chronologicæ*, mſ.

ORIGINE DE LA MAISON de Lorraine.

L'ANTIQUITE' & les illuſtrations de la Maiſon de Lorraine, ſont connuës de toute l'Europe. Je n'entreprends point de les prouver dans cet Ecrit ; mon deſſein eſt de faire voir les différens ſyſtêmes que l'on a formés depuis cinq ou ſix ſiécles ſur ſon origine ; de réfuter ceux qui ſont mal fondés, & de donner un nouveau jour à celui qui eſt aujourd'hui le plus approuvé, & que nous ſuivons dans cette Hiſtoire.

I. Syſtême de Garin le Loherans.

LE plus ancien Ecrivain qui ſoit venu à ma connoiſſance pour l'Hiſtoire de Lorraine, eſt un Poëte, dont le nom & la patrie ne ſont pas bien connus ; mais que l'on cite d'ordinaire ſous le nom de *Garin le Loherain*, ou Garin le Lorrain. Il vivoit en 1150. ſous le régne de Louis le Jeune, bis-ayeul de S. Louis. L'Auteur ſuppoſe que *Pierre* Duc de Metz fut Pere de *Hervis* Duc de la même Ville, & que Hervis engendra *Garin le Loherans* Duc de Metz & de Brabant. Cet Auteur prétend que ces Ducs vivoient ſous les Princes Pepin & Charles-Martel, auſquels ils firent la guerre ; qu'ils étoient très puiſſans, & pouvoient mettre ſur pied des Armées de trente mille hommes.

Nos anciens Ecrivains, comme Vaſſebourg, Champier, & même Meuriſſe dans ſon Hiſtoire de Metz, citent cet Ecrivain comme un vrai Hiſtorien. Vaſſebourg cite l'Archevêque Turpin, qui avance que Garin le Lorrain étoit dans l'Armée de Charlemagne, à la fameuſe Journée de Roncevaux. La petite Chronique de Metz en Vers, dont nous avons fait imprimer une partie, parle des Ducs Hervis & Garin ; & dans un ancien Manuſcrit de l'Abbaye de S. Arnoû, je trouve l'Epitaphe d'Hervis Duc de Metz. On peut voir la Critique que nous faiſons de Garin dans la Liſte des Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire de Lorraine.

Perſonne aujourd'hui ne fait difficulté d'avoüer que Garin eſt un pur Roman ; quetout

Digitized by Google

ſon récit eſt fabuleux, & qu'on n'en peut tirer aucune preuve directe pour la connoiſſance de la vraye Origine de la Maiſon de Lorraine. Seulement on en peut inférer, que dès-lors cette Maiſon étoit ancienne, grande, illuſtre, puiſſante, & qu'on ne doutoit pas qu'elle ne tirât ſon origine des anciens Ducs ou Comtes de Metz: ſentiment qui a été ſuivi par quelques nouveaux, & dont nous allons donner les preuves, qui ne ſont certainement pas à rejetter. Vaſſebourg (*a*) fait une remarque qui mérite attention. Il dit que les Ducs de Lorraine d'aprèſent ne deſcendent point en ligne directe de Garin le Lorrain, mais ſeulement en ligne collatérale, & que le Duc Raoul fonda à Nancy quatre Anniverſaires, dont l'un étoit *pour Lorien Guerin, qu'il dit être un des Chefs de ſon lignage.* Je conjecture que le Poëte, ou l'Auteur du Roman dont nous parlons, a voulu cacher ſous le nom du Duc *Pierre*, Simon I. Duc de Lorraine; & ſous celui de *Hervis*, Mathieu I. fils de Simon I. ſous lequel Garin écrivoit. Il ſuppoſe que les Comtes de Bar, ceux d'Apremont, de Montroyal, de Riſte, de Baupré & de Montbeliard, faiſoient la Cour au Duc Pierre; que ce Prince ſe fit Religieux ſur la fin de ſes jours; que Hervis ſon fils étoit Seigneur abſolu de Neuf-château. Voici comme les Bourgeois de cette Ville lui parlent:

Damoiſiax Sire, bien ſoyez vous trovez,
Nos Sires eſtes, & nos droits avoiez.
Commandez, Sire, totes vos volontez.

Que le Duc de Brabant étoit frere d'Hervis Duc de Metz, de même que Thierry I. d'Alſace Comte de Flandre étoit frere de Simon I. Duc de Lorraine. Enfin ſi l'on ſuivoit de près le Roman dont nous parlons, on y trouveroit certainement beaucoup de veſtiges de notre ancienne Hiſtoire, quoiqu'enveloppée ſous les ombres de la fiction. Voyez cy-après les Extraits que nous donnons de cet Auteur.

II. Syſtême. Les Ducs de Lorraine deſcendent des anciens Comtes de Metz.

LEs anciens Comtes de Metz ont été ſans contredit des plus puiſſans Seigneurs de la Belgique; & il ne ſeroit pas honteux aux Ducs de Lorraine d'en deſcendre. M. l'Abbé de Camp, qui paroît avoir eû en vûë d'abaiſſer tant qu'il a pû la Maiſon de Lorraine, a cru y réüſſir, en tâchant de faire voir qu'elle tiroit ſon origine des Comtes de Metz, pour avoir lieu d'en inférer qu'ils ne venoient donc pas des anciens Ducs d'Alſace: mais ſes efforts ont été très inutiles en deux manieres. Premierement, il n'eſt pas venu à bout de montrer que les Ducs de Lorraine ayent eû la même origine que les anciens Ducs de Metz, n'en ayant jamais pû former une ſuite généalogique, ſoutenuë depuis les premiers Comtes de Metz, juſqu'à Gerard d'Alſace. Secondement, il eſt indubitable que ces Comtes de Metz dans les commencemens n'ayant pas été héréditaires, quand on avoüeroit que nos Ducs deſcendent des Comtes de Metz, il ne s'enſuivroit pas, comme il le prétend, qu'ils n'ont point une origine commune avec les anciens Ducs d'Alſace, puiſqu'il eſt très aiſé que ceux-ci, quoiqu'originaires d'Alſace, ayent été nommés Comtes de Metz par les Empereurs, ou par les Evêques. J'oſe même avancer que la choſe eſt ainſi, puiſqu'Adelbert Fondateur de Bouzonville, ſource indubitable de la Maiſon de Lorraine, étoit Comte de Metz, de même que le Comte Gerard ſon fils. Il n'eſt pas moins certain, que l'un & l'autre étoient de la Maiſon d'Alſace, puiſque les meilleurs Chronologiſtes (*b*) de ce tems-là, ou des tems voiſins, leur donnent le ſurnom d'*Alſace*.

Voici comme M. de Camp Abbé de Signy (*c*) arrange la ſucceſſion des Comtes de Metz.

Albert I. Comte de Metz, de Briey & de Scarponne, fut tué à Remich en 882. le 3. d'Avril, combattant contre les Normands. Il fut Pere de

Richard I. (*d*) ſelon la petite Chronique de Sigebert. Ce Richard ſuccéda à ſon Pere dans le Comté de Metz. Il eut pour fils & pour ſucceſſeur,

Albert II qui ſouſcrivit à une Charte d'Adalberon Evêque de Metz, en 939.

Richard II. ſurnommé le Puiſſant, lui ſuccéda. Il vivoit en 971. & a ſouſcrit à une Charte d'Adalberon Archevêque de Reims, en faveur de l'Abbaye de Mouſon. Un ancien Breviaire mſ. de l'Abbaye de Crofthal, porte que Richard Comte, & ſes Fils, rétablirent ce Monaſtere: *Richardus Comes & filii ejus, ſunt reſtauratores noſtri.* Il fut Pere de

1°. Gerard, 2°. d'Albert ou Adelbert Fondateur de Bouzonville, & 3°. d'Adelberte ou Adelaïs, Mere de Conrade le Salique.

Gerard I. dont on vient de parler, fut Comte de Metz. *Gerardus Comes noſtræ Civitatis, filius Richardi Potentis* (*e*). Il ſouſcrivit à une Charte de S. Vanne de Verdun, de l'an 1015.

Albert Fondateur de Bouzonville, fut Pere

(*a*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cij. *verſo.*
(*b*) Sigebert. Alberic. *Chronic. magnum Belgicum.*
(*c*) Mſſ. de M. l'Abbé de Camp, puis à M. l'Abbé de Rothelin, à préſent à la Bibliotheque du Roy.
(*d*) Voyez Meuriſſe, p. 335. Il avouë qu'il ne trouve aucun monument de ce Richard; mais qu'en 971. il y avoit un Richard Comte de Metz, *ibidem, pag.* 336.
(*e*) Chronique de Metz, citée par M. l'Abbé de Camp.

de

de Gerard II. de Folmar I. Comte de Metz, de Hugues & d'Ulric.

Gerard II. fit du bien aux Egliſes, ſelon les Chroniques de Sigebert (*f*) & d'Alberic (*g*), & fut Avoüé de l'Abbaye de S. Mihiel. Il fut Pere de Gerard d'Alſace Duc de Lorraine. Cela eſt connu.

Mais il y a une choſe que l'Abbé de Camp ne prouve pas bien, & qui eſt cependant eſſentielle à ſon ſyſtême. C'eſt que Richard II. Comte de Metz, ſoit Pere, 1°. de Gerard I. 2°. d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & 3°. d'Adelaïs. Si cela étoit prouvé, tout le reſte ſe ſoutiendroit aſſez.

De plus, d'où vient le nom d'*Alſace* à Gerard, s'il eſt fils de Richard Comte de Metz, deſcendu en droite ligne, ſelon lui, du Comte Albert, tué à Remich en 882.

La Chronique mſ. de Metz dont il parle, nous eſt entiérement inconnuë; il faudroit la voir, & ſçavoir d'où elle vient; & quand on la recevroit pour vraye, s'enſuivroit-il que Richard le Puiſſant ſeroit Pere de Gerard, d'Adelbert & d'Adelaïs? C'eſt-là le nœud Gordien; il faut le couper, ou le dénouer. Tous les Sçavans de l'Europe attendent les preuves de cette pretenduë filiation. Si Richard eſt Pere de ces trois Princes, il pourroit bien être le même qu'Eberard dont parle la Vie de S. Deicole: car Gerard, Eberard & Richard, ſont des noms qui ſe confondent quelquefois.

Le P. Benoît Capucin de Toul, donne encore une autre Liſte des Comtes de Metz dans ſon Hiſtoire mſ. de Metz. La voici.

I. Volmar Comte de Metz, ſous le régne de Charlemagne (*h*), & l'Epiſcopat d'Angelrame.

II. Ricuin, vers l'an 880. *Titre de ſaint Pierre de Metz.*

III. Adelard, ſous Charles le Gros, an 882. *Cartular. Moguntiac.* (*i*).

IV. Gerard, avec ſon frere Matfride, furent proſcrits par l'Empereur Arnoû, pour avoir uſurpé les biens de l'Abbaye de ſaint Epvre, dont ils étoient Avoüés. Gerard tenoit en commende l'Abbaye de S. Pierre de Metz; mais il en fut dépouillé par le Roy Zuintebold; ce qui lui donna occaſion de ſe révolter contre ce Prince. Louis III. ſucceſſeur de Zuintebold, lui rendit cette Abbaye en 902. *Annal. Trevir. t. i. pag. 444.*

V. Adalbert fut établi par Adalberon I. Evêque de Metz. Il vivoit en 940. 944. &c.

VI. Richard donna à S. Arnoû ſa Terre de *Breviliacum*, en 971.

VII. Gerard II. avoit épouſé Eve de Luxembourg, ſœur de l'Impératrice Cunégonde & de l'Evêque Theodoric. Il fit de grands biens aux Egliſes. (*Alberic. ad an. 1006.*) Il eut guerre avec l'Empereur; & Sigefroy ſon fils unique fut tué dans un combat le 27. Août 1017.

VIII. Adalbert III. frere de Gerard II. (*k*) & de la Princeſſe Adelaïde Mere de l'Empereur Conrade le Salique (*l*); fonda Bouzonville en 1033. & fut Pere de Gerard d'Alſace premier du nom, Tige de la Maiſon de Lorraine par Gerard II. qui ſuccéda à Gerard I.

IX. Folmar I. étoit Comte de Metz en 1054. *Madoure, p. 362.*

X. Folmar II. en 1075. *Cartul. de ſaint Arnoû, donation de Longeville au Ban de Cheminot;* & en 1090. *Charte d'Heriman pour S. S. Clement.*

XI. Rodolphe fils de Folmare, en 1093. *Titre de l'Evêque Popon pour S. Clement.*

XII. Folmar III. Comte de Metz & de Lunéville, frere du Comte Rodolphe & de Theogere. Il fonda l'Abbaye de Beaupré près de Lunéville. Il eut de la Comteſſe Mathilde deux fils & trois filles, Folmar, Hugue, Clemence, Agnés & Adelaïde; leurs Ayeux avoient fondé l'Abbaye de S. Remy de Lunéville.

XIII. Hugue fils de Folmar III. en 1127. *Titre d'Etienne de Bar Evêque de Metz, donné à l'Abbaye de S. Pierre-mont.*

XIV. Folmar IV. fils de Folmar III. *Voyez l'Archive de Beaupré.*

XV. Albert fils de Godefroy II. Duc de la baſſe Lorraine, & de Lutgarde de Daſbourg. Il ſuccéda à Hugue & à Folmar IV. morts ſans enfans. Agnés leur ſœur, mariée à Hugue de Luzeſtein, ou de la Petite-Pierre, hérita du Comté de Lunéville: mais celui de Metz échut à Albert leur parent, qui avoit épouſé Gertrude de Loos fille de Louis Comte de Loos, de laquelle il eut une fille nommée Gertrude, qui épouſa en 1206. Thiébaut I. Duc de Lorraine.

XVI. Thiébaut I. Duc de Lorraine, ſe qualifie Comte de Daſbourg & de Metz, à cauſe de Gertrude ſa femme, dans la confirmation qu'il fit en 1214. des biens de l'Abbaye de Beaupré. Après ſa mort arrivée en 1220. la qualité de Comte de Metz fut ſupprimée.

Quoique cette Liſte ne ſoit pas parfaite, & qu'elle ômette quelques Comtes de Metz qui nous ſont connus par l'Hiſtoire, on peut tou-

(*f*) *Sigebert. ad an.* 1033.
(*g*) *Alberic. ad an.* 1036.
(*h*) Benoît, Hiſt. mſ. de Metz, l. i. c. 54. Comparez ce qu'il dit, Hiſt. de Lorr. imprimée en 1704. p. 42. & 152.
(*i*) Dans ſon Hiſt. de Lorr. p. 152. il met, 1. Adalbert Comte de Metz, tué dans le combat de Remich, en 882.
2. Ricuin, qui ſuccéda à Adalbert.
3. Adalbert frere des Comtes Gerard & Matfride, tué par un nommé Ido en 944.
4. Les Mémoires de Thierry diſent, qu'une Fille ou une Sœur de cet Adelbert, fut mariée à Eberard Comte d'Alſace, d'où M. Thierry conjecture que le Comté de Metz eſt tombé par droit d'hérédité en la Maiſon d'Alſace.
(*k*) *Alberic. ad an.* 1036.
(*l*) Vipo vita Conradi.

tefois en tirer beaucoup d'avantage, en ce que, ſans donner atteinte à la grandeur & à l'antiquité de l'origine de la Maiſon de Lorraine, elle reconnoît que Gerard & Adelbert, Tige des Ducs de Lorraine aujourd'hui régnans, ont poſſédé la qualité de Comtes de Metz: mais l'Auteur ne prétend pas, & quand il le prétendroit, nous ne l'avoüerions pas, que nos Ducs ſoient ſortis des anciens Comtes de Metz, & leur ayent ſuccédé de Pere en Fils.

Nous allons donner un autre Catalogue des Comtes de Metz, tant ſoit peu plus rempli que celui que l'on vient de voir, & nous en marquerons les dattes.

Après ceux-ci, le Comté de Metz paſſa dans la Famille de Daſbourg, ou d'Egesheim. Le P. Benoît dit que ce fut Albert fils de Godefroy II. Duc de la baſſe Lorraine, & de Lutgarde de Daſbourg, qui ſuccéda à Hugues & à Folmare, morts ſans enfans. Albert avoit épouſé Gertrude de Loos, fille de Louis Comte de Loos, dont il eut Gertrude, qui
1206. épouſa en 1206. Thiébaut Duc de Lorraine.

Mais le Fragment que j'ai tiré de Vaſſebourg, *l. 4. p. ccxcviij.* dit expreſſément que Hugues ſecond fils de Folmare & de Mathilde, fut Comte de Metz, après ſon frere Folmare, & engendra Albert Comte de Metz, qui n'eut qu'une fille nommée Catherine (ou plutôt Gertrude) laquelle épouſa Thiébaut Duc de Lorraine, fils de Ferry, qui fut le dernier Comte de Metz: *Folmarus Comes Metenſis habuit duos filios ex Mathilde conjuge, & delicèt, Folmarum & Hugonem; & tres filias, Clementiam, Agnetem & Adeleidem.* Folmarus *primus regnavit, poſt Hugo; qui genuit Albertum Comitem Metenſem. Dictus Albertus genuit unam filiam Catharinam (ſeu potiùs Gertrudem) quæ fuit uxor Theobaldi filii Ducis Lotharingiæ Friderici, qui fuit ultimus Comes Metenſis.*

Sur ce pied-là le Comté de Metz ne ſortit point de la Famille des Comtes de Lunéville, ſi ce n'eſt par le mariage de Gertrude de Daſbourg, avec Thiébaut I. Duc de Lorraine,
1220. mort en 1220. qui fut le dernier Comte de Metz, cette dignité ayant été ſupprimée après ſa mort.

Liſte nouvelle des anciens Comtes de Metz, & des Comtes de Lunéville en Lorraine, & de ceux de Daibourg ou de Dabo en Alſace.

765. *Amedée, Comte de Metz.*

787. *Folmar*, ou *Volmar*, Comte de Metz, ſous le régne de Charlemagne & l'Epiſcopat d'Angeltramne Evêque de Metz.

815. *Herman & Matfride*, en 815.

838. *Albert* ou *Adalbert*, Comte & Duc de
842. Metz. Il étoit auſſi Duc d'Auſtraſie. C'eſt le premier du nom d'*Albert* Comte de Metz. On ne nous apprend pas de qui il étoit fils; je conjecture qu'il deſcendoit des anciens Ducs d'Alſace de la race du Duc Attique, par *Albert* ſon fils, & qu'il fut Pere des autres Comtes de Metz du nom d'Albert, d'où ſont ſortis Gerard d'Alſace & ſa poſtérité.

M. Thierry dans ſes Mémoires mſſ. dit qu'une fille ou une ſœur de cet Adalbert, épouſa Eberard Comte d'Alſace; d'où M. Thierry conclut que le Comté de Metz eſt tombé par droit d'hérédité à la Maiſon d'Alſace.

Adelardus, ou *Valhardus*, ou *Adelbert*, 882.
Comte de Metz, tué à Remich en 882. dans la Bataille contre les Normands.

Othon, an 889. 889.

Le Comte *Ricuin*, an 895. & 912. 895. 912.

Odoacre & Renier. 896.

Herman, an 910. 910.

Amedée ou *Hamedeus*, *Comes Palatii Metenſis*; cela pourroit auſſi ſignifier qu'il étoit Comte du Palais d'un Roy d'Auſtraſie, qui réſidoit alors à Metz. Zuindebald étoit alors Roy de Lorraine. *Benoit, Hiſt. de Metz, liv. 1. chap. 54.*

Sindebalde n'eut qu'un fils nommé Be- 941.
noît, qui ſe fit Religieux. 945.

Theutbert eut auſſi des filles, dont l'une 938. 939.
porta le Comté de Metz aux Folmars Comtes de Lunéville.

Le même Sindebalde, ou Tindebaldus, ou Tuitbert, ſe trouve qualifié *Comes Palatii Metenſis* dans un Titre de l'Abbaye de Senones, *Thiebertus Comes Palatinus Metenſis*, en 965. & 966. Voyez Preuves.

Adelbert ſouſcrit à une Charte d'Adalberon Evêque de Metz. *Mémoire de M. l'Abbé de Camp, an 943.* 942.

Bernouin Evêque de Verdun en 925. 935. 940. 942. étoit frere d'Adalbert Comte de Metz.

Le P. Benoit, *Hiſt. de Lorr. p. 152.* dit qu'Aldebert étoit frere des Comtes Gerard & Mafride, & qu'il fut tué en 944. par un nommé *Ido. Ita Continuat. Reginon. an 944.* Il ajoûte dans une Note: On croit que Gerard ou Mafride ſon frere, étoit auſſi Comte de Metz vers ce tems-là. Il eſt certain qu'ils étoient avoüés de l'Abbaye de S. Pierre de Metz. Ces deux Seigneurs ſont bien différens de ceux qui étoient *Patruelles*, Couſins Germains par Pere, de S. Leon IX. il y a 150. ans de différence. *Titre de l'Abbaye de Heſſe, tom. 1. pag. 430.*

En 952. Rodulphe fils de Matfride, & pe- 952.
tit-fils de Rodulphe, & Gendre du Comte Audacte ou Odoacre, du conſentement de ſa femme ou de ſon frere, fait donation de la Terre de Til à S. Arnoû de Metz.

Ricard ou Richard, Comte de Metz, don-
na à l'Abbaye de S. Arnoû la Terre de *Bre-* 971.

Digitized by Google

viliacum, tom. 7. Spicileg. pag. 652. Chronic. Mozom. an 971.

Meuriſſe reconnoît qu'il y avoit un Richard Comte de Metz en 971. Voyez ſon Hiſtoire de Metz, pp. 335. 336. 978.

Il eut pour fils Adelbert & Gerard, *Chronic. Moſom. tom. 7. Spicileg.*

Ce Richard le Riche ou le Puiſſant pourroit bien être le même qu'*Eberard*, ou *Everard*, ou *Gerard*; car ces noms ſe confondent quelquefois, lequel fut Pere de *Gerard* Comte de Metz, d'*Adelbert* Fondateur de Bouzonville, & d'*Adelberte* ou d'*Adelaïde* Epouſe de Henry Duc de Baviere, & Mere de Conrade le Salique, en l'an 1000.

En 1033. l'Abbé de Senones porte ſes plaintes à l'Evêque de Metz contre les vexations du Comte Gerard Voüé de ſon Abbaye. 1033.

Gerard I. fut certainement Comte de Metz, & n'eut qu'un fils nommé *Sigefroy* qui fut tué en 1014. ou 1017.

Le Comte Gerard mourut quelque tems après. 1014. 1017.

Albertus Comes Metenſis dedit Villam quam dicunt Vulfercicurten cum mancipiis utriuſque ſexûs. Ipſe quidem in vita ſua dare diſpoſuit, ſed eo mortuo, Gerardus Dux filius adimplevit. Vita Halinardi Archiep. Lugdunenſis ſæculo ſexto Bened. parte 2. p. 41. Mabill. an. 1033. Ex Cartha apud Perard. 1033.

Gerard II. fils d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, ſuccéda à ſon oncle le Comte de Bar, dans le Comté de Metz. Il mourut en 1048. & la même année 1048.

Gerard III. d'Alſace ſon fils lui ſuccéda, non dans le Comté de Metz; mais dans ſes biens patrimoniaux, & fut nommé Duc de Lorraine en 1048. 1048.

Thierry ſon fils étoit Comte de Metz, en 1105.

Icy le Comté de Metz paſſe aux Comtes de Lunéville: nous ignorons par quel moyen. 1049.

M. l'Abbé de Camp croit que Folmar étoit fils d'Adelbert Fondateur de Bouzonville; mais il eſt certain que ce Folmar venoit des anciens Comtes de Lunéville. Je conjecture que cela ſe fit de concert avec l'Evêque de Metz & les Princes de la Maiſon d'Alſace, d'Egesheim & de Luxembourg, dont Folmar étoit proche parent.

Dès les années 1054. & 1055. Folmar étoit Comte de Metz. Voyez Meuriſſe, p. 362. &c. *Folmarus Comes, & omnis Palatii (Adalberonis Metenſis Epiſcopi) Senatus.* Il étoit encore Comte de Metz en 1058. *Archives de S. Clement de Metz.* 1054. 1055. 1058.

Folmar II. en 1075. donne Longeville ſituée au Ban de Cheminot, à l'Abbaye de S. Arnoû. Il eſt auſſi dénommé en un Titre de 1080. & en 1090. ſous l'Evêque de Metz Heriman. 1075. 1080. 1090.

Rodolphe Comte de Metz fils de Folmar, dit le P. Benoît; j'y trouve auſſi un Comte *Folmar*, qui eut deux fils, l'un nommé *Folmar*, & l'autre *Hugue*. 1093.

Le Duc Thierry de Lorraine ſe qualifie Duc de Metz. Garin le Loherans donne toujours la même qualité aux Ducs de Lorraine. Il vivoit vers l'an 1150. 1105.

Folmar Comte de Metz étoit en Italie en 1106. 1106.

En 1111. en 1113. 1114. 1121. le Comte Folmar Avoüé de l'Abbaye de Longeville. *Voyez le Titre.* En 1126. 1127. le jeune Comte Folmar avoit la Préfecture de la Ville de Metz, apparemment en l'abſence du Comte Folmar l'ancien ſon pere; *juniore Comite Folmaro Præfecturam urbis agente.*

C'eſt ſans doute ce Folmar qui fonda l'Abbaye de Beaupré en 1534. ou 1535. Il épouſa la Comteſſe Mathilde, dont il eut trois fils, *Herman, Folmar & Hugues*; & trois filles, *Clemence, Agnés & Adelaïde. Vaſſebourg, lib. 4. fol. ccxcix.*

Hugues Comte de Metz, Avoüé de l'Abbaye d'Andlau, *Royer, Antiq. des Voſges, l. 1. p. 236.* 1120.

On trouve encore *Hugues & Albert* Comtes de Metz en 1160. tous deux Avoüés d'Andlau; mais en 1186. Albert étoit ſeul avoüé d'Andlau.

Heriman & ſon fils *Heriman* (Comte de Metz & de Lunéville) ſignent comme témoins à une Charte de Etienne Evêque de Metz pour l'Abbaye de Senones. 1130.

Herman étoit Comte de Metz en 1135. Peut-être n'étoit-il que Comte du Palais de l'Evêque.) 1135.

En 1150. *Hermanus Comes Palatii, Henricus frater ejus.* 1150.

Folmar fut Comte de Metz vers ce tems.

En 1161. Sigebert d'Alſace étoit apparemment Comte de Metz. 1161.

Hugues frere de Folmar, fut auſſi Comte de Metz en 1173. 1171.

Je trouve encore Hugues Comte de Lunéville & de Metz, & Cunegonde ſon Epouſe en 1181. 1185. 1187. 1189.

Comtes de Lunéville.

LUnéville, ainſi nommée à cauſe du culte de Diane ou de la Lune, qui étoit adorée à Leomont, où l'on a trouvé pluſieurs Monumens antiques du culte de cette Déeſſe. Lunéville eſt ſituée à cinq lieuës de Nancy, & à trois lieuës de S. Nicolas, ſur la petite Riviere de Vezuſe & ſur la Meurthe. Cette Ville avoit le Titre de Comté dès le dixiéme ſiécle.

Etienne Evêque de Toul ſucceſſeur immédiat de S. Gerard en 994. étoit fils d'un Comte de Lunéville, & peut-être de Folmar I.

qui fonda en 999. ſelon quelques-uns (Voyez M. l'Abbé de Longuerue, Etat de la France, liv. 2. p. 146.) ou plutôt en 1030. l'Abbaye de S. Remy de Lunéville, pour des Benédictins : en la place de ces Religieux, on y mit des Religieuſes en 1034. puis on y mit des Chanoines Réguliers en l'an 1140.

Voici la Liſte des Comtes de Lunéville, qui nous ſont connus.

994. Etienne Evêque de Toul étoit Lorrain d'origine, & tiroit ſon extraction des Comtes de Lunéville. *Stephanus nobili Lotharienſium (aliàs Patrienſium) ſtirpe editus, de Lunevilla antiqua propaginis.* Il étoit Oncle paternel du Comte Folmar Fondateur de Beaupré. Il a ſiégé depuis l'an 994. juſqu'en 995. *Alberic. an. 994. Cedula Epiſcop. Tull.* Voyez nos Preuves. Il remarque qu'il étoit Lorrain, à la diſtinction de deux ou trois de ſes Prédéceſſeurs qui étoient Allemans.

Folmar I. Comte de Lunéville en 994.

996. *Berthe*, Veuve du Comte de Folmar, en 996.

999. *Folmar II.* Comte de Lunéville en 999. Il étoit Comte de Lunéville, & Seigneur d'Amance. Il donna apparemment une de ſes filles à Thierry Duc de Lorraine & de Bar, laquelle apporta à Thierry la Terre d'Amance. Hermand & Godefroy fils de Folmar, Fondateur de Saint Remy de Lunéville, ſe qualifient en 1034. *Francorum Comites Catholici.*

Folmar III. Comte de Lunéville, époux de Spanchilde, & Frere de Herman & de Godefroy, fit du bien à la même Abbaye de S. Remy avec Godefroy ſon frere époux de Judith, ſous l'Epiſcopat de l'Evêque Pibon, qui a gouverné l'Egliſe de Toul depuis 1070. juſqu'en 1107. Voyez nos Preuves.

Folmar IV. Fondateur de l'Abbaye de Beaupré, époux de Mathilde, Comte de Lunéville, eut deux fils & trois filles ; ſçavoir, *Folmar* & *Hugues*, *Clemence*, *Agnès* & *Adelaïde.*

1090. En 1090. Folmar Comte de Metz.

1123. En 1123. Hugues étoit déja Comte de Lunéville.

1130. En 1130. *Heriman* & ſon fils *Heriman* Comtes de Lunéville & de Metz, ſignent comme témoins à une Chartre d'Etienne Evêque de Metz pour l'Abbaye de Senones.

1134. En 1134. ou 35. fut fondée l'Abbaye de Beaupré par le Comte Folmar.

1135. En 1535. ou environ, Aremberg eſt nommé Comte de Lunéville.

1137. En 1137. Indict. xiv. Hugues Comte de Daſbourg, & Volmar Comte de Hunebourg ou Hombourg. Je crois que ce ſont les fils de Mathilde & de Folmar IV. Fondateur de Beaupré. Voyez l'Hiſt. de Lorraine, t. 1.

En 1127. & 1135. Il y avoit un Godefroy Comte de Caſtre & de Hombourg ; & l'Hiſtoire de Metz porte qu'après la mort du Comte Hugues, le Duc de Lorraine aidé du Comte de Bar Frideric ſon beau-pere, s'empara du Château de Hombourg, qui étoit un Fief de l'Evêque de Metz. Ceci arriva ſous Etienne Evêque de Metz, qui ſiégea depuis 1118. juſqu'en 1163.

En 1144. Herman Comte de Lunéville. 1144.

Sous le Duc Mathieu vers l'an 1170, *Olivier de Lunéville & Baudouin ſon fils.* 1170.

En 1181. Arnou de Lunéville & Henry ſon frere. Ils ne ſont pas nommés Comtes. 1181.

En 1185. 1187. & 1189. Hugues Comte de Lunéville, & Cunegonde ſa femme fille de Folmar & de Mathilde Fondateur de Beaupré, & pere de Folmar VII. & de Hugues. 1185.

Hugues fut pere d'Albert de Daſbourg, qui engendra Gertrude mariée à Thiébaut I. Duc de Lorraine en 1206. laquelle mourut en 1220. Voyez Vaſſebourg, l. 4. fol. ccxcviii.

Huës de Lunéville reconnoît que Conrade de Riſte a donné par ſon Teſtament à Henry Comte de Bar, le Fief de Port, & ce que Richard d'Ecrange, Chancelier tenoit dudit Conrade. *Port* ne portoit pas encore le nom de *S. Nicolas.*

Le P. Benoît Capucin, p. 89. du Supplément, dit que Folmar & Hugues Comtes de Lunéville, étant décédés ſans enfans, Agnès leur ſœur épouſa Hugues de la Petite-pierre, & eut en mariage les Terres de Lunéville, Valfraucourt & Gerbéviller, qui furent échangées contre le Château de Spiſſemberg, en 1240.

J'ai peine à le croire : car je trouve en 1243. que *Huës de Lunéville* échange avec le Duc Mathieu ſon Château de Lunéville, & ce qu'il avoit à S. Diey, Moyenmoutier, Eſtivaux, &c. contre ce que Matthieu avoit à Spiſſemberg, S. Diey, Moyenmoutier & Eſtival, le tout du conſentement de ſa femme Joüete, & de *Hullon*, *Philippin* & *Ferry*, fils du Comte Hugues de Lunéville. *Voyez l'Hiſt. de Lorr. t. 1.*

En 1255. le Duc Ferry III. étoit Maître de Lunéville, & en 1265. Lunéville fut aſſignée pour Doüaire à Marguerite de Navarre ſa femme ; & le même Ferry donna à Ferry ſon ſecond fils le nom de Comte de Lunéville. Il donna à Lunéville les Bois de Baumont en 1265. 1255.

En 1279. Orry, dit Griſe, de Lunéville, change avec le Duc Ferry tout ce qu'il tient au Ban d'Ezraille, contre le Fief de Tullere (Tuiliere.) 1279.

En 1299. Henry Abbé de S. Sauveur en Vôge, laiſſe certains biens à Seigneur *Kalet de Lunéville, fils de Seigneur Kale qui fuit, & de Dame Jeanne ſa femme, &c.* 1299.

En 1310. Simon de Patroye vend à Henry 1310.

de Blamont

Blamont, le Fief & Hommage que Karles de Lunéville tenoit de lui à S. Epvre & à Weſeviller.

1320. Henry Sire de Blamont conſent que Gerardin de Lunéville, Ecuyer ſon homme, reprenne du Duc de Lorraine la forte Maiſon qu'il a à S. Epvre ſous Lunéville.

1338. Burnekin de Riſe Chevalier, & Jeanne de Blamont ſa femme, cédent au Duc Raoul tout ce qu'ils avoient au Château de Lunéville, & dépendances; & en récompenſe, ledit Duc leur céde ce qu'il a à Einville, & dépendances.

1339. Gerard de Lunéville, Doyen de Liverdun, Archidiacre de S. Diey.

1355. Martin de Lunéville Ecuyer, vent à Jean Voüé de Nomeny Ecuyer, ce qu'il a en la Succeſſion future de Philippin de Girecourt.

1352. Varry de Parroye mort en 1353. Fils d'André de Parroye, ſe dit deſcendu directement des Comtes de Metz, de Lunéville & de Daſbourg, premiers Fondateurs de l'Abbaye de Beaupré. On peut voir les Prédéceſſeurs & les Succeſſeurs dudit Varry de Parroye, dans la Généalogie des Maiſons de Parroye & de Savigny, que nous donnerons cy-après.

1426. Jean d'Hauſſonville, Chevalier, Sénéchal de Lorraine, & *Ermenſon d'Autel* ſa femme, vendent à Ferry d'Einville, Batard de Lorraine, ce qu'ils avoient en la Gagere de Velacourt, Vaxoncourt & Pulligny dépendente de l'Evêque de Metz.

1488. Dénombrement de Jean de Lunéville, Ecuyer Voüé de Liverdun, donné au Duc de Lorraine, de ce qu'il poſſéde à S. Bauſonne.

Il eſt important de faire ici une remarque ſur les Comtes de Metz, qui eſt qu'il y avoit deux ſortes de Comtes de Metz. Les uns étoient Comtes du Pays Meſſin & de la Moſellane; & les autres étoient ſeulement Comtes du Palais de l'Evêque. Je veux croire que quelquefois le même avoit les deux qualités; mais cela n'étoit pas général, ni même commun. Sous l'Evêque Adalberon, ès années 933. & ſuivantes, juſqu'en 945. (*m*), je trouve dans les Chartes de ce Prélat (*n*) *Amedeus Comes Palatii*; & en 965. (*o*), *Thiethertus Comes Palatinus Metenſis*: en 966. j'ai deux Titres où il ſigne ſimplement *Theuthertus Comes*. Mais en même tems on remarque auſſi d'autres Comtes, comme Etienne, Gerard & Matfride Avoüés de l'Abbaye de S. Pierre de Metz; Albert, ou Adelbert, frere de Bernoïn Evêque de Verdun, en 939. & 942. Godefroy, en 963. (*p*); le Comte Folmare de Lunéville, Fondateur de l'Abbaye de ſaint Remy dans cette Ville, en 949. Folmare ſon fils, Comte de Lunéville & d'Amance, en 999. Je ne veux pas aſſûrer qu'ils fuſſent Comtes de Metz; il eſt du moins certain que le ſecond Folmare fut pere d'un autre Folmare Comte de Metz, qui tranſmit cette dignité à ſes Succeſſeurs. Le ſecond Folmare étoit déja Comte en 991. il l'étoit encore en 999. Dans cet intervalle vivoit le Comte Albert, qui fut établi Comte par Adalberon Evêque de Metz, & qui vivoit en 740. & 744.

Vers le même tems l'Evêque Adalberon avoit auſſi ſon Comte du Palais, nommé Folmare: *Folmarus Comes, & omnis Palatii Senatus* (*q*), dans un Titre de 1055. La Cour Epiſcopale avoit donc ſon Comte du Palais & ſon Sénat, pour rendre la Juſtice au nom de l'Evêque de Metz, pendant les dixiéme & onziéme ſiécles, & apparemment encore auparavant, différent des Comtes de Moſellane ou du Pays Meſſin.

Pour revenir à notre ſujet, nous pouvons aſſurer que les Ayeux de Gerard d'Alſace ont poſſédé le Comté de Metz, & par conſéquent que les Ducs de Lorraine deſcendent en ce ſens des Comtes de Metz; mais des Comtes de Metz, ou du Pays Meſſin, ou de Moſellane, & non des Comtes Palatins de Metz: car Adelbert Fondateur de Bouzonville, eſt nommé ſimplement (*r*) *Comes Metenſis*, & ſon fils Gerard, *Comes Moſellenſis Potentiſſimus* (*s*), & jamais *Comes Palatii*. Le Duc de Lorraine Thierry, en 1105. prend le Titre de Duc de Metz (*t*), *Dux Metenſis*. Gerard & Matfride, couſins germains par pere de ſaint Leon IX. (*u*) étoient auſſi Comtes de Metz; & ce Comté eſt rentré dans la Maiſon des Comtes de Daſbourg, ſucceſſeurs du Comte Hugues, Pere du même S. Leon, par Folmare Comte de Metz, Ayeul ou Biſayeul d'Albert Pere de Gertrude de Daſbourg, derniere héritiere de ce Comté, laquelle epouſa Thierry I. Duc de Lorraine, qui porta toujours depuis ſon mariage, la qualité de Duc de Lorraine & de Comte de Metz (*x*).

Ainſi, bién loin que l'Origine des Ducs de Lorraine, tirée des Comtes de Metz, porte aucun préjudice au ſentiment qui les fait deſcendre des Ducs d'Alſace, elle la confirme au contraire, & lui donne une nouvelle illuſtration, en faiſant voir que ce Comté eſt demeu-

Je lis que la qualité de Comte de Metz fut ſupprimée en 1314. & qu'on la rétablit, & qu'on la donna au Duc Antoine en 1630. V. l'Hiſt. de Lorr. t. 2.

(*m*) Voyez nos Preuves.
(*n*) Voyez Benoît, Hiſt. mſ. de Metz, l. 1. c. 54.
(*o*) Voyez nos Preuves, tom. 1.
(*p*) Preuves, tom. 1.
(*q*) *Idem.*
(*r*) Alberic ad an. 1036. *Albertus Comes Metenſis & Gerardus Dux filius ejus, multa contulerunt Eccleſiis.* Ita Sigisbert. ad an. 1033.
(*s*) Alpertus Monachus S. Symphoriani, pp. 97. & 106. apud Eckard. ad an. 1010. & 1015. *Gerardi Moſellani potentiſſimi, & Gerardi Comitis Moſellenſis.*
(*t*) Voyez nos Preuves.
(*u*) Preuves, ad an. 1050. *Tegit enim Martyr (Laurentius) noſtros Comites Parentelæ Matfridum & bonæ memoriæ Gerardum, ejuſque uxorem Cunizam.*
(*x*) Voyez les Preuves. Il épouſa Gertrude en 1206. & mourut en 1220.

té quelque tems dans la ligne directe d'Alſace, & qu'il a ſubſiſté dans la ligne collatérale juſqu'à ſon extinction, arrivée vers l'an 1225. (y), qui a emporté auſſi l'extinction de la qualité de Comte de Metz. Je ne rappelle pas ici ce que j'ai dit cy-devant du ſyſtême de Garin le Lorrain, qui fait nos anciens Princes, Ducs de Metz dès le tems de Pepin & de Charles Martel. Son ſyſtême eſt inſoutenable; mais il prouve toujours une vérité certaine, qui eſt que de ſon tems c'étoit l'opinion commune du Pays, que les anciens Princes de la Maiſon de Lorraine avoient poſſédé le Comté de Metz.

III. Syſtême, qui fait deſcendre les Ducs de Lorraine de Lother neveu de Jules Céſar.

LE Syſtême qui fait venir le nom de Lorraine du Duc Lother, neven de Jules Céſar, & qui fait deſcendre nos Ducs du même Lother en ligne directe, n'eſt pas ancien; car quand on le feroit remonter juſqu'à Hunibalde, ou Hunibaud Auteur fabuleux, dont l'Ouvrage a été abrégé par Trithême (z), ce ſeroit peu de choſe; puiſque les Sçavans conviennent qu'Hunibaud, qui ſe vante d'avoir vécu ſous Clovis, eſt beaucoup plus récent. Nos Hiſtoriens (a) ont encore beaucoup enchéri ſur les fictions dont il a farci ſon Hiſtoire. Il avance qu'un nommé Godefroy Roy des Cimbres, ayant chaſſé de ſon Palais un de ſes fils, nommé Charles Inach, celui-ci ſe retira à Rome, & y devint amoureux d'une fille nommée Germanie, ſœur de Jules Céſar. Il l'enleva, & l'amena avec lui dans le Cambreſis, en un Château nommé Seſnes. Un jour un Cigne, pouſſé par les Chaſſeurs, vint ſe jetter dans le ſein de Germanie, ce qui fut cauſe qu'elle changea ſon nom de Germanie, en celui de Siniane, qui ſignifie Cigne en Langue Flamande.

Pendant que Jules Céſar faiſoit la guerre dans les Gaules, Charles Inach, qui tenoit le parti d'Arioviſte, fut tué dans un combat; & Siniane demeurée veuve, avec deux enfans, fut reconnuë quelque tems après par un Officier des Troupes Romaines, nommé Salvius Brabon. Céſar étant informé que ſa Sœur étoit dans ce Pays, l'alla viſiter; maria ſa niéce Siniane, fille de Germanie, à Salvius Brabon, & lui donna pour Doüaire le Pays, qui depuis fut nommé *Brabant*. Il céda à *Octavius Germain*, fils de ſa Sœur, les Pays de Tongres & de Cologne.

Nos Hiſtoriens ajoûtent, que Germanie eut encore un fils nommé *Lother*, à qui Jules Céſar donna pour appanage le Pays qui eſt ſitué entre la Seine & le Rhin. Ce Pays, diſent-ils, étoit auparavant nommé *Moſellane*; mais depuis *Lother*, il fut nommé *Lotherrene*, ou Lorraine. J'ai honte, pour l'honneur de ma Patrie & de mes Compatriotes, de rapporter de telles pauvretés. Ce ſyſtême a été propoſé & ſuivi par le Pere Jean d'Auxy Cordelier, dans ſon *Abrégé, ou Epitome des Vies & Geſtes des Ducs de Lorraine, à commencer à Lother neveu de Jules Céſar, juſqu'à François III.* Il vivoit ſous les Ducs Antoine, François I. & Charles III. & écrivit ſon Ouvrage en 1566. Il conduit la Généalogie de nos Ducs depuis Adam juſqu'à Lother, & depuis Lother juſqu'à Charles III.

Thierry Alix Préſident de la Chambre des Comtes de Lorraine, compoſa en 1594. ſon *Hiſtoire du Pays & Duché de Lorraine*, dans laquelle il ſuit le même ſyſtême, & cite un Auteur nommé Jean de Tréves Abbé de S. Maximin, qui aſſûre que le Pays de Lorraine porta ce nom quarante-huit ans avant J. C. & qu'il le tira de *Lother* neveu de Jules Céſar. Il donne après cela la ſuite généalogique de ce prétendu *Lother* premier Duc de Lorraine, juſqu'à S. Baſin, qui fut premiérement Abbé de S. Maximin, puis Archevêque de Tréves. Jean de Tréves ajoûte qu'il a appris toutes ces particularités de la bouche même de S. Baſin, pendant que ce Saint étoit encore Abbé de S. Maximin.

Le Préſident Alix ſe ſert encore du témoignage d'Adelbert d'Andernach Abbé de Metloc, qui a écrit une Vie de S. Lutvin, premiérement Abbé de Metloc, & enſuite Archevêque de Tréves, dans laquelle il dit que S. Lutvin étoit fils de Gonza, fille d'un Duc de Lorraine nommé Arnoalde, Pere de ſaint Arnoû, & fils d'Anſbert & de Blitilde, dont on fait la Généalogie, pour montrer qu'Arnoalde, de même que S. Lutvin, deſcendent de Lother, ainſi que S. Baſin ſon oncle; & que les Ducs de Lorraine ſont beaucoup plus anciens qu'on ne le croit communément, puiſque le Chef de leur famille vivoit quarante-huit ans avant J. C.

Adelbert atteſte tout ce qu'il dit, comme l'ayant appris de S. Lutvin même, pendant que ce Saint étoit Abbé de Metloc, lequel ne s'étoit pas contenté de l'affirmer de vive voix, mais l'avoit encore laiſſé par écrit. M. Alix rapporte enſuite une fondation faite dans l'Egliſe Cathédrale de Metz par le Comte Vilderic, lequel ſe dit fils d'Octavius Duc de Lorraine dès l'an 656. Telles ſont les preuves de notre ſçavant Préſident, dont l'Ouvrage, de même que celui du P. Dauxy, eſt demeuré manuſcrit. On a fait grace à l'un & à l'autre de ne les pas imprimer, ſur-tout à M. Alix, homme d'ailleurs laborieux & habile, à qui les Archives de la Cour de Lorraine auront

(y) *Vide Alberic. ad an.* 1225. *& Richer. Sen. l.* 3. *c.* 21.

(z) On doit croire que Hunibalde n'a vécu que vers l'an 1290. *t.* 3. *p.* 688. Voſſius parlant de cet Auteur, l'appelle *Ferrei oris, plumbei pectoris.* Et Pontanus le qualifie fabuleux & barbare.

(a) Voyez Vaſſebourg, *l.* 1. *fol.* xxv. *recto.*

une obligation éternelle, par le ſoin qu'il a pris de les arranger, & de faire tirer des Copies de la plûpart des meilleurs Titres.

Le P. Saleur Cordelier, dans ſa Clef Ducale, imprimée à Nancy chez Charlot en 1663. en un Volume in fol. adopte les ſentimens des deux Ecrivains que nous venons de voir, & rapporte les mêmes Piéces qui avoient été citées par le Préſident Alix. Non ſeulement il les croit bonnes & originales; il défie même en quelque ſorte, que l'on puiſſe les révoquer en doute, ou les attaquer. On peut voir la Liſte des Hiſtoriens Lorrains que nous avons donnée au commencement de ce premier Tome, où nous entrons dans un aſſez grand détail ſur ces ſortes d'Ouvrages.

Ce ſeroit perdre le tems, & ne pas aſſez reſpecter la ſuffiſance & le bon goût de nos Lecteurs, que de s'étendre à réfuter ce ſyſtême chimérique. Les prétendus Auteurs qu'on nous cite pour appuyer cette hypotéſe, ſont modernes, ou fabuleux; on leur attribuë une autorité qu'ils n'ont jamais eûë; il eſt même très croyable qu'il n'y eut jamais ni de Hunibalde, ni de Jean de Tréves, ni d'Adelbert Abbé de Metloc. Ce ſont des noms inventés à plaiſir par des impoſteurs, pour donner du crédit à leurs viſions, & pour réaliſer la chimere que l'on s'eſt forgée en certains endroits, pour dire que S. Baſin & S. Lutvin étoient Ducs de Lorraine; ſi toutefois cette fable n'eſt pas encore plus récente que les impoſteurs dont nous parlons, qui pourroient bien être les Auteurs plutôt que les Approbateurs. Enfin il faut renverſer toutes les Hiſtoires les plus certaines, renoncer aux notions les plus claires & les plus connuës, & & abandonner les Monumens les plus autentiques & les plus inconteſtables, ſi l'on veut ſoutenir ces fictions, & approuver les Piéces produites par M. le Préſident Alix.

IV. Syſtême, qui fait venir les Ducs de Lorraine de S. Arnoû & de Charlemagne par Charles de France & Guillaume de Bouillon.

LA race de S. Arnoû, qui a produit celle de Charlemagne, eſt ſi illuſtre dans l'Europe, qu'il ne doit pas paroître étrange que les plus auguſtes Maiſons cherchent à ſe procurer l'honneur d'en tirer leur origine; d'ailleurs cette race eſt ſi étenduë & ſi féconde, qu'il n'eſt pas mal-aiſé que pluſieurs Potentats ſoient ſortis de ſes branches. Nos anciens Ducs de Lorraine ſe ſont toujours vantés de venir du ſang des François; ils doivent le ſçavoir mieux que perſonne, étant & plus près de la ſource, & mieux inſtruits de la tradition de leur Famille. Le Duc Thierry fils de Gerard d'Alſace, diſoit que ſon Pere étoit iſſu de la race de Charlemagne: *Gerardi ex antiqua Caroli magni progenie geniti* (*b*), & le Duc Simon I. dans un Acte de l'an 1116. aſſûre que le Duc Thierry ſon Pere lui a déclaré en mourant, qu'il vouloit être enterré à Notre-Dame de Nancy, à la maniere des Nobles François, dont il tiroit ſon origine. L'Evêque de Metz Jacques de Lorraine, mort en 1260. ſe vantoit de même d'être de la Race Royale des Rois de France.

Nos Hiſtoriens Lorrains n'ont rien négligé pour prouver cette origine; mais la plûpart s'y ſont pris d'une maniere plus propre à affoiblir qu'à fortifier ce ſentiment. Ils ont adopté la Généalogie de S. Arnoû, qui fait venir ce Saint d'un Sénateur Romain nommé Anſbert, qui épouſa la Princeſſe Blitilde, fille du Roy Clotaire II. Anſbert eut pour fils Arnoalde; & Arnoalde fut Pere de S. Arnoû; de-là il eſt aiſé d'aller à Charlemagne, & à Charles de France frere du Roy Lothaire, & Duc de Lorraine. Charles de France laiſſa le Duché de Lorraine à Othon ſon fils, lequel étant mort ſans enfans, le Duché fut donné à Godefroy Duc de Boulogne ſon plus proche parent par la ligne maſculine, & dont eſt deſcendu Godefroy de Bouillon Roy de Jeruſalem, qui eut trois freres, Baudoüin, Euſtache & Guillaume. Ce dernier lui ſuccéda dans le Duché de Lorraine, & eut pour fils & pour ſucceſſeur Thierry Duc de Lorraine, qui commença à régner en 1070. & mourut en 1115. (*c*). Depuis Thierry juſqu'aujourd'hui, la ſuite de nos Ducs eſt bien ſuivie, & la difficulté ne peut rouler que ſur les Ducs aſcendans depuis Thierry juſqu'à S. Arnoû.

Le ſyſtême que nous venons de propoſer, ſe trouve dans le Pere Dauxy, dans Symphorien Champier, dans le Préſident Alix, dans le Pere Saleur, & dans pluſieurs autres qui les ont ſuivis. Mais vouloir que Charles de France, & Othon ſon fils, Ducs de Lorraine, & qui étoient inconteſtablement de la race de Charlemagne, ayent eû pour ſucceſſeurs des Princes ſortis du même ſang par ligne maſculine, & que de ces Princes ſoient venus directement, & par la même ligne, les Ducs de Lorraine d'aprèſent, c'eſt ſe faire une agréable illuſion, & renverſer tous les fondemens de l'Hiſtoire.

On ne fera nulle difficulté d'avoüer que Godefroy de Bouillon deſcendoit de Charlemagne, par les femmes (*d*). Alberic le marque poſitivement (*e*); & la vraye Généalogie de S. Arnoû, ſi ſouvent imprimée, & ſi reſpectée parmi les Sçavans, explique claire-

(*b*) *Apud Vaſſebourg, tom. 4. fol. ccxliv.* verſo.
(*c*) Baleicourt, Traité Hiſtorique ſur la Généalogie de Lorraine, pp. 31. 32.
(*d*) *Idem*, p. 43. & ſuiv.
(*e*) Alberic. ad an. 1098. Dux Godefridus in Regem electus, filius fuit *Euſtachii Comitis Bolonienſis, qui per matrem genus ad Caroli magni lineam pertinebat.*

ment cette deſcendance (*f*). Charles de France Duc de Lorraine eut deux filles, Ermengarde & Gerberge. Gerberge fut mere de Henry Comte de Bruxelles, lequel eut une fille nommée Mathilde, qui épouſa Euſtache Comte de Bouillon, & fut mere d'Euſtache, qui épouſa Ide, dont il eut Godefroy de Bouillon, & Baudouin, qui régnerent tous deux à Jeruſalem. Voilà comme Godefroy de Bouillon deſcendoit du ſang de Charlemagne, par l'une des filles de Charles de France.

Nous ne ferons pas même difficulté de reconnoître que les derniers Ducs de Lorraine, deſcendent des Ducs de Bouillon par alliance & par les femmes; car nous montrerons cy-après, qu'Adelbert, Fondateur de Bouzonville, avoit pour épouſe Jutte ou Judithe ſœur de Sigefroy Comte de Luxembourg; & que Gerard l'un de ſes fils, épouſa Eve ou Giſele, niéce ou petite-fille du même Comte Sigefroy. Or il eſt certain que Sigefroy étoit oncle paternel de Godefroy Comte d'Ardenne, oncle paternel de Godefroy Comte de Verdun, lequel Godefroy étoit oncle paternel d'Ide fille d'Albert Comte de Namur, épouſe d'Euſtache Comte de Boulogne, qui fut mere de Godefroy & de Baudouin Rois de Jeruſalem. Cela paroît par Nicolas de Clairvaux (*g*), & par la parenté de Godefroy Comte de Verdun & d'Ardenne. Il faut voir les Epîtres de Gerbert (*h*). On aſſûre (*i*) que Renier Duc de Lorraine, étoit ayeul du Comte Sigefroy. Ricuin eut pour ſucceſſeur Godefroy le Barbu, dans le Duché de la baſſe Lorraine, dans la Seigneurie d'Ardenne & le Comté de Verdun, tandis qu'Eberard, Adelbert & Gerard étoient Ducs de la haute Lorraine. Ainſi ces deux Duchés étoient poſſédés par des Princes parens & alliés.

Quelques-uns (*k*) ont ſuivi une autre route, pour faire ſortir Godefroy de Bouillon & nos Ducs de Lorraine, de la race de Charlemagne, par les mâles. Ils ſuppoſent que l'Empereur Arnoû eut deux fils, Louis III. qui lui ſuccéda à l'Empire, & Conrade Duc de Lorraine. Celui-ci eut pour fils Conrade & Eberard; Conrade fut élû Empereur après Louis III. & Eberard fut Duc de Vorms, & pere de Siffride Comte de Boulogne & de Guines, duquel deſcendit Adolphe. Adolphe fut pere d'Euſtache I. Comte de Boulogne, qui laiſſa de Mahaut de Louvain, Euſtache II. qui épouſa Ide fille de Godefroy Duc de la baſſe Lorraine, & fut pere de Godefroy de Bouillon, de Baudouin, d'Euſtache & de Guillaume. Les deux premiers régnerent ſucceſſivement à Jeruſalem. Euſtache fut Comte de Boulogne, & Guillaume épouſa, diſent ces Auteurs, Mathilde fille de Gerard d'Alſace, dont il eut Thierry Duc de Lorraine, pere de Simon I. duquel ſont deſcendus les Ducs de Lorraine qui ont régné juſqu'au Duc François II. ou III.

Cet Arbre Généalogique a meilleur air que les précédens. Il faut voir s'il eſt mieux fondé. Il eſt queſtion de ſçavoir ſi Eberard Duc de Vorms, fut pere de Siffride Comte de Guines, & ſi celui-ci eſt pere d'Adolphe. Conrade Abbé d'Urſperg (*l*), dit expreſſément qu'Eberard eſt la tige des Princes François; cet Abbé vivoit au xiij. ſiécle, il n'eſt en cela nullement exact. Qui ſont ces Princes François, qui ſont ſortis du ſang d'Eberard de Vorms? Parle-t'il des Princes François de de-là le Rhin, ou de ceux de deçà? Ceux de deçà ne le reconnoiſſent point; ceux de delà ne ſubſiſtoient plus. Ainſi, dire abſolument que les Princes François deſcendent d'Eberard, c'eſt-là certainement un Paradoxe parmi les Hiſtoriens François. Par qui, & comment en ſont-ils ſortis? Faudra-t'il réduire ces Princes François aux Ducs de Bouillon, ou aux Princes de la Maiſon de Lorraine d'aujourd'hui? Ceux-ci reconnoiſſent qu'ils deſcendent d'un Eberard, mais qui étoit Duc d'Alſace, & non de Vorms: & pour les autres, les plus ſçavans Généalogiſtes, & ceux qui ont examiné avec plus de ſoin l'origine des Ducs de Bouillon, ne les font pas ſortir de cette ſouche. Blondel (*m*) ſoutient qu'Eberard dont nous parlons, n'eut qu'un fils nommé Conrade, lequel mourut en 913. vingt-ſix ans avant ſon pere. Il ne lui donne ni femmes ni enfans. André Duchêne (*n*), dans ſa Généalogie des Comtes de Guine, ne marque point du tout les Ducs de Bouillon comme iſſus de cette Maiſon. Il dit que Sifride Comte de Guine eut pour deſcendans Adolphe, Raoul, Euſtache, Baudouin & Manaſſé, qui ſe ſuccéderent de pere en fils; que le dernier de ces Comtes de Guine, nommé Manaſſé, mourut en 1137. n'ayant laiſſé qu'une fille mariée à Henry Chaſtelain de Bourbourg; & l'on ſçait d'ailleurs que Sifride Chef de la Maiſon de Guine, n'étoit nullement du ſang de Charlemagne; c'étoit un Gentilhomme Danois, qui s'étant jetté avec une troupe de gens de ſa nation dans le Boulonnois, ſe rendit maître de la ville de Guine, & s'y établit (*o*).

Il faut donc revenir à la Généalogie imprimée de S. Arnoû, qui donne pour tige à la Maiſon de Bouillon, Gerberge, fille de Charles de France Duc de Lorraine, mere

(*f*) Voyez nos Preuves, tom. I.
(*g*) Nicolaus Clarævall. l. 1. c. 2.
(*h*) Gerbert. Epiſtol. 47. 56. &c.
(*i*) Gillibert fils de Renier, ſuccéda à ſon Pere dans le Duché. Voyez Vitekind.
(*k*) Voyez Baleicourt, pp. 30. 31.
(*l*) Abb. Urſpergenſ. ad an. 919. *Eberardus à quo originem habent Principes Francorum.*
(*m*) Blondel, Geneal. Franc. p. 206.
(*n*) André Duchêne, Généal. des Comtes de Guines, l. 1. pp. 28. 29. 33.
(*o*) Voyez Baleicourt, pp. 37. 38. 39. 40. 41.

de Henry

de Henry Comte de Bruxelles, dont la fille Mathilde épouſa Euſtache Comte de Bouillon, & en eut deux fils Euſtache & Lambert. Euſtache prit pour femme Ide fille du Duc Godefroy, dont il eut Euſtache, Gadefroy, Baudouin (& Guillaume.)

Quant à Guillaume de Bouillon, qu'on fait Duc de Lorraine, & Pere de Thierry le Vaillant, quelques Hiſtoriens ont ſoutenu avec chaleur, que c'étoit un Perſonnage ſuppoſé (*o*), dont l'exiſtence n'eſt prouvée par aucun monument autentique. Ils ont produit grand nombre d'Auteurs, qui à la vérité n'en diſent rien, mais qui ne nient pas ſon exiſtence; & il ſuffit d'en apporter deux ou trois autres qui en font mention, pour détruire cet Argument négatif (*p*). Guillaume Archevêque de Tyr (*q*), dit expreſſément, que Guillaume étoit le troiſiéme frere de Godefroy de Bouillon. La Chronique de S. Médard de Soiſſons parle encore de ce Guillaume (*r*), auſſi-bien que Guillaume de Nangis dans ſa Chronique. Guillaume a ſouſcrit en qualité de Duc de Lorraine, à un Titre de l'an 1104. (*s*) expédié par les ordres de l'Empereur Henry IV. en faveur des Seigneurs de Haſtat, pour leur Terre de Tanviller: & Aubert le Myre, dans ſes Donations pieuſes (*t*), n'oublie pas de mettre Guillaume au nombre des enfans d'Euſtache & d'Ide. Voici ce Diplôme entier.

Diplôme de l'Empereur Henry IV. pour la Terre de Tanviller, où il eſt fait mention de Guillaume Duc de Lorraine.

FERDINANDUS, divinâ favente clementiâ, Romanorum Rex ſemper auguſtus, ac Germani Hungatiæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ, &c. Rex, Infans Hiſpaniarum, Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Carinthiæ, Carniolæ, Marchio Moraviæ, &c. Dux Luxemburgiæ ac ſuperioris & inferioris Sileſiæ, Virtenbergæ & Teken; Princeps Sueviæ, Comes Hapsburgi, Tirolis, Ferretis, Kiburgi, Landgravius Alſatiæ; Marchio Sacri Romani Imperii, Burgoriæ, &c. Notum manifeſtumque præſentes Litteras inſpecturis facimus, quòd data Præſentium hodiernâ die *Nobilis Joannes de Wittringen*, illuſtris Principis Ducis Lotharingiæ Patruelis noſtri, Cameræ à Secretis & Conſiliarius: Poſtquàm nos nonnullas Litteras originales in Ærario noſtro reconditas detinere novit, concernentes *Dominium Tanviller*, quod quidem ipſe ab illuſtri Domino Antonio Conſanguineo noſtro, Duce Lotharingiæ piæ memoriæ tenet; obnixè ſupplicavit, ut præmemoratarum originalium Litterarum Tranſumptum vel *Vidimus*, de vero Originali impertiremur & communicaremus, quo hiſce ingruente neceſſitate uti & frui poſſit, & ex gratia ſpeciali & vi poteſtatis datæ in ſacri Imperii fideles, nobis placeat *confirmare*, *ratificare*, *corroborare*, *approbare & homologare* iſtas dictas Litteras, & Priviligia in eis contenta. Nos itaque juſtæ ſuæ requiſitioni ac petitioni annuentes, Cancellariis & Conſiliariis Cameræ ſerio mandavimus, ut verum Tranſumptum vel *Vidimus*, de vero Originali ſub noſtri Sigilli majoris appenſione munitum traderent & communicarent; quod Tranſumptum poſt veram, certam ac genuinam inſpectionem & notitiam originalium Litterarum, quod ad Litteras, Scripturam, Membranam, Sigillum, & omnia alia requiſita iſtarum purè, fideliter, omni ſimulatione, machinatione, falſitate & dolo remotis, de verbo ad verbum cum vero Originali legi curavimus, & conſonantes adinvenimus, quas homologare & approbare per has volumus & intelligimus, quemadmodùm hujuſmodi Litterarum tenor de verbo ad verbum ſequitur, & eſt talis: *In nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis, Henricus, divinâ favente gratiâ, quartus Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, &c.* Poſtquàm Nobiles de Hattſtatt noſtri & Imperii Fideles obnixè nobis ſupplicarent, quòd juſtè & vero titulo detineant & poſſideant *Dominium quoddam cognominatum Tanviller, ſitum in Valle Obrechſtaal*, inhabitatoribus verò iſtius Dominii nimis grave ac arduum foret ibidem commorari, ſi non Prærogativa quædam aut Privilegiis quibuſdam decorati per nos exiſterent, cum annexis nonnullis Articulis in ſupplicatione nobis exhibitâ expreſſis. Quamobrem maturo conſilio, ſanâ quoque Principum Electorum, & aliorum noſtrorum, & Imperii ſacri Fidelium dilectorum accedente ſententiâ, animo repetentes fidelia, grata atque utilia ſtudia & obſequia, quæ ipſi nobis multa cum laude per plures annos multifariam præſtiterunt, & in poſterùm quoque ſubire & impendere poſſunt & debent, quod ex ſpeciali gratia hære-

11. *Avril* 1104. Henry IV. Empereur.

(*o*) Chantereau le Fevre, conſidérations hiſt. l. 2. p. 245.
(*p*) Baleicourt, Généalog. de Lorraine, pp. 2. 3. 4.
(*q*) Guillelm. Tyr. l. 9. c. 22. l. 10. c. 11.
(*r*) Tom. 2. Spicileg. Dacheri, p. 805.
(*s*) *Nangi.* Le P. Saleur dans ſa Clef Ducale, p. 93. dit qu'il a vû & lû dans l'Abbaye de S. Denys en France, dans la Chronique de Nangi ces mots: *Tertius frater Godefridi vocatus eſt Guillelmus, qui relictus in Francia Terram fratrum cuſtodivit, dum ipſi in Jeruſalem profecti ſunt.* Le même Pere Saleur cite encore quelques Auteurs plus nouveaux que le P. Saleur, qui parlent du même Guillaume frere de Godefroy de Bouillon; comme *Sanſon*, l. 3. part. 9. p. 149. S. Antonin, Gabriel du Preau, Apoſtilles ſur l'Hiſt. de Guillaume de Tyr. *Malbrank de Morinis*, tom. 3. &c. Voyez auſſi le P. Benoît, Hiſt. de Lorraine, p. xxx. xxxj. où il cite la Chronique de S. Medard de Soiſſons, imprimée au Tom. 2. du Spicilége du R. P. Dacheri, p. 805. Aubert le Mire, *de Stemmatibus Belgicis*: le Supplément de la Chronique d'Anchin, & le Supplement de la Chronique d'Affligen. Mais pour les Titres que le P. Saleur rapporte, pp. 90. 91. nous les tenons pour faux, ou altérés: on n'en a jamais vû les Originaux dans les Monaſteres auſquels on prétend qu'ils ont été accordés.
(*t*) *Miræus Elor. Diplom. p.* 225.

dibus detentoris conſortis & poſſeſſoribus Dominii Tanviller conceſſimus, eoſque hoc Privilegio decoravimus, damus & concedimus. Si contingat Nobiles de Hattſtatt ibidem Ædes extruere & nonnunquam illas habitare, ut prætendunt, quæ ipſi, liberi ipſorum, famuli, hæredes, ſucceſſores & *habitatores in tota* præmemorata Valle immunitatibus uti & gaudere; nullibi locorum ex quacumque cauſa judicio ſiſti, neque arreſtis, neque *Edictis aut Mandatis aliorum obtemperare cogantur*; nec propter ulla delicta noſtris præfectis aut ſubditis ullas exactiones ſolvere teneantur: *Volumuſque dictum habitatorem Dominii de Tanviller, ejuſque liberos, eorum familiam, hæredes & ſucceſſores tam ſingulares quàm hæreditarios, omninò & ab omnibus exactionibus, oneribus & impoſitionibus eſſe immunes*, & eos poſſe uti ſimili & pari Privilegio, quo utimur & fruimur. Nolumus etiam ut poſſit peti ab iſtis dictis manentibus & habitatoribus aliquod onus reale vel perſonale, ſeu gabellam vel exactionem eis imponere, ſive noſtro mandato vel nomine, ſive Ducis Lotharingiæ, aut alterius cujuſvis Principis; quamvis *iſto Domino Duci Lotharingiæ pertineat ſalvum conductum dare in præmemorata Valle*, & ratione iſtius ac feudi noſtri Imperii faciat fidem, & habeat poteſtatem *vectigalis per totam Vallem*: à quibus exactionibus & omnibus aliis oneribus immunes eos declaramus & facimus, & eis immunitatem perpetuam concedimus; intelligimuſque iſtos dictos habitatores & manentes non eſſe aliis ſubditos, ſubjectos & contribuales quàm iſto vel habitatori Tanviller. Si verò contingat lites vel contentiones inter præfatos noſtros & poſſeſſores Dominii Tanviller extra Territorium ipſorum, & noſtros præfatos & ſubditos, oriri de exigua*, grandi & criminali cauſa, has controverſias noſtri definire debent: quas controverſias ſi definire & ſopire non poſſint, ceſſantibus omnibus inquietationibus & impedimentis contra iſtum *inhabitatorem Dominii Tanviller*, ſtatim volumus per iſtos vice gerentes nobis ac dicti Ducis Lotharingiæ notificari, ut quemadmodùm res poſtulabit, ſubveniamus ac ſubvenire curemus. Si autem noſtram juſtitiam imploravit contra noſtrorum præfectorum aut ſubditorum aliquem, ſive noſtri Imperii ſive Dominii & Patriæ hæreditariæ, eidem abſque ulla dilatione & bonum & breve auxilium dari volumus ſub pœna inobedientiæ, corporiſque mulctatione & punitione. Volumus etiam & intelligimus, ut omnes delinquentes *in Territorio dicti de Tanviller*, ſive contemnendo ſua Edicta, aut alio quovis modo, mulctentur & cogantur ſolvere mulctam & emendam contra eos adjudicatam, non obſtante quacumque appellatione, interceſſione, exceptione dilatoriâ, alioque remedio ordinario vel extraordinario, & cujus iſti ſint ſubditi, & cujuſcumque qualitatis & conditionis, mandamus omnibus præfectis & ſubditis noſtri Imperii, Dominii quoque & Patriæ hæreditariæ, ut hoc præſens noſtrum Reſcriptum inſequantur. Si autem aliquis ſubditorum illius dicti de Tanviller deliquerit extra ſuum Territorium, ſimiliter volumus, ut per Judicem loci ubi deliquerit, mulctetur & puniatur, niſi iſtud delictum criminale eſſet, & requireret pœnam corporalem; in quo caſu delinquens cum ſuo proceſſu, remittendus eſt ad dictum de Tanviller, ut quemadmodùm res poſtulârit, ab eo puniatur. Revocamuſque per iſtas Præſentes noſtras omnia Privilegia in contrarium iſtius Præſentis data, conceſſa & requiſita, niſi eſſent Privilegia infra prænominata, quæ contra Ducis Lotharingiæ Dominium ſive Juriſdictionem in hac Valle; quibus obſtrepere atque reſiſtere nolumus. Nolumus etiam ut poſſeſſor dicti Dominii, ejus liberi, familia eorum, ſucceſſores & hæredes alio modo mulctentur, coerceanturve pro quibuſcumque delictis per eos commiſſis, ſive per perſonæ detentionem, vel alio quovis modo: *Sed volumus ut ſint omninò immunes, etiamſi iſtius famuli & domeſtici paſtores aut beſtiæ paſcendo extra dictum Territorium, aliquod detrimentum fecerint, aut aliquo modo deliquerint, ſive in campis, ſive in pratis aut ſylvis alienis, vel alio quocumque modo, aut quomodocumque iſtud detrimentum aut delictum poſſit nominari ac fieri*; nolumus ut *propter iſta detriminta & delicta mulctentur*, ullaque impedimenta eis dentur, ſive per perſonæ detentionem, vel alio modo; ſed volumus ut præſente iſto Privilegio utantur & fruantur. Si autem domeſtici iſtius delictum aliquod committant, per eum debent puniri, nemine alio cognoſcente. Nemini etiam licebit, nec intelligimus, ut aliquis poſſit aliquod Mandatum, ſive alicujus Judicis Decretum executioni mandare in domo iſtius, & quæ per eum inſtructa vel ædificabitur in dicto Territorio, intelligimus eam eſſe immunem & omni ſervitute & onere liberatam, & tali Privilegio decoratam, quo principales noſtri Imperii domus decoratæ ſunt: quam domum per Præſentes iſtas in noſtra protectione accepimus & accipimus, volentes ut dictus in dicto Territorio Edicta facere poſſit, & cogere omnes ei obedientiam præſtare & parere, obtemperare & obedire ſuis Edictis, & ut poſſit flumen in dicto Territorio immune facere, & omnibus iſtius uſum interdicere, & etiam uſum quarumcumque ſylvarum ſuarum, & poſſit omnes quoſcumque voluerit impedire *nè piſcantur in dicto flumine*, vel gregem nullarum beſtiarum in ſuis ſylvis ducant. Nec

Exemption.

* Fortè, aliqua.

Pêche.

Google

ob id tamen volumus, ut ſui & habitatores dicti Territorii poſſint impediri quin eorum
Pâturage. greges & beſtiæ paſcantur, & *ducantur per totam iſtam Vallem. Permiſſum eſt quoque illis conſtruere Columbarium in dicto Territorio*: nolentes ut aliquis poſſit ſurripere vel occidere
Colombier. *illius dicti Columbarii aliquas columbas*, vel detrimentum aliquod adferre. Et ſi aliquis de iſto facto accuſatus fuerit & convictus ſive extra, ſive intrà Territorium, damus ei poteſtatem puniendi eum, & afficiendi eum *quacumque pœnâ voluerit*; *infractores iſtarum juſſionum exulamus & exules declaramus* à noſtro Imperio, primoque occupanti concedimus & damus illorum bona tanquàm vacantia. Perque has præſentes Litteras noſtras dicto Tanviller concedimus, & conceſſimus collationem & omnimodam *diſpoſitionem Ca-*
Patronage. *pellaniæ ſub titulo & invocatione S. Jacobi Apoſtoli*, ſitæ, fundatæ & erectæ in Tanviller, cum ſuis annexis & illius Capellaniæ proventus, reditus, decimas, jura & obvenientia recipienda. Omnibus noſtris ſubditis inhibentes, ut nullum Dedicationis Eccleſiæ Feſtum cum tympanis & fiſtulis aliſve inſtrumentis Muſicis, neque ludis publicis undiquè *in Valle* ſervent, tantummodò in Tanviller per Octavam & poſt. Et ut Pagus de Tanviller multiplicetur & gentibus abundet, conceſſum fuit recipere ſub ſua poteſtate omnes gentes *cujuſcumque qualitatis aut nationis, quibus gentibus per iſtam noſtram damus poteſtatem frequentandi per omnia fora Imperii noſtri* & Patriæ hæreditariæ, & per quamcumque Provinciam: nolentes iſtos cogi, coram quovis Judicio ſiſti & aſſici *quacumque pœnâ propter quacumque delicta per eos commiſſa, vel de-*
**Decretis.* *bita fortè acta, nec temerè debitis * præfectorum* obtemperare: exulamuſque à noſtro Imperio omnes quoſcumque non parentes iſto præſenti Reſcripto. *Damus & concedimus quo-*
Chaſſe. *que amplam auctoritatem & facultatem, quòd prædicti de Hattſtatt hæredes & ſucceſſores poſſint & valeant per totam Vallem cum canibus leporibus inſidiari*: Item quòd per totam noſtram Vallem ipſi & ſucceſſores illorum in loco ipſis ad hoc commodiſſimo *quadringentas oves & totidem oviculas paſcere & nutrire valeant & poſſint*; quæ prædictæ oves cæteraque animalia omnia, nullo excepto, victum & paſtum quærere poſſint ad terminos ſingulorum terminorum adjacentium territoriorum per totam Vallem deſuper uſque ad montem nomine Dem Altzen-ortſaubourg: inſuper eadem auctoritate concedimus & elargimur, ut ligna ad victum & neceſſarium *quotidianum uſum ad comburendum de Monte nomine Berrenbourg & Vegmesberg* ſibi comparare poſſint. Itidem in noſtra ſublimi ſylva appellata Derboch-Schwartzwalt, ligna ad exſtruendas ædes & alia ædificia comparanda, concedimus, ut nihil eis penitùs deſit. Præterea in ſylvis quæ ſpectant ad Præfecturam Bernſtein, dilectus noſter Epiſcopus Burghardus conceſſit & dedit prænominatis Nobilibus & ſucceſſoribus, auctoritatem & poteſtatem hodiernâ die, ut ligna ad comburendum, & ad ædificandum, & ad cuncta neceſſaria cædere poſſint. *Item quòd ſues & porcos in prædicto loco Berrenberg glandibus paſcere valeant*; nos quoque ipſos & Dominia ipſorum, uxores, liberos, familiam, bona tam mobilia quàm immobilia, ſubditos & ad noſtram fidem, clientelam, tutelam & patrocinium ſuſcipimus. Ad hæc auctoritatem damus & concedimus quod tempore belli in omnibus Imperii civitatibus, Arcibus, Oppidis ſive Villis ſe continere; item in comparandis victualibus, annonâ, vino, frumento, carnibus, ſale, calce, lateribus præ omnibus cæteris & Imperii noſtri ſubditis promoveantur & foveantur. *Poſtremo mandamus omnibus* Imperii Præfectis quatenùs prædictos in tutelam recipiant & patrocinium, defendant & prohibeant nè factis verbive graventur aut obruantur. Et ſi qui contra illos quid attentare præſumpſerint, huic malo obvient, non ſecùs ac ſi ipſimet præſentes eſſemus, & hoc volumus & mandamus ſeriò, & *ſub pœna decem mercarum puri auri pro medietate Fiſco noſtro Imperiali*, alterâ verò parte Præfatis de Hattſtatt aut poſteſſoribus Dominii Tanviller injuriam paſſis, cujuſcumque ſtatûs aut exiſtimationis ſint uſibus applicanda. *Conceſſum eſt hoc Privilegium inviolabiliter ex requiſitione noſtrorum & Imperii Principum Electorum, in præſentia Conradi Filii noſtri primogeniti*, Burghardi Epiſcopi, Argentinenſis, Richueri Epiſcopi Virdunenſis Ducis Saxoniæ, Sigefridi Comitis Palatini ad Rhenum, *Guilhelmi Ducis Lotharingiæ*. In fidem & teſtimonium prædictorum præſentes Litteras ſigilli noſtri appenſione communiri fecimus. Datum & actum Argentinæ *decimâ quintâ Aprilis*, indictione ſeptimâ, anno Incarnationis Domini milleſimo centeſimo quarto, anno Imperii noſtri nono.

Alteræ Litteræ correſpondent & conſonant in omnibus penitùs his, & ſunt per Maximilianum Imperatorem divæ memoriæ ad requiſitionem ſtrenui ac nobilis viri Joannis ab Hattſtatt Equitis aurati conceſſæ & confirmatæ. Actum & datum proximâ die Martis poſt Feſtum S. Apoſtoli Jacobi, anno milleſimo quingenteſimo * decimo octavo, regnante divo Maximiliano Imperatore, anno Imperii ejuſdem triceſimo tertio, in quorum omnium & ſingulorum fidem & teſtimonium præmiſſorum, & quòd hæ duæ Litteræ juſtè, purè, fideliter, *omni ſimulatione, machinatione & dolo remotis ex vero indubitato Originali* conſonantes cum hoc Tranſumpto conſcriptæ ſint, hoc vidimus

* Decimo octavo omis.

Digitized by Google

& Tranſumptum Sigilli noſtri appenſione munivimus. Actum & datum in noſtra Regia Arce Bragen die ſeptimâ menſis Februarii anno Domini 1540. Regnorum noſtrorum Romani quarto, aliorum verò octavo *. *Et ſur le replis eſt écrit*: Ad mandatum ſacræ Regiæ Majeſtatis proprium. *Signé*, Joan. Maius, *avec paraphe, & ſcellé. Et au dos eſt écrit*, Regiſtrata, *Roſenberg, avec Paraphe.*

* Scellé du grand Sceau avec cire rouge ſur blanche.

La préſente Copie eſt priſe ſur l'Original tiré de la Layette cottée *S. Diey*, qui eſt dans la Chambre du Tréſor des Chartres de S. A. R. en ſon Château de Nancy, cy conforme, par moi ſouſſigné Commis dudit Tréſor audit Nancy, ce 23. Février 1703. *Signé*, Blondelot.

Nous les Lieutenants général, particulier & Conſeillers au Bailliage de Nancy, certifions à tous qu'il appartiendra que Me. Blondelot qui a ſigné la Copie cy-deſſus, eſt commis du Tréſor de S. A. R. à qui foi doit être ajoûtée & à tous Actes par lui ſignés en cette qualité. En foi de quoi nous avons fait aux Préſentes appoſer le grand Scel de notre Juriſdiction, & ſigner par Me. Jean Grivel notre Greffier ordinaire. Fait à Nancy ce jourd'hui 24. Avril 1703. Signé Grivel, avec paraphe.

On peut faire diverſes réfléxions ſur ce Diplôme. Son principal objet eſt de prouver que Guillaume dont il parle, eſt le Pere de Thierry Duc de Lorraine, tige des Ducs de Lorraine d'aujourd'hui. Il y eſt queſtion de la Terre de Tanviller, ſituée en Alſace, dépendante autrefois de l'Abbaye de Moyenmoutier (*u*), & elle appartient encore aujourd'hui aux Ducs de Lorraine; & ces Ducs, ſi l'on en croit ce qui ſe lit à la tête du Diplôme, ſe ſont empreſſés à en tirer des Copies des Archives de l'Empereur, comme d'une Piéce qui confirmoit leur deſcendance de Godefroy de Bouillon.

Nous avons enfin recouvré une Copie entiere de ce Titre tant vanté, & imprimé très imparfaitement & avec de grandes lacunes, dans Ballicourt, pages 1. 2. 3. & enſuite dans Dumont, t. 7. du Corps Diplomatique. Nous l'avons imprimé ici en entier, & nous y avons remarqué pluſieurs preuves de fauſſetés & de ſuppoſitions. 1°. L'Empereur Ferdinand le ſeptiéme de Février 1540. qui eſt l'année *quatriéme de ſon Régne en qualité de Roy des Romains, & la huitiéme année de ſon Régne en Bohéme & en Hongrie, accorde au Seigneur Jean de Wittringen Conſeiller du Duc Antoine de bonne mémoire*, communication de ce Diplôme, qui étoit en Original dans les Archives de l'Empire, & le confirme & ratifie.

Le même Diplôme avoit déja été communiqué & copié ſur l'Original, ſous l'Empire de Maximilien I. le Mardy d'après la S. Jacques de l'an 1518. *la trentre-troiſieme année du même Empereur.*

Il y a dans ces dattes preſque autant de fautes que de mots. 1°. On y inſinuë que le Duc Antoine de *bonne mémoire*, *piæ memoriæ*, étoit mort en 1540. il ne mourut qu'en 1544.

2°. Ferdinand I. nommé le Duc de Lorraine, apparemment François I. Succeſſeur d'Antoine, ſon Coufin germain du côté du Pere, *Patruelem.* Or François épouſa Chriſtine de Dannemarc, niece de l'Empereur Charles V. & de Ferdinand, le 25. Mars 1540. Alors François n'étoit pas Duc de Lorraine, & cette alliance ne le rendoit pas Couſin germain du côté du Pere, *Patruelem*; mais Neveu de Ferdinand.

3°. L'an 1540. n'étoit ni la huitiéme année du Régne de Hongrie du Roy Ferdinand, ni ſa quatriéme année de Roy des Romains; il ne fut reçû Roy d'Hongrie qu'après la mort de Louis le Jeune Roy de Hongrie, arrivée en 1526. ainſi l'an 1540. étoit ſa quatorziéme année du Royaume de Hongrie; il ne fut fait Roy des Romains qu'en 1531. ainſi l'an 1540. étoit ſa neuviéme ou dixiéme année en qualité de Roy des Romains, & non la quatriéme, comme dit le Titre.

4°. L'Empereur Maximilien I. en 1518. n'étoit que dans la vingt-ſixiéme année de ſon Empire, qu'il ne commença qu'en 1493. & finit en 1519. qui eſt l'année de la mort. Mais en prenant ſon Régne depuis l'an 1486. commencée au 16. de Février, où il fut fait Roy des Romains, & couronné le neuf Avril de la même année, l'époque ſe trouvera juſte.

Ce même Diplôme eſt ſuſpect par l'objet qu'il ſe propoſe, qui eſt de réaliſer le Régne de Guillaume de Bouillon dans la haute Lorraine, où il n'a jamais régné; & en 1104. nous avons des preuves démonſtratives que Theodoric d'Alſace fils de Gerard d'Alſace y régnoit. On ſçait que depuis que les Princes de la Maiſon de Lorraine ont pris le titre *de Roy de Jeruſalem*, ils ont prétendu deſcendre de la Maiſon de Godefroy de Bouillon; & pour ſoutenir ce ſentiment, il n'y a rien que les Généalogiſtes du Pays n'ayent fait & écrit, ſouvent même aux dépens de la vérité & de la ſincérité; ce qui a ſi fort décrié notre Hiſtoire & la fidélité de nos Hiſtoriens, & qui a fait voir leur ignorance dans l'Hiſtoire, puiſqu'il eſt certain que ce n'eſt point par le droit du ſang & de la naiſſance, que le Roy de Naples & de Sicile prend la qualité de Roy de Jeruſalem; mais uniquement parce que ce titre de Roy de Jeruſalem eſt attaché à la Royauté de Sicile depuis le mariage de l'Empereur Frederic II. avec l'Héritiere de Jeru-

(*u*) *Vide Hiſt. Mediani Monaſt. pp.* 261. 264. 287. 309. 409.

ſalem,

ſalem, comme nous le montrerons cy-après.

Le Diplôme en queſtion eſt encore ſuſpect par la mauvaiſe latinité qui y paroît affectée, par l'étenduë exceſive des Priviléges accordés aux Seigneurs de Tanviller; *Burchard* n'étoit pas Evêque de Straſbourg en 1104. c'étoit *Conon. V. Gallia Chriſtiana, t. 5. pag. 797.*

Conrade fils aîné de l'Empereur Henry IV. étoit mort en 1101. *V. Struv. Hiſtor. Germ. t. 1. p. 337.* Icy on le ſuppoſe vivant en 1104.

En cette année 1104. l'indiction n'étoit pas la ſeptiéme, mais la douziéme: en ce tems-là les Electeurs n'étoient pas encore fixés ni reconnus ſous ce nom; l'an 1104. n'étoit pas le neuviéme de l'Empereur Henry IV. de quelque maniere qu'on fixe les époques de ſon régne. Ce Prince monta ſur le Trône le 5. Octobre 1056. ainſi l'an 1104. qui eſt celui de la datte du Titre, étoit le 47. de ſon régne; & ſi l'on compte ſes années depuis ſon couronnement, qui fut fait à Ravenne par l'Antipape Geribert en 1084. l'année 1104. ſera la 19. de ſon Empire.

Venons à préſent au fond de la difficulté, & montrons que Guillaume de Bouillon ne fut jamais Duc de la Lorraine Moſellane.

Pour établir ce ſentiment, nous employerons d'abord l'argument négatif, en diſant que nul Auteur ancien, contemporain, ou preſque contemporain, n'a dit que Guillaume de Boulogne ait eû pour femme Mathilde fille de Gerard d'Alſace, dont ſoit ſorti ce Thierry. On ne connoît ni la femme ni les enfans de Guillaume, & peut-être n'en a-t'il jamais eû. 2°. Euſtache pere de Godefroy, d'Euſtache, de Baudouin & de Guillaume, n'a épouſé Ide fille de Godefroy Duc de la baſſe Lorraine, qu'en Décembre 1059. & par conſéquent Guillaume quatriéme fruit de ce mariage, n'a pû naître que l'an 1063. ou 1064. il n'a pû ſe marier qu'en 1077. ou 1078. la 14. ou 15. année de ſon âge, ni avoir d'enfans que vers l'an 1079. ou 1080. Or, nous avons des preuves certaines, que Thierry Duc de Lorraine régnoit dès l'an 1070. par conſéquent il ne peut être fils de Guillaume de Bouillon.

Mais de quelle Lorraine étoit Duc Guillaume frere de Godefroy de Bouillon? Ce n'étoit pas de la Moſellane, ou haute Lorraine; on fera voir cy-après qu'il n'y eut jamais de Duc de ce nom. On ne dira pas qu'il ait été Duc de la baſſe Lorraine; nous en avons la Liſte bien marquée dans l'Hiſtoire, & je n'y vois point de Guillaume de Bouillon; aucun Hiſtorien n'y marque ſon gouvernement; on n'en ſçait ni le commencement ni la fin. Il eſt vrai qu'on cite un Titre de l'an 1104. où il a ſouſcrit en qualité de Duc de Lorraine, *Guillelmus Dux Lotharingiæ.*

Nous croyons avoir démontré la fauſſeté de ce Diplôme; & quand on l'admettroit, on pourroit répondre que Guillaume étant neveu de Godefroy le Boſſu, & frere de Godefroy de Bouillon, tous deux Ducs de la baſſe Lorraine; il étoit naturel qu'il prît ce titre, qui étoit comme héréditaire dans ſa famille. D'ailleurs il arrivoit aſſez ſouvent que dans les tems de trouble, où deux Empereurs ſe conteſtoient l'Empire, chacun d'eux nommoit de ſon côté un Duc de Lorraine, & que les deux en conſervoient le nom, & le tranſmettoient même quelquefois à leurs enfans, quoiqu'il n'y en eût qu'un ſeul qui poſſedât le Duché de la Province.

Nous en avons un exemple remarquable dans la perſonne de Valeran Duc de Limbourg, nommé Duc de la baſſe Lorraine par l'Empereur ou le Roy Lothaire, après l'an 1125. (*x*), dans le tems que le Roy Conrade Compétiteur de Lothaire, reconnoiſſoit pour Duc du même Duché Godefroy le Barbu. Valeran jouït de ſa dignité tout le tems de la vie de Lothaire, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1137. Alors Conrade devenu ſeul Empereur, par la mort de ſon Compétiteur, rendit l'adminiſtration du Duché de la baſſe Lorraine, à Godefroy le Barbu, voulant que cette Dignité paſſât à ſes ſucceſſeurs à perpétuité: mais cela n'empêcha pas que Valeran ne prît toute ſa vie le nom de Duc de Lorraine (*y*), & qu'il ne le fiſt paſſer à ſes héritiers, qui portent encore aujourd'hui le nom de Ducs de Lothier, ou Lotreik, ou Lorraine; car tous ces noms ſignifient la même choſe. En effet, les Ducs de Brabant Philippe Duc de Bourgogne, Antoine ſon frere, & Charles ſon fils, l'Empereur Charles V. les Empereurs encore aujourd'hui, prennent le titre de Ducs de Lothier, comme Ducs de Limbourg, & ſucceſſeurs de Valeran ſurnommé le Payen, fils de Henry Duc de Lorraine & de Limbourg.

Il arrivoit auſſi ſouvent, & preſque toujours, que les fils ou les deſcendans de ceux qui avoient été honorés du titre de Ducs, ſans attendre la nomination ou la confirmation de l'Empereur, prenoient ce nom de leur autorité, prétendant que cette dignité étoit comme héréditaire dans leur Maiſon, & qu'on ne pouvoit ſans injuſtice, ou du moins ſans injure & ſans affront, les en priver. C'eſt par ce principe que nous expliquons quelques Monumens du dixiéme & de l'onziéme ſiecle, où l'Hiſtoire nous préſente certains Seigneurs, qui ſe qualifient Ducs de Lorraine, ſans qu'il paroiſſe qu'ils ayent reçû ce nom de la part des Empereurs.

(*x*) *Vide Sigebert. & Chronic. Leodienſ. Myrinum, Chronic. Belgic. pp.* 239. 289.

(*y*) *An.* 1138. & 1148. *Apud Martenne ampliſſ. collect. t. 2. pp.* 103. 106. 126. 128.

En effet, ſi l'on examine la choſe de près, on trouvera que les trois ou quatre differentes branches qui ont poſſedé ſucceſſivement le Duché de Lorraine, & qui ſont celles de Regnier premier Duc de Lorraine, de Frideric Duc de Lorraine & de Bar, de Charles de France & de Gerard d'Alſace, ont toutes ſuppoſé ce droit à la ſucceſſion, ou l'ont exercé de fait. Regnier a laiſſé le Duché à Giſlibert ſon aîné : *Cui Principatus Regionis paternâ ſucceſſione ceſſit*, dit Vitikind. Le fils de Giſlibert, quoique Mineur, porta auſſi le nom de Duc, & ſon plus proche parent en exerça l'autorité. Frideric I. Duc de Lorraine & de Bar, tranſmit ſon Duché à ſes fils & petit-fils juſqu'à la troiſiéme génération. Charles de France a eû pour ſucceſſeur un fils, mort ſans poſtérité. Les filles de Charles épouſerent des Seigneurs, dont les deſcendans ont fait éclater leurs plaintes de ce qu'ils étoient privés de l'héritage de leur Pere.

La ſucceſſion juſques-là litigieuſe, a été heureuſement fixée dans la perſonne de Gerard d'Alſace : mais ſa Maiſon, dès l'an 979. avoit déja des prétentions au Duché, puiſque dès-lors Adalbert fondateur de Bouzonville, prenoit le titre de *Duc de Lorraine* & de *Marchis*.

Il ne devoit donc pas paroître ſi étrange, que Guillaume de Bouillon fut qualifié Duc de Lorraine, dans un tems où il y en avoit conſtamment d'autres qui en exerçoient les fonctions.

On s'étonne que les Hiſtoriens de Lorraine ſe ſoient attachés avec tant d'opiniâtreté à ce Guillaume, pour en faire un des premiers Perſonnages de leur Hiſtoire, quoiqu'il faſſe ſi peu de figure dans le monde ; que ſa qualité de Duc de Lorraine, & ſur-tout de la haute Lorraine, ſoit ſi équivoque & ſi incertaine, diſons ſi chimérique & ſi fabuleuſe ; mais c'eſt qu'on vouloit, à quelque prix que ce fût, que les Ducs de Lorraine deſcendiſſent des Rois de Jeruſalem. On ſçavoit que Godefroy & Baudouin de Bouillon avoient poſſedé ce Royaume, & qu'ils étoient morts ſans enfans, de même qu'Euſtache leur frere. On s'eſt donc rejetté ſur Guillaume ; & au défaut de poſtérité certaine, on lui en a ſubſtitué une fauſſe, pour en faire deſcendre nos Ducs. Vaſſebourg (z) & Roſieres ont cité pour cet effet des Titres qui décideroient la queſtion, s'ils étoient autentiques ; mais par malheur ils ſont reconnus faux ou altérés (a) : ainſi ce Syſtême bâti avec tant de ſoin & d'artifice, tombe de lui-même.

Sa chûte toutefois ne fait aucun tort à la grandeur ni à l'ancienneté de la Maiſon de Lorraine. Il n'en eſt pas moins vrai qu'elle tire ſon origine, par les femmes, de la Maiſon de S. Arnoû & de Charlemagne ; & qu'elle poſſede à juſte titre la qualité de Roy de Jeruſalem. La Généalogie de S. Arnoû & des Rois de France, marque expreſſément qu'Ermengarde, fille aînée de Charles de France Duc de Lorraine, épouſa Albert Comte de Namur, d'où ſortit Hadvide de Namur femme de Gerard d'Alſace ; & la Maiſon d'Anjou, fonduë dans celle de Lorraine, par le mariage de René I. d'Anjou avec Iſabelle de Lorraine, fille du Duc Charles II. porte à juſte titre le nom de Roy de Jeruſalem, puiſque Charles I. d'Anjou, frere puîné de S. Louis, ayant épouſé Beatrix héritiere de Provence, reçut auſſi l'inveſtiture du Royaume de Naples, & donna les Armes de France à ce Royaume en 1266. il mourut en 1285. Charles II. ſon fils ayant épouſé Marie héritiere de Hongrie, Robert ſon troiſiéme fils, qui lui ſuccéda au Royaume de Naples, prit les Armes de Hongrie, & y ajoûta celles de Jeruſalem, à cauſe d'Iſabelle fille de Jean de Brienne, dernier Roy de Jeruſalem, épouſe de l'Empereur Frideric II. laquelle tranſporta le droit qu'elle avoit ſur ce Royaume, à Charles II. d'Anjou Roy de Naples, un des prédéceſſeurs de René I. d'Anjou, & Duc de Lorraine & de Bar, qui le premier de nos Ducs a porté le titre de Roy de Jeruſalem.

Si le Duc Charles II. Beau-pere & Tuteur de René, écartela ſes Armes de Jeruſalem & de Naples, comme on le remarque dans quelques-unes de ſes Monnoyes, ce ne fut que depuis le mariage de ſa fille Iſabelle avec René d'Anjou & parce qu'étant Adminiſtrateur des Etats de ſon gendre, il étoit en droit de s'approprier les Armes de ce jeune Prince, qui ne gouvernoit pas encore par lui-même.

Les trois Alerions qui paroiſſent ſur les Armes des Ducs de Lorraine, & dont on voudroit tirer une preuve en faveur de leur deſcendance de Godefroy de Bouillon, ſont une foible reſſource. On dit que Godefroy de Bouillon ayant un jour tiré trois oiſeaux, durant le ſiége de Jeruſalem, il les enfila tous trois d'une fléche, & voulut dans la ſuite les porter dans ſes Armes : Pure fable, inventée après coup. Les trois Alerions n'ont paru ſur les Ecuſſons de nos Ducs, que depuis Ferry de Bitche, qui ne commença à regner que vers l'an 1205. comme on le peut voir dans le Recuëil que nous avons fait de leurs Sceaux. De plus, on ne peut montrer que la Maiſon de Bouillon ait jamais porté les trois Alerions. Du tems de Godefroy de Bouillon, aucune

---

(z) Vaſſebourg, fol. cclxiv. cclxxx. cclxxxviij. & cccij. *verſo* cccx. an. 1112. 1124. 1136. 1152.

(a) Ceux qui ſont cités par Vaſſebourg, ne ſe trouvent ni à S. Maximin ni à Metloc. Ceux que Roſieres a cités, ſont les uns altérés, les autres forgés. Je les ai cherchés dans les Abbayes de Tholey, de Metloc, de S. Mathias, de S. Arry, d'Epternach, & ils ne s'y trouvent pas ; ou s'ils s'y trouvent, ils ſont copiés ſur le Texte imprimé de Roſieres. Voyez auſſi ce que dit Baleicourt, p. 18.

Maiſon de l'Europe n'avoit des Armes fixes & aſſûrées ; chaque Prince les portoit à ſa volonté. Elles ſervoient dans les Tournois à diſtinguer les perſonnes, & non pas les familles. Voyez notre Diſſertation ſur les Sceaux & les Armoiries des Ducs de Lorraine.

Je tire encore une autre preuve de la fauſſeté du Syſtême dont nous venons de parler, de l'aveu des deux plus ardens de ſes défenſeurs. Vaſſebourg (*b*) & Roſieres (*c*) reconnoiſſent que Thierry Comte de Flandre étoit de la Maiſon d'Alſace. Or, il eſt inconteſtable que ce Prince étoit fils de Thierry Duc de Lorraine : donc Thierry Duc de Lorraine étoit auſſi de la Maiſon d'Alſace, & par conſéquent n'étoit pas fils de Guillaume de Bouillon. La filiation de Thierry de Flandre eſt bien prouvée par Guillaume de Tyr (*d*), par Alberic (*e*), & par vingt autres Auteurs. Il eſt puérile de vouloir avec Vaſſebourg diſtinguer deux Theodorics Ducs de Moſellane, l'un fils de Guillaume de Bouillon, & l'autre de la Maiſon d'Alſace (*f*) : le premier, qui commença, dit-il, à régner vers 1118. & l'autre, dont on trouve des Lettres dattées des années 1070. & 1090. Il eſt certain qu'il n'y a qu'un ſeul vrai Thierry fils de Gerard d'Alſace, qui commença effectivement à régner en 1070. & qui régna juſqu'à 1115. auquel ſuccéda Simon I. Duc de Lorraine.

Un autre aveu que fait Vaſſebourg (*g*), c'eſt que Gerard I. Comte de Vaudémont étoit fils de Gerard d'Alſace, & frere de Thierry Duc de Lorraine. Il prouve très bien que tous deux étoient de la Maiſon d'Alſace. Il dit ailleurs (*h*) que de Gerard d'Alſace *ſont deſcendus les Comtes de Vaudémont* : or ces Comtes de Vaudémont étoient de même origine que les Ducs de Lorraine ; cependant il veut qu'en même tems Guillaume de Bouillon fût auſſi Duc de Lorraine. Ce n'étoit pas de la baſſe Lorraine, il n'en étoit pas là queſtion ; & il prétend que Guillaume eſt la tige des Ducs de Moſellane : c'étoit donc de la haute, où régnoit inconteſtablement, ſelon lui même, Thierry d'Alſace frere de Gerard Comte de Vaudémont. Comment concilier tout cela ? Tant il eſt vrai que le faux & le menſonge ſe démentent toujours par quelque endroit.

V. Syſtême du R. P. Marquard Hergott, Benédictin de l'Abbaye de S. Blaiſe en la Forêt noire, ſur l'origine de la Maiſon de Habsbourg ou d'Autriche.

IL a paru à Vienne en Autriche en 1737. un grand Ouvrage imprimé en trois Volumes in fol. dédié à l'Empereur Charles VI. alors vivant, dans lequel on donne une nouvelle Généalogie de la Maiſon d'Autriche, qu'on prétend prouver par Chartes & Monumens Hiſtoriques. L'Auteur me fait l'honneur de me citer quelquefois, & ordinairement pour me réfuter, ſur-tout dans ce que j'ai dit de l'origine de cette auguſte Maiſon, à qui j'ai donné, à l'exemple des plus habiles Généalogiſtes François & Allemans, une même tige avec la Maiſon de Lorraine & celle d'Egeshem.

Le P. Hergott Auteur de cet Ouvrage, qu'il a intitulé, *Genealogia Diplomatica Auguſtæ Gentis Habsburgicæ*, prétend comme nous, que le premier Auteur connû de la Maiſon d'Autriche & de celle de Lorraine, eſt *Ethico* I. Duc d'Alſace, époux de Bereſvinde, ſœur de la mere de ſaint Leger Martyr, Evêque d'Autun, & pere de ſainte Odile.

Eticho fût pere 1°. d'*Eticho II.* du nom, dont le P. Marquard fait deſcendre la Maiſon de Lorraine ; 2°. d'*Adalbert* Duc d'Allemagne ; 3°. de *N.* dont on ne ſçait pas le nom, & qui fut tué par Etichó ſon pere ; 4°. de *ſainte Odile* Abbeſſe de Hohenberg ; 5°. de *Hugue*. On lui donne encore une fille nommée *Roſvinde*, & deux autres fils *Hugues* & *Bataco*, qui ne font rien à notre ſujet.

Ethicon II. ou Athic II. eſt bien marqué dans la Vie de ſainte Odile, & y eſt nommé *Duc* avant ſon frere *Adalbert*. Mais notre Auteur prétend que le nom de *Duc* paſſa aux deſcendans d'*Adalbert*, apparemment parce que Ethico II. ne laiſſa que deux fils, qui n'étoient pas en âge de lui ſuccéder en cette qualité de Duc.

Les enfans du Duc Ethico II. qui ont formé, ſelon lui, la Ligne de la Maiſon de Lorraine, ſont *Etho* Evêque de Straſbourg, & *Alberic* en Alſace. Voyez la Vie de ſainte Odile dans Vignier, pp. 71. 72. 73.

Adalbert, frere du Duc Ethico II. du nom, fut pere d'*Eberard II.* qui fit d'abord de grands biens, puis de grands maux à l'Abbaye de Lure. Vie de ſainte Odile dans Vignier, page 76.

Mais le P. Hergott quitte ici la Branche Généalogique que le P. Vignier, M. Eckhard & moi avons ſuivie, pour fixer l'origine de la Maiſon d'Autriche, & ſe rejette ſur *Adalbert* frere d'Etichon II. du nom ; d'où il fait ſortir cette Maiſon par *Eberard* fils du Duc Adalbert, & pere de *Luitfride II.* Duc d'Allemagne, & d'*Eberard*, dénommés dans les Chartes de Honau & de Morbac. *Vid. Mabill. Annal. Bened. t. 2. p. 695. Eckhard, Probat. n. vj. p. 99. & ſeq. Hergot. t. 1. p. 195.* Nous reconnoiſſons tout cela : mais nous ſoute-

(*b*) Vaſſebourg, fol. cxxciij. *verſo.*
(*c*) Roſieres, p. 47.
(*d*) *Guillelm. Tyr. l. 17. c. 1.*
(*e*) *Alberic. Chronic. ad an.* 1060. & 1128. Voyez auſſi notre Hiſtoire.
(*f*) Vaſſebourg, fol. cclix.
(*g*) *Idem ibidem.*
(*h*) *Idem*, fol. ccxij.

nons, qu'il ne s'enſuit pas de-là que la Maiſon d'Autriche deſcende de Luitfride fils d'Adalbert : car l'Auteur de la Vie de S. Déicole, qui étoit contemporain au Comte Hugues & à ſes fils *Eberard*, *Hugues* & *Gontran*, dit que ce Seigneur & ſes fils ſe retirerent dans l'Abbaye de Lure, dont ils avoient diſſipé les biens ; & nous croyons avoir bien prouvé qu'Eberard & Hugues, ſont Tiges des Maiſons de Lorraine & d'Egeshem ; & les Auteurs qui ont écrit juſqu'ici ſur l'origine de la Maiſon d'Autriche, conviennent de la faire deſcendre de *Gontran* ſurnommé le Riche, frere puîné d'*Eberard* & de *Hugues*.

Il eſt vrai que le P. Hergott la fait auſſi deſcendre de Gontran le Riche ; mais il le croit différent de celui qui eſt fils du Comte Hugues : il en rapporte d'aſſez foibles raiſons. Il dit (*i*) que *Gontran*, que nous tenons pour la vraye Tige de la Maiſon d'Autriche, vivoit en 937. 952. 959. & qu'il étoit mort en 997. Ce qu'il ne croit pas probable ; le même Gontran devant être déja au moins en l'âge virile en 930. ou environ, lorſqu'il ſe fit Religieux à Lure avec ſon pere *Hugues*, & ſes deux freres aînés *Eberard* & *Hugues* ; par conſéquent il n'a pû vivre juſqu'en 970. ou environ. Mais en cela je ne vois rien d'incompatible. Gontran a pû naître en 900. & prendre l'habit Religieux à Lure en 930. & vivre juſqu'en 970. ou 973. Rien n'empêche qu'avant ſon entrée en Religion il n'ait pû être pere de *Lancelin*, ou *Kancelin*, Chef de la Maiſon de Habſbourg, qui vivoit vers l'an 940.

Ailleurs le P. Hergott ſemble douter que Gontran fut encore vivant en 959. parce que l'Empereur Othon I. dans le Titre de confirmation des biens de l'Abbaye de Lure, rappelle expreſſément *Eberard* & *Hugues*, freres de *Gontran*, ſans faire mention de ce dernier. Il ſoupçonne qu'il n'étoit donc pas frere de ces deux Seigneurs ; mais que l'Auteur de la Vie de S. Déicole l'a mal à-propos inſéré dans la Vie de ce ſaint Abbé.

J'oppoſe le R. P. Hergott à lui-même. Il dit que Gontran eſt nommé comme vivant dans des Lettres des années 937. 952. 959. & qu'il étoit mort en 997. il pouvoit l'être pluſieurs années auparavant. C'eſt donc mal-à-propos qu'il ſuppoſe qu'il n'étoit plus en 959. S'il étoit vivant en 959. pourquoi ſuſpecter l'Auteur de la Vie de ſaint Déicole, qui écrivoit vers l'an 960. comme l'ayant fourré ſans raiſon dans ſon Ouvrage, en un tems où certainement il n'étoit pas queſtion de diſputer ſur ces matieres, ni de rechercher les Généalogies dont on diſpute aujourd'hui. D'ailleurs, ſi l'Empereur Othon fait mention en 959. des deux freres aînés de Gontran, comme vivans, pourquoi former des difficultés ſur l'âge de Gontran qui étoit leur Cadet, comme ſi alors il eût été décrépit ? Il pouvoit vivre & ſubſiſter comme ſes freres plus âgés que lui.

Mais d'où vient que l'Empereur Othon ne fait pas mention de Gontran, s'il étoit envie comme ſes freres ? Le P. Hergott m'en fournit la raiſon ; c'eſt que ce Seigneur étoit diſgracié, mort civilement, & dépoüillé d'une partie de ſes biens. Othon I. dans le Diplôme de l'an 952. le marque expreſſément : *Res Guntramni populari judicio in regiam rectamque venit veſturam.* Et dans un autre Diplôme de l'an 959. il eſt dit que ce que Gontran poſſédoit à Aſchinga, fut confiſqué au profit du Roy, à cauſe de la félonie de Gontran : *Sibi ob perfidiam ſui reatûs juſto judicio, publicè in jus regium eſt dijudicata.* Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'il ne ſoit rien dit de ſa perſonne dans ce Diplôme de l'an 959.

Le ſoupçon que le R. P. Hergott forme contre la vérité & l'autenticité de la Vie de S. Déicole, comme ſi le nom de Gontran y avoit été mis mal-à-propos, n'eſt ni fondé, ni même probable ; car ſur quoi peut être fondé ce ſoupçon ? Quelle raiſon, quel intérêt pouvoient porter l'Auteur à faire cette addition ? Le P. Hergott pourroit avec autant de raiſon ſuſpecter les noms d'*Eberard* & de *Hugues* freres de *Gontran*.

Notre Hiſtorien prouve fort bien que Gontran avoit de grands biens dans le Briſgau, le Turgau & l'Alſace, & qu'il portoit à bon droit le ſurnom de *Riche*. Mais, dit-il, d'où lui venoient ces grands biens, s'il étoit le cadet de ſa famille ? Il pouvoit les avoir partie par droit de ſucceſſion, partie par acquiſition, par conquête, par alliance du côté de ſa femme ; c'eſt une choſe dont je ne ſuis pas obligé de rendre raiſon.

Le P. Hergott diſtingue deux Gontrans, l'un fils de *Hugues*, dont nous parlons, & l'autre fils de *Hunfride* ; mais cette diſtinction n'eſt ni fondée ni néceſſaire.

Luitfride fut pere, 1°. de *Thiethalde*, ou Thiébaut Duc d'Allemagne ; 2°. de *Luitfride III.* cela ſe prouve par Eckard & par Hergott. *Vid. pp. 192. 193.*

Luitfride III. fut pere de *Luthard*, de *Hugues*, & de *Ruastruth* Abbeſſe de S. Etienne de Straſbourg. *Vide Hergott. pp. 188. 189.*

Luthard fut pere de *Gerard*, qui épouſa *Berthe* fille de Pepin Roy d'*Aquitaine* : ce *Gerard* engendra *Theoderic* mort jeune, & *Eve*, dont on ne ſçait rien de particulier. *Hergott. t. 1. pp. 187. 188.* & qui ne laiſſerent pas de poſtérité.

Hugues frere du Comte Luthard épouſa *Bava*, dont il eût 1°. *Luitfride IV.* 2°. *Adalard*;

(*i*) Tom. 1. c. ix. pp. 148. 149. 150. 151.

3°. *Hugues*

3°. *Hugues* mort jeune ; 4°. *Ermengarde* femme de l'Empereur Lothaire. *Hergott. t. 1. pp. 187. 188.*

Luitfride IV. fut pere de *Hugues II.* & de *Luitfride V. Hergott. t. 1. c. xj. p. 163. & ſeq.*

Luitfride V. engendra, 1°. *Hunfride* ; 2°. *Luitfride VI.* & 3°. *Hugues.*

Hunfride fut pere de *Gontran le Riche* & de *Luitfride VII.* comme le veut le P. Hergott. Voyez le même, t. 1. c. x. pp. 155. 156. 157. Il ne le prouve que par induction, & encore ſur la foy d'un Titre très ſuſpect, qui parle à la vérité du Comte *Luitfride* & de ſon fils *Hunfride :* mais il ne dit pas un mot de *Gontran*, prétendu fils de Hunfride. Il eſt vrai que dans les Actes de l'Abbaye de Muri, il eſt fait mention de *Gontran le Riche*, pere de *Lancelin* ou *Kanſelin* : mais on ne dit pas de qui Gontran eſt fils ; & nous prétendons qu'il eſt fils de *Hugues*, & frere d'*Eberard* & de *Huges* d'Egeshem ; ſuivant l'Auteur de la Vie de S. Déïcole, qui le marque expreſſement, & les circonſtances des lieux, des tems & des perſonnes s'y accordent. Pourquoi quitter le certain pour le douteux ?

Gontran le Riche fut pere de *Lantholde*, ou *Lancelin*, autrement dit *Kanſelin.*

Lancelin fut pere, 1°. de *Radeboton*, 2°. de *Vernere* Evêque de Straſbourg, 3°. du Comte *Rodolphe*, & 4°. de *Lancelin.* V. Hergott, c. x.

Radeboton fut pere, 1°. du Comte *Othon*, 2°. du Comte *Albert.*

Othon II. engendra *Vernere III.*

Vernere III. fut pere d'*Albert III.* Comte de Habſbourg, & Landgrave d'Alſace. V. Hergott, c. 3. & 4. C'eſt le premier qui ſe qualifie *Comte de Habsbourg.*

Albert III. engendra *Rodolphe* Comte de Habſbourg, & Landgrave d'Alſace.

Rodolphe fut pere d'*Albert IV.* & de *Rodolphe.*

Albert IV. fut pere de l'Empereur *Rodolphe*, depuis lequel il n'y a aucune difficulté ſur la ſuite des deſcendans de l'auguſte Maiſon d'Autriche. On peut voir Motery, ſous le nom *Autriche.*

Voici une Généalogie de la même Maiſon d'Habſbourg, ou de la Maiſon d'Autriche, tirée de differens Auteurs.

Vers 650. On trouve vers le milieu du ſeptiéme ſiécle, *Olpert* Comte de Habſbourg. *Gallia Chriſtiana, tom. 5. p. 999.*

700. *Etto*, ou *Hetto*, Comte de Habſbourg, vers l'an 700. *Gallia Chriſtiana, tom. 5. p. 864.*

855. *Luitfride*, Comte de Habſbourg, vers l'an 855. *Gall. Chriſt. t. 5. p. 855.*

902. *Luitfride*, Comte de Habſbourg, an. 902. *Bucelin, tom. 1. Germania parte 3. p. 29.*

960. *Eberard*, Comte de Habſbourg, vers l'an 960. *Gall. Chriſt. t. 5. p. 878.*

Gontran le Riche, que nous tenons pour Tige de la Maiſon de Habſbourg, eſt dénommé avec ſes deux freres *Eberard* & *Hugues*, dans la Vie de S. Déïcole au 17. Janvier. Il vivoit en 934. ou 940. *Vid. Chifflet Origo Auſtriac. p. 23.* Il eſt fait mention de *Gontran* dans les Diplômes rapportés par le P. Hergott, quoiqu'il veuille les entendre d'un autre Gontran inconnu dans l'Hiſtoire. 934. 940.

Gontran eut pour fils *Landelin* & *Birctilon.*

Birctilon fut Tige de la Maiſon de Zeringhen. Voyez Vignier, pp. 28. 29. où il donne la ſuite des Seigneurs de cette Maiſon.

Landelin, ou *Lancelin*, ou *Kancelin*, dénommé dans la Généalogie tirée de l'Abbaye de Muri ; on lit dans la Fondation de ce Monaſtere : *Rogaverunt Kancelinum Comitem de Attembourg Filium Gumtramni divitis, p. 5. Origin. & Geneal. Comitum de Habsbourg, Edition. 1702.*

Lancelin eut pour fils,

I. *Radeboton.*

II. *Lancelin.*

III. *Vernere.*

IV. *Rudolphe.*

Lancelin, autrement *Landole*, mourut en 1036. Il avoit épouſe Anne Comteſſe de la Roche en Bourgogne. Vignier, p. 22. dans ſon Ouvrage intitulé : *Origine des Maiſons de Lorraine, Autriche & Alſace.*

Vernere fut Evêque de Straſbourg, & fonda l'Abbaye de Muri en Suiſſe, & bâtit le Château de Habſbourg. Tout cela eſt bien marqué dans le Livre de l'Abbaye de Muri, p. 9. & 18. Voyez auſſi *Gallia Chriſtiana, t. 5. p. 792.* où l'on rapporte pluſieurs particularités de ſa Vie ; & Vignier, p. 22. Vernere mourut en 1029. Dans un Titre de l'an 1114. il eſt dénommé *Pere de Vernier Comte d'Habſbourg*, apparemment *ſon Pere ſpirituel* ; car ſelon la chair, il n'étoit que ſon oncle. *Vid. Origin. Murenſ. pp. 18. & 78. 79.*

Rudolphe fonda l'Abbaye d'Otmarshem dans la haute Alſace ; il mourut en 1013. Il avoit épouſé Gertrude fille d'Adalberon, Comte de Freibourg. *Vignier, p. 22. & Origin. Murenſ. p. 8.*

Radeboton mourut, ſelon le P. Vignier, en 1027. On forme ſur ſon ſujet deux difficultés ; la premiere, qu'on lui donne pour femme *Ite fille de Gerard Duc de Lorraine* ; il faut dire, *fille de Frideric Duc de Lorraine, & de Beatrix ſœur de Hugues Capet.* La ſeconde difficulté eſt qu'on lui donne pour frere *Vernere* Evêque de Straſbourg ; il n'étoit que ſon beau-frere. Les enfans de Radeboton, furent,

I. *Othon I.*

II. *Vernere I.*

III. *Albert.*

IV. *Richiſe.*

Othon fut tué en Alſace en 1049. *Vignier, p. 22. Origin. Murenſ. p. 38.*

Digitized by Google

Albert mourut à Honigin en 1056. *Orig. Murenſ. pp. 39. 40. & Vignier, p. 22.*

Richiſe épouſa un Seigneur de Sensbourg, dont le ſurnom lui eſt demeuré. Il eſt parlé de Richiſe dans Vignier, p. 22. & dans les Origines de Muri, p. 40.

Vernere I. vivoit en 1064. Il fut Comte de Habſbourg, & de Vindoniſſe, & d'Altembourg. *Vid. Origin. Murenſ. p. 44. & 66.*

Il avoit épouſé Regulinde fille de *Bouchard*, Landgrave de Nellinbourg. Vignier, p. 22. Il mourut en 1096. Ses fils furent,

I. *Othon II.*
II. *Itte.*
III. *Adalbert*, ou Albert.

Itte épouſa RodolpheComte de Thierſtein.

Adalbert, ou Albert, Voüé de Muri, épouſa Judinthe.

Dans les Origines de Muri, pp. 74. 77. on lit que l'Empereur Henry IV. ou V. vint à Baſle en 1113. ou 1114. la troiſiéme ſemaine de Carême, & y confirma les biens du Monaſtere de Muri. Son Diplôme ſe lit au même endroit, pp. 78. 79.

Dans un Diplôme de l'Empereur Frideric de l'an 1162. il eſt dit, qu'*Albert de Habsbourg* & ſa femme *Juntlé*, donnerent au Monaſtere de S. Michel de Honcourt (*Hugonis Curia*) ce qu'ils poſſédoient à Flersheim.

Juntlé en particulier donna ce qu'elle poſſedoit à Dieplesheim, à Thulheim, à Vertuheim, à Ebercheim, à Tambach, à Ocpfrich, à Scherviller, à Keſtenhalz. Titre imprimé dans l'Hiſtoire de Lorraine, tom. 1.

La Tradition du Pays eſt que Honcourt fut fondé en 1002. par *Vernere* Comte d'Orthembourg, & *Vernere* Seigneur de Habsbourg. Orthembourg eſt un ancien Château ſitué ſur la hauteur entre le Val de Liévre & le Val de Viller. On ne ſçait qui eſt ce *Hugues*, dont le Monaſtere porte le nom. Il n'eſt pas fait mention de lui dans le dénombrement des bienfaiteurs de Honcourt au Diplôme de l'Empereur Frideric de l'an 1162. dont on a parlé.

Dans l'Egliſe de ce Monaſtere, aujourd'hui réüni à l'Abbaye d'Andlau, on lit cette Inſcription ſur une petite Châſſe de bois placée au pied du Crucifix : *Sereniſſimorum Principum Hugonis & Verneri de Habsbourg, Fundatorum venerabilis Monaſterii Hugonis-Curiæ in Valle S. Alberti, honorabiles reliquiæ, an. 1600.*

Dans un Vitrau du côté de l'Epître on voit un Portrait de *Ferdinand Roy de Bohême*, avec ſon Ecuſſon. Ces Monumens ſont nouveaux & de petite autorité ; mais ils prouvent que la Tradition du Pays, eſt que Honcourt a été fondé par des Princes de la Maiſon d'Autriche.

Othon II. fils d'Albert, ou d'Adalbert dont on a parlé, fut Comte de Habſbourg & Landgrave d'Alſace. Il avoit épouſé *Heille* fille du Comte de Pfirt, ou Ferrette. Voyez Vignier Orig. de Lorraine, p. 22. & Origine de Muri, pp. 70. 71. 72. 75. &c. *Othon* eut pour fils,

I. *Vernere II.*
II. *Rodolphe.*
III. *Adeleide.*

Rodolphe mourut ſans enfans, ſelon le P. Vignier, p. 22. La Généalogie de Muri n'en fait point mention.

Adeleide épouſa *Emicon* Comte de Humbourg.

Vernere avoit épouſé *Itte* fille de Vernier Comte de Humbourg, ou Bomberg. Il mourut en 1143. Vignier, p. 22.

Dans les Remarques manuſcrites de M. d'Hoſier, je lis que Vernere étoit fils d'Itte Comteſſe d'Habſbourg, & de Rodolphe Comte de Thierſtein. *V. Veritas vindicata, p. 139.* & le Tenneur contre Chifflet.

Vernere II. eut pour fils, ſelon Vignier, p. 23. *& Origin. Mur. p. 98.*

I. *Vernere III.*
II. *Rodolphe.*
III. *Othon.*

Rodolphe mourut en 1143. immédiatement après ſon pere.

Othon fut Evêque de Conſtance, & mourut en 1169. Vignier, *ibid.*

Vernere III. avoit épouſé Gertrude de Staſkemberg. Il mourut en 1163. *Vignier, p. 23.* Mais, ſelon Chifflet, *Origin. Auſtriac. p. 22.* il mourut en 1159. Sa filiation eſt prouvée dans l'Origine de Muri, pp. 93. 94. Il eut pour fils,

I. *Albert.*
II. *Gertrude.*
III. *Richenſa.*

Gertrude épouſa Thierry III. Comte de Montbeliard, & mourut ſans enfans. *Généal. de Muri, p. 95. Notes mſſ. de M. d'Hoſier.*

Richenſe épouſa *Ulric* Comte de Ferette.

Albert avoit épouſé *Itte* fille & héritiere de Robert Comte de Brigance, &c. Il mourut en 1199. *Vignier, p. 23. V. Généal. de Muri, pp. 95. 96. 97. 98. & 105. 106. 107.* Vivoit en 1196.

En 1200. il fit une donation à l'Abbaye à ſainte Odile. *Gallia Chriſt. t. 5. p. 800.* Il eut pour fils,

I. *Rodolphe.*
II. *Itte*, ou *Birthe.*
III. *Albert.*

Albert mourut ſans enfans.

Itte épouſa Henry de Linange.

Rodolphe avoit épouſé Agnés fille de Godefroy Comte de Hohenſtauſen. Il mourut en 1233. *Vignier, p. 23. Orig. de Muri, p. 98.* Rodolphe eut pour fils,

I. *Albert.*
II. *Rodolphe II.* ſurnommé le Taciturne.
III. *Vernier IV.*

IV. *Helvvie.*

V. *Gertrude.* V. Vignier, p. 23. & Orig. Muri, p. 98.

Rodolphe ſurnommé le Taciturne, mort en 1247. avoit épouſé *Gertrude* fille du Barron de Regensberg. Vignier, pag. 23. Orig. de Muri, pp. 107. 114. 115. lui donne pour femme *Agnès* fille de Geoffroy de Stoffen; & pour fils *Albert*, *Rodolphe* & *Vernier*, & pour filles *Helvige* & *Gertrude*, que nous avons données à Rodolphe I. Les deux filles *Helvige* & *Gertrude* furent mariées à Herman & Louis Comtes des Linanges.

Vernier IV. mort jeune.

Albert Comte de Habſbourg, mort en 1240. avoit épouſé *Helvis* fille du Comte de Kibourg, & d'*Anne de Zeringhen.* Vignier, p. 23. Orig. de Muri, pp. 108. 109. Il eut ſept enfans.

I. *Birette* mariée deux fois, 1°. à *Imés* Comte de Straſberg; 2°. à *Othon* d'Oxenſtein, qui vivoit en 1295.

II. *Albert* Chanoine de Baſle, tué étant priſonnier en Italie.

III. *Rodolphe* qui naquit le 17. Avril 1218. fut Empereur depuis 1273. juſqu'en 1291.

IV. *Charles*, } Chanoines de Baſle.
V. *Herman*, }

VI. *Marthe*, Religieuſe.

VII. *Elizabeth*, femme de Friderle Comte d'Ohenzotern, d'où ſont ſortis les Burgraves de Nuremberg.

En 1250. & 1259. Godefroy & Rodolphe reſtituent à l'Abbaye de Morbach la Voüerie qu'ils avoient ſur le Val de S. Amarin.

En 1254. *Hugo Miles de Provenchiers concedit quadam bona in Sales, ſita in Jurisdictione (Rodolphi) Comitis de Habsbourg, in præſentia Religioſi Viri Abbatis Hugonis Curiæ.*

Depuis l'Empereur Rodolphe, il n'y a plus de difficulté dans la ſuite généalogique de la Maiſon d'Autriche.

VI. Généalogie de la Maiſon d'Egeshem & de Dasbourg.

NOus ſuppoſons toujours, ſelon notre Syſtême, que le Comte *Hugues*, & ſa femme *Hildegarde*, furent pere & mere,

I. D'*Eberard I.* du nom, Tige de la Maiſon de Lorraine, époux de *Berthe.*

II. De *Hugues II.* du nom, Tige de la Maiſon d'Egeshem & de Dasbourg, qui fut marí d'*Helvide.*

III. De *Gontran* le Riche, Tige de la Maiſon de Habſbourg, ou d'Autriche.

Avant que d'entrer dans l'examen de la Généalogie de la Maiſon d'Egeshem, nous remarquerons qu'*Eberard I.* & *Berthe* ſon épouſe, Fondateurs de l'Abbaye d'Altorf, & que le Pape Leon IX. en 1052. reconnoît pour ſes Prédéceſſeurs & ſes Parens (*k*), étoient plutôt de la Maiſon de Lorraine, que de celle d'Egeshem; ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne fuſſent auſſi parens de S. Leon, *Eberard* étant frere de *Hugues* pere de ce Pontife.

Eberard vers l'an 950. ayant fondé l'Abbaye d'Altorf, conçut le deſſein d'en bâtir le Monaſtere ou l'Egliſe: ſon fils *Hugues* ſurnommé l'*Enroüé*, executa cette réſolution, vers l'an 960. & fit dédier l'Egliſe de ce Monaſtere en 966. par Archembaud Evêque de Straſbourg. *Eberard* eſt dénommé avec l'Abbé *Bennon*, ou Benoît dans un Diplôme de l'Empereur Otton II. (*l*), & par conſequent avant l'an 973. Ainſi dès-lors il y avoit un Abbé & une Communauté à Altorf; mais l'Egliſe, *Monaſterium*, n'étoit pas encore conſtruite ni achevée.

La mort d'Eberard eſt marquée au Nécrologe de ce Monaſtere, le 5. de Septembre, où il eſt dit qu'il eſt enterré *in ſummo Choro*, & que ſon épouſe *Berthe* y eſt auſſi enterrée.

L'Empereur Friderie II. en 1152. (*m*) confirma les biens que l'Empereur Othon avoit accordés en faveur du Comte *Eberard* au Monaſtere d'Altorf, fondé par ledit Eberard & par Hugues ſon héritier & ſon petit-fils, & Avoüé de ce Monaſtere.

Dans le Nécrologe du même Monaſtere, il eſt dit que le Comte *Hugues* Moine d'Altorf, & frere d'un autre Comte *Hugues*, eſt enterré dans la Chapelle & devant l'Autel de S. Gregoire. On croit que *Hugues* ſurnommé l'*Enroüé*, fils immédiat du Comte *Eberard*, mourut Moine à Altorf, peut-être Moine *ad ſuccurrendum*, comme on parloit autrefois c'eſt-à-dire, qu'il prit l'Habit monaſtique dans ſa derniere maladie.

Le Pape S. Leon IX. étant venu en Allemagne en 1052. (*n*) apporta ou envoya à Altorf une Statuë de S. Cyriaque, qui s'y voit encore aujourd'hui, toute remplie de diverſes Reliques, qui ſont ſpécifiées dans le Mémoire qui s'y conſerve. Il y donna de plus le Bras de S. Cyriaque, & quelques Ornemens d'Egliſe, comme, deux Chaſubles & deux Tuniques, & dédia l'Autel du milieu de l'Egliſe, & lui accorda un Privilége datté des Nones de Mars, Indict. 5. l'an 4. de ſon Pontificat, de Jeſus-Chriſt 1052. (*o*). Il y reconnoît que cette Egliſe a été fondée & bâtie par ſes parens, *à noſtris progenitoribus conſtructam*, & un peu plus bas, *Bona à noſtris parentibus conceſſa.*

On ne peut diſconvenir qu'*Eberard*, ſon

(*k*) Bulle pour l'Abbaye d'Altorf, an 1052. *Gall. Chriſt. t. v. Probat. p.* 472.
(*l*) *Gallia Chriſt. t. v. p.* 278. *Præceptum Ottonis II. an. circiter* 970.
(*m*) *Gallia Chriſt. t. v. p.* 481. *Probat.*
(*n*) *Vid. Gall. Chriſt. t. v. p.* 465. *Probat.*
(*o*) *Ibidem, p.* 472.

fils *Hugues* l'Enroüé, qui ſe fit Moine à Altorf, & *Hugues* ſon frere, & *Hugues* qui en fit dédier l'Egliſe en 966. & le Comte *Hugues* Avoüé d'Altorf en 1152. qui étoit alors Maître du Comté du Comte Eberard ſon Ayeul, dans lequel le Monaſtere étoit ſitué, ne ſuſſent tous proches parens du Pape Leon IX. comme on l'a déja remarqué.

Eberard & *Berthe*, Fondateurs d'Altorf, eurent encore une fille nommée *Adeléide*, qui épouſa Henry Duc de Baviere, & fut mere de l'Empereur Conrade le Salique; d'où vient que Vibert (*p*) Auteur de la Vie du Pape Leon IX. dit que Hugues Pere de ce Pape, & l'Empereur Conrade étoient très proches parens, *Conſobrini*, & que le même Empereur reconnoit Leon IX. pour ſon neveu, *Dulciſſime mi nepos*: mais Leon étoit plutôt ſon Couſin-germain, étant fils de *Hugues* Oncle de Conrade.

Après ces Remarques néceſſaires ici pour ne pas confondre les deſcendans d'*Eberard*, Tige de la Maiſon de Lorraine, avec ceux de *Hugues*, Tige de la Maiſon d'Egeshem, nous remarquerons encore une choſe importante, qui n'a pas été relevée par les Généalogiſtes, que je ſçache, qui eſt qu'*Eberard* frere de *Hugues* d'Egeshem, eut au moins deux ou trois fils; ſçavoir, 1°. *Hugues* l'Enroué qui mourut Religieux à Altrof, & 2°. un autre fils de même nom, fils ou frere du premier, qui continua ſa poſtérité au moins juſqu'au Comte *Hugues* héritier d'Eberard ſon ayeul, & Avoüe d'Altorf en 1152. ſous l'Empereur Frideric II.

Et III. un autre fils nommé *Adalbert*, qui avec ſon épouſe *Judithe* furent Fondateurs de l'Abbaye de Bouzonville (*q*), & dont nous avons donné la Généalogie ſous les deſcendans d'*Eberard*, Tige de la Maiſon de Lorraine. Et enfin IV. *Adeléide* mere de Conrade le Salique, dont on a déja parlé.

Tout ceci confirme admirablement notre Hypothéſe; le Pape S. Leon IX. dont nous ſerons obligés d'emprunter les principales preuves de ces Généalogies, ſe reconnoiſſant parent des Fondateurs du Monaſtere de Ste. Odile, ou d'Ohembourg, qui ſont les mêmes qui ont fondé Eberſmunſter, ou Aprimontier; c'eſt-à-dire, le Duc Atique & ſes fils. (*Vid. Gall. Chriſt. t. 5. p. 471.*) Il ſe reconnoit auſſi parent des Fondateurs de Bouzonville & de ceux d'Altorf. Voilà donc deux Branches bien marquées de la poſtérité du Comte *Eberard I.* l'une établie dans l'Alſace, & l'autre dans la Lorraine Allemande; toutes deux ſorties du Duc Atique Pere de ſainte Odile.

(*p*) *Vit. S. Leon. IX. t. 2. April. p. 648. & 653.*
(*q*) Hiſtoire de Lorr. t. 1.
(*r*) *Vibert. Vita S. Leonis IX. die xix. April. Bolland. t. 2. April. p. 648*
(*s*) *Richer. Senon. l. 3. Spicileg. l. 4. t. xxj.*

Généalogie de Hugues Comte d'Egeshem & de Dasbourg.

LE Comte *Hugues*, frere du Comte *Eberard II.* dont nous venons de parler, épouſa *Helvide*, ou *Helvige*, ou *Adelvide*. L'Auteur de la Vie de S. Leon IX. (*r*) remarque que le Comte *Hugues* étoit Allemand, né en Alſace, ſçachant parfaitement l'Allemand & le Latin; & que la Comteſſe *Helvide* ou *Helvige* ſa femme, étoit *Latine*, c'eſt-à-dire, Lorraine, & d'un Pays où l'on parloit Roman, ou Latin corrompu; mais qu'elle ſçavoit auſſi l'Allemand: ce qui me fait conjecturer qu'elle étoit native de *Moha*, ou de quelques dépendances du Comté de *Dasbourg*, où l'on parloit Roman. Le Comté de Dasbourg étoit très puiſſant, ayant bon nombre de Forteresſes & pluſieurs Villages dans ſa dépendance (*s*) en Lorraine & en Alſace.

Alberic ſous l'an 1005. dit que *Godefroy* Comte d'Ardenne, & ſa femme *Mathilde*, Comteſſe de Saxe, eurent pour fils, 1°. *Alberon*, Evêque de Verdun; 2°. *Le Comte Frideric*, qui ſe fit Moine à S. Vanne de Verdun; 3°. *Herman Comte de Dasbourg*, qui fut Pere de Gregoire Archidiacre de Liége; 4°. Le Duc *Godefroy*; & 5°. Le Duc *Gozelon*.

Il eſt très croyable que *Herman Comte de Dasbourg*, fut Pere de *Louis Comte de Dasbourg*, & que celui-ci fut Pere d'*Helvide épouſe de Hugues d'Egeshem*, & Mere de S. Leon IX. Jean de Bayon (*t*) nomme Louis ayeul de S. Leon, *Ludovicus Comes de Dasbourg, avus S. Brunonis*; & dit qu'il fit travailler en 1005. à la réparation de l'Egliſe de S. Diey. Louis étant mort ſans enfans mâles, Helvide fut héritiere des Comtés de Dasbourg & de Moha au Pays de Liége.

Le Comte *Hugues* eut un frere qui fut Pere des deux freres Gerard & Matfride, couſins germains de S. Leon IX. & fils de ſon oncle paternel, *Patrueles* (*u*).

Nous ſçavons que *Gerard* avoit épouſé *Eve* ou *Petronille*, & que *Matfride* avoit pour femme *Cunize*, ou *Cunegonde*. Ils étoient tous deux morts en 1050. lors de la Bulle du Pape S. Leon IX. pour le Monaſtere de *Heſſe*. Nous ne leur connoiſſons point d'enfans. Toutefois en 1093. Matfride & Cunegonde, avec leurs enfans, donnerent au Prieuré de Lay la Cure de Wiſſe.

Cunegonde étoit fille de Gerard Comte de Rechicourt, & avoit pour Mere Marthe, qu'on tenoit être de la race de S. Arnoû. Thierry fils de Cunegonde fut tué en bas âge. Gobert ſon autre fils vivoit en 1103. au tems que Cunegonde fonda le Prieuré de

(*t*) *Joan. de Bayon, cap. lxiij. p. 233. Hiſt. Med. Monaſterii.*
(*u*) *Bulla pro Monaſterio de Heſſa, an. 1050. t. 1. Hiſt. Lothar.*

Schures;

Schures. Elle avoit auſſi une fille nommée Aléïde. Matfride, ou Mainfroy étoit Seigneur de Tincey.

Ce Matfride ne ſeroit-il pas deſcendu du premier Matfride ; car dans une telle antiquité, on ne marche qu'à tâton ?

Du mariage de Hugues & de Helvide, ſortit I. *Brunon*, né en 1002. élû Evêque de Toul en 1026. fait Pape en 1048. mort en 1055.

II. *Gerard* frere de S. Leon IX. déja mort en 1049. Voyez la Bulle de S. Leon pour le Monaſtere de ſainte Croix de Volſnhem en Alſace ; & Jean de Bayon, qui marque la mort de Gerard après l'an 1038. Il fut tué faiſant la guerre au Comte de Ribaupierre. *Bayon, cap. xlviij.*

M. d'Hoſier, dans ſes Remarques manuſcrites ſur la Généalogie des Comtes d'Egeshem, dreſſée par le P. Vignier, dit que *Gerard* frere de Leon IX. avoit épouſé *Adele*, fille de Sigefroy Comte de Luxembourg, & ſœur de l'Imperatrice Cunegonde ; & que Gerard mourut en 1046. mais la Bulle que nous avons citée, eſt plus certaine.

III. *Hugues II.* frere de S. Leon, vivoit en 1033. & a ſouſcrit à une Charte pour le Prieuré de S. Blin. *Perard Caſtel, S. Benigni.*

M. d'Hoſier dit que Hugues II. frere de S. Leon IX. avoit épouſé Adelvide de France, veuve de Regnier IV. du nom, Comte de Hainaut, l'an 1033. & qu'il étoit mort en 1049. qu'Adelvide étoit fille du Roy Hugues Capet.

Mais nous ſçavons que Hugues II. avoit épouſé Mathilde, & étoit déja mort en 1049. comme il paroît par la Bulle pour le Monaſtere de ſainte Croix en Alſace, qui eſt de cette année. Son épouſe s'appelloit Mathilde, & eſt rappellée avec Henry ſon fils dans la Bulle pour l'Abbaye de Heſſe (*x*).

IV. Une fille qui épouſa le Pere d'Albert, Comte de Calbe ou de Calve, dans les Etats de Brandebourg. Trithéme (*y*) dit qu'Adelbert étoit fils d'une ſœur de S. Leon IX. *Adelbertus Comes in Calba, qui habebat uxorem ſatis devotam nomine Wultrudem : hic nepos fuit S. Papæ Leonis, cujus mater filia extitit Comitis de Egisheim.* Nauclere (*z*) parle auſſi de cet Adelbert, dont S. Leon IX. étoit oncle.

Dans la Bulle pour l'Abbaye de Heſſe, il eſt encore parlé de *Serberge*, Abbeſſe de ce Monaſtere, & niéce de S. Leon IX. mais on ne nous dit pas duquel des freres de ce Pape elle étoit fille.

Malincrot, dans ſes Hommes illuſtres, rapporte que *Gepa* Abbeſſe de Nuitz, étoit ſœur de S. Leon ; & qu'étant allée à Rome voir ſon frere, elle reçut de lui le Corps de S Quirin, qu'elle dépoſa au Prieuré dédié au même S. Quirin dans le voiſinage de Dasbourg.

Helvide mere de S. Leon IX. mourut dans l'Abbaye de Moyenmoutier en 1046. ſon mari étant encore vivant (*a*). Il ſemble même par la Bulle donnée pour le Monaſtere de Heſſe (*b*), que le Comte Hugues n'étoit pas encore mort en 1050. Voici comme S. Leon en parle : *Hugo juſtus in eiſdem bonis Advocatus & hæres, hanc conſtituit concordiam, ut in legali Matrimonio conjungendi liberam habeant facultatem.*

L'Hiſtoire de la Vie de S. Leon IX. (*c*), & après lui Richer Hiſtorien de Senones, & Jean de Bayon Hiſtorien de Moyenmoutier, avancent que le Comte Hugues & ſa femme Helvide, fonderent les Abbayes de ſainte Croix de Volſnhem, de Heſſe & d'Altorf ; mais nous avons rapporté des preuves certaines, qu'Altorf avoit été fondé par Eberard frere du Comte Hugues, & par ſes fils.

Pour Heſſe, il eſt croyable qu'elle fut fondée par Hugues & Helvige ſur les Terres de la dependance de Dasbourg. Quant à ſainte Croix de Volſnhem, elle fut dotée des biens relevans du Château d'Egeshem, qui n'en eſt pas éloigné, & qui eſt ſitué ſur une haute montagne à trois lieuës de Colmar. Ces deux Abbayes de Heſſe & de ſainte Croix étoient pour des Religieuſes ; elles ſont aujourd'huy abandonnées.

De toute cette nombreuſe poſtérité de Hugues & de Helvide, nous ne connoiſſons que Henry fils de Hugues & de Mathilde, dénommé dans la Bulle de ſainte Croix, qui ait laiſſé poſtérité. Henry vivoit encore en 1049. datte de cette Bulle ; mais dans celle de Heſſe, peu de tems après, & vers l'an 1050. il étoit mort : *Precibus Domnæ Mathildis & filii ejus Henrici, noſtri quondam nepotis.* Il étoit Voüé de ſainte Croix en Alſace.

En 1074. Gerard & Henry, neveux (ou peut-être petits-neveux de S. Leon IX.), ſe conteſtoient l'Avocatie de l'Abbaye de ſainte Croix de Volſnhem. Le Pape Gregoire VII. (*d*) l'ajugea au Comte Gerard, qui étoit l'aîné des deux freres. Il étoit, à mon ſens, fils du Comte Gerard d'Egeshem, dont nous avons parlé.

En 1091. dans le Titre de fondation de l'Abbaye de S. Leon de Toul (*e*), il eſt fait mention de Hugues & de Henry, parens du Pape Leon IX. & Bienfaiteurs inſignes de cette nouvelle Abbaye. Il y eſt dit expreſſe-

(*x*) *Ibid.* p. 430.
(*y*) *Trithem. Chron. Hirſaug.* t. 1. p. 187. *ad an.* 1059.
(*z*) *Naucler. Generat.* 35.
(*a*) *Bayon, cap. I. & xliv.* p. 234. *Hiſt. Med. Monaſt.*
(*b*) *Bulla pro Heſſa,* t. 1. *Hiſt. Lothar.*
(*c*) *Vitæ. Vit. Leonis IX.* c. 1. *Richer. Senon.* l. 4. c. 21. *Bayon, cap. xlv.*
(*d*) *Gregor. VII.* l. 2. *Epiſt.* 14 *an.* 1074. t. 10. *Concil.* pag. 82.
(*e*) *Vid. tom.* 1. *Hiſt. Lothar.* Preuves.

ment que le Comte Hugues Comte de Daſbourg, fils du Comte Henry, du conſentement de ſa femme & de ſes héritiers, deſcendus de la famille du Pape Leon IX. a donné à ce nouveau Monaſtere la Terre de Martinmont. Voilà donc un Seigneur nommé Hugues, fils du Comte Henry de Daſbourg, & apparemment petit-fils de Hugues & de Mathilde.

Je ne ſçai ſi ce Comte Hugues laiſſa des enfans: il n'en eſt pas parlé dans les deux Titres pour l'Abbaye de S. Leon de l'an 1091. (*f*).

Mais il y a un Comte de Metz du nom de Hugues, avec ſa femme Cunegonde, dénommés comme fils du Comte Folmar dans des Titres des années 1096. 1098. & 1101.

Ce Comte Folmar, Pere de Hugues, qui vivoit en 1098. & 1101. eſt différent d'un autre Hugues fils du Comte Folmar, qui vivoit en 1135. & 1140. dont nous allons donner la Généalogie tirée d'un Fragment de l'Hiſtoire de Metz, rapporté dans Vaſſebourg (*g*): *Folmarus Comes Metenſis habuit duos filios ex Mathilde Conjuge* (*h*); *ſcilicèt, Folmarum & Hugonem; & tres filias, Clementiam, Agnetem & Adeleidem. Folmarus primus regnavit, poſt* Hugo, *qui genuit Albertum Comitem Metenſem. Dictus Albertus genuit unam filiam, Catharinam* (*vel potiùs Gertrudem*), *quæ fuit uxor Theobaldi filii Ducis Lotharingiæ, filii Friderici qui fuit ultimus Comes Metenſis.*

Dans le Titre de Fondation de l'Abbaye de Beaupré en l'an 1135. on lit de même que le Comte Folmar, la Comteſſe Mathilde ſa femme, ſes deux fils Folmar & Hugues, & ſes trois filles, Clémence (*i*), Agnés & Adeléïde, donnerent à ce Monaſtere la Terre de Hénamenil. Voyez Meuriſſe, Hiſtoire de Metz, p. 405.

L'Annaliſte de Saxe met en 1123. la mort du Comte Hugues de Daſbourg, dont il dit ces paroles remarquables: *Hugo de Daesberg moritur, Trojanum illum Alexandrum pulchritudine, virtute verò Hectorem repræſentans.*

Tout le monde convient que le Pere de Gertrude, qui épouſa Thibaut I. Duc de Lorraine, s'appelloit Albert; mais il eſt fort différent d'un autre Albert Comte de Moha, qui en 1096. fonda le Prieuré du Mont de S. Martin proche Longwy, & le donna à l'Abbaye de S. Vanne de Verdun: il eſt nommé Comte de Daſbourg dans le Nécrologe de ce Monaſtere. Cet Albert mourut en 1097. ou 1098. il avoit épouſé *Ermenſon* ou *Ermengarde* de Luxembourg, & en avoit un fils nommé *Henry*, qui eſt dénommé avec ſa Mere dans un Acte de Donation faite au même Prieuré du Mont de S. Martin en 1098. & en 1101.

Le même Comte Albert eut auſſi une fille nommée Mathilde; car en 1125. Maynard Comte de Morſperg, gendre du Comte Albert (apparemment de Daſbourg) avoit épouſé Mathilde, dont il avoit eû quelques enfans, avec le conſentement deſquels il céde à Suger Abbé de S. Denys, le lieu de Celle, & quelques-unes de ſes dépendances, qui avoient été uſurpées par le Comte Albert, & poſſédées pendant quelque tems par ledit Comte Maynard. Fait à Mayence l'an 1125.

Nous ſçavons certainement (*k*) que *Folmar* épouſa *Mathilde*, fille d'*Ermenſinde* & du Comte de Longwy; que cette *Mathilde* étoit Comteſſe de Longwy, de Hombourg & de Caſtres: elle étoit Comteſſe de Daſbourg, du Chef du Comte Albert ſon mari. Il eſt inutile de chercher ailleurs ſes prétentions ni ſa Généalogie, ni celle du Comte Folmar ſon mari, qui eſt ſi bien marquée dans le Titre de Beaupré de l'an 1135.

Folmar époux de Mathilde, Fondateur de Beaupré, vivoit en 1135. & a pû vivre juſqu'en 1140. ou 1145. Hugues frere de Folmar II. & pere d'Albert, juſqu'en 1170. ou même 1171. ou 1172. Ce Hugues étoit Avoüé de l'Abbaye d'Andlau en 1172. *Vid. Ann. Præmonſtr. t. 2. p. 895.*

Vers ce tems-cy, vivoit Mathilde Comteſſe de Hombourg, femme du Comte Arnoû, Fondatrice de l'Abbaye de Salival, & Mere d'Agnés, qui épouſa Philippe de Gerbéviller. *Vid. Annal. Præmonſtr. t. 2. pag. 719.* Cette Mathilde Comteſſe de Hombourg, ne ſeroit-elle pas la même que *Mathilde de Longwy*, dont on parle plus bas dans la Note. Vers l'an 1127. 1157.

Albert a pû naître en 1140. & engendrer *Henry* & *Guillaume* vers 1160. & 1162. & Gertrude en 1190. laquelle eſt morte âgée de 35. ans en 1225.

On trouve un Comte *Albert*, qui a ſouſcrit en 1125. à un Titre, dont Meuriſſe rapporte la fin, Hiſt. de Metz, p. 406. mais il n'eſt pas croyable que ce ſoit Albert pere de Gertrude. Il y a trop de diſtance de l'an 1125. à 1211. auquel Albert eſt mort. Je trouve auſſi la ſignature d'un Comte Albert de Daſbourg en 1188. & ce peut être *Albert* pere de Gertrude.

Ce dernier Comte *Albert* épouſa une autre *Gertrude*, fille de Louis Comte de Los, comme il paroît par un Titre de l'an 1214. (*l*) donné par Thibaut Duc de Lorraine à l'Abbaye de Beaupré, où il dit: *Ego Theobaldus...*

(*f*) Hiſtoire de Lorraine, *ibid.*

(*g*) Voyez Meuriſſe, Hiſt. de Metz, pp. 404. 405. Vaſſebourg, l. 4. p. cexcviij.

(*h*) *Mathilde* de Longwy étoit fille du Comte de Longwy, & d'*Ermenſide*, Mere de Guillaume Comte de Luxembourg, & Mere d'Ermenſide Comteſſe de Namur, qui épouſa le Comte Godefroy I. Ainſi *Mathilde* & *Ermenſide* étoient Sœurs. *Alberic. ad an.* 1167.

(*i*) Clémence épouſa Folmar Comte de Caſtres. Godefroy, p. 34. Preuves de la Maiſon de Luxembourg.

(*k*) *Alberic. ad an.* 1167.

(*l*) Benoît, Supplem. p. 60.

de conſenſu uxoris meæ Gertrudis filiæ Alberti Comitis Dasbourgenſis & Metenſis, & Gertrudis uxoris ejus. Ce qui prouve qu'alors Albert étoit mort, & que ſa femme Gertrude étoit encore vivante.

Albert pere de Gertrude de Dasbourg, donna en 1200. les Salines d'Albe à l'Abbaye de Stultzbronne, ladite Donation confirmée par Gertrude en 1224. il fonda auſſi l'Abbaye de Vaux proche *Moha*, Diocéſe de Liége, & fut enterré avec ſon frere à Vanges. Richerius, l. 4. c. xxj. ſemble dire que le frere d'Albert, qui lui ſurvêquit, s'empara par la force des armes du Comté de Daſbourg.

L'Hiſtoire de Jean d'Apremont Evêque de Metz, Hiſt. de Lorr. t. 1. dit que ce Prélat appella à ſon ſecours vers l'an 1231. les Comtes d'Eureſtein, ou d'Areſtein, ou Ereſtein, & de Daſbourg. Qui étoit ce Comte de Daſbourg? Etoit-ce le frere du Comte Albert, ou un Comte de Linange? Mais on ne connoît point de frere au Comte Albert qui lui ait ſurvêcu: il faut donc l'entendre du frere du Comte de Linange, dont Richer a parlé un peu plus haut; & on ſçait que le Comte de Linange s'empara du Comté de Daſbourg, après la mort de Gertrude derniere héritiere de ce Comté.

Albert eut de ſa femme Gertrude de Los,

I. *Henry*, mort ſans enfans le 14. Mars 1201. Benoît, Supplem. part. 1. p. 65.

II. *Guillaume*, mort auſſi ſans enfans, 1201.

III. *Gertrude*, qui épouſa en 1204. (*m*) en premieres nôces Thibaut Duc de Lorraine, mort ſans enfans en 1220. & en ſecondes nôces, Thibaut Comte de Champagne, dont elle ſe ſépara en 1222. pour cauſe de parenté, & épouſa en troiſiémes nôces, Simon fils d'Emicon Comte de Linanges (*n*); & enfin mourut ſans enfans en 1225. âgée de 35. ans.

Après la mort de Gertrude fille d'Albert, & ſucceſſivement Ducheſſe de Lorraine, & Comteſſe de Champagne & de Linanges, l'Evêque de Liége s'empara de la Ville & du Château de Moha, malgré la réſiſtance du Duc de Louvain; & Jean d'Apremont Evêque de Metz, retint & réünit le Comté de Metz, poſſédé en dernier lieu en Fief par Gertrude Comteſſe de Daſbore. Il retint auſſi Thiocourt, Turkeſtein, Albe, Sarbourg & Heiſſe. Voyez les Preuves en May 1225. (*o*).

L'Hiſtoire des Evêques de Metz, imprimée au premier Tome de l'Hiſtoire de Lorraine, dit qu'après la mort du Comte de Daſbourg, Gertrude ſa fille & ſon héritiere demanda & fit demander à l'Evêque de Metz, Jean d'Apremont, qu'il lui plût lui rendre les Fiefs que le Comte ſon pere tenoit relevans de l'Evêché de Metz: que ce Prélat les lui rendit; à condition qu'après ſa mort, ſi elle décédoit ſans enfans, leſdits Fiefs retourneroient à l'Evêché; de quoi on dreſſa des Lettres en bonne forme, bien ſcellées, & ſignées par des témoins. Mais que la Comteſſe étant morte ſans enfans, le Duc de Limbourg, le Comte de Luxembourg, & d'autres Seigneurs parens de Gertrude, s'emparerent de ces Fiefs; que l'Evêque de Metz les obligea de s'en défaiſir, & réunit au Domaine de ſon Evêché le Comté de Metz, les quatre Châteaux de Sarbourg, de Saralbe, de Turkeſtein & d'Areſtein, & la Vouerie de Marſal; ce qui augmenta du double le Revenu de ſon Evêché.

En 1225. au mois d'Août, Eudes de Sorcy, Evêque de Toul, donna le Fief de Berkem en Alſace au Duc Mathieu; à condition que ledit Duc ne reprendroit jamais ce Fief du Comte de Daſbourg, auquel il n'appartenoit pas; à moins qu'il n'y fût contraint par voye de Juſtice.

En 1246. Hugues Comte de la Petite-pierre, fait hommage au Duc Mathieu II. pour le Fief de Berkem, après l'Evêque de Metz, de même que le Prince Philippe de Gerbéviller a tenu ce même Fief du Duc de Lorraine. En 1257. Radulphe Comte de Daſbourg, ou d'Halſbourg, fit ſon accommodement avec le Duc Ferry III. & Jean de Parroye, de toutes les difficultés qu'ils avoient eûës enſemble. Voyez le Titre ſous cette année 1257.

Daſbourg, autrement Dabo, eſt un Château ſitué en Alſace, à trois lieuës de Sarbourg, ſur une hauteur eſcarpée de tous côtés: il fut ruiné par ordre du Roy en 1678. Il y a encore un petit Prieuré ſous le nom de S. Leon, qui étoit la Chapelle du Château, ſituée auprès de Valſché. On croit que ſaint Leon IX. y fut baptiſé; mais il naquit plutôt, & fut baptiſé à Egeshem en Alſace. On voit diverſes Antiquités & des Tombeaux anciens à Daſbourg, ou comme l'appelle le peuple du Pays, à Dabo. On croit qu'il y a eû un Camp des Romains.

Moha eſt un Bourg, avec un Château en titre de Comté ſur la Mehaigne près de Huy, au Diocéſe de Liége. Il eſt quelquefois appellé *Moha*, d'autres fois *Moſa*, ou *Muhal*, ou *Muiſal*, ou *Muſau*: ſon vrai nom eſt *Moha*. On lit dans la Chronique de Lambert le petit, Moine de l'Abbaye de S. Jacques de Liége (*p*), que le Comte Albert de Daſbourg céda ou vendit en 1204. ſon Comté de Muſal, ou Moha, & ſes dépendances, à la Cathédrale de Liége, pour la ſomme de cinquante mille marcs; mais que cette ſomme n'ayant pas

(*m*) Hiſtoire de Lorraine, tom. 2.
(*n*) *Alberic.* an. 1225. & *Richer. Senon.* l. 4. c. 21. & *Hiſt. Lotharing.* t. 2.
(*o*) Preuves, t. 2. an. 1225.
(*p*) *Marteune, ampliſſ. Collect. tom.* 5. *pp.* 27. 28. 62.

été payée au terme marqué, il vendit la même Seigneurie en 1205. au Comte de Louvain ſon Couſin.

En 1220. le Duc Thiebaut de Lorraine mari de Gertrude de Daſbourg, fille du Comte Albert, étant mort, le Comte de Champagne, du conſentement de l'Empereur Frideric, épouſa Gertrude, & fit hommage du Comté de Moha à Hugues Evêque de Liége. Enfin, après la mort de Gertrude de Daſbourg, arrivée le jour de Pâques 30. Mars 1225. le même Evêque de Liége entra ſans réſiſtance dans la jouïſſance du Comté de Moha, & reçut le ſerment de fidélité & l'hommage des Vaſſaux & des ſujets de ce Comte. C'eſt ce que dit cet Auteur.

En 1089. ou 1090. le 13. des Nones de Septembre (*q*), fut maſſacré dans la Chambre même de l'Evêque de Straſbourg, Hugues d'Egeshem, célebre par ſon dévouëment à la défenſe du S. Siége, *indefenſus Miles S. Petri*; c'eſt-à-dire, zélé défenſeur du Pape Gregoire VII. contre l'Antipape Clément III. autrement nommé Guibert, Archevêque de Ravenne.

Jean de Bayon (*r*) raconte cet événement aſſez au long, & remarque que le Comte Hugues d'Egeshem, étoit parent de Sophie de Bar, épouſe de Louis Comte de Montbelliard & de Ferrette; (elle lui étoit plutôt alliée que parente, par ſon mariage avec le Comte de Ferrette; car cette Terre étoit depuis long-tems dans la Maiſon d'Egeshem.) Bayon ajoûte qu'en ce tems-là les Seigneurs du Pays étoient en conteſtation pour le Château qu'ils vouloient bâtir à Tanviller, Fief ou Prieuré dépendant de l'Abbaye de Moyenmoutier, & qui eſt aujourd'hui de la Souveraineté des Ducs de Lorraine, dans le Val de Viller. Qu'à l'occaſion de ces diſputes, le Comte Hugues qui apparemment s'oppoſoit à ce que Godefroy de Bouillon s'emparât de cet endroit, fut invité à ſouper par l'Evêque de Straſbourg, & pendant la nuit fut maſſacré dans la Chambre même de l'Evêque, que l'on ſoupçonna d'avoir eû quelque part à cet aſſaſſinat.

Je ſuis perſuadé que ce Comte Hugues étoit fils du Comte Gerard d'Egeshem, à qui le Pape Gregoire VII. en 1074. ajugea l'Avocatie de l'Abbaye de ſainte Croix de Volſnhem, à l'excluſion du Comte Henry ſon frere; & je crois que c'eſt de ce Hugues qu'eſt deſcendu 1°. *Udalric*, Fondateur de l'Abbaye de Pairis, Ordre de Ciſteaux, au Diocéſe de Baſle vers l'an 1140. (*s*).

Il y a même apparence qu'il y a eû deux *Udalrics*, ou Ulrics d'Egeshem: l'un vivoit en 1134. & 1140. & fut Fondateur de l'Abbaye de Pairis; l'autre a vêcu en 1160. & 1190. & peut avoir été Pere de *Simon* Comte d'Egeshem en 1200. & Ayeul de *Henry* Comte d'Egeshem, mort ſans enfans en 1238.

2°. Le même Comte Hugues d'Egeshem peut avoir été Pere d'*Etiennette*, qui épouſa Etienne Comte de Ferrette; & peut-être encore de *Louis*, Religieux de l'Abbaye de Viſſembourg, dont parle Tritheme (*t*), & qui fut envoyé à Hirſauge.

Etienne eut pour fils *Louis Comte de Ferrette*, qui en 1187. confirma la Fondation de l'Abbaye de Pairis, faite par ſon Ayeul *Udalric*: dans le Titre il le nomme ſimplement *Avunculus*; mais je crois qu'il faut entendre *Avus*, l'Ayeul.

Quant à ce que dit Alberic (*u*) des Comtes *Hugues* & *Albert*, fils du Comte Godefroy de Verdun, & ſurnommés les *deux Faucons de Dasbourg*, pour leur nobleſſe & leur valeur; voici ce que nous en ſçavons. Ermenſon veuve du Comte Albert avoit épouſé le Comte Godefroy de Verdun en 1198. après la mort du Comte Albert ſon mari; car en cette même année elle fait donation au Prieuré du Mont de S. Martin proche Longwy, de quelques biens qui lui appartenoient en propre: elle y rappelle ſon fils *Henry*, qui ſigne ce Titre avec le Comte *Godefroy*, qu'elle qualifie *ſon Seigneur*, *Signum Domini mei Godefridi Comitis*; *Signum filii mei Henrici Comitis*, & *Signum Hugonis Comitis filii Folmari Comitis*. Et dans un autre Titre de l'an 1101. *Signum Domini Godefridi Comitis*; *Signum filii mei Henrici Comitis*, & *ſignum Hugonis Comitis filii Folmari Comitis*.

De ce mariage d'Ermenſon avec Godefroy Comte de Verdun & de Louvain, naquirent *Hugues & Albert*, *ſurnommés les deux Faucons de Dasbourg*; & d'autres enfans que l'on peut voir dans les Généalogiſtes de la Maiſon de Luxembourg. Voyez Vignier, pp. 20. 21. & Godefroy, Généalogie de Luxembourg, pp. 35. 36. & 31. 32. 33. Et voyez auſſi les Notes mſſ. de M. d'Hoſier ſur le P. Vignier, pp. 20. 21.

VII. Syſtême, ſelon la Généalogie tirée de l'Abbaye de Mury en Suiſſe.

L'Abbaye de Mury, ou Meury en Suiſſe, fut fondée en 1027. (*x*) par Vernere Evêque de Straſbourg, fils de Lanzelin, & frere de Lancelin & de Radeboton. Ce même Vernere bâtit le Château de Haſbourg, qui fut la premiere demeure des Comtes de Haſbourg, Tiges de la Maiſon d'Autriche d'aujourd'hui.

(*q*) *Bertbold. Conſtanc. an.* 1089. *& Necrol. Andelav. Monaſt.*

(*r*) Jean de Bayon, c. lxxxiij.

(*s*) *Hugo ſacr. Antiq. Monument. t.* 2. *p.* 281. *Vide Gallia Chriſt. t.* 5. *f.* 744. *& Royr. Antiquit de Voſge, p.* 433.

(*t*) *Trithem. Chronic. Hirſang.*

(*u*) *Alberic. ad an.* 1211.

(*x*) *Annal. Bened. t.* 4 *p.* 331.

Ego Vernherus Strasburgenſis Epiſcopus, & Caſtri quod dicitur Habesburg Fundator, Monaſterium in Patrimonio meo, in loco qui Mure dicitur, conſtruxi, cui prædia quæ hereditario jure mihi contigerant, per manum Germani fratris mei Lancelini.... contradidi, dit-il, dans le Titre de Fondation de ce Monaſtere, daté de l'an 1027. La Comteſſe Itta Epouſe de Radeboton, y fit de ſi grands biens, que quelques-uns l'en ont crûë Fondatrice. Les premiers Religieux de ce Monaſtere furent tirés de l'Abbaye de Notre-Dame des Hermites. Leurs Supérieurs ne porterent d'abord que le nom de Prévôts, *Præpoſiti*, enſuite on leur donna celui d'Abbés. Aujourd'hui l'Abbé a Titre de Prince d'Empire, en conſidération de ce que ſon Monaſtere eſt regardé comme le berceau de la Maiſon d'Autriche, & qu'il en a conſervé les premiers Titres.

Un Religieux de ce Monaſtere, qui écrivoit en 1128. ſous l'Abbé Roncelin (*y*), & dont la Chronique a été continuée par un autre Religieux de la même Abbaye vers l'an 1240. avance que *Gontran le Riche*, Chef de la Maiſon d'Autriche, fut Pere de *Kancelin*, ou Lancelin, Comte d'Altembourg; que Lancelin engendra *Radepoton* Epoux d'Itta, bienfaitrice de l'Abbaye de Mury; que Radepoton eut de ſon mariage les Comtes *Othon*, *Albert* & *Vernere*: ce dernier fut préſent en 1164. à la Dédicace de l'Egliſe de Mury.

L'Auteur ajoûte que la Comteſſe Itta Epouſe de Radepoton, étoit ſœur du Duc Thierry, & de Cunon Comte de Rhinfeld; *que Thierry fut pere de Gerard Duc* (de Lorraine;) *que le Duc Gerard engendra Gerard d'Egesheim, Pere d'Udalric & d'Etienne.*

Voilà une Généalogie bien ſuivie, & qui certainement eſt glorieuſe aux deux Maiſons d'Autriche & de Lorraine; mais j'y trouve de grandes difficultés. 1°. L'Auteur de cette Chronique ſe trompe, en faiſant la Comteſſe Itta ſœur de l'Evêque Vernere; elle n'étoit que ſa belle-ſœur; Vernere étoit frere du Comte Radepoton, & Itta étoit épouſe du même Comte. 2°. Il dit que cette Comteſſe étoit auſſi ſœur de Thierry Duc de Lorraine (*z*), & par conſéquent fille de Frideric I. & de Beatrix Duc & Ducheſſe de Lorraine & de Bar. Nous n'avons aucune connoiſſance que Frideric & Beatrix ayent eû pour fille Itta; ils n'eurent que Thierry, ou Theodoric, ſelon tous les Hiſtoriens & les Chronologiſtes du Pays. La Généalogie de S. Arnoû marque expreſſément que Beatrix eut pour fils Thierry, & que Thierry fut Pere du Duc Frideric, & non pas par conſéquent du Duc Gerard.

3°. On ne peut pas dire non plus, que Beatrix, devenuë veuve en 953. ſe ſoit remariée à un Prince étranger. Elle demeura veuve, & eut aſſez long-tems la Régence de Lorraine. Il fallut même que Thierry ſon fils uſât de violence, pour l'obliger de s'en déſiſter (*a*) en 1011.

4°. Cunon, ou Conrade de Rhinfeld, que cet Hiſtorien donne pour frere uterin à la Comteſſe Itta, eſt une autre ſource de difficultés. Dira-t'on que Beatrix Mere de Thierry, épouſa en ſecondes nôces un Comte de Rhinfeld; ou que Richilde Epouſe de Thierry, étoit fille d'un Comte de Rhinfeld? Ni l'un ni l'autre ne nous paroît par aucune Hiſtoire; & le dernier même ne rendroit pas Conrade frere uterin de la Comteſſe Itta.

Si l'on dit que la Comteſſe Itta étoit ſœur du Duc Thierry, de la même ſorte qu'elle l'étoit de Vernere Evêque de Straſbourg, c'eſt-à-dire, ſa belle-ſœur, cela ſignifiera ſeulement qu'Itta, Richilde & Conrade étoient freres, tous trois deſcendus des Comtes de Rhinfeld; & en ce cas ni Itta, ni Cuno, ou Conrade n'auront nul rapport de parenté ni à Frideric ni à Beatrix.

Mais cela ne leveroit pas la difficulté qui naît de ce que la Généalogie de Mury fait ſortir le Duc Gerard, de Thierry Duc de Lorraine & de Bar; ce qui eſt l'endroit qui nous intéreſſe le plus, & qui ſouffre de plus grandes difficultés; car en cela le Généalogiſte de Mury eſt contraire à la vraye Généalogie de S. Arnoû, approuvée de tous les Sçavans; il eſt contraire à la Fondation de Bouzonville, & à tous les Monumens les plus inconteſtables & les plus autentiques de la Province, que nous avons cités & produits dans l'Hiſtoire & dans les Preuves. Nous ne ferons donc pas difficulté de l'abandonner en ce qui concerne l'Origine de la Maiſon de Lorraine. L'Auteur qui n'ignoroit pas que la Maiſon de Daſbourg & celle de Lorraine avoient la même origine, a crû la devoir tirer du côté de la Comteſſe Itta, ne ſçachant pas qu'elle venoit de plus haut; mais il n'y a pas réuſſi.

(*y*) *Dominici Abb. Murenſ. Origo & Genealogia glorioſiſſim. Comitum de Habsburg..... ex antiquis Monaſterii Murenſ. Monumentis.* Cette Genealogie a d'abord été imprimée à Paris ſous le faux Titre de Spiremberg, par les ſoins du fameux M. Peiresk. Voyez pluſieurs particularités curieuſes ſur ce Manuſcrit & ſur la Genéalogie qu'il contient, dans le R. P. Hergot, t. 1. Prolegom. 3. p. xxxj.

(*z*) Le P. Vignier a crû que ce Thierry étoit le fils de Gerard d'Alſace; mais la choſe eſt impoſſible, Itta étant morte vers l'an 1026. & Thierry étant mort encore fort jeune en 1070.

(*a*) *Joan. de Bayon.* p. 46. & Titre de S. Maxe de Bar. ſes Preuves, t. 1.

GENEALOGIE DES DUCS DE LORRAINE & des Princes de la Maiſon de Habsbourg, ſelon l'Auteur de l'Abbaye de Mury en Suiſſe.

GONTRAN le Riche, Comte d'Altembourg, a vêcu vers l'an 958. 952. 959. Il fut Pere de

LANCELIN Comte d'Altembourg, mort en 990. Il eut pour Fils

RADEBOTON Comte d'Altembourg en Suiſſe, mort en 1027. qui épouſa Itte fille de Frideric Duc de Lorraine & de Bar.	VERNERE Evêque de Straſbourg, Fondateur de l'Abbaye de Mury en Suiſſe & du Château de Habsbourg.	LE COMTE RODOLPHE.	LANCELIN.

ITTE Femme de Radeboton, étoit Sœur de *Canon* ou Conrard Comte de Ferrette, & de Thierry Duc de Lorraine.

THIERRY Duc de Lorraine, & Frere d'Itte, fut Pere de Gerard Duc de Lorraine.

GERARD Duc de Lorraine engendra Gerard d'Egesheim.

GERARD Seigneur d'Egesheim, fut Pere d'Udalric & d'Etienne.

VIII. Syſtême, qui fait deſcendre les Ducs de Lorraine des Princes de la Maiſon d'Alſace.

QUand la Maiſon de Lorraine ne ſeroit pas obligée par la lumiere de la vérité, & par l'évidence des preuves, à reconnoître qu'elle tire ſon origine de la Maiſon d'Alſace, elle y ſeroit engagée par l'intérêt de ſa gloire, de ſa grandeur & de ſon ancienneté. Cette Origine l'égale à tout ce qu'il y a de plus auguſte dans l'Europe, lui accorde même le pas pour l'antiquité ſur la Maiſon d'Autriche, lui donne la ſupériorité par le même endroit, ſur les Maiſons de Saxe, de Baviere, de Savoye, de Mekelbourg, de Brunſvik, de Brandebourg, d'Oldenbourg, de Dannemark, &c. qui ne ſe ſont élevées que long-tems après au rang où elles ſont (*b*); leurs dignités ſont toutes poſtérieures à la conceſſion que l'Empereur Henry III. fit en 1048. du Duché de Moſellane à Gerard Comte & Marchis d'Alſace. Il y avoit plus de deux cens ans que la Maiſon d'Alſace jouïſſoit de la Souveraineté de Lorraine, quand Rodolphe de Habſbourg fut élu Empereur en 1273. & devint Duc d'Autriche. Auſſi la Maiſon d'Autriche, après bien des recherches ſur ſon origine, n'a rien trouvé de ſi grand pour elle, que de reconnoître, qu'elle étoit une branche cadette ſortie de la Maiſon d'Alſace.

Ceux qui pouſſent le plus loin ſon antiquité, la font remonter juſqu'au ſeptiéme ſiécle, juſqu'à Ægа Maire du Palais ſous Dagobert I. Ægа mourut en 646. il avoit épouſé Gerberge fille de ſainte Gertrude, mere d'Archinoalde, qui ſuccéda à Ægа dans la dignité de Maire du Palais: car cette dignité étoit héréditaire. Or Archinoalde étoit parent du Roy Dagobert par ſa Mere (*c*); & Adalbalde ſon frere étoit auſſi de la race du même Prince, ſelon la Chronique de Marchienne (*d*). Archinoalde mourut vers l'an 660.

Si l'on conſidére les Alliances de la Maiſon de Lorraine, on n'en verra peut-être aucune dans l'Europe, qui en puiſſe produire un plus grand nombre, & de plus illuſtres; puiſqu'on ſçait qu'il y a trois Filles & deux Sœurs d'Empereur mariées à des Ducs de Lorraine; qu'elle a vingt-deux Alliances directes avec la Maiſon Royale de France; & qu'en collatérale, elle en a plus de trente-quatre. C'eſt ce qu'avance M. d'Hoſier dans un Ecrit public, compoſé pour prouver la préſéance des Ducs de la Maiſon de Lorraine, ſur les autres de la Cour de France. Je ne releve pas les autres Alliances avec les Rois d'Angleterre, de Pologne, & les premieres Maiſons d'Allemagne, de Flandre & d'Italie; on les verra dans le détail que nous allons donner de la Généalogie de ces Ducs, avec les Preuves: c'eſt la methode qui m'a paru la plus certaine, la plus courte & la plus inſtructive. Voyez cy-après la Table Généalogique des Princes de la Maiſon de Lorraine depuis *Ricimer* ou *Rigomer*, juſqu'à *Thiebaut I.* Duc de Lorraine.

(*b*) Ecrit de M. d'Hoſier, envoyé à M. le Grand en 1728.

(*c*) Fredegar. *Ex parte Gaudrici, Regis Dagoberti conſanguinei.*

(*d*) *Chronic. Marchian. de genere Dagoberti.*

IX. Syſtême de M. Eckard, ſur l'Origine de la Maiſon d'Alſace.

Mr. Jean-George Eckard a fait imprimer en 1721. in folio, à Leipſic, un Ouvrage intitulé, *Origines ſereniſſ. ac potentiſſ. Familiæ Habsburgo-Auſtriacæ*, dédié à l'Empereur Charles VI. alors régnant, dans lequel il réforme quelques endroits du Syſtême généalogique du Pere Vignier, que nous avons ſuivi & propoſé dans notre Hiſtoire; car au lieu que le Pere Vignier fait deſcendre les Maiſons de Lorraine, d'Egesheim & d'Autriche, de *Ricimer* ou *Rigomer*, Epoux de ſainte Gertrude, qui eut pour fille Gerberte ou Gerberge femme d'Æga Maire du Palais de Dagobert I. & Pere des Ducs Adalbalde, & Archinoalde Maire du Palais de Clovis II. duquel eſt ſorti Archinoalde Leudeſe, pere du Duc Athic, époux de Bereſwinde, &c. M. Eckard remonte du Duc Athic à Leuthaire Duc des François, de cette ſorte: Athic eut pour pere Leuthaire Duc d'Allemagne; celui-ci étoit fils de Leudefrede auſſi Duc d'Allemagne, qui étoit en 590. à la tête des Troupes de France en Italie. Leudefrede eut pour pere Leuthaire Seigneur Allemand, & Duc des François, qui ravagerent l'Italie en 554. Il avoit un frere nommé Bucelin, auſſi Allemand, qui fut tué en Italie par Narsés en 554.

Voici le précis des Preuves de cet Ecrivain. Il détruit d'abord celles du Pere Vignier; il dit, 1°. Qu'aucun Auteur ancien ne donne pour mari à ſainte Gertrude, le Comte Ricimer. 2°. Qu'il eſt vrai que Gerberge eſt fille de ſainte Gertrude, & mere d'Archinoalde; mais que ce n'eſt que par ſimple conjecture qu'on donne à Gerberge pour époux, Æga Maire du Palais, aucun Auteur original ne l'ayant marqué expreſſément 3°. Il eſt encore plus douteux que Gerberge ſoit mere d'Archinoalde, puiſqu'on n'a pour cela aucun témoignage des Auteurs du tems. 4°. Enfin il reconnoit que Leudeſe eſt à la vérité fils d'Archinoalde, mais il ne paroît par aucun monument ancien & certain, que Leudeſe ait eû des enfans de la femme qu'il épouſa, & dont on ignore le nom, les Hiſtoriens ayant ſeulement remarqué qu'elle étoit de la race de S. Sigiſmond Roy de Bourgogne; & quelques-uns ayant avancé qu'elle étoit mere du Duc Athic, où Ethico.

Mr. Eckard vient enſuite aux preuves de ſon propre Syſtême. Il rapporte pluſieurs Chroniques, & quelques autres Monumens, qui reconnoiſſent que Leutheric fils d'Archichinoalde, fut pere du Duc Athic. Il avoue que ce ſentiment a été adopté non ſeulement par le Pere Vignier, mais auſſi par Bruſchius, par Bucelin, par Blondel, par Chifflet, & par pluſieurs autres nouveaux. Nonobſtant ce grand nombre d'autorités anciennes & modernes, il ſoutient que le pere d'Athic Duc d'Allemagne, n'a pas été Leudeſe fils d'Archinoalde, mais Leuthaire Duc d'Allemagne.

Il montre que la Chronologie ne permet pas qu'on donne Leudeſe pour pere à Athic; car 1°. Leudeſe n'a pas été Maire du Palais ſous le régne de Childeric, mais ſeulement après ſa mort. 2°. Athic, époux de Bereſvinde, avoit déja des enfans, même aſſez grands, ſous le régne de Childeric, qui n'a pas régné long-tems en Auſtraſie: donc Athic n'a pas épouſé Bereſvinde ſous le régne de ce Prince, du vivant de Leudeſe ſon pere, comme le veut l'Hiſtorien cité par Albert de Straſbourg: *Leudeſius genuit Athicum ſeu Adalricum, qui patre adhuc ſuperſtite, & Hilderico regnante, uxorem duxerat Bereſvindam, &c.* Sous Childeric, Adelbert fils d'Athic, fonda l'Abbaye de S. Etienne dans la Ville de Straſbourg, & y nomma pour premiere Abbeſſe ſa propre fille Attale. Sainte Odile fille du même Duc Athic, vivoit auſſi en ce tems-là; d'où il réſulte que Leudeſe ne peut être pere du Duc Athic, puiſque celui-ci avoit déja de grands enfans, en un tems où à peine il auroit été né, s'il eût été fils de Leudeſe.

Il faut donc chercher un autre pere au Duc Athic. Tous les Hiſtoriens conviennent (*e*) que ſon pere ſe nommoit *Leuthaire*, ou *Leuthare*: il y a donc grande apparence que c'étoit ce Leuthaire Duc d'Allemagne, qui tua Othon Maire du Palais en 642. On ignore le nom de ſon épouſe, & celui de ſon pere: mais comme le Duché d'Allemagne paſſoit d'ordinaire du pere aux enfans, à moins que les peres ne s'en rendiſſent indignes par leur félonie, on peut croire que ce Leutfride, dont parle Fredegaire (*f*), & qui en l'an 588. encourut la diſgrace du Roy Childebert, étoit le pere de ce Leuthaire. Leutfride rentra en faveur, & commanda les Armées des Francs en Italie; il eut pour ſucceſſeur dans ſa dignité de Duc d'Allemagne, ſon fils Leuthaire, qui en l'an 554. étoit avec Bencelin ſon frere, à la tête des Armées des François en Italie (*g*); & qui y mourut la même année, entre Trente & Verone.

Voilà à peu près les raiſons que M. Eckard rapporte pour appuyer ſon ſentiment; le Lecteur jugera de leur ſolidité, & verra ſi ſon Syſtême pour la Généalogie du Duc Athic, doit l'emporter ſur celui du Pere Vignier. Je vois dans l'un & dans l'autre des probabilités & des conjectures, j'y vois des clartés & des obſcurités. Le ſentiment qui fait Leudeſe

(*e*) *Fredegar. c. 38. Aut. Vitæ Pipini. Chronic. Moiſſac. Aimoin.*

(*f*) *Fredegar. c. 8. Aimoin. l. 3. c. 77.*

(*g*) *Marius, in Chronico. Greg. Turon. l. 3. c. 9. Hiſt. Franc. Paul. Diacon. de Geſtis Longobard.*

pere du Duc Athic, eſt certainement fort en autorités; & je ne ſçai ſi les objections & les difficultés qu'on forme contre lui, ſembleront à tout le monde auſſi ſolides que les croit M. Eckard: il eſt très croyable que ces autorités, & le grand nombre de Sçavans qu'elles ont entraînés, paroîtront au commun des Lecteurs, & peut-être même aux habiles gens, d'un plus grand poids, que les conjectures que M. Eckard propoſe pour nous faire croire que Leuthaire I. eſt pere de Leufride, que Leufride eſt pere de Leuthaire II. & que ce dernier a eû pour fils le Duc Athic. Aucun Ancien certainement n'a parlé de cette filiation: ainſi nous ne laiſſerons pas, en attendant quelque choſe de mieux, de ſuivre le Syſtême du Pere Vignier. Voyez cy-derriere la Table Généalogique des Maiſons de Lorraine & d'Autriche, ſelon M. Eckard; & celle ſelon le Pere Vignier.

GENEALOGIE DES DUCS DE LORRAINE, accompagnée de ſes Preuves.

RIGOMER Epoux de ſainte Gertrude, niéce de S. Pepin, & ſœur de Bege Epouſe d'Anſegiſe fils de S. Arnoû. Vers l'an 640.

FREDEGAR. Chronic. n. 29. *Vulfus Patricius ..... jubente Theuderico occiditur, & in patriciatum ejus Richomeres Romanus genere ſubrogatur.*

Chronic. Camerac. & cod. vet. Marchian. *Gertrudis Rigomari nobiliſſimi & potentiſſimi vidua, Ducisque Adalbaldi avia, Cœnobium ſtruxit Hamagæ* (Hamay vis-à-vis Marchienne) *in eoque cum ſacris Virginibus monaſticam vitam profeſſa eſt* (circa an. 644.)

Gerberge, ou Gerberte fille de Rigomer & de ſainte Gertrude, fut mere du Duc *Adabalde*, qui épouſa Rictrude,

Et du Duc *Erchinoalde*, ou *Arbionalde*, Maire du Palais ſous Clovis II. & fils d'*Æga*, auſſi Maire du Palais.

Vita ſanctæ Rictrud. apud Sur. t. 3. *Rictrudis puella bona indolis, ad nubiles jam perducta annos ..... appetitur à Franco quodam* Adalbaldo, *præclaris & juſtis orto natalibus, cujus mater* Gerberta *filia fuit ſanctæ Gertrudis.*

Chronic. Marchian. *Eo tempore* Adalbaldus *Dux, & Erchenoaldus frater ejus major natu, reædificaverunt Ducum Caſtrum, & infra Caſtrum ædificaverunt Eccleſiam Dei Genitricis Mariæ, quæ nunc dicitur ſancti Amati.* Ita & cod. Argent. ſancti Amati. (circa an. 940. vel 645.)

Item Chronic. Marchian. *Dagoberto mortuo, ſucceſſit in Regnum Chlodoveus: fuitque Princeps & Patricius* Erchenoaldus *frater Ducis Adalbaldi de genere Dagoberti.*

Fredegar. Chronic. n. 84. *Poſt diſceſſum Ægana Erchinoaldus Major-domûs, qui conſanguineus fuerat de genitrice Dagoberti, Major-domûs Chlodovei efficitur.*

Erchinoalde épouſa en premieres nôces N. qui fut Mere de *Leudeſe*, ou *Leuthere*, ou *Leutheric*, lequel fut Maire du Palais ſous Theodoric III. (vers l'an 674.)

Le même *Erchinoalde* épouſa en ſecondes nôces *Leuſſinde*, qui fut Mere de N. lequel fut baptiſé par Furſy (Erchinoalde mourut vers l'an 660.)

Leudeſe fils d'Erchinoalde épouſa N. dont il eût

Athic, autrement nommé *Ethico*, *Adalric*, ou *Boniface*, Duc d'Allemagne.

Leudeſe mourut vers l'an 675.

Vita ſancti Furſæi XVI. Januar. apud Bolland. *Conjux Erchenaldi, nomine* Leuſinda, *furore repleta, eò quòd tam diligenter diligeret ſanctum Furſæum.*

Chronic. Moiſſac. t. 3. apud Queſn. *Franci verò Leudeſium filium Erchinaldi, Majorem-domûs tam Palatii elegerunt.* Ita & Fredegar. n. 95.

Leudeſius Major-domûs duxerat uxorem de proſapia ſancti Sigiſmundi Regis Burgundiæ, genuitque ex ea Athicum, ſeu Adalricum, qui patre adhuc ſuperſtite, & Hilderico regnante, uxorem duxerat Tereſvindam filium ſororis (ſeu potiùs matris) *ſancti Leodegarii, ſororem, videlicèt, Reginæ; ob hanc cauſam conſanguinitatis, à præfato Rege Ducatum Germaniæ adeptus eſt, habuitque ſedem in villa regia Ebenheim* (nunc Obernheim) *& in caſtro quod Hohenbourg nominatur.* Anonym. apud Queſn. t. 1. p. 783. Il y a quelques fautes dans ce Fragment. Voyez Mabillon, *Annal. Bened. t. 1. p. 488. 489.* Voyez auſſi le Diplôme d'Ebertmunſter, & la Vie ſainte Odile, *in Act. Bened. t. 1.*

Athic

Athic épouſa *Bereſvinde* ſœur de la Mere de S Leger, dont il eut Ethic, ou Attho; Adelbert, ſainte Odile, ſainte Roſvinde, Hugues & Bataco. Athic mourut vers l'an 678. ou 680.

Athic, ou *Ethic*, fils du Duc Athic, & frere du Duc Adelbert, eut deux fils, ſçavoir, Ethic, ou Etho, Evêque de Straſbourg, & Alberic Comte en Alſace.

Vita ſanctæ Odiliæ Abbatiſſæ, apud Vignier, p. 63. *Venerunt ad exequias parentum Ethico Dux, & Adalbertus pariter Dux, Ethiconis & Bereſvinda glorioſiſſima progenies.* Tout le monde ſçait que ſainte Odile étoit fille du Duc Atique; on a pluſieurs Monumens qui en font foi. Quant à Hugues & Bataco, ils ſont marqués dans Ruyr, Antiquités de Voſge, l. 4. c. 15. 16.

Vita ſanctæ Odiliæ, apud Vignier, p. 71. *Poſt aliquot annos Othilia prefatos Duces*, (Ethiconem & Adalbertum) *ita Domino ſubjugavit, ut non tantùm illi bona ſua fundandis Monaſteriis impenderent, ſed illius nepotes, tam Ethiconis, cujus filii fuerunt Epiſcopus Argentinenſis æquivocus, & Albericus Comes, quàm* Adalberti *liberi, Eberhardus, ſcilicèt*, & Luitfridus, *ſed etiam* Hugonis, *qui ante parentes ſuos defunctus fuerat, &c. Diploma Theoderici Francorum Regis, an. 683. Theodericus rex Francorum, vir illuſter Attico Duci, & Adelberto Comiti, cæteriſque fiſci noſtri exactoribus. t. 5. Gall. Chriſt. p. 457.*

Albert fils du Duc Atique fonda le Monaſtere de ſainte Attale de Straſbourg. *V. Gall. Chriſt. t. 5. p. 464. & 468.* Vignier, pp. 71. 72. 73. apporte pluſieurs preuves de l'exiſtence d'Etto Evêque de Straſbourg.

Adalbert frere d'Athic, eut pour fils, 1°. *Eberard* Fondateur de l'Abbaye de Morbach. 2°. *Maſo* Fondateur de Maſmunſter, ou Maſevaux. 3°. *Luitfride* Duc, qui lui ſuccéda; & cinq filles, ſçavoir, *Engenie*, *Attale*, *Gutlinde*, & peut-être *Sevine* & *Luitgarde*.

En 723. Luitfride & Eberard ſont dénommés dans un Diplôme du Roy Thierry, en faveur du Monaſtere d'Honau, dont ils étoient Fondateurs, ou leur pere Adelbert. Voyez Coccius Dugibert, p. 132. Laguille, Hiſtoire d'Alſace, p. 8. Gal. Chriſt. t. 7. pp. 832. 833.

Je conjecture qu'Adelbert Duc d'Auſtraſie & Comte de Metz en 838. & 840. pourroit être un deſcendant d'Adalbert dont nous parlons ici, & Pere des Adalberts d'Alſace, parens du Fondateur de Bouzonville.

Le Pape S. Leon IX. dans le Privilége accordé à l'Abbaye d'Hohembourg, ou de ſainte Odile en Alſace, en l'an 1050. reconnoît que ſes ancêtres y ſont enterrés, & y ont ſervi Dieu, *Parentum noſtrorum ſemper inibi devotè famulantium, & in Chriſto quieſcentium, nos debita recordatio, &c.* Or on ne connoît que ſainte Odile fille du Duc Atique, & quelques autres de ſes parens à qui cela convient. Ce S. Pape ne doutoit donc pas qu'il ne deſcendît du Duc Atique, & des parens de ſainte Odile. *Gallia Chriſt. t. 5. Probat. p. 471.*

Eberard Fondateur de Morbach, eſt connu par ſa Charte de l'an huitiéme du Roy Thierry, dattée de Remiremont, imprimée tom. 2. *Annal. Bened.* p. 701.

Et Maſo Fondateur de Maſmunſter, par le Diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an dix de ſon régne, 10. Indiction premiere, de J. C. 823. Hiſt. d'Alſace du P. Laguille, t. 2. pag. 15. *Abbatiam in parte Voſagi à quendam Principe nobili Maſone, unde etiam nomen traxit, quod vocatur Vallis-maſonis, fratre, videlicèt, Ducis Luitfridi & Eberardi, qui Morbach conſtruxit, &c.* Voilà les trois freres Maſo, Luitfride & Eberard bien marqués.

Outre ces trois fils, Adelbert en eut encore trois autres, Beron, Bleon & Haicho. Titres de l'Abbaye d'Honauge, ſituée autrefois dans un Iſle du Rhin. Voyez Mabillon, t. 2. *Annal. Bened. pp. 695. 696. 697.*

Bleon eut pour fils Hugue. Celui-ci engendra Bodalus; Bodalus fut pere d'Egerhandus, qui mourut avant lui, comme il paroît par le Titre de l'Abbaye de Munſter, de l'an 6. de Childeric, de J. C. 747. *Ego itaque Bodalus filius Hugone quondam..... pro animæ meæ remedio, & pro animæ filii mei Egerhandi, &c.* M. Eckard ſoutient que ces trois Princes Bataco, Beron & Hugues, n'ont nul rapport au Duc Athic. Voyez cet Auteur, pp. 17. 18. c. 4. Nous ne ſommes pas en cela de ſon avis. Le même Ecrivain développe aſſez bien la Généalogie du Duc Luitfride, aux Chapitres v. & vi. de ſon Ouvrage.

Alberic fils du Comte Ethic, eut pour fils *Eberard II.* qui fit d'abord de grands maux, puis de grands biens à l'Abbaye de Lure, vers l'an 750.

Vita ſanctæ Odiliæ, apud Vignier, p. 76. *Eberardus Alberici Comitis filius, licèt leone & urſo ferocior, aliquando in ſervos Dei ſæviens, tamen favente Deo, & per merita beatæ Odilia, non tantùm arrepta reſtituit, ſed & de ſuo largiter conſtituit habenda.*

Eberard II. eut pour ſucceſſeur *Eberard III.* qui perſécuta l'Abbaye de Lure vers l'an 869. Il étoit proche parent de la fameuſe Valdrade, & épouſa *Adalinde*.

Vita ſancti Deicoli, c. 7. 8. n. 38. *Comes quidam bellipotens de Alſatiæ partibus, nomine Eberardus, potenter locum illum* (Lutram Monaſterium) *invaſit. Valdrada* (pellex Lotharii) *Monaſterium ſancti Romarici ingreſſa, velo potiùs quàm corde converſa, Eberardo Comiti conſanguinitatis occaſione locum ſanctum* (Lutrenſe Monaſterium) *ſub Advocationis tuitione commiſit. Eberardus autem ſcelus ſceleri addidit, Adalindem legitimam conjugem dimiſit, &c.*

Eberard III. eut pour fils le Comte *Hugue*.

Eodem verò Comite Eberardo in tantamentis obſtinantia vitâ decedente, filius ejus Hugo nomine, qui & ipſe jam Comes effectus fuit, omnia quæ patris ſui eſſe videbantur, ſive jure, ſive injuriâ poteſtativè invaſit.

Il eſt à remarquer que le P. Jerôme Vignier n'admet qu'un Eberard, qui fut fils d'Alberic: mais Blondel, dans ſa défenſe de la Généalogie de la Maiſon de France; M. le Laboureur, Hiſt. mſ. de Lorraine, & M. Eckard, *Origin. Domûs Auſtriac.* c. 7. p. 43. en admettent deux ou trois. Ce dernier Auteur croit avec aſſez de vrai-ſemblance, que c'eſt ce troiſiéme Eberard, à la priere duquel l'Empereur Henry l'Oiſeleur donna à l'Egliſe de Toul les revenus du Comté de la même Ville, & le lieu de Gondreville. Voyez Benoît Hiſt. de Toul. Preuves, p. xviii. M. Eckard donne pour femme à Eberard III. Eadive, ſœur de l'Imperatrice Edgitte, épouſe de Henry l'Oiſeleur. Eckard, p. 62. c. 9.

En 958. l'Empereur Henry I. dans le Réglement qu'il fit pour les Tournois, nomme *Eberard Duc d'Alſace*. C'eſt apparemment Eberard IV. Pere ou Ayeul d'Adelbert Fondateur de Bouzonville.

Hugue fils d'Eberard III. épouſa Hildegarde, fut Comte de Ferrete, & eut trois fils, ſçavoir, *Eberard IV. Hugue* & *Gontran*, qui ſe firent Religieux dans l'Abbaye de Lure, & moururent dans la profeſſion monaſtique: mais ils avoient été mariés auparavant, & ils laiſſerent une poſtérité illuſtre.

Eberard fait la Tige de la Maiſon de Lorraine aujourd'hui régnante.

Hugue fait celle de la Maiſon d'Egesheim, aujourd'hui éteinte.

Gontran eſt la ſouche de la Maiſon d'Autriche, aujourd'hui ſi illuſtre.

Eberard IV. fut Pere, 1°. d'*Adelbert*, ou Albert, Duc & Marchis, Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville. 2°. D'*Adelais*, ou Alberte, Epouſe de Henry Duc de Franconie, & Mere de l'Empereur Conrade le Salique. 3°. De *Gerard* Comte de Metz, qui épouſa Petronille, ou Eve de Luxembourg.

Vita ſancti Deicoli, apud Bolland. xvii. Januar. c. 7. *Tres filii* (*Hugonis Comitis*) *cujus primogenitus Eberardus erat, ſecundus Hugo, tertius Guntrammus, cùm poſt dulcitudinem ſomni evigilâſſent ad exercitium venandi, ſemetipſos invenerunt diſſimiles ſibi. Videres certè viros Conſulares adeò contractos & imbecilles, ut putares eos genuino more omnium membrorum impotes... Tandem pater ſenex filiorum dolore intolerabili compulſus, his verbis in veritatem prorupit: Audite me, inquit, filii....., purâ confeſſione & dignis pœnitentiæ lamentis confugiamus ad Dominum, & ad Sanctum ſuum, in quem peccavimus..... Ad hæc filii unanimes dixerunt: Optimum conſilium invenisti, Pater: parati ſumus corde perfecto noſmetipſos in ſervos tradere ſancto Deicolo..... abrenuntiemus mundo, manachicam profeſſionem aggrediamur, voveamus Deo, & reddamus..... Tandem ad beati Patris ſepulcrum deportati..... priſtinæ integritati ſunt redditi.... Pater cum filiis ſurgens, communi voto communique conſenſu tradiderunt ſe Deo, ſanctoque ſuo Deicolo, non ad ſervitium militare, ſed ad ſervitium monachale, &c.*

Ibidem, c. 9. *Hildegardis Comitiſſa ejuſdem Hugonis conjux, &c.*

Il eſt très croyable que ces trois Seigneurs Eberard, Hugue & Gontran, étoient déja mariés, & avoient des enfans; ou du moins qu'ils n'exécuterent qu'aſſez tard leur vœu de ſe faire Religieux dans l'Abbaye de Lure, puiſqu'ils ont tous trois laiſſé une floriſſante poſtérité.

Nous n'avons juſqu'à préſent aucune preuve formelle & directe, qui montre qu'Eberard IV. fut pere d'Adelbert, d'Adelais & de Gerard: mais nous en avons d'un autre genre, qui ne ſont pas moins fortes que les preuves les plus claires. Nous allons montrer, 1°. Que le Pape S. Leon IX. & l'Empereur Conrade le Salique, étoient couſins iſſus de germains.

2°. Que Leon IX. étoit iſſu de la Maiſon d'Alſace, la plus illuſtre & la plus puiſſante qui fut en Allemagne: que ſes ancêtres avoient été très liberaux envers les Egliſes; qu'ils avoient paſſé leurs dernieres années dans l'exercice de la profeſſion monaſtique, & qu'ils avoient fait de grands biens à l'Abbaye de Lure.

3°. Que la parenté entre Leon IX. & Conrade le Salique, ne pouvoit provenir que par Adeleïs Mere dudit Empereur, & femme de Henry Duc de Franconie.

4°. Qu'Adeleïs étoit ſœur d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & de Gerard Comte de Metz.

5°. Par conſequent qu'Eberard IV. fut pere d'Adelbert, d'Adeïde & de Gerard : que Hugues fut pere de Hugues, & ayeul de S. Leon IX. que Gontran fut pere de Lancelin, tous trois Chefs des grandes Maiſons dont nous avons parlé.

6°. Nous avons prouvé cy-devant dans la Généalogie de la Maiſon d'Egeshem, qu'*Eberard* frere de *Hugues* & de *Gontran*, eut au moins trois fils & une fille, ſçavoir, 1°. *Hugues l'Enroüé*, qui mourut Religieux à Altorf. 2°. Un autre fils nommé auſſi *Hugues*, qui continua ſa poſtérité. 3°. *Adelbert* Fondateur de Bouzonville. 4°. une fille nommée *Adelaïs*, mere de l'Empereur Conrade le Salique.

7°. Le Pape S. Leon IX. dans ſes Bulles, ſe reconnoît parent des Fondateurs de l'Abbaye de *ſainte Odile*, des Fondateurs d'*Altorf*, & des Fondateurs de *Bouzonville*. Or les Fondateurs de ſainte Odile ſont ſans contredit les Ducs Atique & ſes enfans : les Fondateurs de Bouzonville & d'Altorf, ſont donc ſortis de la même Tige. Voilà donc deux Branches de la même Maiſon ; l'une établie en Alſace, & l'autre établie en la Lorraine Allemande, ou dans la baſſe Alſace, Frontiere de la Lorraine Allemande.

Vita Leonis IX. à Viberto Archidiacono Tullenſi coëtano ſcripta. *Reverendus Bruno utriuſque parentis lineam adeò retinuit generoſam ab ipſis atavis & ſupra, quicumque ad noſtram potuerunt pervenire notitiam, aut regni ſeu Imperii tentaverunt habenas, aut proximas Regibus & Imperatoribus retentârunt inſulas. Procreatus eſt autem dulcis Eliſatia finibus patre Hugone, matre verò Hadvide..... & pater ejus natione Teutonicus, Imperatoris Conradi conſobrinus..... Quorum patres & avi abjectâ omni ſuperbiâ generis, monaſticum habitum ſumpſerunt, laudabilique per cuncta fine deceſſerunt. Quin etiam Lutrenſe Cœnobium patrimoniis ſuis plurimùm ampliârunt.* Il eſt clair que cet Ecrivain fait alluſion à la Vie de S. Deïcole, dont nous avons rapporté le Paſſage, qui parle de la converſion du Comte Hugues, & de ſes trois fils Eberard, Hugues & Gontran.

Naucler. generat. 35. *Leonem ex Comitibus de Egesheim in Elizatia partibus natum, atque Adelberti Comitis de Calve avunculum fuiſſe Annales veriſſimi tradunt.*

Joan. de Bayon c. XLV. p. LXV. *Conradus (Imperator) conſobrinus erat Hugonis patris Brunonis* (ſeu Leonis IX.).

Wipo, Vita Conradi Salici. *Chunonis* (ſeu Conradi) *mater erat Adalberta*, (*vel Adelayta, vel Adeleyda*) *ex nobiliſſima gente Lotharingorum oriunda, quæ Adelayta ſoror erat Comitum Gerardi & Adalberti, qui ſemper cum Regibus & Ducibus confligentes, ad extremum causâ propinqui ſui Conradi Regis, vix acquieſcebant.*

Alberic. ad an. M. XXIV. *Fuit iſte Conradus ex parte matris de genere Francorum, & fuit nepos Odonis Campanienſis Comitis. Ejuſdem Conradi nepotes fuerunt Comes Letardus de Longwy, pater Manegaudi, & Giſlebertus Comes de Luſſelbourg, pater Comitis Conradi.*

Item. Hugo Comes de Dasbourg, pater ſancti Leonis Papæ, & Imperator iſte Conradus fuerunt conſobrini.

De tout ceci il réſulte qu'Adeleyde mere de Conrade le Salique, étoit couſine germaine de Hugues II. pere de S. Leon IX. & ſœur de Gerard Comte de Metz, & d'Adalbert Fondateur de Bouzonville. Et comme le Comte Hugues II. deſcendoit indubitablement des Comtes d'Alſace, qui avoient pris l'habit religieux, & avoient fait de grands biens à l'Abbaye de Lure, il s'enſuit qu'il étoit fils de Hugues I. & frere d'Eberard & de Gontran ; & comme on ſçait que Gontran eut pour fils Lancelin, ou Kanſelin, il s'enſuit encore, qu'Albert, Gerard & Adeleyde mere de Conrade le Salique, étoient fils & fille d'Eberard IV. du nom, frere de Hugues I. & de Gontran.

S. Leon IX. dans le Titre de Fondation de l'Abbaye de Heſſe, de l'an 1050. ici t. 1. dit que Gerard & Matfride, célébres dans ce ſiécle-là, étoient ſes couſins germains, fils du frere de ſon Pere, *Patrueles mei.* Le Comte Hugues avoit donc un frere, dont on ignore le nom, qui fut pere de Gerard & de Matfride. Gerard avoit épouſé Eve, ou Petronille ; & Matfride avoit épouſé Cunize marquée dans le Titre de l'Abbaye de Heſſe, vers l'an 1050.

Jean de Bayon, p. lxiv. & Herculanus, t. 3. p. cxlvj. diſent que Louis Comte de Daſbourg étoit ayeul de S. Leon. Voilà encore un frere de Hugues I. *Ludovicus Comes de Dasburg, avus ſancti Brunonis anno M. V. cum Beatrice Ducissa Lotharingia, Baſilicam S. Deodati incæperunt.* Le P. Dom Mabillon croit que Louis étoit l'ayeul de S. Leon IX. par les femmes. Si cela étoit, le Comté de Daſbourg ſeroit venu dans la famille de Hugues, par les femmes ; ce qui eſt aſſez probable.

Halvide mere de S. Leon IX. mourut dans l'Abbaye de Moyenmoutier, en 1046. Le Comte Hugues ſon époux étoit encore vivant. Bayon, c. xliv. p. lxv. Voyez la Généalogie des Comtes d'Egesheim & de Daſbourg.

Adelbert fils d'Eberard IV. & Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville, Epoux de Judithe ou Jutte ſœur de Sigefroy I. Comte de Luxembourg, porta le titre de Duc de Lorraine dès l'an 979.

Villam noſtram Longoſuram, quam vir nobilis Dominus Adalbertus Dux Lotharingiæ & Marchio, & Juditta uxor ſua, tanquam bona propria ab omni ſervitute & Advocatia juribus, juriſdictionibus & executione libera, nobis vendiderunt, & nos eadem bona..... tradimus ſancto Materno, &c. Ici tom. 1.

Item. t. 1. p. 403. anno 1030. *Jutta Marchioniſſa Lotharingiæ, (Adalberto Marito tunc verſante in Regionibus tranſmarinis) Villam ſuam Mamendorff dedit Eccleſiæ ſancti Matthiæ Trevirenſ.* Item. an. 1037. hîc t. 1. *Ego Adalbertus Dux & Marchio Lotharingiæ, & Juditta uxor mea Duciſſa & Marchioniſſa, eandem Villam Mamendorff eidem Eccleſiæ iterùm tradimus, &c.* Necrol. Monaſterii S. Matthiæ Trevir. iij. non. Octob. *Albertus Dux Lotharingiæ, & Juditta uxor ſua Comitiſſa dederunt nobis Mamendorff.*

Bulla Alexandri III. t. 2. Hiſt. Lothar. p. ccclxxxvj. *Albertus Comes bonæ memoriæ primus Boſonis-villæ adificator.*

Ex inſcriptione quæ extat deſcripta in pariete Chori S. Crucis de Bozonis-villa. *Anno ab Incarnatione Domini* 1033. *Indictione.* 1. *epactâ* 16. *concurrente* 7. (*vel* 8.) La Fondation de Bouzonville ajoûte : *Pridiè kalendas Februarii, regnante Imperatore Conrado, regante glorioſo Comite Adelberto, unà cum optima & chriſtianiſſima conjuge ſua Juditha, dedicatum eſt hoc Oratorium à ſancto ac venerabili Metenſi Epiſcopo Theoderico II. &c.* Cette Inſcription eſt à préſent cachée derriere les ſtalles du Chœur; mais j'en ai une bonne Copie: d'ailleurs ce Paſſage ſe trouve auſſi dans le Titre ou l'Hiſtoire de la Fondation de Bouzonville.

Ex Fundatione Monaſterii ſanctæ Crucis de Bozonis-villa. Hîc tom. 1. *His ita ritè diſpoſitis* (id eſt, poſt Templum dedicatum) *Comes ſupradictus poſt annum moriens, in Choro ſanctæ Crucis eſt ſepultus, & uxor ſua Juditha in medio Monaſterii ſepulta.*

De tout cela il s'enſuit, que l'Egliſe de l'Abbaye de Bouzonville fut dédiée en 1033. le dernier jour de Janvier, & que le Comte Adelbert mourut l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1034. au mois d'Octobre. Cependant par le Titre de S. Matthias de Tréves, que nous avons cité, & par celui d'Adalberon que nous rapportons cy-après, il paroît qu'il vivoit encore en 1037. Et dans un autre Titre de ſainte Benigne de Dijon, ici tom. 1. on ſuppoſe qu'il étoit déja mort en 1033. le dernier jour de Juin. Comment concilier ces contrariétés? Je ne vois point d'autre moyen de ſe tirer de ces difficultés, qu'en admettant de l'erreur dans les dattes.

Judithe Epouſe d'Adelbert, étoit ſœur de Sigefroy I. Comte de Luxembourg, Tante de l'Imperatrice Cunegonde (qui étoit épouſe de Henry II. dit le Saint Empereur) & Tante auſſi d'Adalberon Grand Prévôt de S. Paulin de Tréves.

Herman. Contract. an. M. VII. *Lutolpho Trevirorum Archiepiſcopo defuncto, Megingaudus pro eo Archiepiſcopus promovetur: ſed Adalbero Clericus, Reginæ Cunegundæ germanus, quibuſdam faventibus, ad Archipræſulatum, quaſi ex regio promiſſo ſibi debitum admiſſus, Trevirenſe Palatium præſidiis occupat, etiam cum fratribus ſuis Theoderico Metenſi Epiſcopo, & Henrico Bajoariæ Rege.*

Ex Litteris Alberonis præpoſiti ſancti Paulini Trevir. an. 1039. hîc tom. 1. *Regnante ſereniſſimo Imperatore Conrado nepote noſtro,* (par Adelayde ſa tante, mere de l'Empereur, & ſœur d'Adelbert ſon oncle) *in cujus rei firmitatem præſens Scriptum ſigillo noſtro, necnon Adalberti avunculi noſtri Marchionis & Ducis Lotharingiæ, & Juditha amitæ noſtræ uxoris ſuæ, muniri fecimus.*

Gerard I. fils d'Eberard IV. & frere d'Adalbert Fondateur de Bouzonville, dont on a parlé, épouſa Eve, ou Agive, ou Petronille de Luxembourg, dont il eut un fils nommé Sigefroy, pris en guerre l'an 1014. & mort en 1017.

Joan. de Bayon, t. 2. c. xlviij. p. 67. *Gerardus Comes Albertum fratrem ſuum avum Gerardi Ducis Lotharingiæ crebris tumultibus pulſans, dum proſpera ſuccederent, uſque eò elatus eſt, ut Godefridum Hasbaniæ Ducem dolo caperet..... nam anno Domini* (M. XIV.) *ipſe Godefridus Dux, frater Goziloni, contra prædictum Gerardum causâ olim ſuæ captionis, Hasbaniæ conflixit, ubi poſt multum ſanguinis, victoriam, & Sigifridum filium ejus apprehendit.* Ditmar. l. 6. *Adjiciam mortiferum Godefridi Ducis, & Gerardi Comitis congreſſum. Illi namque ad invicem diſcordes certum condixêre diem, quo cum ſuis fautoribus certo duelli judicio diſcernerent. Capti ſunt Sigifridus filius ejus, nepos Imperatricis noſtræ.*

Item. Bayon, hîc t. 2. c. LVI. *Diſcordia peſtilens diſſidium inter Henricum Cæſarem, Theodericum*

dericum Metenſem Præſulem, qui erat Cæſaris Levir, ac Comitem Gerardum fratrem Alberti, avi Ducis Gerardi, qui ſororem (la belle-ſœur) *ipſius Cæſaris, Evam nomine, ſortitus fuerat, exortum eſt.*

Dès l'an 1020. le Comte Gerard & Eve ſon épouſe, firent une donation de quelques biens à l'Abbaye de Fructuaire en Italie. Dans le Titre de Donation, il eſt fait mention de leur fils Sigefroy, tué trois ans auparavant. *Vide Sigebert. ad an. 1014. & Mabill. Annal. Bened. t. 4. p. 274.*

Adalbert Fondateur de Bouzonville, & Judithe ſon Epouſe, laiſſerent un fils nommé Gerard II. qui épouſa Giſele niéce de l'Empereur Conrade le Salique. Il mourut vers 1046. douze ans après la mort de ſon Pere Albert.

Ex Fundatione Bozonis-vill. *Mortuis Adalberto & Juditha, ſucceſſit eis Gerardus Comes & Marchio filius, qui cum uxore ſua Giſela locum præfatum omni cuſtodiens diligentiâ, &c.*

Alberic. ad an. M. XXXVI. ex Sigeberto. *Albertus Comes Metenſis, & Gerardus filius ejus, multa contulerunt Eccleſiis.*

Joan. de Bayon, tom. 2. p. 64. c. 44. & c. 48. pag. 68. confond mal-à-propos Gerard I. frere d'Albert, ou Adelbert, avec Gerard II. fils d'Albert. Ainſi il faut entendre de ce dernier les deux Paſſages que nous allons citer. P. 64. *Qui Gerardus (II.) neptem ipſius Cæſaris ex ſorore, nomine Giſelam, uxorem ſortitus eſt.* Et c. 48. p. 68. *Prædictus Comes Gerardus (II.) neptem ex ſorore, nomine Giſelam, pro re quam decet ſilentio premi, uxorem ſortitus eſt, pro quo aquivocus ex ea natus* (Gerardus III.) (*quia ipſe citâ morte obiit*) *Ducatum Lotharienſem poſt aſſecutus eſt.* Ce dernier Gerard fils de Gerard II. eſt celui qui nous eſt connu ſous le nom de Gerard d'Alſace, premier Duc héréditaire de Lorraine. Bayon ſemble dire ici que Giſele étoit niéce de Gerard, *neptem ex ſorore*; mais il faut ſuppléer dans le ſecond Paſſage, *neptem* (*Cæſaris*) *ex ſorore*, comme il eſt dit dans le premier. Giſele étoit niéce de Conrade le Salique, par ſa mere belle-ſœur de Conrade le Salique, ſœur propre de l'Imperatrice Cunegonde, qui avoit epouſé le Saint Empereur Henry II.

Chronic. ſancti Michaël. ſcript. ſub Abbate Nantero. *Dato ſibi defenſore Gerardo (II.) Comite, Auguſti nepote.*

Gerard II. parle de ſon oncle Gerard I. dans un Titre de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, ici tom. 1. an. 1033. *Ego Gerardus pro peccatorum meorum abſolutione, proque patris mei Adalberti, & avunculi mei Gerardi animarum ſalute, &c. Albertus Comes Metenſis dedit villam quam dicunt Vulferci-curtem, cum mancipiis utriuſque ſexûs. Ipſe quidem in vita ſua dare diſpoſuit, ſed eo mortuo, Gerardus Dux filius ejus adimplevit* (*a*). Apud Mabill. anno 1033. ex Charta apud Perard.

Bayon, ici c. 57. dit que Gerard II. épouſa Giſele en l'an 1037. mais cela eſt inſoutenable, puiſqu'Albert fils aîné de Gerard II. étoit déja Duc de Lorraine en 1046. & que Gerard III. ſon ſecond fils fut établi Duc en 1048. Ces deux derniers Princes, ſelon l'hypothéſe de Bayon, n'auroient pas alors été en état ni de faire la guerre, comme la faiſoit Albert, ni de gouverner le Duché de la haute Lorraine, comme ils firent l'un & l'autre.

Le Comte *Gerard II.* & Giſele ſon Epouſe, laiſſerent onze enfans; ſçavoir, 1. Adelbert, ou Albert. 2. Gerard. 3. Conrade. 4. Adalberon. 5. Beetrix. 6. Cuonon. 7. Giſila. 8. Idda Abbeſſe. 9. Azelin. 10. Ida. 11. Adeleth; peut-être Adelric, ou Odelric.

Fundatio Bozonis-villæ. *Hæc ſunt nomina vivorum atque defunctorum fratrum, quæ ſcripta eſſe videntur in Libro vitæ cæleſtis, quorum allodio vel eleemoſynâ iſte ſanctæ Crucis locellus bene eſt fundatus. Adalbertus Comes atque Domina Juditha ejus inſignis fœmina. Gerardus Comes, Giſila, & illius proles incluta, Adalbertus, Gerardus, Conradus, Adalbero, Beatrix, Cuono, Giſila, Judda Abbatiſſa, Azelinus, Ida, Adeleth.*

Albert ſuccéda au Comte Gerard II. & fut nommé Duc de Lorraine par l'Empereur Henry ſurnommé le Noir, en 1046. fut tué en 1048.

Sigebert. ad an. 1048. *Cauſa hujus diſcordiæ extitit Moſellanorum Ducatus à Conrado Auguſto Gotheloni Duci attributus, ſed à Henrico Conradi ſucceſſore Gothefredo Gothelonis filio ablatus, Albertoque cuidam traditus.* Idem ad an. 1048. *Albertus, qui Ducatum Moſellanorum Godefrido negatum ſuſceperat, à Godefrido perimitur; Ducatum ejus Gerardus de Alſatia, alterum verò Ducatum Fredericus obtinet.*

Laurent. Leodienſ. hîc t. 1. *Nobiliſſimum Albertum de Longwi Caſtro, quem* (Imperator) *Ducem ſuper ſe ſtatuerat, bello exuit.* Il le nomme Albert de Longwi, parceque le Château de Longwi lui appartenoit, & étoit apparemment le lieu de ſa demeure.

Hermann. Contract. ad an. 1048. *Eodem*

(*a*) *Vita Hulderici Archiep. Lugdun. ſæcul. 6. Bened. parte 1. p. 41.*

Digitized by Google

tempore Gothefridus Adalbertum Ducem ſe deprædantem, perſecutus, & dimiſſâ multitudine cum paucis inventam, cum aliis qui repugnare tentabant, occidit. Poſt quem Gerardus Dux ab Imperatore conſtituitur. Quelques Exemplaires liſent mal-à-propos *Gothefridus Dux.*

Bayon, c. 50. p. 69. *Henricus (III.) cognomento Niger)* anno Domini 1046. *Godefridum filium Gozelonis Ducis, Ducatu Lotharienſium privans, quemdam Albertum nepotem ſuum præfecit.* Il étoit neveu de l'Empereur Henry II. par Cunegonde de Luxembourg épouſe du même Empereur : mais non pas de Henry III.

Idem c. 51. p. 70. *Anno Domini* 1048. *Albertus, quem Ducem Lotharienſium Henricus Cæſar conſtituerat, oppoſitus pugnæ occiditur; hujus loco Gerardus Comitis Gerardi filius, poſt annum à Godefrido ſub judiciali lege, ut breviter dicam, emiſſus cuſtodiâ, Ducatu ante ſibi tradito confirmatur.* Je ne trouve rien dans l'Hiſtoire qui m'éclairciſſe ſur cette derniere circonſtance de la priſon de Gerard ; il ſemble qu'il ait été pris à la guerre, dans laquelle ſon frere Albert fut tué.

Gerard III. d'Alſace frere du Duc Albert, ou Adelbert, & fils du Comte Gerard II. époux de Hadvide de Namur, eſt nommé Duc de Lorraine en 1048. meurt en 1070. le 6. Mars.

Fundatio Bozonis-villæ. *Gerardus Comes duodecimo anno poſt mortem patris defunctus,* (vers l'an 1046.) *uxorque ſua Giſela..... ſuccedentibus filii filiis Deoderico, videlicèt, Comite & Gerardo Duce.*

Ex Archiv. ſancti Matthiæ Trevir. apud Vaſſebourg. fol. ccxlv. *Hinc eſt quòd ego Theodericus filius Domini Gerhardi Ducis Lotharingiæ, ex antiqua Caroli magni progenie geniti,* (ou plutôt *genitus*, car Thierry étoit fils d'Hadvide de Namur) *Dux Lotharingiæ, pace habitâ per miſericordiam Dei cum fratre meo Domino Gerardo Comite Vadani-montis, do fratribus ſancti Matthiæ eâdem formâ ſicut pater noſter Gerardus, & propatruus noſter Adelbertus, ſeu Albertus noſter Dux Lotharingiæ, & uxor ejus Judith dederunt ..... Datum anno Domini* 1090.

Charta Gerardi Ducis pro Epternacho, data an. 1067. quam ex antiquo ejuſdem Monaſterii Cartulario deſcripſi. *Ego Gerardus divinâ gratiâ Lotharienſium Dux, rogatu Domini Regis Henrici, ejuſque matris Dominæ Imperatricis Agnetis, & uxoris meæ Hadvidis, filiique noſtri Theoderici, atque venerabilis Regimberti Abbatis..... reddidi Eccleſiæ ſancti Villibrordi allodium quoddam in villa Hinga..... ut habeatur ibidem in perpetuum memoria meî, & uxoris meæ Hadvidis, filique noſtri Theoderici, & annuatim fiat ſolemniter anniverſarius dies patris mei Gerardi, matriſque meæ Giſlæ..... Actum publicè in Caſtello Sirk, 3. id. April. anno ab Incarnat. Domini* 1067. *indict.* 5.

Dans un Chartel de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves de l'an 1054. on lit *Gislibert* Comte de Luxembourg ; *Godefroy* Duc de Toſcane ; *Gerard* Duc de la Moſellane, & *Frideric* Duc de la Lorraine inférieure. On voit les mêmes Princes dans des Titres de la même Abbaye, en datte de l'an 1056. & 1065.

Gerard d'Alſace, nommé Gerard de Flandre, & Gerard de Châtenoy.

Il eſt remarquable que Gerard d'Alſace Duc de Lorraine, eſt nommé conſtamment Gerard de Flandre dans la Bulle d'Alexandre III. adreſſée à l'Abbé de ſaint Evre : *Confirmamus ſtatutum jam dictæ Cellæ* (de Châtenoy) *fundatorum, videlicèt, Gerardi Flandrenſis, Theoderici, Simonis Ducum, &c.* an. 1079. Pierre de Brixei Evêque de Toul en 1179. lui donne la même qualité : *Dux Matthæus, audito judicio & libertate ejuſdem Cellæ à Domino Gerardo Flandrenſi, cæteriſque nobilibus, in plena Curia conceſſis, &c.*

Le Nécrologe du Prieuré de Châtenoy. *VI. Martii obiit Gerardus Comes Flandrenſis, qui dedit omnimodam piſcationem in Vera fluvio, &c.* On lui donne le nom de *Flandre*, apparemment à cauſe qu'ayant épouſé Hadvide de Namur, il avoit des prétentions ſur le Comté de Flandre ; & parce qu'au tems de la datte des Lettres d'Alexandre III. & de l'Evêque Pierre de Brixei, les deſcendans de Gerard d'Alſace, par le Duc Thierry ſon fils, jouiſſoient du Comté de Flandre, par une ſuite du droit que le Duc Gerard y avoit acquis en vertu de ſon mariage avec Hadvide, & par celui du Duc Thierry avec Gertrude fille de Robert Comte de Flandre.

Laurent de Liége, ici tom. 1. donne au Duc Gerard d'Alſace, le ſurnom de Châtenoy, *Caſtinienſis*, parce qu'il faiſoit ſa demeure ordinaire dans le Château de Châtenoy : *Ducatus datus eſt à Rege Girardo Caſtinienſi Comiti.*

Genealogia ſancti Arnulphi. *Carolus Dux* (c'eſt Charles de France Duc de la baſſe Lorraine) *genuit Ermengardam, Othonem Ducem, & Gerbergam fratres & ſorores. Horum Ermengardis genuit Albertum Comitem, & filias duas Hadvidem & Emmam de Los. De ſororibus Hadvidis* (uxor Gerardi Ducis Lothar.) *genuit Theodoricum Ducem & Gerardum Comitem fratres.*

Sigebert. Chronic. ad an. 1070. *Gerardus Dux Moſellanorum moritur, moritur etiam Dux Godefridus ; Gerardo filius ejus Deodericus Godefrido ſuccedit filius ejus Gibboſus.* Ita Albéric. ad an. 1070.

Charta fundat. Bozonis-villæ. *Immaturè*

ambo (Theodericus Comes & Gerardus Dux) vitam morte mutavêre, & Dominium Bozonisvilla ſuſcepit Dux Theodericus puer parvulus, Gerardi Ducis filius.

La mort de Hadvide Ducheſſe de Lorraine, eſt marquée dans le Nécrologe de Châtenoy, au 28. Janvier.

Odelric frere du Duc Gerard d'Alſace.

Odelric frere du Duc Gerard d'Alſace, eſt dénommé dans le Titre de Fondation de Bouzonville, ſous le nom d'*Adeleth*, ou *Adelech* (*Azelinus*, *Ida*, *Adelech.*) & dans un Titre d'Adalberon Evêque de Metz, pour l'Abbaye de S. Tron de l'an 1065. *Dominus Odelricus frater Ducis Gerardi.* Meurisſe, p. 365. & ici tom. 1. & dans un Titre d'Eude Evêque de Toul, ici tom. 1. *Signum Odelrici de Nanceio.* Il eſt fort différent d'un autre Odelric, grand Archidiacre de la Cathédrale de Toul, Prévôt & Cardinal de S. Gengoû de la même Ville. Voyez la Généalogie de la Maiſon de Lénoncourt.

Mort de Gerard d'Alſace.

Bayon. hîc c. 64. *His diebus (an. 1070.) Dux Lotharingiæ ambiguis veneni ſignis moritur, qui licèt fuerit vir acris ingenii, caſtra procerum callidè & vi auferendo, nihil tamen dignum memoriâ egit, niſi quod conjuratio Principum extremo hujus vitæ curriculo moliebatur cum eo, ut dicitur, novam telam. Tumulatus autem in Templo ſancti Petri Romaricenſis, ejus poſtmodùm corporis inibi poſitio non valdè loco profuit. Porrò Ducatum filius ejus nomine Theodericus (quamvis Ludovicus Comes ex Friderico Duce (Barrenſi) per Sophiam ejus natam ſuam conjugem ad filium ſuum ſubripere tentaverit) gubernandum obtinuit.*

Gerard & Hadvide laiſſerent en mourant,
1. Thierry Duc de Lorraine.
2. Gerard I. Comte de Vaudémont.
3. Bertrice Abbé de Moyenmoutier.
4. Itta épouſe de Radeboton Comte de Daſbourg (*b*).
5. Giſelle, mariée, dit-on, à Conrade Comte de Luxembourg.

Epiſtola Theoderici Ducis ad Paſchalem II. Rom. Pontificem, circa an. 1114. *Paſchali Catholicæ Eccleſiæ univerſali Pontifici, Theodericus Dei miſericordiâ Lotharingiæ Dux & Marchio, æterna obedientiæ perpetuam ſamulatum, &c.*

Titre du Prieuré de Châtenoy, ici t. 2. *Cellam de Caſtinio, quam mater Ducis Theoderici, Hadvidis nomine, & ipſe Dux Theodericus, & filius ejus Simon Dux tradiderunt.*

Diploma Theoderici Ducis, apud Vignier, p. 110. an. 1106. *Dux Theodericus habito conſilio cum Simone filio ſuo, rogante piiſſimâ Gertrude uxore ſuâ, benevolentiam animi ſui erga Monaſterium ſanctæ Crucis in Bozonis-villa demonſtravit, &c.*

Thierry Duc de Lorraine, eſt dénommé Duc de Metz. Il épouſa Gertrude fille de Robert Comte de Flandre, dont il eut, 1. Simon I. qui lui ſuccéda.
2. Thierry Seigneur de Bitche, Comte de Caſtres, & enſuite Comte de Flandre.
3. Gerard, qui poſſéda les biens que Thierry avoit en Alſace.
4. Henry Evêque de Toul.
5. Hara Abbeſſe de Bouxieres.
6. Fronica Religieuſe, & peut-être Abbeſſe de Remiremont.
7. Mathilde épouſe de Folmare Comte de Metz & de Lunéville. (Muſey, Lorraine ancienne & nouvelle.)
8. N. femme de Bernard II. Seigneur de Brancion & d'Uxelles, dont elle eut Joſſeran I. du nom, Seigneur de Brancion en 1171. Voyez *Alberic. ad an.* 1193. Dufourny.

Gertrude eſt nommée *de Flandre*, à cauſe de ſa famille; *d'Alſace*, à cauſe du Duc Thierry d'Alſace, Duc de Lorraine, ſon Epoux; & *de Nancy*, à cauſe de ſa demeure dans cette Ville. Thierry mourut en 1115. & fut enterré apparemment à Châtenoy. Sa mort eſt marquée dans le Nécrologe de ce Prieuré au 15. Janvier.

Charta Ducis Theoderici pro ſancto Deodato, an. 1114. tom. 2. Hiſt. Loth. *Theodericus Dux & Marchio.... in præſentia ſuorum filiorum, videlicèt, Simonis, Theoderici, Gerardi, Henrici.* Voyez ce que j'ai dit des Comtes de Caſtres, où j'ai donné la Généalogie de Thierry de Lorraine Comte de Flandre.

Charta Herimanni Epiſcopi Metenſ. *Anno* 1040. *indict. xuj. regnante Domino noſtro J. C. Imperatore Henrico III..... Monarchiam autem*

(*b*) J'ai avancé ceci ſur la foi des Actes de l'Abbaye de Mury, qui ſont très fautifs. Itta vivoit déjà en 1027. elle ne peut donc être fille du Duc Thierry mort en 1115.

Regni tenente Duce Theoderico, &c.

Charta Pibonis Epiſcopi Tullenſ. pro Layo. *Anno Dominicæ Incarnat.* 1073. *indict. xj. tertio calend. Maii, regnante Henrico juvene Romanorum Rege, ducatum Regni Theodorico Duce regente.* Ici t. 1. Preuves.

Charta pro Monaſterio Andanenſi, hîc Preuves tom. 1. *Contigit Theodericum Ducem Metenſem..... oppidum Hoyenſe venisse..... Cumque ipſe Dux filiam Roberti Comitis Flandrenſis in uxorem duxerat, &c. Signum Theoderici Ducis Metenſis, &c. an.* 1105. *indict. xiij. Henrico imperante, inquietantibus filio & Mathildе.... Godefrido Regium Lotharingorum* (de la baſſe Lorraine) *Ducatum & Marchiam procurante, & ipso præsente.* Remarquez le Titre de Duc de Metz, que prend ici le Duc Thierry.

Gertrude de Flandre Ducesſe de Lorraine, eſt ordinairement nommée ſimplement Epouſe du Duc Thierry, le plus ſouvent *Ducheſſe de Lorraine*, quelquefois *Ducheſſe d'Alſace.* Chronic. Comit. Flandr. apud Vignier. p. 110. *Robertus duos filios genuit, Robertum & Philippum, & tres filias, Adelam, poſtea Reginam Daniæ; ſecundam Gertrudem Duciſſam Elſatiæ; tertiam Mariam Meſſines Abbatiſſam.* Enfin elle prend quelquefois le nom de Ducheſſe de Nancy. Alberic. Chronic. an. 1060. *Gertrudem Duciſſam de Nanceio, quæ peperit Simonem Ducem, & Theodericum nobilem Flandriarum Comitem & Principem, &c.*

Titre de Bouxieres-aux-Dames: *Ad petitionem patruæ meæ Haræ Abbatiſſæ ſanctæ Mariæ de Monte, accepi in ſalvam guardiam meam, quæ pater meus Simon, & avus meus Theodericus in eleemoſynam contulerunt.*

Gerard I. Comte de Vaudémont, frere du Duc Thierry.

Gerard I. Comte de Vaudémont, eſt reconnu de tout le monde pour frere du Duc Thierry. Voyez Vignier, p. 108. & 109. & Vaſſebourg, fol. 245. & Bayon, ici t. 2. c. 67. *Dux Theodericus, & ejus frater Gerardus;* & c. 83. *Gerardus Comes frater Theoderici Lotharingiæ Ducis germanus, qui metato anni curſûs circulo, patrimonia hereditarii juris à fratre partitus eſt.*

Dans une Charte de l'an 1144. on lit *Gerardus de Caſtiniaco, & Theodericus frater ejus.* Voyez les Preuves ſous cette année. Et dans un autre Titre de l'an 1174. *Gerardus Dux de Frodonis-villa.* Seroit-ce Gerard de Vaudémont, frere du Duc Thierry? En 1176. je trouve *Adelbert de Froville*, & en 1179. *Oswin de Froville.* Sur ce pied-là les Seigneurs de Froville ſeroient une Branche de la Maiſon de Lorraine Vaudémont.

Bertrice Abbé de Moyenmoutier, auſſi frere du Duc Thierry.

Bertrice Abbé de Moyenmoutier, eſt auſſi reconnu dans le Pays pour frere du Duc Thierry. Bayon, ici t. 2. c. 67. *Bertricus anno* 1077. *Mediani Monaſterii regimen ſuſcepit gubernandum. Hic an. Domini* 1084. *Baſilicam ſub Balma, quæ nunc dicitur Altapetra, à fratre Theoderico ejus juſſu conſtructa, &c.* Le Duc Thierry & ſon frere Gerard Comte de Vaudémont, comblerent de bienfaits l'Abbaye de Moyenmoutier, ſous le gouvernement de Bertrice. Bayon, pp. 75. 78. 79.

Le P. Benoît Capucin, dans ſon Hiſtoire mſ. de Metz, rapporte cette fin d'un Titre de l'an 1104. donné par l'Empereur Henry IV. *Interventu fidelium noſtrorum Adalberonis Metenſis, Ricuini Tullenſ. Epiſ. Theoderici Ducis Lotharingiæ, fratris Bertrici Abbatis.*

Voyez l'ancienne Généalogie de la Maiſon de Vaudémont, dans Vignier, p 108. M. Muſſey, Lorraine ancienne & nouvelle, p. 202. cite une ancienne Chronique de Lorraine, dreſſée au quinzième ſiécle, ſous le Duc Charles II. où Bertrice eſt nommé frere du Duc Thierry, & fils du Duc Gerard d'Alſace.

Giſelle ſœur de Thierry, épouſe de Conrade Comte de Luxembourg.

Je n'ai point de preuves certaines de l'exiſtence de Giſelle, épouſe de Conrade Comte de Luxembourg, comme ſœur du Duc Thierry; je ſçais ſeulement que quelques Auteurs le tiennent ainſi.

Henry fils de Thierry, Evêque de Toul.

Alberic. ad an. 1126. *Apud Tullum poſt Epiſcopum Riquinum, fuit Epiſcopus Henricus frater Ducis Simonis, & illius Theoderici, qui poſtea fuit Comes Flandrenſium.*

Hara fille de Thierry, Abbeſſe de Bouxieres.

Ici t. 2. *Noverit univerſitas fidelium* (c'eſt le Duc Thierry qui parle) *quòd poſtquàm filiæ meæ, Frounica, ſcilicèt, & Hara, motu ſuo proprio ſervire Domino in caſtitate, Frounica in Romarico-monte, & Hara in Buxeriis, ubi ſancta & laudabilis Congregatio Monialium Domino famulatur; ego Theodericus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, &c.* anno 1120. ou plutôt 1110.

Item,

Digitized by Google

Item, tom. 2. *Ego Simon Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio.... Patris mei Theoderici veſtigia poſſe ſequi volens, Eccleſiam noſtram de Pixerecourt, cum decimis, ſuper majus Altare beatæ Mariæ de Monte ſeu de Buxeriis in eleemoſinam contuli, & quia in præfata Eccleſia ſoror mea Domina Hara Abbatiſſa fungitur officio.....* a.n. 1130.

Item. *Ego Matthæus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio.... Ad petitionem patruæ meæ Dominæ Haræ Abbatiſſæ ſanctæ Mariæ de Monte, accepi in ſalvam gardiam meam..... quæ pater meus Simon, & avus meus Theodericus contulerunt, &c.*

SIMON I. Duc de Lorraine.

Simon I. Duc de Lorraine depuis 1115. juſqu'en 1139.

Simon I. ſuccéde au Duc Thierry ſon pere en 1115. Il eut pour femme Adeléide, fille de Gerard Comte de Querfort, ſœur de Lothaire II. Empereur, de laquelle il eut, I. *Matthieu*, qui lui ſuccéda.

Simon eſt nommé *Dux Alſatiæ* en 1131. *Marten. ampliſſ. collect. t. 1. p. 705.*

II. *Baudouin.*

III. *Sigebert*, ou *Seybert*, Comte de Caſtres, nommé autrement Thierry.

IV. *Agathe*, qui épouſa Renaut III. Comte de Bourgogne, & fut mere de Beatrix femme de Frideric I. Empereur.

V. *Robert*, qui eut le Palais de Florenges proche Thionville; il épouſa *Dimundes* fille d'Oalde Comte de Boulay. Robert, ou ſon fils de même nom, vivoit en 1194. car en cette année, ſous le Duc Simon II. Robert de Florenges fut témoin avec Simon de Parroye, de l'accord fait entre ce Duc & l'Abbeſſe de Remiremont.

VI. *Helvide*, ou *Flavide*, femme de Frideric Comte de Toul.

VII. *Adalberon* Religieux de Clervaux.

VIII. *Vautier* de Gerbéviller, qui épouſa *Anne d'Haraucourt.* Voyez cy-après la Généalogie de la Maiſon d'Haraucourt, & ce que j'ai dit en particulier de la Généalogie dudit Vautier.

IX. *Jean*, nommé dans un Titre de l'an 1148. Ici tom. 2.

X. *Raimbaud.*

XI. *Thierry.*

XII. XIII. *Agathe* & *Berthe*, toutes deux Religieuſes au Tard, avec leur mere.

XIV. *Anne de Lorraine*, Epouſe de Hugues I. du nom Comte de Vaudémont, dénommée dans des Lettres des années 1134. & 1163. Voyez cy-après la Généalogie des Comtes de Vaudémont.

On lit dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Beaupré cette Epitaphe du Duc Simon: *Cy giſt très puiſſant Prince Simon, ſurnommé le Gros XLV. du nom, Duc de Lorraine, & II. Marchis neveu de Godefroy & de Baudouin Rois de Jeruſalem, & de très haute Princeſſe Berthe, Ducheſſe de Lorraine, Marchiſſe, Fille de puiſſant Prince.*.*.*. Le vieil Simon Duc de Moſellane commença à régner en 1130. & en 1139. entreprit le voyage de Jeruſalem. Après avoir viſité les ſaints Lieux, une fievre le prit à Veniſe, dont il mourut l'an 1141. & ſon corps rapporté en Lorraine, fut inhumé en ce lieu,* (à Beaupré). Cette Epitaphe a été compoſée dans le tems que les Ducs de Lorraine vouloient à toute force deſcendre de Godefroy de Bouillon. Le voyage de Simon en Terre ſainte, eſt très douteux; auſſi-bien que ſa mort à Veniſe. Il fut enterré non à Beaupré, mais à Stuſzbronn, & mourut en 1138. avant Pâques.

Simon I. mourut en 1139. le 14. Janvier. Nécrologe de S. Matthias & de S. Mihiel.

Chronic. Anonym. mſ. apud Vignier, p. 112. an. 1115. indict. viij. *Regnante Henrico V. Romanorum Rege, mortuus eſt Theodericus, qui fuit Dux & Comes, Marchio Lotharingiæ, unde filii ejus Simon Dux, & frater ejus Gerardus, &c.*

Litteræ Theoderici pro ſancto Deodato, an. 1114. *Ego Theodericus Dux Lotharingorum & Marchio, Eccleſiæ ſancti Deodati donavi..... in præſentia filiorum ſuorum, videlicèt, Simonis, Theoderici, Gerardi, Henrici, anno ab Incarnat. Domini* 1114. *indict. vij.*

Litteræ ejuſdem pro Prioratu ſanctæ Mariæ de Nanceio. *Theodericus Dux in allodio ſuo apud Nanceium, dedit Deo & ſanctæ Mariæ Moliſmenſi campum quemdam ad conſtruendam Eccleſiam.... Horum teſtes ſunt Simon Ducis ejuſdem filius, Annuntius magiſter ipſius, Drogo Seneſchaldus.*

Litteræ Henrici Tull. Epiſc. *Simon clariſſimus Dux & Marchio, venerabiliſque Duciſſa, nomine Adeleidis uxor ſua, conſentientibus filiis ſuis Matthæo atque Balduino.* Vignier, pp. 113. 114. an. 1136.

Alberic. Chronic. ad an. 1126. cy-devant.

An. 1136. b. c. Simon nomme ſes deux fils Matthieu & Baudouin encore tout jeunes, *adhuc adoleſcentulis.* Il dit que la Ducheſſe Adeleyde étoit alors *vicina partui.*

Dans un autre Titre de l'an 1116. Simon dit que le Duc Thierry ſon pere lui a déclaré en mourant, qu'il vouloit être enterré à la maniere des anciens Francs, dont il tiroit ſon origine. *Sepulturam ejus ſicut habuerunt Nobiles Francorum, de quorum ſanguine ortum habuit.*

S. Bernard a adreſſé deux Lettres à la Ducheſſe Adeleyde. Elle quitta le monde, & ſe fit Religieuſe dans l'Abbaye du Tart. Voyez l'Hiſtoire. *Adeleidis Duciſſa Lotharingiæ votum*

vovit Domino Deo, & reddidit, habitumque Religionis in loco qui dicitur Tart, ſub regimine Abbatiſſæ induit quæ petiit à Duce Matthæo filio ſuo, ut ei locus daretur, in quo Domus orationis ædificaretur, &c. an. 1149. C'eſt un Titre de Henry de Lorraine Evêque de Toul, frere du Duc Simon beau-frere d'Adeleyde.

Robert de Florenges eſt la Souche dont ſont iſſus tous les Rois de la race de Bourbon à préſent régnante, par N. de Florenges femme de Ferry, Sire de Chamblay, & par Iſabelle de Beauvau ſa petite fille, femme de Jean de Bourbon, Comte de Vendôme. M. le Laboureur Hiſtoriographe de France, hiſt. mſ. de Lorraine. Voyez cy-après la Généalogie de la Maiſon de Florenges.

Jean de Lorraine eſt dénommé frere du Duc Matthieu, en l'an 1148. *Joannes frater Ducis*, ici, tom. 2. dans le Titre de Fondation de l'Abbaye de Létange ordre de Cîteaux.

Ce que j'ai avancé des Princeſſes Berthe & Agathe, qu'on dit avoir été Religieuſes au Tart avec leur Mere, ne m'eſt connu par aucun Monument certain, mais ſeulement par des Mémoires qui m'ont été communiqués de l'Abbaye du Tart. Je crois qu'*Agathe* fut l'épouſe du Comte de Bourgogne. Otto Friſing l. 2. vit. Friderici Imper. c. 47. *Renaldus iſte Simonis Lotharingorum Ducis filiam ducens, ab ea tantùm hanc puellam (Beatricem) ſuſcepit, ipſamque non multò poſt moriens.... totius Terræ ſuæ hæredem reliquit. Quam Imperator in matrimonio ſortitus eſt, &c.*

Quant à Berthe, elle ne ſe trouve pas dans les Titres de Létanche.

Sigebert, ou *Seybert*, Comte de Caſtres, à ce que nous croyons, & peut-être auſſi Comte de Metz, étoit fils du Duc Simon I. & frere du Duc Matthieu.

1°. Il n'eſt connu d'aucun de nos Généalogiſtes; & nous n'aurions oſé le mettre au rang des Princes de la Maiſon de Lorraine, s'il n'étoit dénommé *Seybertus de Alſatia*, dans un Titre original de l'an 1161. qui eſt une confirmation des biens de l'Abbaye de ſainte Croix de Bure, aujourd'hui transférée à Juſtemant Ordre de Prémontré. *Terram de ſanctis Petri-Fonte, quam Matthæus Dux & Marchio Lotharingiæ aſſenſu Comitis Sigeberti de Alſatia..... conceſſit.*

2°. Je trouve encore le Comte *Seybert*, ou *Sigebert* en 1196. ſous le Duc Simon II. Il y eſt nommé *Comes de Frankenburg*. Item en 1198. l'Empereur Philippe confirme les biens de l'Abbaye de Remiremont en préſence de *Matthieu* Evêque de Toul, du Comte *Sigebert*, & de *Simon* de Parroye. Et en 1203. le Duc Simon II. donne pour Garant à l'Egliſe de S. Diey le Comte Seybert, pour une ſomme de cent livres. Au même lieu *Ferry de Bitche* eſt nommé après le *Comte Seibert*, & eſt donné pour répondant de pareille ſomme. 1196. 1198. 1203.

3°. Il eſt encore parlé de Sigebert en 1208. où il eſt nommé avec les Comtes de Daſbourg, de Sarbruche, de Deux-Ponts & de Bourgogne. En 1214. il ſigne comme Député de l'Evêque de Metz. En 1179. dans un Accord fait entre le Duc Simon II. & Ferry de Bitche, il fut convenu que Ferry de Bitche jouïroit du Fief du Comté de Seybert. Et dans l'Hiſtoire des Evêques de Metz, il eſt marqué que Jacques de Lorraine Evêque de Metz acquit du Comte Th. ſurnommé *Seybert* le Fief d'Habondange, avec ſes Appendices (*a*). On croit que le Comte Sigebert épouſa la fille de Henry IV. Comte de Salm. Voyez l'Hiſtoire de Lorraine, tom. 2. & les Preuves, & tom. 1. p. 83. nouv. Edition. Je lis en 1236. *Monſeigneur Jean de Seiberg.* La Chapelle de Seybert fut donnée à l'Abbaye de Bouzonville par le Duc Matthieu en 1233. Voyez le Tom. 2. de l'Hiſtoire de Lorraine. La Terre de la Châtellenie de Sierſberg contenoit dix-ſept ou dix-huit Villages, huit ou dix Fiefs, &c. 1208. 1214.

MATHIEU I. Duc de Lorraine.

Matthieu I. Duc de Lorraine, depuis 1139. juſqu'en 1176.

Matthieu I. ſuccéde à Simon I. en 1139. Il épouſe en 1136. *Berthe* fille de Frideric II. Duc de Suabe, ſœur de l'Empereur Frideric Barbe-rouſſe, dont il eut, I. Simon II. qui lui ſuccéda.

II. *Frideric*, ou *Ferry de Bitche*, dont on parlera cy-après, & qui régna auſſi en Lorraine.

III. *Matthieu* Comte de Toul, d'où ſont deſcendus les Seigneurs de Couſſey, dont nous parlerons ailleurs. Il eſt nommé Matthieu Comte de Zuffen dans un Titre de l'an 1188.

IV. *Thierry* élû Evêque de Metz. (Il eſt nommé Thierry de Nancy dans un Titre de l'an 1210. Ici t. 2.) Il étoit fort jeune en 1166. & étoit Archidiacre de Mauvage Diocéſe de Toul. Titre de Pierre Evêque de Toul: *Archidiacono Ulrico Lingonenſi, qui curam Archidiaconatûs de Malvagio pro filio Ducis Theoderico providebat collaudante.*

V. *Albert* Archidiacre & Prévôt de ſaint Jean de Liége en 1187. *Vid. Marten. ampliſſ. Collect. t. 1. p. 84.* Le même Albert en 1196. eſt dénommé dans un Titre de S. Diey, donné par le Duc Simon II. en 1196. *Albertum*

(*a*) *Ab illuſtri viro Th. Comite dicto Seiberto Feodum de Habondanges cum Appenditiis Epiſcopatui ſuo reddidit.* Hiſt. de Lorraine, tom. 1. p. 87. nouv. Edit.

fratrem meum. Livre rouge de S. Diey, fol. 123.

VI. *Flavide* femme de Frideric III. Comte de Toul, étoit, à ce que je crois, fille ou ſœur du Duc Matthieu. Voyez le Titre de l'an 1142. & la Liſte des Comtes de Toul.

VII. *Alix*, ou *Adeleïs*, femme de Hugues III. Duc de Bourgogne.

VIII. *Judith* femme d'Etienne I. Comte d'Auſſonne.

IX. *Sophie* femme de Henry Duc Limbourg.

Dans une Généalogie du Duc Matthieu I. tirée de l'Abbaye de Clairlieu, on ajoûte aux enfans de ce Prince.

Guillaume, Evêque de Noyon.

Margueritte, Comteſſe de Montbeliard.

Adeleïde, Comteſſe de Savoye.

Berthe, Epouſe de Herman Comte de Bade.

Philippe, Evêque de Chartres.

Reginalde.

Jeanne, Religieuſe; mais cette Généalogie n'eſt ni ancienne ni exacte.

X. Une fille morte en bas âge, & enterrée au Prieuré de Flavigny. Ici tom. 2.

Matthieu I. mourut en 1176. le 11. Février. *Necrolog. S. Romarici*; ou plutôt le 13. May (*iij. idus Maii*) jour de l'Aſcenſion, indict. ix. qui eſt la vraye époque. Pâque étoit en cette année 1176. le 4. Avril.

Dans Champier imprimé: *Anno ab incarnatione Domini 1175. indict. ix. 3. idus Maii die, videlicèt Aſcenſionis, Pater meus Lotharingiæ Dux & Marchio Matthæus viam univerſæ carnis ingreſſus, valefecit ſæculo, &c.*

Le Duc *Matthieu I.* fut enterré à Clairlieu qu'il avoit fondé. La Ducheſſe *Berthe* vivoit encore en 1179. elle fut apparemment enterrée à Châtenoy. Son nom ſe trouve au Nécrologe de ce Monaſtere le 4. Avril.

Je ne ſçai à propos de quoi les Moines de Stulzbronn en 1215. obtinrent du Chapitre Général de Ciſteaux, que le corps du Duc de Lorraine leur fût donné. Ce ne peut être ni celui de Simon I. qui étoit Fondateur de Stulzbronn, & qui y fut enterré, ni ceux de Simon II. & de Ferry de Bitche, qui y furent auſſi inhumés. Il n'eſt guéres croyable que ce fut celui de Matthieu I. Fondateur de Clairlieu; il étoit naturel qu'il demeurât inhumé dans cette Abbaye, comme il y eſt en effet. Ce pourroit donc être Ferry II. mort en 1213. mais on croit qu'il eſt enterré à Beaupré, & non à Clairlieu. Quant à la Ducheſſe Berthe Epouſe de Matthieu, elle vivoit encore en 1179. Voyez la Charte de cette année. *Theſaur. Anecdot. t. 4. pag. 1315. & 1395.*

Genealogia ſancti Arnulphi. *Theodericus genuit Simonem Ducem, Simon genuit Matthæum Ducem.*

Alberic. an. 1193. *Dux Moſellanorum Matthæus, & Robertus pater Philippi de Florenges, filii fuerunt illius Ducis Simonis, qui fuit frater Theoderici Flandrenſis.*

Cartha Fundationis Abbatiæ Clari-loci, Ord. Ciſter. hîc t. 2. *Ego Matthæus Dux & Marchio Lotharingiæ, cum uxore mea Ducißa Bertha, & filiis meis Matthæo atque Friderico, cum cæteris, & fratre meo Roberto, dedi Deo & B. Virgini Mariæ locum illum, &c.* an. 1159. *Vide Vigniер, p. 120.*

Othon de Friſingues, Albert de Straſbourg & quelques autres, appellent *Judithe* la Ducheſſe Epouſe de Matthieu; mais ſon vrai nom, du moins le plus commun, étoit *Berthe*; elle eſt toujours ainſi nommée dans les Monumens du Pays.

Titre de l'Abbaye de Beaupré de l'an 1176. *Ego Simon Dux* (c'eſt Simon II.) *Ducis Lotharingiæ Matthæi filius, licèt juſto deſiderio, & vocatione legitimâ virorum nobilium terræ, & hæreditario jure patri meo ſucceſſerim in Ducatum, tamen aſpirante gratiâ Dei, meritis & precibus Sanctorum..... me ſentio in honorem ſublimatum.* Ici t. 2.

Item. Titre de Bouxieres-aux-Dames, de la même année 1176. *Ego Simon Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, ad requeſtam matris meæ Dominæ Berthæ filiæ Friderici Imperatoris, & fratrum meorum Theoderici electi Metenſis Epiſcopi, Friderici & Matthæi, ac ſororis meæ Aleïdis Comitiſſæ Burgundiæ, dedi pro ſalute animæ patris mei Domini Matthæi, &c.* Ici t. 2.

Titre de l'an 1188. tom. 2. Hiſt. de Lorr. *Matthæus Comes Tullenſis conſanguineus noſter* (c'eſt l'Empereur Henry VI. fils de Frideric Barbe-rouſſe, qui parle) *præfatus Matthæus Comes Zupphen.....* Et un peu plus bas: *Prætaxatus Matthæus Comes Zupphen.* C'eſt Matthieu de Lorraine Comte de Toul, qu'il nomme Comte de Zupphen: le Comté de Zupphen appartenoit dès-lors aux Ducs de Lorraine.

SIMON II. Duc de Lorraine.

Simon II. Duc de Lorraine depuis 1176. juſqu'en 1205.

Simon II. ſuccéda en 1176. au Duc Matthieu I. ſon pere. Il épouſa *Ide* fille de Gerard Comte de Mâcon & de Vienne, ſœur de Guillaume Comte de Bourgogne & de Vaucher, Seigneur de Salins & de Bracon. Ide mourut après l'an 1219. & fut enterrée dans l'Egliſe de l'Abbaye de Goile. Simon II. mourut ſans enfans en 1207. & fut enterré à Stulzbronn.

Digitized by Google

Ex Archiv. ſancti Manſueti Tullenſ. apud Vignier, p. 119. *Bertha Duciſſa, & Dux Simon filius meus, maritum meum Ducem Matthæum in fine vitæ gaudentes feciſſe teſtamur, &c.* Subſcripſerunt : *Theodericus electus Metenſis, Dominus Epiſcopus Petrus* (Pierre de Brixey Evêque de Toul) *Simon Dux, Fridericus frater ejus, Matthæus item frater ejus, Robertus Comes frater Matthæi Ducis.* Anno 1176.

Nous venons de voir dans un Titre de Bouxieres-aux-Dames, que Berthe y eſt nommée fille de l'Empereur Frideric Barbe-rouſſe: cependant Alberic, & la Généalogie de S. Arnoû, la font ſimplement ſœur du même Empereur. Alberic. ad an. 1197. *Dux iſte Simon & Fridericus de Bitche..... fuerunt filii Ducis Lotharingiæ Matthæi, natî ex Bertha ſorore Friderici.* Genealogia ſancti Arnulphi : *Matthæus genuit Simonem Ducem ex ſorore Friderici Imperatoris, & Fridericum de Bittes.* Alexandre III. dans ſa Bulle de l'an 1179. ici t. 2. la nomme auſſi ſœur de l'Empereur Frideric. Ainſi il faut qu'il y ait faute dans le Titre de Bouxieres. Berthe vivoit encore en 1194. Elle fut enterrée à Clairlieu avec le Duc Matthieu ſon époux.

Le Duc Simon II. fait gloire d'être participant de tout le bien qui ſe fait à Beaupré, *quoniam particeps ſum omnium beneficiorum quæ fiunt in Bello-prato, tanquàm unus ex filiis ipſius Eccleſiæ.... profeſſis*, an. 1195. & en pluſieurs endroits il répete la même choſe.

FERRY de Bitche Duc de Lorraine.

Ferry de Bitche Duc de Lorraine depuis 1205. juſqu'en 1207.

Ferry I. de Bitche frere de Simon II. ſuccéda à ce Prince dans le Gouvernement du Duché, dès l'an 1205. pendant la retraite du Duc Simon à Stulzbronn. Il avoit épouſé Ludomille de Pologne, fille de Miczlaus Roy de Pologne, dont il eut, I. *Ferry II.* ſon ſucceſſeur, nommé auſſi quelquefois Ferry de Bitche.

II. *Thierry* d'Enfer, ou Thierry du Diable, Tige de la Maiſon du Châtelet, dont nous donnons cy-après la Généalogie.

III. *Philippe*, Seigneur de Gerbéviller.

IV. *Agathe*, Abbeſſe de Remiremont, nommée dans un Titre de S. Diey de l'an 1251.

V. *Maherus*, ou *Matthieu*, Evêque de Toul.

VI. *Judithe*, qui épouſa Henry II. Comte de Salm.

VII. *Henry*, dit le *Lombard*, qui bâtit le Château de Bayon.

Ludomille Épouſe de Ferry de Bitche, mourut avant le Duc ſon mari, & fut enterrée à Beaupré, dit le Pere Benoit, Supplément, pag. 41.

Titre de confirmation de l'Abbaye de Stulzbronn. An. 1196. *Fridericus Dei favente clementiâ Dominus de Bittes, filius Matthæi Ducis Lotharingiæ, &c.* Ici tom. 2. Il ſe nomme auſſi ſimplement, *Dominus de Bitch*, en 1203. Ici t. 2. *Fridericus Dominus de Bitch, & Fridericus juvenis filius ejus, &c.* Mais dans d'autres Titres il prend le nom de Duc de Bitche : par exemple, en 1188. Ici t. 2. *Signaverunt, Petrus Tullenſis Epiſcopus, Simon Dux Lotharingiæ conſanguineus noſter, Fridericus Dux de Bittes conſanguineus noſter ; &c.* En 1206. il prend abſolument le nom de Duc de Lorraine. Ici t. 2. *Fridericus Dux Lotharingiæ, &c.* Et dans un autre Titre : *Ego Fridericus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, &c.* Il eſt dénommé Ferry le Grand, dans un Titre du Prieuré de Lay, an. 1198. *Ego F. filius Ferrici magni de Biches, &c.* Nous parlons du Comté de Bitche, & des Seigneurs qui l'ont poſſédé, au tom. 2. de l'Hiſtoire de Lorraine. Voyez auſſi Benoît, Supplément, pp. 38. 39. & dans un Article ſeparé, cy-après.

Quant aux Enfans de Ferry I. nous parlerons cy-après de Ferry II. ſon ſucceſſeur. Voici ce que dit Jean de Bayon, c. xcvj. ici t. 2. *Maherus Tullenſis Epiſcopus ex ſecunda uxore Ducis Matthæi, quæ ex lumbis proceſſerat Regis Poloniæ, dicto Matthæo genitus fuit, unâ cum Theoderico Diaboli, Domino Caſtelleti prope Abbatiam dictam Leſtanche, ſituati : ac Domino Comite de Caſtris, Domino Philippo de Gilliberti villa, & Domino Henrico Lombardi, qui prædium de Bayon acquirens, inibi fortalitium erexit.* Il y a deux fautes conſidérables dans ce Paſſage. 1°. Renaut Comte de Caſtres étoit fils de Ferry II. & d'Agnés de Bar, & non de Ferry I. 2°. Maherus Evêque de Toul, étoit fils du même Ferry I. & de Ludomille de Pologne, & non du Duc Matthieu.

Alberic. ad an. 1208. reconnoît auſſi Thierry d'Enfer, ou Thierry du Diable. *Comes Barri cæpit ipſum Ducem Ferricum, cum duobus fratribus ſuis, quorum unus Theodericus de Inferno dictus eſt, &c.* On lui donne le nom de *Thierry du Diable* pour ſa valeur extraordinaire, ou pour ſon intrépidité; & celui de *Thierry d'Enfer*, peut-être à cauſe des ennuis de ſa priſon, où il demeura ſept mois, ayant été pris en bataille avec le Duc Ferry ſon frere, & avec Philippe de Gerbéviller ſon autre frere, par le Comte de Bar.

Philippe Seigneur de Gerbeviller avoit, dit-on (a), épouſé Agnés (de Salm) fille unique & héritiere de Mathilde, ou Mahaut, Dame de Hombourg, Fondatrice de l'Abbaye de

(a) *Annal. Præm. t. 2. p. 719.*

Digitized by Google

Salival. Philippe de Gerbéviller en 1197. diſputa aux Peres de Salival ſix Jours de Vignes & dix Arpens de Terre, qu'il prétendoit lui appartenir, à cauſe de ſa femme. Mais les Religieux ayant prouvé leur poſſeſſion de 40. ans, Philippe ſe déſiſta de ſa demande, & loüa la donation de la Comteſſe Mathilde ſa belle-mere.

Le même Prince eſt dénommé avec ſa femme Agnés, & ſa fille Joatte dans un Titre de S. Diey de l'an 1231. & dans un autre de Beaupré de la même année. *Philippus de Gilberti-villari laude & aſſenſu Domini mei Matthæi Ducis Lotharingiæ, & conſenſu uxoris meæ Agnetis, & filiæ meæ Joattæ, &c.*

Dans une Charte de l'Abbaye de Senones de l'an 1225. Philippe eſt rappellé avec ſes freres T. (c'eſt Thierry d'Enfer) & H. Henry le Lombard. Je trouve encore Philippe de Gerbéviller en 1282. c'eſt apparemment le fils de celui qui eſt marqué ici, & dans Vignier, p. 131. Les trois freres Ferry II. Thierry d'Enfer, & Philippe de Gerbéviller, ſont rappellés dans une Charte de S. Diey de l'an 1209. *Fridericus Dux, Ferricus & Philippus fratres noſtri.*

Ferry de Bitche pere de Philippe, étoit Seigneur de Gerbéviller en 1186. & y avoit un Prévôt nommé Vautier, rappellé dans divers Titres de ce tems-là.

Avant Ferry de Bitche, on trouve en 1152. *Vautier* de Gerbéviller & Villaume ſon fils. En 1167. ce *Villaume de Gerbéviller* s'étoit fait Chevalier du Temple à Jeruſalem. On trouve encore en 1172. Frideric & Guillaume de Gerbéviller.

Ferry de Bitche étant devenu Duc de Lorraine en 1205. donna la Seigneurie de Gerbéviller à ſon fils Philippe.

Henry le Lombard eſt bien marqué dans Jean de Bayon, & dans le Teſtament d'Agnés Ducheſſe de Lorraine, en 1226. Ici t. 2. *Quæ Matthæus Dux Loth. fide datâ me oſculando coram Domino Henrico Lombardo ejus avunculo promiſit.* Et par un autre de l'an 1250. il demande au Pape Innocent IV. l'union de la Cure de Remberviller à l'Infirmerie de Senones: *Ad precem nobilis viri Henrici dicti Lombardi, avunculi nobilis viri Ducis Lotharingiæ.* Ce Henry n'eſt connu d'aucun de nos Généalogiſtes. Nous avons donné à part la Liſte des Seigneurs de Bayon ſes deſcendans.

FERRY II. Duc de Lorraine.

Ferry II. Duc de Lorraine depuis 1207. juſqu'en 1213.

Ferry II. ſuccéda au Duc Ferry de Bitche ſon pere, en 1207. Il épouſa *Agnés*, ou *Thomaſſine*, fille de Thiebaut I. Comte de Bar, dont il eut, 1. *Thiebaut I.* qui lui ſuccéda.

II. *Matthieu II.* qui fut Duc de Lorraine après Thiebaut I. ſon frere.

III. *Jacques* Evêque de Metz.

IV. *Renaut*, qui fut Comte de Caſtres, Seigneur de Bitche & de Stenay. Voyez cy-après la ſuite des Comtes de Caſtres.

V. *Lorette*, qui épouſa Simon II. Comte de Sarbruche. Je ne trouve nulle part le nom de la Princeſſe de Lorraine, qui épouſa Simon II. Comte de Sarbruche, & à laquelle on donne le nom de *Lorette*. Mais je ſçai que Jacques de Lorraine Evêque de Metz en 1227. donne à *Lorette* fille aînée de Simon de Sarbruche, la Terre & le Comté de Sarbruche en Fief, pour elle & pour ſes ſœurs, ſi elle vient à mourir ſans enfans. Voyez la Piéce ſous l'an 1227. t. 2.

VI. *Alix*, ou *Aëlis*, qui épouſa le Comte de Kirbourg, dont elle eut deux fils *Verner* & *Herman*.

VII. *Berthe*, qui épouſa Gautier de Vignori. Voyez les Titres ſous l'an 1240. Gautier vivoit encore en cette année. De ce mariage ſortit une fille qui épouſa le Comte de Linanges. Titre de 1250. Gautier vivoit encore en 1252.

Ferry II. mourut en 1213. ſa mort eſt marquée au 25. Mars dans l'Obituaire de Beaupré. *Thomaſie*, ou *Thomaſſine* ſon Epouſe, mourut en 1239. *Annal. Præmonſtr. t. 1. p. 954.* ou en 1225. ſelon Alberic; & fut enterré à Beaupré.

Genealogia ſancti Arnulphi. *Fridericus de Bitche genuit Fridericum Ducem Lotharingiæ, qui fuit gener Theobaldi Comitis Barrenſis*, par ſon Epouſe Agnés de Bar, qui mourut en 1226. ſelon Alberic, & fut enterré à Beaupré. Voyez ſon Teſtament. Ici t. 2. an. 1226. Le Nécrologe de Beaupré la nomme Eleonore, & dit qu'elle mourut le 17. Décembre. La Généalogie de S. Arnoû l'appelle Thomaſſine, ou Thomacette.

Alberic. ad an. 1193. *Per ejuſdem Theobaldi Comitis Barrenſis induſtriam, gener ipſius Fridericus, Friderici de Bitthes filius, Ducatum obtinuit patris ſui Ducis Simonis.*

Genealogia S. Arnulphi. *Fridericus Dux Lotharingiæ ex Agnete filia Theobaldi Comitis Barrenſis, habuit Jacobum Metenſem Epiſcopum, Theobaldum & Matthæum Duces, & Regnaldum Comitem de Caſtres.*

Il eſt remarquable que Ferry II. Dux de Lorraine, fils de Ferry de Bitche, porta auſſi le nom de Ferry de Bitche comme ſon pere. *Anno Domini 1203. Ferricus Dominus de Bitche, & Ferricus Dominus de Bitche filius ejus..... ſcire volumus univerſitatem veſtram quòd nos eleemoſynam illam de ix. libris.... quam dictus Dux (Simon II.) Eccleſiæ ſancti Deodati aſſignavit, ratam habemus.* Et dans un autre Charte

de l'Egliſe de S. Diey de l'an 1202. *Filia Comitis (Barrenſis Theobaldi) Agnete uxore Friderici de Bitter.* Or il eſt certain par un autre Titre de même datte, que Ferry II. étoit gendre du Comte de Bar Thiebaut, & avoit épouſé ſa fille Agnés. *Ego Ferricus gener Comitis Barrenſis Theobaldi.... & Agnes uxor mea ipſius Comitis Barrenſis filia, &c.* Cartul. de Bar, fol. 262. verſo.

An. 1208. le Duc Ferry II. ayant eû deſſein de marier ſa fille à Gautier de Vignory, le Comte Thiebaut de Bar s'y oppoſa. Ici t. 2. *Dux (Fridericus) creantabit quòd ad poſſe & velle ſuum, & laude ſuâ, matrimonium quod inter filiam ſuam & filium Walteri de Vangionis-rivo, nunquam ſtabit, nec pro ipſo matrimonio terram ei vel pecuniam, vel aliud beneficium eſt daturus.* Alberic nous apprend qu'Alix de Lorraine épouſa le Comte de Kibourg, & enſuite le jeune Gautier de Vignory. *Galterus de Vangione, cujus filius Galterus nobili matrimonio ſibi copulavit Alix relictam Comitis Kiburgenſis, ſororem Ducis Lotharingiæ Matthæi, natam ex ſorore Comitis Barrenſis.* En 1229. cette Princeſſe ſe qualifie ſimplement veuve de Kibourg : *Ego Ælis Comitiſſa quondam de Kibourg.* Ici t. 2. Mais je crois qu'Alberic a confondu la Princeſſe *Alix* avec *Berthe* ſa ſœur, qui épouſa certainement *Gautier de Vignory.* Voyez les Titres de Clairlieu ſous l'an 1240. 1241.

Jacques Evêque de Metz eſt connu par une infinité de Monumens de ce ſiécle-là. Voyez notre Hiſtoire, & celle du P. Meuriſſe.

Renaut, autrement *Renard*, poſſéda la Seigneurie de Bitche. Sa mere Agnés, par ſon Teſtament, lui donne celle de Stenay. Ici t. 2. *Renaldus filius meus Sathanacum caſtrum meum cum totis appenditiis ſuis..... habebit.* Il eſt nommé Seigneur de Stenay dans un Titre de Bouzonville de l'an 1235. Il épouſa Elizabeth fille & héritiere de Henry II. Comte de Caſtres, ou Blis caſtel, & de Clemence de Rhetel (*a*), dont il n'eut point d'enfans. Alberic. *Renaldus frater Ducis Lotharingiæ factus eſt Dominus de Bittis, & per uxorem quam ſibi uſurpavit, Comes de Caſtris effectus eſt.*

En 1258. Ferry II. ratifie le Doüaire que Renaut Comte de Caſtres avoit aſſigné à Eliſabeth ſa femme ſur Bitche, le Jeudy après la Fête de S. Ambroiſe.

Pour le mariage de Lorette de Lorraine avec Simon Comte de Sarbruche, voyez ici tom. 2.

THIEBAUT I. Duc de Lorraine.

Thiebaut I. Duc de Lorraine depuis 1213. juſqu'en 1220.

Thiebaut I. ſuccéda à Ferry II. ſon pere en 1213. Il avoit épouſé Gertrude fille unique & héritiere d'Albert Comte de Daſbourg & de Metz. Il joint d'ordinaire ces deux dernieres qualités à celle du Duc de Lorraine. Il mourut ſans enfans en 1220. Il étoit mort au mois de May 1220.

Alberic. ad an. 1213. *Moritur Dux Lotharingiæ Fridericus II. poſt Feſtum S. Remigii. Poſt quem factus eſt Dux Moſellanorum & Lotharingiæ Theobaldus, qui uxorem ſuam Gertrudem filiam Comitis Alberti, Comitis Daburgenſis* (an. 1211.) *fuit etiam Comes de Dasbourg. Iſte Dux Theobaldus formoſiſſimus fuit omnium hominum exiſtentium in illa Provincia, vel in aliis multis.* Vide Richer. Senon. l. 3. c. 21. Baleicourt, pag. xc. Voyez le Traité de mariage entre Thiebaut I. & Gertrude de Daſbourg. Ici tom. 2. *Obiit Dux de Nancei, cujus uxorem filiam Alberti Comitis de Hasburg, & de Musal* (ou Moha) *in matrimonium Comes Campaniæ mortuo patre ſuo (Gertrudis) accepit, & de Muſal fidelitatem H. Leodienſi Epiſcopo fecit.* Continuat. Chronic. Lamberti parvi. Ampliſſ. collect. t. 5. p. 62.

Gertrude de Dasbourg eſt nommée *Catherine* dans un Fragment hiſtorique rapporté par Vaſſebourg & par Meuriſſe. Voyez la Généalogie des Comtes d'Egeshem & de Daſbourg cy-devant. Quelques Chroniques diſent qu'elle contracta une troiſiéme alliance avec le Comte de Linange. *Alberic. ad an. 1225.*

MATHIEU II. Duc de Lorraine.

Mathieu II. Duc de Lorraine depuis 1220. juſqu'en 1250.

Matthieu II. Duc de Lorraine ſuccéda à ſon frere Thiebaut I. Il avoit épouſé en 1225. Catherine de Limbourg, fille de Valeran de Limbourg Comte de Luxembourg, & Marquis d'Arlon, & d'Ermenſon de Luxemboug, dont il eut, 1. Ferry III ſon ſucceſſeur. Catherine de Limbourg eſt nommée *Mathilde* dans la Généalogie des Comtes de Flandres. *Theſaur. Anecdoct. t. 3. p. 413.*

II. *Lorre*, mariée en premieres nôces à *Jean de Bourbon* Seigneur de Dampierre en Champagne, dont elle eut deux fils, *Jean* Seigneur de Dampierre, & *Guillaume* Seigneur de S. Dizier. Et en ſecondes nôces, vers l'an 1259. elle épouſa *Guillaume du Vergy*, dont elle n'eut point d'enfans.

III. *Catherine*, qui fut promiſe au fils d'Arnoû Comte de Los & de Chiny, en 1246. t. 2. & qui épouſa enſuite *Richard Comte de Montbeliard*, en 1255. Elle étoit morte en 1297.

(*a*) Peut-être *Clemence* fille du Comte de Riſte.

Digitized by Google

IV. *Marguerite*, Epouſe de *Thierry* Comte de Vienne.

V. *Iſabelle* ou *Eliſabeth de Lorraine*, fut mariée en premieres nôces à *Henry* Comte de Vienne, ou de Vianden au Comté de Luxembourg; & en ſecondes à *Jean de Tholon*, Seigneur de Rochefort, & qui mourut ſans lignée. Mémoires mſſ. de M. du Fourny. Voyez Benoît, Réplique 2. Lettres, p. 272.

Samuel Guichenon met ici *Adeline* premiere femme de Louis de Savoye premier du nom, Seigneur de Vaud.

On trouve un *Jacques de Lorraine* Abbé de S. Maximin de Tréves, mort en 1241. Il pouvoit être fils du Duc Matthieu II.

On donne encore au Duc Matthieu II. deux fils, l'un nommé *Thiebaut*, Seigneur de Perny, & le ſecond *Renaut*, Seigneur d'Amance, dont il ſera parlé cy-après ſous la Généalogie des Seigneurs de Bayon & d'Amance.

Matthieu II. mourut en 1250. Le Nécrologe de Beaupré met ſa mort au 24. Juin.

Alberic. ad an. 1220. *Moritur Theobaldus juvenis Dux Lotharingiæ, cujus relictam Gertrudem Comitiſſam de Daibourg juvenis Comes Theobaldus Campanienſis duxit in uxorem; quam tamen, ventilatâ poſtmodùm affinitate, de præcepto Eccleſiæ poſt biennium dimiſit.*

Duchêne, Preuve de la Maiſon de Luxembourg. *Ego Valeranus Dux de Limbourg, Comes de Luxembourg, & Marchio Arlunenſis, tentuli Domino Mathæo Duci Lotharingiæ, cum filia mea Catharina, ter mille libras Metenſes.....* an. 1225. menſe Septemb.

Ego Matthæus Dux Lotharingiæ & Marchio.... notum facio quòd Kathertinam filiam Domini Valeranni Ducis de Limbourg, & Comitis de Luxembourg, uxorem meam, dotavi de Caſtello meo de Bittes, &c. an. 1225. Balcicourt, p. xcj. Ici tom. 2.

Cartul. de Bar. fol. xxj. xx. *Henricus de Montjoye, & Wal. junior de Lomborg frater ejus..... teſtamur quòd nos pro matrimonio Katharinæ ſororis noſtræ, quam Dominus Matthæus Dux Lotharingiæ duxit in uxorem, ipſum de mandato & voluntate patris noſtri W. Ducis de Lombourg, & Comitis de Luxembourg, à quadraginta libris metens. Eodem matrimonio quicquid juris in Caſtello & Terra de Sterk reclamamus, ipſo Duci remiſimus.....* An. 1225. menſe Auguſti.

Ego Agnes Duciſſa Lotharingiæ..... Nantiacum cum omnibus pertinentiis, quod nomin. dotalitii poſſidebam ....., reddidi & quittavi Mathæo Duci Lotharingiæ filio meo.... anno 1220. Ici t. 2.

Matthieu II. mourut en 1250. & fut enterré à Stulzbronn. *Catherine de Limbourg* ſon épouſe eut pendant quelque tems la Régence du Duché. Le jour de la mort de la Ducheſſe Catherine eſt marqué au premier Mars, dans l'Obituaire de Beaupré, où elle fut enterrée. Elle étoit morte avant le mois de Juin 1255. Voyez Benoît, Remarque ſur Balcicourt, p. 69. Balcicourt, Lettre 2. p. 42. On voit ſon Sceau dans un Titre de l'Abbaye de Viller-Betnach, où elle eſt repréſentée la Couronne en tête, en ſa droite un Lys, & au Contre-ſceau les trois Alérions. Elle eſt environnée d'un cercle d'étoiles.

FERRY III. Duc de Lorraine.

Ferry III. Duc de Lorraine depuis 1250. juſqu'en 1303.

Ferry III. ſuccéda à Matthieu II. ſon pere en 1250. Catherine de Limbourg ſa mere eut la Régence pendant quelques années.

Ferry épouſa en 1255. Marguerite fille de Thiebaut Comte de Champagne, & Roy de Navarre, dont il eut, I. *Thiebaut II.* qui lui ſuccéda.

II. *Matthieu*, Sire de Belroüart, qui avoit épouſé Alix de Bar fille de Thiebaut II. Comte de Bar. Matthieu fut noyé en 1282. par accident.

III. *Ferry IV.* qui gouverna après la mort de Thiebaut II. étoit mort en 1297. Son Teſtament eſt de 1291. Voyez les Piéces.

IV. *Jean* Comte de Toul mort le 13. Septembre 1306. & enterré au Cloître de Beaupré. Son fils fut Jean de Toul.

V. *Colin*, ou *Nicolas de Lorraine*, ou *Colars*.

VI. *Ferry* Sire de Brémoncourt & de Plombieres, mort en 1312. Je trouve en 1316. Ferry de Plombieres apparemment fils du précédent, & encore en 1391. un Ferry de Plombieres.

VII. *Ferry* Evêque d'Orléans, mort en 1299. le 4. Juin. Son cœur fut mis devant le Grand Autel de Beaupré. En 1276. le Pape Jean XXI. lui accorda diſpenſe pour être élû Prévôt de S. Diey: il étoit déja Chanoine de Toul.

VIII. *Catherine*, qui épouſa le fils du Comte Egmon. Elle n'étoit pas mariée en 1297.

IX. *Iſabelle* épouſa en premieres nôces *Louis de Baviere*, & en ſecondes nôces *Henry III. Comte de Vaudémont*, en 1306. Elle étoit l'aînée des filles de Ferry. Ici t. 2.

X. *Marguerite* dénommée dans le Teſtament de Jean de Lorraine Comte de Toul.

XI. *Agnés* Religieuſe au Monaſtere de Long-champ près Paris.

XII. *Agnes*, qui épouſa Jean II. Baron d'Harcourt. Voyez Benoît, Supplément, pp. 79. 80. Voyez auſſi Jerôme Henning. *Agnes filia Friderici II. (aut III.) nupta Joanni ab Hart-curia.* Vaſſebourg dit la même choſe. Les Généalogiſtes de la Maiſon d'Haraucourt

Digitized by Google

veulent qu'elle ait épouſé Jean d'Haraucourt.

En 1318. *Majeul de Lorraine* étoit Gardien ou Prieur du Prieuré de Belanges. Mémoires mſſ. de Cluny.

Ferry mourut en 1303. & fut enterré à Beaupré. *Margueritte* ſon épouſe vivoit encore en 1304. comme il paroît par le Teſtament de Jeanne Reine de Navarre & de France. Godefroy, Généalogie de Lorraine, pp. 44. & 50. Son tombeau ſe voit avec les Armes pleines de Navarre dans la muraille à droite du grand Autel, aux Dames Préchereſſes à Nancy; mais il n'y a point d'Inſcription. Vignier, p. 147.

Richer. Senon. l. 5. c. 10. *Quia Dux Lotharingiæ Fridericus junior, qui tunc temporis de novo poſt patrem Maherum Regnum Lotharienſe regendum ſuſceperat.*

An. 1253. *Nous Catherine Ducheſſe de Loherrene & Marchiſe, & nous Ferry ſes fils Ducs de Lorraine & Marchis*, &c. Voyez auſſi de ſes Lettres ſous les années 1252. ici t. 2. & an. 1253. &c.

Anno 1254. *Feriâ quartâ ante Annontiationem B. M. V.* (an. 1255. avant Pâque qui étoit cette année le 21. Avril.) *Catharina Duciſſa & Fridericus filius ejus Dux Lotharingiæ & Marchio..... Pubes jam exiſtens & à matris Mundiburnio ſolemniter liberatus, & generalem ac liberam rerum mearum adminiſtrationem adeptus, quod fieri potuit conſuetudine regionis*, &c.

Voyez le Traité de mariage entre le Duc Ferry & Margueritte de Navarre. Ici t. 2.

Ferry III. fit ſon Teſtament en 1297. Ici t. 2. où il rappelle ſa femme Margueritte, ſa ſœur Catherine Comteſſe de Montbeliard, ſon oncle le Comte de Caſtres, feu Matthieu ſon fils, Sire de Belrewart, ſa fille aînée Iſabelle, Catherine ſon autre fille, Thiebaut ſon fils aîné, Ferry de Plombieres, &c.

Jean de Bayon, c. lxxxiij. Ici t. 2. an. Domini 1306. *Henricus III. Comes Vademontanus, nobilem Dominam Iſabellam nomine, filiam potentiſſimi Ducis Lotharingiæ Friderici, quæ jam dudum ante filio Ducis Bajoariæ fuerat deſponſata, duxit adoleſcens, ætate jam maturam uxorem, ex qua ei gignitur unica filia*, &c.

Mathieu, ou Maheu Sire de Belroüart, Château près de Ravon-Létape, étoit le fils aîné de Ferry, comme il paroît par un Titre de l'an 1266. Ici t. 2. *Maheus l'aîné fils de Ferry.* Il fut noyé par accident dans un Vivier en 1282. Duchêne, Hiſt. de Bar, p. 43. & Vignier, p. 152. Il épouſa Alix de Bar, fille de Thiebaut II. Comte de Bar & de Jeanne de Tocy.

Titres du Barrois, t. 2. fol. 100. verſo.

Le Duc Ferry III. en 1278. donne Quittance de 3700. liv. à Thiebaut Comte de Bar pour le mariage d'Alix fille dudit Thiebaut, avec Maheu, ou Mathieu de Lorraine fils de Ferry. La dotte entiere étoit de ſeize mille livres. Les promeſſes de mariage ſont du mois de Juin 1278.

Alix après la mort de Matthieu, ſe retira dans l'Abbaye de l'Etanche, où elle mourut en 1307. Benoît, Supplément, p. 78. Mathieu étoit ſûrement mort en 1297. lorſque Ferry fit ſon Teſtament, où il ordonne qu'on paye les dettes de ſon fils. Ici t. 2. *Veul auſſi que ſi du Maheu mon fils, qui tint Belrewart, ſoit payé ſen qu'on en porroit trover.* Il laiſſa un fils nommé Ferry de Belroüart, qui en 1310. tranſigea avec Gerard Abbé d'Etival. *Annal. Præmonſt. t. 2. p. 899.*

Jean de Lorraine, qui prend le titre de Comte de Toul long-tems après l'an 1261. n'étoit pas le Duc Jean I. mais Jean de Lorraine fils du Duc Ferry III. qui vivoit en 1282. & eut pour fils un autre Jean de Lorraine, pere de Thiebaut & de Petreman de Toul. Thiebaut mourut en 1359. & fut enterré à Lunéville.

Nicolas, ou Colin de Lorraine, eſt dénommé dans le Teſtament de Jean de Lorraine Comte de Toul, de l'an 1306.

Ferry Sire de Plombieres, ou *Plumeins.* Plombieres eſt un Village ſitué à deux lieuës de Remiremont, fort célébre par ſes Bains & ſes Eaux chaudes. Ferry porta ordinairement les noms de Plombieres, ou de Plumieres, de Bremoncourt & d'Einvaux. Il fut fait Chanoine de Toul étant encore fort jeune, puis il fut poſtulé pour la grande Prévôté de S. Diey en 1276. Enfin il réſigna ſes Bénéfices à Ferry ſon frere puîné, qui fut depuis Evêque d'Orléans. Ferry Sire de Plombieres ſe maria à Margueritte fille de Henry Comte de Blamont, & fut Pere de Jacques auſſi Seigneur de Plombieres, qui épouſa Iſabelle de Puligny. Ferry de Plombieres mourut le 8. d'Octobre 1312. & fut enterré en l'Abbaye de Beaupré avec ſon épouſe Margueritte, qui décéda le 3. Septembre 1310. On donnera cy-après la Généalogie des Seigneurs de Plombieres & de Bremoncourt.

Ferry, qui avoit été Grand-Prévôt de S. Diey, mourut Evêque d'Orléans: *A quodam milite, cujus filiam virginem corruperat, ut dicitur, occiſus.* Nangis, Chronic. an. 1299. Voyez Benoît, Supplément, pp. 77. 78. Le Nécrologe de Beaupré met ſa mort au 16. Juin.

Les premieres Monnoyes que nous ayons de nos Ducs de Lorraine, ſont de Ferry III.

Digitized by Google

THIEBAUT II. Duc de Lorraine.

Thiebaut II. Duc de Lorraine depuis 1303. juſqu'en 1312.

Thiebaut II. fils & ſucceſſeur de Ferry III. commença à régner en 1303. Il avoit épouſé en 1281. Iſabelle, ou Eliſabeth de Rumigny, fille aînée de Hugues IV. Seigneur de Rumigny en Tirache. Il en eut, 1. *Ferry IV.* qui lui ſuccéda en 1312.

II. *Matthieu* qui épouſa en 1311. Mahaut, ou Mathilde fille de Robert III. Comte de Flandres. Il mourut ſans enfans le 24. de Juillet; l'année de ſa mort n'eſt pas connuë. Il eſt rappellé dans le Teſtament de Ferry IV. ſon
1316. frere en 1315. Et en 1316. Noble Damoiſel Matthieu de Lorraine achete de Guillaume de Dampierre Sieur de S. Dizier, & de Marie d'Apremont ſa femme, Valfroicourt, Moirecourt, Freſnoy, Bainville, Boncourt, Pont, Bignecourt, Adon, Legeville, Gillemacourt, la Neuve-ville devant Nancy. Ledit Acquêt ratifié par le Duc Ferry la même année, le Mercredy avant la S. Barnabé. Regiſtre en parchemin d'Alix p. 17. n. 69.

1317. Accord entre Maheu de Lorraine & Aubert de Parroye, Sire de Teintruy, Ecuyer, portant que l'Entrecourt qui étoit entre leurs hommes d'Einvaux & de Chaumont, ſera nul durant la vie de Jeanne femme dudit Maheu & de Ferry leur fils Abbé de Beaupré.

1310. *Maheu de Lorraine* fils du Duc Thiebaut II. Seigneur de Teintruy & Ban de Sapt (*Barmy de Ceſſes*) reconnoît que les Religieux de Bongart ont droit de pâturage audit Ban de Sapt.

1310. Maheu en 1310. achete d'Eudes de Chatmes 20. livres de Terres ſur le Ban de Hairo.

1316. Maheu de Lorraine fils de Thiebaut II. Duc de Lorraine déclare que Ferry Duc de Lorraine ſon frere, lui a donné pour ſon partage tous les héritages qui leur étoient échûs d'Iſabelle de Lorraine leur mere; ſçavoir, Varneſperg & Paſſavant.

1321. Et en 1321. Maheu de Lorraine acquiert ce que Jean de Paſſavant & Margueritte de Cercueïl avoient à Martinvelle. Voyez la Généalogie de *Ferry de Lorraine* Sire de Plombieres.

III. *Hugues* Epoux de Margueritte Dame de Beaumez. Le Traité de mariage eſt du 1. Juillet 1317. Hugues ſe noya dans un étang vers l'an 1238.

IV. Un fils dont on ignore le nom, peut-être *Thiebaut* Seigneur de Preny, qui mourut après la Fête de S. Luc, en 1293. ſelon l'Obituaire de Bonne-fontaine. M. du Fourny.

V. *Marie*, qui épouſa Guy de Châtillon, Seigneur de la Terre en Tardenois. Elle repoſe en l'Abbaye d'Igny.

VI. *Margueritte* épouſa Arnoû Comte de Los. Benoît, Supplément, p. 86. Mais le P. Anſelme, t. 2. p. 746. nouvelle Edition, dit que Margueritte de Lorraine épouſa en 1311. Guy de Flandres-Namur; & en ſecondes noces Louis Comte de Los & de Chiny. Et nous avons imprimé le Traité de mariage d'entre Guy de Flandres, & Margueritte de Lorraine, de l'an 1311. t. 2. La même Marguerite Comteſſe de Chiny en 1344. étoit Dame de Florines, de Peiſch, d'Attigny, & remit au Duc Raoul, du gré d'Adolphe Evêque de Liége, ce qu'elle tenoit en Fief de l'Evêché de Liége.

VII. *Iſabelle* épouſa Evrard de Bar, Seigneur de Pierre-pont, &c. morte le 20. May 1353. On a des Chartes où elle eſt qualifiée Dame d'Ancerville & de Gerbéviller, ſœur de Margueritte Comteſſe de Chiny. Voyez l'Hiſtoire de Lorraine, t. 2.

VIII. *Agnès* fut femme d'Evrard Comte des Deux-Ponts.

IX. *Adeleyde* épouſa Jean Comte de Ribaupierre.

Thiebaut II. mourut le 3. May 1312. & fut enterré à Beaupré, ou à Bonne-fontaine.

Le Contract de mariage de Thiebaut II. avec Iſabelle de Rumigny, eſt de l'an 1281. imprimé ici, t. 2.

Thiebaut fit ſon Teſtament en 1312. qui eſt l'année de ſa mort, dans lequel il rappelle ſon pere le Duc Ferry, ſon oncle Renaut Comte de Caſtres, ſa tante Catherine Comteſſe de Montbéliard, Jean Comte de Toul ſon oncle, & ſon fils Maheu. Voyez ce Teſtament dans Vignier, p. 151. & ſon Codicile dans Baleicourt, p. cxj.

On peut voir les autres Preuves de ce que nous avons dit de Thiebaut & de ſes fils & filles, dans Vignier, Origine de la Maiſon de Lorraine, pp. 154. 155. Le P. Benoît Capucin, dans ſon Hiſtoire de Lorraine, pp. 311. & ſuiv. & dans ſon Supplément, p. 81. & ſuiv.

Pour le lieu de la ſépulture de Thiebaut II. Voyez le P. Benoît, Hiſt. de Lorraine, pp. 320. & 323. Il eſt beaucoup plus probable qu'il fut enterré à Beaupré, que non pas qu'il le fut à Bonne-fontaine.

Le Codicile d'Iſabeau de Rumigny Ducheſſe de Lorraine, eſt de l'an 1225. Vignier, p. 160. Eliſabeth de Rumigny épouſa en ſecondes nôces Gaucher de Châtillon; d'où vient que le Duc Ferry IV. ſucceſſeur du Duc Thiebaut II. nomme ledit Gaucher de Châtillon, *ſon très cher & honoré Pere* dans

un Titre de la Maiſon du Châtelet, de l'an 1321. *Gaucher de Châtillon* mourut en 1325. & fut enterré avec ſa femme Iſabelle de Rumigny dans le Chœur du Monaſtere du Pont-aux Dames Bernardines, à quatre ou cinq lieuës de Paris, au Diocéſe de Meaux. On peut voir ici la Carte Généalogique de la Maiſon de Rumigny.

FERRY IV. Duc de Lorraine.

Ferry IV. fils de Thiebaut II. lui ſuccéda en 1312. Il épouſa *Iſabelle d'Autriche* fille d'Albert I. du nom, Empereur, dont il eut, 1. *Raoul*, qui lui ſuccéda en 1306. ou 1307.

II. *Frideric* Comte de Lunéville, dénommé dans un Titre de Beaupré de l'an 1348.

III. *Thiebaut* Chanoine de Liége & de Tréves, vivoit en 1318.

IV. *Albert* Chanoine de Liége.

V. *Anne*, qui mourut fille.

VI. *Agnés*, qui épouſa Louis de Gonzague, Seigneur de Mantouë. Peu certain. Voyez Benoît, Origine, p. 295. & Remarques, Lettre 2. pp. 152. 153.

VII. *Marguerite de Lorraine*, promiſe en 1337. à Venceſlas fils aîné de Jean Roy de Bohême, & Comte de Luxembourg. Enſuite elle épouſa le Comte de Châlons-ſur-Saone, qui fut tué par ſon propre frere. En ſecondes nôces elle fut donnée à Conrade de Fribourg, dont elle étoit veuve en 1362. puiſqu'en cette année le Duc Jean ſon neveu retire des mains *des Héritiers de Conrade de Fribourg, jadis Epoux de Marguerite de Lorraine*, les Fiefs qu'ils tenoient de lui, pour les donner à *Brunon de Ribaupierre*, apparemment en faveur du troiſiéme mariage que la Princeſſe Marguerite contracta avec *Olry de Ribaupierre*, avec qui elle vivoit en 1374. Voyez cy-après l'Hiſtoire de Lorraine ſous le Duc Raoul.

VIII. *Eliſabeth*, ou *Iſabelle*, mariée à Hugues de Zeringhen. Très douteux. Il eſt certain qu'en 1370. Eliſabeth de Lorraine épouſa Henry de Bar. Elle avoit été propoſée pour épouſer le Roy Charles VI. Philippe de Sarbruche, époux d'Eliſabeth de Lorraine, vivoit en 1383. 84. 85. Voyez Sarbruche. Iſabelle en 1344. renonce en faveur du Duc Raoul à toutes ſucceſſions, &c. Voyez Archiv. de Lorraine, Layette, Partages & Mariages.

IX. *Blanche*, qui fut Abbeſſe d'Andlau en Alſace, 1340. Voyez Benoît, Supplément, pag. 90.

1358. X. *Huë de Lorraine*, Seigneur de Rumigny. En 1358. Jean Sarrazin Seigneur du Châtelet, reprend de Huë de Lorraine Seigneur de Rumigny, les Terres & Seigneuries relevans de la Châtellerie dudit Rumigny, & mouvans de la Châtellerie de Sainte-Menhou. Titre de la Maiſon du Châtelet. Qui eſt ce Huë de Lorraine? Ce ne peut être Hugues fils de Thiebaut II. qui ſe noya dans un étang en 1328. Ce pourroit être un fils du Duc Ferry IV. ou un fils de Hugues noyé en 1328. auquel ſon ayeule Iſabelle de Rumigny auroit laiſſé ſa Terre de Rumigny. 1328.

XI. Un fils naturel, nommé *Aubert*: on en connoît deux de ce nom, l'un ſurnommé l'Ancien, & l'autre le Jeune. L'Ancien mourut, ſelon le R. P. Benoît en 1359. Hiſt. de Lorraine du P. Benoît, p. 333. Le Jeune vivoit encore en 1376. & 1383. le 2. Août. 1359. 1376. Dans une Lettre de cette année, il eſt dit qu'*Aubert bâtard de Lorraine l'Aîné, & Didier de Remberviller ſon gendre*, reçoivent du Duc Robert une ſomme de cent frans, &c. Dans une autre Lettre du 5. Avril 1379. le Duc Jean de Lorraine, & *Albert*, ou *Aubert*, *bâtard de Lorraine l'Ancien*, & *Alix de Haraucourt ſon épouſe*, reconnoiſſent avoir échangé, ſçavoir, ledit Duc a cédé audit Aubert ce que Jean de Lauvelin tenoit en Fief dans la forte Maiſon d'Eſſey, S. Mart & Martémont, &c. Et ledit Aubert & ſa femme donnent au Duc tout le Fief que Jean de Ludres, & les autres enfans de Ferry de Ludres & d'Agnés de Lénoncourt, tiennent à Richardménil. 1389. 1379.

En 1369. Aubert bâtard de Lorraine (apparemment l'Aîné) Chevalier, Châtellain de Neuf-château, obtient pardon de Charles V. Roy de France, pour les dommages qu'il a faits aux Sujets du Roy. Aubert vivoit encore en 1390. En cette année le Roy Charles VI. pardonne, en conſidération du Duc Jean & de Ferry ſon frere, les excés commis par Aubert bâtard de Lorraine. 1369. 1390.

Ferry IV. mourut le 20. ou 21. Avril 1329. & fut enterré à Beaupré. Je lis ailleurs qu'il mourut le Jeudy après le Dimanche *Judica*, le x. des Calendes de Mars, ou le xx. Février. 1329.

1315. Le Duc Ferry IV. fit ſon Teſtament en 1315. Voyez Vignier, p. 155.

1340. Et Iſabelle ſon épouſe en 1340. Voyez le même Vignier, p. 157. Selon d'autres, elle mourut en 1352. & ſelon les autres, en 1356. & fut enterrée, ſelon les uns, à S. George de Nancy. Baleicourt, p. 133. ſelon d'autres, à Beaupré. Benoît, Hiſt. p. 334. après Ruyr. Mais il paroît certain qu'elle fut inhumée à S. Dicy, où elle avoit fondé deux Anniverſaires: l'un pour ſon mari le Duc Ferry IV. & l'autre pour elle-même. En 1329. 30. & 31. elle ſe qualifie Tutrice, ou Mainbourg de la Duché de Lorraine. Elle mourut en 1352. & fut, comme nous l'avons dit, enterrée à S. Dicy.

Mais le Mardy d'avant la ſainte Marguerite (20. Juillet) 1353. l'Abbeſſe de Kénisfeld au Diocèſe de Conſtance, répéta le Corps de la Ducheſſe, diſant qu'elle avoit choiſi ſa ſépulture dans l'Egliſe de ſon Abbaye. Le Prévôt de l'Egliſe de Baſle fut nommé par le S. Siége, & jugea que le Corps ſeroit remis aux Religieuſes de ſainte Claire de Kenigsfeld; ce qui fut exécuté. Le Tombeau d'Iſabelle, avec ſon Epitaphe, ſe voit aujourd'hui dans ce Monaſtere, où l'on croit que cette Ducheſſe paſſa quelque tems de ſa viduité, auprès de ſa ſœur Agnès veuve du Roy de Hongrie.

Trithême & Albert de Straſbourg mettent ſa mort en 1352. Elle choiſit ſa ſépulture à S. George par ſon Teſtament en 1340.

On peut conſulter le P. Vignier, le P. Benoît, & Baleicourt, pour les preuves de la vie de Ferry IV. & de la Ducheſſe ſon épouſe.

Pour la ſuite de nos Ducs, je n'entrerai plus dans aucun détail des preuves; elles ſont connuës, & on peut conſulter les Auteurs que nous venons de nommer, & notre Hiſtoire. Nous nous contenterons pour le reſte, de marquer leurs noms, ceux de leurs épouſes & de leurs enfans, avec les dates principales.

Raoul Duc de Lorraine depuis 1329. juſqu'en 1346.

RAOUL Duc de Lotraine.

Raoul Duc de Lotraine, depuis l'an 1329. juſqu'en 1346. eut pour parain le Duc Othon d'Autriche, & fut baptiſé à S. Diey. *Jerom. Pez. Rer. Auſtr. Scriptor. tom. 2. p. 790. B.* Il épouſa en 1328. en premieres nôces Eleonore de Bar, fille d'Edoüard I. Comte de Bar, & de Marie de Bourgogne; & en ſecondes nôces il épouſa en 1334. Marie de Châtillon, fille de Guy de Châtillon I. du nom, Comte de Blois, & de Marguerite de Valois, dont il eût,

I. *Frideric.*
II. *Raoul.* } morts jeunes.
III. *Charles.*

IV. *Marie*, fiancée, & non épouſée à Charles VI. Roy de France.

V. *Fronique.*
VI. *Laurence.* } mortes jeunes.
VII. *Mathilde.*

VIII. *Jean I.* du nom, qui lui ſuccéda.

Il eut encore un fils naturel, rappellé dans ſon Teſtament ſous le nom du petit Aubert.

Extrait d'un Ecrit tiré de l'Abbaye de Beaupré.

Il fit ſon Teſtament en 1348. où il fait mention de ſa femme Marie de Blois, & de ſon fils unique Jean, qui lui ſuccéda en 1346. En 1341. 24. Décembre, Maheus Prévôt de l'Egliſe Collégiale de S. George de Nancy, nomme le Duc Raoul *Très chier & redouté Sire, Pere, Patron & Fondateur de cette Egliſe.* Ce Maheus pouvoit être fils du Duc Raoul, peut-être fils naturel; ou il lui donne le nom de *Pere*, comme au Fondateur de S. George.

Il fonda en 1339. la Collégiale de S. George. Voyez Baleicourt, pag. cxxiij. & il y avoit marqué le lieu de ſa ſépulture: mais la Ducheſſe ſon épouſe ayant fait ramener en Lorraine ſon corps de Crecy, où il avoit été tué combattant vaillamment, elle le fit inhumer au milieu du Chœur de l'Abbaye de Beaupré. Le jour de ſa mort eſt marqué au 8. May dans le Nécrologe de cette Abbaye, & au 8. Octobre dans celui de S. Diey, où il fonda trois Obits; l'un pour lui, le ſecond pour ſa femme Marie de Blois, & le troiſiéme pour ſes Prédéceſſeurs. Mais il eſt certain qu'il mourut le Samedy 26. Août 1346.

Jean I. Duc de Lorraine depuis 1346. juſqu'en 1390.

JEAN I. Duc de Lorraine.

Jean I. ſuccéda au Duc Raoul ſon Pere en 1346. Il n'avoit que ſix ou ſept mois lors du décés du Duc ſon Pere. La Ducheſſe Marie de Blois ſa Mere eut la Régence des Etats juſqu'à ſa majorité. On a des Monnoyes, & un très grand nombre d'Actes de la Régence de cette Princeſſe.

Jean prit le gouvernement de ſes Etats âgé d'environ quinze ans.

Il épouſa en premieres nôces Sophie fille d'Eberard III. Comte de Virtemberg, & d'Eliſabeth d'Henneberg. Sophie mourut en 1369.

Jean épouſa en ſecondes nôces Marguerite fille unique de Louis Comte de Los & de Chiny, & de Jeanne de Blamont, qui ne lui donna point d'enfans. Elle mourut le premier Octobre 1372.

Il eut de ſon premier mariage, 1. *Charles II.* qui lui ſuccéda.

II. *Ferry* Comte de Vaudémont, qui épouſa Marguerite Dame de Joinville, & héritiere du Comté de Vaudémont.

III. *Iſabelle*, qui épouſa en premieres nôces Enguerrand Seigneur de Coucy, en 1386. Chronique de S. Thiebaut de Metz. Elle épouſa en ſecondes nôces en 1400. Etienne, dit le Jeune Duc de Baviere, & Seigneur d'Ingolſtad. Du Fourny, Hiſt. mſ.

Le Duc Jean fit ſon Teſtament en 1377. & mourut à Paris en 1390. Il fut enterré à S. George de Nancy. Voyez Baleicourt, pp. cxxx. cxxxj. & ici t. 2. Le Nécrologe de Remiremont met ſa mort le 24. de Mars.

Digitized by Google

CHARLES II. Duc de Lorraine.

Charles II. Duc de Lorraine depuis 1039. juſqu'en 1431.

Charles II. fils & ſucceſſeur du Duc Jean I. partagea la ſucceſſion de ſes biens patrimoniaux avec le Comte de Vaudémont Ferry ſon frere, en 1390. Il étoit né en 1364. & donna pluſieurs marques de ſa valeur, avant même qu'il eût pris le Gouvernement de la Lorraine.

Il épouſa en 1393. Marguerite de Baviere, fille aînée de Rupert III. Duc de Baviere, qui fut élû Empereur en 1400. & d'Elisabeth de Nuremberg.

Il en eut deux fils; ſçavoir, *Louis* & *Rodolphe*, qui moururent jeunes; & deux filles; ſçavoir, I. *Iſabelle*, mariée par Contract paſſé le 20. Mars 1418. à René d'Anjou Duc de Bar. Voyez Balcicourt, p. clxxviij.

II. *Catherine*, mariée en 1426. à Jacques I. du nom, Marquis de Bade. Elle mourut le premier de Mars 1493.

Charles fit ſon premier Teſtament en 1408. par lequel il défendoit qu'on donnât ſa fille aînée à aucun Prince du Royaume de France. Il en fit un ſecond le onze Janvier 1424. ou 1425. ſelon notre maniere de parler, par lequel il dérogeoit au premier, & réglоit la maniere dont le Duc René d'Anjou ſon gendre ſe devoit gouverner, au cas de mort de la Princeſſe Iſabelle ſon épouſe. Voyez Balcicourt, p. clvj.

Charles II. mourut le 23. Janvier 1430. ou 1431. ſelon notre maniere de compter environ huit heures du matin, & fut enterré à S. George de Nancy. Outre les deux filles dont nous venons de parler, il laiſſa cinq enfans d'une concubine nommée Alizon du May; ſçavoir, 1°. *Ferry de Bilſtein*, 2°. *Jean Pullels-pille*, 3°. *Ferry de Lunéville*, 4°. *Catherine*, & 5°. *Iſabelle*, tous dénommés dans le ſecond Teſtament de Charles II. Voyez Balcicourt, p. clvj. Nous parlerons ailleurs de Ferry de Biliſtein, ou de Bildeſtein.

Iſabelle fille naturelle du Duc Charles II. & d'Alizon du May, étoit Dame de S. Dizier-lès-Nancy, qu'elle vendit en 1457. le 9. d'Août, à Jean Duc de Calabre & de Lorraine, pour le prix de 2000. vieux florins du Rhin d'or.

Elle avoit épouſé Henry de Liocourt: de leur mariage ſortirent, 1. *Perrin de Vroncourt*, qui épouſa *Claude de Burnon*, qui fut pere de

1. *Alix de Vroncourt*, épouſe de Jean de Choiſeul.

2. *Nicole de Vroncourt*, morte ſans lignée.

Après ſa mort Jean de Choiſeul, dit d'Aigremont, ſe préſenta à la ſucceſſion, parce que Henry de Choiſeul épouſa Alix de Vroncourt, duquel vint Jean de Choiſeul, qui épouſa Iſabelle de Thiaucourt, & qui ſe préſenta comme héritier du chef de ſa mere Alix, à la ſucceſſion de Nicolas de Vroncourt.

Marguerite de Baviere fit ſon Teſtament le 24. d'Août 1434. & mourut le 26. ou 27. du même mois & de la même année, & fut enterrée dans l'Egliſe de S. George, à côté du Duc ſon mari. Le Nécrologe de Beaupré met ſa mémoire au 16. Juillet; ſon Epitaphe rapportée dans Raderus Buvar. *Sacr. t. 3. p. 178.* la met au 27. Août.

Ferry frere de Charles II. Sa Généalogie.

I. *Ferry Comte de Vaudémont, mort en 1415.*

FErry frere de Charles II. fut Seigneur de Joinville & Comte de Vaudémont, né en 1393. fut fiancé en 1379. avec Bonne de Bar. Voyez Vignier, p. 189. 190. Il épouſa Marguerite de Joinville, veuve de Jean de Bourgogne, fille aînée de Henry V. du nom, Comte de Vaudémont, & Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne, & de Marie de Luxembourg. 1390.

Ferry fut tué combattant vaillamment à la bataille d'Azincourt, le 25. Octobre 1415. Marguerite ſon épouſe mourut après, le 3. Juin 1416. 1415. 1416.

Ils eurent de leur mariage, 1. *Antoine*, qui fut Comte de Vaudémont.

II. *Ferry*, Seigneur de Rumigny.

III. *Charles*, Seigneur de Boves.

IV. *Jean*, Seigneur de Florines.

V. *Iſabelle* épouſa le 12. Août 1412. Philippe Comte de Naſſau. Elle eut dix mille écus d'or en mariage.

VI. *Marguerite* épouſa Thiebaut de Blamont en 1438. le 5. May, & reçut ce jour-là 4500. vieux florins de Conrade Evêque de Metz, Gouverneur des Duchés de Lorraine & de Bar. Thiébaut de Blamont fit ſon Teſtament en 1469. Hiſt. de Lorraine, t. 3.

VII. *Jeanne*, mariée en 1420. à Jean Comte de Salm. Douteux. On donne pour femme à Jean Comte de Salm, Jeanne de Joinville. Voyez la ſuite des Comtes de Salm.

II. *Antoine Comte de Vaudémont depuis 1415. juſqu'en 1447.*

VIII. *Antoine* Comte de Vaudémont, fils de Ferry, diſputa long-tems le Duché de Lorraine à René d'Anjou, époux d'Iſabelle de Lorraine, fille du Duc Charles II. Il remporta contre lui la fameuſe bataille de Bulgnéville, le 2. Juillet 1431.

Il mourut en 1447. & fut enterré dans l'Egliſe Collégiale de Vaudémont. 1447.

Il avoit épouſé en 1417. Marie Comteſſe d'Harcourt & d'Aumale, Dame d'Elbeuf, de Mayenne, de Liſlebonne, de Brionne, d'Arſcot, &c. fille aînée, & principale héritiere de Jean VII. du nom, Comte d'Harcourt & d'Aumale, & de Marie d'Alençon. Elle fut mariée 1417.

Digitized by Google

1474. mariée en 1417. fit ſon Teſtament le 12. Novembre 1474. & mourut le 19. d'Avril 1476. en ſa ſoixante & dix-huitiéme année, & fut enterrée dans l'Egliſe du Prieuré de Notre-Dame du Parc d'Harcourt.

1464. En 1464. le 24. Septembre Marie d'Harcourt veuve d'Antoine Comte de Vaudémont, régle ainſi ſa ſucceſſion paternelle & maternelle entre ſes deux fils *Ferry* & *Jean*. Ferry eut le Comté d'Harcourt & celui de Vaudémont. Jean eut Boves, Krain, Harbonnieres, les Droits de ſon Pere ſur les Tonnelieux de Dame & de l'Eſcluſe, & le Château de Beauménil en Normandie.

Du mariage d'entre Antoine Comte de Vaudémont, & Marie d'Harcourt, ſortirent pluſieurs enfans; ſçavoir, I. Ferry II. du nom Comte de Vaudémont, qui ſuccéda à Antoine.

II. *Henry* de Lorraine Chanoine de Metz, puis Evêque de Teroüenne, & enfin Elû de Metz en 1484. mort le 25. Octobre 1505. enterré à S. Laurent de Joinville.

III. *Philippe* (autrement Nicolas) mort jeune.

IV. *Jean* Comte d'Harcourt, Gouverneur d'Anjou, vivoit en 1470.

V. *Marguerite* de Lorraine, Dame d'Arſchot & de Bierrebek, mariée en 1432. à Antoine Sire de Croy & de Renty, Comte de Porcean, Grand-Maître de France, &c.

VI. *Marie* de Lorraine ſeconde femme d'Alin IX. du nom, Vicomte de Rohan, morte le 23. Avril 1455.

VII. *Marguerite*, dont on ne trouve que le nom.

VIII. *Catherine* de Lorraine, qui ſe fit Religieuſe.

La Chronique de Lorraine donne encore au Comte *M. de Beaurain* & *M. de Chièvres*. Voyez l'Hiſt. de Lorr. t. 3. mais ils étoient plutôt ſes petits-fils, & fils de M. de Croy.

Je trouve dans le Nobiliaire original de Jean Calot Héraut d'Armes de Lorraine, un *Jean bâtard de Vaudémont*, qui avoit pour ſœur *Piernette de S. Blin*. Le Roy René l'annoblit, & avec elle celui qu'elle prendra pour mari, le 9. Décembre 1493. Il eſt ſouvent parlé dans l'Hiſtoire du Bâtard de Vaudémont; mais on n'y voit pas ſon nom. Je le trouve encore vivant en 1503. le 26. Février. Il étoit fils d'Antoine de Vaudémont, & d'Iſabeau de S. Blin ſon amie. Jean Bâtard de Vaudémont fut légitimé par Lettres du 20. May 1488. Il épouſa Jeanne de la Mark, fille de Jean de la Mark, de laquelle il eut, 1. *Claude*, qui ſuit.

M. de Monigny, Mém. mſ.

2. *Philippe* de Vaudémont qui fut femme de Jean d'Iſſoncourt, Capitaine & Prévôt d'Eſtain.

Claude de Vaudémont eſt qualifié oncle du Duc Antoine. Il plaidoit à l'Aſſiſe de 1526. contre Antoine de Bildeſtein. Il épouſa Anne de Liocourt, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & Conſeiller du Duc de Lorraine, & Capitaine de la Ville & Château de Preny, & de Claude d'Oriocourt. Anne de Liocourt étoit veuve le 26. Février 1558. car en cette année elle donna à Henry de Goher ſon gendre, mari de Barbe de Vaudémont ſa fille, ce qu'elle avoit aux Villages de Brovanne, de Velacourt, Riocourt, Marval, Paligny, Ceintrey, Friauville, &c.

Jean Bâtard de Vaudémont, dont on a parlé, avoit un frere nommé Simon de Vaudémont, Prieur de Chaude-Fontaine, qui fut pere d'une fille naturelle nommée Jeanne de Vaudémont, mariée à Heury Revignon.

III. *Ferry II.* Comte de Vaudémont, fils d'Antoine, épouſa Iolande d'Anjou fille de René II. Roy de Naples & de Sicile, Duc de Lorraine & de Bar. Ferry fit ſon Teſtament le 30. Août 1470. & mourut en 1472. fut enterré dans l'Egliſe de S. Laurent de Joinville.

III. *Ferry II. Comte de Vaudémont depuis 1447. juſqu'en 1472.*

Iolande, née à Bar en 1426. épouſa Ferry II. à Nancy en 1444. ſuccéda aux Etats de Lorraine & Barrois à la mort de Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine ſon neveu, en 1475. & mourut à Nancy le 21. Février 1482. âgée de cinquante-cinq ans; elle fut enterrée à S. Laurent de Joinville. Elle laiſſa pluſieurs enfans; ſçavoir, I. *René II.* Duc de Lorraine.

II. *Nicolas*, rappellé dans le Teſtament de ſon Pere.

III. *Pierre*, mort ſans avoir été marié, de même que le précédent.

IV. *Jeanne*, née en 1458. mariée par Traité du 18. Janvier 1473. avec Charles d'Anjou IV. du nom, Roy de Naples & de Sicile, morte en 1480. Le Roy Charles mourut en 1481.

V. *Iolande*, premiere femme de Guillaume II. Landgrave de Heſſe, en 1457. Elle mourut en 1500.

VI. *Marguerite*, mariée en 1488. à René Duc d'Alençon, morte le 1. Novemb. 1521.

IV. ISABELLE de Lorraine, & RENE' d'Anjou I. depuis 1431. juſqu'en 1452.

Iſabelle de Lorraine & René d'Anjou I. du nom depuis 1431. juſqu'en 1452.

René d'Anjou fils de Louis II. Roy de Naples & de Sicile, Duc d'Anjou, Comte de Provence, & d'Iolande d'Arragon, naquit le 16. de Janvier 1408. Il épouſa en 1418. Iſabelle de Lorraine, & commença à régner après la mort du Duc Charles II. ſon beau-pere, en 1431. Il eut de ſon Epouſe pluſieurs enfans; ſçavoir, I. *Jean*, qui lui ſuccéda, né le premier Août 1424. La Chronique de S. Thiebaut met ſa naiſſance un Vendredy 1470. & mort en 1470.

II. *Louis*, Marquis du Pont, né en.....

mort âgé de vingt ans, enterré à l'Egliſe de S. Antoine du Pont-à-Mouſſon.

III. *Charles*, mort jeune.

IV. *René*, mort en bas âge.

V. *Iolande*, née à Bar en 1426. qui épouſa Ferry II. Comte de Vaudémont, en 1440. morte le 21. Février 1482.

VI. *Marguerite* épouſa en 1444. Henry IV. Roy d'Angleterre; née en 1429. morte en 1480. ou le 25. Août 1482.

VII. *Iſabelle*, morte en bas âge.

VIII. *Louiſe*, morte en bas âge.

René eut auſſi d'une Demoiſelle de Provence de la Maiſon d'Albertaz, quatre enfans naturels; ſçavoir, 1. *Jean*, dit le Bâtard d'Anjou, dont nous parlerons cy-après.

2. *Blanche d'Anjou*, mariée à Bertrand de Beauveau, Seigneur de Précigny.

3. *Madelaine d'Anjou*, mariée à Louis Seigneur de Belnave en Dauphiné.

4. *Françoiſe*, rappellée dans le Teſtament que fit le Roy René à Nancy le 23. Juillet 1524.

En 1467. Jean Duc de Calabre donne à Jean Bâtard d'Anjou en mariage, la Terre & Seigneurie de Conflans en Jarniſi; & le ſieur Perrin de Landres Seigneur de Tichémont, demande au Duc de Calabre la confirmation du tranſport à lui fait par le feu Bâtard de Calabre Seigneur de Conflans, au profit de Didier de Landres Chevalier, Pere dudit Perrin de Landres, une Piéce de Terre joignant Tichémont.

Et en 1480. Jean Bâtard de Calabre, Seigneur de Conflans, au nom d'Iolande d'Anjou Ducheſſe de Lorraine, prend poſſeſſion du Duché de Bar, en vertu de la Commiſſion à lui donnée par René Duc de Lorraine.

Je ne vois point d'autre moyen de concilier ces dates, qu'en diſant que Jean Bâtard de Calabre, Seigneur de Conflans, mort en 1467. eut pour ſucceſſeur & apparemment pour fils dans la même Seigneurie de Conflans, Jean Bâtard d'Anjou, qui prit auſſi le nom de Jean Bâtard de Calabre, & qui en l'an 1500. épouſa Marguerite de Glandeves, fille de Raimond de Glandeves Gouverneur du Dauphiné, & de Baptiſtine de Forbin.

Il en eut une fille nommée Catherine d'Anjou, mariée le 6. d'Octobre 1526. à François de Forbin Seigneur de Solieres.

Iſabelle de Lorraine épouſe de René I. étant morte, le 27. Février 1452. ou 1453. avant Pâques, René épouſa en ſecondes nôces Jeanne de la Valle qui lui ſurvêquit.

René fit ſon Teſtament en 1474. mourut à Aix en Provence le 10. Juillet 1480. & fut enterré dans la Cathédrale d'Angers, auprès de ſa femme Iſabelle de Lorraine.

V. JEAN II. Duc de Lorraine, de Calabre, de Bar, &c. depuis 1452. juſqu'en 1470.

Jean II. Duc de Lorraine, depuis 1432. juſqu'en 1470.

Jean II. d'Anjou, Duc de Calabre, de Lorraine & de Bar, commença à régner en Lorraine après la mort de ſa Mere arrivée en 1452. Voyez Baleicourt, p. clxxxv.

Il épouſa, âgé de quatorze ans, Marie de Bourbon. Vignier, p. 253.

Il en eut quatre enfans; ſçavoir,

I. *Jean*, mort peu après ſon Pere.

II. *René*, mort jeune.

III. *René*, mort en bas âge.

IV. *Nicolas* Marquis du Pont, qui lui ſuccéda.

V. *Iſabelle* de Lorraine fille du Duc Jean, vendit Florines à N. de Senſelles, qui la revendit en 1439. à Clairembaut de Poiſly. Iſabelle confirma cette Vente en 1442. Voyez Layette de Chiny Comté de Verton, n. 7.

Il eut auſſi deux fils naturels; ſçavoir, Jean Bâtard de Calabre, & Aubert d'Eſley; & trois filles auſſi naturelles, qui furent mariées; l'une à Jean d'Ecoſſe, la ſeconde à Jean de Chabannes, & la troiſiéme à Achille de Beauvau.

Le Duc Jean II. mourut en 1470. à Barcelonne, & fut enterré au même lieu. Voyez la Chronique de Lorraine que nous avons imprimée au troiſiéme Tome. D'autres mettent ſa mort le 16. Décembre 1471.

Les Nécrologes de Beaupré & de Remiremont, placent ſa mort au huit ou neuf Juillet. Marie de Bourbon mourut le 7. Juillet 1448.

VI. NICOLAS d'Anjou Duc de Lorraine, depuis 1470. juſqu'en 1473.

Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine, depuis 1470. juſqu'en 1473.

Nicolas d'Anjou ſuccéda à ſon Pere (a) dans ſes Etats de Lorraine, de Bar & d'Anjou, en 1470. Il fut fiancé en 1466. à Anne de France fille de Louis XI. & enſuite en 1472. à Marie de Bourgogne, fille de Charles le Hardy Duc de Bourgogne: mais aucun de ces deux Mariages ne fut accompli. Il étoit en France lors de la mort du Duc Jean ſon Pere, & ne revint en Lorraine qu'au mois d'Août 1471. Il mourut au mois de Juillet 1473. & fut enterré dans l'Egliſe de S. George, où l'on voyoit cy-devant ſon Mauſolée. Il laiſſa une fille naturelle, nommée Marguerite de Calabre. Voyez Benoît, Supplément, p. 125. & Origine de Lorraine, p. 419.

(a) Quelques Généalogiſtes le font frere, & non fils de Jean Duc de Calabre. Mais le Roy nomme René expreſſement Jean de Calabre ſon fils unique, en 1451. dans l'Inſtitution de l'Ordre du Croiſſant, t. 3. & au même lieu le Duc Jean de Calabre nomme Nicolas ſon fils aîné. Et en 1452. René dit que Jean de Calabre eſt ſon ſeul fils. Nous liſons qu'en 1449. Iſabelle de Lieocourt étoit Gouvernante du Prince Nicolas de Lorraine, fils du Duc Jean.

Digitized by Google

RENE' II. Duc de Lorraine.

René II. (*b*) depuis 1473. juſqu'à ſa mort arrivée en 1508. Iolande d'Anjou mourut à Bar-le-Duc en 1483. le 22. Février. Son nom eſt marqué dans le Nécrologe de S. Mihiel au 24. du même mois.

Par la mort de Jean & de Nicolas d'Anjou, le Duché de Lorraine revint à Iolande d'Anjou, fille d'Iſabelle de Lorraine, & de René I. d'Anjou. Celui-ci étoit encore en vie en Provence. Iolande, le 22. Août 1473. céda à ſon fils unique René II. le Duché de Lorraine, qui lui appartenoit, & René en prit poſſeſſion ſans réſiſtance. Il ſoutient une rude guerre contre Charles Duc de Bourgogne pendant l'année 1475. Enfin il remporta ſur ſon ennemi une glorieuſe victoire le cinquiéme jour de Janvier 1476. Charles demeura mort ſur la place, & René lui fit donner la ſepulture dans l'Egliſe de S. George à Nancy.

René avoit épouſé, par Traité paſſé le 20. Juin 1471. Jeanne d'Harcourt, qu'il répudia en 1485. pour cauſe de ſtérilité. Il eſt nommé *René-Ferry* dans les Bulles d'Innocent VIII. de l'an 1488. touchant la diſſolution de ce mariage, de même que dans la Commiſſion donnée en 1485. à l'Evêque de Toul Antoine de Neu-châtel, au ſujet de la même affaire. Voyez Baleicourt, pp. ccxxij. ccxxiv. Jeanne d'Harcourt fit ſon Teſtament le 17. Novembre 1488. & mourut peu de tems après; elle fut enterrée dans l'Egliſe Collégiale de Montreuil-Bellay.

René II. épouſa en ſecondes nôces Philippe de Gueldres, fille d'Adolphe d'Egmond, Duc de Gueldres, & de Catherine de Bourbon. Le Contract fut paſſé à Orléans le 28. Août 1485. Le mariage fut célébré à Orléans le premier Septembre ſuivant, & ſolemniſé de nouveau l'onziéme Décembre 1488. après la mort de Jeanne d'Harcourt.

Du mariage entre René II. & Philippe de Gueldres, naquirent, I. *Charles* né à Nancy le 18. Août 1486. mort peu de tems après.

II. *François*, né à Pont-à-Mouſſon le 5. Juillet 1487. mort en 1489.

III. *Antoine*, né à Bar le 4. Juin 1489. Il fut Duc après René II.

IV. *Anne*, née à Bar le 19. Décembre 1490. morte jeune.

V. *Nicolas*, né à Nancy le 9. Avril 1493. mort en bas âge.

VI. *Iſabelle*, née à Lunéville le 2. Novembre 1494.

VII. *Claude*, né au Château de Condé le 20. Octobre 1496. Il fut Duc de Guiſe, Comte d'Aumale, Marquis de Mayenne & d'Elbeuf, Baron de Joinville, &c. Il épouſa le 18. Avril 1513. Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg; mort le 18. Avril 1550. Il eſt Chef de la branche de Guiſe, dont nous dirons quelque choſe un peu plus bas.

VIII. *Jean*, né à Bar-le-Duc le 9. Avril 1498. fut Cardinal de Lorraine du titre de S. Onuphre, Evêque de Metz, de Toul, de Teroüenne, Archevêque de Narbonne, de Valence, de Reims, de Lyon, Evêque de Luçon, de Verdun, d'Albi, Abbé de Gorze, de Feſcamp, de Cluny, de Marmontier, Légat dans les Etats de Lorraine & des trois Evêchés; mort le 18. May 1550. à Nogent-ſur-Yonne; fut inhumé dans l'Egliſe des Cordeliers de Nancy.

IX. *Louis Comte de Vaudémont*, né à Bar le 27. Avril 1500. Il fut d'abord deſtiné à l'Etat Eccléſiaſtique, poſſéda l'Abbaye de S. Mihiel, & fut poſtulé à l'Evêché de Verdun en 1508. quitta l'Etat Eccléſiaſtique en 1512. mort le 23. Août 1528.

X & XI. *Claude & Catherine ſœurs jumelles*, nées à Bar le 24. Novembre 1502. mortes en bas âge.

XII. *François Comte de Lambeſq*, né à Bar le 24. Juin, jour de S. Jean-Baptiſte 1506. tué à la bataille de Pavie le 24. Février 1524.

Le tout tiré d'un Manuſcrit original du tems, conſervé aux Dominicains de Nancy.

René fit ſon Teſtament le 25. de May 1506. imprimé dans le P. Benoit, Hiſt. de Toul, pag. 480. & ici t. 3.

Il mourut à Fains, près de Bar, le 10. Décembre 1508. & fut enterré aux Cordeliers de Nancy, qu'il avoit fondés.

Philippe de Gueldres ſon épouſe, prit l'habit de Sœur Claire au Pont-à-Mouſſon, le 8. Décembre 1519. y fit profeſſion le 9. Décembre 1520. Elle fit ſon Teſtament avant de faire ſa profeſſion, le 23. Octobre. Imprimé dans Baleicourt, p. ccxxxvj. & y mourut le 26. Février 1547. âgée de quatre-vingt-ſept ans.

(*b*) Bulle du Pape Innocent VIII. de l'an 1488.

CLAUDE Duc de Guiſe, mourut le 12. Avril 1550. Antoinette de Bourbon ſon épouſe, mourut à Joinville le 22. Janvier 1583.

CLAUDE DE GUISE. *Sa Généalogie.*

CLaude de Guiſe, fils puîné du Duc René II. & de Philippe de Gueldres, né le 20. Octobre 1496. épouſa à Paris le 12. Juin 1513. Antoinette de Bourbon, dont il eut,

I. *Marie*, née au Château de Bar, le Jeudy 22. Novembre 1515. épouſa en 1533. ou 1534. Louis d'Orléans Duc de Longueville; & en 1538. Jacques V. Roy d'Ecoſſe, d'où eſt ſortie Marie Stuart Reine d'Ecoſſe.

II. *François*, né au Château de Bar, le Jeudy 17. Février 1519. avant Pâques, c'eſt-à-dire, 1520. tué par Poltrot en Février 1562. ou 1563. avant Pâques.

III. *Louiſe*, née à Joinville le Jeudy 10. Janvier 1520. c'eſt-à-dire, 1521. avant Pâques; épouſa Charles de Croy Prince de Chimay; mourut ſans enfans en 1542.

IV. *Renée*, née à Joinville le 22. Septembre 1522. Elle fut Religieuſe, puis Abbeſſe à S. Pierre de Reims; morte en 1546.

V. *Charles*, né le Vendredy 17. Février 1524. au Château de Joinville. Il fut Archevêque de Reims, & Cardinal du titre de ſainte Cécile, mourut le 26. Décembre 1574. dans la ville d'Avignon.

VI. *Claude*, né à Joinville le Mercredy premier d'Août 1526. Il fut Duc d'Aumale; mort le 23. Mars 1573.

VII. *Louis*, né à Joinville le 22. Octobre 1527. Il fut Archevêque de Sens, Cardinal, & Evêque d'Albi; mourut à Paris le 29. Mars 1578. enterré à S. Victor, dont il étoit Abbé.

VIII. *Philippe*, né à Joinville le 3. Septembre 1528. mort le 24. ſuivant.

IX. *Pierre*, né à Joinville le Dimanche de la Paſſion, troiſiéme Avril 1529. c'eſt-à-dire, 1530. avant Pâques.

X. *Antoinette*, née au Château de Doulevant, le dernier ou 31. Août 1531. Elle mourut Abbeſſe de Fare-montier le 24. Mars 1561.

XI. *François*, Grand Prieur de France, né à Joinville le 18. Avril 1534. après Pâques, mort en 1563. le 6. Mars.

XII. *René de Lorraine*, Marquis d'Elbeuf, né à Joinville le 14. Août 1535. Il mourut en 1566. Il avoit épouſé Louiſe de Rieux, fille de Claude de Rieux Comte d'Harcourt. Il eſt la Tige de la Branche d'Elbeuf. Voyez cy-après.

Dom Claude de Guiſe, fils naturel de Claude de Guiſe, & d'une Dame de Dijon, fut Religieux de S. Benoît, Abbé de S. Nicaiſe de Reims, puis de Cluny; mourut le 23. Mars 1612.

FRANÇOIS Duc de Guiſe, tué devant la Rochelle en 1563. au mois de Mars.

François Duc de Guiſe, fils aîné de Claude de Lorraine, & d'Antoinette de Bourbon: il épouſa au mois d'Octobre 1549. Anne d'Eſt, fille aînée d'Hercule d'Eſt Duc de Ferrare, & de Renée de France; défendit Metz en 1552. contre l'Empereur Charles-Quint; mourut en 1563. laiſſa pluſieurs enfans, ſçavoir;

I. *Henry*, né le dernier Décembre 1550. Il fut le premier Prince de Joinville, Duc de Guiſe, Pair de France, épouſa le.... Septembre 1570. Catherine de Cleves, ſeconde fille du Duc de Nevers.

II. *Catherine-Marie*, née à Joinville le 19. Juillet 1552. fut ſeconde femme de Louis de Bourbon Duc de Montpenſier en 1570. morte le 6. May 1596.

III. *Charles*, né à Meudon près Paris, le 26. Mars 1554. Il fut Duc de Mayenne, & Chef de cette Branche.

IV. *Louis*, né à Dampierre le 6. Juillet 1555. Il fut Cardinal de Guiſe, Archevêque de Reims, &c. maſſacré à Blois le 24. Décembre 1588. fut pere de Louis de Guiſe, Baron d'Ancerville, connu dans notre Hiſtoire.

V. *Antoine*, né à Nanteuil le 25. Avril 1557. mort jeune le 26. Avril 1560.

VI. *François*, né à Blois le dernier Décembre 1559. mort jeune en 1573.

VII. *Maximilien*, né le 25. Octobre 1562. mort en 1567.

CLAUDE, mort le 14. Mars 1573.

Claude, troiſiéme fils du Duc Claude de Guiſe, Tige de la Branche d'Aumale, épouſa à Fontainebleau, le premier d'Août 1547. Louiſe de Brezé, fille de Louis de Brezé Comte de Maulevrier, & de Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, d'où eſt ſorti,

I. *Henry* Comte de Saint-Vallier, né à S. Germain le 21. Octobre 1549. mort au mois d'Août 1559.

II. *Catherine-Rémula*, née à S. Germain au mois d'Octobre 1550. mariée en 1569. à Nicolas de Lorraine Comte de Vaudémont, puis Duc de Mercœur.

III. *Madelaine*, née le 10. Février 1554. ou 1555. avant Pâques, ſelon notre maniere de compter; morte jeune.

IV. *Diane*

IV. *Diane*, née en 1558. épouſa le 13. Novembre 1576. François de Luxembourg Duc de Piney, &c.

V. *Charles*, né à Manny le 26. Janvier 1558. ou 1559. avant Pâques, fut Duc d'Aumale, & en continua la race.

VI. *Antoine* Comte de Saint-Vallier, né le premier Novembre 1562. mort jeune.

VII. *Claude*, Abbé de Bek, Chevalier de Malthe, dit le Chevalier d'Aumale, mort le 3. Janvier 1591. âgé de vingt-ſept ans dix mois vingt-un jours.

VIII. *Charles*, mort à Paris le 7. May 1568. âgé de ſeize mois, treize jours.

IX. *Antoinette*, née à Nancy le 9. Juin 1560. morte jeune.

X. *Antoinette-Louiſe*, née à Joinville le 19. Septembre 1561. Abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons, morte le 24. Août 1643.

XI. *Marie de Lorraine*, Abbeſſe de Chelles, morte l'an 1627.

RENE' de Lorraine, mort en 1566.

René de Lorraine Duc d'Elbeuf, tige de la branche de même nom, fils de Claude de Guiſe, & d'Antoinette de Bourbon, épouſa à Blois le 3. Février 1551. ou 1552. avant Pâques, Louiſe de Rieux Comteſſe d'Harcourt; d'où ſont ſortis,

I. *Marie*, née le 21. ou 22. d'Août 1554. ou 1555. mariée en 1576. à Charles d'Aumale ſon couſin; mourut vers l'an 1603.

II. *Charles*, né à Joinville le 5. Octobre 1556. mort en 1605. fut fait Duc & Pair en 1581. épouſa Marguerite de Chabot, fille d'Alienor Comte de Charny; d'où eſt ſortie une nombreuſe poſtérité.

HENRY de Lorraine, mort le 23. Décembre 1588.

Henry de Lorraine Duc de Guiſe, fils de François auſſi Duc de Guiſe, & d'Anne d'Eſt, épouſa Catherine de Cleves, ſeconde fille du Duc de Nemours, le..... de Septembre 1570. De ce mariage ſortirent,

I. *Charles de Lorraine*, Duc de Guiſe, né au Château de Joinville le 20. d'Août 1571. mort en Italie le 30. Septembre 1640. avoit épouſé Henriette Catherine, fille de Henry Duc de Joyeuſe, dont il eut, 1. *François*, *Henry*, *&c.*

II. *Henry*, né à Paris le dernier Juin 1572.

III. *Charles*, né à Paris à l'Hôtel de Guiſe, le 20. Janvier 1576. avant Pâques, mort la même année.

IV. *Louis* Cardinal de Guiſe, Archevêque de Reims, né le 22. Janvier 1575. mort le 21. Juin 1621.

V. *François-Alexandre Paris*, né poſthume, Chevalier de Malthe, mort le premier Juin 1641.

VI. *Catherine*, née & morte en 1573.

VII. *Jeanne* Abbeſſe de Jouarre, morte le huit Octobre 1638. âgée de 52. ans.

VIII. *Louiſe-Marguerite*, épouſa le 14. Juillet 1605. François de Bourbon Prince de Conty, mourut le 30. Avril 1631.

IX. *Claude*, Duc de Chevreuſe, né le 3. Juin 1578. mort à Paris le 24. Janvier 1657.

X. *Renée*, Abbeſſe de S. Pierre de Reims, morte le 26. Juin 1626.

XI. *Chriſtine*, née en 1580.

XII. *François*, né en 1581. mort en 1582.

XIII. *Marie*, née en 1577. morte en 1582. enterrée à S. Jean en Gréve à Paris.

XIV. *Catherine*, née en 1579. morte ſans alliance; enterrée aux Filles-Dieu à Paris.

Suite des Ducs de Lorraine.

Antoine Duc de Lorraine depuis 1508. juſqu'en 1544.

ANTOINE Duc de Lorraine, ſuccéde à René II. en 1508. meurt en 1544.

Antoine Duc de Lorraine, né le 4. Juin 1489. fut élevé dans la Cour de Louis XII. Roy de France. Il ſuccéda au Duc René II. ſon pere en 1508. & épouſa le 26. Juin 1515. au Château d'Amboiſe, Renée de Bourbon, fille de Gilbert de Bourbon, Comte de Montpenſier, & de Claire de Gonzague fille de Frideric Marquis de Mantouë, dont il eut,

I. *Anne de Lorraine*, née le 25. Juillet 1522. mariée par Traité paſſée le 22. d'Août 1540. à René de Châlons Prince d'Orange, mort devant S. Dizier le 15. Juillet 1544. Anne ſon épouſe prit en ſecondes nôces Philippe de Croy premier Duc d'Arſcot; elle mourut en 1568. Elle eut de ſon ſecond mariage un fils poſthume, nommé Charles-Philippe Prince de Croy, marquis d'Havré.

II. *François I.* qui lui ſuccéda dans le Duché de Lorraine, né à Nancy le Dimanche 23. d'Août 1517.

III. *Nicolas de Lorraine*, né au Château de Bar le 17. d'Octobre 1524. Il eut d'abord les Evéchés de Metz & de Verdun; & ayant quitté l'Etat Eccléſiaſtique en 1545. il porta les noms de Comte de Vaudémont (*a*), & de Marquis de Nommeny (*b*). Il fut Régent

(*a*) Le Prince Nicolas fut tiré Comte de Vaudémont le 28. Juillet 1530.

(*b*) La Terre de Nommeny fut érigée en Marquiſat par l'Empereur Maximilien en 1569.

de Lorraine avec Chriſtine de Dannemark ; & épouſa en premieres nôces en 1549. à Bruxelles, Marguerite d'Egmond, qui mourut le..... May 1554. en ſecondes nôces, le 24. Février 1554. ou 1555. ſelon notre maniere de compter, il épouſa Anne de Savoye de Nemours, décédée à Nommeny le 4. Juillet 1568. & en troiſiémes nôces, le Mercredy 11. May 1569. il épouſa à Reims Catherine de Lorraine d'Aumale.

Du premier mariage, Nicolas de Lorraine eut,

I. *Marie*, née le 9. Février 1550. ou 1551. ſelon notre maniere de compter.

II. *Catherine*, née à Nommeny le 26. Février 1551. c'eſt-à-dire, 1552. ſelon notre maniere de compter d'aujourd'hui ; car alors l'année ne commençoit qu'à Pâques.

III. *Henry de Lorraine*, Comte de Chaligny, né à Nommeny le 9. Avril 1552. baptiſé le 17. du même mois.

IV. *Louiſe*, née à Nancy le dernier Avril 1554. baptiſée le 6. May de la même année ; épouſa le 15. Février 1574. Henry III. Roy de France.

Du ſecond mariage, il eut,

I. *Claude de Lorraine*, née à Nommeny le 12. d'Avril jour de Quaſimodo 1555. baptiſée à S. George de Nancy le 28. jour de May de la même année.

II. *Philippe-Emmanuel Duc de Mercœur*, né à Nancy le 9. Septembre 1558. baptiſé à S. George de Nancy le 15. Décembre.

III. *Charles*, né à la Malgrange, dit le Pavillon ſans ſoucy, le 20. d'Avril ſecond Dimanche après Pâques 1561. & fut baptiſé à S. George le Jeudy premier jour de May. Il fut Evêque de Toul.

IV. *Jean de Lorraine*, né à Deneuvre le 15. Septembre 1563. mort peu de jours après, & enterré aux Carmes de Baccarat, à côté du grand Autel.

V. *Marguerite*, née à Nommeny le 14. May 1564.

VI. *François Marquis de Chauffin*, né le 15. Septembre 1567.

Du troiſiéme mariage, il eut,

I. *Henry Comte de Chaligny*, né à Nancy le Mardy dernier jour d'Avril 1569. ou 1570. ſelon la maniere de compter d'aujourd'hui.

II. *Chrétienne de Lorraine*, née au Château de Kœurs le Lundy 24. Septembre 1571.

III. *Antoine Monſieur*, né en 1573. mort à Mayence âgé de 14. ans en 1587. Il étoit Chanoine de Tréves. Brouver. t. 2. p. 423.

IV. *Louiſe de Lorraine*, née à Nancy le Dimanche 27. Mars 1575.

V. *Erric de Lorraine*, né à Nancy le Mercredy 14. Mars 1576.

Le Prince Nicolas de Lorraine Comte de Vaudémont, &c. Pere de tous ces Princes & Princeſſes, mourut le 23. Janvier 1576. ou plutôt 1577. avant Pâques, & fut enterré avec beaucoup de magnificence aux Cordeliers à Nancy.

J'ai tiré toutes ces particularités & ces dattes d'un Auteur contemporain très exact, conſervé en mſ. chez les Peres Dominicains de Nancy.

Le Duc Antoine eut auſſi, IV. *Jean*, né en 1526. mort jeune.

V. *Antoine de Lorraine*, né en 1528. mort en bas âge.

VI. *Eliſabeth*, née en 1530. morte en bas âge.

La Ducheſſe Renée de Bourbon mourut au mois de May le Lundy 25. May de l'an 1539.

Le Duc Antoine mourut à Bar-le-Duc le 14. Juin 1544. & fut enterré aux Cordeliers de Nancy. Son Teſtament eſt du 23. Juin.

François I. Duc de Lorraine, depuis 1544. juſqu'en 1545.

FRANÇOIS I. Duc de Lorraine, ſuccéde au Duc Antoine en 1544. & meurt le 12. Juin 1545.

François I. naquit à Bar-le-Duc le 15. Février, ſelon d'autres le 23. Août 1517. Il fut élevé à Paris avec les Princes enfans du Roy François I. ſon Parrein.

Le Duc François I. fils du Duc Antoine, eut pour Gouverneur dans ſa premiere jeuneſſe Jacques d'Arban, dit de Villeneuve, Seigneur de Beauvoiſin en Languedoc, lequel prit alliance avec Philippe d'Anneville, fille de Jean d'Anneville Seigneur de Keurs, Bailly de Bar, & de Mahaut d'Apremont ; cela paroît par la donation de la moitié de la Seigneurie de Commercy, faite à Jacques d'Arban le 19. Août 1530. cy-devant faite à Gerard d'Avillet, & auparavant à Nicolas de Montfort Comte de Compobaſſe.

Le même Duc François I. eut enſuite pour Précepteur Guillaume Bouquet Chanoine de S. George : cela paroît par le conſentement donné audit Bouquet par le Duc Antoine le 15. Mars 1532. à la réſignation que ledit Guillaume fit de ſa Chapelle de Roſieres.

François épouſa Chriſtine de Dannemarc, fille de Chriſtierne Roy de Dannemarc, & d'Eliſabeth d'Autriche ſœur de l'Empereur Charles-Quint. Le Contract de mariage eſt du 25. Mars 1540. Les nôces ſe firent à Bruxelles en 1541. Chriſtine étoit veuve de François Sforce Duc de Milan.

Suivant le Nécrologe des Peres Cordeliers de Nancy, Chriſtiene de Dannemarc eſt morte à Tortone en Lombardie le 10. Septembre 1590. Son Corps a été tranſporté de Tortone à Nancy. Il repoſoit dans le Ca-

veau du milieu du Chœur de l'Egliſe des Cordeliers, proche celui du Duc François ſon Mari: mais il eſt à préſent dans celui de la Rotonde. Quand on l'a tiré de ſon ancien Tombeau, pour le placer dans celui de la Rotonde, il étoit fort entier, & on y voit encore beaucoup de chair. Il paroît que cette Princeſſe étoit d'un grand embonpoint; elle a même toutes ſes dents qui ſont fort belles. On aſſûre que c'eſt cette Princeſſe, qui la premiere a fait donner le Titre d'*Alteſſe* aux Ducs & Ducheſſes de Lorraine.

François laiſſa en mourant trois enfans; ſçavoir:

I. *Charles III.* qui lui ſuccéda.

II. *Renée*, née le 20. d'Avril 1544. fiança le 17. Septembre 1567. & épouſa le 22. Février 1568. Guillaume Duc de Bavierre; mourut à Munich le 23. May 1602.

III. *Dorothee*, fille poſthume, née à Deneuvre le 24. Août 1545. mariée le 20. Décembre 1575. avec Errich ou Erneſt Duc de Brunſvic, morte ſans enfans. Elle vivoit en 1618.

Dorothée de Lorraine fille du Duc François I. & de Chriſtine de Dannemarc, vint au monde ayant les deux poignets collés à ſes deux yeux, & les deux talons attachés à ſes cuiſſes. Pierſon Beauprey, dit Chaulot, Maître Chirurgien, entreprit cette cure, & détacha heureuſement les uns & les autres; cela ſe prouve par une Requête préſentée à S. A. R. en 1716. par le petit-fils maternel dudit Chaulot.

Le Duc Erric ſon époux mourut à Paris le 2. Novembre 1584.

Puſendorf, Introduct. à l'Hiſtoire Générale, l. 6. p. 12. 14. 39. dit qu'en 1562. Erric Roy de Suéde fit demander à l'Empereur Charles V. une Princeſſe de Lorraine dont il étoit Tuteur, en mariage. Il la demanda de nouveau en 1567. C'étoit apparemment une des deux Princeſſes filles de la Ducheſſe Chriſtine de Dannemarc, niéce de Charles V.

Charles III. Duc de Lorraine, depuis 1545. juſqu'en 1608.

CHARLES III. ſuccéda au Duc François I. ſon Pere, en 1545. & mourut en 1608.

Charles III. Duc de Lorraine naquit à Nancy le 18. Février 1542. ou plutôt 1543. avant Pâques. Je lis dans d'autres Mémoires, que le Duc Charles III. naquit le 15. Février 1542. que pour mémoire du jour de ſa naiſſance, il fonda en 1584. une Meſſe du S. Eſprit au 15. Février dans l'Abbaye de Bonfay. Il eut pour Gouverneur Claude d'Aguerre Chevalier, Baron de Vienne & de Sampigny, lequel reçut le 25. Novembre 1558. pour récompenſe de ce ſervice, la Charge de Maréchal de Lorraine, vacante par la mort de Jean Comte de Salm.

Le Duc Charles III. eut pour Mareine Marie-Françoiſe Palcologue de Ferrare, de Montferrat, Princeſſe de Macédoine, qui fut auſſi Gouvernante des Princeſſes Renée & Dorothée de Lorraine, ſœurs du Duc Charles III.

Le Roy Henry II. après avoir réüni les trois Evêchés à ſa Couronne en 1552. fit conduire le jeune Duc à Paris, pour y être élevé près de ſa perſonne. Charles y épouſa le 22. Janvier 1558. ou plutôt 1559. Claude de France, fille de Henry II. laquelle mourut le 20. Février 1574.

Le Duc Charles en eut pluſieurs enfans; ſçavoir:

I. *Henry II.* Duc de Lorraine, qui lui ſuccéda, né à Nancy le 8. Novembre 1563. baptiſé à Bar-le-Duc par le Cardinal de Lorraine, le 8. May 1564.

II. *Charles Cardinal de Lorraine*, né à Nancy le premier Juillet 1567. mort à Nancy le 30. Octobre 1607. ou le 23. Novembre. Nécrologe de Clairlieu.

Enfans de

III. *François Comte de Vaudémont*, né le 27. Février 1571. ou 1572. avant Pâques. Il épouſa en 1597. Chriſtine de Salm, dont il eut,

François Comte de Vaudémont fils de Duc Charles III.

I. *Henry Marquis de Hatton-châtel*, qui mourut ſans avoir été marié; il étoit né le 16. Mars 1602. & mourut en 1621. le 15. May.

II. *Charles IV.* né le 5. Avril 1604. Il régna, & épouſa la Princeſſe Nicole ſa couſine germaine.

III. *Nicolas-François*, né le 8. Décembre 1609. épouſa en 1634. la Princeſſe Claude ſa couſine germaine.

IV. *Henriette Princeſſe de Phalzbourg*, née le 5. ou 7. Avril 1605. qui épouſa en premieres nôces, le 22. May 1621. Louis de Lorraine Comte de Boulay, Prince de Phalzbourg, fils naturel de Louis de Lorraine Cardinal de Guiſe, mort à Munich en 1631. & en ſecondes nôces, 16. Octobre 1644. Charles Guaſco Marquis de Silerio; & en troiſiémes nôces, Chriſtophe de Moura; & enfin en quatriémes nôces, Joſeph ou Jerôme de Grimaldi, Prince de Lixin. Elle décéda au Neuf-Château le 19. Décembre ou Novembre 1660.

V. *Marguerite*, qui épouſa en 1631. Gaſton de France Duc d'Orléans. Elle étoit née le 22. Juillet 1613. ou 1605. morte le 3. Avril 1672. enterrée à S. Denys près du Duc ſon époux.

VI. *Chriſtine*, née le 3. Avril 1621. Le Duc François de Vaudémont eut encore, dit-on, un fils naturel nommé Charles Bâtard de Lorraine, Chevalier de Malthe.

Le Duc François fit ceſſion des Duchés de Lorraine & de Bar, à Charles & Nicolas François ſes fils, le 26. Novembre 1626. Il

Digitized by Google

mourut le 3. Octobre 1632. & Chriſtine de Salm ſon épouſe, le dernier de Décembre 1627.

Suite des Enfans du Duc Charles III.

Le Duc Charles III. eut encore,

IV. *Chriſtine*, née à Nancy le 6. Août 1565. mariée en 1583. à Ferdinand-Gerard Duc de Toſcane; elle mourut à Florence le 14. Décembre 1637.

V. *Antoinette*, née à Gondreville le 26. Août 1568. mariée en 1599. à Jean Guillaume Duc de Cleves, morte ſans enfans vers l'an 1602.

VI. *Anne*, née à Nancy le 11. Juillet 1569. & morte le 8. Août 1576. âgée de ſix ans, dix mois.

VII. *Catherine*, née à Nancy le 3. Novembre 1573. baptiſée à Nancy le 20. du même mois, Abbeſſe de Remiremont, morte à Paris le 7. Mars 1648.

VIII. & IX. *Eliſabeth & Claude*, ſœurs utérines, nées à Nancy le 9. Octobre 1574. Claude fut baptiſée le 10. du même mois; mais elle ne vécut pas: elle mourut à Condé le 2. Octobre 1576. Eliſabeth fut baptiſée le 18. Novembre 1574. & elle épouſa le 6. Février 1594. ou 1595. Maximilien Duc de Baviere. Elle mourut le 6. Janvier 1635. ſans avoir eû d'enfans.

X. Le Duc Charles III. eut un fils naturel, nommé *Charles de Remoncourt Abbe de Gorze*, qui a vécu juſqu'à l'an 1648.

Le grand Duc Charles III. mourut à Nancy le 14. May 1608. & fut enterré aux Cordeliers. La Ducheſſe Claude de Bourbon ſa femme mourut auſſi à Nancy le 20. Février 1574. c'eſt-à-dire, 1575. avant Pâques, âgée de trente-ſept ans.

HENRY II. Duc de Lorraine, ſuccéde au grand Duc Charles III. en 1608. & meurt le 30. Juillet 1624.

Henri II. ſurnommé le bon Duc Henry Duc de Lorraine, depuis 1608. juſqu'en 1624.

Henry II. Duc de Lorraine, naquit à Nancy le 8. Novembre 1563. Il épouſa le 30. Janvier 1598. Catherine de Bourbon, ſœur du Roy Henry IV. laquelle mourut à Nancy ſans enfans, le 13. Février 1604. Henry épouſa en ſecondes nôces, par Contract paſſé le 13. Février 1606. Marguerite de Gonzague, fille de Vincent Duc de Mantoue, dont il n'eut que deux filles, ſçavoir:

I. *Nicole*, née le troiſiéme Octobre 1608. qui épouſa le 22. May 1621. Charles IV. fils de François Comte de Vaudémont. Elle mourut ſans enfans à Paris le 27. Février 1657. & fut miſe en dépôt en la Paroiſſe de S. Paul de la même ville.

II. *N.* née le 10. Février 1611. à une heure après midi, morte le lendemain à ſept heures du matin. Elle eſt enterrée au Couvent de l'Egliſe des P. P. Cordeliers, entre le cercueil de Marguerite de Gonzague ſon ayeule, & celui de François ſon ayeul.

III. *Claude*, née le 15. Octobre 1612. épouſa le 11. Février 1634 le Prince Nicolas-François ſon couſin germain, frere du Duc Charles IV. Elle mourut en couche à Vienne en Autriche, âgée de trente-ſix ans, le 2. Août 1648. Son corps fut amené en Lorraine, & dépoſé dans l'Egliſe des Dames de Remiremont, d'où il fut rapporté à Nancy, & inhumé dans les Tombeaux des Ducs aux Cordeliers, le 22. Novembre 1716.

La Ducheſſe Marguerite de Gonzague mourut à Nancy le 7. Février 1632.

Le Duc Henry II. eut encore un fils naturel, & légitimé le 10. Janvier 1605. nommé *Henry*, qui fut Abbé de S. Mihiel, de S. Pierre-mont, & de Bouzonville. Il mourut le 24. Novembre 1626.

M. le Préſident Pariſot m'écrit du 7. Janvier 1744. que le bon Duc Henry eut un ſecond fils naturel nommé *Charles*, qui fut Chevalier de Malthe, & qu'il en a la preuve dans un Régiſtre in-fol. qui contient la Copie des Lettres du bon Duc Henry II. Il m'a envoyé ce Régiſtre, où j'ai en effet trouvé que le Duc Henry recommande très affectueuſement au Grand-Maître de Malthe ſon fils naturel *le Chevalier de Lorraine*, nommé *le Chevalier de Bar*. Il y a ſur ce ſujet quatre ou cinq Lettres, dans l'une deſquelles il prie le Grand-Maître de lui accorder une grande Croix à ſon arrivée à Malthe. Dans une autre, il remercie le Grand-Maître d'avoir donné à ſon fils naturel une ſomme de deux mille ſix cens écus, lorſqu'il a voulu retourner en Lorraine. Dans une autre Lettre, il parle d'une chûte que le Chevalier de Bar a faite au mois de Novembre dernier, qui faillit de l'emporter. Je rapporte ces circonſtances, pour conſtater l'exiſtence de ce Prince dont il ne dit pas le nom de Baptême.

Il eſt fort différent du Prince Henry Abbé de S. Mihiel & de Bouzonville, dont il parle ailleurs: celui-ci s'appelloit *Charles*, & l'Abbé de S. Mihiel ſe nommoit *Henry*. Celui-ci eſt ſurnommé *de Bainville*, dans l'Acte de Légitimation, & l'autre eſt qualifié *Charles Comte de Briey*, dans l'Acte de Légitimation du 10. Janvier 1605. Il fut Seigneur uſufruitier de Darney, & étoit Commandeur de S. Jean de Nancy en 1631.

Digitized by Google

Charles IV. Duc de Lorraine, depuis 1624. juſqu'en 1675.

CHARLES IV. Duc de Lorraine, ſuccéde au Duc Henry, en 1624. meurt en 1675.

Charles IV. fils de François Comte de Vaudémont, naquit le 16. Avril 1604. épouſa la Princeſſe Nicole en 1621. ſuccéda au bon Duc Henry en 1625. renonça au Duché en faveur de ſon Pere François Comte de Vaudémont le 24. Novembre 1625. François rendit le Duché à Charles le 26. Novembre de la même année. Charles en jouït juſqu'à ſa mort, arrivée le 17. Septembre 1675. dans le Camp d'Albac, âgé de 72. ans. Son corps demeura en dépôt aux Capucins de Coblentz juſqu'en 1717. qu'il fut rapporté en Lorraine, & inhumé aux Chartreux de Boſſerville.

Il avoit contracté mariage, du vivant de Nicole, le 2. Avril 1637. avec Beatrix de Cuſance, veuve d'Eugene-Leopold d'Oiſelet, Prince de Cante-croix, dont il eut Anne de Lorraine, épouſe de François-Jule-Marie, Prince de Liſlebonne; & Charles-Henry Comte de Vaudémont. Beatrix mourut à Beſançon le 5. Juin 1663. & Charles Prince de Vaudémont mourut à Nancy le 14. Janvier 1723.

Le Duc Charles contracta une troiſiéme alliance avec Marie-Louiſe d'Apremont, (elle ſe nomme Marguerite dans les Monnoyes) en 1664. Il n'en eut point d'enfans; & cette Princeſſe ſe remaria en 1679. à Henry-François Prince de Fondy Comte de Mansfeld. Louiſe-Marguerite mourut à Madrid le 22. Octobre 1692. laiſſant de ſon dernier mariage deux filles, Marie-Anne, née en 1680. & Marie-Alienor, née en 1682.

NICOLAS-FRANÇOIS, né le 6. Décembre 1606. fait Evêque de Toul en 1616. Cardinal en 1627. mort à Nancy le 25. ou 27. Janvier 1670. La Princeſſe Claude ſon épouſe mourut à Vienne en 1645. fut miſe en dépôt dans l'Egliſe de Remiremont.

Nicolas-François frere de Charles IV. né le 6. Décembre 1609. ayant épouſé, comme nous l'avons dit, ſa couſine germaine la Princeſſe Claude, l'onziéme Février 1634. & ayant en même tems quitté l'Etat Eccléſiaſtique, où il avoit été engagé juſqu'alors, fut obligé de ſortir de la Lorraine le premier Avril 1634. & de ſe retirer d'abord en Bourgogne, puis à Florence, en Baviere, & enfin à Vienne en Autriche. Il eut de la Princeſſe Claude,

I. *Anne-Marie* de Lorraine de Vaudémont.

II. *Anne-Eléonore-Dorothée*, ou *Domicelle de Lorraine*, née à Brouk en Styrie le 12. May 1645. & décédée à Vienne le 28. Février 1646.

III. *Ferdinand-Philippe-Joſeph-François-Ignace-Dominique-Humbert-Gaſpard de Lorraine*, né à Vienne en Autriche le 29. ou le 30. Décembre 1639. & mort à Paris le premier Avril 1659.

IV. *Charles de Lorraine*, né à Vienne en Autriche le 6. Avril 1643. Il fut connu ſous le nom de Charles V. & reconnu Duc de Lorraine, après la mort de ſon oncle Charles IV. arrivée en 1675.

V. *Marie-Anne-Thereſe-Judith de Lorraine*, née à Vienne le 2. Août 1645. morte à Paris au Palais d'Orléans le 17. Juin 1661. enterrée dans l'Egliſe du Noviciat des Jeſuites au Faubourg S. Germain.

Charles V. Duc de Lorraine, depuis 1675. juſqu'en 1690.

CHARLES V. Duc de Lorraine, ſuccéde à ſon oncle Charles IV. en 1671. meurt en 1690. le 18. Avril.

Charles V. Duc de Lorraine, naquit à Vienne en Autriche le 3. Avril 1643. Il fut nommé ſur les Fonts, Charles-Leopold-Hyacinthe-Nicolas-Sixte. Il ſuivit l'Etat Eccléſiaſtique juſqu'à la mort de ſon frere le Prince Ferdinand, arrivée en 1659. Il fiança, ou même il épouſa par Procureur en 1665. Marie-Jeanne-Baptiſte de Savoye-Nemours: mais ayant été contraint de ſe retirer en Allemangne, il y épouſa le 6. Février 1678. Eleonore-Marie d'Autriche, ſœur de l'Empereur Leopold I. & veuve de Michel Koriba-Vienoſviski Roy de Pologne. Il en eut pluſieurs enfans; ſçavoir:

I. *Leopold Duc de Lorraine*, né à Inſpruch le 11. Septembre 1679.

II. *Charles-Joſeph-Ignace-Antoine-Jean-Felicité* Grand-Prieur de Caſtille, Evêque d'Olmutz, Electeur de Tréves, né à Vienne le 24. Novembre 1680. mort le 4. Décembre 1715.

III. *Joſeph-Innocent-Emmanuel-Felicien-Conſtant*, né à Inſpruch le 20. Octobre 1685. tué à la bataille de Caſſano, le 16. Août 1705.

IV. *François-Antoine-Joſeph-Ambroiſe*, Abbé de Stavelo, né à Inſpruch le 8. Décembre 1689. mort le 27. Juillet 1715.

V. *Charles-Ferdinand*, né le 9. Août 1683. mort en bas âge.

VI. *Eleonore de Lorraine*, née le 8. ou 28. d'Avril 1682. morte peu de jours après ſa naiſſance.

Le Duc Charles V. mourut à Velz en Autriche le 18. Avril 1690. demeura en dépôt dans l'Egliſe des Jeſuites d'Inſpruch juſqu'au mois d'Avril 1700. qu'il fut apporté à Nancy, & inhumé aux Cordeliers de Nancy le 19. Mars 1700.

Leopold I. Duc de Lorraine, depuis 1690. juſqu'en 1729.

LEOPOLD I. Duc de Lorraine, depuis 1690. juſqu'en 1729.

Le Duc *Leopold I.* entra dans la jouïſſance de ſes Etats en vertu de la paix de Riſvik, concluë en 1697. Il épouſa en 1698. *Charlotte-Eliſabeth de France*, fille de Philippe de France Duc d'Orléans, née le 13. Septembre 1676. Il en a eû pluſieurs Princes & Princeſſes, ſçavoir;

I. *N.* Duc de Bar, né le 26. Août 1699. mort le 4. Avoil 1700.

II. *Charlotte-Eliſabeth*, née le 21. d'Octobre 1700. morte le 4. de May 1711.

III. *N.* Princeſſe de Lorraine, née le 19. Novembre 1701. morte le même jour.

IV. *Gabrielle-Charlotte*, née le 3. Décembre 1702. morte le 11. May 1711.

V. *Louis*, né le 28. Janvier 1704. mort le 10. ou 11. May 1711.

VI. *Joſephe-Gabrielle*, née le 6. Février 1705. morte en 1709. le 26. Mars.

VII. *Gabrielle-Louiſe*, née le 4. Mars 1706. morte le 13. Juin même année.

VIII. *Leopold-Clement*, née le 25. Avril 1707. mort le 4. Juin 1723.

IX. *François*, né le 8. de Décembre 1708.

X. *N.* née le 4. Juillet 1710. morte le 23. Août de la même année.

XI. *Eliſabeth-Thereſe de Lorraine*, née le 15. Octobre 1711. épouſa le Roy de Sardaigne le 5. Mars 1737. mourut le 3. Juillet 1741.

XII. *Charles-Alexandre Prince de Lorraine*, né le 12. Décembre 1712. a épouſé en 1744. Marie-Anne-Eleonore d'Autriche, morte en 1745.

XIII. *Anne-Charlotte*, né le 4. May 1714. aujourd'hy Abbeſſe de Remiremont.

XIV. *N.* née le 28. Novembre 1715. morte en venant au monde.

Le Duc Leopold eſt mort le 27. Mars 1729.

Le Duc François III. ſon fils ayant épouſé Marie-Thereſe d'Autriche, aujourd'hui Reine de Hongrie en 1737. céda ſes Etats à la France le 21. Mars la même année 1737.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES ROIS DE LORRAINE.

LE Roy Lothaire fils de l'Empereur Lothaire, donna à ſon Royaume le nom de *Lorraine*, qui lui eſt demeuré juſqu'aujourd'hui, quoique reſſerré dans des bornes
855. beaucoup plus étroites qu'il n'étoit alors. Le
869. Roy Lothaire commença à régner en 855. & mourut en 869 ſans laiſſer d'enfans.

870. Charles le Chauve & Louis de Germanie, oncle de Lothaire, ſe partagerent la Lorraine en 870.

Louis eut Cologne, Utrech, Straſbourg, Baſle, Tréves, Metz, Aix-la-Chapelle, avec leur territoire, & ce qui eſt entre la Riviere d'Ourt & la Meuſe. Charles le Chauve eut tout le reſte de la Lorraine.

877. Après la mort de Charles le Chauve, ar-
878. rivée en 877. la Lorraine fut de nouveau partagée. Louis le Begue demeura maître de ce qui avoit été à Charles le Chauve ſon Pere; & Louis de Germanie eut le reſte de
879. la Lorraine.

Louis le Begue étant mort en 879. Louis de Germanie réünit toute la Lorraine ſous ſa domination.

881. Après la mort de Louis de Germanie, ar-
887. rivée en 881. Charles le Gros jouït de toute la Lorraine juſqu'en 887. qu'il fut détrôné; & le Roy Arnoû fut reconnu Roy de Lorraine en ſa place. Il céda ce Royaume en
895. 895. à Zuindebolde ſon fils, qui le tint juſ-
900. qu'en 900.

Louis ſon frere lui ſuccéda, & tint ce Royaume juſqu'en 912. (C'eſt vers ce temsci qu'il faut mettre le commencement des Ducs de Lorraine, dont nous donnerons la Liſte immédiatement après celle des Rois de Lorraine.) 912.

Charles le ſimple fut reconnu Roy de Lorraine, depuis l'an 912. il en jouït juſ- 912.
qu'en 923. 923.

Alors une partie des Seigneurs Lorrains rendit hommage à Raoul Roy de France, & une autre à Henry Roy de Germanie; & enfin ce dernier demeura ſeul maître de la Lorraine, depuis l'an 925. juſqu'en 936. 925.
936.

Othon I. lui ſuccéda, & jouït du Royaume de Lorraine juſqu'à ſa mort; & après lui, les autres Empereurs ou Rois d'Allemagne, qui la faiſoient gouverner par des Ducs Feudataires, ou Bénéficiaires, juſqu'en l'an 1048. 1048.
que l'Empereur Henry III. donna l'inveſtiture de la Lorraine à Gerard d'Alſace, qui en a joüi en toute ſouveraineté, de même que les Ducs ſes ſucceſſeurs, juſqu'à la ceſſion faite par le Duc François en 1737.

Staniſlas Roy de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar, né le 18. Avril 1677.

Catherine Opalinska Reine de Pologne, Ducheſſe de Lorraine & de Bar, née le 28. Mars 1680.

Digitized

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES DUCS DE LORRAINE.

REINIER étoit Duc de Lorraine dès l'an 902. 905. 906. ou 907. 911. 912. Il mourut en 916. toutefois il prend encore le nom de Comte durant les années 905. 907. 912. (*a*)

Pendant que les Provinces qui portent aujourd'hui le nom de Lorraine & Barrois, avec les circonvoiſines, étoient poſſedées en Souveraineté par des Rois d'Auſtraſie & de Lorraine; ils y établiſſoient des Commandans, ſous le titre de Ducs, qui avoient la conduite des Armées, & l'adminiſtration de la Juſtice; ainſi que les Rois d'Allemagne & de France en établiſſoient dans leurs Etats.

Il eſt inutile ici de parler de ceux qui poſſéderent le commandement ou la qualité de Duc ſous les Rois d'Auſtraſie; il ſuffit de parler de ceux qui l'ont exercé ſous les Rois de Lorraine, dont le premier fut Lothaire III. fils de l'Empereur Lothaire, qui commença ſon régne en 855.

Le premier, & le plus illuſtre des Ducs & Commandans dans le Royaume de Lorraine, fut Regnier Comte de Hainaut, ſurnommé Au long col, qui mourut en 916.

Le ſecond fut Giſlibert ou Giſilbert ſon fils, qui mourut en 939. (*b*)

Le troiſiéme fut Henry, qui ſelon quelques-uns, étoit fils de Giſlibert; & ſelon d'autres, Duc de Saxe frere de l'Empereur Otton I.

La derniere opinion paroît fondée ſur ce que Henry fils de Giſilbert, étant encore fort jeune à la mort de ſon pere, l'Empereur n'aura pas voulu laiſſer un Gouvernement de cette importance entre les mains d'un enfant. Quoi qu'il en ſoit, le Duché de Lorraine ne fut pas long-tems ſur la tête d'un Henry: car le fils de Giſilbert mourut peu de tems après; & l'autre s'étant révolté contre l'Empereur, il eſt probable que l'Empereur diſpoſa de cette dignité.

Le quatriéme fut Otton, fils de Ricuin, que l'Empereur Otton II. poſſédant le Royaume de Lorraine, y établit Duc en 942. Otton mourut en 944.

Le cinquiéme fut Conrard fils de Vetner Duc de Franconie, à qui le même Empereur donna le Duché de Lorraine en 944. & il en jouït juſqu'en 952.

Le ſixiéme fut Brunon Archevêque de Cologne, frere de l'Empereur Otton, qui eut ce Duché en 952.

C'eſt lui qui le premier donna lieu à la diſtinction de la haute & baſſe Lorraine. Il poſſéda le Duché de tout le Royaume de Lorraine juſqu'en 959. que ſe voyant fort éloigné de la haute Lorraine, par ſa réſidence ordinaire à Cologne, il établit une eſpéce de Lieutenant, ſous le nom de Duc; ce fut Frederic Comte de Chaumontois; & Brunon, en ſe conſervant celui de la baſſe, ſe donna le titre éminent d'*Archiduc de Lorraine*, juſqu'à ſa mort arrivée en 965. depuis lequel tems il ne ſe trouve plus de Duc ou de Commandant dans le Royaume de Lorraine pendant quelques années, quoique Frederic, ſon fils Thierry, & ſon petit-fils Frederic euſſent continué de prendre la qualité de Duc de la haute Lorraine, ou Moſellane, juſqu'en l'année 977. que Charles de France, frere cadet de Lothaire Roy de France, fut fait Duc de Lorraine par l'Empereur Otton III.

C'eſt un propléme dans l'Hiſtoire, de ſçavoir ſi Charles de France fut fait Duc de tout le Royaume de Lorraine, ou s'il ne fut fait Duc que de la baſſe Lorraine.

Le doute en réſulte, de ce que depuis l'an 977. Frederic, ſon fils, & ſon petit-fils, portoient la qualité de Duc de la haute Lorraine, ou Moſellane, & qu'il n'eſt pas à préſumer qu'ils l'euſſent porté, ſi Charles de France eût été revêtu de la qualité de Duc de la haute Lorraine, auſſi-bien que de la baſſe.

Ceux qui ſoutiennent l'opinion contraire, diſent qu'il n'y a nulle apparence que Charles de France eût abandonné le parti de Lotaire ſon frere, & eût pris celui de l'Empereur Otton III. ſon ennemi, pour avoir ſeulement le Duché de la baſſe Lorraine; lui qui pouvoit probablement eſpérer de ſuccéder au Royaume de France, puiſque Lothaire ſon frere n'avoit qu'un fils aſſez foible de corps & d'eſprit (qui fut Roy ſous le nom de Louis

(*a*) *Martenne, ampliſſ. collect. t. 2. pp. 36. 37. 40.* Regnier étoit voüé de Stavelo & d'Epternach: il fut même Abbé de cette Abbaye, de même que Herman & Sigefroy, qui ſe qualifient Ducs de Lorraine.

(*b*) En 935. & 937. nous trouvons Adelbert Duc de Lorraine. *Ampliſſ. collect. t. 1. p. 41.* En 938. ou 39. une Ducheſſe *Beatrix*, & Zuindeboldе Comte du Palais. Titre de Senones.

Digitized by Google

V. & qui mourut peu de tems après.) Ainſi il falloit de grands avantages, pour déterminer Charles à quitter ſa Patrie, & à ſe livrer à l'ennemi de ſon frere: & comme Frederic & ſa poſtérité ne tenoient leurs droits que de l'Archevêque Brunon, à la mort duquel il étoit expiré, l'Empereur Otton pouvoit ſans injuſtice donner même le Duché de la haute Lorraine à Charles, de même que celui de la baſſe: auſſi voit-on que Guillaume de Nangis, Religieux de S. Denys, qui vivoit dans le treiziéme ſiécle, & qui pouvoit facilement avoir des connoiſſances certaines de ce qui s'étoit paſſé deux ſiécles auparavant, s'explique en termes généraux ſur cet événement, & dit que Charles *in Regno Lotharienſi adeptus eſt Ducatum.*

Et Mezeray dans ſon Hiſtoire, après avoir d'abord propoſé ce point comme problématique, convient que l'Empereur Otton III. donna à Charles de France le Pays des environs de la ville de Metz: ce qui lui eût été fort inutile, s'il n'y avoit pas eû l'autorité du Gouvernement. Enfin la défection de Charles ayant fort irrité ſon frere Lothaire, & l'ayant porté au deſſein de s'en vanger, on ne voit pas que Lothaire ſe ſoit jetté ſur la baſſe Lorraine; mais au contraire ce fut ſur la haute, s'étant d'abord emparé de Metz, d'où ayant été chaſſé, il retomba quelque tems après ſur Verdun, qu'il quitta auſſi-tôt qu'il eût appris que l'Empereur Otton amaſſoit des troupes pour l'en chaſſer.

C'eſt ſur ces raiſons que les Lorrains regardent Charles de France comme le premier Duc héréditaire de toute la Lorraine, en ayant été inveſti à juſte titre par l'Empereur Otton, & qu'ils le comptent pour ſeptiéme Duc de la haute Lorraine.

Ducs de la Haute Lorraine.

984. THIERRY I. fils du Duc Frideric I. fut Duc de la haute Lorraine, depuis 984. juſqu'en 1026. Bayon met ſa mort en 1029. p. lxvij. & dit que *Fridericus ex filio nepos, quia ipſe æquivocus filius ante obierat, ſuccedens, paucis diebus Lotharingis præfuit.* Ici, t. 2.

Frideric II. petit fils de Thierry par ſon fils, gouverna la haute Lorraine, depuis l'an 1026. juſques vers l'an 1031. Bayon, p. lxvij. ou juſqu'en 1034. ou 1027. ſelon d'autres, qu'il mourut ſans avoir d'enfans mâles. Il ne laiſſa que deux filles, *Beatrix* & *Sophie*; & ſelon Bayon, *Petronille*, qui épouſa un Duc d'Alſace.

Alors l'Empereur Conrade le Salique donna le Gouvernement de la haute Lorraine à Gozelon, qui avoit déja celui de la baſſe.

Il gouverna ces deux Provinces juſqu'à ſa mort, arrivée en 1044.

Mais dans le même tems *Adelbert*, Fondateur de Bouzonville, & *Adelbert* ſon fils, prenoient auſſi le nom de Duc de Lorraine Moſellane. *Adelbert* Fondateur de Bouzonville ſe qualifie Duc de Lorraine dès l'an 979.

Gerard, l'un de ſes fils, ne prend que la qualité de Comte en plus d'un endroit; mais *Adelbert* ſon autre fils, fut nommé Duc de Lorraine par l'Empereur Henry III. en 1047. & fut tué en 1048. par Godefroy Duc de la baſſe Lorraine; alors l'Empereur donna le Duché à *Gerard d'Alſace* fils d'Adelbert, en 1048.

En 1070. on lit *Henry* Roy de Lorraine, t. 3. *Theſaur. Anecdoct. p.* 790. E.

1048. *Gerard* d'Alſace, fait Duc de Lorraine en 1048. le poſſéda juſqu'à ſa mort arrivée en 1070.

1070. *Thierry* ou *Theodoric* ſon fils, depuis l'an 1070. juſqu'en 1115.

1138. *Simon I.* depuis 1115. juſqu'en 1138.

1176. *Matthieu I.* depuis 1138. juſqu'en 1176.

1207. *Simon II.* depuis 1176. juſqu'en 1207.

1205. *Ferry* ou *Frideric I.* de Bitche, depuis 1205. juſqu'en 1207.

1207. *Ferry II.* depuis 1207. juſqu'en 1213.

1213. *Thiebaut I.* depuis 1213. juſqu'en 1220.

1220. *Matthieu II.* depuis 1220. juſqu'en 1251.

1251. *Ferry III.* depuis 1251. juſqu'en 1303.

1303. *Thiebaut II.* depuis 1303. juſqu'en 1312.

1312. *Ferry IV.* ou *V.* depuis 1312. juſqu'en 1329.

1329. *Raoul*, depuis 1329. juſqu'en 1346.

1346. *Jean I.* depuis 1346. juſqu'en 1389. ou 1390.

1390. *Charles II.* depuis 1390. juſqu'en 1431.

1431. *René* d'Anjou I. du nom Epoux d'Iſabelle de Lorraine, depuis 1431. juſqu'en 1452. Il mourut Roy de Sicile en Provence en 1480.

1452. *Jean II.* Duc de Calabre & de Lorraine, depuis 1452. juſqu'en 1470.

1470. *Nicolas* Duc de Calabre & de Lorraine, depuis 1470. juſqu'en 1473.

1473. *René II.* du nom fils d'Iolande d'Anjou,

1508. depuis 1473. juſqu'en 1508.

1508. 1544. *Antoine*, depuis 1508. juſqu'en 1544.

1544. 1545. *François*, depuis 1544. juſqu'en 1545.

1545. 1608. *Charles III.* dit le Grand, depuis 1545. juſqu'en 1608.

1068. 1624. *Henry*, depuis 1608. juſqu'en 1624.

1624. 1676. *Charles IV.* & Nicole fille de Henry, depuis 1624. juſqu'en 1676.

Durant le même régne le Duc *François de Vaudémont* régna pendant quelques jours en 1625.

Et le Duc *Nicolas-François* frere de Charles, reçut la démiſſion des Etats du Duc Charles IV. ſon frere en 1633. mais elle a été ſans conſequence. *Nicolas-François* mourut en 1669.

1676. 1690. *Charles V.* depuis 1676. juſqu'en 1690. Il n'a pas joui de ſes Etats, & eſt mort en Allemagne.

Leopold a commencé à porter le nom de Duc de Lorraine en 1691. eſt rentré dans ſes Etats en 1697. eſt né en 1679. a épouſé Eliſabeth-Charlotte d'Orléans, le 25. d'Octobre 1698. mort le 27. Mars 1729.

François II. depuis 1729. juſqu'en 1736. qu'il a fait ceſſion de ſes Etats à la France.

Ducs de la Baſſe Lorraine.

977. CHARLES de France, frere puîné du Roy Lothaire, fut nommé Duc de la baſſe Lorraine par l'Empereur Othon II. en 977. & la gouverna juſqu'en 991.

996. *Henry* ſe dit Duc de Lorraine, de Brabant, & Marchis d'Empire, au Concile de Rome, t. 9. Concil. pag. 762.

Othon fils de Charles de France, ſuccéda à ſon pere dans le Duché de Lorraine, & le tint depuis 991. juſqu'à ſa mort arrivée en 1005. mais il mourut apparemment ſans enfans : on doute même s'il a été.

Godefroy (le Captif) fut nommé au Duché par l'Empereur Henry II. & le tint juſqu'à ſa mort arrivée en 1023. Je trouve un Duc *Godefroy* en 1036. t. 2. p. D. b. C'eſt apparemment le même que Gozelon ſon fils.

Gozelon ou *Gothilon I.* ſon fils, lui ſuccéda, & gouverna la baſſe Lorraine, juſqu'à ſa mort arrivée en 1044. (Il eut même le Gouvernement de la haute Lorraine depuis la mort de *Frideric II.* Duc de la haute Lorraine, arrivée en 1033. ou 1034.) Il avoit laiſſé quelques années avant ſa mort, le Gouvernement de la baſſe Lorraine à ſon fils *Godefroy le Grand*, qui ſuit.

Gozelon II. ou *Godefroy*, ſurnommé le Pareſſeux, ſuccéda au premier dans le Gouvernement de la baſſe Lorraine, en 1044. & le tint juſqu'à ſa mort, arrivée en 1046.

Frideric, fils de Frideric Comte de Luxembourg, depuis 1046. Il porte le nom de Duc de Lorraine en 1055. & 1056. Il étoit mort en 1065 ſans laiſſer d'enfans. Sa veuve épouſa Albert III. Comte de Namur.

Godefroy le Barbu, ou *le Grand*, fils de Gozelon I. & frere de Gozelon II. depuis 1046. juſqu'en 1070. En 1046. il ſe révolta contre l'Empereur, & prétendit au Duché de Moſellane, qui fut donné en 1047. à Albert d'Alſace. Godefroy lui fit la guerre, & le tua en 1048. Alors l'Empereur Henry III. ſurnommé le Noir, donna le Duché de la haute Lorraine Moſellane à Gerard d'Alſace, qui le tint depuis 1048. juſqu'en 1070.

Godefroy le Barbu, en 1059. épouſa *Beatrix*, veuve de Boniface, Marquis de Toſcane, & fit épouſer *Mathilde* fille de Beatrix, à ſon fils *Godefroy le Boſſu*, qui gouverna ſous le titre de Duc de la baſſe Lorraine, & de Comte de Verdun, depuis 1070. juſqu'en 1076.

Il eut pour ſucceſſeur *Godefroy III.* ſurnommé *de Bouillon*, qui dans la ſuite fut Roy de Jeruſalem.

Comme alors il y avoit de grandes diſputes entre l'Empire & le Sacerdoce, & que le Pape Gregoire VII. fit élire Rudolphe Duc de Suabe, en la place de l'Empereur Henry IV. il y eut auſſi dans le même tems plus d'un Prince qui ſe diſoient Ducs de Lorraine, parce que les Empereurs en nommoient chacun de leur côté. Ainſi pendant un certain tems on vit Godefroy le Barbu, Frideric de Luxembourg, & Gerard d'Alſace; puis Godefroy le Boſſu, Conrade de Franconie, & Thierry d'Alſace, tous Ducs de Lorraine. Tout cela ne doit pas troubler, quoique ce nombre jette quelque confuſion dans l'Hiſtoire.

1070. *Conrade de Franconie*, depuis 1070. juſqu'en 1088. qu'il fut choiſi Roy des Romains. Il eut pour ſucceſſeur:

Godefroy III. de Bouillon, fils d'Ide fille de Godefroy le Barbu, depuis 1089. juſqu'en 1095. qu'il partit pour ſon expédition de la Terre ſainte.

Henry de Limbourg reçut l'Inveſtiture de la baſſe Lorraine de l'Empereur Henry IV. en 1095. ou ſelon d'autres en 1101. après la mort de Godefroy de Bouillon : il en joüit juſqu'en 1105. que s'étant révolté contre le Roy de Germanie Henry V. il fut dépouillé de ce Duché, qui fut donné à Godefroy le Barbu.

En 1111. & 1112. il y a un *Frideric Duc*, ici t. 1. Je ne ſçai d'où il étoit Duc, ſi ce n'eſt de Lorraine.

Godefroy le Barbu en joüit juſqu'en l'an 1125. qu'ayant pris le parti de Conrade contre le Roy Lothaire, celui-ci donna le Duché à Valeran de Limbourg, ſurnommé le Payen, fils de Henry de Limbourg, qui en joüit juſqu'en 1137. qui eſt l'année de la mort de Lothaire. Alors Conrade devenu ſeul Empereur, rendit le Duché de la baſſe Lorraine à Godefroy le Barbu, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Godefroy le Barbu mourut en 1139.

En 1123. on trouve encore *le Duc* Frideric, t. 10. Concil. p. 901. D.

Mais cela n'empêcha pas que Valeran de Limbourg ne gardât toute ſa vie le nom de Duc de Lorraine Moſellane, & qu'il ne le tranſmît à ſa poſtérité. Les Ducs de Limbourg, ou leurs ſucceſſeurs, prennent encore aujourd'hui le titre de Ducs de Lothiers, qui eſt le même que celui de Ducs de Lorraine. *Vid. an. 1125. 1131. 1136. 1148. Martenne, Theſaur. Anecd. t. 2. pp. 105. 108. 126. 128. & Ampliſſ. Collect. t. 1. p. 705.*

En 1139. *Godefroy Duc de Lorraine* ſe fit Moine à Affligen, & y mourut. Son fils *Godefroy* lui ſuccéda, *tom. 3. Theſaur. Anecdect. p. 1421.*

En 1194. *Henry Duc de Lorraine*, Theſaur. Anecdot. tom. 1. p. 655. E.

En 1256. *Henry Duc de Lorraine & de Brabant*, tom. 1. Theſaur. Anecdot. p. 1077. A.

Tout cela prouve qu'il y avoit en même tems des Ducs de la haute & de la baſſe Lorraine, & qu'il y en avoit quelquefois plus d'un qui prenoit le titre de la même Lorraine, haute ou baſſe.

LISTE GENEALOGIQUE
DES DUCS ET COMTES DE BAR.
Ducs & Comtes de Bar-le-Duc.

BAR-LE-DUC, ainſi nommé pour le diſtinguer de *Bar-ſur-Aube*, & de *Bar-ſur-Seine*, villes de Champagne, qui ne ſont pas fort éloignées, eſt Capitale du Duché de Bar. Cette ville eſt ſituée dans une vallée entr'ouverte & environnée de côteaux chargés de vignes, qui produiſent des vins fort eſtimés dans le Pays, & même parmi les étrangers. Elle eſt arroſée de la petite Riviere d'Ornez, & peuplée d'environ deux mille cinq cent habitans, parmi leſquels il y a bon nombre de Nobleſſe. Les Maiſons ſont bien bâties & ordinairement de pierres de taille, les ruës belles & dégagées, le Bourgeoi doux, ſociable, ami des étrangers, propre aux Sciences & au Commerce, & amateur du plaiſir & de la liberté.

Bar eſt diſtingué en ville haute & en ville baſſe, toutes deux fermées de murailles. Elles étoient autrefois, de même que le Château, fortifiées de grand nombre de Tours, qui furent ruïnées par ordre du Roy en 1670. La Ville haute où eſt le Château, eſt fort bien bâtie : on y voit deux Egliſes Collégiales ; l'une ſous le nom de S. Maxe, qui eſt la Chapelle du Château, remarquable par quantité de beaux morceaux de Sculpture ; l'autre Collégiale ſous le nom de S. Pierre.

On voit dans la Ville de Bar neuf Monaſteres d'Hommes & de Filles, & un Hôtel-Dieu. La Paroiſſe de Notre-Dame eſt ſeule pour les deux Villes. Le Prieur de Bar, Religieux de l'Abbaye de S. Mihiel, en eſt comme Curé primitif ; la Cure eſt adminiſtrée pour les fonctions du dehors, par un autre Curé ſeculier.

On voit de plus dans la Ville de Bar pluſieurs Tribunaux, une Chambre des Comp-

tes, un Bailliage, une Prévôté, une Juriſdiction pour les Eaux & Forêts, ſous le nom de Gruerie, un Hôtel de Ville, une Maréchauſſée, une Officialité dépendante de l'Evêque de Toul. La Ville de Bar a deux ou trois Fauxbourgs conſidérables.

La Ville de Bar, qui a donné le nom au Barrois, eſt ſi ancienne, qu'on n'en peut fixer l'origine. *Pagus Barrenſis*, ou le Pays de Barrois, connu enſuite ſous le nom de *Comté* & de *Duché de Bar*, eſt une ancienne dépendance du Pays des Leuquois, dont Toul eſt la Capitale, & dont l'Evêché comprend Bar & le Barrois. Et comme les anciens Diocéſes étoient réglées ſur l'étenduë des Provinces, dont les Villes Epiſcopales étoient les Capitales, on ne peut douter que Bar & le Barrois ne fuſſent anciennement compris dans la Province des Leuquois. Enſuite ils firent partie du Royaume d'Auſtraſie.

Le plus ancien Monument où il ſoit parlé de Bar & du Barrois, eſt l'Hiſtoire du Roy Childeric fils de Merouée, qui en 467. (*a*) ayant été obligé par la révolte de ſes ſujets, de ſe retirer en Turinge, fut rappellé quelque tems après par Vcomade ſon Confident & ſon Favori, qui lui envoya la moitié d'une piéce d'or qu'il lui avoit laiſſée à ſon départ, lui ordonnant de la lui renvoyer, lorſque ſes ſujets ſeroient revenus de leur emportement. Vcomade le vint recevoir à Bar (*b*), où le peuple lui fit une réception fort honorable; & l'on dit même qu'en reconnoiſſance de leur bonne volonté, Childeric les exempta d'impôts, & leur accorda une Bourſe commune (*c*). Bar étoit donc dès-lors une ville conſidérable.

Il eſt encore parlé du Barrois comme d'un Pays connu, dans deux endroits des Titres que le Comte Vulfoade Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, accorda à ce Monaſtere; l'un en 674. & l'autre en 709. De plus, il en eſt fait mention dans les partages des Provinces de l'Empire François, entre Charles le Chauve & Louis le Germanique en 870. & entre le même Charles le Chauve & Lothaire en 842. Nithard (*d*) petit-fils de Charlemagne, dit que les deux Barrois tomberent dans le partage de Charles le Chauve. Quels ſont ces deux Barrois? C'eſt ce que je n'oſe définir.

Le Barrois a environ cinquante lieuës de longueur, ſur dix ou douze de largeur, & contient environ ſept cent Villes, Bourgs, ou Villages, ſans y comprendre le Clermontois ni le Comté de Vaudémont, qu'on prétend en avoir été démembrés. Pour le Clermontois, la choſe eſt certaine. Quant au Comté de Vaudémunt, j'ai peine à le croire. Le Marquiſat du Pont-à-Mouſſon fut uni au Barrois par le Mariage de *Louis Comte de Monçon*, avec *Beatrix* fille de Frideric II. Duc de Bar.

Les anciens Seigneurs du Barrois ne prirent que le Titre de Comtes juſqu'à Frideric I. lorſqu'en 959. Brunon Archevêque de Cologne, ayant partagé la Lorraine avec Frideric Comte de Bar ſon neveu, celui-ci fut nommé *Duc de Bar & de la Lorraine Moſellane*, & Brunon porta le Titre de *Duc de la baſſe Lorraine*. Les Seigneurs de Bar reprirent de nouveau le Titre de Comtes, après la mort de Frideric II. arrivée en 1032. Enfin, ils ſe donnerent le Titre de *Ducs* environ l'an 1354. ou 1355. Nous avons examiné ailleurs l'occaſion & la datte de cette dénomination.

Lorſque le Duc Frideric I. fit bâtir le Château de Bar en 951. il y avoit ſans doute une Ville de Bar, & même aſſez conſidérable, puiſqu'elle étoit Capitale d'un Duché: mais les Terres des environs, & peut-être même la place où fut bâti le Château, appartenoient à des Seigneurs particuliers; comme à S. Gerard Evêque de Toul, à l'Abbé de S. Denys en France, & à celui de S. Mihiel. L'Evêque S. Gerard s'étant plaint à l'Empereur Othon de l'entrepriſe du Duc Frideric ſur ſon Terrain, l'Empereur l'indemniſa, en lui cédant les Abbayes de Moyenmoutier & de S. Dieu. Le Comte Frideric donna aux Abbayes de S. Denys & de S. Mihiel d'autres Terres en échange de celles qu'il avoit priſes pour former ſa Seigneurie de Bar-le-Duc. Cela s'appelloit *Caſare*, & les Terres qui formoient le Fief, ou la Seigneurie, s'appelloient *Caſamentum*.

On aſſûre que les Rois Charibert & Childebert II. ont fait frapper des Monnoyes à Bar-le-Duc, & qu'on en conſerve dans le Cabinet du Roy. Pour les Monnoyes des Ducs de Bar, on en connoît un aſſez grand nombre, & nous en avons fait graver quelques-unes frappées à Bar, & d'autres frappées à S. Mihiel. On verra dans l'Hiſtoire comment le Duché de Bar eſt entré dans la Maiſon de Lorraine, par le Mariage de René d'Anjou avec la Princeſſe Iſabelle de Lorraine fille du Duc Charles II. en 1419. ou 1420. *Voyez Duchene, Préface ſur la Maiſon de Bar-le-Duc, p. 4.*

Voici la Liſte Chronologique des Comtes & Ducs de Bar, comme nous l'avons pû recüeillir de differens Monumens Hiſtoriques.

I. *Frideric I. Duc de Bar, mort en 984.*

Frideric I. épouſa Beatrix ſœur du Roy Hugues Capet, & niéce de l'Empereur Othon I. Il fit bâtir le Château de Bar en 951. & fut fait Duc de Bar en 958. Beatrix eſt

(*a*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l.* 2. *c.* 12.
(*b*) *Fredegar. Epitom. Hiſt. Franc. c. xj. xij. pag.* 553. parle de *Bar*, mais Gregoire de Tour n'en dit rien. Fredegaire vivoit au vij. ſiécle. Voyez la Préface de Gregoire de Tours par le R. P. Ruinart, pp. 134. 135. 136.
(*c*) *Aimoin de Geſtis Franc. l.* 1. *c.* 2.
(*d*) Nithard. Hiſt. liv. 1. p. 362. *Utrumque Barrenſem (Pagum.)*

On peut voir A. Duchêne, Maiſon de Bar-le-Duc, & le P. Anſelme, Hiſt. Généal. de la Maiſon de France, t. 5. p. 505. & ſuiv. & les Pièces juſtificatives de notre Hiſtoire de Lorraine.

déja nommée Ducheſſe en 938. dans un Titre de Senones. Le Livre *De Succeſſoribus S. Hidulphi*, met la mort du Duc Frideric aux Ides d'Avril 990. mais je crois que la véritable époque de ſa mort, eſt l'an 984. Il eut de Beatrix ſon épouſe,

1°. *Thierry*, ou *Theodoric*, qui lui ſuccéda.

2°. *Adalberon II.* qui fut Evêque de Verdun, depuis l'an 984. juſqu'à ſa tranſlation à l'Evêché de Metz, ou il fut depuis 984. juſqu'en 1005.

3°. *Heſelin*, ou *Henry*, Comte de Voivre. Sa mort eſt marquée au 21. Octobre dans l'Obituaire de l'Abbaye de S. Mihiel.

II. *Thierry I. Duc de Bar, mort en 1024.*

Thierry I. Duc de Bar étoit en bas âge à la mort de ſon pere. La Ducheſſe Beatrix ſa mere prit le gouvernement de ſes Etats, & le garda plus long-tems que n'auroit voulu Thierry, qui uſa de violence pour l'en dépouiller.

Thierry épouſa *Richilde*, ou *Schonechilde*, dont il eut,

1°. *Simon* Comte de Brié, qui mourut avant lui.

2°. *Frideric II.* qui lui ſuccéda.

3°. *Adalberon III.* qui fut Evêque de Metz depuis 1047. juſqu'en 1072.

4°. *Adelle*, femme de Valeran I. Comte d'Arlon. *Adelais Comitiſſa Arleonis, filia nobiliſſimi Ducis Theoderici, ſoror verò Sigefridi* (peut-être *Frederici*) *Patris Marchiſæ Beatricis.* Hiſt. de Luxembourg. Dans un Titre de l'Abbaye de S. Mihiel de l'an 1026. la femme du Duc Thierry eſt nommée *Schonichilde*, & ſon fils *Baudouin* mais ce fils ne vêcut pas. *Theodericus Comes de Comitatu Barrenſi, Schonechildis uxor, Balduinus filius..... Theodericus Lotharienſis Dux, defenſor S. Michaëlis.* Thierry mourut en 1024. le ſecond de Janvier. *Necrolog. S. Mich.*

III. *Frideric II. Duc de Bar, mort en 1032.*

Frideric II. Duc de Bar épouſa *Mathilde*, veuve de Conrade le Vieux Duc de Suabe. Il mourut vers l'an 1032. le 7. Août. *Necrol. S. Michael.* Il ne laiſſa que deux filles (*e*).

1°. *Beatrix*, qui épouſa Boniface Marquis de Toſcane, & eut le Comté de Brié. De ſon mariage ſortit la célébre Comteſſe *Mathilde*, qui lui ſuccéda au Comté de Brié, & y fonda en 1096. l'Abbaye de Standalmont, ou S. Pierre-Mont. Mathilde étant morte ſans enfans, le Comté de Brié revint à ſa ſœur Sophie, ou à ſes héritiers.

2°. *Sophie II.* fille de Frideric Duc de Bar, épouſa *Louis de Montbéliard* Comte de Monçon & de Ferrette. Elle eut le Comté de Bar & celui d'Amance, & mourut, dit-on, en 1096. Elle eut de ſon mariage,

1°. *Brunon* de Montbéliard, mort ſans alliance.

2°. *Thierry II.* Comte de Bar, qui ſuit.

3°. *Louis* de Montbéliard, nommé avec ſes freres dans un Titre de l'Abbaye de Cluny de l'an 1105. Il mourut après être ſorti de priſon, où il avoit été détenu long-tems par Gerard Comte de Vaudémont. Voyez Bayon chap. 83.

4°. *Frideric* de Montbéliard, Comte de Luzelembourg marquis de Suze. Il mourut en Piémont le 29. Juin 1092. André Duchêne dit qu'il eut un fils nommé *Pierre*, qui ſouſcrivit à un Titre de l'an 1106. Frideric de Montbéliard avoit épouſé *Agnés* Marquiſe de Suze, fille de Pierre de Savoye, & d'Agnés de Poitiers.

5°. & 6°. *Mathilde & Sophie*, dénommées dans la Chartre de Cluny de l'an 1105.

7°. *Beatrix*, qui épouſa en ſecondes nôces Bertholde de Zeringhen I. du nom Duc de Carinthie. Beatrix mourut le 25. Octobre 1092. & fut enterré en la Ville de Toul.

IV. *Thierry II. Comte de Bar, mort en 1105.*

Thierry II. du nom Comte de Bar, épouſa en 1076. Ermentrude fille de Guillaume II. du nom Comte de Bourgogne. Il en eut,

1°. *Louis*, nommé dans la Fondation de S. Pierre-mont en 1096. qui la même année fit le voyage de la Terre ſainte, & mourut depuis, ſans poſtérité.

2°. *Thierry* Comte de Montbéliard, qui continua la ſuite des Comtes de Montbéliard.

3°. *Renaud*, dit *le Borgne* I. du nom, Comte de Bar, qui ſuit. Il eſt nommé Comte de Monçon en 1102.

4°. *Frideric* Comte de Ferrette & d'Amance, qui continua la ſuite des Comtes de Ferrette.

5°. *Guillaume de Bar*, nommé avec ſes freres dans la Généalogie de S. Arnoû.

6°. *Etienne de Bar*, Evêque de Metz, depuis 1120. ou environ, juſqu'en 1163.

7°. *Guntilde*, dite de Sainte Guntilde, premiere Abbeſſe de Bibliſheim.

8°. *Adelle*, mariée à *Herman de Luxembourg*, ſelon Vignier, Hiſt. de Ligny, p. 106. ou ſelon d'autres, mariée à *Herman* Comte de Salm en Ardenne.

V. *Renaud I. du nom, Comte de Bar, mort en 1149.*

Renaud I. du nom, Comte de Bar, eſt déja nommé Comte de Bar en 1106. Voyez les Preuves ſous cette année. Il avoit l'adminiſtration du Comté de Verdun en 1110. & 1111. Il fut pris en 1113. dans ſon Château de Bar par l'Empereur Henry V. lequel alla enſuite aſſiéger le Château de Monçon. Y ayant trouvé de la réſiſtance, il fit élever une potence, & ménaça d'y faire attacher le Prince, s'il ne ſe rendoit. Mais la Comteſſe qui étoit dans la Place, ayant la nuit même accouché d'un fils, ils lui prêterent ſerment de

(*e*) Jean de Bayon, Hiſt. de Moyenmoutier, p. 339 dit que Frideric II. Duc de Bar eut trois filles, *Beatrix* & *Sophie*, dont nous avons parlé; & *Petronille*, qui épouſa un Prince d'Alſace. Je crains qu'il ne confonde *Petronille* avec *Beatrix* fille de Sophie, qui épouſa Bertholde de Zeringhen.

fidélité,

Digitized by Google

fidélité, & le lendemain répondirent à l'Empereur qu'ils avoient un nouveau Comte de Bar, & qu'il pouvoit faire de Renaud ce qu'il jugeroit à propos. Il le condamna à mort; mais à la priere des Princes de ſon armée, il révoqua ſa ſentence, & emmena le Comte avec lui. Renaud vivoit encore le 10. Août 1149. Voyez le Titre ſous cette année (*f*). Il fit le voyage de la Terre Sainte en 1147. avec Etienne Evêque de Metz ſon frere. Il eſt dénommé avec Frideric de Ferrette ſon frere, & ſes fils Hugues & Renaud, en 1128. 1135. 1136. Il mourut en 1149. au Pont-à-Mouſſon, & fut enterré au Prieuré de Monçon qu'il avoit fondé.

Renaud avoit épouſé Gille ou Gilette de Vaudémont, fille de Gerard I. Comte de Vaudémont, & d'Helvide de Dalbourg: d'autres lui donnent pour femme en premieres nôces Giſelle (*g*), fille de Sigefroy Comte de Brié, dont il eut,

1°. *Hugues*, qui naquit en 1113. pendant le ſiege de Monçon, aſſiſta le Comte Renaud ſon pere en la guerre qu'il eut en 1131. contre Alberon de Chiny Evêque de Verdun, ſuivant Leon de Liége; & mourut ſans enfans en 1142. ou ſelon d'autres, en 1155. étant Comte de Bar, comme nous verrons cy-après.

2°. *Renauld II.* du nom, qui ſuccéda à Hugues ſon frere.

3°. *Agnés* femme d'Albert Comte de Chiny, d'où ſortirent, 1. *Louis*, Comte de Chiny. 2. *Arnoû*, Evêque de Verdun. 3. *Ide*, qui épouſa Gobert d'Apremont.

4°. *Thierry*, qui fut d'abord Princier de l'Egliſe de Metz. Il l'étoit en 1137. fut élû Evêque de Metz en 1164. Il ne prit jamais la Prêtriſe. On met ſa mort en 1171. ou ſelon d'autres, le onziéme Août 1173.

5°. *Clemence de Bar*, qui épouſa, 1. *Renaud* Comte de Clermont en Beauvoiſis. 2. *Alberic* Comte de Dommartin, dont elle eut des enfans, entr'autres *Renaud de Senlis* Evêque de Toul. Voyez le P. Anſelme, p. 507.

6°. *N. de Bar*, femme de Rhingrave, dit le Comte Sauvage du Rhin. Voyez la Chronique d'Alberic.

7°. *Etiennette*, premiere femme en 1140. de Hugues III. du nom, Seigneur de Broye, de Château-Villain, de Commercy, &c. Elle mourut avant l'an 1178.

VI. *Hugues Comte de Bar vers l'an 1145. mort en 1155.*

Hugues Comte de Bar fit la guerre plus d'une fois à ceux de Verdun du vivant de ſon pere (*h*). Il lui ſuccéda en 1149. & j'ai une Charte de cette année, où il eſt nommé *Comte de Bar*. Vaſſebourg (*i*) dit que le Comte Renaud avoit partagé entre ſes enfans ſes Etats quelque tems avant ſa mort, & qu'il donna le Duché de Bar & le Comté de Verdun à Hugues qui étoit ſon fils aîné. Hugues mourut en 1155. en la fleur de ſon âge, & fut enterré au Chapitre de l'Abbaye de S. Mihiel (*k*). Il eut pour ſucceſſeur ſon jeune frere *Renaud*. Je trouve en 1150. *Renaud frere du Comte Hugues.*

VII. *Renaud II. Comte de Bar, mort en 1170.*

Renaud II. défit les habitans de Metz devant le Village de Tirey en 1153. (*l*), & mourut le jour de S. Laurent dixiéme Août 1170. ſelon Alberic, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Mihiel. Le Nécrologe de l'Egliſe de Chartres marque ſon décès le 25. de Juillet: mais il devoit être mort avant l'an 1163. puiſqu'en cette année Henry ſon fils étoit déja Comte de Bar.

Il avoit épouſé *Agnés Dame de Ligny*, fille de Thubaut IV. Comte de Champagne & de Mahaut de Corinthie.

VIII. *Henry I. Comte de Bar, mort en 1191.*

Agnés ſurvêquit ſon mari, & eut la Tutelle de ſes enfans (*m*). En 1168. on trouve *Henry Comte de Bar*, & *Louis Comte de Ferrette*; & en 1171. la Comteſſe Agnés confirma & fit confirmer par ſon fils *Henry*, qui devoit ſuccéder au Comté de Bar, *Henricus puer futurus Comes, hujus Eccleſiaſtici muneris defenſor*, une Donation faite par un nommé Lazard de Bar (*n*).

Du mariage de *Renaud II. Comte de Bar* & d'*Agnés de Champagne*, ſortirent,

1°. *Henry*, dont on a déja parlé, & dont on parlera encore, qui ſuccéda à ſon pere dans le Comté de Bar.

2°. *Thiebaut I.* du nom, qui ſuccéda à Henry ſon frere.

3°. *Renaud*, qui fut élû Evêque de Chartres en 1187. & mourut en 1217.

4°. *Hugues de Bar*, Chanoine de S. Etienne de Troye, & Prévôt de l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres.

Henry I. Comte de Bar aſſiſta au Sacre du Roy Philippe-Auguſte, prit la Croix en 1179. & accompagna ce Prince au Voyage de de la Terre Sainte, où il mourut au ſiége d'Acre en 1191. On ne ſçait s'il a été marié. Il eut pour ſucceſſeur Thiebaut I. du nom ſon frere.

IX. *Thiebaut I. Comte de Bar, mort en 1214.*

Thiebaut I. du nom termina en 1199. le différend qu'il avoit avec le Comte de Flandre, & racheta depuis d'Othon Comte de Bourgogne, les Châteaux de Luxembourg, de Durby & de la Roche en Ardenne, & prit le titre de *Comte de Bar & de Luxembourg*, comme on le voit par une Chartre de l'an 1203. En 1208. (*o*) il fit la guerre à

(*f*) Othon de Friſingue, liv. 1. *De geſtis Friderici*, cap. xj.
(*g*) Nous croyons qu'il n'eut point d'autre femme que Giſelle, veuve de Frideric Comte de Toul.
(*h*) Preuves, tom. 1.
(*i*) *Lib. 4. fol. cccx. recto.*
(*k*) *Idem, lib. 4. fol. cccvij.*
(*l*) *Reiner. Cron. Senon.*
(*m*) Voyez le P. Anſelme, t. 2. p. 840.
(*n*) Cartul. de Bar, fol. vij.
(*o*) *Alberic. ad an.* 1207. 1208.

Digitized by Google

Ferry II. Duc de Lorraine ſon gendre, qu'il fit priſonnier avec ſes deux freres. Il ſe croiſa en 1211. (*p*) avec Henry ſon fils contre les Albigeois, & fit proviſionellement le partage de ſes biens entre ſes enfans. Il mourut en 1214. & fut enterré dans l'Abbaye de Saint-Mihiel.

Il épouſa ſucceſſivement trois femmes; 1. *Lorette de Los*, fille de Louis II. du nom Comte de Los, & d'*Ermanſon* ou *Agnés de Regnek*. Il en eut *Agnés* ou *Thomaſſette*, qui épouſa Ferry II. Duc de Lorraine. La Ducheſſe Agnés de Bar mourut en 1225. ſelon Alberic, ou 1229. ſelon les Annales des Prémontrés, t. 1. p. 954. Il en eut encore un fils nommé *Renaut*, rappellé dans le partage qu'il fit de ſes biens en 1211. Ce fils étoit mort en 1213. Il eut encore une fille qui mourut depuis le voyage de Thiebaut contre les Albigeois. Voyez le Teſtament de Thiebaut ſous l'an 1213.

Thiebaut épouſa en ſecondes nôces *Iſabeau de Bar-ſur-Seine*, veuve d'Anſeau Seigneur de Traiſnel. Il en eut, 1. *Henry II.* du nom Comte de Bar qui ſuit. 2. *N. de Bar*, premiere femme de Hugues de Châtillon Comte de S. Paul, ſecond fils de Gaucher, Seigneur de Châtillon-ſur-Marne. En 1216. Gaucher de Châtillon donne pour garant des promeſſes de ce mariage, Blanche Comteſſe de Champagne (*q*).

Thiebaut épouſa en troiſiémes nôces *Ermanſon de Namur*, Comteſſe de Luxembourg, de la Roche, &c. fille unique de *Henry dit l'Aveugle*, Comte de Namur & de Luxembourg, & d'*Agnés de Gueldres*. Elle n'avoit qu'environ ſept ou huit ans, lorſqu'elle fut mariée en 1193. De ſon mariage avec Thiebaut naquit, 1. *Iſabeau* ou *Iſabelle de Bar, mariée à Valeran de Limbourg, dit le Long*. Après la mort de Thiebaut arrivée en 1214. Ermanſon de Namur ſe remaria à Valeran de Limbourg ſecond du nom, dont elle reſta veuve en 1225. & mourut vers l'an 1246.

X. *Henry II. Comte de Bar, mort en 1239.*

Henry II. du nom Comte de Bar, Seigneur de Ligny, donna des preuves de ſa valeur à la journée de Bovines contre les Flamands en 1214. & en 1215. il fit ſa paix avec Valeran de Luxembourg, & Ermanſon de Luxembourg, ſa belle-mere, qui venoit d'épouſer Valeran, par la médiation de Thiebaut Duc de Lorraine; à condition que Henry céderа à ladite Ermanſon & à ſon mari la Terre d'Arency, & celle de Marville avec leurs dépendances, moyennant quoi Ermanſon & Valeran renoncera au Douaire prétendu par Ermanſon.

Il étoit en guerre en 1230. avec Matthieu II. Duc de Lorraine ſon neveu; il entra dans ſon pays, où il brûla plus de ſoixante-dix Villages. Il aſſiſta Jean d'Apremont Evêque de Metz dans la guerre qu'il eut contre les Meſſins en 1232. Il prit la Croix des mains du Pape en 1237. & fut tué en 1239. dans un combat donné près de Gaza (*r*). Il avoit épouſé *Philippe de Dreux*, Dame de Torcy en Brie, de Quincy & de Longueville, qu'elle apporta à ſon mari. Elle étoit fille de Robert II. du nom Comte de Dreux, & d'Iolande de Coucy ſa ſeconde femme. Il en eut,

1°. *Thiebaut II.* du nom Comte de Bar, qui lui ſuccéda.

2°. *Henry de Bar*, Chevalier, mort ſans avoir été marié. Son Teſtament eſt de l'an 1249.

3°. *Renaud de Bar*, Chevalier, Seigneur de Pierre-Pont, qui n'étant pas content de cette Terre qu'il avoit reçûë en partage, fit la guerre au Comte Thiebaut ſon frere. Leur différend fut terminé par le Roy S. Louis en 1268. Renaut ſe plaignoit en 1271. que le Comte Thiebaut ſon frere ne lui avoit pas donné ni les Bois ordonnés par la Sentence du Roy S. Louis, ni les mille livres qui lui avoient été promiſes pour ſon voyage d'Outre-mer. Ce différend fut accommodé au mois de Juin 1271. par Jean de Châtillon Comte de Blois. Voyez la Charte ſous cette année.

Il avoit épouſé *Marie de Kievrain*, fille puînée de Nicolas Seigneur de Kievrain en Hainaut. Il n'en eut point d'enfans. Il fonda la Comanderie de Broux, & eſt enterré au même lieu, où l'on voit ſon Tombeau en bronze. Son Teſtament eſt du mois d'Avril 1269. Il mourut le jour de la Madelaine 22. Juillet 1271.

4°. *Marguerite de Bar*, Dame de Ligny, qui épouſa en 1240. Henry dit le Blond Comte de Luxembourg, Marquis d'Arlon, &c. Elle fut enterrée en l'Abbaye de Clairefontaine près d'Arlon.

5°. *Sybille*, qui épouſa, ſelon Bertel Abbé d'Epternach, 1. *Henry de Salm* Comte de Blamont, ou plutôt *Henry III.* Comte de Salm en Vôge. 2. *Louis de Los* Comte de Chiny, fils d'Arnoû de Los.

En 1224. *Geoffroy de Bar* fait hommage au Compte de Champagne, pour la Tour en Voivre. Qui étoit ce Geoffroy de Bar?

Et en 1271. *Jean Comte de Roiſſy* (ou peut-être de Tocy, ou de Torcy) Sire de Pierrepont, ſe trouve dans des Monumens de cette année.

En 1245. *Jean Comte de Bar* prit la Croix à Paris au mois d'Octobre. Voyez Ducheſne, t. 5. p. 344. Matthieu Paris, p. 600. Fleury, Hiſt. Eccléſiaſt. t. 17. p. 320. Je ne ſçai

(*p*) Voyez la Charte de 1211. & notre Hiſtoire de Lorraine, tom. 2.

(*q*) *Marten. Theſaur. Anecdot. t. 1. p. 853.*

(*r*) Nangis, Hiſtoire de S. Louis. Duchêne, Preuves de la Maiſon de Bar, p. 23. & ſuiv.

qui eſt ce Jean Comte de Bar; car en 1245. Thiebaut II. étoit ſûrement Comte de Bar. Jean & Thiebaut ſeroient-ils la même perſonne?

XI. *Thiebaut II. Comte de Bar, mort vers l'an 1297.*

Thiebaut II. Comte de Bar fut ſous la Tutelle de ſa mere Philippe Comteſſe de Bar, qui eſt dénommée dans un Titre de l'an 1240. avec Marguerite ſa fille; & dans un autre de l'an 1241. avec Thiebaut ſon fils. Philippe fit ſon Teſtament en 1241. & mourut apparemment peu de tems après. Voyez les Preuves ſous ces années.

En 1242. Thiebaut Comte de Bar avoit une fille nommée Jeanne de Bar (*s*), qui épouſa Ferry de Salm, fils de Henry II. Comte de Salm. Voyez la Généalogie des Comtes de Salm.

Thiebaut gouvernoit ſeul, lorſqu'il prit le parti de Guy de Dampierre Comte de Flandre ſon beau-frere, contre Guillaume Comte de Hollande, & le Roy des Romains en 1247. & fut fait priſonnier dans un combat donné en Zelande en 1253. En 1272. il rendit hommage au Comte de Champagne en augmentation de Fief pour la Terre de la Mothe, & mille livrées de Terre ſur le Finage de la Mothe. Il fit la guerre à Laurent Evêque de Metz, & le fit priſonnier auprès de Marſal aſſiſté du Duc de Lorraine. Il le délivra l'année ſuivante au Concile de Lyon, & ſe reconcilia avec lui en préſence du Pape Gregoire X. Il avoit fait ſon Teſtament dès l'an 1282. (*t*); mais il ne mourut que longtems après, puiſqu'en 1292. il vendit ce qu'il avoit à Naire & à Vincourt, & qu'en 1296. il acheta les Fiefs de Ruvigny & de Velle, le Mardy après la Mie-Carême, & par conſequent en 1297. avant Pâques. Ainſi il ne mourut au plutôt que cette année.

Il épouſa en premieres nôces *Jeanne de Flandre*, fille aînée de Guillaume II. du nom, Seigneur de Dampierre, & de Marguerite Comteſſe de Flandre. Il l'épouſa en 1245. & n'en eut point d'enfans.

En ſecondes nôces il épouſa *Jeanne de Toey*, fille aînée de Jean I. du nom, Seigneur de Toey, qui mourut en 1317. Elle eut pour fils,

I. *Henry II.* Comte de Bar, qui ſuit.

II. *Jean de Bar* Seigneur de Puyſaye, qu'il eut en partage par Traité de l'an 1305. Il épouſa avant l'an 1307. *Jeanne de Dreux*, dont il n'eut point d'enfans. Il eut la Regence du Barrois ſous Edouard I.

III. *Charles*, mort jeune.

IV. *Thiebaut*, Tréſorier d'Evreux en 1300. puis Evêque de Liege en 1302. fut tué dans une ſedition arrivée à Rome le 13. May 1312.

V. *Renaut* Princier, & enſuite Evêque de l'Egliſe de Metz depuis 1302. juſqu'à 1316. Il fit la guerre à Thiebaut II. Duc de Lorraine, pour Edouard Comte de Bar ſon neveu.

VI. *Errard de Bar*, Chevalier, Seigneur de Pierre-Pont & de Pierre-Fitte, eſt nommé dans divers Actes ès années 1314. 1317. 1320. Il vivoit encore en 1337. En 1317. Erard de Bar eſt nommé Juge-Arbitre entre Henry Sire de Bar, & Manon veuve de Buzon d'Haraucourt. Il avoit épouſé *Iſabelle de Lorraine* Dame d'Ancerville, fille du Duc Thiebaut II. & d'Iſabelle de Rumigny. Elle vivoit encore en 1346. & fonda en cette année une Meſſe quotidienne à Beaupré à l'Autel des quatre Evangéliſtes.

Elle eut pour fils *Thiebaut de Bar*, qui vivoit en 1352. & épouſa *Marie de Namur*, autrement nommée *Jeanne* ou *Marguerite*, fille de Jean de Flandre Comte de Namur, & de Marie d'Artois. Elle en eut,

1°. *Iolande de Bar*, Dame d'Ancerville & de Grancey, qui vivoit encore en 1402.

2°. *Iſabeau de Bar*, Dame de Pierre-pont, qui épouſa Othon Seigneur d'Arkel en Hollande, qui mourut en 1396.

VII. Je trouve en 1325. que Marguerite de Bar épouſa Henry Comte de Limbourg, & qu'en cette année Ermenſide Comteſſe de Luxembourg, donna ſes Lettres à Henry II. Comte de Bar, par leſquelles elle promet de s'en tenir ſur le fait dudit Mariage au dire de Henry de Hoſalie, de Thierry Sénéchal de Thionville, de Rodulphe de Viller, de Pierre de Bermone, de Garnier Caſtellan de Monçon, & de Gobert de Volin. Elle promet de plus à l'égard de ſes Terres, de s'en tenir au jugement des mêmes Seigneurs. On doit ſe ſouvenir qu'Ermenſinde avoit eû pour époux Thiebaut I. pere de Henry II. Comte de Bar.

VIII. *Ferry de Bar* en 1339. *Thiebaut*, *Renaud*, *Ferry* & *Jean de Bar*, tous freres, ſous le cautionnement des Comtes de Bar, promettent payer à Colart de Pierrefort le Gronai de Metz 2300. liv. & pour indemniſer ledit Comte, ils ont mis entre ſes mains le Château & Seigneurie de Pierrefort, & ce qu'ils prétendent dans le Barrois, au cas qu'ils manquent au payement de ladite ſomme.

IX. *Pierre de Bar*, Chevalier, Seigneur de Pierrefort, dont Renaud de Bar Evêque de Metz ſon frere fit bâtir le Château environ l'an 1314. Pierre de Bar hérita en 1317. des Terres de Laval, de Favreulles, de Sept-Fonds, &c. par le décès de *Jeanne de Toey* ſa mere.

En 1305. Pierre de Bar eſt qualifié frere

(*s*) C'eſt apparemment d'elle dont j'ai vû le Teſtament ſous le nom de *Jeanne Comteſſe de Bar*, ſous l'an 1241. *Biblioth. Seguier*, *Vol.* 83. n. 747. p. 103. Elle auroit donc porté le nom de *Jeanne* & de *Philippe*.

(*t*) *Biblioth. Seguier*, *Vol.* 83. *num.* 747.

(ou beau-frere) de Gobert d'Apremont, Sire de Dun; & en cette année ces deux Seigneurs font leur accommodement ſur leurs prétentions. Suivant cette datte il faudroit dire que Pierre de Bar avoit épouſé avant l'an 1305. une Demoiſelle d'Apremont ſœur de Gobert. Cependant on croit communément qu'il avoit épouſé en premieres nôces *Jeanne de Vienne*, qui étoit morte en 1326. Il en eut, 1°. *Henry de Bar*, Seigneur de Pierrefort, & Pere de *Pierre de Bar*, dont le Teſtament eſt de l'an 1368. datté de Sampigny; & mourut vers la Fête de Pâque de l'an 1380. 2°. *Hugues de Bar* Evêque de Verdun (depuis 1352. juſqu'en 1362.) frere de *Henry de Bar* Seigneur de Pierrefort. Ils étoient apparemment fils de Pierre de Bar, mort vers l'an 1343. Henry de Bar épouſa en ſecondes nôces *Iſabeau de Vergy*, qui mourut avant ſon mari. Le Traité de mariage eſt de l'an 1341.

J'ai vû auſſi le Contract de mariage de *Pierre de Bar Seigneur de Pierrefort*, *avec Eléonore de Poitiers*, fille d'Aimard Comte de Valentinois, de l'an 1326.

Pierre de Bar II. du nom, Seigneur de Pierrefort, petit-fils de *Pierre de Bar II. du nom*, & fils de *Henry de Bar*, obtint en 1366. remiſſion du Roy Charles V. pour avoir fait des courſes dans le Bailliage de Vitry. Il fit depuis en 1365. 66. 67. la guere au Duc de Lorraine, à l'Evêque de Metz & aux Meſſins (Chronique de S. Thiebault.) de quoi il obtint encore rémiſſion en l'an 1374. Il rendit hommage en 1376. au Roy, à cauſe des Châteaux de Coiſſy & de Borbonne, &c. & mourut ſans enfans vers la Fête S. Remy 1380. La Chronique de S. Thiebault met ſa mort en 1379.

J'ai vû le Teſtament de *Hugues de Bar Evêque de Verdun*, frere de *Henry de Bar Seigneur de Pierrefort*, de l'an 1361. Il avoit été fait Evêque de Verdun en 1352.

En 1344. *Pierre de Bar & Henry de Bar* demandent la Tutelle ou Mainburnie d'*Edoüard I. Comte de Bar*; & en 1352. Thiebaut de Bar faiſoit de grands maux dans le Comté de Bar, prétendant au Bail du jeune Comte Robert I.

En 1348. je trouve *Henry & Huguenin de Bar*, freres, fils de Meſſire *Pierre de Bar*, qui fut; & la même année *Thiebaut de Bar Sire de Pierre-pont*, & *Renaut de Bar Sire de Montagu*. En 1350. ces deux Seigneurs *Thiebaut* & *Renaut*, faiſoient la guerre à *Henry* & *Huguenin de Bar*, freres, fils de défunt Pierre de Bar. Voyez l'Hiſtoire de Lorraine, t. 2. En 1369. Huë de Fénétrange Abbé de Gorze, fait la paix avec Henrey de Bar, & ſon fils Pierre de Bar. Et en 1439. *Aubert de Pierrefort*, Chevalier, fils de *Pierre de Bar*, Seigneur de Pierre-fort, fait aveu à *Geoffroy d'Apremont*, pour ſa forte Maiſon de Vertuzé. On peut voir dans l'Hiſtoire de Lorraine, tom. 2. pluſieurs particularités ſous ces Seigneurs de Pierre-fort.

J'ai vû le Traité de Mariage de *Henry de Bar* & d'*Iſabelle de Lorraine*, de l'an 1370. Je ne ſçai qui eſt cette Iſabelle de Lorraine, à moins que ce ne ſoit Iſabelle fille du Duc Jean I. qui épouſa en 1386. Enguerand de Coucy.

En 1334. Gilette de Bar épouſa Jean de Sarbruche Sire de Commercy, fils de Simon V. Sire de Commercy. Elle fonda avec ſon mari une Chapelle en l'Egliſe Collégiale de Commercy.

En 1328. on trouve *Erard* ou *Eurard de Bar*, Sire de Pierre-pont.

En 1330. *Jean Philippin*, Ecuyer, fils de Monſeigneur *Philippe de Bar*, *Chevalier*, qui fut, & Damoiſelle *Margueritte* ſa femme, fille de *Huë de Bar*, qui fut. Mſ. de M. Bouſmard, p. 181.

X. *Philippe Comteſſe de Bourgogne*, premiere femme d'*Othon IV. du nom*, *Comte de Bourgogne*, fils aîné de Hugues de Châlons Comte Palatin de Bourgogne. Philippe de Bar mourut avant ſon mari.

XI. *Marie Dame d'Apremont*, apparemment celle qui épouſa Jean de Sarbruche, que *Henry de Bar* dans ſon Teſtament de l'an 1368. appelle ſon frere: ou plutôt elle épouſa *Gobert d'Apremont*, fils aîné de Geoffroy & d'Iſabeau de Kievrain. Elle reſta veuve, & ſes fils lui aſſignerent pour Doüaire en 1326. le Château & la Ville de Dun. De cette alliance ſont deſcendus les Comtes d'Apremont, les Seigneurs de Vendy, de S. Loup & de la Neuville.

XII. *Alix*, fille à feu noble Baron Thiebaut II. Comte de Bar, donne Quittance à Ferry Duc de Lorraine de tout ce qu'il pouvoit devoir à elle, ou à Henry Comte de Bar ſon frere, en 1292. le Dimanche après la S. Remy Chef d'Octobre. Elle fit un autre Traité avec le même Duc Ferry III. en 1290. Voyez les Preuves. Elle avoit épouſé *Mathieu de Lorraine*, fils puîné du Duc *Ferry III.* & de *Catherine de Limbourg*. 1291. *Cartul. de Bar, fol. xiv. xx. xxj.*

XIII. *Margueritte*. En 1255. ſe fit le mariage de *Margueritte de Bar*, fille du Comte Thiebaut II. avec *Ferry III. Duc de Lorraine*. Voyez le Traité de mariage. Et en 1256. *Thiebaut III. Comte de Bar*, reconnoît que le Duc Ferry III. eſt ſon frere, ou ſon beau-frere.

XIV. En 1379. je trouve *Barbant de Bar*, femme de Meſſire d'Arkel: je ne ſçai de qui elle étoit fille.

XII. *Henry III. Comte de Bar* épouſa en 1294. Eleonore, fille aînée d'Edoüard I. Roy d'Angleterre. Dès l'an 1286. il ravagea les Terres de l'Evêché *Henry III. Comte de Bar, mort en 1302.*

de l'Evêché de Metz; & en 1297. ayant embraſſé le parti des Anglois contre Philippe le Bel, il fit de grands dégats en Champagne. Le Roy confiſqua ſur lui la Terre de Torcy, qu'il donna à Charles de France Comte de Vallois ſon frere. Henry de Bar étant tombé entre les mains de ſes ennemis, fut conduit en priſon à Bruges.

Il y paſſa en 1301. le jour des Octaves de la Trinité, le fameux Traité de Bruges, par lequel il rendit *Hommage-lige au Roy, pour lui & ſes Succeſſeurs Rois de France, de Bar & de ſa Châtelnie, &c.* Il mourut en 1302. dans le voyage d'Outremer, qu'il étoit obligé de faire en vertu du même Traité de 1301. Voyez le parmi les preuves. Il eut de ſon mariage,

1°. *Edouard I. du nom*, Comte de Bar, qui ſuit.

2°. *Jeanne de Bar*, qui épouſa *Jean de Warène, Comte de Surrey & de Suſſex* en Angleterre, dont elle n'eut point d'enfans.

3°. *Eleonore*, premiere femme de Raoul Duc de Lorraine.

En 1399. Iſabelle de Bar conſent que Geoffroy de Fontenoy faſſe le réachat de ce qu'elle avoit à Gerbéviller, & qu'elle avoit engagé au Duc de Lorraine.

XIII. *Edoüard I. Comte de Bar, mort en 1337.*

Edouard I. du nom Comte de Bar, étoit fort jeune, lorſque ſon pere mourut. Il demeura pendant ſa minorité ſous la garde & le Bail de Jean de Bar ſon oncle, Seigneur de Puiſay. Edouard épouſa à l'âge de 14. ans en 1306. ou ſelon d'autres, en 1310. Marie de Bourgogne, fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & d'Agnés de France, fille puînée du Roy S. Louis. Il tranſigea en 1312. avec l'Abbé & les Religieux de Beaulieu en Argonne, en indemnité des dommages que ſon pere leur avoit faits. Il ſe ligua enſuite avec Renaud de Bar Evêque de Metz ſon oncle, & aſſiégea le Château de Froüart; mais il fut défait & pris priſonnier avec pluſieurs Chevaliers de ſa ſuite en 1313. Il fit ſa paix par Traité conclu à Bar-ſur-Aube le 20. May 1314. par lequel il s'obligeoit de payer au Duc Ferry 90000. liv. pour ſa rançon, & celle de ceux qui avoient été pris avec lui, excepté Raoul de Louppy & Jean de Deuilly Chevaliers; & de rendre à Henry Seigneur de Blamont, les Villes d'Eſpiennes & de Bertrammiey, qui avoient été poſſédées par ſa mere. En 1307. ſe fit le partage des biens entre les enfans de feu Henry III. Comte de Bar.

En 1323. *Edoüard Comte de Bar*, reconnoît tenir en Fief & hommage du Roy Très Chrétien, les Châteaux de Bar, de la Marche, Châtillon-ſur-Saone, Conflans & toutes leurs Châtellenies, & tout ce que le Comte Henry tenoit en Alœuf, entre la Riviere de Meuſe & la Riviere de Mouzelle.

Tréſor des Chartres de Paris, 11. 49.

Le même Duc Edoüard reconnoît tenir du Comte de Champagne, Gondrecourt & la Châtellenie & le Château de la Mothe, qu'il dit être du Bailliage de Chaumont. Edoüard I. mourut à Famagouſte en l'Iſle de Chipre en 1336. ou 1337. Il eut de ſon mariage,

1°. *Henry IV.* qui lui ſuccéda au Comté de Bar.

2°. *N. de Bar*, mort jeune.

3°. Quelqu'un lui donne auſſi pour fille *Eleonore de Bar*, premiere femme du Duc Raoul; que d'autres font fille de Henry III. Comte de Bar. Voyez cy-devant. Il eut auſſi un fils nommé *Habrant* rappellé dans le Teſtament de Henry IV. Comte de Bar de l'an 1344.

XIV. *Henry IV. Comte de Bar, mort en 1344.*

Henry IV. Comte de Bar. Le Roy Philippe de Vallois lui accorda le 24. Septembre 1344. que la Terre de Puiſay, cy-devant du reſſort d'Orléans, fût cy-après du reſſort de Sens. Il mourut peu de tems après à Paris la veille de Noël 1344. Il avoit épouſé *Iolande de Flandres, Dame de Caſſel, &c.* fille de Robert de Flandre & de Jeanne de Bretagne, dont il eut,

1°. *Edoüard II.* qui lui ſuccéda.

2°. *Robert I.* qui fut Duc de Bar, après ſon frere Edoüard II.

XV. *Edoüard II. Comte de Bar, mort en 1352.*

Edoüard II. fut Comte de Bar ſous le régne d'Iolande de Flandre ſa mere, & mourut en 1352. avant que d'être majeur, & ſans avoir été marié.

Iolande de Flandre ſa mere ſe remaria en 1353. avec Philippe de Navarre Comte de Longueville. Elle fit ſon Teſtament en 1388. & mourut en 1395. On voit dans l'Egliſe de S. Maxe à Bar, devant l'Autel de S. Jean-Baptiſte au Midy, deux Mauſolées de marbre blanc. Sur le premier eſt la figure de *Henry IV. Comte de Bar*, avec cette Epitaphe: *Cy giſt haut & noble Prince Meſſire Henry Comte de Bar, qui trépaſſa à Paris l'an de grace* M. CCC. XLIV. *la Vigile de Noël. Priez pour lui.*

Sur l'autre Mauſolée eſt la figure d'Iolande de Flandre, avec cette Epitaphe: *Cy giſt très haute & très puiſſante Dame & Princeſſe Madame Iolande de Flandre, Comteſſe de Bar & Dame de Caſſel, jadis femme de Monſeigneur le Comte Henry qui cy giſt, laquelle trépaſſa à Nieppe le xij. jour de Décembre, l'an* M. CCC. IV. XX. & XV.

XVI. *Robert I. Duc de Bar, mort en 1411.*

Robert I. Comte de Bar, frere & ſucceſſeur d'Edoüard II. étoit encore ſous la tutelle de ſa mere en 1356. Il épouſa *Marie de France, fille du Roy Jean*, & de *Bonne de Luxembourg.* Le Traité de mariage eſt du 4. Juin 1364. Elle mourut au mois d'Octobre 1414. & fut enterrée dans l'Egliſe de S. Maxe de Bar. Ce fut ſous Robert de Bar, que le Comté de Bar fut érigé en Duché. On ne ſçait pas préciſément en quelle année; mais ce fut entre l'an 1353. & 1357. On diſpute ſi c'eſt le Roy Jean qui

Digitized by Google

l'érigea, ou ſi c'eſt l'Empereur d'Allemagne. Nous avons examiné le fait dans le Corps de l'Hiſtoire de Lorraine. Robert I. fut fait priſonnier dans la bataille devant Ligny en 1368. & en 1391. il rendit hommage au Roy pour Bar, Louppy, la Marche & Châtillon. En 1348. Robert de Bar reconnoît devoir à Evrard des Deux-Ponts 5000. florins d'or, pour parfaire le payement de la vente qu'il lui a faite de ſes prétentions en la ſucceſſion de feu Pierre de Bar. Il fonda le Couvent des Auguſtins de Bar en 1385. & le 29. Septembre 1402. il partagea ſes biens entre ſes enfans.

Il mourut en 1411. & fut enterré à S. Maxe de Bar. Il laiſſa pluſieurs enfans de Marie de France ſa femme.

1°. *Henry de Bar, Seigneur d'Oiſſy*, qui épouſa en 1383. *Marie fille ainée d'Enguerand de Coucy*, dont il eut *Robert Comte de Marle & de Soiſſons.* Marie vendit pluſieurs Terres en 1401. *Vid. Martenne, ampliſſ. Collect. pp. 1551. 1573.*

Le même Duc Robert dans le partage de ſes biens qu'il fit en 1409. nomme *Robert fils aîné de Henry de Bar, jadis fils aîné du Duc Robert*, qui avoit eû ſa contingente des biens paternels & maternels.

Henry fils aîné du Comte de Bar, fit ſon Teſtament au Cap d'Iſtre, le Lundy premier jour d'Octobre, l'an 1397.

En 1386. il eſt rappellé dans le Teſtament de ſon frere Charles de Bar. Et en 1395. il reçut en gagiere de Raoul de Coucy Evêque de Metz, parent de ſa femme, les Seigneuries d'Apremont & de Commercy.

La Chronique de S. Thiebaut dit que Jean Monſeigneur fils du Duc de Bar fut tué dans la bataille de Nicopoli avec le Duc ſon pere. Ce Jean Monſeigneur ne ſe trouve pas dans les Généalogies ordinaires; & ſi cet Auteur a mis *Jean* pour *Henry*, il s'eſt trompé en le faiſant mourir à la bataille de Nicopoli en 1396. puiſqu'on a vû ſon Teſtament du mois d'Octobre 1397. où il rappelle ſon épouſe ſans en dire le nom, & ne parle point de ſes enfans. Voyez ce Teſtament dans les Preuves.

2°. *Philippe de Bar*, qui épouſa en 1384. *Iolande d'Enguien*, ſeconde fille de Louis Seigneur d'Enguien, Comte de Brienne & de Converſan. Il mourut au voyage de Hongrie ſans avoir laiſſé d'enfans. On met ſa mort en 1390. mais il mourut au plutôt en 1396. car j'ai vû une Lettre du 3. May 1397. par laquelle le Duc Robert de Bar donne commiſſion à Jean de Sevry Gentilhomme, d'aller chercher le Prince Philippe, que l'on diſoit être priſonnier dans la Romanie entre les mains d'un Turc, qui l'avoit pris dans une bataille.

3°. *Edoüard III. Marquis du Pont*, qui porta ce dernier titre après la mort de ſes deux freres aînés, & ſuccéda au Duché de Bar, après la mort du Duc Robert I. Nous en parlerons cy-après.

4°. *Louis Cardinal de Bar*, dont on parlera encore cy-après.

5°. *Charles de Bar*, Seigneur de Nogent le Rotrou, fit ſon Teſtament en 1386. où il rappelle Henry ſon frere aîné. En 1390. le Roy de France le qualifie ſon couſin, & lui donne mille francs d'or de penſion. Il eſt encore dénommé dans un Acte de l'an 1399. & mourut peu de tems après ſans poſtérité.

6°. *Jean de Bar*, Seigneur de Puiſay, d'Alluie, de Brou & Montmiraille. Il fut tué avec Edoüard ſon frere Duc de Bar le 25. Octobre 1415. à la bataille d'Azincourt. La Chronique de S. Thiebaut dit qu'en cette bataille *les Droits-Hoirs du Duc Edoüard y furent tués, excepté Louis fils du Duc Robert, lequel étoit Cardinal & Evêque de Verdun, qui ſe mit en poſſeſſion de la Duché de Bar.*

7°. *Iolande de Bar*, qui épouſa en 1380. Jean d'Arragon, fils de *Pierre IV. du nom Roy d'Arragon*, & d'*Eleonore de Bar ſa ſeconde femme.* Iolande de Bar mourut à Barcelone le 3. Juillet 1431.; & fut mere, entr'autres enfans d'*Iolande d'Arragon*, qui épouſa *Louis II. Duc d'Anjou, Roy de Sicile*, & fut mere de René d'Anjou Roy de Sicile, à qui Louis Cardinal de Bar ſon grand-oncle maternel, fit don du Duché de Bar, dont il ſe trouva ſeul héritier par la mort de ſes freres tuës, comme on a dit, à la bataille d'Azincourt en 1415. Les Lettres de cette ceſſion ſont paſſées à S. Mihiel le treiziéme jour d'Août 1419.

8°. *Marie de Bar*, qui épouſa par Contract de l'an 1384. *Guillaume de Flandre II. du nom, Comte de Namur*, fils aîné de Guillaume de Flandre, & de Catherine de Savoye. Marie de Bar mourut avant ſon mari, qui épouſa en ſecondes nôces *Jeanne d'Harcourt*, fille puînée de Jean Comte d'Harcourt, & de Catherine de Bourbon.

9°. *Bonne de Bar*, mariée le ſecond Juin 1400. à Valeran de Luxembourg III. du nom, Comte de S. Paul & de Ligny. Bonne de Bar fut ſa ſeconde femme. Elle fit ſon Teſtament en 1456. & mourut vers le même tems, & fut enterrée dans le Presbytére de l'Egliſe des PP. de S. Antoine, aujourd'hui aux Jéſuites du Pont-à-Mouſſon.

10°. *Iolande de Bar la Jeune*, femme d'Adolphe Duc de Mont. Trithéme ſous l'an 1417. & 1424. & la Chronologie du Doyen de S. Thiebaut ſous l'an 1415. diſent que le Duc de Mont prétendit au Duché de Bar du côté de ſa femme, & fit de grands dégats dans le Duché de Bar; mais ce Prince fut pris & mené en priſon dans la ville de Nancy, *& il convint quitter ſon droit, & le droit que ſon fils prétendoit avoir au Duché de Bar.*

Trithem. Chronic. Sponheim

11°. *Jeanne de Bar* épouſa *Theodore Pales-*

Jayme Marquis de Monſerrat, duquel elle eut pluſieurs enfans, & mourut avant l'an 1409.

XVII. *Edouard III. Duc de Bar, mort en 1415.*

Edouard III. Duc de Bar, troiſiéme fils de Robert I. du nom, fut arrêté dans l'Hôtel du Dauphin en 1413. Il étoit preſque toujours abſent de ſon Duché, & le Barrois étoit gouverné par Jean Monſieur de Bar, Sire de Puſay. Voyez l'Hiſtoire de Lorraine, t. 2. Il fut tué à la bataille d'Azincourt le 25. Octobre 1415. avec ſon frere Jean de Bar. Son Teſtament eſt de la même année. Il n'eut qu'une fille naturelle nommée *Bonne de Bar*, que le Cardinal Louis de Bar ſon oncle maria à *Jean de S. Loup*. Elle mourut ſans enfans vers l'an 1430. Il avoit eû un fils naturel nommé Henry, qui obtint en 1436. du Duc René I. la Seigneurie de Roſieres-en-haye, & en 1438. la Seigneurie de Pierre-pont.

XVIII. *Louis Cardinal, Duc de Bar, mort en 1430.*

Louis de Bar, Marquis de Pont & de Caſſel, fut reconnu Duc de Bar en 1415. après la mort de ſon frere Edouard III. Le Pape Benoît XII. le créa Cardinal en 1397. Il paſſa du Siége Epiſcopal de Langres à celui de Châlons-ſur-Marne en 1411. & de-là à celui de Verdun en 1419. Il fit ſon Teſtament en 1430. & mourut la même année le 23. Juin, & fut enterré dans la Chapelle de ſainte Eliſabeth de l'Egliſe Cathédrale de Verdun, où l'on voit ſon Epitaphe.

Nous avons déja vû qu'en 1419. il céda la propriété du Duché de Bar & du Marquiſat du Pont-à-Mouſſon, à René alors Duc de Guiſe, & enſuite Roy de Sicile, & Duc d'Anjou.

Mais comme *Jeanne de Bar, Comteſſe de Bar & de Soiſſons*, fille de *Robert de Bar*, & petite-fille de *Henry de Bar*, Seigneur d'Oiſſy, fils aîné du *Duc Robert I.* continuoit la pourſuite des prétentions que ſon pere avoit eûës ſur le Duché de Bar, par repréſentation, le Cardinal Louis de Bar lui tranſporta pour récompenſe, outre les Seigneuries que Robert de Bar, Comte de Marle ſon pere, avoit déja eûës, celles de Caſſel & du Bois de Nieppe en Flandre, avec les Châtellenies d'Alluye, de Brou, de Montmirail, d'Anton & de la Baſoche, aſſiſes au Pays de Perche, & les Terres de Bourſault & de Pongy en Champagne, par Traité fait à S. Quentin le 7. Novembre 1429. ratifié par René d'Anjou Duc de Bar & de Lorraine le 23 Fevrier 1432.

Or René d'Anjou dont on vient de parler, étoit fils de Louis II. d'Anjou, & d'Iolande d'Arragon, fille d'Iolande de Bar ſœur du Cardinal Louis de Bar. Le même Prélat maria ledit René d'Anjou à Iſabelle de Lorraine, fille aînée du Duc Charles II. & héritiere du Duché.

Louis II. d'Anjou dont on a parlé, étoit né le 7. Octobre 1377. fut couronné Roy de Sicile le premier Novembre 1389. & mourut le 29. Avril 1417. Il avoit épouſé *Iolande d'Arragon*, fille puînée de Jean I. du nom Roy d'Arragon, & d'Iolande de Bar, dont il eut,

1°. *Louis III. du nom, Roy de Naples, de Sicile, de Jeruſalem, d'Arragon, &c.* né le 24. Septembre 1403. & qui fut adopté par Jeanne II. du nom Reine de Sicile, au Royaume de Naples. Il mourut ſans poſtérité.

2°. *René d'Anjou* né le 16. Janvier 1408. qui ſuccéda en 1434. aux Etats du Roy Louis III. ſon frere. Il fut adopté en 1435. par Jeanne II. du nom Reine de Sicile. Il épouſa le 24. Octobre 1420. *Iſabelle de Lorraine*, dont nous avons parlé. Il fut *Duc de Bar*, *& Marquis du Pont*, du Chef du Cardinal Louis de Bar ſon grand-oncle; *Duc d'Anjou*, du Chef de Louis II. d'Anjou; & enfin *Roy de Sicile, de Jeruſalem, &c.* du Chef de Louis III. ſon frere, & par l'adoption de Jeanne Reine de Sicile; enfin il fut *Duc de Lorraine*, du Chef d'Iſabelle de Lorraine, fille du Duc Charles II.

AVIS AUX LECTEURS.

NOus donnerons dans le Tome ſuivant les Généalogies des autres Maiſons, & les Diſſertations que nous avons promiſes, & que nous continuerons de perfectionner autant que les circonſtances le permettront, & que l'on nous fournira de Mémoires.

HISTOIRE

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

LYON

HISTOIRE DE LORRAINE.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *Pays des Tréviriens, des Médiomatriciens, des Leuquois & des Claviens.*

LE Pays dont j'entreprens d'écrire l'Hiſtoire, comprend une grande partie de la Gaule Belgique ; ſçavoir, la Belgique ſupérieure ou Orientale, arroſée par la Meuſe, la Mozelle, la Sâre, la Seille & la Meurthe ; ayant à l'Orient le Rhin & les montagnes des Vôges ; au Septentrion, les Pays de Cologne, de Limbourg & de Liége ; à l'Occident, le Pays de Rheims ; & au Midi, celui de Langres & la Franche-Comté. Il étoit habité par les Tréviriens, les Médiomatriciens, les Leuquois & les Claviens, dont les Capitales étoient Tréves, Metz, Toul & Verdun, qui dans la ſuite ſont devenuës les Siéges de quatre célébres Evêchés. Verdun autrefois étoit apparemment compriſe dans le Pays des Médiomatriciens ou des Tréviriens ; & quoiqu'ordinairement elle ait été moins célébre que les autres dont nous venons de parler, elle n'a pas laiſſé d'avoir de bonne heure un Siége Epiſcopal, & elle eſt comptée pour le troiſiéme Evêché ſoumis à la Métropole de Tréves.

II. *Valeur des Belges & des Tréviriens.*

De tous les peuples Gaulois, les Belges paſſoient pour les plus vaillans (*a*). Ce qui contribuoit le plus à leur valeur, étoit leur éloignement des Pays où régnoient la politeſſe, la délicateſſe & l'abondance, & le peu de commerce qu'ils avoient avec les Marchands, qui auroient pû leur apporter les choſes propres à les énerver, & à affoiblir leur vigueur. Ajoûtez qu'ils étoient toujours en guerre avec les Allemands de delà le Rhin ; ce qui les entretenoit dans un exercice continuel des armes.

Entre les Belges, les Tréviriens paſſoient pour les plus puiſſans & les plus braves (*b*). Ils étoient Allemands d'origine, de même que la plûpart des autres peuples de la Belgique (*c*), & ils s'étoient habitués en deça du Rhin, comme dans un Pays plus fertile, après en avoir chaſſé les Gaulois. Tacite remarque (*d*) que ceux de Tréves & les Nerviens, ou ceux de Cambray, ſe glorifioient de cette origine, comme d'une qualité honorable, qui les diſtinguoit des Gaulois, peuples plus pareſſeux & moins vaillans.

Dans les Gaules il n'y a que deux ſortes de gens qui ſoient en quelque conſidération, dit Céſar (*e*) : car le peuple eſt preſque compté pour rien. On ne les regarde que comme des eſclaves ; on ne les conſulte ſur rien ; ils ne peuvent rien entreprendre d'eux-mêmes. La plûpart, quand ils ſe voyent accablés de dettes ou de

(*a*) *Cæſar l. 1. Comment. initio.* Horum omnium fortiſſimi ſunt Belgæ, propterea quòd à cultu atque humanitate Provinciæ longiſſimè abſunt, minimèque ad eos Mercatores ſæpe commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important. Proximi ſunt Germani, qui trans Rhenum incolunt, quibuſcum continenter bellum gerunt. *Tacit. lib. 4.* Quidquid roboris apud Gallos ſit, Belgas eſſe. *Ita & Strabo l. 4 p. 196.*

(*b*) *Mela l. 3. c. 2.* Belgarum clariſſimi ſunt Treveri. *Cæſar l. 2.* Treviri, quorum inter Gallos virtutis opinio eſt ſingularis.

(*c*) *Cæſar l. 2. init.* Pleroſque Belgas eſſe ortos à Germanis, Rhenumque antiquitùs tranſductos, propter loci fertilitatem ibi conſediſſe, Galloſque qui ea loca incolerent, expulliſſe.

(*d*) *Tacit. de morib. German.* Treviri & Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitioſi ſunt, tanquam per hanc gloriam à ſimilitudine & inertia Gallorum ſeparentur.

(*e*) *Jul. Cæſar l. 6. c. 12. p. 119. edit. ad uſum Delph.* In omni

tributs, ou opprimés par la puiſſance des Grands, ſe donnent à quelque Seigneur en qualité d'eſclaves. Ceux qui tiennent le premier rang dans le Pays, ſont les Druides & les Chevaliers.

III. *Les Chevaliers ont conſidération dans les Gaules.* Ceux-ci n'ont point d'autre exercice que les armes. Quand il ſurvient quelque guerre, (& il y en avoit tous les ans avant l'arrivée de Céſar dans les Gaules, ſoit en attaquant, ou en défendant) les Chevaliers ſe trouvent tous enſemble dans l'Aſſemblée générale de la Nation, ſuivis de leurs ſerviteurs & de leurs cliens, chacun ſelon le nombre qu'il en peut avoir : car on juge de leur grandeur & de leur pouvoir, par le cortége qui les accompagne ; ainſi chacun groſſit ſa ſuite à l'envie. Dans ces Aſſemblées on délibére ſur les affaires de la Nation ; on nomme des Généraux pour l'armée.

IV. *Aſſemblées des Gaulois.* Quand on indique une Aſſemblée en armes, *Concilium armatum* (*f*), c'eſt comme une ſolemnelle Déclaration de guerre. Tous ceux qui ſont en âge de porter les armes, ſont obligés, ſous peine de la vie, de s'y rendre ; & celui qui arrive le dernier, eſt mis à mort au milieu des tourmens, en préſence de la multitude. Lorſque la guerre eſt réſoluë dans ces Aſſemblées (*g*), ils approchent leurs Etendarts, & les mêlent les uns avec les autres ; & dès-lors il ne leur eſt plus permis de rompre l'union. Cette Cérémonie eſt comme une alliance ſacrée & inviolable.

V. *Gouvernement des Gaules.* Leur Gouvernement tient de la Monarchie & de l'Ariſtocratie (*h*). On voit des Rois dans les Gaules ; mais ils ſont choiſis par les peuples, ou établis par la faveur & la brigue. Dans les Aſſemblées d'Etat, les Principaux de la Nation ont voix délibérative. Ils ont une ſi haute opinion de leur valeur & de leur force, qu'ils diſent que le monde entier ne ſçauroit réſiſter à leur Aſſemblée, ou à ce qui a été réſolu (*i*). Avant l'arrivée de Céſar dans les Gaules, tout y étoit plein de partis ou de factions (*k*), non ſeulement dans les villes & dans les cantons, mais auſſi dans les maiſons particulieres. Les Grands & ceux qui avoient la ſouveraine autorité dans le Pays, étoient à la tête de ces partis, & décidoient de la paix & de la guerre, & de toutes les plus importantes affaires.

VI. *Caractere des Gaulois.* En général, la Nation des Gaulois eſt brave & belliqueuſe (*l*), franche & ouverte (*m*) ; légére & aimant la nouveauté ; toujours prête à prendre les armes (*n*). Les hommes ſont d'une taille avantageuſe, vigoureux, mais n'ayant guéres que le premier feu & la premiere ardeur dans les combats. Ils chantent & danſent, & frappent leurs boucliers les uns contre les autres à la vûë de l'ennemi, pour marque d'intrépidité & de valeur (*o*). Les peres ne ſouffrent pas que leurs fils paroiſſent en leur préſence, qu'ils ne ſoient grands, & en état de porter les armes (*p*) ; & ils regardent comme une choſe honteuſe, que le fils ſe préſente en public devant ſon pere.

Quand ils veulent faire ſçavoir promptement des nouvelles importantes, ils les annoncent de loin à loin par de grands cris (*q*), qui ſont incontinent reçus par leurs voiſins, & renvoyés aux autres par la même voye. On ne ſçauroit croire avec quelle promptitude ces cris ſe communiquent. Lorſqu'ils ſont rangés en bataille, & qu'ils attendent l'ennemi, ils demeurent aſſis (*r*), ſoit pour ſe repoſer ou pour marquer une plus grande aſſûrance. A cet effet, ils portent avec eux des fagots, ſur leſquels ils s'aſſeyent. Les maris ont droit de vie & de mort ſur leurs femmes & ſur leurs enfans (*s*). Leurs funérailles ſont ſomptueuſes & magnifiques à leur maniere (*t*). Ils brûlent les corps des morts ; & avec eux, tout ce que le défunt avoit de plus cher pendant ſa vie, même les animaux ; & quelque tems avant que Céſar écrivît ſes Commentaires, ils brûloient même les eſclaves, & les cliens les plus affidés au Maître. Et comme ils ſont dans les principes de la Métempſycoſe, ils jettent auſſi dans le feu des Lettres, qu'ils écrivent à leurs amis trépaſſés (*u*).

Ils ſont fort curieux de nouvelles ; en ſorte que quand ils rencontrent quelque voyageur, ils l'arrêtent, même malgré lui, & lui font ra-

Gallia, eorum hominum qui aliquo ſunt numero atque honore, genera ſunt duo. Nam plebs penè ſervorum habetur loco, quæ per ſe nihil audet, & nulli adhibetur conſilio.... Sed de his duobus generibus, alterum eſt Druidum, alterum Equitum, &c.

(*f*) *Cæſar l.* 5. *c.* 54. Armatum Concilium indicit. Hoc, more Gallorum, initium belli, quo Lege communi omnes puberes armati convenire coguntur ; & qui ex eis noviſſimus venit, in conſpectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur.

(*g*) *Cæſar l.* 7. *Comment. init.* Jurejurando ac fide ſanciatur petunt, collatis militaribus ſignis ; quo more eorum graviſſimæ cerimoniæ continentur, ne facto initio belli, à cæteris deſerantur.

(*h*) *Cæſar l.* 5. *c.* 27. Sua hujuſmodi eſſe imperia, ut non minus haberet in ſe juris multitudo, quàm ipſe in multitudinem, &c. *Vide Strab. l.* 4. *p.* 197.

(*i*) *Cæſar l.* 7. *c.* 29. Unum conſilium totius Galliæ effecturum, cujus conſenſum in orbis quidem terrarum poſſit obſiſtere.

(*k*) *Cæſar l.* 6. *c.* 20. In Gallia non ſolùm in omnibus civitatibus atque pagis, partibuſque, ſed penè etiam in ſingulis domibus factiones ſunt ; earumque factionum Principes ſunt, qui ſummam auctoritatem eorum judicio habere exiſtimantur : quorum ad arbitrium judiciumque ſumma omnium rerum conſiliorumque redeat.

(*l*) *Juſtin. l.* 4. *c.* 4. Gens Gallorum aſpera, audax, bellicoſa.

(*m*) *Hirt. de bello Afric.* Contra Gallos, homines apertos, minimèque inſidioſos. *Vide & Strabon. l.* 4. *p.* 191.

(*n*) *Cæſar l.* 3. Cùm intelligeret omnes fere Gallos novis rebus ſtudere, & ad bellum mobiliter celeriterque excitari. *Et alibi ſæpe.*

(*o*) *Livius l.* 38. Cantus incentium prælium, & ululatus, & tripudia, & quatientium ſcuta in patrium quemdam morem horrendus armorum crepitus, &c.

(*p*) *Cæſar l.* 6. *c.* 17. Suos liberos, niſi cùm adoleverint, ut munus militiæ ſuſtinere poſſint, palàm ad ſe adire non patiuntur, &c.

(*q*) *Cæſar l.* 7. *c.* 3. *p.* 142. Nam ubi major atque illuſtrior incidit res, clamore per agros regionesque ſignificant ; hunc alii deinceps excipiunt, & proximis tradunt.

(*r*) *De Bello Gallico, l.* 8. *c.* 11. Faſces ubi conſederant ; nam in acie ſedere Gallos conſuëſſe, ſuperioribus Commentariis declaratum eſt.

(*s*) *Cæſar l.* 6. *c.* 18. Viri in uxores, ſicuti in liberos vitæ necisque habent poteſtatem.

(*t*) *Cæſar l.* 6. *de Bello Gall.*

(*u*) *Diodor. Secul. l.* 5. *p.* 306.

Digitized by Google

conter ce qu'il a appris dans ſon voyage ; & quand il paſſe chez eux quelque Marchand, ils l'environnent, & lui font dire de quel Pays il vient, & ce qu'il a appris de nouveau. Souvent ſur ces bruits & ſur ces ouï-dires, ils prennent des réſolutions très importantes, dont il arrive d'ordinaire qu'ils ont lieu de ſe repentir, parce qu'ils ſe livrent à des bruits incertains, & que ceux qu'ils interrogent, leur répondent ſouvent ſelon leur déſir, plutôt que ſelon la vérité (*x*). Il eſt pourtant vrai que les villes les mieux policées (*y*) ont pour maxime d'obliger les particuliers qui ont appris quelque choſe qui regarde la République, ſoit par des bruits communs, ou par le récit de leurs voiſins, de le tenir ſecret, & de ne le communiquer qu'aux Magiſtrats ; parce qu'il arrive fréquemment, que des hommes téméraires & indiſcrets, ſe laiſſant effrayer par de tels diſcours, ſe portent légérement à de fâcheuſes extrémités, & prennent des réſolutions mal concertées.

VII. *Habits & Armes des Gaulois.*

Leurs habits ſont le Saye, *Sagum* (*z*), qui eſt le vêtement de deſſus. Dans les bas-reliefs qui nous reſtent des Gaulois, ce Saye eſt par-deſſus la tunique ; tantôt avec de larges manches, tantôt ſans manches, & tantôt avec des manches fort étroites ; tantôt ouvert par-devant ſur la poitrine, & tantôt fermé de tout côté. Le Saye eſt aſſez court, & ne deſcend guéres au-deſſous des genoux (*a*). Leurs cheveux ſont blonds ou roux pour l'ordinaire (*b*), & ils les rouſſiſſent encore par artifice. Leur tunique eſt fenduë, & avec des manches. Diodore dit qu'elle eſt teinte de diverſes couleurs. Elle ne deſcend que juſqu'au-deſſus du genou. Ils ont auſſi des eſpéces de culottes, ou brayes, ou de larges ceintures ſur les reins. Leurs Sayes étoient rayés, ou ornés de bandes de pourpre étroites (*c*) : *Virgatis lucent ſagulis.* Quelques-uns ſe raſent le menton, d'autres laiſſent croître un peu de barbe. Les plus nobles portent de grandes mouſtaches, qui leur pendent ſur la bouche.

Leurs armes ſont grandes & longues, proportionnées à la grandeur de leur taille. Ils portent une longue épée, ſuſpenduë au côté droit, par une chaîne de fer ou d'airain.

Quelques-uns mépriſent tellement la mort, qu'ils combattent tout nuds, n'ayant qu'une ceinture qui leur couvre les reins. Pluſieurs montent des chariots à deux chevaux, conduits par un cocher. Quand ils ont lancé leur dard, ils ſautent à bas de leur chariot, tirent l'épée, & combattent de près. Alors ils provoquent au combat quelqu'un des ennemis, auquel ils chantent les belles actions de leurs ancêtres & les leurs propres, & témoignent à leurs adverſaires beaucoup de mépris.

Ils ont des boucliers de la hauteur de leur corps, ornés de peintures, qui repréſentent des animaux, ou autre choſe. Leurs lances ſont auſſi fort longues, ayant au bout une pointe d'environ une coudée de long, & de deux palmes de large. Ils ſe ſervent de fléches & de frondes. Leurs caſques ſont d'airain, ſurmontés de grandes aigrettes, ou de cornes d'animaux, & ornés de figures d'oiſeaux & de bêtes ſauvages.

VIII. *Manger & nourriture des Gaulois.*

Ils couchent à terre, & mangent aſſis, non ſur des bancs ou des chaiſes, mais ſur le pavé ou ſur la terre, ayant ſous eux des peaux de loups, ou de chiens. Ils uſent beaucoup de laitage & de viande, ſur-tout de chair de porc, tant fraiche que ſalée. Leurs maiſons ſont faites de planches, ou de claies, de forme ronde, & couvertes de paille, ſelon Céſar. Strabon dit (*d*) qu'ils font leurs toitures fort élevées, apparemment en pointe, à cauſe de la forme ronde des maiſons. Ils choiſiſſent d'ordinaire leurs demeures (*e*) le long des rivieres & des forêts, pour éviter les grandes chaleurs. Ils portent des colliers d'or, & des braſſelets au bras & aux mains (*f*) ; & ceux qui ſont en dignité, ont des habits de couleur, & ornés d'or.

Ils ſont inſolens dans la victoire, & abattus dans l'adverſité. Au retour de leurs expéditions, ils pendent au cou de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis, puis les expoſent aux portes de leurs maiſons, ou de leurs villes. Si quelqu'un fait du bruit, & interrompt dans leurs Aſſemblées, l'Huiſſier tire ſon couteau, & le menace deux ou trois fois pour le faire taire. S'il continuë de parler, il lui coupe une piéce de ſon ſayon, en ſorte que le reſte lui en devient inutile. Ils aiment & pratiquent l'hoſpitalité ; ils invitent même les étrangers à manger, & ne leur demandent qui ils ſont & d'où ils viennent, qu'après le repas. En un mot, on remarque parmi eux pluſieurs veſtiges des mœurs antiques des tems héroïques, dont parle Homere.

Ils ne cultivent pas la vigne (*g*) ; mais ils ne laiſſent pas de boire du vin, qui leur eſt apporté d'ailleurs, & ils en boivent quelquefois juſqu'à s'enyvrer & à perdre le ſentiment (*h*). Les Marchands d'Italie qui ſçavent leur inclination, por-

(*x*) *Cæſar l.* 4. *c.* 5. Eſt autem hoc Galliæ conſuetudinis, ut & viatores etiam invitos conſiſtere cogant, & quod quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, &c..... His rumoribus atque auditionibus permoti, de ſummis ſæpe rebus conſilia ineunt, quorum eos è vestigio pœnitere necesse eſt, cùm incertis rumoribus ſerviant, & plerique ad voluntatem eorum ficta reſpondeant.

(*y*) *Cæſar l.* 6. *c.* 19. Quæ civitates commoditàs ſuam Remp. adminiſtrare creduntur, habent Legibus ſanctum, ſi quis quid de Rep. à finitimis rumore aut famâ acceperit, uti ad Magiſtratum deferat, neve cum quo alio communicet.

(*z*) *Strabo l.* 4. *p.* 196.

(*a*) Dom Bernard de Montfaucon, Antiquité expliquée, Tome 3. part. 1. page 34. & ſuiv.

(*b*) *Diodor. Sicul. l.* 5. *Livius l.* 38. Promiſſæ & rutilatæ comæ. *Virgil. Æneid.* Aurea Cæſaries ollis. *Strabo l.* 4. *p.* 196.

(*c*) *Virgil. Æneid.*

(*d*) *Strabo l.* 4 *p.* 197. τοὺς δὲ οἴκους ἐν σανίσιν καὶ γλίσχρῳ ἔχουσι μεγάλους, θολοειδεῖς ἐρεφθεν πολὺν ἔπιβαλλόντι.

(*e*) *Cæſar l.* 6. *de Bello.* Ut ſunt ferè domicilia Gallorum, qui, vitandi æſtûs causâ, plerumque ſilvarum ac fluminum petunt propinquitates.

(*f*) *Strabo l.* 4. *p.* 197. *Diodor. l.* 5. *p.* 281. *ſeu* 304.

(*g*) *Idem, ibid.*

(*h*) *Idem, l.* 5. *p.* 306.

tent chez eux quantité de cette liqueur, qu'ils leur vendent bien cher : car pour un vaſe, ou un caque de vin, on leur donne un eſclave (*i*). Les Nerviens (*k*), qui ſont ceux du Cambretis, étoient les ſeuls qui ne ſouffroient chez eux ni Marchands, ni vin ; perſuadés que cela n'étoit propre qu'à leur affoiblir le courage.

IX. *Langue des Gaulois.*

Ils ont une Langue particuliere qui tient beaucoup de l'ancien Allemand ; mais qui toutefois n'étoit pas la même Langue, puiſque Céſar remarque (*l*), que Caius Valerius Procillus ſçavoit la Langue Gauloiſe, dont Arioviſte, Allemand d'origine, ſe ſervoit auſſi, à cauſe du long tems qu'il demeuroit dans les Gaules. On croit que cette ancienne Langue ſubſiſte encore dans quelque endroit de la Baſſe-Bretagne, & dans le Pays de Galles en Angleterre. On croit y remarquer beaucoup de termes approchans de l'Hébreu. S. Jerôme dans ſa Préface ſur le ſecond Livre du Commentaire ſur l'Epître aux Galates, remarque que les Galates parloient encore dans l'Aſie, & entr'eux, un Langage pareil à celui des peuples de Tréves ; mais néanmoins avec quelque différence, telle que la diſtance des lieux, & la longueur des tems ont accoutumé d'apporter dans ces ſortes de choſes. C'étoit donc l'Allemand, ou une Langue où il entroit beaucoup d'Allemand, puiſque le peuple de Tréves a toujours parlé de cette Langue, & qu'il venoit d'Allemagne.

Toutefois il faut qu'il y ait eû, même entre les Gaulois, de la différence pour le Langage, puiſque Céſar dit que les Celtes, les Belges & les peuples d'Aquitaine, different entr'eux de Langage, de Loix & de Coutumes (*m*). Diodore de Sicile (*n*) dit que dans leurs entretiens ordinaires, ils affectent un diſcours ſerré & laconique, & des expreſſions énigmatiques & obſcures ; uſant volontiers d'exagérations & d'hyperboles ; tant pour ſe donner du relief, que pour abaiſſer leurs adverſaires. Ils écrivoient peu, de même que tous les autres peuples barbares ; & je ne ſçai ſi parmi eux il y avoit des caracteres particuliers. Ni dans leurs Monumens, ni dans leurs plus anciennes Médailles, on ne voit aucunes lettres. Céſar (*o*) aſſûre que les Druides ſe ſervoient de caracteres Grecs dans toutes leurs affaires, tant publiques, que particulieres. Dans un autre endroit (*p*) il témoigne que l'on trouva dans le Camp des Suiſſes, le dénombrement de leurs troupes en caracteres Grecs. Enfin il dit ailleurs (*q*), qu'il écrivit à Quintus Ciceron en caracteres Grecs, de peur que les ennemis n'interceptaſſent ſa Lettre, & ne découvriſſent ſes deſſeins. La Lettre étoit courte. La voici comme Polyæne l'a conſervée (*r*) : *Céſar à Ciceron. Attendez du ſecours.*

Il y a toute ſorte d'apparence que les Druides écrivoient leur Langue Gauloiſe en caracteres Grecs, & que le dénombrement que l'on trouva dans le Camp des Suiſſes, ou Helvétiens, étoit auſſi en cette Langue. Mais Céſar écrivit-il en Langue Latine & en caracteres Grecs la Lettre à Ciceron, dont nous venons de parler ? Que riſquoit-il de l'écrire en Latin, ſi les Gaulois ne ſçavoient pas cette Langue ? & s'ils la ſçavoient, que gagnoit-il de l'écrire en caracteres Grecs, puiſque ce caractere n'étoit pas inconnu parmi les Druides Gaulois ? Il eſt croyable qu'il l'écrivit en Langue & caracteres Grecs. (*s*) Cette Langue étoit inconnuë dans les Gaules, ſur-tout dans la Belgique ; mais non pas la Latine, que pluſieurs Gaulois entendoient, à cauſe du frequent commerce qu'ils avoient avec les Romains. Au reſte, il n'eſt pas plus étrange de dire que les Gaulois ſe ſervoient de lettres Grecques pour écrire leur Langue, qu'il l'eſt que nous nous ſervions de lettres Latines pour écrire le François, & l'Eſpagnol, & même pluſieurs mots barbares, Grecs, Hébreux, Perſans, Arabes ; & que les Juifs depuis pluſieurs ſiécles n'écrivent plus leurs Livres Hébreux qu'en caracteres Chaldéens, ayant abandonné leurs anciennes lettres long-tems avant J. C.

X. *Monnoye des Gaulois.*

Les Monnoyes Gauloiſes qui nous reſtent en aſſez grand nombre, & qui ſont fort négligées & fort mépriſées des Antiquaires, à cauſe de leur inutilité & de leur mauvais goût (*t*), ne nous repréſentent aucuns caracteres particuliers : on voit ſeulement dans celles qui ſont les moins brutes & les moins imparfaites, quelques lettres Latines ; ce qui fait juger qu'elles ont été frappées depuis la Conquête des Gaules par Jules Céſar. Leur commerce ſe faiſoit principalement par échange, & en or & en argent non façonné & non frappé (*u*) ; ou enfin en Monnoye Grecque & Romaine : car pour les Monnoyes Gauloiſes, quel uſage en auroient pû faire des Marchands étrangers ? Or il paroit par Céſar, par Diodore de Sicile, & par les autres qui ont écrit des mœurs de ces peuples, qu'ils ne s'appliquoient point au commerce, & qu'ils tiroient des étrangers, qui venoient dans leur

(*i*) *Ammian. l. 15. p. 68.* Vini avidum genus, affectans ad vini ſimilitudinem multiplices potus.

(*k*) *Diodor. p. 211. vel 304.*

(*l*) *Cæſar l. 2. c. 15. p. 47.*

(*m*) *Cæſar Comment. l. 1. init.* Illi omnes Linguâ, Inſtitutis, Legibus inter ſe differunt.

(*n*) *Diodor. l. 5. p. 307. ſeu 213.* Κατὰ δὲ τὰς ὁμιλίας βραχυλόγοι, καὶ αἰνιγματώδεις, καὶ τὰ πολλὰ αὐξήσεσιν καὶ ταπεινώσεσιν χρώμενοι.

(*o*) *Cæſar l. 6. c. 13. p. 122.* Magnum ibi Verſuum numerum diſcere dicuntur. Itaque nonnulli annos vicenos in diſciplina permanent ; neque fas eſſe exiſtimant ea litteris mandare, cùm in reliquis ferè rebus publicis, privatiſque rationibus Græcis litteris utantur.

(*p*) *Cæſar l. 1. c. 29.* In caſtris Helvetiorum tabulæ repertæ ſunt litteris Græcis confectæ, & ad Cæſarem perlatæ.

(*q*) *Cæſar l. 5. c. 46. p. 108.* Hanc Græcis conſcriptam litteris mittit, ne interceptâ Epiſtolâ, noſtra ab hoſtibus conſilia noſcantur.

(*r*) *Polyæn. l. 8.* Καίσαρ Κικέρωνι Προσδέχου βοηθείαν.

(*s*) *Duo Cæſius l. 40.*

(*t*) L'Antiquité expliquée par Dom Bernard de Montfaucon, l. 3. part. 2. page 84.

(*u*) *Vide Diodor. Sicul. l. 5. pp. 304. 305. Et Strab. l. 4. p. 188.*

Pays, ce que leur terre ne leur produiſoit pas. Strabon (*x*) remarque que de ſon tems ils étoient forcés de cultiver la terre, & de s'employer à la marchandiſe, n'ayant plus la liberté ni l'occaſion de faire la guerre, parce qu'ils étoient aſſujettis aux Romains. En général, nous ne voyons dans les Gaules, & ſur-tout dans la Belgique, dans laquelle nous nous renfermons ici, que des marques d'une grande barbarie, & nul goût pour les beaux Arts, la Littérature, la Sculpture, l'Architecture. On y voit beaucoup de valeur, & d'exercice de la guerre, mais peu de méthode & de diſcipline militaire; beaucoup de ſuperſtition & d'erreur ſur le fait de Religion, & même de la Philoſophie, & très peu de ſolides connoiſſances, & d'inventions utiles à la vie.

XI. *Religion des Gaulois.* Toute la Nation des Gaulois eſt fort ſuperſtitieuſe (*y*). Dans leurs maladies les plus dangereuſes, ou lorſqu'ils ſe trouvent dans la guerre & dans des dangers éminens, ils immolent des hommes, ou font vœu d'en immoler. Les Druides ſont les Miniſtres de ces ſacrifices. Une maxime de leur Religion, eſt qu'il n'y a qu'une victime humaine qui puiſſe racheter la vie d'un homme. Il faut donner aux Dieux ame pour ame, vie pour vie: quelquefois, quand le péril regarde toute la Nation, ou toute une Province, ils dreſſent une figure humaine d'une grandeur énorme, groſſierement compoſée avec des branches d'oſier entre-laſſées; puis ils la rempliſſent d'hommes vivans, & y mettent le feu, & font ainſi périr ces malheureuſes victimes. S'ils trouvent des brigands, des voleurs, ou d'autres ſcélérats, ils croyent faire une choſe fort agréable aux Dieux, de les leur immoler: mais ſi ces ſortes de gens leur manquent, ils prennent les premiers qu'ils trouvent.

XII. *Druides des Gaulois.* Les Druides ſont les Miniſtres de la Religion des Gaulois, & les dépoſitaires de leurs Myſteres & de leurs Cérémonies (*z*). Ils offrent les ſacrifices, tant publics que particuliers, & interprétent ce qui regarde le culte des Dieux. Ils ont toujours un grand nombre de diſciples, qui viennent à eux, attirés par les honneurs que l'on rend à ceux qui embraſſent leur genre de vie: car ils ſont Juges de preſque toutes les difficultés qui ſurviennent, tant pour les intérêts publics de la Nation, que pour ceux des particuliers. S'il s'agit d'un crime, d'un meurtre, d'une ſucceſſion, des limites d'un héritage, de peines, ou de récompenſes, on s'en rapporte à eux, & on s'en tient à leur déciſion. Si quelqu'un, de quelque qualité qu'il ſoit, refuſe de s'y ſoumettre, il eſt privé de la participation des ſacrifices, qui eſt pour eux la plus grande peine que l'on puiſſe impoſer: car ceux qui ſont ainſi excommuniés, ſont regardés des autres comme des impies & des ſcélérats, que tout le monde évite, & avec qui perſonne ne veut avoir le moindre commerce. De tels gens ne peuvent demander aucune juſtice, & ne ſont capables d'aucun honneur, ni d'aucun emploi.

De plus, les Druides étant prépoſés pour l'interprétation des augures, & des autres eſpéces de divinations, auſquelles les Gaulois ſont fort attachés, & ſans leſquelles ils n'oſent rien entreprendre; il arrive que les Rois mêmes leur ſont aſſujettis (*a*), puiſqu'ils ne peuvent rien faire, ni prendre aucune réſolution, ſans l'avis des Druides. Ils ſe rendent par ce moyen les arbitres de toutes les grandes affaires de leur Nation. Ils ſont exempts de la guerre, des tributs, & de toutes les autres charges de l'Etat. Ces prérogatives leur attirent une infinité de ſectateurs, qui demeurent quelquefois vingt ans ſous leur diſcipline (*b*). Ils y apprennent par cœur un grand nombre de Vers, ne croyant pas les devoir confier à l'écriture, pour deux raiſons: la premiere, parce qu'ils ne veulent pas que leur ſcience ſe répande au dehors: & la ſeconde, parce qu'ils ſont perſuadés que ceux qui écrivent, travaillent moins à cultiver leur mémoire, d'autant qu'ils ſe fient au ſecours de l'écriture.

Parmi les Druides, il y en a un qui tient le premier rang, & qui exerce ſur les autres une ſouveraine autorité (*c*). Quand il eſt mort, on lui donne pour ſucceſſeur celui qui eſt reconnu pour le plus digne. S'il s'en trouve pluſieurs d'un egal mérite, on s'en rapporte au choix des Druides. Quelquefois ils en viennent aux armes avant que de s'accorder. En un certain tems de l'année ils s'aſſemblent dans le Pays Chartrain, qui paſſe pour être le centre des Gaules. Le lieu de l'Aſſemblée eſt tenu pour ſacré. Les peuples s'y rendent de toute part, pour y ſubir leur jugement; & nul ne s'oppoſe, ni ne contredit à ce qui a été jugé. Un des principaux points de leur doctrine, eſt que les ames ſont

(*x*) *Strabo l. 4. p. 195.* Νυνὶ μὲν οὖν ἐν εἰρήνῃ πάντες εἰσὶ διδοὺς καὶ ζῶσι κατὰ τὰ προστάγματα τῶν ἐπιόντων αὐτοὺς Ῥωμαίων. *Item p. 189.* Μάλιστα δὲ νῦν ἀνέπεσε σχολὴν ἀπὸ τῶν ὅπλων ἐργάζεσθαι τὴν χώραν ἐπιμελῶς, καὶ τοὺς βίους καταπαύεσθαι πολέμους.

(*y*) *Cæſar l. 6. c. 15.* Natio eſt omnis Gallorum admodùm dedita Religionibus... Pro vita hominis niſi vita hominis reddatur, non poſſe aliter Deorum immortalium numen placari arbitrantur, publicèque ejuſdem generis habent inſtituta ſacrificia. Alii immani magnitudine ſimulachra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus implent, quibus ſuccenſis circumventi flammâ exanimantur homines.

(*z*) *Cæſar l. 6. c. 12.* Druides rebus divinis intersunt, ſacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur... Ferè de omnibus controverſiis publicis privatiſque conſtituunt: & ſi quod eſt admiſſum facinus, ſi cædes facta, ſi de hæreditate, ſi de finibus controverſia eſt, iidem decernunt præmia, pœnaſque conſtituunt.

Lucan. l. 1. Pharſal.

Solis notæ Deos & Cœli Numina vobis;
Aut ſolis neſcire datum eſt.

(*a*) *Dio. Chryſoſt. orat. xxix.* Ἐν ἅπασι τοῖς βασιλεῦσι οὐδὲν ἐξὸν πράττειν οὐδὲ βουλεύεσθαι ἄνευ τοῦ μὲν ἀληθοῦς ὑετίους μὲν ἄρχειν, τοὺς δὲ Γαλατῶν αὐτῶν ὑπηρέτας καὶ διακόνους γίγνεσθαι, &c.

(*b*) *Cæſar l. 6. de Bello Gallico, c. 13.* Magnum ibi Verſuum numerum diſcere dicuntur: itaque nonnulli annos vicenos in diſciplina permanent, neque fas eſſe exiſtimant ea litteris mandare.... Id mihi duabus de cauſis inſtituiſſe videntur, quòd neque in vulgus diſciplinam efferri velint, neque eos qui diſcunt litteris confiſos, minus memoriæ ſtudere.

(*c*) *Cæſar l. 6. c. 12.*

Digitized by Google

immortelles (*d*), & qu'elles paſſent d'un corps dans un autre. Cette doctrine leur inſpire des ſentimens de vertu & de valeur, & les anime au mépris des dangers & de la mort. Ils enſeignent, outre cela, à leurs diſciples pluſieurs choſes touchant les Aſtres & leurs mouvemens : la grandeur du Monde, l'étendue de la Terre, la force & la puiſſance des Dieux immortels.

Les Druides demeurent dans de profondes forêts, où ils exercent les Actes de leur Religion. (*e*) Lucain nous décrit un Bois ſacré qui étoit près de Marſeille, qui paſſoit pour un lieu inviolable, & d'où l'on n'auroit même oſé arracher la moindre branche. L'horreur & l'obſcurité qui y régnoient, inſpiroient de la frayeur à tous ceux qui y entroient. On y voyoit des Autels, ſur leſquels on immoloit des victimes humaines, & du ſang deſquelles on arroſoit les arbres des environs. Les figures des Dieux travaillées ſans art, étoient placées ſur des troncs d'arbres informes ; & leur air ſombre & négligé inſpiroit plus de reſpect, que n'auroient fait des ſtatuës mieux travaillées.

Lorſqu'il s'agit de quelque entrepriſe importante (*f*), ils immolent un homme, puis ils lui ouvrent la poitrine en travers avec une épée, & tirent des préſages pour l'avenir, de la palpitation ou du mouvement de ſes membres, & de l'écoulement de ſon ſang. Le long uſage qu'ils ont de ces ſortes de choſes, leur a acquis parmi le peuple une grande créance ; nul n'oſeroit immoler une victime ſans eux. On les regarde comme les médiateurs entre les Dieux & les hommes ; & non ſeulement dans la paix, mais même dans la guerre ; non ſeulement les amis, mais auſſi les ennemis, les écoutent avec reſpect. On les a vû quelquefois ſe jetter entre les deux armées, lorſqu'on étoit prêt à en venir aux mains, & ſéparer les troupes, comme ceux qui par leurs enchantemens appaiſent des bêtes farouches. Quelquefois auſſi (*g*), lorſqu'on eſt prêt de livrer le combat, les Gaulois dévouent à leurs Dieux ce qu'ils prendront ſur l'ennemi. Alors ils immolent tout ce qui a vie, amaſſent en un lieu tout le reſte, & le laiſſent là ſans y toucher. On voit de ces amas dans pluſieurs endroits du pays ; & ſi quelqu'un, comme il arrive quelquefois, quoique rarement, touche à ces dépôts, ils le font mourir dans de grands tourmens.

XIII. *Théologie des Druides. Leurs Devinités.*

Leur Théologie eſt à peu près la même que celle des autres peuples idolâtres (*h*). Ils adorent principalement Mercure, comme le Dieu du Commerce, l'Inventeur de tous les Arts, le Guide des voyageurs, & le Tutélaire des chemins. On en voit beaucoup d'images dans le pays, & il en reſte encore quelques-unes aujourd'hui dans les cabinets des curieux. Ils l'appelloient *Theutates* (*i*), & lui immoloient des hoſties humaines. Ils adorent auſſi le Dieu Mars, qu'ils nomment *Heſus* ou *Æſus* : *Horrenſque feris altaribus Heſus*, dit Lucain. C'étoit le Dieu de la guerre, & il aimoit le ſang. *Tharamus*, ou Jupiter n'étoit pas plus humain (*k*) :

Et Tharamis Scythicæ non mitior Arâ Dianæ.

Enfin ils rendoient des honneurs divins à Minerve, comme à l'Inventrice des toiles & des étoffes ; à Appollon, ou au Soleil, nommé par eux *Belenus*, enfin à Pluton, ou *Dis*, dont ils ſe croyoient tous deſcendus : d'où vient qu'ils comptent les ans & les mois, non par le nombre des jours, mais par celui des nuits, & qu'ils commencent à compter leur jour par la nuit (*l*). On trouva en 1711. en creuſant dans le Chœur de N. Dame de Paris, de très anciennes figures Gauloiſes du tems de Tibere, qui repreſentoient Vulcain, Jupiter, Heſus, Caſtor & Pollux, le Dieu cornu, ou *Cernunnos*, le Taureau aux trois grues, & Hercule (*m*). On a auſſi des preuves qu'ils adoroient Bacchus & Diane, ou la Lune. Céſar aſſûre (*n*) que l'inſtitut des Druides vient de la Grande Bretagne, & que ceux qui veulent ſe perfectionner dans l'étude de leur Theologie, vont en ce pays là pour s'y inſtruire.

L'Empereur Tibere avoit aboli les Druides des Gaules, avec leurs Poetes & leurs Médecins, qui ſe mêloient de deviner (*o*) ; c'eſt-à-dire, ceux qu'ils appelloient *Bardes*, *Eubages*, ou *Batages*, ou Poetes. Les Bardes (*p*) chantoient les hauts faits de leurs Héros au ſon de la lyre, & au chant des vers heroïques qu'ils compoſoient. Les Eubages s'appliquoient à decouvrir les ſecrets de la nature, & à developper par leurs

(*d*) *Cæſar l. 6. c. 13. p. 123.* Imprimis hoc perſuadere volunt, non interire animas, ſed ab aliis poſt mortem tranſire ad alios ; atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto, &c. *Lucan. Pharſal. l. 1.*

——Vobis authoribus umbræ
Non tacitas Erebi ſedes, Ditiſque profundi
Pallida Regna petunt. Regit idem ſpiritus artus
Orbe alio. Longæ canitis ſi tempora vitæ,
Mors media eſt.... ——Inde ruendi
In ſpernum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, & ignavum eſt reditumæ parcere vitæ.

(*e*) *Lucan. Pharſal. l. 3. v. 400.*

——Simulachraque mœſta Deorum
Arte carent, cœliſque extant informia truncis.
Ipſe ſitus, putrique facit jam robore pallor
Attonitos ; non vulgatis ſacrata figuris
Numina ſic metuunt.

(*f*) *Diodor. l. 5. p. 308. ſeu 214.*

(*g*) *Cæſar l. 6. c. 16. p. 127. Vide Diodor. Sicul. l. 5. p. 309.* Χρῶνται δὲ καὶ τοῖς αἰχμαλώτοις ἐπὶ ἱερείοις πρὸς ἃς τῶν θεῶν θυσίας.

(*h*) *Cæſar l. 6. c. 16.* De his (Diis) eandem ferè quam reliquæ gentes habent opinionem.

(*i*) *Lucan. Pharſal. l. 1. v. 446.*

Et quibus immitis placatur ſanguine diro
Theutates.

Vide Tertull. Apologet. c. 9. Major ætas apud Gallos Mercurio profecabatur.

(*k*) *Lucan. loco citato.*

(*l*) *Cæſar l. 6. c. 17.* Galli ſe omnes ab Dite patre prognatos prædicant. Ob eam cauſam ſpatia omnis temporis non numero dierum, ſed noctium finiunt ; dies natales, & menſium & annorum initia ſic obſervant, ut noctem dies ſubſequatur.

(*m*) Voyez Dom Bernard de Montfaucon, Antiquité expliquée, tom. 2. part. 2. l. 5. ch. 1. 2. 3. page 412. & ſuiv.

(*n*) *Cæſar l. 6. c. 12.*

(*o*) *Plin. l. 30. c. 1.*

(*p*) *Ammian. l. 15. p. 63.* Bardi quidem fortia virorum illuſtrium facta, heroicis compoſita verſibus cum dulcibus lyræ modulis cantitârunt. Eubages verò ſcrutantes ſumma & ſublimia naturæ pandere conabantur. Inter hos Druidæ ingeniis celſiores, &c.

diſcours, ce qu'elle a de plus grand & de plus relevé. Mais les Druides paſſoient pour les plus éclairés & les plus ſçavans de tous, ainſi que nous l'avons montré par le détail de leurs ſentimens. Les Ordonnances de Tibere, qui ordonnoient la ſuppreſſion de ces ſortes de gens, furent mal obſervées, de même que celles de Claude, qui défendit auſſi la Religion des Druides (*q*), & la pratique de leurs ſuperſtitions cruelles, qui avoient deja été defenduës ſous Auguſte, mais ſeulement aux Citoyens de Rome.

Strabon, qui vivoit ſous Tibere (*r*), dit que les Romains avoient ſupprimé dans les Gaules les coutumes cruelles d'immoler des hommes, & les autres choſes qui étoient contraires aux Loix Romaines. Mela (*s*) qui écrivoit l'an 43. de J. C. parle de la coutume qu'avoient les Gaulois d'immoler des hommes, comme d'une choſe déja éteinte: mais il ſuppoſe que la Philoſophie des Druides regnoit toujours parmi eux. On voyoit encore des Druides ſous les Empereurs Vitellius & Veſpaſien (*t*); & long-tems après, une femme Druide ayant rencontré l'Empereur Alexandre, qui marchoit contre les Allemands, l'an de J. C. 234. lui cria en Gaulois: *Va; mais ne t'attens pas de vaincre, ne te fie pas à tes ſoldats* (*u*). On dit auſſi qu'une femme Druide du Pays de Liége, prédit l'Empire à Dioclétien (*x*).

XIV. *Femmes Druides.*

Il eſt remarquable que ces Auteurs ne parlent que des femmes Druides. Vopiſque (*y*) dit que l'Empereur Aurelien ayant conſulté des Druides de Gaule, ſi l'Empire demeureroit dans ſa race, elles lui répondirent que nul n'auroit une poſtérité plus glorieuſe, que celle de Claude. Ces femmes étoient toutes Devineresſes, & ſe méloient de prédire l'avenir. Tacite (*z*) parle d'une nommée Veleda, qui étoit de la Nation des Bructeres, qui regnoient alors ſur un grand Pays d'Allemagne: les Allemands, qui avoient accoutumé de prendre des femmes pour Prophêteſſes, ou même pour des Déeſſes, avoient une grande vénération pour celle-ci. Elle paſſoit pour vierge; & pour s'attirer un plus grand reſpect, elle ne ſe laiſſoit pas voir, & demeuroit dans une haute Tour, où un de ſes parens lui propoſoit ce qu'on déſiroit ſçavoir d'elle, & rapportoit ſes réponſes, comme les oracles d'une Divinité. Elle eut beaucoup de part à la guerre que les Hollandois, joints à ceux de Tréves & aux Allemands, firent aux Romains au commencement du regne de Veſpaſien. On la rendoit arbitre des plus importantes affaires, tant pour la guerre que pour la paix, & les Généraux lui faiſoient part de ce qu'ils avoient pris de plus précieux ſur l'ennemi.

Voilà quels étoient les Gaulois avant la Conquête que les Romains firent de leur Pays; voilà quelles étoient leurs mœurs & leur Religion. Ils prirent enſuite la Langue, les Loix, & en partie la Religion des Romains leurs Vainqueurs: enfin la Religion Chrétienne adoucit leurs mœurs, & les rendit plus dociles & plus traitables. La Conquête que les Francs firent après cela des Gaules, y repandit de nouveau quelque férocité, & quelque dureté de mœurs: mais le Chriſtianiſme qui y fut toujours dominant, y conſerva la Langue Latine, au moins parmi les Eccléſiaſtiques & les Religieux; y maintint les Loix Romaines & la pureté de la Foi. Inſenſiblement les Francs s'humaniſerent; & ne faiſant qu'un corps avec les anciens Gaulois & les Romains qui étoient dans le Pays, ils compoſerent une Nation diſtinguée par ſa valeur, ſa Religion, ſon induſtrie & ſa capacité. Le Pays de Tréves, comme plus voiſin de l'Allemagne, a toujours conſervé, au moins parmi le peuple & à la campagne, la Langue Allemande. Ceux de Metz, de Toul & de Verdun ont imité le reſte de la France, qui s'eſt formée une Langue particuliere, compoſée d'un Latin corrompu, & de quelque mêlange de Langue Franque ou Tudeſque.

XV. *Pays des Tréviriens. Ville de Tréves.*

Les Tréviriens, dont Tréves eſt la Capitale, avoient le Rhin à l'Orient, & la Meuſe au Couchant. Leur origine étoit Allemande, & ils ſe faiſoient gloire d'être ſortis d'une Nation ſi brave & ſi belliqueuſe (*a*). Ils paſſoient pour les plus vaillans & les meilleurs Cavaliers de toute la Gaule (*b*). Ils conſerverent leur liberté juſqu'à la révolte de Civilis (*c*), qui la leur fit perdre ſous le regne de Veſpaſien. Ils la recouvrerent apparemment dans la ſuite, puiſque le Sénat Romain leur écrivit comme à une ville libre en 275. au commencement du regne de l'Empereur Tacite. Du tems de Mela (*d*) ils étoient les plus celebres de la Belgique: *Belgarum clariſſimi ſunt Treveri.* Tréves leur Capitale étoit la plus opulente de toutes les Gaules: *Urbes opulentiſſimæ, in Treviris Auguſta.* Elle fut pendant long-tems le Siége des Empereurs Romains; & on trouve encore aujourd'hui un très grand nombre de Médailles frappées dans Tréves, & pluſieurs Loix Impériales dattées de cette ville, ſous les Empereurs Conſtantin le Grand; Conſtantin & Criſpe; Conſtantin le

(*q*) *Sueton. l. 5. c. 25.* Druidarum Religionem apud Gallos diræ immanitatis, & tantùm civibus ſub Auguſto interdictam penitùs abolevit.

(*r*) *Strabo l. 4. p. 198.* Καὶ τοὺς μὲν ὑπηκόους ἀνέλουσι Ῥωμαῖοι, καὶ τὰ κατὰ θυσίας καὶ μαντείας. ὑπανελόντες τοῖς παρ' ἡμῖν νομίμοις.

(*s*) *Mela l. 3. c. 2.*

(*t*) *Tacit. Hiſt. l. 4. p. 412.*

(*u*) *Lamprid. in Alex. p. 135.*

(*x*) *Vopiſc. in Numeriano, p. 252. B C.*

(*y*) *Idem in Aureliano. Vide Salmaſ. not. in Lamprid. pp. 236. 237.*

(*z*) *Tacit. l. 4. Hiſt. pp. 416. & 438.*

(*a*) *Tacit. de morib. German. p. 446.* Treveri & Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitioſi ſunt, tamquam per hanc gloriam à ſimilitudine & inertia Gallorum ſeparentur.

(*b*) *Cæſar l. 2.* Treviri quorum inter Gallos virtutis opinio eſt ſingularis. *Et l. 5. init.* Hæc civitas (Trevirorum) longè plurimùm totius Galliæ equitatu valet, magnaſque habet copias peditum.

(*c*) *Plin. l. 4. c. 17.* Treviri liberi antèa. *Et Tacit. l. 1. Hiſt. de Vitellio.* Treveros ut ſocios ſecuri adiêre.

(*d*) *Mela l. 3. c. 2.*

Grand, & Conſtantin Céſar ſon fils; Conſtantin fils; Conſtantin, Conſtant & Conſtance Auguſtes freres; Conſtant & Conſtances Auguſtes; Valentinien & Valens Auguſtes; Valentinien, Valens & Gratien; Valens, Gratien & Valentinien II. Gratien, Valentinien II. & Theodoſe; Valentinien II. Theodoſe & Arcade. (*e*) Pluſieurs autres Empereurs, & preſque tous depuis Tetricus & Poſthume, juiqu'à la conquête des Gaules par les Barbares, y ont fait leur ſéjour; ce qui a fait dire à Ammien Marcellin (*f*) qu'elle étoit très illuſtre par la demeure des Empereurs; & à Venance Fortunat, qu'elle étoit comme la Capitale des plus auguſtes villes de l'Empire (*g*).

Sa ſituation eſt des plus avantageuſe. La Mozelle lui apporte tous les biens dont elle peut avoir beſoin (*h*). Son propre terrain lui fournit la plûpart des choſes néceſſaires à la vie. Il eſt vrai que ces avantages lui furent funeſtes dans la ſuite; car ſe trouvant au voiſinage de l'Allemagne, & à l'extrêmité de l'Empire Romain, elle ſe vit pluſieurs fois expoſée aux ravages & aux malheurs de la guerre. Salvien dit qu'en peu d'années elle fut ruïnée juſqu'à quatre fois (*i*). Elle ſe reſſent encore à préſent de ſes anciennes diſgraces; elle ne conſerve que très peu de veſtiges de ſa grandeur; & à diverſes repriſes on l'a tellement reſſerrée, qu'elle n'eſt plus aujourd'hui qu'une petite partie de ce qu'elle étoit autrefois. Il paroît par S. Jerôme, que le peuple y parloit Gaulois, lorſqu'il y vint vers l'an 360. (*k*); mais la Langue Latine y étoit commune parmi les perſonnes de condition, & dans le commerce, à cauſe des Romains qui y dominoient.

Son antiquité eſt bien prouvée, puiſque les plus anciennes Hiſtoires que nous ayons de la Gaule, nous repréſentent Tréves du tems de Jules Céſar, déja comme une très grande ville, & Capitale d'une Province très conſidérable. Mais les peuples du Pays ne ſe ſont pas encore contentés de cette antiquité réelle, ils ont eû recours à la fable, pour faire remonter leur origine juſqu'aux tems les plus reculés (*l*). Ils racontent ainſi la Fondation de Tréves: Ninus Roi d'Aſſyrie laiſſa deux fils, l'un nommé Ninus, comme lui, né de la Reine Semiramis; & un autre nommé Trebeta, né d'une premiere femme qu'il avoit épouſée. Semiramis épriſe d'un amour impur pour Trebeta, n'oublia rien pour le faire conſentir à ſa honteuſe paſſion: mais n'ayant pû le toucher, ſon amour ſe changea en haine, & elle le perſécuta, juſqu'à l'obliger à s'enfuir, & à ſe retirer dans des Pays inconnus. Trebeta arrivé au lieu où eſt aujourd'hui la ville de Tréves, en trouva la ſituation ſi belle, qu'il y bâtit la Ville dont nous parlons, & l'appella *Treviris*. Après ſa mort, ſon fils Héron lui ſuccéda, & lui décerna les honneurs divins. On prétend que cette Fondation arriva 1300. ans avant la Fondation de Rome; & on lit encore aujourd'hui ſur les murs de l'Hôtel de ville à Tréves, ce Vers fameux:

Ante Romam Treviris ſtetit annis mille trecentis.

XVI. *Metz & Pays Meſſin.*

La ville de Metz, anciennement nommée *Divodurum*, Capitale du Pays des Médiomatriciens, eſt ſituée ſur la Mozelle, & à l'embouchure de la Seille dans cette riviere. Sa ſituation eſt des plus belles & des plus agréables, & on lui donne à bon titre le nom de Délicieuſe, par l'affluence de toutes ſortes de biens qui y abondent. Le Poëte Fortunat (*m*) en a fait une deſcription magnifique, mais qui certainement n'eſt pas flattée. Elle s'eſt ſoutenuë juſqu'aujourd'hui dans un état très floriſſant, malgré une infinité de guerres & de révolutions qu'elle a eſſuyées.

Les Meſſins, ou *Médiomatriciens*, ſe vantent que leur Capitale eſt bâtie 417. ans après le Déluge, par des deſcendans de Noé; ce qui reviendroit à l'an du Monde 2073. onze cent quatre-vingt-deux ans avant la Fondation de Rome, dix-neuf cent vingt-ſept ans avant la Naiſſance de J. C. ce qui a fait dire à un ancien Poëte du Pays, que Metz a de beaucoup précédé la Fondation de Rome.

Longo Divodurum præceſſit tempore Romam.

Le Pays des anciens Médiomatriciens avoit les Tréviriens au Septentrion; les Leuquois, ou les peuples du Pays Toulois, au Midi; le Rhin, ou le Pays de Spire, à l'Orient, & le Rhemois au Couchant. Ils habitoient principalement le long de la Mozelle (*n*). Céſar & Strabon (*o*) leur donnent pour limites, le Rhin: mais leur Pays d'aujourd'hui ne s'étend pas à beaucoup près juſques-là. Ils étoient libres, & Alliés des Romains, lorſque Veſpaſien fut reconnu Empereur; & il faut qu'alors leur ville ait été fort grande, puiſque les ſoldats de Vitellius y tue-

(*e*) *Vide apud Brouwer. l. 2. ad calcem.*

(*f*) *Ammian. Marcell. l. 15. c. 27.* Treviri domicilium Principum clarum.

(*g*) *Venant. Fortun. l. 10. carm. 12.*
Urbs quoque Nobilium nobilis atque Caput.

(*h*) *Auſon. de claris Urbib.*
Largus tranquillo præfabitur amne Moſella,
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.

(*i*) *Salvian. Maſſil. l. 6. de gubern. Dei.* Trevetorum urbs excellentiſſima, quadruplici eſt everſione proſtrata.

(*k*) *Hieron. Præfat. in 2. lib. Expoſit. Epiſt. ad Galatas.*

(*l*) *Vide, ſi libet, Brouwer. Antiq. Trevirenſ. & Auctores ab eo magno numero relatos.*

(*m*) *Venant. Fortun. l. 3. carm. 12. ad Villicum. Epiſc. Metenſ.*
Hoc Metis fundata loco ſpecioſa coruſcans,
Piſcibus obſeſſum gaudet utrumque latus.
Delicioſus ager ridet vernantibus arvis:
Hinc ſata culta vides, cernis & inde roſas.
Proſpicis umbroſo veſtitos palmite colles;
Certatur variâ fertilitate locus.
Urbs munita nimis, quam cingit murus & amnis,
Pontificis merito ſtas valitura magis.

(*n*) Voyez Meurisſe, Hiſt. des Evêq. de Metz, Préface, fol. xv. verſo, & les Chroniques du Pays.

(*o*) *Cæſar l. 4. c. 10.* Rhenum longo ſpatio per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum citatus fertur. *Strabo l. 4. p. 135.* Μεδιοματρίκοι τὸν Ῥῆνον κατοικοῦσι.

rent

rent en un ſoir juſqu'à 4000. hommes (*p*), à propos de rien, & par un mouvement ſubit d'une fureur & d'une rage militaire, exercée contre une ville innocente, & qui les avoit reçus avec toute ſorte d'humanité.

La Province des Médiomatriciens comprenoit anciennement dix petits Pays ou Cantons; ſçavoir, celui de Moſelle, de Scarpone, de Voivre, de Salins, de Sargau, d'Albechove, du Nide, du Carme, d'Ornez & du Bleſois. Le pays de Moſellane, ou le Canton Moſellanique, s'étendoit le long de la Moſelle, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans le Rhin à Coblentz. Ce Canton avoit titre de Duché ſous Charlemagne.

Le Scarponois, dont la Capitale étoit Scarpone, ou Charpagne, étoit borné entre le Toulois & le Meſſin, entre la Voivre & le Salins. Ce pays avoit titre de Comté ſous les Rois de la ſeconde Race. Gorze, Arc-ſur-Moſelle, Roziéres en Heis, Marbache, Belle-ville, Vendieres, Noroy, Bayonville, Neuville, Naville, &c. étoient autrefois compris dans le Scarponois.

Le pays de Salins tire ſon nom de la riviére de Seille, *Salia*, qui l'arroſe; & des eaux ſalées qui ſe trouvent le long de cette Riviére. Il avoit titre de Comté. On l'appelle auſſi Saunois, ou Salonois, dans les anciens monumens.

Le petit pays de *Nide* eſt ainſi nommé de la Riviére de Nide, ou Nite. On diſtingue la Nide Françoiſe, & la Nide Allemande. Ce ſont deux petites Riviéres, qui ont leur ſource aſſez éloignée l'une de l'autre, & qui ſe réünilſent à Norzen près de Condé; puis elles coulent enſemble juſqu'à Cherbrich, où elles ſe dégorgent dans la Sâre. C'eſt le pays qui eſt entre ces deux Riviéres, qu'on appelle le *Nide*.

Le Sargau eſt le pays qui eſt arroſé par la Sâre, depuis ſon origine, juſqu'à ſon embouchure dans la Moſelle, près de Conſarbrich au deſſus de Tréves. Ce pays avoit autrefois titre de Comté.

L'Albechove avoit pour Capitale la ville de Blamont. Quelques-uns veulent que ſa Capitale ait été *Sar-Albe*. C'étoit un aſſez petit Canton, enclavé dans le Sargau.

Le *Bléſois* eſt le pays ſitué ſur la Riviére de Bliſe au delà de la Sâre. Ce pays eſt différent du Bléſois, ou du pays de Blois dans le Diocéſe de Toul. S. Hornbach, Bliſcaſtel, &c. étoient dans ce pays.

La Voivre, en Latin *Vepra* ou *Vebra*, étoit très étenduë; elle comprend pluſieurs petits pays renfermés dans les Diocéſes de Metz, de Toul & de Verdun. Elle a porté plus communément le titre de Comté.

Le Carmé s'étend depuis Bouconville, où le Ruiſſeau de Maid prend ſa ſource, juſqu'à l'embouchure de ce Ruiſſeau dans la Moſelle: Il eſt compris dans la Voivre.

L'Ornez prend ſon nom de la petite Riviére de ce nom vers la Sâre. Il eſt fort différent de l'Ornez ſur la petite Riviére de ce nom, dans le Barrois, & dans le Diocéſe de Toul. L'Ornez avoit titre de Comté ſous les Rois & Empereurs de la ſeconde Race.

XVII. *Verdun, pays Verdunois.*

Dans le pays des Médiomatriciens, ou dans le pays Meſſin, étoit anciennement compriſe la ville de Verdun, Capitale du Verdunois. Cette ville, nommée *Virodunum* ou *Verodunum*, d'aſſez petite qu'elle étoit d'abord, eſt devenuë fort conſidérable dans la ſuite. Venance Fortunat (*q*) en parle comme d'une Place qui étoit fort reſſerrée, ſous l'Evêque S. Ageric, ou Airy, qui vivoit au milieu du ſixiéme ſiécle.

Son nom de *Verodunum*, marque qu'elle étoit bâtie ſur une éminence; car *dunum*, dans l'ancien Gaulois, ſignifie une hauteur. La ville occupoit alors principalement le quartier où eſt la Cathédrale: mais depuis ce tems elle s'eſt beaucoup augmentée, & occupe non ſeulement la hauteur, mais auſſi la vallée, & le pied de la montagne, le long de la Meuſe. L'on aſſûre (*r*) que l'ancien nom de *Verdun*, étoit *Cloboa*, ou *Clavia*, ou *Clabona*, c'eſt-à-dire la ville des Cloux, *Urbs Clavorum*, ou des Claviens, comme elle eſt nommée dans la Vie de S. Servais (*s*); ou *Urbs Articlavorum*, comme on lit dans les Souſcriptions du Concile de Cologne (*t*), tenu en 62. Hugues de Flavigny, Sigebert, & d'autres, ſuppoſent qu'elle portoit ce nom encore de leur tems, c'eſt-à-dire, aux XI. & XII. ſiécles.

Les raiſons qu'on apporte de cette dénomination paroiſſent ridicules. Vaſſebourg (*u*) dit que c'eſt parceque ſes murs étoient parſemés de cloux; & que Jules Céſar l'ayant priſe de force, y établit ſes magaſins, & lui donna le nom de *Virodunum*, comme qui diroit la ville des hommes de cœur. Ce récit ſuppoſe que le nom de *Cloboa* eſt plus ancien que celui de *Virodunum*; prétention qui n'eſt nullement probable, puiſque les Anciens ne la nomment jamais Cloboa, ni *Urbs Clavorum*, mais ſeulement *Virodunum*. Jules Céſar n'en dit rien; l'Itinéraire d'Antonin l'appelle *Virodunum*, de même que Grégoire de Tours, *l. 3. c. 34.* Fortunat, *l. 3. Carm. 27.* & les Conciles. Pour le nom de *Cloboa*, je le crois plus récent. Si on l'a nommée ville des Cloux, c'eſt peut-être à cauſe que ſes murailles & ſes portes étoient parſemées de cloux; de même que cette Maiſon de l'Egliſe de S. Martin, dont parle Gregoire de Tours (*x*);

(*p*) *Tacit. l. 4. hiſt. c. 70.* Legiones in Mediomatricos, ſociam civitatem aborſi ſunt.

(*q*) *Fortunat. l. 3. carm. 27. ad Agericum.*
Urbs Verodunа, brevi quamvis claudaris in orbe,
Pontificis meritis amplificata places.

(*r*) Voyez Vaſſebourg, Antiquités de la Gaule Belgique, Préface, fol. xv. verſo. & Laurent de Liége, *Hiſt. Epiſc. Virdun. pag. 276. Tom. 11. Spicileg.*

(*s*) *Sanctimus urbis Clavorum Epiſcopus.*

(*t*) *Tom. 2. Concil. p. 615.* Sanctinus Epiſc. Articlavorum.

(*u*) Vaſſebourg, au lieu cité, où il allégue Laurent de Liége.

(*x*) *Greg. Turon. Hiſt. Franc. l. 5. c. 4. p. 205.*

eu que ſes murs étoient faits de grands quartiers de pierres, liés par des crampons de fer, & arrêtés avec du plomb, comme le dit Hugues de Fluvigny (*y*).

Le Diocéſe de Verdun s'étend dans le Scarponnois, dans la Voivre, dans le pays d'Argonne, & dans le Dormois, en Latin *Dulmenſis Pagus* ; ſitué au Septentrion de Verdun, & au Couchant de la Meuſe ; & dans le Verdunois, autour de Verdun & en remontant la Meuſe vers S. Mihiel.

XVIII. *Des Leuquois ; de Toul, & de ſa dépendance.*

Les Leuquois, *Leuci*, dont la ville de Toul eſt la Capitale, poſſédoient, du tems de Jules Céſar, une grande étenduë de pays, & telle à peu près qu'eſt aujourd'hui la Juriſdiction ſpirituelle de l'Evêché de Toul. Ils avoient les Médiomatriciens ou le pays Meſſin au Septentrion ; (*z*) ceux de Langres au Midi ; le pays de Rheims au Couchant ; les Montagnes de Vôges & l'Alſace à l'Orient.

Toul, Capitale de ce pays, étoit autrefois peu conſidérable par ſa grandeur ; mais depuis ce tems elle a pris de grands accroiſſemens. Elle eſt Epiſcopale, & importante par ſa ſituation ſur la Moſelle, à dix lieues de Metz, & à quatre lieuës de Nancy, Capitale de Lorraine. Tacite (*a*) raconte, que Fabius Valens, Capitaine Romain, allant de Metz à Langres, reçut dans la cité des Leuquois, la nouvelle de la mort de Galba, & de l'élévation d'Othon à l'Empire. Céſar ne parle pas de *Tullum*, mais ſeulement des Leuquois ; il promet (*b*) que ceux de la Franche-Comté, ceux de Langres, & les Leuquois fourniront du froment à ſon armée. Pline dit que de ſon tems, les Leuquois étoient un peuple libre : *Leuci liberi* (*c*). Et Lucain (*d*) loué leur adreſſe à lancer le dard, ou à tirer de l'arc.

Les plus anciens monumens où il ſoit fait mention expreſſe de Toul, ſont l'Itinéraire d'Antonin, Ptolomée, & les Notices de l'Empire d'Occident.

Le pays des Leuquois étoit anciennement partagé en pluſieurs Cantons, qu'il eſt important de diſtinguer, pour l'intelligence de l'Hiſtoire. Le Chaumontois, *Calvo-montenſis Pagus*, comprenoit la partie la plus conſidérable de la Lorraine ; les Voſges, avec les Comtés de Blamont & de Salm. Ce pays s'étendoit depuis la ſource de la Moſelle & de la Meurthe, juſqu'à l'embouchure de cette derniére riviére dans la Moſelle. Il touchoit le Scarponnois & le pays de Metz au Septentrion ; le Saintois, ou le pays de Vaudemont au Midy ; le Toulois au Couchant, & l'Alſace à l'Orient. Les Comtes de Chaumontois ſont célébres dans l'hiſtoire.

Le Saintois, en Latin, *Segintenſis*, ou *Segontenſis Pagus*, comprenoit le pays de Vaudémont, & étoit ſitué entre le Chaumontois & le Toulois. Les Comtes de Saintois ont précédé les Comtes de Vaudémont.

Le pays de Bede, ou de Void, *Pagus Bedenſis*, étoit ſitué ſur la riviére de Meuſe. Void, Sorcy & Commercy ſont dans ce Canton, qui avoit autrefois titre de Comté.

Le petit pays de Vaux, *Pagus Vallium*, ou le Comté de Vaux, a pour Capitale la ville de Vaucouleurs ſur la Meuſe. Les Châteaux de Quatrevaux, de Tuſey, & de Sauvoy, étoient dans ce pays.

L'Ornez, *Odornenſis Pagus*, tire ſon nom de la petite riviére d'Ornez, qui prend ſa ſource entre la ville de Grand, & l'Abbaye de Mureaux ; & après avoir paſſé à Gondrecourt, arroſe le Barrois & le Perthois, & va ſe perdre dans la Marne près de Vitry-le-François. Grand, Gondrecourt, Bonnet, Demenge-aux-vaux, ſont les principaux lieux de l'Ornez.

Le Barrois eſt aſſez connu, & nous en parlerons ſouvent dans cette Hiſtoire. Bar, Ligny, Morlay, Nas ou Nay, Moutier ſur Saulx, ſont fameux dans l'antiquité. Le Barrois eut au commencement titre de Duché ſous Frideric I. Theodoric, & Frideric II. Enſuite on lui donna le titre de Comté ; enfin on lui rendit la dignité de Duché en 1354.

Le Souloſſois, *Solecenſis Pagus*, a pour Capitale l'ancienne ville de *Solimariaca*, aujourd'hui reduite en un Village nommé *Souloſſe*. Ce petit pays eſt ſitué entre le Chaumontois, le Saintois & le Baſſigny, Brixey, Vicherey, le Châtelet, Châtenoy, Létanche, Neuf-Château, la Mothe, Bourmont, Bulgnéville, Relanges, Bleurville, Flabémont, la Marche, ſont les principaux endroits de ce Canton.

Le Portois, *Portenſis Pagus*, eſt ſitué ſur la Meurthe. Le Port, autrement S. Nicolas, lui a donné ſon nom.

Le pays d'Habende, eſt celui des environs de Remiremont.

Le pays de Blois, *Bleſenſis Pagus*, eſt dans le Barrois ſur l'Ornez.

Je ne répete point ce que j'ai dit du Scarponnois, de la Voivre, du Saunois, en donnant la Notice des Médiomatriciens. Le Diocéſe de Toul s'étend auſſi dans ces pays, du côté de Metz.

Après ce long préambule & ce grand détail, dans lequel j'ai crû devoir entrer pour mettre d'abord mon Lecteur au fait des peuples & des Provinces dont je dois parler, je vais entrer en matiére, ſans m'écarter en digreſſions que le moins qu'il me ſera poſſible.

(*y*) *Hug. Flaviac. in Chronico.*

(*z*) *Strabo, l. 4. p. 134.*

(*a*) *Tacit. Hiſt. l. 1. c. 64.* Nuntium de clade Galbæ, & Imperio Othonis Fabius Valens in civitate Leucorum accepit.

(*b*) *Ceſar, l. 1. c. 41.* Id ſibi curæ eſſe : frumentum ſe Sequanos, Leucos, Lingonas ſubminiſtrare.

(*c*) *Plin. l. 4. c. 17.*

(*d*) *Lucan. Pharſal. l. 4. v. 424.*
Optimus excuſſo Rhenus Leucuſque lacerto

XIX. *Entrée de Jules Céſar dans les Gaules.*

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Jules Céſar entra dans les Gaules l'an du Monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58. Il y fit la guerre pendant neuf ans (*e*), juſqu'à l'année du Monde 3955. Il y vint ſous le Conſulat de Lucius Piſon, & d'Aulus Gabinius (*f*). Le ſujet qui l'engagea dans cette entrepriſe, fut que les Suiſſes, ſous la conduite & à la ſollicitation d'Orgetorix leur Chef, & de la Nobleſſe de leur pays, avoient pris la réſolution de quitter leurs Terres, pour en chercher de meilleures & de plus ſpacieuſes, & même pour faire la conquête des Gaules, choſe qu'on leur repréſentoit comme aiſée, ayant autant de valeur qu'ils en avoient. La mort d'Orgetorix arrivée avant le tems marqué pour le départ, ne les arrêta pas. Ils ſortirent de leur pays au nombre d'environ 368000. & comme le bruit couroit qu'ils devoient aller vers la Provence, qui obéiſſoit aux Romains, Céſar crut qu'il étoit de l'interêt de la République d'empêcher qu'un peuple auſſi nombreux & auſſi belliqueux, ne s'approchât trop de cette Province. Il marcha donc à leur rencontre, les arrêta, les battit, & les força de rentrer dans leur pays. Comme cette guerre ne s'eſt point faite dans le pays dont j'écris l'Hiſtoire, je la paſſe légérement.

Après ces heureux ſuccès, il vint à Céſar des Ambaſſadeurs de preſque toutes les Provinces des Gaules, pour le congratuler, & pour le prier de trouver bon qu'ils faſſent une Aſſemblée générale de toutes les Gaules (*g*), pour y délibérer de leurs affaires communes; diſant qu'ils avoient des choſes de la derniere conſéquence concernant leurs intérêts, à lui communiquer. Après l'Aſſemblée, les mêmes Ambaſſadeurs vinrent de nouveau le trouver; & ſe jettant à ſes pieds, fondans en larmes, ils lui expoſerent, après lui avoir demandé un ſecret inviolable, l'état déplorable où leur pays étoit réduit par Arioviſte Roi des Allemands, qui ayant paſſé le Rhin à pluſieurs repriſes, s'étoit rendu maître des meilleures Provinces des Gaules: Qu'Arioviſte enflé de ſa proſperité, uſoit inſolemment de ſa puiſſance: Que depuis peu il venoit de faire encore paſſer le Rhin à 24000. Allemands; Que s'il continuoit à les traiter de la ſorte, ils ſe verroient bien-tôt obligés de quitter leurs Provinces, comme avoient fait les Suiſſes: Que toute leur reſſource étoit dans le ſecours du peuple Romain, ſeul capable de réprimer Arioviſte.

Céſar comprit aiſément la conſequence de ce qu'on lui propoſoit. Il voyoit de quelle importance il étoit même aux Romains, d'arrêter les progrès d'Arioviſte, tant à cauſe que ce Prince tenoit dans l'oppreſſion les Frans-Comtois & ceux d'Autun, qui étoient Amis & Alliés du peuple Romain, que parce que les Allemands ſoutenus par Arioviſte, menaçoient d'envahir la Provence, qui obéiſſoit aux Romains.

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Il traita d'abord avec Arioviſte par Ambaſſadeurs; pour l'obliger à en venir à une conférence avec lui; mais il répondit avec arrogance, que ſi Céſar avoit quelque choſe à lui communiquer, il pouvoit venir vers lui; que pour lui, il ne pouvoit aller ſans ſon armée, dans les pays qui obéiſſoient à Céſar, & qu'une armée comme la ſienne ne marchoit pas ſans de grandes proviſions & de grands attirails: qu'au reſte il étoit ſurpris que les Romains vouluſſent entrer en connoiſſance de ce qu'il avoit acquis par les armes. Céſar y envoya une ſeconde Ambaſſade, pour lui expoſer plus en particulier ce qu'il déſiroit de lui; ſçavoir, qu'il ne fit plus paſſer d'Allemands dans les Gaules, & qu'il rendit aux Frans-Comtois, & à ceux d'Autun, les ôtages qu'il en avoit exigés. Arioviſte ayant répondu à tout cela avec beaucoup de hauteur, Céſar ſe diſpoſa à lui faire la guerre.

XX. *Ceux d'Autun & ceux de Tréves implorent le ſecours de Céſar.*

Dans ce même tems il reçût des Ambaſſadeurs de la part de ceux d'Autun & de ceux de Tréves (*h*). Ceux d'Autun ſe plaignoient que les Harudes, peuple Allemand, qui depuis peu avoient paſſé le Rhin, ravageoient leur pays, quoiqu'ils euſſent donné des ôtages à Arioviſte. Ceux de Tréves diſoient, que les cent Cantons des Suabes étoient campés ſur les bords du Rhin, commandés par deux freres Naſua & Cimberius, & eſſayoient de paſſer le Fleuve. A ces nouvelles, Céſar vit bien qu'il n'y avoit point de tems à perdre; & craignant que ces peuples de Suabe ne ſe joignilſent à Arioviſte, il ſe hâta d'amaſſer les proviſions pour ſon armée, & s'avança à grandes journées vers Beſançon, pour prévenir Arioviſte, & ſe ſaiſir de cette importante Place. Etant arrivé dans cette ville, il y mit Garniſon, & y fit rafraîchir ſes Troupes pendant quelques jours.

Les ſoldats Romains ne manquerent pas de s'informer auprès des Gaulois & des Marchands, qui étoient Arioviſte & ſes ſoldats. On les leur dépeignit comme gens d'une taille preſque giganteſque, d'une valeur toute extraordinaire, & d'un abord ſi terrible, qu'on ne pouvoit même ſupporter leurs regards. Ces nouvelles jetterent l'effroi dans tous les cœurs. L'épouvante des Tribuns & des autres Chefs, que Céſar avoit amenés de Rome, & qui n'avoient pas beaucoup d'expérience dans la guerre, paſſa dans les ſoldats. On ne voyoit dans tout le Camp que gens qui ſignoient leurs Teſtamens, comme ſe croyant expoſés à une mort certaine. Les plus hardis & les plus expérimentés même, étoient ébranlés. Ceux qui vouloient paſſer pour plus réſolus, diſoient qu'ils ne craignoient pas l'ennemi; mais qu'ils prévoyoient la lon-

(*e*) *Sueton. in Julio, c. 25. Et Cæſar. de Bello civili l. 1. c. 7. p. 215.*
(*f*) *Idem, l. 1. de Bello Gallico, c. 2. p. 9.*
(*g*) *Cæſar, l. 1. c. 30. p. 23.* Petierunt uti ſibi concilium totius Galliæ in diem certam indicere, idque Cæſaris voluntate facere liceret.
(*h*) *Cæſar. l. 1. c. 37. p. 27.*

Digitized by Google

An du mon de 3645. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

gueur des chemins, l'épaiſſeur des Forêts, & la diſette des choſes néceſſaires à la vie. Il y en eût même qui donnerent avis à Céſar, que s'il vouloit faire partir l'armée, les ſoldats n'obéïroient pas, tant ils étoient conſternés, & ſaiſis de crainte.

Céſar ayant appris leur diſpoſition, les aſſembla, leur parla, les raſſûra; leur dit qu'il trouvoit fort étrange qu'ils ſe miſſent en peine de ſçavoir ce qu'il vouloit faire, & de pénetrer ſes deſſeins: Qu'il n'avoit à en rendre compte à perſonne: Que ni Arioviſte ni les Allemands ne devoient pas les épouvanter: Que le premier avoit autrefois demandé avec de grands empreſſemens l'amitié du peuple Romain, comme ſentant le beſoin qu'il en avoit; que les Allemands avoient été vaincus il n'y avoit pas fort long-tems par Marius: Que c'étoit ces mêmes Allemands que les Suiſſes avoient ſi ſouvent battus; que les Suiſſes mêmes n'avoient pû tenir en la préſence des Romains: Que ceux de ſon armée, qui prenoient prétexte de la diſette des vivres, & de la difficulté des chemins, s'arrogeoient des ſoins qui ne les regardoient pas, & vouloient mal à propos lui preſcrire des Loix, & lui donner des leçons: Qu'il auroit ſoin qu'ils ne manquaſſent de rien; que ceux de la Franche-Comté, les Leuquois, & ceux de Langres, leur fourniroient des fromens: Qu'ils jugeroient bien-tôt par eux-mêmes; quels ſeroient les chemins qu'il faudroit prendre. Qu'au reſte il ne s'embarraſſoit pas des bruits qui couroient, & de ce qu'on publioit qu'ils ne voudroient pas le ſuivre, qu'il verroit bien-tôt ſi la peur auroit plus de pouvoir ſur leur eſprit, que le devoir & l'honneur; & que quand tout le reſte de l'armée devroit l'abandonner, il marcheroit à l'ennemi avec la ſeule dixiéme Légion; bien aſſûré qu'elle ne le quitteroit pas.

XXI. *Céſar marche contre Arioviſte.*

Ce diſcours changea dans un moment tous les eſprits. La dixiéme Légion lui rendit graces des marques de confiance qu'il lui avoit données. Les autres Légions témoignerent la douleur qu'elles avoient de l'avoir déſobligé. Céſar partit dès le lendemain à la quatriéme veille. Après ſept jours de marche, il apprit que les troupes d'Arioviſte n'étoient qu'à 24. milles, ou 8. lieuës de ſon armée. Arioviſte ayant ſçu que Céſar étoit proche, lui députa, pour demander une conférence. Céſar y conſentit. Les deux Généraux ſe virent & ſe parlerent, ayant chacun une troupe de Cavaliers à portée pour les défendre, en cas d'inſulte. Arioviſte ſoutint qu'il n'étoit entré dans les Gaules qu'à la priere des Gaulois: Qu'il ne poſſédoit dans le pays que les Terres qu'eux-mêmes lui avoient données; qu'ils avoient bien voulu auſſi lui livrer des ôtages: Que s'il prenoit d'eux quelques contributions, il ſuivoit en cela les loix de la guerre, le Victorieux étant en droit de ſubſiſter aux dépens du Vaincu: Qu'enfin ce n'étoit pas lui qui avoit déclaré la Guerre aux Gaulois, mais les Gaulois qui la lui avoient déclarée: Qu'il les avoit tous vaincus dans un ſeul Combat, qu'il étoit encore prêt, s'il le vouloient, d'en venir à une ſeconde Bataille avec eux: Qu'il avoit toujours fait grand cas de l'amitié des Romains; mais qu'il n'avoit pas prévû qu'elle dût lui porter préjudice: Qu'il étoit prêt d'y renoncer, ſi l'on vouloit le forcer à rendre les ôtages, & à ne plus tirer de contribution du pays: Qu'enfin s'il avoit fait venir des Allemands de delà le Rhin, c'étoit plutôt pour ſe fortifier, que pour attaquer les Gaules: Qu'il étoit entré dans ce pays avant les Romains; qu'il n'alloit pas les inquiéter dans la Provence, qui étoit à eux. Il dit pluſieurs autres choſes, qui marquoient la réſolution où il étoit de ne pas céder.

An du mon de 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Céſar de ſon côté lui rappella les obligations qu'il avoit au Sénat & au peuple Romain, l'engagement où étoit la République de défendre les peuples de Franche-Comté & d'Autun ſes Alliés: Qu'il ne pouvoit lui paſſer, que les Gaules n'euſſent pas été vaincuës par les Romains avant lui, puiſque Q. Fabius Maximus avoit autrefois ſubjugé l'Auvergne, & une partie de l'Aquitaine (*i*), & que le peuple Romain avoit laiſſé ces Provinces jouïr de leur liberté: Qu'il ne lui étoit pas permis de toucher à ce qui avoit été réglé par le Sénat, & qu'il étoit réſolu de défendre la liberté de ces peuples, que le Sénat n'avoit pas réduit en Province, & auſquels il n'avoit impoſé aucun tribut.

Pendant qu'ils étoient en conférence, on donna avis à Céſar, que les Cavaliers d'Arioviſte s'étoient approchés du Tertre où ſe tenoit la Conférence, & qu'ils commençoient à jetter des pierres & des traits contre les ſiens. Céſar ſe retira donc, & défendit à ſes gens de lancer aucun dard contre les ennemis; ne voulant pas qu'on pût lui reprocher d'avoir troublé la conférence par un acte d'hoſtilité, quelque ſupériorité que la valeur de ſes troupes lui donnât ſur ſes ennemis.

Dès que l'on ſçut dans l'armée Romaine ce qui s'étoit paſſé, & avec quelle hauteur Arioviſte avoit rejetté les propoſitions de Céſar, l'on vit dans les troupes une nouvelle ardeur de combattre. Deux jours après Arioviſte envoya demander une nouvelle conférence à Céſar, ou du moins qu'il lui députât quelqu'un, pour traiter la matiere qui avoit été entamée. Céſar ne jugea pas à propos d'y aller, ni même d'y envoyer un ſeul Ambaſſadeur. Il aima mieux y députer Caius Valerius Procillus, qui entendoit parfaitement la Langue Gauloiſe, qu'Arioviſte parloit auſſi, à cauſe du long ſejour qu'il avoit fait dans les Gaules; & Marcus Metius, qui étoit connu d'Arioviſte, & qui avoit avec lui des liaiſons particulieres d'hoſpitalité, qui étoit une choſe ſacrée parmi les Anciens.

(*i*) *Cæſar l. 1. c. 45. de Bello Gallico.* Bello ſuperatos eſſe Arvenos & Ruthenos à Q. Fabio Maximo, quibus P. Rom. ignovſſet.

Digitized by Google

An du monde 3945 avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Auſſi-tôt qu'ils furent arrivés dans le Camp des ennemis, Arioviſte, en préſence de ſon armée, s'écria: Que venez-vous faire ici? Eſt-ce pour nous obſerver, & ſçavoir nos forces? En même tems, ſans leur donner le loiſir de répondre, il les fit charger de chaînes. Le même jour il fit marcher ſon armée, & ſe campa au pied d'une montagne, à ſix mille pas de l'armée de Céſar. Le lendemain il s'avança deux mille pas au-delà de l'armée Romaine, dans le deſſein de lui couper les vivres. Les cinq jours ſuivans, Céſar mit ſon armée en Bataille; mais Arioviſte ſe contenta de faire ſortir de ſon Camp ſix mille Cavaliers, accompagnés d'autant de Piétons, gens d'élite, d'une valeur & d'une viteſſe extraordinaire, qui ſoutenoient la Cavalerie, lorſqu'elle étoit obligée de reculer, qui la défendoient lorſqu'elle étoit renverſée de cheval, & l'égaloient même à la courſe dans le beſoin, ſe tenant aux crins des chevaux.

Céſar voyant que l'ennemi ne vouloit pas ſortir de ſon Camp, réſolut, pour ſe tirer de la contrainte où il ſe trouvoit par rapport aux vivres & aux fourages, d'aller poſter une partie de ſon armée à ſix milles delà, derriere le Camp d'Arioviſte. Celui-ci envoya ſeize mille hommes, pour empêcher les Romains de s'y fortifier; mais Céſar ayant partagé ſon armée en trois corps, fit faire tête aux Allemands avec les deux premiers, pendant que le troiſiéme travailloit à fortifier ſon Camp. Lorſque le lieu fut en état de défenſe, il y laiſſa deux Légions, & retourna avec le reſte de l'armée dans ſon premier Camp. Le lendemain il fit ſortir ſes Troupes des deux Camps, & les rangea en Bataille; mais Arioviſte ne parut point, non plus que les autres jours. Le troiſiéme jour, Arioviſte envoya une partie de ſes Troupes, pour attaquer le petit Camp des Romains. Le Combat y fut rude & opiniâtre; mais il fut obligé ſur le ſoir de rappeller ſes Troupes. Céſar ayant demandé aux Priſonniers pourquoi les Allemands ne vouloient pas combattre, ils lui répondirent que parmi eux c'étoit la coutume, que les meres de famille jettaſſent les ſorts, pour ſçavoir s'il étoit avantageux de livrer le combat, & qu'elles avoient déclaré que les Allemands ne remporteroient pas la victoire, s'il combattoient avant la nouvelle Lune (*k*).

XXII. *Combat des Romains contre Arioviſte.*

Dès le lendemain Céſar les mit dans la néceſſité d'accepter la Bataille. Ayant laiſſé dans ſes deux Camps autant de Troupes qu'il en falloit pour les garder, il rangea devant le petit Camp toutes les Troupes Auxiliaires, qui étoient des Gaulois pour la plûpart, & prit avec lui les Légions, qui étoient ſes meilleures Troupes. Il en fit trois Corps, & s'avança juſqu'au Camp d'Arioviſte. Alors les Allemands furent contraints de ſortir, & de ſe ranger en bataille à leur maniere. Ils ſe partagerent par nations, & enfermerent toute leur armée par un rang de chariots & de charettes, afin que nul ne penſât à la fuite. Les femmes qui étoient dans cette enceinte, conjuroient avec larmes, & les cheveux épars, les ſoldats qui alloient au combat, de ne les pas abandonner, pour devenir eſclaves des Romains. Céſar attaqua l'Aîle droite, qui lui paroiſſoit la moins forte. Les deux armées coururent l'une à l'autre avec tant de rapidité, que les ſoldats n'eurent pas le tems de lancer leurs javelots. Ils mirent d'abord l'épée à la main, & combattirent avec un acharnement incroyable. Les Allemands s'étoient couverts de leurs Boucliers, s'étant ſerrés l'un auprès de l'autre, avoient formé ce qu'on appelle la Tortuë; mais quelques ſoldats Romains ſauterent ſur leurs têtes, arracherent leurs Boucliers, & commencerent à leur enfoncer par le haut leur épée dans la gorge. Ainſi l'Aîle droite des ennemis fut entiérement défaite, & miſe en fuite, par l'Aîle gauche des Romains.

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Cependant l'Aîle droite des Romains étoit fort preſſée par l'Aîle gauche des ennemis, qui étoit beaucoup plus nombreuſe; mais Publius Craſſus, fils du fameux Marius Craſſus, & qui commandoit la Cavalerie, ayant vû le danger des Romains, y envoya promptement le troiſiéme Corps, où le Corps de réſerve, qui rétablit le combat, & contraignit les ennemis de prendre la fuite vers le Rhin, éloigné d'environ cinquante mille pas du lieu où s'étoit donné la Bataille. Quelques-uns ſe ſauverent à la nage; d'autres eurent le bonheur de rencontrer des Barques, & s'en ſervirent pour paſſer le Rhin. De ce nombre fut Arioviſte, qui ſe jetta en Allemagne. Tous ceux qui ne purent paſſer, furent mis à mort par la Cavalerie Romaine.

Procillus, qui avoit été arrêté par Arioviſte, ainſi qu'on l'a vû, fut heureuſement rencontré de Céſar, comme une troupe d'Allemands l'emmenoit chargé de trois chaînes. Il racontoit que trois fois on avoit tiré au ſort, ſi on le feroit brûler, ou ſi on le réſerveroit à un autre tems; & qu'autant de fois il avoit été préſervé par le bonheur du ſort. Metius fut auſſi trouvé ſain & ſauf. Les Suabes dont on a parlé, & qui s'étoient campés ſur le Rhin à deſſein de le paſſer, ayant appris la défaite d'Arioviſte, commencerent à ſe retirer; & ceux de Cologne les ayant pourſuivis, en tuerent un grand nombre. Ainſi Céſar en une ſeule Campagne mit fin à deux grandes guerres.

XXIII. *Guerre de Céſar contre les peuples de la Gaule Belgique.*

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

L'année ſuivante, Céſar apprit que preſque toute la Gaule Belgique formoit une conjuration contre le peuple Romain, & que pour s'aſſûrer les uns des autres, ils ſe donnoient réciproquement des ôtages (*l*). Ni ceux de Rheims, ni ceux de Metz, ni ceux de Tréves, n'étoient point entrés dans ce complot; & ceux de Toul, où les Leuquois, ne paroiſſent pas

(*k*) *Cæſar l. 1. de Bello Gallico, c. 50. Confer Tacit. de moribus Germ.*

(*l*) *Cæſar l. 2. de Bello Gall. c. 1. Omnes Belgas contra Populum Romanum conjurare, obſidesque inter ſe dare.*

Digitized by Google

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

non plus dans le dénombrement que fait Céſar des peuples qui entreprirent cette guerre; ce qui fait juger qu'ils n'y eurent point de part. Les motifs de cette guerre étoient, la crainte que l'armée Romaine, après avoir pacifié les autres parties de la Gaule, ne vînt fondre ſur la Belgique. Comme ils s'étoient défiés du trop long ſejour des Allemands dans les Gaules, ils prenoient auſſi ombrage d'y voir les Romains prendre des quartiers d'Hyver, & y demeurer trop long-tems. Quelques-uns n'avoient point d'autres raiſons de vouloir la guerre, que leur inconſtance, & l'amour de la nouveauté. D'autres, qui par leurs grandes richeſſes, pouvoient prétendre à la Royauté, ſur le pied où les choſes étoient dans les Gaules, craignoient la domination des Romains, ſous leſquels ils n'auroient pas eû la même facilité de s'élever.

Céſar bien informé de ces diſpoſitions, & que ceux de la Belgique levoient des Troupes, & raſſembloient leur armée, amena d'Italie deux nouvelles Légions (*m*), & ſe rendit en diligence ſur les Frontieres de la Gaule Belgique. Ceux du pays Rhémois lui envoyerent des Ambaſſadeurs pour l'aſſûrer de leur fidélité, & lui offrir leurs ſervices, diſant qu'ils n'étoient point entrés dans la conſpiration de leurs Voiſins; mais qu'ils n'avoient pû empêcher ceux de Soiſſons, leurs freres & leurs Alliés, de s'y laiſſer entraîner avec les autres: Que tout le reſte de la Belgique étoit en armes, & que les Allemands qui étoient deça le Rhin, s'étoient joints à eux. Comme Céſar leur demandoit quelles étoient les forces de ces peuples, & quels étoient les Cantons qui avoient pris les armes; ils lui dirent que la plûpart des Belges étoient Allemands d'origine, & qu'ayant autrefois paſſé le Rhin: ils avoient chaſſé les Gaulois de leur pays, & s'y étoient établis en leur place: Que les Belges ſeuls entre tous les autres peuples de la Gaule, n'avoient pas laiſſé entrer les Cimbres & les Teutons ſur leurs Terres; que c'eſt là ce qui les rendoit ſi fiers; & leur donnoit tant d'autorité: Que pour le nombre de leurs Troupes, ils pouvoient lui en rendre un compte d'autant plus exact, qu'ils ſçavoient ce que chaque Province, ou chaque peuple en avoit promis pour cette guerre, dans leur derniere aſſemblée Générale.

Que ceux du pays de Beauvais étoient les plus forts, les plus vaillans, & les plus nombreux; qu'ils pouvoient armer cent mille hommes, & qu'ils en offroient ſoixante mille d'élite, ſi l'on vouloit leur donner la conduite de toute cette guerre; mais que l'on avoit déféré cet honneur à Galba Roi de Soiſſons, Prince d'une ſageſſe & d'une juſtice reconnuës, & qui offroit cinquante milles hommes. Ceux de Cambray en promettoient autant; ceux d'Arras, quinze mille; ceux d'Amiens, dix mille; ceux de Teroüane & du Boulonnois, vingt-cinq mille; ceux de Gand, d'Anvers & du Brabant, neuf mille; ceux du pays de Caux, dix mille; ceux du Vexin & du Vermandois, autant; les Aduatiques, qui ſont apparemment ceux du Haynaut ou de Namur, vingt-neuf mille; ceux de Liége, ou du Condreux (*Condruſi*); ceux de Tongres, les *Céréſes* & les *Pemanes*, peuples aujourd'hui inconnus, & connus alors ſous le nom de Germains ou Allemands, environ quarante mille. Toutes ces Troupes faiſoient une armée d'environ trois cent huit mille hommes.

An du monde 3946. avant J. C. 54 avant l'Ere vulgaire 57.

XXIV. *Siége de Bibrax par les Belges.*

Céſar ayant pris toutes les connoiſſances néceſſaires, alla chercher l'ennemi ſur l'Aine, qui eſt frontiere du pays de Rheims. Il donna commiſſion à Divitiacus, Chef de ceux d'Autun, d'entrer dans le Beauvaiſis, afin d'y faire diverſion. Pour lui, il ſe campa ſur l'Aine, à huit milles de Bibrax, que quelques-uns veulent être la ville de Brayne, & d'autres celle de Bray, dans le Rhémois. Les ennemis s'attacherent à cette Place, qui ſe trouva ſur leur chemin, & la preſſerent ſi vivement, qu'elle eût aſſez de peine de ſoutenir leur effort pendant le premier jour. La maniere d'aſſiéger des Belges & des Gaulois, eſt la même. Ils enveloppent toute la ville, puis jettent des pierres de tout côté contre ceux qui paroiſſent ſur la muraille. Quand le mur eſt nettoyé, ils s'approchent des murailles & des portes, faiſant la tortuë (*n*), c'eſt-à-dire, ſe ſerrant l'un contre l'autre, & ſe couvrant la tête de leur Boucliers, qu'ils diſpoſent à peu près comme les tuiles d'une toiture; les premieres demeurant débout, les autres s'abbaiſſant ſucceſſivement, & peu à peu, & les derniers étant à genoux, ils s'attachent aux murs pour les ſapper, ou aux portes pour les enfoncer, ſans craindre ce qu'on peut leur jetter le deſſus les Remparts.

Bibrax étoit à l'extrêmité. Iceius qui commandoit dans la ville, donna avis à Céſar que ſans un prompt ſecours, il ne pouvoit tenir davantage. La même nuit Céſar lui envoya des Numidiens & des Crétois, qui ſont d'excellens Archers; avec des Frondeurs des Iſles Baleares, aujourd'hui Maiorque & Minorque: qui étant heureuſement entrés dans la ville, firent reprendre cœur aux Aſſiégés. Les Aſſiégeans au contraire, déſeſpérant de ſe rendre maîtres de la ville, leverent le Siége; & ayant ravagé toute la Campagne, & mis le feu à tous les édifices qu'ils rencontrerent, marcherent avec toutes leurs forces droit aux Romains, & ſe camperent à deux mille pas au plus, du Camp de Céſar.

(*m*) La Légion étoit au moins de 4000. hommes de pied; car elle a varié pour le nombre. D'abord elle ne fut que de 3000. hommes, puis de 4000. Tite-Live leur donne 5000. hommes de pied, & 200. chevaux. *L.* 42. *Et veteri inſtituto, Legionibus quina millia, & denni Equites dabantur.* Quelquefois elles étoient encore plus fortes.

(*n*) *Livius l.* 44. Quadrato agmine facto, ſcutis ſuper capita denſatis, ſtantibus primis, ſecundis ſubmiſſioribus, tertiis magis & quartis, poſtremis etiam genu nixis, faſtigiatam, ſicut tecta ædificiorum ſunt, teſtudinem faciebant.

Digitized by Google

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

Ce Général ne jugea pas à propos de riſquer d'abord la Bataille contre un ennemi ſi ſupérieur en nombre. D'ailleurs il étoit bien-aiſe d'eſſayer un peu ſes Troupes contre des gens dont la valeur faiſoit tant de bruit. Mais après avoir pendant quelques jours eſcarmouché avec leurs Cavaliers, & voyant que ſes ſoldats ne cédoient en rien à ceux des Belges, il rangea ſon armée en bataille dans un terrain avantageux, & fortifia encore ſon Champ de bataille, en faiſant tirer une ligne à ſes deux côtés, où il mit des machines de guerre pour les défendre, au cas que l'ennemi voulût l'attaquer en flanc. Mais un marais qui étoit entre les deux armées, & que perſonne n'oſa hazarder de paſſer le premier, fut cauſe que l'on ne combattit pas ce jour-là.

Les ennemis s'avancerent vers l'Aine, qui étoit derriere le Camp de Céſar; & y ayant trouvé des gués, ils y paſſerent une partie de leur armée dans le deſſein, ou d'attaquer un Château, qui étoit défendu par Quintus Titurius avec quelques ſoldats Romains, ou de faire le dégat dans les Terres de ceux de Rheims, dont Céſar tiroit ſes vivres. Celui-ci y accourut avec des Numidiens armés à la légere, & des ſoldats armés de frondes & de fleches. Il y eût un rude combat au paſſage de la riviére, où les Belges furent maltraités. Ceux-ci voyant qu'ils ne pouvoient ni paſſer la riviére, ni ſe rendre maîtres du Château où commandoit Titurius, réſolurent de ſe retirer chacun dans leur Province, diſpoſés à accourir au ſecours de ceux qui ſeroient les premiers attaqués par les Romains. Ils décamperent donc à la ſeconde veille de la nuit, avec grand bruit, & ſans aucun ordre, chacun s'efforçant d'avoir le premier rang dans la marche. Céſar craignant quelque ſurpriſe, & ne ſçachant pas le motif de leur retraite, n'oſa les pourſuivre: mais enſuite ayant appris qu'ils fuyoient, il envoya après eux de la Cavalerie, qui en tua un grand nombre, & les pourſuivit tant que le jour dura. Sur le ſoir ils revinrent au Camp, ſelon les ordres qu'ils en avoient reçus.

XXV. *Céſar devant Noyons. Bataille contre ceux de Cambray, &c.*

Le jour ſuivant, Céſar fit irruption dans le Soiſſonnois, & après une longue marche, arriva à Noyons (*o*). Il crut la prendre d'emblée: mais quoiqu'elle n'eût qu'une très petite Garniſon, il ne put s'en ſaiſir, parce qu'elle étoit entourée de très bons foſſés. Il fut obligé d'en faire le ſiége dans les formes. Alors les peuples du Soiſſonnois, qui étoient revenus dans leur pays, voyant la diligence des Romains, & la grandeur des ouvrages qu'ils avoient faits pour prendre la ville, ſe rendirent, & lui donnerent des ôtages. De-là il marcha contre ceux de Beauvais, qui ſe rendirent d'abord, & Céſar leur pardonna, à la priere de Divitiacus d'Autun. Ceux d'Amiens ne firent pas plus de réſiſtance; mais ceux de Cambray, avec ceux du Vermandois, avoient paſſé la Sambre, reſolus de réſiſter aux Romains juſqu'à la derniére extrêmité. Ils avoient jetté leurs vieillards, leurs femmes & leurs enfans dans des lieux marécageux & inacceſſibles, & ſe tenoient dans des bois, attendant l'occaſion de donner ſur l'armée Romaine. Ils furent avertis par des transfuges de leur nation, qu'il ſeroit aiſé de troubler & de battre les Légions dans le moment qu'elles arriveroient, & avant qu'elles euſſent eû le loiſir de ſe décharger, de s'armer, & de fortifier leur Camp. Ils profitérent de cet avis, & attaquerent Céſar dans le moment que les Légions commencoient à travailler à leur campement.

L'attaque fut ſi bruſque & ſi précipitée, que le Général Romain n'eût pas même le tems de ranger ſes Troupes, ni de donner les ordres néceſſaires; mais le grand uſage & la ſcience de l'Art militaire qu'avoient ſes ſoldats, y ſuppléerent. Elles ſe rangerent d'elles-mêmes comme elles purent, chaque ſoldat ſe mettant ſous le premier Etendart qu'il trouvoit. En un mot, la ſurpriſe fut telle, qu'ils n'eurent pas le tems de prendre leurs caſques, de les orner ni de développer leurs ſtouchers. Ils combattirent cependant avec tant de valeur, que la neuviéme & dixiéme Légion renverſerent ceux d'Arras, les pourſuivirent juſqu'à la Sambre, & en tuerent un grand nombre. D'un autre côté, la huitiéme & l'onziéme Légion rompirent ceux de Vermandois, & les pouſſerent aſſez loin vers la même riviére. Mais les Nerviens, c'eſt-à-dire ceux de Cambray, ayant donné avec toutes leurs forces ſur la ſeptiéme & la douziéme Légion, les traiterent mal, & les firent plier. En même tems les ennemis entrerent pele-mêle dans le Camp avec les Romains; les Valets, les Numides, ceux qui étoient armés de frondes & de fléches, couroient de côté & d'autre, ſans ſçavoir où ils alloient, parce que la confuſion étoit répanduë dans l'armée, le Général n'ayant pas eû le loiſir de placer ſes Troupes, ni de donner à chacun les ordres néceſſaires.

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

XXVI. *Les Tréviriens Auxiliaires des Romains, s'en retournent dans leur pays.*

Au milieu de ce déſordre, les Cavaliers de Tréves (*p*), qui avoient été envoyés par leur Province au ſecours de Céſar, en qualité de Troupes Auxiliaires, & qui paſſoient pour les meilleurs Cavaliers des Gaules, voyant l'ennemi dans le Camp des Romains, les Légions ébranlées, & preſque enveloppées par les Gaulois, & les Troupes armées à la légere, en déroute, & miſes en fuite, crurent que tout étoit perdu; & déſeſperant de voir les choſes rétablies, s'en retournerent dans leur Province, &

(*o*) *Noviodunum.* La ſuite du diſcours de Céſar inſinuë que cette ville étoit la Capitale du Soiſſonnois; ce qui a fait croire à quelques-uns, que Soiſſons portoit alors le nom de *Noviodunum.* Mais Noyon étant dans l'ancien pays de *Sueſſions*, pourquoi en chercher une autre?

(*p*) *Cæſar, l. 1. c. 24. p. 50* Quibus omnibus pernoti Equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis eſt opinio ſingularis, qui auxilii cauſâ à Civitate miſſi ad Cæſarem veniebant, &c.

An de la monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

y publiérent que les Romains étoient entiérement défaits, & que l'ennemi s'étoit rendu maître de leur Camp, & de leur bagage.

Cependant Céſar travailloit à rallier ſes troupes; & ayant pris le bouclier d'un des ſoldats qui étoit au dernier rang, il s'avança à la tête de ceux qui tenoient ferme. Il appella par leurs noms les Centurions, & exhorta les ſoldats à bien faire; puis leur ayant commandé de dégager leurs rangs, afin qu'ils puſſent plus aiſément ſe ſervir de leurs épées, il ſe mit à combattre avec eux. Ses ſoldats reprirent cœur, & l'ardeur des ennemis commença à ſe rallentir: & comme la ſeptiéme Légion, qui étoit près de là, ſe trouvoit embarraſſée, Céſar avertit les Tribuns de la joindre au Corps, à la tête duquel il combattoit. Cette jonction inſpira une nouvelle force aux uns & aux autres. D'un autre côté, les deux Legions qui étoient à l'Arriére-garde, commencerent à paroître de deſſus la hauteur; & Titus Labiénus, qui s'étoit rendu maître du Camp des ennemis, voyant le danger où étoit Céſar, envoya à ſon ſecours la dixiéme Légion, qui arriva ſi à propos, qu'elle fit entiérement changer la face des choſes. Les Romains qui avoient lâché le pied, retournerent à la charge: & il n'y eut pas juſqu'aux bleſſés, qui ne fiſſent effort pour ſe relever, & pour combattre.

Les Gaulois, quoique vivement attaqués de toute part, ne perdirent pas courage. Ils combattirent avec une valeur que Céſar ne peut aſſez louer. Ceux qui tomboient les premiers ſous les coups des Romains, ſervoient comme de dégrés aux autres pour combattre avec plus d'avantage de deſſus leurs cadavres; & quand il y avoit un aſſez grand tas de corps morts, les Gaulois montoient deſſus pour lancer leurs dards contre les Romains, & pour repouſſer ceux qui étoient lancés. Enfin ils combattirent avec tant d'opiniâtreté, que de plus de ſix cens Senateurs, ils ſe virent réduits à trois; & de ſoixante mille combattans, à peine y en eut-il cinq cens de reſte. Céſar pardonna aux vieillards, aux femmes & aux enfans, qui lui demanderent miſéricorde. Il prit enſuite la ville des Aduatiques, que l'on croit être ceux dont la Capitale étoit Namur, ou ceux d'Anvers, ou enfin ceux du Haynaut; car on ne ſçait préciſément qui étoient les Aduatiques. Céſar dit qu'ils étoient deſcendus des Cimbres & des Teutons, leſquels allant en Italie, avoient laiſſé les Aduatiques au nombre de ſix mille, pour garder les bagages qu'ils ne pouvoient porter avec eux. Ceux ci, après bien des guerres & des contradictions, s'étoient enfin établis en deça du Rhin, au lieu où ils demeuroient alors.

Céſar ayant ainſi mis fin à la Guerre des Belges, reçut nouvelle que Publius Craſſus, qu'il avoit envoyé vers la Baſſe-Bretagne, avec une Légion, avoit auſſi ſoumis à l'obéiſſance des Romains, le pays de Vannes, celui de Treguier, de Rennes, & quelques autres: de maniére que toutes les Gaules étant ainſi pacifiées, il ne ſongea plus qu'à envoyer ſes Troupes en Quartier, & à s'en retourner en Italie.

XXVII. *Conquête de la baſſe Bretagne par les Romains.*

Le bruit de ſes exploits s'étant répandu parmi les peuples de de-là le Rhin, ils lui envoyerent des Ambaſſadeurs, pour lui jurer obéiſſance, & pour lui offrir des ôtages; mais comme il étoit ſur ſon départ, il les remit à l'Eté ſuivant. Ainſi ſe termina cette guerre de la Belgique intérieure; car celle de delà la Meuſe ne paroît pas y avoir eû part, puiſque ceux de Tréves étoient même venus à l'armée de Céſar.

XXVIII. *Troiſiéme & quatriéme année de la guerre de Céſar dans les Gaules. Mœurs des Germains.*

An du monde 3947. avant J. C. 53. avant l'Ere vulgaire 56. & 55.

La troiſieme année de la guerre des Gaules ne regarde pas notre ſujet, puiſque les peuples dont nous écrivons l'Hiſtoire, n'y furent point intéreſſés, & qu'elle ſe paſſa dans des lieux aſſez éloignés de la Belgique (q). Mais la quatriéme année nous fournit quelque matiére, puiſque Céſar y fit la guerre aux Allemands, qui avoient paſſé le Rhin, & qui commencerent à faire des courſes ſur les Terres qui obéiſſoient à ceux de Tréves (r). Il eſt bon de reprendre les choſes de plus haut, & de faire connoître les Allemands, dont on aura ſouvent à parler dans la ſuite.

Ces peuples ſont beaucoup plus barbares que les Gaulois. Ils n'ont ni Druides, ni Prêtres, ni Sacrifices (s). Ils ne reconnoiſſent de Divinités que celles qu'ils voyent, & dont ils tirent quelque avantage, le Soleil, Vulcain, & la Lune (t). Toute leur vie eſt occupée à la chaſſe, ou à la guerre. Ils ne s'appliquent que peu, ou point à l'agriculture. Ils vivent de lait, de fromage & de viande.

Leurs champs ne ſont ni partagés, ni abornés. Chaque année le Prince ou le Magiſtrat aſſigne à chaque peuple, ou à certain nombre de familles, un canton de terrain, dans l'endroit, & en la quantité qu'il juge à propos; & l'année ſuivante il les oblige de le quitter, & de paſſer en un autre endroit. On partage d'ordinaire chaque année la nation en deux lots (u); l'un va à la guerre, & l'autre demeure à la maiſon; ceux-ci cultivent les terres pour ceux-là; & réciproquement. L'année qui ſuit, ceux qui ont été à la guerre, demeurent dans le pays pour cultiver les terres. Ils changent perpétuellement de demeures, & il ne leur eſt pas permis de demeurer plus d'un an dans le même canton. Ils donnent de fort bonnes raiſons de ces

(q) *Cæſar, l. 3. de Bello Gallico.*
(r) *Cæſar, l. 4. de Bello Gall.*
(s) *Cæſar, l. 6. c. 20. p. 150. Vide & lib. 4. init.*
(t) Tacite, *de moribus Germau.* dit qu'ils adorent auſſi la Terre, ou Herthe, Iſis, Caſtor & Pollux, Mars, Hercule, Mercure, & la Mere des Dieux, *Pag.* 439. 449. 450. 451. qu'ils offrent à Mercure des Hoſties humaines; & à Mars & à Hercule, des animaux ordinaires.
(u) *Cæſar l. 4. c. 1 pp. 70. 71. Vide & Tacit. de moribus Germau. p. 445.* Agri pro numero cultorum ab univerſis per vices occupantur, quos mox inter ſe ſecundùm dignationem partiuntur. Facilitatem partiendi camporum ſpatia præſtant. Arvaque annos mutant, & ſupereſt ager, &c.

fréquens

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

fréquens changemens. C'eſt, diſent-ils, dans la crainte que l'amour de l'agriculture ne leur faſſe quitter l'exercice de la guerre; qu'ils ne s'attachent à acquérir de grands fonds, & que les plus riches n'oppriment les pauvres & les plus foibles; qu'ils ne s'amuſent à bâtir avec trop de ſoin, pour ſe garantir des injures du tems; que l'amour de l'argent ne ſe gliſſe parmi eux, ce qui eſt la ſource des diviſions & des factions; enfin ils veulent contenir le Peuple dans l'union avec les grands, en conſervant entre eux une parfaite égalité de biens.

Chaque Canton tient à grand honneur de laiſſer autour de ſoi un vaſte terrain en friche & en ſolitude (*x*); ils croyent que c'eſt une marque que perſonne ne peut tenir en leur préſence, ni réſiſter à leur valeur; de plus, ils s'en croyent plus en ſûreté contre les incurſions ſubites de l'ennemi. Durant la Paix ils n'ont point de Magiſtrats en commun; mais les Princes de chaque Canton ſont Juges de leurs Sujets, & arbitres de leurs différends. Pendant la Guerre, celui qui commande l'Armée, a droit de vie & de mort. Le vol qui ſe fait au dehors de leur Canton, n'a parmi eux rien de honteux, ils le loüent même comme un moyen d'exercer la jeuneſſe, & d'éviter la pareſſe; ils ont un grand reſpect pour l'hoſpitalité (*y*), & ne croyent pas qu'il ſoit permis d'en violer les droits ſacrés, en outrageant les Etrangers. Quiconque vient dans leur Pays, y eſt bien reçû; toutes les maiſons lui ſont ouvertes; on lui offre à manger, on le défend, on le protége, on le reſpecte, pour quelque cauſe qu'il y vienne.

Leur habit ordinaire n'eſt que de peaux (*z*), ils ſe baignent dans les rivieres, hommes & femmes indifféremment. S'ils ſouffrent des Marchands dans leur Pays, c'eſt plutôt pour leur vendre ce qu'ils ont pris ſur l'ennemi, que pour en acheter des choſes qui viennent des pays étrangers. Leurs chevaux n'ont ni beauté ni apparence; mais par l'exercice, il les rendent capables d'un très grand travail; & au lieu que les Gaulois ſont très curieux de beaux chevaux, & les achetent à très haut prix, les Allemands n'en veulent point d'étrangers. Dans les combats de Cavalerie, ſouvent ils ſautent à bas de cheval, & combattent à pied. Leurs chevaux ont l'habitude de demeurer au même endroit ſans branler; & le Cavalier démonté court à ſon cheval, & remonte quand il juge à propos. Selon leurs mœurs, rien n'eſt plus honteux que de ſe ſervir d'équipage pour monter à cheval, ils les montent à poil, & ils ne craindront point d'attaquer, quoiqu'en petit nombre, une troupe de Cavaliers embaraſſés d'équipage, quelque nombreuſe qu'elle ſoit: ils ne ſouffrent point qu'on apporte du vin dans leur pays, perſuadés que cette liqueur énerve les forces, & abbat le courage.

L'uſage des lettres & de l'écriture n'eſt pas connu parmi eux (*a*), ils n'ont que d'anciens vers (*b*) à leur mode, par leſquels ils célébrent les hauts faits des Auteurs de leur origine & les exploits de leurs Héros. Ils reconnoiſſent pour Pere de leur Nation le Dieu Tuiſton, engendré de la Terre, & ſon fils Mannus. Ils donnent à Mannus trois fils, qui ont laiſſé leurs noms à trois Peuples, dont les plus voiſins de l'Océan s'appellent Ingevons; ceux qui ſuivent, ſont nommés Herminons, & les troiſiémes Iſtævons. Ils tiennent auſſi qu'Hercule a été dans leur pays. Ils chantent en allant au combat. Leur pays eſt aſſez fertile, mais ne porte point d'arbres fruitiers, le bétail fait leur ſeule richeſſe, ils ſont curieux d'en avoir beaucoup (*c*); mais ce qu'ils en ont, n'eſt ni beau ni grand. Ceux qui ſont le plus avant dans le pays, ne trafiquent que par échange. Ceux qui approchent des frontieres, ſe ſervent de quelques monnoyes d'or & d'argent pour la commodité du commerce; ils préferent l'argent à l'or, & l'ancienne monnoye à la nouvelle, ils aiment principalement celle qui eſt dentelée, pour s'aſſûrer qu'elle n'eſt pas fourrée; & celle où l'on voit pour empreinte des chariots à deux chevaux, c'eſt-à-dire, les anciennes Médailles Conſulaires.

Le fer même n'eſt pas commun parmi eux. On y voit peu d'épées, ils portent des piques, qu'ils lancent contre l'ennemi, & avec leſquelles ils peuvent auſſi combattre de près, ils vont ou nuds ou vêtus légérement, & ſans parure. Peu portent des cuiraſſes & des caſques; mais ils ont ſoin d'avoir des boucliers bien peints, à leur maniere. C'eſt la derniere infâmie pour un Soldat, que d'avoir abandonné ſon écu, il ne lui eſt plus permis après cela d'aſſiſter aux choſes ſaintes, ni à l'Aſſemblée de la Nation. Pluſieurs ne pouvant ſurvivre à cette honte, ſe ſont pendus de déſeſpoir, ils portent au combat certaines figures de leurs Dieux, tirées de leurs Bois ſacrés; ils menent à la guerre leurs femmes & leurs enfans; & prenant quelquefois pour ôtages les filles des Principaux des Provinces, ils croyent qu'il y a dans ce ſexe quelque choſe de plus ſacré, de plus divin & de plus propre à prédire l'avenir; ils ne mépriſent ni leurs avis,

(*x*) *Cæſar loc. cit. Item l. 4. c. 3.*

(*y*) *Cæſar l. 6. c. 23.* Hoſpites violare nefas putant, quicunque de cauſa ad eos venerunt, ab injuria prohibent, ſanctoſque habent; iis omnium domus patent, victuſque communicatur. *Tacit. de morib. German. p. 444.* Hoſpitiis non alia gens effuſiùs indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto nefas habetur. Pro fortuna quiſque apparatis epulis excipit, &c.

(*z*) *Cæſar lib. 4. initio.*

(*a*) *Tacit. de morib. German. p. 445. Edit. Liſſ.* Litterarum ſecreta viri pariter ac fœminæ ignorant.

(*b*) *Tacit. de morib. German. initiò p. 434.* Celebrant carminibus antiquis (quod unum apud illos memoriæ & Annalium genus eſt) Tuiſtonem terrâ editum, & filium Mannum, &c.

(*c*) *Idem pag. 437.* Pecorum fœcunda, ſed plerumque improcera. Ne armentis quidem ſuus honor, aut gloria frontis. Numero gaudent, eaque ſolæ & gratiſſimæ opes ſunt. Argentum & aurum propitii an irati Dei negaverint dubito: .... Interiores ſimpliciùs & antiquiùs permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem & diu notam, ſerratos bigatoſque, &c.

Digitized by Google

An du monde 3948. avant J. C. 52 avant l'Ere vulg. 55.

ni leurs prédictions. (*d*) On vit parmi eux, ſous l'Empereur Veſpaſien, la Dévineresſe Velleda, qu'ils adoroient comme une Déeſſe : ils en ont auſſi adoré d'autres, comme Arinia, non d'un culte feint, de même que ces Dieux que la flatterie crée tous les jours, mais d'un culte de perſuaſion.

XXIX. *Religion des Germains.*

Tacite (*e*) aſſûre que de tous les Dieux, Mercure eſt celui qu'ils reſpectent le plus, ils lui offrent quelquefois des victimes humaines, ils adorent auſſi Mars & Hercule, à qui ils donnent pour offrandes des animaux vivans. Quelques-uns rendent auſſi leur culte à Iſis, qu'ils repréſentent ſous la forme d'une barque ; mais ils n'ont point de Temples, ils croyent qu'il eſt indigne de la grandeur & de la majeſté des Dieux, de les enfermer entre des murailles, ils leur conſacrent des Bois & des Forêts, & ils donnent le nom de divinité à ce ſilence, à cette obſcurité & à ce ſecret qui y regnent, qu'on ne voit point, mais qui frappe par le ſentiment de reſpect & de frayeur dont on eſt ſaiſi en y entrant.

Ils ſont fort attachés aux ſortiléges & à la divination ; ils ont pluſieurs manieres de ſorts (*f*), s'ils veulent entreprendre quelque choſe, ils jettent pluſieurs petites branches d'un arbre fruitier, marquées de certaines notes, ſur un habit blanc ; puis le Prêtre, ſi c'eſt une affaire publique, ou le Pere de famille, ſi c'eſt une affaire particuliere, prend chacune de ces petites verges, & les élevant par trois fois en haut, & portant les yeux au Ciel, il en tire des pronoſtiques, ſuivant la marque qu'il y trouve imprimée. Ils obſervent auſſi le vol & le chant des oiſeaux, & même le henniſſement des chevaux ; car ils nourriſſent dans ces Bois ſacrés, des chevaux blancs qui n'ont jamais ſervi à d'autres uſages. On les met à un chariot ſacré qui eſt monté par le Prêtre, & accompagné du Roi ou du Prince de la Province ; & ils tirent des préſages par le mouvement & le henniſſement de ces animaux, auſquels ils attribuent une connoiſſance des deſſeins du Dieu auquel ils ſont conſacrés. Quelquefois, quand ils ſont en guerre avec une nation voiſine, ils prennent par adreſſe un homme de cette Nation, qu'ils font combattre ſeul à ſeul avec un des leurs, & ils préſagent que la victoire ſera du côté de la Nation, dont l'homme ſera demeuré victorieux. Ils ne s'aſſemblent d'ordinaire qu'au commencement ou au déclin de la Lune : ce ſont, à leur avis, les tems les plus heureux. Ils comptent, comme les Gaulois, leur tems, par le nombre des nuits, & non par celui des jours (*g*). Ils paroiſſent armés dans leurs aſſemblées. Les Rois ou les Anciens y haranguent. Les Prêtres y font faire ſilence. Si le Peuple approuve le diſcours, il le témoigne par le choc de ſes armes.

An du monde 3948. avant J. C. 52 avant l'Ere vulg. 55.

Les crimes ſont punis ſelon leur qualité & leurs circonſtances. On pend à des arbres les traîtres & les transfuges. On noye dans un marais, en mettant une claye par-deſſus, les lâches, & ceux qui tombent dans des crimes honteux à la nature. L'homicide & les moindres crimes, ſont punis par des amendes d'un certain nombre de chevaux ou de vaches (*h*). Si une femme tombe dans l'adultére (*i*), ſon mari la fait raſer, la chaſſe nuë de ſa maiſon, & la promene, en la fouëttant par tout le village. Ils ne font rien d'important, ni en public ni en particulier, qu'en armes ; & lorſqu'on fait entrer un jeune homme dans le monde, le Prince, le pere ou quelqu'un de ſes proches, lui mettent en main le bouclier & la lance dans l'Aſſemblée du Peuple. C'eſt là la cérémonie qui tire un jeune homme de la maiſon de ſon pere, pour le préſenter au ſervice de la République, & pour le rendre membre de l'Etat. Ils aiment tellement la guerre, que ſi elle manque dans leur pays, ils en vont chercher ailleurs. Ils ne connoiſſent preſque aucun autre exercice que celui-là. Durant la paix, ils paſſent le tems à dormir ou à boire. Il n'eſt pas honteux parmi eux de paſſer la nuit & le jour à cet exercice. Ils dorment bien avant dans le jour ; de-là ils prennent des bains chauds, puis ils ſe remettent à table. Chacun a ſa petite table, & ſon ſiége ſéparés. Ils délibérent des affaires les plus ſérieuſes de la guerre & de la paix au milieu des feſtins : mais le lendemain, lorſqu'ils ſont plus raſſis, ils mettent de nouveau l'affaire en délibération, & prennent leur parti : ainſi chaque choſe a ſon tour. Ils donnent à la conſultation celui ou l'eſprit ne ſçaut déguiſer ; & à la réſolution, celui où il eſt moins capable de ſe tromper. Leur boiſſon eſt la bierre. Ceux qui ſont plus voiſins des fleuves & de la mer, achétent du vin. Leur nourriture eſt très ſimple ; des pommes ſauvages, de la venaiſon fraîche, du lait caillé : mais ils ne ſont pas ſi tempérans pour le boire. Si on veut leur fournir de quoi contenter leur ſoif & leur appétit, ils ne ſeront pas plus aiſés à vaincre par le vin que par les armes (*k*) ; ils ſont auſſi grands bûveurs que bons guerriers.

XXX. *Demeures, vêtemens, mariages, éducation des Germains.*

Ils n'ont ni Villes ni Villages, à la maniere des autres Peuples ; ils ne peuvent pas même

(*d*) *Tacit. de morib. Germ. p.* 438. Vidimus ſub Divo Veſpaſiano Velledam apud pleroſque numinis loco habitam. Sed & olim Arinniam & complures alias venerati ſunt, non adulatione, nec tanquam facerent Deas.

(*e*) *Idem p.* 439. Cæterùm nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris ſpeciem aſſimilare, ex magnitudine cœleſtium arbitrantur. Lucos ac nemora conſecrant. Deorumque nomine appellant ſecretum illud quod ſolâ reverentiâ vident.

(*f*) *Idem p.* 439. A B.

(*g*) *Idem p.* 440. Nec dierum numerum, ut nos, ſed noctium computant ; ſic conſtituunt, ſic condicunt. Nox ducere diem videtur.

(*h*) *Tacit. de morib. Germ. p.* 440. A. *Item, p.* 444. A

(*i*) *Idem p.* 443. A

(*k*) *Tacit. de mor. Germ. p.* 441. B. 444. A. Statim è ſomno, quem plerumque in diem exigunt, lavantur ſæpiùs calidâ... Lauti cibum capiunt. Separatæ ſingulis ſedes, & ſua cuique menſa. Tum ad negotia, nec minùs ſæpè ad convivia procedunt armati. Diem noctemque continuare potando, nulli probrum.... Sine blandimentis expellunt famem. Adverſùs ſitim non eadem temperantia. Si indulſeris ebrietati, ſuggerendo quantùm concupiſcunt, haud minùs facilè vitiis quàm armis vincentur.

Digitized by Google

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

ſouffrir d'habitations jointes enſemble. Chacun demeure ſéparé des autres, & choiſit ſon habitation près de la fontaine, ou du bois, ou du champ qui lui plaît le plus (*l*). L'uſage du mortier & des tuiles leur eſt inconnu. Leurs édifices n'ont rien de régulier ni d'agréable, ils n'y employent rien de bien travaillé; ils enduiſent ſeulement certains endroits, d'une terre ſi belle & ſi propre, qu'elle approche de la peinture, par la variété de ſes couleurs. Ils ont autour de leurs maiſons de grands enclos; & en quelques endroits ils font des lieux ſoûterrains, pour s'y retirer dans le froid, & pour y ſerrer leurs fruits & leurs proviſions. Ils portent pour tout habillement un ſayon, fermé d'une boucle ou d'une épine. Du reſte, ils demeurent nuds; ce qui fait que pendant l'hyver ils ſont tout le jour auprès du feu. Les plus riches ſe diſtinguent par des habits fort ſerrés & ſi juſtes, qu'ils repréſentent tous les membres du corps. Les femmes ne ſont pas mieux vêtuës que les hommes: mais elles portent ordinairement des habits de lin, auſquels elles attachent des bandes de pourpre; ces habits ſont ſans manches, & leur laiſſent les bras & les épaules découvertes. La polygamie n'y eſt point ſoufferte. Ce n'eſt pas la femme qui apporte la dot à ſon mari, mais le mari qui l'apporte à ſa femme; & ce doüaire ne conſiſte ni en bijoux ni en ornemens propres à nourrir la vanité des femmes; ce ſera des bœufs, un cheval tout bridé, une épée, une lance & un bouclier. Ces préſens ſont comme une leçon pour la femme, qu'elle doit être la compagne de tous les travaux & de tous les dangers de ſon mari, tant dans la guerre que dans la paix. L'adultére y eſt très rare, & très ſévérement puni. On ne s'y joüe pas du crime, & on n'y fait pas paſſer les plus grands déſordres pour des choſes communes & indifférentes. Là l'innocence des mœurs a plus de force, que n'en ont ailleurs les meilleures loix (*m*).

Les enfans ſont nourris durement, & loin de la délicateſſe & des délices. Le fils du maître n'eſt pas traité plus doucement que celui de l'eſclave. Ils ſont tous élevés & allaités par leurs meres, dans la malpropreté, dans la nudité, au milieu de leurs bêtes (*n*). Par cette éducation ils ſe forment ces corps robuſtes, & ces riches tailles que nous admirons. Ils ont une eſpéce de ſpectacle, auquel ils prennent grand plaiſir; c'eſt de voir de jeunes hommes nuds ſauter & faire des tours de ſoûpleſſe parmi des épées nuës & des piques. Ils ſont paſſionnés pour les jeux de hazard, juſqu'au point d'engager leur corps & leur liberté, lorſqu'ils n'ont plus rien à perdre (*o*). Les eſclaves ne ſont point parmi eux deſtinés à ſervir leur maître dans ſa famille. Chacun d'eux a ſa demeure & ſon ménage à la campagne. Le maître éxige de l'eſclave, comme il feroit d'un Fermier, une certaine quantité de bled, ou quelque bétail ou des habits, l'eſclave n'eſt pas obligé à d'avantage (*p*). L'uſure eſt inconnuë aux Germains. Leurs funérailles ſont ſimples & ſans oſtentation. On obſerve ſeulement, dans les obſéques des Grands, de brûler leur corps avec certains bois particuliers. Le bucher n'eſt chargé ni d'habits, ni de parfums; on y met les armes du mort, & quelquefois ſon cheval de bataille. Les parens ſe contentent pour tout mauſolée, de lui ériger un amas de gazons.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

Tels étoient les Allemands du tems de Jules Céſar & de l'Hiſtorien Tacite. La plûpart des Belges, comme Allemands d'origine, avoient à peu près les mêmes mœurs, & les mêmes coutumes. Nous verrons ſouvent, dans la ſuite de cette Hiſtoire, les Germains faire des tentatives pour paſſer le Rhin; & les Romains, après leur avoir long-tems diſputé le paſſage de ce fleuve, & l'entrée dans les Gaules, ſeront enfin forcés de céder à leur nombre & à leur valeur, & de leur abandonner ce riche pays; car les Francs comme l'on ſçait, étoient de de-là le Rhin, & formoient une des Nations Germaniques.

XXXI. *Guerre de Céſar contre les Uſipétes & les Tenchtéres, & autres Peuples d'Allemagne.*

Mais revenons à la Guerre de Céſar. Les Suéves, qui ſont une des plus grandes & des plus belliqueuſes Nations de l'Allemagne (*q*) avoient chaſſé de leur pays les Uſipetes & les Tenchteres (*r*), & les avoient forcés de paſſer le Rhin, & de s'établir comme ils avoient pû dans les Gaules; ceux-ci avoient même rendus tributaires ceux de Cologne, & avoient défait les Ménapiens (*s*), dont la premiere demeure étoit ſur les deux bords du Rhin. Ils s'étoient même avancés juſqu'aux frontieres des Eburons (*t*), & des Condruſes (*u*), qui ſont clients ou ſujets de ceux de Tréves. Céſar étant informé de ces choſes, ſe hâta de venir dans les Gaules: & ayant aſſemblé les Principaux de la Nation, il les engagea à lui fournir de la Cavalerie & des vivres, & marcha contre les Allemands. Il n'étoit qu'à quelques journées de leurs demeures, lorſqu'ils lui envoyerent des Ambaſſadeurs, pour lui dire (*x*) qu'ils ne cherchoient point à

(*l*) *Tacit. ibid. p.* 441. Nullas Germanorum populis urbes habitari ſatis notum eſt. Ne pati quidem inter ſe junctas ſedes. Colunt diſcreti ac diverſi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit.

(*m*) *Tacit. ibid. p.* 443. Nemo illic vitia ridet, nec corrumpere & corrumpi ſæculum vocatur.... Pluſque ibi boni mores valent, quàm alibi bonæ leges.

(*n*) *Idem p.* 443. In omni domo nudi ac ſordidi in hos artus in hæc corpora quæ miramur, excreſcunt..... Dominum ac ſervum nullis educationis deliciis dignoſcas. Inter eadem pecora, in eadem humo degunt, &c.

(*o*) *Idem p.* 445. A.

(*p*) *Ibidem.* Cæteris ſervis non in noſtrum morem deſcriptis per familiam miniſteriis utuntur; ſuam quiſque ſedem, ſuos Penates regit. Frumenti modum Dominus, aut pecoris, aut veſtis, ut colono injungit, & ſervus hactenùs paret.

(*q*) *Cæſar, l.* 4. *c.* 1. Les Suéves étoient beaucoup plus étendus que ne l'eſt aujourd'hui la Suabe, qui fait partie de leur pays.

(*r*) Les Uſipetes & les Tenchteres ſont inconnus, parce qu'ils ont ſouvent changé de demeures.

(*s*) Les Ménapiens habitoient le pays que comprennent aujourd'hui les Évêchés de Gand & d'Anvers, & le pays de Brabant.

(*t*) Les Eburons ſont les Liégeois.

(*u*) Les Condruſes ſont ceux du Condrieux, voiſin de Liége.

(*x*) *Cæſar de Bello Gallico, lib.* 3. *cap.* 7. 8. 9.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 56.

faire la guerre aux Romains; mais auſſi, qu'ils ne la refuſoient pas, ſi on la leur offroit. Que c'étoit l'ancienne coutume des Allemands de ſe défendre contre quiconque les attaquoit: Que les Romains, s'ils vouloient les recevoir pour amis, ne s'en repentiroient point. Que pour eux, s'ils étoient recherchés comme ennemis, ils ne craignoient perſonne, & ne cédoient en valeur qu'aux ſeuls Suéves, à qui les Dieux mêmes ne pouvoient réſiſter. Qu'ils ne demandoient que de demeurer dans les Terres qu'ils avoient conquiſes, ou ſi les Romains aimoient mieux leur en donner d'autres, qu'ils s'en contenteroient.

Céſar leur répondit qu'il ne pouvoit leur accorder aucune demeure au-deçà du Rhin, mais qu'ils pouvoient s'adreſſer à ceux de Cologne, & les prier de leur donner des Terres pour s'établir dans leur pays. Les Ambaſſadeurs lui demanderent trois jours pour en informer leurs Chefs, & cependant le prierent de ne pas avancer plus avant. Mais Céſar jugeant qu'ils ne demandoient ce terme, que dans la vûë d'attendre le retour de leur Cavalerie qui étoit allée au-delà de la Meuſe pour amaſſer des vivres, ne laiſſa pas de continuer ſa marche.

Lorſqu'il fut à douze mille pas, ou quatre lieuës des Ennemis, les Ambaſſadeurs revinrent, & le prierent de nouveau de s'arrêter au même lieu; qu'ils députeroient vers ceux de Cologne, pour leur demander des aſſûrances qu'ils ſeroient en sûreté dans leur pays. Céſar y conſentit & leur promit qu'il n'avanceroit ce jour-là que de quatre milles; & cependant il donna l'ordre à ſa Cavalerie, qui avoit pris les devans, de ne pas attaquer l'Ennemi; mais auſſi de le repouſſer, ſi elle en étoit attaquée.

La Cavalerie Allemande voyant celle des Romains qui ne ſe défioit de rien, fondit ſur elle ſi bruſquement, qu'elle la mit en déroute, & la pourſuivit juſqu'à la vûë de Céſar. Il y eut dans cette rencontre ſoixante-quatorze Cavaliers Romains de tués. Dès-lors Céſar ne voulut plus écouter aucune propoſition de la part des Allemands; & le lendemain, tous leurs Princes, accompagnés de leurs Anciens, étant venus dans ſon camp, il les y fit retenir, & ayant mis ſon Armée en bataille, il marcha contre les Ennemis, força leur Camp, les pourſuivit fort loin, en tua un très grand nombre, & diſſipa dans cette journée une Armée que l'on faiſoit forte de quarante-trois mille hommes.

XXXII. *Céſar paſſe le Rhin.*

Après cette Victoire, il crut qu'il étoit de ſa gloire & de la dignité du Peuple Romain, de paſſer le Rhin. Il y étoit auſſi invité par les Ubiens, que nous nommons ordinairement ceux de Cologne, leſquels ne portoient pas encore ce nom, & qui demeuroient alors au-delà du Rhin (*y*). Comme ils étoient preſſés par les Suéves, ils promettoient toute ſorte de ſecours aux Romains, s'ils vouloient paſſer le Rhin, & repouſſer leurs Ennemis bien avant dans leur pays. Céſar ayant pris ſa réſolution, ne jugea pas qu'il fût ni ſûr pour ſon Armée, ni honorable aux Romains, de paſſer le Rhin ſur des navires. Il réſolut de faire un pont ſur ce fleuve; il l'entreprit, & l'acheva en dix jours; il y paſſa ſon Armée, marcha contre les Sicambres, ravagea leur pays, délivra les Ubiens qui l'avoient appellé à leur ſecours, reçut les ôtages d'un grand nombre de Provinces qui venoient lui demander ſon amitié; & ayant appris que les Suéves s'étoient retirés dans leurs Terres, il ne jugea pas à propos de les y aller chercher. Après avoir ſéjourné ſeulement dix-huit jours au-delà du Rhin, il repaſſa ce fleuve, & réſolut d'aller en Angleterre. Il y paſſa en effet: mais cet événement ne regarde point notre ſujet.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

XXXIII. *Céſar va dans le Pays de Tréves, & fait la Guerre à Induciomarus.*

L'année ſuivante, il ſe diſpoſa à paſſer de nouveau en Angleterre (*z*): mais auparavant il jugea néceſſaire d'aller dans le pays de Tréves avec quatre Légions & 800. Chevaux; parce que ceux de cette Province ne ſe trouvoient pas aux Aſſemblées générales des Gaulois, n'obéiſſoient pas aux ordres qu'on leur envoyoit, & ſollicitoient les Allemands à paſſer le Rhin. La Cavalerie Trévirienne paſſe pour la meilleure de toutes les Gaules; ils ſont auſſi fort puiſſans en Infanterie, & leurs frontiéres touchent le Rhin. En ce tems-là Induciomare & Cingentorix ſe diſputoient la ſuprême autorité dans ce Pays. Cingentorix n'eut pas plutôt appris l'arrivée de Céſar & de ſes Légions, qu'il ſe rendit près de lui; l'aſſûra de ſon obéiſſance, & de celle des ſiens; lui fit ſçavoir qu'Induciomare levoit des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, & qu'il avoit jetté dans la forêt d'Ardenne, ceux de ſon parti qui n'étoient pas en état de porter les armes; qu'en un mot, il étoit tout diſpoſé à lui faire la guerre. Quelques autres Princes du pays imiterent l'exemple de Cingentorix, & vinrent trouver Céſar.

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

Induciomare l'ayant appris, lui envoya auſſi des Ambaſſadeurs, pour lui dire, que s'il ne s'étoit pas rendu auprès de lui comme les autres, c'étoit pour maintenir la Ville & la Province dans le devoir, de peur que le Peuple abandonné de la Nobleſſe, ne ſe laiſſât aller à quelque choſe dont il pourroit ſe repentir: Qu'il pouvoit compter que la Province étoit à lui; & que s'il l'avoit pour agréable, il viendroit lui-même vers lui, & lui remettroit ſa fortune & ſes intérêts, avec ceux du pays. Céſar n'ignoroit pas le motif qui faiſoit ainſi parler Induciomare, & quelle étoit la vraye cauſe de ſon retardement: mais comme il avoit toujours à cœur ſon voyage d'Angleterre, & qu'il ne vouloit pas paſſer la Campagne dans le pays de Tréves, il lui manda de le venir trouver avec deux cens ôtages. Induciomare obéit, & les

(*y*) *Idem l. 4. c. 16. 17.*

(*z*) *Cæſar l. 5. de Bello c. 1. 2. 3.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

lui amena, au nombre des ôtages étoient tous les Principaux du Pays, & entre les autres ſon propre fils, qu'il mit entre les mains de Céſar. Celui-ci les reçut bien, raſſûra Induciomare, & l'exhorta à demeurer dans le devoir.

Cependant il travailla ſous main à reconcilier les Principaux de Tréves à Cingentorix; il les aſſembla, & leur parla en particulier pour cela. Il crut qu'il étoit de ſon propre intérêt de faire valoir autant qu'il pourroit parmi les Tréviriens, l'autorité d'un homme qui lui étoit ſi dévoüé, & qui lui avoit rendu dans cette occaſion un ſi grand ſervice. Induciomare s'en apperçut; & outré de déſeſpoir qu'on lui débauchât ſes meilleurs amis, il conçut contre les Romains une averſion dont il ne revint jamais. Mais il étoit alors entre les mains de Céſar, & il lui fallut diſſimuler ſon mécontentement. Céſar partit du pays de Tréves, & alla en diligence au lieu où il devoit s'embarquer pour paſſer dans la grande Bretagne. Son paſſage fut heureux (*a*), & il aſſujettit les Peuples de ce pays. Mais à peine avoit-il, à ſon retour, diſtribué ſes Troupes dans leur Quartier d'hyver, qu'il apprit que pluſieurs peuples des Gaules s'étoient ſoûlevés, & avoient conſpiré d'en chaſſer les Romains, à la ſollicitation d'Induciomare (*b*). Voici comme la choſe commença à éclater.

XXXIV. *Conſpiration des Gaulois contre les Romains.*

Ambiorix & Cativulcus, Princes des Ebutons, ou du pays de Liége, ayant fourni à Sabinus & à Cotta, qui avoient leur Camp au voiſinage de leur Province, le froment néceſſaire, & l'ayant même fait conduire dans leur Camp, ordonnerent tout d'un coup à leur peuple de prendre les armes, & de donner ſur ceux des Romains qui étoient allés quérir du bois; les ayant défaits, ils attaquerent bruſquement leur Camp: mais y ayant trouvé plus de réſiſtance qu'ils ne croyoient, ils retirerent leurs Troupes de l'attaque, & crierent aux Romains, ſelon leur coutume, que s'ils vouloient leur envoyer quelques-uns des leurs, pour entrer en conférence, ils leur diroient des choſes importantes qui les concernoient. On leur envoya en effet deux perſonnes de marque, Caïus Arpinius Chevalier Romain, & un nommé Quintus Junius Eſpagnol, qui étoit connu d'Ambiorix. Celui-ci leur déclara que ce jour-là même toute la Gaule s'étoit ſoûlevée contre les Romains, & avoit conſpiré de les chaſſer du pays; que pour lui il n'étoit entré dans cette conſpiration que malgré lui, & n'avoit fait attaquer leur Camp que forcé par les peuples de ſa Province: Qu'il n'étoit pas aſſez dépourvû de ſens, pour ſe croire capable de faire ſeul la guerre aux Romains; mais que le jour étoit pris par toutes les Gaules, pour les attaquer tous enſemble dans leurs Quartiers, afin qu'ils ne puſſent pas ſe donner du ſecours l'un à l'autre: Qu'en conſidération des obligations particulieres qu'il avoit à Céſar, il leur conſeilloit en ami de ſe retirer vers Quintus Ciceron, ou vers Labienus: Que non ſeulement il ne s'y oppoſeroit pas, mais qu'il favoriſeroit même leur retraite. Ce conſeil fut ſuivi, quoi qu'avec aſſez de contradiction. Les plus ſenſés vouloient qu'on ſe défiât des conſeils d'un ennemi, que la choſe étoit aſſez de conſéquence, pour en attendre l'éclairciſſement, qu'ils étoient en ſûreté dans leur Camp, que c'étoit apparemment un piége qu'on vouloit leur tendre: mais les plus timides & les plus imprudens l'emporterent. Ils repréſentoient que ſi l'avis d'Ambiorix étoit faux, ils ne riſquoient rien de ſortir de leur Camp, puiſqu'ils arriveroient ſans danger au plus prochain quartier: mais que s'il étoit vrai, le meilleur & le plus ſûr parti étoit de ſe retirer, & de ſe mettre de bonne heure en ſûreté, & avant que leurs Ennemis fuſſent devenus plus forts.

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

XXXV. *Les Romains ſont battus par Ambiorix.*

Il fut donc réſolu qu'on décamperoit le lendemain matin. Il étoit minuit quand on ſortit du Conſeil de Guerre, & les Soldats paſſerent le reſte de la nuit à ſe préparer au départ. Ils partirent au point du jour en gens qui ne ſe défioient de rien, & comme ayant reçu cet avis du meilleur de leurs amis, les rangs très peu ſerrés, & le Soldat fort chargé de butin & de proviſions. A peine eurent-ils fait deux mille pas, qu'ils ſe virent tout d'un coup chargés par une embuſcade qu'Ambiorix avoit placée la nuit précédente aux deux côtés d'une longue vallée, où les Romains s'étoient imprudemment engagés. Ceux qui commandoient les Légions, firent ce qu'ils purent pour ranger leurs Troupes, & pour les raſſembler, mais leurs efforts furent inutiles: Ambiorix en fit périr un grand nombre, les autres ſe ſauverent comme ils purent, les uns vers le Camp de Labienus du côté de Tréves, & les autres dans le Camp qu'ils venoient d'abandonner; ils y furent incontinent aſſiégés, & après avoir vaillamment réſiſté juſqu'à la nuit, ils ſe tuerent l'un l'autre, de peur de tomber entre les mains des Ennemis.

XXXVI. *Q. Ciceron attaqué par les Nerviens.*

Ambiorix fier de ce ſuccés, accourt au plutôt dans la Province des Nerviens (*c*), qui ſont, comme on croit, ceux de Cambray; leur raconte ce qu'il vient de faire; les exhorte à attaquer Quintus Ciceron dans ſon Camp, & leur promet ſon ſecours pour cela. Les Nerviens prennent les armes; & aidés d'Ambiorix & de ſes voiſins, attaquent vigoureuſement Ciceron: mais il ſe défendit avec tant de courage pendant pluſieurs jours, qu'il eut le loiſir d'informer Céſar du danger où il étoit. Les Princes des Nerviens demanderent une entrevûë avec Ciceron: ils lui dirent que toute la Gaule étoit en armes: que les Allemands avoient paſſé le Rhin; que les Romains étoient attaqués dans tous leurs Camps, que pour eux ils ne cher-

---

(*a*) *Cæſar loco citato lib. 4. c. 5. 6. 7. &c. . . . 24.*
(*b*) *Idem lib. 5. c. 26. 27. & ſeq.*

(*c*) *Idem lib. 5. c. 37. 38. 39. &c.*

Digitized by Google

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

choient point à faire périr les Légions qui étoient dans leur pays, comme avoit fait Ambiorix, mais qu'ils ne pouvoient ſe réſoudre à voir tous les ans les Troupes Romaines prendre leur Quartier dans leur pays; qu'il pouvoit ſe retirer, lui & ſes Troupes, où il voudroit. Ciceron ne ſe laiſſa pas ſurprendre par ces diſcours, & réſiſta toujours avec toute la valeur imaginable.

Céſar étant enfin informé (*d*) du danger des Légions par un Eſclave Gaulois, qui dans l'eſperance d'obtenir ſa liberté, lui avoit porté une Lettre enfermée dans un javelot, dépêcha en même tems à tous ſes Commandans qui étoient à portée, de venir à lui en toute diligence, pour aller ſecourir Ciceron. Il avoit écrit à Labienus d'y accourir comme les autres: mais celui-ci lui fit réponſe, qu'étant au milieu du pays de Tréves, environné de toutes les Troupes de cette Province, qui n'étoient qu'à trois milles de ſon Camp, il avoit tout à craindre, après ce qui venoit d'arriver à Sabinus, s'il ſortoit de ſes retranchemens, & expoſoit ainſi ſes Légions à la fureur d'un Ennemi victorieux. Il lui donnoit avis en même tems de ce qui venoit d'arriver dans le pays de Liége. Céſar approuva ſa conduite; & quoi qu'au lieu de trois Légions ſur leſquelles il comptoit, il n'en eût que deux, il marcha en diligence au ſecours de Ciceron.

Etant arrivé ſur les frontieres du Cambreſis, il lui écrivit en Grec, de peur que les Ennemis n'interceptaſſent la Lettre, & ne découvriſſent ſon deſſein; & lui fit ſçavoir qu'il auroit bientôt du ſecours. Il avoit donné ordre au Cavalier qui portoit la Lettre, en cas qu'il ne pût, à cauſe des Aſſiégeans, entrer dans les Retranchemens, d'attacher la Lettre à un javelot, & de la jetter dans le Camp de Ciceron. Mais le hazard voulut que le javelot demeurât pendant deux jours attaché à une Tour, ſans qu'on s'en apperçût. Le troiſiéme jour un Soldat le vit, le détacha, & l'apporta à Ciceron, avec la Lettre, qu'il lut dans l'aſſemblée de ſes Soldats; ce qui les remplit d'une joye & d'une ardeur nouvelle. En même tems ils virent de loin la fumée, qui les aſſûra de plus en plus de l'arrivée du ſecours.

XXXVII. *Céſar délivre Q. Ciceron.*

Les Gaulois informés par leurs Eſpions, de la venuë de Céſar (*e*), leverent le Siége, & marcherent à ſa rencontre au nombre d'environ ſoixante mille hommes. Le lendemain Céſar les vit qui l'attendoient dans une grande plaine ayant un ruiſſeau devant eux. Il n'avoit que ſept mille hommes; & voulant encore amoindrir ſa petite Armée aux yeux des Ennemis, il ſe retrancha & ſe reſſerra autant qu'il put, feignant de n'oſer en venir à un combat. Les Gaulois conçûrent tant de mépris de l'Armée Romaine, qu'ils paſſerent le ruiſſeau, & vinrent ſe ranger dans un terrain déſavantageux. Céſar ſortit tout à coup de ſon Camp par toutes les portes, & fondit ſur eux avec tant d'impétuoſité, qu'il les mit en déroute, en tua un grand nombre; & ne pouvant les pourſuivre bien loin, à cauſe des bois & des marais, il arriva le même jour au Camp de Ciceron, où il trouva que de dix Soldats, à peine il y en avoit un qui n'eût reçu quelque bleſſure.

La nouvelle de cette victoire parvint au Camp de Labienus par le moyen de ceux de Rheims, en moins de 9 ou 10 heures, quoiqu'il fût à plus de 50. milles, ou 16. grandes lieuës de diſtance (*f*). Iuduciomare Chef de ceux de Tréves, & auteur de toute cete conſpiration, lequel devoit le lendemain attaquer Labienus, ayant appris ce qui s'étoit paſſé, s'enfuit la nuit ſuivante, & ſe retira avec toutes ſes Troupes plus avant dans le pays de Tréves. Il n'y demeura pas en repos; il ne ceſſa pas pendant tout l'hyver d'envoyer des Ambaſſadeurs au-delà du Rhin, pour tâcher d'engager les Allemands à faire irruption dans les Gaules, leur promettant de l'argent, & diſant que l'armée Romaine étoit tellement affoiblie par les dernieres pertes qu'elle venoit de faire, qu'il n'en reſtoit qu'une aſſez petite partie (*g*): mais il ne put leur perſuader de paſſer le Rhin. Ils répondirent, que l'ayant déja fait inutilement par deux fois, & dans la guerre d'Arioviſte, & au paſſage des Tenchteriens, ils ne vouloient plus s'y hazarder. L'inutilité de ces tentatives ne le rebutta pas. Il continua à lever des Troupes, à exiger des Milices des peuples voiſins, à acheter des chevaux, à gagner par de grands préſens ceux qui étoient bannis ou condamnés: il forma une Armée nombreuſe, & s'acquit dans toutes les Gaules une ſi grande autorité, qu'on lui envoyoit de toutes parts des Ambaſſadeurs, pour lui demander ſon amitié & ſa protection.

XXXVIII *Guerre d'Induciomare contre les Romains. Il attaque Labienus.*

Quand il vit que l'on venoit à lui d'inclination, & qu'il pouvoit compter ſur la diſpoſition des Peuples, ſçachant d'ailleurs que ceux de Sens & ceux du pays Chartrain, qui craignoient le reſſentiment des Romains, de même que ceux de Cambray, & les Aduatiques, qui ſont ceux de Namur ou du Hainaut, étoient diſpoſés à prendre les armes, & qu'il ne manqueroit pas de Soldats qui ſe joindroient volontairement à lui, s'il vouloit ſeulement ſe montrer hors de ſa Province; il indiqua une Aſſemblée des Gaulois en armes. C'eſt là parmi eux comme le ſignal de la guerre: tous ceux qui ſont en âge de porter les armes, ſont obligés de s'y rendre; & celui qui y arrive le dernier, eſt mis à mort en préſence de toute la multitude. Dans cette Aſſemblée Induciomare fit déclarer Ennemi public Cingentorix ſon rival, qui s'étoit attaché au parti de Céſar, & fit confiſquer tous ſes biens. Il fit ſçavoir à l'Aſſemblée, qu'il étoit mandé par ceux de Sens, par ceux de Chartres, & par divers autres Peuples des Gaules: qu'il

---

(*d*) *Lib. 5. c. 45. & ſeq.*
(*e*) *Idem. c. 47. 48. &c.*
(*f*) *Idem. lib. 5. c. 51. 52. &c.*
(*g*) *Cæſar lib. 5. c. 53. 54.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

prendroit ſa route par les Terres de Rheims ; qu'il les ravageroit, mais qu'auparavant il vouloit forcer le Camp de Labienus ; & en même tems il donna ſes ordres pour cela.

Labienus ne le craignoit pas, étant dans un Camp bien fortifié par la nature & par l'art. D'ailleurs il étoit très attentif à ne manquer aucune occaſion de ſe diſtinguer. Ayant donc appris de Cingentorix & de ſes adhérans, les diſcours qu'Induciomare avoit tenus dans l'Aſſemblée, il ſe mit en état de lui faire tête, & envoya du monde dans les Provinces voiſines, pour leur demander de la Cavalerie à un certain jour marqué ; car il ne manquoit pas d'Infanterie. Cependant Induciomare s'étoit approché de ſes Retranchemens, & tous les jours il faiſoit des courſes aux environs avec ſa Cavalerie, tant pour obſerver la ſituation des lieux, que pour attirer les Romains à une Conférence, ou pour les intimider. Quelquefois même ils jettoient des traits juſques dans le Camp de Labienus : mais celui-ci contenoit les ſiens dans leurs Retranchemens, & n'oublioit rien pour faire croire à Induciomare qu'il le craignoit beaucoup. Il le crut en effet, & conçut un grand mépris pour ſes ennemis.

Toute la Cavalerie que Labienus avoit mandée des Provinces voiſines, étant ainſi arrivée en une ſeule nuit, Labienus la fit entrer dans ſon Camp ſi ſecrettement, que les Ennemis ne s'en apperçûrent point, & qu'ils n'eurent aucun vent de leur arrivée. Le lendemain Induciomare vint à ſon ordinaire avec ſa Cavalerie voltiger autour du Camp des Romains, leur inſultant, & jettant des dards juſques dans leurs Retranchemens. Il paſſa une grande partie du jour dans cet exercice. Enfin ſur le ſoir, comme ſes gens ſe retiroient en déſordre, qui d'un côté, qui d'un autre, Labienus fit ſortir tout d'un coup ſa Cavalerie par deux portes, & donna ordre à ſes gens de ne tirer que ſur Induciomare, & de le lui amener vif ou mort, promettant de grandes récompenſes à celui qui lui en apporteroit la tête. La fortune ſeconda ſon deſſein. Induciomare fut tué en paſſant le gué d'une Riviere, & ſa tête fut apportée à Labienus. La Cavalerie Romaine fit un grand carnage des Ennemis : les Troupes étrangeres qui s'étoient données à Induciomare, ſe retirerent chacune dans leur Province, & toute la Gaule fut en paix.

XXXIX. *Nouvelle conſpiration des Trévîriens & de quelques autres peuples Gaulois contre les Romains.*

Mais cette tranquillité ne dura pas longtems. Ceux de Treves déférerent la ſouveraine autorité aux proches d'Induciomare, qui ne ceſſerent de ſolliciter les Allemands à paſſer le Rhin, leur promettant pour cela de groſſes ſommes (*h*). Comme les plus voiſins du Rhin refuſoient d'entrer dans leur conſpiration, ils s'adreſſerent aux plus éloignés, dont quelques-uns prirent leur parti. Ils ſe jurerent amitié, & on leur donna des ôtages pour aſſûrance du payement. Ils firent alliance avec Ambiorix Chef de ceux de Liege, & on la confirma par les plus religieux ſermens. De plus, les peuples du Cambreſis (*i*), du Brabant, du Hainaut, & du voiſinage, étoient en armes, auſſi bien que les Allemands de deça le Rhin : ceux de Sens ne ſe trouvoient point aux Aſſemblées communes, & prenoient des meſures avec ceux du pays Chartrain, & des Provinces voiſines, qui étoient mécontens. Céſar informé de tous ces mouvemens, jugea qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & qu'il devoit inceſſamment ſe diſpoſer à la guerre. Ainſi avant la fin de l'hyver, il mena quatre Légions contre les peuples du Cambreſis : & avant qu'ils puſſent recevoir du ſecours, il leur enleva beaucoup de bétail, fit le dégât dans leur pays, & les obligea de lui fournir des ôtages pour s'aſſûrer de leur fidélité. Après cette expédition, il ramena ſes troupes dans leurs Quartiers.

Au commencement du Printems (*k*) il convoqua une Aſſemblée des Gaulois : & toutes les Provinces s'y étant trouvées, à l'exception de celles de Tréves, de Soiſſons & de Chartres, il prit leur abſence comme une rupture, & une eſpéce de déclaration de Guerre. En même tems il transféra l'Aſſemblée à Paris : & ayant déclaré publiquement ſa volonté aux Gaulois, il partit le même jour, & s'avança en diligence vers Soiſſons. A ſon arrivée, Avo qui avoit inſpiré l'eſprit de révolte à ſes compatriottes, voulut faire retirer tout le peuple dans les villes : mais Céſar ne leur en donna pas le loiſir ; ils furent obligés de ſe ſoûmettre, & de lui donner des ôtages. Ceux de Chartres en firent de même. Après cela Céſar revint à Paris où étoit l'Aſſemblée de la Gaule ; & ayant ordonné à chaque Province de lui fournir une certaine quantité de Cavalerie, il tourna toutes ſes forces contre Ambiorix, & ceux de Tréves. Il étoit perſuadé qu'Ambiorix ne voudroit jamais en venir à une bataille : il ſçavoit qu'il étoit en liaiſon avec les Ménapiens, qui ſont les peuples du Brabant, de Gand & d'Anvers, dont le pays eſt couvert de marais & de bois, & qui étoient les ſeuls de toute la Gaule qui n'avoient jamais envoyé d'Ambaſſadeurs pour demander la Paix à Céſar. Il étoit de plus informé, que ceux de Tréves avoient été les entremetteurs de l'amitié qui étoit entre les Ménapiens & les Allemands. Il crut donc qu'il étoit de la derniere conſéquence, avant que d'attaquer Ambiorix, de marcher contre les Ménapiens, pour lui couper le ſecours qu'il en pourroit eſperer, & pour empêcher qu'en l'attaquant le premier, il ne ſe jettât par déſeſpoir parmi les Ménapiens, & n'attirât encore les Allemands de de-là le Rhin ſur les bras des Romains.

Céſar envoya donc le gros bagage de l'Ar-

(*h*) *Cæſar lib. 6. c. 2. 3. & ſeq.*
(*i*) Nervios, Athuaticos, ac Menapios eſſe in armis.
(*k*) *Idem lib. 6. c. 3. p. 224.*

Digitized by Google

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 53.

mée, avec deux Légions, à Labienus qui étoit dans le pays de Tréves. Pour lui il marcha avec cinq Légions contre les Ménapiens. Ces peuples, à son arrivée, sans se mettre en peine de lui opposer une Armée, se contenterent de se retirer dans leurs bois & dans leurs marais, & d'y conduire leurs bestiaux & ce qu'ils avoient de meilleur, ne s'imaginant pas qu'on pût les y forcer. Césat partagea son armée en trois Corps, jetta des ponts en divers endroits, fit le dégât dans le pays, y brûla ce qu'il trouva d'édifices, & prit grande quantité de bétail; ce qui effraya si fort les Ménapiens, qu'ils lui envoyerent demander la Paix. Il la leur accorda, à condition qu'ils lui envoyeroient des ôtages, & ne recevroient dans leurs Terres ni Ambiorix ni ses Généraux. Il y laissa Concius d'Arras, avec de la Cavalerie, pour garder le pays, & marcha dans la Province de Tréves.

XL. *Ceux de Tréves vont attaquer Labienus dans son Camp.*

Pendant qu'il faisoit ainsi la guerre aux Ménapiens, ceux de Tréves se disposoient à forcer dans son Camp Labienus, avec la Légion qu'il commandoit. Ils marcherent contre lui avec un gros corps de Cavalerie & d'Infanterie. Ils n'étoient qu'à deux journées de son Camp, quand ils apprirent qu'il lui étoit venu deux Légions de renfort. Ils s'arrêterent à cinq lieuës du Camp des Romains, résolus d'y attendre le secours des Allemands. Labienus ayant appris leur résolution, ne douta pas que la témérité des Gaulois ne lui fournît quelque occasion de les battre. Il sortit de ses Retranchemens, où il laissa cinq Compagnies pour la garde du bagage, partit à la tête de vingt-cinq Cohortes, & d'un gros corps de Cavalerie, & vint se poster à mille pas des Ennemis, où il se fortifia. Il y avoit entre les deux Armées une Riviere difficile à passer, profonde, & ayant les bords escarpés. Il n'avoit nulle envie de la passer, & il ne croyoit pas que ceux de Tréves seroient assez hardis pour le faire, d'autant plus qu'ils attendoient du renfort des Allemands. Voici donc le stratagême dont il usa pour les engager au Combat.

Il dit tout haut à ses Soldats, que puisque les Allemands étoient attendus à tout moment, il ne vouloit pas exposer sa personne & son Armée au danger, & que le lendemain de grand matin, il s'en retourneroit à son Camp. Cette résolution fut bien-tôt portée à l'Armée des Ennemis par quelques Gaulois, dont il y avoit grand nombre parmi les Troupes de Labienus, & dont plusieurs conservoient toujours de l'affection pour leurs compatriotes. La nuit même il fit venir les Tribuns, & les autres Officiers, leur découvrit son vrai dessein; leur dit de faire décamper l'Armée, même avec plus de bruit & de désordre qu'il n'est ordinaire aux Troupes Romaines, afin de faire croire aux Ennemis que ce départ étoit plutôt une fuite qu'une retraite. Les Gaulois furent avertis de tout avant le jour. A peine la derniere Troupe étoit sortie du Camp, que les Gaulois s'exhorterent l'un l'autre à ne pas laisser échaper une si belle proïe & à profiter de l'occasion, sans attendre les Allemands: Qu'il leur seroit honteux, étant en si grand nombre, de n'oser attaquer leurs Ennemis dans l'embarras d'une fuite précipitée. Ils se mirent donc à passer la Riviere, & s'engagerent dans des lieux embarrassés & désavantageux. En même tems Labienus envoya ses bagages sur une éminence, & fit marcher ses Troupes plus lentement, pour donner le loisir aux Ennemis de passer le fleuve.

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 53.

Lorsqu'il les vit engagés, il ordonna à ses gens de tourner visage; & les ayant exhortés à bien faire, il les rangea, mit sa Cavalerie sur les ailes, détacha quelques Compagnies pour aller garder le bagage, & aussi-tôt donna brusquement sur les Gaulois. Ceux-ci se voyant attaqués par des gens qu'ils croyoient en fuite, ne purent pas même soutenir leur premier choc; ils se jetterent dans des bois voisins; Labienus les y poursuivit avec sa Cavalerie, en tua un grand nombre, en prit plusieurs, & en peu de jours rétablit la paix dans la Province. Les Allemands qui venoient au secours de ceux de Tréves, ayant appris leur déroute, repasserent le Rhin: & les parens d'Induciomare, qui étoient les premiers auteurs de ces troubles, les y suivirent, pour se dérober à la vengeance des Romains. On donna le Gouvernement du Pays à Cingentorix, qui, comme on l'a vû, étoit toujours demeuré dans la fidélité & dans l'obéïssance des Romains.

XLI. *Césat passe le Rhin.*

Césat etant arrivé dans le Pays de Tréves (*l*), résolut de passer le Rhin, tant pour punir les Allemands qui avoient fourni du secours à ses Ennemis, que pour empêcher qu'ils ne donnassent retraite à Ambiorix. Il fit donc construire un pont sur ce fleuve; & ayant laissé un bon Corps de Troupes pour garder le passage, il s'avança dans leur pays: mais les Allemands n'oserent se montrer devant lui, & il repassa le Rhin, sans avoir fait aucune action mémorable. Cependant pour contenir les Ennemis dans la crainte, & pour leur faire voir qu'il n'avoit pas entiérement abandonné le dessein de repasser le Rhin, il ne ruïna qu'une partie de son pont, bâtit au même endroit un Fort, où il laissa douze Cohortes pour la garde du passage, & y fit de grandes fortifications. Après cela, comme les bleds commençoient à meurir, il envoya contre Ambiorix, au travers de la forêt d'Ardenne, qui étoit alors la plus grande de toutes les Gaules, ayant plus de cinq cent milles de long, toute sa Cavalerie, avec Lucius Minutius Basile, à qui il ordonna de faire le plus de diligence qu'il pourroit, afin de surprendre les gens d'Ambiorix dans les Campagnes, avant

(*l*) *Ibid. c.* 8. 9. & 28. 29.

qu'ils

Digitized by Google

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 53.

qu'ils ſe fuſſent ſauvés dans leur bois, promettant qu'il le ſuivroit inceſſamment avec le reſte de l'armée.

Baſile exécuta ponctuellement les ordres de Céſar. Il arriva dans le pays de Liége plutôt qu'on n'auroit osé l'eſperer. Il ſurprit bien du monde dans la campagne; & ayant appris des priſonniers, le lieu où étoit Ambiorix avec peu de Cavalerie, il marcha promptement contre lui, le ſurprit, battit ceux qui voulurent réſiſter, prit les chariots de guerre & tout l'équipage de ce Prince, ſans cependant l'avoir pû arrêter, parce qu'il ſe ſauva dans la forêt, pendant que les ſiens combattoient. Toutefois il eut la précaution de dire à ſes gens qu'ils ſe ſauvaſſent chacun où ils pourroient; ce qu'ils firent en effet, les uns s'étant jettés dans la foret d'Ardenne, & les autres dans les marais voiſins. Ainſi finit la guerre d'Ambiorix.

Après cela Céſar convoqua à Reims une Aſſemblée de la Nation des Gaulois, où il ſe plaignit de la conſpiration de ceux de Sens & de Chartres. Il y fit punir du dernier ſupplice Acco qui en étoit l'auteur. Il interdit l'eau & le feu à d'autres coupables qui avoient fui de peur du châtiment: & après avoir envoyé en quartier deux Légions dans le pays de Tréves, deux à Langres & quatre à Sens, il alla en Italie, pour y paſſer l'hyver (*m*).

XLII. *Nouvelle conſpiration des Gaulois contre les Romains.*

An du monde 3951. avant J. C. 49. avant l'Ere vulg. 52.

L'année ſuivante, preſque toutes les Gaules s'armerent contre les Romains (*n*), qu'ils regardoient comme les ennemis de leur liberté. Réſolus de faire un dernier effort pour ſe la conſerver, ou pour la recouvrer, ils convoquerent des Aſſemblées dans des lieux écartés & dans des bois, où après avoir déploré les malheurs de leur Nation, ils prirent la réſolution de commencer inceſſamment la guerre, & de prévenir Céſar, en attaquant ſes Légions dans leurs quartiers, avant qu'il pût être de retour d'Italie. Ceux de Chartres s'offrirent à les attaquer, & à courir les premiers dangers de cette guerre. Ils égorgerent quelques Citoyens Romains qui étoient à Orléans. Le bruit de ce premier coup ayant été promptement porté juſqu'en Auvergne, Vercingentorix qui étoit très puiſſant dans ce Pays, ſe fit reconnoître pour Chef d'armée, & prit le nom de Roi. Il engage dans ſon parti les peuples des Provinces, dont Sens, Paris, Poitiers, Cahors, Tours, Evreux, Limoges & Angers étoient les Capitales. Pluſieurs autres ſe joignent à ceux-là; tous le reconnoiſſent pour leur Général, & il forme une armée nombreuſe.

Céſar étoit encore en Italie, lorſqu'il apprit toutes ces choſes. Il paſſe promptement les Alpes, amaſſe des Troupes, marche vers l'Auvergne, y jette l'épouvante, ravage les Cévennes. Vercingentorix qui étoit à Bourges, en eſt bien-tôt averti. Il accourt vers l'Auvergne avec des troupes: mais ayant appris que Céſar étoit déja à Langres, il rebrouſſe chemin, & aſſiége Gergovie. Céſar s'avançant toujours avec rapidité, & étant arrivé dans le Berry, il aſſiégea Neuvy. La ville avoit capitulé, & on commençoit à exécuter les conditions de la Capitulation, lorſqu'on voit Vercingentorix arriver. Les bourgeois ferment alors leurs portes, & courent aux armes: mais le ſecours n'ayant pû ſoutenir l'effort des Romains, la ville ſe rendit.

An du monde 3951. avant J. C. 49. avant l'Ere vulgaire 52.

Alors Vercingentorix aſſembla les ſiens, & leur dit que s'ils vouloient réüſſir, il falloit couper les vivres aux Romains; que pour cela ils devoient mettre le feu à tous les édifices & à tous les villages du Pays, & même aux villes qui n'étoient pas en état de défenſe: Que les Romains réduits à manquer de vivres, ſeroient bien-tôt obligés de ſe retirer. Cet avis fut ſuivi, & le jour même ils brûlerent plus de vingt villes du Berry. On en uſa de même dans les autres Provinces; on delibéra même ſi on ne mettroit pas le feu à Bourges: mais les bourgeois firent tant par leurs prieres, qu'elle fut conſervée. Ceſar en fit le ſiége, la prit, & la ſaccagea, malgré la réſiſtance des Gaulois.

Ce coup n'abattit pas le courage de Vercingentorix. Il déclara à ceux qui le ſuivoient, qu'il étoit réſolu de réünir à ſon parti toutes les Provinces des Gaules, & d'en former une Ligue, à laquelle toute la terre ne ſeroit pas capable de réſiſter (*o*). Pendant cet intervalle, & ſur la fin de l'hyver, il vint à Céſar des Ambaſſadeurs de la part de ceux d'Autun, pour le prier de venir rétablir la paix dans leur Province, qui étoit troublée par l'ambition de Convictolane & de Cottus, qui vouloient tous deux uſurper la ſouveraine autorité. Céſar y accourut, obligea Cottus à quitter, & confirma Convictolane. De là il s'avança vers Gergovie, Place très forte, ſituée ſur une hauteur près de Clermont en Auvergne. Il la prit & battit Vercingentorix, qui étoit venu pour la ſecourir.

XLIII. *Vercingentorix eſt aſſiégé dans Alize.*

An du monde 3952. avant J. C. 48 avant l'Ere vulgaire 51.

Pendant ce tems-là, ceux d'Autun qui avoient toujours paſſé pour amis & Alliés du Peuple Romain, ſe laiſſerent aller au torrent du ſoûlevement, qui entraînoit les autres peuples des Gaules (*p*). Leur déclaration ralluma le feu de la guerre. Les Gaulois convoquerent une Aſſemblée à Bibracte, nommé aujourd'hui *Beuvray*, dans le pays d'Autun. Ceux de Reims n'y parurent point, non plus que ceux de Langres, parce qu'ils perſiſtoient dans l'alliance des Romains. Ceux de Tréves ne s'y trouverent pas non plus, parce qu'ils étoient trop éloignés, & d'ailleurs engagés dans la guerre

(*m*) *Cæſar l. 6. de Bello Gallico, c. 43.*
(*n*) *Cæſar l. 7. c. 1. 2. & ſeq.*
(*o*) *Idem l. 7. c. 29. 30. &c. Civitates Galliæ, quæ diſſentirent, ſe ſuâ diligentiâ adjunctutum, atque unum conſilium totius Galliæ effecturum, cujus conſenſu, ne orbis quidem terrarum poſſit obſiſtere.*
(*p*) *Idem lib. 6. c. 63. 64. & ſeq.*

Digitized by Google

An du monde 3952. avant J. C. 48. avant l'Ere vulgaire 51.

avec les Allemands. Dans cette Aſſemblée Vercingentorix fut déclaré Général de toute la Nation Gauloiſe, & il ſe retira à Alize en Bourgogne. Céſar l'y pourſuivit, aſſiégea la Place, & l'environna de terraſſes, de foſſés & de tours, ſuivant l'uſage de ce tems-là. Pendant ce ſiége Vercingentorix envoya demander du ſecours à toutes les Provinces qui étoient entrées dans la Ligue. Elles s'aſſemblerent, & ordonnerent que chacune fourniroit un certain nombre de ſoldats. Je n'y remarque ni ceux de Tréves, ni ceux de Toul, ou les Leuquois, quoiqu'il ſoit certain que ceux de Tréves n'étoient pas dans les intérêts des Romains. Ceux de Metz y paroiſſent, avec ceux d'Amiens, de Périgueux, de Cambray, de Teroüane, de Boulogne & d'Agen, & ils fournirent enſemble cinq mille hommes. Toutes les troupes des Provinces réünies faiſoient cent ſoixante mille hommes, ſans compter ceux de Beauvais, qui ne voulurent donner que deux mille hommes, diſant que de leur chef, ils étoient capables de faire la guerre aux Romains.

Mais, malgré ce puiſſant ſecours, & la vigoureuſe réſiſtance de ceux d'Alize, & de Vercingentorix, la Ville fut priſe, l'armée alliée miſe en fuite, Vercingentorix livré à Céſar, & la paix rétablie dans les Gaules. Céſar réſolut de paſſer l'hyver à Bibracte *; mais il n'y demeura pas tranquillement (*q*): car il fut obligé, pendant cette fâcheuſe ſaiſon, d'aller faire le dégât dans les Provinces de Bourges, de Chartres & de Beauvais. Il trouva dans cette derniere plus de réſiſtance que dans les deux autres: car ceux de Beauvais ſont les plus braves des Belges & de toute la Gaule (*r*). Ils s'étoient aſſemblés avec ceux d'Amiens, d'Evreux, de Calais, d'Arras, & de quelques autres des environs, dans des lieux marécageux, & de difficile accès. Ils avoient envoyé un de leurs Chefs, nommé Comius, appeller les Allemands à leur ſecours, & étoient réſolus de livrer la bataille à Céſar, en cas qu'il ne vînt à eux qu'avec trois Légions; mais s'il venoit avec plus grand nombre de troupes, de ſe tenir dans leurs Camps, & de l'empêcher, autant qu'ils pourroient, de tirer des vivres de la campagne.

* Ici finiſſent les Commentaires de Céſar.

An du monde 3953. avant J. C. 47. avant l'Ere vulgaire 50.

LXIV. *Céſar défait ceux de Beauvais.*

Céſar ayant reçu avis de ces choſes, qui lui paroiſſoient fort bien concertées pour des Barbares, tâcha de les attirer au combat, en ne faiſant d'abord paroître que trois Légions. Mais ils ſe douterent de la ruſe, & ſe tinrent ſur leurs hauteurs. Cependant il y avoit de tems en tems des eſcarmouches entre les fourageurs des deux partis. Céſar fit venir trois Légions de nouvelles troupes, dans le deſſein de forcer le Camp des ennemis: mais les Gaulois ſe ſauverent par ſtratagême. Ils firent entre les deux Camps un grand amas de faſcines, tant de celles dont ils ſe ſervoient pour s'aſſeoir en attendant le combat (*s*), que de celles que l'endroit fourniſſoit en abondance. Ils y mirent le feu pendant la nuit, & ſe ſauverent à la faveur des flammes & de la fumée; les flammes ayant empêché la Cavalerie de les pourſuivre, & la fumée ayant dérobé aſſez long-tems la connoiſſance de leur fuite. Ils ſe retirerent environ à dix milles de-là ſur une éminence. Céſar les y ſuivit, & trouva moyen de les engager au combat, à l'occaſion d'une embuſcade que les ennemis avoient dreſſée à ſes fourageurs. Il les défit, les mit en fuite, & obligea la Province de Beauvais de lui demander la paix.

An du monde 3953. avant J. C. 47. avant l'Ere vulgaire 50.

Céſar ayant ainſi terminé la guerre des Gaules, partagea ſon armée, & l'envoya en différens quartiers. Labiénus, avec deux Légions, fut deſtiné à la Province de Tréves (*t*), qui étoit la plus exercée à la guerre, à cauſe de ſon voiſinage avec l'Allemagne, & la plus mutine de toute la Gaule, ne ſe ſoumettant jamais, qu'elle ne vît une armée pour l'y contraindre. Labiénus y eut de l'exercice (*u*). Il fut obligé de leur livrer un combat de Cavalerie, où il eut tout l'avantage. Il tua pluſieurs Tréviriens, & grand nombre d'Allemands, qui ne refuſoient leurs troupes & leur ſecours à aucun des ennemis du peuple Romain (*x*). Il prit leurs Princes, & entr'autres Surus d'Autun, qui ſeul de ſa Province étoit juſqu'alors demeuré en armes.

XLV. *Céſar retourne en Italie.*

Céſar paſſa l'hyver dans la Belgique à Némétocerne, aujourd'hui Arras. Après l'hyver, il alla en Italie dans ce qu'on appelloit la Gaule Ciſalpine, & qui eſt aujourd'hui le Piémont & la Lombardie. Il fut reçu par-tout avec grand honneur. Après y avoir donné ſes ordres, il repaſſa de nouveau les Alpes, revint à Arras, où il avoit paſſé l'hyver, & donna rendez-vous à toutes ſes troupes ſur les confins du Pays de Tréves (*y*), où il fit la revuë générale de ſon armée; & l'ayant enſuite diſtribuée dans les différentes Provinces des Gaules, il ſe rendit en Italie *, laiſſant Caius Tribonius avec quatre Légions dans la Gaule Belgique. Il s'arrêta d'abord à Ravenne, où il apprit les broüilleries qui étoient à Rome à ſon ſujet. Le Sénat vouloit que Céſar renvoyât ſon armée, & que s'il ne le faiſoit pas, il fût regardé comme ennemi de la République (*z*). Pompée fut nommé Général de la part de la République; & Céſar, qu'on avoit toujours fort ſoup-

* An du mõ. de 3954. avant J. C. 46. avant l'Ere vulgaire 49.

(*q*) *Hirtii Panſa l. 8. de Bello Gallico.*

(*r*) *Hirtius l. 8. c. 6.* Bellovacos qui Gallos omnes Belgas quæ præſtabant.

(*s*) *Hirt. l. 8. de Bello Gallico c. 15.* Faſces ubi confederant; nam in acie ſedere Gallos conſuëſſe, ſuperioribus Commentariis declaratum eſt.

(*t*) *Idem c. 25. p. 192.* Labienum cum duabus Legionibus in Treviros mittit, quorum civitas, propter Germaniæ vicinitatem, quotidianis exercitata bellis, cultu & feritate non multùm à Germanis differebat, nec imperata unquam niſi exercitu coacta faciebat.

(*u*) *Idem c. 45. p. 199.*

(*x*) *Idem c. 47. p. 199.*

(*y*) *Idem c. 52. p. 202.*

(*z*) *Cæſar de Bello Civili l. 1. c. 2. p. 207.* Uti ante certam diem Cæſar exercitum dimittat: ſi non faciat, eum adversùs Rempublicam facturum videri.

çonné d'affecter la ſouveraine autorité, voyant que le Sénat ne lui étoit pas favorable, paſſa le Rubicon, s'avança à Rimini avec ſes troupes *, & ſe rendit en peu de tems maître des villes d'Italie : ce qui obligea Pompée de ſe retirer à Brundusium, ou Brindes, & à attirer l'effort de la guerre dans la Grece. Ainſi commença la guerre civile, qui n'a rien de commun avec notre ſujet.

* An du m. de 3955. avant J. C. 45. avant l'Ere vulg. 48.

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *Mort de Jules Céſar. Auguſte Empereur.*

APRE's la défaite de Pompée, arrivée l'an du mõde 3956. Céſar eut encore pluſieurs autres guerres à ſoutenir, avant que d'obtenir le titre de Dictateur perpétuel, qui lui fut déféré en 3960. Il fut tué la même année, & Auguſte lui ſuccéda. Celui-ci gagna la bataille d'Actium en 3969. & c'eſt-là proprement l'époque de ſa domination.

An du monde 3973. avant J. C. 27. avant l'Ere vulgaire 30.

La troiſième année de ſon Empire (*a*), il eut la ſatisfaction de fermer le Temple de Janus, comme pour marquer que la paix étoit générale dans l'Empire. Il eſt vrai qu'alors les Tréviriens, les Allemands leurs alliés, & quelques peuples d'Eſpagne étoient encore en armes : mais comme ces guerres furent bien-tôt finies, & ces troubles appaiſés, les Romains compterent cela pour rien, parce que les Chefs qui commandoient leurs troupes dans ces Provinces, en arrêterent le progrès, & réduiſirent ces peuples à l'obéïſſance. Ce fut Nonius Gallus qui aſſujettit les Tréviriens, & rendit la paix à la Province.

Auguſte voyant ſon autorité bien affermie, demanda au Sénat d'être déchargé du ſoin des affaires (*b*) ; mais il ſçavoit bien qu'on ne lui accorderoit pas ſa demande. Les uns par affection, les autres par crainte, le prierent de prendre le gouvernement de l'Empire. Il proteſta qu'il ne l'acceptoit que pour dix ans, & pour moins encore, s'il pouvoit régler les affaires en moins de tems, & qu'il ne vouloit ſe charger que des Provinces où l'on pouvoit craindre quelque trouble, laiſſant les autres à la diſpoſition du Sénat & du peuple. Or les Provinces dont il ſe chargeoit, étoient toutes celles où il y avoit des troupes, & par ce moyen il demeuroit maître des armées. Entre ces Provinces, il ſe réſerva particuliérement toutes les Gaules ; ſçavoir, la Narbonnoiſe, la Lionnoiſe, l'Aquitaine & la Belgique (*c*). L'Empereur y envoyoit des Gouverneurs, comme ſes Lieutenans, qui y demeuroient auſſi long-tems qu'il lui plaiſoit de les y laiſſer.

Cette même année, Auguſte ayant réglé toutes choſes dans Rome, alla auſſi dans les Gaules, pour y établir l'ordre du Gouvernement (*d*) : car les troubles qui étoient arrivés dans l'Empire, depuis la conquête de ces Provinces par Jules Céſar, n'avoient pas permis de l'y mettre plutôt. Il conſerva l'ancienne diviſion des Gaules en quatre parties : la Narbonnoiſe, l'Aquitaine, la Celtique & la Belgique. Il augmenta l'Aquitaine, en lui joignant quatorze Nations, qu'il démembra de la Celtique. On croit auſſi qu'il donna à la Celtique le nom de Lionnoiſe. La Belgique fut diſtinguée de la Germanie, & la Germanie étoit diviſée en haute & baſſe, qui avoit chacune ſon Lieutenant, & quatre Légions qui gardoient les bords du Rhin, pour arrêter les incurſions des Allemands, & réprimer les révoltes des Gaulois (*e*).

II. *Auguſte dans les Gaules, établit l'ordre du Gouvernement de ces Provinces.*

An du monde 3977. avant J. C. 23. avant l'Ere vulgaire 26.

Auguſte étant à Narbonne (*f*), y tint une grande Aſſemblée, où il fut réſolu que l'on feroit le dénombrement des perſonnes & des biens qui étoient dans les trois parties de la Gaule, conquiſes par Jules Céſar : l'Aquitaine, la Celtique & la Belgique. Ce dénombrement étoit extrêmement odieux, non ſeulement parce qu'il étoit nouveau dans ces Provinces accoutumées à la liberté, mais auſſi parce qu'il s'agiſſoit de leur impoſer des tributs à proportion de leurs facultés. Druſus & Germanicus furent employés à faire ce dénombrement (*g*), afin que leur autorité retînt les peuples par la crainte, & par le reſpect qu'on avoit pour leurs perſonnes.

III. *On met dans Tréves une Colonie Romaine.*

On croit avec beaucoup de vraiſemblance (*h*), que le même Empereur envoya une Colonie Romaine à Tréves, & donna à cette ville le nom d'*Auguſta Trevirorum*, qu'elle porte communément dans les Médailles & dans les Inſcriptions. Tacite (*i*) lui donne en deux endroits le nom de Colonie, *Colonia Trevirorum*. Elle eſt nommée *Auguſta Treverorum*, dans une Médaille de Veſpaſien (*k*). Pomponius Mela (*l*) & Ptolemée lui donnent la même qualité. Rien n'étoit plus utile en cet endroit qu'une Colonie Romaine, pour contenir dans le devoir ces peuples, naturellement ennemis d'une domination étrangere, &

(*a*) *Dio Caſſius, l.* 51. *p.* 457. *Sueton. l.* 2. *c.* 22.
(*b*) An du monde 3977. avant J. C. 23. avant l'Ere vulg. 26. *Voyez Dion, l.* 53.
(*c*) *Dio, l.* 53. *pp.* 503. 504.
(*d*) *Dio, l.* 53. *p.* 512.
(*e*) *Tacit. annal. l.* 1. *c.* 31. *l.* 4. *c.* 5. *Bucher de Belg. l.* 1. *cap.* 12.
(*f*) *Dio, l.* 53. *p.* 512.
(*g*) *Tacit. annal. l.* 2. *c.* 33.
(*h*) *Brouwer. annal. Trevir. l.* 1. *c.* 130. 131.
(*i*) *Tacit. hiſt. l.* 4. *c.* 62. *& cap.* 72.
(*k*) COL. AUG. PATR. TREVER.
(*l*) *Mela, l.* 3. *c.* 2. *de Gallia.* Urbes opulentiſſimæ, in Treviris Auguſta.

An du mon de 3992. avant J. C. 8 avant l'Ere vulg. 12.

qui ont été renverſées par les glaces, devoient être beaucoup plus hautes (*x*).

Auguſte revint encore dans les Gaules avec Tibere, l'an 24. de ſon Empire (*y*). Tibere paſſa le Rhin, parcourut une partie de l'Allemagne, & obligea les Allemands à venir demander la paix à Auguſte. Il en força une partie de ſe retirer au-delà de l'Elbe, & fit paſſer les Sicambres, & une partie des Suéves au nombre de quarante mille en-deça du Rhin, où il leur aſſigna des Terres pour y demeurer (*z*). Cet Empereur crut devoir tirer entiérement de leur pays cette nation intraitable, & qui conſervoit une antipathie irréconciliable contre les Romains, ſans qu'on pût s'aſſûrer ni ſur leur parole, ni ſur leurs ôtages.

VIII. *Naiſſance de J. C.*

An de J. C. 1. avant l'Ere vulg. 3.

L'année 27. d'Auguſte, 3999. du monde, eſt célébre par tout l'Univers, par la Naiſſance de J. C. Sauveur du monde. Il naquit à Bethléem, où Joſeph & Marie ſes Pere & Mere s'étoient rendus, pour obéïr à un ordre de l'Empereur, qui faiſoit faire le dénombrement de toutes les perſonnes de l'Empire (*a*), & en particulier de la Syrie & de la Paleſtine, pareil à celui qu'il avoit fait faire auparavant dans les Gaules, & dont nous avons parlé cy-devant. Le Sauveur naquit le 25. Décembre, trois ans & quelques jours avant l'Ere vulgaire.

Les Allemands étoient étrangement irrités de la ſévérité dont les Romains uſoient envers eux, & du tranſport qu'ils avoient fait de leurs compatriotes au-delà du Rhin. Ils ſe ſoûleverent, & la guerre s'alluma dans leur pays plus fort que jamais. Marcus Vicinius en eut la conduite. Il s'y gouverna avec tant de prudence, qu'il en mérita les ornemens du triomphe. (*b*) On ne ſçait pas les circonſtances de ces guerres: mais on ſçait que Vicinius ne les acheva pas, & qu'il fallut trois ans après * y envoyer Tibere pour les terminer. Ce Prince fut reçu dans les Gaules par les ſoldats, avec des empreſſemens & des marques d'eſtime tout extraordinaires. Il entra en Allemagne, & y ſubjugua grand nombre de peuples; il en reçut d'autres à compoſition: enfin il laiſſa à la garde de ces Provinces, Scutius Saturninus, en qualité de Général ou de Commandant. Il alla paſſer l'hyver à Rome; il revint l'année ſuivante, & y fit la guerre avec le même bonheur. Il parcourut preſque toute l'Allemagne, & ſoumit des nations, dont à peine on connoiſſoit les noms.

*An de J. C. 4. d'Auguſte 35. avant l'Ere vulg. 7.

An de J. C. 5. d'Auguſte 36.

Velleius Paterculus (*c*) raconte une choſe ſinguliere, arrivée ſur la fin de cette Campagne. L'armée Romaine étoit ſur le bord de deça le Rhin; l'autre bord étoit tout brillant des armes des Allemands qui le couvroient. Un de ces Barbares, d'un âge vénerable, d'un port majeſtueux, d'une taille avantageuſe, & qui à ſa mine paroiſſoit d'un rang élevé parmi les ſiens, entra dans un canot creuſé dans un tronc d'arbre; & le conduiſant lui-même, s'avança au milieu du fleuve, & demanda de parler à Tibere. On le lui permit; il arriva au bord, ſalua Ceſar, lui baiſa la main, l'admira & le flatta comme un Dieu, & s'en retourna vers les ſiens.

Cependant les Allemands étoient plutôt intimides que vaincus, & ne cherchoient qu'à ſecoüer le joug des Romains (*d*). Auguſte avoit laiſſé dans ce pays Varus Quintilius, en qualité de Lieutenant General. C'étoit un homme d'une naiſſance plus illuſtre que noble, d'un eſprit doux & pacifique, plus habitué au repos du Camp, qu'à l'exercice tumultueux de la guerre, aimant beaucoup l'argent. Il ſe mit dans l'eſprit, que des hommes comme les Allemands, qui n'avoient d'humain que la figure & la parole, & que le fer & les armes n'avoient jamais pû réduire, ſe laiſſeroient adoucir par les Loix & par les Régles de la Juriſprudence. Il entra donc dans le fond de l'Allemagne; & comme s'il eût eû affaire à des gens ſenſibles aux douceurs de la paix, il ſe mit à les faire paroître devant ſon Tribunal, & à leur rendre la juſtice. Les Allemands plus rufes que ne l'auroit pû croire Quintilius d'une nation ſi groſſiere, feignirent des procés & des diſputes; & tantôt s'attaquant l'un l'autre par des difficultés faites à plaiſir, tantôt feignant de rendre graces à Quintilius, de ce qu'il terminoit ſans effuſion de ſang, ce qu'on ne finiſſoit auparavant que par les armes, ils l'endormirent ſi bien, qu'il commença à négliger entiérement le ſoin de l'armée, comme s'il eût été envoyé dans ce pays, non pour commander des troupes, mais pour vuider des procés.

IX. *Défaite de Varus par Arminius.*

An de J. C. 9. d'Auguſte 40. de l'Ere vulg. 12.

Un jeune Allemand, nommé Arminius, d'une naiſſance diſtinguée, d'une valeur reconnuë, plein de ſens & d'eſprit, ſe ſentit animé d'une noble ardeur de rendre la liberté à ſa nation. Depuis long-tems il faiſoit la guerre dans l'armée Romaine, & il avoit déja mérité les qualités de Citoyen & de Chevalier Romain. Il profita de la négligence de ce Lieutenant, pour exécuter ſon deſſein. Il le communiqua d'abord à quelques amis, puis à un plus grand nombre, à qui il perſuada qu'on pourroit opprimer l'armée Romaine. Il prend ſon tems, diſpoſe toutes choſes pour la réuſſite. Varus en fut informé par un Allemand nommé Segeſte; mais il n'en tint compte (*e*). Arminius & ſes conjurés prirent ſi bien le moment, que l'armée Romaine, une des plus vaillantes, des mieux diſciplinées & des plus expérimentées qui fût dans l'Empire, fut enveloppée des ennemis, & égorgée, ſans pouvoir ſe défendre

(*x*) Voyez l'Antiquité expliquée par le P. de Montfaucon, liv. 4. pp. 201. 202.
(*y*) *Dio*, *l.* 55. *p.* 551.
(*z*) *Sueton. in Auguſto*, *c.* 21. *& lib.* 3. *c.* 9.
(*a*) *Luc.* 2. *v.* 1.
(*b*) *Velleius Paterculi. l.* 2. *pp.* 66. 67. *Edit. Lipſ.*
(*c*) *Velleius Paterculi. l.* 2. *p.* 63.
(*d*) *Velleius Paterculi. l.* 2. *p.* 72.
(*e*) *Tacit. annal. l.* 1. *c.* 62.

Digitized by Google

An de J. C. 14. de Tibere 1.

à la foi qu'il devoit à l'Empereur. Ses amis le tirerent des mains des ſoldats, & le conduiſirent dans ſa tente. On y délibera ſur les moyens d'appaiſer la ſédition, & il n'en trouva point de plus efficace, que de payer les troupes avec ſon propre argent. Voilà ce qui ſe paſſa dans l'armée de la baſſe Allemagne vers Cologne. De-là Germanicus remonta vers l'armée de la haute Allemagne, qui campoit apparemment vers Coblentz. Il fit d'abord prêter le ſerment de fidélité à la deuxiéme, treiziéme & ſeiziéme Légions; mais la quatorziéme fit quelque difficulté. On la réduiſit par le ſupplice de deux ſoldats, que l'on fit mourir.

Dans cet intervalle arriverent deux Légats du Sénat Romain, qui alloient trouver Germanicus, lequel campoit alors près l'Autel des Ubiens, ou de ceux de Cologne (*m*). Les deux Légions qui y avoient leurs quartiers, craignant que ces Légats ne vinſſent pour les châtier de leur révolte, les outragerent, & les menacerent de les tuer. Plancus, l'un des Légats, fut obligé, pour garantir ſa vie, de ſe ſauver ſous les Aigles Romaines, & de les tenir embraſſées. Germanicus y accourut, & ſauva les Légats; mais il crut ne pouvoir laiſſer plus longtems parmi ces mutins, Agrippine ſon épouſe, qui étoit enceinte, ni ſon jeune fils, ſurnommé Caligula, qui fut depuis Empereur. Il réſolut de les envoyer à Tréves. Agrippine eut peine à s'y réſoudre; & les ſoldats ayant appris cette réſolution de Germanicus, vinrent en foule le prier de ne permettre pas qu'Agrippine quittât le Camp. Ils entourerent Agrippine, & la conjurerent de ne pas faire cet affront à l'armée, de la croire moins fidelle que ceux de Tréves (*n*).

Germanicus leur parla avec beaucoup de force & de véhémence, & leur dit entre autres choſes, qu'il eſpéroit que les Dieux ne ſouffriroient pas que les Belges puſſent ſe vanter d'être venus au ſecours de l'Empire, ni d'avoir réprimé les Allemands (*o*). Les ſoldats inſiſterent à demander le retour d'Agrippine, & celui de Caligula, & à ne pas ſouffrir que ce jeune Prince, qu'ils regardoient comme un Enfant des Légions, devint l'ôtage des Gaulois. Germanicus leur promit que Caligula demeureroit; mais qu'il ne pouvoit leur accorder Agrippine, à cauſe de l'hyver qui étoit proche, & que le terme de ſes couches n'étoit pas éloigné. Après cela les Légions rentrerent dans le devoir, & les ſoldats tirerent eux-mêmes vengeance des plus coupables. De là Germanicus paſſa le Rhin, ſurprit & défit les Allemands, qui faiſoient une fête pour la mort d'Auguſte.

XII. *Germanicus.*

Le ſervice important que Germanicus venoit de rendre à l'Empire, lui fit décerner l'honneur du triomphe: mais comme la guerre n'étoit pas encore achevée, il demeura en Allemagne, voulant profiter de la diviſion qui étoit entre Arminius & Segeſte (*p*), qui avoient eu le plus de part à la défaite de Varus. Segeſte avoit ſouvent averti Varus de la conſpiration d'Arminius; & même la nuit qui en précéda l'exécution, dans un grand repas où ſe trouverent avec Varus les principaux Chefs de cette entrepriſe, Segeſte avoit conſeillé à Varus de faire arrêter Arminius & les autres Princes des Allemands, l'aſſûrant que les ſoldats n'oſeroient rien entreprendre, ſi on leur étoit leurs Chefs; mais la deſtinée de Varus ne lui permit pas de ſuivre un conſeil ſi ſalutaire. Arminius & Segeſte exécuterent leur projet; mais ils ne furent jamais bien unis. Aux anciens ſujets de haine, ſe joignoit encore celui du rapt qu'avoit fait Arminius de la fille de Segeſte. Germanicus étant donc informé de ces brouilleries, partagea ſon armée, & donna à Cecina quatre Légions, cinq mille hommes de troupes auxiliaires, & ce qu'il put ramaſſer de ſoldats Allemands, parmi ceux de deça le Rhin. Il prit avec lui autant de Légions, & le double de troupes auxiliaires, & marcha promptement contre les Cattes qu'il ſurprit, & ravagea leur Pays.

Il défait Arminius, & venge l'honneur des Romains.

An de J. C. 15. de Tibere 2.

Peu de tems après, Germanicus reçut des Ambaſſadeurs de la part de Segeſte, qui lui demandoit du ſecours contre ſes compatriotes, qui le tenoient aſſiégé. Germanicus y accourut, diſſipa les ennemis, & délivra Segeſte, avec grand nombre de ſes proches & de ſes ſujets. Il y trouva entre autres la femme d'Arminius, qui étoit fille de Segeſte, & prête d'accoucher, & pluſieurs reſtes des dépoüilles de l'armée de Varus. Germanicus alors repaſſa le Rhin: mais Arminius outré de fureur, courroit toute l'Allemagne, pour la ſoûlever contre les Romains. Il relevoit ſa victoire remportée contre Varus, & la trahiſon de Segeſte. Il repréſentoit aux Allemands, qu'on voyoit encore dans leurs Bois ſacrés les Etendarts des Romains, ſuſpendus à des arbres (*q*). Pluſieurs peuples entrerent dans ſa paſſion, & ſe joignirent à lui. Germanicus partagea ſon armée, pour faire diverſion, & les battit en divers endroits. Il deſcendit juſqu'en Weſtphalie, aſſez près du lieu où Varus avoit été défait, dans la forêt nommée encore aujourd'hui Teutcberg, & dans la campagne de Vinfeldt près de la petite ville d'Horne. L'envie le prit d'aller rendre les derniers devoirs aux morts, dont on voyoit encore les os ſur la terre.

L'armée s'y rendit. On y remarquoit encore les veſtiges du Camp Romain, les cadavres des ſoldats & des chevaux, les Autels funeſtes

(*m*) *Tacit. annal. l. pp. 23. 24. 25.*

(*n*) *Tacit. l. 1. annal. p. 24. C. Sed nihil æquè flexit quàm invidia in Treviros.*

(*o*) *Idem p. 25. B. Neque enim Dii ſinant ut Belgarum quamquam offerentium, decus iſtud & claritudo ſit ſubvenſæ Romano nomini, compreſſiſſe Germaniæ populos.*

(*p*) *Tacit. l. 1. annal. pp. 29. 30. 31. &c.*

(*q*) *Tacit. l. 1. annal. p. 31. A. Cerni adhuc Germanorum in locis Signa Romana, quæ Dis patriis ſuſpenderit.*

Digitized by Google

An de J. C. 15. de Tibere 2.

où l'on avoit immolé les principaux Officiers, & les arbres auſquels on avoit attaché les têtes des Romains. Les ſoldats qui étoient échappés de ce danger, & qui avoient été témoins de ce malheur ſix ans auparavant, en racontoient à leurs camarades toutes les circonſtances, & leur en montroient les endroits les plus mémorables. Enfin on ramaſſa les oſſemens pêle-mêle, & on leur dreſſa un monument de gazon, auquel Germanicus mit la premiere motte. De là il ramena ſon armée, non ſans beaucoup de peine & de dommage, tant parce qu'il voyageoit dans un Pays inconnu, & coupé par les bois & par les marais, que parce qu'il étoit ſuivi par Arminius, qui connoiſſoit parfaitement le Pays, & qui n'oublioit aucune occaſion de donner ſur les Romains, lorſqu'il les voyoit dans quelque mauvais pas.

XIII. *Agrippine reçoit à Tréves l'armée Romaine. Germanicus y arrive.*

Cependant le bruit ſe répandit que l'armée Romaine étoit enveloppée (*r*), & que les Allemands alloient faire irruption dans les Gaules. Alors Agrippine, qui étoit demeurée à Tréves, fit les fonctions de Général, accourut au Pont qui étoit ſur le Rhin (*s*), empêcha qu'on ne le rompît, y reçut les troupes qui revenoient d'Allemagne, & leur diſtribua de l'argent, des habits, & tout ce dont ils avoient beſoin, loüant leur valeur, & les remerciant des ſervices qu'ils avoient rendus à l'Empire. L'alarme & les inquiétudes ne ceſſerent qu'à l'arrivée de Germanicus avec ſes troupes, qui avoient beaucoup ſouffert dans le trajet qu'on leur avoit fait faire par mer, pour les ramener en Gaule. L'on ſongea, après cela, à réparer les pertes que l'armée avoit ſouffertes pendant cette campagne; & toute la Gaule, l'Eſpagne & l'Italie s'empreſſerent à témoigner en cela leur affection pour Germanicus.

XIV. *Germanicus paſſe le Rhin, & défait les Allemands*

An de J. C. 16. de Tibere 2. & 3.

L'année ſuivante Germanicus retourna en Allemagne; mais il y fit paſſer ſon armée par mer. Arminius s'étoit poſté avec ſes troupes, dans une Forêt conſacrée à Hercule, ſituée au-delà de Vezer. La bataille ſe donna dans une grande campagne près de Breme. Germanicus y eut tout l'avantage (*t*). Arminius faillit d'être pris; mais il ſe ſauva, s'étant déguiſé en ſe frottant le viſage avec ſon ſang. Les Gaulois & les Allemands de-deça le Rhin, du nombre deſquels étoient ceux de Tréves dans l'armée Romaine & de Metz, s'y diſtinguerent par leur valeur. Les ennemis comptoient ſi fort ſur la victoire, qu'ils avoient apporté des chaînes pour lier les priſonniers Romains. L'armée victorieuſe donna à Tibere le nom d'Empereur au lieu même du combat. Elle y dreſſa un monument de ſa victoire avec du gazon, & y érigea des trophées, avec des armes & des ſouſcriptions, qui marquoient les Nations qu'elle avoit vaincuës. Ces monumens firent plus de peine aux Allemands, que ni leurs pertes ni leurs bleſſures. Le déſeſpoir leur fit tenter un nouveau combat, qu'ils perdirent. Arminius n'y parut pas, apparemment à cauſe de la bleſſure qu'il avoit reçuë dans la bataille précédente. Germanicus fit encore quelques autres entrepriſes contre les Allemands; puis il ſongea à faire repaſſer la mer à ſon armée.

An de J. C. 16. de Tibere 2. & 3.

Le paſſage fut malheureux. Il y perdit la plûpart de ſes vaiſſeaux & beaucoup de ſoldats; ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer encore des troupes contre les Germains, à qui la nouvelle de ce naufrage avoit fait naître l'envie de recommencer la guerre. Mais ils n'oſerent en venir aux mains. Germanicus fit le dégât partout; & les Allemands diſoient tout haut, que les Romains étoient invincibles, puiſqu'après un naufrage, où ils avoient perdu tant d'armes & de chevaux, ils oſoient encore venir attaquer leurs ennemis avec autant de fierté, que s'il ne leur étoit rien arrivé de fâcheux (*u*). On convient, qu'encore une année de guerre auroit obligé les Allemands à demander la paix, & à ſe ſoûmettre. Mais Tibere jaloux de la gloire & de la réputation de ſon Neveu, l'obligea de revenir à Rome, pour joüir, diſoit-il, du fruit de tant de victoires. Il y entra en triomphe le 26. de May de l'an 17. de J. C. qui étoit la 3e. & la 4e. année de Tibere.

XV. *Révolte dans les Gaules.*

An de J. C. 21. de Tibere 7. 8.

Quelques années après, il y eut une grande révolte dans les Gaules. Les tributs & les dettes dont les peuples étoient accablés, en furent la cauſe, ou le prétexte (*x*). La mort de Germanicus, arrivée en Syrie à Daphné près d'Antioche, la 34e. année de ſon âge, l'an 19. de J. C. & la diviſion des troupes Romaines, augmenterent la hardieſſe des Gaulois. Julius Florus de Tréves, & Julius Sacrovir d'Autun, furent les premiers Auteurs de la rebellion. L'un & l'autre étoient recommandables par leur nobleſſe, & par leur qualité de Citoyen Romain, qu'ils avoient méritée par leurs ſervices, dans un tems où l'on n'accordoit cette qualité qu'à la vertu & à la valeur. Bien-tôt ce mal gagna les Provinces d'Anjou & de Touraine, & ſe répandit enſuite dans preſque toutes les Gaules. D'abord Aviola réprima ceux de Tours & d'Angers. Sacrovir parut même à la tête des troupes, qui furent menées contre les rebelles, & il y parut découvert, & ſans caſque, pour faire voir, diſoit-il, ſa valeur & ſon intrépidité: mais on croit qu'il s'entendoit avec les rebelles, & qu'il ne ſe découvrit, qu'afin qu'on ne tirât pas contre lui.

Tibere fut averti à tems de ce trouble; mais il le mépriſa. Cependant Florus pouſſoit

(*r*) *Tacit. annal. l. 1. p. 34.*
(*s*) Lipſe ne doute point que ce Pont ne fût dans le Pays de Tréves. & il le prouve par Strabon, l. 4. p. 194. παροικοῦσι τὸν Ῥῆνον πρωτέροις καὶ οὐκ ἀπωκισμένοις τὸ ζεῦγμα ἀπὸ τῶν Ῥωμαίων νυνί.
(*t*) *Tacit. l. 2. annal. pp. 41. 44. & ſeq.*
(*u*) *Tacit. l. 2. annal. p. 50.*
(*x*) *Tacit. annal. l. 3. pp. 90. 92. edit. Lipſ.*

ſa pointe,

Digitized by Google

An de J. C. 21. de Tibere 7. 8.

ſa pointe, & n'oublioit rien pour ſe mettre en état de faire une rude guerre aux Romains. Il eſſàya de gagner une Troupe de Cavalerie qu'on avoit levée à Tréves, & qu'on avoit dreſsée dans la diſcipline militaire à la maniére des Romains; & de lui perſuader de commencer la guerre par le maſſacre des Marchands Romains qui ſuivoient l'Armée. Il réuſſit à en attirer une partie dans ſon Armée; mais le plus grand nombre demeura dans le devoir. Il fit prendre les armes à quelques malheureux accablés de dettes, & à ſes clients, & il les vouloit mener dans la Forêt d'Ardenne. Mais deux Généraux Romains, Viſellius & Caius Silius les couperent, en faiſant marcher chacun de leur côté une Légion pour leur fermer les paſſages. D'une autre part Julius Indus compatriote de Florus, mais ſon ennemi déclaré, ſe mit à pourſuivre cette multitude, qui marchoit ſans ordre & ſans diſcipline, & la diſſipa aiſement. Florus ſe ſauva, ſans qu'on pût ſçavoir où il s'étoit retiré. Mais ayant apperçû dans ſa fuite des Soldats qui l'attendoient, il ſe tua lui-même, de peur de tomber entre leurs mains. Ainſi finit le ſoûlévement de ceux de Tréves, par la mort de Florus.

XVI. *Mort de J. C. Sauveur du Monde.*

An de J. C. 37. de l'Ere vulg. 33. de Tibere 19. 20.

L'année 19. de Tibere eſt remarquable par la mort que N. Seigneur Jésus-Christ ſouffrit en Judée, la veille de la Fête de Pâques dans Jeruſalem, ayant été injuſtement condamné par Ponce Pilate. On aſſûre que ce Gouverneur informa l'Empereur de cette mort, & de ſes circonſtances, & que Tibere avoit réſolu de faire mettre J.C. au rang des Dieux. Mais Dieu ne permit pas qu'il exécutât ce deſſein. Le Senat n'y voulut pas conſentir (*f*), & Tibere n'étoit pas digne de contribuer à l'établiſſement de la Religion Chrétienne. De plus, ſon deſſein y auroit plus nui qu'il n'y auroit ſervi, puiſqu'en le mettant au rang des Dieux du paganiſme, il auroit confondu la vérité avec l'erreur, l'impieté de l'idolâtrie avec la Religion du vrai Dieu.

XVII. *Caius Caligula Empereur. Il va en Allemagne.*

An de J. C. 40. de l'Ere vulg. 37. de Tibere 23.

Tibere étant mort l'an 37. de l'Ere vulgaire, laiſſa pour ſucceſſeur à l'Empire Caius Caligula, fils de Germanicus, né dans le pays de Tréves, dans un Village ou un Camp nommé Ambitarin (*z*). C'eſt ce que dit Pline II. Suetone (*a*) le nie, & tâche de prouver qu'il eſt né à Antium ou à Tibure. Mais Juſte Lipſe, Glarean, & Brouverus ſoutiennent le ſentiment de Pline & de Tacite contre Suetone. Brouverus montre que le Village ou le Camp d'Ambitarin étoit dans la plaine où eſt aujourd'hui le Monaſtere de Meinfeld ſur le Rhin, au-deſſus de Coblentz. Il eſt certain que Caligula fut élevé auprès de ſon Pere au milieu des Troupes (*b*), dans l'Allemagne, & au Pays de Tréves. Tout le monde ſçait ſon Hiſtoire & combien il dégénéra du mérite de Germanicus, qui lui avoit acquis l'eſtime & l'affection de tout le monde.

Caligula étant un jour allé à quelques lieuës de Rome, pour voir des bois & des eaux (*c*), comme on lui dit qu'il falloit remplir le nombre des Hollandois de ſa Garde, tout d'un coup il dit qu'il vouloit aller en Allemagne; & en même tems il donna ſes ordres pour faire partir beaucoup de Légions & de Troupes Auxiliaires; il ordonna de nouvelles levées, & fit amaſſer une quantité prodigieuſe de vivres & de munitions. Il partit ſans différer, menant avec lui un grand nombre de Gladiateurs, de Chevaux du Cirque, de Comédiens & de femmes. Sa marche étoit quelquefois ſi précipitée, qu'à peine le pouvoit-on ſuivre, & d'autres fois elle étoit ſi lente, qu'il paroiſſoit ſe promener; faiſant nettoyer les chemins par les Villes voiſines, & y jetter de l'eau, pour empêcher la pouſſiere.

An de J. C. ou de l'Ere vulg. que nous ſuivrons toujours cy-après, 39. de Caligula 2. & 3.

Quand il fut arrivé au lieu où les Légions qui gardoient le Rhin, étoient campées, il fit la revûë de ſon Armée, qui montoit à deux cent ou deux cent cinquante mille hommes. Il caſſa pluſieurs anciens Officiers, pour faire l'exact & le ſévére, mais en effet pour n'être point obligé de leur donner de récompenſe. Il paſſa le Rhin; & après s'être un peu avancé dans le pays, il revint ſans avoir rien fait, & ſans avoir tué un ſeul ennemi. Au retour, comme il paſſoit en voiture, avec ſon Armée, dans un endroit fort ſerré, quelqu'un ayant dit que ſi l'Ennemi paroiſſoit, l'on verroit bien de la confuſion, la frayeur le ſaiſit de telle ſorte, qu'il remonta auſſi-tôt à cheval, & courut droit aux Ponts pour repaſſer le Rhin. Mais comme le paſſage étoit ſi embarraſſé par les valets & les équipages, qu'il ne put paſſer à cheval, il ſe fit paſſer de main en main au de-là du Pont, croyant ne pouvoir jamais être aſſez-tôt hors de l'Allemagne. Son plus grand exploit fut de recevoir un nommé Adminius, fils d'un des Rois d'Angleterre, & chaſſé de ſon pays par ſon pere; il écrivit ſur cela au Sénat des Lettres magnifiques, comme s'il eût fait la conquête de toute cette grande Iſle.

XVIII. *Folies de Caligula dans les Gaules. Galba bat les Allemands.*

Les folles dépenſes qu'il faiſoit, coûterent aux Gaulois, chez qui il paſſa en allant en Allemagne; & encore plus au retour: car ne ſe contentant pas des grands préſens qu'il ſe faiſoit donner par les Villes & par les Particuliers (*d*), ſouvent il prenoit les biens des riches, & les faiſoit mourir ſous divers prétextes. Il vendoit leurs Terres, & en faiſoit l'enchere en

(*y*) *Tertull. Apolog. c. 5. Juſtin. Mart. Apolog. 2. Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 2. c. 2.*

(*z*) *Ita Plin. II. apud Sueton. in Caio c. 8. Tacit. idem innuit l. 1. annal. p. 24 B. Lipſius not. in eum locum, & excurſ. p. 491.*

(*a*) *Sueton. l. 4. c. 8. Vide Glarean. in Suetonium, & Lipſ. in Tacit. Et Brouv. antiq. Treviroſ. l. 1. pp. 135. 136.*

(*b*) *In caſtris natus Patriis nutritur in armis,*
Jam deſignati Principis omen erat.
Tacit. l. 1. Annal. p. 24. Jam infans in caſtris genitus, in contubernio Legionum eductus, &c.

(*c*) *Sueton. in Caio c. 23. 44 51. Dio l. 59. p. 656.*

(*d*) *Dio lib. 59. pp. 656. 657.*

An de J. C. 39. de Caligula 2. & 3.

perſonne, afin qu'il les fiſt acheter tout ce qu'il vouloit. Un jour comme il joüoit aux dez, ſe trouvant ſans argent, il ſe fit apporter le Régiſtre du dénombrement des Gaules, pour voir ceux qui étoient les plus riches, & il commanda qu'on les fiſt mourir. Après cela il reprit ſon jeu, s'applaudiſſant de la grandeur de ſon gain, & raillant les autres qui n'en pouvoient faire autant.

Lentulus Getulicus commandoit depuis dix ans les Armées d'Allemagne, avec tant de conduite & de douceur (*e*), qu'il avoit acquis l'amitié des ſoldats. Il fut accuſé d'avoir conſpiré contre Caligula, & ſa conſpiration vraye ou fauſſe, fut expiée par ſa mort. Galba, depuis Empereur, fut mis en ſa place à la tête des Troupes. Il ſignala ſa fermeté & ſon exactitude pour la diſcipline, dès le lendemain de ſon arrivée au Camp (*f*); & bien-tôt après il eut occaſion de donner des marques de ſa valeur, dans la révolte des Allemands qui pénétrerent juſques dans les Gaules. Caius en fut ſi effrayé (*g*), qu'il ſongeoit déja à s'enfuir, & à ſe pourvoir de vaiſſeaux pour paſſer en Orient: mais Galba les repouſſa avec tant de valeur, que Caius fut obligé de reconnoître ſes ſervices par les loüanges qu'il lui donna, à lui & à ſes ſoldats. Perſe le Satyrique (*h*), dit que l'Empereur lui envoya une Lettre avec des lauriers, en ſigne de victoire.

XIX. *Révolte de l'Angleterre.*

An de J. C. 40. de Caius 3. 4.

L'Angleterre s'étant révoltée l'an 40. de J. C. Caius réſolut de paſſer la mer, & de la réduire à l'obéiſſance (*i*). Il vint donc dans cette partie des Gaules qui regarde l'Angleterre; & ayant rangé ſes Troupes ſur les bords de l'Océan, il monta ſur ſes galeres, s'avança un peu ſur la mer; & tout le monde étant dans l'attente de cette grande entrepriſe, il s'en revint tout à coup, ſe fit dreſſer un trône élevé, où il monta; fit diſpoſer toutes les machines de guerre, ſonner les trompettes, comme pour livrer le combat; puis donna ordre aux ſoldats de ramaſſer les coquillages qui étoient ſur le bord, & d'en remplir leurs caſques & les pans de leurs habits. Ce ſont, diſoit-il, les dépoüilles de l'Océan, dont il faut orner le Palais & le Capitole, & embellir notre triomphe. Après cela il fit diſtribuer quelque argent à ſes ſoldats, & fit bâtir une Tour fort haute, comme un monument de ſa victoire, pour ſervir de Phare aux vaiſſeaux qui vaguoient ſur l'Océan.

Enſuite, comme s'il eût fait la plus belle conquête du monde, il ne ſongea plus qu'aux préparatifs de ſon triomphe. Il manda à ſes Intendans de n'y rien négliger, & de faire en ſorte qu'il l'emportât en magnificence ſur tous ceux qu'on avoit vûs juſqu'alors; leur recommandant toutefois qu'il ne lui en coutât pas beaucoup du ſien, puiſqu'ils avoient droit ſur tous les biens du monde. De ſon côté, il fit prendre les plus hauts d'entre les Gaulois, comme les plus propres à orner ſon triomphe. Il y joignit un petit nombre de priſonniers qu'il avoit faits & quelques transfuges, qui s'étoient venus rendre à lui. Il leur donnoit des noms Allemands, les contraignoit d'apprendre la Langue Allemande, de laiſſer croître leurs cheveux, & de leur donner par artifice la couleur blonde ou rouſſe, pour imiter le poil des Allemands, & afin qu'on les prît pour des priſonniers de cette Nation. Telle fut l'expédition de Caius dans les Gaules.

An de J. C. 40 de Caius 3. & 4.

Il fut tué quelques tems après * par Cherea Tribun d'une de ſes Compagnies des Gardes. Claude ſon oncle lui ſuccéda à l'Empire. Il étoit né à Lyon. Lorſque la mort de Caius fut publiée dans Rome, ſes Porteurs accoururent avec leurs bâtons, & les Allemands de ſa garde, l'épée à la main, ayant à leur tête Sabinus leur Colonel, & après avoir déchargé le premier feu de leur fureur ſur quelques perſonnes de qualité qu'ils rencontrerent, ils environnerent le theâtre, où tout le peuple étoit aſſemblé, & menaçoient d'y entrer, & de faire main-baſſe ſur tout ce qui s'y trouveroit. Mais on les appaiſa, en leur faiſant entendre que le peuple n'avoit aucune part à la mort de ce Prince, & qu'il n'étoit pas juſte de confondre l'innocent avec le coupable: ainſi chacun ſe retira.

XX. *Mort de Caligula. Claude Empereur.*

* Le 24. de Janvier de l'an de J. C. 41. de Caius 4.

L'Empereur Claude étoit un Prince de petit eſprit, timide, inconſtant, & qui ſe laiſſoit gouverner par ſes Affranchis. Dès le commencement de ſon regne * Sulpicius Galba, qui fut depuis Empereur, vainquit les Cattes, peuples d'Allemagne (*k*), & Gabinius Secundus les Marſes & les Cauques, dans le même pays. Gabinius eut même l'avantage de retirer des mains des Allemands la derniere des Aigles qu'ils avoient priſes dans la défaite de Varus.

* An de J. C. 41. de Claude 1.

Deux ans après, Claude fit la guerre aux Anglois (*l*). Aulus Plantius, qui commandoit les Légions qui campoient dans la baſſe Germanie, eut ordre de les conduire en Angleterre: mais elles refuſerent d'aller faire la guerre dans un autre monde. Claude y envoya Narciſſe ſon Affranchi, qui monta ſur le Tribunal de Plantius pour les haranguer. Mais les ſoldats indignés de voir en cette place un eſclave, s'écrierent: A la ſaturnale, à la maſcarade; & ſans le vouloir écouter, ils dirent qu'ils ſuivroient leur Général. Plantius & Veſpaſien, qui fut depuis Empereur, paſſerent donc en Angleterre, & Claude lui-même y vint quelque tems après. L'entrepriſe fut heureuſe, l'Angleterre fut ſoumiſe, & Plantius y fut laiſſé pour Gouverneur.

XXI. *Guerre contre les Anglois.*

An de J. C. 43. de Claude 2. 3.

(*e*) *Dio lib. 59. p. 617. Sueton. l. 5. c. 9.*
(*f*) *Sueton. l. 7. c. 6.*
(*g*) *Sueton. l. 4. c. 51.*
(*h*) *Perſius Sat. 6. v. 43.*
—— Miſſa eſt à Cæſare laurus,
Inſignem ob cladem Germaniæ pubis.
(*i*) *Dio l. 59. p. 659. Sueton. l. 4. c. 46. 47.*
(*k*) *Dio l. 60. p. 670.*
(*l*) *Dio l. 60. p. 677. Sueton. l. 5. c. 17.*

An de J. C. 43. de Claude 3.

On croit que ce fut cette même année, que l'Empereur interdit à tout le monde la Religion des Druides (*m*), qui avoit deja été defenduë par Auguſte, mais ſeulement aux Citoyens Romains. Cette Religion conſiſtoit principalement à immoler des hommes aux fauſſes Divinités. Depuis l'Empire de Claude on ne vit plus gueres dans les Gaules que des femmes Druides, qui ſe mêloient de prédire l'avenir.

XXII. *Les Gaulois Citoyens Romains ſont admis dans le Sénat.*

Quelques années après, pendant ſa Cenſure, ayant remarqué que la plûpart des anciennes familles Patriciennes étoient éteintes, il fit déclarer par le Sénat, que tous ceux des Gaulois qui étoient Citoyens Romains, pourroient être reçus dans le Sénat en qualité de Sénateurs (*n*).

An de J. C. 47. de Claude 6. 7.

L'Empereur harangua le Sénat dans cette occaſion, & l'on conſerve encore à Lyon, gravé ſur l'airain le diſcours qu'il y fit, qui eſt aſſez différent de celui que Tacite lui met dans la bouche (*o*). Ce que je trouve de plus remarquable dans la Harangue de Claude, gravée à Lyon, eſt qu'il dit que Jules Céſar ayant été occupé pendant dix ans à aſſujettir les peuples des Gaules, ces peuples depuis cent ans étoient demeurés dans la fidélité & dans le devoir envers le peuple Romain. Ceux d'Autun furent les premiers qui furent admis dans le Sénat, en conſidération de l'ancienne amitié, & parce que c'étoit le ſeul peuple de la Gaule qui portât le nom de Frere du peuple Romain (*p*).

On remarque ſous l'Empire de Claude quelques guerres en Allemagne. Les Queruſques, qui demeuroient vers le pays de Brunſvich, lui députerent, pour demander Itale pour Roy *, Ce Prince étoit né à Rome, & y demeuroit. C'étoit l'unique Prince qui reſtoit du ſang des anciens Rois des Queruſques (*q*). Il fut bien reçu dans ſon pays, & y gagna l'affection des Peuples; mais il n'y demeura pas en paix, par la jalouſie de ſes voiſins, qui ne pouvoient ſouffrir un Prince envoyé par les Romains, regardant cela comme contraire à leur liberté.

* An de J.C. 47. de Claude 7.

Vers le même tems, Sanguinius, Général des Troupes de la Baſſe-Germanie, étant mort, Cneius Domitius Corbulo lui ſuccéda (*r*). Sa premiere application fut de rétablir l'ancienne diſcipline parmi les Troupes; ce qui lui attira la réputation d'homme exact & ſévére, & le rendit redoutable aux ennemis de l'Empire. Il obligea les Friſons de demeurer dans le pays qu'il leur avoit aſſigné, & réprima Gannaſque Chef des Cauques, qui pilloit les Gaulois habitués ſur les bords du Rhin; ſçachant qu'ils étoient riches, & peu vaillans (*s*): mais Claude à qui la valeur de Corbulon étoit plus redoutable que tous les Allemands, lui ordonna de ſe tenir en de-ça du Rhin, & de ne pas attaquer les Barbares. Corbulon obéit, ſans dire autre choſe, ſinon que les anciens Capitaines Romains étoient bienheureux.

XXIII. *Cologne, Colonie Romaine.*

C'eſt ſous le même Empereur que la Ville de Cologne, Capitale des Ubiens, devint Colonie Romaine (*t*). Agrippine niéce & épouſe de Claude, & fille de Germanicus, étoit née à Cologne. Lorſqu'elle fut devenuë Imperatrice, elle voulut faire voir ſon pouvoir, même aux nations étrangeres, en envoyant une Colonie de Vétérans dans la Capitale des Ubiens, à qui elle donna le nom de Colonie d'Agrippine, *Colonia Agrippina*, nom qu'elle conſerve encore aujourd'hui. Les Ubiens demeuroient anciennement au de-là du Rhin: mais s'étant ſoûmis à Agrippa, ayeul maternel d'Agrippine *, ils avoient paſſé le Rhin, & s'étoient établis dans la Belgique, où ils ſont à préſent.

An de J. C. 50. de Claude 9. 10.

* Environ 36. ans avant J. C. Voyez Tacite, *lib.* 11. *annal. p.* 194.

XXIV. *Progrès de la Religion Chrétienne. Quand établie dans la Belgique?*

Cependant la Religion Chrétienne prenoit tous les jours de nouveaux accroiſſemens, par le zéle infatiguable des Apôtres, & par la bénédiction que Dieu répandoit ſur leur Prédication. S. Pierre, après avoir annoncé l'Evangile dans les Provinces de Galatie, de Pont & de Bithynie, vint à Rome la ſeconde année de Claude, il y fit pluſieurs miracles, & convertit pluſieurs perſonnes. Le principal motif de ſon voyage étoit de combattre Simon le Magicien (*u*), qui s'étant retiré à Rome, y avoit acquis un très grand crédit. Les Hiſtoriens des Egliſes de Tréves, de Metz & de Toul, prétendent que dans ce voyage, S. Pierre leur envoya des Prédicateurs, dont elles ont reçu la Foi. Ils placent vers l'an 47. la miſſion de S. Clement à Metz, & celle de S. Manſuy à Toul; & vers l'an 49. celle de S. Euchet à Tréves. Mais comme ces faits ſouffrent de grandes difficultés, que nous ne pouvons pas diſcuter en cet endroit, nous prions le Lecteur de lire les Diſſertations que nous avons faites ſur les premiers Apôtres de ces Egliſes. Lorſque nous trouverons des monumens hiſtoriques bien certains, nous ne manquerons pas de les marquer, & de les mettre dans tout leur jour.

Ans de J. C. 45. 46. de Claude 2. 3.

XXV. *Mort de Claude. Neron Empereur. Ouvrages des Romains dans les Gaules.*

L'Empereur Claude ayant été empoiſonné par ſa femme Agrippine, mourut après 13. ans, 9. mois, 19. jours de regne *, le 13. d'Octobre, étant dans la 64. année de ſon âge. Neron fils de Gneus Domitius Ænobarbus & d'Agrippine, & fils adoptif de Claude, lui ſuccéda. On ſçait quel a été ce Prince, & ſon hiſtoire ne re-

* An de J.C. 54. de Claude 14. Voyez Dion l. 60. p. 688. 689. & Suetone in Claudio c. 44.

(*m*) *Sueton. l.* 5. *c.* 25.
(*n*) *Tacit. annal. l.* 11. *pp.* 175. 176.
(*o*) *Lipſ. not. in Tacit. annal. l.* 11. *& excurſu A. p.* 128. Quod bello per decem annos exercuerunt D. Julium, idem opponat centum annorum immobilem fidem, obſequiumque multis trepidis rebus noſtris, &c. *Et Tacit.* Si cuncta bella recenſeas, nullum breviore ſpatio quam adverſus Gallos confectum; continua deinde ac fida pax.
(*p*) *Tacit. loc. cit. p.* 177. Soli Gallorum fraternitatis nomen cum Populo Romano uſurpant.
(*q*) *Tacit. annal. l.* 11. *pp.* 172. 173.
(*r*) *Tacit. annal. l.* 11. *p.* 173. *Dio l.* 60. *p.* 685.
(*s*) *Tacit. p.* 173. A. Gallorum maximè oram vaſtabat, non ignarus ditis & imbelles eſſe.
(*t*) *Tacit. l.* 12. *annal. p.* 194. Agrippina quo vim ſuam ſociis quoque nationibus oſtentaret, in oppidum Ubiorum in quo genita erat, veteranos Coloniamque deduci imperat.
(*u*) *Euſeb. l.* 2. *c.* 14. *Hiſt. Eccl. Cyrill. Hieroſol. Catech.* 6. *Juſtin. Apolog.* 1.

An de J.C. 54. garde notre ſujet, qu'autant qu'elle ſe trouve mêlée avec les événemens que nous nous ſommes engagés de rapporter. Les armées Romaines qui étoient ſur le Rhin & dans les Gaules, n'étant pas toujours occupées à la guerre, leurs Capitaines les faiſoient travailler à divers ouvrages importans, & utiles au public; comme à faire des aqueducs, des digues, des chemins publics, des chauſſées, des foſſés. Nous avons parlé cy-devant du bel aqueduc de Jouy-aux-Arches près de Metz. On voit dans preſque toutes nos Provinces, des chemins militaires, & des reſtes des anciens Camps des Romains. Druſus avoit commencé une digue (*x*), pour empêcher le Rhin de ſe répandre dans les Gaules. Paulinus Pompeius l'acheva ſous Neron*: mais Civilis, Chef des Hollandois, la détruiſit 13. ans après (*y*). On croit qu'elle étoit vers Vikte Duerſtede, au-deſſus d'Utrecht.

* An de J.C. 58. de Neron 4. 5.

An de J.C. 48. Quelques années auparavant, Corbulon Général des Troupes qui étoient ſur le Rhin, entreprit, pour occuper ſes ſoldats, de tirer un canal de 23. milles, ou environ huit lieuës, entre la Meuſe & le Rhin, pour recevoir les eaux de la mer dans leur reflux, & pour empêcher par-là que les eaux du Rhin ne ſe répandiſſent ſur les terres voiſines (*z*). Sous Neron*, Lucius Vetus, qui commandoit les Troupes qui gardoient le Rhin, avoit réſolu de joindre la Moſelle & la Saone (*a*), pour faire par ce moyen la jonction des deux mers: en ſorte que remontant le Roſne & la Saone, on deſcendit par la Moſelle dans le Rhin, & de-là dans l'Océan. L'utilité de cette entrepriſe étoit évidente, & la difficulté n'étoit pas conſidérable, puiſque les ſources de la Saone & du Madon ne ſont qu'à une lieuë l'une de l'autre, & que le Madon ſe dégorge dans la Moſelle au Pont-S.-Vincent, à deux lieuës au-deſſous de Nancy. Et il étoit aiſé de groſſir ces Rivieres près de leur ſources, en y jettant pluſieurs ruiſſeaux qui ſont à portée: mais Ælius Gracilis ou Gracchus, Gouverneur de la Belgique où eſt la Moſelle, ne voulut pas qu'il amenât ſes Troupes dans ſa Province, diſant qu'il ne faiſoit pas même bien ſa cour en propoſant une ſi belle entrepriſe, & ſi utile aux Gaulois; que cela feroit ombrage à l'Empereur, qui ne manqueroit pas de la traverſer. Dans le vrai, c'eſt que Gracilis en étoit jaloux.

XXVI. *Feu extraordinaire aux environs de Cologne.*

Il arriva en ce tems-là un phénomene, qui cauſa beaucoup de frayeur aux environs de Cologne (*b*). On voyoit ſortir de la terre, dans le pays des Inhons, que quelques-uns croyent être aux environs de Huy, d'autres dans les Comtés de Naſſau & d'Iſſembourg, des feux qui brûloient les biens de la campagne, les maiſons mêmes, les villages, & qui menaçoient la ville de Cologne. Ces feux ne s'éteignoient ni par la pluye, ni par les eaux des fleuves, ni par aucune autre liqueur qu'on jettât deſſus. A la fin quelques payſans ne ſçachant plus quel remede y apporter, ſe mirent de loin à y jetter des pierres, puis s'approchant peu à peu, ils frappoient ces feux avec des bâtons, & d'autres choſes, comme ils auroient chaſſé des bêtes ſauvages. Enfin ils jetterent deſſus leurs propres habits, leſquels éteignirent le feu plus ou moins promptement, à proportion qu'ils étoient plus vieux, plus ſales & plus uſés.

An de J.C. 58. de Neron 4. 5.

Les Friſons ayant à leur tête Verritus & Malorix, deux de leurs Rois, paſſerent le Rhin, & s'établirent dans des Terres de la Belgique, (*c*) que l'on laiſſoit incultes, & où l'on envoyoit ſeulement quelquefois paître les chevaux des ſoldats Romains. Ils commencerent à les cultiver, & à les enſemencer comme leur propre fond. Dubius Avitus & Titus Martilius Mancias voulurent les en chaſſer, du moins ils menacerent de leur faire la guerre, à moins qu'ils n'obtinſſent ces Terres de l'Empereur. Verritus & Malorix allerent à Rome pour en faire la demande: mais pendant qu'ils étoient dans la ville, attendant qu'ils puſſent avoir audience de Neron, ils allerent par hazard au theâtre, non pour prendre part au divertiſſement; car ils n'entendoient pas la Langue, mais pour paſſer le tems: & voyant les différentes places, & les divers rangs qu'occupoient les ſpectateurs, ils s'informoient où étoient les places des Sénateurs, & celles des Chevaliers; & ayant remarqué dans les places des Sénateurs des hommes d'un habit étranger & extraordinaire, on leur dit que c'étoient les Ambaſſadeurs des nations les plus braves, & les plus unies au peuple Romain. Alors, ſans délibérer, ils allerent ſe placer au milieu d'eux, diſant que pour la fidélité & le courage, les Allemands ne le cédoient à perſonne (*d*). Cette liberté fut vûë avec plaiſir par les Aſſiſtans, comme une marque de leur ſimplicité & de leur franchiſe. Neron leur accorda la qualité de Citoyen Romain, mais il leur refuſa l'établiſſement qu'ils demandoient, & Avitus les en chaſſa.

XXVII. *Cruautés de Neron. Diverſes révoltes contre lui.*

Neron ne gardoit plus aucune meſure dans ſa cruauté. Nul n'étoit en ſûreté pour ſa vie. Après avoir fait tuer ſa mere*, & pluſieurs autres perſonnes de conſidération, il ſe mit à perſécuter l'Egliſe, & fit mourir à Rome les Apôtres S. Pierre & S. Paul*. Il s'étoit rendu l'objet du mépris & de la haine de tout l'Empire; & bien-tôt on vit des ſoûlevemens contre lui en divers endroits. Caius Julius Vindex, deſcendu des anciens Rois d'Aquitaine, & Gouverneur de la Gaule Cel-

* L'an de J. C. 59. le 19. de Mars.

* An de J.C. 66.

(*x*) *Tacit. annal. l.* 13. *p.* 233. Voyez auſſi *l.* 5. *hiſt. pp.* 430. 431. où il eſt dit que Civilis la ruina l'an 70. de J. C.

(*y*) *Bucher. de Belg. l.* 5. *c.* 1.

(*z*) *Tacit. annal. l.* 13. *p.* 173. *Dio l.* 60. *pp.* 685. 686. *Vide not. Lipſ. in Tacit.*

(*a*) *Tacit. l.* 13. *annal. p.* 233.

(*b*) *Tacit. annal. l.* 13. *p.* 235.

(*c*) *Tacit. annal. l.* 13. *p.* 234.

(*d*) *Tacit. p.* 234. Poſtquam audiêrunt earum gentium legatis id honoris datum, quæ virtute & amicitiâ Romanâ præcellerent, nullos mortalium armis aut fide ante Germanos eſſe exclamant, digrediuntarque, & inter patres conſidunt, &c.

An de J. C. 68. de Neron 14.

tique, fut un des premiers qui osa se soûlever. Il n'avoit point d'armées dans sa Province; mais il avoit beaucoup de cœur, de valeur, & d'expérience dans la guerre (*e*). On croit qu'avant que de se déclarer, il avoit mis dans son parti Galba, qui depuis 8. ans gouvernoit l'Espagne Tarragonoise. Vindex ayant donc fait sa ligue, assembla les peuples des Gaules accablés d'impôts, & les exhorta à se mettre en liberté. Il invectiva contre Neron, & se mocqua de sa folie, qui mettoit sa gloire plutôt à joüer des instrumens, qu'à bien regner. Toute l'assemblée applaudit à sa proposition. Ceux d'Autun, de l'Auvergne, de la Franche-Comté, de Vienne furent les plus zélés pour la révolte, & Vindex se trouva bien-tôt à la tête de cent mille hommes. Asiaticus, Flavius & Rufin, qui commandoient des Troupes dans les Gaules, se joignirent à Vindex. Celui-ci déféra l'Empire à Galba, & lui offrit ses forces. D'un autre côté le Gouverneur d'Aquitaine écrivit à Galba, pour lui demander du secours contre Vindex; & en même tems Galba apprit que Neron avoit envoyé des ordres aux Intendans pour le faire mourir. Ainsi il ne crut pas devoir différer à se déclarer (*f*). Il fut aussi-tôt proclamé Empereur par ses Troupes, & par les peuples d'Espagne; mais il se contenta du titre de Lieutenant Général du Sénat & du peuple Romain.

XXVIII. *Révolte de Vindex. Galba déclaré Empereur.*

Neron parut d'abord mépriser la révolte de Vindex: mais quand il eut appris que Galba s'étoit aussi soûlevé, il se laissa d'abord aller à la violence de son emportement, puis il tomba dans l'abattement, & demeura tout interdit. Le Sénat déclara Galba ennemi public, & Neron fit vendre ce qu'il avoit de biens à Rome. Galba, pour s'en venger, fit aussi vendre ce qui appartenoit à Neron en Espagne, & bien des gens furent ravis de l'acheter. Son parti se trouva en peu de tems renforcé par tous les Gouverneurs, & les armées de l'Occident, à l'exception de Claudius Macer, qui commandoit en Afrique, & de Verginius Rufus Gouverneur de la Haute-Germanie. Celui-ci marcha contre Vindex avec toutes ses Troupes. Il fut appuyé par toutes les Provinces de la Gaule, voisines du Rhin, par celles de Tréves (*g*), de Langres & de Lyon, qui se déclarerent contre Vindex. Verginius s'avança jusqu'à Besançon (*h*), & en forma le siége. Vindex accourut au secours de la place. Les deux Généraux eurent ensemble une longue conférence en secret. On croit qu'ils s'accordoient à dépoüiller Neron de l'Empire: mais on doute qu'ils convinssent de reconnoître Galba pour Empereur.

Vindex voulut entrer dans Besançon, apparemment de concert avec Verginius: mais s'étant avancé pour cela, les Soldats de Verginius, qui ne sçavoient rien des conventions arrêtées entre les Chefs, crurent que Vindex venoit pour les attaquer, & sans attendre aucun ordre, commencerent à le charger les premiers, lorsqu'il ne s'attendoit à rien moins qu'à un combat. Alors les deux Chefs ne furent plus les maîtres de retenir leurs Troupes. Vindex fut défait, & se tua de désespoir. Vingt mille Gaulois y périrent. Ainsi finit la révolte de Vindex. Verginius auroit pû parvenir à l'Empire, s'il avoit voulu profiter de la bonne volonté de ses Troupes, qui le lui offrirent avec de grands empressemens, après la défaite de Vindex, & même après la mort de Neron: mais il le refusa toujours avec beaucoup de courage & de grandeur d'ame, disant qu'il n'accepteroit jamais l'Empire; & ne souffriroit pas qu'aucun autre le prît, que de l'autorité du Sénat & du peuple Romain, à qui il appartenoit de le donner. Aussi-tôt après la mort de Neron, il fit prêter à ses Troupes le serment de fidelité au nom de Galba.

An de J. C. 68. de Neron 14.

XXIX. *Mort de Neron. Galba Empereur.*

Neron ne survêquit gueres à Vindex. Il fut peu de tems après déclaré Ennemi par le Sénat & contraint de se tuer lui-même le 9. ou le 11. de Juin de l'an 68. de J. C. 14. de son regne. Galba déclaré Empereur par le Sénat, & reconnu par toutes les Troupes & les Gouverneurs d'Occident, s'avança vers Rome avec son armée. Etant arrivé d'Espagne à Narbonne, il y reçut les députés du Sénat, & les complimens de ceux qui accoururent de toute part pour le saluer (*i*). Il manda ensuite Verginius, qui lui avoit fait prêter serment de fidélité par son armée, & le reçut d'une maniere très froide, & plus qu'indifférente. Il lui donna pour successeur dans le Commandement des Troupes de la haute Germanie, Hordeonius Flaccus. On blâma beaucoup la rigueur dont Galba usa envers quelques peuples d'Espagne & des Gaules, qui avoient été des derniers à le reconnoître. Il fit des Edits menaçans contre eux, & en priva quelques-uns d'une partie de leur territoire. Il y en eut qu'il chargea de nouveaux tributs, & d'autres dont il fit abbattre les murailles. Ceux de Tréves & de Langres furent des plus maltraités (*k*); & pendant qu'il remettoit à la plûpart des autres Gaulois le quart des tributs, & leur accordoit le droit de Bourgeoisie, il publioit contre ceux-ci de rigoureux Edits, & leur ôtoit une partie de leurs Terres, en haine de ce qu'ils avoient suivi Vindex.

Cette sévérité exercée à contre-tems, & ces distinctions odieuses, indisposerent beaucoup les esprits. L'avarice de Galba, & la mauvaise conduite de ses Ministres, lui firent encore une infinité de mécontens, sur-tout parmi les Troupes qui étoient le long du Rhin, depuis

(*e*) *Diol. 63. p. 724. & Sueton. l. 6. c. 40. Tacit. hist. l. 1.*
(*f*) *Sueton. l. 7. c. 9. 10. Plutarch. in Galba.*
(*g*) *Tacit. annal. l. p. 309. B. & 323. 324.*
(*h*) *Dio l. 63. p. 725. Plutarch. in Galba.*
(*i*) *Plutarch. in Galba. Sueton. l. 7. c. 11. 12. Tacit. l. 1. hist. p. 309.*
(*k*) *Tacit. hist. l. 1. p. 324.* Et Treviri & Lingones, quasque alias Civitates atrocibus edictis, aut damno finium Galba perculerat.

An de J.C. 68. de Galba.

Baſle juſqu'à Mayence. Vitellius commandoit quatre Légions dans ce pays, & Hordeonius Flaccus deux. Tout d'un coup les deux Légions qui obéiſſoient à Hordeonius, ſe mutinerent (*l*), ſans qu'il ſe mît en peine de les en empêcher, ſoit qu'il déſeſpérât de le pouvoir faire, ſoit qu'il fût bien aiſe de ſe venger de Galba, dont il ſe croyoit négligé.

XXX. *Vitellius déclaré Empereur.*

Vitellius qui étoit alors à Cologne, & qui avoit ſçu gagner ſes ſoldats par ſa prodigalité & par ſon indulgence, fut proclamé Empereur. Les peuples de Cologne, de Tréves & de Langres entrerent dans la révolte de ces ſoldats. Ils offrirent à l'envie à Vitellius, des ſecours, des chevaux, des armes & de l'argent, chacun ſelon ſon pouvoir (*m*). Ce n'étoient pas ſimplement les Principaux des villes, & les premiers Officiers de l'armée, qui lui faiſoient ces offres; les Bourgeois même, & les ſimples ſoldats qui manquoient d'argent, donnoient ce qu'ils avoient de plus néceſſaire à la vie, & juſqu'aux ornemens qui étoient à leurs baudriers, à leurs armes & à l'équipage de leurs chevaux. Vitellius loüa leur bon cœur & leur générosité, & commença à ſe préparer à marcher vers l'Italie, pour s'aſſûrer de Rome, & affermir ſa puiſſance: mais ſa lenteur n'égaloit pas l'ardeur & le zéle des ſoldats, qui demandoient que, ſans tarder, il les menât contre l'Ennemi.

Vitellius envoya devant lui Valens à travers les Gaules, pour s'en rendre maître, avec ordre de les piller, ſi elles ne le vouloient pas reconnoître. Valens fut fort bien reçu à Tréves (*n*), comme étant une ville amie & alliée. Mais ſes Troupes étant arrivées à Metz, quoiqu'on leur y fiſt toute ſorte d'amitié, une terreur panique s'étant tout d'un coup emparée de leurs eſprits, elles prirent les armes, & firent main-baſſe ſur la ville, ſans ſçavoir pourquoi. Ce n'étoit ni l'avidité de s'enrichir, ni l'envie de piller; mais la fureur, la rage, je ne ſçai quel eſprit qui les animoit à répandre le ſang. Tout ce que put faire Valens par ſes prieres, fut de les empêcher de ſaccager entiérement la ville. Il y eut toutefois juſqu'à quatre mille hommes de tués. La terreur étoit ſi grande dans toutes les Gaules, que les Magiſtrats venoient en forme de Supplians au devant de l'armée, & que par-tout l'on mettoit ſur les chemins les femmes & les enfans proſternés par terre, pour émouvoir la pitié du ſoldat. Valens apprit ſur ſa route, lorſqu'il étoit dans la ville (*o*) de Toul, ou dans la Province des Leuquois, que Galba étoit mort *, & qu'Othon avoit été proclamé Empereur.

* Le 15. de Janvier de l'an de J.C. 69.

L'Armée Romaine ayant paſſé les Gaules, arriva en Italie, & fut arrêtée par les Troupes d'Othon. Ce Prince ayant précipité la bataille de Bedriac, la perdit, & le lendemain ſe tua lui-même *, laiſſant ainſi Vitellius paiſible poſſeſſeur de l'Empire. Il ne le poſſeda pas long-tems, n'ayant régné que trois mois & quelques jours. Je n'entre point dans le détail de toutes les Guerres qui ſe firent à l'occaſion de ces fréquens changemens d'Empereurs; cela n'eſt point de mon ſujet. Je me borne à ce qui regarde la Gaule, & particuliérement la Belgique ſupérieure.

XXXI. *Mort d'Othon. Vitellius ſeul Empereur.*

* Le 15. ou 16. d'Avril de l'an 69. de J. C.

Nous liſons qu'en ce tems-là un nommé Maric natif de Bourbonnois (*p*), d'une baſſe naiſſance, entreprit de s'élever, & ſe donna même pour un Dieu. Il amaſſa huit mille hommes de Troupes dans le voiſinage d'Autun, & oſa ſe flatter de combattre les Romains: mais ceux d'Autun ne ſe laiſſerent pas ſurprendre aux illuſions de ce fanatique; ils le firent attaquer par leur milice & quelques Troupes Romaines, qui diſſiperent cette multitude. Maric fut pris dans ce combat, enſuite expoſé aux bêtes, qui ne lui firent point de mal. Le peuple ſottement prévenu, crut que Maric étoit inviolable: mais on le fit mourir d'un coup d'épée en préſence de Vitellius, apparemment pendant qu'il alloit des Gaules en Italie.

XXXII. *Révolte de Civilis.*

An de J.C. 69. de Veſpaſien 1.

Quelque tems après l'arrivée de Vitellius à Rome, l'on vit dans les Gaules la plus grande guerre qu'on y eut vûë depuis Jules Céſar. Vitellius, en partant pour l'Italie, en avoit en quelque ſorte jetté les ſemences. Il avoit mené avec lui des Hollandois, commandés par des Capitaines de leur nation (*q*), qui le ſervirent avec beaucoup de fidélité & de valeur, & contribuerent extrêmement au gain de la Bataille de Bedriac contre Galba. Ces Troupes étoient devenuës d'une fierté & d'une inſolence inſupportables, de ſorte que Vitellius fut obligé de les renvoyer dans leur pays. Elles prirent cela pour un grand outrage; & Claude Civilis qui étoit alors le plus illuſtre des Hollandois de la race Royale, profita de ces diſpoſitions, pour ſe venger de l'affront qu'il avoit reçu des Romains, qui l'avoient mis deux fois dans les liens, premiérement ſous Neron, & enſuite ſous Galba, où il avoit été en danger de ſa vie. Le ſouvenir de ces injures, & les circonſtances où il ſe trouva, l'engagerent dans le ſoûlévement contre les Romains. Il prétendoit à la gloire d'Annibal & de Sertorius, ayant perdu, comme eux, un œil à la guerre.

Mais ne voulant pas rompre tout d'un coup, ni attaquer de front les Romains, il feignit

(*l*) *Tacit. hiſt. l. 1. p. 325. A. B.*

(*m*) *Idem ibid. p. 325.* Ardorem exercituum Agrippinenſes, Treviri, Lingones æquabant, auxilia, equos, arma, pecunias offerentes, ut quiſque corpore, opibus, ingenio validus, &c.

(*n*) *Tacit. hiſt. l. 1. p. 327.* Trevéros quidem ut ſocios ſecuri adiêre. Divoduri (Mediomatricorum id oppidum eſt) quamquàm omni comitate exceptos, ſubitus pavor exterruit. Raptis repentè armis ad cædem innoxiæ civitatis, non ob prædam, aut ſpoliandi cupidinem, ſed furore, & rabie, & cauſis incertis.... Cæſa tamen ad IV. millia hominum.

(*o*) *Tacit. l. 1. hiſt. p. 327. B.* Nuntium de cæde Galbæ & imperio Othonis Fabius Valens in Civitate Leucorum accepit.

(*p*) *Tacit. hiſt. l. 2. p. 354.*

(*q*) *Tacit. l. 4. hiſt. p. 397. 388. & ſeq.*

Digitized by Google

An de J.C. 69. de Veſpaſien 1.

d'être attaché au parti de Veſpaſien contre Vitellius, & empêcha les levées que ce dernier avoit ordonné de faire dans la Hollande. La maniere dont les Officiers de ce Prince faiſoient les levées, lui en fournit un ſpécieux prétexte : car ils affectoient de prendre des vieillards incapables de porter les armes, qu'ils renvoyoient enſuite pour de l'argent ; ou de jeunes gens les plus beaux & les mieux faits, dont ils abuſoient d'une maniere abominable. Tout cela aigrit tellement les peuples, animés d'ailleurs par ceux qui déſiroient le ſoûlevement, qu'enfin ils refuſerent d'obéir. Civilis invita les Principaux de ſa nation dans un Bois ſacré, ſous prétexte de ſacrifice & de feſtins de Religion, & quand il les vit échaufés par la débauche, & devenus plus hardis par la licence de la nuit, il leur parla d'abord de la gloire & de la valeur de leur nation. Enſuite exagérant les violences, les exactions, les infâmies & l'avarice des Romains ; qu'on ne les traitoit plus comme amis & comme alliés, mais comme des captifs & des eſclaves ; qu'ils étoient livrés, non à des Intendans ou à des Lieutenans, comme autrefois, mais à des Centeniers avides & inſatiables ; que les affaires des Romains n'avoient jamais été plus en déſordre, ni leurs Troupes moins formidables ; il leur fit entendre qu'ils pouvoient compter ſur les Allemands leurs alliés, & ſur les Gaulois mécontens des Romains ; que pour lui il avoit de bonnes Troupes ; qu'ils n'avoient qu'à ſe donner à lui, & lui jurer fidélité ; qu'il les défendroit au péril de ſa vie.

Tous les aſſiſtans perſuadés par ces raiſons, lui promirent obéiſſance à leur maniere, & avec des ſermens horribles. En même tems on envoya vers les Caninefates & les Friſons, peuples voiſins, qui ne balancerent pas à entrer dans ce complot ; & commencerent auſſitôt leurs hoſtilités contre les Romains, commandés par Aquilius. Ils les battirent aiſément, parce que Vitellius avoit emmené preſque toutes les vieilles Troupes de Germanie, & n'y avoit laiſſé que de jeunes ſoldats peu aguerris. De plus la Cohorte de Tongres, & vingt-quatre vaiſſeaux avoient quitté le parti des Romains, pour ſe joindre aux Hollandois.

La Victoire remportée ſur Aquilius leur acquit premiérement des armes & des vaiſſeaux dont ils manquoient, & enſuite la réputation de Reſtaurateurs de la liberté publique. Les Allemands envoyerent des Ambaſſadeurs à Civilis, pour lui offrir leurs ſecours. Civilis n'oublioit ni careſſes ni préſens pour engager les Gaulois dans ſon parti. Il renvoya les Officiers de leur nation, qu'il avoit faits priſonniers de guerre, il donna le choix aux Compagnies qui s'étoient renduës, de s'en aller dans leur pays, ou de demeurer dans ſon armée ; il combla de biens & d'honneur celles qui reſterent avec lui, & exhorta celles qui retournoient dans les Gaules, de ſonger à recouvrer leur ancienne liberté : Que les Gaulois n'avoient été vaincus que par eux-mêmes ; qu'il y en avoit encore pluſieurs parmi eux, qui avoient vêcu avant leur aſſujettiſſement aux Romains ; que la paix dont on les laiſſoit joüir, étoit une vraye ſervitude ; qu'il ne tenoit qu'à eux de profiter de cette occaſion de la révolte de la Hollande, pour s'affranchir du joug de leurs Ennemis ; que le trouble qui régnoit dans l'Empire, & la domination de Veſpaſien encore chancelante, leur en facilitoient les moyens.

An de J.C. 69. de Veſpaſien 1.

XXXIII. *Hordeonius envoye Lupercus contre Civilis.*

Cependant Hordeonius Flaccus qui avoit ſuccédé à Verginius dans le Commandement des Troupes de la haute Germanie, feignant d'abord d'ignorer les mouvemens des Hollandois (r), avoit donné lieu à Civilis de ſe fortifier ; mais apprenant de tous côtés les progrés qu'il faiſoit, & les pertes des Romains dans ce pays-là, il envoya promptement contre lui Munius Lupercus ſon Lieutenant, avec deux Légions, & de la Cavalerie de Cologne & de Tréves, qui étoient les villes les plus à portée. Il y joignit une Troupe de Cavalerie Hollandoiſe, qui feignoit d'être demeurée dans le devoir, mais qui attendoit pour ſe déclarer, que les Armées fuſſent en préſence, afin de le faire plus à profit pour ſes Compatriottes. Civilis rangea ſon Armée en bataille, mit ſa mere, ſes ſœurs, les femmes & les enfans de ſes ſoldats derriere, & fit donner le ſignal. Tout d'un coup l'on entendit le chant des hommes, & les cris des femmes. La troupe de Cavalerie Hollandoiſe, qui étoit ſur l'aîle gauche des Romains ſe détacha, & alla joindre Civilis. Les Legions Romaines ſoutinrent quelque tems l'impetuoſité des Ennemis. Les Troupes de Tréves & de Cologne tournerent le dos, & ſe jetterent dans les champs. Les Allemands les y pourſuivirent, & donnerent par là moyen aux Legions de ſe retirer dans le vieux Camp, qui étoit, dit-on, à *Pfeter* dans le Duché de Baviere, ou à *Santen* ſur le Rhin, au pays de Cléves.

Dans le même tems, les Cohortes Hollandoiſes, & celles des Caninefates, qui étoient à Mayence, & que Vitellius envoyoit à Rome, ayant été gagnées par les Envoyés de Civilis, commencerent à demander inſolemment à Hordeonius Flaccus ce qu'il ne pouvoit pas leur accorder, afin de pouvoir colorer leur révolte. Elles le quitterent donc, & prirent le chemin de la baſſe Germanie, pour aller joindre Civilis. Hordeonius écrivit à Herennius Gallus, qui étoit à Bonne, de les arrêter ſur leur route ; & il eſt certain que s'il ſe fût entendu avec Gallus, ils auroient pû aiſément défaire ces rebelles, en les prenant, l'un en tête, & l'autre en queuë : mais Hordeonius gâta tout, en écrivant à Gal-

---

(r) *Tacit. hiſt. l. 4. p. 400.*

Digitized by Google

An de J. C. 69. de Veſpaſien 1.

lus de les laiſſer paſſer; ce qui fit ſoupçonner que les Commandans des Troupes Romaines n'étoient pas fâchés de cette révolte. Les Cohortes Hollandoiſes ne laiſſerent pas d'être arrêtées aux portes de Bonne par trois mille hommes de Troupes Romaines, & par quelques Troupes de Belges, qui ſe trouverent là par hazard: mais les Hollandois les rompirent, forcerent le paſſage, firent périr bien du monde, & arriverent enfin au lieu où étoit Civilis, qui redoutant la puiſſance Romaine, jugea à propos de faire prêter ſerment à ſon Armée au nom de Veſpaſien (*s*). Enſuite il envoya ſommer les deux Légions qui étoient au vieux Camp, d'en faire de même; car elles tenoient pour Vitellius. Sur leur refus, il mena ſon Armée contre elles, accompagné d'un grand nombre d'Allemands qui s'étoient joints à lui, dans l'eſpérance d'un riche butin.

L'attaque fut rude & opiniâtre; mais les deux Légions ſe défendirent ſi bien, que Civilis fut obligé de ſe déſiſter. Il crut qu'il pourroit les réduire par la famine (*t*), & les fit ſerrer de ſi près, qu'elles ne pouvoient rien tirer du dehors. Cependant la diviſion ſe mit dans les Troupes Romaines, que commandoient Hordeonius à Mayence, & Gallus à Bonne. On accuſoit hautement Hordeonius de négligence. il n'avoit ni la force ni l'autorité de réprimer les mécontens. En même tems il lui vint des Lettres de Veſpaſien, qui les exhortoient à quitter le parti de Vitellius. Hordeonius ayant perdu la confiance des Troupes, en remit le commandement à Vocula. Celui-ci, avec Herennius Gallus, réſolurent d'aller au ſecours des Légions. Ils menerent leur Armée à Geldube, aujourd'hui Gelombe, où ils fortifierent un Camp. Vocula, pour animer ſes Troupes à bien faire par l'eſpérance du butin, les fit marcher ſur les terres des peuples alliés de Civilis, pendant que Gallus demeuroit dans le Camp. Un navire chargé de blé s'étant arrêté dans le Rhin, qui étoit extrêmement bas cette année-là, donna occaſion à une bataille entre les Romains & les Allemands, qui ſe diſputoient à qui l'auroit. Les Allemands remporterent la victoire; ce qui augmenta encore la haine des Troupes contre Hordeonius. Elles l'arracherent de ſa tente, & le traiterent indignement: mais Vocula étant ſurvenu, le tira de leurs mains.

Cependant Civilis ſe fortifioit de jour en jour; on ne parloit que de lui dans toute l'Allemagne. Il envoya des Troupes pour faire le dégât dans les terres de Cologne & de Tréves, & d'autres au de-là de la Meuſe, & juſqu'aux extrêmités de la Gaule. Il en vouloit ſur-tout aux Ubiens, qui ſont ceux de Cologne, leſquels étant Allemands d'origine, avoient renié leur nom, & ſe faiſoient appeller *Agrippinenſes* (*u*). Il les battit plus d'une fois, & ces ſuccès le rendoient tous les jours plus fier. Il preſſoit toujours vivement le ſiége du vieux Camp, & prenoit grand ſoin que les Aſſiégés n'euſſent aucune connoiſſance du ſecours qui leur venoit. Il donna un ſecond Aſſaut plus rude que le premier, & qui ne fut pas plus heureux. Civilis y perdit bien du monde; ce qui le fit réſoudre à demeurer en repos, & à tâcher de gagner les Légions par ſes promeſſes, & par de fauſſes nouvelles qu'il leur faiſoit annoncer.

An de J. C. 69. de Veſpaſien 1.

XXXIV. *Mort de Vitellius. Veſpaſien Empereur.*

Tout cela ſe paſſoit en Allemagne avant la défaite des Troupes de Vitellius, & la mort de ce Prince (*x*). Lorſque les Troupes Romaines, qui étoient en Gaule & en Germanie, eurent reçu des nouvelles certaines de ce qui s'étoit paſſé en Italie, elles prêterent ſerment de fidélité au nom de Veſpaſien (*y*), & leurs Commandans envoyerent dire à Civilis, que s'il n'avoit pris les armes que pour le ſervice de Veſpaſien, il n'avoit qu'à les quitter, & ſe réunir à eux, puiſqu'ils l'avoient tous reconnu pour Empereur (*z*). Alors il déclara ouvertement, qu'il étoit réſolu de délivrer ſa Patrie, & toutes les Gaules, du joug des Romains, & qu'il ſe croyoit aſſez fort pour en venir à bout. Incontinent il envoya ſes meilleures Troupes attaquer les Romains à Geldube, les ſurprit & les battit: mais en même tems quelques Régimens de Gaſcons étant ſurvenus, & ayant pris les Hollandois par derriere, les Romains reprirent courage, & mirent en fuite leurs Ennemis. La Cavalerie ſe ſauva avec ce qu'elle avoit pris d'Etendars, & de priſonniers de guerre. L'Infanterie fut fort maltraitée.

Après ce Combat, Civilis tenta de nouveau les deux Légions qui étoient dans le vieux Camp; leur fit entendre que le ſecours étoit entiérement défait, leur montra les Etendars, & les autres dépoüilles priſes à Geldube (*a*), & fit promener les Priſonniers, pour preuve de ce qu'il avançoit: mais un de ces captifs eut la généroſité de crier tout haut, que les choſes étoient autrement qu'on ne les diſoit, & que les Romains étoient demeurés victorieux. Sur le champ il fut percé de coups, & tomba mort; ce qui confirma ce qu'il avoit dit.

XXXV. *Vocula attaque & défait Civilis.*

Le ſecours ſi long-tems attendu arriva enfin. Vocula vouloit qu'on ſe campât, & qu'on ſe fortifiât, avant que de donner bataille: mais les ſoldats, tout fatigués qu'ils fuſſent du chemin, demanderent avec de grands cris, & même avec menaces, qu'on les menât promptement à l'Ennemi; & ſans attendre qu'on les rangeât, & qu'on leur donnât des ordres, ils

(*s*) *Tacit. Hiſt. l. 4. p. 401.*
(*t*) *Idem ibid. pp. 402. 403.*
(*u*) *Idem p. 403.* Infeſtiùs in Ubiis, quos genus Germaniæ originis, ejurata patria, Romanorum nomine Agrippinenſes vocarent.
(*x*) Vitellius mourut après trois mois & quelques jours de règne, le 20. Décemb. ou peu de jours après, de l'an de J.C. 69.
(*y*) *Tacit. loco cit. p. 404.*
(*z*) Veſpaſien fut reconnu Empereur à Alexandrie, le 1. Juillet de l'an 69. de J.C. Enſuite toutes les Provinces ſe rangerent ſous ſon obéiſſance.
(*a*) *Tacit. ibid. p. 405.*

attaquerent

An de J.C. 69.

attaquerent les Hollandois. D'abord on combattit avec un ſuccès à peu près égal; enſuite les Romains eurent du deſſous. Alors ils commencerent à crier aux deux Légions qui étoient dans le Camp, de ne les pas abandonner dans cette extrémité. Comme elles appercevoient de deſſus leurs remparts tout ce qui ſe paſſoit, elles ſortirent incontinent par toutes les portes, vinrent fondre ſur les Ennemis. Civilis étant alors tombé de cheval, le bruit ſe répandit auſſi-tôt dans toute l'armée, qu'il étoit tué, ce qui jetta la conſternation parmi les ſiens, & releva le courage des Romains.

Mais Vocula ne ſçut pas aſſez profiter de cet avantage. Il laiſſa échaper l'Ennemi; & ayant réparé les bréches du vieux Camp, il en tira mille hommes, dont il augmenta ſes Troupes. Le reſte de l'armée revint à Geldube, d'où elle étoit ſortie peu de tems auparavant. Civilis aſſiégea de nouveau le vieux Camp, puis marcha avec une partie de ſes Troupes contre Geldube, qu'il prit. De-là il s'avança vers Nuitz, & ayant attaqué l'Ennemi avec ſa Cavalerie, il remporta un avantage conſidérable. Les Romains étourdis de ces mauvais ſuccès, augmentoient encore leur malheur par leurs diviſions. Leur ancienne haine contre Hordeonius ſe ralluma, ils le tirerent de ſon lit, & le tuerent; ſans qu'aucun des Officiers osât leur réſiſter. Ils auroient traité de même Vocula, s'il ne s'étoit ſauvé déguiſé en valet. Après ce premier tranſport de colere, la frayeur les ſaiſit, & ils envoyerent leurs Centeniers dans les Provinces des Gaules, avec des Lettres, pour demander de l'argent & du ſecours: cependant Civilis s'étant approché, d'abord ils prirent les armes, puis les quitterent pour prendre la fuite. Ils releverent les images de Vitellius déja mort; puis firent ſerment de fidélité à Veſpaſien; enfin ſe réuniſſant ſous la conduite de Vocula, ils marcherent contre Civilis, qui aſſiégeoit Mayence.

XXXVI. *Révolte de ceux de Tréves contre les Romains.*

Civilis ſe retiroit avec ſes alliés, chargés de butin, lorſque les Romains les attaquerent à l'improviſte. On ne dit pas ce qui en arriva: mais Tacite remarque (*b*) que ceux de Tréves, qui étoient demeurés juſques-là dans la fidélité & l'obéiſſance des Romains, & avoient même fait des forts & des retranchemens dans leurs Pays, pour empêcher les courſes des Allemands, auſquels ils s'oppoſoient avec vigueur, ternirent la gloire de toutes leurs belles actions par leur révolte, qui ſuivit bientôt; & voici ce qui les determina à cette réſolution. Le bruit couroit que les Daces & les Sarmates (*c*) tenoient les Légions Romaines aſſiégées dans la Méſie & la Pannonie. On diſoit la même choſe de la grande Bretagne. On ſçavoit la révolte de Civilis, les avantages qu'il avoit remportés, la diviſion qui regnoit dans les Troupes Romaines, l'affoibliſſement de l'Empire par les guerres civiles, les mauvais traitemens que les Gaulois recevoient de ceux qui levoient les tributs; tout cela diſpoſa les Trévirіens à la révolte; mais rien n'y contribua davantage que l'incendie du Capitole, arrivée l'année précédente. Ils crurent que c'étoit un préſage aſſûré de la ruine prochaine de l'Empire. Les Druïdes ajoûtoient que céla marquoit la tranſlation de l'Empire d'une nation à une autre. On avoit de plus répandu le bruit que l'Empereur Othon envoyant contre Vitellius les principaux des Gaulois, leur avoit dit de ne pas manquer de ſe mettre en liberté, s'ils voyoient les Romains abbattus par les guerres civiles, & par les autres malheurs dont ils étoient attaqués.

An de J.C. 70. de Veſpaſien 1. 2.

Ce ne fut qu'après la mort d'Hordeonius que le mal ſe déclara. Claſſicus qui ſe voyoit à la tête de la Cavalerie de Tréves, étoit le plus conſidérable de ſon pays, par ſa nobleſſe & par ſes grands biens. Sa valeur, & ſa capacité dans la conduite des grandes affaires, étoient connues. Il n'avoit jamais paſſé pour être ſincérement ami des Romains, faiſant gloire de ſuivre en cela l'exemple de ſes ayeux. Il commença à lier commerce avec Civilis, & à lui envoyer des Députés pour traiter avec lui. Julius Tutor, qui étoit comme lui de Tréves, & à qui Vitellius avoit confié la garde du Rhin, ſe joignit à Claſſicus. Julius Sabinus de Langres, homme vain, qui ſe glorifioit d'être ſorti de Jules Céſar, à qui ſa mere avoit plû pendant qu'il faiſoit la guerre en Gaule, fut auſſi de la partie. Tels furent les premiers auteurs de la révolte des Gaules.

D'abord ils ne s'ouvrirent qu'en particulier, & à peu de perſonnes (*d*), pour ſçavoir les diſpoſitions des eſprits. Enſuite ayant trouvé des gens qui entroient dans leurs ſentimens, ils s'aſſemblerent à Cologne dans une maiſon particuliere, & en ſecret: car ils n'auroient osé le faire publiquement, parce que la ville étoit fort éloignée d'entrer dans leur complot. Il s'y trouva néanmoins quelques-uns de Cologne & de Tongres: mais le grand nombre étoit de ceux de Tréves & de Langres. Ils ne furent pas long-tems à délibérer. D'abord ils conclurent que le peuple Romain étant dans la diviſion, les Légions taillées en piéces, l'Italie ravagée, Rome ſans défenſe, toutes les armées occupées à differentes guerres, ils n'avoient qu'à s'aſſûrer du paſſage des Alpes, & que rien ne ſeroit capable de les empêcher de remettre les Gaules en liberté.

Cette réſolution fut reçûë avec applaudiſſement par toute l'Aſſemblée. La ſeule choſe que l'on mit en délibération, fut de ſçavoir la conduite qu'on tiendroit envers les reſtes de l'armée de Vitellius, qui étoit ſur la frontiere d'Alle-

---

(*b*) *Tacit. hiſt. l. 4. p. 406.* Quin & loricam vallumque per fines ſuos Treviri ſtruxêre, magniſque invicem cladibus cum Germanis certabant, donec egregia erga populum Rom. merita, mox rebelles fœdârent.

(*c*) *Tacit. annal. l. 4. p. 412.*

(*d*) *Ibid. p 413.*

An de J. C. 70.

magne. Quelques-uns étoient d'avis de les exterminer comme des brouillons & des perfides; qui avoient souillé leurs mains dans le sang de leurs Chefs. Les autres crurent qu'il valoit mieux leur conserver la vie, & les attirer par la douceur dans leur parti; que l'on pourroit seulement faire un exemple, en punissant les Commandans des Légions, pour ne pas autoriser le crime par l'impunité: & ce sentiment fut généralement suivi. De-là on envoya par toutes les Gaules des Députés, pour exciter les peuples à recouvrer leur ancienne liberté.

Les Conjurés ne découvrirent à personne la résolution qu'ils avoient prise: mais Vocula ne laissa pas d'en être informé. Comme il n'étoit pas en état de les empêcher, ne pouvant se fier aux Légions qu'il commandoit, & d'ailleurs n'étant pas assez fort pour attaquer les Gaulois; il prit le parti de dissimuler, & d'user d'artifice avec un ennemi artificieux. Il se rendit à Cologne, où Claude Labeo le vint joindre, & lui promit, s'il vouloit lui donner une escorte, d'aller en Hollande, & de rappeller au moins une partie de cette Province à l'obéissance des Romains. Il partit, mais il n'osa rien entreprendre, ayant seulement fait prendre les armes à quelques peuples des environs de Liége & de Tournay. Il faisoit avec eux furtivement des courses sur les Cannenates, & les Marsaques, qui sont, à ce qu'on croit, le pays de Corcum en Hollande.

Vocula croyant toujours, ou feignant de croire que Classicus & Tutor étoient fidéles aux Romains, marcha avec eux contre les Allemands: mais les deux Capitaines Gaulois ayant pris les devans, comme pour observer l'Ennemi, s'aboucherent avec les Chefs des Allemands, & les engagerent dans leur parti. Alors Classicus & Tutor commencerent à faire bande à part, & à camper séparés des Légions. Vocula voulut s'en plaindre, & leur parla avec beaucoup de force & de liberté: mais voyant qu'il ne gagnoit rien, il se retira à Nuitz, & les Gaulois se camperent dans des campagnes à deux milles de là. On vit alors une chose que la postérité aura peine à croire. Les Gaulois engageoient à prix d'argent les Centeniers & les soldats Romains qui venoient dans leurs Camps, & les obligeoient à leur faire serment de fidélité, & à leur donner pour gage de leur parole, la vie ou la liberté de leurs Commandans.

Plusieurs conseilloient à Vocula de se retirer, mais il ne put s'y résoudre. Il assembla ses Troupes, & leur dit qu'il sçavoit qu'on en vouloit à sa vie; qu'il en avoit de la joye, & qu'il considéroit la mort comme un avantage au milieu de tels ennemis: qu'au reste ce seroit une tache éternelle à leur réputation, que Classicus pût se vanter de faire la guerre à l'Empire par les armes des Romains: Que si c'étoit sa personne qui leur déplût, ils avoient d'autres Commandans à qui ils pouvoient obéir, mais qu'il seroit toujours honteux au nom Romain, d'avoir obéi à des Gaulois ou à des Hollandois. Sa harangue ne fit que tres peu d'impression, & Vocula se retira, disposé à prévenir par une mort volontaire, celle dont il étoit menacé: mais ses serviteurs & ses affranchis l'empêcherent d'exécuter cette résolution. Classicus envoya Æmilius Longinus, qui avoit déserté de la premiere Légion, pour lui ôter la vie (*e*). Vocula étant mort, on se contenta de mettre dans les liens Herennius & Numitius, Commandans des Légions qui s'étoient livrées aux Gaulois.

An de J. C. 70.

XXXVII. *Classicus reçoit le serment de fidelité des Soldats Romains.*

Classicus entra dans le Camp avec les marques de l'Empire Romain, & reçut le serment des soldats au nom de l'Empire des Gaules (*f*). Il récompensa par des dignités celui qui avoit tué Vocula, & donna aux autres des récompenses à proportion de leurs crimes & de leur perfidie. Il fit mourir les Tribuns de Mayence, qui ne vouloient pas obéir, & chassa le Maréchal de Camp qui refusa de se soumettre. Après cela il dépêcha les plus corrompus des soldats déserteurs vers les Romains, qui étoient assiégés dans le vieux Camp, pour les sommer de se rendre, en leur offrant le pardon, s'ils se rendoient aux mêmes conditions qu'avoient fait les autres Troupes Romaines; avec menaces, en cas de refus, d'une mort honteuse & cruelle. Les Députés leur dirent qu'ils ne devoient pas avoir honte de faire comme eux. Les Assiégés balancerent quelque tems entre la crainte & le devoir, entre la honte & le crime, d'une part, pressés par le danger & par l'extrême nécessité; & de l'autre, retenus par la fidélité qu'ils avoient jurée. Enfin vaincus par les sollicitations de leurs camarades, ils se rendirent à Civilis, & lui envoyerent demander la vie, avec la liberté de se retirer.

Classicus ne voulut les recevoir, qu'après avoir éxigé d'eux le serment de fidélité pour les Gaules (*g*), & en se réservant tout le butin. Il envoya donc saisir leur argent, leurs bagages, leurs esclaves, & les renvoya dépouillés, au lieu où ils vouloient aller. Mais ils n'eurent pas fait 5000. pas de chemin, qu'une troupe d'Allemands fondit sur eux. Comme ils n'étoient pas en état de résister, ils furent tous mis à mort, malgré les remontrances de Civilis, qui se plaignoit, soit par feinte, ou autrement, qu'on leur faussoit la parole donnée. Les Gaulois, après avoir pillé le vieux Camp, y mirent le feu, & y brûlerent tous ceux qui s'y étoient sauvés après la derniere attaque des Allemands. Civilis, qui par une superstition de barbare, avoit fait vœu de ne se faire ni la barbe ni les cheveux, qu'il n'eût mis à mort ses ennemis, se les fit couper

(*e*) *Tacit. hist. l. 4. p. 414.*

(*f*) *Ibidem.* Dein sumptis Romani Imperii insignibus in castra venit.... Juravêre qui aderant, pro Imperio Gallorum.

(*g*) *Ibid. p. 414.* Nec ante pecuniæ admissæ, quam in verba Gallorum jurârent.

Digitized by Google

An de J.C. 70

après le maſſacre des Légions. On dit même qu'il fit tuer quelques ſoldats Romains à coups de fléches, par ſon fils encore enfant: mais il ne voulut pas prêter ſerment, ni permettre qu'aucun des Hollandois qu'il commandoit, le prêtât au nom des Gaules. Il ſe fioit ſur les Allemands, & ſur ſa propre valeur; perſuadé que s'il lui falloit diſputer l'Empire aux Gaulois, il l'emporteroit ſur eux (*h*).

XXXVIII. *Velleda fille Druïde.*

Il y avoit alors dans la Baſſe-Allemagne, au pays des Bructeriens, une fille de cette nation nommée Velleda, qui poſſédoit un grand pays, & ſe méloit de prédire l'avenir; ainſi que beaucoup d'autres filles en Allemagne. Elle avoit acquis depuis peu une grande réputation, ayant prédit la défaite des Légions Romaines, & les avantages que les Gaulois & les Hollandois avoient remportés ſur leurs ennemis. Les Allemands ont un grand reſpect pour ces ſortes de Devineresſes, & ils les tiennent même pour des Déeſſes. Celle-ci demeuroit ſeule au haut d'une Tour, ainſi que nous l'avons déja remarqué cy-devant, en parlant des Druïdes.

Civilis qui honoroit particuliérement Velleda, lui envoya par préſent Mumius Lupercus, Chef d'une Légion: mais il fut tué en chemin.

Tutor qui partageoit la ſouveraine autorité avec Claſſicus & avec Civilis (*i*), enveloppa les Troupes de Cologne, & tout ce qu'il y avoit des ſoldats qui gardoient le haut Rhin & les obligea de jurer fidélité au nom des Gaules. Après s'être ainſi aſſûré de toutes les Troupes, on brûla & on démolit tous les Camps qu'avoient occupés les Romains, à l'exception de ceux de Mayence & de Vindriſch. La treiziéme Légion, & les Troupes auxiliaires qui s'étoient renduës aux Gaulois & à leurs alliés, eurent ordre de partir de Nuitz, & de ſe rendre pour un certain tems dans la Colonie de Tréves. Cet ordre les jetta dans des inquiétudes mortelles. Les plus lâches craignoient le ſort de leurs camarades du vieux Camp, qui avoient été maſſacrés. Ceux qui avoient plus de cœur, comparant l'état où ils ſe trouvoient, à celui où ils étoient auparavant; quels étoient leurs Chefs, leurs maîtres, & les arbitres de leur vie & de leur mort, déploroient leur malheur. D'autres inſenſibles à l'honneur, ne ſongeoient qu'à conſerver leur argent, & ce qu'ils avoient de plus cher; enfin les plus réſolus ſe tenoient en armes, comme prêts à marcher à l'Ennemi. Le départ leur fut encore plus triſte que tout cela, quand ils virent les images des Empereurs renverſées, pendant que celles des Gaulois étoient brillantes, & dans l'honneur. Ils marchoient en ſilence, comme une longue pompe funébre, & étoient conduits par Claude Sanctus, homme ſans eſprit, borgne, & d'un air farouche. La Legion de Bonne arriva, & ſe joignit aux premiéres auſſi coupables qu'elle. On accourroit de tout côté à un tel ſpectacle. La troupe de Cavalerie de la Marche d'Ancone ne put ſe réſoudre à ſuivre; elle quitta Sanctus, & alla droit à Mayence. Ayant trouvé ſur ſa route Longin meurtrier de Vocula, ils le tuerent à coups de traits. Les autres Légions continuerent leur chemin, & vinrent camper ſous les murs de Tréves:

An de J.C. 70.

XXXIX. *On ſollicite ceux de Cologne à entrer dans l'alliance des Gaulois révoltés.*

Civilis & Claſſicus enflés de tant de ſuccès, délibererent s'ils donneroient au pillage la ville de Cologne. Ils n'en furent détournés que par la maxime d'Etat, qui veut qu'au commencement d'un Empire, on ſe donne une réputation de douceur & de clémence. Civilis avoit auſſi une autre raiſon de leur pardonner, qui eſt que ſon fils s'étant trouvé à Cologne au commencement de ces troubles, y avoit été traité honorablement. Mais la grandeur & l'opulence de cette ville, donnoit de la jalouſie aux Allemands. Ils croyoient qu'il y auroit toujours parmi eux une ſemence de guerre, à moins qu'elle ne fut raſée, & les habitans diſperſés, ou qu'on n'en fît la commune Patrie de toute la Nation Germanique. Les Tenchteriens, qui n'étoient ſéparés de Cologne que par le Rhin, lui députerent des Ambaſſadeurs, pour l'exhorter à maſſacrer les Romains qui demeuroient parmi eux, à renoncer à leur alliance, & à leurs mœurs voluptueuſes; enfin à raſer leurs murailles, comme un obſtacle à leur liberté; vû que les animaux, même les plus féroces, perdent leur courage, lorſqu'ils ſe voyent enfermés. Après cela, ajoutoient-ils, ne faiſant plus qu'un ſeul peuple, nous commanderons aux autres, ou du moins nous ſerons exempts de ſervitude.

Ceux de Cologne leur répondirent, qu'ils étoient très diſpoſés à recouvrer leur liberté, & à ſe réunir à leurs anciens compatriottes; mais que pour cela, il étoit bien plus convenable d'augmenter leurs fortifications, que de les détruire, ſur-tout dans un tems où les Armées Romaines s'aſſembloient de toutes parts. Qu'au reſte, ſi quelques étrangers s'étoient autrefois établis parmi eux, ils s'étoient retournés dans leur pays, où ils étoient morts dans la guerre. Ceux qui reſtent, ajouterent-ils, ſont nos peres, nos freres ou nos enfans; & il y auroit de l'inhumanité à leur ôter la vie. Qu'ils étoient prêts, pour terminer leurs difficultés, de prendre pour arbitres Civilis & Velleda. Les Tenchteriens ſe rendirent à ces raiſons. On envoya de part & d'autre des Ambaſſadeurs, avec des préſens à Civilis & à la Devineresſe. Ceux de Cologne obtinrent tout ce qu'ils voulurent: mais ils ne purent, ni voir Velleda, ni lui parler, parce qu'elle ſe tenoit ſur une haute Tour, où un de ſes proches lui portoit par écrit les choſes ſur leſquelles on la conſultoit, & rapportoit ſes réponſes, comme les oracles d'une divinité.

(*h*) *Ibidem p. 415.*

(*i*) *Tacit. hiſt. l. 4. p. 414.*

Digitized by Google

An de J.C. 70.

Civilis ſe ſentant fort de l'alliance de ceux de Cologne, tâcha de gagner les peuples voiſins, ou de les ſubjuguer par les armes. Il attira d'abord à lui les Sunniciens, peuples voiſins de Cologne, & enrolla leur jeuneſſe: mais il fut empêché de paſſer outre par Claudius Labeo, qui s'étoit emparé du Pont de la Meuſe, avec une armée levée à la hâte de quelques Troupes de Bethaſiens *, de Nerviens *, & de Tongres. Il le défendit vaillamment, juſqu'à ce que les Allemands ayant paſſé la Riviere à la nage, le vinrent charger en queuë. En même tems Civilis vint hardiment ſe préſenter à ceux de Tongres, qui étoient avec Labeo, & leur cria: Nous n'avons pas pris les armes pour donner l'Empire à ceux de Tréves, ni aux Hollandois, mais pour rendre la liberté au pays. Je viens à vous comme ami; recevez-moi au milieu de vous; je ſuis prêt d'y combattre, ou en qualité de Capitaine, ou comme ſimple ſoldat, pourvû que ce ſoit pour la cauſe commune. Ces paroles les ébranlerent; ils remirent leur épée dans le fourreau, & deux de leurs Chefs, Campanus & Juvenalis, paſſant de ſon côté, lui amenerent leurs Troupes. Labeo s'enfuit avant qu'on le pût envelopper. Les Béthaſiens & les Nerviens ſe voyant abandonnés, vinrent auſſi ſe rendre à Civilis.

* Bethaſii. * Nervii, *ceux de Hainaut.*

XL. *Julius Sabinus ſe fait déclarer Empereur. Son avanture & celle de ſa femme Eponine.*

Julius Sabinus de Langres, dont nous avons déja parlé, & qui étoit un des plus ardens Auteurs de la révolte des Gaules (*k*), ne demeuroit pas non plus en repos. Il amaſſa des Troupes, ſe fit déclarer Empereur, renonça à l'alliance des Romains, entra dans la Franche-Comté, qui demeuroit encore dans l'obéiſſance, & préſenta la bataille aux Francs-Comtois. Ils combattirent avec tant de valeur, qu'ils mirent en fuite Sabinus. Il ſe ſauva dans une maiſon champêtre, où il mit le feu, pour faire croire qu'il y étoit mort: mais il vêcut encore neuf ans. Voici ce que Plutarque nous en dit, comme l'ayant appris à Delphes d'un des fils de Sabinus (*l*). Il ſe retira dans un lieu creuſé ſous terre, où il avoit accoutumé de cacher ſes tréſors, & qui n'étoit connu que de deux de ſes affranchis. Il renvoya ſes autres domeſtiques, diſant qu'il vouloit ſe faire mourir par le poiſon. En même tems il envoya dire à ſa femme nommée Empone ou Eponine, c'eſt-à-dire Heroïne, qu'il étoit mort, ayant avalé du poiſon, & qu'il s'étoit brûlé dans une maiſon de campagne. Sa femme qui l'aimoit tendrement, s'abandonna aux pleurs & aux lamentations, & demeura par terre ſans boire ni manger pendant trois jours.

Sabinus qui vouloit qu'on crût qu'il étoit mort, mais qui craignoit que ſon Epouſe ne ſuccombât à ſa douleur, lui envoya ſécrétement Martial, un de ſes deux affranchis à qui il ſe fioit, pour lui dire qu'il vivoit, & pour l'exhorter à ſe conſerver, ſans toutefois quitter les marques extérieurs de deuil, de peur qu'on ne ſe doutât de quelque choſe. Elle joüa parfaitement ſon rôlle, & l'alla voir la nuit ſi ſécrettement, que perſonne n'en ſçut rien. Sept mois après, s'étant préſenté une occaſion où elle crut qu'on pourroit obtenir ſon pardon, elle le déguiſa, & le mena à Rome, ſans que perſonne le reconnût. La choſe n'ayant pas réuſſi, elle le ramena de même. Elle paſſoit un tems conſidérable avec lui dans ſa ténébreuſe retraite, ſans que ſes amies & ſes proches s'apperçûſſent de ſon abſence. Elle fit quelques voyages à Rome pour ſon mari; & étant devenuë enceinte de deux jumaux, elle les mit au monde ſans être aidée de perſonne. Elle les allaita, & les nourrit dans cette caverne comme deux jeunes lionceaux. Enfin Sabinus fut découvert, & mené à Rome avec ſa femme & ſes enfans. Veſpaſien le fit mourir; & Plutarque croit que Dieu vengea ſa mort par l'extinction de la famille de ce Prince, qui fut détruite en très peu de tems. Pour Eponine, elle irrita ſi fort l'Empereur par la grandeur de ſon courage, & par la liberté de ſes diſcours, qu'il la fit auſſi mourir, mais il conſerva ſes deux fils.

An de J.C. 70.

La défaite de Sabinus par ceux de la Franche-Comté, eut de très grandes ſuites par rapport à la révolte des Gaules (*m*): car les Villes & les Provinces qui étoient ébranlées, réfléchiſſant ſur le danger auquel elles s'expoſoient, rentrerent peu à peu en elles-mêmes. Ceux de Reims furent les premiers qui firent des démarches pour la paix, dans une grande Aſſemblée des villes de Gaule, qui ſe tint chez-eux, & où les Ambaſſadeurs de ceux de Tréves ſe trouverent, ayant à leur tête Tullius Valentin, un des plus ardens boute-feux de la guerre. Il harangua dans l'aſſemblée, & reprocha aux Romains tous les déſordres que l'on reproche d'ordinaire aux grands Empires, & tout ce qui pouvoit rendre odieux le peuple Romain. Julius Auſpex, qui étoit des premiers de Rheims, remontra au contraire le danger qu'il y avoit de s'expoſer à la guerre; la puiſſance de l'Empire, les avantages de la paix, le danger préſent. Son ſentiment prévalut: mais tout le monde loüoit le courage de Valentin. La jalouſie ſe gliſſa auſſi parmi eux & on ſçut mauvais gré à ceux de Tréves, de s'être déclarés pour Verginius dans la révolte de Vindex. On leur écrivit au nom de toutes les Gaules, que s'ils vouloient mettre bas les armes, on intercederoit pour eux, & qu'on leur obtiendroit le pardon. Valentin s'oppoſa toujours à de ſi ſalutaires conſeils, & empêcha ſes compatriotes de les écouter & de les ſuivre.

XLI. *Les Provinces & les Villes de Gaule rentrent peu à peu dans leur devoir.*

Cependant ceux de Tréves & de Langres, n'en uſoient pas comme le demandoit l'importance de cette affaire; les Chefs même n'agiſſoient pas de concert. Civilis parcouroit les en-

(*k*) *Tacit. l. 4. Hiſt. p. 417.*
(*l*) *Plutarch. in Amatorio t. 2. p. 770.*
(*m*) *Tacit. Hiſt. l. 4. pp. 417 418.* Treverorum legatio illic operiebatur, acerrimo inſtructore belli Tullio Valentino.

Digitized by Google

An de J.C. 70.

droits les plus inacceſſibles de la Hollande, pour tâcher de ſurprendre ou de chaſſer Labeo. Claſſicus demeuroit en repos, comme ſ'il eût été paiſible poſſeſſeur de l'Empire. Tutor n'uſoit pas aſſez de diligence, pour ſe ſaiſir du paſſage des Alpes, & des bords du Rhin de la haute Germanie; il ſe contenta de renforcer ſon armée par des ſecours tirés d'Alſace, & des Provinces voiſines, auſquels il joignit de vieux ſoldats des Légions, qu'on avoit gagnés par promeſſes, ou contraints par menaces & par crainte.

XLII. *Sextilius Felix rétablit les affaires des Romains dans les Gaules.*

Sextilius Fœlix étant arrivé d'Italie, & ſ'étant jetté dans les Gaules avec la vingt-uniéme Légion, fut renforcé par le ſecours des Griſons, & par un Régiment de Cavalerie, commandé par Julius Brigantinus neveu de Civilis, qui le haïſſoit autant qu'il étoit haï de lui. Les Troupes de Tutor taillerent d'abord en piéces une Cohorte que Sextilius Rufus avoit détachée. Mais lorſque les ſoldats Romains, qui avoient pris parti parmi ceux de Tréves, virent que Sextilius ſ'approchoit, ils l'allerent joindre, & entraînerent après eux le ſecours qui étoit venu d'Alſace, & des Provinces voiſines. Tutor affoibli par cette déſertion, au lieu de tirer droit à Mayence, ſ'en alla, avec le reſte de ſes Troupes, à Binghen, ſe fiant ſur l'aſſiette de cette Place, ſituée ſur la Riviere de Nave, dont il avoit rompu le Pont. Mais il fut ſurpris & battu par les Troupes de Sextilius, qui avoit trouvé le gué. Sa défaite déconcerta ceux de Tréves. Ils mirent bas les armes, & ſe jetterent dans la campagne, qui d'un côté, qui de l'autre. Quelques-uns même ſe repentant de leur révolte, ſe retirerent dans les villes qui obéiſſoient aux Romains.

Sur ces nouvelles, les Légions Romaines qui ſ'étoient renduës, & qu'on avoit fait paſſer de Nuitz & de Bonne à Tréves, arborerent d'elles-mêmes les Enſeignes de Veſpaſien, & lui prêterent ſerment de fidélité; puis ſe retirerent à Metz, qui étoit demeurée fidéle aux Romains. Valentin & Tutor firent reprendre aux Troupes de Tréves les armes qu'elles avoient mis bas, & tuerent Herennius & Numiſius, Capitaines Romains, pour témoigner par là que leur révolte étoit entiere & ſans retour. Mais l'arrivée de Petilius Cerealis à Mayence, avec de bonnes Troupes, fit changer la face des choſes, & rendit le courage à ceux qui tenoient pour les Romains. Cerealis renvoya d'abord les milices des Gaules, diſant que les Légions ſuffiſoient à la défenſe de l'Empire, & que les Alliés pouvoient ſ'en retourner en paix à leurs exercices. Ce diſcours, au lieu d'offenſer les Gaulois, les retint dans le devoir envers les Romains, parce qu'étant déchargés de la milice, ils étoient plus en état de vacquer à leurs travaux, & de payer les tributs.

XLIII. *Défaite de Valentin, & de ceux de Tréves, par Cerealis.*

D'un autre côté, Civilis & Claſſicus ayant appris la défaite de Tutor, & de ceux de Tréves, & que les Romains reprenoient le deſſus, ſ'empreſſerent à ramaſſer leurs gens; & à dépêcher Couriers ſur Couriers à Valentin, pour l'empêcher de hazarder la bataille en leur abſence. Cela obligea Cerealis à faire hâter les Légions, qui étoient dans le pays Meſſin, tandis qu'il raſſembloit les Troupes qu'il avoit amenées, & celles qui étoient à Mayence. En trois jours il vint à Rigol (*n*), qui eſt entre la Moſelle & les Montagnes, à deux lieuës au-deſſous de Tréves, où Valentin, avec les Troupes de Tréves, ſ'étoit retranché, ayant ajouté à la force du lieu, de bons foſſés, & des quartiers de roche, pour en empêcher l'approche. Mais cela n'empêcha pas l'ardeur de Cerealis, qui mépriſant ſon ennemi, l'attaqua avec ſon Infanterie, tandis que ſa Cavalerie tâchoit de gagner les hauteurs. Valentin ne ſçut pas profiter d'une ſituation ſi avantageuſe. Son Infanterie fit d'abord quelque réſiſtance, & les Troupes Romaines eurent quelque peine à forcer leurs retranchemens, à travers les traits des ennemis. Mais quand ils les eurent forcés, ils les précipiterent en bas de leur Fort. D'un autre côté, la Cavalerie Romaine ayant gagné la hauteur, envelopa l'ennemi, & ſe ſaiſit de Valentin, & des principaux Officiers.

Le lendemain Cerealis entra dans Tréves. Le ſoldat brûloit d'envie de ruïner la ville, & crioit que c'étoit la Patrie de Claſſicus & de Tutor, qui avoit aſſiégé & taillé en piéces les Légions: Que Cremone qu'on avoit exterminée, n'en avoit pas tant fait, puiſqu'elle n'avoit retardé le Vainqueur que d'une ſeule nuit: Que Tréves étoit aux portes de l'Allemagne, remplie de dépoüilles Romaines, & teinte du ſang de leurs Généraux: Qu'ils ne demandoient pas de profiter du butin; qu'on pouvoit le confiſquer, & le porter au Treſor public; qu'ils ne vouloient que vanger le ſang de tant de Romains, par le ſac d'une ville perfide & rebelle (*o*). Cerealis ne le voulut pas ſouffrir, il contint le ſoldat, & fut obéi.

Lorſque les Légions qui venoient du pays Meſſin, & qui étoient du nombre de celles qui ſ'étoient laiſſées aller à la déſertion, arriverent à Tréves, elles attirerent les yeux & la compaſſion de toute l'Armée. Elles parurent les yeux baiſſés, & portant ſur leur viſage le repentir de leur faute. On n'entendit ni les cris ordinaires, ni les ſalutations réciproques. Lorſqu'elles approcherent les autres Légions, les ſoldats ne répondirent ni aux amitiés, ni aux exhortations de leurs camarades; & demeurant cachés dans leurs tentes, ils n'oſoient ni ſe montrer, ni même parler pour demander pardon. Mais Cerealis les raſſûra, en rejettant la faute ſur la néceſſité du deſtin, ſur la méſintelligence des Commandans & des ſol-

---

(*n*) *Tacit. Hiſt. l. 4. p. 419.*

(*o*) *Idem p. 419.* Cerealis poſtero die Coloniam Treverorum ingreſſus eſt, avido milite eruendæ civitatis: hanc eſſe Claſſici, hanc Tutoris Patriam, &c.

An de J.C. 70.

dats, & ſur la perfidie des ennemis. Il les exhorta à bien faire, comme s'ils ne faiſoient que commencer. Aprés cela il les admit dans l'intérieur du Camp, & fit publier une défenſe de leur faire, ſoit par jeu, ou autrement, aucun reproche de ce qui s'étoit paſſé.

XLIV. *Cerealis exhorte ceux de Tréves à rentrer dans leur devoir.*

Cerealis aſſembla enſuite ceux de Tréves & de Langres, & leur dit que les Romains n'étoient point entrés dans leur pays, ni dans le reſte de la Gaule, par aucune ambition, mais uniquement à la priere de leurs ancêtres, qui s'étoient vûs déchirés par des guerres civiles; ce qui les avoit même obligé de recourir aux Allemands, leſquels, au lieu de les ſervir, les avoient réduits en ſervitude. Que ſi les Romains s'étoient emparés du Rhin, ce n'étoit pas ſans doute pour défendre l'Italie, mais pour empêcher que quelque nouvel Arioviſte ne s'emparât des Gaules. Que les mêmes cauſes qui avoient autrefois porté les Allemands à paſſer le Rhin, ſubſiſtoient toujours, ſçavoir leur avarice, leur ambition, l'envie de quitter des ſolitudes & des marais, pour envahir les belles & riches Provinces des Gaules. Qu'au reſte, les beaux noms de liberté, dont on les flatoit n'étoient que de ſpécieux prétextes pour les aſſujettir. Que les Romains n'exigeoient d'eux que ce qui étoit néceſſaire pour entretenir la paix, par le ſecours des armées, leſquelles ne peuvent ſubſiſter ſans ſubſides & ſans impôts. Que les maux dont ils ſe plaignoient, étoient inévitables dans le gouvernement; qu'il falloit ſupporter les défauts des mauvais Princes, comme les orages & les autres maux de la nature: qu'il y auroit des vices, tandis qu'il y auroit des hommes: Que Tutor & Claſſicus ne les traiteroient pas plus doucement que les Romains. Il conclut en les exhortant à cultiver la paix, & à préférer une obéiſſance ſalutaire, à une rebellion funeſte & ruïneuſe.

Cette harangue raſſûra ceux de Tréves, qui attendoient un traitement plus rigoureux, & elle leur releva le courage. En même tems Cerealis reçut des lettres de Civilis & de Claſſicus (*p*), qui portoient que Veſpaſien étoit mort & que toute l'Italie étoit déchirée par la guerre civile: Que Mutianus & Domitien étoient de vains noms dénués d'autorité: Que ſi Cerealis vouloit accepter l'Empire des Gaules, ils vouloient bien ſe contenter chacun de la liberté de leur Province: Que s'il aimoit mieux en venir à un combat, ils étoient prêts à le bien recevoir. Cerealis ne répondit rien à ces Lettres, mais il les renvoya à Domitien par celui qui les lui avoit apportées. Son ſilence fut reçu comme une déclaration qu'il acceptoit la bataille; & les ennemis qui s'étoient partagés en differens endroits, ſe mirent en marche de toutes parts, pour les venir attaquer. On blâma Cerealis de ne les avoir pas prévenus, avant qu'ils fuſſent réunis. Il étoit alors occupé à ſe fortifier dans un Camp qu'il avoit choiſi dans un lieu, qui n'étoit nullement avantageux.

An de J.C. 70.

XLV. *Les Allemands & les Gaulois attaquent Cerealis, & mettent ſon Armée en danger.*

Cependant les Allemands & les Gaulois ſe trouverent partagés de ſentimens. Civilis diſoit qu'il falloit attendre l'arrivée des Allemands de de-là le Rhin; que la terreur de leur nom acheveroit la défaite de l'armée Romaine: Qu'on ne devoit pas beaucoup compter ſur les Gaulois, qui ne ſerviroient que d'amorce à l'avidité du Vainqueur: Que les Belges étoient déja pour les Romains, ou ouvertement, ou dans le cœur. Tutor étoit d'un avis contraire, & ſoutenoit qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & qu'il falloit ſe hâter d'attaquer l'ennemi: Que l'armée Romaine ſe fortifioit de jour en jour, par l'arrivée des Troupes de Bretagne, d'Eſpagne & d'Italie, qui étoient toutes de vieux ſoldats expérimentés: Que les Allemands qu'ils attendoient, étoient gens ſans diſcipline, qui ne ſuivoient aucun ordre, & qui ne ſe ſoucioient que d'argent: Que les Troupes de Tréves & de Langres, qui ſe trouvoient dans l'armée Romaine, ne ſervoient que par contrainte, & qu'elles paſſeroient de leur côté, dès qu'elles le pourroient faire ſans danger. Claſſicus ayant appuyé le ſentiment de Tutor, tout le monde s'y réunit, & ils commencerent auſſi-tôt à ſe ranger en bataille.

Ceux de Cologne & ceux de Langres occupoient le centre. Les Hollandois la droite, les Bructeriens * & les Tenchteriens * la gauche. En cet état, ils donnerent ſi à l'improviſte, les uns du côté des montagnes, les autres entre le grand chemin & la Moſelle, que Cerealis, qui avoit couché hors du Camp, apprit tout à la fois que les ſiens étoient attaqués, & forcés, comme il étoit encore au lit. Il n'en vouloit rien croire, qu'il n'en fût témoin lui-même, & qu'il ne vit le Camp forcé, & ſa Cavalerie en fuite. Les ennemis ſe ſaiſirent du Pont de Cologne: mais Cerealis, ſans s'effrayer du danger, ſe jetta à demi nud & déſarmé, au milieu des fuyards; & à l'aide des plus hardis, par une heureuſe témérité, regagna le Pont, & y mit une bonne garde. De-là il retourna au Camp; & voyant les Légions de Nuitz & de Bonne diſperſées (*q*), les Drapeaux preſque abandonnés, les Aigles, pour ainſi dire, au milieu des ennemis, il ſe mit à leur reprocher leur lâcheté; & s'avançant, il leur cria: Lâches, je vais aujourd'hui augmenter le nombre de vos Chefs qui ſont morts par votre faute, ou de votre main. Allez dire à Veſpaſien, que vous avez abandonné votre Général au milieu du danger: ou plutôt allez le raconter à Claſſicus & Civilis qui ſont plus proches; bien-tôt vous verrez de nouvelles Légions, qui vangeront ma mort, & ne laiſſeront pas votre crime impuni.

* Bructeri. *Les Bructeriens demeuroient vers la Friſe.*
* Tencteri.

Ces reproches étoient vrais, & les autres

(*p*) *Tacit. Hiſt. l. 4. p. 420.*

(*q*) *Tacit. Hiſt. l. 4. p. 421.*

Digitized by Google

An de J. C. 70.

Officiers parloient comme Cerealis. Alors les ſoldats s'arrêterent, & ſe rangerent par Cohortes & par Compagnies, l'embarras des tentes & du bagage ne leur permettant pas de s'étendre davantage, parce que l'ennemi occupoit preſque tout le terrain du Camp, dans lequel l'action ſe paſſoit. Tutor, Claſſicus & Civilis combattoient chacun de leur côté, & exhortoient les autres à combattre, par les motifs qu'ils croyoient les plus forts : les Gaulois pour la liberté, les Hollandois pour la gloire, & les Allemands pour le butin. L'ennemi avoit l'avantage par-tout, lorſque la vingt-uniéme Légion s'étant réünie dans un endroit plus ſpacieux, ſoutint d'abord l'effort des ennemis, puis les repouſſa. Alors, comme par un coup du Ciel, la fortune changea tout à coup, & les Gaulois commencerent à tourner le dos. Ils diſoient dans la ſuite, pour s'excuſer, qu'ils avoient cru voir des Cohortes ſe rallier ſur les montagnes, & venir au ſecours des Romains : mais la véritable raiſon de leur déſordre fut, qu'au lieu de s'attacher à l'ennemi, ils s'étoient jettés ſur le butin.

XLVI. *Cerealis marche au ſecours de Cologne.*

Cerealis ayant ainſi heureuſement rétabli par ſa réſolution, ce qu'il avoit failli de perdre par ſa négligence, ſçut ſi bien profiter de ces avantages, qu'il força le même jour le Camp des ennemis, & le démolit. Enſuite, ſans donner du repos à ſes ſoldats, il courut au ſecours de ceux de Cologne, qui l'en avoient prié, & qui offroient de lui remettre la femme & la ſœur de Civilis, & la fille de Claſſicus, qu'on leur avoit laiſſées en ôtage de leur alliance. Ils appréhendoient le reſſentiment des Gaulois, dont ils avoient quitté le parti, & avoient maſſacré dans leurs maiſons les Allemands qu'on y avoit mis en garniſon. Ils ſçavoient que Civilis marchoit de ce côté-là, ayant encore de bonnes troupes, & attendant un renfort de ſa meilleure Cohorte, qui étoit à Tolbiac, aſſez près de Cologne : mais il ſe retira, ayant appris qu'elle avoit été brûlée dans ſes retranchemens par ceux de Cologne, qui l'avoient ſurpriſe endormie après une grande débauche. En même tems Cerealis s'approchoit avec ſon Armée victorieuſe, de maniere qu'il fut impoſſible à Civilis de rien entreprendre alors. D'un autre côté, quelques petits avantages remportés en d'autres endroits ſur les Romains, empêcherent Cerealis de faire les progrés qu'il auroit dû faire après ſa victoire.

XLVII. *Domitien vient en Gaule.*

La nouvelle de la révolte des Gaules avoit cauſé à Rome une grande terreur : & Domitien jaloux de la gloire que Tite ſon frere s'étoit acquiſe dans les armées en Judée *(r)*, entreprit de venir lui-même dans les Gaules conduire cette guerre, quoique les perſonnes les plus ſenſées lui puſſent dire pour l'en détourner. Mucien à qui Veſpaſien avoit confié le gouvernement, en attendant ſon arrivée en Italie, eût bien voulu ne pas quitter Rome, mais il craignoit encore plus d'abandonner à lui-même Domitien, capable de gâter tout. Il l'accompagna donc, ne pouvant faire autrement, en apparence dans le deſſein de lui procurer la gloire de finir la guerre qui étoit allumée dans les Gaules : mais avant qu'ils approchaſſent des Alpes, ils apprirent la victoire que Cerealis avoit remportée ſur ceux de Tréves à Rigole ; & pour plus grande aſſûrance, on leur préſenta Valentin Chef des ennemis, qui avoit été fait priſonnier.

An de J. C. 70.

Ce Capitaine ne parut nullement abbattu, marquant au contraire, par la fierté de ſa contenance, la grandeur de ſon courage. Avant que de le condamner, on voulut l'entendre, ſeulement pour connoître ſon eſprit ; & comme on l'alloit exécuter, on lui dit que l'armée Romaine étoit maîtreſſe de ſon pays. Si cela eſt, répondit-il, je n'ai plus de regret de mourir. Alors Mucien dit à Domitien, que puiſque par la grace des Dieux la force des ennemis étoit abbatuë, il n'étoit pas de ſa dignité d'aller à l'Armée d'Allemagne ; que les choſes y étoient trop avancées, & qu'il n'y avoit pas aſſez de gloire à acquérir ; qu'il devoit ſe contenter de demeurer à Lyon, pour menacer de plus près les ennemis de l'Empire, & pour donner ſes ordres à ſes Lieutenans, afin de terminer entiérement cette guerre.

Domitien vit aiſément où tendoit ce diſcours ; mais le reſpect qu'il devoit à l'Empereur ſon pere, l'obligea de diſſimuler ; de ſorte qu'il vint à Lyon, d'où l'on dit que par de ſecretes dépêches, il tenta la fidelité de Cerealis, en lui demandant s'il lui remettroit les Armées, & le reconnoîtroit pour Empereur, au cas qu'il vînt ſe préſenter en perſonne : mais Cerealis détourna la choſe adroitement, comme ſi c'eût été un trait de jeuneſſe. On ignore à quelle intention il lui faiſoit cette propoſition, & s'il avoit envie de ſe ſervir de l'Armée contre ſon pere, ou contre ſon frere, pour leur diſputer l'Empire : la choſe n'ayant point eu d'exécution, on n'en peut rien dire d'aſſûré.

XLVIII. *Cerealis livre la Bataille aux Hollandois.*

Cependant Civilis, après la défaite de Rigol, raſſembla une nouvelle armée d'Allemands, & vint ſe camper au vieux Camp, ſe fiant ſur la ſituation avantageuſe du lieu où il avoit autrefois remporté divers avantages *(s)*. Cerealis l'y ſuivit avec un renfort de trois Légions, qui augmentoient ſon armée du double ; avec quelques Cohortes, & quelques Troupes auxiliaires, qui l'étoient venu joindre à la hâte. Cerealis & Civilis ne manquoient pas de vivacité ni de diligence : mais la longueur du chemin, & le pays de lui-même fort boüeux, retardoient leur promptitude. Ajoutez que Civilis avoit fait une digue dans le Rhin, qui en re-

---

(r) *Sueton. in Domitiano, c. 2. Joſeph. de Bello l. 2. c. 11.*

(s) *Tacit. hiſt. l. 5. p. 429.*

An de J. C. 70.

tardant ſon cours le faiſoit regorger ſur les campagnes. Ainſi les Troupes Romaines n'avançoient qu'avec peine, tant parce qu'elles ſont péſamment armées, que parce qu'elles ne ſont pas ſi accoutumées à nager que les Allemands, qui y ſont habitués de jeuneſſe, & à qui la légéreté de leurs armes rend cet exercice plus aiſé; outre que la hauteur de leur taille leur donne encore de l'avantage pour paſſer les eaux.

Les armées s'étant enfin approchées, les plus braves des Romains provoqués par les Hollandois, commencerent la mêlée: mais voyant que leurs armes & leurs chevaux étoient engloûtis dans les marais, ils ſe retinrent. Les Allemands au contraire, qui étoient accoutumés au pays, voltigeoient ça & là, & eſcarmouchoient tantôt en flanc, & tantôt en queuë; car on ne combattoit pas de pied ferme, comme dans les combats d'Infanterie, mais par repriſes, & comme par ſecouſſes, ainſi que dans les batailles navales. Toutes ces eſcarmouches ne déciderent de rien; mais cela détermina les Généraux à donner la bataille. Les Gaulois & les Allemands paſſerent la nuit parmi les cris d'allégreſſe; & les Romains dans un ſilence plein de rage & de dépit.

Le lendemain Cerealis mit la Cavalerie & les Troupes auxiliaires ſur la premiere ligne (*t*), & les Légions ſur la ſeconde, avec un gros de réſerve pour le beſoin. Civilis ne s'étendit pas ſur un grand front, mais il ſe rangea par pelotons, mettant les Hollandois & les Eugerniens * à la droite, & les Allemands à la gauche, le long du Rhin. Les deux Généraux parlerent à leurs Troupes, allant par les rangs, les exhortant à bien faire. Les Romains pouſſerent des cris d'allégreſſe; les Allemands & les Gaulois commencerent à ſauter à leur maniere, & à faire bruïre leurs armes. Auſſi-tôt le combat commença à coups de traits & de pierres. Le ſoldat Romain n'oſoit s'engager dans le marais, quoiqu'il y fût provoqué par l'ennemi. Quand on eut épuiſé les traits & les javelots, & que le combat ſe fut échauffé, les Allemands, avec leurs longues piques, pouſſées avec vigueur par des corps d'une taille très ſupérieure, perçoient les Romains, qui ne pouvoient combattre de pied ferme. D'ailleurs les Bructeriens, qui étoient poſtés ſur la digue dont nous avons parlé, ayant paſſé l'eau à la nage, mirent le déſordre de ce côté-là, & pouſſerent les Troupes auxiliaires qui y étoient: mais les Légions s'avançant, rétablirent le combat, & arrêterent l'ennemi.

* Eugerni.

Alors un ſoldat Hollandois avertit Cerealis, qu'en faiſant paſſer de la Cavalerie au bout du marais, où la terre étoit ferme, on pourroit inveſtir les Allemands. On lui donna donc deux Régimens de Cavalerie, qui y étant paſſés, les envelopperent, & auſſi-tôt les Légions averties par leurs cris, donnerent de front, & renverſerent les ennemis, qui gagnerent incontinent le Rhin à toutes jambes. Si la Flotte Romaine ſe fût hâtée de les ſuivre, on auroit pû mettre fin à la guerre. De plus, la Cavalerie ne ſuivit pas, à cauſe de la pluye qui ſurvint, outre que la nuit approchoit.

An de J. C. 70.

Civilis, quoique renforcé du ſecours des Cauches *, n'oſa défendre Batavodure, ville des Hollandois (*u*): mais ayant emporté ce qu'il put, & brûlé le reſte, il paſſa dans l'Iſle, ſçachant bien qu'on ne l'y pourroit ſuivre, parce qu'on n'avoit point de bâteaux pour faire un pont; il rompit même la digue qui avoit été faite par Druſus Germanicus, & fit couler le Rhin du côté de la Gaule, où eſt ſa pente naturelle. Ainſi il ſe trouva n'être ſéparé de l'Allemagne que par un petit trajet, qu'il lui étoit aiſé de paſſer, quand il voudroit. Tutor & Claſſicus paſſerent auſſi le Rhin avec cent treize Sénateurs de Tréves; & par-tout où ils alloient, ils portoient ces peuples belliqueux à ſe joindre à eux, partie à force de préſens, & partie par la compaſſion de l'état où ils étoient.

* Chauci.

Quoique Civilis, Tutor & Claſſicus ne puſſent plus tenir tête à Cerealis, ils ne laiſſerent pas de lui faire la guerre, en attaquant, chacun ſéparement, divers quartiers des Romains, Arnheim (*x*), Vageninghem (*y*), Rhenen (*z*), & Duerſtede (*a*), non dans l'eſpérance de les pouvoir tous emporter, mais préſumant qu'au moins ils pourroient réuſſir en quelques endroits. D'ailleurs connoiſſant Cerealis comme un Capitaine fort peu vigilant, ils ſe flattoient de le pouvoir prendre, quand il paſſeroit d'un quartier à un autre pour les ſecourir. Cependant ils ne réuſſirent ni en l'un ni en l'autre. Ils combattirent vaillamment, & remporterent quelques avantages: mais la nuit étant venuë, ils furent obligés de paſſer le Rhin, Civilis à la nage, après avoir laiſſé ſon cheval, Claſſicus & Tutor dans des naſſelles; la Flotte Romaine ayant manqué de ſe trouver au rendez-vous, pour les empêcher.

(*x*) Arenacum.
(*y*) Batavodurum.
(*z*) Grinnes.
(*a*) Vadum.

XLIX. *Cerealis en danger d'être pris par les Ennemis.*

Cerealis ſe fiant trop ſur ſon bonheur, qui l'accompagnoit toujours, quoiqu'il prît aſſez mal ſes meſures (*b*), & qu'il fît mal garder la diſcipline à ſon armée, faillit plus d'une fois de tomber entre les mains de ſes ennemis. Un jour étant parti pour aller à Nuitz & à Bonne viſiter les quartiers, & retournant par eau, ſes Troupes étant éparſes, & faiſant mauvaiſe garde, les Allemands qui s'en apperçurent, entrerent dans leur Camp ſans aucune réſiſtance, & coupant les cordes qui ſoûtenoient les peaux, égorgeoient les Soldats qui y étoient pris, ſans

qu'ils

(*t*) *Tacit. hiſt. l. 5. p. 430.*

(*u*) *Tacit. l. 4. hiſt. p. 430.* D. Non tamen ſuſus oppidum Batavorum armis tueri (*Forte legend.* Batavodurum, *aut cum cod. Rom.* oppida Batavorum.) *Lipſ. not. in Tacit.* La ville de *Batavodurum* eſt connuë aujourd'hui ſous le nom de *Vach*, ou *Vachmingben*, entre Cologne & Utrecht.

(*b*) *Tacit. ibid. p. 431.* Cerealis parum temporis ad exequenda imperia dabat, ſubitus conſiliis, ſed eventu clarus. Aderat fortuna, etiam ubi artes defuiſſent.

Digitized by Google

An de J.C 70.

qu'ils puſſent ſe défendre. En même tems ils attaquerent auſſi la Flotte, & entraînerent avec eux un bon nombre de vaiſſeaux. Cerealis encore tout endormi, & preſque nud, ſe ſauva par l'erreur des ennemis, qui ſe jetterent dans ſon vaiſſeau, croyant qu'il y fût; mais il avoit couché à terre avec une femme de Cologne qu'il aimoit; & les gardes s'excuſoient ſur cela, diſant que leur Commandant leur avoit défendu de crier à l'ordinaire pendant la nuit, & qu'ayant interrompu le ſignal & les cris, ils étoient tombés dans le ſommeil. Les Gaulois & les Allemands s'en retournerent, qu'il étoit déja grand jour, ſur les galeres qu'ils avoient priſes, & firent préſent à la Devinereſſe Velleda, de l'Amirale qu'ils avoient remontée par la Riviere de Lippe.

Civilis ayant pris la réſolution de faire montre de la Flotte qu'il avoit ſur le Rhin, remplit de ſoldats tous ſes vaiſſeaux, & toutes les naſſelles qu'il avoit priſes ſur les Romains. Elles n'avoient pour voiles que des ſayes bigarrées de pluſieurs couleurs, ce qui ne faiſoit pas un ſpectacle déſagréable à la vûë. Il vint ſe ranger en bataille dans l'embouchure du Rhin & de la Meuſe dans l'Océan, qui eſt en cet endroit comme un bras de mer (c). Cerealis rangea auſſi ſon armée navale, inferieure en nombre de vaiſſeaux, mais plus forte & mieux gouvernée. Ils ſe ſéparerent après quelques légeres eſcarmouches. Civilis ſe retira au de-là du Rhin ſans rien entreprendre; & Cerealis bien-tôt après fut auſſi obligé d'abandonner la campagne, après avoir ravagé le pays, parce que les pluyes qui ſurvinrent ſur la fin de l'automne, firent déborder la Riviere.

An de J. C. 70.

I. Fin de la guerre des Gaules.

Civilis avoüa depuis, qu'il auroit pû ruiner l'armée Romaine, & que c'étoit l'avis des Allemands; mais qu'il détourna adroitement ce coup, parce qu'il avoit envie de faire ſa paix, comme il la fit en effet, peu de tems après; & dès-lors Cerealis traitoit avec lui ſous main, & avec la Devinereſſe Velleda, les exhortant de mériter la clémence de l'Empereur, & de ſe délivrer de tant de maux que cette guerre leur avoit attirés. Civilis touché de ces raiſons, fit ſa paix bien-tôt après; mais nous en ignorons la maniere & les conditions, l'Hiſtoire de Tacite finiſſant en cet endroit.

Quant aux Hollandois, dont Civilis étoit Chef, ils mirent auſſi les armes bas, & demeurent comme auparavant, exempts de tributs, & obligés ſeulement à fournir des Troupes (d). Velleda fut emmenée captive à Rome ſous Veſpaſien (e), apparemment à la fin de cette guerre. Ganna ou Ganda qui lui ſuccéda dans l'art de deviner, & dans l'autorité parmi les Allemands, vint trouver Domitien à Rome, & en reçut des préſens (f). Pour Claſſicus & Tutor, on ne ſçait ce qu'ils devinrent. Ils moururent ſans doute parmi les Allemands, chez qui ils s'étoient retirés. Ainſi finit la guerre des Gaules.

LIVRE TROISIÉME.

CHAP. I. Etat des Gaules ſous le regne de Veſpaſien.

CE pays demeura long-tems en paix, & ne fournit preſque rien pour l'Hiſtoire ni Eccléſiaſtique ni Politique, juſques vers le commencement du iij. ſiécle. Nous nous contenterõs de marquer légérement & ſuccinctement ce qui peut avoir rapport à notre ſujet. Joſephe l'Hiſtorien (g), dans la Harangue qu'il fait faire au Roi Agrippa, pour tâcher de retenir les Juifs ſous l'obéiſſance des Romains, décrit admirablement l'état où étoient les Gaules en ce tems-là. “ Si quelque nation a des motifs pour recouvrer ſa liberté, dit-il, c'eſt certainement la Nation Gauloiſe, puiſque la nature ſemble avoir pris plaiſir à la fortifier de „ toute part: du côté de l'Orient, par les Alpes; „ du côté du Septentrion, par le Rhin; du côté „ du Midi, par les Pyrénées; & du côté de l'Occident, par l'Océan: toutefois avec tous ces „ boulevars dreſsés par la nature même, & „ quoique composés de trois cent quinze „ peuples très nombreux, ayant chez eux la „ ſource de toutes ſortes de biens, dont ils répandent les ruiſſeaux dans preſque tout le „ monde; ils demeurent cependant tributaires „ des Romains, & mettent leur bonheur à „ leur obéir. Et ne croyez pas que ce ſoit par „ lâcheté, ou par baſſeſſe de courage, puiſqu'ils ont été quatre-vingt ans à combattre „ pour leur liberté: mais ils n'ont pû réſiſter à „ la valeur, & encore moins à la bonne fortune „ des Romains, dont ils ont admiré les ſurprenans effets, qui ont ſouvent été plus „ grands que ceux-mêmes de la guerre. Enfin „ ils demeurent ſoumis, n'ayant dans leur pays „ que douze cent ſoldats, eux qui ont preſque „ autant de villes qu'ils ont d'hommes en „ garniſon dans les camps.

„ Quant aux Allemands, qui de vous ignore „ leur multitude, leur courage, la grandeur „ de leur taille, puiſque par-tout où les Romains ont porté leur domination, on voit „ des captifs de Germanie? Et toutefois ces

---

(c) Tacit. hiſt. l. 5. p. 432.

(d) Tacit. de morib. Germ. c. 29.

(e) Tacit. de morib. Germ. p. 438. Stat.
Non vacat Arctoas acies, Rhenumque rebellem,
Captivæque preces Velledæ.

(f) Dio in fragment. 49.

(g) Joſeph. hiſtoric. de Bello Judaic. lib. 2. c. 16. ſeu capit. Kr. pag. 806.

Digitized by Google

An de J.C. 78.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON

» peuples qui occupent de ſi vaſtes pays, qui » ont l'ame encore plus grande que le corps, » qui joignent au mépris de la mort une har- » dieſſe auſſi téméraire que celle des animaux » les plus féroces, ſont aujourd'hui reſſerrés au- » de-là du Rhin, & demeurent ſoumis à huit » Légions Romaines. Ceux qui ont été aſſu- » jettis par les armes, obéiſſent aux Romains; » tout le reſte de la nation défend un reſte de » liberté, plutôt par la fuite que par les armes." Tels étoient les Gaulois & les Allemands ſous le regne de Veſpaſien, de Tite & de Domitien.

II. *Mort de Veſpaſien. Tite Empereur.* An de J.C. 79.

Veſpaſien mourut le 24. Juin de l'an 79. de J. C. après dix ans moins ſix jours de regne. Quoique ce Prince n'ait pas été exempt de défauts, on le compte entre les meilleurs Princes. Il trouva l'Empire dans le trouble & l'épuiſement, & il le laiſſa dans l'abondance & dans la paix. Tertullien (*b*) remarque qu'il ne fit aucune Ordonnance contre l'Egliſe Chrétienne. Euſebe (*i*) témoigne la même choſe; & il y a beaucoup d'apparence que ce fut ſous ſon regne, & ſous celui de Tite ſon fils & ſon ſucceſſeur, que le nom de J. C. & ſa Religion paſſerent dans les Gaules, dans l'Allemagne & dans l'Angleterre, où elle étoit connuë & pratiquée du tems de Tertullien (*k*). Mais il faut toutefois reconnoître qu'on n'y voyoit point encore d'Egliſes formées, ni d'Evêques, quoi qu'en puiſſent dire pluſieurs anciennes villes, qui prétendent avoir reçu la Foi dès le tems de l'Apôtre ſaint Pierre.

III. *Mort de Tite.* Ans de J.C. 81.

Tite, fils & ſucceſſeur de l'Empereur Veſpaſien, ne regna que deux ans, deux mois & vingt jours (*l*). Son caractere étoit la bonté. Il s'étoit fait une maxime inviolable de ne pas ſouffrir que perſonne ſortît triſte d'avec lui; & s'étant ſouvenu un ſoir, qu'il n'avoit rien donné ce jour-là, il dit cette parole ſi mémorable: Mes amis, voilà un jour que j'ai perdu. En prenant la ſouveraine Sacrificature après la mort de ſon pere, il proteſta qu'il ne le faiſoit, que pour ſe conſerver les mains pures de ſang (*m*). Il gagna tellement tous les cœurs, qu'on l'a appellé l'amour & les délices du genre humain (*n*). Il ne manquoit à un tel Prince, que de connoître J. C. pour ſanctifier ſes vertus morales. On crut que Domitien ſon frere l'avoit empoiſonné (*o*). Suetone (*p*) dit que dans ſa derniere maladie, il leva les yeux au Ciel, & ſe plaignit de perdre la vie dans un âge ſi peu avancé, ſans qu'il l'eut mérité; n'ayant, diſoit-il, jamais fait qu'une choſe dont il ſe repentît. On n'a jamais bien ſçu quelle étoit cette action. Pluſieurs (*q*) ont crû que c'étoit d'avoir laiſſé vivre Domitien, dont il connoiſſoit le mauvais caractere, & qu'il ſçavoit certainement avoir attenté à ſa vie.

An de J.C. 81.

IV. *Domitien Empereur. Son mauvais caractere.*

Domitien ſon frere & ſon ſucceſſeur, regna quinze ans, cinq jours. Ce fut le dernier Prince de la famille de Veſpaſien. Il étoit d'un naturel colere & violent, & on l'a appellé un ſecond Neron (*r*) à cauſe de ſa cruauté. Il l'imitoit dans ſes injuſtices, dans l'infâmie de ſa vie particuliere, & dans ſa haine contre les Chrétiens. Il étoit en quelque ſorte glorieux aux Diſciples de J. C. de n'avoir pour perſécuteurs que des Princes impies, odieux à leur peuple, & incapables d'approuver le bien (*s*). Il fit un voyage en Allemagne vers l'an 83. Frontin (*t*) dit que ce Prince voulant accabler les Allemands qui étoient en armes, fit courir le bruit qu'il venoit ſeulement dans les Gaules, pour y faire le dénombrement des biens: mais ayant tout d'un coup paſſé le Rhin, lorſqu'on y ſongeoit le moins, il dompta la fierté de ces nations redoutables, qui ne s'attendoient pas à voir marcher contre eux l'Empereur avec toutes ſes forces. On voit par Suetone (*u*), que les Allemands dont il parle, étoient les Cattes, les plus prudens & les mieux diſciplinés de tous leurs voiſins: mais les meilleurs Hiſtoriens reconnoiſſoient qu'il n'y avoit nulle néceſſité de paſſer le Rhin (*x*), & que l'Empereur ne vit pas ſeulement l'Ennemi. Le Sénat ne laiſſa pas de lui décerner le triomphe.

V. *Lucius Antonius ſe révolte.* *An de J.C. 88.

Quelques années après *Lucius Antonius, Gouverneur de la haute Germanie, ou de la Province de Mayence, ne pouvant plus ſouffrir les cruautés de Domitien, & les railleries qu'il faiſoit de lui (*y*), ſe fit déclarer Empereur, ſe ſaiſit de l'argent qu'on avoit mis en dépôt près les Enſeignes des Légions, comme en un azile ſacré, & appella les Allemands de de-là le Rhin à ſon ſecours. Cette nouvelle cauſa un grand trouble dans Rome, & Domitien marcha avec des Troupes contre Antoine. Les Sénateurs même les plus âgés furent obligés de le ſuivre, de peur qu'on ne les accuſât de l'avoir abandonné dans le beſoin, & qu'il ne leur en coûtât la vie: mais avant qu'il fût parti de Rome, Antoine avoit été entiérement défait par Appius Maximus. Les Allemands qui venoient au ſecours d'Antoine, furent témoins de ſa défaite, s'étant avancés juſques ſur le Rhin, ſans

(*b*) *Tertull. apolog. c. 15.*
(*i*) *Euſeb. Hiſt. Eccl. lib. 3. c. 17.*
(*k*) *Tertull. adverſus Judæos, cap. 7.* Galliarum diverſæ nationes & Britannorum inacceſſa Romanis loca, & Germanorum, & Scytharum, in quibus omnibus Chriſti nomen, qui jam venit, regnat.
(*l*) *Suetonius in Tito, c. 8.*
(*m*) *Idem, c. 9.*
(*n*) *Suetonius in Tito, c. 1.*
(*o*) *Philoſtrat. vit. Apollon. Tyan. Aurel. Victor.*
(*p*) *Suetonius in Tito, c. 10 11.*
(*q*) *Dio, lib. 66. p. 758.*
(*r*) *Tertull. apologet. c. 5.* Domitianus portio Neronis de crudelitate.
(*s*) *Idem. ibidem.* Tali dedicatore (Nerone) damnationis noſtræ etiam gloriamur. Qui enim ſcit illum, intelligere poteſt, non niſi grande aliquod bonum à Nerone damnatum. Tentaverat & Domitianus: tales nobis inſecutores, injuſti, impii, turpes, quos & ipſi damnare conſuêſtis.
(*t*) *Frontin. ſtrateg. l. 1. c. 1.*
(*u*) *Suetonius, c. 6. in Domitiano.*
(*x*) *Vide Suetonium in Domitian. c. 6. Dio l. 67. p. 760. Zonar.*
(*y*) *Suetonius in Domitiano, c. 6. 7. Victor. Epitom. vit. Domit. Dio l. 67. p. 764.*

Digitized by Google

An de J. C. 88. avoir pû paſſer ce fleuve, qui étoit alors extrêmement enflé. Maximus fit brûler toutes les lettres qu'on trouva dans la caſſette d'Antoine. Ce qui n'empêcha pas Domitien de faire une recherche très exacte & très cruelle de tous ceux qui avoient eû part à ce ſoûlevement (*z*).

On trouve quelques Médailles (*a*), qui portent que Domitien remporta encore quelques avantages ſur les Allemands, & ſur le Rhin, l'année d'après la révolte d'Antoine. Stace (*b*) dit que ce Prince ſubjugua le Rhin par deux fois; mais on ignore les particularités de ces guerres, qui peut-être n'ont pas même été véritables. Il n'a pas laiſſé de prendre le titre de Germanique, qui lui eſt attribué dans toutes les inſcriptions depuis l'an 84.

Il eut l'impiété & la folie de vouloir paſſer pour une Divinité, & il fit une loi qui contraignoit tout le monde de le traiter de Dieu. (*c*) On voit encore des marques de cette extravagance dans les Vers de Martial & de Juvenal. Pline (*d*) ſe plaint que tout le chemin du Capitole étoit embarraſſé par de grands troupeaux qu'on menoit immoler à la ſtatuë de Domitien, à laquelle on ſacrifioit autant d'animaux, que lui-même ſacrifioit d'hommes à ſa colere. Il fut tué dans ſa chambre le 18. Septembre de l'an 96. de J. C.

VI. *Mort de Domitien. Nerva Empereur. Il adopte Trajan.*

An de J. C. 96. Nerva lui ſuccéda, & fut proclamé Empereur le même jour. C'étoit un Prince accompli, à qui il ne manquoit que plus de jeuneſſe, & une plus grande vigueur de corps, pour gouverner l'Empire, qu'il ne tint que ſeize mois & huit ou neuf jours. L'inſolence des Soldats Prétoriens l'engagea à adopter pour fils & pour ſucceſſeur Trajan, qui étoit alors à Cologne (*e*) à la tête d'une puiſſante armée. Nerva mourut bien-tôt après *. Nous ne trouvons rien ſous ſon regne, dont nous puiſſions enrichir notre Hiſtoire. Car ce qu'on dit de la Miſſion de S. Saintin à Verdun par S. Denis l'Aréopagite ſous ſon regne (*f*), a été réfuté ailleurs avec étenduë.

* Mort de Nerva l'an 98. de J. C. au 21. ou au 27. de Janv.

Trajan ayant reçu à Cologne les nouvelles de ſon adoption, ne quitta pas auſſi-tôt la Germanie; il y demeura encore quelque tems, pour terminer la guerre qu'il avoit commencée contre les peuples de ce pays-là (*g*). Il ne revint à Rome que l'an de J. C. 99. 2e. de ſon regne, & laiſſa ſon armée ſur les frontieres de l'Empire. Comme les guerres qu'il fit en Allemagne, ne regardent point notre ſujet, & qu'elles ſe paſſerent toutes au de-là du Rhin, & ſur le Danube, nous ne les rapporterons pas ici.

Il entreprit pluſieurs grands Ouvrages, entre leſquels on remarque un grand chemin (*h*), par lequel on alloit depuis l'extrêmité du Pont-Euxin juſques dans les Gaules. Il laiſſa l'Egliſe en paix, du moins il ne fit point d'Edit contre elle (*i*); ce qui n'empêche pas qu'on n'ait vû ſous ſon regne un aſſez grand nombre de Martyrs, principalement en Orient, en Syrie, en Bithynie, & en Paleſtine. S. Simeon de Jeruſalem, S. Ignace d'Antioche, & les Chrétiens de Bithynie dont parle Pline (*k*), en ſont des preuves. Il mourut en Cilicie, dans la ville de Selinonte, qu'on a depuis appellée Trajanople; l'an 117. de J. C. 20e. de ſon regne, après avoir adopté Adrien pour ſon ſucceſſeur.

Ans de J. C. 98.

VII. *Mort de Trajan. Adrien Empereur.*

Adrien étoit originaire d'Eſpagne, de même que Trajan. Il avoit une très grande mémoire, un eſprit très étendu, & en même tems très cultivé, ayant appris non ſeulement les Lettres Grecques & Latines, mais encore la Médecine, l'Arithmétique, la Géométrie, & par-deſſus tout, l'Art de la Guerre, & les devoirs d'un Prince. On le loüe d'avoir terminé les guerres commencées par Trajan, & de n'en avoir point commencé de nouvelles. Sa curioſité le porta à entreprendre pluſieurs voyages (*l*), qui occuperent une grande partie de ſon regne: mais ſa curioſité n'étoit point infructueuſe. Il faiſoit de grandes libéralités par-tout où il alloit, s'inſtruiſoit de l'état des villes & des Provinces, examinoit la conduite des Intendans & des Gouverneurs, & les puniſſoit, s'ils étoient coupables. Il commença ſes voyages par les Gaules (*m*), où il ſoulagea tous ceux qu'il crut en avoir beſoin. Il viſita auſſi la Germanie, où étoient alors les principales forces de l'Empire, & y établit la diſcipline militaire parmi les ſoldats.

An de J. C. 120. d'Adrien, 3. 4.

De-là il paſſa en Angleterre, où il corrigea beaucoup d'abus qui s'étoient gliſſés parmi les Troupes. A ſon retour d'Angleterre, il revint dans les Gaules, où il fit bâtir à Nîmes un Palais ſuperbe en faveur de Plotine femme de Trajan. Ceux du pays croyent que l'Amphitheâtre qu'on voit encore à Nîmes, le Pont du Gard qui en eſt proche, & beaucoup d'autres antiquités qu'on voit dans ces quartiers-là, ſont des Ouvrages d'Adrien, & d'Antonin ſon ſucceſſeur. Des Gaules il paſſa en Eſpagne.

Spartien (*n*), S. Chryſoſtome (*o*), & quelques autres ont attribué à Adrien d'avoir rendu le droit de Citoyen Romain, commun à tous les Sujets de l'Empire: mais il eſt certain que ce fut Caracalla (*p*) qui fit ce qu'on attribuë à Adrien.

Les Chroniques manuſcrites de Metz portent, que ſous Adrien les Chrétiens de cette

(*z*) *Sueton. ibid. c.* 10.
(*a*) *Occo numiſmata, p.* 212.
(*b*) *Stat. l.* 1. *Thebaid. v.* 19.
Biſque jugo Rhenum, bis ædactum legibus Iſtrum.
Placid. Lactance rapporte ce vers à Veſpaſien.
(*c*) *Sueton. in Domitiano, c.* 13. *Plin. paneg. p.* 60.
(*d*) *Ibid. p.* 99.
(*e*) *Victorin. Epitom. Vit. Trajani. Sidon. Apollin. carm.* 7. *v.* 114.
(*f*) Voyez Valſebourg Antiq. de la Gaule Belgiq. Et M. de Tillemont, t. 4. Hiſt. Eccl. pp. 466. & 711. 712.
(*g*) *Vide Plin. Panegyric.*
(*h*) *Aurel. Victor in Traiano.*
(*i*) *Tertull. apolog. c.* 5. *Euſeb. l.* 4. *c.* 26.
(*k*) *Plin. l.* 10. *Epiſt.* 102.
(*l*) *Spartian. vita Adriani, p.* 7. *Dio lib.* 69. *pp.* 790. 791.
(*m*) *Spartian. vit. Adriani. p.* 5.
(*n*) *Spartian. Adriani vita.*
(*o*) *Chryſoſt. in acta, Homil.* 48.
(*p*) *Dio in Excerptis Valeſii pp.* 108. 109. 745.

Digitized by Google

VIII. *Chrétiens à Metz ſous Adrien.*

An de J.C. 120.

Ville furent ſi fort perſécutés, qu'ils furent contraints de ſe retirer, & de ſe cacher dans l'Amphithéâtre, & aux Arenes de Druſus Germanicus. Elles ajoûtent, qu'Adrien & Antonin vinrent à Metz, qu'ils y firent quantité de ſuperbes Edifices, & y laiſſerent deux Patrices, ou Prétours, dont les Statuës ont été découvertes avec quantité d'autres, derriere le Couvent des Récollets. C'eſt ce que raconte Meuriſſe (q). Nous avons déja vû que cet Empereur vint dans les Gaules; & l'on ſçait qu'il perſécuta l'Egliſe, quoiqu'il n'ait point donné d'Edit contre elle. (r) Mais comme il étoit très ſuperſtitieux, & très attaché à ſa fauſſe religion, il n'eſt pas étrange qu'il ait fait mourir pluſieurs Chrétiens, & que les Payens en ayent perſécuté un grand nombre ſous ſon autorité. La ville de Metz étoit dès lors aſſez grande & aſſez conſidérable, pour croire qu'il y avoit des Chrétiens. Dieu arrêta le cours de la perſécution, par les Apologies que S. Quadrat & S. Ariſtide (s) adreſſerent pour eux à l'Empereur Adrien. Ce Prince touché de leurs raiſons, & de la lettre que Serenius Granianus Proconſul d'Aſie, & quelques autres Gouverneurs lui écrivirent pour lui repréſenter combien il y avoit d'injuſtice à condamner les Chrétiens ſur les cris du peuple, ſans les entendre, ſans les juger par les formes, & ſans les convaincre d'aucun crime; Adrien, dis-je, écrivit à Munitius Fundanus ſucceſſeur de Granien; & à divers autres Gouverneurs, qu'il ne falloit faire mourir perſonne, qu'après une accuſation juridique, & une conviction de ſon crime; ce qui fut éxécuté au grand contentement des fidéles, qui n'avoient rien autre choſe à demander, ſinon qu'on ne les condamnât pas ſans les entendre & ſans connoiſſance de cauſes, & ſimplement pour être Chrétiens; comme ſi cette Religion étoit un crime.

Adrien avoit, dit-on (t), conçu le deſſein de faire adorer J. C. comme un Dieu, & de lui ériger des Temples. Il fit même bâtir des Temples dans toutes les villes, ſans y mettre aucune ſtatuë, dans la vûë, à ce qu'on croit, de les conſacrer à J. C. mais ce deſſein fut rompu par quelques perſonnes, qui conſultant les Oracles, apprirent que ſi jamais cette entrepriſe réuſſiſſoit, tout le monde ſe feroit Chrétien, & que les autres Temples demeureroient déſerts. Ces édifices porterent le nom de leur Fondateur, & furent nommés *Adrianées*.

IX. *Mort d'Adrien. Antonin Empereur.*

Ce Prince ſe ſentant attaqué d'une fâcheuſe maladie, ſe détermina à adopter Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus; car on lui donne tous ces noms, auſquels par ſon adoption, il ajouta encore ceux d'Ælius & de Ceſar; mais Adrien vêcut encore quelque tems, & Verus mourut avant lui l'an 138. de J. C. la cinquiéme année de ſon adoption, le premier jour de Janvier. Adrien ne lui ſurvêcut que de ſept mois, étant mort le 10. de Juillet de la même année. Il avoit adopté Tite Antonin le 25. Février précédent; mais à condition qu'Antonin adopteroit Marcus Annius Verus appellé depuis Marc Aurele, & Lucius Verus, fils de Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus, qu'Adrien avoit adopté auparavant.

An de J.C. 135. d'Adrien 18. 19.

Antonin eſt un des Princes les plus accomplis qui ayent gouverné l'Empire Romain. Il étoit d'une taille avantageuſe, d'un abord aiſé & prévenant, & toutefois plein de majeſté; ſobre, exact, ſoigneux, libéral, laborieux, magnifique. Il avoit un fort bel eſprit, beaucoup d'érudition, de politeſſe & d'éloquence, ſans ambition, ſans faſte, ſans jalouſie, ſans ſuperſtition; & ce qui relevoit ces grandes qualités, c'eſt qu'il les poſſédoit ſans oſtentation, ſans excès, ſans affectation. Son principal caractere étoit la bonté, la douceur; ce qui lui fit donner le ſurnom de *Pius*, qui ſignifie proprement bon, tendre, miſéricordieux. Sa bonté étoit toutefois tempérée par la fermeté, la conſtance, & même par une certaine ſévérité, qu'il ſçavoit employer quand il étoit néceſſaire. Il gouverna les peuples de l'Empire, comme une grande famille dont il auroit été pere.

Pendant les vingt-trois ans qu'il regna, l'Empire joüit preſque toujours d'une profonde paix. Il eut néanmoins, à ce qu'on prétend, quelques guerres contre les Allemands (u), qu'il fit non en perſonne, mais par ſes Généraux, & toujours avec ſuccès. Les Princes étrangers perſuadés de ſa juſtice & de ſa vertu, le regardoient avec reſpect, redoutoient ſa puiſſance, & ſe ſoumettoient à ſes jugemens.

An de J.C. 150. d'Antonin 12. 13.

Il ne pouvoit ſe faire qu'un tel Empereur n'eût du reſpect & de l'eſtime pour la vertu des Chrétiens. S. Juſtin le Martyr lui préſenta une Apologie pour la Religion Chrétienne, & les fidéles d'Aſie lui porterent auſſi leurs juſtes plaintes contre les mauvais traitemens que leur faiſoient leurs concitoyens (x). L'Empereur écrivit à tous les Grecs en général, à tous les Etats d'Aſie, & aux Gouverneurs des Provinces (y), de laiſſer les Chrétiens en repos. Il mourut la vingt-troiſiéme année de ſon regne, le 7. Mars de l'an 161. de J. C. Marc Aurele lui ſuccéda.

X. *Empire & caractere de l'Empereur Marc Aurele.*

Ce Prince a paſſé pour le meilleur Prince, & le plus régle que l'on ait vû dans l'Empire Romain, & l'on a regardé ſon regne comme un ſiécle d'or, non pas à la vérité par la paix & le bonheur dont les peuples ayent joüi; car on ne vit jamais plus de guerres, de troubles, d'inondations, de tremblemens & de malheurs, que ſous ſon gouvernement; mais par la maniere pleine de ſageſſe, de bonté, de libéralité, de prudence & de valeur, dont il gouverna.

(q) Meuriſſe, Table Chronologique des Evêques de Metz, &c. ſur l'an 121. 125.
(r) Voyez M. de Tillemont, t. 2. Hiſt. Eccl. pp. 224. 225.
(s) *Hieronym. Ep. 84. Euſeb. l. 4. Hiſt. Eccl. l. 4. c. 8. Sulpic. Severr. l. 2. c. 45.*
(t) *Lamprid. in Alexandr.*
(u) *Capitolin. vita T. Antonin. p. 19.*
(x) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 4. c. 12.*
(y) *Euſeb. l. 4. Hiſt. Eccl. c. 26. Item c. 12. 13.*

Digitized by Google

An de J. C. 150.

Lucius Commodus, que Tite Antonin avoit auſſi adopté, étoit un eſprit fort doux, ſimple, franc, mais déreglé, & paſſionné pour les plaiſirs les plus indignes de ſon rang. Tite Antonin qui le connoiſſoit, l'oublia, pour ainſi dire, lorſqu'il déclara Marc Aurele pour ſon ſucceſſeur; & le Sénat lui déféra l'Empire à lui ſeul, ſans parler de Commode. Toutefois Marc Aurele le fit reconnoître Céſar & Auguſte, auſſi-tôt qu'il fut Empereur, & le fit ſon Collégue dans la puiſſance ſouveraine; & comme s'il eut été ſon pere, il lui donna le nom de Verus, qu'il avoit déja porté auparavant.

An de J. C 162. de Marc Aurele & de Lucius Verus, 1. 2.

Dès la ſeconde année de Marc Aurele & de Lucius Verus, les Cattes, peuples d'Allemagne, ſe mirent à faire le ravage dans la Germanie & la Rhétie (z). On envoya contre eux Aufidius Victorinus (*a*): mais on ignore les particularités & les ſuccès de ces guerres. D'ailleurs comme elles ſe ſont faites au de-là du Rhin, & dans des pays aſſez éloignés de celui dont nous avons entrepris d'écrire l'Hiſtoire, nous ne nous y arrêterons pas beaucoup : mais nous ne pouvons paſſer ſous ſilence la guerre des Marcomans, qui occupa Marc Aurele preſque pendant tout le tems de ſon regne. Cette guerre eſt repréſentée par les Hiſtoriens (*b*) comme la plus grande dont on ait jamais oüi parler. Tous les Barbares, voiſins de l'Empire depuis les Gaules juſqu'à l'extrêmité orientale de l'Illyrie, s'étoient ligués enſemble contre les Romains*. On nomme parmi ces peuples alliés, les Marcomans, les Nariſques, les Hermondures, les Quades, les Suéves, les Sarmates, les Victovales, les Roxelans, les Baſternes, les Coſtoloques, les Alains, les Vandales, les Juzyges, & autres peuples tous belliqueux & puiſſans. Ils ſaccagerent pluſieurs villes & pluſieurs Provinces, & firent périr pluſieurs armées. La nouvelle de cette guerre jetta l'effroi dans Rome, déja affligée par la famine, & dans les armées déja ruinées par la peſte.

* An de J. C. 166. de Marc Aurele & de Lucius Verus 5. 6.

XI.

Marc Aurele & Lucius Verus marcherent contre les Marcomans.

Pluye miraculeuſe obtenue par les prieres des Chrétiens.

Les deux Empereurs marcherent contre les Barbares avec toutes les forces de l'Empire, & remporterent ſur eux quelques avantages. Ils firent même la paix, au moins avec quelques-uns de ces peuples; mais elle fut de courte durée, puiſque dès l'an 168. de J. C. la guerre recommença, & que Marc Aurele & Lucius Verus furent encore obligés d'aller en Allemagne, en 169. & en 170. Lucius Verus, dans ce voyage, étant dans un même chariot avec Marc Aurele, fut ſubitement frappé d'apoplexie; & mourut à Altino au bout de trois jours (*c*). La guerre dura encore quatre ou cinq ans; & ce fut en l'an 174. de J. C. que Marc Aurele étant enfermé par l'armée des Quades près la Riviere de Gran en Hongrie, dans un lieu très déſavantageux, & où toute ſon armée étoit en danger de mourir de ſoif, Dieu lui accorda, à la priere des Soldats Chrétiens (*d*), une ſi grande abondance de pluye, que les Soldats commencerent d'abord à la recevoir dans leur bouche, puis à tendre leurs boucliers & leurs caſques, pour pouvoir boire plus aiſément, & abreuver leurs chevaux.

Mort de Lucius Verus, ſur la fin de l'an 170. de J. C.

Dion Caſſius (*e*) qui nous a conſervé les particularités de ce fameux événement, dit que dans le même tems les Barbares vinrent attaquer les Romains; en ſorte que ceux-ci preſſés d'une part par la ſoif qui les tourmentoit, & qu'ils n'avoient pas le loiſir de ſatisfaire, & de l'autre par le danger qui les environnoit, euſſent ſans doute ſouffert un très grand échec, s'ils n'euſſent été ſecourus par une groſſe grêle, & par la foudre qui tomboit ſur leurs ennemis; de ſorte qu'on voyoit en même tems l'eau deſcendre du Ciel pour déſaltérer les uns, & le feu pour conſumer les autres; car le feu, ou ne tomboit pas ſur les Romains, ou s'éteignoit auſſi-tôt; & la pluye qui tomboit ſur les Barbares, n'éteignoit point les flammes qui les dévoroient, elle les augmentoit au contraire; & les fortifioit, comme ſi ç'eût été de l'huile, & non de l'eau. Ainſi ils cherchoient de l'eau au milieu de la pluye, & étoient contraints, ou de ſe bleſſer eux-mêmes pour éteindre par leur ſang le feu qui les bruloit, ou de ſe jetter entre les bras des Romains, où ils trouvoient leur ſalut, par la bonté de Marc Aurele, qui leur faiſoit donner la vie.

Les Payens qui nous racontent cette hiſtoire, en ont diſſimulé ou déguiſé la véritable cauſe. Dion (*f*) la rapporte à un magicien d'Egypte, nommé Arnuphis, qui étoit à la ſuite de l'Empereur. D'autres (*g*) à un certain Julien de Caldée, auſſi magicien, fort célébre en ce tems-là. D'autres (*h*) en donnent tout l'honneur à l'Empereur même. Dans la Colomne des Antonins, où ce miracle eſt repréſenté, on voit Jupiter tonnant & foudroyant, qui opere cette merveille: mais les Auteurs Chrétiens (*i*) aſſûrent que Dieu accorda cette faveur aux ſoldats Chrétiens de l'armée, qui la demanderent à genoux, & après s'être ſéparés du reſte des Troupes.

S. Apollinaire, qui vivoit du tems même de Marc Aurele, en eſt un témoin irréprochable. La Légion qui obtint cette pluye miraculeuſe, s'appelloit Melitine, comme étant de la ville de ce nom en Arménie; l'on dit (*k*) que l'Empereur, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, lui donna le nom de Foudroyante;

(z) *Rhetia* comprend les Griſons, & une partie de la Baviere.

(*a*) *Marci Aurelii vita, p. 25.*

(*b*) *Marci Aurelii vita, p. 25. & 31. Eutrop.*

(*c*) *Marci Aurelii vita, p. 28. Capitolin. vita Lucii Veri.*

(*d*) *Euſeb. l. 5. c. 5. Tertull. Apolog. c. 5. Et ad Scapul. c. 4. Jeronym. Chronic. Alii plures.*

(*e*) *Dio l. 71. pp. 805. & 806.*

(*f*) *Dio l. 71. p. 805.*

(*g*) *Suidas litter. A. p. 439.*

(*h*) *Capitolin. vit. M. Aurel. Themiſt. orat. 15. ad Theodoſ. Claudian. conſulat. honor. 6. p. 183.*

(*i*) *Euſeb. l. 5. c. 5. ex Apollinari. Gregor. Nyſſ. de quadraginta Martyr. Rom. c. 2.*

An de J. C. 170.

& en écrivant au Sénat ſur ſa victoire, il attribua ce prodige aux prieres des Chrétiens (*l*). En conſéquence, il condamna très rigoureuſement les accuſateurs des Diſciples de J. C.

Sous le même Empereur, mais on ne ſçait pas préciſément en quelle année, Didius Julianus, qui regna après Pertinax, étant Gouverneur de la Belgique (*m*), repouſſa les Cauques, peuples qui habitoient ſur l'Elbe en Allemagne, & qui avoient fait une irruption dans ſa Province. Il battit auſſi les Cattes; ce qui lui mérita l'honneur du Conſulat.

XII. *Peſte terrible qui déſole l'Empire.*

Quant à la peſte qui ravagea l'Empire, l'an de J. C. 166. on dit (*n*) qu'elle vint par un petit coffre d'or, que les ſoldats de Lucius Verus trouverent dans le pillage d'un Temple d'Apollon à Seleucie (*o*). Ce coffre étoit conſacré par des céremonies magiques; & un ſoldat l'ayant ouvert, dans l'eſpérance d'y trouver quelque choſe de précieux, il en ſortit un air de peſte, qui infecta d'abord le pays des Parthes, & enſuite toute la terre. Elle ſembloit ſuivre Lucius Verus de Province en Province. Elle l'accompagna juſqu'à Rome. Elle gagna même les Gaules, & alla juſqu'au Rhin, faiſant par-tout de grands ravages durant pluſieurs années. Elle ſe fit particuliérement ſentir dans l'Italie, & ruina les armées, & dépeupla les Provinces. On n'avoit peut-être jamais rien vû de ſi terrible en ce genre. La famine ſe joignit à la peſte; & la guerre des Marcomans qui ſurvint, mit l'Empire dans un très grand danger; mais la ſage conduite de Marc Aurele ſurmonta tous ces malheurs, & rendit la paix à l'Empire.

An de J. C. 175. de Marc Aurele 14. 15.

Après avoir terminé la guerre d'Allemagne, il fut obligé, par la conſpiration de Caſſius, de paſſer en Orient. De-là il revint à Rome l'an 176. de J. C. & triompha des Allemands. La même année il déſigna Conſul ſon fils Commode pour l'année ſuivante; & dans l'année de ſon Conſulat, il l'éleva à la dignité d'Auguſte, & de Pere de la Patrie. En l'an 178. il fut obligé de retourner en Allemagne contre les Marcomans; & après avoir remporté ſur eux de très grands avantages, & les avoir preſque entiérement ſubjugués, il fut attaqué d'une violente maladie, qui l'emporta à Sirmich (*p*), ou, ſelon quelques-uns, à Vienne en Autriche, (*q*) le 17. Mars de l'an de Jeſus-Chriſt 180.

XIII. *Mort de Marc Aurele. Sa conduite envers les Chrétiens.*

La douceur qui lui étoit naturelle, & qu'il faiſoit paroître même envers ſes ennemis, ne l'empêcha pas de perſécuter les Chrétiens. A la vérité il ne fit point d'Edit contre eux (*r*); il défendit de les accuſer, ainſi qu'avoit fait Trajan, & ordonna que ceux qui les accuſeroient, ſeroient punis rigoureuſement, & même de mort, ſi on en croit Euſebe (*s*). Mais il n'empêcha pas qu'on ne les pourſuivît, & qu'on n'exerçât contre eux diverſes cruautés. Cette conduite paroît fort irréguliere & fort bizarre, pour un Prince auſſi ſage que Marc Aurele: mais on ne peut diſconvenir d'un fait auſſi atteſté que celui-là; & c'eſt même ſous ſon regne que l'on vit dans les Gaules les fameux Martyrs de Lyon* qui ſont, ſinon les premiers, du moins les plus illuſtres, & les plus connus de ce pays-là.

*An de J. C. 177.

L'hiſtoire de leur martyre eſt rapportée par Euſebe (*t*), qui nous a conſervé la Lettre que les Fidéles des Gaules en écrivirent à ceux d'Aſie. On place ſous la même perſécution les martyres de S. Benigne à Dijon, de S. Speuſippe & autres à Langres, de S. Andoche, de S. Hyrſe & S. Felix, à Saulieu près d'Autun; de S. Symphorien & de S. Flocelle à Autun même; de S. Marcel à Châlons ſur Saone; de S. Valerien à Tornus; de S. Severin, S. Felicien & S. Exupere à Vienne: mais nous n'en trouvons point dans les Diocéſes dont nous nous propoſons d'écrire ici l'Hiſtoire; du moins nous n'avons aucuns Momens certains qui nous inſtruiſent de leurs martyrs; car, par exemple, les premiers Evêques de Tréves, que l'on honore comme Martyrs, peuvent bien avoir ſouffert la mort pour J. C. mais nous ne ſçavons ni le nom, ni aucunes circonſtances de leurs martyres, ſuppoſé qu'ils l'ayent ſouffert.

XIV. *Commode ſuccéde à Marc Aurele. Sa douceur envers les Chrétiens.*

An de J. C. 180.

L'Empereur Commode, qui ſuccéda à Marc Aurele, fut d'abord aſſez favorable aux Chrétiens. Euſebe (*u*) dit qu'au commencement de ſon regne, toutes les Egliſes de la terre ſe trouverent dans une aſſez grande tranquillité. Il ajoute, que dans ce tems de paix, on voyoit toutes ſortes de perſonnes venir de tous côtés embraſſer la Religion Chrétienne. On croit que Marcia, que l'Empereur aimoit (*x*), & qui favoriſoit le Chriſtianiſme, contribua beaucoup à l'adoucir envers eux; mais ce calme ne dura pas long-tems, & bien-tôt on vit un aſſez grand nombre de Martyrs. L'Hiſtoire de Verdun dit que l'Evêque de Verdun qui étoit alors, ayant été contraint de ſe ſauver, fut obligé de mener lui-même la charuë; d'où lui vint le nom d'*Arator*, c'eſt-à-dire, Laboureur: mais ſi S. Saintin, premier Evêque de Verdun, n'a vêcu que dans le troiſiéme ſiécle, on ne peut pas ſoutenir que l'un de ſes ſucceſſeurs ait été perſécuté ſous Commode.

XV. *Révolte de Materne dans les Gaules.*

Ce Prince fit avec ſuccés la guerre en Allemagne, dès le commencement de ſon régne, & il triompha des Allemands, à qui il accorda la paix aux conditions qu'ils voulurent (*y*), cherchant moins à ſignaler ſon courage, qu'à

(k) *Euſeb. l. 5. c. 5. Hiſt. Eccl. ex Apollinari. Xiphilin. ex Dionis hiſt. l. 71. p. 806.*

(l) *Tertull. Apolog. c. 5. Euſeb. l. 5. Hiſt. Eccl. c. 5.*

(m) *Didii Juliani vita, in hiſt. Auguſt.*

(n) *Ammian. Marcell. l. 23. Lucian. quomodò hiſtor. oporteat conſcribi. Capitolin. hiſt. Lucii Veri.*

(o) Lucien dit qu'elle avoit commencé dans l'Ethiopie, d'où elle s'étoit répanduë dans l'Egypte, & de là chez les Parthes, & ſur-tout à Niſibe.

(p) *Tertull. apolog. c. 25.*

(q) *Aurelius Victor, & Victor Junior, ſeu Victorin. in Marco Aurelio.*

(r) *Tertull. apolog. c. 5.*

(s) *Euſeb. hiſt. Eccl. l. 5. c. 5.*

(t) *Euſeb. hiſt. Eccl. l. 5. c. 1.*

(u) *Euſeb. hiſtor. Eccl. l. 5. c. 21.*

(x) *Herodian. l. 1. p. 486. Vide Baron. an. 182.*

(y) *Dio l. 72. pp. 417. 418. vita Commodi in hiſt. Auguſta.*

Digitized by Google

* An de J.C. 187.

joüir des délices de la ville de Rome & des douceurs de la paix. Quelques années après *, les Gaules furent troublées par Materne, qui de ſimple ſoldat, devint Général d'armée (*z*), s'étant mis à la tête d'une troupe de déſerteurs comme lui. Ceux qui aimoient le pillage & la liberté, ſe joignirent à lui, & ils commencerent à ravager d'abord les villages & les campagnes. Enſuite ayant amaſſé une grande quantité d'argent, il forma un corps de Troupes, capable de faire trembler toutes les Gaules, & de forcer les villes les plus fortes. Il ne ſe contentoit pas de faire le dégât dans les villages & dans les campagnes, il entreprit de faire ouvrir les Priſons, de rompre les chaînes des captifs & des criminels, & de les joindre aux Troupes qui le ſuivoient. De cette ſorte ils firent d'étranges ravages dans les Gaules & dans l'Eſpagne, mettant le feu aux villes qu'ils avoient pillées; & paſſant rapidement d'un lieu à un autre, ils alloient comme un tourbillon, portant par-tout la terreur & la déſolation.

Commode étant informé de ces déſordres, écrivit des lettres menaçantes aux Gouverneurs des Provinces, leur reprochant leur négligence, & leur ordonnant d'amaſſer des Troupes, pour oppoſer aux déſerteurs. Septimius Severe, qui fut depuis Empereur, étoit alors Gouverneur de la Gaule Lyonnoiſe. Ayant reçu les ordres de Commode, il confia à Peſcennius Niger le commandement de l'armée qui devoit agir contre les déſerteurs (*a*); & Niger ayant ramaſſé ce qu'il put de Troupes Auxiliaires des Gaules, marcha contre eux, les pourſuivit, les diſſipa, en prit un grand nombre, & en peu de tems, toute cette faction fut diſperſée; mais ils ne furent pas entiérement détruits. Ils ſe rendirent ſéparément en Italie, en pelottons, & par des chemins détournés. Materne penſoit deja à l'Empire; & comme juſqu'alors tout lui avoit réuſſi au de-là de ſon attente, il n'y avoit rien qu'il ne crût pouvoir tenter & entreprendre; du moins il s'imagina qu'étant entré dans une ſi grande entrepriſe, il devoit ſonger à mourir en brave & en grand homme. Cependant comme il ſentoit bien qu'il n'étoit pas aſſez fort pour réſiſter aux forces de l'Empire en bataille rangée, il prit le parti de faire la guerre par ruſes & par adreſſe; & voici comme il s'y conduiſit.

Au commencement du Printems les Romains font une fête en l'honneur de la Mere des Dieux, où l'on porte en proceſſion tout ce qu'il y a de plus riche dans la ville, & tous les meubles du Palais Impérial. Là chacun peut ſe deguiſer, & faire quel perſonnage il juge à propos, ſans que perſonne ſe mette en peine de découvrir qui eſt l'acteur qui porte un tel, ou un tel maſque. Materne crut qu'il pourroit profiter de cette occaſion, pour ſe défaire de l'Empereur Commode, en paroiſſant & ſes gens en habits de Gardes Prétoriens, & en ſe mêlant avec les Gardes de l'Empereur; mais il fut trahi par quelques-uns de ſes gens, qui découvrirent ſon deſſein à Commode, lequel l'arrêta, & le fit mourir avant la célébration de la fête dont nous venons de parler.

XVI. *Mort de Commode. Pertinax Empereur.* An de J.C. 192.

L'Empereur Commode, après s'être rendu odieux à tout le monde par ſes cruautés & ridicule par ſes bouffonneries & ſes extravagances, fut enfin empoiſonné, & mis à mort la nuit qui finiſſoit l'année de J. C. 192. Il avoit pris la réſolution de paroître en public le premier jour de l'année, & d'y faire des ſacrifices ſolemnels, non en habit d'Empereur, mais en équipage de Gladiateur, & accompagné d'une troupe de ces ſortes de gens. On s'efforça de le détourner d'un deſſein ſi ridicule; mais il s'en mocqua, & fit même des menaces à ceux qui avoient oſé lui faire ſur cela leurs remontrances. Il entra dans ſa chambre comme pour dormir, & écrivit ſur un papier les noms de ces perſonnes, & des principaux Senateurs, pour les faire mourir. Le lendemain un enfant ayant pris ce papier pendant que l'Empereur étoit aux bains, il tomba entre les mains de Marcia, qui étoit du nombre de ceux qu'il deſtinoit à la mort. Elle en avertit Lætus Préfet du Prétoire, & Ecleête grand Chambellan, qui étoient auſſi dans la liſte, & ils réſolurent ſur le champ de le prévenir & de l'empoiſonner. Marcia lui prépara le poiſon, & le lui donna dans un vaſe à boire, comme il revenoit tout échauffé du bain. Il ſe retira, il dormit, il vomit, il ſe douta qu'on l'avoit empoiſonné, & fit de grandes menaces. Les conjurés craignant qu'il n'en échappât, firent venir l'Athlete Narciſſe qu'ils avoient gagné par de grandes promeſſes, & qui ſe jetta ſur lui, & l'étrangla; lorſqu'il prenoit le bain, ou lorſqu'il s'exerçoit à la lutte avec lui (*b*).

Après que Commode eut été étranglé, Lætus & Ecleête allerent chez Pertinax au milieu de la nuit, & avant qu'on ſçût dans la ville ce qui s'étoit paſſé. Pertinax crut qu'ils venoient par ordre de Commode, pour le tuer (*c*). Il ne laiſſa pas de les faire entrer dans la chambre, & ſans changer de viſage ni de poſture, il leur dit, couché ſur ſon lit, que ſe voyant reſté ſeul avec Pompeien, des amis de Marc Aurele, il n'y avoit point de nuit qu'il ne crût être la derniere de ſa vie, qu'ainſi ils pouvoient exécuter leur commiſſion. Lætus lui dit que le Tyran étoit mort, & qu'il venoit lui offrir l'Empire. Il crut d'abord qu'on le vouloit tromper; mais s'étant aſſûré de la vérité, il conſentit à aller d'abord au Camp des ſoldats Prétoriens, avec Lætus qui en étoit Préfet (*d*). Il étoit encore nuit; & Lætus les ayant aſſemblés, leur dit

(*z*) *Vide Herodian. l. 1.*
(*a*) *Ælius Spartian. in Peſcennio.*
(*b*) *Ælius Lamprid. in Commodo, p. 52.*
(*c*) *Herodian. l. 2. Dio l. 73. p. 830.*
(*d*) An de Jeſus Chriſt 193. le premier jour de l'an.

Digitized by Google

An de J.C. 192.

que Commode étoit mort d'apopléxie, & qu'il leur amenoit un nouvel Empereur, dont le mérite ne pouvoit leur être inconnu. Pertinax leur parla auſſi, & dit qu'il acceptoit l'Empire, parce qu'on l'y contraignoit. Il promit à chaque ſoldat trois mille dragmes, qui ſont près de mille livres par tête: mais ayant ajouté que, par leur ſecours, il eſpéroit réformer bien des choſes, ils crurent qu'il vouloit révoquer des priviléges que Commode leur avoit accordés, ce qui les mécontenta extrêmement. Ils diſſimulerent toutefois; & une multitude de peuples étant accouruë en foule, on le conduiſit au Sénat.

La nuit duroit encore, lorſqu'il y arriva. Les Sénateurs ſe hâterent d'y venir, pour le déclarer Auguſte & Empereur. Pompeien beau-frere de Commode, s'y rendit auſſi, & Pertinax le preſſa d'accepter l'Empereur; mais il s'en excuſa. Le nouvel Empereur parla enſuite à l'aſſemblée, & les pria de prendre un autre Prince, s'excuſant ſur ſon grand âge, & ſur ſes incommodités. Il propoſa même Acilius Glabrion, & le prit par la main, pour le faire aſſeoir ſur le Trône Impérial; mais Glabrion, & les autres Sénateurs, ayant proteſté qu'ils ne vouloient point d'autre Empereur que lui, il s'aſſit enfin ſur le Trône comme Empereur. Le Sénat & le peuple chargerent Commode de toutes ſortes de malédictions, & demanderent ſon corps pour le mettre en piéces, & pour le traîner dans le Tibre; mais Pertinax le fit enterrer dans le tombeau d'Adrien.

XVII. *Pertinax mécontente les Soldats Prétoriens, & eſt mis à mort.*

Les mœurs & la conduite de Pertinax étoient trop ſages & trop réglées pour mériter l'approbation des Pretoriens, accoutumés à la licence. Lætus qui avoit tant contribué à l'élever ſur le Trône, s'indiſpoſa peu à peu contre lui, parce qu'il ne lui accordoit pas tout ce qu'il vouloit. Il entretenoit la mauvaiſe diſpoſition des ſoldats Prétoriens (*e*); en ſorte qu'un jour que Pertinax étoit allé hors de Rome, donner quelques ordres pour les vivres ſur le bord de la mer, les ſoldats furent prêts d'enlever Falco, qui étoit Conſul, & de le mener dans le Camp pour le déclarer Empereur. Pertinax en étant informé, revint promptement à Rome, & ſe plaignit au Sénat de la mauvaiſe volonté du Conſul. Le Sénat le vouloit condamner à mort; mais l'Empereur l'empêcha, diſant qu'il ne conſentiroit jamais qu'un Sénateur fût mis à mort ſous ſon regne.

Le diſcours qu'il tint au Sénat dans cette occaſion, irrita beaucoup les ſoldats & les Prétoriens; & Lætus, pour les animer encore davantage, fit éxécuter pluſieurs ſoldats, comme étant coupables de la conſpiration. Cela ſoûleva tous les autres; & le 28. de Mars, deux ou trois cent des plus mutins allerent droit au Palais, l'épée à la main. Pertinax auroit pû ſe retirer, mais il crut qu'il lui ſeroit honteux de fuir devant des ſoldats. Il alla donc ſe préſenter à eux, avec un viſage grave & aſſûré, & leur parla avec tant de force & de ſageſſe, qu'ils l'écouterent d'abord avec reſpect, les yeux baiſſés en terre. Ils remettoient déja l'épée dans le fourreau, & commençoient à ſe retirer: mais un Liégeois nommé Tauſius, l'interrompit, lorſqu'il parloit encore; & animant les autres par la crainte du châtiment, il ſe jetta ſur lui, le frappa de ſon épée, & le maſſacra, diſant: Voilà ce que les ſoldats t'envoyent. Ainſi mourut Pertinax, après deux mois & vingt-huit jours de regne *.

*An de J.C. 193. le 28. Mars.

XVIII. *Didius Severus Julianus Empereur.*

Le peuple Romain, en perdant cet Empereur, crut perdre ſon pere & toute ſon eſperance, & il ne ſe trompa point: car depuis ce tems juſqu'au regne de Dioclétien, on ne vit preſque dans tout l'Empire que troubles & que malheurs. Les ſoldats qui avoient tué Pertinax, ſe retirerent auſſi-tôt au Camp, portant ſa tête au bout d'une pique. Sulpicien, que Pertinax ſon gendre avoit d'abord envoyé au Camp pour tâcher d'appaiſer la mutinerie des ſoldats, ne rougit point, dès qu'il ſçut ſa mort, de leur demander l'Empire, & de leur en offrir de l'argent (*f*). Mais Didius Severus Julianus en ayant offert davantage, & l'ayant d'abord remonté ſur ſes mains de cinq mille dragmes, à ſix mille deux cent cinquante, qui ſont environ deux mille livres par tête, on le reçut dans le Camp, & on le proclama Auguſte. De-là il fut conduit au Sénat, & enſuite au Palais Impérial, où il trouva encore le corps de Pertinax, à qui il fit donner une ſépulture honorable. Le lendemain il alla au Capitole faire les ſacrifices ordinaires: mais le peuple, dès qu'il parut en public, le traita d'uſurpateur & de parricide, & fit mille imprécations contre lui.

Cependant le bruit de la mort de Pertinax, & de l'uſurpation de Julien, s'étant répandu dans les Provinces, y cauſa une indignation univerſelle. Or entre ceux qui gouvernoient alors les armées Romaines, il y en avoit trois principaux, Niger en Syrie, Severe en Illyrie, & Albin en Angleterre. Niger fut le premier qui ſe déclara contre Julien. Il fit aſſembler à Antioche toutes ſes Troupes, avec une grande multitude de peuples (*g*); & ayant fait un diſcours, pour leur dire qu'il étoit obligé d'aller à Rome qui l'appelloit à ſon ſecours, il fut tout d'un coup proclamé Auguſte & Empereur. Cette nouvelle s'étant répanduë dans tout l'Orient, toutes les Provinces, les Rois & les Princes de ces pays-là ſe hâterent de lui promettre obéiſſance, & de lui offrir du ſecours.

Ces heureux ſuccès le firent tomber dans la préſomption & la négligence. Il s'amuſa à ſe réjoüir, & à faire des feſtins, au lieu de s'aſſûrer des Provinces de de-çà la mer, & des armées qui étoient en Gaule & en Illyrie, s'ima-

---

(*e*) *Herodian. l. 2. & Dio l. 73. p. 833.*

(*f*) *Herodian. l. 2. Dio l. p. 835. Ælii Spartiani vita Didii Juliani. p. 60.*

(*g*) *Herodian. l. 2. Ælian. Spartian. vita Peſcennii nigri.*

ginant

An de J.C. 193.

ginant qu'elles ſe ſoumettroient toutes d'elles-mêmes ſans difficulté ; mais il fut étrangement ſurpris, quand il apprit que l'armée d'Illyrie avoit déclaré Severe Empereur. Les armées de Gaule, dont Severe avoit gagné les Chefs, lui prêterent d'abord ſerment de fidélité ; les Provinces d'Europe firent la même choſe. Auſſi-tôt Severe, ſans perdre le tems, marcha droit à Rome, pour combattre Julien, & pour vanger la mort de Pertinax. Mais comme il craignoit qu'Albin, qui commandoit une armée en Angleterre, ne lui diſputât l'Empire (*h*), il le mit dans ſes interêts en lui écrivant une Lettre pleine d'amitié, où il lui donnoit le titre de Céſar.

XIX. *Severe Empereur. Albin Céſar. Pertinax eſt tué.*

Albin étoit d'Adrumet en Afrique (*i*). On aſſûre que l'Empereur Commode lui avoit autrefois offert le titre de Céſar, mais il le refuſa. Il l'accepta ſous Severe, diſant qu'il eſperoit que ſous un ſi bon Prince, & un ſi excellent Capitaine, les affaires de l'Empire ne pourroient manquer d'être bien gouvernées. Ayant un jour conſulté l'Oracle d'Apollon de Cumes ſur ſa fortune future (*k*), il lui fut répondu qu'il rétabliroit les affaire de Rome, qu'il abbattroit les Carthaginois, & dompteroit les Gaulois. En effet il ſoumit pluſieurs nations dans les Gaules, & il ſe ſignala auſſi par diverſes victoires contre les Friſons (*l*), & d'autres peuples, durant qu'il commandoit les armées des Gaules ſous l'Empire de Commode. De-là il fut envoyé en Angleterre, où il étoit encore, lorſque Severe lui écrivit, & lui donna le nom de Céſar. Capitolin avance que les armées des Gaules proclamerent Albin Empereur, en même tems que celles d'Illyrie firent cet honneur à Severe, & celles de Syrie à Niger. Mais cela n'eſt pas exact.

Cependant Severe s'avançoit en grande hâte vers Rome (*m*), ſans que Julien ſe mît en devoir de l'arrêter ſur le chemin, ni de lui diſputer l'entrée de l'Italie. Il propoſa au Sénat d'envoyer au devant de lui les Veſtales, avec les Prêtres & les Sénateurs, pour le prier de ſe retirer ; mais Fauſtus Quintillus Augur s'y oppoſa, diſant que celui qui n'étoit pas en état de combattre les ennemis de l'Empire, ne devoit pas prendre la qualité d'Empereur. Il demanda enſuite qu'on fiſt un Décret, pour lui aſſocier Severe à l'Empire ; ce qui fut aiſément accordé : mais Severe, de l'avis de ſes Troupes, refuſa l'aſſociation qu'on lui offroit. Julien ne ſçachant plus quel parti prendre, demanda au Sénat ce qu'il y avoit à faire dans cette extrémité ; mais il n'en put tirer aucune réponſe préciſe. Il offrit enſuite l'Empire à Pompeien, gendre de Marc Aurele ; mais Pompeien s'en excuſa ſur ſon âge. Enfin étant abandonné de tout le monde, & des Prétoriens même, il demeura enfermé dans ſon Palais ; & le Sénat l'ayant condamné à la mort, & ayant declaré Severe Empereur, on envoya du monde pour ôter la vie à Julien. Il fut tué * par un ſimple ſoldat, après ſoixante-ſix jours de regne.

An de J.C. 193.

* Mort de Didius Julianus le 2. Juin de l'an 193.

Severe étoit encore à quelques journées de Rome, lorſqu'il apprit la mort de Julien, & avant que d'arriver à la ville (*n*), il fit exécuter ceux des Prétoriens qui avoient tué Pertinax ; puis il donna ordre aux autres Prétoriens de le venir trouver ſans armes, & avec les habits qu'ils avoient accoutumé de porter en accompagnant les Princes dans les grandes ſolemnités, comme pour l'accompagner par honneur dans ſon entrée. Lorſqu'il ſçut qu'ils approchoient, il leur envoya dire d'attendre, afin qu'il les ſaluât tous en corps. Cependant ſes Troupes avoient le mot pour ſe répandre inſenſiblement autour d'eux, & pour les envelopper. Lors donc qu'il fut monté ſur ſon Tribunal, il leur reprocha leur perfidie, le crime qu'ils avoient commis contre Pertinax, & la honte qu'ils avoient faite à l'Empire, en le vendant au plus offrant. En même tems il leur ordonna de quitter leurs chevaux, & toutes les marques de la milice, & de ſe retirer à cent milles de Rome (*o*), avec défenſe d'en approcher, ſous peine de la vie. Il fit après cela ſon entrée à Rome, accompagné de toutes ſes Troupes en armes, avec les Drapeaux des Prétoriens, mais renverſés.

Après avoir demeuré à Rome environ un mois, il marcha contre Niger (*p*), qui étoit encore à Antioche, ſans ſe défier de rien. Ayant appris la marche de Severe, il vint à Bizance, pour lui diſputer l'entrée de l'Aſie ; mais il perdit deux batailles en Aſie *, & une troiſieme en Cilicie, puis fut tué comme il fuyoit vers l'Euphrate. Son parti ſe ſoutint encore quelque tems ; mais il tomba entiérement, par la priſe de Bizance en 196. Après cela Severe entreprit de ruïner Albin (*q*), qu'il avoit déclaré Céſar trois ans auparavant.

XX. *Severe marche contre Niger, qui avoit été déclaré Auguſte en Orient, & enſuite contre Albin.*

* An de J.C. 194. de Severe 1. 2.

Albin ſe prépara à la guerre, paſſa d'Angleterre dans les Gaules, où il avoit pluſieurs perſonnes illuſtres dans ſes interêts, & où il fut reconnu pour Empereur (*r*). Herodien dit (*s*) qu'Albin ayant paſſé la mer, & étant arrivé en Gaules, ordonna aux Gouverneurs de lui four-

(*h*) *Herodian. l. 2. Ælius. Spart. Vita Severi. Dio l. 73. p. 837.*

(*i*) *Jul. Capitolin. Vita Albini.*

(*k*) *Capitolin. p. 81.*
Hic rem Romanam magno turbante tumultu,
Siſtet eques, ſternet Pœnos, Gallumque rebellem.

(*l*) *Capitolin ibid.* Per Commodum ad Gallias tranſlatus, in qua fuſis Friſiis tranſrhenanis, &c. *Saumaiſe lit* In qua fuſis quibuſdam gentibus tranſrhenanis. *Le nom de* Friſii *n'eſt pas dans les anciens Livres.*

(*m*) *Dio l. 73. p. 837. Herodian. l. 2.*

(*n*) *Herodian. l. 2. Dio l. 74. p. 839. Vita Severi ab Ælio Spartiano.*

(*o*) Les cent mille font environ 40. lieuës de France.

(*p*) *Herodian. l. 2. & l. 3. Spartian. in Severo. Dio l. 74. p. 842.*

(*q*) *Herodian. l. 3. Julii Capitolini Clodius Albinus. Dio l. 75.*

(*r*) *Capitolin. in Albino p. 79.*... Clodius Albinus in Gallia Imperatores appellati ſunt.

(*s*) *Herodian. l. 3.*

An de J.C. 494. nir des vivres & l'argent ; que les uns obéirent, les autres refuſerent. Que les premiers furent les moins ſages, ou du moins les plus malheureux, puiſqu'après la guerre, il n'y eût point de diſgraces qu'ils n'éprouvaſſent de la part de Severe.

Severe avoit déja dans les Gaules quelques Troupes, & il y eût des combats donnés en quelques endroits (*t*), avant qu'il y vînt en perſonne. D'abord ſes Généraux y furent battus, ce qui lui donna de grandes inquiétudes, & le porta à conſulter des Augures de Pannonie, qui lui promirent la victoire. Il envoya des ſoldats pour garder les paſſages des Alpes, de peur qu'Albin ne vînt en Italie, & il s'avança lui-même avec une extrême diligence, malgré la rigueur de l'Hyver, & la difficulté des chemins. Il paroît qu'il y eût un premier combat, (*u*) où Lupus, un des Généraux de Severe fut défait, & perdit beaucoup de ſoldats. Mais la bataille qui décida cette grande & importante quérelle, ſe donna le 19. Février de l'an 197. auprès de Lyon (*x*), dans la plaine qui va de Lyon à Trévoux, entre le Rhône & la Saone. Albin y fut vaincu ; & s'étant ſauvé dans une maiſon ſur le bord du Rhône, il ſe tua lui-même, ſelon Dion. Herodien ſemble dire qu'il ne ſe trouva pas au combat, & qu'il demeura dans Lyon.

Quoiqu'il en ſoit, Severe fit mourir pluſieurs perſonnes qualifiées des Gaules & de l'Eſpagne (*y*), qui avoient été du parti d'Albin, & il fut retenu pendant quelque tems dans ce pays, pour y régler diverſes affaires, & pour reduire les amis d'Albin, qui ſoutinrent encore la guerre après ſa mort (*z*). Ayant enfin pacifié les Gaules, il retourna à Rome, où il fit éclater toute ſa cruauté, & ſon avarice *.

* An de J.C. 197.

Juſqu'alors il avoit paru aſſez favorable aux Chrétiens. Tertullien (*a*), qui vivoit en ce tems-là, dit que Severe connoiſſoit les Chrétiens, ayant été autrefois guéri avec de l'huile, par un Chrétien nommé Proculе Torpacion, & que quand il fut parvenu à l'Empire, il fit chercher ce Chrétien, & le tint tant qu'il vécut, dans ſon Palais.

Toutefois la paix dont jouïſſoit l'Egliſe, fut troublée la deuxième année de ſon regne. Car étant en Paleſtine, il défendit ſous de grandes peines, de ſe faire Juif ni Chrétien. On croit que c'eſt dans cette perſécution, que S. Irenée & un très grand nombre de Martyrs * rendirent témoignage à J. C. dans la ville de Lyon (*b*). Le nombre en fut ſi grand, ſelon S. Gregoire de Tours, que leur ſang couloit comme des ruiſſeaux, dans tous les lieux publics (*c*).

* Perſécution de Severe contre l'Egliſe, an de J.C. 202.

L'Empereur Severe après avoir regné dix-ſept ans, huit mois, trois jours, mourut à Yorch en Angleterre (*d*) l'an de J. C. 211. Il eût pour ſucceſſeur ſes fils Caracalla & Gete. Caracalla étoit né en Gaules à Lyon en 188. pendant que Severe ſon pere étoit Gouverneur de Sicile. Tertullien (*e*) dit que Caracalla fut nourri d'un lait chrétien ; & on remarque (*f*) qu'à l'âge de ſept ans, ayant ſçu qu'on avoit fouëtté un enfant élevé auprès de lui, & avec qui il avoit accoutumé de joüer ; parce qu'il étoit de la Religion des Juifs, que l'on confondoit alors communément avec celle des Chrétiens ; il en témoigna un déplaiſir extraordinaire. On ne vit rien de plus doux, de plus aimable, de plus careſſant que lui, durant ſon enfance (*g*). Mais ces bonnes qualités furent bien-tôt corrompuës. Dion (*h*) remarque que tirant ſon origine de la Gaule, de l'Afrique & de la Syrie, il n'avoit de toutes ces nations, que ce qu'elles ont de mauvais : la témeraire audace & l'inconſtance des Gaulois, l'eſprit rude & aigre des Africains, le génie fourbe & artificieux des Syriens.

XXI. *Mort de Severe. Caracalla & Gete lui ſuccédent.*

Gete ſon frere fut fait Auguſte en l'an 208. ou 209. de J. C. quoiqu'il fût également Empereur comme Caracalla ; cependant celui-ci uſurpa ſeul toute l'autorité, après la mort de Severe ; & ne pouvant autrement ſe défaire de Gete ſon frere, il le fit poignarder entre les bras même de ſa mere (*i*), l'an de J. C. 212. le 27. de Février, la ſeconde année de ſon regne. L'année ſuivante * il vint dans les Gaules (*k*), & dès qu'il y fut, il fit tuer le Proconſul de la Narbonnoiſe, inquiéta tous les autres Gouverneurs, troubla les peuples, viola les droits des villes, & ſe fit haïr de tout le monde. Il paſſa auſſi en Allemagne (*l*), & gagna l'affection des Allemands par ſes manieres populaires, imitant leur maniere de faire, prenant leurs habits, pa-

XXII. *Gete eſt mis à mort par ſon frere Caracalla.*

* Caracalla vient dans les Gaules, l'an de J. C. 213. & le 3. de ſon Empire.

(*t*) *Severi Vita à Spartiano, p. 68. Herodian. l. 3.*
(*u*) *Dio l. 75. p. 851*
(*x*) Herodian. l. 3. *Ultima pugna circa Lugdunum.*
Spartian. Vita Severi, p. 68. *Apud Tinurtium contra Albinum feliciſſimè pugnavit Severus.* Pluſieurs ont crû que *Tinurtium* ſignifioit Tornus. Mais il eſt trop éloigné de Lyon. Il vaut mieux lire *Tivurtium*, ou *Trivurtium*, Trévoux. M. de Tillemont, t. 3. Hiſt. Emp. note 18. ſur Severe.
(*y*) *Spartian. in Severo, p. 68.* Tum Hiſpanorum & Gallorum utroceres multi occiſi ſunt.
(*z*) *Id. p. 68.* Multi ſanè poſt Albinum fidem ei ſervantes, bello à Severo ſuperati ſunt.
(*a*) *Tertull. ad Scapulam c. 4* Ipſe etiam Severus pater Antonini, Chriſtianorum memor fuit : nam & Proculum Chriſtianum.... qui eum per oleum aliquando curaverat, requiſivit, & in Palatio ſuo habuit uſque ad mortem ejus. Quem & Antonius optimè noverat, lacte Chriſtiano educatus ; ſed & clariſſimas fœminas & clariſſimos viros Severus ſciens hujus ſectæ eſſe, non modò non læſit, verùm & teſtimonio exornavit, & populo furenti in os palam reſtitit.
(*b*) *Euſeb. l. 6. Hiſt. Eccl. c. 12. Oroſ. l. 7. c. 12. Sulpit. Sever. l. 2. 45.*
(*c*) *Greg. Turon. l. 1. Hiſt. Franc. art. XXVij. Tanta ibi multitudo Chriſtianorum ingruerat ut per plateas flumina current de ſanguine.*
(*d*) *Dio l. 76. p. 868. Herodian. l. 4. Spartian. in Severo, p. 7.*
(*e*) *Tertull. ad Scapulam, c. 4.*
(*f*) *Spartian. Vita Caracallæ p. 85. Vide not. Caſaubon. in Spartian. p. 130.* Septennis puer, cum colluſorem ſuum puerum ob Judaïcam Religionem graviùs verberatum audiſſet, neque patrem ſuum, neque patrem pueri vel autores verberum diù reſpexit.
(*g*) *Spartian. in Caracalla.*
(*h*) *Dio l. 77. p. 871.*
(*i*) *Herodian. l. 3. Dio l. 77. pp. 871. 872.*
(*k*) *Spartian. in Caracalla, p. 87.*
(*l*) *Herodian. l. 4.* Apparemment l'an de J. C. 214. de Caracalla 4.

Digitized by Google

An de J. C. 215.

roiſſant en public avec un ſayon barré d'argent, & portant une perruque blonde, formée à la mode dont les Allemands portoient leurs cheveux. Il choiſit parmi eux les plus beaux & les plus grands, pour les mettre dans ſes Troupes, & même dans ſes Gardes. Ce fut apparemment dans ce voyage, qu'il fit en Allemagne, vers le Duché de Wirtemberg, la guerre dont parle Dion (*l*). Il défit les Allemands près la riviere du Mein ; mais il trouva mieux ſon compte à acheter d'eux une fauſſe victoire, qu'à continuer la guerre. Il leur donna de l'argent, & ils voulurent bien dire qu'il les avoit vaincus. Après cela il prit le nom de Germanique & d'Allemanique (*m*).

On raconte de lui une choſe qui fait voir ſa folie, & le travers de ſon eſprit (*n*). Lorſque les Allemands, & d'autres peuples Barbares lui envoyoient des Députés, il les entretenoit en ſecret, ſans autres témoins que ceux qui lui ſervoient d'interprêtes, leſquels il faiſoit tuer auſſi-tôt, afin que perſonne ne pût ſçavoir ce qui s'étoit paſſé entr'eux ; mais après ſa mort, les Barbares mêmes avoüoient qu'il leur diſoit, que s'il lui arrivoit quelque choſe, ils n'avoient qu'à faire irruption dans l'Italie, & marcher droit à Rome, n'y ayant rien, diſoit-il, ſi aiſé que de la prendre. On croit que c'eſt lui qui donna le droit de Citoyen Romain à tous les Sujets de l'Empire (*o*). Son prétexte étoit l'honneur du nom Romain ; mais ſa vraye raiſon étoit l'interêt, les Citoyens Romains payant beaucoup de droits, dont les autres étoient exempts, comme le vingtiéme, ou le dixiéme des ſucceſſions.

XXIII. *Commencement de la Religion Chrétienne dans les Egliſes de Tréves, Metz, Toul & Verdun.*

Depuis la mort de Severe, l'Egliſe joüit de la paix pendant environ trente-huit ans, c'eſt-à-dire, depuis l'an 211. juſqu'à la mort de Philippe en 249. Elle ne fut troublée que pendant environ deux ans par Maximin I. dont la perſécution s'étoit preſque bornée à affliger le Clergé de quelques Egliſes. Ce fut, comme nous croyons, dutant cet intervalle, que les Egliſes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun reçurent la lumiere de l'Evangile ; car en remontant depuis les premiers Evêques dont les époques nous ſont bien connuës, juſqu'à ceux dont les commencemens ſont incertains, nous arrivons à peu près au tems où nous ſommes, c'eſt-à-dire, au commencement du troiſiéme ſiécle.

XXIV. *Caracalla en Orient. Il eſt tué par Macrin. Heliogabale Empereur.*

Caracalla, dès l'an 215. paſſa en Orient, où il continua à donner des preuves de ſon extravagance, de ſa cruauté, de ſon libertinage (*p*) & de ſa mauvaiſe foi. Il arrêta par trahiſon les Rois d'Edeſſe & d'Armenie, trompa les Parthes, maſſacra les Alexandrins, s'attira la haine & le mépris des ſiens & des étrangers. Macrin Préfet du Prétoire, que Caracalla avoit ſouvent outragé par ſes menaces & par ſes railleries, & à qui un Devin avoit promis l'Empire (*q*), le fit tuer le 8. Avril de l'an 217. de J. C. comme il alloit d'Edeſſe à Charres. Macrin fut élû Empereur quatre jours après la mort de Caracalla, par l'armée, & reconnu par le Sénat. Il termina comme il put, les guerres que ſon prédéceſſeur avoit allumées en Orient, & travailla à rétablir la diſcipline militaire, extrêmement affoiblie par la licence que Caracalla donnoit aux Troupes (*r*). C'eſt ce qui les irrita contre lui, & les porta enfin à donner l'Empire à Heliogabale, petit-fils de Mæſa ſœur de l'Impératrice Julie. On prétendoit même qu'il étoit fils de Caracalla.

An de J. C. 217. de Caracalla 5.

Heliogabale n'avoit que quatorze ans *, mais il étoit grand, bien fait, agréable, & exerçoit déja le Pontificat d'un Temple célébre, dédié au Soleil, dans la ville d'Emeſe. Macrin étoit alors à Antioche. Il envoya contre Heliogabale Ulpius Julianus, un des Préfets du Prétoire ; mais Ulpius fut tué par ſes propres ſoldats. Macrin s'étant avancé lui-même, n'eut pas le courage d'attaquer Heliogabale. Il revint à Antioche ; & peu de tems après en étant ſorti, il livra la bataille, qu'il perdit par ſa lâcheté. Enſuite il s'enfuit par mer, & fit tant de diligence, qu'il arriva près de Bizance. Un coup de vent le rejetta à Calcédoine, où il fut reconnu. On le mit ſur un chariot, pour le mener à Heliogabale ; mais s'étant jetté à bas, il ſe rompit l'épaule, & peu après on lui ôta la vie à Arquelaïde, ville de Cappadoce, après quatorze mois moins trois jours de regne. Diadumene ſon fils, qu'il avoit déclaré Empereur peu auparavant, fut auſſi mis à mort à l'âge de dix ans, par la main du bourreau.

* An de J. C. 218. de Macrin 1.

XXV. *Elagabal, ou Eleagabal, Dieu adoré à Emeſe, donne le nom à l'Empereur Heliogabale.*

Heliogabale tire ſon nom d'*Elagabal*, ou *Eleagabal*, qui eſt le nom de la Divinité qu'on adoroit à Emeſe, & dont le jeune Empereur Baſſien, ſurnommé Heliogabale, étoit Prêtre. Ce Dieu étoit le Soleil ; & ſa ſtatuë n'étoit autre choſe qu'une groſſe pierre noire, ronde par le bas, & qui ſe terminoit en pointe, comme une cône (*s*). On prétendoit qu'elle étoit tombé du Ciel, & on montroit ſur cette pierre certaines petites éminences remarquables. Enfin on diſoit que c'étoit la vraye figure du Soleil. Heliogabale étant venu à Rome, y apporta cette vaine Divinité, & l'établit ſur toutes les autres qui y étoient adorées. Il vouloit même qu'on ne reconnût point d'autres Dieux dans toute la terre, & ſe flattoit d'y ſoumettre les Religions des Juifs & des Samaritains, & la dévotion des Chrétiens (*t*). Nous ne liſons pourtant pas qu'il les ait perſécutés.

(*l*) *Dio l. 77. p. 876. Et in Excerptis Valeſii, p. 749.*
(*m*) *Spartian. in Caracalla, p. 87. & 89.*
(*n*) *Dio l. 78. p. 891.*
(*o*) *Dio in excerptis Valeſii, p. 745.*
(*p*) *Dio l. 77. p. 878.*
(*q*) *Herodian. l. 4. Dio l. 78. pp. 882. 890. &c.*
(*r*) *Herodian. l. 5. Dio l. 78. Capitolin. vita Macrini.*

(*s*) Herodian. *l. 5.* ἄγαλμα μὲν οὖν ἐστιν περὶ ἣν Ἕλλησι καὶ Ῥωμαίοις, οὐδὲν εἴσεται χειροπόιητον θεοῦ φέρον ἰνδάλμα, λίθος δέ τις ἐστὶ μέγιστος κάτωθεν περιφερὴς λαγόνι εἰς ὀξὺ λῆγων, καυσιδὴς αὐτῷ χρῶμα μέλανι πάντῃ καὶ σχῆμα, δοκεῖν αὐτὸν εἶναι λιθοῦσθαι.

(*t*) *Lamprid. in Heliogabalo, p. 102. B.* Dicebat praterea

An de J.C. 218.

Caracalla avoit mené avec lui en Orient quelques Légions de la Germanie, pour faire la guerre aux Parthes. Heliogabale les renvoya dans leurs quartiers (*u*). Elles firent quelques troubles dans la Bythinie, où elles passerent l'Hyver, & continuerent ensuite leur marche vers les Gaules.

XXVI. *Mort d'Heliogabale. Alexandre Mamée Empereur.*

Le regne d'Heliogabale ne fut qu'un tissu d'actions honteuses, impies & cruelles. On ne peut lire sans honte ses abominations & ses extravagances. Les soldats irrités de tant d'actions indignes, le tuerent dans leur Camp, où il étoit allé avec Alexandre son cousin & son successeur, qu'il avoit fait Césat en 221. Il n'avoit regné que trois ans neuf mois quatre jours, ayant été tué le 11. Mars de l'an 222.

Alexandre qui lui succéda, avoit l'avantage d'être né de Mamée, que l'on croit avoir été Chrétienne (*x*). Eusebe (*y*) assûre qu'elle avoit une très grande piété envers Dieu; & Vincent de Lérins (*z*) dit qu'elle possédoit la sagesse du Ciel, & qu'elle brûloit d'amour pour elle. Elle eût un très grand soin de l'éducation de son fils, lui inspirant un grand éloignement des folies & des cruautés de Caracalla. Il n'avoit pas treize ans & demi accomplis, lorsqu'il fut proclamé Empereur. Mamée sa mere, & Maesa sa grand'mere, choisirent seize personnes les plus considérables du Sénat, pour lui servir de conseil, & il fut si fidèle à ne se gouverner que par leurs avis, qu'il parut toujours digne de l'amour que tout le monde avoit pour lui.

Il étoit très religieux: mais sa religion n'étoit ni pure ni éclairée. Tous les matins (*a*), à moins qu'il n'eût été la nuit avec l'Imperatrice, il alloit dans sa Chapelle domestique pour sacrifier. Dans cette Chapelle étoient les Statuës des meilleurs Empereurs, qui avoient été mis au rang des Dieux, & celles des personnes les plus saintes & les plus pures, comme Apollone de Thiane, Orphée, Abraham, & J. C. même. Il y révéroit aussi les figures d'Alexandre le Grand (*b*), celles de ses ayeux, Isis & Serapis (*c*).

Il voulut faire ériger un Temple à J. C. & le mettre au rang des Dieux (*d*); ce qu'Adrien avoit voulu aussi tenter; mais on l'en dissuada, en disant que les Oracles annonçoient que tout le monde se feroit Chrétien, & qu'on abandonneroit tous les autres Temples, s'il exécutoit ce dessein. Sa Maison étoit composée d'un grand nombre de Chrétiens (*e*); & quand il vouloit nommer des Gouverneurs de Provinces, ou d'autres Officiers, il les proposoit au peuple, afin que chacun pût dire le bien ou le mal qu'il sçavoit deux; disant qu'il étoit honteux de ne pas faire à l'égard des Gouverneurs de Provinces, ce que les Juifs & les Chrétiens faisoient dans l'Ordination de leurs Evêques (*f*). Il ne pouvoit se lasser d'admirer cette maxime, qu'il avoit apprise des Chrétiens (*g*): Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Il n'est pas étrange que la Religion Chrétienne fût florissante, & que l'Eglise fût en paix sous un tel Prince.

An de J.C. 218.

Il fut obligé en 232. d'aller défendre l'Orient contre les Perses, & il en revint triomphant en 234. Bien-tôt après il fut contraint d'aller en Gaule (*h*), pour arrêter les courses que les Germains y faisoient. Ils avoient passé le Rhin, & ravageoient tout le pays avec de grandes armées, attaquant les Troupes qui gardoient les bords du Rhin; & assiegeant les Forts & les Camps où les Romains étoient retranchés. Ils désoloient les villes & les villages, & jettoient l'effroi dans toutes les Gaules. Ces nouvelles donnerent de l'inquiétude à l'Empereur, & l'on étoit indigné de voir que cette nation osât attaquer l'Empire, dans un tems où l'on venoit de triompher des Parthes, elle qui avoit toujours été soumise aux moindres Généraux d'armées, & aux plus foibles Empereurs.

Il s'avança donc à grandes journées, & fut suivi de ses Troupes avec joye. Son armée étoit très nombreuse, & il avoit sur-tout beaucoup de soldats Orientaux, qu'il avoit amenés au retour de la guerre des Perses. On assûre que dans sa route une femme Druïde lui cria en Gaulois (*i*): Allez, mais n'esperez pas de remporter la victoire, & ne vous fiez pas à vos soldats. Alexandre ne s'en mit pas en peine; car il mépriſoit beaucoup la mort. Lampride ajoûte, qu'un fameux Astrologue lui ayant prédit qu'il périroit par la main d'un Barbare, il s'en réjoüit, dans l'espérance de mourir glorieusement dans la guerre, & composa ensuite un discours, pour montrer que tous les grands hommes ont fini leur vie par une mort violente.

Judæorum & Samaritanorum Religiones, & Christianorum de votorum illuc transferendum.

(*u*) *Dio l. 79. p. 908.*

(*x*) *Oros l. 7. c. 18. Cedren. t. 1. p. 258. Syncel. p. 358. Baron. Halloix, Casaub. Tillem. &c.*

(*y*) Euseb. Hist. Eccl. l. 6. c. 21. p. 223. *Mater autem nostra Mammæa fœmina piissima & omnium vitæ religiosa.*

(*z*) *Vincent. Leren. commonit. c. 23.* Originem à matre Alexandri Imperatoris accitum ferunt: Cœlestis utique sapientiæ merito, cujus & ille merito, & amore illa flagrabat.

(*a*) *Lamprid. in Alexandro Severo, p. 123.* Primùm si facultas esset, id est, si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in lavario suo, in quo & divos Principes, sed optimos electos: & animas sanctiores, in queis & Apollonium, & quantùm Scriptor suorum temporum dicit: Christum, Abraham, Orpheum, & hujusmodi Deos habebat, ac majorum effigies, rem divinam faciebat.

(*b*) *Ibidem, p. 124. D.*

(*c*) *Idem, p. 122. D.*

(*d*) *Ibidem, p. 129. C.* Christo Templum facere voluit, eumque inter Deos recipere .... Sed prohibitus est ab eis, qui consulentes Sacra, repererant omnes Christianos futuros, si id optato evenisset, & Templa reliqua deserenda.

(*e*) *Eusib. Hist. Eccl. l. 6. c. 28.*

(*f*) *Lampred. Vita Alexandri Severi, p. 130.* Dicebatque grave esse, cùm id Christiani & Judæi facerent, in prædicandis Sacerdotibus qui ordinandi sint, non fieri in Provinciarum rectoribus, &c.

(*g*) *Ibid. p. 132. B. C.*

(*h*) *Herodian. l. 6. Lampril. in Alexandro, p. 134.* Germanorum vastationibus Gallia diripiebatur, pudoremque augebat, quod victis jam Persis, ea natio imminebat Reip. cervicibus, quæ semper etiam minutulis Imperatoribus subjecta videbatur.

(*i*) *Lampril. in Alexandro, p. 135. c. 136. A.*

Digitized by Google

An de J.C. 218.

On voit par Dion (*k*), qu'en ce temps-là les Romains n'avoient que trois Légions pour garder les frontiéres d'Allemagne, & le paſſage du Rhin; ſçavoir, une Légion dans la haute Germanie, & deux dans la baſſe. Il ne paroit pas qu'ils en ayent eû dans les Gaules, tant ils comptoient ſur la fidélité des Gaulois, & ſur leur amour pour la paix. Ainſi il n'eſt pas étrange que les Germains ayant paſſé le Rhin, couruſſent impunément les Gaules, & inſultaſſent même aux Troupes Romaines.

L'Empereur Alexandre avoit amené une armée très puiſſante, & très capable de les réprimer, & de les repouſſer dans leur pays; & il paroit en effet par Herodien (*l*), qu'ils ſe retirerent à ſon approche, puiſqu'il s'avança juſqu'au Rhin, ſans que perſonne osât s'oppoſer à ſa marche. Alors, comme la ſaiſon étoit avancée, il s'occupa à préparer tout ce qui étoit néceſſaire, pour porter l'année ſuivante la guerre dans le fond de l'Allemagne. Il jetta un pont de bâteaux ſur le Rhin, attendant le Printems pour attaquer l'Ennemi. Il ſe paſſoit cependant de tems en tems quelques legeres eſcarmouches avec un avantage preſqu'egal des deux côtés. Alexandre avoit dans ſon armée un grand nombre d'Oſrhoëmiens, d'Armeniens, de Parthes & de Maures, qui par l'agilité de leur corps, & par leur habileté à tirer de l'arc, étoient très propres à combattre les Allemands moins diſpos, plus grands, & qui combattant de près & tête nuë, ſervoient comme de but à ces Archers, dont la principale étude étoit de combattre de loin, & de caracoler, ſans en venir aux mains.

Pendant que l'Empereur étoit occupé à ces préparatifs, il ne laiſſoit pas de tenter les moyens de faire la paix avec les Barbares (*m*). Il leur envoya des Ambaſſadeurs, leur offrant de leur fournir les choſes dont ils avoient beſoin, & de leur donner autant d'argent qu'ils en pourroient demander; car les Germains en étoient extrêmement avides, & faiſoient de la guerre un trafic honteux & ſordide. Cette conduite d'Alexandre mécontenta les Troupes Romaines, qui auroient voulu qu'on marchât promptement à l'Ennemi, pour venger l'inſulte qu'ils avoient faite à l'Empire, & pour terminer glorieuſement la guerre par les Armes.

Lampride (*n*) donne une autre raiſon du mécontentement des Soldats, qui paroit beaucoup plus plauſible. C'eſt qu'Alexandre étant arrivé dans les Gaules, & ayant trouvé quelques Légions qui avoient fait une ſédition, il commanda qu'on les caſsât, & qu'on les renvoyât. Cet ordre appatemment ne fut pas executé; mais ces Troupes ne purent digérer cet affront, ni ſouffrir la ſévérité avec laquelle il les traitoit, ſur-tout après la licence dont ils avoient joui ſous Heliogabale. D'ailleurs les Soldats Gaulois étant d'un génie plus rude, plus violent, & moins traitable que celui des Syriens, donnoient ſouvent aſſez d'exercice à leurs Capitaines.

An de J.C. 218.

XXVII. *Maximin fait tuer Alexandre Mamée, & eſt déclaré Empereur.*

Il y avoit alors dans l'Armée un Officier Got, nommé Maximin, qui commandoit quelques Troupes de Pannonie. Il crut avoir trouvé, dans le mécontentement des Soldats, une occaſion de parvenir à l'Empire. Il fomenta & augmenta leur chagrin & leur indiſpoſition, en leur diſant qu'Alexandre ſe laiſſoit gouverner par une femme (*o*), & qu'il n'avoit pas aſſez d'ardeur pour la guerre. On diſoit auſſi que Mamée, ſans ſe mettre en peine de la guerre d'Allemagne, vouloit ramener l'Empereur en Orient. Enfin les Soldats accoutumés à recevoir de grandes ſommes à l'avénement d'un nouvel Empereur, ſe flattoient qu'un changement ne pourroit que leur être avantageux.

Alexandre étoit en ce tems-là à Mayence, (*p*) ou plutôt à *Sicila* (*q*) que l'on croit être le Bourg de Siclingen près de Mayence, ou celui d'Oberwezel ſur le Rhin, dans le Pays de Tréves, entre Boppart & Binghen. Il y avoit fort peu de monde avec lui; & quelques Soldats envoyés par Maximin arrivérent au lieu où il étoit, environ une heure après midy, lorſque preſque tout le monde dormoit enſuite du dîner. Ils entrerent juſques dans ſa tente, & le tuerent, avec ſa mere Mamée. Il avoit regné treize ans & neuf jours, ayant été tué le 19. de Mars, âgé ſeulement de vingt-neuf ans trois mois & quelques jours *. On lui dreſſa un Mauſolée dans les Gaules (*r*), & un tombeau magnifique à Rome. Brouverus, & quelques autres croyent que Mamée fut enterrée à Vezel, & qu'une maſſe de pierre qu'on démolit de peur de la guerre, quelque temps avant lui, étoit le monument de Mamée. Ce pouvoit être auſſi le Cénotaphe d'Alexandre, dont parle Lampride.

* L'an de J. C. 235. d'Alexandre 13. 14.

Jule Maximin qui ſuccéda à Alexandre Severe, étoit Got d'origine, & d'une taille ſi avantageuſe, qu'on lui donnoit plus de huit pieds de haut (*s*). Sa force repondoit à ſa grandeur. Sa premiere condition fut d'etre Berger. Sa force

(*k*) *Dio l.* 55. *p.* 564.

(*l*) Herodian. l. 6. *Conſcius autem ſibi ſuum cum magna diligentia inſtitut Rheni littoribus.*

(*m*) *Herodian. l.* 6.

(*n*) *Lamprid. Vita Alexandri, p.* 135. A. B. Cùm ibi (in Gallia) ſeditioſas Legiones comperiſſet, abjici eas præcepit. Verùm Gallicanæ mentes, ut ſe habent duræ ac retorridæ, & ſæpè Imperatoribus graves, ſeveritatem hominis nimiam, & longè majorem poſt Heliogabalum, non tuleront. *Vide & Capitolin. vita Maximini, p.* 140.

(*o*) *Herodian. l.* 6. *Vide & Lamprid. Vit. Alexand. p.* 136. B. C. *Et Vit. Maximi, p.* 140. D.

(*p*) *Ita Euſeb. Chronic. & Chronic. Alex. Et Oroſ. l.* 7. *c.* 18.

(*q*) *Lamprid. vit. Alex. p.* 135. A. In Gallia in vico cui Sicila nomen eſt.

Brouver *l.* 3. *p.* 181. ſoutient qu'il faut lire *Ficella*, au lieu de *Sicila*; que c'eſt *Oberwezel. Ita Buchar. Belg. p.* 201. §. 6.

(*r*) *Lamprid. in Alexand. p.* 136. Cenotaphium in Gallia, Romæ ſepulchrum amplißimum meruit.

(*s*) *Capitolin. in Maximino, pp.* 138. 139. 140. 149. *Herodian. l.* 6.

Digitized by Google

extraordinaire le fit connoître de l'Empereur Severe, qui le fit entrer dans ſes Troupes. Il s'y avança peu à peu, juſqu'à commander une Légion de nouvelle milice. Après la mort d'Alexandre, il ſe fit proclamer Auguſte par l'Armée *, & s'aſſocia auſſi-tôt C. Julius Verus Maxime ſon fils, à qui il donna le nom de Céſar (*t*). Après cela il ſongea à la guerre d'Allemagne, pour laquelle Alexandre avoit fait de ſi grands préparatifs. On dit que comme il ſe diſpoſoit à paſſer le Rhin ſur le pont de bâteaux que Philippe avoit commencé, Magnus un de ſes Généraux gagna beaucoup d'Officiers, & ſur-tout ceux qui avoient la garde du pont, (*u*), afin qu'ils le rompiſſent, dès que Maximin ſeroit paſſé, & qu'il demeurât expoſé à la merci des Barbares, pendant que lui-même ſe feroit déclarer Empereur : mais la conſpiration ayant été découverte, Maximin fit périr Magnus, & plus de quatre mille hommes, ſans les accuſer, ſans les ouïr, & ſans les condamner. On douta même s'il n'avoit pas feint cette conſpiration, pour avoir lieu de ſatisfaire ſa cruauté.

* An de J.C. 235.

XXVIII. *Maximin fait la guerre en Allemagne. Gordien eſt déclaré Empereur par l'armée d'Afrique. Il eſt mis à mort avec ſon fils.*

Quoiqu'il en ſoit, il paſſa le Rhin ; & les Ennemis n'ayant oſé l'attendre en pleine campagne, il pilla & ravagea de grands pays, dont il donna le pillage à ſes Soldats ; fit grand nombre de Priſonniers, enleva les bleds qui étoient en maturité, brûla tous les Villages qu'il trouva dans l'étenduë de trois ou quatre cent mille pas ; & ſi les ennemis ne s'étoient retirés dans leurs bois, & dans leurs marais, il auroit pû aſſujettir toute l'Allemagne. Il donna dans cette guerre diverſes preuves de ſa force & de ſa valeur, expoſant ſa perſonne, même plus qu'il ne convenoit à un Empereur.

Il diſoit dans ſes lettres au Sénat, qu'il avoit couru & ruïné dans l'Allemagne plus de cent cinquante lieuës de pays. Mais il avoit beau faire des conquêtes, la haine de la mort d'Alexandre dont on le ſçavoit auteur, & les cruautés qu'il exerçoit contre toutes ſortes de perſonnes, le rendoient odieux & mépriſable à tout le monde. Tout l'Empire étoit diſpoſé à l'abandonner, & l'on n'étoit retenu que par la crainte. La revolte commença par l'Afrique *. Gordien Proconſul de la Province, âgé de quatre-vingt ans, fut revêtu malgré lui de la Pourpre, & proclamé Auguſte (*x*) : mais il ne jouït de cet honneur que pendant quelques mois. Il périt avec ſon fils, environ deux mois après qu'il en eut pris le titre.

* An de J.C. 237. de Maximin 2. 3.

XXIX. *Pupienus Maximus, Balbinus, & Gordien III. Empereurs.*

Le Sénat choiſit alors pour Empereurs Pupiénus Maximus, & Cælius Balbinus, & le Peuple Romain obligea le Sénat à y joindre, en qualité de Céſar, Gordien III. petit-fils de Gordien I. Cependant Maximin s'avançoit vers l'Italie, pour ſe venger du Sénat & des Romains (*y*). Son armée étoit compoſée des Légions Romaines, des Troupes de Pannonie, de celles d'Eſpagne, de Soldats Maures, & de pluſieurs Orientaux, qui avoient ſuivi Alexandre à ſon retour de la guerre des Parthes. Il vint juſqu'à Aquilée, & y mit le ſiége, ſans que perſonne s'oppoſât à ſa marche.

An de J.C. 237.

D'un autre côté Pupiénus Maximus, que Balbin & le Sénat avoient chargé de la guerre, fit faire des levées dans l'Italie & dans les Provinces. Les Allemands des environs du Rhin, dont Maxime avoit été autrefois Gouverneur, & dont il avoit gagné l'affection par ſa ſageſſe & ſon équité, lui envoyerent des ſecours conſidérables. Il partit de Rome avec toutes ſes forces, & s'avança juſqu'à Ravenne, où il apprit que ſes Soldats avoient tué Maximin & ſon fils devant Aquilée *, & avoient reconnu les nouveaux Empereurs.

* An de J.C. 238. de Maximin 3. 4. ſur la fin de Mars.

XXX. *Perſécution de l'Egliſe par Maximin.*

L'Egliſe avoit joui de la paix juſqu'au commencement de Maximin : mais il ne fut pas plutôt affermi ſur le Trône, qu'il commença à faire éclater ſa haine contre les amis & les Officiers d'Alexandre, dont pluſieurs étoient Chrétiens (*z*). Il y a aſſez d'apparence que l'Hiſtoire dont parle Tertullien dans ſon Livre de la Couronne du Soldat (*a*), arriva dans les Gaules, & ſur le Rhin, où Maximin fut reconnu Empereur. „ On diſtribuoit dans le Camp les libé-
„ ralités de très excellens Empereurs (Maxi-
„ min pere & fils) & les Soldats s'y préſen-
„ terent la tête couronnée de lauriers. Parmi
„ les autres, il y en eût un, qui ſe croyant plu-
„ tôt Soldat de Dieu que du Prince, & ayant
„ plus de cœur que ſes freres (les autres Sol-
„ dats Chrétiens) qui croyoient pouvoir ſervir
„ deux maîtres, parut ſeul la couronne à la
„ main, & non ſur la tête comme les autres,
„ déclarant par là qu'il étoit Chrétien. Cette
„ diſtinction le fit auſſi-tôt remarquer ; chacun
„ le montre au doigt ; ceux qui ſont loin, en
„ font des riſées, ceux qui ſont près en mur-
„ murent, & le bruit en paſſe juſqu'au Tribun.
„ Cependant le Soldat s'étoit déja avancé hors
„ de ſon rang, pour recevoir le préſent. Auſſi-
„ tôt le Tribun l'interroge : Pourquoi n'es-
„ tu pas comme les autres ? Il répond : C'eſt
„ que cela ne m'eſt pas permis. On lui deman-
„ de ce qui l'en empêche : Je ſuis Chrétien, lui
„ dit-il. O Soldat glorieux en Dieu ! Auſſi-tôt
„ on prend les avis, on remet l'affaire, & on
„ renvoye la cauſe devant les Préfets *.
„ Il laiſſe la caſaque rouge, qui lui étoit à
„ charge, & commence à reſpirer. Il quitte
„ les brodequins militaires, qui l'empêchoient
„ de marcher à ſon aiſe, & il commence à mar-
„ cher nuds pieds, comme un Chrétien & un
„ Saint. Il rend l'épée qui n'avoit pû défendre

* Apparemment vers l'an 235. de J. C.

(*t*) *Herodian. l. 7. Jul. Capitolin. Vita Maximini.*
(*u*) *Herodian. l. 7. Jul. Capitolin. Vita Maximini, pp. 141. 142.*
(*x*) *Herodian. l. 7. Capitolin. Vit. Maximini, p. 142. Vit. Gordiani, p. 153.*
(*y*) *Herodian. l. 7. & 8. Capitolin. Vit. Maximini, pp. 146. 147. & 150.*
(*z*) *Euſeb. l. 6. Hiſt. Eccl. c. 28.*
(*a*) *Tertul. de Corona militis, c. 1.*

Digitized by Google

An de J. C. 238

» légitimement J. C. ſa Couronne lui tombe » des mains ; & après cela, ayant au lieu d'habit d'écarlate, l'eſpérance de verſer ſon ſang ; » pour chauſſure, la préparation & le déſir » d'obéir à l'Evangile ; pour épée, la parole de » Dieu, plus tranchante que l'acier ; pour armes, toutes celles dont l'Apôtre nous revêt ; » pour laurier, la Couronne toute blanche & » toute pure du Martyre qu'il eſpere ; il attend » dans la priſon les préſens & la libéralité de » J. C.

" Cette action a fait parler beaucoup de » monde, continuë Tertullien ; je n'oſe dire » que ce ſoit des Chrétiens ; au moins des » Payens n'en parleroient pas autrement. Car » on dit que cet homme eſt un étourdi & un » téméraire, qui ne demande que la mort, & » qui a été commettre & engager toute la Religion pour une choſe de ſi petite conſéquence : comme ſi, diſent-ils, il n'y avoit que lui » de généreux & de véritablement Chrétien, » entre tant d'autres fidéles qui étoient de la » compagnie. " C'eſt ainſi que Tertullien s'explique ſur cette action, qui cauſa ſans doute du trouble parmi les ſoldats Chrétiens de l'armée de Maximin.

XXXI. *Mort des Empereurs Maxime & Balbin. Gordien III. ſeul Empereur.*

Les Empereurs Maxime & Balbin ayant été choiſis par le Sénat, ne pouvoient être du goût des ſoldats Prétoriens, qui depuis quelque tems s'étoient en quelque ſorte, mis en poſſeſſion de donner des Empereurs à la République. (*b*) Les Troupes du Rhin, que Maxime avoit amenées avec lui, donnoient de l'ombrage aux Prétoriens par la confiance que Maxime leur témoignoit. Après avoir pendant quelque tems cherché un prétexte pour ſe défaire de ces deux Empereurs, ils allerent au Palais dans le deſſein de les tuer. Maxime vouloit faire approcher les Troupes du Rhin, qui auroient pû les garantir. Mais Balbin s'y oppoſa. Les Prétoriens forcerent donc les Gardes du Palais, en tirerent les deux Empereurs, leur firent toute ſorte d'indignités & les tuerent ; emmenant avec eux dans le Camp le jeune Gordien, qui étoit troiſiéme Empereur.

Les Troupes du Rhin qui étoient accourues au bruit, voyant que les deux Empereurs étoient morts, ſe retirerent dans leur quartier, ſans vouloir entreprendre une guerre civile pour les vanger. Ils n'avoient regné que trois mois depuis la mort de Maximin, & un an depuis leur élection *. Gordien III. ou le jeune, demeura ſeul Empereur depuis l'an 238. juſqu'en 244. pendant cinq ans huit mois. Miſithée ſon beau-pere eût beaucoup de part au gouvernement, & Gordien ſe trouva très bien de ſes conſeils. Il fut obligé en 242. de marcher contre Sapor Roy de Perſe, & il fut tué durant cette guerre, par Philippe Préfet du Prétoire.

* L'an de J. C. 238. vers la mi-Juillet.

An de J. C. 238.

On attribuë au jeune Gordien une victoire contre les Germains (*c*), qui pourroit bien être celle qu'Aurelien remporta ſur les François, n'étant encore que Tribun d'une Légion à Mayence (*d*).

Ces peuples courroient toutes les Gaules & y faiſoient de grands ravages. Valerien les réprima, en tua ſept cent, & en prit trois cent, qu'il vendit. On fit ſur cela cette chanſon : Nous avons tué en une fois mille François, mille Sarmates, nous cherchons cinq mille Perſes. Ces derniéres paroles inſinuent qu'on étoit alors ſur le point de marcher contre les Perſes ; ce qui revient à l'année 241. de J. C. troiſiéme & quatriéme de Gordien. Comme c'eſt la premiere fois que le nom de Franc ou François ſe rencontre dans l'Hiſtoire, & que ces peuples y feront dans la ſuite une fort grande figure, il eſt bon de les faire connoître en cet endroit.

XXXII. *Mœurs & caracteres des Francs.*

Le nom de Franc ſignifie en Langue Allemande, libre. Selon quelques-uns, il ſignifie fier, hardi, féroce. Ni les anciens Géographes qui ont parlé des peuples d'Allemagne, ni les anciens Hiſtoriens qui ont écrit les guerres des Romains contre ces peuples, n'ont point connu les Francs. Ils étoient anciennement confondus ſous le nom Général de *Germanie* (*e*), que nous traduiſons ordinairement par Allemands, quoique le nom même d'*Allemanni* ne ſe liſe pas dans les monumens qui précédent le troiſiéme ſiécle. La premiere fois que le nom d'Allemand paroît dans l'Hiſtoire, c'eſt en 214. ſous le regne de Caracalla, qui les ayant vaincus, prit le ſurnom d'*Allemanique* (*f*).

Les Francs, ou François, étoient donc Germains ou Allemands d'origine. Il eſt inutile de réfuter la fable, qui les fait deſcendre de Francion fils d'Hector, & petit-fils de Priam Roi de Troye (*g*). Leur premiere demeure étoit ſur le bord & au-delà du Rhin vers Mayence, en s'étendant vers le Nord, & les embouchures de ce fleuve dans l'Océan, dans la Veſtphalie, le pays de Heſſe, & quelques Etats voiſins ; car il eſt impoſſible de fixer préciſément l'étenduë de leur demeure. On doute ſi c'étoit une Nation particuliére, ou un amas de differens peuples réunis & ligués enſemble, pour conſerver leur liberté ; car on confond aſſez ſouvent les François, les Sicambres, les Saliens, les Attuaires, les Bructeres, les Chamaves, les Cheruſques & les Cauques (*h*).

(*b*) *Herodian. l. 8. Jul. Capitolin. Vita Maximi & Balbini pp.* 169. 170.

(*c*) *Capitolin. Vita Gordianorum, p.* 165. Victori Germanorum. ſed non Victori Philipporum.

(*d*) *Flav. Vopiſc. Vita Aureliani, p.* 211. Francos irruentes, cùm agerentur per totam Galliam, edixit..... unde iterum de eo facta eſt cantilena : Mille Francos, mille Sarmatas ſemel occidimus, mille, mille, mille, mille, mille Perſas quærimus.

(*e*) *S. Hieronym. Vita S. Hilarion.* Inter Saxones & Alemannos gens non tàm lata, quàm valida, olim Germania, nunc Francia vocatur.

(*f*) *Dio l.* 77. *p.* 876. *& in excerpt. Valeſ. p.* 749. *Spartian. Vita Caracalla, p.* 89. D.

(*g*) *Vide Joan. Pariſ. de Gallica Regione, apud Duchesne tom.* 1. *Hiſt. Franc. pp.* 129. 130.

(*h*) *Vide Ammian. Hiſt. l.* 17. Petit primum omnium Francos, eos, videlicet, quos conſuetudo *Salios* vocitavit *& Nicol. Vignerii moll. de origine vet Franc. pp.* 166. 167. *apud Duchesne l.* 1.

An de J.C. 238.

Tous ces peuples faiſoient profeſſion particuliére des armes. Faire la guerre étoit leur exercice, leur jeu & leur plaiſir (*i*). Dans les commencemens ils s'adonnoient beaucoup à la navigation, & ils exerçoient proprement le métier de pirates (*k*). Mais depuis Conſtantin, ils furent obligés de quitter la mer & les eaux, & de ſe fixer à la terre, & de ſuivre une maniere de vie plus tranquille & plus humaine. Leur religion, leur Langue, leurs armes, leurs mœurs étoient les mêmes que celles des Allemands, dont nous avons parlé cy-devant. Ils étoient grands & bienfaits, ayant les cheveux blonds, les yeux bleus, le tein blanc. Les Rois & les Seigneurs portoient de grands cheveux (*l*); les autres les portoient plus courts, les rouſſiſſoient exprés, conſervant ſur le haut un bouquet de cheveux, qu'ils lioient en aigrette, & qui retomboit ſur le devant du front. Ils ne gardoient que peu de barbe, qu'ils relevoient en maniere de mouſtache.

Quand ils choiſiſſoient un Roi, ils l'élevoient ſur un bouclier, & le promenoient ainſi par tout le Camp (*m*). Les Rois portoient leurs cheveux en treſſe (*n*), comme nous le voyons dans les anciennes figures qui nous en reſtent; & quand on vouloit exclure un Prince de la Couronne, on lui coupoit les cheveux, & on l'enfermoit dans un Cloître, ou l'on le mettoit dans le Clergé. Leurs habits étoient courts, ſerrés, & juſtes au corps (*o*). Leur épée courte & courbée, étoit ſuſpenduë à un large baudrier, qui les ceignoit par le milieu du corps. Ils ſe ſervoient de la hache d'armes avec beaucoup d'adreſſe (*p*). Ils portoient des javelots ou dards, avec leſquels ils frappoient l'Ennemi, ou qu'ils lançoient contre lui. Ces dards étoient armés vers la pointe de deux fers recourbés, un de chaque côté. Si l'Ennemi paroit le coup, & que le javelot donnât dans le bouclier, il y demeuroit embarraſſé à cauſe de ſes deux crochets, ſans qu'on le pût couper, parce que tout le manche étoit armé de fer juſqu'à la poignée. Alors le François ſautoit avec une viteſſe ſurprenante ſur le bout du javelot qui traînoit à terre, & faiſant pancher le bouclier, frappoit l'ennemi au viſage ou à la gorge, avec la hache ou l'épée qu'il avoit en main. Enfin un ancien Orateur (*q*) dit que ces peuples regardoient la paix & l'inaction comme le plus grand de tous les malheurs, & que chez eux la guerre paſſoit pour le ſouverain bien: que celui qui a perdu un membre à la guerre, combat avec le membre qui lui reſte; & qu'ils ne croyent pas pouvoir manger à leur aiſe s'ils ne ſont armés, ni dormir ſans leur caſque; leurs armes ſont, pour ainſi dire, inſéparables de leur corps. C'eſt les réduire à une grande ſervitude, que de les empêcher de piller & de ravager (*r*).

An de J.C. 238.

On les accuſe d'avoir été ſi accoutumés à violer leur foi, qu'ils s'en faiſoient un jeu & une raillerie (*s*). Procope (*t*) leur fait le même reproche. Il dit que c'eſt la nation la plus infidelle, & la moins attachée à ſa parole & à ſes ſermens, que l'on connoiſſe. Mais Agathias (*u*) qui vivoit peu après Procope, & dans un tems où les François étoient déja Chrétiens, les loüe de vivre entr'eux avec beaucoup d'union, de fidélité & de juſtice. Cet Auteur parlant de leurs armes (*x*), dit qu'ils ſe ſervent beaucoup de haches à deux tranchans, & d'une certaine eſpéce de pique ou de javelot, qui eſt aſſez longue pour s'en ſervir quand on combat de pied ferme, & aſſez courte pour la lancer à l'ennemi, quand on combat de loin. Ils n'uſent ni de cuiraſſes, ni de brodequins. Il y en a peu qui ſe ſervent de caſques. Ils vont nuds depuis le haut juſqu'à la ceinture. Ils ont des eſpéces de culottes de lin ou de cuir, qui leur couvrent les cuiſſes. Les chevaux ſont rares parmi eux, & ils combattent ordinairement à pied. L'épée eſt pendante ſur la cuiſſe, & le bouclier ſur le côté droit. Ils n'uſent ni d'arcs ni de frondes. Ils ſe piquent de bien nager (*y*), de ſauter, de courir avec beaucoup de viteſſe, d'être fort diſpos & fort agiles (*z*). Une de leur plus délicieuſe boiſſon eſt du vin d'abſinte mêlé avec du miel (*a*). Ils ſe nourriſſent de gibier (*b*), & de viandes fort groſſiéres & mal aprêtées.

Leurs funérailles étoient apparemment à peu

Hiſt. Franc. Bucher. l. 8. c. 13. pp. 209. 210. Cluver. diſquiſit. de Francis & Francon.

(*i*) *Nicolas Vignerii tract. de Hacu & orig. veter. Franc. apud Duchesne Tom. 1. p. 135. C. 136. A B. & 137. ABC. 139.*

(*k*) *Sidon. Panegyr. in Avitum Auguſt.*

(*l*) *Claudian. l. 1. in Conſul. Stilicon.*

——Ingentia quondam
Nomina crinigero flaventes vertice Reges.

Idem.

Ante Ducem noſtrum flavam ſpargêre Sicambri
Cæſariem.

(*m*) *Idem.*

Militet ut noſtris detonſa Sicambria ſignis.

Sidon. Apollinar. in Valer. Majoriano.

——Rutili quibus arce cerebri.
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet, cum lumine glauco.
Albet aquoſa acies, ac vultibus undique raſis
Pro barba tenues perarantur pectine criſtæ.

(*n*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 2. c. 40.*

(*o*) *Martial....*

Crinibus in nodum tortis venêre Sicambri

(*p*) *Sidon. Apollin. ad Valer. Majorian.*

Strictiùr aſſutæ veſtes procera coërcent
Membra virûm, patet iis altaro tegmine poples,
Latus & anguſtam ſuſpendit balteus alvum.

(*q*) *Idem.*

Excuſſiſſe citas vaſtum per inane bipennes.
Et plagæ præſciſſe locum, clypeoſque rotare
Ludus, & intortas præcedere ſaltibus haſtas.

(*r*) *Liban. Panegyric. dictus Imperatoribus Conſtantio & Conſtanti.*

(*s*) *Liban. idem. Claudian.*

Illi terribiles quibus otia vendere ſemper
Mos erat, & fœdâ requiem mercede paciſci.

(*t*) *Voſſius. in Procule, p. 247. A. Francis, quibus familiare eſt ridendo fidem frangere.*

(*u*) *Procop. de Bello Gothico. l. 2. c. 25.*

(*x*) *Agathias, Hiſt. Scolaſt. l. 2.*

(*y*) *Idem. l. 2.*

(*z*) *Sidon. Apollinar.*

Curſu Herulus, Chunnus jaculis, Francuſque natatu;
Sauromatæ clypeo, Salius pede, talee Gelonus.

(*a*) *Vide præfat. Leg. Salicarum.* Gens nobilis, audax, velox & aſpera.

(*b*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 31. Hiſt. Franc. p. 404.*

près

An de J.C. 238. près les mêmes que celles des anciens Germains, puiſque l'on a découvert dans le tombeau de Childeric à Tournay, ſon anneau, ſes armes, de l'or, & la tête de ſon cheval (*d*). Les mouches d'or qu'on y a trouvées en aſſez grand nombre, pouvoient être ou de ſimples bijoux, ou des ornemens, ou des figures divines & ſuperſtitieuſes; car les Francs, de même que tous les Germains, étoient ſuperſtitieux, & fort adonnés à la divination, aux augures & à la magie. Ils adoroient Saturne, Jupiter, Mars & Mercure. (*e*). Ils rendoient auſſi leur culte aux arbres, aux oiſeaux, aux animaux, & aux fontaines (*f*). Ils s'aſſembloient tous les ans au mois de Mars (*g*), pour déliberer ſur les affaires communes de la nation. Pour l'ordinaire on ſe trouvoit à l'aſſemblée en armes; on y faiſoit la revûë des Troupes, & l'on y prenoit des réſolutions pour faire la guerre. On appelloit ces aſſemblées, le Champ de Mars; & depuis les ayant transferées au mois de May, on leur donna le nom de Champ de May.

Ils partageoient entr'eux le butin pris ſur l'ennemi; en ſorte que le Roy même n'avoit que la part qui lui étoit échûë par le ſort (*h*). Dans leurs mariages ils obſervoient la coutume des anciens Germains. C'étoit le mari qui apportoit la dot à la femme, & non la femme au mari (*i*). On donnoit quelques piéces d'argent à la femme, par forme de promeſſe ou d'engagement. Les Rois portoient une haſte ou pique, au lieu de ſceptre (*k*) Le Chriſtianiſme changea quelque choſe dans les mœurs de ces peuples; mais pour les coutumes qui ne regardoient pas la Religion, il les conſerverent aſſez long-tems. Reprenons le fil de notre Hiſtoire.

XXXIII. *Mort de Gordien. Philippe Empereur.*

Philippe Préfet du Prétoire, ayant, comme nous l'avons dit, fait tuer le jeune Gordien ſon Maître *, ſe fit déclarer Auguſte par l'Armée, qui étoit alors ſur la frontiere des Perſes, & au delà de l'Euphrate. Il prit pour Collégue ſon fils, & le déclara Céſar, quoi qu'il n'eût encore que ſept ans. Gordien revenoit vainqueur de Sapor Roi de Perſe (*l*), & Philippe ſon ſucceſſeur ayant fait la paix avec Sapor, ramena ſon armée en Syrie. Il étoit déja à Antioche avant la fête de Pâques; & comme il étoit Chrétien, il voulut participer aux prieres qui ſe faiſoient dans l'Egliſe, la nuit qui précede cette grande Fête. Mais S. Babylas Evêque d'Antioche (*m*), alla au devant de lui, l'arrêta, lui portant la main contre l'eſtomach, & lui déclara de la part de Dieu, qu'il étoit indigne de ſe trouver dans l'aſſemblée des Fidéles. L'Empereur ſe ſoumit à la pénitence publique, & ne fut reçû dans l'Egliſe que ſous cette condition.

* An de J. C. 244. vers le 13. ou 14. de Mars.

Son regne ne fut pas tranquille; il y eut divers ſoûlevemens dans l'Allemagne, & dans la Méſie (*n*). Jotapien fut déclaré Empereur dans l'Orient (*o*) Publ. Carvilius Marinus prit auſſi la pourpre dans la Méſie & dans la Pannonie. (*p*) Philippe troublé de ces nouvelles *, pria le Sénat de lui aider à pacifier ces troubles; ou, ſi l'on n'étoit pas ſatisfait de ſa conduite, de le décharger de l'Empire. Tout le monde ſe tût, hors Dece, qui prenant la parole, dit qu'on ne devoit pas beaucoup ſe mettre en peine de Jotapien & de Marin, qui n'étoient pas capables de ſoutenir de telles entrepriſes, & qui ne manqueroient pas de ſe ruïner bien-tôt d'eux-mêmes. La choſe arriva comme il l'avoit prédit, & ces deux uſurpateurs furent aiſément défaits & tués.

* An de J. C. 245.

XXXIV. *Mort de Philippe pere & fils. Dece Empereur.*

Cependant l'Empereur voulant pouvoir à la paix de la Méſie & de la Pannonie, & donner à ces Provinces un homme capable de les gouverner, & de punir les coupables, y envoya Dece lui-même. Dès que les ſoldats le virent, ils réſolurent de l'elever à l'Empire, croyant par là éviter la punition de leur révolte. Dece s'en défendit beaucoup, & on dit même qu'il fallut tirer l'épée pour l'y forcer. Enfin il prit le titre d'Auguſte. Zonare aſſûre qu'il écrivit à Philippe de ne rien craindre, & que dès qu'il ſeroit arrivé à Rome, il quitteroit la pourpre; mais Philippe ne voulut pas s'y fier; il marcha contre lui, lui livra bataille, la perdit, & fut tué à Verone *. Les Prétoriens, qui étoient demeurés à Rome, ayant appris cette nouvelle, tuerent auſſi le fils de Philippe qui étoit reſté avec eux, dans leur Camp. Les Romains les mirent l'un & l'autre, ſelon la coutume, au rang des Dieux, ſans faire attention à la Religion Chrétienne dont ils faiſoient profeſſion (*q*).

* An de J. C. 249. de Philippe. 5. 6.

XXXV. *Jeux pour celebrer la milliéme année de Rome. Miſſions de pluſieurs Evêques dans les Gaules.*

On célébra à Rome, l'an quatriéme & cinquiéme de Philippe, l'année milliéme de la fondation de Rome, commencée le 21 d'Avril, 247. de J. C. & finie le même jour de l'an 248. On y fit des réjoüiſſances extraordinaires. On y repreſenta divers jeux & divers ſpectacles (*r*), & ſur-tout des combats de bêtes ſauvages & étrangeres. Après cette ſolemnité, Philippe fit une Ordonnance, pour défendre dans Rome les impudicités les plus abominables, qui s'y commettoient impunément & publiquement, moyennant un certain tribut qu'on payoit au Prince (*s*). S. Fabien, qui étoit alors Pape, envoya, dit-on (*t*), dans les Gaules, ſept Evê-

(*d*) *Vide Cléſſiat. Anaſtaſim Childerici. Et Tacit. de morib. German.*
(*e*) *Greg. Turon. l. 2. Hiſt. Franc. c. 29. p. 80.*
(*f*) *Idem. Hiſt. Franc. c. 10. p. 83.*
(*g*) *Idem. l. 2. c. 22. p. 80.*
(*h*) *Idem l. 1. Hiſt. Franc. c. 27 p. 29.*
(*i*) *Idem l. 8. Hiſt. Franc. c. 18. p. 293. 294. Et Hiſt. Greg. Turon. epitomata, p. 558.*
(*k*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 33. p. 358.*
(*l*) *Zozim. l. 1. p. 641.*
(*m*) *Euſeb. l. 6. c. 34. Chryſoſt. t. 1. l. ingentes, pp. 656. 657.*
(*n*) *Zozim. l. 1. p. 642. Jornand. rer. Gothic. c. 16.*
(*o*) *Zozim. l. 1. vide not. Caſaubon. in Hiſt. Aug. p. 102.*
(*p*) *Zozim. ibid. Zonar. p. 319.*
(*q*) *Eutrop. in Philippo.*
(*r*) *Eutrop. Aurel. Victor Chronic. Hieronym. Oroſ. l. 7. c. 20.*
(*s*) *Aurel. Victor in Philippo. Lamprid. in Alex. Severo.* Habuit in animo ut exoletos vetaret, quod poſtea Philippus fecit.
(*t*) *Ser. p. 650. 29. Novem. vita S. Saturnini. Greg. Turon.*

ques célébres, qui y fonderent d'illuſtres Egliſes, & y répandirent la Foy de J. C. * Ces Evêques ſont S. Saturnin de Toulouſe, S. Trophime d'Arles, S. Gatien de Tours, S. Denys de Paris, S. Paul de Narbonne, S. Auſtremoine de Clermont, & S. Martial de Limoges. Après les SS. Martyrs de Vienne & de Lyon, & ce que nous ſçavons de S. Pothin & de S. Irenée, nous n'avons rien pour les Gaules de plus ancien que cette Miſſion.

* Vers l'an de J. C. 245.

Nous ne prétendons pas par-là contredire les traditions bien fondées des anciennes Egliſes des Gaules, ni nier que la Foi Chrétienne n'y ait été annoncée de fort bonne heure, puiſque S. Irenée (*t*) dit expreſſément, que de ſon tems, c'eſt-à-dire, au deuxiéme ſiécle, il y avoit des Egliſes Chrétiennes dans la Germanie, & parmi les Celtes; & que Tertullien (*u*), qui vivoit peu après lui, aſſûre que les diverſes nations des Gaules étoient ſujettes à J. C. Nous diſons ſeulement, que l'on n'a aucuns monumens certains, qui nous apprennent le tems de la Miſſion de ces premiers Evêques, & les particularités de leur vie & de leur mort, & que ceux dont nous avons une connoiſſance diſtincte & aſſûrée, n'ont vécu qu'aſſez tard.

XXXVI. *Dece Empereur. Lucius Priſcus & Julius Valens ſe font auſſi déclarer Empereur*

L'Empereur Dece étoit natif de la Pannonie inférieure. Les Hiſtoriens le comparent aux meilleurs Empereurs, par les bonnes qualités de ſon eſprit, & par ſa valeur (*x*). On ſçait peu de particularités de ſon regne. On dit en général, qu'il a été rempli de troubles. Il y eut dans les Gaules quelques Guerres civiles, qu'il appaiſa (*y*). Y alla-t'il en perſonne? c'eſt ce qu'on ignore. Il envoya ſon fils le jeune Dece en Illyrie, pour arrêter les Goths, qui ravageoient les environs de la Thrace; mais il ne put empêcher le débordement de ces barbares; & pour comble de malheur, Lucius Priſcus Gouverneur de Macedoine, ſe fit déclarer Empereur *; ce qui obligea Dece de quitter Rome, & d'aller en perſonne s'oppoſer à ce compétiteur (*z*). Julius Valens profitant de l'abſence de Dece, ſe fit déclarer Empereur à Rome; mais il fut tué peu de tems après; & Dece fit la guerre en Thrace aux Barbares avec beaucoup de ſuccès. Il les repouſſa, les battit ſouvent; & voulant les détruire entiérement, il les força en quelque ſorte malgré eux de combattre; mais il fut tué dans la bataille, lui & ſon fils (*a*). Il mourut l'an 251. de J. C. au commencement de la troiſiéme année de ſon regne. Gallus lui ſuccéda.

Vers l'an 251.

XXXVII. *Mort de Dece. Gallus Empereur.*

L'Empereur Gallus, ſucceſſeur de Dece, fit Céſar ſon fils Voluſien, auſſi-tôt qu'il fut monté ſur le Tróne; & dès l'année ſuivante il le fit déclarer Auguſte. Son regne ne fut ni long ni heureux; & la peſte qui avoit commencé dès l'an 250. ſous Dece, continua ſous Gallus, & duroit encore en 262. Les Goths, & d'autres Barbares, ayant fait irruption dans l'Europe (*b*), Emilien qui commandoit les Troupes de Pannonie, marcha contr'eux avec ſon Armée, les battit, les chaſſa; & ſon armée enflée de ces heureux ſuccès, le déclara Empereur. Gallus ayant appris ſa révolte, envoya Valerien pour amener contre lui les Légions des Gaules & de la Germanie, & ſe prépara à marcher en perſonne contre Emilien; mais celui-cy le prévint, & s'avança juſqu'à Terny dans l'Ombrie, où les ſoldats de Gallus ſe rangerent du côté d'Emilien, & tuerent leur Maître *.

An de J. C. 251. de

* Vers le mois de May de l'an de J. C. 253.

XXXVIII. *Mort de Gallus. Emilien Empereur. Mort d'Emilien. Valerien lui ſuccéde.*

Emilien regna très peu de tems; car les Troupes des Gaules & de Germanie, que Valerien avoit ramaſſées pour venir au ſecours de Gallus, ne voulant pas reconnoître pour Empereur celui qu'elles étoient venuës combattre, déclarerent Valerien Empereur, & les Troupes du parti d'Emilien ſe joignirent aux révoltés. Emilien ne regna que trois mois (*c*), & fut tué à Spolete (*d*). C'eſt ainſi qu'alors * l'Empire & les Empereurs étoient pour ainſi dire, le jouët des ſoldats, qu'ils les établiſſoient, les dépoſoient, & les tuoient impunément.

* L'an de J. C. 253.

Valerien parut digne de l'Empire, tout le tems qu'il fut ſimple particulier; mais auſſitôt qu'il fut Empereur, on s'apperçût que cette éminente dignité étoit au-deſſus de ſa portée (*e*). Dès qu'il eût commencé à gouverner, il ſe vit obligé d'aſſocier Gallien ſon Fils à la puiſſance ſouveraine *, à cauſe du danger où ſe trouvoit l'Empire attaqué de tous côtés par les Barbares (*f*). Il alla en Orient, pour s'oppoſer aux Perſes, & laiſſa à Gallien les Troupes de l'Europe, pour repouſſer les Barbares, qui y faiſoient des irruptions de différens endroits. Les Germains étoient les plus redoutables, par les ravages qu'ils faiſoient dans les Gaules voiſines du Rhin. Il y a aſſez d'apparence que ces Germains n'étoient autres que les Francs, dont nous avons déja parlé; car Zonare dit que Gallien leur fit la guerre. Leur demeure étoit ſur le Rhin, & alors on les confondoit avec les Germains. Gallien fit beaucoup d'actions de valeur dans les Gaules. Il empêcha ſouvent les Germains de paſſer le Rhin; mais ſe ſentant trop foible pour arrêter un ſi grand nombre d'ennemis, il traita avec un des Chefs des Barbares, qui pre-

* An de J. C. 254.

de gloria Conſtſ. l. 1. c. 30. Venant. Fortunat. carm. l. 2. c. 29. Voyez M. de Tillemont, S. Denys de Paris §. 1. 2. 3. t. 4. Hiſt. Eccleſiaſt.

(*t*) *Iren. l. 1. contra hæreſ. c. 3.*

(*u*) *Tertull. contra Judæos, c. 7.*

(*x*) *Zozim. l. 1. Vopiſc. in Aurelio, p. 223. E.* Tametſi Decium excerpere debeam, quorum & vita & mors veteribus comparanda eſt.

(*y*) *Eutrop. in Decio.*

(*z*) *Zozim. l. 1. Aurel. Victor in Dacio.*

(*a*) *Zozim. & Aurel. Victor ibid. Jornand. rer. Goth. c. 18.* Il y a de la difficulté ſur le lieu & les circonſtances de ſa mort. Voyez M. de Tillemont, t. 3. Hiſt. des Empereurs, p. 283.

(*b*) *Zozim. l. 1. Zonar. Aurel. Victor.*

(*c*) *Eutrop. in Æmiliano.*

(*d*) *Epitome Aurelii Victoris.* Il lui donne quatre mois de regne.

(*e*) *Epitom. Vict. Zozim.*

(*f*) *Zozim. l. 1. Aurel. Victor. Eutrop.*

Digitized by Google

nant le parti des Romains, empêcha les autres de faire de ſi fréquentes courſes ſur les terres de l'Empire.

XXXIX. *Poſthume dans les Gaules avec Gallien.*

Le danger où étoient les Gaules, demandoit un homme d'expérience & d'autorité pour les gouverner, & pour s'oppoſer aux entrepriſes des Barbares. Valerien en donna le gouvernement à Poſthume *. En écrivant aux Gaulois, ſur les grandes qualités de ce Gouverneur, il leur dit qu'ils lui ſçauroient gré de le leur avoir donné (*s*), & que s'il ne répondoit pas à l'opinion qu'il avoit de lui, il ne connoiſſoit perſonne au monde qui pût mériter une parfaite approbation. L'Empereur avoit tant de confiance en lui, qu'il lui donna le ſoin de Gallien ſon fils, & le commandement des Troupes, qui étoient au-deçà & au-delà du Rhin.

* Vers l'an 257. de J.C. de Valerien 4. 5.

Cependant Valerien faiſoit la guerre en Orient contre les Perſes. Il s'avança dans la Méſopotamie, où il ſe donna pluſieurs combats. Le dernier fut déciſif, & l'armée Romaine fut fort maltraitée. Valerien eſſaya d'acheter la paix de Sapor par de grandes ſommes d'argent; mais ce Prince n'en devint que plus inſolent & plus intraitable. Il répondit aux envoyés de l'Empereur, que s'il vouloit conférer avec lui, il le vînt trouver en perſonne. Valerien y alla, accompagné de peu de perſonnes. Il fut pris, & emmené priſonnier. On aſsûre que quand Sapor vouloit monter à cheval, ou ſur ſon char (*k*), il faiſoit coucher Valerien par terre ſur le ventre, & lui mettoit le pied ſur le dos ou ſur la la tête, comme ſur un étrier; ajoûtant que c'étoit-là véritablement triompher de ſon ennemi, & non pas de peindre ſur les murailles, comme faiſoient les Romains, des triomphes imaginaires. On ajoûte, que quand Valerien eut fini ſa honteuſe captivité par la mort, le Roi de Perſe le fit écorcher & corroyer ſa peau, qu'on teignit en rouge, & que l'on mit dans un Temple, pour être un monument éternel de la honte des Romains.

XL. *Mort de Valerien. Gallien Empereur. Grand nombre de Tyrans dans l'Empire.*

Que ne peut pas l'ambition dans un cœur poſſedé de l'amour de la domination & de l'indépendance? Gallien fils de Valerien, non ſeulement ne penſa point à vanger ſon pere, il ſe réjouit même de ſa priſe, ſe voyant par-là délivré de l'autorité d'un cenſeur, qui lui paroiſſoit trop grave & trop rigoureux (*l*). Sous ſon regne l'Empire Romain fut en proye aux Barbares, qui en ravagerent toutes les Provinces. On vit un grand nombre de tyrans & d'uſurpateurs, qui prenant le titre d'Auguſtes, excitoient enſuite des guerres d'autant plus funeſtes, qu'elles ſe faiſoient toutes aux dépens du ſang des ſujets de l'Empire. L'Hiſtoire marque nommement juſqu'à dix-huit de ces tyrans; & on en trouvera vingt-neuf (*m*), ſi l'on veut compter ceux qui ont porté le nom d'Auguſte ſous leur pere, avec Odenat & Zenobie ſa femme. L'Empereur Claude, ſucceſſeur de Gallien, parlant d'une maniere exagérée, dit que ſous Gallien, la République a ſouffert mille tyrans (*n*). Et quand on lui venoit annoncer que l'Egypte ou les Gaules étoient perdues, il répondoit ridiculement: Eſt-ce qu'on ne ſçauroit vivre ſans les lins d'Egypte, & ſans les draps d'Arras? ou bien: la République ne ſçauroit-elle ſubſiſter ſans les ſayes d'Arras, c'eſt-à-dire, ſans le ſecours de ceux de cette Province (*o*)?

An de J.C. 257.

Gallien étoit dans les Gaules & ſur le Rhin, occupé à faire la guerre aux Allemands & aux François, lorſque la nouvelle de la priſe de ſon pere Valerien arriva (*p*); & il demeura au même endroit juſqu'à ce qu'il fut obligé de courir au ſecours de l'Italie (*q*), où les Allemands, après avoir ravagé les Gaules, avoient fait irruption, & s'étoient avancés juſqu'à Ravenne *. Zonare dit qu'avec dix mille hommes il défit trois cent mille Allemands près de Milan. Cependant les Généraux ſe revoltoient de tous côtés. Ingenuus dans la Pannonie & Poſthume dans les Gaules, prirent le nom d'Auguſte *. Poſthume étoit fort connu & fort aimé dans les Gaules, ayant long-tems gouverné ce pays. Valerien le lui avoit confié, ainſi que nous l'avons vû.

* An de J.C. 260. de Gallien 7. 8.

* La même année 260. de J.C.

Gallien, en quittant les Gaules, avoit laiſſé à Cologne Salonin ſon fils, qui n'étoit encore qu'un enfant, & lui avoit donné pour Gouverneur Sylvain ou Alban (*r*). Ce choix irrita Poſthume; & quelque tems après, celui-ci ayant défait quelques Barbares qui avoient paſſé le Rhin, & ayant diſtribué à ſes ſoldats le butin qu'il avoit pris ſur eux, Sylvain ordonna à Poſthume d'envoyer ce butin à lui & au jeune Prince Salonin. Poſthume obéït à regret; & pour aigrir l'eſprit de ſes ſoldats, & les diſpoſer à la révolte, il leur redemanda le butin qu'il leur avoit diſtribué. Alors les Troupes mutinées le déclarerent Empereur, & il les mena

(*i*) *Trebell. Pollio xxx. Tyranni, p.* 185. Transrhenani limitis Ducem, & Galliæ Præſidem Poſthumium fecimus, virum dignitſimum ſeveritate Gallorum . . . de quo ſpero quòd mihi gratias ageris. Quòd ſi me fefellerit, opinio quam de illo habeo, ſcianis nuſquam gentium reperiri qui poſſit penitùs approbari.

(*k*) *Lactant. de mortis perſecutorum, c.* 5. *Oroſ. l.* 7 *c.* 22. *Epitome Aurelii Vict. in Valer.*

(*l*) *Trebell. Pollio, vita Galliani, pp.* 157. E. 176. E. 182. C.

(*m*) Trebellius Pollion en compte trente, ſçavoir, 1. Cyriade. 2. Poſthume. 3. Poſthume le jeune. 4. Lollien. 5. Victorin. 6. Victorin le jeune. 7. Marius. 8. Ingenuus. 9. Regillien. 10. Auréole. 11. Macrien. 12. Macrien le jeune. 13. Quietus. 14. Odenat. 15. Herode. 16. Maconius. 17. Baliſte. 18. Valens. 19. Valens Pancien. 20. Piſon. 21. Emilien. 22. Saturnin. 23. Tetricus. 24. Tetricus le jeune. 25. Trebellien. 26. Herennien. 27. Timolaus. 28. Celſus. 29. Zenobie. 30. Victoire mere de Victorin.

M. de Tillemont, note 1. ſur Gallien, pag. 520. ne compte que 18. Tyrans: Macrien, Baliſte & Méone en Orient; Emilien en Egypte, Celſus en Afrique, Trebellien en Iſaurie; Ingenuus, Auréole & Regilien dans l'Illyrie, Piſon dans la Theſſalie, Valens dans l'Achaye, Poſthume, Elien, Lollien, Victorin, Marius & Tetricus dans les Gaules, avec Saturnin, à qui on n'attribuë aucun pays.

(*n*) *Trebell. Pollio vita Claudii, p.* 204. Poſt mille alios, qui contempto Gallieni Principis à Rep. defecerunt.

(*o*) *Trebell. Pollio vita Galliani, p.* 178. Quid? ſine lino Ægyptio eſſe non poſſumus? . . . non ſine Atrebaticis ſagis tuta Reſp. eſt?

(*p*) *Zoſim. l.* 1.

(*q*) *S. Hieronym. in chronico. Oroſ. l.* 7. *c.* 22.

(*r*) *Zonar. p.* 236. *Zoſim. l.* 1. Cependant Trebell. Pollion

An de J.C. 260. auſſi-tôt droit à Cologne, où il mit le ſiége, proteſtant qu'il ne le quitteroit point, qu'on ne lui eût livré Sylvain & Salonin. La Garniſon intimidée les lui remit entre les mains, & il les fit tous deux mourir.

Trebellius Pollion, dans la vie de Poſthume, ne veut pas croire que la choſe ſe ſoit paſſée, comme nous la venons de raconter, en ſuivant Zonare & Zozime, & le bruit commun de ce tems-là. Il rejette toute la révolte ſur les Gaulois, qui haïſſoient Gallien, & qui ne pouvoient ſouffrir de ſe voir commander par un enfant.

XLI. *Poſthume Empereur dans les Gaules.*

Quoiqu'il en ſoit, Poſthume fut reconnu avec joye par toutes les Troupes & par tous les peuples des Gaules. On croit qu'il fit ſa demeure ordinaire à Tréves (*s*); & pendant les ſept ans qu'il regna (*t*) dans ce pays, il le défendit très bien contre les Allemands & les Francs, qu'il repouſſa au de-là du Rhin, & rétablit dans les Gaules la ſûreté publique & la paix; d'où vient que dans les Médailles on lui donne le titre de Reſtaurateur des Gaules & de l'Univers (*u*). Gallien occupé à d'autres guerres, ne put ſi-tôt venir venger la mort de ſon fils Salonin; mais il y envoya Theodote * avec une armée (*x*). L'Hiſtoire ne nous dit pas ce qu'il y fit. Gallien n'y rendit en perſonne que deux ans après *, & il y amena deux fameux Capitaines, Aureole, & Claude qui lui ſuccéda.

*An de J.C. 260.

*An de J.C. 262.

Poſthume, outre les Troupes Romaines, avoit beaucoup de Gaulois & de François, qui fortifioient ſon armée (*y*); & par-deſſus tout, il avoit l'affection des peuples. Il ſe donna divers combats, avec une fortune à peu près égale. Poſthume, après avoir remporté quelque avantage dans un premier combat, fut vaincu & mis en fuite dans un ſecond. Aureole fut envoyé à ſa pourſuite, & on convient qu'il l'auroit pû prendre; mais il ne jugea pas à propos de rendre Gallien trop puiſſant, par la priſe d'un ſi redoutable ennemi (*z*). Gallien quitta les Gaules l'année ſuivante, pour paſſer en Grece, où il prit & ſaccagea Bizance.

*An de J.C. 264.

Il repaſſa à Rome, & de-là en Gaules *, où il continua la guerre contre Poſthume. Celui-ci ne ſe ſentant pas aſſez fort pour lui réſiſter, choiſit pour Collégue Victorin, homme très habile dans la guerre; qui combattit avec lui pendant quelques années contre Gallien, & qui regna même après lui dans les Gaules (*a*). Poſthume s'y maintint pendant ſept ans, par l'amour que les peuples avoient pour lui; mais peu à peu leur ardeur ſe rallentit; ils commencerent à ſe dégoûter de ſa ſévérité; & Elien ayant pris le titre d'Empereur à Mayence, le peuple témoigna beaucoup de zéle pour ſon parti. Poſthume l'attaqua, & le vainquit; mais n'ayant pas voulu donner à ſes ſoldats le pillage de Mayence, ils ſe mutinerent & le tuerent, lui & ſon fils le jeune Poſthume *. Trebellius Pollion dans la vie de Poſthume (*b*), dit que les Gaulois, par un effet de la légéreté qui leur eſt naturelle, ſe laſſerent de Poſthume, & le tuerent à la ſollicitation de Lollien. Il eſt certain que Victorin & Lollien demeurerent maîtres chacun d'une partie des Gaules.

*An de J.C. 267.

XLII. *Poſthume pere & fils ſont tués. Lollien Empereur dans les Gaules.*

Après la mort de Poſthume, les Germains ſortis de leur pays, firent irruption dans les Gaules (*c*), & y ruinerent pluſieurs villes. Mais Lollien les réprima, & rétablit toutes choſes. Il ne régna toutefois que peu de mois. Ses ſoldats fâchés de ce qu'il les faiſoit trop travailler, le tuerent, dit-on, à l'inſtigation de Victorin, qui fut lui-même bien-tôt après * tué à Cologne. Après eux, un nommé Marius, Maréchal de profeſſion, fut Empereur dans les Gaules pendant deux ou trois jours (*d*). Un de ſes ſoldats qui avoit été apprentif dans ſa boutique, ne ſe croyant pas traité de lui avec aſſez d'honneur, le perça de ſon épée, lui diſant: *Elle eſt de votre façon.*

*An de J.C. 267. de Gallien 14. 15.

Victoria mere des Victorins, avoit fait frapper pluſieurs monnoyes à ſon coin dans la ville de Tréves. Elle avoit déja donné quelques Empereurs aux Gaules, & ſe faiſoit appeller la Mere des Camps (*e*). Après la mort de ſes fils, elle exhorta Tetricus à prendre l'Empire. Il gouvernoit alors l'Aquitaine, & ayant été proclamé Empereur en ſon abſence par les ſoldats, il prit la pourpre, & régna juſques ſous Aurelien (*f*) pendant environ ſix ans (*g*).

XLIII. *Mort de Gallien, Claude Empereur. Chrocus fait irruption dans les Gaules.*

Aureole qui juſques-là avoit été ami de Gallien, & Général de ſa Cavalerie, s'étant révolté contre lui, Gallien marcha à ſa rencontre, le battit & le contraignit de ſe renfermer dans Milan. Il l'y aſſiégea, & pendant le ſiége, il fut lui-même tué par des conjurés, qui ne pouvoient plus ſupporter ſa vie infâme. L'armée proclama enſuite Claude pour Empereur. Mais avant de quitter le regne de Gallien, il faut remarquer quelques événemens qui regardent notre ſujet. S. Gregoire de Tours (*h*) met ſous l'Empire de Valerien & de Gallien l'irruption de Chrocus Roi des Allemands, ſuivi de ceux

aſſûre que Gallien avoit confié ſon fils à Poſthume. *Vita Poſthumi, p.* 181. B. C.

(*s*) *Brouwer. annal. Trevirenſ. an. Chriſti* 163. *p.* 186.

(*t*) Depuis l'an de J. C. 250. juſqu'en 267.

(*u*) *Mediobarbi Birage numiſmata, p.* 393. *Trebell. Pollio xxx. Tyranni, c.* 3. *p.* 185. Poſthumius talem ſe præbuit per annos 7. ut Gallias inſtauraverit.

(*x*) *Vide Trebell. Poll. vita Gallieni, p.* 177. B.

(*y*) *Trebell. Pollio vita Gallieni, pp.* 177. 178. *& triginta Tyranni, p.* 185.

(*z*) *Zonar. p.* 136.

(*a*) *Trebell. Pollio vita Gallieni, p.* 178. *& ſeq. & in xxx. Tyranni, pp.* 186. 187.

(*b*) Cùm ſe graviſſimè gereret, more illo quo Galli novarum rerum ſemper ſunt cupidi, Lolliano agente interemptus eſt.

(*c*) *Pollio xxx. Tyranni, c.* 4. *p.* 186. B. C.

(*d*) *Pollio xxx. Tyranni, p.* 187.

(*e*) *Trebell. Pollio xxx. Tyranni, c.* 5. *p.* 186. Cet Auteur remarque que l'on voyoit encore de ſon tems pluſieurs médailles d'or, d'argent & de bronze dans le pays de Tréves, avec l'empreinte de Victoria. *Cuſi ſunt ejus nummi aurei, aurei & argentei, quorum hodièque forma extat apud Treviros.*

(*f*) Depuis le 20. Mars de l'an de J. C. 268. juſques vers l'an 273.

(*g*) *Zozim. l.* 1. *Trebell. Pollio vita Gallieni, p.* 182.

(*h*) *Greg. Turon. Hiſt. Franc. l.* 1. *c.* 30 32. 34.

Digitized by Google

An de J.C. 257.

de ſa nation dans les Gaules. Il paſſa le Rhin à Mayence, dans le deſſein de ravager les Provinces de deçà le Rhin. C'étoit un Prince fier & ſuperbe, qui cherchoit à immortaliſer ſon nom par la ruine des plus beaux & des plus anciens édifices, ſuivant en cela le mauvais conſeil que ſa mere en partant lui avoit donné.

Il ruina d'abord Mayence, puis Metz (*i*), dont les murs étoient tombés la nuit avant ſon arrivée, & dont il fit périr preſque tous les habitans. La ville de Treves échappa à ſa cruauté, ayant été défendue par ſes habitans, qui placerent des Troupes dans l'Arene ou dans le Theatre, ſitué ſur une montagne voiſine de leur ville, & propre à en défendre l'entrée. Il pénetra juſques dans l'Auvergne, où il detruiſit un Temple fameux, nommé *Vaſon* (*k*), dont les murs étoient de trente pieds d'épaiſſeur, ornés en dedans de marbre & de moſaïque; & en dehors, de pierres de taille travaillées. Le pavé étoit de marbre, & & le toît couvert de plomb. Il fit auſſi pluſieurs Martyrs dans ce pays-là, & fut enfin pris par un nommé Marius, & conduit dans la ville d'Arles, où il fut mis à mort au milieu des ſupplices. D'autres mettent cette irruption de Chrocus au commencement du cinquiéme ſiécle, en l'an 406. & je crois que c'eſt ſa véritable époque.

On place ſous le même regne de Gallien les expéditions que les François firent par mer juſques dans l'Eſpagne & dans l'Afrique (*l*), après avoir ravagé les Gaules. Ces courſes & ces irruptions des Barbares dans les Terres de l'Empire, contribuerent beaucoup à l'avancement de la Religion Chrétienne parmi eux (*m*): car comme il ſe trouvoit beaucoup de Prêtres & de Chrétiens parmi les Captifs qu'ils prenoient, les Barbares touchés de leurs vertus & de leurs miracles, crurent ne pouvoir rien faire de mieux que d'imiter de ſi ſaints perſonnages, & d'adorer le Dieu qu'ils adoroient. Ainſi ils ſe firent inſtruire, reçurent le Baptême, & formerent des Egliſes nombreuſes. On marque expreſſément les peuples qui demeuroient du côté du Rhin, & des Gaules juſqu'à l'Océan, parmi ceux qui reçurent alors la Religion Chrétienne. On ne peut douter que le nombre des Chrétiens ne fût déja grand dans les Gaules avant ce tems-là: mais il étoit bien moindre chez les Germains & chez les François. On n'en trouve dans l'Hiſtoire, que peu ou point de veſtiges parmi les François, avant Clovis.

XLIV. *Mort de Claude. Aurelien Empereur.*

L'Empereur Claude, ſucceſſeur de Gallien, eſt compté parmi les meilleurs Princes. On loue ſa juſtice, ſon courage, ſon amour pour la patrie, ſon mépris du faſte & de la vanité; ſon œconomie, ſa capacité dans la conduite de l'Etat. Il monta ſur le trône vers le mois de Mars de l'an 268. dans un tems où Tetricus tenoit encore les Gaules & l'Eſpagne, d'où les Romains tiroient leurs principales forces; & il les tint juſqu'en 273. parce que Claude occupé à d'autres guerres contre les Goths, ne put marcher contre lui, comme il l'auroit ſouhaité. Ceux d'Autun s'étant revoltés contre Tetricus *, furent aſſiegés par les autres Gaulois pendant ſept mois; & après avoir ſouffert tout ce que la famine a de plus cruel, ils furent emportés de force (*n*). Claude mourut peu de tems après *, dans la ville de Sirmich, ou la peſte regnoit alors (*o*). Quintille ſon frere lui ſuccéda en Italie, & ne regna que dix-ſept ou vingt jours. Dans le même tems, l'armée qui étoit à Sirmich, defera l'Empire à Aurelien (*p*), qui regna environ quatre ans neuf mois.

* An de J.C. 269.

* An de J.C. 270.

Les premieres années de ſon regne furent occupées à la guerre qu'il fit aux Allemands, qui s'étoient jettés dans l'Italie, & à celle qu'il fit en Orient à Zenobie & aux Perſes. Après cela il revint en Occident *, & attaqua Tetricus, qui régnoit dans les Gaules depuis environ ſix ans. On aſſûre (*q*) que Tetricus lui-même, las des mutineries & des déſordres de ſes Troupes, avoit invité ſecrétement Aurelien à venir dans les Gaules, avec promeſſe de lui livrer ces vaſtes pays (*r*). Il y eut toutefois une bataille donnée près de Châlons ſur Marne (*s*) dans laquelle Tetricus ayant paſſé pendant le combat du côté d'Aurelien, ſes Troupes ſe trouvant ſans Chef, furent défaites & taillées en piéces. Après cela Aurelien repouſſa les Allemands qui avoient paſſé le Rhin, & ayant pacifié les Gaules, il s'en retourna à Rome, où il fut reçû dans un triomphe magnifique, où l'on vit paroître une infinité de peuples captifs, les mains liées derriere le dos, entr'autres des Gots, des François, des Allemands, des Vandales, des Sarmates, &c.

* An de J.C. 273.

Zenobie Reine des Palmyreniens, y parut auſſi liée avec des chaînes d'or, que d'autres ſup-

(*i*) *Aimoin. vide* Duchesne *Hiſt. Franc. t. 3. pp. 46. 47. vita S. Trudonis, p. 1076. ſæc. 2. Bened.*

(*k*) On croit que ce Temple étoit dédié au Dieu Mars, nommé par les Gaulois *Heſus*, ou *Geſus*, ou *Vaſus*, ou *Vaſe*. D'autres croyent qu'il étoit conſacré à Mercure. Car Pline dit que le Sculpteur Zenodore avoit fait dans la Capitale d'Auvergne la plus grande ſtatuë dont on eût connoiſſance.

Plin. l. 3. c. 7. Verùm omnem amplitudinem ſtatuarum hujus generis vicit ætate noſtrâ Zenodorus, Mercurio facto in civitate Galliæ Arvernis per an. decem. H. S. CCCC. manu, pretio.

Et Paul Diacre, *l. 1. c. 9. de geſtis Langobard.* dit que les Allemands appellent *Wodan* ou *Godan* le Dieu que les Romains appellent Mercure: *Wodan, quem abjectâ litterâ, Godan dixerunt, ipſe eſt qui apud Romanos Mercurius dicitur, & ab universis Germaniæ gentibus ut Deus adoratur.*

(*l*) *Nazar. in panegyrico Conſtantini magni, n. 17. Aurelius Victor in Galliano.* Francorum gentes, direptâ Galliâ, Hiſpaniam poſſiderent, vaſtatâ ac penè direpto Tarraconenſium oppido.

(*m*) *Sozomen. l. 2. c. 6. pp. 450. 451.*

(*n*) *Vide Veterem panegyric. mar. 4. p. 113. & mar. 8. p. 182.*

(*o*) *Zonar. l. 1. Trebell. Pollio vita Claudii, p. 206. Euſeb. chronic.*

(*p*) *Zonar. p. 239. Vopiſc. vita Aureliani.*

(*q*) *Trebell. Pollio de Tetrico ſenior, p. 196. Aurel. Victor. Eutrop.*

(*r*) *Chronic. Hieronym. & Eutrop. Aurel. Victor. Vopiſc. vita Aureliani, p. 220. A.* Ipſo Tetrico exercitum ſuum prodente, quòd ejus ſcelera ferre non poſſet, deditas ſibi Legiones obtinuit.

(*s*) *Vide Vopiſc. in Aureliano, p. 220.* Inter hæc fuit Tetricus chlamide coccineâ Turricâ galbinâ, bracciis Gallicis ornatus. Incedebat etiam Zenobia, ornata gemmis, catenis aureis, quas ali ſuſtinebant.

Digitized by Google

An de J.C. 273.

portoient, & ſi chargée de pierreries, qu'elle étoit ſouvent obligée de s'arrêter pour ſe repoſer. Tetricus & ſon fils y marchoient avec un manteau de pourpre, une tunique de couleur dorée, des culottes ou brayes à la Gauloiſe, qui étoit l'habit qu'il portoit, étant Empereur dans les Gaules. On trouva mauvais à Rome qu'Aurelien eût fait paroître dans ce triomphe une femme, & un Sénateur Romain, comme Tetricus (*s*). Il fit ſon apologie en écrivant au Sénat & au peuple à l'égard de Zenobie, & on a encore ſa lettre (*t*). Au reſte, il traita toujours avec beaucoup d'honneur, & Zenobie, & Tetricus, & fit ce qu'il put pour rendre leur condition non ſeulement ſupportable, mais encore agréable & honorable. L'Arc de triomphe que l'on voit aujourd'hui à Beſançon, eſt, à ce qu'on croit (*u*), une repréſentation du triomphe d'Aurelien.

XLV. *Mort d'Aurelien. Tacite Empereur.* *An de J.C. 275. ſur la fin de Janv.

Ce Prince ne demeura pas long-tems en Italie, il revint bien-tôt dans les Gaules, apparemment pour y appaiſer quelques rébellions (*x*). Il ſe préparoit à faire la guerre aux Perſes, & à perſécuter les Chrétiens *, lorſqu'il fut tué dans la Thrace par les principaux de ſon armée, à qui Mneſthée ſon Sécrétaire, avoit fauſſement fait entendre qu'Aurelien avoit réſolu leur mort. L'armée ne pouvant ſe réſoudre à donner l'Empire à aucun de ces meurtriers, écrivit au Sénat, pour le prier de choiſir un Empereur. Le Sénat renvoya ce choix à l'armée. Les ſoldats le renvoyerent une ſeconde fois au Sénat, & le Sénat aux ſoldats, ce qui ſe fit au moins trois fois; en ſorte que l'Empire vaqua ſept ou huit mois, ſans que pendant tout ce tems, il y eût aucun trouble ni aucune diviſion entre le peuple, le Sénat & l'armée (*y*). Mais les peuples d'Allemagne, que la crainte d'Aurelien avoit retenus, n'eurent pas plutôt appris ſa mort, qu'ils rompirent les barrieres que les Romains leur avoient oppoſées au-delà du Rhin (*z*), & ſe jetterent dans les Gaules, où ils ſe rendirent maîtres de ſoixante ou ſoixante-dix villes des plus riches & des plus conſidérables (*a*), qu'ils conſerverent juſqu'au regne de Probe.

Après toutes les déférences réciproques de l'armée & du Sénat, Tacite fut enfin choiſi Empereur par le Sénat, & agréé par les Troupes (*b*). Il avoit alors ſoixante-quinze ans, & ſa ſageſſe étoit telle, qu'on avoit lieu d'eſperer que ſon regne ſeroit heureux & tranquille. Le Sénat eut tant de joye qu'on lui eût remis le choix d'un Empereur, qu'il en manda la nouvelle de toutes parts, & en particulier aux villes de Carthage, de Tréves, qui paſſoient encore pour villes libres: à Corinthe, à Antioche, à Milan, à Alexandrie, à Aquilée, à Theſſalonique & à Athénes. Voici la lettre que l'on écrivit à la ville de Tréves (*c*): " *Le Sénat Ro-* " *main aux Sénateurs de Tréves.* Comme vous " êtes libres, & que vous l'avez toujours été, " nous croyons que vous prenez part à notre " joye. Le droit de choiſir un Empereur eſt " enfin rendu au Sénat; & en même tems on " a rétabli le nom & l'emploi du Préfet de la " ville, dont l'autorité étoit très grande, & à " qui on appelloit de pluſieurs cauſes jugées " par les autres Magiſtrats.

An de J.C. 275.

XLVI. *Mort de Tacite. Probe Empereur.* *An de J.C. 276 vers le mois de Mars ou d'Avril. *An de J.C. 276. de Probe 1.

Mais la joye du Sénat fut courte. Tacite étant allé en Thrace, pour ſe mettre à la tête de l'armée Romaine, y mourut au bout de ſix mois, ou de 200. jours de regne *. Les Hiſtoriens ne conviennent pas du genre de ſa mort. Les uns (*d*) écrivent qu'il mourut de maladie, & les autres qu'il fut mis à mort par ſes ſoldats.

Probe lui ſuccéda *. Vopiſque (*e*) nous repréſente ce dernier, comme un des meilleurs & des plus grands Princes que Rome ait jamais eû, ſoit pour la paix, ſoit pour la guerre. Dès avant qu'il fût Empereur, il donna de grandes preuves de ſa valeur dans l'Orient, & ſur-tout dans les Gaules (*f*), où il dompta les François dans leurs marais qu'ils croyoient inacceſſibles, & obligea les Allemands & les Germains, à s'éloigner des bords du Rhin.

Lorſqu'il fut Empereur, il ſongea à réparer les maux que la République avoit ſoufferts depuis la mort de Valerien. Et comme les François, les Liges, les Bourguignons & les Vandales s'étoient jettés dans les Gaules, & s'en étoient rendus comme maîtres abſolus, Probe marcha contr'eux * avec une armée très nombreuſe (*g*), les battit en pluſieurs rencontres, leur tua près de quatre cent mille hommes, qui s'étoient emparés des terres des Romains; leur prit ſoixante ou ſoixante-dix villes très riches, dont ils s'étoient rendus maîtres; les rechaſſa au-delà du Necre & de l'Elbe, leur enleva autant de butin qu'ils en avoient pris ſur les Romains, & en prit beaucoup de nouveau; bâtit des villes & des forts ſur leurs terres au-delà du Rhin, obligea neuf de leurs Rois de venir à ſes pieds lui demander la paix; les contrai-

*An de J.C. 277. de Probe 1. 2.

(*s*) *Vopiſc. Aurelii vita* D.
(*t*) *Pollio xxx. Tyrann. c.* 29. *p.* 198. E.
(*u*) *Jo. Jac. Chifflet. Veſontio. l.* 1. *p.* 158.
(*x*) *Vopiſc. Aurel. vit. p.* 222. A. *Zonar. p.* 240.
(*y*) *Vopiſc. Taciti vita pp.* 226. 227.
(*z*) *Vopiſc. vita Taciti, p.* 227. B. Nam limitem trans Rhenum Germani rupiſſe dicuntur, occupaſſe urbes validas, nobiles, divites & potentes.
(*a*) *Vopiſc. in vita Probi, p.* 238. C. D. Barbaris ſexaginta per Gallias nobiliſſima reciperet civitates. *Ibidem, p.* 239. A. Septuaginta urbes nobiliſſimæ captivitate hoſtium vindicatæ.
(*b*) *Vopiſc. vita Taciti.*
(*c*) *Vopiſc. vita Floriani, p.* 232. D. E. Senatus ampliſſimus, curiæ Trevirorum. Ut eſtis liberi, & ſemper fuiſtis, lætari vos credimus. Credendi Principis judicium ad Senatum redit, ſimul etiam Præfecturæ urbanæ appellatio univerſa decreta eſt.
(*d*) *Vopiſc. vita Taciti, p.* 230. D. Interemptus eſt enim inſidiis militaribus, ut alii dicunt, ſexto menſe, ut alii, morbo interiit. *Ita Chronic. Euſeb. Zozim. Syncell. &c.*
(*e*) *Vopiſc. vita Taciti, p.* 236. *Et vita Probi, pp.* 333. 334. 241.
(*f*) *Vopiſc. in Probo, p.* 237. E. Teſtes Franci inviis ſtrati paludibus; teſtes Germani & Allemanni longè à Rheni ſubmoti littoribus.
(*g*) *Vopiſc. in Probo, pp.* 238. 239.

Digitized by Google

An de J. C. 277.

gnit d'abord à lui donner des ôtages, puis du bled, & enfin des vaches & des brebis; de plus on lui apportoit tous les jours pluſieurs têtes des ennemis, qu'il payoit chacune d'une piéce d'or.

Il vouloit les contraindre à mettre bas les armes, & à n'uſer jamais d'épée, diſant que les Romains les défendroient bien, ſi on venoit les attaquer: mais il ſe relâcha ſur cet article, parce qu'il ne crut pas que les Germains puſſent jamais s'y ſoûmettre. Il ſe fit donner outre cela ſeize mille ſoldats de milice, qu'il diſtribua dans les Provinces, & qu'il incorpora dans les vieux corps par cinquante & ſoixante; diſant qu'il ne falloit pas que l'on vît, mais qu'il ſuffiſoit qu'on ſentît que les Romains ſe ſervoient de Barbares dans leurs armées. Il écrivit au Sénat, & lui rendit compte de tout ce qu'il avoit fait dans les Gaules & dans l'Allemagne; & il dit dans ſa lettre, qu'à préſent les Barbares ne ſement, ne moiſſonnent, ne cultivent leurs terres, & ne nourriſſent des beſtiaux que pour les Romains; que la Gaule même eſt pleine de bœufs & de chevaux pris ſur les Allemands: Qu'il avoit eû deſſein de réduire l'Allemagne en Province; mais qu'il avoit crû que la choſe demandoit une plus grande diſcuſſion: Qu'il offroit aux Dieux immortels, par les mains du Sénat, toutes les couronnes d'or qu'il avoit reçûës des villes des Gaules. Tel étoit à peu près le contenu de la lettre de Probe.

Zozime (*h*) racomte qu'il y eut un grand combat entre les Légions & les Liges peuples d'Allemagne, où Probe ſe trouva en perſonne. Ces peuples furent défaits, & leur Roi Semnon, avec le Prince ſon fils, pris priſonniers. Probe les relâcha enſuite, à condition qu'ils demeureroient ſoûmis, & rendroient le butin & les priſonniers qui étoient entre leurs mains. Il défit enſuite les François par ſes Généraux, pendant qu'il faiſoit tête en perſonne aux Bourguignons & aux Vandales ſur les bords du Rhin. Ce fleuve étoit entre les deux armées; & les Romains défiant au combat les Barbares qui étoient au-delà du fleuve, ceux-ci ſe piquerent, & commencerent à paſſer; les Romains, ſans attendre qu'ils fuſſent tous paſſés, les attaquerent & les défirent. Ceux qui étoient demeurés au-delà du Rhin, obtinrent la paix, à condition de rendre tout le butin & les priſonniers: mais n'ayant pas fidélement exécuté leurs promeſſes, Probe les attaqua, & prit Igile leur Prince, & beaucoup d'autres, qu'il envoya en Angleterre pour la peupler. Zozime ajoûte à tout cela, une merveille qu'on ne croira pas aiſément. Il dit que pendant cette guerre, comme l'armée manquoit de vivres, il tomba du bled dans une grande pluye, & en telle quantité, qu'il y en avoit des monceaux en quelques endroits. M. Ducange (*i*) rapporte au tems de Probe, & aux victoires dont nous venons de parler, l'Arc de triomphe que l'on découvrit à Rheims en 1677.

Après avoir pacifié les Gaules, Probe paſſa en Illyrie & en Thrace*, & enſuite en Orient, où il donna des preuves de ſa valeur & de ſon bonheur, ayant heureuſement réduit tous ſes ennemis à demeurer en paix; mais peu de tems après* il fut rappellé en Gaules, par la révolte de Procul & de Bonoſe. Procul étoit, dit-on, François d'origine, & il fut animé à la révolte contre ſon Prince, par ſa femme & par ceux de Lyon (*k*), qui craignoient Probe. Il prit la pourpre à Cologne, & attira à ſon parti la Gaule Narbonnoiſe, l'Angleterre & l'Eſpagne; mais les Allemands de-delà le Rhin lui refuſerent leurs ſecours. Probe le défit, & le contraignit de fuir depuis les Alpes juſqu'aux extrémités des Gaules, où il eſperoit trouver de la protection parmi les François; mais ceux-ci le livrerent à Probe, contre la parole qu'ils lui avoient donnée (*l*). Ainſi il fut vaincu, & mis à mort à Cologne.

XLVII. *Procul & Bonoſe ſe révoltent contre Probe.*

*An de J. C. 278 de Probe 2. 5.

*An de J. C. 280. de Probe 4. 5.

Pour Bonoſe, il étoit originaire d'Angleterre, & Gaulois par ſa mere. Ayant laiſſé brûler aux Germains les vaiſſeaux qui gardoient le Rhin, & dont il étoit chargé, il craignit que Probe ne l'en punît ſévérement. Pour le prévenir, il ſe fit proclamer Empereur par les Troupes qu'il commandoit (*m*). Probe fut obligé de lui faire long-tems la guerre. Il le vainquit enfin, & le contraignit de ſe pendre. Comme Bonoſe bûvoit tant qu'il vouloit, ſans jamais s'enyvrer & ſans s'incommoder, Aurelien l'employoit ſouvent à boire avec les Ambaſſadeurs des Barbares qui venoient vers lui, afin qu'il tirât d'eux leurs ſecrets dans le vin. A ſa mort, on dit, par maniere de raillerie, que c'étoit une bouteille, & non pas un homme, qui s'étoit pendu.

Probe ayant enfin rendu la paix à l'Empire*, occupa ſes Troupes à faire divers ouvrages pour l'utilité publique (*n*), comme des Ponts, des Temples, des Chemins. Il fit deſſécher pluſieurs marais, rétablit pluſieurs villes, fit des canaux pour l'écoulement de pluſieurs Rivieres; enfin il fit planter par ſes ſoldats des vignes ſur les collines des Gaules, de la Pannonie & de la Méſie, & permit aux peuples de ces Provinces d'avoir & de cultiver autant de vignes qu'ils voudroient; car depuis Domitien, tout le monde n'avoit pas cette permiſſion. Il diſoit qu'il imitoit en cela Annibal, qui craignant que ſes ſoldats n'ayant rien à faire, ne ſe portaſſent à la ſédition, les occupoit à divers ouvrages, & avoit par leur moyen peuplé toute l'Afrique d'oliviers. Cependant les ſoldats de Probe ne s'accommodoient pas de cette vie laborieuſe; ils

*An de J. C. 281. de Probe 5. 6.

(*h*) *Zozim. l. 1. p. 664.*
(*i*) *Ducange, diſſert. de inferiori ævi numiſmatib. t. 3. Lexici Latini.*
(*k*) *Vopiſc. vita Procli, p. 246.*
(*l*) *Vopiſc. ibidem, p. 247. Ipſis prodentibus Francis, quibus familiare eſt ridendo fidem frangere, vicit & interemit.*
(*m*) *Vopiſc. Bonoſi vita, p. 247.*
(*n*) *Vopiſc. in Probo, pp. 236. 240. &c.*

Digitized by Google

ne pouvoient ſouffrir la fermeté & la ſévérité de ce Prince : ils réſolurent donc de s'en défaire, dans le tems qu'il étoit à Sirmich ſa patrie, où il les faiſoit travailler à deſſécher des marais ; & quoiqu'il ſe fût ſauvé dans une tour ferrée, & extrêmement haute, d'où il avoit coutume de regarder les ouvrages des ſoldats, il y fut tué, après avoir regné ſix ans & environ quatre mois *.

* Vers le mois d'Août de l'an 282.

XLVIII. *Mort de Probe. Carus Empereur.*

L'Armée de Pannonie élût auſſi-tôt Carus pour Empereur ; ce qui fit croire à pluſieurs (*o*), qu'il avoit eû part à la mort de Probe. Mais Vopiſque l'en juſtifie ; & la ſévérité qu'il exerça envers les meurtriers de ſon prédéceſſeur, fait aſſez ſon apologie. Le Sénat fut très ſenſible à cette mort, & plus encore à l'affront que lui faiſoit l'armée, en le dépoüillant du droit d'élire les Empereurs, où il ſe croyoit rentré au commencement de Probe.

Les Barbares ayant appris cette mort, crurent que l'occaſion étoit favorable de piller, chacun les Provinces de leur voiſinage. Les Gaules étoient les plus expoſées. Carus y envoya Carin ſon fils qui fit quelques exploits vers le Nord, du côté du Rhin (*p*), dont on ne ſçait rien de particulier. Il demeura dans ce pays juſqu'après la mort de Carus & de Numerien ; mais il ne s'y diſtingua que par ſes crimes & par ſes déſordres. Cependant l'Empereur Carus faiſoit avec ſuccès la guerre aux Perſes ; mais il fut tué d'un coup de foudre dans ſa tente (*q*) près de Teſiphon, la deuxiéme année de ſon Empire *. Carin & Numerien ſes deux fils furent reconnus pour Empereurs. Numerien fut mis à mort la même année, par Apet ſon beau-pere, & Diocletien fut reconnu Empereur par l'armée d'Orient *.

* An de J. C. 284. de Carus 2.

* An de J. C. 274. le 17. de Septemb.

LIVRE QUATRIÉME.

CHAP. I. *Etat de l'Empire & de la Religion, ſous l'Empire de Diocletien.*

DEPUIS près d'un ſiécle, l'Hiſtoire Romaine ne nous a offert que des objets funeſtes : des Empereurs tués par leurs propres ſoldats, après un regne très court ; une infinité de guerres & de troubles dans l'Empire, des innondations de Barbares dans les Provinces ; la Religion Chrétienne obſcure, mais aſſez tranquille. A préſent nous allons voir les choſes changer de face. Des Empereurs vaillans, & jouïſſans d'un regne long & heureux ; la Religion Chrétienne d'abord perſécutée ſous Dioclétien & Maximien, puis triomphante, & preſque généralement reconnuë ſous Conſtantin & ſes Succeſſeurs. Le pays dont j'ai entrepris d'écrire l'Hiſtoire, ne m'a juſqu'ici fourni que peu d'événemens bien marqués, qui le concernent en particulier. Nous verrons ci-après les Empereurs y faire leur principale réſidence, & y attirer ce qu'il y auta de plus diſtingué dans l'Empire.

Le Chriſtianiſme auparavant peu connu dans cette partie des Gaules, va dans la ſuite y paroître avec éclat, & produire pluſieurs grands Hommes. C'eſt vers ce tems-ci, c'eſt-à-dire, vers le milieu du troiſiéme ſiécle, que furent établies les Egliſes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun ; car on n'en peut marquer les époques au juſte. Nous en avons parlé plus au long à la tête de cet Ouvrage. Les SS. Euchaire, Valere & Materne fonderent l'Egliſe de Tréves, & la gouvernerent l'un après l'autre. Materne mourut à Cologne, mais ſon corps fut ramené à Tréves ; & ils furent tous trois enterrés dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte, que S. Eucaire avoit bâtie devant la porte de Tréves, que l'on nommoit Moyenne, au lieu où eſt à préſent la fameuſe Abbaye de S. Mathias. Mais on ne convient point du nom ni du tems de leurs Succeſſeurs. Les plus anciens Manuſcrits de Tréves, portent qu'après la mort des SS. Euchaire, Valere & Materne, les Tréviriens abandonnerent le Chriſtianiſme, & retomberent dans l'idolâtrie (*r*). Mais d'autres Manuſcrits portent qu'à S. Materne ſuccéderent Auſpice, Felix, Manſuy, Clement, Moyſe, Martin, Anaſtaſe, André ; Ruſtique, Autor, Fabrice, Fortunat, Caſſien, Marc, Navite (ou Havitius) Marcelle, Metropole, Severin, Florence, Martin, Maximin, Valentin, dont les huit derniers ont auſſi gouverné l'Egliſe de Tongres. On croit qu'ils eurent leur ſépulture à S. Mathias, avec les trois premiers ; mais on ignore le tems & les circonſtances de leur Epiſcopat, à cauſe des perſécutions, qui ont empêché qu'on n'écrivît leurs Actes, ou qu'ils ne ſoient arrivés juſqu'à nous, ſuppoſé qu'ils ayent jamais été écrits. C'eſt ce que dit l'Auteur de *Geſta Trevirorum*, qui eſt un Religieux de S. Mathias, nommé Thierry, qui vivoit dans l'onziéme ſiécle.

Il y a aſſez d'apparence que ce grand nombre d'Evêques que l'on donne pour Succeſſeurs à S. Materne, ont été empruntés des autres Egliſes, pour remplir le grand vuide qui ſe trouvoit entre Materne & Agrece, que nous croyons être le quatriéme Evêque de Tréves en 314. en ſorte qu'en remontant à l'origine de cette Egliſe, on ne peut guéres fixer le commencement de S. Euchaire que vers l'an 250.

(*o*) *Vopiſc. vita Cari*, 249.

(*p*) *Nemeſiani Cynegetic. p. 69. Bachor. Bulg. p. 220. Vopiſc. vita Cari, p. 250. A.*

(*q*) *Vopiſc. vita Cari. Eutrop. Aurel. Victor. & alii.*

(*r*) *Ita Mſ. antiq. & Geſta Trevirorum, c. 27.* Poſtquam inſeparabilis Trinitas Eucharium, Valerium & Maternum vocavit ad ſuperos, Treberi rectæ fidei credulitatem amiſerunt ; & ad priſtinum paganiſmi vomitum ex maxima parte redièrunt.

Nous

An de J.C. 284.

Nous en diſons de même à proportion de S. Clement à Metz, & de S. Manſuy à Toul. Les premiers ſucceſſeurs de S. Clement furent Celeſte, Felix, Patient & Victor, dont on ne ſçait aucune particularité, ſinon qu'ils furent enterrés dans la même grotte que S. Clement, dans l'Egliſe que ce premier Evêque de Metz avoit fait bâtir hors de la ville. Le corps de Celeſte fut donné par l'Evêque Drogon à l'Abbaye de Maut-moutiet en Alſace près de Saverne. On fait ſa Fête au 14. d'Octobre. S. Felix, dont on fait la Fête le 21. de Février, fut levé de terre par l'Evêque Theodoric II. & donné à l'Empereur Henry II. qui en fit préſent à l'Egliſe de Bamberg, qu'il venoit de fonder.

Nous avons une aſſez longue Hiſtoire de ſaint Patient (*s*); mais qui paroit toute apocryphe. Elle dit que S. Patient s'attacha à S. Jean l'Evangéliſte, dans le tems qu'il alla prêcher l'Evangile dans l'Aſie mineure, d'où S. Patient étoit natif, & Grec d'origine. S. Pierre apparut en viſion à S. Jean, & l'exhorta d'envoyer S. Patient, pour prêcher dans la Belgique. Patient partit, après avoir reçû une dent du S. Apôtre ſon Maître, & douze pièces des habits des douze Apôtres. Il dépoſa ces Reliques dans une Egliſe qu'il bâtit au-dehors de Metz, & qui porta le nom de S. Jean l'Evangéliſte, juſqu'à ce que le corps de S. Arnould y fût apporté au ſeptiéme ſiécle. S. Patient fut inhumé dans la même Egliſe, & on y honore encore aujourd'hui ſes Reliques, renfermées dans une riche châſſe d'argent. On croit qu'il mourut le 8. de Janvier.

A S. Manſuy premier Evêque de Toul, dont nous avons examiné la Vie & l'Hiſtoire au commencement de cet Ouvrage, ſuccéderent Amon, Alchas & Celſin, dont on ſçait très peu de choſes. Ils ſont honorés comme Saints, & ils furent enterrés dans la même Egliſe de S. Pierre, où S. Manſuy avoit choiſi ſa ſépulture. On en parlera ci-après.

On croit avec raiſon (*t*) que Poſthume & Tetricus, pour être plus à portée de repouſſer les Allemands, avoient établi à Tréves leur demeure ordinaire. Maximien Hercule, & les Empereurs ſuivans en firent de même. C'étoit auſſi le Siége du Préfet des Gaules, qui avoit alors ſous lui l'Eſpagne & l'Angleterre. De-là vient que les Archevêques de Tréves eurent une ſi grande autorité dans l'Egliſe. Mais les Barbares étant devenus les plus forts, & ayant pluſieurs fois ravagé Tréves, dès le cinquiéme ſiécle les Préfets furent obligés d'aller réſider à Arles.

Dioclétien ayant été élû Empereur à Calcédoine, monta ſur le Tribunal qui lui avoit été préparé; & dans le premier diſcours qu'il fit aux ſoldats, il leur dit, atteſtant le Soleil, & l'épée nuë à la main, qu'il n'avoit eû aucune part à la mort de Numerien (*u*); mais que puiſqu'Aper ſon meurtrier étoit connu, il étoit juſte de commencer par la vanger. En même tems il deſcendit de ſon Trône, & paſſa ſon épée à travers le corps d'Aper, lui diſant avec inſulte, qu'il auroit l'honneur de mourir d'une main illuſtre (*x*); & que pour lui, il avoit enfin tué le ſanglier fatal. *Aper* en latin ſignifie un ſanglier, & une femme Druide, chez qui Dioclétien logeoit au pays de Tongres vers Liége, lui avoit prédit qu'il ſeroit Empereur, quand il auroit tué le ſanglier (*y*). Depuis ce tems il tuoit de ſa main autant de ſangliers qu'ils pouvoit.

An de J.C. 284.

Il monta ſur le Trône le 27. de Septembre 284. de J. C. & cette époque eſt d'autant plus remarquable, que c'eſt le commencement de l'Ere de Dioclétien, autrement des Martyrs, qui a été aſſez long-tems en uſage dans l'Egliſe, pour régler la Fête de Pâques. Les Cophtes, ou Egyptiens; les Abyſſins, ou Ethiopiens, & quelques autres peuples d'Afrique s'en ſervent encore aujourd'hui. La premiere année de cette Ere des Martyrs commença au mois d'Août, comme l'année Egyptienne, & non pas en Janvier, comme l'année Romaine.

L'année ſuivante * Dioclétien marcha contre Carin, frere de Numerien, qui étoit maître de Rome, & de toutes les Provinces d'Occident. Carin s'avança juſques dans l'Illyrie, & le combat ſe donna entre les deux Empereurs ſur le Danube, entre Viminec & le Mont d'or. Carin y remporta la victoire. Mais comme il pourſuivoit les ennemis, il fut tué par ſes ſoldats (*z*). Ainſi Dioclétien demeura maître de tout l'Empire.

II. *Dioclétien ayant tué Aper, défait Carin, & demeure ſeul Empereur. Il aſſocie Maximien Hercule à l'Empire.*

* An de J.C. 285.

Peu de tems après *, étant à Nicomedie, il aſſocia à l'Empire Maximien ſurnommé Hercule, pour le diſtinguer de Maximien Galere, dont nous parlerons cy-après. Ce qui l'obligea à ſe hâter de faire ce choix, fut le beſoin qu'avoient les Gaules d'un prompt ſecours.

* Le premier Avril de l'an de J. C. 286.

Elien & Amand s'étoient mis à la tête des payſans, que l'on nommoit *Bagaudes*, & avoient pris la qualité d'Auguſtes. Ces factieux ravageoient toutes les campagnes, & attaquoient même la plupart des villes (*a*). Maximien Hercule les détruiſit par divers petits combats, & rendit enfin la paix au pays *. Ces Bagaudes ne furent pas tellement réduits par Hercule, qu'il n'en reſtât encore en divers endroits des Gaules, & même de l'Eſpagne, aux ſiécles V. & VII. L'Auteur de la vie de S. Babolin (*b*) dit que le lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Maur des Foſſés près Paris, s'appelloit anciennement le

* An de J.C. 286. de Dioclétien 2. J.

(*s*) *Cartulaire de S. Arnould.*

(*t*) *Bucher. Belg. p. 221. §. 7. Brouwer. annal. Trevir. Noris de Diocletiani nummo, c. 4. &c.*

(*u*) *Vopiſc. in Caro, p. 251. Eutrop. Aurel. Victor.*

(*x*) *Vopiſc. in Caro, p. 252.* Gloriare, Aper; Æneæ magni dextrâ cæſus.

(*y*) *Item in Numeriano.* Avus meus mihi retulit ab ipſo Dioletiano compertum. Cum Diocletianus apud Tungros in Galliâ moraretur.... Druïas dixiſſe fertur: Diocletiane, jocari noli: nam Imperator eris, cùm Aprum occideris.

(*z*) *Eutrop. Aurel. Victor. & Aurelii Victor. Epitome.*

(*a*) *Eutrop. & Aurel. Victor. Oroſ. l. 7. Hieronymi Chronic. &c.*

(*b*) *Apud Duchêne, t. 1. pp. 661. 662.*

An de J. C. 286.

Château des Bagaudes, parce que ces factieux s'y étoient retirés dans un Fort, que l'on disoit avoir été bâti par Jules-Cesar. Maximien Hercule les y assiégea, les prit de force, & rasa le Château.

Salvien (*c*) qui vivoit au cinquiéme siécle, invective fortement contre la dureté des Juges, qui avoit forcé les peuples qui étoient Citoyens Romains, à se soûlever, ne pouvant dans la paix conserver leur liberté. On leur impute, dit-il, leur malheur; mais que ne nous imputons-nous plutôt un mal que nous avons fait? Nous les appellons séditieux & rebelles; eux que nous avons contraints de devenir criminels. C'est aux rapines, aux vexations, aux cruautés des Juges, qu'il faut attribuer leur révolte; c'est à la dureté & à l'injustice de ceux qui imposent & qui levent les tributs. Il continuë sur le même ton; & on voit par Idace (*d*), que ce malheur avoit pénétré jusques dans l'Espagne. La vie de S. Maurice (*e*) insinuë assez clairement que ces Bagaudes étoient Chrétiens; & la vie de S. Babolin (*f*) dit aussi, qu'Amand & Elien professoient le Christianisme, & refusoient de se soumettre à des Princes sacrileges. Il est en effet assez probable que plusieurs de ces Payſans poussés à bout, étoient Chrétiens; mais il est mal-aisé de le croire de tous; & leur révolte même justifieroit qu'ils ne l'étoient point, puisqu'elle est si contraire aux Loix du Christianisme.

III. *Martyre de la Légion Thébéenne.*

Pour revenir à la guerre d'Hercule contre les Bagaudes, on lit dans les Actes de S. Maurice & de ses Compagnons (*g*), que Dioclétien voulant grossir l'armée de Maximien Hercule qu'il envoyoit en Gaule, fit venir d'Orient la Légion Thebéenne, la fit passer par Rome, & lui donna ses ordres pour la Gaule. Cette Légion étoit, selon S. Eucharre, de six mille six cent hommes. Maximien s'arrêta à Octodure, dans le dessein d'y faire des sacrifices prophanes. S. Maurice Chef de la Légion, ne voulant pas participer à son impieté, s'avança jusqu'à Agaune, à huit milles de-là, connuë aujourd'hui tous le nom de S. Maurice en Valais. Maximien irrité du refus qu'ils faisoient de se trouver à son sacrifice, les fit décimer jusqu'à deux fois; & voyant qu'il ne pouvoit vaincre leur résolution, il les fit envelopper & massacrer par son armée. On assûre que S. Ours & S. Victor (*h*) de la même Légion, furent martyrisés dans le même tems à Soleure en Suisse, sur la Riviere d'Oar; & que Maximien outré de colere, envoya Rictius Varus son Préfet du Prétoire, pour faire mourir ceux de la même Légion, qui avoient été envoyés devant

(*c*) *Salvian. l. 5. de gubernat. Dei.* Quibus enim aliis rebus Bacaudæ facti sunt, nisi iniquitatibus noſtris, nisi improbitatibus judicum? nisi eorum proscriptionibus & rapinis?... Ac sic actum est ut latrociniis judicum strangulati homines & necati, meiperem esse quasi barbari, quia non permittebantur esse Romani, &c.

(*d*) *Idacii Chronicon.*

(*e*) *Apud Sur.* 22. *Septembr. p.* 220.

(*f*) *Apud Duchesne, t. 1. p.* 262. A. B.

(*g*) *Apud Surium, die* 22. *Septembris. Eucher. Lugdun. in Passione illustrata a Chiffl. t. 1. p.* 87.

en divers endroits des Gaules; il en fit mourir * un grand nombre à Tréves (*i*); entr'autres S. Thyrſe, S. Second, & S. Boniface, qui les commandoient. S. Thyrſe & ſes Compagnons furent dans la ſuite tranſportés dans l'Egliſe de S. Paulin, aujourd'hui dans le Fauxbourg de Tréves; & S. Boniface dans l'Abbaye de S. Maximin, puis dans celle de Moyenmoutier, en 959. où il eſt honoré encore aujourd'hui (*k*). *Le 4. Oct. 286.

Le lendemain * de cette cruelle exécution, Rictius Varus fit venir Palmace Conſul de la ville de Tréves, avec les autres Sénateurs; & ayant appris par leur confeſſion, qu'ils étoient Chrétiens, il les fit tous mourir. Il y en eût quatre, ſçavoir Hormiſde, Papyre, Conſtant & Jovien, qui ayant parlé d'une maniere plus libre & plus hardie que ne le ſouhaitoit le Préfet, furent auſſi plus tourmentés que les autres. Enfin ayant appris que le nombre des Chrétiens étoit très grand dans la ville, il réſolut de les faire tous périr en un jour *. Il aſſembla donc tout le peuple au Champ de Mars, & voulut les forcer à ſacrifier; mais comme il vit qu'ils le refuſoient conſtamment, il les fit tous envelopper & maſſacrer, ſans aucune diſtinction d'âge, de ſexe & de condition. On aſſûre que l'on jetta les corps des Martyrs dans la Moſelle, & que ſes eaux furent teintes de leur ſang, à la longueur de dix mille pas. Quelques-uns ajoûtent, qu'on emplit un puits de ces Corps ſaints, en l'endroit où l'on a bâti depuis l'Abbaye de S. Maximin. * Le 5. Oct. 286. * Le 6. Oct. ſuivant.

On met ſous la même perſécution le Martyre de S. Caſſius, de S. Florent, & de ſept autres, qui furent martyriſés à Bonn (*l*) près Cologne, où l'on garde encore à préſent leurs Reliques. Les Martyrologes (*m*) parlent auſſi de S. Victor, de S. Mallore, & de quelques-autres, qui ont ſouffert dans le territoire de Cologne, & qu'on croit être de la Légion Thebéenne. Enfin on prétend (*n*) que S. Gereon & ſes Compagnons, au nombre de trois cens dix-huit (*o*), ont été martyriſés à Cologne, où l'on voit une fort belle Egliſe, & une Collegiale fameuſe ſous leurs noms. On fait leur Fête le 10. d'Octobre, & il en eſt fait mention dans les Martyrologes, dans S. Gregoire de Tours, & dans Helinand Religieux de l'Abbaye de Froimond Ordre de Cîteaux, qui vivoit au treiziéme ſiécle, & qui a compoſé une Chronique qui contient les évenemens, depuis le commencement du monde juſqu'en 1204. Il a auſſi écrit l'Hiſtoire du Martyre de S. Gereon & de ſes Compagnons, imprimée dans Surius au 10. d'Octobre. Helinand ne paſſe pas pour Ecrivain exact & judicieux.

(*h*) *Eucher. ibidem.*

(*i*) *Brouwer. annal. Trevirorum, t. 1. p.* 193.

(*k*) *Joan. de Bayon, c.* 58.

(*l*) *Surius* 10. *Octobr. Molan. Baron. eodem die. Brouwer. annal. Trev. p.* 195.

(*m*) *Martyrol. Rom.* 10. *Oct. Florentinius ibid. Greg. Turon. de gloria Martyr. c.* 63. *Brouwer. annal. Trev. p.* 195.

(*n*) *Gregor. Turon. de gloria Martyr. c.* 62. *Surius* 10. *Octobr. Ex Helinando. Brouwer. annal. Trevir. p.* 195.

(*o*) S. Gregoire de Tours, *de gloria Martyr. c.* 62. n'en marque que cinquante.

Digitized by Google

An de J. C. 286.

Il eſt important de faire connoître le tems de cet Auteur, parce que c'eſt le principal Ecrivain qui nous ait appris les particularités que l'on ſçait du Martyre de S. Palmace, & des autres Martyrs de Tréves, couronnés ſous Maximien, par les ordres de Rictius Varus, environ dix-huit ans avant la grande perſécution de Dioclétien, dont l'Edit ne fut publié qu'en 303. au lieu que tout ceci arriva en 286. avant la défaite des Bagaudes, dont nous avons parlé. Comme on forme d'aſſez grandes difficultés ſur les circonſtances de ces Hiſtoires (*p*), il eſt bon d'avertir que les Auteurs de qui nous les tenons, ne ſont pas anciens. Ce qui eſt bien certain, c'eſt que du tems de S. Gregoire de Tours, on croyoit que cinquante ſoldats de la Légion Thebéenne, dont il ne dit pas les noms, avoient conſommé leur Martyre à Cologne; qu'on avoit jetté leurs corps dans un puits, & qu'on avoit bâti en cet endroit une fort belle Egliſe.

Helinand (*q*) ajoûte, que Maximien ayant fait venir dans les Gaules pluſieurs Troupes, levées dans la Mauritanie, trois cent cinquante ſoldats de ces Troupes furent tués pour la Foi, & enterrés avec S. Gereon & ſes Compagnons. Uſuard en met trois cent ſoixante; Adon & Notker n'en comptent que cinquante, & les font ſoldats de la Légion Thebéenne. Mais il vaut mieux les diſtinguer. Les cinquante Compagnons de S. Gereon étoient Thebéens, & de la haute Egypte, au lieu que les autres étoient Maures. Nous ne parlons pas des autres Martyrs de la Légion Thebéenne, qu'on prétend avoir ſouffert dans le Piémont, en Italie, & ailleurs; ils ne regardent pas notre ſujet.

IV. *Guerres de Dioclétien contre pluſieurs peuples d'Allemagne.*

*An de J. C. 287. de Dioclétien 3. 4.

Maximien Hercule ne jouït pas long-tems du repos qu'il s'étoit promis dans les Gaules; car après la défaite des Bagaudes, il ſe vit attaqué* par d'autres ennemis de delà le Rhin; ſçavoir, les Allemands, les Bourguignons, les Herules, & les Chaibons, qui ſembloient avoir conſpiré la ruine des Gaules, ou du moins d'en chaſſer les Romains, & de s'en rendre maîtres. (*r*) Les Bourguignons & les Allemands avoient des armées prodigieuſes, mais leur grand nombre ne ſervit qu'à leur perte; car manquant de proviſions, la famine ſe mit parmi eux, & enſuite la peſte; de maniere que Maximien n'eut pas de peine à les ruïner. Mais il combattit en perſonne contre les Herules & les Chaibons, qui furent tellement défaits, qu'il n'en reſta pas même, pour porter la nouvelle de leur défaite (*s*).

Les François & les Saxons couroient en même tems les mers & les côtes de la Gaule. Maximien leur oppoſa Carauſe, homme fort expérimenté dans la marine. Il remporta quelque avantage ſur les Barbares; mais il donna lieu par ſa conduite, de croire qu'il y avoit quelque intelligence entr'eux. C'eſt pourquoi Maximien donna ordre qu'on le fît mourir. Carauſe en étant averti, ſe retira en Angleterre, avec la Flotte qu'il commandoit, & y prit le titre d'Auguſte (*t*).

An de J. C. 287.

L'hyver même ne fut pas exempt d'allarmes. Maximien étant à Tréves, & ayant commencé ſon ſecond Conſulat le premier jour de Janvier *, tout d'un coup on lui vint dire que les ennemis avoient fait irruption dans le pays (*u*), & qu'ils s'étoient avancés aſſez près de la ville. Incontinent il quitta la Robbe & les Ornemens Conſulaires, dont il venoit de ſe revêtir; prit ſes armes, monta à cheval, courut aux ennemis, les mit en fuite, les défit, & rentra triomphant le même jour dans la ville.

*An de J. C. 288.

La même année il paſſa le Rhin, entra dans l'Allemagne, la ravagea, prit beaucoup de captifs, & ſoumit à l'Empire une grande partie de ce pays. Le bruit de ſes grands exploits obligea Atu Roi des François, qui avoient couru la côte des Gaules, de venir avec ſes gens lui demander la paix, & la confirmation de ſa Royauté.

V. *Dioclétien ſe prépare à la guerre contre Carauſe. Panégyrique de Mamertin.*

Pendant que Maximien étoit occupé aux préparatifs de la guerre contre Carauſe, & qu'il faiſoit conduire par les rivieres dans la mer, les vaiſſeaux qu'il avoit fait faire à ce deſſein, Claude Mamertin, fameux Orateur de ce tems-là, (*x*) prononça devant lui à Tréves un Panégyrique, où il releve ſes belles actions, & nous apprend pluſieurs particularités importantes de ſon Hiſtoire. Au reſte, les efforts continuels que faiſoient les Barbares pour paſſer le Rhin, & pour pénétrer dans les Gaules, bien loin de porter préjudice à la ville de Tréves, & à celle de Metz, qui n'en eſt pas éloignée, contribuerent au contraire beaucoup à leur aggrandiſſement & à leur ſplendeur, par le ſéjour que les Empereurs & les Préfets des Gaules firent à Tréves, & par le grand nombre des Troupes & de perſonnes de condition qui s'y établirent, qui y firent fleurir les Arts & le commerce, & qui y amenerent des richeſſes immenſes; en ſorte que Tréves fut regardée comme la premiere ville des Gaules, & qu'Auſone (*y*) n'a pas fait difficulté de dire qu'elle nourriſſoit, armoit & habilloit toutes les forces de l'Empire, & que le commerce y amenoit les richeſſes de toute la

(*p*) Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 4. p. 42. & ſuiv. & Note 1. ſur S. Maurice, & t. 4. Hiſt. des Empereurs, Note 6. ſur Dioclétien.

(*q*) *Apud Surium x. Octob. Vide & Florentinium, p. 919. Uſuard. Vindabbrt.*

(*r*) *Mamertin. panegyr. Maximiani.* Cùm omnes Barbaræ Nationes exitium univerſæ Galliæ minarentur.

(*s*) *Mamertin. panegyr. Maximiani inter panegyr. veteres x.* Cunctis intrà interneciones cæſi interfectique ſunt, ut extinctos eos, relictis domi conjugibus ac matribus, non profugus aliquis è prælio ſed victoriæ tuæ gloria nuntiaret.

(*t*) *Eutrop. Aurel. Victor panegyr. viij.*

(*u*) *Mamertin. panegyr. Maximiani. Vide Noris de nummis Dioclet. c. 4. Buchet. Belg. p. 221.* Tillem. Hiſt. des Empereurs, t. 4. p. 18. & Note 6. ſur Dioclétien.

(*x*) *Mamertin. panegyr. Maximiani. Vide Noris de nummis Dioclet. c. 4.*

(*y*) *Auſonius de claris urbibus.*
Trevericæque urbis ſolium, quæ proxima Rheno,
Pacis & in medio gremio ſecura quieſcit.
Imperii vires quod alit, quod veſtit, & armat...
Largus tranquillo prælabitur amne Moſella,
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.

terre. Les villes voiſines avoient part à ces avantages, à proportion de leur proximité, & des ſecours qu'elles tiroient de leur ſituation.

Les grands préparatifs que Maximien avoit faits contre Carauſe, ne lui ſervirent pas beaucoup; puiſqu'après un combat naval, où tout l'avantage demeura du côté de Carauſe (z), il fut obligé de lui abandonner l'Angleterre, afin qu'il la défendît contre les Barbares. Pendant l'hyver, Diocletien & Maximien ſe rendirent à Milan *, où ils eurent enſemble diverſes conférences, dont l'Hiſtoire n'a pas ſçu le ſujet, ni le réſultat, du moins elle ne nous l'a pas conſervé. De-là ils retournerent, Diocletien en Orient, & Maximien en Gaule, où le même Mamertin dont nous avons déja parlé, prononça en ſa préſence un ſecond panégyrique *, le jour de la naiſſance de ce Prince (a), qui devoit être le 21. de Juillet. On lit dans un autre panégyrique prononcé par Eumene devant le Gouverneur de la Gaule Celtique (b), que Maximien avoit peuplé quelques endroits incultes du Cambreſis, & du pays de Tréves, en y mettant des François, qui s'étoient ſoumis aux Romains, & des Letes, qui étoient, dit-on (c), une nation Gauloiſe d'origine, mais qui ayant depuis été tranſportée en Allemagne, paſſoit quelquefois pour Barbare. On conſerve des veſtiges de leur nom dans la riviere de Lis, & dans l'Abbaye de Lieſſy en Hainaut. Il demeura encore des Letes au-delà du Rhin, depuis Maximien, puiſque ſous l'Empereur Conſtance en 356. ils vinrent aſſiéger Lyon (d).

*An de J.C. 290 de Diocletien 6. 7.

*An de J.C. 291.

VI. *Diocletien donne la qualité de Céſar à Conſtance Chlore, & à Maximien Galere.*

Comme la grande étenduë de l'Empire Romain, & les troubles continuels auſquels il étoit expoſé, demandoient pluſieurs Généraux, & pluſieurs armées, & qu'il étoit difficile que deux Empereurs puſſent ſuffire à tant de choſes, Diocletien ſe détermina en 292. à donner la qualité de Céſar à Conſtance Chlore, & à Maximien Galere (e). Pour éviter l'équivoque, déſormais nous appellerons le premier des Maximiens ſimplement Hercule; & le ſecond, Galere. Enſuite Diocletien partagea le Gouvernement de l'Empire entre les quatre Princes que nous venons de nommer. Il retint pour lui l'Orient, ou ce qui eſt au-delà de la mer Egée. Il donna à Galere la Thrace & l'Illyrie, à Hercule l'Italie & l'Afrique, avec les Iſles qui ſont entre deux; à Conſtance, les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre, avec la Mauritanie Tingitane, qui étoit une dépendance de l'Eſpagne. Cela n'empêchoit pas que ces Princes n'allaſſent quelquefois dans les Provinces l'un de l'autre; mais cela ſe faiſoit ſans bleſſer l'union & la bonne intelligence qui étoient entr'eux, & qui durerent juſqu'à la fin, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'abdication de l'Empire faite par Diocletien en 305.

An de J.C. 291.

VII. *Qualités de Conſtance Chlore, & de Ste. Helene ſon épouſe.*

Conſtance Chlore, dont nous aurons dans la ſuite à parler beaucoup plus que des trois autres Princes qui gouvernoient alors l'Empire; parce qu'il avoit les Gaules dans ſon département, & qu'il faiſoit ſa réſidence ordinaire à Tréves, Conſtance, dis-je, ſurnommé Chlore, apparemment à cauſe de ſa pâleur; car Chlore en grec ſignifie pâle, eſt nommé dans les inſcriptions Flavius Valerius Conſtantius. Il étoit petit neveu de l'Empereur Claude II. Claudia ſa mere étant fille de Criſpe frere de Claude. Son pere s'appelloit Eutrope, d'une famille des plus conſidérables de l'Illyrie. Conſtance épouſa Helene, dont il eût Conſtantin vers l'an 274. Quelques Auteurs (f) ont avancé qu'Helene n'étoit pas femme légitime de Conſtance; mais on a de bonnes raiſons de croire le contraire, (g) quoiqu'on reconnoiſſe qu'Helene n'étoit pas apparemment d'une naiſſance fort relevée. Conſtance fut obligé de la répudier, pour épouſer Theodora fille de la femme de Maximien Hercule, lorſqu'il fut créé Céſar par Diocletien en 292. & dans ce tems-là même Diocletien propoſa pour Céſar, Conſtantin, au lieu de Conſtance (h); mais Galere s'y oppoſa, & fit nommer Conſtance.

L'un & l'autre étoient très dignes du choix de Diocletien, & tous les Hiſtoriens loüent beaucoup les excellentes qualités de Chlore (i). Euſebe en rapporte un trait bien remarquable. (k) Comme tout le monde parloit de ſa douceur & de ſa modération, & qu'on diſoit que pour ne pas fouler les peuples dont il avoit le gouvernement, il s'appauvriſſoit lui-même, & n'avoit point d'argent en réſerve; Diocletien envoya lui faire des reproches du peu de ſoin qu'il avoit de ſes interêts, & de ceux de l'Etat. Conſtance retint auprès de lui pendant quelque tems les Députés de Diocletien, & pria ſous-main les plus riches des Provinces de lui apporter quelque argent, parce qu'il en avoit beſoin. Ils lui apporterent avec joye tout ce qu'ils avoient de plus précieux, qu'il fit mettre au tréſor Impérial. Après cela il pria les Envoyés de l'Empereur de venir voir ſes richeſſes. Ils y vinrent, & virent avec étonnement une immenſe quantité d'argent. Cet argent étoit à moi il y a longtems, ajoûta-t'il; mais je l'ai laiſſé juſqu'ici en dépôt entre les mains de mes Sujets. Les Députés étant partis, il fit venir ceux qui l'avoient aſſiſté en cette occaſion, loüa leur générosité, & leur rendit ce qu'ils avoient mis au tréſor.

(z) *Aurel. Victor Eutrop. panegyr. viij.*

(a) *Mamertin. panegyr. xj. inter panegyricos veteres.*

(b) *Eumen. panegyr. inter veteres panegyricos ix.*

(c) *Vide Hadrian. Valeſ. notit. Galliarum, pp. 259. 260. & rerum Gallic. l. 14. p. 32.*

(d) *Ammian. Marcellin. l. 16.*

(e) *Eutrop. Aurel. Victor & alii.*

(f) *Zozim. l. 2. p. 672. Chronic. Alex. p. 650. Nicephor. l. 7. c. 8. Chronic. Euſeb. Græc. & S. Hieronymi Latinum. Beda Hiſt. Angl. l. 1. c. 8. Proſper Chron. alii.*

(g) Voyez M. de Tillemont, t. 4. des Empereurs, Note 1. ſur Conſtantin, p. 613.

(h) *Lactant. de morte perſecut. c. 18. 19. Eumen. panegyr. ix. inter veteres panegyr.*

(i) *Eutrop. p. 587. Lactant. de morte perſecut. c. 18. 20. Euſeb. vita Conſtantini, l. 1. c. 13. 14. & Hiſt. Eccl. l. 8. c. 13. 17.*

(k) *Euſeb. vita Conſtantini, l. 1. c. 14.*

VIII. *Conſtance Chlore dans les Gaules. Il défait Carauſe & Allecte.*

Dès qu'il eût été nommé Céſar, il vint en diligence de Nicomédie, où s'étoit paſſé cette cérémonie dans les Gaules, où il arriva avant qu'on ſçût qu'il venoit, ni même qu'il fût Céſar *. Il ſurprit à Boulogne en Picardie les Troupes de Carauſe, qui y étoient : fit fermer le Port par une digue, afin qu'ils ne puſſent regagner l'Angleterre, les obligea de ſe rendre, & les reçût dans ſon armée (*l*).

* An de J. C. 292.

Cependant Allecte avoit tué Carauſe, & régnoit en ſa place en Angleterre *, & Conſtance ſe préparoit à lui faire la guerre. Dans l'intervalle, il aſſujetti quelques nations Françoiſes, qui demeuroient ſur l'Eſcaut (*m*), & les obligea de s'établir dans d'autres pays déſerts, pour y cultiver la terre, payer les tributs, & fournir des milices quand on leur en demanderoit : hors cela il leur interdit l'uſage des armes. Enſuite il s'appliqua à rétablir la ville d'Autun (*n*), qui avoit été ruinée ſous le regne de Claude II. ſon grand oncle, & au rétabliſſement de laquelle il étoit d'autant plus intereſſé que ce malheur étoit arrivé à cette ville pour avoir invité ce Prince au recouvrement des Gaules. Enfin en 296. il paſſa en Angleterre (*o*), battit Allecte, & conquit ce pays ; rendit la mer entiérement libre, & aſſûra le repos des Gaules.

* An de J. C. 293.

Pendant que Conſtance étoit ainſi occupé en Angleterre, Hercule craignant que les peuples de de-là le Rhin ne fiſſent quelque irruption dans les Gaules, y vint en diligence ; & ſe tenant en deçà du Rhin, empêcha, par la ſeule terreur de ſon nom (car preſque toutes les Troupes étoient en Angleterre) qu'ils oſaſſent rien entreprendre. Les Empereurs employerent les années de paix qui ſuivirent, à réparer pluſieurs villes en France, & dans d'autres endroits de l'Empire, & à fortifier les frontiéres, par des villes & des Châteaux qu'ils y bâtirent, & où ils mirent de bonnes Garniſons.

Il faut toutefois avoüer que les Allemands n'étoient pas tellement reſſerrés au-delà du Rhin, qu'ils ne fiſſent des courſes dans les Gaules. Un jour * ils attaquerent Conſtance inopinément ; & comme il n'avoit que peu de monde (*p*), il fut obligé de ſe retirer avec précipitation vers Langres, dont il n'étoit pas éloigné. Il marchoit à la queuë de ſes Troupes, pour les raſſûrer contre les ennemis qui les pourſuivoient. Etant arrivé aux portes de la ville, il trouva qu'on les avoit déja fermées, de peur que les ennemis n'y entraſſent ; en ſorte qu'il ſe fit lever avec des cordes ſur les murs. Le jour même, environ cinq heures après, ſes Troupes arriverent. Il ſortit de la ville, ſe mit à leur tête, battit les ennemis, & en tua ſoixante mille.

* An de J. C. 300. de Dioclétien 17. 18.

Quelque tems après (*q*), une armée très nombreuſe de Troupes Allemandes s'étant jettée à la faveur de la glace, dans une Iſle du Rhin, tout d'un coup la glace s'étant fenduë, les Barbares s'y trouverent enfermés, & les bâteaux que les Romains entretenoient ſur ce fleuve, les y ayant aſſiégés, ils furent obligés de ſe rendre faute de vivres.

IX. *Perſécution de Dioclétien.*

L'an 303. de J. C. eſt célébre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, par la perſécution que Dioclétien y excita contre la Religion Chrétienne. On la commença à la ſollicitation de Galere, le 23. de Fevrier. Conſtance, qui aimoit les Chrétiens, quoiqu'il ne profeſſât pas cette Religion, ne s'oppoſa pas aux Edits, ni à leur exécution. Il laiſſa abbattre quelques Egliſes dans ſes Etats, mais il n'en fit abbattre aucune (*r*) ; il n'inquiéta perſonne ſur le fait de la Religion, & laiſſa une entiere liberté aux Chrétiens des Gaules (*s*). On aſſûre même, qu'il déclara à tous ceux de ſa Maiſon, & aux Gouverneurs des Provinces qui étoient Chrétiens (*t*), qu'il leur laiſſoit le choix, ou de conſerver leurs charges en ſacrifiant, ou de perdre leur charges s'ils refuſoient de ſacrifier. Après que chacun eût pris ſon parti, il déclara ſon véritable ſentiment, blâma la lâcheté de ceux qui avoient ſacrifié leur Religion à leurs intérêts, loüa la généroſité des autres ; chaſſa de ſon Palais, & caſſa de leurs emplois les premiers, comme gens incapables de garder la fidélité aux hommes, puiſqu'ils l'avoient violée envers Dieu ; retint les autres à ſon ſervice, & les conſerva dans leurs charges, comme gens d'une généroſité & d'une fidélité à l'épreuve.

An de J. C. 303.

X. *Dioclétien & Maximien quittent l'Empire. Galere & Conſtance Chlore Empereurs.*

Deux ans après le commencement de la perſécution *, Dioclétien, & Maximien Hercule quittent l'Empire le premier de May, Dioclétien à Nicomédie, & Hercule à Milan ; & le même jour Galere & Conſtance Chlore furent ſalués Auguſtes, & Severe & Maximin furent élevés à la dignité de Céſar. Tout le monde s'attendoit que Conſtantin, fils de Conſtance, ſeroit du nombre des Céſars ; mais il n'étoit pas du goût de Galere, qui étoit le ſeul Auteur de tous ces changemens. Il retenoit auprès de lui ce jeune Prince en Orient, ſous prétexte d'amitié, pendant que Conſtance Chlore ſon Pere étoit en Occident, avec une ſanté fort chancelante. Conſtantin ne fut pas inſenſible à l'injuſtice que lui faiſoit Galere, il la diſſimula toutefois ; mais enfin il demanda avec tant d'inſtance d'aller voir ſon Pere, que Galere ne put le lui refuſer *. Il lui donna un ſoir le brevet pour prendre les chariots de poſte, & lui dit que le lendemain au matin, il lui donneroit ſes ordres pour partir (*u*) ; mais il partit dès le ſoir, & fit toute la diligence imaginable, tuant même, ou eſtro-

* An de J. C. 305.

* An de J. C. 306.

(*l*) *Panegyr. 7. 8. Valeſ. rerum Franc. l. 1. p. 14.*
(*m*) *Panegyr. 1. 3. 7. 8.*
(*n*) *Panegyr. 6. 8. 9.*
(*o*) *Eutrop. & panegyr. 8.*
(*p*) *Eutrop. p. 586. Zonar. Theophan. Chron. Euſeb. & Hieron.*
(*q*) *Eumen. panegyr. 7.*
(*r*) *Euſeb. l. 8. c. 13. & 18. Optat. l. 1.*
(*s*) *Lactant. de mortib. perſecutorum, c. 15. 16. Euſeb. l. 8. c. 13. Hiſt. Eccl. & de vita Conſtantini, l. 1. c. 13.*
(*t*) *Euſeb. vita Conſtantini, l. 1. c. 15.*
(*u*) *Lactant. de mortib. perſecut. c. 22. Euſeb. vita Conſtantini, l. 1. c. 20. p. 418. Zoſim. l. 2. Aurel. Victor. Epitome.*

Digitized by Google

An de J.C. 306. piant les chevaux qu'il ne prenoit pas dans les poſtes où il paſſoit, afin que ceux qu'il prévoyoit bien qu'on envoyeroit après lui, ne le puſſent atteindre.

En effet Galere au déſeſpoir de ſe voir ainſi fruſtré de ſes eſperances, (car on croit qu'il vouloit le faire retenir ſur le chemin par Severe, ou l'arrêter encore à Nicomédie ſous divers prétextes) fit courir après lui, mais inutilement. Il arriva à York en Angleterre aſſez-tôt pour voir encore ſon pere qui ſe mouroit. C'eſt ainſi que le racontent Lactance & Euſebe, & divers autres Hiſtoriens; mais l'Orateur Eumene, dans le Panégyrique qu'il prononça devant Conſtantin, avant la guerre de Maxence (*x*), & l'Anonyme donné par M. de Valois à la ſuite d'Ammien Marcellin, diſent que Conſtantin arriva lorſque Conſtance ſon pere levoit l'ancre pour paſſer de Boulogne en Angleterre.

XI. *Conſtantin arrive en Angleterre, & eſt fait Empereur après la mort de Conſtance Chlore ſon pere.*

Conſtance alloit faire la guerre aux Pictes, qui habitoient l'Ecoſſe. Après les avoir vaincus, il mourut de maladie à York en Angleterre, le 25. Juillet de l'an 306. Conſtantin ſon fils lui rendit tous les honneurs accoutumés, & il fut mis au rang des Dieux, ainſi que la plûpart des autres Empereurs. Dès qu'il eût rendu l'eſprit, toutes les Troupes déclarerent Conſtantin Empereur, ſuivant l'intention de ſon Pere, qui l'avoit recommandé aux ſoldats avant ſa mort. (*y*) Galere ne voulut pas lui accorder la qualité d'Auguſte; mais il lui donna celle de Céſar, dont Conſtantin voulut bien ſe contenter. Il demeura en Gaule avec la même autorité qu'avoit eûë ſon pere, & s'y fit bien-tôt aimer & eſtimer, par la douceur de ſon gouvernement, par ſa valeur, & par ſes autres excellentes qualités. On aſſûre qu'il donna à Helene ſa mere, le titre d'Auguſte (*z*), & qu'il fit un Edit en faveur de la Religion Chrétienne (*a*), qu'il eſtimoit à l'exemple de ſon Pere; mais qu'il ne profeſſoit point encore, n'ayant été converti qu'en 311. après que la Croix lui eût apparu, dans la guerre contre Maxence, ainſi que nous le dirons bien-tôt.

Les François profitant du tems que Conſtance Chlore étoit abſent des Gaules, avoient violé les Traités (*b*). Conſtantin les reprima, les vainquit dans les Gaules, leur prit deux de leurs Rois, Aſcaric & Regaize, qu'il fit mourir au milieu des ſupplices, en les expoſant aux bêtes, dans les ſpectacles qu'il fit repréſenter; ſans ſe mettre en peine de la haine ni du reſſentiment de cette fiere nation, qui ne comptoit pour rien de manquer à ſa parole, & de violer les ſermens les plus ſacrés, quand elle croyoit le pouvoir faire impunément. Il paſſa enſuite le Rhin, & vint, lorſqu'on l'attendoit le moins, dans le pays des Bructeres, nation Françoiſe. Il ne leur donna pas le loiſir de ſe retirer dans leur bois & dans leur marais; il les ſurprit, les battit, en tua un grand nombre, & en prit beaucoup d'autres, qui furent expoſés aux bêtes dan l'Amphiteâtre; enleva leurs beſtiaux, brûla leurs villages (*c*), & répandit la terreur dans tout ce pays.

Après cela il entreprit de bâtir un Pont ſur le Rhin à Cologne (*d*), non pas qu'il en eût beſoin pour paſſer cette riviere, dit Eumene ſon Panégyriſte (*e*), puiſque cette riviere eſt toute remplie de navires de guerre, & que tous ſes bords ſont chargés de ſoldats; mais il le fit, autant pour tenir dans le reſpect les nations Françoiſes, que pour illuſtrer ſon regne, & pour enrichir la frontiere par un ſi beau monument. Par ce moyen il arrêta les courſes des Barbares, qui n'oſoient pas ſeulement approcher du Rhin.

On aſſûre (*f*) que Conſtantin, pour conſerver la mémoire de ſa victoire ſur les François, établit des jeux ſolemnels, appellés jeux François, *Ludi Francici*, qui ſe célébroient tous les ans pendant ſix jours, depuis le quatorze juſqu'au vingt-uniéme de Juillet: ces jeux ſe célebrerent principalement à Tréves, & dans les villes des Gaules, où Conſtantin avoit le ſiége de ſon Empire.

Pendant qu'il jouïſſoit de la paix qu'il avoit procurée au pays, Maxence fils de Maximien Hercule, prit à Rome le titre d'Auguſte, & engagea ſon Pere à reprendre la pourpre (*g*), qu'il n'avoit quittée qu'à regret. Severe qui avoit l'Italie dans ſes Etats, accourut d'Orient où il étoit, pour venir s'oppoſer à Maxence, & à Maximien Hercule; mais il fut vaincu, pris, & enfin mis à mort. Hercule prévoyant bien que Galere ne laiſſeroit pas cette mort impunie, vint en Gaule *, & ſe retira auprès de Conſtantin, à qui il fit épouſer Fauſte ſa fille, & lui donna en même tems le titre d'Auguſte, au lieu de celui de Céſar, dont Conſtantin avoit bien voulu ſe contenter juſqu'alors; & Galere fut obligé quelque tems après *, de le reconnoître auſſi en qualité d'Auguſte.

XII. *Maxence prend le titre d'Auguſte; Maximien reprend la pourpre; Severe eſt mis à mort; Conſtantin eſt reconnu Auguſte.*

*An de J.C. 307. de Conſtantin 1. 2.

*An de J.C. 308. de Conſtantin 2. 3.

Mais auparavant Galere vint en Italie avec une armée, pour venger la mort de Severe. Il

An de J.C. 306.

(*x*) Avant l'an 312. & apparemment dès l'an 309. Voyez M. de Tillemont, t. 4. Empereurs, p. 91.

(*y*) *Lactant. de mortib. perſecutorum, c. 24. Eumen. panegyr. 5. 9. Vide Euſeb. vita Conſtantini, l. 1. c. 21.*

(*z*) *Euſeb. l. 3. vita Conſtantini. c. 47. p. 506.*

(*a*) *Lactant. de mortib. perſecutorum, c. 24. Inſtitut. l. 1. c. 1.*

(*b*) *Eumen. panegyr. Conſtantini aug. c. 10.* Affecti pœnâ temeritatis Reges ipſos Franciæ, qui per abſentiam patris tui pacem violaverant. Non dubitaſti ultimis punire cruciatibus, nihil veritus gentis illius odia perpetua, & inexpiabiles iras. *Vide Eutrop. p. 587*

(*c*) *Eumen. panegyr. c. 12.*

(*d*) On croit que ce Pont joignoit Cologne à Duitz. L'Abbé Rupert parle d'une inſcription qu'on y avoit trouvée, & qui confirmoit ce ſentiment. On dit que Bernon Archevêque de Cologne, fit rompre ce Pont en 955.

(*e*) *Idem ibidem, c. 13.* Magis ad gloriam Imperii tui & ornatum limitis facias, quàm ad facultatem, quoties velis, in hoſticum tranſeundi: quippe cum totus armatis navibus Rhenus inſtructus ſit, & ripis omnibus uſque ad Oceanum diſpoſitus miles immineat.

(*f*) *Valeſ. rerum Franc. p. 16. Buthar. Commentar. in Victorinum Aquitan. ex calendar. Rom. vetere.*

(*g*) *Vide Lactant. de mortib. perſecutorum, c. 26. Eutrop. panegyr. 15. &c.*

An de J.C. 306.

n'avoit pas assez de Troupes pour assiéger Rome, & Maxence avoit trouvé moyen de lui débaucher la plus grande partie de son armée; il fut donc obligé de se retirer sans rien faire. Hercule ayant appris dans les Gaules la déroute de Galere, voulut persuader à Constantin de le poursuivre; mais celui-ci ne jugea pas à propos de s'engager dans cette guerre, & Hercule s'en retourna à Rome, où il regna quelque tems avec son fils. Ensuite s'étant brouillé avec lui, il revint en Gaules se plaindre à Constantin que Maxence l'avoit chassé; & comme Constantin n'entroit pas à son gré assez vivement dans sa passion, il partit pour aller trouver Galere, non à Chartres, comme quelques-uns l'ont crû, mais à Carnonte dans la Pannonie.

XIII. *Six Empereurs dans l'Empire Romain: Hercule, Galere, Licinius, Maximin, Constantin & Maxence.*

Ce fut là que Galere, en présence de Dioclétien & d'Hercule, déclara Auguste Licinius *, en la place de Severe, qui, comme on l'a vû, avoit été tué en Italie. Maxence qui regnoit alors en Orient, mais qui n'avoit que le titre de Cesar, prit aussi la qualité d'Auguste *. Ainsi les Romains avoient alors six Empereurs, Hercule, Galere, Licinius, Maximin, Constantin, & Maxence. L'union d'Hercule & de Galere fut bien-tôt troublée, par l'ambition, & les interêts particuliers. Hercule voyant qu'on n'avoit aucun égard pour lui, revint en Gaules aupres de Constantin, qui le reçut dans son Palais, & le combla de biens & d'honneurs. (*h*) Alors Hercule quitta volontairement, au moins en apparence, les marques de l'Empire, mais Constantin ne diminua rien de la consideration qu'il avoit pour lui.

* Le 11. de Novembre de l'an 307
* An de J.C. 308. de Constantin 2. 3.

XIV. *Hercule se soulève contre Constantin, & reprend la pourpre.*

Ce Prince étoit occupé à la construction du Pont dont nous avons parlé, & les Barbares effrayés, avoient déja envoyé demander la paix, & avoient offert les principaux d'entr'eux pour ôtages. Il y avoit toutefois encore quelques François en armes au-delà du Rhin (*i*). Hercule conseilla à Constantin de marcher contr'eux, mais avec peu de Troupes; il l'accompagna même une partie du voyage; puis l'ayant quitté, il alla fort lentement à Arles, consumant en chemin autant qu'il pouvoit les vivres & les provisions, afin qu'on ne le pût pas suivre. Y étant arrivé, il reprit tout d'un coup la pourpre pour la troisiéme fois, se saisit du Palais & des trésors, fit de grandes largesses aux soldats, écrivit à ceux qui étoient plus éloignés, & leur dit tout ce qu'il put pour les engager à prendre son parti contre Constantin son gendre.

Constantin cependant faisoit la guerre aux François. Il les repoussa, & leur fit quitter les armes. En même tems il reçût la nouvelle de la révolte d'Hercule; & comme il s'avançoit pour marcher contre lui, les Barbares firent encore quelques mouvemens, qui furent presqu'aussi-tôt appaisés, sur le bruit que Constantin retournoit pour les réduire. Sur sa route il rencontra un Temple fameux d'Apollon (*k*), à qui il rendit ses actions de graces, & y fit de riches présens. De-là il s'avança à grandes journées vers Arles; il conduisit son armée par terre jusqu'à Châlons sur Saône, où il embarqua ses Troupes, & vint ainsi par eau jusqu'à Arles. Il y surprit Hercule avant qu'il fût en état de lui résister, & ramena aisement dans le devoir la plus grande partie de l'armée.

An de J.C. 307.

Hercule prit la fuite, & se sauva à Marseille. Constantin l'y poursuivit, & auroit pris la ville d'assaut à son arrivée, si les échelles ne se fussent trouvées trop courtes. Il s'avança près des murailles, où Hercule paroissoit, & lui reprocha sa perfidie. Pendant ce tems-là on ouvroit d'un autre côté les portes de la ville, où ses soldats entrerent, se saisirent d'Hercule, & l'amenerent à Constantin, qui lui ôta la pourpre, mais qui ne voulut pas lui ôter la vie.

XV. *Ouvrages de Constantin à Tréves.*

A son retour à Treves, l'Orateur Eumene (*l*) prononça en son honneur & en la présence un panegyrique, le jour que Constantin celebroit la fondation de cette ville, ou peut-être le jour qu'elle étoit devenuë Colonie Romaine, & peu après le 25. Juillet, auquel il avoit pris la pourpre. L'Orateur remarque qu'alors l'Empereur faisoit réparer les murailles de la ville, qu'il y faisoit bâtir un grand Cirque, une grande Place, des Basiliques, un Palais pour la Justice, le tout avec beaucoup de magnificence.

An de J.C. 309. de Constantin 3. 4.

On croit que le Palais de Constantin étoit au lieu où l'on voit aujourd'hui l'Abbaye de S. Maximin. Le Cirque de Tréves étoit très grand, on en voit des vestiges dans les vignes, hors la ville (*m*). Il y a beaucoup d'apparence que l'Eglise de S. Simeon étoit une porte de la ville, & en même tems le lieu où s'assembloient les Magistrats pour rendre la justice (*n*). On voit à environ six lieuës au-dessous de Treves sur la Moselle, dans le village nommé Neumagen, des restes magnifiques d'un ancien Château, ou d'un Camp de Constantin (*o*), dont parle Ausone (*p*). Le même Eumene, dans le panegyrique dont nous avons parlé, invite Constantin a venir visiter Autun sa patrie, afin de la faire refleurir, en y rétablissant les Temples, & les autres lieux publics.

XVI. *Mort de Maximien Hercule.*

Hercule cependant ne pouvoit souffrir l'état d'une vie privée, où il avoit été réduit par Constantin. Un jour * il fit venir sa fille Fauste,

* An de J.C. 310. de Constantin. 4. 5.

(*h*) *Lactant. de mortib. persecutorum, c. 29. Zozim. l. 2. Eumen. panegyr. 9.*

(*i*) *Eumen. panegyr. Constantin. M. Lactant. de mortib. persecutorum, c. 29.*

(*k*) Brouwer, *l. 1. annal. Trevir. p. 206.* croit que ce Temple étoit à Tréves, sur ce qu'Eumene dit: *Ad præsentem ut venisti Deum .... & præcipuèque Apollinem nostrum.* Il haranguoit à Tréves; mais il étoit d'Autun: ainsi il pouvoit aussi l'entendre d'un Temple d'Apollon de cette derniere ville.

(*l*) *Eumen. panegyr. in Const. M. 9. inter panegyr. veteres.*

(*m*) *Vide Brouwer. ad annal. Trevir. Prolegom. cap. p. 85.*

(*n*) Voyez le même, p. 99. où il donne la figure de ce monument, qui n'a jamais été achevé.

(*o*) Le même, p. 205. *annal. Trevir.* & dans les Notes Addit. p. 574. il en donne la forme & les restes.

(*p*) *Auson. Mosella, v. 10.*
Et tandem primis Belgarum conspicor oris
Nivomagum, divi castra inclusa Constantini.

An de J. C. 310.

Epouſe de l'Empereur, & fit tous ſes efforts pour l'engager à trahir ſon mari (*q*), & à faire en ſorte que le lieu où il couchoit, demeurât pendant la nuit ouvert, & mal gardé. Fauſte le lui promit; mais en même tems elle découvrit la choſe à Conſtantin. Ce Prince fit mettre ſa chambre en l'état que déſiroit Hercule, & y fit coucher un Eunuque en ſa place. Hercule ſe préſenta à la porte de l'appartement au milieu de la nuit, & n'ayant trouvé que peu de Gardes, dit qu'il vouloit raconter à Conſtantin un ſonge qu'il venoit d'avoir. Il entre, tuë l'Eunuque, & ſort auſſi-tôt, en diſant tout haut qu'il a tué Conſtantin. Dans le même moment Conſtantin paroît, l'arrête, lui montre l'Eunuque qu'il a tué, lui fait de vifs reproches de ſon ingratitude & de ſa perfidie, & le condamne à mourir, lui laiſſant toutefois le choix du genre de ſa mort. Hercule choiſit de s'étrangler lui-même, ce qu'il exécuta. Quelques Auteurs (*r*) ont écrit qu'il étoit mort à Marſeille; & une ancienne Chronique dit (*s*), que vers l'an 1054. on y trouva un corps dans un tombeau de marbre, que l'on crut être le ſien.

Conſtantin contre Maxence. Viſion du Labarum.

XVII. *Guerre de Conſtantin contre divers peuples François.*

Quelque tems après, les peuples François de delà le Rhin, les Bructeres, les Chamaves, les Cheruſques, & autres (*t*), après avoir ſouvent attaqué les Romains chacun en particulier par leurs propres armes, réſolurent enfin de ſe liguer, pour leur faire la guerre avec toutes leurs forces réünies. Conſtantin, ſans s'effrayer de la conſpiration de tant de peuples, ſe déguiſa, alla vers les ennemis, accompagné de deux de ſes gens, & après avoir obſervé leur armée, & voyant qu'ils étoient diſpoſés à ſe ſéparer, ce qui auroit rendu ſa victoire plus longue & plus difficile, leur fit entendre, que l'Empereur étoit éloigné de là, & qu'ils n'avoient rien à craindre; enſuite il les ſurprit, les attaqua tous enſemble, & les vainquit dans un ſeul combat.

*An de J. C. 311. de Conſtantin 5.6.

Aprés avoir ainſi aſſûré la paix des frontieres * il viſita une partie des Gaules, & en particulier la ville d'Autun (*u*), qu'il rétablit dans un état beaucoup plus floriſſant qu'elle n'étoit auparavant. Il lui remit non ſeulement ce qu'elle devoit d'arrérages, depuis les cinq années de ſon regne, mais auſſi plus d'un quart de ce qu'elle devoit payer pour l'avenir. Pour reconnoître cette bonté de l'Empereur, la ville d'Autun voulut le conſidérer comme ſon Fondateur, & prit le nom de *Flavia*, qui étoit celui de la famille de Conſtantin; lorſqu'il fut de retour à ſa réſidence ordinaire, que nous croyons avoir été à Tréves, elle lui députa l'Orateur Eumene, pour lui en faire en public ſon remercîment ſolemnel.

XVIII. *Guerre de*

Cependant Maxence, qui étoit maître de Rome & de l'Italie, diſoit par-tout qu'il vouloit vanger par les armes la mort d'Hercule ſon Pere. Conſtantin ne craignoit point Maxence, il appréhendoit les ſuites d'une guerre civile. Il fit ce qu'il put pour l'empêcher; mais Maxence ayant le premier commencé la guerre, en faiſant abbattre les ſtatuës de Conſtantin, celui-ci ne crut plus devoir uſer de ménagement. Ce fut alors, qu'éclairé par une lumiere ſurnaturelle, & prévenu par un attrait de la grace, il s'adreſſa au vrai Dieu par des ferventes prieres, pour lui demander ſon aſſiſtance dans cette guerre (*x*). Un jour donc qu'il étoit en campagne avec ſon armée, un peu après midy, il vit au-deſſus du Soleil, une Croix de lumiere, avec cette inſcription: *Vainquez par ceci.* Toute ſon armée fut témoin de ce prodige. Comme il étoit en peine de la ſignification de cette viſion, la nuit ſuivante, pendant qu'il dormoit, J. C. lui apparut, avec ce même ſigne qu'il avoit vû en l'air, & lui commanda d'en faire un ſemblable, avec promeſſe de lui accorder la victoire par ce ſigne.

Le lendemain il dit à ſes amis ce qu'il avoit vû, & fit venir des Orphévres, pour travailler à cette Croix qu'il leur dépeignit. C'étoit une Croix d'or, au-deſſus de laquelle on voyoit une Couronne de même métail, dans laquelle étoit le monogramme de Chriſt, c'eſt-à-dire, le *Chi* & le *Rho* grecs. Au-deſſous de la Croix étoient les images de Conſtantin & de ſes fils, dans des cartouches ronds, attachés au bâton ou à la hampe de l'étendart. Le Drapeau étoit attaché au travers de la Croix.

Cet Etendart devint le principal Etendart des Romains, & Conſtantin en fit faire pluſieurs ſemblables, pour être portés à la tête des armées Romaines. On l'appella *Labarum*, ou *Laborum*, & on ne le connoît qu'à des perſonnes d'une valeur reconnuë. On ne ſçait pas quel fut le lieu où ce prodige arriva (*y*); les uns veulent que ce ſoit à Beſançon, d'autres à Sinzic ſur le Rhin vers Cologne, ou à Neumagen à ſix lieuës au-deſſous de Tréves ſur la Moſelle, où nous avons vû qu'étoit un fameux Camp de Conſtantin: il eſt certain que cela arriva dans les Gaules. Nazarius, dans ſon Panégyrique (*z*), dit que toutes les Gaules retentiſſent du bruit des merveilles arrivées à l'occaſion de la guerre contre Maxence; qu'on a vû des armées en l'air, qui ſe diſoient envoyées de Dieu, & qui publioient qu'elles venoient au ſecours de Conſtantin. L'éclat de leur viſage, & la ſplendeur de leurs armes inſpiroient le reſpect & la frayeur.

De puis ce tems Conſtantin ſongea ſérieuſement à ſe faire inſtruire des Principes du Chriſtianiſme (*a*); mais on ignore qui furent ceux

(*q*) *Lactant. de morte perſecut. c. 30. Eutrop. Zoſim. l. 2.*
(*r*) *Aurel. Victor Epitome, in Galerio.*
(*s*) *Nivelcen. e Chronic. Ducher. Hiſt. Franc. t. 3. p. 641.*
(*t*) *Nazarius panegyr. Conſtant. M. c. 18.*
(*u*) *Eumen. panegyr. 8. inter panegyr. veteres.*
(*x*) *Euſeb. de vita Conſtantini, l. 1. c. 28. 29.*
(*y*) *Vide Maſſenium not. & addiamenta, in Brouver. annal. Trevir. t. 1. p. 573.*
(*z*) *Nazar. panegyr. Conſtantini magni.*
(*a*) *Euſeb. de vita Conſtant. l. 1. c. 32.*

qu'il

Digitized by Google

An de J. C. 311.

qu'il conſulta ſur cette importante affaire. Zozime (*b*) dit qu'un Egyptien venu d'Eſpagne, lui fit abandonner la Religion Payenne. Ne ſeroit-ce pas Oſius Evêque de Cordouë, qui devint ſi célebre dans la ſuite? La convertion de Conſtantin fit tout l'effet qu'on peut imaginer dans la Cour, dans l'armée, & dans tout l'Empire. Helene ſa mere, qui juſqu'alors avoit eté dans l'ignorance du vrai Dieu (*c*), devint alors ſervante de J. C. Fauſte ſa femme étoit peut-être Chrétienne dès auparavant, puiſqu'Eutropie ſa mere, & belle-mere de Conſtantin, étoit Chrétienne, ſelon Euſebe (*d*).

L'Empereur ne craignit point qu'une pareille démarche lui portât préjudice dans l'eſprit de ſes Troupes, ni dans celui des peuples. Il marcha contre Maxence avec une parfaite aſſûrance, & paſſa des bords du Rhin aux Alpes (*e*) avec tant de rapidité, que ſes ennemis ne pouvoient ſe perſuader que ce fût lui-même. Il paſſa les Alpes *, força le Pas de Suſe, battit les armées de Maxence à Turin, à Breſſe, à Vérone, & enfin près de Rome, où Maxence voulant rentrer dans la ville ſur un pont de bâteaux, le pont ſe rompit ſous lui, & il ſe noya dans le Tibre. Conſtantin entra victorieux dans Rome, & peu de tems après donna, conjointement avec Licinius, un Edit favorable aux Chrétiens, & l'envoya à Maximin, pour l'obliger à ceſſer de les perſecuter.

* An de J. C. 312. de Conſtantin 6. 7.

XIX. *Commencement des Indictions.*

C'eſt à la fin de cette année 312. que commencent les Indictions, dont nous avons ſouvent à parler dans la ſuite de cette Hiſtoire. On appelle *Indiction*, une révolution de 15. années, dont on s'eſt ſervi depuis Conſtantin, pour marquer les dattes des Loix, des événemens; & des Diplomes. La premiere année de cette révolution, ou de ce Cercle, s'appelle premiere Indiction; la ſeconde, ſeconde Indiction, & ainſi des autres, juſqu'à la quinziéme, après laquelle on recommence par la premiere Indiction. Il eſt à remarquer, qu'il y a trois ſortes d'Indictions: celle des Céſars, qui commence le 24. de Septembre, dont on s'eſt long-tems ſervi en France & en Allemagne: celle de Conſtantinople, qui commence avec l'année des Grecs, au premier de Septembre; & enfin celle des Papes, qui depuis quelques ſiécles ne la comptent que du premier Janvier 313. Les Grecs la marquent quelquefois par le terme *Epinemeſis*, qui ſignifie *Diſtribution*.

XX. *Guerre de Conſtantin contre les François.*

Conſtantin ne demeura pas à Rome plus de deux mois; il revint promptement en Gaules *, où les François violant leur foi, comme à l'ordinaire, ſe diſpoſoient à faire une irruption (*g*). Il s'y rendit avec tant de diligence, qu'il ſe trouva ſur les bords du Rhin, avant qu'ils l'euſſent paſſé. Sa préſence ſeule les arrêta; mais comme il ne vouloit pas que ce voyage ſe terminât à ſi peu de choſe, il les attira au-deçà du Rhin, en s'en éloignant un peu, comme ſi l'on eût reçû nouvelle que les Allemands menaçoient d'un autre côté. Les François étant donc tombés dans l'embuſcade qu'il leur avoit dreſſé, furent entierement défaits. Il entra enſuite dans leur pays, y fit le dégât, & prit quantité de Captifs, qu'il expoſa enſuite aux bêtes dans les ſpectacles. Il revint de-là à Treves; & il y étoit aux mois de Novembre & de Décembre, & dans les premiers mois de l'année ſuivante 314. puiſqu'il y donna quelques Loix rapportées dans le Code Theodoſien (*h*).

* An de J. C. 313. de Conſtantin 7. 8.

An de J. C. 313.

XXI. *Guerre de Licinius contre Maximin.*

Pendant que Conſtantin faiſoit la guerre aux peuples François en Allemagne, Licinius la faiſoit à Maximin, qui jaloux de la gloire de Conſtantin, & de ſon union avec Licinius, entreprit de les détruire, s'il eût pû, l'un & l'autre; mais il en arriva tout autrement. Maximin fut battu par Licinius, entre Heraclée & Andrinople (*i*), & Licinius le pourſuivit juſqu'à Tharſe en Cilicie, où il s'étoit enfermé. Maximin y mourut, après avoir pris du poiſon, qui lui cauſa une maladie terrible, & qu'on conſidéra comme un effet de la vengeance divine (*k*). On aſſûre qu'un peu avant ſa mort il publia un Edit en faveur des Chrétiens (*l*), & qu'il reconnut la main de Dieu, qui s'étoit appeſantie ſur lui. Par ſa mort l'Empire ſe trouva partagé entre Licinius & Conſtantin, qui étant tous deux Chretiens, rendirent enfin la paix à l'Egliſe.

XXII. *Conciles de Rome & d'Arles contre les Donatiſtes.*

Mais Dieu ne permit pas que cette paix fût entiere. Des ennemis domeſtiques la troubloient depuis long-tems. Donat Evêque des Caſes noires en Afrique, avoit formé en ce pays-là, dès l'an 306. un Schiſme qui duroit encore en 313. Les Donatiſtes s'adreſſerent cette année-là à Conſtantin, pour ſe plaindre des Catholiques. L'Empereur leur donna pour Juges S. Materne Evêque de Cologne, S. Marin d'Arles, S. Retice d'Autun, auſquels il joignit le Pape S. Miltiade, & S. Mirocle de Milan. Les Prelats s'aſſemblerent à Rome *, ſuivant les ordres de l'Empereur; & pour rendre leur Jugement plus reſpectable, ils firent venir à leur Concile quinze Evêques d'Italie, qui condamnerent Donat & ſes Succeſſeurs.

* An de J. C. 314. de Conſtantin 8. 9. le 2. d'Octobre. Ce Concile dura 3. mois.

Mais les Schiſmatiques ne ſe rendirent pas à cette Sentence, & vinrent de nouveau porter leur plainte à Conſtantin, diſant qu'on n'avoit pas bien examiné leur affaire à Rome. L'Empereur convoqua un nouveau Concile à Arles, qui

(*b*) *Zozim. l. 2. p. 685.*
(*c*) *Euſeb. vita Conſtant. l. 3. c. 47.*
(*d*) *Euſeb. vita Conſtant. l. 3. c. 52.*
(*e*) *Panegyr. 6. inter veteres panegyr.*
(*f*) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 9. c. 9.*
(*g*) *Incert. panegyr. Conſtant. M. c. 22.* Ruperat fidem gens levis & lubrica Barbarorum, & robore atque audaciâ, lectis eruptionis authoribus, inſtitiſſe Rheno nuntiabantur, &c.
(*h*) *Vide Gothofredi Chronol. in Codice Theodoſiano, pp. 7. 8. 9.*
(*i*) *Lactant. de mortibus perſecutorum, c. 45.*
(*k*) *Lactant. ibid. c. 49. Euſeb. l. 9. Hiſt. Eccl. c. 10. & de vita Conſtantini, l. 1. c. 59.*
(*l*) *Euſeb. l. 9. c. 10.*

Digitized by Google

An de J.C. 314.

ſe tint la même année 314. (*m*). Les principaux Evêques des Gaules qu'on y remarque, ſont S. Marin d'Arles, S. Agrece de Tréves, Vocius de Lyon, Verus de Vienne, Retice d'Autun, Betauſe de Rheims, Materne de Cologne, Avitien de Roüen, Oriental de Bourdeaux, ſans parler des Evêques d'Italie, d'Eſpagne & d'Afrique. Le Concile confirma la condamnation des Donatiſtes, déclara innocent Cecilien de Carthage, & établit l'unité du Baptême dans l'Afrique. L'autorité de cette célebre & nombreuſe Aſſemblée ne fut pas encore capable de réduire les Donatiſtes; & Conſtantin fut obligé de les faire venir vers lui, apparemment à Tréves, où il les retint comme relégués pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'il les jugea définitivement, & les condamna enfin lui-même en 316.

XXIII. *S. Materne Evêque de Cologne, & S. Agrece Eveque de Tréves.*

Nous avons paſſé fort légérement ſur cette importante affaire, parce qu'elle eſt étrangere à notre ſujet, & qu'elle ne peut nous intéreſſer que par rapport à S. Materne de Cologne, & à S. Agrece de Tréves, qui y ont eû quelque part. La tradition de cette derniere Ville, eſt que S. Materne fut envoyé dans les Gaules par ſaint Pierre, & qu'il fut le troiſiéme Evêque de Tréves. Les circonſtances de ſa vie ſont ſi peu vraiſemblables, & les Auteurs qui nous les apprennent, ſont ſi nouveaux & ſi peu autoriſés, que nous croyons pouvoir les abandonner ſans ſcrupule. Materne, dont on fait un diſciple immédiat de S. Pierre, n'eſt autre apparemment que l'Evêque de Cologne, que Conſtantin donna pour Juge aux Donatiſtes, & il y a beaucoup d'apparence qu'il eſt le premier Apôtre des Egliſes de Tréves, de Cologne, & de Tongres, ou de Liége, & que ſur la fin de ſa vie il établit S. Agrece à Tréves, pour y cultiver les plantes qu'il y avoit plantées & arroſées (*n*). Dans les commencemens du Chriſtianiſme, il n'étoit pas extraordinaire de voir un même Evêque fonder pluſieurs Egliſes, & paſſer ſucceſſivement d'une ville à une autre, pour y prêcher l'Evangile, & pour y inſtruire les Fidéles: c'eſt ainſi que les Apôtres eux-mêmes en uſoient, auſſi-bien que leurs Diſciples. A meſure que le nombre des Chrétiens croiſſoit dans un lieu, ils y établiſſoient des Paſteurs pour les conduire, & les affermir dans la Foi.

S. Agrece Evêque de Tréves, eſt encore moins connu que S. Materne. On a ſa vie dans Surius, & dans les Bollandiſtes (*o*); mais elle n'eſt nullement certaine. On aſſûre que la réputation de ſa ſainteté étoit telle, qu'elle attiroit à lui une infinité de perſonnes. Un de ſes Principaux Diſciples fut S. Maximin, qui lui ſuccéda dans l'Epicopat avant l'an 336.

An de J.C. 314.

XXIV. *Guerre de Conſtantin contre Licinius. Ce dernier eſt vaincu.*

Les affaires de l'Egliſe n'empêchoient pas que Conſtantin ne ſongeât à la guerre. Licinius avoit ſous-main ſuſcité Baſſien contre lui, & avoit refuſé de rendre Senecion, dont il s'étoit ſervi pour porter Baſſien à cette perfidie (*p*). Conſtantin lui déclara la guerre en 314. & le défit à Cibales ville de Pannonie. Licinius s'enfuit dans la Thrace, où il perdit une ſeconde bataille dans la Campagne de Mardic. Cette bataille fut ſuivie d'une paix, qui dura juſqu'en 323.

Conſtantin paſſa l'année ſuivante * dans les Provinces d'Illyric & de la Grece, qu'il avoit acquiſes par la paix, qu'il venoit de conclure avec Licinius, & il y fit pluſieurs Loix; entr'autres, que dans la ſuite on n'employeroit plus le ſupplice de la Croix (*q*). Il revint en 316. dans la ville de Tréves, où par une Loi du xj. Janvier (*r*), il défend ſous peine de la vie, de tirer de ſa maiſon une femme d'honneur pour dette, ni même pour les derniers Royaux. Il étoit à Vienne en Dauphiné le 14. de May, & le 13. d'Août il étoit à Arles, comme on le voit par les Loix dattées de ces endroits. Il quitta peu après les Gaules, où l'on ne voit pas qu'il ſoit revenu depuis.

*An de J.C. 315. de Conſtantin 9. 10.

XXV. *Criſpe eſt fait Céſar. Lactance eſt ſon Précepteur.*

L'an 317. étant à Sardique avec Licinius (*s*), ils convinrent de faire trois Céſars, ſçavoir Criſpe & Conſtantin fils de Conſtantin, & Licinius fils de Licinius. Criſpe étoit un Prince d'un rare mérite, plein de bonté, & en tout ſemblable à ſon pere, dit Euſebe (*t*). Conſtantin lui avoit donné pour Précepteur Lactance (*u*), qui lui montra l'éloquence Latine dans les Gaules, & apparemment à Tréves, qui étoit alors la demeure la plus ordinaire de Conſtantin, & la premiere ville des Gaules.

On croit que c'eſt dans cette ville que Lactance compoſa ſes Inſtitutions divines, & la meilleure partie des autres Ouvrages que nous avons de lui. Il étoit alors fort âgé, ſelon S. Jerôme; & quoique Précepteur d'un grand Prince, il ne laiſſoit pas de manquer ſouvent non ſeulement des choſes agréables, mais même des néceſſaires (*x*). Criſpe ne demeura pas longtems dans les Gaules, ſans y donner des marques de ſa valeur & de ſon grand courage *. Nazaire fameux Orateur de ce tems-là (*y*), dit que les François s'étant bien-tôt relevés des pertes, qu'ils avoient faites ſous Conſtantin, fournirent à Criſpe la matiere d'une glorieuſe victoire. Mais l'Hiſtoire ne nous a pas conſervé les particularités de ces guerres, que les Panégyriſtes n'on fait que toucher en paſſant, com-

*An de J.C. 320. de Conſtantin 14. 15.

(*m*) *Vide novam Collection. Epiſtol. Decretal. Summ. Pontif. à R. P. D. Petro Coustant, t. 1. p. 342. & ſeq.*

(*n*) Voyez M. de Tillemont, Note 6. ſur les Donatiſtes, p. 701. *Mem. de ſanctis Belgii, p. 197. 14. Septemb.*

(*o*) *Bolland. 13. Januar. Surius 29. Maii.*

(*p*) *Anonym. Ammiano ſubnexus, a. ad Valeſ. p. 473. B. C.*

(*q*) *Cod. Theodoſ. Gothofred. tit. 3. p. 295. Aurel. Victor. p. 526. Vide Baron. an. 315. §. 205.*

(*r*) *Cod. Theodoſ. l. 1. tit. 10. lege 1. pp. 57. 58.*

(*s*) *Aurel. Victor. Epitome. Zozim. l. 2. Ammyan. Valeſii Ammiano ſub vitæ, p. 474.*

(*t*) *Euſeb. l. 10. Hiſt. Eccl. c. 9. pp. 398. 399.*

(*u*) *Hieronym. de Viris illuſtr. c. 80.*

(*x*) *Hieronym. ad an. 317.*

(*y*) *Nazar. panegyr. Conſtant. M. Romæ habitus, an. 321. Francorum natio ita raptim adolevit, robuſtèque recreata eſt, ut fortiſſimo Cæſari primitias ingentis victoriæ daret.*

Digitized by Google

me choſes connuës de tout le monde. Criſpe quitta les Gaules l'année ſuivante * au milieu de l'hyver, & ſe rendit à Rome auprès de Conſtantin ſon pere, qui fit cette année une Loi fameuſe (x), qui défend de plaider le jour de Dimanche, ni d'y faire d'autres actions ſerviles, qui s'exercent dans les villes; mais il ne défend pas les ouvrages de l'agriculture, où un jour eſt quelquefois de ſi grande importance pour l'utilité publique.

*An de J. C. 321. Voyez le panégyrique de Nazaire, prononcé à Rome le 1. de Mars.

XXVI. *Guerre de Conſtantin contre Licinius.*

Cependant Licinius jaloux des heureux ſuccès qui accompagnoient par-tout Conſtantin, cherchoit tous les moyens imaginables de lui nuire, & faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour le mécontenter, juſqu'à perſecuter les Chrétiens, pour qui il ſçavoit que ce Prince avoit de très grandes conſidérations. Il proteſtoit néanmoins toujours au-dehors, qu'il ne vouloit que la paix, & qu'il étoit réſolu de la conſerver par toutes ſortes de voyes (a); mais Conſtantin ne pouvoit prendre aucune confiance en ſes paroles; & d'ailleurs il n'étoit pas fâché d'avoir occaſion d'en venir aux mains avec lui. Ainſi la guerre commença en 323.

Le premier combat ſe donna près d'Andrinople, où Licinius fut vaincu. Il ſe retira à Byzance, où Conſtantin le ſuivit, & manda ſa Flotte, commandée par Criſpe ſon fils, qui étoit alors ſur les côtes de Macédoine. Celle de Licinius l'attendoit au Détroit de Gallipoli; elle y fut battuë, & Licinius ſe vit obligé de ſe ſauver de Byzance à Calcédoine, & de ſe retirer au-delà de la mer. Conſtantin ne ſe hâta pas de le ſuivre, il ne paſſa la mer que quelque tems après. Licinius étant ſorti de Calcédoine avec ſon armée, fut vaincu une ſeconde fois. Il ſe jetta enfin dans Nicomédie; mais ne pouvant s'y ſoûtenir, il fut obligé de ſe rendre à Conſtantin, qui le fit étrangler quelque tems après.

Ce fut alors principalement, que Conſtantin étant ſeul maître de tout l'Empire, la Religion Chrétienne triompha de ſes ennemis. On vit les Idoles proſcrites, les Temples des faux Dieux abbatus, les ſacrifices interdits, de nouvelles Egliſes bâties en tous lieux, & des villes entieres renoncer au Paganiſme, pour embraſſer la Foi de J. C.

Les erreurs d'Arius ayant jetté le trouble dans les Egliſes d'Orient, & ſur-tout dans l'Egypte, Conſtantin fit tenir à Nicée en Bithynie, l'an 325. le fameux Concile de Nicée, compoſé de trois cens dix-huit Evêques, où la Divinité du Verbe fut établie, & l'héreſie d'Arius condamnée.

XXVII. *Ste. Helene paſſe en Paleſtine, découvre la vraye Croix, donne pluſieurs Reliques à l'Egliſe de Tréves.*

Quelque tems après, Ste Helene paſſa en Paleſtine *, y découvrit la vraye Croix, & les inſtrumens de la Paſſion de Notre-Sauveur, y bâtit diverſes Egliſes, & revint trouver ſon fils, qui étoit apparemment ou à Nicomédie, ou en Meſie.

Les Annales de Tréves (b) portent que Ste Helene, qui prenoit beaucoup d'interêt à l'Egliſe de Tréves, ayant ſçu qu'elle étoit privée de ſon Paſteur, par la mort de S. Valentin, fit venir d'Antioche S. Agrece, & pria le Pape S. Sylveſtre de le donner pour Evêque à l'Egliſe de Tréves. Ce S. Pape l'envoya en Gaules, & lui donna diverſes Reliques; entr'autres, la Tunique ſans couture de Notre-Seigneur, le Cloud avec lequel il avoit été attaché à la Croix, le Corps de S. Mathias, une Dent de S. Pierre, les Sandales de S. André, le Chef du Pape S. Corneille, & le couteau dont J. C. s'étoit ſervi dans la derniere Céne. Il ajoûta à ces préſens un Diplome, par lequel il déclaroit S. Agrece Primat des Gaules; mais nous avons déja vû S. Agrece Evêque de Tréves, dès l'an 314. douze ou treize ans avant le voyage de Ste Helene en Paleſtine: ainſi on ne peut faire aucun fond ſur cette Hiſtoire, encore moins ſur le prétendu Patriarchat d'Antioche, de S. Agrece.

*An de J. C. 326 ou Conſtantin 20. 21.

XXVIII. *Ste. Helene étoit-elle native de Tréves? Clouds de N. Sauveur.*

Quelques Auteurs (c) ont avancé que Ste Helene étoit native de Tréves, ou d'un petit village à une demie lieuë de là, au-delà de la Moſelle, vis-à-vis l'Abbaye de S. Mathias, dans lequel on montre la maiſon prétenduë de Ste. Helene, ſa fontaine, & où l'on dit que l'Archevêque Numerien voulut être enterré à cauſe d'elle: c'eſt la tradition du pays. D'autres la font venir d'Angleterre (d); mais le ſentiment qui la fait naître à Drépane en Bithynie, paroît le mieux fondé. Procope (e) le plus ancien Auteur qui ait marqué le lieu de ſa naiſſance, le place à Drépane en Bithynie. S. Jerôme, dans ſa Chronique (f), dit que Conſtantin fit une ville de ce Bourg, & changea ſon nom de Drépane en celui d'Helenople, en mémoire de ſa mere. A l'égard des Reliques que l'on prétend qu'elle a procurées à Tréves, on ne veut ni les aſſûrer comme venant indubitablement de S. Silveſtre, ni auſſi les conteſter, & troubler téméraitement la piété des peuples, & la ſimplicité de leur créance.

Ceux qui nous ont appris la diſpoſition qu'Helene avoit faite des Clouds de la Croix de J. C. n'ont point dit qu'elle en eût envoyé aucun à Tréves. Le premier de ces Clouds ſervit à faire un mort au cheval de Conſtantin (g); le ſecond fut mis dans ſon Diadême (h), ou dans ſon caſque (i), & le troiſiéme fut jetté dans la mer Adriatique, pour empêcher les

(x) *Cod. Juſtin. l. 3. tit. 12. lege 3. Euſeb. vita Conſtantini, l. 4. c. 18. & 23.*
(a) *Euſeb. vita Conſtantini, l. 2. c. 3. 4. & Hiſt. Eccl. l. 10. c. 8.*
(b) *Brouwer. annal. Trevir. t. 1. pp. 215. 216. 217. & Maſſonii Not. & Addit. pp. 576. 577. t. 1.*
(c) *Idem ibid. p. 209. an. 14.*
(d) *Vide Uſſer. veterum. Britan. pp. 173. 193.*
(e) *Procop. de adificiis Juſtiniani, l. 5. c. 2.*
(f) *Hieronym. Chronic. ad an. 327. Chronic. Alex. Sicrat. l. 1. c. 18.*
(g) *Ambroſ. de divers. Ser. 3. Hieronym. in Zachar. c. 14.*
(h) *Idem ibid. & Ambroſ. loco ſupra citato.*
(i) *Ruffin. Hiſt. Eccl. p. 163. Socrat. p. 47. Theodoret. p. 564. S.*

An de J. C. 326.

tempêtes qui y étoient fréquentes. On en montre aujourd'hui en divers endroits un grand nombre. S. Gregoire de Tours (*k*), qui en reconnoiſſoit quatre, dit que Ste Helene en avoit mis deux au frein du cheval de Conſtantin. La plûpart des Egliſes qui ſe vantent d'avoir des Clouds de Notre-Sauveur, n'en n'ont que des parties (*l*); & il ſe peut faire que quelques-uns de ces Clouds ſoient ſeulement de ceux qui ſervirent à attacher les parties qui compoſoient la Croix, comme le croiſon, le pied ſur lequel étoit appuyé J. C. & le titre de la Croix.

XXIX. *Ste. Tunique de N. Seigneur à Treves.*

Quant à la ſainte Tunique ſans couture, on convient qu'il y a pluſieurs Egliſes qui ſe glorifient de la poſſeder. S. Gregoire de Tours (*m*) dit que de ſon tems on la voyoit dans une ville de Galatie, dans une Egliſe des SS. Archanges, & à cent cinquante milles de Conſtantinople. Fredegaire (*n*) & Sigebert, diſent qu'on trouva la ſainte Tunique de notre Sauveur à Zaphet (*o*) aſſez près de Jeruſalem, l'an trentiéme de Gontran, qui revient à l'an 590. de J. C. & que de là on la tranſporta ſolemnellement à Jeruſalem. On l'apporta en France ſous le regne de Charlemagne, & on la dépoſa à Argenteuil, où elle eſt encore aujourd'hui. Je l'ai vûë; c'eſt une étoffe à peu près comme de la ſerge, de couleur de pourpre, ou violette. L'Auteur qui parle de ſon Invention, l'appelle un manteau (*p*). Elle a à peu près la forme d'un Amict, ou Chaſuble.

On montre auſſi une Tunique de Notre-Seigneur à Cologne (*q*) au Monaſtere des Religieuſes de Ste Madelaine. Onuphre, Attilius Serranus, & quelques autres racontent, que l'on voit dans le tréſor de la Baſilique de Latran la Tunique ſans couture de Notre-Seigneur, avec ſon manteau de pourpre. Brouver avouë que du tems de Thioſride Abbé d'Epternach, on ne connoiſſoit point encore à Tréves la Tunique de J. C. Cet Abbé vivoit à l'onziéme ſiécle. On parlera cy-après des découvertes qu'on en a faites à Tréves.

Il eſt indubitable que la Tunique ſans couture de Notre-Seigneur, que les ſoldats Romains ne voulurent pas diviſer, étoit unique; mais il n'eſt pas impoſſible que l'on ait conſervé plus d'un habit de Notre-Sauveur, & qu'on les ait enſuite tous confondus avec la ſainte Tunique, comme étant la plus connuë, ou qu'on en ait fait plus d'une ſur le modéle de la véritable; ce qui auroit été cauſe que dans les tems poſtérieurs, on ait confondu les copies avec l'original.

Enfin ceux de Tréves prétendent que Ste Helene à bâti diverſes Egliſes dans leur ville; par exemple, l'Egliſe Cathédrale dédiée à S. Pierre, & conſacrée par S. Agrece. On croit que c'étoit autrefois le Palais de Ste Helene. On y voit encore à préſent quelques reſtes d'antiquités, quoiqu'elle ait été pluſieurs fois retouchée, & renouvellée depuis tant de ſiécles. On lit dans les Actes de l'Evêque Poppon, qui vivoit au dixiéme ſiécle, que la Cathédrale étoit alors ſoutenuë par quatre grandes colomnes de marbre, & que l'une d'elles étant tombée, & ayant ſuccombé ſous un ſi grand poids, l'Egliſe demeura aſſez long-tems déſerte, par l'appréhenſion où l'on étoit d'une pareille chute du reſte de l'édifice. On voit auſſi dans la vie de Ste Helene, écrite par l'ordre d'Hincmar Archevêque de Reims (*r*), qu'en ce tems-là l'Egliſe Cathédrale de Tréves étoit pavée de marbre précieux; que les murs étoient très brillans d'or, & les voûtes ornées d'ouvrages à la Moſaïque.

XXX. *Egliſes bâties à Tréves, à ce qu'on croit, par Ste Helene.*

On attribuë à la même Princeſſe l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte, qui eſt aujourd'hui celle de S. Maximin; mais toute différente de ce qu'elle étoit autrefois, puiſqu'elle a été bâtie tout à neuf au dernier ſiécle: au reſte on n'a proprement que des traditions, pour prouver toutes ces choſes; les monumens écrits qui en parlent, étant beaucoup plus nouveaux que le ſiécle de Ste Helene. On conſerve le Chef de cette Sainte à Tréves (*s*), & l'on y célébre ſa Fête le 18. d'Août.

Reprenons à préſent la ſuite de notre Hiſtoire. Après la défaite de Licinius, & le repos procuré à tout l'Empire, Conſtantin ſe voyant pere de quatre Princes, Criſpe, Conſtantin, Conſtance & Conſtant, avec leſquels il commençoit à partager les honneurs & les ſoins du Gouvernement, ſembloit n'avoir plus rien à déſirer en ce monde; mais Dieu permit que ce bonheur fût troublé par un endroit, d'où naturellement on devoit moins l'attendre. Nous avons vû cy-devant les belles qualités de Criſpe fils de Conſtantin, & de Minervine ſa premiere femme. Fauſte ſeconde femme du même Prince, jalouſe de voir Criſpe élevé au-deſſus de ſes Enfans, & par ſon âge, par ſes exploits, & par l'eſtime & l'amour des peuples, l'accuſa auprès de Conſtantin, de l'avoir ſollicitée à commettre un inceſte (*t*). On ajoûte (*u*) qu'il fut auſſi accuſé de crime d'Etat & de rébellion. Quoi

XXXI. *Mort de Criſpe fils aîné de Conſtantin.*

Greg. de Tours *de gloria Martyr. c. 6.* dit que ce Cloud fut mis dans la tête d'une ſtatuë de Conſtantin, placée à Conſtantinople.

(*k*) *Greg. Tur. de gloria Martyr. c. 6.*

(*l*) L'Egliſe de Toul, par exemple, & celle de S. Denis en France, n'ont pas des Clouds entiers. Celle de Toul poſſéde la pointe de celui de Treves. Voyez M. du Souſſay dans ſa Differt. ſur le S. Cloud, & les Notes de Maſenius ſur les Annales de Brouver, t. 1. pp. 582. 583.

(*m*) Greg. Tur. l. 1. de gloria Martyr. c. 8. *In urbe Galatheâ, aliàs Galatea.* Ortelius & Ferrarius parlent d'une ville nommée Galathée; mais ſur le ſeul témoignage de Gregoire de Tours.

(*n*) *Fredegar. Chronic. c. xj.*

(*o*) Apparemment *Joppa*, ou *Joppé*, à huit ou neuf lieuës de Jeruſalem.

(*p*) *Brouver. annal. Trevir. t. 1. l. 4. p. 220.*

(*q*) *Brouver. annal. Trevir. l. 4. p. 217.* & les notes & additions, t. 1. p. 583. où l'on voit la forme de la ſainte Tunique, & celle du Cloud de Notre Seigneur.

(*r*) *Apud Brouver. ibid.*

(*s*) *Brouver. t. 1. annal. l. 8. c. 109. pp. 412. 413.*

(*t*) *Zozim. l. 2. Vide etiam Victorii Epitome. Et Philoſtorg. Baron. an 324. §. 11.*

(*u*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 1. c. 36.*

Digitized by Google

qu'il en ſoit, Conſtantin trop crédule à la calomnie, le fit mourir étant à Rome, après la ſolemnité de ſa dixiéme année *. Ste Helene étoit encore en vie, & elle fit éclater ſa douleur pour la mort de ſon petit-fils (*x*), juſqu'à ſe plaindre hautement de l'injuſtice de ſa condamnation. Conſtantin lui-même reconnut ſa faute (*y*), & fit mourir Fauſte, qui en étoit la principale cauſe.

*An de J.C. 326. de Conſtantin 20. 21.

On place ſous l'an 328. la fondation de la nouvelle Rome (*z*), au même lieu où étoit auparavant la ville de Byſance. Conſtantin la dédia en 330. & lui donna le nom de Conſtantinople. Il y établit le Siége de ſon Empire, & depuis ce tems il ne vint plus à Rome, & ne parut qu'une ſeule fois dans les Gaules, ou plutôt en Allemagne, c'eſt-à-dire, à Cologne en 332. (*a*).

Pendant ſon abſence, le pays étoit gouverné par le Préfet des Gaules, dont la réſidence ordinaire étoit à Tréves, & qui avoit dans ſon département les Gaules, l'Eſpagne, l'Angleterre & la Mauritanie Tingitaine (*b*). Le jeune Conſtantin y paſſa l'Eté de 331. & ſon frere Conſtance gouverna quelque tems les Gaules (*c*), apparemment en l'an 332. pendant que le jeune Conſtantin faiſoit la guerre aux Goths ; & le tems que ce Prince paſſa dans ce pays, lui procura la connoiſſance des peuples étrangers, par le commerce qu'il eut avec les Princes Barbares du voiſinage : car le Grand Conſtantin avoit pour maxime d'envoyer ſes enfans, dès qu'ils étoient déclarés Céſars dans les Provinces, pour les gouverner & pour y commander les armées, afin de tenir les Barbares dans le devoir (*d*).

XXXII. *Epiſcopat de S. Maximin à Tréves.*

C'eſt en ce même tems (*e*) que l'on doit mettre l'Epiſcopat de S. Maximin Evêque de Tréves. Il étoit natif de la ville ou du Diocéſe de Poitiers (*f*) & ſorti d'une race illuſtre. La Tradition du pays eſt qu'il naquit à Sille, village près de Loudun, dont l'Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée ſous ſon nom. Il étoit frere de S. Maxence, qui fut Evêque de Poitiers avant S. Hilaire. S. Agrece Evêque de Tréves, étoit alors en grande réputation, & Maximin attiré par l'odeur de ſes vertus, vint à Tréves, & ſe rangea ſous ſa conduite.

Il s'y diſtingua bien-tôt par ſon mérite extraordinaire, & fut mis dans le Clergé par S. Agrece. On ne ſçait pas au juſte combien Maximin demeura dans Tréves ; mais on aſſûre qu'à la mort de S. Agrece, il fut choiſi d'une voix unanime des Evêques & du peuple, pour remplir ſa place. Le Ciel dès auparavant s'étoit déclaré en ſa faveur, par divers miracles ; & la conduite qu'il tint dans l'Epiſcopat, juſtifia parfaitement le choix qu'on en avoit fait. S. Gregoire de Tours (*g*) dit qu'il fut puiſſant en toute ſainteté.

An de J.C. 326.

XXXIII. *S. Athanaſe eſt exilé à Tréves.*

S. Athanaſe Evêque d'Alexandrie, & la terreur des Ariens, ayant été dépoſé dans le Concile de Tyr en 335. vint à Conſtantinople porter ſes plaintes à l'Empereur, contre l'injuſtice de ſes Juges, & les calomnies de ſes accuſateurs ; lui demandant avec inſtance qu'il lui plût d'aſſembler un Concile libre & légitime. Conſtantin fit donc venir les Evêques qui avoient condamné S. Athanaſe ; & lorſqu'il furent arrivés à Conſtantinople, ils intenterent contre le Saint une nouvelle accuſation (*h*), qui étoit, qu'il avoit ménacé d'arrêter le bled, qu'on avoit accoutumé de tranſporter d'Alexandrie à Conſtantinople.

Sur cette accuſation, toute mal fondée qu'elle étoit, l'Empereur condamna S. Athanaſe à l'exil, & le bannit dans la ville de Tréves. Il y arriva apparemment au mois de Février 336. puiſqu'il en ſortit vers le 17. Juin 338. après y avoir été deux ans & quatre mois. Les Ariens auroient bien voulu que Conſtantin mît un autre Evêque en ſa place à Alexandrie ; mais il le refuſa, & uſa même de menaces contre ceux qui l'en ſolliciteroient avec trop d'empreſſement.

S. Athanaſe fut très bien reçû dans les Gaules par le jeune Conſtantin, qui y commandoit, & qui eut grand ſoin qu'on lui fournît abondamment les choſes dont il avoit beſoin, & qu'on lui rendît tout le reſpect & tout l'honneur qui étoient dûs à ſon mérite. S. Maximin Archevêque de Tréves, l'accueillit auſſi avec beaucoup d'honneur (*i*). Pendant qu'il étoit dans ſon éxil, il apprit que ſon Egliſe d'Alexandrie avoit courageuſement réſiſté à tous les efforts qu'Arius avoit faits, pour y être reçu à la Communion Catholique (*k*) ; & bien-tôt après arriva la mort malheureuſe de cet Héréſiarque, qui ne changea pourtant rien à la condition de S. Athanaſe. Les Lettres même du Grand S. Antoine (*l*), & les ſollicitations du peuple d'Alexandrie, ne purent rien gagner ſur l'eſprit de l'Empereur, qui ne pouvoit ſe réſoudre à rappeller d'éxil un homme ſéditieux, & condamné par le Jugement d'un Concile. C'eſt l'idée qu'on lui avoit donnée d'Athanaſe ; & il le traite encore de ſuperbe, d'inſolent, de broüillon, de ſéditieux dans ſa réponſe à S. Antoine ; tant il étoit prévenu contre lui.

(*x*) *Zozim. l. 2. Victoris Epitome in Conſtantino.*
(*y*) *Zozim. & Aurel. Victor. Epitome ibid.*
(*z*) Tillem. Hiſt. des Empereurs, t. 4. Conſtantin, art. 67. & Note 60. ſur le même Empereur, p. 651.
(*a*) *Vide Valeſ. rer. Franc. l. 1. p. 26. Tillem. t. 4. Hiſt. Emp. p. 250.*
(*b*) *Vide Brouwer. t. 1. annal. Trevir. l. 4. pp. 223. 224.*
(*c*) *Julian. Imper. Orat. 1. pp. 20. 21.*
(*d*) *Liban. Orat. 3. p. 112.*
(*e*) An de J.C. 332. de Conſtant 26. 27. L'Auteur de ſa vie met ſon élection en la 24. année de Conſtantin, 329. ou 330. de J. C.
(*f*) *Vita S. Maximini apud Surium 29. Maii, & Bolland. ibid.* Tillem. t. 7. Hiſt. Eccl. p. 247. & Notes t. 2. pp. 694. 695.
(*g*) *Greg. Turon. l. 1. Hiſt. Franc. c. 35.*
(*h*) *Athanaſ. Apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 35.*
(*i*) *Hieronym. Chronic. an. 348.*
(*k*) *Ruffin. l. 1. c. 11. Socrat. l. 1. c. 37. Hiſt. Eccl.*
(*l*) *Sozomen. l. 2. c. 31. & l. 3. c. 13.*

An de J. C. 226.

Quelques-uns (*m*) croyent que S. Athanaſe paſſa ſept ans dans le Monaſtere de S. Maximin à Tréves, dans une citerne ſans eau, où l'on veut qu'il ait compoſé le Symbole *Quicumque vult ſalvus eſſe, &c.* Mais les plus ſçavans Hiſtoriens conviennent que S. Athanaſe ne demeura à Tréves qu'environ deux ans & quatre mois (*n*). La circonſtance de ſa demeure dans une citerne pendant ſept ans, eſt priſe de Rufin, l. 1. c. 18. Hiſt. Eccl. où il dit que S. Athanaſe demeura ſix ans caché dans une citerne, dans les déſerts d'Egypte; mais cela n'arriva qu'en l'an 356. de J. C. Voyez auſſi Sozomene, l. 4. c. 10. Hiſt. Eccléſiaſtique. Quand au Symbole, *Quicumque vult ſalvus eſſe, &c.* On reconnoît qu'il n'eſt pas de S. Athanaſe, & il y a beaucoup d'apparence qu'il eſt de Vigile Evêque de Tapſe, qui vivoit à la fin du cinquiéme ſiécle.

XXXIV. *Mort de Conſtantin le Grand. Retour de S. Athanaſe en Egypte.*

Il y avoit un an & quelques mois que S. Athanaſe étoit à Tréves, lorſque le Grand Conſtantin tomba malade de la maladie dont il mourut. Il étoit alors à Conſtantinople. Se ſentant malade, il ſe fit tranſporter à Helenople, dans le deſſein d'y prendre des bains d'eaux chaudes qui y étoient (*o*); mais ſa maladie augmentant, il ne les prit pas, & ſe fit porter au Château d'Aguyron près de Nicomédie, où il demanda & reçût le Baptême* des mains d'Euſebe de Nicomédie, dit S. Jerôme dans ſa Chronique.

*An de J. C. 337. de Conſtantin 31.

Ce fut durant cette derniere maladie, qu'il donna ordre qu'on fiſt revenir S. Athanaſe de ſon éxil (*p*). Quelques-uns (*q*) veulent même qu'il en ait fait un article de ſon Teſtament. Cependant le Saint ne put ſortir de Tréves que vers le milieu de l'an 338. ſoit à cauſe des brouilleries qui arriverent dans l'Empire après la mort de l'Empereur, ou par l'oppoſition des Ariens, qui avoient beaucoup de crédit ſur l'eſprit de Conſtance, qui étoit maître de l'Orient, & par conſequent d'Alexandrie.

Mais le jeune Conſtantin, à qui l'Empereur ſon pere avoit donné dès l'an 335. les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre, & qui avoit reçû S. Athanaſe à Tréves, le renvoya avec honneur, & écrivit aux Fidéles d'Alexandrie, une Lettre dattée de Tréves le 17. Juin, dans laquelle il traite le Saint de Prophête, où d'Interprête de la Loi adorable de J. C. & dit qu'il a été relegué dans les Gaules, pour le ſouſtraire à la rage de ſes ennemis: Que ſa vertu ſoutenuë du ſecours de Dieu, l'a mis fort au-deſſus de toutes ſes adverſités: Que l'Empereur Conſtantin avoit réſolu de le retablir dans ſon Siége; mais qu'ayant été prévenu par la mort, il n'avoit pû éxécuter ſa réſolution: Que pour lui, il s'étoit cru obligé d'accomplir ce deſſein de ſon pere, tant en conſidération de l'affection que ceux d'Alexandrie portoient à Athanaſe, que par le reſpect qu'il avoit pour un ſi grand Homme (*r*).

An de J. C. 337.

On croit avec raiſon (*s*) que l'Empereur Conſtantin II. mena avec lui S. Athanaſe en Pannonie, où il devoit aller conférer aves ſes freres ſur le partage de l'Empire, & que c'eſt là que ce Saint vit Conſtance à Viminiac. Les trois freres Empereurs conſerverent ce qui leur avoit été donné par Conſtantin le Grand: ſçavoir, Conſtantin II. qui étoit l'aîné, eût les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre; Conſtance qui étoit le ſecond, eût l'Aſie, l'Aſſyrie & l'Egypte; & Conſtant eût l'Illyrie, l'Italie & l'Afrique.

XXXV. *S. Paul Archevêque de Conſtantinople, vient à Tréves auprès de Conſtantin II.*

En paſſant à Conſtantinople*, S. Athanaſe y trouva S. Paul Evêque de cette ville, déja de retour de ſon exil du Pont (*t*). Socrate (*u*) raconte que l'Empereur Conſtance trouva fort mauvais, que Paul fût ainſi rentré dans ſon Siége; & il ordonna à Philippe Préfet du Prétoire, de l'en chaſſer, & de mettre en ſa place Macédonius. Philippe éxécuta ſa commiſſion, & envoya Paul à Theſſalonique, qui étoit ſa Patrie, & de l'obéiſſance de Conſtant. Il n'y demeura pas long-tems; car faiſant ſemblant d'aller à Corynthe, il ſe rendit en Italie, auprès de Conſtant, pour le prier de lui obtenir ſon rétabliſſement. Il vint auſſi à Tréves, où Conſtantin II. avoit ſa demeure, & où S. Maximin communiqua le premier avec lui (*x*). Peut-être n'y vint-il que l'année ſuivante*, & alors ce n'étoit plus Conſtantin qui y regnoit; mais Conſtant, qui étoit devenu maître des Gaules, par la mort de Conſtantin ſon frere.

*An de J. C. 338.

*An de J. C. 340.

Conſtant s'intéreſſa pour S. Paul auſſi-bien que pour S. Athanaſe, & le renvoya dans ſon Siége (*y*). Les Ariens imputoient à S. Maximin le retour de S. Paul, & tout ce qui s'enſuivit (*z*). Quelque tems après*, Conſtant ayant témoigné ſouhaiter de voir quelques Evêques d'Orient, pour ſçavoir d'eux-mêmes la cauſe de tant de troubles cauſés dans l'Egliſe, & de tant de dépoſitions d'Evêques, les Ariens lui députerent dans les Gaules (*a*) quatre des plus habiles d'entr'eux, qui lui préſenterent une expoſition capritieuſe de leur doctrine; mais S. Maximin ne voulut pas communiquer avec eux; & tout le fruit de leur voyage fut que Conſtant

*An de J. C. 341. ou 342.

(*m*) *Vide. Trithem. de Scriptorib. Eccl. Bolland.* 2. *Maii. Brouwer. annal. Trevir. t.* 1. *l.* 4. *p.* 228.

(*n*) *Theodoret. l.* 2. *c.* 2. *Hiſt. Eccl. Athanaſ. apolog.* 2. *p.* 806. *ſeu apologia contra Arian. p.* 104. *A. nov. Edit.*

(*o*) *Euſeb. de vita Conſtantini, l.* 4. *c.* 60. 61. 62. *Socrat. l.* 1. *c.* 39. *Hiſt. Eccl.*

(*p*) *Athanaſ. apolog. contra Arian. Theodoret. l.* 1. *c.* 30. *Hiſt. Eccleſ.*

(*q*) *Sozomen. l.* 3. *c.* 2. *Hiſt. Eccl.*

(*r*) *Athanaſ. apolog. contra Arian. t.* 1. *pp.* 203. 204. *Socrat. l.* 2. *c.* 3. *p.* 82. *&c.*

(*s*) Tillemont, S. Athanaſe, t. 8. Hiſt. Eccl. p. 69. & t. 4. Hiſt. Emp. p. 317.

(*t*) *Athanaſ. ad ſolitarios.*

(*u*) *Socrat. l.* 2. *c.* 16. 17.

(*x*) *Baron. annal.* 347. §. 3. *p.* 101. *Hilarii fragmentum nov. Edit.* Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 7. *p.* 697.

(*y*) *Socrat. l.* 2. *c.* 18. *p.* 95. *Sozom. l.* 3. *c.* 10. *p.* 510. E.

(*z*) *Hilarii fragmentum* 3. *p.* 1322 *nov. Edit.*

(*a*) *Hilarii fragmentum* 3. *p.* 1321. *Athanaſ. de Synodis. Socrat. l.* 2. *c.* 18. *Sozom. l.* 3. *c.* 10.

Digitized by Google

demeura perſuadé de l'innocence de S. Athanaſe, & qu'il ſe déclara dans la ſuite ouvertement ſon protecteur.

XXXVI. *S. Maximin Archevêque de Tréves travaille pour S. Athanaſe.*

Ce Saint chaſſé une ſeconde fois de ſon Egliſe *, fut obligé de ſe retirer à Rome, où il demeura trois ans entiers, attendant que Dieu prît ſa défenſe contre ſes ennemis. S. Maximin de Tréves, & divers autres Evêques Catholiques, employerent pour lui leurs bons offices, & porterent l'Empereur Conſtant à demander à Conſtance ſon frere, que l'on tint un Concile pour terminer les affaires de l'Egliſe. Les deux Empereurs en indiquerent un à Sardique *, où S. Athanaſe, Oſius de Cordouë, & S. Maximin de Tréves ſe trouverent, avec un grand nombre d'autres Evêques des Gaules, d'Eſpagne, d'Italie, & de toutes les Provinces de l'Empire. Les Euſebiens, ennemis de S. Athanaſe, s'y rendirent auſſi; mais ſe retirerent enſuite, voyant que cette Aſſemblée ne leur étoit pas favorable.

*An de J. C. 341.

*An de J. C. 345. Ce Concile ne ſe tint qu'en 347.

Le Concile déclara abſous & innocent ſaint Athanaſe & ſes Adhérans, & dépoſa les Principaux des Euſebiens. Ceux-ci s'étoient retirés à Philippople, où ils prétendirent tenir un autre Concile; & pour ſe venger de l'Anathême que celui de Sardique avoit fulminé contr'eux, ils confirmerent la condamnation de S. Athanaſe, de S. Paul, de Marcel, & d'Aſclepas, & prononcerent Anathême contre le Pape Jules, Oſius, Protogene, Gaudence, & S. Maximin de Tréves (*b*): Anathême qui leur fut plus glorieux que tous les plus grands éloges.

XXXVII. *Concile contre Euphrate Evêque de Cologne.*

S. Maximin avoit préſidé l'année précédente * au Concile de Cologne tenu contre Euphrate Evêque de cette Egliſe. Euphrate étoit accuſé par une lettre du peuple de Cologne, ſouſcrite de pluſieurs perſonnes Laïques & Eccléſiaſtiques, de ſoûtenir que J. C. n'étoit pas Dieu; mais un pur homme; & encore de quelques autres crimes (*c*). Cinq Evêques, du nombre deſquels étoient Valerien d'Auxerre, & Amand de Straſbourg, le condamnerent comme blaſphémateur, & le dépoſerent.

*An de J. C. 346.

Mais cette humiliation ne le corrigea point; il ſoutint de nouveau ſon impiété devant Jeſſé Evêque de Spire, & Martin de Mayence, & devant divers Eccléſiaſtiques qui étoient avec eux; & encore une autre fois, devant S. Servais de Tongres, & même devant S. Athanaſe, qui étoit alors à Tréves (*d*). S. Servais de Tongres, qui étoit ſon plus proche voiſin, s'oppoſa plus qu'aucun autre à ſon erreur, tant en public qu'en particulier. Enfin comme il ne ſe corrigeoit point, & que ſes blaſphêmes étoient connus de tout le monde; les Evêques s'aſſemblerent à Cologne, à la priere des Fidéles, & à la ſollicitation des Evêques qui l'avoient déja condamné la premiere fois, & qui étoient bien-aiſes que leur Jugement fût confirmé par une Aſſemblée plus nombreuſe & plus autoriſée.

*An de J. C. 346.

Le Concile ſe tint le 12. de May 346. & on y compte quatorze Evêques, qui ſont S. Maximin de Tréves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Châlons ſur Saône, Severin de Sens, Optatien de Troye, Jeſſé de Spire, victor de Vorms, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Straſbourg, Juſtinien de Baſle, Eulogge d'Amiens, Servais de Tongres, & Diſcole de Rheims. Dix autres Evêques y envoyerent leurs Députés; ſçavoir, Martin de Mayence, Victor de Metz, Didier de Langres, Pancaire de Beſançon, Saintin de Verdun, Victorien de Paris, Supérieur Evêque des Nerviens, que l'on croit être Cambray, Mercure de Soiſſons, Euſebe de Roüen, Diopete d'Orleans, qui donna ſon ſuffrage dans une Lettre qu'il écrivit.

S. Maximin comme Préſident du Concile, opina le premier, & dit qu'Euphrate de Cologne ne méritoit pas d'être plus long-tems Evêque, comme ayant nié la Divinité de J. C. La plûpart des autres opinerent de même; & quelques-uns ajoûterent qu'il ne méritoit pas même la Communion Laïque, & qu'il auroit dû être excommunié. Nous avons rapporté le nom de tous ces Evêques, parce qu'il eſt important de fixer le tems de leur Epiſcopat, ſur-tout de S. Victor de Metz, & de S. Saintin de Verdun, qui regardent plus particuliérement notre deſſein. Au reſte, il eſt bon de remarquer que les mêmes Evêques, que nous avons rapportés ici, ſont auſſi nommés, hormis S. Saintin, parmi ceux des Gaules, qui aſſiſterent au Concile de Sardique (*e*) l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 347. quoique leurs Evêchés n'y ſoient pas exprimés. Comme on forme beaucoup de difficultés ſur ce Concile, nous en parlerons avec plus d'étenduë, dans la Diſſertation ſur les premiers Evêques des Egliſes de Tréves, Metz, Toul & Verdun.

XXXVIII. *Concile de Sardique.*

Le même Euphrate dont nous venons de voir la condamnation au Concile de Cologne en 346. ſe trouva l'année ſuivante au Concile de Sardique, dont nous avons déja parlé, ce qui fait juger, qu'il renonça ſincérement à ſes erreurs, & mérita par-là que les Evêques ne fiſſent pas exécuter à la rigueur, leur ſentence de dépoſition; ou donne lieu de ſoupçonner que le Concile de Cologne n'eſt pas autentique. Euphrate donc parut avec honneur au Concile de Sardique, & fut même député avec Vincent de Capoüe, à l'Empereur Conſtance *, pour obtenir l'exécution du Décret du Concile, qui avoit ordonné le rétabliſſement des Evêques chaſſés par les Euſebiens (*f*). Conſtant joignit ſon autorité à celle du Concile, & envoya a-

*An de J. C. 347. 348.

(*b*) *Hilarii fragmentum*, 3. *p.* 1322. *&c.*
(*c*) *t.* 2. *Concil. Labb. pp.* 615. 616. 617. *Tillem. Note xxxvij. ſur les Ariens*, *p.* 761. *t.* 6. *Hiſt. Eccl.*
(*d*) Il y étoit en 336. & 337. & il revint encore en Gaule en 347. & 349.
(*e*) *Concil. Labb. t.* 2. *p.* 679.
(*f*) *Athanaſ. Epiſt. ad Solitarios. Theodoret. Hiſt. Eccl. l.* 2. *c.* 7.

An de J. C. 348.

vec les deux Députés le Général Sabien, pour appuyer leur demande auprès de Conſtance. Ils arriverent à Antioche, où étoit l'Empereur; qui craignant de s'engager dans une guerre civile avec ſon frere, promit de faire ce qu'ils ſouhaitoient. Mais les Ariens tendirent aux Evêques Députés un piége, qui les couvrit eux-mêmes de confuſion. Un certain Etienne, intrus dans le Siége d'Antioche, apoſta une Courtiſane, & l'introduiſit dans la chambre où couchoit Euphrate. Cette femme ayant remarqué que cet homme étoit un vieillard, & autant qu'il lui ſembloit, un Evêque, fut fort ſurpriſe. Euphrate s'étant éveillé, s'écria, & invoqua le nom de J. C. La femme de ſon côté déclara qu'on lui avoit fait violence, pour la faire venir là. Les gens qu'on avoit fait entrer, pour être témoins de l'inſulte qu'on devoit faire à Euphrate, & pour la favoriſer, firent inutilement ce qu'ils purent pour faire taire la femme, & pour l'obliger à accuſer l'Evêque: l'affaire ſe répandit auſſi-tôt dans la ville; toute la Cour en fut émuë: l'Empereur ordonna qu'on en informeroit, & qu'on donneroit la queſtion dans le Palais à Euphrate, à Vincent & à Etienne; mais la Courtiſanne, & les gens qu'on avoit pris dans la maiſon, confeſſerent la vérité; en ſorte que les Evêques ne purent ſe diſpenſer de dépoſer Etienne, comme le principal acteur de cette indigne ſcéne. Le ſuccès du voyage d'Euphrate & de Vincent, fut le rappel des Evêques, pour lequel ils avoient été envoyés.

XXXIX. *Mort de S. Maximin. S. Caſtor & S. Lubence ſes Diſciples.*

A l'égard de S. Maximin, il ne ſurvêquit gueres au Concile de Sardique. On croit qu'il mourut le 12. Septembre de la même année 347. en Poitou, où il étoit allé, dit-on, voir ſes parens.

Entre les Diſciples de S. Maximin, on compte S. Caſtor & S. Lubence (*g*). S. Caſtor encore jeune, vint trouver S. Maximin, & ſe rangea ſous ſa diſcipline. Il fut ordonné Diacre, & enſuite Prêtre, qui étoit alors la preuve d'une grande vertu. L'amour de la retraite l'obligea à quitter la ville de Tréves, & à ſe retirer à Caërden ſur la Moſelle, lieu autrefois célébre par une Garniſon Romaine, qui y faiſoit ſa réſidence pour la garde des Frontiéres. L'endroit eſt environné de montagnes, & n'eſt acceſſible que par un ſeul défilé. S. Caſtor y paſſa le reſte de ſa vie dans une grande ſolitude, & y mourut le 13. de Février, auquel on fait ſa Fête. Son corps y fut trouvé par l'Evêque Veomade, vers l'an 780. & porté dans l'Egliſe Collégiale de S. Paulin du même lieu. Cette Egliſe le reconnoît aujourd'hui pour Patron, de même que celle des Chanoines de Coblentz, qui poſſédent ſes Reliques depuis le regne de Loüis le Débonnaire. L'Evêque Hetti les y tranſporta le 13. Novembre vers l'an 837.

An de J. C. 348.

S. Lubence ayant été honoré du ſacré caractere de la Prêtriſe, fut envoyé par S. Maximin à Coverne près Coblentz, pour y prêcher l'Evangile (*h*); mais ſon zéle ne ſe borna pas à ce ſeul endroit; il annonça J. C. à ceux de Coblentz, & aux peuples voiſins, qui juſqu'alors étoient dans les ténébres du Paganiſme. Après la mort de S. Maximin, Lubence fut député par S. Paulin de Tréves, pour rapporter de Poitou, le Corps de S. Maximin. Il y réuſſit; mais ce ne fut pas ſans réſiſtence de la part de ceux qui en étoient les dépoſitaires & les poſſeſſeurs. Comme S. Lubence y étoit venu bien accompagné, on fut obligé de le lui remettre. S. Paulin vint au-devant du ſacré Corps, avec ſon peuple, & une affluence infinie de peuples des environs. Dieu fit alors pluſieurs miracles, pour relever la gloire de S. Maximin. A Mouzon il guérit un homme paralytique; à Yvoi, une femme poſſédée du démon; à Arlon, deux lépreux. Le Corps fut d'abord mis par S. Paulin dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte; d'où il fut dans la ſuite tranſporté dans celle qui porte aujourd'hui le nom de S. Maximin, & qui eſt accompagnée de la fameuſe Abbaye du même nom.

Après la mort de S. Lubence, qui arriva le 13. d'Octobre, Dieu permit que ceux à qui il avoit prêché la Foi, & qui n'avoient pas fait le profit qu'ils devoient de ſes inſtructions, fuſſent privés de l'honneur de poſſéder ſes Reliques. Elles furent portées à Dietekirchem, où il eſt honoré encore aujourd'hui dans une Egliſe de ſon nom, deſſervie par des Chanoines. L'Auteur de la vie de S. Maximin fait S. Lubence Diſciple de S. Martin, avant que de l'être de S. Maximin; en quoi il eſt viſible qu'il tombe dans un anachroniſme inſoûtenable.

XL. *S. Saintin Evêque de Verdun.*

Saint Saintin Evêque de la ville d'Articlave, ou de la ville des Cloux, qui n'eſt autre que celle de Verdun, avoit envoyé ſon Député au Concile de Cologne, tenu en 346. (*i*), comme nous l'avons vû. Ce Saint paſſe pour le premier Evêque de Verdun; & c'étoit la créance commune de ce Diocéſe, du tems de Bertaire, ou Bercaire, qui écrivoit au neuviéme ſiécle, les Vies des Evêques de Verdun (*k*). Depuis S. Saintin juſqu'à S. Pulcrone, qui aſſiſta, dit-on, au Concile de Calcédoine, tenu en 450: on ne compte à Verdun que trois Evêques; ſçavoir S. Maur, S. Salvin, & S. Arateur. Or depuis le Concile de Cologne de l'an 346. juſqu'à celui de Calcédoine, il y a 104. ans d'intervalle; ce qui peut être rempli par une ſucceſſion de quatre Evêques, en leur donnant à chacun vingt-cinq ans d'Epiſcopat. Je n'entre pas ici dans le détail de la vie de S. Saintin; je l'ai examinée dans la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Verdun. Son corps

repoſe

(*g*) *Vide Brouwer. annal. Trevir. t. 1. l. 4. p. 235. Bolland. 13. februarii.*

(*h*) *Brouwer. annal. Trevir. l. 4. §. 78. p. 235. Bolland. 13. februar. p. 662.*

(*i*) *Vide t. 2. Concil. Labb. p. 615.*

(*k*) *Vide Bertar. ſeu Bercar. Specim. t. 12. pp. 251. 252.*

Digitized by Google

An de J.C. 341.

repoſe dans une châſſe magnifique, en l'Abbaye de S. Vanne de Verdun, où l'on célébre ſa Fête le 11. d'Octobre.

XLI. *S. Villor Evêque de Metz, & quelques-uns de ſes Succeſſeurs.*

Saint Auteur, Evêque de Metz, qui députa au Concile de Cologne en 346. (*l*), eſt compté pour treiziéme Evêque de Metz. Nous croyons qu'il ſe trouva auſſi au Concile de Sardique, en 347. & que c'eſt lui dont le nom ſe trouve parmi les Evêques des Gaules, qui aſſiſterent à cette aſſemblée. Auteur étoit contemporain de S. Servais, Evêque de Tongres, puiſqu'ils ſe trouverent enſemble au Concile de Cologne contre Euphrate; ainſi on peut rapporter au tems de ſon Epiſcopat, ce qui eſt raconté par Gregoire de Tours (*m*), touchant l'Egliſe de Metz. Il dit que S. Servais ayant appris que les Huns devoient faire irruption dans la France, pria Dieu de détourner ce malheur; & pour obtenir cette grace par le mérite de l'Apôtre S. Pierre, il fit exprès le pélérinage de Rome. Mais Dieu lui fit connoître que c'étoit un décret immuable de ſa volonté; ainſi il retourna à Tongres, où il mourut quelque tems après.

Les Huns étant donc ſortis de la Pannonie, entrerent dans les Gaules, ſe ſaiſirent de la ville de Metz la veille de Pâque, firent paſſer le peuple au fil de l'épée, tuerent les Prêtres même devant l'Autel; rien n'échappa aux flammes, que l'Oratoire de S. Etienne (qui eſt la Cathédrale de Metz.) Au ſortir de cette ville, Attila marcha droit à Orleans, dont S. Anien étoit Evêque; mais Aëtius, à la tête des Troupes Romaines, vint au ſecours de la ville, & la délivra.

C'eſt ce que raconte Gregoire de Tours; mais il eſt impoſſible de concilier ce récit avec la Chronologie. S. Servais étoit déja Evêque depuis long-tems en 346. puiſqu'étant au Concile de Cologne, il dit qu'il avoit déja réſiſté pluſieurs fois à Euphrate en la préſence de S. Athanaſe (*n*), & l'on ſçait qu'Attila n'eſt venu en Gaules, & n'a été vaincu par Aëtius qu'en 450. De plus, Gregoire de Tours dit que S. Servais mourut auſſi-tôt après ſon retour dans ſon Egliſe de Tongres, & on ſçait qu'il aſſiſta au Concile de Rimini en 359. Quelques exemplaires de cet Ecrivain, liſent *Aravatius* au lieu de *Servatius*, & le Pere Ruinart a mis *Aravatius* dans ſon Texte (*o*), voyant bien qu'il étoit impoſſible d'y laiſſer Servatius: il avoüe toutefois que les plus anciens & les meilleurs Exemplaires liſent *Servatius*.

D'autres (*p*) admettent deux Servais Evêques de Tongres, l'un au quatriéme, & l'autre au cinquiéme ſiécle. Cette ſuppoſition ſauve toutes les difficultés; mais elle manque de preuves. Ne pourroit-on pas, pour concilier ces contrariétés, dire que S. Gregoire de Tours a confondu l'irruption des François faite en l'an 342. avec celle des Huns arrivée ſous Attila en 450? On ſçait que les Hiſtoriens comprenoient ſous le nom de François, pluſieurs differens peuples de Germanie. Paul Diacre, & les Hiſtoriens de Metz, mettent cette irruption des Huns vers 450. où nous en parlerons de nouveau, comme en ſa véritable place.

An de J.C. 341.

Après la mort du Grand Conſtantin, arrivée en 337. les Troupes Romaines conſpirerent enſemble unanimement, à ne vouloir point d'autres Empereurs que les trois fils de leur Maître (*q*); ſçavoir Conſtantin II. Conſtance, & Conſtant, auſquels il avoit partagé l'Empire, comme nous l'avons dit. Ainſi les armées les proclamerent ſeuls Empereurs & Auguſtes, & mirent à mort les freres & les neveux du Grand Conſtantin, à qui ce Prince avoit donné quelque part dans le partage de l'Empire. Il avoit nommé Céſar, Dalmace un de ſes neveux, & avoit donné le Royaume de Pont à un autre nommé Annibalien. Jule Conſtance, & Annibalien, freres de Conſtantin, furent auſſi tués par les ſoldats: le Patrice Optat, que l'on croit avoir été mari d'Anaſtaſie ſœur du Grand Conſtantin, & Ablave Préfet du Prétoire, furent traités de même. Ces morts ayant cauſé du dérangement dans la diſpoſition que l'Empereur avoit fait des Provinces de l'Empire, les trois freres s'aſſemblerent en Pannonie, pour y faire un nouveau partage * de ces Provinces, dont ils étoient devenus les maîtres par la mort de leurs couſins germains. On ſçait aſſez ce qui y fut reglé; mais ce qu'il nous importe beaucoup de ſçavoir, c'eſt que le jeune Conſtantin demeura, comme auparavant, maître des Gaules, de l'Eſpagne & de l'Angleterre, & qu'il eût par deſſus cela la Thrace & Conſtantinople, dont il joüit quelque tems (*r*). Il paſſa l'hyver de l'an 339. à Tréves, comme il paroît par une Loi datté de cette ville le 8. Janvier.

XLII. *Conſtantin II. Conſtance & Conſtant Empereurs.*

An de J.C. 337.

*An de J.C. 338.

L'année ſuivante *, la guerre s'alluma entre lui & ſon frere Conſtant, au ſujet du partage des Provinces, principalement de celles d'Italie & d'Afrique; & le jeune Conſtantin s'avança avec ſon armée juſqu'à Aquilée (*s*), pen-

*An de J.C. 340.

XLIII. *Guerre entre Conſtantin & Conſtant.*

(*l*) T. 2. *Concil. Labb. p.* 615. Son nom y eſt défiguré ſous celui de *Vitor*.
(*m*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l.* 2. *c.* 5. 6. 7.
(*n*) T. 2. *Concil. p.* 617. Cui obſtitit ſæpe, cum ille Chriſtum Deum negaret, audiente Athanaſio.
(*o*) *Gregor. Turon. ex. edit. Theodorici Ruinart, l.* 2. *c.* 5. *pp.* 51. 52.
(*p*) *Valeſ. rerum Franc. l.* 3. Tillemont, *t.* 8. note 2. ſur S. Servais. *Vide Boland. xiij. Maii, & Sinſ. de Servatio.*
(*q*) *Baron.* Benoît Hiſt. Mſſ. de Metz, *l.* 2. *c.* 9.
(*r*) *Euſeb. vita Conſtantini, l.* 4. *c.* 68.
(*s*) *Chronic. Alexandr. Codini antiquitates Conſtantinopol.*

*An de J.C. 340.

dant que ſon frere Conſtant étoit dans la Dace. Celui-ci ayant ſçu ce qui ſe paſſoit, envoya promptement ſes Généraux avec une partie de ſes Troupes en Italie, pour faire tête à Conſtantin, en attendant qu'il y vînt en perſonne avec le reſte de l'armée; mais Conſtantin ayant livré la bataille, tomba inconſidérément dans une embuſcade, en pourſuivant l'ennemi, qui avoit pris la fuite pour l'y attirer. Son cheval ayant été bleſſé, le jetta par terre, où il fut tué & percé de pluſieurs coups. Conſtant arriva à Aquilée quelque tems après cette victoire, qui le rendoit maître de tout l'Occident. Il étoit à Aquilée le 9. Avril 340. comme il paroît par quelques Loix dattées de cette ville.

XLIV. *Les François paſſent le Rhin, & ſe jettent dans les Gaules.*

Les François voyant les armées Romaines occupées dans l'Italie, ne manquerent pas de profiter de l'occaſion, pour ſe jetter dans les Gaules *. Ils paſſerent donc le Rhin, & commencerent à piller & à ravager tout le pays (*t*). Conſtant n'y vint que ſur la fin de l'Eté, car il étoit encore à Lauriak en Autriche ſur la fin de Juin (*u*). Il livra bataille au François; mais l'évenement en fut douteux (*x*), & la guerre continua encore l'année ſuivante. Les Hiſtoriens remarquent que les François furent domptés, & réduits à l'obéiſſance (*b*), & qu'ils firent alliance avec les Romains. Libanius (*c*) aſſûre, que la ſeule terreur du nom de Conſtant, les obligea à venir demander la paix, & qu'ils reçurent des Princes de ſa main.

*An de J.C. 341.

L'Empereur Conſtant ayant ainſi rendu la paix à la Gaule, paſſa pendant l'hyver en Angleterre *, où les Ecoſſois faiſoient des courſes (*d*). Il étoit à Boulogne en Picardie le 25. de Janvier, ſe préparant à cette expédition, & il étoit de retour à Tréves le 30. Juin, comme on le voit par les Loix dattées de ces endroits-là. Il paſſa apparemment l'année 344. à Tréves, & il y étoit encore le 15. de May 345. Peu de tems après il alla en Italie, où il fit venir S. Athanaſe à Milan, & l'y reçût très bien (*e*). Le Saint lui raconta avec larmes, les entrepriſes des Ariens contre lui, & la guerre qu'ils avoient déclarée à la Foi Apoſtolique; en ſorte que Conſtant animé par ſes diſcours, écrivit à Conſtance ſon frere, qui étoit alors occupé à la guerre contre les Perſes, pour l'engager à terminer ces broüilleries. On fit dans la ſuite un crime à S. Athanaſe de ſes entretiens avec l'Empereur, prétendant qu'il avoit mal parlé de Conſtance, & qu'il avoit animé Conſtant contre lui; mais divers Evêques, qui avoient été témoins de ce qu'il avoit dit, entr'autres, Fortunatien d'Aquilée, Protais de Milan, Maximin de Tréves, & divers autres.

*An de J.C. 343.

XLV. *Conſtant dans les Gaules. Il y fait venir S. Athanaſe.*

Conſtant étant arrivé de Milan dans les Gaules *, y fit venir auſſi S. Athanaſe, & Oſius de Cordouë, qui y demeurent juſqu'à l'an 347. qu'ils ſe rendirent avec S. Maximin de Tréves, au Concile de Sardique, ainſi que nous l'avons déja dit. Au retour du Concile, S. Athanaſe repaſſa par les Gaules *, & y vint trouver l'Empereur Conſtant ſon bienfaicteur (*f*). De là il alla en Orient vers l'Empereur Conſtance, qui le renvoya dans ſon Egliſe.

*An de J.C. 346.

*An de J.C. 349.

XLVI. *Révolte de Magnence. Mort de l'Empereur Conſtant.*

Cependant il ſe formoit un orage dans le ſein de l'Empire contre l'Empereur Conſtant *. Ce Prince aimoit paſſionnement la Chaſſe, & n'ayant point de guerre dans les Gaules, il ſe divertiſſoit à cet exercice (*g*). Magnence Gaulois d'origine, & Comte du Palais, qui commandoit alors des Troupes Romaines, qu'on croit avoir été de la garde de l'Empereur, forma une conſpiration contre lui, & y engagea Marcellin Intendant des finances, Chreſte, & quelques autres Officiers des Troupes. Marcellin, ſous prétexte de faire la fête de la naiſſance de ſon fils, fit un grand feſtin, où Magnence, les Conjurés, & grand nombre d'autres Officiers furent invités. Le feſtin dura juſques bien avant dans la nuit. Alors Magnence étant ſorti ſous prétexte de quelque neceſſité, rentra incontinent après, revêtu de la Pourpre, & des autres marques de la dignité Impériale. Il fut auſſi-tôt ſalué Empereur par tous les aſſiſtans. Cela arriva à Autun le 8. jour de Janvier 450.

*An de J.C. 350.

Conſtant n'étoit pas dans cette ville, & l'Hiſtoire ne nous marque pas préciſément le lieu où il ſe trouvoit alors; mais Magnence ayant envoyé des gens pour l'aſſaſſiner, fit fermer auſſi-tôt les portes d'Autun, pour empêcher que l'on ne portât les nouvelles de ſa révolte à Conſtant. Il en fut néanmoins informé aſſez à tems pour prendre la fuite, & ſe retirer du côté de l'Eſpagne. On le pourſuivit, & on l'atteignit à Elne dans les Pyrenées, où il fut mis à mort. Ainſi Magnence ſe vit d'abord maître des Gaules, de tout ce qui eſt au-deçà des Alpes, & bien-tôt après de l'Italie même, de la Sicile, & de l'Afrique; mais Vetranion Général de l'Infanterie, qui étoit dans la Pannonie, s'étant auſſi fait déclarer Auguſte

(*t*) *Zoſim. l. 2. Socrat. l. 2. c. 5. & 25. Zonar epitom. Aurel Victoris.*

(*u*) *Socrat. Hiſt. Eccl. l. 2. c. 13. Hieronym. in chron. Idat. chron.*

(*x*) *Cod. Theodoſ. Vide Gothofr. chronolog. t. 1. p. 43. & t. 2. p. 475. 476.*

(*a*) *Hieronym. chronic.* Vario eventu adverſùm Francos à Conſtante pugnatur.

(*b*) *Hieronym. Chronic. an.* 342. Franci à Conſtante perdomiti; & pax cum eis facta. *Socrat. l. 2. c. 13. Poſtquàm debellâſſet Francorum Gentem, cum Romanis fecit pacem.*

(*c*) *Libanius orat. 3. p. 140.*

(*d*) *Ammian. l. 20. & Liban. orat. 3. p. 140.*

(*e*) *Athanaſ. apolog. ad Conſtantium p. 297.* Tillem. note 46. ſur S. Athanaſe, t. 8. Hiſt. Eccl. p. 680.

(*f*) *Athanaſ. apolog. ad Conſtantium, p. 298. A.*

(*g*) *Aurel Victor. Epitome. Zoſim. Zonar. Socrat. l. 2. c. 25.*

le 1. Mars de la même année, demeura pendant quelque tems maître de l'Illyrie & de la Pannonie. D'un autre côté Nepotien, fils d'Eutropie sœur du Grand Constantin, prit la Pourpre en Italie, & se rendit maître de Rome; mais il ne joüit que vingt-huit jours de sa dignité. Magnence envoya contre lui Marcellin, qui le battit, & lui fit perdre la vie.

XLVII. *Constance marche contre Magnence. Gallus est créé César.*

L'Empereur Constance apprit la révolte de Magnence sur la fin de l'hyver, étant à Edesse, où il étoit demeuré à cause de la guerre des Perses (*h*). Il se fit déclarer Empereur d'Occident, & ne partit d'Orient pour marcher contre Magnence, qu'après que les Perses eurent levé le Siége de Nisibe, forcés par la généreuse résistance des Habitans, & par les prieres de S. Jacque Evêque de cette ville. Magnence ayant appris que Constance venoit contre lui, lui envoya plusieurs Députés, cherchant à gagner du tems, pour s'affermir dans son usurpation. Il y envoya en particulier (*i*) deux Evêques, Sarbace, apparemment S. Servais de Tongres (*k*), & Maxime dont on ignore le Siége (*l*), & deux Seigneurs nommés Valens & Clemence; mais cela n'arrêta pas Constance: il arriva à Sardique, & contraignit Vetranion à renoncer à l'Empire.

*An de J. C. 351. de Constance 14. 15.

Ensuite il créa César Gallus pour l'Orient *, & Magnence donna la même qualité à Decence son frere, afin qu'il défendît les Gaules contre les Barbares (*m*); car on assûre (*n*), que Constance marchant contre Magnence, & voulant lui faire partager ses forces, écrivit aux Barbares, qu'ils pouvoient passer le Rhin, entrer dans les Gaules, y faire quelles conquêtes ils voudroient, & que tout ce qu'ils gagneroient seroit à eux. On prétend même qu'il leur envoya de l'argent, pour les engager à prendre les armes contre son Compétiteur. Ils firent donc irruption dans les Gaules, & y commirent une infinité de ravages. Decence fit ce qu'il put pour s'opposer à leurs courses & à leurs progrès; mais il fut vaincu en bataille rangée par Chnodomaire Roy des Allemands (*o*), qui courut après cela toutes les Gaules, sans trouver la moindre résistance, & pilla plusieurs villes très opulentes. Les Barbares demeurerent dans ce pays jusqu'au regne de Julien, qui les en chassa.

*An de J. C. 351.

XLVIII. *Défaite & mort de Magnence.*

Magnence n'ayant rien pû gagner par ses Ambassadeurs sur l'esprit de Constance, amassa une très puissante armée (*p*), composée de Gaulois, de François, de Saxons, & des Troupes Romaines destinées à la garde du Rhin, & marcha ainsi contre Constance, qui étoit en Hongrie. La bataille décisive se donna à Mursc, où Magnence fut entierement défait. Zonare assûre qu'il perdit vingt-quatre mille hommes, & Constance jusqu'à trente mille; ce qui a fait dire à un Historien (*q*), que les Romains n'ont presque jamais reçû de plus grande playe, & que ce coup renversa toute leur puissance. Magnence ayant pris la fuite, s'étoit d'abord retiré en Italie, & avoit fortifié les Alpes, pour disputer le passage à Constance. Il demeuroit cependant à Aquilée, où il se donnoit du bon tems, s'y croyant fort en sûreté; mais Constance ayant forcé un Château, avec sa Garnison, dans le passage des Alpes, Magnence se retira dans les Gaules, laissant son ennemi maître de l'Italie *. Constance ne pouvant pas le suivre aussi-tôt, travailla à gagner les peuples des Gaules, par les Officiers d'armée qui favorisoient son parti, & la ville de Tréves ferma ses portes à Décence César, frere de Magnence (*r*), & nomma un nommé Peinene, pour défendre le pays contre lui.

* An de J. C. 352. de Constance 15. 16.

Magnence comprit alors que son parti étoit abattu sans ressource; il fit inutilement de nouvelles tentatives, pour tâcher d'obtenir la paix de Constance (*s*); il fut de nouveau vaincu dans le haut Dauphiné vers le Bourg d'Aspre, & se sauva vers Lyon; mais s'étant apperçû que les soldats qui l'accompagnoient, le vouloient livrer à Constance, il se tua lui-même, après avoir mis à mort tous ses proches, sa propre mere, & son frere Didier, qu'il avoit fait César. Cela arriva vers le 10. d'Août 353. Décence son frere, qui venoit à son secours, ayant appris à Sens ce qui lui étoit arrivé, aima mieux s'étrangler, que de tomber entre les mains de ses ennemis (*u*). Constance étoit à Lyon le 6. de Septembre, & il se rendit de là à Arles, où il célebra le 8. de Novembre la fin de la trentiéme année de son regne, à commencer à l'an 323. auquel il avoit été fait César. Durant qu'il étoit à Arles, il y fit tenir un Concile *, où les Ariens firent ce qu'ils voulurent. Vincent de Capouë, envoyé du Pape Libere, eût le malheur de céder à leur violence; mais S. Paulin de Tréves y acquit une gloire immortelle.

* An de J. C. 353. de Constance 16. 17.

XLIX. *S. Paulin Archevêque de Tréves.*

Ce Saint étoit, dit-on (*u*), d'une famille illustre d'Aquitaine. Il vint à Tréves avec S. Maximin, du vivant de S. Agrece Evêque de cette ville. Il succéda dans l'Episcopat à S. Maxi-

(*h*) *Philostorg. l. 3. c. 22. Zosim. l. 2. Socrat. l. 2. c. 26. &c.*
(*i*) *Athanas. apolog. ad Constant. p. 300.*
(*k*) *Ita Baron. ad An. 350. §. 28. Tillemont. Baron. de Mont-Faucon not. in apolog. Athanas. ad Constantium. p. 300.*
(*l*) Ce ne peut être saint Maximin de Tréves, mort en 349. c'est plûtôt Maxime, dont le nom se trouve le dernier parmi les souscriptions des Evêques des Gaules au Concile de Sardique, *t. 2. Concil. p. 679.*
(*m*) *Zosim. l. 2. Zonar. p. 14. Aurel. Vict. epitome. Liban. orat. 12.*
(*n*) *Liban. ibid. Zosim. l. 2.*
(*o*) *Ammian. Marcell. l. 15. & 16.*
(*p*) *Aurel. Vict. epitome.* In quo bello penè nunquam amplius Romanæ consumptæ sunt vires, totiusque Imperii fortunæ pessumdatæ.
(*q*) *Julian. orat. 1.*
(*r*) *Ammian. Marcell. l. 15.*
(*s*) *Zonar. p. 15. Philostorg. l. 3. c. 26. Socrat. l. 2. c. 32.*

min vers l'an 349. Etant à Rome cette année-là, il fut chargé par le Pape Jule de porter à S. Athanaſe la Lettre d'Urſace & de Valens, dont nous avons parlé. Il ſe trouva en 353. au Concile d'Arles; & pendant que la plûpart des autres Evêques, accablés par l'autorité de l'Empereur Conſtance, & par les violences des Ariens, ou trahiſſoient la vérité, ou la déguiſoient, S. Paulin réſiſta courageuſement à leur hypocriſie (*x*); & lorſqu'on lui préſenta le formulaire à ſigner, il répondit (*y*), qu'il vouloit bien condamner Photin & Marcel d'Ancyre; mais qu'il ne ſouſcriroit jamais à la condamnation de S. Athanaſe. Une déclaration ſi libre & ſi préciſe lui attira de la part des Evêques une ſentence de dépoſition, & de la part de l'Empereur, un ordre d'aller en éxil; & par ce moyen il mérita le premier en Occident le glorieux titre de Confeſſeur (*z*).

S. Athanaſe (*a*) nous apprend, que quand S. Paulin fut cité devant l'Empereur avec Lucifer de Cagliari, Euſebe de Verceil, & Denys de Milan, Conſtance leur dit de ſouſcrire à la condamnation d'Athanaſe, & de communiquer avec les Ariens; mais les Evêques lui dirent que cela n'étoit pas conforme aux Canons de l'Egliſe. Or j'entens, repliqua l'Empereur, que ma volonté vous ſerve de Régle, de Loy, & de Canon. Les Evêques de Syrie veulent bien que je leur parle ainſi, il faut que vous en uſiez de même, ou que vous preniez le parti de l'éxil. Ils lui repréſenterent courageuſement, levant les mains au Ciel, que l'Empire n'étoit pas à lui, mais à Dieu, qui le lui avoit donné, & qui pouvoit le retirer quand il voudroit. Ils ajoûterent avec beaucoup de liberté, qu'il devoit un jour paroître au Jugement de Dieu, & qu'il ne lui étoit pas permis de violer les Loix de l'Egliſe, ni d'employer la violence pour y introduire l'Héréſie Arienne. Conſtance ne voulut point écouter ces raiſons, il tira ſon épée, & les menaça de la mort, s'ils n'obéiſſoient; mais les SS. demeurerent intrépides, au milieu des menaces & des épées nuës. Ils partirent pour leur éxil, ſecoüant la pouſſiere de leurs pieds, & levant les yeux au Ciel, ils alloient de Provinces en Provinces, & de villes en villes, annonçant par-tout la vérité, réfutant l'Héreſie Arienne, & publiant la la mauvaiſe foi d'Urſace & de Valens, qui après avoir donné la rétraction de leurs erreurs, & demandé la Communion de S. Athanaſe, ſollicitoient à préſent ſa condamnation, & faiſoient bannir ceux qui le ſoutenoient. Mais la Providence permit que les moyens que les Ariens employoient pour parvenir à leurs fins, produiſirent un effet tout contraire, puiſque ces SS. Confeſſeurs publierent par-tout la vraye Foi de l'Egliſe, & découvrirent les erreurs & les fourberies de leurs ennemis. Toutes les Egliſes à l'envie les envoyoient viſiter, & leur fourniſſoient abondamment ce qui leur étoit néceſſaire (*b*).

On ne ſçait pas en quel lieu S. Paulin fut banni, parce que l'Empereur, pour laſſer ſa patience, l'envoyoit tantôt en un lieu, & tantôt en un autre, juſques dans les pays où l'on n'adoroit point J. C. afin de le mettre dans la néceſſité de mourir de faim, ou de ſe nourrir des viandes ſoüillées par l'Héréſie de Montan & de Maximille. Ces Héretiques regnoient principalement dans la Phyrgie, où S. Jerôme met la mort de notre Saint après quatre ans d'éxil (*c*). Il ne paroît pas que les Ariens ayent fait ſubſtituer un Evêque à Tréves en ſa place, comme ils firent en pluſieurs autres lieux, lorſqu'ils en bannirent les Evêques. On célébre la Fête de S. Paulin le 31. d'Août. Son Corps fut, dit-on, apporté de Phyrgie à Tréves, vers l'an 390. par l'Evêque Felix, qui lui bâtit une Egliſe, & y dépoſa ſes Reliques. Elles y furent trouvées en 1071. S. Paulin eût pour Succeſſeur dans le Siége de Tréves, Bonoſe, dont on ne ſçait preſque que le nom, l'Hiſtoire ne nous ayant rien conſervé de ſes actions.

I. *Conſtance fait la guerre aux Allemands.*

Conſtance, après avoir paſſé l'hyver à Arles, en ſortit au Printemps avec Valence*, pour faire la guerre à deux Princes Allemands, Gondamade & Vadomaire (*d*) qui avoient ſouvent fait des courſes dans les Gaules voiſines de leurs pays. Le rendez-vous des Troupes étoit à Châlons ſur Saone. L'armée y étant arrivée, ſe trouva bien-tôt ſans vivres, parce que les pluyes du Printemps qui avoient été extraordinaires, avoient empêché le tranſport des grains qui devoient venir d'Aquitaine. Les Troupes donc ſe mutinerent: mais Conſtance y envoya Euſebe, Grand-Chambelland, qui appaiſa la ſédition, en diſtribuant ſous-main de l'argent aux plus mutins. Conſtance vint enſuite joindre l'armée, & la mena juſqu'auprès de Baſle (*e*), où il vouloit faire un Pont de bâteaux pour paſſer le Rhin, & entrer dans le pays des Allemands: mais il en fut empêché par les traits des ennemis. Heureuſement un homme du pays qui ſçavoit un gué, le montra à l'Empereur; en ſorte que l'armée auroit aiſément

An de J. C. 353.

*An de J. C. 354. de Conſtance 17. 18.

(*t*) *Eutrop. Zoſim. Hieronym. chronic. Socrat. l. 2. c. 32.*
(*u*) *Brouver. annal. Trevir. t. ad ann. C. 351. p. 236. §. 73.*
(*x*) *Athanaſ. in Arian. or. 1. Hilar. frag. 2. pp. 1282. 1283.* Indignus Eccleſiæ ab Epiſcopis, dignus exilio à rege eſt judicatus.
(*y*) *Sulpit. Severr. l. 2. Hiſt. Eccl.*
(*z*) *Hilar in Conſtantium, l. 1.* At tu, Conſtanti, Paulinum beatæ paſſionis virum blandimento ſollicitatum relegaſti, & Eccleſiam ſanctam Treviorum, tali ſacerdote ſpoliaſti.
(*a*) *Athanaſ. Epiſt. ad Solitarios.*
(*b*) *Sulpit. Severr. l. 2. Hiſt. Eccl.*
(*c*) An de J. C. 357. Une épitaphe de S. Paulin, rapportée par Brouver, ſous l'an 358. le fait mourir en 395. la treiziéme année de Conſtance, ce qui eſt inſoûtenable. Il ajoûte qu'il eût la tête tranchée, ce qui eſt encore contre toute apparence.
(*d*) *Ammian. Marcell l. 14. p. 30. edit. 1544. Robert. Stephani.*
(*e*) *Ammian. ibid. p. 31.* Ubi propè Rauracum ventum eſt ad ſupercilia fluminis Rheni, &c.

An de J. C. 354. pû paſſer : mais les Barbares envoyerent demander la paix, & offrirent de ſervir dans l'armée de l'Empire, en qualité de Troupes auxiliaires. On accepta leurs offres, & on conclut le Traité avec eux. De-là Conſtance ſe rendit en Italie, où l'on croit qu'il paſſa l'Hyver.

LI. *Mort de Céſar Gallus.* Cependant le Céſar Gallus étoit en Orient, où il étoit devenu odieux à tout le monde par ſes crimes & ſes cruautés (*f*). Conſtance qui l'avoit ſouffert juſqu'alors, quoiqu'avec beaucoup de peine, prit enfin la réſolution de le dépoüiller de la pourpre. Il falloit pour cela le tirer d'Orient, où il étoit le maître. Il lui écrivit donc Lettres ſur Lettres, le priant avec les dernieres inſtances, de le venir trouver en Italie pour conférer avec lui ſur les plus importantes affaires de l'Empire. Il y vint, & fut arrêté à Pertau dans la Norique ſur la Drave. On lui ôta les Ornemens Impériaux, & en particulier les ſouliers (*g*), que l'on porta en diligence à Conſtance, qui étoit à Milan. Quelque tems après il fit couper la tête à Gallus *, & par ce moyen l'Empire Romain ſe trouva réuni ſous un ſeul Prince, ce qui ne s'étoit pas vû depuis Diocletien.

*An de J. C. 354. de Conſtance 17. 18.

Conſtance fut enſuite obligé de quitter Milan *, pour venir s'oppoſer à quelques peuples Allemands, qui demeuroient dans les cantons nommés *Lentienſes*, & qui faiſoient ſouvent des courſes ſur les terres des Romains, voiſines de leur pays (*h*). Il s'arrêta néanmoins dans le pays des Griſons, & il fut réſolu qu'on envoyeroit contre ces Allemands, Arbetion avec des Troupes vers le Lac de Conſtance. Arbetion ſouffrit d'abord quelque échec, étant tombé dans une embuſcade des ennemis ; mais il les battit enſuite, & Conſtance s'en retourna à Milan paſſer l'Hyver. Il n'y fut pas long-tems ſans inquiétudes. On lui remit en main des Lettres ſignées de Sylvain Général de l'Infanterie dans les Gaules, par leſquelles il paroiſſoit que ce Général avoit conſpiré contre l'Empereur, avec un grand nombre de perſonnes conſidérables, qui étoient nommées dans les Lettres. Conſtance ſans autre examen, fit arrêter les prétendus complices de Sylvain, & envoya en Gaules Apodême, qui étoit ennemi de tous les gens de bien, pour arrêter Sylvain, & pour l'amener à la Cour.

*An de J. C. 355. de Conſtance 18. 19.

LII. *Sylvain Général des Troupes Romaines, fauſſement accuſé de trahiſon, ſe révolte contre Conſtance.* Sylvain étoit alors à Cologne, où il travailloit à chaſſer les François des Gaules. Il y apprit qu'Apodême tourmentoit tous ceux qui étoient à lui, & s'emparoit de ſes biens, comme d'un homme déja proſcrit ; on lui en dit en même tems la cauſe, & l'accuſation qu'on avoit formée contre lui à la Cour. Dans cet embarras il ſongea à ſe mettre entre les mains des François ; mais il craignit leur inconſtance, & n'oſa ſe fier à eux. Il ſe ſentoit fort innocent, & ne doutoit pas que Conſtance n'eût quelque égard pour ſes ſervices, mais il ſçavoit auſſi que ce Prince étoit très foible & trop crédule aux accuſations ; de ſorte qu'il prit le parti de ſe faire déclarer Auguſte par les Troupes qu'il commandoit. C'eſt ce qu'il fit ſans délibérer plus long-tems.

An de J. C. 355.

Pendant que cela ſe paſſoit en Gaules, Dieu permit qu'on découvrit à Milan l'innocence de Sylvain ; mais il faut reprendre la choſe dès ſon origine. Dyname homme de néant, & dont l'emploi étoit d'avoir ſoin des mulets de l'Empereur, étant ſur le point de venir de France à Milan, où étoit la Cour, demanda à Sylvain pluſieurs Lettres de recommandation, & enſuite effaça tout ce qui étoit écrit (*i*), hors les ſignatures, & mit en la place ce qu'il jugea à propos, pour perſuader que Sylvain avoit formé une conſpiration contre l'Empereur. Ces Lettres furent miſes par Dyname entre les mains de Lampade, & celui-ci les donna à l'Empereur, qui commanda auſſi-tôt qu'on arrêtat ceux qui étoient dénommés dans les Lettres.

Sylvain étoit François d'origine, & ſon pere Bonit, avoit rendu de grands ſervices à Conſtantin dans les guerres contre Licinius. Sylvain lui-même avoit fait la guerre aux Barbares qui inondoient les Gaules, avec toute la valeur & la conduite qu'on pouvoit attendre d'un grand Capitaine. La Cour de Conſtance étoit pleine de François, qui y avoient des emplois conſidérables. Malaric leur Chef, ayant ſçu l'accuſation qu'on formoit contre Sylvain, s'offrit de l'aller trouver, & de l'amener à Conſtance pour ſe juſtifier, ſoutenant qu'il n'étoit pas coupable de la trahiſon dont on l'accuſoit ; mais il ne fut pas écouté : on envoya Apodême en Gaules, comme nous l'avons dit, lequel, au lieu de préſenter à Sylvain les Lettres par leſquelles on lui mandoit de venir à la Cour, l'obligea par ſa conduite violente & intéreſſée, à prendre le parti de la révolte, dont on l'avoit fauſſement accuſé.

Cependant Dyname voulant fortifier par de nouvelles preuves, ſon accuſation contre Sylvain, ſuppoſa une Lettre de ce Général & de Malaric, qui recommandoient à un Tribun de tenir toutes choſes prêtes, ſans s'expliquer davantage. Le Tribun qui ne ſçavoit ce que cela vouloit dire, envoya la Lettre à Malaric, qui ſur cette piéce ſuppoſée, cria bien haut avec les autres François, diſant qu'on vouloit opprimer tous ceux de leur Nation. L'Empereur fit examiner les piéces produites contre Sylvain, & on en découvrit la fauſſeté, par les veſtiges de la

(*f*) *Ammian. Marcell. l.* 14.
(*g*) *Id. l.* 15. *initio.*
(*h*) *Ammian. Marcell. l.* 15. *p.* 45.

(*i*) Ces Lettres étoient ſans doute écrites ſur des tablettes enduites de cire, que l'on pouvoit effacer, & enſuite y mettre tout ce qu'on vouloit. On ſçait que les Anciens écrivoient ainſi ſur la cire avec un ſtilet ou poinçon.

Digitized by Google

An de J.C. 355.

premiere écriture. L'Empereur étant désabuſé, attendoit à tout moment l'arrivée de Sylvain, pour lui rendre le témoignage qu'il devoit à ſon innocence : mais en même tems on apprit qu'il avoit pris le titre d'Auguſte ; en ſorte qu'il n'y avoit plus pour lui d'eſpérance de pardon. Conſtance envoya donc Urſicin dans les Gaules pour perdre Sylvain. Il y réuſſit par une trahiſon, en feignant de prendre ſon parti. Il gagna par de grandes promeſſes quelques ſoldats de Sylvain, qui le tuerent vingt-huit jours après qu'il eut pris la pourpre. On crut que Peinene qui avoit défendu Tréves contre Décence (*k*), avoit eu part à cette révolte, & on le condamna à mort avec pluſieurs autres perſonnes de conſidération.

LIII. *Julien eſt fait Céſar par l'Empereur Conſtance. Il va dans les Gaules.*

Apres la mort de Gallus & de Sylvain, Conſtance ſongea à ſe donner un ſecond, pour l'aider dans le Gouvernement de l'Empire. Il jetta les yeux ſur Julien, qu'il avoit rappellé de Gréce peu auparavant. Il lui fit quitter le manteau de Philoſophe ; & le 6. de Novembre de l'an 355. il le revêtit de la pourpre, & le déclara Céſar à Milan, en préſence de la Cour & de l'armée (*l*). En même tems il lui donna le Gouvernement des Gaules, & apparemment auſſi de l'Angleterre. Julien partit de Milan le premier jour de Décembre ; & étant arrivé à Turin, il apprit la perte de Cologne, ce qui l'affligea extrêmement. Il étoit à Vienne en Dauphiné avant la fin de l'année.

Il trouva les Gaules remplies de Barbares. Les François, les Allemands & les Saxons y avoient ruïné pluſieurs villes ſur les bords du Rhin ; ils venoient de prendre Cologne ; ils aſſiégeoient actuellement Autun ; enfin les affaires y étoient dans un très grand dérangement. Julien paſſa le reſte de l'Hyver * à ſe préparer à les rétablir, & à faire vigoureuſement la guerre aux ennemis de l'Empire.

*An de J.C. 356. de Conſtance 19. 20.

Il apprit étant à Vienne en Dauphiné *, que la ville d'Autun étoit aſſiégée (*m*) ; mais il ſçut bien-tôt après qu'elle avoit été bien défenduë, & ſauvée par les Vétérans. Il ne ſe mit en campagne que le 24. de Juin ; on ne commençoit qu'au mois de Juillet la guerre dans les Gaules. (*n*) Il arriva à Autun avec ce qu'il put ramaſſer de Troupes, & cherchoit à combattre les ennemis, qui couroient tout le pays. Il s'informa du chemin qu'il devoit tenir pour arriver à Reims, où l'armée de Gaules devoit l'attendre. Les uns étoient d'avis qu'il paſſât par le pays des Leuquois ; les autres, qu'il prît la route des bois ; enfin il ſe réſolut de ſuivre le chemin que Sylvain avoit ſuivi peu auparavant par des endroits fort couverts. Il arriva donc à Auxerre, & de-là à Troye, ayant défait quelques Troupes de Barbares qui l'attaquerent ſur ſon paſſage. Ceux de Troye craignant que ce ne fuſſent des ennemis, firent d'abord quelques difficultés de lui ouvrir les portes. Il alla enſuite à Reims, où il trouva l'armée commandée par Marcel & Urſicin. Il ſe mit à la tête des Troupes, & alla chercher les Allemands par la route de Dieuze, ville de Lorraine, ſituée ſur la Riviere de Seille. Il ſemble donc qu'il paſſa auſſi par Verdun & par Metz, qui ſont ſur la route militaire de Reims à Dieuze. Il faillit dans cette marche de perdre deux Légions, que les Barbares attaquerent dans le moment qu'elles prenoient leurs armes & leur bagage pour ſe diſpoſer à marcher ; mais elles furent promptement ſecouruës par leurs camarades, qui accoururent au bruit.

An de J.C. 356.

Ayant appris que les ennemis étoient maîtres de Straſbourg, de Brumpt *, de Saverne, de Salſe *, de Spire, de Vormes & de Mayence, ou plutôt du Territoire de ces villes (*o*) ; Car les Barbares craignent de s'enfermer dans des villes, comme les bêtes craignent d'entrer dans les filets des Chaſſeurs. Il ſe ſaiſit d'abord de Brumpt ; & les Allemands s'étant préſentés pour le combattre, il rangea ſes Troupes, rompit les ennemis, & les mit en fuite. Après cela perſonne n'oſant plus lui réſiſter, il s'avança droit à Cologne, qui avoit été ruïnée avant ſon arrivée. Sur toute la route, on ne rencontre, dit Ammien Marcellin, ni ville, ni Château ; ſeulement à l'endroit où la Moſelle ſe dégorge dans le Rhin, il y a une ville nommée *Rigodulum* *, & enſuite une Tour près de Cologne. Julien arriva donc à Cologne, & y entra ſans difficulté, les Barbares ne ſe mettant point en peine de fortifier, ni même de conſerver les villes dont ils ſe rendoient maîtres. Il la rétablit dix mois après que les Romains l'avoient perduë, & y mit garniſon. Libanius (*p*) dit qu'il conſola auſſi une ville très puiſſante de ce pays-là, laquelle avoit été ſouvent attaquée par les ennemis, & étoit réduite à la derniere extrêmité ; ce qui pourroit bien marquer la ville de Tréves. Il ne partit point de Cologne, qu'il n'eût obligé les Rois François à faire avec lui une paix avantageuſe à l'Empire, & qu'il n'eût repris une ville très forte. De-là il revint par le pays de Tréves, pour prendre ſon quartier d'Hyver à Sens, dont la ſituation étoit très propre à ſes deſſeins.

* *Britomagus.*

* Peut-être *Suetz* dans le Palatinat du Rhin, dans le confluant du Serzbach & du Rhin.

* C'eſt Réol Bourg de l'Electorat de Tréves ſur la Moſelle.

Il n'avoit avec lui que peu de ſoldats, ayant été obligé de partager ſes Troupes dans les villes voiſines, qui lui demandoit du ſecours *. Les Barbares qui ſçavoient bien l'état où il étoit, vinrent en grand nombre l'aſſiéger dans Sens

*An de J.C. 357. de Conſtance 20. 21.

(*k*) *Ammian. l. 15. p. 96.*
(*l*) *Ammian. l. 15. & Julian. ad Athenienſes.*
(*m*) *Ammian. l. 16 p. 71.*
(*n*) *Ammian. l. 17. p. 117.* Opperiens Julium menſem, unde tumunt Gallicani procinctus exordia.
(*o*) Il dit dans ſon diſcours aux Atheniens, que les Allemands avoient déſolé juſqu'à 54. villes des Gaules.
(*p*) *Libanius orat. 12. p. 272.* B. C. M. de Tillemont conjecture que ce pourroit être Tréves ou Tongres, & qu'Ammien Marcellin pourroit bien marquer la même ville par ces mots : *Non ante motus eſt ex inde (à Colonia) quàm urbem recepiſſet munitiſſimam.*

Digitized by Google

(*q*) ; mais il ſe défendit ſi bien qu'ils furent obligés de ſe retirer, après un mois de ſiége. On blâma fort le Général Marcel qui avoit ſon quartier fort près de-là, de n'être pas venu à ſon ſecours.

LIV. *Julien & Barbation font la guerre aux Allemands.*

Conſtance qui avoit envie de pouſſer vigoureuſement la guerre contre les Allemands, envoya contre eux Barbation, Général de l'Infanterie, avec une armée de vingt-cinq ou trente mille hommes, en même tems que Julien devoit les attaquer d'un autre côté. Barbation s'avança vers Baſle ; & Julien à la tête de treize mille hommes, ſe mit auſſi en campagne vers le milieu de l'Eté. Cependant les Letes, nation Allemande, paſſant entre les deux armées, allerent droit à Lyon dans le deſſein de prendre cette ville & de la brûler ; mais elle les reçut ſi vaillamment qu'ils furent obligés de ſe retirer, après avoir ſaccagé tous les environs. Julien les fit attendre au paſſage ; & tous ceux qui paſſerent du côté où il étoit, furent taillés en piéces. Barbation au lieu de les couper, favoriſa leur retraite.

Les autres Allemands ſe mirent en état de réſiſter à Julien, en ſe fortifiant dans les terres qu'ils occupoient en deçà du Rhin, & faiſant de grands abattis d'arbres ſur les avenues. D'autres ſe jetterent dans les Iſles du Rhin, comme dans des Forts où ils croyoient que les Romains ne pourroient pénétrer (*r*). Toutefois Julien trouva moyen de chaſſer ceux qui avoient gagné les Iſles, quoiqu'il n'eût aucun navire, & que Barbation eût mieux aimé brûler ceux qu'il avoit, que de les lui prêter. Il envoya par des endroits guéables qu'on lui avoit montrés, quelques Troupes bien réſoluës, qui étant paſſées dans l'une de ces Iſles, y égorgerent tout ce qu'ils y trouverent de Barbares, de l'un & de l'autre ſexe ; puis prenant les bâteaux qui s'y rencontrerent, paſſerent à d'autres Iſles, & en uſerent de même ; en ſorte que les Barbares voyant qu'ils n'étoient pas en ſûreté dans ces lieux, ſe retirerent au-delà du Rhin avec leurs femmes & leurs beſtiaux.

Après cela Julien ſe mit à rétablir Saverne, qui eſt un Château fort conſidérable par ſon aſſiéte, ſur le défilé qui conduit dans les Gaules. Les Allemands l'avoient brûlé peu auparavant ; mais Julien le rétablit en peu de tems, & ferma ainſi aux ennemis l'entrée des Gaules de ce côté-là : il pourvut la place de vivres pour un an, & y fit mettre des bleds que les ſoldats avoient recueillis ſur le pays ennemi. Il amaſſa auſſi pour ſon armée des vivres en abondance (*s*), & ſe mit ainſi en état de travailler tranquillement à fortifier le poſte dont nous venons de parler.

Pendant ce tems-là Barbation étoit occupé à conſtruire un Pont de bâteaux ſur le Rhin (*t*) ; mais les Allemands le rompirent, & firent couler les bâteaux à fond, en jettant au-deſſus dans le fleuve, grand nombre de gros arbres, qui entraînerent & renverſerent tout ce qu'ils rencontrerent. En même tems ils fondirent ſur les Troupes de Barbation, en tuerent un grand nombre, & pourſuivirent le reſte fort loin. Ce Général fut obligé après cela de mettre ſes Troupes en quartier, quoique la ſaiſon fût fort peu avancée, & il s'en retourna en Italie auprès de Conſtance.

An de J.C. 357.

LV. *Julien à Saverne.*

Ainſi Julien demeura ſeul avec ſes Troupes à Saverne, environné d'ennemis de toutes parts. Alors Cnodomaire, & ſix autres Rois Allemands, ayant joint leurs forces (*u*), vinrent camper près de Straſbourg, & envoyerent des Ambaſſadeurs à Julien, pour lui dire qu'il eût à retirer ſes Troupes d'un pays conquis par les Allemands. En même tems ils lui montrerent les Lettres, par leſquelles Conſtance leur avoit permis de s'en mettre en poſſeſſion du tems de la révolte de Sylvain (*x*). Julien les retint comme des eſpions, & cependant continua ſes ouvrages à Saverne, attendant que les ennemis euſſent paſſé le Rhin, & ſe fuſſent avancés dans l'Alſace ; afin qu'il pût leur donner bataille. Ils s'avancerent en effet à ſept lieuës de-là vers Straſbourg. Alors Julien marcha contr'eux ; & comme il vouloit s'arrêter & remettre le combat au lendemain, tous généralement ſoldats & Officiers, le prierent de les mener à l'ennemi, dont l'armée étoit de trente-cinq mille hommes, au lieu que la ſienne n'étoit que treize mille. Il jugea à propos de profiter de leur ardeur ; & le combat s'étant donné, les ennemis après une brave réſiſtance furent obligés de fuir. Pluſieurs ſe jetterent dans le Rhin, & y périrent. Cnodomaire fut pris dans un bois, & préſenté à Julien à la tête de l'armée. Enfin la victoire fut complette, & depuis ce tems, les forces des Allemands furent tellement affoiblies, qu'ils ne purent plus ſe maintenir dans les Gaules (*y*).

Après cela Julien reprit Straſbourg (*z*) ; & ayant achevé les ouvrages de Saverne, il envoya à Metz les captifs & le butin ; puis il prit le chemin de Mayence avec ſes Troupes (*a*). Il y fit un Pont de bâteaux ſur le Rhin, & paſſa le fleuve, quoique les ſoldats y euſſent d'abord témoigné de la répugnance. Les Allemands n'oſerent lui tenir tête. Il fit le dégât dans leur pays, y rebâtit le Fort de Trajan, & ne repaſſa le fleuve qu'au commencement de l'Hyver, lorſque les neiges commencerent à tomber. Etant rentré dans les Gaules, il y trouva que les François s'étoient ſaiſis ſur la Meuſe de deux Forts que l'on avoit évacués, & qu'ils préten-

(*q*) *Ammian. Marcell. l. 16. pp. 73. 77.*
(*r*) *Ammian. ibid. p. 88. &c.*
(*s*) *Ammian. ibid. p. 89.*
(*t*) *Liban. orat. 12. p. 274.*
(*u*) *Ammian. l. 16. p. 90.*
(*x*) *Liban. orat. 12.*
(*y*) *Ammian. l. 20. Mamertin. panegyr. ad Liban. orat. 12.*
(*z*) *Julian. orat. ad Athenienſes.*
(*a*) *Ammian. l. 17. initio.*

Digitized by Google

An de J.C. 357.

doient s'y maintenir malgré lui. Il fallut donc les aſſiéger, & les enfermer dans leurs Forts (*b*). Ils ſe défendirent pendant preſque tous les mois de Décembre & de Janvier, & ne ſe rendirent qu'après cinquante-quatre jours de ſiége. Il les envoya à l'Empereur Conſtance, qui les incorpora dans ſes Troupes.

LVI. *Julien fait la guerre aux François, nommés Saliens.*

Après cela Julien vint paſſer le reſte de l'hyver à Paris *, où il s'occupa à ſoulager les peuples des Gaules, accablés de tributs (*c*), & où il attendit l'ouverture de la campagne, qui ne commence, comme on l'a dit, en Gaules, qu'au mois de Juillet (*d*); parce qu'on ne peut avoir la proviſion de l'armée qui ſe tire de l'Aquitaine, qu'après les froids & les frimats entiérement paſſés; mais il prévint ce tems, ayant pris pour vingt jours, du bled qui devoit ſervir de proviſion à la ville; il en fit faire du biſcuit (*e*), & le diſtribua aux ſoldats, qui s'en chargerent volontiers. Il marcha d'abord contre les François nommés Saliens, qui s'étoient établis dans la Toxandrie (*f*) au-deçà du Rhin. Il étoit déja à Tongres, lorſqu'il rencontra leurs Ambaſſadeurs, qui venoient lui demander qu'ils puſſent demeurer comme Alliés, dans le pays qu'ils occupoient. Il les amuſa par des promeſſes qui ne diſoient rien, & les renvoya avec des préſens, leur diſant de venir lui rapporter leur réponſe; mais il les ſuivit d'aſſez près; entra dans leur pays, & obligea les Saliens de ſe rendre. Il en uſa de même envers les Camares, autre nation Françoiſe, qu'il alla attaquer, qu'il défit, & à qui il fit repaſſer le Rhin.

*An de J.C. 358. de Conſtance 21. 22.

Outre ſes propres Troupes, il employa utilement contr'eux, un nommé Carietton (*g*), Barbare de naiſſance, & qui avoit ſa demeure à Trévos. C'étoit un homme intrépide, d'une grande expérience, d'une taille très avantageuſe; qui connoiſſant parfaitement le pays, alloit pendant la nuit, ſeul, ou peu accompagné, ſurprendre les Allemands dans leurs bois & dans leurs retraites les plus ſecrettes; les attaquoit quand ils étoient ſaouls & endormis, leur tranchoit la tête, & la rapportoit comme en triomphe dans la ville. Le ſuccès de ſes entrepriſes le rendant plus hardi, il s'avança plus avant dans le pays, & rapportoit tous les jours un riche butin. Enfin il ſe crut aſſez fort pour attaquer les ennemis à force ouverte; en ſorte que Julien s'en ſervit dans la ſuite utilement, pour faire la guerre aux peuples de-delà le Rhin, & les obligea par ſon moyen, à venir lui demander la paix. Julien forma des Régimens avec les Saliens & les Camares qui s'étoient rendus, & qui ſervirent fort bien dans les armées Romaines (*h*).

An de J.C. 358.

Il fit enſuite rétablir ſur la Meuſe trois Forts, (*i*) qui avoient été ruinés par les Barbares; & pour les fournir de vivres, il fit faire en Angleterre, juſqu'à ſix cent vaiſſeaux, pour amener des bleds de cette Iſle (*k*). Vers la fin de la campagne, il fit un Pont de bâteaux ſur le Rhin, & paſſa en Allemagne (*l*). Il y trouva tout diſpoſé à la paix. Les Rois, auparavant les plus fiers & les plus hardis, vinrent avec ſoumiſſion la lui demander: ils l'obtinrent, à condition qu'ils rendroient les captifs, & qu'ils fourniroient les matériaux & les voitures néceſſaires, pour réparer les villes que les Barbares avoient ruinées. Ayant ainſi heureuſement achevé la campagne, il mit ſes Troupes dans leurs quartiers, & vint à ſon quartier d'Hyver ordinaire, qui étoit apparemment Paris (*m*). Il s'y occupa à rétablir dans les Gaules les gréniers publics (*n*), & à viſiter & à rebâtir les villes ruïnées pendant les années précédentes par les Barbares. Ammien Marcellin en nomme ſept, ſçavoir, Nuitz, Bôon, Andernach, Binghen, Erklens dans le Duché de Juliers *, Bammen dans le Duché de Cléves, ſur le Vahal au-deſſus d'Arnhem & Utrecht *.

* *Caſtra Herculis.*

* *Ulricoſima.*

Après cela étant entré en campagne, il aſſembla ſon armée à Mayence (*o*). Il ne voulut pas toutefois paſſer le Rhin en cet endroit, de peur d'irriter Suomaire Prince allié, qui demeuroit de l'autre côté du fleuve vis-à-vis Mayence. Les autres Rois du pays vouloient que Suomaire s'oppoſât au paſſage des Romains; mais leur ayant dit qu'il ne le pouvoit ſeul, ils s'aſſemblerent tous auprès de lui, pour voir ſi les Romains oſeroient en leur préſence tenter ce paſſage. Julien avoit pris une autre réſolution, il fit remonter ſes Troupes le long du fleuve, les ennemis le côtoyant de l'autre côté, pour obſerver ſa marche. Lorſqu'il fut aſſez éloigné de Mayence, il mit ſecrétement pendant la nuit trois cent hommes dans quarante bâteaux qu'il avoit ſur le Rhin, & leur ordonna de deſcendre en ſuivant le coulant de l'eau, ſans faire bruit; & lorſqu'ils ſeroient arrivés au-deſſous des ennemis, de faire leur deſcente, & de jetter l'épouvante dans leur camp. Ce ſtratagême réuſſit comme il ſouhaitoit. Ces trois cent hommes trouverent les

LVII. *Julien fait la guerre à quelques Rois Allemands.*

(*b*) *Ammian. l. 17. p. 196. Circumvallare diſpoſuit Caſtellum oppidum, quod moſa fluvius præterlambit.* Je ne vois que Verdun à qui toutes ces circonſtances conviennent. Il eſt ſur la Meuſe, & ſur le chemin de Mayence à Paris.

(*c*) *Ammian. l. 17.*

(*d*) *Ammian. l. 17. p. 117.*

(*e*) *Idem.* Frumentum ad uſus diuturnitatem excoctum, buccellarum, ut vulgò appellant, humeris impoſuit lubentium militum.

(*f*) Ce pays s'étend depuis Maſtrich, environ 15. lieuës le long de la Meuſe, où ſont aujourd'hui les villes de Bolduc, Brédа & Anvers. Le nom de Toxandrie ſe conſerve encore dans celui du village de Teſſendorloo. En général, les Saliens ſont les habitans du Salland dans la Baſſe Allemagne ou Hollande.

(*g*) *Zoſim. l. 3.*

(*h*) *Zoſim. ibid.*

(*i*) *Ammian. l. 17.*

(*k*) *Zoſim. l. 3. Liban. orat. 12.*

(*l*) *Ammian. l. 17. pp. 119. 120.*

(*m*) *Idem, p. 121.* Conſueta ad hiberna regreſſus eſt Cæſar.

(*n*) *Ammian. l. 18. initio.*

(*o*) *Ammian. Marcell. l. 18.*

Rois

An de J. C. 358.

Rois & les Princes ennemis, aſſemblés en feſtin chez le Roi Hortarius; & lorſqu'ils en ſortirent vers trois heures du matin, ils ſe jetterent ſur eux. Ils ne purent toutefois ni les tuer, ni en prendre aucuns, parce qu'ils ſe ſauverent à la faveur de la nuit, & par la viteſſe de leurs chevaux; mais ils firent mourir les ſerviteurs qui les ſuivoient à pied. Alors les Barbares croyant que l'armée Romaine, malgré toute leur précaution, avoit paſſé le Rhin, ſe diſperſerent, & ſe retirerent le plus loin qu'ils purent, pour ſe dérober à ſa pourſuite.

Julien n'ayant plus rien qui l'empêchât, fit promptement ſon Pont, paſſa dans le pays ennemi, & y fit le dégât juſqu'au Canton nommé Palas, où ſe voyoient les bornes qui ſéparent les terres des Allemands de celles des Bourguignons. Les Romains ayant mis leur camp en cet endroit, les deux freres, Macrien & Haribaud, qui étoient Rois du pays, vinrent demander la paix. Vadomaire, dont les Etats étoient vers Baſle, envoya redemander ſon fils (p), qu'il avoit donné en ôtage; mais il ne vouloit pas rendre plus de trois mille Romains qu'il avoit pris. Julien lui rendit ſon fils, & lui fit dire que, s'il ne renvoyoit inceſſamment les captifs, il le traiteroit en ennemi. Il ſuivit en effet de près ces Députés, & ſe rendit en peu de tems de Spire à Baſle. Vandomaire ſe ſoumit enfin à ce qu'on demandoit de lui; & lorſqu'il vint trouver Julien, avec des Lettres de Conſtance (q), qui l'avoit autrefois admis au nombre des amis de la République, il en fut très bien reçu; mais ayant voulu intercéder pour trois Rois Allemands, Varius, Urſicinus & Verſalpus, qui s'étoient trouvés à la bataille de Straſbourg, on ne leur accorda la paix qu'à condition, qu'ils rendroient les captifs qu'ils avoient pris dans les fréquentes irruptions qu'ils avoient faites auparavant. Après ces expéditions, Julien quitta l'Allemagne, & vint paſſer l'Hyver à Paris (r).

LVIII. *Julien eſt proclamé Auguſte par ſes armées.*

Dès le commencement de l'année ſuivante *, il fut obligé d'envoyer Lupicin, avec quelques Troupes en Angleterre (s), pour repouſſer les Pictes & les Ecoſſois, qui y faiſoient des courſes; & dans le même tems arriverent de la part de Conſtance des ordres, pour lui envoyer inceſſamment en Orient de grands renforts de Troupes Hollandoiſes, & trois cent hommes choiſis de tous les corps de Milice des Gaules. Julien comprit bien à quoi cela l'expoſoit, en laiſſant les Gaules dégarnies de Troupes, pendant que les Allemands & les autres peuples mécontens de-delà le Rhin, ne cherchoient qu'un prétexte pour rompre les Traités qu'ils avoient faits avec les Romains, & à ſe remettre en liberté. Il fit ſes remontrances aux Envoyés de l'Empereur; mais il ne laiſſa pas de donner ſes ordres pour l'exécution de ce qu'on demandoit.

An de J. C. 360.

Auſſi-tôt que cette nouvelle fut répandue, on ouït retentir les pleurs & les cris dans toutes les Gaules, comme ſi l'ennemi eût déja été dans le pays; & on ſema des billets parmi les ſoldats (t), remplis de plaintes contre Conſtance, & d'exhortation en faveur de Julien. Celui-ci n'étoit pas d'avis que les Troupes paſſaſſent par Paris, où il étoit encore: mais Décence qui étoit chargé de les mener en Orient, ne voulut pas qu'elles partiſſent ſans ſaluer Julien, de peur qu'il n'arrivât quelque ſédition; mais ce fut cela même qui la fit naître: car Julien étant ſorti hors de la ville, comme c'étoit la coutume pour les ſaluer, il les harangua, & les exhorta à obéir avec joye à l'Empereur. Il invita enſuite à dîner avec lui les principaux Officiers: tout paroiſſoit tranquille juſques-là: mais ſur le ſoir les ſoldats vinrent en foule aſſiéger ſa maiſon, & le proclamerent Auguſte.

Il eut beau réſiſter & s'en défendre, le lendemain dès le point du jour, ils enfoncerent les portes du Palais; & vers les neuf heures du matin, ils l'éleverent ſur un bouclier, le plus haut qu'ils purent, le proclamerent de nouveau Auguſte, & un Officier lui mit ſur la tête ſon Collier d'or, enrichi de pierreries, n'ayant point pour-lors d'autre Diadême à lui donner. Dès que Conſtance eut reçû cette nouvelle (u), il écrivit à Julien, qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit fait, & que, s'il vouloit pourvoir à ſa ſûreté, il devoit ſe contenter de la qualité de Céſar, & recevoir les Officiers qu'il lui envoyeroit. Pour lui il continua ſa marche contre les Perſes.

Julien étoit trop avancé pour aller en arriere, & il ne pouvoit plus renoncer à la qualité d'Auguſte, ſans expoſer ſa vie, & celle de ceux qui l'avoient élevé à ce comble d'honneur. Ayant donc pris ſon parti, il ſe mit en campagne avec ſes Troupes (x), paſſa le Rhin vers Cléves, attaqua & ſurprit les François, nommés Attuariens, les battit, & les contraignit de demander la paix. De-là il remonta le long du Rhin, viſita toutes les Places qui étoient ſur ce fleuve juſqu'à Baſle, en prit même quelques-unes, qui étoient encore entre les mains des Barbares; en ſorte qu'il ne leur en reſta plus aucune dans les Gaules. Les ayant toutes laiſſées en bon état, il vint à Beſançon, & de-là à Vienne en Dauphiné, où il

*An de J. C. 360. de Conſtance 23. 24.

(p) *Eunapius excerp. de legationibus.*
(q) *Ammian. l. 18. p. 138.*
(r) *Ammian. l. 20. initio.*
(s) *Ammian. l. 20. pp. 180. 181.*
(t) *Liban. orat. 12. Julian. ad Athenienſ. Ammian. l. 20. p. 186.* Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii pelli-mur & imbelles; charitates verò noſtræ Alemannis denuò ſervient, quas captivitate primâ poſt internecivas liberavimus pugnas.
(u) *Zonar. Julian. ad Arbitrionſ. Ammian. l. 20.*
(x) *Ammian. l. 21. initio.*

paſſa l'Hyver, pendant que Conſtance étoit à Antioche.

LIX. *Julien fait encore profeſſion du Chriſtianiſme à l'extérieur, quoique perverti intérieurement.*

Julien faiſoit encore profeſſion à l'extérieur de la Religion Chrétienne (y), pour ménager tout le monde, & principalement les ſoldats, dont le plus grand nombre étoit Chrétien. Etant à Vienne, il aſſiſta aux Prieres ſolemnelles de la Fête de l'Epiphanie, qui ſe célebre en Janvier *: mais il y avoit long-tems que dans le fond il étoit Payen, & avoit renoncé à ſon Baptême. Sur la fin de l'Hyver, il apprit que les Allemands, & entr'autres les Sujets de Vadomaire, dont le pays étoit vers Baſle, couvroient les extrêmités des Gaules, du côté de la Baviere & des Griſons. Il envoya contr'eux Libon, un de ſes Chefs; mais cet Officier fut tué tout au commencement du combat à Sekinghenn près de Baſle, & enſuite l'armée Romaine fut taillée en piéces, combattant vaillamment; en ſorte que Julien fut obligé d'y aller en perſonne. Il paſſa le Rhin, ſurprit les Allemands, fit arrêter Vadomaire dans un feſtin, & le relégua en Eſpagne, après l'avoir convaincu de trahiſon; battit les Barbares, & les força à lui demander la paix.

* An de J. C. 361. de Conſtance 24. 25.

LX. *Mort de Conſtance. Julien Empereur.*

Pour rendre Conſtance odieux aux Gaulois, & pour aliéner de lui l'eſprit des Troupes, on faiſoit courir le bruit que c'étoit lui qui avoit engagé Vadomaire & les Allemands à faire irruption dans les terres de l'Empire; qu'il leur avoit envoyé à cet effet de grandes ſommes d'argent, & on montroit même des Lettres qu'on prétendoit qu'il leur avoit écrites (z) pour cela. On a vû que Conſtance en avoit uſé de même ſous Magnence, & cet exemple rendoit plus croyable ce que Julien affectoit de publier, dans une circonſtance où il étoit de l'interêt de Conſtance, que ce jeune concurrent fût occupé dans les Gaules, & obligé de s'y défendre, afin qu'il ne ſongeât point à porter la guerre ailleurs. Julien n'ignoroit pas les diſpoſitions de Conſtance; & pour l'obliger à le reconnoître pour Auguſte, il ſe ſaiſit de l'Illyrie & de l'Italie. Conſtance de ſon côté ſe hâtoit de finir la guerre contre les Perſes; il s'avança juſques ſur les bords du Tigre, où il apprit que Sapor Roi de Perſe, s'étoit retiré dans ſes Etats. A cette nouvelle, il réſolut de mener ſon armée dans l'Illyrie contre Julien; mais il mourut en chemin à Mopſucrene, au pied du mont Taurus, le 3. de Novembre 361. laiſſant Julien ſeul maître de tout l'Empire.

An de J. C. 361.

Conſtance fut toujours exceſſivement attaché à l'Arianiſme; & dans la vûë de faire triompher ſon parti, il mit en mouvement tous les Evêques du monde, pour les faire venir à des Conciles, & ruïna par-là les voitures publiques, dit Ammien Marcellin (a) Auteur gentil, qui ajoûte, qu'il troubla par des diſputes de mots, & par des ſuperſtitions de vieilles, la Religion Chrétienne, qui d'elle-même eſt ſimple, grave & ſolide.

LIVRE CINQUIEME.

I. *Premiers Martyrs du Diocéſe de Toul.*

NOus ne pouvons mieux commencer ce cinquiéme Livre, que par l'Hiſtoire des premiers Martyrs du Diocéſe de Toul, qui confeſſerent la Foi de J. C. ſous l'Empereur Julien en 362. Il auroit été à déſirer que les Chrétiens d'alors en euſſent écrit les Actes, nous ne ſerions pas aujourd'hui dans l'embarras d'en démêler la vérité, d'avec ce que la Tradition populaire y a ajoûté de douteux & d'incertain. On a prétendu que S. Euchaire, S. Elophe, Ste Libaire, Ste Manne, Ste Gontrude, Ste Suſanne, Ste Houd, Ste Menehoud & Ste Ame, étoient freres & ſœurs, fils de Baccius & de Lintrude, ou de Sigmar & de Liutrude; mais quand on examine la choſe à fond, & que l'on veut concilier les dattes & les autres circonſtances de leur Hiſtoire, on eſt obligé d'abandonner ce ſentiment, & de dire que S. Elophe, S. Euchaire & Ste Libaire, qui, ſelon la Tradition conſtante du pays, ſouffrirent le martyre ſous Julien en 362. ſont plus anciens d'environ cent ans, que les autres Stes Vierges dont nous venons de parler, qui ont vêcu ſous S. Alpin Evêque de Châlons ſur Marne vers l'an 461.

An de J. C. 362.

Ainſi nous nous contenterons de parler ici des SS. Euchaire & Elophe, & de Ste Libaire, qui regardent plus particuliérement le Diocéſe de Toul, & dont on ne peut reculer le martyre au-delà de l'an 362. Et ſans oſer nier ni affirmer abſolument, que ces trois SS. Martyrs ſoient freres & ſœurs ſelon la chair, nous nous contentons de dire, qu'ils ont été véritablement unis par les liens d'une même Foi, d'une parfaite charité, & d'une union de ſouffrance pour la défenſe de la Religion Chrétienne. Quand aux

(y) *Ammian. l. 21. p. 211.* Ut omnes nullo impediente, ad ſui favorem illiceret, adhærere cultui Chriſtiano fingebat, à quo iam pridem occulè deſciverat.

(z) *Liban. orat. 5. & 12. Ammian. l. 21. Julian. ad Athenienſ. Sozomen l. 5. c. 1.*

(a) *Ammian. l. 21. circa finem, p. 237.* Chriſtianam Religionem abſolutam & ſimplicem, anili ſuperſtitione confundens; iniquæ ſcrutando perplexiùs, quàm componendo graviùs, excitavit diſſidia plurima, quæ progreſſa fuſiùs aluit concertatione verborum, ut catervis Antiſtitum, jumentis publicis ultrò citròque diſcurrentibus per Synodos quas appellant, dum ritum omnem ad ſuum conatur trahere arbitrium, rei vehicularis ſuccidit nervos.

Digitized by Google

An de J. C. 362.

autres Saintes dont nous avons parlé, nous donnerons ce qu'on ſçait de leur vie dans l'Hiſtoire du cinquiéme ſiécle.

II. *Vie de S. Eliphe, ou Elophe.*

La vie de S. Eliphe, ou Elophe, comme on l'appelle plus communément en Lorraine, avoit été écrite par un ancien Auteur, d'un ſtile fort ſimple, & qui bien loin d'orner & d'embellir la matiere, l'offuſquoit en quelque ſorte, & l'embarraſſoit (*a*). Rupert Abbé de Tuitz près de Cologne, fut prié par Alban Abbé de S. Martin de la même ville, & dépoſitaire des Reliques du même S. Eliphe, d'en écrire la vie d'un meilleur ſtile, ce qu'il fit; & voici ce qu'il nous en raconte.

Sous le regne de Julien l'Apoſtat, floriſſoit dans la ville de Toul Capitale des Leuquois, S. Eliphe, qui avoit trois ſœurs & un frere, tous diſtingués par leur mérite & leur ſainteté. Son frere étoit Eucharre, honoré de la dignité Epiſcopale (*b*), qui reçût comme lui la Couronne du Martyre, & dont le Corps repoſe à Liverdun. Ses ſœurs furent Menne, ou Manne, Suſanne & Libaire. Ces deux dernieres finirent leur vie par le Martyre; Libaire ſouffrit, & fut enterrée dans la ville de Gran; & Suſanne eût ſa ſépulture en Champagne. Pour ſainte Manne, l'antiquité ne nous apprend pas le genre de ſa mort: ſeulement on nous dit qu'elle vécut dans la virginité juſqu'à ſon décès, & qu'elle fut enterrée à Porſés ou Pouſſay (*c*). C'eſt ce que raconte l'Abbé Rupert. Nous verrons ailleurs plus au long la vie de ſainte Menne, qui a vécu un ſiécle après S. Elophe.

Rupert continuë: Sous la perſécution de Julien, Eliphe fut arrêté comme Diſciple de J. C. par une troupe de Juifs & de Payens, & mis en priſon avec trente-trois autres Fidéles. Notre Saint trouva moyen d'en ſortir, & ſe retira à Toul, où il donna la ſépulture à ſa mere, qui venoit de mourir dans la même ville. Après cela il prit le chemin de Gran, ville du Baſſigny, alors fort conſidérable, où Julien étoit en ce tems-là, dit l'ancien Hiſtorien. Comme Eliphe paſſoit la riviere de Vaire (*d*), il rencontra une aſſemblée de Juifs & de Payens, qui adoroient des Idoles dans des niches, ſur le bord de la riviere (*e*), car c'étoit un jour de Sabbat.

Eliphe voyant cette prophanation, ſe ſentit tranſporté de zéle. Il prêcha contre l'idolâtrie; & fit voir la vanité des Idoles avec tant de force & de bénédiction, qu'il convertit ſix cens vingt hommes, ſans compter les femmes, & leur donna à tous le Baptême. Cette action fit grand bruit; & Julien en ayant été informé, fit venir Eliphe en ſa préſence, lui fit de grands reproches des fâcheuſes prédictions qu'il faiſoit contre lui, & de ce qu'il avoit renverſé les Idoles par ſes enchantemens. Il voulut l'obliger à les rétablir, & à les remettre en honneur; mais Eliphe l'ayant conſtamment refuſé, l'Empereur le condamna à perdre la tête.

On le conduiſit au lieu du ſupplice; il demanda un moment pour faire ſa priere, il pria pour ſes bourreaux; il demanda auſſi à Julien, qu'il lui permît de recevoir la ſépulture ſur une montagne qu'il lui montra de loin, à ſix milles de là (*f*). Julien y conſentit. Eliphe reçut le coup de la mort ſans trembler, & ſa tête étant tombée à ſes pieds, il la ramaſſa, la prit à deux mains, & la porta ainſi juſqu'à la montagne, nommée aujourd'hui de S. Elophe, entre Gran & Fromenteuſe (*g*), à ſix milles de l'une & de l'autre. Etant arrivé ſur la montagne, il s'aſſit ſur une pierre blanche, qui s'amollit ſous lui, & prit la figure de ſon corps. Les fidéles lui donnerent la ſépulture au même lieu, & bâtirent ſur ſon tombeau un Oratoire, où Dieu fit par ſon interceſſion quantité de miracles. Il fut martyriſé dans une belle plaine ſur la riviere de Vaire (*h*), le 17. des calendes de Novembre, ou le 16. d'Octobre. C'eſt ce que dit l'Abbé Rupert.

III. *Circonſtances particulieres du Martyre de S. Elophe.*

Un Auteur qui écrivoit au commencement du dernier ſiécle (*i*), & qui a écrit la vie de S. Elophe en quatorze Chapitres, raconte une partie des choſes que nous venons de voir; mais il différe en quelques circonſtances, que nous allons marquer. Il dit que S. Elophe étoit natif de Souloſſe; que la demeure ordinaire de Baccius ſon pere étoit à Gran, puiſque Lientrude ſon épouſe y mourut, & que ſes enfans s'y retiroient, comme au lieu de leur habitation; qu'Elophe fit ſes études à Toul ſous S. Eucharre ſon frere; qu'enſuite il y fit les fonctions d'Archidiacre: qu'allant à Gran, & paſſant par Souloſſe, il trouva un grand nombre de Juifs & de Payens; qui adoroient des Idoles; il les en reprit, & en convertit un bon nombre: qu'il fut arrêté & mis en priſon; mais ayant trouvé moyen d'en ſortir, il ſe rendit à Gran, où il trouva ſa mere décédée. Il lui rendit les derniers devoirs, & fut de nouveau mis en priſon pour la Foi. Il comparut devant Julien, qui le condamna à avoir la tête tranchée. On le conduiſit ſur la riviere de Vaire, au lieu où l'on voit aujourd'hui la Chapelle de ſainte Eſpaiotte. Les

(*a*) *Vita S. Eliphii à Ruperto Tuitienſi Abbate, apud Surium, die xvj. Octob.* Nihil aliud inveniebam præter ſcriptum iſtud... quod propter nimiam ſimplicitatem rem geſtam non ſolùm ſuo ſplendore non exornat, verùm etiam quaſi quodam fumo aliquantiſper obſcurat.

(*b*) *Ibidem.* Eucharius Epiſcopalis gratiæ functus honore, palmam quoque Martyrii feliciter adeptus eſt, Corpuſque ejus in caſtro quod dicitur ad Liberdunum, conditum eſt.

(*c*) *Ibidem.* Menna ſacra virgo utrùm per Martyrii palmam præſentem vitam finierit, antiquitas litteris non expreſſit, niſi quòd in virginitate permanens, defuncta & in loco qui Porſes dicitur, condita eſt.

(*d*) Cette riviere n'eſt pas ſur le chemin de Toul à Gran.

(*e*) *Ibid.* Tranſiens fluvium Veram, offendit impios executores dæmonum, thecas in littore colentes... Erat enim Sabbathum dies feſtus Judæorum. Ecce quid nefarii Judæi in ſuis Sabbathis agunt.

(*f*) De Gran à S. Elophe près Souloſſe, il y a plus de trois lieues; mais Eliphe ne fut pas martyriſé à Gran.

(*g*) Fromenteuſe n'eſt pas connuë, ſi ce n'eſt Fruze, à un demi quart de lieuë de S. Elophe.

(*h*) Et par conſéquent aſſez loin de Gran. La Tradition veut qu'il ait ſouffert le martyre, là où eſt la Chapelle de ſainte Eſpaiotte, au pied de la montagne de S. Elophe.

(*i*) Apparemment M. Machon, dont le Manuſcrit eſt dans la biblioth. de M. Seguier, vol. 47. n. 742. après la page 272.

An de J. C. 361.

peuples, dit l'Auteur, croyent que cette Sainte prétenduë étoit la ſervante de S. Elophe ; mais pour lui il ſoutient qu'Eſpaiotte eſt formé du nom latin *ſpatha* une épée, & que les anciens voulant honorer le lieu du Martyre du Saint, l'avoient nommé la ſainte Epée, ou ſainte Eſpaiotte, dont dans la ſuite on a fait une prétenduë Sainte.

Il ajoûte, que Julien voyant le Corps du Saint étendu par terre, lui inſulta, le frapant du pied ; mais tout d'un coup le Corps ſe relevant, prit un bâton d'une main, & ſa Tête de l'autre, & monta ſur la montagne voiſine nommée aujourd'hui de S. Elophe, & remarquable alors par un Château, dont on voit, dit-il, encore à préſent les ruïnes, & qu'on croit avoir appartenu à Julien, dont il porte le nom.

Elophe arrivé au haut du côteau, planta ſon bâton ſur une roche, dont il ſortit auſſi-tôt une fontaine, qu'on voit encore aujourd'hui. On bâtit une Chapelle ſur le même lieu, où l'on tient qu'il tomba quelques gouttes de ſon ſang. Julien envoya du monde après lui, avec ordre de brûler ſon Corps ; mais il ſe cacha dans un rocher, qui s'ouvrit à la profondeur de neuf ou dix pieds, pour lui donner retraite. Il en ſortit quelque tems après, & alla porter ſa Tête au lieu où eſt aujourd'hui l'Egliſe conſacrée en ſon honneur. On voit dans le cimetiére la pierre où il s'aſſit, & qui s'amollit pour le recevoir. Voilà bien des Miracles avancés ſur la ſimple tradition populaire du pays.

IV. *Hiſtoire du culte de S. Elophe.*

L'Abbé Rupert marque aſſez clairement, que de ſon tems, c'eſt-à-dire, au douziéme ſiécle (*k*), on croyoit avoir les Reliques de S. Elophe dans l'Abbaye de S. Martin de Cologne, & qu'on y faiſoit ſa Fête auſſi-bien que dans l'Abbaye de Tuitz. Du tems d'Adſon (*l*) Abbé de Montier-en-derf & de S. Manſuy de Toul, au dixiéme ſiécle, on étoit perſuadé que le Corps de S. Eliphe ayant été caché pendant les incurſions des Barbares, étoit demeuré enſeveli dans l'oubli. Vidric aſſûre (*m*) que S. Gerard Evêque de Toul, elû en 963. leva le ſaint Corps du lieu où il étoit, & en donna les plus grands Os à Brunon Archevêque de Cologne.

Le P. Benoît Capucin, fait dire à Vidric, que S. Gerard donna le Chef de S. Elophe à Cologne, une partie du Corps à ſon Egliſe, & l'autre partie à celle que les fidéles avoient bâtie ſur le tombeau du Saint. Mais Vidric ne dit préciſément que ce que nous avons marqué : Que la principale partie, c'eſt-à-dire, les grands os, furent donnés à l'Archevêque Brunon : *Quarum partem non minimam, majora ſcilicet Oſſa, prænominato Brunoni Archipræſuli contulit (S. Gerardus) qua Coloniam cum ſumma devotione devexit, ibique devotâ populorum colantur veneratione.* En 1485. (*n*) Herman Archevêque de Cologne, en fit l'ouverture, & y trouva le Corps entier, excepté la machoire inférieure, qui étoit apparemment demeurée dans le Diocéſe de Toul.

An de J. C. 361.

Ruyt raconte, qu'en 1612. (*o*) M. de Maillane de Porcellets faiſant la viſite de l'Egliſe de S. Elophe, & voulant ouvrir ſa Châſſe pour en reconnoître les Reliques, les Payſans craignant qu'il n'en voulût enlever quelques parties, ſe ſoûleverent, & voulant lui faire violence, l'obligerent de ſe ſauver dans la chaire du Prédicateur : inſolence dont il les punit, par l'interdit qu'il prononça contre leur Egliſe. J'ai vû une Vie, ou Eloge Hiſtorique de S. Elophe, compoſée par le P. Adrien Capucin, & imprimée à Nancy en 1721. qu'il dit avoir tirée non ſeulement de l'Abbé Rupert & de Surius, mais auſſi des Vies du même Saint, compoſées par les Sieurs Vici Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Jacques Trigeon Docteur de la Faculté de Reims, imprimées à Paris en 1578. & de celle qui fut compoſée par François Henry Licentié en Droit Canon, imprimé à Nancy en 1629. Mais dans tout cela je n'ai rien trouvé, que quelques particularités peu certaines, ajoûtées au récit de l'Abbé Rupert.

V. *Vie & Martyre de S. Euchaire.*

S. Euchaire, que pluſieurs Légendes font frere de S. Elophe, étoit, dit-on, natif de la ville de Toul. Il y en a même qui veulent qu'il en ait été Evêque ; d'autres prétendent qu'il a eû ſon Siége Epiſcopal dans la ville de Gran, d'autres lui donnent ſimplement le ſoin des Ecoles Epiſcopales de la ville de Toul. Ceux qui le font fils de Baccius & de Lientrude, doivent dire qu'il étoit, comme S. Elophe, natif de Gran, ou de Souloſſe ; & ceux qui veulent qu'il ait été originaire du Diocéſe de Châlons, & frere de Menne, de Suſanne, de Gontrude, de Houd, & de Menehoud, doivent par conſéquent le faire originaire du Pertois, comme nous le verrons dans la Vie de ces Saintes.

Nous ne ſerions pas dans ces incertitudes, ſi nous avions quelque bonne & ancienne Hiſtoire, ou quelque monument certain, qui nous fixât au moins dans les principaux points de ſa vie ; mais ce qu'on en ſçait, ſe réduit à dire, qu'il à ſouffert le martyre près de Pompey, & que ſon corps fut porté à Liverdun. Après cela, il faut avoüer que tout ce qu'on nous dit, eſt très problématique. Le plus ancien monument qui nous en parle, eſt, je penſe, le Privilege de Dagobert I. qui accorde à l'Egliſe de Toul, que l'on ne puiſſe bâtir aucun Château de défenſe à quatre lieuës autour de cette ville (*p*), excepté celui de Liverdun, qui en eſt com-

(*k*) *Vide apud Surium, die xvj. Octobr.*

(*l*) *Mſſ. S. Manſuetis de Epiſc. Tullent.* Ferè omnibus notum eſt qualiter deſtituti ſumus Corpore Eliphi Martyris pretioſi, pignoribuſque Sanctorum aliis.

(*m*) *Vidric. Vita S. Gerardi Epiſc. Tull.*

(*n*) *Bolland. t. 5. April. p. 208. col. 2. n. 13.*

(*o*) Ruyt, Antiquités de Voſge, p. 297.

(*p*) Voyez Benoît, Hiſt. de Toul, p. 209. Ailleurs, il cite cette Charte, comme étant d'Arnou Roi d'Allemagne & de Lorraine ; Vie de S. Gerard, p. 33. *Antiquam libertatem à glorioſo Rege Dagoberto nos corroborando perpetuò obſervare præcipimus ; ſtatuentes ut infra quatuor leucas ab Urbe Tullenſi nullâ muni-*

Digitized by Google

An de J. C. 362.

me la forteresse & le rempart, & qui ayant été assiégé par les Vandales, fut si puissamment protégé par le Martyr S. Euchaire, qu'il ne put être pris. L'Abbé Rupert, dont nous avons rapporté les paroles dans la Vie de S. Elophe (*q*), fait S. Euchaire Evêque de Toul, dont il étoit natif. Une Inscription qu'on lit à Liverdun en Lettres Gothiques, sur une pierre, dans le mur au-dessus du tombeau du Saint, le fait Evêque de Gran, (*r*) & dit qu'il fut mis à mort près de Pompey, avec deux mille deux cens autres Chrétiens, dont il étoit comme le Chef & l'exemple: qu'après sa mort il porta lui-même son Chef à Liverdun, où il fut enterré.

On voit au-dessous de Pompey, au lieu où l'on croit que le Saint souffrit le martyre, un Hermitage avec une Chapelle, au-dehors de laquelle, près la porte, on lit deux inscriptions, l'une Latine (*s*), l'autre Françoise (*t*), toutes deux en Lettres Gothiques, & apparemment du xiij. ou xiv. siécle. Ni l'une ni l'autre ne parle de son Episcopat: elles semblent même insinuer qu'il étoit Officier des Troupes, & homme de guerre, fils d'un Roi de Châlons, ou de Catalogne, nommé Baccius, & de Lientrude sa femme; qu'il fut martyrisé & enterré en ce lieu, nommé les Tombes, avec deux mille deux cens autres fidéles, l'an 362. de J. C. sous l'Empire de Julien l'Apostat, le x. des calendes de May, c'est-à-dire le 22. Avril: Que ceux qui lui firent souffrir le Martyre, étoient des Vandales, des Sarrasins, & des Payens de l'Armée Romaine.

Il y auroit bien des choses à dire, tant sur le tems que sur les autres circonstances de leur Martyre; mais il nous suffit qu'il y ait eû des Martyrs sous Julien, tant en Orient qu'en Occident, pour ne pas révoquer en doute celui des SS. Euchaire & Elophe. Le lieu du supplice de S. Euchaire n'est point douteux, tout le monde le met au même endroit, à deux lieuës de Nancy, & à trois lieuës de Toul, vers la jonction de la Meurte & de la Moselle. Le nombre de deux mille deux cens Chrétiens martyrisés au même lieu, n'est peut être pas si certain: & le Miracle du Saint qui porte sa Tête jusqu'à Liverdun; à trois quarts de lieuës de Pompey, est apparemment une imitation de ce qu'on a débité de pareil au sujet de S. Denis.

An de J. C. 362.

VI. *Si S. Euchaire a été Evêque de Gran.*

L'Evêché de S. Euchaire à Gran mérite plus d'attention. L'ancienne inscription de Liverdun, quelques Légendes, des Breviaires & des Missels du Diocése de Toul, le font Evêque de Gran. M. l'Abbé de Riguet (*u*) avoit avancé comme une conjecture, que cette ville pouvoit avoir d'abord été le siége Episcopal des Leuquois. Un autre Sçavant (*x*) plus hardi, a assûré la chose comme certaine, & a donné pour les premiers tems la supériorité à Gran par-dessus Toul. Il est certain qu'on voit à Gran un reste d'Amphithéâtre, d'anciens conduits soûterrains, une grosse Tour quarrée, qui paroît antique, & qui sert de clocher à l'Eglise Paroissiale. On y montre tout aux environs, d'immenses amas de pierres, qu'on dit être des restes des murs & des édifices de la ville. Il y paroît encore un reste d'une porte, avec les fondemens des Tours qui la défendoient; enfin on y découvre dans les remuemens des terres, des médailles antiques, des statuës, des armes, toutes marques d'une ville antique & considérable. Gran est encore aujourd'hui d'une grande étenduë; & les ruines dont elle est remplie, justifient qu'autrefois elle étoit très vaste. Un Anonyme que nous avons cru être M. Clement Sous-bibliotéquaire du Roi, & qu'on m'a assûré être M. de Lisle le jeune, fils de l'ancien célébre Géographe, a cru devoir défendre, & l'antiquité & la supériorité de la ville de Toul par-dessus Gran; & il a eû en cela un grand avantage, en ce que presque tous les anciens Géographes parlent de la ville de Toul comme Capitale des Leuquois, pendant que la ville de Gran demeure dans l'obscurité, & n'est connuë que dans des Ecrivains assez modernes. L'Abbé Rupert est un des plus anciens qui en fassent mention comme d'un lieu de conséquence. Ajoûtez que de tout tems dans l'Evêché de Toul on a reconnu S. Mansuy comme premier

tio castellaris ædificata permanent, excepta in vicinitate Liverduni, quod proprium tantummodo civitatis & locus pacis, in quo S. Eucharius Martyr venerabatur, & obsessus à Vandalis, remansit inexpugnatus. V. les Preuves pp. 32. 33. Le titre de Frederic II.

(*q*) *Surius*, 16. *Octob. in vita S. Elophi.*

(*r*) INSCRIPTION DE LIVERDUN.

L'ami de Dieu, & vrai Martyr Euchaire,
Jadis de Gran Evêque débonnaire,
Noble du sang de Baccil réal,
L'an de salut trois cent soixante deux égal,
Par Julien jadis Empereur des Romains.
Dit l'Apostat, pour ses faits inhumains,
Fit mettre à mort par Vandres, & par Payens,
Vingt-deux cent Chevaliers Chrétiens
Près de Pompein, au lieu qu'on dit Aux tombes
Des dessusdits le Benoît S. Euchaire,
Etoit guidon, miroir, & exemplaire.
Par grace de Dieu son Chef il apporta
A Liverdun, comme sa Vie le témoigne, &c.

(*s*) INSCRIPTION DE L'HERMITAGE DE S. EUCHAIRE.

Ex Catalaunia Regis profapia Baccii & Lientrudis editi fuere nobiliſſimi familiique fulgentes; videlicet S. Eucharius, S. Elophus, S. Libaria, S. Sufanna, S. Menna, S. Oda, & S. Gertrudis, quorum dignis ſuffragiis, & gloriofis meritis cumulatiſſimè affectemur in Cœlis. His ſtultus præfidati Julianus gladio juſſit truncari. M. l'Abbé de Riguet voudroit lire: *Ex catholica Regis profapia*; mais l'inscription porte certainement *Catalaunia*. Le P. Brouver ne lit pas ces premiers mots. Je crois qu'on a voulu marquer Châlons, parce que Sigmar & Lietrude étoient de ce Diocése.

(*t*) Pour l'amour du Créatour,
Ici en cest lieu, & à l'entour,
Nobles Barons, Chevaliers, & champions de la Foi,
De la vie éternelle ayant soif,
Desquels le mirouër & exemplaire
Etoit Monsieur S. Eucaire.
Par Vandales, Sarrasins, & Payens,
Etant avec l'Apostat Julien,
Vingt deux cent par nombre
Sont ici mis en comble,
En l'an trois cent soixante deux,
La x. de la Calende de May.

(*u*) Riguet, Systême des Evêques de Toul, p. 18. 19. c. 2.

(*x*) Hugo, Preface sur le Systême des Evêques de Toul par M. de Riguet.

(*y*) Défense de l'antiquité de la ville & du Siége Episcopal de Toul. A paris 1702.

An de J. C. 362.

Evêque du Diocéſe, & qu'aucun Ancien n'a fait mention de S. Euchaire en cette qualité. Seroit-il croyable que ce Saint auroit été le ſeul Evêque de Gran, ſans prédéceſſeur, & ſans ſucceſſeur ; ou qu'ayant eû pour ſucceſſeurs les Evêques de Toul, aucun Ancien n'auroit fait mention de cette tranſlation d'Evêché ?

VII. *Culte de S. Euchaire.*

Quant au culte de S. Euchaire, il eſt très ancien dans le Diocéſe. Nous avons déja vû que dès le tems de Dagobert, au ſeptiéme ſiécle, on attribuoit à ſes prieres & à ſa protection la délivrance de Liverdun de la fureur des Vandales*. On lit que S. Gauzelin (z), qui mourut en 262. leva ſes Reliques de ſon premier tombeau, & les expoſa à la vénération des peuples dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Pierre de Liverdun, où elles ont été honorées pendant pluſieurs ſiécles. La forterreſſe de Liverdun fut ruïnée vers l'onziéme ſiécle (a), & réparée par Pierre de Brixey Evêque de Toul, non à l'endroit où elle étoit, mais en celui où elle eſt aujourd'hui. Pour honorer d'avantage le Corps de S. Euchaire, il lui bâtit une belle Egliſe, & y fonda une Collégiale*. Gilles de Sorcy, un de ſes ſucceſſeurs, ſoixante ans après, fit faire une Châſſe précieuſe, où il mit les Reliques de S. Euchaire. Mais & l'Egliſe & les Reliques du Saint furent conſumées par les flammes au xv. ſiécle, pendant la guerre qui étoit entre le Duc Jean de Calabre & de Lorraine, & Thibaut de Neuchâtel Maréchal de Bourgogne (b) ; ou plutôt (c) en 1587. lorſque l'armée Proteſtante ſ'étant approchée de Liverdun, après avoir pillé la Lorraine, les ſoldats prirent la châſſe, en arracherent les lames d'argent, & jetterent les Reliques au feu. Le nom de S. Euchaire ſe trouve au Martyrologe Romain le 16. d'Octobre.

* Vers l'an 407.

* An [illegible]

VIII. *Hiſtoire de ſainte Libaire.*

Sainte Libaire, que l'on fait ſœur des SS. Elophe & Euchaire, ſouffrit auſſi le martyre ſous Julien ; mais on en ignore les circonſtances. Elle ſouffrit apparemment dans la ville de Gran, ou au voiſinage. Son culte y a toujours été célébre, & ſes Reliques ſe ſont conſervées avec beaucoup de reſpect & d'honneur dans l'Egliſe Paroiſſiale de Gran, qui lui eſt dédiée, & elles y ſont demeurées juſqu'en 1587. (d), que le Cardinal de Vaudémont, pour lors Evêque de Toul, ordonna qu'elles fuſſent transferées dans l'Abbaye de S. Leon de Toul, à cauſe du paſſage des Allemands, commandés par Frideric Comte Sauvage du Rhin. Elles y ſont encore à préſent ; mais depuis quelques années, on en a rendu une partie à l'Egliſe Paroiſſiale de Gran.

IX. *S. Jerôme & Bonoſe à Tréves.*

Vers ce même tems, c'eſt-à-dire, environ l'an 360. S. Jerôme, qui dans la ſuite fut ſi célébre dans l'Egliſe, vint dans les Gaules, & demeura pendant quelque tems avec Bonoſe ſon ami (e), ſur les bords à demi barbares du Rhin. Il dit en quelque endroit (f), que les Galates, auſquels S. Paul à écrit une de ſes Epîtres, outre la Langue Grecque qu'ils parloient, ainſi que pluſieurs autres peuples de l'Aſie, avoient auſſi leur Langue particuliere, qu'ils avoient apportée des Gaules leur patrie, & qui ne différe pas beaucoup de celle des peuples de Tréves, ſi ce n'eſt qu'elle eſt moins pure, comme il arrive d'ordinaire à ceux qui ſ'établiſſent loin de leur pays ; ce qui fait croire que ce Saint connoiſſoit aſſez la Langue Gauloiſe, pour en porter ce jugement.

Il étoit à Tréves lorſqu'il écrivit de ſa main le Commentaire de S. Hilaire ſur les Pſeaumes (g), & le Livre du même Pere intitulé, des Synodes. Enfin ce fut dans les Gaules qu'il ſe donna à Dieu, & il étoit encore bien jeune, comme il le dit lui-même (h). Il raconte qu'étant dans ce pays, il vit des Hibernois qui ſe nourriſſoient de chair humaine (i) ; & quoique dans leur Iſle ils ayent dans les forêts de grands troupeaux de porcs, & d'autres animaux, ils préférent la chair humaine, & coupent cruellement les chairs de la cuiſſe des Paſteurs qu'ils peuvent attraper, & les mammelles des femmes, pour ſ'en nourrir.

S. Manſuy premier Apôtre du pays des Leuquois, & premier Evêque de Toul, vivoit vers ce tems-ci. Nous avons rapporté ailleurs ſon Hiſtoire & celle de ſon culte, & nous avons examiné les difficultés que l'on forme ſur ſa Miſſion, & ſur le tems de ſon Epiſcopat, ce qui nous diſpenſe d'en dire ici davantage.

X. *Julien renonce au Chriſtianiſme, & rétablit le Paganiſme.*

Julien ſ'étant une fois déclaré pour le Paganiſme, & ayant renoncé à la Religion Chrétienne, ne ménagea plus rien, & mit tout en œuvre pour rendre aux faux Dieux leur ancien crédit, & pour ruïner le Chriſtianiſme (k). Il ne l'attaqua pas toutefois à force ouverte, & par des Edits rigoureux & ſanglans, comme avoient fait les autres perſécuteurs ; mais il ſ'y prit d'une maniere plus ſubtile & plus dangéreuſe. Il caſſa les Officiers Chrétiens qui ne voulurent pas renoncer à J. C. (l) ; & pour y engager les ſoldats, il les attira par ſes carreſſes & par ſes promeſſes. Un jour voulant diſtribuer de l'argent à ſes Troupes (m), il ſ'aſſit ſur ſon Trône, fit mettre auprès de lui un Autel avec du feu & de l'encens, & en donnant l'argent à chaque ſoldat, il l'obligeoit de jetter de l'encens ſur le feu. Pluſieurs éviterent le piége, en feignant d'être malades ; d'autres firent cette cérémonie

---

(z) Je ne vois pas cela dans ſa Vie : le P. Benoît l'avance.

(a) Benoît, Hiſt. de S. Gerard, p. 33.

(b) Benoît, Hiſt. de S. Gerard, p. 33.

(c) Idem Hiſt. de Toul, p. 210.

(d) Défenſe de l'antiquité de la ville de Toul, p. 38.

(e) *Hieronym. Epiſt. 41. ad Rufinum.* Poſt Romana ſtudia ad Rheni ſemibarbaras ripas veni.

(f) *Idem præfat. in 2. lib. Comment. Epiſt. ad Galatas.* Galatæ, excepto ſermone Græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eandem penè habent quàm Treveri.

(g) *Idem Epiſt. 6. ad Florentium.*

(h) *Hieronym. Epiſt. 41. & lib. 2. c. 6. in Jovinian.* Il étoit né en 342. & il avoit 18. ans en 360.

(i) *Idem in Jovinian. l. 2. c. 6.* Cùm ipſe adoleſcentulus in Gallia viderim gentem Britannicam humanis veſci carnibus, &c.

(k) *Panegyr. xi. p. 137. inter panegiricos veteres à Livencio editos. Antuerpiæ.* 1599.

(l) *Nazianz. orat.* 3.

(m) *Nazianz. orat. 3. Sozomen. l. 5. c. 17. Theodoret. l. 3. c. 12.*

An de J. C. 362. sans réflexion, & revinrent enſuite rapporter ce qu'ils avoient reçû ; mais un grand nombre tomba dans le malheur de l'apoſtaſie.

D'un autre côté, pour entretenir la diviſion dans l'Egliſe, il rappella les Evêques qui avoient été bannis ſous Conſtance (*m*), favoriſa les plus broüillons, & combla d'éloges ceux qui avoient des ſentimens erronnés ſur la Foi, comme Photin & Aëce. Il diſoit (*o*), qu'il ne vouloit pas que l'on fiſt aucune violence aux Chrétiens, pour les obliger de quitter leur créance ; qu'il ne falloit pas les haïr, mais les plaindre comme les plus malheureux de tous les hommes. Il dépouilla de leurs privileges les Eccleſiaſtiques, & les Vierges conſacrées à Dieu (*p*), & traita avec mépris les Moines & les Solitaires (*q*). Il défendit aux Chrétiens d'enſeigner, & même d'étudier les Lettres humaines (*r*), craignant que connoiſſant trop le foible de la religion Payenne, ils ne ſe ſerviſſent contre les Payens de leurs propres armes pour la combattre. Enfin, quoiqu'il ne perſecutât pas viſiblement la Religion Chrétienne, il autoriſoit les perſecutions que leur ſuſcitoient les Gouverneurs des Provinces, & favoriſoit les villes Payennes qui les maltraitoient (*s*). Ainſi on ne doit pas être ſurpris de voir ſous Julien un ſi grand nombre de Martyrs dans preſque toutes les Provinces de l'Empire. Ce Prince, en partant pour l'Illyrie, laiſſa en Gaules Salluſte en qualité de Préfet & de Gouverneur. Cet homme étoit Gaulois d'origine, Payen, & grand ami de Julien (*t*).

XI. *Mort de Julien l'Apoſtat.*

Après la mort de Conſtance, Julien s'avança vers Conſtantinople, & paſſa de-là à Antioche, dans le deſſein de faire la guerre aux Perſes ; mais il mourut dans cette expédition, de la maniere que raconte Ammien Marcellin, qui étoit dans ſon armée (*u*). Il dit que ſe voyant attaqué de toutes parts par les Perſes, il courut à eux pour les repouſſer, ſans ſe donner ſeulement le loiſir de prendre ſa cuiraſſe. Il les repouſſa en effet ; mais comme il pourſuivoit les Perſes, qui combattent en fuyant, comme les autres font en demeurant de pied-ferme, il ſe ſentit percé d'un dard, qui lui entra juſques dans le foye. Alors il ſe retira de la bataille, & on le raporta dans ſon camp ſur un boucher. Oribaſe ſon Médecin, panſa inulement ſa playe. Julien déſeſpera de guérir, dès qu'il eut appris que le lieu où il étoit, s'appelloit Phrygie : car on lui avoit prédit qu'il y mourroit. Après donc avoir entretenu quelque tems en Philoſophe ceux qui l'accompagnoient, il recommanda qu'on l'enterrât à Tarſe en Cilicie, & mourut le 26. Juin * de l'an 363.

* An de J. C. 363. de Julien 2.

Dès le lendemain *, Jovien Chef des domeſtiques, ou le premier Officier du Palais, fut choiſi pour Empereur par les Chefs, du conſentement de toute l'armée (*x*). Il étoit Chrétien & Catholique zélé. Dès qu'il fut élû, il déclara, qu'étant Diſciple de J. C. il ne pouvoit ſe réſoudre à commander une armée imbuë de l'infidelité de Julien, & ſouillée par ſon impiété ; mais les ſoldats lui répondirent tout d'une voix qu'ils étoient Chrétiens, & que les inſtructions qu'ils avoient reçûës de Conſtantin & de Conſtance pendant tant d'années, étoient gravées dans leurs cœurs, bien plus profondément, que ce que Julien avoit pû leur dire. Ayant donc accepté l'Empire, il ſongea aux moyens de tirer l'armée du double danger où elle étoit, de périr par les armes des Perſes, & par la famine. Heureuſement les Perſes furent les premiers à parler de paix, & Jovien fut obligé de la faire à des conditions honteuſes aux Romains, puiſqu'il abandonna aux Perſes ce que ceux ci avoient cédé aux Romains ſous Diocletien ; il s'obligea de plus à ne point donner de ſecours contre les Perſes, à Arſace Roi d'Armenie ; mais l'extrêmité où l'on ſe trouvoit, faute de vivres, fit trouver ces conditions douces & néceſſaires. Il ramena donc ſes Troupes ſans danger ; & dès qu'il fut rentré ſur les terres de l'Empire, il donna avis dans l'Italie, dans l'Illyrie & dans les Gaules, de la mort de Julien, & de ſon élévation à l'Empire ; & il établit Malaric qui avoit été Chef des peuples François ſous Conſtance, Général dans les Gaules (*y*) où Jovin commandoit alors.

An de J. C. 363. XII. *Jovien Empereur.* * Le 27. Juillet 363.

Mais Malaric qui étoit alors en Italie, ayant remercié, on envoya dans les Gaules Lucilien, beaupere de Jovien, qui avoit reçu depuis peu une pareille Charge dans l'Illyrie. Il arriva à Reims ; & comme ſi tout eût été tranquille & aſſûré, il commença à faire rendre compte aux Officiers du Domaine. L'un d'eux ſe ſentant coupable, ſe retira à l'azile des Signes militaires auprès des ſoldats Hollandois, à qui il fit croire que Julien n'étoit pas mort, & que Jovien étoit un uſurpateur qui vouloit envahir l'Empire. Sur cela les Troupes ſe ſoûleverent, & coururent en tumulte tuer Lucilien, & Seniauch Tribun qu'il avoit amené avec lui. Valentinien, qui quelque tems après parvint à l'Empire, & qui étoit de la même compagnie, ſe ſauva heureuſement par la fuite. Ces nouvelles donnerent quelques inquiétudes à Jovien ; mais il fut raſſûré par l'arrivée des Députés des Gaules, qui l'aſſûrerent de la ſoûmiſſion des Troupes & de Jovin leur Général. Il confirma

(*n*) *Sozomen. l. 5. c. 5. p. 600.*
(*o*) *Julian. Epiſt. 43. & 52. Libanius orat. 12.*
(*p*) *Zozim. l. 3. c. 5. p. 600.*
(*q*) *Julian. fragment. t. 1. p. 529. & orat. 7.*
(*r*) *Nazianz. orat. 3. Auguſt. de civit. l. 18. c. 52. Ruffin. l. 10. c. 31. Hiſt. Eccl.*
(*s*) *Nazianz. orat. 3. & 4. Theodoret. l. 3. c. 3. Socrat. l. 3. c. 14.*
(*t*) *Julian. orat. 6. & ad Athenienſ. Liban. orat. 8. & 12. Ammian. Marcell. l. 22.*
(*u*) *Ammian. l. 25. p. 335. Incertum ſubita equeſtris haſta, cute brachii ejus præſtrictâ, coſtis perfoſſis, hæſit in una jecoris fibra.*
(*x*) *Ammian. l. 25. Zozim. l. 3. Theodoret. l. 4. c. 1.*
(*y*) *Ammian. l. 25. p. 351. Prudenti conſilio Malaricum ex familiaribus negotiis, agentem etiam tum in Italia, miſſis inſignibus, Jovino juſſit ſuccedere armorum Magiſtro per Gallias.*

Digitized by Google

XIII. *Mort de Jovien. Valentinien Empereur.*

Jovin dans ſa Charge, & lui recommanda de venger la mort de Lucilien.

Jovien fit à Ancyre en Galatie, la ſolemnité de ſon Conſulat au commencement de l'année 364. & il ne ſurvêquit gueres à cette cérémonie : car comme il s'avançoit à grandes journées vers Conſtantinople, on le trouva mort dans ſa chambre à Dadaſtane, lieu ſitué entre la Galatie & la Bithynie, après avoir regné ſeulement ſept mois & vingt jours *. On crut qu'il avoit été étouffé par du charbon qu'on avoit brûlé dans ſa chambre, pour ſecher la chaux & le mortier dont elle avoit été tout nouvellement enduite. Il eût pour Succeſſeur Valentinien, qui étoit alors abſent à Ancyre de Galatie. Il avoit donné ſous Julien, une marque de ſon attachement à la Religion Chrétienne, lorſque cet Empereur entrant dans un Temple d'Idoles, & le Prêtre jettant de l'eau luſtrale ſur les aſſiſtans, Valentinien ſe fâcha qu'il lui en eût jetté, & coupa même l'endroit de ſon habit, où elle étoit tombée ; ce qui lui fit perdre ſon Emploi, & le fit éloigner de la Cour (*z*).

* Le 17. Février 364.

Valentinien étant arrivé avec ſon armée à Conſtantinople, déclara Auguſte ſon frere Valens * ; & quelque tems après * étant à Naiſſe dans la Dace, ils partagerent l'Empire entr'eux ; Valens eût l'Orient, & Valentinien l'Occident (*a*) : ſçavoir l'Illyrie, l'Italie, les Gaules, l'Angleterre, l'Eſpagne & l'Afrique. Jovin demeura Général des Troupes des Gaules, & Germanien fut Préfet du même pays. Un des principaux motifs qui avoient porté Valentinien à prendre un Collegue, étoit la conſpiration de preſque toute les nations voiſines de l'Empire, à faire irruption dans ſes Provinces, & à les ravager (*b*).

* An de J. C. 364.

* Vers le mois de Juin de la même année 364.

Les Allemands ayant appris la mort de Julien, commencerent à ſe révolter, & firent quelques ravages dans les Gaules, & dans la Rhétie, qui comprenoit les Griſons, & une partie de la Baviere ; mais le corps de la nation demeuroit encore dans l'alliance avec les Romains, puiſqu'ils envoyerent à Valentinien, pour la confirmer (*c*), & pour recevoir les préſens qu'on avoit accoutumé de leur donner ; mais on ne leur en offrit que de médiocres, qu'ils rejetterent avec indignation ; & Urſace Maître des Officiers, les ayant encore maltraités, ils s'en retournerent pleins de fureur, & inſpirerent les mêmes ſentimens à leur compatriotes, qui prirent les armes, paſſerent le Rhin, & entrerent dans les Gaules. Valentinien vint d'abord à Paris, & envoya contr'eux Dagalaïfe ; puis s'avança juſqu'à Reims, dans le deſſein de ſe mettre à la tête de l'armée ; mais les Allemands s'étoient déjà retirés, de maniere qu'il revint paſſer l'Hyver à Paris, où il donna quelques Loix cette année.

An de J. C. 364.

XIV. *Les Allemands défaits à Scarpone, & encore un peu plus loin ſur la Moſelle.*

Peu de tems après *, les Allemands paſſerent le Rhin en pluſieurs Troupes ſur la glace, pendant le mois de Janvier (*d*). Carietton, François d'origine, qui commandoit les deux Germanies, voulut avec Severien, s'oppoſer à leurs courſes ; mais ils furent battus. Carietton mourut dans la bataille ; Severien fut renverſé de ſon cheval, & dangereuſement bleſſé ; les Allemands emporterent le Drapeau des Hollandois & des Hérules. Valentinien étoit encore à Paris, lorſqu'il apprit cette nouvelle. Il envoya Dagalaïfe, pour tâcher de réparer cette perte & l'honneur des Romains ; mais ce Général n'oſa ſeulement paroître devant les Barbares : il fut rappellé, & Jovin renvoyé en ſa place. Celui-ci fut plus heureux, & battit les Allemands en trois combats différens : premiérement, à Scarpone (*e*), aujourd'hui Charpeine ou Serpeigne, petit village au-delà de la Moſelle, vis-à-vis Dieulewart, entre Nancy & Pont-à-Mouſſon. Jovin y ſurprit les Allemands ; & ſans leur donner le tems de s'armer, il les défit tous. De-là il conduiſit ſes Troupes contre une autre Troupe d'Allemands, qu'il ſçavoit être campée en aſſûrance ſur la Moſelle. Il s'avança juſqu'à une vallée couverte d'arbres, d'où il découvrit les ennemis, dont les uns ſe baignoient (*f*), les autres ſe rouſſiſſoient les cheveux à leur maniere, les autres s'amuſoient à boire. Il les attaqua à l'improviſte, força leur camp mal fortifié, les diſperſa, & en tua pluſieurs, ſans qu'ils puſſent ni ſe mettre en bataille, ni ſe rallier. Les autres ſe ſauverent comme ils purent, par des ſentiers ſerrés & tortus. On ne nous dit pas où ce dernier combat ſe donna ; mais la narration d'Ammien Marcellin inſinuë que ce ne fut pas loin de Scarpone, & ſur la même riviere de Moſelle, où la premiere bataille s'étoit donnée.

* An de J. C. 367.

Il reſtoit encore une troiſiéme Troupe d'Allemands à combattre. Elle s'étoit avancée juſqu'à Châlons ſur Marne. Jovin la ſuivit promptement ; & l'ayant trouvée ſur ſes gardes, & prête à le bien recevoir, il ne voulut haſarder le combat, qu'après avoir fait repaître & rafraîchir ſes ſoldats. Il attendit donc au lendemain ; & ayant mis ſes Troupes en bataille, il cacha habilement leur petit nombre, par le grand terrain qu'il leur fit occuper. D'abord les Allemands s'arrêterent, étonnés par l'éclat & la forme des Etendars, auſquels ils n'étoient pas

(*z*) *Theodoret. l. 3. c. 12. Sozomen. l. 6. c. 6. Oroſ. l. 7. c. 32. &c.*
(*a*) *Philoſtorg. l. 8. c. 8. Zoſim. l. 4. Ammian. l. 26.*
(*b*) *Ammian. l. 26. p. 366.*
(*c*) *Idem, p. 367.*
(*d*) *Ammian. l. 27. initio, p. 370.*
(*e*) Scarpone étoit alors un lieu conſidérable, & le fut encore pluſieurs ſiécles depuis. Il donne ſon nom à un petit pays, ou canton de Lorraine, nommé *Scarponenſis pagus*. La Porte Sarpenoiſe à Metz tire ſon nom de Scarpone ou Sarpone, parce qu'elle y conduiſoit. On a trouvé quantité de médailles à Scarpone, & on y déterra il y a quelque tems, une inſcription en ces termes : *I I I I. virum curand. Sabellus V. S. L. M. Scarp. civit. Leuc.* On aſſûre que les Scarponnois érigerent dans leur ville un obeliſque en l'honneur du Grand Conſtantin, ſur le bas duquel étoit gravée l'entrée de ce Prince dans Tréves, & ſa victoire ſur Maxence. Cette Piéce d'Architecture s'étant briſée par ſa chûte, le ſoûbaſſement s'en voyoit encore il y a 25. ans. *Benoît, Hiſt. Mſſ. de Metz.*
(*f*) *Ammian. l. 27.* Videbat lavantes alios, quoſdam comas rutilantes ex more, potantesque nonnullos, &c.

accoutumés

An de J.C. 364.

accoutumés (g). Enſuite ils s'avancerent & combattirent vaillamment depuis le matin juſqu'au ſoir. Les Romains avoient juſques-là tout l'avantage, & cette journée leur auroit été très glorieuſe, & ne leur auroit coûté que très peu de ſang, ſans Balcobaude, un des Officiers de Jovin, qui ſe retira ſur le ſoir en déſordre. Si les autres Cohortes avoient voulu ſuivre ſon exemple, c'étoit fait de l'armée Romaine, & il n'en ſeroit pas retourné un ſeul, pour porter la nouvelle de la défaite ; mais les ſoldats firent une ſi vigoureuſe réſiſtance, que les Allemands perdirent la bataille, laiſſerent ſur le champ ſix mille morts, & quatre mille bleſſés, ſans que les Romains y euſſent eû plus de deux cent hommes tués, & autant de bleſſés. La nuit termina cette grande affaire.

Le lendemain Jovin ayant rangé ſon armée en forme d'un gros Bataillon quarré, apprit que les ennemis s'étoient ſauvés à la faveur des ténébres. Il les ſuivit quelque tems à travers le Champ de Bataille, foulant aux pieds les morts du jour précédent. Dans ſa marche on lui rapporta que quelques-uns de ſes gens, qu'il avoit envoyés par une autre route piller les Tentes des ennemis, avoient pris le Roi des Allemands, & l'avoient pendu à un poteau. Cette nouvelle l'irrita, & il vouloit ſévérement punir le Chef de cette Troupe, d'avoir agi ainſi ſans ordre ; & il l'auroit fait, ſi on ne lui eût remontré, que c'étoient les ſoldats, qui dans le tranſport de leur emportement, ſans conſulter leurs Chefs, s'étoient portés à cet attentat, contre les régles de la diſcipline militaire. Jovin revint enſuite à Paris ; & Valentinien qui y étoit, ſortit par honneur au-devant de lui ; & le déſigna Conſul pour l'année ſuivante 367. Il ſe donna encore quelques autres combats en divers endroits des Gaules ; mais ils n'eurent rien de bien conſidérable (h).

On voit par quelques Loix de Valentinien, qu'il vint à Reims (i) vers les mois d'Octobre & de Novembre 366. Et Ammien Marcellin (k) remarque, que Valentinien prenoit alors un grand ſoin de faire grand nombre de Forts ſur l'un & l'autre bords du Rhin ; en ſorte que les Allemands ne pouvoient paſſer ce fleuve en aucun endroit, ſans qu'on en fût informé auſſitôt *. Il fit auſſi de grandes levées de ſoldats, tant ſur les terres des Romains, que parmi les Barbares qui demeuroient ſur les bords du Rhin ; ce qui le rendit ſi redoutable, que pendant tout ſon Regne, les Allemands n'oſerent plus paſſer dans les Gaules (l). Mais ces grandes entrepriſes ne s'exécuterent que dans la ſuite de quelques années *. Valentinien paſſa encore une grande partie de l'an 367. à Reims, puiſqu'on trouve en cette année pluſieurs de ſes Loix dattées de cette ville.

* An de J.C. 367.

* Voyez ci-après ſous l'an 369. & 370.

XV.

Gratien eſt déclaré Auguſte par l'Empereur Valentinien ſon pere.

Il y tomba dangereuſement malade, & les Officiers de ſes Troupes ſongeoient déja à faire tomber l'Empire à Ruſticus Julianus, ou à Severe Général de l'Infanterie (m) : mais il en revint ; & le danger où il s'étoit vû, lui fit ſonger, auſſi-tôt qu'il fut rétabli, à prendre un Collégue. Il diſpoſa les Troupes à reconnoître Gratien ſon fils, & il le déclara Auguſte à la tête de l'armée, à Amiens, le 24. d'Août 367. Gratien n'avoit alors que huit ans, quelques mois.

*An de J.C. 367.

Après cela Valentinien prit le chemin de Tréves *, & il apprit ſur la route, qu'il y avoit de grands troubles en Angleterre (n). Il y envoya d'abord Severe Comte des domeſtiques, puis le Général Jovin, & enſuite le Comte Theodoſe, pere du Grand Theodoſe, qui repouſſa les Barbares, & reconquit ſur eux le pays dont ils s'étoient emparés. D'un autre côté, les François & les Saxons faiſoient des courſes dans divers endroits des Gaules, par mer & par terre : & Randon Prince Allemand (o), ſe jetta inopinément dans Mayence, qu'il trouva dégarnie de troupes ; & la pilla un jour de Fête des Chrétiens, emmenant avec lui beaucoup de butin, & grand nombre de Captifs.

*An de J.C. 368. de Valentinien 4.

Cependant Valentinien étoit à Tréves *, occupé à faire de grands préparatifs pour attaquer les Allemands (p). Il paſſa le Rhin avec ſon fils Gratien, accompagné du Comte Sebaſtien, & des deux Généraux Jovin & Severe. Il marchoit en bataille, & avança bien avant dans le pays, ſans rencontrer perſonne qui lui fiſt tête. Enfin étant arrivé au lieu nommé *Solicinium* (q), il apprit par ſes eſpions, que les ennemis s'étoient mis en défenſe, ſur une montagne de difficile accès. Il voulut aller lui-même obſerver les avenuës de la montagne ; mais il faillit d'y périr. Son Ecuyer, qui portoit ſon caſque orné d'or & de pierreries, y demeura, ſans qu'on ait jamais pû le retrouver ni vivant ni mort, & Valentinien ne ſe tira du danger que par la bonté & la force de ſon cheval. Enfin il donna le ſignal, en élevant l'Etendart à l'ordinaire, & les Allemands furent entiérement défaits. Il n'y en eût qu'un petit nombre qui ſe ſauva, à la faveur de la nuit. Auſone (r) dit qu'ils furent battus ſur le Nécre, à Lupodun, & vers les ſources du Danube. On croit que Lupodun étoit un Fort, près la ſource du Nécre.

Les Allemands vaincus furent obligés de faire la paix, & de donner des ôtages ; & après ce-

---

(g) *Id. ibid.* Inſuetâ Vexillorum ſplendentium facie territi ſtetére Germani.

(h) *Ammian. ibid. pp.* 372. 373.

(i) *Gothofreds Chronolog. Cod. Theodoſ. pp.* 77. 79.

(k) *Ammian. Marcell. l.* 30.

( ) *Zozim. l.* 4.

(m) *Ammian. l.* 27. *p.* 380.

(n) *Ammian. l.* 27. *p.* 385.

(o) *Idem, p.* 389.

(p) *Ammian. l.* 27. *pp.* 389. 390.

(q) On croit que c'eſt *Sulz*, dans le pays de Wirtemberg, ſur le Neker.

(r) *Auſon. Moſella, v.* 848.

Sola ſed Auguſtæ veniens quod mœnibus urbis,
Spectavit junctos natique patriſque triumphos,
Hoſtibus exactis Nicrum ſuper & Lupodunum,
Et fontem ignotum Latiis annalibus Iſtri.

An de J. C. 369. la Valentinien envoya ſes Troupes en quartier d'Hyver, & revint à Tréves, où il entra comme en triomphe, avec Valentinien ſon fils (*s*). Le Poëte Auſone, Précepteur du jeune Empereur Gratien, fit le voyage d'Allemagne, avec le Prince ſon eléve (*t*), & demeura à Tréves auprès de lui.

XVI. *Auſone Precepteur de Gratien.*

Auſone étoit de Bourdeaux (*u*), & il y enſeigna quelque tems la Grammaire & la Rhétorique. Il étoit déja avancé en âge, lorſqu'il fut appellé à la Cour de Valentinien, pour inſtruire Gratien (*x*). Cet Emploi lui procura de grands honneurs. Il fut Préfet du Pretoire, premiérement pour l'Italie & pour l'Afrique; & enſuite pour les Gaules. Il poſſédoit cette derniere dignité en 378. & 379. Il fut auſſi Conſul en 379. Il étoit lié d'amitié avec S. Paulin, & il lui a écrit diverſes Lettres. Il avoit auſſi fait connoiſſance avec Symmaque, & ils s'étoient vûs apparemment à la Cour à Tréves. Son Epître xviij. eſt adreſſée à Urſule Grammairien de Tréves. On croit qu'Auſone étoit dans cette ville, lorſque Gratien fut tué. De-là il ſe retira vers la Guyenne, à Bourdeaux, ou dans la Xaintonge (*y*), d'où il écrivit à S. Paulin vers l'an 392. On ne doute point qu'il n'ait été Chrétien; mais on trouve dans ſes Ecrits, des traits qui font honte à une ſi ſainte profeſſion. Le Poeme qu'il a compoſé ſur la Moſelle, paſſe pour ſon meilleur Ouvrage. Il eut un fils nommé Heſpere, qui parut avec diſtinction à la Cour, & dans les premiers Emplois, ſous les Empereurs Valentinien I. & II. ſous Gratien, & ſous Theodoſe.

XVII. *Valentinien conſtruit pluſieurs Forts ſur le Rhin.*

Mais revenons à notre Hiſtoire. Ammien Marcellin (*z*), après avoir rapporté l'expédition de Valentinien, dont nous venons de parler, raconte que ce Prince fortifia tous les bords du Rhin, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans la mer, tout le long des Gaules, par de bons Forts & de fortes Tours, & des Châteaux, qu'il plaça aux endroits les plus commodes, élevant les Camps Romains plus qu'ils n'étoient auparavant, c'eſt-à-dire, apparemment les plaçant, autant qu'il étoit poſſible, ſur des hauteurs, & en effet, preſque tous ceux qu'on connoit dans les frontieres, étoient ſur des collines, & ſur les defiles. Ammien ajoûte, qu'il bâtit même des Forts au-delà du Rhin, ſur les terres des Barbares, pour les empêcher de faire irruption dans les Gaules. Il jetta enſuite les fondemens d'un Château, ſur le Neker, d'une hauteur & d'une force extraordinaire; & de peur que ce fleuve dans la ſuite ne pût renverſer cet Ouvrage, il en fit détourner & reculer le cours avec des travaux infinis. On croit que ce Château étoit où l'on voit aujourd'hui la ville de Manhem. Il voulut encore entreprendre un autre Fort ſur le Mont Piri, que l'on croit être Heidelberg.

Les Principaux des Allemands prévoyant les ſuites de cette entrepriſe, qu'ils regardoient comme un acte d'hoſtilité, & un ſujet de rupture entr'eux & les Romains, vinrent ſe jetter aux pieds de l'Empereur, pour le prier de faire ceſſer ces travaux, & de ne pas donner par-là atteinte aux Traités d'alliance; mais n'ayant rien pû obtenir, ils s'en retournerent en pleurant; parce qu'ils prévoyoient que les Romains ne manqueroient pas de tuer leurs enfans qu'ils tenoient en ôtages, ſi les Allemands les attaquoient. Ils les attaquerent en effet, d'abord qu'ils virent leurs Deputés revenir ſans ſatisfaction. Il y avoit près de-là un corps de leurs Troupes cachées derriere une colline, qui parut auſſi-tôt, & qui ayant appris ce qui s'étoit paſſé, ſe jetta ſur les ſoldats Romains, qui travailloient demi-nuds à ce nouveau Fort, & les maſſacrerent tous, ſans qu'il en reſtât un ſeul, horſmis Syagrien Secrétaire d'Etat, qui s'enfuit vers l'Empereur, & qui en fut très mal reçû, & diſgracié.

On voit par les Loix de cette année (*a*), que Valentinien, après avoir demeuré à Tréves juſqu'au 14. May, alla à Complat, où il étoit le 1er. du même mois; puis il revint à Treves vers le commencement de Juin. Le 4. du même mois, il étoit à Martiatiatic, qu'on croit être Manhem. Il étoit le 19. de Juin à Altrip, entre Manhem & Spire; le 30 d'Août il étoit à Briſac, & le 14. d'Octobre à Tréves, où il paſſa l'Hyver, & même l'année ſuivante 370. Il y a toute ſorte d'apparence que ce qui le retint ſi long-tems ſur les bords du Rhin, fut l'envie qu'il avoit de voir achever tous les Forts dont nous avons parlé, & qu'il avoit commencés l'année précédente. On voit encore aujourd'hui un très grand nombre de ces anciens Forts, la plûpart démolis & abandonnés, ſur toutes les hauteurs voiſines du Rhin.

Au reſte, on peut juger de la grandeur & de la magnificence de la ville de Tréves en ce tems-là, par la deſcription qu'Auſone en a faite dans ſa Moſelle (*b*). Il la compare à tout ce que l'antiquité a de plus ſomptueux, de plus ſuperbe & de plus riche. On y voyoit des Manufactures pour les armes & les étoffes, des Hôtels pour la fabrique des Monnoyes & des machines de guerre (*c*); en un mot, tout ce qui ſe trouve dans les villes les plus puiſſantes, & dans celles où les Rois & les Empereurs font leur réſidence ordinaire.

Toutes les précautions de Valentinien ne purent empêcher que les Gaules ne fuſſent encore inſultées * par les Saxons, peuples d'Allemagne, qui demeuroient ſur les bords de l'O-

XVIII. *Les Saxons font irruption dans les Gaules.*

* An de J. C. 370. de Valentinien 6. 7.

(*s*) *Ammian. l. 27. p. 392. Auſon. Moſella, v. 448.*
Spectavit junctos nunque patrique triumphos.
(*t*) *Auſon. Eidyl 3. 4.*
(*u*) *Idem, verſus in claras urbes.*
(*x*) *Idem, Epiſt. 4.*
(*y*) *Auſon. Epiſt. 12 & 24.*
(*z*) *Ammian. l. 28. pp. 409. 410.*
(*a*) *Gothofred. Chronol. Cod. Theodoſ. p. 86.*
(*b*) *Auſon. Moſell. v. 425.*
(*c*) *Bruwer. annal. Trevir. t. 1. l. 4. pp. 251. 252.*

Digitized by Google

An de J.C. 370.

céan, parmi des marais inacceſſibles, & ſe rendoient alors redoutables par leur valeur. Ils firent donc irruption dans les Gaules, & battirent en pluſieurs rencontres le Comte Nannien, qui gardoit les côtes où ils firent irruption : mais Nannien ayant appellé à ſon ſecours Severe Général de l'Infanterie ; celui-ci en leur montrant ſeulement ſon armée, les épouventa tellement, qu'ils lui demanderent la paix. Ils ne l'obtinrent qu'à condition qu'ils ſe retireroient inceſſamment dans leur pays, & qu'ils laiſſeroient une partie de leur jeuneſſe, pour être enrôllée dans les armées Romaines. Mais comme ils s'en retournoient dans la bonne foi, ils furent taillés en piéces, dans une embuſcade qu'on leur dreſſa ſur le chemin, par la plus inſigne de toutes les perfidies. Le lieu de cette lâche action s'appelloit Deuſone, aujourd'hui Tuitz, ou Duitz, au-delà du Rhin, vis-à-vis Cologne (*d*).

*An de J.C. 370. de Valentinien 6. 7.

La même année*, l'Empereur Valentinien ſollicita ſecrettement les Bourguinons (*e*), à venir attaquer Macrien, Roi d'Allemagne, pendant que lui-même devoit paſſer le Rhin pour favoriſer leur entrepriſe. Ils marcherent donc avec quatre-vingt mille hommes ſur les bords du Rhin ; mais Valentinien tout occupé à la conſtruction de ſes Forts, ne put exécuter ſa promeſſe ; de ſorte que les Bourguinons furent obligés de s'en retourner fort mécontens, après avoir fait mourir tous les captifs qu'ils avoient pris.

XIX. *Expédition de Valentinien contre Macrien.*

*An de J. C. 371. de Valentinien 7. 8.

L'année ſuivante*, Valentinien ne ſortit de Tréves (*f*), que pour une expédition qu'il fit autour de Mayence (*g*). Son deſſein étoit de ſurprendre Macrien, Roi des Allemands, qui lui donnoit de terribles inquiétudes par les Troupes qu'il entretenoit, & par la grande puiſſance qu'il acquéroit de jour en jour. Il marcha contre lui le plus ſecrettement qu'il put, fit jetter à la hâte un Pont ſur le Rhin, s'avança à la faveur de la Lune, défendit ſous de groſſes peines aux ſoldats de brûler ni de ravager le pays ; mais il ne fut pas exactement obéï. Le feu & le bruit éveillerent les Gardes de Macrien, qui ſe doutant de ce que c'étoit, jetterent promptement leur maître ſur un chariot, & le ſauverent. Valentinien au déſeſpoir d'avoir manqué ſon coup, abandonna au pillage les terres des Allemands, y fit le dégât, à vingt lieuës à la ronde, & donna pour Roi à ce Canton un nommé Fraomaire en la place de Macrien ; mais Fraomaire quelque tems après quitta ce Royaume ruïné, aimant mieux commander en qualité de Colonel à quelques Troupes d'Allemands qui ſervoient en Angleterre. Après cela l'Empereur revint à Tréves, où il paſſa le reſte de cette année 371. & toute la ſuivante 372.

An de J.C. 371.

L'Empereur Valentinien avoit toujours paru zélé Catholique ; mais Valens ſon Collégue, qui regnoit en Orient, favoriſoit les Ariens, & faiſoit de grands maux à l'Egliſe (*h*). Il ſouffroit les Payens & les Juifs, & leur donnoit toute liberté, pendant qu'il traitoit les Catholiques ſeuls dans la derniere rigueur, & perſécutoit cruellement les Solitaires. Les Evêques d'Orient demanderent donc le ſecours des Occidentaux (*i*) ; & ceux-c'y s'aſſemblerent en Concile à Rome en 371. ſous le Pontificat de Damaſe, & par l'autorité d'un reſcrit Impérial (*k*). Ils étoient au nombre de quatre vingt-treize de l'Illyrie, de la Gaule & de l'Italie, & on en trouve le nom de dix, à la tête de la Lettre Synodique qu'ils écrivirent aux Orientaux. Dans cette Lettre ils établiſſent ſolidement la Foi de Nicée, la divinité de J. C. & celle du S. Eſprit ; ils annullent le Concile de Rimini, & approuvent la condamnation d'Auxence, Evêque de Milan. On ne ſçait point d'autres particularités de ce Concile, & on ignore qui ſont les Evêques des Gaules qui y aſſiſterent.

XX. *Concile de Rome en 371.*

Vers ce même tems *, le fameux S. Martin Evêque de Tours, fut obligé, au commencement de ſon Epiſcopat (*l*), de ſe rendre à la Cour de l'Empereur, qui étoit à Tréves (*m*). Valentinien ayant ſçu que Martin vouloit lui demander des choſes qu'il n'avoit pas envie de lui accorder, donna ordre qu'on lui refusât l'entrée du Palais. Ce Prince qui étoit de lui-même dur & altier, étoit encore indiſpoſé contre le Saint par l'Imperatrice Juſtine ſa femme, qui étoit Arienne. Martin donc, après avoir tenté inutilement une & deux fois d'avoir audience de l'Empereur, eût recours à ſon azyle accoutumé. Il s'enveloppe d'un cilice, il ſe couvre de cendres, il jeûne, il prie nuit & jour. Le ſeptiéme, un Ange ſe préſente à lui, lui ordonne d'aller hardiment au Palais, l'aſſûre que les portes lui en ſeront ouvertes & que l'Empereur quittera ſa fierté. Il va, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes, nul ne s'oppoſe à lui, il s'avance juſqu'au cabinet de l'Empereur. Celui-ci l'appercevant de loin, s'emporte contre ſes gardes, qui l'ont laiſſé entrer, & ne daigne pas ſe lever de ſon Trône pour le recevoir : mais un feu s'étant ſubitement attaché au Siége Royal, & commençant à le brûler, il eſt obligé malgré lui de ſe lever, & de faire honneur à Martin. Il court à lui, l'embraſſe, & reconnoît qu'une

XXI. *S. Martin vient à Tréves.*

*An de J.C. 371.

(*d*) *Hieronym. Chronic. Oroſ. l. 7. c. 32. Valeſ. rerum Franc. l. 1. pp. 6. 47.*
(*e*) *Ammian. Marcell. l. 28. p. 421. Hieronym. Chronic.*
(*f*) *Gothofred. Chronol. Codic. Theodoſ. p. 89.*
(*g*) *Ammian. l. 29. pp. 445. 446.*
(*h*) *Theodoret. l. 4. c. 21 l. 5. c. 20.*
(*i*) *Baſil. Epiſt. 220.*
(*k*) *Vide, t. 2. Concil. Lab. p. 892. Exemplum Synodi habitæ Romæ Epiſcoporum xciij. ex Reſcripto Imperiali. Damaſus, Valerianus, Valerianus, Anſidius, Parianus, Viſſor, Priſcus, Innocentius, Abundius, Theodulus, & cæteri, &c.* Voyez la même Lettre en Grec, au même endroit ; & dans Theodoret, l. 2. c. 17. Hiſt. Eccl.
(*l*) Il fut ordonné Evêque en 371. ou 372.
(*m*) *Sulpit. dialog. 2. c. 6.*

An de J.C. 373. vertu divine l'a frappé ; & avant même que Martin lui eût expoſé le ſujet de ſon voyage, il lui accorde plus qu'il ne demande ; il l'entretient familiérement, le fait manger avec lui, & le comble de préſens à ſon départ ; mais le Saint toujours zélé pour la pauvreté, les refuſe, & s'en retourne à ſon Egliſe.

XXII. *Martin paſſe à Toul.* On raconte que ce ſaint Prélat venant à Tréves, paſſa par la ville de Toul, & fit ſa priere au tombeau de S. Manſuy (*m*). On a conſervé long-tems la pierre ſur laquelle il s'étoit mis à genoux, & on la montroit aux Pélerins, comme un monument de la piété de Martin, & de l'antiquité du culte de S. Manſuy ; mais lorſqu'on ruïna l'ancienne & belle Egliſe de S. Manſuy en 1552. on tranſporta cette pierre dans la ville de Toul, au Cloître de S. Gengoul, où on l'a vûë pendant pluſieurs années, avec une Inſcription, qui faiſoit mention de l'arrivée de S. Martin à Toul, & de ſa priere au tombeau de S. Manſuy. Je ne ſçais ſi ce fut au premier, au ſecond, ou au troiſiéme voyage que ce Saint fit à Tréves ; mais cela importe peu, puiſqu'il fit ces trois voyages, l'un en 373. l'autre en 385. & le troiſiéme en 386.

XXIII. *Valentinien en Italie.* Valentinien, après avoir demeuré à Tréves au moins juſqu'à la fin d'Avril 373. (*o*) alla en Italie, où il paſſa une grande partie de cette année, principalement à Milan, laiſſant Maximin Préfet en Gaules. Il étoit encore à Milan le 5. Février 374. (*p*) ; mais il revint bien-tôt dans les Gaules, puiſqu'il étoit déja à Tréves le 21. de May. Il en partit au plutôt ſur la fin de Juin, pour aller viſiter les Forts qu'il faiſoit faire ſur les frontieres d'Allemagne, & particuliérement celui de Robur, qu'il fit bâtir près de Baſle (*q*). Il avoit auparavant fait quelques courſes dans l'Allemagne, & y avoit fait le dégât. Dans le même tems il apprit que les Quades & les Sarmates, irrités de la perfidie que Marcellin Duc de Valerie, avoit commiſe contre leur Roi Gabinius, qu'il avoit fait aſſaſſiner à ſa propre table, avoient paſſé le Danube, & ravageoient la Pannonie (*r*). Il vouloit aller à l'heure même en Illyrie, pour les repouſſer ; mais comme la ſaiſon étoit trop avancée, il ſe contenta d'y envoyer pour lors quelques Troupes des Gaules, & demeura cependant dans le pays.

XXIV. *Paix de Valentinien avec Macrien.* Il employa le reſte du tems à négocier avec Macrien, Roi des Allemands, qui étoit en armes avec d'autres Princes Barbares, & qui n'attendoient que de le voir éloigné, pour ſe jetter dans les Gaules. Il invita donc Macrien à venir ſur les bords du Rhin, auprès de Mayence, pour chercher enſemble des moyens d'accommodement. Macrien fort glorieux de ce qu'on le recherchoit, vint volontiers au rendez-vous, où Valentinien ſe trouva auſſi. Il y eût d'abord quelques difficultés ſur les propoſitions que l'on fit de part & d'autre ; mais enfin Macrien accepta les offres que lui fit l'Empereur, & demeura toujours depuis dans l'alliance des Romains. On ne ſçait combien de tems il vêcut après ceci ; mais Ammien Marcellin nous apprend qu'il fut tué dans une embuſcade que Mellobaud Prince François, lui avoit dreſſée, dans le tems que Marcellin alloit avec trop de précipitation ravager les terres de cette nation belliqueuſe.

Après la concluſion du Traité dont on a parlé, Valentinien revint paſſer l'Hyver à Tréves (*s*), où il étoit le troiſiéme jour de Décembre 374 (*t*). Cette année eſt célébre dans l'Egliſe par la promotion de S. Ambroiſe à l'Epiſcopat. Ce Saint étoit natif de Tréves, où ſon pere demeuroit en qualité de Préfet des Gaules (*u*), en l'an 340. qui eſt celui de ſa naiſſance. Il fut élevé dans la même ville, au Palais où Ambroiſe ſon pere faiſoit ſa réſidence. C'eſt là qu'un jour le jeune Ambroiſe dormant la bouche ouverte ſur ſon berceau, un eſſain d'abeilles vint ſe repoſer ſur ſon viſage ; en ſorte qu'entrant dans ſa bouche, elles en ſortoient les unes après les autres. La ſervante effrayée, ſe mit en devoir de les chaſſer ; mais le pere l'arrêta, & voulut voir quelle ſeroit l'iſſuë de cette merveille. Les abeilles prenant leur effort peu de tems après, s'envolerent ſi haut, qu'on les perdit entiérement de vûë. Le pere en infera que ſon fils deviendroit quelque choſe de grand, ſi Dieu lui conſervoit la vie. L'événement a pleinement juſtifié ſa penſée, comme on le verra bien-tôt. On dit (*x*) que le même prodige arriva à Platon ; & l'antiquité l'a regardé comme un préſage de ſa merveilleuſe éloquence.

XXV. *S. Ambroiſe eſt fait Evêque.*

S. Ambroiſe reçût une éducation proportionnée à ſa qualité, & il fut de bonne heure mis dans les Emplois. Probe Préfet d'Italie, le choiſit pour lui ſervir de Conſeiller, & peu de tems après il fut élevé à la dignité de Conſulaire, ou Gouverneur de la Ligurie, & de l'Emilie, c'eſt-à-dire, de tout le pays qui eſt compris dans les Archevêchés de Milan, de Turin, de Genes, de Boulogne, & de Ravenne. Ce fut Valentinien qui lui donna cet Emploi, & Probe lui marqua les intentions de l'Empereur, & lui preſcrivit la maniere dont il s'y devoit conduire, en lui diſant comme il partoit : Allez, agiſſez, non en Juge & en Magiſtrat ; mais en Evêque (*y*). Ce fut comme une Prophétie de

(*m*) Dom Charles Vaſſimont, Hiſt. Mſſ. de l'Abbaye de S. Manſuy.

(*o*) *Gothofred. Chronolog. in Cod. Theodoſ. pp.* 92. 93. Tillem. note 45. ſur Valentinien, t. 5. Emper. p. 691.

(*p*) *Chronolog. Codicis Theodoſ. pp.* 93. 94.

(*q*) *Ammian. l.* 30. *p.* 453. Poſt vaſtatos aliquod Alemanniæ pagos, munimentum ædificanti prope Baſiliam, quod appellant accolæ Robur, offertur Præfecti relatio Probi, docentis Illyrici clades.

(*r*) *Ammian. l.* 30. *p.* 451.

(*s*) *Ammian. l.* 30. *p.* 454.

(*t*) *Gothofred. Chronolog. Cod. Theodoſ. p.* 94.

(*u*) *Paulin. in Ambroſii Vita, p.* 11. *t.* 2. *nov. edit.*

(*x*) *Cicero de divinatione, l.* 1.

(*y*) *Paulin. Vita Ambroſ. p.* 111. Latebatur etiam Probus Præfectus, quòd verbum ejus impleretur in Ambroſio ; dixerat enim proficiſcenti, cùm mandata ab eodem darentur, ut mos eſt : Vade, age, non ut Judex, ſed ut Epiſcopus.

Digitized by Google

An de J. C. 374.

ce qui devoit arriver; car peu de tems après, Auxence Evêque Arien, qui avoit gouverné près de vingt ans l'Egliſe de Milan, étant mort, les Evêques de la Province écrivirent à Valentinien, qui étoit alors ſur le Rhin, & apparemment à Tréves, & lui annonçant la mort d'Auxence, lui déférerent en même tems le choix de ſon ſucceſſeur, s'en rapportant à ſa ſageſſe & à ſa piété.

Mais l'Empereur leur répondit, qu'il n'avoit garde de nommer un Evêque pour l'Egliſe de Milan; que cette affaire étoit au-deſſus de ſa capacité; que perſonne ne le pouvoit mieux faire qu'eux, qui étoient remplis de la grace de Dieu, & éclairés de ſes lumieres; puis il leur écrivit en ces termes (z): “ Nourris dans l'Etude „ des divines Ecritures, vous ne pouvez „ ignorer les qualités de celui qui mérite d'être „ élevé à l'Epiſcopat. Sa vie comme ſa doctrine „ doivent être une leçon pour ceux qu'il „ gouverne; il doit leur ſervir de modéle, & „ ſa conduite doit répondre à la ſainteté de ſa „ doctrine. Donnez donc maintenant à l'Egliſe „ de Milan un Evêque qui ait ces qualités, „ afin que nous-mêmes, qui ſommes chargés „ du ſoin de l'Empire, puiſſions lui ſoumettre „ nos têtes avec une entiere confiance, & recevoir „ avec une humble ſoumiſſion, les remedes „ ſalutaires de ſes repréhenſions: car étant „ hommes comme nous ſommes, il ne ſe peut „ que nous ne commettions beaucoup de „ fautes.

Les Evêques s'aſſemblerent donc, & commencerent à procéder à l'Election; mais la choſe étoit d'autant plus difficile, que le peuple de Milan étoit fort partagé; les Catholiques d'un côté, & les Ariens de l'autre, voulant chacun avoir un Evêque de ſa Communion. Comme il y avoit danger d'une ſédition, S. Ambroiſe qui étoit alors à Milan, & qui en qualité de Gouverneur de la Province, étoit chargé d'y maintenir l'ordre & la paix, ſe rendit à l'Egliſe, harangua le peuple, & les exhorta à faire leur Election ſans tumulte (a). Comme il parloit, toute l'Aſſemblée ſe réunit à le demander pour Evêque. Il n'étoit alors que Cathécumene; mais il ſçavoit quelle eſt l'éminence du Sacerdoce, & quelle ſainteté il demande. Il ſortit donc auſſi-tôt de l'Egliſe, & fit donner la queſtion à quelques accuſés, afin que la cruauté qu'il affecta dans cette occaſion, fiſt perdre au peuple l'envie de l'avoir pour Evêque; mais cela ne rallentit par leur ardeur. Il fit enſuite entrer chez lui tout publiquement des femmes perduës; cet artifice ne lui réuſſit pas mieux que le premier. Enfin il prit la fuite pendant la nuit; mais il s'égara, & ſe trouva le lendemain matin aux portes de Milan. Alors on lui donna des Gardes, & on envoya en Gaules à l'Empereur Valentinien, pour le prier d'obliger Ambroiſe à recevoir l'Epiſcopat, dont tout le peuple le jugeoit digne. L'Empereur fut ravi de joye qu'on lui demandât pour Evêque un homme qu'il avoit envoyé pour Juge, & il donna ordre qu'on ordonnât inceſſamment Ambroiſe Evêque de Milan; ce qui fut exécuté *.

* An de J. C. 374. le 7. de Decembre.

XXVI. *Concile de Valence en 374. Britton Evêque de Tréves.*

On tint la même année * un Concile à Valence en Dauphiné (b), où ſe trouverent pluſieurs Evêques des Gaules, & entr'autres Britton Evêque de Tréves. Cet Evêque ſe nommoit *Brito*, ou *Britto*, ou *Britonius*, ou même *Pritannus*, ou *Britanius*. On ne peut pas dire au juſte quand il commença à gouverner l'Egliſe de Tréves. Brouverus ne le met qu'en 382. mais on trouve ſon nom à la tête de l'Epître Synodique du Concile de Valens, & parmi les ſouſcriptions de la même Epître, qui contient les quatres Canons qui y furent faits. Il eſt vrai qu'on n'y dit pas qu'il ait été Evêque de Tréves; mais on ne marque pas non plus les Siéges des autres Evêques, quoique la plûpart ſoient aſſez connus par d'autres circonſtances. Le Pontificat de Britton convient fort bien à ce tems-cy, auſſi-bien que ceux des autres Prélats ſouſcrivans, que l'on connoît d'ailleurs. Il eſt à remarquer, que dans l'Inſcription de la Lettre Synodale, Britton eſt mis au ſixiéme rang, & dans les ſouſcriptions il eſt ſeulement le quinziéme. De plus dans la même Inſcription, Phebadius, ou Fægadius, eſt mis le premier, & il ne ſe lit point dans les ſouſcriptions. Il paroît que l'on n'a pas eû égard à la dignité des perſonnes & des Siéges dans l'ordre des ſouſcriptions, puiſque Phébade, ou Fégade d'Agen, eſt avant S. Juſte de Lyon, & avant Britton de Tréves.

* An de J. C. 374. le 12. de Juillet.

Le premier des Canons du Concile de Valence, déſaprouve l'Ordination des Bigames, mais il ne les dépoſe point. Le ſecond défend d'accorder aiſément la pénitence aux jeunes femmes, qui après s'être conſacrées à Dieu, étoient paſſées volontairement à l'Etat de mariage. Le troiſiéme accorde la pénitence à ceux qui ſont tombés dans l'idolâtrie après leur Baptême, ou qui ſe ſont fait rebaptiſer (c): mais il veut qu'ils faſſent pénitence juſqu'à la mort. Le quatriême déſaprouve ceux qui pour éviter le Sacerdoce, le Diaconat, ou l'Epiſcopat, ſe déclaroient coupables de quelque crime: il veut qu'on les excluë en effet des ſaints Ordres, ou comme coupables du crime dont ils s'accuſent, ou du menſonge & de la calomnie dont ils ſe chargent. Tel eſt le Concile de Valence, où ſe trouverent au moins vingt-deux Evêques, dont on a les noms, & même trente, ſi l'on en croit quelques Manuſcrits. Nous parlerons encore cy-après de Britton de Tréves.

XXVII. *Valentinien fait la guerre aux Sarmates.*

Valentinien paſſa l'Hyver de l'an 375. à Tréves *, & y demeura juſqu'après le 9. d'Avril,

* An de J. C. 375. de Valentinien 11. 11.

(z) *Theodoret. l. 4. c. 5.*

(a) *Paulin. Vita S. Ambroſii. Theodoret. l. 4. c. 6. Rufin. l. 2. c. 11.*

(b) *T. 2. Concil. Labb. pp. 904. 905.*

(c) *Can. 3. Concil. Valentin.*, p. 905. Qui ſe vel prophanis ſacrificiis dæmonum, vel inceſtâ lavatione polluerunt.

Digitized by Google

An de J.C. 375.

puiſqu'il y donna encore une Loi en datte de ce jour. Il étoit fort occupé de la guerre qu'il devoit faire aux Quades & aux Sarmates, qui avoient paſſé le Danube, & il attendoit avec impatience que la ſaiſon lui permît de ſe mettre en campagne. Il partit donc de Tréves (*d*) auſſi-tôt que le Printemps fut un peu avancé, menant avec lui ſa femme Juſtine, & Valentinien ſon ſecond fils; mais il laiſſa Gratien à Tréves, apparemment pour la ſûreté du pays. Il rencontra en chemin les Députés des Sarmates, qui lui demandoient la paix; mais il dit qu'il leur répondroit quand il ſeroit ſur les lieux. Il prit ſon quartier à Carmuſte ville d'Illyrie, que l'on croit être aujourd'hui Haimbourg ſur le Danube, onze lieuës au-deſſous de Vienne. Il y demeura trois mois à faire les préparatifs de la guerre qu'il vouloit commencer au plûtôt. Après cela il s'avança juſqu'à Acinque, aujourd'hui Gran ou Strigonie, où même Bude ſelon quelques-uns. Il y paſſa le Danube, & fit le dégât dans les terres des Quades. De-là il revint à Bregetio, que les uns prennent pour Komare, & d'autres pour Bregnitz. Les Quades y vinrent pour lui demander la paix: mais comme il leur parloit avec beaucoup de véhémence, les menaçant d'exterminer leur nation, il tomba dans une apoplexie, dont il mourut le 17. de Novembre 375.

XXVIII. *Mort de Valentinien, en 375.*

Il fut embaumé, porté & inhumé à Conſtantinople (*e*). Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit été amené & enterré à Andernach ſur le Rhin (*f*), au-deſſous de Coblentz; & en 1174. ont crut y avoir trouvé ſon Corps. Brouverus dit qu'il a vû une ancienne lame de plomb, qui portoit que Thierry Archevêque de Tréves avoit dépoſé le Corps de cet Empereur dans l'Egliſe d'Andernach, & que Vigaudus Abbé du Lac, l'avoit transferé au lieu où l'on croit qu'il eſt encore aujourd'hui. Les Magiſtrats de cette ville ouvrirent & viſiterent ſon tombeau en 1591. en préſence du même Brouverus, & ils y trouverent les os en bon état, avec une lame de plomb, qui faiſoit mention de la premiere tranſlation. Après avoir remis le tout en bon état, ils y mirent une nouvelle Inſcription, qui confirmoit la créance de leurs ancêtres à cet égard. Cependant Brouverus vaincu par l'autorité d'Ammien Marcellin, qui dit ſi expreſſément, que l'Empereur Valentinien I. fut mené & inhumé à Conſtantinople, aime mieux dire que Valentinien qui repoſe à Andernach, eſt plutôt Valentinien II. Mais ce dernier eſt auſſi difficile à croire que le premier, puiſque Valentinien II. étant mort à Vienne en France (*g*), fut porté à Milan, où il fut inhumé, après y avoir demeuré deux mois en dépôt (*h*).

La mort inopinée de Valentinien fit craindre quelque ſoûlévement dans les Troupes, ſur-tout dans celles des Gaules, qu'il avoit menées en Illyrie (*i*). C'eſt pourquoi les Principaux de l'armée jugerent à propos de proclamer inceſſamment Auguſte le jeune Valentinien, ſecond fils de celui qui venoit de mourir, & qui n'avoit alors que quatre ou cinq ans. Ils le firent donc venir avec ſa mere, qui étoit à cent milles, ou quarante lieuës de-là, & le firent reconnoître pour Empereur, le 22. de Décembre, ſix jours après la mort de ſon pere *. Gratien qui étoit alors à Tréves, ne trouva nullement mauvais, que l'on eût ainſi déclaré ſon frere Auguſte ſans ſa participation. Valens ſon oncle, qui gouvernoit l'Orient, en témoigna d'abord quelque mécontentement; mais enſuite il l'approuva auſſi-bien que Gratien; & on croit que dès-lors l'Empire d'Occident fut partagé entre les deux freres. Valentinien II. eût l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique, & Gratien eut les Gaules, l'Angleterre & l'Eſpagne. Depuis la mort de ſon pere, ſa préſence devint de plus en plus néceſſaire ſur les frontieres, & il ne quitta point les Gaules de quelques années.

XXIX. *Le jeune Valentinien Empereur avec Gratien.*

*An de J.C. 375. le 22. de Decemb.

Quoiqu'il n'eût encore que dix-ſept ans, il ne laiſſa pas de gouverner avec beaucoup de ſageſſe. Il fit mourir Maximin Préfet des Gaules, que Valentinien ſon pere avoit élevé, & qui avoit abuſé de ſon pouvoir, par les cruautés qu'il avoit exercées pendant ſon Gouvernement. Il ſe défit auſſi de quelques autres mauvais Miniſtres; mais on a fort blâmé Gratien d'avoir fait mourir le Comte Theodoſe (*k*), qui avoit fait tant de belles actions ſous le regne précédent. On croit que la jalouſie eut beaucoup de part à cette exécution.

Vers le même tems *, l'Empereur Valens députa à Gratien le Philoſophe Themiſtius (*l*). On ne ſçait pas le ſujet de ce voyage; mais Gratien lui ayant fait beaucoup d'honneur à Tréves, l'envoya à Rome, & ſe fit un plaiſir d'avoir procuré aux Romains la vûë d'un homme ſi célébre (*m*). On voulut l'arrêter à Rome, pour y enſeigner la Philoſophie; mais il aima mieux retourner à Conſtantinople, où il avoit fixé ſa demeure. Etant à Rome, il y prononça le Panégyrique de Gratien.

XXX. *Themiſtius Philoſophe à Tréves.*

*An de J.C. 376.

La même année, ce jeune Prince fit une Loi le 23. de May (*n*), en faveur des Profeſſeurs de Rhétorique, & de Grammaire Grecque & Latine, par laquelle il veut qu'on augmente les ga-

XXXI. *Loix en faveur des Profeſſeurs de Rhétorique.*

(*d*) *Ammian. Marcell. l. 30. p. 460.* Pubeſcente jam Vere Valentinianus à Treviris motus per nota itinera contendebat, &c.
(*e*) *Ammian. l. 30.*
(*f*) *Brouver, t. 1. Annal. Trevirenſ. l. 4. p. 254. Vide & Cangium. Byzantinæ Familiæ, p. 58.*
(*g*) *Zozim. l. 4. Philoſtorg. l. 11. alii.*
(*h*) *Ambroſ. Epiſt 17. & Serm. 2. de divers.*
(*i*) *Ammian. l. 30. Zozim. l. 4. &c.*
(*k*) *Oroſ. l. 7. c. 33. Hieronym. Chronic.*
(*l*) *Themiſt. orat. 13.*
(*m*) *Themiſt. orat. 31. p. 354.*
(*n*) *Cod. Theodoſ. l. 13. t. 3.* Trevirorum vel clariſſimæ civitati uberius aliquid putavimus deferendum, Rhetori ut XXX. item XX. Grammatico Latino; Græco etiam, ſi quis dignus reperiri potuerit, XI). præbeantur annonæ.

An de J. C. 376.

ges que l'on avoit accoutumé de leur donner de l'Epargne. Il diſtingue ſur-tout la très illuſtre ville de Tréves, & ordonne que l'on y fourniſſe aux Profeſſeurs de Rhétorique juſqu'à trente fournitures de proviſions, vingt aux Grammairiens Latins, & douze aux Grammairiens Grecs, s'il s'en trouve de capables; au lieu que dans les autres villes Métropoles on n'en donnoit que vingt-quatre aux Profeſſeurs de Rhétorique, & douze aux Grammairiens. Cela montre le goût & l'inclination de cet Empereur pour la belle Littérature; & l'on ne doute pas qu'Auſone n'ait beaucoup contribué à lui en inſpirer l'amour & l'eſtime. Cet Auteur (o) releve l'éloquence Latine, qu'on remarquoit dans les villes ſituées ſur la Moſelle; & S. Jerôme rend témoignage, que les Etudes étoient alors très floriſſantes dans les Gaules (p). Il dit à Vigilance, que juſqu'alors la France n'avoit point produit de monſtres d'Hhéréſie, mais qu'elle avoit toujours été féconde en hommes vaillans & éloquens. Nous avons vû cy-devant, que ce pere étoit venu à Tréves, étant encore jeune, ſans doute, pour cultiver ſes premieres Etudes. Du tems d'Auſone, les Profeſſeurs de Grammaire à Tréves, étoient, Urſule & Harmonius. Il loue leur capacité, & leur grande connoiſſance des Langues Grecques & Latines (q).

XXXII. *Les François ſont puiſſans à la Cour de Gratien.*

An de J. C. 377.

Gratien demeura à Tréves pendant preſque toute l'année 337. (r). Il étoit toutefois à Mayence le 28. Juillet de cette année. On ignore le ſujet de ſon voyage. Les François étoient déja puiſſans à la Cour & dans les armées, puiſque Merobaud, François de naiſſance, étoit à la tête d'une armée en Illyrie ſous Valentinien I. & qu'il fut un de ceux qui contribuerent le plus à faire reconnoître Valentinien II. pour Empereur; & qu'enfin en cette année il fut Conſul avec Gratien.

Richomer, ou Richimer, auſſi François, étoit en même tems Général de la Cavalerie Romaine; & fut Conſul en 384. Mellobaud ou Mellobaude, Roi François, étoit Comte des Domeſtiques, avec Merobaud, en 377. & il ſe croyoit honoré de ſervir ſous les Romains en cette qualité. Il eut beaucoup de part à la célébre victoire que Gratien remporta l'année ſuivante ſur les Allemands, proche Colmar en Alſace. C'eſt ainſi que la politique Romaine employoit les peuples de de-là le Rhin, à ſe ruïner l'un l'autre, & trouvoit le ſecret de les diviſer; en leur offrant des Emplois, & des récompenſes fatales à leur liberté, & à celle de leur compatriotes.

Les Goths, qui depuis long-tems menaçoient de faire irruption ſur les terres des Romains, n'en étoient retenus que par l'argent & les vivres qu'on leur fourniſſoit. Ils prirent les armes cette année *, & ſe mirent à ravager la Thrace. Valens envoya demander du ſecours à Gratien (s), qui fit marcher vers l'Orient pluſieurs Régimens de Troupes des Gaules & de Pannonie, commandés par Frigerid & par Ricomer; mais cette expédition ne fut pas heureuſe. Les Troupes Gauloiſes déſerterent pour la plûpart; & Ricomer ne fit rien de memorable. Frigerid battit un corps conſidérable de Goths, commandés par Farnobe, tua leur Général, & prit grand nombre de priſonniers. Pour comble de malheurs, dans le même tems que les Barbares ravageoient la plus grande partie de l'Empire, la peſte & la famine faiſoient périr une infinité d'hommes & d'animaux (t), dans l'Italie, dans l'Illyrie, dans la Pannonie & dans la Belgique; & l'on rapporte à ce tems-là l'Eglogue d'Endelechius, intitulée *de la mort des Bœufs*, où le Poëte dit que le ſigne de la Croix, qui eſt le ſigne du Fils de Dieu, qui eſt à préſent adoré dans les grandes villes; que ce ſigne imprimé ſur le front des animaux, les garantiſſoit de la mort.

XXXIII. *Irruption des Goths dans la Thrace. Peſte dans l'Empire.*

* An de J. C. 377.

XXXIV. *Gratien gagne une grande bataille contre les Allemands près de Colmar en Alſace.*

* An de J. C. 378. et Gratien 3. 4.

Comme les Goths devenoient de jour en jour plus redoutables, & que les ſuccès qu'ils avoient eûs l'année précedente, les rendoient plus fiers & plus inſolens, Gratien réſolut de marcher contr'eux en perſonne *, comme Valens l'en avoit prié. Il fit donc avancer vers l'Orient une partie de ſes Troupes, en attendant qu'il pût ſuivre avec le reſte (u). Les Allemands ayant appris la réſolution de l'Empereur, prirent le tems de ſon abſence, pour paſſer le Rhin, entrer dans l'Alſace, & ravager cette Province. Ils paſſerent le Fleuve au mois de Février; mais ils furent repouſſés par les Troupes Romaines, qui gardoient cette Frontiere. Quelque tems après étant informés que les Troupes Romaines s'avançoient vers l'Illyrie, ils paſſerent de nouveau le Rhin, au nombre de quarante mille au moins. Sur cette nouvelle, Gratien contremanda ſes Troupes qui étoient en marche, y joignit celles qui étoient réſervées pour la défence des Gaules, les envoya contre les Allemands, ſous la conduite de Nannien, & de Mallobaude, dont nous avons déja parlé. Il marcha lui-même (x) après eux, livra la bataille près d'*Argentaria*, qu'on croit être Colmar ou Horbourg en Alſace. D'abord les Troupes Romaines furent effrayées par le grand

(o) *Auſon. Moſella.*
Romula, te Latiæ decorat facundia linguæ.

(p) *Hieronym. ad Ruſtic.* Mater poſt ſtudia Galliarum, quæ floreniſſima ſunt, miſit te Romam, ut ubertatem morumque Gallici Sermonis gravitas Romana condiret.

(q) *Auſon. ad Urſulum.*
Urſule Collega nobilis Harmonio;
Harmonio, quem Clarunus, quem Scaurus & Aſper,
Quem ſibi conferret Varro priorque Crates,
Quique ſacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique ubtas ſpuriis verſibus appoſuit, &c.

(r) *Vide Guliefred. Clevenol. Cod. Theodoſ. pp. 97. 98.*

(s) *Ammian. Marcell. l. 31.*

(t) *Ambroſ. in Luc. 21. Endelechius de mortibus boum, t. 6. Bibl. PP. p. 376.*
Signum quod perhibent eſſe Crucis Dei....
Hoc ſignum mediis frontibus additum,
Cunctarum pecudum certa ſalus fuit.

(u) *Ammian. l. 31.*

(x) *Oroſ. l. 7. c. 33. Ammian. l. 31. Hieronym. Chronic.*

An de J. C. 378.

nombre des ennemis, & perdirent quelque peu de terrain : enſuite s'étant raſſûrées, elles pouſſerent les Allemands avec tant de vigueur, qu'elles les enfoncerent, & les mirent en fuite.

Il en demeura trente mille ſur la place, ſans compter les priſonniers, & ceux qui périrent dans la fuite ; de ſorte qu'on fit monter la perte à près de quarante mille hommes, & qu'il ne s'en ſauva qu'environ cinq mille, à la faveur des bois où ils ſe jetterent. Leur Roi Triarius mourut dans le combat. Gratien voulant profiter de ſa victoire, paſſa le Rhin, s'avança dans le pays des Lentiens, c'eſt ainſi qu'on nommoit les Allemands qu'il avoit battus, les alla chercher juſques dans les montagnes où ils s'étoient retirés, les y força, & les obligea de ſe rendre, & de donner de leurs jeunes gens, pour être enrôllés dans les Troupes Romaines. Il manda la nouvelle de ſa victoire à l'Empereur Valens, & lui promit qu'il iroit inceſſamment en Orient, pour l'aider à vaincre ſes ennemis. Il s'avança en effet à grandes journées, dès qu'il eût mis ordre à la ſûreté des Gaules, & envoya devant lui Ricomer, qui joignit Valens ; mais ce Prince craignant peut-être que Gratien n'eût trop de part à la victoire, précipita le combat contre les Goths à Andrinople, & il y perdit la bataille & la vie. Il fut bleſſé d'un coup de fléche dans la mêlée ; & ayant été porté dans une maiſon de payſan au voiſinage, les ennemis y mirent le feu, ſans ſçavoir qu'il y fût, & l'y brûlerent, avec ceux qui y étoient auprès de lui *.

* Le 9 d'Août 378. de Valens 14. 15.

XXXV. *Mort de Valens en 378.*

Gratien étoit prêt d'entrer en Thrace pour ſecourir Valens, lorſqu'il apprit la triſte nouvelle de ſa défaite & de ſa mort. Il ſe voyoit par-là maître de l'Orient ; mais il falloit, avant toute choſe, repouſſer les Goths au-delà du Danube, & rendre la paix aux Provinces qu'ils avoient effrayées par leurs courſes & par leurs ravages. Il fit donc venir d'Eſpagne le jeune Theodoſe (*y*), qui fut depuis Empereur, & l'envoya contre les Barbares. Theodoſe remporta ſur eux une ſi grande victoire, qu'ils furent contraints de ſe retirer au-delà du Danube. On croit que Gratien étoit à Conſtantinople, quand il en apprit la nouvelle. Il alla enſuite à Sirmich, où il étoit au mois de Janvier de l'année ſuivante *. Il avoit laiſſé Auſone ſon Précepteur à Tréves, en qualité de Préfet des Gaules ; il le déſigna à Sirmich Conſul pour l'an 379. & lui envoya la Robbe Conſulaire, qui étoit celle que les Empereurs portoient quand ils triomphoient (*z*).

* An de J. C. 379. de Gratien 4. 5.

XXXVI. *Gratien & Valentinien II. ſeuls Empereurs. Theodoſe eſt déclaré Auguſte.*

Quoique l'Empire Romain fut partagé entre les deux freres Gratien & Valentinien II. toutefois le ſeul Gratien étoit chargé du gouvernement, parce que ſon frere n'avoit alors que ſept ou huit ans. Lui-même n'en avoit que vingt ; & il étoit bien mal-aiſé qu'un homme à cet âge pût pourvoir à tout, principalement dans le trouble où étoient les affaires ; car il ſembloit que tous les peuples qui environnoient les Romains, euſſent conſpiré pour attaquer l'Empire de tous côtés à la fois. Les Perſes, les Armeniens, les Iberiens, les Maures, les Goths, les Sarmates, les Quades, les Alains, les Huns ravageoient impunément les frontieres, & les Provinces voiſines de leur pays. Les Allemands, les François, les Sueves (*a*), s'étoient jettés dans les Gaules, & y attaquoient les villes, ſans y trouver de réſiſtance. Gratien ſongea donc à prendre un Collégue qui fût capable de réprimer cette foule d'ennemis de l'Empire. Il jetta les yeux ſur Theodoſe (*b*), & ſon choix fut applaudi de tout le monde. Il le déclara Auguſte le 19. de Janvier 379. dans la ville de Sirmich, & lui donna l'Orient, la Thrace, & tout ce qu'avoit eû Valens. Il ſe réſerva les Gaules, l'Angleterre & l'Eſpagne, & demeura avec cela chargé de l'Italie, de l'Illyrie & de l'Afrique, que ſon frere ne pouvoit encore gouverner, à cauſe de ſon bas âge.

An de J. C. 379.

Gratien, après avoir reſté quelque tems ſur la frontiere, où il remporta quelques avantages ſur les Barbares (*c*), ſe hâta de revenir dans les Gaules. Il étoit à Aquilée au commencement de Juillet, & à Milan ſur la fin du même mois (*d*). Il y vit S. Ambroiſe, pour qui il avoit un reſpect extraordinaire, & l'engagea d'écrire quelque choſe ſur la Foi, pour ſon inſtruction (*e*). De là il ſe rendit à Tréves, où il étoit déja le 14. de Septembre (*f*). Il y paſſa l'Hyver ; & Auſone, en quittant le Conſulat, fit un diſcours à l'Empereur, pour le remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait.

Le premier ſoin de l'Empereur fut de pourvoir aux maux de la Gaule, que les Barbares pilloient de toutes parts. Il les réprima (*g*) ; mais apparemment ſans faire de grands efforts : car l'Hiſtoire ne nous apprend aucunes particularités ſur cela. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'année ſuivante, ce pays joüiſſoit d'une profonde paix, & que l'Empereur alla en Italie, dans la diſpoſition d'y faire la guerre aux Goths.

Gratien étoit encore à Tréves le 15. de Février 380. (*h*), & il étoit déja à Aquilée le 14. de Mars, & à Milan le 24. d'Avril. Theodoſe au commencement de l'année étoit tombé malade à Theſſalonique (*i*) ; & c'eſt ce qui obligea Gratien de partir de ſi bonne heure, pour aller avec ſes Troupes dans la Thrace, où les Goths étoient encore en armes. Il ne paroît pourtant

(*y*) *Theodoret. l. 5. c. 5.*
(*z*) *Vide Anjonium, Gratianum alio ad Gratian. pro Conſulatu.*
(*a*) *Auſon. Grat. actio pro Conſulatu. Sozom. l. 7. c. 2. Zoſim. l. 4.*
(*b*) *Ruffin. l. 2. c. 14. Aug. de Civit. l. 5. c. 25. Themiſt. orat. 14.*
(*c*) *Socrat. l. 5. c. 6.*
(*d*) *Gothofredi Chronol. Cod. Theodoſ. p. 108.*
(*e*) *Ambroſ. de Fide præfat.*
(*f*) *Cod. Theodoſ. Chron. p. 108.*
(*g*) *Socrat. l. 5. c. 6. Sozom. l. 7. c. 4. Zoſim. l. 4.*
(*h*) *Cod. Theodoſ. Chronol. p. 102.*
(*i*) *Socrat. l. 5. c. 6. Zoſim. l. 4. Sozom. l. 7. c. 4. &c.*

pas

An de J. C. 381.

pas qu'il ait été juſques-là : apparemment, parce qu'il apprit la convaleſcence de Theodoſe ; mais il demeura dans l'Illyrie, & dans la Pannonie, où l'on dit (*k*) qu'il remporta quelques victoires ſur les Barbares. Pendant ſon abſence, les Gaules étoient gouvernées par Heſpere fils d'Auſone, qu'il y avoit laiſſé en qualité de Préfet. L'Empereur paſſa en Italie l'Hyver, & la plus grande partie de l'Eté (*l*). Il ne revint à Tréves que vers le mois de Septembre 381. & n'y demeura pas long-tems, puiſqu'il étoit à Aquilée le 26. de Décembre de la même année. Il envoya à Theodoſe un renfort de Troupes, (*m*) commandées par deux Généraux François, Baudon ou Bauton, & Arbogaſte, célebres par leur déſintéreſſement, leur valeur & leur ſage conduite. Theodoſe s'en ſervit utilement contre les Goths, qu'il n'avoit encore pû chaſſer entiérement de la Macédoine & de la Theſſalie ; mais à l'arrivée de ces Troupes, les Goths envoyerent demander la paix, & promirent de faire tout ce qu'on demanderoit d'eux.

XXXVII. *Concile de Rome en 382.*

Les ennemis de l'Empire, qui menaçoient principalement l'Italie & les Provinces voiſines, obligerent Gratien à y paſſer l'année 382. & une grande partie de l'an 383. (*n*) Il n'y fit rien qui regarde directement notre ſujet, ſinon qu'il autoriſa la convocation du Concile de Rome, tenu en 382. par le Pape Damaſe, & où aſſiſterent S. Ambroiſe de Milan, Britton de Tréves, S. Epiphane de Salamine en Cypre, S. Paulin d'Antioche & pluſieurs autres. Le deſſein du Pape & de l'Empereur étoit qu'il fût général, & on y avoit invité les Evêques d'Orient, qui avoient aſſiſté en 381. au premier Concile général de Conſtantinople ; mais ils s'excuſerent d'y venir, & y envoyerent trois de leurs Confreres, avec une Lettre Synodique (*o*), qui contenoit leurs excuſes. Cette Lettre eſt adreſſée *à Damaſe, à Ambroiſe, à Britton, à Valerien, à Aſchole, à Anemius, à Baſile & aux autres SS. Evêques aſſemblés dans la grande ville de Rome.* Le principal motif de cette Aſſemblée étoit apparemment pour confirmer la Communion avec Paulin d'Antioche, que les Occidentaux tenoient pour Evêque légitime de cette Egliſe, au lieu que les Orientaux, contre ce qui avoit été autrefois arrêté, y avoient établi Flavien après la mort de Melece, à l'excluſion de Paulin qui y devoit être maintenu. On réſolut donc dans ce Concile, de ne pas communiquer avec Flavien (*p*), ni même avec Diodore de Tharſe & Acace de Berée, qui étoient les principaux Auteurs de l'Election de Flavien. Comme les Actes de ce Concile ſont perdus, on ne ſçait que par conjecture ce qui s'y paſſa.

An de J. C. 382.

XXXVIII. *Révolte de Maxime.*

Gratien fut obligé de revenir en Gaules après le 17. de Juin 383. pour s'oppoſer à Maxime qui s'étoit révolté, & avoit pris la Pourpre en Angleterre. Maxime étoit Eſpagnol, & ſe vantoit d'être allié de l'Empereur Theodoſe, qui étoit (*q*) du même pays. On l'accuſe d'avoir fomenté l'averſion que les ſoldats Romains avoient conçûë contre Gratien, fondée ſur ce qu'il favoriſoit trop les Etrangers. Il ſe ſervit auſſi adroitement du nom de Theodoſe, dont il diſoit qu'il ſeroit appuyé. Enfin l'armée d'Angleterre s'étant révoltée, lui offrit le Diadême qu'il accepta. Il proteſtoit lui-même à S. Martin (*r*) qu'il n'avoit pas été en ſon pouvoir de le refuſer ; ce que Sulpice Severe & Oroſe (*s*) témoignent auſſi, encore que d'autres n'en parlent pas ſi favorablement (*t*). Quoiqu'il en ſoit, dès qu'il fut déclaré Empereur, il paſſa dans les Gaules ; & ayant ſoûlevé les unes après les autres, les villes & les Provinces ; les ſoldats de Gratien eux-mêmes ſe joignirent à l'uſurpateur, & fortifierent ainſi très conſidérablement ſon parti.

XXXIX. *Défaite & mort de Gratien.*

Celles qui étoient demeurées fidelles à Gratien, étoient commandées par le Général Merobaud, François d'origine, dont on a déja parlé. Elles ſe rencontrerent près Paris avec celles de Maxime, & il y eut un combat, ou du moins des eſcarmouches pendant cinq jours (*u*). Mais enfin celles de Gratien paſſerent du côté de Maxime ; de ſorte que le jeune Empereur fut obligé de ſe ſauver (*x*) avec trois cent chevaux qui lui reſtoient. Les villes lui fermerent les portes ſur le chemin, & il ſe trouva ſans ſecours, & preſque ſans compagnie. Il arriva ainſi à Lyon, où il fut pris & tué par ſes ennemis. On raconte ſa mort diverſement ; mais il eſt certain qu'il périt à Lyon, comme il tâchoit de gagner l'Italie. S. Ambroiſe (*y*) qui déplore ſa mort d'une maniere ſi touchante, a loüé ſa piété, & ſon zéle pour la Foi Catholique, en termes pompeux & pathétiques. Il nous apprend que ce Prince ſe voyant à l'extrêmité, nommoit ſouvent Ambroiſe, & le demandoit fréquemment, moins ſenſible à ſa propre diſgrace, qu'à la douleur dont il prévoyoit que ce Saint ſeroit pénétré à la nouvelle de ſa mort. Il mourut le 25. d'Août l'an de J. C. 383. le huitiéme de ſon regne, âgé de vingt-quatre ans.

XL. *Maxime aſſocie Victor ſon fils à l'Empire.*

Maxime ſe voyant affermi ſur le Trône par la mort de Gratien, aſſocia à l'Empire Victor ſon

(*k*) *Idat. faſt.*

(*l*) Selon les dattes des Loix, il étoit à Milan le 29. de Mars 381. à Aquilée le 22. d'Avril, & le 8. de May. Il étoit à Tréves le 14. d'Octobre. *Chronol. Cod. Theodoſ. pp.* 104. 105.

(*m*) *Zozim. l.* 4.

(*n*) On voit par les dattes des Loix, qu'il étoit à Milan le 3. d'Avril 381. à Breſſe le 10. de May, à Milan le 25. à Padouë le 20. de Juin, à Viminiac ſur le Danube le 5. de Juillet, à Verone le 18. d'Août, à Padouë le 15. de Decembre. *Chronol. Cod Theodoſ. pp.* 106. 107.

Il étoit à Milan le 29. de Janvier 383. & juſqu'au 2. de May, à Padouë le 22. & le 28. de May, à Verone le 17. de Juin.

(*o*) *Vide, t.* 2. *Concil. Labb. p.* 960.

(*p*) *Zozomen. l.* 7. *c.* 11.

(*q*) *Pacati panegyr. ad Theodoſ. Zozim. l.* 4.

(*r*) *Sulpit. Sever. vita S. Martini, c.* 23.

(*s*) *Sulpit. l.* 2. *Dialog. c.* 7. *& Oroſ. l.* 7. *c.* 34.

(*t*) *Zozim. l.* 4. *Pacat. loco citato.*

(*u*) *Zozim. l.* 4. *p.* 760. *Proſper. Tyro.*

(*x*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 34. *Zozim. l.* 4. *Rufin. Hieronym. Epiſt.* 3.

(*y*) *Ambroſ. in Pſalm.* 60. *& Serm.* 2. *& 3. de obitu.*

An de J. C. 383.

fils, & fixa le Siége de ſa domination à Tréves. Auſone Précepteur de Gratien, en ſortit, & ſe retira dans ſon pays; & l'uſurpateur fit mourir, & perſécuta les principaux amis du Prince, dont il avoit envahi les Etats. Merobaud & Vallion ou Balion, comme ſes principaux Capitaines, furent les premiers ſacrifiés à ſa vengeance (*z*). Valentinien II. qui n'avoit alors que douze ou treize ans, étoit avec ſa mere Juſtine à Milan, lorſque la nouvelle de la mort de Gratien arriva. Juſtine, toute ennemie qu'elle étoit de S. Ambroiſe, mit ſon fils entre ſes bras, & le pria d'en prendre la défenſe. Le Saint réſolut donc, malgré la rigueur de la ſaiſon; car on étoit à l'entrée de l'Hyver, de paſſer les Alpes, & d'aller trouver Maxime, pour ménager les intérêts de ce jeune Prince, & empêcher Maxime de paſſer en Italie, où il auroit pû l'opprimer.

XLI. *S. Ambroiſe vient à Tréves.*

Il fit deux fois le voyage, la premiere fois en 383. & la ſeconde en 386. La premiere fois étant arrivé à Mayence (*a*), & avant qu'il eût vû Maxime, il rencontra le Comte Victor, que Maxime envoyoit à Valentinien II. pour lui demander la paix. Victor continua ſon chemin, & S. Ambroiſe arriva à Tréves, pour demander auſſi la paix à Maxime. Y étant arrivé, Maxime ne voulut lui donner audience que dans le Conſeil; & quoique cela ne fût pas de la dignité Epiſcopale, S. Ambroiſe voulut bien s'y ſoûmettre, parce qu'il conſidéroit alors Maxime comme ſupérieur, & qu'il venoit pour traiter de paix avec lui. Maxime lui dit, que Valentinien devoit le venir trouver, comme ſon fils. S. Ambroiſe répliqua, qu'il n'y avoit nulle apparence de faire entreprendre un pareil voyage à un enfant avec ſa mere, pendant la rigueur de l'Hyver, ni auſſi de le mettre en chemin ſans ſa mere, pour une entrepriſe comme celle-là: que pour lui, il ne pouvoit ni promettre qu'il viendroit, ni dire qu'il ne viendroit pas, n'en ayant aucune commiſſion, mais étant venu uniquement pour traiter de la paix. A quoi Maxime répondit, qu'il falloit attendre le retour de Victor, pour ſçavoir quelle réponſe il rapporteroit.

S. Ambroiſe fut donc obligé de demeurer à Tréves juſqu'au retour de Victor; & il eut ſi peu de complaiſance pour Maxime dans ce qui regardoit la Religion & ſa conſcience, qu'il le ſepara même de la Communion (*b*), & lui dit que s'il vouloit avoir Dieu favorable, il devoit faire pénitence d'avoir répandu le ſang de ſon Prince. Cependant Victor revint de Milan, ſans avoir pû engager le jeune Valentinien à venir trouver Maxime; mais au reſte on convint de la paix, quoiqu'elle ne fût pas ſi fort ſincere de part ni d'autre. Maxime demeura en poſſeſſion de ce qui avoit été à Gratien; ſçavoir, des Gaules, de l'Eſpagne & de l'Angleterre; & Valentinien II. eut l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie occidentale.

An de J. C. 385.

XLII. *Récit de ce que S. Ambroiſe fit à Tréves auprès de Maxime.*

Le ſecond voyage que S. Ambroiſe fit à Tréves vers Maxime, étoit pour affermir la paix, un peu ébranlée entre les deux Princes, & pour demander le Corps de Gratien, qui en devoit être comme le gage. Voici comme le Saint lui-même raconte ſon voyage (*c*), dans ſa Lettre à Valentinien II. " Etant arrivé à Tréves, je me „ préſentai dès le lendemain au Palais. Un Eu„ nuque nommé Gallican, vint à moi, & me „ demanda ſi j'avois des Lettres de l'Empereur „ Valentinien? Je lui répondis que j'en avois. Il „ me dit que je ne pourrois avoir audience „ qu'au Conſeil. Je repliquai que ce n'étoit pas „ la coutume que les Evêques y paruſſent; que „ d'ailleurs j'avois des choſes très ſérieuſes & „ très importantes à communiquer à ſon Maî„ tre. Enfin après avoir rapporté ma réponſe à „ Maxime, il me dit qu'il falloit que je me ré„ ſoluſſe à paroître au Conſeil. Je m'y réſolus, „ pour ne pas manquer à ce que je devois à vos „ intérêts. Lorſque l'Empereur fut aſſis, on me „ fit entrer. Il ſe leva pour me recevoir & pour „ m'embraſſer; mais je m'arrêtai parmi les Séna„ teurs qui étoient-là. On m'exhortoit à m'a„ vancer, & l'Empereur même m'appella; mais „ je lui répondis: Pourquoi voulez-vous don„ ner le baiſer à celui que vous ne reconnoiſſez „ point? car ſi vous me reconnoiſſiez pour Evê„ que vous ne me feriez pas paroître en cet en„ droit. Maxime me dit: Vous êtes ému, mon „ Prélat. Si je le ſuis, lui répondis-je, ce n'eſt pas „ de l'injure que vous me faites; mais de la con„ fuſion que j'ai de me voir dans un lieu qui ne „ convient pas à mon caractere.

„ Vous êtes déja venu au Conſeil, me dit-il, „ dans votre premiere légation. Il eſt vrai, lui „ répliquai-je; mais ce n'étoit pas ma faute, „ c'étoit celle de celui qui m'y fit entrer. Eh, „ pourquoi y entriez-vous? C'eſt, lui dis-je, „ qu'alors je vous demandois la paix pour un „ Prince, qui ſe regardoit comme votre infé„ rieur; mais à préſent je parois devant vous de „ ſa part, comme de votre égal. Eh, de qui „ tient-il cette égalité? Il la tient, lui répondis„ je, de Dieu même, qui a conſervé à Valenti„ nien l'Empire qu'il lui avoit donné. Alors il „ me dit avec émotion: C'eſt que vous m'avez „ trompé, vous & ce Bauton (*d*), qui vouloit „ uſurper l'Empire ſous le nom de cet enfant, „ & qui a fait venir contre moi des Barbares, „ comme ſi je n'étois pas en état de leur réſiſter, „ moi qui ai tant de milliers de ces gens-là à „ ma ſolde; & ſi je n'avois pas été retenu lorſ„ que vous vintes ici la premiere fois, qui au„ roit pû me réſiſter; à moi, & à mon armée?

(*z*) *Paneg. panegyr. ad Theodoſ. Ambroſ. Ep. olim, 56. nunc, 24. nov. Edit. p. 888.*
(*a*) *Ambroſ. Epiſt. olim, 56. nunc, 24. nov. Edit. p. 888. & ſeq.*
(*b*) *Paulin. in vita Ambroſ. p.*
(*c*) *Ambroſ. Epiſt. 24. nov. Edit. p. 888.*
(*d*) Ce Bauton étoit François de naiſſance, illuſtre par ſes belles qualités, par ſa valeur, ſa conduite, ſa fidélité, ſon déſintéreſſement. Il fut Conſul en 385. & S. Auguſtin prononça cette année là ſon panégyrique à Milan. *Auguſt. contra Litteras Petiliani, l. 3. c. 30.*

Digitized by Google

An de J.C. 379.

„ Je lui répartis doucement : Ne vous fâchez point, puiſqu'il n'y a pas lieu de ſe fâcher ; écoutez ſeulement avec patience ce que j'ai à vous répondre. Je ſuis venu ici pour me juſtifier de ce que vous dites que je vous ai trompé dans ma premiere légation. Je me fais une gloire de ſouffrir ce faux reproche, pour le ſalut d'un jeune Prince orphelin. Rien ne convient mieux à un Evêque, que de défendre la veuve & l'orphelin, ſuivant l'Ecriture : je n'ai garde de reprocher à Valentinien le ſervice que j'ai tâché de lui rendre auprès de vous.

„ Mais en quoi me ſuis-je oppoſé à vous ? Quai-je fait pour empêcher vos Légions d'entrer en Italie ? Quelles Troupes, quelles armées, quels rochers vous ai-je oppoſés ? Me ſuis-je préſenté comme une barriere, pour vous arrêter ? Hé, plût à Dieu que mon corps eût pû vous fermer le paſſage ! Je ne me défendrois pas d'une telle accuſation, & je ne craindrois point vos reproches. Quelles promeſſes vous ai-je faites pour vous tromper ? N'ai-je pas trouvé le Comte Victor à Mayence, qui alloit de votre part demander la paix à Valentinien ? En quoi ce jeune Prince vous a-t'il ſéduit ; lui à qui vous avez demandé la paix le premier, avant qu'il vous la demandât par mon moyen ? Comment Bauton vous a-t'il trompé ? Eſt-ce parce qu'il a trop témoigné ſon attachement à ſon Prince, ou parce qu'il ne l'a pas trahi ? Mais encore une fois, qu'ai-je fait pour vous tromper ; moi qui ſuis demeuré dans votre Cour pendant que Victor étoit en Italie, où il exécutoit vos ordres ? “ Il raconte enſuite ce qu'il avoit répondu à Maxime, qui lui avoit demandé pourquoi Valentinien n'étoit pas venu le trouver. Il continuë : „ J'étois certainement à Tréves, quand Victor eſt revenu : comment donc ai-je pû empêcher Valentinien de venir en Gaules ? Lorſque je m'en retournois, j'ai trouvé à Valence de nouveaux Ambaſſadeurs, qui venoient vous dire que ce Prince ne paſſeroit pas les Alpes : j'ai trouvé les paſſages des montagnes gardés par les ſoldats de l'un & de l'autre parti. Ai-je fait revenir d'Italie quelques-unes de vos armées ? Ai-je détourné vos Troupes d'y entrer ? Quels Barbares le Comte Bauton a-t'il ſuſcités contre vous ? Et quand il auroit fait venir des Allemands au ſecours de ſon Maître, quel crime y auroit-il, lui qui eſt né au-delà du Rhin ; puiſque vous-même menacez l'Empire Romain, & des Barbares & des ſoldats de delà le Rhin, dont vos armées ſont remplies ?

„ Et voyez la différence qu'il y a entre vos menaces & la douceur de Valentinien. Vous demandiez d'entrer en Italie avec une armée de Barbares & d'Etrangers ; & lui a arrêté les Huns & les Alains, qui vouloient faire irruption dans les Gaules, en leur oppoſant les Allemands. Qu'y a-t'il d'extraordinaire, ſi Bauton a mis aux mains des Barbares contre d'autres Barbares ? Pendant que les Troupes Romaines ſont occupées à garder les paſſages des Alpes contre vous, les Juntanges, peuples Allemands, ravageoient la Rhétie. Pour les réprimer, Bauton a fait venir les Huns & les Alains, qui leur ont fait la guerre, & ont pillé leur pays : vous vous en êtes plaint ; & auſſi-tôt Valentinien, mépriſant l'avantage qu'il en tiroit, les a fait retourner dans leur pays, en leur donnant de l'argent du ſien. Comparez ſa conduite à la vôtre.

„ Conſiderez après cela (votre frere Marcellin) qui eſt à votre droite. Valentinien le tenoit entre ſes mains ; il pouvoit venger ſur lui la mort de ſon frere Gratien ; il ne l'a pas fait, & il vous l'a renvoyé avec honneur, ſans conſulter ſa douleur & ſon reſſentiment. Mettez en paralelle ſon procédé avec le vôtre : il vous a renvoyé votre frere en vie, rendez-lui au moins ſon frere mort. Pourquoi refuſez-vous les cendres d'un frere, à celui qui ne vous a pas refuſé du ſecours contre ſoi-même. Mais vous craignez, dites-vous, que les Troupes ne ſentent renouveller leur douleur & leur affection pour Gratien & pour ſa famille, en voyant tranſporter ſon corps mort en Italie. Hé ! s'armeront-elles pour le venger mort, après l'avoir abandonné vivant ? Comment le craignez-vous après ſa mort, lui à qui vous avez ôté la vie, que vous pouviez lui conſerver ? Vous me direz : J'ai fait mourir mon ennemi. Il n'étoit pas votre ennemi, mais vous avez été le ſien. Si quelqu'un venoit pour vous dépoüiller aujourd'hui de l'Empire, vous diriez-vous ſon ennemi, ou ne diriez-vous pas plutôt qui eſt le vôtre ? A mon ſens, un Empereur en poſſeſſion défend ſon droit ; l'uſurpateur l'attaque, & lui fait la guerre. Accordez au moins à l'Empereur Valentinien les cendres de ſon frere, comme les gages de la paix que vous voulez garder avec lui.

Les prieres de S. Ambroiſe n'eurent pour lors aucun effet ſur l'eſprit de Maxime : mais il y a apparence que dans la ſuite, & après la défaite de cet uſurpateur, le corps de Gratien fut apporté à Milan, & enterré auprès de celui de Valentinien II. (e). Nous avons rapporté de ſuite ces deux ambaſſades de S. Ambroiſe, quoiqu'arrivées à une aſſez grande diſtance l'une de l'autre ; parce qu'elles ſont naturellement liées enſemble, & que la derniere rappelle preſque tout ce qui ſe paſſa dans la premiere. Nous allons à préſent reprendre l'ordre des tems.

XLIII. *Les Am-*

Maxime ayant été élevé à l'Empire dans

An de J.C. 383.

(e) *Ambroſ. de obitu Valentiniani conſolatio, t. 2. nov. Edit. p. 79. p. 1194.* Quam ſepulcra vicina.... inſeparabiles in vita, & in morte non tulis ſeparati.

glois & les Saxons ſe rendent maîtres de la grande Bretagne.

An de J. C. 383.

l'Angleterre, emmena avec lui, lorſqu'il paſſa dans les Gaules, toute la jeuneſſe de ce pays-là, & tout ce qu'il y avoit de ſoldats (*f*), pour ſe maintenir contre Gratien, dans qui il comptoit de trouver beaucoup plus de réſiſtance qu'il n'en rencontra. Ces jeunes gens & ces Troupes venuës d'Angleterre, n'y retournerent jamais; de ſorte que ce pays dénué de ſecours, ſe trouva expoſé aux courſes des Pictes & des Ecoſſois, qui depuis ne ceſſerent de le ravager; juſqu'à ce qu'enfin les Anglois & les Saxons venus d'Allemagne, s'en rendirent les maîtres vers le milieu du cinquiéme ſiécle, & lui donnerent le nom d'Angleterre, au lieu de celui de Bretagne, qu'elle portoit auparavant.

Quant à ceux que Maxime avoit amenés avec lui d'Angleterre, on prétend (*g*) qu'il leur donna pour demeure le pays des Armoriques dans les Gaules, qui depuis ce tems a porté le nom de Baſſe-Bretagne, à cauſe de ces nouveaux hôtes, qui s'y établirent, dit-on, ſous la conduite d'un nommé Conan Meriadoc, & en chaſſerent les anciens habitans.

XLIV. *Hiſtoire de ſainte Urſule & des onze mille Vierges.*

* Vers l'an de J.C. 384.

On ajoûte à tout cela, que Conan voulant avoir des femmes pour lui & pour ſes gens, en demanda à Dionote ou Diodoque Roi de Cornoüailles, qui lui envoya Urſule avec onze mille filles de qualité, & ſoixante mille autres de moindre condition *. Mais elles périrent toutes, ou ſur la mer par la tempête, ou ſur la terre par les Barbares, qui tenoient le parti des Romains contre Maxime. On dit que la flotte qui conduiſoit Urſule & toutes ces filles, ayant été jettée par les vents dans l'embouchure du Rhin, remonta ce fleuve juſqu'à Cologne, où Urſule & ces Compagnes, qui étoient Chrétiennes furent martyriſées. On les y honore aujourd'hui comme Martyres le 21. Octobre.

Sigebert de Gemblours (*h*) qui vivoit en 1100. raconte la choſe ainſi: Un Roi Barbare informé du mérite de ſainte Urſule, qui étoit fille d'un Prince Chrétien, la fit demander en mariage pour ſon fils. On la lui accorda, & on demanda trois ans pour la diſpoſer, & pour inſtruire ſon nouvel époux des principes de la Religion Chrétienne. Cependant on prépare une flotte pour la conduire. La flotte arrive au port de Tyele: de-là elle vient à Cologne. Pendant la nuit, un Ange révéle à Urſule, qu'elle & ſes Compagnes ſouffriront le martyre; mais qu'auparavant elles doivent aller à Rome. Elles remontent le Rhin, arrivent à Baſle, font le voyage de Rome. Après avoir ſatisfait leur dévotion, elles retournent à Baſle, remontent ſur leur flotte, & arrivent à Cologne, qui étoit alors aſſiégée par les Huns. Ces Barbares en font mourir un grand nombre. Urſule eſt priſe, & conduite au Prince, qui commandoit ces peuples. Il fait tous ſes efforts pour la faire conſentir à l'épouſer. L'ayant trouvée inflexible, il la fait mourir. Une terreur panique s'étant répanduë dans l'armée des Huns, ils lévent le ſiége. Ceux de Cologne trouvent les Corps des onze mille Vierges, & leur donnent une ſépulture honorable.

An de J. C. 384.

Vandelbert (*i*) Moine de Prum, qui vivoit en 841. & dont le Martyrologe eſt le plus ancien qui parle de ces ſaintes Martyres, n'exprime pas le nombre d'onze mille, ni de ſoixante & onze mille Vierges; mais ſeulement de pluſieurs mille. Quelques Sçavans croyent qu'au lieu d'onze mille Vierges, il faut lire onze Martyres Vierges, & que l'erreur vient de ce chiffre mal expliqué *XI. M. Virginum.* Quoiqu'il en ſoit, l'Hiſtoire de ces Saintes eſt tellement embarraſſée, que les plus ſçavans conviennent qu'on ne ſçauroit la débroüiller. D'ailleurs comme elle ne regarde pas directement notre ſujet, nous nous contentons de l'avoir touchée en paſſant (*k*).

XLV. *S. Martin à la Cour de l'Empereur Maxime.*

La cruauté que Maxime exerçoit contre les amis & les fidéles ſerviteurs de Gratien, & contre ceux qu'il ſoupçonnoit d'être contraires à ſon uſurpation, attira à ſa Cour un grand nombre d'Evêques (*l*), qui y vinrent de divers endroits; pour lui demander la grace des criminels, la liberté des priſonniers, le retour des exilés, & la vie de ceux qui avoient été proſcrits. Les motifs qui y attiroient ces Prélats, & le beſoin qu'ils avoient de la faveur de l'Empereur & des Grands, les obligerent à y faire des démarches, & à avoir des complaiſances peu dignes de leur rang, & de la dignité du Sacerdoce. S. Martin, qui y étoit venu comme les autres, fut le ſeul qui ſçut allier l'humidité & la modeſtie Chrétienne, avec l'autorité du miniſtere Apoſtolique, & la généroſité digne de ſon caractere. Il demanda à l'Empereur la grace de pluſieurs perſonnes; mais il le fit d'une maniere ſi noble, qu'il ſembloit plutôt uſer de commandement que de prieres. Le Prince admirant ſa vertu, ne lui pouvoit rien refuſer, il l'invitoit ſouvent à manger à ſa table. S. Martin répondoit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à manger avec celui qui avoit privé deux Empereurs, l'un de la vie, & l'autre de l'Empire. En effet Maxime avoit tué Gratien, & tenoit une grande partie des Etats qui devoient appartenir à Valentinien II.

Mais Maxime s'excuſoit ſur la néceſſité où il s'étoit vû, diſoit-il, d'accepter l'Empire, forcé par les ſoldats; qu'il l'avoit enſuite défendu

(*f*) *Gildaſ. c. 11. p. 117.*

(*g*) *Vide Uſſer. rerum Britann. pp. 199. 200.*

(*h*) *Paſſio SS. undecim millium Virginum, ex Mſſ. Cod. Monaſt. S. Vincentii Metenſ.*

(*i*) *Vandelbert Martyrol. xxi. Octob.*

Tunc numeroſa ſimul Rheni per littora fulgent
Chriſto virgineis erecta trophæa maniplis,
Agrippinæ urbi, quarum furor impius olim
Millia mactavit ductricibus inclyta ſanctis.

(*k*) On peut voir Uſſer. *Rerum Britannic. p. 119. & ſeq. Baron. an. 383. Brouwer. t. 1. p. 285. l. 1. & notæ ad eundem p. 593.* Tillem. t. 5. Hiſt. des Emp. Not. 27. ſur Gratien, p. 725.

(*l*) *Sulpit. Severr. vita S. Martini, c. 23. Paulin. Petrocor. vita S. Martini metroſ.*

An de J.C. 384.

par les armes ; & que le ſuccès dont Dieu avoit favoriſé ſon entrepriſe, étoit une preuve qu'elle n'avoit pas été contre ſa volonté ; qu'au reſte nul de ſes ennemis n'étoit mort que dans le combat, & les armes à la main ; S. Martin, ou touché de ſes raiſons, ou vaincu par ſes prieres, ou plutôt attendri par le beſoin de ceux pour qui il étoit venu intercéder, conſentit à aller manger chez lui. Maxime s'en tint ſi honoré, qu'il invita à ce feſtin les plus illuſtres de ſa Cour, entre leſquels étoient ſon frere, ſon oncle paternel, & Evode Préfet du Prétoire. Saint Martin fut placé à la droite de l'Empereur ; & un Prêtre qu'il avoit amené avec lui, fut mis entre le frere & l'oncle de l'Empereur. Au milieu du repas, l'Officier qui étoit chargé de préſenter à boire, offrit la coupe à Maxime, qui la fit donner au ſaint Evêque, afin qu'après avoir bû, il la reçût de ſa main : mais S. Martin, au lieu de la preſenter à l'Empereur, la remit à ſon Prêtre, comme au plus digne de la table. Toute la compagnie approuva & admira cette action ; on en parla dans tout le Palais, & on diſoit publiquement, que l'Evêque de Tours avoit fait à la table de Maxime, ce qu'aucun Evêque n'auroit oſé faire à la table d'un ſimple Juge. Maxime lui fit préſent d'une coupe, ou d'un plat de porphyre (*m*), qui fut conſervé à Tours, & qui ſervit depuis à pluſieurs Miracles.

L'Empereur & l'Imperatrice étoient ſi pénétrés d'eſtime & de reſpect pour ce ſaint homme (*n*), qu'ils ne pouvoient ſe laſſer de le voir & de l'entendre. Maxime le faiſoit ſouvent venir en ſon Palais, où le Saint ne l'entretenoit que des devoirs d'un Prince Chrétien, de la rigueur des jugemens de Dieu, & de la gloire des Bienheureux. L'Imperatrice ſur-tout étoit ſi touchée de ſes diſcours, qu'on ne pouvoit l'arracher de ſes pieds. Elle pria ſon Mari d'engager le Saint à vouloir prendre un repas chez elle. S. Martin ne put réſiſter aux inſtances qu'ils lui en firent l'un & l'autre. La pieuſe Princeſſe prépara de ſes propres mains tout l'appareil du feſtin. Elle accommoda le lit de table, où il devoit s'aſſeoir ; elle mit la table, lui donna à laver, ſervit les viandes qu'elle avoit fait cuire elle même ; & tout le tems qu'il fut à table, elle ſe tint debout, éloignée de lui, dans la modeſtie & l'humilité d'une ſervante. Elle lui verſa à boire, & lui préſenta la coupe de ſa main. Après le repas, elle recueillit avec ſoin les mies & les morceaux de pain qu'il avoit laiſſés, les préférant à toute la magnificence de la table des Rois. Ce fut apparemment dans les entretiens particuliers qu'il eût avec l'Empereur, qu'il lui dit par un eſprit de Prophétie (*o*), que s'il paſſoit en Italie pour faire la guerre au jeune Valentinien, il auroit d'abord quelqu'avantage, mais qu'il périroit peu de tems après ; ce qui arriva comme il l'avoit prédit.

An de J.C. 384.

XLVI. *Hiſtoire de Priſcillien & des Priſcillianiſtes.*

Après avoir obtenu la grace de ceux pour qui il étoit venu intercéder : le Saint employa tout ſon crédit auprès de l'Empereur, pour empêcher que l'on ne mît à mort les Priſcillianiſtes. Ces Hérétiques, plus abominables que les Manichéens (*p*), avoient réüni toutes les erreurs, les impiétés & les ſaletés qui étoient diſperſées dans les autres Héréſies. Priſcillien leur auteur, ou plutôt leur réparateur, avoit paru en Eſpagne à la fin du quatriéme ſiécle. C'étoit un homme de qualité, éloquent, vif, ſçavant, qui s'étant laiſſé aller aux ſentimens de Marc & d'Elpide, Chefs de cette Héréſie, les avoit bientôt communiqués à très grand nombre de perſonnes d'Eſpagne & de Portugal *. Il y avoit même entraîné quelques Evêques. Quelques autres s'y oppoſerent, entre leſquels Idace Evêque de Merida, ſe diſtingua.

*An de J.C. 379.

On tint en 381. un Concile à Saragoſſe (*q*), où les Priſcillianiſtes furent condamnés ; mais les Evêques du parti de Priſcillien, au lieu de ſe ſoumettre, établirent Priſcillien, qui n'étoit encore que Laïque, Evêque d'Avila, pour lui concilier plus d'autorité. Les Evêques Catholiques s'éléverent avec zéle contre cette entrepriſe, & obtinrent un Décret de l'Empereur Gratien, par lequel il chaſſoit Priſcillien, & les Priſcillianiſtes, de toutes les terres d'Eſpagne (*r*). Mais Priſcillien, & deux Evêques de ſon parti, ſe retirerent en Italie, pour tâcher de ſurprendre ou Damaſe à Rome, ou S. Ambroiſe à Milan * ; mais ils ne réuſſirent ni dans l'un ni dans l'autre.

*An de J.C. 381.

Alors il travaillerent à gagner quelques Officiers de la Cour de Gratien, pour obtenir de lui un reſcrit contraire au premier. Ils y réuſſirent par le crédit de Macedone Grand-Maître du Palais *. Ainſi ils rentrerent & dans l'Eſpagne, & dans leurs Egliſes, ſans que les Evêques Catholiques puſſent s'y oppoſer. Ithace, le plus zélé de tous, ayant voulu faire quelque bruit, fut mis en juſtice, comme perturbateur de l'Egliſe, & on décretta même priſe de corps contre lui ; ce qui l'obligea à ſe retirer en Gaules, où Gregoire Préfet du Prétoire, prit connoiſſance de cette affaire, & en informa l'Empereur. Mais Macedone gagné par les Priſcillianiſtes, en fit renvoyer l'examen à Mavinien Vicaire d'Eſpagne, & en même tems fit partir des Sergens pour prendre Ithace, qui étoit alors à Tréves, & pour le renvoyer en Eſpagne ; mais Ithace évita ce malheur, premiérement par adreſſe, & puis par la protection de Britanne, ou Briton, Evêque de Tréves (*s*).

*An de J.C. 384.

La nouvelle de la révolte de Maxime en Angleterre, commençoit à ſe répandre, & Ithace ré-

(*m*) *Gregor. Turon. de Miraculis S. Martini, l. 4. c. 10.*
(*n*) *Sulpic. Dialog. 2. c. 7.*
(*o*) *Sulpic. Vita S. Martini, c. 23.*
(*p*) Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 8. p. 491.
(*q*) *Concil. t. 2. p. 1009.*
(*r*) *Vide Sulpic. l. 2. Hiſt. Eccl.*
(*s*) *Sulpic. l. 2. Hiſt. Eccl.*

ſolut d'attendre ce qui arriveroit de ce ſoûlevement, & de demeurer cependant en repos. Les ſuccès de Maxime furent très prompts, & la défaite de Gratien ayant laiſſé cet Uſurpateur maître des Gaules, il entra comme en triomphe à Tréves *. Alors Ithace lui préſenta ſa Requête, où il expoſoit avec beaucoup de véhémence les crimes des Priſcillianiſtes. L'Empereur envoya des ordres au Préfet des Gaules, & au Vicaire d'Eſpagne, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux qui étoient infectés de cette Héréſie, afin qu'ils y fuſſent jugés par le Concile, qui devoit bien-tôt s'y aſſembler.

*An de J.C. 384.

Ithace & Priſcillien y comparurent. Ithace s'y défendit ſi mal, qu'il fut jugé indigne de l'Epiſcopat. Priſcillien craignant un pareil ſort, en appella à l'Empereur, & fut conduit à Tréves, où Ithace le ſuivit. Dans ce même tems S. Martin étant venu à la Cour, comme nous l'avons dit, s'employa auprès de l'Empereur, pour conſerver la vie à ces Hérétiques. Ce n'eſt pas qu'il n'eût horreur de leur Héréſie, de même que les autres Evêques Catholiques, & qu'il ne déſirât ardemment la converſion & la correction de ceux qui la ſoutenoient; mais il ne pouvoit approuver le zéle outré d'Ithace, qui les pourſuivoit criminellement devant Maxime (t). Il l'en reprit plus d'une fois; mais Ithace, au lieu de ſe corriger, accuſoit S. Martin lui-même d'être Priſcillianiſte. L'Empereur eût toutefois tant d'égards aux prieres du Saint, qu'il ſuſpendit en ſa conſidération la condamnation de ces Hérétiques; mais après qu'il fut ſorti de Tréves, les autres Evêques ſolliciterent ſi fortement Maxime, qu'il fit juger Priſcillien & les Priſcillianiſtes par le Préfet, & leur fit trancher la tête *.

*An de J.C. 385. de Maxime 3.

Cette exécution, quoique faite par les ordres de l'Empereur, & enſuite du jugement d'un Laïc, & par les pourſuites d'un accuſateur Laïc, (car l'Empereur en avoit commis un d'office dans cette affaire), ne laiſſa pas d'être conſidérée par la plûpart des Evêques, comme entiérement contraire à l'eſprit de douceur, qui doit regner dans le Chriſtianiſme, & ſur-tout parmi les Miniſtres du Seigneur: c'eſt pourquoi les plus éclairés ſe ſeparent de la Communion d'Ithace.

XLVII. *Mort de Britton Evêque de Tréves. Felix lui ſuccéde.*

*An de J.C. 386.

Mais quelque tems après *, Britton Evêque de Tréves étant mort (u), les Evêques de la Province s'aſſemblerent, pour lui donner un Succeſſeur (x), qui fut Felix. Comme Maxime ſoutenoit Ithace, & les autres qui avoient accuſé & pourſuivi les Priſcillianiſtes; les Evêques, par une mauvaiſe complaiſance, communiquoient avec eux. S. Martin fut obligé, par des affaires très preſſantes, de venir en ce même tems à la Cour. Dès que la nouvelle de ſon approche fut répanduë, ces Evêques commencerent à trembler, & à témoigner leur embarras; parce qu'ils prévoyoient que S. Martin ne manqueroit pas de ſe ſeparer de leur Communion dès qu'il arriveroit, & que ſon exemple ſoutenu de ſon autorité, ſeroit ſuivi de pluſieurs autres.

An de J.C. 386.

XLVIII. *S. Martin vient de nouveau à Tréves.*

Ils réſolurent donc avec l'Empereur, d'envoyer au devant de lui des Archers du Maître des Offices, pour lui dire qu'il n'avoit que faire d'approcher de la ville, s'il ne vouloit garder la paix avec les Evêques qui y étoient. Il répondit adroitement, & en éludant leur demande, qu'il viendroit dans la paix de J. C. Il entra dans la ville pendant la nuit, & alla droit à l'Egliſe pour faire ſa priere: le lendemain il ſe tranſporta au Palais, pour les affaires qui l'avoient amené. Une des premieres étoit d'intercéder en faveur de Narſe & de Leucade, Gouverneurs de Province, d'un mérite diſtingué, qui n'avoient mérité l'indignation de Maxime, que par leur fidéle & conſtant attachement à Gratien. La ſeconde, & toutefois la principale raiſon, étoit pour empêcher l'exécution des ordres de l'Empereur, qui avoit depuis deux jours, à la ſollicitation des Evêques, envoyé des Tribuns en Eſpagne, pour pourſuivre les Priſcillianiſtes, & leur ôter la vie & les biens. L'Empereur qui ne manquoit pas d'adreſſe, différa un jour ou deux à lui accorder ce qu'il demandoit. Cependant S. Martin ne communiquoit pas avec les Evêques; ce qui les allarmoit terriblement: de maniere, qu'ils coururent à Maxime, ſe plaignant que la conduite du Saint étoit un grand préjugé de leur condamnation par tous les autres Evêques, puiſqu'un ſeul, nommé Theogniſte, avoit eû la hardieſſe de les condamner; & que ſeroit-ce, s'il étoit appuyé de Martin, dont l'autorité étoit ſi grande? Qu'après cela, ils n'étoient pas ſûrs de conſerver leurs Evêchés; qu'il auroit bien mieux valu ne le pas laiſſer entrer dans la ville, puiſqu'il ſe déclaroit non ſeulement le défenſeur, mais le vengeur des Priſcillianiſtes: enfin ſe jettant aux pieds de l'Empereur, & fondant en larmes, ils le conjuroient d'employer ſon autorité Royale contre ce ſeul homme.

Il s'en fallut peu que Maxime ne traitât S. Martin, comme il avoit fait les Hérétiques (y). Cependant il fut retenu par la conſidération du mérite & de la vertu du Saint. Il le fit venir en particulier, lui parla avec douceur; lui dit que ces Hérétiques avoient été condamnés comme ils le méritoient, & ſuivant les régles de la Juſtice ordinaire, plutôt qu'à la pourſuite des Evêques; qu'il ne devoit pas pour cela les rejetter de ſa Communion; mais le Saint paroiſſant fort peu touché de ces raiſons, l'Empereur en colére le quitta bruſquement, & donna ordre qu'on allât exécuter ceux pour qui le Saint intercédoit, c'eſt-à-dire, Narſe & Leucade. Il étoit

---

(t) *Sulpit. Hiſt. l.* 2.

(u) On fait ſa Fête le 5. de May, & ſon nom ſe trouve ce jour-là dans quelques Martyrologes.

(x) *Sulpit. Dialog.* 3. *c.* 15.

(y) *Sulpit. Dialog.* 3. *c.* 15.

mit quand S. Martin en apprit la nouvelle; il court auſſi-tôt au Palais, & promet de communiquer avec Ithace & ſes compagnons, pourvû qu'on pardonne à ces deux Officiers. Maxime qui n'attendoit que cette ſoûmiſſion, révoque incontinent ſes ordres, & lui accorde tout ce qu'il demande.

XLIX. *S. Martin communique avec les Evêques qui avoient pourſuivi la mort des Priſcillianiſtes.*

Le lendemain ſe devoit faire l'ordination de Felix Evêque de Tréves *, très ſaint Homme & digne d'être Evêque dans un meilleur tems. S. Martin aſſiſta à cette cérémonie, & communiqua avec les autres Evêques; mais il ne put ſe réſoudre à donner par écrit un Acte de cette Communion, comme ils le lui demandoient avec inſtance (*a*). Dès le lendemain il partit en diligence, & comme un homme qui fuit. Dans le chemin il ne fit que gémir, d'avoir ainſi pris part à une Communion criminelle. Il arriva ainſi juſques vers le Bourg d'Epternach (*a*), à trois lieuës & demie de Tréves. Etant dans les grandes forêts qui environnoient ce lieu, il s'arrêta ſeul, examinant ſa conſcience ſur ce qui lui étoit arrivé. Alors il vit tout d'un coup un Ange, qui lui dit: C'eſt avec raiſon, Martin, que vous êtes touché de repentir; mais vous n'en avez pû ſortir autrement: maintenant donc raſſûrez-vous, reprenez votre conſtance, de peur que vous ne riſquiez & votre gloire & votre ſalut. Depuis ce tems il ne communiqua jamais avec les Ithaciens; & pendant les ſeize ans qu'il vécut encore, il ne ſe trouva ni à Concile, ni à aſſemblée d'Evêques.

* An de J. C. 386.

L. *Miracles que ſaint Martin fit à Tréves.*

La grande autorité que le Saint avoit acquiſe dans la ville de Tréves, & le reſpect extraordinaire qu'on y avoit pour lui, étoit un effet non ſeulement de ſa vertu extraordinaire, mais auſſi des grands miracles qu'il y avoit faits (*b*). Sulpice Severe en rapporte quatre, mais il ne nous apprend pas quand ils furent faits; ſi ce fut au premier voyage ſous Valentinien I. ou aux deux autres ſous Maxime. Le premier miracle eſt d'une fille paralytique, qui n'avoit plus qu'un ſouffle de vie, lorſque le Saint arriva à Tréves. Le pere de la malade accourut à l'Egliſe, où le Saint étoit avec pluſieurs Evêques, & le pria de rendre la ſanté à ſa fille. S. Martin s'en excuſa; mais les Evêques le contraignirent d'aller à la maiſon de ce pauvre homme. Il alla; & s'étant proſterné en terre pour prier, il ſe leva, ſe fit apporter de l'huile, la benit, en fit couler dans la bouche de la fille, & la guérit.

En ce même tems (*c*), Tetradius, homme de qualité, & élevé à la dignité de Proconſul, avoit un ſerviteur poſſédé du démon. On pria S. Martin de lui impoſer les mains. Il ordonna que l'on fiſt venir le ſerviteur; mais quelque effort que l'on fiſt pour le faire ſortir, on ne put jamais le tirer de ſa chambre. Il mordoit comme un furieux, ceux qui vouloit l'approcher. Tetradius ſe jettant aux pieds du Saint, le prioit de venir dans ſa maiſon pour le guérir; mais il répondit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à entrer dans le logis d'un profane & d'un Gentil; (car Tetradius étoit encore dans les ténébres du Paganiſme.) Il promit donc qu'il ſe feroit Chrétien, s'il guériſſoit ſon ſerviteur. Alors Martin y alla, impoſa les mains au jeune homme, & le délivra du démon. Tetradius ſe fit inſtruire, fut Cathécumene pendant quelque tems, & fut enfin baptiſé. On croit qu'il conſacra ſa maiſon au Seigneur, & que c'eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Martin près de Tréves, ſur le bord de la Moſelle (*d*).

An de J. C. 386.

Peu de tems après (*e*), comme il entroit dans la maiſon d'un Bourgeois de cette ville, il s'arrêta ſur le ſeuil, & dit qu'il voyoit un démon dans le porche. Il lui commanda de ſe retirer; mais le malin eſprit, au lieu d'obeïr, ſaiſit un ſerviteur de la maiſon qui étoit au dedans, en ſorte qu'il commença à grincer les dents, & à mordre tous ceux qu'il rencontroit. Toute la maiſon en fut troublée, & le peuple qui y étoit accouru, prit la fuite; mais S. Martin s'avançant contre lui d'un pas aſſûré, lui commanda de s'arrêter; puis, comme le démoniaque menaçoit de le mordre, le Saint lui mit les doigts dans la bouche, & lui dit: Si tu as quelque pouvoir, dévore-les. Alors, comme ſi on lui eût mis un fer chaud dans la bouche, il éloignoit ſes dents, craignant de toucher les doigts du Saint. Enfin étant forcé de ſortir, & ne le pouvant par la bouche, il ſortit par le fondement, avec les excrémens du poſſedé.

Un jour le bruit s'étoit répandu à Tréves que les Barbares alloient faire une irruption dans le pays (*f*). Toute la ville en étant troublée, S. Martin fit venir un poſſedé, & lui commanda de dire ſi cette nouvelle étoit vraye. Il répondit que c'étoit ſeize démons qui avoient complotté de répandre ce bruit, afin d'obliger Martin de ſortir de la ville, au moins par la crainte des Barbares: qu'au reſte les Allemands ne ſongeoient à rien moins qu'à entrer ſur les terres des Romains; ce qui raſſûra les Bourgeois, à qui cette nouvelle avoit donné l'allarme.

LI. *Qui étoit Sulpice Severe. Ces Ecrits.*

Sulpice Severe, de qui nous tenons ces particularités de la Vie de S. Martin, qu'il a écrite avec tant d'élégance, étoit d'Aquitaine (*g*). Il épouſa une fille fort riche, d'une famille Conſulaire. Sa belle-mere s'appelloit Baſſule, qui eut beaucoup de part à la converſion de S. Sulpice, & au généreux mépris qu'il fit des choſes de la terre, & de l'hétitage de ſon pere. Elle contribua auſſi extrêmement à lier Sulpice avec S. Paulin (*h*), & avec d'autres ſerviteurs de Dieu. S. Paulin faiſoit une eſtime toute particuliere de

(*a*) *Sulpit. Dialog.* 3. *c.* 15.
(*a*) *Sulpit. loco citato.* Haud longè à vico, cui nomen eſt Anderhanna.
(*b*) *Sulpit. vita S. Martini, c.* 15.
(*c*) *Id. cap.* 16.
(*d*) *Brouwer. l.* 4. *annal. Trevir. p.* 466.
(*e*) *Sulpit. vita S. Martini, c.* 17.
(*f*) *Item, ibid. c.* 18.
(*g*) *Gennad. c.* 19. *de Script. Eccleſ.*
(*h*) *Sulpit. Ep.* 3.

Digitized by Google

An de J. C. 386.

Baſſule, qu'il appelle ſa vénérable ſœur (*i*), qui s'étoit comme dépoüillée de ſon ſexe, par la fermeté de ſa foi, & qui par-là étoit devenuë un membre de l'Homme parfait, qui eſt J. C. avec qui elle ne faiſoit plus qu'un, avec S. Sulpice ſon gendre.

Cette ſainte femme avoit un fils qui lui donna beaucoup de mécontentement; ce qui l'obligea de ſe retirer à Tréves, vers le tems que S. Martin mourut. S. Sulpice Severe avoit deja peu de tems auparavant écrit la Vie de S. Martin *, & cet Ouvrage étoit auſſi-tôt devenu public. Peu après il écrivit à un Diacre de ſes amis, que le Saint étoit mort, & qu'il lui étoit apparu montant au Ciel, & S. Cler auprès de lui. Cette Lettre fut bien-tôt portée à Tréves, où étoit Baſſule, qui lui manda qu'il auroit dû y joindre le récit de la mort de S. Martin. S. Sulpice s'en défendit, ſur ce que Baſſule publioit tout ce qu'elle pouvoit avoir de lui, ſans le conſulter; mais enfin il ſe rendit, & lui accorda cette ſatisfaction (*k*).

* Vers l'an 396. ou 397.

LII. *Vie monaſtique connue à Tréves. Converſion de deux Courtiſans.*

Je ne ſçai ſi c'eſt S. Athanaſe, ou S. Martin, qui introduiſirent à Tréves l'amour & la pratique de la Vie Monaſtique. On ſçait que l'un & l'autre ont été plus d'une fois dans cette ville, & qu'ils étoient fort zélés pour la propagation de ce ſaint Inſtitut. S. Auguſtin (*l*) nous apprend que quelque tems avant ſa converſion, c'eſt-à-dire, avant l'an 387. il y avoit des Hermites qui demeuroient proche de Tréves. „ Pontitien, „ un de ſes amis, lui ayant parlé avec de grands „ éloges, de S. Antoine & des aſſemblées de „ Moines, qui ſe voyoient en pluſieurs endroits, ſur-tout à Tréves; & voyant que S. „ Auguſtin prenoit plaiſir à ce récit, il lui raconta comme trois de ſes amis & lui s'en allerent ſe promener une après-dînée, dans des „ jardins qui touchoient les murailles de la ville de Tréves, pendant que l'Empereur prenoit le divertiſſement des ſpectacles du Cirque.

„ Pontitien prit d'un côté, avec un de ſes „ amis, & les autres d'un autre. Ceux-cy s'avançant ſans ſonger où ils alloient, rencontrerent une pauvre cabane, où s'étoient retirés quelques ſerviteurs de Dieu, munis de „ cette pauvreté d'eſprit, à laquelle le Royaume de Dieu eſt promis. Ils trouverent-là la „ Vie de S. Antoine; & l'un d'eux s'étant mis à „ lire, ſe ſentit tout d'un coup rempli d'admiration pour la vie ſi extraordinaire de ce ſaint „ homme, & touché d'un grand déſir d'imiter „ ce genre de vie, pour ne plus penſer qu'à ſervir Dieu, & de quitter l'employ qu'il avoit „ auprès de l'Empereur.

„ A meſure qu'il liſoit, ce déſir s'augmentoit en lui, & ſon cœur s'embraſoit de l'amour de Dieu. Enfin touché de cette honte „ ſalutaire, que produit la vraye ſageſſe; & entrant dans une ſainte colere contre lui-même, il ſe tourna vers ſon ami, & lui dit: Que „ prétendons-nous par toutes les peines que „ nous nous donnons? & qu'eſt-ce qui nous „ attache à la Cour? Y pouvons-nous plus „ eſperer, que de devenir amis de l'Empereur? „ Et quand nous ſerions parvenus à cet honneur, qu'y a-t-il de plus fragile qu'une telle „ fortune? A combien de perils expoſe-telle? „ & combien en faut-il eſſuyer, pour parvenir „ à cet état? Mais quand pouvons-nous eſpérer de nous y voir? O qu'il en coûte moins „ pour être ami de Dieu! Il n'y a qu'à le vouloir. Si je le veux, je le deviens dans le moment. Après avoir parlé de la ſorte, il ſe remit à lire, plein du deſſein qu'il venoit de „ concevoir de mener une autre vie, & agité „ de mille ſecouſſes, qui étoient comme les „ douleurs de l'enfantement de cette nouvelle „ vie. Cependant à meſure qu'il continuoit de „ lire, ſon cœur ſe changeoit, & ſe défaiſoit de „ l'amour du monde, comme il parut incontinent.

„ Etant donc déja tout à Dieu, il dit à ſon „ ami: C'en eſt fait, me voilà dépris de ce qui „ faiſoit cy-devant l'objet de mes eſpérances. je „ ſuis réſolu de ſervir Dieu dans ce lieu-cy, & „ de commencer dès aujourd'hui. Si vous ne „ vous ſentez pas en diſpoſition d'en faire autant, au moins ne vous oppoſez point à mon „ deſſein. L'autre répondit qu'il vouloit avoir „ part à une ſi grande grace, & lui tenir compagnie dans la ſainte milice qu'il entreprenoit; & tous deux commencerent dès ce moment à bâtir l'édifice ſpirituel de leur ſalut. „ Cependant Pontitien, & celui qui ſe promenoit avec lui d'un autre côté, ne ſçachant „ ce que ces deux étoient devenus, les cherchoient de tous côtés; & les ayant enfin „ trouvés dans cette cabane, ils leur dirent „ qu'il ſe faiſoit tard, & qu'il falloit s'en retourner. Ceux-ci leur firent part de la réſolution „ qu'ils venoient de prendre, & leur conterent „ ce qui en avoit été l'occaſion; les priant, s'ils „ n'étoient point en diſpoſition de les imiter, „ qu'au moins ils ne ſe miſſent point en devoir „ de les combattre.

„ Ces derniers ne ſe trouvant point changés, & en état de ſuivre un ſi grand exemple, „ pleurerent au moins leur malheur; & après „ avoir félicité leurs amis de leur ſainte réſolution, & s'être recommandés à leurs prieres, „ ils retournerent au Palais de l'Empereur, „ ayant toujours le cœur attaché à la terre; „ & les autres ſe tinrent dans cette cabane, „ n'ayant de penſées que pour le Ciel. Ils „ étoient tous deux prêts à ſe marier, & même „ déja fiancés. Celles qu'ils devoient épouſer, „ ayant ſçû le parti qu'ils avoient pris, en prirent un tout ſemblable, & conſacrerent à „ Dieu leur virginité. „ Ce récit de Pontitien

(*i*) *Paulin. Ep.* 11.
(*k*) *Sulpic. Ep.* 3.

(*l*) *Aug. Confeſſ. l.* 8. *c.* 6.

fit

fit une vive impreſſion ſur le cœur de S. Auguſtin, & ne contribua pas peu à ſa converſion.

An de J.C. 388.

LIII. *S. Alire de Clermont guérit la fille de l'Empereur Maxime.*

S. Gregoire de Tours (*m*) raconte un Miracle opéré par S. Alire, ou Illidius, Evêque de Clermont en Auvergne, ſur la fille de l'Empereur Maxime. Cette Princeſſe étoit poſſédée d'un démon, dont perſonne n'avoit pû la délivrer. La réputation de S. Alire étant parvenuë juſqu'aux oreilles de l'Empereur, il envoya incontinent quérir le ſaint Evêque, qui étant arrivé à Tréves *, paſſa la nuit en Oraiſon, & à chanter des Hymnes & des Cantiques: & le lendemain mettant ſes doigts dans la bouche de la fille, il chaſſa de ſon corps le malin eſprit. L'Empereur lui offrit de grands préſens; mais il le remercia, le priant ſeulement qu'il délivrât ceux de Clermont, de la charge de fournir en eſpeces, le froment & le vin qu'ils devoient à la Cour, & de ſe contenter qu'ils les donnaſſent en argent; ce qui lui fut accordé.

* An de J.C. 385.

Le ſaint Vieillard accablé d'années, mourut en retournant en Auvergne, & ſon Corps fut reporté à ſon Egliſe. On aſſûre (*n*) que la Princeſſe qu'il avoit délivrée du démon, ſe retira en Auvergne, apparemment après la mort de Maxime; & y reſta juſqu'à ſa mort, arrivée le 17. de Mars. On montre encore aujourd'hui ſon tombeau dans l'Abbaye de S. Alire, où elle eſt qualifiée fille de l'Empereur d'Allemagne (*o*). S. Ambroiſe (*p*) parle des filles de Maxime, & dit que Theodoſe leur laiſſa la vie & la liberté.

LIVRE SIXIÉME.

I. *Maxime fait la guerre au jeune Valentinien.*

MAXIME, après la défaite de Gratien, n'avoit fait la paix avec Valentinien II. ſon frere, que par la crainte des armes de Theodoſe; & Theodoſe de ſon côté, ne s'étoit abſtenu de faire la guerre à Maxime, que dans l'appréhenſion de s'engager dans une guerre civile, qui ne pouvoit être que très fatale à l'Empire. Ainſi la paix n'étoit aſſûrée, ni du côté de Theodoſe, qui regardoit Maxime comme un uſurpateur; ni du côté du jeune Valentinien, qui ne demeuroit dans l'inaction, que parce qu'il étoit trop foible pour faire la guerre au meurtrier de ſon frere; ni enfin du côté de Maxime, qui ne pouvoit ſe tenir aſſûré de l'Empire, tandis qu'il reſteroit des Princes intéreſſés à la vengeance de Gratien. Il réſolut donc de prévenir Valentinien; & lorſqu'on y penſoit le moins, il paſſa tout d'un coup les Alpes (*q*), & tira droit à Milan, où le jeune Empereur tenoit ſa Cour. Comme il ne ſe trouvoit pas en état de défenſe, il ſe ſauva vers Theodoſe, & alla par mer à Theſſalonique (*r*). Theodoſe lui promit toutes ſortes de ſecours, & arma puiſſamment contre Maxime.

Mais avant de quitter l'Orient, il prit les précautions néceſſaires pour s'aſſûrer qu'en ſon abſence rien n'en troubleroit la paix. Il s'avança enſuite vers la Pannonie *, & remporta d'abord divers avantages ſur les Généraux de Maxime. De-là il marcha contre Aquilée, où il ſurprit Maxime, qui s'y étoit enfermé (*s*). La ville fut priſe auſſi-tôt, & Maxime ſaiſi, comme il étoit ſur ſon Trône, diſtribuant de l'argent à ſes partiſans. On le dépoüilla incontinent des marques de ſa dignité, & on l'amena devant Theodoſe & Valentinien, les pieds nuds & les mains liées. On lui trancha la tête auſſi-tôt après. *.

* An de J.C. 388.

Maxime avoit laiſſé en Gaules ſon fils Victor, à qui il avoit donné le titre de Céſar, où même d'Auguſte, comme nous l'apprenons de quelques Hiſtoriens, & de pluſieurs Inſcriptions (*t*). Theodoſe y envoya en diligence le Général Arbogaſte, qui s'en ſaiſit, & le fit mourir.

* Le 27. d'Août, ſelon Socrate, ou le 28. de Juillet, ſelon Idace.

II. *Les François font la guerre dans les Gaules.*

Pendant que Maxime faiſoit la guerre en Italie, les François courroient la Germanie & la Belgique, ſous la conduite de Gonebaud, Marcomir & Sunnon (*u*). Ils répanditent la frayeur juſques dans Cologne; en ſorte que les Généraux Nannien & Quentin, que Maxime avoit laiſſés à Tréves pour gouverner la jeuneſſe de ſon fils, & pour la défenſe des Gaules, ayant raſſemblé une armée, s'avancerent vers Cologne, où ils défirent (*x*) ceux des Barbares qui étoient demeurés au-deçà du Rhin: après que les autres eurent paſſé ce fleuve, chargés des dépoüilles des Provinces qu'ils avoient pillées.

Après cela les Généraux de Maxime tinrent conſeil, pour ſçavoir s'ils paſſeroient le Rhin, & iroient attaquer les François ſur leurs terres. Nannien n'en fut pas d'avis, diſant que ces peuples ſeroient ſur leurs gardes, & dans leur pays, & par conſéquent en état de les bien recevoir; mais Quentin & les autres, n'ayant pas été de ce ſentiment, Nannien ſe retira à Mayence, & les autres paſſerent le Rhin à Nuitz, & marcherent contre les François. Ceux-ci avoient aban-

(*m*) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c. 2. p. 1153. n. 1. & Hiſt. Franc. l. 1. c. 40.*

(*n*) *Vide Ruinartii addenda & emendanda ad Greg. Turon. p. 1404.*

(*o*) A. IMPERATORIS ALEMANNICI FILIA QUAM SCS ILLIDIUS LIBERAVIT. SEPULTA XVI. K. APRILIS.

(*p*) *Ambroſ. Epiſt. 17. p. 216.*

(*q*) Vers le mois de Septembre 387. Valentinien II. étoit encore à Milan le 8. de Septembre. *Chronol. Cod. Theodoſ. p. 118.*

(*r*) *Sozomen. l. 7. c. 14. &c.*

(*s*) *Oroſ. l. 7. c. 35.*

(*t*) *Victor. p. 548. Idatius Chronic. Proſp. Birag.*

(*u*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 2. c. 9. ex Sulpicio Alexand.*

(*x*) *Gregor. ibid.* Multis Francorum, apud Carbonariam ferro peremptis.

Digitized by Google

An de J.C. 388.

donné leurs demeures & leurs villages, feignant de fuir, & s'étoient retirés dans leurs bois & dans leurs marais, & avoient fait de grands abattis à l'entrée de leurs forêts, pour arrêter les Romains, qui après avoir mis le feu aux maisons qu'ils trouverent vuides, passerent la nuit sous les armes, & le lendemain se mirent à chercher l'ennemi. Ils marcherent une grande partie du jour, par des chemins inconnus, dans les bois; mais voyant que tout étoit barré par des abattis, ils se jetterent dans des terres marécageuses, qui étoient près de-là. D'abord il ne parut qu'un petit nombre d'ennemis, qui étant montés sur les arbres abattus qui leur servoient de remparts, lançoient contre les Romains des fléches empoisonnées, & trempées dans le suc d'herbes venimeuses, qui tuoient ceux-mêmes dont elles avoient seulement effleuré la peau, par le poison qu'elles répandoient dans leurs veines. Après cela les François vinrent en plus grand nombre, & s'étant jettés dans les champs, y firent périr une très grande quantité de Romains, dont les uns se jettant dans des fondrieres avec leurs chevaux, se tuoient & s'écrasoient l'un l'autre. L'Infanterie, qui étoit plus libre, avoit cependant toutes les peines du monde à se dégager des marécages; & ceux qui avoient pû s'en tirer, se jettoient dans les bois, & s'y tenoient cachés; de sorte que les Légions ne pouvant ni se rallier, ni conserver leur rang, furent aisément défaites par les François. Le Tribun Heraclius, & la plûpart des Capitaines y moururent, le peu qui se sauva, se jetta dans les bois, & se retira où il put, à la faveur de la nuit.

Après la mort de Victor fils de Maxime, on donna la conduite de l'armée à Carietton & à Syrus, en la place de Nannien (*y*); & ces deux Généraux tinrent leurs armées sur le Rhin, pour empêcher les François de passer dans les Gaules.

III. *Le jeune Valentinien vient dans les Gaules.*

*An de J.C. 389.

Le jeune Valentinien vint bien-tôt après dans ce pays *, où il demeura presque toujours depuis. Arbogaste qui y avoient été envoyé par Theodose, y avoit pris une grande autorité; & Valentinien eût bien-tôt lieu de se repentir de la lui avoir laissé prendre. Arbogaste étoit François de naissance (*z*), avoit beaucoup de conduite & de valeur; & la fidélité avec laquelle il avoit servi Gratien & Theodose, lui avoit acquis un très grand crédit. Lors donc que Valentinien II. fut arrivé dans les Gaules, Arbogaste qui étoit Général de toutes les Troupes, engagea ce jeune Prince à marcher contre les François (*a*), pour les obliger à rendre tout ce qu'ils avoient pris l'année précédente sur les Légions conduites par Quentin, & à livrer les auteurs de la guerre, pour les punir, comme violateurs de la paix. L'Histoire ne nous apprend pas la suite de cette entreprise; mais seulement que Valentinien eut une conférence avec Marcomir & Sunnon, Princes des François; qu'ils donnerent des ôtages à l'ordinaire, & que l'Empereur alla passer l'Hyver à Tréves.

An de J.C. 389.

Ce jeune Prince n'avoit alors que vingt ans; & cependant ayant sçû qu'on se plaignoit qu'il avoit trop d'attache aux jeux du Cirque (*b*), il défendit qu'on en donnât, même aux jours de la naissance des Empereurs. On le blâmoit d'aimer trop les combats des bêtes; il fit tuer en un même jour toutes les bêtes destinées à ces spectacles. On murmuroit de ce qu'il dînoit de trop bonne heure; il s'adonna tellement au jeûne, qu'il se privoit même de dîner la plûpart des jours qu'il traitoit les Grands de l'Empire. On l'avertit qu'il y avoit à Rome une Comédienne qui corrompoit toute la jeune noblesse par les attraits de sa beauté; il la fit venir à la Cour; mais il ne la vit point ni en particulier, ni sur le theâtre, & la renvoya ainsi, pour apprendre à la jeunesse, par son exemple, à surmonter les charmes de la volupté. Lorsque dans son Conseil on hésitoit par la considération de quelques personnes puissantes, il prenoit le parti de la justice, sans acception de personnes. Il aimoit si tendrement ses peuples, qu'il ne permit jamais qu'on leur imposât de nouveaux impôts. Ils ne peuvent payer les anciens, disoit-il, & on leur en imposera de nouveaux! Il aimoit ses amis jusqu'à souhaiter de mourir, plutôt que de les exposer pour lui. C'est l'éloge que S. Ambroise fait de ce Prince si sage & si Chrétien. Il n'avoit toutefois pas encore reçû le Baptême; mais il souhaitoit avec ardeur de le recevoir des mains de S. Ambroise, & il lui en écrivit quelque tems après; mais Dieu ne permit pas qu'il reçût cette grace, ayant été prévenu par la mort, ainsi que nous l'allons voir.

IV. *Le jeune Valentinien s'avance jusqu'à Vienne en Dauphiné. Insolence d'Arbogaste.*

*An de J.C. 392.

Quelques Barbares faisoient des ravages contre d'autres Barbares vers l'Illyrie, & avoient déja fait quelques prisonniers sujets de Valentinien. Ce Prince craignant qu'ils ne se jettassent sur l'Italie, résolut de quitter le repos dont il jouïssoit dans les Gaules *, pour aller s'opposer à leur entreprise (*c*). Il s'avança jusqu'à Vienne, où Arbogaste, qui s'étoit saisi de presque toute l'autorité, le tenoit enfermé dans le Palais (*d*), presque comme un simple particulier, disposant absolument de toutes les Charges de la milice, qu'il donnoit à des François; & de tous les emplois Civils, qu'il accordoit à des gens de sa faction. Cela alloit si loin, qu'aucun Officier, quoi qu'engagé à l'Empereur par le serment de fidélité, n'auroit osé lui obéir, si ses ordres n'eussent été approuvés par Arbogaste. Valentinien s'en plaignit souvent à Theodose (*e*), disant que ce Général n'avoit que du

(*y*) *Gregor. Turon. ibid. p. 59. ex lib. 4. Sulpitii Alexandri.*
(*z*) Voyez M. de Tillemont, t. 5. Hist. des Emper. p. 351.
(*a*) *Gregor. Turon. t. 2. Hist. Franc. c. 9. p. 59. ex lib. 4. Sulpit. Alexandri.*
(*b*) *Vide, Ambros. de obitu Valentiniani, t. 2. p. 1173. & seq.*
(*c*) *Ambros. de obitu Valentiniani, t. 2. p. 1173. & seq.*
(*d*) *Gregor. Turon. l. 2. Hist. Franc. p. 60. ex Sulpi Alexand.*
(*e*) *Zosim. l. 4. p. 775.*

Digitized by Google

An de J.C. 392.

mépris pour ſa dignité, & le conjurant de venir le ſecourir en diligence; ſinon qu'il ſeroit obligé de l'aller trouver en Orient. Un jour étant aſſis ſur ſon Trône, & ayant vû Arbogaſte qui venoit, il le regarda fierement, & lui donna un Brevet, par lequel il lui révoquoit la Charge de Général. Arbogaſte l'ayant lû, le déchira, le jetta par terre, & répondit: Ce n'eſt pas de vous que j'ai reçu ma charge, & vous n'êtes pas en état de me l'ôter. Après cela Arbogaſte ne ſongea plus qu'aux moyens de ſe défaire de ſon Prince.

V. *Mort du jeune Valentinien, mis à mort par les ordres d'Arbogaſte. Eugene eſt fait Empereur.*

La maniere dont il exécuta ce deſſein, eſt racontée aſſez diverſement par les Hiſtoriens. Les uns (*f*) diſent que l'Empereur ſe divertiſſant un jour avec ſes ſoldats, Arbogaſte y ſurvint, & le perça de ſon épée. D'autres (*g*), que comme il ſe divertiſſoit après dîner ſur le bord du Rhône, les aſſaſſins envoyés par Arbogaſte, l'étranglerent avec leurs mains, puis le pendirent avec ſon mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit pendu lui-même. Socrate & Sozomene diſent que les Eunuques du Palais, gagnés par Arbogaſte, l'étranglerent pendant qu'il dormoit (*h*). Il mourut le Samedy 15. de May, veille de la Pentecôte *, âgé ſeulement de vingt ans & quelques mois. Arbogaſte n'oſa ſe faire déclarer Empereur par les Troupes; mais il donna cette dignité à Eugene (*i*), afin qu'il pût régner ſous le nom de cet homme, qui lui avoit toute l'obligation de ce qu'il étoit.

*An de J.C. 392.

Eugene avoit autrefois enſeigné la Rhétorique Latine, & s'étant enſuite mis à la Cour, y avoit eu des emplois conſidérables. Dès qu'il ſe vit élevé à l'Empire, il envoya des Ambaſſadeurs à Théodoſe, pour ſçavoir s'il vouloit le reconnoître pour Empereur, & le recevoir pour Collégue (*k*). On ne ſçait pas préciſément quelle réponſe Théodoſe leur donna; mais on ſçait que dès lors, l'un & l'autre ſe préparerent à la guerre *. Avant que de s'y engager, Arbogaſte jugea à propos de la faire aux François, dont il haïſſoit les deux principaux Chefs, Marcomir & Sunnon (*l*).

*An de J.C. 393.

VI. *Arbogaſte fait la guerre aux François.*

Il les attaqua donc l'année même qu'il avoit fait mourir le jeune Valentinien *, paſſa le Rhin à Cologne, durant la plus grande rigueur du froid; ſe flattant de pouvoir ſans danger pénétrer dans le fond du pays de ces Barbares, pendant que les arbres dégarnis de feüilles, leur ôtoient le moyen de ſe cacher dans leurs forêts. Il entra d'abord dans le pays des Bructeres, qui ſont les plus voiſins du bord du Rhin, & enſuite dans celui des Chamaves *, qu'il ravagea, ſans que perſonne s'oppoſât à lui, ſi ce n'eſt que quelques Troupes des Antivariens & des Cattes parurent de loin ſur les hauteurs avec Marcomir. Eugene vint enſuite lui-même ſur le Rhin (*m*); renouvella l'ancienne alliance avec les François & les Allemands; & étalla ſur les bors du fleuve ſon armée qui étoit prodigieuſe, pour inſpirer la terreur à ces peuples: il en enrôla auſſi beaucoup dans ſes Troupes qu'il mena contre Théodoſe (*n*).

*An de J.C. 392.

* *Bructeri & Chamavi.* On croit que c'eſt le Duché de Berg & le Comté de la Marck.

L'Auteur de la Vie de S. Ambroiſe (*o*) raconte qu'Arbogaſte étant à table avec les Princes François, apparemment après la cérémonie de l'alliance dont nous venons de parler, ces Etrangers lui demanderent s'il connoiſſoit Ambroiſe? Je le connois, répondit Arbogaſte, je ſuis même de ſes amis, & j'ai ſouvent mangé à ſa table. Ce n'eſt pas ſans cauſe, repliquerent-ils, que vous remportez toujours la victoire ſur vos ennemis, puiſque vous êtes ami d'un homme qui dit au Soleil: Arrête-toi, & il s'arrête.

Marcomir ou Marcomer, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, étoit, à ce qu'on prétend (*p*), fils de Priam, & pere de Pharamond, premier Roi des François. La Chronique de Proſper Tiro (*q*) met le regne de Priam en France en 382. & celui de Pharamond en 420. Mais ni Gregoire de Tours, ni Fredegaire ne parlent point de Priam, ni de Pharamond, quoique le même S. Gregoire parle ſouvent de Marcomir. On donne à Pharamond pour fils le Roi Clodion (*r*), & c'eſt ainſi que la plûpart ont ajuſté la Généalogie des premiers Rois de France; mais l'on convient qu'il n'y a rien ſur cela que de très incertain avant le regne de Clovis, qui eſt le véritable Fondateur de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules (*s*).

VII. *Eugene fait la guerre à Théodoſe.*

Retournons à Eugene. Il paſſa en Italie en 393. dans le deſſein de faire la guerre à Theodoſe; & à la nouvelle de ſon approche, S. Ambroiſe quitta Milan, & ſe retira plus avant dans l'Italie. Il avoit été autrefois en liaiſon avec Eugene, & il l'avoit honoré avec une parfaite ſincérité (*t*). Eugene même lui avoit écrit auſſi-tôt qu'il s'étoit vû élevé à l'Empire. S. Ambroiſe ne lui avoit point fait de réponſe. Mais lorſqu'il fut de retour à Milan, il lui écrivit (*u*), lui rendit compte de ſa conduite; & lui fit comprendre qu'il ne s'étoit pas retiré par un motif de crainte; mais pour ne pas avoir commerce avec un homme qui s'étoit ſoüillé par un ſacrilége, en accordant aux Payens le rétabliſſement de l'Autel de la Victoire. Et lorſqu'Eugene vint à Milan, les Prêtres ne le voulurent pas recevoir aux prieres ni à la Communion de l'Egliſe, & rejetterent ſes préſens, à cauſe de ce qu'il avoit fait en faveur de l'Idolatrie (*x*).

(*f*) *Zoſim. l. 4. p. 776.*
(*g*) *Philoſtorg. l. 11. c. 1.*
(*h*) *Socrat. l. 5. c. 25. Sozom. l. 7. c. 22.*
(*i*) *Oroſ. l. 7. c. 35. Socrat. l. 5. c. 25. Zoſim. l. 4.*
(*k*) *Ruffin. Hiſt. Eccl. l. 2. c. 33. Zoſim. l. 4.*
(*l*) *Gregor. Turon. l. 2. Hiſt. Franc. c. 9. p. 60.*
(*m*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 60. ex Sulpit. Alex.*
(*n*) *Oroſ. l. 7. c. 35.*
(*o*) *Vita Ambroſ. a Paulino ſcripta.*

(*p*) *Vide Valeſ. rerum Franc. l. 2. p. 92. & l. 3. p. 119. Aimoin. & Rorico.*
(*q*) *Proſper. Tyro ex edit. Pithœi & apud Querſanium.*
(*r*) *Vide Ruinart. notas in l. 2. Hiſt. Franc. Gregor. Turon. p. 160. & M. de Tillemont, t. 5. Emper. p. 637.*
(*s*) *Hiſt de France du P. Daniel, Préf. Hiſt. t. 1. pp. j. ij. iij.*
(*t*) *Ambroſ. Epiſt. olim 15. nunc 57. nov. Edit. p. 1010.*
(*u*) *Idem. ibid. vide Paulin. vita Ambroſ.*
(*x*) *Paulin. vita Ambroſ.*

VIII. *Theodoſe en Italie. il gagne la victoire contre Eugene.* An de J. C. 394.

Theodoſe de ſon côté partit de Conſtantinople vers la fin du mois de May 394. Il étoit à Héraclée le 30. de ce mois, & à Andrinople le 15. de Juin (*y*). Il continua ſon chemin par la Dace, & les autres Provinces qui ſont entre la Thrace & les Alpes Juliennes, qui ſéparent l'Italie de la Notique ou de la Baviere. Il uſa d'une telle diligence, qu'il ſe rendit maître des Alpes avant que Rufin ſçût ſeulement ſon arrivée (*z*). Mais à la deſcente de ces montagnes, Theodoſe trouva l'armée d'Eugene rangée dans une vaſte campagne (*a*). Il envoya d'abord contr'eux, les Troupes de Barbares qu'il avoit dans ſon armée, qui plierent, & ne purent ſoutenir les efforts des Troupes commandées par Arbogaſte; mais ayant enſuite envoyé de nouvelles Troupes, il fit un grand carnage des ennemis; & la nuit ſépara les combattans, ſans qu'aucune des deux armées pût dire qu'elle avoit remporté la victoire. Cependant la plus grande perte paroiſſoit être du côté de Theodoſe, & Eugene ne doutoit pas que le lendemain il ne dût remporter une victoire complette. La choſe arriva tout autrement, & contre toutes les apparences humaines.

Theodoſe ſe voyoit avec une armée beaucoup plus foible, & avec cela enveloppé des ennemis, qui s'étoient gliſſés par derriere ſur les hauteurs, & devoient l'attaquer par derriere, pendant qu'il ſeroit aux mains avec le gros de l'armée: mais Dieu lui ayant promis la victoire en ſonge, il s'avança avec confiance contre Arbogaſte par des défilés étroits, & où ſes Troupes ne pouvoient marcher auſſi vîte qu'il auroit voulu. Alors deſcendant de cheval, & ſe mettant à pied à la tête de ſes ſoldats, il leur dit, plein de foi: Et où eſt le Dieu de Theodoſe? En même tems il s'éleva un vent ſi violent, qui ſouffloit contre les ſoldats d'Eugene (*b*), qu'il rompoit leurs rangs, leur faiſoit tomber les armes des mains, & les expoſoit nuds aux traits qu'on leur tiroit. La pouſſiere donnant contre leurs yeux, les empêchoit de ſe ſervir de leurs traits, & même leur déroboit la vûë des ſoldats de Theodoſe; leſquels profitant d'une circonſtance ſi favorable, firent périr une infinité de leurs ennemis, & remporterent une victoire complette (*c*).

IX. *Mort du Tyran Eugene.*

Les ſoldats d'Eugene qui reſtoient, jetterent bas les armes, & demanderent la vie à Theodoſe qui la leur accorda, à condition qu'ils lui ameneroient Eugene. On courut en diligence au terre où il s'étoit mis durant la bataille. Quand il vit ſes gens venir à lui hors d'haleine, il crut qu'ils venoient lui annoncer la défaite de Theodoſe. Il leur demanda s'ils le lui amenoient lié & garotté, comme il le leur avoit commandé? Mais au lieu de cela, ils le ſaiſirent lui-même, le chargerent de liens, & le menerent à Theodoſe. Il parut devant ce Prince les mains liées derriere le dos, & dépoüillé des marques de la dignité Impériale. L'Empereur lui reprocha la mort de Valentinien, l'uſurpation de l'Empire, & la guerre qu'il y avoit allumée; & comme il ſe jettoit aux pieds de Theodoſe, pour lui demander la vie, les ſoldats lui trancherent la tête par l'ordre de l'Empereur. Sa tête fut miſe au bout d'une lance, & portée par toute l'armée. Arbogaſte qui s'étoit ſauvé dans les montagnes, ayant ſçu qu'on le cherchoit par-tout pour le faire mourir, comme l'auteur de tout le mal, ſe paſſa ſon épée au travers du corps deux jours après la bataille (*d*).

An de J. C. 394.

Après cette victoire *, qui rendoit Theodoſe ſeul Maître de tout l'Empire, ce pieux Empereur eut la religion de ne pas s'approcher des Sacremens, à cauſe du ſang qu'il avoit répandu (*e*), juſqu'à ce qu'il eût reçû un témoignage de la faveur de Dieu, par l'arrivée de ſon fils Honoré, qu'il envoya incontinent quérir à Conſtantinople. Le jeune Prince arriva à Milan, & Theodoſe le reçut à l'Egliſe, & le mit entre les mains de S. Ambroiſe (*f*). Après cela il déclara Honoré Empereur d'Occident, & lui donna pour partage l'Italie, l'Eſpagne, les Gaules & toute l'Afrique. Il le mit ſous la conduite de Stilicon, qu'il déclara Général des Troupes & Miniſtre de toutes les affaires. Honoré n'avoit que neuf ans, & n'étoit pas par conſéquent capable de gouverner par lui-même; & Theodoſe qui comptoit de s'en retourner au plutôt en Orient, ne pouvoit lui-même veiller au Gouvernement de l'Occident.

X. *Theodoſe donne à ſon fils Honoré le titre d'Empereur.* *An de J. C. 394. de Theodoſe 16.

Stilicon tiroit ſon origine des Vandales (*g*). Son pere avoit commandé des armées ſous le regne de Valens. Stilicon ſe diſtingua auſſi dans la guerre, & parvint par ſon mérite à la Charge de Général de la Cavalerie & de l'Infanterie, & à la dignité de Patrice. Il accompagna Theodoſe dans toutes ſes guerres, & commanda les Troupes Romaines durant vingt-trois ans (*h*), depuis 385. juſqu'en 408. Theodoſe lui donna pour femme Serene ſa niéce, qu'il regardoit comme ſa fille, & Stilicon en eut un fils nommé Eucher, & deux filles, Marie & Thermamie, que l'Empereur Honoré épouſa l'une après l'autre.

Theodoſe ſe diſpoſoit à retourner à Conſtantinople, lorſqu'il mourut à Milan le 17. de Janvier 395. laiſſant l'Empire d'Orient à Arcade ſon

XI. *Mort de Theodoſe.*

(*y*) *Chronolog. Codicis Theodoſ. p.* 129.
(*z*) *Zozim. l.* 4. *Sozom. l.* 7. *c.* 22. *Claudian. de Conſulatu Honorii.*
(*a*) *Sozom. l.* 7. *c.* 24. *Claudian. Conſul. Honor.*
(*b*) Cet évenement pourroit paroître naturel, parce que dit le Chevalier Digby, traité de la poudre de ſympathie, p. 27.
(*c*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 3. *Aug. de Civit. l.* 5. *c.* 26. *Rufin. l.* 2. *c.* 33. *Socrat. l.* 5. *c.* 25. *Theodoret. l.* 5. *c.* 24. *&c.*
(*d*) *Socrat. l.* 5. *c.* 25. *Claudian. de 4. Conſul. Honorii.*

At ferus inventor ſcelerum trajecerat alium,
Non uno mucrone latus; duplexque tenebat
Enſis, & ultrices in ſe converterat iras:
Tandem juſta manus....

(*e*) *Ambroſ. de obitu Theodoſii, l.* 2. *p.* 1197.
(*f*) *Ambroſ. Vita per Paulin.*
(*g*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 38.
(*h*) *Zozim. l.* 5.

Digitized by Google

Il laiſſe l'Empire à ſon fils Arcade.

An de J. C. 394.

fils aîné, âgé de dix-huit ans, ſous la conduite de Rufin; & celui d'Occident à Honoré, âgé de dix ans & quelques mois, ſous la régence de Stilicon (*i*). Ce Général, avant que de renvoyer en Orient les Troupes que Theodoſe en avoit amenées, fit un voyage vers le Rhin (*k*), où il renouvella l'alliance avec les François & les Allemands de ces quartiers-là. La ſeule terreur de ſes armes obligea ces peuples à venir à lui, & à lui jurer alliance. Claudien nomme les François, les Allemands, les Baſternes, les Bructeres, les Cimbres & les Cheruſques, parmi ceux qui vinrent trouver Stilicon. Il inſinuë que ce Général fit ce voyage ſeul, c'eſt-à-dire, peu accompagné; ainſi il laiſſa les armées en Italie.

Marcomir & Sunnon, dont il a déja été parlé, & qui étoient Rois d'une partie des François, n'approuverent point l'alliance qui avoit été faite avec Stilicon par le reſte de la nation; ils voulurent troubler la paix; mais ſans qu'il ait été beſoin de leur faire la guerre: Sunnon, apres avoir été retenu quelque tems en priſon, mourut en exil en Toſcanne; & Marcomir ſe vantant de venger la mort de ſon frere, fut lui-même tué par les ſiens (*l*); après quoi Honoré donna de nouveaux Rois aux François.

XII. *Etat des Gaules en ce tems-là.*

Claudien nous décrit l'état des Gaules en ce tems-là, comme le plus tranquille du monde. Les Saliens, qui n'avoient auparavant point d'autre exercice que la guerre, commençoient à cultiver la terre. Les Sicambres changent, dit-il, leurs épées en faulx & en inſtrumens de labourage (*m*). Les Belges menent paître ſans crainte leurs beſtiaux au-delà du Rhin; & les Gaulois conduiſent leurs troupeaux au-delà de l'Elbe, ſur les montagnes des François. On chaſſe à ſon aiſe dans la forêt Hercinie, & l'on coupe hardiment les Bois que les Barbares avoient conſacrés à l'exercice de leur Religion & qu'ils adoroient comme des Divinités. Ils aiment & ils reſpectent leurs vainqueurs, & ſe font un honneur de ſervir dans leurs armées, & de combattre ſous leurs Enſeignes. La Provence, toute accoutumée qu'elle eſt à la domination Romaine, n'eſt pas plus ſoumiſe aux ordres de l'Empire, que les François le ſont aux Rois qui leur ſont donnés par l'Empereur. Il y a ſans doute de l'exagération dans tout cela; mais il y a auſſi de la vérité, ſans quoi l'exagération ſeroit ridicule; & il eſt certain que la paix dura aſſez long-tems avec les Barbares de delà le Rhin.

XIII. *Concile de Turin en 398.*

An de J. C. 394.

On a vû cy-devant, que Felix Evêque de Tréves, avoit été ordonné par des Prélats attachés au parti d'Ithace & d'Idace, & ſéparés de communion des autres Evêques, pour avoir pourſuivi avec trop de chaleur la condamnation de Priſcillien & des Priſcilliniſtes. Ce Schiſme dura depuis l'an 385. juſqu'en 398. qu'on tint le Concile de Turin, auquel aſſiſterent pluſieurs Evêques des Gaules. Dans le vj. Canon de ce Concile (*n*), il eſt dit que ceux des Evêques de France, qui communiquoient avec Felix ayant envoyé des Députés au Concile. „ Il a été déci-„ dé, que ceux d'entr'eux, qui voudroient ſe „ ſéparer de la Communion, ſeroient reçûs „ dans celle du Concile, en conformité des „ Lettres d'Ambroiſe, d'heureuſe mémoire, & „ de l'Evêque de Rome (Sirice apparemment,) „ leſquelles ont été lûës dans l'aſſemblée. " Or cette Lettre de S. Ambroiſe eſt probablement celle qu'il écrivit à Valentinien, & dans laquelle il rend compte à ce Prince de ſa ſeconde Ambaſſade auprès de l'Empereur Maxime (*o*). Il y parle en ces termes: „ Maxime voyant que je ne „ communiquois pas avec les Evêques qui é-„ toient unis de communion avec lui, & qui „ pourſuivoient la mort de quelques autres „ Evêques Hérétiques, il me commanda, à „ leur ſollicitation, de ſortir incontinent de la „ ville. Je ſortis volontiers, quoique pluſieurs „ craſſent que je n'éviterois pas les pieges „ qu'on me tendoit. Je n'avois de douleur que „ de voir mener en exil un Evêque nommé „ Hygin, ſi âgé, qu'il n'avoit plus, pour ainſi „ dire, qu'un ſouffle de vie; & en même tems ſi „ dénué, qu'il n'avoit ni habit, ni aucune des „ choſes dont ſon âge avoit beſoin; & comme „ je remontrois aux Seigneurs de la Cour, qu'il „ y avoit de la cruauté à envoyer ainſi un vieil-„ lard, ſans lui donner de quoi ſe coucher, on „ me chaſſa moi-même.

XIV. *Felix Evêque de Tréves.*

Quant à la Lettre du Pape, qui fut auſſi lûë dans ce Concile, on ne l'a plus aujourd'hui. Felix, qui y eſt marqué comme fauteur des Priſcilliniſtes, eſt, à ce qu'on croit, le ſucceſſeur de Britton Archevêque de Tréves. Sulpice Severe (*p*) en parle comme d'un très ſaint Perſonnage, & digne, & d'un meilleur tems. Il eſt honoré comme Saint dans l'Egliſe de Tréves, & on trouve ſon nom dans quelques Martyrologes (*q*), au 26. de Mars. Bollandus a donné ſa

(*i*) *Zozim. l. 4. Ambr. orat. de bello Theod. t. 2. p. 1197. & ſeq.*

(*k*) *Claudian. de 4. Conſul. Honorii.*
Hunc tamen in primis populos lenire feroces,
Et Rhenum pacare jubes. Volat ille citatis
Vectus equis, nullâque latus ſtipante catervâ....
Pergit & hoſtiles, tanta eſt fiducia, ripas
Incomitatus adit. Totum properare per amnem,
Attonitos humili Regès ceruice videres.
Ante ducem noſtrum flavam ſparſère Sicambri
Cæſariem, pavidoque orantes murmure Franci
Procubuère ſolo, &c.

(*l*) *Claudian. l. 1. in 1. Conſul. Stilic.*
Macomeres Sonnoque docent; quorum alter Erulcum
Pertulit exilium; cùm ſe promitteret alter
Exulis ulteriùs, jacuit mucrone ſuorum.

(*m*) *Idem ibid.*
Ut Salius jam rura colat, flexoſque Sicambri
In falcem curvent gladios....
—— Lucoſque vetuſtâ
Religione truces, & robora numinis inſtar
Barbarici, noſtræ ſeriunt impunè bipennæ.

(*n*) *T. 2. Concil. Labbe, p. 1157.* Quoniam Legatos Epiſcopi Galliarum, qui Felici communicant deſtinârunt, ſi qui ſe ab ejus communione voluerint ſequeſtrare, in noſtræ pacis conſortium ſuſcipiantur. Juxta Literas venerabilis memoriæ Ambroſii Epiſcopi, vel Romanæ Eccleſiæ Sacerdotis, dudum latas, quæ in Concilio Legatis præſentibus recitatæ ſunt.

(*o*) *Ambroſ. Epiſtol. 24. nov. Edit. p. 891. n. 14.*

(*p*) *Sulpit. Dial. 3. c. 15.*

(*q*) *Vide Bolland. 26. Martii.*

Digitized by Google

An de J.C. 394.

Vie, dans laquelle on lit, qu'après douze ans d'Epiſcopat, il renonça au monde, & paſſa le reſte de ſa vie dans un Monaſtere qu'il avoit bâti à Tréves, ſous le nom de la ſainte Vierge, & des SS. Martyrs Thébéens. Il y transfera enſuite le Corps de S. Paulin, un de ſes prédéceſſeurs, duquel cette Egliſe prit dans la ſuite ſa dénomination. Felix ne vêcut pas long-tems depuis ſa retraite; il mourut dans ſon Monaſtere, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Paulin. Cette Egliſe a été ruïnée pendant les dernieres guerres. On y voyoit ſon Tombeau, & ſon Corps élevé de terre dans une Châſſe, & expoſé à la vénération publique (*r*), ſuivant l'uſage de ce pays-là, où les cercuëils des Saints étoient ſuſpendus en l'air avec des chaînes. La douziéme année de ſon Epiſcopat revient à l'an 398. qui eſt celle de la tenuë du Concile de Turin; & ce fut ſans doute pour expier le ſcandale de ſon ſchiſme, que ce ſaint homme quitta l'Epiſcopat, pour ſe retirer dans un Monaſtere; mais on ne ſçait pas l'année de la mort de Felix: elle a pû arriver vers l'an 400. car on dit qu'il ne ſurvêquit pas long-tems à ſon abdication. Il eut pour ſucceſſeur Maurice.

XV. *Stilicon & Rufin gouvernent l'Empire ſous Arcade & Honoré.*

Pendant que Stilicon gouvernoit l'Occident ſous Honoré, Rufin gouvernoit de même l'Orient ſous Arcade. Ces deux Régens ſe faiſoient ombrage l'un à l'autre, & leur jalouſie faillit de cauſer de grands maux dans l'Empire (*s*). Stilicon prétendoit que Theodoſe en mourant, lui avoit confié le ſoin de tout l'Empire; & comme les armées d'Orient, que cet Empereur avoit amenées en Italie contre Eugene, étoient encore ſous le commandement de ce Général*, il réſolut de les ramener en Orient. Les ravages qu'Alaric Chef des Goths, faiſoit alors dans la Macédoine & dans la Theſſalie ſoumiſes à Arcade, lui en fournirent un prétexte. Il s'avança avec les Troupes d'Occident & d'Orient juſques dans la Theſſalie & au voiſinage d'Alaric*; mais Arcade lui envoya des ordres précis de remettre à ſes Généraux les Troupes d'Orient, & de s'en retourner avec celles d'Occident. Il fallut obéïr; mais il retint les meilleures Troupes, & ne renvoya que les moindres, qu'il confia à Gaïnas, qui lui avoit promis de tuer Rufin (*t*). Rufin fut en effet tué le 27. de Novembre 395. auſſi-tôt que Gaïnas fut arrivé à Conſtantinople; mais Stilicon n'y gagna rien, parce que l'Eunuque Eutrope fut mis en ſa place. Ainſi la jalouſie & la méſintelligence continua entre ces deux Miniſtres.

*An de J.C. 394. d'Honoré 1.

*An de J.C. 395. d'Honoré 2.

On en vit bien-tôt de fâcheux effets. Eutrope, après avoir employé ſon pouvoir à la perte des principales perſonnes de l'Empire d'Orient*, entreprit auſſi de ſe défaire de Stilicon*, & de le faire aſſaſſiner; mais la choſe ayant été découverte, il porta Arcade à le faire déclarer ennemi public par le Sénat de Conſtantinople, & à ſaiſir tout ce qu'il avoit en Orient (*u*). Vers le même tems, Gildon qui commandoit les Troupes en Afrique, ayant été gagné par Eutrope, ſe révolta contre Honoré, & ſe donna à Arcade, qui le reçut ſous ſa protection (*x*). Cela ne pouvoit manquer d'allumer la guerre entre les deux freres: toutefois Gildon ayant été défait l'année ſuivante, la paix fut rétablie entre Honoré & Arcade; mais la méſintelligence continua entre Eutrope & Stilicon. Le premier fut Conſul en 399. & on vit alors un monſtre qu'on n'avoit jamais vû, & qu'on ne vit jamais depuis: un Eunuque Conſul (*y*). Stilicon le fut l'année ſuivante 400.

*An de J.C. 395.

*An de J.C. 397.

An de J.C. 397.

XVI. *Loix d'Honoré pour les Gaules.*

Cependant Honoré, qui faiſoit ſa demeure ordinaire à Milan, travailloit autant qu'il pouvoit, à procurer le bonheur de ſes peuples, à ruïner l'idolâtrie, & à maintenir la paix de l'Egliſe par de bonnes Loix qu'il faiſoit. On en trouve une de l'an 399. qui regarde les Gaules. Les perſonnes puiſſantes obtenoient ou achetoient des exemptions pour leurs terres; & comme ces exemptions ne diminuoient point les tributs que l'on demandoit à toute une ville (*z*), les plus foibles & les plus pauvres demeuroient chargés, non ſeulement de leur taille, mais auſſi de celle des riches exempts. Si les plus foibles vouloient ſe mettre ſous la protection de quelque perſonne puiſſante, pour s'exempter de payer, il falloit acheter cette protection avec une partie de leurs biens; de maniere que de quelque côté qu'ils ſe tournaſſent, ils étoient accablés ſous les impoſitions. Honoré, pour remédier à cet abus qui ruïnoit l'Empire, ordonna que les tributs ſeroient également impoſés ſur toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir égard à aucun privilége; & que quiconque auroit acheté une terre, en ſubiroit auſſi les charges: mais ces Loix furent très mal obſervées; & le mal, au lieu de diminuer, augmenta encore, juſqu'à ce que Dieu livra ce pays aux François, & aux autres nations du Nord, qui au moins n'étoient pas coupables de ces injuſtices (*a*).

*An de J.C. 399. d'Honoré 5.

Le même Prince donna la même année* une Loi (*b*), qui confirmoit les Loix précédentes qu'il avoit faites contre l'Idolâtrie & les Idoles, permettant aux Chrétiens de les briſer, & d'abolir toutes les marques d'Idolâtrie. S. Auguſtin (*c*) témoigne qu'alors il étoit défendu ſous peine de la vie, de ſacrifier aux faux Dieux, & que preſque par toute la terre on renverſoit les Temples, & on mettoit les Idoles en piéces. Mais comme quelques perſonnes animées d'un zéle trop peu éclairé, vouloient auſſi abattre

(*r*) *Vide Brouver. l. 4. Annal. Trevir. ad finem, p. 274.*

(*s*) *Zozim. l. 5. p. 782.*

(*t*) *Zozim. ibidem.*

(*u*) *Vide Claudian. & Eutrop. l. 1.*

(*x*) *Zozim. [illegible] p. 788.*

(*y*) *Claudian. in Eutrop. v. 8.*

Omnia ceſſerunt Eunucho Conſule monſtra:
Heu cœli terræque pudor!

(*z*) *Cod. Theodoſ. 11. tit. leg. 26.*

(*a*) *Salvian. l. 5. de Gubernat. Dei.*

(*b*) *Cod. Theodoſ. 16. tit. 10. l. 15. p. 149.*

(*c*) *Auguſt. l. 2. c. 9. in Parmenian. Donatiſt.*

An de J. C. 399.

les ſtatuës qui ſervoient d'ornemens aux édifices publics, ſous prétexte qu'elles repréſentoient des divinités prophanes, le Prince défendit de toucher à ce qui ne ſervoit qu'à l'ornement des bâtimens publics, & adreſſa ſa Loi à Macrobe & à Prochen Vicaires des Préfets, l'un en Eſpagne, & l'autre dans les Gaules.

XVII. *Alaric vient en Italie.*

Alaric, après avoir répandu la terreur dans l'Empire d'Orient, vint en Italie au commencement du cinquiéme ſiecle *. Comme on aura dans la ſuite occaſion de parler ſouvent de cet homme, il eſt bon de le faire connoître. Alaric étoit Goth de naiſſance, de la famille des Baccthes, qui paſſoit pour une des plus illuſtres de ſa nation. Il étoit Chrétien, mais Arien, comme la plûpart des Goths. Ils avoient embraſſé l'Arianiſme en 375. à l'imitation d'Ulphilas leur Evêque. On convient qu'Alaric avoit de la valeur, de la conduite, & même quelque Religion pour un Barbare & un Hérétique. Claudien qui vivoit en ce tems-cy (*d*), dit qu'Alaric avoit juré par le Danube ſon Dieu paternel, qu'il ne quitteroit les armes qu'après avoir pris la ville de Rome. Il ſe vantoit (*e*) d'avoir mis les Empereurs en fuite à la vûë de l'Hebre, ou dans la Thrace; d'avoir vû la nature obéir à ſes ordres, les montagnes s'affaiſſer devant lui, & les rivieres ſe deſſecher pour lui ouvrir le paſſage. Theodoſe l'avoit amené en Italie, lorſqu'il vint faire la guerre à Eugene. Nous l'avons vû dans la Thrace & dans la Macédoine: il pénétra enſuite juſques dans le Peloponeſe; enfin il entra en Italie, & alla aſſiéger Rome, diſant qu'il n'y alloit point de lui-même (*f*); mais qu'il y étoit pouſſé par quelqu'un, qui l'excitoit jour & nuit à aller ſaccager cette ville criminelle: mais il ne l'attaqua que quelques années après. Dans les années 400. 401. & 402. il ne fit, pour ainſi dire, que s'eſſayer, par les ravages qu'il commit dans l'Italie.

* An de J. C. 400. d'Honoré 6. Voyez la Chronique de Proſper & Jornand, *rerum Get.*

Mais en 403. Stilicon ayant raſſemblé les meilleures Troupes de l'Empire, & ayant même fait venir celles qui étoient occupées à garder les bords du Rhin (*g*), attaqua Alaric à Pollence dans le Piémont, ſur le Taner, fort peu au-deſſous de Quieraſch. Les Romains eurent d'abord tout l'avantage; les Goths effrayés lâcherent le pied; mais enſuite ayant repris courage, ils battirent les Romains, & en paſſerent un grand nombre au fil de l'épée; ce qui a fait dire à Oroſe (*h*), que les Romains vainquirent en combattant, & furent vaincus après la victoire. Il eſt pourtant vrai que les Romains demeurerent maîtres du bagage des Goths, firent pluſieurs priſonniers, racheterent pluſieurs captifs, prirent même la femme d'Alaric, avec ſes enfans, & ſes belles-filles (*i*); ce qui fut cauſe que ce Conquérant accepta la paix aux conditions que Stilicon lui offrit. Alaric fut obligé de ſortir de l'Italie, & de ſe retirer dans la Pannonie. Il repaſſa de nouveau les Alpes en 408. comme nous le verrons cy-après.

An de J. C. 400.

XVIII. *Irruption des Allemands, des Vandales & des Suéves dans les Gaules.*

Les Gaules jouiſſoient depuis dix ans d'une profonde paix *, lorſque les Allemands, les Vandales & les Suéves y firent irruption en 406. le dernier jour de l'année, ſelon la Chronique de S. Proſper (*k*). Ils ſe jetterent d'abord dans la premiere Germanie, où eſt Mayence; & après l'avoir ruïnée, ils entrerent dans la Belgique, où ils ravagerent Tréves & Metz (*l*). Les murs de la ville de Metz tomberent d'eux-mêmes, la nuit qui précéda l'arrivée des ennemis, qui y entrerent ſans trouver aucune réſiſtance, la brûlerent & la ſaccagerent. De-là ils allerent à Tréves, dont les habitans leur fermerent les portes, & défendirent ſi bien les avenuës de leur ville, que les ennemis n'y purent entrer. Enfin les Barbares allerent à Arles, où Chrocus leur Roi fut pris, & mis à mort. Nous avons déja vû la même Hiſtoire ſous les Empereurs Valerien & Gallien. C'eſt en ce tems que la place S. Gregoire de Tours (*m*). Il y a beaucoup d'apparance que voici ſa véritable place. Les anciens Hiſtoriens (*n*), & les Chroniques de S. Proſper, de Proſper Tyro, de Caſſiodore, mettent unanimement cette irruption vers ce tems-ci, à une ou deux années près. Les autres monumens Hiſtoriques s'y rapportent. Salvien (*o*) dit que ces Barbares entrerent d'abord dans la premiere Germanie, appellée Barbare; qu'après l'avoir ſaccagée, ils déſolerent la Belgique; puis ils pillerent les richeſſes de ceux de la Guyenne, peuple débauché: qu'enfin ils ſe rendirent maîtres de toutes les Gaules, mais non pas tout d'un coup: afin que pendant qu'une partie étoit attaquée, l'autre pût profiter de cet exemple de la juſtice de Dieu pour ſe corriger.

* Depuis 395. juſqu'en 406.

Paul Oroſe (*p*) dit auſſi que les Alains, les Suéves, les Vandales, & pluſieurs autres nations Barbares, qui s'étoient jointes à eux, a-

(*d*) *Claudian. de Bello Gothico*, v. 81. 82.
——Patrii numen juraverat Iſtri,
Non niſi calcatis loricam ponere Roſtris.
(*e*) *Id. ibid.* v. 514.
——Tot Auguſtos Hebro qui teſte fugavi,
Te patiar ſuadente fugam: cùm ceſſerit omnis
Obſequiis natura meis? Subſidere noſtris
Sub pedibus montes, areſcere vidimus amnem...
Fregi alpes, galeiſque Padum victricibus hauſi:
Quid reſtat niſi Roma mihi?
(*f*) *Socrat. l. 7. c. 10. Sozom. l. 9. c. 6.*
(*g*) *Claudian. de Bello Gothico*, v. 422.
(*h*) *Oroſ. l. 7. c. 37.*
(*i*) *Claudian. de Bello Gothico, & de Conſulatu Honorii.*
(*k*) *S. Proſper. Chronic. 31. Decemb.* Voyez Tillemont, note 21. ſur Honoré.
(*l*) *Annoin. l. 3. c. 1. apud Duchaſne, t. 3. p. 46. Vide & Vit. S. Trudonis apud Mabill. ſec. 2. Bened. p. 1076. & alia Trevir. c. 35.*
(*m*) *Hiſt. Franc. l. 1. c. 30. p. 25.*
(*n*) *Zoſim. l. 6. p. 826. Oroſ. l. 7. c. 40. &c.*
(*o*) *Salvian. l. 7. de gubernat. Dei, p. 371. t. 8. Bibl. PP.* Ac primùm à ſolo patrio effuſa eſt in Germaniam primam, nomine Barbaram; poſt cujus primum exitium arſit Regio Belgarum, deinde opes Aquitanorum luxuriantium, & poſt hæc corpus omnium Galliarum. Sed paulatim, idipſum tamen, ut dum pars clade cæditur, pars exemplo emendaretur.
(*p*) *Oroſ. l. 7. c. 40.*

Digitized by Google

An de J. C. 400.

près avoir passé sur le ventre aux François, qui vouloient apparemment, en vertu de leur alliance avec les Romains, les empêcher de passer le Rhin, passerent ce fleuve, se jetterent dans les Gaules, & s'avancerent rapidement jusqu'aux Pyrénées; mais que n'ayant pû pénétrer dans ces montagnes, ils se répandirent dans les Provinces voisines.

Ce qu'il dit que ces peuples passerent sur le ventre aux François, peut s'expliquer par le récit d'un ancien Historien, cité dans S. Gregoire de Tours (*q*); qui raconte que Goar, Roi d'une partie des Alains (*r*), étant passé du côté des Romains, c'est-à-dire, étant passé dans les Gaules soumises aux Romains, & Respendial Roi des autres Alains, étant demeuré de l'autre côté du Rhin; les Vandales furent attaqués par les François, perdirent près de 20. mille hommes dans la bataille, avec leur Roi Godigisele, & auroient été entiérement défaits, si les Alains ne fussent promptement accourus à leur secours.

Paul Oroſe (*s*), de même que Marcellin, Tyro Proſper, & S. Jerôme même (*t*), attribuent tous ces maux à Stilicon, qui dans la vûë d'élever son fils Eucher sur le Trône d'Honoré, son Seigneur & son Gendre, avoit envoyé de l'argent aux nations, dont nous venons de parler, pour les engager à attaquer l'Empire. Procope (*u*) dit que ce fut la famine qui obligea Godigisele, & une partie des Vandales, à quitter leur pays, dont les autres ne voulurent point sortir. Salvien (*x*) dit que c'étoient les plus foibles & les plus lâches de tous les Barbares, qui ne laisserent pas de se saisir des Provinces les plus considérables & les plus grandes de l'Empire. Ils étoient Chrétiens & fort chastes, mais Hérétiques & Ariens. Oroſe (*y*) en parle comme d'un peuple lâche, avare, perfide, fourbe, ruſé. Stilicon tiroit son origine des Vandales; & cela joint à ce qu'il avoit peu de tems auparavant dégarni les bords du Rhin, en faisant venir en Italie les Troupes qui les gardoient (*z*), favoriſe l'accuſation, qui veut qu'il ait engagé ces peuples à venir fondre sur les Gaules.

XIX. *Les Bourguignons, les François, & quantité d'autres peuples ſe jettent dans les Gaules.*

Quoiqu'il en soit, leur exemple, & le bruit de leurs prodigieux succès, firent naître l'envie aux Bourguignons, aux François, & à diverſes autres nations Barbares, de se jetter sur ce miſerable pays, qui étoit alors dénué de tout ſecours, & comme abandonné au pillage. Il n'y eût aucune Province entre les Alpes & les Pyrénées (*a*), entre l'Océan & le Rhin, dont les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gepides, les Herules, les Saxons, les Bourguignons, les Pannoniens & les Allemands ne s'emparaſſent tour à tour, & n'en fiſſent leur joüet. Salvien nous apprend que Tréves fut ravagée juſqu'à quatre fois par les Barbares (*b*). Il y a apparence que la premiere fois fut en cette année 406. La ville fut attaquée par les Vandales; elle leur réſiſta, & échappa de ce danger; mais je ne ſçai ſi elle put tenir contre les autres Barbares. La ſeconde fois, elle fut priſe, & pillée en 413. à la ſeconde irruption des François (*c*). La troiſiéme fois, elle fut ruinée, apparemment par Pharamond en 420. (*d*). Enfin en 456. elle le fut pour la quatriéme fois, par les François, ſous le regne d'Avitus. D'autres (*e*) mettent ces divers ſacs de Tréves en d'autres tems: car il faut convenir qu'on n'a aucune certitude, ni ſur l'année préciſe, ni ſur les circonſtances de ces irruptions.

An de J. C. 406.

Mais voici la peinture que le même Salvien nous fait des déſordres qui avoient attiré ces malheurs ſur la Gaule. " Nous preferons, dit-" il (*f*), les ſpectacles aux aſſemblées de l'Egli-" ſe; nous mepriſons les Autels, & nous hono-" rons les Theâtres, nous aimons, nous reſpec-" tons toutes choſes horſmis Dieu. S'il arrive, " ce qui n'arrive en effet que trop ſouvent, que " l'on faſſe en un même jour une Fête Eccleſiaſ-" tique, & que l'on repréſente des jeux publics; " je demande à tout le monde, où voit-on le " plus grand concours de peuples; au Theâ-" tre, ou à l'Egliſe? Aime-t'on mieux la parole " de l'Evangile, que celle des boufons; les diſ-" cours de vie, ou les diſcours de mort? Il eſt " certain que ces gens qui ſe diſent Chrétiens, " quelques Fêtes de l'Egliſe que l'on célébre, " non ſeulement ne viennent pas à l'Egliſe les " jours où l'on repréſente des jeux; mais même, " s'ils y étoient venus par hazard, ils en ſortent " auſſi-tôt qu'on leur dit qu'il y a des jeux.... On " me répondra que cela ne ſe pratique point " dans toutes les villes des Romains. Il eſt vrai, " on ne le fait plus même aujourd'hui, où il ſe " faiſoit autrefois; on ne le fait plus, par exem-" ple, à Mayence, qui eſt entiérement ruïnée " (*g*), on ne le fait plus à Tréves, cette ville " ſi illuſtre, qui a été ſaccagée juſqu'à quatre " fois. C'eſt pourquoi malheur à nous, & à nos " crimes, qui nous ont attiré ces diſgraces! " malheur à nos iniquités, qui n'ont pû être " corrigées que par de tels fleaux!

(*q*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. ex Renato Profuturo Frigeride.*
(*r*) Le Texte de Gregoire de Tours lit, *Alimannorum*; mais M. de Valois, & le Pere le Cointe liſent, *Alanorum*.
(*s*) *Oroſ. l. 7. c. 38.*
(*t*) *Hieronym. Epiſt. 11.*
(*u*) *Procop. de bello Vandal. l. 1. c. 22.*
(*x*) *Salvian. l. 7. de Dei gubernat.*
(*y*) *Oroſ. l. 7. c. 38.* Stilico Vandalorum imbellis, avaræ, perfidæ, & doloſæ gentis genere editus.
(*z*) *Claudian. de bello Getico, v. 422.*
Hùc omnes vertère minas, tutumque remotis,
Excubiis, Rhenum ſolo terrore relinquunt.
(*a*) *Hieronym. Epiſt. 11.*
(*b*) *Salvian. de gubernat. Dei, l. 6. p. 365. Bibl. PP. t. 8.* Trevirorum urbe excellentiſſima, quadruplici eſt everſione proſtrata.
(*c*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. pp. 62. 63.*
(*d*) *Vales. rerum Franc. pp. 113. 120.* Tillemont, t. 5. Emp. p. 639.
(*e*) *Bertius de Belg. pp. 424. 430 435. 444.*
(*f*) *Salvian. de gubernat. Dei, l. 7. p. 364. b. T. 8. Bibl. PP.*
(*g*) S. Jerôme, *Epiſt. 27.* parle auſſi de la ruïne de Mayence, & dit que pluſieurs milliers de perſonnes avoient été égorgés dans l'Egliſe. Il ajoûte, que Worms, Reims, Amiens, Arras, Terouenne, Tournay, Spire, Strasbourg ont eû le même ſort.

"J'ai

XX. *Peinture des déſordres & des maux de la ville de Tréves.*

An de J. C. 406.

" J'ai vû moi-même, ajoûte-t'il (*h*), des perſonnes de Tréves de la premiere qualité, conſidérables par leurs emplois & leur dignité, qui après avoir été dépouillées de leurs biens, & ſaccagées dans leur pays, n'en étoient ni plus reglées ni plus ſages. J'ai vû des vieillards vénérables par leur âge, des Chrétiens décrépits, à la veille de la ruïne de leur ville, ſe divertir & faire bonne chaire. Ils étoient dans les feſtins, dans le vin, dans la diſſolution, dans les cris de joye, dans la fureur de la débauche, ſans égard à leur âge, à la bienſéance, à leur rang, à leur profeſſion, à leur nom, ſans faire attention au danger auquel ils étoient expoſés. Cette ville ſi opulente a été, comme je l'ai déja dit, ſaccagée juſqu'à quatre fois; mais le nombre de ſes diſgraces, au lieu de diminuer ſes déſordres, les a, pour ainſi dire, augmentés. On auroit dit que c'étoit comme un hydre de crimes; à meſure qu'on en retranchoit un, il en renaiſſoit auſſitôt pluſieurs autres....

" Il ajoûte, en parlant toujours de la ville de Tréves: Cette ville, après avoir ſouffert trois ſaccagemens, comme elle n'étoit plus, pour ainſi dire, qu'un tas de ruïnes & de cendres, & que ceux qui s'étoient ſauvés de ſa ruïne, périſſoient tous les jours par de nouvelles calamités; car les uns mouroient des bleſſures qu'ils avoient reçûës, les autres périſſoient de faim, de pauvreté, de froid, de maladie, de douleur: les autres villes étoient même touchées de compaſſion de tant de diſgraces; on voyoit de toutes parts (j'en ſuis témoin) des corps morts d'hommes & de femmes nuds, déchirés, puans, horribles à voir, qui infectoient l'air de la ville, expoſés comme des charognes, aux chiens & aux oiſeaux; & cependant, qui le croiroit? Quelque peu de perſonnes nobles, qui s'étoient ſauvées du ſac de la ville, demandoient aux Empereurs des jeux du Cirque, comme pour ſe conſoler de la perte de leur ville! Peut-on porter plus loin la folie, & la paſſion pour les ſpectacles?... Vous demandez donc des jeux du Cirque, ô Tréviriens; & cela, après avoir été pris, ruïnés, ſaccagés, réduits en captivité, mis à mort, tourmentés! Quoi de plus digne de larmes, qu'une telle folie? Encore un coup, vous demandez les jeux du Cirque! Hé, pour qui les demandez-vous? Pour quelle ville, pour quel peuple? Pour une ville réduite en cendres, pour un peuple mis à mort, ou réduit en captivité!... Vous demandez des jeux publics! Et où voulez-vous les repréſenter? Sur les cendres & les ruïnes de votre ville, ſur les os & ſur le ſang de vos citoyens?" C'eſt ainſi que parloit un temoin oculaire, dont je me ſuis contenté de prendre quelques endroits des plus touchans. Cela fait voir juſqu'à quel point alloit le déréglement des mœurs & la paſſion pour les ſpectacles, dans cette fameuſe ville, qui depuis ce tems-là n'a jamais pû ſe relever.

An de J. C. 406.

XXI. *Hiſtoire de Salvien.*

Salvien qui nous apprend ces particularités, s'exprime en quelques endroits, comme étant lui-même natif de Tréves (*i*), ou de Cologne. *Je ne parle pas*, dit-il, *de choſes éloignées, ni qui ſe ſoient paſſées dans un autre monde; puiſque je ſçai que dans ma patrie, & dans les Provinces des Gaules, la plûpart des perſonnes de la plus haute conſideration ſont devenuës plus mauvaiſes par leurs malheurs. J'ai vû moi-même à Tréves, des gens de qualité, & remarquables par leur dignité, qui après la ruïne de leurs affaires, étoient encore plus corrompus dans leurs mœurs qu'auparavant.* Ailleurs (*k*) il dit, en parlant d'un jeune homme de ſes parens, *qu'il avoit été pris à Cologne*; ce qui ſemble inſinuer que Salvien lui-même étoit natif de cette ville. Enfin M. Antelmi (*l*) veut qu'il ait été de Toul, ou de quelqu'autre lieu près de Tréves. Mais quoiqu'on ne puiſſe rien dire de bien certain ſur cela, il eſt au moins viſible, qu'il étoit du pays qui eſt renfermé dans les bornes de notre Hiſtoire, & qu'il n'eſt point étranger à notre ſujet.

Salvien étoit marié à Palladie, fille ainée d'Hypace & de Quiete (*m*), & il en eût une fille, nommée Auſpiciole. Hypace étoit Payen, mais Palladie étoit Chrétienne, ou du moins elle le devint bien-tôt. Salvien étoit habile dans les ſciences divines & humaines, il écrit d'un ſtile étudié, orné, aiſé, agréable; ſes ouvrages reſpirent par-tout la piété & le zele dont il étoit rempli. Il fait des peintures vives des mœurs corrompuës de ſon ſiecle, & fait admirer la ſageſſe & la juſtice de Dieu, dans la conduite qu'il a tenuë envers les méchans de ce tems-là, tant Chrétiens que Payens. Son amour pour la perfection le porta à vouloir embraſſer la vie retirée & Religieuſe, il en parla à ſa femme, qui le ſuivit volontiers dans cette ſainte entrepriſe, quoiqu'elle prévît que ſon pere Hypace, & ſa mere ne manqueroient pas de le trouver fort mauvais; mais elle crut devoir préferer l'amour de J. C. & l'obéïſſance à ſon mari, à toutes les conſidérations humaines.

Hypace ayant appris le changement arrivé dans la maiſon de ſon gendre, en témoigna ſon mécontentement d'une maniere éclatante; de ſorte que Salvien & ſon épouſe furent obligés de ſe retirer dans un pays fort éloigné, & apparemment à Marſeille, où ils demeurerent au moins ſept ans; ſans qu'Hypace, qui depuis ce tems-là étoit devenu Chrétien, voulût faire réponſe à aucune des Lettres qu'ils leur

(*h*) *Ibid. p. 336. col. 2. H. & 367.*
(*i*) *Salvian. l. 7 de Dei gubernat.*
(*k*) *Salvian. Epiſt. 1.*
(*l*) *Antelmi Diſquiſ. de Symbol. Athanaſ. p. 49.*
(*m*) *Salvian. Epiſt. 4.*

An de J. C. 426.

écrivirent assez souvent. Enfin il leur écrivirent en la septiéme année de leur retraite (*m*). Salvien, Pallade sa femme, & Auspiciole leur fille se joignirent ensemble, pour faire un dernier effort sur l'esprit de leurs peres & meres. Ils employerent tout ce qu'il y a de plus vif, de plus fort, de plus tendre, & en même tems de plus humble & de plus respectueux pour les toucher; mais on ignore quel fut le succès de cette Lettre, qui est la plus belle de toutes celles qui nous restent de Salvien.

On ne sçait si c'est avant ou après sa retraite, qu'il fut témoin des crimes de ceux de Cologne & de Tréves, & des malheurs qui en furent la suite & le châtiment. Il avoit pû être témoin de leurs désordres, avant qu'il quittât cette ville, & il put y faire un voyage après la mort d'Hypace, & après la quatriéme ruine de Tréves, vers l'an 439. ou 440. Il étoit Prêtre dès l'an 429. ou 430. & ce fut vers ce tems-là que S. Eucher, Evêque de Lyon, lui confia ses deux fils, S. Salone & S. Veran (*o*), qui ayant d'abord été instruits à Lérins par S. Hilaire & par S. Honorat, depuis tous deux Evêques d'Arles, furent ensuite perfectionnés dans toutes les régles des choses spirituelles, par S. Salvien, & par S. Vincent, qu'on croit être le fameux Vincent de Lerins. Salvien conserva toujours quelque autorité, & une tendresse particuliére envers ces deux Saints, qui devinrent dans la suite fameux dans l'Eglise: S. Salone ayant été, comme l'on croit Evêque de Geneve, & S. Veran, de Vence.

Salvien écrivit son Ouvrage de la Providence (*p*), vers l'an 439. ou 440. puisqu'il y parle de la défaite de Litorius arrivée en 439. comme d'une chose fort nouvelle, & qu'il y fait aussi mention de la prise de Carthage, arrivée la même année. Quelque tems auparavant il avoit composé ses quatre Livres contre l'avarice, qu'il adressa à l'Eglise Catholique, cachant son nom & sa profession sous le nom de Timothée, c'est-à-dire, celui qui honore Dieu, & qui ne travaille que pour son honneur. La maniere dont il écrit, & le sujet de ses Ouvrages, qui roulent tous sur les malheurs & les désordres de son siecle, lui ont fait donner par quelques-uns le nom de Jeremie de son tems. Salvien a écrit plusieurs autres Livres, outre ceux qui nous restent de lui, & qui ont été imprimés plusieurs fois. Gennade, qui nous en a conservé les titres, dit que ce saint Prêtre vivoit encore dans une heureuse vieillesse, lorsqu'il écrivoit, c'est-à-dire, vers l'an 484. On ne sçait ni le jour ni l'année précise de sa mort; mais on croit qu'il finit sa vie à Marseille, dont il n'a jamais été Evêque, quoiqu'en ayent voulu dire quelques-uns (*q*).

XXII. *Martyrs dans les Gaules sous les Vandales.*

On vit sous les Vandales plusieurs Martyrs dans les Gaules: car quelque grande qu'ait été la dépravation des mœurs, elle n'étoit pas générale, & Dieu s'étoit réservé plusieurs serviteurs fidéles, qui n'avoient pas fléchi le genoüil devant Baal (*r*). On met vers l'an 407. le décès de Maurice Evêque de Tréves; mais on ignore le genre de sa mort. Il eût pour successeur Leonce, ou Legonce. Quelques-uns (*s*) mettent en ce tems-cy un S. Valentin Evêque de Treves, couronné du Martyre; mais rien n'est moins fondé que ce sentiment. S. Jerôme (*t*) déplorant les suites de l'irruption des Vandales, dit que plusieurs milliers de personnes furent égorgées dans l'Eglise à cette occasion; & c'est peut-être alors qu'arriva le martyre de Ste. Aurée, & de sainte Justine sa sœur.

An de J. C. 406.

Il y a beaucoup d'apparence aussi, que S. Severin Evêque de Cologne, fut obligé en ce tems-cy de quitter son Eglise, pour se retirer à Bourdeaux (*u*), où il fut reçu par S. Amand Evêque de la même ville, qui avoit connu sa venuë par révélation. Quand il fut arrivé, saint Amand lui céda sa place, comme à un plus digne serviteur de Dieu; & S. Severin étant mort quelque tems après, S. Amand remonta sur le Siége Episcopal, qu'il n'avoit quitté que par humilité, & par respect pour ce saint Etranger.

On honore aussi dans le Diocése de Toul S. Donat, ou S. Don, qui fut mis à mort dans une incursion de Vandales, sur le chemin public de S. Nicolas à Lunéville, près la riviere de Meurthe (*x*), en un lieu où l'on voyoit il y a quelques années une Chapelle, qui a été démolie depuis peu par Messieurs les Chanoines de S. Georges de Nancy, à qui elle appartenoit. Cette Chappelle étoit ancienne. Une femme de piété l'avoit d'abord bâtie sur le tombeau du Saint. Theodoric de Dombasle la rétablit, l'aggrandit, & la fit dédier par l'Evêque Pibon. Ensuite les principaux de Dombasle prierent Theodemare Abbé de S. Mansuy, de se charger du soin de cette Eglise, & d'y unir les biens qu'il avoit au lieu de Dombasle, ce qu'il fit. Henry de Lorraine Evêque de Toul, mort en 1147. étant prêt de faire le voyage de Palestine, donna cette Eglise à l'Abbaye de S. Mansuy. Elle avoit alors titre de Prieuré, & long-tems après elle fut unie avec ses biens, à la Collégiale de S. Georges de Nancy; mais les Reliques du Saint sont conservées en l'Abbaye de S. Mansuy, où l'on célébre sa Fête le 7. d'Août. On veut que S. Donat ait été Moine, & que les Vandales l'ayent fait mourir à coups de fléches.

(*m*) *Salvian. Epist.* 4.
(*o*) *Salvian. Ep.* 9. *Eucher. ad Salvian.*
(*p*) *De gubernatione Dei.*
(*q*) Voyez M. de Tillemont, note 5. sur Salvien, p. 747.
(*r*) 3. *R.* 9. *XIX.* 18.
(*s*) *Du Saussey. Martyr. Gall.* 16. *Julii.*
(*t*) *Hieronym. Ep.* 11. Moguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est, & in Ecclesia, multa hominum millia trucidata.
(*u*) *Vide Gregor. Turon. de gloria Confess. c.* 45. *& Rainartii notas ibid.* & Tillemont, t. 10. Hist. Eccl. pp. 555. 556. *Surius* 23. *Octob.*
(*x*) Benoît, Hist. de Toul, pp. 213. 214. Hist. Mss. de l'Abbaye de S. Mansuy. Titre de Henry Ev. de Toul, de l'an 1147.

An de J.C. 406.

Henry de Lorraine, dans la Chartre de donation qu'il a faite du Prieuré de S. Don à S. Mansuy, fait mention du martyre du Saint, & des Miracles opérés à ſon tombeau. C'eſt apparemment à la même perſécution, qu'il faut rapporter le martyre de S. Livier (*y*), que les Hiſtoriens de Metz mettent ſous Attila (*z*).

XXIII. *Martyre de S. Livier.*

Ce Saint étoit d'une naiſſance diſtinguée, Guerrier de profeſſion, & natif du territoire de Metz (*a*). Voyant que les Huns maltraitoient les Chrétiens, Livier leur fit des reproches de leurs cruautés. Ils s'en irriterent, ſaiſirent le Saint, & le conduiſirent, comme pour l'employer à des uſages ſacriléges, vers une montagne près la ville de Marſal, à deux lieuës de Dieuze. Etant arrivés au pied de la montagne, ils lui trancherent la tête, le 7. des Calendes de Décembre, ou le 25. Novembre. On dit que Dieu fit deux Miracles en cette occaſion. Le premier fut, qu'une ſource ſortit de terre, au même lieu où il avoit été décapité. Le ſecond que S. Livier porta ſa propre tête entre ſes mains juſqu'au haut de la montagne, où on lui bâtit une Egliſe entre Marſal & Salival; & ce lieu porte encore le nom de S. Livier. Quoiqu'il en ſoit de ces deux dernieres circonſtances, il eſt certain que les Miracles que Dieu opéroit au lieu où repoſoient les Reliques du Saint, y attirerent un grand concours de fidéles, & que l'Evêque Theodoric (*b*), qui brûloit d'envie d'enrichir ſon Abbaye de S. Vincent, de toutes ſortes de Reliques, y tranſporta celles de S. Livier, ſur la fin du dixiéme ſiécle. Quelque tems après, on les tranſporta dans l'Egliſe Paroiſſiale, qui porte le nom de S. Livier, & il n'en demeura qu'une petite partie à S. Vincent.

Quelques Sçavans (*c*) mettent vers ce tems-cy l'Epiſcopat de S. Epvre, ou Aper, Evêque de Toul, ſuppoſant qu'il eſt le même qu'Aper, à qui S. Paulin écrivit en 404. pour le féliciter de ſa converſion (*d*): mais il eſt mal-aiſé de ſoutenir ce ſentiment, à moins de déranger la ſuite des Evêques de Toul, qui mettent conſtamment S. Epvre après S. Ours, qui ſuccéda à S. Auſpice. Or S. Auſpice vivoit au milieu du cinquiéme ſiécle; & par conſéquent S. Epvre n'a pû vivre que vers le commencement du ſixiéme. De plus, on remarque des diverſités aſſez conſidérables entre notre S. Epvre, & l'ami de S. Paulin (*e*), pour faire croire que ce ſont deux perſonnes différentes.

XXIV. *Marc, Gratien, &*

Les Soldats Romains qui étoient en Angleterre, craignant que les peuples du pays, qui étoient les plus fort, ne ſe réünifſent, & ne les vinſſent accabler par leur grand nombre (*f*), pendant que les Gaules étoient inondées par les Barbares, & que l'Empereur n'étoit pas en état de leur renvoyer du ſecours, ſongerent à leur ſûreté, & réſolurent de faire un Empereur, qui les ſoutînt & les commandât en cas d'attaque, ils élûrent donc d'abord un nommé Marc, qu'ils tuerent bien-tôt après, comme un homme qui ne leur convenoit pas, & mirent en ſa place un nommé Gratien, qui fut auſſi mis à mort au bout de quatre mois *.

Conſtantin ſucceſſivement élu Empereurs par les Troupes qui étoient en Angleterre.

*An de J.C. 407. d'Honoré 13.

Enfin ils élûrent Conſtantin, ſimple ſoldat, dont tout le mérite étoit de porter le nom du grand Conſtantin (*g*). Dès qu'il eût pris le nom d'Empereur, il paſſa dans les Gaules, aborda à Boulogne, & ſe fit reconnoître par ce qui reſtoit de Troupes Romaines dans ce pays-là. Limene Préfet des Gaules, & Cariobaud Général des Troupes, voyant qu'ils ne pouvoient lui réſiſter, ſe retirerent en Italie auprès d'Honoré l'année ſuivante 408. & laiſſerent ainſi Conſtantin maître des Gaules, qui fixa ſa demeure à Arles.

Il eut à combattre non ſeulement les Romains, qui demeurerent fidéles à Honoré; mais auſſi les Barbares, qui s'étoient emparés de la plûpart des villes de la Gaule. Zozime (*h*) dit qu'il défit les Barbares dans une grande bataille, & qu'il en tua un grand nombre; mais qu'ayant négligé de les pourſuivre, ils réünirent leurs forces, & ſe mirent en état de lui tenir tête. Pour empêcher qu'ils ne continuaſſent d'entrer dans les Gaules, il fit garder exactement le paſſage des Alpes, & fortifia les bords du Rhin. Oroſe (*i*) remarque que ce Prince ſe laiſſa ſouvent tromper par de fauſſes & incertaines paix, que les Barbares firent avec lui, & qui furent plus nuiſibles qu'avantageuſes au pays. Enfin voulant ſe rendre maître de l'Eſpagne, il tira du Cloître Conſtant ſon fils, qui s'étoit fait Moine, le déclara Céſar, & l'envoya en Eſpagne pour la réduire *. Il y réuſſit, (*k*) & amena ce pays à l'obéïſſance de ſon pere. Après cela Conſtantin donna à ſon fils Conſtant le titre d'Auguſte, & envoya à l'Empereur Honoré des Ambaſſadeurs *, pour s'excuſer d'avoir pris l'Empire, diſant qu'il ne l'avoit accepté que forcé par les ſoldats. Il demandoit qu'Honoré l'aſſociât à l'Empire. Honoré le fit, & lui envoya la Pourpre Impériale, ne ſe trouvant pas alors en pouvoir de lui faire la guerre (*l*).

*An de J.C. 408. d'Honoré 14.

*An de J.C. 406. d'Honoré 15.

Alaric paſſa de nouveau les Alpes; & Stili-

XXV. *Conſtantin*

(*y*) Voyez Meurise, Hiſt. de Metz, p. 52.
(*z*) *Mſſ. S. Arnulphi Metenſ.*
(*a*) *Cartul. S. Arnulphi.*
(*b*) Theodoric I. Evêque de Metz, mort en 983.
(*c*) *Baron. in Martyrolog. Rom. Chifflerii S. Paulinus illuſtratus.* Fleury, t. 5. Hiſt. Eccl. p. 246. Baillet, Vie des SS. 15. Septembre.
(*d*) *Paulin. ep.* 29. 30. 31.
(*e*) Voyez Benoit, Hiſt. de Toul, pp. 231. 232. & M. de Tillemont, t. 14. Hiſt. Eccl. note 14. ſur S. Paulin, pp. 727. 728. & la Vie de S. Aper, imprimée à Paris en 1686. p. 443. avec les notes à la ſuite de la Vie de S. Paulin.
(*f*) *Zozim. l. 6. p.* 825.
(*g*) *Oroſ. l. 7. c. 40. Bede Hiſt. Angl. l. 1. c. 11.*
(*h*) *Zozim. l. 6. p.* 825.
(*i*) *Oroſ. l. 7. c. 40.*
(*k*) *Oroſ. l. 7. c. 40. Zozim l. 6. p.* 826. *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 2. c. 9.*
(*l*) *Zozim. l. 6. p.* 813. *Photii Bibliot. p.* 180.

Associé à l'Empire. Mort d'Arcade. Theodose le jeune, Empereur d'Orient.

An de J. C. 409.

con qui s'entendoit avec lui, lui fit donner quatre mille livres pesant d'or, pour l'obliger a se retirer (*m*). Honoré étoit alors à Rome, où il reçût la nouvelle de la mort d'Arcade son frere, arrivée au mois de May 408. Honoré avoit dessein de passer à Constantinople, pour donner ordre à la sûreté du jeune Theodose son neveu, fils d'Arcade, & Empereur d'Orient; mais Stilicon l'en détourna, songeant, dit-on (*n*), à mettre Eucher son propre fils sur le Trône d'Orient, & même sur celui d'Occident, par le massacre d'Honoré. Mais Dieu en disposa autrement. Honoré étant arrivé à Pavie, les soldats se mutinerent, & tuerent plusieurs personnes de marque. Stilicon étoit alors à Boulogne; & ayant sçû que les Troupes demandoient aussi sa tête, il se retira à Ravenne, où Honoré envoya deux ordres séparés, l'un pour l'arrêter, & l'autre pour le tuer. Il se réfugia d'abord à l'Eglise, comme dans un azyle; mais en étant sorti le lendemain, sur le serment des soldats, qui l'assûrerent qu'ils n'avoient ordre que de le tenir prisonnier, il se mit entre leurs mains; mais l'Officier ayant montré le second commandement, on lui trancha la tête le 25. Août 408. Olympe lui succéda dans le ministere.

XXVI. *Sieges de Rome par Alaric en 408. & 409.*

Les soldats Romains ayant sçu la mort de Stilicon, firent main-basse sur les femmes & les enfans des Barbares, qui étoient établis en Italie, en haine de ce Ministre qui les avoit favorisés; ce qui les irrita tellement, qu'ils s'en allerent joindre Alaric, au nombre de plus de trente mille. Alaric les reçut, & envoya en même tems à Honoré, pour lui offrir la paix, si on vouloit lui donner une certaine somme d'argent, qu'on lui refusa. Sur ce refus, il entre en Italie, la traverse tout entiere, sans y trouver le moindre obstacle, & vient se camper devant Rome (*o*). Après l'avoir tenuë assiégée & affamée quelque tems, il écouta les propositions qu'on lui fit de lui donner de l'argent & des ôtages. Ayant reçu l'argent, il leva le siége, & se retira en Toscane *; mais il n'y demeura pas long-tems: car voyant qu'on ne lui envoyoit pas les ôtages, comme on en étoit convenu, il recommença ses hostilités, & bloqua Rome, dont il n'étoit pas éloigné *. Après quelques négociations qui ne réüssirent pas, il s'approcha de Rome, & l'assiégea de nouveau. Les Romains intimidés, & craignant les dernieres extrémités, furent obligés de consentir à tout ce qu'Alaric voulut, & à recevoir Attale Préfet de la ville, pour Empereur (*p*).

* Sur la fin de l'an 408. d'Honoré 14.

* An de J. C. 409 d'Honoré 15.

XXVII. *Attale Empereur.*

Attale ainsi devenu Empereur, fit Alaric Général de ses armées, & nomma Ataulphe Comte des Domestiques. Pour les autres Charges, il les donna à des Romains. La chose qui pressoit le plus alors, étoit de faire venir des vivres à Rome, qui se ressentoit encore de la famine précédente, & qui craignoit encore plus l'avenir. On sollicitoit Attale d'envoyer du monde en Afrique, pour s'en rendre maître, & en tirer du bled; & Alaric se faisoit fort de la prendre avec cinq cens Goths; mais Attale s'opiniâtra à ne vouloir employer à cette guerre que des Romains *. Il y envoya en effet jusqu'à deux fois: mais ils furent toujours battus par Heraclien, qui y commandoit pour Honoré. (*q*) Alaric, quoi qu'offensé de cette conduite d'Attale, ne laissa pas de lui soumettre l'Emilie & la Liguric, & de lui garder la foi qu'il lui avoit promise; mais enfin voyant que la famine continuoit à Rome, & alloit toujours en augmentant, sans qu'Attale prît les mesures convenables pour y remédier, il le dépoüilla publiquement des Ornemens Imperiaux *, & les envoya à Honoré (*r*), ayant toujours envie de conclure une bonne paix avec ce Prince.

* An de J. C. 409. d'Honoré 15.

* An de J. C. 410. d'Honoré 16.

XXVIII. *Rome est prise & désolée par Alaric.*

Alaric s'avança à cet effet jusqu'à trois lieuës de Ravenne, où Honoré étoit alors, & on entra en conference pour un accomodement: mais Sarus Roi des Goths, qui étoit en ce tems-là dans la marche d'Ancone avec seulement trois cens hommes, ayant pris le parti d'Honoré contre Alaric, & ayant même attaqué ce dernier (*s*), fut cause que la guerre recommença plus fort qu'auparavant. Alaric marcha sur le champ, droit à Rome, l'assiégea, la prit le 24. d'Août 410. la saccagea, la brûla, & l'abandonna à la cruauté & à l'avarice de ses gens, avec ordre néanmoins d'épargner le sang, & de ne pas toucher à tous ceux qui se réfugieroient dans les Eglises de S. Pierre & de S. Paul. Les Goths étoient Ariens; mais dans cette rencontre, ils ne laisserent pas de porter leur respect pour J. C. & pour la Religion Chrétienne, jusqu'à épargner les personnes consacrées à Dieu, & même les vases précieux destinés au culte des Autels (*t*). Alaric ne demeura que trois jours dans Rome; il en emporta des richesses immenses, & emmena Placidie sœur d'Honoré, qu'il retint comme un ôtage. De-là il marcha vers la Sicile, pour en faire la conquête; mais il mourut à Rhége, ou aux environs, avant que d'avoir pû passer le Détroit, & arriver dans l'Isle *. Il fut enterré dans le lit d'une riviere nommée Barentin, ou Arentin, dont on avoit détourné les eaux, que l'on remit ensuite dans leur lit. Ataulphe son beau-frere lui succéda dans le Gouvernement des Goths. Telle étoit la face des affaires en Italie en 410.

* An de J. C. 410. d'Honoré 16.

XXIX. *Revolte de Géronce en Espagne. Il donne la Pourpre à Maxime.*

Cependant Constantin associé à l'Empire par Honoré, jouïssoit en paix du fruit de sa révolte dans Arles, où il avoit fixé sa demeure; mais cette tranquillité fut troublée en 409. par la révolte de Geronce en Espagne. Geronce é-

(*m*) *Zozim. l. 6. pp. 805. 806. Philostorg. l. 12. c. 2.*
(*n*) *Zozim. l. 9. c. 4. Philostorg. l. 12. c. 2. Zozim. l. 5. p. 808.*
(*o*) *Zozim. l. 5. p. 812. &c. Sozom. l. 9. c. 6. &c.*
(*p*) *Philostorg. l. 12. c. 3. Sozom. l. 6. c. 8.*
(*q*) *Zozim. l. 6. Sozom. l. 9. c. 8.*
(*r*) *Sozom. l. 9. c. 9. Sozom. l. 6. p. 830. Philostorg. l. 12. c. 3.*
(*s*) *Sozom. l. 9. c. 9. Zozim. l. 6. Phot. Cod. 80.*
(*t*) *Aug. de Civit. l. 1. c. 4. Oros. l. 7. c. 39.*

Digitized by Google

An de J.C. 410.

toit le plus grand Capitaine qu'eût Conſtantin ; toutefois il ne prit pas la Pourpre pour lui-même, il la donna à un homme obſcur & ſans capacité, nommé Maxime, qui étoit abſolument dans ſa dépendance (u). Conſtantin envoya Conſtant ſon fils dans les Provinces des Gaules les plus reculées, pour en amener des François & des Allemands à ſon ſecours. Ces Troupes furent inutiles à Conſtantin. Les Vandales, les Suéves & les Alains, qui étoient répandus dans les Gaules, ayant été gagnés & encouragés par Geronce, reprirent cœur, ſe ſaiſirent de pluſieurs villes, & ravagerent le pays à diſcrétion. De-là ils ſe jetterent dans l'Eſpagne, & y commirent des cruautés inouïes, pour ſoutenir Géronce, & y faire périr les Romains commandés par Conſtant.

XXX. *Mort de Géronce & de Conſtantin.*

*An de J.C. 410. d'Honoré 16.

L'année ſuivante *, Conſtantin délivré des Barbares, qui comme nous venons de le dire, étoient entrés en Eſpagne, feignit d'aller au ſecours d'Honoré, entra en Italie, & s'avança juſqu'à Verone, où il étoit prêt de paſſer le Pô pour aller à Ravenne traiter avec l'Empereur, lorſqu'il apprit qu'Allobic, un des Généraux d'Honoré, qui étoit de complot avec lui pour trahir ce Prince, avoit été tué. Cette nouvelle le fit retourner ſur ſes pas, & il revint à Arles comme en fuyant (x). Preſqu'en même tems, Conſtant ſon fils y arriva auſſi d'Eſpagne. Geronce le pourſuivit avec une armée juſques dans les Gaules, où il entra ſans réſiſtance, atteignit Conſtant, & le fit tuer à Vienne ; il alla enſuite aſſiéger Conſtantin dans Arles. Ce Prince, ſur la nouvelle de la venue de Geronce, avoit envoyé le Général Edobic au de-là du Rhin, pour amener des François & des Allemands à ſon ſecours ; mais ce ſecours ne lui ſervit de rien. Geronce aſſiégea Arles, où Conſtantin s'étoit retiré ; & pendant le ſiége, Honoré fit paſſer en Gaules * un de ſes Généraux, nommé Conſtance (y), qui s'étant approché d'Arles, la plûpart des ſoldats de Geronce paſſerent de ſon côté, en ſorte que Geronce fut obligé de ſe ſauver en Eſpagne, où il fut mis à mort par ſes propres Troupes. Conſtantin ſoutint le ſiége d'Arles pendant quatre mois, dans l'eſpérance du ſecours qu'Edobic lui amenoit ; mais Conſtance ayant heureuſement défait les Barbares (z). Conſtantin ne ſongea plus qu'à ſe rendre. Il ſe rendit en effet, après s'être réfugié dans l'Egliſe, & s'être fait ordonner Prêtre. Conſtance lui avoit promis la vie ; mais l'ayant fait conduire en Italie, avec ſon fils Julien, l'Empereur Honoré envoya ordre de les décapiter ; ce qui fut exécuté, avant qu'ils fuſſent arrivés à Ravenne, où il étoit alors.

*An de J.C. 411. d'Honoré 17.

XXXI. *Jovin, ou Jovien, Empereur en Gaules. Il donne à ſon frere Sebaſtien le titre d'Auguſte.*

*An de J.C. 411. d'Honoré 17.

Un peu avant que Conſtantin ſe vît forcé de quitter la Pourpre, Jovin, ou Jovien, avoit pris le titre d'Auguſte * dans la Gaule ultérieure, & dans la ville de Mundiac, apparemment Mayence (a). Il s'avança avec une grande armée, compoſée de Bourguignons, d'Allemands, de François, d'Alains, & d'autres peuples, pour attaquer Conſtance ; mais celui-ci prit Arles avant qu'ils fuſſent à portée de l'empêcher, & réduiſit ſous l'obéïſſance d'Honoré toutes les Provinces de ces quartiers-là. Jovin demeura maître de Tréves (b), & des Places des environs. On dit même (c), que Dardane Préfet des Gaules, fut le ſeul qui ne lui céda point : ainſi preſque toutes les Gaules étoient en proye aux Barbares. D'un autre côté, Ataulphe Général des Goths, & ſucceſſeur d'Alaric, fit irruption dans ce pays, & y amena avec lui Attale, qu'Alaric avoit fait reconnoître Empereur par les Romains (d) en 409. Attale engagea Ataulphe à aller trouver Jovin, pour faire avec lui une ligue contre Honoré ; mais Jovin ne le vit pas volontiers, & même il ſe le rendit tout-à-fait ennemi, en aſſociant à la dignité d'Auguſte ſon frere Sebaſtien.

XXXII. *Ataulphe fait la paix avec Honoré. Mort de Jovin & de Sebaſtien.*

*An de J.C. 411. d'Honoré 18.

Ataulphe ne voyant donc plus de moyen de mettre Jovin dans ſon parti, ſe réconcilia avec Honoré, lui offrit la paix, promit de rendre Placidie ſa ſœur, qu'Alaric avoit trouvée à Rome en 410. & qu'Ataulphe retenoit comme en ôtage, quoi qu'avec tout l'honneur dû à ſa naiſſance, à condition qu'on donneroit à ſes Troupes une certaine quantité de bled *. Honoré ayant accepté ces offres, Ataulphe déclara la guerre à Jovin, fit mourir Sebaſtien, & peu après prit Jovin lui-même, & le livra à Sebaſtien Préfet des Gaules, qui lui fit trancher la tête à Narbonne. Les têtes de Jovin & de Sebaſtien furent envoyées à Carthage, de même qu'on y avoit envoyé auparavant celles des Tyrans Maxence, Maxime, Eugene, Conſtantin & Julien (e) ; mais Ataulphe ne renvoya pas Placidie, parce qu'Honoré ne put lui fournir le bled qu'il avoit promis. Ainſi les hoſtilités recommencerent bien-tôt *. Ataulphe entra dans Narbonne, Toulouſe & Bourdeaux ; mais il fut repouſſé de devant Marſeille, qui étoit défenduë par le Comte Boniface. La ville de Tréves fut brûlée & pillée par les François dans leur ſeconde irruption (f) ; la partie des Gaules, voiſine du Rhin, fut priſe par les Bourguignons (g). Ainſi les Barbares, ſous le foible regne d'Honoré, ſe partageoient les plus belles & les meilleures Provinces de l'Empire.

*An de J.C. 412 ou 413. d'Honoré 19. ou 20.

(u) *Oroſ. l. 7. c. 42. Sozom. l. 9. c. 13. Phot. Cod. 80. Zozim. l. 5.*

(x) *Zozim. l. 6. Sozom. l. 9. c. 12. 13.*

(y) *Oroſ. l. 7. c. 42. 43. Sozom. l. 9. c. 13. 14.*

(z) *Sozom. l. 9. c. 15. Photius Cod. 80. Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Hiſt. Franc.*

(a) *Frigerid. apud Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Hiſt. Franc.* Vix dum quartus obſidionis Conſtantini annus agebatur, cùm repentè ex ulteriori Gallia nuntii veniunt, Jovinum aſſumpſiſſe Ornatus Regios, & cum Burgundionibus, Alemannis, Francis, Alanis, omnique exercitu, imminère obſidentibus ; ita acceleratis moris, reſeratâ urbe, Conſtantinus deditur.

(b) *Byzag. p. 531.*

(c) *Tyro Proſper, Chronic.*

(d) *Oroſ. l. 7. c. 42.*

(e) *Olympiodor. apud Phot. Cod. 80.*

(f) *Frigerid. apud Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 2. c. 9.*

(g) *Proſper. Chronic. ad annum 413.*

XXXIII. *Mariage d'Ataulphe & de Placidie en 414.*

Les délais qu'Ataulphe apportoit à rendre Placidie à Honoré, n'étoient pas tant l'effet de l'intérêt, que celui de l'amour qu'il avoit pour elle, & de l'envie qu'il avoit de l'épouſer. Il l'épouſa en effet à Narbonne * en 414. Ataulphe parut dans cette cérémonie, habillé à la Romaine, & céda la premiere place à Placidie, qui parut aſſiſe ſur un lit, parée comme une Impératrice. Ataulphe lui fit préſent de cinquante baſſins pleins d'or, & de cinquante autres pleins de pierreries (*h*), qui étoient les dépouilles priſes dans la ville de Rome.

* Au mois de Janvier an de J. C. 414. d'Honoré 10.

XXXIV. *Attale Empereur pour la ſeconde fois.*

Honoré ne put voir ce mariage qu'à regret; & Ataulphe, pour lui témoigner le peu de cas qu'il faiſoit de ſon affection, rendit à Attale le titre d'Auguſte, qu'il lui avoit ôté, & le fit reconnoître Empereur dans les Gaules; mais toutefois ſans lui en donner autre choſe que le nom (*i*), & conſervant toujours un déſir ſecret de faire la paix avec Honoré, & de rétablir, s'il étoit poſſible, l'Empire Romain dans ſa ſplendeur. Oroſe raconte ſur cela une choſe très ſingaliere (*k*). " Lorſque j'étois à Bethléem *, dit-il, j'appris du bienheureux Prêtre Jerôme, " qu'un homme de Narbonne, plein de ſageſſe, " de piété & de mérite, & conſidérable par les " emplois qu'il avoit eus ſous Theodoſe, avoit " entendu dire pluſieurs fois confidemment à " Ataulphe, pendant qu'il étoit à Narbonne, " qui lui avoit lui-même aſſûré avec ſerment, " que ſa plus forte paſſion, & ſa premiere in- " tention avoit été autrefois d'effacer la répu- " tation des Romains; en ſorte que l'on en ou- " bliât même, s'il étoit poſſible juſqu'au nom, " & qu'on lui ſubſtituât le nom de Gothie, & " d'Empire des Goths; & qu'Ataulphe tînt par- " mi les ſiens le même rang, qu'Auguſte parmi " les Romains.

* An de J. C. 415. ou 416. d'Honoré 11. ou 12.

" Mais qu'il avoit expérimenté, que les " Goths étoient incapables de ſe laiſſer gou- " verner par des Loix, parce qu'ils étoient d'un " naturel trop farouche & trop barbare. Con- " ſidérant d'ailleurs qu'une République & un " Empire ne peuvent ſubſiſter ſans Loix, puis " qu'autrement ce ſeroit plutôt une cohuë qu'- " une République, il avoit quitté ſes premieres " penſées, & n'avoit plus ſongé qu'à chercher les " moyens de rendre ſon nom illuſtre, en ren- " dant à la puiſſance Romaine ſon premier éclat " par les armes des Goths; afin que ſi la poſté- " rité ne le regardoit pas comme le deſtructeur " de la puiſſance Romaine, elle pût au moins " le conſidérer comme ſon reſtaurateur: Que " c'étoit-là le vrai motif qui l'empêchoit de fai- " re la guerre, & qui le portoit au contraire à " rechercher de faire la paix avec Honoré.

XXXV. *Les Goths quittent les Gaules, & ſe retirent en Eſpagne. Mort d'Ataulphe. Sigeric lui ſuccede.*

Mais Conſtance, Général des Troupes de cet Empereur, rendit inutiles toutes les bonnes intentions d'Ataulphe. Il obligea les Goths de quitter les Gaules, & de ſe retirer en Eſpagne. (*l*) On ne ſçait pas diſtinctement de quelle ſorte il s'y prit; par la force, ou par la négociation; mais la maniere dont ils traiterent Bourdeaux en la quittant, fait juger qu'ils furent contraints d'en ſortir de force; car ils la ſaccagerent, comme une Place priſe d'aſſaut (*m*). Ceci arriva l'an 414. ou 415. & Ataulphe fut tué à Barcelonne vers le mois de Septembre 415. par un de ſes domeſtiques, nommé Dobbie, qui étoit de ſa nation. Il le tua dans une écurie, comme il s'entretenoit avec lui. Il eût pour ſucceſſeur un nommé Sigeric, élû par les Goths, partie par brigue, & partie par violence. Le jeûne Theodoſe, qu'Ataulphe avoit eû de Placidie, étoit mort peu de tems auparavant, encore tout enfant; & Sigeric fit mourir les autres enfans qu'Ataulphe avoit eûs d'une premiere femme.

An de J. C. 416.

XXXVI. *Mort de Sigeric. Vallia ſon ſucceſſeur fait la paix avec Honoré.*

Sigeric ne regna que ſept jours. Après ſa mort, les Goths élûrent Vallia, qui fit la paix avec Honoré, & lui rendit Placidie, laquelle épouſa Conſtance Patrice en 417. L'Empereur Honoré entra dans Rome la même année en triomphe, & fit marcher devant ſon char Attale, qu'Alaric avoit fait Empereur, & qu'Ataulphe avoit conſervé, pour s'en ſervir dans le beſoin. Nous coulons légérement ſur toutes ces choſes, parce que nous les croyons étrangeres à notre ſujet. Ce fut en ce même tems que le Poëte Rutilius retourna de Rome dans les Gaules ſa patrie; car on croit qu'il étoit de Toulouſe. Il décrit l'état de ce pays d'une maniere fort touchante. Tout y étoit ruïné, déſolé, brûlé: néanmoins Conſtance, après avoir obligé les Goths de ſe retirer en Eſpagne, travailloit à y rétablir en quelques endroits l'autorité Romaine; mais c'étoit principalement dans les parties méridionales des Gaules, leſquelles demeurerent plus long-tems ſous l'obéïſſance des Romains (*n*).

XXXVII. *Quels ont été les premiers Rois François, & où ils ont regné.*

En même tems les Bourguignons occupoient une partie de la haute Germanie, & le pays qui conſerve encore aujourd'hui leur nom; & les François d'un autre côté, commençoient à jetter les fondemens d'une Monarchie fameuſe, qui s'étendit bien-tôt ſur toutes les Gaules. Pharamond, qu'on dit fils de Marcomir; & petit-fils de Priam Roi des François, regnoit en France en l'an 418. (*o*). Les François avoient commencé à paſſer le Rhin dès l'an 242. & ils le paſſerent encore plus d'une fois depuis l'an 400. puiſqu'ils brûlerent & pillerent la ville de Tréves juſqu'à trois ou quatre fois. S. Gregoire de Tours dit, qu'après avoir demeuré quelque tems ſur les bords du Rhin, ils paſſerent ce fleuve, & s'établirent dans le pays de Tongres, où ils eurent autant de Rois qu'ils avoient de

(*h*) *Phot. Cod.* 80.
(*i*) *Paulin. Paraleip. Pœtna Euchariſt.*
(*k*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 43.
(*l*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 43.
(*m*) *Paulin. Paraleipt. Pœtna Euchariſt. Vide Oroſ. loco citato.*
(*n*) *Vide Gregor. l.* 2. *Hiſt. Franc. c.* 9. *p.* 63. *A.*
(*o*) *Vide Tyron. Proſper. Chronic. Prilcianum, Valeſ. Euchet. Tillemont t.* 5. *Emper. p.* 637.

Digitized by Google

An de J. C. 416.

villes & de cantons (*p*). Pharamond étoit, dit-on, un de ces Rois, & apparemment le plus puiſſant de tous.

Il faut toutefois avoüer que les Imprimés & les Manuſcrits de Gregoire de Tours, au lieu du pays de Tongres, liſent conſtamment la Thuringe (*q*). Or il eſt impoſſible que les François, après avoir demeuré pendant quelque tems ſur les bords du Rhin, ayent enſuite paſſé ce même fleuve, pour aller dans la Turinge, puiſque la Thuringe eſt au de-là du Rhin. C'eſt ce qui a déterminé pluſieurs Sçavans à lire le pays de Tongres, au lieu de la Thuringe. M. de Valois, au lieu du Rhin, a lû le Mein.

On pourroit, ce me ſemble, expliquer cet Hiſtorien, en diſant que quelques Troupes des François, qui étoient au-deçà du Rhin, repaſſerent ce fleuve, & s'emparerent de la Turinge. Il eſt indubitable, que pluſieurs François s'étoient établis au-deçà du Rhin depuis l'an 242. Edobicus Général des Troupes du Tyran Conſtantin, alla juſqu'à deux fois en 410. & en 411. dans la Gaule ultérieure, d'où il amena des François au ſecours de cet uſurpateur (*r*). Il eſt certain auſſi, que les Rois ſucceſſeurs de Pharamond, eurent dans la ſuite de grands démêlés avec les Thuringiens, comme il paroît par Gregoire de Tours, qui dit que Clodion avoit ſa demeure au Château de *Diſpargum*, ſur les frontieres des Thuringiens (*s*). Le Roi Childeric, chaſſé par les ſiens, ſe retira chez Biſin Roi des Thuringiens (*t*), & enſuite s'en revint en France dans ſon Royaume. Clovis fit la guerre aux Thuringiens, & les aſſujettit (*u*) en 491. Theodoric les aſſujettit de nouveau en 525 (*x*). Tout cela prouve que les François demeuroient au deçà du Rhin dans les Gaules; ce qui n'empêche pas que quelques-uns d'entr'eux n'ayent auſſi fait des conquêtes, & établi des Rois au delà du fleuve dans la Thuringe. Ainſi il eſt très croyable que Pharamond régnoit ſur les François de déçà le Rhin, pendant que d'autres François établis dans la Thuringe, avoient leurs Rois Chevelus dans chaque ville & dans chaque canton qu'ils avoient conquis.

Sidoine Appollinaire, & Gregoire de Tours parlent des conquêtes que Clodion fit au deça du Rhin, & ne diſent pas qu'il en ait été dépoüillé. On ſçait que Childeric eſt mort dans les Gaules, puis qu'on y a trouvé ſon tombeau à Tournay en 1653. On a prétendu auſſi avoir le tombeau de Pharamond hors la ville de Reims, du côté de Laon, ſur un monticule nommé la Pyramide (†). D'autres ont placé ſa ſepulture ſur la montagne de Framond (§), ou *Frankenberg*, montagne des Francs, ſituée entre la Lorraine & l'Alſace, à ſix lieuës de Molſheim, vers la ſource de la petite riviere de Plaine, où l'on place auſſi la ſépulture de Merouée. On voit ſur cette montagne quantité de Divinités Gauloiſes, & quelques monumens des Romains. Nous en parlerons ailleurs.

S. Gregoire de Tours (*y*) raconte qu'après qu'Aſtere, qui étoit Comte d'Eſpagne en 410. (*z*). eût été fait Patrice, Caſtin Comte des domeſtiques, fut envoyé en Gaules, pour faire la guerre au François. Cet Auteur n'en dit pas d'avantage: mais Fredegaire (*a*), confondant apparemment ce que S. Gregoire ajoûte de Stilicon, dit de plus, que Caſtin marcha ſur le ventre aux François, paſſa le Rhin, courut toutes les Gaules, & s'avança juſqu'aux Pyrenées. Il dit de plus, que les François établirent Roi ſur leur nation Theudemer, fils de Richemer, de la race de Priam, de Frigus, & de Francion; lequel Theudemer fut tué dans ce combat par les Romains. Il eût pour ſucceſſeur Clodeon, ou Clogion, dont la demeure étoit à Eſbarge (ou Diſparge,) ſur les frontieres de Thuringe. S. Gregoire de Tours (*b*) dit auſſi que les François étant entrés dans la Turinge, & ayant créé autant de Rois, qu'ils avoient conquis de villes, déférerent la ſouveraine autorité à Clovis, en récompenſe de la victoire qu'il avoit remportée (ſur leurs ennemis.) Il ajoûte, qu'il a lû dans les Annales, que Theodemer fils de Richemer, & Aſchile ſa mere, avoient été mis à mort par le glaive; & que ces Annales ajoûtoient que Clogion, qui avoit ſa demeure au Château de Diſparge, ſur les frontieres des Thuringiens, fut établi Roi des François.

De tout ce récit, qui eſt aſſez embarraſſé, il réſulte, qu'après la mort de Theodemer, les Francois déférerent la Royauté à Clodion, dont la demeure étoit à Diſparge, à l'extrêmité de la Thuringe. Clodion fut pere de Merouée, & Merouée de Childeric, qui eût pour ſucceſſeur le Grand Clovis. Il ſemble que les François de deçà le Rhin, allerent chercher Clodion au de-là de ce fleuve dans la Thuringe; d'où vient que Childeric ſon petit-fils, fils de Merouée, étant chaſſé par ſes Sujets de deça le Rhin, retourna dans la Thuringe, d'où ſon pere étoit

*An de J. C. 416.

(*p*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 62.* D. Tradunt enim multi eoſdem de Pannonia fuiſſe digreſſos, & primùm quidem littora Rheni amnis incoluiſſe, dehinc tranſacto Rheno, Thoringiam tranſmeaſſe, ibique juxta pagos vel civitates Reges crinitos ſuper ſe conſtituiſſe, de prima, & ut ita dicam, nobiliori ſuorum familia.

(*q*) *Vide notas Ruinart. in hunc locum.*

(*r*) *Frigerid. apud Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Sigeb. l. 9. c. 14.*

(*s*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 63.*

(*t*) *Id. l. 2. c. 12. p. 66.*

(*u*) *Id. l. 2. c. 27. p. 79.*

(*x*) *Id. l. 3. c. 7. p. 110.*

(†) *Cinglar. Anaſtaſ. Childerici, p. 5.*

(§) *Trithem. ex Hunibaldo.* Voyez la Diſſertation du P. Mabillon, ſur les ſépultures des anciens Rois de France.

(*y*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 62.*

(*z*) *Idatii Chronic.*

(*a*) *Fredegar. Chronic. p. 550. Caſſianus domeſticorum Comes, expeditionem accepit contra Francos, eoſque proteriit, Rhenum tranſit, Gallias pervagatur; uſque ad Pyrenæi montes pervenit;* ce qui paroit copié, mais fidelement, de S. Gregoire de Tours, *l. 2. c. 9. Eodem tempore Caſſianus domeſticorum Comes expeditionem in Francos ſuſceptâ ad Gallias mittitur.... Oroſius autem.... ita commemorat: Stilico congregatis gentibus, Francos proteriit, Rhenum tranſit, Gallias pervagatur, & ad Pyrenæi uſque peruenit.*

(*b*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 62.*

originaire, pour y trouver un azile. Il faut avoüer que ces commencemens de l'Hiſtoire de France ſont fort embroüillés.

XXXVII. *Treves ravagée pour la troiſiéme fois par les François.*

Ce fut vers ce même tems * & que la ville de Tréves fut pillée & ſaccagée pour la troiſiéme fois par les François. Elle étoit encore ſous la domination des Romains ; & c'étoit ſans doute en haine de leur Empire, qu'on la traitoit ſi mal. De plus, ceux de Tréves n'auroient pas demandé à l'Empereur des jeux du Cirque, (*c*) s'ils n'euſſent pas été ſujets de l'Empire : car demander ces jeux, c'étoit demander la permiſſion de les repréſenter, ou prier l'Empereur de les faire repréſenter à ſes fraix. Mais bien-tôt après, cette ville ſi illuſtre perdit ſon luſtre, ſes priviléges & ſes prérogatives, non ſeulement parce qu'elle fut ruïnée par les Barbares ; mais auſſi parce que les Romains dépoüillés du domaine de ces pays reculés, & des frontiéres de l'Allemagne & du Rhin, ne ſongerent plus à la rétablir, & à lui rendre ſon ancienne ſplendeur. La ville d'Arles profita de ſa diſgrace ; & le ſejour qu'y fit Conſtance, Patrice ſous Honoré, puis Auguſte en 421. & l'affection qu'il lui porta, furent cauſe qu'Honoré ordonna * qu'on y tînt tous les ans l'aſſemblée des ſept Provinces des Gaules (*d*) ; ce qui étoit l'ériger en quelque ſorte à la dignité de Capitale de ce pays ; & ce tranſport de la dignité de Métropole des Gaules, de Tréves à Arles, peut être conſideré ou comme la cauſe, ou comme l'effet de la décadence de l'Empire Romain dans les Gaules, puis qu'abandonnant Tréves, c'étoit s'ôter la plus forte barriere qu'ils euſſent contre les irruptions des Barbares.

* An de J.C. 410. d'Honoré 16.

* An de J.C. 418. d'Honoré 24.

XXXIX. *Les Goths établis dans les Gaules. Conſtance eſt déclaré Auguſte. Il meurt en 421. & Honoré en 423.*

Vallia Roi des Goths en Eſpagne, après avoir remporté pluſieurs avantages ſur les Vandales, les Alains & les Suéves, qui occupoient ce pays (*e*), ſe retira dans les Gaules avec les ſiens ; & ayant fait ſa paix avec le Patrice Conſtance *, fixa ſa demeure, du conſentement des Romains, dans l'Archevêché de Bourdeaux, dans le pays d'Auch, & la Gaſcogne ; & ce fut alors que Toulouſe commença à être la Capitale des Goths ; ce qui continua quatre-vingt-huit ans. Ainſi voilà, outre les François & les Bourguignons, une troiſiéme domination de Barbares, établie dans les Gaules.

* An de J.C. 418. d'Honoré 24.

L'année 421. Conſtance, qui avoit épouſé Placidie en 417. & qui en avoit eû Valentinien III. en 419. fut déclaré Auguſte par Honoré en 421. Mais il mourut à Ravenne le 2. de Septembre 421. n'ayant regné que ſept mois. L'Empereur Honoré ne lui ſurvêquit pas long-tems, étant mort au mois d'Août 423.

Après ſa mort, Jean premier des Sécrétaires, s'empara de Ravenne, & de l'Empire d'Occident (*f*) ; mais Theodoſe le jeune, qui avoit reçu dans ſa Cour Placidie ſœur d'Honoré, & le jeune Valentinien III. entreprit la guerre contre Jean, & donna à Valentinien le titre de Céſar, l'envoyant en Italie, pour y ſuccéder à Honoré (*g*). En même tems il fit partir de Conſtantinople Ardaburius, avec une armée navale, pour réduire Jean, qui s'étoit enfermé dans Ravenne ; mais la flotte d'Ardaburius ayant été ruïnée par la tempête, Ardaburius tomba entre les mains du Tyran. Ce mauvais ſuccès ſembloit devoir être fatal au jeune Valentinien ; mais la providence en diſpoſa autrement. Un Ange ſous la forme d'un Paſteur, conduiſit au travers des marais inacceſſibles Aſpare, fils d'Ardaburius, avec le débris de ſon armée, juſqu'à Ravenne, où il ſe ſaiſit du Tyran Jean, & le fit mourir. Ainſi Valentinien III. qui avoit été ſalué Auguſte à Rome en 424. fut réellement mis en poſſeſſion de l'Empire d'Occident à Ravenne en 425.

XL. *Jean uſurpe l'Empire d'Occident. Il eſt mis à mort par Valentinien III. en 424.*

An de J.C. 425.

XLI. *Guerres d'Aëtius contre les Barbares dans les Gaules.*

Dans les Gaules, Aëtius Général des Troupes Romaines, défendit les reſtes de l'Empire contre les Barbares, qui s'étoient emparés de ce pays. Il vainquit les François aſſez près du Rhin *, & reprit ſur eux les terres dont ils s'étoient emparés (*h*). Il délivra la ville d'Arles du ſiége des Goths, qui la preſſoient de fort près. Il vainquit auſſi les Bourguignons, avec leur Roi Guadicaire l'an 435 (*i*). Enfin il fit lever le ſiége de Narbonne aux Goths en 439. par le moyen du Comte Litorius, qui commandoit les Huns, qu'Aëtius avoit fait venir au ſecours des Romains (*k*), & dont il ſe ſervit utilement contre les autres Barbares, qui s'étoient répandus dans les Gaules. Cependant les François, après leur défaite par Aëtius dont nous avons parlé, ſe rétablirent de nouveau dans les Gaules, puiſqu'en 445. leur Roi Clodion, ou Cloion (*l*), envoya des eſpions à Cambray ; & les ayant ſuivis peu de tems après avec ſon armée, il paſſa le Rhin, battit les Romains, ſe rendit maître de Cambray, & ayant demeuré quelque tems dans cette ville, s'avança vers Arras, & étendit ſa domination juſques ſur la Somme. Sidonius dit qu'alors Majorien, Capitaine des Troupes Romaines, remporta quelques avantages contre Clodion, après que celui-ci eût envahi les terres des environs d'Arras (*m*). Tel étoit l'état des Gaules pour le civil.

* An 428.

XLII. *Hommes illuſtres dans les*

Quant aux affaires de l'Egliſe, quoique le déréglement des mœurs fût grand, comme on le voit par la peinture qu'en a fait Salvien, qui

(*c*) *Salvian. de Dei gubernat. l. 7.*
(*d*) *Honorii Reſcriptum apud Duchesne, t. 1. pp. 83. 84.*
(*e*) *Idat. & Proſper Tyro Chronic. Sidon. carm. 2.*
(*f*) *Socrat. l. 7. c. 23.*
(*g*) *Id. Proſperi Chronic. Marcellini Chron. Iren Olympiad.*
(*h*) *Proſper Chronic.* Pars Galliarum propinqua Rheno, quam Franci poſſidendam acceperant, Aetii Comitis armis recepta.
(*i*) *Id. Theodoſio XIII. & Valentiniano Coſſ. ſeu anno 24.*
(*k*) *Proſper an. 431.*
(*l*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 63.* Clogiò autem miſſis exploratoribus, ad urbem Camaracum, perluſtrata omnia ipſe ſecutus, Romanos proterit, civitatem apprehendit, in qua paucum tempus reſidens, uſque Sumimam fluvium occupavit.
(*m*) *Sidon. in panegyr. Majoriani.*
——Poſt tempore parvo,
Pugnâſtis pariter, Francus quâ Cloio patentes
Atrebatum terras pervaſerat.

vivoit

Digitized by Google

Gaules au cinquiéme ſiécle.

An de J.C. 418.

vivoit en ce tems-cy, il faut pourtant avoüer qu'il y avoit dans les Gaules un bon nombre d'excellens Evêques, & de grands hommes, qui y ſoutenoient la Religion, & qui y conſervoient le dépôt de la Foi & de la diſcipline. Car ſans parler des ſaints Hilaire & Honorat Archevêques d'Arles, de S. Salvien Prêtre de Marſeille, de S. Vincent de Lérins, de Caſſien, de S. Eucher de Lyon, & de ſes deux fils S. Salone & S. Veran; S. Germain d'Auxerre, S. Loup de Troye, S. Severe de Tréves, S. Auſpice de Toul, S. Pulcrone de Verdun, S. Ruſe & S. Adelphe Evêques de Metz, qui vivoient tous dans le cinquiéme ſiécle, ont illuſtré la Gaule Belgique par leur vertu, leur religion, leur ſcience & leur attachement à la vérité Catholique (*n*).

XLIII. *S. Germain d'Auxerre & S. Loup Evêque de Troye, envoyés en Angleterre contre les Pelagiens.*

S. Germain ayant été élû Evêque d'Auxerre en 418. fut député en 419. par les Evêques de Gaules, pour aller avec S. Loup de Troye, en Angleterre, & y ſoutenir la Foi Catholique contre les erreurs des Pélagiens. Le Chef des Pélagiens d'Angleterre, étoit un nommé Agricola, fils de Severien, un de leurs Evêques (*o*). L'erreur ayant fait en peu de tems de grands progrès dans toute l'Iſle, les Catholiques du pays députerent au Pape Céleſtin, & aux Evêques de France, pour leur demander du ſecours. Les Evêques de Gaules tinrent ſur cela une grande Aſſemblée (*p*), où d'un commun avis on pria nos deux Saints de paſſer en Angleterre. Le Pape Céleſtin y joignit ſon autorité (*q*), & les ſaints Députés partirent en diligence, pour exécuter l'œuvre du Seigneur.

XLIV. *Vie de S. Loup de Troye,*

S. Loup Evêque de Troye, étoit natif de Toul, d'une famille illuſtre par ſa nobleſſe (*r*). Il eut un frere nommé Vincent, qui ſe rendit célebre par ſes vertus, & pluſieurs croyent que c'eſt le fameux Vincent de Lérins, dont nous parlerons dans la ſuite. Epiroque leur pere les laiſſa orphelins dans un âge peu avancé; mais Aliſtique frere d'Epiroque, prit ſoin de leur éducation. Ils réuſſirent tellement l'un & l'autre dans les études, qu'ils devinrent dans la ſuite très illuſtres par leur grande capacité. S. Loup ſe maria, & épouſa Piméniole ſœur de S. Hilaire d'Arles, qui avoit une maturité au-deſſus de ſon âge, & une grande ardeur pour la chaſteté. Ils demeurerent ſept ans enſemble; & au bout de ce terme, ils ſe ſéparerent d'un conſentement mutuel, pour vacquer à la pratique de la vertu, & renoncerent abſolument au monde. On ne dit point ce que devint Piméniole: mais S. Loup alla à Lerins trouver S. Honorat parent de ſa femme, & S. Hilaire ſon beau-frere, qui depuis quelque tems s'étoit auſſi retiré à Lérins. S. Loup s'y ſoumit à toutes les Obſervances laborieuſes qu'il y trouva établies. Il n'y demeura qu'un an; & cependant il y laiſſa une ſi grande opinion de ſon mérite & de ſa ſainteté, qu'on le propoſoit comme un modéle aux Religieux de ce fameux Monaſtere (*s*). An de J.C. 418.

Il en ſortit vers l'an 426. dans le deſſein d'aller diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit de ſon bien; mais s'étant rendu à Mâcon, où apparemment ſes affaires l'appelloient, il fut enlevé, lorſqu'il y penſoit le moins, pour remplir la Chaire Epiſcopale de Troye, après la mort de S. Urſe (*t*). Vincent frere de S. Loup, ſortit en même tems de l'Abbaye de Lérins: (*u*) mais on ne ſçait ſi ce fut pour toujours. Loup ayant donc été ainſi élevé à l'Epiſcopat, ſe rendit ſi illuſtre par ſa vertu, & par l'opinion qu'on avoit de ſa capacité & de ſon zéle, qu'il fut choiſi avec S. Germain, comme nous l'avons dit par les Evêques de France, pour aller combattre l'héréſie de Pélage en Angleterre *. Ils partirent donc enſemble. En paſſant par le territoire de Toul (*x*), (l'Hiſtorien ne dit pas ſi ce fut en allant en Angleterre, ou en retournant, ni même ſi ce fut dans ce voyage,) il ſe trouva environné d'une grande multitude de peuples, que la réputation de ſa ſainteté avoit attirés autour de lui. Il s'aſſit, planta en terre un bâton de coudrier qu'il tenoit en main, & commença à les prêcher. Choſe merveilleuſe! ce bâton prit racine, & commença à pouſſer des feüilles & des branches; enſorte que quand il ſe leva, cette verge avoit déja changé de figure. Les Peuples la conſerverent précieuſement: elle devint un grand coudrier; & encore aujourd'hui, dit l'Hiſtorien, on appelle ce lieu, A la Croſſe, ou à la Béquille de S. Germain (*y*). On croit que ceci arriva à Saint Germain ſur Meuſe, où l'on vit depuis une Abbaye ſous le nom de Saint Germain (*z*). Etant arrivés à Nanterre près Paris, ils découvrirent par une lumiere ſurnaturelle, les dons de la grace que Dieu devoit mettre dans ſainte Geneviéve. Ils s'embarquerent durant l'hyver (*a*); & le démon ayant excité une furieuſe tempête, ils l'appaiſerent par leurs prieres, & par quelques gouttes d'huile, que S. Germain repandit dans la mer. *An de J.C. 429.

Arrivés en Angleterre, ils conférerent avec les Hérétiques; & Dieu verſa une bénédiction ſi abondante ſur leurs paroles & ſur leurs raiſons, accompagnées de miracles, & de l'autorité des Ecritures, qu'ils rappellerent à la confeſſion de la vérité, ceux qui avoient eû le

(*n*) Le Pere Petau met ceci en 343. *Ration. temp. t. 1. l. 6. p.* 343 mais le Pere Daniel Hiſt. de France, t. 1. préf. p. iij dit que ce fut en 418. Le Pere Ruinart, *annal. Franc. Gregor. Turon. præmiſſis*, le place en 445.

(*o*) *Proſper. Chronic.*

(*p*) *Vita S. Germani* 31. *Jul. apud Surium.*

(*q*) *Proſper. Chronic.*

(*r*) *Vita S. Lupi apud Surium* 29. *Jul.*

(*s*) *Ennod. Epiſt. ad Hilar. & Sidon. l. 6. Epiſt.* 1.

(*t*) *Vita S. Lupi apud Surium* 29. *Jul.*

(*u*) *Eucher. Epiſt. ad Hilar.*

(*x*) *Vita S. Germani apud Labbe, t. 1. Bibliot. p.* 535.

(*y*) *Ad Cambuttum S. Germani.*

(*z*) M. Emarart Curé de S. Germain, dit que ceci arriva au ſecond voyage que S. Germain fit en Angleterre. Le lieu où il paſſa s'appelloit alors Traria, & il étoit ſur la grande route de Nay à Toul.

(*a*) *Vita S. Lupi* 29. *Jul.*

An de J. C. 429.

malheur de tomber dans l'héréſie. Après cela ils allerent au tombeau de S. Alban, pour rendre à Dieu leurs actions de graces. Quelque tems après, les Pictes & les Saxons (*a*) étant venus attaquer les Bretons, ou Anglois, ceux-ci eurent recours aux deux Saints, & les prierent de ſe rendre en leur Camp. S. Germain & S. Loup y inſtruiſirent pluſieurs Soldats, & leur donnerent le Baptême à la Fête de Pâque, qui ſe rencontra en ce tems-là.

Quand la ſolemnité fut paſſée, comme on eut nouvelle que les Ennemis approchoient, S. Germain fit ranger l'armée des Anglois dans un vallon environné de montagnes. Alors il commença, avec S. Loup, à chanter l'*Alleluia*, & ordonna à toute l'armée d'en faire de même. Ce bruit jetta un tel effroi dans l'ame des Ennemis, qu'ils prirent tous la fuite, & que pluſieurs ſe noyerent dans une petite riviere qui étoit voiſine. Enſuite nos deux Saints revinrent en France ſans danger.

S. Loup à ſon retour, reprit le gouvernement de ſon Diocéſe, & s'y comporta, comme il avoit fait auparavant, en Paſteur zélé, vigilant, attentif, & ſoutenant par ſon exemple tout ce qu'il avançoit dans ſes diſcours. Il ne mangeoit que de deux ou trois jours l'un; & le Samedy, jamais autre choſe que du pain d'orge. Il ſe levoit ordinairement à minuit pour chanter des Pſeaumes; & de deux nuits, il en paſſoit une toute entiere dans l'oraiſon. Dieu lui avoit donné le don des miracles, d'une maniere toute particuliere; il y ajoûta celui de la ſcience, qui lui acquit une très grande vénération, & une très haute autorité, non ſeulement dans les Gaules, mais auſſi dans tout le monde. S. Sidoine (*b*) diſoit, qu'il étoit regardé comme le Pere des Peres, l'Evêque des Evêques, & le premier des Prélats, non ſeulement de toute la Gaule, mais généralement de toute la terre. Les autres Evêques embraſſoient avec reſpect ſes avis, & s'en rapportoient à ſon jugement. Les plus anciens ne ſe conſidéroient devant lui, que comme de jeunes enfans.

Il obſervoit dans ſon Clergé cette diſcipline (*c*), qui étoit celle des autres Egliſes des Gaules. Les veilles de Pâque, de l'Epiphanie & de Noël ſe paſſoient dans des exercices particuliers de Religion, & on y récitoit des Leçons, & des prieres diverſes. S. Loup dit, que l'Egliſe ordonnoit quelquefois des Portiers bigames, mais jamais des Soûdiacres ni des Exorciſtes, & on ne ſouffroit pas que ceux qui étoient entrez dans l'Ordre des Soûdiacres ou d'Exorciſtes, ſe mariaſſent en cet état-là. Il ſeroit à ſouhaiter, dit-il, que ceux qui ſont adoptés dans le Clergé, étant mariés, s'abſtinſſent de leurs femmes; mais il vaut mieux ne les y pas admettre, pour éviter toute difficulté. Il ne ſouffroit jamais que les Soûdiacres & les Exorciſtes ſe mariaſſent: à plus forte raiſon leur défendoit-il les ſecondes nôces. Les Soûdiacres mariés ſe donnoient la paix entr'eux dans le Sanctuaire; mais ils ne la recevoient point du Diacre, & n'approchoient point de l'Autel, ſinon pour recevoir ou pour donner au Diacre les nappes de l'Autel. Que ſi un Soûdiacre, un Portier ou un Exorciſte, contractoit un ſecond mariage, il étoit non ſeulement privé de ſon Office, mais auſſi de la Communion Eccléſiaſtique. Il ne parle ni des Lecteurs, ni des Acolythes.

An de J. C. 429.

XLV. *Attila entre dans les Gaules.*

Attila Roy des Huns, faiſoit alors trembler tout l'Empire Romain. Il commença à regner en 444. après la mort de ſon frere Bleda. Il entra dans les Gaules en 451. à la tête de cinq cent mille hommes. Son prétexte étoit de faire la guerre à Theodoric Roy des Viſigoths; mais il en vouloit principalement à l'Empire Romain. Ayant paſſé le Rhin, on dit qu'il ruïna Mayence & Tréves (*d*). Il vint à Metz vers le Carême. La Ville lui ferma les portes; il ne jugea pas à propos d'en faire le ſiége (*e*), la croyant trop forte, & ſe hâtant d'arriver dans le centre des Gaules; il ſe contenta de piller les environs, & de brûler les Egliſes qui étoient hors la Ville. Il détruiſit entr'autres celle de S. Jean-Baptiſte, qui étoit riche & magnifique. Les Manuſcrits de S. Arnoût (*f*) portent qu'il fit mourir le ſaint Evêque Valere, qui combattit généreuſement pour la Foi, & leur reprocha hardiment leurs cruautés: mais les anciens Catalogues des Evêques de Metz ne parlent point de ce S. Valere; & la tradition de cette Egliſe eſt qu'il n'y eut jamais de Martyr dans cette Chaire.

XLVI. *Priſe de Metz par les Huns.*

D'autres Manuſcrits plus anciens (*f*) racontent la choſe un peu autrement. Ils diſent que les Huns n'ayant oſé entreprendre le ſiége de Metz, s'avancerent juſqu'à Scarpone, ou Charpagne, Place alors conſidérable, à douze milles de Metz; & que pendant qu'ils étoient occupés à ce ſiége, les murs de la Ville de Metz tomberent d'eux-mêmes la veille de Pâque. A cette nouvelle, les Barbares y retournerent, entrerent dans la Ville, la pillerent, & y exercerent toutes ſortes de cruautés.

On avoit réfugié dans l'Oratoire de S. Etienne, toutes les Reliques de la Ville & des environs. Les Huns environnoient cette Egliſe dans le deſſein de la brûler, & de la piller: mais Dieu les frappa d'aveuglement, comme autrefois ceux de Sodome. Ils n'en purent trouver l'entrée, & ſe retirerent, emmenant avec eux le S. Evêque Auteur priſonnier, avec

(*a*) Sur la fin du Carême, 430. *Vita S. Germani*, 32. *Gal. apud Surium.*

(*b*) *Sidon. l. 6. Epiſt. 1.*

(*c*) *Epiſt. Lupi Trecaſſ. & Euphron. Auguſtod. Concil. Labb. t. 4. pp. 1048 1049.*

(*d*) Vallebourg, *fol.* 51. *verſo*, dit qu'il ruïna Mayence, Tongres, Tréves, Metz, Verdun, Châlons & Cambray.

(*e*) Voyez l'Hiſtoire des Evêques de Metz, par Paul Diacre.

(*f*) *Chartular. S. Arnulphi.* Il met cet événement en 329. ce qui eſt inſoutenable.

(*g*) *Hiſt. Epiſc. Met. à Paulo Diacono.*

Digitized by Google

An de J. C. 429.

plusieurs Bourgeois. Etant arrivés à Dieuze, Ville ancienne & fameuſe, ſur le chemin de Metz à Strasbourg, ils furent de nouveau frappés d'aveuglement. Ils attribuoient tout cela à des malefices. On leur dit qu'il n'y avoit en cela aucune ſorcellerie; mais que Dieu les avoit punis, pour avoir emmené captif le ſaint Evêque de Metz. Ils lui rendirent la liberté, & aux autres priſonniers, & auſſi-tôt ils recouvrerent la vûë. S. Auteur eſt révéré à Metz le 9. d'Août. Son Corps repoſe à Mar-moutier près Savetne.

Les Hiſtoriens de Metz que nous avons cités, joignent à ce récit, que S. Servais de Tongres vint à Metz en ce tems-là, à ſon retour de Rome; avertit S. Auteur du déſaſtre qui devoit arriver à ſa Ville; & qu'étant retourné à Tongres, les murs de Metz tomberent d'eux-mêmes. Cette circonſtance eſt inſoutenable. S. Servais ne pouvoit plus être en vie en ce tems-là. Et tout ceci ne peut regarder S. Auteur Evêque de Metz qui vivoit en 346. Il y a néceſſairement de la confuſion dans ce récit, & dans le nom de l'Evêque de Metz.

Nos Auteurs diſent conſtamment, qu'Attila & les ſiens, allerent de Metz à Dieuze, dans le deſſein apparemment de la piller, comme les autres villes du pays; car en cette ſaiſon ils ne ſongeoient à rien moins qu'à reprendre le chemin de l'Allemagne, puiſqu'ils vouloient s'avancer vers Châlons & Reims. Attila ravagea cette derniere Ville, de même que Cambray, Langres, Auxerre & Beſançon. Il menaçoit Paris; & l'épouvante étoit déja telle dans cette ville, que les habitans ſongeoint à ſe retirer dans quelques Places plus fortes. Sainte Geneviéve les raſſûra (*h*), & Dieu ne permit pas que les Huns approchaſſent de la Place.

XLVII. *Attila eſt vaincu par Aetius, dans les plaines de Châlons.*

Mais Orléans fut aſſiégé, & battu de Béliers. S. Agnan qui en étoit alors Evêque, alla à Arles trouver le Patrice Aëtius, pour le prier de venir à ſon ſecours. Aëtius avec Théodoric Roy des Viſigoths, y arriverent aſſez à tems pour délivrer la ville, qui étoit aux abbois. Attila forcé de lever le ſiége, ſe retira à Mauriac (*i*), où il ſe diſpoſa à donner bataille aux Romains. Aëtius l'y ſuivit, lui livra le combat, aſſiſté du ſecours des François (*k*) & des Goths.

On croit que Mérouée étoit alors Roy des François. Attila fut vaincu dans les campagnes de Châlons ſur Marne, qui ont, dit Jornandes, cent lieuës de long, & ſoixante & dix de large. La ville de Troye expoſée dans ces vaſtes plaines, ſans défenſe & ſans murailles, (*l*) fut ſaiſie de fraycur à l'approche des Barbares: mais S. Loup ſçut tellement ſe faire reſpecter par Attila, que ce Prince ne toucha point à ſa ville. Il le voulut même avoir quelque tems auprès de lui, & le mena juſqu'au Rhin en s'en retournant, croyant avoir en lui un défenſeur de ſa perſonne & de ſon armée. Il le renvoya enſuite en ſûreté, & ſe recommanda à ſes prieres.

An de J. C. 429.

Mais S. Loup, à ſon retour, trouva que les habitans de Troyes avoient abandonné leur ville, qui n'avoit point alors de murailles. Cette réſolution l'affligea, & il ſe retira lui-même à quinze lieuës de-là, ſur une montagne nommée Lautiſcon, pour y raſſembler ſon peuple. Il y demeura deux ans, ſans qu'il pût faire revenir que peu de perſonnes. De-là il ſe rendit à Mâcon en 453. où il demeura quelque tems. Enfin il revint à Troye, qui s'étoit repeuplée peu à peu. Il y vécut juſqu'en 479. étant mort le 29. de Juillet. Son Corps y eſt conſervé dans une Abbaye de Chanoines Réguliers, conſacrée ſous ſon nom. Il laiſſa pluſieurs Diſciples illuſtres par leur ſainteté, comme S. Severe Evêque de Tréves, S. Polycrone de Verdun, S. Albin de Châlons, & peut-être S. Apre, ou S. Evre de Toul, qui étoit natif de Trancol au Diocéſe de Troye en Champagne, & qui a fleuri au commencement du ſixieme ſiecle.

XLVIII. *Vincent, frere de S. Loup, eſt-ce Vincent de Lérins?*

Nous avons déja dit un mot de Vincent frere de S. Loup, qui étoit comme lui de la ville de Toul, & qui ſe retira peut-être avant lui au Monaſtére de Lérins. Quelques-uns (*m*) ont crû que c'étoit le célébre Vincent de Lérins, Auteur du *Commonitorium* contre les héréſies. D'autres (*n*), que c'étoit un Vincent Moine de Lérins, & enſuite Evêque de Saintes, qu'une ancienne Proſe joint immédiatement à S. Loup (*o*). S. Eucher dans ſa lettre à S. Hilaire d'Arles, écrite en 426, ou 427, dit que la ſolitude de Lérins (*p*) avoit autrefois poſſédé Vincent frere de S. Loup, cette perle qui brille d'un éclat tout intérieur. Or à moins que Vincent ne ſoit retourné à Lérins après l'an 426. on ne peut pas dire que ce ſoit l'Auteur Eccléſiaſtique, qui a écrit l'Avertiſſement contre les héréſies, puiſqu'il l'écrivoit à Lérins en 434. lorſque Fauſte commençoit à être Abbé de ce fameux Monaſtere. Il mourut vers l'an 450.

XLIX. *S. Severe, Evêque de Tréves.*

Saint Severe de Tréves, diſciple de S. Loup, (*q*) fut choiſi en 447. pour accompagner S. Germain d'Auxerre, dans le ſecond voyage qu'il fit en Angleterre, & y travailler à la con-

(*h*) *Vita ſancta Genovefa* 3. *Januar. apud Boll.*

(*i*) *Gregor. Turon. ibid. Attilanem fugant, qui Mauriacum Campum adiens, ſe præcingit ad bellum.* Blondel croit que *Mauriacum* eſt *Haiz le Maure* dans le Diocéſe de Châlons. M. de Valois veut que ce ſoit *Mery* ſur la Seine, entre Troye & Donzepont. Voyez les Notes du P. Ruinart ſur Grégoire de Tours.

(*k*) *Jornand. de rebus Geticis, c.* 36. & 41. *In hoc famoſiſſimo bello... Francis pro Romanorum, Gepidis pro Hunnorum parte pugnantibus. Gregor. Turon. l.* 2. *c.* 7. *p.* 55. *Igitur Aetius cum Gothis Franciſque conjunctus, adverſus Attilanem confligit.*

(*l*) *Vita S. Lupi apud Surium* 29. *Jul.*

(*m*) Benoît, Evêque de Toul, p. 115.

(*n*) M. de Tillemont, t. 6. Hiſt. Eccl. p. 128.

(*o*) *Chronolog. Lerin. per Vincent. Barali. c.* 1. *p.* 29.

(*p*) *Euchar. ad Hilar. de laude Eremi, p.* 866. *t.* 8. *Bibliot. PP.* Hæc (Eremus) habet reverendi nominis Lupum, qui nobis illum ex tribu Benjamin Lupum retulit. Hæc habuit germanum ejus Vincentium, interno gemmam ſplendore conſpicuam.

(*q*) *Vita S. Lupi*, 29. *Jul. apud Surium.*

An de J.C. 429.

verſion de quelques perſonnes, qui tâchoient d'y répandre l'héréſie Pélagienne, dont S. Germain & S. Loup l'avoient déja une fois purgée. On ne ſçait pas pourquoi S. Loup ne fit pas ce ſecond voyage; mais ce fut pour lui une conſolation que ſon diſciple le fiſt en ſa place. Le ſuccès en fut heureux. Les Hérétiques furent condamnés, & amenés aux deux Saints, afin qu'ils les conduiſiſſent en Gaules, pour travailler à leur converſion, ſans leur permettre de retourner jamais en Angleterre. Quelques-uns(*r*) ont crû que S. Severe avoit été l'Apôtre des Bourguignons, ſur un paſſage de Socrate (*s*), qui dit que ſous Théodoſe le jeune, les Bourguignons reçurent la Foy Catholique, par le moyen d'un Evêque des Gaules, qu'il ne nomme point. Voici comme il raconte cet événement:

L. *Converſion des Bourguignons à la Foi de J.C.*

„ Les Bourguignons ſont un peuple de delà le Rhin, dont la vie occupée au travail, principalement au métier de Charpentier, eſt tranquille & éloignée des embarras des affaires. Se voyant continuellement attaqués par les Huns, qui ravageoint leur pays, & y commettoient pluſieurs déſordres, mettant à mort la plûpart de ceux qui tomboient entre leurs mains, ils réſolurent, au lieu de recourir au ſecours des hommes, de prendre un Dieu pour leur défenſeur; & ſçachant que le Dieu des Chrétiens ne manque jamais d'aſſiſter ceux qui ont recours à lui, ils réſolurent d'un commun avis, d'embraſſer le Chriſtianiſme. C'eſt pourquoi ils s'adreſſerent à l'Evêque d'une certaine ville des Gaules, pour leur accorder la grace du Baptême. L'Evêque les inſtruiſit, leur ordonna un jeûne de ſept jours, & leur donna le Baptême.

„ Après cela ils s'en retournerent dans leur pays, pleins de confiance, qu'ils déferoient leurs Ennemis. En effet, Optat Roy des Huns, étant mort d'intempérance en ce tems-là, les Bourguignons les attaquerent; & quoiqu'ils fuſſent en bien moindre nombre, ils remporterent ſur eux une glorieuſe victoire; car n'ayant que trois mille hommes, ils en tuerent dix mille des Ennemis. Depuis ce tems-là ils perſévérerent toûjours dans la profeſſion de la Religion Chrétienne: mais dans la ſuite ils tomberent dans l'Arianiſme. Cela arriva ſous le treiziéme Conſulat de Théodoſe le jeune, & le troiſiéme de Valentinien III." Ce qui revient à peu près à l'an de J. C. 440. auquel S. Severe pouvoit être Evêque de Tréves. Mais on ne peut pas entendre cela de toute la nation des Bourguignons; car Paul Oroſe (*t*) raconte que dès l'an 417. ils avoient déja embraſſé la Religion Chrétienne, l'ayant reçuë des Eccléſiaſtiques que les Romains leur avoient donnés, auſquels ils obéiſſoient avec reſpect, & recevoient les Gaulois dans leurs Etats, comme leurs freres en J. C. On ignore le tems précis de la mort de S. Severe. Brouverus(*u*) la met ſous l'an 455. & lui donne pour ſucceſſeurs Himere, puis Evemere, & enfin Cyrille.

LI. *Pulchrone ou Polychrone, Evêque de Verdun.*

Pulchrone ou Polychrone, Evêque de Verdun, & Diſciple de S. Loup de Troye (*x*), fut élû, ſelon Vaſſebourg (*y*), environ l'an 454. Mais s'il a aſſiſté au Concile Général de Calcédoine, il faut mettre ſon Ordination au plus tard en 449. Il étoit né dans la Gaule Belgique, de parens conſidérables par leur vertu & par leurs richeſſes, qui faiſoient leur demeure ordinaire à Verdun, ou aux environs. Etant morts d'aſſez bonne heure, ils laiſſerent le jeune Pulcrone orphelin; mais S. Loup, & ſa femme Piméniole, qui leur étoient Parens, firent venir apparemment à Toul le jeune Polycrone, pour l'y faire élever dans la piété & dans les Lettres. On dit qu'il vécut quelque tems dans l'Abbaye de Lérins, & qu'il fit le voyage d'Angleterre avec S. Germain & S. Loup. On dit de plus, que la ville de Verdun ayant été ſans Evêque pendant 212. ans, les fidéles du pays députerent à S. Loup Evêque de Troye, pour lui demander un Paſteur. Il leur donna S. Polycrone, qui établit ſon Siége dans l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui l'Abbaye de S. Vanne. L'année ſuivante*, il alla à Rome, d'où le Pape S. Leon l'envoya avec pluſieurs autres, au Concile général de Calcédoine, qui ſe tint en 451. contre Eutychés (*z*). Au retour de ce Concile, il transfera ſon Siége dans la ville, bâtit une Egliſe, & la dédia à la ſainte Vierge, lui attribuant ſes biens patrimoniaux, qui étoient fort grands aux environs de la ville, & donnant la place de ſa maiſon paternelle, pour y bâtir ce nouveau Temple. On croit que c'eſt celui qui ſubſiſte encore aujourd'hui, quoiqu'avec beaucoup de changemens; car les voûtes, & autres ouvrages modernes qu'on y voit, y furent faits long-tems après.

*An de J.C. 450.

L'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, qui étoit alors aſſez éloignée de la ville, ſubſiſta, & demeura depuis fort reſpectée des Evêques & des peuples de Verdun. On y joignit une compagnie de Clercs, pour y célébrer le Divin Service; & au dixiéme ſiécle, vers l'an 951. on y mit des Religieux de S. Benoît, qui poſſédent encore aujourd'hui cette Abbaye, connuë ſous le nom de S. Vanne, & dont nous aurons occaſion de parler ſouvent dans la ſuite.

(*r*) *Valeſ. rerum Franc. p. 138. A.*
(*s*) *Socrat. l. 7. c. 30. pp. 371. 372.*
(*t*) *Paul Oroſ. l. 7. c. 32.*
(*u*) *Brouver. l. 5. p. 297.*
(*x*) *Vita S. Lupi, apud Surium 29. Jul.*
(*y*) Vaſſebourg, antiq. de la Gaule Belgique, fol. lj.

(*z*) Son nom ne ſe trouve pas parmi les Peres du Concile, on y voit deux ou trois Polychrones; mais ils étoient Evêques dans l'Orient, & ce pourroit bien être l'équivoque de ſon nom, qui aura fait dire qu'il aſſiſta au Concile de Calcédoine, auquel je ne crois pas que les Evêques de Gaules ayent eu grande part.

An de J. C. 450.

L'Auteur de la Vie de S. Loup (*a*) dit que S. Pulcrone avoit un don particulier de Dieu, pour guérir les malades, & pour chaſſer les démons des corps, ſans qu'ils tourmantaſſent en ſortant, ceux qu'ils quittoient. Il ajoûte que le Saint exerçoit ſon empire contre les démons, ayant même les mains liées derriere le dos. On montroit il n'y a pas long-tems, ſur le faîte de la Cathédrale de Verdun, une Image de la ſainte Vierge en ſculpture, ayant un ſerpent ſous les pieds, qui marquoit ſa victoire contre l'Héréſie d'Eutychées. On attribuë cette Image à la piété de S. Pulcrone (*b*). Il mourut, à ce qu'on croit, en 470. & on fait ſa Fête à Verdun le 4. de May. On l'enterra dans l'Egliſe de S. Amant près le grand chemin.

LII. *S. Auſpice Evêque de Toul.*

Vers le même tems vivoit S. Auſpice Evêque de Toul, célébre par ſon éloquence, par ſa ſcience, par ſa Foi, par ſes œuvres, & par toutes ſortes de mérites (*c*). S. Sidoine Apollinaire, qui fut Préfet des Gaules en 448. & 449. en fait de grands éloges en plus d'un endroit de ſes Lettres. Il étoit lié d'amitié avec notre ſaint Evêque (*d*), quoiqu'il demeurât fort loin de lui, & qu'ils fuſſent d'un âge aſſez différent. Il lui écrivit, n'étant pas encore Evêque, dans un tems où Auſpice étoit un ancien Evêque, & un des plus illuſtres Peres des Gaules. La ſcience d'Auſpice, & ſon goût dour la Poëſie, avoient peut-être contribué à former l'amitié qui étoit entr'eux. Sidoine lui écrivit, pour lui recommander une perſonne de qualité, & pour le prier de lui rendre ſervice, ſuivant les regles de la juſtice, qu'il ne voudroit pas, dit-il, qu'on violât pour le meilleur de ſes amis. La guerre qui étoit allumée dans le cœur des Gaules par les nations Barbares qui s'y étoient répanduës, rendoit preſqu'impraticable, même le commerce de Lettres entre ces deux Saints amis.

Saint Auſpice étoit auſſi lié d'amitié avec Arbogaſte, Comte & Gouverneur de Tréves, deſcendu du fameux Arbogaſte, qui parut ſous le grand Theodoſe. Arbogaſte dont nous parlon ici, étoit fils d'un nommé Arige, & paſſoit pour un homme juſte, chaſte, ſobre, & diſtingué par toutes ſortes de bonnes qualités. Il étoit Chrétien, & gouvernoit la ville de Tréves avec beaucoup de ſageſſe. Il aimoit la lecture des Livres ſaints; & quoique Laïque, il avoit le mérite & les qualités d'un Prélat. C'eſt la peinture qu'Auſpice fait de lui. Il l'avoit vû depuis peu à Toul. Il le compara à l'ancien Arbogaſte, du côté de la valeur & des qualités militaires; mais il le lui préfere du côté de la Religion Chrétienne, que celui-ci profeſſoit, au lieu que l'ancien étoit mort dans l'infidélité & le Paganiſme. Auſpice lui recommande fut tout d'éviter l'avarice, que l'Ecriture appelle la racine de tous les maux. Il l'exhorte à donner libéralement l'aumône, à conſerver la grace dont il eſt rempli, & à ſe préparer à la dignité Epiſcopale, qu'il lui dit être deſtinée, & qu'il inſinuë même lui avoir été promiſe par une voix venuë du Ciel. Il le prie d'honorer & d'aimer le S. Evêque Jamblique, qui gouvernoit alors l'Egliſe de Tréves, & qu'Auſpice appelle *le premier*, parce qu'il étoit ſon Métropolitain. Les termes de tendreſſe, & de *mon cher fils*, qu'il employe en parlant à Arbogaſte, font juger qu'il étoit d'un âge avancé, lorſqu'il écrivit cette Lettre. L'Archevêque Jamblique ne ſe trouve pas dans les Catalogues ordinaires des Archevêques de Tréves. Il a dû vivre vers l'an 407.

An de J. C. 450.

Arbogaſte ayant demandé à Sidoine Apollinaire, qui étoit alors Evêque (*e*), quelques explications des Livres ſacrés, celui-ci s'en excuſa (*f*), & lui récrivit avec beaucoup d'humilité, que cette entrepriſe étoit au-deſſus de ſes forces, & qu'il étoit inutile de chercher au loin des lumieres & des ſecours qu'il avoit près de lui, non ſeulement dans ſon Evêque, qui pouvoit être alors Cyrille ſucceſſeur de Severe, diſciple de S. Loup, ou plutôt Jamblique, dont S. Auſpice fait l'Eloge dans ſon Poëme à Arbogaſte. Il le renvoye auſſi à S. Loup Evêque de Troyes, & à Auſpice de Toul, tous deux illuſtres par leur grand mérite, & par le haut rang qu'ils tiennent parmi les Evêques des Gaules, dont la doctrine eſt ſi profonde, qu'Arbogaſte pourra par toutes ſes queſtions leur donner lieu de ſe répandre, & de communiquer leurs lumieres. Je ne ſçais ſi le Poëme que S. Auſpice écrit à Arbogaſte, & dont nous avons parlé, eſt le fruit de la conſultation qu'il put lui faire après la réponſe de Sidoine, ou ſi S. Auſpice l'avoit écrit auparavant (*g*).

On ignore la patrie, la famille, l'année de la naiſſance, la durée de l'Epiſcopat, & le tems de la mort de S. Auſpice; mais on ſçait qu'il fut enterré au cimetiere de S. Manſuy (*h*), où ſon Corps fut trouvé ſous l'Evêque Pibon, qui vivoit en 1070. Les Breviaires les plus anciens lui donnent le titre de Saint, & on fait ſon Office dans le Diocéſe, le 28. de Juillet. M. du Sauſſay (*i*), l'un de ſes ſucceſſeurs, l'a mis dans ſon Martyrologe au 8. de Juillet, auquel jour il met auſſi un S. Auſpice Archevêque de Tréves, dont l'exiſtence eſt fort douteuſe.

LIII. *Sainte Manne,*

Nous ne pouvons remettre davantage à

(*a*) 29. *Jul. apud Surium.*

(*b*) Valſebourg a fait graver cette image au commencement de ſon Hiſtoire de la Gaule Belgique, immédiatement après le Frontiſpice.

(*c*) *Sidon Apollinar. l. 4. Epiſt. 17.*

(*d*) *Sidon l. 7 Ep. 10.*

(*e*) S. Sidoin fut fait Evêque vers l'an 471.

(*f*) *Sidon. l. 4. Ep. 17.*

(*g*) *Sidon. ibid.* De quibuſcumque quæſtionibus tibi interrogabuntur inclyti Galliarum Patres & Proromiſtæ; nec ſatis politus in longinquo Lupus, nec parùm in proximo Auſpicius, quorum doctrinæ abundanti eventulandæ, nec conſultatio tua ſufficit.

(*h*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 218.

(*i*) *Martyrolog. Gall. p. 421. t. 1.*

Digitized by Google

Sainte Lutrude, sainte Pusinne, sainte Francule, sainte Houd, sainte Menhoud, sainte Ame & sainte Libere.

parler des saintes Menne, Lutrude, Pusienne, Francule, Houd, Menhoud, Ame & Libere, dont nous avons déja dit quelque chose vers l'an 362. Elles étoient filles de Sigmar, Comte de Perthois & de Liutrude son épouse; & plusieurs Historiens les font sœurs des SS. Martyrs Elophe & Euchaire. C'est pour ne nous pas entiérement éloigner de ce sentiment, que nous avons placé le martyre de sainte Libere au même tems que celui des deux Saints dont nous venons de parler. Il est toutefois très croyable, que comme les Diocéses de Toul & de Châlons sont limitrophes, & que ces saintes Vierges sont honorées, les unes dans l'Evêché de Châlons, & les autres dans celui de Toul, on a crû piensement pouvoir se les dérober; & que pour faire honneur au Diocése de Toul, de ce qui appartient originairement à celui de Châlons, on a avancé que les Saintes dont nous parlons, étoient sœurs des premiers Martyrs du Diocése de Toul. Mais dès qu'on examine la chose sans prévention, & qu'on écarte les circonstances incertaines, pour ne s'arrêter qu'à ce qui est sûr, il résulte visiblemens (*k*), que Sigmar & Liutrude étoient des personnes de qualité du Perthois, à qui Dieu donna plusieurs filles, qui se consacrerent toutes à son service; les unes en un lieu, & les autres en un autre, vers le milieu du cinquiéme siécle, & du tems de S. Alpin Evêque de Châlons, vers 461.

An de J. C. 450.

LIV. *Sainte Lutrude.*

Lutrude, ou Liutrude, ou Lindon (*l*), se retira dans un petit héritage, que son pere lui laissa en particulier à sa mort. Elle y vécut sous la direction d'un saint Prêtre, nommé Eugene, qui l'accompagna dans un voyage qu'elle fit à Rome avec une Dame de piété, nommée Justine. A son retour, elle passa par l'Abbaye d'Agaune; & ayant obtenu quelques Reliques de S. Maurice, elle bâtit une Chapelle en son honneur, près de son Hermitage. Elle y passa le reste de sa vie, dans les exercices de la plus austere pénitence, & mourut le jour de S. Maurice 21. Septembre. Son Corps fut enterré dans sa Chapelle, & ensuite transporté dans l'Abbaye de Corbie en Picardie.

LV. *Sainte Houd.*

Sainte Houd, autrement Hoilde, Hilde, ou Othilde, suivit, de même que ses autres sœurs, les avis de S. Albin, ou Alpin Evêque de Châlons sur Marne, que l'on fait disciple de S. Loup de Troye (*m*), & embrassa la vie Religieuse. Sa mort fut précieuse aux yeux de Dieu, & elle fut enterrée dans le Perthois. Son Corps demeura dans la terre jusqu'en 1159. que Henry Comte de Champagne, ensuite d'une vision où il lui sembloit voir la Sainte, qui le tiroit du fond d'un puits où il étoit tombé, fit transporter son Corps dans la ville de Troye, & le fit mettre honorablement dans l'Eglise de S. Etienne, qu'il avoit bâtie depuis deux ans. Soixante & dix ans après, le Comte de Bar ayant obtenu un Bras de la Sainte, le déposa dans une Abbaye de Religieuses de Cîteaux, qu'il avoit fait bâtir dans le Diocése de Toul, à trois petites lieuës de Bar-le-Duc, vers le Couchant d'Eté. Cette Abbaye est connuë encore aujourd'hui sous l'invocation de sainte Houd. L'autre Bras de la Sainte a été apporté à Paris dans les derniers tems, & déposé dans l'Eglise des petites Cordelieres, près la Croix rouge aux Faubourg S. Germain. Son nom se trouve dans le Martyrologe, au 30. d'Avril.

An de J. C. 450.

Sainte Pusinne fut dix ans entiers sous la direction du saint Prêtre Eugene, dont on a parlé, & vécut en retraite dans la maison de son pere, jusqu'à ce que la mort de celui-ci, lui donna la liberté d'aller continuer ses exercices de piété dans le village de Basion, ou Basion en Picardie, qui lui avoit été ajugé pour son partage. La réputation de ses vertus lui attira plusieurs disciples. Dieu l'ayant frappé d'une maladie de langueur, propre à exercer sa patience, elle manda sa sœur Liutrude, qui accourut aussitôt, & lui rendit les derniers devoirs. Dieu honora son mérite par plusieurs Miracles, dans le village de Baison, ou Basion. Enfin son Corps fut transferé en 860. dans l'Abbaye de Corbie en Saxe. Sa Fête est marquée au 23. d'Avril dans les Martyrologes.

LVI. *Sainte Pusinne.*

LVII. *Sainte Menehoud.*

Sainte Menehoud, ou Magenhilde, fut consacrée à Dieu, de même que ses sœurs, par S. Alpin Evêque de Châlons. Après la mort de son pere Sigmar, elle demeura auprès de ses sœurs aînées, sainte Ame & sainte Houd, qui prirent soin de son éducation (*n*). On ignore les particularités de sa vie; mais après sa mort, son Corps fut porté dans l'Abbaye de S. Urbain (*o*), où il reposa assez long-tems, jusqu'à ce qu'en 1379. un Gentilhomme nommé de Cernon, pria Archembaut Evêque de Châlons, de transporter du Monastere de S. Urbain, un Bras & une Côte de la Sainte dans l'Eglise d'Auxuéne, située au confluant des rivieres d'Aune & d'Aine, qui porte aujourd'hui le nom de Sainte Menehoud. D'autres (*p*) disent qu'en 1174. Henry I. du nom, Comte de Champagne, fit porter quelques Reliques de sainte Menehoud dans l'Eglise du Château d'Auxuéne, qui étoit auparavant dédiée à Nôtre-Dame, & qui dans la suite porta le nom de sainte Menehoud. Son nom se trouve dans plusieurs Martyrologes, au 24. d'Octobre. On conserve une bonne partie de ses Reliques en l'Abbaye de S. Urbain proche Joinville, Diocése de Châlons.

LVIII. *Sainte Ame.*

Sainte Ame, ou Amée, ou Ime, fut consa-

(*k*) Voyez Bolland. 23. Avril. p. 166. & 30. Avril. pp. 774. 775.

(*l*) Sa Vie a été écrite par Thierry Archevêque de Tréves, mort en 977. Surius, p. 153. Voyez Brouver, *Annal. Trevir. t. 1. p.* 479.

(*m*) Tillemont, t. 16. Hist. Eccles. p. 139. & 189. 390. & seq.

(*n*) Baillet, 22. de Septembre.

(*o*) Lettre Mss. de D. Michel Fouant écrite à l'Auteur.

(*p*) Mémoire de Champagne, t. 1. p. 176.

Digitized by Google

An de J.C. 450.

crée Vierge par le même S. Alpin Evêque de Châlons, dont nous avons parlé. Elle vêcut, dit-on, à Perthes, lieu de sa naissance, où sa sœur sainte Menehoud la visitoit quelquefois; d'autres veulent qu'elle ait eû sa maison près la ville de Joinville, à Sosa, où l'on voit une fontaine qu'on croit qu'elle obtint de Dieu par Miracle. Elle avoit encore une autre maison, au lieu ou l'on bâtit depuis le Prieuré de sainte Ame.

Lorsque les Huns vinrent dans le pays, elle se sauva dans la roche de Goma, qui est au de-là de la Marne, vis-à-vis le Couvent de sainte Ame. Telle est la tradition du pays. Elle mourut à Perthe en odeur de sainteté; & ses Reliques furent transportées au Prieuré qui porte son nom près de Joinville. Ce Prieuré, après avoir été pendant cinq où six cent ans à l'Abbaye de S. Urbain, fut donné en 1567. aux Peres Cordeliers de Joinville, par Antoinette de Bourbon, épouse de Claude de Lorraine, & par leur fils le Cardinal de Lorraine. On dit que sainte Ame délivra la ville de Joinville de la fureur d'Attila en 450.

LIX. *Sainte Menne, ou Manne.*

Sainte Menne, ou Manne est peut-être la même que sainte Ame, ou Amée, ou Ime, dont nous venons de parler; & voici ce que nous en apprennent les Actes de sa vie, tirés de Ruyr (*q*), qui les avoit pris dans l'Abbaye de Porsay, ou Poussay proche Mircourt. Sainte Menne, selon ceux qui la font sœur de S. Euchaire & de S. Elophe, náquit comme eux dans l'ancienne ville de *Solimariaca* sur la petite riviere de Vaire. Elle étoit ou la plus jeune, ou une des plus jeunes des filles de Baccius. Ce Seigneur l'envoya à Châlons, & la recommanda à l'Evêque du lieu, qui l'instruisit, & la baptisa. Quelque tems après, le Prélat la rendit à la maison paternelle, & pria qu'on la lui renvoyât dans cinq ans, lorsqu'elle seroit plus capable de profiter de ses instructions. On n'y manqua point; & l'Evêque, qu'on ne nomme point, la confia à de saintes Religieuses, qui prirent grand soin de son éducation. La petite Menne prit tant de goût aux exercices de piété qu'elle avoit pratiqués parmi ces saintes filles, qu'elle résolut dès-lors de consacrer à Dieu sa virginité.

Cependant l'Evêque l'ayant renvoyée à son pere, ce Seigneur songe à la marier, & lui propose un parti très avantageux. Manne prie son pere de ne pas contraindre son inclination, & lui déclare qu'elle ne veut point d'autre Epoux que J. C. Le pere insiste, & assigne un jour pour la célébration des nôces. Manne prend secrettement la fuite, accompagnée de quelques-unes de ses filles les plus confidentes, & se rend à Châlons auprès de l'Evêque son parrain. Elle ne lui découvre pas d'abord sa résolution; mais le lendemain, comme il étoit à l'Eglise assis sur son Trône, elle fend la presse, & se jettant à ses pieds, elle lui demande avec larmes, comme à son pere spirituel, qu'il lui donne la dot, ou le présent que le parrain doit à sa filleule; & en même tems, tirant le voile qu'elle avoit apporté, conjure le Prélat de le bénir, & de le lui mettre sur la tête, en signe de sa consécration à son époux éternel, & de sa renonciation au siécle & au mariage.

An de J.C. 450.

L'Evêque, & tous les assistans, se trouverent fort surpris d'une telle résolution; & comme le pere de Menne étoit un Seigneur de grande autorité, l'Evêque répondit à la fille qu'il ne pouvoit faire ce qu'elle demandoit sans la participation de Baccius. Comme elle le pressoit toujours fondant en larmes, un Ange, dit-on, lui imposa lui-même le sacré voile; & dès ce moment elle commença à s'exercer dans tous les exercices de la vie Religieuse. Quelques-uns disent que Baccius outré de colere, la tua en 380. (*r*). D'autres (*s*) au contraire assûrent que son pere la reçut avec bonté, & respecta la main de Dieu, qui l'avoit destinée à son service d'une maniere si miraculeuse. Il lui assigna même un lieu pour vacquer plus librement à ses exercices de dévotion.

La persécution s'étant allumée dans ce pays, les freres & sœurs de sainte Menne se retirerent, qui d'un côté, qui d'un autre, assez loin de leur patrie. Menne en fit de même. Elle partit de sa maison, accompagnée d'une seule servante, & passa miraculeusement le fleuve, qui étoit fort enflé, comme si Dieu eût ouvert les eaux en sa présence, ainsi qu'autrefois il partagea les eaux devant les Israélites, au passage de la mer rouge. On nomme encore aujourd'hui ce lieu, le Gué de sainte Manne (*t*). Etant arrivée à l'autre bord, elle ficha son bâton en terre, d'où il sortit une fontaine très abondante. Elle se retira de-là à Fontenet, lieu assez fertile, & habité par des laboureurs, & y demeura jusqu'à la mort. Elle fut enterrée dans l'Eglise du lieu, dont elle est encore aujourd'hui la Patronne. On n'en sçait ni le jour ni l'année; mais toutefois on célébre sa Fête à Poussay le 3. d'Octobre, avec Octave. Brunon Evêque de Toul, nommé depuis le Pape Leon IX. ayant achevé l'Abbaye de Porsay ou Poussay, commencée par l'Evêque Herman son prédécesseur, y transporta en 1036. les Reliques de sainte Manne.

(*q*) Ruyr, Antiquités de Vosges, troisiéme partie, l. 1. c. 21. p. 274 & suiv.

(*r*) *Annal. Catalaun.*

(*s*) *Ruyr, eos secutus, ex membranis portûs-fluvii.*

(*t*) Je me suis informé de ce quay, & de la fontaine de sainte Menne; mais on n'en a aucune connoissance, ni à Soulousse, ni aux environs.

d by Google

An de J. C. 450.

Quant au pere & à la mere de ſainte Manne, & des autres Saintes dont on vient de parler, on croit (*u*) que Baccius fut enterré au lieu nommé de ſon nom *Bacſtman*, ou *Bacſtman* (*x*), & que Liutrude fut long-tems après transferée dans l'Egliſe de l'Abbaye de Remiremont, où elle eſt honorée encore aujourd'hui. An de J. C. 450.

LIVRE SEPTIÈME.

I. *Etat de la Belgique ſur la fin du cinquiéme ſiécle.*

LA ville de Tréves étoit apparemment ſous la domination des Barbares, c'eſt-à-dire, des François, lors qu'Arbogaſte gouvernoit la ville en leur nom, & que Sidoine lui écrivoit qu'encore que les Romains ayent perdu leur droit & leur domination ſur les frontiéres d'Allemagne, & ſur le Rhin (*a*), Arbogaſte ne laiſſe pas d'y conſerver la pureté de la Langue Latine, & qu'au milieu des Barbares qui dominoient en ce pays-là, il imite les anciens Guerriers, qui joignoient l'éloquence à la valeur.

Fredegaire (*b*) nous raconte la maniere dont cette ville tomba ſous la domination des François. Avitus ayant été élû Empereur à Toulouſe par les Troupes qu'il commandoit en 455. vint à Tréves l'année ſuivante, & ayant conçu un amour violent pour la femme de Lucius, un des Sénateurs de Tréves, il feignit d'être malade; & la femme de Lucius l'étant venu viſiter, comme les autres Dames de la ville, il en abuſa par force, & le lendemain il eut l'impudence de s'en vanter à Lucius même, joignant ainſi la mocquerie à l'outrage. Lucius en conçut un ſi grand dépit, qu'il fit venir les François, qui pillerent & pillerent la ville de Tréves, & en demeurerent les maîtres.

Nous avons vû cy-devant, que la ville de Metz avoit été priſe & brulée par Attila en 451. Depuis ce tems, les Auteurs du pays, je veux dire Vaſſebourg & Meuriſſe, & les Chroniques qu'ils avoient en mains, s'il eſt vrai qu'ils en ayent eû, veulent que cette ville ſoit toujours demeurée attachée aux Romains juſqu'à la défaite de Siagre par Clovis, après l'an 486. & que le Comte Giles, & Siagrius ſon fils, y ſoient venus plus d'une fois; le premier chaſſé par Childeric, & le ſecond par Clovis, ainſi que nous le dirons cy-après; mais je croirois plutôt que tout ce pays obéiſſoit alors aux François.

Pour ce qui eſt du Toulois ou des Leuquois, on lit dans Fredegaire (*c*), que Childeric, à ſon retour de la Thuringe, où il s'étoit retiré par le conſeil d'un de ſes confidens, fut reçû par ceux du Château de Bar, & que Viomadus étant venu au devant de lui juſques-là, conſeilla au Roi de leur remettre tous les impôts, en conſidération de leur affection, puiſqu'ils étoient les premiers qui l'euſſent reçû. Or Bar & le Barrois faiſoient partie du pays des Leuquois: il y a donc toute apparence que tout ce pays obéiſſoit alors aux François.

II. *Généalogie des premiers Rois François, ſelon Vaſſebourg.*

Vaſſebourg (*d*) nous donne une longue Généalogie des anciens Rois d'Auſtraſie, & en particulier de Clodion le Chevelu, & de Laudon Duc de Tongres, ſous Childeric. Il dit qu'Ambron, l'aîné des fils de Clodion, bâtit pluſieurs Temples en l'honneur de ſes Dieux, & quelques Châteaux, comme Namur, le Château Samſon, & autres. Il fit auſſi rétablir Straſbourg, qui étoit tout ruïné, & les Châteaux de Toul, d'Epinal, de Marſal, comme auſſi les Bains de Plombieres. Il ajoûte, que cet Ambron épouſa la fille de Thierry Roi des Oſtrogoths, qui regnoit en Aquitaine. Il dit ailleurs (*e*) que Giles, ou Gilon, que les François avoient établi Roi en la place de Childeric, qui s'étoit retiré en Thuringe; que Giles, dis-je, s'établit à Soiſſons, où il commandoit auparavant pour les Romains; mais que Childeric voulant ſe défaire entiérement de lui, l'attaqua, & le vainquit en bataille rangée, près la ville de Soiſſons; en ſorte qu'il fut contraint de ſe ſauver vers les villes de Tréves & de Cologne, eſpérant y trouver du ſecours de la part des Officiers & des ſoldats Romains, qui tenoient encore ces Places. Il paſſa par Metz, où il fut reçu en conſidération de Baſin Roi de Thuringe, qui y faiſoit ſouvent ſa réſidence, & en haine de Childeric, que Baſin ne pouvoit ſouffrir, à cauſe qu'il lui avoit débauché ſa femme. Childeric ayant appris que Giles s'étoit fortifié à Cologne, l'y pourſuivit, prit cette ville, & la ſoûmit à ſon Empire, auſſi-bien que celle de Tréves. Giles ſe ſauva; & par le ſecours de ceux de Metz, de

(*u*) Ruyr, Antiquités de Voſges, p. 295.

(*x*) Je ne connois point ces lieux là, & n'en ai pu rien apprendre de ceux du pays, que j'ai conſultés.

(*a*) *Sidon. l. 4. Epiſt. 17.* Etſi apud limitem ipſum Latina jura ceciderunt, verba non titubant.

(*b*) *Fredegar. Hiſt. Gregor. Turon. Epitome, p. 550. c. 7.*

(*c*) *Fredegar. Epitom. Greg. Turon. p. 553. edit. Ruinart.* Cùm Viomadus competiſſet (Hildericum recuſſe,) Caſtro Barro ad ipſum venit, & à Barrenſibus receptus eſt.

(*d*) Vaſſebourg, Hiſt. de la Gaule Belgique. *fol. vii. verſo.*

(*e*) Le même, dans la Vie de S. Polidifferent Evêque de Verdun, *fol. viij. recto & verſo.*

Verdun

An de J. C. 450.

Verdun, & du Duc de Tongres, il ſe rétablit à Soiſſons, & y mourut en 481. laiſſant ſon fils Siagre en ſa place. C'eſt ce qu'on lit dans Vaſſebourg, & qui eſt ſuivi par Meuriſſe, dans ſon Hiſtoire des Evêques de Metz (*f*).

III. *Childeric chaſſé par les François.*

Mais S. Grégoire de Tours (*g*), qui eſt le ſeul Auteur original que nous ayons ſur cette matiére, dit ſimplement que Childeric s'étant rendu odieux aux François, ſes ſujets, par ſes excès, & par l'abus qu'il faiſoit de ſon autorité pour débaucher leurs filles, le chaſſerent du Royaume. Childeric ſçachant qu'ils en vouloient même à ſa vie, ſe retira dans la Thuringe auprès du Roy Baſin, & laiſſa en France ſon confident, qu'Aimoin, Fredegaire, & quelques Manuſcrits nomment Viomade. Ils couperent en deux une piéce d'or, dont Childeric emporta moitié, & Viomade garda l'autre, pour la lui envoyer quand il ſeroit tems qu'il revînt. Les François s'étant ainſi délivrés du joug de Childeric, choiſirent pour Roy le Comte Egidius, ou Giles, ou Gilon, qui étoit envoyé de la part des Romains, pour maintenir dans le devoir le peu qu'il leur reſtoit dans les Gaules. Giles régna huit ans ſur les François; mais pendant ce tems, Viomade diſpoſoit inſenſiblement leurs eſprits à rentrer dans l'obéïſſance de Childeric. Quand il crut qu'ils étoient entiérement revenus de leur premier éloignement pour ce Prince, il lui envoya la moitié de la piéce de monnoye dont on a parlé, & l'invita, à la priere même des François, de revenir dans ſon Royaume. Il y revint, & y fut très bien reçu. La femme du Roy de Thuringe, nommée Baſine, charmée de ſon mérite, quitta Baſin ſon mari, vint trouver Childeric, qui l'épouſa, & en eût le grand Clovis. Il parle ailleurs (*h*), des guerres de Childeric, de la conquête qu'il fit d'Orléans & d'Angers, & enfin de la mort de Giles, auquel ſuccéda Siagre.

Frédegaire (*i*) abbréviateur de S. Grégoire de Tours, a ajoûté très mal-à-propos quelques circonſtances à ce récit. Il dit, par exemple, que Viomadus confident de Childeric, s'étant inſinué dans l'amitié de Giles, l'engagea par ſes conſeils à faire pluſieurs choſes très contraires à ſes intérêts, & très propres à aliéner les eſprits des François. Il dit de plus, que Childeric alla à Conſtantinople auprès de l'Empereur Maurice (il veut dire Marcien) qui régnoit alors en Orient. Ce Prince à qui Viomadus avoit ſecrettement fait entendre que Giles, au lieu de fournir de l'argent au tréſor public, comme il y étoit obligé, prétendoit au contraire que l'Empereur lui en fourniroit, entra dans une grande colére contre lui. Alors Childeric s'offrit à aller en France, & promit qu'il le vengeroit bien de cet homme-là. L'Empereur accepta ſon offre, & lui donna une flotte, & de grands préſens pour retourner dans ſon Pays. Viomadus averti de ſon retour, vint au devant de lui juſqu'à Bar, & l'exhorta à exempter les Barriſiens des tributs. Il raconte après cela, le mariage de Baſine & de Childeric, & la naiſſance de Clovis, qu'il accompagne de divers récits fabuleux. Il ajoûte, que Giles en mourant, laiſſa pour ſon ſucceſſeur Siagre ſon fils, qui régna à Soiſſons, où ſon pere avoit auparavant régné: mais ni Frédegaire, ni S. Grégoire de Tours ne diſent pas un mot ni d'Ambron fils prétendu de Clodion, ni du voyage de Giles à Tréves, à Cologne & à Metz après ſa défaite par Childeric, ni de ſon rétabliſſement à Soiſſons; ce qui nous oblige de ranger tout cela au rang des fables, de même que ce qu'on dit (*k*), que Siagre chaſſé de Soiſſons par Clovis, ſe retira dans la Ville de Metz, qui fut priſe bientôt aprés par Clovis, & tomba par-là dans la puiſſance des François en 487.

An de J. C. 450.

IV. *Suite des Empereurs d'Occident juſqu'à Auguſtule.*

Nous avons vû cy-devant en 424. Valentinien III. ſuccéder à Honoré dans l'Empire Romain; il faut donner icy la ſuite des Empereurs d'Occident, juſqu'à la ruïne de cet Empire ſous Auguſtule en 476. Valentinien ayant perdu ſa mere Placide en 451 (*l*), s'abandonna ſans réſerve à toutes ſortes de déréglemens, n'ayant plus perſonne qui prît ſur lui aſſez d'autorité, pour réprimer ſes mauvaiſes inclinations. Il abuſa par force de la femme du Patrice Maxime (*m*); & celui-ci, pour s'en venger, trouva moyen de broüiller Valentinien avec le fameux Aëtius, qui avoit rendu de ſi grands ſervices à l'Empire dans les Gaules. Il fit entendre à Valentinien, qu'Aëtius en vouloit à ſa vie; ce qui fit prendre à l'Empereur la réſolution de le prévenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis, Valentinien le tua de ſa main dans ſon Palais. Maxime ſongea enſuite à ſe défaire de Valentinien. Il n'eût pas de peine à perſuader aux gens d'Aëtius, que ce Prince avoit eu l'imprudence de garder auprès de ſa perſonne, de tuer le meurtrier de leur Maître. Deux d'entr'eux l'attaquerent donc, & le tuerent dans le Champ de Mars, ſans que perſonne ſe mit en devoir de le défendre *.

*Le 17. Mars 455.

V. *Mort de Valentinien III. Maxime uſurpe l'Empire. Il eſt mis à mort.*

Le Patrice Maxime ſe fit auſſi-tôt reconnoître pour Empereur; & comme ſa femme étoit morte, il contraignit Eudoxie veuve de l'Empereur Valentinien, de l'épouſer: mais ayant eu la folie de lui dire, que c'étoit pour l'amour d'elle qu'il avoit conſpiré contre Valentinien, & qu'il l'avoit fait maſſacrer, elle en eût un ſi grand dépit, qu'elle envoya à Genſeric Roy

(*f*) Meuriſſe, Hiſt. des Evêques de Metz, p. 67.
(*g*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 12. pp. 65. 66.*
(*h*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 18. p. 70.*
(*i*) *Fredegar. Hiſt. Gregor. Turon. Epitomata, p. 551. c. xi.*
(*k*) Meuriſſe, l. 1. pp. 67. 68. Hiſt. des Evêques de Metz, tirée de Vaſſebourg.
(*l*) *Pererius Rationarium temp. l. 8. p. 363.*
(*m*) Ce Maxime étoit de la race du tyran Maxime, qui avoit régné à Tréves après Gratien. Voyez Procop. *de bello Vandal. l. 1.*

An de J.C. 455.

des Vandales, qui étoit en Afrique, & le ſollicita à venir à Rome, lui promettant de contribuer à l'en rendre maître (*n*). Genſeric n'y manqua pas; & au bruit de ſa venuë, pluſieurs des Nobles & du Peuple ſortirent de Rome. Maxime en ſortit auſſi: mais ſa lâcheté le rendant mépriſable, quelques ſerviteurs de Valentinien l'arrêterent, le tuerent, le mirent en piéces, & le jetterent dans le Tibre, après avoir régné deux mois & quelques jours *. Genſeric arriva trois jours après, & le Pape Leon étant allé au devant, hors des portes de la ville, fit tant par ſes prieres, qu'il ſe contenta du pillage, & s'abſtint de meurtres & d'incendie (*o*). Ainſi Rome fut abandonnée au pillage pendant quatorze jours, & les Vandales en emporterent une infinité de richeſſes, & emmenerent pluſieurs milliers de Captifs. L'Imperatrice Eudoxie, avec ſes deux filles Eudocie & Placidie, furent conduites à Carthage. Genſeric maria Eudocie à ſon fils Hunneric, & renvoya quelques tems après Eudoxie à Conſtantinople. Quant à Placidie, il la garda, parce qu'elle étoit mariée à Olibrius (*p*).

* Le 12. de Juin 455.

VI. *Avitus, Majorien, Severe & Antheme ſucceſſivement Empereurs d'Occident.*

Environ un mois après le pillage de Rome, Avitus Gaulois, & Préfet du Prétoire en Gaules, fut élû Empereur à Toulouſe, par les Troupes qu'il commandoit *. Il fit la paix avec les Goths, & engagea leur Roy Theodoric à entrer en Eſpagne, & à faire la guerre aux Suéves *. Mais quelques tems après, Avit abandonné des Goths, étant entré en Italie, fut vaincu par Ricimer, & ordonné Evêque de Plaiſance (*q*). Majorien lui ſuccéda, & fixa ſa demeure à Ravenne. C'étoit un Prince d'un grand courage, qui dans le deſſein de recouvrer l'Empire de l'Afrique, réſolut d'aller vers Genſeric, feignant d'être un ſimple Ambaſſadeur. Mais le Patrice Ricimer l'ayant arrêté à Tortone, l'obligea à quitter l'Empire (*r*), & ſept jours après il le fit tuer *. Le 19. de Novembre ſuivant, Severe fut proclamé Empereur à Ravenne, de concert avec Ricimer, & ſans attendre le conſentement de Leon Empereur d'Orient: mais quatre ans après, le même Ricimer le fit empoiſonner (*s*) en 465. L'Empire vaqua un an & quelques mois, après quoi l'Empereur Leon envoya en Occident Antheme, en qualité d'Empereur (*t*). Il fut reçu à Rome, & appellé Auguſte le 12. d'Avril. Leon étoit convenu avec Ricimer, qu'il envoyeroit un Empereur à Rome, & que ce nouvel Empereur donneroit ſa fille à Ricimer; ce qui étoit faire une eſpéce de partage de la ſouveraine autorité: mais Antheme ne régna pas long-tems. Ricimer ſon gendre lui déclara la guerre, & le tua à Rome (*u*) l'onziéme de Juillet 472.

* Le 5. Juillet 455.

* An de J.C. 456.

* Le 9 d'Août 461.

Ricimer mit ſur le Trône en ſa place, Anicius Olibrius, qui avoit épouſé à Conſtantinople Placidie, fille de Valentinien III. Mais Ricimer mourut de maladie le 18. d'Août 472. & Olibrius le 23. d'Octobre ſuivant. Après un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'Empereur à Ravenne le 5. de Mars 473. mais il ne regna qu'environ quatorze mois. Il fut dépoſé au Port de Rome, & ordonné Evêque de Salone en Dalmatie. Jules Nepos, qui lui avoit ſuccédé, après avoir regné quatorze mois, fut chaſſé dans la Dalmatie, par Oreſte Maître de la Milice, & privé de l'Empire le 28. d'Août 475. Alors Oreſte fit prendre le titre d'Auguſte à ſon fils Romule, ou Momyle, nommé autrement Auguſtule, qui fut déclaré Empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre 475. Mais il ne jouït pas long-tems de cette dignité. Ceux du parti de Jules Nepos, qui n'étoit pas encore mort, appellerent en Italie Odoacre Roy des Turcilingues & des Hérules, qui ſe rendit Maître de Rome le 23. d'Août 476. fit mourir Oreſte à Plaiſance, & envoya le jeune Auguſtule à une petite ville de Campanie. Ainſi finit l'Empire d'Occident: car Odoacre ne prit ni le titre d'Empereur, ni la Pourpre ni les ornemens Imperiaux, mais ſeulement la qualité de Roy d'Italie. Ainſi dans la ſuite nous ne donnerons la ſucceſſion que des Rois de France, qui dès la fin du cinquiéme ſiécle, étoient Souverains du pays dont nous écrivons l'Hiſtoire.

VII. *Anicius Olibrius Empereur. Glycerius lui ſuccéde, puis Jules-Nepos, & enfin Auguſtule dépoſé en 476.*

An de J.C. 456.

Childeric, ſucceſſeur de Merouée (*x*), livra une bataille proche d'Orléans à Odoacre, ou Andoacre Roy des Saxons, où il n'eût pas apparemment l'avantage, puiſqu'Odoacre marcha avec ſes Troupes contre la ville d'Angers (*y*). En ce tems-là la peſte faiſoit de grands ravages en France *. Le Duc Giles mourut, & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Siagre. Alors Odoacre tira des ôtages d'Angers, & de quelques autres Places. Childeric y arriva le lendemain, & ayant tué le Comte Paul Général des Troupes, qui obéiſſoient aux Romains dans les Gaules, prit la ville d'Angers (*z*). Quelque tems après, les François prirent les Iſles que les Saxons avoient fortifiées ſur la Loire, pour ſe conſerver le cours libre dans cette riviere. Enſuite, Odoacre ayant fait alliance avec les François, alla avec eux attaquer les Allemands, ou plutôt les Alains (*a*), qui s'étoient rendus Maîtres d'une partie de l'Italie, & les ſubjugua. Il eſt mal-aiſé de donner du jour à une Hiſtoire ſi peu circonſtan-

VIII. *Conquêtes & mort de Childeric.*

* An de J.C. 464. apud Cuſſ.

(*n*) *Idatii Chronic.*
(*o*) *Proſperi Chronic.*
(*p*) *Theophanes.*
(*q*) *Paul. Diac. l. 15. c. 3.* Cela arriva en 456. ou 457. *Petavii Rationar. temp. l. 5. p. 364.*
(*r*) *Idat. Chronic. Caſſiodor. Marcellin. &c.*
(*s*) *Anonym. Cuſſinian.*
(*t*) *Caſſiodor. Marcell. Sidon. & alii.*
(*u*) *Idat. Chronic. & Marcellin.*
(*x*) Il lui ſuccéda l'an de J. C. 458.
(*y*) *Greg. Turon. l. 2. c. 18. p. 70.*
(*z*) *Greg. Turon. loco citato.*
(*a*) Le texte de S. Grégoire de Tours lit *Allemannos*: mais le Pere le Cointe & le Pere Ruinart croyent qu'il faut lire *Alanos*.

Digitized by Google

An de J.C. 456.

ciée : mais les anciens Hiſtoriens n'en diſent pas davantage ; & les modernes qui y ſuppléent des circonſtances, des embelliſſemens, & des raiſonnemens de leur chef, courrent grand riſque d'en impoſer au Public, qui aime mieux le ſilence en l'Hiſtoire, que le douteux & le faux.

Childeric voulant retourner à Amiens, (on ne ſçait d'où il venoit) fut ſurpris de la fiévre (*b*), & mourut à Tournay, où il fut enterré l'an de J. C. 481. après vingt-quatre ou vingt-cinq ans de regne depuis la mort de Merouée. Il fut enterré à la maniere des Francs, car il étoit Payen. Son tombeau fut découvert en 1653. le 17. May, par occaſion (*c*), comme on creuſoit les fondemens d'une maiſon près le Cimetiére de S. Brice. Les Manœuvres étant arrivés à la profondeur de ſept à huit pieds, trouverent premiérement une boucle d'or, puis une eſpéce de bourſe, comme d'un feûtre pourri, où il y avoit environ cent piéces d'or, & deux cent d'argent ; mais celles d'argent étoient tellement gâtées de la roüille, qu'on n'y pût rien remarquer. On y trouva auſſi pluſieurs morceaux de fer pourri & roüillé, & deux crânes, dont l'un étoit plus grand que l'autre, & un ſquelette d'un corps humain. Enſuite on creuſa encore plus bas, à la profondeur d'environ quinze pieds, & l'on découvrit un coutelas, une hache, des tablettes, une tête de bœuf, & des abeilles d'or, au nombre d'environ trois cent ; une éguille, des agraſes, des crochets, des clouds, des filets, le tout d'or, avec pluſieurs pierres nommées Pyropes ; une boule de criſtal, les os d'un cheval. On croit que la tête de bœuf & les abeilles, étoient des divinités que ce Prince adoroit. Le cheval étoit ſon cheval de Bataille, qu'on enterra avec lui. Ce qui fit juger que tout cela appartenoit au Roy Childeric, c'eſt ſon anneau d'or, où ſon buſte étoit repreſenté, portant de grands cheveux, & une pique à la main, avec cette inſcription autour de la tête : CHILDERICI.

Tout cela fut donné à Leopold-Guillaume Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Ferdinand III. qui étoit alors Gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols, de la part de Philippe IV. Roy d'Eſpagne. Ferdinand fit porter tout ce tréſor quelques années après à Vienne en Autriche. Après ſa mort, l'Empereur Leopold ſon neveu en hérita, & en fit preſent en 1665. à Jean-Philippe de Schomborn, Electeur de Mayence. Celui-ci l'envoya auſſi-tôt en France au Roy Louis XIV. qui l'a fait mettre dans ſa grande Bibliothéque de Paris, où on le montre à tous les Curieux (*d*).

IX. *S. Ours Evêque de Toul.*

L'Egliſe de Toul ayant perdu S. Auſpice ſon Paſteur, ſur la fin du cinquiéme ſiécle, Dieu lui ſuſcita un digne ſucceſſeur, en la perſonne de S. Ours, dont l'Hiſtoire ne nous a conſervé que le nom, & la mémoire de ſes vertus, qui lui ont mérité le nom de Saint, & le culte public dans le Diocéſe (*e*). Il fut enterré dans le Cimetiére de S. Manſuy, d'où ſon Corps fut levé au dixiéme ſiécle, & mis dans un lieu plus décent ; enſuite en 1026. il fut transféré dans l'Egliſe de S. Manſuy.

Toul. S. Vaſt d'Arras ſe retire dans le Diocéſe de Toul.

An de J.C. 495.

Ce fut ſous ſon Pontificat, que S. Vedaſte ou S. Vaſt, depuis Evêque d'Arras, parut dans le Diocéſe de Toul. Ce Saint étoit originaire d'Aquitaine, né ſur les frontiéres du Périgord & du Limouſin (*f*). Ayant quitté ſon Pays, il ſe retira dans le Diocéſe de Toul, où il demeura quelque tems caché, occupé aux exercices de la Penitence. Sa réputation l'ayant fait connoître à S. Ours, il le tira de ſa ſolitude, & le fit entrer dans ſon Clergé : mais la Providence le deſtinoit à quelque choſe de plus relevé. Clovis avoit épouſé une Princeſſe fort vertueuſe, nommée Clotilde *, qui ne ceſſoit de le ſolliciter à embraſſer le Chriſtianiſme. Toutefois le Prince ne prit ſur cela ſa réſolution que dans la fameuſe bataille de Tolbiac, où ayant invoqué le Dieu de Clotilde, avec promeſſe de ſe convertir s'il remportoit la victoire, & l'ayant heureuſement remportée *, il ne ſongea plus qu'à s'acquitter de ſon vœu.

* Vers l'an 490.

* En 495.

XI. *Converſion de Clovis. S. Vaſt eſt ſon Catéchiſte.*

Paſſant par la ville de Toul, il s'informa s'il y auroit quelque homme éclairé, qui pût lui enſeigner les principes de la Religion Chrétienne, qu'il étoit réſolu d'embraſſer. On lui amena S. Vaſt, qui avoit toute la capacité néceſſaire pour ce Miniſtere. Clovis le mena avec lui ; & pendant le chemin, S. Vaſt fit à ſon égard les fonctions de Catéchiſte ; imitant S. Philippe Diacre, qui inſtruiſoit l'Eunuque de la Reine Candace. Dieu releva le Miniſtere de ſon ſerviteur, & fortifia la créance du Roy, par la guériſon miraculeuſe d'un aveugle, qu'il accorda aux Prieres du Saint, en paſſant ſur un pont de la riviere d'Aiſne. Etant arrivé à Reims, Clovis reçut le Baptême des mains de S. Remy *, & lui laiſſa le S. Prêtre Vaſt ſon Catéchiſte, afin qu'il eût ſoin de l'employer au ſervice de l'Egliſe. En effet, S. Remy l'envoya à Arras, pour y reſſuſciter quelques étincelles du Chriſtianiſme, qui s'y étoient conſervées. Il eut le bonheur d'y rétablir la vraye Religion ſur les ruïnes du Paganiſme ; & après quarante ans de travaux, Dieu couronna ſa vie par une heureuſe mort, vers l'an 539. L'Egliſe l'honore le 6. de Février, & on fait ſa Fête dans le Diocéſe de Toul.

* Le 21. Décembre 495.

XI. *S. Evre Evêque de Toul.*

S. Ours eut pour ſucceſſeur S. Aper ou Evre, dont le nom latin ſignifie Sanglier. Il

(*b*) *Rorico. l. 1.*
(*c*) *Vita Anaſtaſii. Childerici per Jo. Jac. Chiflet.*
(*d*) *Vide, ſi libet, Cointium, t. 3. Annal. Franc. ad an. 673. n. 12.*
(*e*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 223. Voyez auſſi p. 207. Il n'y nomme pas S. Ours ; mais il eſt certain qu'il n'a pas été ſéparé des ſaints Alchas & Celſin.
(*f*) *Vita ſancti Vedaſti apud Bolland. appendic. ad 6. Februar. p. 792. 794.*

nâquis de parens nobles & Chrétiens à Trancol, au Diocéſe de Troye (g) en Champagne ; ce qui nous donne lieu de croire qu'il étoit un des Diſciple du fameux S. Loup, mort en 479. & qui étant originaire de la ville de Toul, put y faire connoître le mérite de S. Epvre. Le Clergé & le peuple le demanderent pour Evêque, & l'amenerent, ou plutôt l'entraînerent à Toul (h), dont il gouverna l'Egliſe avec une ſageſſe & une piété ſingulières.

Son principal caractere étoit la miſéricorde, & la compaſſion envers les miſérables. Il ſe dépoüilla ſouvent de ſes habits, même avant ſon Epiſcopat, pour revêtir les pauvres. Il viſitoit volontiers les ſerviteurs de Dieu, & étudioit leurs vertus & leurs bonnes qualités, pour les imiter, & ſe les rendre propres. Ainſi il revenoit toûjours de ſes voyages, plus ſaint & plus parfait.

Etant un jour à Châlons ſur Saône, il délivra des priſons trois perſonnes qui y étoient enfermées. Après avoir tenté inutilement toutes les autres voyes (i), il s'adreſſa à Dieu ; & pendant ſa priere, les chaînes de ces malheureux ſe rompirent, & les portes de la priſon s'ouvrirent miraculeuſement d'elles-mêmes. On conſervoit encore ces chaînes dans l'Abbaye de S. Epvre, au dixiéme & onziéme ſiécles, & on les mettoit ſur le col des poſſédés, pour leur procurer la guériſon (k). Au retour du même voyage, le Saint guérit un poſſédé, qui étoit furieux, & menaçoit de le déchirer ; d'où vient qu'on le dépeint ordinairement comme délivrant un Energumene.

Il jetta les fondemens de l'Egliſe, qui fut dans la ſuite conſacrée à ſa mémoire, après avoir eu long-tems pour Patron S. Maurice & ſes Compagnons, Martyrs de la Légion Thébéene ; mais il n'eût pas le loiſir de l'achever. Le Saint y fut enterré après ſa mort, qui arriva au commencement du ſixiéme ſiécle (l), après ſept ans d'Epiſcopat.

Son culte eſt très ancien, très fameux & très étendu dans le Diocéſe de Toul, où l'on voit grand nombre d'Egliſes conſacrées ſous ſon nom. Celle de ſon Abbaye, ſituée au Fauxbourg de la ville, ou pour mieux dire, dans un village voiſin de la ville, portoit le nom de S. Epvre dès le tems de Fredegaire (m), c'eſt à dire au commencement du ſeptiéme ſiécle. (n) Saint Hidulphe, qui vivoit au même ſiécle, conſacra une Egliſe dans ſon Monaſtere, au nom de S. Epvre (o). La Vie de ſainte Salaberge (p) parle auſſi d'une Egliſe conſacrée à S. Evre, dès l'an 626. (q). Godin fils de Varnacaire, Maire du Palais de Bourgogne, ſe retira dans l'Egliſe de S. Epvre, comme dans un azyle, pour éviter la colere de Clotaire II. Roy de France. On fait la fête de ce Saint le 15. de Septembre, qui eſt le jour de ſa mort, & on conſerve ſes Reliques en une riche Châſſe, dans l'Abbaye qui porte ſon nom.

Nous avons déja dit un mot des Lettres de S. Paulin à un nommé Aper (r), que quelques Sçavans ont conjecturé être notre S. Epvre : mais il eſt évident que ce ne peut être lui, à moins qu'on ne le déplace du rang qu'il a tenu dans les Catalogues, où il a toûjours été conſtamment placé le ſeptiéme, entre S. Ours ſucceſſeur d'Auſpice, & Albaud huitiéme Evêque de Toul. De plus, Aper, ami de S. Paulin, s'étoit converti aſſez tard, ayant été avant ſa converſion tout livré au ſiécle, & à ſes vanités (s), vivant dans la ſechereſſe & la dureté de cœur ; au lieu que notre Saint fut attaché à la piété dès ſes plus tendres années, & ne s'en départit jamais. 2. La miſéricorde ſembloit être née avec lui ; & il en donna des marques de très bonne heure ; mais l'ami de S. Paulin ne commença à exercer ſa libéralité envers les pauvres, que depuis ſa converſion. 3. Notre ſaint Epvre étoit né de parens Chrétiens, & avoit lui-même été élevé dès l'enfance dans cette Religion ; au lieu que l'ami de S. Paulin avoit été aſſez long-tems attaché au culte des Idoles, avant que de devenir Diſciple de J. C. 4. Enfin, Aper dont parle ſaint Paulin, avoit été engagé dans le mariage avant ſon Ordination, ſa femme Amande lui avoit donné nombre d'enfans, & il avoit exercé les fonctions d'Avocat, & les Charges de Judicature, avant qu'il fût élevé à l'Epiſcopat. Or rien de tout cela ne convient à ſaint Epvre Evêque de Toul.

XII. *Abbaye de S. Epvre.*

L'Abbaye de S. Epvre dont nous avons parlé, eſt certainement une des plus anciennes, & peut-être la plus ancienne de tout le Diocéſe de Toul. S. Evre ayant jetté les fondemens de l'Egliſe de cette Abbaye (t), S. Albaud ſon ſucceſſeur l'acheva, & y établit une Communauté, ſur le modéle des premiers Chrétiens qui vivoient du tems des Apôtres, & dont la Vie eſt décrite dans les Actes (u). S. Antimond, un des ſucceſſeurs d'Albaud, augmenta ce Monaſtere, & y maintint l'obſervance Réguliere. Le Pere le Cointe, & après lui le Pere

---

(g) *Vita ſancti Apri ex Mſſ. ſancti Manſueti, impreſſa ad calcem hujus Hiſtoriæ*, p. 107. Vico qui Tranquillus dicitur.

(h) *Ibid.* Non minus raptus quàm electus adducitur.

(i) Le texte de ſa Vie porte qu'il s'adreſſa au Juge nommé Adrien, & que l'Empereur Adrien avoit ordonné que tous les Juges de l'Empire s'appellaſſent auſſi Adrien, p. 107.

(k) *Mſſ. ſancti Manſueti, de miracul. S. Apri.*

(l) Le Mſſ. de S. Manſuy dit qu'il fut ordonné la quatriéme année de l'Empereur Adrien, & qu'il mourut l'onziéme année du même Prince ; ce qui revient à l'an de J. C. 128. ou 129. Ce qui eſt inſoutenable.

(m) *Fredegar. Chronic. p.* 631. *c.* 54.

(n) *Vide Præfat. Ruinart. in Gregor. Turon. art.* 5. *n.* 134. *& ſeq.*

(o) Jean de Bayon, Chronic. Mſſ.

(p) *Acta SS. Benedictin. t.* 2.

(q) *Fredegar. Chronic. c.* 54. *p.* 612.

(r) Voyez cy-devant ſous l'an 406. p. 261.

(s) Voyez M. de Tillemont, t. 14. ſur S. Paulin, pp. 728. 729. & le P. Benoît, Hiſt. de Toul, pp. 231. 232.

(t) *Vita S. [illegible] pag.* 3.

(u) *Act. ij.* 44. 45.

An de J.C. 495.

Benoît Capucin, avancent qu'on y obſervoit en 593. ſous le regne de Gontran, la Regle du Monaſtère d'Agaune; mais ils n'en on aucune preuve. Le Pere Benoît avance de plus, que celle de S. Colomban y fut reçûë bien-tôt après (*x*); mais il le dit auſſi de ſon chef. Adſon, à qui l'on attribuë la Vie de S. Manſuy, & quelques autres rapportées dans le Manuſcrit de S. Manſuy, que nous avons imprimé entier dans les Preuves de cet Ouvrage, dit à la vérité, que S. Gauzelin Evêque de Toul, qui réforma l'Abbaye de S. Epvre en l'an 936. y établit l'obſervance de la Regle de S. Benoît, qui y étoit inconnuë, & qu'il avoit cherchée long-tems & au loin, & trouvée difficilement (*y*); mais il y a certainement de l'hyperbole dans le diſcours de cet Auteur. Tout le monde ſçait que ſous le regne de Charlemagne, & de Loüis le Débonnaire, la Regle de S. Benoît étoit très connuë, & pratiquée dans tout le Royaume de France, & en particulier dans les Diocéſes de Toul, de Metz, de Verdun & de Tréves (*z*). Il eſt vrai qu'on ne peut montrer au juſte l'origine & l'époque de l'obſervance de cette Regle dans l'Abbaye de S. Epvre; mais on peut y faire voir pluſieurs Réformes, dans leſquelles on l'y a rétablie. La plus ancienne eſt celle qui fut procurée par l'Evêque Frotaire en 836. Il y introduiſit, ou y rétablit la Regle de S. Benoît, comme il le dit lui-même. Nous avons montré dans la Diſſertation ſur les Evêques de Toul, que la Regle de S. Benoît à été obſervée long-tems auparavant dans les 3. Evêchés.

XIII. *Sainte Aprone ſœur de S. Epvre. Albaud ſuccéde à S. Epvre dans l'Evêché de Toul.*

S. Epvre avoit une ſœur nommée Aprone, qui demeura quelque tems auprès de lui dans la ville de Toul, où elle vécut d'une maniere très édifiante. Enſuite elle s'en retourna à Troye en Champagne, où elle mourut, laiſſant une grande opinion de ſa ſainteté. S. Gerard Evêque de Toul, mort en 994. déſirant enrichir ſon Egliſe de tout autant de Reliques de Saints qu'il en pourroit rencontrer, acheta à prix d'argent le Corps de ſainte Aprone (*a*), & le fit venir à Toul, où il le partagea entre ſa Cathédrale, & l'Abbaye de S. Epvre, où il eſt conſervé dans des Reliquaires fort précieux. On fait ſa Fête le 15. de Juillet, & on lui attribuë pluſieurs Miracles. Albaud ſuccéda à S. Epvre dans le Gouvernement de l'Egliſe de Toul.

XIV. *S. Poſſeſſeur Evêque de Verdun.*

Vers le même tems la ville de Verdun avoit pour Evêque S. Poſſeſſeur, qui avoit ſuccédé à S. Pulcrone (*b*). Poſſeſſeur avoit été marié; mais après la mort de ſa femme, il ſe donna à l'Egliſe de Verdun, avec tous ſes biens, & fut aggregé au Clergé de cette Egliſe. Mais ayant été élû Evêque après la mort de S. Pulcrone, il gouverna ſon Diocéſe avec tant de ſageſſe & de piété, qu'il en a mérité le nom de Saint, & les honneurs que l'Egliſe décerne à ceux, dont la vertu mérite d'être propoſée pour objet à la dévotion publique. Il mourut, dit-on, après ſeize ans de gouvernement, l'an 486. & fut enterré dans l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui de S. Vanne, d'où ſon Corps fut levé de terre, & mis dans une Châſſe, par Hatthon Evêque de Verdun, qui vivoit en 850. On aſſûre que de ſon tems la ville de Verdun obéiſſoit encore aux Romains; ce qui eſt aſſez difficile à croire.

An de J.C. 495.

XV. *S. Firmin Evêque de Verdun.*

Firmin natif de Toul (*c*), & parent des ſaints Loup de Troye, & Pulcrone de Verdun, dont on a parlé, fut élû étant déja âgé, pour ſuccéder à S. Poſſeſſeur. Il avoit le don de guérir les maladies, celui de prédire l'avenir, & l'eſprit de prévoyance & de ſageſſe. Durant une grande famine, il mit ſi bon ordre à la diſtribution des grains dans ſon Diocéſe, que les peuples qui lui étoient ſoumis, ne furent point incommodés de la diſette.

On dit que ſon tems (*d*) Siagre fils du Comte Giles, étant pourſuivi par Clovis, ſe retira à Verdun & à Metz, qui lui obéiſſoient encore, & qui le reçurent comme ami *; mais qu'enſuite ayant été obligé d'en ſortir, & de ſe retirer auprès d'Alaric Roi des Goths; Clovis, pour punir ces villes qui avoient reçu ſon ennemi, fit le dégât dans le pays des environs; ſans toutefois ſe rendre pour lors maître de Places.

* Vers l'an 486.

Quelques années après *, ce Prince vint de nouveau aſſieger la ville de Verdun, & menaça de la ſaccager. Malheureuſement S. Firmin mourut la nuit même de l'arrivée de ce Prince devant la ville; ce qui jetta les habitans dans une extrême conſternation. Mais un ſaint homme nommé Euſpice, qu'Aimoin (*e*) nomme Archiprêtre de la ville, & que Vaſſebourg dit avoir eu ſoin des Ecoles, les raſſura: on le pria d'aller trouver le Roi, afin de lui demander grace pour la ville, qui s'étoit révoltée; car c'eſt ainſi que le raconte Aimoin & Bertaire, ſuppoſant par conſequent, qu'auparavant Verdun obéiſſoit aux François. La ville étoit aſſiégée dans les formes, & l'on commençoit à battre les murs avec le Bélier, lorſqu'Euſpice fut préſenté au Roi. Il lui parla d'une maniere ſi touchante, que Clovis pardonna à la ville, & la réduiſit de nouveau ſous ſon obéiſſance. Bertaire & Aimoin ne parlent de ce ſiége de Verdun,

* L'an de J. C. 500.

(*x*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 234.

(*y*) Gauzelinus nutu Dei Regulam S. Benedicti, hujus Regni habitatoribus omnibus ignotam, diu quæſitam, proculque inventam, ſancti Apri inſtituit loco.

(*z*) *Vide Mabillon. præfat. in t. 2. ſæculi 3. Benedict. & diſſert. D. Philippi Baſtide, eidem tomo ſuffixam.*

(*a*) *Vita Epiſcop. Tull. ex Mſſ. S. Manſueti, ad calcem hujus Hiſtor. p. 118.*

(*b*) Vaſſebourg, Hiſt. de la Gaule Belgique, *fol. lxij. verſo & ſeq.*

(*c*) *Id. fol. lx. & ſeq.*

(*d*) *Fol. lx. verſo.*

(*e*) *Aimoin. l. 1. c. 17.* Contra hunc Regem (Clodoveum) cives Virdunenſis urbis rebellârunt: ſed dum ex urbem obſidione valâret, & jam admoti arietes alta murorum pulſârent, ſupplicante ſancto viro Euſpicio ejuſdem tunc urbis Archipreſbytero, verbum impunitatis à Principe promeruerunt; & Rex civitatem recepit. *Ita & Bercar. Preſbyter. Hiſt. Epiſcop. Virdun. hic p. 194. Vita S. Euſpicii Mſſ. Vita S. Maximi, t. 1. Act. Bened. p. 562.*

An de J.C. 495.

& le terme de rebellion dont ilsſe ſervent, fait croire que ceci n'arriva que vers l'an 500. peu avant la guerre de Clovis contre Gondebaud Roy de Bourgogne, dont nous parlerons cy-après.

S. Firmin fut enterré dans l'Egliſe des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & y demeura juſques vers l'an 950. que l'Evêque Berenger le fit lever de terre, & expoſer à la vénération publique. En ce même tems Humbert Abbé de ſaint Vanne, obtint du même Evêque, que le Corps du ſaint fût transféré au Prieuré de Flavigny ſur la Mozelle, à trois lieuës de Nancy, où il eſt encore aujourd'hui conſervé dans une Châſſe précieuſe, & où Dieu opére de tems en tems des guériſons miraculeuſes.

XVI. *S. Vanne Evêque de Verdun.* Clovis étant entré dans Verdun, & ayant appris que l'Evêque étoit mort peu de jours auparavant, offrit l'Evêché à Euſpice (*f*); mais celui-ci l'ayant remercié, tout le peuple demanda avec inſtance Vitonus ou Videnus, nommé vulgairement Venne ou Vanne, neveu d'Euſpice, qui fut aggréé du Roy, & ordonné Evêque *. Vaſſebourg raconte que Clovis voulut qu'Euſpice, Vanne, & Maximin, autre neveu d'Euſpice, & frere de Vanne, ſe trouvaſſent à ſon baptême à Reims. Il prétend de plus, que Clovis fit du bien à l'Egliſe de Verdun, & qu'il engagea ſaint Euſpice, ſaint Vanne & ſaint Maximin, ou Mêmin de venir à Orléans, pour aſſiſter au Concile qui s'y tint en 511. Mais Bercaire, qui eſt le plus ancien Auteur que nous ayons de l'Hiſtoire des Evêques de Verdun, ne dit pas que ſaint Vanne ait été à Orléans; mais ſeulement ſaint Euſpice & ſaint Maximin, leſquels ſe firent Religieux. Saint Maximin y fut Abbé, & bâtit l'Abbaye de ſaint Mêmin près Orléans ſur la Loire. On voit par la Lettre de ſaint Avite (*g*) Evêque de Vienne, à Clovis, qu'il invita pluſieurs Evêques à la cérémonie de ſon Baptême; & il eſt aſſez probable, que les Evêques de Toul, de Metz & de Verdun s'y trouverent.

*An de J.C. 495.

S. Vanne gouverna ſon Evêché avec tant de ſageſſe, de zéle & de piété, & Dieu fit éclater tant de merveilles par ſon moyen pendant ſa vie, & après ſa mort, qu'il a mérité le titre de ſaint, & les honneurs publics. On dit qu'il tira d'une caverne, qui étoit près du lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de ſaint Vanne, un grand ſerpent qui infectoit tous les environs. Il lui mit ſon Etole au col, & le fit mourir ſur le lieu même; d'où vient qu'on le dépeint ordinairement tenant un dragon lié par le col avec ſon Etole. Il établit une Communauté de Clercs près l'Egliſe ſaint Pierre & ſaint Paul, à laquelle a ſuccédé depuis pluſieurs ſiécles une Communauté de Religieux obſervans la Régle de S. Benoît; & cette Egliſe où il fut enterré, a porté depuis long-tems le nom de S. Vanne, à cauſe des fréquens Miracles qui s'y faiſoient à ſon tombeau, & du grand concours de peuple qui y venoit de toutes parts. On dit qu'il gouverna l'Evêché de Verdun vingt-ſept ans; & par conſéquent il mourut en 522. Le Pere le Cointe met ſa mort en 525. Mais je ne donne pas toutes ces choſes comme certaines, puiſque Laurent de Liége (*h*), Religieux de l'Abbaye de S. Vanne, parlant à Adalberon Evêque de Verdun en 1144. dit qu'on ne ſçait rien de ce qu'ont fait les Sts. Saintin, Maur, Salvin, Arator, Pulcrone, Poſſeſſeur, Firmin, Vitonus, & pluſieurs autres. S. Vanne eut pour ſucceſſeur Deſideratus.

An de J.C. 495.

XVII. *Expletius Urbice, Bonole, Terentius, Goſſelin, Romain, Fronime, Grammace, Agathimber, Sperus, Evêques de Metz.* Je ne trouve rien de bien certain dans les Catalogues des Evêques de Metz, depuis Author, contemporain de S. Servais de Tongres, vers l'an 350. & que l'on a voulu faire vivre du tems d'Attila vers l'an 450. car Expletius, ou Eplætius, dont les Reliques ſont conſervées à ſaint Clement; Urbice, qui eſt nommé Archevêque dans les Catalogues, & dans les Martyrologes de Metz; Bonole, Adhærentius ou Terentius, Goſſelin ou Gonſolin, Romain, Fronime, Gramatius, & Agathimber, ne nous ſont preſque connus que de nom. Quant à Sperus ou Hiſperius, que les anciens Catalogues mettent pour vingt-troiſiéme Evêque de Metz, le nouveau Catalogue, imprimé à la tête du nouveau Rituel, le met pour le dix-huitiéme. Il ſouſcrivit au Concile d'Auvergne tenu en 535. avec Nicetius de Tréves, & Déſiré de Verdun. Il mourut le dix des Calendes de Septembre, vers l'an 542. & fut enterré à ſaint Clement.

XVIII. *Abbaye de S. Maximin à Tréves.* A Tréves, l'Abbaye de S. Maximin étoit célébre dès le commencement du ſixiéme ſiécle. Elle porta d'abord le nom de S. Jean l'Evangéliſte, enſuite celui de S. Hilaire, & enfin celui de S. Maximin. S. Gregoire de Tours lui donne déja le nom de Temple de S. Maximin; & le Roi Dagobert, la douziéme année de ſon regne, dit qu'après avoir porté le nom de Monaſtére de S. Hilaire, elle étoit alors connuë ſous celui d'Abbaye de S. Maximin. Son origine eſt ſi reculée dans l'antiquité, qu'on n'en ſçait pas exactement la datte. On prétend qu'anciennement il y avoit en cet endroit un Temple dédié au Soleil ou à Appollon, & qu'il y en avoit un autre dédié à la Lune ou à Diane, de l'autre côté de la ville, là où eſt à préſent la fameuſe Abbaye de S. Mathias.

Dagobert (*i*) ayant accordé à Modoalde Archevêque de Tréves, un privilége, par lequel il attribuoit à la Cathédrale du même lieu, *le Monaſtére de S. Hilaire qu'on nomme*

(*f*) *Vaſſebourg, fol. lxiij. verſo. Vide Bertar. Hiſt. Ep. Virdun. hic p. 193. & Vit. S. Maximini, t. 1. Act. SS. Bened. p. 585.*

(*g*) *Avit. Epiſt. ad Clodoveum apud Sirmond.*

(*h*) *Laurentii Leod. Hiſt. Epiſcop. Virdun. hic, p. 206.*

(*i*) *Brouver. t. 1. p. 421. Annal. Trevir. col. 2. prima editionis. Item defenſio S. Maximini, p. 57. Vide & Mabillon. Annal. Benedictin. t. 1. l. 6. p. 153. Ad Eccleſiam S. Petri Treverica urbis pertinentes; ſcilicèt, Cellam S. Hilarii, quæ nunc appellatur ſancti Maximini, quæ eſt in prædio S. Petri conſtructa; & cellam S. Paulini & S. Eucharii, &c. Datum anno Dominicæ Incarnationis dcxxxiv Regni xii. Dagoberti.* La douziéme année de Dagobert I. revient à l'an 633.

An de J. C. 500.

à préſent de S. Maximin, & qui eſt bâtie ſur le fond de S. Pierre, comme auſſi les Monaſteres de ſaint Paulin, & de ſaint Eucaire; l'Abbé de S. Maximin, étonné qu'on eût ainſi ſurpris la religion du Roi, lui fit apparemment ſes très humbles remontrances ſur l'indépendance de ſon Abbaye; car le pieux Prince deputa des Commiſſaires à l'Abbé Mémilien, avec ordre d'examiner ſoigneuſement l'origine & les priviléges de ce Monaſtére, & d'en rendre compte au Roy par lui-même; le Roi voulant ſçavoir par qui l'Abbaye avoit été bâtie, & dans la dépendance de qui elle avoit été dans ſon origine. L'Abbé & les Religieux, après une exacte recherche, trouverent dans d'anciennes Chartes (*k*), que ce Monaſtére étoit originairement le Temple où l'Empereur Conſtantin avoit accoutumé de faire ſes dévotions; qu'il l'avoit fait dédier en l'honneur de S. Jean l'Evangéliſte, par S. Agrece Archevêque de Tréves; que ſainte Helene, mere de l'Empereur Conſtantin, avoit engagé par ſes prieres & ſes ſollicitations, l'Empereur ſon fils à y aſſembler une Communauté de Pauvres de J. C. auſquels il donna pour Supérieur un homme de Dieu, nommé Jean; qu'il ne voulut pas que ce lieu fût ſoumis à aucune autre Puiſſance qu'à la ſienne, & à celle des Empereurs Romains ſes ſucceſſeurs.

Dagobert bien informé de toutes ces choſes, confirma les priviléges de ce Monaſtere, & en augmenta les biens par ſa libéralité. C'eſt ce que nous avons de plus ancien & de plus certain touchant l'origine de l'Abbaye de S. Maximin. Les Archevêques de Tréves ont fait diverſes tentatives en différens tems, pour la ſoumettre à leur juriſdiction, & ont obtenu de tems en tems des priviléges, qui la leur ſoumettoient; mais les Abbés de S. Maximin en ont obtenu d'autres preſqu'en même tems, qui confirmoient leur exemptions. C'eſt ce que nous verrons dans la ſuite.

Les Religieux de ce Monaſtére prétendent, que les premiers Serviteurs de Dieu qui l'habiterent, étoient de l'Ordre de S. Baſile: choſe aſſez difficile à croire. Il eſt certain que S. Athanaſe & S. Martin firent connoître de bonne heure la vie Monaſtique à Tréves. Du tems de S. Auguſtin (*l*), il y avoit des Solitaires au voiſinage de Tréves, & peut-être dans le Monaſtere même, qui depuis a porté le nom de S. Maximin. On croit que Fibicius, ou Vibicius, Abbé de ce Monaſtére, fut fait Archevêque de Tréves à la fin du cinquiéme ſiécle, ou au commencement du ſixiéme (*m*).

An de J. C. 500.

Quant au nom de S. Hilaire (*n*), donné anciennement à l'Abbaye qui porta depuis le nom de S. Maximin, je crois qu'il vient de S. Fridolin, qui conſacroit à S. Hilaire tous les Monaſtéres qu'il fondoit, ou dans leſquels il établiſſoit la Réforme. Ce Saint étoit Irlandois de naiſſance. Etant venu dans les Gaules (*o*), & s'étant arrêté dans l'Abbaye de S. Hilaire de Poitiers, il en fut fait Abbé au commencement du ſixiéme ſiécle, & ſur la fin du regne de Clovis. De-là il voyagea en divers endroits, & réforma pluſieurs Monaſtéres. Il en bâtit un ſur la petite riviere de Roſelle, qu'il nomma *Hilariacum*, & la conſacra à S. Hilaire. C'eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Avold, au Diocéſe de Metz (*p*). Il eſt probable que de-là il ſe rendit à Tréves, dont il étoit ſi proche; qu'il y réforma l'Abbaye conſacrée à S. Jean l'Evangéliſte, & que ſelon ſa coutume, il lui donna le nom de S. Hilaire. Il bâtit encore d'autres Monaſtéres dans la Voſge, & à Straſbourg. Enfin il fixa ſa demeure dans celui de Seking, dans une Iſle du Rhin, à quelques lieuës de Baſle. Il y mourut vers l'an 538.

XIX. *Monaſtéres de S. Paulin & de S. Eucaire, ou de S. Mathias à Tréves.*

Les Monaſtéres de S. Paulin & de S. Eucaire, dont parle le Roi Dagobert, étoient dès lors remplis de Serviteurs de Dieu, vivans en commun, & ſuivant les Régles marquées dans l'Evangile, & dans les Actes des Apôtres, comme les Clercs que S. Auguſtin établit dans ſa ville d'Hippone, les Diſciples que S. Antoine forma dans l'Egypte; mais on ne peut dire, ſans hazarder beaucoup, qu'ils ſuivoient quelques-unes des Regles Monaſtiques qui nous ſont connuës. Il eſt certain que dans le Monaſtére de S. Euchaire, nommé aujourd'hui de S. Mathias, on n'a commencé à pratiquer la Régle de S. Benoît, que ſous Cyrille Archevêque de Tréves, ſur la fin du dixiéme ſiécle. (*q*) Quant à l'Egliſe de S. Paulin, après avoir été long-tems deſſervie par des Clercs, ou des Religieux tels que nous les venons de décrire, elle prit la Régle de Grodegand, qu'elle obſerva aſſez long-tems. Aujourd'hui c'eſt un fameux Chapitre de Chanoines Séculiers. Elle eſt ſituée hors de la ville de Tréves, ainſi que les Abbayes de S. Maximin & de S. Mathias.

XX. *Clovis chaſſe les Romains des Gaules.*

Le Roi Clovis ayant commencé à regner ſur les François vers l'an 481. crut que le premier pas qu'il devoit faire pour affermir ſa nouvelle domination dans les Gaules, étoit d'en chaſſer entiérement les Romains. Ils n'y tenoient preſque plus rien, étant réduits à Soiſ-

(*k*) *Diploma Dagoberti in defenſionali S. Maximini parte 3. p. 9.* Perlectis in eodem loco quibuſdam vetuſtiſſimis cartulis, inventum eſt idipſum Monaſterium Conſtantini Imperatoris fuiſſe Regale Templum, ejuſque juſſu dedicatum fore in honore S. Johannis Evangeliſtæ, à ſancto Agritio venerabili Archiepiſcopo; in quo..... Helena Sacrâ Familiâ petente & favente, ſupradictus Imperator pauperes Chriſti congregavit, eiſque virum Dei Johannem præpoſuit, &c. Datum pridie Nonas Aprilis anno Regni noſtri XII.

(*l*) *Auguſt. Confeſſ. l. 8. c. 6.*

(*m*) *Bruyer. t. 1. l. 5. p. 304. Annal. Trevir.* Bulteau, t. 1. p. 66. Hiſt. de S. Benoît.

(*n*) Outre les titres de Dagobert, de Sigebert, & de Pepin, que nous rapporterons dans les Preuves, Loup de Ferriere, *Vita S. Maximini apud Surium, c. 11. & Geſta Trevirorum* en plus d'un endroit, *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 212.* marquent diſtinctement que ce Monaſtere s'appelloit anciennement de S. Hilaire.

(*o*) *Bolland. ad 23. Martii.*

(*p*) *Mabillon. t. 1. Annal. Benedictin. l. 8. p. 221.*

(*q*) *Sigebert. Myſticus Trevir. an. 1652. p. 74. anno 977.*

Digitized by Google

An de J. C. 500

sons, & à quelques autres Places qui leur obéiſſoient encore. Siagrus, fils du Comte Giles, y commandoit avec une autorité preſque ſouveraine, ne dépendant que de l'Empereur d'Orient, dont il ne pouvoit tirer aucun ſecours, ni recevoir aucun ordre, & avec qui il ne pouvoit avoir que très peu de liaiſon ni par terre ni par mer, les Viſigoths occupant les bords de la Méditerranée. Clovis marcha donc droit à Soiſſons *; & Siagrius, ſur la nouvelle de ſa marche, raſſembla ſes Troupes, & ſe prépara à le recevoir (*r*). Clovis l'envoya défier au combat. On convint du Champ de bataille. Les deux armées ne furent pas longtems en préſence; on commença de bonne heure, & le combat ne fut pas long. Clovis remporta une victoire complette, & Siagrius ſe ſauva à Toulouſe, auprès d'Alaric Roi des Goths. Nous avons déja vû que quelques-uns de nos Hiſtoriens font venir Siagrius auparavant à Metz, & à Verdun; mais S. Gregoire de Tours, & les meilleurs Ecrivains n'en diſent rien. Clovis ayant ſçu le lieu de la retraite de ce Général, l'envoya demander à Alaric, avec menaces de lui faire la guerre, s'il ne le livroit. Alaric le livra, & Clovis lui fit trancher la tête.

*An de J. C. 486. le 5. de Clovis.

Après cela, Clovis conquit ſans beaucoup de peine tout ce qui étoit depuis le Rhin juſqu'à la Seine, & juſqu'à la Loire, & ſe vit bientôt en paiſible poſſeſſion de toutes ces belles Provinces.

XXI. *Clovis épouſe Clotilde, niéce de Gondebaud Roi des Bourguignons.*

Cinq ans après *la défaite de Siagrius, Baſin Roi de Thuringe, fit irruption dans les terres des François de delà le Rhin, & y commit pluſieurs cruautés (*s*). Clovis y accourut, défit Baſin, & impoſa tribut aux Thuringiens. Il ſongea enſuite à s'allier avec quelques-uns des Princes qui regnoient dans les Gaules. Dans cette vuë, il envoya vers Gondebaud Roi des Bourguignons, pour lui demander en mariage Clotilde ſa niéce (*t*), fille de Chilperic ſon frere, qu'il avoit fait périr avec ſa femme, mere de Clotilde. Gondebaud ne ſe détermina qu'avec peine à accorder ſa niéce à Clovis, craignant que cette jeune Princeſſe ne portât quelque jour Clovis à lui déclarer la guerre, par reſſentiment de la mort de ſes pere & mere. Il y avoit encore un autre obſtacle, qui paroiſſoit plus difficile à ſurmonter; c'étoit la Religion de Clotilde, qui étoit Chrétienne, au lieu que Clovis étoit encore Payen. Mais Aurelien, que Clovis avoit député à Gondebaud, avoit ſçu lever cette difficulté, en faiſant eſpérer à Clotilde, que Clovis pourroit avec le tems embraſſer ſa Religion. Enfin le mariage ſe fit, & Clotilde n'oublia rien pour porter le Roi ſon époux à ſe faire Chrétien. Gondebaud, avec

*An de J. C. 491.

ſes Bourguignons, étoient Ariens; mais Clotilde avoit eû le bonheur de rencontrer quelque bon Catéchiſte, qui l'avoit inſtruite des principes de la Foi Catholique ſur la Divinité de J. C.

An de J. C. 491.

XXII. *Victoire de Tolbiac remportée par Clovis. Il reçoit le Baptême.*

Clovis n'étoit pas indocile aux avis de Clotilde; mais le moment de ſa converſion dépendoit d'une grace particuliére, qu'il n'obtint que quelques années après *, dans la guerre contre les Allemands & les Suéves, qui menaçoient de paſſer le Rhin, & de faire irruption dans ſon Royaume (*u*), & dans celui de Sigebert Roi de Cologne. Clovis paſſa donc le Rhin à Cologne, & livra la bataille aux Allemands à Tolbiac, aujourd'hui Zulk, ou Zulpik, à quatre ou cinq lieuës du Rhin, dans le Duché de Juliers. Sigebert combattant à la tête de ſes Troupes, reçut une bleſſure au genoux, qui le mit hors de combat. Cet accident jetta la terreur dans ſon armée, & le trouble ſe communiqua dans celle de Clovis. Alors ce Prince ſe ſouvenant du Dieu de Clotilde, & des merveilles qu'on lui en avoit racontées, s'adreſſa à lui, & lui promit, s'il lui accordoit la victoire, de recevoir le Baptême, & de n'adorer jamais d'autre Dieu que lui. Dieu exauça ſon vœu, ralluma un nouveau courage dans ſon cœur, & dans celui de ſes Troupes. Ils firent de ſi grands efforts, que le Roi des Allemands fut tué, & les François remporterent une victoire complette. Clovis ne s'arrêta pas qu'il n'eût diſſipé tout le reſte de l'armée ennemie. Il courut tout leur pays, faiſant le ravage par-tout, & aſſujettit au moins à lui payer tribut, tous les peuples qui ſont répandus dans l'Allemagne, juſqu'aux Griſons.

*An de J. C. 491.

Après cela il revint dans ſon Royaume, au deça du Rhin. Il prit à Toul S. Vaſt, pour lui ſervir de Catéchiſte. Il réduiſit à ſon obéiſſance, en paſſant, la ville de Verdun, & y fit établir S. Vanne pour Evêque, en la place de S. Firmin, ainſi que nous l'avons dit. Enfin il arriva à Reims, où ſainte Clotilde s'étoit déja tranſportée, & y reçut ſolemnellement le Baptême, des mains de S. Remy *, & il porta ſes ſoldats à l'imiter, & à renoncer à l'idolâtrie. La cérémonie fut des plus belles & des plus auguſtes (*x*). Clovis entra le premier dans le Bain ſacré. S. Remy lui dit: *Humiliez-vous, Sicambre, ſous la main du Très-Haut; adorez ce que vous brûliez autrefois, & brûlez ce que vous adoriez.* Il y eût plus de trois mille de ſes ſoldats, qui reçurent le baptême avec lui. Sa ſœur Alboflede fut auſſi Baptiſée ce jour-là.

*An de J. C. 495.

Hincmar (*y*) raconte que le ſaint Crême, qui ſervit à l'onction de Clovis, fut apporté du Ciel dans une petite fiole de verre: particularité qu'on lit dans divers Auteurs, qui ont écrit

depuis

(*r*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 27. p. 78. & c. 41.*
(*s*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 27. & l. 3. c. 7.*
(*t*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 28. Fredegar. c. 18.*
(*u*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 30. & 37.*
(*x*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 31.*
(*y*) *Hincmar. Vita S. Remigii. Vide Ruinart. notas in Gregor. l. 2. c. 31. p. 84.*

Digitized by Google

An de J.C. 495. depuis. Gregoire de Tours ne le dit pas expreſſément ; il raconte ſeulement, que dans cette occaſion, on orna le Baptiſtere de Reims de courtines blanches ; qu'on y alluma des cierges compoſés d'une cire mêlée d'eſſences odoriférantes, & qu'on y répandit du baume, dont l'odeur remplit ce ſaint lieu ; en ſorte que ceux qui y étoient, croyoient être au milieu des délices du Paradis.

Le bruit de cette converſion remplit de joye tous les bons Catholiques ; car de tous les Princes Souverains qui regnoient alors, on ne connoît gueres que Clovis, qui fut vrayement Chrétien & Catholique. Theodoric Roi d'Italie, Alaric Roi des Viſigoths, Gondebaud Roi des Bourguignons, Traſimond Roi des Vandales dans l'Afrique, étoient tous infectés de l'Arianiſme, de même que les Suéves dans la Galice, les Lombards dans la Pannonie, & les Gépides dans la Dacie. Anaſtaſe Empereur de Conſtantinople, & pluſieurs Evêques d'Orient, ſoutenoient les erreurs d'Euthychés ; de ſorte que le Pape Anaſtaſe, qui étoit depuis peu élevé ſur le Thrône Apoſtolique, écrivit à Clovis, pour lui marquer la confiance qu'il avoit de rencontrer dans ſa perſonne, un ferme appui de la Foi & de l'Egliſe Catholique (*z*).

An de J.C. 469.

XXIII. *Guerre de Clovis contre Gondebaud Roy de Bourgogne.*

Vers l'an 500. il entreprit la guerre contre Gondebaud Roi des Bourguignons. Aimoin place immédiatement avant cette expédition, la révolte de la ville de Verdun, & le ſiége que Clovis en fit (*a*), & dont nous avons parlé cy-devant. Gondebaud oncle de la Reine Clotilde, avoit fait mourir par l'épée Chilperic ſon propre frere, & pere de cette Princeſſe ; & avoit fait noyer avec une pierre au col, l'épouſe de Chilperic, mere de Clotilde. Clovis animé à la vengeance de ces inhumanités, par la Reine ſon épouſe, déclara la guerre à Gondebaud. Celui-ci joignit ſes Troupes avec celles de Gondegeſile ſon frere, à qui il avoit donné une partie du Royaume de Bourgogne, & livra la bataille à Clovis ſur le bord de l'Ouſche, petite riviere qui ſe jette dans la Saône. Dès que l'affaire fut engagée, Gondegeſile, qui n'aimoit point Gondebaud, & qui n'étoit entré dans cette guerre, que dans le deſſein de ſe joindre à ſes ennemis pour le perdre, donna en flanc ſur les Bourguignons, en même tems que Clovis les attaquoit de front ; de ſorte que Gondebaud ne pouvant réſiſter, ſe ſauva droit à Avignon. Clovis l'y pourſuivit ; & après un ſiége aſſez long, Gondebaud capitula, demeura tributaire de Clovis, & donna à Gondegeſile ſon frere, quelques Places qui avoient été priſes depuis la derniere bataille. Mais quelque tems après, Gondebaud ſurprit Gondegeſile dans la ville de Vienne, & le fit mourir avec quatre mille François, que Clovis lui avoit laiſſés pour ſe maintenir contre ſon frere.

An de J.C. 496.

Clovis n'étoit pas de caractere à laiſſer cette action, ſans en tirer vengeance. Il ſe ligua avec Theodoric Roi d'Italie, contre Gondebaud ; & les deux Princes, chacun de ſon côté, devoient attaquer le Roi de Bourgogne : mais Theodoric n'exécuta pas fidélement ſa promeſſe. Il fit à la vérité avancer ſes Troupes, mais trop tard, & trop lentement ; de maniere que Clovis eût à ſoutenir ſeul tout le poids de la guerre. Il en eût auſſi toute la gloire. Gondebaut fut vaincu, & Clovis ne lui accorda la paix qu'après avoir réüni à ſa Monarchie, une partie des Etats de Bourgogne.

XXIV. *Guerre de Clovis contre Alaric.*

Il ſongea après cela à attaquer Alaric Roi des Viſigots *. Alaric redoutant la valeur, les forces & le bonheur de Clovis, lui demanda une entrevûë (*b*), qu'ils eurent en effet enſemble dans une iſle de la Loire, proche Amboiſe. Tout s'y paſſa en apparence à la ſatisfaction des deux Princes ; mais Clovis ſçachant qu'Alaric, de concert avec Theodoric Roi d'Italie, ſe préparoit ſecrettement à la guerre, jugea à propos de le prévenir. Il marcha droit à Poitiers ; & les deux Rois s'étant trouvés vis-à-vis l'un de l'autre, à la tête des deux armées, s'avancerent en piquant leurs chevaux l'un contre l'autre ; & s'étant porté pluſieurs coups, Clovis déſarçonna Alaric, le renverſa de deſſus ſon cheval, & lui porta un coup, dont il expira ſur le champ. Au même inſtant deux Cavaliers ſe détacherent de l'armée d'Alaric, & vinrent fondre ſur Clovis ; mais ce Prince para leurs coups, ſe débarraſſa deux, & étant bien-tôt ſecouru par les ſiens, donna ſur les ennemis, qui prirent la fuite. Il n'y eût que les Auvergnats qui firent réſiſtance. Ainſi Clovis ſe vit en peu de tems maître de la Touraine, du Poitou, du Limouſin, du Périgord, de l'Auvergne, de la Saintonge, & de preſque tout ce que les Viſigoths poſſedoient dans ces quartiers-là ; car pendant que d'un côté il réduiſoit les Places à ſon obéïſſance, ſon fils Thierry faiſoit la guerre dans tout le pays des Viſigoths, qui étoit entre la Dordogne, la Garonne, & le Rhône. Il ne reſta au peuple vaincu, que Toulouſe, Arles, Carcaſſone, Angoûleme, & quelques autres Places.

* An de J.C. 507.

XXV. *Les François ſont battus devant Arles. Mort de Clovis en 511.*

Alors Anaſtaſe Empereur d'Orient *, envoya des Ambaſſadeurs à Clovis (*c*), avec les Ornemens de la dignité de Patrice & de Conſul, pour le féliciter de ſes conquêtes, & pour l'engager à continuer la guerre contre les ennemis de l'Empire. Quelque tems après, Clovis fit marcher ſon armée contre la ville d'Arles (*d*), qui obéïſſoit encore aux Viſigoths ; mais Theodoric Roi d'Italie, ayant envoyé un puiſſant ſecours à la ville, l'armée Françoiſe

* An de J.C. 508.

(*z*) *Anaſtaſii Epiſtola ad Clodov. p.* 1252. *t.* 4. *Concil. Labbe.*
(*a*) *Aimoin. l.* 1. *c.* 17. *&* 9.
(*b*) *Gregor. Turon. l.* 2. *c.* 35. 37.
(*c*) *Gregor. Turon. l.* 2. *c.* 37. 38.
(*d*) *Caſſiodor. l.* 8. *Epiſt.* 10.

Digitized by Google

An de J. C. 504.

fut battuë, & on dit qu'il y demeura trente mille hommes ſur la place. Cette défaite fut ſuivie de la perte de preſque tout ce que Clovis avoit conquis dans la Provence & dans le Languedoc. Enfin Clovis, après avoir étendu ſes conquêtes dans la plus grande partie des Gaules, & s'être défait des petits Rois de ſa Nation, Sigebert, Clodoric, Cararic, & Ranacaire, mourut à Paris, dont il avoit fait la Capitale de ſon Royaume, l'an 511. au mois de Novembre, & fut enterré dans l'Egliſe des Apôtres S. Pierre & S. Paul, nommée aujourd'hui de ſainte Géneviéve.

XXVI. *Thierry Roi d'Auſtraſie.*

Il laiſſa quatre fils: ſçavoir, Thierry, Clodomir, Childebert, & Clothaire, qui partagerent entr'eux ſes Etats (*e*). Thierry eut l'Aquitaine, & outre cela tout le cours du Rhin, depuis Baſle juſqu'à Cologne, & ce qui eſt entre le Rhin & la Mozelle; les villes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun; & de plus Reims, Châlons ſur Marne, & les environs; enfin tout ce que les François poſſédoient au delà du Rhin. Il choiſit Metz pour Capitale de ſes Etats, & ſon Royaume fut dans la ſuite connu ſous le nom de Royaume d'Auſtraſie.

Clodomir fut Roi d'Orléans, Childebert de Paris, & Clothaire de Soiſſons. Ces Princes demeurerent en paix aſſez long-tems, & cette paix ne contribua pas peu à accoutumer les Gaulois à porter le joug de la domination des Francs. Thierry gouverna ſes grands Etats avec beaucoup de valeur; & il eut de grandes guerres à ſoutenir contre Hermenfroy Roi de Thuringe *, & enſuite contre les Goths *. Mais comme celle qu'il fit aux Danois en 520. regarde plus directement notre ſujet, nous en parlerons avec plus d'étenduë.

* An de J.C. 522. & 531.
* An de J.C. 533.

XXVII. *Guerre de Thierry contre les Danois.*

Ces peuples étant entrés avec leur Flotte par l'embouchure de la Meuſe, firent deſcente dans les terres de Thierry, & porterent le ravage & la déſolation dans le pays des Attuariens, ſitué entre la Meuſe & le Rhin. Thierry forma promptement une puiſſante armée, dont il donna la conduite à Theodebert ſon fils (*f*). Ce jeune Prince chargea les Danois avec tant de courage & de bonheur, qu'il tua leur Roi, défit leur armée, reprit le butin, & ſe rendit maître de preſque toute la Flotte des ennemis.

XXVIII. *Thierry réduit les Auvergnats. Sa mort.*

L'Auvergne étoit une des Provinces qui avoit été donnée à Thierry Roi d'Auſtraſie. Les peuples du pays s'étoient mutinés, & refuſoient de payer les tributs. Thierry marcha contr'eux *, & les traita en ennemis, abandonnant au pillage tous les lieux où ſon armée paſſoit. Cette rigueur irrita les Auvergnats (*g*), & le Roi d'Auſtraſie fut obligé de leur faire la guerre dans les formes, & de former des ſiéges, pour réduire leurs Places. Il aſſiéga Clermont, Capitale du pays, réſolu de la traiter dans toute la rigueur, d'en raſer les murailles, & de l'abandonner à la diſcrétion du ſoldat; mais les prieres de S. Quintien, qui en étoit Evêque, & celles du peuple, qui imita ſon Prélat, ſauverent la ville. Thierry effrayé par un ſonge, la conſerva, & combla d'honneur le ſaint Evêque. Après quelques autres ſiéges, il ſoumit enfin toute la Province, & en donna le Gouvernement à un Seigneur nommé Sigivalde; mais ce Gouverneur abuſant de ſon autorité, achevoit de perdre l'Auvergne (*h*), pillant impunément tout ce qui étoit à ſa bienſéance, & tuant tous ceux qui lui réſiſtoient. Thierry averti de ſes violences, le fit venir à Metz *, & le fit mourir. Il voulut auſſi envelopper dans le même châtiment Givalde fils de Sigivalde, & ordonna à Theodebert ſon fils, qui étoit alors en Auvergne, de le lui envoyer; mais Theodebert qui aimoit ce jeune Seigneur, le laiſſa évader. Peu de tems après * Thierry mourut de maladie à Metz, la vingt-troiſiéme année de ſon regne (*i*). Theodebert ſon fils lui ſuccéda dans le Royaume d'Auſtraſie.

An de J.C. 532.

* Vers l'an 533.

* An de J.C. 534.

XXIX. *S. Nicetius Evêque de Tréves.*

Thierry avoit eû beaucoup de conſidération pour S. Nicet Evêque de Tréves, qui étoit, à ce qu'on croit, Auvergnat d'origine. Il naquit (*k*) avec un petit cercle de cheveux, qui marquoit la Tonſure Cléricale. Après qu'il eût appris les Lettres, ſes parens le mirent ſous la conduite d'un Abbé, qui l'inſtruiſit dans les devoirs de la perfection. Il y fit un ſi grand progrès, qu'après la mort de l'Abbé, on le jugea digne de remplir ſa place (*l*). Il devint le modéle de ſes Religieux, par la régularité de ſa vie & de ſa conduite. Il leur recommandoit ſur-tout, d'éviter les plaiſanteries, & les diſcours inutiles; diſant qu'un Religieux ne devoit ouvrir la bouche que pour loüer Dieu (*m*). Il avoit pour compagnon dans le Cloître Datius, qui lui ſuccéda dans la charge d'Abbé, & qui fut enſuite Archevêque de Milan. Le Roi Thierry avoit conçu pour Nicet une grande eſtime, à cauſe de la liberté avec laquelle il lui parloit (*n*), & des bons avis qu'il lui donnoit. C'eſt pourquoi l'Archevêché de Tréves étant venu à vaquer par le décès d'Aprunculus, ou Abrunculus, ce Prince, ſans avoir égard à la demande que ceux de Tréves lui faiſoient de Gal, très célébre Diacre d'Auvergne (*o*), qui étoit près de ſa perſonne, tira Nicetius, ou, comme parlent ſes Actes (*p*), l'arracha de ſon

(*e*) *Aimoin. l. 2. c. 1.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 3.*
(*g*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 11. 12.*
(*h*) *Gregor. Turon. l. c. 23.*
(*i*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 23.*
(*k*) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c. 17. pp. 1232. 1233.*
(*l*) L'Hiſtoire des Evêques de Tréves dit qu'il fut Evêque de Limoges; d'autres ſoutiennent qu'il fut Abbé de Roman Muſtier, près le lac de Coſme. Voyez cy-après, p. 313.
(*m*) *Floriani Epiſt. ad Nicetium, t. 1. Hiſt. Franc. Duchaſ. p. 682.*
(*n*) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c. 17. p. 1233.*
(*o*) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c. 6. n 3. p. 1171.*
(*p*) *Ibid. p. 1234.* Deſtinavit Rex ut me avulſum à Monaſterio, huic oneri conſecrari juberet.

Digitized by Google

An de J.C. 534

Monaſtere, pour le faire conſacrer Evêque de Tréves. Il l'envoya donc chercher par des perſonnes de conſideration, qui portoient l'Acte de conſentement du peuple, & le Décret du Roy (q). Comme on l'amenoit un ſoir, les Tentes étant dreſſées, on laiſſa aller les chevaux de la Compagnie, pour pâturer dans les moiſſons des pauvres, qui étoient ſur le chemin. Alors ſaint Nicet leur dit : *Si vous ne retirez vos chevaux des champs de ces pauvres gens, je vous retrancherai de ma Communion.* Ils lui repondirent : *Vous n'êtes pas encore Evêque, & vous nous menacez déja de l'excommunication.* Mais il répliqua : *Le Roy m'ayant arraché de mon Monaſtere, pour me charger de l'Epiſcopat, j'exécuterai autant que je pourrai en toutes choſes la volonté de Dieu : mais pour celle du Roy, je ne l'accomplirai jamais ; & ne permettrai point qu'on l'accompliſſe dans le mal.* En même tems il chaſſa lui-même les chevaux, & s'attira l'eſtime & l'admiration de ces gens ; car il ne faiſoit nulle acception de perſonnes, & n'avoit que Dieu devant les yeux. Ce trait paroît peu conſidérable pour l'Hiſtoire ; mais il montre le caractere du Saint.

Etant inſtallé dans la Chaire Epiſcopale, & attentif aux leçons qu'on récitoit durant ſon Ordination, il ſentit comme un poids extraordinaire ſur ſa tête, & une douce odeur qui l'environnoit ; ce qui marquoit la grace du Sacerdoce, & la Charge de l'Epiſcopat (r). Il fit paroître une fermeté extraordinaire, & un courage intrépide dans l'exercice de ſa Charge, ce qui le rendit redoutable aux méchans. Il préchoit (s) tous les jours, attaquant ſans ménagement les crimes des coupables, & priant ſans ceſſe pour le pardon de ceux qui confeſſoient leurs péchés. Cette liberté d'invectiver contre les pecheurs, lui attira pluſieurs ennemis, & pluſieurs perſécutions ; mais il ne cherchoit qu'à mourir pour la juſtice, ſi Dieu l'eût permis, & il préſenta ſouvent le col à ceux qui le menaçoient avec l'épée nuë : toutefois Dieu ne permit pas qu'ils lui fiſſent aucun mal. Il avoit autant de conſtance dans l'adverſité, & de prudence dans les avis qu'il donnoit, que d'intrépidité à reprendre. Egal dans les diſgraces & dans la bonne fortune, il ne craignit jamais les menaces, ni ne ſe laiſſa ſéduire par les flatteries. Exercé, comme ſaint Paul (t), par toutes ſortes d'épreuves, il étoit fait à tout, & ne s'effrayoit de rien. On aſſûre que le démon s'eſt quelquefois preſenté à ſes yeux ſous une forme corporelle.

Ses jeûnes étoient continuels (u), & beaucoup plus ſévéres que ceux des autres fideles. Souvent, pendant que les autres prenoient leur réfection, il alloit la tête couverte de ſon capuce, de peur d'être reconnu, & accompagné d'un ſeul ſerviteur, viſiter les Egliſes des Saints. Un jour étant allé à celle de ſaint Maximin, il trouva dans le parvis trois Energuménes, qui aprés bien des agitations, étoient couchés & endormis ſur la terre. Il leur donna ſa benédiction, & auſſi-tôt ils s'éveillerent, ils vómirent, & ſe trouverent guéris. La ville de Tréves étant attaquée d'une eſpéce de peſte, qui cauſoit des abcès, principalement dans les aînes ; le ſaint Evêque adreſſa à Dieu des prieres continuelles pour la ſanté de ſon peuple. Une nuit donc on ouït ſur le Pont de la Mozelle un bruit terrible, comme d'un tonnerre, avec une voix intelligible, qui prononça ces paroles : *Que faiſons-nous ici, mes amis ? Maximin les garde à une porte, Eucaire à l'autre, Nicet eſt au milieu ; nous ne ferons rien contr'eux ; il faut nous retirer.* Depuis ce tems la maladie ceſſa, & perſonne n'en mourut plus. Un jour Dieu lui fit voir en ſonge une Tour fort élevée, au faîte de laquelle le Seigneur étoit appuyé, & pluſieurs Anges qui étoient aux fenêtres. Un d'entr'eux tenoit un Livre, dans lequel il liſoit les noms des Rois de France, & combien chacun d'eux devoit regner ſur la terre. On raconte divers miracles qu'il a opérés.

Le ſaint Evêque uſoit envers le Roy Theodebert, qui regnoit à Merz, de la même liberté dont il avoit uſé envers Thierry ſon pere (x). Il le reprenoit ſouvent, & pour les fautes dans leſquelles il tomboit, & pour celles qu'il ſouffroit dans les autres. Un jour de Dimanche, ce Prince étant venu à l'Egliſe de Tréves, avec pluſieurs perſonnes, auſquelles le ſaint Evêque avoit défendu d'aſſiſter à la Meſſe, & de prendre part au Sacrifice ; aprés qu'on eût lû les Leçons, ſuivant la Regle ancienne Eccléſiaſtique, & qu'on eût offert des oblations de pain & de vin ſur l'Autel ; Nicet dit : *Nous n'acheverons pas aujourd'hui le ſaint Sacrifice, que ceux qui ſont privés de la Communion, ne ſe retirent.* Le Roy voulut s'y oppoſer ; mais un poſſedé, qui étoit dans l'aſſemblée, commença à publier tout haut les vertus du ſaint Evêque, & les crimes du Prince. Celui-ci étonné, demanda qu'on fît ſortir cet homme : mais l'Evêque répliqua : *Faites ſortir auparavant ces gens chargés de crimes, qui ſont entrés dans l'Egliſe avec vous, & aprés cela Dieu impoſera ſilence à l'Energuméne.* Theodebert obéït ; aprés quoi le Saint fit taire l'Energuméne, & lui rendit la ſanté.

Il priva auſſi plus d'une fois de la ſainte Communion le Roy Clotaire (y), pour les crimes qu'il avoit commis (z), & qui le rendoient indigne de s'approcher du Sacrément. Le ſaint

(q) *Ibid.* Cum data populi conſenſu, ac Decreto Regis ad ordinandum, à viris ſummo apud Regem honore præditis adducebatur.

(r) On croit qu'il fut ordonné vers l'an 527.

(s) *Gregor. Turon. in Vitis Patrum, c.* 17. *n.* 2. *p.* 1235.

(t) 2. *Cor. xj.* 26.

(u) *Gregor. Turon. loco citato, c.* 4. *p.* 1337.

(x) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c.* 2. *p.* 1214.

(y) Clotaire devint Roy d'Auſtrafie en 556.

(z) *Id. c.* 3. *p.* 1236. *Vide notas Ruinart. ibid.*

An de J.C. 534.

lui parla toujours avec liberté, ſans ſe mettre en peine de l'exil dont il le menaçoit ; & le Prince l'ayant en effet exilé, les autres Evêques, qui craignoient le reſſentiment du Roy, ne le voulurent pas recevoir ; ſes Clercs même, & ſes domeſtiques l'abandonnerent. Il n'y eut qu'un ſeul Diacre qui lui demeura fidéle. Le ſaint homme lui dit : *Que faites-vous ici ? Que n'allez-vous avec vos freres ?* Il lui répondit : *Vive le Seigneur mon Dieu ! Tant que je vivrai, je ne vous quitterai jamais.* Alors Nicet lui dit : *Puiſque vous parlez ainſi, je vais vous dire ce que le Seigneur m'a révélé. Demain à cette même heure, je rentrerai dans mon Egliſe & dans ma Dignité ; & ceux qui m'ont ſi lâchement abandonné, ſeront obligés de revenir à moi, chargés de honte.* En effet le lendemain il lui vint un Député de la part du Roy Sigebert, qui lui apporta des Lettres, où il apprit la mort du Roy Clotaire *, & que le Roy Sigebert ne vouloit pas monter ſur le Trône ſans lui donner des marques de ſon affection. Nicet rentra dans ſon Siége, & reçut avec beaucoup de charité tous ceux qui lui avoient tourné le dos durant ſa diſgrace.

*An de J.C. 561.

XXX. *Concile de Clermont en Auvergne.*

De tout ce que nous venons de dire, il paroît que ce Saint avoit une grande autorité dans le Royaume d'Auſtraſie. Nous trouvons qu'il a aſſiſté à pluſieurs Conciles, par exemple au premier Concile de Clermont en Auvergne, qui obéiſſoit au Roy Theodebert, comme nous l'avons vû. Il y ſouſcrivit, avec deux de ſes Suffragans, Heſperius de Metz, & Déſideratus de Verdun (*a*). On y fit ces ſeize Canons de Diſcipline. 1. Que dans les Conciles on ne propoſeroit aucune autre matiere, avant que d'avoir traité ce qui regarde la Réforme des Mœurs, & les Régles de Diſcipline. 2. Que nul ne briguëroit l'Epiſcopat. 3. Que l'on n'enveloppëroit pas les corps des morts dans les nappes de l'Autel. 4. Que les Grands du ſiécle ne ſoutiendroient pas les Clercs contre leurs Evêques. 5. On y excommunie ceux qui demandent aux Princes les biens des Egliſes. 6. On défend les mariages avec les Juifs. 7. Et de couvrir le corps d'un Prêtre trépaſſé avec le linge qui couvre le Corps du Seigneur, de peur qu'après ſes obſéques, on ne foüille les Autels, en y remettant ce linge. 8. Qu'on n'employe point, dans les cérémonies des nôces, les Ornemens deſtinés au Divin Miniſtere. 9. Qu'on n'établiſſe point de Juifs pour Juges des Chrétiens. 10. Qu'aucun Evêque n'uſurpe les Paroiſſes d'un autre Evêque. 11. Ni n'ordonne un Clerc étranger, ſans l'agrément de ſon Evêque. 12. On excommunie ceux qui contractent des mariages inceſtueux. 13. On ordonne aux Prêtres & aux Diacres, de vivre dans la continence, & de s'abſtenir des femmes, qu'ils avoient épouſées avant leur Ordination. 14. On excommunie auſſi ceux qui prennent, uſurpent ou retiennent ce qui avoit été donné à l'Egliſe. 15. Les Prêtres & les Diacres qui ne demeurent ni dans les Paroiſſes, ni dans la ville Epiſcopale ; mais ſeulement dans des Métairies, doivent ſe trouver à la ville aux Fêtes principales, pour les y célébrer avec l'Evêque. 16. Défenſes aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, d'avoir d'autres femmes dans leurs maiſons, que leur ayeule, leur mere, leur ſœur, ou leur niéce, & cela ſous peine d'excommunication.

An de J.C. 561.

Après le Concile, les Peres écrivirent en commun une Lettre à Theodebert, pour le prier de faire en ſorte que ceux qui poſſédoient quelques biens dans les Etats d'un autre Roy, en puſſent joüir en paix, nonobſtant la diverſité des Dominations.

XXXI. *Concile d'Orléans, II. de Clermont, de Toul, de Paris.*

S. Nicet ſe trouva auſſi au cinquiéme Concile d'Orléans, ſous le Roy Childebert, en 549. où l'on rétablit dans ſon Siége Marc Evêque d'Orléans (*b*). Il y ſouſcrivit avec Alodius de Toul, & Déſideratus de Verdun. Nous donnerons les Canons de ce Concile, en parlant d'Alodius. Il aſſiſta de même au ſecond Concile de Clermont en Auvergne en 550. où l'on renouvella & publia les mêmes Canons qu'on avoit faits au cinquiéme Concile d'Orléans (*c*). La même année, ou la ſuivante, on tint une Aſſemblée d'Evêques à Toul, par l'ordre de Thiebaut Roy d'Auſtraſie, à l'occaſion des troubles que quelques Seigneurs François cauſoient à notre Saint (*d*), à cauſe qu'il les avoit privés de la Communion, en punition de leurs mariages inceſtueux. Mapinius Archevêque de Reims, y avoit été invité par le Roy Thiébaut ; mais n'ayant pû s'y trouver, il en écrivit une Lettre d'excuſe à Nicetius. Enfin ce ſaint Evêque ſe trouva au Concile de Paris (*e*) tenu vers l'an 555. à l'occaſion de la dépoſition de Saffareus Evêque de Paris, qui avoit été enfermé dans un Monaſtere, pour y faire pénitence de ſes déſordres.

XXXII. *Lettres de S. Nicetius à l'Empereur Juſtinien & à la Reine Clodoſvinde.*

On trouve auſſi quelques Lettres de Nicetius à des Princes & à des Princeſſes. Par exemple (*f*), il écrivit à l'Empereur Juſtinien, pour l'engager à quitter l'erreur où il étoit tombé ſur la fin de ſa vie, en diſant que J. C. n'étoit qu'un pur homme, & en ſuivant les héréſies de Neſtorius & d'Eutychés (*g*). Il lui parle avec une tendreſſe de Pere, l'exhorte à revenir à la

(*a*) An de J. C. 535. de Theodebert 2. *vide t. 4. Concil. p. 1303.*
(*b*) *Vide t. 5. Concil. p. 391. & ſeq. & in appendice, p. 1849.*
(*c*) *Tom. 5. Concil. pp. 402. 403.*
(*d*) *Tom. 5. Concil. p. 404.*
(*e*) *Tom. 5. Concil. p. 811. 812.*
(*f*) *Apud Duchesne Hiſt. Franc. t. 1. p. 852.*

(*g*) Juſtinien ne tenoit pas expreſſément les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés ; mais il condamnoit les trois Chapitres, ce qui étoit en quelque ſorte ruiner l'autorité du Concile de Calcédoine, qui avoit reconnu Theodoret & Ibas pour Catholiques & de plus, c'étoit principalement les Eutychiens qui pourſuivoient avec plus de chaleur cette condamnation.

Digitized by Google

An de J.C. 561.

vérité, à rappeller les Evêques qu'il avoit exilés. Il l'avertit que l'Italie, l'Afrique, l'Eſpagne & les Gaules diſent anathême à ſon erreur. Il dit qu'il a été informé de ſa chûte par un Prêtre nommé Lactance, qui étoit venu en France pour viſiter les Lieux de dévotion. Le même Saint écrivit auſſi à la Reine Clodoſvinde (*h*), qui avoit épouſé Alboïn Roi des Lombards. Il la conjure de travailler à la converſion du Prince ſon époux, qui étoit Arien. Il lui parle des fréquens Miracles qui ſe faiſoient alors au tombeau de S. Martin, & à ceux de S. Germain, de S. Hilaire & de S. Loup. Il parle de S. Remy & de S. Medard, qui pendant leur vie, & après leur mort, ont operé tant de merveilles. Il défie les Ariens de faire voir rien de ſemblable dans leur Egliſe; il en tire un argument pour la vérité de la Religion Chrétienne & Catholique, contre ces Hérétiques.

Florien ſerviteur de Dieu, c'eſt-à-dire, Religieux (*i*) dans le Monaſtére de Roman près de Côme, où S. Nicet avoit, dit-on, autrefois été Abbé, & où il avoit eû pour ſucceſſeur Datius, & enſuite Florien lui-même, écrivit à S. Nicet, pour le prier de s'entremettre auprès de Thiébaud Roi d'Auſtraſie, pour qu'il lui plût protéger l'Iſle, ou le territoire de Côme (*k*), afin que ſon Monaſtére jouît des promeſſes qu'on lui avoit faites, & des choſes dont on étoit convenu. Florien lui donne de grands éloges, & lui dit qu'il eſt le refuge des captifs, qui ont recours à lui de tous les endroits du monde; qu'il les rachete; qu'il ſoulage les opprimés, raſſaſie ceux qui ſont dans l'indigence, conſole les affligés, & qu'il ſe montre par ſes bonnes œuvres, le digne ſucceſſeur de Maximin & de Paulin, qui ont mené ſur la terre une vie Angélique. Il parle auſſi avec éloge d'Ennodius Evêque de Padouë, de Cézaire d'Arles, qui m'a, dit-il, montré l'Alphabet des Lettres Latines; de Theodat ſon Abbé, qui lui avoit expliqué les ſaintes Ecritures, & l'avoit élevé dans ſa tendre jeuneſſe (*l*).

Un Evêque nommé Rufe, écrit à S. Nicet d'une maniere pleine de reſpect & de tendreſſe, & lui envoye des Ouvriers, qu'il avoit fait venir d'Italie, apparemment pour travailler à ſes bâtimens; car nous avons vû qu'il avoit réparé des Egliſes, & d'autres édifices; & en particulier il entreprit le Château de Biſcopſtein, dont on parlera cy-après. Ce bon Evêque s'eſtime fort heureux d'avoir vû un auſſi grand & auſſi ſaint homme qu'étoit Nicet. Enfin Fortunat, qui fut depuis Evêque de Poitiers, faiſant l'éloge du Saint (*m*), en parle comme d'un des plus grands Prélats du monde; l'amour du genre humain, qui donne plus d'éclat à ſa dignité par ſon mérite, qu'il n'en reçoit de l'élévation de ſon Siége. Il reléve ſa libéralité envers les pauvres & les captifs, ſon talent pour conſoler les affligés; ſa vigilance Paſtorale, ſa magnificence à réparer les anciens Temples, & à rebâtir les maiſons ruïnées. Le même Fortunat a fait un Poëme exprès, pour décrire le Château que S. Nicet bâtit ſur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle flotte d'un côté la Moſelle, & de l'autre une petite riviere, nommée le Rhône. Il enferma l'enceinte de ce lieu de trente Tours. La maiſon de l'Evêque étoit tout au haut du rocher, nommé encore aujourd'hui Biſcopſtein, c'eſt-à-dire, le Rocher de l'Evêque. La ville étoit ſur le penchant de la montagne, environ à onze milles de Coblentz, ſur la gauche en deſcendant la Moſelle: aujourd'hui on n'y voit qu'une Tour ronde (*n*), avec une Chapelle dédiée aux trois Maries. Le lieu eſt des plus charmans, avec la plus belle vûë du monde, & la riviere en cet endroit eſt très poiſſonneuſe. Fortunat parle des machines de guerre que Nicet y avoit placées pour défendre la Place, & des colonnes de marbre qui en faiſoient l'ornement. Tout cela fait voir quelle étoit la puiſſance des Archevêques de Tréves.

An de J.C. 561.

XXXIII. *S. Nicet bâtit à Tréves l'Abbaye de S. Martin. Ses ouvrages, ſa mort.*

Nous parlerons cy-après du voyage que Fortunat fit à Metz & à Tréves; mais pour ne pas interrompre la Vie de S. Nicet, nous dirons tout de ſuite ce qui regarde ſa perſonne. Ses plus fameux diſciples furent S. Magneric, qui lui ſuccéda dans l'Evêché de Tréves; S. Yrier, en Latin *Aredius*, qui avoit raconté pluſieurs particularités de ſa Vie à S. Gregoire de Tours (*o*), & dont nous parlerons cy-après. Quelques Sçavans lui ont attribué l'Hymne *Te Deum laudamus*, que l'on trouve ſous ſon nom dans certains Manuſcrits (*p*). Mais S. Benoît, qui mourut vers l'an 543. ordonnant à ſes Religieux de réciter à Matines le *Te Deum laudamus*, cet Hymne ne peut être l'Ouvrage de S. Nicet, qui mourut en 569. (*q*). On a imprimé dans le troiſiéme tome du Spicilége de D. Luc d'Achery, deux petits Ouvrages, intitulés, le premier, *Des veilles des Serviteurs de Dieu*, & le ſecond, *De l'utilité de la Pſalmodie*, que l'on croit être de notre Saint, qui, comme on l'a vû, avoit été Religieux & Abbé. Ces deux Piéces ſont des exhortations ou des ſermons d'un Supérieur à ſes Religieux, ſur ces deux importans exercices de la vie Monaſtique. S. Ni-

(*h*) *Apud Duchesne, ibid. p. 853.*

(*i*) *Ibid. pp. 851. 852.* Voyez Bulteau, Hiſt. de S. Benoît, t. 1. l. 2. p. 120.

(*k*) *Ibid. p. 852.* Ut Domino filio veſtro... Theobaldo Regi Inſulam Larienſem quæ Chriſtopolis dicitur, plurimùm commendetis, ut Romanis ſervis ejus Sacramenta quæ data ſunt, omnimodis conſerventur.

(*l*) *Villicus Nicetio, apud Duchesne, t. 1. p. 863.*

(*m*) *Apud Duchesne, t. 1. pp. 468. 469.*

(*n*) *Brouwer. Annal. Trevir. l. 6. p. 319. Vide eundem, annot. in Fortunat. l. 3. Poëm. 10.*

(*o*) *Gregor. Turon. de Vitis Patrum, c. 5. p. 1240.*

(*p*) *Vide Ruinart. notas in Gregor. Turon. Vit. Patrum, c. 12. p. 1240.*

(*q*) Si Pierre Evêque de Metz n'a été fait Evêque qu'en 568. & que Gogus, dans ſon Epître à Pierre, parle de Nicetius, & le ſalué, Nicetius étoit donc encore envie cette année-là, *Benoît, Hiſt. de Metz, l. 3. c. 3.* Ainſi il ne peut être mort qu'en 569.

Digitized by Google

An de J. C. 561.

cet fut enterré à S. Maximin, où il repoſe encore aujourd'hui. S. Gregoire de Tours parle des fréquens Miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau (*r*). On célébre ſa Fête le premier jour d'Octobre. Il eût pour ſucceſſeur Magnericus, dont nous parlerons bien-tôt.

XXXIV. *Venance Fortunat.*

Venance Fortunat, nommé plus proprement Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, étoit Italien. Il fut élevé à Ravenne (*s*), & vint en France vers l'an 562. ſous le regne de Sigebert Roy d'Auſtraſie (*t*). Il nous a laiſſé une deſcription de ſon voyage depuis Metz juſqu'à Tréves ſur la Moſelle (*u*), & de Tréves juſqu'à Coblentz, & de-là juſqu'à Andernach ſur le Rhin. Il vit à Metz le Roi Sigebert, qui lui donna Sigoald, un de ſes principaux Officiers, pour le conduire par-tout où il voudroit. Il eut l'avantage dans ſes voyages, de faire connoiſſance avec pluſieurs des principaux Prélats des Gaules, comme S. Nicet de Tréves, Sidoine de Mayence, Giles de Reims, Charentin de Cologne, Villicus de Metz, Agericus ou Airy de Verdun, deſquels il a fait l'Eloge dans ſes Vers. Nous avons déja rapporté ce qu'il a dit de S. Nicet, & nous ramaſſerons dans la ſuite, ce qu'il a dit à la loüange des autres Prélats, qui entrent dans notre ſujet. Fortunat, après avoir parcouru une bonne partie de la France, fixa ſa démeure à Poitiers, dont il fut fait Evêque, étant déja fort âgé, en l'an 599.

XXXV. *Villicus, Evêque de Metz.*

Villicus Evêque de Metz, ſuccéda à Heſperius (*x*), que nous avons vû aſſiſter au premier Concile de Clermont en Auvergne en 535. Les Monumens de l'Egliſe de Metz (*y*) mettent un Concile en cette ville en 538. tenu, dit-on, à la ſollicitation de Domitien Evêque de Tongres. On ajoute qu'il s'y trouva quinze Evêques; mais les Actes en ſont perdus, & on n'en lit rien dans les recuëils des Conciles. On fixe le commencement de l'Epiſcopat de Villicus vers l'an 542. Nous avons deux Lettres qui lui ſont adreſſées. L'une eſt de Mapinius Archevêque de Reims (*z*) & l'autre de Dynamius (*a*). Ce dernier avoit reçu de lui quelques préſens, & il lui renvoyoit, ce ſemble, quelques Ecrits, le ſuppliant d'obtenir du Roi ſon retour à Metz; ce qui inſinuë qu'il étoit en exil. Dynamius louë Villicus de ſa libéralité, & de la nobleſſe de ſon extraction, qui eſt beaucoup relevée par ſon humilité; de ſon air gracieux & prévenant, & de la ſerenité de ſon viſage, qui eſt un rejailliſſement de la grace, & de la paix interieure de ſon ame.

Mapinius Archevêque de Reims (*b*), lui donne auſſi de grands éloges, & lui dit que tout le monde le regarde avec reſpect, & publie ſon bonheur, de ce que Dieu lui a inſpiré le déſir de la perfection dans une charité parfaite, & que prenant ces paroles de J. C. à S. Pierre, *Paiſſez mes brebis*, comme étant dites à tous les Prélats, il ne ſe contente pas de paître ſes propres oüailles; mais qu'il travaille auſſi à engraiſſer celles des autres, par ſes diſcours & par ſes exemples. Il ajoûte que ſi Dieu fait la grace à Villicus de parvenir à l'âge de ſoixante ans, comme on le doit ſouhaiter, il ſera regardé comme un des plus parfaits Evêques, & digne d'être préferé à tous les autres; & ſera regretté par ceux qui lui ſurvivront, & qui profitent aujourd'hui de ſes inſtructions. Il le prie de lui mander combien il faudra envoyer de ſols pour acheter des porcs dans le pays Meſſin.

Le même Villicus ayant reçu à Metz Venance Fortunat vers l'an 561. ce Poëte l'en remercia par un petit Poëme (*c*), où après avoir loüé la charmante ſituation de la ville de Metz, il reléve le mérite du Paſteur, en diſant, que quoique la ville ſoit fortifiée, & par la riviere qui la borde, & par les murs qui l'environnent, elle l'eſt encore davantage par les prieres & les larmes du ſaint Evêque, qui comme un bon Paſteur, eſt toujours attentif aux beſoins de ſon troupeau, pour le garantir de la fureur des loups raviſſans. Il louë enſuite la ſérénité de ſon viſage, ſon affabilité, ſa charité envers les pauvres, ſa libéralité envers les malheureux, ſa magnificence à rebâtir les Temples ruïnés. Fortunat a fait auſſi quelques Epigrames en ſon honneur, où il reléve principalement ſon hoſpitalité, & une vigne qui étoit peinte ſur ſa table.

XXXVI. *Concile à Metz.*

On rapporte au tems de Villicus, une Aſſemblée qui ſe tint à Metz pour l'Ordination de Cautin Evêque de Clermont (*d*), après la mort de S. Gal dernier Evêque de cette ville. Le peuple choiſit pour ſuccéder à S. Gal, un Prêtre nommé Calon. Les Evêques aſſemblés pour les obſéques du Saint, dirent à Calon: Puiſque la plus grande partie du peuple vous a élû, venez à Metz avec nous, & nous vous y ſacrerons. Calon leur répondit fiérement, qu'il avoit vécu d'une maniere à pouvoir ſe paſſer d'eux, & qu'il vouloit recevoir le caractére Epiſcopal ſuivant la diſpoſition des Canons. (Apparemment il vouloit marquer qu'il n'avoit pas envie de ſortir de ſa ville Epiſcopale.) Le Roi Theobalde informé de ce qui s'étoit paſſé, fit ordonner dans l'Aſſemblée de Metz

---

(*r*) *Gregor. Turon. de gloria Confeſſ. c. 94. p. 976.*

(*s*) *Paul. Diac. de geſtis Langobard. l. 2. c. 9.*

(*t*) *Vide Browver. Fortunati Vita, c. 3. Coint. Annal. Franc. t. 2. an. 562. n. xl. p. 18.*

(*u*) *Fortunat. l. 10. c. 9.*

(*x*) Il eſt nommé Sperus dans les anciens Catalogues Mſſ. des Evêques de Metz. Le dernier Catalogue imprimé des Evêques de cette Egliſe à la tête du Rituel, met trois Evêques entre Heſperius & Villicus; ſçavoir, Romain, Gramace, Agathimber; mais Meuriſſe, & le Catalogue Mſſ. placent Heſperius immédiatement avant Villicus, & on ne doit pas s'écarter de cet ordre.

(*y*) Meuriſſe, Hiſt. des Evêques de Metz, p. 77.

(*z*) *Apud. Ducheſne, t. 1. Hiſt. Franc. p. 861.*

(*a*) *Ibid. p. 860*

(*b*) Il fut élû Archevêque de Reims en 548.

(*c*) *Fortunat. l. 3. c. 14. 15. 16. 17.*

(*d*) *Gregor. Turon. l. 4. Hiſt. c. 6. 7.*

An de J. C. 561.

l'Archidiacre Cautin, que Calon avoit maltraité. Cette Aſſemblée n'a pû ſe tenir qu'entre 549. qui eſt l'an de la mort de S. Gal, & 555. qui eſt celui de la mort de Theobalde.

On croit que Villicus mourut le quinziéme des Calendes de May, c'eſt-à-dire, le 17. d'Avril 568. Il eut pour ſucceſſeur Pierre, à qui l'on donne dix ans d'Epiſcopat, & qui a mérité le titre de Saint.

XXXVII. *Déſiré Evêque de Verdun, ſucceſſeur de S. Vanne.*

An de J. C. 525.

A Verdun, Déſiré, ou Déſideratus, ſuccéda à S. Vanne vers l'an 525. On aſſûre (*e*), que Déſiré étoit Allemand de naiſſance, & du pays de Thuringe; que s'étant marié, il eut un fils nommé Siagrius; & que le Roy Theodoric étant entré dans la Thuringe en l'an 520. ou 521. & ayant vaincu Balderic (*f*) Roy d'une partie de ce pays, Déſiré fut amené priſonnier en France, avec pluſieurs autres. Il encourut la diſgrace du Roy Theodoric, par les intrigues & les accuſations ſecrettes de Sirivaldus. L'Hiſtoire de Grégoire de Tours ne nous apprend pas le détail des perſécutions qu'il ſouffrit; il dit ſeulement (*g*), que Sirivaldus ayant fauſſement accuſé Déſideratus auprès du Roy Thierry, fit mille maux à l'Evêque & à ſes gens, & le dépoüilla de ſes biens. Vaſſebourg ajoute, qu'il le contraignit de s'enfuïr vers Nicetius Archevêque de Tréves, auprès duquel il demeura juſqu'après la mort de Thierry, arrivée en 534. Alors S. Déſiré revint à Verdun, où il continua de gouverner ſon troupeau comme un bon Paſteur. Son fils Siagrius voulant venger les injures que Sirivaldus avoit faites à ſon Pere (*h*), alla à main armée en Bourgogne, à Florey au Diocéſe de Langres, & dans le territoire de Dijon, où Sirivaldus avoit ſa demeure; & étant arrivé avec ſes gens de grand matin, pendant un gros broüillard, à la maiſon de ce Seigneur, ils en virent ſortir un de ſes amis, qu'ils prirent pour lui-même, & qu'ils tuerent, ſans que perſonne fût venu au ſecours. Comme ils s'en retournoient, on leur dit que ce n'étoit pas Sirivalde; mais un autre qu'ils avoient tué. Ils revinrent ſur leurs pas, & voulurent enfoncer le cabinet où il couchoit; mais Sirivalde fit tant de réſiſtance, qu'ils furent contraints de percer le mur pour entrer, & le tuerent ainſi.

Cependant Déſiré trouva la ville de Verdun dans une extrême pauvreté; & comme il avoit été dépoüillé de tous ſes biens, il n'étoit pas en état de la ſecourir. Il envoya donc au Roy Theodebert, fils de Thierry, pour lui demander, au nom de la ville, quelque argent à emprunter. Le Roy lui envoya ſept mille piéces d'or, que le Saint diſtribua au peuple; ce qui ſervit à les remettre des pertes qu'ils avoient faites. Quelque tems après, S. Déſiré ayant voulu rendre cet argent au Roy, il n'en voulut point; diſant qu'il s'eſtimoit aſſés heureux d'avoir contribué par-là à ſoulager un peuple épuiſé. Le S. Evéque, depuis ſon rétabliſſement, aſſiſta à deux Conciles; ſçavoir, à celui de Clermont en Auvergne en 535. & au cinquiéme d'Orléans en 549. On croit qu'il mourut en 550. On lui donne le titre de Saint.

An de J. C. 561.

XXXVIII. *S. Airy, ou Agericus, Evêque de Verdun.*

Il eut pour ſucceſſeur Agericus, ou Airy, natif d'un village nommé Harville, dans le territoire de Verdun, à quatre ou cinq heuës de cette ville, ſur le chemin de Metz. On raconte (*i*) pluſieurs merveilles de ſa naiſſance; par exemple: Qu'elle fut prédite par un Ange trois ans auparavant: Que cet Enfant étant né aux champs, une Aigle vint pluſieurs fois voler par deſſus, & autour de l'Enfant: Que le Roy Thierry étant alors dans ces quartiers-là à la chaſſe avec ſes gens, & ayant vû cette Aigle qui ſe tenoit toujours au même endroit, s'approcha, & voulut être Parrain de l'Enfant, qu'il nomma Agericus (*k*), comme qui diroit Champêtre, ou né aux champs: Qu'il fit de grands preſens au pere & à la mere d'Agericus, avec quoi ils acheterent une maiſon hors des murs de Verdun, au lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Airy, qui eſt à préſent enfermée dans l'enceinte de la ville.

Airy âgé de trente ans *, fut ordonné Prêtre, & demeura pendant trois ans dans le Clergé de l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui de S. Vanne, où il s'exerça dans toutes les pratiques de la Vie Cléricale. S. Déſiré étant mort l'an 550. Airy fut élû Evêque en ſa place. On aſſûre qu'il bâtit une Egliſe en l'honneur de S. Médard, en un lieu où étoit auparavant l'Oratoire de S. Jean-Baptiſte, hors les murs de la ville; & où les SS. Maur, Salvin & Arator, trois de ſes Prédéceſſeurs, avoient été enterrés. Il eut révélation du lieu où étoient ces ſaints Corps; fit ouvrir leurs ſepulchres, & les expoſa à la vénération des peuples. Hugues de Flavigny, dans ſa Chronique, dit qu'il les leva de terre, & les fit tranſporter dans l'Egliſe de S. Pierre, aujourd'hui de S. Vanne. On voit encore à préſent leurs ſepulchres, ou leurs cercueils de pierre, enfoncés d'environ un pied en terre, derriere le grand Autel de l'Abbaye des Religieuſes Bénédictines de S. Maur de Verdun. L'Egliſe que S. Airy conſacra à S. Medard au ſixiéme ſiécle, ayant été réparée, & accompagnée d'une Abbaye de Religieuſes ſous l'Evêque Haimon, vers l'an 990. a pris le nom de S. Maur, & on a bâti tout auprès une autre Egliſe, ſous l'invocation de S. Médard.

*An de J. C. 547.

XXXIX. *Miracles de S. Airy.*

On raconte (*l*), que dans une grande ſechereſſe, S. Airy obtint de Dieu une pluye abondante, allant avec ſon peuple en Proceſ-

(*e*) Vaſſebourg, fol. lxx. & ſuiv.
(*f*) Vaſſebourg confond la premiére guerre de Thuringe avec la ſeconde.
(*g*) *Gregor. Turon. l. 3. Hiſt. Franc. c. 34. 35.*
(*h*) *Idem. l. 3. c. 35.*
(*i*) Vaſſebourg, fol. lxxv. & ſuiv.
(*k*) An de J. C. 517. Le Cointe, t. 1. *Annal. Franc.* an 517. n. 2.
(*l*) Vaſſebourg, l. 2. fol. lxvj.

Digitized by Google

An de J.C. 561.

sion à Joliy visiter une Eglise de la sainte Vierge, environ à trois lieuës de Verdun. Il guérit aussi au même endroit un paralytique, & une femme possédée, nommée Childude. Le Roy Childebert étant venu à Verdun avec sa Cour, Dieu multiplia miraculeusement un peu de vin qu'Airy avoit dans un tonneau (*m*); en sorte qu'il y en eût abondamment pour le Roy, pour sa suite, & pour tous ceux qui en eurent besoin, pendant tout le tems que Childebert fut à Verdun.

Il y avoit alors à Verdun une fille possédée par l'esprit de Python (*n*), qui produisoit un grand profit à ses Maîtres, par ses divinations. Si un homme avoit fait un vol, ou chose semblable, elle découvroit ce qu'avoit pris, où il l'avoit mis, & où il s'étoit retiré; ce qui la faisoit regarder par le peuple comme quelque chose de divin. S. Airy en ayant été informé, la fit arrêter, se la fit amener, & reconnut bien-tôt que c'étoit un mauvais Esprit qui lui découvroit tout cela. Il fit sur elle les exorcismes, l'oignit de l'huile sainte sur le front, & força le Démon à crier, & à découvrir qui il étoit; mais le Saint ne l'ayant pas chassé de la fille, elle quitta le pays, & se retira auprès de la Reine Brunehaud, où elle demeura cachée.

* Vers l'an 563.

Venance Fortunat (*o*) passant par Verdun*, fut si bien reçu par saint Airy, que pénétré de reconnoissance, il consacra en son honneur deux Piéces en Vers, où il louë, & la petite ville de Verdun (*p*), (car alors elle étoit effectivement fort resserrée); & les grandes qualités du Prélat qui la gouvernoit. Il relève sa grande charité, son assiduité à gouverner son troupeau, & son éloquence à prêcher la Parole de Dieu; sa magnificence à réparer les Temples anciens, & à en ériger de nouveaux: il louë sur-tout la beauté du Baptistere, & des illuminations qui l'éclairoient la nuit comme en plein jour. Il remarque que les peuples en foule accouroient aux nouveaux Temples qu'il avoit érigés, & où il les rassasioit de la Parole de Dieu, qu'il leur annonçoit. Il fait l'éloge de la charité du Saint, qui est la ressource du pauvre, & la consolation de l'affligé; la profondeur & l'étenduë de sa doctrine, qui lui fait pénétrer les mystéres du Royaume des Cieux, & les découvrir aux autres, dans ses sçavantes & onctueuses Prédications.

On dit (*q*) que l'ancienne ville de Verdun, avant qu'on l'eût aggrandie, comme on a fait à diverses repriſes, ressembloit mieux à un Château fermé, qu'à une ville: car la clôture commençoit du côté de France & Champagne, à la Porte Champenoise, à présent la Porte Châtel; de là les murailles tiroient à une Porte qui étoit près la Tour du Pincius; de là elles prenoient leur circuit par dessous le lieu où est à présent la Madelaine, jusqu'à la Porte nommée Nancerre; & de là par derriere les maisons qui sont à Maize, au dessous de la ruë à Châtel, jusqu'à une Porte, qui avoit son ouverture vers un grand Pont, sous lequel passoit toute la riviere de Meuse. Cette porte étoit située sous la descente de Châtel, au bas du lieu où sont les dégrés, pour passer où est à présent Sainte-Croix. De cette Porte du Pont, les murailles alloient par dessous les Templiers (aujourd'hui les Augustins,) & delà par derriere les maisons de ruë, jusqu'à une Porte dont on voit les ruïnes près les Moulins de l'Evêque, & de là retournoient en haut rencontrer la Porte à Châtel. C'est la description qu'en fait Vassebourg; mais depuis son tems, on y a encore fait bien des changemens.

L X.

Histoire de Gontran Boson.

Gontran, surnommé Boson, étoit un des deux Capitaines qui commandoient l'Armée de Sigebert, à la bataille* où le Prince Théodebert fils de Chilperic fut tué (*r*). On attribuoit à ce Boson la mort funeste de ce Prince; & le Roy Chilperic en poursuivit la vengeance, tant qu'il eût enfin fait périr le meurtrier. Après la mort funeste de Sigebert Roy d'Austrasie, Boson se retira à Tours*, & il s'y trouva malheureusement enfermé, lorsque Childeric en envoya faire le siége (*s*) par Rocoléne un de ses Généraux. Boson voyant le danger auquel il s'étoit exposé, se sauva dans l'Eglise de S. Martin, comme dans un azyle inviolable. Rocoléne le demanda inutilement à l'Evêque, & aux Bourgeois de Tours, ils ne voulurent pas le tirer du saint Lieu; & comme Rocoléne étoit logé dans la maison de l'Eglise de S. Martin au delà de la Loire, il fit arracher tous les clouds dont les murs de cette maison étoient parsemés par dehors. Ceux du Mans, qui étoient dans son Armée, prirent ces clouds (*t*), & en remplirent plusieurs sacs de cuir, qu'ils emporterent. Mais Dieu frappa Rocoléne d'une maladie, dont il mourut cinquante jours après. Gontran Boson, après avoir demeuré encore quelque tems dans l'Eglise de S. Martin, en sortit (*u*), & ayant erré long-tems, & couru bien des dangers, vint enfin se jetter entre les bras de saint Airy Evêque de Verdun*, qui étoit Parrain, ou Pere spirituel du jeune Roy Childebert (*x*), espérant par son moyen éviter la colére de la Reine Frédegonde, qui le poursuivoit par-tout.

* An de J.C. 575.

* An de J.C. 576.

* An de J.C. 587.

(*m*) Vassebourg, *Ibid. & Spicileg. t.* 12. *p.* 255.
(*n*) *Gregor. Turon. l.* 7. *Hist. Franc. c.* 44. *p.* 368.
(*o*) *Venant. Fortunat. l.* 3. *c.* 29. 30.
(*p*) *Fortunat. carm.* 29.
Urbs Vereduna, brevi quamvis claudaris in orbe,
Pontificis meritis amplificata places.
(*q*) Vassebourg, l. 1. fol. xxx. verso.
(*r*) *Gregor. Turon. l.* 4. *c.* 51.
(*s*) *Gregor. Turon. l.* 5. *c.* 1. 2. 4. & *l.* 2. *de Miraculis S. Martini*, *c.* 17.
(*t*) On ignore à quel usage étoient destinés ces clouds. On voit à Laon un rocher tout couvert de cloux. On dit que Verdun étoit autrefois nommé la ville des cloux, parce que ses murs en étoient parsemés. J'ai vû plusieurs portes d'Eglises à la campagne, couvertes de cloux, pour empêcher qu'on ne les rompe à coups de coignée.
(*u*) *Gregor. Turon. l.* 5. *c.* 14. L'an de J. C. 577.
(*x*) *Gregor. Turon. l.* 9. *c.* 8. 9. 10. 11. 20. *p.* 426. *& seq.*

Le

An de J. C. 587. Le ſaint Evêque alla trouver le jeune Childebert Roi d'Auſtraſie, pour lui demander la grace du coupable. Ce Prince ne pouvant lui refuſer ce qu'il demandoit, lui dit: Que Boſon vienne devant nous, & qu'il donne caution, pour ſe préſenter devant mon oncle Gontran, & nous nous en tiendrons à ce qu'il ordonnera. On l'amena devant Childebert ſans armes, & conduit par des perſonnes qui le tenoient par la manche. Le Saint l'ayant préſenté au Roi, Boſon ſe jetta à ſes pieds, confeſſa ſa faute, & en demanda pardon. Le Roi le fit relever, le remit entre les mains de l'Evêque, en diſant: Gardez-le, ſaint Evêque, juſqu'à ce qu'il comparoiſſe devant le Roi Gontran.

*An de J. C. 587. Quelque tems après *, Gontran invita le jeune Roi Childebert ſon neveu, à le venir voir (*y*), pour traiter des affaires importantes qui les regardoient. Childebert le vint trouver à Andlau, dans le territoire de Langres, ſur le chemin de Nays (*z*). Magneric Archevêque de Tréves, y accompagna le Roi, & Boſon s'y trouva; mais non pas S. Airy, parce qu'on étoit convenu que ce Prélat ne s'y rencontreroit pas, afin que ſi Gontran condamnoit Boſon à mort, l'Evêque ne le défendît pas. Les deux Rois ayant déliberé ſur ſon ſujet, il fut réſolu qu'on le feroit mourir. Boſon en ayant eû vent, ſe jetta dans la chambre de l'Evêque Magneric; & ayant fait ſortir tout le monde, lui dit: Je ſuis perdu; mais je ſçais que vous pouvez me ſauver ſi vous voulez; & ſi vous ne me ſauvez point, il faut que vous périſſiez ici avec moi. Magneric lui répondit: Eh comment voulez-vous que je vous ſauve, ſi vous me retenez ici? Laiſſez-moi donc aller vers le Roi, afin que je le prie d'avoir compaſſion de vous. Non, dit Boſon; mais envoyez-y des Abbés ou des Clercs affidés.

Magneric y envoya; mais on indiſpoſa l'eſprit du Roi, en lui faiſant entendre que le Prélat vouloit défendre Boſon. Gontran dit donc: Qu'on mette le feu au logis: & ſi l'Evêque n'en veut pas ſortir, qu'on les brûle tous deux enſemble. Alors les Clercs de Magneric le tirerent par force hors de la maiſon; & Boſon ſe voyant environné par les flames, ſe jetta dehors, ayant l'épée au côté; mais un des aſſiſtans lui porta un coup de lance dans le front; ce qui l'ayant étourdi, il voulut tirer l'épée, & auſſi-tôt il fut percé de toutes parts de tant de coups, que les lances & les dards demeurant fichés à ſes côtés, il ne pouvoit même après ſa mort, tomber par terre. Telle fut la fin de Gontran-Boſon; ce qui cauſa un ſenſible déplaiſir au bon Evêque Airy.

Le Saint eût encore un autre ſujet de douleur *, à l'occaſion que nous allons dire. Urſion & Berthefrede avoient conſpiré contre Childebert Roi d'Auſtraſie, & contre la Reine Brunehaud ſa mere. Ils avoient fait mille maux dans la Champagne, & dans les pays voiſins, & avoient engagé dans leur parti le Duc Ranchingue, un des plus puiſſans Seigneurs de la Cour de Clotaire, fils de Chilperic. Ils ne prétendoient pas moins que de faire aſſaſſiner le Roi Childebert, de ſe ſaiſir de ſes deux fils, de faire déclarer Theodobert l'aîné des deux, Roi d'Auſtraſie; & de donner à Thierry, qui étoit le cadet, le Royaume de Bourgogne, pendant que Ranchingue gouverneroit l'Auſtraſie, & auroit réellement le peuvoir & l'autorité Royale; & que les deux autres Ducs, Urſion & Berthefrede, auroient le gouvernement de la Bourgogne, pendant la minorité du Roy. *An de J. C. 590.

Mais Gontran Roi de Bourgogne, ayant été informé de ce complot, prit Childebert Roi d'Auſtraſie, de le venir trouver, pour une affaire de la derniere conſéquence. Il y vint, & apprit ce qui ſe tramoit contre lui. Etant revenu à Metz, il manda Ranchingue, qui ne ſe doutant de rien, entra chez le Roi, l'entretint de diverſes affaires; mais comme il ſortoit de la chambre, ſans aucun ſoupçon, deux Gardes le ſaiſirent par les pieds, & le firent tomber ſur le ſeüil; enſorte que la moitié de ſon corps étoit dans la chambre du Roi. Alors les Gardes ſe jetterent ſur lui, lui mirent la tête en piéces, & le jetterent par les fenêtres. Le Roi envoya incontinent à Soiſſons, pour fouiller dans ſa maiſon, & on y trouva plus d'or & d'argent, qu'il n'y en avoit dans le Tréſor Royal. Ceci ſe paſſa au mois de Novembre de l'an 590.

Cependant Urſion & Berthefrede comptant que Ranchingue ne manqueroit pas d'exécuter ſon deſſein ſur la perſonne de Childebert, s'avançoient vers Metz avec une armée, pour ſoutenir ce Chef de leur entrepriſe; mais ils apprirent en chemin, que tout étoit découvert, & que Ranchingue avoit été mis à mort. Ils aſſemblerent donc tout ce qu'ils purent de Troupes de leur parti, & ſe retirerent dans le Château de Voivre (*a*), près les Terres du Duc Urſion, ſur une hauteur où étoit une Egliſe dédiée à S. Martin. L'endroit avoit été autrefois fortifié; mais alors il n'étoit fort que par ſon aſſiéte (*b*). Urſion & Berthefrede s'y étant rendus avec leurs gens, réſolurent de s'y défendre, au cas qu'on les y attaquât. Les Troupes des deux Rois Childebert & Gontran les y ſuivirent bien-tôt. La Reine Brunehaud vouloit ſauver Berthefrede, imputant tout ſon malheur aux mauvais conſeils

(*y*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 10.*
(*z*) *Vitæ Fredegar. Chronic. c. 38. p. 618.*
(*a*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 9. p. 418.* Infra caſtrum Vabrenſe, quod villæ Urſionis propinquum erat. *Et paulò poſt, c. 12. p. 431.* Erat villa in pago Vabrenſi, cui immineba mons arduus. In hujus cacumine Baſilicam in honore ſancti Martini conſtruxit B. Magnericus.
(*b*) La Tour en Voivre étoit entre Harville & Gorze: mais peut-être que celle ci étoit à deux lieuës d'Yvois ſur la montagne de S. Vulfroy.

An de J. C. 590.

d'Urſion. D'ailleurs elle avoit tenu une de ſes filles ſur les Fonts de Baptême. Elle lui fit donc dire de ſe ſéparer de ce méchant homme, avec qui il étoit lié ; mais il répondit qu'il ne le quitteroit qu'à la mort.

Childebert s'étant mis à la tête de l'armée, marcha contr'eux, & fit environner l'Egliſe où il s'étoient retirés avec leurs femmes, leurs enfans, & les plus déterminés de leurs amis. Le Roi avoit donné la conduite de cette entrepriſe à Godegiſile, gendre du Duc Lupus, qu'Urſion & Berthefrede avoient fort maltraité auparavant. Voyant qu'ils ne ſe vouloient pas rendre, il réſolut de mettre le feu à l'édifice. Dans cette extrémité, Urſion ſortit l'epée à la main ; & tuant à tort & à travers tout ce qu'il rencontra, il fit un grand carnage des gens du Roi ; mais ayant été bleſſé à la cuiſſe, il fut renverſé ; auſſi-tôt on tomba ſur lui, & on le mit à mort. Alors Godegiſile cria à ſes gens : Voilà notre plus grand ennemi mort, qu'on donne la vie à Berthefrede.

En même tems tout le monde ſe jetta dans l'Egliſe, pour piller ce qui y étoit ; & Berthefrede dans ce tumulte monta à Cheval, & ſe ſauva à Verdun, où il ſe retira dans l'Oratoire, qui étoit dans la Maiſon Epiſcopale, s'y croyant bien en ſûreté, à cauſe que S. Airy réſidoit dans la même maiſon. Le Roi Childebert ayant appris qu'il s'étoit échappé, ſans ſçavoir encore le lieu où il étoit, menaça de mort Godegiſile, s'il ne le lui amenoit. Celui-ci alla donc droit à Verdun, & ayant environné la Maiſon Epiſcopale, il voulut en tirer de force Berthefrede. Le ſaint Evêque ne pouvant ſe réſoudre à le livrer, ſe mit en devoir de le défendre ; mais les ſoldats montant ſur le toit de l'Oratoire, en ôterent les tuiles, & tuerent le miſérable Berthefrede, avec trois de ſes domeſtiques, à coups de bois & de tuiles, qu'ils trouverent ſur la Chapelle.

Le ſaint Evêque fut extrêmement touché de ce malheur, & de ce que non ſeulement on n'avoit point eû d'égard à ſes prieres ; mais qu'on avoit même violé la ſainteté du lieu, où il avoit accoutumé de prier, & qu'on l'avoit ſoüillé, en y répandant du ſang humain. Le Roi Childebert ayant ſçu ce qui s'étoit paſſé, en fut affligé lui-même ; car il ne ſçavoit pas que Berthefrede ſe fût ſauvé à l'azyle d'une Egliſe, & auprès du Saint, qu'il conſidéroit beaucoup. Il eſſaya de le conſoler, & de lui faire quelqu'eſpéce de ſatisfaction, en lui envoyant de grands préſens ; mais S. Airy demeura inconſolable de la perte de ces deux hommes, Berthefrede & Boſon (*c*) ; ſur-tout voyant tous les jours auprès de lui les enfans de ce dernier, auſquels il diſoit en pleurant : C'eſt en haine de moi, mes chers enfans, que vous êtes aujourd'hui orphelins.

La conſpiration d'Urſion & de Berthefrede étoit à peine étouffée, qu'on commença à rechercher leurs complices. Giles Evêque de Reims, étoit du nombre, & Gontran Roi de Bourgogne ne l'ignoroit pas. De plus, il fut accuſé par Sunegiſile Connétable, d'avoir conſpiré contre la vie du Roi (*d*). Sur cela Childebert envoya à Reims, fit enlever l'Evêque, & le fit amener à Metz, où il fut mis en priſon. En même tems le Roi convoqua un Concile à Verdun * pour le mois d'Octobre, afin d'y faire juger l'accuſé ; mais S. Airy ſçachant que la ville de Verdun étoit trop pauvre, & trop dégarnie des choſes néceſſaires pour une ſi nombreuſe Aſſemblée, obtint du Roi, qu'elle ſe tiendroit à Metz. Les autres Evêques firent auſſi leurs remontrances à Childebert, & ſe plaignirent de ce que ſur la dépoſition d'un ſeul Laïque, il eût ainſi fait enlever un Evêque, ſans faire aucunes informations : ſur quoi le Roy renvoya Giles à Reims, & ordonna que les Evêques ſe trouvaſſent à Metz, pour le mois de Novembre 590. afin d'y tenir le Concile, qui avoit été convoqué à Verdun.

XLI. *Giles Evêque de Reims, accuſé de haute trahiſon. Concile de Metz.*

* An de J. C. 590.

Giles fut accuſé devant les Evêques, & convaincu de haute trahiſon Il avoüa lui-même ſon crime plus d'une fois ; en ſorte que les autres Evêques préſens ne voyant pas moyen de l'excuſer, ſe jetterent aux pieds du Roi, & le prierent d'accorder la vie à ce malheureux, qu'ils alloient dépoſer ſelon les Canons. En effet, après avoir lû ceux qui avoient rapport au cas dont il s'agiſſoit, ils le dépoſerent. Il fut rélégué à Straſbourg, & ſes biens furent confiſqués. L'Abbé de S. Remy de Reims fut auſſi dépoſé, comme complice du crime de l'Archevêque.

XLII. *Hiſtoire de Cordielde & de Baſine, Religieuſes de Sainte Croix de Poitiers.*

Dans le même Concile (*e*), Crodielde & Baſine, Religieuſes de Sainte-Croix de Poitiers, ſe préſenterent aux Evêques, & demanderent d'être reçûës à la Communion, dont elles avoient été privées à l'occaſion que nous allons dire. Après la mort de ſainte Radegonde, Fondatrice du Monaſtére de Sainte-Croix de Poitiers, où elle avoit établi la Regle de S. Cezaire d'Arles, l'Abbeſſe Agnés, qui lui avoit ſuccédé, pria Marove Evêque de Poitiers, d'avoir ſoin de ſa Communauté. Le Prélat y conſentit, & obtint du Roi Childebert des Lettres, qui lui permettoient d'exercer ſur ce Monaſtére la même autorité, qu'il avoit ſur le reſte de ſon Diocéſe. Bien-tôt après, l'Abbeſſe Agnés étant morte, on lui ſubſtitua Leubovere, qui fut troublée par Crodielde, fille du Roi Charibert, qui prétendoit être Abbeſſe, & par Baſine, fille du Roi Chilperic, que Crodielde avoit gagnée, avec environ quarante autres Religieuſes, qui entreprirent de faire dépoſer Leubovere (*f*). Elles ſortirent de leur Monaſtére, & ſe retirerent d'abord à Tours ; puis Crodielde alla vers Gontran Roi de Bourgogne

(*c*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 23.*
(*d*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 38.*
(*e*) *Gregor. Turon. l. 10. c. 20. Hiſt. Franç.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 39. 40. p. 463.*

An de J.C. 590.

son oncle. Ce Prince renvoya ſa niéce à Poitiers, & ordonna aux Evêques de s'aſſembler pour remédier à ce déſordre. Ils s'aſſemblerent, & excommunierent ces revoltées, qui demeurerent incorrigibles & endurcies.

Les Evêques de Bourgogne, quelque tems après, confirmerent & approuverent la Sentence de leurs Confreres. Crodielde fit enlever l'Abbeſſe avec violence ; & dans une ſeconde Aſſemblée d'Evêques, elle l'accuſa de divers chefs, dont Leubovere ſe juſtifia. Les Evêques retrancherent de nouveau les accuſatrices de la Communion, & envoyerent leur Sentence aux deux Rois Gontran & Childebert.

En 590. on tint le Concile de Metz, pour examiner l'affaire de Giles Archevêque de Reims. Baſine & Crodielde s'y trouverent. Baſine ſe jetta aux pieds des Evêques, demanda pardon, & promit de rentrer dans ſon Monaſtére, de ſe ſoumettre à l'Abbeſſe, & d'obſerver fidélement les Régles. Pour Crodielde, comme elle dit qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à vivre ſous l'Abbeſſe Leubovere, le Roy intercéda pour elle auprès des Evêques. On leur rendit la communion, à condition qu'elles retourneroient à Poitiers, & qu'elles ſe retireroient, Baſine dans le Monaſtére de Sainte-Croix, & Crodielde dans la Terre de Valdon, que le Roy lui donna.

XLIII. *Mort de S. Airy.*

Cependant le ſaint Evêque Airy accablé de douleur & de défaillance, tomba dans une maladie de langueur, qui le conduiſit bien-tôt au tombeau. Il mourut, à ce qu'on croit, le premier de Décembre 591. & fut enterré dans l'Oratoire de S. Martin, qu'il avoit fait bâtir dans ſa maiſon paternelle, où eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Airy, poſſédée par les Peres Bénédictins de la Congrégation de S. Vanne. Son Corps y eſt conſervé avec reſpect, & on célébre ſa Fête le jour de ſa mort, dans le Diocéſe de Verdun. Bucciovaldus ſon Abbé (*g*), c'eſt-à-dire, Abbé de ſon Monaſtere, apparemment de celui de S. Pierre, aujourd'hui de S. Vanne, courut demander l'Evêché à Childebert : mais le Roy y nomma Carimere ſon Référendaire, avec l'agrément du peuple de Verdun, en 591.

XLIV. *Albaud ou Aubin, Evêque de Toul.*

* Vers l'an de J.C. 507.

Albaud, ou Aubin, ſucceſſeur de S. Epvre ou Apet, dans l'Egliſe de Toul *, étoit Prêtre de la même Egliſe (*h*), & intime ami du S. Prélat ſon prédéceſſeur. On ignore le détail de ſes actions ; on ſçait ſeulement qu'il acheva l'Egliſe que S. Epvre avoit commencée ; qu'il en fit la Dédicace en l'honneur de S. Maurice & de ſes Compagnons, & qu'il y mit une Communauté d'hommes Apoſtoliques, apparemment de Clercs, vivant ſelon la Régle des premiers Fidéles, marquée dans les Actes des Apôtres (*i*). On ignore l'année de ſa mort. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Epvre. Son Corps fut levé de terre au dixiéme ſiécle par S. Gauzelin, qui fut fait Evêque en 922. Une partie de ſes Reliques a été miſe dans la Châſſe de S. Epvre, & l'autre dans le Sacraire de l'Abbaye. On y fait la Fête le premier jour de Mars. On diſtribuoit autrefois au peuple ce jour-là du vin beni, qu'ils appelloient *Vinage de S. Albaud* ; & encore aujourd'hui le peuple en tout tems y fait benir du vin, pour le ſoulagement des malades, & ils l'appellent *Vinage de S. Aubin*. La maiſon de cet Evêque ſubſiſte encore dans la ville, aſſez près du Cloître des Chanoines. On l'appelle la Cour-Albaud, *Curia Albaudi*. Elle appartient à l'Evêque, qui y loge un Bourgeois.

An de J.C. 507.

Il eut pour ſucceſſeur Triſoric, qui vivoit du tems de Thierry I. Roy d'Auſtraſie. On lit dans la Vie des Evêques de Toul (*k*), que Triſoric étoit en eſtime auprès de ce Prince, lequel ayant entrepris une guerre dans la Celtique (apparemment la guerre d'Auvergne) en 532. fit une impoſition ſur toutes les villes de ſes Etats, pour ſubvenir aux frais de cette entrepriſe. Triſoric voyant la ville de Toul hors d'état d'y fournir, à cauſe des dernieres guerres qui l'avoient épuiſée, députa vers le Roy un de ſes Diacres, nommé Julien, pour lui repréſenter la pauvreté des Citoyens. Thierry eut égard à ces remontrances, & remit à la ville tout ce dont elle étoit redevable à ſon tréſor. On ne ſçait ni le jour ni l'année de la mort de Triſoric. Il fut enterré à S. Epvre, & Dulcitius lui ſuccéda.

XLV. *Triſoric, Evêque de Toul.*

L'Hiſtoire ne nous apprend rien de particulier de ce dernier : mais Alodius ſon ſucceſſeur, aſſiſta au cinquiéme Concile d'Orléans (*l*), tenu l'an 549. Nicetius de Tréves, & Déſiré de Verdun s'y trouverent auſſi, comme nous l'avons déja remarqué. Dans ce Concile on condamna les héréſies d'Eutychés & de Neſtorius. On défendit aux Evêques de lancer légérement la Sentence d'Excommunication ; aux Eccléſiaſtiques, d'avoir dans leurs maiſons des femmes pour les ſervir ; aux Clercs mariés, de retourner avec leurs femmes après leur Ordination ; aux Evêques, d'ordonner un Clerc d'un autre Diocéſe, ſans Lettres dimiſſoires du propre Evêque, & d'ordonner l'eſclave ou l'affranchi d'un Maître, ſans ſa permiſſion ; ſous peine pour l'Evêque Ordinateur, de ne pas célébrer la Meſſe pendant ſix mois ; & pour l'eſclave ordonné, de rentrer ſous la puiſſance de ſon premier Maître. Si le Clerc ordonné a un Maître ſéculier, il pourra continuer à le ſervir dans les choſes qui ne dérogent point à l'hon-

XLVI. *Dulcitius & Alodius Evêques de Toul. Concile d'Orléans.*

(*g*) *Gregor. ibid.* Bucciovaldus quoque Abbas ejus, pro Epiſcopatu cucurrit, ſed nihil obtinuit ; Charimerem enim Referendarium cum conſenſu civium, Regalis decrevit authoritas fieri ſacerdotem, Bucciovaldo poſtpoſito.

(*h*) *Hiſt. Epiſc. Tull.* Benoît, Hiſt. de Toul, p. 243. c. 6.

(*i*) *Act.* 6. 45.

(*k*) *Hiſt. Epiſc. Tull. impreſſa ad calcem hujus Hiſtoriæ, t.* 1. Benoît, Hiſt. de Toul, c. 7. p. 244.

(*l*) *Concil. Labbe, t.* 5. *p.* 390. & 1849. Alodius eſt nommé Valerius dans les éditions de Cologne de 1538. 1551. 1606. & dans Brouver, *Annal. Trevir.* Mais on lit *Alodius* dans l'édition du P. Labbe, & dans les Liſtes des Evêques de Toul.

An de J.C. 507.

neur de la Cléricature : mais ſi le Maître ſéculier exige de ſon ſerviteur les ſervices accoutumés, l'Evêque qui l'a ordonné ſera contraint, ſuivant les Canons, de donner deux Eſclaves, pour dédommager le Maître, & il retiendra le Clerc au ſervice de ſon Egliſe.

Qu'on ne réduiſe pas de nouveau en ſervitude, les Eſclaves qui auront été affranchis dans l'Egliſe : Qu'aucun Evêque n'ordonne des Clercs, ou ne conſacre des Autels, dans le Diocèſe d'un Evêque décédé, avant qu'on lui ait donné un ſucceſſeur : Que nul ne ſoit ordonné Evêque dans l'année qui ſuit ſa converſion au Chriſtianiſme : Que nul n'achete l'Epiſcopat par préſens ou par argent ; mais qu'il ſoit élû par le Clergé, & par le Peuple, avec l'agrément du Roy, & qu'il ſoit ordonné par le Métropolitain, & par les Evêques Comprovinciaux : Qu'on ne donne jamais un Evêque aux Peuples malgré eux, ſous peine, pour l'Evêque ainſi intrus, d'être privé de l'Epiſcopat pour toujours.

Qu'on ne donne point de ſucceſſeur à un Evêque vivant, à moins qu'il n'ait été légitimement dépoſé pour ſes crimes. On prononce Excommunication contre celui qui prend ou qui aliéne les biens donnés aux Egliſes, aux Monaſteres, ou aux Hôpitaux. On ordonne la même peine contre les Clercs, qui demandent ou qui reçoivent les biens d'une autre Egliſe. Défenſe aux Archevêques de Lyon d'uſurper les biens que le Roy Childebert, & ſon Epouſe Ultrogotte ont donnés à l'Hôpital de Lyon.

On prononce Excommunication contre ceux qui reprennent ce que leurs Peres, ou eux-mêmes avoient donné à l'Egliſe. On régle (*m*) dans ce Synode, l'ordre de la Procédure entre l'Evêque & le Métropolitain. On ordonne aux Evêques Comprovinciaux de ſe trouver au Concile, aux ordres de leur Métropolitain. Les filles qui entrent dans les Monaſteres cloîtrés, ſoit qu'elles y entrent de leur franche volonté, ou qu'elles y ſoient offertes par leurs Parens, demeureront un an dans leur habit ſéculier, après quoi elles prendront l'habit Monaſtique : mais pour les Monaſteres où elles ne demeurent pas enfermées pour toujours, elles garderont leur habit ſéculier pendant trois ans. Si après avoir pris l'habit Religieux, & fait Profeſſion, elles quittent leur état, elles ſeront excommuniées.

An de J.C. 507.

Les Priſonniers ſeront viſités les jours de Dimanche, par les Archidiacres ou les Prévôts des Egliſes. On exhorte les Evêques à faire la charité, ſur-tout aux Lépreux. Les Eſclaves qui ſe ſeront réfugiés dans l'Egliſe, ſeront rendus à leurs Maîtres, ſous promeſſe qu'ils ne leur feront aucun mauvais traitement pour leur fuite ; & ſi le Maître viole ſa promeſſe, il ſera excommunié. On ordonne que le Métropolitain aſſemble tous les ans un Concile dans ſa Province.

XLVII. *Concile à Toul. Mort d'Alodius. Prémon lui ſuccéde.*

Sous le même Alodius, on tint auſſi un Concile à Toul, à l'occaſion des Seigneurs François, qui, comme on l'a dit ailleurs, moleſtoient Nicetius Archevêque de Tréves, parce qu'il vouloit faire obſerver trop exactement à leur gré, les anciens Canons contre les mariages inceſtueux. Les Actes & l'Hiſtoire de ce Concile ſont perdus ; il ne nous reſte que la Lettre de Mapinius Evêque de Reims, qui en fait mention (*n*), & la Chronique de Langres, qui dit que Tetrique Evêque de cette Egliſe, y aſſiſta. Alodius eut pour ſucceſſeur Prémon.

LIVRE HUITIÈME.

I. *Mort de Thierry Roi d'Auſtraſie. Theodebert lui ſuccéde.*

NOus avons vû cy-devant, que Thierry Roy d'Auſtraſie, mourut à Metz en 533. & que Theodebert ſon fils lui ſuccéda. Ce jeune Prince étoit en Auvergne, lorſque ſon pere tomba malade ; & ſes deux oncles, Childebert Roy de Paris, & Clotaire Roy de Soiſſons, ſongeoient à ſe faire reconnoître Rois par les Auſtraſiens (*o*). Mais Theodebert étant arrivé à Metz quelques jours avant la mort de ſon Pere, gagna les principaux de la Cour, & envoya de riches préſens aux deux Rois ſes Oncles ; de ſorte qu'ils ſe déſiſtérent de leur entrepriſe, & que Theodebert fut reconnu pour Roy d'Auſtraſie. A peine ſe vit-il affermi ſur le Trône, qu'il répudia ſans raiſon Viſigarde ſon Epouſe légitime, & épouſa publiquement Deuterie femme Gauloiſe, dont il avoit pris le Château, pendant qu'il faiſoit la guerre en Auvergne (*p*). Il la garda pendant ſept ans, au grand ſcandale de tout le Royaume : mais Deuterie ayant conçu quelque jalouſie contre ſa propre fille, qu'elle avoit euë de ſon premier Mari, elle gagna ſon Cocher, qui la verſa dans la Meuſe de deſſus le Pont de Verdun, où elle fut noyée ; ce qui fit que Theodebert ſe dégoûta d'elle, & reprit Viſigarde ſon épouſe.

II. *Guerre contre Godemar Roy de Bourgogne.*

Il y avoit à peine un an qu'il étoit monté ſur le Trône d'Auſtraſie *, lorſqu'il ſe joignit à ſes deux oncles Childebert & Clotaire, pour faire la guerre à Godemar Roy de Bourgogne (*q*). La partie n'étoit pas égale, & Go-

* An de J.C. 534.

(*m*) *Can.* 17.
(*n*) *Vide, t. 3. Concil. p. 404. an. 550.*
(*o*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 23. p. 128.*
(*p*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 22. p. 127.*
(*q*) *Procop. de bello Goth. l. 1. c. 10.*

demar attaqué par tant de Puiſſances, ſuccomba, perdit la Bataille, fut pris & enfermé dans un Château, où il finit ſes jours. Theodebert entra enſuite dans la ligue que les Rois ſes Oncles firent avec l'Empereur Juſtinien contre Theodat Roy des Oſtrogots en Italie *. Le prétexte de cette guerre, de la part des Princes François (*r*), étoit que Theodat avoit fait mourir la Princeſſe Amalazonte leur couſine germaine, fille de la ſœur de Clovis, que Theodoric Roy d'Italie avoit épouſée. Theodat étonné de cette déclaration de guerre, donna de l'argent aux Rois François, pour tâcher d'acheter d'eux la paix, pendant qu'il ſe defendroit par les armes contre Juſtinien : & leur envoya cinquante mille piéces d'or, que Theodebert & Childebert partagerent entr'eux, ſans en rien donner à Clotaire. Cependant Theodat fut dépoſé du Royaume dans une aſſemblée des Vitigots, comme incapable de les gouverner, & Vitigez mis en ſa place. Celui-ci commença par ſe défaire de Theodat, qui fut tué comme il s'enfuyoit ; puis il alla droit à Rome, pour s'aſſûrer de cette ville, & pour deliberer avec les Grands, ſur les entrepriſes qu'il falloit faire, afin de maintenir l'Italie ſous la domination des Oſtrogots.

* An de J.C. 535.

III. *L'Empereur Juſtinien demande du ſecours au Roy Theodebert.*

Cependant l'Empereur Juſtinien envoya le Comte André à Theodebert (*s*), pour le prier de faire marcher trois mille hommes en Italie, afin d'y joindre Beregantinus, un des Généraux de l'Empereur : mais Theodebert s'excuſa de faire partir ſes troupes, ſur ce que la ſaiſon étoit trop avancée, André n'étant arrivé que le 20. Septembre. Ce Prince donne à l'Empereur le nom de Pere, dans ſa Lettre, parce que l'Ambaſſadeur André l'avoit aſſûré que Juſtinien l'avoit adopté : mais cette adoption étoit une ſimple marque d'affection, qui ne donnoit aucun droit à la ſucceſſion à l'Empire. D'un autre côté, Vitigez informé des négociations de l'Empereur avec les Rois François, réſolut de les detacher du parti de Juſtinien, en leur cédant la Provence, & les autres villes qu'ils poſſédoient déja dans les Gaules. Cette réſolution fut approuvée & exécutée preſqu'en même tems, & avec tant de ſecret, que Juſtinien n'en fut informé que quand la choſe fut terminée *.

* Vers l'an 536.

IV. *Beliſaire défend Rome contre Vitigez.*

Pendant que Vitigez affoibliſſoit ſon ennemi, en faiſant la paix avec les François, Beliſaire Général des troupes de Juſtinien, entra en Italie, prit de force Naples & Cumes, & entra dans Rome, ſans trouver aucune réſiſtance *. Vitigez accourut, pour prendre cette fameuſe ville. Il la tint aſſiégée pendant un an, & fut enfin obligé, par la valeur de Beliaire, de lever le ſiége (*t*). Pour comble de malheur, Vitigez perdit preſqu'en même tems * la ville de Milan, qui ouvrit ſes portes au Général Mundilas, que Beliſaire y avoit envoyé avec un corps de mille hommes. Vitigez fit marcher contre Milan Vrayas fils de ſa ſœur, avec un bon corps de troupes, qui ſe devoit joindre avec dix mille Bourguignons, que Theodebert envoyoit à ſon ſecours. Cette armée combinée forma le ſiége de Milan au milieu de l'Hyver, & prit la ville en peu de tems, malgre le ſecours que Beliſaire y envoya mais qui n'ayant pû paſſer le Pô, à cauſe du froid, fut ſeulement témoin de ſa priſe. Elle fut renduë à diſcrétion, & abandonnée au pillage, brûlée, ſaccagée, & raſée.

* An de J.C. 538.

L'annee ſuivante *, Theodebert paſſa les Alpes à la tête de cent mille hommes (*u*), & vint en Italie, pendant que Vitigez & Beliſaire acharnés l'un contre l'autre, ne ſongeoint qu'à ſe détruire, ſans ſe défier de lui. Les Goths crurent même qu'il venoit à leur ſecours, & le laiſſerent paſſer, ſans s'oppoſer à ſa marche. Theodebert s'avança ainſi juſqu'à Pavie ; il ſe ſaiſit du Pont qui étoit ſur le Pô, rangea ſes gens en bataille au delà de la riviere, ſans que Vrayas, qui étoit là auprès, ſe mît en devoir de l'empêcher, croyant qu'il venoit comme ami : mais il fut bien ſurpris, lorſqu'il vit qu'il le venoit attaquer. Auſſi-tôt les Goths prirent la fuïte, & une partie paſſa même au travers du Camp des Romains, commandés par un des Généraux de Beliſaire, & campés près Tortone, dont ils faiſoient le ſiége. Les Romains crurent que c'étoit Beliſaire, qui étoit venu fondre ſur les Goths, & qui les avoit mis en déroute : mais à leur tour, ils ſe trouverent bien étonnés, lorſqu'ils ſe virent chargés par les François qu'ils n'attendoient point. Ils abandonnerent leur Camp, & ſe jetterent dans Tortonne, d'où ils donnerent avis à Beliſaire de ce qui venoit de leur arriver.

V. *Le Roy Theodebert paſſe en Italie.*

* An de J.C. 539.

Beliſaire fut aſſez embarraſſé lorſqu'il reçut cette nouvelle. Il écrivit (*x*) à Theodebert une Lettre, dans laquelle il lui reprochoit avec beaucoup de liberté, le violement des Traités, de la parole & des ſermens qu'il avoit faits à l'Empereur de Conſtantinople. Il lui repréſente qu'une telle conduite n'eſt propre qu'à ternir ſa gloire & ſa réputation, & qu'enfin l'Empereur ſon Maître ſera bien-tôt en état de ſe venger de ſa mauvaiſe foi. On ignore l'effet que produiſit cette Lettre ſur l'eſprit de Theodebert : mais il eſt certain que la maladie qui ſe mit dans ſon armée (*y*), & la diſette de vivres, l'obligerent de repaſſer en France, laiſſant ſeulement en Italie un de ſes Capitaines, nommé Bucelin, pour garder quelques poſtes

(*r*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 31.*
(*s*) *Vide Epiſt. 2. Theodeberti ad Juſtinian. apud Duchesne, t. 1. p. 862.* Domino illuſtri & præcellentiſſimo Domino ac Patri Juſtiniano Imperatori, Theodebertus Rex.
(*t*) *Procop. de bello Goth. l. 2. c. 22.*
(*u*) *Procop. de bello Goth. l. 2. c. 25.*
(*x*) *Epiſt. Beliſarii ad Theodebert. apud Procop. l. 2. c. 25.*
(*y*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 32. p. 133.*

Digitized by Google

au delà des Alpes. Cette retraite releva les affaires des Romains, conduits par Beliſaire. Vitigez ſe vit bien-tôt réduit à l'extrêmité. Les Rois François envoyerent lui offrir cinq cent mille hommes, qui étoient près à paſſer les Alpes; mais il n'oſa s'y fier : ainſi il traita avec Beliſaire, qui peu après s'étant rendu Maître de Ravenne, obligea Vitigez à ſe rendre priſonnier *. Il fut envoyé à Conſtantinople, & y finit ſa vie dans la paix d'une vie privée.

*An de J.C. 539.

VI.
Broüilleries entre les Rois François.

*An de J.C. 539. 540.

Peu de tems après *, les Rois François ſe broüillerent. Clotaire entra dans le pays de ſon frere Childebert, & y fit de grands ravages (z). Theodebert joignit ſes forces à celle de Childebert, & ils marcherent enſemble contre Clotaire. Celui-ci n'oſa hazarder la bataille; mais il ſe retrancha dans la forêt *Aurelaunum*, proche la riviere de Seine, à l'oppoſite de Caudebec, faiſant tout autour de ſoi de grands abattis, pour ſe mettre à couvert des Ennemis. Le lendemain Childebert & Theodebert étant prêts à donner l'aſſaut, il ſurvint une ſi horrible tempête, que les uns & les autres y reconnoiſſant le doigt de Dieu, firent la paix, & ſe reconcilierent. L'Hiſtoire ne nous a pas conſervé la cauſe de cette rupture.

VII.
Totila Roy des Oſtrogots prend Rome.

*An de J.C. 546.

Après le départ de Beliſaire, les Oſtrogots ſe releverent de leur chûte en Italie, & ſe donnerent un Roy. Le premier & le ſecond Chef de cette Monarchie mal aſſûrée, furent aſſaſſinés. Le troiſiéme eſt le fameux Totila *, qui en peu de tems reprit ſur les Romains des Villes & des Provinces, & ſe rendit Maître de Rome même, qu'il abandonna, après l'avoir pillée (a). Juſtinien renvoya Beliſaire en Italie, pour arrêter les progrès de Totila, & pour empêcher que les François ne rentraſſent en Italie, ou du moins afin qu'ils ne lui fuſſent pas contraires, les deux partis cherchant à ſe les attacher. Totila envoya demander au Roy de France, apparemment à Theodebert, qui étoit le plus puiſſant & le plus redoutable, ſa fille en mariage. Mais ce Prince répondit fierement, qu'il ne reconnoiſſoit pas pour Roy d'Italie, celui qui n'avoit pû garder Rome, après l'avoir priſe, & que ſa fille n'étoit que pour un Roy. Totila piqué de cette réponſe, reprit Rome, & la remit dans toute la ſplendeur que l'état des choſes pouvoit permettre.

*An de J.C. 547.

Mais cela n'empêcha pas que Theodebert ne fit entrer en Italie une armée, ſous la conduite du Général Bucelin *, qui ſe ſaiſit de quelques Places dans le pays des Griſons, & de quelques autres juſques dans le pays de Veniſe (b); en ſorte que Totila fut obligé de recourir de nouveau à Theodebert, & de traiter avec lui, pour l'obliger de rompre ouvertement avec Juſtinien, & de ſecourir efficacement les Oſtrogots en Italie contre les Romains. Il offrit aux Rois François de les laiſſer joüir en paix de ce qu'ils poſſedoient au delà des Alpes, & leur promit, s'il venoit à bout de chaſſer les Romains de l'Italie, qu'il accommoderoit les François de ce qui ſeroit le plus à leur bienſeance en ce pays. Ces conditions furent acceptées, & Theodebert penſa même à aller attaquer Juſtinien juſques dans la Thrace & l'Illyrie, pour l'obliger de renoncer aux titres de Francique & d'Allemanique, qu'il prenoit *.

An de J.C. 547.

*An de J.C. 548.

VIII.
Mort de Theodebert Roi d'Auſtraſie.

Tous ſes grands projets s'en allerent en fumée, par un accident que nous allons dire (c). Theodebert étant à la chaſſe, vit venir à lui un Buffle d'une grandeur extraordinaire. Il l'attendit pour le percer de ſon javelot : mais l'animal effrayé, ſe détourna, & alla heurter contre un arbre ſi violemment, qu'il le rompit. L'arbre en tombant, donna d'une de ſes branches ſur la tête du Roy, & le bleſſa ſi dangereuſement, qu'il en mourut le jour même, ſelon Agathias.

Grégoire de Tours (d) raconte que Bucelin, qui avoit été envoyé en Italie par Theodebert, y fit de grandes conquêtes, tant contre Beliſaire que contre Narſès (e), que Juſtinien envoya dans ce pays pour ſuccéder à Beliſaire, rappellé à Conſtantinople : Que Bucelin ayant conquis toute l'Italie, envoya de grands tréſors à ſon Maître, & qu'ayant enſuite paſſé la mer, il ſubjugua la Sicile, & en tira de grands tributs, qu'il fit porter à Theodebert : Qu'après tout cela (f), Theodebert étant tombé malade d'une maladie de langueur, ou d'une fiévre, ſelon Fredegaire, il languit long-tems, & fut enfin emporté la quatorziéme année de ſon regne *, malgré tous les ſoins des Médecins. On peut croire que Grégoire de Tours, Auteur Domeſtique & Contemporain, étoit mieux inſtruit de ce fait, qu'Agathias, Auteur à la verité Contemporain, mais étranger.

*An de J.C. 548.

IX.
Theodebalde ou Thiébaut, Roy d'Auſtraſie.

*An de J.C. 548.

Theodebert laiſſa en mourant, Theodebalde, ou Thiébaut, qu'il avoit eu de Deuterie; lequel nonobſtant le défaut de ſa naiſſance, ne laiſſa pas d'être reconnu pour Roy * par Childebert & Clotaire ſes grands oncles, & par tous les peuples d'Auſtraſie (g). Les peuples ſes Sujets ſe plaignirent de Parthenius (h), qui avoit été employé par Theodebert à lever les impôts, & qui avoit exercé cet Office avec beaucoup de dureté, & avoit même inventé de nouveaux tributs. La ville de Tréves en vint à une eſpéce de ſédition; & Parthenius crut qu'en y allant, & parlant au peuple, il appaiſeroit la révolte. Il étoit apparemment à

(z) *Gregor. Turon. l. 3. c. 28. p. 130.*

(a) *Procop. l. 2. c. 34.*

(b) *Procop. de bello Goth. l. 4. c. 24. Gregor. Turon. l. 3. c. 32. Agath. l. 1.*

(c) *Agath. l. 1.*

(d) *Gregor. Turon. l. 3. c. 32. p. 133. 134.*

(e) Cela n'eſt pas exact. Narſès ne vint en Italie qu'en 552, après la mort de Theodebert.

(f) *Gregor. Turon. l. 3. c. 36. 37. p. 136. Fredegar. Hiſt. Franc. Epitomata, c. 46. p. 567.*

(g) *Gregor. Turon. l. 3. c. 37. p. 138.*

(h) *Gregor. Turon. l. 3. c. 36. p. 136.*

An de J.C. 548. Metz, lorſqu'il apprit ces nouvelles, & il pria deux Evêques de le conduire à Tréves. En chemin, comme il dormoit dans l'Hôtellerie, il crut voir ſa femme Papianille, & ſon ami Auſonius, qu'il avoit fait mourir tous deux par jalouſie, qui le citoient à comparoître au Jugement de Dieu. Il cria au ſecours; on y accourut, & il raconta ce qui lui venoit d'arriver.

Lorſqu'ils furent à Tréves, les Evêques qui l'avoient amené, voyant qu'ils ne pouvoient appaiſer la ſedition, cacherent Parthenius dans l'Egliſe, le mirent dans un coffre, & étendirent des linges & des Ornemens d'Egliſe par deſſus: mais le peuple étant entré dans l'Egliſe, après avoir cherché par-tout ſans rien trouver, étoit ſur le point d'en ſortir, lorſqu'un d'eux s'aviſa de fouiller dans ce coffre, où l'on trouva Parthenius. Il le retirerent de l'Egliſe, le chargerent de coups de poings, & de crachats, & l'ayant attaché à un poteau, le lapiderent. L'Hiſtoire raconte que cet homme étoit extrêmement vorace, & que pour digérer plus vite, il prenoit de l'aloës. Il étoit parent de Ruvicius Archevêque de Limoges, & on a une Lettre, que cet Evêque écrivit à Parthenius & à Papianille, après un voyage où ils l'étoient venus viſiter (*i*).

X. *Juſtinien envoye Leontius Ambaſſadeur à Thiebaut.*

Peu après la mort de Theodebert, Juſtinien envoya en France vers le jeune Roy Thiebaut (*k*) le Sénateur Leontius, pour lui demander qu'il s'unît à lui contre les Oſtrogots, & qu'il lui reſtituât les Places que Theodebert ſon pere avoit priſes dans la Ligurie, & dans le pays de Veniſe; mais Thiebaut répondit, qu'il ne pouvoit ſe ſeparer des Oſtrogots, anciens Alliés des François, ni rendre les Places que le Roy ſon pere avoit conquiſes en bonne guerre. Leontius s'en retourna à Conſtantinople avec cette réponſe, & les Ambaſſadeurs du Roy Thiébaut l'y ſuivirent peu de tems après *, pour conferer avec Juſtinien ſur les intérêts des deux Nations (*l*), & pour ſolliciter le retour du Pape Vigile, & de Datius Evêque de Milan, qui étoient retenus à Conſtantinople pour l'affaire des trois Chapitres (*m*). On ignore le détail de ce qui ſe paſſa dans cette négociation; mais on ſçait que la paix fut concluë avec l'Empereur; que les François demeurerent Maîtres de ce qu'ils poſſédoient en Italie; & à l'égard de l'affaire des trois Chapitres, l'Empereur caſſa les Edits qu'il avoit faits pour leur condamnation, & remit la déciſion de la choſe à un Concile général.

*An de J.C. 552.

XI. *Guerre en Italie, conduite par Narſés.*

La guerre ſe ralluma en Italie * par l'arrivée de Narſés, que Juſtinien y envoya avec de nouvelles Troupes, & beaucoup d'argent. Totila de ſon côté y ſoutint la réputation de valeur qu'il s'étoit acquiſe. Les François qui y poſſédoient pluſieurs Places, furent plus d'une fois ſollicités par les Oſtrogots de ſe joindre à eux contre les Romains; mais Thiébaut Roy d'Auſtraſie, aima mieux demeurer dans une exacte neutralité, que de s'engager dans une guerre étrangere & incertaine. Toutefois après la mort de Totila & de Teias qui lui avoit ſuccédé, Idulphe Capitaine Goth, s'étant mis à la tête des reſtes de ſa nation, envoya de nouveau à Thiébaut, pour le conjurer de ne pas abandonner ſes anciens Alliés, (*n*) dont la perte étoit certaine, s'il ne leur donnoit quelque ſecours. Le Roy d'Auſtraſie s'excuſa toujours d'entrer dans cette guerre; mais Bucelin & Leutharis, deux freres, qui avoient la principale autorité dans ſa Cour, leur dirent, comme ils étoient ſur leur départ, de ne ſe pas décourager, & qu'ils les ſuivroient bien-tôt avec une armée. En effet Narſés apprit peu après, qu'une armée de ſoixante & quinze mille François, commandée par Bucelin & Leutharis, étoit en marche *.

An de J.C. 552.

*An de J.C. 554.

Narſés étoit alors occupé au ſiége de Cumes, qu'il fut obligé de quitter, ayant appris que les François avoient paſſé les Alpes, & étoient arrivés ſur le Pô. Il envoya un de ſes Généraux nommé Fulcaris, pour leur diſputer le paſſage du fleuve: mais Fulcaris n'en demeura pas là; il s'avança vers Parme, où Bucelin avoit Garniſon, etant lui-même campé près de la ville; & ayant étourdiment donné dans une embuſcade que Bucelin lui avoit dreſſée, il y périt avec une partie de ſon armée. Ce ſuccès encouragea beaucoup les Goths. Pluſieurs vinrent ſe jetter dans l'armée de Bucelin, & quantité de villes reçurent Garniſon Françoiſe.

Cependant Narſés faiſoit le ſiege de Luques, occupée par les François. La Place ne ſe rendit qu'après trois mois de ſiége, & par la faute des Généraux, qui ne l'avoient pas ſecouruë comme ils l'auroient pû. Ils voulurent enſuite aller au ſecours de Cumes, que Narſés tenoit bloquée; mais il n'étoit plus tems. Aligerne frere de Teias, en avoit apporté les clefs à Narſés juſqu'à Ravenne, & les François furent battus ſur leur route, près de Rimini.

L'Année ſuivante *, les deux Généraux François s'avancerent juſqu'au Samnium (*o*), bien au delà de Rome. Là ils ſe ſeparerent (*p*). Bucelin ſuivit la Mer de Toſcane, juſqu'au détroit qui ſepare l'Italie de la Sicile, faiſant le dégat par-tout. Leutharis ſuivit le Golphe de Veniſe, juſqu'à Otrante. Lorſque les chaleurs commencerent à devenir vio-

*An de J.C. 554.

(*i*) *Vide Epiſt. Ruvicii, l. 2. Epiſt. 36. apud Henric. Canis. & Brouwer. Anna. Trevir. l. 6. p. 319.*

*An de J. C. 552. (*k*) *Procop. l. 4. c. 24.*

(*l*) *Procop. l. 4. c. 24.*

(*m*) *Epiſt. Clericorum Italia ad Legatos Francorum qui Cp. profecti, rebantur. t. 5. Concil. P. Labbei, p. 407.*

(*n*) *Agath. l. 2.*

(*o*) Le Samnium comprend le Comté de Moliſſe, la Bruſe intérieure, la province de Sabine, &c.

(*p*) *Agath. l. 1. pp. 34. 35. & l. 2. p. 36.* C'eſt apparemment à cette expédition qu'il faut rapporter ce que dit Gregoire de Tours, l. 3. c. 32. p. 133. 134. & qu'il rapporte mal à propos au regne de Theodebert. Voyez-le auſſi, l. 4. c. 9. pp. 147. 148.

Digitized by Google

An de J.C. 554.

lentes, Leutharis fut d'avis qu'on s'en retournât dans les quartiers du Pô, pour faire reposer l'armée ; mais Bucelin fut du sentiment contraire, disant qu'il s'étoit obligé par serment à livrer la bataille à Narsès. Il consentit toutefois à ce que Leutharis s'en retournât ; mais à condition qu'il lui envoyeroit la meilleure partie de ses Troupes.

Leutharis perdit en chemin une partie de ses Troupes, de son butin, & ses captifs ; & étant arrivé au delà du Pô, son armée fut attaquée de la peste, qui la fit périr presque toute entiére. Leutharis fut emporté lui-même de ce terrible mal. La dissenterie se mit aussi dans l'armée de Bucelin, qui voyant ses Troupes diminuer tous les jours à vûë d'œil, prit la résolution de livrer incessamment la bataille à Narsès. Il vint à quelques lieuës de Capouë sur le Casilin, & s'y retrancha. Narsès sortit de Rome, & vint camper vis-à-vis l'armée Françoise. Les deux Généraux ayant rangé leurs troupes, l'armée Françoise donna sur l'Ennemi avec une furie à laquelle les premiers rangs ne furent pas capables de résister : mais Narsès qui s'attendoit à cette premiére impétuosité, fit prendre les François par derriere, & les chargea si à propos, qu'il les défit entiérement. Cette victoire fut suivie de la perte de tout ce que les François avoient en Italie.

XII. *Mort de Thiébaut Roi d'Austrasie. Clotaire lui succéde dans le Royaume d'Austrasie.*

Dans le même tems * Thiébaut Roy d'Austrasie, mourut de paralysie (*q*), après avoir regné seulement sept ans. Comme il ne laissoit point d'Enfans, ses Etats devoient revenir à ses Oncles Childebert & Clotaire : mais Childebert étant alors extrêmement malade, fit cession de ses droits à son frere Clotaire, qui fut seul reconnu Roy d'Austrasie. Les Saxons, qui jusqu'alors avoient été tributaires aux Rois d'Austrasie, refuserent l'obéïssance à Clotaire ; & s'étant fortifiés du secours des Thuringiens, assemblerent une grosse armée, & ravagerent une partie des pays qui obéïssoient à la France au delà du Rhin. Clotaire marcha contr'eux en personne, leur livra la bataille, remporta la victoire, saccagea la Thuringe, & reduisit les Saxons dans le devoir (*r*) : mais ils n'y demeurerent pas long-tems. Dès l'année suivante *, Clotaire fut obligé de repasser le Rhin, & de leur faire la guerre. Il les ferra de telle sorte, qu'ils se soumirent à payer le tribut comme auparavant (*s*). Mais l'armée Françoise ne se contenta pas de leurs soumissions, elle en vouloit à leur vie ; & quoique les Députés des Saxons offrissent la moitié de leurs biens, pourvû qu'on leur laissât l'autre moitié, avec la liberté & la vie, les Soldats mutinés crioient toûjours, qu'il falloit faire main-basse sur eux, comme sur des perfides, qui ne tiendroient jamais leur parole.

*An de J.C. 555.

*An de J.C. 556.

An de J.C. 556.

Les Saxons eurent beau faire de nouvelles propositions, & dire qu'ils abandonneroient tout, & qu'ils ne demandoient que la vie ; l'armée n'y voulut pas entendre, & le Roy fut obligé malgré lui de renvoyer les Députés, & de dire à ses troupes qu'elles pouvoient marcher contre l'Ennemi ; que pour lui il n'iroit point. Alors les Soldats en fureur, se jetterent sur lui, déchirerent sa tente, le chargerent d'injures, & menacerent de le tuer, s'il ne les menoit incessamment au Camp des Saxons. Le Roy les y suivit ; mais après un combat très opiniâtre, où il y eut une infinité de morts de part & d'autre, les François furent repoussés, & obligés de demander la paix, dont les Saxons firent les conditions, & Clotaire s'en retourna en France avec le reste de ses troupes.

XIII. *Revolte de Cramne fils de Clotaire contre le Roy son pere.*

Il n'y demeura pas long-tems en repos. Il avoit confié le Gouvernement de l'Auvergne à un de ses fils, nommé Cramne (*t*), & lui avoit donné pour Conseil Ascovinde, homme sage & éclairé : mais le jeune Prince se lassa bien-tôt d'un tel Gouverneur, & se livra à un nommé Leon de Poitiers, homme sans honneur & sans religion, qui l'engagea dans toutes sortes de désordres. Le Roy informé de ses dérangemens, le rappella : mais il ne voulut pas obéïr. Il épousa même, sans attendre son consentement, la fille du Duc d'Aquitaine (*u*), & commença à prendre des mesures pour soutenir sa révolte *. Il leva des troupes, & traita secrettement avec le Roy Childebert son Oncle, pour l'engager à lui donner du secours. Childebert le lui promit, & travailla de son côté à soûlever les Saxons contre Clotaire (*x*). Celui-ci marcha en personne contre les Saxons, & envoya deux de ses fils, Charibert & Gontran, contre leur frere rebelle.

* Vers l'an de J.C. 557.

On ignore les particularités de la guerre de Saxe : mais pour celle du Prince Cramne, & de ses deux freres, on raconte que Charibert & Gontran étant entrés en Auvergne, & ayant appris que Cramne étoit dans le Limousin, allerent au devant de lui jusqu'à un lieu nommé la Montagne Noire, & d'où ils l'envoyerent sommer de mettre bas les armes, & de remettre au Roy le pays dont il s'étoit emparé. Cramne répondit, qu'il conservoit pour son Pere tout le respect qu'il lui devoit ; mais qu'il espéroit qu'il trouveroit bon qu'il demeurât en possession du pays qu'il avoit soûmis.

Sur cette réponse, les Princes se résolurent au combat : mais comme on étoit prêt de livrer la bataille, il survint une si violente tempête, accompagnée de tonnerre & d'éclairs, qu'ils furent obligés de la remettre au lendemain. Cependant Cramne ne se croyant pas

(*q*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 9.*
(*r*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 10.*
(*s*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 14. p. 154.*
(*t*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 9. & 16. p. 155. 156.*
(*u*) Grégoire de Tours l. 4. c. 17. appelle ce Duc Williachare, & sa fille est nommée Chaldo dans le livre *de gestis Francorum.*
(*x*) *Appendix ad Marcellini Chronic.* Voyez aussi Grégoire de Tours, l. 4. c. 16. p. 158.

assez

An de J. C. 557. aſſez fort pour leur réſiſter, apoſta un Courier, qui apporta aux deux Princes la mort de leur Pere en Saxe. Ceux-ci, ſans examiner la choſe de plus près, ne ſongerent plus qu'à ſe retirer. Cramne les ſuivit juſqu'en Bourgogne, où il prit Châlons ſur Saône. Il ſe préſenta devant Dijon, où le S. Evêque Tetricus lui donna à manger hors de la ville; mais ne voulut pas le recevoir au dedans des murs. Childebert de ſon côté étoit entré en Champagne, & faiſoit des courſes juſqu'à Reims, pendant que les Saxons ravageoient la France Germanique, & s'avançoient juſqu'à Deutz ou Thuitz, près Cologne

Après cela, Cramne vint avec ſon épouſe à Paris (*y*), pour conférer avec ſon oncle Childebert (*z*). Ils jurerent enſemble de ne jamais faire de paix avec Clotaire; mais la mort de Childebert, arrivée l'année ſuivante 558. renverſa tous leurs projets (*a*). Clotaire ſe trouva tout d'un coup ſeul maître de toute la Monarchie Françoiſe, comme l'avoit été le Roy Clovis ſon pere; & Cramne ſe voyant ſans appui, eût recours à la miſericorde de ſon pere, qui lui pardonna *.

*An de J.C. 558.

XIV. *Seconde revolte de Cramne. Mort du Roy Clotaire.*

Cet eſprit inquiet tomba de nouveau dans la rébellion contre ſon pere (*b*). Ayant été découvert, il ſe retira avec ſa femme & ſes filles auprès de Chonober Comte de Bretagne. Clotaire l'y ſuivit avec une armée. Les Bretons ſe mirent en campagne; & les deux armées étant en préſence, furent ſéparées par la nuit qui ſurvint. Le Comte de Bretagne réfléchiſſant ſur le ſpectacle qu'ils alloient donner à toute la France, d'un fils revolté, à la tête d'une armée, contre ſon pere, alla trouver Cramne, & le pria de ne point paroître au combat, mais de lui permettre d'aller ſeul avec ſes Troupes attaquer Clotaire pendant la nuit. Cramne n'écouta point cet avis, & le lendemain la bataille ſe donna. Les Bretons furent mis en fuite, & Cramne auroit pû ſe ſauver ſur les vaiſſeaux qu'il avoit en mer; mais n'ayant pas voulu laiſſer ſa femme & ſes filles, il fut pris *, & chargé de liens. Clotaire l'ayant appris, ordonna qu'on le brûlât avec ſa femme & ſes enfans, ce qui fut exécuté, après qu'on l'eût étranglé avec un mouchoir, étendu ſur un banc. L'année d'après *, Clotaire mourut à Compiégne, & fut enterré à S. Médard de Soiſſons (*c*).

*An de J.C. 560.

*An de J.C. 561.

XV. *Charibert Roi de Paris. Gontran Roi d'Orleans. Chilperic Roi de Soiſſons. Sigebert Roi d'Auſtraſie.*

Il laiſſa quatre fils, dont l'aîné nommé Charibert, eut le Royaume de Paris; Gontran, celui d'Orleans; Chilperic, celui de Soiſſons; & Sigebert, celui d'Auſtraſie. Celui-ci fixa ſa demeure à Reims, au lieu que les autres Rois d'Auſtraſie avoient ordinairement demeuré à Metz (*d*). Chilperic épouſa Frédegonde, & Sigebert Brunehaut, deux femmes célébres dans l'Hiſtoire de France, & qui cauſerent de terribles mouvemens dans cette Monarchie.

Bien-tôt après la mort de Clotaire *, les Huns (*e*), autrement nommés Abaves, dont la demeure étoit ſur les bords du Danube, vinrent faire irruption ſur les Terres que le Roi d'Auſtraſie poſſédoit au-delà du Rhin. Sigebert marcha en perſonne contr'eux, & contre les peuples de Thuringe, qui s'étoient joints à ce nouvel ennemi. On en vint à une bataille, où Sigebert, à la tête de ſes Troupes, fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un brave Capitaine. L'Ennemi fut enfoncé de toutes parts; & ayant été pouſſé juſqu'à l'Elbe, il fut obligé de demander la paix, que Sigebert lui accorda.

*An de J.C. 561.

XVI. *Guerre entre Chilperic & Sigebert.*

Pendant que Sigebert étoit occupé à réprimer les Abaves, Chilperic ſon frere, Roi de Soiſſons *, alla aſſiéger la ville de Reims (*f*), Capitale du Roi Sigebert; la prit, avec quelques autres villes de ſes Etats, & fit le dégât dans toute la Champagne. Sigebert l'ayant appris, ſe hâta de faire la paix avec les Abaves, & accourut au ſecours de ſon propre Royaume. Après avoir raſſûré ſes Sujets par ſa préſence; il alla mettre le ſiége devant Soiſſons, Capitale du Roy Chilperic ſon ennemi. La ville fut emportée *, & Theodebert fils de Chilperic, qui l'avoit défenduë, fut pris priſonnier, & envoyé à Pont-Yon dans le Pertois, du côté de Vitry-le-Brûlé. Chilperic lui-même fut battu dans une bataille. Reims, & les autres Places qu'il avoit conquiſes, ſe rendirent à Sigebert, & la paix fut concluë par la médiation des deux autres Rois, fils de Clotaire. En conſéquence, Soiſſons fut rendue à Chilperic, & ſon fils Theodebert délivré, après avoir été un an en la puiſſance de Sigebert, qui le traita toujours avec beaucoup de bonté, & le renvoya à ſon pere, chargé de préſens; mais toutefois en lui faiſant promettre qu'il ne porteroit jamais les armes contre lui.

*An de J.C. 563.

*An de J.C. 564.

XVII. *Sigebert épouſe Brunehaut, & Chilperic Frédegonde.*

Sigebert ſongea alors à ſe marier *. Il fit demander à Athanagilde Roi des Viſigoths en Eſpagne, la Princeſſe Brunehaut ſa fille en mariage (*g*). Il envoya pour cet effet en Eſpagne Gogon ſon Maire du Palais. La Princeſſe fut accordée, les nôces s'en firent avec toute la magnificence imaginable, & Brunehaut, qui avoit été élevée dans l'Arianiſme, renonça à l'erreur, & ſe fit Catholique. Quelque tems après *, Chilperic, à l'exemple de Si-

* Vers l'an de J.C. 565.

*An de J.C. 567.

(*y*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 17.*
(*z*) Apparemment pendant l'Hyver de 557.
(*a*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 20. p. 160.*
(*b*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 20.*
(*c*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 21.*
(*d*) Les Imprimés & les Mſſ. portent conſtamment qu'il demeura à Reims. Il y a cependant quelques Manuſcrits qui liſent Metz. Voyez le P. Ruinart, Notes ſur S. Gregoire de Tours, l. 4. c. 22. p. 161. Fredegaire lit de même, p. 369. c. 54. Childebert avoit ſa demeure dans la même ville de Metz, comme il paroît par toute la ſuite de l'Hiſtoire.
(*e*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 23.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 23.*
(*g*) *Gregor. Turon. l. 4 c. 27. p. 167. Vide & Fortunat. l. 6. carmine 7.*

An de J. C. 567.

gebert ſon frere, épouſa Galſuinde ſœur de Brunehaut; mais Chilperic étoit engagé dans l'amour de Frédegonde, femme ambitieuſe & artificieuſe, qui s'étoit renduë depuis long-tems maîtreſſe de ſon eſprit (*h*). Elle avoit d'abord fait éloigner de la Cour une premiere femme de Chilperic, nommée Audouerre, par un artifice, ou plutôt par une fourberie diabolique. Cette Princeſſe étant accouchée d'une fille, ſouhaita d'aſſiſter à ſon Baptême; ce qui fut cauſe qu'on en differa la cérémonie juſqu'à ce qu'elle fût rélevé. Le jour pris, on attendoit la maraine, qui ne vint point. Alors Frédegonde, qui étoit préſente, dit à la Reine que rien n'empêchoit qu'elle ne tînt elle-même ſa propre fille ſur les Fonts. Elle le fit, & l'Evêque ne s'y oppoſa pas. Frédegonde avoit ſes vûës. Elle ſçavoit que la maraine d'un enfant, contractoit une alliance ſpirituelle avec le pere de la perſonne baptiſée, qui l'empêchoit de contracter mariage avec lui, & qui en rendoit l'uſage illicite, au cas qu'il fût déja contracté. Le Roi étoit alors abſent, & occupé à la guerre contre les Saxons, où il étoit allé avec le Roi Sigebert ſon frere (*i*). A ſon retour, Frédegonde va au devant de lui; lui raconte ce qui étoit arrivé, & lui dit que la Reine ne peut plus être ſa femme. Chilperic reprend ſes premieres inclinations pour Frédegonde, & envoye Audouerre dans un Monaſtere.

Mais le Roi ayant bien-tôt après épouſé Galſuinde, ainſi que nous avons dit, Frédegonde trouva encore moyen de ſe défaire de cette Princeſſe (*k*). Galſuinde ne put s'empêcher de ſe plaindre de l'attachement que le Roi ſon époux conſervoit toujours pour cette femme; elle lui demanda même permiſſion de s'en retourner en Eſpagne auprès du Roi ſon pere. Chilperic la retint, & lui donna à l'extérieur toutes les marques de tendreſſe & de conſidération. Toutefois peu de tems après on la trouva morte dans ſon lit (*l*), & Frédegonde reprit l'autorité qu'elle avoit eûë autrefois à la Cour, le Roi l'ayant même déclarée Reine. Alors on ne douta plus que la mort de Galſuinde ne fût un effet de la jalouſie de Frédegonde. Pour venger cet attentat, les Rois s'armerent contre Chilperic, à la ſollicitation de Brunehaut ſœur de la défunte; mais la guerre ne fut pas longue. Le bon Roi Gontran ménagea la paix, à condition qu'on donneroit à la Reine Brunehaut (*m*) les villes que Chilperic avoit cedées, comme en doüaire à la Reine Galſuinde, le lendemain de ſes nôces (*n*). Depuis ce tems Frédegonde & Brunehaut demeurerent irréconciliables, & ne ceſſerent d'inſpirer leur haine à leurs maris.

XVIII. *Guerre de Sigebert contre les Abares, & contre le Roi Gontran.*

A peine la paix étoit faite entre les trois Rois, Chilperic, Gontran & Sigebert (car Chariebert étoit mort quelque tems auparavant *) que Sigebert fut obligé de nouveau de paſſer le Rhin *, pour faire la guerre aux Abares, qui faiſoient des courſes ſur les Terres des François, & vouloient paſſer dans les Gaules. Gregoire de Tours (*o*) dit que ſur le point du combat, ces peuples, par le moyen des invocations magiques, firent paroître aux yeux des François pluſieurs fantômes, qui les effrayerent de telle ſorte, qu'ils prirent la fuite, & furent vaincus. Le Roi Sigebert ſe trouva enveloppé par les ennemis; mais comme il étoit adroit & bien fait, il ſçut gagner le Roi des Abares par les préſens qu'il lui fit; & ayant fait avec lui une paix ſolide & durable, il s'en revint en France, chargé de preſens que lui avoit faits le Roi des Abares.

* L'an de J. C. 567.

* An de J. C. 568.

Avant de quitter les armes, il entreprit la conquête de la ville d'Arles, ſur laquelle il avoit de grandes prétentions *. Il fit avancer vers la Provence, Firmin Gouverneur d'Auvergne (*p*), avec toutes les Troupes qu'il avoit, & y envoya encore du renfort, avec un autre de ſes Généraux, nommé Edouard. Ces deux corps s'étant réunis, ſurprirent la ville, & l'obligerent à faire ſerment de fidélité au Roi Sigebert.

* An de J. C. 570.

Gontran Roi de Bourgogne, envoya auſſitôt, pour leur faire tête, le Patrice Celſe, qui prit d'abord Avignon; puis alla inveſtir dans Arles même les deux Généraux de Sigebert. Ceux-ci manquant de vivres, furent obligés de riſquer la bataille. Ils la perdirent; & voulant ſe retirer dans la ville, dont ils eſperoient trouver les portes ouvertes, comme ils en avoient tiré parole de l'Evêque Sabaudus, ils les trouverent fermées, & les Bourgeois ſur les murs, qui les accabloient de pierres, tandis que les ennemis les perçoient de leurs javelots. Ainſi ils furent contraints de ſe jetter dans le Rhône, où quelques-uns gagnerent l'autre bord avec leurs boucliers, dont ils s'aidoient à nager. Les autres furent noyés, ou périrent ſous les murailles de la ville. Les deux Généraux Firmin & Edouart eurent la liberté de ſe retirer; & le Roi Gontran, ſuivant ſon penchant naturel à la bonté, fit la paix avec ſon frere, & lui rendit la ville d'Avignon.

XIX. *Chilperic fait la guerre à Sigebert.*

Chilperic de ſon côté, voulant profiter de la diviſion des deux freres *, envoya ſon ſecond fils Clovis, avec une armée, dans la Touraine, & dans le Poitou, qui obeïſſoient à Sigebert (*q*). Le jeune Prince prit aiſement

* An de J. C. 570.

(*h*) *Gregor. Turon. l.* 4. *c.* 28. 29.
(*i*) *Geſta, Franc. c.* 31.
(*k*) *Gregor. Turon. l.* 4. *c.* 28. *p.* 168.
(*l*) *Gregor. ibid. p.* 169. Ad extremum eam ſuggillari juſſit à puero, mortuamque reperit in ſtrato.
(*m*) *Vide Gregor. Turon. l.* 9. *c.* 20. *p.* 442.
(*n*) Ce préſent que l'époux donnoit à ſon épouſe le lendemain des nôces, s'appelloit en Allemand, *Morgangeba*, ou *Don du matin*. Voyez M. Ducange *Lexic.* ſous *Morgangeba*.
(*o*) *Gregor. Turon. l.* 4. *c.* 29. Iſti magicis artibus inſtructi, diverſas eis fantaſias oſtendunt, & eos valdè ſuperant.
(*p*) *Gregor. Turon. l.* 4. *c.* 30. *p.* 169. 170.
(*q*) *Gregor. Turon. l.* 4. *c.* 46. *p.* 187. *item, c.* 49.

Digitized by Google

Tours & Poitiers, & ſe rendit maître de preſque tout le pays : mais Sigebert & Gontran ayant réüni leurs forces, envoyerent le Général Mummole contre Clovis. Mummole s'étant préſenté devant Tours, reprit la ville ; & l'ayant réduite ſous l'obéïſſance du Roi d'Auſtraſie *, marcha droit à Poitiers, qu'il reconquit de même, après avoir battu & taillé en piéces quelques Troupes ramaſſées du pays. Clovis ainſi pourſuivi, & abandonné de preſque toute ſon armée, fut obligé de ſe retirer vers Bourdeaux (*r*), où un des Généraux de Sigebert, nommé Sigulphe, le pourſuivit, comme on pourſuit un cerf à la chaſſe, au bruit des trompettes & des cors : il ne put toutefois l'arrêter ; le Prince trouva moyen de ſe ſauver, en traverſant l'Anjou, preſque ſeul, & venant ainſi joindre ſon pere Chilperic.

*An de J.C. 572.

*An de J.C. 573.

La campagne ſuivante *, Chilperic mit à la tête de ſes Troupes Theodebert ſon fils aîné (*s*), malgré le ſerment que ce jeune Prince avoit autrefois fait à ſon oncle Sigebert, de ne porter jamais les armes contre lui, & l'envoya en Touraine & en Poitou, où il tailla en piéces, proche la ville de Poitiers, Gondebaud, qui commandoit l'armée de Sigebert ; ravagea le Poitou, la Tourraine, le Limouſin, le Quercy, & porta la déſolation par-tout. Sigebert fit venir d'Allemagne des Suéves, des Bavarois, des Thuringiens & des Saxons, dans le deſſein de rendre la pareille à Chilperic, & de ſaccager les Provinces de ſa domination. Chilperic craignant ce malheur, engagea le Roi Gontran ſon frere à venir à ſon ſecours. Sigebert, avec les nouvelles Troupes dont nous avons parlé, & les anciennes qu'il avoit dans ſon Royaume, marcha contre les deux Rois ſes freres, juſques ſur les bords de la Seine ; mais ne pouvant paſſer le fleuve à la vûë de l'armée ennemie, il envoya dire au Roi Gontran, que s'il ne lui donnoit paſſage, il iroit fondre avec toutes ſes Troupes ſur ſon Royaume. *

*An de J.C. 574.

Gontran intimidé par ces menaces, lui livra un paſſage, & Chilperic ſe retira juſqu'au bord d'Alluy dans le pays Chartrain. Sigebert l'y ſuivit : mais Chilperic n'oſa hazarder la bataille. Il envoya faire à Sigebert des propoſitions de paix, qui furent acceptées. Elles conſiſtoient à faire revenir Theodebert de delà la Loire, & à remettre au Roi d'Auſtraſie les Places qu'on lui avoit priſes ; ce qui fut exécuté. Mais les Troupes Allemandes, que Sigebert avoit amenées de delà le Rhin, ſe voyant par cette paix fruſtrées de leur eſpérance de piller le Royaume de Soiſſons, & le Camp de Chilperic, commencerent à ſe mutiner. Sigebert, Prince aviſé & intrépide, monta à cheval, ſe préſenta devant eux, fit prendre les plus mutins, les fit lapider, & appaiſa les autres par un diſcours plein de modération.

XX.

Guerre de Chilperic contre Sigebert. Celui-ci eſt reconnu pour Roi de Soiſſons, & preſqu'en même tems aſſaſſiné.

*An de J.C. 575.

Chilperic n'ayant fait la paix que malgré lui, ſongea auſſi-tôt à la rompre *. Il ſe ligua de nouveau avec Gontran (*t*), & entra tout d'un coup dans la Champagne, où il commit pluſieurs hoſtilités. Sigebert qui ne s'attendoit pas à une rupture ſi bruſque & ſi inopinée, fit revenir ſes Troupes d'Allemagne, & s'avança juſqu'à Paris, pendant que deux de ſes Généraux, Gondegeſile & Gontran-Boſon, dont nous avons déja parlé cy-devant, entrerent dans la Touraine. Theodebert fils de Chilperic, marcha au devant d'eux. La plus grande partie de ſon armée l'ayant abandonné, il ne laiſſa pas de livrer le combat, où il fut tué, & trouvé nud parmi les morts. Chilperic d'un autre côté, ayant appris que Gontran avoit fait ſa paix avec Sigebert, ſe retira dans Tournay, laiſſant le reſte de ſes Etats à la merci de Sigebert. Ce Prince mena ſon armée juſqu'à Rouen ; & s'étant ſaiſi de toutes les Places des environs, il ſe rendit à Paris (*u*), où la Reine Brunehaut ſa femme le vint trouver avec ſes trois enfans. Sur ces entrefaites, pluſieurs villes du Royaume de Soiſſons & de Paris, envoyerent des Députés à Sigebert, pour lui dire qu'elles étoient prêtes à le reconnoître pour leur Roy, à l'excluſion de Chilperic.

Sur cela Sigebert envoya inveſtir Tournay, bien réſolu de s'y rendre inceſſamment en perſonne, ſans que ni les remontrances que S. Germain Evêque de Paris lui fit, ni la Lettre que ce Saint écrivit à Brunehaut (*x*), ni celle de ſainte Radegonde (*y*), aux deux Rois qui ſe faiſoient ſi cruellement la guerre, fuſſent capables de l'arrêter. Il s'avança enſuite juſqu'à Vitry, entre Douay & Arras, où tous les Seigneurs & toute l'armée du Royaume de Soiſſons le reconnurent pour Roi, en l'élevant ſur un Bouclier, à la maniere des Allemands. En même tems deux ſcelerats gagnés par la Reine Frédegonde, feignant d'avoir des choſes importantes à dire au Roi, s'approcherent, & chacun de ſon côté lui enfoncerent leur poignard dans les flancs (*z*). Le Roi s'écria en tombant par terre, & mourut quelques momens après ; tant le poiſon dont Fredegonde avoit infecté ces poignards, étoit prompt & violent. Deux Seigneurs qui étoient préſens, ayant voulu arrêter ces malheureux, furent, l'un tué, & l'autre rudement bleſſé : mais les Gardes étant accourus, mirent les aſſaſſins en piéces *. Sigebert fut d'abord enterré dans

*An de J.C. 575.

(*r*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 48. aliàs 42. p. 190. edit. Ruinart.* Quem fugientem Sigulphus cum tubis & buccinis, quaſi labentem cervum fugans, inſequebatur, qui vix ad patrem regrediendi liberum habuit aditum.

(*s*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 48 p. 190. olim c. 42.*

(*t*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 51. olim 45. p. 193.*

(*u*) *Idem l. 4. c. 52. olim 46. p. 194.*

(*x*) *Epiſt. S. Germani Pariſ. in appendice Operum S. Gregorii Turon. p. 1343.*

(*y*) *Vide Vitam ſanctæ Radegund.*

(*z*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 52.* Duo pueri cum cultris validis, quos vulgò Scramaſaxos vocant, infectis veneno, maleficati à Fredegunde Regina... utraque ei latera feriunt.

Digitized by Google

An de J.C. 575.

un Bourg nommé Lambre (*a*) près Douay, ſur le chemin d'Arras, & enſuite tranſporté dans l'Abbaye de S. Médard de Soiſſons, qu'il avoit bâtie.

XXI. *Childebert ſuccede au Roi Sigebert ſon pere ſous la Regence de Brunehaut.*

Sigebert avoit laiſſé trois enfans; ſçavoir, le jeune Prince Childebert, qui n'avoit alors que cinq ans, & deux filles, Ingonde & Clodoſvinde. Dès que Frédegonde eut appris la mort de Sigebert (*b*), elle envoya en diligence à Paris, pour arrêter Brunehaut & ſes enfans. Il furent donc arrêtés, & mis ſous une ſûre garde; mais un des Généraux de l'armée d'Auſtraſie, nommé Gondebaud, fut aſſez heureux, pour enlever le jeune Childebert; & l'ayant deſcendu dans un ſac par les murailles de Paris, il le conduiſit à Metz, & le fit reconnoître pour Roi, le jour de Noël de l'an 575. Pour la Reine Brunehaut, elle fut renfermée dans Roüen, & ſes deux filles réléguées à Meaux. Après cela Chilperic envoya ſes gens, pour ſe ſaiſir de la Toutraine & du Poitou. Rocolène fut envoyé contre la ville de Tours, où Gontran-Boſon, un des Généraux de Sigebert s'étoit retiré (*c*). Nous avons raconté cy-devant dans la Vie de S. Airy ou Ageric Evêque de Verdun, de quelle maniere Boſon fut pris, & mis à mort.

Brunehaut pendant ſa priſon de Roüen, avoit contracté un mariage illegitime avec Merouée fils de Chilperic (*d*): car les Loix Canoniques défendent les mariages du neveu avec ſa tante: auſſi Chilperic étant venu à Roüen *, obligea ſon fils de le ſuivre à Soiſſons, & quelque tems après il renvoya Brunehaut à Metz, avec ſes filles, auprès du jeune Roi Childebert. Merouée fils de Sigebert, fut ordonné Prêtre malgré lui, & envoyé au Monaſtere de S. Calais (*e*): mais en chemin il s'échappa de ſes Gardes, & ſe retira au tombeau de S. Martin, où Boſon étoit déja. De-là il s'enfuit en Auſtraſie, auprès de la Reine Brunehaut (*f*), & Boſon ſe retira à Verdun auprès de S. Airy *: mais Merouée ne fut pas reçu dans ce pays comme il l'eſperoit. Les Seigneurs qui en avoient le gouvernement ſous la minorité du jeune Roi, l'obligerent à ſe retirer. Il alla donc du côté de Terouenne, où il fut mis à mort, à ce qu'on croit, par des traîtres, qui feignirent de vouloir lui donner retraite dans leur ville (*g*).

*An de J.C. 576.

*An de J.C. 577.

XXII. *Gontran adopte le jeune Roi Childebert ſon neveu.*

Vers le même tems *, Gontran Roi de Bourgogne, ayant perdu ſes deux fils Clodomire & Clotaire (*h*), ſongea à adopter ſon neveu le jeune Childebert Roi d'Auſtraſie. Il lui propoſa une entrevûë, qui ſe fit à Pont-pierre, petit village ſur le Mouzon, entre la Mothe & Neuf-Château. Là Gontran embraſſant ſon neveu, lui dit: *Puiſque Dieu, pour punir mes péchés, m'a enlevé mes deux enfans; je veux que déſormais vous me teniez lieu de fils.* En même tems il le fit aſſeoir ſur ſon Trône, & lui dit: *Je vous donne tout mon Royaume. Déſormais le même bouclier nous couvrira, & la même Lance nous défendra. Si dans la ſuite Dieu me donne des enfans, vous ſerez à mon égard comme l'un deux, afin qu'il y ait entre vous & moi, & nos deux familles, une concorde éternelle.* Childebert qui n'avoit alors que ſept ou huit ans, répondit à cela avec toutes les marques de reconnoiſſance dont il étoit capable. Les Seigneurs qui l'accompagnoient, promirent de leur côté de fomenter autant, qu'ils pourroient, cette bonne intelligence. Après avoir mangé enſemble, ils ſe ſéparerent.

An de J.C. 577.

Cette union fut bien-tôt troublée *. La ville de Marſeille appartenoit moitié à Gontran, & moitié à Childebert. Le Roi de Bourgogne fit demander à celui d'Auſtraſie, qu'il lui cédât cette partie de la ville qui lui appartenoit (*i*). Le Conſeil du jeune Roi Childebert ne put la lui refuſer; mais la demande de Gontran les indiſpoſa de maniere, qu'ils chercherent à rompre avec lui, & à ſe réünir avec Chilperic. Après donc que l'on eût traité avec ce dernier, les Miniſtres du Roi d'Auſtraſie envoyerent demander à Gontran cette partie de Marſeille qui lui avoit été cédée, avec menace, en cas de refus, de l'attaquer, & de lui faire la guerre. Preſqu'en même tems Childebert ſurprit cette partie de Marſeille qui avoit été cédée, & les deux Rois commencerent à faire des hoſtilités l'un ſur l'autre.

*An de J.C. 580. 581.

XXIII. *Guerre contre Lupus Gouverneur de Champagne.*

Pendant que cela ſe paſſoit aux extrêmités du Royaume de Childebert, il s'alluma dans le centre de ſes Etats une guerre inteſtine (*k*), qui eut des ſuites conſidérables. Lupus Gouverneur de Champagne, & fort attaché à la Reine Brunehaut, ſe voyant en but aux Ducs Urſion & Berthefréde, dont le pouvoir étoit très grand dans la Cour du Roy d'Auſtraſie, & ayant appris qu'ils cherchoient non ſeulement à le dépoüiller de ſon Gouvernement, mais auſſi qu'ils en vouloient à ſa vie, ſe mit en état de ſe défendre. On fit marcher des Troupes contre lui; & comme on étoit prêt à donner la bataille, la Reine Brunehaut monta à cheval, & vint hardiment ſe préſenter entre les deux armées, conjurant les Chefs d'épargner le ſang de tant de braves gens; de ſauver un innocent, & de ne pas livrer une bataille qui expoſoit tout le pays, pour un ſeul homme dont ils demandoient la vie. Urſion, l'un des Chefs, eut l'inſolence de lui dire: *Femme, retirez-vous de nous. Qu'il vous ſuffiſe d'avoir regné ſous le Roi votre époux; à preſent c'eſt votre fils*

(*a*) *Gregor. Turon. ibid.* Apud Lumbras victum ſepelivit.
(*b*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 1. p. 201.*
(*c*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 4. p. 204.*
(*d*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 2.*
(*e*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 14. p. 214.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 18. p. 219.*
(*g*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 19. p. 228.*
(*h*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 17. 18. p. 221.*
(*i*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 11. p. 286. 287.*
(*k*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 4. pp. 273. 274.*

Digitized by Google

An de J.C. 581.

qui regne, & c'eſt à nous à défendre le Royaume, & non pas à vous. Retirez-vous, de peur que nos chevaux ne vous écraſent ſous leur pieds. L'on dit de part & d'autre pluſieurs choſes ſemblables; la Reine toutefois fit tant par ſon adreſſe, qu'elle empêcha le combat. Lupus ſe retira dans le Royaume de Bourgogne, où Gontran le reçut avec beaucoup de bonté.

XXIV. *Mort du Roi Chilperic.*

Quelques années après *, Chilperic fut aſſaſſiné à Chelles, maiſon de plaiſance près Paris, où il alloit ſouvent (*l*). Il ne laiſſa qu'un fils, âgé ſeulement de quatre mois. Les Rois d'Auſtraſie & de Bourgogne s'étoient ligués peu auparavant * contre lui; mais enſuite * ils s'étoient broüillés entr'eux, & Childebert Roi d'Auſtraſie, s'étoit réüni à Chilperic contre Gontran. Cette derniere ligue étoit encore ſecrette à la mort de Chilperic; en ſorte que Frédegonde, & ceux qui l'avoient ſuivie à Paris, après cette funeſte avanture, réſolurent de ſe jetter entre les bras du Roi de Bourgogne (*m*), & d'implorer ſon ſecours contre Childebert, qui étoit alors à Meaux, & qui étoit inceſſamment attendu à Paris, pour profiter de la conjoncture, & ſe rendre maître de cette ville, & même des Etats du défunt Roi ſon oncle. Gontran écouta les prieres des Ambaſſadeurs de Frédegonde, & arriva avec ſon armée à Paris par une porte, dans le tems que Childebert ſe préſentoit pour entrer par une autre.

*An de J.C. 584.
*An de J.C. 581.
*En 582.

Mais les Pariſiens gagnés par Frédegonde, fermerent les portes à Childebert, qui fut obligé de camper devant la Place. Ce qu'il put obtenir, fut que ſes Ambaſſadeurs entreroient dans la ville (*n*), pour parler au Roi Gontran. Ce Prince ayant ſçu par le moyen de Frédegonde, le traité que Childebert & Chilperic avoient fait contre lui peu avant la mort de ce dernier, les renvoya ſans rien faire; & au lieu de donner ſatisfaction au Roi d'Auſtraſie, il ſe ſaiſit de la Touraine & du Poitou, qui lui appartenoient.

XXV. *Complot pour mettre ſur le Trône des François Gondebaud, eſtimé fils de Clotaire I.*

On vit alors paroître ſur la ſcene un nouveau Prétendant à la Couronne, dont il faut prendre l'Hiſtoire de plus haut. Trois des principaux Officiers des Rois de Bourgogne, de Soiſſons & d'Auſtraſie, ſçavoir Gontran-Boſon, dont on a déja parlé, Mummole Général célébre en ce tems-là, qui s'étoit donné à Childebert, & Didier Gouverneur de Marſeille, voyant la diviſion qui regnoit dans la Famille Royale, la foibleſſe de Gontran, la jeuneſſe de Childebert, & la haine publique dont s'étoit chargé Chilperic, complotterent de mettre ſur le Trône des François un Roi nouveau de leur façon. Ils jetterent les yeux ſur Gondebaud, qui demeuroit alors à Conſtantinople, & qui paſſoit pour être fils de Clotaire I. Boſon alla à Conſtantinople en 581. & en fit la propoſition à Gondebaud, qui ne la rejetta pas. Quelques tems après, ce Prétendant aborda en France, & étant venu à Marſeille, Boſon, par une inſigne fourberie, le trahit, enleva l'or & l'argent qu'il avoit apportés (*o*), & l'obligea par là à ſe retirer dans une des Iſles voiſines, en attendant l'iſſuë de toutes les révolutions qui ſe voyoient en France.

An de J.C. 582.

Gontran ayant appris les menées de Boſon, le fit arrêter comme il alloit en Provence *, & lui reprocha ſes crimes & ſa conjuration. Boſon nia tout, & chargea Mummole ſeul, comme auteur de toute l'intrigue. Le Roi de Bourgogne feignit de croire ce que lui diſoit Boſon, & l'engagea à lui livrer Mummole, qui tenoit Avignon; mais celui-ci ſe tint ſi bien ſur ſes gardes, que non ſeulement Boſon ne le put attirer hors de la ville, mais qu'il faillit même à périr dans les piéges que Mummole lui tendit.

*An de J.C. 583.

Après la mort de Chilperic, le Roi d'Auſtraſie fit venir Gondebaud en Auvergne, où il étoit, & lui donna une armée commandée par Mummole *. Il entra dans le Limouſin (*p*), où il fut reconnu Roi, & ſe rendit maître de la plûpart des villes, qui avoient appartenuës à Chilperic, comme Angoulême, Périgueux, Cahors, Bourdeaux & Toulouſe. Ce nouveau Roi voyant que tout lui réüſſiſſoit, envoya des Ambaſſadeurs à Gontran, pour lui demander qu'il lui cédât toutes les villes qui avoient été du Royaume de Chilperic; mais craignant qu'on ne fiſt quelqu'outrage à ſes Députés, il les envoya avec des bâtons ou des verges benîtes, à la maniere des François (*q*). C'étoit une eſpéce de Caducée, qui les faiſoit reconnoître pour Ambaſſadeurs, & qui rendoit leurs perſonnes inviolables. Ceux-ci ayant eû l'imprudence de s'ouvrir à quelqu'un du ſujet de leur voyage, & s'étant deſſaiſis de leurs bâtons benîts, Gontran les fit arrêter; & leur ayant fait donner la queſtion, ils déclarerent que toute l'entrepriſe de Gondebaud, étoit l'effet de l'intrigue de Boſon, & que pluſieurs Seigneurs d'Auſtraſie étoient du complot, & ſouhaitoient d'avoir Gondebaud pour Roi.

*An de J.C. 584.

XXVI. *Alliance de Childebert & de Gontran.*

Sur ces indices, Gontran écrivit à ſon neveu le Roi d'Auſtraſie, qu'il avoit des choſes de la derniere conſéquence à lui communiquer, & qu'il le prioit de le venir trouver *. Childebert ſe rendit au lieu marqué, & Gontran lui ayant raconté ce qu'il avoit appris, lui mit ſa lance entre les mains (*r*), & lui dit: *Ce Sceptre que je vous donne, eſt la marque de la ceſſion que je vous fais de mon Royaume. Allez donc*

*An de J.C. 585.

(*l*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 46. p. 324.*
(*m*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 4. 5. 7. p. 335.*
(*n*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 6. 7. p. 335.*
(*o*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 24.*
(*p*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 10. p. 338. Item c. 26. 27.*
(*q*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 32. 33. pp. 357. 358. Miſit duos Legatos ad Regem, cum virgis conſecratis, juxta ritum Francorum, ut, ſcilicèt, non contingerentur ab illo, ſed expoſitâ Legatione, cum reſponſo reverterentur.*
(*r*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 33. p. 358.* Guntchramnus, datâ in manu Regis Childeberti haſtâ, ait: *Hoc eſt indicium quod tibi omne regnum meum tradidi.*

An de J. C. 585. *maintenant, & entrez en poſſeſſion de toutes les villes de mon obeïſſance. Je vous déclare mon ſeul Héritier, à l'excluſion de tous autres.* Après cela il le montra à toute l'armée, témoigna aux Troupes qu'il ne vouloit point d'autre Héritier que lui, & les exhorta à l'honorer, & à lui obeïr. Il lui donna auſſi des avis ſecrets, ſur la conduite qu'il devoit tenir avec chacun de ſes Conſeilliers; qui étoient ceux à qui il devoit donner ſa confiance; & qui étoient ceux qui meritoient qu'il ſe défiât d'eux: enfin lui ayant rendu les tréſors qui avoient appartenu au Roi Sigebert ſon pere, ils ſe quitterent avec les marques de la plus ſincére cordialité.

XXVII. *Mort de Gondebaud.* Gondebaud comprit bien que cette union de Childebert & de Gontran, étoit la ruïne de ſes affaires. Il ſe vit bien-tôt abandonné de la plûpart des Auſtraſiens qui l'avoient ſuivi (*s*), & de Didier, qui lui avoit livré Toulouſe. Il ne lui reſta que le Duc Mummole & Pladaſte, avec Vaddon, & quelques Troupes, avec leſquelles il paſſa la Garonne, & ſe retira à Cominges, où il fut bien-tôt aſſiégé par les Troupes du Roi de Bourgogne, commandées par Leudegiſile. Gondebaud ne manquoit ni de Troupes, ni de vivres, ni de courage; mais les Seigneurs qui étoient avec lui, ayant fait leur accommodement avec Leudegiſile, obligerent Gondebaud de ſe rendre, & de ſe mettre entre ſes mains, pour être conduit au Roi de Bourgogne. Il n'alla pas juſques-là: car le Duc Boſon le tua d'un coup de pierre, peu après qu'il fut ſorti de la ville (*t*), & le lendemain Leudegiſile entra dans Cominges.

XXVIII. *Mort de Boſon.* Les fourberies & la trahiſon de Boſon ayant été pleinement reconnuës par le Roi Gontran *, ce Prince envoya des Ambaſſadeurs au Roi d'Auſtraſie ſon neveu, pour le prier de ſe trouver à Andelot, lieu ſitué ſur la petite riviere du Rognon, entre Langres & Nays (*u*), afin de conférer enſemble ſur des affaires de la derniere conſéquence, qui les concernoient l'un & l'autre. Childebert partit donc avec ſa mere, ſa femme & ſa ſœur, & ſe rendit au lieu marqué. Magneric Archevêque de Tréves, s'y trouva auſſi, & y amena Boſon, qui lui avoit été recommandé par S. Airy, Evêque de Verdun. On y examina l'affaire de Boſon, & ſa mort y fut réſoluë, & exécutée, malgré les bons offices de Magneric, ainſi que nous l'avons vû cy-devant dans la Vie de S. Airy.

* An de J.C. 587.

XXIX. *Magneric Archevêque de Tréves.* Magneric avoit ſuccédé à S. Nicet dans l'Evêché de Tréves en 566. & Venance Fortunat (*x*) le louë comme un digne diſciple & ſucceſſeur de ce grand homme. Il étoit fort dévot à S. Martin; & il lui conſacra pluſieurs Egliſes. Entr'autres, il fonda un Monaſtere en ſon honneur, au lieu où étoit autrefois la maiſon de Tetradius converti par S. Martin (*y*), & qui ſubſiſte encore aujourd'hui ſur le bord de la Moſelle. Il fit une action bien éclatante de généroſité & de charité, envers Theodore Archevêque de Marſeille, qui avoit reçu Gondebaud à ſon arrivée de Conſtantinople *. Boſon, après avoir lui-même tendu ce piége à Theodore & à Goudebaud, les trahit l'un & l'autre; & ayant pillé les tréſors de ce Prince, il enleva l'Evêque Theodore, & l'amena au Roi Childebert en Auſtraſie. Comme Theodore paſſoit par la ville de Tréves (*z*), & qu'on étoit prêt de l'embarquer, ſans que perſonne eût eu la liberté de le voir: Magneric accourut au rivage de la riviere, ſe plaignit aux Gardes, qu'on traitât un Evêque avec tant d'inhumanité, qu'on ne permît pas même à ſon Confrere de l'embraſſer. Il en obtint enfin la permiſſion; & lui ayant fait préſent de quelques habits dont il avoit beſoin, il le quitta, en lui donnant les témoignages de la plus grande affection. Au ſortir de là il entra dans l'Egliſe de S. Maximin, & y fit ſa priere avec larmes devant le tombeau du Saint, demandant à Dieu qu'il lui plût accorder ſon ſecours à l'Evêque Theodore ſon ſerviteur. A peine étoit-il ſorti de l'Egliſe, qu'une femme poſſédée du démon ſe mit à crier: *O vieil ſcélérat, qui ne ceſſe de prier pour Theodore notre ennemi, que nous cherchons depuis ſi long-tems à chaſſer de la France! Malheur à nous! Il nous brûle continuellement, & nous ne pouvons venir à bout de le faire périr.*

* An de J.C. 582.

XXX. *Magneric de Tréves & Gregoire de Tours envoyés en ambaſſade vers le Roi Childebert.* Ce que Gregoire de Tours avoit appris de la bouche même de Magneric, lorſque Gregoire fut envoyé avec l'Evêque Felix, par le Roi Gontran, en ambaſſade vers Childebert *. Ce Prince étoit alors à Coblentz (*a*), & les deux Evêques lui ayant préſenté les Lettres du Roi de Bourgogne, Felix (*b*) lui dit que Gontran s'étonnoit que les Evêques de ſon Royaume ne ſe fuſſent pas trouvés au Concile convoqué à Troyes, ainſi qu'on en étoit convenu, & que cela lui faiſoit craindre que peut-être on n'eût répandu entr'eux quelque ſemenſe de diviſion. Et comme le Roi ne répondoit pas, Gregoire reprit: *Il n'eſt pas étrange que l'on ſeme la zizanie parmi les peuples; mais il n'eſt pas croyable que la même choſe puiſſe arriver entre des Princes comme Gontran & Childebert, puiſque perſonne n'ignore que Childebert n'a maintenant d'autre pere que Gontran, & que Gontran a déclaré en notre préſence l'année derniere *, qu'il n'auroit point d'autre Héritier que Childebert. Ainſi à Dieu ne plaiſe que l'eſprit de diviſion ſe mette entr'eux deux*

* An de J.C. 585.

(*s*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 34. 35. pp. 359. 360.*
(*t*) *Gregor. Turon. ibid. c. 38.*
(*u*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 10. p. 419. Vide Bredeger. Chronic. c. 38. p. 618.*
(*x*) *Fortunat. l. 3. c. 11.*
Diſcipule egregu bone Magnerice Niceti, &c.

(*y*) *Vide S. Magnalii per Ebervinum Vitaveren. S. Martini Trevir.*
(*z*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 12. p. 84.*
(*a*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 13. p. 384.*
(*b*) Je conjecture que c'eſt l'Evêque de Châlons ſur-Marne qui vivoit alors.

An de J. C. 587. Alors Childebert tirant à part l'Evêque Felix, lui dit : *Je vous prie de dire à mon pere & à mon Seigneur Gontran, que je le prie de ne permettre pas que l'on faſſe aucun tort à l'Evêque Theodore, autrement je ſerai obligé de prendre ſa défenſe, ce qui cauſeroit entre nous une diviſion, dont je ſerois très fâché.* Après cela Childebert renvoya les Ambaſſadeurs, & l'Evêque de Marſeille fut mis en liberté, & renvoyé dans ſon Egliſe, où il mourut en paix vers l'an 593. ou 594.

Quant à Boſon, il reçut bien-tôt après la peine de ſa perfidie; mais rien ne put empêcher S. Magneric de lui rendre ſervice, & de chercher à le ſauver, ainſi que nous l'avons dit. Au reſte, le Roi Childebert avoit pour l'Archevêque de Tréves une très grande eſtime, comme il le fit voir, en le choiſſant en 588. pour tenir ſur les fonts de Baptême Theodebert ſon fils aîné (*c*).

XXXI. *Gaugerique & Vulfilaïque diſciples de S. Magneric.*

On connoît quelques fameux diſciples de notre ſaint Evêque, comme Gaugerique (*d*) ou Guery, qu'il trouva dans l'Egliſe d'Ivoy, dépendante de ſa Métropole, & qu'il ordonna Clerc, puis Diacre, & qui fut enfin établi Evêque de Cambray par le Roi Childebert vers l'an 580.

Un autre de ſes diſciples fut S. Vulfilaïque, ou Valfroy, dont S. Gregoire de Tours raconte ainſi l'Hiſtoire (*e*). „ Un jour que nous revenions de Coblentz, de la Cour du Roi Chil-
*An de J. C. 586. „ debert, l'Evêque Felix & moi *, nous arrivâmes à Ivoy, (en Latin *Epoſium* ou *Epuſium*, ou *Evodium*, nommé aujourd'hui Carignan;) „ & y ayant trouvé le Diacre Vulfilaïque, ou „ Valfroy, il nous mena à ſon Monaſtere, qui „ eſt ſur une hauteur, éloignée de la ville d'environ huit milles, c'eſt-à-dire, deux lieuës & „ demie. Il nous y reçut fort bien, & nous y „ vîmes une Egliſe dediée à S. Martin, & enrichie de Reliques de ce Saint, & de quelques autres Saints. (On conjecture que c'eſt dans cette Egliſe de S. Martin, que ſe ſauverent Urſion & Berthefrede (*f*), ainſi que nous l'avons dit cy-devant dans la Vie de S. Airy.) Le Monaſtere d'Ulfilaïcus eſt aujourd'hui entierement ruïné, depuis qu'Egbert Archevêque de Tréves, transféra dans la ville d'Ivoy les Reliques de ce Saint (*g*) vers l'an 979.

Gregoire de Tours continuë: " Etant dans „ ce Monaſtere, nous priâmes Vulfilaïque de „ nous dire quelque choſe de la maniere dont „ il s'étoit converti à Dieu, & dont il avoit „ été élevé à la Cléricature; car il étoit Lombard de naiſſance. Il réſiſta long-tems, & „ ne ſe rendit qu'à nos très inſtantes prieres, „ & aux conjurations terribles que nous lui „ fîmes au nom de Dieu, de nous donner cette „ ſatisfaction. Il commença donc à nous parler en ces termes: Etant encore tout enfant, An de J. C. 586. „ j'ouïs parler de S. Martin; & ſans ſçavoir encore s'il étoit Martyr ou Confeſſeur, ni en „ quel pays du monde ſon Corps repoſoit; je „ me ſentis porté d'une dévotion particuliere „ à le ſervir. Je célébrois des veilles en ſon „ honneur, & ſi je pouvois avoir quelque „ piéce d'argent, je la donnois aux pauvres „ pour l'honorer. Etant devenu plus grand, „ j'appris à écrire, & j'écrivis dès que je connus ſimplement les lettres, ſans ſçavoir ſeulement l'ordre qu'elles tenoient dans l'alphabet. Je m'attachai enſuite au ſaint Abbé „ Aredius, qui me prit pour ſon diſciple, & „ me mena avec lui au tombeau de S. Martin. „ A notre retour, Aredius prit un peu de la „ pouſſiere qui étoit ſur ce tombeau, la mit „ dans un petit reliquaire, & la pendit à mon „ cou. Nous arrivâmes ainſi au Monaſtere „ d'Aredius, ſitué dans le Limouſin, (& nommé à préſent S. Yrier.)

„ Y étant arrivés, la pouſſiere qui étoit „ dans le reliquaire, ſe multiplia miraculeuſement de telle ſorte, que non ſeulement elle „ en rempliſſoit toute la capacité, mais que „ même elle ſe répandoit au dehors. Ce prodige fit une ſi grande impreſſion ſur moi, „ que je réſolus de me donner entiérement à „ S. Martin. Je me retirai dans le territoire „ de Tréves, & j'y bâtis par mon travail l'edifice que vous voyez. J'y trouvai une ſtatuë „ de Diane, que le peuple adoroit comme une „ Divinité. J'y élevai auſſi une colomne, ſur „ laquelle je demeurai nuds pieds, & debout, „ en ſorte que pendant les grands froids de „ d'Hyver, j'en étois tellement pénétré, que „ ſouvent les ongles de mes pieds ſe détachoient, & tomboient par terre, & que l'eau „ de la pluye qui couloit ſur ma barbe, s'y geloit, & y pendoit comme des chandelles.

„ Et comme nous lui demandâmes, ajoûte „ Gregoire de Tours, qu'elle avoit été ſa nourriture, & comment il avoit abattu cette ſtatuë de Diane, il nous dit: Ma nourriture „ étoit un peu de pain & de légumes, & ma „ boiſſon étoit de l'eau. Et comme il venoit „ à moi une grande multitude de peuples des „ lieux voiſins, je ne ceſſois de leur prêcher „ que Diane n'étoit rien, que les Idoles ne méritoient aucun culte, que c'étoit tems perdu que de les honorer; que les Cantiques „ qu'il chantoient en ſon honneur, au milieu „ de leurs débauches & de leurs feſtins, étoient „ autant de profanations: que Dieu ſeul, „ Créateur du Ciel & de la Terre, étoit digne „ de leurs loüanges. Je m'adreſſois auſſi ſouvent à Dieu, pour le prier de convertir les „ cœurs & d'ouvrir les yeux de ce peuple, & „ de leur faire abattre cette Idole. Enfin Dieu

(*c*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 37. p. 409.*
(*d*) *Vita S. Gaugerici apud Surium, 25. Augusti.*
(*e*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 24. 15. p. 386.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 9. p. 428. & c. 12. p. 431.*
(*g*) *Brouver. l. 11. Annal. Fuld. p. 428.*

An de J.C. 586.

» exauça ma priere, convertit les cœurs de ce » peuple, pour le tirer de l'idolâtrie, & le por- » ta à adorer le Seigneur. Alors j'appellai » quelques-uns de ceux qui avoient crû; & » comme je ne pouvois ſeul renverſer ce co- » loſſe de ſtatuë, j'entrepris de le détruire avec » leur ſecours: car pour les autres plus petites » idoles, je les avois déja briſées moi-même.

» Ayant donc aſſemblé un grand nombre » de perſonnes, nous nous mîmes à la tirer de » force avec des cordes; mais voyant qu'on » ne pouvoit rien faire, je courus à l'Egliſe de » S. Martin; & proſterné par terre, je deman- » dai à Dieu, que puiſqu'on ne pouvoit ren- » verſer cette Idole par la force humaine, il » lui plût de la détruire par ſa vertu divine. » Après ma priere je ſortis de l'Egliſe; & ayant » mis la main à la corde, dès que nous com- » mençâmes à tirer, l'Idole tomba du premier » coup, après quoi je la réduiſis en pouſſiere à » coups de marteaux. Auſſi-tôt après étant » entré pour prendre de la nourriture, je vis » tout mon corps chargé de dangereuſes pu- » ſtules depuis les pieds juſqu'à la tête; mais » m'étant, frotté par tout le corps, avec une » huile que j'avois apportée du tombeau de » S. Martin, je m'endormis, & enſuite m'é- » tant levé vers le milieu de la nuit, pour réci- » ter mon Office, je me trouvai tellement gué- » ri, qu'il ne paroiſſoit en moi aucune appa- » rence de puſtules ni d'ulceres.

» Quelque tems après, les Evêques m'é- » tant venu voir, comme j'étois ſur ma colom- » ne, eux qui auroient dû m'encourager à y » perſévérer fidellement, me dirent: La voye » que vous ſuivez n'eſt pas bonne, & vous ne » pourrez pas vous égaler à Simeon d'Antio- » che, qui a vécu ſur une colomne. La diſpo- » ſition du lieu, & la rigueur du climat, ne » vous permettront jamais de ſupporter une » telle rigueur. Deſcendez donc plutôt, & » demeurez avec vos freres, que vous avez » raſſemblés ici. Auſſi-tôt je deſcendis, parce » que c'eſt un crime de ne pas obéïr aux Prê- » tres du Seigneur; & j'allai avec eux au Mo- » naſtere, où je mangeai en leur compagnie. » Après cela l'Evêque m'ayant attiré dans un » village aſſez loin du Monaſtere, il envoya » ſecrétement des gens avec des haches & des » marteaux, pour détruire ma colomne. Le » lendemain lorſque j'arrivai, je trouvai tout » détruit; ce qui m'affligea extrêmement, & » me fit verſer beaucoup de larmes; mais je » ne pus relever ce qui avoit été renverſé, pour » ne me pas oppoſer aux ordres des Evêques; » & depuis ce tems je me contente de de- » meurer ainſi avec mes freres.

S. Gregoire de Tours le pria enſuite de lui raconter quelques-uns des Miracles que ſaint Martin avoit faits dans cet endroit. S. Vulfilaïc le ſatisfit, & lui en raconta pluſieurs; entr'autres, la guériſon d'un jeune homme, François de naiſſance, & d'une famille fort diſtinguée dans ſa nation, qui ayant été amené ſourd & muet par ſes parens, fut miraculeuſement guéri, en couchant ſur un lit dans l'Egliſe quelques nuits de ſuite. Tel fut l'entretien de ſes ſaints Perſonnages.

Au reſte, il y a beaucoup d'apparence que la Déeſſe Diane, dont la ſtatuë fut renverſée par S. Vulfilaïque, étoit la Diane d'Ardenne » adorée dans ces pays-là, dès le tems de l'Empereur Domitien, comme il paroît par une inſcription rapportée avec quelques autres par Brouverus (*b*). On voyoit auſſi de pareilles Idoles au lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de Malmédy, fondée par S. Remacle (*i*), qui les détruiſit, & les mit en piéces. S. Vulfilaïque eſt honoré comme Saint le 21. Octobre. Quelques-uns (*k*) ont ſéparé *Laicus* du nom de *Vulfi*, & ont cru que ce Saint étoit un Frere Convers, ou un ſimple Moine, ſans aucun dégré de Cléricature; mais il eſt certain qu'il étoit Diacre, par S. Gregoire de Tours même.

XXXII. *Vie de S. Yrier.*

S. Aredius, vulgairement nommé S. Yrier, dont Vulfilaïque étoit diſciple (*l*), vint d'Aquitaine à la Cour de Theodebert Roi d'Auſtraſie, pour y être élevé ſelon ſa condition, dans les exercices propres à la nobleſſe; mais S. Nicet Archevêque de Tréves, l'ayant vû au Palais du Roi, & ayant remarqué dans ſon viſage & dans ſes yeux quelque choſe de divin, le prit en affection, & lui dit de le ſuivre. Aredius le ſuivit juſques dans ſa chambre, où le S. Evêque l'entretenant des choſes ſpirituelles, le jeune Aredius le pria de le prendre ſous ſa diſcipline, de l'inſtruire, de le corriger, & de lui enſeigner les ſaintes Ecritures. Nicet le fit avec plaiſir, & lui donna même la Tonſure Cléricale. Un jour qu'Aredius étoit au Chœur avec les autres Clers, chantant les loüanges de Dieu, une Colombe vint ſe poſer ſur ſa tête; & quoiqu'il la chaſſât, elle y revenoit toujours, & l'accompagnoit même lorſqu'il entroit dans la chambre de l'Evêque; ce qui fut pris par pluſieurs comme un préſage de la ſainteté future de ce jeune homme.

Son pere & ſon frere étant morts, il s'en retourna en Aquitaine, pour ſoulager & conſoler ſa mere Pelagie. Il s'y occupa tout entier aux exercices ſpirituels, à bâtir des Temples au Seigneur, & à ramaſſer des Reliques des Saints. Il entreprit enſuite de conſtruire un Monaſtere, où l'on obſervoit non ſeulement

(*b*) D. M. Q. CÆSIUS Q. F. CLAUD. ATILIANUS SACERDOS DIANÆ ARDUINNÆ FECIT SIBI, ET SUIS HÆRED. *Vide Brouver Annal. Trevir. Propwaſc. p.* 51. 52. *& Ruinart. in Gregor. Turon. p.* 1395.

(*i*) *Hariganus, Geſta Pontificum Leod. c.* 47. *& ſeq.*

(*k*) *Martyrolog. Benedictin. ad xxj. Octobr. p.* 91. *S. Vulfi cognom.*

(*l*) *Vide Gregor. Turon. l.* 10. *c.* 29. *p.* 523. *item Vitam ſancti Aredii ſæculo* 1. *Benedict. p.* 349. *item in appendice operum Gregor. Turon. edit. Ruinart.*

la Regle

An de J.C. 586. la Regle de Caſſien (*m*), mais auſſi celle de S. Baſile, & des autres Abbés, qui ont établi l'obſervance réguliere, & où il aſſembla des Religieux du nombre de ſes domeſtiques, ou de ſes ſujets. Sa mere Pelagie avoit ſoin de leur entretien & de leur nourriture, afin qu'ils ne fuſſent point diſtraits. Dieu honora la ſainteté de ſon Serviteur par pluſieurs Miracles, qu'il opéra, en guériſſant les malades par l'impoſition des mains, & le ſigne de la Croix. Enfin il mourut le 25. d'Août de l'an 591. ou 592. Avant ſa derniere maladie il fit ſon teſtament, mit ordre à toutes ſes affaires; & ayant inſtitué pour ſes héritiers S. Hilaire de Poitiers, & S. Martin de Tours, il s'endormit au Seigneur. Son Monaſtere eſt aujourd'hui poſſédé par des Chanoines Seculiers, & il a donné commencement, & ſon nom, à la petite ville de ſaint Yrier dans le Limoſin.

XXXIII. *Traité entre les Rois Gontran & Childebert.*

Depuis la mort de Chilperic, on avoit conſidére dans l'Empire François le Roi Gontran comme Chef de la Monarchie, à peu près comme un peu auparavant Clotaire I. avoit été ſeul Roi des François. La grande jeuneſſe des deux Rois ſes neveux, & le beſoin qu'ils avoient de ſon aſſiſtance & de ſa protection, le leur rendoient néceſſaire, & faiſoient que l'un & l'autre avoient pour lui de grands ménagemens. Childebert étoit conſideré comme l'héritier des Etats de Gontran; & ce jeune Roi d'Auſtraſie n'étant encore âgé que de dix-ſept ans *, avoit déja deux fils, l'un nommé Theodebert, & l'autre Thierry. Le premier naquit en 588. & le Roi Gontran eût une ſi grande joye de ſa naiſſance, qu'il envoya, auſſi-tôt qu'il en reçut la nouvelle, de grands préſens à Childebert, & dit publiquement que c'étoit un préſent de la miſéricorde de Dieu, pour l'exaltation de l'Empire François *. Ce fut à cette occaſion (*n*), que Brunehaut propoſa au Roi de Bourgogne un fameux traité, qui lui fut porté par Gregoire Evêque de Tours, & par Felix Evêque, dont le Siége eſt inconnu (*o*). Ce traité contenoit pluſieurs articles, qui tendoient à aſſûrer à Childebert la ſucceſſion du Royaume de Gontran, & à terminer les différends que la mort précipitée de Childeric avoit cauſés entre les deux Rois. Comme le Roi Childebert poſſédoit en paix le pays qui fait le ſujet de notre Hiſtoire, il n'en eſt pas fait mention dans ce traité, mais ſeulement des terres & des villes qui étoient conteſtées. Le traité avoit été concerté à Andelot dès l'an 587. au mois de Novembre, dans l'entrevûë entre les Rois Childebert, Gontran, & la Reine Brunehaut (*p*), mais on ne le ſigna que cette année 588.

*An de J.C. 592.

*An de J.C. 588.

An de J.C. 588.

L'Evêque Felix dont nous avons parlé, propoſa auſſi deux autres choſes au Roi Gontran: la premiere, de donner au Roi d'Auſtraſie du ſecours contre les Lombards (*q*), qu'il avoit deſſein d'attaquer, étant ligué pour cela avec l'Empereur Maurice (*r*). La ſeconde, de trouver bon qu'on accordât à Recarede Roi d'Eſpagne, la Princeſſe Clodoſvinde ſœur de Childebert Roi d'Auſtraſie. Le Roi de Bourgogne répondit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à envoyer ſes Troupes en Italie, au danger de les faire périr par la peſte, qui y faiſoit de grands ravages; & à l'égard de la Princeſſe Clodoſvinde, que quoique ce mariage ne fût pas fort de ſon goût, il s'en rapportoit entiérement à la volonté du Roi d'Auſtraſie. Le mariage de Clodoſvinde ne ſe fit point, mais la guerre d'Italie s'exécuta (*s*). Il faut reprendre la choſe d'un peu plus haut.

XXXIV. *Expedition de Childebert en Italie.*

Dès l'an 583. Childebert s'étoit ligué avec l'Empereur Maurice, & avoit reçu de lui une groſſe ſomme d'argent, pour lui envoyer en Italie un ſecours capable de réduire les Lombards. Childebert marcha lui-même à la tête de ſes Troupes, & s'avança juſqu'au delà des Alpes *: mais les Lombards effrayés de ſa venuë, lui firent tant de ſoumiſſions, & lui offrirent tant d'argent, qu'il ſe laiſſa gagner, & repaſſa en France, ſans avoir rien fait de mémorable. L'Empereur s'en plaignit, mais on ne s'en mit pas beaucoup en peine.

*An de J.C. 589.

Childebert peu de tems après reçut une magnifique Ambaſſade d'Autharis Roi des Lombards; conclut la paix avec lui, & lui promit en mariage ſa ſœur Clodoſvinde; mais Brunehaut eut l'adreſſe de faire rompre ce traité, & de faire conclure le mariage de Clodoſvinde avec Recarede en 588. Après cette rupture, le Roi d'Auſtraſie voyant qu'il n'avoit plus de meſures à garder avec les Lombards, qu'il avoit ſi fort mépriſés, envoya dire à l'Empereur (*t*), qu'il alloit pour le coup agir vigoureuſement contre les Lombards. En effet Childebert fit marcher ſon armée vers l'Italie; mais ayant livré la bataille, les François la perdirent, & le nombre des morts fut ſi grand, qu'on ne ſe ſouvenoit pas d'avoir vû une pareille défaite *.

An de J.C. 588.

Autharis Roi des Lombards, voulant ſuſ-

(*m*) *Gregor. Turon. ibid.* Ex familia propria inſtituit Monachos. Cœnobium que fundavit, in quo non modò Caſſiani, verùm etiam Baſilii, & reliquorum Abbatum, qui Monaſteria lem vitam inſtituerunt, celebrantur Regulæ.

(*n*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 20. p. 439.*

(*o*) Ces deux Evêques étoient allés à Metz, à la Cour de Childebert, apparemment pour le feliciter ſur la naiſſance de ſon fils.

(*p*) C'eſt dans cette entrevûë que Gontran-Boſon fut mis à

mort. *Voyez cy devant la Vie de S. Aëry.*

(*q*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 20. p. 445.*

(*r*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 42. p. 319. Epiſt. Childeberti ad Patriarcham, apud Duchesne, t. 1. p. 874.*

(*s*) *Gregor. Turon. loco citato.*

(*t*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 25. p. 449. Vide Ruinart. notas in hunc locum.* Tantaque ibi fuit ſtrages de Francorum exercitu, ut olim ſimilis non recolatur.

citer à Childebert un ennemi qui lui tînt tête, & qui l'empêchât de songer à passer en Italie, envoya vers Garibalde Duc de Baviere (*u*), pour l'engager à secouër le joug des François, & pour lui demander sa fille Theodelinde en mariage. Garibalde écouta volontiers les propositions d'Autharis, & consentit à tout ce qu'il demandoit: mais Childebert en ayant eû avis, entra brusquement en Baviere avec ses Troupes, y fit de grands ravages *, & pensa même enlever la Princesse Theodelinde; mais elle se sauva avec son frere Gondoalde, qui la conduisit en Italie, où elle épousa Autharis. Tout cela n'étoit, pour ainsi dire, que le prélude de la guerre que le Roi d'Austrasie vouloit porter au delà des Alpes, pour venger l'affront de sa derniere défaite.

* An de J. C. 589.

Il passa en effet en Italie (*x*) avec une armée nombreuse *, commandée par vingt Chefs (*y*). Un de ceux-là, nommé Audoüalde, qui commandoit les Troupes de Champagne, fit de si grands dégâts dans la ville de Metz, & y commit tant de cruautés & de pillages, que des ennemis n'en auroient pû faire davantage. Les autres Troupes en firent à peu près de même, chacunes sur leur route. Elles entrerent en Italie par les Alpes Rhétiques, aujourd'hui les montagnes des Grisons. Audoüalde s'avança jusqu'à Milan, mais il fut obligé d'y demeurer dans l'inaction, parce qu'Autharis avoit jetté ses Troupes dans les Places, & ne se montroit point en campagne. Cédin autre Général, qui conduisoit un Corps de François, avoit pris neuf ou dix Places dans le Trentin.

* An de J. C. 590.

Toutes ces Troupes réünies ensemble, & jointes à celles de l'Empereur Maurice, étoient plus que suffisantes pour accabler les Lombards; mais elles n'étoient point à l'épreuve des incommodités, qui avoient toujours été funestes aux François, & qui avoient fait nommer l'Italie, le Cimetiere de leur nation. Les chaleurs excessives, & la nourriture du pays, à laquelle ils n'étoient pas accoutumés, leur causerent plusieurs maladies, sur-tout la dyssenterie, qui leur faisoit une guerre plus cruelle, que les Lombards n'auroient pû la leur faire (*z*). Il en mourut un grand nombre; le reste n'étoit guéres en état de rien entreprendre. Il fallut donc repasser en France, avec les captifs & le butin qu'on avoit faits. L'Exarque de Ravenne, qui commandoit les Troupes de l'Empereur en Italie, se plaignit de ce prompt retour, & de ce que les Généraux François, bien loin de le seconder, & de vouloir entreprendre le siége de Pavie, où Autharis s'étoit retiré, avoient traité sous main avec lui (*a*). Le Roi d'Austrasie même témoigna n'être pas content de ses Généraux, & en disgracia quelques-uns: mais les Ambassadeurs d'Autharis étant venus quelque tems après demander la paix à Childebert par la médiation de Gontran Roi de Bourgogne (*b*), ils l'obtinrent moyennant un gros tribut, auquel ils se soumirent *. Le tribut étoit de douze mille sous d'or, qu'ils rachetterent ensuite par une somme de trente-six mille sous (*c*), sous Clotaire II. en 617.

* An de J.C 591.

Nous avons parlé cy-devant, dans la Vie de S. Airy ou Ageric Evêque de Verdun, de la conspiration des Ducs Rauscingue, Urson & Berthefréde contre le Roi Childebert & la Reine Brunehaut, & de la maniere dont cette conspiration fut découverte & punie; comme aussi de la déposition de Giles Archevêque de Reims, qui se trouva mêlé dans une autre conspiration tramée par le Connêtable Sunegisile, & le Grand Référendaire Gallus. Ces choses arriverent pendant les guerres d'Italie, dont nous venons de parler.

XXXV. *Gontran tient sur les Fonts de Baptême le jeune Clotaire, fils de Chilperic.*

Le Roi Gontran étant venu à Paris en 591. tint sur les fonts de Baptême son neveu, fils de Chilperic & de Frédegonde (*d*), qui étoit alors âgé de sept ans. Gontran se logea à Ruelle, & le Baptême se fit à Nanterre. Le jeune Prince fut nommé Clotaire. Le bon Roi de Bourgogne son oncle, le combla de bénédictions, & lui fit de riches présens. Childebert Roi d'Austrasie, prit ombrage de ce que Gontran témoignoit à Frédegonde & à son fils tant de considération & d'amitié. Il fit ce qu'il put pour l'empêcher d'aller à Paris, & lui envoya des Ambassadeurs, pour lui faire là-dessus des remontrances, & lui dire qu'il paroissoit avoir oublié les promesses qu'il avoit faites si souvent à son neveu le Roi d'Austrasie, de n'avoir point de commerce avec ses ennemis, & qu'il voyoit bien que son dessein étoit de faire le jeune Clotaire Roi de Paris; mais Gontran répondit aux Ambassadeurs, que le Roi Childebert ne devoit pas douter qu'il ne voulût exécuter ses promesses, & qu'il n'avoit pû ne pas accorder à son neveu une grace, qu'aucun bon Chrétien ne refuse à personne.

XXXVI. *Mort de Gontran. Childebert lui succéde*

Gontran mourut le 28. de Mars de l'an 593. (*e*), & le Roi d'Austrasie désigné pour son successeur, prit possession de ses Etats sans aucune opposition. Ainsi le Royaume de Bour-

(*u*) *Fredegar. Chronic. c.* 34. *Paul. Diac. l.* 3. *Hist. Longobar. c.* 31.
(*x*) *Paul. Diac. l.* 3. *Hist. Longobar. c.* 31.
(*y*) *Gregor. Turon. l.* 10. *c.* 3.
(*z*) *Vide Paul. Diac. Hist. Longobar. l.* 3. *c.* 32. *Vide & Gregor. Turon. l.* 10. *c.* 3. *p.* 487.
(*a*) *Epistola Romani Exarchi ad Childebertum, apud Quesn. t.* 3. *Epist.* 39. 40. *pp.* 870. 871.
(*b*) *Gregor. Turon. l.* 10. *c.* 3. *p.* 487. *Fredegar. Chronic. c.* 45. *Paul. Diac. loco citato.*
(*c*) *Fredegar. loco citato, pp.* 625. 626.
(*d*) *Gregor. Turon. l.* 10. *c.* 28. *pp.* 521. 522.
(*e*) *Fredeg. Chronic. c.* 14. *p.* 601.

dans le Royaume de Bourgogne, qu'il joint à celui d'Auſtraſie. Il fait la guerre au Roi Clotaire.

gogne ut uni à celui d'Auſtraſie. Childebert ſe voyant ainſi devenu tout à coup le plus puiſſant Monarque de l'Europe, & beaucoup ſupérieur au jeune Roi Clotaire ſon couſin; animé par Brunehaud ſa mere, & par le ſouvenir des attentats commis à l'inſtigation de Frédegonde contre le Roi Sigebert ſon pere, & tentez contre lui-même, ſongea aux moyens de s'en venger, & d'opprimer ce jeune Prince*. Il aſſembla une grande armée (*f*), dont il donna le commandement à deux de ſes Généraux, Gondoalde & Vintrion. Ils entrerent dans le Soiſſonnois, & y firent de grands ravages.

*An de J. C. 593.

Frédegonde de ſon côté mit à la tête des Troupes du Roi Clotaire ſon fils, le Duc Landry, & les autres Seigneurs de ſon Royaume, & en fit la revuë à Brenne, où allant elle-même avec le jeune Roi ſon fils, par les rangs, elle anima les ſoldats à combattre vaillamment pour ſa défenſe. En même tems elle leur diſtribua beaucoup d'argent, & de grands préſens: & comme elle vit que l'armée ennemi étoit beaucoup plus forte que la ſienne, elle ordonna à ſes Cavaliers de prendre chacun en leur main une branche d'arbre; de mettre au cou de leurs chevaux une ſonnette, & de s'avancer ainſi juſques près le Camp des ennemis, qui étoient campés à Troucy, ſur la petite riviere de Delette, à quelques lieuës de Soiſſons. Derriere ſa Cavalerie elle fit mettre le reſte de l'armée, avec ordre de fondre au premier ſignal ſur le Camp des ennemis. Elle monta elle-même à cheval, portant le jeune Roi ſon fils ſur ſes bras, dit l'Hiſtorien (*g*), ou plutôt montée ſur le même cheval avec lui; car il avoit alors neuf ou dix ans, étant né en 583. ou 584. & cette guerre arriva qu'en 593.

Le lendemain de grand matin, comme on ne pouvoit encore diſcerner les objets, quelqu'un des Gardes entendant le ſon des clochettes, jetta les yeux de ce côté-là, & dit à ſes camarades: *Que voyons-nous là? Il ſemble que ce ſoit un bois ſitué ſur une éminence, & hier c'étoit une race campagne.* Les autres leurs dirent: *Apparemment vous avez hier un peu bû, & vous vous en ſentés encore. Ne voyez-vous pas que ce ſont nos chevaux, qui paiſſent le long de ce bois, dont nous entendons les ſonnettes?* Pendant qu'ils s'entretenoient ainſi, & que l'aurore commençoit à paroître, les Troupes de Frédegonde ſonnant de la trompette, vinrent attaquer de tous côtés le Camp de Childebert, dont les ſoldats étoient encore tout endormis. Ils en firent un carnage affreux. Les deux Chefs, Gondoalde & Vintrion, ſe ſauverent par la fuite. On dit qu'il y eût trente mille François de tués dans cette occaſion (*h*). Frédégonde étant entrée dans la Champagne, s'avança juſqu'à Reims, mettant tout à feu & à ſang; après quoi elle ramena à Soiſſons ſon armée triomphante, & chargée d'un riche butin.

An de J. C. 593.

XXXVII. *Mort du Roi Childebert. Theodebert lui ſuccéde*

Depuis ce tems Childebert la laiſſa en repos, & ne ſurvêquit pas long-tems à cet évenement (*i*). Il mourut en 596. Theodebert, l'aîné de ſes fils, fut couronné Roi d'Auſtraſie, & Thierry le cadet, eût le Royaume de Bourgogne, auquel on ajoûta l'Alſace, le Suntgau & le Turgau, & une partie de la Champagne. Theodebert eût ſon ſiége à Metz, & Thierry à Orléans. La Reine Brunehaut demeura auprès de ſon fils Theodebert, qui n'avoit que dix à onze ans, & elle mit auprès de Thierry, qui n'en avoit que neuf à dix, Siagre Evêque d'Autun, & Garnier Maire du Palais. Brunehaut gouvernoit ces deux Etats ſous le nom de ſes deux fils; & Frédegonde avoit la Régence du Royaume du jeune Clotaire II. ſon fils. Ainſi toute la Monarchie Françoiſe étoit entre les mains de ces deux Reines, extrêmement animées l'une contre l'autre, & depuis long-tems ennemis irréconciliables.

XXXVIII. *Frédegonde fait la guerre à Theodebert & à Thierry.*

Frédegonde n'eut pas plutôt appris la mort de Childebert, qu'elle aſſembla ſes Troupes*, ſe ſaiſit de Paris, & de pluſieurs autres Places, & fit irruption à la maniere des Barbares (*k*), c'eſt-à-dire, ſans déclarer la guerre dans les Terres des deux Princes Theodebert & Thierry. Brunehaut fit auſſi marcher des Troupes de ce côté-là: mais l'armée de Clotaire fut victorieuſe, dans une ſanglante bataille qui ſe donna à un lieu nommé Latofao, apparemment Lifou le grand, ou Lifou le petit, près de la Meuſe, à deux ou trois lieuës de Neuf-Château.

*An de J. C. 596.

XXXIX. *Mort de Frédegonde.*

Peu après Frédegonde mourut (*l*), après avoir regné trente ans, & fut enterrée à S. Vincent, c'eſt-à-dire, à S. Germain des Prez, où l'on voit encore ſon tombeau (*m*), Venance Fortunat (*n*) l'a fort loüée; mais la plûpart des autres Hiſtoriens la repréſentent comme la plus vindicative & la plus cruelle Princeſſe de ſon ſiécle.

Brunehaut ſe vit, par la mort de cette Princeſſe, délivrée de la plus dangereuſe ennemie qu'elle eût au monde. Elle ſongea à établir une paix ſolide dans les Royaumes de ſes petits-fils,

(*f*) *Geſta Regum Francorum, apud Chaſn. t. 2. Hiſt. Franc. p. 714.*

(*g*) *Geſta Regum Francorum, p. 714.* Aſcenſis Equitibus, Clotarium parvulum Regem in brachia vehitans, uſque Truciaco perveneruut.

(*h*) *Paul. Diac. Hiſt. Langobard. l. 4. c. 41.*

(*i*) *Fredegar. Chronic. c. 16. p. 601.*

(*k*) *Fredegar. Chronic. c. 17. p. 602.* Pariſius vel reliquas civitates, ritu barbaro occupavit, & contra filios Childeberti Regis movit exercitum loco nominato Latofao.

(*l*) An de J. C. 597. *Vide Fredegar. Chronic. c. 17. p. 602.*

(*m*) *Voyez Ruinart. not. in Fredegar. p. 601. & 1374. 1375.* où l'on voit ſon tombeau gravé.

(*n*) *Fortunat. l. 9. carm. 1.*

Digitized by Google

An de J. C. 596.

& à goûter à loiſir le plaiſir de les gouverner ſeule, & avec autorité. Elle fit d'abord la paix avec les Abaves, qui après la mort de Childebert, étoient venus faire des courſes dans les pays de delà le Rhin, qui obéiſſoient au Roi d'Auſtraſie. Elle confirma celle que Childebert quelques années auparavant avoit concluë avec le Roi des Lombards. Enfin elle pria le Pape S. Gregoire le Grand (*o*), de la part de Thierry ſon petit-fils, Roi de Bourgogne, de terminer quelques differends qui étoient entre l'Empire & la France, au ſujet de certaines Places que les François poſſedoient dans le Trentin, dans le Val d'Aoſte, & le pays de Suſes.

* An de J. C. 596.

Le même Pape avoit écrit quelques années auparavant * aux deux Rois de France Thierry & Theodebert, & à leur mere Brunehaut, pour leur recommander Auguſtin, & les autres Miſſionnaires qu'il envoyoit en Angleterre, pour travailler à la converſion des Anglois (*p*); & dans une Lettre qu'il écrivit à Childebert Roi d'Auſtraſie, pour lui recommander Candide Intendant du Patrimoine que S. Pierre poſſedoit dans les Gaules, il lui dit (*q*), qu'autant que la dignité Royale éleve au deſſus des autres celui qui la poſſede, autant la qualité de Roi de France releve au-deſſus des autres Rois, ceux qui en ſont honorés: car ce n'eſt pas une choſe fort extraordinaire d'en voir de Catholiques, comme l'étoient alors les Rois de France.

LX.
Conjuration des Seigneurs d'Auſtraſie contre Brunehaut

La paix que Brunehaut avoit tâché d'établir dans les Royaumes de ſes deux petits-fils, ne fut pas de longue durée. Les Seigneurs de la Cour d'Auſtraſie s'étant ſoûlevés contre elle, elle fut obligée de ſe retirer. Frédegaire (*r*) dit, qu'un pauvre l'ayant trouvée ſeule à Avoy-ſur-Aube, la conduiſit en Bourgogne, où ſon fils le Roi Thierry la reçut fort bien, & donna à ce pauvre qui l'avoit amenée, l'Evêché d'Auxerre qui vint à vaquer. Quelques Sçavans (*s*) croyent que ce récit de Frédegaire, au moin quant à la circonſtance du pauvre, eſt fabuleux; car l'Evêché d'Auxerre ne vaquoit point alors; & Didier, qui quelque tems après ſucceda à Aunachaire dans l'Evêché d'Auxerre, n'étoit point un pauvre; mais un homme très riche, & parrent même des Rois (*t*). Mais il put venir joindre la Reine, déguiſé en pauvre, & la conduire ainſi à la Cour du Roi Thierry*, qui quelque tems après lui fit avoir l'Evêché d'Auxerre.

* Vers l'an 599.

LI.
Guerre entre les Rois d'Auſtraſie & de Bourgogne, & le Roi de Soiſſons.

* An de J. C. 600.

La guerre s'alluma enſuite * entre les deux Rois d'Auſtraſie & de Bourgogne, & celui de Soiſſons (*u*). Les deux premiers ne voyoient qu'avec peine le jeune Roi Clotaire leur couſin, en poſſeſſion de pluſieurs Places ſituées ſur la Seine, dont il s'étoit mis en poſſeſſion après la bataille de Liſou. Ils marcherent contre lui avec toutes leurs forces; & Clotaire vint à leur rencontre juſqu'au village d'Ormeille, près la petite riviere d'Ouaine, qui ſe jette dans la Loire au deſſus de Moret dans le Soiſſonnois. L'armée de Clotaire y fut entierement défaite, lui-même obligé de fuir, & de ſe retirer à Melun, & de là à Paris; & pour avoir la paix, il céda au Roi de Bourgogne ſon couſin, tout ce qu'il poſſedoit entre la Seine, la Loire, l'Océan, & les frontieres de Bretagne; & au Roi d'Auſtraſie, une grande partie du pays d'entre la Seine, l'Oiſe & la Mer, ce qu'on appelloit alors le Duché de Dentelin.

XLII.
Guerre entre les deux freres Thierry & Theodebert, à l'inſtigation de Brunehaut.

* An de J. C. 602.

* An de J. C. 605.

Peu de tems après *, les deux freres allerent attaquer les Gaſcons (*x*), qui demeuroient encore dans ce tems-là, au delà des Pyrenées. Ils les ſubjuguerent, les rendirent tributaires, & leur donnerent un Duc nommé Genialis; mais Brunehaut troubla bien-tôt * la bonne intelligence des deux Rois (*y*). L'affront qu'elle avoit reçu dans la Cour du Roi d'Auſtraſie, & la douleur de s'en voir éloignée, la porterent à employer la plus noire calomnie, pour brouiller Thierry & Theodebert. Elle déclara au premier, que Theodebert n'étoit pas ſon fils; ni celui du Roi Childebert, mais le fils d'un ſimple Jardinier, & par conſequent qu'il n'avoit aucun droit au Royaume d'Auſtraſie. Cette déclaration, qui flattoit l'ambition de Thierry, le détermina à faire la guerre à Theodebert. Les armées des deux Rois ſe rencontrerent à *Cariſiacum*, lieu qui devint célebre dans la ſuite, par un Palais des Rois de France, & qui eſt à préſent nommé Kierſy ſur l'Oiſe (*z*). Les Seigneurs, qui n'étoient pas venus volontiers à cette guerre, & qui haïſſoient Protade, que Thierry avoit depuis peu fait Maire du Palais, & qu'on conſideroit comme le principal auteur de tout ceci, après Brunehaut dont il étoit la créature, remontrerent au Roi les ſuites fâcheuſes de cette guerre, & le prierent de voir ſi l'on ne trouveroit pas

---

(*o*) *Gregor. magn. l. xiij. Epiſt. 6. 7. 47. nov. edit.*

(*p*) *Gregor. Magn. l. 6. indict. 14. Epiſt. 58. 59. p. 834. 835.*

(*q*) *Id. ibid. Epiſt. 6. p. 795.* Quantò cæteros homines regia dignitas antecedit, tantò cæterarum gentium regna regni veſtri profectò culmen excellit. Eſſe autem Regem, quia ſunt & alii, non mirum eſt; ſed eſſe Catholicum, quod alii non merentur, hoc ſatis eſt.

(*r*) *Fredegar. Chronic. c. 19. p. 602.* Brunichildis ab Auſtraſiis ejecta eſt, & in Arcienſi campania à quodam homine paupere ſingula reperitur: ſecundùm ejus petitionem, ipſam ad Theudericum perducit, &c.

(*s*) *Coint. Annal. Franc.* Daniel Hiſt. de France, t. 1. p. 279. *Vide Ruinart. not. in Fredegar. p. 602.*

(*t*) *Hiſt. Epiſc. Autiſſiodor. c. 19. t. 1. Bibl. Mſſ. P. Labb.*

(*u*) *Fredegar. Chronic. c. 20. p. 603.*

(*x*) *Fredegar. Chronic. c. 21. pp. 602. 603.* Voyez le P. Daniel, Hiſtoire de France, t. 1. p. 281.

(*y*) *Fredegar. Chronic. c. 27. p. 607.*

(*z*) *Mabillon. dere diplom. l. 4. c. xxx. p. 258. & ſeq.*

An de J.C. 605.

quelque moyen de pacifier les choſes. Protade ſeul inſiſtoit à faire donner la bataille. Alors toute l'armée du Roi Thierry inveſtit la tente du Roi, où étoit Protade joüant aux dames, ou au trictrac, avec Pierre, Premier Médecin (*a*), & cria qu'on lui livrât le Maire du Palais, ou qu'on le fiſt mourir, & qu'il valoit mieux ſacrifier cet homme à la haine publique, que d'expoſer toute l'armée à une perte entiere.

Le Roi vouloit aller en perſonne arrêter ces mutins: mais les Seigneurs le retinrent, & il ſe contenta de leur envoyer un des Grands, nommé Uncelin, avec ordre de leur dire de ſe retirer; mais Uncelin leur dit au contraire, que le Roi avoit commandé qu'on mît à mort Protade. Les ſoldats ſe jetterent donc dans la tente, & le mirent en pieces. Le Roi Thierry voyant la diſpoſition de ſes Grands & de ſon armée, ne jugea pas à propos de pouſſer cette guerre; mais il entra en négociation, & fit la paix avec ſon frere, après quoi les deux armées ſe ſéparerent ſans rien faire.

XLIII. *Severin Archevêque de Tréves.*

Venons aux affaires de l'Egliſe: A Magneric Archevêque de Tréves, ſuccéda Severin (*b*), puis Sebaudus, Felicius & Modoalde (qui a vêcu ſous Dagobert, ainſi qu'on lit dans ſa Vie, écrite par Etienne Evêque de Liége) & enfin Ruſticus. Quelques-uns (*c*) donnent pour ſucceſſeur à Magneric dans l'Evêché de Tréves, S. Gaugeric, Gonderic, ou Guery, mais ſans aucune bonne preuve... On ſçait que Guery fut fait Evêque de Cambray vers l'an 580. & mourut vers 610. (*d*).

Severin dont nous avons parlé, eſt le ſecond du nom, qui a occupé le Siége de Tréves; car le premier Severin, ou plutôt Severe, vivoit du tems de S. Germain d'Auxerre. Felicius eſt connu dans la Vie de S. Goar dont nous parlerons cy-après, auſſi-bien que Ruſticus, ſucceſſeur de Modoalde. Ce dernier fut fait Evêque vers l'an 622. on a ſa Vie dans Surius au xij. de May. Quant à ſes prédéceſſeurs, on ſçait très peu de choſe de leur Vie.

XLIV. *Pierre Evêque de Metz.*

Pierre Evêque de Metz, ſucceſſeur de Villicus, fut fait Evêque vers l'an 568. (*e*). On trouve une Lettre de Gogus, adreſſée à un Evêque nommé Pierre, qui ne commençoit que d'être Evêque. On juge que c'eſt à celui de Metz, parce qu'il le prie de ſaluer de ſa part, le ſaint Prélat qui a bâti un Temple auguſte ſur les bords de la Moſelle, & qui brille par ſa doctrine dans les Palais des Rois; ce qu'on ne peut attribuer qu'à S. Nicetius Archevêque de Tréves, & Métropolitain de Metz. Dans cette Lettre, Gogus, qui étoit un des plus Grands Seigneurs du Royaume d'Auſtraſie, loüe l'Evêque Pierre de ſa probité, & de l'humanité qu'on remarquoit dans ſa perſonne; il y loüe auſſi l'Abbé Theodulphe, ſemblable à l'Abbé Domitien (*f*), du tombeau duquel on a vû naître des roſes. De plus, il ſaluë les autres Abbés, qui fréquentent les Temples des Saints. Enfin il ſaluë l'Archidiacre de l'Egliſe de Metz, l'Econome, le Chantre, & les autres Officiers de la même Egliſe. On place la mort de l'Evêque Pierre (*g*) vers l'an 578. le 5. des Calendes d'Octobre, après dix ans d'Epiſcopat.

An de J.C. 605.

XLV. *Aigulphe ou Agiulphe, Evêque de Metz.*

Il eût pour ſucceſſeur Aigulphe ou Agiulphe (*h*), qui mourut, dit-on, vers l'an 602. On aſſûre qu'Agiulphe étoit frere d'Anſbert ou Anſelbert, Sénateur, pere d'Arnoald Fondateur de l'Abbaye de Longeville. D'autres lui donnent pour pere Vaubert Prince d'Ardenne. Quant à ſa mere, les anciennes Chroniques de Metz ne la nomment point; mais elles diſent qu'elle étoit fille de Clovis. Agiulphe eût auſſi pour frere Deothaire, qui ayant donné à S. Etienne de Metz la Terre d'Ariſie, qu'il avoit du côté de Rhodez, fut enſuite ordonné Evêque d'Ariſie par S. Agiulphe ſon frere. Cet Evêché d'Ariſie, ou d'Ariſite, n'eſt point une chimere. S. Gregoire de Tours (*i*) raconte que Tetricus Evêque de Langres, étant tombé en apoplexie, les Clercs de ſon Egliſe voyant que les Médecins ne pouvoient lui apporter aucun remede, demanderent à Gontran Roi de Bourgogne, un nommé Moderic ou Munderic pour Evêque. Le Roi l'accorda, & il fut ordonné Evêque ſous cette condition, que tandis que Tetricus vivroit, Moderic gouverneroit l'Egliſe de Tonnerre en qualité d'Archiprêtre, & qu'après la mort de Tetricus, il entreroit en poſſeſſion de l'Evêché de Langres: mais pendant qu'il réſidoit à Tonnerre, il encourut la diſgrace de Gontran, auprès duquel on l'accuſa d'avoir fourni des vivres, & donné des préſens au Roi Sigebert, lorſqu'il marchoit pour lui faire la guerre (*k*). Ce Prince l'ayant donc tiré de Tonnerre, l'envoya en éxil, & en priſon dans une Tour découverte, ſur le bord du Rhône, où il demeura environ deux ans avec beaucoup d'incommodités.

Enfin le bienheureux Nicet Evêque de Tréves, ayant obtenu la grace de Moderic, vint vers lui, & y demeura deux mois: mais Moderic voyant qu'il ne pouvoit obtenir du Roi de

(*a*) *Fredegar. Chronic. c.* 27. *p.* 607. Protadius in tentorio Theuderici Regis, cum Petro archiatro, ad tabulam ludens ſedebat.

(*b*) Vers l'an de Jeſus-Chriſt 577. Magneric avoit été fait Evêque vers l'an 566. *Coint. t.* 2. *Hiſt. Franc. an* 566. *n.* 61. *p.* 84. Voyez le même, ſous l'an 597. *n.* 9. *p.* 451. pour la ſucceſſion des Evêques de Tréves, & comparés, Brouver, t. 1. p. 237. *Annal. Trevir.*

(*c*) *Geſta Trevir. t.* 17. *& Hiſt. Trevir. t.* 12. *Spicileg. p.* 210.

(*d*) *Vita S. Gaugerici apud Surium, die xj. Auguſti.*

(*e*) *Apud Duchſne.*

(*f*) De cujus tumulo roſarum virguta prodierunt.

(*g*) *Antiqui catalogi Mſſ.*

(*h*) Meurille Hiſt. des Evêques de Metz, p. 81. vers l'an 581.

(*i*) *Gregor. Turon. l.* 5. *pp.* 206. 207.

(*k*) Apparemment en l'an 570.

Digitized by Google

An de J. C. 605. retourner à Tonnerre, il ſe ſauva pendant la nuit, ſe retira auprès de Sigebert Roi d'Auſtraſie, & fut fait Evêque du village d'Ariſite, d'où dépendent environ quinze Paroiſſes, leſqu'elles obéiſſoient auparavant aux Viſigoths, qui regnoient dans le Languedoc ; mais à préſent, ajoûte Gregoire de Tours, Dalmace Evêque de Rhodez prétend qu'elles dépendent de ſon Evêché.

En comparant ce que dit cet Hiſtorien, avec ce que Meuriſſe rapporte, tiré des Chroniques de Metz, je trouve que Munderic ne fut que le ſecond Evêque d'Ariſite. Voici ce que portent ces Chroniques (*l*). " Anſbert avoit tout „ l'éclat & la puiſſance de la Royauté, ſans en „ avoir le titre & la qualité. Il avoit cinq freres & deux ſœurs. Le premier de ſes freres „ étoit Deotharius, qui ayant donné ſes biens „ à Dieu, bâtit le lieu nommé *Ariſidium*, où „ il repoſe en paix, après y avoir été ordonné „ Evêque. Le ſecond eſt Firmin, qui fut Evêque d'Uzez dans la premiere Narbonnoiſe, „ près d'*Ariſidium*. Le troiſiéme fut Agiulphe „ Evêque de Metz, à qui S. Gregoire le Grand „ a écrit des Lettres. Le même Aigulphe donna à l'Egliſe de S. Etienne, qui eſt la Cathédrale de Metz, le Bourg d'*Ariſidium*, & „ obtint pour cela un Diplôme du Roi Theodebert. Il ſacra auſſi Evêque du même lieu „ ſon frere Deotharius, ſous cette condition, „ que dans la ſuite des ſiécles, les Evêques de „ Metz ſacreroient, & établiroient les Prélats „ de cette Egliſe. Son quatriéme frere fut Gamard, qui fut pere de Godin, lequel eût „ pour fille ſainte Segoléne, & S. Goëric, qui „ après avoir poſſédé la dignité Royale en Aquitaine, fut élevé à l'Epiſcopat de l'Egliſe „ de Metz. Enfin le cinquiéme des freres d'Anſbert fut Regnifride, pere du Patrice Nummole, qui réprima & battit les Lombards, „ qui faiſoient une irruption dans la France. „ Les deux ſœurs ſont Gode & Marie, qui „ moururent Vierges.

XLVI. *Mariage prétendu d'Anſbert & de Blitilde.*

„ Le même Anſbert épouſa Blitilde fille „ de Clotaire, dont il eût trois fils, ſçavoir, „ Ferreole, Moderic & Burtgiſe, & une fille „ nommée Tharſitie. Ferreole fut Evêque d'Uzez, & Moderic d'*Ariſidium* ; le troiſiéme „ des fils d'Anſbert fut Arnoalde, qui étant „ venu d'Aquitaine dans la Belgique, y fut bien „ reçu par le Roi Gonthier, qui étoit ſon oncle maternel ; & comme ce Prince n'avoit „ point d'enfans, il le déclara ſon héritier, & „ lui donna une femme nommée Ode, d'une „ famille très illuſtre de la race des Suéves. Ode fut mere de S. Arnould. Nous avons traité ce qui regarde la Généalogie de S. Arnould, dans une Diſſertation particuliere que l'on peut conſulter. An de J. C. 905.

Ce fut ſous le Pontificat d'Aigulphe que ſe tint le Concile de Metz (*m*) en 590. dans lequel Giles Evêque de Reims, fut dépoſé, & les Princeſſes Baſine & Crodielde Religieuſes de Sainte-Croix de Poitiers, reconciliées à l'Egliſe, & abſoûtes de l'excommunication. On dit qu'Aigulphe procura quelques biens à l'Abbaye de S. Pierre de Metz, par la faveur de Theodebert Roi d'Auſtraſie, & que ces biens ſont principalement ceux que cette Abbaye poſſede à Arancſi. On met la mort de notre ſaint Evêque au 22. de Novembre après l'an 601. puiſqu'en cette année S. Gregoire le Grand lui écrivit, pour lui recommander ſes Miſſionnaires qu'il envoyoit en Angleterre.

On rapporte (*n*) auſſi au tems d'Aigulphe ou d'Agiulphe, un événement arrivé à Metz avant la mort de Gontran Boſon, c'eſt-à-dire, avant l'année 587. Une perſonne riche & parente de ce Boſon, ayant été enterrée dans une Egliſes hors la ville de Metz avec beaucoup de nippes, d'or & d'argent, ſuivant la coutume de ce tems-là, Boſon commanda à quelques-uns de ſes gens d'ouvrir ce tombeau, & d'enlever les richeſſes qui y étoient enfermées. Ils prirent leur tems pendant que l'Evêque, & les principaux des Citoyens, étoient allez dans cette Egliſe, apparemment celle des SS. Apôtres, nommée depuis de ſaint Arnoû, pour y célébrer la fête de S. Remy. Ils entrerent dans le lieu où cette Dame avoit été enterrée ; & ayant fermé les portes ſur eux, ils la déterrerent, & tirerent de ſon tombeau tout ce qu'ils y trouverent de plus précieux. Les Moines de cette Egliſe y accoururent, mais ils ne purent ouvrir les portes, & les ſerviteurs de Boſon, chargés des dépoüilles de la morte, monterent à cheval, & s'enfuirent.

XLVII. *Les Serviteurs de Boſon violent un tombeau à Metz.*

Cependant ayant fait attention qu'on pourroit bien les pourſuivre, & les punir rigoureuſement, ils revinrent dans la même Egliſe, & y demeurerent comme dans un azyle, ayant remis ſur l'Autel ce qu'ils avoient pris, & criant que c'étoit leur maître Boſon, qui leur avoit commandé cette action. L'affaire fut portée à une aſſemblée que le Roi Childebert tenoit alors à *Belſonancum*, peut être Baſtogne, au milieu de la forêt d'Ardenne, où Boſon fut cité ; & n'ayant rien à répondre, il fut obligé de prendre la fuite ; & l'on confiſqua tout ce qu'il avoit reçu de la libéralité du Roi en Auvergne.

Agiulphe ou Aigulphe eût pour ſucceſſeur dans l'Evêché de Metz, ſon neveu Arnoalde, dont on ne ſçait preſqu'aucune particularité. On dit qu'il ſurpere de S. Arnould, & qu'après avoir

(*l*) Meuriſſe, p. 85. tiré du Mſſ. de M. Praillon. Voyez auſſi *Chronic. Epiſc. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 650. & Vitam S. Clodulphi Epiſcopi Metenſ. ſæcul. 2. Bened. p. 1044.*

(*m*) *Vide t. 5. Concil. p. 1596. & Gregor. Turon. l. 9. c. 38. & ſeq. l. 10. c. 19. 20.*

(*n*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 21. p. 324.*

An de J.C. 605.

quitté ſa femme de gré à gré, il ſe retira dans la ſolitude de Glandieres, où il fonda l'Abbaye de Longeville, & que de là il fut élevé ſur le Siége de l'Egliſe de Metz.

D'autres (*o*) diſtinguent Arnoalde Fondateur de Glandiers, d'Arnoalde Evêque de Metz. Le premier, dit-on fut pere de S. Arnoû, & enterré à Glandieres. Le ſecond fut enterré près de Sarbrich, dans une Egliſe de ſon nom, qui après avoir été long-tems Collégiale, a été enfin abandonnée & ruinée, & dont les biens ſont aujourd'hui poſſédés par les Lutheriens. D'autres ſoutiennent que le pere de S. Arnoû ne s'appelloit par Arnoalde, mais Botgiſe (*p*), ou Bodagiſle (*q*). Enfin pluſieurs croyent qu'Arnoalde pere de S. Arnoû, & Bodagiſle Fondateur de Longeville, ne ſont qu'un même homme, qui ne fut jamais Evêque, & qui après avoir vêcu quelque tems dans le Monaſtere de Longeville avec Digne & Undo, y mourut en paix (*r*), & y fut honoré du titre de Saint.

Quand à Arnoalde Evêque de Metz, on a un titre d'Advence Evêque de cette Egliſe, de l'an 857. qui porte (*s*) qu'un certain Rolon Officier de Lothaire Roi de Lorraine, s'étant emparé de la Terre de Merkinghen, ſituée ſur la Sarre, Advence Evêque de Metz en porta ſes plaintes au Roi; & lui préſenta la Charte originale de la donation de Merkinghen, faite par le Roi Theodebert à l'Evêque Arnoalde. Le Prélat ajoûte qu'Arnoalde y avoit établi une Communauté de Clercs, ſous la juriſdiction de l'Egliſe de Metz; qu'il y avoit été enterré, & que dans la ſuite ce Monaſtere avoit pris le nom d'Arnoalde ſon Fondateur. Le Roi Theodebert dont il eſt parlé ici, eſt Theodebert II. auquel S. Gregoire le Grand écrivit, pour lui recommander ſes Miſſionnaires en 596. & qui mourut en 612.

On n'eſt pas d'accord ſur la durée de l'Epiſcopat d'Arnoalde. Les uns ne lui donnent que huit ans, les autres lui en donnent vingt quatre. On trouve ſon nom à la fin d'un Diplôme de l'an 620. qui eſt la Fondation du Monaſtere de Remiremont, faite par S. Romaric (*t*); & c'eſt apparemment cette Piéce qui a fait donner à Arnoalde vingt-quatre ans d'Epiſcopat; mais comme elle n'eſt d'aucune autorité, & qu'on a d'ailleurs des preuves que Pappole ſon ſucceſſeur étoit déja Evêque en 608. ou 609. nous ſommes obligés de dire qu'il n'a pû être Evêque de Metz qu'environ huit ans.

L. *Fondation de l'Abbaye de Longeville ou Glandieres.*

On rapporte au tems d'Aigulphe ou d'Arnoald, la fondation des Monaſteres de Longeville, de S. Pierre de Metz, & de ſainte Gloſſinde.

L'Abbaye des Glandieres ou de Longeville, fut fondée, ainſi qu'on l'a dit, par les SS. Digne, Bodagiſle & Undon, qui y moururent, & y furent enterrés vers l'an 580. ou 590. D'autres en rapportent l'origine à S. Fridolin (*u*), qui après avoir vêcu aſſez long-tems dans le Monaſtere de S. Hilaire de Poitiers, vint au Diocéſe de Metz, & y fonda ou réforma les Abbayes d'Hilariaque ou de S. Avold, & de Longeville.

An de J. C. 605.

LI. *Sainte Gloſſinde, ſa Vie, ſon Monaſtere.*

A l'égard de ſainte Gloſſinde, on a ſa Vie écrite, à ce qu'on croit, par le B. Jean de Gorze (*x*), qui vivoit au dixiéme ſiécle, ou par Jean Abbé de S. Arnoû, qui vivoit vers le même tems; cet Ecrivain avoit devant les yeux une autre Vie plus ancienne, dont il a ſeulement changé le ſtile. Sainte Gloſſinde vivoit ſous le regne de Sigebert Roi d'Auſtraſie, qui mourut en 573. Son pere étoit Vintrion (*y*) Duc de Champagne, qui fut mis à mort à la ſollicitation de Brunehaut, ſous le regne de Theodebert en 598. Sa mere ſe nommoit Godile. Gloſſinde conçut dès ſa plus tendre jeuneſſe le déſir de ſe conſacrer à Dieu, & ſes parens la promirent en mariage à un jeune Seigneur appellé Oboléne; mais le jour même qu'on devoit célébrer le mariage, & l'épouſe étant déja conduite chez ſon époux, avec un grand nombre de perſonnes de condition, tout d'un coup on vint de la part du Roi citer Oboléne, pour répondre ſur divers chefs d'accuſation que l'on formoit contre lui. Après avoir été interrogé, on le mit en priſon, où il demeura un an entier, & d'où il ne ſortit que pour perdre la tête.

Gloſſinde regarda cet événement comme un coup du Ciel, qui favoriſoit la réſolution où elle étoit de ſe donner à Dieu; mais ſes parens, ſans conſulter ſon inclination, la promirent de nouveau, à un jeune homme de qualité. Gloſſinde dans cette occaſion crut ne devoir pas obéir à ſon pere. Elle ſe ſauva à l'Egliſe, & s'y tint comme dans un azyle. Son pere voulut la mener à Tréves, où il avoit une ſœur nommée Rothilde, femme d'un grand mérite, afin qu'elle perſuadât à Gloſſinde de ſe ſoumettre à ſa volonté; mais Gloſſinde aima mieux ſe retirer à Metz (*z*); & s'étant jettée dans l'Egliſe de S. Etienne, elle y demeura entre l'Autel, & la Confeſſion du ſaint Martyr, où il y a de ſon ſang: & pluſieurs autres Reli-

(*o*) Voyez Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 96. 97. 98. *Gontier, Annal. Eccleſ. Franc. t. 2. p. 474. ad. an. 599. n. 19.*

(*p*) *Vita ſanctæ Odæ. vidua. Vide Mabillon. ſæcul. 2. Bened. p. 1.*

(*q*) *In Martyrolog. S. Naboris, & inſcriptio antiqua in Eccleſia Parochiali Lanæ-villæ, ſeu Glandar. apud Meuriſſe, pp. 95. 96.*

(*r*) *Martyrol. S. Naboris, ad 15. Kalend. Januar. apud Meuriſſe, p. 95.*

(*s*) Benoît Hiſtoire Mſ. de Metz, l. 3. c. 5. Chancellerie de Vic, Layette S. Arnould.

(*t*) Meuriſſe Hiſt. de Metz, pp. 97. 98.

(*u*) *Mabillon, t. 1. l. 8. p. 221. annal. Bened. Ejuſdem retractatio ad calcem, t. 2. p. 756.*

(*x*) *Vide apud Mabillon. ſæc. 2. Bened. p. 1087.*

(*y*) *Fredegar. Chronic. c. 14. & 18.*

(*z*) *Vita. ſanctæ. Glodeſind.* Urbem populis potentiâ ipſique ſui antiquitate terrâ marique memorabilem Metum, ſeu Mediomatricum maluit expetendam.

An de J. C. 605.

ques. Ses parens l'y ſuivirent bien-tôt, & n'oublierent rien pour l'obliger à ſortir de cet azyle ; mais elle demeura inébranlable ; & comme on faiſoit garde devant l'Egliſe pour la ſaiſir auſſitôt qu'elle ſortiroit pour quelque néceſſité, elle demeura ſix jours entiers ſans ſortir, & ſans prendre aucune nourriture. Le ſeptiéme jour, qui étoit un Dimanche, on vit paroître un homme d'un viſage angélique, accompagné de deux jeunes hommes, qui vint lui donner le ſacré voile de la virginité.

Alors ſes parens ceſſerent de la pourſuivre, & de la porter au mariage ; & ſainte Gloſſinde alla de ſon propre mouvement trouver à Tréves ſa tante Rothilde, qui étoit célébre par ſa vertu & ſa probité. Elle demeura quelque tems auprès d'elle dans les exercices de la piété ; puis elle revint à Metz, où ayant raſſemblé une troupe de Vierges, qui voulurent imiter ſon exemple, elle bâtit dans la ville un Monaſtere, dans un lieu propre à ſon deſſein, & dont le fond appartenoit à ſa famille. Elle y vécut ſix ans, & le gouverna comme Abbeſſe, après quoi elle mourut en paix, âgée de trente ans, vers l'an de J. C. 609. ou 610. (*a*), le 8. des Calendes d'Août, ou le 25. de Juillet. Elle fut enterrée dans l'Egliſe des SS. Apôtres, qui porte aujourd'hui le nom de S. Arnoû ; car ſainte Gloſſinde avoit voulu que cette Egliſe fût le lieu de la ſépulture de ſes ſœurs. Son Corps y demeura pendant environ vingt-cinq ans ; après quoi on l'en tira, pour le reporter à ſon Monaſtere, qui ſubſiſte encore aujourd'hui ſous la Regle de S. Benoît. Telle eſt l'origine de l'Abbaye de ſainte Gloſſinde de Metz. Le relâchement s'y étant gliſſé, Geroge de Bade en 1481. y remit la Reforme, & M. d'Aubuſſon l'a continuée, avec les adouciſſemens & les mitigations que la foibleſſe des derniers ſiécles a obligé d'admettre dans la plûpart des obſervances religieuſes.

III. *Fondation de l'Abbaye de S. Pierre de Metz.*

L'Abbaye S. Pierre de la même ville, fut auſſi bâtie pour des Filles vers le même tems. On en attribuë la fondation à Eleuthere Duc des François, qui y établit pour premiere Abbeſſe ſainte Valdrade, appellé vulgairement ſainte Valdrée ou Vaudrée. Elle vivoit (*b*) ſous les regnes de Thierry & de Theodebert, & étoit d'une naiſſance très illuſtre, puiſqu'elle étoit alliée aux Rois dont nous venons de parler.

Valdrade, pour favoriſer l'établiſſement du Duc Eleuthere, fit une donation de tous les biens dont elle avoit hérité, à la même Abbaye de S. Pierre, & par l'entremiſe de l'Evêque Papole, elle en obtint la confirmation de Theodebert Roi d'Auſtraſie, la ſeconde année de ſon regne (*c*), qui revient à l'an de J. C. 596. On honore la mémoire de ſainte Valdrée le 3e des nones de May, c'eſt-à-dire, le 5. de ce mois. Le Monaſtere de S. Pierre fut bâti, premiérement où eſt à préſent la Citadelle de Metz, & où l'on voit encore quelques reſtes de l'Egliſe. Enſuite en 1552. il fut transferé au lieu où étoit la Commanderie de S. Antoine, dans la Paroiſſe de S. Victor, où elle eſt aujourd'hui. An de J. C. 605.

Adalberon I. Evêque de Metz, répara cette Abbaye, & lui fit rendre par l'Empereur Othon I. en 990. (*d*), les biens qu'on lui avoit enlevés. Quelques années après, Othon II. ſollicité par l'Impératrice Theophanie, par Theodoric Evêque de Metz, & par Frideric Duc de Lorraine, confirma, étant à Thionville en 977. ce que ſon Pere avoit fait en faveur de cette Abbaye. Othon III. en fit de même en 993. Ce Monaſtere étoit apparemment tombé dans le relâchement avant l'Epiſcopat d'Adalberon I. puiſque ce Prélat y établit l'obſervance de la Regle de S. Benoît, en obtint la confirmation des Empereurs, & le droit d'y élire une Abbeſſe par les Religieuſes.

L'Abbaye de S. Pierre eſt aujourd'hui en quelque ſorte ſecularisée. Les Dames qui la compoſent, ſe diſent Chanoineſſes. Elle ne reçoivent que des filles de qualité, qui conſervent quelques penſions de leur famille, pour les aider à s'entretenir, avec ce qu'elles tirent de l'Abbaye. L'Evêque George de Bade voulut en 1459. les obliger à la réforme (*e*). Hector d'Ailly Evêque de Toul, & Vicaire Général de l'Evêché de Metz, reprit ce deſſein en 1531. & l'Evêque de Madaure Suffragant de Metz, en 1635. mais leurs deſſeins demeurerent ſans exécution. Les Abbeſſes de S. Pierre ſont obligées de faire leurs repriſes du Duc de Lorraine, tenant d'une main le livre des Evangiles & le Calice, & de l'autre la Croſſe Abbatiale. Ce droit eſt venu à nos Ducs, de leur qualité de Voüés de l'Abbaye de S. Pierre. L'Empereur Othon I. en 960. permet aux Religieuſes de ſe choiſir un Voué ; & dès l'an 1151. le Duc Mathieu ſe qualifie de Voüé de ce Monaſtere.

Il y a une très ancienne Confraternité de prieres entre les Chanoines de la Cathédrale de Metz, ceux de S. Sauveur de la même ville, les quatre Abbayes de Benedictins, ſçavoir, S. Arnould, S. Clement, S. Vincent & S. Symphorien, & les deux Abbayes de Dames non cloîtrées, ſçavoir de S. Pierre, & de Sainte-Marie ; qui conſiſte en ce que les Chanoines dont nous parlons, doivent aſſiſter aux Obſéques des Religieux decédés de ces quatre Abbayes, &

(*a*) *Vide Mabillon loco citato, p.* 1089.
(*b*) Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 103. *Mabill. ſæcul.* 2. *Bened. pp.* 63. 64.
(*c*) Le Texte rapporté par Meuriſſe, lit *Thierry* ; mais il faut lire *Theodebert*, qui étoit Roi d'Auſtraſie, & regnoit à Metz. Il faut voir le cartulaire de l'Abbaye de S. Pierre, dans la Bibliotéque de M. Seguier.
(*d*) Voyez Meuriſſe, p. 104.
(*e*) Benoît Hiſt. Mſ. de Metz.

à celles

De J. C. 605.

à celles des Dames de S. Pierre ; & de Sainte-Marie ; & reciproquement ces Religieux & ces Dames aſſiſtent aux funérailles des Chanoines decedés, moyennant certaine rétribution qu'ils ſe donnent, & qu'ils reçoivent reſpectivement.

LIII. *Abbaye de S. Symphorien de Metz.*

L'Abbaye de S. Symphorien de Metz fut fondée par S. Papole Evêque de cette ville, qui ſuccéda à S. Arnoalde vers l'an 608. & qui eût pour ſucceſſeur S. Arnould vers l'an 614. (*f*). Ainſi il en faut mettre la fondation entre ces deux années. Il la dedia d'abord aux SS. Innocens ; car elle n'a porté le titre de S. Symphorien, que depuis l'Evêque Adalberon II. qui y mit des Reliques de ce S. Martyr, & qui rétablit l'Abbaye. Elle fut d'abord placée au dehors & au midy de la ville, aſſez près des murs, ſur le penchant d'une colline fort agréable. On ne ſçait au juſte ſi elle fut alors habitée par des Cleres (*g*), ou par des Moines de S. Colomban. S. Papole la combla de biens, & y choiſit ſa ſepulture. En 1513. ſon tombeau fut découvert dans les ruïnes de l'Abbaye, long-tems après ſa démolition & ſa tranſlation ; car étant aux Portes d'une grande ville, & fort expoſée aux courſes des Barbares, & aux malheurs de la guerre, elle a ſouvent eſſuyé pluſieurs fâcheuſes révolutions.

Dès l'an 992. l'Empereur Othon III. dans un Diplôme qu'il lui donna, témoigne que depuis long-tems elle étoit ruinée & abandonnée, & que l'Evêque Adalberon l'avoit rétablie, y avoit mis des Religieux, qui obſervoient la Regle de S. Benoît, & leur avoit donné pour Abbé un ſaint homme nommé Fingenius, Ecoſſois de naiſſance, célebre en ce tems-là pour ſa grande régularité, & qui étoit auſſi Abbé de S. Felix de Metz, & de S. Vanne de Verdun. C'eſt ce que nous examinerons ailleurs.

LIV. *Carimere Evêque de Verdun.*

Après la mort de S. Airy Evêque de Verdun, arrivée vers l'an 591. Carimere Référendaire du Roi Childebert, fut nommé à cet Evêché (*h*). Gregoire de Tours (*i*) raconte que Carimere n'étant encore que Référendaire, fut gueri du mal des dents par un morceau de la porte de la Chapelle de S. Médard de Soiſſons, n'ayant pû entrer dans la Chapelle, ni prendre des baguettes qui l'environnoient, parce qu'il la trouva fermée. L'Office de Référendaire étoit à peu près le même, qu'eſt aujourd'hui celui de Maître aux Requêtes. Son élection fut traverſée par un certain Abbé, nommé Bucciovalde (*k*), & dont le peuple de Verdun redoutoit la hauteur & l'orgueil ; car il paſſoit pour un homme vain, d'où vient qu'on lui donnoit par dériſion le nom de *Buccus Valdus* (*l*). Cet homme étant donc venu en diligence à la Cour de Childebert, mit dans ſes interêts la Reine Brunehaut, & par ſon moyen fut nommé à l'Evêché ; mais les Députés du peuple de Verdun firent tant de remontrances au Roi, qu'il leur accorda Carimere. Ce Prélat, quoi qu'élevé dans les dignités ſeculiéres, & dans les affaires temporelles, ne laiſſa pas de s'acquitter parfaitement de toutes les fonctions Epiſcopales. On dit que les ſaints Miſſionnaires que S. Gregoire le Grand envoyoit en Angleterre, étant venus à Metz à la Cour du Roi d'Auſtraſie, paſſerent enſuite par Verdun, & y étant arrivés au mois d'Avril, engagerent Carimere & ſon Clergé, à imiter les grandes Litanies que ſaint Gregoire avoit inſtituées quelque tems auparavant dans Rome, à l'occaſion des innondations & de la peſte qui ravageoient l'Italie. Carimere mourut en 605. après quatorze ans d'Epiſcopat, & fut enterré dans ſon Egliſe Cathédrale.

De J. C. 605.

Il eût pour ſucceſſeur Godon, qui aſſiſta au Concile de Reims en 625. (*m*), & qui n'a pas été connu par Vaſſebourg. A Godon ſuccéda Hermenfroy vers l'an 626. ou 627. Il avoit pris naiſſance dans un Château près de Straſbourg (*n*). Il fut élevé dans la Cour de Childebert Roi d'Auſtraſie, avec les Princes Theodebert & Thierry, fils de ce Roi. Après la mort de Childebert, il s'attacha à Thierry Roi de Bourgogne. S. Colomban étant venu à la Cour de ce Prince, Hermenfroy ſe mit ſous ſa diſcipline, & ſe fit Religieux dans ſon Monaſtere de Luxeüil. Après le décès de Carimere, il fut choiſi par le peuple de Verdun, pour lui ſuccéder ; & avec l'agrément de Theodebert Roi d'Auſtraſie, il fut tiré du Monaſtere de Luxeüil, & inſtallé dans cet Evêché. Il le gouverna ſaintement, & mourut après douze ans d'Epiſcopat, vers l'an de J. C. 639. Il eût pour ſucceſſeur S. Paul, que l'on compte pour treiziéme Evêque de Verdun.

LV. *Godon, Hermenfroy & Paul, Evêques de Verdun.*

Prémon ſucceſſeur d'Alodius dans l'Evêché de Toul, fut enterré, comme la plûpart de ſes prédéceſſeurs, dans le cimetiére de S. Manſuy. On ne ſçait aucun détail de ſa vie ; mais on dit (*o*), qu'Antimonde qui lui ſuccéda, avoit eû ſoin des Ecoles Epiſcopales de Toul, & qu'il avoit gouverné la Communauté de Religieux ou de Cleres, qui demeuroient dans l'Abbaye de S. Epvre. L'inclination pour la retraite, qu'il prit dans ce Monaſtere, le porta à chercher la ſolitude, & à s'y retirer auſſi ſou-

LVI. *Prémon Evêque de Toul. Antimonde & Endulus lui ſuccédent.*

(*f*) Hiſt. Mſſ. de S. Symphorien.
(*g*) Meurisſe Hiſt. de Metz, p. 99.
(*h*) *Gregor. Turon. l. 9 c. 23. p. 448.*
(*i*) *Gregor. Turon. de gloria Confeſſ. c. 95. p. 977.*
(*k*) Vaſſebourg, antiquités de la Gaule Belgique, fol. lxxxiv. & lxxxv.
(*l*) *Bertar. Hiſt. Epiſcop. Virdun, p. 256. t. 12. Spicileg.*
(*m*) *T. 5. Concil. Labb. p. 1639.*
(*n*) Vaſſebourg, fol. xc. xcj.
(*o*) *Codex S. Manſueti.* Voyez les Preuves. Benoît Hiſt. de Toul, p. 248.

Digitized by Google

An de J.C. 605.

vent que ſes occupations le lui permirent. L'odeur de ſa ſainteté, & la douceur de ſa conduite, lui attirerent un bon nombre de diſciples, entre leſquels on compte les SS. Agent, Pient, & ſainte Colombe, qui ſont morts & enterrés à Moyenvic; & l'Egliſe Paroiſſiale de cette ville, les honore comme ſes Patrons. S. Gundebert Evêque de Sens, & Fondateur de l'Abbaye de Senones, en 662. ſe retira près du tombeau de ces Saints, pour avoir part à leurs mérites, & on croit qu'il fut enterré au même lieu. La tradition de Moyenvic veut que les SS. Pient & Agent, & ſainte Colombe, ayent été couronnés du Martyre; mais le Manuſcrit de S. Manſuy (*p*) porte qu'ils moururent en paix; & d'ailleurs du tems d'Antimonde, nous ne connoiſſons point de perſécuteurs dans ce pays-cy. Cet Evêque augmenta le Monaſtere de S. Epvre, & compoſa quelques Ecrits, & quelques Répons en l'honneur de ce Saint.

Endulus, ou Endulanus, ou Entulanus, qui ſuccéda à Antimonde, étoit natif de Toul (*q*). Il mérita l'eſtime & l'amitié des Rois d'Auſtraſie, & procura divers fonds de terres à ſon Egliſe; par exemple, l'Abbaye de S. Pient à Moyenvic, qui eſt à préſent la Paroiſſe du lieu. Theodebert II. Roi d'Auſtraſie, confirma par une Charte dattée du 8e de ſon regne*, l'acquiſition qu'il avoit faite du village de Lucey, & de quelques autres lieux (*r*). Il eut pour ſucceſſeur Theutfride.

*An de J.C. 602. ou 603.

LIVRE NEUVIÉME.

I. *Guerre entre Theodebert & Thierry.*

L'An 610. les deux Rois Theodebert & Thierry ſe firent une rude guerre, dont voici l'occaſion (*f*). Childebert Roi d'Auſtraſie, avoit avant ſa mort reglé le partage de ſes Etats entre les deux Princes ſes fils, de maniere que l'Auſtraſie devoit demeurer à Theodebert, à condition qu'on en démembreroit l'Alſace, le Suntgau, & le Turgau en faveur de Thierry ſon ſecond fils, Roi de Bourgogne. Theodebert avoit toujours ſouffert très impatiemment ce partage. Enfin en 610. il s'empara de l'Alſace à main armée*, à la maniere des Barbares, dit l'Hiſtorien, c'eſt-à-dire, ſans avoir déclaré la guerre. Auſſi-tôt le Roi de Bourgogne ſe mit en état d'en tirer vengeance, & de recouvrer ce pays. Il demanda du ſecours au Roi de Soiſſons ſon couſin; mais celui-ci ayant conſulté ſur cette propoſition S. Colomban, qui étoit alors à la Cour (*g*) fuyant la perſécution de Brunehaut; le Saint lui dit de ne point entrer dans les différends des deux Rois; que Dieu avoit ſur lui des deſſeins de bonté, qui s'exécuteroient bien-tôt, & que dans trois ans il ſeroit ſeul maître paiſible des Etats de l'un & de l'autre. Ainſi Clotaire demeura neutre, & ne donna du ſecours ni à l'un ni à l'autre.

*An de J.C. 610.

Cependant avant que d'en venir aux armes, on mit l'affaire en négociation (*h*), & on tint une Aſſemblée à Selz ſur le Rhin, entre Saverne & Haguenau. Thierry Roi de Bourgogne y vint avec dix mille hommes (*i*); mais Theodebert fit avancer une groſſe armée, qui inveſtit de tous côtés le Roi de Bourgogne, & le ſerra de ſi près, qu'il fut obligé de céder tout ce que voulut Theodebert. Les deux freres ſe ſéparerent, & Theodebert demeura en poſſeſſion de ce qu'il avoit envahi. Mais Thierry réſolut de reprendre ce qu'on lui avoit ainſi ravi par violence. Il engagea premiérement Clotaire Roi de Soiſſons, à demeurer dans la neutralité, en lui promettant de lui rendre ce qui étoit entre l'Oiſe & la Seine, nommé vulgairement le Duché de Dentelin, ſi Dieu lui donnoit la victoire contre le Roi Theodebert*. Enſuite il fit ſes préparatifs pour entrer de bonne heure en campagne contre le Roi d'Auſtraſie. Dès le mois de May de l'an 612. *, il raſſembla ſon armée à Langres; & l'ayant fait marcher par Andelot ſur la petite riviere de Rognon, au pied de la montagne où étoit autrefois la forteresſe de Monteſclair, il attaqua la ville de Nays, anciennement célebre & bien fortifiée, aujourd'hui petit village ſur l'Ornez près Ligny en Barrois. Thierry s'en rendit maître & s'avança juſqu'à Toul (*k*), où ſe trouva le Roi d'Auſtraſie avec ſon armée. Les deux Rois y donnerent la bataille, qui fut des plus ſanglantes, & où Theodebert fut entiérement défait.

*An de J.C. 611.

*An de J.C. 612.

(*p*) Reliqui quamplurimi, qui cum prædicto Domno Antimundo obſecundantes Deo, in pace facti ſunt.

(*q*) Benoît Hiſt. de Toul, p. 250.

(*r*) *Luciacum*, Lucey. *Videlacum*, Villers S. Etienne. *Burtiacum*, Bouq. *Ardinio ſive Tuliacum*, Tulié.

(*f*) *Fredegar. Chronic. c.* 37. 38. *pp.* 616. 617.

(*g*) *Jonat. Vita S. Columbani.*

(*h*) *Fredegar. Chronic. c.* 37. *p.* 616.

(*i*) *Fredegar. ibid.* Cum *ſcaris* tantùm decem milibus acceſſit. *Scarita* ſignifie des Cavaliers, dérivé de *ſcara*; d'où vient Eſcadron & Eſcarmouche.

(*k*) *Fredegar. c.* 38. *p.* 618. Lingonas de univerſis Regni ſui Provinciis, menſe medio exercitus adunatur, dirigenſque per Andelaum, Naſio caſtro capto, Tullum civitatem perrexit; ibique Theodebertus cum Auſtraſiorum exercitu obviam pergens, in Tullenſi campania conſligunt certamine, &c. *Vide notas Ruin. in Fredegar. loco citato.*

II. *Theodebert eſt vaincu proche de Tolbiac, & ſe retire à Metz. Il eſt vaincu de nouveau à Tolbiac. Le jeune Prince Merouée eſt mis à mort.*

Ce Prince ſe ſauva d'abord à Metz, & de là à Cologne. Thierry le ſuivit : mais Theodebert ayant aſſemblé une nouvelle armée, compoſée de Saxons, d'Allemands & de Thuringiens, vint ſe poſter à Tolbiac, lieu fameux par la victoire que Clovis y avoit autrefois remportée ſur les Allemands. Thierry ayant traverſé les Ardennes, ſe rendit au même endroit. Il s'y donna un nouveau combat, qui fut un des plus ſanglans qu'on eût jamais vû parmi les François. On y combattit avec tant de fureur & d'acharnement, que l'on vit après la bataille, pluſieurs corps morts tout droits, parmi les tas de cadavres entaſſés l'un ſur l'autre, & ſi ſerrés, que les derniers n'avoient pû tomber, & étoient demeurés ſur leurs pieds comme vivans. Theodebert fut battu une ſeconde fois, & ſon armée pouſſée juſqu'à Cologne. Thierry le pourſuivit, prit tous les tréſors, qu'il avoit réfugiés dans cette ville ; & ayant paſſé le Rhin, envoya après lui ſon Chambellan, nommé Berthaire, qui l'atteignit dans ſa fuite, & le préſenta à Thierry, après lui avoir ôté les ornemens Royaux. Thierry fit preſent à Berthaire du cheval & de l'équipage de Theodebert, & envoya ce miſérable Prince priſonnier à Châlons ſur Saone. Enſuite on lui amena le jeune Prince Merouée, fils de Theodebert. Il ne fut touché de compaſſion ni de la foibleſſe de ce Prince, qui n'étoit qu'un enfant, ni de ſon innocence, car il portoit encore les habits blancs, qu'il avoit reçus au Bapteme. Un de ſes gardes l'ayant pris par le pied, le frappa contre une pierre, & lui fit ſauter la cervelle (*l*). Brunehaut fit couper les cheveux à Theodebert, pour lui ôter toute eſpérance de remonter ſur le Trône (*m*) : mais ſa vengeance n'étant pas encore ſatisfaite, elle porta Thierry à le mettre à mort *. Ainſi Thierry réunit le Royaume de Bourgogne à celui d'Auſtraſie.

* An de J. C. 615.

III. *Mort de Thierry.*

Cependant Clotaire Roi de Soiſſons, s'étoit mis en poſſeſſion du Duché de Denteline, ſitué entre la Seine & l'Oiſe, qui lui avoit été promis par Thierry. Celui-ci le trouva fort mauvais, & envoya des Ambaſſadeurs, pour ſommer Clotaire de quitter ce pays, avec menace, au cas de refus, de lui déclarer la guerre (*n*). Clotaire tint ferme, & ſe prépara à une vigoureuſe réſiſtance. Thierry marchant contre lui avec ſon armée, fut attaqué, comme il étoit à Metz, d'une diſſenterie, qui l'emporta en peu de jours, la vingt-ſixiéme année de ſon âge, & la dix-ſeptiéme de ſon regne, l'an de J. C. 613. *. Ainſi Clotaire ſe voyant, lorſqu'il y penſoit le moins, délivré d'un puiſſant ennemi, prit des meſures pour ſe faire reconnoître Roi d'Auſtraſie & de Bourgogne (*o*). Il avoit un puiſſant parti parmi les Seigneurs de ces deux Royaumes : les enfans de Thierry étoient fort jeunes, & hors d'état de regner par eux-mêmes ; Brunehaut n'étoit nullement aimée de la plûpart des Grands ; Clotaire ſe trouvoit à la tête d'une bonne armée ; tout ſembloit conſpirer à favoriſer ſon ambition : Arnould & Pepin, qui étoient très-puiſſans dans l'Auſtraſie, le favoriſoient, & il le firent recevoir dans pluſieurs villes. Enfin il s'avança juſqu'à Andernach, ville célebre & bien fortifiée ſur le Rhin, entre Boon & Coblentz, & il y entra ſans réſiſtance.

* An de J. C. 613.

IV. *Clotaire [illegible] Roi d'Auſtraſie, & [illegible] les Seigneurs du Roi Thierry.*

D'un autre côté, Brunehaut (*p*) prenoit des meſures pour aſſurer la ſucceſſion de Thierry aux quatre Princes qu'il avoit laiſſés, ſçavoir Sigebert, Childebert, Corbon & Merouée. Le plus âgé des quatres, qui étoit Sigebert, n'avoit encore que dix ans. Elle travailloit à le faire reconnoître pour Roi des deux Royaumes, d'Auſtraſie & de Bourgogne : mais Clotaire ne lui ayant pas donné le loiſir d'exécuter ſes projets, elle ſe retira de Metz à Vorms (*q*), & envoya de là à Clotaire, pour le prier de ne pas envahir les Etats des Princes ſes enfans, à qui Thierry leur pere les avoit laiſſés, & d'en retirer ſes Troupes : mais Clotaire répondit, qu'il s'en tiendroit à ce que les Seigneurs en décideroient dans une Aſſemblée de la Nation. Brunehaut, à tout événement, avoit envoyé le Prince Sigebert ſon fils, accompagné de Varnacaire ou Garnier, & d'Alboin, au delà du Rhin en Thuringe, pour le faire reconnoître par les peuples de ce pays-là, qui obéiſſoient aux Rois d'Auſtraſie, & pour y ramaſſer une armée capable de tenir tête à Clotaire, au cas qu'il perſiſtât dans la réſolution d'uſurper les Royaumes de Thierry.

Mais ayant eû avis que Garnier étoit gagné par Clotaire, & qu'il le favoriſoit ſecretement, elle écrivit à Alboin, & aux autres Seigneurs, qu'ils euſſent à ſe défaire de Garnier, comme d'un homme dévoué au ennemis de ſon fils. Garnier reçut les tablettes enduites de cire, les lut, & les ayant rompuës, en jetta par terre les morceaux, qui furent enſuite trouvées par un des domeſtiques d'Alboin, qui les réünit, & les remit à ſon Maître (*r*). Garnier informé par là du danger qu'il couroit, ſongea ſérieuſement aux moyens de faire périr les enfans de Thierry, & de procurer le Royaume à Clotaire. Il le fit toutefois avec tant de prudence, qu'on ne s'apperçut de rien ; & il ſçut ſe tenir ſi bien ſur ſes gardes, qu'Alboin ne put exécuter ce que la Reine lui avoit commandé. Ils

(*l*) *Marii Chronic.* Nepotem proprium, ad petram in albis ejus juſſit.

(*m*) *Fredegar. Chronic. c.* 42. *p.* 623. *Aimoin. lib.* 3. *Jonas vita S. Columbani. Vitæ Comitum, an.* 613. *c.* x. *pp.* 648. 649.

(*n*) *Fredegar. Chronic. c.* 38. 39.

(*o*) *Fredegar. Chronic. c.* 40.

(*p*) *Fredegar. Chronic. c.* 39.

(*q*) *Fredegar. Chronic. c.* 40. *p.* 620.

(*r*) *Fredegar. ibid. p.* 621. Alboenus abruptum indiculum projecit in terram, inventus eſt à puero Warnachario : ſuper tabula cerâ linita de nuò ipſe ſolidatur.

Digitized by Google

An de J. C. 613.

revinrent donc de Thuringe, & amenerent les ſecours qu'on attendoit. Brunehaut même ne feignit pas de mener encore Garnier en Bourgogne, lorſqu'elle y alla avec les Princes ſes fils, pour les faire reconnoître par les principaux Seigneurs de ce pays (*s*).

Mais les Grands, les Evêques & les Seigneurs ne pouvoient ſouffrir Brunehaut ; ils réſolurent de la perdre avec ſes enfans, & de ſe donner au Roi Clotaire. Lors donc que le jeune Sigebert ſe fut avancé avec ſon armée juſques dans les campagnes de Châlons ſur Marne, & que Clotaire, qui avoit dans ſon armée pluſieurs Seigneurs Auſtraſiens, eut paſſé l'Aine, pour le venir combattre, tout d'un coup, lorſqu'on fut prêt d'en venir aux mains, les Généraux de Sigebert firent ſonner la retraite, & toute ſon armée tourna le dos, & s'enfuit (*t*).

Clotaire, ainſi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs de l'armée de Sigebert, ne pourſuivit pas les fuyards ; il ſe contenta de ſuivre lentement l'armée, & de la laiſſer ſe diſſiper d'elle-même. Il arriva ſur la Saône, & prit trois fils de Thierry ; ſçavoir, Sigebert, Corbon & Merouée ; le quatriéme, nommé Childebert, s'étant ſauvé, ſans qu'on l'ait jamais revû depuis. Sigebert & Corbon furent mis à mort : mais il ſauva le jeune Merouée, qu'il avoit tenu ſur les Fonts, & le fit ſecretement conduire dans la Neuſtrie, où il vêcut aſſez long-tems comme perſonne privée.

V. *Mort malheureuſe de Brunehaut.*

A l'égard de Brunehaut, elle s'étoit d'abord ſauvée au delà du Mont Jura, dans la ville d'Orbe ou Orbac, ſituée entre le Mont Jura, & le Lac de Genéve ; mais elle en fut tirée, & amenée à Thierry, qui étoit alors ſur la petite riviere de Navigéne, qui ſe jette dans la Saône. Ce Prince, héritier de la haine de Frédegonde ſa mere contr'elle, lui reprocha la mort de dix Rois, dont on lui imputoit la perte. Ces dix Rois ſont Sigebert ſon mari, Merouée fils de Chilperic, Chilperic lui-même, époux de Frédegonde, Merouée fils de Clotaire, Theodebert II. Roi d'Auſtraſie, un des fils de ce Prince, Thierry dernier Roi de Bourgogne, mort à Metz peu auparavant, & ſes trois enfans, qui venoient d'être mis à mort.

La haine qu'on portoit à cette Princeſſe, faiſoit qu'on mettoit ſur ſon compte, comme il eſt ordinaire, bien des choſes dont elle étoit innocente ; mais il n'eſt que trop certain, que ſon ambition lui fit commettre biens des crimes, qui cauſerent une infinité de maux dans la France. Clotaire la livra aux bourreaux, qui la tourmenterent par divers ſupplices pendant trois jours (*u*). Après quoi on la fit monter ſur un chameau, & promener par tout le Camp, où elle eſſuya toutes les inſultes des Troupes. Enfin on l'attacha par les cheveux, par un bras & par un pied, à la queuë d'un cheval fougueux, qui la mit en piéces à coups de pieds, en la traînant de tous côtés par le Camp. Telle fut la fin de la Reine Brunehaut. Son corps fut brûlé, & reduit en cendres par la populace, & n'eût point d'autre tombeau (*x*). Quelques Sçavans (*y*) ont pris à tâche de la juſtifier des crimes que lui imputent les Auteurs qui ont écrit ſa mort ; d'autres la croyent coupable de tout ce dont on l'accuſe (*z*) ; d'autres enfin (*a*) tiennent le milieu, & diſtinguent ce que Brunehaut fit ſous les regnes de ſon mari Childebert, & de ſon fils Theodebert, de ce qu'elle fit depuis leur mort, & pendant ſa régence, lorſqu'animée par ſa haine contre Frédegonde, & paſſionnée pour l'autorité ſouveraine, dont elle avoit goûté ſous la minorité de ſes petits-fils, elle ſe laiſſa aller à tout ce que ſon ambition & ſa vengeance lui inſpirerent de cruautés.

An de J. C. 613.

D'ailleurs, on ne peut diſſimuler ſa grandeur d'ame, ſa libéralité, ſa magnificence, ſon courage, les grandes & loüables actions qu'elle a faites ; comme les fondations de pluſieurs Monaſteres & Hôpitaux, le rachat des Captifs, les Edifices publics, les Châteaux, les grands Chemins qu'elle fit faire, ou qu'elle rétablit. On en voit encore de beaux & de magnifiques reſtes dans la Belgique & dans la Bourgogne, qui conſervent le nom de *Chauſſées* ou de *Levées de Brunehaut* ; Aimoin (*b*) dit que de ſon tems on voyoit un ſi grand nombre de ces grands ouvrages, que l'on s'étonnoit qu'une ſeule Reine eût pû pendant ſa régence faire tant de choſes, & en tant de différens endroits. Encore aujourd'hui on voit à Vaudémont les reſtes d'une groſſe Tour quarrée, dont les murs ſont épais de quinze à ſeize pieds, nommée *la Tour de Brunehaut.*

VI. *Clotaire eſt maître de toute la Monarchie Françoiſe. Concile de Paris.*

Clotaire II. ſe voyant ainſi ſeul maître de la Monarchie Françoiſe*, établit Maire du Palais en Bourgone, pour toute ſa vie, Varnacaire ou Garnier, qui étoit le principal auteur de la révolution dont nous venons de parler. Il fit Radon, Maire du Palais d'Auſtraſie, & Gondeland Maire du Palais de Neuſtrie (*c*). Enſuite il travailla à la réforme de ſes Etats, & y maintenir la paix, tant au dedans qu'au

*An de J. C. 613.

(*s*) *Fredegar. Chronic. c.* 41. *p.* 621. Burgundiæ Farones vetò, tam Epiſcopi quàm cæteri leudes, timentes Brunichildem, & odium in eam habentes, &c. On dit que *Farones* ſe met pour *Barones.*

(*t*) *Fredegar. Chronic. c.* 42 *p.* 621.

(*u*) *Fredegar. c.* 42. *Aimoin. Chronic. apud Duchoſne.*

(*x*) On montre toutefois ſon tombeau à S. Martin d'Autun, qui eſt un Monaſtere de ſa fondation. *Annal. ad an.* 620. Brunichildis ſepulta eſt Eduæ in Burgundia.

(*y*) *Comitus ad an.* 613. *n.* 5 6. *&c.* Cordemoy Hiſt. de France. *t.* 2. *Mariana l.* 5. *c.* 10. *Hiſt. Hiſpan.*

(*z*) *Vide Valeſ. rerum Franc.*

(*a*) Hiſtoire de France du P. Daniel, pp. 294. 295.

(*b*) *Aimoin. Hiſt. Franc. l.* 4. *c.* 1. *p.* 99. *apud Duchoſne.*

(*c*) *Fredegar. Chronic. c.* 42.

Digitized by Google

An de J.C. 613. dehors. Il fit dans cette vûë tenir un Concile à Paris en 615. (*d*), où ſe trouverent ſoixante & dix-neuf Evêques ; mais les Souſcriptions en ſont perduës. On y fit de ſages Réglemens touchant les Ordinations des Evêques ; & on ordonna qu'après la mort d'un Evêque, le Métropolitain aſſembleroit ceux de ſa Province, & que le Clergé, le peuple & les Prélats procéderoient à l'élection du nouveau Paſteur. On déclara nulles les élections ſimoniaques, & celles qui ne ſeroient pas libres. Le Roi confirma les Statuts de ce Concile par ſon Edit du 18. Octobre (*e*), & voulut qu'on attendit l'ordre du Roi, avant que d'ordonner le nouvel Evêque. Par le même Edit, il abolit tous les nouveaux impôts, & ordonna que les Juges fuſſent de la même Province où ils devoient rendre la Juſtice, & que les nobles vaſſaux, qui avoient perdu leurs biens pendant la derniere guerre, fuſſent remis en poſſeſſion de ce qui leur avoit appartenu.

VII. *Clotaire donne à Dagobert ſon fils aîné, le gouvernement des Etats qu'il avoit au delà du Rhin, & du Royaume d'Auſtraſie.*

Ce Prince tenoit ſouvent des Aſſemblées, nommées en Latin *Placita*, d'où eſt venu le nom de *Plaids*, qui ſignifie certaines ſéances, que tiennent dans leurs Terres les Seigneurs particuliers, & où ils reçoivent les hommages & les Tributs de leurs Sujets. En un mot, ſa principale attention étoit d'établir & de conſerver la paix dans ſes Etats ; & il y réüſſit ſi bien, que pendant pluſieurs années elle ne fut point troublée. En l'an 622. il ſe déchargea du Gouvernement du Royaume d'Auſtraſie, & des Etats qu'il poſſedoit au delà du Rhin, ſur Dagobert ſon fils aîné (*f*). Ce Prince étoit encore fort jeune : mais Clotaire lui donna pour Miniſtre & pour Conſeiller, S. Arnould Evêque de Metz, & Pepin Maire du Palais, qui gouvernerent ſes Etats avec tant de ſageſſe & de bonheur (*g*), que tous les peuples voiſins les combloient de loüanges ; & les plus éloignés, même ceux de delà le Rhin, ſouhaitoient de l'avoir pour Roi, & étoient prêts de ſe ſoumettre à ſon empire. Clotaire ſe réſerva toutefois la Forêt d'Ardenne, les Monts de Vôges, & les villes qui y étoient, de même que l'Auvergne, Tours, Poitiers, & d'autres lieux qui avoient dépendu de l'ancien Royaume d'Auſtraſie, mais qu'il jugea alors à propos d'en détacher, à cauſe de leur ſituation ; déclarant néanmoins, que cette aſſociation qu'il faiſoit de ſon fils au Royaume, n'excluoit pas les légitimes eſpérances que ce jeune Prince pouvoit avoir de poſſéder à l'avenir de plus grands Etats. Cela n'empêcha pas que dans la ſuite Dagobert ne ſe plaignît de ce démembrement, ainſi que nous le verrons cy-après. Mais auparavant il faut dire un mot de S. Arnould, un des principaux Miniſtres de Dagobert. An de J.C. 613.

Le nom du Pere de S. Arnould n'eſt point exprimé dans l'Auteur de ſa vie, qui eſt très ancien ; mais dans la Vie de ſainte Ode veuve, il eſt nommé Bogiſe ; & dans une Charte de Loüis le Débonnaire de l'an 836. rapportée dans une autre Charte de l'Empereur Sigiſmond de l'an 1421. le Pere de S. Arnould eſt nommé Bodagiſle. Il y en a qui croyent (*h*) qu'Arnoald Bogis, que Gregoire de Tours dit avoir été l'un des Ducs de Childebert II. Roi d'Auſtraſie, eſt le pere de notre Saint.

Le lieu de la naiſſance de S. Arnould eſt le Château de Lay (*i*) près Nancy, en la place duquel il y a un Prieuré de Bénédictins, dépendant de l'Abbaye de S. Arnould de Metz ; & l'on y montre encore aujourd'hui une Chapelle, qu'on dit être la chambre où il eſt né. Il eſt certain qu'il étoit François, & non Romain ; & d'une famille très diſtinguée par ſa Nobeſſe & par ſes grands biens.

S. Arnould fut ſoigneuſement élevé dans les Lettres & dans la piété, & il y fit de grands progrès. Lorſqu'il fut grand, on le confia à un Seigneur nommé Gondulphe, que l'Hiſtoire appelle Vice-Roi (*k*) ou Gouverneur du Palais, & Conſeiller du Roi Theodebert le jeune, afin qu'il le formât dans les bonnes mœurs, & dans les exercices propres à ſa condition. Après l'avoir éprouvé un aſſez long-tems, il le préſenta à Theodebert Roi d'Auſtraſie, comme un excellent ſujet, également propre à la guerre & aux grandes affaires. On le vit ſouvent ſe diſtinguer par ſa valeur extraordinaire, à la tête des armées ; & on admira ſon étenduë d'eſprit, & ſa vaſte capacité dans le Gouvernement de ſix Provinces (*l*), ou peut-être de ſix Maiſons de campagne, qui appartenoient au Roi dans ſix Provinces diverſes, qu'il gouvernoit ſeul ; au lieu qu'avant lui, & encore depuis, elles étoient conduites par ſix Economes. Il épouſa une fille de qualité, nommée Doda, dont il eût Clodulfe & Anſigiſe. Quelques-uns lui donnent un troiſiéme fils, nommé Waltchiſe, Pere de S. Vandrille. Clodulfe fut Evêque de Metz vingt-neuf ans

(*d*) *Tom. 5. Concil. Labb. pp. 1649. 1650.*
(*e*) *Tom. 5. Concil. p. 1651.*
(*f*) *Fredegar. Chronic. c. 47. p. 626.*
(*g*) *Idem c. 58. p. 635.*
(*h*) Benoît Hiſt. Miſ. de Metz. l. 3. c. 5.
(*i*) *Diploma fundationis monaſterii Layenſ. an. 950.* Caſtrum de Laye.... in quo pretioſiſſimus Confeſſor & apoſtolicus Præſul Arnulphus, præſentis vitæ nativitatis ſuæ ſumpſit exordium. *Unus auctor, ſeu potius interpolator Vitæ S. Arnulphi, apud Acheriu. tom. 2. Benedict. p. 149.* Natus eſt autem B. Arnulphus Aquitanico patre, Suevâ matre, in caſtro Layenſi, in Comitatu Calvimontenſi.

(*k*) *Vita S. Arnulphi apud Mabillon. ſæculo 2. Benedict. p. 150.* Gondulfo ſubregulo, ſeu etiam rectori Palatii, vel conſiliario Regis, exercitandus in bonis actibus traditur. Le lieu de Goudreville, à trois lieuës de Lay, prend ſon nom apparemment de ce Seigneur, nommé *Gundulphus*, Voyez M. de Valois, Notice des Gaules.

(*l*) Ita ut ſex provinciis, quas & tunc & nunc totidem agunt domeſtici, ſub illius adminiſtratione ſolius regerentur arbitrio. *Vide Mabillon. loco citato & Valeſ. l. 18. rerum Franc.*

Digitized by Google

An de J.C. 613. après ſon pere S. Arnould. Anſigiſe ou Anſchiſe fut pere de Pepin, ſurnommé d'Heriſtalle.

Arnould ayant fait connoiſſance avec S. Romaric, qui étoit alors dans la Cour du Roi Theodebert, réſolut de faire avec lui le voyage de Lerins, qui étoit alors un Monaſtere très celebre par la ſainteté de ceux qui y faiſoient leur demeure ; mais Dieu ne permit pas qu'ils executaſſent leur réſolution. La Providence deſtinoit notre Saint à illuſtrer ſon pays par les exemples de ſa vertu. Un jour paſſant ſur un Pont de la Moſelle (*m*), & voyant la profondeur & la rapidité des eaux de ce fleuve, il dit en lui-même, tout occupé de la grandeur & de la multitude de ſes fautes : *Je croirai que Dieu m'a remis mes péchés, lorſque cet anneau me ſera rendu.* En même tems il tira ſon anneau du doigt & le jetta dans le fleuve.

Etant devenu Evêque de Metz, on lui préſenta un poiſſon, qu'il fit préparer pour ſon ſouper ; car depuis ſon Epiſcopat il n'uſoit point de viande ; & le cuiſinier ayant ouvert le poiſſon, trouva l'anneau dans ſes entrailles. Il le porta auſſi-tôt au Saint, qui admira les effets de la Providence, & rendit graces à la miſericorde de Dieu. Paul Diacre qui a écrit l'Hiſtoire des Evêques de Metz, dit qu'il s'étonne que l'Auteur de la Vie de ſaint Arnould ait obmis ce fait ſi remarquable (*n*), *que j'ai appris*, dit-il, *non d'un homme du commun, mais de la bouche même de l'Empereur Charlemagne*, qui faiſoit gloire de deſcendre de ſaint Arnould ; car Anſchiſe fils de ſaint Arnould, étoit pere de Pepin d'Heriſtale ; celui-ci, de Charles Martel ; Charles Martel, de Pepin le Bref ; & Pepin le Bref, de Charlemagne. On conſerve encore aujourd'hui cet Anneau de ſaint Arnould dans la Cathédrale de Metz & tous les ans on l'apporte à l'Abbaye de ce Saint au jour de ſa Fête, & on fait pluſieurs empreintes du chaton ou cachet, ſur des bagues de cire. Le cachet repréſente une ſcolopendre terreſtre, ou un petit animal à cent pieds.

IX. *S. Arnould eſt Evêque de Metz.*

Il y a beaucoup d'apparence que S. Arnould paſſa avec Pepin à la Cour du Roi Clotaire, après la mort de Theodebert Roi d'Auſtraſie, ſon maître & ſon bienfaiteur * ; car Fredégaire (*o*) nous apprend que ce fut à la ſollicitation de ces deux Seigneurs, que Clotaire entra dans le Royaume d'Auſtraſie *, s'avança juſqu'à Andernach, & declara enfin la guerre à Thierry Roi de Bourgogne. Peu après le décés de ce dernier, Papole Evêque de Metz étant mort *, le Clergé & le peuple de Metz demanderent Arnould pour Evêque (*p*). Clotaire l'accorda très volontiers, & le ſaint ſe ſoumit avec humilité à l'ordre du Ciel ; mais il n'accepta qu'avec beaucoup de repugnance un emploi ſi relevé. Dode ſon épouſe prit le voile de Religieuſe dans la ville de Treves, après l'élection de ſaint Arnould, & demeura recluſe juſqu'à la mort (*q*). L'éminence de cette dignité fut un nouveau motif pour animer notre Saint à la pratique des plus excellentes vertus. Sa charité n'avoit point de bornes ; ſon auſtérité étoit extrême : il paſſoit ſouvent trois jours ſans manger ; ſa nourriture étoit du pain d'orge, & de l'eau ; il portoit toujours le cilice ſous ſes habits.

An de J.C. 613.
An de J.C. 614.

X. *S. Arnould & Pepin Gouverneurs du jeune Roi Dagobert.*

Le Roi Clotaire ayant laiſſé le Gouvernement du Royaume d'Auſtraſie à ſon fils Dagobert *, lui donna, comme nous avons déja dit, pour Conſeillers & pour Miniſtres, S. Arnould & Pepin (*r*), dont la grande capacité lui étoit connuë. Il y a apparence que ce fut ſous ce Prince, que S. Arnould fut Maire du Palais (*s*). Il eſt certain qu'il y eût beaucoup d'autorité, & que ſans négliger ſes fonctions Paſtorales, il accompagnoit le Roi Dagobert preſque par-tout. On raconte de lui pluſieurs Miracles ; mais nous faiſons bien plus de cas de ſes éclatantes vertus. Un jour ayant épuiſé tout l'argent de l'Egliſe en aumônes, il ne lui reſtoit qu'un baſſin d'or du poids de ſoixante & douze livres. Il le vendit à un Seigneur nommé Huges, pour en donner l'argent au pauvres ; mais Huges étant mort quelque tems après, on porta le baſſin au Roi Clotaire, qui ayant ſçu qu'il avoit appartenu à l'Egliſe, & avoit été vendu par ſaint Arnould, le lui renvoya à Metz avec cent pieces d'or.

An de J.C. 622.

On raconte encore de lui un autre trait, qui fait bien voir qu'elle étoit ſa charité envers le prochain. Un jour il exhortoit ſes deux fils Clodulfe & Anſigiſe (*t*), à conſentir qu'il diſtribuât aux pauvres toutes les richeſſes qui lui appartenoient & dont il devoient hériter. Clodulfe, qui étoit l'aîné, qui fut depuis Evêque de Metz, & que l'Egliſe honore ſous le nom de ſaint Cloû, lui répondit qu'il ne pouvoit lui donner ſon conſentement pour cela ; mais Anſigiſe le cadet, dit qu'il étoit prêt à faire tout ce qu'il plairoit à ſon Pere, eſpérant que Dieu

An de J.C. 614.

(*m*) *Vide Paul. Diac. de geſtis Epiſcoporum Metenſium, & vitam S. Arnulphi, apud Mabillon. ſæcul. 2. Benedict. p. 151. & 158.* Brouver croit que cecy arriva à Treves ; mais l'Hiſtorien ne le dit pas. Il a pu ſe faire à Metz, à Pont à Mouſſon, ou à Treves. *Brouver. t. 1. Ann. p. 345. 7. xx. Annal. Trevir.*

(*n*) On lit ce Miracle dans ſa Vie imprimée ; mais on l'y a mis depuis, & il y a encore des Mſſ. où il ne ſe trouve point.

(*o*) *Fredegar. Chronic. c. 40. p. 620.*

(*p*) *Vita S. Arnulphi, p. 151.*

(*q*) *Vita Adelaidis, ſæcul. 2. Bened. p. 1044. n. 5.*

(*r*) *Fredegar. Chronic. c. 47. p. 626.*

(*s*) *Vide vitam S. Pippini apud Duchaine, t. 1. Annal. Franc. cap. 1. p. 194. Paul. Diac. de Epiſcopis Metenſ.* Ita Deo Eccleſiæ præfuit, ut & Palatii moderator ſub honore majoris domatus exiſteret. *Ita & vita S. Clodulphi, p. 1045. & Abbreviatus de Miraculis S. Benedict. in Gallia ſæcul. 1. Bened. p. 371.* Præfectus Aulæ procurabat, cujus Officii magiſtratum cum ante Arnulphus... cum filio Angeſiſo apprime regebat. Toutefois le Pere Mabillon, dans ſa note ſur cet endroit, nie que S. Arnould ait été Maire du Palais.

(*t*) *Paul. Diac. de Epiſcopis Metenſ.*

Digitized by Google

An de J. C. 624.

pourroit, s'il vouloit, lui en donner beaucoup davantage. Le ſaint homme charmé de la bonne volonté d'Antigile, le combla de bénédictions, & lui prédit que Dieu lui rendroit beaucoup plus de biens, qu'il n'en pourroit jamais abandonner pour la gloire de ſon Nom.

XI. *Mariage de Dagobert. Il demande à Clotaire ſon pere les Terres qu'on a démembrées de ſes Etats.*

Clotaire ſongeant à marier le Roi Dagobert ſon fils, lui choiſit pour femme Gomatrude ſœur de la Reine Sichilde, actuellement régnante (*u*). La cérémonie des nôces ſe fit à Clichy (*x*) Maiſon de plaiſance près de Paris, où les deux Rois ſe trouverent, & où Dagobert parut avec une ſuite digne de la Majeſté Royale *. Mais trois jours après cette pompeuſe cérémonie, peu s'en fallut que les deux Princes ne ſe brouillaſſent; Dagobert demanda au Roi ſon pere, qu'il lui rendît les Places & les Provinces qu'il avoit démembrées du Royaume d'Auſtraſie. Clotaire ſe ſentit offenſé de cette demande, & le refuſa. Les plus ſages d'entre les Seigneurs s'entremirent pour accommoder ce différend. Les deux Rois choiſirent douze des principaux de la Cour, du nombre deſquels étoit ſaint Arnould, qui prirent un tempérament, qui fut agréé de Clotaire & de Dagobert. Ce fut d'accorder au jeune Roi d'Auſtraſie les pays d'Ardenne & de Vôge, à condition qu'il céderoit au Roi ſon pere les autres pays, que les Rois d'Auſtraſie ſes prédéceſſeurs avoient poſſédés dans la Neuſtrie.

*An de J. C. 625.

XII. *S. Arnould demande de quitter l'Epiſcopat.*

La même année *, ſaint Arnould aſſiſta au Concile de Reims (*y*); mais on ne ſçait pas les particularités de ce qu'il y fit: Comme ſon inclination avoit toujours été pour la ſolitude & pour la vie Religieuſe, il ſoupiroit ſans ceſſe après le repos de la retraite; & la délicateſſe de ſa conſcience ne lui permettoit pas de croire qu'il pût allier les devoirs d'un bon Evêque, avec ceux d'un Miniſtre d'Etat, occupé de toutes les affaires d'un grand Royaume (*z*). Il ſe retiroit aſſez ſouvent à Dudigny, lieu voiſin de la Vôge, ou à Chauſſy * qui n'étoit pas loin de la ville, pour y vaquer à l'oraiſon. Un jour il écrivit au Roi Clotaire, qui l'avoit placé auprès de Dagobert, lui demandant avec beaucoup d'inſtance & d'humilité, qu'il lui plût donner au peuple de Metz un Evêque plus aſſidu & plus vigilant: diſant qu'il n'étoit qu'un pécheur, & indigne de l'Epiſcopat. Le Roi fut ſenſiblement affligé lorſqu'il reçut ſes Lettres. Il lui récrivit, qu'il n'avoit pas aſſez de préſomption, pour oſer mettre un autre Evêque en ſa place. Il ajoûta, qu'il avoit été autant affligé que réjoui de ſa réſolution: affligé, puiſque par-là il ſeroit privé de ſa préſence & de ſes conſeils; & réjoui, puiſqu'il croyoit avec raiſon, qu'une telle réſolution ne pouvoit venir que de l'inſpiration de Dieu. Enfin, lui dit-il, mon Seigneur & mon Pere, je vous ſupplie, ſi vous voulez abſolument nous quitter, que du moins vous nous laiſſiez dans la paix & dans la communion Eccléſiaſtique avec vous.

* Ces deux lieux nous ſont inconnus ſous ces noms-là.

Quelques années après *, Clotaire étant mort, Dagobert, qui avoit toujours retardé le départ du ſaint Evêque, voyant qu'il inſiſtoit de plus en plus pour ſe retirer dans la ſolitude, crut qu'il pourroit l'arrêter par les menaces & par la force. Un jour donc qu'il le preſſoit avec plus d'inſtance, le Roi lui dit (*a*): *Si vous vous obſtinez à vous retirer, je ferai trancher la tête à votre fils bien-aimé.* Arnould lui répondit: *Ma vie eſt entre les mains de Dieu: mais pour vous, vous faites bien voir que vous n'êtes gueres maître de votre ame, puiſque vous menacez d'ôter la vie à un innocent.* Le Roi outré de colere, tira ſon épée pour le tuer; mais le Saint lui dit: *Ah! malheureux, qu'allez-vous faire? vous me rendez le mal pour le bien. Frappez, je ſuis prêt à mourir, & à donner mon ſang, pour obéir à celui qui eſt mort pour moi.* Alors un des Seigneurs qui étoit préſent, dit au Roi: *Seigneur, gardez-vous bien de répandre ſon ſang; ne voyez-vous pas qu'il ne demande que la mort & le martyre? Craignez d'outrager un ſerviteur de J. C.* A ces mots la colere du Roi s'appaiſa un peu; & la Reine étant ſurvenuë dans ce moment, elle ſe jetta avec le Roi aux genoux du Saint; & ils lui dirent: *Allez, Seigneur, dans la ſolitude, puiſque vous le voulez: mais avant que de partir, pardonnez-nous la peine que nous vous avons faite.*

*An de J. C. 629.

XIII. *S. Arnould dit adieu à ſon troupeau, & fait élire Evêque de Metz S. Goëric.*

Il ſortit du Palais, & leur donna la paix. Il trouva à la porte une troupe innombrable de pauvres, de veuves & d'orphelins, qui le conjuroient de ne les pas abandonner: mais le Saint leur dit, en pleurant: *Dieu vous donnera un autre Paſteur, qui aura ſoin de vous; car pour moi, vous ne me verrez pas long-tems: * Cherchez ſeulement le Royaume de Dieu & ſa juſtice, & tout le reſte vous ſera donné comme par ſurcroît.* Il fit enſuite élire pour Evêque en ſa place S. Goëric, & ſe diſpoſa à entrer dans le déſert. Romaric ſon ancien ami, vint le prendre à Metz, pour le conduire dans une cellule qu'il lui avoit préparée.

* Matth. vj. 33.

Pendant qu'il étoit encore en cette ville, le feu prit dans les caves du Roi, & les flammes menaçoient de réduire en cendres toute la ville. On accourut à la maiſon du Saint, & on le trouva à ſon ordinaire occupé à la pſalmodie.

(*u*) *Fredegar. c. 53. pp. 630. 631.*

(*x*) Cum Leudibus in Clippiaco non procul Pariſius venit. *Fredegar. c. 53. p. 630.* Mais au Chapitre 58. p. 635. il dit que ce fut à Reuilly proche le Fauxbourg S. Antoine. *Gomatrudem Reginam Romiliaco villa, ubi ipſam in matrimonium acceperat, relinquens, &c.*

(*y*) *Flodoard. l. 2. Hiſt. Remenſ. c. 5. & t. 5. Concil. p. 1683.*

(*z*) *Vita S. Arnulphi, pp. 153. 154. ſæcul. 2. Bened.*

(*a*) *Vita S. Arnulphi p. 154. ſæcul. 2. Bened.*

Digitized by Google

An de J. C. 629.

S. Romaric le prenant par la main, lui dit : *Mon Seigneur, ſauvez-vous vîte ; nos chevaux ſont à la porte, fuyons, de peur que les flammes ne vous ſurprennent. Non*, lui dit-il, *mon cher ami, mais conduiſez-moi à ce feu, pour voir l'incendie ; & placez-moi près des flammes, afin que ſi Dieu le veut, j'en ſois conſumé : je ſuis entre ſes mains.* " Nous le conduiſîmes par les mains, „ dit l'Auteur de ſa vie ; & étant arrivés au lieu „ où le feu étoit le plus violent, nous nous „ mîmes tous en oraiſons avec lui : puis nous „ ayant dit de nous relever, il étendit ſa main „ vers le feu, & forma le ſigne de la Croix, „ & auſſi-tôt les flammes retournerent en „ quelque ſorte ſur elles-mêmes, & ne paſſe- „ rent pas plus avant ; après quoi ayant dit „ Matines, nous nous retirâmes ſur nos cou- „ ches.

XIV. *S. Arnould dans ſa ſolitude de Remiremont.*

Arnould donc ayant diſtribué aux pauvres tout ce qui lui reſtoit, partit avec ſon ami S. Romaric, & ſe retira ſur la montagne, nommée aujourd'hui le Saint-mont, près Remiremont en Lorraine, où étoit alors un fameux Monaſtere de filles, accompagné & deſſervi par quelques Solitaires, qui demeuroient près de là dans un Monaſtere ſéparé. Arnould vêcut d'abord pendant quelques années avec d'autres Religieux, dans des cellules qu'il s'étoit faites (*b*) au milieu des bêtes ſauvages dans la montagne. Il y aſſembla quelques freres, & quelques lépreux, qu'il ſervoit de ſes propres mains, leur lavant ſouvent la tête & les pieds ; ôtant leurs ſouliers, & les nettoyant, faiſant leur lit, leur préparant à manger, & les ſervant à table, pendant que lui même jeûnoit, & n'avoit pour toute garniture de lit, qu'un cilice.

Après avoir vêcu quelque tems dans la vie commune du Monaſtere, il s'enferma dans une cellule ſéparée (*c*), & y vêcut reclus pendant pluſieurs années. Enfin ſa ferveur croiſſant toujours, il ſe retira dans une plus grande ſolitude, & ſe fit Hermite ſur une montagne encore plus haute & plus ſolitaire que le Saint-mont, qui en eſt ſéparé par une profonde vallée. Il faudroit avoir vû les lieux où ce Saint, avec S. Romaric, & S. Amé dont nous parlerons incontinent, ont demeuré, pour ſe former une juſte idée de leur retraite & de leur pénitence. Ce ſont des montagnes ſtériles, fort hautes, & de très difficile accès, couvertes de ſapins, & environnées de rochers & de précipices, où les neiges & les glaces regnent pendant plus de la moitié de l'année ; qui étoient alors éloignées de tout commerce des hommes, & où les bêtes ſauvages ont même peine à ſubſiſter.

Le tems étant venu auquel Dieu devoit couronner tant de travaux, S. Romaric ſon ancien ami, & les Religieux de ſon Monaſtere, ſe rendirent dans ſa cellule. S. Arnould leur ayant demandé humblement leurs prieres, diſant qu'il n'avoit juſques-là rien fait pour le Ciel, & pour expier ſes péchés, s'endormit en paix (*d*). S. Romaric amena ſon Corps au Saint-mont (*e*), montagne voiſine du lieu où le Saint avoit conſommé ſa pénitence, & lui donna la ſépulture.

XV. *Mort de S. Arnould. S. Goëric ſon ſucceſſeur le tranſporte à Metz.*

Il y avoit près d'un an que S. Arnould étoit enterré en ce lieu, lorſque S. Goëric Evêque Metz, accompagné des Evêques de Toul & de Verdun, le tranſfera ſolemnellement à Metz, & le dépoſa dans le Monaſtere, qui juſqu'alors avoit porté le nom des SS. Apôtres, & qui depuis ce tems fut connu ſous celui de S. Arnould. Sa Vie fut écrite peu de tems après, par un Auteur contemporain : à la priere de S. Clodulfe ou S. Cloû ſon fils, dont nous aurons à parler cy-après.

XVI. *S. Amé Abbé du Monaſtere d'Habend, ou de Remiremont.*

Il faut à préſent faire connoître qui étoit S. Romaric : mais il eſt mal-aiſé d'y réüſſir, ſans parler auparavant de S. Amé premier Abbé de Remiremont, ou plutôt du Saint-mont : car la fameuſe Abbaye de Remiremont, qui eſt aujourd'hui dans la plaine ſur la Moſelle, étoit au commencement ſur la montagne voiſine, nommée Habend, & le Monaſtere étoit appellé *Habendenſe Monaſterium*. Il étoit double. Le principal étoit habité par des Religieuſes, & l'autre par des Religieux. Il y avoit outre cela des cellules, où demeuroient des Hermites. Le Monaſtere des Vierges ayant été détruit par les Huns au dixiéme ſiécle, fut rétabli par l'Empereur Loüis III. au bas de la montagne.

Amé étoit de race Romaine, ou Gauloiſe, & non pas Bourguignon ou François d'origine. Sa famille étoit illuſtre, & ſon pere Heliodore étoit un homme très Chrétien (*f*). Amé naquit dans un Fauxbourg de Grenoble. Il fut offert à Dieu de bonne heure dans le Monaſtere d'Agaune *, nommé depuis Saint-Maurice en Valais. Il y demeura pendant environ trente ans, dans les exercices de la vie Religieuſe *. Enſuite le déſir d'une plus grande perfection le porta à ſortir ſecrettement du Monaſtere, & à ſe retirer dans une grotte, qu'il trouva dans un rocher de la montagne voiſine. L'Abbé & les Religieux l'ayant cherché avec grand ſoin, le trouverent enfin dans ſa caverne, où il étoit depuis trois jours ſans manger. Ils le prierent inſtamment de retourner dans le Monaſtere : mais il leur dit : *Laiſſez-moi, je vous prie, mes freres, pleurer mes péchés*

* An de J. C. 580.

* Juſques vers l'an 610.

(*b*) *Vita S. Arnulphi, p.* 155.
(*c*) *Grimlaic. c.* 1. *regul. ad ſolitarios.*
(*d*) Le 17. des Calendes de Septembre, ou le 16. d'Août de l'an 640. Il fut tranſferé à Metz, le 18. Juillet de l'année ſuivante.
(*e*) *Vita S. Arnulphi p.* 156. In caſtello Habendo ſepulturæ tradidit.
(*f*) *Vita S. Amati, ſæculo* 2. *Bened. p.* 619. *& ſeq. ſcripta ab auctore ſubæquali, jubente Cyriaco Abbate Agaunſi Romarici.*

dans

dans cette grotte, & y ſervir mon Rédempteur le plus fidélement que je pourrai. Ils lui dirent: *Que voulez-vous donc qu'on vous donne pour votre nourriture?* *Du pain & de l'eau me ſuffiront au bout de trois jours*, répondit-il, *& que ce ſoit du pain d'orge.* L'Abbé donna commiſſion à un Religieux, de lui porter ſa nourriture, comme il l'avoit demandée.

An de J. C. 629.

Quelque tems après on voulut lui bâtir une cellule plus ſaine & plus commode: mais l'Ouvrier qui y fut employé, prit mal ſes meſures, & la poûtre s'étant trouvée trop courte, il voulut en aller couper une autre. Le Saint lui dit: *Retournez à votre ouvrage; j'ai confiance en Dieu.* Il retourna, & trouva que la piéce de bois étoit trop longue d'autant qu'elle avoit d'abord parû trop courte. Alors le Saint lui dit: *Ne la retranchez pas, car c'eſt un don de Dieu.* L'Auteur de la Vie du Saint dit qu'il a vû cette poûtre, qui étoit trop longue, & qui paſſoit au delà du toit de la cellule. Il dit auſſi qu'il a vû une fontaine, que Dieu avoit accordée à ſes prieres. Amé défricha enſuite un petit terrain près de ſa cellule, où il ſema de l'orge pour ſa nourriture, diſant: *Il eſt juſte que chacun vive de ſon travail*; & quand il ſe ſentoit abbattu & aſſoupi, il tournoit lui-même la meule pour moudre ſon grain, à un moulin à bras qu'il avoit près de là; & afin de joindre encore une autre mortification à ce travail, il tournoit la meule nuds pieds, & marchoit ſur des petites pierres fort pointuës, qu'il y avoit répanduës exprès.

L'Evêque Diocéſain, qui avoit pour S. Amé une conſidération toute particuliere, & qui le viſitoit volontiers & fréquemment dans ſa ſolitude, voulut un jour lui donner de l'or, afin qu'il l'employât à ſes néceſſités, ou à ſoulager les pauvres; mais le Saint lui dit: *Donnez, s'il vous plaît, ces choſes à ceux dont vous ſçavez les néceſſités; pour moi qui ai mépriſé le monde, je ſuis ſorti nud du ſein de ma mere, & je rentrerai nud dans la pouſſiere.* L'Evêque ne laiſſa pas de mettre ſecrettement quelques piéces d'or ſur l'Autel, où le Saint célébroit le redoutable Sacrifice: mais Amé les ayant trouvées, les jetta au fond de la vallée, croyant que c'étoit un piége de l'ennemi, & diſant: *Dieu eſt mon héritage, je n'ai pas beſoin d'argent.* Son vêtement étoit de peaux de moutons; ſa nourriture pendant le Carême, étoit cinq noix, avec un peu d'eau, qu'il prenoit ſur le ſoir, après avoir ſatisfait à ſon Office. Il étoit quelquefois trois jours, & même plus long-tems ſans manger; il n'uſoit de pain que deux fois l'année, ſçavoir, avant la Fête de Noël, & avant celle de Pâques.

XVII. *S. Euſtaiſe engage S. Amé à venir avec lui à Luxeüil.*

Vers ce tems-là * S. Euſtaiſe Abbé de Luxeüil (*g*), paſſa par le Monaſtere d'Agaune, allant en Italie par ordre du Roi Clotaire, pour inviter S. Colomban à revenir en France. Etant à Agaune il demanda aux Freres qui étoit celui de leur Communauté, qui paſſoit pour le plus parfait? Ils lui répondirent: *N'avez-vous pas oüi parler du ſaint homme Amé, qui depuis près de trois ans demeure dans un rocher de cette montagne?* Auſſi-tôt Euſtaiſe le va chercher, l'embraſſe, & ne le quitte qu'avec peine. Enfin à ſon retour d'Italie, il l'engage à l'accompagner au Monaſtere de Luxeüil*.

*An de J. C. 613.

*An de J. C. 615.

Il y demeura quelque tems, aimé & eſtimé de tous les Freres. Enſuite on l'envoya prêcher dans quelques villes d'Auſtraſie; car il avoit un talent particulier pour la parole. Dans ce voyage il fut reçû dans la maiſon de Romaric, qui ſous un habit ſeculier, menoit déja une vie toute Religieuſe. Romaric le traita avec beaucoup d'honneur; & quand ils furent à table, il pria S. Amé de lui dire quelques paroles d'édification. Auſſi-tôt le Saint prenant occaſion de ce qui étoit ſur la table, lui dit: *Vous voyez ce plat d'argent: combien croyez-vous qu'il a déja eû de ſerviteur, & combien il en aura encore dans la ſuite? car malgré que vous en ayez, vous êtes ſon ſerviteur, puis qu'enfin vous n'en êtes que le gardien. Mais ce plat même rend témoignage contre vous, ſuivant l'Ecriture: Votre or & votre argent ſe couvriront de roüille, & cette roüille rendra témoignage contre vous. D'où vient que le Seigneur a dit: Malheur à vous qui êtes riches, car vous avez ici votre conſolation.*

Jacob. v.

Luc. vj.

XVIII. *Converſion de S. Romaric.*

Alors Romaric le pria de demeurer chez lui quelques jours, & de lui dire ce qu'il avoit à faire pour ſon ſalut. Amé y conſentit volontiers; & ſes exhortations furent ſi efficaces, que Romaric peu de tems après renonça au monde, prit la Tonſure Monaſtique, & commença à en pratiquer les exercices.

Ce grand homme dont le nom eſt ſi fameux dans la Lorraine, étoit François d'origine, ayant pour pere Romulfe, & pour mere Romulinde, diſtingués par leur nobleſſe & par leurs grands biens. Ils ſont enterrés à Remoncourt dans la Vôge, & y ſont en grand honneur.

On aſſûre (*h*) que le pere de S. Romaric s'étant trouvé engagé dans le ſervice, & dans les intérêts de Theodebert Roi d'Auſtraſie, pendant la guerre qu'il eût contre Thierry ſon frere Roi de Bourgogne; Theodebert ayant été vaincu & mis à mort, comme nous l'avons dit, Romulfe fut auſſi mis à mort par Thierry, & tous ſes biens confiſqués. Romaric ſon fils

(*g*) *Vita S. Amati, p. 131. & Vita S. Columbani authore Jona. ſæculo 2. Bened. p. 29.*

(*h*) *Vita S. Romarici, ſæculo 2. Bened. p. 416. & ſeq.*

An de J. C. 615. étant venu à Metz, s'adreſſa à Aridius Evêque de Lyon, qui avoit un grand crédit à la Cour à cauſe de la Reine Brunehaut, à laquelle il étoit attaché. Romaric le pria de s'employer auprès du Roi pour lui faire rendre ſes Terres. L'Evêque au lieu de l'écouter favorablement, lui donna de ſon pied dans le viſage, comme il étoit proſterné devant lui. De-là Romaric alla faire ſa priere dans l'Egliſe de S. Martin, apparemment celle qui étoit hors la ville, & recommanda au Saint ſes intérêts. Le lendemain il entra dans la ville, rempli de confiance, & comme ſûr de l'effet de ſa demande. En effet on lui dit que le Roi Thierry étoit mort *. L'Evêque Aridius avec Brunehaut, furent obligés à leur tour, de le prier de reprendre ſes Terres, & d'employer ſes bons offices pour qu'ils puſſent en ſûreté ſe retirer de la ville. Après cela Romaric s'attacha au Roi Clotaire, & demeura quelques années dans ſa Cour, avec tout l'honneur convenable à un homme de ſa naiſſance & de ſon mérite. Nous avons vû cy-devant, qu'il avoit formé la réſolution avec ſaint Arnould, d'aller enſemble au Monaſtere de Lérins, vers l'an 621 *: mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutaſſent cette réſolution (*i*).

* An de J.C. 613.

* An de J.C. 621.

Quelque tems après, ſaint Amé lui inſpira la réſolution de quitter entiérement le monde, & de ſe retirer au Monaſtere de Luxeüil. Il s'y retira en effet avec pluſieurs de ſes ſerviteurs, à qui il donna la liberté, & qui embraſſerent, à ſon exemple, la vie Monaſtique. Il y porta de grands biens, & y devint bientôt un modéle d'humilité, d'obéïſſance & de charité. Il choiſiſſoit les emplois les plus bas & les plus pénibles, & ſon plus grand plaiſir étoit de cultiver les jardins, & d'étudier les Pſeaumes (*k*).

XIX. *Vie de S. Amé Abbé de Remiremont.*

Il ne s'étoit réſervé qu'une ſeule Terre, qu'il deſtinoit à quelque bonnes œuvres. S. Euſtaiſe ſon Abbe lui permit d'en fonder un Monaſtere *. Quelques-uns (*l*) ont écrit que c'étoit pour retirer ſes filles Gebetrude, ou Gertrude, & Claire : mais cela ne paroit point dans l'Auteur original de ſa Vie, ni dans celle de S. Amé. Il ſortit de Luxeüil avec S. Amé ; & les deux Saints commencerent à bâtir un Monaſtere dans un lieu nommé Habend, aujourd'hui le Saint-mont, proche Remiremont. S. Amé fut établi Abbé des hommes, & ſainte Maſteſlede, qui paroiſſoit la plus zélée des Vierges que Romaric avoit raſſemblées, fut miſe à la tête de la Communauté des filles. L'un & l'autre de ces Monaſteres étoit, comme nous l'avons dit, ſur le haut de la montagne de Saint-mont ou d'Habend, & on y obſervoit la Regle de S. Colomban (*m*). S. Amé partagea les Religieuſes en ſept bandes, compoſées chacune de douze Religieuſes; afin que ſe ſuccédant l'une à l'autre, elles chantaſſent ſans diſcontinuer les loüanges de Dieu (*n*).

* An de J.C. 620.

An de J.C. 615.

On tient qu'il bâtit ſept Egliſes, ou ſept Oratoires, où ces ſaintes Vierges alloient chanter les loüanges de Dieu : Le premier en l'honneur de la ſainte Vierge; le ſecond, ſous le titre de Sainte-Croix; le troiſiéme, de S. Michel Archange; le quatriéme, de S. Jean-Baptiſte; le cinquiéme, de S. Etienne; le ſixiéme, de S. Laurent; le ſeptiéme, de S. Pierre. Dans la ſuite on y rétablit ſept autres Chapelles ſous d'autres invocations : La premiere, de la Sainte-Croix; la ſeconde, du ſaint Sépulchre; la troiſiéme, de S. Michel; la quatriéme, de Notre-Dame; la cinquiéme de ſainte Marguerite; la ſixiéme, de ſainte Claire; & la ſeptiéme, de S. Romaric & de S. Amé. Quelques-uns y en comptent neuf, en prenant pour deux Chapelles celle de S. Romaric & de S. Amé, qui ſont contiguës, & en y joignant l'Egliſe du Monaſtere, ou ſi l'on veut l'Egliſe Paroiſſiale de S. Amé, qui eſt au pied de la montagne, & aſſez près du rocher, qui ſervoit de demeure à cet Homme de Dieu.

Car il ſe retira dans une grotte qu'il trouva dans un rocher, ſur le penchant de la montagne (*o*), où il avoit pour lit une eſpece de tombeau de la meſure de ſon corps, la caverne n'ayant pas plus d'étenduë. Un rocher pendoit par-deſſus, & on lui deſcendoit avec une corde, à laquelle étoit attachée une ſonnette, un peu de pain & d'eau pour ſa nourriture. Les jours de Dimanche il ſortoit de ſa grotte, & alloit expliquer aux Religieux & aux Religieuſes les ſaintes Ecritures, & les exhortoit à courrir avec ferveur vers la Patrie Céleſte.

XX. *S. Romaric & S. Amé fondent l'Abbaye de Remiremont.*

Comme Romaric & Amé n'étoient ſortis de Luxeüil, qu'avec la permiſſion de S. Euſtaiſe leur Abbé, ils étoient toujours ſoumis à ſon obéïſſance, & les deux Monaſteres de Remiremont, étoient conſidérés comme des eſpeces de membres & de dépendances de Luxeüil, qui étoit comme le Chef d'Ordre. S. Euſtaiſe ayant remarqué dans les deux Saints dont nous venons de parler (*p*), quelque négligence, qui lui parut conſidérable, les en reprit; & comme les Saints ne ſont pas toujours exempts de foibleſſe, Amé & Romaric furent trop ſenſibles à ſa réprehenſion. Or il y avoit alors à

(*i*) *Vita S. Arnulphi*, p. 151. n. 6.
(*k*) *Vita S. Arnulphi*, p. 417.
(*l*) Ruyr, Meurisſe, Rolieres, &c.
(*m*) *Vita S. Romarici interpolata, ſæculo* 2. *Bened.* p. 417. *Vita S. Euſtaſii Abbat. Luxov. ibid.* p. 121. Romaricus puellarum Monaſterium in propria conſtruxit poſſeſſione, in quo & Regulam B. Columbani cuſtodiendam indidit.
(*n*) *Author, ſeu interpolator Vitæ S. Romarici, ſæculo* 2. *Bened. dict.* p. 417.
(*o*) *Vita S. Amati*, p. 133.
(*p*) *Vita S. Euſtaſii, ſæculo* 2. *Bened.* p. 121. n. 13.

Digitized by Google

An de J. C. 621.

Luxeüil un Religieux inquiet, nommé Agreſtius, qui s'étoit élevé contre Euſtaiſe ſon Abbé, & que le ſaint Abbé avoit été obligé de chaſſer de ſa Communauté. Agreſtius donc ſçachant le réfroidiſſement qui étoit entre les Monaſteres de Luxeüil & de Remiremont, vint ſe préſenter à S. Romaric, qui le reçut *.

* Vers l'an 614.

XXI. *Agreſtius Moine ſéditieux de Luxeüil ſe retire à Remiremont.*

Agreſtius le gagna auſſi-bien que S. Amé, par ſon obéiſſance & par ſes ſoumiſſions ſimulées, & il s'efforça de leur inſpirer du mépris des pratiques de la Regle de S. Colomban. De là il paſſa au Monaſtere de ſainte Burgundofare Abbeſſe de Farmouſtier, pour tâcher d'y répandre ſon eſprit de révolte; mais elle le renvoya avec honte, & ne voulut pas l'écouter. Il fut donc obligé de revenir à Remiremont vers S. Amé & S. Romaric, pour achever de les ſéduire, & pour leur faire perdre toute l'eſtime qu'ils pouvoient avoir pour la Regle de S. Colomban: mais Dieu ne permit pas que ce mauvais Religieux détruiſit un ſi ſaint Ouvrage. La Vengeance divine éclata contre ceux qui étoient entrés dans ſes ſentimens. Des loups enragés ſe jetterent la nuit dans le Monaſtere, & en tuerent pluſieurs. Un nommé Plaurelius, grand partiſan d'Agreſtius, devint poſſedé, & ſe pendit. La foudre tomba dans l'Egliſe, y cauſa de grands ravages, & tua vingt perſonnes. Enfin on compta plus de cinquante Religieux, qu'on crut frappés de Dieu, pour arrêter le cours de cette diviſion.

XXII. *Mort de S. Amé.*

* Vers l'an 626.

S. Amé & S. Romaric reconnurent bien-tôt le mauvais eſprit d'Agreſtius, ſe reconcilierent avec S. Euſtaiſe (*q*), & rétablirent la paix dans leur Monaſtere *. S. Amé ne vécut pas longtems après cette réconciliation. Dieu lui fit connoître un an avant ſa mort, que le tems de ſon décès approchoit (*r*). Il en avertit quelques-uns des Freres, qui étoient ſes plus familiers, entr'autres le Prêtre Caſtorius, & un autre Frere qu'il avoit élevé dès ſa jeuneſſe. Il lui dit donc de garder le ſecret ſur ce qu'il lui alloit dire; & lui ayant déclaré qu'il devoit bien-tôt paſſer de cette vie à une meilleure, il lui ordonna d'aller avec Caſtorius dans la forêt, de lui apporter de la cendre, d'en remplir ſon lit, de couvrir le tout avec ſon cilice; *parce*, dit-il, *que je veux faire pénitence de quelques péchés que j'ai commis.* Ce bon Religieux voulut lui remontrer, que ſes forces ne lui permettoient plus de pratiquer de telles auſtérités; mais le Saint répondit: *Mon Frere, j'ai pratiqué ces choſes il y a long-tems à votre inſçu, & le Seigneur m'a donné les forces pour les ſupporter: j'ai réſolu de faire ma confeſſion devant tout le monde, afin d'en recevoir la pénitence, & que l'ayant accomplie, je puiſſe enfin ſortir de ce monde comme je le ſouhaite; faites donc ce que je vous ai dit.* Il y a allez d'apparence que cette pénitence publique regardoit la faute qu'il avoit commiſe, en recevant avec trop de facilité le Moine Agreſtius.

Lors donc qu'on lui eût préparé la cendre & le cilice, comme il l'avoit demandé, peu de jours après il fit venir tous les Freres, & confeſſa en leur préſence à haute voix, proſterné ſur la cendre & le cilice, toutes les fautes dont il put ſe ſouvenir; après quoi étant tombé malade, il ſe réjoüiſſoit de ſe voir bien-tôt délivré du poids de ſes péchés. Il demeuroit cependant couché ſur ce lit de cendre, couvert de cilice, & les Freres venoient par bandes, les uns après les autres, pour entendre de ſa bouche les paroles de vie.

XXIII. *S. Amé confeſſe publiquement ſes fautes devant ſa communauté.*

Les Religieuſes venoient de même à certaines heures, pour écouter ſes inſtructions. Il ne manquoit pas d'avoir toujours auprès de lui quelqu'un qui lui liſoit les ſaintes Ecritures; & quand il ſe ſentit près de ſa fin, il ſe fit apporter l'Epître de S. Leon à Flavien; & pendant qu'on la liſoit, le ſaint homme diſoit à chaque article: *je le crois ainſi, Trinité ineffable; je le confeſſe ainſi, Dieu tout-puiſſant; je n'ai point d'autres ſentimens de vous, mon Sauveur J. C. qui êtes venu au monde, & qui êtes mort pour mon ſalut.* Enfin ſe croyant indigne d'être enterré au dedans de l'Oratoire, il pria qu'on mît ſon corps à l'entrée de l'Egliſe de Notre-Dame, & qu'on y mît cette Epitaphe, qu'il compoſa lui-même: *Quique vous ſoyiez, homme de Dieu, qui entrez dans ce ſaint lieu pour prier; ſi vous êtes aſſez heureux pour obtenir l'effet de vos prieres, demandez à Dieu le pardon pour l'ame d'Amé le pénitent, qui repoſe ici: afin que ſi je n'ai pû obtenir le pardon de mes péchés par ma tiéde pénitence, vous l'obteniez pour moi par votre ardente charité, & par vos ferventes prieres.*

Pendant les derniers jours de ſa maladie, ſes Religieux & ſes Religieuſes s'aſſemblerent autour de lui, attendant le moment de ſon heureux paſſage; liſant les Evangiles, & chantant des Hymnes & des Pſeaumes devant ſon lit. Il expira, après avoir demandé pardon, & dit adieu à ſes Freres, & fut enterré au lieu qu'il avoit demandé *: mais environ un an après *, il fut transferé dans l'Egliſe de Nôtre-Dame, où il demeura avec les Corps de S. Romaric & de S. Adelphe juſqu'en 910. ou 917. que Drogon Evêque de Toul, les tranſporta ſolemnellement au nouveau Monaſtere bâti au delà de la Moſelle; au lieu où eſt aujourd'hui la ville de Remiremont. On a fait une Egliſe Paroiſſiale ſous ſon nom, près du lieu où étoit ſa

* An de J. C. 627.

* An de J. C. 628.

(*q*) *Vita S. Euſtaſii*, p. 122. n. 16.

(*r*) *Vita S. Amati*, p. 134.

An de J.C. 627.

grotte, que l'on montre encore aujourd'hui ; & on a conſervé long-tems dans la Sacriſtie du Saint-mont, deux petits plats de cuivre fondus (*s*), & non battus. L'un eſt grand à peu près comme une palette de Chirurgien, l'autre eſt preſque double de cette grandeur. C'eſt dans ces petits plats qu'on lui ſervoit à manger, lorſqu'il prenoit ſa réfection avec les Religieux.

de Remiremont dépendante de celle de Luxeüil.

XXIV. *S. Romaric gouverne le Monaſtere de Remiremont.*

Il eût pour ſucceſſeur dans la conduite des deux Communautés, S. Romaric (*t*), qui peu de tems après * amena dans le déſert d'Habende ou de Remiremont, ſon ami S. Arnould, ainſi que nous l'avons vû cy-devant. Romaric s'étant chargé du gouvernement du Monaſtere, donna tous ſes ſoins à procurer à ceux & à celles qui vivoient ſous ſa diſcipline, tous les ſecours temporels, néceſſaires pour leur ſubſiſtance ; & Dieu benit tellement ſes travaux, que le Monaſtere, de pauvre qu'il étoit auparavant, devint un des plus puiſſans du pays ; & quoique le Saint eût entiérement renoncé au monde, & qu'il ne ſe mêlât plus des affaires du ſiécle, il ne laiſſa pas de faire encore un voyage à la Cour avant ſa mort (*u*), pour donner aux Grands des avis concernant leur ſalut : car Pepin Maire du Palais d'Auſtraſie, étant mort, & Grimoald ſon fils lui ayant ſuccédé, Romaric l'alla trouver, pour lui découvrir ce qui lui devoit arriver, s'il exécutoit les mauvais deſſeins qu'il avoit conçus *. Grimoald ayant ſçu ſon arrivée, & qu'il le vouloit venir voir pendant la nuit, alla lui-même à la rencontre du Saint avec des flambeaux, & le reçut avec grand reſpect, l'ayant trouvé d'une taille au deſſus de l'ordinaire, & d'un viſage plein d'éclat & de majeſté. Le Saint lui parla en Prophète, & Grimoald promit d'exécuter ce qu'il lui avoit dit ; mais il n'en fit rien, & périt miſérablement, comme nous le dirons cy-après.

*An de J.C. 629.

*An de J.C. 653.

XXV. *Mort de S. Romaric.*

Romaric s'en retourna chargé de préſens dans ſon Monaſtere, où il tomba malade d'une petite fiévre, qui l'emporta un Dimanche 8. de Décembre *. Comme il reſpiroit encore, un Prêtre du Monaſtere lui cria : *Mon Pere, attendez un moment, afin que vous receviez le Viatique de la Communion.* Alors revenant à lui-même, il leva la main droite vers le Ciel, & commença à former ſur lui-même, & ſur les aſſiſtans, le ſigne de la Croix : car le Prêtre demeura aſſez long-tems, & ayant enfin apporté le Don ſacré, Romaric le prit, le mit ſur ſes lévres, & s'étant lui-même fermé la bouche & les yeux, il mourut en paix, & fut enterré auprès de ſon ami S. Amé. S. Adelphe lui ſuccéda dans le gouvernement du Saint-mont.

*An de J.C. 653.

XXVI. *L'Abbaye*

Quoique les deux Monaſteres de Remiremont fuſſent conduits par un ſeul Abbé, qui fut d'abord S. Amé, puis S. Romaric, & enſuite S. Adelphe, le Monaſtere des Religieuſes, ne laiſſoit pas d'avoir auſſi ſon Abbeſſe particuliere, dont la premiere fut ſainte Maſteſlede, puis ſainte Cécile, autrement Claire ou Gegoberge, & enfin ſainte Tecte, ou Gertrude, ou Gebertrude ; & tant l'Abbé que l'Abbeſſe, dans les commencemens, répondoient à l'Abbé de Luxeüil comme à leur Chef & à leur Général commun. On a vû cy-devant, que S. Amé & S. Romaric paſſerent de Luxeüil à Remiremont, & que S. Euſtaiſe les reprit de quelque négligence. S. Germain dont nous parlerons cy-après, paſſa de Remiremont à Luxeüil, comme d'un Monaſtere moins parfait, à un plus parfait. S. Adelphe, comme nous l'allons voir, alla mourir à Luxeüil. Les Religieuſes n'avoient pas la même facilité de changer de demeure, parce qu'il n'y avoit point de Monaſtere de Vierges au voiſinage, où l'on gardât la même obſervance de S. Colomban, & les Abbeſſes étoient toujours dans une grande dépendance des Abbés de Remiremont.

XXVII. *Vie & mort de S. Adelphe.*

Nous ne ſçavons que très peu de choſes de la Vie de S. Adelphe, ou Adelphius, quoique ſa Vie ait été écrite par un Auteur contemporain, à la priere de Tecte Abbeſſe de Remiremont (*x*) : mais on nous dit pluſieurs particularités édifiantes de ſa mort. Il étoit filleul de S. Amé (*y*), & ſuccéda à S. Romaric dans le gouvernement des deux Monaſteres de Remiremont vers l'an 653. Il s'acquitta de cet emploi avec toute la ſageſſe, la douceur & la vigilance qu'on pouvoit attendre d'un diſciple des Saints Amé & Romaric. Quelque tems avant ſa mort, comme il alloit par le déſert du Saint-mont, pleurant ſes péchés, Dieu permit qu'il fût affligé d'une très grande douleur. Il fit venir un Prêtre, & ſe confeſſa, étant proſterné par terre, de tous les péchés dont il put ſe ſouvenir, après quoi il dit aux Religieux & aux Religieuſes qui étoient préſens, qu'il déſiroit aller faire la même choſe au Monaſtere de Luxeüil, & qu'il eſperoit, avec le ſecours des Freres de ce ſaint lieu, obtenir une parfaite rémiſſion de ſes péchés. On l'y conduiſit, & il y fut reçu avec beaucoup de cordialité & d'amitié.

Le dernier jour de ſa vie, il demanda au Religieux qui avoit ſoin des hôtes, & auquel il avoit été recommandé : *Quand nous leverons-nous pour aller à la priere ?* ce Religieux répondit qu'il falloit attendre que la cloche ſonnât ; & étant ſorti, le Saint expira peu de tems après *. Son Corps fut reporté à Remiremont par Garichramne, qu'il avoit fait établir Abbé en ſa place, & les Religieuſes du Saint-mont deſcen-

* Le 1. Septembre 670.

(*s*) Ces deux petits plats ſont aujourd'hui dans l'Abbaye de Senones.
(*t*) *Vita S. Romarici, p.* 418. *n.* 6.
(*u*) *Vita S. Romarici, p.* 419. *n.* 11. *Vide inter Vitas interpolatam ibid.*
(*x*) *Vita S. Adelphii, Jamb.* 2. *Bened. pp.* 601. 603.
(*y*) *Ibid. n.* 7. *p.* 603.

Digitized by Google

dirent avec leur Abbeſſe Tecte juſqu'à la Moſelle, pour le recevoir, & l'accompagnerent juſqu'à l'Egliſe de leur Monaſtere, où il fut enterré avec ſolemnité.

XXVIII. *S. Romaric a-t-il été à Rome ?*

On aſſûre (*a*) que S. Romaric fit un voyage avant ſa mort vers le Pape Jean IV. avec des Lettres de recommandation du Roi Clotaire, & qu'il obtint du Souverain Pontife un Privilége d'exemption pour ſon Monaſtere, qui depuis ce tems fut ſoumis immédiatement au S. Siége, & exempt de toute juriſdiction de l'Ordinaire. Il y eſt marqué que les Religieux & les Religieuſes ſont tenus de vivre ſelon la Regle des Peres : Que la Mere du Monaſtere choiſira tel Evêque qu'elle jugera à propos, pour recevoir de lui la Bénédiction Abbatiale ; ce que l'Evêque fera gratuitement, & ſans rien demander ni exiger ; & que dès qu'il aura fait cette cérémonie, il ſortira auſſi-tôt du Monaſtere, pour ne pas troubler le repos des Religieuſes. Il ordonnera Prêtre celui que l'Abbeſſe & la communauté auront choiſi pour cet emploi. La correction des fautes appartiendra à l'Abbeſſe ſeule, ſans que l'Evêque Diocéſain en puiſſe prendre connoiſſance. Le Privilége eſt adreſſé à tous les Evêques des Gaules ; mais on n'y voit ni datte ni Souſcription.

Cette Bulle eſt citée dans une vie Manuſcrite de S. Romaric, qui a plus de 500. ans, & j'en ai vû une copie pour le moins auſſi ancienne ; mais on ne peut diſconvenir qu'elle ne ſoit altérée ; quand ce ne ſeroit qu'en ce qu'elle dit, que le Pape Jean IV. l'accorda à la priere de Clotaire, mort en 628. plus de dix ans avant le Pontificat de Jean IV. Il faut lire *Clovis* au lieu de *Clotaire* ; c'eſt une faute qui eſt aſſez commune dans les Anciens. On trouve un pareil Privilége accordé à l'Abbaye de Luxeüil, à la priere de Clovis vers l'an 640. par le même Pape Jean IV. (*a*). Valdenaire (*b*) dit que l'original de ce titre à un plomb pendant à une queuë de parchemin, ayant d'un côté, *Jean*, & de l'autre *Pape*, & qu'il fut confirmé par les Empereurs Heraclius, & Conſtantin le jeune : autre circonſtance, qui en démontre encore l'altération.

On produit auſſi un autre titre (*c*), dans lequel S. Romaric expoſe qu'il a fondé ſur le mont Rombech, près de ſon Château, dans une montagne couverte de bois, un Monaſtere de Religieuſes de l'Ordre de S. Benoît, en l'honneur de la Sainte Trinité, de la Sainte Vierge, & des Apôtres S. Pierre & S. Paul, au lieu nommé le Saint-mont, dans lequel il a établi pour Abbeſſe ſa fille aînée nommée Gebetrude ; lui ayant donné, de même qu'à ſa cadette auſſi Religieuſe au même lieu, tout le Comté d'Habende, qui eſt de ſon patrimoine. Ce titre eſt datté du 4. de Mars 620. ſous le regne de Clotaire Roi de France, & en préſence d'Arnould Evêque de Metz, & de Dadon Evêque de Toul, de Paul Evêque de Verdun, d'Arnould couſin de Romaric, & Duc de l'Auſtraſie Moſellane, & de Vaubert Duc de la baſſe Auſtraſie, Comte de Salm : mais tous les Sçavans conviennent de la fauſſeté de cette piéce.

An de J.C. 629.

Nous avons vû cy-devant *, l'accord fait entre Clotaire, & Dagobert ſon fils Roi d'Auſtraſie, qui aſſûra la paix entre les deux Etats, en accordant à Dagobert une grande partie de l'ancien domaine des Rois d'Auſtraſie. Les deux Princes également pacifiques, employerent tous leurs ſoins à procurer le bonheur de leurs peuples, & à faire fleurir la juſtice dans leurs Etats ; nous avons vû, & nous verrons encore cy-après, combien il y avoit de gens de bien, même dans leur Cour, & dans le reſte de leur pays. Clotaire, dans une Aſſemblée de trente-trois Evêques, de trente-quatre Ducs, & de ſoixante & douze Comtes, fit mettre par écrit, & réduire en Code les Loix des Allemands (*d*). On fonda alors dans toutes les parties de la France, un grand nombre de fameux Monaſteres de l'un & de l'autre ſexe, qui y firent fleurir la Religion, & la ſcience Eccléſiaſtique, autant que ces ſiécles le pouvoient ſouffrir.

XXIX. *Heureux regnes des Rois Clotaire & Dagobert.*

* Sous l'an 625.

Dagobert purgea ſa Cour, autant qu'il lui fut poſſible, de tous ceux qui n'entroient point dans les ſentimens de paix & de juſtice, dont il étoit rempli. Il y avoit parmi ſes Courtiſans un nommé Crodoalde *, homme de qualité, mais rempli d'orgueil, & toujours prêt à envahir le bien d'autrui. Il encourut l'indignation du Roi, par quelque action dont l'Hiſtoire ne nous a pas conſervé la mémoire. S. Arnould & Pepin, & les principaux Miniſtres du Roi, furent d'avis qu'il falloit le faire mourir (*e*) : mais il s'enfuit vers le Roi Clotaire avec ſon fils ; & ce Prince, la premiere fois qu'il vit Dagobert, lui demanda la vie de Crodoalde. Dagobert la lui promit, à condition que Crodoalde répareroit le mal qu'il avoit fait ; ainſi il revint à la Cour : mais Dagobert étant de retour à Tréves, lui fit couper la tête, comme il ſortoit de ſa chambre, par un de ſes Gardes nommé Berthaire, natif de Sçarpone, ou Charpagne près le Pont-à-Mouſſon.

XXX. *Mort de Crodoalde.*

*An de J.C. 624.

Varnacaire ou Garnier, Maire du Palais de Bourgogne, étant mort (*f*) en 625. Godin ſon fils épouſa la même année Bertanne ſa belle-mere, épouſe de ſon pere ; ce qui ayant extrêmement déplû au Roi Clotaire, ce Prince

XXXI. *Godin fils de Garnier, épouſe ſa belle-mere. Clotaire le fait mourir.*

(*a*) Valdenaire l. 3. c. 6. de l'Hiſtoire de Remiremont ; le P. Mabillon, Lettre ſur le premier inſtitut de Remiremont, p. 8. M. Thierry, archive de Remiremont. Nous avons fait imprimer en deux colonnes la prétenduë Bulle de Jean IV. La plus ancienne copie ne dit pas que S. Romaric ſoit allé à Rome.

(*a*) *Mabill. t. 1. Annal. S. Bened. appendix, pp. 659. 690.*

(*b*) Valdenaire, tout à la fin de ſon Hiſtoire.

(*c*) *Reſcr. flemmat. Lothar. fol. 288. verſo, t. 5.* Meurisſe, Hiſtoire de Metz, p. 97.

(*d*) *Vide Leges Alleman.*

(*e*) *Fredegar. Chronic. c. 52. p. 630.*

(*f*) *Fredegar. Chronic. c. 54. p. 631.*

Digitized by Google

An de J.C. 629. donna ordre au Duc Arnebert beau-frere de Godin, de le tuer : mais Godin ſe ſauva dans le Royaume d'Auſtraſie, & ſe réfugia dans l'Egliſe de S. Evre près de Toul. Dagobert Roi d'Auſtraſie, ſollicita pluſieurs fois ſa grace auprès du Roi Clotaire ; mais il ne put l'obtenir, qu'à condition que Godin renvoyeroit ſa femme, qu'il avoit priſe contre les Canons. Il la répudia donc, & retourna en Bourgogne : mais Bertenne alla trouver le Roi Clotaire, & lui dit que s'il permettoit jamais à Godin d'approcher de ſa perſonne, il n'étoit pas ſûr de ſa vie, parce qu'il étoit réſolu de le tuer. Clotaire donna ſes ordres qu'on le conduiſit aux plus fameux Pélerinages de la France, comme à ſaint Medard de Soiſſons, & à ſaint Denys de Paris, afin qu'il jurât ſur les Reliques des Saints, qu'il demeureroit fidéle au Roy : mais ce n'étoit qu'un prétexte qu'on cherchoit pour ſe défaire de lui, dès qu'il ſe trouveroit ſéparé de ſes gens. En effet les Officiers du Roi l'ayant attiré dans une maiſon de campagne près de Chartres, ſe jetterent ſur lui, & le tuerent, avec ceux qui l'accompagnoient *.

*An de J.C. 625.

XXXII. *Révolte des Saxons.*

*An de J.C. 626.

La paix dont le Royaume d'Auſtraſie jouiſſoit, fut troublée par la révolte des Saxons *. Leur Duc ou leur Roi, nommé Bertoalde (*g*) (car ces Ducs étoient héréditaires, & Souverains, quoi que tributaires aux Rois d'Auſtraſie) Bertoalde, dis-je, refuſa de payer le tribut, leva une grande armée, & engagea dans ſon parti pluſieurs Nations d'Allemagne. Il envoya ſes Ambaſſadeurs au Roi Clotaire (*h*), avec ordre de lui déclarer la guerre, lui faiſant dire qu'il ne vouloit pas payer le tribut accoutumé, & qu'au reſte il ne croyoit pas qu'il ſeroit aſſez hardi pour venir en armes à ſa rencontre. Un diſcours ſi inſolent mit Clotaire dans une extrême colere. Il vouloit les faire mettre à mort ſur le champ : mais ſes Conſeillers, & ſur-tout ſaint Faron Evêque de Meaux, lui remontrerent que ce ſeroit violer le droit des gens, & qu'il falloit au moins ne rien précipiter dans une affaire comme celle-là. Ainſi la choſe fut remiſe au lendemain ; & S. Faron profita de ce loiſir, pour cathéchiſer les Ambaſſadeurs, & pour les engager à recevoir le Baptême. Il les baptiſa la nuit même, & le lendemain étant venu au Conſeil à l'ordinaire, il déclara au Roi que ces gens n'étoient plus des Saxons, & des ennemis, mais des Chrétiens, & qu'il falloit les traiter en freres. On les combla donc de préſens, & on les renvoya.

Clotaire aſſembla cependant ſon armée, pour marcher contre le Duc de Saxe : mais Dagobert qui étoit plus à portée, s'avança promptement vers le Rhin, le paſſa, & alla attaquer les Ennemis (*i*). Il ne put cependant ſoutenir leur grand nombre & leur impétuoſité ; il reçut même un coup de ſabre ſur ſon caſque, qui lui abattit une partie de ſes cheveux, qu'il portoit fort grands, à la maniere des anciens Rois François. Son Ecuyer qui le ſuivoit, ramaſſa ces cheveux ; & Dagobert l'envoya ſur le champ vers Clotaire ſon pere, pour le prier de hâter ſa marche, & de venir promptement à ſon ſecours : cependant il ſe retira au delà du Veſer, attendant la venuë de Clotaire. L'Eſcuyer qui avoit été envoyé, paſſa promptement le Rhin, & trouva Clotaire, qui étoit au delà des Ardennes avec ſon armée. Il lui raconta le danger auquel étoit expoſé Dagobert, & lui montra la partie de ſes cheveux, qui avoit été abattuë dans le combat. Clotaire décampa la nuit même, & s'avança à grandes journées, pour joindre Dagobert. Il trouva les deux armées poſtées ſur les bords de la riviere de Veſer, vis-à-vis l'une de l'autre. Son arrivée cauſa une joie extrême dans le Camp des Auſtraſiens. Ils la firent éclater par des cris, qui furent entendus juſques dans l'armée des Ennemis. Bertoalde Duc des Saxons, s'avançant juſques ſur le bord du fleuve, demanda ce que vouloit dire ce grand bruit ; on lui dit que c'étoit à cauſe de l'arrivée de Clotaire. Il n'en voulut rien croire, parce que depuis peu, le bruit s'étoit répandu qu'il étoit mort : mais en même tems Clotaire ſe montra ſur l'autre rive ; & ayant ôté ſon caſque, découvrit ſa chevelure, où il y avoit déja beaucoup de cheveux blancs (*k*). Il fut reconnu à cette marque, & Bertoalde s'emporta juſqu'à lui dire des injures (*l*).

An de J.C. 629.

XXXIII. *Défaite des Saxons.*

Clotaire piqué de ces outrages, entra dans la riviere, & la paſſa à nage avec ſon cheval, ſuivi des plus braves de ſes Officiers, & enſuite de toute ſon armée, & de celle de Dagobert. Il ſe mit à pourſuivre Bertoalde, qui lui cria : *Retirez-vous, de peur que je ne vous perce.* Mais le Roi, quoique chargé de ſes armes, & de l'eau qu'il avoit puiſée en paſſant la riviere, le preſſa de ſi près, qu'il le renverſa, & lui coupa la tête, qu'il éleva au haut d'une pique. Il revint à ſon armée, glorieux de ſa victoire, & les combla de joye par ſa préſence. Ils attaquerent enſuite les Saxons ; & le Roy ordonna (*m*) qu'on ne donnât la vie qu'à ceux qui ſe trouveroient plus courts que ſon épée. On en fit donc un très grand carnage, toute la Saxe fut de nouveau ſoumiſe à la domination de Dagobert, & lui demeura tributaire comme auparavant.

(*g*) *Geſta Regum Franc. c.* 41. *p.* 716. *t.* 1.
(*h*) *Vita S. Farons, ſæcul.* 2. *Benedict. c.* 71. 72. *& ſeq. pp.* 616. 617.
(*i*) *Geſta Regum Franc. c.* 41. *p.* 716. *apud Ducheſne.*
(*k*) Il avoit alors 45. ans.
(*l*) *Geſta Regum Franc. p.* 719. Tunc hîc eras bile jumentis? *Alias*, b are jumentum, vel bale jumenti, apparemment *vile jumentum.*

Digitized by Google

XXXIV. *Mort de Clotaire. Dagobert partage ſes Etats avec Charibert ſon frere.*

Clotaire mourut quelques mois après * cette ſan euſe victoire, & fut enterré à S. Germain des Prez (*n*). Il avoit vêcu & regné quarante-cin[illegible] ans ; car il n'avoit que quelques mois, lorſque ſon pere Chilperic fut aſſaſſiné. Auſſitôt que Dagobert Roi d'Auſtraſie, eut reçu la nouvelle de ſa mort, il s'avança avec une armée juſqu'à Reims, & envoya des perſonnes de ſa Cour les plus capables de manier les eſprits, dans la Bourgogne & dans la Neuſtrie, pour porter les Grands & les Nobles de ce pays à lui deferer la Royauté, à l'excluſion de ſon frere Charibert, qui de ſon côté fit ce qu'il put pour ſe fortifier, ayant à la tête de ſon parti Brunulfe frere de la Reine ſa mere ; mais toutes ſes intrigues furent inutiles ; Dagobert ſe vit bien-tôt maître de tous les Etats de Clotaire ſon pere. Toutefois par le conſeil des plus ſages de la Cour, il laiſſa à Charibert une partie aſſez conſidérable de l'Aquitaine, la Gaſcogne, les Places des Pyrenées (*o*), & quelques autres villes. Charibert s'en contenta, s'engagea par un traité, de n'entreprendre jamais rien contre ſon frere Dagobert au ſujet de la ſucceſſion de ſon pere, & établit le Siége de ſon Royaume à Toulouſe.

* An de J. C. 628.

XXXV. *Bonnes & mauvaiſes qualités de Dagobert. S. Cunibert Archevêque de Cologne, devient ſon Miniſtre.*

Dagobert ſe voyant maître paiſible de ce grand Royaume *, entreprit d'en faire la viſite (*p*). Il entra en Bourgogne, en viſita la plûpart des principales villes, & s'appliqua partout à y rendre la juſtice avec tant d'intégrité, d'aſſiduité & d'exactitude, qu'il gagna les cœurs de tout le monde, ſe fit redouter des Grands, & admirer des petits ; tout retentiſſoit de ſes loüanges, & l'on diſoit hautement, que l'on n'avoit jamais vû de plus grand Roi gouverner la France. On devoit tout cela aux ſages conſeils de S. Arnould & de Pepin, ſes principaux Miniſtres ; mais bien-tôt après, S. Arnould ſe retira au Monaſtere d'Habende, comme je l'ai dit, & Dagobert prit en ſa place ſaint Cunibert Archevêque de Cologne, qui n'avoit ni moins de ſageſſe, ni moins de lumiéres que S. Arnould. Toutefois, ſoit que ſes Miniſtres n'euſſent plus le même aſcendant ſur lui qu'auparavant, ſoit que l'etat d'autorité & de puiſſance où il ſe trouva élevé à la mort de ſon pere, ou que d'autres mauvais Miniſtres lui inſpiraſſent des ſentimens contraires à ceux qu'il recevoit de Pepin & de Cunibert, il ſe plongea dans des deſordres ſi crians *, qu'ils ſurpaſſoient tous ceux de ſes prédéceſſeurs. Il avoit en même tems trois ou quatre femmes, qui avoient le nom de Reine, & qui avoient le rang de légitimes épouſes. La premiere étoit Nantilde, qu'il avoit épouſée après qu'il eût répudié Gomatrude, ſous prétexte de ſtérilité (*q*). La ſeconde étoit Ragnetrude (*r*). Les deux autres ſont (*s*) Vulfegonde & Berchilde, ſans compter un très grand nombre de concubines.

* An de J. C. 629.

Pour contenter leur avidité & leur avarice, il ſe mit à uſurper les biens des Egliſes, & à ſurcharger ſes Sujets de nouveaux impôts. Le Public voulut imputer tous ces déſordres à Pepin Maire du Palais, & on eſſaya même de le rendre odieux au Roi, pour lui faire perdre ſon crédit & ſon emploi ; mais il ſçut par ſa prudence rendre inutiles les mauvais deſſeins de ſes ennemis (*t*), & le Roi lui témoigna toujours la même confiance ; juſques-là qu'il l'envoya de Paris, où il avoit fixé ſa demeure, à Orléans avec ſon fils Sigebert, que le Roi Charibert ſon frere devoit tenir ſur les Fonts de Baptême (*u*). C'eſt dans cette occaſion qu'arriva ce miracle fameux, rapporté dans la Vie de S. Amand (*x*) Evêque d'Utrech, qui eſt que ce ſaint homme faiſant la cérémonie du Baptême du jeune Prince, comme il récitoit ſur lui la priere des Cathécumenes, n'y ayant perſonne des aſſiſtans qui répondît *Amen*, l'Enfant le répondit lui-même d'une maniere très diſtincte. Il n'avoit alors que quarante jours *.

* An de J. C. 630.

XXXVI. *Mort du Roi Charibert.*

Le Roi Charibert ne ſurvêquit pas longtems à ce voyage ; il mourut (*y*) en Aquitaine, & fut ſuivi bien-tôt après par ſon fils Chilperic, qui n'étoit encore qu'un enfant. Dagobert ſe mit auſſi-tôt en poſſeſſion des Etats & des tréſors que Charibert avoit laiſſés ; de ſorte qu'il ſe trouva unique Monarque de la France. On le ſoupçonna d'avoir contribué à la mort de ces Princes (*z*). Vers ce tems-là, les Ambaſſadeurs que Dagobert avoit envoyés à Conſtantinople vers l'Empereur Heraclius (*a*), revinrent en France, & rapporterent la ratification de l'alliance entre les deux Empires. L'Empereur Heraclius engagea, dit-on (*b*), Dagobert à faire une Ordonnance, que tous les Juifs de ſes Etats recevroient le Baptême, ainſi qu'Heraclius avoit fait dans toutes les Provinces de l'Empire. On doute toutefois ſi

(*n*) *Fredegar. Chronic. c. 56. Geſta Regum Franc.*
(*o*) *Idem c. 57. p. 634.*
(*p*) *Fredegar. c. 58. p. 634.*
(*q*) *Fredegar. c. 58. p. 635.* An de J. C. 628. *Vide & Vitam S. Pipini c. 1. Annal. Franc. Quæſt. p. 595.*
(*r*) *Id. c. 59.* An de J. C. 629.
(*s*) *Id. c. 60. p. 637.*
(*t*) *Id. c. 61.*
(*u*) *Fredegar. c. 62. p. 637.* An de J. C. 629.
(*x*) *Baudemont. Vita S. Amandi Trajectenſ. facul. 2. Bened. c. 16. p. 716.*
(*y*) *Fredegar. c. 67. p. 641.*
(*z*) Nous avons ſuivi ici l'opinion commune touchant Charibert Roi d'Aquitaine, à qui nous ne donnons qu'un fils, qui mourut bien tôt après ſon pere. Au lieu que les Sçavans Auteurs de l'Hiſtoire du Languedoc, t. 1. p. 689. ont prouvé par un Monument authentique, que la race Merovingienne qu'on avoit crû éteinte en la perſonne de Childeric III. a ſubſiſté dans pluſieurs Branches, & pendant pluſieurs ſiecles par Boggis II. fils de Charibert. Nos Auteurs Hiſtoriens, qui nous ont donné la Généalogie de S. Arnould & de S. Hubert, avoient connoiſſance de Boggis. Ils en font deſcendre S. Arnould, & lui donnent pour mere Ode, & pour pere Dode. *Voyez ci-devant, l. VIII. c. IX. art. VII.*
(*a*) *Fredegar. c. 62. 63. 64. p. 637. & ſeq.*
(*b*) *Ibid. c. 65. p. 639.*

Digitized by Google

cela fut exécuté (*c*).

XXXVII. *Guerre de Dagobert contre les Sclavons, les Vinidiens & les Abares.*

Les années ſuivantes * furent occupées par les guerres que Dagobert fut obligé de faire aux Sclavons (*d*), aux Vinidiens, aux Abaves (*e*), & aux Eſpagnols (*f*). Celle des Vinidiens eſt plus de notre ſujet. Ils étoient Sclavons de naiſſance; & de puis que la guerre étoit allumée entre les François & Samon Roi des Sclavons, les Vinides ou Vinidiens ſe jetterent dans la Thuringe, & dans la France Germanique, & y firent pluſieurs dégâts. Dagobert raſſembla ſon armée à Metz (*g*), s'avança à travers la forêt d'Ardenne juſqu'à Mayence; & comme il ſe diſpoſoit à y paſſer le Rhin, les Ambaſſadeurs des Saxons le vinrent trouver, & s'offrirent de défendre avec les ſeules Troupes de leur pays, les Etats que le Roi poſſédoit en Allemagne, pourvû qu'il les déchargeât du tribut que Clotaire I. leur avoit autrefois impoſé de cinq cens vaches, qu'ils devoient par an à la Maiſon du Roi. Ces offres furent acceptées, & les Saxons ayant juré ſur leur armes, ſuivant leur coutume (*h*), d'exécuter ce traité, ils commencerent la guerre, mais avec peu de ſuccès; les Vinides continuerent à ravager les Terres que la France poſſédoit au delà du Rhin.

*An de J.C. 630. 631. 632.

XXXVIII. *Sigebert eſt déclaré Roi par Dagobert. Celui-ci meurt bien-tôt après.*

Dagobert chagrin de ces mauvais ſuccès, réſolut, de l'avis des Evêques & des Seigneurs, qu'il avoit aſſemblés à Metz *, de déclarer ſon fils Sigebert Roi d'Auſtraſie (*i*), & de fixer ſa demeure à Metz, afin d'être plus à portée de défendre les frontiéres du côté du Rhin, & afin que les Auſtraſiens s'employaſſent avec plus d'affection à repouſſer les ennemis de ce côté là. Sigebert III. du nom, n'avoit alors que trois ans (*k*), & le Roi ſon pere lui donna pour premier Miniſtre, & pour Conſeiller, S. Cunibert Archevêque de Cologne, & Adalgiſe Duc du Palais, pendant que Pepin continuoit d'exercer les fonctions de Maire du Palais auprès de Dagobert. Ce dernier Prince mourut le 19. de Janvier de l'an 638. ſuivant la remarque des plus ſçavans Chronologiſtes (*l*). Fredegaire (*m*) dit qu'il mourut la ſeiziéme année de ſon regne: mais il faut l'entendre de la ſeiziéme année qu'il avoit regné en Auſtraſie; car il ne regna que dix ans ſeul depuis la mort de ſon pere. Il mourut d'une diſſenterie à Epinay, Maiſon de plaiſance, ſur le rivage de la Seine auprès de Paris, & il fut enterré dans l'Abbaye de S. Denys, qu'il avoit comblée de biens pendant ſon regne. Il n'avoit que trente-cinq ou trente-ſix ans. Nous avons vû ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualités, le beau commencement de ſon regne, & ſa triſte fin, par rapport à ſa conduite. On a prétendu (*n*) qu'en récompenſe des bonnes œuvres qu'il avoit faites avant qu'il tombât dans le déréglement, & des aumônes qu'il continua de faire depuis, Dieu lui fit miſéricorde après ſa mort, à la priere des SS. Denys, Maurice & Martin, qui l'avoient tiré des mains des démons, ainſi qu'il avoit été révelé à un Solitaire d'une Iſle déſerte: mais ſans prétendre juger ni en bien ni en mal, de la fin & de l'état de ce Prince en l'autre monde, on peut mettre toutes ces viſions au rang des ſonges.

An de J.C. 632.

Joſſe Coccius (*o*) rapporte le Teſtament de Dagobert, dans lequel il donne quelques biens aux Abbayes de S. Germain des Prés, de ſainte Geneviéve, de S. Denys, de ſainte Colombe, & de S. Loup de Sens. Coccius ajoûte, que Dagobert fit faire quatre copies de ce Teſtament, dont il dépoſa l'une à Lyon, l'autre à Paris, la troiſiéme à Metz, & la derniere dans ſon Tréſor: Mais la piece dont il s'agit, quand elle n'auroit aucune marque de ſuppoſition, ne méritoit pas par elle-même, & par le peu d'importance de ce qu'elle contient, que ce Prince prît toutes ces précautions pour la conſerver.

XXXIX. *Sigebert Roi d'Auſtraſie, & Clovis Roi de Neuſtrie & de Bourgogne.*

Dagobert laiſſa deux fils, Sigebert & Clovis. Sigebert avoit alors environ onze ans, & étoit en poſſeſſion du Royaume d'Auſtraſie. Clovis jouïſſoit du Royaume de Bourgogne, & de la Neuſtrie. Pepin, qui avoit été Maire du Palais ſous Dagobert, revint à Metz auprès du Roi Sigebert, & y exerça avec Cunibert de Cologne, le même emploi encore quelque tems (*p*).

Peu après la mort de Dagobert *, les Ambaſſadeurs du Roi d'Auſtraſie ſe rendirent à la Cour du Roi de Neuſtrie (*q*), pour lui demander la part qui étoit dûë à leur Maître, des meubles & des tréſors que le feu Roi avoit laiſſés en mourant. On convint de part & d'autre d'une conférence à ce ſujet. Elle ſe tint à Compiégne. Cunibert & Pepin s'y trouverent, avec pluſieurs Seigneurs Auſtraſiens. On fit trois lots. On donna à la Reine Nantilde, la troiſiéme partie de ce que Dagobert avoit mis dans ſes tréſors, depuis ſon mariage

*An de J.C. 638.

(*c*) *Vide Launoi. & Johan. Nicolai Dominican. & notas Ruinarti in Fredeg. c. 65.*
(*d*) *Fredegar. c. 68. p. 641.*
(*e*) *Idem c. 72.*
(*f*) *Idem c. 73.*
(*g*) An de J. C. 631. *Fredegar. c. 74. p. 648.*
(*h*) Sacramentum, ut eorum mos erat, ſuper arma plicata pro univerſis Saxonibus firmant. *Fredegar. loco citato.*
(*i*) *Fredegar. Chronic. c. 75. p. 647.*
(*k*) Il étoit né en 630.
(*l*) *Vaeſ. Hiſt. t. 2. p. 12. 126. 127. Mabill. Annaleſt. t. 3. p. 514. & præf. ejusd. 2. Benedict. Henſchen. Diatrib. de tribus Dagobertis. Vide notas Ruinart. in c. 79. Fredegar.*
(*m*) *Fredegar. Chronic. c. 79. p. 650.* Anno xvj. regni ſui Dagobertus profluvio ventris in Spinogelo villa ſuper Sigona fluvio, nec procul à Pariſiis ægrotare cœpit.
(*n*) *Geſta Dagoberti I. apud Quieſnium, t. 1. p. 586.*
(*o*) *Coccius in Dagoberto Argentin. Epiſcopat. fundat. c. 26. p. 227.* Voyez auſſi Meurſius, Hiſt. de Metz, p. 130.
(*p*) Il mourut en 640. & eſt honoré comme Saint à Nivelle en Brabant, où ſainte Gertrude & ſainte Begge ſes filles, ſont auſſi honorées ſous la même qualité.
(*q*) *Geſta Dagoberti c. 47. apud Quieſn. t. 1. Hiſt. Franc. p. 587.*

avec

Digitized by Google

An de J. C. 632.

avec cette Princeſſe ; le reſte fut partagé en deux parties égales, dont l'une fut au Roi d'Auſtraſie, & l'autre à Clovis : ce qui étoit à Sigebert, fut conduit à Metz.

XL. *Hommes illuſtres dans la Neuſtrie, ſous Clotaire & Dagobert.*

Il y a peu de ſiécles dans l'Hiſtoire, où l'on ait vû en France, & ſur-tout à la Cour, un auſſi grand nombre d'hommes illuſtres en ſainteté, que l'on en a vû ſous Clotaire II. ſous Dagobert, & ſous Sigebert ſon fils : nous nous bornons à ceux qui ont illuſtré l'Auſtraſie, & dont nous avons déja vû un bon nombre. On peut encore mettre de ce nombre S. Vendelin ou Wandel, qui étoit d'Ecoſſe, & qui étant venu dans le pays de Tréves, ſe réduiſit, dit-on (*p*), quoiqu'il fût d'une naiſſance illuſtre, à garder les pourceaux (*q*). De là il entra dans le Monaſtere de Tholey, où il vêcut juſques vers l'an 650. On célébre ſa Fête le 21. d'Octobre, & le lieu de ſa ſepulture a donné naiſſance à la petite Ville de S. Wandel, près l'Abbaye de Tholey.

XLI. *S. Paul Solitaire, puis Evêque de Verdun.*

On vit dans le même ſiécle, & dans la même Abbaye, S. Paul, qui fut depuis Evêque de Verdun. On croit qu'il étoit né dans la Belgique (*r*), d'une famille conſidérable, qui prit grand ſoin de le faire élever dans les Lettres : mais quelque progrès qu'il y fiſt, ſon inclination dominante le portoit à la ſolitude. Il ſe déroba donc à ſa famille, & ſe retira dans les monts de Vôge, voiſins de Tréves (*s*).

La montagne où ſe retira S. Paul, eſt au delà de la Moſelle, vis-à-vis l'Abbaye de S. Martin. On l'appelle *Gebenna*, ou *mont S. Paul*. Autrefois on lui donnoit le nom de Montagne d'Apollon, parce que cette Divinité y étoit adorée. S. Paul dont nous parlons, abattit l'Idole de ce faux Dieu, & la jetta à bas de la montagne dans la Moſelle ; & c'eſt, dit-on, en mémoire de cet événement, que les Bouchers de Tréves avoient accoutumé tous les ans de précipiter à bas de la même montagne, une rouë enflammée, dans la Moſelle qui paſſe au pied.

S. Paul trouva ſur cette montagne un bon nombre de Solitaires, qui vivoient dans des cellules ſéparées, & qui ne ſe voyoient que les jours de Fêtes & le Dimanche. Il conçut le déſir de ſe joindre à eux, & d'imiter leur maniere de vie ; mais la Providence en diſpoſa autrement : car étant un jour allé au Monaſtere de Tholey (*t*), qui étoit dans le même pays, & y ayant été reçû comme étranger, on le conduiſit d'abord à la priere, puis à l'appartement des hôtes, où on lui lava les pieds & les mains (*u*), & on lui témoigna toutes ſortes d'humanités.

An de J. C. 632.

L'Abbé l'engagea enſuite à demeurer dans ſon Monaſtere, & lui donna l'habit religieux. Paul s'y diſtingua bien-tôt par ſa vertu & par ſa ſcience ; & la réputation de ſes grandes qualités lui attira un très grand nombre de diſciples de toutes conditions ; entr'autres Grimon, autrement Adalgiſe, neveu ou plutôt parent du Roi Dagobert, qui devint fameux par ſon mérite, & fut élevé à l'Ordre du Diaconat. On veut que S. Paul & Grimon ayent tous deux gouverné le Monaſtere de Tholey en qualité d'Abbés ; mais cela ne paroit pas par l'Hiſtoire. Berthaire, qui a écrit l'Hiſtoire des Evêques de Verdun, raconte que ce Saint étant encore Moine à Tholey, & travaillant à la boulangerie, entra un jour dans le four tout chaud, pour le nettoyer avec ſa tunique, tant il craignoit que ſes Freres n'euſſent pas de pain à l'heure marquée.

Hermenfroy Evêque de Verdun, étant mort vers ce tems-là *, le Clergé & le Peuple de la Ville prierent le Roi qu'il leur donnât pour Evêque Paul, qui n'étoit alors occupé que de ſes études, & de la pratique des vertus religieuſes dans la ſolitude de Tholey (*x*). Le Roi donna ordre qu'on l'envoyât à Verdun ; mais le Saint y réſiſta, diſant que les Canons (*y*) défendoient de prendre un Evêque hors du Diocéſe dont l'Egliſe étoit vacante. Le Roi n'eut point d'égard à ſes raiſons ; il le fit tirer malgré lui de ſon Monaſtere, & ordonner Evêque de Verdun. Grimon ſon diſciple, qui avoit de grands biens, contribua beaucoup à faire connoître notre Saint à la Cour, & à le faire élever à l'Epiſcopat. Il travailla auſſi à enrichir l'Egliſe de Verdun, & il lui donna en particulier l'Abbaye de Tholey, qui étoit bâtie ſur ſon fond : de là vient qu'on a vû un ſi grand nombre d'Evêques de Verdun ſortir de cette fameuſe Abbaye, qui étoit comme l'Ecole & le Seminaire de l'Egliſe dont nous venons de parler.

* Vers l'an 630. ou 631.

Elle étoit dans une ſi extrême pauvreté lorſque ſaint Paul en prit poſſeſſion, qu'à peine y avoit-il un Clerc, qui y fiſt l'Office ordinaire, & qui y chantât la Meſſe ; mais on faiſoit tous les jours venir quelque Prêtre de dehors, qui chantoit rapidement, & d'une maniere peu décente, les Heures Canoniales & la Meſſe, & s'en retournoit enſuite chez ſoi (*z*).

(*p*) *Vita S. Vendelini, ſæcul. 2. Bened.*

(*q*) *Vide Brouwer. Annal. Trevir. t. 1. l. 7. p. 346.*

(*r*) *Vita S. Pauli Virdunenſ. ſæcul. 2. Benedict. p. 268. &c.* In inferioris Galliæ partibus, non vilium perſonarum dignitate originem ducens.

(*s*) In eremum, quæ Vogeſus nominatur, Chriſti ſervus... ingreditur. Trithême, *l. 4. de viris illuſtribus Ord. S. Bened. c.* 201. dit qu'il ſe retira ſur la montagne, nommée depuis *Pauſberg*, ou *Montagne de Paul* ; les monts de Vôge s'étendoient juſques vers Tréves. *Brouwer. loco citato.*

Et Vogeſus ſumit Rhætus ex Alpibus ortum,
Et viti conſtà te quoque, Trevir, adit.

(*t*) In eadem eremo erat Monaſterium Tabuleium antiquitùs nominatum, eò quòd ſectis in modum tabularum lapidibus, fuerit primùm ædificatum, quod moderni Theologium dicunt, &c.

(*u*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 53.

(*x*) *Vita Pauli Virdunen. p.* 272. *Hugo Flaviniac. Chronic. ad an.* 630. *Item Bertar. Prestyt. Hiſt. Epiſc. Verdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 217. *& hic, pag.* 196.

(*y*) *Concil. Romens. Can. ultim.*

(*z*) *Vita S. Pauli Virdun. p.* 274.

An de J.C. 632. S. Paul voyant cet abus, invita ſon ami Grimon à le venir voir, & lui expoſa l'état où étoit ſon Egliſe. Grimon vint à Verdun, & lui fit part de ſes grands biens ; puis ils allerent enſemble trouver le Roy, & le prierent de ſubvenir aux beſoins de cette Egliſe. Le Roi le fit libéralement ; & le ſaint Evêque ayant rétabli l'ordre dans ſon Clergé, & dans la célebration du divin Service, gouverna ſon troupeau avec beaucoup d'édification & de ſageſſe, & mourut en paix vers l'an 648 (*a*). Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Saturnin, qui porte aujourd'hui le nom de S. Paul, & qui étoit alors hors de la Ville. Il l'avoit bâtie ; & Giſloade ou Giſloard (*b*) ſon ſucceſſeur, tiré comme lui du Monaſtere de Tholey, la donna, dit-on (*c*), à des Chanoines : mais ſur la fin du dixiéme ſiécle, Vilgfride y introduiſit des Bénédictins, auſquels ſuccéderent en 1135. les Peres Prémontrés, qui la poſſedent aujourd'hui (*d*).

XLII. *S. Didier de Cahors & S. Ouen de Rouen, amis de S. Paul.*

S. Paul Evêque de Verdun, étoit ami particulier de S. Didier Evêque de Cahors, & de S. Oüen Evêque de Roüen (*e*). Nous avons une Lettre de S. Didier, par laquelle il invite S. Paul à la Dédicace d'une nouvelle Egliſe, qu'il avoit bâtie dans ſa Ville (*f*). S. Paul de ſon côté écrivit deux Lettres à S. Didier (*g*). Dans la premiere, il lui rend compte de ce qu'il a fait à ſa recommandation en faveur d'une Dame illuſtre, nommée Baboléne, & le remercie de lui avoir envoyé dix caques de vin de Falerne. Dans la ſeconde, il lui dit que le Roi a paſſé par Verdun pour aller à Reims, où il devoit paſſer les fêtes de Noël ; que de là il iroit à *Leudunum*, peut être Laon ; de là à *Maſao*, peut être Mouſon ; & enfin ſur les bords du Rhin. Il lui annonce auſſi la mort de Charinoalde, Evêque peut être de Laon, dont on met la mort vers l'an 632. On donne pour frere à S. Paul, S. Germain Evêque de Paris : mais cela ne peut s'accorder avec la Chronologie, qui met la mort de S. Germain en 576.

XLIII. *Fondation de l'Abbaye de Beaulieu en Argonne par S. Roding.*

L'Abbaye de Beaulieu en Argonne du Diocéſe de Verdun, doit ſon origine à S. Roding, vulgairement nommé S. Roüin, Ecoſſois de naiſſance (*h*) ; qui ayant quitté l'Epiſcopat dont il étoit revêtu dans ſa patrie (*i*), vint en France quelque tems après l'arrivée de S. Colomban dans le même pays. Ayant viſité pluſieurs endroits de dévotion, & pluſieurs Monaſteres, il ſe retira enfin dans l'Abbaye de Tholey, où il demeura quelque tems ſous la diſcipline de S. Paul, qui fut depuis Evêque de Verdun. Roüin y vecut avec tant d'édification, qu'après la promotion de ſaint Paul, il fut, dit-on, choiſi pour lui ſuccéder dans le gouvernement de ce Monaſtere. L'attrait qu'il avoit pour la ſolitude, le porta à quitter ſon Abbaye, qu'il réſigna à Chroduin ſon neveu, & à ſe retirer dans la forêt d'Argonne, au Diocéſe de Verdun. Il vit & ſalua en paſſant S. Paul ſon ancien maître, & on dit même qu'il demeura deux ans avec lui (*k*) ; après quoi il alla dans la forêt dont nous venons de parler, dans un lieu nommé *Vaſlogium*, environ à ſept lieues de Verdun, où eſt aujourd'hui l'Abbaye de Beaulieu. Il commença à y bâtir un Monaſtere avec des branches d'arbres & des feüillages, & à y pratiquer les exercices de la vie religieuſe *.

An de J.C. 632.

*An de J.C. 642.

Mais un Seigneur du voiſinage, nommé Auſtreſius, fâché de voir ces Etrangers s'établir ſur ſes Terres, & dans ſa forêt, envoya ſes Serviteurs, qui prirent & maltraiterent à coups de foüet les diſciples du Saint, & les chaſſerent honteuſement de cet endroit. Roüin ſe retira donc, & alla à Rome faire le pélerinage, ſi ordinaire alors, aux tombeaux des Apôtres ; après cela il revint à Beaulieu, & y guérit Auſtreſius, qui étoit tombé dans une maladie que l'on crut envoyée de Dieu. Ce Seigneur, par reconnoiſſance, donna au Saint la forêt & la montagne de Vaſloge, & lui permit d'y bâtir un Monaſtere. Il en dédia l'Egliſe au Sauveur, & à S. Maurice, dont il avoit obtenu quelques Reliques, en paſſant par Agaune à ſon ſecond voyage de Rome ; car il y alla une ſeconde fois *, pour faire confirmer par le Pape l'érection de ſon Monaſtere (*l*). Enſuite il s'adreſſa au Roi Childeric, qui lui accorda un privilége d'exemption pour ſon Abbaye, réſervant à l'Evêque de Verdun le droit de donner les Ordres ſacrés aux Religieux, & la Bénédiction à l'Abbé. Le Roi Clovis II. l'ayant un jour * prié de venir à la Cour, le Saint le pria de l'excuſer, & de le laiſſer dans ſa cellule, l'aſſûrant qu'il ne ceſſeroit de prier Dieu pour ſa conſervation, & pour la proſpérité de ſon Royaume (*m*).

*Vers l'an 645.

*An de J.C. 654.

La réputation de Roüin lui attira un grand nombre de diſciples, tous Ecoſſois ſes compatriotes ; & les Puiſſances lui donnerent de ſi grands biens, qu'il avoit juſqu'à ſept cent ſoixante-dix Familles de Serfs, dépendantes de ſon Monaſtere. Lorſqu'il vit ſa Maiſon bien établie pour le ſpirituel & le temporel, il témoigna à ſes Religieux qu'il étoit réſolu de ſe retirer dans un Hermitage, pour y paſſer le reſte de ſes jours dans une entiere retraite. Il

(*a*) *Vide Mabill. notas ad Vit. S. Pauli, p. 275. an. 648.*

(*b*) Il eſt nommé *Giſloard* dans une Charte de Sigebert III. accordée au Monaſtere de Malmedy. *Annal. Bened. t. 1. p. 403.*

(*c*) Vaſſebourg l. 2. Antiquit. Belgic. p. xcv.

(*d*) *Vide D. Bernardi Epiſt. 178. ad Innocent.*

(*e*) *Deſiderius Cadurc. Epiſt. 10. ad Dadonem ſive Audoen.*

(*f*) *Deſiderii Epiſc. Cadurc. Epiſt. 11. apud Sirmond. t. 1. p. 879.*

(*g*) *Epiſt. Pauli ad Deſiderium, p. 825.* Domno ſemper ſuo Deſiderio Papæ, Paulus peccator.

(*h*) *Vita S. Rodingi apud Mabillon. not. in Martyrolog. Bened. 17. Septembr.*

(*i*) Il naquit en 594. Il fut fait Evêque en 624. Il quitta l'Ecoſſe après quatre ans d'Epiſcopat, en 628.

(*k*) *Vide Menardi notas in Martyrolog. Bened. & Coint. Annal. Franc. ad annum 640. n. 62. 63. p. 128. & ad annum 642. n. 65. p. 162.*

(*l*) *Vita S. Rodingi p. 915. apud Mabillon. not. in Martyrolog. Bened.*

(*m*) *Vita S. Rodingi, p. 693.*

An de J.C. 654. établit Abbé en ſa place, un de ſes parfaits diſciples, nommé Etienne, & partit avec un ſeul Compagnon, pour demeurer plus avant dans la forêt. Il s'y bâtit un Hermitage à une bonne lieuë du Monaſtere, où il vêcut juſqu'à ſa mort, arrivée vers l'an 680. Il avoit coutume de venir toutes les Fêtes & les Dimanches en l'Abbaye, où il diſoit la Meſſe, & inſtruiſoit ſes Religieux; après quoi il retournoit dans ſon Hermitage. Souvent auſſi il venoit pendant la nuit au tour du Monaſtere, pour voir ſi tout étoit dans l'ordre; & comme il connoiſſoit fort bien le cours des Aſtres, de même que la plûpart des Ecoſſois, dès que l'étoile du matin paroiſſoit, il ſe retiroit ſans que perſonne le vît. Se ſentant près de ſa fin, il fit venir ſon diſciple l'Abbé Etienne, & tous les Religieux de ſon Monaſtere; il les conſola, étant couché ſur la cendre & le cilice; & après avoir reçû la Communion du Corps & du Sang du Sauveur, il expira étant à genou, & ayant les mains étenduës vers le Ciel. Son Corps fut rapporté dans l'Abbaye, & enterré devant l'Autel de S. Jean l'Evangéliſte, ainſi qu'il l'avoit demandé avant ſa mort. On célébre ſa Fête le 17. de Septembre.

XLIV. *Modoalde Archevêque de Tréves vers l'an 622. Voyez les Bollandiſtes au 12. de May, p. 50. & ſuiv.*

Modoalde Archevêque de Tréves, ſucceſſeur de Sabaudus, étoit d'une naiſſance illuſtre, puiſque ſainte Gertrude étoit ſa niéce, & que ſainte Itte étoit ſa ſœur; & par conſequent il étoit proche parent de Pepin & de Grimoald Maires du Palais d'Auſtraſie. Les inclinations de ſa jeuneſſe, & la régularité de ſa vie, avant qu'il fût élevé à l'Epiſcopat, le firent regarder dès-lors comme un vrai modéle des vertus Chrétiennes. Son premier penchant avoit été pour la ſolitude, mais il ne put réſiſter à l'autorité des perſonnes puiſſantes, qui l'obligerent à entrer à la Cour de Dagobert Roi d'Auſtraſie, & à y prendre part aux affaires & aux emplois. Il y demeura quelque tems, & donna une ſi haute idée de ſon mérite, que dès l'an 622. il fut élevé à l'Epiſcopat *.

*An de J.C. 622.

Dagobert faiſoit alors aſſez ſouvent ſa réſidence à Tréves, & ce Prince accorda de grands biens à l'Egliſe de cette ville, par la recommandation de Modoalde. Ce Saint aſſiſta avec S. Arnould de Metz, S. Godon de Verdun, & pluſieurs autres Prélats, au Concile de Reims, tenu en 625. (*n*): où l'on fit pluſieurs beaux Réglemens. Il eut un ſoin particulier des Monaſteres de ſon Diocéſe. Il en fonda de nouveaux, & rétablit les anciens. On dit qu'il bâtit une Egliſe à l'honneur de la ſainte Vierge, auprès de laquelle Irmine fille du Roi Dagobert, ſe retira avec pluſieurs autres Vierges (*o*). Cette Abbaye fut nommée *ad Horrea*, vulgairement *Horréen*, comme qui diroit *aux Greniers*, parce que le Roi donna le lieu où étoient ſes magaſins, pour l'érection du Monaſtere; mais il vaut mieux rapporter la Vie de ſainte Irmine au tems de Dagobert II. (*p*); & pour le Monaſtere de ſainte Marie d'Horréen, il ſubſiſtoit avant ſainte Irmine, puiſque Dagobert I. en fait mention dans ſon Diplôme, accordé à Modoalde; & de plus on trouve une Abbeſſe nommée Modeſte, qui gouvernoit cette Abbaye, au tems de la mort de ſainte Gertrude en 658. Or Irmine, que l'on fait fille de Dagobert II. n'a pû vivre que vers l'an 676.

An de J.C. 654.

Modoalde en bâtit deux autres, l'un nommé *Palationum* (*q*), parce qu'il étoit ſitué en la place d'un ancien Palais; & lui donna pour premiere Abbeſſe, Baſilifla. Le ſecond, ſur le bord de la Moſelle, qu'il dédia à S. Symphorien, & dont il donna le gouvernement à ſa ſœur nommée Severe. Il s'appliqua auſſi à faire refleurir la diſcipline Monaſtique dans le célébre Monaſtere de S. Maximin, auquel il procura de grands biens, ſous le gouvernement de l'Abbé Mémilien, par la libéralité de Dagobert; en ſorte qu'il y avoit alors juſqu'à cent Religieux (*r*). Le même Prélat obtint de Dagobert un Diplôme en faveur de ſon Egliſe (*s*), par lequel ce Prince accorde à l'Egliſe de S. Pierre, qui eſt la Cathédrale de Tréves, que tous les biens & les Egliſes qu'elle poſſéde dans tous l'etenduë de ſes Etats, entre le Rhin & la Loire, & *en particulier le Monaſtere de S. Hilaire, nommé à préſent de S. Maximin, qui eſt bâti ſur le fond de S. Pierre, celui des SS. Paulin & Eucaire* (c'eſt l'Abbaye de S. Mathias), *celui de Sainte Marie, que le même Pontife Modoalde a depuis peu bâti ſur le territoire de S. Pierre, & qu'on appelle Horrea* (ou les Greniers) *de plus la Baſilique de S. Martin, ſituée dans le pays de Maiguen* (Mainfeld) *comme auſſi les autres Egliſes, Châteaux, Villages, Métairies, Vignes, Bois, Hommes* (Serviteurs ou Sujets) *qui pourront cy après être donnés pour l'augmentation de cette Egliſe, entre le Rhin & la Loire, dans tout ſon Royaume, demeurent pour toujours ſous la puiſſance & juriſdiction de l'Egliſe de S. Pierre de Tréves, & de ſes Evêques* (*t*). Cette Charte eſt ſouſcrite du Roi Dagobert, *de Cunibert par la grace de Dieu Archevêque de Cologne, d'Abbon* (ou Goëric) *Evêque de Metz, de Principius de Spire, & de Pepin Maire du Palais, l'an 12. de Dagobert, de J. C. 634.* Mais la même année le Roi Pepin mieux informé des droits & priviléges de l'Abbaye de S. Maximin, lui confirma ſon exemption, par un Diplôme adreſſé à l'Abbé Mémilien, ainſi que nous l'avons dit plus haut.

XLV. *Abbaies de Palatiolum ou Palz, & de S. Symphorien, établies par S. Modoalde.*

(*n*) *Vide Flodoar. l. 2. c. 5. Hiſt. Remenſ. & t. 5. Concil. p. 1689.*
(*o*) *Brouwer. t. 1. Annal. Trevir. l. 7. p. 350.*
(*p*) *Vide Mabillon. Annal. Bened. t. 1. p. 534. l. 16. c. 66.*
(*q*) *Mabillon. loco citato, p. 368.* Brouwerus lui donne pour premiere Abbeſſe Adhela, qu'il fait fille de Dagobert: mais Adhela a vêcu beaucoup plus tard.
(*r*) *Brouwer. & Mabill. locis citatis.*
(*s*) *Brouwer. t. 7. p. 351. 352. Annal. Trevir.* Roſieres, *t. 1. formul. Lothar.* a corrompu ce titre, p. 1.
(*t*) *Vide Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. Duchery, p. 212. & cy-après dans les Preuves, p. 250.*

An de J.C. 654.

On a une Lettre de Didier Evêque de Cahors, adreſſée à S. Modoalde (*u*), dans laquelle il lui rend graces des ſecours qu'il lui a procurés dans ſes voyages, & de la maniere dont il l'a conſolé lorſqu'il étoit loin de ſon pays; ce qui inſinuë que Didier avoit été obligé de faire quelque voyage à la Cour du Roi d'Auſtraſie, où Modoalde lui rendit ſervice, & le ſoulagea dans ſes beſoins. Didier lui recommande l'Abbe Claude, porteur de ſa Lettre, & le prie de recevoir les petits préſens qu'il lui envoye.

XLVI. *Mort de S. Modoalde. Felicius lui ſuccéde.*

On croit que S. Modoalde mourut vers l'an 636. ou 640*, le 12. de May, où ſon nom eſt marqué dans pluſieurs Martyrologes. Son Corps fut enterré dans l'Egliſe de S. Symphorien (*x*), d'où il fut transferé en 1107. à Helmers hauſen dans le pays de Heſſe, ſur les confins du Duché de Brunſwich, au Dioceſe de Paderborn. On en conſerve toutefois quelques parties dans les Egliſes de S. Paulin & de S. Mathias de Tréves, & dans l'Abbaye de S. Jacques de Liége. Sa Vie a été écrite par Etienne Abbé de cette derniere Abbaye, à la priere de Thietmare Abbé de Helmers-hauſen vers l'an 1107. Ce Saint avoit une ſœur nommée Severe, qui a mérité par ſa vie édifiante, le titre de Sainte. Elle mourut avant ſon frere. Modoalde eut pour ſucceſſeur Felicius, dont il eſt parlé dans la Vie de S. Goar, que nous rapporterons cy-après.

*An de J.C. 636. ou 640.

XLVII. *S. Germain Abbé de Granvalle, diſciple de S. Modoalde.*

On compte entre les principaux diſciples de S. Modoalde, Germain (*y*) Abbé de Granvalle (*z*), & Martyr. Germain étoit natif de Treves, & d'une famille de Sénateurs. Son pere appellé Optard, eut trois fils, ſçavoir Optomare, Numerien, & le Saint dont nous parlons. Etant encore fort jeune, il fut mis entre les mains de S. Modoalde, qui l'ayant trouvé bien fait & ſpirituel, prit un très grand ſoin de ſon éducation: il y réuſſit tellement, que Germain s'acquit l'eſtime & l'amitié de tout le monde.

*An de J.C. 633.

Il n'étoit âgé que de dix-ſept ans*, lorſqu'il demanda au ſaint Evêque la permiſſion de ſe retirer dans un Monaſtere. Modoalde admira le zéle du jeune homme; mais craignant le reſſentiment du Roi, il n'oſa lui accorder la permiſſion qu'il demandoit. Germain ne laiſſa pas d'exécuter ſa réſolution avec un courage qui ſurpaſſoit ſon âge. Il commença par diſtribuer tout ſon bien aux pauvres, puis il partit de Tréves avec trois Compagnons, & alla trouver S. Arnould, qui demeuroit alors dans la ſolitude d'Horemberg ou plutôt d'Habenberg. Le Saint reçut ce jeune homme avec beaucoup de joye; & lui ayant coupé les cheveux, il le retint quelque tems auprès de lui pour l'inſtruire; puis il l'envoya au Monaſtere que S. Romaric avoit bâti ſur la montagne voiſine, nommée alors du Châtelet, & à preſent le Saint-mont proche Remiremont. Germain y fut reçû par tous les freres avec une charité & une joye inexplicables.

An de J.C. 654.

Mais en même tems qu'il ſongeoit à ſon ſalut, il ne négligeoit pas celui des ſiens. Il envoya deux de ſes gens, pour lui amener ſon jeune frere Numerien, afin qu'il le formât dans les exercices de la vie Religieuſe. Pour lui, il vêcut dans le Monaſtere de S. Romaric, dans la pratique de toutes les vertus Chrétiennes; en ſorte qu'il étoit le modéle de toute ſa Communauté; & comme ſi l'obſervance de cette nouvelle Maiſon n'eût pas encore été aſſez forte, il réſolut d'aller avec ſon frere le bienheureux Chunian, & leurs Compagnons dans la fameuſe Abbaye de Luxeüil, qui n'eſt qu'à cinq lieuës de là, & qui étoit alors gouvernée par S. Valbert. Ce ſage Abbé les reçut dans ſon Monaſtere, comme un préſent de la main de Dieu. Il trouva dans Germain tant de mérite, qu'il le fit bien-tôt ordonner Prêtre, avec l'applaudiſſement de toute ſa Communauté.

XLVIII. *Fondation du Monaſtere de Granvalle.*

L'eſprit de ferveur qui réſidoit dans Valbert, lui attirant de tous côtés une infinité de diſciples, l'Abbaye de Luxeuil ne pouvoit plus les contenir: c'eſt pourquoi il cherchoit un lieu propre pour y bâtir un nouveau Monaſtere. Le Duc Gondon l'ayant appris, fit venir le ſaint Abbé, & lui donna le lieu où eſt aujourd'hui le Monaſtere de Gran-valle. Valbert y envoya d'abord un Prêtre nommé Fridoald, diſciple de S. Colomban, avec quelques Religieux, qui ſe mirent à défricher la terre, & à couper du bois, pour avoir de quoi vivre. Enſuite il y nomma pour Abbé S. Germain, dont la nobleſſe, la ſcience & la vertu étoient révérées de tout le monde. Germain prit par obéiſſance la conduite de ce nouveau Monaſtere, & fit tant par ſon travail, qu'il ouvrit cette vallée, qui étoit auparavant preſqu'inacceſſible. Il fut enſuite chargé de la conduite de deux autres Monaſteres; ſçavoir, de celui de S. Urſicin, & de celui de Verden. Celui-ci eſt ſitué dans le Dioceſe de Baſle, & nommé vulgairement *Sanct Paul zu verd*, *S. Paul de l'Iſle*. L'autre eſt ſitué ſur les frontiéres de la Franche-Comté & de l'Alſace.

Quelque tems après, le Duc Gondon étant mort, Boniface, autrement Cathique ou Attique, lui ſuccéda dans le gouvernement de l'Alſace (*a*). Ce Duc commença à maltraiter les ſujets du Monaſtere de ſaint Germain (*b*), leur imputant d'avoir été rebelles à ſon Prédéceſſeur. Il vint un jour les attaquer par deux endroits, accompagné d'une troupe de Soldats Allemands. Alors S. Germain prit les Reliques des Saints, & les Livres, & ſortit du Monaſtere avec ſon Prieur nommé Randoalde. Ils trouverent Cathique dans une Egliſe de S. Maurice, avec le Comte Eric. Le Saint lui fit ſes plaintes des violences que ſes gens commettoient. Cathique s'excuſa le mieux qu'il put, & laiſſa Germain

(*u*) *Apud Duchеſne t.* 1. *Hiſt. de Franc. p.* 878.
(*x*) *Beuvier. l.* 7. *p.* 355. *Annal. Trevir.*
(*y*) *Vita S. Germani Ab. apud Mabill. ſæcul.* 2. *Bened. p.* 511.
(*z*) Grand valle, autrement Gran-villers, ou Granfeld, ou Munſter-thal, eſt ſitué dans le Dioceſe de Baſle, ſur les confins de la Suiſſe.
(*a*) Vers l'an 659. ou 650. on trouve un Duc Boniface, dans un fragment Hiſtorique de la fondation de l'Abbaye de Munſter en Gregoriental, qui revint à ce tems-là. Dans la même Abbaye, il y a un Titre de l'an 673 donné ſous le Gouvernement du Duc Cathique & du Comte Robert. *Cathico Duce, Rodeberto Comite.* Ce Duc Cathique n'eſt autre qu'Attique, pere de ſainte Odile, & du Comte Eberard, autrement nommé Robert, ſuivant l'uſage de ce tems-là, où pluſieurs perſonnes

An de J.C. 654. dans l'Egliſe, avec Randoalde; mais il ne laiſſa pas de continuer ſes violences, par les mains des Soldats qui étoient répandus dans tout le Val. Alors S. Germain voulant retourner dans ſon Monaſtere, fut rencontré par une troupe de gens de guerre, qui le percerent d'un coup de lance, avec Randoalde qui étoit avec lui. Ceci arriva la veille de la Chaire S. Pierre le 22. de Février, vers l'an 670.

XLIX. *Vie de S. Goar.*

La Vie de ce Saint, qui étoit natif de Tréves, nous a tiré un peu loin de notre ſujet. Revenons aux Hommes illuſtres qui vivoient dans ce Diocéſe au ſeptiéme ſiécle. S. Goar, nommé vulgairement ſaint Gouvet ou Geuver (*c*), y parut avec beaucoup d'éclat ſous le regne de Childebert fils de Sigebert I. qui regna en Auſtraſie depuis 575. juſqu'en 596. & ſous les regnes ſuivans, puiſque S. Goar mourut vers l'an 649. (*d*). Ce Saint étoit d'Aquitaine; il vint dans le Diocéſe de Tréves ſur la fin du Pontificat de S. Modoalde, vers l'an 635. ou 636. & demeura quelque tems en un Hermitage ſitué ſur le Rhin, près de la petite riviere de Vocara, entre la ville de Boppart & Veſal ou Oberveſel, au lieu où l'on voit aujourd'hui la petite ville de S. Goar ou S. Geuver. Dans la ſuite Felicius Evêque de Tréves & ſucceſſeur de Modoalde, y fit une petite Egliſe, qu'il enrichit de beaucoup de Reliques de Saints. Goar avoit reçu de Dieu le don de guérir les malades, & celui d'une charité tendre & compâtiſſante, qui le portoit à exercer libéralement, autant qu'il pouvoit, l'hoſpitalité envers tous les Etrangers qui paſſoient par-là. Ses manieres pleines de charité, & ſon ſon bon cœur, lui attiroient une infinité de perſonnes. Il guériſſoit les malades, convertiſſoit les Payens, prévoyoit l'avenir, & faiſoit pluſieurs Miracles. Tous les jours, à l'exception du Vendredy Saint, il diſoit la ſainte Meſſe, après avoir récité l'Office divin (*e*), puis ſervoit à boire & à manger aux hôtes, & prenoit ſa réfection avec eux, leur témoignant toute la cordialité & la bonne volonté dont il étoit capable.

Un jour deux Officiers de l'Evêque de Tréves étant venus dans ſa maiſon, feignant qu'ils étoient envoyés pour chercher de quoi entretenir le luminaire de la Cathédrale, obſerverent la conduite du Saint; & voyant qu'il mangeoit le matin avec ſes hôtes, ſans attendre l'heure accoutumée pour rompre le jeune, en furent ſcandaliſés, & l'accuſerent auprès de l'Evêque Ruſtique, qui avoit ſuccédé à Felicius, comme un homme de bonne chere, & qui ſous prétexte d'hoſpitalité, violoit les loix du jeûne & de la tempérance. L'Evêque le fit venir, & l'on aſſûre qu'étant entré avec ſon compagnon, dans la ſalle d'Audiance du Prélat, il quitta ſon manteau, & le jetta ſur un rayon de ſoleil, qui paroiſſoit comme un bâton lumineux, au coin de la ſalle. Ce rayon devint ſolide, & ſoutint le manteau du Saint. Ce Miracle étonna l'Evêque, mais il ne le convertit pas. Il faiſoit au ſujet du Saint à peu près le même raiſonnement que les Phariſiens à l'égard de Jeſus-Chriſt (*f*): *Si cet homme étoit de Dieu, il ne mangeroit & ne boiroit pas ſi matin; puiſque les Saints ſont entrés au Royaume de Dieu par l'abſtinence & par le jeûne.*

An de J.C. 654.

Ruſtique le fit donc approcher, & l'interrogea ſur ſa maniere de vie. Or dans ce même tems, on apporta à l'Evêché un enfant trouvé, qui ayant été pendant trois jours expoſé à la porte de l'Egliſe Cathédrale, ſuivant la coutume de cette ville-là, avoit enfin trouvé quelqu'un qui l'acheta, & ſe chargea de le nourrir. C'eſt pourquoi on l'apportoit à l'Evêque, afin d'avoir ſa confirmation & ſon attache, car tel étoit l'uſage du pays: On expoſoit les enfans dont la naiſſance étoit incertaine, & même ceux dont les parens ne pouvoient ſe charger; à cauſe de leur pauvreté; on les expoſoit, dis-je, à la porte de l'Egliſe, dans une eſpéce de cuvette de marbre (*g*); & lorſque quelqu'un ſe préſentoit pour acheter cet enfant, les Marguilliers de l'Egliſe le leur vendoient, & l'Evêque ratifioit le marché.

I. *S. Goar fait parler un enfant nouveau né, qui accuſe Ruſtique Archevêque de Tréves.*

Dans ce moment donc, on apporta un de ces enfans à l'Evêque Ruſtique, qui demanda à Goar s'il pourroit découvrir le pere de cet enfant, & qu'à cette marque on jugeroit de ſon innocence, & de la régularité de ſa conduite. Le Saint affligé qu'on exigeât de lui un tel Miracle pour ſa juſtification, remontra à l'Evêque que ces choſes n'étoient pas de celles que les hommes ont droit de commander, & que pour lui il ne ſe croyoit pas aſſez grand ſaint, pour mériter que Dieu fiſt des Miracles en ſa faveur; mais le Prélat ne ſe rendit point, il fallut obéïr. Goar fit ſa priere; & puis s'adreſſant à l'enfant, il lui ordonna de dire les noms de ſes pere & mere. L'enfant répondit: Mon pere eſt l'Evêque Ruſtique que voilà, & ma mere s'appelle Flavie. A ces mots, l'Evêque chargé de confuſion, ſe jette aux pieds du Saint, lui demande pardon, & reconnoît ſa faute. Goar l'exhorte à la pénitence, & lui dit qu'il ne devoit pas déſeſpérer de la miſericorde de Dieu. Quant à moi ajoûta-t-il, quoique je ne ſois qu'un pécheur, je ſuis prêt à faire ſept années de pénitence pour vous.

Le bruit de cet évenement fut bien-tôt porté juſqu'à Sigebert Roi d'Auſtraſie, qui réſidoit

avoient deux noms; par exemple, Audoene s'appelloit auſſi Dado, & Goëricus Abbo.

(*b*) *Vita S. Germani Abbatis & Martyris, ſæcul.* 2. *Bened. p.* 513. *Vide Mabill. not. ibid.*

(*c*) *Vita S. Goaris ſæcul.* 3. *Bened. p.* 276.

(*d*) *Vita Mabill. not. in Vitam S. Goaris.* 276. & 280.

(*e*) La Vie de S. Goar, écrite par Vandelbert, c. 7. p. 282. *ſæcul* 2. *Bened.* porte qu'il récitoit tous les jours le Pſeautier.

(*f*) *Joan. ix.* 16. Non eſt hic homo à Deo, qui Sabbatum non cuſtodit.

(*g*) Vandelbert dans la Vie de S. Goar, p. 285. dit que cette cuvette fut enſuite donnée par le Roi Pepin à l'Abbaye de Prum, où elle ſervoit aux Religieux pour recevoir l'eau dans le Réfectoire.

Digitized by Google

An de J. C. 654.

à Metz. Il fit auſſi-tôt venir le ſaint à ſa Cour, pour en ſçavoir la vérité. Goar ne lui répondit rien, craignant la vanité, & ne voulant pas décrier ſon prochain; mais le Roi lui commanda par l'obéiſſance qu'il devoit à la Majeſté Royale, de lui déclarer tout ce qui s'étoit paſſé. Le Saint lui répondit: Seigneur, je vous dois l'obéiſſance, mais je ne puis rien ajoûter à ce que vous m'avez dit: car on croit que la choſe s'eſt paſſée comme on vous l'a racontée. Le Roi admira ſa modeſtie, & publia tout ce qu'il ſçavoit de ſes vertus & de ſes Miracles: auſſi-tôt les aſſiſtans s'écrierent que Goar étoit digne de l'Epiſcopat, & qu'il falloit l'ordonner Evêque de Tréves en la place de Ruſtique. Sigebert y conſentit avec plaiſir: mais le Saint ne put jamais s'y réſoudre, diſant qu'on ne devoit pas aiſément depoſer un Evêque, ni prendre le Siege d'un Prélat vivant. Le Roi perſiſta: & ce que S. Goar put gagner par ſes prieres & par ſes larmes, fut qu'il lui ſeroit permis de retourner à ſa cellule, pour y penſer plus mûrement: il n'en obtint la permiſſion qu'à condition de revenir trouver le Roi dans vingt jours à Metz: mais dès qu'il fut retourné dans ſa chere retraite, il tomba malade, & ſe trouva hors d'état, non ſeulement de voir le Roi dans vingt jours, mais il ne le vit pas même de ſept ans; de ſorte qu'il évita l'Epiſcopat, qu'il regardoit comme un fardeau au deſſus de ſes forces, & qu'il eût le loiſir de ſatisfaire à la pénitence de ſept ans, qu'il s'étoit impoſée pour l'Evêque Ruſtique.

Après ce terme, le Roi Sigebert ſe ſouvint de S. Goar, & le fit inviter à venir à Metz: mais le ſaint Homme s'en excuſa, ſur une grande fiévre qu'il avoit alors, & qui le conduiſit au tombeau. Sa maladie avoit duré trois ans & trois mois, & il fut enterré au même lieu où eſt aujourd'hui la ville de S. Goar ou S. Geuver. Il avoit demandé au Roi avant ſa mort, qu'il lui plût envoyer pour l'enterrer, deux ſaints Prêtres, Agrippin & Euſebe. Le Roi les lui envoya, & ils lui rendirent les derniers devoirs. On célébre ſa Fête le ſixiéme de Juillet: & ſa mort arriva, comme nous l'avons dit, vers l'an 649. Le Roi Pepin donna dans la ſuite (*b*) la Cellule ou le Monaſtere de ſaint Goar, au Monaſtere de Prum, dont il dépend encore aujourd'hui.

Cet endroit prouve qu'il eſt queſtion ici de Sigebert fils de Dagobert I. Roi d'Auſtraſie, puiſque Sigebert fils de Thierry ne regna que peu de jours. *Mabill. not. in vit. S. Goar, p. 280.*

LI. *Les Saints Banto & Beatus fleuriſſent dans le Diocéſe de Tréves.*

Vers le même tems que S. Goar fleuriſſoit ſur le Rhin, on vit dans les montagnes de Vôge du Diocéſe de Tréves, deux Saints Solitaires, nommés Banto & Beatus, tous deux freres, Prêtres & Hermites (*i*) qui après avoir vêcu dans une très grande retraite, & dans une rigoureuſe abſtinence, s'endormirent en notre Seigneur, & éclaterent par pluſieurs Miracles. On honore leur mémoire dans l'Egliſe de Tréves. Beatus y eſt honoré le 6. de Juillet, & Banto le 31. du même mois. Banto repoſe dans l'Egliſe qui eſt jointe à l'Egliſe Métropolitaine, & Beatus dans l'Abbaye de la ſainte Vierge-aux-Martyrs, ſur le bord de la Moſelle.

LII. *S. Goëric Evêque de Metz.*

Hiſt. de Languedoc. tom. 1. p. 327. Dominici Auſbert vita S. Goëric. c. 7. Surius xii. ſept. Vinc. Bellovac. ſpecul. l. 28. c. 74.

L'Evêché de Metz étoit illuſtré dans le même tems par pluſieurs ſaints Perſonnages. S. Goëric, nommé autrement Abbon, ſucceſſeur de S. Arnould, étoit d'Aquitaine (*k*) & d'une naiſſance illuſtre. On croit que S. Goëric ſuccéda à Siagrius, dans la dignité du Comté d'Albi, & qu'il étoit Gouverneur de l'Albigeois, & d'une grande partie de l'Aquitaine, lorſqu'il fut élû Evêque de Metz, après la retraite de S. Arnould, qu'on dit avoir été ſon proche parent. On dit de plus que S. Arnould étoit fils de Gamardus, & que S. Goëric étoit frere d'Anſbert ayeul de S. Arnould, & un des deſcendans de Tonanec Ferreole Préfet des Gaules. Enfin on veut que S. Goëric ait été oncle paternel ou même frere de ſainte Segolene, Abbeſſe de Troilar dans l'Albigeois.

Mais cela eſt fort difficile à accorder avec la Chronologie. S. Goëric étoit dit-on frere d'Anſbert ayeul de S. Arnould. S. Arnould Gouverna l'Egliſe de Metz, pendant 17. ou 18. ans, depuis l'an 611. juſqu'en 627. S. Goëric ſon ſucceſſeur la gouverna pendant 18. ans, juſqu'en 647. S'il eſt vrai qu'il ait été frere d'Anſbert ayeul de S. Arnould, juſqu'à quel âge le faudra-t'il faire vivre? Il faudra lui donner au moins cent ans au tems de ſa mort.

Les premieres années de Goëric furent employées aux exercices des armes, & s'y diſtingua de telle ſorte, qu'il eut d'abord la qualité de Comte, puis celle de Duc, & enfin le gouvernement de la plus grande partie de l'Aquitaine, & porta, dit-on, le nom de Roi; mais ce qui relevoit ſes autres qualités, c'eſt qu'il poſſédoit éminemment les vertus Chrétiennes, la droiture, la charité, la fidélité, l'amour de la juſtice, la piété; en ſorte que quelqu'occupé qu'il fût d'affaires au dehors, il ne manquoit pas de ſe lever tous les jours à minuit, & de ſe retirer pour loüer Dieu ſept fois le jour, comme faiſoit David. *Pſal. cxviii.* Il fut marié, & eut, dit-on, deux filles, ſçavoir, Precie & Victorine, qui garderent la virginité, & imiterent la vertu de leur pere (*l*). Dieu éprouva ſa patience par une affliction très ſenſible, en le privant de la vûë; mais en même tems il lui inſpira d'en venir chercher le remede dans la ville de Metz, par l'interceſſion de S. Etienne, qui y eſt particuliérement honoré, à cauſe d'un de ſes cailloux, qu'on y garde dans la Cathédrale.

Goëric y fut reçu par S. Arnould ſon parent avec toutes les marques d'eſtime & de conſidération, qui étoient dûës à ſa naiſſance & à ſon mérite; mais il ne recouvra la vûë que quelque tems après, lorſqu'il eut achevé de bâtir l'Egliſe, nommée

(*b*) Après l'an de J. C. 670. qui eſt celui de la fondation de Prum. *Vitæ pacul. 2. Bened. pp. 298. 299.*

(*i*) *Brouwer. Annal. Trevir. t. 1. l. 7. p. 347. Vita S. Majoris ab Ebrerino Abbat. Theolog.*

(*k*) Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, l. 2. p. 125. & ſuiv. Voyez la Vie de S. Goëric, dans Vincent de Beauvais, l. 23. c. 74. & dans Surius au 29. Septembre. J'en ai vû deux Manuſcrits différentes de celles-là.

(*l*) La Vie de S. Goëric, imprimée dans Surius *die xix. Septembr.* & celle qui ſe trouve dans Vincent de Beauvais, *l. 23. Specul. c. 74.* & celle que j'ai copiée dans l'ancien Lectionnaire Mſſ. du S. Mont, ne parlent point de ſes filles; mais celle que j'ai vûë dans un Mſſ. de S. Maximin de Tréves, parle de ſes filles & dit qu'elles vinrent à Metz avec lui.

Digitized by Google

An de J.C. 654. vulgairement *S. Pierre-aux-Images*, & que d'autres appellent *S. Pierre-aux-Hommages*, attenante au Cloître de la Cathédrale. Quelques monumens Latins la nomment *Major Domus S. Petri*, la Grande Maiſon, ou la Grande Egliſe de S. Pierre, pour la diſtinguer de la Petite Egliſe de S. Pierre, *Minor Domus S. Petri*, qui avoit été bâtie par S. Clement; d'autres l'appellent, *Eccleſia S. Petri majoris*, l'Egliſe de S. Pierre le vieil.

*An de J.C. 619. Quelque tems après *, S. Arnoul ayant obtenu du Roi Dagobert la permiſſion de ſe retirer dans la ſolitude, S. Goëric fut choiſi par le Clergé & par le peuple de Metz, pour lui ſuccéder (*m*). Il pratiqua dans l'Epiſcopat une ſi grande auſtérité, qu'il ne mengeoit que du pain d'orge & ne bûvoit que de l'eau, ne prenant aucune nourriture avant le coucher du Soleil, à l'exception des Dimanches & des Fêtes des Saints. Il diſoit la Meſſe preſque tous les jours, & accompagnoit ce ſaint Sacrifice d'une abondance de larmes & de ſoupirs, qui excitoient à la dévotion les plus inſenſibles. Toute ſa vie étoit tellement remplie, qu'il ne laiſſoit jamais paſſer un moment, ſans être occupé à la priere, à la prédication, à la lecture, ou à d'autres exercices de piété & de charité. Le reſpect profond dont il étoit pénétré pour les ſaints Myſteres, le porta à faire quantité de vaſes & d'ornemens précieux d'or & d'argent, pour la décoration du ſaint Autel. On remarque entr'autres, un grand Plat baſſin d'argent, de même poids que celui dont S. Arnould avoit fait préſent à ſa Cathédrale (*n*), & qui péſoit ſoixante & douze livres. On plaçoit ces deux Baſſins ſur le grand Autel, aux jours ſolemnels, avec un grand Crucifix d'or, pour orner la Table ſacrée, où l'on immole le Corps & le Sang du Fils de Dieu.

Quelques-uns (*o*) ont avancé que S. Goëric avoit acheté un fond dans les déſerts de Vôge, au lieu où eſt aujourd'hui la ville d'Epinal ſur la Moſelle, où il ſe retiroit quelquefois; & qu'il y bâtit pour ſes deux filles, un fameux Monaſtere en l'honneur de S. Maurice, où l'on a obſervé long-tems la Regle Monaſtique, & qui étant dans la ſuite tombé dans le relâchement, eſt demeuré juſqu'aujourd'hui poſſédé par des Dames Chanoineſſes.

LIII. ***L'Abbaye d'Epinal n'a pas été fondée par S. Goëric.*** Mais des quatre Vies de ſaint Goëric que j'ai vûës, & dont deux ſont Manuſcrites & anciennes, l'une conſervée au Saint-mont, & l'autre à ſaint Maximin de Tréves, il n'y en a qu'une ſeule, ſçavoir celle de l'Abbaye de ſaint Maximin, qui parle des filles de S. Goëric. Aucune des quatres Vies n'attribuë la fondation de l'Abbaye d'Epinal à S. Goëric; & le Manuſcrit de S. Maximin, que je crois le meilleur, dit expreſſément, qu'après un long-tems (*p*), Theodoric l'ancien, ou le premier du nom, Evêque de Metz, entre pluſieurs grandes actions dont il illuſtra ſon Epiſcopat, bâtit un Monaſtere dans un lieu nommé Spinal, ſitué dans le Chaumontois, entre la montagne & la riviere de Moſelle, & le conſacra à Dieu & à S. Goëric, dont il tranſporta les Reliques de la ville de Metz dans ce Monaſtere. Et l'Auteur de la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz, & ſucceſſeur de Thierry I. (*q*) dit qu'Adalberon y établit premiérement des Clercs, puis des Vierges, à qui il donna à obſerver la Regle de S. Benoît, leur faiſant bâtir une maiſon, & leur aſſignant de grands revenus.

An de J.C. 654.

Pendant que S. Arnould ami & prédéceſſeur de S. Goëric (*r*), étoit dans ſa ſolitude du mont Habend, notre Saint le viſitoit ſouvent, & lui fourniſſoit tous les ſecours dont il avoit beſoin. Ayant appris la mort de ce ſaint Solitaire *, il en fut ſenſiblement touché, & réſolut de tranſferer ſes Reliques dans ſa ville Epiſcopale. Le Corps de S. Arnould demeura un an entier enterré dans l'Oratoire qu'ils s'étoit bâti ſur la montagne. Après l'an révolu *, Goëric invita les Evêques comprovinciaux, qui étoient Paul à Verdun, & Theodefrede à Toul, à ſe trouver à cette Tranſlation. La cérémonie fut des plus auguſtes, & l'aſſemblée des plus nombreuſes. Dieu honora la ſainteté de ſon ſerviteur par des Miracles (*s*). Un Duc nommé Nothon, ayant reçu le Corps de ſaint Arnould dans ſa maiſon, & la bierre commençant à manquer pour une ſi grande multitude, S. Goëric la multiplia, & le Duc Nothon fit préſent de ſa Terre à l'Egliſe de S. Arnould.

* An 640.

* An 641.

Le Corps étant arrivé à Metz, on le dépoſa d'abord dans l'Egliſe Cathédrale, où après avoir célébré les Vigiles, & le lendemain après avoir dit les Meſſes, & fait les offrandes accoutumées, on le tranſporta hors la ville, dans l'Egliſe des SS. Apôtres (*t*), qui dans la ſuite prit le nom de S. Arnould.

S. Goëric ne ſurvêquit que quelques années à cette célébre action; il mourut vers l'an 647. (*u*), le 13. des Calendes d'Octobre, la dix-huitiéme année de ſon Pontificat. Il rendit l'eſprit ſur la cendre & le cilice, & fut enterré hors la ville, dans le Monaſtere de ſaint Sym-

(*m*) *Vita S. Arnulphi, p.* 154. *facul.* 2. *Bened.*

(*n*) C'eſt ce Plat baſſin, que S. Arnould avoit donné aux pauvres, & qui lui fut renvoyé par le Roi Clotaire avec cent piéces d'or. *Vita S. Arnulphi, n.* 14. *p.* 153. *facul* 2. *Bened.*

(*o*) Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 120.

(*p*) *Vita Mſſ. S. Goërici in Cod. S. Maximini Trevir.* Poſt multa verò annorum curricula, Deodericus major, Metenſium Antiſtes glorioſus, inter cætera bonorum operum inſignia, quibus Epiſcopatum honorificè decoravit, in pago Calvomotenſe, locum quemdam, inter Moſellam & montem qui in devexo ſui caſtrum habens: ex accidenti ruſticorum linguâ *Spinal* vocatur, divino famulatui aptum reperiens, Monaſterium conſtruxit: conſecrans illud Deo & S. Goërico, cujus ſacra oſſa ab urbe Metenſi transferens, dignâ veneratione collocavit, &c.

(*q*) *Vita Adalberon. II. t.* 1. *Bibl. Labbe. p.* 671.

(*r*) *Vita Mſſ. S. Goërici, in Cod. S. Maximini Trevir.*

(*s*) *Codex Mſſ. S. Maximini Trevir.*

(*t*) *Die XV. Kalend. Auguſti.*

(*u*) Saint Arnould quitta ſon Epiſcopat en 629. S. Goëric fut Evêque pendant 18. ans. Donc il mourut en 647. ou 648.

Digitized by Google

An de J.C. 654. phorien, dans la partie méridionale de l'Egliſe, derriere l'Autel des SS. Creſpin & Creſpinien. Nous avons déja remarqué, qu'il fut dans la ſuite transféré à l'Abbaye d'Epinal. Son Chef demeura à S. Symphorien, où on lui rend l'honneur qui lui eſt dû.

On a quelques Lettres de Didier Evêque de Cahors, à S. Goëric ou Abbon, & d'Abbon à Didier (*x*): mais elles ne ſon preſque que de complimens & de recommandation de quelques perſonnes, que Didier fait à Goëric. Ils étoient en commerce de Lettres avant que celui-ci fût Evêque, & du tems qu'ils étoient enſemble à la Cour de Clotaire.

LIV. *Godon Evêque de Metz.*

On donne pour ſucceſſeur à S. Goëric, Godon trente-unième Evêque de Metz. On ignore ſa patrie, ſa vie & ſa mort (*y*); mais on ſçait qu'il étoit Evêque, lorſque Sigebert fonda le Monaſtere de Cougnon dans les Ardennes, en faveur de S. Rémacle, vers l'an 648. puiſqu'il eſt dénommé avec Cunibert de Cologne, dans un Diplôme pour ce Monaſtere. Les uns (*z*) lui donnent huit ans d'Epiſcopat, d'autres (*a*) dix ans deux mois. Il fut enterré à S. Symphorien. Son ſucceſſeur fut S. Clodulphe ou S. Cloû, fils de S. Arnould (*b*). Selon ceux qui donnent dix ans deux mois à Godon, S. Clodulphe n'a été établi Evêque de Metz qu'en 658 *. Avant qu'il parvînt à cette dignité, il étoit déja fort conſidéré dans le ſiécle, par ſes emplois à la Cour, & par ſes grands biens, & encore plus par ſa rare vertu.

*An de J.C. 658 ou 659.

On prétend (*c*) qu'avant ſon Epiſcopat, il avoit été marié, & avoit eu des enfans. On lui donne pour femme, les uns Marie fille du Roi Clotaire, d'autres Almaberthe fille de Carloman Duc de Brabant, & pour fils Martin Duc de Moſellane, Adalgeſile Comte de Toulouſe, Agnoralde Comte de Chaumontois, Baſin Evêque de Tréves, & outre ceux-là Pepin, Gonza, Arnold, Itta & Gertrude: mais les habiles gens mettent tout cela au rang des fables. Que S. Cloû ait été marié, la choſe eſt aſſez probable, quoique l'Auteur de ſa Vie n'en diſe rien. Comme il demeura aſſez long-tems dans le ſiécle & à la Cour, & qu'il n'avoit pour lors aucune vocation particuliere pour l'Epiſcopat, il eſt croyable qu'il s'engagea dans le mariage: on croit même (*d*) qu'il eut un fils nommé Martin, qui, après la mort du ſaint Roi Dagobert II. s'étant ligué avec ſon couſin Pepin d'Hériſtale, fit la guerre à Ebroïn Maire du Palais du Roi Thierry III.

On veut de plus, que S. Cloû, avant ſon Epiſcopat, ſe ſoit retiré dans le Monaſtere de S. Maximin à Tréves, & la Ducheſſe ſon épouſe en celui de Ste. Marie, hors les murs de cette Ville. Quelques uns croyent même qu'il ſe fit Hermite avant ſon Epiſcopat, à l'imitation de S. Arnould ſon pere; qu'enſuite il fut fait Evêque de Metz, & enfin de Tréves.

*An de J.C. 654.

Mais nous conjecturons que la reſſemblance des noms de Clidulphe, Clodulphe, Flodulphe & Hidulphe a fait attribuer à notre S. Cloû diverſes choſes, qui ne conviennent qu'à S. Hidulphe Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Moyen-moutier, dont nous parlerons bien-tôt, & qui vivoit vers ce même tems. S. Cloû n'a jamais été ni Hermite, ni Cénobite (*e*), ni apparemment Archevêque de Tréves; mais S. Hidulphe a été Moine à S. Maximin, Archevêque de Tréves pendant quelque tems, & enfin Solitaire dans les déſerts de Vôges.

S. Didier Evêque de Cahors (*f*), écrivant à Clodulphe encore Laïque, le remercie de la maniere obligeante dont il l'avoit reçu dans un voyage qu'il avoit fait en Auſtraſie. Il rend auſſi graces à Dieu des heureux ſuccès dont il accompagnoit les entrepriſes de ſon bienfaiteur, & prie le Seigneur de les lui continuer. Il ajoûte: *Et comme il eſt écrit: La race des Juſtes ſera en bénédiction: c'eſt à vous, hommes très illuſtre, de n'oublier jamais les bénédictions dont votre pere eſt comblé, ni les ſaints avis qu'il vous a donnés, ni les grandes actions de vertu que vous lui avez vû pratiquer; car il y a pluſieurs de ſes actions, que vous devez perpétuellement méditer, & retracer dans votre conduite: ſi vous le faites, vous pouvez vous promettre qu'il vous méritera par ſes prieres, & des avantages temporels, autant qu'il ſera néceſſaire; & après cette vie une bonne part aux récompenſes, dont il jouit à préſent dans le Ciel.*

LV. *S. Cloû ou Clodulphe Evêque de Metz.*

Clodulphe étant devenu Evêque de Metz *, s'acquitta de tous les devoirs d'un grand Prélat, faiſant la viſite de ſon Diocéſe, y corrigeant les abus, favoriſant les bons, réprimant les méchans; enfin il vêcut d'une maniere qui lui attira la réputation d'un des plus parfaits Prélats de ſon ſiécle. La charité qu'il exerçoit envers les pauvres, étoit ſans bornes, & il répara bien par ſon extrême libéralité, la parole que la jeuneſſe lui avoit fait proférer, quand il dit à ſon pere S. Arnould, qu'il n'agréeroit pas qu'il donnât aux pauvres le bien qui devoit un jour lui

*An de J.C. 648.

(*x*) *Apud Quercetum, t. 1. Hiſt. Franc. pp. 878. & 886.*

(*y*) Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 130.

(*z*) *Item ibid. & author Vitæ S. Clodulphi, p. 1047.*

(*a*) *Mſſ. ſancti Arnulphi. Ita & codex Comm. Vide Annal. Franc. t. 3. an. 645. n. 7. p. 189.*

(*b*) *Vide Vitam S. Clodulphi, ſæcul. 2. Bened. p. 1043.*

(*c*) Valleſbourg, Antiquités de la Gaule Belgique, l. 2. fol. 98. verſo. Roſieres *Stemmat. Lothar. t. 3. p. 136.* Meuriſſe Hiſt. de Metz, l. 2. p. 132.

(*d*) *Guillelmus Malmesbur. de Reg. Angl. l. 1. c. 3. Mabill. not. in Vitam S. Clodulphi, ſæcul. 2. Bened. p. 1045. Rum. not. in Fredegar. Chronic. contin. p. 667.* La Chronique de Fontenelle, *t. 3. Spicileg. p. 185.* dit que S. Flodulphe (c'eſt ainſi que les anciens l'appellent ſouvent) eut un fils nommé Martin, qui fut mis à mort par Ebroïn.

(*e*) *Vita S. Clodulphi, p. 1045. c. 8.* In laïcali propoſito poſitus, animum ſic informabat, quatenùs dum poſtmodùm Dei providentiâ aliis præeſſe cogeretur, ipſe ſibi priùs præeſſe, &c.

(*f*) *Deſiderii Cadurcenſ. Epiſtol. ad Clodulph. apud Quer. t. 1. p. 878 Hiſt. Franc.* Domno Illuſtri, & à nobis peculiaribus ſuſcipiendo Domino, & in Chriſto filio Clodulpho, Deſiderius peccator.

appartenir,

An de J.C. 654.

appartenir (*g*) ; puiſque lui-même ne ſe réſerva rien, & qu'il répandit avec profuſion dans le ſein des pauvres, ſes propres biens, & ceux de l'Egliſe qui lui étoit confiée.

Il gouverna le Diocéſe de Metz pendant quarante-deux ans, ou ſelon d'autres, quarante, & vingt ou vingt-cinq jours : car les Exemplaires varient ſur cet article (*h*). Il mourut le 8. Juin de l'an 696. & fut enterré au Monaſtere de S. Arnoû, où l'on fit pendant trente jours des prieres, & où on célebra des Meſſes pour ſon ame. Son Corps y demeura juſqu'au 6. de Septembre 959. qu'Udalric, qui fut depuis Archevêque de Rheims, avec la permiſſion d'Adalberon Evêque de Metz, tranſporta ſes Reliques au Prieuré de Lay proche Nancy, à l'exception du Chef, qui demeura à S. Arnoû : mais dans la ſuite on rapporta ce Chef à Lay, où on le voit aujourd'hui dans ſa Châſſe, avec le reſte de ſon Corps.

La Vie de S. Arnoû fut écrite de ſon tems, par ſes ordres & à ſa priere (*i*). Ceux qui ont crû qu'il avoit été Archevêque de Treves, ſe fondent ſur ce qu'on lit dans la Vie de ſainte Gertrude (*k*), que cette Sainte, à l'heure de ſa mort, apparut à ſainte Modeſte Abbeſſe d'un Monaſtere de Tréves, & lui révéla qu'à ce moment elle venoit de ſortir de ce monde. Modeſte, dit l'Auteur de ſa Vie, demanda dès le lendemain à l'Evêque de la Ville, nommé Clodulphe, comment étoit faite ſainte Gertrude. L'Evêque la lui dépeignit, & Modeſte lui déclara la viſion qu'elle avoit eûë, & qu'à telle heure ſainte Gertrude devoit être paſſée à une meilleure vie. Clodulphe remarqua exactement le tems & les circonſtances de la viſion, & trouva qu'en effet la choſe étoit comme Modeſte lui avoit dit. Voilà un Evêque de Tréves, nommé Clodulphe, bien marqué en deux endroits de cette Hiſtoire ; le tems de la mort de ſainte Gertrude, arrivée en 658. n'y répugne pas, puiſque S. Clodulphe fut fait Evêque en 648. & ne mourut qu'en 696.

Le P. Henſchenius (*l*) & le P. le Cointe (*m*) ont crû que Modeſte étoit Abbeſſe, non de Tréves, mais de Remiremont, & que dans ſa Vie il faut lire que S. Clodulphe étoit Evêque de Metz, & non de Tréves : mais le Texte de cette Vie eſt très formel ; & tout ce qu'on peut faire dans cette difficulté, eſt d'avoüer, avec le P. Mabillon (*n*), que la choſe eſt douteuſe ou dire avec Meurille, Jean Schekman, & avec l'Auteur de *Geſta Trevirorum* (*o*), que S. Cloû ayant été transferé de l'Evêché de Metz à celui de Tréves après la mort de ſaint Lutvin, n'en jouït pas long-tems, parce que Milon, qui avoit accompagné Charles Martel dans la guerre, reçut de ce Prince pour récompenſe de ſes ſervices, les deux Evêchés de Tréves & de Rheims : ainſi S. Cloû fut obligé de ſe retirer, & de venir de nouveau reprendre la conduite de l'Egliſe de Metz ; mais cela eſt contraire à la Chronologie. S. Cloû eſt mort en 696. Lutvin Archevêque de Tréves a gouverné cette Egliſe depuis 698. juſqu'en 712. Milon ſon fils lui a ſuccédé en 712. ou 713. & a gouverné juſqu'en 753. Il faut donc croire qu'en cet endroit *Clodulphe* eſt mis pour *Hidulphe*, qui en ce tems-gouvernoit l'Archevêché de Tréves.

An de J.C. 654.

La réputation de S. Clodulphe lui attira un fameux Diſciple, qui fut S. Trudon ou S. Tron, natif d'un canton du Brabant, nommé Haſpengaw, en Latin *Hasbanienſis*, ou l'Hasbain, dans le Diocéſe de Liége. Ses parens étoient François (*p*), & diſtingués par leur qualité & leurs richeſſes. Le jeune Trudon donna dès ſon enfance des marques de ſon bon naturel, & de ſon inclination à la piété & à la vertu. Souvent il ſe dépoüilla pour couvrir les pauvres, & il ſe priva des choſes néceſſaires, pour les ſecourir dans leurs beſoins. Ces ſentimens & ces pratiques, ſi éloignés de l'eſprit du monde, déplaiſoient à ſes parens, & rendoient notre Saint mépriſable aux yeux des jeunes gens de ſa condition : mais ſon unique ſoin étoit de pratiquer les vertus Chrétiennes, & ſon unique ardeur étoit d'apprendre les ſaintes Lettres, pour être en état d'embraſſer un jour la vie religieuſe.

Dieu exauça ſes vœux, & lui fit dire la nuit en révélation, qu'il allât trouver S. Remacle Evêque de Tongres, qui n'étoit pas loin de là, en un lieu nommé *Septimhurta*, & qu'il lui diroit ce qu'il auroit à faire. Il alla, & trouva le S. Evêque déja informé de ſon voyage. Remacle le reçut avec de grands témoignages de tendreſſe, lui déclara qu'il vouloit dans la ſuite lui tenir lieu de pere ; qu'au reſte il falloit qu'il allât trouver S. Cloû Evêque de Metz, qui étoit deſtiné de Dieu pour le conduire dans la voye de ſalut.

Trudon ſe rendit auprès de S. Cloû, & lui expoſa le ſujet de ſon voyage. En même tems il fit préſent à l'Egliſe de Metz de tous les biens qu'il avoit dans Sarchine, lieu de ſa naiſſance, ſur la riviere de Cyſindrie ; après quoi S. Cloû le donna à un Maître, pour lui enſeigner les ſaintes Lettres, puis il lui confera la Tonſure Cléricale, & ſucceſſivement les autres Ordres juſqu'à la Prêtriſe. Enfin il le renvoya dans ſon Pays, pour y avoir ſoin des Terres qu'il avoit données à S. Etienne, & pour y bâtir un Mo-

(*g*) *Vita Epiſcoporum Metenſ. à Paulo Diacono.*

(*h*) Les Manuſcrits de ſa Vie varient ſur ſon âge. J'en ai eû trois à S. Arnoû ; l'un lui donne 100. ans, l'autre 105. & l'autre 112. & certes, ſi S. Cloû avoit trente ans, lorſque S. Arnoû ſon pere fut fait Evêque, comme le veut l'Auteur de ſa Vie, il doit avoir vêcu plus de 112. ans.

(*i*) *Vita S. Arnulphi ſæcul. 2. Bened. p. 157. n. 31.*

(*k*) *Vita S. Gertrud. p. 468. n. 2. ſæcul. 2. Bened. Geſta Trevirorum, cap. xxxviii. p. 14.*

(*l*) *Henſchen. de tribus Dagobertis, l. 2. c. 12.*

(*m*) *Cornmes Annal. Franc. t. 3. an. 659. n. 2.*

(*n*) *Mabill. ſæcul. 2. Bened. Vita S. Gertrud. p. 468.*

(*o*) *Geſta Trevirorum, c. 38.* Voyez auſſi Meurille Hiſt. des Evêques de Metz, l. 2. p. 136.

(*p*) *Vita S. Trudonis ſæcul. 2. Bened. p. 1069. & ſeq. Vide & Vitam S. Clodulphi Metenſ.*

An de J. C. 654. naſtere. Trudon étant arrivé à Sarchine dans le Diocéſe de Maſtricht, y bâtit une Egliſe, & y aſſembla un grand nombre de diſciples, qu'il inſtruiſit dans les pratiques de la vie religieuſe, autant par ſon exemple que par ſes diſcours. Il mourut au milieu de ſes exercices, vers l'an 698.

On conſervoit à Metz une Clef, que l'on croyoit avoir été donnée à S. Tron par S. Flodulphe ou Clodulphe (*q*); & quelques Evêques aſſemblés en un Concile tenu dans cette ville, confirmerent leurs Statuts par le Bâton de S. Pierre, & par la Clef que S. Cloû avoit donnée à S. Tron.

LVI. *Theutfride Evêque de Toul.*

L'Egliſe de Toul nous fournit peu de Monumens Hiſtoriques pendant ce ſeptiéme ſiécle. Theutfride ou Theudefride, Succeſſeur d'Endulus ou d'Endulanus dans cet Evêché, a vêcu ſous les Rois d'Auſtraſie Dagobert I. & Sigebert II. (*r*) Mais on ne ſçait préciſément ni le commencement ni la fin de ſon Epiſcopat. Teutfride augmenta conſidérablement les biens de ſon Egliſe, ayant obtenu du Roi Dagobert, Vicherey & le Palais Royal qui y étoit; la Forteresſe de Lyverdun, Void ou Noviente, avec le Palais Royal; la Maiſon de Roiaumey, la Forteresſe de Galiaud, avec le Bourg de Blenod, & pluſieurs autres Terres (*s*). Et pour aſſûrer à l'Egliſe de Toul la poſſeſſion de tous ces biens (*t*), le même Roi lui accorda un Ban Royal, ou un Terrain franc, de quatre lieuës en longueur & en largeur, exempt d'impôts, de tailles & de ſubſides, lui en attribuant toute la juriſdiction, avec defenſe aux Comtes, d'y troubler les Officiers de l'Evêque dans l'exercice de la Juſtice, ni d'y bâtir aucun Château ou Forteresſe.

Le même Theudefride aſſiſta, comme l'on croit (*u*), à la tranſlation du Corps de ſaint Arnoû, du Monaſtere du Saint-mont à celui de S. Arnoû de Metz en 641. Le Roi Sigebert le conſulta, avec Cunibert de Cologne, Attelane de Laon, & Giſloard de Verdun, ſur la conſtruction du Monaſtere de Malmedy (*x*). Ceci arriva avant l'an 648. puiſqu'alors Clodulphe n'étoit pas encore Evêque de Metz, mais ſeulement Domeſtique ou Grand-Maître d'Hôtel de Sigebert, avec Antigiſile ſon frere, comme il eſt marqué dans le même Diplôme. Enfin Theudefride étoit mort en 664. puiſqu'on trouve un titre de Numérien Archevêque de Tréves, de cette année, où Eborin Evêque de Toul & Succeſſeur de Theudefride, eſt dénommé. C'eſt tout ce que l'on ſçait de ce Prélat.

An de J. C. 654.

LVII. *Auſtraſius Evêque de Toul.*

Je croirois volontiers, que Theutfride eſt le même qu'Auſtraſius Evêque de Toul, nommé dans la Vie de S. Didier Evêque de Cahors „ (*y*). Le Seigneur avoit alors dans les Gau„ les pluſieurs grands ſerviteurs, comme Gal„ lus à Clermont en Auvergne, Sulpice à „ Bourges, Verus à Rhodes, Saluſte à Agen, „ Ebargehenne à Angoulême, Auſterius à „ Périgueux, Eloy à Noyon, Arnoû à Metz, „ Auſtraſius à Toul, *Luco Auſtraſium*, Di„ dier à Cahors. " Il étoit alors aſſez ordinaire de porter deux noms. Leudinus Evêque de Toul, s'appelloit auſſi Bodo; Goëric Evêque de Metz, ſe nommoit auſſi Abbo: ainſi Theutfride pouvoit ſe nommer Auſtraſius d'un nom Latin. Quoi qu'il en ſoit, ſi Auſtraſius étoit contemporain de S. Arnoû, il doit être mis, ou avant Theutfride, ou après.

Theutfride eut pour Succeſſeur Eborin (*z*), de la vie duquel on ne ſçait aucunes particularités; & à Eborin ſuccéda Bodon, dont on parlera cy-après.

LIVRE DIXIÉME.

I. *Regne pacifique de Sigebert II.*

LE regne de Sigebert II. Roi d'Auſtraſie, fut un regne pacifique, & qui ne nous offre point de ces grands événemens qui enrichiſſent l'Hiſtoire. Nous y voyons peu de guerres, point d'entrepriſes conſidérables, point de ces révolutions éclatantes, qui intéreſſent & l'Egliſe & l'Etat. Ce Prince paiſible & pieux fut preſque toujours occupé à des œuvres Chrétiennes & Religieuſes, de fondations de Monaſteres, de tranſlations de Reliques, & de choſes de cette nature. Pepin de Landen, Maire du Palais, étant mort en 640. fut fort regretté par tous les Auſtraſiens, à cauſe de ſa douceur & de ſon équité, & il a mérité les honneurs publics de l'Egliſe après ſa mort,

(*q*) *Vide apud Brouwer. l. 1. annal. Trevir. p. 483.*

(*r*) Benoît Hiſt. de Toul, p. 257. c. 13. Voyez le Mſſ. de S. Manſuy, imprimé dans le *Theſaur. Anecdot.* du Pere Martene, & ici, Preuves, p. 116.

(*s*) *Villam Bladinam*, Blenod; *Montis & Montenois*, Mont & Montenoy. *Gaianum*, peut être Gayaux ou Galiaud; *Gebeni-villare*, *Traveronem ſuper Moſam*, *Pauerniacum*, Pargney; *Campaniacum*, Sampigny; *Bilniacum*, *Alonum*, *Huntelini Montem*, *Savinaco* (Savigny) *Lamnari curtis*, *Regnacum Novianæ*, Void; *Vicherium*, Vicherey; *Longum Campum in Crucino*, *Mariaca*, *Ruſiaco* (Eruſe) & *Bevroncam Villam.*

(*t*) *Carthæ Caroli Magni an. 804. apud Benoît*, p. 258.

(*u*) *Mabillon. not. in Vitam S. Arnulphi facul. 2. Bened. pag. 156.*

(*x*) *Id. t. 1. annal. Bened. an. 648. p. 403. c. 53.*

(*y*) *Tom. 1. Bibliot. nov. Phil. Labb. p. 707.*

(*z*) Le Mſſ. de S. Manſuy met immédiatement après Theutfride, l'Evêque Leudinus, puis Eborin, Ermenthée, Magnaldus, Garibaldus, Godo & Bodo: mais c'eſt une erreur. Leudinus & Bodo ne ſont qu'un même homme, & voici l'ordre que ces Prélats doivent tenir entr'eux: Theutfride, Eborin, Leudinus, autrement Bodo, Adeodat, Ermenthée, Magnalde, Dodon, Garibalde, Godon, Jacob,

An de J.C. 654.

ainſi que nous l'avons dit. (*a*) Il laiſſa un fils nommé Grimoald, qui appuyé de la faveur des amis de ſon pere, & ſoutenu par ſon propre mérite, obtint la charge de Maire du Palais, que Pepin avoit exercée avec tant d'honneur. Il eut toutefois pour Compétiteur un nommé Othon, fils de Beron ou d'Uron, qui avoit eû ſoin de l'éducation du Roi (*b*), & qui avoit une grande autorité à la Cour. Il prétendit ſupplanter Grimoald : mais celui-ci ayant pour lui S. Cunibert Evêque de Cologne, & pluſieurs Seigneurs de la Cour, ſçut ſe ſoutenir, & fit périr Othon par la main de Leuthaire Duc des Allemands (*c*).

II. *Révolte de Radulphe, Duc de Thuringe.*

L'année même de la mort de Pepin (*d*), Radulphe Duc de Thuringe, ſe révolta contre Sigebert (*e*). Ce Duc avoit été établi par Dagobert Gouverneur de la Thuringe, pour la défendre contre les Eſclavons Vinides (*f*), qui y avoient fait de grands ravages. Radulphe les avoit battus pluſieurs fois, & avoit rétabli la paix dans ce Pays : mais la haine qu'il portoit à Adalgiſe, que Sigebert avoit joint à Cunibert Evêque de Cologne, pour l'aider à gouverner l'Auſtraſie, jointe au mépris qu'il faiſoit de la jeuneſſe de Theodebert, & de la foibleſſe de ſon Gouvernement, l'engagerent dans une révolte ouverte. Sigebert & ſes Miniſtres firent publier le Ban dans toutes les Provinces d'Auſtraſie, & ordonnerent à tous les Gouverneurs de faire marcher inceſſamment les troupes qu'ils devoient fournir (*g*). L'armée étant aſſemblée, le Roi paſſa le Rhin avec ſes Généraux. Sigebert n'avoit alors que treize ans. Radulphe ne voulut pas d'abord hazarder ſa perſonne & ſes meilleures troupes dans un combat ; il ſe tint dans le centre de la Thuringe, avec l'élite de ſes ſoldats, & envoya ſur les frontieres un Général nommé Fare, grand ennemi des Rois de France, pour ſoutenir le premier effort des troupes d'Auſtraſie. Fare ſe poſta derriere la Forêt de Buconie ſur les confins de la Thuringe, & y attendit l'armée de Sigebert : mais la ſienne fut entiérement défaite, lui-même tué dans la bataille. Ceux qui éviterent la mort, furent réduits en captivité.

Après cela les Chefs de l'armée de Sigebert, & tous les Capitaines jurerent de ne faire aucun quartier à Radulphe. Ils paſſerent la Forêt de Buconie, ſans trouver de réſiſtance ; & quand ils furent entrés dans la Thuringe, Radulphe voyant qu'il lui étoit impoſſible de tenir la campagne devant une armée ſupérieure & victorieuſe, ſe retrancha ſur une hauteur, près la Riviere d'Unſtruth. Là il mit ſa femme & ſes enfans, & ſe campa ſur le penchant de la montagne, avec le plus de troupes qu'il put ramaſſer, fortifiant les avenuës de ſon camp, par quantité d'arbres qu'il fit abattre (*h*). Sigebert l'inveſtit auſſi-tôt, & Radulphe ſe contint dans ſes retranchemens, prêt à s'y bien défendre.

Le Roi d'Auſtraſie délibéra ſi on l'iroit attaquer auſſi-tôt, ou ſi l'on différeroit l'attaque juſqu'au lendemain. Les avis des Généraux furent partagés. Grimoald & Adalgiſe voyant cette variété de ſentimens, & la chaleur avec laquelle chacun ſoutenoit le ſien, craignirent pour la perſonne du Roi, & mirent une groſſe garde autour de ſa tente. Bobon Duc d'Auvergne, & Enoval Comte du Suntgau, qui vouloient qu'on marchât incontinent contre l'ennemi, firent avancer leurs troupes, & une partie de celles du Duc Adalgiſe, & allerent attaquer Radulphe dans ſes retranchemens : mais ils furent repouſſés & battus par Radulphe, qui ſortit de ſon camp, bien aſſûré que pluſieurs Généraux François ne lui étoient pas contraires. Les troupes de Mayence furent les premieres qui lâcherent le pied, & on ſoupçonna leurs Chefs d'être d'intelligence avec les ennemis.

Sigebert pendant tout cela étoit à cheval avec les ſiens, conſidérant d'aſſez loin le combat, & ce Prince ne put retenir ſes larmes, voyant la déroute de ſon armée, & la perte de tant de braves gens ; car les Généraux Bobon & Enoval y demeurerent, avec Freculfe, Grand Maître d'Hôtel de la Maiſon du Roi, que l'on diſoit être ami particulier de Radulphe, & un très grand nombre d'autres gens de marque. Après cet avantage, Radulphe rentra dans ſon camp, & Sigebert, avec le reſte de ſon armée, demeura campé à la vûë des ennemis.

Le lendemain on délibéra ſi l'on retourneroit à l'attaque de Radulphe, ou ſi l'on entreroit en négociation avec lui. Ce dernier parti fut ſuivi. On laiſſa à Radulphe le Gouvernement de la Thuringe ; il reconnut Sigebert pour ſon Roi & ſon Seigneur ; mais de telle ſorte, qu'il ne dépendoit de lui qu'autant qu'il jugeoit à propos, tranchant du Souverain, faiſant à ſon gré alliance avec les Vinides, & les autres nations barbares, voiſines de la Thuringe, & ne laiſſant au Roi d'Auſtraſie que l'ombre de la Souverai-

(*a*) *Fredegar. Chronic. c.* 86. *p.* 656.
(*b*) *Id. Ibid.* Otto filius Uronis domeſtici, qui Bajulus Regis Sigeberti ab adoleſcentia fuerat. *Vide Conjectur. ad vocem* Bajulus.
(*c*) *Fredegar. c.* 88. *p.* 648. L'an de J. C. 642.
(*d*) An de J. C. 640. & la viij. de Sigebert. Quelques-uns liſent dans Fredegaire, *anno iv.* d'autres, *anno vij. Not. Ruinart, in Fredegar. c.* 87.
(*e*) *Fredegar. c.* 87. *p.* 656.
(*f*) *Id. c.* 77. *p.* 648.
(*g*) *Id. Ibid.* Leudes Auſtraſiorum in exercitu gradiendum banniti ſunt.
(*h*) *Fredegar. ibid. Caſtrum ligni maximi in quodam monte . . . . . conſtruxit.* Ce qui peut marquer un Camp fortifié par des palliſades.

An de J. C. 654.

neté dans ce Pays (*i*) : mais il fallut s'accommoder au tems. Le Roi fit repaſſer le Rhin à ſon armée, & retourna à Metz, où il avoit établi le Siége de la Monarchie, à l'imitation de ſes prédéceſſeurs. C'eſt la ſeule expédition mémorable qui ſe ſoit faite ſous ſon regne.

III. *Monaſteres bâtis par le Roi Sigebert.*

On compte juſqu'à douze Monaſteres bâtis & fondés par ſes ordres, ou à ſes frais, ou de ſon conſentement (*k*) : mais aucun Hiſtorien que nous ſçachions, n'en a fait un denombrement exact. Gelenius prétend qu'il en a fondé juſqu'à vingt, & que les douze dont parle Sigebert de Gemblours, ne ſont que ceux qu'il a bâtis dans les Ardennes. Nous n'en connoiſſons que quatre qui ſoient célébres entre les autres ; ſçavoir, 1°. Celui de Cougnon, *Caſa Congidunenſis*, entre Chiny & Bouillon ſur le Semoy. Le ſecond eſt Stavelo, le troiſiéme Malmedy, le quatriéme S. Martin de Metz. Quant au Monaſtere de Cougnon, on en voit encore des reſtes dans le Prieuré de ce nom ſur le Semoy. Sigebert fit venir S. Remacle du Monaſtere de Solignac, pour établir à Cougnon la Diſcipline reguliere (*l*), c'eſt-à-dire, la Regle de S. Colomban, qu'on gardoit au commencement à Solignac (*m*), & que Sigebert appelle la Regle des anciens Peres, dans le Diplôme qu'il fit expédier pour ſa fondation. (*n*) Le Monaſtere fut dédié à S. Pierre, à S. Paul, à S. Jean & aux autres Martyrs ; & le Roi dit qu'il l'a entrepris par le conſeil de Cunibert Evêque de Cologne, de Godon Evêque de Metz, de Grimoald, de Bodon & d'Adalgiſe, qui avoient alors la principale autorité dans ſa Cour. On voyoit autrefois dans ce Monaſtere la Caverne de ſaint Remacle, qui étoit creuſée dans le roc, & où Dieu faiſoit pluſieurs guériſons en faveur des malades (*o*). On met la fondation de ce Monaſtere en 648.

IV. *Fondation de Stavelo & de Malmedy.*

Stavelo (*p*) & Malmedy (*q*) ſont deux fameuſes Abbayes, ſituées à deux mille pas l'une de l'autre, qui reconnoiſſent auſſi pour Fondateurs S. Remacle & le Roi S. Sigebert. Remacle ayant eû quelque dégoût dans le Monaſtere de Cougnon, vint trouver Sigebert, & lui repréſenta que, quoiqu'il y eût pluſieurs lieux conſacrés à Dieu dans les diverſes Provinces de ſes Etats, toutefois il n'y en avoit point dans les Ardennes ; qu'il étoit de ſa piété d'y en faire bâtir quelques-uns. Le Roi ayant pris l'avis des Evêques Cunibert de Cologne, Attelan de Laon, Theofride de Toul, & Gifloard de Verdun, comme auſſi de ſes principaux Miniſtres, Grimoald Maire du Palais, Folcoalde & Bobon, & des Grands Maîtres de ſa Maiſon, Clodulphe, Anſigile & Berſelant, réſolut de fonder dans la forêt d'Ardenne, deux Monaſteres pour la demeure des ſerviteurs de Dieu, qui vivroient dans l'obſervance des pratiques Monaſtiques, & qui prieroient Dieu pour ſon ſalut, pour celui de ſes ſucceſſeurs, & pour la conſervation du Royaume (*r*).

An de J. C. 654.

Il donna le ſoin de cette entrepriſe, & le gouvernement de ces Monaſteres à S. Remacle, qui ayant trouvé un lieu propre à ſon deſſein ſur le ruiſſeau de Varchinne, où l'on voyoit encore pluſieurs reſtes d'Idolâtrie, renverſa l'Idole de Diane, & des autres fauſſes divinités qui y étoient, benit & ſanctifia les ſources par le ſigne de la Croix, & commença à y bâtir ces deux Monaſteres *, qui devoient être gouvernés par un ſeul Abbé, comme ils le ſont encore aujourd'hui. Malmedy fut bâti le premier, & dédié à la ſainte Vierge, à S. Pierre, S. Paul, S. Jean-Baptiſte & S. Martin. Stavelo fut bâti enſuite, & le Roi ordonna que l'Abbé qui auroit le gouvernement de l'un & de l'autre, réſideroit à Stavelo. Malmedy eſt dans le Diocéſe de Cologne, & Stavelo dans celui de Maſtrich ou de Tongres. S. Remacle fut dans la ſuite élevé à l'Epiſcopat de cette derniere Egliſe, vers l'an 652. mais l'année ſuivante il renonça à l'Epiſcopat.

* Vers l'an 648.

V. *Fondation de l'Abbaye de S. Martin hors les murs de Metz.*

Le quatriéme Monaſtere de la fondation de Sigebert, fut celui de S. Martin *, nommé d'abord S. Martin-des-Champs, & bâti au penchant de la montagne nommée de S. Quentin, puis transféré au pied de cette montagne, dans un Fauxbourg de Metz. Il ſemble qu'avant Sigebert, il y avoit déja une Egliſe de S. Martin, & peut-être une Abbaye ſous ſon nom, dans les Fauxbourgs de cette ville, puiſque S. Romaric (*s*) étant venu à Metz en 617. aſſez long-tems avant la naiſſance de S. Sigebert, alla dans la Baſilique de S. Martin, hors de la ville, pour y faire ſa priere. Or s'il y avoit dès-lors un Monaſtere en cet endroit, le Roi dont nous parlons, n'en ſera que le reſtaurateur & le bienfaiteur. Quoi qu'il en ſoit, il le rendit un des plus conſiderables Monaſteres de ſes Etats, & il y choiſit ſa ſépulture. Nous avons une deſcription en Vers des Bâtimens de cette Abbaye, faite au douziéme ſiécle par un Abbé nommé Richer, mort en 1163. La peinture qu'il en fait, nous donne l'idée d'une grande & belle Abbaye. Elle eſt aujourd'hui entierement ruinée, & réünie à la Primatiale de Nancy.

* Vers l'an 646.

(*i*) *Fredegar. c. 77. p. 658.* In verbis Sigiberto Regimen non denegabat, ſed in factis fortiter ejuſdem reſiſtebat dominationi.

(*k*) *Sigebert. Gemblac. in Vita Sigeberti Regis apud Sur.*

(*l*) *Roger. Vita S. Remacli.*

(*m*) *Vita S. Euſtaſii Luxovienſ. Abb. Autore Jona.*

(*n*) *Vide Cour. t. 3. Hiſt. Franc. an. 645. art. 9. pp. 190. 191.* Secundum ordinem & monita antiquorum Patrum.

(*o*) *Roger. loco citato.*

(*p*) *Stabulenſe Monaſterium*, ou *Stabulaus.*

(*q*) Malmendarium, quaſi mundatum à malo dæmonum cultu. *Vide Necker. Vita Sigeberti.*

(*r*) *Mabillon. t. 1. annal. Bened. an. 648. c. 53. p. 403.* On attribuë auſſi la fondation de ces Monaſteres à Grimoald Maire du Palais, dans quelques Chartes. *Mabillon. ibid. p. 404. Vide & Cour. t. 3. Hiſt. Eccl. Franc. an. 648. n. 24. & an. 653. n. 16. 17.*

(*s*) *Vita S. Romarici ſæculo 2. Bened. p. 417. n. 3. Vide & Mabill. t. 1. annal. Benedict. l. 12. c. 24. p. 313.*

Digitized by Google

An de J. C. 654.

Nous avons quelques Lettres (*t*) du Roi Sigebert à S. Didier Evêque de Cahors, & de ce ſaint Evêque au Roi Sigebert : mais elles ne contiennent rien d'hiſtorique, qui mérite d'avoir part dans cet Ouvrage. On y remarque ſeulement les ſentimens de piété de ces deux ſaints Perſonnages, chacun dans ſon caractere, & dans l'état où Dieu les avoit mis ; & que Sigebert jouiſſoit alors d'une profonde paix, tant au dehors qu'au dedans du Royaume, tant de la part des peuples de ſa nation, que de celle des nations étrangeres & barbares (*u*). On remarque auſſi dans une de ces Lettres, que Sigebert trouve fort mauvais que Volfolend Evêque de Bourges, ait voulu aſſembler un Concile des Evêques de ſa Province Eccléſiaſtique *, dont une partie obéiſſoit au Roi d'Auſtraſie (*x*), ſans l'agrément & le conſentement de ce Prince. Il dit qu'il n'empêche pas que les Evêques, ſujets de Clovis, ne s'aſſemblent avec l'Evêque de Bourges ; mais il ne le permet pas à ſes propres ſujets.

* An de J. C. 644.

VI. *Naiſſance de Dagobert, fils de S. Sigebert.*

S. Sigebert avoit épouſé la Reine Imnechilde, autrement nommée Emnechilde ou Chinechilde, avec laquelle il demeura aſſez long-tems, ſans avoir d'enfans ; en ſorte que n'eſpérant plus d'en avoir, il promit à Grimoald Maire du Palais, d'adopter ſon fils Childebert (*y*), au cas qu'il mourût ſans héritier : mais quelque tems après, Dieu benit ſon mariage par la naiſſance d'un fils, à qui l'on donna le nom de Dagobert *. Le Roi n'avoit alors qu'environ 18. ans, & on ne comprend pas pourquoi à cet âge il déſeſpéroit de laiſſer un légitime Succeſſeur. Quoi qu'il en ſoit, Grimoald l'avoit déterminé à adopter ſon fils Childebert, & l'on verra bien-tôt la ſuite de cette intrigue. On lit dans la Vie de ſaint Bonet Evêque de Clermont en Auvergne (*z*), que Sigebert eut pluſieurs enfans ; mais l'Hiſtoire ne nous a conſervé le nom que du ſeul Dagobert.

* Vers l'an 647.

VII. *Mort de S. Sigebert.*

Sigebert étant tombé malade en 655. & ſentant ſa fin approcher, recommanda à Grimoald le jeune Prince Dagobert, qui n'avoit alors que ſept ou huit ans, & le pria de lui tenir lieu de Pere & de Tuteur. Il mourut le 1. de Février vers l'an 647. en la vingt-cinquiéme année de ſon âge, & la dix-huitiéme de ſon regne, & fut enterré dans l'Abbaye de S. Martin près de Metz, au-delà de la Mozelle. Dieu fit éclater pluſieurs miracles à ſon tombeau, & ſon Corps eſt demeuré entier juſqu'aujourd'hui, ſoit par un effet naturel du baume & des drogues dont on l'embauma après ſa mort, ſoit par une faveur particuliere du Ciel. En l'an 1170. Létard Abbé de S. Martin, le fit mettre dans une Châſſe d'argent. Son Corps fut tranſporté à Nancy en 1553. après la ruïne de l'Abbaye de S. Martin ; & on le voit à la Primatiale de Nancy, dans une Châſſe d'ebéne, ornée d'argent & percée à jour. Il a été quelque tems en dépôt dans le Prieuré de Notre-Dame de Nancy, avant qu'on le mît à la Primatiale, où ſon culte eſt très célébre, & on l'invoque dans les néceſſités publiques.

An de J. C. 654.

VIII. *Autorité des Maires du Palais. Grimoald place ſur le Trône d'Auſtraſie Childebert ſon fils, au préjudice du jeune Prince Dagobert, fils de S. Sigebert.*

Après ſa mort, Grimoald Maire du Palais, dont l'autorité n'étoit que trop grande dans l'Auſtraſie ; car c'eſt principalement ſous les regnes de Sigebert Roi d'Auſtraſie, & de Clovis II. ſon frere Roi de Neuſtrie, que les Maires du Palais commencerent à s'emparer du Gouvernement, ne laiſſant aux Rois légitimes qu'une ombre d'autorité ; Grimoald, dis-je, entreprit de placer Childebert ſon fils ſur le Trône d'Auſtraſie, & d'en priver Dagobert le légitime héritier (*b*). Il fit donc couper les cheveux à ce jeune Prince, & le mit entre les mains de Didon Evêque de Poitiers, oncle de S. Leger, qui le tranſporta en Ecoſſe, où il le laiſſa ſans lui faire d'autre mal. Dès qu'il fut parti, on fit courir le bruit que Dagobert étoit mort, & on fit publiquement ſes funérailles (*c*) : mais Grimoald ne jouït pas long-tems du fruit de ſes crimes. Les peuples d'Auſtraſie indignés de voir un étranger ſur le Trône de leur Roi Sigebert, formerent une conſpiration contre Grimoald, & contre ſon fils Childebert. Ils ne penſoient plus à Dagobert, qu'ils croyoient mort ; mais ils s'adreſſerent à Clovis II. Roi de Neuſtrie, frere de Sigebert, à qui ils livrerent le pere & le fils, Grimoald & Childebert, qu'on conduiſit à Paris. Grimoald fut mis en priſon, où il mourut *, après avoir ſouffert tous les tourmens que ſon crime méritoit ; Childebert ſon fils ne regna que quelques mois, & fut auſſi apparemment mis à mort.

* An de J. C. 655.

IX. *Clovis II. regne en Auſtraſie.*

Clovis II. fils de Dagobert I. & frere de Sigebert Roi d'Auſtraſie, ſe vit ainſi maître de toute la Monarchie Françoiſe ; mais il n'en jouït pas long-tems, étant mort l'an 656. âgé de vingt-trois ans, après en avoir regné dix-neuf (*d*). Il ſe trouve quelquefois appellé Clotaire (*e*) ; mais ſon vrai nom eſt Clovis. Il laiſſa trois fils, Clotaire, Childeric & Thierry.

(*t*) *Apud Queſnium, tom. 1. Hiſt. Franc. pp.* 876. 877. 894. 887.

(*u*) *Sigeberti Epiſtola ix. ad Deſidr. Cognoſcite, veſtrâ intercedente oratione, proſperâ hactenus, Chriſto Præſule conſiſtimus, & gentes patriæ nobis a Deo conceſſæ, pacifico ordine nobis obediunt ; gentes etiam barbaræ ſatiſſimè nobis cohabitant* ; ce qui peut ſe rapporter vers l'an 647.

(*x*) *Epiſt. Sigeberti ad Deſidr. apud Queſn. tom. 1. Hiſtor. Franc. p.* 887.

(*y*) *Vita S. Sigeberti apud Queſn. tom. 1. Hiſtor. Franc. p.* 593. Sigebertus Rex Grimoaldum majorem domûs ſibi in omnibus fidelem & cooperatorem quatenùs erat expertus, filium ejus Childebertum, Regni Auſtraſiorum hæredem delegerat. Hoc tamen propoſito conditionis tenore, ſi ipſum contingeret ſine liberis obire.

(*z*) *Die 15. Januar. apud Bolland.*

(*a*) *Vide Sigebert. Gembiac. Vita S. Sigeberti.*

(*b*) *Vita S. Viſoldi, c. 27. Geſta Regum Franc. c.* 42.

(*c*) *Vita S. Audoeni.*

(*d*) *Mabillon. t. 3. Analect. p.* 514. *& t. 1. annal. Bened. lib. 14. c. 44. p.* 437.

(*e*) *Chronic. S. Benigni Divion. Spicileg. t. 1. p.* 390.

Digitized by Google

An de J.C. 655. Clotaire l'aîné des trois, & qui n'avoit pas plus de huit ans, fut déclaré Roi de toute la France, ſous la Régence de la Reine Bathilde ſa mere. Childeric ne fut fait Roi d'Auſtraſie que quatre ans après ; & Thierry, qui étoit encore enfant, ne regna qu'après la mort de ſon frere Childeric (*f*). Clotaire regna quatorze ans, & mourut en 670. (*g*). Son regne n'eſt remarquable par aucun événement fameux : les Maires du Palais gouvernoient avec une autorité preſque ſouveraine. La Reine Bathilde, après quelques années de Gouvernement, qu'elle partageoit avec Ebroïn Maire du Palais, réſolut de ſe retirer au Monaſtere de Chelles : mais les Seigneurs François s'oppoſerent à ſon deſſein, par l'amour & l'eſtime qu'ils avoient pour ſa vertu, & elle fut obligée de différer quelque tems ; mais enfin elle l'exécuta en 665. à l'occaſion de ce que je vais dire.

X. *Sainte Bathilde ſe retire à Chelles.*

Les Seigneurs François ayant tué Sigobrand Evêque de Paris dans une émotion populaire (*h*), craignirent que Bathilde ne fiſt une ſévére juſtice de cet attentat : c'eſt pourquoi ils lui conſeillerent de ſe hâter d'accomplir ſa réſolution. Elle ſe retira dans le Monaſtere de Chelles, qu'elle avoit fondé, & y vêcut le reſte de ſes jours d'une maniere très édifiante. Elle étoit de la race des Anglo-Saxons ; & ayant été amenée captive d'Angleterre en France, elle fut achetée par Erchinoalde Maire du Palais, qui la garda quelque tems à ſon ſervice. Sa beauté qui charma Clovis II. l'éleva ſur le Trône. Sa ſageſſe la rendit chere à tous les François ; & les vertus Chrétiennes & Religieuſes qu'elle pratiqua depuis ſa retraite juſqu'à la fin de ſa vie (*i*), lui mériterent les honneurs que l'Egliſe n'accorde qu'aux perſonnes, dont la ſainteté eſt la plus reconnuë & la plus éclatante.

Les Abbayes de Corbie, de Feſcamp, de S. Denys, & pluſieurs autres, reçurent de grands bienfaits de la libéralité de Clotaire. Il fonda Corbie avec la Reine Baldechilde, ou Bathilde ſa mere *. Les Auſtraſiens & les Neuſtriens s'étant brouillés enſemble, après la mort d'Erchinoalde Maire du Palais, parce que les Auſtraſiens vouloient, comme d'ancienneté, avoir leur Roi particulier, ſainte Bathilde ſçut réünir les eſprits, en portant Clotaire à donner le Royaume d'Auſtraſie à ſon frere Childeric, âgé de huit ans *. Elle adreſſa des Lettres aux Abbés de S. Germain-des-Prés, de S. Pierre de Paris, aujourd'hui de ſainte Geneviéve, de S. Denys en France, de S. Médard de Soiſſons, de S. Agnan d'Orléans, & de S. Martin de Tours, pour les prier d'exhorter les Religieux à vivre réguliérement, & ſelon la ſainteté de leur profeſſion (*k*).

* An de J.C. 657.

* An de J.C. 660.

Clotaire mourut en 669. ou 670. Il ne laiſſa aucun enfant, & fut enterré au Monaſtere de Chelles, où l'on voit encore aujourd'hui ſon tombeau. Childeric ſon frere, qui étoit Roi d'Auſtraſie depuis l'an 660. & qui avoit ſa demeure à Metz, fut alors reconnu Roi de toute la Monarchie Françoiſe ; mais ce ne fut pas ſans contradiction : car Ebroïn Maire du Palais entreprit d'établir le jeune Prince Thierry, qui juſqu'alors n'avoit eû aucune part à la ſucceſſion du Roi Clovis ſon pere, de l'établir, dis-je, Roi de Neuſtrie & de Bourgogne. Il le fit en effet ; mais ſans aſſembler la Nobleſſe, ſelon la coutume. Il irrita auſſi les Grands, déja mécontens d'ailleurs, en défendant à la Nobleſſe de Bourgogne de venir à la Cour ſans ſes ordres (*l*). Saint Leger Evêque d'Autun, allié à la famille Royale, qui n'avoit jamais pû plier ſous Ebroïn, ſe mit à la tête de la Nobleſſe, qui ne pouvoit plus ſouffrir l'inſolence des Maires du Palais ; & tous enſemble inviterent Childeric à venir prendre poſſeſſion du Royaume de Neuſtrie. Childeric arrive, & Ebroïn abandonné de tout le monde, eſt obligé de ſe refugier dans une Egliſe, pour éviter la mort.

XI. *Mort de Clotaire. Childeric poſſéde toute la Monarchie Françoiſe.*

An de J.C. 660.

La haine qu'on portoit au Miniſtre, réjaillit ſur le Prince qu'il avoit placé ſur le Trône. Childeric ayant fait venir ſon frere Thierry devant lui, quelques-uns des Courtiſans, vouloient gagner ſes bonnes graces, lui couperent les cheveux, & le preſenterent ainſi en ſa préſence (*m*). Childeric lui demanda ce qu'il ſouhaitoit, pour adoucir ſon malheur. Thierry lui dit, qu'il attendoit de Dieu ſeul la vengeance de l'outrage qu'on lui avoit fait. Alors le Roi le fit conduire au Monaſtere de S. Denys, en attendant que ſes cheveux fuſſent revenus. Pour Ebroïn, on lui coupa auſſi les cheveux, & on le relégua dans l'Abbaye de Luxeüil, ſituée ſur les frontieres de Lorraine & de Franche-Comté.

Le Duc Vulfoalde poſſédoit alors auprès du Roi Childeric la dignité de Maire du Palais ; & la Reine Innechilde, épouſe du feu Roi Sigebert, avoit auſſi beaucoup d'autorité à la Cour, & elle avoit ſçu contenir les Auſtraſiens pendant l'abſence du Roi, lorſqu'il fut appellé par les Neuſtriens & les Bourguignons. On trouve pluſieurs Monumens de ſa piété envers les Egliſes & les Monaſteres, auſquels elle a procuré divers bienfaits du Roi Childeric. Ce Prince informé du grand mérite de Leger Evêque d'Autun, & ſenſible au ſervice qu'il venoit de lui rendre, lui donna beaucoup de part au Gouvernement, & le mit

XII. *S. Leger Evêque d'Autun gouverne le Royaume ſous Childeric.*

(*f*) *Mabillon, loco citato.*
(*g*) *Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 499.*
(*h*) *Vita ſanctæ Bathildis, ſæc. 2. Bened. p. 775. & ſeq.*
(*i*) Elle mourut le 30 Janvier, vers l'an 680.
(*k*) *Vita ſanctæ Balthild. ſæc. 2. Bened. p. 780.*
(*l*) *Vita S. Leodegarii, p. 682. ſæc. 2. Bened.*
(*m*) *Ibid. p. 682. n. 3.* Le Continuateur de Fredegaire, c. 94. & l'Auteur *de Geſtis Regum Francorum*, diſent qu'on coupa les cheveux à Ebroïn & à Thierry avant l'arrivée de Childeric.

Digitized by Google

An de J. C. 660.

en la place qu'occupoit auparavant Ebroïn.

Avant que les Seigneurs, qui s'étoient aſſemblés pour le Couronnement du Roi, ſe ſéparaſſent, ils lui préſenterent une Requête (*n*), par laquelle ils demandoient qu'il ordonnât, 1°. Que les Comtes & les Juges ſuiviſſent reſpectivement dans leurs décilions les Loix & les Uſages de chacun de ces trois Royaumes, de Neuſtrie, d'Auſtraſie & de Bourgogne. 2°. Que les Gouverneurs d'une Province ne paſſaſſent point dans une autre; c'eſt-à-dire, qu'on les choiſît chacun dans leur Province, & que ces emplois ne fuſſent pas donnés à des étrangers. 3°. Que toute l'autorité & le gouvernement de l'Etat ne fuſſent pas mis entre les mains d'un ſeul, comme ils avoient été entre les mains d'Ebroïn. C'eſt peut-être pour cela que le Roi Childeric partagea entre Leger & Vulfoade, l'autorité, qui avoit été auparavant à un ſeul Maire du Palais. La Requête des Seigneurs fut bien reçuë, & l'aſſemblée ſe ſepara.

On ne pouvoit rien ajoûter à l'équité & à la modération de Leger. Childeric gouverna en bon Prince, tandis qu'il ſuivit les conſeils de ce ſage Miniſtre: mais ſes ennemis & ſes jaloux prirent inſenſiblement le deſſus, & indiſpoſerent le Roi contre lui, envenimant auprès du Roi & du peuple, tout ce que faiſoit le ſaint Prélat (*o*). Childeric avoit épouſé ſa couſine germaine, & violoit les anciennes Loix du Royaume: Leger l'en reprit avec liberté, & oſa le menacer de la vengeance divine. Il n'en fallut pas davantage pour irriter le Roi à un point, qu'il ne garda plus de meſures. Il ne cherchoit plus que l'occaſion de lui ôter la vie. Elle ſe préſenta bien-tôt.

XIII. *Diſgrace de S. Leger.*

Le Roi étoit venu à Autun avec le ſaint Evêque, pour y paſſer les Fêtes de Pâques. En même tems Hector Gouverneur de Marſeille, y arriva, pour répéter quelque choſe qui avoit appartenu à ſa belle-mere (*p*). Il logea chez l'Evêque, dont il étoit ami particulier, eſpérant par ſa recommandation obtenir du Roi ce qu'il demandoit (*q*). Les Courtiſans firent entendre à Childeric, qu'il y avoit du complot dans ce voyage, & lui rendirent Leger & Hector également ſuſpects. Vulfoade Maire du Palais, & un certain Réclus du Monaſtere de S. Symphorien, nommé Marcellin, en qui le Roi avoit confiance, entrerent dans cette conſpiration; ils animerent tellement Childeric, qu'il faillit de tuer de ſa main le ſaint Evêque, qui l'étoit venu ſaluer le jour du Vendredi Saint. Cela fut cauſe que ce Prince ne ſe trouva pas à la Cathédrale la nuit de Pâques, avec les autres Fidéles qui y célébroient les Veilles; il les paſſa dans l'Abbaye de ſaint Symphorien, & y communia. Dès le grand matin étant déja à demi yvre, pendant que les autres Fidéles étoient encore à jeun dans l'Egliſe, il y entra, appella l'Evêque tout haut par ſon nom, & d'une voix menaçante, comme pour l'obliger à s'enfuir. Enſuite ayant appris qu'il étoit dans le Baptiſtere, il y vint, l'appella de nouveau; mais étant frappé, & de l'odeur du Baûme, & de l'éclat des Cérémonies, il paſſa ſans reconnoître l'Evêque, qui lui répondit ſans s'étonner: *Me voici.*

An de J. C. 660.

Après avoir achevé l'Office, les Evêques qui accompagnoient Leger, ſe retirerent chacun dans leurs appartemens (*r*); mais pour lui il alla à l'Evêché trouver le Roi qui y étoit; il s'approcha avec intrépidité, & le pria avec ſa douceur & ſa tranquillité ordinaires, de lui dire d'où vient qu'il n'étoit pas venu à l'Egliſe célébrer les Veilles, & pourquoi il conſervoit de la colere en un ſi ſaint jour? Le Roi ne ſçachant que lui répondre, dit: *C'eſt que vous m'êtes ſuſpect pour certaines choſes.* Alors le ſaint Evêque voyant qu'on en vouloit à ſa vie & à celle d'Hector ſon ami, crut qu'il devoit ſe retirer, pour épargner au Roi un auſſi grand crime. Il ſe ſauva de la ville: mais on le ramena; & le Roi, de l'avis de ſes Officiers, le relégua dans le Monaſtere de Luxeüil. Hector s'étoit auſſi retiré; mais on le pourſuivit, & il fut tué en ſe défendant vaillamment. Leger trouva à Luxeüil le Maire Ebroïn, qui ſous l'habit religieux qu'il portoit, conſervoit toute l'ambition d'un Courtiſan, & une extrême animoſité contre ceux qu'il croyoit auteurs de ſa diſgrace; & quoiqu'au dehors il vêcût en paix avec le ſaint Evêque, ſon cœur étoit toujours rempli de haine & d'amertume contre lui, comme il le fit voir dans la ſuite.

XIV. *Mort du Roi Childeric, & de la Reine Blichilde ſon épouſe.*

Childeric ayant ainſi éloigné l'Evêque d'Autun, qui étoit le ſeul capable de régler ſes mauvaiſes inclinations, ſe livra à ſes flatteurs, & s'abandonna à ſes paſſions. Un jour ayant, contre les Loix, fait attacher à un poteau un homme de qualité, nommé Bodilon (*s*), il le traita comme un eſclave, & lui fit donner mille coups de foüet. Cette cruauté irrita les Seigneurs François. Bodilon conſpira contre le Roi; & l'ayant attaqué, comme il étoit dans ſa maiſon de plaiſance de la Forêt Lauconie, nommée aujourd'hui la Forêt de Livry près de Chelles, il le tua avec la Reine Blichilde, qui étoit enceinte*. Childeric n'avoit encore que vingt-quatre ans, & n'en avoit regné que quatre dans la Neuſtrie, & quatorze dans l'Auſtraſie. Il fut enterré avec la Reine ſon épouſe, dans la Baſilique de S. Vincent, aujourd'hui l'Abbaye de S. Germain-des-Prés. Chil-

* An de J. C. 673.

(*n*) *Vita S. Leodegarii, c. 4. p. 682.*
(*o*) *Ibid. c. 4. p. 683.*
(*p*) *Vide Mabillon. not. in Vita S. Leodeg. c. 5.*
(*q*) Marſeille appartenoit alors au Roi Childeric, & même avant la mort de ſon frere Clotaire, elle obéiſſoit à lui & à ſon frere, comme on le voit par quelques Monnoyes frappées dans cette ville. Voyez le Cointe, *t. 3. annal. Franc. ad an. 668. n. 22. p. 613.*
(*r*) *Vita S. Leodegar. p. 684.*
(*s*) *Geſta Regum Francorum, c. 45. Vita S. Leodegar. p. 685. Continuator Fredegar. c. 95.*

Digitized by Google

An de J. C. 673.

deric laiſſa deux fils, tous deux en très bas âge : le premier, nommé Dagobert, qui fut auſſi maſſacré dans cette occaſion (*t*) ; & le ſecond, nommé Chilperic, qui échappa, & qui demeura long-tems enfermé dans un Monaſtere, d'où il ne laiſſa pas de ſortir en l'an 673. pour monter ſur le Trône de ſes Ancêtres.

XV. *Découverte du Tombeau de Childeric à S. Germain-des-Prez.*

L'Auteur de la Vie de S. Ouën dit que Childeric fut enterré à Roüen, dans l'Egliſe de S. Pierre, qui eſt aujourd'hui l'Abbaye de ſaint Ouën ; mais il a été mal informé : car en 1646. (*u*), on découvrit dans l'Egliſe de l'Abbaye de S Germain-des-Prés les corps du Roi Childeric & de la Reine Blichilde, avec leurs ornemens Royaux, encore entiers ; & ſur le tombeau de la Reine, un autre petit cercuëil de pierre, où l'on croit qu'étoit le corps du jeune Prince Dagobert (*x*), dont nous avons parlé. Les ouvriers qu'on avoit employés à cet ouvrage, ouvrirent de nouveau ces cercuëils pendant la nuit, & emporterent ce qu'ils y rencontrerent de plus precieux. On ne s'en apperçut que dix ans après, lorſqu'en 1656. on viſita ces ſepulchres : car on trouva les corps tout renverſés, & dépoüillés de leurs ornemens. Il reſtoit ſeulement dans le cercuëil du Roi, qui étoit de pierre mal taillée, & long de ſix pieds & demi, une fiole pleine d'un parfum deſſeché, & qui n'avoit pas encore entierement perdu ſon odeur. On y voyoit auſſi quelques reſtes de l'épée du Roi, rongés par la roüille ; une agraffe d'or du poids d'environ huit onces & demi ; des lames d'argent quarrées, avec des cloux aux quatre côtés, & ſur le plan un amphiſbene ou ſerpent qui mord des deux côtés. On croit que ces petites plaques d'argent ſervoient d'ornement à la ceinture ou au baudrier du Roi.

Lorſqu'on voulut tirer de terre le cercuëil de Childeric, & le tranſporter au lieu où il eſt à préſent, on remarqua au fond quelques lettres qui en occupoient toute la largeur. Elles portoient CHILDR. REX. Mais il n'y avoit rien d'écrit dans le ſépulchre de la Reine. Dom Luc Dachéry & quelques autres Religieux qui étoient préſens, lûrent cette Inſcription. On fit ce qu'on put pour obliger les ouvriers à déclarer ce qu'ils avoient fait de ce qu'ils avoient tiré du tombeau en 1646. mais ils ne voulurent rien avoüer ; ils déclarerent ſeulement que le Roi avoit ſur la tête un Diadéme d'or, dont ils rendirent même une partie aux Religieux.

Il reſte un aſſez bon nombre de Chartes du Roi Childeric, qui prouve ſa libéralité envers les Monaſteres : Par exemple, il fonda, ou plutôt il dota l'Abbaye de Sénones, & celle de Munſter en Gregorienthal. Il fit auſſi de grands biens au Monaſtere de Fontenelles, & à Bariſy, autrefois Abbaye fameuſe, & aujourd'hui ſimple Prieuré. Nous parlerons cy-après de l'Abbaye de Sénones ; les autres ne ſont pas de notre ſujet. Ce fut à la priere de la Reine Innechilde ou Enihilde, qu'il fit la plûpart de ces actions de piété : on ſçait d'ailleurs qu'il avoit peu de Religion, & encore moins de conduite & de valeur.

An de J. C. 673.

XVI. *Dagobert II. fils de Sigebert III. Roi d'Auſtraſie.*

Avant de quitter le regne de Childeric, il faut ramener ſur la ſcéne le jeune Prince Dagobert, fils de Sigebert III. Roi d'Auſtraſie. Son nom & ſon regne avoient été juſqu'ici preſque inconnus dans l'Hiſtoire de France : mais l'Auteur de la Vie de ſainte Salaberge, celui de la Vie de S. Vulfride, avec quelques Diplômes que Dagobert a donnés à l'Abbaye de Corbie, ont fait revivre ſon nom, & l'ont rétabli dans ſon rang parmi les Rois d'Auſtraſie (*y*). Nous avons vû comment il avoit été relégué en Irlande par Grimoalde Maire du Palais *. Il y demeura juſqu'à l'an 669. ou 670. (*z*), qui fut celui de la mort de Clotaire. Alors la Reine Innechilde ſa mere, qui, comme nous l'avons remarqué, avoit beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du Roi Childeric ; Vultoade & les autres amis du Roi Sigebert ſon pere, ayant appris qu'il étoit en Irlande, envoyerent des Ambaſſadeurs à ſaint Vulfride Evêque d'Yorc (*a*), pour le prier d'inviter ce jeune Prince de le venir voir d'Irlande où il étoit, & de le renvoyer en France, pour y être rétabli ſur le Trône de ſes peres. S. Vulfride le fit avec plaiſir, le reçut très bien à Yorc, & le renvoya en France avec un équipage proportionné à ſa naiſſance. Dagobert aborda en France, & y fut reçu par ſes amis, qui le préſenterent à Childeric. Ce Prince touché de la mauvaiſe fortune de ſon neveu, lui donna l'Alſace & quelques Terres au-delà du Rhin, dont il ſe contenta durant la vie du Roi ſon bienfaiteur ; mais après ſa mort, il prétendit rentrer dans tous ſes droits, & fut en effet reconnu Roi d'Auſtraſie.

* An de J. C. 655.

On lui attribuë la fondation des Monaſteres de Surbur, de Hazlach, de S. Sigiſmond, réduit aujourd'hui en Prieuré dépendant de S. George dans la forêt noire, de Konisgbruck, poſſedé à préſent par des Dames Religieuſes

(*t*) *Vide Vitam S. Lamberti Lugdun. t. 4. Act. Sæc. Bened. p. 451. Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 32. p. 516.*

(*u*) *Henric. Vaſ. l. 21. rerum Franc. Maſſæus, t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 516.*

(*x*) Le P. le Cointe, *annal. Franc. t. 3. ad an. 673. p. 656.* croit que cet enfant n'eſt autre que celui dont la Reine étoit enceinte, lorſqu'elle fut miſe à mort.

(*y*) *Vide Hadrian. Valeſ. Not. Gal. Henſchen. diatribe de tribus Dagobertis. Mabill. t. 1. annal. Bened. lib. 14. p. 440. & l. 16. p. 512.*

(*z*) *Vide Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 26. p. 512. & Præfat. in ſæc. 4. Bened. n. 212 p. xxiv.*

(*a*) *Vita S. Vulfridi, ſæc. 4. Bened. part. 1. p. 691. cap. 27.* Vulfridus veniens ad Francorum Regem nomine Dagbert, qui eum cum honore manſuetiſſimè pro meritis ejus ante actis in eum ſuſcepit ; nam ſupra dictus Rex, in juventute ſua abinimicis regnantibus in exilium prodromis pullus, navigando ad Hiberniam Inſulam, Deo juvante, pervenit : poſt annorum circulum, amici & propinqui ejus viventem, & in perfecta ætate florentem à navigantibus audientes, miſere Nuntios ſuos ad beatum Vulfridum Epiſcopum, petentes ut eum de Scotia & Hibernia ad ſe invitaſſet, & ſibi ad Regem emiſiſſet, &c.

de

de Prémontré ; de Schutteren, nommé autrefois *Offonis-cella*, & de quelques autres (*b*).

XVII. *S. Vilfride en Auſtraſie.* An de J. C. 673.

S. Vilfride ſon inſigne bienfaiteur, ayant été obligé de ſortir d'Angleterre, par la perſécution du Roi Egfrid, & d'aller porter ſes plaintes à Rome, Egfrid n'oublia rien pour le rendre odieux aux autres Princes, & pour le faire périr avant qu'il pût arriver où il alloit. Il écrivit à Thierry Roi de France, & à Ebroïn Maire du Palais, les priant de ne pas recevoir Vilfride en France ; mais de l'en bannir pour toujours, de faire mourir ceux qui l'accompagnoient, & de le dépoüiller de tout ce qu'il portoit (*c*) : mais Dieu ne permit pas qu'il abordât en Neuſtrie ; les vents repouſſerent ſon vaiſſeau en Friſe *, où il fut fort bien reçû par le Roi Algiſe. Ebroïn l'ayant ſçû, écrivit à ce Prince, & lui promit un boiſſeau de ſols d'or, s'il vouloit lui envoyer Vilfride vif ou mort : mais le Roi de Friſe ayant fait lire les Lettres devant toute ſa Cour, les déchira, & les jetta au feu, en diſant aux Envoyés : *Que le Dieu Créateur faſſe ainſi périr, & réduiſe en cendres, celui qui ſe parjure, & viole l'alliance qu'il a faite avec un étranger.* De-là le ſaint Evêque ſe rendit en Auſtraſie, où il fut très bien reçû par Dagobert (*d*), en reconnoiſſance des ſervices qu'il lui avoit autrefois rendus. Il pria inſtamment le Saint, puiſqu'on l'avoit dépoüillé de ſon Evêché d'Yorch, d'accepter celui de Straſbourg, qui étoit très grand & très conſidérable ; mais Vilfride n'ayant pas crû pouvoir ſe rendre à ſes offres, le Roi le combla de riches preſens, & le fit accompagner dans ſon voyage de Rome par Deodat, apparemment Evêque de Toul (*e*).

* An de J. C. 679.

XVIII. *Thierry Roi de Neuſtrie, & Dagobert II. Roi d'Auſtraſie.*

Le Roi Childeric ayant été aſſaſſiné en 673. ainſi que nous l'avons dit, le Prince Thierry ſon frere, qui avoit été enfermé au Monaſtere de S. Denys, en fut tiré, & reconnu Roi par les François, en même tems que Dagobert II. ſe mettoit en poſſeſſion de l'Auſtraſie, qui étoit ſon héritage & le Royaume de ſes peres. Thierry n'eut garde de le troubler ; il ſe croyoit trop heureux d'être enfin ſorti de ſa retraite, & de ſe voir inopinément ſur le Trône. Dagobert ſçut habilement profiter de l'occaſion, & des troubles qui ſuivirent la mort de Childeric, & qui accompagnerent les commencemens de Thierry III. car ceux qui avoient été exilés ſous Childeric (*f*), n'eurent pas plutôt appris la mort de ce Prince, que comme des ſerpens ſortis de leur repaire au commencement du Printems, & pleins de fureur, ils remplirent tout le Royaume de meurtres & de brigandages. D'un autre côté, les Gouverneurs des Provinces, à qui il appartenoit d'arrêter ces déſordres, ſuivirent eux-mêmes le mouvement de leur animoſité particuliere, & ſe firent une guerre cruelle les uns aux autres. Ces déſordres durerent juſqu'à ce que le Roi Thierry fût établi ſur le Trône ; avant cela c'étoit une Anarchie, où chacun croyoit avoir droit de faire ce qu'il jugeoit à propos.

An de J. C. 679.

XIX. *S. Leger Evêque d'Autun, eſt tiré du Monaſtere de Luxeuil.*

Un peu avant la mort du Roi Childeric, deux Ducs qui avoient reçû ordre de tirer S. Leger de Luxeüil pour le faire mourir (*g*), le firent en effet ſortir du Monaſtere, réſolus de l'égorger dès qu'il ſeroit hors de ce ſaint lieu : mais ils ne l'eurent pas plutôt entre leurs mains, qu'ils furent ſaiſis d'une frayeur reſpectueuſe, qui les changea entierement, & qui de ſes perſecuteurs, les rendit ſes admirateurs & ſes amis. Auſſi-tôt que le bruit de la mort du Roi ſe fut répandu, ils entrepriſent de le conduire à Autun, & de le rétablir dans ſes biens & dans ſa dignité ; mais en chemin ils rencontrerent Ebroïn, qui étoit auſſi depuis peu ſorti de Luxeüil, & qui étoit accompagné d'une troupe de mécontens & de ſcélérats. Il vouloit tout d'un coup faire main-baſſe ſur le ſaint Evêque & ſur ſa compagnie ; mais il en fut empêché par Genelius Evêque de Lyon, qui étoit de ſon parti. Ils entrerent donc tous enſemble, & comme amis, dans Autun, & y furent reçus avec de grands témoignages de joye & d'amitié. Dès le lendemain ils prirent la route de Paris, pour rendre leurs hommages au nouveau Roi Thierry, qui tenoit ſa Cour à Nogent (*h*), aujourd'hui S. Cloud.

XX. *Ebroïn perſécute S. Leger. Il fait paroître un faux Roi, nommé Clovis.*

Mais Ebroïn prévoyant que Leger, qui avoit beaucoup d'amis ; & qui étoit univerſellement eſtimé dans le Royaume, ſeroit infailliblement établi dans la charge de premier Miniſtre & de Maire du Palais, à ſon excluſion, ſongea dès-lors à ſe défaire de lui : ainſi, au lieu de continuer ſon chemin vers Paris, il tourna tout d'un coup avec ſa troupe du côté de l'Auſtraſie, où il avoit des partiſans, & commença à répandre le bruit que Thierry étoit mort, preſque auſſi-tôt qu'il avoit pris le titre de Roi. En même tems ils firent paroître un enfant qu'ils nommerent Clovis, & qu'ils aſſûroient être fils de Clotaire III. En moins de rien Ebroïn ſe vit à la tête d'une armée qu'il avoit ramaſſée, & marcha avec ce phantôme de Roi vers Paris (*i*), où il faillit de prendre le Roi Thierry. Il ravagea toute la campagne des environs, & pilla les Egliſes, pour enrichir ceux qui em-

(*b*) *Vide c. 2. annal. Bened. l. 16. p. 533. c. 64.*
(*c*) *Vita S. Wilfridi, c. 24. 25. 26.*
(*d*) *Vita S. Wilfridi, c. 27. p. 691.* Diligenter poſcens, ut in Regno ſuo Epiſcopatum maximum ad civitatem Sureisbourg pertinentem ſuſciperet.
(*e*) *Mabillon. not. in Vitam S. Wilfridi, p. 691.*
(*f*) *Vita S. Leodegarii, c. 7. p. 685.*
(*g*) *Vita S. Leodegarii, ibid. c. 7. 8.*
(*h*) *Vita S. Leodegar. p. 656.* Crastino verò die exinde pariter promoventes, ut ad conſpectum [illegible] Regis Franc. pervenirent unitì ..... Navicetonum Villa, jam recuperato Regno, tunc Theodericus reſidebat ſecurus.
(*i*) *Vita S. Leodegar.*

An de J.C. 679. braſſoient ſon parti. S. Leger étant retourné depuis peu à Autun, Ebroïn y envoya des troupes, conduites par Didier Evêque de Châlons, pour le prendre. La ville fut inveſtie, & le ſaint Evêque, malgré les remontrances de ſon peuple, ſe livra à ſes ennemis, pour prévenir la ruïne de ſa ville, & la déſolation de ſon troupeau. L'Evêque de Châlons l'ayant entre les mains, lui fit arracher les yeux, & le confia à un des Chefs du parti d'Ebroïn, nommé Vaymer, qui le traita avec aſſez d'humanité.

Ebroïn qui ne cherchoit qu'à rentrer dans ſon premier emploi de Maire du Palais, trouva moyen par ſes Emiſſaires, d'engager Thierry à le recevoir dans ſa Cour, & à le rétablir dans cette dignité; après quoi il renvoya ſon petit Clovis, qu'il n'avoit élevé que pour parvenir à cette fin; & fit publier un Edit, qui donnoit une Amniſtie générale de tout le paſſé, ſans que perſonne pût être pourſuivi ni recherché pour aucune action qu'il auroit faite pendant les troubles *.

* An de J.C. 674.

XXI. *Martyre de S. Leger Evêque d'Autun.*

Quelques années après *, Ebroïn entreprit de ſe défaire auſſi du ſaint Evêque Leger, qui s'étoit retiré dans un Monaſtere que l'on ne nomme pas. Le Maire du Palais feignit de vouloir venger la mort du Roi Childeric, dont il accuſoit l'Evêque d'avoir été la principale cauſe. On fit donc comparoître le Saint, avec ſon frere Garin, en la préſence du Roi Thierry & des Grands. Leger, ſans s'étonner, dit à Ebroïn: *Vous voulez opprimer tous les bons François: mais vous travaillez par-là plutôt à flétrir votre gloire, qu'à établir votre autorité.* Ebroïn en colere fit ſortir de l'aſſemblée Garin frere de l'Evêque: on prit le Saint, on l'attacha à un poteau, on l'accabla de coups de pierres. Cependant il prioit: *Seigneur, qui n'êtes point venu appeller les Juſtes, mais les pécheurs, recevez l'eſprit de votre ſerviteur, & accordez-moi le pardon de mes péchés.* Ebroïn fit enſuite couper à S. Leger les lévres, le viſage & la langue, & on le promena nuds pieds, ſur des pierres aiguës & tranchantes qui les lui percerent, en ſorte qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir. Enfin, après l'avoir tenu quelque tems en priſon, il le mit entre les mains de Vaninge Gouverneur du Pays de Caux, qui pénétré de vénération pour le Saint, le mena dans l'Abbaye de Fécan, qu'il avoit bâtie pour des filles. Leger y demeura quelque tems, occupé aux actions de piété & à la prédication: car Dieu lui avoit rendu l'uſage de la parole, quoiqu'on lui eût coupé la langue.

An de J.C. 676.

La haine d'Ebroïn n'étoit pas encore ſatisfaite; il vouloit perdre d'honneur ſon ennemi, & lui ôter enſuite la vie, pour le priver par-là de la gloire du Martyre. Il le fit donc venir à un Concile (*k*), compoſé d'Evêques de ſa faction *. On l'y accuſa d'avoir eu part à la mort de Childeric (*l*); & bien qu'on n'eût pas la moindre preuve de ce crime, on prononça contre lui une Sentence de dégradation, & on lui déchira ſa robbe, pour marque qu'il étoit déchû de l'honneur du Sacerdoce; après quoi on le livra à Robert Compte du Palais, avec ordre de lui couper la tête, & de jetter ſecrettement ſon corps dans un puits, dont on fermeroit l'entrée, afin qu'il ne pût être honoré comme Martyr; ce qui fut exécuté par un des ſoldats du Comte: mais n'ayant point trouvé de puits pour y jetter ſon corps, la Comteſſe femme de Robert, le fit enterrer dans une Chapelle du village de Serrin, ſitué ſur les confins des Dioceſes de Cambray & de Teroüane.

* An de J.C. 678.

Cependant Dagobert regnoit paiſiblement en Auſtraſie, occupé à des actions de Religion, à fonder, à protéger, ou à rétablir des Egliſes & des Monaſteres: car il faut avoüer que dans la diſette où nous ſommes d'Hiſtoriens & de Monumens de ce tems-là, nous ne connoiſſons gueres ce Prince & ſes deux prédéceſſeurs, que par quelques Vies de Saints, & par quelques Chartes qu'il a fait expédier à des Monaſteres (*m*). Par exemple, on trouve deux Diplômes qu'il a accordés à l'Abbaye de Corbie (*n*), où il rappelle ſon pere Sigebert, ſa mere Innechilde, & ſon ayeul Dagobert. On montre auſſi quelques Monnoyes trappées ſous ſon Regne, avec ſon effigie, & cette Inſcription: DAGOBERT. & au revers, REX FELICI. ou *Felicitet. Dagobert Roi heureuſement.* Dans quelques autres, au revers on lit: DEUS REX. *Dieu eſt Roi* (*o*).

XXII. *Guerre entre Dagobert II. & Thierry Roi de Neuſtrie.*

Après qu'il eut regné environ huit ans *, la guerre s'alluma entre lui & Thierry III. On n'en ſçait ni le motif ni les circonſtances: mais nous apprenons de la Vie de ſainte Salaberge (*p*), que Dagobert & Thierry ſe faiſant la guerre ſur les frontieres de Bourgogne & de Lorraine (*q*), pas loin de la ville de Langres, les armées des deux Rois firent de très grands ravages dans les campagnes, dans les villes & les villages; juſqu'à brûler les Corps des Saints,

* An de J.C. 678.

(*k*) Le P. Mabillon, *t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 79. p. 541.* conjecture que ce Concile, ou cette Aſſemblée, ſe tint à Morlay ſur la riviere de Sault, au Dioceſe de Toul. Il appuye ſa conjecture ſur un Diplôme du Roi Thierry, qui porte que dans une Aſſemblée tenuë à Morlay, on dépoſa de l'Epiſcopat Chramlin Evêque d'Evreux, l'an 678. Voyez auſſi *Lamy. de Re Diplomatica.*

(*l*) *Vita S. Leodegar. c. 14. p. 692.*

(*m*) *Vide Cointe. annal. Franc. t. 3. an. 675. n. 25. 26. 27. 28. 29. 37.* Il a fait du bien à Villembourg, à Strasbourg, à Hallach, à S. Sigiſmond, à Schutteren, à Stavelo & Malmedy, à Kouitchsbruck, à Surburg, à Corbie, &c.

(*n*) *Annal. Bened. t. 1.*

(*o*) *Bouteroue, n. 266. 267. Cointe, locis citatis, n. 24.*

(*p*) *Vita ſanctæ Salabergæ ſec. 4. Bened. p. 417.* Denique super civile bellum inter Reges Francorum Theodoricum & Dagobertum, circa illos fines eſt actum, ibique vicinia quæque depopulata, agri, villæ, ædes, & ipſa, quod gravius eſt, Sanctorum Corpora cremata.

(*q*) *Ibid. Qui locus ſitus Auſtraſiorum finibus imminet, vicinus tamen Burgundiæ erat, diſtans a Luxovio Monaſterio paulo minus millibus xx.* Et un peu plus haut: *In pagensia Lingonicæ urbis*, c'eſt-à dire, au voiſinage de Langres.

Digitized by Google

An de J.C. 688.

tout le Royaume, ſe ſaiſit des tréſors de la Couronne, & ſe réſerva le commandement de toutes les armées; de ſorte que ſans avoir le nom & les marques de la ſouveraine puiſſance, il en poſſedoit toute la réalité (*g*).

XXVIII. *Pepin devient Maire du Palais avec une autorité Royale.*

Depuis ce tems les Rois François, contens d'une vie molle & oiſive, laiſſerent aux Maires du Palais toute la conduite des affaires (*h*); ils ne parurent plus en public que certains jours de l'année, traînés dans un chariot attelé de bœufs, pour aller plus doucement (*i*). On expédioit les dépêches en leur nom, ils recevoient les Ambaſſadeurs, on les voyoit quelquefois à la tête des armées qui étoient commandées en leurs noms, ils avoient des Gardes & une ſuite; mais tout cela n'étoit qu'un vain honneur, deſtitué de pouvoir & d'autorité: perſonne n'approchoit d'eux ſans la permiſſion du Maire du Palais; ce qui leur a fait donner avec juſtice le nom honteux de Rois fainéans.

Pepin commença alors à travailler ſérieuſement à rétablir l'ordre dans le Royaume, à réformer les abus, à ranger les Finances, & à rétablir la diſcipline parmi les troupes. Par ſon moyen la France changea bien-tôt de face; & les François charmés de la douceur & de la ſageſſe de ſon Gouvernement, le combloient de bénédictions & de loüanges. Il porta ſes vûës encore plus loin. Pluſieurs nations voiſines de la France, qui depuis le commencement de la Monarchie avoient été ſoumiſes à la domination des Rois François (*k*), comme les Saxons, les Friſons, les Allemands, les Suéves, les Bavarois, les Bretons & les Gaſcons, prenant occaſion de la foibleſſe du Gouvernement, en avoient ſecoué le joug, & s'étoient miſes en liberté. Pepin entreprit de les ſoumettre de nouveau, & ſon deſſein fut fort applaudi des Seigneurs François, à qui il en fit la propoſition. Il laiſſa en Neuſtrie, auprès de Thierry, un homme de confiance, nommé Norbert, à qui il donna toute autorité, & s'en retourna en Auſtraſie.

XXIX. *Guerre de Pepin contre les Friſons.*

La premiere expédition (*l*) fut contre Radbode, Duc des Friſons, fils d'Adalgiſe, dont nous avons parlé cy-devant, & qui avoit reçu avec tant de généroſité l'Evêque Vilfride. Adalgiſe s'étoit mis en liberté il y avoit pluſieurs années. Radbode vint au-devant de Pepin avec ſes troupes; mais il ſuccomba: ſon armée fut miſe en fuite, il ſe ſoumit à payer de nouveau le tribut, & donna des ôtages pour ſûreté de ſa parole *.

*An de J.C. 689.

Après cela Pepin fit aſſembler un Concile (*m*), dans lequel on traita des intérêts de l'Egliſe, des veuves & des orphelins; puis il envoya ſes troupes en quartier d'hyver dans les meilleures Places du Royaume. Tous les ans il avoit coutume, ſuivant la pratique des anciens François, de tenir une Aſſemblée générale de la nation, à laquelle il faiſoit préſider celui à qui il avoit bien voulu donner le nom de Roi (*n*). Pepin y recevoit les préſens de tous les Grands du Royaume, & faiſoit des Réglemens pour aſſûrer la paix des Egliſes, pour la défenſe des veuves & des orphelins, pour empêcher les rapts & les incendies. Il donnoit auſſi ſes ordres à l'armée, afin que chacun ſe tînt prêt à marcher au jour & au lieu marqué; après quoi il faiſoit conduire le Roi à ſa demeure (*o*), pour y être gardé avec reſpect & honneur par les Gardes qu'on lui donnoit. Le Maire du Palais cependant gouvernoit tout le Royaume au dedans, par la juſtice & la modération, & au dehors par la ſageſſe de ſes conſeils & par la terreur de ſes armes; en ſorte qu'on lui envoyoit de tous côtés des Ambaſſadeurs, pour lui demander ſon amitié. On en voyoit des Grecs, des Romains, des Lombards, des Huns, des Sclaves & des Sarrazins. Tel étoit le Gouvernement de Pepin Maire du Palais.

XXX. *Mort du Roi Thierry. Clovis II. lui ſuccéde.*

Le Roi Thierry mourut en 690. (*p*), après avoir regné dix-ſept ans (*q*). Il fut enterré dans l'Abbaye de S. Vaſt d'Arras, qu'il avoit ou fondée ou augmentée. Pepin mit ſur le Trône l'aîné des fils de Thierry, qui étoit encore tout jeune, & s'appelloit Clovis. Il ne regna que quatre ans (*r*), & Childebert ſon cadet prit ſa place. Ces Princes n'ayant que le titre de Rois (*s*), Pepin continuoit à aſſujettir les peuples qui s'étoient ſouſtraits de l'obéïſſance, ou à châtier les rebelles. Il attaqua une ſeconde fois le Duc Radbode, qui gouvernoit les Friſons, & qui lui avoit manqué pluſieurs fois de parole, & le vainquit en bataille rangée. Il battit deux fois les Allemands ſous le regne de Childebert. Il n'y avoit preſque aucune année qu'il ne fiſt quelques expéditions, & il les conduiſoit avec tant de ſageſſe, qu'il en revenoit toujours victorieux, chargé

(*g*) *Ibid. p.* 265. Theodoricum quoque recipiens, ne tyrannoidem videretur exercere, nomen illi Regis ineſtimabili pietate reſervavit. Ipſe verò totius Regni gubernacula thauroſque regios, & univerſi exercitûs dominationem propriæ facultatis jure diſponenda retinuit. *Vide & Continuator. Fredegar. c.* 100. *p.* 670.

(*h*) *Ibid. p.* 266. Igitur anno ab Incarnatione Domini 691. Pepinus ſingularem Francorum obtinuit Principatum.

(*i*) *Eginhard. Vita Caroli Magni.* Neque Regi aliud relinquebatur, quàm ut Regio tantum nomine contentus, crine profuſo, barbâ ſubmiſſâ, ſolio reſideret, ac ſpeciem dominantis effingeret. ... Quocumque eundem erat, carpento ibat, quod bobus junctis & bubulco, ruſtico more, agente trahebatur: ſic ad Palatium, ſic ad publicum populi ſui conventum: qui annuatim ob Regni utilitatem celebrabatur, ire, ſic domum redire ſolebat.

(*k*) *Annal. Metenſ. ad an.* 691. *p.* 266.

(*l*) *Geſta Reg. Franc. c.* 48. *& annal. Metenſ. ad an.* 691.

(*m*) *Annal. Metenſ. ad an.* 692. *p.* 266.

(*n*) *Ibid.* Concilium agebat, in quo ob regii nominis reverentiam, eum quem ſibi ipſe, propter humilitatis & manſuetudinis magnitudinem præfecerat, præſidere jubebat.

(*o*) *Ad Maumacas villam publicum cuſtodiendum cum honore & veneratione mittebat. Maumagne* ou *Monmagne* eſt une Maiſon de plaiſance, ſituée ſur la riviere d'Oiſe, entre Compiégne & Noyon.

(*p*) *Vide annal. Metenſ. ad an.* 693. *p.* 266. *& Continuator. Fredegar p.* 670. *c.* 101. *& Not. Ruinart. in eum locum.*

(*q*) Les Editions & les Mſſ. varient ſur cet endroit. Les uns lui donnent quatorze ans, les autres dix-huit, les autres dix-neuf.

(*r*) Mort en 694.

(*s*) *Annal. Metenſ. p.* 266. Illis quidem nomina Regum imponens, ipſe totius Regni habens privilegium.

An de J. C. 637.

de gloire & de dépoüilles. Childebert mourut en 710. après ſeize ans de regne, & eut pour ſucceſſeur Dagobert III. ſon fils.

XXXI. *Felicius Archevêque de Tréves, puis Ruſtique, Numérien, Hidulphe, Baſin, Lutvin, Milon.*

La fin du ſeptiéme ſiécle n'a pas été moins féconde en hommes illuſtres & en ſaints Perſonnages, que le commencement. Nous avons déja vû dans le Diocéſe de Tréves, S. Modoalde, S. Goar & S. Germain : nous y allons voir les ſaints Hidulphe, Baſin, Villibrod & Lutvin, & les ſaintes Irmine & Adela, dont la mémoire eſt en bénédiction dans l'Egliſe. Modoalde eut pour ſucceſſeur Felicius *, qui conſacra la Chapelle de l'Hermitage de ſaint Goar. A Felicius ſuccéda Ruſtique *, dont la fameuſe avanture & la pénitence ſont racontées dans la Vie de S. Goar. Ces deux Evêques ne paroiſſent pas dans cet ordre, dans les anciens Catalogues des Evêques de Tréves (*t*) : on y met tout de ſuite Modoalde, Numérien, Baſin, Lutvin & Milon. A Milon ſuccéda, ſuivant les uns, Viomade ; ſelon les autres, Hidulphe.

* Vers l'an 636.
* Vers l'an de J. C. 640.

Il nous paroît, en comparant les diverſes époques que nous avons des Evêques de Tréves, que S. Hidulphe a pû en être Evêque depuis l'an 665. juſqu'en 671. & qu'on le peut placer entre Numérien & Baſin. Numérien a donné un Titre à S. Diey en 664. où il dénomme Chlidulphe ou Clodulphe de Metz, Giſload de Verdun, & Eborin de Toul (*u*). S. Hidulphe, comme Archevêque de Tréves, a accordé une autre Charte au même S. Diey en 667. où il dénomme douze Evêques, auſquels on envoya ce Privilége à ſigner, entr'autres, Bodo autrement Leudin Evêque de Toul (*x*). Enfin, on rapporte à l'an 670. la tranſlation que le même S. Hidulphe fit du Corps de S. Maximin, de l'Oratoire de S. Hilaire, dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte (*y*). Ainſi S. Hidulphe a pû quitter l'Archevêché de Tréves, pour paſſer dans les déſerts des Vôges vers l'an 670.

Voici comme nous arrangeons la Chronologie des Evêques de Tréves. Modoald meurt vers l'an 636. Felicius en 640. Ruſtique en 649. Numérien en 664. Hidulphe abdique en 671. Baſin lui ſuccéde, & abdique vers l'an 698. Lutvin lui ſuccéde, & meurt vers l'an 712. Milon lui ſuccéde, & gouverne juſqu'en 753. (*z*).

XXXII. *Numérien Archevêque de Tréves.*

Après ce détail de Chronologie, nous allons donner de ſuite ce qui regarde l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du ſeptiéme ſiécle dans l'Evêché de Tréves. Numérien n'eſt connu dans l'Hiſtoire, que par le Titre qu'il accorda à S. Diey ou Deodat, en faveur de ſon nouveau Monaſtere de Jointures, ſitué dans le Val de Galilée, où l'on obſervoit la Regle de S. Benoît & de S. Colomban (*a*). Numérien veut qu'après la mort de Deodat, celui-là ſoit reconnu pour Abbé, que toute la Communauté aura unanimement élû du milieu d'elle ; & ſi les Religieux de ce Monaſtere commettent quelques fautes contre la Regle de S. Benoît & de S. Colomban, que leur Abbé les corrige & les réprime, ſuivant les mêmes Regles. Que s'il arrive quelque diviſion entre l'Abbé & les Religieux, qui ne puiſſe être appaiſée par l'autorité de l'Abbé, on appellera leur Evêque, qui fera venir les autres Abbés qui profeſſent la même Regle, & qui étant ſur les lieux, leveront le ſcandale par une Sentence réguliere. Il nomme dans le corps de la Charte trois Evêques comprovinciaux, Clidulphe ou S. Cloû de Metz, Giſload de Verdun, & Eborin de Toul. Outre cela, dans la ſouſcription, on lit Granobode Evêque, Baldon Evêque, Dodon Evêque, Chroabalde Evêque, Garibert Archidiacre, & Prodagius Evêque : mais on ne marque le Siége d'aucun d'eux ; la datte de cette Charte eſt perduë. L'Evêque Numérien mourut vers l'an 664. le 5e. de Juillet, & fut enterré dans le village de Huren près de Tréves. On le compte au nombre des Saints.

An de J. C. 639.

XXXIII. *Vie de S. Diey Evêque de Nevers.*

S. Diey ou Deodat, dont il eſt parlé dans ce Titre, étoit Evêque de Nevers vers le milieu du ſeptiéme ſiécle (*b*). L'amour de la perfection, & l'attrait que Dieu lui avoit donné pour la ſolitude, lui firent quitter ſon Evêché, pour ſe cacher dans les déſerts de Vôges. Etant parvenu en un lieu nommé Romaric ou Rômont, tout voiſin des montagnes qu'il cherchoit, il s'y arrêta pour ſe repoſer.

Le Seigneur du lieu y bâtiſſoit une maiſon, & étoit alors dans l'embarras, à cauſe d'une poutre que les charpentiers ne pouvoient placer au faîte de l'édifice. Le Saint s'étant mis en prieres avec ſes compagnons (*c*), la poſa ſans peine. Le Seigneur par reconnoiſſance, ayant appris quel étoit le deſſein de Deodat, lui offrit ce lieu-là même pour lui ſervir de retraite ; mais le ſaint Evêque le remercia, & continua ſon chemin ; toutefois il accepta un cens de cinq ſols, qu'il continua de lui payer, & qu'on payoit encore à l'Egliſe de S. Diey, au tems de Richer, Hiſtorien de l'Abbaye de Sénones, c'eſt-à-dire, au treiziéme ſiécle. Rômont eſt à préſent un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Beſe, ſituée au Diocéſe de Langres, ſous la Congrégation de S. Maur.

De Rômont, Deodat paſſa en Alſace, &

(*t*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 15. n. 58. p. 417. & ſeq. 3. Bened. parte 2. p. 613.*
(*u*) *Vide annal. Bened. t. 1. p. 696.*
(*x*) *Mabill. ibid. t. 1. l. 15. c. 69. p. 496.*
(*y*) *Servati Lupi Vita S. Maximini Trevir. apud Surium.*
(*z*) Voyez ſur tout cela le P. le Cointe, *annal. Franc. t. 4. ad an. 713. c. 22. pp. 523. 524.*
(*a*) Cy après dans les Preuves, p. 259. Deodatus Monaſterium condidit, ubi Monachos & peregrinos, ſub Regula beati Benedicti, & S. Columbani Abbatis collocavit ..... & cùm ſæpe dictus Deodatus Epiſcopus qui eſt Pater ipſius Monaſterii, de hoc ſæculo evocatus, illum quem unanimis omnis Congregatio illa ex ſemetipſis optimè Regula comperum elegerit, Seniorem & Abbatem ſibi inſtituat, &c.
(*b*) *Vita S. Deodati à Richerio conſcripta, t. 3. Spicileg. Item Vita ejuſdem apud Surium & Bolland. 5. Jul.*
(*c*) Ses Compagnons ſont Viligode, Domnole & Deodat.

Digitized by Google

An de J.C. 639. arriva près d'Haguenau, dans la forêt ſurnommée en Allemand *Helige-vorſt*, ou Forêt ſainte; mais il en fut chaſſé, & obligé de ſe retirer dans le Monaſtere d'Aprimontier ou Eberſmunſter. Il en fut Supérieur pendant quelque tems. Il y acquit la connoiſſance de S. Arbogaſte, qui étoit alors Evêque de Straſbourg, & enſuite celle de S. Florent ſon ſucceſſeur dans le même Evêché: mais comme notre Saint commençoit à être connu dans ce Pays-là, & qu'on le venoit voir de tous côtés, il ſe retira à Amerſchwil, où il bâtit de petites cabanes dans le fond d'un vallon retiré. Il y fut très bien reçû par le Seigneur du lieu, nommé Hunon, qui le retint quelque tems, & voulut même qu'il baptiſât, & qu'il fût Parrain d'un fils qui lui naquit alors. Cette retraite n'étoit pas encore aſſez grande au gré de Deodat; il en ſortit, & s'arrêta enfin dans le Val nommé alors de Galilée*, à préſent S. Diey, & y bâtit d'abord une Egliſe qu'il dédia à S. Martin, au pied du mont Cromberg; puis paſſant la Meurthe, il commença un Monaſtere, & bâtit deux Egliſes, l'une dédiée à la ſainte Vierge, & l'autre à S. Maurice & à ſes Compagnons, au pied de la montagne qui eſt au Septentrion, & au-delà de la riviere. C'eſt le lieu où eſt à préſent l'Egliſe & la ville de S. Diey. Ce Monaſtere fut bien-tôt peuplé de Solitaires, & le Roi Childeric lui abandonna le terrain où il étoit bâti, avec les déſerts des environs, qui étoient alors une affreuſe ſolitude. C'eſt donc pour confirmer cet établiſſement, que Numérien Archevêque de Tréves, & ſes trois Comprovinciaux, donnerent le Privilége dont nous avons parlé (*d*).

* Vers l'an de J.C. 659.

XXXIV. *Vie de S. Hidulphe Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Moyen-moutier.*

Hidulphe ou Hildulphe, ſucceſſeur de Numérien, favoriſa auſſi le nouvel établiſſement de S. Diey, par un Privilége *, où il répéte les mêmes choſes que nous avons déja vûës dans celui de Numérien (*e*), touchant les Regles de S. Benoît & de S. Colomban, que l'on y obſervoit, & touchant l'élection de l'Abbé, & les différends qui pourroient arriver dans le Monaſtere. S. Hidulphe ajoûte, que les Religieux de ce lieu pourront choiſir tel Evêque qu'il leur plaira, pour benir leurs Autels, ou pour leur donner des Ordres, ſans que l'Evêque puiſſe exiger ni préſent ni autre choſe. De plus, il ne pourra entrer dans l'enceinte du Monaſtere, ſans y être invité, & il en ſortira auſſi-tôt qu'il y aura fait ſes fonctions. Ce Privilége fut ſouſcrit par douze Evêques, & envoyé par deux Perſonnes vénérables; ſçavoir, Bibliobalde Prêtre, & Labin Diacre, pour être ſigné par les Evêques abſens. Bodon, autrement Leudin Evêque de Toul, & frere de ſainte Salaberge, étoit du nombre de ceux qui ſignerent.

* Vers l'an 670.

S. Hidulphe étoit Bavarois, d'une famille diſtinguée. Il avoit un frere nommé Erard, qui étoit ſon aîné. L'un & l'autre firent de ſi grands progrès dans les ſciences & dans la vertu, qu'Hidulphe fut fait Archevêque de Tréves, & Erard de Ratiſbonne. Hidulphe fut élevé par les vœux de tout le peuple & du Clergé à la dignité Epiſcopale de la ville de Tréves. Pendant ſon Epiſcopat, la grotte ſoûterraine où repoſoit le Corps de S. Maximin, s'étant remplie d'eaux *, qui inondoient tous les environs, mais qui reſpectoient le Sépulcre du Saint (*f*), Hidulphe, avec deux autres Evêques; ſçavoir, Clement & Goſbert (*g*), le tira de ce lieu, & le tranſporta ſolemnellement de l'Oratoire de S. Hilaire dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte, nommée aujourd'hui de S. Maximin. On ajoûte (*h*), qu'il rétablit tout à neuf cette fameuſe Abbaye; qu'il en augmenta les revenus, & le nombre des Religieux juſqu'à cent, & voulut qu'elle demeurât ſoûmiſe aux Archevêques de Tréves.

An de J.C. 639.

* An de J.C. 669. ou 670.

Quelque tems après, vers l'an 671. ayant appris que les déſerts des Vôges étoient peuplés de ſaints Solitaires, & qu'il y avoit même quelques ſaints Evêques, comme S. Gondelbert Archevêque de Sens, S. Deodat Evêque de Nevers, dont nous avons parlé, & apparemment Bodo Leudinus Evêque de Toul, frere de ſainte Salaberge; il réſolut d'imiter leur exemple, & de quitter ſon Evêché. Il le fit, malgré les prieres & les larmes de ſon peuple (*i*), & fixa ſa demeure en un lieu qui fut nommé Moyen-moutier, parce qu'il eſt ſitué entre quatre Abbayes, qui n'en ſont que très peu éloignées. Sénone bâtie par S. Gundelbert, eſt à l'Orient, & à une lieuë de diſtance; Eſtival bâtie par Bodon Leudinus, eſt au Couchant, & éloignée de même d'une lieuë de chemin; S. Diey ou Jointures, au Midi, & éloignée de deux lieuës; le Monaſtere de l'Evêque Bodon au Nord, & éloigné de trois ou quatre lieuës: ce Monaſtere étoit nommé *Bon-moutier* ou *Monaſtere de Bodon*, aſſez près de Badonviller, vers Chatillon. Hidulphe choiſit un endroit fort étroit, entre deux montagnes, & ſur le confluant de deux ruiſſeaux, l'un nommé Rapide ou Rapodo, & l'autre Pierri ou Pierreux. Son premier deſſein étoit d'y vivre Hermite; mais le nombre de ſes Diſciples s'étant beaucoup accrû, il réſolut d'y bâtir un Monaſtere. Chacun de ſes voiſins lui céda volontiers une partie de ſon terrain; &

(*d*) Voyez cy après le Diplôme de Numérien, pag. 259. In proprietate autem ſua, quam ex fiſci largitate promeruit, Monaſterium conſtruxit..... pro ſtatu Eccleſiæ Catholicæ & pro deſiderabili ſalute Childerici glorioſi Principis, plenius Dominum valeant exorare.

(*e*) *Mabil. t. 1. annal. Bened. pp. 496. 497. l. 15. n. 69. ex Autore Vitæ S. Deodati.*

(*f*) *Vita S. Maximini, Autore Lupo Ferrarienſi, apud Surium & Bolland. ad xxix. Maii.*

(*g*) Brouwer, *t. 1. annal. Trevir. l. 7. p. 373.* dit que les Mſſ. portent *Chor Epiſcopi*. Pluſieurs ont crû que Clement étoit S. Villibrod, qui vivoit en ce tems-là, & qui s'appelloit auſſi Clement. Goſbert eſt apparemment quelque Chor Evêque, ou quelque Evêque Miſſionnaire.

(*h*) *Brouwer. ibid. ex Mſſ. S. Maximini Trevirenſ. Vide Rucher. Senonenſ. t. 3. Spicileg.*

(*i*) Les Auteurs de ſa Vie portent qu'il demanda l'agrément à Jacob Evêque de Toul, mais cet Evêque ne vivoit pas dans ce tems-là.

An de J.C. 649. avec ſon travail & celui de ſes Religieux, il en eut aſſez, ſans recourir aux Princes ſéculiers, pour ſa ſubſiſtance & de ſa Communauté, & celle des étrangers qui accouroient dans ſon déſert. Il y bâtit pluſieurs Egliſes. La premiere, dédiée à la ſainte Vierge, qui étoit la principale; la ſeconde à S. Pierre, à côté de la premiere; & la troiſiéme à S. Jean, qu'il deſtina principalement pour les étrangers, afin qu'ils ne vinſſent pas troubler le repos & le ſilence de ſes Religieux. Il en bâtit une quatriéme à ſaint Gregoire, ſur une colline au Midi du Monaſtere, où il fit le Cimetiére des Freres, parce que le lieu étoit moins aquatique que le terrain des environs.

Le nombre de ſes Diſciples s'étant fort augmenté, outre le Monaſtere de Moyen-moutier où il réſidoit, il en établit quelques autres aux environs, qui étoient comme des Colonies & des dépendances du premier, & où il envoya une partie de ſes Religieux, pour défricher ces endroits, & pour décharger le principal Monaſtere. On prétend qu'il en mit à S. Prejet, à Hurbache, à S. Jean d'Ormont, au Ban de Sap, à la Haute-pierre ou à Malfoſſe, qui eſt ſituée au-deſſous de la Haute-pierre; à Veiſvalle, & à Begon-celle, aujourd'hui S. Blaiſe. On verra cy-après, que ſainte Odile fut inſtruite dans le petit Monaſtere qui étoit ſous la Baume, ou ſous la Haute-pierre, c'eſt-à-dire, à Mal-foſſe, & que ſaint Spinule, un des principaux Diſciples de S. Hidulphe, gouverna la Communauté de Begon-celle. Tous ces lieux ſont au voiſinage; & le plus éloigné n'eſt pas à deux lieuës de l'Abbaye. On compte que nôtre Saint ſe trouva bien-tôt à la tête de trois cent Religieux, du nombre deſquels furent S. Spinule, S. Jean, & S. Benin, dont il faut dire quelque choſe en cet endroit.

XXXV. *Vie de S. Spinule, Diſciple de S. Hidulphe.*

Quelques-uns ont prétendu que les trois Saints dont nous venons de parler, avoient ſuivi S. Hidulphe, lorſqu'il ſe retira de Tréves à Moyen-moutier, & qu'ils avoient été Religieux à S. Maximin, avant qu'ils vinſſent dans la Vôge. Spinule fut mis à Begon-celle, pour y gouverner une Communauté que le Saint y établit, depuis qu'il eut reçû ce lieu par la libéralité d'un Seigneur nommé Begon. Il n'y demeura pas fort long-tems; Dieu y couronna bien-tôt ſa ſainte vie, par une mort précieuſe à ſes yeux. On ramena ſon Corps à Moyen-moutier, & il fut enterré au Cimetiére des Freres, où étoit la Chapelle de S. Gregoire. Les miracles qui ſe firent à ſon tombeau, furent ſi grands & ſi éclatans, que l'on y accouroit de toutes parts. On découvrit vers le même tems des eaux ſalées dans le voiſinage du Monaſtere. Ces deux choſes, qui lui auroient pû procurer de grands avantages temporels, affligerent ſenſiblement ſaint Hidulphe, infiniment plus ſenſible au danger de ſes Religieux, dont on troubloit la paix & la ſolitude, qu'à l'intérêt de ſa maiſon. Il alla au tombeau de ſon ſaint Diſciple, & lui ordonna par la vertu d'obéïſſance, de ne plus faire de miracles. Le Saint obéït; & en même tems, les miracles ayant ceſſé, & les eaux ſalées ayant repris leur douceur naturelle, la foule du peuple ſe retira, & les Religieux jouïrent de leur premiere tranquillité. Le Corps de S. Spinule fut dans la ſuite tranſporté au Prieuré de Belval *, comme on le verra cy-après. An de J.C. 619. * An de J.C. 1104.

XXXVI. *S. Jean & S. Benin, Diſciples de S. Hidulphe.*

Jean & Benin, deux des premiers Diſciples de S. Hidulphe, étoient, dit-on, freres jumaux ſelon la chair. Etant entrés dans le Cloître en même tems, ils moururent le même jour. S. Jean étoit Prêtre, & S. Benin ſeulement Diacre. On ne nous apprend rien de particulier de leur Vie, ſi-non qu'elle fut un enchaînement conſtant & perpétuel des exercices de la vie Religieuſe. Dieu manifeſta leur ſainteté par les miracles qui éclaterent à leur tombeau. Ils moururent vingt & un jours après leur ſaint Abbé *, & on célébre leur Fête le 2e. jour d'Août. * An de J.C. 707.

XXXVII. *S. Erard vient viſiter S. Hidulphe ſon frere.* * Vers l'an de J.C. 677.

Pendant que S. Hidulphe étoit dans ſa ſolitude de Moyen-moutier, S. Erard ſon frere, Evêque de Ratiſbonne, attiré par le bruit de ſa réputation, le vint trouver *, & paſſa quelque tems avec lui. Pendant cet intervalle, on amena à ces Saints une fille de qualité, nommée Odile, qui avoit pour pere Atique, ou Ethico, ou Cathico, ou Edichin, ou Boniface, ou Adalric; (car on lui donne tous ces noms) & pour mere Bereſinde, qu'on dit avoir été ſœur de Sigrade mere de ſaint Leger Evêque d'Autun (*k*). Cette jeune perſonne étoit née aveugle; & le Duc ſon pere fâché de cet accident, ordonna qu'on la fît mourir, où qu'on l'éloignât de telle ſorte, qu'elle ne parût jamais devant lui. Bereſinde la donna à une de ſes amies, qui la mena au Monaſtere de la Baume (*l*), c'eſt-à-dire, à celui que S. Hidulphe avoit bâti derriere & au-deſſous de la Haute-pierre, au lieu nommé aujourd'hui Mal-foſſe, dans une des plus grandes ſolitudes du monde. Elle y demeura quelque tems cachée, & y fut catéchiſée; puis

(*k*) *Vita ſanctæ Odiliæ, ſec. 3. Bened. parte 2. pag. 418. Vide & Ricouv. Senon. t. 3. Spicileg.*

(*l*) *Pedit ad quoddam Monaſterium, quod dicitur Palma, alias Balma.* Or *Balma* ſignifie une hauteur. Voyez du Cange. La Haute pierre eſt une Roche fort élevée ſur la montagne voiſine, & vis à-vis l'Abbaye de Moyen-moutier. On bâtit dans la ſuite, derriere ce rocher, un Château qui eſt célébre dans nôtre Hiſtoire. Quelques Modernes croyent que le Monaſtere de Baume, dont il eſt parlé ici, eſt celui de la Baume en Bourgogne dans le Diocéſe de Beſançon; mais les Monumens les plus anciens de Moyen-moutier aſſûrent que S. Hidulphe & S. Erard baptiſerent ſainte Odile dans cette derniere Abbaye. Sainte Odile y a toujours été connuë & honorée, & Moyen-moutier n'eſt pas loin de l'Abbaye de Hoëmbourg, qui fut bâtie & gouvernée par cette Sainte. Le P. D. Humbert Belhomme, Abbe de Moyen-moutier, dans l'Hiſtoire de ſon Abbaye, p. 73. croit que *Monaſterium ſub Balma*, eſt l'Abbaye même dont nous venons de parler.

S. Hidulphe

An de J.C. 707.

S. Hidulphe, & ſon frere S. Erard la baptiſerent ; & Dieu lui donna dans cette ſainte cérémonie, la vûë du corps en même tems que celle de l'ame. Enſuite elle rentra en graces avec ſon pere, & retourna dans ſa maiſon. Quelques années après, elle fonda le Monaſtere de Hohemberg, nommée depuis *Sainte Odile*. Elle le gouverna pendant pluſieurs années, & y mourut ſaintement vers l'an 720. On célébre ſa Fête le treiziéme de Décembre.

XXXVIII. *Mort de S. Diey. S. Hidulphe ſe charge de la conduite du Monaſtere de ce Saint.*

Hidulphe avoit toujours été lié d'une étroite amitié avec S. Diey ſon voiſin, & celui-ci avoit en Hidulphe une parfaite confiance. S. Diey ſentant que ſes forces diminuoient, & qu'il étoit menacé d'une mort prochaine, ſe retira dans l'Oratoire de S. Martin, qu'il avoit d'abord bâti en arrivant dans le Val de Galilée. Là il vacquoit à la priere, dans une plus grande ſolitude, & dans un plus parfait recüeillement, ſans toutefois abandonner le gouvernement de ſon Monaſtere, qui étoit au delà de la riviere de Meurthe, où il alloit quelquefois viſiter & exhorter ſes Religieux. Dans ſa derniere maladie, il envoya chercher S. Hidulphe (*m*), lui recommanda ſon Monaſtere, le pria de prendre ſoin de ſa Communauté après ſa mort ; & ayant reçu de lui le ſaint Viatique, il mourut en paix * le 19. Juin 679. Hidulphe lui rendit les derniers devoirs, & l'enterra dans l'Egliſe de N. Dame. Ceci arriva dix ans & demi après l'arrivée de S. Diey en Vôge, & ſept ans après celle de S. Hidulphe.

* Vers l'an 679.

Celui-ci vêcut encore vingt-huit ans. D'abord il établit Leutbalde Abbé en ſa place, dans ſon Monaſtere de Moyen-moutier, & ſe chargea ſeul de la conduite de celui de S. Diey : Mais Leutbalde étant mort en 704. il reprit, à l'inſtance des Freres le gouvernement des deux Abbayes *, qu'il retint encore trois ans *, faiſant ſa demeure ordinaire à Moyen-moutier, d'où il alloit une fois l'année, viſiter les Freres du Val de Galilée. Ceux-ci venoient au devant de lui juſques vers le milieu du chemin, en un lieu nommé Bel-champ, portant la tunique de leur Pere S. Diey, que S. Hidulphe, accompagné de ſes Religieux, recevoit & baiſoit dévotement. Au retour les Religieux de S. Diey le ramenoient juſqu'au même endroit ; & ceux de Moyen-moutier venoient y recevoir leur ſaint Abbé, & le reconduiſoit à ſon Monaſtere. Après la mort des deux Saints, les Religieux des deux Abbayes continuerent pendant pluſieurs ſiécles, même depuis que le Monaſtere de S. Diey fut donné à des Chanoines, à venir en ſolemnité au même endroit, portant d'abord les tuniques, puis les corps de leurs ſaints Fondateurs. On y chantoit la Meſſe dans une Chapelle, qu'on y voit encore. Les Religieux de Moyen-moutier confioient pendant la Meſſe le Corps de S. Hidulphe à ceux de S. Diey ; & ceux-ci le Corps de S. Diey aux Religieux de Moyen-moutier. Les peuples des deux diſtricts s'y trouvoient ; les Religieux & les Chanoines alloient l'un après l'autre à l'Offrande. Après la Meſſe chacun reprenoit le corps de ſon Patron ; & s'en retournoit chez ſoy. Il y a environ cent ans que les Chanoines de S. Diey ont interrompu cette pratique ; mais les Religieux de Moyen-moutier la continuoient encore, il y a environ cinquante ans.

An de J.C. 704.

* Juſqu'en 707.

An de J.C. 707.

S. Hidulphe mourut l'onziéme de Juillet 707. & déſigna pour ſon ſucceſſeur dans l'Abbaye de Moyen-moutier Rambert, & dans celle de S. Diey Marcinannus. Ces deux Abbés conſerverent l'union qui étoit entre les deux Monaſteres ; en ſorte que l'on mettoit ſur le ſaint Autel de l'une & de l'autre Abbaye, les noms des Religieux vivans & trépaſſés, pour en faire mémoire dans le Sacrifice. Le Corps de S. Hidulphe fut enterré derriere l'Autel de l'Oratoire de S. Gregoire ; d'où il fut transferé pluſieurs années après (*n*), dans l'Egliſe de la ſainte Vierge, qui eſt la principale Egliſe de l'Abbaye. On voit ſes Reliques dans une chaſſe d'argent, ornée de quatre plaques figurées en bas relief à l'antique, où S. Hidulphe & S. Erard ſont repréſentés baptiſans ſainte Odile, & lui rendant la vûë. Dans un autre panneau, on les voit qui dédient une Egliſe : ailleurs on voit S. Diey au lit de la mort, viſité par S. Hidulphe ; & enfin les obſéques de S. Diey à qui S. Hidulphe rend les derniers devoirs.

XXXIX. *S. Gundebert Archevêque de Sens, Fondateur de l'Abbaye de S. Pierre de Sénones.*

S. Gundebert ou Gondelbert, Fondateur de l'Abbaye de Sénones, fut d'abord Archevêque de Sens ; enſuite il ſe retira dans les déſerts de Vôges (*o*), où il bâtit un Monaſtere, auquel il donna le nom de Sénones, en mémoire de la Ville & de l'Evêché de Sens, en Latin *Senones*, qu'il venoit de quitter. L'Hiſtoire ne nous apprend preſqu'aucune particularité de la vie de ce Saint ; mais on trouve un Diplôme du Roi Childeric III. fils de Clovis II. par lequel " ce Prince accorde „ à Gundebert, Evêque, & Abbé du Mo„naſtere bâti dans le Chaumontois dans la „ Vôge, ſur le ruiſſeau Rabodo, où il y a „ un grand nombre de Moines, l'exemption „ de tout ce qu'il poſſéde dans le Chaumon„ tois, dans le Saintois, & dans le Saunois „ (*p*). „ Il marque enſuite les limites du terrain qui appartient au Monaſtere. Quoique les noms des lieux qu'il déſigne, ſoient pour la plûpart inconnus aujourd'hui, on ne laiſſe

(*m*) *Vita S. Dodat. Nivern.*

(*n*) Vers l'an 790. *Rothar. Senon. apud Duchesn. t. 3. Spicileg. l. 2. c. 11. p. 309. Auth. vet. S. Hidulphi.*

(*o*) An de J. C. 662. Richer le place en 720. *t. 3. Spicileg. l. 1. c. 1. Vide Mabill. annal. Bened. t. 1. l. 15. c. 35. p. 462.*

(*p*) *Vide annal. Bened. t. 1. append. p. 692.* Quidquid in Calvomontenſi, Suntenſi, Salenſi.... ſeu cum omnibus locis, videtur in præſenti idem Monaſterium poſſidere, vel poterit acquirere. *Et ci-après les Preuves, p. 258.*

An de J. C. 707.

pas d'en reconnoître encore assez, pour juger que cette Abbaye possédoit environ quinze lieuës de pays de tour. Il est vrai que c'étoit alors des déserts & des forêts, & qu'encore aujourd'hui la plus grande partie du Pays est en bois. mais il y avoit dès-lors des cantons cultivés, & défrichés, par S. Gundelbert, & par ses disciples, comme Childeric le dit expressément dans son Diplôme (*q*). La datte ne s'y lit pas; mais cette charte n'a pu être donnée que quelques années après l'arrivée de S. Gundebert dans la Vôge *, puisqu'alors il avoit deja acquis de grands biens dans le Chaumontois, dans le Saintois, & dans le Saunois, & qu'il avoit rassemblé bon nombre de Religieux, qui avoient déja beaucoup défriché dans ce désert. Le Diplôme ne parle point de la regle qu'on observoit à Sénones. Il fut confirmé & renouvellé par Othon III. en 949.

* Vers l'an 661.

Gundebert bâtit deux Eglises, l'une en l'honneur de la sainte Vierge, & l'autre en l'honneur de S. Pierre. On a démoli depuis peu celle de Nôtre-Dame, qui étoit une Rotonde, bâtie dans l'intérieur du Cloître, & on a construit en sa place le Dortoir du nouveau bâtiment; mais celle de S. Pierre subsiste. L'une & l'autre avoient été renouvellées, & rebâties depuis S. Gundebert, sous l'Abbé Antoine au douziéme siécle. On ignore le tems & le lieu de la mort de ce saint Prélat. Quelques-uns veulent qu'avant sa mort il se soit retiré à Moyen-vic, & qu'il y ait fini ses jours. Ce qui est certain, c'est qu'on ne montre ni son tombeau ni ses Reliques nulle-part. Il est nommé Saint dans l'ancien Nécrologe de Sénones; mais ce n'est que depuis environ deux cent cinquante ans, qu'on lui rend un culte public, même dans son Abbaye. On voit depuis assez long-tems une Chapelle dédiée à S. Gundebert dans le Val de S. Diey, entre Colroy & Grand-fosse.

XL. *Bodon Evêque de Toul. Sainte Salaberge sa sœur.*

Bodon, autrement *Leudinus*, Evêque de Toul, que l'on a si long-tems distingué de Leudien, comme si c'eussent été deux personnes, étoit natif du Diocése de Toul, & d'un village nommé Meusé, parce qu'il est près la source de cette riviere (*r*). Son pere s'appelloit Gondoin, & sa mere Sartrude, ou, selon le Manuscrit de Toul, son pere avoit nom Bertolde, & sa mere Bertilde, tous deux illustres par leur naissance, par leurs richesses & par leur piété. De leur mariage sortirent deux fils, & une fille; sçavoir, Leudinus-Bodo, Fulculphe-Bodo; & Salaberge. S. Eustaise Abbé de Luxeüil, passant par Meusé, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Allemagne, pour réfuter certains Hérétiques qui nioient la Divinité du Verbe, fut reçu avec beaucoup d'humanité & de respect par Gondoin & Sartrude, qui lui présenterent leurs deux fils, afin qu'il leur donnât sa bénédiction. Le Saint les ayant benis, demanda s'ils n'avoient point d'autres enfans. Ils lui dirent qu'ils avoient encore une fille, & en même tems ils lui présenterent Salaberge, qui étoit aveugle. Le Saint s'imposa un jeûne de trois jours, pria pour elle; & ayant frotté ses yeux avec de l'huile benite, il lui rendit la vûë. Il la guérit en même tems d'une perte de sang, qu'elle avoit depuis long-tems. L'Auteur de la Vie de saint Agile attribuë à ce dernier, une partie de ce Miracle (*s*). On la maria ensuite, contre son inclination, à un jeune Seigneur nommé Richramne *, qui mourut deux mois après son mariage.

An de J. C. 707.

* Vers l'an 622.

Eustaise étant retourné dans son Monastere de Luxeüil, y décéda quelques années après, & eut pour successeur Valbert ou Vandelbert, qui par sa sagesse & par son grand zéle, répandit par toute la France l'exercice de la vie Monastique, suivant les Regles de S. Benoit & de S. Colomban (*t*). Salaberge qui avoit profondément gravé dans son cœur les avis salutaires qu'elle avoit reçus de S. Eustaise, songeoit à se séparer entiérement du monde, & à se donner toute à Dieu. Elle eut envie d'entrer dans le Monastere de Remiremont, que S. Romaric venoit de fonder dans le Désert de Vôge; mais son pere Gondoin l'en empêchâ, craignant d'encourir l'indignation du Roi, qui vouloit la marier à un Seigneur de sa Cour, nommé Bason. Le mariage se fit en effet; mais Dieu ne permit pas qu'ils vissent pendant un assez long-tems, aucun fruit de leur mariage: c'est pourquoi Salaberge s'adressa à Dieu, par le

(*q*) *Ibid. p.* 692. Ipse Domnus Gundelbertus ex permissu nostro, in Vosago laboravit super fluviolum Rabadonem, & Grandem rivum, & Dolonosum, concedimus ad ipsum Monasterium, Senonicum dictum, quod à novo ædificavit per fines, & marchias.... id est, Pertulum villare, Almarega usque in summas campanias, & medium montem, & Petrifontanam, inter duas stratas usque in Bruscam; Marcofeldis, cum Rotundo monte, deinde in strata Sarmatarum usque in Marisanga, cum Colonosa fontana cum Hurino monte, & cum ipsa fontana Hurinega, & foreste habitatione usque Rabadonem, cum Pigerio rivulo.

(*r*) *Vita S. Agili*, p. 320. *Item Vita sanctæ Salabergæ*, t. 2. *Act. SS. Bened. p.* 424. *Gedimus qui eo tempore mansabat apud villam quamdam, Mezam nomine, ob amnem in eo loco defluentem sic appellatam.* La Vie de sainte Salaberge dit clairement, que cette Sainte étoit du Diocese de Toul: *In suburbano Tullensium*: (car cet endroit, *suburbanum*, signifie le territoire;) que son pere Gondoin demeuroit à Meusé, au Diocese de Langres. Quelques-uns croyent que c'est là que sainte Salaberge avoit commencé son Monastere, qui étoit à 40. milles de Luxeüil, & dans le Diocése de Langres. Gondoin avoit plusieurs Terres dans le Diocése de Toul, en Lorraine, dans le Barrois, & dans la Vôge, puisque S. Bodon son fils y fonda les Monasteres de Bonmoutier, & d'Offonville, & qu'il donna à l'Eglise de Toul, le grand & le petit Nançois, comme le dit l'ancien Auteur de la vie des Evêques de Toul. Bodon, & sainte Salaberge sa sœur, pouvoient être nés dans quelques-unes de ces Terres. Molanus a publié un éloge de Bodon, où il est dit qu'il est né *in Pago Ardennensi*, ou plutôt *in Pago Odornensi*, comme porte l'ancien Mf. de S. Mansuy: c'est-à-dire, dans l'Ornois, petit canton du Barrois, dans lequel sont situés le grand & le petit Nançois, & Ligny.

(*s*) *Vita S. Agili Abb. Resbac. sec.* 2. *Bened. p.* 320.

(*t*) *Vita S. Salabergæ. n.* 8. *p.* 425. Hujus tempore per Galliarum Provincias agmina Monachorum, ac sacrarum puellarum examina, non solum per agros, villas vicosque, atque castella, verùm etiam per eremi vastitatem, ex regula duntaxat Beatorum Patrum Benedicti & Columbani pullulare cœperunt.

An de J.C. [illegible]

mérite de S. Remy Archevêque de Reims, & obtint le don de la ſecondité. Dieu lui donna trois filles, ſçavoir, Saretrude, Ebane & Auſtrude, & deux fils, Euſtaſe & Baudoüin.

XLI. *Sainte Salaberge bâtit un Monaſtere.*

S. Valbert étoit alors dans une grande réputation de ſainteté dans toute la France; & Salaberge brûlant de déſir d'entendre la parole de Dieu, le faiſoit venir ſouvent chez-elle. Les exhortations du ſaint Abbé furent ſi efficaces, qu'elles convertirent toute la famille de Baſon; & Salaberge n'ayant plus rien qui la pût retenir dans le ſiécle, réſolut de fonder un Monaſtere ſur ſon fond, & de le doter de ſes propres biens (*x*). S. Valbert lui fournit les ouvriers, & les autres ſecours néceſſaires pour exécuter ce deſſein. Ce Monaſtere fut établi dans le territoire de Langres, éloigné de Luxeuil d'environ quarante mille pas, ou environ vingt lieuës. Elle y vouloit raſſembler cent Religieuſes, tant des filles de qualité, qui déſiroient imiter ſon exemple, que des perſonnes qui étoient à ſon ſervice. Mais le Monaſtere étant preſqu'achevé, elle fit réflexion qu'étant ſitué à la campagne, & ſur les frontiéres des deux Etats de Bourgogne & d'Auſtraſie, il étoit trop expoſé, pour pouvoir ſubſiſter long-tems; car encore qu'il fût éloigné des terres des Barbares, il n'étoit pas pour cela hors de danger, à cauſe des guerres fréquentes entre les Rois de Neuſtrie & d'Auſtraſie. L'événement fit bien-tôt connoître que ſes craintes n'étoient pas ſans fondement, puiſque la guerre s'étant allumée entre Dagobert Roi d'Auſtraſie, & Thierry Roi de Neuſtrie (*y*), tout le pays fut ravagé, ſans diſtinction du ſacré & du profane.

Salaberge, pour éviter ces inconvéniens, transféra ſon Monaſtere dans la ville de Laon, qui paſſoit alors pour une très forte place, & hors d'inſulte des ennemis (*z*). Elle y aſſembla trois cent Religieuſes, & les partagea en pluſieurs bandes, pour chanter continuellement les loüanges de Dieu, à l'imitation des Religieux d'Agaune, & des Religieuſes de Remiremont; & cela étoit encore en vigueur dans le Monaſtere de ſainte Salaberge, du tems de l'Auteur de ſa Vie (*a*). C'eſt l'Abbaye de ſaint Jean de Laon, poſſédée depuis long-tems par des Religieux de l'Ordre de S. Benoît *. Salaberge y mourut pleine de mérites, le 22. de Septembre, vers l'an 655. après avoir attiré à Dieu preſque toute ſa famille; car ſon frere Leudinus Bodon, depuis Evêque de Toul, Baſon ſon ſecond mari, Auſtrude ſa fille, Baudoüin & Euſtaſe, deux de ſes fils, ſont honorez comme ſaints dans cette Abbaye. Elle y avoit bâti juſqu'à ſept Egliſes, tant à cauſe de la loüange perpétuelle qu'on y célébroit (*b*), que parce qu'il y avoit auſſi une Communauté de Moines, qui vivoient à part. Il y avoit au Saint-mont le même nombre d'Egliſes, pour la même raiſon, & on les y voit encore à préſent; on en voyoit de même à S. Odile en Alſace; mais c'étoit des Oratoires ou Chapelles, plutôt que des Egliſes.

* Depuis l'an 1127.

XLII. *Bodon Evêque de Toul, fonde l'Abbaye de Bon-montier.*

Bodon, autrement Leudin, frere de ſainte Salaberge, fut d'abord engagé dans le mariage, & il épouſa une Dame de qualité nommée Odile, dont il eut une fille appellée Thieberge. Les exhortations de S. Valbert, & l'exemple de ſainte Salaberge firent tant d'impreſſion ſur eux, qu'ils réſolurent de quitter entiérement le monde. Odile prit le Voile dans le Monaſtere de ſainte Salaberge, & Bodon ſe fit couper les cheveux, & mena autant qu'il put la vie de Religieux, dans la Communauté de Moines qui vivoient auprès du Monaſtere de ſa ſœur (*c*). Il fonda l'Abbaye de Bodon, ***Bodonis-Monaſterium*** (*d*), & y établit ſa fille Thieberge pour premiere Abbeſſe.

Je ne puis dire s'il fit cette fondation avant ou après ſon Epiſcopat; mais ce qui me perſuade que ce fut plutôt avant qu'il fût Evêque, c'eſt que l'Auteur de la Vie de ſainte Salaberge dit qu'il diſtribua ſes biens aux Monaſteres, avant qu'il prît lui-même l'habit Religieux. Quoiqu'il en ſoit, le Monaſtere de Bodon ne ſubſiſte plus ſous ce nom; mais on croit qu'il étoit ſitué dans le Val de Bon-montier, près Badonviller, & qu'il fut enſuite transféré à S. Sauveur, & ſubſiſte à préſent à Domêvre.

Nous apprenons de Richer Hiſtorien de l'Abbaye de Senones (*e*), que Bertolde Evêque de Toul, ruïna l'Abbaye (*f*) de Bodon, pour la transférer ſur une montagne voiſine, nommée de S. Sauveur, où il bâtit un Monaſtere, & y établit des Religieux, qui obſervoient la Regle de S. Benoît, qu'enſuite on y mit des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin: mais Vidric Abbé de ſaint Epvre (*g*), dit au contraire, que Bertold le rétablit l'Abbaye de Bon-montier, ***Bodonis-Monaſterium***, & celle de S. Diey, & qu'il fonda S. Sauveur pour une Communauté de vingt Moines.

XLIII. *Fondation*

Bodon fonda de plus l'Abbaye d'Offonville, que quelques-uns placent dans le Diocéſe de

---

(*x*) *Vita ſanctæ Salabergæ, p. 426.* Religionis veſte accepta... cœnobium puellarum, in ſuburbio Lingonicæ urbis, in hereditate vel ſucceſſione parentum, conſtruere curavere: qui locus, licèt Auſtraſiorum finibus immineret, vicinus tamen Burgundiæ, erat diſtans à Luxovio monaſterio paulò minus millibus quadraginta.

(*y*) *Vita ſanctæ Salabergæ, pp. 426. 427. Vide & Continuat. c. 37. p. 667.* M. de Manche Curé de S. Germain ſur Meuſe, m'a écrit que le Monaſtere de Ste. Salaberge pouvoit être ſitué où l'on voit aujourd'hui le Prieuré de Richecourt nommé auſſi de Ste. Salaberge, & dépend de l'Abbaye de S. Jean de Laon. Ce Prieuré eſt ſitué dans l'Ornois, à trois quarts de lieuës de Gondrecourt, à 20. ou 24. lieuës de Laon, & 15. de Langres, dans le Diocéſe de cette ville, & à l'extrémité des Royaumes de Neuſtrie & d'Auſtraſie. Tous ces Caracteres conviennent parfaitement au premier établiſſement, fait par Ste. Salaberge.

(*z*) *Vita ſanctæ Salabergæ, p. 425.* Adunatis plus minùſve trecentis famulis Chriſti, illiſque diſpoſitis per turmas, ad inſtar Agaunenſium Monachorum, [illegible] normam, diſpoſuit, diu ac nocte præcepit pſallendo canonem omnipotenti Deo perſolvere... quæ inſtitutio hactenus in eodem cœnobio Chriſto auſpice celebratur.

(*a*) Vers l'an 655. *Vide Mabill. Not. in Vita S. Salaberg. p. 431.*

(*b*) *Vide Merman. l. 3. c. 22. Miræus, D. Maria Laudun. & Mabill. præfat. in Vitam ſanctæ Salabergæ, p. 422.*

(*c*) *Vita ſanctæ Salabergæ, p. 428.*

(*d*) *Acta Epiſcoporum Tullenſ. hic pag. 118.*

(*e*) *Richer. Chronic. Senon. l. 1. c. 10. p. 233.*

(*f*) Vers l'an 1000. car Bertholde fut fait Evêque en 996.

(*g*) *Vidric. Vita S. Gerardi Tullenſ. hic pag. 165.*

de l'Abbaye d'Offonville.

Beſançon (*h*), & il eſt vrai qu'il y avoit une Abbaye de ce nom dans ce Diocéſe ; mais elle étoit fort differente de celle que Bodon bâtit dans ſon propre fond, & qu'il donna à ſon Egliſe Cathédrale (*i*). Celle-ci etoit conſacrée à S. Leger ou plutôt elle le fut dans la ſuite ; car alors S. Leger n'étoit pas encore mort, il ne fut martyriſé qu'après le Concile Romain, auquel Adeodat ſucceſſeur de Bodon aſſiſta en 680. On voit par une Charte de Leon IX. (*k*), qu'Offonville étoit ſituée dans le pays de Port, & ſur la petite riviere de Plaine. De plus, dans le partage qui fut fait par les enfans de Louis le Débonnaire, on joint les Abbayes d'Offonville, de Moyenmoutier & de Bonmontier ou *Bodonis-Monaſterium*, & d'Etival, comme voiſines, & par conſequent dans les Vôges. Or, ſelon notre hypothéſe, ces quatre Abbayes étoient voiſines, & dans le pays de Vôge. On voit encore à préſent près la petite ville de Badonviller, dans le pays de Port, & à une petite diſtance de la riviere de Plaine, un village nommé Fonviller, qui peut dériver d'*Offonis villare*, & qui étoit autrefois la Mere-égliſe de la petite ville de Badonviller.

XLIV. *Fondation de l'Abbaye d'Etival.*

Pour Etival, ou *Stivagium*, ce Monaſtere fut d'abord dédié à S. Pierre, & deſtiné à l'entretien de douze Chanoines. Il ſubſiſte encore aujourd'hui ſur la riviere de Meurthe, à une lieuë de Moyenmoutier, & à deux lieuës de S. Diey. Richer (*l*) avance qu'il y eut d'abord des Religieux de S. Benoit, puis des Religieuſes, puis des Moines, enſuite des Chanoines ſéculiers, & enfin des Prémontrés, qui y ſont encore aujourd'hui, & qui l'on beaucoup embelie. Ruyr, dans ſes Antiquités de Vôge (*m*), veut qu'il y ait eû premiérement des Chanoines ſeculiers, puis des Chanoines réguliers de S. Auguſtin, enſuite des Chanoines ſeculiers, & enfin des Prémontrés ; tant on ſçait peu l'état de cette ancienne Maiſon : mais le Manuſcrit de S. Manſuy dit que Bodon ou Leudinus ayant embraſſé une maniere de vie très Religieuſe, fonda divers Monaſteres, & fut fait Evêque de Toul : qu'il donna à ſon Egliſe, Etival, *Stivagium*, qui lui avoit été laiſſé par ſes parens, & où il avoit bâti un Monaſtere pour douze Chanoines.

L'Impératrice Richarde, au neuviéme ſiécle, obtint de l'Empereur ſon mari, l'Abbaye d'Etival, & l'unit à perpétuité à l'Abbaye d'Andlau, qu'elle avoit fondée en Alſace : mais Mathilde Abbeſſe d'Andlau, du conſentement de ſa Communauté, & du Comte Hugues qui en étoit Avoüé, céda ce Monaſtere aux Religieux Prémontrés au douziéme ſiécle, comme il paroît par une Bulle du Pape Eugene III. qui confirme les biens du Monaſtere d'Etival.

XLV. *Bodon eſt élû Evêque de Toul.*

Pour revenir à Bodon, pendant qu'il étoit à Laon au Monaſtere de ſa ſœur ſainte Salaberge, il fut choiſi pour être Evêque de Toul. On ne ſçait en quelle année : mais ce ne fut pas avant l'an 664. puiſqu'Eborin ſon prédéceſſeur, eſt dénommé dans un Privilege donné en cette année-là par Numerien Archevêque de Tréves, à S. Diey, pour le Monaſtere du Val de Galilé. Bodon ſouſcrivit à un autre Privilége (*o*), donné par S. Hidulphe Archevêque de Tréves au même S. Diey en 669. Enfin Bodon étoit mort en 680. puiſque ſon ſucceſſeur Adeodat ſouſcrivit en cette année au Concile de Rome (*p*). L'Hiſtoire ne nous a pas conſervé le détail des actions de ce ſaint Evêque dans ſon Epiſcopat. Il fut enterré dans le cimetiére de S. Manſuy ; d'où il fut transferé à l'Abbaye de S. Jean de Laon, où il eſt honoré comme Saint, de même que dans l'Egliſe de Toul. On fait ſa Fête l'onziéme de Septembre.

XLVI. *Adeodat, ou Dieu-donné, Evêque de Toul.*

Dieu-donné ſucceſſeur de Bodon, nous eſt connu par deux circonſtances qui font honneur à ſa mémoire. La premiere eſt d'avoir été choiſi par le Roi Dagobert ſon Souverain, pour accompagner S. Vilfride qui alloit à Rome, pour défendre ſon innocence, & les droits de ſon Egliſe (*q*) ; & la ſeconde, d'avoir été député par une Aſſemblée des Evêques des Gaules pour aſſiſter à Rome au Concile, qui s'y devoit tenir contre les Monothélites (*r*). Il fit tout cela dans un même voyage * ; & cette diſtinction prouve que la haute conſidération qu'on avoit pour ce Prélat, non ſeulement dans les Etats d'Auſtraſie, mais encore dans l'Egliſe Gallicane. Vilfride étant arrivé à Rome, le Pape Agathon tint pluſieurs aſſemblées d'Evêques (*s*), pour examiner ſon affaire. Ce Prélat ayant été introduit dans l'Aſſemblée, remontra avec beaucoup d'humilité, que Theodore Archevêque de Cantorbery, avoit partagé ſon Diocéſe d'Yorch en trois Evêchés, & y avoit ordonné, en ſon abſence, & ſans ſon conſentement, trois Evêques ; l'un à Yorc, l'autre à Haguſtalde, & le troiſiéme dans la Province des Lindisfarne. Vilfride ſe plaignoit de cette entrepriſe, & de ce qu'on l'eût ainſi dépoſé de l'Epiſcopat, ſans qu'il fût ni accuſé, ni convaincu d'aucun crime, qui méritât la dépoſition. Le Pape & les Evêques louërent ſa modération, & ordonnerent qu'il ſeroit rétabli dans ſon Evêché, & que ceux qui avoient été ordonnés ſans ſa participation, ſeroient dépoſés. Après cela il fut admis dans le Concile, pour y avoir ſéance, & dire ſon ſentiment avec les autres Evê-

* An de J.C. 680.

(*h*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 65. p. 533.*
(*i*) *Vita Bodonis., hic pag. 128.*
(*k*) Voyez le P. Benoît, Hiſt. de Toul, p. 165. Mais dans la Vie de S. Gerard, p. 151. il cite non Leon IX. mais Othon II.
(*l*) *Richer. Senon. t. 3. Spicileg.*
(*m*) Ruyr Antiquités de Vôge. l. 1. c. xj. pp. 239. 240. Il cite divers Titres pour appuyer ſon ſentiment ; mais il y a certainement quelqu'erreur dans ces Titres.
(*o*) *Vita S. Deodati.*
(*p*) *Tom. 6. Concil. p. 579.*
(*q*) *Vita S. Vilfridi. Vide ipſum, & Acta Concil. t. 6. Concil. pp. 583. 584.*
(*r*) *Tom. 6. Concil. p. 579.*
(*s*) Depuis le mois d'Octobre 679. juſqu'au mois de Mars 680.

Digitized by Google

ques, qui étoient aſſemblés pour examiner l'affaire des Monothélites *.

*An de J.C. 680.

XLVII. *Concile de Rome contre les Monothélites.*

Ce Concile étoit compoſé de cent vingt-cinq Evêques. On y dreſſa deux Lettres, qui furent données aux Légats envoyés en Orient (*t*), dans leſquelles on expoſe le ſentiment de l'Egliſe Catholique touchant les deux volontés en Jeſus-Chriſt. Dieu-donné Evêque de Toul, ſouſcrit avec les autres à la ſeconde de ces Lettres, en ces termes: *Je Dieu-donné, humble Evêque de la ſainte Egliſe des Leuquois, député de la vénérable Aſſemblée des Gaules, j'ai ſouſcrit ſuivant le Décrêt que nous avons fait unanimement pour ſoutenir notre foi Apoſtolique.* Ce Concile de Rome ſe tint le Mardy de Pâques de l'an 680. Saint Vilfride demeura à Rome pendant plus de quatre mois, y étant arrivé vers le mois d'Octobre de l'an 679; après quoi il reprit le chemin de la France pour paſſer en Angleterre.

An de J.C. 707.

Il y a toute apparence que notre Evêque Dieu-donné revint avec lui: mais étant arrivé en France, ils apprirent la mort funeſte du Roi Dagobert, ami & protecteur de Vilfride & de Dieu-donné. Ce Prince avoit été aſſaſſiné dans l'intervalle qui s'écoula entre le départ de nos deux Evêques juſqu'à leur retour. Nous avons déja vû ce qui arriva à S. Vilfride à cette occaſion; mais l'Hiſtoire ne nous a pas appris ce que devint Dieu-donné. Nous ne doutons pas qu'il n'ait été expoſé à la perſécution d'Ebroïn, & des autres ennemis de Dagobert.

XLVIII. *Concile de Morlay contre S. Leger d'Autun, & contre Cramlin d'Auxerre*

Ce fut en ſon abſence que l'on tint à Morlay-ſur-Saut, au Diocéſe de Toul, une Aſſemblée d'Evêques (*u*), où S. Leger d'Autun & Cramlin d'Auxerre furent dépoſés de l'Epiſcopat. L'on ignore le tems de la mort de Dieu-donné. Son Diocéſe ſouffrit beaucoup par la guerre qui s'alluma entre Thierry & Dagobert, & enſuite entre Martin & Pepin Chef des troupes d'Auſtraſie, & Ebroïn Maire du Palais de Neuſtrie (*x*). Le Diocéſe de Toul fut le théâtre de preſque tous ces malheurs; auſſi l'Hiſtorien des Evêques de ce Diocéſe, remarque qu'après ſa mort, il y eut quelques mois de vacance, le Clergé ayant été diſperſé par le malheur des tems; mais enfin il ſe raſſembla, & choiſit Ermenthée, Prêtre ordonné par l'Evêque Dieu-donné.

XLIX. *Mort d'Adeodat Evêque de Toul. Ermenthée lui ſuccéde; puis Magnalde & Dodon.*

Le Roi Thierry venoit quelquefois au Palais de Gondreville, proche la ville de Toul. Ermenthée profita un jour de cette circonſtance, pour demander à ce Prince la reſtitution d'une terre de ſon Egliſe (*y*), que détenoit le Comte Hildramne. Thierry lui accorda ſa demande. C'eſt ce que nous ſçavons de ſon Epiſcopat. Il fut enterré à S. Epvre, & eut pour ſucceſſeur Magnalde, qui vivoit ſous Childebert III. A Magnalde ſuccéda Dodon, qui mourut avant l'an 709. puiſqu'en cette année Garibalde étoit déja Evêque.

L. *Baſin Archevêque de Tréves.*

Dans le Diocéſe de Tréves, Baſin (*z*) ſuccéda à S. Hidulphe vers l'an 671. Quelques-uns ont crû, mais ſans fondement, qu'il étoit frere de S. Cloû ou Clodulphe Evêque de Metz. On lui donne une ſœur nommée Gunza, qui épouſa, dit-on, le Duc Gervin, qui étoit alors illuſtre en Auſtraſie. On aſſûre que Baſin avoit été Abbé de S. Maximin, avant que de devenir Archevêque de Tréves. D'autres (*a*) veulent qu'il l'ait été ſeulement la ſeconde fois qu'il s'y retira; car il entra dans ce Monaſtere après ſon abdication, arrivée vers l'an 697. Il eut pour ſucceſſeur ſon neveu, fils de ſa ſœur, nommé Leudovinus ou Lutvinus, fondateur de l'Abbaye de Metloc. On croit que Baſin ne demeura qu'un an dans l'Abbaye de S. Maximin, & qu'au bout de l'an, jour pour jour, il en fut tiré pour être placé ſur le Trône Epiſcopal de Tréves (*b*).

LI. *Fondation de l'Abbaye d'Epternach.*

Après ſon abdication, il ſouſcrivit à une Charte de Donation, par laquelle Irmine fille de Dagobert II. & Abbeſſe du Monaſtere d'Oëren ou Horréen à Tréves, donne à S. Villibrod un Monaſtere qu'elle avoit fait bâtir à Epternach dans ſon propre fond, pour y retirer des Moines étrangers, & pour y nourrir des pauvres. Elle dit qu'elle a fait cet établiſſement par le conſeil des hommes apoſtoliques Baſin & Leutvin Evêques de Tréves, & du conſentement des Sœurs qui ſervent Dieu avec elle, & en conſidération de la ſainteté de Villibrod, & de ſon affection pour le Monaſtere d'Oëren, dont elle étoit Abbeſſe. Cette fondation eſt du premier Novembre, dans la quatriéme année du Roi Childebert, de J. C. 698. Baſin & Leutvin y ſouſcrivirent après Irmine (*c*).

Tel eſt le commencement du fameux Monaſtere d'Epternach dans le Diocéſe de Tréves, ſitué environ à quatre lieues de cette ville, ſur la petite riviere de Soure. C'eſt là où S. Martin fut conſolé par un Ange, dans la douleur où il étoit d'avoir communiqué avec les Ithachiens. Baſin fut enterré dans le Monaſtere de ſaint Maximin (*d*), où il eſt honoré comme Saint le quatriéme de Mars.

(*t*) *T. 6. Concil. Labb. p. 584. Item p. 630. ubi Epiſt. 2. Gr. & Lat. Agathonis Papæ, & p. 677. ubi ejuſdem Epiſtola 2. Gr. Lat. Denique ſubſcriptiones Epiſtolæ Græcè & Latinè, p. 692. & ſeq.* Adeodatus humilis Epiſcopus ſanctæ Eccleſiæ Leucorum, Legatus venerabilis Synodi per Galliarum provincias conſtitutæ, in hanc ſuggeſtionem quam pro apoſtolica noſtra fide unanimiter conſtruximus, ſimiliter ſubſcripſi.

(*u*) An de J. C. 679. *Vide Mabill. t. 1. annal. Benedict. pp. 540. 541.*

(*x*) *Vide vitam ſanctæ Salabergæ, & Frodeg. Continuat.*

(*y*) *Oeiaca villa.* Benoît, Hiſt. de Toul, p. 274.

(*z*) *Vide Bronver, t. 1. annal. Trevir. l. 7. p. 356.*

(*a*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 18. c. 38. p. 604.*

(*b*) *Ibid. ad an 698. p. 614. Cont. annal. Franc. l. 4. ad an. 698. n. 3. 4. p. 548.*

(*c*) Le Comte, *l. 4. annal. Franc. ad an 698. p. 351.* rapporte le Teſtament de ſainte Irmine, daté du 1. Decembre de la même année de Childebert, 698. de J. C. ou Baſin & Lutvin ſont encore dénommés. Le P. Martenne, *Ampliſſ. collect. t. 1. xxxj. Præfat.* ſoutient que Baſin a vécu au moins juſqu'à l'an 704; & on trouve des Chartres de cette année, auſquelles il a ſouſcrit.

(*d*) L'année n'eſt pas connuë.

Digitized by Google

On y voit ſon tombeau à la droite en entrant dans la Chapelle ſoûterraine, qui eſt ſous le veſtibule du grand Autel, vis-à-vis le Sépulcre de l'Evêque Viomade, qui eſt à la gauche.

LII. *Irmine Fondatrice ou Bienfaictrice de l'Abbaye d'Oëren à Tréves.*

Irmine que l'on fait fille de Dagobert II. fonda, ou répara, ou dotta vers ce tems-cy le Monaſtere de Nôtre-Dame d'Oëren à Tréves (*e*). Nous avons vû cy-devant * ſous l'Evêque Modoalde, que dès l'an 658. il y avoit une Abbeſſe nommée Modeſte, qui gouvernoit le Monaſtere de Nôtre-Dame à Tréves : mais vers l'an 676. ſainte Irmine le combla de ſes bienfaits, & en devint Abbeſſe (*f*). On aſſûre que cette Princeſſe avoit été mariée à un Comte nommé Herman, qui lui donna de grands biens dans la Thierarche au Diocéſe de Laon, & que ce Seigneur étant mort le jour de ſes nôces, Irmine prit la réſolution de n'avoir dans la ſuite d'autre époux que J. C. & deſtina tous ſes grands biens à bâtir de ſaints Lieux, & à dotter des Monaſteres. Sa libéralité éclata principalement envers l'Abbaye d'Oëren ou de Notre-Dame de Tréves, où elle aſſembla un grand nombre de Religieuſes, qu'elle gouverna en qualité d'Abbeſſe.

* Page

Elle fit auſſi de grands biens à S. Villibrod, & à ſes compagnons, & fonda pour eux l'Abbaye d'Epternach, comme nous le venons de dire. Ce Saint étoit comme le Directeur & le Supérieur du Monaſtere de ſainte Irmine. On raconte (*g*), que la peſte s'étant miſe parmi ſes Religieuſes, S. Villibrod y fut appellé d'Epternach, dit la Meſſe pour les malades, benit de l'eau, en fit boire à quelques-unes, & fit faire des aſperſions du reſte dans le Monaſtere, qui fut auſſi-tôt purgé du mauvais air, & les malades rétablies en ſanté. Le même Saint dédia la Paroiſſe de S. Paul, qui eſt voiſine du Monaſtere d'Oëren, & où ſainte Irmine avoit fondé douze Prébendes, pour l'entretien d'un pareil nombre de Clercs, qui la devoient deſſervir. Elle mourut la nuit de Noël (*h*), & fut enterrée dans ſon Monaſtere, où ſon Corps demeura ſans corruption. Il fut dans la ſuite tranſporté en l'Abbaye de Viſembourg dans la baſſe Alſace; & Craffte ſecond Abbé de Spanhem, obtint d'Hillin Archevêque de Tréves, le Chef de la Sainte, dont il enrichit ſon Monaſtere (*i*). On aſſûre que depuis que l'héréſie de Luther a ravagé Spanhem, on a reporté ce Chef à Viſembourg (*k*).

LIII. *Sainte Adele fonde l'Abbaye de Palatiole.*

Sainte Irmine eut, dit-on, une ſœur, nommée Adele (*l*), qui fonda le Monaſtere de *Palatiolum*, près de Tréves, vers l'an 700. Cette Sainte dit dans ſon Teſtament, qu'elle avoit acquis cet endroit par un échange qu'elle avoit fait avec Pepin Maire du Palais (*m*). *Palatiolum* ou Palz, eſt ſitué ſur la Moſelle, à une lieuë environ au-deſſous de Tréves. Adele en fit dédier l'Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, de S. Pierre & S. Paul, & des autres Saints, y aſſembla une Communauté de Vierges, qui vivoient ſous la Regle de S. Benoît. Le Teſtament de la Sainte eſt du premier Avril, l'an 12. de Thierry Roi de France, 732. de J. C. Elle avoit alors environ ſoixante-quatre ans. S. Vinfride, autrement appellé Boniface, Apôtre d'Allemagne, & enſuite Martyr, étant venu à Tréves vers l'an 722. fut reçu à *Palatiolum* (*n*) par l'Abbeſſe Adela, qui lui témoigna toutes ſortes de reſpect & d'humanité. Après que le Saint eut dit la ſainte Meſſe, comme il avoit accoutumé de faire preſque tous les jours, il ſe mit à table avec l'Abbeſſe & ſa Communauté. Alors on demanda quelqu'un pour lire la ſainte Ecriture, & pour édifier ceux qui étoient à table. Il y avoit là un jeune homme nommé Grégoire, petit fils de l'Abbeſſe, & fils d'Alberic, qu'elle avoit épouſé étant dans le ſiécle, & après la mort duquel elle étoit entrée dans le Monaſtere de Palatiole, qu'elle avoit fondé.

An de J. C. 707.

Ce jeune homme étoit venu par hazard voir ſa Grand'mere, ſortant à peine de l'école & du Palais. On le pria de lire; & ayant reçu la bénédiction, il prit le livre, & lût. Après la lecture, Boniface lui demanda s'il entendoit ce qu'il venoit de lire? *Je l'entens fort bien*, répondit-il, & en même tems recommença à lire : mais le Saint lui dit : *Je ne vous dis pas de lire ce que vous avez déja lû, mais de me l'expliquer dans votre langue maternelle.* Alors le jeune homme répondit, qu'il ne le pouvoit. Boniface répliqua : *Voulez-vous que je le faſſe?* Il répondit : *Je vous en prie.* Boniface commença donc à lui expliquer l'Ecriture, à meſure que le jeune homme liſoit; & il le fit avec tant de lumiere, de zéle & d'onction, que Grégoire réſolut de s'attacher à lui, & de le ſuivre par-tout où il iroit. Il en fit la propoſition à l'Abbeſſe, qui fit ce qu'elle put pour l'en détourner : mais il inſiſta avec tant de conſtance, juſqu'à lui dire qu'il le ſuivroit à pied, ſi elle ne lui vouloit point donner de cheval, qu'enfin elle lui donna des ſerviteurs & des chevaux, & le laiſſa partir. Il devint dans la ſuite un grand Prédicateur & un grand Evêque. Il mourut Prêtre & Abbé à Utrecht. Bede dit qu'il avoit pluſieurs freres, tant du côté de ſon pere Alberic, que du côté de ſa mere.

Adele mourut après l'an 732. mais on ne ſçait préciſément l'année de ſa mort. Son Monaſtere eſt aujourd'hui poſſedé par des Chanoines, depuis l'Epiſcopat de Poppon Archevêque de Tréves, qui le ſecularisa vers l'an 1037. Les Religieuſes avoient quitté l'obſervance de la Regle de S. Benoît, & avoient pris l'inſtitut & l'habit de Chanoineſſes, avant qu'on eût mis des Chanoines ſéculiers en leur place (*o*).

(*e*) *Brouwer. t. 1. annal. Trevir. l. 7. c. 90. p. 319.*
(*f*) *Vide Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 534.*
(*g*) *Vita S. Villibrodi per Alcuinum.*
(*h*) *Trithem. de Viris illuſtribus Ord. S. Bened. c. 138.*
(*i*) *Trithem. chronic. Spanheim. ad an. 1152.*
(*k*) *Sedor. Coric. c. 18. Dagobert. redivivus.*
(*l*) *Vita ſanctæ Adelæ ſec. 3. Bened. parte 1. p. 531.*
(*m*) *Vide Brouwer. l. 7. p. 317.*
(*n*) *Vita S. Gregorii à Ludgero, ſec. 3. Bened. parte 2. p. 319.*
(*o*) *Mabill. Vita ſanctæ Adelæ, p. 534. ſec. 3. Benedict. parte 1.*

Digitized by Google

LIV. *S. Villibrod Fondateur de l'Abbaye d'Epternach.*

S. Villibrod, Fondateur d'Epternach (*p*), étoit Anglois de naiſſance. Il fut offert dès l'enfance en l'an 664. au Monaſtere de Ripe, où l'on profeſſoit la Regle de S. Benoît (*q*), & il y fut élevé par les Religieux dans les Lettres & dans la piété. Etant âgé de vingt ans *, il ſe rendit en Irlande auprès de S. Ecbert & de S. Vicbert, dans le deſſein de s'avancer de plus en plus dans la perfection. A l'âge de trente-trois ans * il apprit qu'il y avoit encore dans les parties Septentrionales d'Allemagne pluſieurs peuples qui vivoient dans les ténébres du Paganiſme, & il réſolut d'aller leur annoncer l'Evangile. Il partit avec douze compagnons Religieux comme lui, & ſe rendit en Friſe, où regnoit alors le Duc Radbod, contre lequel Pepin Maire du Palais, fit la guerre en 689. & encore vers l'an 690. ainſi que nous l'avons vû cy-devant.

* An de J.C. 677.

* An de J.C. 690.

Villibrod étant arrivé en Friſe, y prêcha avec ſuccès pendant quelque tems, & établit ſon ſiége à Utrecht. Dans la ſuite *, il crut devoir s'adreſſer à Pepin, & lui demander ſon agrément pour prêcher dans ce pays, qui étoit tributaire à la France. Pepin le reçut avec honneur & avec plaiſir, & l'engagea à aller à Rome, pour obtenir du Pape la benédiction, & la confirmation de ſon Apoſtolat.

* An de J.C. 692.

Le Pape Sergius, qui gouvernoit alors le ſaint Siége, le reçut honorablement, & le conſacra Evêque des Friſons, lui changeant ſon nom Anglois de Villibrod, en celui de Clement *. Le Pape le revêtit des habits Pontificaux qu'il portoit lui-même, lui donna le *Pallium*, lui accorda tout ce qu'il lui demandoit, & le renvoya ainſi comblé d'honneurs & de bénédictions, pour continuer l'ouvrage de l'Evangile, qu'il avoit commencé de prêcher avec tant de ſuccès. Il revint vers Pepin, qui lui fit expédier toutes les Lettres dont il avoit beſoin, pour réuſſir dans ſa Miſſion. Il y fit un très grand progrès, fonda pluſieurs Egliſes & pluſieurs Monaſteres dans le pays, & convertit un nombre innombrable de ces peuples. Son zele le porta à annoncer même l'Evangile au Duc Radbod, qui ayant reçu le Saint avec humanité, ne laiſſa pas de demeurer endurci dans ſon infidélité.

* An de J.C. 697.

Après cela Villibrod alla prêcher en Dannemarc, où regnoit le Roi Ongende. Ce Prince reçut le ſaint Evêque avec honneur, mais n'ouvrit point ſon cœur à la parole de vie, & ne donna aucunes facilités aux Prédicateurs pour faire du fruit dans ſon pays. Villibrod fut donc obligé de retourner en Friſe, ramenant avec lui trente jeunes hommes de Dannemarc, qu'il avoit inſtruits, & qu'il baptiſa en chemin, craignant les dangers d'un ſi long voyage.

La tempête les ayant jettés dans l'iſle de Foſtiſland, que les Friſons tenoient pour un lieu ſaint & inviolable, en ſorte qu'ils n'oſoient y tuer aucun des animaux qui y étoient, ni puiſer de l'eau d'une fontaine qu'on y voyoit, ſinon en gardant un profond ſilence; Villibrod, ſans ſe mettre en peine de ces vaines ſuperſtitions, baptiſa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer des animaux de l'iſle pour la nourriture de ſes gens, pendant les trois jours qu'ils y demeurerent. Les habitans s'imaginoient que leurs Dieux puniroient ces étrangers d'une mort ſoudaine, ou qu'ils tomberoient dans la rage; mais voyant qu'ils n'en ſouffroient aucun mal, ils en avertirent le Duc Radbode, qui réſolut de venger l'outrage fait à ſes Dieux. Il fit donc jetter les ſorts trois fois le jour, pendant trois jours conſécutifs; car les anciens Allemands n'entreprenoient rien d'important, ſans avoir conſulté le ſort; mais le ſort ne tomba ni ſur Villibrod, ni ſur aucun de ſes compagnons; il n'y eut qu'un ſeul de toute ſa troupe, qui dans cette occaſion reçut la Couronne du Martyre. Radbode fit venir le Saint, & lui fit de grands reproches de ce qu'il avoit ainſi violé la ſainteté d'un lieu ſi vénérable. Villibrod lui répondit avec tant d'intrépidité, que le Duc en fut ſurpris, & le renvoya avec honneur à Pepin, qui gouvernoit alors la France avec une autorité ſouveraine, pendant le Regne de Childebert III. Ce fut dans l'intervalle de ce voyage, qu'il bâtit l'Abbaye d'Epternach *.

Après la mort de Pepin *, Charles Martel ſon fils ayant dompté le Duc Radbode, S. Villibrod entra de nouveau dans la Friſe, établit ſon ſiége à Utrecht, & entreprit de convertir à J. C. toute la nation des Friſons (*r*). De tems en tems il faiſoit quelques voyages à Tréves & à Epternach, pour viſiter & conſoler ſes Freres, & le Monaſtere d'Oëren, dont ſainte Irmine étoit Abbeſſe, puis il s'en retournoit continuer les travaux de ſa Miſſion.

* Vers l'an de J.C. 698.

* L'an de J.C. 714.

Il fonda auſſi un Monaſtere à Suſteren, au Duché de Juliers, par la libéralité de Pepin, qui mourut quelque tems après; ſçavoir, en 714. Ce Monaſtere de Suſteren eſt poſſédé par des Chanoineſſes ſeculieres depuis pluſieurs années (*s*).

Environ l'an 626. un Seigneur de Friſe, nommé Rohing, ayant cédé une Terre à Firmin Abbé de Quercolo lor, obtint de lui en échange une Egliſe ſituée à Anvers, & l'offrit à S. Villibrod, qui faiſant ſon Teſtament cette même année, donna cette Egliſe, avec deux autres, & quelques Terres, à ſon Monaſtere d'Epternach. On aſſûre (*t*) qu'il mit auſſi des Religieux dans l'Egliſe de ſainte Marie-aux-Martyrs, ſituée ſur la Moſelle, un peu au deſ-

(*p*) *Vita S. Villibrod. ſec. 3. Bened. parte 1. p. 601. & ſeq.*
(*q*) *Mabillon. præfat. in Vitam S. Villibrod. & in Vitam S. Lebuini. ſec. 2. Bened.*
(*r*) *Vita S. Villibrodi, p. 610. ſec. 3. Bened. parte 1.*
(*s*) *Vide Vitam S. Villibrod. c. 15. & Mabill. Not. ibid. & pag. 629.*
(*t*) *Brouwer. annal. Trevir. l. 7.*

Digitized by Google

An de J.C. 714. ſous de Tréves ; & on lui attribuë l'établiſſement de ce Monaſtere. On y montre un Autel portatif, que nous y avons vû il y a quelques années, que l'on tient être celui même dont le Saint ſe ſervoit dans ſes voyages. C'eſt une eſpéce de petit coffre de bois, quarré oblong, long d'environ deux pieds, & haut d'un pied, orné de quelques lames d'argent ; & au côté où l'on devoit offrir le Sacrifice, il y a une piéce de marbre de deux ou trois pouces de long, & d'un pouce ou deux de large. Le dedans de ce coffre étoit plein de Reliques. On montre auſſi à Embrice, dans le pays de Cléves, la Châſſe de Reliques que le Pape Sergius lui donna, & dans laquelle on garde le Corps de N. Seigneur ſous la clef.

Enfin après avoir travaillé pendant cinquante ans (*u*) à la converſion des Friſons, & des autres peuples voiſins, il mourut apparemment à Epternach, & ſy fut enterré l'an 641. On y célebre ſa Fête le ſixieme de Novembre. Son Corps fut levé de terre le dix-neuviéme Octobre de l'an 1031. trois cent quatre-vingt dix ans après ſa mort, ſous le Pontificat de Poppon Archevêque de Tréves, & en préſence de Henry Duc de Baviere.

I.V. *Lutwin Archevêque de Tréves, Fondateur de l'Abbaye de Metloc.*

S. Lutwin ou Liutwin, ſucceſſeur de Baſin dans l'Evêché de Tréves, étoit neveu de Baſin par ſa ſœur Gunza. Il avoit des emplois fort honorables dans la Cour du Roi Childeric, & il eſt nommé Duc de la Belgique (*x*). Il employa ſes grands biens à enrichir & à orner les Monaſteres de la ville de Tréves ; outre cela il bâtit à ſes frais l'Abbaye de Metloc ſur la Sâre, au milieu d'un Lac, & dans une ſituation fort ſolitaire. Il s'y retira, y prit l'habit Religieux, & y pratiqua pendant quelque tems les exercices de la vie Monaſtique. Après l'abdication de ſon oncle Baſin, il fut choiſi Evêque de Tréves *. On dit (*y*), mais ſans raiſon, qu'il poſſéda à la fois les Evêchés de Tréves, de Reims & de Laon. Il mourut à Reims, & fut rapporté par Milon ſon fils & ſon ſucceſſeur, dans le pays de Tréves, & enterré dans ſon Abbaye de Metloc *. Il y eſt honoré comme Saint le vingt-neuviéme de Septembre.

* Vers l'an de J. C. 697.

* An de J.C. 713.

Milon qui lui ſuccéda dans l'Evêché de Tréves, & qui fut auſſi Archevêque de Reims, imita d'abord la bonne conduite de ſon pere ; mais dans la ſuite il gouverna ſes Egliſes plutôt en tyran qu'en Evêque, n'ayant rien d'Epiſcopal que la Tonſure (*z*). Charles Martel lui donna l'Evêché de Reims, en récompenſe des ſervices qu'il lui avoit rendus à la guerre contre Chilperic *, & chaſſa de cet Evêché Rigobert (*a*), qui étoit un homme de bien, & qu'on aſſûroit avoir été Parrain de ce Prince. Le gouvernement de Milon fut tel qu'on pouvoit l'attendre d'un tel Evêque : point d'ordre & de ſubordination entre les Clercs & les Evêques, les Clercs, les Religieux & les Religieuſes ſans diſcipline & ſans obeïſſance ; chacun ſuivoit ſa volonté, & n'avoit pour regle que ſon inclination dépravée. Enfin il mourut comme il avoit vêcu, c'eſt-à-dire, hors de ſon devoir ; car il fut tué à la chaſſe, d'un coup de dent d'un ſanglier, dans un lieu nommé Irane ou Erange *, pas loin de Palatiole, & fut enterré au même endroit. Il eut pour ſucceſſeur à Tréves Véomade, & à Reims Tulpin.

* An de J.C. 717.

* An de J.C. 713.

L'Evêché de Verdun fut gouverné, depuis la mort de S. Paul Evêque de cette ville, arrivée vers l'an 648. juſqu'en 667. (*b*), par Giſloalde, tiré de l'Abbaye de Tholey Diocéſe de Tréves, qui a été pendant aſſez long-tems unie à l'Evêché de Verdun, & d'où l'on a tiré pluſieurs ſaints Prélats de cette Egliſe. On en compte juſqu'à ſix, preſque tous de ſuite ; ſçavoir, Paul treiziéme Evêque, Giſloade quatorziéme, Gerebert quinziéme, Armonius ſeiziéme, puis Bertalamus dix huitiéme, & Abbo dix-neuviéme Evêque de cette Ville. Ce fut ſous l'Evêque Giſloade que fut fondée l'Abbaye de Beaulieu, ainſi que nous l'avons dit cy-devant. Le Roi Sigebert avoit une conſideration particuliere pour Giſloade, & il paroit même que ce Prélat étoit de ſon Conſeil, puiſque Sigebert le nomme parmi ceux qu'il a conſultés ſur la fondation de Stavelo & de Malmedy (*c*). Giſloade fonda un Chapitre de Chanoines dans l'Egliſe de S. Saturnin *, où ſon prédéceſſeur avoit été enterré, & y établit l'Office divin. Dans la ſuite, cette Egliſe fut donnée à des Religieux de S. Benoît (*d*), auſquels ont ſuccédé les Peres Prémontrés, en l'an 1135. Ce Prélat mourut en 667. après dix-ſept ans de Pontificat. Il eut pour ſucceſſeur Gerebert ſon neveu, Abbé de Tholey, dont on ne ſçait aucunes particularités. Il mourut en 691. après vingt-quatre ans d'Epiſcopat. Armonius lui ſucceda (*e*), par la faveur de Pepin d'Heriſtale Maire du Palais. On propoſa auſſi, dit-on, Vando ou Vandrille, en Latin *Vandregiſilus*, du territoire de Verdun, & pour lors Religieux au Monaſtere de Fontenelle en Normandie, avec Anglebert ou plutôt Gerebertus, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Verdun : mais Armonius, qui étoit parent de Pepin, fut préferé. Il gouverna douze ans, & mourut l'an de J. C. 703.

LVI. *Giſloade Evêque de Verdun, puis Gerebert & Armonius.*

* An de J.C. 659.

Il eſt bon de faire connoître ici quel étoit S. Vandrille. Il étoit natif du territoire de Verdun (*f*), mais perſonne ne dit le lieu de ſa naiſ-

LVII. *S. Vandrille Abbé de*

(*u*) *Bonifacc. Moguntin. Ep. 97. ad Stephan. Papam.*
(*x*) *Anonym. Hiſt. Trevirenſis, t. 12. Spicileg. p. 211.*
(*y*) *Anonym. apud Mabill. ſæcul. 3. Benedict. parte 2. p. 612.*
(*z*) *Anonym. loco citato.*
(*a*) *Frodoard. l. 2. c. 12.*
(*b*) Valſebourg Antiquit. de la Belgique, fol. civ. l. 2.
(*c*) *An de J. C. 648. Convocavit Rex fideles viros, S. Cunibertum Epiſcopum, Aterlanum, Theodefridum & Giſlochardum Epiſcopos. Item ad an. 653. Vide Conſt. t. 3. annal. Franc. p. 211. & 363.*
(*d*) Sous l'Evêque Vilfride, vers l'an 975.
(*e*) Valſebourg, l. 2. Antiquités de la Gaule Belgique, fol. cviij. & ſuiv.
(*f*) *Vita S. Vandregiſil. apud Mabillon ſæculo 2. Benedict.*

Digitized by Google

Fontenelles, natif du Diocéſe de Verdun.

An de J. C. 717.

ſance. Quelques-uns (*g*) lui ont donné pour pere Valchiſe, que l'on veut être fils de S. Arnoû. Le premier Auteur de la Vie de Vandrille, ne nomme point ſes parens; il ſe contente de dire qu'ils étoient d'une condition très relevée. Vandrille ayant épouſé une jeune perſonne de condition, lui perſuada de garder la continence. Il la trouva très diſpoſée à entrer dans ſes vûës, & elle le pria de faire en ſorte que lui & elles puſſent inceſſamment ſe conſacrer à Dieu. Vandrille prit la Tonſure Monaſtique, & elle reçut le voile de Religieuſe. Il ſe retira d'abord dans l'Abbaye de Montfaucon au Diocéſe de Rheims, mais qui dans la ſuite fut donnée aux Evêques de Verdun. Il n'y demeura pas long-tems: le Roi Dagobert voulut l'inquiéter ſur ce qu'il avoit embraſſé la vie Religieuſe ſans ſa participation; mais le Saint fit paroître tant de religion & d'humilité, que le Roi ordonna qu'on ne le molestât pas davantage.

Il ſe retira enſuite à Eliſange, ou en Alſace, & y fit bâtir un Oratoire en l'honneur de ſaint Urſicin (*h*), où il s'exerça dans de très grandes auſtérités. De-là il alla à Bobio en Italie, pour y vivre inconnu dans ce Monaſtere fondé par S. Colomban: mais ſes vertus l'y ayant fait connoître & honorer, il réſolut de ſe retirer en Irlande. En paſſant, il s'arrêta au Monaſtere de Romain, qui n'eſt autre que celui que S. Romain bâtit dans le Diocéſe de Lauzane, appellé aujourd'hui *Roman-mouſtier* (*i*). Il y fut reçû avec charité: on lui lava les pieds en arrivant, ſuivant la coutume, & il comprit qu'on y vivoit dans une grande régularité; ce qui le détermina à y demeurer aſſez long-tems. De-là il alla à Roüen viſiter S. Ouen, qui lui fit prendre les Ordres de Soûdiaconat, de Diaconat & de Prêtriſe. Enfin cherchant toujours un lieu ſolitaire pour s'y établir, il s'arrêta dans le déſert de Jumiéges, & y bâtit le Monaſtere de Fontenelle*, plus connu aujourd'hui ſous le nom de Jumiéges, en Normandie ſur la Seine, au Diocéſe de Roüen. Il y mourut âgé de quatre-vingt-ſeize ans, l'an de J. C. 667.

* An de J. C. 648.

LVIII. *S. Godon ou Gon, neveu de S. Vandrille.*

Il eut un neveu nommé Godon ou Gon, qui prit auſſi le parti de la Religion, & qui fonda dans le Diocéſe de Troyes en Champagne l'Abbaye d'Oye (*k*), qui eſt aujourd'hui un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Montier-la-Celle, & poſſédé par les Directeurs du Séminaire de Troyes. S. Godon ſuivit ſon oncle dans le Monaſtere de Fontenelle, & l'aida à acheter auprès d'Erchinoalde Maire du Palais, la place où eſt bâtie cette Abbaye (*l*). De-là il ſe retira dans un lieu déſert & marécageux, près de Sézane, où il bâtit ſon Monaſtere d'Oye. On honore ſa mémoire à Jumiéges le vingt-quatriéme de Juillet.

An de J. C. 717.

Le Monaſtere de Montfaucon, où S. Vandrille fit les premieres épreuves de la vie monaſtique, eſt ſitué ſur une colline, environ à cinq lieuës au-deſſous de Verdun, au Couchant de la Meuſe. S. Baudry ou Balderic y fonda un Monaſtere vers le milieu du ſeptiéme ſiécle (*m*). On dit qu'il étoit fils du Roi Sigebert, & il avoit une ſœur nommée Bove, qui fut la premiere Abbeſſe de l'Abbaye de ſaint Pierre de Rheims (*n*). Cette Abbaye de S. Pierre étoit au commencement hors la ville, à préſent elle eſt enfermée dans ſon enceinte. Saint Baudry ayant bâti ce Monaſtere, y établit ſa ſœur Bove pour Abbeſſe, & y conſacra ſa niéce ſainte Dode au ſervice du Seigneur. Il chercha enſuite un lieu ſolitaire, pour y vivre dans la retraite avec des ſerviteurs de Dieu. Il fut, dit-on, conduit par un faucon, à la montagne, où l'on voit aujourd'hui le Bourg & la Collégiale de Montfaucon. C'étoit alors un lieu entierement déſert, couvert de bois, de ronces & d'épines. Il y bâtit d'abord un Hermitage & un Oratoire, & commença à défricher un terrain propre à fournir à ſa nourriture. Quelques miracles qu'il fit en ce lieu, lui attirerent bien-tôt des Diſciples, auſquels il bâtit un Monaſtere & une Egliſe ſous l'invocation de ſaint Germain d'Auxerre, & une autre Egliſe ſous le nom de S. Laurent, où il choiſit ſa ſépulture.

S. Baudry ayant affermi ſes Freres dans la pratique de la vertu, s'en retourna à Rheims, où après avoir donné à ſa ſœur & à ſa niéce les avis qu'il crut néceſſaires pour leur ſalut, il y rendit ſon ame à Dieu, & y fut enterré (*o*). Les Religieux de ſon Monaſtere ne l'y laiſſerent pas long-tems; ils l'enleverent ſecrettement, & le tranſporterent d'abord dans une Ferme, nommée Spanuſſe, où l'on bâtit une Egliſe en ſon honneur: enſuite on l'apporta à Montfaucon (*p*), & on l'enterra dans le Parvis de l'Egliſe, ou l'on bâtit par reſpect une petite toiture ſur ſon Tombeau. Enfin on le dépoſa dans l'Egliſe de S. Laurent, qui eſt aujourd'hui la Paroiſſe de Montfaucon, & fort près de l'Egliſe de l'Abbaye. Il y repoſa dans le tombeau qu'il s'étoit préparé de ſon vivant, juſqu'au tems de Charles le Chauve, & des incurſions des Normands. Alors on le tranſporta à Verdun; & après les troubles & les courſes des Barbares, on le reporta à Montfaucon, où il eſt honoré encore aujourd'hui.

p. 526. Vandreſigilus cognomento Vando, oriundus territorio Verdunenſium.

(*g*) *Poſterior Vita ejuſdem, ib d. p.* 535.

(*h*) Ce Monaſtere eſt ſur la frontiere de la Franche-Comté & de l'Alſace, ſur un coude du Doux, dans le Diocéſe de Baſle. Il a donné commencement à la ville de S. Urſin. Il fut donné à des Chanoines Seculiers en 1539. *Vide Mabill. not. in Vitam S. Germani Mart. ſec.* 2. *Bened. p.* 513.

(*i*) *Vide Mabill. annal. Bened. l.* 1. *c.* 59. *p.* 24.

(*k*) Augia ou Oya, aujourd'hui S. Gon. *Annal. Benedict. tom.* 1. *p.* 486.

(*l*) *Vide Mabill. annal. Bened. t.* 1. *l.* 13. *c.* 50. *p.* 401.

(*m*) *Vide S. Baldrici Vitam apud Bolland.* 24. *April.*

(*n*) *Flodoard. l.* 4. *c.* 38. *Vide Mabill. annal. Benedict. t.* 1. *l.* 12. *ad an.* 629. *p.* 345. *& ſeq.*

(*o*) *Flodoard. l.* 4. *c.* 39. 40.

(*p*) Mſ. de Montfaucon.

An de J.C. 717.

L'Abbé qui gouvernoit l'Abbaye de Montfaucon, lorſque S. Vandrille s'y retira vers l'an 629. ou 630 (*q*). étoit Valfride ou Baltfride, que quelques-uns confondent avec S. Baudry: mais ſi Valfride eſt différent de Baudry, comme il y a aſſez d'apparence, comment accorder ce que diſent les Hiſtoriens de S. Baudry, qu'il étoit fils du Roi Sigebert? puiſque, ſelon ce ſyſtême, S. Baudry auroit fondé l'Abbaye de Montfaucon avant la naiſſance de Sigebert fils de Dagobert. Si donc on veut ſoutenir qu'il étoit fils de Sigebert, il faut l'entendre de Sigebert fils de Clotaire l'ancien; & encore faudra-t'il le mettre parmi les enfans naturels de ce Prince: car aucun Hiſtorien ancien ne lui donne pour fils ni Baudry ni Bove. Ce Sigebert regna en Auſtraſie depuis 651. juſqu'en 575.

L'Abbaye de Montfaucon fut d'abord habitée par des Religieux de l'Ordre de S. Benoît, après on y vit des Chanoines. On ne ſçait pas le tems de ſa ſécularisation; il paroît que dès le tems des courſes des Normands, elle étoit déja habitée par des Chanoines. Ce Monaſtere, dans ſon origine, étoit du Diocéſe de Rheims (*r*); mais dans la ſuite il fut attribué à celui de Verdun (*s*), & le Roi Arnoû accorda cette Abbaye à l'Evêque Dadon, au commencement du dixiéme ſiecle, comme on le verra cy-après.

LIX. *Agrebert Evêque de Verdun.* *An de J.C. 703.

Armonius Evêque de Verdun étant mort *, le Clergé & le peuple de cette ville élurent d'un commun conſentement Agrebert, qui étoit neveu d'Armonius (*t*), & Archidiacre de cette Egliſe. Son Epiſcopat fut de huit ans, & il mourut en 711.

LX. *Fondation de l'Abbaye de S. Mihiel.* *An de J.C. 709.

L'événement le plus remarquable qui ſoit arrivé de ſon tems dans ſon Diocéſe, eſt la fondation de la fameuſe Abbaye de S. Mihiel *. Le Comte Vulfoade, homme de la premiere qualité, fils de Giſlaramne, & ſa femme Adalſinde fille d'Albert, déclarent dans le Titre de fondation de cette Abbaye, qu'ils ont fondé un lieu nommé *Caſtellio* (*u*), ſur une colline, au pied de laquelle prend ſa ſource le ruiſſeau de Marſoupe (*x*); un Monaſtere dédié à S. Michel, à la ſainte Vierge, à S. Martin, à S. Pierre & à S. Paul, & aux autres Martyrs & Confeſſeurs, & lui ont donné pluſieurs Terres dont ils font le dénombrement. La Donation eſt de la quinziéme année de Childebert, de J. C. 709. & au bas de l'Acte on voit les ſignatures du Comte Vulfoane, de la Comteſſe Adalſinde, de Gairebalde (*y*) Evêque de Toul, de l'Abbé Vulfaïde, & de pluſieurs autres témoins. Le Monaſtere avoit été ſans doute bâti quelques années auparavant, & il étoit alors ſitué environ à cinq quarts de lieuë de la Meuſe, & de la place qu'occupe aujourd'hui l'Abbaye. Ce ne fut qu'au neuviéme ſiécle que l'Abbé Smaragde la tranſféra de la montagne de Châtillon, dans le vallon où on la voit à préſent.

An de J.C. 717.

On a crû (*z*) que Vulfoade, Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, étoit le même que Vulfoade, qui fut Maire du Palais ſous le Roi Childeric II. non ſeulement en Auſtraſie, mais auſſi en Neuſtrie: mais cette opinion n'eſt pas ſoutenable. Le Maire du Palais de Childeric mourut en 680. (*a*), & eut pour ſucceſſeur dans le miniſtere Martin & Pepin, dont nous avons parlé cy-devant; au lieu que Vulfoade Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, vivoit en 709. & ne mourut que long-tems après, puiſqu'il parvint juſqu'au tems du Roi Pepin, qui commença à regner en 752.

On tient par tradition (*b*), que le Comte Vulfoade étant allé en pélerinage au mont Gargan, y reçut quelques Reliques de S. Michel, qu'il conſervoit avec grand reſpect, les faiſant toujours porter avec lui par-tout où il alloit, par un Chapellain qui étoit à ſon ſervice. Un jour étant allé à la chaſſe avec ſes gens, ils ſe trouverent obligés de prendre leur réfection dans le bois de Châtillon, où l'on bâtit depuis le Monaſtere. Le Chapellain qui portoit les Reliques dans une bourſe à ſon côté, les pendit à un noyer, & s'en retourna avec le Comte, ſans ſonger à les reprendre. La nuit il ſe ſouvint de ſes Reliques; & le lendemain de grand matin il retourna à la montagne pour les rechercher: mais lorſqu'il y voulut porter la main, les Reliques & la branche s'éleverent en haut, en ſorte que plus il faiſoit d'efforts pour y atteindre, plus les branches ſe relevoient.

Il s'en revint en diligence, & donna avis à Vulfoade de ce qui étoit arrivé. Le Comte y accourut, & fut témoin de la merveille. Dès-lors il réſolut de bâtir un Monaſtere en cet endroit, & il commença à ce moment d'en marquer la place, & d'en tracer les fondemens. Le lendemain il vint au même lieu avec tout ſon peuple; & ayant fait ſa priere, il reprit aiſément les Reliques, la branche s'étant alors abaiſſée comme d'elle-même. Il fit couper le noyer, & on plaça le grand Autel ſur ſon tronc

(*q*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. pp. 345. 346.*

(*r*) *Hermeus Antiſiodorenſ. l. 1. de Miraculis S. Germani. cap. 52.*

(*s*) *Flodoard. l. 4. c. 40.*

(*t*) Valſebourg, l. 2. Antiquités Belgiques, fol. cxiij. verſo.

(*u*) *Diploma Fundationis S. Michaëlis ad Moſam, t. 1. annal. Ord. S. Bened. append. p. 691. modò correctius quàm alias a Balufio & aliis editum. Vide hic p. 264.*

(*x*) Le Titre original lit par-tout *Maſupia*, & non pas *Marſupia*.

(*y*) Valſebourg a lû *Agrabardus*, qu'il fait Evêque de Verdun mal à propos.

(*z*) *Chronograph. S. Michaël. Sigebert. Monach. Valſebourg. alii.*

(*a*) An de J.C. 680. *Vide Coint. ad hunc an. n. 3. t. 3. p. 804.*

(*b*) *Chronic. S. Michaël.* Valſebourg, l. 2. fol. cxv. *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 22.* Ces Reliques de S. Michel ſont ſans doute quelques parties des Linges, des Tapis, des Nappes de l'Autel, que S. Michel dédia lui même au Mont Gargan. L'Auteur ancien de la Chronique de S. Mihiel dit que le Comte Vulfoade, Fondateur de ce Monaſtere, fit le pélerinage du Mont Gargan, & en rapporta des Reliques, avec promeſſe de fonder une Egliſe en l'honneur de S. Michel. S. Benoît envoyant en France ſon Diſciple S. Maur, lui donna une parcelle du Tapis rouge, qui couvroit l'Autel de S. Michel du Mont Gargan.

An de J. C. 717.

(*c*). C'eſt ce que témoigne Nanterre Abbé de S. Mihiel, qui a écrit une Chronique de ce Monaſtere, dans l'onziéme ſiécle (*d*). Nous ne garantiſſons pas ces particularités ; mais nous n'avons pas crû les devoir ſupprimer.

Le Comte bâtit ſur la montagne de Châtillon trois Egliſes ; l'une ſous l'invocation de S. Pierre, au côté méridional du Monaſtere, qui ſervoit comme de Paroiſſe à ſa maiſon ; elle eſt à préſent ruïnée, & l'on ſe ſouvient encore d'y avoir vû enterrer des corps d'un village voiſin. La ſeconde au Septentrion, pour les Religieux, ſous l'invocation de S. Michel. La troiſiéme fut bâtie au milieu des deux autres, par les ſoins de la Comteſſe Adalſinde, ſous le nom de la ſainte Vierge, où elle ſe retiroit ſouvent pour y faire ſes dévotions. Ces deux dernieres Egliſes ſubſiſtent encore, & l'on va tous les jours de Fête & de Dimanche, dire la Meſſe dans l'Egliſe de S. Michel, qui paroît fort ancienne. On aſſûre que le Comte & la Comteſſe, & un de leurs enfans, furent enterrés dans l'Oratoire de Notre-Dame, qui eſt fort petit, & où l'on voit leur repréſentation ſur la muraille, en peinture fort antique, mais pourtant poſtérieure à leur ſiécle

LXI. *Garibalde Evêque de Toul.*

Garibalde ou Gairebalde, qui a ſouſcrit au Teſtament de Vulfoade, ou à la Fondation de l'Abbaye de S. Mihiel, [illegible]s (*e*) Evêque de Toul, & fils de ce Fondateur. Il fit de grands biens à ſon Egliſe, & lui donna quelques Terres qui venoient de ſon Patrimoine, comme Tranqueville, Aroſſe, *Riboldi-villam*. Il obtint auſſi du Roi Childebert, par l'entremiſe de la Reine Ermenichilde ſon épouſe, l'Abbatiole de S. Pierre, ſituée en la forêt de Derf : c'eſt l'Abbaye de Montier-en-Der, & les Terres (*f*) de Mognéville, Bonnet & Couvonge. Il mourut vers l'an 735. & eut pour ſucceſſeur Godon.

Quelques Auteurs (*g*) ont avancé, que Garibalde ou Girbalde Evêque de Toul, avoit accordé à S. Diey Evêque de Nevers, un lieu de retraite dans les montagnes de Vôge, à l'extrêmité de ſon Diocéſe : mais nous croyons que le nom de *Garibalde* a été ajoûté mal-à-propos dans la Vie de S. Diey.

LXII. *S. Hilduard a-t-il été Evêque de Toul ?*

On honore à Dendermonde aux Pays-bas, un S. Evêque nommé Hilduard, que l'on qualifie Evêque de Toul, & que quelques-uns (*h*) ont confondu avec Garibalde, fondés ſur quelque reſſemblance des noms. On dit que S. Hilduard (*i*) ayant été baptiſé par S. Bertin Evêque de Toul, lui ſuccéda dans l'Epiſcopat. Un Comte ayant voulu chaſſer Hilduard de ſon Siége, pour y placer ſon propre fils, Hilduard ne jugea pas à propos de lui réſiſter, mais ſe contenta de renvoyer ſon anneau au Roi Dagobert, de qui il l'avoit reçu. Le Comte ne put toutefois réüſſir dans ſon entrepriſe, & notre Saint fut maintenu dans ſa dignité.

An de J. C. 717.

Quelque tems après Hilduard alla à Rome ; S. Pierre lui ayant ordonné en viſion, d'aller prêcher l'Evangile en Flandres, en un lieu nommé Dikalven, il obéït, & y convertit le Duc Magritius, & tout le peuple de la ville. Hilduard mourut en ce lieu ; & Dieu ayant manifeſté ſa ſainteté par un grand nombre de miracles, on tranſporta quelque tems après ſes Reliques à Dendermonde, où elles ſont honorées dans l'Egliſe de Notre-Dame, deſſervie par des Chanoines.

M. l'Abbé de Riguet (*k*), qui a examiné avec ſoin ce qui regarde S. Hilduard, ſoutient que ni lui ni S. Bertin n'ont jamais été Evêques de Toul ; qu'Hilduard n'eſt point le même que Garibalde ; que le nom d'Hilduard n'a été connu dans aucun Cathalogue, ni dans aucun Breviaire de l'Egliſe de Toul, avant le ſeiziéme ſiécle. Il ne paroît pas éloigné du ſentiment de ceux qui croyent qu'Hilduard étoit plutôt Evêque de Cambray (*l*), & qu'ayant peut-être été ordonné à Toul, on aura dit qu'il en étoit Evêque. Il eſt certain qu'on connoît un ſaint Hilduard Evêque de Cambray, ou *Hildebert*, ou *Ernebert*, & un autre nommé *Ablebert*, & un troiſiéme nommé *Autbert*, qui vivoient au ſeptiéme ſiécle, & qui ont été ſucceſſivement Evêques de Cambray (*m*). La Chronique de Flandres, imprimée à Bruxelles en 1719. par les ſoins de Jean-Baptiſte Loüis de Châtillon, nomme S. Hildebert ou Hildever douziéme Evêque de Cambray, mort en 715. le vingt-quatre de Juin, après trois ans d'Epiſcopat. Meſſieurs de Sainte-Marthe parlent auſſi d'Hilduard Evêque de Cambray ; mais ils placent ſon Epiſcopat en 798. & ſa mort en 816. Je trouve un Evêque nommé Hildebalde, qui a ſouſcrit à un Titre donné à l'Abbaye de Stavelo (*n*) par le Roi Carloman en 746. mais on ne dit pas de quelle Egliſe il étoit Evêque, non plus que trois autres Evêques, qui ont ſouſcrit avec lui ; ſçavoir, Fenaldus, Hrodericus & Chriſtianus.

(*c*) L'an 819. *Vide annal. Bened. t. 2. l. 28. c. 91. p. 452.*

(*d*) *Nanter. l. 2. Analector. Mabillon. p. 324. & 329.* En 1734. le 10. de Septembre, des maçons travaillant dans cette Chapelle, découvrirent un caveau long d'environ ſept pieds, & haut de trois pieds & demi, où ils virent un homme couché ſur ſon côté, la tête appuyée ſur ſa main, tout vêtu, & ayant au doigt un anneau d'or : ils ouvrirent le caveau, le corps tomba en pouſſiere ; ils prirent l'anneau d'or, & quelques autres choſes qui ſe trouverent ſur lui. Nous en donnerons ailleurs la deſcription, & nous en parlerons plus au long.

(*e*) *Geſta Epiſcop. Tull. in Garibaldo.*

(*f*) *Magniaca villa, Bonnetacus & Copedunia.*

(*g*) *Geſta Epiſc. Tull. Auctor Vitæ S. Deodati Nivernenſ. Petrus Damiani epiſtolo ix.*

(*h*) *Gland. Robert. & Sammarthani in Gallia Chriſtiana, Tullo. Catalog. Epiſcopor. Tullenſ. impreſſ. in Breviar. Tullenſ. anni 1628. &c.*

(*i*) *Molan. indiculo SS. Belgii, p. 42. Myræus, du Sauſſay, Martyrol. Gallican. xxiij. Junii, p. 379. & vij. Septemb. p. 596. Jacobi Meyeri annal. Flandria ad an. 750.*

(*k*) Le Riguet Syſtême des Evêques de Toul, c. 3. ſect. 3. & 4. p. 171. & ſuiv.

(*l*) *Molan. loco citato Chronic. Nurembergens. ad an. 750. 29. Decemb.*

(*m*) *V. Gallia Chriſtiana, t. 3. pp. 5. 6. 7. & 8.*

(*n*) *Martenne, t. 2. ampliſſ. collect. p. 19.*

LXII. *Révolte de Vulfoade contre le Roi Pepin.* An de J. C. 717.

Pour revenir à l'Abbaye de S. Mihiel, dont l'Evêque Garibalde nous a un peu éloigné ; le Comte Vulfoade s'étant révolté contre Pepin, ou peut-être ayant voulu avec quelques autres Seigneurs François, ſoutenir le parti du Roi Childeric contre celui de Pepin, & ayant fortifié ſon Château de Châtillon, pour leur donner retraite ; Pepin le traita comme criminel de rébellion, & confiſca ſon Château & ſon Abbaye, dont il fit préſent à Fulrade Abbé de S. Denys en France (*o*), en 756. On trouve encore d'autres Titres des Rois Loüis & Lotaire, petit-fils de Charlemagne, qui reſtituent l'Abbaye de S. Mihiel à celle de S. Denys ; mais cela n'empêche pas que la premiere de ces deux Abbayes n'ait eû ſes Abbés, & ne ſe ſoit gouvernée au ſpirituel & au temporel, comme auparavant cette conceſſion, qui n'opéroit qu'une ſimple dépendance de féodalité & de ſubordination, & qui n'a pas même duré long-tems ; car on ne trouve dans l'Archive de ſaint Mihiel, aucun Monument qui en faſſe mention. Les premiers Abbés de S. Mihiel ſont, Ogeric premier Abbé, & Sicco le ſecond ; après cela Hermengaude Abbé & Evêque du tems de Cahrlemagne. C'eſt-là ce qui nous a paru de plus remarquable au Diocéſe de Verdun, à la fin du ſeptiéme ſiécle, & au commencement du huitiéme.

LXIV. *Albon Aptat & Felix, ſucceſſivement Evêques de Metz.*

Dans celui de Metz, S. Cloû ou Clodulphe, mort en 696. eut pour ſucceſſeur Albon (*p*) ou Abbon, qui gouverna cette Egliſe pendant dix ans un mois & vingt-ſix jours (*q*), & mourut en 706. On ignore les particularités de ſon Epiſcopat. A Albon ſuccéda Aptat qui gouverna, ſelon les uns, 13. ans, ſelon d'autres, 7. ans 2. mois, & fut enterré en l'Abbaye de ſaint Symphorien. Il eut pour ſucceſſeur Felix, à qui l'on ne donne que neuf mois d'Epiſcopat. Il fut auſſi enterré à S. Symphorien. Paul Diacre ne marque point la durée de la Prélature de ces trois Evêques, & ils ne peuvent avoir occupé le Siége de Metz que pendant douze ans : car Sigebaud étoit déja Evêque en 708. qui eſt la quatorziéme année de Childebert, puiſqu'il fit cette année l'échange d'une Terre avec Vulfoade Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel (*r*).

LXV. *Sigebaud Evêque de Metz.*

Sigebaud eſt un des plus grands & des plus illuſtres Prélats, qui ayent gouverné l'Egliſe de Metz (*s*). Il étoit d'une naiſſance illuſtre, & d'une conduite ſi ſage & ſi réguliere, que par ſes exemples, auſſi-bien que par ſes diſcours, il édifioit ſon Clergé & ſon peuple. Il étoit très incommodé de la goutte ; mais cela ne l'empêchoit pas de vaquer à tous ſes devoirs, & ſur-tout à bâtir de nouvelles Egliſes, & à rétablir les anciennes. On lui attribuë la fondation de trois Monaſteres, Croffthal (*t*), Neuviller (*u*) & S. Nabor (*x*) ou S. Avold, autrement nommé *Hilariacum* : il eſt pourtant certain qu'*Hilariacum* ſubſiſtoit dès le tems de S. Fridolin, qui l'établit vers l'an 540. mais il tomba apparemment dans le relâchement pour la diſcipline, ou dans la diſette, faute de fonds néceſſaires : ainſi Sigebaud y ayant rétabli l'obſervance, lui ayant donné des fonds, & l'ayant rebâti, paſſe avec raiſon pour ſon ſecond Fondateur. An de J. C. 717.

LXVI. *Fondation de Croffthal, de S. Avold & de Neuviller.*

A l'égard de Neuviller dans le Diocéſe de Straſbourg, il doit ſa premiere origine à S. Pirmin (*y*), qui y établit des Religieux vers l'an 727. mais ce fut Sigebaud Evêque de Metz, qui le fonda ou le dotta, en conſidération de S. Pirmin, & y choiſit ſa ſépulture. S. Pirmin étoit Abbé d'Augie-la-Riche, ou Richenow, ſituée dans une Iſle du Rhin, au-deſſous de Conſtance. Quelques-uns trompés par la reſſemblance des noms, l'ont voulu faire Evêque de Metz, & d'autres de Meaux : mais l'Auteur de ſa Vie (*z*) dit ſeulement qu'il avoit ſon Siége Epiſcopal au Château ou au Bourg de *Meltis*, lieu inconnu, car les villes de Metz & de Meaux ne le mettent point au rang de leurs Evêchés ; & ce ſeroit mal exprimer la grandeur de ces villes, que de leur donner le ſimple nom de *Caſtellum* †). Herman le Contract l'appelle Abbé & Chor-Evêque : mais Raban Archevêque de Mayence, marque aſſez qu'il étoit Evêque (*a*). On lui attribuë la fondation ou plutôt la réforme de pluſieurs Monaſteres, comme d'Altahe, Murbach, Fabariæ ou Pfeffers Diocéſe de Coires, Schutteren, Gegenbach, Schvarzhaë, Viſſembourg, Hornbach, Maurs-munſter, Neuviller (*b*), & quelques autres (*c*) : nous nous bornons à ceux qui ſont du Diocéſe de Tréves ou de Metz.

Neuviller eſt ſitué au pied du mont Scautus, qui ſepare l'Alſace de la Vôge (*d*). Sigebaud y établit des Religieux de S. Benoît, qui y vécurent long-tems avec beaucoup d'édification. L'Egliſe fut dédiée ſous l'invocation des Apôtres S. Pierre & S. Paul ; & dans la ſuite on y joignit S. Adelphe Evêque de Metz, que Drogon y fit tranſporter au neuviéme ſiécle. Depuis ce tems, par la permiſſion du Pape Alexandre VI. ſous le Pontificat d'Albert de Baviere

† Ce *Caſtellum* de *Meltis* étoit apparemment le Bourg de *Metlasheim*, ſitué au pied de la montagne où eſt bâti le Monaſtere d'Hornback. *Heim* à la fin d'un nom de lieu en Allemand, ſignifie demeure : ainſi *Metlasheim* eſt le lieu, le village, la demeure de *Metlis*.

(*o*) Voyez les Preuves.
(*p*) Meurisſe Hiſt. de Metz, l. 2. pp. 139. 140.
(*q*) Quelques Catalogues ne lui donnent que dix ans juſte.
(*r*) *Baluſ. Miſcellan. t. 4. p. 409.*
(*s*) Meuriſſe, l. 2. p. 150. *Chronic. Metenſ. Epiſcop. t. 6. Spicileg. p. 653. Item Paul. Diacon. de Epiſcop. Metenſ.* Il y a une Vie Ms. de S. Sigebaud, dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz.
(*t*) *Clauſtriacum.*
(*u*) *Novum villare*, ou *Nova cella.*
(*x*) *Hilariacum*, ou *S. Naboris.*
(*y*) *Mabillon. t. 2. annal. Bened. l. 20. c. 76. p. 79.*
(*z*) *Vita S. Pirmini, ſæc. 3. Bened. p. 142.* Pirminus obtinuit Sedem Epiſcopatûs in Caſtello Meltis appellato. *Vide, ſi lubet, Meuriſſe Hiſt. Mſſ. l. 2. p. 148. & Mabill. Præfat. in Vitam S. Pirmini, p. 137. & t. 2. annal. Bened. p. 73.*
(*a*) *Raban. Epigramm. 101.*
(*b*) *Vita S. Pirmini, c. 14. p. 145.*
(*c*) *Mabill. Præfat. in Vitam S. Pirmini. p. 139. n. 14.*
(*d*) *Cart. Dagobert. redivivus.*

Digitized by Google

An de J. C. 717. Evêque de Straſbourg, on y introduiſit des Chanoines en la place des Religieux. Le Monaſtere eſt aujourd'hui ruïné par le malheur des dernieres guerres de Religion, & il n'y reſte que l'Egliſe, deſſervie par quelques Chanoines.

Quant au Monaſtere de Croſtthal, dont Meuriſſe attribuë ici la fondation à S. Sigebaud (*e*), & qu'il attribuë ailleurs (*f*) aux Ancêtres de Folmare Comte de Metz, qui vivoit au douziéme ſiécle; ce Monaſtere nommé en Latin *Clauſtriacum*, étoit ſitué dans le Diocéſe de Metz, pas loin de la route de Metz à Straſbourg, entre la Petite-pierre & Salzbourg, du Domaine des Seigneurs de la Petite-pierre. Je ne trouve aucun Monument certain de cette Abbaye avant le douziéme ſiécle; ce qui me rend ſuſpect tout ce que l'on dit de ſa fondation par S. Sigebaud: mais depuis le douziéme ſiecle on voit que cette Abbaye étoit poſſédée par des Religieuſes de Cîteaux; & je trouve en 1187. Agnés Abbeſſe de Croudal, & en 1487. Gertrude d'Uſenhein Abbeſſe de Croſtthal (*g*). Il y a aſſez d'apparence que Folmare Comte de Metz, l'avoit fondée (*h*), puiſqu'il la mit ſous la conduite de Theogere ſon frere, Abbé de S. George dans la Forêt noire, & enſuite Evêque de Metz: d'où vient que depuis le douziéme ſiécle les Abbeſſes de Croſtthal ont toujours reconnu pour Supérieux l'Abbé de ſaint George en la Forêt noire, juſqu'au tems de la ruïne & ſuppreſſion de cette Abbaye, arrivée il y a environ cent cinquante ans par les Luthériens, qui en prirent les revenus, pour fonder le Collége de S. Marc de la ville d'Heidelberg.

S. Sigebaud avoit, dit-on (*i*), le don des miracles. Il guériſſoit les maladies des autres; mais il ne demanda jamais à Dieu ſa propre ſanté, quoiqu'il fût extrêmement incommodé de la goutte; il ſouffrit cette incommodité pendant pluſieurs années, & mourut après trente-cinq ans d'Epiſcopat, depuis l'an 707. juſqu'en 742. On célébre ſa Fête le xxvj. d'Octobre. Il fut enterré à S. Avold, d'où on le transféra dans la ſuite, mais on ne ſçait en quel tems, dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz (*k*). Ce qui eſt certain, c'eſt qu'en 1107. l'Abbé & les Religieux de ce dernier Monaſtere voulant faire élever un nouveau Jubé au milieu de leur Egliſe, & démoliſſant une muraille qui ſoutenoit une colomne de marbre, ſur laquelle étoit poſé le grand Crucifix, on trouva ſous ſes fondemens un tombeau de porphyre, qui renfermoit le Corps de S. Sigebaud. On le leva, & on le mit dans une Châſſe, qui fut expoſée à la vénération des peuples. On voit encore aujourd'hui, dans l'Egliſe de S. Symphorien, les Reliques du Saint conſervées dans une Châſſe d'argent. Il eut pour ſucceſſeur dans l'Epiſcopat S. Grodegang, dont nous parlerons amplement cy-après.

An de J. C. 717.

LVII. *Sainte Segoléne ſœur de S. Sigebaud.*

On conjecture (*l*) avec beaucoup de vraiſemblance, que S. Sigebaud étoit frere de ſainte Segoléne, en l'honneur de laquelle on voit une Egliſe Paroiſſiale dans la ville de Metz. Il eſt certain que ſainte Segoléne avoit un frere Evêque nommé Sigebaud: mais l'Auteur de la Vie de la Sainte ne dit pas de quel Diocéſe. Segoléne étoit fille d'un Gentilhomme du Diocéſe d'Alby, nommé Chramſicus (*m*). Elle épouſa un Seigneur nommé Giſulfe, ſorti d'une naiſſance illuſtre, & qui poſſédoit de grandes richeſſes. Il mourut au bout de dix ans; & Segoléne dégagée des liens du mariage, n'eut point de repos, que ſes parens ne lui euſſent permis de ſe conſacrer à Dieu dans un Monaſtere. Chramſicus ſon pere lui en bâtit un dans l'Albigeois, en un lieu fort agréable, nommé Troclare.

Son frere, l'Evêque Sigebalde ou Sigebaud, l'y vint voir; & la Sainte n'ayant pû lui perſuader de demeurer auprès d'elle pendant une nuit, elle obtint de Dieu, comme autrefois ſainte Scolaſtique, une ſi groſſe pluye, que Sigebaud ne put ſortir de la maiſon. Six jours avant la mort de Segoléne, le même Prélat la vint viſiter; il la trouva à l'extrêmité, lui donna le Corps & le Sang de J. C. & la Sainte mourut en paix. Son Corps fut d'abord enterré dans une Iſle voiſine du Monaſtere, d'où il fut transferé dans la Cathédrale d'Alby, dont elle eſt la ſeconde Patrone après ſainte Cuile. On l'honore à Metz (*n*) le même jour qu'à Alby, c'eſt-à-dire, le neuvieme des Calendes d'Août, ou le 24. de Juillet.

Les Centuriateurs de Magdebourg (*o*) avancent que S. Sigebaud étoit intime ami de S. Boniface Archevêque de Mayence, & qu'il lui écrivit une Lettre d'un ſtile rude & mal poli, mais remplie de ſentimens d'eſtime & d'amitié; dans laquelle Sigebaud lui dit qu'il a fait mettre ſon nom dans les Diptyques ou Catalogues qu'on récite à la Meſſe dans ſon Egliſe. Ces Auteurs ajoûtent qu'il étoit cher à Pepin (d'Heriſtal) qui l'employoit dans les affaires importantes.

(*e*) Meuriſſe, pag. 151.
(*f*) Le même, pag. 390.
(*g*) Titre de l'Abb. de Baupré.
(*h*) Meuriſſe, p. 390.
(*i*) Voyez l'ancienne Vie Mſ. de S. Sigebaud, dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz.
(*k*) Hiſt. mſ. de S. Symphorien.
(*l*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. p. 607.*
(*m*) *Vita ſanctæ Segolenæ in Actis SS. Bened.*
(*n*) *Martyrolog. Senonenſ.*
(*o*) Voyez le P. Benoît, Hiſt. Mſ. de Metz, l. 3. c. 12.

Digitized by Google

An de J.C. 717.

LIVRE ONZIÈME.

I. *Pepin d'Heriſtal Maire du Palais ; Drogon & Grimoald ſes fils.*

PEpin d'Heriſtal, Maire du Palais, gouvernoit toujours abſolument en France, tant dans la Neuſtrie que dans l'Auſtraſie. Sa demeure ordinaire étoit à Metz. Il avoit deux fils (*p*), Drogon qui étoit l'ainé, & Grimoalde le cadet. Il fit l'aîné Duc de Bourgogne, & le cadet Maire du Palais de Childebert III. mais ils ne vêcurent pas long-tems. Drogon étant mort (*q*), Grimoalde lui ſuccéda dans le Duché de Bourgogne. C'étoit un Seigneur d'une douceur & d'une bonté qui auroient dû le faire aimer de tous les François : mais il y avoit pluſieurs Seigneurs qui ne pouvoient voir ſans jalouſie, que Pepin ſe fût ainſi emparé du Gouvernement, & qu'il partageât avec ſes fils les principales dignités de l'Etat.

Le Roi Childebert mourut en 710. (*r*), & Pepin ayant établi Roi en ſa place Dagobert III. Pepin continua de gouverner la France avec la même autorité qu'auparavant, ſans que perſonne osât ſe déclarer ouvertement contre lui : mais en 713. une dangereuſe maladie l'ayant réduit à l'extrêmité à Jupile, une de ſes maiſons près de Liége, vis-à-vis la Terre & le Château d'Heriſtal, dont il portoit le nom ; il ſe forma une conſpiration contre ſon fils Grimoalde qui l'étoit venu viſiter ; & un nommé Rangaire le tua à Liége, comme il prioit Dieu dans l'Egliſe de S. Lambert*.

*An de J.C. 714.

II. *Theobalde petit-fils de Pepin Maire du Palais.*

Pepin étant revenu de cette maladie, fit périr tous ceux qui étoient de cette conſpiration, & fit Theobalde, fils de Grimoalde, né d'une concubine, & encore enfant, Maire du Palais de Dagobert ; ce qui étoit un renverſement viſible du bon ordre, cette Charge n'ayant été juſques-là tenuë que par des hommes conſommés dans les affaires, d'un âge mûr, & capables de gouverner. Pepin en cela donna trop ſans doute à ſon inclination, & ne conſulta ni le bien public, ni les bienſéances. Il comptoit apparemment ſur une longue vie, & ſe flattoit de ſuppléer à tout par ſon habileté & par ſa grande expérience : mais il mourut la même année (*s*), & au même lieu de Jupile, après vingt-ſept ans ſix mois de Gouvernement. Il eſt rare de voir dans un ſujet autant de grandes qualités, que l'on en vit dans Pepin. Brave juſqu'à l'intrépidité, mais d'une intrépidité accompagnée d'une prudence conſommée, & d'un bonheur qui ne ſe démentit jamais ; entreprenant, hardi, ambitieux, mais ſans témérité, ſans cruauté & ſans emportement ; doux, modéré, ſage, il ſçut ſe ménager, & conſerver ſur les François, ſans être Roi, une autorité que les Rois mêmes auroient eû peine à acquérir : enfin il gouverna en quelque ſorte juſqu'après ſa mort, puiſque ſa femme Plectrude & ſon petit-fils Theobalde, quoiqu'en très bas âge, ſe maintinrent en autorité ſous le regne de Dagobert, comme avoit fait Pepin ſous les regnes précédens.

III. *Fondation de l'Abbaye de Suſteren par Pepin.*

Un peu avant ſa mort (*t*), il donna à S. Villibrod une Terre nommée Sweſtre ou Suſteren, pour y bâtir un Monaſtere, & il lui recommanda ſes petits-fils, nés de Grimoalde & de Drogon ; & comme la maladie ne lui permettoit pas de ſigner l'Acte de la donation, il le fit ſigner par Plectrude ſon épouſe. Nous donnons dans les Preuves l'Acte de cette donation. S. Villibrod y bâtit un Monaſtere de Religieuſes, qui dans la ſuite a été changé en Chapitre de Chanoineſſes, & a donné naiſſance à une ville nommée Suſteren, dans le Duché de Juliers. Plectrude avoit donc dès-lors regagné l'eſprit de Pepin, & avoit fait éloigner Alpaïde, avec ſon fils Charles, que Pepin ne recommanda pas à S. Villibrod. Toutefois Charles, qui fut depuis ſurnommé Martel, ne laiſſa pas d'honorer & d'eſtimer Villibrod ; & réciproquement le ſaint Evêque fut toujours affectionné à Charles, qui vers l'an 714. voulut qu'il donnât le Baptême à ſon fils Pepin, ſurnommé le Bref, qui devint depuis ſi illuſtre, ſelon la prédiction qu'en avoit fait le ſaint Evêque en le baptiſant (*u*), lorſqu'il dit qu'il ſeroit plus célebre & plus glorieux, qu'aucun des Maires du Palais, qui euſſent été en France.

IV. *Charles Martel commence à ſe faire connoître. Guerres contre l'Auſtraſie.*

Plectrude avoit une averſion infinie pour Charles, ſurnommé depuis Martel, fils de Pepin (*x*), & d'une autre femme nommé Alpaïde qu'il avoit épouſée, après avoir répudié Plectrude ; ou même qu'il avoit ſimplement entretenuë à titre de concubine. Charles avoit toutes les qualités pour ſuccéder aux emplois de ſon pere. Il étoit vaillant, & d'un âge à commander les armées. Les Seigneurs François ne voyoient qu'avec peine, une femme qui n'étoit ni Reine ni Régente, & un enfant qui n'étoit ni Roi ni Prince, gouverner la Monarchie Françoiſe. Plectrude avoit fait

(*p*) *Annal. Metenſ. t. 3. Hiſt. Franc. Ducheſne, p. 266.*

(*q*) An de J. C. 708. ſelon les Annales de Metz, p. 267. ou plutôt en 710. Il fut enterré à S. Arnoû de Metz.

(*r*) *Annal. Metenſ. pag. 267. Poſt cujus Childeberti deceſſum, Pipinus ſobrià pietate filium ejus Dagobertum in Regem ordinavit.* Childebert fut enterré à Choiſy, peu éloigné de Compiegne, après ſeize ans de regne. *Continuat. Fredegar. cap. 104. p. 671.*

(*s*) An de J. C. 714. le 16. Décembre. *Annal. Metenſ. p. 267. Fredegar. Continuat. p. 672. c. 104*

(*t*) *Brouwer. annal. Trevir. l. 7. Mabillon. annal. t. 2. pp. 36. 37.* Voyez les Preuves.

(*u*) *Vita S. Villibrodi.*

(*x*) *Annal. Metenſ. ad an. 714. p. 268.*

An de J. C. 717.

arrêter Charles dans Cologne, & le retenoit loin des affaires & du Gouvernement : mais en voulant gouverner avec trop de hauteur & de sévérité, elle irrita de plus en plus les Grands du Royaume ; il se forma contre elle, & contre Theobalde, une puissante conspiration : on prit les armes ; les Austrasiens voulurent soutenir Plectrude & son petit-fils ; les Neustriens les attaquerent. La bataille se donna dans la forêt de Cuise (*y*) proche Compiégne. Le combat fut très sanglant, les Austrasiens furent défaits ; & Theobalde obligé de s'enfuir avec peu de monde, mourut peu de tems après. La Charge de Maire du Palais de Dagobert fut aussi-tôt remplie par Rainfroy, qui porta incontinent la guerre contre l'Austrasie, & fit le dégât par-tout jusqu'à la Meuse. Il engagea ensuite Radbode Duc de Frise, & les Saxons, à se révolter contre Dagobert (*z*), & à venir ravager ce qui appartenoit au Roi d'Austrasie, jusques dans la Province des Hattuariens, qui fait partie du Pays de Gueldres.

V. *Mort de Dagobert III. Roi d'Austrasie. Chilperic II. autrement Daniel, est établi Roi.*

Pendant que toute l'Austrasie étoit dans le trouble, Charles fils de Pepin trouva moyen de s'échapper de prison *. Lorsqu'il parut dans le Pays, il y fut reçu avec une joye qu'on ne peut exprimer ; on crut revoir en lui Pepin son pere ; le courage & les espérances se ranimerent. Dagobert étant mort dans ce même tems, après cinq ans de regne *, donna moyen à Charles de se fortifier. Dagobert avoit laissé un fils, nommé Thierry, qui n'étoit encore qu'au berceau. On crut que la situation des affaires du Royaume demandoit un Prince capable de gouverner, quoiqu'en ce tems-là les Rois de France eussent quitté l'habitude de le faire par eux-mêmes, laissant tout le soin des affaires, tant de guerre que de paix, à leur Maire du Palais. On alla donc chercher un fils de Childeric, nommé Daniel, qui ayant reçu la Tonsure Cléricale, étoit demeuré dans un Monastere, depuis l'assassinat de son pere (*a*). On lui laissa croître ses cheveux, on l'établit Roi, & on lui changea son nom de Daniel, en celui de Chilperic II. (*b*). Rainfroy étoit toujours à la tête des affaires ; mais Chilperic animé & soutenu par les Grands du Royaume, prétendit gouverner par lui-même, & marcha avec son armée, pour réduire les Austrasiens commandés par Charles Martel.

* An de J. C. 716.
* An de J. C. 715.

VI. *Guerre de Charles Martel contre Radbode Duc de Frise,*

Charles avoit à la fois deux ennemis à combattre ; sçavoir, Chilperic, & Radbode Duc de Frise, que Rainfroy avoit soûlevés contre lui, ou plutôt contre Thierry Roi d'Austrasie. Charles marcha d'abord contre le Duc de Frise, & lui livra bataille assez près de Cologne (*c*). Le combat fut fort opiniâtre, & il y eut bien du sang répandu. La nuit sépara les deux armées ; & Charles se retira, ayant perdu bien du monde *. Comme il étoit occupé à reparer sa perte par de nouvelles levées, il apprit que Chilperic & Rainfroy étoient entrés dans l'Austrasie avec une armée innombrable, & qu'ils alloient joindre à Cologne le Duc Radbode, qui les y attendoit. Ces troupes faisoient le dégât partout, & menaçoient de faire le siége de Cologne : mais Plectrude qui s'y tenoit enfermée, avec les trésors que Pepin d'Heristal son mari y avoit laissés, sçut détourner ce coup, en leur donnant une grosse somme d'argent.

& contre Rainfroy Maire du Palais de Neustrie.
* An de J. C. 716.

Charles cependant fortifioit son armée par de nouvelles troupes ; & n'étant pas assez puissant pour attaquer ses ennemis en bataille rangée, il partagea ses troupes en divers pelotons, cherchant l'occasion de harceler l'armée de Chilperic, & de tirer quelque avantage des négligences que son ennemi pourroit commettre. Un jour le Roi s'étant campé à Amblef, sur une petite riviere de même nom (*d*), entre Limbourg & la Roche en Ardennes, Charles s'approcha de là à la faveur des bois, monta sur la colline, sur laquelle le Château d'Amblef étoit bâti, considera à loisir la disposition du camp des ennemis, & la multitude de leurs troupes. Il fut témoin du désordre & de la négligence avec laquelle elles campoient ; les Officiers & les soldats ne songeant qu'à se mettre à couvert de la chaleur, & à dîner à leur aise. Alors comme il délibéroit sur les moyens de profiter d'une conjoncture si favorable, un de ses soldats vint s'offrir à lui, & le pria de lui permettre d'aller répandre l'épouvante dans le camp des ennemis. Charles le lui permit quoiqu'avec peine ; & aussi-tôt cet homme courant à toutes jambes à travers le camp du Roi, mit à mort tout ce qu'il rencontra, criant que Charles alloit fondre sur eux avec toutes ses troupes, & alloit les tailler tous en piéces. Une action si hardie & si imprévûë jetta l'allarme & le trouble par-tout, & les ennemis commencerent à prendre la fuite.

Charles, qui de la hauteur d'Amblef considéroit ce qui se passoit dans le camp, descendit promptement avec ses troupes, attaqua l'ennemi avec de grands cris par divers endroits, & mit tout en désordre. Le Roi, le Maire du Palais, les Généraux, les Officiers, les soldats, tous abandonnerent le camp, & ne cesserent de courir, qu'ils ne fussent hors de la forêt d'Ardenne, & qu'ils n'eussent regagné la Neustrie (*e*). Ceux qui purent se jetter dans l'Eglise d'Amblef, s'y réfugierent, & eurent la vie

(*y*) *Cotia Sylva.*

(*z*) *Annal. Metenſ. ad an. 716. p. 268.*

(*a*) Childeric fut tué en 673. avec la Reine Blichilde, & un de ses fils nommé Dagobert. Celui dont nous parlons, fut sauvé de ce massacre. *Fredegar. Continuat. c. 95. p. 665.*

(*b*) *Idem c. 105. p. 672.* Franci verò Danielem quondam Clericum ; cæsarie capitis tresceute, in Regnum stabiliunt, atque Chilpericum nuncupant.

(*c*) *Annal. Metenſ. ad an. 716. Continuat. Fredegar. c. 106. pag. 672.*

(*d*) *Annal. Metenſ. ad an. 716. p. 268. t. 3. Hiſtor. Franc. Duchoſne. Fredegar. Continuat. c. 106. p. 673.*

(*e*) Les Annales de Metz, p. 269. portent qu'après cet échec, Chilperic vint vers Cologne ; qu'il essaya de s'en rendre

An de J. C. 717.

fauve. Charles les laiſſa aller rejoindre les fuyards. L'Hiſtoire remarque en cette occaſion, qu'un ſoldat Auſtraſien pourſuivant un ennemi qui couroit vers l'Egliſe, l'atteignit à la porte; & n'ayant pû lui décharger le coup à ſon gré, lui coupa le pied, avant qu'il fût entré dans le Lieu ſaint. Ses camarades lui faiſant un ſcrupule (*f*) d'avoir ainſi violé l'azile de l'Egliſe, il répondit qu'il n'avoit touché à rien de ce qui y étoit; mais qu'il s'étoit crû permis de frapper ce qui n'y étoit pas encore. Charles ne jugea pas à propos de ſuivre Chilperic; il fit un prodigieux butin dans le camp, & ſe retira dans ſes quartiers. C'eſt ce qui ſe paſſa dans la campagne de 716.

VII. *Charles Martel fait la guerre à Chilperic.*

*An de J.C. 717.

L'année ſuivante *, Charles Martel ſe trouva en état d'aller attaquer le Roi Chilperic. Il entra dans ſes Etats, paſſa la Forêt Charbonniere (*g*), & fit le dégât par-tout juſqu'à Cambray. Chilperic vint au-devant de lui, & les deux armées ſe camperent aſſez près l'une de l'autre, en un lieu nommé Vinci (*h*), aujourd'hui la Cenſe de Vinci près Creve-cœur. Charles envoya un Héraut à Chilperic, ſuivant la maxime de ſes Ancêtres, pour lui propoſer la paix, à condition qu'on lui remettroit les emplois, que le Duc Pepin ſon pere avoit eûs dans la Neuſtrie: mais cette propoſition fut rejettée avec hauteur & avec indignation. On lui répondit, que non ſeulement on ne lui accorderoit pas ce qu'il prétendoit, mais qu'on vouloit qu'il quittât l'Auſtraſie, que ſon Pere avoit injuſtement uſurpée ſur la famille de Clovis: qu'il n'avoit qu'à ſe préparer au combat pour le lendemain, & à ſubir le jugement de Dieu, qui déclareroit par la victoire, à qui devoit appartenir le Gouvernement du Royaume des François.

Charles fit part de cette réponſe à ſes Généraux, & aux Grands qui l'accompagnoient, & commença à ſe préparer au combat, qui ſe donna le lendemain 19. Mars 717. L'armée du Roi étoit beaucoup ſupérieure en nombre; mais celle de Charles étoit plus aguerrie & mieux diſciplinée. La bataille fut très opiniâtre & très ſanglante: mais enfin la victoire ſe déclara pour Charles. Chilperic prit la fuite, auſſi-bien que Rainfroy, & ils abandonnerent leurs troupes à la diſcrétion du Vainqueur. Charles les pourſuivit juſqu'à Paris; & ayant aſſujetti tout ce Pays, il revint ſur ſes pas, & alla aſſiéger Plectrude ſa belle-mere dans Cologne. Il fut reçû dans la ville, & obligea Plectrude à lui remettre les tréſors de Pepin, qu'elle avoit entre les mains.

An de J. C. 717.

Après cette victoire, il fut reconnu Duc d'Auſtraſie, avec une autorité égale à celle des Rois (*i*). Cependant, pour ne pas cauſer de jalouſie aux Auſtraſiens, il propoſa de leur donner un Roi de la race de Clovis. Ils établirent donc Clotaire Roi d'Auſtraſie (*k*). On croit que ce Prince étoit fils de Thierry III. frere de Clovis III. & de Childebert III. & oncle de Dagobert dernier mort (*l*). Chilperic comprit bien que Charles Martel n'en demeureroit pas là: il ſongea à lui ſuſciter de nouveaux ennemis, & à ſe fortifier ſoi-même par de nouvelles alliances. Il envoya une Couronne à Eudes Duc d'Aquitaine (*m*), & le fit ſolliciter de ſe joindre à lui, pour faire la guerre à Charles. L'Hiſtoire dit que Chilperic lui envoya *le Royaume & des préſens*: ce que quelques-uns (*n*) entendent de la ſouveraineté, qu'il lui accordoit dans la Guyenne & la Gaſcogne; & d'autres (*o*), d'un ſimple préſent d'une Couronne d'or. Quoi qu'il en ſoit, Eudes écouta volontiers ces propoſitions, & ſe rendit auprès de Chilperic avec de nombreuſes troupes. Ils marcherent enſemble vers l'Auſtraſie: mais Charles vint au-devant d'eux, juſqu'au-delà de Rheims, dont l'Evêque S. Rigobert lui refuſa l'entrée. Il ne laiſſa pas de s'avancer juſqu'au-delà de cette ville, & de ſe camper entre Rheims & Soiſſons. Son arrivée jetta l'armée de Chilperic dans la conſternation. Eudes prit la fuite (*p*), & entraîna avec lui le Roi & ſon armée. Charles les pourſuivit juſqu'à la Seine; & Chilperic ne ſe croyant pas en ſûreté à Paris, en ſortit avec ſes tréſors, & ſe ſauva avec Eudes au-delà de la Loire.

Charles les ſuivit juſqu'à Orleans: mais n'ayant pû les atteindre, il dépêcha au Duc Eudes, & lui ordonna de lui remettre le Roi entre les mains, avec ſes tréſors. Eudes obéït; & l'année ſuivante (*q*) il lui envoya le Roi, à qui Charles voulut bien accorder la qualité de Roi, mais ſans autre autorité que celle qu'avoient eûë ſes prédéceſſeurs ſous Pepin (*r*).

maître: mais que n'ayant pû en former le ſiége avec ſon armée fatiguée, il reçut de groſſes ſommes d'argent, & ſe retira: mais l'Auteur de *Geſta Francorum*, *c.* 53. & le Continuateur de Frédegaire, *c.* 106. *p.* 673. diſent que Chilperic s'étoit préſenté devant Cologne avant cette affaire, & qu'il fut battu par Charles Martel, en s'en retournant en Neuſtrie: ce qui eſt plus vraiſemblable.

(*f*) *Annal. Metenſ. loco citato.* Quem cùm ſocii piæ mentis affectu, cur Baſilicæ ſepta macularet, arguerent; reſpondiſſe fertur, id quod Eccleſia contineret ſe obſervâſſe, ne contingeret: quod autem extra clauſtra illius celeritate curſûs invenerat, jurè ſe amputâſſe fatebatur.

(*g*) *Annal. Metenſ. ad an.* 717. *Continuat. Fredegar. c.* 106. *p.* 673. *Paul. Diac. l.* 6. *c.* 42. *Hiſt. Longob.*

(*h*) Vinciacum in pago Cameracenſi. *Vide Not. Ruinart. in Fredegar. p.* 673.

(*i*) *Annal. Metenſ. ad an.* 717. In Solio Regni ſui digniſſimus hæres reſedit.

(*k*) An de J. C. 718. Clotaire fut rétabli trente-ſept ans après la mort de Dagobert, dernier Roi d'Auſtraſie.

(*l*) *Coinc. annal. Franc. t.* 4. *ad an.* 718. *n.* 2.

(*m*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. *p.* 269. *Fredegar. Continuat. c.* 107. *p.* 675. Auxilium ejus poſtulantes rogant, Regnum & munera tradunt.

(*n*) *Valeſius, l.* 23. *rer. Franc. ad an.* 718.

(*o*) *Colonius ad an.* 719. *n.* 6.

(*p*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. *p.* 269. *Fredegar. Continuat. cap.* 107.

(*q*) An de J. C. 719. L'Auteur de *Geſta Franc. c.* 53. dit que Charles fit amitié avec Eudes, & que celui-ci lui remit Chilperic: mais les Annales de Metz portent qu'il lui rendit Chilperic dès qu'il eut reçû ſes ordres.

(*r*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. Suſcepto autem Rege, Carolus miſericorditer erga ipſum egit, Sedemque ipſi regalem ſub ſua ditione conceſſit.

Ainſi

An de J. C. 717. Ainſi la France ſe trouva de nouveau ſous la conduite abſoluë des Maires du Palais. Chilperic ne ſurvécut pas beaucoup à ſa diſgrace ; il mourut en 720. (*s*), après ſix ans de regne. Quelques-uns veulent qu'il ſoit mort à Noyon, & d'autres à Attigny. Charles lui donna pour ſucceſſeur Thierry IV. (*t*) ſurnommé de Chelles, parce qu'il avoit été élevé dans le Monaſtere de ce lieu-là. Il étoit fils de Dagobert III. (*u*). il regna ſeize ou dix-ſept ans, & n'en avoit pas plus de ſept ou huit, quand il commença à regner. Le Maire du Palais gouvernoit avec une autorité abſoluë ſous le nom emprunté de ce Prince, non ſeulement l'Auſtraſie, mais auſſi la Neuſtrie ; car le Roi Clotaire, à qui il avoit donné le nom de Roi d'Auſtraſie, étoit mort dès l'an 718.

VIII. *Rainfroy fait ſa paix avec Charles Martel.* Quant à Rainfroy Maire du Palais de Chilperic, il s'étoit ſauvé à Angers, qui étoit une ville très bien fortifiée (*x*), & s'y étoit enfermé, attendant quelque occaſion pour faire ſa paix, ou pour ſe retirer ailleurs. Il y demeura trois ou quatre ans, ayant pour lui un parti aſſez conſidérable dans la France : mais Charles l'ayant aſſiégé dans ſa ville *, l'obligea à capituler, & lui abandonna pour ſa vie le Comté d'Angers, ſans lui ôter ſa Duché d'Aquitaine, dont il jouit juſqu'à la mort.

*An de J. C. 724.

IX. *Milon Archevêque de Reims & de Tréves.* S. Rigobert Archeveque de Reims, qui avoit fait fermer les portes à Charles, quand il marchoit contre Chilperic *, éprouva au retour l'effet des menaces que le Maire du Palais lui avoit faites. Il le chaſſa de ſon Siége, & mit en ſa place Milon Archevêque de Treves, fils de S. Baſin, dont on a parlé cy-devant. Milon étoit un de ces Evêques guerriers de ce tems-là, qui ne cherchoit les dignités Eccléſiaſtiques, que pour profiter des biens & des honneurs qui y étoient attachés, Prélat au reſte ſans vocation, & ſans eſprit Eccléſiaſtique.

*An de J. C. 718.

X. *Guerre contre les Saxons & les Allemands.* Charles ayant rétabli heureuſement la paix au-dedans du Royaume, s'appliqua à reprimer les ennemis du dehors, & à faire de nouvelles conquêtes. Les Saxons s'étoient joints aux Friſons contre lui, dans la guerre qu'il eut à ſoutenir contre Chilperic & Rainfroy. Il paſſa le Rhin dès l'an 718. c'eſt-à-dire, auſſi-tôt qu'il eut vaincu Chilperic près de Soiſſons, & qu'il fut de retour de ſa pourſuite. Il avoit apparemment commencé cette année la campagne de très bonne heure, puiſqu'il eut encore le tems de battre les Saxons, & de ravager leur Pays juſqu'au Veſer (*y*). L'année ſuivante *, il paſſa de nouveau le Rhin, attaqua les Allemands, qui faiſoient alors une Nation particuliere de Germanie ; il les ſubjugua de nouveau, & les remit ſous l'obéïſſance de la France ; porta ſes conquêtes juſqu'au delà du Danube, d'où il revint en France avec ſon armée chargée de butin.

* An 719.

An de J. C. 719.

XI. *Guerre contre Grimoald Duc de Baviere.* Les Bavarois lui fournirent en 725. une nouvelle occaſion de paſſer le Rhin, & de porter la guerre en Allemagne (*z*). Grimoald Duc de Baviere, voyant Charles occupé à réduire Rainfroy Maire du Palais *, crut avoir trouvé la conjoncture favorable pour ſecouer le joug des François : mais Charles ne lui donna pas le loiſir de ſe fortifier. Il entra en Allemagne, parcourut la Suabe, paſſa le Danube ; & au retour, tombant ſur la Baviere, il l'aſſujettit de nouveau, & ramena ſes troupes enrichies du butin qu'elles avoient fait. Les Annales du tems ne racontent preſque aucunes particularités de ces guerres ; & la diſette où l'on eſt d'autres Monumens, ne nous permet pas d'y ſuppléer. Cependant la Vie de S. Corbinien nous apprend une circonſtance remarquable, qui precéda cette guerre de Baviere (*a*). Corbinien ayant un jour rencontré une femme ſoupçonnée de magie & de maléfice, & la voyant accompagnée de gens qui portoient de la viande, & d'un cheval chargé de vin, s'informa d'où lui venoient toutes ces choſes. Elle répondoit que c'étoient des préſens qu'on lui avoit faits, pour avoir guéri par ſes charmes, un fils du Roi, qui étoit lié par un maléfice.

* An de J. C. 724.

Le Saint emporté de zéle, deſcend de cheval, ne peut même s'empecher de frapper cette malheureuſe ; & étant arrivé à la porte de la ville, il diſtribuë aux pauvres tout ce qu'elle conduiſoit, pleurant amérement le peu de foi du Duc Grimoald, qui avoit ſouffert que cette femme employât ſes maleſices pour guérir le Prince ſon fils. La magicienne étant venuë au Palais, ſe plaignit à la Ducheſſe Plitrude des mauvais traitemens de l'Homme de Dieu ; & la Princeſſe réſolut de s'en venger. Elle envoya du monde pour le tuer dans ſa maiſon : mais le Saint en ayant été averti, ſortit la nuit du logis où il étoit, & évita ainſi la violence qu'on avoit réſolu de lui faire. Le Duc Grimoald informé de ce que Plitrude avoit voulu faire, envoya prier Corbinien de revenir ; mais il ne put s'y réſoudre, diſant qu'il ne vouloit pas s'expoſer à la fureur de Jezabel.

Peu de tems après arriva la guerre de Baviere, dont nous avons parlé. Le fils du Duc, qui avoit été guéri par un maleſice, mourut ; le miniſtre que Plitrude avoit employé pour faire périr S. Corbinien, fut mis à mort d'un coup de lance ; Grimoald fut tué par des aſſaſſins ; Plitrude ſa femme, qu'il avoit ôtée à ſon

(*s*) *Fredegar. Chronic. Continuat. c.* 107. *p.* 674.

(*t*) Il monta ſur le Trône, l'an de J.C. 721. Il mourut en 737.

(*u*) *Geſta Regum Franc. c.* 53. *p.* 710. *Diploma ejuſdem Theodorici pro Monaſterio ſancti Bertini, apud Labb. Miſcell. manuſc. antiquit.*

(*x*) *Fredegar. Continuat. cap.* 107. *Annal. Metenſ. ad an.* 725. *pag.* 270.

(*y*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. *p.* 270.

(*z*) *Annaliſta Petavian. & Tilian. & Chronic. S. Dionyſii ad an.* 725. *n.* 2. 3. *& Continuat. Fredegar. c.* 108. *p.* 674.

(*a*) *Vita Corbin. apud Baluz. Miſcell. t.* 4. *ad an.* 725. *n.* 2. 3. 4. *&c.*

An de J.C. 719.

frere Theobalde, qui étoit ſon légitime époux, fut emmenée captive avec ſa fille Sonichilde, & conduite en France par Charles Martel. Elle y fut pendant quelque tems en conſidération, parce que Charles épouſa Sonnechilde, dont il eut enſuite Griffon: mais dans la ſuite ce Prince rélégua Plitrude, & elle fut obligée de ſe retirer en Italie, où elle finit ſes jours. Pour Sonnechilde, après la mort de Charles Martel, elle fut enfermée dans le Monaſtere de Chelles, par Pepin & Carloman, de peur qu'elle n'excitât des troubles dans le Royaume à l'occaſion de ſon fils Griffon, qui avoit été exclu de la charge de Maire du Palais.

XII. *Charles Martel protége S. Boniface & S. Villibrod.*

Charles ne bornoit pas ſes ſoins aux affaires de la guerre, & au Gouvernement de l'intérieur du Royaume, il s'appliquoit auſſi à étendre la Religion Chrétienne dans les lieux où elle n'avoit pas encore été annoncée. Le Pape Gregoire II. ayant envoyé l'Evêque Vinfride, autrement nommé Boniface, pour prêcher l'Evangile aux Thuringiens, & aux autres peuples de la Germanie (*b*), lui donna des Lettres de recommandation au Duc Charles (*c*) Maire du Palais de France, afin qu'il le favoriſât dans la loüable entrepriſe de prêcher l'Evangile aux nations de delà le Rhin. Charles reçut Boniface avec honneur, & lui donna une Lettre de protection (*d*), adreſſée à tous les Evêques, les Ducs, les Comtes & les autres Officiers du Royaume, leur ordonnant de le laiſſer prêcher librement par-tout où il jugeroit à propos. Il accorda la même grace à ſaint Villibrod Apôtre des Friſons, dont nous avons parlé cy-devant. La politique avoit autant de part à cela que la Religion. Charles gagnoit par ces marques de piété, les Evêques & le Clergé, dont le pouvoir étoit grand dans l'Etat, & en même tems il travailloit à civiliſer & à adoucir, par la Religion de J. C. les mœurs farouches des peuples de Germanie.

XIII. *Charles eſt guéri par S. Maximin de Tréves.*

Vers le même tems, ce Prince étant tombé malade à Tréves (*e*), eut un ſonge, dans lequel il lui ſembla que S. Maximin Evêque de cette ville, lui diſoit de le ſuivre à ſon tombeau. Charles s'étant éveillé, demanda au Garde qui étoit à ſa porte, s'il avoit vû S. Maximin qui venoit de lui parler? Le Garde répondit qu'il ne l'avoit pas vû. Le voilà, dit le Duc, qui ſort de ma chambre, & qui me dit de le ſuivre à ſon tombeau, ſi je veux être guéri. Il ſe fit donc porter en litiére au tombeau du Saint, où s'étant endormi, le Saint lui apparut de nouveau, & lui dit: *J'ai prié pour vous, & j'ai demandé à Dieu votre ſanté: mais ne péchez plus à l'avenir.* Charles ſe réveilla, ſe trouva mieux, entra dans la Sacriſtie, ſe fit donner à manger, & recouvra bien-tôt ſes forces. En reconnoiſſance de ce bienfait, il fit de grands biens au Monaſtere de S. Maximin, & lui donna quelques terres. Il fit auſſi du bien à l'Egliſe d'Utrecht, en conſidération de S. Villibrod, Apôtre de la Friſe, & à quelques autres Egliſes.

An de J.C. 719.

Mais il faut avoüer, qu'il eſt ſans comparaiſon plus fameux par les torts qu'il fit aux Lieux ſaints & aux Monaſteres, que par les biens & les Priviléges qu'il leur accorda. De ſon tems les biens des Egliſes ne furent que trop ſouvent donnés aux Laïques, & les Canons Eccléſiaſtiques à cet égard furent très mal obſervés (*f*). Il eſt vrai que la néceſſité des tems a pû, ſi-non autoriſer, au moins excuſer bien des choſes, que l'on n'excuſeroit pas dans d'autres circonſtances. Il fut preſque toujours en guerre, ſouvent contre des peuples infidéles. Le beſoin qu'il avoit des Grands, pour ſoutenir les frais de ces entrepriſes, & l'obligation où il étoit de les récompenſer, a pû lui faire tolérer bien des choſes, que l'on peut préſumer qu'il n'approuvoit pas. C'eſt ainſi qu'en ont jugé des perſonnes ſages & équitables (*g*).

XIV. *Guerre de Charles Martel contre Eudes Duc d'Aquitaine.*

Cependant Eudes Duc d'Aquitaine (on ne ſçait par quel motif) s'aviſa de rompre la paix *. Charles marcha contre lui (*h*), le battit deux fois au-delà de la Loire, fit le dégât dans tout le Pays, & contraignit le Duc d'avoir recours à ſa clémence: mais ſa ſoûmiſſion n'étoit que ſimulée. Voyant qu'il n'étoit pas en état de réſiſter ſeul à un ennemi comme Charles Martel (*i*), il traita ſecrettement avec les Sarraſins d'Eſpagne, & engagea leur Roi Abderame à faire irruption dans la France. Mais Abderame ayant ſçû que Mugnoz gendre du Duc, & Gouverneur de Cardagne, s'étoit ſoûlevé contre lui, & qu'Eudes étoit entré dans cette conjuration, marcha contre Mugnoz, l'aſſiégea dans une de ſes Places, lui coupa les eaux, le réduiſit à l'extrémité, & le força à ſe précipiter du haut d'un rocher, & à ſe tuer (*k*). Alors Abderame paſſa les Pyrenées, fondit ſur les troupes d'Aquitaine, les mit en fuite, & Eudes ſe vit de nouveau contraint de recourir à Charles. Celui-ci voyant le danger de la France, & craignant qu'il n'arrivât à ce Royaume, ce qui venoit d'arriver à l'Eſpagne, ramaſſa une puiſſante armée, compoſée non ſeulement de troupes de France, mais auſſi de celles de Germanie, & s'avança à la rencontre d'Abderame.

* An de J.C. 731.

XV. *Charles*

Ce Conquérant ne trouvant rien qui l'arrêtât, pénetra juſqu'à Sens, & de-là menaçoit

(*b*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. *Vide Coint. ad an.* 723. *n.* 11.
(*c*) An de J. C. 723. *Vide Epiſtol. Greg. II. t.* 6. *Concil. Labb. p.* 1439.
(*d*) *Tom.* 6. *Concil. p.* 1446.
(*e*) *Vita S. Maximini à Lupo Ferrarienſi.*
(*f*) *Bonifac. Moguntin. Epiſtol.* 132. *Vide t.* 6. *Concil. p.* 1494.
(*g*) *Cointius annal. Eccl. Franc. t.* 5. *ad an.* 741. *n.* 39. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 22. *c.* 61. *pp.* 113. 114.
(*h*) *Annal. Metenſ. ad an.* 731. *p.* 270. *Frodegar. Continuat. c.* 108. *p.* 674.
(*i*) *Annal. Metenſ. ad an.* 732.
(*k*) *Roderic. Hiſt. Arab. c.* 13.

Digitized by Google

Martel défait Abderame Roi des Sarraſins d'Eſpagne.

An de J. C. 731.

d'aller à Tours (*l*). Il étoit entre Tours & Poitiers, lorſque Charles parut avec ſes troupes. Les deux armées furent en préſence pendant ſept jours, faiſant de continuelles eſcarmouches. Enfin le ſeptiéme jour on en vint à une bataille générale. La victoire fut long-tems diſputée, & l'auroit été encore davantage, ſans le Duc d'Aquitaine, qui avec ſes troupes ſe jetta dans le camp des Sarraſins, & y fit un carnage horrible de tout ce qu'il y trouva d'hommes, de femmes & d'enfans. Les cris des mourans, & le tumulte de ceux qui fuyoient, jetterent la conſternation dans l'armée des Sarraſins. Cependant Abderame ſoutint juſqu'au ſoir l'effort des François : mais ayant été tué ſur la fin de la bataille, les Sarraſins ſe retirerent dans leur camp, & le trouvant ſaccage, jugerent à propos de l'abandonner pendant la nuit, laiſſant les tentes toutes dreſſées, & tous leurs bagages, afin que les François ne s'apperçuſſent pas de leur fuite *. On aſſûre (*m*) que Charles ne perdit en ce combat que quinze cent hommes, & qu'il y périt trois cent ſoixante & quinze mille Sarraſins. On dit que c'eſt de ce combat, que vint à Charles le ſurnom de *Martel* ou *Marteau*. Ce qui eſt certain, c'eſt que ce nom ne ſe trouve pas dans les Anciens, ni dans les Auteurs du tems (*n*).

* An de J. C. 732.

XVI. *Mort du Roi Thierry. Charles Martel bat une ſeconde fois les Sarraſins.*

Pendant les années ſuivantes 733. & 734. le Duc Charles fit la guerre en Bourgogne & en Friſe (*o*); & en 735. Eudes Duc d'Aquitaine, étant mort, il ſoumit & reunit au Royaume tous ſes Etats, en laiſſant toutefois le Gouvernement à Henalde fils du Duc. Je paſſe légérement ſur tout cela, parce qu'il eſt aſſez étranger à mon deſſein, & que l'Hiſtoire en eſt très peu détaillée.

Le Roi Thierry étant mort en 737. (*p*), Charles ne jugea pas à propos de remplir ſi-tôt ſa place par un nouveau Roi (*q*); mais il continua de gouverner la France en qualité de Duc des François. Il ne ſe paſſoit preſque aucune année qu'il ne fiſt quelque nouvelle expédition, tantôt au-dela du Rhin contre les Friſons, les Saxons & les Allemands, & tantôt en deça contre divers ennemis qui s'élevoient : mais la plus fameuſe eſt celle qu'il fit en 737. contre les Sarraſins, qui avoient fait une ſeconde irruption dans le Royaume (*r*), & qui s'étoient rendus maîtres d'Avignon. Charles ſe mit en campagne avec une armée, envoya devant ſon frere Childebrand, pour inveſtir la ville (*s*), arriva lui-même peu après, força Avignon, & la réduiſit en cendres, après avoir fait périr la plus grande partie de ſes habitans. De-là il marcha contre Narbonne, où Athime Général des Sarraſins s'étoit enfermé. Il enveloppa la ville par de bons retranchemens, pour empêcher les ennemis d'en ſortir, & pour leur ôter toute eſperance de ſecours. Toutefois les Sarraſins d'Eſpagne y envoyerent un de leurs Généraux, nommé Amor, qui y vint avec une flote, & débarqua ſon armée entre Narbonne & Leucate (*t*). Charles lui livra la bataille, & la gagna. Le Général Amor fut tué dans le combat, & les Sarraſins furent contraints de ſe ſauver dans leurs vaiſſeaux, où pluſieurs François entrerent pêle-mêle avec eux, & en tuerent un très grand nombre. Pour Narbonne, l'Hiſtoire ne nous dit pas qu'elle ait été priſe. L'Annaliſte de Metz dit qu'il la laiſſa bloquée, & revint en France (*u*).

An de J. C. 737.

Pendant que les armées Françoiſes étoient occupées à cette extrémité du Royaume, les Saxons ſe révolterent *. Charles paſſa le Rhin, les ſubjugua de nouveau, les força à lui donner des ôtages, & à lui payer le tribut ordinaire (*x*). Durant cette expédition, les Sarraſins favoriſés par les rebelles de Provence, reprirent Avignon (*y*); mais ils ne la garderent pas long-tems.

* An de J. C. 738.

XVII. *Révolte en Italie. Le Pape offre à Charles Martel le titre d'Empereur d'Occident.*

Charles ayant marché de ce côté-là la campagne ſuivante *, Avignon ſe rendit. Le Duc Moronte, qui avoit attiré les Sarraſins, fut obligé de ſe ſauver en Eſpagne. Ainſi la paix étant rétablie dans tout le Pays, Charles revint en France, pour goûter le fruit de tant de travaux, & pour donner déſormais tous ſes ſoins à regler l'intérieur du Royaume (*z*).

L'Empereur Leon l'Iſaurien ayant attaqué le culte des ſaintes Images en Orient *, donna occaſion à la révolte de ſes troupes en Italie, & à la priſe de Ravenne par Luitprand Roi des Lombards. Le Pape Gregoire II. & ſon ſucceſſeur Gregoire III. prirent dans cette affaire le parti que la Religion demandoit d'eux. Ils aſſemblerent des Conciles *, condamnerent les erreurs des Iconoclaſtes, & écrivirent à l'Empereur, pour le porter à quitter ſes erreurs. L'Empereur en colere uſa de menaces envers le Pape; celui-ci eut recours à Charles Martel *, lui envoya des Ambaſſadeurs, ce que juſqu'alors on n'avoit pas encore vû en France, le priant de ſecourir le ſaint Siége contre l'Empereur d'Orient, & contre le Roi des Lombards : lui offrant en même tems de le reconnoître

* An de J. C. 739.

* An de J. C. 726.

* Vers l'an 730.

* An de J. C. 741.

(*l*) *Eginard. Hiſt. Caroli Magni. Roderic. Hiſt. Arab. c.* 14.
(*m*) *Paul. Diac. Hiſt. Longob. l.* 6. *c.* 46.
(*n*) *Vide Valeſ. l.* 25. *rerum Francic. Comit. ad an.* 741. *n.* 43.
(*o*) *Annal. Metenſ. ad an.* 733. *&* 734. *Fredegar. Continuat. cap.* 109.
(*p*) An 737. *Vide Mabill. annal. Bened. t.* 2. *pp.* 103. 104
(*q*) *Continuat. ad an.* 737. *n.* 34. *p.* 884. *Labbei Not. in t.* 6. *Concil. pp.* 1439. 1440.
(*r*) *Annal. Mete. ad an.* 737.
(*s*) *Continuat. Fredegar. p.* 678.
(*t*) *Paul. Diac. Hiſt. Longob. l.* 6. *c.* 56. *Continuat. Fredegar. pag.* 679.
(*u*) *Annal. Metenſ. ad an.* 737. Devicti ſuniverſi hoſtibus, præter eos quos in Narbona includerat urbe, eadem ſub cuſtodia derelicta, cum magno triumpho remeavit in Francium.
(*x*) *Annal. Metenſ. ad an.* 738
(*y*) *Fredegar. Continuat. p.* 680. *Edit. Ruinart. Annal. Metenſ. ad an.* 739.
(*z*) *Annal. Metenſ. ad an.* 739. 740. *Continuat. Fredegar. p.* 680. *parte* 3.

Digitized by Google

An de J. C. 741.

pour Empereur d'Occident (*a*). Il joignit à ſes Lettres des préſens de piété, les Clefs du Sépulcre de S. Pierre, quelques parties de chaînes de ce ſaint Apôtre, & d'autres préſens. Charles reçut ſes préſens & ſes offres avec joye, renvoya au Pape de plus grands préſens qu'il n'en avoit reçu, & lui deputa Grimon Abbé de Corbie, & Sigebert Religieux de S. Denys, avec des Lettres & des Memoires, pour traiter avec le Pape ſur les propoſitions qu'il lui avoit faites: mais tous ces grands projets s'évanouirent par la mort de l'Empereur d'Orient Leon l'Iſaurien, arrivée le 18. de Juin, par celle du Pape Gregoire III. mort le 28. de Novembre, & par celle de Charles Martel, arrivée le vingt-deux d'Octobre de la même année 741.

XVIII. *Mort de Charles Martel. Carloman & Pepin lui ſuccédent.*

Charles mourut à Quierſy ſur l'Oiſe (*b*), âgé d'environ cinquante ans. Son corps fut inhumé à S. Denys. Il avoit été marié deux fois. Sa premiere femme, nommée Crotrude, lui avoit donné deux fils, Carloman & Pepin; & la ſeconde, nommée Sonnechilde, niéce d'Odilon Duc de Baviere, étoit mere de Grippon, ou Griffon. Il avoit, outre cela, trois fils naturels, Remy, Jerôme & Bernard. Il n'y eut que les deux premiers de ſes fils, qui eurent part à ſa ſucceſſion; Griffon en fut exclu. Les fils naturels furent pourvûs d'une maniere digne de leur naiſſance; mais ils n'eurent aucune part dans la ſucceſſion de l'Etat. Charles ſe ſentant frappé de la maladie dont il mourut, convoqua à Verberie, Maiſon de plaiſance proche Compiégne, une Aſſemblée des Seigneurs du Royaume, & leur déclara le deſſein où il étoit de partager ſes Etats entre ſes enfans avant ſa mort. La choſe ayant été agrée, il donna à Carloman qui étoit l'aîné, l'Auſtraſie, l'Allemagne, la Thuringe, & tout ce qui appartenoit à la France au-delà du Rhin; & à Pepin la Neuſtrie, la Bourgogne & la Provence, leur attribuant en même tems la qualité de Duc, & celle de Maire du Palais.

La Princeſſe Sonnechilde outrée de dépit de voir ſon fils Griffon exclu de la ſucceſſion paternelle, fit tant par ſes ſollicitations auprès de Charles, qu'il lui aſſigna quelques Places, qu'il démembra du partage de ſes deux freres, de l'Auſtraſie, de la Neuſtrie & de la Bourgogne. Mais à peine eut-il les yeux fermés, que les Seigneurs François, à qui ce démembrement déplaiſoit, ſe joignirent à Carloman & à Pepin, & allerent bruſquement attaquer Griffon, qui ne ſe ſentant pas aſſez fort pour tenir la campagne contre de ſi puiſſans adverſaires, ſe jetta dans la ville de Laon avec ſa mere, réſolu de s'y bien défendre; mais il fut obligé de ſe rendre à la diſcrétion de ſes freres, qui l'envoyerent priſonnier à Neuf-château dans les Ardennes, & ils donnerent à Sonnechilde ſa mere le Monaſtere de Chelles pour demeure, ou pour priſon (*c*).

An de J. C. 741.

XIX. *Révolte de pluſieurs peuples d'Allemagne.*

Après la mort de Charles Martel, les Allemands, les Bavarois & les Gaſcons ſe révolterent. Les deux freres Carloman & Pepin, qui avoient bien prévû que ces peuples ne manqueroient pas de remuër, ſe trouverent tout prêts à les aller réprimer (*d*). Ils commencerent par Hunalde Duc d'Aquitaine, qu'ils réduiſirent à ſe ſoumettre comme auparavant, à rendre hommage à la France. De-là Carloman paſſa le Rhin, fit le dégât dans l'Allemagne, obligea les peuples révoltés à demander pardon, à donner des ôtages, & à rentrer dans l'obéïſſance du Maire du Palais d'Auſtraſie: car encore qu'il n'y eut point alors de Roi ni en Neuſtrie, ni en Auſtraſie, les deux Princes regnants s'abſtenoient du titre de Roi, quoiqu'ils en exerçaſſent toute l'autorité.

XX. *Childeric III. Roi de France.*

Mais en 743. ils placerent ſur le Trône Childeric III. (*e*), & mirent ainſi fin à l'interregne qui duroit depuis la mort de Thierry II. arrivée en 737. L'Hiſtoire a ſi peu fait d'attention à ce Prince, il fit ſi peu de figure en France, qu'on ignore même qui il eſt, & qui étoit ſon pere. Les uns le font fils de Thierry de Chelles; d'autres de Clotaire, que Charles Martel fit Roi d'Auſtraſie; d'autres de Dagobert III. Mais un homme très éclairé dans l'Hiſtoire de France (*f*), prétend qu'il étoit fils de Chilperic; & il le prouve par des Chartes que ce Prince a accordées à quelques Egliſes, où il rappelle Dagobert & Thierry, comme ſes parens ou ſes couſins, & par conſéquent ni l'un ni l'autre n'étoit ſon pere.

XXI. *Concils d'Allemagne en 742.*

Quoiqu'il en ſoit, c'étoit un Prince abſolument incapable de regner, & à qui les deux fils de Charles ne donnerent apparemment le nom de Roi, que pour regner eux-mêmes en ſa place d'une maniere plus abſoluë, & moins ſujette à l'envie des Seigneurs François. Quelques-uns (*g*) prétendent même que Childeric n'étoit Roi que de Neuſtrie, & que ſon regne ne s'étendoit pas ſur l'Auſtraſie, où Carloman commandoit en toute ſouveraineté. On fonde ce ſentiment ſur ce que dans le Concile d'Allemagne tenu en 742. & dans celui d'Eſtines en 743. (*h*), Charles parle en Souverain: *Au nom de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, Moi Carloman Duc & Prince des François, l'an 742. de l'Incarnation de Notre-Seigneur, l'onziéme des Calendes de Mai, avec le conſeil des Serviteurs de Dieu, & celui de ma Nobleſſe,*

(*a*) *Annal. Metenſ. ad an.* 741. *Fredegar. Continuat. part.* 3. *p.* 680. *Epiſt. Gregorii III. tom.* 6. *Concil. p.* 1474. Domino excellentiſſimo filio Carolo ſubregulo, Gregorius Papa.

(*b*) *Annal. Metenſ.* Ad Carriacum villam ſuper fluvium Iſara litam. *Ad an.* 741.

(*c*) *Annal. Meten. ad an.* 741. Sonnechildi verò Calam Monaſterium dederunt.

(*d*) *Annal. Metenſ. ad an.* 742.

(*e*) *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 21. *pp.* 120. 121.

(*f*) *Mabill. loco citato.*

(*g*) P. Daniel, Hiſt. de France, t. 1. pp. 379. 380.

(*h*) *Tom.* 6. *Concil. pp.* 1534. & 1537. *Luptinenſe*, Eſtines, Palais des Rois d'Auſtraſie, dont on voit encore les ruines près de Binche en Hainau.

An de J.C. 741. *J'ai aſſemblé les Evêques qui ſont dans mon Royaume, avec les Prêtres, pour tenir un Concile dans la crainte de Dieu; ſçavoir, Boniface Archevêque, Burchard, Regenfride, Vintun, Virbolde, Derdane, Eddane, & les autres Evêques avec leurs Prêtres; afin qu'ils me donnaſſent leurs avis, pour rétablir la Loi de Dieu & la Diſcipline Eccléſiaſtique, qui a été entiérement ruinée ſous les regnes précédens; & afin que le peuple Chrétien pût arriver au ſalut, & qu'il ne fût pas expoſé à périr par la faute des mauvais Prêtres.* Ce Préambule, ſelon toutes les apparences, fut répété à la tête du Concile de l'Eſtines, tenu l'année ſuivante; mais pour en conclure que Carloman ne reconnoiſſoit pas le Roi Childeric, il faudroit montrer que ces deux Conciles ſont poſterieurs à l'établiſſement de ce Prince; ce que l'on ne peut pas faire: car le Concile de l'Eſtines fut tenu le premier de Mars 743. & Childeric ne fut établi Roi que cette même année, & apparemment après ce tems-là (*i*).

Le même Carloman, dans ce Concile, ordonne que l'on tienne tous les ans un Concile, afin qu'on y regle la Diſcipline Eccléſiaſtique, la Foi, la Religion & les Droits des Egliſes; que l'on contraigne ceux qui ont fraudé les Egliſes, à leur faire reſtitution; que l'on dégrade les faux Prêtres, & les Diacres qui ne gardent point la continence, & qu'on leur impoſe une pénitence Canonique. Il défend aux Serviteurs de Dieu de porter les armes & d'aller à la guerre, comme auſſi de chaſſer avec des chiens, des épreviers & des faucons. Il veut que les Prêtres ſoient ſoumis à leur Evêque Diocéſain; qu'ils lui rendent compte de leur conduite & de leur miniſtere; qu'ils reçoivent de lui les ſaintes Huiles au Jeudy-Saint, & qu'ils lui préſentent leurs Paroiſſiens pour recevoir la Confirmation, lorſque l'Evêque fait la viſite de ſon Diocéſe: Qu'on ne reçoive dans le Miniſtere Eccléſiaſtique aucun Evêque ni aucun Prêtre étranger & inconnu, avant qu'il ait été approuvé par le Concile de la Province: Que les Evêques ayent ſoin d'abolir, chacun dans leur Diocéſe, les ſuperſtitions payennes, les ſacrifices profanes que l'on faiſoit auprès des Egliſes, à la maniere des Gentils, en l'honneur de quelques SS. Martyrs ou Confeſſeurs; comme auſſi les ſortiléges, les enchantemens, les augures, les phylacteres, les divinations, & les feux ſacriléges, nommés *Neidfyrs* ou *Neodfyrs*, qu'on allumoit la veille de S. Jean-Baptiſte (*k*), & dont on répandoit les cendres ſur les légumes des jardins, dans la croyance que cela les garantiſſoit des chenilles.

Que les ſerviteurs & les ſervantes de Dieu, qui ſeront tombés dans la fornication, ſoient mis en priſon, & faſſent pénitence au pain & à l'eau: Que les Prêtres qui tomberont dans le même crime, ſoient frappés de verges, demeurent deux ans en priſon, & après cela l'Evêque pourra encore y ajoûter, s'il le juge à propos. On condamne les Religieux & Religieuſes qui ſeront tombés dans ce déſordre, à un an de priſon, après avoir été trois fois frappés de verges: & de plus les Religieuſes ſont condamnées à être entiérement raſées. On défend aux Prêtres d'aller vêtus de ſayes, à la maniere des Laïcs; mais on veut qu'ils aillent revêtus de Chaſubles, comme il convient à des Serviteurs de Dieu. La Chaſuble alors étoit fermée de toutes parts. On leur défend auſſi d'avoir des femmes qui demeurent dans leurs maiſons: & à l'égard des Religieux & Religieuſes, on leur ordonne de gouverner leurs Monaſteres & leurs maiſons des hôtes, conformément à la Regle de S. Benoît, & d'y conformer entiérement leur vie. An de J.C. 741.

XXII. *Concile de l'Eſtines en 743.*

Dans le Concile de l'Eſtines tenu en 743. on approuva & confirma les Décrêts dont nous venons de parler, & on y ajoûta ceux-ci. 1°. Les Evêques, les Prêtres & tout le Clergé ſuivront les Canons & les Regles Eccléſiaſtiques, & les Abbés & les Moines obſerveront la Regle de ſaint Benoît. Ceux qui auront profané les Monaſteres par leur fornication ou par l'adultére, en ſeront tirés, & mis en pénitence: & ceux qui tomberont de nouveau dans ces crimes, ſeront ſoumis aux peines marquées dans le Concile de 742. dont nous avons parlé. Carloman ajoûte que, pour dédommager les Egliſes & les Monaſteres dont on a cy-devant pris les biens, pour ſubvenir aux frais de la guerre, ceux qui tiennent ces biens, en rendront par chacun an un ſol ou douze deniers par chaque Metairie, à l'Egliſe ou au Monaſtere à qui elles appartiennent: & qu'à la mort du poſſeſſeur, l'Egliſe ou le Monaſtere rentre dans la poſſeſſion de ſon bien, pourvû toutefois que les mêmes néceſſités de l'Etat ne ſubſiſtent pas; auquel cas le Roi ſe réſerve le pouvoir de proroger ces poſſeſſions, ou même d'en créer de nouvelles. Il veut qu'on prenne garde qu'à cette occaſion les Egliſes & les Monaſteres ne ſoient pas réduits à une trop grande indigence: ſi ce cas arrive, il veut qu'on leur rende leur fond. Il ordonne de plus, que les Evêques empêchent les adultéres & les mariages inceſtueux, & qu'on ne donne pas les eſclaves Chrétiens aux Payens. Enfin il renouvelle l'Ordonnance de Charles Martel ſon pere, qui avoit condamné à quinze ſols d'amende celui qui faiſoit des obſervations payennes. On voit par ces Canons quels étoient les déſordres qui regnoient alors en France, & ſur-tout dans le Royaume d'Auſtraſie, & dans les Etats de Carloman.

XXIII. *Revolte d'Odilon*

Cependant il ſe formoit en Allemagne une puiſſante ligue contre les deux Maires du Pa-

(*i*) Le P. Mabillon, *t.* 2. *annal. Bened. l.* 21. *p.* 121. cite une Charte de Childeric III. datée du 23. Avril, la premiere année de ſon regne.

(*k*) *Landenbreg. Gloſſar. rerum vocumque obſcurarum.*

Duc de Baviere, de Thiebaut Duc des Allemands, & de Thierry Duc des Saxons.

*An de J. C. 742.

lais. Sonnechilde veuve de Charles Martel, qui depuis la mort de ce Prince avoit été renfermée dans l'Abbaye de Chelles, nourriſſoit toujours un vif reſſentiment contre Carloman & Pepin, & entretenoit des liaiſons ſecrettes avec Odilon Duc de Baviere ſon oncle. D'un autre côté, Hiltrude ſœur des deux Régens (*l*), par le conſeil de Sonnechilde, ſe retira au-delà du Rhin*, & malgré ſes deux freres, épouſa le Duc de Baviere. Celui-ci en 743. ſe revolta ouvertement, & prétendit ne plus dépendre du Royaume de France; ce qui obligea les deux freres de paſſer le Rhin, & de marcher contre lui. Ils s'avancerent juſqu'à la riviere du Lech (*m*). Les deux armées demeurerent ſur les bords pendant quinze jours, les uns d'un côté, les autres de l'autre. C'étoit aux François à la paſſer, pour aller attaquer les ennemis ſur leurs terres: mais il étoit impoſſible de le faire devant une armée très nombreuſe. Carloman & Pepin firent donc chercher des gues au-deſſus & au-deſſous; & en ayant heureuſement rencontré, ils paſſerent la riviere, & ſurprirent les ennemis chacun de leur côté; de ſorte que les Bavarois ne rendirent preſque point de combat. Ils furent taillés en pieces. Le Duc ſe ſauva, avec peu de ſes gens, juſqu'au-delà de la riviere de l'Inn, ſur laquelle eſt ſituée Inſpruch. Ainſi ſe termina la guerre de Baviere. Les François demeurerent cinquante-deux jours dans le Pays, & y firent de grands ravages.

Thiebaut Duc des Allemands, & Thierry Duc des Saxons, qui s'étoient ligués avec Odilon, & qui lui avoient amené leurs troupes, furent obligés de ſe ſauver dans leur Pays: mais Carloman ayant pris une partie de l'armée, entra en Saxe, aſſiégea le Duc qui s'étoit retiré dans Hoſtigberg, l'obligea de ſe rendre, & de recourir à ſa clémence. Carloman exigea de lui un nouveau ſerment de fidélité, & lui remit ſa Duché. Il en uſa de même apparemment envers Thiebaut Duc des Allemands, quoique l'Hiſtoire ne le marque pas expreſſément. Elle nous raconte un trait ſingulier, qui arriva durant la guerre de Baviere (*n*). Sergius, Légat du Pape Zacharie auprès du Duc de Baviere, vint la veille du combat, dénoncer aux deux Maires du Palais, comme de la part du Pape, qu'ils euſſent à s'en retourner, ſans attaquer le Duc de Baviere, les deux freres ſe mirent peu en peine de ſa dénonciation; & le lendemain, après la bataille, lorſqu'on leur préſenta le même Sergius, qui avoit été pris dans le camp des ennemis, Pepin lui dit, qu'il voyoit bien par l'événement, que fauſſement & mal-à-propos, il avoit voulu leur faire accroire que l'Apôtre S. Pierre, & le Pape ſon Vicaire, n'approuvoient pas la guerre qu'ils faiſoient au Duc de Baviere, puiſque c'étoit par le jugement de Dieu, & avec le ſecours de S. Pierre, qu'ils venoient de remporter la victoire, & d'aſſujettir les Bavarois. An de J. C. 742.

Pendant que Carloman achevoit de réduire les révoltés dans l'Allemagne, Pepin ſon frere (*o*), avec l'autre partie de l'armée, marcha contre Hunalde Duc d'Aquitaine, qui s'étoit auſſi ligué avec les Princes Allemands, & avoit promis de faire irruption dans les Etats de Childeric, pendant que les deux Ducs ſeroient occupés au-delà du Rhin. En effet il paſſa la Loire, fit le dégât dans tout le Pays de deçà, aſſiégea & prit Chartres, y mit le feu; & ayant appris que l'armée Françoiſe approchoit, il ſe retira dans ſon Pays. La ſaiſon trop avancée, & la grande fatigue des troupes, furent cauſe que Pepin remit à la campagne ſuivante de le châtier & de le réduire. Hunalde ayant été forcé de recevoir la Loi, & de ſe ſoumettre au Vainqueur*, ſe dégoûta du monde, prit l'habit Religieux dans le Monaſtere de l'Iſle de Retz dans la Saintonge, & laiſſa ſa Duché à ſon fils Vaifaire: mais il ne perſévéra pas dans cet état. Après la mort du Roi Pepin & celle de Vaifaire, il quitta ſon Monaſtere, reprit ſa femme qui s'étoit auſſi faite Religieuſe, & retourna au ſiécle (*p*).

XXIV. *Pepin fait la guerre au Duc d'Aquitaine.*

*An de J. C. 744.

Les années 745. & 746. furent occupées à réprimer les révoltes des Allemands & des Saxons, qui preſque tous les ans prenoient les armes, & vouloient ſecouër le joug des François: mais il leur en coûtoit toujours beaucoup; car les armées ne paſſoient pas le Rhin, ſans faire de grands dégâts en Allemagne, & les rebelles étoient toujours battus. On vit en 746. une choſe qu'on aura peine à croire (*q*), qui eſt que les deux armées des François & des Allemands s'étant approchées, celle de France prit & mit dans les liens celle d'Allemagne ſans aucune perte, & ſans, pour ainſi dire, tirer l'épée. Carloman arrêta ceux qui avoient favoriſé la révolte des Ducs Thiebaut & Odilon, & les punit, chacun ſuivant leur mérite. Ce fut au milieu de ces proſpérités & de ces victoires, que Carloman ſongea à renoncer au monde. Il en fit l'ouverture à ſon frere Pepin en 746. & il exécuta ſa réſolution en 747. (*r*).

Ce fut, à ce qu'on croit, par les avis de ſaint Boniface Archevêque de Mayence, que ce Prince ſe détermina à une action ſi grande & ſi héroïque. Il s'y diſpoſa pendant quelques mois, & ne partit pour Rome qu'après le 22. de Mars de cette année (*s*). Il quitta donc la France, recommanda ſes Etats, ſes enfans, & en particulier ſon fils Drogon, à ſon frere Pepin, &

(*l*) *Fredegar. Continuator, parte 3. c. iij. p. 682.*
(*m*) *Fredegar. ibid. an. 743. Annal. Metenſ. ad an. 743.*
(*n*) *Annal. Metenſ. ad an. 743.*
(*o*) An de J. C. 743. *Vide annal. Metenſ. ad hunc annum.*
(*p*) An de J. C. 769. *Vide annal. Metenſ. ad an. 769.*
(*q*) *Annal. Metenſ. ad an. 746.* Fuit ibi magnum miraculum, quòd unus exercitus alium comprehendit atque ligavit abſque ullo diſcrimine belli.
(*r*) *Annal. Metenſ. ad an. 746. 747.*
(*s*) *Conn. ad an. 747. n. 1. 2. Mabill. t. 2. annal. Benedict. l. 22. c. 10. p. 131.*

Digitized by Google

An de J. C. 744.

partit pour Rome, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, & d'une ſuite proportionnée à ſa qualité. Il fut reçû du Pape Zacharie avec grand honneur, & fit de riches préſens à l'Egliſe de S. Pierre; après quoi il prit la Tonſure Cléricale: & après avoir demeuré à Rome pendant quelque tems, il ſe retira au Mont Soracte, où il bâtit deux Monaſteres, l'un en l'honneur de S. Etienne, & l'autre en l'honneur de S. Pierre. Dans la ſuite, il ſe retira au Mont Caſſin, dans la réſolution d'y paſſer le reſte de ſa vie dans les exercices de la vie religieuſe (*s*).

Un changement ſi extraordinaire ne peut être attribué ni au chagrin ni au dépit. Carloman étoit au comble de ſes déſirs, & dans la plus riante fortune: mais on dit (*u*) qu'ayant fait la guerre en Allemagne l'année précédente avec trop de violence, & y ayant répandu beaucoup de ſang, il en fut touché d'un tel repentir, qu'il réſolut, pour expier cet excès, de paſſer ſa vie dans la pénitence & dans la retraite. Son fils Drogon porta d'abord le titre de Duc d'Auſtraſie en ſa place; mais quelques années après, Pepin ſon oncle lui ôta ce Gouvernement, & lui fit donner la Tonſure Cléricale, auſſi-bien qu'aux autres fils de Carloman (*x*).

La même année que ce Prince ſe retira en Italie (*y*), Pepin ſon frere mit en liberté Griffon fils de Charles Martel & de la Princeſſe Sonnechilde; le traita avec amitié, le retint dans ſon Palais, & lui donna des Gouvernemens & de grands biens.

XXV. *Griffon ſe révolte contre Pepin, & ſe jette en Allemagne.*

Mais dès l'année ſuivante (*z*), Griffon s'échappa, & ſe ſauva en Saxe, où Pepin le ſuivit. Etant arrivé ſur la riviere d'Obacra (*a*) ou Ocker, dans le Duché de Brunſvich, il y trouva Griffon, qui s'étoit campé & fortifié de l'autre côté, avec les Saxons & un bon nombre de jeunes Seigneurs François, qui l'avoient ſuivi par légereté & par inconſtance. Pepin ne voulut pas d'abord hazarder la bataille. Il aima mieux faire des propoſitions de paix, promettant de pardonner aux Saxons, ſi l'on vouloit lui rendre Griffon. Celui-ci ne ſe fiant pas à ces peuples, ſe retira ſecrettement en Baviere, avec ceux qui lui étoient les plus attachés. Pepin irrité de cette retraite, en fit porter la peine aux Saxons, entra dans leur Pays, y fit vivre ſon armée à diſcrétion pendant quarante jours, raſa leurs Châteaux, & ne leur pardonna qu'à condition qu'ils ſe feroient Chrétiens, & en effet pluſieurs reçurent le Baptême.

An de J. C. 744.

Griffon étant entré en Baviere, y trouva qu'Odilon Duc de ce Pays, étoit mort peu auparavant, & n'avoit laiſſé qu'un fils fort jeune, nommé Taſſillon. Il ſe ſaiſit de ce jeune Prince, & de la Princeſſe Hiltrude ſa mere, & ſe fit proclamer Duc de Baviere (*b*). On a vû cy-devant qu'il étoit fils de Sonnechilde Bavaroiſe, niéce du Duc Odilon. Pepin n'eut garde de le laiſſer Maître dans ce Pays, d'où il auroit pû ſoûlever contre lui tous les peuples de Germanie (*c*); il marcha contre lui dès le commencement du Printems de 748. & le ſerra de ſi près, qu'il le prit, avec la plus grande partie des mécontens qui l'avoient ſuivi: rétablit le jeune Duc Taſſillon, & ramena Griffon en France, où il lui donna la ville du Mans avec douze Comtés, dont il étoit le Gouverneur avec titre de Duc: mais ce jeune Prince n'y put encore demeurer en repos; il ſe retira auprès du Duc d'Aquitaine, & Pepin ne ſe mit pas alors beaucoup en peine de le tirer de là.

XXVI. *Pepin ſe fait déclarer Roi des François, en la place de Childeric.*

Il penſoit à une entrepriſe d'une bien autre conſéquence, je veux dire, à ſe faire reconnoître Roi de toute la France, à l'excluſion de Childeric III. & de toute la race de Clovis. Il jouiſſoit déja de la réalité du pouvoir ſouverain, il n'étoit plus queſtion que de dépoüiller le Roi regnant, de ſe mettre en ſa place, & de faire agréer ce changement aux Grands & aux peuples. Voici comme il s'y prit pour faire reüſſir ce projet. Il avoit gagné de longuemain l'eſtime & l'amitié des François, par ſes grandes qualités, & ſur-tout par ſa valeur, & par la douceur de ſon Gouvernement. Il avoit de plus contracté une étroite amitié avec le Pape Zacharie, par ſon zéle pour la Religion, & par la protection qu'il accordoit aux Miſſionnaires qui travailloient à la converſion des Nations Germaniques. Zacharie conſidéroit Pepin comme le ſeul Prince de l'Europe capable de ſoutenir le S. Siége contre l'Empereur d'Orient, & contre les Lombards qui le menaçoient, & de défendre l'Egliſe Catholique contre les Payens, les Sarraſins & les Hérétiques, qui l'environnoient de tous côtés. Il s'étoit adreſſé au Pape premiérement en ſecret, par l'entremiſe de S. Boniface Archevêque de Mayence; car on conjecture que c'étoit là un des principaux motifs de la Lettre que ce Saint avoit écrite à Zacharie par le Prêtre Lulle (*d*), par laquelle, après l'avoir conſulté ſur différens articles, il lui dit

(*s*) *Anaſtaſ. in Vita Zacharia.* Poſt aliquantum temporis, ad B. Benedicti, quod in Aquinenſium finibus ſitum eſt, profectus eſt Monaſterium, in quo & ſuam finiri vitam jure profeſſus eſt jurando.

(*u*) *Annal. Mejcian. apud Labb. Bibliot. nov. t. 1. p. 334. Fredegar. Continuat. c. 115. 116. p. 884.*

(*x*) *Chintres ad an. 754. n. 76. Annal. Franc. p. 453. Vide Epiſt. 42 Bonifacii Moguntini; item annal. Petavian. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 131.*

(*y*) An de J. C. 747. *Vide annal. Metenſ. ad hunc annum.*

(*z*) An de J. C. 748. *Annal. Nazarian. & Petav.*

(*a*) *Ita annal. Metenſ. & Loiſel. & Laurisham. Vide Coint. ad an. 748. n. 85. p. 203. t. 5. annal. Franc.*

(*b*) *Annal. Metenſ. ad an. 749. p. 275. t. 3. Duchesn.*

(*c*) On trouve des Lettres du Pape Zacharie aux Evêques du Royaume de France, par leſquelles il témoigne que Carloman, Religieux du Mont Caſſin, & Optat Abbé du même Monaſtere, le prient de s'employer pour rétablir la paix entre Pepin & Griffon. *Tom. 6. Concil. p. 1529.* Il y a auſſi une Lettre de S. Boniface Archevêque de Mayence à Griffon, par laquelle ce S. Archevêque le prie de défendre les Clercs, les Religieux & les Religieuſes de Thuringe, contre les violences des Payens.

(*d*) *Epiſt. Bonif. Mogunt. ad Zachar. 141. inter Bonifacianas. Habet enim, ecrta quadam mihi, quæ ſe putavit veſtra profiteri auctoritas, quadam virtuoſa voce vobis dicere, &c.* Voyez le P. Daniel, Hiſt. de France, p. 393.

An de J. C. 744. que Lulle doit lui propoſer d'autres choſes en ſecret, & de vive voix ; & Zacharie lui répond de même, ſans s'expliquer davantage, qu'il a répondu de bouche à Lulle ſur les autres choſes dont il déſiroit être éclairci.

Après s'être ainſi aſſûré des diſpoſitions du Pape, Pepin lui envoya (*e*) une députation ſolemnelle de Burcard Evêque de Virzbourg, & de Fulrade Abbé de S. Denys, & Archichapellain, ou Maître de la Chapelle, pour lui demander lequel étoit le plus convenable, de donner la qualité de Roi & l'autorité Royale à celui qui n'en faiſoit aucun exercice, & n'étoit pas capable d'en faire par ſon peu d'eſprit & de courage ; ou à celui qui en faiſoit toutes les fonctions, & en ſoutenoit tout le poids (*f*) ? Le Pape répondit, que vû l'état des choſes, celui qui avoit l'autorité Royale, & qui en faiſoit les fonctions, méritoit mieux le nom de Roi, que celui qui n'avoit ni l'un ni l'autre ; & par conſéquent il fut d'avis que Pepin ſeroit reconnu Roi de France, & recevroit inceſſamment l'Onction Royale. La même année Pepin fit aſſembler les Etats à Soiſſons, où il fut proclamé Roi, & mis ſur le Trône, avec ſa femme Bertrade ; & le Roi Childeric fut dégradé, & conduit au Monaſtere de Sithieu, aujourd'hui de S. Bertin, à S. Omer. Il y reçut la Tonſure Monaſtique (*g*), & y fut reçu en qualité de Moine, par l'Abbé Nautaire. Il y mourut trois ou quatre ans après.

Il avoit un fils nommé Thierry, qui fut auſſi Moine dans le même Monaſtere, ou dans celui de Fontenelle, aujourd'hui de S. Vandrille en Normandie (*h*). Après cela Pepin reçut l'Onction Royale des mains de S. Boniface Archevêque de Mayence, & Apôtre d'Allemagne (*i*). La Cérémonie s'en fit à Soiſſons, où s'étoit tenuë l'Aſſemblée, & dans l'Abbaye de S. Médard. C'eſt la premiere Onction de Roi de France, dont parle l'Hiſtoire, depuis celle de Clovis. Il y apparence qu'elle fut employée dans cette occaſion, à l'imitation de celle des Rois des Juifs ; & comme parmi les Hébreux on ne la mettoit gueres en uſage, que quand le droit du Roi pouvoit être conteſté, de même on l'employa ici, pour affermir le droit de Pepin.

XXVII. *Griffon en Aquitaine. Pepin le pourſuit.*

Ce Prince, auſſi-tôt après ſon Sacre (*k*), envoya des Ambaſſadeurs à Vaifaire Duc d'Aquitaine, pour lui demander le Prince Griffon, qui s'étoit réfugié chez lui. Le Duc le refuſa ; & Pepin qui s'y attendoit bien, marcha incontinent contre lui. Sa ſeule approche effraya l'ennemi ; & Griffon craignant que le Duc, pour faire ſa paix, ne le livrât à Pepin, raſſembla tout ce qu'il put de troupes, & ſe diſpoſa à paſſer en Italie, & à ſe jetter entre les bras d'Aſtolphe Roi des Lombards. Pepin qui l'avoit bien prévû, donna ordre au Comte Gouverneur de Vienne en Dauphiné, & à celui de la Bourgogne transjurane, de ſe mettre en campagne, & de lui couper le paſſage. Griffon s'étant donc avancé pour paſſer par la Savoye, trouva les deux Comtes dans le Val de Morienne, avec de bonnes troupes, diſpoſées à lui diſputer le paſſage. Il les attaqua, & le combat fut ſi opiniâtre & ſi ſanglant, que les trois Chefs y périrent, je veux dire Griffon & les deux Comtes. Ainſi Pepin ſe vit délivré du plus dangereux ennemi qu'il eût alors *. An de J. C. 744.

* An de J. C. 753.

XXVIII. *Guerre contre les Saxons.*

Il en apprit la nouvelle à Boon ſur le Rhin (*l*), comme il revenoit de la guerre de Saxe, où il avoit fait de grands ravages, mettant le feu par-tout, détruiſant les forteresſes, enlevant les hommes & les femmes, pour les réduire en captivité, & tuant tout ce qu'il rencontroit ayant les armes à la main *. Les Saxons accablés ſous le poids de ſes armes, recoururent à ſa miſéricorde, & il ne leur pardonna, qu'en leur impoſant un tribut plus fort que celui qu'ils payoient auparavant ; en ſe faiſant donner de nouveaux ôtages, & en leur faiſant promettre qu'ils ſouffriroient qu'on prêchât librement l'Evangile dans leur Pays (*m*), & qu'ils lui donneroient tous les ans trois cent chevaux.

* An de J. C. 755.

XXIX. *Arrivée du Pape Etienne en France.*

A ſon retour, ayant paſſé la forêt d'Ardenne, comme il fut arrivé à Thionville ſur la Mozelle, il apprit que le Pape Etienne avoit paſſé les Alpes, & venoit en France avec une nombreuſe ſuite, & de grands préſens. Etienne II. avoit ſuccédé à Zacharie en 752. & n'ayant vécu que trois ou quatre jours depuis ſon élection, il eut pour ſucceſſeur Etienne III. dont nous parlons ici (*n*). Le ſujet du voyage du Pape, étoit pour demander du ſecours à Pepin contre Aſtolphe Roi des Lombards, qui prétendoit, après la conquête qu'il avoit faite de Ravenne, exercer ſur Rome la même autorité qu'y avoient exercée les Exarques (*o*). Ce Prince faiſoit des courſes juſqu'à Rome, ravageoit le Pays, exigeoit des contributions.

(*e*) An de J. C. 750. *Vide annal. Metenſ. ad hunc annum.*

(*f*) An de J. C. 751. *Vide annal. Bertinian. Laurisham., Tilian. Aimoin. Eginhard., aliq. Vide Coint. ad an. 752. n. 2. 9. & ſeq. pp. 322. 323. & ſeq. t. 5. annal. Franc.* Cet Auteur s'efforce de prouver fort au long, que la dépoſition de Childeric & la promotion de Pepin ſe ſont faites, non par l'autorité du Pape, mais par celle des Etats du Royaume, aſſemblés en 751. Il nie que Pepin ait envoyé des Députés au Pape ſur cette affaire, & que le Pape ait donné aucune déciſion.

(*g*) *Chronic. Fontanell. Fredegar. Chronic. Continuat. c. 117. p. 686. & alii.*

(*h*) *Chronic. Fontanell.*

(*i*) *Chronol. S. Medardi, t. 2. Spicileg. p. 784. Eginhard. Vita Caroli Magni. Anaſtaſ. Vita Zach. Mabill. t. 2. annal. Benedict. l. 22. c. 55. p. 153.* Le P. le Cointe nie, contre l'autorité des anciennes Annales, que S. Boniface ait fait cette Cérémonie.

(*k*) *Annal. Metenſ. pp. 750. 751. Fredegar. Continuat. part. 4. c. 118. p. 687.*

(*l*) *Fredegar. Continuat. p. 687.*

(*m*) *Annal. Metenſ. ad an. 753. Continuat. Fredegar. cap 118.*

(*n*) *Fredegar. Continuat. c. 119. p. 688. Annal. Metenſ. ad an. 753 p. 276.*

(*o*) *Vide apud Anaſtaſium Vitam Stephani Papæ. Concil. t. 6. p. 1610. & ſeq.*

Etienne

An de J. C. 752. Etienne n'ômit rien pour le fléchir : mais Aſtolphe pouſſant ſa pointe, continuoit ſes ravages, malgré une tréve de quarante ans, qu'il avoit ſignée avec le Pape, & qu'il rompit au bout de quatre mois. On envoya à Conſtantinople de part & d'autre des députés, pour eſſayer d'accommoder cette affaire : mais cette députation fut ſans effet. Enfin le Pape écrivit à Pepin, pour le ſupplier de le tirer d'Italie, & de le faire conduire ſûrement dans ſon Royaume ; & de peur que ſa Lettre ne fût interceptée par les Lombards, il en chargea un Pélerin qui étoit venu à Rome, & qui la porta en France, ſans qu'on s'en défiât *.

*An de J. C. 753.

Pepin n'eut pas plutôt reçu ces Lettres, qu'il fit partir un Evêque, nommé Rodigange (p), & un Abbé, nommé Rodigande (q), pour l'inviter à venir en France ; & peu de jours après, il députa un Seigneur de ſa Cour, nommé Autaire (r), pour faire en ſorte que le Pape fût conduit hors d'Italie en toute ſûreté. Ils arriverent à Rome dans le tems qu'un Officier de l'Empereur de Conſtantinople, portoit ordre au Pape de ſe rendre auprès du Roi des Lombards, pour lui demander de ſa part la reſtitution de Ravenne, & des autres Places de l'Exarquat, dont il s'étoit emparé. Le Pape envoya demander à Aſtolphe des Paſſeports pour ſa perſonne & pour ſa ſuite, & partit pour ſe rendre à Pavie où étoit ce Prince. Le Duc Autaire, envoyé de Pepin, prit les devants, & déclara à Aſtolphe la part que le Roi ſon Maître prendroit au traitement qu'il feroit au Pape, & qu'il le prioit de ne pas s'oppoſer au deſſein qu'Etienne avoit pris de ſe retirer en France. Cette propoſition embarraſſa Aſtolphe ; il fit ce qu'il put pour détourner le Pape de cette réſolution, mais il n'y gagna rien. Etienne partit de Pavie le quatriéme de Novembre, & arriva heureuſement au Monaſtere de S. Maurice en Valais, au-deſſus du Lac de Genéve. C'eſt de-là qu'il députa au Roi Pepin, pour lui donner avis de ſon arrivée. Pendant qu'il étoit à S. Maurice, Fulrade Abbé de S. Denys, & le Duc Rothalde y arriverent, pour le complimenter de la part du Roi, & l'aſſûrer qu'il ſeroit reçu en France d'une maniere digne du ſouverain Pontife.

Le Roi lui envoya preſque en même tems Charles ſon fils aîné, nommé depuis Charlemagne ; & cependant il s'avança lui-même avec toute ſa Cour juſqu'à Pont-Yon (s), Maiſon Royale dans le Pertois. Il alla une lieuë au devant du Pape, accompagné de la Reine, de ſes fils, & d'un grand nombre de Seigneurs. Il deſcendit de cheval, pour ſaluer le Pape ; & ſans lui permettre de deſcendre lui-même, il l'accompagna, marchant à pied pendant quelque tems. Cela ſe paſſa le ſixiéme de Janvier de l'an 754. Ils allerent enſemble à Paris, & de-là le Roi le fit conduire à l'Abbaye de S. Denys, où il avoit donné ordre qu'on le reçût avec tout l'honneur qui eſt dû au Chef de l'Egliſe, & qu'il y fût traité ſelon ſa dignité. Etienne y paſſa l'hyver, & y tomba dans une grande & dangereuſe maladie, dont il fut guéri par l'interceſſion des Saints Martyrs, Patrons de ce Monaſtere.

An 754.

XXX. *Carloman vient en France, pour détourner Pepin de faire la guerre à Aſtolphe.*

Cependant Aſtolphe Roi des Lombards, prévoyant que le Pape ne manqueroit pas d'aigrir Pepin contre lui, & de l'engager à lui déclarer la guerre, pour le venger des injures qu'il avoit faites & à ſa perſonne, & aux intérêts de ſon Egliſe, réſolut d'employer la médiation de Carloman frere de Pepin, qui depuis quelques années s'étoit fait Religieux au Mont-Caſſin, & qui y vivoit alors dans une grande humilité (t). Il fit donc venir Optat Abbé de ce Monaſtere ; & lui ayant remontré les ſuites de la guerre qui alloit s'allumer en Italie *, il le pria d'ordonner à Carloman d'aller en France, pour détourner le Roi Pepin ſon frere de cette entrepriſe (u). Aſtolphe employa auſſi Rachis ſon frere, qui vivoit alors avec Carloman dans le même Monaſtere, pour ſurmonter la répugnance qu'il prévoyoit bien qu'auroit Carloman à entreprendre ce voyage. Il ne s'y rendit en effet qu'avec peine ; mais enfin il ne put déſobéir en cela à ſon Abbé. Il ſe mit donc en chemin, & arriva à Quierſy ſur Oiſe, dans le même tems que le Pape Etienne s'y étoit rendu pour ſupplier le Roi de prendre ſa défenſe, & celle du ſaint Siége, en déclarant la guerre au Roi des Lombards. Pepin le lui promit ; & quand Carloman arriva, il ne put rien gagner ſur l'eſprit du Roi ſon frere, qui avoit déja pris ſa réſolution, & qui ne voulut pas s'en départir (x).

*An de J. C. 754.

Mais avant que d'en venir à une guerre ouverte, il voulut employer la voye de la négociation. Il envoya juſqu'à quatre fois en Italie, pour eſſayer de porter Aſtolphe à reſtituer l'Exarquat de Ravenne, & à laiſſer Rome en liberté ; mais ce fut ſans ſuccès. Ainſi Pepin ſe prépara tout de bon à la guerre, malgré la répugnance qu'il trouvoit dans la plûpart de ſes Généraux (y), qui regardoient l'Italie comme une terre funeſte aux Armées Françoiſes.

(p) Peut-être Crodegang Evêque de Metz. *Coint.*

(q) Rodigande eſt peut être le même que Drocſegange, qui porta de la part du Pape des Lettres au Roi & aux Seigneurs, & qui ſont imprimées dans le Code Carolin. *Ep.* 10. & 11. & *Concil. Labb. t.* 6. *pp.* 1630. 1631. ou bien ce ſera Drocſegange Abbé de Jumiége, ou enfin Drocſegange Abbé de Gorze. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 162.

(r) *Autcharius*, autrement *Autgarius*, perſonnage célébre en ce tems là.

(s) *Annal. Metenſ. ad an.* 753. *Continuat. Fredegar. parte* 4. *c.* 119.

(t) *Vide Annal. Metenſ. ad an.* 747.

(u) *Anaſtaſ. Vita Stephani. Annal. Petav. Loiſel. Laureſham, &c. Regin. l.* 3. *de regno Ital. in Aſtulpho Rege. Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. Coint. ad an.* 754. *n.* 28. 29.

(x) *Anaſtaſ. in Vita Stephani.*

(y) *Eginhard. Vita Caroli Magni.*

Digitized by Google

XXXI. *Seconde Onction, ou Sacre de Pepin.*

An de J.C. 754.

Cependant Pepin profitant de l'occaſion que la préſence du Pape lui offroit, réſolut de ſe faire ſacrer par les mains de ce Pontife (*z*), pour autoriſer davantage ſon élection, & pour aſſûrer le Royaume à ſa poſtérité. Il n'eut pas de peine à déterminer Etienne à faire cette cérémonie, ou plutôt à la réïtérer; car il avoit déja reçu l'Onction Royale des mains de S. Boniface. Le Roi, la Reine, & les deux Princes Charles & Carloman leur fils, furent ſacrés dans l'Egliſe de S. Denys par les mains du Pape (*a*), qui leur donna le nom de Patrices de Rome, & ces Princes promirent ſolemnellement à Etienne d'être à jamais les défenſeurs du S. Siége, & les protecteurs de la perſonne des ſouverains Pontifes.

Pepin partit pour ſon expédition d'Italie (*b*) dans l'Automne de l'an 754. Il mena avec lui la Reine Bertrade, & ſon frere Carloman juſqu'à Vienne en Dauphiné, & les laiſſa en cette ville, ne voulant pas expoſer la Reine aux fatigues d'un tel voyage, ni Carloman au reſſentiment du Roi des Lombards. Carloman demeura à Vienne, non à la Cour de la Reine, mais dans un Monaſtere (*c*), & y mourut le quatriéme Décembre de l'an 774. (*d*). Son frere Pepin renvoya ſon corps au Monaſtere du Mont-Caſſin dans un cercueïl d'or, & le fit accompagner par les Religieux qui l'avoient ſuivi en France.

XXXII. *Aſtolphe eſt vaincu par Pepin. Le Pape retourne à Rome.*

L'expédition de Pepin en Italie fut auſſi heureuſe, qu'il le pouvoit déſirer. Il força l'armée d'Aſtolphe, qui vouloit lui diſputer le paſſage des Alpes; obligea ce Prince à s'enfermer dans Pavie, l'y aſſiégea; & le força à céder l'Exarquat de Ravenne, & tout ce qu'on voulut. Aſtolphe donna quarante ôtages, & conſentit que le Pape le mît dès-lors en poſſeſſion de la ville de Narny. Et comme c'étoit à Pepin que cette ceſſion ſe faiſoit, Pepin en fit au Pape une donation dans les formes, & par écrit (*e*), après quoi il fit conduire le Pape à Rome par l'Abbé Fulrade avec une bonne eſcorte, commandée par Jerôme fils naturel de Charles Martel. Enſuite il repaſſa les Alpes, & revint en France ſur la fin de l'an 754. Mais à peine fut-il ſorti d'Italie, que le Roi des Lombards oubliant toutes ſes promeſſes, n'exécuta rien de ce qu'il avoit promis, & fit des courſes juſques dans le territoire de Rome (*f*). Le Pape en donna avis à Pepin, par une Lettre qu'il lui envoya par l'Abbé Fulrade.

XXXIII. *Révolte.*

Aſtolphe n'en demeura pas là. Dès le premier jour de l'an 755. il inveſtit la ville de Rome avec ſon armée, & en occupa toutes les avenuës; après quoi il ſomma les Romains de lui remettre Etienne, avec menace, s'ils le refuſoient, de renverſer leurs murailles, & de les faire tous paſſer au fil de l'épée. Sur leur refus, il abandonna à ſes ſoldats tous les environs de Rome, où ils exercerent toutes ſortes de cruautés; puis il aſſiéga la ville dans les formes. Le Pape s'y défendit le mieux qu'il put; & ne pouvant donner avis au Roi de France du danger où il étoit, parce que toutes les avenuës de la ville etoient étroitement gardées; il fut obligé de ſe ſervir d'un vaiſſeau qui faiſoit voile en France, ſur lequel il fit le plus ſecrettement qu'il put, embarquer trois hommes de caractere, qui porterent à Pepin une de ſes Lettres (*g*), dans laquelle il lui fit le détail de tout ce que nous venons de dire en gros. Pepin n'avoit pas attendu l'arrivée de ces Lettres pour ſe préparer à la guerre. Il comprit bien, dès qu'il apprit les premieres démarches du Roi des Lombards, qu'il n'avoit pas envie d'exécuter le Traité; de ſorte que, quand les ſecondes Lettres d'Etienne arriverent, le Roi étoit prêt à ſe mettre en marche pour l'Italie. Il y entra auſſi-tôt après, & alla mettre le ſiége devant Pavie.

d'Aſtolphe. Il aſſiége Rome. Pepin rentre en Italie.

An de J.C. 755.

Aſtolphe, à cette nouvelle, accourut au ſecours de Pavie, & demanda la paix à Pepin; mais il ne put l'obtenir qu'à des conditions encore plus dures que la premiere fois. Il fallut premiérement, qu'il mît en éxécution le premier Traité, & qu'il y ajoutât la ville de Commachio, & un tribut annuel de douze mille ſols d'or. Pepin, ſans avoir eû la curioſité de voir Rome, revint en France auſſi-tôt après (*h*). Aſtolphe mourut l'année ſuivante *, & eut pour ſucceſſeur dans le Royaume de Lombardie, Didier un de ſes Généraux.

*An de J.C. 756.

XXXIV. *Ambaſſade de l'Empereur Conſtantin Copronyme au Roi Pepin.*

Pepin arrivant en France, y trouva les Ambaſſadeurs de Conſtantin Copronyme Empereur de Conſtantinople, qui le preſſoient de faire rentrer leur Maître dans Ravenne, & dans les autres Places que les Lombards avoient été obligés de céder (*i*). Il en vint encore de nouveaux en 757; mais Pepin n'avoit nulle envie de ruïner ſon propre ouvrage, en ôtant au Pape ce qu'il lui avoit donné. L'Hiſtoire remarque, que dans cette occaſion l'Empereur envoya au Roi Pepin une Orgue, inſtrument juſqu'alors inconnu en France (*k*). La même année le Roi tint à Compiégne une de ces Aſſemblées générales des François, qu'on appelloit au commencement, *le Champ de Mars*, &

(*z*) *Anaſtaſ. in Vita Stephani. Eginhard. Vita Caroli Magni.*

(*a*) On croit que Childeric étoit mort cette année au Monaſtere de S. Bertin. *Contin. ad an. 754. n. 38. p. 417.*

(*b*) An. 754. *Vide Annal. Metenſ. ad hunc annum, & Continuat. Fredegar. c. 120.*

(*c*) *Anaſtaſ. in Vita Stephani.*

(*d*) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 23. c. 13. p. 173. & ſeq.*

(*e*) *Anaſtaſ. in Stephano. Annales Fuld. ad ann. 756.*

(*f*) *Epiſtola Stephani ad Pepinum, in Carolino codice.*

(*g*) *Epiſtola Stephani Papæ ad Pepin. t. 6. Concil. p. 1635. Cod. Carolin. 4. 6. Vide Cont. ad ann. 755. & Continuator. Fredegar. c. 121. & Annal. Metenſ. ad ann. 755.*

(*h*) An de J. C. 755. *Annal. Metenſ. Anaſtaſ. Vita Stephani, Continuat. Fredegar. c. 122.*

(*i*) *Anaſtaſ. Vita Stephani Papæ.*

(*k*) *Annal. Metenſ. ad an. 757.* Miſit inter cætera dona organum, quod antea non viſum fuerat in Francia.

An de J.C. 756.

qui dans l'année 755. (*l*) changerent de nom, & furent nommées *Champs de May*, parce qu'on les transporta du mois de Mars, où on les tenoit autrefois, au mois de May, où on les tint plus communément dans la ſuite, quoique le tems précis, ni le lieu n'en ayent jamais été fixés d'une maniere uniforme. Ce fut dans cette Aſſemblée de Compiégne, que Taſſillon Duc de Baviere, qui avoit accompagné Pepin dans ſon expédition d'Italie, fit ſes hommages au Roi ſon oncle, & aux Princes ſes fils, & qui leur jura fidélité ſur les Corps de S. Denys, de S. Germain & de S. Martin.

XXXV. *Guerre contre les Saxons & contre le Duc d'Aquitaine.*

Les Saxons toujours inquiets, ſe révolterent en 758. (*m*), & furent réprimés la même année. Pepin ravagea leur pays, détruiſit leurs forts, les obligea à lui payer les tributs ordinaires, & à lui fournir par an trois cent chevaux qu'ils devoient amener dans l'Aſſemblée générale du Champ de May. Les années ſuivantes (*n*) furent occupées à la guerre que Pepin fit à Vaifaire Duc d'Aquitaine, qui violant ſes promeſſes, ſe révolta, & commit mille dégâts dans le pays, brûlant & ruïnant les Monaſteres & les Egliſes. Nous n'entrons pas dans le détail de ces guerres, qui ſont trop éloignées de notre ſujet. Elles ne finirent que par la mort de Vaifaire, arrivée en 768. Taſſillon Duc de Baviere, ſe révolta auſſi en 763. Le Roi tint cette année ſon Champ de May à Nevers, & l'année ſuivante à Vorms ſur les bords du Rhin (*o*), mais ſans rien entreprendre au delà du fleuve. L'an 754. il célébra la Fête de Noël, & celle de Pâques, à Aix-la-Chapelle. Il ne termina pas la guerre contre Taſſillon; nous n'en verrons la fin que ſous Charlemagne.

XXXVI. *Pepin introduit dans les Gaules le Chant Eccléſiaſtique & les Cérémonies de Rome.*

Les affaires de la guerre ne l'occupoient pas tellement, qu'il ne donnât auſſi ſes ſoins à celles de l'Egliſe. Le Chant & les Cérémonies Eccléſiaſtiques lui parurent des objets dignes de ſon attention; & les Papes Etienne & Paul avoient toujours regardé comme quelque choſe d'important, d'introduire dans les Gaules les Rits & le Chant uſités dans Rome. On trouve une Lettre du Pape Paul I. au Roi Pepin (*p*), dans laquelle il lui marque qu'il lui envoye un Antiphonier & un Livre de Répons. On ſçait auſſi que le Pape envoya vers le même tems un nommé Simeon, qui étoit le ſecond de l'Ecole des Chantres de Rome (*q*), à Remy Archevêque de Roüen, & frere du Roi, afin qu'il montrât le Chant Romain aux Moines de ſon Diocéſe: mais dans la ſuite, le Pape ayant été obligé de rappeller Simeon, avant qu'il eût pû les inſtruire parfaitement, il en fait ſes excuſes au Roi, & lui mande qu'il donnera ſes ordres, que les Moines envoyés à Rome par l'Archevêque Remy, ſoient inſtruits avec grand ſoin. Il ajoute, qu'il n'auroit pas ainſi rappellé Simeon, ſans la mort de George Princier des Chantres, en la place duquel Simeon devoit ſuccéder. Ainſi le Chant Romain fut introduit dans les Gaules, en la place de l'ancien Chant des Egliſes Gauloiſes.

An de J.C. 756.

Charlemagne ſucceſſeur de Pepin, eut auſſi cette affaire extrêmement à cœur: car voyant qu'il n'y avoit pas une entiere uniformité de Chant dans les Egliſes de ſes Etats, il envoya deux Clercs au Pape Leon, afin qu'il les fît inſtruire dans l'Ecole Romaine; & quand ils ſçurent parfaitement le Chant, il en retint un pour ſa Chapelle, & donna l'autre à Drogon ſon fils, Evêque de Metz (*r*); d'où vient que dans la ſuite, le Chant de l'Egliſe de Metz eſt devenu ſi fameux, que quelquefois le Chant Romain eſt nommé ſimplement, Chant de l'Egliſe de Metz, & que l'Antiphonier de Metz eſt cité par Amalarius, comme le modéle ſur lequel on corrigeoit les autres Livres de même eſpéce.

Ekehard raconte la choſe avec un peu plus d'étenduë, & peut-être plus d'exactitude, lorſqu'il dit, que Charlemagne remarquant la diverſité qui étoit dans le Chant entre les diverſes Egliſes des Gaules, pria le Pape Adrien I. de lui envoyer des Chantres bien inſtruits, & capables d'inſtruire les autres. Le Pape lui envoya Pierre & Romain, deux hommes très verſés dans le Chant, & dans les autres ſciences: mais Romain étant tombé malade ſur le lac de Côme, ne voulut pas continuer ſon voyage, & alla au Monaſtere de S. Gal, portant avec lui l'Antiphonier, malgré la réſiſtance de Pierre ſon compagnon. Il demeura dans cette Abbaye avec la permiſſion du Roi, & y montra le Chant aux Religieux. Il y laiſſa un inſtrument, nommé *Cantatorium*, ſur lequel on pouvoit aiſément corriger les Antiphoniers défectueux, & les réformer ſur le modéle du véritable & autentique Romain. C'eſt le même Chantre qui mit les lettres de l'Alphabet ſur les notes pour marquer leur valeur.

C'étoit alors une affaire aſſez mal-aiſée d'apprendre le Chant, avant que Guide Aretin Moine Bénédictin, eût inventé la Gamme, & les notes dont nous nous ſervons à préſent.

A l'égard de Pierre, il ſe rendit auprès de Drogon Evêque de Metz, & montra le Chant à ſes Clercs & à ſes Moines, & Drogon communiqua cette connoiſſance à tout le reſte de la France.

XXXVII. *Liturgie Gallicane ancienne.*

Ce fut vers le même tems, que la Liturgie Romaine prit la place de la Liturgie Gallicane, qui avoit été en uſage dans les Gaules depuis

(*l*) *Annales Petaviani. Vide Ruinart. Not. in Fredegar. Continuat. c. 131. p. 699.* Il eſt nommé *Campus Madii*, ou *Campus Magii*, ou *Campus Maii*.

(*m*) *Annal. Metenſ. ad an. 758.*

(*n*) Ans de J. C. 759. 760. & ſuiv. *Annal. Fuldenſ. Metenſ. & alii.*

(*o*) *Annal Metenſes.*

(*p*) *Epiſt. 25. Cod. Carolini.* Vers l'an 758.

(*q*) *Epiſt. 43. Cod. Carolini.*

(*r*) *Monach. S. Galli Vita, l. 1. c. 11. Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 23. c. 34. an. 758. pp. 184. 185.*

An de J.C. 756.

que la Religion Chrétienne y avoit été introduite (*s*). Il eſt certain que la Liturgie Gallicane ſubſiſtoit encore du tems du Pape S. Grégoire, puiſqu'il témoigne dans ſes Lettres à S. Auguſtin (*t*) Apôtre d'Angleterre, que les Meſſes ſe diſoient à Rome autrement qu'en Gaules. Elle ſubſiſtoit même encore du tems du Pape Zacharie (*u*), qui dans une Lettre à S. Boniface Archevêque de Mayence, déſaprouve les benédictions que les François faiſoient dans leurs Meſſes. Or voici à peu près qu'elle étoit la Meſſe ancienne, uſitée dans les Gaules (*x*). Premiérement on diſoit une Antienne ou Introïte, avec le *Gloria Patri*, comme aujourd'hui; mais on ne voit pas qu'on y récitât un Pſeaume. Après l'Introïte, on diſoit pluſieurs fois, *Kyrie eleïſon*. Puis une Leçon ou Prophétie de l'ancien Teſtament. Les jours des Fêtes des Martyrs, ou des SS. Confeſſeurs, on récitoit leur vie ou leur martyre, en la place de cette Leçon. Puis une Collecte ou Oraiſon. Après cela une bénédiction priſe du Cantique *Benedicite omnia opera Domini Domino*, & encore une Oraiſon ou Collecte. Enſuite une Leçon de S. Paul; & enfin l'Evangile propre au jour, ou à la fête. Après l'Evangile ſe faiſoit le Sermon, s'il devoit y en avoir.

Après toutes ces préparations, le Prêtre faiſoit une aſſez longue Confeſſion de ſes péchés en général. Puis il récitoit une Préface, ou invitation à loüer Dieu, & à entrer dans l'eſprit de la ſolemnité ou du Sacrifice. Cela étoit ſuivi d'une Collecte ou priere. Puis, après avoir chaſſé les excommuniés, les hommes & les femmes apportoient chacun leur offrande de pain & de vin. On mettoit ces offrandes ſur l'Autel, & on les couvroit d'un voile. On récitoit le nom du Pape, & les noms des Fidéles qui avoient fait l'offrande; & des Trépaſſés, qui étoient écrits ſur une feüille, & demeuroient poſés ſur l'Autel pendant le tems du Sacrifice. On récitoit auſſi les noms des Evêques qui étoient morts dans la Communion de l'Egliſe Catholique. On apportoit en cérémonie du Sacraire une tour d'argent, où l'on réſervoit le Corps du Seigneur. Après tout cela, on récitoit une Collecte ou Priere. Les Fidéles ſe donnoient le baiſer de paix, puis on récitoit une Collecte à ce ſujet; enſuite une eſpéce de Préface ou d'invitation à loüer Dieu. Elle étoit ſuivie du *Sanctus*, & du Canon, qui étoit fort court, & fort ſemblable à celui d'aujourd'hui; il ſe récitoit à voix baſſe. Après cela ſuivoit une priere, nommée *Poſt-ſecreta*, ou *Poſt-myſterium*.

On diſoit une courte priere avant le *Pater*, & une autre après. Puis le Prêtre récitoit une bénédiction ſur le peuple, & une Priere commune avant la Communion des Fidéles, après quoi on diſtribuoit la Communion. Enſuite on diſoit une Collecte nommée *Poſt Communionem*, ou *Poſt Euchariſtiam*; & enfin une autre Collecte nommée, *Conſummatio Miſſæ*, en ces termes: *Faites, Seigneur, que nous recevions ſpirituellement ce que nous avons reçu dans nos bouches, & que ce remède temporel devienne pour nous un remède éternel.* Telle étoit la Liturgie Gallicane, avant que le Roi Pepin eût fait recevoir en France la Liturgie Romaine.

An de J.C. 756.

XXXVIII. *Varietez dans les Liturgies Latines, quoique reformées ſur la Romaine.*

Depuis ce tems, la Liturgie Romaine fut communément uſitée dans toutes les Egliſes du Royaume; de telle maniere néanmoins, que chaque Egliſe conſerva certains uſages qui lui étoient propres; en ſorte qu'il y avoit très peu d'Egliſes Epiſcopales, qui n'euſſent quelque choſe de particulier. Les Religieux, pour l'ordinaire, ſuivoient la coutume du Diocéſe où ils demeuroient, ou celle de leurs Chefs-d'Ordre. Cela paroît encore dans la pratique de quelques Cathédrales du Royaume, & beaucoup mieux dans les anciens Miſſels manuſcrits, qui ſe conſervent dans les Bibliothéques & dans les Sacriſties: car il y en a très peu qui ſoient uniformes, quoique tous ſoient ajuſtés à la Liturgie Romaine. On voit même beaucoup de varietés dans les Miſſels imprimés avant la Bulle de Paul V. de l'an 1570. dans laquelle il déclare, qu'il a fait réformer le Miſſel Romain; qu'il l'a mis en l'état le plus parfait qu'il a été poſſible, & qu'il oblige généralement toutes les Egliſes chrétiennes, de ſe ſervir de ce Miſſel ainſi corrigé, à moins qu'elles ne ſoient dans un uſage contraire depuis deux cent ans. C'eſt en vertu de cette derniere reſtriction, que les Chartreux, les Dominicains & les Carmes ſe ſont maintenus dans leur ancienne maniere de dire la Meſſe, qui quoique conforme à la Liturgie Romaine quant au fond, differe en quelque choſe des cérémonies preſcrites par le Miſſel Romain de Paul V.

XXXIX. *Fondation de l'Abbaye de Prum par le Roi Pepin.*

Revenons à notre ſujet. Le Roi Pepin fonda en 763. * l'Abbaye de Prum ou Pruim dans le Diocéſe de Tréves, environ à dix lieuës de cette Ville vers le Nord, dans la forêt d'Ardenne, ſur la petite riviere de Prome ou Pruim (*y*). Le premier Abbé de ce Monaſtere fut Aſſuerus; & dans le Titre de fondation, qui eſt ſouſcrit du Roi Pepin, de la Reine Bertrade, des deux Princes Charles & Carloman, de pluſieurs Evêques, entr'autres de Véomade Evêque de Tréves, & de pluſieurs Comtes, le Roi permet aux Religieux, après la mort de leur Abbé, d'en choiſir un autre de la Communauté de S. Sauveur (c'eſt ainſi qu'il appelle celle de Prum, à cauſe qu'elle étoit conſacrée au Sauveur, & à la ſainte Vierge, à S.

*An de J.C. 763.

(*s*) *Vide Mabill. de Liturg. Gallicana, & t. 2. Annal. Bened. l. 23. p. 185.*

(*t*) *Apud Bedam, l. 1. c. 17.*

(*u*) *Zacharia Pap. Epiſt. ad Bonifac. Moguntin.*

(*x*) *Vide Mabill. Liturg. Gallican. & Conc. t. 2. Hiſt. Eccl. Franc. ad an. 601. p. 488. & ſeq. Ruinart. append. in Gregor. Turon. p. 1357.*

(*y*) *Vandelbert. lib. de miracul. S. Goar. p. 298. Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 23. c. 67. pp. 201. 202.*

An de J. C. 763.

Jean-Baptiſte, à S. Pierre, à S. Paul, & à pluſieurs autres Saints.) Il ajoûte, que cette Communauté de S. Sauveur étoit tirée de celle des Evêques Romain & Volfran, qui ſont deux fameux Evêques de Meaux; ce qui fait conjecturer avec beaucoup de fondement, que les premiers Religieux de Prum avoient été tirés du Monaſtere de S. Faron de Meaux, qui étoit alors dans une grande réputation de régularité.

XL. *Divers Prieurés unis à l'Abbaye de Prum, entr'autres celui de S. Goar.*

Le Roi donna à ce nouveau Monaſtere trois Prieurés, ſçavoir, celui de S. Medard *in pago Altrepi* ſur le Rhin; celui de S. Pierre à Calleach, & celui de la Vierge dans le pays de Lome ſur la Meuſe. Il y ajoûta en l'an 765. (*z*) le Monaſtere de S. Goar ou S. Geuver ſur le Rhin. Voici l'occaſion de l'union de S. Goar à Prum (*a*). La Reine Bertrade paſſant un jour par le Monaſtere de S. Geuver, dont un nommé Erping étoit Prieur, n'y trouva rien de ce qui eſt néceſſaire pour exercer l'hoſpitalité. Elle en fit ſes plaintes à Pepin, & lui remontra qu'il étoit honteux que ce lieu autrefois ſi fameux par la maniere pleine de charité dont S. Goar y recevoit les hôtes, fut ſi mal adminiſtré. Le Roi lui promit qu'il y mettroit ordre. En effet dans l'Aſſemblée qui ſe tint à Attigny cette année 765. il donna le Monaſtere de S. Goar à l'Abbé Aſſuerus, à titre de Bénefice (*b*), à condition qu'il y rétabliroit l'hoſpitalité & le bon ordre.

XLI. *Conteſtations pour le Prieuré de S. Goar.*

Quelques années après, ſous le regne de Charlemagne (*c*), Veomade Archevêque de Tréves, attaqua Aſſuerus, & prétendit que le Monaſtere de S. Goar appartenoit à ſon Egliſe. La choſe fut portée pardevant les Commiſſaires nommés par le Roi, qui déciderent que le Monaſtere appartenoit en propre au Roi, & par conſéquent que Pepin en avoit pû légitimement diſpoſer en faveur d'Aſſuerus. Mais Veomade ne voulant pas encore déferer à ce jugement, en appella à une Aſſemblée générale, qui ſe tint en Saxe aux ſources de la riviere de Lippe, où l'Avocat du Monaſtere avec douze témoins, ayant affirmé par ſerment, que la choſe appartenoit nuëment au Domaine du Roi, le Roi Charles en fit une donnation ſolemnelle par écrit à l'Abbaye de Prum.

S. Geuver étoit alors habité par des Clercs, & l'Abbé de Prum les y laiſſa (*d*). Il ſe contenta d'y bâtir une nouvelle Egliſe, plus ample & plus magnifique que la premiere. Elle fut commencée ſous le regne de Pepin, mais elle ne fut achevée que ſous Charlemagne, qui envoya pour la dédier trois Evêques, Lulle de Mayence, Baſin de Spire, & Megingode de Virzbourg. On fit la tranſlation du Corps de S. Goar, du tombeau où il étoit, dans la nouvelle Egliſe; ce qui ſe fit en grande ſolemnité par les Evêques & les Abbés qui étoient préſens. On trouva ſon corps dans un cercueil de plomb, & enveloppé d'une étoffe de ſoye.

An de J. C. 763.

XLII. *Divers Abbayes fondées ou enrichies par Pepin.*

On attribuë auſſi à Pepin la fondation de trois autres Monaſteres, ſçavoir, Figeac, Conques & Marſillac à Cahors (*e*). Il fit auſſi de grands biens à ceux de S. Gal, de S. Maximin, de Flavigny en Bourgogne, de S. Germain des Prés, d'Epternac, de Fulde, de Condat, autrement nommé de S. Claude, de S. Emmeran de Ratiſbonne, de S. Marcel, & de quelques autres. Le Pape Paul I. lui donna les trois Monaſteres, que Carloman ſon frere avoit fondez au mont Soracte, ou aux environs (*f*), avec celui de S. Sylveſtre, qui y ſubſiſtoit dès auparavant. On aſſûre que Pepin ordonna (*g*) qu'on donneroit à l'Egliſe les neuviémes & les decimes, c'eſt-à-dire, qu'on payeroit la dixme Eccléſiaſtique, *decima*; & la neuviéme gerbe ou le gerbage *nona*, au Seigneur du fond. Loüis le Débonnaire ordonna la même choſe en 817. en faveur de l'Abbaye de S. Mihiel, v. cy-après liv. 13. art. 30.

Le Comte de Salm, dans un accord, entre l'Abbé de Sénone & les habitans Duval, ordonne qu'ils donneront de 19. gerbes, deux dans les terres de l'Abbaye, qu'ils défricheroient.

Les Annales de ce tems-là (*h*) portent que les Ambaſſadeurs que Pepin avoit envoyez au Caliphe des Perſes, revinrent vers lui peu de tems avant ſa mort. Il y avoit trois ans qu'ils étoient partis de France, & on ne nous dit pas le ſujet de leur voyage, ni de celui des Ambaſſadeurs du Caliphe, qui vinrent en France avec ceux de Pepin. Le Roi ayant ſçu leur arrivée à Marſeille, les envoya recevoir par ſes Officiers, qui les amenerent à Metz, où ils paſſerent l'Hyver.

XLIII. *Mort de Pepin, en 768.*

Pepin termina en 768. la guerre qui duroit depuis neuf ans contre Vaifaire Duc d'Aquitaine. Etant venu à Xaintes, il fut attaqué de la fiévre, jointe à l'hydropiſie. Il paſſa par Poitiers, & fit du bien à l'Abbaye de S. Hilaire. De là il ſe rendit à Tours au tombeau de ſaint Martin, où il fit ſa priere & ſes offrandes, avec la Reine Bertrade, & les deux Princes ſes fils, Charles & Carloman. Enfin il s'avança juſqu'à Paris, étant toujours malade d'hydropiſie (*i*), & arriva au Monaſtere de S. Denys, où il mourut âgé de cinquante-quatre ans, le vingt-troiſiéme jour de Septembre de l'an 768. Il avoit commencé l'Egliſe de ce ſaint Martyr, mais elle ne fut achevée que par Charlemagne ſon ſucceſſeur (*k*). Il demanda d'être enterré à la porte de l'Egliſe (*l*), ainſi qu'on le

(*z*) *Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 24. c. 4. pp. 207. 208.*
(*a*) *Vandelbert. Prum. de Miracul. S. Goar. p. 298.*
(*b*) *Vandelbert. ibidem, p. 298.* Non ipſi monaſterio & monachis ſubjecta, ſed Abbati tantùm eſt beneficii ad regendum jure conceſſa.
(*c*) *Vandelbert. ibidem.*
(*d*) *Vandelbert. ibidem, pp. 288. 289.*
(*e*) *Mabill. t. 2. Annal. Bened. pp. 214. &.*
(*f*) *Vide Ep. 12. Codicis Carolini.*
(*g*) *Vide Conc. t. 5. Annal. Franc. ad an. 764. p. 659.*
(*h*) *Fredegar. Chronic. Continuat. c. 134. pp. 701. 702.* Miſſi fui, quos dudùm ad Amormum Regem Saracenorum miſerat, poſt tres annos ad Maſſiliam reverſi fuiſſent, &c.
(*i*) *Eginhard. Vita Caroli Magni.*
(*k*) *Miracul. S. Dionyſ. l. 2. c. 14.*
(*l*) *Ludovic. Pius Epiſt. Areopagitis præfixa.*

Digitized by Google

An de J.C. 763. voyoit dans ſon ancien Epitaphe, qui ne ſubſiſte plus. On ajoûte (*m*), que par un ſentiment de pénitence & d'humilité, il auroit ſouhaité d'être enterré à la porte de l'Egliſe, dans la ſituation où y paroiſſoient les Pénitens, c'eſt-à-dire, proſterné, & le viſage contre terre; & cela dans la vûë d'expier en quelque ſorte les entrepriſes que Charles Martel ſon pere avoit faites contre les Priviléges des Egliſes.

XLIV. *Eloge de Pepin. Sa force extraordinaire.*

On compte avec raiſon Pepin parmi les plus grands Monarques des François. Fils de Charles Martel, un des plus grands Capitaines qu'ait eû la France, & pere de Charlemagne, qui porta la gloire de cette Monarchie au plus haut point où elle ait jamais été; il ſçut, par un trait de la plus rafinée politique, tranſporter dans ſa famille & ſur ſa tête, la Couronne qui étoit depuis ſi long-tems dans la famille du grand Clovis, & cela ſans violence, ſans guerre, & ſans effuſion de ſang: exemple rare, & auquel le ſuccès a fait donner un beau nom, mais qui dans une autre circonſtance auroit été qualifié d'uſurpation. Sa prudence étoit telle, qu'elle étoit paſſée en proverbe parmi les François de ſon tems. Son courage, ſa conduite & ſon bonheur alloient de pair dans toutes ſes entrepriſes. Il poſſeda en un ſouverain dégré les vertus civiles & militaires, & il ſçut concilier, ce qui eſt très rare & très difficile, le talent de ſe faire aimer, avec celui de ſe faire craindre, obéir & reſpecter.

Il étoit d'une taille peu avantageuſe, & qui lui fit donner le ſurnom de Gros, ou de Bref: mais en récompenſe il étoit plein de vigueur & de force, qui ſuppléoit au déſavantage de la taille. On rapporte un effet ſingulier de ſa force extraordinaire (*n*). Ayant appris que quelques-uns de ſes Officiers avoient raillé en ſecret de ſa figure, il fit repréſenter à Ferrieres dans le Senonois, le combat d'un lion contre un taureau. Le lion avoit ſaiſi le taureau par le coû, & alloit l'étrangler. Alors le Roi dit aux aſſiſtans: *Qui de vous autres ſera aſſez hardi pour faire lâcher priſe à ce lion?* Tout le monde ſe tût. En même tems Pepin, ſans délibérer, tire ſon ſabre, ſaute dans l'aréne, court droit au lion, & lui coupe la tête. Puis revenant prendre ſa place, il dit en paſſant à ceux qui étoient préſens: *David étoit petit, & terraſſa Goliath; Alexandre étoit petit, mais il ſurpaſſoit en force & en courage les hommes les plus grands & les mieux faits.* On l'entendit, & on ſe tint pour bien averti d'être plus diſcret.

XLV. *Partage des Etats de Pepin*

Quelques tems avant ſa mort, il avoit partagé ſes Etats (*o*) entre ſes deux fils, Charles & Carloman. Il donna à Charles l'Auſtraſie, & à Carloman, la Bourgogne, la Provence, le Languedoc, l'Alſace & l'Allemagne; c'eſt-à-dire, l'Alſace, & les pays que les François poſſedoient au-delà du Rhin. L'Aquitaine, qui venoit d'être conquiſe, fut partagée également entre ces deux Princes: mais ce partage ne fut pas ſuivi, ou du moins ne ſubſiſta pas long-tems. On tint une Aſſemblée générale quelque tems après, dans laquelle (*p*) il fut réſolu que les deux Rois partageroient d'une maniere égale les Etats de Pepin, de même que Charles Martel les avoit partagés entre Pepin leur pere, & Carloman leur oncle; c'eſt-à-dire, que Carloman auroit le Royaume d'Auſtraſie entre la Meuſe & le Rhin, & outre cela, ce que la France poſſedoit au-delà du Rhin, & l'Aquitaine; & que Charles auroit pour partage la Neuſtrie & la Bourgogne. Il y eut encore quelque changement dans cette diſtribution: car l'Aquitaine fut enſuite du lot de Charles; & dès la même année, il ſe mit en poſſeſſion d'une partie de l'Auſtraſie; ce qui cauſa entre les deux freres une broüillerie, qui fut bien-tôt appaiſée (*q*).

entre Charles & Carloman.

An de J.C. 763.

Dans la même Aſſemblée ils furent reconnus ſolemnellement pour Rois des François, & enſuite ils reçurent l'Onction Royale; Charles à Noyon, & Carloman à Soiſſons (*r*), le Dimanche 18. de Septembre 768. Ils fixerent leur demeure dans les villes que nous venons de nommer. Charles avoit vingt-deux ans, & Carloman dix-huit. Charles avoit épouſé Himiltrude, & Carloman Girberge. La même année (*s*), le Pape Etienne IV. écrivit aux deux Rois, pour les prier d'envoyer à Rome quelques Evêques de leur Royaume, pour examiner les Actes de l'Antipape Conſtantin (*t*), & la queſtion des ſaintes Images. Charles & Carloman y envoyerent douze Evêques des Gaules; ſçavoir, Villicaire de Sens, Lulle de Mayence, Gavien de Tours, Adon de Lyon, Herminrad de Bourges, Daniel de Narbonne, Tilpin de Rheims, Herulfe de Langres, & outre ceux-là, Herembert, Babulfe, Giſelbert & Joſeph, dont les Siéges ſont inconnus.

XLVI. *Grodegand Evêque de Metz.*

Il eſt tems de reprendre de plus haut les affaires de l'Egliſe, qui ont rapport à l'Hiſtoire des quatre Diocéſes dont nous traitons ici. Crodegang (*u*) Evêque de Metz, qui ſuccéda à Sigebaud en 742. eſt un des plus fameux Prélats de l'Egliſe de France au huitiéme ſiécle. Il étoit fils de Sigramme, & de Landrade (*x*), laquelle étoit, ſelon quelques-uns (*y*), ſœur du Roi Pepin. Mais s'il eſt vrai que Crodegrand, ou Grodegang ait été élevé dans la Cour de Charles Martel, & qu'il y ait même

(*m*) *Sugr. Abbas.*
(*n*) *Vita Caroli Magni à Monacho S. Galli, l. 2. c. 23.*
(*o*) *Annal. Metenſ. ad an. 763. Fredegar. Continuat. parte 4. c. 136. p. 703.*
(*p*) *Eginhard. Vita Caroli Magni.*
(*q*) *Vide Coint. t. 5. annal. Franc. ad an. 768. n. 30.* Daniel Hiſt. de France, p. 416.
(*r*) *Fredegar. Continuat. c. 136. p. 703.*
(*s*) An de J. C. 769. *Vide t. 6. Concil. Labb. p. 1721.*
(*t*) *Anaſtaſ. in Vita Stephani IV.*
(*u*) On trouve ſon nom écrit différemment, *Godegrangus, Grodegrandus, Grodegangus, Grodegandus, Chrodegandus, Chrodegangus, Chrodegrangus, Chrotgrangus, Rotgangus, Drodegangus, Rotgangus, Sergangus, Rodigangus, &c.*
(*x*) *Paul. Diac. Hiſt. Epiſc. Metenſ.*
(*y*) *Vide Coint. t. 5. annal. Franc. ad an. 741. n. 54. p. 54.* M. Eckart a publié une Vie de Grodegang dans ſon Ouvrage intitulé, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis, &c. p. 912.*

An de J.C. 763.

exercé l'office de Référendaire, ou de Chancelier, comme le dit Paul Diacre dans l'Hiſtoire des Evêques de Metz, il eſt bien malaiſé qu'il ait pû être petit-fils de Charles-Martel, & neveu du Roi Pepin par la Princeſſe Landrade ſa ſœur. Le même Paul Diacre ſe contente de dire qu'il étoit de la premiere nobleſſe des François; mais il ne marque point qu'il ait été de la race Royale de Charlemagne, ſous lequel il écrivoit. De plus, Charles Martel étant mort en 741. âgé d'environ cinquante ans, il eſt moralement impoſſible que Crodegang, qui étoit ſon Référendaire, & qui fut fait Evêque en 742. ait été ſon petit-fils par Landrade.

XLVII. *Fondation de l'Abbaye de Gorze.*

Crodegang étoit du pays d'Haſban, c'eſt le nom ancien d'un petit pays dans l'Evêché de Liége. Quelques-uns ont écrit qu'il avoit été élevé dans le Monaſtere de S. Tron, qui étoit alors de la juriſdiction des Evêques de Metz. Son nom ſe trouve parmi les Abbés de ce Monaſtere (*z*). L'Hiſtoire (*a*) en parle comme d'un Prélat accompli, bien fait de ſa perſonne, éloquent, ſçachant le Latin & l'Allemand, favoriſant les ſerviteurs de Dieu, protégeant les veuves & les orphelins. Lorſqu'il fut élevé à l'Epiſcopat, il ſongea, à l'imitation de ſon prédeceſſeur, à faire fleurir la vie Monaſtique dans ſon Diocéſe, & à y fonder de nouveaux Monaſteres. Il y en fonda deux (*b*); l'un en l'honneur de S. Pierre, ſitué dans le pays de la Moſelle, peut-être S. Avold, que ſon prédeceſſeur avoit commencé; & celui de Gorze (*c*), dans le pays de Scarponne, qu'il fonda en 749.

Le Roi Pepin l'envoya à Rome en 753. pour amener en France le Pape Etienne; & ce fut en récompenſe de ce ſervice, que le Pape, étant en France, lui donna le *Pallium*, & lui permit de prendre la qualité d'Archevêque (*d*). Auſſi les Hiſtoriens de Metz (*e*) remarquent que Crodegang conſacra pluſieurs Evêques en différentes Egliſes, & ordonna un grand nombre de Prêtres, de Diacres, & d'autres Clercs, ſelon la coutume de l'Egliſe Romaine; aux Samedis des Quatre-tems. Il aſſiſta en 756. à l'Aſſemblée de Compiégne (*f*), où l'on fit pluſieurs Réglemens touchant les mariages illicites, les divorces, les dégrés de parenté & de conſanguinité, l'alliance ſpirituelle, & autres matieres concernant le mariage. Il fit confirmer dans cette Aſſemblée la fondation qu'il avoit faite du Monaſtere de Gorze. Il dit qu'il l'a fondé dans le pays de Scarponne, & dédié aux Apôtres S. Pierre & S. Paul, & à S. Etienne; qu'il l'a doté des biens qui lui appartenoient ſelon les Loix; qu'il y a établi des Religieux qui ſuivoient la Regle de S. Benoît, vivans en commun, & n'ayant rien en propre; qu'il l'a mis ſous la protection de S. Etienne de Metz; qu'il entend qu'après la mort de l'Abbé, on en éliſe un autre de la Communauté; & que s'il ne s'en trouve point de capable, l'Evêché de Metz, avec le conſentement des Religieux de Gorze, en établiſſe un de quelqu'autre Monaſtere. Rodigange étoit alors Abbé de cette fameuſe Abbaye, & il ſouſcrivit au Titre de confirmation, donné par Crodegang.

An de J.C. 763.

Ce Prélat aſſiſta auſſi en 765. à l'Aſſemblée d'Attigny (*g*), dans laquelle les Evêques qui s'y trouverent, s'engagerent à dire chacun trente Meſſes pour le repos de ceux d'entr'eux qui mourroient dans la ſuite: que les Abbés Evêques en feroient autant. Les Abbés qui n'étoient point Evêques, prierent les Evêques de leur rendre le même devoir après leur mort; c'eſt-à-dire, de célébrer pour eux trente Meſſes. Les ſimples Prêtres ſont obligés de dire cent Meſſes, & les ſimples Moines, qui ne ſont pas Prêtres, cent Pſeautiers. Le premier des Evêques qui ſouſcrivent aux Actes de cette Aſſemblée, eſt Grodegang ou Crodegang Evêque de Metz. Après lui, ſont Eddo de Straſbourg, Lulle de Mayence, Baldebert de Baſle, Madalfeus ou Madalveus de Verdun, Jacob de Toul, & quelques autres, avec un bon nombre d'Abbés.

XLVIII. *Aſſemblée d'Attigny, en 765.*

La même année 765. les Corps des SS. Martyrs Gorgon, Nabor & Nazaire furent apportés de Rome en France (*h*). Quelques Hiſtoriens diſent que Crodegang alla lui-même à Rome, pour demander ces ſaintes Reliques. D'autres aſſûrent qu'il ſe contenta d'y envoyer une députation au Pape: mais tous conviennent qu'il obtint ce qu'il demandoit, & on ſçait qu'il étoit vers Pâques à l'Aſſemblée d'Attigny dont nous venons de parler. L'Hiſtorien de Gorze, qui a écrit au milieu du dixiéme ſiécle, l'Hiſtoire de cette Tranſlation, dit que les peuples accoururent au-devant des Corps ſaints juſqu'aux Alpes, & que les Religieux de S. Maurice en Valais déroberent pendant une nuit le Corps de S. Gorgon, qu'on avoit mis en dépôt dans leur Egliſe: mais que Crodegang en ayant porté ſes plaintes au Roi Pepin, ce Prince y envoya les Evêques de Toul & de Verdun, avec celui de Metz, qui obligerent ces Moines à leur rendre les Reliques du S. Martyr.

LIX. *Arrivée des Corps des SS. Gorgon, Nabor & Nazaire.*

Etant arrivés en Lorraine, ils les dépoſerent d'abord à Varengéville, où l'on bâtit dans la ſuite une Egliſe & un Prieuré en ſon hon-

(*z*) *Annal. Bened. t. 2. p. 598. Acta SS. Ord. S. Bened. s. 3. parte 2. p. 206.*

(*a*) *Hiſt. Epiſc. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 653.* Fuit autem omninò clariſſimus, omnique nobilitate coruſcus, formâ decorus, eloquio facundiſſimus, tam proprio quàm latino ſermone imbutus, ſervorum Dei nutritor, orphanorum, viduarumque non ſolùm alor, ſed & clementiſſimus tutor.

(*b*) *Hiſt. Epiſcop. Metenſ. ibidem. Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 146.*

(*c*) Il fut commencé en l'an de J. C. 748.

(*d*) *Anaſtaſ. Vita Stephani Papæ.* Et dum in Francia eſſet poſitus, Chrodegango ſanctiſſimo viro Epiſcopo Pallium tribuit, & Archiepiſcopum ordinavit.

(*e*) *Geſta Epiſc. Metenſ. p. 655. t. 6. Spicileg.*

(*f*) *Tom. 6. Concil. p. 1695. & ſeq.*

(*g*) *Concil. Labb. t. 6 p. 1702.*

(*h*) *Vide Hiſtor. Tranſlat. S. Gorgonii Mart. ſæcul. 3. Bened. parte 2. p. 206. & Mabill. obſervat. prævias in eadem Acta.*

Digitized by Google

An de J. C. 763.

neur. De-là ils allerent à Montviron (*i*), peut-être Guimont, & de-là à Novient ſur Moſelle, & enfin ils arriverent à Gorze.

Les Corps de S. Nabor & de S. Nazaire furent dépoſés, le premier au Monaſtere d'*Hilariacum*, autrement nommé *Nova cella*, & depuis S. Nabor, ou S. Avold. Le ſecond, c'eſt-à-dire, S. Nazaire, fut donné à une Dame nommée Viliſvinde, veuve du Comte Rupert, laquelle, avec le Comte Cancor ſon fils, avoit depuis peu fondé le Monaſtere de Lauresham (*k*) dans l'Iſle nommée *Altmuſter*, aſſez près de Vorms (*l*), & en avoit confié la conduite à Rutgang, ou Crodgang Evêque de Metz, pour y établir l'ordre & l'obſervance Monaſtiques.

Lorſque la nouvelle de la venuë du Corps ſaint ſe fut répanduë, preſque toute la Province vint au devant, juſqu'aux monts de Vôge, avec les Comtes Cancor & Varin, qui porterent ſur leurs épaules les ſacrées Reliques juſqu'au lieu qui leur étoit deſtiné. Dans le Titre de fondation de ce Monaſtere, Crodegang en eſt nommé l'Archevêque & l'Abbé (*m*). En effet, il le gouverna quelque tems en qualité d'Abbé; mais dans la ſuite, la multitude de ſes occupations ne lui permettant pas d'y donner ſes ſoins, avec autant d'aſſiduité qu'il auroit voulu, il y établit en ſa place ſon propre frere, nommé Gundeland *, que quelques-uns comptent pour premier Abbé de Lauresham. Cette Abbaye fut cédée aux Peres Prémontrés en l'an 1237. Elle eſt du Diocéſe de Vorms & au-delà du Rhin, & par conſequent hors de notre ſujet. S. Nabor, ou S. Avold eſt à ſept ou huit lieuës de Metz vers l'Orient, ſur une petite riviere nommée Roſelle, & poſſedée par les PP. Benédictins de la Congrégation de S. Vanne.

* Vers l'an de J. C. 776

Gorze (*n*) eſt à quatre lieuës de Metz du côté du Couchant, à deux lieuës de la Moſelle, ſur un petit ruiſſeau nommé Gorze. L'Auteur de la Vie de Grodegang, dit que l'Empereur Auguſte fit venir de Gorze des eaux en abondance par un aqueduc. Il ne dit pas que cet aqueduc fut renverſé en partie. Mais Sigebert de Temblours qui avoit demeuré long-tems à Metz, dans l'Abbaye de S. Vincent, & qui écrivoit la Vie de Thierry Evêque de Metz, mort en 984. dit que de ſon tems, une partie de cet aqueduc dont nous voyons les reſtes à Jouï-aux-Arches, étoit renverſée.

On aſſûre que S. Clement, premier Evêque de Metz, venant de Rome avec S. *Celeſte* Prêtre & S. *Felix* Diacre, arriva à Gorze & y bâtit un Oratoire au lieu où Grodegang fonda dans la ſuite l'Abbaye de Gorze. L'Egliſe de cette Abbaye fut dédiée en 761. (*p*) par le Pape Jean, qui étoit venu en Allemagne, & y avoit tenu le Concile de Mayence. De-là il vint, dit-on, à Gorze, accompagné du Roi Pepin, de vingt-quatre Evêques, & de grand nombre de Seigneurs. Après la cérémonie de cette Dédicace, le Pape prêcha devant l'Aſſemblée au milieu de la Meſſe, & conclut ſon diſcours, en exemptant ce Monaſtere de toute ſervitude, & en prenant tous ſes biens ſous la protection de S. Pierre, & menaçant d'anathéme ceux qui violeroient ce Privilége. Après quoi, le Roi Pepin mit ſur l'Autel la donation qu'il faiſoit au Monaſtere, du village de Novient ſur Moſelle: & les Seigneurs, à ſon imitation, firent de riches préſens à l'Egliſe. On ignore qui eſt ce Pape Jean; car en 761. c'étoit Paul I. qui étoit aſſis ſur la Chaire de S. Pierre, & on ne connoît en cette année aucun Concile de Mayence.

An de J. C. 776.

D'autres monumens mettent la fondation de Gorze en 762. (*q*): mais elle étoit fondée avant l'an 756. & dès l'an 748. comme on l'a vû cy-devant; & Alcuin (*r*) dit expreſſement, que l'Egliſe de Gorze fut dédiée par l'Evêque Crodegang le 5. des Ides de Juillet, c'eſt-à-dire, le xj. de ce mois, &, comme on croit, en 765. Cette Abbaye fut entiérement détruite en 1580. & l'on y mit douze Chanoines en la place des Religieux de S. Benoît, qui l'avoient poſſedée juſqu'à ce tems-là. C'eſt ce qu'on verra cy-après avec plus d'étenduë.

L. *Concile de Metz, de l'an 753.*

Vers l'an 753. (*s*), on tint un Concile à Metz par l'ordre du Roi Pepin, dans lequel il fut ordonné que celui qui auroit commis un inceſte, ſeroit puni par la perte de ſon argent, s'il en a; & s'il n'en a point, & qu'il ſoit homme libre, il ſera mis en priſon juſqu'à ſatisfaction. S'il eſt eſclave ou affranchi, il ſera puni de verges. S'il ne veut pas ſe corriger, nul ne le recevra, ni ne lui donnera à manger. Celui qui contreviendra à cette défenſe, donnera ſoixante ſols au fiſc du Roi. Si un Maître n'empêche pas ſon eſclave de commettre de tels crimes, il ſera obligé de payer lui-même ſoixante ſols à l'épargne du Roi. Si un Eccléſiaſtique tombe dans ces crimes, ſi c'eſt un homme conſtitué en dignité (*t*), il perdra ſon rang; & ſi c'eſt un ſimple Eccléſiaſtique, il ſera battu de verges, ou mis en priſon.

Le Prêtre & ſes Clercs ſeront convoqués au Concile par l'Archidiacre de l'Evêque, & par le Comte de la Province. Si quelqu'un refuſe avec mépris de s'y trouver, le Comte le condamnera à ſoixante ſols d'amende, au profit de l'épargne du Roi, & il l'obligera d'aſſiſter au Synode. L'Evêque n'empêchera pas que ſon

(*i*) *Hiſt. Tranſlat. S. Gorgon. p.* 208. *Ad prædium, vocitatum Mons viroris.* Varangeville, Guimont & Novient, ſont du Domaine de l'Abbaye de Gorze.

(*k*) Il fut commencé l'an de J. C. 754.

(*l*) *Vide Laureshamenſe Chronic. apud Freherum.*

(*m*) *Ibidem.* Ubi præeſt vir venerabilis Rotgangus Archiepiſcopus & Abbas.

(*n*) *Gorzia*, ou *Gorgia*, ou *Gurgitanum Monaſterium.*

(*o*) *Paul. Diac. Vita Epiſc. Metenſ. p.* 655. Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 166.

(*p*) Meuriſſe, pp. 164 165. & le Manuſcrit de l'Abbaye de Gorze, imprimé ici, p. 293.

(*q*) Meuriſſe, p. 166.

(*r*) *Vide Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 24. *c.* 6. *p.* 209.

(*s*) *Tom.* 6. *Concil. Labb. p.* 1660. Vers l'an 753.

(*t*) *Ibidem Can.* 2. Si bona perſona fuerit, perdat honorem ſuum; minores verò vapulentur, aut in carcerem recludantur.

Prêtre

An de J.C. 776.

Prêtre ou ſon Clerc ne ſoient ſoumis à ce jugement. Que ſi quelqu'un entreprend de défendre un Prêtre, ou un Clerc, ou un inceſtueux, le Comte le fera comparoître devant le Roi, avec le Député de l'Evêque, & le Roi le fera punir avec rigueur, afin que les autres ſoient frappés de crainte.

Les autres Réglemens regardent plutôt la police que la diſcipline de l'Egliſe. Par le quatriéme Réglement, il eſt défendu de prendre aucun péage des chariots, des chevaux de charge, ni des autres voitures par terre ou par eau, qui ne trafiquent point, mais qui voyagent ſimplement, pour aller à Rome, ou ailleurs. Si quelqu'un eſt convaincu d'avoir fait une pareille exaction, il ſera condamné à ſoixante ſols, dont moitié ſera pour le dénontiateur, & l'autre moitié ſera portée au Treſor Royal. La livre d'argent ne péſera pas plus de vingt-deux ſols; & le Monétaire prendra pour lui un ſol ſur ces vingt-deux, & rendra le reſte à celui à qui eſt l'argent.

Si quelqu'un vient à la Cour pour y plaider ſa cauſe, avant qu'il l'ait propoſée au Comte, & aux Officiers de la Juſtice dans les plaids ordinaires (*u*), ou que l'ayant propoſée dans les plaids, il n'ait pû la ſoutenir, ou qu'il n'ait pas voulu exécuter la Sentence; ſi, dis-je, quelqu'un vient à la Cour pour y plaider, & pour y porter ſes plaintes dans ces cas-là, il ſera frappé de verges; & ſi c'eſt une perſonne conſtituée en dignité, il ſera puni à la volonté du Roi. Mais il eſt permis d'appeller à la Cour, d'un Jugement qu'on croira mal rendu par les Juges ordinaires. Si le condamné montre qu'on n'a pas ſuivi les Loix à ſon égard, on réformera la premiere Sentence. Que ſi les Juges ſoutiennent qu'ils ont bien jugé, c'eſt au plaignant à juſtifier le contraire. De la même maniere, les Eccléſiaſtiques ſeront punis, s'ils viennent à la Cour porter leurs plaintes contre leur Ancien, à moins que celui-ci n'envoye auſſi ſes defenſes.

LI. *Regle des Chanoines dreſſées par Crodegang.*

Ce qui a rendu le nom de Crodegang plus fameux, eſt la Regle des Chanoines, qu'il compoſa, & qui fut obſervée dans l'Egliſe Cathédrale de Metz, & enſuite dans pluſieurs autres Cathédrales. Cette Regle eſt compoſée de trente-quatre Articles, tirés ou imités, pour la plûpart, de la Regle de S. Benoît. On y fit quelques additions, au Concile d'Aix-la-Chapelle en 816. lorſqu'on en recommanda l'obſervation à tous les Chanoines du Royaume de Loüis le Débonnaire. Le P. le Cointe (*x*) prétend que Crodegang étant allé à Rome, y trouva la Regle des Chanoines; qu'il l'apporta en France, & ſe l'appropria, en la faiſant obſerver à ſes Chanoines. Il ſe fonde ſur un Manuſcrit, qui a pour Titre (*y*): *Ici commence le Prologue de la Regle des Chanoines, ſuivant l'Egliſe Romaine.* Le P. Labbe (*z*) en a publié un autre Exemplaire, qu'il prétend être celui qui étoit en uſage dans l'Egliſe de Metz en particulier. Enfin le P. D. Luc Dachery a donné au public un troiſiéme Exemplaire de la même Regle, qu'on prétend être celle qui fut accommodée à l'uſage de tous les Chanoines du monde.

An de J.C. 776.

Crodegang, dans ſa Préface, dit que ſi les Evêques & les Clercs vivoient ſuivant les anciennes Regles de la diſcipline Eccléſiaſtique, & ſi les anciens Canons étoient en vigueur dans l'Egliſe, il ne ſeroit pas néceſſaire de faire de nouveaux Réglemens. *Mais*, ajoûte-t-il, *la négligence des Prélats & de leurs inférieurs eſt telle aujourd'hui, que j'ai crû devoir dreſſer cette petite Ordonnance, pour la réforme du Clergé.*

Le premier Chapitre eſt une exhortation à l'humilité (*a*). Le ſecond ordonne que les Chanoines ſuivent en tout l'ordre & le rang de leur Ordination (*b*); qu'ils demeurent ainſi à l'Egliſe, au Réfectoire, & par-tout où ils ſe rencontrent, à moins que quelques uns d'eux ne ſoit élevé par ſon Evêque à quelque dignité particuliere. Qu'ils ne s'appellent pas entr'eux de leur ſimple nom, mais qu'ils y ajoûtent celui de leur office, ou de leur dignité, ou de leur grade. Que les jeunes Clercs s'inclinent devant les anciens, & leur demandent leur benédiction en paſſant devant eux; qu'ils ſe levent, lorſqu'ils paſſeront, qu'ils leur faſſent place pour s'aſſeoir; qu'ils ne s'aſſeyent pas en leur préſence ſans leur permiſſion. Que les enfans & les jeunes Clercs ſe tiennent à table & dans l'Oratoire avec décence, & qu'au dehors, & par-tout où ils ſeront, ils ſoient gardés dans une exacte diſcipline. Cet Article eſt tiré preſque mot pour mot du Chapitre 63.e de la Regle de S. Benoît.

Le Chapitre III. ordonne que tous les Clercs couchent dans la même ſalle ou dortoir, à moins que l'Evêque n'ait permis à quelqu'un de coucher dans quelque chambre particuliere dans le Cloître. Qu'ils ayent chacun leur lit dans le même dortoir (*c*); en ſorte que les lits des anciens ſoient mêlés entre ceux des plus jeunes. Que nulle femme ni aucun Laïque n'entre dans le Cloître des Chanoines, ſans la permiſſion de l'Evêque, de l'Archidiacre, ou du Prévôt. Que ceux des Laïques qui viendront manger au Réfectoire, laiſſent leurs armes au dehors; & auſſi-tôt qu'ils auront mangé, qu'on les conduiſe hors du Cloître. De la même maniere, les ouvriers Laïques qui viendront au dedans du Cloître pour y faire quelque ouvrage, en ſortiront auſſi-tôt qu'il l'auront achevé.

(*u*) *Ibid. p. 1661. cap. 7.* Si aliquis homo ad Palatium venerit pro cauſa ſua, & antea Comiti non innotuerit in mallo ante Rachemburgios, &c.

(*x*) *Cont. t. 5 annal. ad an. 757. p. 567.*

(*y*) In nomine Dei ſummi, incipit Prologus Regulæ Canonicæ juxta Romanam Eccleſiam.

(*z*) *Vide t. 7. Concil. poſt Concil. Aquiſgran. an. 816. p. 1444.*

(*a*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 8.

(*b*) Comparez la Regle de S. Benoît, c. 63.

(*c*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 22.

Digitized by Google

An de J.C. 776.

Si l'on manque de Cuiſinier Clerc, & qu'on ſoit obligé de ſe ſervir de Cuiſiniers Laïques, ils n'entreront que pour faire la cuiſine, & ſortiront auſſi tôt après. Que les Chanoines n'introduiſent dans le Cloître aucun Clerc étranger ſans l'agrément de l'Evêque, ou de ceux qui gouvernent en ſa place, ſous peine d'excommunication, ou de diſcipline corporelle. Que nul Clerc ne préſume de boire ou manger dans le Cloître, s'il n'eſt de la maiſon, ou s'il n'eſt entré avec l'agrément de l'Evêque. Si quelqu'un entretient un Clerc étranger dans le Cloître des Chanoines, qu'il ait ſoin que cet Etranger ait une Planete (*d*) (ou une Chaſuble) afin que les jours de Dimanche & de Fête, il puiſſe aſſiſter à l'Office avec les autres.

Chap. IV. Que tous les Chanoines ſe trouvent à Complies, dont en tout tems on ſonnera le premier coup au commencement de la nuit; afin que tous les Chanoines, en quelque lieu qu'ils ſoient, retournent dans leur Cloître; & qu'au ſecond coup ils ſe trouvent tous à la Cathédrale, & chantent Complies tous enſemble, après quoi il ne ſera plus permis ni de boire, ni de manger, ni de parler, juſqu'au lendemain après Prime (*e*). Ceux qui ne ſeront pas rentrés dans le Cloître pour les Complies, ne pourront plus rentrer, ni même frapper à la porte, ſinon lorſqu'on l'ouvrira pour venir à Matines; (car alors on ouvroit l'Egliſe pour ceux du dehors qui vouloient aſſiſter à l'Office.) S'il arrive quelque choſe qui mérite qu'on en donne avis de dehors dans le Cloître après Complies, on en avertira le Gardien ou Sacriſtain de S. Etienne, qui le fera ſçavoir au dedans du Cloître.

Si quelque Clerc étant dans la Ville avant Complies, ne ſe trouve pas pour chanter cette Heure à l'Egliſe avec les autres, s'il y manque par ſa négligence, & paſſe la nuit dans la ville & hors du Cloître, il en ſera repris. S'il tombe une ſeconde fois dans la même faute, il jeûnera ce jour-là au pain & à l'eau; s'il retombe une troiſiéme fois, il ſera trois jours au pain & à l'eau; & s'il continuë à faire la même choſe, il ſera puni de peine corporelle. Que s'il affecte de ne pas entrer dans la ville, pour avoir la liberté de paſſer la nuit hors le Cloître, il ſera excommunié, ou puni de peine corporelle. Il y a quelques exemplaires de la Regle de Crodegang (*f*), qui ordonnent de tenir une lampe ou une chandelle allumée dans le dortoir pendant toute la nuit, conformément à la Regle de S. Benoît (*g*).

Chap. V. Pendant l'Hyver, c'eſt-à-dire, depuis le premier de Novembre juſqu'à Pâques, les Chanoines ſe leveront vers la huitiéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire, vers deux heures après minuit, afin qu'ils dorment un peu au-delà de minuit, & qu'ils ſe levent après la digeſtion faite (*h*). Alors ils réciteront les Nocturnes; après quoi ils garderont un intervalle juſqu'aux Matines ou Laudes; ſi ce n'eſt qu'aux jours de Dimanche & de Fête, on dira les Laudes tout de ſuite après les Nocturnes; mais les autres jours, ils paſſeront dans l'Egliſe le tems qui eſt entre les Nocturnes & les Laudes, à réciter des Pſeaumes, ou à les apprendre par cœur, où à lire: mais que perſonne ne dorme, ſinon dans le cas d'infirmité, ſous peine d'excommunication, je l'entens de l'excommunication réguliere, qui prive le Chanoine, ou le Religieux, de la compagnie de ſes freres au chœur & au réfectoire. La Regle ajoûte qu'après cela l'on chantera Matines, c'eſt-à-dire, Laudes. A la premiere heure du jour on dira Prime.

An de J.C. 776.

Chap. VI. Chacun accourra à l'Office divin avec une extrême diligence, abandonnant toutes autres occupations. Ceux qui ſont trop éloignés, & qui ne peuvent arriver à l'Egliſe à l'heure, pour y chanter l'Office avec les autres, le réciteront au lieu où ils ſe trouveront, dans une ſainte frayeur. Le Princier aura ſoin que l'on ſonne l'Office aux heures convenables (*i*).

Chap. VII. On recommande la révérence dans la Pſalmodie (*k*). On y défend aux Chanoines, d'avoir au chœur des bâtons à la main pour s'appuyer (*l*).

Chap. VIII. On ordonne aux Chanoines de ſe trouver tous les jours au Chapitre, pour y entendre la lecture de la parole de Dieu, & de la Regle de Crodegang. On excepte toutefois le Dimanche, les Mercredis & Vendredis, auſquels on ne faiſoit point de lecture: mais on s'aſſembloit ces jours là, comme les autres au Chapitre; afin que l'Evêque, l'Archidiacre, ou le Princier puſſent ordonner, corriger, établir ce qu'ils croiroient être du bon ordre. Les Chanoines donc étant ſortis de Prime, s'en retourneront dans leurs demeures, & expédieront promptement ce qu'ils auront à faire, afin qu'ils ſoient prêts pour venir au Chapitre, dès qu'ils l'entendront ſonner. Le Dimanche, & les jours de grande Fête, tout le Clergé de la ville, qui a ſa demeure hors du Cloître, ſe trouvera au Chapitre de la Cathédrale, étant revêtu de leur Planete, ou Chaſuble, ou des ornemens de leur ordre; auſquels jours ils aſſiſteront aux Nocturnes, aux Laudes, à la grande Meſſe, & aux Refectoire, & y mangeront à la table qui leur ſera préparée.

Chap. IX. On recommande le travail des mains; & on veut que l'Evêque, l'Archidiacre, ou le Princier, au ſortir du Chapitre, preſcrivent à chacun ſon ouvrage, que chacun ac-

(*d*) Planetam cum reliquis veſtimentis habeat.
(*e*) *Ex Regula S. Bened. c.* 42.
(*f*) *Regul. Chrodeg. c.* 49. *Edit. Duchery.*
(*g*) *S. Benedicti Regul. c.* 22.
(*h*) *Ex Regula S. Benedict. c.* 8.
(*i*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 43.
(*k*) *Reg. S. Bened. c.* 19. 20.
(*l*) *In Editione Labbeana, p.* 1449.

An de J.C. 776. complira de bon cœur & ſans murmure ; & lorſqu'il n'y aura point de travail commun que chacun s'occupe à ce qu'il aura à faire (*m*).

CHAP. X. Les Clers qui vont en voyage avec l'Evêque, obſerveront leur Regle, autant que faire ſe pourra, & ne négligeront point de réciter leur Office le mieux qu'ils pourront aux heures réglées (*n*).

Le Chap. XI. traite du bon & du mauvais zéle. On exhorte les Serviteurs de Dieu de ſe prévenir d'honneur les uns les autres, & de ſupporter patiemment leurs infirmités & leurs défauts (*o*).

CHAP. XII. Il n'eſt pas permis à un Chanoine de frapper, ou d'excommunier ſon confrere, ni de ſe faire juſtice ſoi-même, quelque ſujet qu'on lui en ait donné ; mais il doit recourir à ſon Supérieur, qui en jugera (*p*).

CHAP. XIII. On défend aux Chanoines de ſe défendre l'un l'autre dans la Communauté, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ni d'en prendre quelqu'un ſous ſa protection ; à cauſe des abus & du ſcandale qui en peuvent arriver (*q*).

CHAP. XIV. On exhorte les Chanoines à ſe confeſſer à leur Supérieur, auſſi-tôt qu'ils ſeront tombés dans quelque faute (*r*) ; & on ordonne qu'ils ſe confeſſent à leur Evêque deux fois l'année ; la premiere, au commencement du grand Carême d'avant Pâques, & la ſeconde, entre la mi-Août, & le premier de Novembre. Aux autres tems ils ſe peuvent confeſſer à l'Evêque, ou à un autre Prêtre, à qui l'Evêque aura permis d'entendre les confeſſions. Et que ceux qui n'ont point d'empêchement, reçoivent le Corps & le Sang de Notre-Seigneur J. C. tous les Dimanches & les Fêtes principales. Que ſi un Clerc cache à ſon Evêque, dans la confeſſion, quelque péché, & qu'il aille le confeſſer à un autre Prêtre, de crainte que ſon Evêque, ou ne le dépoſe de ſon rang, ou ne l'empêche de monter plus haut, ou ne puniſſe ſes crimes, & ne le prive de la Communion du Corps de J. C. ſi l'Evêque le peut découvrir par quelque voye, il châtiera ce Clerc, ou par la priſon, ou par des peines corporelles, en ſorte que les autres ſoient frappés de crainte.

CHAP. XV. Si quelque Clerc, du nombre de ceux qui ont embraſſé la vie commune & Réguliere, tombe dans quelque grande faute (*s*), comme l'homicide, la fornication, l'adultere, le vol, ou quelqu'autre crime ſemblable, l'Evêque le punira, premiérement de peines corporelles, puis le mettra en priſon, ou le bannira pour autant de tems qu'il le jugera à propos ; & pendant qu'il ſera ainſi en priſon, nul ne lui parlera, ni n'aura de commerce avec lui. Lorſqu'il en ſera ſorti, ſi l'Evêque le juge à propos, il fera encore une pénitence publique à la porte de l'Egliſe ; il ſera ſuſpens de l'entrée de l'Oratoire, & n'aſſiſtera ni à la Meſſe, ni aux Heures Canoniales. Et lorſque les Clercs entrent dans l'Egliſe, ou qu'ils en ſortent, il demeurera proſterné devant la porte, ſans rien dire. Quant à ſa nourriture, on lui donnera ce que l'Evêque aura commandé, & à l'heure qu'il aura marquée ; & nul ne le benira, juſqu'à ce qu'il ſoit réconcilié. Et quand on l'appellera pour le reconcilier, il ſe préſentera devant l'Evêque, & devant tous les Clercs, proſterné en terre, de tout le corps, demandant pardon à tous, & l'Evêque le reconciliera ſelon l'ordre Canonique. An de J.C. 776.

CHAP. XVI. Ceux qui ſe joindront ſans permiſſion à un excommunié, ou qui lui parleront, ou lui écriront, ſeront ſoumis à la même peine d'excommunication (*t*).

CHAP. XVII. Si un Clerc tombe dans la déſobéiſſance, la rébellion (*u*), l'orgueil, le murmure, la médiſance, s'il viole les jeûnes ordonnés, & refuſe d'aller ſe mettre de bout devant la Croix (*x*), lorſqu'on le lui commande ; ou ne demande pas pardon, en ſe jettant à genoux, lorſqu'on le reprend ; ou qu'il mépriſe la Regle & les ordres de l'Evêque, ou de ceux qui tiennent ſa place ; il ſera d'abord averti une premiere & une ſeconde fois par les anciens. S'il ne ſe corrige point, il ſera repris publiquement devant tout le monde. Que s'il demeure encore incorrigible, il ſera excommunié, ſuppoſé qu'il ſçache quelle eſt de la grandeur de cette peine : mais s'il eſt endurci, ſtupide, ou incorrigible, il ſera châtié de peines corporelles.

CHAP. XVIII. Ceux qui tombent dans de moindres fautes, doivent venir auſſi-tôt dire leur coulpe devant leur Superieur, ou devant l'Evêque (*y*).

CHAP. XIX. L'excommunication n'eſt pas la même pour toutes ſortes de fautes, comme les remedes ſont differens ſelon les maladies. C'eſt à l'Evêque, ou a ceux qu'il a établis, de faire ce diſcernement des fautes (*z*).

CHAP. XX. Pendant le Carême, les Chanoines ſoumis à la Regle, doivent vivre d'une maniere plus réſervée & plus auſtere (*a*). Ils ne mangeront qu'après les Vêpres, & toujours au réfectoire, en faiſant quelques abſtinences

(*m*) Comparez le Chapitre 48. de la Regle de S. Benoît.
(*n*) Comparez le Chapitre 50. de la Regle de S. Benoît.
(*o*) *Reg. S. Bened. c.* 72.
(*p*) Comparez le Chapitre 70. de la Regle de S. Benoît.
(*q*) *Regul. S. Bened. c.* 69.
(*r*) Voyez la Regle de S. Benoît, ch. 46. *item.* c. 7. au cinquiéme dégré d'humilité.
(*s*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 23. 24. 25.
(*t*) Voyez la Regle de S. Benoît, ch. 26.
(*u*) Regle de S. Benoît, c. 23.
(*x*) Pratique ancienne des Communautés de Moines, où l'on envoyoit devant la Croix les Religieux qui tomboient dans quelques fautes contre l'obſervance réguliere. Voyez du Cange *Gloſſar. ad vocem* Crux.
(*y*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 46.
(*z*) *Reg. S. Bened. c.* 24.
(*a*) *Reg. S. Bened. c.* 49.

An de J.C. 776.

particulieres, ſuivant la volonté de l'Evêque. Ils ne mangeront ni dans la Ville, ni dans les Monaſteres, à moins qu'ils ne ſoient ſi loin, qu'ils ne puiſſent arriver dans le Cloître pour le tems de la réfection. Dans ce cas, ils pourront manger dehors; mais ſans prévenir l'heure, & ſans uſer d'autres nourritures, que de celles qui ſont d'uſage. Ils vaqueront à la lecture depuis Prime juſqu'à Tierce; & après Tierce ils iront au Chapitre. Ils ne ſortiront point du Cloître pendant ce tems, ſans une permiſſion expreſſe de l'Evêque, ou de celui qui tient ſa place. Ils auront ſeulement la liberté de viſiter les Egliſes qui ſont dans l'intérieur du Cloître.

Depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, ils feront deux repas par jour, & mangeront de la viande, à l'exception du Vendredy. Depuis la Pentecôte juſqu'à la ſaint Jean-Baptiſte, ils mangeront de même deux fois; mais ils s'abſtiendront de viande juſqu'à la Meſſe. Depuis la Saint-Jean juſqu'à la Fête de S. Martin en Novembre, ils feront deux repas; mais ils s'abſtiendront de viande le Mercredy & le Vendredy. Depuis la Saint-Martin juſqu'à Noël, ils s'abſtiendront tous de chair, ils jeûneront juſqu'à None (*b*), & mangeront tous au réfectoire. Depuis Noël juſqu'au commencement de Carême, ils ne mangeront qu'après None, & au réfectoire les jours de Lundy, Mercredy & Vendredy; mais les autres jours de la ſemaine, ils mangeront deux fois au réfectoire. Ils s'abſtiendront auſſi de chair les Mercredis & les Vendredis, pendant tout ce tems: ils en pourront toutefois uſer, s'il arrive ces jours-là quelque Fête, & que le Princier le permette.

Remarquez qu'il n'eſt pas parlé de l'abſtinence, ni du jeûne du Samedy. Angelram ſucceſſeur de Crodegang dans le Siège de Metz, modifia ces Reglemens (*c*), en déclarant qu'en conſidération de la foibleſſe de pluſieurs, il permet à ſon Clergé de manger de la viande pendant toute l'octave de la Pentecôte; & en général, il permet de les diſpenſer de l'abſtinence, lorſqu'ils ſeront malades, les jours de Mercredy & de Vendredy, & aux autres jours auſquels la Regle défend l'uſage de la chair.

Chap. XXI. Il y avoit dans le réfectoire pluſieurs tables diſtinguées par les rangs & les dignités des perſonnes. La premiere étoit celle de l'Evêque, qui mangeoit avec les hôtes, les étrangers, l'Archidiacre, & ceux qu'il jugeoit à propos d'inviter. La ſeconde table étoit celle des Prêtres; la troiſiéme celle des Diacres; la quatriéme celle des Soûdiacres; la cinquiéme celle des moindres Clercs; la ſixiéme étoit pour les Abbés, & pour ceux que le Supérieur invitoit; la ſeptiéme étoit pour les Clercs qui demeuroient hors du Cloître & dans la ville, & qui venoient manger au réfectoire des Chanoines de la Cathédrale, aux jours de Dimanche & de grandes Fêtes, ainſi qu'on l'a déja remarqué.

An de J.C. 776.

Auſſi-tôt que le réfectoire étoit ſonné, ils devoient venir en diligence, pour prier tous enſemble; & après que l'Evêque avoit donné la benédiction, chacun s'aſſeyoit à ſa table, & y demeuroit dans le ſilence pendant tout le repas. Le Lecteur, le Portier, le Célerier, le Semainier, & les ſerviteurs prenoient un coup à boire, & du pain avant le repas, afin qu'ils puſſent ſoutenir plus aiſement le jeûne, pendant que les autres prenoient leur réfection. Nul ne pouvoit entrer au réfectoire pour manger ſans permiſſion, ni ne pouvoit en rien emporter pour manger ailleurs. Nul étranger, ni Clerc, ni Laïque n'y pouvoient entrer pour manger, ſans une permiſſion expreſſe.

Chap. XXII. Lorſque les Chanoines feront deux repas par jour, on leur donnera du pain en ſuffiſance, & du potage à midy, un mets de viande à deux, & une portion de légumes (*d*). Que s'ils n'ont point de légumes, on leur ſervira deux portions de viande ou de lard. Au ſouper, ils auront une portion de viande, ou un mets de légumes à deux. Dans le tems où ils doivent mener une vie quadrageſimale, ils recevront à midy une portion de fromage à deux, & des légumes; c'eſt-à-dire, des pois, du gruau, des fèves ou des lentilles. S'ils ont du poiſſon, ou des racines & des herbages, on pourra leur donner un troiſiéme mets. Pour le ſouper, on leur ſervira un mets de légumes, ou une portion de fromage à deux. Si on leur donne quelque choſe de plus, ils en rendront graces à Dieu. Lorſqu'ils ne feront qu'un repas par jour, ils auront une portion de légumes, ou d'autres choſes pareilles, une de fromage, & une troiſiéme de racines, ou d'autres légumes.

Chap. XXIII. Pour ce qui eſt de la meſure de la boiſſon, les jours auſquels on fait deux repas, les Prêtres & les Diacres auront trois taſſes à dîner, ou à midy, & deux au ſoir, ou à ſouper; les Soûdiacres, deux à dîner & deux à ſouper; les moindres Ordres, deux à dîner & deux à ſouper. Les jours de jeûne on n'ajoûte rien à la boiſſon du matin; & pour le ſoir, comme on ne mange pas, le Celerier n'y ſert point de vin. Si même les vins manquent, & qu'on ne puiſſe leur fournir cette meſure, l'Evêque leur en donnera ce qu'il pourra; mais qu'ils ne murmurent point. Au reſte il pourra leur donner de la bierre de ſurérogation (*e*), & ceux qui ne boiront point de vin, auront la

(*b*) C'eſt-à-dire, juſqu'à la neuviéme heure du jour, qui revient à deux ou trois heures après midy.

(*c*) *Vide Edit. Labb. p.* 1454.

(*d*) *Cap. xxv.* Carnem inter duos miniſtrationem unam, & cibaria una accipiant; & ſi cibaria non habent, tunc duas miniſtrationes de carne aut de lardo habeant.

(*e*) De cervisia eis conſolationem faciat Epiſcopus.

Digitized by Google

An de J.C. 776.

même quantité de bierre, que les autres ont de vin. Sur-tout on leur recommande d'éviter l'yvrognerie (*f*).

CHAP. XXIV. Les Chanoines ſerviront tour à tour à la cuiſine, ſans que perſonne en ſoit exempt, ſinon ceux qui ſont malades, ou occupés à des emplois de plus grande utilité (*g*), comme l'Archidiacre, le Princier, le Celerier, & les Gardiens ou Sacriſtains des trois Egliſes de S. Etienne, qui eſt la Cathédrale, de S. Pierre-aux-Images, & de Sainte Marie. Le Samedy, celui qui ſort de ſemaine, nettoyera & arrangera toutes choſes, & les rendra en bon état à celui qui lui ſuccéde dans cet Office. S'il a rompu ou gâté quelque choſe, il viendra au Chapitre, & en demandera pénitence.

Les Chapitres XXV. XXVI. XXVII. regardent l'Archidiacre ou le Princier, le Celerier, & le Portier. On leur donne les mêmes avis que S. Benoît (*h*) donne aux Supérieurs, & aux Officiers des Monaſteres, qui y exercent de pareils emplois. A l'égard du Portier, on lui donne un jeune Chanoine pour aide & pour compagnon. On veut qu'après Complies, il porte les clefs à l'Archidiacre, ou à celui qui tient ſa place. De plus, on veut que les Gardiens ou Sacriſtains des Egliſes, qui couchent dans les Egliſes, ou dans des demeures tout joignant, gardent le ſilence après Complies, qu'ils n'ouvrent pas leurs portes aux Chanoines qui ne ſont pas rentrés avant Complies, & ne laiſſent pas ſortir ceux qui ſont dans le Cloître.

CHAP. XXVIII. Si quelques Clercs de ceux qui ont embraſſé la vie commune, tombent malades, & qu'ils n'ayent pas de quoi ſe faire ſoulager, l'Archidiacre ou le Princier auront grand ſoin qu'ils ne manquent de rien (*i*). Qu'il y ait un appartement, & un Clerc deſtiné pour les ſervir pendant leur maladie & leur convaleſcence.

CHAP. XXIX. La moitié des Clers, qui compoſe le Corps des anciens, recevra chaque année une Chappe neuve, & rendra la vieille en recevant la neuve. Et l'autre moitié des Clercs qui compoſe le Corps des jeunes, recevra chaque année les Chappes que les anciens ont renduës, ſans que les anciens puiſſent les changer. Les Prêtres qui ſervent dans la Maiſon, & les ſept Diacres qui demeurent dans leurs grades, recevront chaque année deux ſarciles, ou de la laine pour les faires; & les autres Clers, ſeulement une ſarcile. On croit que ces ſarciles étoient des chemiſes de ſerge, qu'on donnoit aux Chanoines pour l'Hyver, & dont ils ſe ſervoient depuis la S. Martin juſqu'à Pâques. Les mêmes Prêtres, ſervans, & les ſept Diacres, recevoient à Pâques deux chemiſes, ou des pieces de toile pour en faire; les Soûdiacres, une piéce & demie de toile, ou un *camiſile* & demie; & les ſimples Clercs ſeulement un *camiſile*, ou une chemiſe de toile. Pour leur chauſſure, ils avoient chaque année un cuir de vache, & quatre paires de ſemelles; ils les recevoient au commencement de Septembre. On leur donnoit auſſi quatre livres de deniers en argent, dont ils achetoient du bois pour leur chauffage pendant l'année.

An de J.C. 776.

CHAP. XXX. Il y avoit certaines grandes Fêtes, auſquelles l'Evêque étoit obligé de traiter les Chanoines au Réfectoire, & d'autres Fêtes où le repas étoit à la charge de l'Archidiacre, ou de celui qui le repréſentoit. Il y avoit auſſi certains jours auſquels le Clergé alloit manger dans les Abbayes de la ville, ou du voiſinage.

On exhorte à ſupprimer cet uſage. Les jours que l'Evêque donnoit à manger à ſes Clercs, on leur promettoit, au ſortir du Réfectoire, de boire encore deux ou trois coups dans le chauffoir, ou dans le poile (*k*).

CHAP. XXXI. On ordonne que ceux qui voudront s'engager dans la vie commune des Chanoines de Metz, ſe dépoüillent de la propriété de leurs biens, & qu'ils en diſpoſent en faveur de l'Egliſe de S. Paul, c'eſt-à-dire, en faveur du Chapitre, ou qu'ils s'en réſervent, s'ils le jugent à propos, l'uſufruit pendant leur vie. Dès ce tems-là l'Evêque avoit ſa manſe ſéparée de celle du Chapitre. La manſe de l'Evêque étoit déſignée ſous le nom de *Ban de S. Etienne*; & celle des Chanoines, ſous le nom de *Ban de S. Paul* (*l*). C'eſt ce qui paroît par les Chartes de donations, dont les unes ſont faites à S. Etienne, c'eſt-à-dire, à l'Evêque; & les autres à S. Paul, c'eſt-à-dire, aux Chanoines; d'où vient qu'encore à préſent le ſceau du Chapitre eſt l'image de S. Paul.

CHAP. XXXII. Si quelqu'un donne une aumône à un Prêtre pour ſa Meſſe, ou pour avoir entendu ſa confeſſion, ou pour avoir prié pour lui dans ſa maladie, ou pour quelques-uns de ſes amis vivans ou trépaſſés, le Prêtre peut recevoir cette aumône, & en diſpoſer comme il voudra: mais ſi l'aumône eſt faite à la Communauté des Clercs, elle ſera miſe en main du Princier, ou de l'Archidiacre, qui l'employera aux beſoins communs des Chanoines.

CHAP. XXXIII. Les jours de Dimanche & de Fêtes, les Chanoines, après Prime, ſe revêtiront des habits de leur Ordre, les Officiers avec leurs Planetes, ou leurs Chaſubles; & auſſi-tôt que le premier coup de l'Office ſonnera, ils ſe trouveront tous au Chapitre, où l'on fera une lecture; après quoi ils iront tous enſemble à l'Egliſe; & après le ſecond coup ils chanteront Tierce, & attendront la venuë de

(*f*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 40.
(*g*) Voyez la Regle de S. Benoît, ch. 35.
(*h*) *Reg. S. Bened. c.* 31. 65. 66
(*i*) Comparez le Chap. 36. de la Regle de S. Benoît.
(*k*) Poſtquàm de Refectorio exierint, in caminata bibant duas vices aut tres, qualiter conſolatio ſit, & christus non dominetur.
(*l*) Meuriſſe, Hiſt. de Metz, p. 164.

An de J. C. 776.

l'Evêque qui doit Officier, ſans que perſonne puiſſe ſortir du chœur, & de ſon rang, juſqu'à la fin. Que s'il y avoit ce jour-là ſtation dans quelque Egliſe de dehors, & que les Freres y ayent célebré les Veilles, ou les Matines, dès qu'il auront achevé cette ſolemnité, ils reviendront le matin avec decence, & rentreront dans le Cloître, pour ſe trouver au Chapitre, ainſi qu'on l'a dit. Si quelqu'un y manque par ſa négligence, on l'en reprendra une premiere & une ſeconde fois. S'il ne ſe corrige point, il ſera privé pendant tout ce jour-là de ſa portion de vin.

CHAP. XXXIV. Les pauvres dont les noms ſont inſcrits dans la matricule de l'Egliſe (*m*), & qui reçoivent ſes aumônes, ſoit qu'ils ſervent de Marguilliers dans les Egliſes de la ville, ou dans ces celles des Fauxbourgs, viendront deux fois le mois pendant toute l'année, dans l'Egliſe Cathédrale, de quatorze en quatorze jours, le Samedy au matin, attendant chacun en ſon rang, juſqu'au coup de Tierce. Alors l'Evêque, ou quelque autre en ſa place, fera lire en leur préſence quelque Homélie, ou quelque Traité des Peres, pour les édifier. Il leur montrera le chemin du ſalut, les confeſſera, & écoutera ce qu'ils lui raconteront touchant leurs beſoins tant ſpirituels que temporels. S'ils manquent à ſe trouver ainſi aux jours marqués, ils en ſeront repris une ou deux fois. S'ils ne ſe corrigent point, on les excommuniera; & s'ils demeurent encore incorrigibles, on les rayera de la matricule de l'Egliſe, & on y en inſcrira d'autres, qui ſoient plus exacts & plus obéïſſans.

L'Evêque leur donnera de ſa manſe, à chaque fois qu'ils viendront pour entendre cette lecture, à chacun deux pains, & une portion de lard; une autre fois ils auront une portion de fromage, à l'alternative. Pendant le Carême, on leur donnera du pain, & un ſextier de vin entre quatre. Le jour du Jeudy-Saint, on leur donnera du pain, du vin, du lard, & du fromage; & à chaque fois qu'on fera ces diſtributions, l'Evêque fournira huit muids de pain cuit, & ſix porcs gras; & lorſqu'on leur diſtribuera du fromage, il en fournira à chaque fois (*n*) un nombre de Livres, que l'on n'exprime que par le nom général de *penſa*, un poids; ce qui fait par an deux cens muids de froment, ſoixante porcs gras, vingt-quatre muids de vin, & douze *penſa*, ou poids de fromage.

Ce nouvel établiſſement engagea l'Evêque Crodegang à conſtruire, joignant ſa Cathédrale, les lieux réguliers, néceſſaires pour l'obſervation de la Regle qu'il avoit preſcrite à ſon Clergé: un Cloître, un Dortoir, un Réfectoire, une Bibliothéque, & tous les autres bâtimens convenables (*o*). On les voit encore aujourd'hui dans la plûpart de nos Cathédrales. Cette forme de vie, & ces édifices réguliers ont fait donner dans pluſieurs anciens monumens, le nom de Monaſtere aux Cathedrales, & à ce qui les accompagnoit.

An de J. C. 776.

LII. *Crodegang fait réparer & embelir ſa Cathédrale.*

Crodegang fit rétablir ſon Egliſe, la mit dans un état beaucoup plus ſomptueux qu'auparavant, mais beaucoup moins magnifique qu'aujourd'hui. Charlemagne y ajoûta des tours, qu'il fit élever tout à l'entour; il lui donne de grands biens, & on peut l'en conſiderer comme le Fondateur. Il fit bâtir à côté un Sacraire ou Sacriſtie, où l'on ſerroit les Reliques, les Ornemens précieux, & les joyaux de l'Egliſe. Il orna l'Egliſe de S. Pierre le vieux, & l'enrichit d'un Preſbytere, & d'un Lutrin ou Pupitre, orné d'or & d'argent, ſur lequel on plaçoit les Livres pour chanter au milieu du chœur. Nous avons parlé cy-devant du Chant Romain qu'il établit dans ſa Cathédrale (*p*) ſous le regne de Pepin, & nous en parlerons encore ſous l'Evêque Angelram.

LIII. *Mort de Crodegang. Angelram lui ſuccede dans l'Evêché de Metz.*

Crodegang mourut le 6. de Mars (*q*) de l'an 766. Il fut enterré à Gorze, & il eſt honoré comme Saint dans le Diocéſe de Metz. Une bonne partie de ſon corps eſt aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Symphorien à Metz (*r*). Le Siége vacqua deux ans ſix mois dix-neuf jours, après leſquels Angelram fut placé ſur le Siége Epiſcopal de Metz, l'an de J. C. 768. le 25. de Septembre. Il avoit été élevé dans l'Abbaye de Gorze (*s*) par Nargaudus Religieux de cette Abbaye, & Maître des jeunes enfans qu'on y nourriſſoit. De-là il entra dans le Monaſtere de S. Avold, où il fut Religieux, comme on l'apprend des monumens de cette Abbaye. Il fut toujours fort affectionné à ces deux Monaſteres, & à celui de Lauresham, que Crodegang ſon prédéceſſeur avoit ou fondé, ou augmenté.

Richer (*t*) ſoutient qu'il avoit été Chancelier de l'Empereur Charlemagne, avant que d'être Evêque. Le P. le Cointe prétend le contraire. On eſt plus d'accord ſur ſa charge de Grand Maître de la Chapelle de l'Empereur, ou de Grand Aumônier (*u*): mais ce ne fut que depuis ſon Epiſcopat qu'il fut élevé à cette dignité. Il conſerva le titre d'Archevêque, que ſon prédéceſſeur avoit porté, & ſe fit pourvoir par l'Empereur Charlemagne, de l'Abbaye de Senones (*x*) après la mort de l'Abbé Etienne.

LIV. *Angelram eſt pourvû*

L'Abbaye juſqu'alors avoit été ſous la protection des Rois, & depuis ce tems, elle fut ſoumiſe à l'Evêque de Metz; ce qui affligea

(*m*) *Cap. xxxiv. p. 1462. edit. Labb.* Venimus ad matricularios tam domi, quàm & in ſuburbanis, &c.

(*n*) Quando formaticum accipiunt, in unaquaque vice penſa una.

(*o*) Meuriſſe, Hiſt. de Metz, p. 163.

(*p*) *Hiſtoria de Metenſib. Epiſcop.* Ipſum clerum abundanter lege divinâ, Romanâque imbutum cantilenâ, morem atque ordinem Romanæ Eccleſiæ ſervare præcepit, quod uſque ad id tempus in Metenſi Eccleſia factum minimè fuit.

(*q*) *Coint. t. 5. annal. Franc. ad an. 766. n. 2. p. 637. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 209. Tiliani annales apud Quercium t. 2. p. 8. Geſta Epiſcop. Metenſ. Spicileg. t. 6. p. 655. Bolland. ad 6. Martii.*

(*r*) Meuriſſe, Hiſt. des Evêques de Metz, p. 173.

(*s*) *Chartular. Gorzienſ.* Benoît, Hiſt. de Metz, l. 3. c. 14.

(*t*) *Richerii Senonenſ. Chronic. t. 3. Spicileg. l. 2. c. 1. p. 299.*

(*u*) Meuriſſe, Hiſt. de Metz, p. 174.

(*x*) *Richer. loco citato.* Hic locus ab initio ſui ab imperio dependebat.

Digitized by Google

De l'Abbaye de Senones, au grand regret des Religieux.

ſoumiſe à l'Evêque de Metz ; ce qui affligea fort les Religieux, qui voyoient leur Monaſtere déchu de ſa premiére dignité : mais ils ne faiſoient pas réflexion aux charges qu'ils ſupportoient auparavant ; lorſqu'on les contraignoit d'envoyer des Troupes à la guerre pour leur contingent, & aux maux qu'ils ſouffroient de la part des Ennemis de l'Empire ; parce que ſouvent les Princes qui auroient dû les protéger, étoient trop éloignés pour les ſecourir, & que les Egliſes n'étoient pas en état de ſe défendre : certes ſi les Egliſes de ces quartiers-là étoient toujours demeurées ſous la protection de l'Empire, il n'y ſeroit pas reſté pierre ſur pierre. C'eſt donc mal à propos que ces Religieux s'affligeoient de ces changemens. Ainſi parle Richer Hiſtorien de l'Abbaye de Senones. Anciennement on diſtinguoit des Monaſteres de trois ſortes (*u*) ; les uns étoient ſoumis ſelon le Droit commun à la Juriſdiction des Evêques Diocéſains ; les autres dépendoient immediatement du S. Siége en Occident, ou du Patriarche en Orient. Les troiſieme étoient nommés *Royaux* ou *Imperiaux*, parce qu'ils étoient de de fondation Royale ou Imperiale, & par cette raiſon étoient pour la plûpart exempts de la Juriſdiction de l'Ordinaire.

L V. *Le corps de S. Simeon Evêque de Metz, tranſferé à Senones.*

Le Monaſtere de Senones étoit donc ſelon Richerius, Royal ou Imperial, ayant été ôté par le Roi Childeric II. & fondé par S. Gundelbert Archevêque de Sens, qui y exerça les fonctions Epiſcopales, qu'il s'étoit reſervées, dit le même Auteur (*x*). L'Empereur Charlemagne ayant donné cette Abbaye en Commende à Angelram Evêque de Metz, ce Prélat y exerça le Droit de Régale & s'en conſerva la juriſdiction temporelle.

Angelram voulant gagner l'affection des Religieux de Senones, & ſoulager leur douleur, leur fit préſent du Corps de S. Simeon ſeptiéme Evêque de Metz, illuſtre par la ſaintete de ſa Vie & par ſes Miracles. Mais les Religieux toujours outrés de douleur, ne voulurent pas recevoir le Saint dans leur Egliſe ; en ſorte que l'Evêque fut obligé de le dépoſer dans une Chapelle qu'il fit bâtir, & qu'on voit encore aujourd'hui au-deſſus & au midy du Monaſtere, ſur le panchant de la montagne voiſine. Dieu y fit éclater ſa puiſſance, & le mérite du Saint, par tant de Miracles, qu'enfin les Moines le tranſporterent ſolemnellement dans leur Egliſe, dédiée à S. Pierre & à S. Paul, où il eſt conſervé encore aujourd'hui dans une Châſſe d'argent. Or Angelram ſe voyant trop accablé d'affaires, tant de celles de ſon Evêché, que de celles de l'Empire, réſolut de ſe démettre de l'Abbaye de Senones ; ce qu'il fit en effet, en leur donnant pour Abbé un de leurs Confreres, nommé Norgandus, qui eſt le huitiéme Abbé depuis S. Gundelbert, Fondateur de l'Abbaye. An de J.C. 776.

De plus, il leur aſſigna un Défenſeur ou un Avoüé, à qui il accorda pour ſon honoraire le tiers des amendes qui ſe levent dans les plaids auſquels l'Abbé de Senones l'appelle, avec défenſe d'exiger autre choſe. De plus, il lui abandonna certaines familles & certaines perſonnes, pour le droit d'Avoüé ou d'Avocat, dans le lieu nommé *Abajum* ou *Bayon*, que les Comtes de Salm poſſedent encore aujourd'hui dit Richer (*y*).

Mais l'Abbaye demeura toujours ſous la puiſſance temporelle des Evêques de Metz, en ſorte que les Abbes élûs recevoient l'inveſtiture du temporel de l'Evêque de Metz, & dépendoient pour le ſpirituel de l'Evêque de Toul (*z*). Dans la ſuite, ils acquirent une entiere exemption, dans de la dépendance de l'Evêque de Metz, que de celui de Toul (*a*), jouiſſant même des droits régaliens, & de la juriſdiction ſpirituelle & quaſi epiſcopale, dans toutes les Paroiſſes des environs, qui ſont de leur dependance.

L VI. *Angelram fait de grands biens à Gorze.*

Angelram fit de grands biens à l'Abbaye de Gorze, bâtie & fondée par ſon predéceſſeur. Crodegang en avoit dédié l'Egliſe quelques mois avant ſa mort, arrivée en 766. Toutefois le Corps de ſaint Gorgon n'avoit pas été dépoſé dans l'Egliſe, apparemment parce qu'elle ne ſe trouvoit pas encore en ſa perfection. Ce ne fut qu'en 769. qu'on le mit dans la place qui lui étoit deſtinée (*b*). La même année Drogtegang Abbé de Gorze, étant paſſé à une meilleure vie, on lui donna pour ſucceſſeur Theodemare, à qui Angelram accorda en l'an 769. un ample privilége, & pluſieurs biens, entr'autres Varengéville (*c*) dans le Chaumontois près de ſaint Nicolas ; & enſuite, par une ſeconde Charte, il lui donne Joüy en Voivre, & Fau dans le pays de Beden, ou dans la Voide.

L VII. *Prieuré de Salone, fondé par Fulrade.*

Il fit auſſi un échange de quelques biens contre d'autres appartenans au Prieure de Salone, avec Fulrade Abbe de S. Denys (*d*), à condition que ni Angelram, ni aucun de ſes ſucceſſeurs, ni aucun Archidiacre, ou autre Officier de ſon Egliſe, ne pourroit exercer dans ce Prieuré aucune fonction Epiſcopale, comme de faire des Ordinations, de donner la Confirmation, de conſacrer des Autels, ſans le conſentement de l'Abbé de S. Denys ; ce qui fut confirmé par l'Empereur Charlemagne en 777 (*e*).

(*u*) V. Du Cange, Hiſt. de F. t. 2. p. 47. *in Hiſt. Byzant. edit. Pariſ.*

(*x*) Richer. Senonicus l. 2. c. 1. *Solo ſibi Epiſcopi officio reſervato, quo in tanta & tam valida ſolitudine ad Eccleſias conſecrandas & perſonas ad officia divina ritibus promovendas uteretur.*

(*y*) *Richer. loco citato. Pars dicti advocato terra & hominum quæ adhuc* Abajum *vulgò vocatur, pro advocatione collata fuit, quos adhuc tempore noſtro hæredes de Salmis poſſident.* Il ſemble qu'*Abajum* eſt le nom du droit de l'Avoüe ; cependant on croit à Senone, que c'eſt le Bourg de Bayon ſur Moſelle.

(*z*) *Richer. loc. cit. p.* 304. *c.* 4. A tempore illo Abbates hujus cœnobii ab Epiſcopo Metenſi temporalia, ab ipſo vero Epiſcopo Tull. ſpiritualia receperunt, ſicut adhuc contingere videmus.

(*a*) Ceci n'eſt arrivé qu'après la mort de Richer, qui écrivoit vers l'an 1250.

(*b*) *Mabillon. t.* 2. *annal. Bened. p.* 218.

(*c*) On a vû ci devant, que Varengeville avoit été donné à Gorze par le Roi Pepin. Apparemment l'Evêque Angelram y avoit encore quelque choſe, qu'il céda au Monaſtere de Gorze. Les Titres donnés par Meurſius, pp. 174. & 176. portent l'an 770. mais on croit que ces dattes ne ſont pas fideles. Voyez le P. le Cointe, *t.* 5. *annal. Franc. p.* 748.

(*d*) An 777. *Vide Fulradi teſtamentum, & t.* 2. *annal. Bened. p.* 240. Hiſt. de S. Denys par le P. Felibien.

(*e*) Preuves, p. 257.

Digitized by Google

An de J. C. 776.

Ce Prieuré de Salone, nommé anciennement de S. Privé, avoit été fondé par l'Abbé Fulrade, dans les Terres de ſon Patrimoine, vers l'an 757. dans le Saunois, au Diocèſe de Metz, ſur la riviere *Bralia* (*f*) dans le Duché d'Allemagne, & dans le Comté d'Hurme. L'Empereur Charlemagne y fit quelques donations en 775. (*g*) : il dit même dans une Chartre qu'il en eſt Fondateur. Il fut uni à l'Abbaye de S. Mihiel en Lorraine, par un Traité paſſé à Reims entre les Abbés de S. Denys & de S. Mihiel, & ratifié par Adalberon Archevêque de Reims, à condition que l'Abbaye de S. Mihiel payeroit annuellement à celle de S. Denys cinq mares d'argent (*h*). Le Cardinal de Sainte Sabine, Légat du S. Siége, & l'Evêque de Senlis, eurent ordre en 1253. de contraindre les Religieux de S. Mihiel à payer cette redevance. Le Prieuré de Salone a été uni en 1602. à la Primatiale de Nancy.

LVIII. *Angelram perfectionne les Abbayes de S. Avold & de Lauresham.*

Angelram travailla à achever l'Egliſe de ſaint Avold, commencée par Sigebaud un de ſes prédéceſſeurs, & à orner le tombeau de S. Nabor, qui repoſe dans le même Monaſtere : mais la mort l'ayant empêché d'achever cet ouvrage, un Lévite, qui pourroit bien être Alcuin, qui nous apprend cette particularité, l'acheva, & la mit dans la perfection (*i*).

L'Abbaye de S. Avold ſe trouvoit, ſous le Pontificat d'Angelram, dans une ſi grande diſette, qu'à peine pouvoit-on trouver des Religieux qui y vouluſſent demeurer (*k*). Le Comte Volmere, qui en étoit Voüé, l'avoit tellement ruinée par les rapines & les exactions qu'il exerçoit contre ceux qui tenoient les biens du Monaſtere, que l'Evêque Angelram ne pouvant plus ſouffrir les plaintes qu'on lui en faiſoit de tous côtés, fit comparoître en ſa préſence le Comte & les Sous-voüés de l'Abbaye, leur céda quelques Terres qui en dépendoient, à charge qu'à l'avenir ils ne la moleſteroient plus, & ne prendroient pour leurs honoraires, en exerçant la Juſtice, que deux parts de ce qui en reviendroit. Et pour indemniſer les Religieux & l'Abbé Waſcon, qui gouvernoit alors l'Abbaye, il leur donna certains biens en Alſace, dont le Monaſtere ne jouït plus.

On croit qu'Angelram gouverna le Monaſtere de ſaint Tron en qualité d'Abbé (*l*). Son nom ſe lit parmi les premiers Supérieurs de cette Abbaye. Gondelang, frere de l'Evêque Crodegang, gouvernoit alors le Monaſtere de Lauresham, & en avoit bâti & orné magnifiquement l'Egliſe. Pour en faire la Dédicace avec plus de ſolemnité, il alla trouver le Roi Charlemegne, qui paſſoit par Spire à ſon retour d'Italie *, & le ſupplia très humblement d'honorer cette cérémonie de ſa préſence. Le Roi s'y rendit avec la Reine Hildegarde, & ſon fils Pepin (*m*). La Dédicace s'en fit par Lulle Archevêque de Mayence, Véomade Archevêque de Tréves, Megingoze Evêque de Virzbourg, Angelram Evêque de Metz, & Valdric, peut-être Evêque de Lauzane. On plaça alors en cérémonie dans la nouvelle Baſilique le Corps de S. Nazaire, qui juſqu'alors étoit demeuré dans une Chapelle du Monaſtere. Enfin Angelram donna au Chapitre de la Cathédrale de Metz la Prévôté de Millery, qui eſt une de leurs meilleures Terres.

* An de J. C. 774.

Paul Diacre d'Aquilée, & enſuite Moine du Mont Caſſin, étant venu en France après la priſe de Pavie, & la mort de Didier Roi des Lombards ſon Seigneur, fut fort conſidéré de Charlemagne, & de notre Evêque Angelram, qui l'engagea à écrire l'Hiſtoire des Evêques de Metz, que nous avons encore aujourd'hui, & qui eſt la plus ancienne que l'on connoiſſe. Elle eſt fort courte, & peu chargée de faits, ce qui fait juger qu'elle avoit été fort négligée juſqu'alors. On l'a continuée depuis Angelram, où finit l'écrit de Paul Diacre ; & nous l'avons fait imprimer dans les Preuves de cette Hiſtoire.

LIX. *Angelram devient Grand-Aumônier de Charlemagne.*

Charlemagne avoit une eſtime particuliere pour l'Evêque Angelram. Il le voulut avoir pour ſon Grand Aumônier (*n*), & le demanda, étant à Rome, au Pape Adrien en 785. afin qu'il pût être aſſidûment auprès de ſa perſonne. Le Pape le fit donc ſon Apocriſiaire ou ſon Nonce auprès du Roi ; & c'eſt apparemment en ce tems-là qu'il ſe démit de l'Abbaye de Senone, qu'il ne pouvoit plus gouverner à cauſe de ſes grandes occupations, tant à la Cour que dans ſon Diocèſe. C'eſt ſans doute à cette occaſion (*o*), que les Evêques de France l'accuſerent de violer les Canons, en s'engageant dans un emploi, qui juſqu'alors n'avoit été rempli tout au plus que par des Prêtres, & qui étoit incompatible avec les devoirs d'un Evêque, obligé à réſider dans ſon Diocèſe, & à veiller ſur ſon troupeau ; au lieu que ſa charge d'Archichapellain, ou de Grand Aumônier, demandoit qu'il ſuivît le Roi par-tout, & fût toujours à la Cour près de ſa perſonne.

LX. *Angelram ſe juſtifie d'avoir ac-*

Angelram, pour ſe juſtifier dans le public, & parmi les Evêques ſes Confreres, compoſa un recueil de quatre-vingt Articles, tirés des fauſſes Décrétales d'Iſidorus Mercator, qu'il

(*f*) Aujourd'hui, la Petite ſeille.
(*g*) *Annal. Bened. t. 2. p. 232.*
(*h*) Hiſt. de S. Denys par le P. Felibien.
(*i*) *Alcuin. Poem. 164.*

Pontificalis apex, Paſtor, Patriarcha Sacerdos
Angelramnus evans, fretus pietate magiſtrâ,
Martyris egregii Naboris deductus amore
Cœperat intentus ſacro veſtire ſepulchrum,
Ampliante pio Carolo per munera Rege.
Ne compleret opus, rapuit mors improba Patrem ;
Poſt Levita humilis cœptum compleverat illud.

(*k*) Preuves, p. 293. vers l'an 787.
(*l*) *Annal. Bened. t. 2. l. 31. c. 79. p. 198.*
(*m*) *Annales Laureſham. Pabill. t. 2. annal. Bertiniſ. p. 228.*
(*n*) *Synod. Francofurd. an. 794. t. 7. Concil. p. 1064.* Decrevit etiam Dominus Rex in eadem Synodo de Sede Apoſtolica, id eſt, ab Adriano Pontifice, licentiam habuiſſe ut Angilramnum Archiepiſcopum in ſuo Palatio aſſiduè haberet, propter utilitates Eccleſiaſticas.
(*o*) *Vide Cont. t. 7. Annal. Eccl. Franc. ad an. 785. n. 98. pp. 284. 285.*

préſenta

cepté la charge d'Apocrifiaire auprès de Charlemagne.

An de J. C. 776.

préſenta au Pape Adrien (*p*). Les Titres de ces Articles varient. Les uns portent : *Capitules du Pape Adrien, recueillis des Canons Grecs & Latins, des Conciles Romains, & des Décrets des Papes & des Princes de Rome, qui ont été donnés par le Pape Adrien à Ingilrame Evêque de la ville de Metz. le xiij. des Calendes d'Octobre indiction ix.* (*q*), *dans le tems qu'on traitoit de ſon affaire.* D'autres liſent : *Capitules ou Articles recueillis de divers Conciles, & Décrets des Papes, par Agilram Evêque de Metz, & préſentés au Pape Adrien.* Il y a même des Sçavans, qui croyent qu'Angelrame eſt Auteur des fauſſes Décrétales, ou du moins qu'il les fit compoſer pour ſa juſtification. Il eſt certain qu'avant lui elles étoient inconnus.

Le dernier Titre de ces Décrétales que nous venons de rapporter eſt bien plus probable que le premier, puiſque naturellement c'eſt à l'accuſé à fournir ſes défenſes, & à les préſenter au Juge : & non pas au Juge à les fournir à l'accuſé. Ces Articles & Capitules ſont au nombre de quatre-vingt dans les Editions communes des Conciles ; mais dans celle d'Antonius Auguſtinus, il n'y en a que ſoixante & douze, parce qu'on y en a mis pluſieurs en un. Il ſont tirés des fauſſes Décrétales des Papes Anaclet, Evariſte, Alexandre, Teleſphore, Hygin, Pie, Anicet, Eleuthere, Calliſte, Fabien, Etienne, Felix, Eutychius, Marcellin, Euſebe & Jule. Angelram eſt le premier qui ait employé cette mauvaiſe compilation. Il s'étudie principalement à relever & à faire valoir les défenſes d'attaquer, ou d'accuſer légérement & témérairement les Evêques, d'attenter à leur réputation, de rien faire contre leur honneur, de recevoir aucune accuſation contre eux. Il fait voir la diligence qu'on doit apporter à examiner leurs accuſateurs, la ſolemnité & l'attention avec leſquelles on doit procéder à leur jugement ; la charité & la circonſpection avec laquelle on doit couvrir leurs défauts : toutes circonſtances qui montrent qu'il étoit alors attaqué & accuſé pardevant le Pape.

LXI. *Fauſſes Décrétales d'Iſidorus Mercator*

Les fauſſes Décrétales, d'où ces Articles ſont tirés, avoient été, à ce qu'on croit, fabriquées depuis peu par un Eſpagnol nommé Iſidore (*r*). Riculfe Archevêque de Mayence, les avoit apportées (*s*) d'Eſpage en Allemagne, peu d'années avant qu'Angelram compoſât ſon Recuëil. Ce qui paroit plus ſurprenant, c'eſt que toute l'Europe Chrétienne ſe ſoit laiſſée abuſer pendant ſi long-tems par une ſuppoſition ſi groſſiere, ſans que perſonne ait pû découvrir l'impoſture avant ces derniers ſiécles. Mais aujourd'hui perſonne ne s'y laiſſe plus prendre, & on reconnoît que le Recuëil d'Iſidore Mercator eſt un ramas de piéces ſuppoſées, & faites à plaiſir. Il eſt inutile de rapporter ici les quatre-vingt Capitules d'Angelram. Outre qu'ils ſont trop longs, & qu'ils interromproient trop le fil de notre Hiſtoire, ils y ſeroient aſſez ſuperflus, puiſqu'ils ſont à préſent imprimés dans les diverſes Editions des Conciles, dans Antonius Auguſtinus, & dans le Pere le Cointe (*t*).

An de J. C. 776.

Au reſte, ni l'exemple d'Angelram, qui avoit accepté la charge d'Archichapellain ou de Grand Aumônier, ni l'autorité du Pape Adrien qui l'avoit agrée, ni celle de Charlemagne qui l'avoit déſiré, ne furent pas capables de lever les ſcrupules des Evêques ſur ce ſujet : car après la mort d'Angelram, arrivée en 791. l'Empereur ſe crut obligé de demander au Concile de Francfort, tenu en 794. qu'il lui fut permis de tenir près de ſa perſonne Hildebaud Archevêque de Cologne, de la même maniere qu'il y avoit eu auparavant Angelram Evêque de Metz ; ce qui lui fut accordé par le Canon 55. de ce Concile.

LXII. *Chant Romain perfectionné en Gaules par les ſoins de Charlemagne.*

Quelque ſoin qu'euſſent pris le Roi Pepin & l'Evêque de Metz Crodegang, à établir en France, & en particulier dans l'Egliſe de Metz, le chant Romain, ils n'avoient pû y réüſſir qu'imparfaitement. Les Chantres François n'avoient pû attraper la delicateſſe ni la gravité du Chant Gregorien. Charlemagne étant à Rome en 787. les Clercs de ſa Chapelle, & ceux du Pape, s'entreprirent pendant les Fêtes de Pâques ſur le Chant. Les François ſoutinrent (*u*) qu'ils chantoient mieux que les Romains ; les Romains au contraire prétendirent que les François altéroient le Chant, & en gâtoient toute la beauté ; qu'il n'y avoit que les Romains qui ſçuſſent la vraye maniere de chanter, ainſi qu'ils l'avoient appriſe du Pape S. Gregoire. La quérelle fut portée juſqu'à l'Empereur Charlemagne ; & les François plus hardis en ſa préſence, commencerent de nouveau à reprocher aux Romains qu'ils n'entendoient rien au Chant. Les Romains ſûrs de leur grande expérience & de leur capacité, aſſûroient que les François n'étoient que des ignorans, des hommes ruſtiques, & que comme des animaux ſans raiſon, ils ne rendoient qu'un ſon déſagréable. Comme la quérelle s'echauffoit, l'Empereur dit à ſes Chantres : *Dites-moi de bonne foi, lequel eſt le meilleur & le plus pur, de la ſource ou du ruiſſeau ?* Ils repondirent ſans héſiter, que c'étoit la ſource. Alors il leur dit : *Recourez donc à la ſource du Chant Eccléſiaſtique, qui eſt S. Gregoire, & reconnoiſſez que vous en avez altéré la beauté.*

En même tems il pria le Pape Adrien de lui accorder des Chantres, qui puſſent corriger le Chant Eccléſiaſtique dans ſon Royaume.

(*p*) *T. 6. Concil. Labb. p.* 1828.
(*q*) C'eſt à dire, le 19. de Septembre de l'an 785.
(*r*) *Vide Bimdel. Pſeudo Iſidore. Et Mabill. t. 2. annal. Bened. p.* 275.
(*s*) *Hincmar. opuſc.* 33. *c.* 24.
(*t*) *Tom. 6. annal. Franc. ad an.* 785. *pp.* 266. *& ſeq.*
(*u*) *Monach. Engolismenſ. apud Duchesnum, t. 2. hiſt. Franc. p.* 75.

An de J.C. 776.

Le Pape lui donna deux hommes, qui ſçavoient en perfection le Chant Gregorien, ſçavoir, Theodore & Benoît, & il leur mit en main les Antiphoniers que S. Gregoire avoit notés. Etant de retour en France, le Roi mit un de ces Chantres à Metz, & l'autre à Soiſſons, & ordonna que de toutes les villes de ſes Etats, on leur envoyât les Antiphoniers, à corriger ſur ceux de Rome, & des hommes capables d'apprendre d'eux le Chant Romain. Depuis ce tems, on réforma les Antiphoniers des Egliſes de Gaule, & les Chantres apprirent la Note Romaine, que dans la ſuite on appella Note Françoiſe (*x*). Il y eut toutefois toujours cette difference entre les Romains & les François, que ceux-ci ne purent parfaitement exprimer les fredonnemens & les tremblemens, à cauſe de l'âpreté & de l'infléxibilité de leur gozier. La plus fameuſe Ecole du Chant fut celle de Metz; & autant que celle de Rome l'emportoit ſur celle de Metz, autant celle de Metz l'emporta ſur toutes les autres de France (*y*). Les Chantres venus de Rome inſtruiſirent auſſi les François à toucher l'Orgue. Enfin le Roi Charlemagne amena d'Italie, des Maitres de Grammaire & d'Arithmétique, & répandit par tout ſon Empire l'étude des Arts libéraux. C'eſt ce que dit un Auteur de ſa vie.

LXIII. *Mort d'Angelram Evêque de Metz. Gundulphe lui ſuccede.*

Angelram qui étoit Grand Aumônier, ou Maitre de la Chapelle du Roi, contribua ſans doute beaucoup au ſuccès de ces nouveaux établiſſemens dans ſa ville Epiſcopale, & dans l'Auſtraſie, dont Metz étoit la Capitale. Le Clergé nombreux & Régulier de ſa Cathédrale, & le grand nombre de Monaſteres qui étoient dans ſa ville & dans ſon Diocéſe, n'y ſervirent pas peu, & il eut la ſatisfaction en mourant, de laiſſer beaucoup d'ordre dans le Clergé, & de régularité dans les Abbayes qui lui étoient confiées.

Il mourut en 791. (*z*), & fut enterré dans l'Abbaye de Neuve-Celle, aujourd'hui S. Avold. Le lieu de ſon décès eſt nommé *Aſnagahum-Chuniſberg* (*a*), ou ſelon d'autres, *Aſnabrug-Cameberg*, ou *Commerberg*, comme il accompagnoit l'Empereur Charlemagne à la guerre contres les Avares en qualité de premier Aumônier. On ignore la ſituation de ce lieu, ſi ce n'eſt Oſnabrug. Les anciens Manuſcrits varient ſur la durée de ſon Epiſcopat. Les uns lui donnent vingt-trois ans & vingt-huit jours; d'autres ving-huit ans & vingt-huit jours.

An de J.C. 776.

Meurille (*b*) lui donne cinquante ans de gouvernement: mais auſſi il n'admet point d'interregne après lui; au lieu que les Catalogues ordinaires mettent un intervalle de vingt-ſept ou vingt-huit ans entre lui & ſon ſucceſſeur Gundulphe, qui ne commença qu'en 818. La plûpart des Manuſcrits mettent ſa mort au vij. des Calendes de Novembre, ou au vingt-ſixiéme d'Octobre; d'autres au v. ou au iv. ou au viij. des Calendes de Novembre; mais il faut s'en tenir au plus grand nombre, & principalement au Nécrologe de la Cathédrale de Metz, qui place ſa mort au vingt-ſix d'Octobre. On l'honore comme Saint dans l'Abbaye de S. Avold; & l'on y découvrit, le cinquiéme d'Août 1609. ſon tombeau dans un Autel de cette Abbaye, qui étoit à côté du grand Autel. C'étoit une pierre de la longueur de quatre pieds, au frontiſpice de laquelle étoit la repréſentation d'un Evêque couché, & à ſes pieds pluſieurs Religieux à genou & en prieres. Ce monument fut dépoſé dans la Sacriſtie.

LXIV. *Véomade Archevêque de Tréves.*

Miſon Archevêque de Tréves, étant mort en 753. eut pour ſucceſſeur dans le Siége Archiépiſcopal, Véomade (*c*), qui avoit été Abbé de S. Maximin, ſelon la plûpart des Ecrivains; ou de Metloc, ſelon d'autres. Il fut fort zélé pour ſoutenir les droits de ſon Egliſe. Le Roi Pepin lui accorda, la ſixiéme année de ſon regne, de J. C. 760. un Privilége, par lequel il confirmoit à la Cathédrale de Tréves les Abbayes de S. Maximin, de S. Euchaire, de Sainte Marie d'Oëren, & de S. Martin, où l'on cite encore un autre Privilége de Charlemagne pour la même Egliſe, accordé à Véomade en 774. Mais on doute avec raiſon de la vérité & de l'autenticité de cette derniere Charte: car (*d*) l'année de l'indiction y eſt marquée; choſe inconnuë ſous Charlemagne (*e*), & il nomme Suavis comme Vice-chancelier, en la place d'Archembaud, quoiqu'Archembaud n'ait été Chancelier que longtems depuis, & que Suavis n'ait jamais exercé

(*x*) *Ibidem.* Omnes Franciæ Cantores didicerunt Notam Romanam, quam nunc vocant Notam Francicam, excepto quòd tremulas vel tinnulas, ſive colliſibiles vel ſecabiles voces in cantu non poterant perfectè exprimere Franci, naturali voce barbaricè frangentes in gutture voces potiùs quàm exprimentes.

(*y*) *Vita Caroli Magni per Monach. Engolismenſ.* Majus autem magiſterium cantandi in Metis civitate remanſit; quantùmque magiſterium Romanum ſuperat Metenſe in arte cantilenæ, tanto ſuperat Metenſis cantilena cæteras ſcholas Gallorum. Similiter erudierunt Romani Cantores ſupradicti Cantores Francorum in arte organandi.

(*z*) *Annales Caniſiani apud Quaſn. t. 2. p. 37. ina & Coint. pp. 462. 463. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 303.* Meurille, p. 178. met ſa mort en 818. mais cette datte eſt inſoûtenable, puiſqu'Alcuin, qui fait l'éloge d'Angelram, comme mort depuis long-tems, étoit lui même mort avant l'an 818.

(*a*) *Ita Catalog. S. Symphoriani Metenſ.* Angelramnus Archiepiſcopus, & Palatii Capellanus, qui ſedit annos xxiij. & dies xxviij. requieſcit in Monaſterio, cui vocabulum *Novæ Cellæ.* Obiit vij. kal. Novemb. in loco qui dicitur *Aſnagahum-Conisberg*, & ceſſavit Epiſcopatus annis xxvij. menſes iij. *Codex Mſſ. S. Arnulphi.* Angelramnus Archiepiſcopus annis xxviij. dies xxviij. Obiit vij. kal. Novemb. Ceſſavit Epiſcopatus annis xxviij. menſes iv.

Chronic. Epiſc. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 655. Rexit præſulatum annis xxiij. Obiit viij. kal. Nov. *alias* vij. kal. *alias* v. *alias* iv. *Martyrolog. Metenſ. vij. kal. Novemb.*

(*b*) Meurille Hiſt. des Evêques de Metz, p. 178.

(*c*) Brouwer, *annal. Trevir. l. 7. p. 372.* & *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 212.* donnent pour ſucceſſeur à Miſon S. Hidulphe: mais on a vû ci devant, que ce ſentiment ne peut s'accorder avec la Chronologie.

(*d*) *Brouwer. t. 7. Conc. ad an. 755. p. 419. Mabill. t. annal. Bened. p. 163.*

(*e*) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 24. p. 219. Coint. ad an. 774. n. 147. pp. 82. 83.*

An de J. C. 776.

l'office de Chancelier en ſa place. Enfin ce Titre commence par ces mots: *In nomine Domini Dei æterni & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti*, qui eſt une formule inuſitée ſous le regne de Charlemagne.

D'ailleurs, les Peres de S. Maximin ont fait imprimer (*f*) deux Titres, l'un de Pepin, donné à Mayence la quatorziéme année de ſon regne (*g*); & l'autre de Charlemagne, donné à Paderborn la quarantiéme année de ſon regne (*h*), tous deux en bonne forme, par leſquels ces Princes confirment l'Abbaye de ſaint Maximin dans ſes anciens droits, & veulent qu'elle demeure comme d'ancienneté, ſous la protection des Rois. De plus, Charlemagne défend qu'aucun des Rois ſes ſucceſſeurs exerce contre le Monaſtere, ou contre les Religieux, aucune puiſſance, & n'éxige de leurs navires aucun droit de péage, ni faſſe tenir aucun plaid dans leurs Terres, à moins que l'Abbé ne le demande, & ne l'agrée.

Véomade ſouſcrivit en 763. (*i*) à la fondation de l'Abbaye de Prum, & à celle de Lauresham en 764. Il aſſiſta en 774. à la Dédicace de l'Egliſe du même Monaſtere, avec quelques autres Prélats, ainſi que nous l'avons déja remarqué. Il attaqua l'Abbé Aſſuerus (*k*), & prétendit lui ôter le Prieuré de S. Goar, que le Roi Pepin avoit uni à ſon Abbaye de Prum; mais il ne réüſſit pas dans ſon entrepriſe. Le

*An de J. C. 762.

Pape Adrien * ayant reçû quelques plaintes contre Lulle Archevêque de Mayence, députa l'Archevêque Véomade, & Poſſeſſeur Evêque, peut-être d'Evreux, pour aller, avec les Commiſſaires du Roi, examiner l'affaire (*l*), & voir ſi Lulle étoit digne qu'on lui envoyât le *Pallium*.

*Année incertaine.

Sous l'Epiſcopat du même Véomade *, Dieu révéla à un ſaint Prêtre nommé Martius (*m*), le lieu où étoient les Reliques de S. Caſtor, diſciple de S. Maximin Archevêque de Tréves. Véomade accompagné de ſon Clergé, des Moines, & des Principaux du pays, ſe rendit à Cardonne, ville ſituée ſur la gauche de la Moſelle, dans un lieu fort reſſerré entre les montagnes; l'on y trouva le ſacré Corps, qui fut tranſporté en ſolemnité à Coblentz dans l'Egliſe, qui portoit alors le Titre de ſaint Paulin.

LXV. *Mort de Véomade. Ricbode lui ſuccéde.*

Véomade, après avoir gouverné ſaintement l'Egliſe de Tréves pendant vingt-trois ans, mourut en 776. & fut enterré dans l'Abbaye de S. Maximin (*n*). On lui donne le Titre de Saint, & il eſt honoré comme tel dans ſon Egliſe le huitiéme de Novembre. Son ſucceſſeur fut Ricbode, ſurnommé Marcaire, auparavant Abbé de Metloc (*o*). Il eſt certain qu'il avoit fait profeſſion de la vie Monaſtique, puiſqu'Alcuin (*p*) lui écrivant, intitule ainſi ſa Lettre: *A Macaire mon bon pere, & mon très cher ami, Moine & Prélat.* Il ſe plaint, dans le corps de ſa Lettre, de l'éloignement de ce ſaint Homme, qu'il aimoit bien mieux voir pauvre, & l'avoir pour voiſin, que de le ſentir éloigné, & dans l'opulence. „ Où ſont ces doux entre-„ tiens que nous avions enſemble? où ſont „ ces études ſi agréables que nous faiſions des „ ſaintes Lettres? " Alcuin ſe plaint en paſſant, que cet Evêque eſt un peu trop attaché à Virgile, & qu'il néglige les ſaints Evangiles. Il ſemble que Ricbode étoit Anglois, & qu'il avoit autrefois été en Angleterre diſciple d'Alcuin, par la maniere dont celui ci lui parle dans cette Lettre, & dans la quarante-uniéme, où il le nomme ſon fils, ſon frere & ſon ami, & l'exhorte à lui écrire (*q*). Alcuin lui recommande, en un autre endroit, les Religieux du Monaſtere de Bure, ou de Berg (*r*), & le prie d'avoir ſoin de leur inſtruction.

An de J. C. 776.

LXVI. *Ricbode eſt employé à réfuter les erreurs de Felix d'Urgelle.*

Felix Evêque d'Urgelle, qui avoit été condamné à Rome, & s'étoit ſoûmis en apparence au jugement porté contre lui, renouvella quelque tems après ſes erreurs *, écrivant à Alcuin, qui l'avoit exhorté d'y renoncer ſincérement (*s*). Alcuin ayant reçu le livre de cet Héréſiarque, y trouva des erreurs monſtrueuſes, & pires que les anciennes, qu'il avoit autrefois ſoutenuës; par exemple, que Jeſus-Chriſt étoit le vieil homme; qu'il n'étoit Dieu que de nom, qu'il n'étoit que Fils adoptif du Pere; qu'il avoit eû beſoin d'une ſeconde régénération, &c. Alcuin en écrivit à Charlemagne, & le pria de lui donner pour aſſociés dans le travail de réfuter cet Héréſiarque, Paulin Patriarche de Fréjus, Ricbode Archevêque de Tréves, & Theodulphe Evêque d'Orleans (*t*). Ils écrivirent apparemment tous quatre contre Felix; mais il ne nous reſte que les trois Livres de Paulin, & les ſept d'Alcuin ſur cette matiere. Tout cela fait voir l'idée qu'on avoit de la capacité de Ricbode, & qu'il paſſoit pour un des plus habiles Evêques des Gaules.

*An de J. C. 797.

(*f*) *Defenſio S. Maximini, impreſſa in fol. an. 1648. 3. parte pp. 11. 12.*

(*g*) La quatorziéme année du Roi Pepin revient à l'an de J. C. 764.

(*h*) C'eſt à-dire, l'an 807. ou 808. de J. C.

(*i*) *In Chronic. Laureſham. apud. Freher.*

(*k*) An 765. *Vide Vandelbert. Vitam S. Goaris, ſec. 2. Benedict.*

(*l*) *Vide Rodoard. Hiſt. Remenſ. l. 2. c. 17. & t. 6. Concil. p. 1790.*

(*m*) *Vita S. Caſtoris apud Bolland. 13. Februar.*

(*n*) *Ita Brower. Schoſnaen. Cenni. Mabill.*

(*o*) *Crantzius, Brower. alii.*

(*p*) *Alcuin. Epiſt. 34.* Ad Pontificem Rigbodum Trevericæ civitatis cognomento Macarium, pro Patre & amico chariſſimo Macario Monacho & Pontifici. *Vide & Ep. 41. ejuſd. Alcuini.*

(*q*) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 24. p. 236. & l. 26. p. 323.*

(*r*) *Alcuin. Epiſt. 258.*

(*s*) *Alcuin. lib. contra Elipant. & Epiſt. 4. & 8. ad Davidem ſeu Carolum Magnum.*

(*t*) *Alcuin. Ep. 4.* Exemplarium illius (Felicis) libelli domno dirigatur Apoſtolico, aliud quoque Paulino Patriarchæ, ſimiliter Ricbodo, & Theodulpho Epiſcopis, Doctoribus & Magiſtris, ut ſinguli pro ſe reſpondeant.

An de J. C. 776.

On ſçait peu de choſe de ſon gouvernement, faute de monumens hiſtoriques: car il eſt mal-aiſé qu'un homme de ce merite n'ait pas fait bien des choſes mémorables pendant vingt-huit ans d'Epiſcopat. Les anciennes Annales (*u*) marquent ſa mort en 804. le premier jour d'Octobre. Il eut pour ſucceſſeur Waſo, ou Viſo Abbé de Metloc, & Viſo eut pour ſucceſſeur dans le Siége Abbatial, Hetti qui fut auſſi dans la ſuite Archevêque de Tréves.

L'Auteur de la Vie de S. Luitger (*x*), raconte que Charlemagne offrit à ce Saint la Chaire de Tréves, qui étoit vacante, mais qu'il aima mieux aller prêcher dans la Saxe, qui étoit un pays barbare, & où il y avoit beaucoup à travailler & à ſouffrir. Il eſt mal-aiſé de deviner en quel tems Charlemagne fit cette offre à Luitger: car la Chaire Epiſcopale de Tréves n'a vacqué de ſon tems que deux fois, ſçavoir, après la mort de Véomade en 776. & alors Luitger n'étoit pas encore en âge de gouverner un Evêché; & après la mort de Ricbode ſucceſſeur de Véomade en 804. & alors Luitger étoit déja placé ſur le Siége de Munſter.

LXVII. *Godon Evêque de Toul.*

Garibalde Evêque de Toul, mourut vers l'an 735. On lui donne pour ſucceſſeur Godon, qui gouverna ce Diocéſe environ vingt ans, dans des tems très malheureux: car ſa ville Epiſcopale fut brûlée, & les Archives de ſon Egliſe réduites en cendres (*y*); ce qui l'obligea à recourir au Roi Pepin, qui lui accorda une immunité ou franchiſe pour la ville de Toul; & un Diplôme, par lequel il réparoit en quelque ſorte & renouvelloit ceux qui avoient été conſumés par les flammes, en confirmant ce que poſſedoit cette Egliſe (*z*). Il mourut vers l'an 755. (*a*), & fut enterré dans l'Egliſe d'une Terre qui lui appartenoit, nommée *Caſtellum* ou Châtelet (*b*). L'Auteur du Manuſcrit de S. Manſuy dit qu'on y montroit encore ſon tombeau, lorſqu'il écrivoit au dixiéme ſiécle.

Sous ſon gouvernement, Charles Martel fit de grands maux aux Egliſes & aux Monaſteres, les donnant en bénéfice, ou en commande à des ſéculiers, qui en prenoient & diſſipoient les biens. Les Abbayes de Senone, de S. Diey & de Moyen-moutier furent de ce nombre (*c*). Le Comte Odoard, un des Favoris du Prince, uſurpa celle de S. Epvre. L'Evêque Godon en fit de grandes plaintes, mais ſans effet; l'uſurpateur continua de jouïr de cette Abbaye, ainſi que nous le voyons par un Titre du Roi Charles le Chauve, donné à Gondreville la premiere année de ſon regne en Lorraine *. *An de J. C. 869.

Vers l'an 730. un Moine attaché à l'Egliſe de S. Etienne de Toul, qui eſt la Cathédrale de cette ville, conçut le deſſein d'aller à Merbec en Flandres (*d*), pour enlever les Reliques de ſainte Belende, qui y étoient depuis environ trente ans. Il s'y tranſporta; & après avoir pendant quelque tems caché ſon deſſein, il prit le Corps de la Sainte, & le porta à Thine, où il le dépoſa dans une Egliſe dédiée à la ſainte Vierge. Les fréquens miracles qui s'y firent, donnerent lieu à un Comte nommé Etienne, & à Fredvide ſon épouſe d'y bâtir un Monaſtere de Religieux. Dans la ſuite, ce Monaſtere fut uni à l'Abbaye de Mouſon, par Adalberon Archevêque de Rheims; & longtems après on en a donné les revenus au Seminaire de la même ville de Rheims. Sainte Belende avoit été Religieuſe de l'Abbaye de Morſelle près de Dendermonde ſur l'Eſcaut.

LXVIII. *Jacob Evêque de Toul. Concile de Compiégne.*

Jacob ſuccéda à Godon vers l'an 756. puiſqu'en l'an 757. il ſouſcrivit au Concile de Compiégne, (*e*), où l'on fit dix-huit Canons, qui concernent preſque tous le mariage. Le premier permet les mariages au quatriéme dégré, & les défend au troiſiéme. 2°. Si l'une des deux parties qui ont contracté mariage au troiſiéme dégré, vient à mourir, celle qui ſurvit ne pourra ſe remarier à une autre. 3°. Si une femme prend le voile ſans la permiſſion de ſon mari, il eſt au pouvoir du mari de la reprendre, & d'en uſer avec elle comme auparavant. 4°. Si une fille mariée malgré elle, quitte ſon mari, ſes parens peuvent la donner à un autre mari. 5°. Un mariage contracté avec un eſclave, homme ou femme, que l'on croyoit libre, ne ſubſiſte point.

6°. Un vaſſal marié malgré lui par un Seigneur, n'eſt pas obligé de demeurer avec ſa femme. 7°. Celui qui ayant épouſé une femme qui a été corrompuë par ſon frere, & qui l'a quittée pour en épouſer une autre, qu'il trouve pareillement corrompuë, ne peut quitter cette ſeconde femme, parce que lui-même n'eſt plus vierge; & s'il en épouſe une troiſiéme, il ſera obligé de la quitter pour retourner avec la ſeconde, & la derniere pourra ſe marier à qui elle voudra. 8°. La femme légitime, qui s'eſt laiſſée corrompre par le frere de ſon mari, ne pourra jamais ſe marier, non plus que ſon adultere; & le mari de cette femme en pourra, s'il veut, épouſer une autre. 9°. Celui qui a été baptiſé par un Prêtre non baptiſé;

(*u*) *Annal. Leiſel. & Fuldenſes, & Herman. Contract.*

(*x*) *Vide Browver annal. Trevir. l. 8. p. 394. & Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 324 A. & ſæc. 4. Bened. p. 40.*

(*y*) *Vita Epiſc. Tullenſ. Hic pag. 127. Prevver.* Cujus temporibus populorum urgente ſcelere urbs Leuca eſt igne concremata.

(*z*) *Chronic. Virdun. t. 1. p. 106. Bibliot. Mſſ. Labb.*

(*a*) Il étoit encore Evêque en 753. lorſque Maldare Evêque de Verdun fut élû, ſuivant la Chronique de Hugues de Flavigny; & Jacob ſucceſſeur de Godon, étoit déja Evêque en 757. puiſqu'il ſouſcrivit en cette année au Concile de Compiégne, *Tom. 6. Concil. Labb. p. 1700.*

(*b*) Ne ſeroit-ce pas Châtel ſur Moſelle?

(*c*) Benoît, Hiſt. de Evêques de Toul, c. 21. p. 275.

(*d*) *Herigar. Abbas Lobienſ. vita ſanctæ Belendis, & Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 3.*

(*e*) *Tom. 6. Concil. Labb. p. 1700. A.* Jacob peccator Epiſcopus ſubſcripſi.

Digitized by Google

An de J. C. 776.

ſi le nom de la Sainte Trinité a été invoqué dans ſon baptême, le baptême eſt valide; mais il faut lui impoſer les mains, (& lui donner la Confirmation.) 10°. Si un pere corrompt une fille, qui dans la ſuite devienne la femme de ſon fils, le pere & la fille ne pourront plus après cela contracter aucun mariage; & le fils qui l'a épouſée, ſans ſçavoir ce qui étoit arrivé, peut prendre un autre femme. 11°. Une femme (libre) qui a pris le voile, ne pourra plus le quitter.

12°. Celui qui dans la Confirmation a ſervi de parrein à ſon gendre ou à ſa belle-fille, ſera ſéparé de ſa femme, & n'en pourra épouſer une autre. 13°. Celui qui aura permis à ſa femme d'entrer dans un Monaſtere, ou de prendre le voile, pour vivre hors le Monaſtere, pourra prendre une autre femme légitime; & réciproquement une femme dont le mari ſe ſera retiré dans un Monaſtere, pour y vivre en Religieux, pourra prendre un autre mari. 14°. Celui qui aura eu un commerce criminel avec la mere & la fille, à l'inſçu l'une de l'autre; ſi cette homme ſe marie dans la ſuite, il ſera obligé de quitter ſa femme, & celle-ci pourra épouſer un autre homme. La mere & la fille avec qui il aura eu commerce, de la maniere que nous l'avons dit, pourront ſe marier à qui elles voudront. Mais ſi elles viennent à découvrir l'infamie qui s'eſt paſſée, elles ſeront obligées de quitter leur mari, & de faire pénitence, & leurs maris, pourront épouſer d'autres femmes.

15°. De la même maniere, ſi deux ſœurs ont eu un commerce criminel avec un homme, à l'inſçu l'une de l'autre, & que l'homme épouſe l'une des deux ſœurs, il ſera obligé de la quitter, & de demeurer dans le célibat juſqu'à la mort. Que ſi ces deux ſœurs ne ſçavent pas ce qui s'eſt paſſé à l'égard l'une & de l'autre, elles demeureront avec les maris qu'elles auront épouſés. Que ſi elles viennent à découvrir le commerce honteux que cet homme a eu avec elles, elles quitteront leurs maris, & feront pénitence. 16°. Un homme lépreux, qui a une femme ſaine, peut lui donner permiſſion d'épouſer un autre homme, & cette femme peut uſer de cette permiſſion; & réciproquement une femme lépreuſe peut donner la même liberté à ſon mari. 17°. Si une femme ſe plaint que ſon mari ne lui rend pas le devoir conjugal, on s'en rapportera au témoignage du mari. 18°. Celui qui par une haine mortelle abandonne ſa femme, & ſe retire dans un autre pays, ne pourra ſe marier à une autre femme, ni ſa femme prendre un autre mari.

Voila quelles étoient les mœurs de la diſcipline de ce tems-là ſur le fait du mariage. Il faut que la corruption ait été grande, puiſqu'on toleroit des abus auſſi contraires aux bonnes regles Eccléſiaſtiques. La plûpart de ces Canons ſe trouvent cités dans Gratien, comme étant du Concile de Verberie. Nous les avons rapportés tout au long, parce que deux de nos Evêques s'y ſont trouvés, ſçavoir, Crodegang de Metz & Jacob de Toul.

An de J. C. 776.

Il y a apparence (*f*) que Jacob avoit été Abbé du Monaſtere de Guemonde, avant que d'être fait Evêque de Toul, ou qu'il s'y retira après avoir été élû Evêque de cette Egliſe, & qu'il en conſerva le Titre avec celui de ſon Evêché, puiſque dans l'Aſſemblée d'Attigny, tenuë en 765. il ſouſcrit en ces termes (*g*): *Jacob Evêque de Gemunde.* Or ce Monaſtere de Guémonde eſt (*h*), celui d'Hornbach, ſitué ſur les confins des deux Diocéſes de Tréves & de Metz, dans le Duché des Deux-Ponts, ſur le confluent de deux petites rivieres, dont la principale s'appelle Horren. *Guémonde* en Allemand, eſt le même qu'en François *Confluent.* S. Pirmin bâtit ce Monaſtere vers l'an 727. & un Seigneur François nommé Verinherus, le dotta & lui donna les fonds néceſſaires pour la ſubſiſtance des Religieux. L'Egliſe fut dédiée en l'honneur de Nôtre-Dame, & de S. Pierre (*i*). S. Pirmin y mourut en 758. & ſon Corps y eſt demeuré juſqu'aux dernieres Guerres de Religion, qu'il fut transferé à Inſpruch (*k*), où il eſt réveré aujourd'hui dans l'Egliſe des Peres Jeſuites.

LXIX. *Monaſtere de Guemonde, ou d'Hornbach.*

L'Abbaye d'Hornbach, & ſes revenus, ſont poſſédés par le Duc des Deux-Ponts. L'Egliſe & le Monaſtere étoient ſitués ſur une éminence, au pied de laquelle ſe réüniſſent les deux petites rivieres dont nous avons parlé. L'Egliſe ſubſiſte encore, & elle eſt des plus grandes & des plus belles. Trois ou quatre Religieux Bénédictins, qui s'y étoient retablis un peu avant la Paix de Munſter, furent maſſacrés, & jettés dans un puits par les Luthériens, après cette fameuſe Paix, qui abandonna les biens de l'Egliſe, à ceux qui en étoient en poſſeſſion auparavant.

C'eſt ſans aucune bonne raiſon, qu'on a prétendu (*l*) que Jacob avoit abdiqué l'Epiſcopat, pour ſe retirer à Guémonde. Il étoit certainement Evêque de Toul, quand il ſouſcrivit à l'Aſſemblée d'Attigny; il l'étoit encore, quand il mourut à S. Benigne de Dijon. Il étoit ordinaire aux Evêques qui avoient été Abbés d'un Monaſtere, d'en conſerver le Titre, même après leur Epiſcopat, comme on le voit dans les ſouſcriptions de l'Aſſemblée d'Attigny, dont a parlé cy-devant (*m*). On

(*f*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 23. pp. 183. 184.*
(*g*) *Concil. Labb. t. 6. p. 1702.* Jacob Epiſc. de Monaſterio Gemundias.
(*h*) *Coint. annal. Franc. t. 5. ad an. 765. p. 672. Mabill. t. 2. annal. p. 78. Trithem. de viris illuſtrib. Ord. S. Bened. Vita S. Pirmini, c. 14. 19. 31.*
(*i*) *Vita B. Pirmini & Bonifacii Mogunt. Ep. 113.*
(*k*) *Baſilea ſacra, p. 94.*
(*l*) *Coſtarius annal. Franc. t. 5. ad an. 765.* Benoit Hiſt. de Toul. p. 277.
(*m*) Voyez auſſi *Annal. Bened. t. 2. p. 207.*

An de J. C. 776.

aſſûre que le Roi Pepin avoit donné à Jacob l'Abbaye de S. Diey (*n*); & quoique la Charte de cette donation ne ſe trouve plus, elle eſt ſouvent citée dans celles que les Rois & les Empereurs ont accordées dans la ſuite à l'Egliſe de Toul.

L'Auteur de la Vie de S. Hidulphe, Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Moyen-moutier (*o*), & le Manuſcrit de S. Manſuy, que nous avons fait imprimer dans les Preuves de cette Hiſtoire, portent qu'Hidulphe s'adreſſa à Jacob Evêque de Toul, pour lui demander un lieu commode où il pût vivre en retraite; & c'eſt ce qui a jetté dans l'erreur Pierre Damien (*p*), qui a avancé la même choſe: mais nous avons vû cy-devant, que S. Hidulphe étoit venu dans les Vôges dès l'an 671. & qu'il y eſt mort en 707. & par conſéquent pluſieurs années avant l'Epiſcopat de Jacob, qui n'a commencé qu'en 756. ou 757.

LXX. *Mort de Jacob Evêque de Toul. Il eſt enterré à S. Benigne de Dijon.*

Ce Prélat ayant entrepris le voyage de Rome (*q*), paſſa au retour par le Monaſtere de S. Benigne de Dijon, attiré par le bruit des Miracles qui ſe faiſoient au tombeau de ce Saint. Il y demeura quelque tems, pour ſatisfaire ſa dévotion; mais ayant été attaqué d'une maladie dangereuſe, il y mourut, & fut enterré auprès du ſepulcre du ſaint Martyr, ayant à ſa tête un Autel conſacré à S. Manſuy Evêque de Toul. Jacob a mérité par ſes vertus, le titre de Saint, & on l'honore dans le Diocéſe de Toul le vingt-troiſiéme de Juin. L'année de ſa mort n'eſt pas connuë; on la peut mettre au hazard vers l'an 767. ou 768.

Jacob avoit une ſœur nommée Lelioſa (*r*), qui étant venuë auſſi en pélerinage à S. Benigne de Dijon, fit préſent aux Religieux de ce Monaſtere (*s*), d'une Terre qu'elle avoit aux confins des Diocéſes de Toul & de Langres, au lieu nommé *Brittiniaca curtis*, en récompenſe de l'honneur qu'ils avoient fait à ſon frere. Les Religieux de Dijon y bâtirent une Egliſe & un Monaſtere en l'honneur de S. Benigne, ou Blin, & Dieu y fit éclater pluſieurs Miracles dans la ſuite des tems.

Toutefois Bertholde Evêque de Toul, dans une Charte de l'an 1005. & Ricuin Evêque de la même Egliſe en 1022. diſent que ce Prieuré fut fondé par Jacob, un de leurs prédéceſſeurs, dans un fonds de ſon patrimoine (*t*), apparemment à cauſe que Lelioſa avoit donné ce fonds en conſidération de l'Evêque Jacob ſon frere. Ricuin oblige le Prieur de S. Blin de venir à Toul, avec deux de ſes Religieux, le jour de l'Invention de S. Etienne, pour aſſiſter à l'Office en habit de chœur; s'engage de les nourrir à ſes frais, & permet au Prieur, en cas d'abſence de l'Evêque, & des Abbés de S. Epvre & de S. Manſuy, de dire ce jour-là la Meſſe ſolemnelle dans la Cathédrale. An de J. C. 776.

L'Evêque Brunon, qui fut depuis le Pape Leon IX. conſacra en 1033. l'Egliſe de S. Blin, & donna aux Religieux qui y demeuroient, l'Autel, ou la dixme des villages de Tilmont & de Vrécourt. La Charte fut expédiée en plein Synode, en préſence d'Alinard Abbé de S. Benigne de Dijon, & des Abbés Vidric, Hulnalde & Norbert; de Gibuin Princier, de Renard Comte de Toul, de Hugues frere de l'Evêque Brunon, & de Henry Avoué.

Arnould Prieur de S. Benigne, & diſciple du fameux Guillaume Abbé de la même Abbaye dans l'onziéme ſiécle, obtint la permiſſion de ſe retirer dans le Prieuré de S. Blin ou de S. Benigne, où il remit l'obſervance réguliere, y bâtit une grande & belle Egliſe, rétablit le Monaſtere, & y acquit de grands biens en fonds de Terre. Telle eſt l'origine du fameux Prieuré de Blin, ſitué entre Reinel & Bourmont.

LXXI. *Bornon Evêque de Toul.*

Le Manuſcrit de S. Manſuy (*u*) donne Bornon pour ſucceſſeur à Jacob; & le P. le Cointe (*x*) lui donne Godon, qui, ſelon le P. Benoît, eſt prédéceſſeur de l'Evêque Jacob. Le même Pere le Cointe conjecture, que l'Evêque Poſſeſſeur, dénommé dans trois Lettres du Pape Adrien à Charlemagne de l'an 775. étoit Evêque de Toul (*y*); mais il n'en donne aucune preuve convaincante. On raconte de l'Evêque Bornon une action de charité fort remarquable. Touché de la pauvreté où étoient réduits les Bourgeois de ſa ville Epiſcopale, dont les maiſons ruinées par le dernier incendie, n'avoient pas encore été réparées, quoique ſes prédéceſſeurs y euſſent apporté tous leurs ſoins, emprunta une ſomme conſidérable des Evêques Crodegang & Maldave, pour les réparer (*z*). Pepin touché de la grande charité de ce Prélat, ordonna que cette ſomme ſeroit payée ſur le tréſor ou le fiſc Royal: mais il y a certainement erreur dans ce récit; car Crodegang Evêque de Metz, eſt mort en 766. & Jacob prédéceſſeur de Bornon, eſt mort encore plus tard: ainſi Bornon ne peut rien avoir emprunté de Crodegang.

Charlemagne lui reſtitua l'Abbaye d'Offonville (*a*), & lui donna le village de Molſey,

(*n*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 278. *Mſſ. S. Manſuet.*
(*o*) Preuves de cette Hiſtoire, p. 128.
(*p*) *Petr. Damiani opuſc.* 19. *c.* 17.
(*q*) *Chronic. S. Benigni Divion. t.* 1. *Spicileg. p.* 446.
(*r*) *Chronic. S. Benigni Divion. p.* 446. *t.* 1. *Spicileg.*
(*s*) Cette donation ſe fit du tems de l'Empereur Charlemagne. *Fecit vero pradicta famina ipſam donationem tempore Caroli Regis & Imperatoris. Ibidem*, p. 447. & par conſéquent après la mort de Jacob, puiſque Charlemagne n'a été Empereur qu'en l'an 800.
(*t*) *Perard. Cartul. S. Benigni.* Benoît, Hiſt. de Toul, pag. 279.
(*u*) Hiſt. de Toul, c. 23. p. 280. *Mſſ. S. Manſuet.* Ici Preuves, p. 128.
(*x*) *Coint. t.* 5. *annal. Franc. ad an* 765. *p.* 672. *& t.* 6. *ad an.* 775. *n.* 31. *pp.* 102. 103.
(*y*) *Ibidem ad an.* 775. *pp.* 102. 103. *& n. ix. pp.* 93. 94.
(*z*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 280.
(*a*) *Ex Mſſ. S. Manſuet.* Voyez les Preuves, p. 128. Benoît, Hiſt. de Toul, dit que cette donation fut faite par Pepin; mais le Mſſ. de S. Manſuy lit Charlemagne.

Digitized by Google

An de J. C. 776.

qui fut dans la ſuite engagé aux Comtes de Chaumontois, & retiré par S. Gerard, qui le céda à l'Abbaye de S. Manſuy. On dit que Bornon mourut vers l'an 794. après avoir gouverné l'Egliſe de Toul pendant pluſieurs années. Il eut pour ſucceſſeur Warnicus, nommé par corruption *Unanimic.*

LXXII. *Armonius Evêque de Verdun.*

Anglebert, ou plutôt Gerebert, Evêque de Verdun, mort en 691. eut pour ſucceſſeur Armonius, qui mourut en 705. Il avoit été tiré, comme quelques autres de ſes prédéceſſeurs, de l'Abbaye de Tholey au Diocéſe de Tréves (*b*). On ne trouve aucunes particularités certaines de ſon gouvernement. Son nom paroît dans une Charte de l'Abbaye de S. Vanne (*c*), dattée de l'an ſeptiéme du Roi Childebert, qui revient à l'an de J. C. 701. par laquelle Pepin Maire du Palais, & Plectrude ſon épouſe, font un échange des villages de Paroy & de Comminieres contre quelques autres Terres, en faveur de l'Abbaye dont on vient de parler. On ignore qui en étoit alors Abbé; il paroît ſeulement que l'Archidiacre Angebert, qui a ſouſcrit à cette Charte, la gouvernoit: mais le premier qui en ait été réellement Abbé, & qui ait porté ce titre, eſt Maldaveus (*d*), qui fut enſuite Evêque de Verdun, ſans quitter la qualité d'Abbé de S. Vanne, comme on le verra ci-après.

LXXIII. *Angrebert Evêque de Verdun.*

Armonius mourut en 703. & Agrebertus, ou Angrebardus (*e*) apparemment le même que l'Archidiacre Angebert, qui avoit eu la conduite de l'Abbaye de S. Vanne, lui ſuccéda. Il étoit neveu d'Armonius, & avoit déja été en concurrence avec lui à la précédente élection. On prétend auſſi qu'il étoit proche parent de Pepin d'Hériſtal, & qu'ayant été nourri avec Grodingus, ou Rodingus, vulgairement ſaint Roüin, Fondateur de l'Abbaye de *Vaſlogium* (*f*), autrement Beaulieu en Argone, ce Saint ſoûmit ſon Monaſtere à l'Egliſe de Verdun. Angrebert mourut vers l'an 709. ou 710.

LXXIV. *Berthalamius Evêque de Verdun.*

Berthalamius lui ſuccéda (*g*). On aſſûre qu'il avoit été Religieux à Tholey avant ſon élévation à l'épiſcopat. Il étoit natif du territoire de Verdun, & avoit une tante nommée Helcia, épouſe de Mactigiſilus Seigneur d'Eſtain, & Gouverneur de Verdun, qui par leurs prieres & ſollicitations engagerent Grimoald fils de Pepin, à faire donner l'Evêché à leur neveu. Dans la ſuite ils accorderent à cette Egliſe, en conſidération de Berthalamius (*h*), les villes d'Eſtain & Fromiſy, un Fief à Tilly, & Caſſepierre. Je ne ſçai ſi cette donation ſubſiſta; car vers l'an 704. Ludvin Archevêque de Tréves, donna Eſtain à S. Euchaire de Tréves, qui le conſerva juſqu'en 1221. qu'il le céda à la Magdeleine de Verdun, par une échange contre la ville de Macheren. On aſſûre qu'il fonda en 711. la Chapelle de S. Michel, ſur une montagne voiſine de Verdun. Il mourut après ſept ans d'Epiſcopat en 715.

An de J. C. 776.

Il eut pour ſucceſſeur Abbo, qui avoit auſſi été Religieux à Tholey, & qui y enſeigna long-tems les ſaintes Lettres. Il ne tint l'Evêché que deux ans, étant mort en 716. On dit (*i*) qu'il étoit comme le Directeur & le Pere ſpirituel de Berthalamius, tandis que celui-ci fut au Monaſtere, & qu'encore depuis, Berthalamius ſe ſervoit beaucoup de ſes conſeils pendant qu'il gouvernoit le Diocéſe: en ſorte qu'il le faiſoit ſouvent venir à Verdun. Abbo s'y trouva pendant ſa derniere maladie, & lui donna tous les ſecours ſpirituels dont il fut capable; & en récompenſe l'Evêque Berthalamius le recommanda aux Chanoines, leur fit connoître ſa rare prudence, & leur dit, que dans les troubles où étoit alors le pays, ils ne pouvoient mieux faire que de prendre Abbon pour leur Evêque. En effet ils le choiſirent, nonobſtant ſon grand âge, & il gouverna paiſiblement le Diocéſe pendant le peu de tems qu'il vêcut; car il n'acheva pas les deux ans.

LXXV. *Abbo Evêque de Verdun.*

LXXVI. *Poppon Evêque de Verdun.*

Peppon ou Poppon, qui lui ſuccéda en 716. avoit été (*k*), comme pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, Religieux de Tholey, avant que d'être fait Evêque. Il s'attacha au parti de Charles Martel, qui étoit alors Maire du Palais, & qui environné d'ennemis, & engagé dans pluſieurs guerres, n'épargnoit pas les biens des Egliſes & des Monaſteres, qu'il prenoit, & qu'il donnoit à ſes amis & à ſes Officiers: Mais non ſeulement il épargna l'Egliſe de Verdun, il lui fit même du bien, lui accorda des Terres (*l*), & lui reſtitua quelques villages, qui lui avoient été enlevés pendant les guerres précédentes. Il confirma par ſes Lettres, l'achat que Poppon avoit fait de la ville de Clermont en Argonne, dans le Diocéſe de Verdun. On dit même qu'il lui donna le gouvernement de Verdun, à cauſe de ſa prudence dans le maniment des affaires, & parce qu'il avoit été autrefois ſon Gouverneur. Poppon mourut après environ ſix ans d'Epiſcopat, l'an de J. C. 722.

LXXVII. *Volchiſus Evêque de Verdun.*

Volchiſus, ou Melchiſus lui ſuccéda (*m*). C'étoit un homme fort capable, qui avoit toujours ſuivi la Cour de Pepin d'Hériſtal, & qui étoit actuellement chargé de la conduite

(*b*) Vaſſebourg, Hiſt. de la Gaule Belgique, l. 2. fol. cviij.
(*c*) *Ibidem*, fol. cx.
(*d*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 22. c. 36. p. 164.*
(*e*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cxiij. verſo.
(*f*) *Bercarii ſeu Bertarii Hiſt. Epiſc. Verdun. Spicileg. t. 12. p. 258.* Vaſſebourg, fol. cxij. verſo.
(*g*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cxix. verſo. *Coint. t. 4. annal. Franc. ad an. 709. p. 496.*
(*h*) *Berthar. t. 12. Spicileg. p. 258.*
(*i*) Vaſſebourg, liv. 2. des Antiquités de la Gaule Belgique, fol. cxxi. verſo.
(*k*) *Idem*, fol. cxxij. verſo.
(*l*) *Hugo Flaviniac. Chronic. Virdun. pp. 104. & 107. t. 1. Bibliot. mſ. Labbei. Item Berthar. Chronic. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 258.* Vaſſebourg, fol. cxxij.
(*m*) *Chronic. Virdun. Hugo Flavin. p. 104. Berthar. p. 258.*

Digitized by Google

An de J. C. 776. des deux fils de Charles Martel, Carloman, & Pepin ſurnommé le Court ou le Bref (*n*). Il étoit fort âgé, quand il fut promû à l'Epiſcopat. Toutefois il le conſerva aſſez long-tems, puiſqu'en 733. il fut envoyé par Charles Martel en Italie, auprès de Luitprand Roi de Lombardie (*o*), avec le Prince Pepin, afin que le Roi Luitprand tint le bandeau de Confirmation à ce jeune Prince, & qu'il lui coupât les premiers cheveux, ſelon l'uſage de ces tems-là; ce qui étoit une alliance ſpirituelle, comme dans le Baptême, entre le Parrein & le Filleul. Luitprand les combla d'honneur & de préſens, & Volchiſe ramena Pepin à Charles Martel. De là, il s'en retourna dans ſon Diocéſe, où il acheva ſaintement le reſte de ſa courſe, vers l'an 729.

LXXVIII. *Agroïnus Evêque de Verdun.* Agroïnus, ou Agrone ſon ſucceſſeur, ne gouverna que peu de tems (*p*). On dit qu'il avoit été élevé dès ſa jeuneſſe dans le Monaſtere de S. Vanne; qu'enſuite il fut mis comme Clerc dans la Cathédrale, & qu'enfin étant déja ſur l'âge, il fut élu Evêque de Verdun, malgré les intrigues & les pourſuites d'Anſelin Gouverneur de la ville, qui aſpiroit à cette dignité, & qui n'ayant pu y parvenir, ne laiſſa pas de prendre le titre d'Evêque avec celui de Comte, & ne ceſſa de moleſter en toute maniere cette Egliſe, & ſon véritable Paſteur. Il ne la laiſſa pas même en repos après le décès d'Agroïnus arrivé vers l'an 732.

LXXIX. *Maldavée Evêque de Verdun.* La mort d'Agroïnus fut ſuivie d'une vacance de pluſieurs années (*q*), cauſée par l'ambition & les pourſuites du Comte Anſelin, qui vouloit ſe faire élire Evêque: mais le Clergé lui réſiſta vigoureuſement, quoiqu'il ſe fût fait ordonner Prêtre, pour tâcher de parvenir à l'Epiſcopat.

Charles Martel informé de la vacance du Siége, & des diſpoſitions du Clergé, envoya, dit-on, Guerin le Lorrain, Gouverneur & Duc de Metz, pour réprimer les violences du Comte Anſelin, & faire procéder à une élection Canonique d'un Evêque. Il recommanda en même tems Magdalveus, qui étoit de ſon ſang, & qui faiſoit alors ſa réſidence à Verdun.

Guérin exécuta fidélement ſa commiſſion, & Magdalveus fut élu canoniquement en 735. Anſelin en fut ſi irrité, que quelque tems après il fit tuer Guérin en trahiſon, dans une Chapelle, aſſez près de Metz. Mais Gerbert fils de Guerin, vangea la mort de ſon pere, en faiſant mourir Anſelin. C'eſt ce que raconte Vaſſebourg, après le Roman intitulé, *Guarin le Loherain*. L'Hiſtorien de Verdun avouë qu'il y a dans cet ouvrage plus de fables & de menſonges que de vérités. Il auroit ſans doute beaucoup mieux fait d'abandonner entierement cet ancien Auteur, qui n'a jamais eu deſſein d'écrire une Hiſtoire, mais un Roman & un Poëme. An de J. C. 776.

Maldavée (*r*) ou Magdalvée, étoit auparavant Abbé du Monaſtere de S. Vanne. Il naquit en 701. dans la ville de Verdun, & fut Chanoine de cette Egliſe. Il fit ſes études avec ſuccès, fut ordonné Prêtre, & élu Abbé de S. Vanne (*s*). Il gouverna ce Monaſtere avec tant de pieté & de ſageſſe, que le Clergé de Verdun l'élut d'un commun conſentement pour Evêque. La tendreſſe qu'il avoit toujours euë pour les Clercs de S. Vanne, l'obligea à retenir le gouvernement de cette Abbaye avec celui de ſon Evêché. Crodegang gouvernoit alors l'Evêché de Metz, & Godon celui de Toul. L'Egliſe de Verdun étoit dans un état déplorable (*t*). On ne voyoit par-tout que des reſtes du ravage qu'y avoient fait les ennemis: les Egliſes ſoüillées, les Sanctuaires brûlés, l'Office Eccléſiaſtique négligé, ou même abandonné, les Clercs, ou tués, ou chaſſés: le petit nombre qui en reſtoit, étoit tombé dans le relâchement & dans la tiédeur. Maldavée répara ces maux, & réforma ces déſordres. Il rappella les Clercs de ſon Egliſe, & leur fournit de quoi ſubſiſter, afin que dans la ſuite ils s'acquitaſſent avec édification & exactitude des Offices divins de jour & de nuit. Il s'adreſſa au Roi Pepin: & lui ayant expoſé le beſoin de ſon Egliſe, il en obtint des Terres & des Fonds conſidérables.

Il prit auſſi grand ſoin de ſon Abbaye de S. Vanne (*u*); y mit pluſieurs vaſes précieux, deſtinés à l'uſage de l'Egliſe, & y acquit pluſieurs Terres, & en particulier Réhécourt, pour ſa ſépulture (car il vouloit y être enterré) & pour l'honneur des ſaints Evêques ſes prédéceſſeurs, qui y repoſoient. Quelques perſonnes pieuſes y firent auſſi de ſon tems des donations conſiderables, de ſorte que ce Monaſtere devint un des plus riches du Diocéſe.

L'Egliſe de Verdun poſſedoit alors des biens dans l'Aquitaine (*x*); par exemple, l'Abbaye de S. Amance, dans le pays d'autour de Rhodés (apparemment S. Amance dans le Diocéſe de Cahors) & les Fiefs de Maderniac & de Puliniac. Maldavée les viſitoit aſſez ſouvent; & les Hiſtoriens remarquent que c'eſt par ſon

(*n*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cxxvj.
(*o*) Vaſſebourg, l. 2. fol. xxvj. verſo. *Hugo Flavin. p.* 104. *t.* 2. *Bibl. mſſ. Labb.*
(*p*) Vaſſebourg, l. 3. fol. cxxviij. cxix. *Hugo Flavin. p.* 104.
(*q*) *Berthar. Hiſt. Epiſc. Verdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 258. *Conr. t.* 4. *annal. ad an.* 733. *p.* 820.
(*r*) *Conr. t.* 5. *ad an.* 753. *p.* 419. *Hugo Flaviniac. t.* 1. *Bibliot. mſſ. Labb. p.* 104. *Berthar. Hiſt. Epiſc. Verdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 258. Vaſſebourg, l. 2. fol. cxix. verſo.
(*s*) An 749. *Conr. t.* 5. *p.* 231.
(*t*) *Hugo Flaviniac. loco citato. Laurent. Land. t.* 12. *Spicileg. p.* 276. Tempore Magdelvei ipſam Eccleſiam fuiſſe combuſtam vita ejus narrat.
(*u*) *Hugo Flavin. ibidem p.* 110.
(*x*) *Idem ibid. & Berthar. t.* 12. *Spicileg. p.* 259.

moyen

An de J. C. 776.

moyen que l'Hiſtoire des premiers ſaints Evêques de Verdun eſt devenuë célébre dans les Pays de delà la Loire.

On aſſûre (*y*) que le Pape Etienne II. étant venu en France en 753. qui eſt la premiere année du Pontificat de Maldavée, s'avança dans l'Auſtraſie, vint à Metz & à Verdun, & conſacra l'Egliſe de l'Abbaye de S. Mihiel, qui étoit encore en ce tems-là ſur la montagne de Châtillon, & nommée aujourd'hui Vieux-montier. Cette Cérémonie ſe fit, dit-on, en préſence du Roi Pepin, & de Charles ſon fils. C'eſt la tradition de cette Abbaye, confirmée par une table de marbre aſſez récente, où ce fait eſt gravé dans le mur de cette Egliſe, qu'on pretend être la même qui fut alors conſacrée par le Pape Etienne.

LXXX. *Maldavée fait le pélerinage de Jeruſalem.*

Maldavée ſouſcrivit en 765. à l'Aſſemblée d'Attigny (*z*); & quelque tems après, ſon Egliſe Cathédrale ayant été brûlée (*a*), il entreprit vers l'an 773. le voyage de Jeruſalem. Il demanda pour cela l'agrément de ſon Métropolitain, & celui de ſes Comprovinciaux, & partit accompagné d'une nombreuſe troupe de Pélerins. Il paſſa par Rome, où il fut bien reçu par le Pape Adrien. Il alla enſuite au mont Gargan, où il fit ſes dévotions à S. Michel. S'étant embarqué dans la Poüille, il arriva à Conſtantinople, où l'Empereur Conſtantin & ſa mere Irene (*b*) le reçurent honorablement. Il paſſa par Epheſe, où il honora le tombeau de S. Jean le Théologien. Il aborda à Joppé, & ſe rendit à Jeruſalem, où le Patriarche Euſebe (*c*) lui rendit les honneurs qui lui étoient dûs, & lui fit préſent de pluſieurs Reliques, avec un Calice de criſtal gravé, d'un ouvrage merveilleux, que l'on conſervoit encore dans le Tréſor de Verdun du tems de Bertaire ou Bercaire, qui vivoit ſur la fin du neuviéme ſiécle *. Maldavée étant de retour à Verdun, trouva ſon Egliſe rétablie; il en fit la Dédicace, & plaça les Reliques qu'il avoit rapportées de Jeruſalem, ſous la principale abſide de l'Egliſe; & pour les anciennes qui étoient avant l'incendie, il les mit dans une voûte ſoûterraine, qui étoit à la droite du grand Autel.

* Vers l'an 887.

Entre les Reliques qu'il apporta de ſon voyage de Jeruſalem, on compte deux dents & des cheveux de la Magdeleine (*d*). Il dépoſa l'une de ces dents dans ſon Egliſe Cathédrale; & l'autre, avec les cheveux de la même Sainte, il les mit dans une Chapelle, qu'il bâtit ſous l'invocation de ſainte Magdeleine, & près de laquelle il mit des femmes pénitentes, qui vivoient en commun dans une eſpéce de Monaſtere, à l'imitation de Magdeleine la Péchereſſe. Cet établiſſement ſubſiſta aſſez long-tems: mais enfin l'Egliſe & le Monaſtere ayant été ruïnés par les guerres, un Archidiacre de la Cathédrale, nommé Hermenfroy, la rétablit en 1018. plus belle & plus ſpacieuſe qu'auparavant, & y fonda un Collége de Chanoines, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, ſous le même titre de la Magdeleine.

An de J. C. 776.

Maldavée, après avoir ſaintement gouverné ſon Egliſe pendant environ quinze ans, mourut le cinquiéme d'Octobre de l'an 766. Il étoit au village de Neufville, qui étoit de ſon Patrimoine, lorſqu'il tomba malade. Il ſe diſpoſa à la mort par un dépoüillement de tous ſes biens. Il fit préſent à ſon Egliſe Cathédrale du village de Neufville. Il avoit donné l'année précédente à ſon Abbaye de ſaint Vanne, tout ce qu'il pouvoit avoir au ſurplus. L'Acte de Donation eſt de l'onziéme Novembre. On célébre ſa Fête le cinq d'Octobre. Il fut enterré dans ce Monaſtere, où juſqu'alors la plûpart des Evêques de Verdun avoient eû leur ſépulture, & où pluſieurs avoient même été inſtruits & élevés (*e*); ce qui a mérité à l'Egliſe de S. Vanne le privilége d'être, après la Cathédrale, la premiere de toutes les Egliſes du Diocéſe. Il eut pour ſucceſſeur dans le régime de ce Monaſtere, Fremodo Diacre & Abbé. Le Corps de S. Maldavée fut trouvé ſans corruption quarante ans après ſa mort. On le mit alors dans une Châſſe, & on l'expoſa à la vénération des peuples: mais en 1477. Matthieu Abbé de S. Vanne lui fit faire une nouvelle Châſſe beaucoup plus riche, où ſon Corps fut transféré.

Après la mort de Maldavée, le Siége Epiſcopal vaqua dix ou douze ans, pendant leſquels l'Evêché fut gouverné par un Chor-Evêque, nommé Amalbert (*f*), qui vivoit comme Solitaire dans un Oratoire dédié à tous les ſaints Apôtres. Ce fut pendant cet interregne que l'Evêché de Verdun perdit l'Abbaye de Vaſloge, ou de Beaulieu, & les Terres de Tilly, d'Eſtain, de Marle, de Caſſe-pierre, & quelques autres.

LXXXI. *Pierre l'Italien Evêque de Verdun. Pendant ſon abſence, l'Evêché eſt gouverné par Amalbert.*

L'Empereur Charlemagne aſſiégeant Tréviſe en Italie (*g*), un Prêtre nommé Pierre, lui livra la Place; & l'Empereur, peu de tems après, lui accorda pour récompenſe l'Evêché de Verdun *. Mais comme ces ſortes

* Vers l'an 776.

(*y*) Vaſſebourg, fol. cxxxj.
(*z*) *Concil. t. 6. p. 1702.*
(*a*) *Berthar. de Epiſc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 258. & Hugo Flavinac. t. 1. Bibl. mſs. Labb. p. 110.*
(*b*) Conſtantin & Irene ne regnoient pas encore en 773.
(*c*) Vaſſebourg croit que ce Patriarche s'appelloit Baſile.
(*d*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cxxx.ij.
(*e*) *Hugo Flavin. t. 1. Bibl. mſs. Labb. p. 115.* Accepit hoc privilegii donum Eccleſia ipſa à B. Petro, debito cum honore nominando Sanctuno ſub fundatore. . . . Ut poſt Matrem Eccleſiam ipſa eſſet Caput omnium Virdunenſis Diœceſis Eccleſiarum, à qua & Mater ipſa Eccleſia ſuſtinendi acceperat initium, quæ etiam eſt ab antiquo. . . . . cæmeterium Epiſcoporum, & reliquorum fidelium Chriſtianorum.
(*f*) *Berthar. Hiſt. Epiſc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 250. Hugo Flavin. p. 117.*
(*g*) *Cont. t. 6. annal. Franc. ad an. 776. pp. 122. 123. Vide Hugon. Flavin. & Berthar. pag. 259.* Il met Pavie au lieu de Tréviſe.

An de J. C. 776.

de gens ſont toujours odieux, même à ceux qui leur ont obligation, Pierre n'oſa ſe préſenter à Verdun pour prendre poſſeſſion de ſon Evêché; il fut obligé de le laiſſer encore quelque tems ſous la conduite d'Amalbert. Toutefois au bout de deux ans, vers l'an 778. il vint dans la ville, & jouït de l'Evêché pendant vingt-cinq ans.

L'Egliſe de Verdun ſoufffrit beaucoup de dommages ſous ſon Gouvernement. A peine avoit-il gouverné quatorze ans, qu'il fut accuſé d'infidélité & de trahiſon auprès de l'Empereur (*h*). Pepin fils aîné de Charlemagne, né d'une concubine, nommée Himiltrude, conjura en 792. contre ſon pere, & contre ſes freres. L'abſence de Charlemagne, qui étoit alors à Ratiſbonne, donna moyen à Pepin de former ſon parti. Pierre Evêque de Verdun, fut accuſé d'y avoir trempé; & l'Empereur, en haine de ſa perfidie, ruïna les murs & les tours de la ville Epiſcopale (*i*). Ces murs & ces tours étoient d'une beauté & d'une ſolidité extraordinaires. Les pierres en étoient d'une grandeur remarquable, & liées avec le fer & le plomb; ce qui avoit, dit-on, fait donner à Verdun le nom de Ville des Cloux. On dit que l'Empereur ſe ſervit des pierres de ces tours, pour bâtir la Chapelle du Palais d'Aix-la-Chapelle.

LXXXII. *L'Evêque Pierre offre de prouver ſon innocence par le témoignage de trois Evêques.*

L'Evêque Pierre fit ce qu'il put pour ſe purger auprès de l'Empereur, & pour effacer les mavaiſes impreſſions qu'on avoit données à ce Prince contre ſa fidélité. En 794. dans le Concile de Francfort, tenu en préſence de l'Empereur (*k*), il offrit de prouver ſon innocence par ſerment, avec deux ou trois autres Evêques, ou avec ſon Métropolitain, qui jureroient avec lui: mais n'ayant trouvé perſonne qui voulût faire ſerment qu'il n'avoit conſpiré ni contre le Roi ni contre l'Etat, & qu'il ne lui avoit point manqué de fidélité, il jugea à propos d'envoyer un Champion, pour ſubir ce qu'on appelloit alors le Jugement de Dieu, c'eſt-à-dire, pour ſe battre contre un autre, ſans mettre les mains ſur les Reliques, ni ſur les ſaints Evangiles; mais de déférer ſon innocence uniquement au Jugement de Dieu, eſperant qu'il manifeſteroit ſon innocence, en donnant la victoire à ſon homme; ce qui ne ſe fit pas toutefois, ni par l'ordre du Roi, ni par l'autorité du Concile, mais parce qu'il s'y offrit de lui-même. An de J. C. 776.

Ce Champion étant donc entré en lice, demeura vainqueur. L'Empereur rendit ſes bonnes graces à l'Evêque Pierre, & le remit en poſſeſſion de ſes dignités. L'Hiſtorien de Verdun (*l*) dit qu'il fut douze ans, ſans oſer paroître devant Charlemagne: mais ſi l'on prend ces douze ans depuis le Concile dont on vient de parler, cela nous conduira juſqu'en 805. & il faudra donner à Pierre plus de 25. ans d'Epiſcopat; car depuis 776. juſqu'en 805. il y a 29. ou 30. ans. Il faut donc mettre la fin de ces douze ans au Concile de Francfort, tenu en 794.

Vaſſebourg (*m*) dit que les trois fils de Charlemagne, ſçavoir, Charles, Pepin & Loüis, engagerent l'Evêque Pierre à venir au Concile de Mayence, tenu contre Felix d'Urgelle, lui promettant de le faire rentrer dans les bonnes graces de leur pere l'Empereur Charlemagne. Mais il confond apparemment le Concile de Mayence avec celui de Francfort, tenu en 794. dont nous avons parlé. Le ſeul Concile de Mayence tenu en ce tems-là, eſt celui de l'an 813. où il ne s'agiſſoit nullement de l'héréſie de Felix, & alors il y avoit long-tems que Pierre étoit mort; car nous ne pouvons reculer ſon décès plus loin qu'à l'an 800. ou 801. (*n*). Il eut pour ſucceſſeur Auſtrannus, dont nous parlerons, après que nous aurons tiré de l'Hiſtoire de Charlemagne, ce qu'elle nous fournit pendant la fin du huitiéme ſiécle, & le commencement du neuviéme, ayant rapport à notre ſujet.

LIVRE DOUZIÉME.

I. *Guerre de Charles contre Hunalde Duc d'Aquitaine.*

CHARLES ayant reçu l'Onction royale à Soiſſons l'an 769. ſonge à réprimer Hunalde Duc d'Aquitaine (*o*), qui après la mort du Duc ſon fils, étoit ſorti de ſon Monaſtere, où il avoit vécu pendant vingt-quatre ans, & étoit remonté ſur le Trône. Charles invita ſon frere Carloman à joindre ſes troupes aux ſiennes; mais celui-ci, après l'avoir promis, s'en excuſa ſous divers prétextes. Charles ne laiſſa pas de marcher contre Hunalde; il le mit en fuite, & obligea Lupus Duc de Gaſcogne, auprès

(*h*) *Egmard. Vita Caroli Magni Chronic. Moiſſac. & Laureſham. alii. Vide Conc. ad an.* 792. *p.* 474. *t.* 6. *annal. Franc*

(*i*) *Hugo Flaviniac. apud Labb. Bibliot. mſſ. t.* 1. *p.* 117. *Barthol. Hiſt. Epiſc. Verdun. pp.* 259. 260. *t.* 12. *Spicileg.*

(*k*) *Tom.* 7. *Concil. p.* 1059. *Can.* 1x.

(*l*) *Hugo Flavin. p.* 117. *Per* 12. *annos non eſt auſus Imperatorem videre, ſed poſtea à filiis Eccleſiæ ipſius coram Principe veſtè purgatus adut illius præſentiam.* Il fait apparemment alluſion à ce qui ſe paſſa au Concile de Francfort. Mais Bertaire, *Hiſt. Epiſc. Verdun. p.* 260. inſinuë que ce furent les fils du Roi qui obtinrent ſa parfaite réconciliation. *Ob hoc per* 12. *annos Imperatorem videre non eſt auſus: ſed à filiis illius, coram Principe veſtè purgatus eſt.*

(*m*) Vaſſebourg, fol. cxij.

(*n*) Hugues de Flavigny, p. 117. met ſa mort en 815. & Vaſſebourg en 799. mais s'il a commencé en 776. il faut de néceſſité mettre ſa mort en 800. ou 801.

(*o*) *Annal. Loiſel. Egmard.*

An de J. C. 776.

duquel il s'étoit attiré, & de lui remettre entre les mains.

Dans le même tems on travailloit à faire épouſer à Charles la fille du Roi des Lombards, dans la vûë d'affermir une paix parfaite entre Didier & les deux Rois François (*p*). La Reine Bertrade, veuve de Pepin, & mere de Charles & de Carloman, fit pour cela le voyage d'Italie. Elle s'aboucha d'abord avec Carloman, dans un lieu nommé Saloſſe, apparemment Souloſſe en Lorraine, ſur le chemin de Neuf-Château à Toul. C'étoit en ce tems-là un lieu fort conſidérable, Chef d'un petit pays nommé le Souloſſois, & connu dans le partage du Royaume de Lothaire, entre Charles le Chauve & Loüis le Germanique, ſous le nom de *Pagus Solocenſis* (*q*). Charlemagne tenoit alors ſon Aſſemblée générale à Vorms. La Reine Bertrade paſſa donc par la Baviere, arriva en Italie, conclut le mariage dont on a parlé, ramena la Princeſſe, & Charles répudia Himiltrude, pour l'épouſer auſſi-tôt qu'elle ſeroit arrivée en France.

II. *Mort du Roi Carloman. La Reine Gerberge ſon épouſe ſe retire en Italie avec ſes deux fils.*

L'année ſuivante (*r*), le Roi Carloman mourut, & laiſſa deux fils en bas âge; lui-même n'avoit alors qu'environ vingt ans. La Reine Gerberge ſon épouſe craignant pour la vie des deux Princes ſes fils, ou du moins qu'on ne leur coupât les cheveux, & qu'on ne les renfermât dans des Monaſteres, ſe retira promptement avec eux en Italie, auprès de Didier Roi des Lombards, où pluſieurs Seigneurs François la ſuivirent, craignant le reſſentiment de Charles, comme ayant été les auteurs de la meſintelligence qui avoit été entre lui & Carloman. Charles étoit à Valenciennes, lorſqu'il apprit ces nouvelles. Il témoigna beaucoup d'indignation de la retraite de la Reine ſa belle-ſœur, n'ayant pas, diſoit-il, mérité, qu'on prit contre lui de pareilles précautions: il ne laiſſa pas de ſe rendre maître de tous les Etats de ſon frere, à quoi il ne trouva aucune réſiſtance.

III. *Guerre de Charles contre les Saxons.*

Après cela il réſolut d'abattre la puiſſance des Saxons, peuples belliqueux, & juſques-là toujours rebelles & indomptés. Preſque toutes les années, les Rois François avoient été obligés de paſſer le Rhin pour les réprimer, & pour les réduire dans le devoir. Charles crut qu'il ne ſuffiſoit pas de leur faire la guerre; mais que le moyen le plus efficace pour les rendre traitables, étoit de leur faire embraſſer la Religion Chrétienne. Il paſſa donc le Rhin, entra dans la Saxe, s'avança juſqu'au Fort d'Ereſbourg vers Paderborn, détruiſit le Temple d'Irminſul qui y étoit, renverſa la Statuë, & porta par-tout la terreur & la déſolation.

An de J. C. 776.

IV. *Irminſul, ou Erminſul, Dieu des Saxons.*

Irminſul, ou Erminſul, étoit la principale Divinité des Saxons. Il y en a qui croyent que ſous ce nom ils adoroient Arminius, qui du tems d'Auguſte avoit fait périr en Allemagne les Légions Romaines commandées par Varus. D'autres (*s*) tiennent avec plus de raiſon, que c'étoit le Dieu de la guerre. On le repréſentoit comme un grand homme, armé de toutes piéces, tenant de la main droite un Etendart, ſur lequel étoit repréſentée une roſe, & de la gauche une balance. Sa poitrine étoit couverte de la figure d'un ours, & ſon bouclier de celle d'un lion. Les Sçavans dans l'ancienne Langue des Saxons, veulent qu'Erminſul ſignifie la Colomne tutélaire du Dieu Mars. Eriberg peut marquer la montagne de Mars, & Eresbourg la ville de Mars. D'autres veulent qu'Erminſul dérive du Grec *Ermés*, Mercure, & de l'Allemand *Sul*, une Colomne, comme qui diroit la Colomne de Mercure. Quoi qu'il en ſoit, Charlemagne enleva tout l'or & l'argent qui étoit dans le Temple de cette fauſſe Divinité, & ordonna qu'on en briſât la Statuë, & qu'on en démolit le Temple.

Les ſoldats ſouffrirent beaucoup de la ſoif pendant les deux premiers jours qu'ils employerent à ces démolitions; mais le troiſieme, au milieu du jour (*t*), comme ils ſe repoſoient, on vit tout-à-coup un torrent d'eaux répanduës dans la campagne en ſi grande abondance, qu'elles ſuffirent à abbreuver les hommes & les chevaux. Ce torrent étoit apparemment ſorti (*u*) d'une montagne voiſine, laquelle s'étant ouverte, avoit donné iſſuë à quelques réſervoirs d'eaux qui y étoient renfermés. Il y a pluſieurs exemples de pareilles inondations ſubites, cauſées par des montagnes qui ſe crévent. Cet événement ne laiſſa pas d'être conſidéré comme miraculeux. Les Saxons ſe ſoûmirent, donnerent douze ôtages, & Charles revint en France, où il célébra les Fêtes de Noel & de Paques à Heriſtal, & paſſa l'hyver à Thionville.

Pendant que ce Prince travailloit à dompter ces peuples par les armes, il employoit des Prédicateurs zélés pour les convertir. Sturme Abbé de Fulde, fut un de ceux qui s'y diſtinguerent le plus (*x*). L'Auteur de la Vie de ce ſaint Abbé, raconte que Charles étant ſur le point d'entreprendre la guerre dont nous venons de parler, découvrit aux ſerviteurs de

(*p*) An 770. *Annal. Loiſel. p. 26. & Tiliani, p. 13. & Vita Caroli, p. 50. apud Quejn. t. 2. Item Vita Caroli per Monach. Engolif. pag. 70.*

(*q*) *Tom. 2. Quejn. p. 14. col. 2.*

(*r*) An 771. *Annales Loiſelian. & alii. Annal. Francorum ad an. 771.*

(*s*) *Speiman. ex Monaſter. Coint. t. 6. annal. Franc. ad an. 772. p. 5.*

(*t*) *Annal. Tiliani & Petaviani & Loiſeliani.*

(*u*) *Monach. Engolſm. Vita Caroli Magni, p. 70.* Medii die, toto exercitu quieſcente, apparuit eis torrens ebulliens ſalubres aquas, & cunctus exercitus, & jumenta eorum ſufficienter recreati ſunt, & tamdiu ebulit aqua viva, donec fanum deſtructum eſt.

(*x*) *Ægil. Vita S. Sturmii Abb. Fuld. t. 2. ſæculi 3. Bened. pp. 267. 282.*

An de J.C. 776.

Dieu le deſſein qu'il avoit de faire travailler à la converſion des Saxons, & le recommanda à leurs prieres; puis ayant aſſemblé une grande armée, il prit avec lui bon nombre d'Evêques, d'Abbés, de Prêtres & de Catholiques bien inſtruits, & les mena en Saxe, où leurs prédications, jointes aux préſens & aux preſſantes ſollicitations du Roi, convertirent la plus grande partie de cette nation; en ſorte que quelques années après, on partagea le pays en pluſieurs Diocéſes, & on y établit des ſerviteurs de Dieu, pour y cathéchiſer & pour y baptiſer. Ce fut principalement en l'année 776. (*y*), que les Saxons effrayés de voir tout à coup Charles entrer dans leur pays à la tête d'une puiſſante armée, vinrent de tous côtés ſe rendre à lui, & demander le Baptême. Il y en eut une infinité de baptiſés, hommes, femmes & enfans; & dans la ſuite cette nation demeura plus fidelle à ce Prince.

V. *Charles fait la guerre à Didier Roi des Lombards.*

Charles ne garda pas plus d'un an la fille du Roi des Lombards, qu'il avoit épouſée. Il la répudia en 772. (*z*), & peu de tems après, il épouſa Hildegarde, qui étoit d'une très noble famille de la nation des Suéves. Didier Roi des Lombards, irrité de l'outrage fait à la Princeſſe ſa fille, chercha tous les moyens de s'en venger. Il voulut engager le Pape Adrien I. à donner l'Onction Royale aux deux jeunes Princes fils de Carloman, qu'il avoit reçus à ſa Cour, avec la Reine leur mere (*a*), dans le deſſein de les rétablir dans les Etats de leur pere, ou du moins de ſuſciter à Charles des ennemis dans le cœur de ſes Etats, en réveillant les partiſans de Carloman & de ſa Maiſon: mais Adrien tint ferme, & refuſa de ſacrer les deux Princes. Il envoya même par mer un Député fidèle à Charlemagne, pour lui donner avis de ce qui ſe paſſoit en Italie, & des entrepriſes du Roi des Lombards. Charles fit réponſe à Adrien, que dans peu il le verroit en Lombardie, à la tête de ſes troupes. En effet il raſſembla toutes ſes forces, leur marqua pour rendez-vous général, la ville de Geneve, & marcha vers l'Italie par deux chemins. Une partie de ſon armée y entra par le mont Joû, autrement nommé le Grand S. Bernard; & lui, avec l'autre partie, entra par le mont Cenis.

Il trouva les défilés des Alpes, gardés par les Lombards, qui s'étoient fortement retranchés à l'entrée des plaines du Piedmont. Charles comprenant toutes les ſuites de la guerre qu'il alloit faire, & la difficulté de l'entrepriſe, tenta toutes les voyes pour porter Didier à ſatisfaire le Pape, & à exécuter le Traité de Pavie. Le Roi des Lombards attribua toutes ces démarches à la terreur de Charles, & ne voulut ſe relâcher ſur aucun des articles conteſtés. Cependant par un bonheur fort ineſperé, les Lombards qui gardoient les défilés, furent inopinément ſaiſis d'une terreur panique, & prirent la fuite pendant la nuit, laiſſant leurs tentes & leurs bagages. Les François voyant le chemin ouvert par une eſpéce de miracle, entrerent dans la plaine, & Charles marcha contre Didier qui s'étoit jetté dans Pavie. Le ſiége dura pluſieurs mois; & pendant ce tems, Charles parcourut en Conquerant le Milanés, le Breſſan, le Mantoüan, dont il reçut la plûpart des villes ſous ſon obéiſſance.

An de J.C. 776.

Il ſe preſenta devant Verone, où le Prince Adalgiſe fils de Didier, & la Reine Gerberge, avec les deux Princes fils de Carloman, s'étoient retirés. Il fit ſommer Adalgiſe de les lui remettre entre les mains. Adalgiſe ne ſe ſentant pas aſſez fort pour oſer le refuſer, les lui remit. De-là il revint au ſiége de Pavie. Enſuite il ſe rendit à Rome, pour y célébrer la Fête de Pâques (*b*). Il y arriva le Samedy-Saint de l'an 774. & y fut reçu avec tout l'honneur & tous les témoignages de joye & de reconnoiſſance qui lui étoient dûs. Il renouvella la donation faite du Domaine d'Italie au S. Siége par ſon pere Pepin; & après avoir ſatisfait ſa dévotion devant le Corps de S. Pierre, & dans les autres Egliſes de la ville, il en partit, pour continuer le ſiége de Pavie avec plus de vigueur qu'il n'avoit pû faire pendant l'hyver.

VI. *Didier Roi des Lombards ſe rend à Charles.*

Le Roi des Lombards fatigué des travaux d'un ſi long ſiége, & affoibli par la perte de ſes meilleures troupes, que la maladie lui avoit enlevées, fut enfin contraint de ſe rendre. Charles lui conſerva la vie; mais il le dépoüilla de tous ſes Etats, & éteignit ainſi le regne des Lombards en Italie, deux cent ſix ans après qu'Alboïn l'y eut établi. Adalgiſe fils de Didier, abandonna Vérone, & ſe ſauva par mer à Conſtantinople, où il fut bien reçu par l'Empereur Conſtantin, qui lui donna la qualité de Patrice, dont il joüit juſqu'à la fin de ſa vie (*c*). Alors Charles mit le Pape en poſſeſſion de ce que Pepin avoit autrefois donné à l'Egliſe Romaine; & ayant mis des Gouverneurs dans les villes & les Provinces qu'il avoit conquiſes, il revint en France, où il avoit envoyé avant lui Didier Roi des Lombards, & Anſa ſon épouſe. Il les relégua dans le Monaſtere de Corbie (*d*), où le Roi des Lombards paſſa le reſte de ſa vie, dans l'exercice de la priere, & de toutes ſortes de bonnes œuvres.

VII. *Guerre contre les Saxons.*

Charles paſſa cette année les Fêtes de Noël & de Pâques (*e*) à Quierſy ſur Oiſe, & il tint ſon Aſſemblée générale de May à Duren dans le Pays de Juliers, où il fit la revuë de ſon

(*y*) An 776. *Annal. Loiſel.*
(*z*) *Eginard. in Vita Caroli Magni.*
(*a*) *Eginard. Vita Caroli Magni. Annal. Loiſel. &c.*
(*b*) An de J. C. 774. *Annales Loyſel. & al.*
(*c*) *Annal. Franc. Loiſel. ad an. 774.*
(*d*) *Hepidannus Monach. S. Galli, apud Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 227.*
(*e*) An de J. C. 775. *Annal. Franc.*

Digitized by Google

An de J. C. 776.

armée. De-là il marcha contre les Saxons, qui avoient, à leur ordinaire, pris les armes, & commis des hoſtilités contre les ſujets de Charlemagne. Il paſſa donc le Rhin, attaqua & força le Château de Sigebourg, releva celui d'Ereſbourg, paſſa le Veſer, malgré la réſiſtance des Saxons: mais comme il s'avançoit dans leur Pays, une partie de ſon armée, qu'il avoit laiſſée ſur le Veſer, pour en garder le paſſage, ſe laiſſa ſurprendre par des Saxons qui étoient entrés dans le camp avec une troupe de François qui revenoient du fourage. Ces avanturiers s'étant jettés pendant la nuit dans les tentes des ſoldats endormis, en égorgerent un grand nombre; après quoi ils ſe retirerent en aſſez bon ordre (*f*): mais le Roi qui n'étoit pas loin, étant averti de ce qui étoit arrivé, fondit ſur eux, les mit en déſordre, & en tua pluſieurs. La fin de cette guerre, de même que de toutes les précédentes, fut une ſoûmiſſion feinte des Saxons, qui jurerent fidélité, & donnerent des ôtages. Charlemagne n'ignoroit pas leur diſpoſition, & étoit réſolu de les traiter ſans quartier, ou de les obliger à embraſſer le Chriſtianiſme: mais les nouvelles qu'il avoit reçuës d'Italie, l'obligerent pour-lors de diſſimuler.

VIII. *Guerre de Charles contre le Duc de Frioul, & contre les Saxons.*

Les Seigneurs Lombards, que Charlemagne avoit laiſſés en Italie, & à qui il avoit confié le Gouvernement des Places & des Provinces, conſervoient toujours des liaiſons ſecrettes avec leur premier Maître. Didier ne ſongeoit plus qu'à vivre chrétiennement: mais le Prince Adalgiſe ſon fils, qui s'étoit retiré à Conſtantinople, mouroit d'envie de monter ſur le Trône de ſes peres; & il y étoit encore animé par l'Empereur de Conſtantinople, qui lui offroit du ſecours, pourvû qu'il pût former dans l'Italie un parti aſſez puiſſant pour le ſoutenir. Adalgiſe traita donc avec Rotgaude Duc de Frioul, qui lui promit ſon ſecours, & celui de ſes amis. Charles informé de cette conſpiration par le Pape Adrien, réſolut de repaſſer en Italie (*g*). Il uſa de tant de diligence, qu'il étoit entré dans ce Pays, avant que le Duc de Frioul en fût informé. Cette promptitude allarma & déconcerta Rotgaude. Il fut pris, & eut la tête tranchée. Stabilinien beau-pere du Duc, commandoit dans la ville de Tréviſe. La ville fut aſſiégée par Charlemagne, & livrée par un Prêtre Italien, nommé Pierre, à qui ce Prince donna pour récompenſe l'Evêché de Verdun (*h*). Nous en avons parlé cy-devant. De-là, après avoir pacifié l'Italie, il repaſſa en Allemagne avec la même promptitude qu'il avoit paſſé les Alpes, & ſurprit les Saxons, qui le voyant éloigné, s'étoient ſoûlevés contre lui, avoient pris & ruiné le Fort d'Ereſbourg, & attaqué celui de Sigebourg (*i*): mais les François firent une ſi ferme réſiſtance, qu'ils les obligerent de ſe retirer, les pourſuivirent juſqu'à la Lippe, en tuerent pluſieurs, & revinrent heureuſement dans leurs Forts.

An de J. C. 776.

IX. *Les Saxons font ſerment de fidélité à Charles.*

Charlemagne étant arrivé à Vorms, & ayant appris ce qui s'étoit paſſé, tint un grand Conſeil, & reſolut d'entrer ſans différer dans le Pays des ennemis. Les Saxons effrayés s'aſſemblerent vers les ſources de la Lippe, demanderent miſericorde, & promirent de recevoir le Baptême. Il y en eut en effet un très grand nombre de baptiſés; & Charlemagne ayant répare Ereſbourg & un autre Fort ſur la Lippe, revint en France, & paſſa les Fêtes de Noël à Heriſtal, & celles de Pâques à Nimégue. Il indiqua une Aſſemblée générale à Paderborne en Weſtphalie pour le Printems (*k*), & y fit inviter les Seigneurs Saxons, pour s'aſſûrer de leur fidélité par des moyens plus efficaces, & des ſermens plus ſacrés ou plus ſolemnels que ceux qu'on avoit juſqu'alors employés pour les retenir dans le devoir.

Les Seigneurs s'y rendirent de toutes les parties de la Saxe, à l'exception de Vitikinde (*l*), un des plus renommés des Saxons de Weſtphalie. Comme il ſe ſentoit coupable de la plupart des infractions des Traités, & qu'il avoit une antipathie invincible contre les François, il aima mieux s'abſenter de ſon pays, avec ceux de ſon parti, & ſe retirer en Dannemark, nommé alors *Normannia*, que de ſe livrer au pouvoir de Charles. Les autres Généraux Saxons firent dans l'Aſſemblée de Paderborne ſerment de fidélité au nom de toute la nation; ajoûtant que s'ils ſe révoltoient jamais, ils conſentoient qu'on les chaſſât hors de leurs Terres, & qu'on les réduiſît à l'eſclavage.

XI. *Un Emir des Sarraſins d'Eſpagne donne ſes Etats à Charles.*

Dans le même tems, & dans le même lieu, un Emir des Sarraſins, nommé Imin-al-rabi, vint trouver Charlemagne, pour ſe donner à lui avec toutes les villes de ſon Gouvernement, & lui demander ſon ſecours & ſa protection, pour recouvrer celles dont Abderame Roi des Sarraſins en Eſpagne, l'avoit dépoüillé. Charlemagne reçut cette propoſition avec joye, ſe diſpoſa à entrer en Eſpagne par deux endroits, dès que la ſaiſon le pourroit permettre (*m*). Il y entra par le Rouſſillon & par la Gaſcogne. Pampelune fut d'abord aſſiégée, & forcée de ſe rendre par compoſition. De-là les deux armées Françoiſes ſe joignirent devant Sarragoſſe, & en formerent le ſiége. Les Sarraſins capitulerent bientôt, & l'Emir Imin-al-arabi y rétablit ſon autorité.

(*f*) *Eginard. & annales Franc. ad an. 775.*
(*g*) An de J. C. 776. *Annal. Veteres Franc. ad hunc annum.*
(*h*) *Berthar. Hiſt. pſc. Verdun. Hugo Flaviniac. t. 1. Bibl. mſſ. Labb.*
(*i*) *Annal. Franc. ad an. 776.*
(*k*) An de J. C. 777. *Annales Franc.*
(*l*) *Annal. Franc. ad an. 777.*
(*m*) An 778. *Vita Caroli Magni per Monach. Engolſmenſ. Annal. Metenſ. alii.*

Digitized by Google

An de J. C. 776.

Charlemagne reçut enſuite ſous ſa protection un autre Emir, qui lui recommanda Hueſca, Jacca, & quelques autres Places. Et pour s'aſſûrer de la fidélité de ces Emirs, il leur demanda des ôtages, & ſe retira en France, après avoir ſubjugué ce qui eſt entre les Pyrenées & la riviere d'Ebre. A ſon retour il fit raſer les murs de Pampelune, pour ôter aux habitans l'envie de ſe révolter.

XI. *Défaite de Roncevaux par les Gaſcons.*

Comme il paſſoit les Pyrenées, les Gaſcons (*n*), qui habitoient ces montagnes, & qui étoient accoutumés à vivre de brigandages, voyant l'armée engagée entre deux de ces montagnes, & les bagages qui ſuivoient, aſſez mal gardés, & éloignés du corps de l'armée, fondirent inopinément ſur les troupes qui ſuivoient, les défirent, pillerent les bagages, & emporterent le butin ſur les montagnes couvertes de bois. La nuit qui approchoit, l'inégalité du terrain, la connoiſſance des lieux, la légéreté de leurs armes, tout leur étoit favorable; & Charlemagne qui étoit déja avancé, ne put accourir aſſez tôt, ni pour ſecourir, ni pour venger ſes gens.

Il y perdit pluſieurs braves Capitaines, entre leſquels on nomme Egibarde, Grand-Maître d'Hôtel de la Maiſon du Roi (*o*); Anſelme Comte du Palais, & Roland Gouverneur de la Frontiere de Bretagne. C'eſt ce Roland ſi fameux dans les Contes de l'Archevêque Turpin, quoique d'ailleurs aſſez inconnu dans l'Hiſtoire (*p*). On tient que cette fameuſe bataille ſe donna dans la vallée où l'on voit aujourd'hui l'Abbaye de Roncevaux (*q*), près laquelle il y a une Chapelle, où l'on prétend qu'ont été enterrés les ſoldats & les Capitaines morts en cette journée (*r*). Autour de la Chapelle en dehors, il y a un Cloître ceintré, qui ne prend du jour que par de petits trous pratiqués dans les Arcades, par où l'on voit au dehors trente Tombeaux fort grands, hauts de quatre pieds, fort ſimples, & ſans aucune inſcription. Le mur extérieur de la Chapelle eſt peint à freſque, & la peinture repréſente la Journée de Roncevaux. On y lit, entre autres inſcriptions, celle-ci : *Thierry d'Ardennes*, , *Roi de Mas*, *Guy de Bourgogne*, *Olivier*, *Roland*, *&c.*

XII. *Nouvelle révolte en Saxe.*

Charlemagne, à ſon retour, apprit étant à Auxerre (*s*), que Vitikinde & ſes amis qui s'étoient retirés en Dannemarck, avoient excité une nouvelle révolte en Saxe. Vitikinde avec les ſiens, s'étoient mis à la tête de ces mécontens, s'étoient avancés juſqu'au Rhin, & y avoient commis mille ravages & mille cruautés, n'épargnant ni les Egliſes, ni les Monaſteres. Charlemagne ne put accourir au ſecours de ſon Pays avec ſon armée fatiguée: mais il y envoya des Milices d'Auſtraſie & d'Allemagne, qui pourſuivirent les Saxons dans leur retraite; & les ayant atteints au paſſage de la riviere d'Eder, ils les tailleren en piéces, & revinrent ainſi triomphans.

An de J. C. 776.

XIII. *Capitulaires de Charlemagne.*

Cette même année, Charlemagne fit quelques Réglemens ou Capitulaires, dont voici les principaux (*t*): Que les Monaſteres d'hommes & de filles vivent ſelon la Regle de ſaint Benoît, & que les Abbeſſes réſident dans leurs Monaſteres, & ne poſſedent pas deux Abbayes: Que les Evêques ayent droit de corriger les inceſtueux, & les veuves de leurs Diocéſes. Défenſe d'ordonner le Clerc d'un autre Diocéſe, ſans la permiſſion de ſon propre Evêque. Que chacun paye ſa dime, & qu'elle ſoit diſpenſée ſelon les ordres de l'Evêque. Que les homicides, & ceux qui ont commis des crimes dignes de mort, ne jouiſſent pas des priviléges de l'aſile des Egliſes; & s'ils s'y ſont retirés, qu'on ne leur donne point à manger.

Le parjure eſt condamné à perdre la main, ſans qu'il puiſſe la racheter. Le voleur, pour la premiere fois, perdra un œil, la ſeconde fois la main, la troiſiéme fois la vie. Ceux qui ſont chargés de tirer vengeance de leur ennemi au nom de leur famille (*u*), recevront de l'argent des coupables, en forme d'amende. S'ils n'en veulent point recevoir, & qu'ils s'opiniâtrent à ſe venger, ils ſeront envoyés à l'Empereur, qui les fera conduire en un lieu où ils ne pourront nuire à perſonne; & réciproquement ſi les coupables refuſent de ſatisfaire & de payer l'amende aux vengeurs, ils ſeront envoyés en tel lieu, qu'ils ne puiſſent plus faire de mal.

Comme la famine & la mortalité faiſoient alors de grands ravages dans la France (*x*), les Evêques aſſemblés (*y*) ordonnerent que chaque Evêque diroit trois Meſſes & trois Pſeautiers; ſçavoir, une Meſſe pour le Roi, la ſeconde pour l'armée, & la troiſieme pour détourner le fléau qui déſoloit alors le Royau-

(*n*) *Vita Caroli Magni per Eginard. p. 97. t. 2. Quoſn.*

(*o*) Egibardus, vel Agibardus, vel Ebartus, regiæ menſæ præpoſitus, Anshelmus Comes Palatii, & Rotlandus Britannici limitis Præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur.

(*p*) On trouve un Roland dénommé dans un Titre accordé par Charlemagne à l'abbaye de Laureſham en 776. *T. 2. annal. Bened. p. 235.* Oger, dont on voit le Mauſolée à S. Faron de Meaux, avoit une ſœur nommée Auda, qu'il maria à Roland, comme il paroît par ce Diſtique :

Audæ conjugium tibi do, Rolande, ſororis,
Perpetuumque mei ſocialis fœdus amoris. *Mabill. Ibidem, pag. 377.*

(*q*) Le P. Benoît, Hiſt. de Toul. 281. cite un Titre de l'Egliſe de Toul, dans lequel Charlemagne donne à cette Egliſe les Terres de Void & de Vicherey, & veut qu'elle les poſſéde depuis le Ciel juſqu'à l'abîme, préſens Roland & Olivier. On attribue à Roland la Fondation de l'Abbaye de Mont Roland, en Comté; & on y a trouvé depuis peu un corps d'une taille giganteſque, enterré devant la ſtatue de Roland.

(*r*) Voyez l'Hiſtoire de France du P. Daniel, pp. 453. 454.

(*s*) An 778. *Annal. Franc. p. 31.*

(*t*) *Capitular. t. 2. Concil. Galliæ, an. 779.*

(*u*) *Si quis pro faida proximum recipere non vult, tunc ad nos ſit tranſmittus, & nos eum dirigamus, ubi damnum minimè facere poſſit.* Voyez M. Ducange ſur le mot *Faida.*

(*x*) *Chronic. Moiſſiac. & Nebulenſi ad an. 779.*

(*y*) *Conc. ad an. 779. n. 25. p. 161. T. 6. annal. Franc.*

Digitized by Google

An de J. C. 776.

me. Que tous les Prêtres diroient trois Meſſes ; les Religieux, les Religieuſes & les Chanoines, chacun trois Pſeautiers. Que tous jeûneroient deux jours de ſuite, depuis l'Evêque juſqu'au ſimple manant. On ordonne que les Evêques, les Abbés & les Abbeſſes qui ſont riches, donnent chacun en aumône une livre d'argent, ou la valeur ; les médiocres, une demi-livre d'argent, & les moindres ſeulement cinq ſols. Que les Evêques, les Abbés & les Abbeſſes nourriſſent quatre pauvres durant ces tems de néceſſité, juſqu'à la moiſſon. Que ceux qui n'en peuvent pas nourrir un ſi grand nombre, en nourriſſent ſelon leur pouvoir, trois, deux, ou un.

Les Comtes qui ſont puiſſans & riches, donneront aux pauvres une livre d'argent, ou la valeur ; & les médiocres, demi-livre. Ceux qui ſont Seigneurs de deux cent vaſſeaux, donneront demi-livre d'argent en aumône ; les Seigneurs de cent ſujets, donneront cinq ſols ; & ceux de cinquante ou de trente, une once. Ils jeûneront deux jours, eux & leurs hommes. Ceux qui voudront racheter ces jeûnes, le pourront ; les Comtes qui ſont riches, en donnant trois onces d'argent, les médiocres une once & demie, les moindres trente deniers. Ils nourriront auſſi des pauvres, ſelon leurs facultés, ainſi que nous l'avons dit. Tout cela ſera accompli pour la Fête de S. Jean.

XIV. *Charlemagne en Saxe, puis à Rome en 780.*

Les troubles de Saxe obligerent Charles de paſſer le Rhin dès le commencement de l'an 780. (*z*). Il s'avança juſqu'à la riviere de Lippe, où il tint une Diette générale. De-là il marcha vers la riviere d'Onacre, où pluſieurs Saxons ſe firent baptiſer. Enfin il mena ſon armée vers la riviere d'Elbe, où il tint une Aſſemblée de la Nation Eſclavoune. Il laiſſa en Saxe & en Eſclavonie des Evêques, des Prêtres & des Abbés, pour travailler à l'inſtruction & à la converſion de ces peuples. Après toutes ces expéditions, Charlemagne ſe rendit à Rome, avec la Reine Hildegarde ſon épouſe, & les Princes Carloman & Loüis. Ils paſſerent l'hyver à Pavie, & célébrerent la Fête de Pâques à Rome (*a*). Le jeune Prince Carloman y reçut le Baptême des mains du Pape, qui lui changea ſon nom, & lui donna celui de Pepin.

XV. *Pepin proclamé Roi de Lombardie, & Loüis Roi d'Aquitaine.*

Charlemagne voulut que ſes deux fils y reçuſſent l'Onction royale, & en même tems il les fit proclamer, Pepin Roi de Lombardie, & Loüis Roi d'Aquitaine. Après avoir terminé quelques différends qu'avoit le Pape Adrien avec quelques Seigneurs d'Italie, encore dévoüés à la famille des Rois des Lombards, il reprit le chemin de la France, laiſſa en paſſant Pepin dans ſon Royaume de Lombardie, & envoya d'Orleans le jeune Roi Loüis dans ſes nouveaux Etats d'Aquitaine.

Charlemagne reçut cette même année (*b*), une fameuſe Ambaſſade de l'Impératrice Irene, qui lui fit propoſer le mariage de l'Empereur Conſtantin ſon fils, avec la Princeſſe Rotrude, fille aînée du Roi. Le mariage fut arrêté, & le contract ſigné de part & d'autre : mais comme l'Empereur n'avoit que dix ans, & que la Princeſſe en avoit encore moins, on convint qu'elle demeureroit en France, & on mit auprès d'elle, de la part de Conſtantin, un Eunuque nommé Eliſée, pour lui apprendre la Langue Grecque, & les manieres de la Cour de Conſtantinople.

XVI. *Mariage de l'Empereur Conſtantin fils d'Irene, avec Rotrude fille de Charlemagne.*

Taſſillon Duc de Baviere, s'étoit ſoûlevé contre Pepin dès l'an 763. (*c*), & étoit toujours depuis ce tems-là demeuré dans l'indépendance. Charlemagne qui juſqu'alors avoit été occupé à d'autres guerres plus importantes, avoit différé de l'attaquer : enfin cette année 781. le Pape Adrien envoya au Duc Taſſillon deux Evêques, auſquels Charlemagne joignit Ebrard ſon Grand-Echanſon, & le Diacre Riculphe, pour l'avertir que dans peu il verroit toutes les forces de la France fondre ſur la Baviere, s'il ne venoit inceſſamment rendre ſes hommages à ſon Souverain, & lui renouveller ſon ſerment de fidélité. Taſſillon, tout fier qu'il étoit, n'oſa attendre Charlemagne ; il ſe rendit peu de tems après à Vorms où étoit le Roi, lui prêta ſerment de fidélité, & donna douze ôtages pour aſſûrance de ſa parole.

XVII. *Guerre de Charlemagne contre Taſſillon Duc de Baviere.*

Quoique tout parût tranquille au-delà du Rhin au commencement de l'an 782. Charlemagne ne laiſſa pas de ſe rendre ſur les ſources de la Lippe (*d*), où il tint une Diette générale, dans laquelle, outre les Députés des Saxons, on vit des Ambaſſadeurs de la part de Sigefroy Roi des Danois, qu'on appelloit alors Nortmans, & de la part des Rois des Abares. Ces Princes demandoient à Charlemagne ſon amitié ; & il la leur promit, à condition qu'ils vivroient en paix avec ſes ſujets. Après la Diette, Charles repaſſa le Rhin, & revint en France : mais en y arrivant, il apprit que quelques Sclaves s'étoient ſoûlevés. Il envoya contre eux trois de ſes Généraux, avec une armée : mais à peine s'étoient-ils avancés dans le Pays, qu'ils apprirent que les Saxons animés par Vitikinde, avoient auſſi pris les armes. Charlemagne ne fut informé de cette derniere révolte qu'après le départ de ſes Généraux. Auſſi-tôt il donna ordre au Comte Theuderic de prendre le long du Rhin en deçà, tout ce qu'il pourroit ramaſſer de troupes, & d'entrer inceſſamment dans la Saxe.

XVIII. *Révolte des Sclaves & des Saxons.*

(*z*) *Annal. Franc. ad an.* 780.
(*a*) An 781. *Annales Franc.*
(*b*) *Theophan. Chronic.*
(*c*) *Annal. Franc. ad an* 763.
(*d*) *Annal. Franc. ad an.* 782.

Digitized by Google

XIX. *Vitikinde perſecute les nouveaux Chrétiens de Saxe.*

Cependant Vitikinde, à la tête des Saxons mécontens (*e*), commença à perſécuter les nouveaux Chrétiens qui étoient dans ce pays. Il en fit mourir quelques-uns des principaux, & diſperſa les autres. Saint Luitger Evêque de Breme, & S. Villehade Prêtre ou Chor-Evêque, ſe ſauverent, & allerent trouver le Pape Adrien, pour lui recommander leurs Egliſes errantes & diſperſées. Le Pape les reçut avec honneur, les conſola, & les exhorta à attendre avec patience que cette tempête fût paſſée. Villehade ſe retira au Monaſtere d'Epternach, & Luitger au Mont Caſſin, où ils paſſerent deux ans dans les exercices de la vie contemplative, & à l'étude, en attendant qu'ils puſſent reprendre leurs travaux Apoſtoliques.

An de J. C. 782.

Le Comte Theuderic ayant joint l'armée des trois autres Généraux de Charlemagne, il fut réſolu qu'on attaqueroit le camp des Saxons, qui étoient campés au pied de la montagne nommée Sonthal, proche du Vézer. Les trois Généraux paſſerent cette riviere, & promirent à Theuderic de l'avertir, lorſqu'il ſeroit tems de la paſſer, afin qu'il fît le tour de la montagne, pour attaquer les Saxons de ce côté-là, pendant qu'eux-mêmes les prendroient par devant : mais la jalouſie qu'ils conçurent contre Theuderic, & la crainte qu'il ne remportât la principale gloire de cette action, leur fit precipiter la bataille, qu'ils livrerent ſans l'avertir, & qu'ils perdirent, par la valeur de Vitikinde & des Saxons. Deux des Généraux François, Adalgiſe & Geilon, dont le premier étoit Chambellan, & le ſecond Connêtable, y furent tués, avec un grand nombre de perſonnes de marque. Ceux qui purent ſe ſauver, gagnerent le camp de Theuderic, au-delà du Vézer.

XX. *Charlemagne marche contre les Saxons.*

Charlemagne peu accoutumé à de pareilles nouvelles, fut fort affligé de celle-ci. Auſſitôt il ſe mit à la tête d'une nouvelle armée, & marcha contre les Saxons. Au ſeul bruit de ſa marche, ces peuples avoient mis bas les armes, & Vitikinde s'étoit retiré en Dannemarck. Le Roi ordonna aux Principaux des Saxons de le venir trouver. Ils y vinrent, & s'excuſerent le mieux qu'ils purent, rejettant toute la faute de ce qui s'étoit paſſé, ſur Vitikinde. Charlemagne demanda qu'ils le lui livraſſent ; mais il s'étoit ſauvé, ainſi que nous l'avons dit. Il commanda donc à ſes gens d'envelopper tous les Saxons qui étoient là, puis il en fit compter quatre mille cinq cent de ceux qui avoient été du combat de Sonthal, auſquels il fit couper la tête. Cette exécution jetta la terreur dans toute la Saxe : mais elle ne produiſit pas l'effet que le Roi en eſperoit. Les Saxons en fureur recommencerent la guerre plus fort que jamais, dès le commencement de l'année ſuivante. Charles paſſa l'hyver à Thionville, & y célébra les Fêtes de Noël & de Pâques.

An de J. C. 781.

La Reine Hildegarde ſon épouſe y mourut (*f*) le dernier jour d'Avril, qui étoit la veille de l'Aſcenſion de Notre-Seigneur, & fut enterrée dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz. Charlemagne donna à cette Abbaye la Terre de Cheminot (*g*), le jour même de l'Aſcenſion, qui ſuivit la mort de la Reine, à la charge d'entretenir des lampes à ſon tombeau, & d'y nourrir des Prêtres, qui diſent tous les jours la Meſſe, & qui récitent des Pſeaumes & des Prieres pour ſon ame. Cette Princeſſe avoit fait donation à cette Egliſe de la Terre de Bouxieres (*h*), qui étoit de ſon doüaire, & qu'elle avoit reçûë du Roi ſon époux. On montre dans ce Monaſtere une très ancienne Chaſuble de ſoye blanche, parſemée d'aigles d'or, que l'on dit y avoir été donnée par Charlemagne. Nous en parlerons dans la Vie de S. Leon IX. Cette Chappe fut envoyée par Etienne Roi de Hongrie, & Giſele ſon épouſe, au Pape Jean XIX. On y conſerve auſſi le peigne de la Reine Hildegarde, dans une caſſette d'yvoire.

Comme Charlemagne faiſoit gloire de ſortir de la race de S. Arnoû, il favoriſoit particuliérement l'Egliſe, où le Corps de ce Saint repoſe. Outre le Mauſolée de la Reine Hildegarde, on y voyoit ceux des Princeſſes Rothaïde & Adelaïde filles du Roi Pepin, & des Princeſſes Adelaïde & Hildegarde filles de Charlemagne. Le Roi chargea Paul Diacre, fils de Varnefride, qui étoit alors à ſa Cour de faire leurs Epitaphes, qui ſe ſont conſervés juſqu'aujourd'hui (*i*).

Dans la ſuite, il y eut encore pluſieurs Princes & Princeſſes qui y eurent leur ſépulture ; & en 1239. un Abbé de S. Arnoû, nommé Thibault, faiſant agrandir & rehauſſer le Chœur de cette Egliſe, les ouvriers découvrirent, en creuſant la terre, vingt-deux tombeaux, tant d'hommes que de femmes, dans la plûpart deſquels on trouva des habits de ſoye, des couronnes, des ſandales, des gants, des bâtons, des anneaux, & d'autres marques de Royauté. Il y avoit parmi ces morts, des Matrônes revêtuës d'habits Royaux, & dont les cheveux pendans juſqu'au deſſous de la ceinture, étoient brillans comme l'or. On y découvrit auſſi quatre petits ſépulcres, dans leſquels étoient de petits enfans, couverts du plus fin lin. Chacun de ces vingt-ſix tombeaux étoient accompagnés de leur inſcription, dont l'écriture étoit ſi uſée & ſi effacée, qu'il fut impoſſible de la lire. On ramaſſa ces os,

(*e*) *Auctor. Vita S. Villehadi ſæcul. 3. Bened. part. 2. p. 407. & ſeq. Item Vita S. Ludgeri ſæc. 3. Bened. Adam. Bremen. Cæſarem.* L'Auteur de ſa Vie dit qu'il s'y occupa à écrire les Epîtres de S. Paul, & divers autres Ouvrages, que l'on y conſervoit encore de ſon tems, c'eſt à dire, au IX. ſiécle.

(*f*) An 783. *Annal. Franc. t. 2. Quein. & annal. Metenſ. t. 3. Vide Mabill. ad an. 783. c. 34. lib. 25. Annal. Bened. t. 2. & Coint. t. 6. Annal. Franc. ad an. 783.*

(*g*) *Cameſtrum*, Cheminot.

(*h*) *Vacarias*, Bouxieres.

(*i*) Voyez Meurille, l. 1. p. 27. 28. Ducheſne, *tom. 2. pag. 202.*

An de J. C. 782.

& on les mit tous enſemble au milieu du Chœur, ſous une tombe (*k*), avec un Epitaphe qui contient en abrégé le récit de ce qui avoit été découvert dans ces Mauſolées.

L'Egliſe de cette illuſtre Abbaye étoit un des plus ſuperbes Edifices, & un des plus beaux Monumens de l'Auſtraſie (*l*). Elle étoit ſoutenuë de colomnes de marbre, au-deſſus deſquelles étoient des tablettes auſſi de marbre, ſurmontées d'autres piéces de marbre ouvragé, & de diverſes couleurs. Cette Architecture regnoit tout autour & au dedans de l'Egliſe d'un bout à l'autre. Au-deſſus des chapiteaux des colomnes, il y avoit des pierres précieuſes, qui expoſées à la lueur des lampes, ou aux rayons du Soleil, jettoient un éclat merveilleux. Tout le dedans de l'Egliſe & du Monaſtere étoit orné de peintures très précieuſes, & où l'or & l'argent brilloient de tous côtés. On croit que ces marbres avoient été tirés du débris de l'Amphithéâtre, & des autres Edifices publics qui avoient été bâtis à Merz & aux environs, par les Romains. Toutes ces richeſſes & ces marbres précieux furent, dit-on, enlevés quelque tems après, par des peuples barbares venus du Septentrion : mais on ne laiſſa pas de rétablir l'Egliſe de S. Arnoû avec beaucoup de magnificence, & elle paſſoit encore pour une des plus auguſtes & des plus belles du Pays, lorſqu'elle fut entiérement démolie en 1552. ainſi que nous le dirons dans la ſuite.

XXI. *Soûlevement des Saxons animés par Vitikinde & par Albion.*

Cependant Vitikinde, avec un autre Duc nommé Albion, parcouroit toute la Saxe, animant les peuples à la vengeance & à la guerre (*m*). Ils n'y trouverent par-tout que trop de diſpoſition, & il ſe fit un ſoûlevement général de toute la nation. Charlemagne n'en fut pas ſurpris : il marcha contre eux, leur fit une guerre ſanglante pendant deux ans, les défit dans trois grandes batailles, ravagea leur Pays, paſſa même l'hyver au-delà du Rhin, dans la Forteresſe d'Ereſbourg, & ne donna aucun repos à ſes ennemis pendant cette rude ſaiſon : enfin las de tant de ravages & de tant de ſang répandu, il ſongea à mettre fin à cette guerre (*n*). Il envoya pour cet effet des perſonnes affidées à Vitikinde & à Albion, pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & à ſe remettre à ſa clémence. Ils promirent de le faire, pourvû qu'on leur donnât des aſſûrances qu'il ne leur ſeroit fait aucun tort. Le Roi voulut bien avoir pour eux cette condeſcendance, & leur envoya des ôtages. Après quoi ils ſe rendirent à Attigny, où le Roi étoit revenu paſſer l'hyver, & célébrer la Fête de Pâques de l'an 786. Il les y reçut avec une bonté qui les gagna. Ils conſentirent de ſe faire inſtruire, & reçurent le Baptême avec ceux qui les avoient accompagnés (*o*). La plûpart des Saxons ſuivirent leur exemple ; & le Roi en eut tant de joye, qu'il envoya un Abbé, nommé André, au Pape Adrien, pour lui en porter la nouvelle, & pour le prier d'ordonner des Litanies en actions de graces trois jours du mois de Juin ; ſçavoir, les veilles de S. Jean-Baptiſte, de S. Jean & S. Paul, & des Apôtres S. Pierre & S. Paul (*p*).

An de J. C. 785.

Pendant que Charlemagne étoit encore à Ereſbourg, S. Villehade, qui s'étoit retiré à Epternach deux ans auparavant, l'y vint trouver, & lui offrit ſes ſervices pour la converſion des Saxons (*q*). Le Roi le reçut avec plaiſir, le pria de continuer l'œuvre de la prédication qu'il avoit commencé, & lui donna un Monaſtere nommé Juſtine, ſitué en France. Villehade retourna aux lieux où il avoit autrefois prêché l'Evangile, y rétablit les Egliſes ruinées, & travailla avec tant de ſuccès & de benédiction, que ceux qui avoient abandonné la Foi, la reçurent de nouveau, & que pluſieurs Payens ſe convertirent : ce qui ne contribua pas peu à maintenir la paix dont la Saxe joüit pendant quelques années.

XXII. *Le jeune Roi Loüis vient d'Aquitaine voir le Roi ſon pere à Paderborne.*

Dans le même tems, Charlemagne fit venir d'Aquitaine le jeune Roi Loüis ſon fils, qu'il y avoit envoyé quatre ans auparavant, pour en apprendre la Langue & les manieres (*r*). Ce jeune Prince vint à Paderborne en habit militaire, quoiqu'il n'eut encore que ſept ans, accompagné de quantité de jeunes gens de ſon âge de la Nobleſſe du Pays, tous à cheval, vêtus & armés à la maniere des Gaſcons. Ils portoient un petit manteau rond (*s*), les manches de la chemiſe ouvertes & fort amples, les brodequins ou bottines fort larges, les éperons attachés & inſérés au haut du talon de la bottine, au lieu d'y être liés par une courroye. Ils avoient tous un javelot à la main, & parurent ainſi devant le Roi, & devant toute l'armée, qui prit grand plaiſir à un ſpectacle ſi nouveau. Loüis demeura avec ſon pere pendant quelques mois, & l'accompagna juſqu'à la Forteresſe d'Ereſbourg ; après quoi le Roi le renvoya à Paderborne ſur la fin de l'Automne, lorſque les grandes chaleurs de l'Eté furent paſſées.

XXIII. *Charles va à Rome, &*

Charlemagne ayant pacifié l'Allemagne, & n'ayant plus d'ennemis qui l'occupaſſent, réſolut de faire pour la quatriéme fois le voyage

(*k*) Meuriſſe, *ibidem*, *pp.* 29. 30.
(*l*) Manuſcrit de S. Arnoû.
(*m*) An de J. C. 783. *Annal. Franc.*
(*n*) An 785. *Annal. Franc. t.* 2. *Quæſn.*
(*o*) Peut-être à Noël de l'an 785. ou à Pâques de l'an 786. Voyez le P. le Cointe, *t.* 6. *Annal. ad an.* 785. *pp.* 260. 261.
(*p*) *Cod. Carolin. Ep.* 91.
(*q*) *Vita S. Villehadi, ſæc.* 3. *Bened. part.* 2. *p.* 498.
(*r*) *Aſtronomi Vita Ludovici Pii, t.* 2. *Quæſn. p.* 288. *ad an.* 785. 786.
(*s*) Occurrit ad Patris-brunam habitu Vaſconum, cum cæteris ſibi pueris indutus, amiculo ſcilicet rotundo, manicis camiſiæ diffuſis, cruralibus diſtinctis, calcaribus caligulis inſertis, miſſile manu ferens : hæc enim delectatio voluntatique ordinaverat paterna. *Author Vitæ Lud. Pii, p.* 288. *t.* 2. *Quæſn.*

reçoit les soumissions du Duc de Benevent.

An de J.C. 785.

de Rome. Il vouloit ſatisfaire ſa dévotion, & réprimer l'inſolence d'Aregiſe Duc de Bénevent. Il paſſa la Fête de Noël à Florence (*t*), d'où il ſe rendit à Rome. Le Pape Adrien l'y reçut avec tous les honneurs dûs à Sa Majeſté. Ce fut dans ce voyage qu'arriva la diſpute entre les Chantres François & les Romains au ſujet du Chant, les François prétendant l'emporter en cela ſur les Italiens : mais le Roi prononça en faveur des Romains, & réſolut d'introduire dans ſes Etats le Chant Gregorien, ainſi qu'on l'a vû plus haut.

Le Duc de Bénevent craignant le reſſentiment du Roi, pour quelques mécontentemens qu'il avoit donnés au Pape, lui envoya ſon fils avec de grands préſens, le ſuppliant de ne pas venir à Bénevent, puiſqu'il étoit réſolu de faire tout ce qu'on voudroit : mais ni le Roi, ni le Pape, ni les Grands ne furent pas d'avis d'avoir égard à ſa demande. Charles s'avança juſqu'à Capouë, & Aregiſe ſortit de Bénevent, n'oſant paroître devant le Roi. Il lui envoya de nouveaux Ambaſſadeurs, avec ſes deux fils, pour ſervir d'ôtage & d'aſſûrance de ſa fidélité & de ſa ſoûmiſſion. Charles les reçut, pardonna au Duc, & lui renvoya même ſon fils aîné, ſe contentant de retenir le cadet pour ôtage.

Il étoit encore à Rome, lorſque les Ambaſſadeurs de Taſſilon Duc de Baviere, vinrent trouver le Pape Adrien (*u*), pour le prier de s'employer auprès du Roi, afin de lui ménager ſes bonnes graces, & de lever les ſoupçons qu'il pouvoit avoir conçus contre ſa fidelité. Charles témoigna au Pape qu'il étoit prêt à rendre ſes bonnes graces au Duc, pourvû que de ſon côté il ne fît rien qui l'en rendît indigne. Le Pape propoſa aux Ambaſſadeurs de Taſſillon de faire ſatisfaction au Roi, & de lui donner des aſſûrances de ſa fidélité pour l'avenir : mais ils répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre pour cela ; ce qui fit juger à Adrien, qu'ils n'agiſſoient pas de bonne foi, & le porta à menacer le Duc d'excommunication, s'il violoit jamais la foi qu'il avoit promiſe à Pepin & à Charlemagne.

XXIV. *Taſſilon Duc de Baviere fait ſes ſoûmiſſions à Charlemagne.*

Dans la Diete que le Roi tint à Vorms après ſon retour en France (*x*), il expoſa les ſujets de plainte qu'il avoit contre le Duc de Baviere, & la réſolution où il étoit de l'obliger par les armes à lui rendre hommage, & à lui renouveller ſon ſerment de fidélité. Il s'avança en perſonne, avec une armée, juſqu'à Auſbourg, où il fut joint par Pepin ſon fils Roi des Lombards, avec ſes troupes venuës d'Italie, pendant qu'une armée d'Auſtraſiens & de Saxons alla ſe camper ſur les bords du Danube. Taſſillon intimidé par ces grands préparatifs, eut recours à la clémence du Roi, vint ſe jetter à ſes pieds, lui demanda pardon du paſſé, & lui offrit toute ſorte de ſûreté de ſa parole pour l'avenir. Le Roi reçut de nouveau ſon hommage & ſon ſerment de fidélité ; lui demanda ſon fils aîné en ôtage, avec quelques autres perſonnes qu'il lui marqua, & le renvoya dans ſes Etats : mais ces ſoûmiſſions forcées ne firent qu'aigrir & irriter davantage l'eſprit de ce Prince ; il ne fut pas plutôt de retour en Baviere, qu'il recommença ſes menées ſecrettes avec les ennemis de la France.

An de J.C. 786.

Charles en fut averti étant à Ingelheim près de Mayence, où il paſſa l'hyver, & où il indiqua pour le mois de May une Aſſemblée générale, à laquelle Taſſillon fut mandé avec tous les Princes qui relevoient de la Couronne de France (*y*). Le Duc de Baviere y parut ſans ſe douter de rien : mais il fut bien ſurpris, lorſque ſes propres ſujets l'accuſerent du crime de Leze-Majeſté ; d'avoir violé ſa foi ; d'avoir dit qu'il aimeroit mieux mourir que de vivre ſous la dépendance de Charles ; & que quand il auroit dix fils, il aimeroit mieux les perdre tous, que de les laiſſer dans cet aſſujettiſſement. On l'accuſoit de plus, d'avoir, à la ſollicitation de ſa femme Liutberge, fille de Didier Roi des Lombards, traité avec les Huns, pour les engager à faire irruption dans la France.

XXV. *Taſſilon convaincu de haute trahiſon, eſt relégué dans un Monaſtere.*

Les preuves qu'on produiſit contre lui, ſe trouverent ſi fortes & ſi évidentes, qu'il ne put nier le fait ; & tous les Seigneurs François, Lombards, Bavarois & Saxons, qui ſe trouverent à la Diéte, le déclarerent digne de mort. Toutefois le Roi ne put ſe réſoudre à verſer le ſang de ſon Couſin germain ; il lui permit de ſe retirer dans un Monaſtere, pour y expier les crimes qu'il avoit commis. On lui coupa les cheveux, & on voulut bien encore lui épargner la honte de ſouffrir cette peine en public (*z*), & de paroître en cet état dans le Palais & devant les Seigneurs. Le Roi l'envoya au Monaſtere de S. Goar ſur le Rhin, dans le Diocéſe de Tréves, où il prit la Tonſure Monaſtique. De-là on croit qu'il fut transferé dans l'Abbaye de Lauresheim, & enfin dans celle de Jumiége : mais cette derniere tranſlation n'arriva que quelques années après (*a*) en 794. comme nous le verrons bien-tôt.

Ses fils Theodon & Theotbert furent auſſi mis dans des Monaſteres. D'abord ils furent enfermés dans l'Abbaye de ſaint Maximin de Tréves, d'où ils paſſerent à Lauresheim, & enfin à Jumiége au Diocéſe de Roüen. C'eſt ainſi qu'on concilie les Auteurs, qui marquent différemment le lieu de leur retraite. Quant à la Princeſſe Liutberge femme de Taſſillon, on dit qu'elle prit auſſi le voile, avec deux de

(*t*) An 789. *Annal. Franc.*
(*u*) *Annal. Franc. t. 2. Quæſn. p. 55. ad an. 787.*
(*x*) *Annal. Franc. ad an. 787.*
(*y*) *Annal. Franc. ad an. 788. t. 2. Quæſn. p. 56.*
(*z*) *Annales Nazariani, & Rhegin. Vide Conc. tom. 6. annal. ad an. 788. pag. 366. Eginhard. annal. t. 2. Quæſn. pag. 241.*
(*a*) *Vide, ſi placet, Mabill. tom. 2. annal. Bened. lib. 25. pag. 290.*

Digitized by Google

An de J. C. 788.

ſes filles, dont l'une ſe retira dans l'Abbaye de Chelles près Paris, & l'autre au Monaſtere de Notre-Dame de Laon, aujourd'hui S. Jean de Laon, bâti par ſainte Salaberge. Pluſieurs Seigneurs Bavarois, qui avoient été convaincus d'être entrés dans les deſſeins du Duc, furent envoyés en exil dans différens endroits. Ainſi la Baviere fut réünie à la Couronne de France, & ceſſa d'être un Etat particulier.

XXVI. *Irruption des Huns & des Abares dans l'Italie. Rupture entre Charlemagne & l'Impératrice Irene.*

Les Huns & les Abares, ou Avares, que Taſſillon avoit ſuſcités contre la France, ne quitterent pas pour cela leur entrepriſe: ils firent irruption en même tems dans l'Italie & dans la Baviere; mais ils furent entiérement défaits. L'Impératrice Irène, non-obſtant l'alliance qu'elle avoit contractée avec Charlemagne, ne laiſſa pas d'écouter les propoſitions qui lui furent faites par le Duc de Benevent (*b*), au préjudice des intérêts de la France; ce qui ayant été découvert, fut cauſe de la rupture du mariage qui avoit été arrêté entre l'Empereur Conſtantin & la Princeſſe Rotrude (*c*). Theophane Auteur Grec contemporain, attribuë cette rupture à Irène; & Eginhard Secrétaire de Charlemagne, l'attribuë à ce Prince. La mort du Duc de Bénevent, & celle de ſon fils, arrivée peu de tems après, furent cauſe que cette intrigue d'Irène n'eut point alors de ſuites conſidérables.

XXVII. *Capitulaires ou Ordonnances de Charlemagne, de l'an 789.*

Charles paſſa l'hyver de cette année 789. à Aix-la-Chapelle, & il y fit pluſieurs beaux Réglemens, pour établir ou maintenir le bon ordre dans ſes Etats. En voici quelques-uns des plus remarquables; car la plûpart ne ſont que des anciens Canons renouvellés (*d*). On condamne l'abus de certains Prêtres, qui diſoient la Meſſe ſans communier. Défenſe aux Chor-Evêques de rien faire ſans la permiſſion des Evêques dans le Diocéſe deſquels ils demeurent. Que les Evêques Provinciaux tiennent tous les deux ans deux Conciles avec leur Métropolitain. Défenſe aux Moines & aux Clercs d'entrer dans les cabarets pour boire & manger. On gardera le Dimanche, d'un ſoir à l'autre, à commencer au Samedy au ſoir. On n'introduira pas de nouveaux noms d'Anges; mais on ſe contentera de ceux de Michel, Gabriel & Raphaël. Les femmes n'approcheront pas de l'Autel. On condamne toute ſorte de maléfices, d'Enchanteurs & d'Enchanteuſes.

On n'établira pas d'Evêques dans les Hameaux ou dans les Villages. On ne lira dans l'Egliſe que des Livres Canoniques. On n'ordonnera ni Prêtre ni Evêque ſans titre. Si un Moine eſt élevé à la Cléricature, il ne quittera pas pour cela ſon état. Les Clercs qui auront des affaires, plaideront devant leur Evêque, & non devant des Séculiers. On ne rendra pas d'honneur à des Saints & à des Martyrs inconnus. On ne donnera point ſans néceſſité le voile à une Vierge, qu'elle n'ait vingt-cinq ans. On n'ordonnera point de Prêtre avant l'âge de trente ans. On n'obligera pas les enfans à faire ſerment, comme font les Loix des Bourguignons; & celui qui eſt convaincu de parjure, ne ſera plus reçu en témoignage. An de J. C. 789.

On condamne les Magiciens, les Enchanteurs, ceux qui ſe vantent d'exciter les tempêtes, & de donner des ligatures magiques, & ceux qui tirent des augures des arbres, des fontaines & des rochers. Que le Prêtre chante le *Sanctus* à la Meſſe, avec les Anges & le peuple de Dieu. Que les Prêtres & les Diacres ne portent pas les armes. Que l'on tienne les Egliſes & les Autels dans la décence convenable: que l'on ferme les Autels, en ſorte que les chiens n'en puiſſent approcher. Que le Sacrifice conſacré ſoit recueilli avec diligence par ceux qui en ſont dignes, & ſoit conſerve avec honneur. Qu'on donne la paix à tout le monde après la Meſſe & les ſaints Myſteres. Qu'il y ait des Ecoles pour les enfans, dans tous les Evêchés & dans tous les Monaſteres, où l'on apprenne le Chant, les Pſeaumes, les Notes (ou la maniere d'écrire en abrégé,) l'Arithmétique & la Grammaire: qu'ils ayent des Livres bien corrects; & s'il eſt néceſſaire de tranſcrire l'Evangile, le Pſeautier ou le Miſſel, que cela ſe faſſe par des hommes meurs, & avec toute la diligence poſſible. Que les Chanoines ſuivent leur Regle, & vivent ſous la diſcipline de l'Evêque, comme les Moines ſous celle de l'Abbé. On a rapporté qu'il y avoit certaines Abbeſſes qui donnoient aux hommes la bénédiction, avec l'impoſition des mains & le ſigne de la Croix, & qui donnoient le voile à des Vierges avec les bénédictions dont les Prêtres ont accoutumé d'uſer; ce qui eſt contre les Regles de l'Egliſe, & doit être condamné.

On ne lira pas & on ne recevra pas certains contes faux & incertains, ni certaines Lettres que l'on dit être tombées du Ciel; mais on les rejettera & on les brûlera. On ne laiſſera pas mandier & rôder par le Pays certains mandians & pleureurs, ni ceux qui marchent nuds, & chargés de fer, diſant qu'ils font cela pour exécuter leur pénitence; mais on les réprimera: car il vaut mieux, s'ils ont commis quelques grands crimes, qu'ils demeurent enfermés dans un lieu, pour y faire pénitence, que de ſe donner ainſi en ſpectacle par les Provinces.

Les Moines apprendront & ſuivront le Chant Romain dans les Offices de nuit & de jour, ſelon l'Ordonnance du Roi Pepin, qui abolit le Chant Gaulois, afin de conſerver l'uniformité & l'union avec l'Egliſe Romaine. Les œuvres ſerviles ſont interdites le Dimanche; on y permet ſeulement de charroyer dans ces trois cas; ſçavoir, dans la guerre, pour mener des choſes abſolument néceſſaires à la

(*b*) *Adriani Papæ Epiſt. 88. in Cod. Carolin.*
(*c*) *Eginard. Annal. ad an. 788. Confer. Theophan. Chronic.*
(*d*) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 967. & ſeq.*

An de J.C. 789.

vie, & pour enterrer un mort (*e*). Que dans les Monaſteres où il y a quelques Corps ſaints qui repoſent, & où il y a un grand concours de peuple, on ait un Oratoire particulier, où les Religieux puiſſent prier en ſecret (*f*).

Que nulle Abbeſſe ne ſorte du Monaſtere ſans l'ordre du Roi. Nul ne tirera dans le Pſeautier ni dans l'Evangile, pour deviner l'avenir. Que les Evêques, les Abbés & les Abbeſſes n'ayent ni couples de chiens, ni faucons, ni vautours, ni jongleurs. On ne baptiſera pas les cloches; & on ne pendra pas des billets aux perches, pour empêcher la grele (*g*). Que les lépreux ne ſe mêlent point avec le reſte du peuple. Tels ſont les Capitules ou Réglemens d'Aix-la-Chapelle de l'an 789.

XXVIII. *Inſtitution des Ecoles dans les Etats de Charlemagne.*

L'Etude des Lettres avoit été aſſez négligée en France ſous les regnes précédens; les Princes prédéceſſeurs de Charles, avoient été beaucoup plus occupés de la guerre que de l'étude. Celui-ci qui n'avoit que de grandes vûës, comprit que pour la gloire de ſon regne, & pour faire fleurir la Religion, l'ordre, la juſtice, la politeſſe & l'humanité dans ſes Etats, rien n'étoit plus propre que d'y introduire les études & la ſcience. Il y fit donc venir de tous les pays du monde des hommes habiles en tout genre de Littérature, pour les enſeigner à ſes ſujets (*h*). Il ſe mit lui-même à étudier la Rhétorique, la Dialectique, l'Aſtronomie, & même la Théologie & la Diſcipline Eccléſiaſtique. Il eut principalement pour Maitre le fameux Alcuin (*i*), Anglois de nation, à qui il donna la conduite de l'Ecole de ſon Palais (*k*), ou l'on enſeignoit les Princes & les fils des principaux Seigneurs de la Cour. Il ordonna, comme on le vient de voir, qu'on établit des Ecoles dans les Monaſteres & dans les Maiſons Epiſcopales, pour y inſtruire non ſeulement les Clercs & les Moines, mais auſſi toutes ſortes de perſonnes. Dans les Monaſteres il y avoit deux ſortes d'Ecoles: les unes intérieures pour les Religieux; & les autres extérieures pour les ſeculiers. On a encore une des Lettres circulaires (*l*) que le Roi écrivit aux Evêques & aux Abbés, pour les exhorter à établir des Ecoles dans tout ſon Royaume.

XXIX. *Guerre de Charles contre les Vilſes.*

Dès que le Printems permit de mettre les armées en campagne, Charles paſſa le Rhin à Cologne (*m*), & marcha contre les Vilſes, peuples nombreux, qui demeuroient ſur les bords de la Mer Baltique, & faiſoient partie des anciens Eſclavons. Ces peuples étoient de longue-main ennemis des François, & moleſtoient leurs voiſins, qui obéiſſoient à Charlemagne. Ce Prince jetta deux ponts ſur l'Elbe, & les fortifia aux deux bouts par de bons retranchemens, où il laiſſa des troupes; puis marchant vers l'ennemi, il fit le ravage dans tout le Pays, & mit à mort tout ce qu'il rencontra ayant les armes à la main. Cette rigueur étonna les Vilſes. Leur Duc & les principaux Chefs vinrent implorer la clémence de Charles, & lui promirent fidélité & obéiſſance.

An de J.C. 790.

Les petits Rois des Eſclavons en firent autant. Il ſe fit donner des ôtages, & repaſſa l'Elbe, au même endroit où il l'avoit paſſé. Il paſſa l'hyver à Vorms, & l'année ſuivante fut ſans guerre (*n*): choſe rare ſous le regne de ce Prince. Il ouït à Vorms les Ambaſſadeurs des Huns, & envoya les ſiens à leurs Rois. Il s'agiſſoit de regler les limites entre leurs Etats, & ceux de Baviere: mais on ne put rien conclure, & la guerre commença entr'eux en 791.

XXX. *Guerre contre les Huns*

Le rendez-vous de l'armée Françoiſe fut à Ratiſbone, & le jeune Loüis Roi d'Aquitaine, âge alors de quatorze ans, y ayant amené ſes troupes, fut fait Chevalier en cérémonie par le Roi ſon pere, qui lui ceignit l'épée (*o*). L'armée ſe mit en marche en quatre corps. Le premier étoit commandé par le Comte Theuderic, dont on a déja parlé. Le ſecond, par Meginfroy grand Chambellan. Les deux Généraux marchoient le long du bord ſeptentrional du Danube (*p*). Le Roi, à la tête d'une autre troupe, côtoyoit le même fleuve ſur le bord oppoſé: les Bavarois montés ſur un nombre infini de batteaux, deſcendoient le fleuve, conduiſant les vivres & les munitions pour l'armée.

Lorſqu'elle fut arrivée à l'embouchure de la riviere d'Ens, à quarante lieuës au-deſſous de Ratiſbone, le Roi, avant que de commencer les hoſtilités, fit faire pendant trois jours, ſçavoir, le 5. le 6. & le 7. de Septembre, des Proceſſions dans le camp, où le Clergé marchoit nuds pieds, chantant des Litanies (*q*). Les Evêques qui ſuivoient l'armée, ordonnerent l'abſtinence de chair & de vin pendant ces trois jours. Ceux qui ne vouloient pas s'en abſtenir, étoient obligés de donner un ſols, s'ils étoient riches, ou un denier, s'ils étoient pauvres; & il étoit ordonné à chacun de faire quelques aumônes, ſuivant ſon pouvoir. On commanda de plus à chaque Prêtre de dire la Meſſe, & aux ſimples Clercs de réciter cinquante Pſeaumes. Le Roi écrivit à la Reine

(*e*) *Can. xxxj. p.* 927. Tria carraria opera licet fieri in die Dominico, id eſt, hoſtilia carra, vel victualia, vel ſi forte neceſſe eſt, corpus cujuſlibet duci ad ſepulcrum.

(*f*) *Vide & Concil. Franef. c.* 15.

(*g*) *Ibidem, p.* 990. Ut cloccæ non baptiſentur, nec chartæ per perticas pendeant propter grandinem.

(*h*) *Alcuin. Epiſt.* 23.

(*i*) *Vide Alcuini Epiſt.* 6.

(*k*) *Epiſt.* 9. & 15.

(*l*) *Tom.* 2. *Concil. Gallia. Capit. tom.* 6. *annal. Franc. ad an.* 787. *pag.* 340.

(*m*) An 789. *Annal. Franc. & Eginard. p.* 245. *t.* 2. *Queſn.*

(*n*) An 790. *Egmard. Annal.*

(*o*) *Aſtronomi Vita Lud. Pii an.* 791. *p.* 289. *t.* 2. *Queſn.* Patri Regi Rex Ludovicus Ingelheim occurrit, inde Reneſburg cum eo abiit, ibique enſe, jam appellens adoleſcentiæ tempora, accinctus eſt.

(*p*) *Annal. Eginard. ad an.* 791. *Item, Annal. Laureſham.*

(*q*) *Annal. Laureſham. an.* 791. *Littera Caroli ad Faſtradam Reginam. t.* 2. *Concil. Gall. & t.* 2. *Queſnu.*

Digitized by Google

An de J. C. 790.

Faſtrape ſon épouſe, qui étoit demeurée à Ratiſbonne, d'y faire faire de ſon côté des prieres publiques, pour le bon ſuccès de ſes armes.

Il paſſa enſuite la riviere d'Ens avec toutes ſes troupes, & entra dans le Pays des Huns ou Abares. Ces peuples conſternés avoient abandonné la campagne, & même les villes & les Forteresſes, & s'étoient retirés, avec ce qu'ils avoient de meilleur, dans les bois & dans les montagnes. Il ne parut de leur part aucune armée en campagne. Ils avoient mis ſeulement garniſon dans quelques Forts, qui furent emportés & ſaccagés. Charles entra ſans réſiſtance dans Vienne & dans les autres Places: enfin il s'avança juſqu'à l'embouchure du Raab dans le Danube, où il ſe repoſa quelques jours avec ſon armée. De-là il reprit la route de France par le même chemin qu'il étoit venu. L'autre partie de l'armée, conduite par le Comte Theuderic & le grand Chambellan, retourna par la Bohême. Charles paſſa l'hyver à Ratiſbonne, & y célébra les Fêtes de Noël & de Pâques.

XXXI. *Felix Evêque d'Urgelle, hérétique, condamné par les Evêques & par le Roi.*

Felix Evêque d'Urgelle, qui croyoit que J. C. n'étoit pas Fils de Dieu ſelon la nature humaine, mais ſeulement fils adoptif, avoit été accuſé dès l'année précédente au Concile de Narbonne (*r*): mais ayant trouvé des défenſeurs, il ne fut pas condamné, & il ſouſcrivit même, comme les autres Evêques, aux Actes de ce Concile. L'année ſuivante 792. il fut de nouveau accuſé, & obligé de comparoître devant Charlemagne, & devant Loüis Roi d'Aquitaine ſon Souverain, dans la ville de Ratiſbonne, où il fut ouï & condamné par les Evêques (*s*). De-là on le conduiſit à Rome, au Pape Adrien, qui le convainquit d'erreur, & l'obligea d'y renoncer. La ſuite fit voir que ſa conduite n'étoit pas ſincére, puiſqu'il ſoutint de nouveau ſes erreurs les années ſuivantes, & qu'il fut condamné aux Conciles de Francfort en 794. de Fréjus en 795. & de Rome en 799. Enfin il renonça tout de bon à ſes dogmes erronés, dans le Concile d'Aix-la-Chapelle en 799.

XXXII. *Conjuration de Pepin le Boſſu contre le Roi ſon pere.*

Pepin ſurnommé le Boſſu, fils de Charlemagne & de la Reine Himiltrude, avoit conçû de grands mécontentemens contre la Reine Faſtrade actuellement regnante. Il prétendoit que cette Princeſſe n'avoit pour lui que de l'averſion; qu'elle indiſpoſoit contre lui l'eſprit du Roi ſon pere, & lui attiroit de ſa part pluſieurs mauvais traitemens (*t*). Il voyoit d'ailleurs avec jalouſie, ſes trois freres poſſéder des Royaumes & des Principautés, pendant que lui ſeul, qui étoit l'aîné de tous, étoit réduit à une condition privée. Il témoigna ſon chagrin à ſes amis, & il s'en trouva qui entrerent dans ſa paſſion, & qui la fomenterent. Il vint à Ratiſbonne pendant que le Roi y étoit, & réſolut avec ſes confidens, de ſe défaire de lui. Une nuit qu'ils étoient aſſemblés dans une Egliſe pour y prendre leur derniere réſolution, un Prêtre Lombard, nommé Ardulfe ou Fardulphe, qui s'y étoit endormi, fut témoin du complot, & entendit tout le ſecret. Les conjurés l'ayant apperçu, comme ils étoient ſur le point de ſortir, vouloient d'abord le tuer; mais ils ſe contenterent de lui faire prêter ſerment ſur l'Autel, qu'il leur garderoit le ſecret (*u*).

An de J. C. 792.

Ce Prêtre ne fut pas plutôt ſorti de l'Egliſe, qu'il courut au Palais, & demanda avec grande inſtance à parler au Roi. On le rebutta d'abord: mais enfin le Roi ayant ouï du bruit, ordonna aux femmes qui ſervoient la Reine, de voir qui c'étoit. Elles virent un homme mal mis & de mauvaiſe mine, qui demandoit à entrer. Elles n'en firent que rire: mais le Roi, avec ſa pénétration ordinaire, jugeant que cet homme avoit quelque choſe de conſéquence à lui communiquer, le fit entrer. Ardulfe lui raconta ce qu'il avoit vû & ouï, & le jour même Pepin & ſes complices furent arrêtés, convaincus & condamnés. Pepin fut relégué d'abord dans le Monaſtere de S. Gal (*x*), & enſuite dans celui de Pruim (*y*). Des autres conjurés, les uns furent envoyés en exil, les autres perdirent les yeux, & le Prêtre Ardulfe eut pour récompenſe l'Abbaye de S. Denys (*z*).

XXXIII. *Soûlevement des Abares, des Saxons & des Sarraſins. Canal pour joindre le Rhin au Danube.*

A ces chagrins domeſtiques ſuccéderent d'autres inquiétudes. Le Roi apprit preſque en même tems que les Abares étoient rentrés dans leurs villes & dans leurs Forts, plus réſolus que jamais à ſoutenir la guerre. D'un autre côté, les Saxons avoient pris les armes, (*a*), & avoient taillé en pieces les troupes que le Comte Theuderic ramaſſoit dans l'Allemagne. Les Sarraſins d'Eſpagne avoient ſurpris Barcelone, forcé les paſſages des Pyrenées, pillé le Languedoc, & brûlé les Fauxbourgs de Narbonne. Enfin Charlemagne ayant commencé un Canal, par lequel il prétendoit joindre le Rhin au Danube, & par ce moyen ouvrir une communication entre l'Océan & le Pont-Euxin, fut obligé d'abandonner cette entrepriſe, parce que le terrain étoit fort humide & fort marécageux, & d'ailleurs le tems fort pluvieux, les terres qu'on avoit remuées pendant le jour, s'ébouloient & s'affaiſſoient pendant la nuit (*b*).

(*r*) An de J. C. 791. *Vide tom. 7. Concil. Labb. ad an. 788. pag. 964.*

(*s*) *Annal. Laureſham. ſeu Eginard. ad an. 792. pp. 245. 247. t. 2. Quéſn. alii. Annal. Franc.*

(*t*) *Annal. Eginhard. ad an. 792. & alii. Annal. Vita Caroli per Eginard. p. 101. t. 2. Quéſn.*

(*u*) *Monach. Sangall. de rebus geſtis Car. M. t. 2. Quéſn. p. 129.*

(*x*) *Idem, ibid.*

(*y*) An de J. C. 793. après la mort de l'Abbé Magenarius.

(*z*) *Chronic. Moiſſac. Eginard. annal. Canſ.*

(*a*) *Annal. Eginard. ad an. 793. p. 247. tom. 2. Quéſn. Chronic. Moiſſac.*

(*b*) *Annal. Loiſel. & Eginard. ſeu Laureſham.*

An de J.C. 793.

Ce Canal devoit être tiré depuis la riviere de Reidnitz, juſqu'à celle d'Altmul. Ces deux rivieres ont leur ſource en Baviere, & ne ſont éloignées que de deux lieuës. Le Reidnitz tombe dans le Mein vers Bamberg, & l'Altmul ſe jette dans le Danube, entre Ingolſtad & Ratiſbonne; en ſorte que de l'Ocean on auroit pû remonter le Mein juſqu'à Mayence; & de-là remonter le Mein juſqu'à Bamberg; puis entrant dans le Reidnitz, paſſer par l'Altmul dans le Danube, & de-là au Pont-Euxin. Le Canal devoit avoir trois cent pieds de large: mais, comme on l'a dit, on quitta ce travail, après avoir creuſé le terrain à la longueur deux mille pas.

XXXIV. *Nouvelle condamnation de Felix d'Urgelle, & d'Elipande de Tolede.*

Ces contretems n'empêchoient pas que Charles ne penſât aux préparatifs de la guerre, ſans oublier les affaires de l'Egliſe. Felix Evêque d'Urgelle continuoit à ſemer ſes erreurs; & Elipande Evêque de Tolede, ſoutenoit hautement ſon parti & ſes ſentimens (*c*). Charlemagne aſſembla un Concile à Francfort (*d*), où l'on condamna d'abord l'héréſie de Felix, qui admettoit dans J. C. deux Fils de Dieu, l'un adoptif, & l'autre propre & par eſſence; ce qui étoit y reconnoître deux Perſonnes.

XXXV. *Queſtion ſur le culte des Images.*

Enſuite on y propoſa la queſtion des Images, & du culte qu'on peut leur rendre: queſtion qui avoit été agitée dans l'Orient dès le commencement du huitiéme ſiecle, & décidée par le ſecond Concile général de Nicée, tenu en 787. & par des Conciles tenus à Rome par les Papes Gregoire II. Gregoire III. & Etienne III. mais & ces Conciles & leurs déciſions, ſoit qu'on ne les entendit pas bien, ou qu'on en craignit les conſequences, n'étoient pas regardés en France comme Regles de Foi. On n'y avoit pas même bien pris l'état de la queſtion; & l'on y croyoit que le ſecond Concile de Nicée avoit prononcé *Anathème à quiconque ne rendroit point aux Images des Saints le culte & l'adoration qui ſont dûs à la Trinité* (*e*); ce qui étoit bien éloigné du vrai ſens du ſecond Concile de Nicée (*f*), où l'on avoit ſimplement décidé qu'on devoit aux ſaintes Images, *le ſalut & l'adoration honoraire, mais non pas le culte de latrie, qui n'appartient qu'à la ſainte Trinité.*

Les Evêques aſſemblés à Francfort étant dans ces préjugés, déclarerent qu'ils rejettoient toute adoration des Images, & qu'ils condamneroient le ſentiment des Peres de Nicée. Ils prétendirent que l'on devoit s'en tenir à ce que ſaint Gregoire le Grand enſeigne dans ſa Lettre à Serene Evêque de Marſeille (*g*), qu'il n'eſt pas permis d'adorer les Images, mais qu'il eſt défendu de les briſer; & qu'encore que leur uſage dans les Egliſes & ailleurs, n'ait rien que de loüable, toutefois on ne doit leur rendre aucun culte.

An de J.C. 794.

XXXVI. *Taſſillon cité au Concile de Francfort.*

Il ſe paſſa dans le même Concile une autre choſe qui n'avoit aucun rapport à la Religion. Taſſillon Duc de Baviere, qui avoit pris l'habit de Religion dans le Monaſtere de Laureſheim en 788. fut mandé au Concile de Francfort en 794. (*h*). Il y parut avec ſon habit de Moine, & demanda pardon de toutes ſes révoltes & de ſes infidélités, tant envers Pepin, qu'envers Charlemagne. Il declara devant toute l'Aſſemblée, qu'il renonçoit à tous les droits, que lui & ſes enfans pouvoient prétendre au Duché de Baviere. On dreſſa trois Actes de cette rénonciation, dont l'un fut laiſſé à Taſſillon, afin qu'il le gardât dans ſon Monaſtere; le ſecond fut mis dans les Archives du Palais; & le troiſiéme dans la Chapelle du Palais. Le Roi aſſûra une penſion à ce Prince dépoüillé, & le fit conduire au Monaſtere de Jumiége en Normandie, où il paſſa le reſte de ſes jours avec ſon fils Theodon. Ils y furent enterrés dans l'Egliſe de S. Pierre, où l'on voit leurs tombeaux; & quelques-uns ont même donné le nom de Saint à Taſſillon (*i*).

Dans la même Aſſemblée on fit pluſieurs Canons de diſcipline, dont voici les plus remarquables (*k*). On ne vendra jamais les denrées plus cheres, ſoit en tems d'abondance ou de diſette, qu'il a été reglé dans ce Concile; ſçavoir, le boiſſeau ou *modius* d'avoine un denier, le boiſſeau d'orge deux deniers, le boiſſeau de ſeigle trois deniers, & le boiſſeau de froment quatre deniers. Si on le veut vendre en pain, douze pains de froment peſant chacun deux livres, ſe vendront un denier, & ainſi du reſte à proportion. Si l'on vend des grains des Magaſins du Roi, on les donnera à meilleur marché que les autres; ſçavoir, deux boiſſeaux d'avoine pour un denier, un boiſſeau d'orge un denier, un boiſſeau de ſeigle deux deniers, un boiſſeau de froment trois deniers (*l*). Les Evêques rendront

(*c*) *Vide t. 7. Concil. Labb. 1014. & ſeq. item t. 2. Concil. Gallic.*

(*d*) An 794. *Annal. Eginard. & alii.*

(*e*) *Concil. Francofurt. Can. 2. pag. 1058. t. 7. Concil. Labb.* Allata eſt in medium queſtio de nova Græcorum Synodo, quam de adorandis Imaginibus Conſtantinopoli fecerunt, in qua ſcriptum habebatur, ut qui Imaginibus Sanctorum, ita ut deificæ Trinitati, ſervitium aut adorationem non impenderent anathema judicarentur. Qui ſupra ſanctiſſimi Patres noſtri, omnimodis adorationem & ſervitutem renuentes contempſerunt, atque conſentientes damnaverunt.

(*f*) *Conc. Nican. II. an. 787. pag. 555. t. 7. Conc. Labb.* Illis ſalutationem & honorificum cultum deferre, non autem veram adorationem, quæ ſecundum fidem noſtram convenit ſoli Deo. *Et pp. 575. & 591.* Credentes in unum Deum in Trinitate laudatum, hujus Imagines ſalutamus & amplectimur, eos qui ſecus ſentiunt anathemate ferimus.

(*g*) *Epiſt. Papa ad Seren. Epiſc. Maſſilienſ. l. 9. Epiſt. 9.* Qui eas (Imagines) adorare vetuiſſe omnimò, laudavimus, fregiſſe verò reprehendimus.

(*h*) *Vide t. 7. Concil. Labb. p. 1058. Can. 3.*

(*i*) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. p. 313.* Sanctum dicere, etſi hoc titulo donatur in recentioribus quibuſdam faſtis, nobis religio eſt. *Martyrol. Bened. ad 13. Decemb.*

(*k*) *T. 7. Concil. Labb. p. 1058.*

(*l*) Les douze deniers d'argent faiſoient le ſol du tems de Pepin & de Charlemagne. Les vingt ſols faiſoient la livre d'argent, de même qu'à préſent: mais ou l'argent étoit beaucoup plus rare, ou la livre valoit beaucoup plus qu'elle ne vaut aujourd'hui.

Digitized by Google

An de J. C. 794.

la juſtice dans leurs Diocéſes ; les cauſes par appel iront au Métropolitain. Les Comtes memes s'adreſſeront au Tribunal des Evêques ; & s'il arrive quelque cauſe que ni l'Evêque, ni le Métropolitain ne puiſſent terminer, les parties ſeront renvoyées par-devant le Roi.

XXXVII. *Canons du Concile de Francfort en faveur de Pierre Evêque de Verdun. Autres Canons de diſcipline.*

Nous avons déja parlé cy-devant du ſerment fait par Pierre Evêque de Verdun dans le Concile de Francfort (*m*), qu'il n'avoit pas trempé dans la conſpiration de Pepin le Boſſu, fils aîné de Charlemagne, découverte en 792. On fit un Canon dans ce Concile, où l'on rendit témoignage à ſon innocence. On ordonne aux Abbés de coucher dans le même Dortoir avec leurs Moines ; & on défend de faire des Reclus ſans l'aveu des Evêques & des Abbés. Défenſe aux Abbés d'exiger de l'argent de ceux qui entrent en Religion ; de créver les yeux, & de couper quelques membres à leurs Moines, qui ſeroient tombés dans quelques grandes fautes. Qu'on n'introduiſe pas de nouveaux Saints dans l'Egliſe ; qu'on détruiſe les arbres & les bois conſacrés aux Idoles. Qu'on ne croye pas qu'on ne peut prier Dieu qu'en trois Langues ; car Dieu peut être loüé en toutes ſortes de Langues.

Tout le Concile déclara que le Roi pouvoit garder toujours dans ſon Palais Angelram Evêque de Metz, ainſi qu'il y avoit eû auparavant Hildebaud Evêque de Cologne, puiſque l'un & l'autre en avoient obtenu la permiſſion du Pape. Enfin le Concile reçut dans ſon Aſſemblée, & dans la participation de ſes prieres, le fameux Alcuin, en conſidération de ſa haute doctrine, & à la priere du Roi. Tels furent les Canons du Concile de Francfort.

XXXVIII. *Guerre contre les Saxons.*

La Reine Faſtrade mourut au même lieu (*n*), & Charles paſſa le Rhin pour châtier les Saxons tant de fois rebelles. Il avoit dans ſon armée Charles ſon fils aîné, & Loüis Roi d'Aquitaine, ſurnommé depuis le Débonnaire. Les Saxons avoient aſſemblé leur armée dans la plaine de Sontfeltz, au Diocéſe de Paderborn : mais auſſi-tôt que l'armée du Roi parut, ils lui envoyerent demander pardon. Il le leur accorda, ſous deux conditions ; la premiere, qu'ils recevroient de nouveau dans leur Pays les Prêtres Chrétiens qu'ils en avoient chaſſés. La ſeconde, qu'ils lui livreroient le tiers de leurs ſoldats, choiſis parmi les plus mutins (*o*), pour être tranſportés dans des Pays où ils ne puiſſent mal faire. L'Hiſtoire ne marque pas en quels endroits ils furent relégués.

Le Pape Adrien I. mourut en 796. & fut fort regretté par Charlemagne, qui l'avoit toujours aimé tendrement (*p*). Leon III. ſon ſucceſſeur fit part au Roi de ſon élection, lui envoya les Clefs de la Confeſſion & du Tombeau de S. Pierre (*q*), l'Etendart de la ville de Rome, & d'autres préſens, & le pria de députer quelques-uns des Seigneurs de ſa Cour, pour recevoir le ſerment de fidélité du peuple Romain. Charlemagne répondit à ces Lettres dans des termes très obligeans. Il témoigna au Pape, qu'il avoit été ravi d'apprendre qu'il eût été elevé ſur le Trône de S. Pierre, d'un conſentement unanime du Clergé & du peuple Romain, & qu'il avoit reçu avec joye le témoignage de ſa ſoûmiſſion & de ſa fidélité (*r*). La Lettre du Roi fut portée par Angilbert, ſurnommé Homere, Abbé de Centule, ou de S. Riquier, ſon Favori & ſon Sécrétaire, & Charles envoya en même tems au Pape de riches préſens, qui avoient été deſtinés pour le Pape Adrien, prédéceſſeur de Leon.

XXXIX. *Mort du Pape Adrien. Lettre de Leon III à Charlemagne.*

An de J. C. 796.

XL. *Réduction des Abares ou des Huns.*

Les Abares, dont on a déja parlé plus d'une fois, & qui demeuroient en Pannonie, furent enfin entiérement ſoûmis cette année à l'Empire François (*s*). Henry Duc de Frioul, & Pepin Roi de Lombardie, furent ceux dont Charlemagne ſe ſervit dans cette expédition. Le Prince des Abares ou Huns, y fut tué, & ſon armée paſſée au fil de l'épée. Le carnage que l'on fit dans tout le Pays, fut tel, que preſque toute cette nation fut exterminée ; jamais le ſoldat François n'avoit fait de ſi riche butin qu'il en fit dans cette guerre. Après cela le Roi Pepin vint trouver le Roi ſon pere à Aix-la-Chapelle, où il lui préſenta Theudon, un des principaux Seigneurs de la nation des Abares, qui s'étoit rendu volontairement, & avoit promis d'embraſſer la Religion Chrétienne, comme il fit en effet, ayant été baptiſé peu de tems après, avec tous ceux de ſa ſuite.

XLI. *Conſpiration contre le Pape Leon III. Il eſt pris, on lui creve les yeux, & on lui coupe la langue.*

Le Pape Leon III. n'étoit pas du goût de Paſcal & de Campule, deux neveux du Pape dernier mort (*t*) ; apparemment parce qu'ils n'avoient pas ſous ſon Pontificat le même pouvoir qu'ils avoient eû ſous celui de leur oncle. Ils réſolurent de ſe défaire de Leon. Ils choiſirent, pour exécuter leur deſſein, le jour de S. Marc, auquel le Pape devoit aſſiſter à la Proceſſion des grandes Litanies. Leon étant ſorti

(*m*) *Concil. Francofurd.* t. 9. p. 1059.

(*n*) An 794. *Annal. Eginhard.* p. 247.

(*o*) *Annal. Fuldens.* p. 338. *ad an.* 794. Tertius ex eis homo tranſlatus.

(*p*) *Eginhard. Vita Caroli Magni*, p. 101. t. 2. Queſn. Vide & *Alcuini Prem.* 217. 218.

(*q*) *Annal. Laureſham. ſeu Egmard. ad an.* 796. p. 248. t. 2. Queſn. Per Legatos ſuos claves Confeſſionis S. Petri, ac vexillum Romanæ urbis, cum aliis muneribus Regi miſit, rogavitque ut aliquem de ſuis Optimatibus Romam mitteret, qui Pop. Rom. ad ſuam fidem & ſubjectionem per Sacramentum firmaret.

(*r*) *Epiſt. Caroli Magni tom.* 7. *Concil. Labb.* p. 1128. Valdè gavisi ſumus, ſeu in electionis unanimitate, ſeu in humilitatis veſtræ obedientia, & in promiſſionis ad nos fidelitate.

(*s*) *Annal. Eginhard. ad an.* 796. p. 248. t. 2. Queſn. & *Vita Caroli Magni per eumdem*, p. 98. Tota in hoc bello Hunnorum Nobilitas periit, tota gloria decidit, omnis pecunia, & congeſta ex longo tempore theſauri direpti ſunt, neque ullum bellum contra Francos exortum humana poteſt memoria recordari, quo illi magis ditati & opibus aucti ſint.

(*t*) *Egmard. Annal. ad an.* 799. p. 249. *Anaſt. Vita Leonis III.*

An de J. C. 799.

de S. Jean de Latran à cheval, pour ſe rendre à S. Laurent, où ſe devoit faire l'Aſſemblée du Clergé & du peuple, Paſcal & Campule le joignirent, & l'accompagnerent comme par honneur, juſqu'au Monaſtere de S. Etienne. Alors une troupe de gens armés, ſortit dès maiſons voiſines avec de grands cris, & vint fondre ſur le Pape. Le peuple effrayé prit la fuite, & Leon demeura ſeul entre les mains de ces aſſaſſins, qui le traînerent dans l'Egliſe du Monaſtere, lui créverent les yeux, & lui arracherent la langue, du moins ils y tâcherent, & le firent en partie; car le Pape ne laiſſa pas dans la ſuite d'avoir l'uſage de la langue & des yeux. De-là on le mena au Monaſtere de S. Eraſme, où il fut mis en priſon: mais la nuit on l'en tira par-deſſus les murailles, & on le conduiſit dans l'Egliſe de S. Pierre, qui étoit alors hors de la ville. Bien-tôt après il ſe rendit auprès de Charlemagne, qui étoit alors à Paderborne.

XLII. *Charlemagne ſe rend à Rome, & y eſt couronné Empereur.*

Leon III. lui raconta tout ce qui étoit arrivé, & dès-lors Charlemagne réſolut le voyage de Rome, qu'il n'exécuta qu'en 800. Le Pape ne demeura pas long-tems en Allemagne (*u*); il retourna à Rome, accompagné de pluſieurs Evêques & de quelques Comtes, que le Roi lui avoit donnés pour l'eſcorter. Il y fut reçu avec beaucoup d'honneur, & ſes aſſaſſins furent arrêtés, & envoyés en France.

L'année ſuivante (*x*), le Roi ſe rendit à Rome le 24. de Novembre. Le Pape l'attendoit, avec pluſieurs Evêques & tout ſon Clergé, ſur les dégrés de la Baſilique de S. Pierre. Charlemagne monta dans la Baſilique au bruit des acclamations de tout le peuple. Après y avoir fait ſa priere, il demeura à Rome pendant ſept jours, pour prendre connoiſſance de tout ce qui s'y étoit paſſé. Il aſſembla enſuite les Evêques & le Clergé dans l'Egliſe de S. Pierre. Le Pape s'y trouva avec lui. On demanda s'il y avoit quelqu'un qui voulût ſe rendre accuſateur contre le Pape Leon, afin qu'il pût ſe défendre des crimes dont ſes ennemis le chargeoient? Perſonne ne s'étant préſenté, l'Aſſemblée ſe ſépara; & le lendemain le Pape montant ſur la Tribune de l'Egliſe de S. Pierre, fit ſerment ſur le Livre des Evangiles, qu'il étoit innocent de tout ce dont on l'accuſoit. Cette proteſtation fut ſuivie des acclamations de tout le peuple, & le Clergé entonna les Litanies en actions de graces.

Un mois après (*y*), c'eſt-à-dire, le jour de Noël de la même année 800. Charlemagne étant allé le jour de Noël à la Baſilique de ſaint Pierre, comme il étoit à genoux devant l'Autel, le Pape lui mit une Couronne ſur la tête, & auſſi-tôt tout le peuple commença à crier: *Vive Charles Auguſte, couronné de la main de Dieu; vie & victoire au grand & pacifique Empereur des Romains.* Charles s'aſſit dans un Trône, & reçut les reſpects du Pape, puis il ſe revêtit de l'habit Impérial, avec lequel il s'en retourna au Palais.

An de J. C. 800.

On aſſûre (*z*) qu'il ne ſçavoit rien du deſſein de Leon, lorſqu'il vint à l'Egliſe, & qu'il en eut tant de chagrin, qu'il proteſta que s'il avoit prévû la choſe, il n'y ſeroit pas venu nonobſtant la célébrité de la Fête. Depuis ce tems, il prit le titre d'Empereur des Romains, & nous le lui donnerons auſſi dans la ſuite.

XLIII. *Ambaſſade d'Aaron Roi de Perſe, à Charlemagne.*

Il paſſa à Rome tout l'hyver de l'an 801. & c'eſt dans cette ville qu'il reçut les Ambaſſadeurs d'Aaron Roi de Perſe (*a*), un des plus grands Princes d'Orient, & qui avoit pour Charlemagne une eſtime toute particuliere. Aaron ayant ſçu l'intérêt qu'il prenoit aux ſaints Lieux, il lui en fit une ceſſion, & lui envoya les Clefs du S. Sépulcre & de la ville de Jeruſalem, avec un Etendart, pour marque qu'il l'en rendoit propriétaire. Il lui envoya auſſi divers autres préſens, pluſieurs aromates, des étoffes précieuſes; & quelques années auparavant il lui avoit envoyé le ſeul éléphant qu'il eût alors près de ſoi (*b*). Charlemagne donna audience à ces Ambaſſadeurs entre Verceil & Yvrée; après quoi il les ramena avec lui à Aix-la-Chapelle, où il leur procura tous les plaiſirs, les divertiſſemens, & les ſpectacles qu'il crut propres à leur donner une grande idée de ſa puiſſance. Il leur fit voir toute la majeſté & la magnificence des Cérémonies de l'Egliſe & des Proceſſions, que l'on fit pendant leur ſéjour à Aix-la-Chapelle; & ces étrangers frappés de la richeſſe des ornemens des Prêtres & des autres Miniſtres des Autels, s'écrierent que juſqu'alors ils n'avoient vû que des hommes de terre, mais qu'à préſent ils en voyoient d'or.

L'Empereur les régala enſuite à ſa table, & leur fit voir ſa Cour dans toute la magnificence de ſa parure, & dans la variété des habits des Seigneurs des diverſes nations qui lui obéiſſoient. Enfin il les mena à la chaſſe des buffles ou bœufs ſauvages, dont alors les forêts des environs d'Aix-la-Chapelle étoient pleines. Les Ambaſſadeurs voyant un de ces animaux furieux, & d'une grandeur énorme, en

(*u*) *Annal. Eginard. ad an. 799. p. 250.*

(*x*) *Annal. Eginard. ad an. 800. Anaſtaſ. Vita Ludovici III.*

(*y*) *Eginard. Annal. ad an. 801. p. 251.* Leo Papa coronam capiti ejus impoſuit, cuncto Romanorum populo acclamante: CAROLO AUGUSTO A DEO CORONATO, MAGNO ET PACIFICO IMPERATORI ROMANORUM, VITA ET VICTORIA.

(*z*) *Eginard. Vita Caroli M. p. 103.* Quo tempore & Imperatoris & Auguſti nomen accepit. Quod primo in tantum averſatus eſt, ut affirmaret ſe eo die, quamvis præcipua feſtivitas eſſet, Eccleſiam non intraturum fuiſſe, ſi Pontificis conſilium præſcire potuiſſet.

(*a*) *Eginard. Vita Caroli Magni, p. 99. Item Vita ejuſdem per Monach. Engolijm. p. 80.* Beneficiorum causâ claves Sepulcri Dominici, ac loci Calvariæ, claves etiam Civitatis & montis Oliveti cum vexillo detulerunt. *Vide & Monach. Sangall. pag. 126.*

(*b*) Les Annales du tems ont marqué ſous l'an 810. la mort, ſubite de cet Elephant.

furent

An de J. C. 800.

furent effrayés, & prirent la fuite: mais l'Empereur voulant les raſſûrer, piqua ſon cheval qui étoit fort vîte, & déchargea ſur le coû de la bête un grand coup de ſabre, pour lui abattre la tête. Le buffle rendu plus féroce par ce coup, courut ſur le cheval du Prince, pour le percer avec ſes cornes; mais il ne fit qu'effleurer la cuiſſe du Prince, & lui arracha une partie de la bottine (*c*), & des bandes dont on s'envelopoit alors les jambes, au lieu de bas (*d*). En même tems un Seigneur nommé Iſambart, qui étoit diſgracié, pourſuivit le buffle, & le tua. Ceux qui étoient autour du Roi, s'empreſſoient de lui ôter ſes bottines; mais il dit qu'il vouloit paroître en cet équipage devant la Reine Hermengarde ſa biû, femme de Louis Roi d'Aquitaine. Lors donc qu'il fut arrivé au Palais, il fit venir cette Princeſſe, & lui ayant raconté la choſe, il lui montra les cornes du buffle, & lui demanda quelle récompenſe méritoit celui qui l'avoit tiré d'un tel danger? *Il n'y a rien qu'il ne mérite*, répondit la Princeſſe. En même tems le Roi, à ſa priere, rendit ſes bonnes graces à Iſambart.

*Apparemment au commencement de 802.

Quelque tems après *, les Ambaſſadeurs de Perſe prirent congé de l'Empereur, & il donna ordre qu'ils fuſſent reçus dans toute leur route par les Evêques, les Comtes & les Abbés, d'une maniere convenable à leur caractere, & mieux qu'ils ne l'avoient été à leur arrivée: car ils ſe plaignirent poliment & ſpirituellement, que quelques-uns ne leur avoient pas fait une réception convenable. Charlemagne envoya au Roi de Perſe pluſieurs riches preſens, comme des chevaux de prix, des mulets d'Eſpagne, des draps de Friſe, qui étoient alors les plus beaux qui ſe fiſſent dans l'Europe, & des chiens de chaſſe d'une grandeur extraordinaire.

XLIV. *L'Impératrice Irene propoſe de ſe marier avec Charlemagne.*

Cependant Charles, pour ne par porter en vain le titre de l'Empereur d'Occident, équipa une Flotte pour attaquer & pour ſubjuguer la Sicile (*e*). L'Impératrice Iréne, pour le détourner de cette entrepriſe, lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui propoſer de l'épouſer. Charles qui trouvoit dans ce mariage un avantage infini, puiſqu'il réüniſſoit en lui ſans peine & ſans guerre, les deux Empires d'Orient & d'Occident, écouta volontiers cette propoſition, & envoya à Iréne deux Ambaſſadeurs (*f*), Jeſſé Evêque d'Amiens, & le Comte Helingaude, pour conclure ce mariage, & faire la paix avec l'Impératrice. Mais les broüilleries arrivées à Conſtantinople cette année, & la dépoſition d'Iréne, qui fut releguée dans l'Iſle de Leſbos par Nicéphore uſurpateur de l'Empire, firent évanoüir tous ces projets. Les Ambaſſadeurs de Charles revinrent en Germanie, & le trouverent à Seltz. Ils étoient accompagnés des Ambaſſadeurs de l'Empereur Nicéphore, qui vouloit affermir ſa nouvelle domination, en faiſant la paix avec Charlemagne (*g*).

An de J. C. 802.

XLV. *Magnificence de la Cour de Charlemagne.*

Pour donner aux Ambaſſadeurs de Conſtantinople une idée de la grandeur & de la magnificence de l'Empereur d'Occident, on les introduiſit à l'audience de Charlemagne d'une maniere propre à leur inſpirer de l'étonnement. D'abord ils entrerent dans une ſalle, où ils trouverent le Connetable (*h*), avec tous les Officiers de l'Ecurie, & ceux qui leur obéiſſoient, ſuperbement vetus, & dans une poſture reſpectueuſe, rangés autour d'une eſpece de Trône, ſur lequel le Connêtable étoit aſſis. Auſſi-tôt que les Ambaſſadeurs entrerent, croyant que c'étoit l'Empereur, ils voulurent ſe proſterner devant lui: mais on les arrêta, en diſant que c'étoit un Officier de ſa Couronne.

De-là ils furent conduits dans une ſeconde ſalle, où ils trouverent le Comte du Palais, accompagnés de ſes gens, avec une ſuite encore plus nombreuſe, & plus richement ornée, & ils le prirent de nouveau pour l'Empereur.

Dans la troiſiéme ſalle étoit le Grand Maître d'Hôtel (*i*); & dans la quatriéme, le Grand Chambellan: l'un & l'autre environnés de toute la magnificence & de tout l'éclat propre à éblouïr ces Etrangers. On ne manquoit pas de les laiſſer dans leur erreur, juſqu'au point qu'il falloit, pour les détromper enſuite, & leur apprendre qu'ils verroient encore toute autre choſe, quand ils paroîtroient en la préſence de l'Empereur. Enfin ils arriverent à ſon appartement; & deux Seigneurs députés de ſa part, vinrent les prendre pour les introduire. Charles n'étoit point ſur ſon Trône, mais près d'une fenêtre fort éclairée, tout brillant d'or & de pierreries, d'un air plein de grace & de majeſté, d'une taille très avantageuſe, appuyé ſur l'épaule d'Hetton Evêque de Baſle, qui peu auparavant avoit été envoyé Ambaſſadeur à Conſtantinople, où il avoit été traité avec aſſez de mépris, & auquel l'Empereur, pour cette raiſon, témoigna dans cette rencontre une eſtime particuliere. Les trois Princes ſes fils étoient à ſes côtés, avec un grand nombre de Seigneurs, qui avoient affecté à l'envie de faire montre de leurs richeſſes, pour faire honneur à leur Maître. Les Princeſſes,

(*c*) *Monach. Sangallenſ. p.* 125. Sed fruſtrato ictu galliculam Regis & faſciolam ferus immaniſſimus diſrumpens, tibiamque illius ſummo licèt cornu perſtringens, paulò tardiorem reddidit.

(*d*) *Eginard. Vita Caroli Magni p.* 120. *Faſciolis crura, & pedes calceamentis confringebat.* Le Moine de S. Gal, p. 125. appelle ces bandes *Heſſus*, ſes houſſettes ou ſes guêtres.

(*e*) An de J. C. 802. *Vide Theophan. Cinnam. & Conſt. ad ann.* 802. *p.* 775.

(*f*) *Annal. Eginard. ad an.* 802.

(*g*) *Monach. Sangall. Vita Caroli Magni, p.* 124. *Eginhard. annal. ad an.* 803. *p.* 153.

(*h*) *Monach. S. Gall. ibid.* Comitem ſtabuli in medio ſubjectorum ſuorum.

(*i*) Magiſtrum menſæ Regiæ.

An de J. C. 802.

avec leur ſuite, parurent auſſi dans cette cérémonie, & n'en firent pas un petit ornement.

Les Ambaſſadeurs ſe jetterent aux pieds de l'Empereur tout tremblans; & ayant voulu commencer leur compliment, le Prince les releva, les raſſûra, leur parla d'une maniere pleine de douceur, & leur témoigna qu'il vouloit bien oublier la maniere dont ils avoient traité l'Evêque Hetton ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople (*k*). Ils expoſerent enſuite le ſujet de leur Ambaſſade, & eurent pluſieurs conférences ſecretes avec l'Empereur, où la paix entre les deux Empires fut concluë; après quoi ils s'en retournerent à Conſtantinople.

XLVI. *Soumiſſion de la Saxe à Charlemagne.*

Charles ayant mis fin à cette grande affaire de la paix des deux Empires, tourna ſes ſoins du coté de la Saxe, dont les révoltes preſque continuelles lui avoient donné tant d'exercice. Il tranſporta donc dix mille familles de Saxons en deça du Rhin (*l*), où on leur donna des terres à cultiver, & il mit des Abodrites, peuple du pays de Meklenbourg, qui lui avoient toujours été fort fidéles, en la place de ces Saxons tranſplantés. A l'égard de ceux qu'il laiſſa dans leur pays, il priva leurs enfans du droit de ſucceſſion, à la mort de leur pere, ſe réſervant le droit d'en diſpoſer à ſa volonté. Parce moyen la Saxe devint plus ſoûmiſe, l'eſprit de révolte y fut éteint, & la Religion Chrétienne s'y établit bien-tôt ſans réſiſtance. Au retour de cette expédition il vint à Cologne, au mois de Septembre; & ayant renvoyé ſon armée, il alla à Aix-la-Chapelle, d'où il ſe rendit dans les forêts d'Ardenne, pour y prendre le divertiſſement de la chaſſe; après quoi il revint à Aix-la-Chapelle.

Là il reçut avis, vers le milieu de Novembre, que le Pape Leon III. devoit faire un voyage en France. L'Empereur l'envoya recevoir à S. Maurice en Valais, par le Prince Charles ſon fils. Il vint lui-même au-devant de lui juſqu'à Reims. Ils célébrerent enſemble la Fête de Noël à Quierſy. De-là l'Empereur, l'amena à Aix-la-Chapelle, où il ne ſejourna que huit jours. Enfin il le fit conduire à Ravenne par le chemin de Baviere.

XLVII. *Charlemagne envoye Charles ſon fils contre les Eſclavons de Bohême.*

L'Empereur demeuroit alors plus ordinairement à Aix-la-Chapelle, dont le ſejour eſt très-agréable; & ſon âge déja aſſez avancé, (car il avoit ſoixante-deux ans,) demandoit qu'il moderât ſes grands travaux, & qu'il n'entreprit plus ces longs & fréquens voyages, & ces pénibles expéditions, qui avoient occupé la plus grande partie de ſa vie. D'ailleurs il étoit bien-aiſe de procurer aux Princes ſes fils les occaſions de s'aguerrir, de ſe ſignaler, & d'acquérir de la reputation. Il envoya le Prince Charles ſon fils contre les Eſclavons de Bohême, qui fatiguoient par leurs courſes continuelles les Abares, Sujets de la France. Le Prince des Eſclavons fut tué dans un combat, ſon armée défaite, & ſon pays pillé & aſſujetti. Après cette expedition Charles vint trouver l'Empereur ſon pere dans le pays de Vôge (*m*), au lieu nommé Camp ou Champ, à demi-lieuë de Bruyeres, à quatre lieuës de Remiremont, & à environ autant d'Epinal: car Charlemagne étant parti d'Aix-la-Chapelle vers le mois de Juillet, avoit paſſé par Thionville & par Metz, & étoit venu à Champ, où il paſſa quelque tems dans l'exercice de la Chaſſe; & lorſque ſon fils avec l'armée furent de retour de Bohême & de Pannonie, il paſſa au Château de Remiremont, où ayant ſejourné quelque tems, il revint paſſer l'Hyver à Thionville. Ses deux fils, Pepin Roi de Lombardie, & Loüis Roi d'Aquitaine, l'y vinrent trouver, & y célébrerent avec lui la Fete de Noël.

XLVIII. *Charlemagne partage ſes Etats entre les Princes ſes fils.*

Pendant qu'ils étoient enſemble à Thionville (*n*), l'Empereur y convoqua une Aſſemblée générale des Seigneurs de ſes Etats, & leur declara la reſolution qu'il avoit priſe de partager ſes Etats entre ſes trois fils, afin d'établir dans ſa Monarchie une paix durable. En même tems il fit lire ſon Teſtament (*o*), qui portoit qu'il laiſſoit à Louis, ſurnommé depuis le Débonnaire, toute l'Aquitaine & la Gaſcogne, à l'exception de Tours, & de ſon territoire: outre cela, tout ce qui ſe trouve en tirant une ligne depuis Nevers juſqu'au Rhin, & renfermant l'Alſace, le Lyonnois, la Savoye, la Morienne, la Tarantaiſe, le Mont Cenis, le Val de Suze, & depuis là tout le long des Alpes juſqu'à la mer, & tout le long de la mer juſqu'en Eſpagne par la Provence & le Languedoc.

Pepin devoit avoir ce que Charlemagne poſſedoit en Italie; la plus grande partie de la Baviere, les pays qui ſont ſur la rive méridionale du Danube, tout ce qui eſt depuis le Danube juſqu'au Rhin, & depuis le Rhin juſqu'aux Alpes, vers l'Orient & le Midy; & enfin le Duché de Coire dans le pays des Griſons, & le Turgau.

Le partage de Charles fut la France en deçà de la Loire, la Touraine, le Royaume de Bourgogne, à l'exception de ce qui en étoit

(*k*) Le R. P. Mabillon, *t.* 2. *Annal. Bened. l.* 27. *pp.* 397. 398. ſoûtient que tout ce recit du Moine de S. Gal eſt faux, auſſi bien que ce qu'il dit de la légation d'Hetton à Conſtantinople en 802. Cet Evêque fut deputé à Conſtantinople en 811. mais non pas, que l'on ſçache, en 802.

(*l*) *Annal. Eginard. an.* 804. *p.* 252.

(*m*) *Annal. Eginard. ad an.* 805. *p.* 253. Inde reverſus in Vogeſum ſylvam, ad Patrem venit in loco qui dicitur Camp. Nam Imperator Julio menſe de Aquiſgrani profectus, per Theodonis-villam atque Metis tranſiens, Vogeſum petiit, ibique venationi vacans, poſt reverſionem exercitûs, ad Rumericî Caſtellum profectus, ibique aliquantum temporis moratus, ad hyemandum in Theodonis-villa, palatio ſuo conſedit. *Vide & Annales Franc. ad an.* 805. *p.* 43. *& vit. Carol. per Monach. Egoliſm. p.* 82. *& Annal. Metenſ. t.* 3. *Spicil. ad an.* 805. *p.* 291.

(*n*) *Annal. Franc. an.* 806. *Eginard. Annal. an.* 806.

(*o*) Cartha diviſionis Imperii Franc. *Apud Goldaſt. t.* 1. *p.* 145. *& apud Duceſn. t.* 2. *p.* 88.

Digitized by Google

An de j. C. 805.

compris dans le Royaume de Loüis ; le pays des Allemands, excepté ce qui étoit enfermé dans le partage de Pepin : la Neuſtrie, l'Auſtraſie, la Thuringe, la partie ſeptentrionale de Baviere, la Saxe & la Friſe.

Charlemagne ajoûtoit dans ſon Teſtament, qu'au cas que quelqu'un des trois freres mourût ſans enfans, les ſurvivans partageroient entr'eux également le lot de leur frere, & que s'il laiſſoit un enfant, il ſuccéderoit aux Etats de ſon pere.

Que s'il arrivoit quelque conteſtation entre les trois freres ſur les limites de leur Royaume, & qu'elles ne puſſent être décidées par les dépoſitions des temoins, ou par un jugement juridique, on n'en viendroit ni à une bataille, ni même à un duel, mais on s'en rapporteroit au jugement de la Croix (*p*), qui conſiſtoit en ce que les Parties qui étoient en diſpute, choiſiſſoient chacun de leurs côtés un homme, qui devoit demeurer debout devant la Croix de l'Autel, les bras étendus & immobiles tant qu'ils pouvoient ; & celui qui le premier ſuccomboit à cette épreuve, & laiſſoit tomber ſes bras, étoit cenſé coupable, & condamné par le jugement de Dieu.

L'Empereur, pour prévenir toute diſpute entre les freres, avoit auſſi ordonné que nul des trois freres ne pourroit rien acquérir de qui que ce fût, des biens immeubles dans le Royaume d'un autre de ſes freres.

Il finit ſon Teſtament, en leur recommandant la défenſe de l'Egliſe, le ſoin & la protection de leurs ſœurs, & en ſe réſervant juſqu'à ſa mort la pleine puiſſance & ſouveraine autorité ſur tout l'Empire, & ſur les Royaumes qu'il leur avoit donnés.

Après la lecture de cette derniere diſpoſition de l'Empereur, tous les aſſiſtans applaudirent, & donnerent de grandes loüanges à ce Prince. Il préſenta l'Acte ſigné de ſa main aux Seigneurs, qui y ſouſcrivirent, & confirmerent leur ſignature avec ſerment (*q*) ; & auſſi-tôt après l'Aſſemblée, l'Empereur envoya à Rome Eginard ſon Sécretaire, pour porter ce Teſtament au Pape, afin qu'il le ſignât ; ce qu'il fit avec joye.

XLIX. *Capitulaires de Thionville.*

On trouve trois Capitulaires ou Réglemens faits dans la même Aſſemblée de Thionville (*r*), dans leſquels on ordonne, entr'autres choſes, qu'on liſe diſtinctement les leçons dans l'Egliſe ; qu'on apprenne exactement le Chant Romain, & qu'on faſſe venir des Chantres du nombre de ceux qui étoient à Metz. Que chaque Evêque & chaque Abbé ayent un Sécretaire, qui ſçache écrire correctement. Que tout le monde apprenne l'Arithmétique. Que l'on montre la Médecine aux enfans. Que l'on ait ſoin du luminaire des Egliſes. Que l'Office divin s'y faſſe, & qu'il n'y ait pas un trop grand nombre d'Autels.

An de j. C. 805.

Qu'on ne prenne pas un trop grand nombre d'eſclaves dans les Monaſteres, afin que les Fermes & les villages ne demeurent pas déſerts.

Qu'on ne donne pas le voile à de jeunes filles, avant qu'elles ſçachent faire le choix de leur état ; & qu'on les exerce dans la mortification, ſelon la Regle. Qu'on n'établiſſe pas des Séculiers pour le gouvernement intérieur des Monaſteres, ni des Laïques pour être Archidiacres. Défenſe de porter les armes dans le pays (*s*), ni de paroître dans le lieu où l'on tient les Plaids, avec l'épée, le bouclier & le caſque. Les hommes libres ne pourront ſe conſacrer au ſervice de Dieu ſans la permiſſion du Prince, parce que pluſieurs s'y engageoient moins par dévotion, que pour éviter la milice, ou d'autres charges auſquelles ils étoient attenus. On n'admettra point de nouveaux Saints ſans l'approbation de l'Evêque. Voilà les principaux Capitulaires de Thionville de l'an 805. ou 806. car cette Aſſemblée ſe tint pendant l'Hyver, qui appartient à ces deux années.

L'Aſſemblée s'étant ſéparée, les deux Princes, Pepin Roi de Lombardie, & Loüis Roi d'Aquitaine, prirent congé de l'Empereur, & ſe retirerent chacun dans leur Royaume. L'Empereur s'embarqua à Thionville, & deſcendit par la Moſelle à Coblentz dans le Rhin, & de là il vint auſſi par eau à Nimégue, où il paſſa le Carême, & y célébra la Fête de Pâques.

L. *Ambaſſade d'Aaron Roi de Perſe vers Charlemagne.*

L'année ſuivante (*t*), comme il étoit à Aix-la-Chapelle, il reçut des Ambaſſadeurs de la part d'Aaron Roi de Perſes, qui lui envoyoit de riches préſens. Outre les parfums, les etoffes précieuſes, les baumes, les bois aromatiques, il y avoit un Pavillon à la maniere des Orientaux, d'une grandeur & d'une magnificence qui avoit plus de rapport à une maiſon, ou à un Palais, qu'à une tente. La matiere en étoit riche, & tant les tentures que les cordons étoient teints de diverſes couleurs. Il y avoit auſſi une Horloge à eau, d'une ſtructure fort ſinguliere, & fort rare pour ce tems là (*u*). Elle étoit d'airain, & faite avec tant d'art, qu'elle ſonnoit les heures, à meſure que l'eau avoit coulé pendant un certain tems déterminé. Douze petites boules d'airain, tombant dans un baſſin de même metal, placé au-deſſous de la machine, marquoient par leur chûte, & par le tintement qu'elles cauſoient, le nombre des heures qu'il étoit du jour & de la nuit :

(*p*) *Cangius Diſſertat. verbo* Crux.
(*q*) *Annal. Franc. & Eginard. & Metenſ. ad an.* 806.
(*r*) *Vide Baluz. Capitular. Reg. Franc. t.* 2. *p.* 422. *& ſequent.*
(*s*) *Capitulare* 2. *ibidem.*
(*t*) *Eginard. Annal. ad an.* 807. *p.* 254.
(*u*) *Eginard. ibidem, pag.* 254. *& in Vita Caroli Magni p.* 62. *Necnon & horologium ex auricalco arte mechanicâ mirificè compoſitum, in quo duodecim horarum curſus ad clepſydram vertebatur, cum totidem æreis pilulis, quæ ad completionem horarum decidebant, & caſu ſonſub ectum ſibi cymbalum tinnire faciebant, &c. Vide & Annal. Saxon. l.* 4. *p.* 169. *t.* 2. *Spicil. & annal. Franc. ad an.* 807. *p.* 44.

An de J.C. 806.

Au lieu de Cadran, on y avoit pratiqué douze petites portes, qui s'ouvroient à chaque heure, & en même tems paroiſſoit un petit Cavalier ſur l'ouverture de cette porte, lequel en fermoit une autre, qui étoit demeurée ouverte pendant l'heure précédente. A la douziéme heure, tous les Cavaliers paroiſſoient à la fois; & après cela recommençoit un autre tour d'Horloge. Les Hiſtoriens remarquent qu'il y avoit dans cette machine pluſieurs autres choſes ſingulières, & qui parurent alors fort admirables.

L I. *Guerres contre Godefroy Roi de Dannemarck.*

Les années ſuivantes furent employées à des guerres fort éloignées des pays dont nous écrivons l'Hiſtoire. Le plus fameux & le plus grand ennemi de Charlemagne, étoit alors le Roi de Dannemarck, nommé Godefroy. L'Empereur envoya contre lui le Prince Charles ſon fils (*x*); & Godefroy ayant appris ſa marche, retourna ſur ſes pas, tranſporta en Dannemarck les Marchandiſes & les magaſins qu'il avoit à Reric, Port de l'Océan Germanique; & pour fermer l'entrée de ſes Etats aux François, fit élever une haute muraille, qui occupoit tout l'eſpace de cette langue de terre, qui eſt entre la Mer Baltique & l'Océan Germanique, n'y laiſſant qu'une ſeule porte, pour le paſſage des chariots, & des autres choſes qui devoient entrer dans ſon Royaume, ou qui en devoient ſortir.

L'année 809. le Roi de Dannemarck témoigna déſirer d'entrer en conférence avec les Députés de Charlemagne, pour terminer leurs différends; mais ces conferences n'ayant produit aucun effet, on ſe mit en campagne de part & d'autre, & les hoſtilités commencerent: mais il ne ſe fit rien de déciſif. Enfin la mort de Godefroy, qui fut aſſaſſiné par un de ſes Gardes en 810. termina cette fâcheuſe guerre. Herminge fils de Godefroy, fit ſa paix avec Charlemagne, & abandonna toutes les conquêtes que ſon pere avoit faites ſur les terres de France. On verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, les Danois, ou Normans, faire de terribles ravages, tant par mer que par terre, dans toute la Monarchie Françoiſe: ravages dont ceux du Roi Godefroy n'étoient que les préludes.

L II. *Diſputes en France ſur la Proceſſion du S. Eſprit.*

Vers le même tems (*y*), il s'éleva dans l'Egliſe de France une grande diſpute ſur la queſtion de la Proceſſion du S. Eſprit; c'eſt-à-dire, ſçavoir, ſi le Saint-Eſprit procéde du Pere & du Fils, ou ſeulement du Pere. La diſpute rouloit ſur deux points. Le premier, ſi le Fils procédoit véritablement du Pere & du Fils; & le ſecond, ſuppoſé que ce fût un dogme Catholique, que le Fils procédât du Fils comme du Pere; ſi les Egliſes de France & d'Eſpagne avoient eû droit d'ajoûter au Symbole de Nicée, le mot *Filioque*, qui marque leur créance ſur cet article. L'Empereur convoqua en 809. un Concile à Aix-la-Chapelle, où ces queſtions furent examinées, mais non pas décidées. On crut qu'il falloit auparavant envoyer à Rome, pour conſulter le Pape Leon III. (*z*). Bernaire Evêque de Vormes, Adelard Abbé de Corbie, & Smaragde Abbé de S. Mihiel, furent députés pour ce ſujet.

An de J.C. 809.

Ils propoſerent au Pape les deux queſtions, & il répondit que l'Egliſe Romaine étoit ſi perſuadée que le Saint-Eſprit procédoit du Pere & du Fils, qu'il retrancheroit de ſa Communion ceux qui ſoûtiendroient le contraire. Mais à l'égard du ſecond Article, qui concernoit l'addition du mot, *Filioque*, il declara qu'il ne l'approuvoit point, & qu'il ne falloit rien innover, ni changer, ni ajoûter dans les formules de foy des Conciles Généraux. Il conſeilla même aux Prélats, non de retrancher avec éclat l'addition, *Filioque*, mais de la ſupprimer inſenſiblement, en ceſſant de chanter le Symbole dans la Chapelle du Roi, & enſuite dans les autres Egliſes (*a*). Enfin il fit graver ſur deux tables d'argent le Symbole, en Grec ſur l'une, & en Latin ſur l'autre, ſans cette addition; & les fit placer auprès du Tombeau de S. Pierre, afin de montrer par-là le reſpect qu'il avoit pour les Conciles Généraux: mais cela n'empêcha pas que les Egliſes de France, de Germanie & d'Eſpagne ne demeuraſſent dans leur uſage, & que l'Egliſe univerſelle ne l'eût enfin juſtifié & autoriſé.

L III. *Chagrins domeſtiques de l'Empereur Charlemagne.*

La vie de Charlemagne n'avoit été juſqu'alors qu'une ſuite de proſpérités & de victoires; la mauvaiſe fortune, & les revers ne lui étoient, pour ainſi dire, connus que de nom: mais ſur la fin de ſa vie il eut des chagrins domeſtiques, qui lui furent d'autant plus ſenſibles, qu'il y étoit moins accoûtumé. Il perdit en l'eſpace d'un mois (*b*) deux de ſes enfans; ſçavoir, la Princeſſe Rotrude, qui avoit autrefois été fiancée à l'Empereur Conſtantin, & Pepin Roi d'Italie, qui mourut âgé de trente-trois ans. Pepin laiſſa ſix enfans, un fils nommé Bernard, & cinq filles. L'Empereur fit Bernard Roi d'Italie, & les cinq filles furent amenées en France à la Cour. Charles ſon fils aîné (*c*) mourut la même année, on ignore le tems précis & le genre de ſa mort. Ainſi, de trois fils qu'il avoit eus, il ne lui reſtoit que Loüis Roi d'Aquitaine. Sa ſanté qui juſques-là avoit été très forte, commença à ſe déranger; il fut attaqué d'un violent mal de goutte (*d*), pendant qu'il prenoit le divertiſſement de la chaſſe

(*x*) *Annal. Eginard. ad an.* 808.

(*y*) An de J. C. 809. *Annal. Eginard. & alii ad hunc annum. Ado. Regino, alii.*

(*z*) *Tom. 7. Concil. Labb. p.* 1194. *& ſeq.*

(*a*) *Ibid. p.* 1198. Ita mihi videtur poſſe utrumque fieri; ut paulatim in Palatio, quia in noſtra ſancta Eccleſia non cantatur, cantandi conſuetudo ejuſdem Symboli intermittatur...: ſi dimittatur à vobis, dimittetur ab omnibus.

(*b*) *Eginard. in Vita Caroli Magni, & in annal. ad an.* 810.

(*c*) An 811. *Annal. Eginard.*

(*d*) *Idem. ann.* 813.

An de J. C. 811.

dans les Forêts d'Ardenne, & il ne ſurvêquit qu'environ huit mois à cette attaque.

L'Empereur eut la douleur de voir dans ſa famille même des intrigues peu honorables, qui éclaterent au-dehors, malgré tous les ſoins qu'il prit pour les cacher (*e*). On s'étonne qu'ayant un grand nombre de filles qu'il aimoit beaucoup, & qui étoient très-bien faites, il n'en maria aucune: mais il les garda toujours auprès de lui, diſant qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à les éloigner de ſa préſence. Il les menoit même avec lui dans ſes voyages, & ne mangeoit jamais ſans elles. Il avoit ſoin de les occuper à des ouvrages de fil & de laine, afin qu'elles ne demeuraſſent jamais oiſives. Rotrude, dont on a parlé, eut un fils naturel, nommé Loüis (*f*). Berthe & Imma ſa ſœur, furent ſoupçonnées d'avoir eû quelque galanterie avec Eginard, qui épouſa véritablement Berthe (*g*). L'Hiſtoire en eſt aſſez connuë, mais eſt-elle bien certaine?

On compte pluſieurs choſes très peu avantageuſes à la réputation de Charlemagne au ſujet des femmes, & on ne peut certainement l'excuſer abſolument: mais on en a dit peut-être beaucoup plus qu'il n'y en a (*h*). A l'égard de Berthe, elle épouſa Angilbert Chef du Conſeil de l'Empereur, & elle en eut deux fils, ſçavoir, Richard & Harnide (*i*). Un Auteur du douzieme ſiécle (*k*) croit qu'Angilbert étoit Prêtre, lorſqu'il épouſa Berthe: mais c'eſt qu'il a crû qu'Angilbert avoit été Grand Maître de la Chapelle du Roi, avant ſa retraite au Monaſtere de S. Riquier; au lieu qu'il n'a eu cette dignité que depuis qu'il eut embraſſé la vie Religieuſe. Eginard, Secrétaire de Charlemagne, ne fait pas mention d'Imma, lorſqu'il parle des filles de Charlemagne: ce qui fait douter qu'elle ait été fille de ce Prince. Il paroît toutefois certain qu'il étoit allié à la famille Impériale, puiſqu'il nomme l'Empereur Lothaire ſon neveu †. Les Annales de Laureſheim ſuppoſent qu'Imma étoit fiancée à l'Empereur des Grecs, lorſqu'Eginard l'épouſa.

†Le paſſage d'Eginhard, où il employe en parlant à l'Empereur Lothaire, le terme de *Nepitastus*, n'eſt pas ſans difficulté. On peut voir la Préface de Smenkius à la tête de ſon Edition d'Eginard, tom. 4.

Après la mort des Princes Pepin & Charles, l'Empereur ſongea à aſſocier ſon fils Loüis Roi d'Aquitaine, à l'Empire. Il le manda à Aix-la-Chapelle, où il avoit fait aſſembler les Evêques, les Abbés, les Ducs & les Comtes de l'Empire, & leur déclara la réſolution qu'il avoit priſe de donner le titre d'Empereur au Roi Loüis. Tous y applaudirent (*l*); & le jour pris pour le Couronnement de Loüis (*m*), tous les Prélats & les Seigneurs marcherent en proceſſion vers l'Egliſe principale, que l'Empereur avoit fait bâtir, Charlemagne ſuivoit avec ſes ornemens Impériaux, & la Couronne d'or ſur la tête, s'appuyant ſur le Roi Loüis. Lorſque l'Empereur fut arrivé à l'Egliſe, il fit mettre ſur le grand Autel une Couronne d'or, différente de celle qu'il avoit ſur la tête; & après avoir fait une aſſez longue priere à genoux, lui & ſon fils, il lui adreſſa la parole, & lui recommanda d'aimer, de craindre & de ſervir Dieu, & d'obſerver fidélement ſes préceptes; d'être le protecteur de l'Egliſe de J. C. de donner tous les ſecours & toutes les marques d'amitié à ſes freres, ſes neveux & ſes autres parens; d'honorer les Evêques, comme ſes peres; de réprimer les méchans, de favoriſer les Monaſteres, de ſecourir les pauvres & les opprimés; de choiſir des Juges & des Gouverneurs intégres & craignans Dieu, & de ne dépoüiller jamais ſans néceſſité ceux qu'il auroit honorés de quelque Charge, ou de quelque Dignité; enfin de ſe rendre irrépréhenſible devant Dieu & devant les hommes.

L I V. *Charlemagne aſſocie ſon fils Loüis à l'Empire.*

An de J. C. 811.

Après cela, l'Empereur dit à Loüis de prendre lui-même la Couronne d'or qui étoit ſur l'Autel, & de ſe la mettre ſur la tête; ce qu'il fit. Puis on célébra les ſaints Myſtéres; & après la Meſſe on retourna au Palais, dans le même ordre qu'on en étoit venu. Quelques jours après, les deux Empereurs ſe ſéparerent, fondant en larmes, comme par un preſſentiment que c'étoit pour la derniere fois. En effet Charlemagne ne ſurvêquit à cette célébre Cérémonie qu'environ quatre mois, étant mort le 28. Janvier de l'an 814. Il avoit employé l'Eté de l'année 813. à faire tenir divers Conciles (*n*), à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours, & à Châlons-ſur-Saone, dans leſquels, outre pluſieurs Canons de diſcipline, on fit par ſes ordres un Statut, que dans toutes les Egliſes, on prieroit Dieu pour lui, & pour la famille Impériale.

LV. *Divers Réglemens des Conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Tours, &c.*

Voici les Reglemens les plus ſinguliers de ces Conciles, & les plus propres à nous faire connoître la diſcipline de ce ſiécle-là, ce qui fait partie de l'Hiſtoire du tems. Que l'on ne reçoive dans les Monaſteres de l'un & de l'autre ſexe, qu'autant de perſonnes qu'ils en peuvent porter (*o*). Que dans les tems de famine, chaque lieu nourriſſe ſes pauvres (*p*). Que l'on ne tienne ni plaids ni marché le jour de

(*e*) *Eginard. Vita Caroli Magni, p.* 101. Quæ cùm pulcherrimæ eſſent, & ab eo plurimùm diligerentur, mirum quod nullam earum cuiquam aut ſuorum aut exterorum nuptum dare voluit, ſed omnes ſecum uſque ad obitum ſuum in domo ſua retinuit, dicens ſe earum contubernio carere non poſſe: ac propter hoc, licèt alias felix, adverſæ fortunæ malignitatem expertus eſt: quod tamen ita diſſimulavit, ac ſi de eis nunquam alicujus ſuſpicio orta, vel diſperſa fuiſſet.

(*f*) *Annal. Bertiniani.* Ludovicus nepos Imperatoris ex filia majore natu Rotrude.

(*g*) *Annal. Laureſham apud Queſn. t.* 3. *Hiſt. Franc. pp.* 496. 497.

(*h*) *Vide Coint. t.* 7. *ad an.* 814. *n.* 25. *p.* 305.

(*i*) *Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. l.* 25. *c.* 78. *pp.* 287. 288.

(*k*) *Anſchar. Abb. Centulenſ. de Sancto Angilberto.*

(*l*) *Vita Lud. Pii. c.* 6. *à Thegano, p.* 276. *t.* 2. *Queſn.*

(*m*) C'étoit un Dimanche au mois de Septembre, en 813.

(*n*) *Tom.* 7. *Concil. Labb. p.* 1231. *& ſeq. ad* 1270. *Eginard. Annal. ad an.* 813.

(*o*) *Concil. Arelat. can.* 8. *& Moguntin. can.* 19. *Rhemenſ. can.* 27. *Turon. c.* 31.

(*p*) *Concil. Arelat. can.* 14. *Turon. can.* 36.

Digitized by Google

An de J. C. 811.

Dimanche (*q*), ni dans les parvis des Egliſes (*r*). Que les Prêtres conſervent le S. Chrême ſous le ſeau (*s*). Que l'on n'enterre dans les Egliſes que des Evêques, des Abbés, de dignes Prêtres, ou de fidéles Laïques (*t*). Que les crimes publics ſoient ſoumis à la pénitence publique (*u*). Que les Prêtres n'entrent dans les Monaſteres de Vierges, que pour y célébrer la Meſſe (*x*). Que les Prêtres portent toujours l'Etole, pour l'honneur de la dignité ſacerdotale (*y*). Qu'ils ne diſent jamais la Meſſe ſans Miniſtres (*z*). Qu'ils étudient les Canons pénitentiaux, pour s'y conformer, en impoſant les pénitences (*a*), & que les Evêques leur marquent quels livres pénitentiaux ils doivent ſuivre (*b*). Qu'on ne refuſe pas l'hoſpitalité à ceux qui ſont en voyage pour le ſervice de l'Empereur (*c*). Que les Laïques communient au moins trois fois l'année (*d*). Que les Evêques liſent diligemment les ſaintes Ecritures, & le Paſtoral de S. Grégoire (*e*). Qu'ils établiſſent des Ecoles (*f*). On ne rompra pas les mariages des Eſclaves, encore qu'ils appartiennent à différens maîtres (*g*). Que tous les Fidéles communient le Jeudy-Saint (*h*). Que la table des Evêques ſoit frugale, & qu'ils mangent toujours avec les pauvres & les étrangers (*i*).

Depuis que Loüis le Débonnaire ſe fut ſéparé de Charlemagne, celui-ci ne ſongea plus qu'à ſe préparer à la mort, par l'exercice de la priere & des aumônes (*k*). Il s'appliqua auſſi ſérieuſement à revoir & à corriger les Exemplaires des quatre Evangiles, en comparant le Texte Latin avec le Grec & le Syriaque; & il n'acheva ce pénible travail que le jour qui précéda celui de ſa mort. Il avoit autrefois employé Alcuin à corriger les Livres de l'ancien Teſtament. Sa Bibliotéque étoit belle & nombreuſe, & il ſe plaiſoit beaucoup à lire les ouvrages des grands hommes, entr'autres ceux de S. Auguſtin; & parmi les ouvrages de ce grand Docteur, il aimoit particuliérement les Livres de la Cité de Dieu (*l*). Ordinairement il ſe faiſoit lire à table quelque hiſtoire des grands hommes de l'antiquité. Il ſçavoit non ſeulement la Langue Tudeſque ou Allemande, qui étoit ſa Langue naturelle, mais auſſi la Latine qu'il parloit très aiſément, & la Grecque qu'il ne parloit pas ſi bien, quoiqu'il l'entendit aſſez. Eginard dit qu'il eſſayoit auſſi d'écrire, & que pour ce ſujet, il avoit ordinairement ſous ſon chevet des Tablettes enduites de cire, & des livrets, pour s'exercer, quand il n'avoit rien à faire, à former des Lettres: mais, ajoûte cet Auteur, il ne réüſſit pas dans ce travail, qu'il avoit commencé un peu trop tard (*m*). Pluſieurs ont inféré de ce paſſage, que Charlemagne ne ſçavoit pas bien écrire, & la choſe n'eſt nullement incroyable. Il écrivoit, mais aſſez mal, comme la plûpart des gens de la premiere qualité.

An de J. C. 811.

XIV. *Mort de l'Empereur Charlemagne.*

Il tomba malade au ſortir du bain, ſur la fin de Janvier de l'an 814. La fiévre le prit: enſuite il fut attaqué d'une pleuréſie. Comme ſon mal augmentoit de jour en jour, & que ſes forces s'affoibliſſoient (*n*), il fit venir l'Evêque Hildebaud, Maître de ſa Chapelle, en qui il avoit une parfaite confiance, & lui demanda le Sacrement du Corps & du Sang de J. C. pour le fortifier dans ces derniers momens. Il reçut l'Extrême-Onction des mains des Evêques, & le Viatique; & le lendemain, ſentant ſa derniere heure approcher, il fit un effort pour faire le Signe de la Croix ſur ſon front, ſur ſa poitrine, & ſur ſon corps; il ferma les yeux, & prononça doucement ces paroles: *Seigneur, je recommande mon eſprit entre vos mains*, après quoi il expira, le 28. de Janvier, la ſoixante & douziéme année de ſon âge (*o*), & la quarante-ſeptiéme de ſon regne. Son corps fut embaumé, & inhumé ſous une voûte, revêtu de ſes ornemens impériaux (*p*), aſſis dans un Trône d'or, l'épée au côté, ayant ſur la tête une chaîne d'or en forme de Diadême, où étoit enchâſſé du Bois de la Vraye-Croix. Son viſage étoit couvert d'un ſuaire. Il tenoit ſur ſes genoux, & entre ſes mains, le Livre des Evangiles, écrit en lettres d'or. On avoit ſuſpendu devant lui le ſceptre & le bouclier d'or, qui avoient été benis par le Pape Leon III. Sur ſon ſuaire étoit le Diadême. Par deſſous ſes habits impériaux, & immédiatement ſur la chair, on l'avoit revêtu d'un cilice, qu'il portoit toujours en ſecret, & par-deſſus les mêmes habits, on avoit mis la bourſe de Pélerin, qu'il avoit accoutumé de porter dans ſes voyages de Rome.

Il demeura expoſé pendant quelque tems en cette poſture, après quoi on le mit en ſon

(*q*) *Arelat. can.* 16. & 22. *Mogunt. can.* 40.
(*r*) *Mogunt. can.* 40. *Turon. can.* 39. 40.
(*s*) *Arelat. can.* 18. *Mogunt. can.* 27. *Turon. can.* 20.
(*t*) *Arelat. can.* 11. *Mogunt. can.* 51.
(*u*) *Arelat. can.* 26. *Cabilon. can.* 25. & 38.
(*x*) *Cabilon. can.* 60. *Mogunt. cap.* 26. *Turon. can.* 29.
(*y*) *Mogunt. c.* 28.
(*z*) *Mogunt. can.* 43.
(*a*) *Rhemenſ. can.* 12.
(*b*) *Turon. can.* 22.
(*c*) *Rhemenſ. can.* 42.
(*d*) *Turon. can.* 30.
(*e*) *Turon. can.* 2. 3. *Cabilon. can.* 1.
(*f*) *Cabilon. can.* 3.
(*g*) *Cabilon. can.* 30.
(*h*) *Cabilon. can.* 47.
(*i*) *Concil. Turon. can.* 5. 6.
(*k*) *Thegan. c.* 7. *Vita Lud. Pii, p.* 277. Poſtquam diviſi fuerant, Dominus Imperator nihil aliud cœpit agere, niſi in orationibus & eleemoſynis vacare. & libros corrigere... nam quatuor Evangelia Chriſti in ultimo ante obitûs ſui diem cum Syris & Græcis optimè correxerat.
(*l*) *Eginard. Vita Caroli Magni, p.* 102. *t.* 2. *Queſn.*
(*m*) *Eginard. loc. cit.* Tentabat & ſcribere, tabulaſque & codicillos ad hoc in lectulo ſub cervicalibus circumferre ſolebat, ut cùm vacuum tempus eſſet, manum effigiandis literis aſſuefaceret: ſed parùm proſperè ſucceſſit labor præpoſterus, & ſerò inchoatus.
(*n*) *Thegan. Vita Lud. Pii, c.* 7. *p.* 277. & *Eginard. Vita Caroli Magni, & Monach. Engolyſm.*
(*o*) *Ita Eginard. & Thegan. alii.*
(*p*) *Vita Caroli Magni per Monach. Engolyſmenſ.*

Digitized by Google

An de J. C. 813.

tombeau, dans l'Egliſe d'Aix-la-Chapelle, qu'il avoit fait bâtir. Il avoit fait un teſtament particulier, dans lequel il fit le partage de ſes meubles entre les enfans qu'il avoit eus des Reines, & ceux qu'il avoit eus des autres femmes (*q*); & entre les principales Métropoles de ſes Etats, parmi leſquelles l'Egliſe de Tréves ne fut pas oubliée. Après ſa mort il fut honoré comme un Saint en certains lieux, pendant qu'en d'autres on lui faiſoit des obſéques, pour demander à Dieu le repos de ſon ame. On fait ſa Fête à S. Arnoû de Metz, & on fait ſes obſéques à la Cathédrale de la même ville. On cite quelques Martyrologes (*r*), où ſon nom ſe trouve parmi les Saints. Il y a auſſi pluſieurs Breviaires où on lui adreſſe des prieres comme à un Saint. L'Empereur Frideric le fit canoniſer par l'Antipape Paſcal III. & le vrai Pape Alexandre III. ayant diſſimulé ce qu'avoit fait Paſcal, ſon ſilence a paſſé chez quelques-uns, pour une approbation tacite de ſa canoniſation (*s*).

LVII. *Louis le Débonnaire Empereur.*

Loüis le Débonnaire étoit en Aquitaine, & tenoit l'Aſſemblée générale de ſon Royaume, à Douay ſur les confins du Poitou & de l'Anjou, lorſqu'il apprit la mort de ſon pere (*t*). Il partit cinq jours après, avec autant de ſuite que la circonſtance le pouvoit permettre; & ſur ſa route il eut une conférence ſecrete avec Theodulphe Evêque d'Orléans, qui avoit eû grande part à la confidence de Charlemagne. La ſeule perſonne dont Loüis ſe défia alors, & qu'on regarda comme capable de le traverſer dans la ſucceſſion de l'Empire, étoit Vala, proche parent de Bernard Roi d'Italie: mais Vala fut un des premiers qui vinrent rendre leurs hommages à Loüis, & ſon exemple fut ſuivi de tous les Seigneurs de la Cour de Charlemagne. Un de ſes premiers ſoins fut de ſe faire repréſenter les Tréſors de l'Empereur ſon pere (*u*), & d'exécuter ce qu'il avoit ordonné par ſon teſtament. Après cela il donna audience aux Ambaſſadeurs de divers Princes, qui étoient venus de toutes les Provinces de ſon Empire, pour lui renouveller leur proteſtation d'obéiſſance & de fidélité. Il oüit entre autres, les Envoyés de l'Empereur de Conſtantinople, Leon l'Arménien, avec Amalaire Archevêque de Tréves, que Charlemagne avoit envoyé en cette Cour en 813. (*x*), & qui en étoit revenu depuis peu.

LVIII. *Loüis le Débonnaire donne à*

Enſuite Loüis convoqua une Aſſemblée générale des Seigneurs à Aix-la-Chapelle (*y*), pour s'inſtruire de l'état des Provinces, & fit partir, après l'Aſſemblée, des Députés (*z*), pour aller dans les Provinces rendre la juſtice, & réformer les abus qui pouvoient s'être gliſſés dans le gouvernement. Il confirma tous les priviléges des Egliſes, que ſes prédéceſſeurs avoient accordés, & les ſigna de ſa main. Bernard Roi d'Italie, vint auſſi quelque tems après à Aix-la-Chapelle, avec Adelar Abbé de Corbie, que Charlemagne avoit donné cinq ans auparavant à ce jeune Prince, pour l'aider de ſes conſeils. Loüis reçut Bernard ſon neveu avec toutes les marques de tendreſſe; & l'ayant comblé de préſens, le renvoya en Italie. En même tems l'Empereur partagea avec deux de ſes fils, Lothaire & Pepin, le gouvernement de ſes vaſtes Etats, donnant à Lothaire le Royaume de Baviere, & à Pepin celui d'Aquitaine. *Lothaire ſon fils le Royaume de Baviere, & à Louis celui d'Aquitaine.*

Charlemagne à ſa mort avoit laiſſé l'Empire aſſez tranquille. Loüis paſſa la premiere année de ſon gouvernement à regler l'intérieur de ſes Etats: mais dès la ſeconde année de ſon regne, il y eut quelques troubles en Allemagne. Il ſe rendit à Paderborn en 815. où il tint une Aſſemblée générale de tous ſes Etats, & où il reçut les hommages des Danois (*a*) ou Normans, des Eſclavons, & des autres Nations tributaires de la France. Bernard Roi d'Italie s'y rendit auſſi; & l'Empereur ayant établi la paix dans ces Provinces, & de-là le Rhin, vint à Francfort, d'où il renvoya en Italie le Roi Bernard ſon neveu, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé à Rome, où le bruit couroit que le Pape Leon III avoit fait mourir quelques-uns des plus conſidérables de la ville, qui avoient conſpiré contre ſa vie. Cette conduite du Pape avoit fort déplû à l'Empereur: mais après qu'il eut vû les informations faites par le Roi Bernard, & qu'il eut oüi les Députés du Pape, il en fut ſatisfait, & la choſe en demeura là. Toutefois quelques mois après, le Pape étant tombé malade de la maladie dont il mourut, la ſédition recommença: mais le Roi Bernard envoya du monde contre les rebelles, & les réprima. Leon mourut en 816. & eut pour ſucceſſeur Etienne IV. qui paſſa en France deux mois après ſon exaltation (*b*). LIX. *Loüis le Débonnaire regle les affaires d'Allemagne, & y rétablit la paix.*

L'Empereur ayant appris qu'il avoit paſſé les Alpes, envoya des Seigneurs de ſa Cour, pour lui faire compagnie, & lui-même s'avança juſqu'à Reims pour le recevoir. Il ſortit de la ville, & auſſi-tôt qu'il l'apperçut, il deſcendit de cheval, & ſe proſterna trois fois juſqu'à terre en ſa préſence. Le Pape deſcendit auſſi, & enſuite ils s'embraſſerent, & ſe baiſerent avec toutes ſortes de démonſtrations de ten- LX. *Le Pape Etienne IV. vient en France, ſacre & couronne l'Empereur Loüis le Débonnaire & l'Impératrice.*

(*q*) Les Auteurs Latins les appellent Concubines: mais ſous ce nom ſouvent on doit entendre une femme légitime, mais d'un rang & d'une condition inferieure à celle des autres femmes, que l'on prenoit avec d'autres formalités plus ſolemnelles.

(*r*) *Martyrolog. Vandelbert. Rabau. tom. 6. p. 227. Vide Bolland. ad 28. Januar.*

(*s*) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Benedict. p. 408.*

(*t*) *Aſtronom. in Vita Lud. Pii.*

(*u*) *Thegan. Vita Lud. Pii, p. 277.*

(*x*) *Eginard. Annal. ad an. 813.*

(*y*) *Thegan. ibidem pp. 277. 278.*

(*z*) Miſſos Dominicos.

(*a*) *Thegan. Vita Lud. Pii, p. 278. Annal. Eginard. ad an. 815.*

(*b*) *Thegan. Vita Lud. Pii, Annal. Eginard. ad an. 816.*

Digitized by Google

An de J.C. 815.

dreſſé ; puis étant allés à l'Egliſe, ils y firent leurs prieres. Le Pape fit de grands préſens à l'Empereur, à l'Impératrice Hermengarde, & à tous les Grands de la Cour. Le Dimanche ſuivant, il ſacra & couronna l'Empereur & l'Impératrice ; & après quelques conférences particulieres, qu'ils eurent enſemble ſur les affaires de l'Egliſe & d'Italie, le Pape reprit le chemin de Rome. L'Empereur alla de Reims au Château de Compiégne, où il paſſa vingt jours, puis il ſe rendit à Aix-la-Chapelle, où il demeura pendant l'Hyver de l'an 816. & le commencement de l'année 817. Il y donna audience à divers Ambaſſadeurs, à ceux d'Abulas Roi des Sarraſins, de Leon Empereur d'Otient, & des Rois Normans.

Ce fut au commencement de cette année 817 (*c*), & non en 816. comme le portent quelques anciens monumens (*d*), que l'Empereur Loüis le Débonnaire fit publier dans une Aſſemblée célébre tenuë à Aix-la-Chapelle, une Regle pour les Chanoines, une autre pour les Chanoineſſes, & des Réglemens pour les Moines. Amalarius fut chargé par l'Empereur, de dreſſer la Regle des Chanoines, & on lui fournit pour cela les Livres de la Bibliothéque du Palais Impérial, afin qu'il en tirât les lumieres dont il avoit beſoin pour compoſer cet Ouvrage qui n'eſt pourtant qu'une compilation des Réglemens qui avoient été faits dans les Conciles plus anciens, ou des Regles données par les Peres pour le bon gouvernement des Eccleſiaſtiques.

LXI. *Amalarius Prêtre du Diocéſe de Metz.*

Amalarius, ou Amalaire, Auteur de cet Ouvrage, eſt différent d'Amalaire Archevêque de Tréves, qui ſuccéda à Viſon ou Vazzon en 810. & dont nous parlerons cy-après. Celui qui dreſſa les Regles des Chanoines, avoit nom Symphoſius Amalarius (*e*). Il étoit Prêtre, & même il eſt nommé Abbé, & Chor-Evêque dans quelques anciens Manuſcrits. On croit qu'il étoit de Metz, du moins il demeuroit dans ce Diocéſe, & peut-être dans le Monaſtere d'Hornbach, où l'on connoit un Abbé nommé Amalhart. Il étoit à Metz en 827. lorſqu'il fut député par Loüis le Débonnaire au Pape Gregoire IV. Quelques-uns croyent que c'eſt lui-même qui fut député en 825. à l'Empereur Loüis, avec Halitgaire de Cambray, par le Concile de Paris. Il fut chargé d'écrire la Regle des Chanoines, propoſée & approuvée dans le Concile d'Aix-la-Chapelle en 817. & obſervée dans la plûpart des Egliſes Cathedrales & Collégiales de la France, juſqu'à l'onziéme ſiécle. Il eſt aſſez ſingulier qu'Amalaire n'ait pas cité dans cette Regle celle de Crodegang Evêque de Metz, qui ne pouvoit lui être inconnuë. Il y a apparence qu'il ne la regarda que comme une Regle preſcrite aux Chanoines d'une Egliſe particuliere. On doute qu'Amalaire ait écrit la Regle qui fut preſcrite aux Chanoineſſes, & on n'en connoît pas l'Auteur. Nous parlerons encore d'Amalarius de Metz cy-après, dans la vie d'Hetton Archevêque de Tréves.

An de J.C. 817

La Regle des Chanoines eſt compoſée de cent quarante-cinq Chapitres, dont voici les plus remarquables. On defend à ceux qui ne ſont pas Chantres, de monter ſur le Pupitre, & de chanter. Les Soûdiacres ne doivent pas donner benédiction dans l'Egliſe. Les Eccléſiaſtiques ne doivent pas plaider devant des ſeculiers. Il faut ſoigneuſement fermer les Cloîtres des Chanoines. Les Chanoines vivans enſemble, recevront tous également la nourriture & la boiſſon ; ſçavoir, chaque Chanoine par jour quatre livres de vin, ou même cinq livres, ſi l'Egliſe eſt riche, & ſi le vin y eſt commun. Que ſi le pays n'eſt pas fertile en vin, trois livres de vin, & autant de bierre. Si le pays ne produit point du tout de vin, une livre de vin, & cinq livres de bierre. Dans les Egliſes qui ne ſont point riches, & qui n'ont, par exemple, que deux cent ou trois cent familles de ſerfs, avec les terres, les maiſons, & les animaux en dépendans, (car il y avoit telle Egliſe qui avoit juſqu'à huit mille familles, & quelquefois plus ; & c'eſt ainſi qu'on comptoit leurs richeſſes en ce tems-là) dans les Egliſes, dis-je, qui étoient pauvres, on donnoit ſeulement deux livres de vin à chaque Chanoine ; & ſi le pays ne portoit point de vin, on leur donnoit trois livres de bierre, & ſi l'on pouvoit, une livre de vin. Il eſt permis aux Evêques d'ajoûter à cette meſure, mais non pas d'en diminuer. La livre étoit de douze onces. On ne regle rien ſur la meſure & la quantité de la nourriture ; mais on veut qu'on en donne raiſonnablement. On défend aux Chanoines de prendre la cucule, ou le froc des Moines. Tous les Chanoines ſe trouveront à Complies, & ne ſortiront pas du Cloître pendant la nuit. Le portier portera au Supérieur les clefs de la porte après Complies, & les reprendra le lendemain matin, à l'heure marquée.

LXII. *Regle des Chanoines, dreſſée par Amalaire.*

Can. 76.

Can. 78.

Can. 86.

Can. 117.

Can. 122.

Can. 138. 143. 144.

Pierre de Damien (*f*), qui vivoit au onziéme ſiécle, a fort déſapprouvé cette Regle, principalement en ce qu'elle accorde à chaque Chanoine quatre ou cinq livres de vin, & en ce qu'elle leur permet d'avoir quelque choſe en propre, quoiqu'ils fuſſent nourris & entretenus des biens communs de l'Egliſe. Le Concile de Rome tenu en 1058. a déſapprouvé auſſi pour les mêmes raiſons, & cenſeure de même l'Inſtitut des Chanoineſſes (*g*), diſant que toute l'Aſie, l'Afrique & l'Europe igno-

(*c*) *Vide Coint. ad an.* 817. *n.* 26. *p.* 398. *t.* 7. *Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 428.

(*d*) *Vide præfat. in Concil. Aquiſgran. t.* 7. *Concil. Labb. p.* 1307.

(*e*) *Vide Mabillon. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 429.

(*f*) *Petr. Damiani opuſculo* 24.

(*g*) *Concil. Romanum an.* 1652. Certè huiuſmodi Sanctimonialium inſtitutionem uſque nunc tota Aſia, Africa, ſimul & Europa, excepto uno minimo angulo Germaniæ, nec fecit nec recepit ; quam quotquot acceperunt, à tempore præfati

rent

An de J. C. 817.

rent cet Inſtitut, qui n'eſt connu que dans un petit coin de l'Allemagne, & encore n'y eſt-il connu que depuis le tems de l'Empereur Louis le Debonnaire : les Religieuſes qui vivoient avant lui, ayant ſuivi la Regle de ſaint Benoît.

LXIII. *Regle des Chanoineſſes.*

Voici les Points principaux de cette Regle des Chanoineſſes (*h*). Elles auront ſoin, avant que d'entrer dans le Monaſtere, de diſpoſer de telle maniere de leurs biens temporels, qu'elles ne ſoient pas inquiétées dans l'exercice de leurs devoirs. Elles pourront les donner abſolument à l'Egliſe, qui aura ſoin de leur nourriture & entretien, ou s'en réſerver l'uſufruit ; & en ce cas l'Econome de l'Egliſe les défendra en juſtice, s'il eſt néceſſaire. Que ſi elles ne veulent pas s'en défaire, elles paſſeront un Acte à quelqu'un de leurs parens, ou à quelqu'autre, qui en aura ſoin, & les défendra devant les Juges.

Les Monaſteres des Chanoineſſes ſeront tellement fermés, que les hommes n'y entrent point indifféremment, & que les Chanoineſſes n'en puiſſent ſortir, pour aller au dehors : mais elles auront au dedans leur Réfectoire, leur Dortoir, leur Cellier & leurs autres Officines. *Cap. 13.* Elles recevront également la meſure du boire & du manger, c'eſt-à-dire, trois livres de pain par jour, & autant de vin. Si le Pays ne produit point de vin, elles auront deux livres de vin & deux livres de bierre, ou trois livres de bierre & une livre de vin. Dans les Monaſteres qui ſont pauvres, elles auront deux livres de vin, ou deux livres de bierre, & une livre de vin. On pourra ajoûter à cette meſure, mais on ne pourra pas la diminuer. Aux jours de grande Fête, on les traitera mieux qu'à l'ordinaire. L'Abbeſſe leur fournira abondamment la viande, le poiſſon, les légumes, les herbes & le bois néceſſaire, comme auſſi la laine & le lin, avec quoi elles feront leurs habits. On leur diſtribuera également leur part des aumônes & des offrandes qu'on fera au Monaſtere.

Cap. 17. Elles aſſiſteront à Vêpres, & enſuite à la lecture ſolemnelle des ſaintes Ecritures, qui ſe fait avant Complies ; puis elles diront Complies, & ſe retireront au Dortoir commun, où elles coucheront, & où il y aura une lampe allumée *Cap. 18.* pendant toute la nuit. On châtiera les Chanoineſſes vicieuſes & déſobéiſſantes, par de fortes repréhenſions, par des diſciplines, & même par la ſéparation, ou par la priſon, ſi le *Cap. 19. 20. 21.* cas le demande. Elles ne parleront point aux hommes, ſinon en la compagnie de quelques *Cap. 25.* anciennes. On ne recevra dans le Monaſtere qu'autant de ſervantes que la néceſſité le demandera ; & l'on n'y en ſouffrira aucune qui *Cap. 26.* ſoit vicieuſe. On établira à la porte du Monaſtere une Portiere de bonnes mœurs, qui ne laiſſera entrer perſonne dans la maiſon qu'aux heures convenables. Les Prêtres qui ſerviront pour *Cap. 27.* célébrer la Meſſe, ou pour confeſſer les Chanoineſſes, n'entreront qu'avec leur Diacre ou Soûdiacre ; & ils ſortiront de l'Egliſe auſſitôt qu'ils auront fait leurs fonctions. Ils ne confeſſeront les Chanoineſſes qu'à l'Egliſe, & en préſence de leurs Miniſtres. Le lieu où *Cap. 22.* l'on exerce l'hoſpitalité, ſera hors la porte du Monaſtere, & près l'Egliſe, & la demeure des Prêtres & des Diacres. Cet appartement ſera gouverné par un homme ſage, qui haïſſe l'avarice, & aime l'hoſpitalité. Il y aura auſſi dans le Monaſtere un appartement, où les Religieuſes recevront les veuves & les pauvres femmes, auſquelles elles laveront les pieds, au moins pendant le Carême. Telle étoit la Regle des Chanoineſſes, dans laquelle on remarque pluſieurs traits tirés de la Regle de ſaint Benoît.

LXIV. *Réglemens pour les Moines, dreſſés à Aix-la-Chapelle.*

Quant aux Réglemens pour les Moines, faits à Aix-la-Chapelle en 817. (*i*), ils ſont au nombre de quatre-vingt, & forment une eſpece de Supplément à la Regle de S. Benoît. Voici ceux qui m'ont paru les plus remarquables. Tous les Religieux, autant qu'ils pourront, apprendront par cœur la Regle de ſaint Benoît. *Cap. 2.* Ils célebreront l'Office divin ſelon *Cap. 3.* cette même Regle. Ils travailleront dans les *Cap. 4.* divers offices du Monaſtere, & laveront eux-mêmes leurs habits. Ils ne ſe recoucheront ja- *Cap. 5.* mais après Matines, à moins qu'on ne ſe ſoit levé trop tôt. Ils ne ſe raſeront que de quin- *Cap. 6.* zaine à autre ; & en Carême, ils ne le feront qu'au Samedy-Saint. Ils ne mangeront jamais *Cap. 8.* de volailles, au dedans ni au dehors du Monaſtere, que dans le cas de maladie. On leur *Cap. 78.* permet toutefois d'en uſer pendant quatre jours à Noël, & autant de jours à Pâques, s'ils en ont à eux ; mais on ne leur permet pas d'en acheter. Theodemare Abbé du Mont Caſſin, dans ſa Lettre à Charlemagne, témoigne que de ſon tems on uſoit de volailles pendant huit jours après Noël, dans ce fameux Monaſtere. On permet aux Religieux quelque peu *Cap. 77.* de graiſſe dans leur nourriture, excepté le Vendredy, & huit jours avant Noël, & depuis la Quinquagéſime juſqu'à Pâques. Nul Evêque *Cap. 9.* ne commandera aux Religieux de manger de la volaille.

On leur permet de boire un coup avant la *Cap. 21.* lecture de Complies, même pendant le Carême, lorſqu'on dira l'Office des morts, ou qu'on aura fait quelque travail extraordinaire. On *Cap. 11.* n'obſervera pas un tems reglé pour la ſaignée ; mais on la permettra dans la néceſſité. On ne frappera pas un Religieux nud, en préſence des freres ; on ne les enverra pas ſeuls en cam-

Ludovici recepiſſe comprobantur. Unde conſtat ante illum Sanctimoniales ubivis terrarum habuiſſe, quam ſequerentur Regulam à Beato Patre Benedicto.

(*h*) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 1407. & ſeq.*
(*i*) *Tom. 7. Concil. p. 1507.*

An de J. C. 817.

pagne. Ils ne tiendront point d'enfans ſur les Fonts. Lorſqu'il y aura néceſſité de travailler, ils ne feront point de méridiane. Dans les lieux où l'on manque de vin, on donnera double portion de bierre. Pendant le Carême, les Religieux ſe laveront les pieds les uns aux autres: mais le Jeudy Saint l'Abbé les lavera à ſes Religieux, & leur ſervira à boire de ſa main. L'Abbé aura la même nourriture, même habit, même lit, & fera le même travail que ſes Religieux. L'Abbé mangera au Réfectoire avec les Religieux, & non à la porte avec les hôtes (*k*). Il pourra toutefois admettre au Réfectoire, des Religieux ou des Eccléſiaſtiques étrangers. On fera aux ſerviteurs de table la même lecture qu'on a faite aux Religieux pendant le repas. On ne donnera au Lecteur, avant le repas, que ce que la Regle permet. On ne dira plus *Alleluia* après la Septuagéſime. Hildemare dit, que dans cette Aſſemblée, il fut ordonné que pendant les trois jours devant Pâques, on ſuivroit le Rit Romain dans l'Office divin: mais on n'en trouve rien dans les Réglemens imprimés; peut-être à cauſe de la réſiſtance qu'y apporterent pluſieurs Abbés, & l'Empereur même. Toutefois cet uſage a prévalu. On ne fera la tonſure au Novice, & on ne lui ôtera ſes habits ſéculiers, qu'après ſa profeſſion. Le Novice, après ſa profeſſion, demeurera trois jours ayant la capuce abaiſſé ſur le viſage. L'enfant qui aura été offert à Dieu par ſes parens, ratifiera cette offrande, quand il ſera en âge de diſcrétion. Les enfans ainſi offerts ne mangeront point de viande hors le tems de maladie.

Cap. 40. Les Religieux fugitifs, ou qui ſe ſeront battus, ou qui auront violé la diſcipline réguliere, juſqu'à mériter d'être ſéparés de leurs freres; ces ſortes de mauvais Religieux ſeront renfermés dans un lieu à l'écart, où l'on puiſſe allumer du feu pendant l'hyver, & où il y ait une

Cap. 44. cour où ils puiſſent travailler. On ne recevra dans le Monaſtere ni Prêtre, ni Séculier, pour y fixer ſa demeure, à moins qu'il ne veuille ſe faire Religieux. Les Religieux ne feront jamais de ſerment. Les Abbés ne pourront mettre moins de ſix Religieux dans chaque Prieuré. On n'admettra dans l'Ecole intérieure du Monaſtere, que des Religieux, ou les enfans qui ſont offerts à Dieu par leurs parens. On exempte de jeûne les jours de grandes Fêtes. On n'uſera que de pain & d'eau le jour du Vendredy-Saint. On donnera aux pauvres la dixme de toutes les aumônes qu'on aura reçuës dans le Monaſtere; c'eſt-à-dire, on donnera au Religieux qui a ſoin de recevoir les pauvres à l'hôtellerie, la dixme de tous les revenus du Monaſtere, en pain, vin, fruits, animaux (*l*), pour être employée à l'hoſpitalité. On n'introduira pas des ſéculiers, pour manger au Réfectoire. Les Religieux étrangers qui ſurviendront, auront un dortoir près l'Egliſe, où ils coucheront. L'Abbé, le Prieur & le Doyen, quoiqu'ils ne ſoient pas Prêtres, donneront les benédictions aux Religieux. Chaque Religieux aura deux Chemiſes de laine (*m*), deux Tuniques (ou Robes,) deux Cuculles ou Scapulaires. Ces Cuculles n'avoient point de manches, enveloppoient tout le corps, & ne deſcendoient que juſqu'aux reins. Ils auront de plus deux Chappes (ou Frocs); quatre paires de chauſſures, deux pour le jour & deux pour la nuit (*n*). La nuit, c'étoit proprement des Pantouffles; deux paires de Caleçons; deux Rochets (*Rocchus* ou *Froccus*). Les Chanoines les portoient de lin, & les Moines de laine; deux robes de fourrure, qui deſcendoient juſqu'aux talons; deux bandes pour envelopper les jambes & les cuiſſes, en forme de bas; des gants en Eté, des mouffles en Hyver. Du ſavon & de la graiſſe ſuffiſamment, parce qu'ils lavoient eux-mêmes leurs habits. Les Peres du Concile d'Aix-la-Chapelle accordent aux Religieux plus d'habits, que ne leur en donne la Regle de S. Benoît, à cauſe apparemment du froid du climat.

Le principal Promoteur, & comme l'ame de toute cette aſſemblée d'Abbés; qui ſe tint en 817. à Aix-la-Chapelle, étoit Benoît d'Aniane, un des plus célébres Réformateurs de l'Ordre de S. Benoît dans ce ſiécle-là. Smaragde Abbé de S. Mihiel en Lorraine, s'y trouva auſſi avec grand nombre d'autres, dont les noms ne nous ſont pas connus. L'Empereur, pour accomplir l'ouvrage qu'il avoit ſi loüablement commencé, fit faire pluſieurs copies des Regles des Chanoines & des Chanoineſſes, & les envoya dans tous les Monaſteres de Chanoines, & dans toutes les Carhédrales de ſon Empire; avec des Lettres adreſſées aux Métropolitains, pour qu'ils les fiſſent obſerver dans leur Egliſe, & dans leur Province Eccléſiaſtique. On conſerve encore quelques-unes de ces Lettres circulaires de l'Empereur (*o*), leſquelles ſont adreſſées aux Archevêques de Sens, de Bourdeaux & de Salſbourg.

L'année ſuivante, ou peu de tems après, Hettin, ou Hetti, Archevêque de Tréves, écrivoit à Frotaire Evêque de Toul ſon Suffragant (*p*), d'avoir ſoin que dans ſon Diocéſe les demeures des Chanoines, qui devoient vivre en commun, fuſſent en bon état, ſelon les or-

(*k*) *Cap.* 27. *Vide Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 431.
(*l*) *Hildemar. in Regul. S. Benedict. c.* 35.
(*m*) *Cap.* 22. *Vide Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. c.* 62. *p.* 435.
(*n*) *Pedules quatuor paria . . . . . calceamenta diurna, paria duo. Subtalares per noctem in æſtate duos, in hyeme verò Succos.* Or *Succus* ſignifie proprement un Sabot, & *Subtalares*, des Pantouffles.
(*o*) *Conc. annal. tom.* 7. *ad an.* 817. *p.* 421. *& ſeq.*
(*p*) *Apud Queſn. t.* 2. *Hiſt. Franc. p.* 722. *Scrutemini diligenter in Parochia veſtra, in veſtris aliorumque Monaſteriis, ſi præfata Regula dignè per omnia conſervetur, & ſi officinæ juxta ipſius Decreta conſtructæ atque innovatæ commentur, &c.*

Digitized by Google

An de J.C. 817.

dres de l'Empereur ; parce (ajoûte t'il) que dans peu on tiendra l'Aſſemblée générale, dans laquelle il ne manquera pas de s'informer exactement ſi l'on a exécuté ſes commandemens à cet égard, & ſi non ſeulement les Monaſteres de Chanoines ſont bien bâtis, réparés & meublés, mais auſſi ſi la Regle s'y obſerve exactement ; car l'Empereur avoit cette affaire très à cœur.

Avant que l'Aſſemblée de 817. ſe ſeparât, l'Empereur Loüis leur communiqua le deſſein qu'il avoit pris d'aſſocier un de ſes fils à l'Empire (*q*) ; & ſans ſe déclarer d'avantage, il ordonna un jeûne de trois jours, pour obtenir les lumieres du Ciel pour une affaire ſi importante. Après ces trois jours, il nomma Empereur Lothaire ſon fils aîné. Il créa Roi d'Aquitaine Pepin ſon ſecond fils, & Loüis ſon troiſiéme fils, Roi de Baviere. La cérémonie du Couronnement des trois Princes ſe fit à Aix-la-Chapelle avec beaucoup de ſolemnité, & les deux Rois partirent auſſi-tôt après, pour aller ſe faire reconnoître chacun dans leur Royaume.

LXV. *Révolte de Bernard Roi d'Italie.*

Bernard Roi d'Italie, neveu de Loüis le Débonnaire, ayant appris cette nouvelle, en témoigna hautement ſon chagrin, prétendant que la ſucceſſion à l'Empire le regardoit plus qu'aucun autre, comme fils de Pepin, fils aîné de Charlemagne. Il ſe révolta donc, & réſolut de vivre dans une entiere indépendance de l'Empereur. Loüis, après la tenuë de l'Aſſemblée dont nous avons parlé, étoit allé dans les déſerts de Vôge, prendre le divertiſſement de la chaſſe (*r*) ; car il avoit accoutumé au mois d'Août d'aller à la chaſſe aux Cerfs, lorſque ces animaux ſont le plus gras, juſqu'au tems de la chaſſe aux Sangliers (*s*). Lors donc qu'il retournoit de cette chaſſe de Vôge, il apprit la révolte du Roi Bernard, & que ce Prince s'étoit ſaiſi du paſſage des Alpes. Auſſi-tôt il aſſembla la plus grande armée qu'il put, de toute la France & de l'Allemagne, & marcha avec une extrême diligence vers l'Italie : mais Bernard ſe ſentant trop foible pour lui réſiſter, fut obligé de recourir à ſa clémence, & de venir au-deçà des Alpes à Châlons ſur Saone, mettre ſes armes à ſes pieds. Loüis lui reprocha ſévérement ſon infidélité & ſon ingratitude, & remit à l'année ſuivante le jugement de Bernard & de ſes complices.

LXVI. *Ordres aux Prélats Eccléſiaſtiques de fournir leur contingent pour la guerre.*

A l'occaſion de cette guerre contre Bernard, l'Empereur envoya des Lettres preſſantes aux Archevêques, afin qu'ils avertiſſent les Evêques leurs ſuffragans, les Seigneurs & les Abbés de leurs Diocéſes, de fournir inceſſamment leur contingent de troupes, pour marcher à la guerre d'Italie. Nous avons la Lettre d'Hetti Archevêque de Tréves, à Frotaire Evêque de Toul (*t*), ſur ce ſujet, dans laquelle cet Archevêque ordonne à Frotaire de la part de l'Empereur, d'avertir les Abbés & les Abbeſſes, les Comtes & les Seigneurs qui tiennent des Terres du Domaine, de ſe tenir prêts pour partir au premier ſignal ; en ſorte que s'ils reçoivent les ordres au matin, ils partent le ſoir ; & s'ils les reçoivent le ſoir, qu'ils partent le lendemain matin. Hetti avoit ſuccédé à Amalaire Archevêque de Tréves en 814. Avant ſon Epiſcopat, il avoit gouverné l'Abbaye de Metloc pendant dix ans. Il écrivit la Lettre dont nous venons de parler en 817. & il aſſiſta au Concile de Thionville en 821. Pour Frotaire Evêque de Toul, il avoit ſuccédé à Vannic, nommé par corruption Unanimic, vers l'an 813. Nous ne nous arrêterons pas ici à donner au long le détail de leur vie, cela nous détourneroit trop du fil de notre Hiſtoire ; nous nous réſervons à en parler dans un Article particulier.

An de J.C. 817.

Dans le dénombrement des Abbayes qui doivent fournir de la milice, dreſſé dans l'Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle (*u*), nous n'en liſons aucune qui ſoit du Diocéſe de Toul ; il n'y en a même aucune de toute la Belgique, à l'exception peut-être de l'Abbaye de S. Mihiel, qui y eſt nommée *Monaſterium ſancti Michaëlis Mareſci primi*, au lieu de *ſancti Michaëlis Marſupii*, à cauſe du ruiſſeau *Marſupium*, ſur lequel ce Monaſtere eſt bâti : mais c'eſt apparemment que le Rolle de ces Abbayes, qui eſt imprimé, n'eſt pas entier ni exact, & que celui des Abbayes de la Belgique n'eſt pas parvenu juſqu'à nous.

LXVII. *Jugement de mort rendu contre le Roi Bernard & ſes complices.*

Ce fut à l'Aſſemblée générale qui ſe tint en 818. après Pâques à Aix-la-Chapelle (*x*), que l'on examina l'affaire de Bernard Roi d'Italie, & de ſes complices. Ils y comparurent, & furent condamnés à mort par les Seigneurs François : mais Loüis modéra la rigueur de cette Sentence, & voulut que la peine de mort fût commuée en celle de perdre les yeux. On les créva à Bernard & à ſes complices laïques : mais pour les Evêques, après les avoir dépoſés, ſelon les Canons, on les relégua dans des Monaſteres. Theodulphe Evêque d'Orleans,

(*q*) *Epiſt. Agobardi ad Ludovic. Chronic. Moiſſac. ad an.* 817. *Eginard. Annal. ad an.* 817.

(*r*) *Eginard. Annal. ad an.* 817. *p.* 261.

(*s*) *Thegan. Vita Lud. Pii, p.* 279. In menſe Auguſto, quando cervi pinguiſſimi ſunt, venationi vacabat, uſquedum aprorum tempus adveneret.

(*t*) *Epiſtola Hetti Trevirenſ. ad Frotharium Tullenſ. p.* 721. *t.* 2. *Queſn.* Notum ſit tibi, quia terribile Imperium ad nos pervenit Domini Imperatoris, ut omnibus notum faceremus, qui in noſtra Legatione manere videntur, quatenùs univerſi ſe præparent, qualiter proficiſci valeant ad bellum in Italiam.... Propterea tibi mandamus atque præcipimus de verbo Domini Imperatoris, ut ſtudeas.... omnibus Abbatibus, Abbatiſſis, Comitibus, vaſſis dominicis, vel cuncto populo Parochiæ tuæ, quibus competit militiam regiæ poteſtati exhibere, quatenùs omnes præparati ſint, ut ſi veſperè eis nuntiarum fuerit, manè, & ſi manè, veſperi, abſque ulla tarditate proficiſcamur in partes Italiæ, &c.

(*u*) *Tom.* 7. *Concil. Labb. p.* 1513.

(*x*) *Thegan. Vita Lud. Pii, p.* 280. *Eginard. Annal. ad an.* 818. *p.* 262. *t.* 2 *Queſn.*

An de J. C. 818. un des principaux Chefs de la rebellion, fut envoyé à Angers. Les Princes Drogon, Hugues & Thierry, fils de Charlemagne, & freres de l'Empereur Loüis, furent obligés de prendre la Tonsure cléricale; ce qui fait conjecturer, ou qu'ils étoient entrés dans la conspiration de Bernard, ou du moins qu'on vouloit prévenir de pareils inconvéniens. Drogon fut ensuite Evêque de Metz, comme nous le verrons cy-après.

Le Roi Bernard mourut trois ans après l'opération, & fut enterré à Milan (*y*), où l'on voit encore aujourd'hui son Epitaphe. L'Empereur fut très affligé de cette mort; il se la reprocha, comme une cruauté qu'il auroit dû empêcher. Il la pleura long-tems, la confessa devant les Evêques, en fit pénitence, & tâcha de l'effacer par de grandes aumônes (*z*): mais cela ne se fit qu'en 822. dans l'Assemblée d'Attigny (*a*).

LXVIII. *Révolte de Morman, Roi de la Basse-Bretagne.*

La Basse-Bretagne fournit cette année à Loüis une occasion de signaler sa valeur. Morman un de leurs Chefs, avoit pris le nom de Roi, & s'étoit soustrait à l'obéïssance de la France (*b*). L'Empereur marcha en personne contre lui avec une nombreuse armée, tint une Assemblée générale à Vannes, battit les Bretons par-tout, & toute la Province rentra dans le devoir. Morman fut mis à mort par ceux-mêmes qui l'avoient suivi; & l'Empereur étant revenu à Angers, y trouva l'Impératrice Hermengarde dangereusement malade, & elle y mourut deux jours après son arrivée. De-là il continua sa marche par Roüen, Amiens & Cambray, & arriva à Heristal, où il trouva des Ambassadeurs de diverses nations, qui attendoient son retour, & à qui il donna audience. Il revint passer l'hyver à Aix-la-Chapelle. Il y tint des Assemblées, pour maintenir l'ordre dans l'Empire, & pour conserver la discipline des Eglises & des Monasteres (*c*). Il épousa ensuite Judith, fille de Guelphe Duc de Baviere, & alla tenir son Assemblée générale au mois de Juin, à Ingelheim.

Nous avons une Lettre de Frotaire Evêque de Toul, à Hetti Archevêque de Trêves, par laquelle Frotaire lui demande quand il viendra, pour exercer sa Légation, & faire sa visite dans le Diocése de Toul; ou quand il tiendra son Concile Provincial dans la ville de Trêves, afin qu'il puisse s'y trouver (*d*). On ignore l'année de ce Concile Provincial: mais Frotaire remarque qu'on le devoit tenir en exécution des dernieres & modernes Ordonnances, apparemment celles qu'on avoit faites sous Charlemagne (*e*), & renouvellées sous Loüis le Débonnaire, de tenir des Conciles Provinciaux deux fois l'année; sçavoir, vers le mois de Septembre, & avant le commencement du Carême.

An de J. C. 819.

La même année 819. Loüis réduisit par les armes de son fils Pepin Roi d'Aquitaine, les Gascons qui s'étoient révoltés. Il arrêta aussi, par la sage conduite & par la valeur de Barna Gouverneur de Dalmatie, la révolte de Linduit Duc de la basse Pannonie, contre lequel on continua la guerre l'année suivante 820. avec assez peu de succés. Linduit entretenoit correspondance avec Fortunat Archevêque de Grade (*f*), auquel Charlemagne en 802. ou 803. avoit donné l'Abbaye de Moyen-moutier, ainsi que nous avons dit, & qui s'en étant retourné en Italie en 818. étoit rentré en possession de son Archevêché (*g*). Fortunat, dis-je, étoit fort mal affectionné à la France, & entretenoit Linduit dans sa révolte, jusqu'à lui envoyer des Ingénieurs, pour l'aider à fortifier ses Places, & par-là se mettre en état de résister à l'Empereur. Cette perfidie fut découverte quelque tems après par un Prêtre de Grade; & Loüis manda Fortunat, pour se rendre à la Cour: mais l'Archevêque se doutant du sujet pour lequel on le faisoit venir, passa à Zara en Dalmatie, dont le Gouverneur lui conseilla de se retirer à Constantinople, où il demeura jusqu'en 824. qu'il revint avec les Ambassadeurs de l'Empereur Michel (*h*). Il mourut l'année suivante (*i*) en son Abbaye de Moyen-moutier (*k*). Nous en parlerons encore cy-après, en traitant de ce qui regarde l'Histoire de l'Eglise.

LXIX. *Pepin Roi d'Aquitaine réduit les Gascons à l'obéïssance, & le Général Barna réduit Linduit Duc de la basse Pannonie.*

LXX. *Assemblée à Aix-la-Chapelle & à Nimégue.*

L'Empereur tint en 821. une grande Assemblée à Aix-la-Chapelle, où l'on prit des mesures pour continuer pendant la campagne la guerre contre Linduit. Ensuite il se rendit à Nimégue, pour y tenir l'Assemblée de May à l'ordinaire. Il y reçut les Ambassadeurs du Pape Pascal I. qui avoit succédé en 817. à Etienne IV. y ratifia le partage de ses Etats, qu'il avoit fait quelques années auparavant, entre ses trois fils, & le fit confirmer avec serment par les Seigneurs qui étoient dans l'Assemblée. Enfin il y tint un Conseil de guerre, avec les Généraux qui devoient commander les armées en Pannonie contre Linduit. Etant de retour à Aix-la-Chapelle, il se disposa à aller prendre le divertissement de la chasse dans la Vôge. Il partit donc, traversa les Ardennes, vint à Trêves & de-là à Metz, & enfin au Château de Remiremont (*l*), & passa dans ces vastes

(*y*) Il mourut le 17. Avril 818. après avoir regné quatre ans & six mois.
(*z*) *Thegan. Vita Lud. Pii, c. xxiij.*
(*a*) *Eginard. ad an.* 822.
(*b*) *Eginard. ad an.* 818. *Thegan. c.* 25.
(*c*) An 819. *Annal. Eginard. p.* 262.
(*d*) *Epist.* 18. *Frotarii Tullensis apud Quesn. tom.* 2. *p.* 719. Vestris Litteris mihi significari expecto, quando huc pro Legatione vobis injuncta venire, vel quando synodale Concilium juxta modernam constitutionem debeatis convocare.
(*e*) *T.* 7. *Concil. Labb. pp.* 969. & 973.
(*f*) *Eginard. Annal. ad an.* 821. *p.* 264.
(*g*) *Vide Cenni. ad an.* 818. *n.* 17. *pp.* 491. 492. *t.* 7. *Annal.*
(*h*) *Eginard. ad an.* 824. *p.* 268.
(*i*) *Vide Cenni. ad an.* 825. *n.* 2. *p.* 736. *t.* 7. *Annal.*
(*k*) *Joan. de Bayon.*
(*l*) *Eginard. Annal. ad an.* 821. *pag.* 264. *t.* 2. *Quesn.* Per

Digitized by Google

An de J.C. 821.

forêts le reſte des chaleurs de l'Eté, & la moitié de l'Automne, dans l'exercice de la chaſſe.

Au milieu du mois d'Octobre il revint à Thionville, où il célébra le mariage de l'Empereur Lothaire ſon fils, avec Hermengarde fille du Comte Hugues. Les Généraux qui avoient été en Pannonie, s'y trouverent auſſi, & rendirent compte à l'Empereur du ſuccès de leur expédition. Linduit n'avoit oſé en venir à une bataille, & avoit laiſſé ſaccager ſon Pays. Ceux qui ſe firent plus remarquer dans cette Aſſemblée, furent les complices de Bernard Roi d'Italie (*m*), qui profitant de la conjoncture de cette fête, vinrent à Thionville, pour demander leur grace. L'Empereur les fit venir en ſa préſence, & non ſeulement leur accorda la vie & les membres, mais auſſi leur rendit leurs biens confiſqués. Adelard Abbé de Corbie, couſin iſſu-de-germain de l'Empereur, qui peu de tems auparavant avoit été envoyé en exil, à l'occaſion de la révolte de Bernard, & qui depuis peu avoit été rappellé en ſon Abbaye, & même rétabli à la Cour dans la faveur du Prince; Adelard, dis-je, contribua beaucoup à obtenir de la clémence de Loüis, le pardon de ces conjurés.

LXXI. *Concile de Thionville en 821.*

On rapporte à cette Aſſemblée de Thionville en 821. un Concile de trente-deux Evêques, aſſemblés des quatre Provinces Eccléſiaſtiques, Mayence, Cologne, Tréves & Reims. Aiſtolphe étoit Archevêque de Mayence, Hadabalde de Cologne, Ebbon de Reims, & Hetto ou Hetti de Tréves. Celui-ci avoit pour ſuffragans Gondulphe Evêque de Metz, Frotaire de Toul, & Heriland de Verdun. Il s'agiſſoit de fixer les peines canoniques & pécuniaires que méritoient les meurtriers des Evêques, des Prêtres & des autres Miniſtres de l'Autel. On y fit quatre Canons (*n*), dont le premier condamne celui qui aura bleſſé dangereuſement un Soûdiacre, à cinq Carêmes de pénitence, & à trois cent ſols d'amende, au profit de l'Evêque. Que ſi le Soûdiacre meurt de ſes bleſſures, celui qui l'a bleſſé, eſt condamné à cinq Carêmes, à cinq ans de pénitence, à quatre cent ſols d'amende, & à quelques autres droits qu'il devoit payer à l'Evêque.

Si quelqu'un a bleſſé un Diacre, il eſt condamné à ſix Carêmes de pénitence, & à quatre cent ſols d'amende. Si le Diacre en meurt, à ſix Carêmes, à ſix ans de pénitence, & à ſix cent ſols d'amende, outre les autres droits de l'Evêque. Si c'eſt un Prêtre qui ſoit bleſſé, celui qui l'a bleſſé, eſt condamné à douze Carêmes de pénitence, & à ſix cent ſols d'amende; & ſi le Prêtre en meurt, à douze ans de pénitence, & à neuf cent ſols d'amende. Enfin ſi l'on bleſſe ou ſi l'on outrage un Evêque, on fera dix Carêmes & dix ans de pénitence, & on payera dix-huit cent ſols d'amende. Si l'Evêque en meurt, le meurtrier s'abſtiendra de chair & de vin tout le tems de ſa vie, quittera la milice, & ne pourra jamais ſe marier. Si c'eſt par hazard, & non volontairement, que l'Evêque ait été tué, on impoſera la pénitence à l'homicide par le jugement des Evêques Provinciaux.

An de J.C. 821.

L'Aſſemblée prià enſuite l'Empereur, les Princes & les Seigneurs d'approuver ces Réglemens, quant à ce qui regarde les peines temporelles. L'Empereur les approuva, & les ſigna, avec tous les Seigneurs de ſa Cour; & même l'année ſuivante 822. il fit un Décrêt ou un Capitulaire (*o*), par lequel il approuve & renouvelle les mêmes Canons, & y ajoûte diverſes peines temporelles, d'exil, de banniſſement & de confiſcation, contre ceux qui ne voudroient pas s'y ſoûmettre. Ce Decrêt fut ſigné par l'Empereur, & par la plûpart des Seigneurs de France & de Germanie, qui ſouſcrivirent en faiſant une Croix; & les Evêques & le Clergé rendirent graces à Dieu, en chantant le *Te Deum laudamus*.

Ceci ſe paſſa apparemment à Attigny ſur la riviere d'Aine, où l'Empereur tint en cette année 822. une Aſſemblée générale des Etats, dans laquelle il fit une Confeſſion publique (*p*), & reçut pénitence de ce qu'il avoit fait contre le Roi Bernard ſon neveu, contre Adelard Abbé de Corbie, & Vala ſon frere, & s'efforça de corriger par la pénitence, tout ce que lui ou l'Empereur ſon pere avoient fait de pareil. Il ſe réconcilia avec ſes freres Drogon, Hugues & Thierry, qu'il avoit condamnés trop légérement à prendre la Tonſure cléricale, & à entrer dans l'Etat Eccleſiaſtique. Mais ces Princes firent alors, par choix & par vertu (*q*), ce qu'ils avoient d'abord fait par force; & l'Empereur les combla dans la ſuite de biens & d'honneurs, ſur-tout Drogon, qui fut Evêque de Metz, & dont on parlera ſouvent dans la ſuite. Après cette Aſſemblée, l'Empereur envoya ſon fils aîné Lothaire en Italie, dont il lui avoit deſtiné le Gouvernement depuis la mort de Bernard. Il lui donna pour Conſeil le Moine Vala, frere d'Adelard, & Jerôme Capitaine des Gardes de la Porte. Pepin Roi d'Aquitaine partit auſſi pour ſon Royaume, après qu'il eut épouſé la fille de Thiethert Comte de Matric, petit Pays entre Roüen & Evreux.

LXXII. *Aſſemblée d'Attigny, où l'Empereur ſe reconcilie avec ſes freres, complices du Roi Bernard.*

An de J.C. 822.

Cependant les Généraux que l'Empereur avoit envoyés en Pannonie, pouſſerent Lin-

LXXIII. *Landwin.*

Ardennam iter faciens, Treverds ac Metis venit, indeque Rumeni Caſtellum petens, re iquum æſtivi caloris, & autumni dimidium, exercitatione venatoriâ, in Vogeſi ſaltu atque ſecretis exegit.

(*m*) *Eginard. ibid.*

(*n*) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 1519.*

(*o*) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 1526.*

(*p*) *Eginard. Annal. ad an. 822.*

(*q*) *Paſchaſ. Vita Adalhardi, ſæc. 4. Bened. p. 317.* Quorumdam tonſurâ propter furoris ſævitiam illatâ, tranſiit ad coronam, & dari Deo ſponte, quod dudum inviti quaſi ad ignominiam ſuſceperant.

Duc de la baſſe Pannonie, ſe retire en Servie. Il eſt tué en 823.

An de J. C. 822.

duit avec tant de vigueur, qu'ils l'obligerent de leur abandonner la campagne, & même la ville de Siſcia, aujourd'hui Siſſeg, & de ſortir de ſon Pays, pour ſe ſauver chez les Sorabes, c'eſt-à-dire, les peuples de Servie, où il fut tué l'année ſuivante 823.

L'Empereur ayant pris à ſon ordinaire le divertiſſement de la chaſſe, alla ſur la fin de l'Automne à Francfort, où il fit faire de nouveaux bâtimens; car Francfort n'étoit alors qu'un Château ou Maiſon Royale. Il y tint pendant l'hyver une Diéte générale de tous les Seigneurs de l'Empire. On y traita des moyens de conſerver la paix dans la Germanie, & l'on y donna audience aux Ambaſſadeurs de preſque tous les Princes ſoûmis ou alliés à l'Empire François (*r*). Cette Diéte fut ſuivie d'une autre, au mois de May, compoſée ſeulement des Seigneurs de la France Orientale. Il s'y trouva auſſi des Ambaſſadeurs de diverſes nations, qui y venoient pour renouveller leur ſoûmiſſion à l'Empereur, ou pour le rendre arbitre de leurs differends.

LXXIV. *Drogon frere de l'Empereur, eſt fait Evêque de Metz.*

La même année, Drogon frere de l'Empereur, fut fait Evêque de Metz, du conſentement & par le choix du Clergé de la même ville (*s*). Il ſuccéda à Gondulphe, homme de ſainte vie, que nous avons vû en 811. dans le Concile de Thionville, avec Hetti ſon Métropolitain. Drogon étoit né en 807. de l'Empereur Charlemagne, & de Regine ſon épouſe, d'un rang inferieur à celui des Impératrices; d'où vient que quelques-uns nomment Drogon fils naturel de ce Prince, quoique né en légitime mariage. Loüis le Débonnaire étant monté ſur le Trône Impérial, prit un ſoin particulier de l'éducation de ſes trois freres, qui étoient en bas âge; ſçavoir, Drogon, Hugues & Thierry. Il les fit manger à ſa table, & les retint dans le Palais (*t*). Après la révolte de Bernard Roi d'Italie, ils furent tonſurés (*u*), & probablement envoyés dans des Monaſteres: mais on ignore le lieu de leur retraite. Quelques-uns (*x*) ont conjecturé que Drogon avoit été mis dans le Monaſtere de Luxeu, parce que dans la ſuite il en fut Abbé (*y*). Il fut auſſi Archichapelain ou Grand Maître de la Chapelle de l'Empereur; & il étoit Chanoine de Metz, lorſqu'il en fut fait Evêque. Il illuſtra cette Egliſe par ſa ſageſſe, ſon mérite, ſa naiſſance, & par les grands emplois qu'il exerça ſous l'Empereur Loüis le Débonnaire. Il porta le nom d'Archevêque, & exerça les fonctions de Légat Apoſtolique au-deçà des Alpes, ainſi qu'on le verra cy-après.

Les Annales de ce tems-là remarquent qu'en 823. dans le territoire de Toul, près le village de Commercy (*z*), une jeune fille d'environ douze ans, demeura trois ans, juſqu'au mois de Novembre 825. ſans prendre aucune nourriture, & ſans être incommodée de la faim; après quoi elle mangea à l'ordinaire.

LXXV. *Jeûne de trois ans d'une jeune fille, près de Commercy.*

An de J. C. 823.

La même année l'Empereur tint une grande Aſſemblée à Compiégne, où les Ambaſſadeurs d'Hériolte un des Rois des Normans, vinrent lui demander ſon ſecours & ſa protection contre les autres Rois de cette nation, qui vouloient le détrôner. Loüis y envoya deux Comtes, pour s'informer de ces differends, & en même tems Ebbon Archevêque de Reims s'y rendit, pour y annoncer l'Evangile. Il y trouva de bonnes diſpoſitions de la part des peuples, dont pluſieurs reçurent le Baptême.

LXXVI. *L'Empereur réünit les Bretons, & reçoit les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel.*

L'année ſuivante (*a*), l'Empereur châtia la révolte des Bretons, demeura avec ſes armées quarante jours dans leur Pays, & l'abandonna à la diſcretion du ſoldat. De-là il revint à Rouen, où il trouva l'Imperatrice ſon épouſe, & les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel le Begue, avec Fortunat Archevêque de Grade. Les Ambaſſadeurs preſenterent leurs préſens à Loüis, & lui demanderent la confirmation des anciens Traités de paix; mais ne dirent rien en faveur de Fortunat. Ils donnerent auſſi une Lettre à l'Empereur (*b*), dans laquelle Michel lui rendoit compte de ſa foi, & exagéroit beaucoup les excés prétendus du peuple de Conſtantinople dans le culte des Images. Il prioit l'Empereur de donner ſes ordres, pour que ſes Ambaſſadeurs puſſent aller en ſûreté porter ſes Lettres & ſes préſens au Pape. Les Ambaſſadeurs ajoûterent, que l'Empereur leur Maître le prioit de faire tenir quelque conférence par les Evêques de France, au ſujet du culte des Images.

LXXVII. *Conférences entre les Evêques de France, au ſujet du culte des Images.*

Loüis parla à Fortunat du ſujet de ſa fuite, & lui permit de continuer ſon voyage juſqu'à Rome, avec les Ambaſſadeurs de Michel; afin que le Pape pût prendre connoiſſance de ſon affaire. Il fit conduire les Ambaſſadeurs en ſûreté en Italie, & envoya à Rome Fréculphe Evêque de Liſieux, pour ſçavoir l'intention du Pape, touchant les Conférences que les Grecs demandoient au ſujet des Images. Dès que Fréculphe fut de retour, avec l'agrément du Pape, les Evêques de France s'aſſemblerent à Paris, & ſuivirent les mêmes principes qu'avoient fait ceux du Concile de Francfort en 794. prétendant qu'on ne devoit ni briſer les Images, ni leur rendre aucun culte (*c*). Ils envoyerent leur Réſultat à l'Empereur, qui le fit paſſer à Rome au Pape Eugene II.

(*r*) *Eginard. Annal. ad an.* 822.
(*s*) *Egmard. ibid. an.* 823. *Annales Pithœi.*
(*t*) *Nithard. l. 1. c. 2. Quæſt. p.* 330.
(*u*) *Thegan. c.* 22. 23. 25. *Vit. Lud. Pii.*
(*x*) *Vion. Ligni Vita l.* 3. *c.* 47.
(*y*) *Vide Angelom. Monachi Luxovienſ. Comment. in Libros Reg. & Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 562.
(*z*) *Eginard. Annal. ad an.* 823. *p.* 267. In territorio Tullenſi, juxta villam Commerciacum, &c. *Vide & an.* 825. *pag.* 269.
(*a*) *Annal. Eginard. ad an.* 824.
(*b*) *Epiſtola Michaelis Imperat. ad Ludov. apud Baron. an.* 824.
(*c*) *Vide t.* 7. *Concil. Labb. pp.* 1543. 1544. *& ſeq.*

Digitized by Google

An de J.C. 825.

par Jeremie Archevêque de Sens, & Jonas Evêque d'Orleans. Mais le tempérament des Evêques François ne fut agréable ni à Rome, ni à Conſtantinople, où l'Empereur Michel continua à perſécuter les Catholiques comme auparavant.

LXXVIII. *Nouvelle révolte des Bretons ſous Viormaque.*

En 825. (*d*), l'Empereur tint à Aix-la-Chapelle, vers le milieu de May, la Diéte qu'il y avoit indiquée l'année précédente, à ſon retour de Bretagne. Les Ambaſſadeurs des Bulgares, & les Seigneurs de Bretagne s'y trouverent avec Viormaque, Chef des mutins, que l'Empereur avoit réduits en 824. Loüis reçut les Bretons dans ſes bonnes graces, & les renvoya chargés de préſens: mais Viormaque étant retourné dans ſon Pays, engagea de nouveau les Bretons dans la révolte, & commença à faire des courſes ſur les Provinces voiſines, juſqu'à ce que le Comte Lambert l'ayant ſurpris & inveſti dans ſa maiſon, le tua, avec ſes gens. Les Ambaſſadeurs des Bulgares étoient venus pour regler les limites de leurs frontieres; & Loüis les renvoya avec des Lettres à leur Roi, donnant ordre en même tems à Miquelin Seigneur Bavarois, de partir avec eux, & de ſçavoir plus exactement les intentions de leur Prince.

Après la Diéte, l'Empereur alla prendre le divertiſſement de la chaſſe dans la Vôge, où Lothaire ſon fils vint d'Italie le trouver à Remiremont; après quoi ils ſe rendirent à Aix-la-Chapelle, où ils tinrent, au mois d'Août, une Aſſemblée générale, dans laquelle, entre autres Ambaſſadeurs auſquels l'Empereur donna audience, il écouta ceux des fils de Godefroy, venus de Normandie ou de Dannemarck, & termina avec eux certains différends touchant les limites des deux Etats. L'Empereur alla enſuite prendre le divertiſſement de la chaſſe d'Automne à Nimégue, avec Lothaire ſon fils aîné; & Loüis, un autre de ſes fils, retourna dans ſon Royaume de Baviere. Pepin Roi d'Aquitaine, ſe rendit auprès de l'Empereur à Aix-la-Chapelle vers le commencement de Février, avec les Grands de ſon Royaume (*e*), & ceux qui étoient chargés de garder les frontieres d'Eſpagne; afin de délibérer avec lui ſur les moyens d'empêcher les courſes des Sarraſins ſur les terres de France.

Les années ſuivantes furent occupées à la guerre contre les Sarraſins d'Eſpagne, & à regler quelques affaires d'Allemagne, qui n'ont nul rapport à notre ſujet. On remarque qu'en 827. l'Empereur, après avoir tenu une Aſſemblée générale à Ingelheim, vint à Commercy ſur la Meuſe (*f*).

LXXIX. *L'Empereur donne à Charles le Chauve une partie de l'Allemagne, de la Bourgogne, & le Pays des Griſons.*

On a vû cy-devant, que Loüis avoit partagé ſes Etats à ſes trois fils, donnant l'Empire à Lothaire, le Royaume de Baviere à Loüis, & celui d'Aquitaine à Pepin *. Depuis ce tems il avoit perdu l'Impératrice Ermengarde *, & avoit épouſé Judith, dont il eut Charles ſurnommé le Chauve. La complaiſance qu'il avoit pour Judith, & ſa tendreſſe pour Charles, le porterent à déroger en faveur de ce dernier, au partage qu'il avoit fait auparavant entre ſes trois premiers fils. Il lui donna en 827. le Pays qui eſt entre le Rhin, le Mein, le Necre & le Danube; outre cela la Rhétie, ou le Pays des Griſons, & enfin la Bourgogne, qui eſt au-delà du Mont Jura, c'eſt-à-dire, le Pays de Genéve & des Suiſſes; ce qui fut dans la ſuite une ſource de diviſion dans ſon Royaume, & lui cauſa, à lui, & à l'Impératrice, une infinité de chagrins.

* An de J.C. 817.

* An de J.C. 819.

Les calamités dont l'Empire fut affligé par la peſte, la famine & le dérangement des ſaiſons, firent juger aux plus gens de bien, que la colere de Dieu étoit enflammée contre les déſordres qui regnoient dans l'Etat (*g*). On fit aiſément entrer l'Empereur dans ces ſentimens; & ſur leurs remontrances, il députa des perſonnes bien intentionnées, qui devoient parcourir les Provinces de l'Empire, & lui rendre compte de l'état où ils les auroient trouvées. Vala Abbé de Corbie, & frere d'Adelard, fut un des Députés; & dans une Aſſemblée générale tenue en 829. à Aix-la-Chapelle, il repréſenta avec une liberté merveilleuſe, à l'Empereur & aux Seigneurs, les abus qui regnoient dans le Royaume. Il parla avec tant de force, que Loüis ordonna qu'on aſſemblât inceſſamment quatre Conciles, un à Mayence, un autre à Paris, un troiſiéme à Lyon, & le quatriéme à Toulouſe; afin que les Prélats aſſemblés examinaſſent ce qui étoit à réformer dans le Clergé, & dans la conduite du Prince, des Seigneurs & du peuple. Les quatre Conciles ſe tinrent (*h*): mais nous n'avons les Actes que de celui de Paris, dans lequel on fit quantité de beaux Réglemens touchant la conduite que devoient tenir les Evêques, les Chor-Evêques, les Prêtres, les Abbés & les Abbeſſes, & enſuite les Rois & les Princes. C'eſt un des plus beaux Monumens Eccléſiaſtiques de ce ſiécle-là, & qui prouve également la capacité & le zéle des Evêques qui compoſoient ce Concile.

LXXX. *Conciles de Mayence, de Paris, de Lyon & de Toulouſe.*

Hetti Archevêques de Tréves (*i*), avec ſes trois Suffragans, Drogon de Metz, Frotaire de Toul, & Hilduin de Verdun, ſe trouverent au Concile de Mayence; & ainſi à proportion, les autres Métropolitains & les Evêques de leurs Provinces, ſelon qu'ils ſe trouverent plus à portée, & qu'ils y furent particuliérement deſtinés par l'Empereur, ainſi qu'on le voit dans

(*d*) *Eginard. Annal. ad an.* 825.
(*e*) *Eginard. Annal. ad an.* 826.
(*f*) *Thegan. de geſtis Ludov. Pii, p.* 281.
(*g*) *Paſchaſ. Radbert. Vita Vala Corbei. Abb. l.* 2. *p.* 490. *& ſeq. jacul.* 4. *Baronii. parte* 1. *Vide & Epiſt. Ludovici & Lothar. l.* 7. *Concil. Labb. p.* 1590.
(*h*) *Vide l.* 7. *Concil. Labb. p.* 1580. *& ſeq.*
(*i*) *Epiſtola Ludovici Pii & Lothar. ſp.* 1561. 1582. *tom.* 7. *Concil. Labb. &* 1592.

Digitized by Google

An de J. C. 829.

la Lettre circulaire qu'il écrivit à cette occaſion. Il y témoigne qu'il a ordonné un jeûne dans tous ſes Etats, pour demander à Dieu qu'il lui faſſe connoître les deſordres qui ont attiré ſur ſon Empire les effets de ſa colere, afin qu'il y puiſſe apporter le remède convenable. Il ajoûte qu'outre cela, on fera un jeûne de trois jours, à commencer au lundy d'après l'Octave de la Pentecôte; & que tous ceux qui ſont obligés à fournir des hommes, ou autre choſe pour la milice, ſe tiennent prêts à marcher au premier ordre qu'ils en recevront.

LXXXI. *Broüilleries dans l'Empire à l'occaſion du partage donné par l'Empereur à Charles le Chauve.*

Lothaire avoit témoigné d'abord agréer le nouveau partage que l'Empereur ſon pere avoit fait en faveur de Charles le Chauve, fils de Judith (*k*); il avoit même promis par ſerment, de lui ſervir de Tuteur, & de le défendre contre tous: mais le Comte Hugues ſon beau-pere, & le Comte Matfride, lui firent bien-tôt changer de diſpoſitions, en lui faiſant appercevoir les ſuites & les inconvéniens de ce nouveau partage. Loüis ne laiſſa pas de paſſer outre, ainſi que nous l'avons vû; & pour empêcher Lothaire de remuer à la Cour, il le fit partir pour l'Italie, ſous prétexte que ſa préſence y étoit néceſſaire. Il renvoya en même tems Vala dans ſon Abbaye de Corbie (*l*), & fit venir à la Cour Bernard Duc de Languedoc, & Gouverneur de Barcelone, pour ſe ſervir de ſes conſeils. Ce fut lui principalement qui détermina l'Empereur à ſe déclarer ſur le partage en queſtion. Cela ſe fit dans l'Aſſemblée tenuë à Vormes, Charles n'ayant encore que ſix ans.

Une démarche de cette importance fit à la Cour tout l'éclat qu'on peut s'imaginer, & produiſit bien des mécontens. On en vint juſqu'à accuſer Bernard d'avoir avec la Reine des commerces honteux, & on lui attribuoit tous les malheurs de l'Etat. Vala Abbé de Corbie, fut fortement ſollicité de travailler à apporter quelque remède à tous ces maux (*m*). Il en parla à Bernard ſon neveu; mais il ne fut pas écouté. Enfin on lui perſuada que Bernard en vouloit à la vie de l'Empereur & de ſes trois fils, pour mettre ſur le Trône Charles fils de Judith. L'Abbé le crut, & forma un puiſſant parti pour l'empêcher. Hilduin Abbé de S. Denys, Bernard Evêque de Vienne, Agobard de Lyon, & Jeſſé d'Amiens, ſe joignirent à lui. Loüis Roi de Baviere vint auſſi lui-même à Corbie, & confirma à Vala ce que d'autres lui avoient déja dit ſur cela.

Bien-tôt le feu de la diviſion fut allumé par tout l'Empire. Le Roi Pepin informé de ce qui ſe paſſoit, ſe prépara à réſiſter à Bernard, & s'avança avec ſon armée juſqu'à Verberie, à trois lieuës de Compiégne. L'Empereur Loüis ne ſe trouvant pas en état de lui réſiſter, conſeilla à Bernard de ſe retirer à Barcelone; à l'Impératrice Judith, d'entrer dans le Monaſtere de S. Jean de Laon, qui étoit alors habité par des Religieuſes: pour lui il ſe tint à Compiégne. An de J.C. 829.

Peu de tems après, Pepin & ceux de ſon parti, firent venir de Laon l'Impératrice Judith, & voulurent la forcer à prendre le voile de Religieuſe, & à perſuader à l'Empereur de ſe faire Moine. Judith eut ſur cela une conférence ſecrete avec l'Empereur, qui lui conſeilla de faire ſemblant d'y conſentir; & pour lui, il demanda du tems pour délibérer ſur la propoſition qu'on lui faiſoit. L'Impératrice fut envoyée au Monaſtere de la Sainte-Croix de Poitiers; & l'Empereur, dans une Aſſemblée qui ſe tint dans le Palais de Compiégne (*n*) en préſence de Pepin & des Grands, confeſſa les fautes qu'il avoit faites dans le Gouvernement, la trop grande complaiſance qu'il avoit euë pour ſa femme, loüa le zéle de ceux qui l'inſtruiſoient de ſes défauts, & promit que dans la ſuite, il ne prendroit aucune réſolution ſans l'avis des Seigneurs. Alors on le força de s'aſſeoir dans le Trône Impérial; car juſques là il avoit parlé debout: tout le monde le ſalua Empereur avec de grandes acclamations, & on lui promit toute ſorte d'obéïſſance.

Dans ce même tems arriva d'Italie Lothaire avec des troupes (*o*), & ratifia tout ce que Pepin avoit fait; témoigna à Vala & à ceux de ſon parti, combien il étoit ſatisfait de leur zéle & de leur conduite; fit arrêter Herbert frere du Comte Bernard, & lui fit créver les yeux; envoya en exil Odon Gouverneur d'Orleans, & couſin germain de Bernard, après lui avoir ôté ignominieuſement les armes. Enfin il confina dans un Monaſtere Conrad & Rodulphe, freres de l'Impératrice Judith. L'Empereur Loüis demeura en repos juſqu'à l'Automne de l'année 830. * auquel on devoit tenir une Diéte à Nimégue. Durant cet intervalle, les deux Princes Loüis & Pepin s'étant reconciliés avec leur pere, Lothaire ſe trouva ſeul à la tête du parti oppoſé à l'Empereur; & celui-ci commença à prendre des meſures pour revendiquer l'autorité qu'on avoit voulu lui ravir. *An de J.C. 830.

LXXXII. *L'Empereur Loüis ſe reconcilie avec ſes trois fils.*

Hilduin Abbé de S. Denys étant venu à l'Aſſemblée de Nimégue, avec une ſuite de gens armés (*p*) plus propre à un Général d'armée qu'à un Religieux; l'Empereur le renvoya, avec ordre de l'attendre à Paderborne avec très peu de monde. Vala Abbé de Corbie, fut auſſi renvoyé de la Diéte, & relégué dans ſon Monaſtere (*q*). Les partiſans de Lothaire, déconcertés par ces coups d'auto-

(*k*) *Nithard. Hiſt. l. 1. p. 360. ad an. 829. Vide & Aſtronom. vit. Lud. Pii ad an. 829. p. 306. t. 2. Quein.*
(*l*) *Aſtronom. vit. Ludovici Pii, p. 307.*
(*m*) *Paſchaſ. vita Vala, facul. 4. Bened. p. 500. & ſeq.*
(*n*) *Paſchaſ. vita Vala, p. 501. & ſeq.*
(*o*) *Paſchaſ. ibid. p. 502. Aſtronom. vita Lud. Pii, p. 307. Nithard. Hiſt. l. 1. p. 360.*
(*p*) *Aſtronom. vita Ludovici Pii, p. 307.*
(*q*) *Vita Ludovici Pii per Aſtronom. p. 307.*

rité,

An de J.C. 829.

rité, & par l'affoiblissement de leur parti, s'assemblerent dès la nuit suivante dans la tente de Lothaire (r), pour délibérer sur la situation présente de leurs affaires. Tous lui conseillerent, ou de prendre promptement les armes, & d'aller sur le champ enlever l'Empereur, ou de se retirer à la tête de son parti: mais la nuit se passa en délibération, sans rien conclure. Le lendemain matin l'Empereur envoya prier Lothaire de le venir trouver. Il y alla, quoique contre l'avis de ses amis. Loüis le reçut avec sa bonté ordinaire, lui reprocha doucement sa conduite passée, & la confiance qu'il avoit eûë en de mauvais amis. Pendant cette entrevûë de l'Empereur & de son fils, le peuple prit les armes, & commença à se mutiner, croyant qu'on en vouloit à la liberté ou à la vie de Lothaire: mais Loüis ayant paru, avec ce Prince à son côté, le tumulte cessa tout d'un coup. Après cela l'Empereur fit paroître en jugement, en sa présence & en celle de ses fils, les principaux auteurs de la conspiration; & quoique, selon les Loix, ils méritassent la mort, l'Empereur se contenta de condamner les Laïques à prendre la Tonsure Monastique, & à vivre en Religieux dans des Monasteres. Les Cleres furent aussi confinés dans des Cloîtres, pour y faire pénitence.

An de J.C. 829.

La Cour alla ensuite à Aix-la-Chapelle (s). Les trois fils de l'Empereur y étoient, & l'on y fit venir l'Impératrice Judith, qui avoit été réléguée à Poitiers. Toutefois l'Empereur ne la voulut pas recevoir, & ne la traita comme épouse (t), qu'après que le Pape Gregoire IV. eût déclaré que le voile qu'elle avoit pris malgré elle, ne l'obligeoit pas à la profession Religieuse, & que l'Impératrice se fut juridiquement purgée des crimes dont on l'avoit chargée; ce qu'elle fit avec serment le jour de la Purification de la Vierge de l'an 831. Le même jour, l'Empereur accorda la vie à tous ceux qui avoient été condamnés à mort; & peu après il renvoya ses trois fils dans leurs Royaumes; Lothaire en Italie, Loüis en Baviere, & Pepin en Aquitaine. Il retint auprès de lui le jeune Roi Charles, surnommé depuis le Chauve, fils de Judith. Ainsi se termina cette grande affaire, dont nous verrons encore les effets fâcheux dans la suite.

LXXXIII. *L'Impératrice Judith revient à la Cour.*

LIVRE TREIZIÉME.

I. *Diminution de l'état & de la puissance de la ville & de l'Eglise de Trèves.*

IL me faut présentement reprendre les affaires de l'Eglise, qui n'ont pû trouver leur place dans l'Histoire de Charlemagne, & de Loüis le Débonnaire son fils. La ville de Tréves étoit si fort déchuë de son ancienne splendeur, & de l'autorité qu'elle avoit eûë dans le quatriéme siécle, pendant qu'elle étoit le Siége des Empereurs, & le boulevard de l'Empire du côté du Rhin, qu'il étoit mal-aisé que sa décadence & ses disgraces n'influassent en quelque sorte sur la dignité & la puissance de son Eglise & de ses Prélats. Il est certain qu'ils ne furent plus si employés qu'auparavant aux grandes affaires de l'Eglise & de l'Etat, & que leur Jurisdiction bornée dans les trois Evêchés qui sont de sa dépendance, ne s'étendit pas, comme par le passé, dans les autres parties des Gaules. On vit quelques Evêques de Metz prendre le nom d'Archevêque, & porter le *Pallium*, sans que l'Archevêque de Tréves pût les empêcher de porter ce titre, qui ne convenoit qu'à lui seul; ce qu'il n'auroit certainement pas souffert dans d'autres tems & dans d'autres circonstances.

Ce n'est pas que l'Eglise de Tréves n'ait eû de grands Prélats, depuis les malheurs qui la réduisirent si bas au sixiéme siécle. Nous en avons vû plusieurs, qui ne cédoient ni en capacité, ni en mérite, ni en sainteté, aux plus grands & aux plus célébres des anciens; & sans remonter bien haut, Véomade & Richbode, Amalaire & Hetti, dont nous avons déja parlé, & dont nous devons encore parler ici, étoient des personnages d'un mérite très distingué. Vason ou Vison, successeur de Richbode, fut premiérement Abbé de Metloc, & puis Archevêque de Tréves en 804. On sçait très peu de choses de sa vie. On croit qu'il assista à l'Assemblée tenuë en 805. à Thionville (u), où l'on fit quelques Réglemens que nous avons rapportés cy-devant. On met sa mort en 810. (x).

II. *Vison, ou Vason, Archevêque de Trèves.*

Nous connoissons un Vitzon, surnommé Candide ou le Blanc, disciple d'Alcuin (y), & fort connu dans la Cour de l'Empereur Charlemagne (z). Il étoit d'Angleterre (a), & Alcuin l'avoit amené avec quelques autres de ce Pays en France. Je conjecture que c'est le même que l'Eglise de Tréves reconnoît pour un de ses Prélats. Nous avons déja vû Richbode disciple du même Maître, & sorti du même

(r) *Astronom. vita Lud. Pii*, pp. 307. 308.
(s) *Vita Lud. Pii per Astronom.* p. 308. t. 2. *Bouquet. ad an.* 831.
(t) *Thegan. de gestis Lud. Pii*, p. 281.
(u) *Vide Capitular. Reg. Franc. à Baluzio edita*, t. 1. p. 422. & *sequent.*
(x) *Brouwer. Annal. Trevir.* t. 1. l. 8. p. 393.
(y) *Vita Alcuini, Autore Anonymo.* Inter eius discipulos nobilissimus Sigulfus erat vetulus, magnanimusque Vuzo.
(z) *Alcuini Epistola ad Candidum & Nathanie.*, t. 1. *Capitular. Reg. Franc. per Baluzium, in fine*, p. 1442. Nuper de nido paternæ educationis eductus, ad publicas evolavit auras.
(a) *Alcuini Epist.* 42. Candidus Britanniam recessit.

An de J. C. 829.

Monaſtere de Metloc, aſſis ſur la Chaire Epiſcopale de Tréves. Alcuin & Richbode moururent la même année 804. & il eſt aſſez vraiſemblable que Charlemagne ayant égard à l'amitié qu'il portoit à Alcuin, & au mérite de Vitzon, procura à ce dernier l'honneur de l'Epiſcopat, & le chargea du gouvernement de l'Egliſe de Tréves.

III. *Ada, ſervante de J. C. ſœur de l'Empereur Charlemagne.*

On rapporte au tems de l'Evêque Vitzon, la mort d'Ada, Abbeſſe d'un Monaſtere de Tréves, & ſœur, à ce qu'on croit, de l'Empereur Charlemagne. Son nom ſe trouve dans le Nécrologe de l'Abbaye de S. Maximin, où elle fut enterrée *(b)*; & on y lit ces paroles: *Le troiſiéme des Ides de May (ou le treiziéme de ce mois) mourut Ada ſervante de J. C. dont la memoire eſt en benédiction: fille du Roi Pepin, & ſœur de l'Empereur Charlemagne: qui a fait de grands biens à S. Maximin, aux environs & au-deſſous de Mayence & de Vormes, & dans le Pays de Nachow: & après ſa mort elle a été enterrée en cette Egliſe.* On y liſoit avant la derniere deſtruction de l'Egliſe, ſur un marbre blanc, ce peu de mots qui font tout ſon éloge: *Ada ſervante de J. C. & ſœur de Charlemagne.* On montre dans le Tréſor de cette fameuſe Abbaye, un Livre des Evangiles en vélin, ayant à la tête l'Image des quatre Evangéliſtes en miniature, & écrit en lettres d'or, dont la couverture précieuſe eſt ornée de pierreries, & travaillée d'une maniere très délicate. On y lit ces mots en Vers Latins d'un ſtile aſſez barbare *(c)*: *Ce Livre eſt comme la ſource d'où ſortent les quatre fleuves du Paradis de vie. Il contient les miracles que le Sauveur J. C. a faits en ce monde pour notre ſalut. La mere Ada* (ou l'Abbeſſe Ada) *Servante de J. C. par un mouvement de dévotion, l'a fait décrire & orner de métaux précieux. Vous qui liſez ces Vers, ſouvenez-vous de prier pour elle.*

IV. *Effecia ou Officia, ſœur de Charlemagne.*

On donne encore à Charlemagne une autre ſœur nommée Effecia *(d)* ou Officia, laquelle fonda l'Abbaye de Rethel, en Latin *Retola* ou *Rotila*, entre Thionville & Tréves, dans laquelle elle mit d'abord des Religieuſes, auſquelles ont ſuccédé des Moines Benédictins, qui y ſont demeurés juſqu'en l'an 1431. qu'ils la céderent aux Peres Chartreux, qui la poſſedent aujourd'hui. Effecia y fut enterrée dans l'Oratoire de S. Etienne, tout au bas de l'Egliſe; & la tradition du Pays veut que l'Egliſe en ait été dédiée à S. Sixte par le Pape Leon III. C'eſt tout ce qu'on dit de la fondation de cette Abbaye. Il en eſt parlé dans les Annales de Metz *(e)* ſous l'an 892. où il eſt dit que le Comte Megingaude neveu du Roi Eudes, fut tué par Alberic & ſes compagnons dans le Monaſtere de S. Sixte, nommé Rotila ou Rhetel. S. Bernard, dans ſon voyage de Tréves, dit la Meſſe dans cette Egliſe, & y guérit une femme paralytique.

Mais on doute avec raiſon, qu'Ada & Effecia ayent été ſœurs de Charlemagne. Eginard, Secrétaire de ce Prince *(f)*, & fort inſtruit de ce qui regardoit ſa famille, ne lui donne qu'une ſœur unique, nommée Giſla, qui ſe conſacra à Dieu dès ſa jeuneſſe, & finit ſaintement ſa vie dans le Monaſtere de Chelles près Paris, dont elle étoit Abbeſſe. Mais Ada & Effecia pouvoient être filles naturelles de Pepin: car on ſçait que ce Prince ne fut pas toujours exempt de foibleſſe à l'égard des femmes.

En 1655. les Peres Chartreux de Rhetel, curieux de ſçavoir au juſte ſi la Princeſſe Effecia étoit effectivement enterrée dans la Chapelle de S. Etienne, y firent creuſer, & y trouverent trois Tombeaux de pierre. Au-deſſus de celui du milieu, étoit une table de marbre, avec des trous, qui marquoient qu'autrefois elle avoit été attachée, ou cramponnée à une muraille. Sur ce marbre on liſoit ces mots:

EUFEMIA FLAVIA DOMITILLA
PIENTISSIMA SUÆ, QUÆ OBIIT ANNORUM XXX.
FILIA FECIT.

Au fond de ce tombeau du milieu, on découvrit un corps de femme, ayant les cheveux épars, un habit de toile d'or, des ſouliers dont l'extrémité paroiſſoit couverte d'une eſpéce de velours rouge. Tout cela, à l'exception des cheveux & des ſouliers, s'en alla en pouſſiere, dès qu'on le voulut toucher. Les deux autres Tombeaux n'avoient rien de remarquable, & on n'y voyoit aucune inſcription. Les Peres Chartreux remirent toutes choſes au même état qu'elles étoient auparavant, couvrirent les Tombeaux, & poſerent par-deſſus au-dehors une petite tombe, avec une Croix.

C'eſt ce que nous avons vû, étant dans ce Monaſtere. Nous y avons remarqué auſſi un Autel portatif de bois, creux, couvert de lames d'argent, repréſentant par-deſſus J. C. & les quatre Vertus Cardinales, & aux côtés les douze Apôtres. L'Autel n'a pas plus d'un bon pied de long, & huit ou neuf poûces de large. Le marbre qui eſt ſur l'Autel du côté qu'on faiſoit la conſécration, eſt un jaſpe bleu-veiné, long d'environ trois doigts, & large d'un poûce & demi. Au-dedans de cet Autel on voit les ſandales dont S. Sixte ſe ſervoit à l'Autel. Elles ſont d'une étoffe précieuſe de ſoye, ouvragée en rouge & en bleu.

Après la mort de Vitzon Archevêque de

(b) *Browver. Annal. Trevir. an.* 810. *l.* 8. *t.* 1. *p.* 393.

(c) *Browver. Annal. Trevir. t.* 1. *l.* 8. *p.* 393.

Hic Liber eſt vitæ, Paradiſi quatuor amnes,
Clara ſalutiferi pandens miracula Chriſti,
Quæ priùs ob noſtram voluit feciſſe ſalutem;
Quem devota Deo juſſit perſcribere Mater
Ada, ancilla Dei, pulchriſque ornare metallis;
Pro qua quiſque legis verſus, orare memento.

(d) *Browver. t.* 1. *Annal. Trevir. l.* 8. *p.* 393.

(e) *Annal. Metenſ. ad an.* 892. *p.* 328. *t.* 3. *Querſu.*

(f) *Eginard. Vita Caroli Magni*, *p.* 100. *tom.* 2. *Querſu. Hiſt. Franc.*

Digitized by Google

V. *Amalarius Archevêque de Tréves.* An de J. C. 829.

Tréves, arrivée en 810. on lui donna pour ſucceſſeur Amalarius, ou Amularius, que pluſieurs ont confondu avec un autre Amalarius Diacre de Metz, qui vivoit un peu après l'Evêque de Tréves (*g*), & dont nous avons parlé cy-devant à l'occaſion de la Regle des Chanoines, qu'il dreſſa à Aix-la-Chapelle en 817. Amalaire Archevêque de Tréves fut envoyé en 812. pour rétablir la Religion Chrétienne dans cette partie de la Saxe, qui eſt au-delà de l'Elbe, & pour conſacrer la premiere Egliſe Epiſcopale de Hambourg. L'Empereur ne jugea pas à propos d'y envoyer un Evêque d'Allemagne du voiſinage (*h*), de peur que dans la ſuite il ne prétendît s'aſſujettir ce Diocéſe, comme en ayant conſacré la Cathédrale. Il y en députa un d'une Province de France plus éloignée, qui n'auroit pas les mêmes raiſons de s'attirer ce nouvel Evêché. On dit (*i*) que ſous ſon Epiſcopat l'Empereur Charlemagne tira beaucoup de marbre, & d'ouvrages en Moſaïque, de la ville de Tréves, pour en orner ſon Palais d'Aix-la-Chapelle, & qu'en récompenſe il donna de riches préſens à l'Egliſe Cathédrale de S. Pierre de Tréves.

VI. *Ecrit d'Amalarius ſur le Baptême.*

Le même Empereur ayant écrit aux Archevêques de ſes Etats (*k*), pour leur demander comment eux & leurs Suffragans adminiſtroient le Baptême, & comment ils inſtruiſoient leurs peuples ſur ce Sacrement; Amalaire de Tréves, Theodulphe d'Orleans, Jeſſé d'Amiens, & peut-être quelques autres dont les Ecrits ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, lui répondirent par des Traités, où ils examinent toutes les queſtions qui leur avoient été faites. Amalaire partagea ſon Ouvrage en vingt-un Chapitres. Dans le ſecond, qui regarde le Scrutin, il dit que dans le Scrutin, on fait le ſigne de la Croix ſur l'enfant, ainſi qu'il eſt porté dans l'Ordre Romain; on fait auſſi la génuflexion & l'admonition, & on explique aux Parrains & Marraines le *Pater noſter*, & le Symbole, afin qu'eux-mêmes en inſtruiſent enſuite leurs filleuls. Il dit que ce ſont les Prêtres, ou les Acolytes, ou les Parrains, ou les Marraines, qui font le ſigne de la Croix ſur les enfans qu'on préſente au Baptême, & qu'on fait le Scrutin ſept fois avant Pâques ſur les enfans, pour les préparer à recevoir le Sacrement. Qu'on employe principalement les Acolytes dans cette cérémonie qui conſiſte à inſtruire; parce que l'office des Acolytes eſt d'allumer les cierges dans l'Egliſe: qu'on fait au Samedy-Saint le ſeptiéme Scrutin, & qu'on y récite ſur les enfans cette priere, qui eſt tirée de l'Ordre Romain: *Nec te latet, Satana, &c.*

Charlemagne avoit demandé pourquoi dans les cérémonies du Baptême on oint la poitrine avec l'Huile ſainte, & pourquoi on fait le ſigne de la Croix ſur les épaules; enfin pourquoi on lave la poitrine & les épaules. Amalaire répond aux deux premieres demandes, mais ne dit rien à la troiſiéme; apparemment parce qu'on ne lavoit point ces parties, comme on ne les lave pas encore aujourd'hui. On ſe contente de les eſſuyer, après les avoir frottées de l'Huile ſainte. Il ajoûte qu'on oint du ſaint Chrême la tête du baptiſé, pour marquer qu'il participe par le Baptême, au Sacerdoce & à la Royauté myſtique de J. C. Qu'on luit met un linge myſtique ſur la tête, en mémoire de la Mitre dont on couvrit la tete d'Aaron: qu'on le confirme par le Corps & le Sang du Seigneur, pour marquer qu'il eſt délivré de l'empire de Satan, & devenu le Temple de J. C. Amalaire ne parle point de l'immerſion dans l'eau: mais Jeſſé Evêque d'Amiens, qui écrivit dans le même tems, & ſur le même ſujet, parle diſtinctement de la triple immerſion dans l'eau; ce qui eſt conforme à l'Ordre Romain, qui l'ordonne ainſi dans la cérémonie du Baptême au Samedy-Saint.

An de J. C. 829.

L'Auteur de l'Hiſtoire de Tréves (*l*) confond l'Archevêque Amalaire avec le Diacre du même nom, & ajoûte qu'il étoit Cardinal de l'Egliſe Romaine. Je ne ſçai ſur quoi il ſe fonde pour lui donner ce titre, ſi ce n'eſt que dans les Lettres de la prétenduë Canoniſation de S. Luitbert (*m*), on lit que le Pape Leon III. mit cet Evêque au nombre des Saints, en préſence de l'Empereur Charlemagne, & des Cardinaux Bernard d'Oſtie, Fortunat de Tréves, &c. mais cette Piéce eſt ſans autorité, & porte de toutes parts les preuves de ſa ſuppoſition.

VII. *Amalaire envoyé en Ambaſſade à Conſtantinople.*

L'endroit le plus éclatant de la vie de l'Evêque Amalaire, eſt ſon Ambaſſade vers Michel ſurnommé Rangabé, Empereur de Conſtantinople (*n*). Cet Empereur avoit envoyé en 812. des Ambaſſadeurs à Charlemagne, pour confirmer le Traité de paix conclu entre eux en 811. Ils lui firent leur compliment en Grec, ſelon la coutume, & affecterent de lui donner pluſieurs fois le nom de *Baſileus*, qui dans leur Langue ſe donne aux Empereurs; ce que les prédeceſſeurs de Michel évitoient de faire, autant qu'ils pouvoient. Ils lui demanderent en mariage pour le Prince Theophylacte fils de Michel, une de ſes filles ou de ſes petites-filles: mais cette propoſition n'eut point d'effet,

(*g*) *Vide, ſi placet, Sirmundi Epiſtol. ad Conſtantin. Cæſar. tom. 4. oper. p. 642. & ſeq. Cointium Annal. tom. 7. an. 811. n. 46. p. 183.*

(*h*) *Diploma Ludovici Pii, an. 834. apud Cointium, tom. 7. pag. 183.*

(*i*) *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 213.*

(*k*) *An 812. Vide Cointium ad hunc annum, tom. 7. Annal. p. 211. & ſeq.*

(*l*) *Brouwer. Annal. Hiſt. Trevir. t. 12. Spicil. p. 213. Amalarius Fortunatus Cardinalis Romanus, qui Librum Officiorum compoſuit, &c. Ita & geſta Trevir. c. 40. & Majem. Hiſt. Trevir. Vide, ſi libet, Coint. t. 7. Annal. p. 333.*

(*m*) *Apud Surium, die 7. Mart. ſoli Veram S. Luitberti.*

(*n*) *An 813. Annal. Loiſi. ad hunc annum. & alii Annaliſtæ.*

An de J. C. 819.

& ces Ambaſſadeurs s'en retournerent par l'Italie & par Rome, avec le Traité de paix, & une Lettre pour l'Empereur leur Maître. En même tems Charlemagne fit partir Amalaire Archevêque de Tréves, & Pierre Abbé de Nonantules pour l'Italie, afin d'aller confirmer le Traité de paix avec l'Empereur de Conſtantinople: mais avant qu'ils y fuſſent arrivés, Michel fut détrôné par Leon l'Armenien, avec lequel les Ambaſſadeurs de Charlemagne furent obligés de traiter. Leon, en les congédiant, les fit accompagner par ſes Ambaſſadeurs: mais ils n'arriverent à Aix-la-Chapelle qu'en 814. & après la mort de Charlemagne (*o*).

VIII. *Hetti, ou Hetto, Archevêque de Tréves.*

Amalaire ne vêcut pas long-tems après ſon retour. On croit qu'il mourut la même année. Il eut pour ſucceſſeur Hetti ou Hettius, qui fut tiré, comme pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, du Monaſtere de Metloc, dont il étoit Abbé depuis dix ans (*p*). L'Hiſtoire a conſervé les noms des deux Chor-Evêques de l'Egliſe de Tréves, qui vivoient en ce tems-là, ſçavoir, Adalmate & Theganus. Ceux qui donnent à Amalaire vingt-trois ans d'Epiſcopat, ſoutiennent que ces deux Chor-Evêques ſervirent ſous lui: mais il vaut mieux les partager entre Amalaire & Hetti ſon ſucceſſeur. L'un & l'autre ayant été employés en des affaires importantes pour l'Egliſe & pour l'Etat, ont été en droit de ſe ſervir du ſecours de ces Chor-Evêques, qui faiſoient alors à peu près ce que font aujourd'hui les Evêques ſuffragans.

On prétend (*q*) qu'Amalaire aſſiſté d'Unanimic, ou Vanninc, Evêque de Toul, & d'Adalmate ſuffragant ou Chor-Evêque de Tréves, ſacra avant ſon départ pour l'Orient, Auſtramne Evêque de Verdun: mais ce fait n'eſt nullement certain. Il eſt conſtant que Frotaire Evêque de Toul & ſucceſſeur de Vanninc, fut ſacré le 22. Mars, ou le xj. des Calendes d'Avril 813. par Vulfaire Archevêque de Reims (*r*), en l'abſence d'Amalaire, qui étoit déja parti pour Conſtantinople. Vanninc étoit mort dès le vj. des Calendes de Janvier, ou le 27. Décembre 812. Comment donc a-t-il pû aſſiſter à la Conſécration d'Auſtramne de Verdun en 813? Il eſt vrai que Flodoard Chanoine de Reims (*s*) avance que Vulfaire Archevêque de cette Egliſe, *ordonna à Amalaire Archevêque de Tréves d'aſſiſter avec ſon Coëvêque* (ou ſon Chor-Evêque) *Adalmate, & avec Herilande* (de Verdun) *à la Conſécration de Frotaire Prêtre de l'Egliſe de Tréves*: Mais il y a beaucoup d'apparence que Flodoard ſe méprend en cet endroit. Les dattes que nous venons de poſer, le montrent aſſez. De plus Herilande de Verdun n'a vêcu qu'après Auſtramne, comme le marque Bertaire Auteur du tems. Flodoard a vêcu trop long-tems après ces faits, pour en être mieux informé qu'un Auteur contemporain. Son zéle pour l'Egliſe de Reims, l'a emporté trop loin dans cette occaſion. Celle de Tréves ne lui a jamais été ſoumiſe; & ſi Vulfaire a ſacré Frotaire Evêque de Toul, ce n'a été qu'à cauſe de l'abſence d'Amalaire. D'ailleurs Frotaire n'a jamais été Prêtre de Tréves. Il dit dans ſes Lettres, qu'il a été élevé à Gorze (*t*); & on croit (*u*) qu'il étoit Abbé de S. Epvre, quand il fut fait Evêque de Toul.

An de J. C. 819.

Amalaire, avant ſa mort, donna au Monaſtere de S. Euchaire, aujourd'hui de S. Matthias près de Tréves (*x*), la collection de l'Abbé Eugipius qu'il avoit achetée. Il prie au nom de J. C. que nul ne l'ôte à ce Monaſtere; & afin qu'on n'en ignore, il met ſa ſignature au commencement & à la fin du Livre. Ce Livre eſt aujourd'hui dans la Bibliothéque de la Cathédrale de Tréves.

IX. *Adalmate & Theganus Chor-Evêques de Tréves.*

Quant aux Chor-Evêques d'Amalaire & d'Hetti, dont nous avons parlé, Adalmate ne nous eſt connu que par le paſſage de Flodoard, que l'on a cité: mais il paroît diſtinctement, qu'il avoit le caractere Epiſcopal, puiſqu'il aſſiſta d'Office à la conſécration de Frotaire; en quoi il eſt différent de la plûpart des autres Chor-Evêques, qui n'étoient que de ſimples Prêtres, ou Archiprêtres.

Theganus eſt célébre par ſon ouvrage des *Actions de Loüis le Débonnaire* (*y*), qu'il conduit juſqu'à l'an 23e. du regne de ce Prince, qui eſt le 837e. de J. C. Valafride Strabon avoit une eſtime particuliere pour Thegan, & on a des Vers (*z*) qu'il fit en ſon honneur, à la priere de Tatton, qu'il avoit eû pour Maître dans l'Abbaye d'Augie. Strabon, dans ces Vers, loüe la ſageſſe, la doctrine, les mœurs, l'éloquence, le bon cœur, la bonne mine & la taille avantageuſe de Thegan; & dans la Préface

(*o*) *Eginard. annal. ad an.* 814.

(*p*) Brouver, *t.* 1. *annal. Trevir. l.* 8. *p.* 403. confond les deux Amalaires, & veut que celui de Treves ait gouverné vingt-trois ans. Il mourut, dit-il, le 10. de Juin de l'an 831. & fut enterré à S. Paulin. L'autre Amalaire fut enterré à S. Arnoû de Metz, & y eſt honoré comme Saint.

(*q*) *Coint. t.* 7. *annal. ad an.* 813. *p.* 233. Benoît Hiſt. de Toul, p. 282.

(*r*) *Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 406. Le Pere Benoît eſt plein de fautes, p. 282. où il parle de cette Ordination.

(*s*) *Flodoard. l.* 2. *c.* 18. Vulfarius non ſuæ tantùm Diœceſeos (nempe Remenſis) quin etiam Trevericæ urbis Archiepiſcopus, Amalarium cum Adalmato ipſius Coëpiſcopo (*alias* Cor-Epiſcopo) & Herilando, juſſione Imperatoris Magni Caroli, ab eodem ſcilicet Vulfario Metropolitano convocatum ad ordinationem Epiſcopalem cujuſdam Frotarii præfatæ Trevirenſis Eccleſiæ Presbyteri, eidem paruiſſe reperimus.

(*t*) *Frotear. Tull. Epiſt.* 10. *t.* 2. *Spicil. p.* 716. Quis inter eos me conſtat adoleviſſe, in Cœnobio videlicet Gorzenſi, hæc utcumque mea parvitas tolerat.

(*u*) *Coint. t.* 7. *annal. p.* 272. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 406. Benoît Hiſt. de Toul, p. 282.

(*x*) *Brouver. t.* 1. *annal. Trevir. l.* 8. *p.* 400. Amalherii Epiſcopus civitatis Treforenſis, quem adquiſivi parvitate meâ, trado partibus Eccleſiæ ſancti Eucharii Treforenſis. Succeſſorum quiſque futurus ſis, ſive potens in ſæculo, ſive pauper, ſive ſcholaſticus, ſive idiota, te precor per Dominum Chriſtum, qui nos judicaturus eſt, ut ne auferas illum à ſupradicta Eccleſia; & ut firmiùs cognoſcatur, meâ manu ſubſcripſi, & in principio & in fine Libri.

(*y*) *Thegan. opus de geſtis Ludov. Pii, t.* 2. *Hiſt. Franc. Spicil. p.* 271. *& ſeq.*

(*z*) *Apud Henric. Canſ. Chronic. antiq. lection. t.* 6.

Digitized by Google

An de J.C. 829. Valafride Strabon a miſe au-devant de l'Hiſtoire de Loüis le Débonnaire écrite par Thegan, il nous apprend que Thegan étoit un noble François, d'un eſprit vif & ardent, qui a écrit d'une maniere pleine de vérité, plutôt que d'un ſtile fleuri, l'Hiſtoire de cet Empereur Très Chrétien; que ſi par fois on remarque dans ſon récit des traits un peu trop vifs & trop animés, il faut l'attribuer à ſon zéle pour ce Prince, à ſon amour pour la juſtice, & à l'indignation qu'il avoit conçuë contre certaines perſonnes peu dignes d'être ménagées. *Au reſte*, ajoûte-t'il, *nous avons connu ce digne Perſonnage, qui étoit homme d'une très grande lecture, mais qui au lieu de faire montre de ſa ſcience, s'occupoit entiérement à la prédication & à la correction.* C'eſt appparemment lui qui fit en 844. la tranſlation des Corps des Saints Chryſante & Darie, au Prieuré nommé Neuf-moutier, dépendant de l'Abbaye de Prum (*a*). Il eſt nommé Theganbertus dans l'Hiſtoire de cette tranſlation; & s'il a vêcu juſqu'après l'an 844. il eſt mal-aiſé qu'il ait été Suffragant ſous l'Evêque Amalaire, mort en 814. Il faut donc le placer ſous l'Archevêque Hetti.

X. *Vie de l'Archevêque Hetti.*

Ce dernier étoit d'une naiſſance illuſtre (*b*). Il avoit pour frere Grimaldus, & pour ſœur Varentrude. Celle-ci fut Abbeſſe de *Palatiolum*, ou Palz, au-deſſous de Tréves ſur la Moſelle, & Grimaldus fut Archi-chapelain du Palais de Loüis Roi de Germanie, & Abbé de S. Gal. Valafride Strabon (*c*) en fait un éloge magnifique. Theutgade, qui ſuccéda à Hetti dans le Siége de Tréves, étoit neveu de l'un & de l'autre; de ſorte qu'il ſeroit difficile de trouver une famille plus illuſtrée. Hetti poſſéda à la Cour de l'Empereur Loüis le Débonnaire, la charge d'Envoyé, ou *Miſſus Dominicus*, qui étoit alors une dignité fort conſidérable, qui ne ſe donnoit qu'à des hommes de confiance, d'une probité reconnuë, & de la premiere qualité. Nous avons vû cy-devant, ſous l'an 817. la Lettre qu'il écrivit à Frotaire Evêque de Toul, pour lui donner avis de ſe tenir prêt à marcher en Italie avec les Abbés & les Seigneurs qui devoient des Charges de milice; & la Lettre que Frotaire lui écrivit, pour ſçavoir quand il viendroit à Toul en ſa qualité de Légat, ou quand il tiendroit ſon Synode Provincial. Il ſe trouva en 821. avec ſes Suffragans, au Concile de Thionville, convoqué à l'occaſion du meurtre commis en la perſonne de l'Evêque Jean.

An de J.C. 829.

S. Anſchaire Apôtre des Nations Septentrionales, étant venu à Aix-la-Chapelle en 830. (*d*), l'Empereur Loüis le Débonnaire ordonna qu'il ſeroit ſacré Archevêque de Hambourg par Drogon Evêque de Metz, aſſiſté d'Helingaude de Verden, & de Villeric de Brême, & en préſence d'Ebbon de Reims, d'Hetti de Tréves, & d'Otgaire de Mayence. Il eſt aſſez remarquable que l'on ait donné cette commiſſion à Drogon de Metz, plutôt qu'à aucun des trois Archevêques qui aſſiſterent à cette Cérémonie: mais on doit ſe ſouvenir que Drogon étoit frere de l'Empereur, & portoit le titre d'Archevêque; & d'ailleurs Anſchaire n'étoit Suffragant d'aucun des trois Prelats dont on a parlé.

On raconte que la vingt-troiſiéme année de Loüis le Débonnaire (*e*), de J. C. 837. l'Archevêque Hetti averti en ſonge par S. Materne troiſiéme Archevêque de Tréves, tranſporta à Coblentz les Reliques de S. Caſtor Martyr, du lieu de Cardonne, où elles avoient repoſé juſqu'à ce tems. Il bâtit à Coblentz un Monaſtere & une Egliſe; & après avoir conſacré l'Egliſe l'onziéme de Décembre (*f*), il y depoſa le Corps du Saint. Huit jours après, l'Empereur Loüis le Débonnaire y vint avec l'Imperatrice & ſes enfans; & après la Meſſe y fit de grands préſens. Il y demeura deux jours & deux nuits; après quoi il alla à Aix-la-Chapelle, où il paſſa l'yver. On ne dit pas ſi ce Monaſtere fut occupé dans le commencement par des Chanoines ou des Religieux; mais il y a très long-tems que les Chanoines poſſédent l'Egliſe de S. Caſtor. On y tint un Concile l'an de J. C. 860. (*g*).

Nous avons déja parlé des quatre Conciles qui furent tenus en 829. par les ordres de Loüis le Débonnaire, pour travailler à la réforme de ſes Etats. L'un de ces Conciles ſe devoit tenir à Mayence, & Hetti Archevêque de Tréves devoit s'y trouver avec ſes Suffragans (*h*). Nous ne doutons pas qu'il ne ſe ſoit tenu effectivement, quoique nous n'ayons pas les Reglemens qui y furent faits. Le même Hetti aſſiſta au Concile de Thionville en 835. dans la cauſe d'Ebbon Archevêque de Reims, & ſouſcrivit à ſa dépoſition (*i*) comme nous le dirons cy-après plus au long. Enfin Hetti

His tibi verſiculis, Doctor ſanctiſſime Degan,
Tacto humilis mittit verba ſalutis ovans.
Miramur meritò ſapientis munera mentis;
Doctrinam, mores, carmina, dicta, animum, &c.

(*a*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 649.* Tranſlata ſunt ab Epiſcopo Theganberto admodùm religioſo.

(*b*) *Brouver. t. 2. Annal. Trevir. l. 8. p. 404.*
Hic Varentrudis nimiùm veneranda quieſcit
Abbatiſſa, animam ſed Paradiſus habet.
Hetti Pontificis fuerat ſoror, amita magni
Tergandi Domini, magnificique Patris.
Cujus germanus vir clarus in omnibus extat,
Nomine Grimaldus, ore & honore potens.

(*c*) *Valafrid. Strab.*
Sufficiat vidiſſe ſemel, laudare perennis
Inſtat amor, &c.

(*d*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 529.*

(*e*) *Vide Appendic. ad Hiſt. Thegan. a Lambecio, edit. Cæſar. Bibl. t. 2. p. 391. & Hiſt. Trevir. p. 213. Speicl. t. 12.*

(*f*) *Speicleg. t. 12. p. 213. ii. Idus Decembr.* Le P. Mabillon *t. 2. annal. p. 577. lit. iv. Idus Novemb.* c'eſt à-dire, la Fête de S. Martin. Et le P. Brouver *t. 2. annal. Trevir. l. 8. p. 408. lit. v. Idus Decemb.*

(*g*) *T. 8. Concil. Labb. p. 598.*

(*h*) *T. 7. Concil. Labb. p. 1580. Conf. ad an. 829. t. 8. annal.*

(*i*) *T. 7. Concil. Labb. p. 1695.*

Digitized by Google

An de J. C. 829. quitta l'Epiſcopat en 838. (*k*), & ſe retira à Epternach, dont l'Abbé Sigrald lui abandonna le gouvernement, s'étant volontairement démis de ſa dignité entre les mains de l'Archevêque. On ignore le tems précis de ſa mort. Les uns (*l*) la mettent en 847. ou 850. ou 851. (*m*).

Brouverus (*n*) ne lui donne que dix-ſept ans d'Epiſcopat, par une ſuite de l'erreur qui lui a fait confondre les deux Amalaires; ce qui lui a fait donner trop de durée à l'Epiſcopat de l'Evêque de ce nom. Mais ſans nous mettre ſi fort en peine de l'année de ſa mort, il nous ſuffit d'avoir fixé le tems de ſon abdication à l'an 838.

Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Eucaire, nommée aujourd'hui de S. Matthias (*o*), devant l'Autel de S. Jean-Baptiſte, ſous l'abſide Septentrionale, auprès de ſon frere Rotgarus, ou Rutgandus, qui eſt à la droite de la même abſide. On a vû cy-devant que Grimaldus étoit frere d'Hetti. Je ne ſçai ſi ce ſeroit le même que Rutgandus. On aſſûre que ce Prélat donna pluſieurs Terres de l'Abbaye de S. Eucaire, & de celle de S. Lutvin, nommée aujourd'hui de S. Matthias & de Metloc, à des perſonnes de qualité, à titre de Bénéfice & de Fiefs. On dit auſſi (*p*), qu'il eſt le premier qui ait joint ſon Domaine & ſes Biens patrimoniaux à ceux de ſon Egliſe.

XI. *Lettre du Diacre Amalaire à Hetti, & à d'autres.*

On trouve une Lettre d'Amalaire Diacre de Metz à Hetton Moine (*q*), que l'on croit être celui dont nous parlons, & qu'on dit avoir été ſix ans Abbé d'Epternach, & dix ans Abbé de Metloc. Cette Epitre n'eſt pas fort importante par le ſujet dont elle traite. Hetton avoit demandé à Amalaire, qu'il lui fiſt voir qui étoit un Auteur qui diſtinguât entre *Seraphim* au neutre, & au maſculin. Amalaire lui cite S. Jerôme (*r*), qui fait *Seraphim* maſculin en un endroit, & neutre dans un autre; & l'Egliſe, qui dans ſa Préface nomme *beata Seraphim*.

Il y a auſſi un Ouvrage manuſcrit de Florus Diacre de Lyon (*s*), dans lequel il réfute avec beaucoup d'aigreur Amalarius, qu'il dit avoir été autrefois Chor-Evêque de Lyon, ſur le ſujet du Corps de Notre-Seigneur dans l'Euchariſtie. Cet Ouvrage eſt adreſſé à Drogon Evêque de Metz, à Hetti de Tréves, à Aldric du Mans, à Raban Abbé de Fulde, & à Alberic Evêque de Langres.

Il eſt certain qu'Amalaire avoit des ſentimens aſſez ſinguliers ſur le Sacrement de l'Euchariſtie: car dans ſon Epitre à Gontard (*t*), qui lui avoit demandé pourquoi il ne s'abſtenoit pas de cracher, après avoir offert le Sacrifice, comme faiſoient les autres Prêtres; Amalaire lui répond, que d'abord il avoit mépriſé une telle queſtion, & n'avoit pas jugé à propos de la relever; que cependant étant en voyage, il avoit voulu le tirer d'inquiétude, de peur qu'il ne lui reſtât quelque ſoupçon ſur ſa créance. Il dit donc que cracher eſt une choſe de ſoi indifférente; que le Corps de Notre-Seigneur eſt conſacré pour notre ſalut éternel; que cracher eſt une choſe utile à la ſanté; qu'apparemment Gontard n'a pas vû beaucoup de Prêtres, puiſqu'il dit que les autres Prêtres s'abſtiennent de cracher long-tems après la Communion: qu'il ſçait combien il faut avoir de reſpect pour le Corps du Seigneur; mais que quand on eſt pénetré intérieurement de reſpect pour ce ſaint Corps, Dieu n'impute point à manque de reſpect les actions naturelles que nous faiſons extérieurement envers ce Sacrement. Il ajoûte: *Je vois bien que ce qui vous fait de la peine, c'eſt que vous craignez qu'en crachant, je ne rejette quelques particules du Corps de J. C. Mais S. Paul n'exclut pas du Sacerdoce ceux qui ont beſoin de cracher ſouvent, comme moi; & ſi je n'en avois pas beſoin, croyez-moi, vous n'auriez pas à me faire ce reproche.*

Quand il arriveroit que malgré moi, & à mon inſçu, le Corps du Seigneur ſortiroit de ma bouche, il ne s'enſuivroit pas que je fuſſe éloigné des ſentimens de la Religion Chrétienne, ni que je mépriſaſſe le Corps de mon Dieu, ni que le Corps de J. C. fût dans un lieu, où il ne veut pas être. Je ne veux pas diſputer, ſi l'Euchariſtie que j'ai reçûë à bonne intention, eſt reçûë inviſiblement dans le Ciel, ou ſi elle eſt réſervée dans nos corps juſqu'au jour de notre ſépulture, ou ſi elle s'évapore dans l'air, ou enfin ſi elle ſort de nos corps avec le ſang, & par la tranſpiration inſenſible: mais je dois ſur-tout prendre garde de ne pas la recevoir dans un cœur de Judas, de ne pas la regarder avec indifférence, comme une nourriture ordinaire: mais je dois la diſcerner des autres choſes que l'on mange.

Dans une autre Lettre à Rantgaire Evêque de Noyon (*u*), qui lui avoit demandé l'explication de ces paroles: *Ceci eſt le Calice de mon Sang, de la nouvelle & éternelle Alliance, Myſtere de Foi:* Amalaire dit qu'il y avoit un Calice de l'ancienne Alliance, rempli du ſang des animaux, & que ce ſang étoit la figure du vrai Sang de J. C. que nous bûvons dans le Calice, & qui nous a été donné par le Sauveur dans la derniere Céne, lorſqu'il

(*k*) *Chronic. breve S. Villibrordi Epternac.*
(*l*) *Mabill. Annal. Bened. t. 2. p. 677.*
(*m*) *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 213. Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 16.*
(*n*) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. l. 8. p. 413.*
(*o*) *Tom. 12. Spicileg. p. 213.*
(*p*) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. l. 8. p. 413.* Hic omnium primus indominicatarum Dœceſi adjunxiſſe conſetur.
(*q*) *Amalarii Epiſt. ad Hettonem Monachum, tom. 7. Spicileg. pag. 167.*
(*r*) *Hieronym. 3. lib. in Ezechiel.*
(*s*) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 31. p. 595.*
(*t*) *Amalar. Epiſt. ad Guntard.* Quare non me cum majori cautela cuſtodiam, ne illicò poſt conſumptum Sacrificium ſpuerem. Addidiſti, quòd non videres cæteros Sacerdotes hoc facere.
(*u*) *Spicileg. t. 7. p. 165.*

An de J. C. 829.

An de J. C. 819.

dit : *Ceci eſt le Calice de la nouvelle Alliance, &c.* comme s'il diſoit : Ce Calice eſt la figure de mon Corps, dans lequel eſt le Sang qui ſortira de mon côté, pour accomplir la Loi ancienne, après l'effuſion duquel viendra la nouvelle Alliance ; parce que le Sang nouveau & innocent d'un homme ſans péché, ſera répandu pour la rédemption du monde : ce qui n'a pû être fait par le ſang d'aucun animal.

Il répond enſuite à une autre queſtion que Gontard lui avoit faite au ſujet de la fréquente Communion, que l'on n'approuvoit pas dans Amalaire. " Les Canons (*x*) veulent que tous „ ceux qui viennent à l'Egliſe, communient, „ ou rendent raiſon pourquoi ils ne le font „ pas. S'ils en donnent de bonnes raiſons, on „ y aura égard ; ſinon, on les excommuniera. „ Je m'apperçois, ajoute-t'il, que vous avez „ jetté votre ancre dans Gennade Evêque de „ Marſeille : mais je vous exhorte de la jetter „ plutôt dans le port aſſûré de S. Auguſtin. „ Gennade vous a dit de ne communier que „ les Dimanches : peut-être n'avoit-il pas „ coutume de dire tous les jours la Meſſe. Il „ y a des cas où nous ne nous trouverons pas „ même en état de communier tous les Di„ manches : mais auſſi il peut ſe faire que nous „ communierons dignement & avec fruit „ tous les jours de la ſemaine. Ecoutez donc „ ce que dit S. Auguſtin (*y*) : Que chacun „ faſſe ce qu'il croit, ſelon ſa foi, pouvoir „ faire pieuſement. Que nul ne refuſe le „ Corps & le Sang du Seigneur ; mais que „ chacun s'efforce de l'honorer à l'envi. Za„ chée qui reçut J. C. avec joye dans ſa mai*Luc. xix. 5.* „ ſon *, ne reprocha point au Centurion la *Matt. viij. 8.* „ crainte reſpectueuſe qui lui faiſoit dire * : „ Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous en„ triez ſous mon toit. Si vous êtes pécheur, „ faites penitence, & recevez le Seigneur avec „ un cœur contrit & humilié. Si vous êtes „ juſte, recevez-le avec joye. Si vous êtes „ malade, demandez-lui la ſanté.

Sur le Carême, il remarque un abus qui ſe commettoit de ſon tems. " Pluſieurs croyent „ jeûner, dit-il, en mangeant d'abord qu'ils „ ont ouï le ſignal pour la neuvième heure „ (c'eſt-à-dire, depuis deux juſqu'à trois heures „ après midy dans l'Equinoxe) : mais ils ne „ jeûnent certainement point, s'ils mangent „ avant la célébration de l'Office du ſoir : car „ il faut premiérement entendre la Meſſe, ou „ l'Office de Vêpres, puis donner l'aumône, „ après quoi on peut manger. De plus, il faut „ que tous les Fidéles qui ne ſont pas excom„ muniés, communient tous les Dimanches „ pendant le Carême ; tous doivent auſſi par„ ticiper au Corps & au Sang du Seigneur le „ Jeudy-Saint, le Samedy-Saint, & le jour „ de Pâques. Tous les jours de l'Octave de Pâ„ ques doivent être honorés d'un culte égal. „ Qu'on avertiſſe le peuple de Dieu de ne pas „ s'approcher indifféremment du Sacrement „ du Corps & du Sang du Seigneur, mais auſ„ ſi de ne s'en pas éloigner pour trop long„ tems. Il faut qu'il prenne prudemment ſon „ tems pour s'abſtenir de l'œuvre conjugal, „ pour s'éloigner du vice, pour pratiquer la „ vertu, pour vaquer à l'Oraiſon & faire l'au„ mône, afin qu'avec ces diſpoſitions, il re„ çoive un ſi grand Sacrement.

An de J. C. 819.

Ce que cet Auteur a dit dans ſon Epitre à Gontard, de ce qui peut arriver au Corps de J. C. après qu'on l'a reçu dans la Communion, a fait croire à quelques modernes, qu'il avoit donné lieu à l'erreur des Stercoraniſtes, qui croyoient que le Corps de J. C. étoit ſujet aux mêmes accidens qui arrivent aux alimens ordinaires, qui vont au retrait ; & c'eſt ſur cela que Florus l'attaque avec tant d'aigreur. Agobard Evêque de Lyon, écrivit auſſi contre lui, parce qu'il avoit mal parlé du Chant de l'Egliſe de Lyon (*z*) : mais juſqu'ici la cenſure de ces adverſaires n'a pas fait grand tort aux Ouvrages d'Amalaire, qui ſont eſtimés des perſonnes ſçavantes & de bon goût. Nous apprenons de Florus, qu'Amalaire avoit été autrefois Chor-Evêque de Lyon. On lui donne le nom d'Abbé dans quelques Manuſcrits, & dans le titre du Livre qu'Agobard a écrit contre lui. Enfin il paroît aſſez qu'il étoit Prêtre, par la Lettre que Gontard lui écrivit. Il eſt même quelquefois qualifié Evêque : mais c'eſt parce qu'on le confond avec Amalaire Archevêque de Tréves. Cependant d'où vient donc qu'on le nomme ordinairement Diacre de Metz ? C'eſt apparemment, parce qu'en 817. lorſqu'il fut nommé par l'Empereur Loüis le Débonnaire pour écrire la Regle des Chanoines, il n'étoit que Diacre (*a*).

Sa principale étude étoit l'Office divin, le Chant, & ce qui y a quelque rapport. Il fit ſur cela pluſieurs recherches ; & en comparant les divers Antiphoniers, il trouva tant de différences entre eux, qu'il crut qu'il étoit impoſſible de les concilier (*b*). Toutefois ayant rencontré dans l'Abbaye de Corbie trois Antiphoniers pour l'Office de la nuit, & un quatriéme pour l'Office du jour, il eſpéra de trouver moyen de les accorder. Enſuite ayant été député par Loüis le Débonnaire en 827. vers le Pape Gregoire IV. & lui ayant demandé de la part du même Empereur, quelques Antiphoniers, Gregoire lui répondit qu'il n'en avoit point pour le préſent qu'il lui pût envoyer, parce que Vala, dans une Ambaſſade

(*x*) *Can.* 9. *Apoſtolor. ex interpret. Dionyſ. Exigui, Concil. Antioch. l. can.* 2.

(*y*) *Auguſt. Epiſt.* 118. *ad Januarium.*

(*z*) *Agobard. lib. de divina Pſalmodia, & lib. de correctione Antiphonarii, & opuſculo contra Libros quatuor Amalarii.*

(*a*) *Ademar. Chronic. ad an.* 816. Quem Librum Amalarius Diaconus ab Imperatore juſſus collegit.

(*b*) *Amalar. præfat. in lib. de ordine Antiphonarii, t.* 14. *Bibl. Patrum Lugd. p.* 1032.

Digitized by Google

An de J. C. 829.

qu'il avoit faite à Rome, les avoit emportés en France. C'étoient ceux qu'Amalaire avoit trouvés à Corbie, & dans lesquels on avoit remarqué tant de différence, en les comparant à ceux des autres Eglises. *J'admirois*, dit-il, *qu'il y eût tant de variété entre la mere & la fille; & souvent nos Livres me paroissoient mieux notés & mieux ordonnés que ceux-là. Je remarquai que l'un de ces Volumes, que j'avois trouvé à Corbie, étoit de ceux que le Pape Adrien avoit envoyés en France; & que nos Livres de Chœur étoient plus anciens que ceux-là. Ainsi il m'a paru que quelquefois on pouvoit corriger nos Antiphoniers sur les Romains; & qu'au contraire souvent les nôtres étoient meilleurs que les Romains.* C'est pourquoi il entreprit cette correction, en mettant en marge une *R*, lorsqu'il suivoit le Romain, & une *M*, lorsqu'il suivoit ceux de Metz; & enfin *I. C.* pour signifier *Indulgence* & *Charité*, quand il croyoit devoir s'éloigner des uns & des autres.

Il loue Helizacar, homme très sçavant, & fort affectionné à la lecture & au culte divin, Chancelier de l'Empereur Loüis le Débonnaire, & très puissant à sa Cour, qui l'avoit beaucoup aidé dans son travail.

XII. *Helizacar, Abbé de S. Maximin & de S. Riquier.*

Depuis ce tems l'Histoire ne nous apprend rien d'Amalaire. On croit qu'il mourut vers l'an 837. Il fut enterré dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz. On y voyoit autrefois son tombeau au milieu d'une Chapelle soûterraine (*c*).

On voulut un jour faire quelque ouvrage en cet endroit; & pour cela on dérangea les autres tombeaux qui y étoient; mais on ne put ébranler celui d'Amalaire; ce qu'on attribua à une vertu divine. L'Evêque Adalberon avoit dessein de se faire enterrer au même lieu: mais Amalarius apparut, dit-on, au Sacristain de l'Abbaye, & lui dit que tant qu'il seroit là, nul autre n'y auroit sa sépulture. En effet, Adalberon fut enterré dans l'Eglise de S. Sauveur, qu'il avoit fait bâtir. On invoquoit Amalarius comme un Saint, & son tombeau étoit fréquenté, principalement par ceux qui avoient la fiévre. Son Corps fut porté dans la ville, après la ruïne de l'Abbaye, arrivée en 1552. lorsque Charles V. vint mettre le siége devant Metz.

Helizacar, dont nous venons de parler, étoit Abbé, non de l'Ordre des Moines, mais de l'Ordre des Chanoines (*d*). Il eut beaucoup de part à la confiance de Loüis le Débonnaire, qui lui donna plusieurs Abbayes, entre autres celle de S. Maximin de Tréves (*e*), celle de Centule, aujourd'hui S. Riquier, & peut-être aussi celle de Jumiége. Il fut Chancelier de l'Empire, & employé dans plus d'une députation importante. Nous avons vû le témoignage avantageux qu'Amalaire rend à son érudition. Freculphe le reconnoît pour son Maître (*f*). S. Benoît d'Aniane, dont la piété, le zéle & le mérite sont si connus, avoit pour Helizacar une amitié très particuliere. Benoît mourut entre ses bras en 821. & lui donna jusqu'à la mort des marques d'une confiance singuliere (*g*).

An de J. C. 829.

Helizacar se trouva en 823. à l'Assemblée de Compiégne, où l'on parla beaucoup de l'abus qu'on faisoit des biens Ecclésiastiques. On s'y plaignit & des Ecclésiastiques & des Laïques, parce que ni les uns ni les autres n'en faisoient pas l'usage qu'ils devoient. On y travailla aussi à rétablir l'union entre les Evêques & les Comtes, qui étoient en division sur cet article. En 827. l'Empereur l'envoya avec les Comtes Hildebrand & Donat, pour appaiser les troubles qui étoient sur les frontieres d'Espagne (*h*).

Enfin Helizacar ayant eû le malheur d'entrer, avec beaucoup d'autres Prélats & de personnes de distinction, dans le parti de Lothaire contre l'Empereur Loüis en 829. & 830. le même Empereur l'envoya en exil, ainsi que les autres partisans de Lothaire, & ne lui rendit pas même ses bonnes graces dans l'Assemblée d'Ingelheim auprès de Mayence en 831. où plusieurs autres du parti de Lothaire furent rappellés de leur exil. Cependant en 833. (*i*), il en fut rappellé par des séditieux, qui sous prétexte du prétendu mauvais Gouvernement de Loüis le Débonnaire, animerent Lothaire son fils à se saisir de l'Empire: mais Helizacar renonça enfin de bonne foi à toutes ses brigues, & rentra dans les bonnes graces de Loüis, qui le députa en 835. pour examiner si ce qu'Aldric Evêque du Mans avoit exposé touchant certaines terres de son Eglise, qu'il prétendoit lui avoir été ôtées, étoit véritable. On place sa mort vers l'an 837. & on loue son zéle pour la Discipline réguliere. On remarque en particulier, qu'il interdit aux femmes l'entrée de l'Eglise de saint Riquier (*k*), dont il étoit Abbé. Il eut pour successeur dans l'Abbaye de saint Maximin, un nommé Folcardus.

XIII. *Assuerus & Marquard Abbés de Prum.*

Dans ce même siécle, l'Abbaye de Prum au Diocése de Tréves, étoit célébre par son observance, & par le mérite de ses Abbés. Assuerus premier Abbé de ce Monastere, avoit eû pour successeur en 808. après quarante-cinq ans de gouvernement, Tancrede, qui gouverna, de même que son prédécesseur, le Monastere de Prum avec celui de S. Goar, qui lui étoit soûmis. Il eut aussi l'Abbaye d'An-

(*c*) Manuscrit de S. Arnoû.
(*d*) *Epist. Benedicti Anianens. ad Georg. Aniana Abbat.*
(*e*) *Brusthius ad an.* 809. *Buccelin. ann.*
(*f*) *Freculph. Chronic. l.* 1.
(*g*) *Benedict. Epist. jup. cit.* Helizacar quoque qui præ omnibus supra terram omni tempore nobis extitit amicus, fidelissimus Canonicorum, &c.
(*h*) *Eginard. ad an.* 827.
(*i*) *Mabillon. l.* 1.
(*k*) *Vide Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 567. *c.* 30.

dagine;

Digitized by Google

An de J. C. 829.

dagine, aujourd'hui de S. Hubert en Ardennes (*l*). On met ordinairement ſa mort en 829. (*m*). Il eut pour ſucceſſeur Marcwardus, qui fut Abbé de Prum & de S. Hubert, & qui avoit auſſi le gouvernement du Monaſtere de S. Goar, habité par des Clercs. Marcward, ou Marquard, étoit proche parent de Loup Abbé de Ferrieres (*n*), & avoit été tiré du Monaſtere (*o*) de Ferrieres, pour gouverner celui de Prum. Il eut toujours beaucoup de liaiſon avec Loup; & celui-ci lui envoya Adon, Religieux de ſon Abbaye, pour enſeigner les Lettres dans celui de Prum, ou pour y apprendre la Langue Allemande.

Marquard étant à S. Goar en 831. eut l'honneur d'y recevoir l'Empereur Loüis le Débonnaire (*p*), qui y vint en pélerinage, pour un mal de pied, apparemment la goutte, qui le tenoit depuis quelque tems. L'Empereur ſe ſentit fort ſoulagé, & on attribua ſa guériſon à un Miracle. Quelques années après (*q*), Lothaire ayant remporté de grands avantages contre l'Empereur ſon pere; celui-ci lui députa l'Abbé Marquart, avec quelques autres perſonnes de confiance, pour lui remontrer l'irrégularité de ſa conduite: mais Lothaire les renvoya avec des paroles dures & ménaçantes (*r*). Notre Abbé fut encore député à Lothaire en 836. avec Otgaire Archevêque de Mayence, Hildin Evêque de Verdun, & les Comtes Varin & Adalgiſe (*s*). Nous ne nous étendons pas ici à marquer le ſuccès de ces Ambaſſades; nous les verrons dans la ſuite de l'Hiſtoire de Loüis le Débonnaire. Il nous ſuffit de montrer la conſidération où étoit cet Abbé à la Cour de l'Empereur. A ſon retour de cette députation, Marquard reçut dans ſon Monaſtere de Prum Loup de Ferrieres, ſon parent & ſon ami, qui venoit de Fulde (*t*), & il lui prêta des chevaux pour s'en retourner à Ferrieres en Gaſtinois. Marquard ſe rendit enſuite à la Cour auprès de l'Empereur, qu'il accompagna à Thionville.

XIV. *Fondation de Munſter-Eiffel.*

La même année (*u*) Marquard ſe déchargea de l'adminiſtration de l'Abbaye de S. Hubert, & la donna à un nommé Sevolde, qui étoit très digne de cet emploi: mais au même tems il bâtit le Monaſtere d'Eiffel, vulgairement nommé Munſter-Eiffel, parce qu'il eſt ſitué dans une petite ville du Duché de Juliers, Diocéſe de Cologne, nommée Eiffel. Il y mit des Religieux tirés de Prum, & leur aſſigna du revenu ſur les biens de cette premiere Abbaye.

Marquard étoit allé à Rome en 844. avec des Lettres de l'Empereur Lothaire, pour demander au Pape Grégoire IV. des Reliques de quelques Martyrs illuſtres, afin d'en enrichir ſon Monaſtere de Prum. A peine étoit-il en chemin, qu'il apprit la mort du Pape Gregoire, & que Sergius lui avoit ſuccédé. Il demanda donc, & obtint de l'Empereur de nouvelles Lettres de recommandation pour le Pontife, qui lui accorda les Corps des ſaints Martyrs Chryſante & Darie (*x*), & en même tems un Ecrit, qui contenoit leur Martyre. Notre Abbé revint en diligence, & arriva à S. Goar, lieu dépendant de ſon Abbaye, cinquante jours après ſon départ de Rome. Il y demeura deux jours, attendant qu'on préparât à Prum ce qui étoit néceſſaire pour la reception des Corps ſaints. Ils y arriverent le quatriéme de Juillet, & y demeurerent dépoſés au côté droit de l'Autel, juſqu'au vingt-deuxiéme d'Octobre, qu'ils furent tranſportés au Prieuré nommé *Nova-cella*, ou Neuf-montier, par l'Evêque Theganbert, que nous croyons être Theganus, Suffragant de Tréves, dont nous avons parlé.

XV. *Les SS. Martyrs Chryſanthe & Darie, amenés à Prum.*

An de J. C. 819.

La réputation de l'Abbé Marquard, ſon zéle pour la Diſcipline, & ſon goût pour les Lettres, avoient attiré dans ſon Abbaye des hommes d'un mérite diſtingué. On remarque entr'autres, Gerungus, qui avoit été Portier du Palais, ou Chambellan de l'Empereur. Cet emploi étoit conſidérable; & le titre d'Homme illuſtriſſime (*y*) que l'on donne à Gerungus, en eſt une preuve. Nithard qui demeuroit dans le même Monaſtere, & dont Loup de Ferrieres parle en deux endroits, eſt le même, ſelon quelques-uns, dont nous avons quatre Livres touchant les diſſentions des enfans de Loüis le Débonnaire (*z*), & qui étoit fils d'Angilbert, & de Berthe fille de Charlemagne. Mais d'autres (*a*) croyent avec plus de raiſon, que Nithard Moine de Prum, étoit plus ancien que Nithard petit-fils de Charlemagne. Si celui-ci a été Religieux, c'eſt à S. Riquier, & non à Prum.

XVI. *Hommes illuſtres de l'Abbaye de Prum, Gerungus, Nithard, Egil, Anſbalde, Vandelbert, Adon.*

Ægil ou Egil, & Anſbalde, Religieux de la même Maiſon, ſont auſſi célébres dans l'Hiſtoire. Celui qui eſt le plus connu eſt Vandelbert, fameux Ecrivain, qui nous a donné un Martyrologe en vers, & une Vie de S. Goar (*b*). Dans le même tems, Adon vivoit dans le Monaſtere de Prum, & y écrivoit auſſi ſon Martyrologe. Vandelbert dédia la Vie de S. Goar à Marquard, illuſtre Abbé de Prum

(*l*) An de J. C. 828. *Vide Coint. t. 7. annal. Franc. p. 850.* L'Abbaye de S. Hubert fut donnée à réformer aux Abbés de Prum en 817. *Vide Mabill. t. 2. annal Bened. p. 441.*
(*m*) *Regino. Chronic. ad an. 829.*
(*n*) *Lupi Ferrar. Epiſt. 91.*
(*o*) *Idem Epiſt. 119.*
(*p*) *Vandelbert. de Miracul. S. Goar.*
(*q*) An de J. C. 834. *Thegan. de geſtis Lud. Imper.*
(*r*) *Conſer. Epiſt. 5. & 6. Lupi Ferrar. Coint. t. 8. annal. p. 410. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 573.*
(*s*) *Annal. Bertinian. ad an. 836. Vita S. Severi, apud Bollaud. 1. Februar.*
(*t*) *Lupi Epiſt. 4. & 5.*
(*u*) *Coint. ad an. 836. p. 444. ex Fiſmo.*
(*x*) *Lupi Epiſt. 91.*
(*y*) *Frothar. Epiſt. 2. & 3. Illuſtriſſimo viro Gerungo, ſummo ſacri Palatii Oſtiario.*
(*z*) *Vide t. 2. Hiſt. Franc. Quæſn. pp. 351. 359.*
(*a*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 634. A.*
(*b*) Il écrivit ſon Martyrologe en 841. & ſa Vie de S. Goar en 839. *Mabill. loco cit. & p. 611. t. 2. annal. Bened.*

An de J.C. 819.

(*c*) ; & dans ſa Préface, il remarque que les études ont été négligées pendant long-tems dans les Gaules, & que rien n'étoit plus rare que d'y trouver des perſonnes cultivées par l'étude. „ Mais à préſent, ajoûte-t-il, nous „ voyons que par la libéralité des Princes, & „ par l'application des hommes bien intentionnés, les études ſont parvenuës à un point „ de perfection, qui rend inexcuſables ceux „ qui négligent de faire paſſer à la poſtérité „ la vie & les exemples des grands Hommes, „ qui ſont venus à leur connoiſſance ; & l'on „ ne doit pas écouter ceux qui croyent que les „ tems paſſés l'emportent tellement au deſſus des nôtres, que ceux-ci ne produiſent „ rien qui mérite d'être mis en écrit. La Providence a tellement diſpoſé toutes choſes, „ que chaque ſiécle a ſes avantages ; & que „ comme nous n'avons pas ſujet d'envier le „ bonheur des Anciens, auſſi les Anciens n'auroient pas condamné le tems où nous vivons, s'ils avoient pû porter leur prévoyance juſqu'à nous.

XVII. *Crotoldius Chor-Evêque à Metz. Gondulphe Evêque de Metz.*

Après la mort d'Angelram Evêque de Metz, le Siége vaqua vingt-ſept ans & trois mois. Pendant ce long intervalle (*d*), l'Empereur Loüis le Débonnaire fit deſſervir l'Evêché par un Evêque Ecoſſois, nommé Crotoldius. Enfin l'an 818. ou 819. Gondulphe en fut fait Evêque. Il aſſiſta en 821. au Concile de Thionville, tenu au mois d'Octobre de la cinquiéme année du Pontificat de Paſcal I. & la huitiéme de l'Empire de Loüis le Débonnaire. Trente-deux Evêques ſe trouverent à ce Concile. On y fit pluſieurs Canons. L'Empereur & les Prélats y ſouſcrivirent. On ne ſçait aucune particularité de la vie de Gondulphe. Il mourut le 7. des Ides de Septembre, apparemment en 822. & fut enterré dans l'Abbaye de Gorze.

Sous ſon Epiſcopat parut à Metz un homme illuſtre, nommé Aldric. Il étoit de la premiere Nobleſſe de France (*e*). Dès l'âge de douze ans, ſon pere le mit à la Cour, où il gagna les bonnes graces de l'Empereur Charlemagne, & enſuite de Loüis le Débonnaire. Dieu lui ayant inſpiré le déſir de quitter le monde, il obtint de l'Empereur la permiſſion de ſe retirer à Metz. Il y fut très bien reçu par l'Evêque, qui lui donna ſolemnellement l'habit Clérical. Quelque tems après, il l'ordonna Diacre ; & l'Evêque Drogon ſucceſſeur de Gondulphe, lui donna la Prêtriſe. Ayant appris le Chant Romain & la Grammaire, on le chargea du ſoin des Ecoles, puis on le choiſit Chantre, & enfin Princier. L'Empereur informé de ſon mérite, le rappella à la Cour, & le fit ſon Confeſſeur. Bien-tôt après on le demanda pour Evêque du Mans. Drogon lui donna des Lettres dimiſſoriales, & il fut ſacré par ſon Métropolitain, âgé de trente-deux ans, le 22. d'Octobre 832. Il tint le Siége du Mans pendant vingt-quatre ans.

An de J.C. 819.

XVIII. *Drogon Evêque de Metz, livre le Corps de Sainte Gloſſinde.*

Drogon frere de l'Empereur Loüis le Débonnaire, gouvernoit alors le Diocéſe de Metz. Nous en avons déja parlé ci-devant ; mais comme ſon Hiſtoire eſt inſéparable de celle de l'Empereur, nous n'en dirons rien ici de particulier. Le Lecteur la trouvera dans la ſuite de notre récit, mêlée avec d'autres faits. Drogon en 830 (*f*), qui étoit la huitiéme année de ſon Epiſcopat, fit la tranſlation du Corps de ſainte Gloſſinde, qui avoit été enterrée dans l'Egliſe des SS. Apôtres, qui porte aujourd'hui le nom de S. Arnoû. Cette Egliſe étoit en ce tems-là hors la Ville, & deſſervie par des Clercs. Les Religieuſes de ſainte Gloſſinde n'ayant point de cimetiére propre, ſe faiſoient inhumer les unes dans une Egliſe de dehors la ville, & les autres dans une autre, ſuivant leur dévotion. Environ vingt-cinq ans après le décès de la Sainte *, une de ſes Religieuſes eut une viſion, par laquelle Gloſſinde lui faiſoit connoître qu'elle vouloit qu'on bâtît une nouvelle Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, au dehors de la ville ; en ſorte néanmoins qu'on y pût aller en perçant la grande Egliſe de ſon Monaſtere, & en faiſant une porte de communication de l'une à l'autre, & qu'auprès de cette nouvelle Egliſe, on fût le cimetiére des Sœurs.

* En l'an 794.

La choſe paroiſſoit difficile à exécuter, parce que le lieu où il falloit bâtir la nouvelle Egliſe, étoit du Domaine du Roi. Cependant le Prince ayant été informé de ce qui étoit arrivé, donna volontiers ſon conſentement. L'Egliſe fut promptement élevée, & on y tranſporta le Corps de la Sainte, qui fut tiré de l'Egliſe des SS. Apôtres. On la trouva auſſi entiere, que ſi elle n'eût été enterrée que du même jour ; & les Religieuſes, avant que de la mettre dans ſon nouveau ſépulcre, la laverent, ſelon l'uſage ancien de l'Egliſe, & l'ornerent avec la décence convenable ; après quoi elles l'enterrerent dans l'endroit qui lui étoit préparé à la droite de l'Autel de la Vierge.

Il y avoit quatre-vingt ans que Gloſſinde étoit morte, & elle repoſoit dans ce nouveau tombeau depuis environ cinquante-cinq ans, lorſqu'on s'apperçut que le lieu de ſa ſépulture ſe hauſſoit ſenſiblement, ſans toutefois rien déranger, ni dans le pavé des environs, ni dans la ſtructure de la muraille voiſine. Drogon en ayant été informé, envoya auſſi-tôt ſon Grand Archidiacre, ou ſon Chor-Evêque, avec d'autres Clercs, qui lui rapporterent que la choſe étoit comme on la lui avoit dite. Alors il commença à s'informer ſoigneuſement de la vie &

(*c*) Ad illuſtrem virum Marcwardum, Abbatem Monaſterii Prumiæ.

(*d*) Cartulaire de Gorze, fol. 128. Benoît, Hiſt. mſ. de Metz.

(*e*) *Baluz. Miſcel. t. 3.*

(*f*) *Joan. Abbat. hiſtor. tranſlat. ſanctæ Gloſſind. ſæcul. 4. Bened. parte 2. & t. 1. Bibliot. Lubb.*

An de J. C. 829.

des qualités de cette ſainte Vierge; & ayant appris qui elle étoit, de ceux qui l'avoient vûë, & qui vivoient encore, il réſolut de la lever de terre, qui étoit alors une maniere de Canoniſation, & de la tranſporter dans la grande Egliſe de ſon Monaſtere, au dedans de la ville.

Il alla donc en perſonne, accompagné de ſon Clergé, au lieu où étoit le tombeau; le fit ouvrir, & en tira de ſes propres mains le Corps de la Vierge, qui étoit encore entier; le mit dans une Châſſe, & le porta en proceſſion dans la principale Egliſe du Monaſtere, qui eſt aſſez près des murs de la ville, & qui étoit originairement dédiée à S. Sulpice Evêque de Bourges: car ſainte Gloſſinde étant encore en vie, avoit obtenu de ſes parens ce terrain, où elle bâtit une Egliſe pour ſa dévotion, & enſuite un Monaſtere, qui eſt connu dans les anciens monumens ſous le nom de S. Pierre & de S. Sulpice, & aujourd'hui ſous le nom de ſainte Gloſſinde. Cette Sainte l'avoit fondé en 773. & l'avoit gouverné juſqu'en 779. qui eſt l'année de ſa mort.

XIX. *Frotaire Evêque de Toul.*

Dans le Diocéſe de Toul, Frotaire dont on a déja parlé, gouvernoit ſon Egliſe depuis environ l'an 804. avec beaucoup de zéle & de ſageſſe, & étoit fort conſideré de l'Empereur Loüis le Débonnaire, qui lui donna diverſes commiſſions. Il l'avoit chargé de faire exécuter certains ouvrages, qu'il avoit ordonnés au Château d'Aix-la-Chapelle (*g*); & en même tems étant venu à Gondreville près de Toul, il lui avoit ordonné de faire dans la face du Palais une Galerie, pour pouvoir aller de là dans l'Egliſe, qui n'en étoit pas éloignée. Frotaire, que ces commiſſions détournoient de ſes devoirs eſſentiels, écrivit à Hilduin Abbé de ſaint Denys, qui étoit alors fort bien à la Cour, pour le prier avec beaucoup d'inſtance, de le faire décharger de cette Intendance. Il ajoûte, qu'en même tems il eſt encore occupé du ſoin de rétablir ſa Cathédrale, à quoi il n'a encore pû vaquer comme il auroit voulu, tant à cauſe de l'hyver, que parce que les Ouvriers ſont occupés aux ſemailles; ſans parler d'un malheur qui lui étoit arrivé tout récemment; un de ſes Serviteurs, outré de ce qu'il ne lui avoit pas donné la charge d'Econome, ayant malicieuſement mis le feu aux greniers de l'Evêché, où étoit toute la proviſion de l'Evêque & des Chanoines, qui par cet accident étoient réduits à une extrême pauvreté. Il conclut que ſi l'Empereur continuë à lui impoſer de telles charges, il ſera obligé d'aller à la Cour, demander ſa démiſſion de l'Epiſcopat.

En 821. il aſſiſta avec Hetti Archevêque de Tréves ſon Métropolitain (*h*), au Concile de Thionville, où l'on fit quelques Canons pour la ſûreté des perſonnes Eccleſiaſtiques, contre ceux qui les maltraitoient, ou leur dreſſoient des embûches.

XX. *Fortunat Archevêque de Grade.*

Fortunat Archevêque de l'Iſle de Grade dans les Etats de Veniſe, ayant été élû Archevêque en 803. (*i*) par la faveur des Tribuns de Veniſe, & craignant le reſſentiment de Jean & de Maurice Ducs de la même ville, réſolut de ſe retirer en France, & de demander contr'eux à Charlemagne ſa protection. Il vint trouver l'Empereur à Salz, ſur la riviere de Sale (*k*); & lui porta entr'autres préſens, deux Tables d'yvoire, d'un ouvrage de ſculpture admirable. L'Empereur lui accorda un Privilége pour ſon Egliſe de Grade, & lui deſtina l'Abbaye de Moyen-moutier, qui étoit alors vacante par le décès de l'Abbé Maldavin, mort en 802. Les Religieux n'ayant pû s'accorder ſur le choix d'un ſucceſſeur, & étant venus à la Cour pour ce ſujet vers l'an 804. l'Empereur, pour les accorder, leur propoſa Fortunat pour Abbé, & ils l'agréerent d'un commun conſentement.

Les Hiſtoriens du pays (*l*) font venir Fortunat de la Grece; veulent qu'il ait été Patriarche de Jeruſalem, & qu'il ait apporté de ce pays dans le Monaſtere de Moyen-moutier pluſieurs Reliques, comme de S. Etienne, de Lazare frere de Marie & de Marthe, de ſaint George, de S. Pancrace, & le Corps entier de Joſeph d'Arimathie, lequel y fut conſervé juſqu'au dixiéme ſiécle. Alors l'Abbaye étant tombée entre les mains des Chanoines, ceux-ci par leur négligence, laiſſerent enlever de leur Egliſe par des Moines étrangers, qui paſſoient par-là, ce précieux dépôt qui leur fut dérobé en 894. le 25. de Mars. Ce qui eſt certain, c'eſt que Fortunat étoit Archevêque de Grade, & qu'il tint l'Abbaye de Moyen-moutier juſqu'en 825. pendant environ vingt-trois ans. Il y mourut le 26. Fevrier (*m*), & fut enterré dans l'Oratoire de S. Gregoire, derriere la baſe de l'Autel de ce Saint. On y voyoit encore ſon tombeau au quatorziéme ſiécle (*n*).

On dit (*o*) que de ſon tems il vint d'Orient à Rome, & de Rome à Moyen-moutier, un Roi nommé Lazare, avec ſa fille nommée Aza, qui ſe firent d'abord Religieux & Reli-

(*g*) *Frotar. Epiſt. xj. p. 716. t. 2. Queſn. Hiſt. Franc.* Præcipitur enim ut in Aquis Palatio operemur, & laboribus ibidem peragendis inſudemus. Recordari ſiquidem veſtra paternitas valet, quòd cum in Palatio Gundunvillæ Domnus Imperator hoc anno ſtaret, veſtram continens manum, juſſit ut in fronte ipſius Palatii ſolarii opus conſtruerem, de quo in capellam venitur, &c.

(*h*) *T. 7. Concil. p. 1518.*

(*i*) *Ughel. Ital. ſacr. t. 5. in Fortunato Grad. Caint. t. 6. Annal. Franc. ad an. 803. p. 809. & ſeq.*

(*k*) *Annal. Met uſ. ad an. 803. t. 3. Queſn. p. 290.* Venit quoque Fortunatus Patriarcha de Græcis, afferens ſecum inter cætera dona, duas portas eburneas, mirifico opere ſculptas.

(*l*) *Richer. Senonenſ. l. 2. c. 6. & Annales Metenſ. & Joan. de Bayon. c. 57.*

(*m*) Ou le 4. des Ides de Mars, c'eſt-à-dire, le 12. de ce mois, comme il eſt marqué dans le Nécrologe de Senones, dans le Calendrier de l'Abbaye de Munſter, & dans un Miſſel manuſcrit de Morbach.

(*n*) *Joan. de Bayon. c. 57.* Hujus veneranda gleba poſt baſem altaris beati Gregorii Papæ, decenti ſepulturæ eſt tradita.

(*o*) *Joan. de Bayon. c. 56. Hiſt. Mediomonaſt pp. 165. 166.*

An de J.C. 829.

gieuſe, puis ſe renfermerent l'un & l'autre dans des cellules; Lazare, joignant l'Oratoire de S. Pierre, & Aza joignant celui de S. Epvre, qui eſt aujourd'hui la Paroiſſe du lieu. Après leur mort, ils furent enterrés dans leurs cellules. Toutefois quelque tems après, on leva le corps d'Aza, & on le mit auprès de celui de ſon pere. Pendant les courſes des Hongrois, & ſur la fin du regne de Conrade, vers l'an 917. ou 918. leurs Corps ayant été cachés dans le mur de l'Egliſe de S. Pierre, y demeurerent inconnus pendant un long-tems.

Mais vers l'an 1012. la Comteſſe Helvide mere du Pape S. Leon IX. s'étant retirée à Moyen-moutier, pendant la guerre que Theodoric Evêque de Metz, faiſoit à l'Empereur Henry; cette pieuſe Dame s'étant curieuſement informée de la vie de Lazare & d'Aza, & de ce qu'étoient devenuës leurs Reliques, eut enfin la conſolation de les trouver dans l'épaiſſeur du mur dont on a parlé, le 29. Mars, quatre-vingt-quinze ans après qu'ils y avoient été enfermés. L'Abbé Lambert les tranſporta de l'Egliſe de S. Pierre en celle de Notre-Dame, le 15. de Mars 1041. mais on ignore à préſent ce que ſont devenus ces ſaints Corps.

XXI. *Différends entre les Religieux de Moyen-moutier, & leur Abbé Iſmundus.*

Pour revenir à l'hiſtoire de Moyen-moutier, les Religieux de cette Abbaye eurent un gros différend avec leur Abbé nommé Iſmundus (*p*), dont voici l'occaſion. Fortunat Archevêque de Grade, ayant été pourvû de cette Abbaye, comme on le vient de dire, avoit aſſigné aux Religieux une certaine portion des revenus communs, pour leur ſubſiſtance. Ils en avoient joui pendant le gouvernement de Fortunat, qui fut de vingt-trois ans, & pendant la vie de Walo qui lui ſuccéda. Iſmundus ou Hiſmundus Evêque, ſucceſſeur de Walo, prit le maniment de tous les biens du Monaſtere, promettant aux Religieux de fournir abondamment à tous leurs beſoins: mais il s'acquitta ſi mal de ſes promeſſes, que les Religieux furent obligés d'en porter leurs plaintes à Frotaire Evêque de Toul. Celui-ci prit avec lui Smaragde Abbé de S. Mihiel, qui avoit déja fait le partage entre l'Abbé Fortunat & les Moines; & s'étant tranſportés enſemble ſur les lieux, ils examinerent les plaintes des Religieux, & les trouverent bien fondées.

L'Abbé promit de réparer tout le paſſé, & d'ôter aux Religieux tout ſujet de plainte: mais ceux-ci ne pouvant s'y fier, répondirent qu'ils ne ſe déſiſteroient point de leurs demandes, qu'on ne leur rendit la portion qui leur avoit été ajugée du tems de Fortunat; & comme Iſmundus diſoit qu'il ne le pouvoit faire, ſans un ordre exprès de l'Empereur, les Religieux demanderent inſtamment à Frotaire, qu'il leur permît d'aller eux-mêmes s'en plaindre à l'Empereur; diſant qu'ils aimoient mieux quitter leur Monaſtere, & aller par le monde vivans d'aumônes, que d'être expoſés plus long-tems aux caprices de leur Abbé, & d'être joüés par ſes vaines promeſſes. Frotaire ne put leur refuſer leur demande, & leur donna deux Lettres de recommandation; l'une pour Hilduin Abbé de S. Denys, & l'autre pour Gerundus Portier du Palais, qui ſe fit dans la ſuite Religieux à Prum, & dont nous avons parlé ci-devant; afin qu'il préſentât ces Religieux à l'Empereur, au cas qu'Hilduin ne fût pas à la Cour. Enfin il écrivit à l'Empereur même en droiture, pour l'inſtruire du ſujet du voyage & des plaintes de ces Religieux, avant leur arrivée en ſa préſence (*q*).

An de J.C. 829.

XXII. *Trouble en l'Abbaye de Senones.*

Le Monaſtere de Senones, ſitué dans les déſerts de Vôge, près celui de Moyen-moutier, étoit alors gouverné par Erbefrede ſucceſſeur de Rembert (*r*). Cet Abbé (*s*) avoit permis à quelques-uns de ſes Religieux de ſortir du Diocéſe de Toul ſans la permiſſion de Frotaire. Celui-ci s'en plaignit à Drogon Evêque de Metz, comme d'une choſe qui bleſſoit ſon autorité. *S'ils vont vers vous*, ajoûte-t-il, *pour vous faire quelque plainte, la Regle Canonique veut que leurs plaintes me ſoient premiérement portées, & qu'enſuite vous & moi, d'un commun conſentement, y apportions le remède convenable. Il y a dans mon Diocéſe un autre Monaſtere nommé Varengéville, où il y a des Moines qui demeurent ſans mon congé: mais parce que j'ai été élevé parmi eux dans l'Abbaye de Gorze, d'où ce Prieuré dépend, j'ai bien voulu le tolérer juſqu'à cette heure. Il y a auſſi quelques Egliſes de votre dépendance, qui ſont dans le reſſort de mon Diocéſe, qui manquent de Prêtres, & dont les ſujets ne ſont pas dans la ſoûmiſſion convenable. Je vous prie de nous envoyer quelqu'un de votre part, avec qui nous puiſſions réparer ce déſordre. Enfin il eſt bon que vous ſçachiez que les Commiſſaires que vous avez députés à Senones pour y rétablir la paix, bien loin d'y remettre le bon ordre & l'union, n'ont fait qu'y augmenter la diſcorde, & en rendre les Religieux encore plus mauvais.*

On peut juger par cet échantillon, du cara-

(*p*) Voyez les Lettres 1. 2. & 3. de Frotaire Evêque de Toul, pp. 712. 713. *Quiſn. t. 2. Hiſt. Franc.* Le P. le Cointe croit que Fortunat & Iſmundus étoient Abbés de Metloc; mais toute la ſuite de l'Hiſtoire prouve le contraire. Voyez *t. 2. annal. Bened. Mabill. p.* 491. & 414. 415. Iſmundus eſt nommé Evêque dans quelques monumens. Il y avoit alors pluſieurs Abbés qui avoient le titre d'Evêque.

(*q*) *Vide Epiſt. 3. Frotar. p.* 713.

(*r*) *Richer. t. 3. Spicileg.*

(*s*) *Frotar. Epiſt. 1. p.* 715. Sciat dilectio veſtra mihi oppidò diſplicere de quibuſdam Monachis Cœnobii veſtri, cui Erlefredus rector eſſe videtur. Cùm enim Parochiæ noſtræ iſdem adjaceat locus, & habitatores eius noſtro munimine, Deo adjuvante, protegi debeant: egrediuntur quidam eorum Parochiam noſtram, ſine noſtro permiſſu & licentiâ, &c.

Digitized by Google

An de J. C. 819.

ctere d'eſprit de Frotaire, & de ſon attention à conſerver ſes droits, & à maintenir la diſcipline dans ſon Diocéſe. Nous avons encore une Lettre de ce Prélat (*t*), adreſſée à Thierry & à Reginard, vénérables perſonnages, & à leurs Communautés. Il y a beaucoup d'apparence que Theodoric, ou Thierry, étoit Abbé de Senones, ou de S. Diey, & Reginard de Moyen-moutier. Il eſt certain que Reginard fut Abbé de Moyen-moutier; mais je ne ſçai pourquoi Frotaire ne leur donne pas dans ſa Lettre le titre d'Abbés. Il leur témoigne combien il eſt ſenſible aux maux qui affligent les peuples de ſon Diocéſe, qui leur ſont ſoûmis; & qu'en particulier il a été très affligé d'apprendre que pluſieurs perſonnes de leurs quartiers avoient été dévorés des loups (*u*): Qu'il ne doute point que ce ne ſoit une playe de la main de Dieu, qui a permis qu'après la diſette des années précédentes, le pays qui paroiſſoit être dans l'abondance, ſe voye tout d'un coup attaqué par une multitude de rats, qui conſument les moiſſons. *Je m'étonne*, dit-il, *que vous ne m'en ayez pas donné avis: car ſi je l'avois ſçu, je n'aurois pas manqué de me rendre dans votre pays, pour y raſſûrer les peuples, moins par ma prédication, que par l'impoſition des mains, & la Confirmation que je leur aurois donnée: ce que j'eſpere faire aux premiers jours.*

Je vous avertis donc de faire venir dans vos Monaſteres tous les Prêtres des environs; de leur ordonner d'y paſſer trois jours dans le jeûne & dans l'exercice des prieres publiques: de ſe revêtir de ſac & de cilice, de ſe couvrir de cendres, & de joindre vos prieres aux leurs, à ce qu'il plaiſe à Dieu retirer de deſſus vous les fleaux de ſa juſtice, & vous faire reſſentir les effets de ſa miſericorde. Qu'ils exhortent auſſi leurs peuples à la confeſſion & à la pénitence, pour mériter de Dieu le pardon de leurs fautes.

XXIII. *Rétabliſſement de l'Abbaye de S. Epvre par l'Evêque Frotaire.*

Frotaire témoigna toujours une inclination particuliere pour le rétabliſſement de l'Abbaye de S. Epvre, ſituée près la ville de Toul, & dont il avoit été Abbé, avant que d'être élevé à l'Epiſcopat. Ce Monaſtere étoit preſque entiérement ruïné; ſes biens avoient été diſſipés par le malheur des guerres, & par la négligence des Abbés; la diſcipline réguliere en étoit bannie. Frotaire fit ſur cela ſes remontrances à l'Empereur Loüis le Débonnaire, qui lui permit d'y rétablir la diſcipline, & de faire reſtituer à ce Monaſtere tous les biens qu'il poſſédoit autrefois (*x*), & en particulier le village de S. Epvre, une famille de Serfs à Savonnieres, un Moulin à Nay; une Métairie avec la famille qui l'habitoit, à S. Maximin, qui eſt à la porte du Monaſtere (c'eſt la Paroiſſe du village de S. Epvre, à la porte & dans la cour du Monaſtere). De plus, les villages de Velaine, Alain, Colombé, Sauſſures, Viller-S. Etienne, Manoncourt, Blenod, & pluſieurs autres Lieux, & deux maiſons à Moyenvic, où l'on façonnoit leur ſel.

An de J. C. 819.

Frotaire veut de plus, que l'on apporte à la porte du Monaſtere la moitié de la dixme des fruits, ou des animaux, qui leur revient de toutes leurs terres; & qu'en reconnoiſſance de toutes ces donations, les Religieux donnent à l'Evêque de Toul tous les ans, un repas le jour de S. Epvre, & un cheval de la valeur de trente ſols, ou trente ſols en argent, avec un bouclier, une lance, deux cuirs, deux cilices; & dans le tems de la milice, un chariot attelé de bœufs, qui ſera entretenu à la charge de l'Evêque; & ſi les bœufs reviennent, ils ſeront rendus au Monaſtere. Il veut de plus, que l'élection de l'Abbé s'y faſſe par l'Evêque, & que ce Monaſtere dépende à perpétuité de l'Evêché de Toul, ſans qu'on l'en puiſſe ſéparer pour quelque cauſe que ce ſoit. Ce Privilége n'eſt point daté; mais il peut être de l'an 836.

L'affection que Frotaire portoit à cette Abbaye, paroît encore par ſes Lettres xij. xiv. & xxj. Il envoya des Reliques de ce Monaſtere à l'Abbé Hugues (*y*), que l'on croit être le fils de Charlemagne, & frere de Drogon Evêque de Metz. Il donna des Reliques de S. Epvre à un autre Abbé nommé Vigardus (*z*), auquel il demande trois chariots de vin de Bonne, pour être envoyés à Aix-la-Chapelle (*a*), apparemment pour en faire préſent à quelque perſonne de la Cour, ou à l'Empereur même. Il n'ômit rien pour la conſtruction & l'embelliſſement de ſa Cathédrale: car il écrivit à l'Abbé Anglemare (*b*), de lui envoyer ce qu'il pouvoit avoir de plus beau & de plus précieux, pour embellir les murailles de cette Egliſe, qu'il venoit d'achever de bâtir, comme (*c*) de l'orpiment ou arſenic jaûne, de la feuille d'Inde, du vermillon, de l'azur, du *Pruſinum*, & du vif argent. Il remercie un autre Abbé (*d*), de lui avoir envoyé un homme habile, & capable de l'aider dans ſes ouvrages, & lui promet de le lui renvoyer, auſſi-tôt qu'il aura exécuté ce pourquoi il eſt venu. Ces détails peu importans en eux-mêmes, font connoître l'eſprit & le caractere de ce Prélat.

Pendant les années 826. 827. & 828. la France fut en guerre avec les Sarraſins d'Eſpagne (*e*), qui avoient ſoûlevé la Catalogne, pris Barcelone, & d'autres Places qui avoient

(*t*) *Frotarii Epiſt. xxvj. p. 721. t. 2. Hiſt. Franc. Quæſn.*

(*u*) Dans la Lettre xx. p. 720. il écrit à un Abbé nommé Anglemare, que depuis qu'il eſt Evêque, il a fait tuer 220. loups dans les forêts de l'Abbaye de Moyen-moutier. Cela fait juger combien ces animaux étoient communs dans la Lorraine au ix. ſiecle.

(*x*) *Vide Mabill. de re Diplom. p. 524. & l. 2. annal. Bened. pag. 177.*

(*y*) *Frotar. Epiſt. 21.*

(*z*) *Frotar. Epiſt. 12.*

(*a*) *Epiſt. 19.*

(*b*) *Epiſt. 20.*

(*c*) Auri pigmentum, folium indicum, miniam, lazur atque pruſinum, & de vivo argento juxta facultatem.

(*d*) *Epiſt. 21. p. 720.*

(*e*) *Vita Ludovici Pii, p. 304. 305. Eginard. ad an. 826. p. 269. t. 2. Quæſn.*

Digitized by Google

An de J. C. 829.

été autrefois conquiſes par Loüis, ſous le regne de Charlemagne. Frotaire eut avis qu'on avoit deſſein de le commander, pour marcher avec ſes milices de ce côté-là. Il écrivit à Gerungue (*f*) ſon ami, de prier l'Empereur qu'il le diſpensât de ce voyage. *Vous ſçavez*, lui dit-il, *que l'année prochaine l'Empereur doit viſiter notre ville, & que s'il ne m'exempte de ce long voyage, je ne pourrai lui rendre mes ſervices en ce pays-ci, comme je le ſouhaite. Depuis que je vous ai vû la derniere fois à la Cour, j'ai fait dire pour vous cent Meſſes, & cinquante Pſeautiers.* Mais il paroît par ſa huitiéme Lettre, adreſſée à Drogon Evêque de Metz, qu'il n'obtint pas ce qu'il déſiroit, puiſqu'il lui mande qu'il eſpere d'avoir le plaiſir de le voir, ou dans le voyage d'Eſpagne qu'ils doivent faire inceſſamment, ou au retour, lorſqu'ils ſe trouveront au Palais pour l'Aſſemblée générale.

XXIV. *Concile de Thionville de l'an 835. Aſſemblée d'Ingelheim en 840.*

En 835 (*g*), Frotaire ſe trouva avec Hetti de Tréves ſon Métropolitain, au Concile de Thionville, où Ebbon Archevêque de Reims reconnut la faute qu'il avoit faite contre l'Empereur Loüis, en le dépoüillant, autant qu'il avoit été en lui, de l'Empire, & en lui refuſant l'entrée de l'Egliſe (*h*). Ebbon fut dépoſé de l'Epiſcopat. Ce Concile ſe tint un peu avant le Carême. De-là toute l'Aſſemblée vint à Metz, où l'Empereur fut ſolemnellement rétabli. Mais en 840. (*i*), après la mort de Loüis, le même Ebbon fut amené à Lothaire, qui étoit à Vormes; & enſuite, dans une Aſſemblée tenuë à Ingelheim, il fut ſolemnellement rehabilité, en préſence & du conſentement de Hetti de Tréves, de Drogon de Metz, de Frotaire de Toul, & de dix-ſept autres Evêques, qui ſouſcrivirent à l'Acte de ſon rétabliſſement.

L'Empereur Lothaire en 845. (*k*) accorda à Leorard vénérable Chor-Evêque de l'Egliſe de Toul, la propriété de l'Egliſe dédiée à S. Maurice, qui eſt celle de l'Abbaye de S. Epvre, avec la famille & les terres qui en dépendent, pour en joüir en toute liberté. Mais en 851. le Roi Lothaire reſtitua à l'Evêché de Toul l'Abbaye de ſaint Epvre, que l'Empereur Lothaire ſon pere en avoit détachée, pour récompenſer ſes ſerviteurs.

On met la mort de Frotaire le dernier jour de May 846. Il fut enterré dans le cimetiere de S. Epvre, au dedans du Cloître, à l'entrée du Monaſtere, dont il eſt regardé comme le reſtaurateur. Il fut depuis tranſporté derriere l'Autel de la Ste. Croix. Aujourd'hui on ignore le lieu des tombeaux des Evêques, à cauſe du renverſement de l'Egliſe, arrivé en 1552. Arnoû ſuccéda à Frotaire.

XXV. *Auſtramne Evêque de Verdun.*

Dans le Diocéſe de Verdun, Auſtramne, ſucceſſeur de Pierre l'Italien, étoit entré en poſſeſſion de ſon Evêché en 813. Il étoit Chantre de la Chapelle du Roi (*m*), lorſqu'il fut choiſi, du conſentement du Clergé & du Peuple. On ne ſçait que très peu de particularités de la vie de cet Evêque. Bertaire dit ſeulement, qu'il ſoûmit les Braſſeurs (*n*) à l'Egliſe de Verdun. On nomme *Braſſeurs* les faiſeurs de bierre. Mais Vaſſebourg (*o*) dit qu'il obtint de l'Empereur Charlemagne la reſtitution du Pont des Brachieux, ſitué ſur un bras de la Meuſe, dans la ville baſſe de Verdun, ſur lequel, & aux environs duquel demeuroient pluſieurs Marchands, qui payoient de groſſes rentes à l'Egliſe, & qui s'étoient diſpenſé de les payer ſous Pierre prédéceſſeur d'Auſtramne †.

† Je croi que *Braceſes* en cet endroit ſignifie les Habitans des deux villages de Bras proche Verdun. Dans un autre Titre de l'an 950. il eſt dit que l'Abbaye de S. Vanne percevroit la Dixme des Agneaux de la Centaine de Bras, *ex Braceſi Centena* de la Seigneurie de Bras.

Le même Auteur (*p*) avance que l'Evêque Auſtramne étoit un des Chantres envoyés par le Pape Adrien à Charlemagne, pour rétablir le Chant Romain dans les Egliſes de France. Que ce Prince faiſoit tant de cas de ce Muſicien, qu'il le tenoit preſque toujours à ſa Cour, & qu'il le mena à Rome l'an 800. en ſon troiſiéme voyage, entrepris pour le rétabliſſement du Pape Leon III. Qu'alors Auſtramne étoit déja Evêque, & qu'étant à Rome, il obtint du Pape la permiſſion de lever de terre & de canoniſer l'Evêque Maldavée, enterré à S. Vanne; ce qu'il exécuta à ſon retour: Qu'enfin il mourut après cinq ans d'Epiſcopat. Ce dernier fait eſt atteſté par Bertaire, & par Hugues de Flavigny: mais pour les autres, Vaſſebourg n'en cite aucun témoin ni aucun garant. Il met le commencement de ſon Epiſcopat en 799. & ſa mort en 804. ce qu'il eſt difficile d'accorder avec Bertaire, Auteur preſque contemporain (*q*), qui donne à Pierre l'Italien vingt-cinq ans d'Epiſcopat, à Auſtramne cinq ans, à Heriland ſon ſucceſſeur vingt-quatre, à Hilduin ſucceſſeur d'Heriland, auſſi vingt-quatre. Celui-ci mourut quelques années après la bataille de Fontenay, donnée en 841. Selon ce calcul, il faudroit mettre le commencement de Pierre l'Italien en 776. & ſa mort en 801; la mort d'Auſtramne en 806. celle d'Heriland en 829. & celle d'Hilduin en 854. ou environ. Auſtramne fut enterré au Monaſtere de S. Vanne (*r*), & eut pour ſucceſſeur Heriland en 806.

XXVI. *Heriland Evêque de Verdun.*

Bertaire (*s*) & Vaſſebourg (*t*) lui donnent vingt-quatre ans d'Epiſcopat, & Hugues de Flavigny ſeulement ſept. Le P. le Cointe (*u*)

(*f*) *Frotar. Epiſt.* 24. *p.* 721.
(*g*) *Concil. t.* 7. *pp.* 1696. 1697.
(*h*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii, p.* 313. *T.* 2. *Duceſn.*
(*i*) *T.* 7. *Concil. pp.* 1770. 1771. 1772. *Fredeard. l.* 2. *c.* 20.
(*k*) Voyez les Preuves.
(*l*) Voyez les Preuves.
(*m*) *Bertar. de Epiſcopis Virdun. p.* 280. *t.* 12. *Spicileg.* Elegerunt ſibi Epiſcopum de Regia Palatio Auſtramnum, Cantorem ipſius. *Iung. Flavinac.*
(*n*) *Berthar. loco citato.* Cujus induſtriâ Braceſes negotiatores iſti Eccleſiæ redacti ſunt. *Vide Luc. Dacher., not. margin. in Berthar.*
(*o*) Vaſſebourg, l. 3. fol. cxiv. *verſo.*
(*p*) *Ibid.* fol. cxliv. *recto & verſo.*
(*q*) *Berthar. hic p.* 198.
(*r*) *Berthar. de Epiſc. Virdun. in Herilando. T.* 12. *Spicileg. pag.* 280.
(*s*) *Idem Ibid.*
(*t*) Vaſſeb. Hiſt. de la Gaule Belgique, l. 3. fol. cxlvij. *verſo.*
(*u*) *Cont. t.* 7. *annal. Franc. ad an.* 822. *n.* 147. *p.* 655.

Digitized by Google

An de J. C. 829.

ſoutient qu'il ne gouverna que quatre ans, & qu'il mourut en 822. Ce Prélat étoit un homme fort ſimple & fort foible, ſous lequel l'Egliſe de Verdun perdit beaucoup de ſes biens. Il mourut à Aix-la-Chapelle, & fut enterré à S. Vanne, près d'Auſtramne ſon prédéceſſeur. C'eſt ce qu'on lit dans Bertaire & dans Hugues de Flavigny. Vaſſebourg (*x*) dit qu'il fut élû par Charlemagne, & qu'il étoit frere de Zacharie, dont ce Prince ſe ſervoit dans ſes Ambaſſades. Il veut parler apparemment du Moine Zacharie, que Charlemagne envoya à Jeruſalem en 800. (*y*): mais je ne ſçai où il a trouvé qu'Heriland étoit ſon frere. Il ajoûte, qu'Heriland aſſiſta aux Conciles de Mayence, de Reims, de Châlons ſur Saone, & d'Arles, & que de ſon tems on commença à lire dans l'Egliſe de Verdun le Martyrologe d'Iſnard (apparemment Uſuard, qui n'a vécu que ſous Charles le Chauve (*z*)); comme auſſi les Leçons de Matines, tirées d'un volume recuëilli des Ecrits des Peres par Paul Diacre, qui s'étoit rendu Religieux au Mont Caſſin. Les Annales de Tréves ſous l'an 811. portent qu'Heriland aſſiſta Amalaire Archevêque de Treves, avec un autre Evêque nommé Adalmate, au Sacre de Frotaire Evêque de Toul.

Vaſſebourg dit plus, que Bernard Roi d'Italie s'étant révolté contre l'Empereur Loüis, & s'étant avancé juſqu'à Châlons ſur Marne, Heriland, malgré la goutte qui le tenoit, fut obligé de ſe ſauver à Aix la-Chapelle, qui étoit, comme il dit, *le territoire de ſa nativité*, où il demeura juſqu'à ſa mort. Il fut préſent aux Obſéques de Charlemagne, mort en 815. & au Concile d'Aix-la-Chapelle, où l'on confirma la Regle des Chanoines, compoſée par le Diacre Amalarius, & la fit recevoir & pratiquer par ſon Clergé.

XXVII. *Hilduin Evêque de Verdun.*

A Heriland ſuccéda Hilduin, ou Hildin, ou Hildi, ou Hildivin, qui fut demandé à l'Empereur (*a*) par le Clergé & le Peuple, qui lui firent une députation exprès pour cela. Hilduin étoit Allemand, ſaint Perſonnage, qui bâtit pluſieurs Egliſes dans ſon Diocéſe, & y fit beaucoup de bien. Il ſe trouva en 829. avec Hetti ſon Métropolitain, au Concile de Mayence (*b*), dont les Canons ne ſont pas parvenus juſqu'à nous. On trouve ſon nom parmi les ſouſcriptions d'une Charte donnée par Aldric Archevêque de Sens, au Monaſtere de S. Remy, ſitué au Fauxbourg de cette Ville. Il ſouſcrivit auſſi en 835. (*c*) au Concile de Thionville, pour la dépoſition d'Ebbon Archevêque de Reims (*d*). Il fut toujours très attaché à Loüis le Débonnaire, pendant les troubles que les Princes ſes fils ſuſciterent contre lui. Cet Empereur le députa en 835. (*e*), avec d'autres Ambaſſadeurs, vers Lothaire ſon fils, pour l'inviter à envoyer à Aix-la-Chapelle les plus conſidérables de ſes adhérans, afin de prendre avec eux des meſures pour une parfaite réconciliation.

An de J. C. 836.

L'année ſuivante (*f*), l'Empereur le fit encore partir, avec Otgaire Archevêque de Mayence, Marquard Abbé de Prum, & les Comtes Varin & Adalgiſe, pour aller à Padouë trouver Lothaire, afin de le porter à ſe réconcilier avec l'Empereur ſon pere. L'effet de cette Ambaſſade fut tel, que Lothaire perſuadé par les raiſons que lui dirent les Députés, envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur, qui l'aſſûrerent de ſon obéïſſance. Loüis les reçut avec ſa bonté accoutumée; & Lothaire ſeroit venu lui-même pour mettre le ſeau à cette affaire, ſans une maladie qui lui ſurvint.

Après la mort de Loüis le Débonnaire, Hilduin s'attacha à Charle. le Chauve (*g*), ce qui lui attira la haine de Lothaire; & c'eſt peut-être pour cela que Loüis & Charles, après la fameuſe bataille de Fontenay, ſe rendirent à Verdun, chacun de ſon côté, ſçavoir, Loüis par Thionville, & Charles par Reims, afin de délibérer enſemble ſur la ſituation de leurs affaires, & ſur leurs intérêts communs (*h*).

XXVIII. *L'Abbaye de Tholey, ôtée à l'Egliſe de Verdun.*

Vaſſebourg (*i*) aſſûre que l'Empereur Lothaire, en haine de l'Evêque Hilduin, ſépara de l'Egliſe de Verdun l'Abbaye de Tholey, qui eſt au Diocéſe de Tréves, & qui avoit été juſqu'alors dans ſa dépendance, & qu'il la donna à un nommé Adelmus, qui en jouït juſqu'à la mort de Lothaire. Il ajoûte, que l'Evêque Hilduin, qui étoit homme de grand ſçavoir, écrivit au Pape, & aux Prélats & Seigneurs d'Italie, une Lettre pleine de lamentations & de plaintes, pour obliger Lothaire à faire reſtitution à ſon Egliſe de ce qu'il lui avoit ôté. Mais ces plaintes ne produiſirent leur effet qu'après la mort de ce Prince. Hilduin mourut le 13. de Janvier 854. après vingt-quatre ans d'Epiſcopat (*k*). Il eut pour ſucceſſeur Atto. Bertaire en cet endroit avertit qu'il va raconter plus ſûrement ce dont il a été témoin; ce qui marque & ſon âge & ſon exactitude. Laurent de Liége qui a continué Bertaire, attribuë à Charles le Chauve, ce que Vaſſebourg dit ici de Lothaire.

(*x*) Vaſſebourg, *loco cit.* fol. clxv. *verſo.*

(*y*) *Annal. Franc. an.* 800. *Vide Quæſtion. t.* 2. *pp.* 18. 41. 59. 79. 80. 164. 250. 251.

(*z*) *Vide Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 33. *p.* 631.

(*a*) *Bertar. t.* 12. *Spicileg. p.* 260. *Hugo Flavniac.*

(*b*) *T.* 7. *Concil. p.* 1580.

(*c*) *Apud Cenat. t.* 8. *annal. Franc. ad an.* 835. *p.* 281. Arduinus Virdunenſium Epiſcopus.

(*d*) *T.* 7. *Concil. pp.* 1696. 1698. Hildi Epiſcopus.

(*e*) *Vide Coins. ad an.* 835. *n.* 78. *& ad an.* 836. *n.* 1. *p.* 400.

(*f*) An de J. C. 836. *Vide Lindelfl. Vita ſanctii Servati apud Bolland. die* 1. *Februar. & annal. Bertinian.*

(*g*) *Barthar. Hiſt. Epiſcop. Virdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 260. *Hugo Flavniac.*

(*h*) *Nithard. l.* 4. *p.* 377.

(*i*) Vaſſebourg, l. 3. fol. clj. Laurent de Liége, *Hiſt. Virdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 276. dit que ce fut le Roi Charles qui ôta cette Abbaye à l'Evêché de Verdun, pour la donner à Adelelme; qu'Hildin en écrivit une Lettre de plainte, & que le Pape Nicolas en écrivit auſſi à Adelelme. Il paroît que cet Auteur avoit en main ces Lettres, ou du moins qu'ils lui étoient bien connus.

(*k*) Bertaire & Vaſſebourg lui donnent 24. ans d'Epiſcopat, & le P. le Cointe ſeulement 22.

Digitized by Google

An de J.C. 836.

L'Abbaye de S. Mihiel, ſituée dans le Diocéſe de Verdun, fut gouvernée du tems du Roi Pepin, par Hermengaude, qui vêcut auſſi quelque tems ſous le regne de Charlemagne, & obtint de ce Prince un Privilége pour la libre élection d'un Abbé dans ce Monaſtere (*l*). L'Auteur anonyme qui a écrit la Chronique de S. Mihiel dans l'onziéme ſiécle (*m*), donne à Hermengaude le titre d'Abbé & d'Evêque, choſe qui n'étoit pas fort rare en ce tems-là, où l'on voyoit pluſieurs Abbés réſidans dans leur Monaſtere, revêtus du caractere Epiſcopal, & en exerçant les fonctions ſur leurs Religieux. On aſſûre (*n*), que le même Hermengaude régla ce que l'Abbé, ce que le Pourvoyeur du pain, du ſel & de la graiſſe, ce que le Pourvoyeur du poiſſon, ce que les autres Officiers qui avoient ſoins de luminaire, des pauvres & des hôtes, devoient avoir pour l'exercice de leur emploi; c'eſt-à-dire, qu'on leur aſſigna à chacun une certaine portion dans les revenus du Monaſtere, pour s'en ſervir à acquitter les charges de leur office; & c'eſt là un des plus anciens Exemplaires que l'on ait des offices claufiraux, & de leurs revenus fixes, établis dans les Monaſteres. On ajoûte, que Charlemagne confirma toutes ces choſes, par des Lettres qu'il fit expédier à ce ſujet.

XXIX. *Le Corps de S. Anatole Evêque de Cahors, apporté en l'Abbaye de S. Mihiel.*

Ce fut le même Hermengaude, qui étant allé, ſuivant l'uſage de ce tems-là, à la guerre avec Charlemagne, trouva près la ville de Cahors le Corps de S. Anatole, Evêque de cette ville, & l'emporta dans ſon Abbaye. On ignore la patrie, les actions, le tems du gouvernement de ce Saint. Il mourut, dit-on, le 6. des Ides de Février, c'eſt-à-dire, le 8e. de ce mois, & fut enterré dans les vignes, près la ville de Cahors; les troubles qui agitoient alors le pays, n'ayant pas permis qu'on lui rendît ſolemnellement les honneurs de la ſépulture dans ſon Egliſe. Son tombeau demeura quelque tems inconnu (*o*), juſqu'à ce que Dieu manifeſtât ſa gloire par quelques Miracles. L'Abbé Hermengaude informé de toutes ces choſes, réſolut de l'enlever, & d'en enrichir ſon Monaſtere: ce qu'il fit, dit l'Auteur de la Vie de ſaint Anatole (*p*), ſoixante-dix ans après la fondation de l'Abbaye de S. Mihiel, dans le tems que Charlemagne, au retour de la guerre des Saxons, aſſiégea & prit la ville de Cahors. Or la 70e. année depuis la fondation de cette Abbaye, revient à l'an de J. C. 778. (*q*), auquel Charlemagne porta la guerre, non contre les Saxons, mais contre les Sarraſins d'Eſpagne (*r*). Au retour il fut attaqué par les Gaſcons dans les Pyrenées, en la Vallée de Roncevaux. Ainſi en liſant les *Gaſcons* au lieu des *Saxons*, on verra à peu près ce que veut dire l'Auteur dont on a parlé. Car quel rapport entre le retour de Saxe, & la priſe de Cahors? L'Hiſtoire ne parle pas du ſiége de cette ville. Mais les Hiſtoriens ont pû négliger ce fait, comme peu important; Cahors n'ayant pas été capable de faire une grande réſiſtance à l'armée du Roi, & n'ayant peut-être pas même été aſſiégée dans les formes. An de J.C. 836.

Hermengaude étant de retour dans ſon pays, ne jugea pas à propos de dépoſer les Reliques de S. Anatole dans ſon Abbaye, qui étoit encore alors ſur le mont de Châtillon, & qu'on ſongeoit déja à tranſporter dans le Vallon où elle eſt aujourd'hui. Il les mit dans l'Egliſe des SS. Cyriaque & Juliette, Paroiſſe du village de Godoncourt, qui eſt aujourd'hui la ville de S.-Mihiel, dont la Paroiſſe à changé de Patrons; ayant eû d'abord les SS. Cyriaque & Juliette, puis S. Etienne, & enfin S. Leopold, depuis qu'on y a tranſporté les Chapitres d'Apremont & de Hattonchâtel, ſous l'invocation de ce Saint. S. Anatole ayant donc été dépoſé dans cette Egliſe, y demeura quelque tems aſſez peu honoré, juſqu'à ce que Dieu y fit paroître quelques Miracles. Enfin en 1253. Pierre Suffragant de Verdun, le tranſporta ſolemnellement dans l'Egliſe de l'Abbaye, où il eſt conſervé dans une Châſſe d'argent, faite par Gautier vingt-huitiéme Abbé; & en 1469. l'Abbé Vari de la Valle, ouvrit la Châſſe du Saint, & dreſſa un acte autentique de la reconnoiſſance qu'il en avoit faite.

C'eſt ce que l'on ſçait de S. Anatole, & de l'Abbé Hermengaude, qui mourut vers l'an 805. ou 806. Il étoit encore Abbé en 804. puiſqu'en cette année il obtint un Privilége de Charlemagne (*s*) pour ſon Monaſtere.

XXX. *Smaragde Abbé de S. Mihiel, en 805.*

Smaragde fut fait Abbé vers l'an 805. puiſque Charlemagne lui donna commiſſion de faire, environ ce tems-là, une eſpéce de partage de manſe entre Fortunat Abbé Commendataire de l'Abbaye de Moyen-moutier, & les Religieux du même Monaſtere (*t*). Smaragde étoit homme de Lettres, habile dans les Humanités, dans les matieres de Morale & de Théologie. Il accompagna en 809. Bernaire Evêque de Vormes, & Adalard Abbé de Corbie, dans le voyage qu'ils firent à Rome vers le Pape

(*l*) L'an 772. au mois de May, la quatriéme année du regne de Charlemagne.

(*m*) *Annalectorum Mabill. t. 2. p. 374.*

(*n*) *Ibid. p. 883.*

(*o*) Monſieur de la Croix, Auteur de la ſuite des Evêques de Cahors, imprimée en 1616. à Cahors in 8°. n'a pas connu S. Anatole: mais depuis l'an 662. auquel il place la mort de ſaint Didier, juſqu'à l'an 751. auquel commence S. Ambroiſe Evêque de cette Egliſe, il dit que le Siége a vaqué. Meſſieurs de Sainte-Marthe, après S. Didier, mettent Capuanus Evêque, vers l'an 660. & ne font aucune mention de S. Anatole. Les Auteurs de la nouvelle Edition de *Gallia Chriſtiana*, tom. 1. p. 117. ont connu S. Anatole mais ils n'ont pû lui aſſigner rang parmi les Evêques Cahors.

(*p*) *Officium ſancti Anatoli, Sax-Mihili impreſſum, anno* 1625. in 8.

(*q*) L'Abbaye de ſaint Mihiel fut fondée en 709.

(*r*) *Egnard. annal. ad an. 778. & alii Annaliſta ad eundem ann. & Vita Caroli Magni per Egnard. p. 97. t. 2. Hiſt. Franc. Quer.*

(*s*) *Vide Chronic. S. Michaël. t. 2. Analect. Mabill.*

(*t*) *Vide Frotar. Tullenſ. Epiſt. 3. p. 713.* Frotaire dit que ce fut par les ordres de Loüis le Débonnaire que Smaragde fit ce partage entre Fortunat & les Religieux: mais il a voulu dire qu'il l'avoit fait par l'ordre de l'Empereur regnant, c'eſt-à-dire, par l'ordre de Charlemagne: car Fortunat mourut avant que Loüis fut en poſſeſſion de l'Empire.

Leon

Digitized by Google

An de J. C. 836. Leon III. par ordre de Charlemagne (*u*), au ſujet de l'addition que les Latins avoient faite au Symbole, en y mettant, *Filioque*. Un Moine nommé Jean, envoyé de Conſtantinople à la Cour de l'Empereur à Aix-la-Chapelle, ayant ouï chanter dans la Chapelle de Charlemagne ces mots *Filioque*, en témoigna ſa ſurpriſe. De l'addition du mot, on en vint à la diſcuſſion du Dogme de la proceſſion du S. Eſprit; & la diſpute s'étant échauffée, l'Empereur crut devoir en écrire au Pape Leon III. Smaragde fut chargé de dreſſer la Lettre qui a été publiée par Luc d'Holſtein, & qui ſe trouve imprimée en pluſieurs endroits.

Cette Piéce fut lûë au Pape, & Smaragde lui expoſa les ſentimens de l'Egliſe Gallicane, & les raiſons qu'elle avoit de ſoutenir l'addition qui avoit été faite au Symbole. Il ramaſſa les Actes de cette conférence, que nous avons encore (*x*). Le Pape approuva la Doctrine de l'Abbé, & dit qu'il condamnoit le ſentiment contraire: mais qu'il ne pouvoit approuver qu'on eût touché au Symbole: qu'il n'avoit jamais prétendu accorder cette liberté, en donnant permiſſion de le chanter: que dans l'Egliſe Romaine, on ne le chantoit point, mais qu'on ſe contentoit de le réciter: qu'il falloit commencer à interrompre la coutume de chanter le Symbole à la Cour de l'Empereur, & qu'inſenſiblement les autres Egliſes ſuivroient cet exemple, ſoutenu de celui de l'Egliſe Romaine: mais tout le contraire arriva. L'addition eſt demeurée dans le Symbole, l'uſage de le chanter s'eſt communiqué à toutes les Egliſes Latines, & eſt enfin paſſé à Rome même.

Smaragde conſidérant la ſituatian de ſon Abbaye ſur une montagne d'un aſſez difficile accès, & avec cela manquant d'eau de ſource, entreprit de la tranſporter à une bonne lieuë de là ſur la Meuſe, à l'endroit où le ruiſſeau de Marſoupe ſe jette dans cette riviere. Il y jetta donc les fondemens d'un nouveau Monaſtere, & y fit venir la plus grande partie de ſa Communauté, laiſſant ſeulement quelques Religieux dans l'ancien Monaſtere, pour y chanter les loüanges de Dieu en l'honneur de S. Michel, auprès des corps des Fondateurs; ordonnant ſous peine d'anathême à ſes Religieux d'y tranſporter après leur mort tous ceux qui mourroient dans la nouvelle Maiſon, & de les y enterrer auprès de leurs anciens (*y*). Il y fut enterré lui-même, & cette coutume s'eſt religieuſement obſervée juſqu'au tems du Pape Urbain II. qui en 1098. permit de les inhumer dans la nouvelle Abbaye. L'ancienne Egliſe de Caſtellion, ou Châtillon, nommée aujourd'hui Vieux-montier, ſubſiſte encore, avec un petit Oratoire preſque tout joignant, du côté du Midy, où repoſent les corps du Fondateur & de ſon Epouſe. Un Religieux de l'Abbaye va encore y dire la Meſſe toutes les Fêtes & Dimanches. An de J. C. 836.

L'Abbé dont nous parlons, étoit en grand crédit à la Cour des Empereurs Charlemagne & Loüis le Débonnaire. Il en obtint pluſieurs Priviléges (*z*). L'un regarde la liberté & l'immunité du Monaſtere, l'autre la franchiſe de ſes chariots & de ſes voitures; un autre, celle des poiles, ou chaudieres, que les Religieux avoient à Marſal & à Vic, où ils faiſoient leur ſel, comme auſſi la franchiſe de leurs naſſelles ou batteaux. De plus Smaragde obtint un Privilége pour la libre élection d'un Abbé dans ſon Monaſtere; un autre pour le Prieuré de Salonne, que Loüis le Débonnaire donna à Smaragde, quoiqu'il eût appartenu juſqu'alors à l'Abbaye de S. Denys en France (*a*). Enfin en 817. l'Empereur ordonna que tous ceux qui tenoient des Benéfices ou des Terres de l'Abbaye, payaſſent à l'Abbé les neuviémes & dixiemes de ce qu'ils poſſédoient. (*b*). Tous ces monumens ſont voir en quelle conſidération étoit l'Abbé Smaragde dans la Cour des Empereurs.

XXXI. *Oeuvres de l'Abbé Smaragde.*

Ses principaux Ouvrages (*c*) ſont, 1°. Celui qui eſt intitulé *le Diadême des Moines*. 2°. *La Voye Royale*, ou *le grand Chemin*, qui eſt imprimé dans le cinquiéme Tome du Spicilége du P. Dom Luc d'Achery. 3°. La Lettre ſous le nom de Charlemagne, au Pape Leon III. dont nous avons parlé, & les Actes de la Conférence tenuë en ſa préſence ſur la proceſſion du S. Eſprit, & recuëillis par Smaragde. 4°. Un Commentaire ſur la Regle de S. Benoît. 5°. Un Recuëil d'explications ſur les Epîtres & les Evangiles qu'on lit à l'Egliſe pendant l'année. Tous ces Ouvrages ſont imprimés: exceptés les Commentaires qu'il a faits ſur Donat, en faveur apparemment des Ecoliers qui étudioient dans ſon Monaſtere.

Quelques-uns (*d*) ont crû que Smaragde Abbé d'un Monaſtere de S. Mihiel en Saxe, étoit Auteur de la plûpart de ces Ecrits: mais ce Smaragde Abbé de S. Mihiel en Saxe, eſt bien plus moderne que celui de S. Mihiel, qui paſſe pour le véritable Ecrivain de tous les Ouvrages que nous venons de rapporter. Quelques-uns ont diſtingué l'Auteur du Diadême des Moines, de celui de la Voye Royale: mais ces deux Ouvrages ſont d'un ſeul & même Auteur, comme

(*u*) *Vide Conc. ad an.* 809. *n.* 11. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 138.

(*x*) *Vide t.* 7. *Concil. pp.* 1194. 1195.

(*y*) *Chronic. S. Michaelis ad Mosam, t.* 2. *Analector. Mabill.*

(*z*) *Vide t.* 2. *annal. & Conc. t.* 7. *annal. Franc. ad an.* 824. *n.* 66. *p.* 716. *& ſeq. Lopez. ad calcem, t.* 2. *Chronic. Ord. S. Bened.* Ici Preuves, *t.* 1. à la fin.

(*a*) Il eſt dit dans ce Titre, que Charlemagne avoit fondé ce Prieuré en l'honneur des SS. Denys & Privat. L'Abbé Fulrad, dans ſon Teſtament fait en 777. donne à l'Abbaye de S. Denys le Prieuré de Salone, où il avoit bâti une Egliſe en l'honneur de la Vierge, & où les ſaints Privat & Hilarus repoſoient.

(*b*) La *neuviéme* Gerbe pour gerbage eſt au Seigneur foncier; & la *dixieme* dixme Eccléſiaſtique au Seigneur décimateur, *v. ci-devant l.* 23. *Art.* xlij.

(*c*) *Vide Honor. Auguſtodun. l.* 4. *de Scriptor. Eccleſ.*

(*d*) *Albert. Myrans ad Honor. Auguſtodun.*

An de J.C. 836.

il eſt aiſé de s'en perſuader, en les comparant.

On a douté (*d*) ſi Smaragde étoit Abbé, lorſqu'il a écrit le Diadême des Moines; parce que dans un ancien Manuſcrit, on lit : *Smaragde a recueilli ce petit Livre, qui traite de diverſes vertus, ſous l'Abbé Joſeph, & lui a donné le nom de Diadême des Moines.* Mais ſi Smaragde n'avoit pas été Abbé, auroit-il dit ces paroles, qui ſont à la fin de la Préface : *Comme c'eſt la coutume que les Moines liſent la Regle de ſaint Benoît tous les jours au Chapitre après Laudes, nous voulons auſſi que ce petit Livre leur ſoit lû tous les jours après Vêpres?* D'ailleurs on n'a aucune connoiſſance de ce prétendu Abbé Joſeph; nul catalogue, nul monument ne rappelle ſon nom; il eſt arrivé aſſez ſouvent que des Copiſtes ſe ſont donné des libertés, en ajoûtant & retranchant de leur autorité quelques termes, dans les titres des Livres.

Le tems de la mort de ce fameux Abbé n'eſt pas connu : mais il ne peut pas avoir vécu long-tems après l'an 820. Il fut enterré à Vieux-montier, c'eſt-à-dire, dans l'ancien Monaſtere bâti par Vulfoade ſur la montagne de Châtillon, & on mit ſur ſon tombeau une Epitaphe (*e*), où l'on marque la tranſlation qu'il avoit faite du Monaſtere en un autre lieu. Le jour de ſa mort eſt marqué au 29. Octobre dans le Nécrologe du Monaſtere : mais ſon Epitaphe la met au 12. jour depuis l'entrée du Soleil dans le ſigne du Scorpion, ce qui revient au 25. d'Octobre.

XXXII. *Louis le Débonnaire déclare Lothaire déchû de ſon aſſociation à l'Empire.*

*An de J.C. 831.

Il eſt tems de revenir à l'Hiſtoire de Loüis le Débonnaire, que nous avons interrompuë, pour faire connoître l'Etat de l'Egliſe ſous ſon regne. L'Imperatrice Judith étant de retour à Aix-la-Chapelle, de Poitiers, où elle avoit été miſe dans un Monaſtere, inſpira à l'Empereur *, qu'il étoit de ſa juſtice & de ſon intérêt d'éloigner de la Cour pluſieurs perſonnes qui avoient favoriſé l'entrepriſe de Lothaire, & qu'après tout ce qui s'étoit paſſé, il devoit faire reſſentir à Lothaire les effets de ſa juſte indignation.

Loüis n'avoit nulle inclination à la ſévérité; mais il ne put réſiſter à l'Imperatrice (*f*). Il declara Lothaire déchû de ſon aſſociation à l'Empire; tous les ſujets de l'Empire diſpenſés du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient juré. On lui laiſſa ſeulement la qualité de Roi d'Italie (*g*), à condition qu'il n'y feroit rien d'important ſans le conſentement de l'Empereur ſon pere. La diſgrace de Lothaire entraîna celle de ſes amis. Ils furent tous exilés en divers lieux; & Vala Abbé de Corbie, proche parent des Empereurs, qui, comme nous l'avons dit, avoit été d'abord renvoyé dans ſon Monaſtere, fut enſuite relegué ſur le Lac de Genéve, dans une caverne très-étroite, où il n'avoit aucun commerce avec qui que ce fût (*h*).

An de J.C. 836.

Cette rigueur exercée par Loüis n'étoit nullement de ſon goût; & les Evêques qui connoiſſoient ſes diſpoſitions, lui firent entendre que le meilleur moyen de ramener les cœurs, & de s'attacher ceux qu'il avoit aliénés, ſeroit de les traiter avec douceur, & de les rappeller de leur exil. C'eſt ce qu'il exécuta quelques mois après (*i*), en accordant à tous ceux qui l'avoient offenſé, une amniſtie générale; permettant à tous ceux qui avoient été relegués dans des Monaſteres, d'en ſortir, & rendant les biens à ceux à qui ils avoient été confiſqués. Vala fut ſollicité de la part de l'Empereur, par Paſchaſe Radbert Religieux de Corbie ſon ami, de reconnoître ſeulement qu'il avoit eu tort, & de conſentir pour le reſte à ce que déſiroit l'Empereur; que ſous ces conditions on lui offroit la liberté : mais Vala ne put ſe réſoudre à trahir ſa conſcience, & à faire un aveu qu'il croyoit contraire à la verité. C'eſt pourquoi l'Empereur le fit tranſporter du premier lieu de ſon exil, en l'Abbaye de Neuf-monſtier (*k*), ſituée dans une Iſle ſur les côtes de Poitou, & de-là dans un Monaſtere d'Allemagne. Il revint enfin dans ſon Abbaye, où il demeura en homme privé, & dépoüillé de la dignité Abbatiale.

XXXIII. *Diette de Thionville.*

L'Empereur ayant paſſé les Fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle (*l*), alla à Ingelheim près de Mayence; & après y avoir paſſé quelque tems, il ſe rendit aux environs de Remiremont dans la Vôge, où il prit le divertiſſement de la pêche & de la chaſſe; après quoi il revint paſſer l'Automne à Thionville, où il avoit convoqué une Diette générale, & où il donna audience aux Ambaſſadeurs de Dannemarck, & à ceux des Sarraſins d'Afrique. Bernard qui avoit eu tant de part à la confiance de l'Empereur, & qu'il avoit relégué malgré lui dans ſon Gouvernement de Barcelone, fut rappellé comme les autres, & parut dans cette Aſſemblée, demandant qu'on lui fiſt juſtice ſur les crimes dont on avoit noirci ſa réputa-

(*d*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 453.*

(*e*) Cum Pius Imperii Ludovicus jura teneret,
Smaragdus vigui, iſtius Abba loci.
Qui locus humanis quod erat minus uſibus aptus,
Haud procul hinc ſedem tranſtulit ille ſuam.
Cum tamen ad regnum meruit cœleſte venire,
Reddidit antiquo membra ferenda loco.
Scorpio jam Phœbum duodenâ parte premebat,
Sydera Theologo cum patuêre viro.

(*f*) *Vita Walæ Corbei. Alb. per Paſchaſ. Radb. p. 502. facul. 4. Bevard. parte 1.* Honorius (c'eſt ainſi qu'il nomme Lothaire) qui erat longè diu conſors à patre & ab omnibus creatus Imperator, removetur à poteſtate, repellitur à conſortio. Sacramenta univerſorum, quæ illi facta fuerant, auctoritate paternâ violantur.

(*g*) *Nithard. l. 2. de diſſentionibus, p. 361. t. 2. Queſn.* Lotharium quoque ſolâ Italiâ contentum, eâ pactione abire permiſit, ut extra patris voluntatem nihil deinceps moliri in regno tempraret.

(*h*) *Paſchaſ. Vita Walæ, p. 502.* In quodam longiſſimo terrarum ſpatio, altiſſimâ & arctiſſimâ ſpecu, quo nullus eſſet acceſſus, &c.

(*i*) *Vita Lud. Pii ad an. 831. p. 308.*

(*k*) *Paſchaſ. Vita Walæ.*

(*l*) *Vita Lud. Pii per Aſtronom. p. 308. t. 2. Queſn.*

Digitized by Google

An de J. C. 836.

tion, & s'offrant de ſoûtenir ſon innocence par le duël; mais perſonne ne s'étant préſenté pour l'accuſer, ni pour ſe battre contre lui, il fut reçû à ſe purger par ſerment, ce qu'il fit ſolemnellement à la maniere de ce tems-là.

XXXIV. *Pepin Roi d'Aquitaine, ſe brouille avec l'Empereur ſon pere. Révolte de Louis Roi de Bavierre.*

Pepin Roi d'Aquitaine, ayant été mandé à la Diéte, affecta des délais, & n'y arriva qu'après qu'elle fut tenuë. L'Empereur lui en témoigna ſon mécontentement; & pour le punir de ſa déſobéiſſance & de ſes manieres arrogantes, il le retint auprès de lui juſqu'à Noël: mais le jeune Prince craignant qu'on ne l'y retînt plus long-tems, ſe ſauva la veille des Innocens en Aquitaine, à l'inſçu de ſon Pere (*m*). Sa retraite fâcha extrêmement l'Empereur, qui prévoyoit que c'étoit un commencement de révolte. Il convoqua donc une Diéte à Orléans pour le Printemps de l'année ſuivante (*n*), donna ordre exprès à Pepin de s'y trouver, & manda à Lothaire, & à Loüis Roi de Baviere, de ſe rendre à Aix-la-Chapelle vers la fin de l'Hyver, pour de-là l'accompagner à la Diéte d'Orléans: mais il apprit au commencement du Printemps, que toute la Baviere étoit en armes, & que le Roi Loüis, à la tête d'une armée de Bavarois, étoit prêt de faire irruption dans le pays des Allemands (*o*), qui étoit du partage de Charles le Chauve; & qu'il ſe propoſoit après cela de paſſer le Rhin, & de ſe rendre maître de toutes les Places qui voudroient le recevoir, ou qu'il pourroit forcer.

A cette nouvelle, l'Empereur changea le lieu de la Diéte, & ordonna à tous ſes Sujets de la France, de l'Auſtraſie & de la Saxe, de ſe trouver à Mayence pour le 18. d'Avril. La Diéte ne dura qu'un jour; & Loüis s'étant mis à la tête de ſon armée, paſſa le Rhin, & s'avança juſqu'au milieu du pays des Allemands, ſans que les ennemis oſaſſent venir à ſa rencontre. Le Roi Loüis ſon fils demeura campé à Landhardeim près de Vormes, ſe flattant que les troupes de l'Empereur ſe viendroient rendre à lui, ainſi qu'on le lui avoit fait eſperer. Mais voyant que tous demeuroient fermes, il reprit le chemin de Baviere, ſans avoir oſé rien entreprendre; & la plûpart de ſes troupes même déſerterent en chemin, & ſe rendirent à l'Empereur. Celui-ci le ſuivit, mais lentement; & étant arrivé à Vormes, & ayant vû les dégâts qu'avoit cauſés l'armée ennemie, il en fut touché, & manda à ſon fils de le venir trouver à Auſbourg. Loüis y vint, ſe jetta aux genoux de l'Empereur ſon pere, qui le reçut avec ſa clémence ordinaire, & ſe contenta de lui faire promettre par ſerment, que jamais il ne retomberoit dans une pareille faute, & ne prêteroit ſecours aux ennemis du repos de l'Etat; après quoi il lui permit de s'en retourner dans ſon Royaume.

XXXV. *Pepin Roi d'Aquitaine, convaincu de rébellion.*

Lothaire n'avoit pas paru dans toute cette affaire, quoiqu'il eût la principale part à la révolte de Loüis Roi de Baviere. Voyant que tout étoit pacifique, & que l'Empereur s'en retournoit en France, il vint au-devant de lui à Francfort (*p*), & fit ce qu'il put pour lui perſuader qu'il n'avoit aucune part à la révolte de Loüis de Baviere. L'Empereur témoigna être content de ſes excuſes.

Pepin Roi d'Aquitaine, premiere occaſion de tous ces troubles, étoit cependant demeuré dans l'inaction; l'Empereur ſon pere ſongea alors à l'obliger, comme il avoit fait ſes freres, à lui venir faire ſatisfaction. Il convoqua de nouveau une Diéte à Orléans (*q*), & la tint le premier jour de Septembre. De-là il alla à Joac, Maiſon Royale dans le Limouſin, où Pepin reçut ordre de le venir trouver avec le Comte Bernard, à qui l'on imputoit, non ſans beaucoup de raiſons, le mauvais parti que le jeune Prince avoit pris. Ils s'y rendirent tous deux. L'Empereur leur fit faire leur procés. Pepin fut aiſément convaincu de rébellion; & l'Empereur ſon pere lui ordonna d'aller à Tréves, qu'il lui donna pour priſon. Mais comme on l'y conduiſoit aſſez négligemment, il ſe déroba à ſon eſcorte, & s'enfuit, en attendant qu'il pût ſe rendre en Aquitaine, où ſes ſujets informés de ſon évaſion, prirent les armes & ſe mirent à harceler l'armée de l'Empereur, qui regagna Aix-la-Chapelle avec aſſez de peine.

XXXVI. *Nouvelle révolte des fils de Loüis le Débonnaire.*

Il ne fut pas long-tems ſans apprendre la nouvelle ligue que ſes trois fils avoient formée contre lui. Alors oubliant la tendreſſe paternelle, qui juſqu'alors lui avoit ſi peu ſervi, il employa contre Pepin une rigueur, qui ne fut pas approuvée dans les circonſtances préſentes. Il le déshérita (*r*), & donna le Royaume d'Aquitaine au Prince Charles, fils de Judith, qui pouvoit alors avoir neuf ans. Lothaire, & Loüis Roi de Germanie, prirent hautement la défenſe de Pepin, & la guerre s'alluma de tous côtés. Lothaire ſçut habilement mettre le Pape Gregoire IV. (*s*) dans ſon parti, en lui perſuadant que l'Empereur abuſoit de ſon autorité, & ſe laiſſoit entiérement aller aux caprices & aux mouvemens ambitieux de l'Imperatrice ſon épouſe; qu'on venoit tout récemment de dépoüiller le Roi Pepin ſon frere, & qu'en même tems on avoit inveſti de ſes Etats Charles fils de Judith: que tant d'injuſtices les obligeoient de s'unir enſemble, pour réſiſter à une telle oppreſſion. Gregoire ſe laiſſa perſuader, & paſſa les Alpes avec Lothaire.

XXXVII. *Le Pape Gregoire*

On faiſoit courir le bruit que le Pape étoit venu pour excommunier l'Empereur, afin de

(*m*) *Annales Bertiniani, pp.* 187. 188. *t.* 3. *Quesn.*
(*n*) *An* 832. *Vita Lud. Pii, p.* 308.
(*o*) *Annales Bertiniani, p.* 188. *Astronom. vita Ludov. Pii, ad an.* 832. *p.* 308. *t.* 2. *Quesn.*
(*p*) *Thegan. de geſtis Lud. Pii, p.* 282. *t.* 2. *Quesn.*
(*q*) *Vita Lud. Pii per Astronom. ad an.* 832.
(*r*) *Nithard. l.* 2. *an.* 833.
(*s*) *Astronom. vita Ludovici Pii.*

Digitized by Google

IV. dans le parti des trois Princes ſoûlevés contre l'Empereur leur pere.

An de J. C. 836.

l'obliger de tenir les anciens Traités, & de ſe reconcilier avec ſes fils. Ces bruits faiſoient impreſſion ſur l'eſprit des peuples; & Loüis n'aturellement conſcientieux, ne voyoit qu'avec peine le Souverain Pontife dans le parti de ſes fils ſoûlevés contre lui. Il écrivit une Lettre circulaire aux Evêques de ſon Empire (*t*), pour les faire ſouvenir de la fidélité qu'ils lui devoient, & donna ordre à Agobard Archevêque de Lyon, d'écrire contre la conduite que tenoit le Pape. Les autres Evêques s'aſſemblerent, & écrivirent en commun au Pape même, en des termes très forts, & dans leſquels ils ne le ménageoient en aucune ſorte (*u*). Ils lui diſoient entr'autres choſes, que s'il étoit venu pour excommunier l'Empereur & les Evêques, il étoit en danger de s'en retourner excommunié lui-même; qu'il devoit ſe ſouvenir du ſerment de fidélité qu'il avoit fait à l'Empereur après ſon exaltation; que les choſes viendroient peut être à un point, qu'on pourroit le dépoſer du Pontificat, pour être venu en France avec les ennemis de l'Empereur, & ſans ſa permiſſion. Le Pape répondit aux Evêques par une Lettre à peu près du même ſtile (*x*), & avec la même aigreur, reprenant chaque article de leur Lettre, & y appliquant la réponſe.

XXXVIII. *L'Empereur campe à Rotfeldt. Le Pape le vient trouver. Les trois Princes attirent à leur parti les Troupes de l'Empereur.*

Cependant les trois Princes vinrent avec leurs troupes à Rotfeldt, c'eſt-à-dire, Champrouge, entre Briſac & Colmar (*y*), & l'Empereur ſe campa entre Straſbourg & leur camp. Lothaire fit venir dans ſon camp ceux qu'il crut les plus propres à lui concilier l'eſprit des peuples, & la confiance du Pape. Elizacar Abbé de S. Riquier, le Comte Matfride, & l'Abbé Vala, furent du nombre. Paſchaſe Ratbert accompagna Vala, & nous a conſervé ces particularités (*z*). Les Evêques du parti de l'Empereur, prirent la défenſe de leur Maître, & écrivirent au Pape avec une vigueur qui l'étonna: mais tout cela n'alloit point au fond; & l'Empereur comprit aiſément, que tous ces diſcours ne ſerviroient qu'à aigrir les eſprits; & que pour vuider la querelle, la voye la plus courte & la plus ſûre étoit celle d'une bataille. Il fit avancer ſes troupes, dans le deſſein de livrer le combat à ſes fils. Ceux-ci ſe préparent à le bien recevoir, & mettent leurs troupes en bataille (*a*). Comme on étoit prêt d'en venir aux mains, on vint dire à l'Empereur, que le Pape approchoit, & venoit pour conferer avec lui. L'Empereur le reçut à la tête de ſon armée, & lui témoigna que s'il le recevoit en cet état, c'eſt qu'il étoit venu lui-même dans des conjonctures & dans des diſpoſitions peu dignes de ſon caractere. Le Pape lui répondit qu'il n'avoit eû dans ce voyage d'autre intention que de rétablir la paix dans la Famille Imperiale, en le reconciliant avec ſes fils.

An de J. C. 836.

L'Empereur ſe laiſſa perſuader, & eut pluſieurs conférences avec le Pape ſur les moyens de parvenir à une bonne paix. Il le renvoya après quelques jours, lui faiſant promettre qu'il y travailleroit ſincérement, & qu'il y diſpoſeroit ſes fils. D'un autre côté, Bernard Archevêque de Vienne, que Loüis avoit envoyé aux Princes ſes fils, négocioit auſſi de ſa part avec eux: mais les trois Princes ſe ſervirent de ce tems, pour débaucher les Troupes de l'Empereur, & pour les attirer dans leur parti. Ils y employerent les préſens, les promeſſes & les menaces; & y réüſſirent ſi bien, que la nuit qui ſuivit le départ du Pape, le jour de S. Pierre, preſque toute l'armée de l'Empereur vint ſe rendre à Lothaire (*b*); en ſorte que Loüis ſe trouva preſque ſeul dans ſon camp, avec l'Imperatrice, le Prince Charles, Drogon Evêque de Metz, quelques autres Evêques, quelques Abbés, & un petit nombre de Seigneurs, qui lui étoient demeurés fidéles. Dès le lendemain, qui étoient le jour de S. Paul, une grande partie de ces déſerteurs menaçoient de venir inveſtir l'Empereur dans ſon camp; & celui-ci ne ſe ſentant pas aſſez fort pour leur réſiſter, permit à ceux qui étoient demeurés près de lui, de ſe retirer où ils voudroient, pour ne pas les expoſer à la fureur de ſes ennemis, & fit dire à ſes fils, de faire retirer la populace qui inſultoit ſon camp.

XXXIX. *L'Empereur Loüis le Débonnaire déclaré déchû de l'Empire.*

Les trois Princes lui firent réponſe, que s'il vouloit les venir trouver, & ſortir de ſes retranchemens, ils iroient au-devant de lui. Ils y allerent en effet; & dès qu'ils apperçurent l'Empereur, ils deſcendirent de cheval, & le ſaluerent avec beaucoup de reſpect. Loüis les avertit qu'ils devoient ſe ſouvenir de la parole qu'ils lui avoient ſi ſouvent donnée, à lui, à l'Imperatrice, & au Prince Charles, & qu'il eſperoit qu'ils ſeroient en ſûreté entre leurs mains.

Ils répondirent, qu'ils étoient réſolus à exécuter tous les Traités, & que ni lui, ni l'Imperatrice, ni le Prince Charles n'avoient rien à craindre. L'Empereur les embraſſa, & entra dans leur camp. Auſſi-tôt on conduiſit l'Imperatrice dans la tente de Loüis Roi de Bavie-

(*t*) *Vide Agobard. de comparatione utriuſque regiminis.*

(*u*) *Vide Aſtronom. vit. Lud. Pii*, p. 309. De Papa verò Romano, quòd idcò adeſſet: ut tam Imperatorem, quàm Epiſcopos excommunicationis vinculis irretire vellet... ſed ſi excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret, cum aliter ſe habeat antiquorum Canonum auctoritas.

(*x*) *Epiſt. Gregor. IV. ad Epiſcopos Franc. inter Agobardi Epiſtolas.*

(*y*) *Vita Vala per Paſchaſ. Radbert.* p. 508. *& ſeq. ſæcul.* 4. *Bened. parte* 1.

(*z*) Ce lieu eſt aujourd'hui appellé Rotleuble, c'eſt à-dire, Feuillée-rouge. Il porta le nom de Lugenfeld, ou Champ du menſonge, depuis cette affaire: mais il ne conſerva pas longtems ce dernier nom. Voyez la Lettre de Monſieur Schilter au Pere Mabil. *t.* 2. *annal. Bened. append.* p. 739.

(*a*) *Vide Epiſt. Gregor. Papæ ad Agobard. Aſtronom. vit. Lud. Pii ad an.* 833. *vitam Vala*, p. 514.

(*b*) *Vide vitam Vala Abb. per Paſchaſ.* p. 515. *Sine ullius, quantùm reſcire potui, perſuaſione aut exhortatione.* Mais Thegan, p. 282. dit que cela ſe fit par un complot de quelques-uns. *Tunc conſiliati ſunt nonnulli, ut Imperatorem derelinquerent, &c.* Et Aſtronom. vit. Lud. Pii, p. 309. *Ut pœnè omnes populus partim donis obſtrictus, partim promiſſis illectus, partim minis territus, ad eos more torrentis deflueret.*

An de J.C. 836.

re, & l'Empereur fut mené, avec le Prince Charles, dans celle de Lothaire, où on les laiſſa avec peu de perſonnes dont on étoit ſûr (*c*). Après cela on tint une Aſſemblée (*d*), où il fut réſolu de déferer l'Empire à Lothaire, & où l'on déclara que Loüis en étoit légitimement déchû. Lothaire s'en défendit, ou feignit de s'en défendre : mais on lui déclara que s'il refuſoit, on choiſiroit un autre Empereur, capable de défendre l'Empire; ſur quoi il ſe rendit, & fut proclamé Empereur. Pour contenter Loüis & Pepin, on augmenta leur Domaine; après quoi les trois freres ſe ſéparerent. Le lieu où tout cela s'étoit paſſé, fut nommé le Champ du menſonge, à cauſe des fourberies & des infidélités qui y avoient été commiſes, contre l'Empereur.

XL. *Louis le Débonnaire renferme à S. Médard de Soiſſons, & Charles le Chauve à Prum.*

Lothaire prit la route de Marlen (*e*) Maiſon Royale en Alſace, faiſant conduire ſon pere avec lui, mais en équipage d'homme privé, & marchant à part avec ſes Députés (*f*). Lothaire y demeura quelque tems, & y donna divers ordres; puis il vint à Maur-montier, & de là par la Vôge à Metz, puis à Verdun, & enfin à Soiſſons, où il mit Loüis ſon pere dans le Monaſtere de S. Médard, & l'y fit étroitement garder. Le Prince Charles fut conduit dans l'Abbaye de Prum dans la forêt d'Ardenne, ſans toutefois lui faire couper les cheveux. L'Imperatrice fut menée en exil à Tortone dans le Milanés. Le Roi Pepin s'en retourna en Aquitaine, & Loüis en Baviere. Vala, & Paſchaſe Ratbert, qui n'étoient venus en Alſace qu'avec une extrême répugnance, ſe rendirent à Corbie, très mécontens de ce qui s'étoit paſſé. Enfin le Pape s'en retourna à Rome, fort mortifié de voir les choſes portées à l'extrêmité, & de n'avoir pû réuſſir à moyenner la paix entre le Pere & les Enfans.

XLI. *Loüis le Débonnaire accuſé dans la Diéte de Compiégne, comme perturbateur du repos public.*

Lothaire avoit convoqué une Diéte à Compiégne pour le mois d'Octobre. Il s'y rendit avec l'Empereur ſon pere (*g*), & y donna audiance aux Ambaſſadeurs de Theophile Empereur d'Orient, qui avoit ſuccédé à Michel le Bégue ſon pere, & qui étoient venus pour renouveller les Traités de paix avec la France. Mais ce qui occupoit le plus Lothaire, étoit de s'aſſûrer de l'Empire, d'une maniere plus autentique qu'il n'avoit fait à Rotfeld. C'eſt pourquoi il fit accuſer ceux de l'Aſſemblée qu'on ſçavoit être attachés à l'Empereur, comme perturbateurs du repos public, & ennemis du Gouvernement, & les obligea de venir à la Diéte, pour ſe défendre, & déclarer les uns par ſerment, & les autres par leurs ſimples paroles, qu'ils approuvoient tout ce qui s'étoit paſſé en Alſace. Et comme cela ne ſuffiſoit pas encore pour calmer les inquiétudes de Lothaire, ſes partiſans s'aviſerent de faire accuſer l'Empereur Loüis devant une Aſſemblée d'Evêques, comme coupable de pluſieurs crimes contre les interêts de l'Egliſe & de l'Etat; enſuite de quoi on le ſoûmettroit à la pénitence publique & canonique pour tout le reſte de ſa vie; ce qui étoit une vraye dégradation de l'Empire; les Loix de l'Egliſe ne permettant pas à un homme ſoûmis à la pénitence canonique, de ſe mêler du gouvernement ni des affaires publiques.

An de J.C. 836.

Ce noir complot trouva des Evêques aſſez lâches pour l'approuver, & pour y prêter leur miniſtere (*h*). Ebbon Archevêque de Reims, dans le Diocèſe duquel ſe tenoit l'Aſſemblée, y lut tout haut un Mémoire, contenant les chefs d'accuſation contre l'Empereur. Ces chefs furent trouvés ſuffiſans pour le condamner à faire une pénitence publique & canonique tout le reſte de ſa vie. C'eſt à quoi les Evêques conclurent, ſans avoir ni oui ni convaincu l'Accuſé. On lui notifia ſa condamnation; il n'y contredit pas, & auſſi-tôt il fut conduit à Soiſſons au Monaſtere de S. Médard, où les Evêques s'étant rendus, l'exhorterent à recevoir dans un eſprit de ſoûmiſſion la pénitence qui lui étoit impoſée. Il répondit avec humilité, qu'il étoit prêt de ſuivre les conſeils ſalutaires qu'ils lui donnoient, mais qu'auparavant il vouloit embraſſer ſon fils Lothaire en ſigne de reconciliation. Lothaire vint, & Louis l'embraſſa.

L'Empereur, en préſence des Evêques, s'avança vers l'Autel où étoient les Reliques de S. Médard & de S. Sébaſtien, & là s'étant proſterné ſur un cilice, il s'accuſa des fautes qu'il avoit faites dans le Gouvernement de l'Empire, & en particulier des péchés qui étoient contenus dans le Mémoire qu'il tenoit en mains, & qu'il rendit aux Evêques (c'étoit le même qui avoit été lû dans leur Aſſemblée à Compiégne.) Ils l'avertirent d'agir ſincérement avec Dieu, & de ſe ſoûmettre de bon cœur à la pénitence. Il répondit que c'étoient ſes vrais ſentimens. On lui dit qu'il falloit quitter l'épée, & prendre les marques de la pénitence publique : il ôta ſon baudrier, & mit ſon épée ſur l'Autel. Enſuite il ſe dépoüilla de ſes habits ordinaires; & les Evêques lui impoſant les mains pour lui donner la penitence canonique, le revêtirent d'un habit noir, & le conduiſirent en cérémonie dans une cellule fort étroite, pour y être enfermé, & y pleurer ſes péchés le reſte de ſes jours (*i*). L'Aſſemblée de Soiſſons ſe ſépara à la S. Martin; & Lothaire avant que de ſe retirer à Aix-la-Chapelle, obligea les Evêques à lui donner un Acte ſigné de leur main, & un détail de cette cérémonie. Nous avons

(*c*) *Lege vitam Ludovici Pii, p.* 310.
(*d*) *Vita Vala, p.* 515. *ſæcul.* 4. *Bened. parte* 1.
(*e*) Merlegium villam. *Vita Ludovici Pii, p.* 310.
(*f*) *Ibid.* Patre aſſumpto, & ſecretùm cum deputatis equitante, atque privatim manente.
(*g*) An 833. *Aſtronom. vit. Lud. Pii, p.* 310.
(*h*) *Thegan. c.* 44 *Vide Acta exauctorationis Lud. Pii, pag.* 1686. *c.* 7. *Concil. Labb. & apud Goldaſt. t.* 2 *p.* 332.
(*i*) *Vita Lud. Pii, p.* 310. *& Acta exauctorationis Lud. Pii p.* 1690. *c.* 7. *Concil.*

Digitized by Google

encore celui qu'Agobard Evêque de Lyon lui préſenta.

XLII. *Ligue des Grands pour rétablir Louis le Débonnaire.*

An de J.C. 834.

Mais bien-tôt les peuples, la Nobleſſe, & pluſieurs Prélats réflechiſſant ſur la conduite inouï qu'on avoit tenuë envers l'Empereur Loüis, commencerent à en témoigner leur indignation, & enſuite à chercher les moyens de le tirer de l'oppreſſion où il étoit, & de faire caſſer tout ce qu'on avoit fait contre lui (*k*). Les freres même de Lothaire, jugeant qu'il agiſſoit avec trop de hauteur & d'indépendance, ſe trouverent inſenſiblement diſpoſés à travailler au rétabliſſement de leur pere, & à le mettre en liberté. Drogon Evêque de Metz, & frere de l'Empereur Loüis, avec pluſieurs autres de ſon parti, travaillerent ſi bien auprès de Loüis Roi de Germanie, qu'ils le déterminerent à prendre les armes, pour tirer l'Empereur de priſon. On engagea aiſément Pepin Roi d'Aquitaine à s'unir à lui. Ce ne fut pendant tout l'Hyver, qu'aſſemblées ſecretes en France, en Bourgogne, en Allemagne, en Aquitaine, pour faire réüſſir ces projets.

Cependant l'Empereur Loüis gardé à vuë dans le Monaſtere de S. Médard, non ſeulement ignoroit ce qu'on ménageoit en ſa faveur, mais on ne lui permettoit pas même de parler à perſonne, & ſes Gardes répandoient exprès de faux bruits pour l'affliger. On diſoit que l'Imperatrice Judith étoit morte; que ſon fils le Prince Charles avoit été obligé de prendre la tonſure & l'habit monaſtique. Loüis ne pouvant s'éclaircir de la vérité de ces choſes, n'avoit de conſolation que dans ſes larmes & dans la priere. Quand il alloit à l'Egliſe, toujours bien accompagné, il recommandoit inſtamment aux Religieux l'ame de l'Imperatrice qu'il croyoit morte (*l*). Un Religieux nommé Hardoüin, qui lui diſoit tous les jours la Meſſe, fut chargé par ſes confreres, de le tirer d'inquiétude. Un jour que l'Empereur lui offroit, ſelon la coutume, l'Hoſtie dont il devoit communier, Hardoüin lui ſerrant la main, lui dit: *Il eſt auprès de l'Autel*; & en même tems il y jetta un petit rouleau de parchemin, ſur lequel étoit écrit tout ce qu'on vouloit lui faire ſçavoir. Après la Meſſe & la Communion, tout le monde étant ſorti, & l'Empereur étant demeuré ſeul, pour faire ſes actions de graces, il ramaſſa le rouleau, & le lut. Il y apprit que l'Imperatrice étoit encore vivante, & n'étoit pas Religieuſe; que Charles n'avoit pas reçû la tonſure monaſtique, & que pluſieurs Seigneurs ſe repentant de ce qu'ils avoient fait, étoient dans la diſpoſition de le rétablir ſur le Trône. Quelque tems après, Lothaire partit pour Aix-la-Chapelle, où il devoit paſſer l'Hyver, & y mena l'Empereur Loüis avec lui (*m*).

An de J.C. 834.

Loüis Roi de Baviere voyoit fort impatiemment, que Lothaire traitât ſi durement l'Empereur ſon pere. Il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour le prier d'en uſer avec lui plus doucement (*n*), & de lui donner un peu plus de liberté. Cette priere fut mal reçuë, & on ne changea rien à la dure condition de l'Empereur. Quelque tems après il y envoya de nouveaux Ambaſſadeurs, à qui on refuſa de voir l'Empereur. Après cela Lothaire, & Loüis Roi de Germanie, eurent une conférence à Mayence; mais ils ne conclurent rien. Enfin après l'Epiphanie, le Roi de Baviere ayant envoyé de nouveau des Ambaſſadeurs, pour ſaluer de ſa part le Roi ſon pere, ils ne lui purent parler qu'en préſence de deux perſonnes affidées à Lothaire: auſſi les Ambaſſadeurs ſe contenterent de lui faire des complimens de la part de leur Maître; mais ils ne laiſſerent pas de lui faire connoître par quelques mouvemens des yeux, que leur voyage n'étoit pas pour lui faire une ſimple civilité.

Lothaire ne fut pas long-tems ſans apprendre que toute la Germanie étoit en armes; que les Auſtraſiens même de deçà le Rhin, étoient entrés dans la ligue avec Loüis Roi de Baviere. Il partit d'Aix-la-Chapelle (*o*) avec ſon pere, & avec le Prince Charles, qu'il avoit fait venir de l'Abbaye de Prum, & vint à Compiégne, où il convoqua une Diéte, qui ſe devoit tenir à Paris au commencement de May. Le Roi de Baviere ayant ſçu ſon départ, ſe hâta d'aller après lui, & en même tems donna avis de ſa marche à ſon frere le Roi Pepin, qui ſe mit auſſi en campagne. Lothaire informé de tous ces mouvemens, quitta Compiégne, & s'avança vers Paris, menant toujours avec ſoy l'Empereur ſon pere: mais ſur ſa route il rencontra le Comte Egbard & le Comte Guillaume, avec quantité de Nobleſſe du pays, qui s'étoient déclarés pour l'Empereur, & qui étoient réſolus de le tirer de ſes mains (*p*). Lothaire ſe prépara à les bien recevoir: mais enſuite réfléchiſſant ſur les dangers d'une action, il dit à ſon pere, qu'il étoit inutile de répandre le ſang de tant de braves gens; qu'il n'avoit accepté l'Empire que malgré lui, & qu'il étoit prêt de terminer cette affaire à l'amiable, dans une Aſſemblée des Seigneurs.

XLIII. *Loüis le Débonnaire eſt rétabli ſur le Trône.*

L'Empereur Loüis charmé de ce dénouëment, engagea les deux Comtes à demeurer en repos; & Lothaire ayant appris que Pepin ſon frere s'étoit avancé juſques ſur les bords de la Seine avec une groſſe armée, & que les Comtes Bernard & Varin venoient auſſi contre lui du côté de la Bourgogne avec de grandes for-

(*k*) *Vita Lud. Pii, p.* 310. *ad an.* 833. *Nithard. l.* 1.

(*l*) *Conqueſtio Domni Lud. Imperat. de crudelitate & defectione, &c. t.* 2. *Queſn. p.* 336.

(*m*) *Vita Lud. Pii. p.* 310. *an.* 833. Lotharius autem patrem ſuum ducens Aquiſgrani hiematum regreditur.

(*n*) *Thegan. de geſtis Lud. Pii, p.* 283. *t.* 2. *Queſn. c.* 45. 46. *& ſeq.*

(*o*) An de J.C. 834. *Vide annal. Bertin. Thegan. c.* 48. *Aſtronom. vita Lud. Pii, p.* 310. *ad an.* 834.

(*p*) *Annales Bertiniani ad an.* 834. *vita Ludovici Pii ad eumdem an. pp.* 310. 311.

Digitized by Google

An de J. C. 836.

ces, jugea à propos de ſe retirer vers le Royaume de Bourgogne. Il alla juſqu'à Vienne avec ſes troupes, & envoya l'Empereur Loüis, avec le Prince Charles, au Monaſtere de S. Denys.

Dès qu'on ſçut que l'Empereur Loüis étoit en liberté, on accourut de toutes parts vers lui, & chacun s'empreſſa de lui témoigner ſa joye, & le déſir qu'il avoit de le revoir ſur le Trône. On voulut lui perſuader de reprendre le Sceptre & les marques de la dignité Imperiale : mais il ne voulut rien entreprendre de ſon chef ; & comme il avoit été dépoſé par une Aſſemblée d'Evêques, il voulut auſſi être rétabli ſur le Trône par une autre Aſſemblée de Prélats. Il s'en trouva bien-tôt à S. Denys un aſſez grand nombre pour faire cette cérémonie. On y déclara nul tout ce qui s'étoit fait dans le Conciliabule de Compiegne ; les Evêques lui rendirent les marques de la dignité, l'Epée & la Couronne, & le placerent ſur le Trône avec les applaudiſſemens de tout le monde.

Pluſieurs conſeilloient à l'Empereur de pourſuivre Lothaire, & de lui livrer la bataille ; mais il ne put s'y réſoudre, eſpérant toujours que le dérangement de ſes affaires le feroit rentrer dans ſon devoir. Il prit le chemin de Nanteüil, & de-là il alla à Quierſy ſur l'Oiſe, où ſes fils Loüis & Pepin, avec les Comtes qui lui avoient amené du ſecours, le vinrent trouver avec leurs troupes. C'étoit le quatriéme Dimanche de Caréme. Après les rejoüiſſances & les congratulations réciproques, Loüis congédia cette grande Aſſemblée ; il renvoya le Roi Pepin en Aquitaine, & prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, avec le Roi Loüis & le Prince Charles. L'Imperatrice Judith fut auſſi ramenée d'Italie. L'Empereur paſſa les Fêtes de Pâques, avec ſa dévotion ordinaire, à Aix-la-Chapelle ; après quoi il prit le divertiſſement de la chaſſe dans les Ardennes ; & après la Pentecôte il alla du côté de Remiremont dans la Vôge, où il ſe divertit à la chaſſe & à la pêche (*q*), mêlant ainſi des divertiſſemens innocens aux occupations les plus ſerieuſes. Cependant il fit publier dans tous ſes Etats une Amniſtie générale, & fit même ſolliciter, mais inutilement, Lothaire à revenir vers lui, l'aſſûrant d'oublier tout le paſſé, & de lui en accorder le pardon.

Quelques tems après, l'Empereur fit marcher des troupes contre les Comtes Matfride & Lambert, qui tenoient le parti de Lothaire du côté de la Bretagne : mais Odon qui conduiſoit ces troupes, ſe laiſſa ſurprendre, & fut entiérement défait. D'un autre côté, Lothaire aſſiégea Châlons-ſur-Saone, prit la ville, qui fut brûlée malgré lui. De-là il s'avança vers Autun, qui lui ouvrit ſes portes, de même qu'Orléans (*r*). Enfin il joignit les Comtes Matfride & Lambert, & ſe trouva ainſi à la tête d'une armée très conſidérable. L'Empereur l'avoit toujours côtoyé, ſans toutefois l'attaquer : mais le Roi Pepin étant venu juſqu'à Blois avec ſon armée, & l'ayant jointe à celle de l'Empereur, celui-ci ſe trouva de beaucoup ſupérieur à Lothaire. Loüis toujours réſolu d'épargner le ſang de ſes ſujets, & voulant faire un dernier effort pour ramener ſon fils obſtiné, lui envoya Buradade Evêque de Paderborne, le Duc Gebhard, & Berenger ſon parent, non pour le prier, mais pour lui commander de ſe rendre auprès de lui, & de profiter de cette derniere demarche, que ſa qualité de pere l'obligeoit de faire à ſon égard.

An de J. C. 836.

XLIV. *Lothaire ſe ſoûmet à l'Empereur ſon pere.*

Ce diſcours frappa Lothaire, & fit plus ſur ſon cœur que n'auroient pû faire toutes les négociations. Il ſe rendit, & dit que pourvû qu'on l'aſſûrât d'une bonne compoſition, il iroit ſe jetter aux pieds de ſon pere (*s*). On la lui promit ; & les Ambaſſadeurs étant partis, y diſpoſerent l'eſprit de l'Empereur. Lothaire arriva peu de tems après, & lui demanda pardon de tout le paſſé, pour lui, & pour tous ceux qui l'avoient ſuivi. L'Empereur le reçut avec un air de ſévérité mêlée de tendreſſe ; & lui ayant fait une courte réprimende, lui dit qu'il lui permettoit de s'en retourner en Italie, à condition que lui ni les ſiens ne paſſeroient pas les Alpes ſans ſa permiſſion ; & leur ayant fait promettre avec ſerment, qu'ils exécuteroient ces ordres, il les renvoya. Alors la paix étant parfaitement rétablie, Pepin retourna en Aquitaine, Loüis en Baviere, & l'Empereur à Attigny, où il tint une Diette, pour remédier aux maux que la guerre civile avoit cauſés dans l'Etat.

XLV. *Ebbon Archevêque de Reims, eſt dépoſé de l'Epiſcopat dans le Concile de Taſonville.*

De-là il vint paſſer une grande partie de l'hyver à Aix-la-Chapelle ; & vers la Fête de Noël, il ſe rendit à Thionville (*t*), où il fit ſes plaintes contre les Evêques qui l'avoient traité ſi indignement à Compiegne. Quelques-uns s'étoient retirés en Italie, les autres chercherent des prétextes pour ne pas venir à Thionville. Hildeman Evêque de Beauvais ſe purgea canoniquement devant l'Aſſemblée, & fut reconnu innocent (*u*). Bernard Evêque de Vienne, étoit venu à Thionville ; mais voyant le train que les choſes prenoient, il ſe ſauva, & n'y parut plus (*x*). Ebbon Archevêque de Reims, & principal Acteur de cette Tragédie, comparut devant les Evêques. D'abord il témoigna ſa ſurpriſe de ce que l'on ne s'en prît qu'à lui, quoique tant d'autres ne fuſſent pas moins coupables, ayant été de la premiere Aſſemblée, & ayant conſenti à tout ce qui s'y étoit fait. Cependant après avoir différé de re-

(*q*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii, p.* 311. *t.* 2. *Quæſn.*
(*r*) *Vide Aſtronom. Vita Lud Pii, p.* 312.
(*s*) *Thegan. c.* 54. *Vide Annal. Vaſt, l.* 2. *p.* 517. *facul.* 4. *Bened. parte* 1. *Aſtronom. Vita Lud. Pii, p.* 312.
(*t*) An 835. *Vita Lud. Pii, p.* 313.
(*u*) *Flodoard. l.* 2. *c.* 20.
(*x*) *Aſtronom. Vita Ludov. Pii, ad an.* 836. *p.* 315. *t.* 2. *Quæſn.*

Digitized by Google

An de J.C. 836. pondre pendant quelques jours, laſſé de ces délais, & conſeillé par les autres Evêques, il prit le parti de ſe confeſſer coupable, & de donner ſa démiſſion de l'Epiſcopat. Il la préſenta par écrit à l'Empereur, & aux Evêques; ſe déclara indigne de cette dignité pour les crimes dont il étoit coupable, & en particulier pour l'attentat commis contre ſon Souverain, qu'il avoit oſé dépoüiller de l'Empire. Auſſi-tôt on mit en ſa place Foulques Abbé de S. Remy de Reims, qui avoit l'adminiſtration de cet Evêché dès l'année précédente. Après cela on cita Agobard Archevêque de Lyon, qui n'ayant pas comparu après les trois Citations canoniques, fut auſſi dépoſé. On en uſa de même envers pluſieurs autres; & tout ce qui s'étoit paſſé à Compiégne l'an 833. fut déclaré nul.

Le Dimanche ſuivant, toute l'Aſſemblée ſe trouva à Metz (*y*), afin de confirmer plus ſolemnellement ce qui s'étoit fait à Thionville; qui n'étoit pas ville Epiſcopale. Drogon Evêque de Metz, & frere de l'Empereur, avant que de célébrer la Meſſe, lut tout haut devant l'Aſſemblée, l'Acte du rétabliſſement de l'Empereur. Sept Archevêques tenant les mains ſur la tête de l'Empereur, lûrent ſur lui les ſept Oraiſons que l'Egliſe récite pour la réconciliation des pénitens; & prenant la Couronne Impériale qui étoit ſur l'Autel, la lui mirent ſur la tête, parmi les acclamations du peuple. Ebbon monta enſuite ſur la Tribune, & y lut à haute voix ce qui avoit été fait à Thionville, pour caſſer la dépoſition de l'Empereur. Après tout cela la Cour s'en retourna à Thionville, où l'on tint une ſeconde Diette (*z*), dans laquelle l'Empereur porta de nouveau ſes plaintes contre Ebbon, & demanda ſatisfaction de l'injure qu'il lui avoit faite, en le deſtituant de l'Empire. Il jugea apparemment que le premier Jugement rendu contre cet Evêque, n'étoit pas aſſez autentique, & que dans une affaire de cette importance, il ne falloit négliger aucune formalité.

Mais les Evêques obtinrent de l'Empereur, que pour le reſpect du Sacerdoce, on entendroit Ebbon, non devant les Laïques, mais ſeulement devant les Evêques, & dans la Sacriſtie. Alors Ebbon ſe voyant ſans ſecours & ſans reſſource, envoya ſecrétement un Réclus nommé Framegaude, à l'Imperatrice Judith, pour lui préſenter un anneau dont elle lui avoit autrefois fait préſent, la ſuppliant très humblement, en conſidération de l'amitié dont elle l'avoit cy-devant honoré, de le ſecourir dans cette extrémité. L'Imperatrice touchée de ſes larmes, obtint de l'Empereur, & des Evêques, qu'on ne pourſuivroit pas davantage la dépoſition d'Ebbon, mais qu'on ſe contenteroit de la Sentence qu'il avoit prononcée contre lui-même, par l'Ecrit qu'il avoit préſenté à l'Aſſemblée (*a*), dans lequel il ſe reconnoiſſoit coupable, & digne de dépoſition. Dans cet Ecrit, il diſoit qu'il avoit choiſi pour ſes Juges trois Evêques; ſçavoir, Aiulfe Archevêque de Bourges, Buradade Evêque de Paderborne, & Modoin Evêque d'Autun, devant leſquels il avoit fait la confeſſion de ſes péchés, & ſa déclaration qu'il ſe reconnoiſſoit indigne de l'Epiſcopat, & conſentoit qu'on en mît un autre en ſa place. Les trois Prélats dont nous venons de parler, nommerent encore trois autres Evêques pour témoins, avec le conſentement d'Ebbon; ſçavoir, Nothon Archevêque d'Arles, Thierry Evêque de Cambray, & Achard Evêque de Noyon. Après la lecture de l'Acte, ſigné de la main d'Ebbon ſeul, tous les Evêques prononcerent la Sentence: *Suivans votre confeſſion, ceſſez les fonctions Epiſcopales* (*b*). Enfin Jonas Evêque d'Orleans, de l'avis & par l'ordre des Evêques, conclut l'Aſſemblée, & en dicta l'Acte, qui fut ſigné de tous les Evêques preſens, entr'autres, de Drogon de Metz, qui y eſt nommé le premier, d'Hetti de Tréves, le ſecond, d'Otgaire de Mayence, Frotaire de Toul, Hildi de Verdun, & des autres, au nombre de quarante-trois en tout.

L'Empereur paſſa le Carême à Thionville, & vint enſuite célebrer les Fêtes de Pâques à Metz. Après la Pentecôte, il ſe rendit à Vormes, où il tint une Diette générale. Les Rois Pepin & Loüis s'y trouverent. On y examina la conduite des Comtes, qui n'avoient pas fait leur devoir dans la pourſuite des voleurs dont le pays étoit plein, ſur-tout depuis les derniers troubles. L'Empereur convoqua pour l'année ſuivante après Pâques, une Aſſemblée à Thionville, & alla paſſer l'Hyver à Aix-la-Chapelle.

XLII. *Négociations entre l'Empereur Louis, & Lothaire ſon fils, pour la tranſmiſſion de Judith & de Charles la Chauve.*

Cependant l'Imperatrice Judith, conſidérant que l'Empereur commençoit à reſſentir les effets de l'âge, des chagrins & des fatigues qu'il avoit eûs à ſouffrir, ſongea à s'aſſûrer elle & ſon fils, d'un appui ſur lequel elle pût compter, au cas que l'Empereur vînt à manquer (*c*). Elle n'en trouva point de plus propre à ſon deſſein, que Lothaire Roi d'Italie. Elle s'en ouvrit à l'Empereur, après en avoir parlé à ſes confidens. L'Empereur entra fort dans ſes vûës, & envoya en Italie des perſonnes affidées, pour négocier cette affaire. Lothaire écouta volontiers les propoſitions qu'on lui en fit, & fit partir ſes Agens, du nombre deſquels étoit Vala, pour conclure le Traité, & aſſûrer l'Empereur de ſes obéiſſances. Ces Envoyés

(*y*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii, ad an.* 835. *p.* 313. *Annales Bertiniani ad an.* 835.

(*z*) *Epiſtola Caroli Calvi ad Nicol. Papam, t.* 8. *Concil. Labb. p.* 354. *Vide Coint. ad an.* 835. *n.* 8.

(*a*) Meurifſe L. 3. p. 195. dit que l'on a conſervé long tems dans la Cathedrale de Metz l'Original de cette Abdication volontaire d'Ebbon, ſignée de ſa propre main.

(*b*) *Hincmar. Remenſ. diſſert. poſter. contra Gotheſcalc. c.* 36. Secundum ruam confeſſionem, ceſſa à miniſterio. *Vide t.* 7. *Concil. Labb. pp.* 1607. 1693.

(*c*) *Aſtronom. in Lud. Pii, p.* 313.

furent

An de J. C. 836.

furent très bien reçus de l'Empereur & de l'Imperatrice. Auſſi-tôt Lothaire fut mandé pour venir en France conſommer cette importante affaire : mais une grande & longue maladie qui arrêta ce Prince, & la mort de Vala arrivée en ce même tems dans le Monaſtere de Bobio (*d*), où il s'étoit retiré depuis quelques tems, ſuſpendirent l'exécution & la concluſion de ce Traité. Lothaire lui-même fit voir par ſa conduite, qu'il n'agiſſoit pas de bonne foi, faiſant pluſieurs choſes contraires à ſes promeſſes, & ſur-tout en uſant fort mal avec le Pape ; ce qui mit l'Empereur en telle colere, qu'il lui fit dire, que s'il continuoit à en uſer ainſi, il auroit lieu de s'en repentir. Il lui manda même qu'il eût à lui faire préparer tout ce qui étoit néceſſaire pour le voyage de Rome qu'il avoit deſſein de faire, mais qu'il n'exécuta point, à cauſe d'une irruption des Normands.

L'an 836. l'Empereur tint une grande Aſſemblée à Aix-la-Chapelle, où ſe trouva le Roi Pepin (*e*), & où il fut réſolu qu'on rendroit aux Egliſes ce que ce Prince & les ſiens leur avoient enlevé. Enſuite on tint une autre Aſſemblée à Cremieux (*f*) près Lyon, pour pourvoir à l'état de l'Egliſe de Lyon & de celle de Vienne, qui étoient vacantes : mais on n'y put rien conclure, à cauſe de l'abſence d'Agobard Evêque de Lyon, & de Bernard Evêque de Vienne. Enfin l'Empereur revint à Aix-la-Chapelle, où il paſſa l'Hyver. Vers la Fête de Pâques (*g*), il parut dans le Ciel une Comète, que l'Empereur prit pour un préſage de ſa mort prochaine. L'Aſtronome qui a écrit ſa vie, le confirma dans cette perſuation, par les détours dont il ſe ſervit pour lui en expliquer les ſuites & les effets. L'Empereur ne mourut que trois ans après : mais la crainte de la mort l'engagea à faire pluſieurs aumônes, & d'autres bonnes œuvres, qui ſont toujours d'une très grande utilité, à la vie comme à la mort.

XLVI. *L'Empereur Loüis ajoûte à ce que Charles avoit déja, tout le Royaume de Neuſtrie.*

Quelque tems après, l'Imperatrice porta l'Empereur à donner au Prince Charles ſon fils, outre le pays des Allemands qu'il avoit déja, tout le Royaume de Neuſtrie, c'eſt-à-dire, tout le pays renfermé entre la Meuſe, la Seine, la Loire & l'Océan, & avec cela les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre & de Sens. Dès que les trois Princes Lothaire, Loüis & Pepin furent informés de ces diſpoſitions, ils ſe donnerent un rendez-vous, pour délibérer ſur leurs intérêts communs, & ſur les moyens d'empêcher l'exécution de ce projet : mais voyant qu'il leur étoit impoſſible d'apporter du changement à ce qui avoit été réſolu par l'Empereur, ils prirent le parti de diſſimuler, & d'attendre un autre tems pour agir. Cependant l'Empereur convoqua pour le mois de Septembre un Diéte générale à Querſy ſur Oiſe, où il déclara qu'il avoit réſolu de faire Roi de Neuſtrie le Prince Charles, & qu'il prioit les Seigneurs de ſouſcrire à cette réſolution. Ils y applaudirent tous, & Pepin Roi d'Aquitaine comme les autres. En même tems, l'Empereur ceignit l'épée au côté du jeune Prince, qui avoit alors quatorze ans, & lui mit la Couronne ſur la tête. Il donna enſuite avis de tout ce qui s'étoit fait, à Lothaire & à Loüis, qui continuerent à demeurer dans le ſilence, & à diſſimuler.

An de J. C. 837.

XLVII. *Mort du Roi Pepin. Nouveau partage entre les Enfans de l'Empereur Louis le Débonnaire.*

Quelque tems après, on apprit la mort de Pepin ; ce qui fit reprendre à l'Imperatrice les projets de réconciliation qu'elle avoit commencés avec Lothaire. Elle engagea l'Empereur à lui envoyer des Ambaſſadeurs, pour le prier de ſe rendre à Vormes, afin d'y conclure un Traité d'alliance entre lui & le Prince Charles. Lothaire s'y rendit après Pâques, & fut fort bien reçu de l'Empereur, qui lui expliqua plus en détail ſes intentions ſur le partage du Royaume de Pepin, & ſur ce qu'il demandoit de lui en faveur du jeune Charles Roi de Neuſtrie. Il lui dit, qu'il vouloit partager entre Charles & lui les Etats du Roi d'Aquitaine, Loüis de Baviere étant trop éloigné pour pouvoir entrer dans ce partage ; mais qu'il lui demandoit en reconnoiſſance, qu'il fût le tuteur & le protecteur du jeune Roi Charles ſon frere. L'Empereur ajoûta, qu'il lui laiſſoit le choix de faire lui-même les partages, ou de choiſir le lot qu'il aimeroit le mieux, après que ces partages auroient été faits par des perſonnes entenduës.

XLVIII. *Révolte au Roi Louis de Baviere.*

Lothaire acquieſça à tout, & promit tout ce qu'on voulut. Il pria l'Empereur de faire lui-même le partage. On fit de la Meuſe la borne des deux Etats, & l'on tira depuis ſa ſource une ligne juſqu'au Rhône par le Comté de Bourgogne. Le Royaume de Charles fut renfermé entre la Meuſe, le pays des Suiſſes, le Rhône & l'Océan, outre ce que la France poſſédoit au-delà des Pyrenées, qui lui fut auſſi cédé. Lothaire eut le reſte. Loüis voyant qu'on l'avoit négligé dans ce partage, ſe mit en campagne, pour s'emparer de toute la France Germanique-au-delà du Rhin (*h*). L'Empereur en ayant eû avis, paſſa le Rhin, & vint par Mayence à Tribur, où il s'arrêta quelque tems, pour raſſembler ſon armée. De-là il s'avança plus avant dans le pays ; & Loüis voyant qu'il ne pouvoit ſeul réſiſter à l'armée Impériale, ni réüſſir dans ſes projets, fut obligé de venir ſe jetter aux pieds de ſon Pere, & de lui demander pardon, mais toujours fort mécontent, & réſolu de ſe venger à la premiere occaſion. Il n'y manqua

(*d*) *Vita Vala per Paſchaſ. l. 2. & Aſtronom. Vita Lud. Pii, p. 313. ad an. 835.*
(*e*) *Aſtronom. vit. Lud Pii, p. 315. ad an. 836.*
(*f*) Stramiaci in agro Ludgdunenſi.
(*g*) An de J. C. 837. *Aſtronom. ibidem.*
(*h*) *Vita Ludovici Pii per Aſtronomum, ad annum 839. p. 317.*

An de J. C. 837. pas dès l'année ſuivante : car pendant que l'Empereur étoit allé à la Diette de Châlons-ſur-Saône, pour pacifier les troubles ſurvenus en Aquitaine, il ſe révolta de nouveau (*i*). Sur cette nouvelle, l'Empereur revint à Aix-la-Chapelle, & après Pâques il paſſa le Rhin, marcha contre lui, & diſſipa aiſément tous ceux qui tenoient ſon parti ; de ſorte que Loüis fut de nouveau obligé de retourner en Baviere, & de demeurer en repos.

XLIX. *Derniere maladie de l'Empereur Louis. Sa mort en 840.*

Mais les inquiétudes & le chagrin que cette nouvelle avoit donnés à l'Empereur, & la fatigue qu'il avoit priſe pour ſe préparer à cette expédition, lui dérangerent entiérement la ſanté. Il avoit un gros rhume, lorſqu'il revint d'Aquitaine ; ſon rhume dégénéra en abcès dans le poûmon. Tout cela ne l'empêcha pas d'agir avec plus d'activité qu'à l'ordinaire, voulant, s'il étoit poſſible, établir la paix dans ſa famille & dans l'Empire : mais au retour de ſon expédition d'Allemagne, il ſe ſentit tellement affoibli, qu'il fut obligé de demeurer au lit dans une petite Iſle joignant Mayence, vis-à-vis Engelheim. Il eut auprès de lui, pendant toute ſa maladie, Hetti Evêque de Tréves, Otgaire Evêque de Mayence, & Drogon Evêque de Metz, ſon frere, qui étoit auſſi ſon Confeſſeur (*k*). Pendant toute ſa maladie, qui dura plus de ſix ſemaines, il ſe confeſſa & communia tous les jours, & n'uſa pendant tout ce tems d'aucune autre nourriture que de l'Euchariſtie, parce que ſon mal ne lui permettoit pas de manger. C'eſt pourquoi il diſoit à Dieu, dans un eſprit de componction : *Seigneur, vous êtes juſte : puiſque j'ai paſſé le Carême ſans jeûner, vous m'obligez de faire ce nouveau Carême malgré moi.*

Quelques jours avant ſa mort, il ſe fit apporter les meubles les plus précieux qui étoient à ſon uſage, comme des Couronnes, des Vaſes, des armes, des Livres, des Ornemens ſacerdotaux ; en fit faire un inventaire, & fit marquer en particulier la deſtination qu'il en faiſoit, aux pauvres, aux Egliſes, & aux Princes ſes fils. Il envoya à Lothaire la Couronne Impériale, l'épée & le Sceptre orné de pierreries, à condition qu'il garderoit la fidélité à l'Imperatrice & au Roi Charles, & qu'il les appuyeroit de ſa protection. Aprés cela il rendit graces à Dieu de ce qu'il mouroit dénué de tout, & n'ayant rien en propre. Mais Drogon, & les autres Evêques, voyant qu'il n'avoit pas fait mention de ſon fils Loüis Roi de Baviere, & craignant qu'il ne gardât quelque reſſentiment contre lui, lui dirent que Dieu vouloit qu'on pardonnât à tous ſes ennemis, & qu'il ne devoit pas laiſſer ainſi ſon ſacrifice imparfait, en gardant de l'animoſité contre ſon fils. D'abord il témoigna quelque amertume ; puis délibérant un peu, & prenant ſes forces, il voulut leur expoſer en combien de manieres ſon fils l'avoit offenſé. *Mais*, ajoûta-t-il, *puiſqu'il ne peut venir vers moi pour me faire ſatisfaction, je veux faire ce qui eſt en mon pouvoir, en lui pardonnant tout le mal qu'il m'a fait. C'eſt à vous*, dit-il en s'adreſſant aux Evêques, *de lui faire ſçavoir, qu'il ne doit pas oublier, après que je lui ai pardonné tant de fois, qu'il conduit ma vieilleſſe au tombeau dans la douleur.* An de J. C. 837.

Il ordonna enſuite que l'on récitât devant lui les Matines du Dimanche (car ceci ſe paſſa le Samedy au ſoir) & qu'on mît ſur ſa poitrine le bois de la Croix, faiſant lui-même continuellement le Signe de la Croix ſur ſon front & ſur ſa poitrine ; & quand la foibleſſe ne lui permettoit pas de le faire, il prioit par ſigne ſon frere Drogon de le faire pour lui. Le lendemain, qui étoit Dimanche, il fit célébrer en ſa préſence, par l'Evêque Drogon, le S. Sacrifice, auquel il communia, puis prit un peu d'eau tiéde, & il dit à ceux qui étoient autour de lui d'aller manger. Lorſqu'il ſentit que ſa derniere heure approchoit, il appella ſon frere Drogon : & les autres Evêques ; leur demanda par ſigne leur benédiction, & les derniers ſecours ſpirituels que l'Egliſe donne aux mourans. Alors tournant les yeux ſur la gauche, il commença à crier de toute ſa force, *Houz, houz*, comme s'il eût voulu chaſſer un chien, car en Allemand, *houz* ſignifie *dehors*. On crut qu'il voyoit le malin eſprit ſous la figure d'un chien. Un moment aprés il expira avec un viſage gay & content, le 20e. de Juin de l'an 840. dans ſa ſoixante-deuxiéme année, la vingt-ſeptiéme de ſon Empire. Il fut enterré à Metz, auprès de ſa Mere la Princeſſe Hildegarde, dans l'Egliſe de S. Arnoû, qui étoit alors hors de la ville, comme nous l'avons déja remarqué plus d'une fois. Son Corps fut mis dans un cercuëil de marbre, ſur lequel eſt repreſenté en relief le Paſſage de la mer rouge par les Iſraélites (*l*).

L. *Drogon Evêque de Metz.*

Drogon Evêque de Metz ſon frere, prit ſoin de ſes funérailles. Ce Prélat, fils de Charlemagne & de Regine, n'avoit que ſept ans, lorſque l'Empereur ſon pere mourut en 814. Loüis le Débonnaire étant monté ſur le Trône, eut pour lui & pour ſon frere Hugues, une bonté particuliere, les faiſant manger à ſa table (*m*), & leur donnant de bons Maitres, pour les inſtruire dans toutes les connoiſſances qui convenoient à des perſonnes de leur naiſſance. Mais en 818. ils eurent le malheur d'encourir ſa diſgrace, à l'occaſion de la révolte de Bernard Roi d'Italie. Soit que l'Empereur les crût coupables & complices, ce

(*i*) *Vita Lud. Pii per Aſtronom. ad an.* 840. *p.* 318. & *annal. Bertin. ad an.* 840.

(*k*) *Vita Lud. Pii per Aſtronom. pp.* 318. 319.

(*l*) Voyez la repréſentation de ſon tombeau, *t.* 2. *annal. Bertin. p.* 611.

(*m*) *Nuhard. l.* 1. Fratres quoque adhuc tenerâ ætate Drogonem, Hugonem & Theodericum participes menſæ effecit, quos & in Palatio unâ ſecum nutriri præcepit.

An de J. C. 840.

qui n'eſt guéres croyable pour des enfans d'onze ou de douze ans; ſoit qu'il voulut prévenir de pareils dangers pour la ſuite, il leur fit donner la tonſure Cléricale, les enferma dans des Monaſteres, & eut ſoin qu'on les inſtruiſit dans toutes les ſciences propres à des Eccléſiaſtiques (n). En 822. l'Empereur ayant reconnu dans l'Aſſemblée d'Attigny, qu'il avoit excédé dans la vengeance exercée contre le Roy Bernard & ſes complices, & principalement contre les trois jeunes Princes ſes freres, il les rétablit dans ſes bonnes graces, leur donna le choix de demeurer dans l'Etat Eccléſiaſtique, ou d'en ſortir; & voyant qu'ils embraſſoient de bon cœur ce que d'abord on leur avoit fait prendre par force, il les combla de biens (o), & peu de tems après (p) il donna à Drogon l'Evêché de Metz, & des Abbayes à Hugues frere de Drogon.

L'Egliſe de Metz s'étoit diſtinguée ſous les regnes de Pepin & de Charlemagne, par la régularité de ſes Chanoines, & par ſon application au Chant Gregorien, dont ces Princes avoient pris à tâche d'introduire l'uſage dans la France. Drogon entra dans leurs vuës, & ſe fit un devoir de faire fleurir dans ſon Egliſe le Chant Romain (q); il y réüſſit de telle ſorte, que l'on mettoit ſouvent indifféremment le Chant de Metz pour le Chant Romain, & que l'Antiphonier Meſſin étoit regardé comme un modele ſur lequel on devoit réformer les autres. Nous avons vû cy-devant que Drogon fut député par l'Empereur, pour ordonner en 830. l'Evêque Anſchaire nommé à l'Evêché de Hambourg, & que la même année, il fit la tranſlation du Corps de ſainte Gloſſinde. Quelques années auparavant (r), il avoit reçû de l'Empereur Loüis, la commiſſion de rebâtir l'Abbaye de Maur-munſter, ſituée près de Saverne, nommée anciennement le Monaſtere de S. Leobard. Drogon s'en acquitta avec beaucoup de ſoin; & pour honorer davantage ce Monaſtere, il y tranſporta ſolemnellement les Corps de deux de ſes prédéceſſeurs Evêques de Metz, ſçavoir, S. Celeſte & S. Auteur. Celſe étoit alors Abbé de Maur-munſter. On dit que d'abord Drogon deſtinoit ces ſaintes Reliques à la ville de Straſbourg; mais que Dieu témoigna, par la réſiſtance des Bœufs qui les portoient, & qui ne purent avancer plus loing, qu'il vouloit qu'elles demeuraſſent à Maurmunſter, où elles ſont honnorées encore à preſent.

An de J. C. 840.

Drogon étoit Abbé de Luxeuil en 833. (s), lorſqu'Angelomus Religieux de ce Monaſtere, écrivit ſon Commentaire ſur les Livres des Rois, & les adreſſa à Loüis le Débonnaire, à la ſollicitation de Drogon Evêque de Metz ſon Abbé. Il gouverna auſſi le Monaſtere de Sarchin, ou de S. Tron (t), au Diocéſe de Tongres, ou de Maſtrich, qui dès le commencement fut ſoumis aux Evêques de Metz, ainſi qu'on l'a vû cy-devant. Il y fit de grands biens, & y rétablit la diſcipline réguliere. Il avoit conçû le deſſein de mettre des Religieux de l'Ordre de S. Benoît dans la fameuſe Abbaye de S. Arnoû, & d'en ôter les Clercs, dont la vie peu réguliere ſcandaliſoit les peuples, & deshonoroit un ſi ſaint lieu. Dans cette vûë il fit agrandir & exhauſſer l'Egliſe de ce Monaſtere, & y fit conſtruire un Cloître, & tous les lieux réguliers, propres à y loger des Religieux; mais la mort l'empêcha d'exécuter un ſi loüable deſſein. Cet honneur étoit réſervé à Adalberon unde ſes ſucceſſeurs (u), ainſi que nous le verrons cy-après. En 846. il transféra dans l'Abbaye de Neuviller (x) le Corps de S. Adelphe un de ſes prédéceſſeurs. Ce ſaint Corps arriva dans le Monaſtere le 17e. de May, & y fit, dit-on, beaucoup de miracles.

LI. *Drogon Evêque de Metz, Archi-chapelain du Roy, & Miſſe du ſacré Conſeil.*

Après la premiere révolte des enfans de Loüis le Débonnaire en 829. l'Aſſemblée des Evêques & des Abbés tenuë à Nimégue en 830. ayant déclaré que l'Empereur pouvoit & devoit reprendre l'Imperatrice Judith, que l'on avoit, contre toutes les regles, releguée malgré elle dans le Monaſtere; on députa des principaux Seigneurs de ſa Cour, pour l'amener du Monaſtere de Sainte-Croix de Poitiers, où elle étoit. L'Empereur envoya enſuite au devant d'elle le jeune Prince Charles ſon fils, & Drogon Evêque de Metz ſon frere, avec d'autres Seigneurs, pour lui faire honneur (y). Le même Drogon, avec ſon frere l'Abbé Hugues (z), ſe retirerent en Baviere auprès du Roy Loüis leur neveu, lorſque Lothaire ſe fut mis en poſſeſſion de l'Empire, par la faction de ceux de ſon parti, & qu'il eut arrêté l'Empereur Loüis ſon pere. Drogon, & les autres Evêques refugiés en Baviere, envoyerent, de concert avec le Roy Loüis, vers Pepin Roy d'Aquitaine, l'Abbé Hugues, pour l'informer

(n) *Thegan. c. 22. 23. 24. Eodem tempore juſſit fratres ſuos tonſurari, Drogonem, Hugonem & Theodericum, ad diſcordiam mitigandam, & liberalibus diſciplinis juſſit inſtrui.*

(o) *Thegan. c. 24.*

(p) An 823. *Ita Eginard. annal. ad an. 823. & Aſtronom. ad eundem an. p. 302. Gondulfo Metenſi Epiſcopo eodem tempore defuncto, Clerus omnis populuſque ejuſdem Eccleſiæ, veluti uno ſpiritu animati, Drogonem Imperatoris fratrem, ſub Canonico habitu nobiliſſimè viventem, ſibi poſcunt dari Sacerdotem, &c.*

(q) *Ekkehard Monach. S. Galli, l. 1. c. 12.*

(r) An 828. *Vide Bucelin. Monaſteriolog. Germ. parte 2. Godef. Cocc. Dagobert. redivivo, c. 6. Mabill. t. 2. annal. Bened. pp. 517. 518. Specileg. t. 6. p. 644.*

(s) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 510. & 561. Angelom. Præfat. in comment. in 4. Libros Reg. t. 17. Bibl. PP. p. 307. Cujus (Drogonis) auctoritati renuere non præſumpſi, non ſolum quia filius erat præſtantiſſimi Caroli Cæſaris, imò frater mitiſſimi Ludovici Principis, verùm etiam quia erat præclarus Pontifex & Abbas meus egregius.*

(t) Voyez Meuriſſe Hiſt. de Metz, l. 3. p. 205. *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 598.*

(u) Voyez la Charte d'Adalberon en faveur de S. Arnoû dans Meuriſſe l. 3. pp. 307. 308. &c.

(x) Meuriſſe l. 3. p. 206.

(y) *Annales Bertiniani ad an. 830. 831. Ita & annales Metenſes. Confer. Thegan. de geſtis Ludovici Pii, p. 281. & Eginard. vita Ludovici Pii, ad an. 831. p. 308.*

(z) *Aſtronom. Vita Ludovici Pii, ad an. 833.*

An de J.C. 840. l'informer de la réſolution que le Roy de Baviere avoit priſe de remettre l'Empereur ſur le Trône. Il y a beaucoup d'apparence que c'eſt en reconnoiſſance de ſon attachement & de ſa fidelité à ſon ſervice, que l'Empereur lui donna en 834. la Charge d'Archi-chapellain du Palais, ou de Grand Aumonier, qualité qu'il porta toujours dans la ſuite, de même que celle d'Archevêque. Cette derniere qualité lui eſt donnée dans le Concile de Thionville, tenu en 835. (*a*), auquel Drogon préſida, & tint rang avec Hetti ſon Metropolitain Archevêque de Treves; ce qui eſt un exemple rare, & qui marque qu'elle étoit alors ſon autorité à la Cour, & dans l'Egliſe de France. Florus Diacre de Lyon, écrivant contre Amalaire Diacre de Metz, & dédiant ſon Ouvrage à Drogon Evêque de Metz, & à quelques autres Prélats, le nomme (*b*) Maître du ſacré Conſeil, & très illuſtre Prélat. On a vû cy-devant, que notre Archevêque étoit le Confident le plus ſecret, & le Directeur de la conſcience de l'Empereur ſon frere. Il ne le quitta pas durant ſa derniere maladie. Il le confeſſa & le communia tous les jours. Lorſque l'Empereur le vouloit faire venir, il joignoit le pouce aux autres doigts, (*c*), comme pour former la lettre *D*; & ſes gens accoutumés à ce ſigne, avertiſſoient Drogon de ſe rendre auprès de lui. Nous ne répéterons pas ce que nous avons rapporté cy-devant de circonſtances de la mort de ce Prince, & des ſervices que Drogon lui rendit dans cette occaſion.

LII. *Drogon, Vicaire du Pape dans les Gaules.*

Après la mort de Loüis le Débonnaire, Drogon ne déchut point de ſa faveur. L'Empereur Lothaire, auſſi-bien que Charles le Chauve, & Loüis Roy de Baviere, ſes neveux, le regarderent en quelque ſorte comme leur Pere, & le nœud de la Famille Royale. Le Pape Gregoire IV. étant mort, les Romains élûrent Sergius II. & ſans attendre ni l'agrément ni la confirmation de l'Empereur, le firent conſacrer, & l'établirent ſur le Siége Pontifical (*d*). Lothaire en étant informé, envoya à Rome ſon fils Loüis, à qui il donna le nom de Roy de Lombardie, avec une puiſſante armée, & mit auprès de lui Drogon ſon oncle, pour lui ſervir de conſeil (*e*). Etant arrivé en Italie, le Pape & les Romains furent obligés de faire ſerment de fidélité à l'Empereur Lothaire; & Sergius établit Drogon ſon Vicaire dans les Gaules & dans l'Allemagne. Le Roy Charles le Chauve (*f*) écrivant au Pape Nicolas I. lui dit que l'Empereur Loüis le Débonnaire ſon pere, a obtenu en faveur de Drogon Evêque de Metz, ſon oncle, la Charge d'Apocriſiaire du S. Siége, & l'uſage du *Pallium*. Mais c'eſt un défaut d'exactitude dans le Sécretaire de ce Prince. Il eſt certain que ce fut à la recommandation de l'Empereur Lothaire, que le Pape Serge II. donna à Drogon la Charge de Légat en France. On ſçait que la dignité d'Apocriſiaire eſt la même que celle de Légat du S. Siége. On donnoit ce nom principalement aux Légats qu'on envoyoit à Conſtantinople. *Apocriſiaire* en Grec peut marquer un homme qui eſt chargé de faire les réponſes & les commiſſions d'un autre.

An de J.C. 804.

Mais les Evêques de France ne virent qu'avec peine Drogon revêtu de la qualité de Légat. Ils prétendirent que l'ayant obtenuë ſans leur agrément, il ne pouvoit l'exercer malgré eux; & dans le Concile de Verneuil tenu en 844. (*f*) & la même année qu'il étoit allé à Rome, les Prélats déclarerent qu'il falloit attendre qu'on eût aſſemblé le plus nombreux Concile qu'on pourroit de la France & de l'Allemagne, afin qu'on y demandât le conſentement des Métropolitains, & des autres Evêques au ſujet de la Légation de Drgoon: que ſi les Prélats y donnoient les mains, ils ne vouloient ni ne pouvoient y contredire. Qu'au reſte, s'il y a quelque bonne raiſon d'établir un Légat au-deça des Alpes, nul n'eſt plus digne de cet emploi que Drogon, qui eſt leur confrere dans l'Epiſcopat, & qui a l'honneur d'être proche parent de l'Empereur. Hincmar (*h*), quelque tems après ſoûtenoit que Drogon n'avoit jamais exercé cet emploi, qu'il avoit obtenu ſans le conſentement des Parties intéreſſées; & qu'il étoit ſagement demeuré dans l'inaction, ſans ſe prévaloir du grand crédit que lui donnoit ſa naiſſance, ne voulant pas cauſer un ſchiſme dans l'Egliſe.

LIII. *Mort de l'Evêque Drogon.*

En 844. & peu après ſon retour de Rome, il préſida, du conſentement de l'Empereur Lothaire, & des Rois Loüis & Charles, à l'Aſſemblée tenuë près de Thionville, au lieu nommé le Jugement (*i*). Nous parlerons de cette aſſemblée plus au long cy-après. Enfin ce

(*a*) *Tom. 7. Concil. p.* 1697. Drogo Archiepiſcopus. *Et in Præcepto Ludovici Pii, an.* 837. *pro Eccleſia Cenoman.* Drogo Archiepiſcopus & ſenior Capellanus ſubſcripſit.

(*b*) *Vide apud Mabill. t.* 2. *annal. Eccleſ. p.* 595.

(*c*) *Vide Aſtronom. vita Lud. Pii, ad an.* 840. *p.* 319. Inſtante autem migrationis ejus articulo, juncto pollice cum articulis (hoc enim facere conſueverat, ſi quando fratrem nuto vocabat) Drogonem accerſivit.

(*d*) *Vide Anaſtaſ. vita Sergii, t.* 7. *Concil. Labb. p.* 1793. *Annales Bertinian., &c. ad an.* 844.

(*e*) *Vide annal. Bertinian. & Epiſt. Sergii Papæ ad Epiſcopos Tranſalpinos, t.* 7. *Concil. p.* 1799.

(*f*) *Epiſt. Caroli Calvi ad Nicolaum Papam, t.* 8. *Concil. p.* 486. Deprecatione ſanctæ recordationis Pii Auguſti domni & genitoris noſtri, excellenti genio à Sede apoſtolicâ in præfato patruo noſtro Drogone venerando Epiſcopo fuerat honorata, ut unà cum prædicto miniſterio, &c.

(*g*) *Concil. Vermenſe, Can. xj. t.* 7. *Concil. p.* 1809. De prælatione reverendiſſimi Drogonis definire aliud non audemus, niſi expectandum, quam maximus colligi poteſt, Galliæ Germaniæque conventum, & in eo Metropolitanorum, reliquorumque Antiſtitum inquirendum eſſe conſenſum, cui reſiſtere nec volumus, nec valemus, &c.

(*h*) *Hincmar. Epiſt.* 6. *c.* 30. Drogo Metenſium Epiſcopus faſtu regiæ proſapiæ ſubvectus, hanc prælationem in Ciſalpinis regionibus, nactâ quadam occaſione, tempore Hlotarii Imperatoris apud Sergium Papam obtinuit. Sed quod affectu non ambiit, effectu non habuit; & quod efficaci uſu, non conſentientibus quibus intererat, obtinere non potuit, patientiſſimè, ut eum decuit, toleravit, ne ſcandalum fratribus & conſacerdotibus generans, ſchiſma in ſanctam Eccleſiam introduceret.

(*i*) *T.* 7. *Concil. Labb. pp.* 1800. 1801.

Digitized by Google

An de J. C. 840. grand homme mourut en Bourgogne (*k*). Il avoit accoutumé d'aller de tems en tems au Monaſtere de Luxeüil dont il étoit Abbé, attiré par la beauté du lieu. Un jour qu'il prenoit le divertiſſement de la peſche dans Lognon, comme il pourſuivoit un poiſſon d'une grandeur extraordinaire, il tomba dans la riviere, & ſe noya (*l*). Son corps fut rapporté à Metz, & enterré à S. Arnoû, auprès de l'Empereur Loüis le Débonnaire ſon frere. Sa mort eſt marquée au 8e. de Novembre, ſelon les uns (*m*), ou le 7e. du même mois, ſelon d'autres (*n*), ou même le 8e. de Décembre, ſelon quelques autres (*o*). La liſte des Evêques, imprimée dans le Rituel de Metz, met ſa mort au 6e. de Novembre 855. Il gouverna trente-deux ans, cinq mois, dix jours, ayant été nommé Evêque en 823. (*p*).

Valafride Strabon (*q*) a fait un petit Poëme en l'honneur de l'Evêque Drogon : mais on n'y voit rien de particulier, qu'un éloge général de ſes vertus. Son Epitaphe, qu'on lit à S. Arnoû, & dans Meuriſſe (*r*), ne nous apprend rien que ſes qualités, & que par ſes bons avis, il rétablit la paix dans la France, & qu'il fit la tranſlation de ſainte Gloſſinde. Tel fut Drogon Evêque de Metz.

LIV. *Nouvelles diviſions dans la Famille Royale.*

Il eut la douleur avant ſa mort de voir la diviſion recommencer entre les trois Princes héritiers de Loüis le Débonnaire. Dès que ce Prince eut les yeux fermés, Lothaire prétendit qu'ayant été dès le commencement aſſocié à l'Empire par l'Empereur ſon pere, les Royaumes de ſes freres Loüis & Charles devoient relever de lui, & qu'ils devoient lui en faire hommage. Dans cette vûë (*s*), il envoya des perſonnes affidées en divers endroits de l'Empire, pour engager dans ſon parti, par promeſſes & par menaces, les Seigneurs François ; leur donnant ordre en même tems, ſous peine de la vie, de le venir trouver, auſſi-tôt qu'il auroit paſſé les Alpes : mais il ne ſe hâta point de paſſer en France ; il voulut auparavant s'aſſûrer des eſprits des Grands. Son deſſein étoit de tomber ſur Loüis Roi de Baviere, pendant qu'il amuſeroit Charles ſon frere par des négociations & des proteſtations d'amitié. Il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour l'aſſûrer qu'il vouloit vivre avec lui dans une parfaite intelligence, comme un Parrein, avec ſon filleul, & un frere avec ſon frere ; mais qu'il le prioit inſtamment de ne pas pouſſer à bout Pepin leur commun neveu, juſqu'à ce qu'on eût reconnu dans une Conference, les droits que ce jeune Prince pouvoit prétendre ſur l'Aquitaine.

An de J. C. 840.

LV. *Guerre de Lothaire contre Loüis Roi de Baviere, & contre Charles le Chauve.*

Ayant appris que pluſieurs Seigneurs étoient diſpoſés à le favoriſer, il paſſa les Alpes, & vint ſe camper près de Vormes, dont Loüis de Baviere s'étoit ſaiſi : mais celui-ci ayant ſçu que les Saxons gagnés par Lothaire, étoient prêts à faire une irruption dans la Baviere, il laiſſa à Vormes une garniſon, & s'en retourna en Baviere, pour faire tête aux ennemis. Cependant Lothaire ſe rendit maître de Vormes, paſſa le Rhin, réſolu de s'avancer le plus avant qu'il pourroit dans la Baviere : mais Loüis, après avoir repouſſé les Saxons, vint à ſa rencontre, & les deux freres ſe joignirent près de Francfort. Ils ſe virent & ſe parlerent, mais ſans rien conclure. Ils ſe ſéparerent, & convinrent qu'ils ſe trouveroient au même lieu à la Saint-Martin 11e. de Novembre, pour terminer leurs différends à l'amiable, ou par un combat. En attendant, Lothaire repaſſa le Rhin, & marcha vers la France.

Charles tenoit en ce tems-là les Etats d'Aquitaine à Bourges (*t*), où le jeune Pepin devoit ſe trouver, pour traiter de quelques accommodemens ; mais il n'y vint pas. Charles ayant appris la marche de Lothaire, lui députa Nithard (*u*) & Adelgaire, pour le prier de ſe ſouvenir de ſes ſermens & de ſes promeſſes, & de ſa qualité de Parrein & de Frere : Qu'il pouvoit joüir en paix de tout ce que Loüis leur pere commun lui avoit donné ; mais auſſi qu'il laiſſât à ſes freres la paiſible joüiſſance de leur héritage. Lothaire reçut ces Envoyés avec beaucoup d'honnêteté, & promit d'envoyer à Charles des Ambaſſadeurs, pour convenir des moyens d'établir entr'eux une ſolide paix. Il permit aux Ambaſſadeurs de Charles de s'en retourner, mais ſans leur donner aucune réponſe poſitive ; il les priva même des honneurs que l'Empereur Loüis le Débonnaire leur avoit accordés, en haine de ce qu'ils ne s'étoient point déclarés pour lui. Tout cela, joint à ſa conduite (car il avançoit toujours) faiſoit aſſez connoître ſes mauvais deſſeins.

Cependant les Seigneurs d'entre la Meuſe & la Seine, voyant l'armée de Lothaire prête à fondre ſur leur pays, envoyoient à Charles couriers ſur couriers, pour l'avertir du dan-

(*k*) *Chronic. Epiſcop. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 656.*

(*l*) *Adjo Abbas Luxovienſ. in Apparatu S. Valaberti, ſæcul. 3. Bened. p. 456. n. ij.*

(*m*) *Chronic. Metenſ. ibid. & Catalog. mſ. S. Arnulphi, & Catalog. metric. apud Meuriſſ., p. 626.*

(*n*) *Meuriſſe, l. 3. p. 212. ex Chronic. S. Vincentii, & Chronic. Metenſ.*

(*o*) *Ita ad margin. Spicileg. l. 6. p. 656.*

(*p*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii, ad an. 823. Annales Pithœi ad eundem annum.*

(*q*) *Vide t. 16. Bibl. PP. Lugdun. pp. 229. 230.*
Hæc ſunt præcipuè quibus inſignita refulget
Virtutis perſona tuæ ſapientiæ radix,
Ordo, affabilitas, bonitas, patientia victûs,
Zelus amorque Dei, fide inſuperabile robur,
Religio, officium, cenſura, modeſtia geſtûs.
Hiſce Dei virtus volmet per tempora multa
Creſcere concedat, &c.

(*r*) *Meuriſſe, l. 1. p. 26.*
Hic Præſul, Præſes, Dominus, Primuſque cis Alpes,
Ejus judicio pacta fuit regio.
Iſte Glodeſindis ſolemniter oſſa levavit,
Condignèque loco condidit eximio.

(*s*) *Nithard. Hiſt. l. 2. init. p. 364. t. 2. Queſn. Hiſt. Franc. ad an. 840.*

(*t*) *Nithard. Hiſt. l. 2. pp. 364. 365.*

(*u*) Nithard étoit fils d'Angelbert, & de Berthe fille de Charlemagne, & par conſéquent, par ſa mere, couſin germain de Lothaire & de Charles. C'eſt ce Nithard qui nous a laiſſé les Mémoires que nous ſuivons principalement ici.

An de J.C. 840.

ger, & le prier de venir ſe mettre à leur tête, lui promettant toute ſorte de fidélité. Charles vint donc en diligence avec très peu de monde à Quierſy ſur Oiſe, où il reçut de grands renforts des Seigneurs qui venoient à lui de tous côtés, & lui amenoient leurs ſoldats, dont il compoſa une armée. Mais il fut obligé preſqu'en même tems d'accourir au ſecours de l'Imperatrice ſa mere, qu'il avoit laiſſée à Bourges avec quelques troupes, & que Pepin ſon neveu faiſoit mine de vouloir enlever. Il diſperſa bien-tôt les troupes de Pepin : mais Lothaire s'étant avancé juſqu'à la Meuſe, la paſſa ſans y trouver de réſiſtance, parce que les Généraux de Charles ne ſe trouverent pas aſſez forts pour s'oppoſer à ſon paſſage. Il s'avança juſqu'à Paris, ſon armée groſſiſſant à tout moment par les renforts, qui lui venoient de tous côtés par la déſertion des Seigneurs du parti de Charles. Celui-ci apprit ces fâcheuſes nouvelles à ſon retour de Bourges. Il ſçut que Lothaire avoit paſſé la Seine, réſolu de le pourſuivre juſqu'à ce qu'il l'eût dépoüillé de tous ſes Etats. Il aſſembla ſes plus fidéles ſerviteurs, & leur réſolution fut bien-tôt priſe. Ils lui témoignerent que n'ayant plus rien que la vie, ils étoient réſolus de la ſacrifier à ſon ſervice. Ils marcherent donc au-devant de Lothaire, & ſe vinrent camper ſous Orléans, à ſix lieuës du Camp ennemi.

LVI. *Paix entre Lothaire, & Charles le Chauve.*

Lothaire ſe flattoit de pouvoir lui débaucher le peu de troupes qu'il avoit, par ſes promeſſes, & par ſes artifices ordinaires, mais il n'y réüſſit pas : ce qui fut cauſe qu'il lui fit des propoſitions de paix, qui dans la ſituation préſente des affaires de Charles, furent agréées, comme moins déſavantageuſes qu'une bataille d'un ſuccès très douteux (*x*). Elles ſe réduiſoient à celle-ci : Que Charles joüiroit de l'Aquitaine, du Languedoc, de la Provence, & de dix Comtés entre la Loire & la Seine : Qu'au mois de May ſuivant, on tiendroit une Diette à Attigny, où les deux Princes ſe trouveroient, & où l'on régleroit toutes choſes à l'avantage des deux parties ; & que d'ici à ce tems-là on ne commettroit aucune hoſtilité contre Loüis Roi de Baviere. Tout cela fut juré ſolemnellement ; & il fut dit que ſi l'on manquoit à une ſeule de ces conditions, ils ſeroient abſous de leurs ſermens.

Mais Lothaire ne les laiſſa pas long-tems dans cette peine : car en ce même tems, il eſſaya de gagner une partie des Seigneurs qui étoient attachés à Charles. Il fit ce qu'il put pour empêcher que les Provinces qu'il lui cédoit, ne lui rendiſſent obéïſſance ; enfin il continua ſes hoſtilités contre Loüis : mais Charles, ſans témoigner trop de délicateſſe ſur cela, s'appliqua à mettre dans ſon parti les Seigneurs qu'il crut pouvoir lui être utiles dans le deſſein qu'il avoit pris de ſe rendre abſolument indépendant de Lothaire. Il reçut à Orléans pluſieurs Seigneurs de Bourgogne, qui vinrent ſe donner à lui. Il gagna Bernard Duc de Languedoc, un des plus habiles hommes de ſon tems dans le maniment des grandes affaires. Le Comte Lambert Gouverneur de la frontiere de Bretagne, ſe rendit à lui, & lui promit fidélité. Nomenoy Duc de Bretagne, s'engagea à lui faire hommage de ſa Duché.

An de J.C. 840.

Ayant ainſi pris ſes aſſûrances, il ſongea à ſe mettre en état d'aller à la Diette d'Attigny, & d'y paroître aſſez fort, pour ne pas craindre Lothaire, qui ſe flattoit d'y dominer. Il amaſſa une bonne armée, & fit avertir tous les Seigneurs qui s'étoient déclarés pour lui, de lui amener leurs troupes. Il fut obéï : mais Lothaire averti de ſon deſſein, avoit donné ſes ordres pour empêcher que ces troupes ne paſſaſſent la Seine, & à cette effet avoit fait rompre les ponts, & laiſſi ou coulé à fond les bateaux qui étoient ſur la riviere ; de ſorte que Charles fut obligé de deſcendre juſquà Roüen, où on lui avoit fait eſpérer qu'il trouveroit des bateaux que des marchands y avoient amenés. Il y en trouva en effet ving-huit, qu'il prit, & dont il ſe ſervit pour paſſer ſes troupes. Cela ne ſe fit pas ſans difficulté, les milices du pays s'étant placées ſur les bords, pour empêcher ſa déſcente : mais Charles ayant fait arborer la Croix ſur ſes bateaux, pour faire ſouvenir les milices du ſerment de fidélité qu'elles lui avoient fait peu de tems auparavant, & ayant fait publier une Amniſtie générale pour tous ceux qui mettroient bas les armes, le milices prirent la fuite dès qu'il parut avec ſes troupes, & il mit heureuſement ſes ſoldats à bord.

LVII. *Guerre de Lothaire contre Loüis Roi de Baviere.*

Pendant ce tems, Lothaire ayant paſſé le Rhin avec ſon armée, marcha contre Loüis Roi de Baviere (*y*). Celui-ci s'avança auſſi à ſa rencontre : mais les Emiſſaires de Lothaire lui débaucherent une partie de ſon armée, qui ſe rendit à lui. Loüis lui-même, avec le reſte, fut obligé de s'en retourner en Baviere. Lothaire fut empêché de le pourſuivre, par la nouvelle qu'il reçut, que Charles avoit paſſé la Seine, & parce qu'il crut avoir mis Loüis hors d'état de lui faire ombrage, & de s'oppoſer à ſes deſſeins. Il laiſſa au-delà du Rhin Adelbert Comte de Metz & Duc d'Auſtraſie (*z*), qui paſſoit pour un homme des plus prudens de ſon tems,

(*x*) *Nithard. l. 2. Hiſt. p. 365. t. 2. Duchſn.* Ut cederet Carolo Aquitania, Septimania, Provincia, & decem Comitatus inter Ligerim & Sequanam.

(*y*) *Nithard. l. p. 367. Annal. Metenſ. an. 841. p. 301. t. 3. Duchſn.*

(*z*) *Nithard. ibid.* Adhelbertum Metenſium Comitem (& Organum Moguntinæ Sedis Epiſcopum) convocat. Habebat enim uterque Ludovicum ad mortem uſque exoſum ; jam enim Adhelbertus ex infirmitate quâ pené per annum detentus fuerat, velut in ſupplementum fratricidii reſpiraverat. Erat enim eo in tempore ita prudens conſilio, ut ſereniam ab eo prolatam non quilibet mutare vellet .... Igitur Adhelbertum Ducem quem ſupra modò memoravimus, ob hoc mihi reliquit, ut & populum ſacramentis ſibi firmaret, & ſi Ludovicus ad Caro-

An de J. C. 841.

& dont les conſeils étoient les plus ſûrs. Il haïſſoit à mort le Roi Loüis, & avoit avec lui quelques querelles particulieres, que l'Hiſtoire ne marque pas aſſez clairement. Il étoit uni avec Orgaire Evêque de Mayence. Ils conſeillerent à Lothaire de paſſer le Rhin, & l'aiderent ſelon leur pouvoir, à pouſſer à bout Loüis Roi de Baviere. Lors donc que Lothaire fut obligé de repaſſer en France, il laiſſa au de-là du Rhin le Duc Adelbert, pour prendre le Serment de fidélité de ſes nouveaux ſujets, & pour empêcher que Loüis ne paſsât le Rhin, pour ſe joindre à Charles ſon frere.

Lothaire s'étoit rendu à Aix-la-Chapelle, & Charles étoit en marche pour ſe rendre à Attigny, ainſi qu'on en étoit convenu: mais Lothaire, qui ne cherchoit qu'à tirer les choſes en longueur, & qui n'avoit nulle envie de faire la paix, envoya des Ambaſſadeurs à Charles, pour ſe plaindre de ce qu'il étoit entré en Neuſtrie en ennemi, & pour le prier de ne pas avancer plus avant. Charles leur répondit, en faiſant à ſon tour des plaintes contre la conduite de Lothaire, qui avoit violé preſque tous les articles dont on étoit convenu. Il ajoûta, que cependant, pour lui montrer qu'il ne cherchoit que la paix, il alloit droit à Attigny, ainſi qu'on en étoit convenu, & qu'il entreroit dans toutes les voyes d'accommodement qu'on pourroit raiſonnablement demander de lui. Il s'y rendit en effet deux jours avant le terme marqué; mais Lothaire n'y vint pas.

LVIII. *Les Rois Loüis & Charles joignent leurs forces contre Lothaire.*

Dans le même tems le Roi de Baviere envoya faire offre de ſecours à Charles (*a*); & celui-ci lui députa des hommes affidés (*b*), pour le prier de hâter ce ſecours, & qu'il ne pouvoit lui rendre un plus grand ſervice, que de ſe joindre à lui avec toutes ſes forces, contre leur adverſaire commun. Pendant qu'il étoit encore à Attigny, il apprit que l'Imperatrice Judith ſa mere, lui amenoit d'Aquitaine un renfort de troupes. Il alla au-devant d'elle juſqu'à Châlons ſur Saone; & ſon armée étant ainſi fortifiée, il attendit le ſecours que Loüis lui avoit offert, & qui ne tarda pas à venir: car ce Prince ayant attaqué Adelbert, qui vouloit lui diſputer le paſſage du Rhin, le tua, paſſa ſur le ventre à ſon armée (*c*), & marcha à grandes journées vers le Roi Charles, qui de ſon côté ſe hâta d'aller au-devant de lui par le chemin de l'Alſace. Lothaire en ayant eu avis, & craignant extrêmement que les deux Rois ne joignifſent leurs forces, s'avança vers Châlons, comme pour combattre Charles, diſant par-tout que ce Prince ſe retiroit, & n'oſoit paroître devant lui: mais Charles fit avancer ſes troupes vers Lothaire, réſolut de le combattre, s'il vouloit accepter la bataille. Les deux armées ſe trouverent fort proches l'une de l'autre, & l'on tint pendant deux jours diverſes conférences, qui n'aboutirent à rien. Dans cet intervalle, la jonction des deux armées ſe fit à la vûë de Lothaire, ſans qu'il pût l'empêcher.

An de J. C. 841.

Loüis & Charles firent des propoſitions à Lothaire, pour éviter d'en venir à une bataille: car quoi qu'ils fuſſent les plus forts, la voye de la paix & de l'accommodement leur paroiſſoit la plus convenable. Ils lui députerent quelques Evêques & quelques Seigneurs, pour le prier de ſe contenter de ce qui lui avoit été ajugé par le dernier partage de l'Empereur leur pere, & de les laiſſer jouïr en paix de ce qu'il avoit lui-même reconnu leur appartenir. Ils le firent ſouvenir de ſes ſermens & de ſes promeſſes, & lui offrirent, pour le dédommager des frais de cette guerre, tout ce qui étoit dans leur Camp, à la réſerve de leurs chevaux & de leurs armes. Mais Lothaire rejetta toutes ces propoſitions, & marcha vers Auxerre, pour joindre le jeune Pepin, qui lui amenoit des troupes d'Aquitaine. Loüis & Charles le ſuivirent, & ne lui donnerent pas le loiſir de faire cette jonction. Lothaire s'étant campé à Fontenay (*d*), bourg de l'Auxerrois, & ſes freres à Tauriacus, lieu tout proche de là, les deux armées ſe trouverent ſi près l'une de l'autre, que le lendemain, qui fut pris pour le combat, on convint de part & d'autre de s'éloigner un peu, pour ranger plus commodement leurs armées.

LIX. *Combat de Fontenay dans l'Auxerrois. Lothaire eſt battu, & obligé de ſe retirer.*

Loüis & Charles, avant que d'en venir aux mains, lui firent encore les mêmes propoſitions qu'ils lui avoient faites peu de tems auparavant. Ils ajoûterent même, qu'ils étoient prêts de lui céder quelques Places de leurs Etats; & que ſi cela ne lui plaiſoit point encore, ils en vouloient bien venir à un nouveau partage. Lothaire leur envoya Drogon Evêque de Metz, l'Abbé Hugues ſon frere, & Hegibert, pour leur dire que juſqu'alors ils ne lui avoient point fait de ſemblables propoſitions: que celles-ci méritoient qu'on les examinât, & qu'il leur demandoit du tems pour cela. Tous ces délais n'étoient que pour les amuſer, & pour gagner du tems, en attendant que ſon Neveu le pût joindre avec ſes troupes. Les deux Rois ne laiſſerent pas de lui accorder un terme de trois jours: mais Pepin étant enfin arrivé, Lo-

lum ire vellet, nullo modo poſſet. *Vide & annal. Metenſ. ad an. 841. p. 301.* Albertus Comes & incentor diſcordiarum occiditur. Le P. le Cointe, *t. 8. annal. Franc. ad. an. 841. n. 21.* croit que c'eſt le même Adhelbert qui fonda le Monaſtere de Lindau: mais le P. Mabillon, *t. 2. Annal. Bened. pag. 664.* prouve le contraire. Il eſt nommé en 838. dans un Acte de cette année, rapporté *t. 2. annal. Bened. p. 602.*

(*a*) *Nithard. l. 2. Hiſt. p. 368. t. 2. Spicil.*

(*b*) *Annal. Metenſ. p. 301. ad an. 841. t. 3. Duchen.*

(*c*) *Annal. Metenſ. ad an. 841.* In Recienſe (alii Rhenenſe) occurrunt: ortoque prælio, Albertus Comes & incentor diſcordiarum occiditur, & cum eo innumerabilis hominum multitudo. *Ita & Annal. Fuldenſ. & Nithard. l. 2. p. 368.* On croit que ce combat ſe donna au paſſage du Rhin près Bregence.

(*d*) *Nithard. l. 2. p. 369.* Fontaneum. Tauriacus.

Digitized by Google

An de J. C. 841. thaire leur envoya dire, que portant le nom & la dignité d'Empereur, il devoit avoir de quoi la ſoutenir, & joüir d'une puiſſance proportionnée à ce grand titre : que d'ailleurs il ne voyoit pas volontiers qu'ils fuſſent auſſi puiſſans qu'ils l'étoient. Loüis & Charles lui firent déclarer de nouveau, que ſi dans le lendemain, il n'acceptoit l'une des propoſitions qu'ils lui avoient faites, ils s'en rapporteroient au jugement de Dieu, & au ſuccès d'une bataille : mais Lothaire leur répondit avec hauteur, qu'ils priſſent bien garde à ce qu'ils vouloient faire.

Le lendemain, qui étoit un Samedy 25e. de Juin de l'an 841. (*e*), il y eut une éclypſe de Soleil à la premiere heure du jour. Les deux Rois Loüis & Charles ſe ſaiſirent dès le grand matin d'une éminence voiſine du Camp de Lothaire, où ils mirent en bataille environ le tiers de leurs troupes ; le reſte de l'armée en fit de même, & ils attendirent en cet état ſa derniere réponſe pendant une heure : mais au lieu de répondre, il rangea auſſi ſon armée, & marcha contre celle des deux Rois. Loüis & Lothaire combattirent l'un contre l'autre, en un lieu nommé *Brittas*, & Charles & Pepin au lieu nommé *Fagit*. La troiſiéme partie de l'armée des deux Rois, qui étoit commandée par Adelard, & où ſe trouva auſſi Nithard, qui raconte cette action, à laquelle il eut beaucoup de part, ſe battit au lieu nommé *Solennat*. Le combat fut rude & opiniâtre de tous côtés. Les trois freres preſqu'également braves, & également animés, faiſoient des efforts extraordinaires : mais enfin, après pluſieurs heures de combat, les troupes de Lothaire commencerent à fuir ; Lothaire lui-même ſe retira à Aix-la-Chapelle, laiſſant les deux Rois maîtres du champ de bataille, & de tout le pays qui étoit conteſté. On dit qu'il y eut cent mille homme tués dans ce combat ; & les Annales du tems (*f*) conviennent que c'eſt la plus grande perte que la France eût faite juſqu'à ce jour. Ses forces furent preſque entiérement abbatuës ; elle ne put plus ſoutenir la grande réputation de valeur qu'elle avoit eûë juſqu'a lors ; & non ſeulement elle ſe trouva hors d'état d'attaquer ſes ennemis, & de faire des conquêtes, mais à peine put-elle défendre ſes frontiéres contre les entrepriſes de ſes voiſins & des étrangers.

Après cette victoire, les deux Rois ordonnerent qu'on enterrât avec les ceremonies de l'Egliſe, tous les corps, tant de leurs ſoldats que des ennemis, & qu'on penſât avec un ſoin égal tous les bleſſés des deux partis (*g*), faiſant publier une Amniſtie générale pour tous ceux qui viendroient de bonne foi ſe rendre à eux. Les Evêques exhorterent toute l'armée à la pénitence, & à confeſſer leurs péchés, & on ordonna un jeûne de trois jours, afin d'obtenir de Dieu le pardon pour ceux qui étoient morts dans le combat. Charles s'en retourna en Aquitaine, & Loüis prit ſa route vers le Rhin. An de J.C. 841.

LX. *Nouvelles hoſtilités entre Lothaire, Loüis & Charles.*

Avant que de ſe ſéparer, ils indiquerent une Aſſemblée générale à Langres : mais il arriva divers incidens qui les empêcherent de la tenir : car Lothaire ayant appris que le Roi Loüis étoit retourné en Baviere, aſſembla ce qui lui reſtoit de troupes, & vint à Mayence, ayant auparavant donné ordre à ſon jeune fils Lothaire de le venir trouver à Metz (*h*), avec quelques Saxons qui s'etoient donnés à lui, parce qu'il leur avoit permis de retourner au paganiſme (*i*). Enſuite il paſſa le Rhin, & ſe mit à pourſuivre le Roi Loüis. Mais ne l'ayant pû atteindre, il revint à Mayence, où il fit le mariage de ſa fille ; après quoi il marcha contre le Roi Charles, qui après un voyage qu'il avoit fait en Aquitaine, étoit venu ſe montrer en Neuſtrie, parce qu'on y avoit publié qu'il étoit mort à la bataille de Fontenay. Charles donc étant venu à S. Quentin, où il avoit donné rendez-vous à ſes troupes, marcha du côté de Maſtrich, & entra dans les Terres de Lothaire.

A cette nouvelle, Lothaire revint ſur ſes pas, pour s'oppoſer à Charles : mais comme la ſaiſon étoit fort avancée, celui-ci voyant que la diverſion avoit réüſſi, & que Lothaire ne pourroit plus rien entreprendre au-delà du Rhin contre Loüis, s'en retourna vers Paris. Toutefois dès qu'il ſçût que Lothaire étoit arrivé à Thionville, il lui envoya le Duc Adelard, le Comte Gilbert, & l'Abbé Hugues, pour lui faire des propoſitions de paix (*k*) ; & en même tems il députa à ſon frere le Roi Loüis, un Seigneur nommé Rabanon, pour lui donner avis de ce qu'il venoit de faire pour ſon ſervice, & pour le prier de lui envoyer du ſecours, au cas que Lothaire ſe mît en devoir de l'attaquer.

Lothaire ayant appris la retraite de Charles, le ſuivit avec une armée compoſée de Saxons, d'Auſtraſiens & d'Allemands, & vint juſqu'à S. Denys *, ſe flattant de paſſer aiſément la Seine, qui eſt ordinairement fort baſſe au mois de Septembre. Il trouva par hazard environ vingt batteaux en cet endroit, dont il eſperoit ſe ſervir, pour faire paſſer la riviere à ſes * An de J.C. 841.

troupes.

(*e*) *Nithard. l. 2. p. 370.*

(*f*) *Annales Metenſ. ad an.* 841. In qua pugna ita Francorum vires attenuatæ ſunt, ac famoſa virtus infirmata, ut non modò ad amplificandos regni terminos, verum nec ad tuendos proprios in poſterum ſufficerent. Tandem non ſine gravi dilpendio ſuorum Ludovicus & Carolus vicerunt. *Annal. Fuld. ad eundem an.* Tanta cædes ex utraque parte fuit, ut nunquam ætas præſens tantam ſtragem in gente Francorum factam meminerit.

(*g*) *Nithard. l. 3. initio, p. 371. t. 2. Duchſn.*

(*h*) *Ita Annal. Metenſ. ad an.* 841. *p.* 301. *t.* 3. *Duchſnium.* Mais les Annales de Fulde, *ad eundem an. p.* 548 *t.* 2. *Duchſn.* lient *Nemetis*, Spire, au lieu de *Metis*, Metz. Il vaut mieux lire *Nemetis*; cela revint mieux à la route que tenoit Lothaire.

(*i*) *Annales Bertin. ad an.* 841. *p.* 198. *t.* 3. *Duchſnium. Vide & Nithard. l. 4. p.* 377.

(*k*) *Nithard. l. 3. p.* 372.

Digitized by Google

An de J. C. 842.

troupes. Mais Charles avoit ſi bien pris ſes meſures, ſe ſaiſiſſant des ponts, des gués & des paſſages, & d'ailleurs la Seine commençant à s'enfler tout à coup très à propos, que Lothaire ne ſongea plus à tenter le paſſage, & ſe vit contraint à ſon tour, de faire à Charles des propoſitions de paix.

Ces conditions conſiſtoient à abandonner à Charles tout ce qui étoit au-delà de la Seine, & même le pays de deçà, le long de la mer (*l*), à condition qu'il renonceroit à l'alliance qu'il avoit faite avec le Roi Loüis; & Lothaire de ſon côté promettoit d'abandonner le jeune Loüis. Mais Charles n'accepta aucune de ces conditions: auſſi ne tendoient-elles qu'à deſunir les deux freres, pour pouvoir les opprimer plus aiſément l'un après l'autre. Lothaire décampa donc de S. Denys, vint vers Sens, où le jeune Pepin le joignit avec ſes troupes; & Charles, après avoir réduit la ville de Laon, que la Princeſſe Hildegarde ſa ſœur avoit fait ſoûlever contre lui, marcha vers l'Alſace (*m*), paſſa par Toul; & ayant pénétré les montagnes de Vôge pendant le plus fort de l'Hyver, entra en Alſace par Saverne, & vint joindre ſon frere le Roi de Baviere à Straſbourg. Ils s'y trouverent le 14e. de Février 842. & y renouvellerent leur alliance, qu'ils jurerent, Loüis en Roman, ou Latin corrompu, dont s'eſt formée notre Langue Françoiſe; & Charles en Langue Tudeſque ou Allemande.

LXI. *Alliance entre Loüis de Baviere, & Charles le Chauve.*

Loüis qui étoit l'aîné, parla de cette ſorte en Allemand, au peuple aſſemblé (*n*): *Vous ſçavez combien de fois mon frere Lothaire a voulu nous opprimer mon frere & moi: & comme ni les motifs de Religion, ni la parenté, ni aucune autre raiſon n'ayant pû le porter à nous accorder une juſte paix, nous nous ſommes vûs forcés à nous en rapporter au jugement de Dieu, & à lui livrer la bataille, dans laquelle vous ſçavez que Dieu nous a accordé la victoire. Ils s'eſt retiré où il a pû; & nous touchés de l'amour fraternel envers lui, & de compaſſion envers le peuple Chrêtien qui le ſuivoit, n'avons pas voulu profiter de notre victoire, en les pourſuivant, & les faiſant paſſer au fil de l'épée. Nous lui avons fait ſçavoir qu'au moins à préſent il nous fiſt juſtice: mais il ne ceſſe juſqu'aujourd'hui de nous pourſuivre à main armée, moi & mon frere, & de déſoler nos ſujets par les ravages, les incendies, les meurtres, & les autres maux qu'il commet dans leur pays. C'eſt pour faire finir ces déſordres, que mon frere & moi nous ſommes aſſemblés ici. Et comme pluſieurs d'entre vous ne pouvez vous perſuader que nous agiſſions de bonne foi, nous allons jurer une alliance ferme & ſincere en votre préſence, & nous prenons Dieu à témoin, que ce n'eſt par aucune vûë d'ambition que nous la jurons, mais uniquement pour procurer le repos public, ſi Dieu nous donne la paix avec votre ſecours. Et pour vous perſuader de la ſincérité du ſerment que je vas faire, je déclare que ſi j'y contreviens jamais au préjudice du Roi Charles que voilà, je vous décharge de l'obeïſſance que vous me devez, & je vous tiens quittes du Serment de fidelité que vous m'avez fait.* An de J. C. 842.

Après que Louis eut ainſi harangué en Allemand, le Roi Charles parla à ſes troupes, & au peuple aſſemblé, à peu près en même termes, mais en Roman. Enſuite Louis fit ſon ſerment en Roman, afin qu'il fût entendu des troupes de Charles; & Charles le fit en Allemand, pour être entendu de l'armée de Loüis (*o*) *Pour l'amour de Dieu, & pour le bien du peuple Chrêtien, & pour notre commune ſureté, je jure d'employer déſormais toutes mes forces, autant que Dieu m'en donnera le pouvoir, à défendre le Roi Charles mon frere en tout & par-tout, comme un frere doit défendre ſon frere, & comme je voudrois qu'il le fiſt lui-même pour moi. De plus je jure de ne faire jamais avec Lothaire aucun traité, que je croye en conſcience devoir être préjudiciable à mon frere Charles.* Charles fit la même déclaration; & l'on fit faire aux deux armées un nouveau ſerment, par lequel elles promirent fidélité & obéïſſance aux deux Princes; ce qu'elles jurerent de même en deux Langues; ſçavoir, l'armée de Charles en Roman, & celle de Loüis en Tudeſque. Cette Cérémonie finit par de grandes acclamations.

Les deux Rois prirent enſuite leur marche du côté de Mayence. Loüis conduiſit ſon armée le long du Rhin par Spire, & Charles le long des montagnes de Vôge, par Vizembourg. L'union étoit parfaite entre les deux Rois & les deux armées. Loüis & Charles étoient d'une taille médiocre (*p*), mais bien priſe, & parfaitement propre à tous les exercices militaires: l'un & l'autre étoit hardi, courageux, libéral, prudent & éloquent. Ils mangeoient & logeoient preſque toujours enſemble, & ſe faiſoient continuellement des préſens de ce qu'ils avoient de plus précieux. On voyoit dans leur Conſeil un parfait concert de ſentimens, & beaucoup de déference l'un pour l'autre. Ils aſſiſtoient enſemble aux revûës de leurs troupes, & les exerçoient par des combats feints, où chacun à l'envi cherchoit à donner des preuves de ſa valeur. Les

(*l*) *Nithard. l. 3. p. 373.* Haberet Carolus à Sequana partem occiduam, abſque Provincia & Septimania.

(*m*) *Nithard. l. 3. p. 374. Annales Bertiniani, an. 842. pag. 109.*

(*n*) *Nithard. l. 3. p. 374.*

(*o*) *Nithard. l. 3. p. 375. t. 3. Queſn.* Pro Deo amur, & pro chriſtian poblo, & noſtro commun ſalvamento, diſt di in avant, in quam Deus ſavir & podir me dunat, ſi ſalvarei ciſt meon fradre Karlo, & in adjudha & in cadhuna coſa, ſi cum om per dreit ſon fradre ſalvar diſt, ino quid il mi altre ſi fazet, & abludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol ciſt meon fradre Carle in damno ſit. *Quod cùm Ludovicus expleſſet, Carolus Theudiſchâ Linguâ, ſic hæc eadem verba teſtatus eſt.* In Gothes minna indiuhes chriſtiunes folches ind unſer bedhero gealt nili ſon theſemsola ge frammor deſſo framſo mit Got geuvis ei indi madh furgibit ſo hald ihtes an minan bruodher ſoſo manmt rehtu ſinan bruher ſcal ſuthi uba zermigſoſon maduo. In dimit Luheren in nothe in eit hinc nega gangoz heminam vuillon imo ces cadhen vueren.

(*p*) *Nithard. l. 3. ad finem, p. 375.*

An de J. C. 842.

diverſes nacions qui compoſoient les deux armées, entroient dans les diſpoſitions des deux Chefs, & vivoient dans la plus belle union, ſans que dans une ſi grande multitude, aucun donnât à un autre le moindre ſujet de plainte ou de mécontentement.

LXII. *Louis & Charles pourſuivent Lothaire, qui ſe retire à Lyon.*

Comme ils étoient enſemble à Mayence, Carloman fils de Loüis y arriva avec de nouvelles levées de Bavarois & d'Allemands. Bardon qu'ils avoient envoyé en Saxe, leur rapporta que les peuples de ce pays avoient rejetté les ordres de Lothaire, & qu'ils étoient très bien diſpoſés à exécuter tout ce que les deux Rois leur commanderoient. Enfin ils apprirent que les Ambaſſadeurs qu'ils avoient députés vers Lothaire, n'avoient point été écoutez. Cette derniere nouvelle les détermina à marcher contre Lothaire (*q*), qui étoit alors à Sinſik ſur le Rhin, entre Bonn & Andernach. Ils partirent de Mayence le 17. de Mars 842. Charles conduiſit ſon armée par une route fort difficile, dans la Voſge; & Loüis mena la ſienne, partie par terre, & partie par eau, le long du Rhin par Bingh. Ils arriverent enſemble à Coblentz le lendemain vers midy; & après avoir entendu la Meſſe à S. Caſtor, ils paſſerent la Moſelle, ſans qu'Otgaire Evêque de Mayence, & les autres que Lothaire avoit placés en cet endroit avec des troupes, oſaſſent les empêcher; mais ils prirent la fuite, & annoncerent à Lothaire que ſes freres avoient paſſé le fleuve.

Dès qu'il eut appris cette nouvelle, il quitta Sinſik, & prit le chemin d'Aix-la-Chapelle. Il n'y demeura qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour en enlever les tréſors, même ceux de l'Egliſe du Palais Impérial. Il mit en piéces un baſſin d'argent (*r*) d'une grandeur extraordinaire, & d'un très grand prix, qui avoit été fait du tems de Charlemagne, & où l'on avoit repréſenté en bas relief le Globe céleſte & le Globe terreſtre, la deſcription des Aſtres, & le cours des Planetes, avec les dimenſions & diviſions geographiques & aſtronomiques. Il diſtribua à ſes amis & à ſes gens les piéces de ce précieux monument; ce qui n'empêcha pas que la plûpart ne déſertaſſent, & ne quittaſſent ſon parti. Il alla d'abord à Chalons, puis à Troyes en Champagne, où il paſſa la Fête de Pâques; enfin il ſe rendit à Lyon, où il s'arrêta pour avoir, en cas de beſoin, une retraite dans ſon Royaume d'Italie.

LXIII. *Lothaire déclaré déchû de l'Empire. Loüis & Charles en font un nouveau partage.*

Les deux Rois voyant que Lothaire s'étoit retiré, allerent droit à Aix-la-Chapelle, qui étoit, depuis le regne de Charlemagne, comme le Siége de l'Empire François. Le lendemain de leur arrivée, ils y tinrent une Aſſemblée, pour ſçavoir ce qu'il y avoit à faire dans cette circonſtance. Ils s'en rapporterent aux Evêques qui étoient à la Cour; & ceux-ci, après avoir examiné la conduite de Lothaire, les maux qu'il avoit faits à l'Etat, ſon peu de capacité pour le Gouvernement, déclarerent que la main de Dieu l'avoit chaſſé de ſon Trône, pour y placer ſes freres, plus dignes & plus capables de regner que lui: mais ils ne voulurent pas leur permettre de s'en mettre en poſſeſſion, qu'auparavant ils n'euſſent proteſté qu'ils étoient réſolus de ne point imiter Lothaire dans leur maniére de gouverner l'Etat, mais de ſe regler ſuivant la Loi de Dieu.

An de J. C. 841.

Les deux Princes répondirent qu'ils étoient réſolus, avec l'aide de Dieu, de gouverner leurs peuples ſelon ſa volonté. Alors les Prélats leur dirent: *Et nous, par l'autorité de Dieu, nous vous exhortons, nous vous avertiſſons, & nous vous ordonnons de recevoir l'Empire, & de le gouverner ſelon ſa volonté & ſes ordres.* Les deux Rois nommerent, chacun de ſon côté, douze Seigneurs, du nombre deſquels étoit Nithard de qui nous tenons cette hiſtoire (*s*), pour partager tout l'Empire en deux. Le partage ſe fit, & Loüis eut tout ce que la France poſſedoit au-delà du Rhin, & outre cela tout ce qui eſt entre la Meuſe & le Rhin. Charles eut tout le reſte juſqu'aux Alpes & à l'Ocean. Ils ſe ſéparerent enſuite, & allerent mettre ordre chacun dans leurs Etats. Loüis ſe rendit à Cologne, & Charles paſſa la Meuſe, & alla en Neuſtrie. Quelques tems après, ils ſe raſſemblerent à Verdun, pour prendre de nouvelles meſures. Loüis s'y rendit par le chemin de Thionville, & Charles par celui de Reims.

Lothaire voyant que par l'union de ſes freres, ſes affaires alloient en décadence, réſolut de leur envoyer à ſon tour des Ambaſſadeurs, pour négocier la paix. Ces Ambaſſadeurs trouverent les deux Rois à Milly (*t*) en Gâtinois, & ils leur propoſerent une alternative, qui étoit, ou d'exécuter la propoſition qu'ils avoient faite à Lothaire quelque tems auparavant, d'ajoûter quelques places & quelques territoires du côté du Rhin & de la Meuſe, au partage qui lui étoit échû par le Teſtament de ſon Pere; ou de faire un nouveau partage de tout l'Empire François, dans lequel toutefois on ne feroit entrer ni l'Italie ni l'Aquitaine, ni la Baviere, qui n'avoient jamais été conteſtées entre eux, mais ſeulement le reſte des Provinces, dont on feroit trois lots égaux, & dont chacun auroit le ſien. Loüis & Charles de leur côté envoyerent des Ambaſſadeurs à Lothaire, pour lui faire d'autres propoſitions, qui étoient de lui céder tout le Pays d'entre le Rhin & la Meu-

(*q*) *Annal. Bertin. ad an.* 842. *Nithard. l.* 3. *p.* 375.

(*r*) *Annales Bertinian. ad. an.* 842. *p.* 199. *t.* 2. *Duſſe. Dicco etiam mira magnitudinis ac pulchritudinis argentea, &c.* Apparemment le même dont parle Eginard, *Vita Caroli Magni, p.* 106. & qu'il appelle une table d'argent: *menſam argenteam, quæ cæteris & operis pulchritudine, & ponderis gravitate, multùm excellebat, &c.*

(*s*) *Nithard. l.* 4. *initio, pp.* 376. 377.

(*t*) *Nithard. l.* 4. *p.* 377. Milliacum.

Digitized by Google

An de J.C. 842.

ſe juſqu'à ſa ſource, & depuis la ſource de la Meuſe juſqu'à la Saône, & au confluent de cette riviere, & du Rhône, & depuis le Rhône juſqu'à la mer Mediterrannée, ſans parler des Etats de-delà les Alpes, qu'on ne lui conteſtoit point: mais Lothaire n'agréa point ces propoſitions, & en revint à celles qu'il avoit faites, de demander un nouveau partage en trois lots, dans lequel n'entreroient ni l'Italie, ni la Baviere, ni l'Aquitaine.

LXIV. *Autre partage des Provinces de l'Empire entre Lothaire, Loüis & Charles.*

L'amour de la paix porta les deux Rois à conſentir à ce partage (*u*); & pour conclure cette affaire, ils s'aſſemblerent en perſonnes au mois de Juin, près de Mâcon, dans l'Iſle d'Ancile, au milieu de la Saône. Leurs armées demeurerent ſur le bord de la riviere. Les trois freres ſe jurerent une amitié éternelle, & convinrent d'envoyer à Metz dans le premier d'Octobre leurs Commiſſaires, pour tenir les Conferences; après quoi les Princes ſe ſeparerent. Loüis repaſſa le Rhin, & alla réprimer quelques peuples de Saxe, qui s'étoient révoltés. Charles ſe rendit en Aquitaine, où il diſſipa le parti du jeune Pepin, & l'obligea à ſe cacher. Lothaire alla prendre le divertiſſement de la chaſſe dans les Ardennes, & châtia ceux qui avoient quitté ſon parti pendant ſon abſence. Il reçut à Trêves (*x*) les Ambaſſadeurs des Grecs, puis alla ſe repoſer à Thionville.

Loüis & Charles ſe rendirent à Vormes ſur la fin de Septembre, pendant que leurs Députés allerent à Metz tenir les Conferences pour le Partage: mais Lothaire, au lieu de ſe tenir éloigné de cette ville, comme on en étoit convenu, demeuroit à Thionville, qui n'en eſt qu'à ſix lieuës. Ses freres envoyerent lui faire leurs remontrances ſur cela; & pour terminer ce different, il fut convenu que les Commiſſaires ſe tranſporteroient à Coblentz, qui eſt à peu près à une diſtance égale de Vormes & de Thionville. Il s'y trouva cent dix Députés au nom des trois Princes. Ceux de Charles & de Loüis demeuroient au-delà du Rhin, & ceux de Lothaire en deçà, d'où ils venoient tous les jours en batteaux s'aſſembler en l'Egliſe de S. Caſtor. Mais comme ce partage étoit d'une grande diſcuſſion, & que la choſe tiroit en longueur, on convint de prolonger la Tréve, & de remettre la concluſion du Partage à la S. Jean de l'année ſuivante. Cette prorogation fut ſignée à Thionville, où tous les Deputés ſe trouverent. De-là Lothaire ſe retira à Aix-la-Chapelle, Loüis en Baviere, & Charles à Quierſy ſur Oiſe, où il épouſa Hermentrude niéce du Duc Adelard, & fille de Vodon & d'Ingeltrude.

An de J.C. 843.

Au mois d'Août (*y*) de l'année ſuivante 843. les trois Princes ſe trouverent à Verdun ſur la Meuſe, pour conſommer la grande affaire du Partage. Loüis eut tous les Etats dépendans de la France au-delà du Rhin, & de plus les territoires des villes de Spire, Vormes & Mayence. Lothaire, outre l'Italie, eut tout le pays d'entre le Rhin & l'Eſcaut; le Hainaut, le Cambreſis, & quelques autres Comtés de deçà la Meuſe, & depuis la ſource de la Meuſe juſqu'au confluent de la Saône & du Rhône; & depuis ce confluent ſur le Rhône, juſqu'à la Mer, avec les Comtés de deçà & de delà. Charles eut tout le reſte de la France, & porta le nom de Roi de France (*z*). L'Imperatrice Judith mere de Charles le Chauve, n'eut pas la ſatisfaction de voir la fin des guerres & des broüilleries qui avoient troublé la France pendant trois ans; elle mourut à Tours le 19. d'Avril 843.

LXV. *Lothaire mal ſatisfait de l'élection de Sergius II. envoye à Rome ſon fils Loüis avec une armée.*

Comme l'Empereur Lothaire ſe trouve ſeul Souverain du pays dont nous avons entrepris d'écrire l'Hiſtoire, nous nous bornerons deſormais à ce qui le regarde, & nous ne parlerons de Loüis & de Charles, qu'autant qu'ils auront rapport aux affaires de la Belgique, & à notre ſujet. Le Pape Gregoire IV. etant mort ſur la fin de l'an 843. eut pour ſucceſſeur Sergius II. qui fut élû le 10e. Février de l'année ſuivante. On le conſacra auſſi-tôt, & on l'intronisa, ſans en donner avis à Lothaire, & ſans attendre ſon agrément (*a*). L'Empereur l'ayant appris, en témoigna hautement ſon indignation, & envoya auſſi-tôt à Rome ſon fils Loüis & Drogon ſon oncle, Archevêque de Metz, avec une bonne armée, pour châtier les Romains. Dès que les troupes de l'Empereur furent arrivées à Boulogne, elles commencerent à faire de grands ravages dans tout le pays, en ſorte que les peuples de la campagne furent obligés de ſe retirer dans des lieux cachés & éloignés, pour ſe ſouſtraire à la violence du ſoldat.

Dès que le Pape Serge ſçut qu'ils approchoient de Rome, il envoya au-devant du jeune Roi Louis, environ à neuf milles de Rome, tous les Juges & les Magiſtrats de la ville, qui reçurent le Prince avec les bannieres, & le comblerent de grandes loüanges. Lorſque le Roi fut à un mille, Serge envoya au-devant de lui toute la Bourgeoiſie en armes, avec leurs Chefs;

(*u*) *Nithard. l. 4. p. 378. an. 843. Annales Bertinian. & Metenſ. ad 842.*

(*x*) *Annales Bertinian. ad an. 842. p. 199. t. 3. Queſn.*

(*y*) *Annales Fuldenſ. ad an. 843. Ita & Annales Bertin. & Metenſ.*

(*z*) *Vide Annales Bertinian. ad an. 843. p. 200. t. 3. Queſn.*

(*a*) *Vide Anaſtaſ. in Vita Sergii II. Papæ, t. 7. Concil. Labb. p. 1793. Annaliſt. Bertinian. ad an. 844.* Sergio in Sede Apoſtolica ordinato, Lotharius filium ſuum Ludovicum Romam cum Drogone Mediomatricorum Epiſcopo dirigit, acturus ne deinceps decedente Apoſtolico, quiſquam illic præter ſuf juſſionem miſſorumque ſuorum præſentiam, ordinetur Antiſtes. *Luitprand. Ticin. de vitis Pontif. Roman.* Sergius abſque juſſione Lotharii Imperatoris eſt ordinatus. Unde cum ejus conſecrationis rumor ad prædicti aures Imperatoris pervenit, indignatus de hac præſumptione, filium ſuum Ludovicum, & Drogonem Metenſem Epiſcopum, cum magno exercitu Romam direxit.

An de J. C. 844.

comme auſſi les troupes reglées des Grecs, qui étoient dans la ville, chantant tous enſemble les loüanges du Roi. Enfin il fit ſortir une partie du Clergé avec les Croix & les Bannières, & lui fit tous les honneurs que l'on avoit accoûtumé de faire aux Empereurs & aux Rois dans de ſemblables occaſions. Le Pape l'attendit ſur les dégrés de l'Egliſe de S. Pierre avec ſon Clergé & le peuple Romain; & le Roi ayant monté les dégrés, le Pape l'embraſſa, le mit à ſa droite, & le conduiſit dans le parvis intérieur de l'Egliſe de S. Pierre.

Alors le Pontife fit fermer toutes les portes de l'Egliſe, & adreſſant ſa parole au Roi, il lui dit: *Si vous êtes venu ici en bon Prince, & pour le bien de cette République de tout le Monde, & de cette Egliſe, les portes vous ſeront ouvertes: mais ſi vous avez quelque mauvais deſſein, elles vous ſeront fermées à vous, & à toute votre ſuite.* Loüis répondit qu'il n'avoit aucune mauvaiſe intention; & ſur cette aſſûrance, le Pape fit ouvrir les portes de l'Egliſe. Ils y entrerent; & après quelques prieres, le Pape leur ayant donné ſa benédiction, le Roi ſe retira dans ſon camp, & n'entra point dans Rome; car l'Egliſe de S. Pierre étoit alors hors de la ville, dont le Pape eut grand ſoin que l'on tînt les portes bien fermées, & qu'on n'y laiſſât entrer aucun François, quoique pluſieurs Seigneurs euſſent témoigné ſouhaiter d'y loger.

Les troupes du Roi indignées de ce refus, & de la défiance qu'on leur témoignoit, commirent mille déſordres autour de Rome, & ravagerent toute la campagne. Le Dimanche ſuivant, qui étoit le ſecond d'après la Pentecôte, le Roi & toute ſa ſuite ſe trouva à la Baſilique de S. Pierre. Le Pape avec ſon Clergé, & le peuple Romain, y vinrent auſſi en cérémonie, & pendant la Meſſe il ſacra Loüis Roi de Lombardie, lui mit la couronne ſur la tête, & lui donna l'épée, dont Loüis ſe ceignit. Après la Meſſe, chacun ſe retira: mais la ſuite ne ſe paſſa pas ſi paiſiblement. Drogon Evêque de Metz, ſoutenu d'un grand nombre de Prélats d'Italie, & de Seigneurs François, faiſoient naître à tout moment des difficultés. Ils demandoient (*b*) que déſormais le Pape venant à mourir, on ſuſpendît l'ordination de ſon ſucceſſeur, juſqu'à ce qu'on en eût donné avis à l'Empereur, & qu'il eût envoyé ſes Députés pour y être préſens. Ils vouloient de plus (*c*), que tous les Seigneurs Romains fiſſent ſerment de fidélité entre les mains de Loüis nouveau Roi de Lombardie: mais le Pape répondit qu'il conſentoit volontiers que l'on fît ce ſerment à l'Empereur Lothaire, mais non pas au Roi de Lombardie; & en effet on ſe contenta que la Nobleſſe fît ce ſerment à l'Empereur.

LXVI. *Ebbon Archevêque de Reims, & Barthelemy de Narbonne, demandent au Pape leur retabliſſement. Drogon de Metz eſt fait Légat du S. Siege.*

Enſuite Ebbon Archevêque de Reims, & Barthelemy Archevêque de Narbonne, qui avoient été dépoſés de l'Epiſcopat pour leurs crimes, ſupplierent le Pape de leur accorder le *Pallium*: mais il le refuſa, diſant qu'ils devoient ſe contenter de communier parmi les Laïques. Enfin le Pape répondit à tout avec une fermeté & une prudence qui déconcerta ſes adverſaires. Drogon prit enfin des ſentimens plus ſoûmis, & obtint du Pape Serge la qualité de Légat Apoſtolique au-deçà des Alpes (*d*), ainſi qu'on l'a vû plus haut. Le jeune Roi Loüis, après avoir pris congé du Pape, vint tenir ſa Cour à Pavie, à l'exemple des anciens Rois de Lombardie (*e*).

Après le retour de Drogon Evêque de Metz, les trois Princes ſongeant ſerieuſement à mettre fin aux déſordres qui avoient regné dans l'Empire François durant les derniers troubles, ſe rendirent au mois d'Octobre à Thionville (*f*), où ayant paſſé quelques jours à renouveller leurs anciennes proteſtations d'amitié, & à ſe donner les uns aux autres toutes les marques de cordialité & d'affection, ils réſolurent de s'aſſembler avec les Evêques, au lieu nommé *le Jugement*, en Latin, *Judicium*, & aujourd'hui, *Judz*, ou *Jeutz*, proche Thionville, ſitué au-delà de la Moſelle. Drogon Evêque de Metz y préſida du conſentement des trois Princes, qui ratifierent les Réglemens qu'on y fit, & promirent de les exécuter, & d'en procurer l'exécution.

LXVII. *Réglemens faits à Thionville pour le bon gouvernement du Royaume en 844.*

Voici en quoi conſiſtent ces Réglemens. 1°. On remontre aux Princes, que puiſque c'eſt par leurs diviſions & leurs guerres que l'Egliſe a été troublée, diviſée & affligée, ils doivent travailler à lui rendre la paix, & y rétablir l'ordre par leur union, & leur charité. 2°. Que l'on ordonne des Evêques ſelon les Canons dans les Egliſes vacantes, & qu'on rétabliſſe dans leurs Siéges ceux qui en ont été injuſtement chaſſés. 3°. Que l'on donne aux Monaſteres des Supérieurs Réguliers, au lieu des Abbés & Abbeſſes Laïques, que les Rois prédéceſſeurs y avoient mis, contre toute ſorte d'autorité & de raiſon. 4°. On prie les Princes de réprimer ceux qui entreprennent d'envahir les biens des Egliſes; de conſerver les Privilèges qui leur ont été accordés par les Rois leurs prédéceſſeurs, & de ſe contenter des ſecours & des ſubſides que les Egliſes ont accoutumé de donner pour des preſſans beſoins de l'Etat. 5°. Que les Evêques ayent la conduite proviſionnelle des Monaſteres de l'un & de l'autre ſexe, qui ont été donnés à des Laïques, afin d'y maintenir l'obſervance & le bon ordre. 6°. Que l'ordre Eccléſiaſtique ſoit rétabli dans ſon ancienne vigueur; qu'il ſoit appuyé de l'autorité Royale, & que ceux qui dans ces tems

(*b*) *Annales Bertin. ad an.* 844. *t.* 3. *Spicil. p.* 200.
(*c*) *Anaſtaſ. vita Sergii, p.* 1795. *t.* 7. *Concil. Labb.*
(*d*) *Vide & Const. Vernenſ. can.* 25. *& Hincmar. Rem. Epiſt.* 6.
(*e*) *Anaſtaſ. vita Sergii Papæ, p.* 1795. *t.* 7. *Concil. Labb.*
(*f*) *T.* 7. *Concil. Labb. pp.* 1800. 1801.

An de J. C. 845.

de troubles ſont tombés dans des crimes, en faiſent pénitence, & attendent qu'on les réconcilie à l'Egliſe, de quelque état & condition qu'ils ſoient. Tels furent les Réglemens du Concile de Thionville, tenu au village de Judz.

Peu de tems après, & la même année (*g*), le Roi Charles tint à Verneüil, Palais Royal ſur la riviere d'Oiſe, un autre Concile, où l'on fit quelques Réglemens rélatifs à ceux dont on vient de parler, & dans leſquels on marque plus en particulier les moyens de réformer les abus introduits pendant les Guerres civiles. Le Canon XI. regarde Drogon Evêque de Metz, & l'emploi de Légat que le Pape lui avoit donné pour exercer ſon autorité au deçà des Alpes. Les Evêques du Royaume de Charles, ne voulurent pas le reconnoître, & prétendirent qu'il ne pouvoit ni recevoir ni exercer cet emploi ſans le conſentement des Evêques de tout l'Empire François, avoüant au reſte, que perſonne n'étoit plus digne de cet honneur que Drogon, ainſi que nous l'avons déja remarqué.

LXVIII. *Hincmar eſt fait Archevêque de Reims en la place d'Ebbon.*

En exécution des Ordonnances des Conciles dont on vient de parler, Hincmar Religieux de l'Abbaye de S. Denys fut établi Archevêque de Reims *, dix ans après la dépoſition d'Ebbon, dont on a parlé plus d'une fois. Pendant cette longue vacance, l'Evêché avoit été gouverné par le Prêtre Foulque, & enſuite par Nothon. Après une Aſſemblée tenuë à Beauvais, Hincmar fut élû & conſacré Archevêque de Reims au mois de May 845. (*h*). Cependant Lothaire étoit toujours affectionné à Ebbon, & celui-ci ne ceſſoit de le ſolliciter pour qu'il travaillât à ſon rétabliſſement. Lothaire fit tant auprès du Pape Serge (*i*), qu'il obtint de lui des Lettres pour examiner de nouveau l'affaire d'Ebbon *. Serge écrivit au Roi Charles, dans les Etats duquel étoit Reims, d'envoyer à Tréves Guntbaud Archevêque de Roüen, avec tels Evêques que Guntbaud jugeroit à propos de choiſir, & d'y faire auſſi aller Hincmar, qui avoit été mis depuis deux ans ſur le Siége de Reims.

*An de J. C. 845.

*An de J. C. 847.

Le Pape écrivit ſes intentions à Guntbaud & à Hincmar. Enfin il députa ſes Légats à Tréves, & l'Archevêque de Roüen y convoqua un Concile, où Ebbon fut cité: mais il n'oſa jamais y comparoître. De plus, les Evêques aſſemblés à Paris en 847. ſçavoir Venilon Archevêque de Sens, Guntbaud de Roüen, Lautran de Tours, & Hincmar de Reims, chacun avec leurs Suffragans, écrivirent à Ebbon, & lui défendirent de faire aucune fonction dans le Diocéſe de Reims, ni d'y ſolliciter qui que ce fût en ſa faveur, ni par écrit ni autrement, juſqu'à ce qu'il eût comparu en leur préſence, ſelon les ordres du Pape Serge, pour ſubir devant le Concile la Sentence Canonique qu'il méritoit. Mais depuis ce tems Ebbon n'oſa ni appeller de ce procédé, ni ſe plaindre au Pape, ni devant aucune aſſemblée d'Evêques, quoi qu'il ait encore vécu trois ans juſqu'en 851.

An de J. C. 847.

LXIX. *Nouvelle alliance des trois freres, Lothaire, Louis & Charles.*

Les trois Princes trop perſuadés par leur expérience, des ſuites dangereuſes de leur diſcorde, ſe trouverent en 847. (*k*) à Merſen ſur la Meuſe, près de Maſtrich, où ils promirent de ne ſe ſéparer jamais les uns des autres, & firent cet important Reglement, qu'après leur mort, leurs enfans ſeroient leurs ſucceſſeurs dans leurs Etats, ſans que leurs oncles puſſent y avoir aucune prétention; à condition néanmoins que leurs neveux auroient pour les Rois leurs oncles, les égards & le reſpect qui leur étoient dûs.

L'année ſuivante (*l*), les deux Princes Lothaire & Loüis eurent à Coblentz une entrevûë, dans laquelle on diſoit que Lothaire s'étoit efforcé de détacher Loüis de l'amitié & de l'alliance de Charles; mais que Loüis étoit demeuré ferme dans ſon parti, & avoit adroitement éludé les propoſitions qu'on lui fit. Après les Conférences, il repaſſa le Rhin, & réduiſit ceux de ſes Sujets qui s'étoient ſoûlevés; les força à lui demander la paix, & à lui donner des ôtages. Vers le commencement d'Octobre, il tint une Diette à Mayence, où il donna audiance aux Ambaſſadeurs des Rois ſes freres, & à ceux des Normands & des Sclaves. Il envoya auſſi des Ambaſſadeurs à l'Empereur Lothaire, qui tenoit une Aſſemblée à Thionville, pour lui demander la grace de Gilbert, qui après avoir enlevé une des filles de Lothaire, s'étoit ſauvé en Aquitaine (*m*), & l'avoit épouſée malgré ce Prince. De là Gilbert étoit venu en Baviere, & Loüis s'employa pour le reconcilier à Lothaire, & y réüſſit heureuſement; ce qui fut ſuivi de la réünion parfaite des trois Freres (*n*): car depuis cet enlevement, Lothaire avoit toujours conſervé du reſſentiment contre le Roi Charles, le ſoupçonnant d'avoir favoriſé Gilbert, en lui donnant retraite dans ſes Etats.

LXX. *Hiſtoire du Moine Gotheſcalc.*

Dans ce même tems (*o*) parut en Allemagne le Moine Gotheſcalc, qui eſt devenu ſi fameux par ſes diſgraces, auſſi-bien que par ſes erreurs. Il étoit Allemand de nation, fils d'un Comte Saxon, nommé Bernus, qui l'offrit à Dieu dans le Monaſtere de Fulde (*p*). Gotheſcalc y fut élevé comme les autres enfans, que leurs parens deſtinoient à l'état monaſtique dès leur plus tendre jeuneſſe, ſuivant la Regle de S. Benoît (*q*): mais étant devenu

(*g*) *T. 7. Concil. Labb. p.* 1809.
(*h*) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. p.* 659.
(*i*) *Vide Flodoard. l. 3. c. 2. & c. 7. Concil. p.* 38.
(*k*) *Vide Aubert. Myr. donat. pararum, c.* 15.
(*l*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 848. *p.* 550. *t. 2. Queſn.*
(*m*) *An* 846. *Vide annales Fuldenſ. ad eundem annum.*
(*n*) *Annal. Bertin. ad an.* 849.
(*o*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 848.
(*p*) *Vide Mabill. t. 2. annal. Benedict. pp.* 522. 523. *&c.*
(*q*) *Reg. S. Bened. c.* 59.

Digitized by Google

An de J. C. 848.

grand, il ne ſe crut pas obligé de demeurer dans le Cloître, ni d'obſerver la Profeſſion que Raban Maur ſon Abbé lui avoit fait faire. Il ſe pourvût pardevant les Evêques du Concile de Mayence en 829. (*r*), qui le déchargerent des vœux qu'il avoit faits malgré lui. Mais Raban s'oppoſa à ce Jugement, & préſenta à l'Empereur Louis le Débonnaire un Ecrit, par lequel il prétendoit prouver que les enfans offerts à Dieu dans un Monaſtere par leurs parens, étoient obligés à y demeurer. On ignore quelle fut la réſolution de l'Empereur: mais Gotheſcalc fut contraint de demeurer Moine; & ne pouvant plus reſter à Fulde, à cauſe de ſa broüillerie avec Raban ſon Abbé, il vint en France, où il s'établit dans l'Abbaye d'Orbay au Diocéſe de Soiſſons. Là il s'appliqua ſérieuſement à l'étude, ſur-tout à la lecture de S. Auguſtin, dont il apprit par cœur pluſieurs Paſſages qu'il récitoit ſur le champ dans l'occaſion (*s*).

LXXI. *Erreurs de Gotheſcalc. Diverſes procédures faites contre lui.*

Il entreprit le voyage de Rome ſous le Pape Serge II. & au retour il demeura quelque tems à la Cour d'Eberard Comte de Fréjus. Comme il étoit hardi, grand parleur, & homme d'une grande lecture, il tint ſur les matieres de la Prédeſtination & de la Grace, certains diſcours en préſence de Notingue Evêque de Vérone, qui furent relevés, & rapportés à Raban, devenu Archevêque de Mayence, qui en écrivit (*t*) au Comte Eberard, le priant de réprimer cet homme, & de le renvoyer, de peur que ſes vains diſcours ne ſéduiſiſſent les ſimples. Gotheſcalc fut donc obligé de ſortir d'Italie: mais il ne changea ni de conduite ni de ſentimens. Il vint en 848. à Mayence, où Raban aſſembla un Concile vers le commencement d'Octobre. Le Roi Loüis s'y trouva en perſonne, & Gotheſcalc y comparu, & rendit raiſon de ſa doctrine (*u*). Il ſoutenoit que Dieu nous prédeſtinoit au mal comme au bien; & qu'en vertu de cette prédeſtination au mal, il y avoit des perſonnes qui ne pouvoient empêcher leur propre damnation, ni ſe corriger de leurs péchés & de leurs erreurs; comme ſi Dieu les avoit créés incorrigibles dès le commencement, & qu'il les conduiſiſt néceſſairement à la mort: ce qui étoit en quelque ſorte rendre Dieu auteur de leur péché. Raban, & les Evêques aſſemblés à Mayence, condamnerent ces erreurs, & obligerent Gotheſcalc à s'engager par ſerment à ne retourner jamais en Allemagne dans le Royaume de Loüis. En même tems ils le renvoyerent à ſon Métropolitain, qui étoit Hincmar Archevêque de Reims, à qui Raban rendit compte de ce qui s'étoit paſſé au Concile de Mayence.

Hincmar l'année ſuivante * cita Gotheſcalc au Concile de Quierſy (*x*), où en préſence de pluſieurs Evêques il fut de nouveau convaincu d'héréſie, dégradé du Sacerdoce, condamné au fouët, & à la priſon, qu'il devoit ſubir dans l'Abbaye d'Haut-viller au Diocéſe de Reims, & enfin contraint de jetter publiquement au feu ſes propres écrits. Gotheſcalc ayant été livré à Alduin Abbé d'Haut-viller, & mis en priſon dans ce Monaſtere, n'y fut pas d'abord tellement reſſerré, qu'il ne trouvât moyen d'écrire à diverſes perſonnes, qui ſenſibles à ſon malheur, & touchées de ſes raiſons, blâmerent la rigueur de ſes Juges, & entreprirent même la défenſe de ſes ſentimens (*y*), qu'ils ne diſtinguoient pas aſſez de ceux de S. Auguſtin, que les deux partis tenoient comme les ſeuls véritables ſur cette matiere. Ratramne Moine de Corbie, Loup Abbé de Ferrieres, Prudence Evêque de Troyes, ſe déclarerent pour Gotheſcalc. Pardule Evêque de Laon, Amalarius Diacre de Metz, Jean Scot Erigene, ſe rangerent du côté d'Hincmar. L'Egliſe de Lyon, Amolon ſon Archevêque, & Flore un de ſes Diacres, témoignerent aſſez qu'ils n'approuvoient pas au moins la maniere dont Gotheſcalc avoit été condamné, quoiqu'ils n'approuvaſſent ni ſa doctrine, ni ſa conduite.

* An de J.C. 849.

Gotheſcalc dans ſa priſon fit deux Profeſſions de foi, l'une plus longue, & l'autre plus courte (*z*). Dans l'une & dans l'autre il ſoutenoit que Dieu n'a point prédeſtiné au péché & au mal, mais ſeulement au bien, qui eſt de deux ſortes, les bienfaits de ſa grace, & les effets de ſa juſtice: Qu'il a prédeſtiné gratuitement les élûs à la vie éternelle, & qu'il prédeſtine auſſi les démons & les réprouvés à la mort éternelle. Il ſouhaite de prouver ſa doctrine dans une Aſſemblée publique, en préſence des Evêques, des Princes & du Clergé, & d'en faire l'épreuve, en paſſant de ſuite par quatre tonneaux pleins d'eau boüillante, d'huile & de poix, & enfin par un grand feu: Que s'il en ſort ſain & ſauf, on reconnoiſſe la vérité de ſa doctrine; s'il craint de s'y expoſer, & qu'il n'aille pas juſqu'au bout, qu'on le faſſe périr par le feu.

Comme cette affaire faiſoit grand bruit, & qu'Hincmar de Reims voyoit que bien des gens n'approuvoient pas la conduite qu'il avoit tenuë envers Gotheſcalc, il chercha le moyen de la défendre (*a*), en réünifſant les deux autorités, l'Eccléſiaſtique & la Civile, pour ſer-

(*r*) *Vide Centuriat. Magdeburg. centur. IX. c. 2. col. 543.*
(*s*) *Hincmar.*
(*t*) *Rabani Littera apud Uſſher. Inſul. ſacra t. 3. c. 696.*
(*u*) *Vide t. 8. Concil. pp. 52. 53. Epiſt. Rabani ad Hincmar. illatum.* Quidam gyrovagus Monachus, nomine Gotheſcalc, qui ſe aſſerit Sacerdotem in veſtra Parochia ordinatum, de Italia venit ad nos Moguntiam.... dicens quòd Prædeſtinatio Dei, ſicut in bono, ſit ita & in malo, & tales ſint in hoc mundo quidam, qui propter prædeſtinationem Dei, quæ eos cogat in mortem ire, non poſſint ab errore & peccato ſe coercere, quaſi Deus eos fecilſet ab initio incorrigibiles & pœnæ obnoxios in interitum ire.
(*x*) *T. 8. Concil. pp. 55. 56. & Annal. Bertinian. ad an. 849. Vide, ſi placet, Mauguini Diſſert. Hiſt. Chronologic. Gotheſcalc. controverſia, t. 2. Vindiciarum Prædeſtinationis & Gratiæ.*
(*y*) *Vide Mauguin. Diſſert. de Gotheſcalc. controverſ. c. 23. pp. 91. 92. &c.*
(*z*) *Mauguin. ibid. pp. 95. 96.*
(*a*) *Mauguin. ibid. cap. 32.*

Digitized by Google

An de J. C. 849.

mer la bouche à ſes adverſaires. Il prit l'occaſion de la préſence de quelques Evêques & de quelques Abbés qui étoient venus du Concile de Soiſſons à Quierſy ſur Oiſe en 853. pour leur préſenter quatre Capitules ou articles, qu'il avoit dreſſés, & qu'il fit ſigner au Roi Charles & aux Evêques. Voici ce que contenoient ces Capitules (*b*).

LXXII. *Capitules dreſſés à Quierſy ſur les matieres de la prédeſtination.*

„ I. Dieu tout-puiſſant a créé l'homme droit, ſans péché, & avec ſon libre arbitre, & l'a placé dans le Paradis, voulant qu'il demeurât dans la ſainteté & la juſtice. L'homme uſant mal de ſon libre arbitre, a péché, eſt tombé, & tout le genre humain eſt devenu une maſſe de perdition: mais Dieu qui eſt bon & juſte, a choiſi par ſa préſcience, du milieu de cette maſſe corrompuë, certaines perſonnes qu'il a prédeſtinées par ſa grace à la vie, & leur a prédeſtiné la vie éternelle; & il a prévû que les autres qu'il a laiſſés, par le jugement de ſa juſtice, dans cette maſſe de perdition, périroient: mais il ne les a pas prédeſtinés, afin qu'ils périſſent, quoiqu'il leur ait prédeſtiné une peine éternelle, parce qu'il eſt juſte. Ainſi nous diſons qu'il n'y a qu'une ſeule Prédeſtination de Dieu, qui a pour objet ou le don de la grace ou le châtiment de la juſtice.

„ II. Nous avons perdu dans le premier homme la liberté de notre franc arbitre, & nous l'avons recouvrée par J. C. Nous avons le libre arbitre prévenu & aidé de la Grace, pour faire le bien; nous avons auſſi le libre arbitre abandonné de la Grace, pour faire le mal. Or nous avons le libre arbitre, parce qu'il eſt délivré par la Grace, & que par la même Grace il eſt guéri, de corrompu qu'il étoit.

„ III. Dieu tout-puiſſant veut que tous les hommes, ſans exception, arrivent au ſalut, quoique tous ne ſoient pas ſauvés. Or ſi quelques-uns ſont ſauvés, c'eſt un don de celui qui les ſauve: & ſi quelques-uns périſſent, c'eſt par la faute de ceux qui périſſent.

„ IV. Comme il n'y a, & n'y aura jamais, & qu'il n'y a jamais eû d'homme, qui ne participe à la nature humaine dont J. C. s'eſt revêtu: auſſi il n'y a, n'y aura jamais, & n'y a jamais eû aucun homme, pour lequel J. C. n'ait ſouffert, quoique tous ne ſoient pas rachetés par le myſtere de ſa Paſſion. Que ſi tous ne ſont pas rachetés par le myſtere de ſa Paſſion, cela ne vient pas par le défaut du prix & du mérite de ſon Sang; mais cela vient de l'infidélité & de l'incrédulité de ceux qui ne croyent pas par cette foy, qui opére par la charité: car le remede du ſalut „ des hommes, qui eſt compoſé de notre in- An de J. C. 849.
„ firmité, & de la vertu de Dieu, renferme bien „ en lui-même de quoi nous guérir tous; mais „ ſi l'on ne le prend, il ne guerit point.

Tels ſont les quatres Capitules dreſſés à Quierſy par Hincmar, qui firent tant de bruit dans la ſuite, & qui furent enfin rejettés, non ſeulement comme inutiles, mais auſſi comme dangereux, dans le Concile de Valence tenu en 855. (*c*). L'Egliſe de Lyon les déſaprouva fort; & S. Remy Evêque de cette Egliſe, écrivit en 854. un Livre exprès pour les combattre. Il y dit, que le Concile de Quierſy a uſé envers Gotheſcalc d'une ſévérité exceſſive (*d*), en le faiſant déchirer à coups de fouët preſque juſqu'à la mort, contre la modération & la piété Eccléſiaſtique, & contre la pudeur & la modeſtie Religieuſe. Que s'il avoit commis quelques fautes contre le reſpect dû aux Evêques, il méritoit d'être puni, mais par d'autres que par les Evêques. Enfin S. Remy ajoûte, que ſi ce Moine n'a pas voulu ſouſcrire à la condamnation de ſes propres ſentimens ſur la Prédeſtination, il ne peut l'en blâmer, puiſqu'ils ne contiennent que la doctrine des Peres, & qu'il eſt très fâché que l'on ait condamné dans ſa perſonne, la vérité Eccléſiaſtique ſur ce dogme.

LXXIII. *Le Pape Nicolas déſaprouve la rigueur exercée contre Gotheſcalc.*

Le Pape Nicolas I. n'approuva pas non plus la ſévérité dont on avoit uſé envers Gotheſcalc; & Hincmar ayant ſçû qu'Egile Archevêque de Sens devoit aller à Rome en 865. (*e*), pria ce Prélat d'informer le Pape de la mauvaiſe doctrine de Gotheſcalc, qui a (dit-il) été condamné par deux Conciles, & qui n'a été mis en priſon que par les ordres des Evêques, qui craignoient que ſes dangereux ſentimens ne ſe communiquaſſent & ne nuiſiſſent aux autres. Qu'au reſte il étoit prêt de le lui envoyer à Rome, afin qu'il l'examinât lui-même: Que ce Religieux ſe vantoit d'avoir beaucoup de protecteurs, & que Prudence Evêque de Troyes s'étoit déclaré pour lui d'une maniere à faire croire que le Pape même le favoriſoit; ce qui pourroit produire de très fâcheux effets dans l'eſprit de ceux qui s'imagineroient que le Pontife étoit dans les mêmes ſentimens que ce Moine. Qu'au reſte, on avoit mal informé le Pontife, en lui diſant qu'on traitoit ſi mal Gotheſcalc: qu'on le nouriſſoit & qu'on l'habilloit comme les autres Religieux du Monaſtere d'Haut-viller; qu'on lui fourniſſoit même du bois pour faire du feu, & qu'on ne lui refuſoit pas le bain; mais qu'il ne vouloit pas s'en ſervir; & que depuis qu'il étoit dans ſa priſon, il n'avoit voulu non ſeulement ſe baigner, mais même ſe laver les mains & le viſage, en ſorte qu'il étoit affreux à voir. On croit que Gotheſcalc ne ſurvêquit guerres après

(*b*) *Tom. 8. Concil. p. 56. Mauguin. cap. 33. diſſert. de Gotheſcalc. controverſ. tom. 2. pag. 272. Vindiciæ, prædeſtinat. & gratiæ.*

(*c*) *Tom. 8. Concil. p. 134. Mauguin. loco citato, cap. 36. p. 299.*

(*d*) *Epiſt. Remig. Lugdun. c. 10.*

(*e*) *Hincmar. t. 2. p. 290.*

An de J.C. 849.

l'année 865. Quand il fut près de ſa fin, les Religieux d'Haut-viller conſulterent Hincmar, pour ſçavoir de lui comment ils devoient ſe comporter à ſon égard. Il leur envoya une formule de foy (*f*), afin qu'ils la lui fiſſent ſigner en préſence de témoins, après quoi ils pourroient lui donner l'abſolution, le reconcilier à l'Egliſe, & lui accorder la Communion du Corps & du Sang de J. C. & enfin lui rendre tous les devoirs de charité & d'humanité, tant pour l'eſprit que pour le corps (*g*). Que s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté, & qu'il mourût incorrigible, on ne l'enterrât pas avec les cérémonies & les prieres ordinaires, dans le Cimetiere commun des Freres, mais qu'on le mît en terre ſans cérémonie. Lors donc qu'on le vit plus dangereuſement malade, les Religieux l'exhorterent à rentrer en lui-même, & à renoncer à ſes erreurs: mais il répondit, qu'il ne pouvoit quitter ſes ſentimens. Il mourut, à ce qu'on croit, le 30e. Octobre (*h*), ſans avoir reçu ni le Viatique, ni les autres ſecours que l'Egliſe accorde aux mourans. Nous avons donné de ſuite toute cette Hiſtoire, pour ne la pas trop partager; on verra cy-après le rapport qu'elle a à notre deſſein.

LXXIV. *Mort de l'Empereur Lothaire dans l'Abbaye de Prum.*

Pendant ces troubles, l'Empereur Lothaire étant tombé malade, & ſe voyant près de ſa fin (*i*), fit venir en ſa preſence les Grands de ſon Royaume, & partagea l'Empire à ſes trois fils. Il donna à Loüis le titre d'Empereur, & le Royaume d'Italie; à Lothaire, le Royaume qui porta depuis le nom de Lorraine (*k*), & à Charles qui étoit le cadet de tous, le Royaume de Provence, & ce qui en dépendoit. Mais la Lorraine alors avoit une bien plus grande étenduë qu'elle n'en a aujourd'hui: car elle comprenoit tout le pays qui eſt entre le Rhin & la Meuſe, excepté Mayence, Spire, Vormes, & quelques autres Places ſituées ſur le bord du Rhin, qui avoient été cédées à Loüis de Germanie. Lothaire eut de plus ce que ſon Pere avoit poſſedé entre la Meuſe & l'Eſcaut, les Comtés des environs de la Meuſe, le Hainaut & le Cambreſis, & outre cela tout le pays qui eſt le long de la Meuſe, tirant vers la Bourgogne, juſqu'au confluent du Rhône & de la Saône, juſqu'aux montagnes qui ſeparent les Suiſſes de la Franche Comté.

L'Empereur Lothaire ſe fit porter enſuite en l'Abbaye de Prum dans l'Ardenne, renonça au monde, ſe fit couper les cheveux, & prit l'habit de Religieux, réſolu, ſi Dieu lui eût rendu la ſanté, de perſévérer dans cet état, comme c'étoit alors la coutume, que ceux qui dans le danger de la mort avoient reçû l'habit Monaſtique, le conſervaſſent après le recouvrement de leur ſanté.

An de J.C. 849.

L'Empereur, en entrant dans ce Monaſtere, y fit des préſens conſiderables, en préſence de Theutgaud Archevêque de Tréves, & de Rutgaud Archevêque d'Arles (*l*). On remarque, entr'autres choſes, un Livre des Evangiles, enrichi d'or & de pierreries, de criſtal & d'yvoire: la Bibliothéque, c'eſt-à-dire, toute la Bible, avec des miniatures au commencement, & les titres des Livres en Lettres d'or; un grand Reliquaire d'or, poſé ſur une table ou Autel, ſoutenu de quatre colonnes d'argent; un autre Reliquaire plus petit, poſé ſur un autel ou table, avec ſa couronne, ou ſon rebord d'or, & la Croix auſſi d'or, à divers étages, remplie de pluſieurs Reliques, comme de la vraye Croix, du Sepulchre du Sauveur, de ſa Créche, de ſa Table du Calvaire, de la prierre où il pria au Jardin des Oliviers, de ſon Suaire, de l'Eponge dont il fut abbreuvé. Il y avoit auſſi pluſieurs autres Reliques des Saints, comme de Zacharie fils de Barachie, un pied de S. Jerôme, des os des Prophétes, des os des Innocens; un Calice d'or, & ſa Patene auſſi d'or, faite en forme de Croix, avec ſa cuiller & ſon chalumeau, de même matiere. La cuiller étoit apparemment pour diſtribuer l'eſpéce du pain trempé dans celle du vin, & le chalumeau ſervoit à ſucer les précieux Sang. L'Empereur donna auſſi une Fontaine d'or, ornée de pierreries, un Pain d'or auſſi enrichi de pierres précieuſes, douze Chaſubles, &c.

Lothaire mourut, ſelon les uns (*m*), le 29. de Septembre, ſelon d'autres (*n*), le 28. du même mois, & ſelon quelques autres (*o*), le 26. ſix ou ſept jours après qu'il fut arrivé dans le Monaſtere. Les ſentimens de pénitence dans leſquels il mourut, ont donné lieu à quelques Ecrivains particuliers (*p*) de le mettre au nombre des Saints: mais ſans vouloir entrer dans la profondeur des jugemens de Dieu, qui fait miſericorde à qui il veut, on peut avancer que certainement l'Empereur Lothaire n'eſt pas un Prince, qui doive être propoſé pour modele aux Rois Chrétiens. La conduite qu'il a tenuë envers ſon Pere & envers ſes Freres, qu'il a pourſuivis avec acharnement, & à qui il a fait des guerres ſanglantes pour ſatisfaire ſon ambition, n'eſt pas la voye marquée par l'Evangile, pour arriver au Ciel: heureux ſi ſa courte pénitence a pû lui en ouvrir les portes!

L'Abbaye de Prum étoit alors gouvernée par l'Abbé Egil (*q*), qui avoit ſuccédé à Marquard l'an 853. Egil, ou Egilon, étoit ami particulier de Loup Abbé de Ferrieres, qui

LXXV. *Egil Abbé de Prum.*

(*f*) *Hincmar. t. 2. oper. p. 552. & ſeq.*
(*g*) *Ejuſdem Epiſt. 28. t. 2. p. 314.*
(*h*) *Mabill. t. 3. annal. Benedict. p. 125. ex Necrolog. Abbatiller.*
(*i*) *Annal. Metenſ. ad an. 855. p. 304. t. 3. Duchen.*
(*k*) *Annal. Metenſ. ibidem.* Æquivoco ſuo, id eſt, Lothario, regnum quod ex ſuo nomine vocatur, conceſſit.
(*l*) *Vide Brouwer. annal. Trevir. l. 8. p. 414.*
(*m*) *Annal. Metenſ. ad an. 855. & Epitaphium Lothar. à Rabano compoſitum.*
(*n*) *Annales Bertinian. ad eundem annum.*
(*o*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 855.*
(*p*) *Martyrolog. Bened. ad diem 29. Septemb.*
(*q*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. ad an. 853. p. 28.*

l'appelle

Digitized by Google

An de J.C. 855.

l'appelle ſon fils dans quelques Lettres qu'il écrit à Marquard. Il y a aſſez d'apparence qu'il avoit fait profeſſion dans le Monaſtere de Ferrieres, puiſque Marquard ſon Abbé le renvoya dans cette Abbaye, pour y prendre l'air natal (*r*), & que Loup l'y reçut comme ſon très cher frere. Il gouverna pendant ſept ans l'Abbaye de Prum. Il eut la foibleſſe en 860. dans le Concile d'Aix-la-Chapelle, d'approuver le divorce de Lothaire avec Thietberge : mais peu après il quitta ſon Abbaye avec l'agrément de l'Archevêque de Tréves ſon Evêque, & ſe retira à Flavigny en Bourgogne, dont il eut le gouvernement (*s*). Il inſinuë que le Roi Charles le preſſa de venir rétablir ce dernier Monaſtere. Il n'y demeura que quatre ans, ayant été fait Archevêque de Sens en 864. (*t*). Son ſucceſſeur dans l'Abbaye de Prum fut Anſbalde ou Anſbolde, homme d'une rare ſainteté, qui étoit Religieux de ce Monaſtere, & que l'on fait deſcendre des Comtes de Luxembourg, ou plutôt des Seigneurs de Guerre ou Ger.

An de J.C. 855.

LIVRE QUATORZIÉME.

I. *Le jeune Lothaire reconnu Roi de Lorraine.*

AUssi-tôt que le jeune Lothaire eut été reconnu Roi de Lorraine (*u*) par les Seigneurs du pays, il alla à Francfort, accompagné d'une partie de ces mêmes Seigneurs, rendre viſite à ſon oncle Loüis Roi de Germanie, & lui demander ſon amitié. L'année ſuivante 856. Lothaire épouſa Thietberge (*x*), qui dans la ſuite devint la ſource d'une infinité de maux dans l'Etat & dans la Famille Royale. On marque vers le même tems (*y*) une Aſſemblée célébre des trois Princes fils de l'Empereur Lothaire, dans la ville d'Orbe, ſituée dans la Bourgogne Transjurane, comme pour terminer leurs différends ſur la ſucceſſion de l'Empereur leur pere : mais leurs prétentions ſe trouverent ſi différentes, que peu s'en fallut que dans la chaleur des Conférences, on en vint aux mains. Loüis & Lothaire, qui étoient les plus âgés & les plus forts, avoient même complotté de contraindre le jeune Roi Charles leur frere, à renoncer à ſes Etats, & à leur céder la Provence, le Lyonnois, & les autres Pays qu'il avoit eûs en partage. Lothaire s'étoit déja ſaiſi de lui pour le faire d'Egliſe : mais la Nobleſſe de ces Provinces ayant été informée de ce deſſein, le tira de ſes mains, & ſe retira fort mécontente.

Cependant Lothaire Roi de Lorraine eut quelques conférences avec Loüis Roi de Germanie, dans le Château de Coblentz, au mois de Février 857. (*z*), apparemment pour convenir des conditions d'une ligue qu'ils devoient faire enſemble : mais n'ayant rien pû conclure, Loüis envoya, l'année ſuivante (*a*), ſes Ambaſſadeurs à Lothaire, pour le prier de ſe trouver de nouveau à Coblentz, afin d'y renoüer leurs négociations. Lothaire promit qu'il s'y rendroit, & les Ambaſſadeurs de Loüis vinrent lui rapporter cette réponſe à Francfort, où il paſſa le Carême, & célébra la Fête de Pâques : mais s'étant rendu à Coblentz pour les Rogations, Lothaire n'y vint point, & n'y envoya perſonne de ſa part. Il s'étoit ſéparé de l'alliance de Loüis de Germanie, & s'étoit ligué avec Charles le Chauve Roi de France (*b*). Loüis de Germanie de ſon côté s'allia avec l'Empereur Loüis ſon neveu.

II. *Siége d'Oiſſel par Charles le Chauve.*

Charles le Chauve fatigué par les courſes des Normands, & déſirant de ſe délivrer de ces étrangers qui déſoloient la France, & qui s'étoient fortifiés dans l'Iſle d'Oiſſel (*c*), quelques lieuës au-deſſus de Roüen, forma le ſiége d'Oiſſel au mois de Juillet 858. Charles ſon neveu Roi d'Aquitaine, l'y vint joindre avec quelques troupes ; Lothaire Roi de Lorraine s'y rendit auſſi. La Place fut fortement attaquée, & encore plus vigoureuſement défenduë ; en ſorte qu'au 28. de Septembre, après deux mois de ſiége, le ſuccès en étoit encore fort incertain. Lothaire étoit occupé à ce ſiége, lorſqu'il apprit que ſon frere Loüis Roi de Germanie, invité par quelques mécontens du Royaume de France (*d*), avoit paſſé le Rhin à Vormes, & marchoit contre lui par l'Alſace. En effet, Loüis s'avança juſqu'à Pont-Yon, Maiſon Royale dans le Pertois, proche Vitry-le-Brûlé, où la plus grande partie des Seigneurs de France, exceptés ceux qui étoient avec le Roi Charles occupés au ſiége d'Oiſſel, ſe rendirent, & lui firent ſerment de fidélité.

III. *Loüis de Germanie fait la guerre à Charles le Chauve.*

Venilon Archevêque de Sens, qui étoit du nombre des mécontens, ayant ſçû des premiers la venuë du Roi Loüis, feignit d'être malade, quitta l'armée du Roi Charles le

(*r*) *Lup. Epiſt.* 70.
(*s*) *Vide Chronic. Virdun. Hug. Flavin. apud Labb. t.* 1. *Bibl. pag.* 272.
(*t*) *Mabill. t.* 3. *Annal. Bened. pp.* 109. 110.
(*u*) An de J. C. 855. *Vide Annal. Fuld. ad hunc annum t.* 2. *Queſn. p.* 553. Optimates Regni Lotharium ſuper ſe regnare cupientes, ad Ludovicum Regem Orientalium Francorum, patruum ejus, in Francofurt eum adducentes, cum conſenſu & favore illius ſibi regnare conſentiunt.
(*x*) *Annal. Metenſ. ad an.* 856. *t.* 3. *Queſn. p.* 304.
(*y*) *Annal. Bertin. ad an.* 856. *p.* 209. *t.* 3. *Queſn.* Ludovicus Imperator Italiæ, & Lotharius frater ejus Rex Franciæ, cum Karlo puero germano ſuo, apud Urbam conveniunt, &c.
(*z*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 857.
(*a*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 858.
(*b*) *Annal. Fuldenſ. & Bertinian. ad an.* 858. *pag.* 553. *t.* 2. *Queſn.*
(*c*) *Annal. Bertinian. ad an.* 857. 858.
(*d*) *Vide Annal. Fuldenſ. ad an.* 858.

An de J. C. 858.

Chauve, où il avoit amené quelques troupes, & ſe retira à Sens (*e*). Charles étoit alors malade dans ſon camp; & Loüis s'avançant toujours, arriva juſqu'à Sens, & envoya prier Venilon de lui venir parler. Venilon y vint ſans attendre la permiſſion de ſon Souverain, & convint avec le Roi de Germanie, de convoquer au plutôt une Aſſemblée d'Evêques, pour dépoſer Charles le Chauve, abſoudre ſes ſujets du ſerment de fidélité, & déférer la Couronne à ſon frere Loüis Roi de Germanie.

IV. *Aſſemblée d'Attigny contre Loüis Roi de Germanie.*

Cette Aſſemblée fut indiquée à Attigny; mais Charles la prévint, & en tint une autre, compoſée des Evêques de ſon parti, dans laquelle on déclara excommuniés ceux qui étoient paſſés du côté de Loüis. Venilon en fut bien informé, & on lui envoya même les Lettres du Concile, avec la Sentence d'excommunication: mais il n'y eut aucun égard, & préſida à l'Aſſemblée d'Attigny, quoique tenuë hors de ſon Diocéſe, où Charles le Chauve fut dépoſé par les Evêques, & où l'on prit des meſures pour détacher de ſon parti Lothaire ſon neveu.

Cependant Charles un peu rétabli de ſa maladie leva le ſiége d'Oiſſel, & marcha à la rencontre du Roi Loüis, le long de la Seine & de la Marne, & arriva à Brienne (*f*). Les deux armées demeurerent trois jours en préſence, pendant leſquels ſe firent pluſieurs négociations, mais toutes ſans effet. Charles qui étoit le plus foible, n'oſoit hazarder la bataille; & Loüis ſe croyant sûr de la conquête de tout le Royaume de Charles, n'avoit garde d'écouter des propoſitions de paix. Les Emiſſaires trouverent même moyen de débaucher les troupes de Charles; de ſorte que ſe voyant preſque abandonné des ſiens, il fut obligé de ſe retirer en Bourgogne. Loüis, ſans ſe mettre en peine de le pourſuivre, alla droit à Troyes, où il récompenſa les Chefs des factieux, en leur donnant les Gouvernemens, les Abbayes & les autres dignités du Royaume. De-là il vint à Attigny, où le Roi Lothaire ſe rendit, & ſe reconcilia avec ſon oncle. Il abandonna Charles à ſa mauvaiſe fortune, & s'en retourna dans ſes Etats.

V. *Charles le Chauve perd & recouvre preſque en même tems ſes Etats.*

Le peu de diſcipline qu'obſervoient dans la France les troupes de Loüis Roi de Germanie, & leur trop grand nombre, qui étoit à charge au pays, lui aliénerent inſenſiblement les eſprits des François. D'ailleurs les Seigneurs touchés du malheur de Charles, reprirent pour lui les ſentimens d'amitié & de zéle qu'ils avoient eus autrefois. Ils engagerent premiérement Loüis à renvoyer la plus grande partie de ſes troupes; puis manderent à Charles, que s'il vouloit venir en diligence attaquer le Roi de Germanie, il ſe feroit ſans doute une révolution (*g*). Charles ſuivit ce conſeil, marcha à grandes journées, & vint ſe préſenter devant Loüis, qui vit bien, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite de renvoyer ſes troupes. Il fut obligé de ſe retirer au-delà du Rhin, & le Roi Charles rentra ſans peine dans la jouïſſance de ſes Etats. Ceci arriva au commencement du Printems.

An de J. C. 858.

Lothaire n'eut pas plutôt appris le rétabliſſement de Charles dans ſon Royaume, qu'il vint, le premier Dimanche de Carême, le trouver à Arches (*h*), Maiſon Royale ſur la Moſelle, entre Epinal & Remiremont, où ils confirmerent par ſerment une nouvelle alliance contre Loüis de Germanie leur ennemi commun. Quelque tems après (*i*), c'eſt-à-dire, le 28. de May, quelques Evêques des Royaumes de France & de Lorraine s'aſſemblerent à Metz, où après avoir attentivement examiné les beſoins de l'Egliſe, ils crurent qu'un moyen efficace pour y remédier, étoit de faire une députation ſolemnelle à Loüis Roi de Germanie, pour l'exhorter à la paix, à la pénitence, & à réparer les maux qu'il avoit faits aux Egliſes par ſon irruption dans les Etats de Charles le Chauve. On lui députa Hincmar Archevêque de Reims, Venilon Archevêque de Roüen, Gautier Archevêque de Cologne, avec quelques Evêques, entr'autres Adventius de Metz, & on leur donna ces inſtructions:

VI. *Aſſemblée de Metz, & députation de quelques Evêques vers Loüis de Germanie.*

Après lui avoir demandé qu'il rende la paix à l'Empire François, vous l'exhorterez à reconnoître les péchés qu'il a commis en entrant en France avec ſon armée, à en demander pardon à Dieu, à les confeſſer, & à réparer les dommages qu'il a cauſés. S'il veut bien s'engager à cette ſatisfaction, vous lui ferez promettre d'avoir une entrevuë avec le Roi Charles ſon frere, & avec le Roi Lothaire ſon neveu, & de ne plus écouter les avis des mauvais conſeillers, qui lui ont fait entreprendre une guerre ſi injuſte & ſi funeſte. Vous l'obligerez de plus, de ne pas retenir en Germanie, & de ne pas protéger ceux des ſujets du Roi Charles, qui ſe ſont refugiés dans ſes Etats: de les faire comparoître devant leur légitime Souverain, afin qu'il écoute leurs plaintes, & y ait tel égard que de raiſon. Que ſi le Roi Loüis perſiſte à ſoutenir ces rebelles, vous prononcerez contre lui la Sentence d'excommunication, parce qu'il communique avec des gens qui ſont excommuniés. Que s'il écoute vos raiſons, & qu'il promette de réparer les maux qu'il a faits, de rétablir de tout ſon pouvoir la paix dans l'Etat, de reſtituer aux Egliſes les biens qui lui ont été ravis, & qu'il vous demande l'abſolution, vous la lui donnerez par la puiſſance Eccléſiaſtique, de l'autorité Apoſtolique, & ſelon les formes

(*e*) *Proclamatio Caroli Reg. adverſ. Venilon. t. 8. Concil. Labb. p. 679. n. 5. 6. 7. &c.*

(*f*) *Annal. Fuldin. ad an. 858. & Annal. Bertin. ad eumdem annum.*

(*g*) *Annal. Fuldenſ. & Bertin. ad an. 59.*

(*h*) *Annal. Bertin.* In Arcas Palatio publicè, ſacramentis vicißim per ſe ipſos datis, fœdere invicem confirmant.

(*i*) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 668.* Anno Incarnat. Dominicæ decclix. Indictione vij. v. Kalend. Junii.

Digitized by Google

An de J. C. 859.

Canoniques, & vous le reconcilierez à l'Egliſe, dont il a été ſéparé, pour avoir communiqué avec des excommuniés: mais s'il refuſe de vous écouter, gardez-vous bien de l'abſoudre, votre abſolution ne ſervivoit qu'à vous lier avec lui, & vous ſeriez déſavoué par le Concile, qui vous a envoyé vers lui.

Les Evêques arriverent à Vormes (*k*), & y trouverent le Roi Loüis, qui leur donna audience le 4. de Juin, & leur dit: *Je vous prie de me pardonner ce que je puis avoir fait contre vous, afin que je puiſſe vous parler en ami, comme auparavant.* Hincmar Archevêque de Reims, qui étoit le plus près de lui à ſa gauche, lui répliqua: *Il eſt aiſé, Sire, de vous accorder ce que vous demandez, puiſque nous venons exprès, pour vous l'offrir.* Il ajoûta: *Quant à ma perſonne, je ne me plains de rien, & je ne conſerve aucune aigreur contre le Roi. Si j'en conſervois, je n'oſerois m'approcher du ſaint Autel, pour offrir le Sacrifice. Mais pour les dommages qui ont été faits aux Egliſes, je conſeille au Roi de les réparer pour le ſalut de ſon ame.* Les autres Evêques parlerent à peu près de même, & ils ne lui donnerent aucune autre abſolution: car il n'en étoit pas queſtion alors. A l'égard de l'Ecrit que les Evêques du Concile de Metz avoient dreſſé, & qu'ils avoient mis en main de leurs Députés, lorſque Loüis en eut ouï la lecture, il ſe plaignit qu'ils euſſent ainſi décidé en ſon abſence, & qu'ils l'euſſent condamné ſans l'entendre; qu'il n'avoit rien fait ſans la participation de ſes Evêques; & qu'il ne vouloit rien faire dans la ſuite ſans leur avis.

VII. *Concile de Savonieres, de l'an 859.*

Dans le même mois de Juin (*l*), on tint une autre Aſſemblée d'Evêques à Savonietes, village aujourd'hui ruïné, mais dont nous avons vû l'Egliſe, qui ſubſiſtoit encore il y a quelques années, à quatre milles, ou une lieuë & demie de Toul, vers l'Occident, dans une aſſez belle plaine. Le Roi Charles le Chauve y aſſiſta avec Lothaire Roi de Lorraine ſon neveu, & Charles Roi de Provence auſſi ſon neveu, fils de l'Empereur Lothaire. Il s'y trouva des Evêques de douze Provinces Eccléſiaſtiques: Remy Archevêque de Lyon, Rodulphe de Bourges, Gonthier de Cologne, Hincmar de Reims, Arnoû Evêque de Toul, Adventius de Metz, Atton de Verdun, & pluſieurs autres.

On y traita de la paix & de l'union entre les trois Princes qui y aſſiſterent. Les Evêques obtinrent de ces Princes la permiſſion de s'aſſembler en Concile plus ſouvent qu'ils n'avoient fait, à cauſe des guerres civiles, qui avoient troublé l'Etat. On ordonna que Torſolde, qui s'étoit emparé du Siége Epiſcopal de Bayeux, comparoîtroit devant Venilon Archevêque de Sens ſon Métropolitain, pour lui rendre compte de ſa conduite. On fit une Ordonnance pareille contre un Soûdiacre nommé Auſchaire, qui avoit occupé le Siége Epiſcopal de Langres avant la mort de l'Evêque. Le Roi Charles le Chauve préſenta aux Evêques un Ecrit, contenant ſes plaintes contre Venilon Archevêque de Sens (*m*), demandant que le Concile lui fît juſtice des attentats de ce Prélat contre lui. On ſignifia cet Acte à Venilon, & on lui accorda les délais ordonnés par les Canons, pour y répondre.

An de J. C. 859.

VIII. *Plaintes contre Hatton Evêque de Verdun.*

On y parla auſſi d'Atton ou Hatton Evêque de Verdun (*n*), qui ayant été offert à Dieu, ſelon la Regle de S. Benoît (*o*), dans le Monaſtere de S. Germain d'Auxerre, en étoit ſorti contre les Regles Eccléſiaſtiques, & avoit été promû d'une maniere peu Canonique à l'Evêché de Verdun. Il avoit ſuccédé en 846. à l'Evêque Hilduin. L'attachement qu'Hilduin avoit eû pour le Roi Charles le Chauve, avoit attiré ſur l'Egliſe de Verdun les effets du reſſentiment de l'Empereur Lothaire, qui lui avoit fait perdre une grande partie de ſes biens (*p*): mais Hatton qui lui étoit fort agréable, & avoit été élevé avec ſon fils Lothaire, ayant été élû Evêque de Verdun (*q*), l'Empereur contribua autant, par ſa faveur, au rétabliſſement des affaires de cette Egliſe, qu'il lui avoit auparavant cauſé de dommage par ſon indignation.

Après la mort de l'Empereur Lothaire, arrivée en 855. Hatton continua ſous le Roi Lothaire ſon fils, à travailler utilement pour les intérêts de ſon Egliſe; en ſorte que non ſeulement il recouvra ſes anciens fonds, mais auſſi lui en acquit beaucoup de nouveaux. Il tranſporta dans l'Abbaye de Tholey, qui dépendoit alors des Evêques de Verdun, & qui apparemment lui avoit été reſtituée par le Roi Lothaire (car on a vû cy-devant que l'Empereur Lothaire l'en avoit démembrée en haine de l'Evêque Hildnin) Hatton, dis-je, y tranſporta quelques Reliques des ſaints Evêques Maur, Salvin & Arateur (*r*). Il mit auſſi un Bras de S. Maur Evêque de Verdun, ſous l'Autel de l'Egliſe qu'il fit bâtir dans un Château, qui de ſon nom fut nommé Hatton-Châtel, ou Hadon-Château, & qui eſt devenu une petite ville à ſix lieuës de Verdun, & à trois lieuës de S. Mihiel.

Il y a toute apparence que dans l'examen qui ſe fit de l'Ordination d'Hatton au Concile de

(*k*) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 682.*
(*l*) *Tom. 8. Concil. pp. 674. 675. & ſeq. Vide & annal. Bert. ad an. 859.*
(*m*) *Tom. 8. Concil. p. 679.*
(*n*) *Concil. ad Saponar. c. 7.*
(*o*) *Reg. S. Bened. c. 59.*
(*p*) *Bertin. Hiſt. Epiſcop. Virdunenſ. p. 260. t. 12. Spicileg. & Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. Labb. p. 180.*
(*q*) Vaſſebourg, Antiquités de la Gaule Belgique, l. 3. fol. clviij. clvix.
(*r*) *Hugo Flaviniac. loco citato.* Vaſſebourg dit qu'il y avoit auparavant dans le Château qui étoit de ſon patrimoine, une Egliſe dédiée à ſaint Jean Baptiſte, que l'Evêque Hatton fit réedifier, & à laquelle il fit prendre le titre de S. Maur Evêque de Verdun, dont il mit le Bras dans un Reliquaire d'argent. Ce qui differe un peu du récit de Hugues de Flavigny, que nous avons ſuivi.

Digitized by Google

An de J.C. 869.

Savonieres, il ſe trouva innocent, puiſque ſon nom ſe trouve avec ceux des autres Evêques, à la tête de la Lettre que le Concile écrivit à Venilon Archevêque de Sens, & que depuis ce tems il continua de gouverner ſon Diocèſe.

IX. *Hatton Evêque de Verdun. Sa vie & ſa mort.*

Il eut même beaucoup de part aux affaires de l'Egliſe de ſon tems, & il aſſiſta à pluſieurs Conciles; par exemple, à celui de Tuſey tenu l'année ſuivante 860. (*s*); aux deux premiers d'Aix-la-Chapelle (*t*) aſſemblés la même année au ſujet du divorce de Lothaire & de Thietberge; à celui de Coblentz (*u*) auſſi en la même année; au troiſiéme d'Aix-la-Chapelle (*x*) en 862. dans lequel les Evêques permirent à Lothaire de répudier Thietberge, & d'épouſer Valdrade; enfin à celui de Metz en 863. (*y*), dans lequel on confirma d'une maniere ſi indigne & ſi ſcandaleuſe, ce qui avoit été ordonné dans les Conciles d'Aix-la-Chapelle touchant le divorce de Lothaire.

C'eſt ce Concile que le Pape Nicolas I. traita de brigandage & de lieu infame (*z*), & qui attira ſi juſtement l'indignation & les cenſures de ce Pontife ſur ceux qui y avoient eû part. Hatton reconnut ſa faute, en fit pénitence, & en obtint l'abſolution du Pape. Après la mort de Lothaire, il reçut à Verdun le Roi Charles le Chauve, & le conduiſit à Metz, où il fut couronné Roi de Lorraine en 869. dans une Aſſemblée de Prélats, qui ſe tint dans la même ville (*a*). Il y a apparence qu'Hatton mourut bien-tôt après le Concile de Metz, puiſque, quand il s'agit de ſacrer Bertolf, nommé la même année à l'Archevêché de Tréves par Charles le Chauve, Hincmar fut obligé d'envoyer à Tréves des Evêques de la Province Eccléſiaſtique de Reims (*b*), parce qu'il n'y en avoit pas un aſſez grand nombre dans celle de Tréves, pour ſacrer un Archevêque; ce qui fait conjecturer qu'alors le Siége de Verdun étoit vacant.

Le Concile de Metz ſe tint le 9. Septembre 869. & on met la mort d'Hatton au premier de Janvier 870. Il fut enterré à S. Vanne dans une grotte ſoûterraine, auprès de l'Evêque Hilduin ſon prédéceſſeur. Il avoit commencé, & même aſſez avancé la conſtruction de l'Egliſe de Notre-Dame, qui eſt la Cathédrale de Verdun. On louë (*c*) la charité qu'il exerça envers les pauvres de ſon Diocèſe dans une grande famine arrivée vers l'an 852. & on dit que de ſon tems les Normands entrerent dans la ville de Verdun (*d*), brûlerent l'Egliſe de S. Vanne, & tuerent les Prêtres & les autres Clercs qui y faiſoient l'Office. Hatton entreprit d'en rebâtir l'Egliſe; mais il ne put l'achever. Berhard ſon ſucceſſeur y mit la derniere main.

An de J.C. 869.

Revenons au Concile de Savonieres. On y ordonna qu'Hatton auroit la liberté de ſe défendre devant un autre Concile. On ignore quelle fut la ſuite de cette affaire.

Le Concile (*e*) envoya des Lettres aux Evêques de Bretagne, qui vouloient ſe ſouſtraire à l'obéïſſance de leur Métropolitain, qui étoit l'Archevêque de Tours, pour les avertir de retourner à ſon obéïſſance. Il écrivit auſſi à Salomon Prince de ce pays, afin qu'il reconnût pour Souverain le Roi Charles le Chauve, à qui il avoit juré fidélité, & pour l'exhorter à éviter la compagnie des excommuniés, de peur qu'il n'encourût lui-même l'excommunication. Enfin les Evêques écrivirent (*f*) aux Bretons rebelles & excommuniés, pour les exhorter à rentrer ſous l'obéïſſance du Roi, & à faire pénitence.

X. *Canons de Valence ſur la Grace, lûs au Concile de Savonieres.*

On lut dans la même Aſſemblée les ſix premiers Canons du Concile de Valence (*g*), qui avoient été lûs & approuvés peu de jours auparavant dans celui de Langres. Ces Canons concernoient les matiéres de la Grace, & ils avoient été faits à l'occaſion des diſputes excitées par Gotheſcalc, & des differends entre Hincmar de Reims, & Remy Archevêque de Lyon. On y lut le lendemain les quatre Capitules qu'Hincmar avoit dreſſés à Quierſy (*h*), & que nous avons rapportés cy-devant. Les Evêques aſſemblés à Savonieres, ne réſolurent rien ſur cette matiére; mais ils déclarerent que dans la premiere Aſſemblée qui ſe tiendroit, après que la paix auroit été renduë à l'Etat, ils decideroient unanimement ce qu'il faudroit tenir ſur ces queſtions, ſuivant les Ecritures & les Peres, dont on rapporteroit les paſſages & les autorités.

Enfin les Peres aſſemblés ſe jetterent aux pieds du Roi Charles, & de Rodulphe Archevêque de Bourges, qui détenoit l'Abbaye de S. Benoît ſur Loire, pour les conjurer de remettre cette Abbaye en regle, conformément au Privilége que le Roi en avoit donné, & qui avoit été ſigné par Rodulphe lui-même.

Avant que de ſe ſeparer, les Evêques & les Abbés promirent mutuellement de s'entr'aider par le ſecours de leurs prieres, & de celles de leurs Communautés, & de s'avertir par des Lettres circulaires, de la mort de chacun d'eux, afin qu'après leur décès, on leur rendît certains devoirs de piété, ſçavoir, que chaque Evêque & chaque Abbé diroit ſept Meſſes & ſept

(*s*) *Tom. 8. Concil. pp. 705. 706.*
(*t*) *Ibid. p. 696.*
(*u*) *Ibid. p. 698.*
(*x*) *Ibid. p. 739.*
(*y*) *Ibid. p. 764.*
(*z*) *Ibid. p. 767.*
(*a*) *Ibid. p. 1534.*
(*b*) *Flodoard. l. 3. c. 20. Hiſt. Remenſ. idem c. 21.*
(*c*) *Sigebert. in Chronic.*
(*d*) *Laurentius Leodienſ. collectan. Virdun. apud Vaſſeb.*
(*e*) *Concil. ad Saponarias, Can. 8. 9. Vide hanc Epiſt. t. 8. Concil. p. 695.*
(*f*) *T. 8. Concil. p. 698.*
(*g*) *Concil. ad Saponar. Can. 10. Vide t. 8. Concil. pp. 134. 135. Concil. Valent. & pp. 690. 691. & Concil. Langon.*
(*h*) *Hincmar. præfat. poſterior. operis contra Gotheſcalc.*

Digitized by Google

An de J. C. 859.

Vigiles des Morts ; & chaque Prêtre des Monaſteres, ou des Metairies, trois Meſſes & trois Vigiles, & que chaque ſemaine les Evêques & les Abbés diroient pour tous les vivans une Meſſe le Mercredy. Tels furent les Réglemens du Concile de Savonieres.

XI. *Venilon Archevêque de Sens, cité au Concile de Savonieres.*

Le Roi Charles ayant, comme nous l'avons dit, préſenté ſa Requête en plainte contre Venilon Archevêque de Sens (*i*), les Evêques écrivirent (*k*) à Venilon, pour le ſommer de comparoître dans trente jours devant les Commiſſaires nommés par le Concile, pour lui faire ſon procès. Ces Commiſſaires étoient Remy Archevêque de Lyon, Venilon de Roüen, Herard de Tours, & Rodulphe de Bourges. Mais cette procédure fut ſans effet, & Venilon obtint ſon pardon, & fut reçu en grace peu de tems après.

XII. *Triple Alliance entre Charles le Chauve, Lothaire Roi de Lorraine, & Charles Roi de Provence.*

Les trois Princes, Charles le Chauve Roi de France, Lothaire Roi de Lorraine, & Charles Roi de Provence, firent enſemble dans ce Concile une triple alliance, pour ſe ſoutenir contre Loüis Roi de Germanie, dont ils craignoient les entrepriſes. Et auſſi-tôt après le Concile, Lothaire, Charles le Chauve & Loüis, eurent une entrevûë dans une Iſle du Rhin, entre Andernach & Coblentz (*l*), dans laquelle on ne put convenir de rien, ſinon qu'ils ſe raſſembleroient le 25. d'Octobre dans la ville de Baſle, pour tâcher de concilier leurs différends : mais cette Conférence ne ſe tint point. Le Roi Loüis s'y trouva ſeul, Lothaire ayant eû quelque raiſon de n'y pas venir. Charles qui étoit déja en chemin pour s'y rendre, ne voulut pas aller plus loin, & s'en retourna dans ſes Etats.

Pour empêcher que l'Empereur Loüis ne ſe joignît au Roi de Germanie, Lothaire lui céda quelques Places au-delà du Mont Jura ; ſçavoir, Genéve, Lauſane, Sion en Valais, avec les Evêchés, les Monaſteres, & les Comtés en dépendans, outre l'Hôpital qui étoit au Mont Jouë, & le Comté *Pipincenſis*.

Lothaire en 856. avoit épouſé Theotberge ou Thietberge (*m*), ſœur de l'Abbé Humbert Duc de la plus grande partie de la Bourgogne de delà le Mont Jura (*n*). Les débauches auſquelles il s'abandonna, lui inſpirerent une grande averſion pour cette Princeſſe. Dès l'an 857. il l'éloigna (*o*). Tout le Royaume en fut ſcandaliſé ; & les parens de la Reine firent repréſenter au Roi l'injuſtice & la dureté de cette conduite ; de ſorte que, pour ne pas les irriter, il la rappella à la Cour, mais ſans vouloir la voir. Il lui donna même des Gardes, & continua à vivre avec Valdrade, qu'il avoit aimée, même avant ſon mariage, & du vivant de l'Empereur ſon pere. Pour ſatisfaire ſa haine contre Thietberge, & pour pouvoir la quitter ſans retour par un divorce ſolemnél, il lui ſuſcita des accuſateurs, qui avancerent qu'elle avoit commis avant ſon mariage un inceſte avec le Duc Humbert ſon frere (*p*). Elle comparut devant ſes Juges, qui étoient des Seigneurs de la Cour, & nia fortement le crime dont on l'accuſoit.

An de J. C. 860.

XIII. *Commencement des troubles causés par la Meſintelligence entre le Roi Lothaire & Thietberge ſon épouſe. Gonthier Archevêque de Cologne, & Theutgaud de Tréves gagnés par Lothaire.*

Comme on ne pouvoit la convaincre par témoins, & qu'on étoit cependant réſolu de la trouver coupable, le Roi gagna, dit-on (*q*), Gonthier Archevêque de Cologne, en lui promettant, au cas qu'il pût réüſſir à lui faire répudier Thietberge, d'épouſer ſa niéce. Ce Prélat donna dans le piége, & n'eut pas beaucoup de peine à y engager auſſi Theutgaud Archevêque de Tréves, qui étoit un homme ſimple & ignorant, à qui Gonthier fit voir pluſieurs Paſſages de l'ancien & du nouveau Teſtament, & des Conciles, qui ſembloient favoriſer l'inclination du Roi, & prouver qu'un mariage contracté avec une perſonne tombée dans l'inceſte, n'étoit pas valide, & devoit être diſſous & déclaré nul.

Après s'être ainſi aſſûré de ces deux hommes, Lothaire conſulta auſſi quelques autres Prélats, pour ſçavoir comment on devoit s'y prendre dans une affaire auſſi délicate. Les Evêques furent d'avis qu'il falloit avoir recours à l'épreuve de l'eau boüillante. C'étoit une maniere de tenter Dieu, qu'on auroit peine à croire avoir été ſuggérée par les Evêques, ſi l'on n'avoit des preuves indubitables qu'en ce tems-là elle étoit commune, & paſſoit pour légitime & innocente. La Reine choiſit un homme, qui entra pour elle dans l'eau boüillante, & qui en ſortit ſain & ſauf. A la vûë de ce prodige, elle fut reconnuë innocente, reçuë à la table du Roi, & rétablie dans toutes ſes prérogatives de Reine & d'Epouſe : mais le cœur du Roi n'étoit pas guéri ; & dans un voyage qu'il fit en Italie quelque tems après, il prétendit avoir trouvé de nouvelles preuves du crime de la Reine (*r*). A ſon retour, on fit entendre à cette Princeſſe qu'il y alloit de ſa vie, ſi elle ne contribuoit elle-même de tout ſon pouvoir à faciliter le divorce que le Roi ſouhaitoit ; ce qui ne pouvoit ſe faire ſolidement, ſi elle n'avoüoit le crime dont elle étoit accuſée.

XIV. *Thietberge s'accuſe de*

Thietberge intimidée, promit tout ce qu'on voulut, & le Roi Lothaire fit venir à Aix-la-

(*i*) *T. 8. Concil. pp. 679. 682. & 694.*

(*k*) On trouve parmi ces Evêques, Theutgaud de Tréves, Adventius de Metz, Arnoû de Toul, & Hatton de Verdun.

(*l*) *Annales Bertiniani, ad an. 859. p. 211. c. 3. Queſn.*

(*m*) *Annales Metenſ. ad an. 856.*

(*n*) Les Annales de Metz ſur l'an 859. marquent que le Roi Lothaire donna cette année ce Duché à l'Abbé Humbert, à cauſe de ſa ſœur la Reine Thietberge, que le Roi avoit épouſée.

(*o*) *Annales Bertin. ad an. 857.*

(*p*) *Annal. Bertin. ad an. 860. Hincmar. de divortio Lotharii & Thuetbergæ, tom. 1. operum, pp. 561. & ſeq. & 568. & ſeq.*

(*q*) *Annales Metenſ. ad an. 864. pag. 306. tom. 3. Annal. Franc.*

(*r*) *Hincmar. loco citato, p. 574.*

Digitized by Google

Princeſſe dont elle n'étoit pas coupable.

An de J. C. 860.

Chapelle, au mois de Janvier 860. (*s*), Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud Archevêque de Tréves, Advence Evêque de Metz, François de Langres, Higile Abbé de Prum, Odilmgue, Abbé dont on ne ſçait que le nom, & quelques Seigneurs. Lorſqu'ils furent aſſemblés (*t*), le Roi leur expoſa avec larmes l'embarras où il étoit, & leur demanda s'il pouvoit en conſcience retenir la Reine, ſuppoſé qu'elle fût coupable d'un auſſi grand crime que celui dont elle étoit accuſée? Il ajoûta qu'elle lui demandoit avec de grandes inſtances de renoncer au monde, & de prendre le voile de Religieuſe, pour paſſer le reſte de ſa vie dans l'exercice de la pénitence.

Les Evêques étoient encore avec le Roi, lorſque la Reine leur envoya un de ſes Officiers, pour les prier de venir dans ſon appartement. Elle ſe jetta à leurs pieds, & leur demanda conſeil ſur une affaire qui regardoit ſa conſcience. Ils répondirent qu'avant toutes choſes, elle prît bien garde de ne rien dire contre la vérité, & que ni la crainte, ni aucune autre conſidération ne la fiſt parler dans cette occaſion. Elle proteſta devant Dieu, qu'elle n'avanceroit rien que de vrai, & elle en prit à témoin l'Archevêque Gonthier ſon Confeſſeur, déclarant qu'elle étoit indigne de demeurer déſormais avec le Roi. Gonthier lui répondit qu'il étoit bon qu'elle fiſt elle-même ſa confeſſion devant les Evêques, afin qu'ils appriſſent de ſa propre bouche la choſe dont il étoit queſtion, & qu'ils puſſent plus ſûrement lui donner conſeil. Elle répliqua qu'elle le prioit de dire lui-même ce qu'il en ſçavoit. Enſuite ils lui demanderent, ſi elle n'avoit point quelques plaintes à faire, ou quelques moyens de défenſes à apporter. Elle proteſta qu'elle agiſſoit très ſincérement, & qu'elle ne vouloit jamais revenir contre ce qu'elle venoit de leur déclarer. Alors l'Archevêque Gonthier témoignant par ſes ſoupirs & par ſes larmes, combien il avoit de répugnance à faire ce que la Reine exigeoit de lui, commença à leur découvrir, ſuivant la permiſſion qu'il en avoit reçûë, tout ce qu'il ſçavoit par la confeſſion de Thietberge.

Les Evêques s'aſſemblerent en préſence du Roi, & lui déclarerent que la Reine leur ayant confeſſé ſon crime, & s'étant déclarée indigne de demeurer plus long-tems avec lui, il ne pouvoit plus la garder comme ſa femme; & comme elle avoit de plus témoigné déſirer de prendre le voile, & ſe retirer dans un Monaſtere, pour y faire pénitence, ils exhorterent le Roi à lui en accorder la permiſſion.

XV. *Conciles d'Aix-la-*

Vers le milieu du mois de Février ſuivant (*u*), on tint une Diette générale à Aix-la-Chapelle, pendant laquelle les Evêques s'aſſemblerent en Concile. On y vit Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud de Tréves, Venilon de Roüen, François de Tongres, Hatton de Verdun, Hildegaire de Meaux, & Hilduin d'Avignon. Dans ce Concile on fit le rapport de la confeſſion que la Reine avoit faite à la premiere Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle. Elle la réïtéra en celle-ci, & donna même au Roi ſa confeſſion par écrit en préſence des Evêques, & d'une grande troupe de Laïques; puis ſe jettant aux pieds de Lothaire, le conjura au nom de Dieu, de lui permettre de ſe retirer dans un Monaſtere, pour y pleurer ſes péchés. Les Evêques craignant que la crainte ou quelque autre motif ne l'engageaſſent à faire toutes ces démarches, s'adreſſerent au Roi, & le ſupplierent avec les dernieres inſtances, de leur déclarer, s'il ne l'avoit point preſſée par menaces ou autrement, à faire cette confeſſion. Le Roi leur proteſta qu'il n'y avoit aucune part, & qu'il n'avoit appris qu'avec une extrême douleur tout ce que la Reine venoit de confeſſer. Ils firent de nouveau à la Reine les mêmes demandes qu'ils lui avoient deja faites; & comme elle perſiſta dans ſes réponſes, ils la condamnerent à faire pénitence publique: mais cette condamnation fut ſans effet, Thietberge s'étant ſauvée en France dans le Royaume de Charles le Chauve, qui avoit auſſi donné retraite à Humbert frere de cette Princeſſe.

Chapelle, au ſujet du mariage de Lothaire & de Thietberge.

An de J. C. 860.

Les Prélats du Royaume de Charles ayant eû connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé dans les deux Aſſemblées d'Aix-la-Chapelle, en furent fort ſurpris; & Hincmar, un des plus fameux & des plus habiles de ce tems-là, ne put d'abord ſe perſuader que ces Procédures fuſſent véritables. Le Pape Nicolas I. fut bien-tôt informé de toute cette affaire; & les Evêques du Royaume de Lothaire, qui avoient été les principaux Acteurs de cette monſtrueuſe Piéce, lui écrivirent, pour le prier de ſuſpendre ſon jugement (*x*) ſur ce qui s'étoit paſſé dans l'affaire de Thietberge, ſur laquelle ils n'avoient pas encore porté une Sentence définitive, & d'attendre l'arrivée de Theutgaud Archevêque de Tréves, & d'Hatton Evêque de Verdun, qui devoient aller inceſſamment à Rome, & l'informer de tout leur procédé. Ces Prélats firent en effet le voyage; mais ils ne purent tirer du Pape d'autre réponſe, ſinon qu'il falloit examiner mûrement une choſe de cette conſéquence.

XVI. *Alliance entre Loüis de Germanie, Charles le Chauve, & Lothaire*

Dans la même année, le 5. de Juin (*y*), on tint une grande Aſſemblée de Seigneurs & d'Evêques à Coblentz, dans l'Egliſe de S. Caſtor, où ſe trouverent les trois Rois, Loüis de Germanie, Charles le Chauve, & Lothaire Roi de Lorraine. Après quelques Conféren-

(*s*) *Annales Bertinian. ad an.* 860. *Hincmar. loco citato*, *pag.* 574.
(*t*) *Hincmar. loco citato*, *pag.* 568.
(*u*) *Hincmar. loco citato*, *p.* 575.
(*x*) *Epiſt. Epiſc. Regni Lothar. t.* 8. *Concil. pp.* 697 698.
(*y*) *T.* 8. *Concil. p.* 698. *Concil. Confluentin. an.* 860. *Annal. Bertin. ad an.* 860. *Colend. Junii.*

Rois de Lorraine. An de J. C. 860.

ces, où il y eut de grands débats sur les intérêts réciproques de ces Princes; ils arrêterent un Traité de Paix, qu'ils jurerent chacun en sa Langue; sçavoir, Louis & Lothaire en Allemand, ou en Langue Tudesque, & Charles en Langue Romaine, ou Latin corrompu, tel qu'il étoit alors en usage parmi les Laïques en France. Hincmar Archevêque de Reims, Adventius Evêque de Metz, Hatton de Verdun, & plusieurs autres s'y trouverent: mais je n'y remarque ni Theutgaud de Tréves, ni Gonthier de Cologne. Peut-être étoient-ils allés à Rome vers le Pape Nicolas I. Voici le précis des Articles de Paix conclus dans cette Assemblée.

Les trois Rois dont on a parlé, se promettent mutuellement conseil & secours contre tous & envers tous, pour la défense de leurs Etats respectifs. Ils jurent une Amnistie générale de tout le passé: Qu'ils ne retireront, ni ne débaucheront les sujets les uns des autres, mais s'aideront mutellement eux & les enfans de chacun d'eux. Que nul ne recevra ni n'écoutera les esprits brouillons & séditieux, qui pourroient venir pour troubler la paix & l'union entre les Freres; mais qu'ils les poursuivront, s'il est nécessaire, jusqu'à les faire mourir. Ils traiteront de même dans la derniere rigueur, les rebelles à la Puissance Ecclésiastique, les excommuniés, & ceux qui raviſſent & qui emmenent dans un Royaume étranger un parente, une Religieuse, ou une femme mariée, qu'ils auront séduite ou corrompuë. Que les Evêques ne sépareront personne de la Communion Ecclésiastique, qu'après l'avoir premiérement exhorté à la pénitence: que s'il demeure obstiné & incorrigible, ils avertiront les Princes ou les Magistrats, qui le réduiront à l'obéissance. Que si après cela le pecheur ne veut pas se corriger, il sera soûmis à l'excommunication. Ils confirment les Ordonnances des Rois & des Empereurs leurs prédecesseurs, & menacent de la rigueur des Loix ceux qui contreviendront à celles-ci. Après que les trois Princes eurent prononcé les Articles de l'Alliance, chacun en sa Langue, ils les signerent, & l'Assemblée se sépara.

XVII. *Concile de Tusey près Vaucouleurs. Canons qu'on y fit*

Le 22. d'Octobre de la même année 860. (z), on tint dans la vallée de Tusey, sur la Meuse, à un quart de lieuë de Vaucouleurs, & à trois lieuës de la ville de Toul, un Concile composé des Evêques de quatorze Provinces (a) qui obéissoient aux Rois Lothaire & Charles le Chauve. On a les Souscriptions de cinquante-sept Evêques, entre lesquels Arduic de Besançon, Venilon de Sens, Hincmar de Reims, Adon de Vienne, Theutgaud de Tréves, Gonthier de Cologne tiennent le premier rang. On y voit aussi Adventius de Metz, Arnoû de Toul, & Hatton de Verdun. Les Peres y reconnoissent que de leur tems toutes les Loix divines & humaines sont mépriſées, que tout l'ordre de la Religion est confondu, qu'on ne voit par-tout que mensonge, mauvaise foi, corruption, homicide, violence: ce qui les oblige à faire quelques Réglemens, pour reprimer les méchans, & rétablir le bon ordre dans leurs Egliſes. An de J. C. 860.

1°. Ils soûmettent à l'anathême ou à l'excommunication, tant ceux qui envahiſſent les biens de l'Egliſe, que ceux qui les reçoivent de la main des usurpateurs; en sorte que même à la mort ils ne reçoivent pas la Communion, ni la sépulture Ecclésiastique, à la maniere des Fidéles, avec les offrandes, les Pseaumes & les Hymnes accoutumés. Que si un Clerc tombe dans la même faute, & qu'il en demande pénitence, on ordonne qu'il restituë le triple, ou le quadruple, à l'Egliſe dont il a envahi les biens, & que pour le sacrilége commis, il satisfaſſe à Dieu selon le jugement de l'Evêque.

2°. On condamne à une prison perpétuelle les vierges & les veuves, qui ayant été consacrées solemnellement à Dieu, ne laiſſent pas de tomber dans l'adultére, ou même de contracter publiquement un mariage scandaleux & sacrilége. On oblige par les Censures Ecclésiastiques, ceux qui les auront corrompuës, à recourir à la pénitence, & on menace d'excommunication, & de privation de la sépulture Ecclésiastique, les Juges qui ayant connoiſſance des auteurs de ces désordres, ne les livreront pas aux Evêques, lorsqu'ils les leur demanderont.

3°. On ne permet pas l'entrée de l'Egliſe aux faussaires & aux parjures, & on défend de réciter leurs noms parmi ceux des autres Fidéles.

4°. On exclut de l'Assemblée Ecclésiastique, de la sainte Messe; & de la société des Chrétiens, les incendiaires, les homicides, les usurpateurs des biens Ecclésiastiques, & leurs fauteurs; jusqu'à ce qu'ils se soient humblement soûmis à la pénitence. Les Evêques envoyeront à leurs Confreres des Lettres d'avis, pour les informer du nom & des qualités de ces personnes, afin qu'ils n'ayent point de communion avec eux; & on soûmet aux mêmes peines, ceux qui après la défense, continueront de communiquer avec eux.

5°. On ordonne que les Clercs & les Moines, qui ensuite des dernieres guerres, où plusieurs Lieux saints ont été ruinés & brûlés, & à l'occasion des ravages des Normands, se sont abandonnés au libertinage, & ont même quitté leur habit & leur profession; on ordonne, dis-je, que ces sortes de gens retournent à l'obéissance de leurs Supérieurs légitimes, & qu'ils vivent dans la dépendance de leurs Evê-

(z) *Concil. Tuſiac. t. 8. Concil. Labb. p. 702. & ſeq.* In villa (*alias*) valle Tuſiaco, territorii Tullenſis. Tusey est un village aujourd'hui ruiné, dont il ne reste que l'Egliſe, qui a quelque revenu: ce qui fait qu'on l'entretient, & qu'on y célébre de tems en tems la Messe.

(a) Quelques Exemplaires ne lisent que douze Provinces.

An de J.C. 860.

ques ou de leurs Abbés. Tels furent les Réglemens du Concile de Tuſey.

Dans la même Aſſemblée, Hincmar Archevêque de Reims écrivit une Epître Synodique (*b*) contre les uſurpateurs des biens Eccléſiaſtiques, qui contient plus au long ce que nous venons de voir en raccourci dans les Canons dont nous avons donné l'extrait. Dans le commencement de cette Epître, il expoſe aſſez au long ſon ſyſtême ſur la Prédeſtination & la Grace; puis il entre en matiére, en rapportant l'origine des revenus Eccléſiaſtiques. Enfin il montre que les Laïques qui les envahiſſent, font des ſacriléges, & qu'ils méritent les peines canoniques les plus ſéveres. Hincmar écrivit auſſi une autre Lettre Synodique, au nom du Concile, à Rodulphe Archevêque de Bourges, & à Frotaire Archevêque de Bourdeaux, Métropolitains d'Aquitaine (*c*), au ſujet des plaintes que le Comte Regimond avoit portées au Concile; ſur ce qu'ayant donné ſa fille en mariage à un homme de qualité nommé Etienne, celui-ci n'en uſoit pas avec elle comme mari, diſant qu'il ne pouvoit s'approcher d'elle, parce qu'avant ſon mariage, il avoit eû un commerce charnel avec une parente de ſa femme. Etienne qui étoit alors à la ſuite du Roi, ayant été cité au Concile, expoſa le fait; & les Evêques ayant délibéré en ſecret, jugerent qu'il falloit renvoyer la connoiſſance & la déciſion de cette affaire à l'Aſſemblée Synodale des Evêques d'Aquitaine, afin qu'on y pût faire venir plus aiſément les deux Parties. C'eſt le ſujet de la ſeconde Lettre Synodique du Concile de Tuſey.

XVIII. *Brouilleries entre Charles Roi de Provence, & Charles le Chauve.*

Charles Roi de Provence étoit d'une mauvaiſe complexion, & d'une très foible ſanté. Se voyant ſans enfans, il fit, dès l'an 857. (*d*), un Traité avec ſon frere le Roi de Lorraine, par lequel Lothaire lui cédoit les Evêchés & les territoires de Bellay & de Tarentaiſe; & Charles, de ſon côté, le déclaroit héritier de ſes Etats, au cas qu'il mourût ſans enfans. Ce Traité ne pouvoit être que très déſagréable à Charles le Chauve, puiſqu'il le privoit de la part que lui ou ſes enfans pouvoient prétendre à ce Royaume. Il réſolut de marcher contre le Roi de Provence, pour l'obliger à changer la diſpoſition de ce Traité. Il nomma ſon fils Loüis Lieutenant-Général du Royaume en ſon abſence (*e*), & s'avança, avec la Reine Irmintrude, juſqu'à Mâcon: mais il n'alla pas plus loin, & tout cet appareil de guerre n'aboutit qu'à faire beaucoup de dégâts dans les lieux où il paſſa. A ſon arrivée à Pont-Yon, Maiſon Royale ſur les frontieres de Champagne, il trouva Adventius Evêque de Metz, & le Comte Leutarde, Envoyés de ſon frere Loüis de Germanie, & de ſon neveu le Roi de Lorraine. Il leur donna audience, & les renvoya. L'Hiſtoire ne nous apprend pas le ſujet de cette députation.

An de J.C. 861.

Les Rois de Germanie & de Lorraine étant auſſi unis qu'ils l'étoient, il étoit mal-aiſé que l'un n'entrât dans les intérêts de l'autre. Carloman fils de Loüis Roi de Germanie, s'étant ſoûlevé contre ſon pere, celui-ci fit prier Lothaire de venir à ſon ſecours contre les Venides (*f*), qui avoient leur demeure aux environs de la Sare, & qui appuyoient fortement la révolte de Carloman. Lothaire le promit, mais il n'exécuta point ſa promeſſe; & Loüis n'ayant pas laiſſé de marcher contre ces peuples, y perdit beaucoup de monde, & s'en revint ſans avoir rien fait.

XIX. *Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle, où les Evêques déclarent que Lothaire peut ſe ſéparer de Thietberge, & contracter un nouveau mariage.*

Cependant Lothaire peu ſenſible à tout le reſte, n'étoit guéres occupé que de ſon divorce avec Thietberge, & de ſon mariage avec Valdrade. Il fit tenir à Aix-la-Chapelle une troiſiéme Aſſemblée d'Evêques (*g*) le 29. Avril 862. dans laquelle il préſenta aux Evêques un Ecrit (*h*), où il expoſoit d'un côté l'impuiſſance où il ſe trouvoit de vivre dans le célibat; & de l'autre, les raiſons qui l'obligeoient de ſe ſéparer de Thietberge, demandant humblement aux Prélats, qu'il leur plût déclarer ſon mariage nul, & en conſequence lui permettre d'en contracter un nouveau. Les Prélats qui compoſoient ce Concile, étoient Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud de Tréves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnoû de Toul, François de Tongres, Hungarius d'Utrecht, & Rathold de Straſbourg, tous gens qui lui étoient dévoüés, & dont la plûpart ayant déja aſſiſté aux deux Conciles, où cette affaire avoit été traitée, ſe trouvoient par-là engagés à ne ſe pas démentir dans celui-ci. Ils déciderent donc que Lothaire avoit pû légitimement quitter Thietberge comme inceſtueuſe, & qu'il pouvoit prendre une autre femme, étant, diſoit-il, dans l'impoſſibilité de garder la continence.

Ils citent, pour appuyer leur déciſion, un Canon du Concile de Lérida (*i*), qui défend à ceux qui ont contracté un mariage inceſtueux, de demeurer enſemble; & un autre du Concile d'Agde (*k*), qui ordonne aux inceſtueux de ſe ſéparer, & qui leur permet de ſe marier après leur ſéparation. Enfin ils citoient, ſous le nom de S. Ambroiſe (*l*), un Paſſage du Commentaire, qui a été ſouvent imprimé ſous ſon nom, mais que l'on croit être d'Hilaire Diacre de l'Egliſe Romaine, dans lequel cet Auteur dit qu'il eſt permis, non à la

(*b*) *T. 8. Concil. p. 707.*
(*c*) *T. 8 Concil. p. 716.*
(*d*) *Annal. Bertin. ad an. 857. &c.*
(*e*) *Annal. Bertin. ad an. 861. p. 213. t. 3. Duaſn.*
(*f*) *Annal. Bertin. ad an. 862. p. 214. t. 3. Duaſn.*
(*g*) *T. 8. Concil. Labb. p. 739. & ſeq.*
(*h*) *Ibid. p. 741.*
(*i*) *Concil. Ilerd. c. 4.*
(*k*) *Concil. Agathenſ. c. 62.*
(*l*) *Ambroſius, ſeu potius Hilar. Diacon. in Epiſt. 1. ad Corinth. cap. 7. verſ. 11.*

femme,

An de J.C. 860.

femme, mais à l'homme qui a abandonné ſa femme pour cauſe d'adultere, d'en épouſer une autre.

Mais ces Prélats n'étoient pas au fait, ou ſe déguiſoient à eux-mêmes l'état de la queſtion : car ces autorités ne parlent pas des fautes commiſes avant le mariage, ni de l'inceſte commis avant le mariage avec un autre que le mari. D'ailleurs le ſentiment de l'Ambroſiaſter eſt manifeſtement contraire à l'Ecriture & à la Tradition. Toutefois Lothaire fort ſatisfait de la déciſion de ſes Evêques, dépêcha à Rome deux Comtes, pour la porter au Pape (*m*), le priant de la confirmer, & promettant de s'en rapporter à ſon jugement. Le Pape répondit, qu'il envoyeroit en France des Légats ſur ce ſujet; que l'affaire étoit aſſez importante, pour être examinée avec ſoin, & qu'il prioit le Roi de ne rien précipiter: mais Lothaire, ſans attendre les ordres du Pape, paſſa outre, épouſa publiquement Valdrade (*n*), la fit couronner Reine, lui en donna toutes les marques, & lui fit un train & une maiſon magnifique. On diſoit que cette femme l'avoit enſorcelé; & tous les meilleurs amis du Roi ne virent ce mariage qu'avec douleur, & s'y oppoſerent tant qu'ils purent.

XX. *Thietberge retirée pres de Charles le Chauve. Aſſemblée de Savonieres.*

Cependant Thietberge étoit toujours retirée en France ſous la protection du Roi Charles le Chauve; & depuis cette retraite, Lothaire & Charles avoient été en mauvaiſe intelligence. Lothaire craignoit même que Charles ſon oncle ne voulût employer ſes forces pour l'obliger à reprendre Thietberge. C'eſt ce qui l'obligea à rechercher l'alliance de ſon oncle Loüis de Germanie; & pour ſe l'attacher plus ſolidement, il lui céda l'Alſace (*o*), qui étoit une des meilleures Provinces de ſes Etats. Mais depuis que Lothaire eut publiquement épouſé Valdrade, Charles fit éclater plus hautement ſon indignation; en ſorte que le Roi de Lorraine craignant qu'il n'aimât le Pape & les Evêques contre lui, pria le Roi de Germanie de ménager entr'eux trois une entrevûë dans le territoire de Toul en Lorraine.

Loüis en fit la propoſition à Charles, & le pria de ſe trouver à Sablonieres ou Savonieres près de Toul (*p*). Charles lui écrivit, qu'il avoit quelques propoſitions à lui faire, avant que d'entrer en conférence avec Lothaire (*q*). Ces propoſitions rouloient ſur la conduite de Lothaire envers Thietberge ſon épouſe, & ſur ce qu'il avoit reçû dans ſon Royaume le Comte Baudouïn, & la Princeſſe Judith, tous deux excommuniés. Charles ayant donc aſſemblé les Evêques de ſes Etats, fit mettre par écrit les raiſons qu'il avoit de ne pas vouloir communiquer avec Lothaire. Il dit, 1°. qu'il n'avoit pas tenu à lui que tout ce qui avoit eté arrêté entr'eux trois, Loüis, Charles & Lothaire, dans la Conférence de Coblentz en 860. (*r*), n'eût eû ſa parfaite exécution.

An de J.C. 862

2°. Que dans l'Aſſemblée de Tuſey, tenuë la même année, le Comte Boſon lui avoit apporté des Lettres du Pape Nicolas I. adreſſées à Lothaire & aux Evêques de ſon Royaume, qui lui avoient été remiſes. Que le Pape avoit auſſi écrit au Roi Charles au ſujet d'Ingeltrude femme du même Comte Boſon, comme s'il l'eût retenuë dans ſon Royaume, quoique fugitive, adultere & excommuniée; au lieu qu'elle étoit dans les Etats de Lothaire, qui lui avoit donné retraite. Charles ſe plaignoit encore que le Roi de Lorraine ſon neveu, avoit reçû dans ſon Royaume la Princeſſe Judith ſa fille, veuve d'Edilulfe Roi des Saxons Occidentaux en Angleterre, qui étant à Senlis, s'étoit fait enlever par Baudouïn Comte de Flandres, & avoit été menée en Lorraine. Toutes ces perſonnes ayant encouru l'excommunication, il eſt notoire, diſoit-il, que Lothaire, qui les reçoit, qui les ſoutient & les protége, eſt tombé dans la même cenſure.

3°. Enfin Charles vient à la conduite que Lothaire a tenuë envers Thietberge, & à ſon mariage ſcandaleux avec Valdrade. Il dit qu'il ſçait que le Pape en a écrit au Roi de Lorraine, & aux Evêques de ſes Etats, & que ce Pontife ne demande de lui que ce qui eſt juſte. Que quant à lui, il eſt prêt de voir Lothaire, & d'entrer en conférence avec lui, pourvû qu'il promette de ſe ſoûmettre à un jugement régulier & canonique ſur tous les articles. La condition fut acceptée, & l'Aſſemblée ſe tint à Sablonieres, ou Savonieres, vers le commencement de Novembre. Mais le Roi Charles ayant voulu faire lire publiquement l'Ecrit qu'il avoit fait ſur les motifs qui l'avoient d'abord empêché de communiquer avec ſon neveu le Roi de Lorraine; & les deux Rois Loüis & Lothaire, avec les Evêques & les Abbés de leur côté, qui étoient près de deux cens, s'étant oppoſés à cette lecture (*s*); Charles ſe contenta de lire publiquement le ſoir du 3°. de Novembre ces paroles: *Ayant fait ſçavoir au Roi mon neveu certaines choſes, par le canal du Roi de Germanie mon frere, & par celui des Evêques, & eux m'ayant fait réponſe de ſa part, je déclare que je veux vivre en bonne intelligence avec lui, comme l'oncle doit vivre avec ſon ne-*

(*m*) *Epiſt. 58. Nicolai Papæ, t. 8. Concil. Labb. pp. 446 448.*

(*n*) *Annal. Bertin. ad an. 862 p. 215. Regino in Chronic.*

(*o*) *Annal. Bertinian. ad an. 860.* Lotharius Rex me uerus avunculus ſuum Karlum, Ludovico Regi Germaniæ ſociatur, atque ob eandem ſocietatem, partem regni ſui, id eſt, Helizatiam tradit.

(*p*) *T. 8. Concil. Labb. p. 714.* Conventus trium Regum Francorum & Epiſcoporum Galliæ, in villa ad Sablonarias dicta..... an. decclxij. Ce terme *Sablonaria* ſignifie apparemment la même choſe que *Saponaria*.

(*q*) *Vita annal. Bertin. ad an. 862. & Baron. ad eundem annum, art. 36. 37. &c.*

(*r*) *Annal. Bertin. ad an. 860.*

(*s*) *Vide Baron. ad an. 862. n. 43. & Annales Bertin. ad eundem annum, p. 215.*

An de J.C. 862. *veu ; à condition que réciproquement le Roi Lothaire me donnera à moi & aux miens tous les ſecours, & nous rendra tous les devoirs que le neveu doit à ſon oncle.* Voilà ce qu'on lit dans les Actes du Concile de Savonieres, publiés par Baronius.

Mais les Annales de S. Bertin (*t*) racontent que Charles ayant d'abord fait difficulté de communiquer avec le Roi Lothaire ſon neveu, à moins qu'il ne s'obligeât, ou à juſtifier ſa conduite, ou à ſe ſoûmettre au jugement & à la correction des Juges Eccléſiaſtiques, Lothaire ſouſcrivit volontairement à ces conditions, & fut reçû à la communion de Charles & de ſes Evêques : mais qu'enſuite le Roi de France ayant de plus voulu exiger que les cauſes du refus qu'il avoit d'abord fait de communiquer avec Lothaire, fuſſent luës devant le peuple, Loüis & Lothaire, de l'avis de Conrard leur Conſeiller, le refuſerent ; ce qui n'empêcha pas que malgré eux le Roi Charles le Chauve ne publiât par-tout les motifs, qui l'avoient obligé de ſe ſéparer de la communion de Lothaire, & que nous avons rapportés plus haut : en ſorte que les trois Princes ſe ſéparerent ſans rien faire. Ils indiquerent ſeulement une nouvelle Aſſemblée pour le mois d'Octobre de l'année ſuivante, qui ſe devoit tenir au voiſinage des Comtés de Mouzon & de Vouze (*u*), apparemment *Douzy*.

XXI. *Irruption des Normands en France.*

Au mois de Janvier de l'an 863. (*x*), les Danois ou Normands remonterent le Rhin, & arriverent juſqu'à Nuis au-deſſous de Cologne. Ils pillerent Dorſtat, & firent mourir pluſieurs Marchands de Friſe, qui s'étoient jettés dans Nimégue. Mais le Roi Lothaire étant deſcendu le long du Rhin d'un côté, pendant que les Saxons deſcendoient le long du rivage oppoſé, les Normands ſe retirerent, voyant bien qu'il leur étoit impoſſible de remonter plus haut. Ils étoient conduits par Roric leur Général. Le Roi de Lorraine & les Saxons demeurerent toutefois ſur les bords du Rhin, juſqu'au commencement d'Avril, après quoi ils s'en retournerent chacun chez eux.

XXII. *Mort de Charles Roi de Provence, ſans enfans.*

Peu de tems après, Charles Roi de Provence mourut * ſans enfans. L'Empereur Loüis qui regnoit en Italie, étant plus à portée que les autres héritiers de ce Prince, ſe rendit promptement en Provence, & gagna un grand nombre de Grands de ce Royaume. Lothaire qui, comme on l'a vû, avoit été déclaré héritier de Charles dès l'an 857. ne manqua pas de s'y tranſporter auſſi : mais les Seigneurs & les amis communs s'étant entremis entre l'oncle & le neveu, ils convinrent de s'aſſembler en Diéte, & d'y accorder à l'amiable leurs différends ſur cette ſucceſſion. On ignore le lieu où ſe tint cette Aſſemblée ; mais on ſçait que quelque tems après on partagea les Etats du Roi de Provence, & que l'Empereur Loüis en eut pour ſa part cette partie de la Bourgogne Transjurane, qui eſt la plus proche de l'Italie, & une partie de la Provence : le reſte demeura à Lothaire.

*An de J.C. 863.

Pendant ce tems-là le Pape Nicolas I. ſongeoit ſérieuſement à terminer l'affaire du divorce de Thietberge, répudiée par le Roi de Lorraine. Ce Prince lui ayant fait porter les Actes du dernier Concile d'Aix-la-Chapelle, lui avoit fait dire qu'il s'en rapportoit à ſon jugement (*y*). Le Pape avoit fort déſaprouvé la déciſion des Evêques de ce Concile ; & pour éparer le ſcandale que ce divorce cauſoit partout, il convoqua un Concile à Metz, où ſes Légats devoient préſider, & où ſe devoient trouver des Evêques des différentes parties de l'Empire François (*z*). Il déſiroit qu'il y en vînt au moins deux des Etats de Charles le Chauve, deux du Royaume de Loüis de Germanie, & deux de Bourgogne qui étoit du Royaume de Charles Roi de Provence : mais le Roi Lothaire fit ſi bien, qu'il ne s'en trouva que du Royaume de Lorraine, dont il étoit plus aſſûré.

XXIII. *Concile à Metz au ſujet du divorce de Lothaire avec Thietberge.*

Les Légats du Pape furent Rodoad Evêque de Porto, & Jean Evêque de Cervia. Ils étoient chargés de diverſes Lettres, l'une au Roi Lothaire, l'autre à Charles le Chauve ; la troiſiéme étoit adreſſée à l'Empereur Loüis ; une quatriéme aux Evêques de Gaule & de Germanie, qu'il invita à ſe trouver avec ſes Légats au Concile de Metz ; & une cinquiéme aux Evêques aſſemblés dans ce Concile, dans laquelle il les exhortoit d'examiner ſoigneuſement, ſelon leur conſcience, & ſans acception de perſonne, la cauſe de Thietberge ; de lui envoyer leurs déciſions, afin de les confirmer, ſi elles ſe trouvoient conformes à l'équité, ou de les réformer dans un autre Concile, s'il y avoit quelque choſe qui fût contre l'ordre de la juſtice. Il y avoit une ſixiéme Lettre à Loüis Roi de Germanie ; mais elle n'eſt pas parvenuë juſqu'à nous, & ne fut pas portée par les Légats.

Leur inſtruction (*a*) portoit, qu'avant toutes choſes ils euſſent à examiner, 1°. Si l'accuſation d'inceſte & d'adultere, formée contre Thietberge, étoit bien fondée. 2°. S'il étoit vrai que le Roi Lothaire eût été marié du vivant de ſon pere avec Valdrade ; & que ſon mariage avec Thietberge, ſœur du Comte Humbert, eût été forcé. Pour s'aſſûrer de ce dernier fait, ils devoient ſe faire produire le Traité de

(*t*) *Annal. Bertin. ad an.* 862. *p.* 215. *t.* 3. *Hiſt. Franc. Duchen.*

(*u*) In confinio Moſomagenſis & Vonzenſis Comitatûs. *Annal. Bertin. ad an.* 862. *p.* 215.

(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 863.

(*y*) *Vide Epiſt.* 58. *Nicolai Papæ, t.* 8. *Concil. Labb. p.* 446. 448.

(*z*) *Vide Nicolai Papæ Epiſt.* 17. *ad Lothar.* 18. *ad Carolum Calvum*, 19. *ad Ludovicum Imperat.* 22. *ad Epiſcopos Galliæ, t.* 8. *Concil. p.* 390. *& ſeq.*

(*a*) *Commonitorium Nicol. I. Legatis datum, t.* 3. *Hiſt. Franc. Duchen. pp.* 852. 853.

An de J. C. 863.

mariage, les témoins, & tout ce qui étoit néceſſaire, pour ne laiſſer aucun doute ſur cet article. 3°. On les avertiſſoit que la Reine Thietberge, avant qu'elle eût fait la confeſſion du crime dont on l'accuſoit, avoit envoyé à Rome ſa proteſtation, par laquelle elle déclaroit qu'elle étoit forcée à s'impoſer à elle-même des crimes qu'elle n'avoit pas commis, & qu'elle proteſtoit de violence contre tout ce qu'on pourroit lui faire dire : que depuis ce tems elle avoit eû recours juſqu'à trois fois au S. Siége, pour les violences qu'on lui faiſoit. On concluoit, que ſi après les informations, la Reine ſe trouvoit innocente, il falloit obliger le Roi à la reprendre, & à lui donner le rang qui lui etoit dû.

XXIV. *Lothaire corrompt par argent les Légats du Pape.*

Lothaire voyant que cette affaire devenoit très ſérieuſe, & qu'il avoit à faire à un Pape éclairé & inflexible, crut qu'il ne lui reſtoit qu'un moyen de ſortir d'intrigue, qui étoit de corrompre les Légats. Il en vint à bout à force d'argent & de préſens (*b*). Ils arriverent en France, & furent reçus honorablement par le Roi Charles le Chauve, dans le Monaſtere de S. Medard de Soiſſons. Ils rendirent au Roi la Lettre du Pape, qui regardoit la reconciliation de Baudoüin Comte de Flandres, ſurnommé Bras-de-fer, qui avoit ravi Judith fille de Charles, & que ce Prince, à la recommandation du Pape, voulut bien recevoir dans ſes bonnes graces, en la lui faiſant épouſer : mais il ne paroît pas que les Légats lui ayent rendu l'autre Lettre du Pape, qui regardoit l'affaire de Lothaire, & par laquelle il le priot d'envoyer au Concile de Metz deux Evêques de ſon Royaume.

De Soiſſons, les Légats ſe rendirent à Metz, où Lothaire fit en ſorte qu'il ne vînt que des Evêques de ſon Royaume. Le Concile s'ouvrit vers le milieu du mois de Juin, & on y vit les mêmes Evêques qui avoient déja aſſiſté au troiſiéme Concile d'Aix-la-Chapelle, à l'exception de Hungarius d'Utrecht, qu'une maladie empêcha de s'y rendre. Les Légats gagnés par le Roi, ſupprimerent les Lettres du Pape au Concile ; on ne parla point d'y faire comparoître la Reine, quoique le Pape l'eût demandé expreſſément. Enfin on n'y entra point dans l'examen du fond de l'affaire : mais les Légats, pour qu'il ne fût pas dit qu'ils n'y avoient rien fait du-tout, ſe contenterent de ſe faire repréſenter les Actes du Concile d'Aix-la-Chapelle ; & après avoir ouï quelques témoins ſubornés contre cette Princeſſe, ils confirmerent tout ce qui avoit été fait auparavant. Ils furent puiſſamment ſoutenus par les deux Archevêques Gonthier de Cologne, & Theutgaud de Tréves, qui engagerent les autres Evêques à ſigner ce qu'ils voulurent.

An de J. C. 863.

Il y en eut ſeulement un, qui ayant déclaré dans ſa ſouſcription, qu'il ne falloit rien conclure, ſans avoir l'avis du Pape (*c*), donna lieu aux deux Archevêques dont on vient de parler, d'effacer avec un ganif ce que cet Evêque avoit écrit, & ils mirent en la place ce qu'ils jugerent à propos, laiſſant ſeulement la ſignature, ou le nom du Prélat, qui ne manqua pas d'en donner avis au Pape.

XXV. *Concile à Rome, qui condamne le Concile de Metz.*

Après avoir ainſi fait ce qui leur plut, & ce qu'il plut au Roi Lothaire dans le Concile de Metz, il n'étoit plus queſtion que de faire approuver par le Pape ce qui avoit été reglé. Il fut réſolu que les deux Archevêques de Cologne & de Tréves (*d*), iroient une ſeconde fois à Rome, comme Députés du Concile ; rendroient compte au Pape de ce qui s'y étoit paſſé, & tâcheroient de lui faire agréer les réſolutions qu'on y avoit priſes. On a perdu les Actes de ce Concile : mais les Annales du tems, & les Lettres du Pape Nicolas I. nous en apprennent pluſieurs particularités.

Dès que Gonthier & Theutgaud furent arrivés à Rome, ils furent admis à l'audience du Pape, qui étoit déja informé d'ailleurs de la prévarication de ſes Légats dans le Concile. Ils lui préſenterent les Actes des Conciles de Metz & d'Aix-la-Chapelle. Le Pape les fit lire en ſa préſence par un Notaire, puis il leur demanda s'ils étoient prêts de ſoutenir ces choſes ? Ils répondirent que les ayant ſignées, ils n'avoient garde de ne les pas ſoutenir de paroles. Le Pape les renvoya à leur demeure, juſqu'à ce qu'il les mandât.

Peu de jours après, il aſſembla un Concile à Rome, où l'on caſſa & condamna, 1°. Le Concile de Metz. On ordonna qu'il fût dans toute la ſuite des ſiécles conſidéré comme le Brigandage d'Epheſe, & qu'on ne lui donnât jamais le nom de Synode ou de Concile, mais celui de lieu infame, comme favoriſant le crime & l'adultere (*e*). 2°. On ſuſpendit de toute fonction Epiſcopale, & on dépoſa de l'Epiſcopat (*f*) Theutgaud de Tréves & Gonthier de Cologne, comme prévaricateurs des Loix canoniques & des Ordonnances du Pape, avec menace, s'ils oſoient entreprendre quelques fonctions d'Evêques, de ne pouvoir jamais être rétablis & réhabilités dans aucun Concile ; & d'excommunication contre ceux qui communiqueroient avec eux. 3°. Quant aux autres Prélats qui avoient été complices de Theutgaud & de Gonthier, s'ils ſe joignoient à

(*b*) *Vide Annal. Bertin. ad an.* 863. *& Annal. Metenſ. p.* 307. *& Epiſt.* 58. *Nicolai Papæ, p.* 449. *t.* 8. *Concil.*

(*c*) *Nicolai Papæ Epiſt.* 58. *p.* 453. *t.* 8. *Concil. Labb.*

(*d*) *Annal. Bertin. ad an.* 863. *& Annal. Metenſ. ad an.* 865.

(*e*) *Concil. Roman. an.* 863. *p.* 767. *& ſeq. t.* 8. *Concil. Labb.* Synodum Metenſem.... in æternum judicamus eſſe caſſeram, & cum epheſino latrocinio reputatam.... nec vocari Synodum, ſed tanquam adulteris faventem, Proſtibulum appellari decernimus.

(*f*) *Can.* 1. Ab omni judicamus Sacerdotii officio permanere penitùs alienos. Et ideo Spiritûs ſancti judicio, & B. Petri per nos auctoritate, omni Epiſcopali cunctos regimine conſiſtere definimus.

Digitized by Google

An de J. C. 863.

eux, pour former quelques ſeditions, conjurations ou conſpirations, & qu'ils ſe ſeparaſſent ainſi du S. Siége, le Concile les déclara ſoûmis aux mêmes peines. Voilà ce qui fut réglé à cet égard au Concile de Rome de l'an 863.

Les Archevêques de Tréves & de Cologne ſe voyant traités d'une maniere ſi ignominieuſe, ſortirent de Rome en fureur, & allerent trouver à Benevent l'Empereur Loüis (*g*), à qui ils avoient été recommandés par Lothaire, & qui leur avoit accordé ſa ſauve-garde & ſa protection pour aller à Rome. Ils ſe plaignirent à lui de l'entrepriſe du Pape, qui par leur dépoſition, avoit violé les Regles les plus ſaintes de l'Egliſe, & bleſſé le reſpect dû à l'Empereur & au Roi Lothaire, en traitant auſſi indignement ſes Envoyés, & dépoſant de l'Epiſcopat deux Métropolitains, ſans le conſentement de leur Souverain, & ſans le jugement des autres Archevêques. L'Empereur animé par leurs plaintes, ſe mit en chemin avec l'Imperatrice, ſuivi des deux Archevêques mécontens, & mena avec lui une armée, dans la réſolution de contraindre le Pape à rétablir les deux Prélats dépoſés; ou s'il le refuſoit, de l'arrêter lui-même, & de l'enlever de Rome.

XXVI. *L'Empereur Louis marche contre Rome, pour obliger le Pape Nicolas à rétablir les Archevêques de Cologne & de Treves.*

Mais le Pape, ſans s'effrayer de cette tempête qui ſe formoit contre lui, ſe contenta d'ordonner au peuple Romain un jeûne général, avec des prieres publiques & des proceſſions (*h*), pour implorer le ſecours du Ciel, & demander à Dieu qu'il inſpirât à l'Empereur des ſentimens de douceur envers le S. Siége, & de reſpect pour l'autorité Apoſtolique. Lorſque Loüis fut arrivé à Rome, il ſe campa près l'Egliſe de S. Pierre, qui étoit hors de la ville. Alors le Clergé & le peuple ſortirent en proceſſion, pour aller au tombeau des SS. Apôtres. Mais lorſqu'ils commencerent à monter les dégrés, l'Empereur commanda à ſes gens de mettre l'épée à la main, & de diſperſer cette multitude. Les ſoldats ſe mirent à frapper, à renverſer, à bleſſer; les Croix & les Banniéres furent rompuës, déchirées, foulées aux pieds. Le Pape qui étoit demeuré au Palais de Latran, ayant appris ce qui ſe paſſoit, & qu'on le devoit bientôt venir enlever, ſortit ſecrettement, ſe jetta dans une barque ſur le Tibre, & vint ſe réfugier dans l'Egliſe de S. Pierre, où il demeura deux jours & deux nuits ſans boire & ſans manger.

Dans cet intervalle, l'Empereur fut attaqué de la fiévre, & on lui vint annoncer la mort ſubite d'un de ſes gens, qui, dans le tumulte dont on a parlé, avoit briſé une Croix, où ſainte Heléne avoit fait enchâſſer du Bois de la vraye Croix. Ces deux accidens l'effrayerent, & le firent rentrer en lui-même. Il envoya l'Imperatrice au Pape, pour lui dire qu'il pouvoit ſortir de l'Egliſe, & qu'il le prioit de le venir trouver. Le Pape vint parler au Roi; & dans l'entretien qu'il eut avec lui, lui fit ſi bien connoître les deux Prélats qui ſe plaignoient de la prétenduë injuſtice qu'on leur avoit faite, que l'Empereur leur donna ordre de ſortir d'Italie, & de ſe retirer au plutôt en France. Lui-même partit pour Ravenne, où il célébra la Fête de Pâques.

An de J. C. 863.

XXVII. *Ecrit de Gonthier & de Theutgaud contre le Pape Nicolas.*

Theutgaud qui, comme on l'a vû, étoit un homme ſimple, & qui n'étoit entré dans cette intrigue que par ignorance, & ſurpris par les artifices & les diſcours de Gonthier, ſe ſoûmit humblement à la Sentence du Pape (*i*): mais Gonthier enflé d'orgueil, & rempli de reſſentiment, compoſa auſſi-tôt après ſa dépoſition, & avant ſon départ, une eſpéce d'Apologie, ou plutôt d'invective pleine d'aigreur & d'emportement, dont il envoya une copie aux Evêques du Royaume de Lothaire, & une autre copie au Pape, par Hilduin ſon frere, qui étoit Clerc; avec ordre, ſi le Pape refuſoit de la recevoir, de la mettre ſur le tombeau de S. Pierre. Cette piece diabolique, comme l'appelle un Auteur du tems (*k*), étoit écrite en ſon nom, & au nom de Theutgaud de Tréves. Dans une Préface adreſſée aux Evêques du Royaume de Lothaire, ils diſent que Nicolas, qui ſe dit Pape, qui ſe met comme un Apôtre au rang des Apôtres, & qui veut ſe faire Empereur de tout le monde, ayant entrepris de les condamner, a trouvé plus de réſiſtance qu'il n'en attendoit, & a eû lieu de ſe repentir de ſon entrepriſe. Ces deux Prélats prient leurs Confreres de ne pas ſe laiſſer prévenir par les bruits déſavantageux qu'on pourroit répandre à leur ſujet; de ne pas s'étonner de leur longue abſence, & d'entretenir les Rois Loüis & Lothaire dans les ſentimens de bonté qu'ils avoient toujours eûs pour eux.

Après cela s'adreſſant au Pape, ils lui diſent, qu'ayant été envoyés vers lui par les Evêques du Royaume de Lorraine leurs Confreres, pour lui expoſer les motifs de leur conduite & de leurs déciſions, diſpoſés à recevoir ſes inſtructions, & à réformer même leur jugement, s'il avoit de meilleures raiſons à leur dire; après les avoir tenus trois ſemaines, il s'étoit contenté de leur dire en public, qu'ils lui paroiſſoient excuſables & innocens ſelon le contenu de leurs Ecrits; qu'enſuite les ayant fait venir en ſa préſence, & les ayant enfermés dans un lieu où ſe trouvoit une multitude tumultueuſe de Clercs & de Laïques, il les avoit tyranniquement condamnés & opprimés, ſans Aſſemblée canonique, & ſans obſerver aucune formalité, n'ayant produit contr'eux ni accuſateurs ni témoins, & ne leur ayant donné ni le tems ni le moyen de ſe défendre. „ C'eſt pourquoi,

(*g*) *Annal. Metenſ. ad an. 865. p. 307. tom. 3. Hiſt. Franc. Duch. & Annal. Bertin. ad an. 864.*
(*h*) *Annal. Bertin. ad an. 864.*
(*i*) *Annal. Metenſ. ad an. 865. Annal. Bertin. ad an. 864.*
(*k*) *Annal. Bertin. ad an. 864. Guntharius hanc diabolicæ capitulæ, & haſtenùs inauditæ, &c.*

Digitized by Google

An de J. C. 863.

» ajoûtent-ils, nous rejettons & nous mépri-
» ſons votre maudite Sentence, portée injuſ-
» tement & ſans raiſon contre nous; nous
» vous tenons pour anathêmatiſé & excom-
» munié, & nous vous rejettons de notre Com-
» munion, contens de la Communion de l'E-
» gliſe univerſelle, dont vous vous êtes ſé-
» paré, en prononçant contre vous-même cet
» Arrêt: Anathême à quiconque ne garde pas
» les Préceptes Apoſtoliques, puiſque vous les
» avez violés d'une maniere ſi viſible & ſi pu-
» blique.

Hilduin frere de Gonthier, s'étant chargé de cette mauvaiſe Piéce, & n'ayant pû la mettre entre les mains du Pape, qui étoit informé de ce qui ſe paſſoit, prit avec lui des hommes armés, entra par force & ſans reſpect dans l'Egliſe de S. Pierre; & s'étant fait place à coups de bâtons & d'épées, en ſorte qu'il y eut pluſieurs perſonnes bleſſées, & un homme tué; alla jetter cet Ecrit ſur le tombeau de S. Pierre, & ſe retira au camp, près de ſon frere Gonthier. Peu de jours après, le Roi décampa, Gonthier & Theutgaud ſe retirerent en France. Gonthier étant arrivé à Cologne pour le Jeudy-Saint, entreprit d'y célébrer pontificalement la Meſſe, & d'y faire le ſaint Chrême, comme s'il n'eût encouru aucune cenſure. Theutgaud au contraire s'abſtint des fonctions Epiſcopales.

XXVIII. *Lettres du Pape Nicolas aux Evêques de France, pour juſtifier ſa conduite.*

Le Pape prévoyant bien que la conduite qu'il avoit tenuë envers ces deux Prélats, ne manqueroit pas de bleſſer les eſprits des Evêques de France, jaloux de leurs droits & de leurs priviléges (*l*), écrivit à Hincmar Archevêque de Reims, à l'Archevêque d'Arles, & à Rodulphe Archevêque de Bourges; leur expoſa les raiſons qui l'avoient porté à dépoſer Gonthier & Theutgaud, les avertit de ne pas communiquer avec eux, & les menaça d'excommunication, s'ils prenoient le parti de ces Prélats dépoſés. Il reçut peu de tems après des Lettres d'Adventius Evêque de Metz (*m*), & de François Evêque de Tongres (*n*), qui avoient aſſiſté au Concile de Metz, par leſquelles ils lui demandoient grace pour la faute qu'ils avoient commiſe. Charles le Chauve s'employa même pour l'Evêque de Metz, & écrivit en ſa faveur une Lettre très preſſante au Pape (*o*). Enfin tous les Evêques qui avoient été ſéduits par Gonthier, & engagés à approuver le divorce de Lothaire avec Thietberge, écrivirent à l'envi au Pape, qui leur accorda aiſément le pardon (*p*), à condition qu'ils renonceroient à la communion de Gonthier.

Ce Prélat plus furieux que jamais, ſe voyant abandonné de ſes Confreres, crut qu'il ne pouvoit mieux ſe venger du Pape, qu'en envoyant au fameux Photius, uſurpateur du Siége de Conſtantinople, l'Ecrit ſcandaleux dont nous avons parlé (*q*), lui demandant ſa communion, & celle des autres Evêques de l'Egliſe Grecque, mécontens comme lui du Pape & de l'Egliſe Romaine. Photius affecta de répandre par-tout l'Ecrit de Gonthier, & de dire à ſon occaſion, que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il ſe ſeparoit du Pape, puiſque même en Occident, ſa hauteur & ſa tyrannie étoient inſupportables.

An de J. C. 863.

XXIX. *Lettre du Roi Lothaire au Pape Nicolas, ſur le ſujet de ſon mariage.*

Le Roi Lothaire frappé du coup que le Pape avoit porté à Gonthier & à Theutgaud, & de la fermeté avec laquelle il avoit condamné ſon divorce avec Thietberge, & ſon mariage avec Valdrade, ſe voyant d'ailleurs abandonné des Evêques de ſon Royaume, qui juſqu'alors avoient par leur approbation donné quelque couleur de juſtice à ſa conduite, prit enfin la réſolution d'écrire au Pape (*r*); il lui envoya ſa Lettre par Rothilde Evêque de Straſbourg. Il s'y plaint de ce qu'on a été trop vîte dans une affaire de cette conſéquence, & de ce qu'on a donné trop de créance à ſes ennemis, qui ne cherchent que des occaſions d'envahir ſon Royaume. Il dit qu'il a été fort ſurpris d'apprendre la dépoſition de Gonthier & de Theutgaud, dans le tems qu'il étoit aux extrémités de ſon Royaume, occupé à le défendre de l'invaſion des Barbares & des Payens; il veut parler des Normands: Qu'il n'a jamais approuvé que Gonthier ſe ſoit donné la liberté de célébrer le ſaint Sacrifice, de conſacrer le ſaint Chrême, & de donner le S. Eſprit depuis ſon excommunication: que cet Evêque étant venu à la Cour, il n'avoit pas voulu aſſiſter à ſa Meſſe, ni communiquer avec lui: Que Theutgaud (*s*) a humblement acquieſcé à ſa Sentence, aimant mieux ſouffrir humblement le déshonneur devant les hommes, que d'être ſéparé de J. C. qui eſt le Chef des humbles. Qu'au reſte il n'avoit donné à ces deux Prélats, lorſqu'il les envoya à Rome, aucune commiſſion de rien dire ou de rien faire, qui pût leur attirer une pareille diſgrace: Que les Evêques dépendans des deux Métropoles de Tréves & de Cologne, n'avoient eû aucune part à tout ce que leurs Métropolitains avoient pû faire de mal, & qu'ils étoient toujours demeurés très attachés à la Foi Catholique, & très ſoûmis au S. Siége. Que pour ſa perſonne, il étoit prêt de ſe ſoûmettre au jugement du

(*l*) *Annal. Bertin. ad an. 864. p. 222. t. 3. Quæſt. Nicolai Papæ Epiſtola ad Hincmar. & ad Rodulph. tom. 8. Concil. pag. 497.*

(*m*) *T. 8. Concil. p. 482. Vide & Epiſt. Nicol. ad Adventium, t. 8. Concil. p. 487.*

(*n*) *Epiſt. Nicol. ad Francon. t. 8. Concil. p. 424.*

(*o*) *Vide Epiſt. Caroli Calvi ad Nicol. Papam, tom. 8. Concil. Labb. p. 486.*

(*p*) *Annal. Bertin. ad an. 864.*

(*q*) *Vide Baron. ad an 863. n. 27. 28. 30. 32. 33.*

(*r*) *Epiſt. Lothar. ad Nicol. t. 8. Concil p. 499.*

(*s*) *Epiſt. Lothar. ibid. p. 500.* Theutgaudus ſimpliciſſimus atque innocentiſſimus vir, vestram humiliter ferens cenſuram, in nullo de ſacro miniſterio contingere præſumpſit, magis eligens dehonorationem præſentialiter in oculis hominum pati, quàm per inobedientiam ab illius membris ſecerni, qui caput eſt humilium.

Digitized by Google

Pape, & même d'aller à Rome, pour lui donner des marques de ſa déférence.

XXX. *Gonthier & Theutgaud ſe retirent en Italie. Ils y meurent.*

Lothaire fit encore plus; il abandonna entiérement l'Archevêque de Cologne (*t*), & lui donna pour ſucceſſeur Hugues couſin germain de Charles le Chauve, & neveu de l'Imperatrice Judith. Gonthier en fut ſi irrité, qu'il entra dans Cologne, enleva tout ce qu'il trouva d'or & d'argent dans le tréſor de l'Egliſe, & s'en alla à Rome, traînant avec lui Theutgaud de Tréves, qu'il avoit précipité dans tous ces malheurs. Ils y alloient dans le deſſein de faire au Pape (*u*), une confeſſion de leur faute, & de lui découvrir toutes les fourberies qu'on avoit commiſes dans cette affaire, eſperant d'obtenir, par la médiation de l'Empereur Loüis, l'abſolution de leur cenſure. Ils ſe trouverent au Concile que le Pape aſſembla à Rome au commencement de Novembre (*x*) 864. pour traiter de l'affaire de Lothaire, & de celle d'Ignace Archevêque de Conſtantinople: mais ils ne purent obtenir leur parfaite reconciliation, & moururent en Italie, réduits à la Communion laïque (*y*). Theutgaud mourut en l'an 867. (*z*), & Gonthier en l'an 869 (*a*).

Tout ce que Lothaire avoit écrit au Pape, & ce qu'il avoit fait envers l'Archevêque de Cologne, n'étoit qu'une feinte: il continuoit ſon commerce ſcandaleux avec Valdrade. Elle avoit une autorité preſque abſoluë dans ſon Royaume, & poſſédoit les biens de pluſieurs Abbayes de filles, dont le Roi lui avoit fait préſent. Ce Prince ayant fait partir l'Evêque de Straſbourg avec la Lettre dont nous avons parlé, ſe rendit par Gondreville, & par Remiremont au lieu nommé *Urba*, ou Orbe en Suiſſe, ſur la petite riviere d'Orbe, près le Lac de Neuf-châtel, où ſon frere l'Empereur Loüis ſe devoit trouver. On ne ſçait ce qui ſe paſſa dans cette entrevuë. Il paroît ſeulement par la ſuite de l'Hiſtoire, que Lothaire engagea ſon frere à ne pas accorder paſſage par ſes Etats à ceux qui iroient à Rome de la part du Roi Charles le Chauve (*b*), craignant que ce Prince ne voulût profiter de l'occaſion des troubles préſens, pour envahir ſon Royaume. En effet Loüis arrêta les Evêques qui y alloient de la part de ce Prince, au ſujet de la dépoſition de Rothade Evêque de Soiſſons: mais cette affaire n'a nul rapport à notre Hiſtoire.

XXXI. *Thietberge ſe retire dans le*

Cependant Lothaire demeuroit toujours ſéparé de Thietberge; & cette Princeſſe qui étoit en Valais avec ſon frere le Comte Humbert, fut obligée une ſeconde fois de venir ſe réfugier dans le Royaume de Charles le Chauve, qui la reçut, & lui donna pour ſa ſubſiſtance l'Abbaye d'Avenay en Champagne. D'un autre côté, le Pape agiſſoit toujours auprès de Loüis Roi de Germanie, & de Charles le Chauve, afin d'engager par leur moyen Lothaire à lever le ſcandale, & à donner ſatisfaction à l'Egliſe, en reprenant Thietberge. Charles & Loüis eurent ſur cela, vers le milieu de Fevrier 865. une Conférence à Douzy, entre Sedan & Mouzon (*c*), d'où ils députerent deux Evêques vers Lothaire leur neveu, pour lui dire, qu'avant que d'entreprendre le voyage de Rome, dont il faiſoit courir le bruit depuis ſi long-tems, il ſongeât à réparer le ſcandale qu'il avoit donné à l'Egliſe; qu'il abandonnât Valdrade, & reprît Thietberge; qu'après cela il donnât ordre aux affaires de ſon Royaume, & qu'il allât, s'il vouloit, viſiter les tombeaux des Apôtres, & demander pardon au Pape.

Royaume de Charles le Chauve.

An de J. C. 864.

Lothaire prit ombrage de cette Conférence, & ne reçut pas bien les avis que ſes deux oncles lui donnoient. Il s'imagina qu'ils en vouloient à ſon Royaume, & qu'ils s'étoient aſſemblés, pour prendre des meſures au ſujet de la ſucceſſion de Loüis Roi de Provence. Il envoya promptement en Italie Luitfrid ſon oncle, frere de ſa mere, à l'Empereur Loüis ſon frere, le priant de s'employer auprès du Pape, afin qu'il écrivît au Roi Charles le Chauve, & le détournât de lui faire la guerre. Loüis n'eut pas de peine à l'obtenir du Pape (*d*), qui exhorta Charles à conſerver l'union avec Lothaire & Louis.

XXXII. *Lettres du Pape au Roi Lothaire.*

Mais peu de tems après, le Pape écrivit de nouveau à Loüis de Germanie & à Charles le Chauve (*e*), pour les ſolliciter de preſſer Lothaire à prendre enfin ſon parti, & pour lui dire de ne pas ſonger au voyage de Rome, qu'il n'eût auparavant renvoyé Valdrade, & repris la Reine Thietberge; à moins que tous deux, d'un commun conſentement, ne s'accordaſſent à demeurer ſéparés, ſans ſe marier. Cette Lettre fut apportée en copie aux deux Princes, par un Courier particulier, en attendant qu'Arſene Evêque d'Oſta, Légat du Pape, pût les leur porter lui-même ſûrement en original.

Ce Légat arriva quelque tems après en Allemagne; & ayant communiqué ſes Lettres au Roi de Germanie, qu'il trouva à Francfort, il vint de-là à Gondreville trouver Lothaire (*f*), à qui il remit les Lettres du Pape, en préſence des Evêques & des Seigneurs; lui décla-

(*t*) *Annal. Bertin. ad an.* 864. *p.* 220. *Annal. Metenſ. ad an.* 865. *p.* 307. *t.* 3. *Queſn. Annal. Fuldenſ. ad an.* 864. *tom.* 3. *Queſn. p.* 519.

(*u*) *Annal. Bertin.* Ut omnia Lotharii & ſua figmenta de Theutberga & Valdrada apoſtolico ex ordine pandat.

(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 864.

(*y*) *Annal. Metenſ. ad an.* 865. Dum iterùm ac tertiò Sedem apoſtolicam ob reſtitutionis gratiam adiſſent, noviſſimè in Italia infirmitate præventi, peregrini & exules moriuntur, Communione laïcali ſibi tantùm conceſſâ.

(*z*) *Annal. Bertin. ad an.* 867. *p.* 229.

(*a*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *collati cum Annal. Metenſ. ad eundem annum*, *p.* 321.

(*b*) *Annal. Bertin. ad an.* 864. *p.* 221.

(*c*) *Annal. Bertin. ad an.* 865. *p.* 222. *t.* 3. *Queſn.*

(*d*) *Epiſtola Nicolai Papæ ad Caroſ. Calv. t.* 3. *Queſn. p.* 832.

(*e*) *Epiſtolæ Epiſtola ad Ludovicum & Carol. Reges*, *t.* 3. *Queſn. p.* 834.

(*f*) *Annal. Bertin. ad an.* 865. *p.* 223.

rant en même tems, que s'il ne s'éloignoit de Valdrade, & ne reprenoit Thietberge, il le retrancheroit de la Communion des Fidéles. Enſuite il ſe rendit auprès du Roi Charles le Chauve à Attigny vers le milieu du mois de Juillet, & lui préſenta les mêmes Lettres du Pape, dont on a déja parlé. Elles furent reçuës par-tout avec beaucoup de reſpect, quoique d'un ſtile fort haut, & fort different de celui dont les Papes précédens avoient accoutumé d'écrire aux Rois de France (g) : mais le crime de Lothaire étoit ſi public, ſi criant & ſi ſcandaleux, qu'il ne pouvoit trop témoigner le zéle dont il brûloit, pour en procurer la réparation.

XXXIII. *Aſſemblée d'Attigny, où Lothaire eſt obligé de recevoir Thietberge.*

Arſene, pour ne pas laiſſer ſon ouvrage imparfait, propoſa à Charles une entrevuë avec Lothaire, afin qu'ils puſſent renouveller leur ancienne alliance, & reconcilier Thietberge avec le Roi de Lorraine. La Reine de France Irmentrude joignit ſes prieres à celles du Légat, & Charles conſentit à tout ce qu'ils voulurent. Lothaire & Thietberge ſe rendirent à Attigny ; & après que le Traité de paix fut ſigné, Arſene accompagné d'un grand nombre d'Evêques, qui étoient à l'Aſſemblée, préſenta à Lothaire la Reine Thietberge, lui denonçant de la part du Pape, que s'il ne la recevoit, & ne lui rendoit tous les devoirs d'un époux, il le déclareroit excommunié, non ſeulement en cette vie, mais auſſi en l'autre, où par ſa déſobéïſſance au S. Siége, il ſubiroit un jugement terrible, & ſeroit accuſé par le Prince des Apôtres, devant Dieu, qui le condamneroit aux flammes éternelles.

Lothaire n'avoit nulle inclination pour Thietberge ; il étoit outré de dépit contre le Pape & contre ſon Légat ; il ne laiſſa pas de faire bonne contenance dans cette occaſion, & de déguiſer ſi bien ſes ſentimens, qu'il trompa toute l'Aſſemblée. Il préſenta la main à Thietberge, promit de la recevoir pour ſon épouſe, fit jurer douze de ſes principaux Seigneurs (*h*), qu'il la traiteroit comme telle, & l'honoreroit comme Reine. Et afin qu'il ne manquât rien à une parfaite reconciliation, & que comme le ſcandale avoit été public, la réparation le fût auſſi, on fit convenir le Roi, que le jour de l'Aſſomption de la Vierge, il aſſiſteroit avec la Reine en habits de cérémonie, à l'Office public de l'Egliſe (*i*). La Reine prit les devans, & ſe rendit à Gondreville ſur la Moſelle, à une lieuë au-deſſous de Toul ; & peu de tems après, le Légat Arſene y arriva avec Lothaire. Le jour de l'Aſſomption le Légat y célébra la Meſſe pontificalement, & Lothaire & Thietberge y aſſiſterent avec leurs habits Royaux, & la Couronne ſur la tête.

XXXIV. *Valdrade obligée de ſe rendre à Rome, ſe dérobe au Légat, & revient en France.*

Le Légat n'en demeura pas là ; il voulut que Valdrade allât à Rome, & réparât par ſa ſoûmiſſion & par ſa pénitence, tout le ſcandale qu'elle avoit cauſé dans l'Egliſe. Elle vint joindre le Légat à Gondreville, & fut obligée de l'accompagner dans ſon voyage (*k*). Il ſe rendit d'abord à Orbe dans la Suiſſe, où l'on diſoit que le Roi de Germanie devoit avoir une entrevuë avec Lothaire. De-là le Légat paſſa par l'Allemagne & par la Baviere, pour s'en retourner en Italie. On avoit crû que l'abſence de Valdrade diminueroit la paſſion de Lothaire pour elle : mais ceux qui favoriſoient les dereglemens de ce Prince, & qui avoient intérêt au rétabliſſement de Valdrade (*l*), ne manquerent pas de lui repréſenter la maniere indigne dont le Légat l'avoit traité ; la hauteur avec laquelle le Pape lui avoit écrit ; l'affront qu'on lui avoit fait à la vûë de toute la Cour du Roi de France. Tout cela ranima ſon averſion contre Thietberge, & le porta à envoyer ſecrettement à Valdrade un ordre de revenir en France (*m*). Elle reçut cet ordre étant à Pavie, & ſe déroba auſſi-tôt, pour ſe rendre auprès de Lothaire, qui depuis le départ du Légat, n'avoit pas vû Thietberge. Valdrade ne parut pas toutefois à la Cour (*n*) ; mais elle n'en étoit pas ſi éloignée, que le Roi ne pût l'aller voir aiſément, quand il vouloit.

XXXV. *Le Pape excommunie Valdrade.*

Le Pape ayant ſçû la fuite de Valdrade, l'excommunia ſolemnellement, le jour de la Purification de la ſainte Vierge (*o*), dans l'Egliſe de ſainte Marie-Majeure, & écrivit en même tems à tous les Evêques d'Allemagne & des Gaules (*p*), pour les informer des motifs de cette excommunication. Il écrivit auſſi Roi Lothaire, & lui dit de prendre garde qu'il ne fût enfin obligé de l'excommunier, & de le traiter comme un Publicain & un Payen. Pendant cet intervalle, Thietberge craignant les effets de la colere & de la violence du Roi, ſe retira ſecrettement de la Cour, & alla en France auprès de Charles le Chauve, qui la reçut humainement. Le Pape en ayant été informé, écrivit à Charles pour l'en remercier, & pour l'exhorter à continuer les effets de ſa bienveillance envers cette Princeſſe dénuée de tout ſecours.

XXXVI. *Lothaire*

D'un autre côté, Lothaire renouvella les

(g) *Annal. Bertin. ibid.* Nicolaus Papa Arſenium Oſtenſem Epiſcopum, cum epiſtolis . . . non cum apoſtolica manſuetudine & ſolita honorabilitate, ſicut Epiſcopi Romani Reges conſueverant in ſuis epiſtolis honorare, ſed cum malitioſa interminatione, tranſmiſit.

(h) *Epiſt. 58. Nicol. Papæ ad Epiſcopos in Regno Lud. conſtitutos, p. 453. t. 8. Concil. Labb.* Quando Lotharius Theutbergam in præſentia Miſſi noſtri reſumpſit, duodecim, ſicut audiſtis, illuſtres Comites juramento ſuâ vice repromittere juſſit, ſe de cætero ita Theutbergam fore retenturum, & tractaturum, quemadmodum Regem legitimam conjugem ſuam Reginam retinere convenit & tractare.

(i) *Annal. Bertin. ad an.* 865.

(k) *Annal. Bertin. ad an. 866. p. 223. & Annal. Metenſ. ad an.* 866.

(l) *Annal. Metenſ. ad an. 868. p. 308. t. 3. Queſn.*

(m) *Vide Epiſt. 55. Nicolai Papæ, t. 8. Concil. p. 441.*

(n) Il y a beaucoup d'apparence qu'elle ſe retira dans l'Abbaye de Lure, ou à S. Quentin près de cette Abbaye, ſituée dans la Franche Comté, & que Lothaire lui avoit donnée en 865. ou 866. Voyez la vie de S. Deïcole, *t. 2. Bened. pp.* 214. 215.

(o) *Annal. Metenſ. ad an.* 866.

(p) *Epiſt. Nicol. Papæ* 49.

Digitized by Google

An de J. C. 864.

renouvelle ſes accuſations contre Thietberge. Celle-ci offre au Pape de renoncer à la qualité de Reine, & de femme de Lothaire.

anciennes accuſations contre Thietberge, & prétendit prouver que Valdrade étoit ſa légitime épouſe; qu'il l'avoit épouſée, avant qu'on l'eût forcé à prendre Thietberge; que pour preuve de la vérité qu'il avançoit, il étoit prêt de ſubir un nouveau genre d'épreuve, uſité en ce tems-là, qui étoit de nommer, chacun de ſon côté, un Champion; & que celui des deux qui demeureroit victorieux, donneroit gain de cauſe à la Partie qui l'auroit choiſi. Ce parti fut propoſé au Pape, qui le rejetta (*q*): mais la Reine Thietberge laſſée de tant de traverſes, & craignant toujours de s'expoſer à la fureur du Roi, écrivit au Pape (*r*), pour le prier de trouver bon qu'elle renonçât volontairement & de ſon plein gré, comme elle étoit prête de le faire, à la qualité de Reine, & à ſon mariage avec Lothaire. Elle alla même juſqu'à aſſûrer le Pape, que Valdrade étoit la légitime épouſe de ce Prince: enfin elle ſupplioit le Pape de la recevoir à Rome, où elle déſiroit lui ouvrir ſon cœur, & lui découvrir l'état de ſa conſcience.

Le Pape n'eut pas de peine à découvrir le principe de cette confeſſion, & de ces réſolutions ſi extraordinaires, qu'on lui diſoit être ſi libres & ſi volontaires. Il répondit à la Reine, que le langage qu'elle lui tenoit dans ſa Lettre, lui paroiſſoit ſi nouveau, & étoit ſi contraire à tout ce qu'il apprenoit tous les jours des plus diſtingués Perſonnages de la Gaule & de la Germanie, qu'il ne pouvoit croire qu'il fût exempt de contrainte: Qu'il ſçavoit les perſecutions & les violences auſquelles elle étoit expoſée; mais que cela ne devoit pas lui abattre le courage: Qu'en vain elle vouloit faire l'apologie de Valdrade; qu'on la connoiſſoit aſſez. *Et quand même*, ajoûte-t'il, *le Roi pourroit légitimement vous répudier, ou que vous viendriez à mourir, ce Prince ne pourroit jamais avoir pour femme cette indigne & criminelle perſonne, avec qui il a vécu d'une maniere ſi ſcandaleuſe. L'Egliſe qui a porté ſur cela ſon jugement, n'a pas beſoin de votre témoignage. Le voyage de Rome dont vous me parlez, ne ſeroit pas ſûr pour vous; & vous ne devez point vous éloigner de Lothaire, tandis que Valdrade eſt près de lui. Enfin votre ſtérilité, quand elle ſeroit réelle, ne doit pas vous être imputée, mais au crime du Roi votre époux.*

XXXVII. *Lettres du Pape aux Evêques du Royaume de Lorraine, dans leſquelles il leur reproche leur foibleſſe.*

Les Evêques du Royaume de Lothaire, ou intimidés par ce Prince, ou déſapprouvant la ſévérité de Nicolas, non ſeulement n'avoient pas traité Valdrade en excommuniée; ils avoient même refuſé de recevoir les Lettres du Pape. Ce Pontife leur en écrivit d'autres, par leſquelles il leur dénonce Valdrade excommuniée pour la troiſiéme fois; leur reproche leur foibleſſe & leur lâcheté, de n'avoir pas ſecondé ſes efforts, & élevé au moins leur voix pour crier contre tant de déſordres: Qu'ils avoient plus d'attache pour leurs Bénéfices, dont ils craignoient que le Roi ne les privât, que de zéle pour la vérité & la juſtice: Qu'ils ne pouvoient raiſonnablement préſumer qu'il eût renvoyé Valdrade en Lorraine, puiſqu'il s'étoit toujours ſi fort déclaré contre ce retour; qu'il l'avoit même dénoncée excommuniée pour cela. Enfin il menace d'excommunier les Evêques, s'ils continuent à demeurer dans le ſilence en cette occaſion, & de les traiter comme fauteurs du déſordre de Lothaire & de Valdrade (*s*).

Vers le même tems, le Pape écrivit au Roi Lothaire (*t*), le ſuppoſant bien informé de ce que Thietberge lui avoit écrit. Il lui déclare que la Lettre de cette Princeſſe ne l'a point du-tout perſuadé de la libre réſolution qu'elle dit avoir priſe de ſe retirer; & beaucoup moins de la vérité du mariage prétendu entre lui & Valdrade: Que tout le monde parle des mauvais traitemens qu'il fait ſouffrir à Thietberge; & qu'il ne doute pas que ce ne ſoit là le vrai motif qui lui fait déſirer la ſéparation. Que ſi elle demande ſérieuſement de venir à Rome, le Roi doit lui donner toutes ſortes d'aſſûrances qu'elle fera ce voyage ſans danger; & qu'il doit y envoyer auſſi premiérement Valdrade, afin d'y ſubir le jugement qu'on portera contre elle. Il répond enſuite à ce que Thietberge avoit dit de ſa ſtérilité. Au reſte, il reconnoît que ſi la Reine demande ſa ſéparation pour l'amour de la pureté, & pour vivre dans une plus grande perfection, non ſeulement il ne s'y oppoſera pas, mais qu'il y donnera volontiers ſon conſentement, pourvû que Lothaire promette de ſon côté de garder auſſi la continence, & de demeurer dans le célibat. Il finit, en lui remontrant le danger auquel il s'expoſe d'encourir l'excommunication, s'il continuë à communiquer avec Valdrade, & à la favoriſer dans ſon déſordre.

XXXVIII. *Le Pape emploie le Roi de Germanie, pour porter le Roi Lothaire à renoncer à ſon prétendu mariage avec Valdrade.*

Le Pape craignoit toutefois d'en venir aux extrêmités avec Lothaire, & il cherchoit tous les moyens pour le ramener au bon chemin. Il écrivit à Loüis Roi de Germanie (*u*), pour le prier de porter le Roi de Lorraine ſon neveu à bien traiter Thietberge, & à lui faire entendre que mal-à-propos il ſe flatte d'un divorce: Que quoi que Thietberge pût lui écrire, il n'y conſentira jamais; & que quand même cette Princeſſe ſeroit ſéparée du Roi, par le divorce, ou par la mort, il ne pourroit jamais eſpérer d'avoir Valdrade pour légitime épouſe. Loüis & Charles le Chauve donnerent un rendez-vous à Lothaire, où ils devoient

(*q*) *Vide Fragmenta Epiſt. Nicol. Papæ, t. 8. Concil. p. 551.*
(*r*) *Nicolai Papæ Epiſt. 48. & apud Queſn. t. 3. Hiſtor. Franc. pag. 838.*
(*s*) *Epiſt. Nicolai I. Papæ 49. t. 8. Concil. & t. 3. Queſn. 840.*
(*t*) *Nicolai Papæ Epiſtola 50. t. 8. Concil. Labb. & t. 3. Queſn. p. 841.*
(*u*) *Epiſt. 53. Nicol. Papæ, t. 8. Concil Labb. p. 458.*

l'entretenir

An de J. C. 866.

l'entretenir de cette affaire : mais Lothaire n'étant pas venu au lieu marqué, Charles le vint trouver, & le preſſa de faire ceſſer un ſcandale qui duroit depuis ſi long-tems. Lothaire ſe défendit, en diſant que le Pape le preſſoit trop : Que depuis le départ du Légat Arſene, Valdrade n'étoit pas venûë à la Cour : Qu'il étoit réſolu de ne la jamais voir : Qu'au ſurplus il devoit inceſſamment aller à Rome, & s'aboucher avec le Pape, pour terminer cette affaire.

Loüis Roi de Germanie informa le Pape de tout ce que ſon frere le Roi Charles & lui avoient négocié avec Lothaire ; & le Pape lui répondit, qu'il étoit inutile que Lothaire vînt à Rome, tandis qu'il ne traiteroit pas la Reine ſon épouſe comme il devoit, & qu'il ne romproit pas abſolument avec Valdrade : Qu'il avoit des avis certains, qu'encore que cette femme fût éloignée de la Cour, le Roi entretenoit un commerce ſecret de Lettres avec elle ; qu'il ſe conduiſoit par ſes conſeils, qu'il accordoit pluſieurs graces à ſa recommandation, & que pluſieurs perſonnes avoient été diſgraciées à ſon ſujet. Le Pape demandoit de plus, que Valdrade ſe rendît à Rome, pour marque de ſa ſoûmiſſion & de ſon repentir ; & qu'on remplît inceſſamment les Siéges de Cologne & de Tréves, que Gonthier & Theutgaud tenoient encore, quoiqu'abſens : car le choix que Lothaire avoit fait de Hugues pour l'Archevêché de Cologne, n'avoit point eû de lieu ; & ce Prince, à la recommandation, comme l'on croit, de l'Empereur Loüis ſon frere (*x*), avoit retiré cet Evêché des mains de Huges, pour le donner par proviſion à Hilduin frere de Gonthier, dans l'eſpérance apparemment de reconcilier ce Prélat avec le Pape. Le Roi Loüis, & les Evêques de Germanie, lui avoient auſſi fortement écrit en faveur des deux Archevêques dépoſés (*y*) : mais le Pape demeura inflexible, & n'écouta ni les remontrances du Roi, ni les prieres des Evêques (*z*).

Pendant cette même année 866. vers le mois d'Août, le Roi Charles le Chauve vint avec la Reine Irmintrude ſon épouſe, au-devant du Roi Lothaire, juſqu'à un lieu nommé Otronville, dépendant de l'Abbaye de Saint-Quentin. On ne ſçait pas les raiſons particulieres de cette entrevûë. Les Annales du tems portent ſimplement (*a*), que ce fut pour quelques accords qu'ils avoient à faire enſemble, & pour leſquels le Roi Lothaire donna à Charles l'Abbaye de S. Vaſt d'Arras. Vers le milieu du mois d'Août, on tint à Soiſſons (*b*) un Concile, à la fin duquel on réſolut de ſacrer & de couronner la Reine Irmintrude épouſe de Charles le Chauve. Après cette cérémonie, qui ſe fit à S. Médard de Soiſſons, le Roi & la Reine de France ſe rendirent à Attigny, où le Roi Lothaire ſe devoit trouver. Ils y firent auſſi venir Thietberge, qui portoit la qualité de Reine de Lorraine ; mais qui ne l'étoit que de nom, & qui depuis peu avoit obtenu de ce Prince la permiſſion d'aller à Rome, mais le Pape l'ayant empêchée, ainſi qu'on la vû, les deux Rois députerent à Rome des Evêques, pour faire connoître au Pape les réſolutions ſecrettes qu'ils avoient priſes dans cette Aſſemblée.

An de J. C. 866.

XXXIX. *Loüis de Germanie ſe reconcilie avec Loüis ſon fils.*

Loüis Roi de Germanie ſe rendit aux Fauxbourgs de Metz (*c*) le 4. Novembre de l'an 867. après s'être reconcilié avec Loüis ſon fils, qui s'étoit ſoûlevé contre lui, & avoit engagé le Chef des Vinides de venir faire des courſes juſques dans la Baviere. Le Roi Lothaire s'y trouva auſſi, & il y attendoit le Roi Charles le Chauve, qui s'avança en effet avec la Reine ſon épouſe, par le pays Remois, juſqu'à la ville de Verdun : mais Loüis de Germanie ayant ſçû qu'il venoit avec des troupes, ſous pretexte de lui donner du ſecours contre le Prince ſon fils, lui dépêcha des couriers, pour le prier de n'avancer pas plus avant, parce que ſon fils s'étoit rangé à ſon devoir ; que tout étoit en paix dans ſes Etats, & que lui-même étoit inceſſamment rappellé en Baviere par des affaires preſſantes : qu'ainſi il étoit inutile qu'il prît la peine de venir juſqu'à Metz.

Charles s'arrêta donc à Verdun, attendant que ſon neveu le Roi Lothaire l'y vînt joindre : mais Lothaire étoit occupé à autre choſe, qui lui tenoit plus à cœur. Il étoit allé à Tréves, avec les Evêques de ſon Royaume, pour tâcher d'engager Thietberge à ſe charger d'un crime dont elle n'étoit pas coupable, & à demander le voile de Religieuſe. Les Evêques ne voulurent pas y donner les mains : ainſi le Roi Charles, après avoir demeuré vingt jours à Verdun, reprit le chemin de ſes Etats, laiſſant à ſes ſoldats la liberté de piller les lieux par où ils paſſoient. Il arriva à Compiégne, & y celébra la Fête de Noël.

LX. *Lothaire paſſe en Italie, avec une armée, au ſecours du Roi Loüis ſon frere.*

Les Sarraſins étant venus d'Afrique en Italie (*d*), l'Empereur Loüis aſſembla ſon armée, pour leur réſiſter : mais ne ſe croyant pas aſſez fort pour leur faire tête, il appella à ſon ſecours le Roi Lothaire ſon frere, qui depuis longtems avoit envie d'aller à Rome. Il vint en diligence, avec une bonne armée, au ſecours de ſon frere, & ils firent enſemble avec ſuc-

(*x*) *Annal. Bertin. p.* 225. *ad an.* 866.
(*y*) *Nicolai Papæ Epiſtola* 56 *&* 58.
(*z*) *Annal. Bertin. ad an.* 866. *p.* 225.
(*a*) *Annal. Bertin.* Pro quibuſdam conventionibus, ut dicebatur, firmitatibus inter ſe factis, Abbatiam ſancti Vedaſti, donante ſibi Lothario, ſuſcipit.
(*b*) *Concil. Suſſion. III. an.* 866. *xv. Calend. Septemb. t.* 8. *Concil. Labb. p.* 808. *Annal. Bertin. ad an.* 866. *p.* 226. Rex (Carolus) cum Regina Attiniacum Palatium, obviam Lothario adit, quò Theutbergam nomine tantùm Reginam Lotharii, quæ Romam pergendi licentiam habuit, revocant.
(*c*) *Annal. Bertin. ad an.* 867. *pp.* 225. 227. Octavo die ante Miſſam ſancti Martini, obviam fratri ſuo Carolo, & nepoti ſuo Lothario ſecùs civitatem Metenſium.
(*d*) *Annal. Metenſ.* 867. *p.* 310. *t.* 3. *Hiſt. Franc. Quæſn. Vide & annal. Fuldenſ. ad an.* 868.

Digitized by Google

An de J.C. 867.

cès la guerre aux Sarraſins : mais la peſte & la dyſſenterie s'étant miſes dans l'armée de Lothaire, il en périt une très grande multitude. Les chaleurs exceſſives ; & l'intempérie de l'air, jointes aux piquures des araignées, ou peut-être des Tarantules, en tuerent auſſi pluſieurs ; ce qu'on attribua à une punition de Dieu, qui châtioit auſſi ſur le peuple François l'endurciſſement de Lothaire.

XLI. *Lothaire veut engager le Pape Adrien, ſucceſſeur de Nicolas, à permettre ſon mariage avec Valdrade.*

Comme le Pape Nicolas I. étoit mort au mois de Décembre 867. ce Prince ne jugea pas à propos d'aller à Rome ; il pria l'Empereur Loüis ſon frere, de s'employer auprès du Pape Adrien II. ſucceſſeur de Nicolas, pour qu'il ne s'oppoſât pas au mariage qu'il vouloit contracter avec Valdrade. Lothaire écrivit même à Adrien en ces termes (*e*) : *J'ai appris la fâcheuſe nouvelle de la mort du Pape Nicolas d'heureuſe mémoire. Je ſuis perſuadé que Dieu l'a mis dans ſa gloire. Tous les Chrétiens du monde doivent regretter la perte d'un ſi grand Pontife ; l'Ordre Eccleſiaſtique en particulier doit vivement reſſentir cette mort. Je le pleure moi-même. Je lui avois remis mes intérêts entre les mains, & je m'étois adreſſé à lui, pour avoir juſtice des calomnies que mes ennemis avoient répandues contre moi. Ils avoient eû même la malice de le prévenir, & de l'empêcher d'écouter mes juſtes défenſes. Je l'avois prié de m'entendre en préſence de mes accuſateurs, & de trouver bon que j'allaſſe à Rome pour me juſtifier, & il n'a jamais voulu m'accorder une demande ſi raiſonnable.... Mais puiſqu'il a plû à Dieu de vous élever en ſa place, j'eſpere que vous ne vous oppoſerez pas au déſir que j'ai de vous voir, & de vous entretenir. J'eſpere de vous cette grace, & une réponſe favorable à ma Lettre.*

Adrien lui répondit (*f*), qu'il pouvoit venir à Rome ; & qu'au cas qu'il fût innocent des crimes dont on le chargeoit, on lui rendroit toute la juſtice qu'il avoit lieu d'eſperer des Succeſſeurs de S. Pierre : Que quand même il ſeroit coupable, cela ne devoit pas l'empêcher de s'y rendre, pourvû qu'il fût diſpoſé à confeſſer ſa faute, & à en faire pénitence. Lothaire parut fort content de cette réponſe, & il le fut encore beaucoup de la permiſſion que le Pape accorda à Thietberge d'aller à Rome : choſe que le Pape Nicolas ſon prédéceſſeur avoit toujours conſtamment refuſée. Enfin toute la conduite d'Adrien lui donnoit eſpérance d'un prompt accommodement : car ce Pontife, dès le commencement de ſon Pontificat (*g*), avoit reconcilié pluſieurs de ceux que ſon prédéceſſeur avoit excommuniés ; & même, dans la premiere Meſſe qu'il célébra pontificalement, il donna de ſa main la Communion à l'Archevêque de Tréves Theutgaud, touché qu'il fut de ſa ſoûmiſſion & de ſa pénitence.

XLII. *Mort de Theutgaud Archevêque de Tréves.*

Ce Prélat avoit été attiré à Rome par Arſene (*h*), homme avare & ambitieux, qui avoit alors beaucoup de crédit dans la Cour du Pape, & qui lui avoit perſuadé, & à Gonthier Archevêque de Cologne, d'y venir, avec promeſſe de les faire rétablir. Ils lui firent pour cela de grands préſens : mais après avoir attendu long-tems l'effet de ſes promeſſes, & avoir perdu preſque tous les hommes de leur ſuite, Theutgaud y mourut, & Gonthier eut bien de la peine à le tirer de la maladie dont il fut attaqué.

On raconte (*i*) que Theutgaud étant dans le Monaſtere de S. André de Rome, que le Pape Adrien II. lui avoit aſſigné pour retraite, S. Gregoire le Grand, Fondateur de cette Abbaye, lui apparut la nuit, & lui commanda d'en ſortir au plûtôt. L'Archevêque ne s'en mit pas beaucoup en peine, parce qu'il regarda cela comme un ſonge ; & après avoir fait ſa priere, il ſe rendormit : mais le même Saint lui apparoiſſant de nouveau avec ſes habits pontificaux, lui ordonna avec menaces d'en ſortir, diſant que la maiſon qu'il avoit fondée ſous l'invocation de S. André, n'étoit pas deſtinée pour en faire une hotellerie. Theutgaud lui répondit, qu'il n'y étoit entré que par la permiſſion du Pape. S. Gregoire lui dit, que le Pape & lui avoient mal fait, & qu'ils en porteroient la peine. Enfin l'Archevêque s'étant encore recouché, mais ſans dormir, le ſaint Pape revint une troiſiéme fois, accompagné de l'Apôtre S. André, & lui dit : *Puiſque vous n'avez pas voulu m'obéir, ſçachez que ſi vous ne ſortez aujourd'hui de ce Monaſtere, ni vous, ni aucun des vôtres ne demeurerez en vie la ſemaine prochaine ; & ſi vous en ſortez, vous ne laiſſerez pas de mourir, vous & les vôtres, hors de votre pays, dans une terre étrangere.* Theutgaud ſortit donc le jour même ; & le Pape n'ayant pas voulu lui donner une autre demeure, il ſe retira au pays des Sabins, & y mourut la même année avec tous les ſiens.

XLIII. *Thietberge arrive à Rome, & prie qu'on lui permette de ſe retirer de la Cour.*

Thietberge étant arrivée à Rome (*k*), fit connoître au Pape la réſolution qu'elle avoit priſe de ſe retirer de la Cour, pour ſe délivrer des perſécutions qu'elle y ſouffroit, & pour ſe procurer le repos qu'elle n'y avoit jamais pû rencontrer. Elle lui avoüa que ſon mariage n'étoit pas légitime, & lui donna quelques autres raiſons tirées de ſes infirmités, pour l'engager à lui accorder ce qu'elle ſouhaitoit (*l*) : mais Adrien pénétra aiſément le motif de ſes prieres, & ne voulut pas lui permettre de ſe ſéparer pour toujours de la perſonne du Roi. Il

(*e*) *Regino ad an. 868. Epiſt. Lothar. ad Adrian. t. 8. Concil. p. 910. Vide & Annal. Metenſ. ad an. 868. p. 310. t. 3. Hiſt. Franc. Queſn.*
(*f*) *Regino, ibid.*
(*g*) *Vita Adriani II. Papæ, t. 8. Concil. Labb. p. 885.*
(*h*) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 229.*
(*i*) *Vita ſancti Gregorii Papæ, ſec. 1. Bened. p. 493. l. 4. c. 94. Geſta Trevirorum, c. 41.*
(*k*) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 229.*
(*l*) *Epiſtola 13. Adriani ad Lothar. Regem, t. 8. Concil. Labb. p. 910.*

Digitized by Google

An de J. C. 867.

la renvoya en France, & écrivit à Lothaire, qu'il étoit réſolu de tenir un Concile ſur cette grande affaire : Qu'il le prioit de recevoir Thietberge dans ſon Palais ; &qu'au cas qu'elle ne fût pas en état d'y retourner ſi-tôt, il lui promît de demeurer en ſûreté dans quelques-unes des Terres dépendantes des Abbayes que le Roi lui avoit promiſes, afin qu'elle eût de quoi ſoutenir ſa dignité & ſon rang.

Vers le même tems (*m*), le Pape, à la priere de l'Empereur Loüis, qui en avoit été lui même ſollicité par Lothaire, accorda le pardon à Valdrade, & leva l'excommunication que Nicolas ſon prédéceſſeur avoit lancée contr'elle (*n*). Il lui écrivit même, pour l'avertir de l'abſolution qu'il lui avoit donnée, & pour l'exhorter à vivre déſormais ſans ſcandale. Il lui dit, qu'il l'a fait ſur la parole que l'Empereur Loüis lui a donnée, qu'elle n'avoit plus aucun commerce avec Lothaire, & qu'elle étoit abſolument réſoluë de ſe retirer. Le Pape écrivit auſſi aux Evêques de Germanie (*o*), pour leur temoigner, qu'ayant levé l'excommunication prononcée contre Valdrade, ils pouvoient la traiter comme une perſonne exempte de toute cenſure.

XLIV. *Conférence des Rois Loüis de Germanie & Charles le Chauve à S. Arnoû de Metz.*

Loüis de Germanie & Charles le Chauve eurent en 867. (*p*), une entrevûë dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz, avec l'agrément de Lothaire, à qui cette ville appartenoit. Lothaire étoit alors en France : car ayant ſçû que le Roi Charles ſon oncle devoit venir dans ſes Etats, il étoit allé au devant de lui juſqu'à Attigny, où il reçut des Lettres du Pape Adrien au ſujet de Thietberge & de Valdrade. D'Attigny, il alla du côté des Ardennes, & ne ſe trova pas à la Conference de Metz. Il y a même apparence qu'on lui en déguiſa le ſujet : car les deux Rois, en préſence d'Hincmar de Reims, & de cinq autres Evêques (*q*), ſe promirent mutuellement, que ſi jamais la Providence les mettoit en poſſeſſion des Etats de leurs neveux, il les partageroient également, & s'en rapporteroient à ceux de leurs vaſſaux qu'ils choiſiroient pour faire ce partage. C'eſt que Lothaire n'avoit point d'enfant légitime, & qu'il ne paroiſſoit pas qu'il en dût jamais avoir, & que l'Empereur Loüis ſon frere n'en avoit point non plus.

Charles le Chauve, au retour de l'Aſſemblée de Metz (*r*), paſſa par la forêt d'Ardenne, où le Roi Lothaire prenoit apparemment le divertiſſement de la chaſſe. Ce Prince & l'Empereur Loüis ayant ſçû ce qui s'étoit paſſé dans cette entrevûë de Metz, en conçurent beaucoup d'inquiétude, en firent parler au Pape, & le prierent d'interpoſer ſon autorité, pour empêcher l'exécution de ce qui avoit été réſolu. Adrien écrivit au Roi de Germanie une Lettre ſur ce ſujet (*s*), dans laquelle il le prioit de conſerver la paix avec ſes neveux ; & de ne rien entreprendre contre leurs Etats ; ajoûtant, que s'il en uſoit autrement, il devoit s'attendre à voir les armes ſpirituelles de S. Pierre, ſe joindre aux armes de l'Empereur. Il écrivit dans le même ſens au Roi Charles le Chauve une Lettre (*t*), qui lui fut renduë par Advence Evêque de Metz, l'avant-veille de l'Aſcenſion 868.

An de J. C. 868.

XLV. *Lothaire prend la réſolution d'aller à Rome.*

Tout cela n'étoit pas capable de tranquilliſer entiérement l'eſprit de Lothaire. Il revint à Metz, & de-là il ſe rendit à Francfort, auprès du Roi de Germanie (*u*), & le conjura de ne point ſe joindre à ſes ennemis pendant le voyage de Rome qu'il étoit prêt d'entreprendre. Il fit de plus un Traité avec lui, par lequel Loüis de Germanie lui rendit l'Alſace, que Lothaire lui avoit cédée en 860. (*x*). On ignore à quelles conditions Lothaire rentra dans cette Province : mais on ſçait que Loüis conſentit que Hugues fils de Lothaire & de Valdrade, fût pourvû de ce Duché ; & que le Roi de Germanie promit d'être le protecteur de ce jeune Prince, & de tout le Royaume de Lothaire, pendant ſon voyage de Rome, où il devoit envoyer Valdrade devant lui.

Au retour de Francfort, Lothaire donna ordre à ſes troupes de ſe tenir prêtes pour marcher contre les Normands, que l'on diſoit revenir contre ſes Etats avec Roric leur Chef. Mais il ne paroît pas qu'ils ayent rien entrepris cette année contre Lothaire. L'année ſuivante (*y*), ce Prince alla encore en Allemagne, s'aboucher avec Louis de Germanie, qui lui promit avec ſerment de ne rien entreprendre contre lui, s'il ſe marioit avec Valdrade. De-là Lothaire vint trouver Charles le Chauve à Attigny ; & après avoir eû une conference avec lui ſur ſes affaires, ils convinrent qu'ils ſe raſſembleroient de nouveau, après le commencement d'Octobre. Enfin en 869. (*z*), Lothaire étant ſur le point de partir pour Rome, envoya encore des Ambaſſadeurs à Loüis de Germanie, & à Charles le Chauve, pour les prier de ne faire aucune entrepriſe ſur ſon Royaume pendant ſon abſence. Loüis lui renouvella ſes promeſſes : mais Charles ne lui en donna aucune aſſûrance ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne ſe mît en chemin, ayant donné ordre à la Reine Thietberge de le ſuivre, & de partir quelques jours après lui.

Lothaire arriva à Ravenne au mois de Juin, & fit donner avis de ſon arrivée à l'Empereur

(*m*) An de J. C. 868. au commencement de Février.
(*n*) *Epiſt.* 13. *Adrian. Papa ad Valdradam, t.* 8. *Concil. pag.* 913.
(*o*) *Epiſt.* 15. *Adriani Papæ, t.* 8. *Concil. Labb. p.* 914.
(*p*) *Annal. Bertin. ad an.* 867. *p.* 228.
(*q*) *Capitul. Reg. Franc. t.* 2. *p.* 207. *cit.* 39.
(*r*) *Annal. Bertin. ad an.* 867.
(*s*) *Epiſt. Adriani Papæ ad Lud. Germ. Reg. t.* 3. *Queſn. pag.* 896.
(*t*) *Annal. Bertin. ad an.* 868 *p.* 230.
(*u*) *Annal. Bertin. ad an.* 867. *p.* 228.
(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 860. *p.* 212.
(*y*) *Annal. Bertin. ad an.* 868 *p.* 233.
(*z*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 234. *t.* 3. *Queſn.*

Digitized by Google

An de J. C. 869.

ſon frere, qui étoit alors occupé au ſiége de Barry, que les Sarraſins défendoient avec beaucoup de vigueur. Loüis lui fit réponſe, qu'il ne pouvoit quitter ce ſiége, où ſa préſence étoit abſolument néceſſaire, ni aller à Rome pour le préſent : mais qu'il lui conſeilloit de retourner dans ſes Etats pour quelque tems, juſqu'à ce qu'ils puſſent prendre jour pour ſe voir, & pour conferer à loiſir. Lothaire ne ſuivit pas ce conſeil : mais ſans aller à Rome, il s'avança juſqu'à Ravenne, où il trouva l'Imperatrice Engelberge ſa belle-ſœur, à qui il fit pluſieurs préſens, & qu'il engagea par ſes inſtances, à venir avec lui juſqu'au Monaſtere du Mont-Caſſin, où le Pape devoit ſe trouver à la priere de l'Empereur.

XLVI. *Lothaire arrive à Rome, & reçoit la Communion de la main du Pape.*

L'Imperatrice n'oublia rien pour engager le Pape à traiter favorablement Lothaire. Elle obtint de lui que non ſeulement, il ne le traiteroit point en excommunié : mais même qu'il célébreroit devant lui la Meſſe pontificalement, & qu'il lui donneroit la Communion de ſa main (a). En effet, dès le lendemain Adrien, à la fin de la Meſſe, invita le Prince à s'approcher de la ſainte Table : & prenant en main le Corps & le Sang du Seigneur, lui dit publiquement : *Prince, ſi vous n'êtes pas coupable de l'adultere que le Pape Nicolas mon prédéceſſeur vous a défendu, & ſi vous êtes réſolu de n'approcher jamais de Valdrade, préſentez-vous avec confiance pour recevoir ce Sacrement, qui vous donnera la vie éternelle. Mais ſi vous êtes dans la diſpoſition de retomber dans ce deſordre, gardez-vous bien d'approcher de ce Sacrement, qui deviendroit votre jugement & votre condamnation, au lieu de ſervir à votre ſanctification, & à la guériſon de vos péchés.* Lothaire, qui ne s'attendoit point à cette apoſtrophe, étoit trop avancé, pour reculer : & malgré les remords de ſa conſcience, il reçut la Communion de la main du Pape.

Les gens de la ſuite de Lothaire ſe préſenterent enſuite à la ſainte Table, & le Pape leur donnant à chacun la Communion, leur diſoit : *Si vous n'avez pas conſenti au péché de Lothaire votre maître, & à celui de Valdrade, & que vous n'ayez point communiqué avec ceux qui étoient excommuniés par le S. Siége Apoſtolique : que ce Corps & ce Sang de Notre-Seigneur J. C. vous profite pour la vie éternelle.* L'Auteur du tems (b) aſſûre, que tous ceux qui, malgré les remords de leur conſcience, s'approcherent de la ſainte Table, moururent dans l'année : & que le petit nombre de ceux qui par reſpect n'oſerent s'en approcher, éviterent à peine le danger de mort.

LXVII. *Reconciliation de Gonthier Archevêque de Cologne.*

Gonthier Archevêque de Cologne, le principal Auteur de tous ces maux, ſe trouva à cette cérémonie (c), & le Pape voulut bien lui accorder l'abſolution, & lui donner la Communion parmi les Laïques, après avoir exigé de lui cette propoſition, qui fut lûë tout haut dans l'Egliſe : *Moi Gonthier, en préſence de Dieu & de tous ſes Saints, je vous jure, à vous, Monſeigneur Adrien Souverain Pontife, & Pape univerſel ; à tous les Vénérables Evêques qui vous ſont ſoûmis, & à toute cette Aſſemblée, que je ne déſapprouve point le Jugement qui a été canoniquement porté contre moi par le Pape Nicolas ; mais que je m'y ſoûmets humblement ; que déſormais je ne m'ingérerai point dans le ſacré Miniſtere, à moins que par votre miſericorde vous ne me réhabilitiez dans mon rang ; Que dans la ſuite je ne cauſerai aucun ſcandale, ni ne formerai aucun parti contre la Sainte Egliſe Romaine, ni contre le Souverain Pontife ; mais que je demeurerai toujours dévoüé & obéiſſant à la Sainte Egliſe ma mere, & au Pape qui la gouverne. Moi Gonthier j'ai ſigné de ma propre main cette promeſſe, le premier de Juillet, indiction deuxiéme, dans l'Egliſe de Saint-Sauveur, qui eſt dans le Monaſtere de S. Benoît au Mont-Caſſin* (d).

Après que Gonthier eut lui-même fait lecture de cette Piéce, le Pape le communia, en lui diſant : *Et moi je vous accorde la Communion Laïque, à condition que vous garderez toute votre vie la promeſſe que vous venez de faire.* Dès le lendemain de cette cérémonie, l'Imperatrice Ingelberge s'en retourna vers l'Empereur au ſiége de Barry, & le Pape ſe rendit à Rome. Lothaire l'y ſuivit : mais le Pape étant entré à Rome, le Roi alla droit à l'Egliſe de S. Pierre, hors la ville, où nul Clerc ne vint au-devant de lui pour le recevoir. Il s'avança ſeul avec ſes gens juſqu'au Tombeau des Saints Apôtres. Après y avoir fait ſa priere, il alla prendre ſon logement dans un appartement joignant cette Egliſe, & il ne le trouva pas même balayé. Le lendemain, qui étoit un Dimanche, il ne put obtenir du Pape qu'on lui dît la Meſſe. Enfin le Lundi ſuivant, étant entré dans Rome, le Pape le reçut dans ſon Palais de Latran, lui donna à dîner : & après le dîner, ils ſe donnerent l'un à l'autre des préſens. Le Pape offrit à Lothaire un manteau (e), une palme & un bâton paſtoral : que les François de la ſuite du Roi interpreterent de cette ſorte : Le manteau, ſelon eux, marquoit qu'il épouſeroit Valdrade : la palme, qu'il ſeroit le maître de ſes ennemis : & le bâton paſtoral, qu'il réduiroit les Evêques de ſes Etats à ſuivre ſes volontés.

(a) Les Annales de S. Bertin ſur l'an 869. diſent que tout ceci ſe paſſa au Mont Caſſin : mais les Annales de Metz portent que ce fut dans l'Egliſe de S. Pierre de Rome. *Annal. Metenſ. ad an.* 869. *p.* 316. *t.* 3. *Queſn.*

(b) *Annal. Metenſ. ad an.* 869. *p.* 311. Quiſquis in his ſe ſcelerum ſcientes uſus tam exteris Communionem ſuſcepit, divino Judicio mortuus eſt, antequam ſubſequentis anni videret principium. Perpauci qui ſe à Communione ſubtraxerant, vix mortis periculum evaſerunt.

(c) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 114.

(d) Cette Egliſe de Saint Sauveur étoit dans le Monaſtere [illegible] au pied du Mont Caſſin. C'eſt aujourd'hui une Egliſe Collegiale, dans la petite ville de S. Germain. *Mabill. t.* 3. *annal. Benéd. pag.* 156. *A.*

(e) *Annal. Bertin. loco citato.* Obtinuit ut ei ipſe Pontifex lanam (*Tunicam*) & palmam et ferulam daret, ſicut & fecit.

An de J. C. 869.

Mais le Pape & les Romains avoient des deſſeins bien differens. Le Pape envoya en France l'Evêque Formoſe, & un autre Evêque pour y aſſembler un Concile, compoſé des Evêques de France, de Lorraine & de Germanie, & y examiner de nouveau avec eux ſur les lieux l'affaire du divorce, avec ordre toutefois de ne rien décider; mais de lui renvoyer la déciſion de tout dans le Concile, qu'il devoit tenir à Rome au commencement du mois de Mars 870. Il écrivit à quatre Evêques du Royaume de Louis de Germanie, & à quelques autres du Royaume de Lothaire, de ſe trouver à ce Concile, avec les Ambaſſadeurs de leurs Princes, pour voir avec eux ce qu'il y auroit à faire ſur cela, & pour y prononcer une derniere déciſion.

LXVIII. *Mort du Roi Lothaire en 869.*

Cependant Lothaire étoit ſorti de Rome, & s'en retournoit en France, fort content du ſuccès de ſon voyage, & ſe flattant que le Pape lui permettroit enfin d'épouſer Valdrade: mais Dieu en diſpoſa autrement. Ce Prince étant arrivé à Luques, fut attaqué de la fièvre, & perdit la plûpart de ſes gens, qui mouroient par monceaux à ſes yeux; & quoique le châtiment de ſes crimes paſſés, de ſon dernier ſacrilége, & de celui qu'avoient commis ceux qui lui étoint attachés, éclatât d'une maniere ſi ſenſible, il perſiſta dans ſon endurciſſement, & ſe fit tranſporter à Plaiſance. Y étant arrivé le 6. du mois d'Août, il tomba en défaillance le Dimanche, vers la neuvième heure du jour, c'eſt-à-dire, vers trois heures après midy, & ne parla plus depuis ce moment, juſqu'au lendemain qu'il expira, ſans avoir reçû les Sacremens, vers la deuxiéme heure du jour, c'eſt-à-dire, vers huit heures du matin. Il fut enterré par le peu de ſes gens qui lui reſtoient, dans un petit Monaſtere hors la ville de Plaiſance (*f*). C'eſt de lui, & non de l'Empereur Lothaire, comme quelques-uns l'ont cru, que la Lorraine a pris ſon nom. Il eſt remarquable que Rheginon Auteur de ce tems-là, dit aſſez clairement que ce fut l'Empereur Lothaire qui donna le nom à la Lorraine: *Lotharius Imperator regnum ſortitus eſt, quod hactenùs & ejus vocabulo Lotharingia nuncupatur Imperator.* Et les Annales de Metz ſous l'an 853. *Lotharius Imperator æquivocco tuo, id eſt, Lothario, Regnum quod ex tuo nomine vocatur, conceſſit.* Mais il eſt certain que ce Royaume ne porta proprement le nom de Lorraine, que depuis le Roi Lothaire. L'Empereur Lothaire mourut dans l'Abbaye de Prum en 855. & alors le Royaume de Lorraine n'étoit pas encore connu. Il ne le fut que depuis le démembrement des Etats de cet Empereur, lorſque les Seigneurs du pays, nommé depuis Lorraine, conformément aux dernieres volontés de l'Empereur Lothaire, reconnurent pour Roi le jeune Lothaire ſon neveu *; & alors le le Royaume de Lorraine avoit une étenduë bien plus grande que n'en a aujourd'hui le pays connu ſous ce nom, puiſqu'elle comprenoit tous les Etats qui obéiſſoient au Roi Lothaire, c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt entre la Meuſe & & le Rhin, & quelques Provinces de France & d'Allemagne au-delà du Rhin, ainſi qu'on la vû dans l'Hiſtoire du Roi Lothaire.

Rheginо ad an. dcccliij.

An de J. C. 869.

* An 855.

XLIX. *Thietberge revient en France, & demeure à ſainte Gloſſinde de Metz.*

Telle fut la fin de ce Prince, qu'une paſſion déreglée & criminelle précipita dans le crime & dans le déſordre, & enſuite dans tous les maux qui en ſont les effets & le châtiment. La Reine Thietberge ſon épouſe (*g*), qui le ſuivoit, arriva un peu après ſa mort. Elle le pleura, & fit faire ſes funerailles. Elle fit auſſi enterrer les autres morts de la ſuite du Roi, qui étoient en grand nombre. Elle retourna enſuite en France, & ſe retira au Monaſtere de ſainte Gloſſinde de Metz (*h*), dont elle étoit Abbeſſe, & où elle eſt enterrée. Elle procura de grands biens à ce Monaſtere, par le moyen du Roi Lothaire ſon époux, & par la médiation d'Advence Evêque de Metz. Pour Valdrade, on aſſûre (*i*) qu'ayant appris que le Roi Lothaire retournoit de Rome, & qu'il étoit reconcilié à l'Egliſe, elle envoya au-devant de lui quelques-uns de ſes gens, qui le rencontrerent à *Burgo San-Donnino*, entre Palme & Plaiſance, & lui montrerent les habits de cette malheureuſe. Le Roi ſentit alors ſe renouveller ſon ancienne paſſion pour Valdrade, & ſa haine contre Thietberge, & il prit même la réſolution de ſe défaire de cette Princeſſe, avant qu'il fût arrivé en France: mais Dieu ne lui donna pas le loiſir d'exécuter ſon mauvais deſſein.

L. *Valdrade ſe retire en l'Abbaye de Remiremont.*

Valdrade ayant appris ſa mort (*k*), & craignant bien plus le reſſentiment de la Reine, que les jugemens de Dieu, quitta le Monaſtere de S. Deïcole, aujourd'hui Ludre ou Lure dans la Franche-Comté, qui lui avoit été donné par Lothaire, & dont elle avoit chaſſé l'Abbé & les Religieux (*l*), & ſe retira dans l'Abbaye de Remiremont, où elle vêcut en Religieuſe, du moins en apparence: car ſon cœur n'étoit point changé; & conſervant toujours la proprieté du Monaſtere de S. Deïcole, elle en donna l'advocatie au Comte Eberhard, qui étoit ſon parent, & qui s'en mit en poſſeſſion. Valdrade mourut & fut enterrée à Remiremont. On ignore l'année de ſa mort.

LI. *Charles le Chauve ſe rend maître*

Lothaire étant mort ſans enfans légitimes, (car nous avons vû cy-devant, qu'il avoit eû de Valdrade un fils nommé Hugues, à qui il

(*f*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 235. *t.* 3. *Duchesne.*

(*g*) *Vita S. Deïcoli Abbat. ſæcul.* 2. *Bened. pp.* 114. 115. Cet Auteur nomme Thietberge, *Burſinda*, & Valdrade, *Valdevalda.*

(*h*) *Tranſlatio ſanctæ Gloſſind. ſæcul.* 4. *Bened. parte* 1. *pp.* 443. 444. Regis Lotharii junioris edicta teſtamentalia penes ipſas ancillas Dei uſque hodie manent, quæ ſuaſu conjugis ſuæ Theutbergæ Reginæ, interveniente Advenio Epiſcopo.... conſtatin liberaliſſimè attributa: nam & ipſa Theutberga Regina loci ipſius regimen tunc tenebat, quæ & ibi quieſcit.

(*i*) *Vita S. Deïcoli, ſupra, p.* 115.

(*k*) *Vita S. Deïcoli, ibid.*

(*l*) Il y avoit encore un Abbé en 865. puiſque le Roi Lothaire accorda en cette année un Privilége à Hieca Abbe de Ludre. *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 112.

de Lorraine, après la mort du Roi Lothaire.

donna l'Alſace) ſa mort fut un nouveau ſujet de diſcorde entre l'Empereur Loüis ſon frere, & les Rois de France & de Germanie ſes oncles. Le droit de l'Empereur étoit le plus apparent: mais le Roi Charles le Chauve étoit plus à portée, & plus en état qu'aucun autre de ſe rendre maître des Etats du Roi de Lorraine: car l'Empereur Louis étoit encore occupé au ſiege de Barry, qu'il ne prit que l'année ſuivante; & le Roi de Germanie étoit actuellement en guerre avec les Vinides (*m*): de ſorte que Charles le Chauve ayant appris à Senlis la mort du Roi de Lorraine, vint promptement à Attigny avec la Reine ſon épouſe. Il y reçut les Députés des Evêques, & quelques-uns des principaux Seigneurs du Royaume de Lothaire, qui le prierent de ne faire aucun mouvement, & de ne pas entrer en Lorraine juſqu'au retour du Roi de Germanie, qui étoit alors à la guerre contre les Vinides. Ils le ſupplierent auſſi de s'arrêter au Château d'Ingelheim, & d'envoyer de-là à Loüis de Germanie des Ambaſſadeurs, pour l'inviter à une entrevûë, afin de traiter enſemble, & de convenir du partage du Royaume de Lorraine. C'eſt ſur quoi les deux Princes avoient déja fait un accord en l'an 867. ainſi qu'on l'a vû cy-devant.

An de J. C. 869.

Mais d'autres Prélats & d'autres Seigneurs en plus grand nombre (*n*), à la tête deſquels étoit Advence Evêque de Metz, lui firent dire qu'il ſe rendit au plutôt dans la ville de Metz, & qu'ils iroient tous à ſa rencontre dès qu'il auroit pris ſon parti. Il ne lui fut pas mal-aiſé de ſe déterminer. Il s'avança juſqu'à Verdun, où il trouva pluſieurs Seigneurs du pays, avec Hatton Evêque de cette ville, & Arnoû Evêque de Toul, qui le ſaluerent comme leur Maître. De-là il prit la route de Metz, où il arriva le 5. de Septembre, & y fut reçu par Advence Evêque de cette ville, & par François Evêque de Tongres, accompagnés de beaucoup de Nobleſſe. On indiqua une Aſſemblée générale pour le 9e. du même mois, dans l'Egliſe Cathédrale de S. Etienne, où l'Evêque Advence lut devant tout le monde un Ecrit, qui portoit en ſubſtance, qu'ayant eû le malheur de perdre leur Prince & leur Seigneur, ils en avoient tous été pénétrés d'une vive douleur, & avoient demandé à Dieu par des jeûnes & de ferventes prieres, qu'il lui plût leur accorder un Roi dans ſa miſericorde, & ſelon ſon cœur; qui les gouvernât dans la juſtice, qui les protegeât, les defendit, & réünît dans ſa perſonne les vœux & l'inclination des Grands & des peuples: Que Dieu paroiſſoit avoir exaucé leurs prieres, en leur envoyant le Roi Charles, qui étoit diſpoſé à s'engager par ſerment, comme un Prince Chrétien, à gouverner ſon nouveau peuple dans la juſtice & dans la paix, & à ſoutenir les droits des Egliſes & des Paſteurs. An de J. C. 869.

Ce diſcours fut ſuivi de grandes acclamations, & tous les aſſiſtans s'écrierent, que ce choix venoit de Dieu, & que le Roi Charles étoit heureuſement venu pour leur ſalut. Alors Charles répondit au diſcours d'Advence par des remercimens, & par les promeſſes qu'il fit de gouverner les peuples ſelon les Loix, de protéger les Egliſes, & de maintenir les Seigneurs dans leurs charges & leurs dignités; demandant que de leur côté, ils lui fuſſent fidéles & obéiſſans. Hincmar Archevêque de Reims, fut invité par Advence Evêque de Metz, Hatton Evêque de Verdun, & Arnoû Evêque de Toul, comme un des plus voiſins Archevêques de la Province Eccléſiaſtique de Tréves, de parler au nom des autres Prélats ſur le même ſujet.

LII. *Diſcours d'Hincmar de Reims dans l'Egliſe de Metz. Il propoſe de ſacrer & de couronner Charles Roi de Lorraine, & ſon avis eſt ſuivi.*

Il ſe leva, & dit, que quoi qu'il fût Métropolitain d'une autre Province, & que ſon Egliſe ne fût pas du Royaume de Lothaire, toutefois il ne faiſoit rien contre les Canons, en portant la parole dans cette Aſſemblée, puiſque les Provinces de Reims & de Tréves s'étoient toujours regardées comme deux ſœurs; que les Archevêques des deux Egliſes s'étoient ſouvent trouvés enſemble dans les Conciles; & que ſuivant un très ancien uſage, le plus ancien d'ordination des deux Archevêques, avoit le pas ſur celui qui l'étoit moins: Que dans cette occaſion, il y avoit deux raiſons particulieres qui l'autoriſoient à parler: la premiere, que la Chaire Archiépiſcopale de Tréves étoit actuellement vacante; & la ſeconde, que les Evêques ſuffragans de Tréves l'avoient prié de parler à l'Aſſemblée, & d'agir au nom de leur Métropolitain. Il ſe tourna vers eux, & leur dit: *Cela n'eſt-il pas ainſi, Seigneurs mes freres?* Ils répondirent: *Oüi.*

Ce préambule d'Hincmar n'étoit pas ſans deſſein. Theutgaud, au commencement de ſon Pontificat, avoit prétendu que l'Egliſe de Tréves avoit la primauté ſur celle de Reims; & Hincmar (*o*) avoit ſoûtenu que cette prétention n'étoit fondée ſur aucun titre, ni ſur aucun uſage ancien. Ici il prend avantage de la vacance du Siége de Tréves, & de l'aveu des Evêques ſuffragans de cette Egliſe, pour établir l'égalité des deux Egliſes de Tréves & de Reims.

Il continua à peu près dans le même ſens qu'Advence Evêque de Metz avoit parlé un peu auparavant; que Dieu avoit amené Charles, par un effet de ſa providence, pour ſuccéder à Lothaire, & pour ſervir de Chef & de Protecteur à ſon peuple. Il parla enſuite de la converſion de Clovis par S. Remy, & de ſon

(*m*) *Annales Bertin. ad an.* 869. *p.* 235. *Annal. Metenſ.*
(*n*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 235. *& ſ.* 8. *Concil. Labb. pp.* 1534. 1535.
(*o*) *Frodoard. Hiſt. l.* 3. *c.* 21. Theutgaudo Trevirenſi de primatu quem deferri ab eo debere ſcripſerat ille Sedi Trevirorum, infirmans id eidem Sedi à Sede Remorum nunquam fuiſſe delatum, &c.

Digitized by Google

An de J. C. 869.

Sacre par l'Huile ſainte, dont on conſervoit encore une partie dans l'Egliſe de Reims ; de la Race de Louis le Débonnaire, ſortie de S. Arnoû ; du Sacre du même Empereur par le Pape Etienne. Il conclut que, pour achever d'une maniere plus ſolemnelle & plus autentique ce qu'ils avoient ſi heureuſement commencé, il falloit dans cette même Aſſemblée couronner & ſacrer Charles Roi de Lorraine. *Si ma propoſition vous agrée*, ajoûta-t-il, *témoignez-le par vos acclamations.* Auſſi-tôt toute l'Egliſe retentit des cris de joye ; & Hincmar dit : *Rendons donc unanimement graces à Dieu, en chantant le TE DEUM LAUDAMUS.* Ce qu'ils exécuterent ſur le champ.

Le Sacre de Charles ſe fit le jour même avec beaucoup de ſolemnité. Hincmar dit la Meſſe, fit la cérémonie, & compoſa les prieres que l'on y récita (*p*). Advence de Metz récita la premiere Oraiſon ſur le Roi avant la Meſſe, & devant l'Autel de S. Etienne. Hatton de Verdun dit la ſeconde ; Arnoû de Toul la troiſiéme ; François de Tongres la quatriéme ; Hincmar de Laon la cinquieme ; Odon de Beauvais la ſixiéme, & Hincmar prononça la ſeptiéme ; & à ces mots, *Coronet te Dominus coronâ gloriæ*, il l'oignit d'Huile ſacrée ſur la tête, & depuis l'oreille droite en paſſant ſur le front, juſqu'à l'oreille gauche. Après quoi il continua ſa priere ; & lorſqu'il prononça pour la ſeconde fois ces mots : *Coronet te Dominus coronâ gloriæ*, les autres Evêques lui mirent tous enſemble la Couronne ſur la tête. Enfin à ces mots : *Det tibi Dominus velle & poſſe*, ils lui mirent en main la Palme & le Sceptre. Après cela on commença la Meſſe, qui fut de S. Gorgon, dont on célébroit la Fête ce jour-là. La premiere Collecte fut de ce Saint, & la ſeconde pour le Roi, telle que nous la chantons encore aujourd'hui : *Quæſumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus N. qui tua miſeratione ſuſcepit regni gubernacula, &c.*

LIII. *Charles le Chauve nomme Bertulfe Archevêque de Tréves, & Hilduin Archevêque de Cologne.*

Peu de jours après il partit de Metz, pour aller à Aix-la Chapelle. Il ſe rendit d'abord à Florinkenger (*q*), où il donna divers ordres à ſes gens. De-là il alla prendre le divertiſſement de la chaſſe d'Automne dans les forêts d'Ardennes. Enfin il arriva à Aix-la-Chapelle (*r*), qui étoit toujours conſidérée comme le Siége des Rois d'Auſtraſie, & la Capitale du Royaume de Lorraine. Il y fut ſuivi par un très grand nombre de Seigneurs, qui lui vinrent rendre leur obéiſſance. Comme les Siéges de Tréves & de Cologne étoient toujours vacans, Charles crut qu'il étoit de ſon intérêt & de ſon devoir de les remplir. Il donna l'Archevêché de Tréves à Bertulfe, frere d'Advence Evêque de Metz, qui lui avoit toujours été ſi attaché, & réſolut de faire Archevêque de Cologne Hilduin frere de Gonthier, qui avoit déja l'adminiſtration de cet Archevêché, ainſi qu'on l'a dit. Charles le Chauve lui fit donner la Prêtriſe par François Evêque de Tongres, dans l'Egliſe d'Aix-la Chapelle.

An de J. C. 869.

LIV. *Troubles dans l'Egliſe de Cologne, à cauſe des deux Concurrens, Hilduin & Gilbert.*

Mais avant qu'Hilduin eût pû recevoir la conſécration Epiſcopale, Loüis Roi de Germanie envoya ſecrettement à Cologne Luitpert Archevêque de Mayence (*s*), pour engager le Clergé & le peuple de la ville à ſe choiſir un Archevêque, avant qu'Hilduin, que le Roi de France leur deſtinoit, pût être ſacré Evêque. Luitpert n'entra pas dans Cologne : mais ayant donné rendez-vous à quelques Evêques d'Allemagne, à Duitz qui eſt au-delà du Rhin vis-à-vis Cologne, il y manda auſſi les Principaux de la ville, & leur fit entendre que Loüis Roi de Germanie ſon Maître, prétendoit que bien-tôt la ville de Cologne lui appartiendroit, & que ſon intention étoit qu'ils choiſiſſent inceſſamment du corps de leur Clergé quelque homme de mérite, pour le mettre ſur le Trône Archiépiſcopal : Qu'il vouloit bien avoir pour eux cette condeſcendance, mais qu'il falloit que cela ſe fiſt ſur le champ. Cette propoſition les embarraſſa. Ils voulurent s'excuſer, ſur ce que le Roi de France avoit déja nommé à l'Archevêché Hilduin, qui n'attendoit que le moment qu'il eût reçu la conſécration Epiſcopale, pour en venir prendre poſſeſſion. Luitpert fit tant, & manja ſi bien les eſprits, qu'enfin ils ſe déterminerent à choiſir un Prêtre nommé Vunibert ou Gilbert, homme de mérite, que l'Archevêque de Mayence, aſſiſté des autres Prélats qui étoient venus à Duitz, ſacra auſſi-tôt. Enſuite il paſſa le Rhin, entra dans Cologne, conduiſit Gilbert à la Cathédrale, le plaça ſur le Siége Epiſcopal, & repaſſa au plus vîte à Duitz, & de-là en Baviere, pour rendre compte au Roi ſon Maître de ce qu'il avoit fait.

Ce Prince étoit alors malade à Ratiſbonne (*t*) ; & la maniere dont le Roi Charles le Chauve ſon frere, s'étoit emparé des Etats du Roi Lothaire leur neveu, augmentoit ſa maladie & ſon chagrin. Il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre à lui même de l'infraction des Traités, qu'ils avoient faits enſemble ſur cette ſucceſſion, & pour le prier de ſurſeoir à tout, juſqu'à ce que ſa ſanté lui permît d'avoir une entrevûë avec lui, pour prendre les arrangemens convenables. Charles répondit qu'il ne feroit rien contre les Traités, & qu'il vouloit vivre en bonne union avec ſon frere.

Durant cet intervalle, Charles apprit ce qui s'étoit paſſé à Cologne, & comment Gilbert

(*p*) *Tom. I. Operum Hincmari, pp. 744. 745.*
(*q*) *Annal. Bertin. 869.*
(*r*) *Annal. Metenſ. ad an. 869. p. 311. t. 3. Hiſt. Franc. Quefn.*
(*s*) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 311. Annal. Metenſ. ad eundem annum, pp. 311. 312. t. 3 Quefn.*
(*t*) *Regino in Chronico. Annales Bertin. ad an. 869. Annales Metenſ. ad eundem annum, pag. 311.*

Digitized by Google

An de J. C. 869.

avoit été élû & consacré Archevêque de cette Eglise (*u*), pendant qu'Hilduin demeuroit à son service à Aix-la-Chapelle. Le Roi Charles partit aussi-tôt pour Cologne : mais le nouvel Archevêque, & tous ceux qui avoient eû part à son Ordination, prévoyant ce qui arriva, s'étoient retirés ; de maniere que ne sçachant sur qui décharger sa colere, il se retira à Aix-la-Chapelle, où il reçut peu de jours après les Ambassadeurs de la part du Roi de Germanie, pour le prier de sortir du Royaume de Lothaire : mais Charles ne s'en mit pas beaucoup en peine, parce que Louis étoit alors malade, & hors d'état de se faire craindre.

LV. *Charles le Chauve épouse Richilde sœur du Comte Boson.*

Quelques mois auparavant (*x*), la Reine Irmintrude épouse de Charles le Chauve, étoit morte au Monastere de S. Denys en France, où elle fut enterrée. Le Roi son époux en ayant appris la nouvelle le 9. d'Octobre en 869. comme il étoit à Douzy sur la Meuse, envoya aussitôt le Comte Boson vers sa mere, & vers la Reine Thietberge veuve de Lothaire, qui, comme on l'a vû, s'étoit retirée à sainte Glossinde de Metz, afin qu'il lui amenât Richilde, sœur du même Comte Boson, qu'il vouloit épouser, mais sans vouloir alors lui donner le titre de Reine. L'ancien Analiste ne lui donne que celui de Concubine (*y*). L'ayant donc prise, il la conduisit à Aix-la-Chapelle. De-là il alla vers la S. Martin à Gondreville, pour y recevoir les hommages & les soûmissions des Seigneurs de Bourgogne, qui étoient auparavant de la domination du Roi Lothaire. Les Ambassadeurs du Pape Adrien II. l'y vinrent trouver, & lui rendirent les Lettres de ce Pontife (*z*), par lesquelles il lui représentoit l'injustice de son procédé, de s'être ainsi mis en possession, par voyes de fait, des Etats du Roi de Lorraine, au préjudice de l'Empereur Loüis frere du défunt, & son légitime héritier. Le Pape ajoûtoit des menaces d'excommunication contre ce Prince, & contre tous ceux qui feroient quelque chose contre les droits de l'Empereur.

LVI. *Le Pape Adrien & Loüis de Germanie se plaignent que Charles se soit mis en possession des Etats de Lothaire.*

Adrien écrivit séparément aux Grands du Royaume de Lothaire (*a*), comme aussi aux Seigneurs & aux Evêques des Etats de Charles le Chauve (*b*), & en particulier à Hincmar Archevêque de Reims (*c*) ; priant les premiers de conserver à l'Empereur Loüis la fidélité qu'ils avoient jurée au Roi Lothaire son frere, & de s'opposer à ceux qui, au préjudice du même Empereur, à qui ce Royaume appartenoit de droit, voudroient s'en mettre en possession. Il exhortoit les autres à détourner le Roi Charles de se prévaloir de l'absence de l'Empereur Loüis, occupé alors à la guerre contre les Sarrasins en Italie, pour s'emparer des Etats du Roi son frere, dont il étoit le legitime héritier.

An de J. C. 869.

Ces Lettres & ces exhortations arriverent trop tard, & ne servirent de rien. Les Grands & les Evêques avoient pris leur parti. Charles se contenta de renvoyer les Légats avec de belles paroles : & Hincmar, qui avoit lui-même sacré ce Prince, n'étoit pas homme à s'effrayer, ni à reculer. Ainsi Adrien fut obligé d'envoyer une seconde fois de nouveaux Légats, avec d'autres Lettres (*d*), dans lesquelles il se plaignoit des Evêques, qui avoient fait si peu de cas de ses premiers avis, qu'ils n'avoient pas même daigné répondre à ses Lettres. Il les exhorte de nouveau à réprimer les injustes entreprises du Roi Charles ; & les menace, s'ils y manquent, de venger sur eux de si manifestes violemens de la justice. Il écrivit les mêmes choses aux Grands du Royaume de Charles, & à Hincmar, mais tout cela sans fruit.

Ce qui faisoit plus de tort aux affaires de l'Empereur Loüis, étoit le bruit qui couroit que sa santé étoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit désormais vivre long-tems (*e*). Ainsi le Roi Charles ne cherchoit qu'à gagner du tems, & à amuser Loüis, qui n'avoit point d'enfans. Ayant congédié les Légats du Pape, il partit de Gondreville, & alla en Alsace, pour soûmettre à sa domination les Comtes Hugues fils de Luitfride, & Bernard fils de Bernard, qui gouvernoient cette Province. Ces deux Seigneurs reconnurent Charles pour leur Roi, & ce Prince vint passer les Fêtes de Noël à Aix-la-Chapelle.

LVII. *Les Rois Charles le Chauve & Loüis conviennent d'une entrevûe pour terminer leurs différends au sujets du Royaume de Lorraine.*

Il y étoit au commencement de l'année 870. & célébroit le Dimanche de la Septuagésime, son mariage avec Richilde sœur du Comte Boson, dont on a parlé cy-devant (*f*), lorsqu'on y vit arriver, contre toute attente, les Ambassadeurs du Roi Loüis de Germanie, entre lesquels étoit Luitbert Archevêque de Mayence, & Leutfrid Evêque d'Hildesheim, qui dénoncerent au Roi Charles, qu'il eût à se déterminer à la guerre, ou à se retirer des Etats du feu Roi Lothaire. Ces propositions si absoluës embarrasserent le Roi Charles : mais l'Archevêque Luitbert sçut si bien se rendre maître de son esprit, & lui parla avec tant de sagesse, qu'il donna les mains à une entrevûë, qui se devoit tenir à Marsen sur la Meuse. Avant le départ des Ambassadeurs, on convint de quelques préliminaires, & on dressa un Acte, qui fut signé & affirmé avec serment par les principaux Seigneurs des deux partis.

(*u*) *Annal. Metenſ. ad an.* 869. *p.* 312.
(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 238. Carolus in villa Duciaco vij. Idus Octobr. certò comperiens obiisse Hirmintrudem uxorem suam ij. Non. Octobris, &c.
(*y*) *Annal. Bertin. ibidem. Richildem mox sibi adduci fecit, & in concubinam accepit.* Mais il l'épousa à la Septuagésime de l'an 870. *Annal. Bertin. ad an.* 870.
(*z*) *Adriani II. Epiſt.* 23. *t.* 8. *Concil. Labb. p.* 922.
(*a*) *Adriani Papæ Epiſt.* 19. *p.* 916. *t.* 8. *Concil. Labb.*
(*b*) *Ejuſdem Epiſt.* 20. 21. *pp.* 918 919. 920.
(*c*) *Ejuſdem Epiſt.* 22. *p.* 921.
(*d*) *Epiſtolæ* 24. 25. & 26. *t.* 8. *Concil. p.* 924. & *ſeq.*
(*e*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 239.
(*f*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *initio.*

Le

An de J. C. 870.

Le Comte Engelram, grand Chambellan de Charles, fit ce ſerment au nom de ſon Maître (*g*). *Je promets au nom de Monſeigneur le Roi Charles, qu'il conſentira que le Roi Loüis jouiſſe de telle partie du Royaume du Roi Lothaire, qu'il ſera trouvé juſte dans les Conférences qu'ils doivent avoir ſur ce ſujet, & dont leurs Conſeillers conviendront entr'eux. De plus, que le Roi Charles lui tiendra ſa parole ſans fraude ni dol pendant toute ſa vie, pourvû que le Roi Loüis de ſon côté, lui garde réciproquement ſa parole avec la même fidélité; ce qui aura lieu non ſeulement à l'égard du Partage qui ſe doit faire, mais auſſi pour tout le reſte de leur Royaume.*

Le Comte Luitfride jura la même choſe au nom de Loüis Roi de Germanie. Un troiſiéme Comte, nommé Thierry, répéta le même ſerment au nom du Roi Charles; & un quatriéme Comte, nommé Radulfe, le fit au nom du Roi Loüis. Ces proteſtations ſe firent en préſence de Luitbert Archevêque de Mayence, d'Altfride Evêque d'Hildesheim, d'Odon Evêque de Beauvais, & des Comtes Adalelme, Ingelram, Liutfride, Theodoric, & un autre Adalelme, le 6. Mars 870. Les Conférences furent indiquées pour le mois de May ſuivant (*h*): mais divers incidens ſurvenus les firent remettre plus tard, & l'affaire du Partage ne fut terminée qu'au mois d'Août, comme nous l'allons voir.

Charles étant parti d'Aix-la-Chapelle dans le deſſein de ſe trouver à la Conférence, arriva à Compiégne, où les Ambaſſadeurs du Roi Loüis ſe rendirent. Ils étoient au nombre de douze, & parlerent avec beaucoup de hauteur & de fierté, comme ſi le Roi leur Maître ne ſe croyoit pas obligé d'obſerver les ſermens qui s'étoient faits en ſon abſence, au ſujet du Partage. Ce qui leur inſpiroit cette hardieſſe & ces airs de fierté, étoient le rétabliſſement de la ſanté du Roi de Germanie, & la victoire que ſon armée avoit remportée ſur les Sclavons, dont le Roi avoit été pris priſonnier. Il y eut ſur ce ſujet bien des négociations, des dépêches & des Conférences. La concluſion fut, que les deux Rois ſe rendroient ſur la Meuſe (*i*), au Diocéſe de Liége, le 28. de Juillet 870. Loüis logea à Marſen, & Charles à Hériſtal. Ils tinrent leurs Conférences en un lieu également éloigné de ces deux Maiſons Royales, où ils ſe trouvoient ordinairement accompagnés, chacun de quatre Evêques, de dix Conſeillers, & de trente de leurs vaſſeaux. Les négociations durerent juſqu'au 8. d'Août; & voici comment le partage fut reglé (*k*).

LVIII. *Partage de Loüis de Germanie.*

An de J. C. 870.

Loüis de Germanie eut les villes de Cologne, d'Utrecht, de Straſbourg, de Bâle, de Tréves, de Metz, d'Aix-la-Chapelle, & les Abbayes de Suſteren au Duché de Juliers, de Berg, aujourd'hui ruïnée, près de Ruremonde; Neu-montier, Caſtel ou Keſſel ſur la Meuſe, Inde ou S. Corneille près d'Aix-la-Chapelle, S. Maximin de Tréves, Epternach, Sainte Marie d'Hoëren dans Tréves; S. Gengoul (apparemment l'Abbaye de ce nom à Varennes au Diocéſe de Langres) (*l*); Favernay dans le Comté de Bourgogne; Poligny (*Polemniacum*) dans le Duché de Bourgogne, ou Poulangy dans le Diocéſe de Langres; Luxeuil Abbaye fameuſe dans le Comté de Bourgogne; Ludre ou Lure, dans le Diocéſe de Beſançon; la Baume ou Baume-aux-Nonains, dans le même pays; *Offonis-villa*, peut-être Velleſaux (*m*) dans le Diocéſe de Beſançon, dédiée à S. Leger, & autrefois donnée à S. Benigne de Dijon l'an 1060 ou plutôt Offenville dans le Diocéſe de Toul (*n*), dont on a parlé cy-devant ſous le Pontificat de Bodon Evêque de Toul; Moyen-moutier (*o*), Abbaye fameuſe de Benédictins; S. Dicy autrefois Abbaye de Benédictins, aujourd'hui Collégiale de Chanoines Séculiers; Bon-montier, tranſporté d'abord au lieu nommé S. Sauveur, & de-là à Dom-Evre, Abbaye de Chanoines Réguliers.

Etival, Abbaye de Prémontrés dans la Vôge; Remiremont, autrefois Abbaye de Benédictines, aujourd'hui de Chanoineſſes; Morbach, Abbaye de Benédictins au Diocéſe de Baſle; S. Gregoire, ou Munſter en Gregorienthal, Abbaye de Benédictins dans le même Diocéſe; Eboresheim, apparemment Ebersmunſter, près de Scelestad, Abbaye de Benédictins, au Diocéſe de Straſbourg; Honow ou Honaw, Collégiale de Chanoines Séculiers, dans une Iſle au-deſſous de Straſbourg, tranſferée aujourd'hui dans la ville, en l'Egliſe de S. Pierre le Vieux; Maſmunſter, Monaſtere autrefois de Benédictines, aujourd'hui de Chanoineſſes, dans la haute Alſace; Hombourg, aujourd'hui S. Odile, autrefois célébre Abbaye de Benédictines, aujourd'hui Monaſtere de Prémontrés; S. Etienne de Straſbourg, ancienne Abbaye de Benédictines, donnée depuis peu aux Religieuſes de la Viſitation; Ereuſtein Monaſtere de Religieuſes en Alſace, fondé par l'Imperatrice Irmengarde épouſe de l'Empereur Lothaire; cette Abbaye ne ſubſiſte plus: S. Ours à Soleure; Grandval, ancienne Abbaye dans le Diocéſe de Baſle,

(*g*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *Capitular. Reg. Franc. tom.* 2. *pag.* 222. *tit.* 42.

(*h*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *Aimoin. l.* 5. *c.* 25.

(*i*) *Annal. Bertin. & Metenſ. ad an.* 870. *Aimoin. l.* 5. *c.* 25.

(*k*) *Capitul. Reg. Franc. tom.* 2. *tit.* 43. *p.* 222. *& ſeq. & Annal. Bertin. ad an.* 870. *p.* 140. *Vide Mabill. tom.* 3. *annal. Bened. ad quod p.* 678.

(*l*) Le P. Benoît, Vie de S. Gerard, imprimée à Toul in 8°. 1700. pp. 215. 216. Voyez auſſi Hiſt. de Toul, pp. 334. 335. & cxxvij. Il y eut dans la ſuite une Abbaye de ſaint Gengoul à Toul: mais elle eſt plus moderne. D'ailleurs Toul fut cédé à Charles le Chauve.

(*m*) *Mabill. t.* 3. *annal. p.* 678.

(*n*) Benoît. *ibid p.* 265.

(*o*) *Medium monaſterium*, ou *Medianum monaſterium.*

An de J. C. 870.

nommée *Granfel*, Collégiale poſſédée par des Chanoines Seculiers.

La Haute-pierre près l'Abbaye de Moyenmoutier : il y avoit autrefois un Château, dont nous parlerons dans la ſuite ; & plus bas, derriere la montagne, un Monaſtere nommé *Subbalma*, aujourd'hui Hermitage, nommé Malfoſſe. *Caſtellum-Garvonis*, aujourd'hui Châtel-Chalon, Abbaye de Filles en Bourgogne, l'Abbaye d'Aix, *Abbatiam de Aquis*, apparemment celle d'Aix-la-Chapelle ; S. Pierre de Metz, Abbaye autrefois de Benédictines, aujourd'hui de Chanoineſſes ; S. Martin, hors des murs de la même ville, Abbaye de Benédictins, aujourd'hui ruïnée, & unie à la Primatiale de Nancy ; les Abbayes de Prum & de Stavelo, célébres encore aujourd'hui dans le Duché de Luxembourg ; celles de Juſtine, ou Leſtine, ou Luſtine, peut-être Leſtine, ou Leptine, Maiſon Royale dans le Chambreſis ; Vaucluſe ou Vau-cluſe, aujourd'hui S. Pierre de Vaucluſe, Prieuré de l'Ordre de Cluny (*p*) dans le Duché de Bourgogne. C'étoit autrefois une Abbaye ſoûmiſe immédiatement au S. Siége. On ne ſçait pas diſtinctement l'origine ni le tems de ſa fondation.

Herisbodesheim. Il en eſt fait mention dans un titre de Loüis le Germanique de l'an 908. dit Miræus. Il y avoit dans le Diocéſe de Metz une Abbaye de Benédictines, nommée Herbiſdeshem, ou Herbiſdocheim. J'y trouve en 1291. H. Abbeſſe, & en 1338. Elizabeth, & en 1518. Benigne Creitzing. Cette Abbaye a été ruïnée par l'héréſie. Nous ne connoiſſons ni Hoenkirch, ni Auguſtkirch.

Il y a un bon nombre d'autres Abbayes dans les Etats de Lothaire, qui ne ſont pas compriſes dans ces Catalogues ; par exemple, S. Arnoû & ſainte Gloſſinde à Metz, S. Vanne à Verdun, S. Epvre à Toul, Glandieres ou Longeville, S. Avold, Gorze, & pluſieurs autres. Je conjecture que ces Abbayes ômiſes dans les Catalogues, ou étoient déja poſſédées en benéfices par d'autres ; par exemple, S. Arnoû par Advence Evêque de Metz, Sainte Gloſſinde par Thietberge ; ou qu'elles étoient à la diſpoſition des Evêques, comme S. Epvre nouvellement rétablie par l'Evêque Frotaire. Celles qui ſont nommées dans le Traité entre les deux Rois, étoient actuellement dans leur diſpoſition. Ce qui confirme cette conjecture, eſt que le Roi Loüis donna l'Abbaye de S. Maximin à Valton, & Celle d'Epternach au Prince Carloman, peu de tems après ce partage.

Loüis eut auſſi dans ſon partage diverſes Provinces, & divers cantons du Royaume de Lothaire, qui ſont déſignés par leurs noms anciens, dans l'Acte de ce Partage : par exemple, le Comté de Teſtrebant, ancien Comté des Pays-Bas, aujourd'hui compris dans le Duché de Cléves (*q*).

An de J. C. 870.

Batua, apparemment quelque contrée de la Hollande, nommée en Latin *Batavia*.

Hattuaria ou *Attuaria*, la ville ou le Pays des Hatturiens, dont il eſt parlé dans Strabon (*r*), dans Velleius (*s*), & dans Ammien Marcellin (*t*). Ils faiſoient partie des Cattes, peuples de Germanie ; ayant paſſé le Rhin, ils s'établirent dans la ſeconde Germanie, dans la Lyonnoiſe, & même au pays de Langres, ſelon M. de Valois. Ceux-ci demeuroient ſur le Neers, ſelon Myræus.

Maſau ſubterior de iſta parte Moſa, & Maſau inferior & ſuperior. C'eſt-à-dire, les bords de la Meuſe hauts & bas, du côté qui regarde l'Allemagne ; ou ce qui eſt à l'Orient de la Meuſe : car le Roi Charles eut *Maſau ſuperior & inferior* du côté de la France, ou les bords qui regardent l'Occident, comme on le verra cy-après. Le haut & le bas ſe prennent eû égard au cours de la riviere.

Lingas ; apparemment Liége, en ce qui regarde l'Allemagne, & qui eſt entre l'Ourt & la Meuſe.

Le diſtrict, ou le canton & la dépendance d'Aix-la-Chapelle, & celui de *Trectis*, apparemment Maſtric, puiſqu'Utrecht étoit du partage de Charles.

Cinq Comtés dans les Ripuaires, qui comprennent les peuples qui habitent les bords du Rhin, de la Meuſe & de l'Eſcaut (*u*). C'eſt ce qu'on appelloit les Ripuaires. Myræus les met dans le Duché de Juliers, & aux environs.

Megenenſium. Les Mégéniens habitoient aux environs de Mégen, aujourd'hui Meyenfeld, dans le pays de Tréves près d'Andernarch, ou ſelon d'autres (*x*), la ville de Mégen dans le Brabant Hollandois, ſur la rive gauche de la Meuſe, à une lieu de Raveſtein, & à trois de Graves & de Bolduc.

Bedagova, le Bid-bourg, canton vers Mégen, dans le pays de Tréves (*y*). La riviere d'Ourt avoit ſon cours dans le pays de Bede, comme on le verra cy-après.

Nitachova. Le pays qui eſt arroſé par les rivieres de Nied, dans l'Evêché de Metz, & dans l'Archevêché de Tréves.

Sarachova inferior. Le pays qui eſt arroſé de la Sâre Françoiſe, dont les peuples parlent François ; diſtingué de celui de la Sâre Alle-

(*p*) Voyez la Biblior. de Cluny, p. 537. & *Bullar. Cluniac.* p. 34. col. 2. Paſchal. II. dans ſa Bulle du 6. des Ides de Février 1106. dit qu'elle étoit ſoûmiſe immédiatement au S. Siége. Elle fut donnée à S. Hugues Abbé de Cluny en 1107. Elle fut confirmée à l'Ordre de Cluny par d'autres Bulles des années 1114. & 1125. Elle eſt ſituée ſur la petite riviere de Deſſoobre, qui ſe décharge dans le Doux.

(*q*) *Capitul. Caroli Calvi, tom.* 2. *Quæſt.* p. 454. & *tom.* 2. *Capitular. pag.* 223. *ſed Annal. Bertin. ad annum* 870. *legunt commentaſſebaux.*

(*r*) *Strabo, lib.* 7.

(*s*) *Velleius, lib.* 2. *c.* 105.

(*t*) *Ammian. lib.* 20. *c.* 10.

(*u*) *Vide Cangium in* Ripuarii.

(*x*) *Cellarius Geograph. antiq. lib.* 2. *cap.* 3. *pp.* 321. 322. *Myræus.*

(*y*) *Myræus. Vide & Cellar. Geograph. antiq. lib.* 2. *cap.* 3. *pag.* 325.

Digitized by Google

An de J. C. 870.

mande, ou ſupérieure, dont on parlera cy-après, & dont les peuples ſe ſervent de la Langue Allemande.

Bleſitchova, le pays qui eſt arroſé par la Bliſſe, qui ſe décharge dans la Sâre, & arroſe le Duché des Deux-ponts.

Salm, ou *Selm*, le Comté de Salm dans le Luxembourg; celui qui eſt vers les ſources de la Sâre dans la Lorraine, eſt beaucoup plus nouveau. Les Seigneurs qui ont poſſedé ce dernier Comté, ſont ſortis du premier, & ils n'y ſont connus que depuis le douziéme ſiécle.

Albechova, Comté de Blamont, ou Sar-Albe.

Suentiſium, apparemment le Saintois en Lorraine, ſur le Brenon & ſur le Madon, qui ſe déchargent dans la Moſelle.

Calmontis, le Chaumontois, qui s'étendoit depuis la Meurthe & la Moſelle, juſqu'aux montagnes de Vôge inclufivement; à prendre la Moſelle depuis Bayon juſqu'à ſa ſource; & la Meurthe dans tout ſon cours. Ainſi le Chaumontois comprenoit une bonne partie de la Vôge & de la Lorraine.

Sarachova ſuperior, le pays de la Sâre ſupérieure, qui eſt plus à l'Orient, & tirant vers l'Allemagne. On peut l'appeller la Sâre Allemande, parce que les peuples y parlent Allemand; au lieu que ceux qui habitent les bords de la Sâre inférieure, parlent François pour la plûpart. Voyez cy-devant, *Sarachova inferior*.

Odornenſe. L'Ornois eſt un canton du pays de Lorraine. On y trouve Gondrecourt, Grand, & quelques autres lieux aſſez conſidérables. Cette partie de l'Ornois, qui eſt cédée à Loüis, avoit appartenu au Comte Bernard.

Solocenſe. Le Souloſſois, qui tire ſon nom de l'ancienne ville de Souloſſe, ou *Solimariaca*, ſur la petite riviere de Vaire, pas loin de Neufchâteau.

Baſiniacum. Le Baſſigny, entre la Marne, la Meuſe, & la riviere de Saulx.

Eliſchove, cette partie de l'Alſace, qui tire ſon nom de la riviere d'Ell, ou Ill, & qui eſt ſituée ſur cette riviere: car outre cela, Loüis eut encore deux Comtés dans ce pays. Voyez cy-après.

Warach, peut-être Gray en Franche-Comté, ou le Comté de Varaſche en Bourgogne, dit Miræus.

Scudingum, Salins en Bourgogne (*z*).

Emaüs, inconnu.

Baſalchova. Le pays de Baſle en Suiſſe.

Deux Comtés dans l'Alſace, apparemment dans la haute Alſace: car on lui a donné déja cy-devant Eliſchova, que nous croyons être l'Alſace qui eſt ſur l'Ill.

Deux parties dans la Friſe.

Le *Comté de Voſellane*, ſitué le long de la Moſelle, avec *toutes les villes qu'il contient*. On n'en dit pas l'étenduë.

Dans les Ardennes, depuis la ſource de la riviere d'Ourt, entre Biſtane (peut-être Baſtogne) & Tumbes, en ſuivant ſon cours dans le pays de Beden ſur le chemin Romain, qui paſſe dans le Luxembourg, nommé vulgairement Herenſtrath, ou Heydenſtrath (*a*), juſqu'à ſon embouchure dans la Meuſe.

An de J. C. 870.

LIX. *Partage du Roi Charles le Chauve.*

A l'égard du partage de Charles le Chauve, il eut Lyon, Beſançon, Vienne en Dauphiné, Tongres, Toul, Verdun, Cambray, Vivier, Uzez, l'Abbaye de Montfaucon, aujourd'hui Collégiale; celle de S. Mihiel ſur la Meuſe, poſſedée par les Benédictins; *Caldini Monaſterium*, peut-être S. Guillin en Flandre, ou Calmontier, anciene Collégiale en Bourgogne; l'Abbaye de Sainte-Marie de Beſançon, aujourd'hui aux PP. Minimes; S. Martin, auſſi de Beſançon, ancienne Egliſe au Cloître de S. Etienne de Beſançon. S. Eugende, ou S. Claude au Mont Jura, anciens Benédictins; S. Marcelle près de Châlons ſur Saône, Ordre de Cluny; S. Laurent de Liége, Benédictins; Senones dans la Vôge, Abbaye de Benédictins; Nivelle en Brabant, Abbaye de Chanoineſſes; Maubeuge, auſſi Abbaye ſécularisée; Laubes, Abbaye de Benédictins; S. Gaugeric, ou Guery, Collégiale près de Cambray; S. Salve près Valenciennes; S. Crêpin, Abbaye d'hommes ſur l'Eſcaut; Foſſes, Abbaye de Chanoines Réguliers dans le Hainaut, Diocéſe de Liége; Mareuil, Abbaye de Benédictins; Honcourt, Abbaye de S. Benoît, au Diocéſe de Cambray; S. Gervais à Utrecht; Malines; Lier, ville & Collégiale; Soigny, Abbaye de Chanoines en Hainaut; Antoing près de Tournay; Condé ſur l'Eſcaut; Merbech, Abbaye de Chanoineſſes près de Ninove; Tichuin, ou Dickelven en Hainaut; Leuſe ville & Collégiale, dans le même pays; Calmont; Dinant; Eich ſur la Meuſe, où il y a une Abbaye de Chanoineſſes; Andenne ſur la Meuſe, entre Namur & Huy, Abbaye de Chanoineſſes; Vaſloge, peut-être l'Abbaye de Beaulieu en Argonne, ou Vaſler *in Fania*, Monaſtere fondé par S. Landelin; Haumont, Monaſtere d'hommes, dans le Hainaut ſur l'Eſcaut.

Outre ces Abbayes, Charles eut pour ſon partage le Comté de Texandre, aujourd'hui Kemperland.

Quatre Comtés dans le Brachants, ou Brabant; ſçavoir, ceux de Brabant, Cambray, Hainaut & *Lomenſe*, apparemment Loorz, ou plutôt Namur.

Quatre Comtés dans le pays d'Haſbanes, ou d'Haſbay, dans le pays de Liége. L'Haſbay s'étendoit autrefois juſqu'à Louvain.

Maſau ſupérieur & inférieur, c'eſt-à-dire, les bords de la Meuſe, qui regardent la France, ou l'Occident. Voyez cy-devant *Maſau ſupérieur & inférieur*, donné à Loüis.

(*z*) *Mſ. Vita S. Anatolii apud Myraum.* Vallis Romano itineri pervia Scodinga in Sequanis, ubi nunc Salinarum locus.

(*a*) *Myraus, Not. in hoc Capitular.*

An de J.C. 870.

Liége, pour ce qui eſt au-deçà, ou à l'Occident de la Meuſe, du côté de la France (*Velſatum.*) Les Allemands nomment les François Velſches.

Le pays de *Scarpone*, qui tire ſon nom de l'ancienne ville de Scarpone, réduite aujourd'hui en un très petit village, nommé Charpaigne, ſur la Moſelle, vis-à-vis Dieulewart. Le Scarponois s'étendoit ſur la Moſelle, & dans la Voivre.

Le Verdunois, dont la Capitale eſt Verdun ſur Meuſe.

Dulminſe, nommé vulgairement le *Dormois* au couchant de la Meuſe, vers Verdun. Il eſt nommé *Dolmenſe* dans un Titre de Dadon Evêque de Verdun, où il eſt dit que l'Abbaye de Montfaucon étoit *in pago Dolmenſi* (*b*).

Arlon, ville du Duché de Luxembourg.

Les deux Comtés de Voivre, *Vavrenſe*.

Le pays de Mouſon, *Moſminſe*, ſur la Meuſe.

Celui de *Caſtricium*, peut-être Mons en Hainaut, nommé *Caſtrilocium* dans l'Epitre 60. de Gerbert (*c*).

Celui de *Condruſt*, qui tire ſon nom des anciens Condruſiens qui l'habitoient. Il s'étend depuis le territoire de la ville de Liége juſqu'à celle de Dinant: ayant le Haſbay & le Comté de Namur au Septentrion, & le Duché de Luxembourg au Midy.

Dans le pays d'Ardenne, depuis la ſource de la riviere d'Ourt entre Biſtane & Tumbes, en ſuivant ſon cours du côté de la France, ou de l'Occident dans le Bédois, juſqu'à ſon embouchure dans la Moſelle. On laiſſa cette partie du partage à la diſcrétion des Commiſſaires nommés de part & d'autre. An de J.C. 870.

Le pays Toulois, dont Toul eſt la Capitale.

Cette partie de l'Ornois qui avoit été au Comte Termare.

Le Barrois, dont la Capitale eſt Bar-le-Duc. Le Château de Bar n'étoit pas encore bâti.

Le Portois, ou le pays de Port, aux environs de Nancy, dont le Chef-lieu eſt Port, aujourd'hui S. Nicolas.

Salmoringum, peut-être le pays de la Seille, ſuivant le cours de cette riviere.

Le Lyonnois eſt connu.

Le Viennois, ou la dépendance de Vienne en Dauphiné.

La troiſiéme partie de la Friſe.

Telle fut la diviſion qui fut faite des Etats du Roi Lothaire, par ſes oncles Charles le Chauve, & Loüis de Baviere, ou de Germanie. Le Traité fut conclu le 8. d'Août 870. & le 10. du même mois, les deux Princes ſe ſéparerent, & allerent, Loüis à Aix-la-Chapelle, & Charles à ſa Maiſon Royale de Leſtine, où la Reine Richilde devoit le venir trouver. On voit par-là quelle étoit alors l'étenduë du Royaume de la Lorraine.

LIVRE QUINZIÉME.

I. *Theutgaud Archevêque de Treves.*

I. *L'Archevêque & ſon Clergé de Treves.*

QUOIQUE l'Hiſtoire des Evêques de Tréves, Metz, Toul & Verdun ſoit aſſez mêlée avec celle des Princes dont nous avons parlé, nous ne laiſſerons pas d'en rappeller ici quelques particularités, qui n'auroient pû entrer en entier dans le corps de l'Hiſtoire, ſans trop en interrompre la ſuite. Theutgaud Archevêque de Tréves ſuccéda à Hetti en 847. (*d*). Il fut tiré, comme ſon prédéceſſeur, de l'Abbaye de Metloc (*e*). On a vû de quelle maniere il ſe laiſſa tromper aux ſollicitations de Gonthier Archevêque de Cologne, pour approuver le divorce que Lothaire vouloit faire avec Thietberge, afin d'épouſer Valdrade: l'excommunication qu'il encourut; la ſoûmiſſion avec laquelle il déféra à la Sentence du Pape, enfin ſa mort arrivée en 878. ou, ſelon d'autres, en 870. (*f*).

II. *Lettre du Pape Nicolas I. à*

On produit une Lettre du Pape Nicolas I. (*g*) à l'Archevêque & au Clergé de Tréves, dans laquelle il les abſout du ſerment qu'ils avoient fait malgré eux à des ennemis, qui s'étoient jettés dans les terres de cette Egliſe, & qui ayant pris l'Archevêque, le Prévôt, & quelques autres, les avoient forcés de leur promettre diverſes choſes, que ceux-ci ne croyoient pas leur devoir tenir. Le Pape déclare donc, que ſuivant l'exemple du Pape Alexandre, qui a gouverné l'Egliſe Romaine le 5e. après S. Pierre, ceux qui ont fait de tels ſermens, ne ſont pas obligés à les obſerver; il leur défend même de le faire, & ne veut pas qu'on puiſſe jamais leur en faire aucun reproche, ni le leur imputer comme un manque de parole, puiſqu'il eſt écrit: *Déliez les ſermens d'iniquité.* Il leur ordonne enſuite, & aux défenſeurs de cette Egliſe, d'employer les glaives ſpirituel & matériel, pour contraindre ceux qui ont extorqué d'eux ce ſerment, & tous les autres raviſſeurs ou détenteurs des biens de leurs Egliſes, à les reſtituer au plutôt.

C'eſt peut-être à ce même tems, & aux guerres qui troubloient alors l'Archevêché de Treves (*h*), qu'il faut rapporter une Lettre du Roi Lothaire, & de l'Archevêque Theut-

(*b*) Vaſſebourg, l. 3. fol. clxxiv.
(*c*) *Hiſt. Franc. Quer.* t. 2. p. 804.
(*d*) *Ita Mabill.* t. 2. *annal. Bened.* p. 677. Mais au Tome 3. *Annal. Bened.* p. 16. il met ſa mort en 851.
(*e*) *Brouwer.* t. 2. *annal. Trevir.* l. 8. p. 413.
(*f*) *Brouwer. annal. Trevir.* l. 8. p. 423. *Ex membranis Cardonenſis Eccleſiæ.*
(*g*) *Apud Brouwer. annal. Trevir.* p. 417. *Fragmenta Decret. Nicolai Papæ*, t. 8. *Concil.* p. 561.
(*h*) [illegible]

An de J. C. 870.

gaud, par laquelle ils prient le Pape de venir en France à leur ſecours, & de réprimer par les cenſures Eccléſiaſtiques, les entrepriſes de ceux qui, ſans ſe mettre en peine ni des Traités de paix, ni des liens de la parenté, ni de l'union qui doit regner entre des freres, attaquent leurs terres, & troublent la paix du pays. Ces paroles inſinuent, que les frontieres des Etats de Lothaire étoient alors attaquées par les troupes de ſes oncles Charles le Chauve, & Loüis de Germanie, & peut-être auſſi par celles de Charles ſon frere, Roi de Provence: car ces guerres n'étant déſignées par aucun caractere Chronologique, on ne peut dire préciſément à quoi elles ont rapport.

III. *Bertulfe Archevêque de Tréves, ſucceſſeur de Theutgaud.*

Theutgaud eut pour ſucceſſeur dans le Siége de Tréves (*i*), Bertulfe Abbé de Metloc, frere d'Advence Evêque de Metz. Ce dernier ayant engagé Charles le Chauve à venir à Metz, & s'étant déclaré hautement pour lui dans l'affaire de la ſucceſſion du Roi Lothaire, ce Prince crut ne pouvoir mieux reconnoître un ſervice ſi important, qu'en donnant au frere du Prélat l'Archevêché de Tréves, qui étoit vacant depuis que Theutgaud eut encouru l'excommunication en 863. Bertulfe fut ſacré par Advence ſon oncle, par Arnoû Evêque de Toul (*k*), par Hincmar de Laon, Odon de Beauvais, & Jean de Cambray, qu'Hincmar de Reims eut ſoin d'envoyer à Reims pour cette cérémonie, & auſquels il donna des inſtructions pour ſe conduire dans cette affaire, conformément aux ſaints Canons. Le même Hincmar de Reims écrivit à Bertulfe, pour l'inſtruire de la maniere dont il devoit gouverner ſon Diocéſe (*l*).

IV. *Valton eſt nommé à l'Archevêché de Tréves par le Roi Loüis de Germanie.*

Loüis de Germanie ayant appris que Charles le Chauve ſon frere s'étoit emparé des Etats de Loüis ſon neveu, & qu'il avoit nommé Bertulfe à l'Archevêché de Tréves, en témoigna hautement ſon reſſentiment, & prétendit de ſon côté nommer à la même dignité. Il donna ſa nomination à un Religieux nommé Valton, du Diocéſe de Tréves (*m*), que l'on croit avoir été Moine à S. Maximin, & qui, appuyé de l'autorité Royale, ſe mit en poſſeſſion de l'Archevêché, & s'y maintint quelque tems. Hincmar de Reims, qui étoit ami d'Advence, & favoriſoit Bertulfe ſon neveu, écrivit au Roi Loüis en ſon nom, & au nom de Remy Archevêque de Lyon, d'Arduic de Beſançon, d'Erard de Tours, d'Adon de Vienne, d'Egilon de Sens, pour lui remontrer le tort qu'il faiſoit à l'Egliſe de Tréves, de favoriſer Valton, qui étoit un intrus, un uſurpateur, un préſomptueux, un Moine apoſtat, qui ne pouvoit ni ne devoit être Evêque. Qu'au contraire Bertulfe avoit été élû canoniquement, & ordonné du conſentement unanime des Prélats: qu'on n'avoit rien fait ni au mépris de la dignité Royale, ni contre la fidélité qui lui eſt dûë.

An de J. C. 870.

Il ajoûte, que l'Egliſe de Tréves étant vacante depuis long-tems, & n'y ayant pas un aſſez grand nombre d'Evêques dans cette Province Eccléſiaſtique pour ordonner un Archevêque, il avoit été prié d'y en envoyer, comme étant le plus voiſin Métropolitain, & parce que les Egliſes de Tréves & de Reims ayant toujours été conſidérées comme ſœurs, les Prélats de ces deux Egliſes ſont en poſſeſſion de s'entr'aider, & que ſelon l'uſage ancien, fondé ſur l'autorité, le plus jeune des deux céde le pas à l'ancien dans les Conciles; c'eſt pourquoi il s'étoit crû aſſez autoriſé pour y envoyer des Evêques conſecrateurs. Nous avons vû, qu'il y avoit envoyé Hincmar de Laon, Odon de Beauvais, & Jean de Cambray: mais il étoit ſuperflu d'y en faire venir trois, puiſqu'il eſt certain qu'Advence de Metz, & Arnoû de Toul y étoient déja, & qu'apparemment Hatton de Verdun n'étoit pas hors de la Province.

Quoi qu'il en ſoit, Hincmar écrit avec beaucoup de force au Roi Loüis, qu'il ne conſentira jamais, ni lui, ni les autres Prélats au nom deſquels il lui parle, que Bertulfe ſoit dépoüillé de l'Epiſcopat, ni qu'on mette en ſa place Valton, dont il fait un portrait très déſavantageux (*n*), & qu'il menace même d'excommunication, & d'empêcher qu'il ſoit jamais promû aux Ordres: Que s'il demeure dans ſon opiniâtreté, il le fera renfermer dans une priſon, ſuivant les Canons. Il y a apparence que le diſcours d'Hincmar au ſujet de Valton, eſt exagéré & trop paſſionné: car ce Religieux ayant laiſſé l'Archevêché à Bertulfe, le Roi Loüis lui donna l'Abbaye de S. Maximin de Tréves, qui, comme on l'a vû, lui fut cédée en 870. par le partage des Etats de Lothaire. Hincmar s'intéreſſa toujours beaucoup pour Bertulfe; & on voyoit autrefois une de ſes Lettres (*o*) à Advence Evêque de Metz, par laquelle il lui marquoit que les Envoyés qui rapportoient le *Pallium* pour Bertulfe, étoient arrivés de Rome. Dans une autre Lettre, il lui faiſoit ſçavoir qu'il avoit écrit au Pape Nicolas en faveur de Bertulfe. Mais ces Lettres ne ſont pas parvenuës juſqu'à nous; nous n'en avons connoiſſance que par Flodoard, qui les avoit en main.

V. *Sécularisation de l'Abbaye d'Epternach.*

Quelques-uns placent la ſécularisation de la fameuſe Abbaye d'Epternach au commencement de l'Archevêque Bertulfe (*p*), trompés par le nom de Carloman uſurpateur de cette

(*i*) An 869. *Annal. Metenſ. ad eundem annum*, p. 311.
(*k*) *Flodoard. Hiſt. Remenſ. l. 3. c. 21.*
(*l*) *Flodoard. ibid.*
(*m*) *Flodoard. l. 3. c. 20. Hiſt. Remenſ.*
(*n*) *Flodoard. ibid.* Præſumptor & apoſtata Monachus Walto de Monaſterio Trevirenſis Parochiæ, nunquam jam judicio Spiritûs ſancti ſuper eum prolato, in Eccleſia Trevirenſi, quam exittabiliter uſurpavit & latit, poterit eſſe Epiſcopus... verum ſub anathemate eum ponentes, retrudi in ergaſtulo, ſecundum ſacras Regulas, decerneremus.
(*o*) *Flodoard. l. 3. Hiſt. Remenſ. c. 21.*
(*p*) *Brouwer. Annal. Trevir. l. 8. pag. 426.* Le P. Mal-

Hiſtoire de Carloman fils de Charles le Chauve.

An de J. C. 870.

Abbaye, qui y introduiſit des Chanoines, & en bannit l'ordre & l'obſervance réguliere. Et comme on ſçait que le Prince Carloman, fils de Charles le Chauve, fut pourvû de cette Abbaye vers l'an 873. on en a conclu que c'eſt ce même Carloman qui y introduiſit la ſécularisation : mais ceux qui ont examiné les choſes plus à fond, reconnoiſſent que cela eſt arrivé long-tems auparavant, vers l'an 859. On ne ſçait pas autrement la maniere dont ſe fit ce changement : mais on l'attribuë à un certain Carloman, uſurpateur de l'Abbaye, & à un Abbé ſéculier, nommé Adelard. Les Religieux de ce Monaſtere y donnerent occaſion par leur relâchement & par leur vie diſſoluë ; chacun d'eux ayant voulu ſe cantonner dans les maiſons de campagne dépendantes de l'Abbaye, & ayant enfin inſenſiblement quitté l'habit & les obſervances monaſtiques.

Quant au Prince Carloman fils de Charles le Chauve, qui fut pourvû de cette Abbaye, voici le précis de ſon Hiſtoire, elle entre naturellement dans notre ſujet. Charles le Chauve avoit eû quatre fils de la Reine Irmentrude, ſçavoir, Loüis, Charles, Carloman & Lothaire. De ces quatre, il avoit deſtiné les deux derniers à l'Egliſe, pour prévenir le partage qu'il auroit fallu faire de ſes Etats après ſa mort. Lothaire mourut jeune, portant déja la qualité d'Abbé. Charles, que ſon pere avoit fait Roi d'Aquitaine, mourut auſſi en 864. par un accident très funeſte (*q*). Ce jeune Prince voulant éprouver ſi un jeune Seigneur nommé Albuin, étoit auſſi brave qu'on le diſoit, vint l'attaquer ſur la brune, comme il revenoit de la chaſſe, feignant de lui vouloir prendre ſon cheval. Albuin ſe défendit, renverſa le jeune Prince, lui donna pluſieurs coups d'épée ſans le connoître, & le laiſſa pour mort ſur la place. On le rapporta au Palais à Compiégne ; mais il ne put jamais parfaitement guérir de ſes bleſſures, & mourut au bout de deux mois.

Loüis, depuis la mort de ſon frere Charles, avoit été fait Roi d'Aquitaine, & Carloman avoit pris l'Ordre de Diaconat, & en avoit même fait publiquement les fonctions, en chantant l'Evangile à l'Egliſe : mais comme ſa vocation étoit forcée, il ne cherchoit que l'occaſion de ſortir de ſon état. Il ſe ſoûleva contre ſon pere en 878. & ayant été arrêté, il fut envoyé à Senlis, & privé des Abbayes que ſon pere lui avoit données pour ſa ſubſiſtance (*r*). Quelque tems après, Charles le Chauve, à la priere des Légats du Pape Adrien II. lui accorda la liberté, & lui permit de venir à la Cour : mais n'y jouïſſant pas d'une auſſi grande liberté qu'il auroit voulu, comme le Roi ſon pere le menoit au ſiége de Vienne, il ſe ſauva de Lyon, & vint dans la Gaule Belgique (*s*), où s'étant mis à la tête d'une troupe de bandits & de ſcélérats, il commit des crimes incroyables dans cette Province. An de J. C. 870.

Après le ſiége de Vienne, Carloman ayant appris que le Roi revenoit, ſe retira du côté de Mouſon (*t*), & pilla cette ville & les lieux d'alentour. De-là il envoya au Roi ſon pere quatre de ſes gens, pour lui demander pardon. Le Roi en retint deux, & renvoya les deux autres, avec l'Abbé Gauſlin, & Baudoüin Comte de Flandres ſon gendre, pour aſſûrer Carloman qu'il pouvoit revenir en toute aſſûrance. Mais ce Prince, qui n'avoit nulle envie de ſe remettre entre les mains du Roi, lui dépêcha d'autres perſonnes, pour lui faire des propoſitions exorbitantes, qu'il ſçavoit bien qu'il rejetteroit ; & pendant ce tems-là il ſe retira du côté de Toul. Le Roi ſon pere le fit excommunier, & ceux qui le favoriſoient, par pluſieurs Evêques de ſon Royaume ; & la cenſure fut envoyée aux Evêques abſens. De plus il le fit pourſuivre par ſes troupes, pour eſſayer de le prendre, & de le lui amener. Carloman ſe ſauva au-delà du mont Jura, où il fit les mêmes ravages qu'il avoit faits en France. Il écrivit de-là au Pape, pour implorer ſa protection, & ſe plaindre des mauvais traitemens qu'on lui faiſoit.

Le Pape reçut ſes plaintes, & écrivit au Roi (*u*) d'une maniere pleine de véhémence & d'aigreur, le traitant de pere dénaturé, & le comparant aux animaux les plus féroces, qui épargnent au moins leurs petits ; au lieu que Charles pourſuivoit ſon fils, le dépoüilloit de ſes biens, & le privoit de ſes dignités. Il écrivit auſſi une Lettre aux Seigneurs de France & de Lorraine (*x*), où il leur défendoit, ſous peine d'excommunication, de prendre les armes contre Carloman. Enfin il écrivit aux Evêques du Royaume de Charles, & à ceux du Royaume du feu Roi Lothaire, leur défendant d'excommunier Carloman.

Mais Charles lui répondit (*y*) d'une maniere

lon, *t.* 3. *annal. Bened. p.* 83. met cette ſécularisation en 859. & en attribuë la cauſe à un nommé Adelard Abbé & Comte. Voyez Bertel, Hiſt. de Luxembourg. Et le même P. Mabillon, *t.* 3. *annal. Bened. p.* 608. dit que ce fut par la malice d'un certain Carloman uſurpateur, que cette Abbaye fut ſécularisée. C'eſt en effet ce qu'on lit dans le Diplôme de l'Empereur Othon, de l'an 971. qui y rétablit l'obſervance monaſtique. Il y a beaucoup d'apparence que le nom de Carloman a fait placer la ſécularisation de cette Abbaye ſous Bertulfe : car en 873. Loüis de Germanie donna ce Monaſtere à Carloman ſon neveu, fils de Charles le Chauve. *Annales Metenſ. ad an.* 870. *Vide annal. Bertin. an.* 870. 871. 872. 873. On a crû que ce Carloman uſurpateur d'Epternach, étoit Carloman fils de Charles le Chauve : mais on ne l'auroit pas déſigné par ſon ſeul nom de Carloman, s'il eût été Prince du Sang de France.

(*q*) *Annal. Bertin. ad an* 864. *Annal. Metenſ. ad an.* 870. *p.* 312. *t.* 3. *Queſn.*

(*r*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *p.* 239. Il étoit Abbé de S. Riquier, de S. Amand, de Laubes, de S. Medard de Soiſſons, de Montier S. Jean.

(*s*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *p.* 241.

(*t*) *Annal. Bertin. ad an.* 871.

(*u*) *Adriani II. Papæ Epiſt.* 29. *ad Carol. Calv. t.* 8. *Concil. pag.* 929.

(*x*) *Ejuſdem Adriani Epiſt.* 30. *&* 31. *t.* 8. *Concil. Labb. pag.* 930. 931.

(*y*) *Vide Epiſt. Adriani* 33. 34. *t.* 8. *Concil. pp.* 934. 935. *Item Epiſt. Caroli Calvi ad Adrianum, t.* 2. *Hincmari, p.* 704.

An de J. C. 870.

qui lui fit comprendre, qu'il ne ſouffriroit pas qu'on lui adreſſât déſormais de pareilles Lettres. Adrien fut obligé d'abandonner Carloman. Ce Prince ſe voyant ſans reſſource de ce côté-là, eut recours à ſon oncle le Roi de Germanie, qui le réconcilia à ſon Pere (*z*) : mais n'ayant pû demeurer en repos, & étant toujours obſtiné dans ſa révolte, le Roi Charles le fit juger par les Evêques aſſemblés à Senlis, qui le dépoſerent, & le priverent des priviléges du Diaconat qu'il avoit reçû ; le réduiſirent à la Communion Laïque, & le confinerent dans l'Abbaye de Corbie en Picardie. Et comme ſes partiſans remuoient encore, le Roi ſon pere le fit condamner par les Seigneurs à perdre les yeux (*a*), & à demeurer dans une priſon perpétuelle au Monaſtere de Corbie, d'où il trouva moyen de s'évader, pour ſe retirer chez ſon oncle le Roi de Germanie, qui déſapprouvoit extrêmement ſa conduite. Il le confia à Luitbert Archevêque de Mayence, afin qu'il le fît mourir dans l'Abbaye de S. Albin. Il lui donna enſuite l'Abbaye d'Epternach au Diocéſe de Tréves, où il mourut peu de tems après (*b*). Telle fut la fin de Carloman. L'Abbaye d'Epternach étoit alors poſſédée par des Chanoines, ou plutôt de mauvais Moines défroqués, qui s'étoient ſecularisés pluſieurs années auparavant.

VI. *Concile d'Attigny. Bertulfe, Archevêque de Tréves y aſſiſte.*

Bertulfe Archevêque de Tréves aſſiſta, avec ſes Suffragans, dès le commencement de ſon Pontificat, au Concile d'Attigny, compoſé des Evêques de dix Provinces (*c*), dans lequel on accuſa Hincmar de Laon d'infidélité envers le Roi Charles ſon Souverain, & de déſobéïſſance envers Hincmar ſon Métropolitain. Le jeune Hincmar donna un Acte autentique, par lequel il promettoit d'être fidéle au Roi, comme à ſon Seigneur, & obéïſſant à ſon Métropolitain, ſelon les Canons & les Loix Eccléſiaſtiques. On y fit auſſi le procés au Prince Carloman, dont nous avons parlé ; & pour le punir de ſa révolte, on le priva de ſes Abbayes, & on l'envoya à Senlis, pour y être gardé. On croit que Bertulfe aſſiſta auſſi au Concile à Cologne (*d*), dans lequel on traita pluſieurs points de Diſcipline Eccléſiaſtique, & l'on fit la Dédicace de l'Egliſe de S. Pierre : mais on n'a pas conſervé les Actes de ce Concile ; du moins ils ne ſont pas imprimés.

VII. *Concile de Douzy contre le jeune Hincmar.*

Le Concile de Douzy, célébré en 871. au mois d'Août dans la ville de Douzy (*e*), ſur la Meuſe, à deux lieuës de Mouzon, fut tenu par l'ordre du Roi Charles le Chauve, à l'occaſion d'Hincmar Evêque de Laon, neveu d'Hincmar Archevêque de Reims. Ce Prélat y ayant été accuſé & convaincu de pluſieurs crimes, fut dépoſé par le Concile ; après quoi le Roi lui fit perdre les yeux, & l'envoya en exil. L'Hiſtoire de cet Evêque étant abſolument étrangere à notre ſujet, nous ne nous étendrons point à la rapporter : nous nous contenterons de remarquer, que les Archevêques Hincmar de Reims, Harduic de Beſançon, Remy de Lyon, Frotaire de Bourdeaux, Vulfade de Bourges, Bertulfe de Tréves, Adelard de Roüen, Anſegiſe de Sens, y ſouſcrivirent avec un grand nombre d'Evêques, de Prêtres & de Diacres députés de leurs Evêques, entr'autres d'Advence de Metz, Berhard de Verdun, Ingilvin de Paris, & Leuderius Prêtre ou Abbé, au nom d'Arnoû de Toul (*f*).

An de J. C. 870.

Bertulfe parut auſſi dans le Concile de Cologne tenu en 873. (*g*), avec Berhard ou Bernard Evêque de Verdun. On parla dans ce Concile d'une maniere fort honorable de Gonthier Archevêque de Cologne, & prédéceſſeur de Gilbert ou Wilbert. On y dit que ce Prélat vénérable, de bienheureuſe & digne mémoire, ayant donné quelques biens de l'Egliſe Cathedrale de Cologne, à des Monaſteres & à des Chapitres de Chanoines, l'Evêque Gilbert ſucceſſeur de Gonthier, prioit les Evêques aſſemblés dans ce Concile, d'approuver & de ratifier ces donations ; ce qu'ils firent, en prononçant toutes les malédictions que l'on put ramaſſer dans l'Ecriture, contre ceux qui violeroient les priviléges accordés à ces ſaints lieux par Gonthier, & qui uſurperoient les biens qu'il leur avoit donnés. Après cela les Prélats ſe proſternerent, & rendirent graces à Dieu, qui avoit donné à ſon Egliſe un ſi digne Paſteur en la perſonne de Gilbert.

VIII. *Concile de Cologne, de l'an 873.*

Alors Luitbert Archevêque de Mayence, & Bertulfe Archevêque de Tréves ſe leverent, & dirent : *Mes très Saints Peres, vous plaît-il que nous ajoûtions aux condamnations que nous venons de prononcer, quelques autorités des Peres ?* Ils répondirent : *Vous le pouvez.* L'Archevêque Luitbert commença à parler, & dit : *Celui qui voudra détruire ce qui a été ſi ſagement & ſi utilement établi, ſera ſoûmis à l'anathême, ſelon cette Sentence de l'Apôtre* * : Celui qui vous trouble, en portera la peine, qui qu'il ſoit. *Et encore* * : Que l'on retranche ceux qui vous troublent. *Et S. Baſile dit, que ſi celui qui préſide, fait ou commande ce qui eſt défendu, ou ne fait point ce qui eſt commandé, il doit*

* *Galat.* 5. 10.

* *Ibid.* 5. 12.

(*z*) *Annales Bertin. ad an.* 872. *p.* 243.

(*a*) *Annal. Bertin. ad an.* 873. *p.* 251.

(*b*) *Annales Metenſ. ad an.* 870. *p.* 313. *& annal. Bertin. ad an.* 873. *p.* 245. *c.* 31.

(*c*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *& Aimoini continuat. an.* 870. *menſe Maio.*

(*d*) *Concil. Colon. an.* 870. *vi. Calend. Octob. t.* 8. *Concil. Labb. pag.* 1539.

(*e*) *Vide t.* 8. *Concil. p.* 1545. *& ſeq.*

(*f*) *Ibid. p.* 1653. *Ego Leuderus* [. 6 *vice patris mei Archiepiſcopi Tullenſ. Epiſcopi ſubſcripſi.* La Note [. 6 marque apparemment un Abbé ou un Prêtre. Les Prêtres qui ſignent dans ce même Concile, donnent de même le nom de *Mon Pere* à leurs Evêques. Voyez les Notes de Tiron, pp. 10. 11. dans le quatriéme Tome de Grutherus.

(*g*) *Tom.* 9. *Concil. Labb. p.* 212. Guntharius Sedis noſtræ venerabilis Paſtor divino ductus amore..... *Epiſt.* 253. Ipſe beatæ & dignæ memoriæ vir, & divini conſilii inſpiratione admonitus, &c. On ſçait toutefois que Gonthier mourut excommunié, ou tout au moins dépoſé.

An de J.C. 870.

être traité ſelon cette parole de l'Apôtre * : Si nous ou un Ange du Ciel vous prêche autrement que nous vous avons prêché, qu'il ſoit anathême. Bertulfe ajoûta : *L'Evêque qui condamne ou enſeigne le contraire de ce qui eſt évidemment marqué dans les Ecritures, doit être conſidéré comme un faux témoin de Dieu, & un ſacrilége.* Ainſi finit ce Concile, le 27. Septembre 873.

* *Ibid. l. 8.*

IX. *Aſſemblée de Gondreville, de l'an 873.*

On tint la même année, le 9. de Septembre, une Aſſemblée générale à Gondreville (*h*), dans laquelle les Evêques & les Seigneurs du Royaume de Charles le Chauve firent ſerment de fidélité à ce Prince, en préſence de la Reine Ingelberge, & des Légats du S. Siége, Formoſe & Haderic. Voici les termes du ſerment que firent les Evêques : *Je promets, ſelon mon pouvoir & mon ſçavoir, avec le ſecours du Seigneur, de vous être fidéle, & de vous rendre par mes conſeils & par mon aide, tout le ſervice que je pourrai, afin que vous puiſſiez tenir & poſſeder le Royaume que Dieu vous a donné, ou vous donnera, pour exécuter ſa volonté, pour procurer l'honneur de l'Egliſe & du Royaume, & pour le bonheur & la conſervation de tous vos fideles ſujets.* Les Seigneurs firent leur ſerment preſqu'en mêmes termes ; & les ſimples ſujets en firent un plus étendu, mais toujours dans le même ſens. Le motif de ce nouveau ſerment étoit la rupture de Loüis de Germanie, qui s'étoit ſeparé de l'alliance de Charles, & s'étoit ligué avec Loüis Empereur d'Italie.

X. *Diſpute entre Vala Evêque de Metz, & Bertulfe Archevêque de Tréves, au ſujet du Pallium, que Vala avoit reçû du Pape.*

Advence Evêque de Metz étant mort vers l'an 873. ou 874. eut pour ſucceſſeur Vala, ou Walon (*i*), qui obtint le *Pallium* du Pape Jean VIII. vers l'an 875. ou 876. Bertulfe Archevêque de Tréves, fit commandement à Vala de venir à Tréves, & lui ordonna, par l'obéïſſance qu'il lui devoit, de quitter cet ornement qui ne lui appartenoit point (*k*). Vala lui fit réponſe qu'il n'étoit pas le premier des Evêques de Metz qui l'euſſent porté ; qu'avant lui on en comptoit quatre qui avoient joüi de ce privilége ; ſçavoir, Vibicius, Rodegand, ou Crodegang, Angelram & Drogon. Il lui donna auſſi copie des Lettres du Pape qui le lui envoyoit. Bertulfe ne ſe contentant pas de ces raiſons, Hincmar de Reims s'entremit pour faire la paix, & conſeilla à Vala de s'abſtenir de l'uſage du *Pallium*, ou du moins de ne s'en ſervir que par la permiſſion de ſon Métropolitain (*l*) ; au moyen de quoi toute cette diſpute fut terminée. L'Hiſtorien de Tréves remarque que Bertulfe étoit très vif ſur le ſujet de ſes prérogatives, & ne ſouffroit qu'avec une extrême impatience les entrepriſes de ſes Suffragans ; juſques-là qu'il ne voulut pas recevoir les Lettres du Pape en faveur de Vala, ni celles que l'Evêque de Verdun lui préſenta auſſi de ſa part, apparemment pour une autre affaire.

An de J.C. 870.

Le Pape Jean VIII. étant venu en France en 878. convoqua un Concile dans la ville de Troyes en Champagne (*m*), où il invita nommément par ſes Lettres, Villibert de Cologne, Luitbert de Mayence, & Bertulfe de Tréves (*n*). Il ne paroît pourtant pas que Bertulfe y ait aſſiſté. Son nom ne ſe trouve pas dans les ſouſcriptions des Evêques, & l'on n'y voit même aucun de ſes Suffragans, ſinon Arnald Evêque de Toul. Le Pape y dreſſa ſept Canons, qui furent approuvés par le Concile. Le premier porte, que tout le monde honore les Evêques, & que nul ne s'aſſeye en leur préſence ſans leur permiſſion. 2°. Que nul ne demande les biens Eccléſiaſtiques aux Prélats ni au Pape, ſinon ceux à qui il appartient de les demander, & à qui les Canons permettent de les poſſeder. 3°. On confirme les Canons dreſſés en 877. au Concile de Ravenne. 4°. Que les Evêques s'entr'aident les uns les autres, pour réprimer les vexations & les uſurpations des ennemis de l'Egliſe. 5°. Que l'on ne reçoive pas les Clercs ni les Laïques chaſſés de l'Egliſe par leurs propres Evêques. 6°. Que nul ne retire un homme libre, ſinon dans le cas que les Loix humaines le permettent. 7°. Que les accuſations que l'on formera contre les Evêques, ne ſe faſſent pas en ſecret, mais en public, parce qu'il arrive ſouvent que des innocens ſont ainſi opprimés par les méchans.

XI. *Concile de Troyes en Champagne.*

Les dernieres années du Pontificat de Bertulfe furent traverſées par les courſes des Normands (*o*), qui étant entrés dans le Vahal, s'emparerent de Nimégue, & s'y fortifierent. Loüis de Germanie vint les y attaquer, mais il fut repouſſé. Les Normands lui firent propoſer, que s'il vouloit ſe retirer, ils ſortiroient auſſi-tôt de ſes Etats. Loüis y conſentit : mais ces Barbares ne quitterent Nimégue, qu'après avoir mis le feu au beau & grand Palais, que les Rois d'Auſtraſie y avoient autrefois fait bâtir ; après quoi ils deſcendirent le Rhin, & regagnerent la mer.

XII. *Irruption des Normands dans l'Auſtraſie.*

Bien-tôt après, une autre armée de Normands beaucoup plus nombreuſe, s'empara d'un lieu nommé Haſlou ſur la Meuſe, & en fit comme ſa Place d'armes. Ils ſaccagerent Liége, Maſtric & Tongres ; ils ruïnerent Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, Nuitz. De-là ils ſe rendirent à Aix-la-Chapelle, qu'ils réduiſirent pareillement en cendres, de même que les Abbayes d'Inde, ou de S. Corneille, de Sta-

(*h*) *Apud Queſn. t. 3. Hiſt. Franc p. 415.*

(*i*) *Chronic. S. Trudonis, l. 2 parte 1. c. 15.* Meurisſe Hiſt. des Evêques de Metz, l. 3. p. 275.

(*k*) *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. Dacherii, p. 215.*

(*l*) *Annal. mſſ. Trevirenſ. apud Meurisſe loco citato.* Cet Auteur remarque, que dans le Cloître de l'Egliſe de S. Sauveur à Metz, Vala eſt repréſenté avec le *Pallium*.

(*m*) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 307. & ſeq.*

(*n*) *Joan. Papa VIII. Epiſt. ad Bertuif. Trevir.*

(*o*) *Annal. Bertin. ad an. 881, 882. & annal. Metenſ. ad an. 881. 882. & 882. pp. 318. 319.*

velo,

velo, de Malmedy, de Prum (*p*), & divers autres lieux des Ardennes.

XIII. *Combat de Remich, où l'Evêque Vala fut tué.*

Dans ce tems-là Loüis de Germanie mourut (*q*). Alors les Normands devenus plus hardis, marcherent contre Tréves, dont ils s'emparerent le jour du Jeudy-Saint 5e. d'Avril. L'Evêque Bertulfe, & quelques uns des Principaux habitans, s'enfuirent du côté de Metz. Les Normands s'y repoſerent juſqu'au jour de Pâques, déſolerent tout le pays d'alentour, & tuerent tous ceux qu'ils rencontrerent. Avant de quitter la ville, ils y mirent le feu. Leur deſſein étoit d'en aller faire autant à Metz; mais Vala ou Valon, Evêque de cette ville, avec Bertulfe Archevêque de Tréves, & le Comte Adalard (*r*), ramaſſerent quelques troupes, & leur livrerent la bataille au lieu nommé Remich, entre Sierk & Tréves. Comme ils n'avoient que de mauvaiſes milices, ils furent aiſément défaits par les Normands. L'Evêque Vala fut tué dans le combat, les autres prirent la fuite.

Les Normands, tout victorieux qu'ils étoient, ne jugerent pas à propos d'aller attaquer Metz. Ils ſe partagerent, une partie reprit le chemin de la mer, pour aller charger ſur leur Flotte le butin qu'ils avoient fait; & les autres ſe rendirent au camp d'Haſſlou ſur la Meuſe. Le Corps de ſainte Gloſſinde, qui repoſe dans ſon Abbaye à Metz, peu avant ces malheurs parut répandre une huile ſurnaturelle, qui coula de ſon tombeau (*s*). Ce prodige fut regardé comme un préſage de la guerre des Normands, & on attribua à la Sainte, d'avoir garanti la ville de Metz de leurs inſultes.

XIV. *Ceux de Tréves cachent les Reliques des Saints, de peur des Normands.*

On raconte (*t*), que dans cette irruption des Normands, les plus ſages du Clergé de Tréves, cacherent dans des cavernes ſoûterraines ce qu'ils avoient de plus précieux en or, en argent & en ornemens, & qu'ils enfouïrent bien avant dans la terre les Châſſes des Saints, de peur qu'elles ne fuſſent expoſées aux inſultes des ennemis. Il y avoit dans l'Egliſe de S. Paulin, douze Corps de Martyrs, qui étoient enfermés dans une Châſſe ſuſpenduë en l'air, par une chaîne ſous une voûte, & les noms de ces Saints étoient écrits en lettres d'or ſur les murs de cette grotte ſoûterraine. Les Clercs de cette Egliſe effacerent ces noms des murs où ils étoient, & les graverent ſur une lame de plomb, y mettant auſſi le précis de l'Hiſtoire des Saints, & comment on pourroit les trouver; afin qu'après cette tempête, on pût leur rendre le culte qui leur étoit dû. On ajoûte, que les Normands ayant jetté pluſieurs fois du feu contre l'Egliſe de S. Paulin pour la brûler, ils n'avoient pû en venir à bout, & qu'ayant briſé les chaînes qui tenoient ſuſpenduë la Châſſe du Saint, elle n'étoit pas tombée par terre, mais étoit demeurée ſoûtenuë en l'air par une main inviſible, pendant quelques années. An de J. C. 870.

XV. *Mort remarquable des Religieuſes de S. Symphorien de Tréves.*

On aſſûre auſſi (*u*), que les Religieuſes du Monaſtere de S. Symphorien de Tréves qui avoient été inſtruites par la ſœur de S. Modoalde, & qui avoient le Corps de ce Saint enterré dans leur Egliſe, ayant appris les inſultes que les Normands faiſoient aux Vierges conſacrées à Dieu, & aux autres perſonnes de leur ſexe qui tomboient entre leurs mains, allerent toutes enſemble au tombeau du ſaint Prélat leur Fondateur, ſe proſternerent ſur le pavé de l'Egliſe, le conjurerent avec larmes de ne pas permettre que leurs corps, qu'elles avoient volontairement conſacrés à leur Epoux céleſte, fuſſent outragés par ces Barbares. Leur priere fut exaucée; & d'ans l'eſpace de trente jours, Dieu les retira toutes à lui par une mort heureuſe.

L'Archevêque Bertulfe ne ſurvêquit gueres à tous ces malheurs, étant mort le 10e. Février de l'an 883. treize ans après qu'il eut pris le gouvernement de l'Egliſe de Tréves. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Paulin, où l'on voit ſon épitaphe (*x*), & où on lit ce peu de paroles: *BERTULFE ARCHEVEQUE DE TREVES, LE IV. DES IDES DE FEVRIER.* Il eut pour ſucceſſeur Ratbode, qui fut tiré, comme lui, de l'Abbaye de Medoc, dont il étoit Abbé.

XVI. *Fondation de l'Abbaye de Juvigny.*

L'Abbaye de Juvigny, du Diocéſe de Tréves, fut fondée vers l'an 874. par la Reine Richilde, épouſe du Roi Charles le Chauve. Voici quelle en fut l'occaſion (*y*). Charles le Chauve étant un jour dans l'Abbaye de S. Denys pendant le ſaint tems de Carême avec la Reine Richilde, on y lut à Matines, ou pendant le repas, le ſecond Livre des Dialogues du Pape S. Gregoire le Grand, qui contient la Vie de S. Benoît & de ſainte Scolaſtique. Cette lecture fit naître à la Reine le déſir de fonder un Monaſtere en l'honneur de cette Sainte. Le Roi agréa cette réſolution, & Richilde choiſit pour cet établiſſement, une Terre de ſon patrimoine, nommée Juvigny, dans l'ancien pays de Voivre, proche la ville de Stenay.

Ayant appris enſuite, que les Reliques de ſainte Scolaſtique étoient conſervées dans la ville du Mans, elle s'adreſſa à un Abbé nommé Goëſlen, & à Godefroy frere de l'Abbé, leſquels étoient les protecteurs de cette ville; afin que par leur moyen elle pût obtenir les Re-

(*p*) An de J. C. 882. le jour de l'Epiphanie. *Annal. Metenſes.*

(*q*) An de J. C. 881. le xiij. des Calendes de Septembre, ou le 20. Août.

(*r*) Meurille, l. 3 p. 277. avance qu'Adalard étoit Comte de Metz; & un peu plus loin p. 279. il parle de Ricuin auſſi Comte de Metz, du tems de Vala.

(*s*) *Tranſlatio ſanctæ Glodeſind. facul.* 4. *Bened. parte* 1. pag. 444.

(*t*) *Hiſt. Trevirenſ. tom.* 12. *Spicileg. pp.* 216. 217.

(*u*) *Vita ſancti Modoaldi apud Surium, manje Auguſto. Regino in Chronic.*

(*x*) *Brouwer l.* 9. *annal Trevir. p.* 433.

(*y*) *Vide Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 184. *Miſſ. Monaſterii Juvinienſ.*

An de J.C. 870.

liques de la Sainte : mais n'en ayant pû rien tirer, elle prit occaſion d'un voyage que le Roi fit à Angers, & où elle l'accompagna juſqu'au Mans, pour ſolliciter l'Evêque Robert de lui accorder ce qu'elle déſiroit avec tant d'ardeur, lui diſant qu'il valoit bien mieux mettre ces ſaintes Reliques en un lieu de ſûreté, que de les laiſſer expoſées à la fureur des Payens (elle vouloit parler des Normands.) L'Evêque lui donna la plus grande partie des oſſemens de la Sainte ; en quoi celui qui avoit la garde de ce tréſor, eut aſſez de peine à lui obéir. Elle fit tranſporter ſolemnellement ces Reliques à Juvigny, qui depuis ce tems, fut nommée l'Abbaye de ſainte Scolaſtique. C'eſt ce que l'on apprend d'un Auteur anonyme, qui aſſûre l'avoir ouï raconter par Richilde même. Cette Abbaye ſubſiſte encore aujourd'hui avec beaucoup d'éclat & de regularité, & ſainte Scolaſtique y eſt honorée par une nombreuſe Communauté des ſaintes Religieuſes.

XVII. *Advence Evêque de Metz.*

L'Evêché de Metz fut gouverné par l'Evêque Advence depuis l'an 855. juſques vers l'an 873. (*a*). Ce Prélat ſuccéda au fameux Drogon, fils de Charlemagne, & frere de Loüis le Débonnaire, qui mourut en 855. On conjecture (*a*), qu'Advence, avant ſon Epiſcopat, avoit été Abbé de S. Arnoû, & que c'eſt lui qui en 848. parut au Concile de Mayence ſous le nom d'Abbé de Metz ; & dans une Charte de Loüis de Germanie, de l'an 878. le même Advence eſt ſimplement nommé Evêque de S. Arnoû (*b*), apparemment parce qu'avec l'Evêché de Metz, il conſerva, comme pluſieurs autres de ce tems-là, la conduite de l'Abbaye de S. Arnoû, dont il étoit pourvû. On ſçait qu'alors cette Abbaye étoit habitée par des Clercs, & qu'on n'y mit des Religieux que quelque tems après. Toutefois Advence écrivant au Pape Nicolas I. (*c*) lui dit expreſſément, qu'il n'a jamais ni recherché ni brigué l'Epiſcopat ; que le Clergé & le peuple l'ont élû, lorſqu'il y penſoit le moins, & lorſqu'il étoit occupé au ſervice de l'Egliſe de S. Etienne, qui eſt la Cathédrale de Metz.

Charles le Chauve recommandant le même Prélat au Pape, lui dit (*d*) qu'Advence avoit été nourri & élevé par l'Evêque Drogon, qui le tenoit dans ſa maiſon, & qui l'honoroit de ſon amitié ; que lui-même, le Roi Charles, l'avoit toujours regardé comme un homme qui lui étoit fort fidéle & fort dévoüé. On voit par pluſieurs Lettres du même Advence, qu'il étoit déja fort vieux, & fort incommodé de la goutte dès l'an 864. après la malheureuſe affaire du divorce de Lothaire avec Thietberge, dans laquelle il s'étoit trouvé engagé. Dans une autre Lettre (*e*), il témoigne qu'il étoit dans des allarmes continuelles, à cauſe des ennemis qui menaçoient de toutes parts la ville de Metz. Il veut parler des Normands, puiſqu'il les appelle Payens & Infidéles. Il ajoûte, que par la miſericorde de Dieu, & par la valeur du Roi Lothaire, ces ennemis étoient entiérement diſſipés, les uns ayant été mis à mort dans le combat, les autres ayant pris la fuite ; de ſorte qu'il n'en paroiſſoit plus aucun dans le pays.

An de J.C. 870.

XVIII. *Diverſes Lettres d'Advence Evêque de Metz.*

Le Pape Nicolas ayant fait ſçavoir aux Rois Loüis de Germanie & Charles le Chauve, que ſi Lothaire ne renvoyoit Valdrade pour le mois de Février, il lui interdiroit l'entrée de l'Egliſe pour la Fête de la Purification, l'Evêque Advence (*f*) en écrivit à Hatton Evêque de Verdun pour le conjurer au nom de Dieu, & par la foi qu'il devoit à ce Prince, de l'aller trouver, & de tâcher de le porter à venir deux jours avant la Purification, à Florenges, & là en préſence de trois Evêques au moins, de faire la confeſſion de ſes fautes paſſées, & de promettre de ſe corriger à l'avenir. *Avec ces précautions, il pourra*, dit Advence, *ſans danger pour ſon ame, & ſans péril pour ſon Royaume, venir à l'Egliſe de S. Arnoû un jour de la Purification, pour y célébrer la Fête. Que s'il refuſe de ſuivre cet avis, il s'expoſe, & nous expoſe auſſi, nous tous qui lui ſommes attachés, à une perte certaine. Or je vous écris ceci ſous le ſceau de la confeſſion, & je vous ſupplie que nul autre ne le liſe que vous, & le Roi Lothaire notre Seigneur, ſi vous le jugez à propos.*

Il écrivit en même tems à Theutgaud Archevêque de Tréves (*g*), & le conjura au nom de Dieu, de jetter au feu ſa Lettre auſſi-tôt qu'il l'auroit luë. Il le prie de ne rien dire ni en bien ni en mal au Roi Lothaire, juſqu'à la prochaine aſſemblée d'Evêques, qui ſe doit tenir à Metz à la Fête de la Purification ; de peur que ce Prince ne change de réſolution, & ne ſe porte à quelque extrêmité, ſi on lui donne quelque eſpérance au ſujet de ſon divorce, ou ſi on lui parle des diſpoſitions du Pape à ſon

(*a*) *Hiſtor. Trevir. t.* 12. *Spicileg. Dachery, p.* 215. *Anno quinto Bertolfi, moritur Adventius Metenſis Epiſcopus.* Or cet Auteur met le commencement de Bertulfe en 868. La Chronique de S. Tron met l'an 870. pour la treiziéme année d'Advence ; & l'an 872. ou 873. pour la derniere année de ſa vie. A ce compte, il y auroit eû un interregne de deux ans après la mort de Drogon, & Advence n'auroit commencé qu'en 857. & ſeroit mort la quinziéme année de ſon Epiſcopat. Cependant tous les Catalogues lui donnent 17. ans & quelques jours, ou même quelques mois.

(*a*) Meuriſſe, Hiſtoire des Evêques de Metz, l. 3. pp. 214. 215. *Ex Trithem. in Chronic. Hirſaug.*

(*b*) *Apud Meuriſſe, l.* 3. *p.* 272.

(*c*) *Epiſt. Adventii ad Nicol. Pap. tom.* 8. *Concil. pag.* 484. Epiſcopus non eram, ſed in excubiis Templi B. Stephani protomartyris occupatus, noviſſimè expetitus à Clero, & electus à plebe, paſtoralis officii curam, Deus novit, non ultrò ambiens, ſed canonicè invitatus accepi.

(*d*) *Epiſt. Caroli Calvi ad Nicol. Pap. t.* 8. *Concil. pag.* 486. Drogo... eundem Adventium & domeſticâ familiaritate habuit, & ipſe Adventius nobis fidelis & amicus exſtitit.

(*e*) *Epiſt. Adventii ad Nicol. Pap. apud Meuriſſe, lib.* 3. *pag.* 257. *Unde & inter denſiſſimas acies, & laboriоſas cuſtodias paganorum non mediocriter vallati, paulùm reſpiravimus, &c.* Cette Lettre eſt d'après l'an 865.

(*f*) *Vide Epiſt. Adventii ad Hatton. Virdun. apud Meuriſſe, pag.* 262.

(*g*) *Apud Meuriſſe, l.* 3. *p.* 238.

Digitized by Google

An de J. C. 869.

égard : *Car*, ajoûte-t-il, *j'ai appris de Vautier, qui eſt paſſé aujourd'hui par ici en revenant de la Cour, que le Roi eſt réſolu à faire tout ce que lui diront les Evêques. Ainſi prenez garde de ne pas lui fournir occaſion de ſe départir d'un ſi loüable deſſein.*

XIX. *Divers Conciles, auſquels Advence a aſſiſté.*

Nous avons vû cy-devant, que notre Prélat aſſiſta au Concile de Metz en 859. (*h*), où l'on donna des avis à Loüis Roi de Germanie pour l'engager à réparer les maux qu'il avoit faits dans le Royaume de ſon frere Charles le Chauve. Advence fut un des Evêques députés vers ce Prince, pour lui déclarer ce qui avoit été ordonné dans l'Aſſemblée. Il ſe trouva auſſi la même année (*i*) au Concile de Savonieres près de Toul, & en 860. à celui de Coblentz (*k*), où les cinq Rois ſe jurerent amitié. Enfin ſon nom ſe trouve au Concile de Tuſey près Vaucouleurs dans le Diocéſe de Toul (*l*), tenu auſſi en 860. Comme le ſujet de tous ces Conciles concernoit des choſes utiles à l'Egliſe ou à l'Etat, il eſt glorieux à Advence de s'y être rencontré : mais il eut le malheur & la foibleſſe de ſe trouver auſſi aux deux Conciles d'Aix la-Chapelle, tenus en 860. (*m*), à l'occaſion du divorce de Lothaire avec Thietberge ſon épouſe, & de favoriſer la honteuſe paſſion de ce Prince pour Valdrade ; ce qui fut la ſource de mille chagrins qui affligerent la vieilleſſe de ce Prélat : car dès qu'il fut entré dans cette malheureuſe affaire, il en fallut eſſuyer toutes les ſuites, & en courre toutes les avantures. En effet en 862. le Roi Lothaire aſſembla encore un troiſiéme Concile à Aix-la-Chapelle (*n*), où il fit déclarer nul ſon mariage avec Thietberge, & obtint la permiſſion de prendre une autre femme.

XX. *Advence engagé dãs l'affaire du divorce de Lothaire avec Thietberge.*

Advence ne fit que trop voir dans cette occaſion, avec combien de chaleur il entroit dans cette affaire, puiſqu'il fut député par le Roi Lothaire, & par les Evêques, vers Hincmar Archevêque de Reims, pour eſſayer de le faire venir au Concile, afin de pouvoir ſe prévaloir de l'autorité que cette Archevêque avoit acquiſe dans l'Egliſe de France, & de la réputation de doctrine où il étoit à Rome. Advence ſe garda bien de lui dire le véritable ſujet de ſon voyage ; il ſe tint dans des termes généraux, ſans entrer dans le détail du divorce du Roi avec Thietberge : mais Hincmar ſe douta bien de ce qu'il avoit en vûë. Il l'entretint beaucoup de cette affaire ; & le lendemain au matin, il lui envoya une Lettre, dans laquelle il s'excuſoit ſur ſa maladie d'aller à Aix la Chapelle, & diſoit que le peu de tems qu'il y avoit juſqu'à cette Aſſemblée, ne lui permettoit pas de conſulter les Evêques ſes Suffragans, ni d'y en envoyer aucun d'eux. Il finiſſoit, en le priant de lire ſa Lettre aux Prélats du Concile.

An de J. C. 870.

Le Pape Nicolas I. voulant ſçavoir plus à fond cette affaire, envoya en France ſes Légats. On tint un Concile à Metz en 863. où les Légats gagnés par Lothaire, confirmerent tout ce qui avoit été fait au Concile d'Aix-la-Chapelle (*o*) ; mais ce Concile fut ignominieuſement caſſé dans celui de Rome, tenu la même année (*p*), ainſi qu'on l'a dit ; & les Evêques qui y avoient aſſiſté, furent menacés d'excommunication, s'ils adhéroient à Gonthier de Cologne, & à Theutgaud de Tréves, qui avoient été frappés d'anathême, comme principaux auteurs de ce qui avoit été fait juſqu'alors dans cette affaire. Advence prit le parti qui convenoit à un homme ſage & Religieux. Il ſe ſoûmit, demanda pardon au Pape, lui écrivit d'une maniere très ſoûmiſe, & engagea le Roi Charles le Chauve à lui écrire en ſa faveur. Le Pape reçut Advence dans ſes bonnes graces & dans ſa Communion (*q*), & notre Prélat l'en remercia, par une Lettre (*r*) que nous avons encore parmi les ſiennes.

Advence lui écrivit une troiſieme fois après le voyage que le Légat Arſenne fit en France, & où il réüſſit ſi bien en apparence à reconcilier Thietberge à Lothaire. Notre Evêque s'excuſe auprès du Pape, du reproche qu'il lui avoit fait, & aux autres Evêques du Royaume de Lorraine, d'être lâchement demeurés dans le ſilence, au lieu de porter Lothaire à rentrer dans ſon devoir. Advence lui proteſte qu'il a ſérieuſement parlé au Roi, & qu'il n'a rien à ſe reprocher ſur cela : mais il avoüe qu'il falloit un homme auſſi ferme & auſſi éclairé que le Légat Arſenne, pour mettre la derniere main à cette affaire. Il finit, en diſant qu'il envoye par les mains de Regimare Abbé de ſon Monaſtere, quelques préſens à l'Egliſe de ſaint Pierre, au nom de celle de S. Etienne de Metz.

Enfin Advence écrivit une quatriéme Lettre (*s*) au Pape, dans laquelle il tâche, autant qu'il peut, d'excuſer Lothaire, diſant que ce Prince traite Thietberge comme ſa véritable épouſe, allant avec elle à l'Egliſe, mangeant avec elle, & lui rendant les devoirs de mari : Que depuis le départ d'Arſenne, le Roi n'a point vû Valdrade, ne lui a point parlé, ne l'a point approchée ; qu'elle eſt demeurée loin de lui, & s'eſt retirée au lieu qu'il lui a marqué.

En 867. on tint un Concile à Troyes en Champagne (*t*), auquel furent invités les Evêques du Royaume de Loüis de Germanie, avec ceux des Etats de Charles le Chauve & de Lothaire. Advence Evêque de Metz fut chargé par les autres Prélats, de ſolliciter auprès du Roi Loüis la permiſſion de venir

(*h*) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 668.*
(*i*) *Ibid. p. 684. & ſeq.*
(*k*) *Ibid. p. 698.*
(*l*) *Ibid. pp. 702. 703. & ſeq.*
(*m*) *Ibid. p. 896.*
(*n*) *Ibid. p. 719.*
(*o*) *Concil. Metenſ. tom. 8. Concil. p. 764.*
(*p*) *Tom. 8. Concil. p. 767.*
(*q*) An 864. *Apud Meurſſe, l. 3. p. 299.*
(*r*) *Apud Meurſſe, p. 252.*
(*s*) *Meurſſe, p. 257.*
(*t*) An 867. *Tom. 8. Concil. p. 868.*

An de J.C. 870.

à cette Aſſemblée (*u*). Mais je ne trouve dans les ſouſcriptions du Concile, aucun Evêque de delà le Rhin, ni aucun de la Métropole de Tréves. Advence lui-même n'y aſſiſta pas, que l'on ſçache. En 869. après la mort de Lothaire, il invita Charles le Chauve à venir à Metz, où il fut reconnu & ſacré Roi de Lorraine. Advence ſe conduiſit dans cette affaire en Politique, & donna à Charles la plus grande marque de ſon dévoüement : auſſi ce Prince en fut très reconnoiſſant ; & pour lui en donner des marques, il accorda à Bertulfe ſon neveu l'Archevêché de Tréves, vacant par la mort de Gonthier, ainſi qu'on l'a déja vû.

En 870. (*x*), il envoya deux Commiſſaires au Monaſtere de S. Tron, qui dépendoit de ſon Evêché, pour y faire l'inventaire de tous les ornemens, de tous les meubles, & de toutes les proviſions qui y étoient, tant à l'Egliſe & à la Sacriſtie, que dans les offices du Monaſtere : par exemple, les Châſſes, les Calices, les chandeliers d'argent, les lampes, les Croix, les Textes des Evangiles, les Chappes, les Chaſubles, le blé, l'orge, le ſel, &c. Enfin en 871. notre Prélat aſſiſta au Concile de Douzy (*y*) ; & c'eſt la derniere Aſſemblée Eccléſiaſtique où ſon nom ſe rencontre.

XXI. *Lettres d'Hincmar à Advence.*

Il entretint commerce de Lettres avec Hincmar de Reims ; & ce fut à la priere d'Advence, & d'Arnoû Evêque de Toul, qu'Hincmar écrivit ſa Lettre 44e. (*z*), dans laquelle il enſeigne la maniere d'ordonner un Métropolitain ou un Evêque. Advence l'ayant conſulté ſur une queſtion de foy, Hincmar lui répondit par une Lettre (*a*), qui n'eſt pas parvenuë juſqu'à nous, non plus que pluſieurs autres moins conſidérables : par exemple, ſur la route qu'Advence devoit tenir dans le voyage de Rome qu'il méditoit ; ſur la maniere dont il devoit recevoir Charles le Chauve, qui étoit venu dans le Royaume de Loüis de Germanie ſon Seigneur ; ſur l'Ordination de Berard élû Evêque de Verdun, qu'Hincmar conſeille de hâter ; ſur l'excommunication de Carloman fils de Charles le Chauve, comme Advence ſe devoit conduire à cet égard ; ſur les Lettres du Roi Loüis, qu'Advence avoit adreſſées à Hincmar, & ſur quelques autres ſujets moins importans.

XXII. *Advence, premier Fondateur de l'Abbaye de Neu-munſter près d'Ottweiler.*

On lit dans la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz (*b*), qu'Advence avoit fondé un petit Monaſtere ſous l'invocation de la Sainte Trinité, dans le canton nommé Bliſſac, apparemment ſur la Bliſſe, dans le Duché de Deux-Ponts ; mais que ce Monaſtere étant demeuré imparfait, Robert un des ſucceſſeurs d'Advence, l'avoit achevé, ſans toutefois le rendre plus grand qu'il n'étoit d'abord : Qu'enfin Adalberon II. l'avoit beaucoup augmenté & y avoit mis une nombreuſe Communauté de Religieuſes. C'eſt Neu-munſter près d'Ottweiler, qui eſt à préſent aux Luthériens.

An de J.C. 870.

Advence mourut à Sault en 873. après dix-ſept ans d'Epiſcopat (*c*). On conſerve dans la Cathédrale de Metz quelques monumens précieux de ſa piété, comme une Croix, & une niche ou dôme d'argent, ſoûtenu de quatre colomnes de même métal : ſous lequel on porte le Chef de S. Etienne dans les Proceſſions ſolemnelles. L'inſcription qui eſt autour du pied de cet ancien monument (*d*), fait foi que c'eſt un préſent d'Advence. Ce Prélat fut enterré dans la Chapelle de S. Gal, qui tenoit à la Maiſon Epiſcopale ; & lorſqu'on ruina cette Chapelle, pour faire la rûë qui eſt entre l'Egliſe Cathédrale, & le Palais Epiſcopal, on en tira ſon corps, avec ceux de deux autres Evêques qui y étoient enterrés, & on les tranſporta ſous les caveaux de la grande Egliſe, où ils ſont encore aujourd'hui ſans ſépulture (*e*). Advence eut pour Succeſſeur Vala, Wala, ou Valon, ou Gualon, dont on a déja touché quelque choſe, à l'occaſion de la diſpute qu'il eut avec Bertulfe Archevêque de Tréves, qui voulut l'empêcher de porter le *Pallium*. Nous avons auſſi parlé de ſa mort funeſte, arrivée en 882. dans la bataille qu'il livra inconſidérément aux Normands à Remich ſur la Moſelle.

XXIII. *Mort & ſépulture d'Advence.*

XXIV. *Vala Evêque de Metz.*

Il y a quelque difficulté ſur le tems de ſon Pontificat. Les Annales de Tréves (*f*) mettent le commencement de Vala en la cinquiéme année de Bertulfe Archevêque de Tréves. Or Bertulfe, ſuivant les mêmes Annales, commença en 868. Par conſéquent Vala fut fait Evêque en 873. & mourut en 880. la douziéme année du Pontificat de Bertulfe (*g*). Cependant il eſt certain qu'on ne peut placer la priſe de Tréves & la bataille de Remich, qu'après la mort de Loüis de Germanie, qui arriva indubitablement en 882. au mois de Janvier. Les Chroniques de Metz ne donnent à Vala que ſix ans, & cinq, ou huit ou quinze jours d'Epiſcopat : ainſi il ſeroit mort en 879. ou 88 . Le Bienheurex Jean de Gorze dit qu'il gouverna à peine pendant ſept ans (*h*). Meurisſe met ſon commencement en 876. & ſa mort en

(*u*) *Meurisſe, p.* 254.

(*x*) *Vide Mabill. tom.* 3. *annal. Bened. p.* 162. *Anno Dominicæ incarnat.* DCCLXX. *indict. iij. anno xxij. ſedente Domino Adventio glorioſi Præſule, &c. xviij. Calend. Septembr.* En faiſant commencer Advence en 855. ce devroit être la quinziéme année de ſon Pontificat. Voyez la Note cy-devant, page 755.

(*y*) *Tom.* 8. *Concil. p.* 1653.

(*z*) *Vide Flodoard. Hiſt. Remenſ. l.* 3. *c.* 21. *& Hincmar. tom.* 2. *p.* 717.

(*a*) *Flodoard. Hiſtor. Remenſ. c.* 23.

(*b*) *Vita Adalberonis Metenſ. tom.* 2. *Biblioth. nov. Labb. pag.* 673.

(*c*) *Ita Indices Epiſcop. Metenſ. Index ſanctii Arnulfi, an. xxvij. & dies xxvj.*

(*d*) *Apud Meurisſ. t.* 3. *p.* 268.

Ut ſeclerum noxas redimam, tibi, Conditor orbis,
Offero Templi hujus humilis Adventius ærem, &c.

(*e*) *Meurisſ. ibid. p.* 269.

(*f*) *Annal. Trevir. tom.* 12. *Spicileg. p.* 214.

(*g*) *Ibid. p.* 216. *Ita & annales mſſ. Trevir. à Meurisſo citati ad an.* 880. *Meurisſ. p.* 278.

(*h*) *Joan. Gorzenſ. Tranſlatio ſanctæ Glodeſind. ſæcul.* 4. *Bened. parte* 1. *p.* 444.

Digitized by Google

An de J. C. 870.

882. Vaſlebourg & Sigebert de Gemblours en 883. Reginon, les Annales de Metz & de S. Bertin, la Chronique de S. Vincent, Herman le Contract, en 882. La Chronique de S. Tron met ſon commencement à la fin de l'an 872. ou au commencement de 873. Pour concilier ces differentes dattes, on pourroit dire qu'Advence étant mort en 872. le Siége de Metz vaqua juſqu'à l'an 876. Qu'alors Vala ayant été fait Evêque, gouverna pendant ſix ans & quelques jours, juſqu'à ſa mort arrivée en 882. Il prit poſſeſſion de ſon Evêché le 21e. jour de Mars, Fête de S. Benoît. Il mourut le 3e. d'Avril : ainſi il gouverna ſix ans & quinze jours. Il fut rapporté à Metz, & enterré dans l'Egliſe collegiate de Saint-Sauveur, qu'il avoit fondée (*i*). Il y eſt honoré comme Martyr, & ſon Corps eſt conſervé dans cette Egliſe en une Châſſe, où on lit qu'il mourut le 3e. d'Avril 883. (*k*).

On dit qu'en l'endroit où fut bâtie l'Egliſe de Saint Sauveur, on voyoit autrefois une eſpéce d'abîme.

XXV. *Chapitre de S. Sauveur de Metz.*

En 1651. Ridaucourt Gouverneur de la Citadelle de Metz, ayant donné avis à la Cour que l'Egliſe de Saint-Sauveur, & celle de ſaint Jacques pourroient nuire à la Citadelle en cas de ſiége, le Roi ordonna qu'elles ſeroient démolies ; ce qui fut exécuté en 1664. Alors les Chanoines ſe mirent au lieu où ils ſont à préſent ; & les Magiſtrats firent au lieu même, où étoient auparavant les deux Egliſes dont nous avons parlé, une Place à laquelle on donna le nom de Place de ſaint-Jaques. Le Chapitre de Saint-Sauveur étoit autrefois de plus de vingt Prébendes. L'Evêque Theoderic approuva en 1171. la réduction qui en avoit été faite à ce nombre. Dans la ſuite on les réduiſit à douze, dont deux ſont affectées aux dignités de Prévôt & de Doyen.

XXVI. *Vala reçoit du Pape le Pallium.*

On ſçait peu de choſes du gouvernement de Vala. Outre la Lettre que le Pape Jean VIII. lui écrivit, pour lui accorder l'uſage du *Pallium*, il lui en adreſſa encore une autre (*l*), dans laquelle il lui défend de contraindre Alpert ſon parent, de prendre pour femme ſa financée nommée Walate, qui étoit tombée dans le déſordre avec un Prêtre, étant encore dans la maiſon de ſon pere, comme elle en convenoit elle-même.

Hincmar de Reims (*m*) entretint commerce de Lettres avec lui, de même qu'avec Advence ſon prédéceſſeur. Vala écrivit à cet Archevêque, dès le commencement de ſon Epiſcopat, lui demandant ſes ſages conſeils ſur la maniere dont il devoit gouverner ſon troupeau ; le priant de lui accorder ſon amitié, & de le fortifier dans la peine où ſa ſoudaine élévation l'avoit jetté. Il lui écrivit encore au ſujet des Bulles du Pape Jean VIII. auſquelles Bertulfe ſon Métropolitain ne vouloit pas avoir égard, prétendant que le Pape n'avoit pas dû lui accorder le *Pallium*.

An de J. C. 870.

Vala fit du bien à l'Abbaye de S. Martin près de Metz (*n*), où ſon pere Blideric, & ſa mere Irmingarde avoient choiſi leur ſépulture. Il donna à ce Monaſtere, dont l'Egliſe menaçoit ruïne, la dixme de Tarnay dans le Diocéſe de Tréves, pour aider à la réparer. Il y ajoûta encore en 880. d'autres biens qu'il avoit hérités de ſes pere & mere.

XXVII. *Vala fait du bien à l'Abbaye de ſaint Martin de Metz.*

On en rebâtit l'Egliſe avec tant de magnificence, qu'au commencement du douziéme ſiécle on diſoit qu'il n'y en avoit point de pareille ni à Rome, ni à Jeruſalem, ni à Antioche, ni à Conſtantinople. Sa façade étoit ornée de colomnes de marbre. Sa longeur étoit de cent ſoixante pieds, ſa largeur de ſoixante, ſa hauteur ſous voûte, de cinquante-quatre pieds. Elle avoit huit portes ; elle étoit ſoutenuë de ſix-vingt colomnes, & éclairée par ſoixante & dix fenêtres. Les lampes & les ornemens précieux s'y voyoient ſans nombre (*o*). L'Egliſe & le Monaſtere de S. Martin furent ruinés au milieu du ſeiziéme ſiécle.

L'année ſuivante (*p*), il excommunia les Comtes Gerard, Etienne & Matfride, qui abuſant de l'autorité qu'ils avoient reçûë des Empereurs qui leur avoient donné la voüerie de pluſieurs Abbayes du Diocéſe de Metz, commettoient pluſieurs violences, & exerçoient diverſes vexations contre ces Monaſteres. Vala les retrancha de la Communion de l'Egliſe, regla leurs droits & leurs rétributions, & les obligea à reſtituer ce qu'ils avoient injuſtement uſurpé.

Après la mort de Vala, l'Egliſe de Metz demeura ſans Paſteur pendant un an & dix-huit jours, & l'Empereur Charles le Chauve qui en devoit être le protecteur, s'accommoda avec les Normands, aux dépens des biens temporels de cette Egliſe, & de pluſieurs autres du Diocéſe (*p*), qu'il dépoüilla de leurs tréſors, pour les leur donner. Il abandonna auſſi à Hugues fils de Lothaire & de Valdrade, le revenu de l'Evêché vacant, que les ſaints Canons ordonnent de réſerver à l'Evêque ſucceſſeur du défunt. Robert ſuccéda à Vala en 883. (*q*).

XXVIII. *Robert ſuccéde à Vala dans l'Evêché de Metz.*

XXIX. *Arnoû*

On a déja vû cy-devant en plus d'un endroit

(*i*) *Chronic. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 656. Meuriſſ. l. 3. pag. 277.* Ici Preuves, *p. 61.*

(*k*) *Apud Meurſſ. ibid. p. 277.* Divi Valronis xliij. Epiſcopi Metenſis oſſa, qui obiit nj. Non. April. 883.

(*l*) *Meurſſ. p. 276.*

(*m*) *Flodoard. l. 3. c. 23.*

(*n*) *Cartul. ſancti Martini.*

(*o*) *Deſcriptio Ruhmire-metric. Monaſt. ſancti Martini Metenſis à Richero Abbate eiuſdem Monaſter. circa annum 1125. Mſ. in Mabuan-monaſterio.*

(*p*) *Cartul. Monaſterii S. Petri Metenſ.*

(*p*) *Annal. Bertin. ad an. 882. p. 261. t. 1. Hiſt. Franc. Duchſn.* Plura millia argenti & auri, quæ de theſauro S. Stephani Metenſis, aliorumque Sanctorum locis arripuit, eis dedit. Hugoni autem juniori Lotharii filio facultates Eccleſiaſticas Metenſis Epiſcopi, quas facti Canones futuro Epiſcopo reſervari præcipiunt, ad conſumendum remiſit.

(*q*) *Annal. Metenſ. ad an. 883.* His diebus Robertus Præſul ab eodem Epiſcopo Ratbodo in Metenſi Eccleſia conſecratus x. Calend. Maii.

Digitized by Google

Evêque de Toul.

An de J.C. 870.

les noms d'Arnoû & d'Arnald Evêques de Toul: mais nous n'avons pas encore eû l'occaſion de faire connoître ces deux Prélats. Arnoû ſuccéda à Frotaire en 847. & gouverna le Diocéſe juſqu'en 871. Il étoit natif d'Orléans. Son pere s'appelloit Arnald, & ſa mere Flammola (*r*). Arnald avoit eû ſous Loüis le Débonnaire des emplois très conſidérables, & avoit été envoyé pluſieurs fois par l'Empereur dans le pays Toulois en qualité de Comte Palatin, pour y revoir les Comptes des Juges habitués. C'eſt là qu'il fit connoiſſance avec l'Evêque Frotaire, qui étoit devenu ſon ami intime. Ce Prélat étant mort, le Clergé jetta les yeux ſur Arnoû fils d'Arnald, & l'Empereur Lothaire, qui connoiſſoit ſon mérite, donna volontiers ſon conſentement à ſon élection.

Mais peu d'années après qu'Arnoû eut pris poſſeſſion de ſon Evêché, Lothaire diſpoſa des Abbayes de S. Epvre, de S. Germain & de S. Martin, qui appartenoient à l'Egliſe de Toul, & les donna à des Laïques. L'Abbaye de ſaint Epvre eſt connuë; on la voit encore aujourd'hui, rebâtie depuis peu fort proprement au Fauxbourg de Toul. Celles de S. Germain & de S. Martin ne ſubſiſtent plus. L'Abbaye de S. Martin étoit, à ce qu'on croit, au village de Dom-martin, ſur Meuſe, près Sorcy. Saint Germain étoit au village de même nom, ſur la Moſelle. L'Evêque Arnoû ne put ſouffrir cette injuſte diſtraction des biens de ſon Egliſe. Il alla trouver l'Empereur, qui s'étoit retiré dans l'Abbaye de Prum au Diocéſe de Tréves en 855. & qui y avoit pris l'habit Religieux, & ſçut ſi bien profiter du tems, qu'encore que ce Prince n'eût vécu que ſix jours dans ce Monaſtere, il obtint de lui avant ſa mort la reſtitution de ces Abbayes. Du moins Lothaire ordonna par ſon Teſtament, qu'on les rendit à l'Egliſe de Toul. Mais comme d'ordinaire les dernieres volontés des Princes ſont mal exécutées après leur mort, cette reſtitution ne ſe fit qu'en 858. trois ans après la mort de l'Empereur Lothaire (*s*).

XXX. *Lothaire reſtitue à l'Evêque Arnoû les Abbayes de Dom-martin & de S. Germain.*

Le Roi Lothaire ſon fils, voulant ménager l'Evêque Arnoû, dans la vûë de lui faire approuver ſon divorce avec Thietberge, & ſon mariage avec Valdrade, lui rendit ces Abbayes, & il en jouït juſqu'après l'an 864. car alors le Pape Nicolas I. ayant caſſé tout ce qui s'étoit fait au Conciliabule de Metz en 863. & ayant menacé d'excommunication tous les Evêques qui y avoient aſſiſté; Arnoû qui étoit dans le cas, ſe réconcilia de bonne foi avec le Pape, lui demanda pardon, & révoqua tout ce qu'il avoit fait avec ſes confreres, tant à Aix-la-Chapelle qu'à Metz. Le Manuſcrit de S. Manſuy dit qu'Arnoû excommunia Lothaire, lorſqu'il vit que ſes fréquens avertiſſemens ne le touchoient point. Lothaire irrité de la fermeté d'Arnoû, lui ôta l'Abbaye de Bon-moutier, & d'autres biens de ſon Egliſe, & les donna à qui il jugea à propos (*t*). Il lui prit auſſi les Abbayes de S. Epvre, de S. Germain & de S. Martin (*u*): mais Loüis le Bégue fils de Charles le Chauve, dit qu'il ne les garda pas long-tems, & qu'Arnoû les recouvra, ayant juſtifié ſa conduite aux yeux du Roi.

An de J.C. 870.

XXXI. *Relâchement de l'Abbaye de Moyen-moutier.*

Vers le même tems, l'Abbaye de Moyen-moutier fut preſque réduite en ſolitude, par la rigueur avec laquelle on exigeoit alors les troupes, que certains Monaſteres étoient obligés de fournir dans les beſoins de l'Etat (*x*). Celui de Moyen-moutier, qui paſſoit pour Imperial, devoit entretenir trente ſoldats: mais les malheurs des tems, & les guerres continuelles, l'ayant mis hors d'état de ſatisfaire à cette charge, le Roi Lothaire donna l'Abbaye au Duc de cette Province, qui commença à moleſter les Religieux, & à s'approprier quinze cens & onze familles de ſerfs, qui appartenoient au Monaſtere, & qui en faiſoient la principale richeſſe. Il leur ôta auſſi leurs Métairies & leurs Prieurés, & les obligea par-là à venir tous réſider au Monaſtere, ne leur laiſſant pour leur ſubſiſtance qu'une ſeule petite Métairie. Ces Religieux manquant alors des choſes néceſſaires, furent obligés de ſe diſperſer, pour chercher à vivre; en ſorte qu'à peine en reſta-t-il dix ou douze dans le Monaſtere: encore ceux-ci ne ſe croyant plus engagés aux devoirs de leur état, ſe relâcherent de l'obſervance réguliere, & perdirent l'eſprit de leur vocation; ce qui donna occaſion à y introduire quelques années après des Chanoines, ainſi qu'on le verra cy-après.

XXXII. *L'Evêque Arnoû aſſiſte à divers Conciles.*

L'Evêque Arnoû aſſiſta aux trois Conciles qu'on tint dans ſon Diocéſe pendant ſon Pontificat, à Savonieres en 859. à Tuſey en 860. & encore à Savonieres en 862. Il eut auſſi le malheur de ſe trouver à ceux d'Aix-la-Chapelle en 860. & 862. & à celui de Metz en 863. où les Evêques de Lorraine trahirent ſi lâchement la vérité & la juſtice, en favoriſant la honteuſe paſſion de Lothaire: mais il répara par ſa pénitence, par ſon humilité & par ſa fermeté, les fautes qu'il avoit commiſes dans ces occaſions. Après la mort du Roi Lothaire, arrivée en 869. Arnoû s'attacha à Charles le Chauve, alla à Verdun à ſa rencontre, lui offrit ſes ſervices, & le ſuivit à Metz avec Hat-

(*r*) *Hiſtor. Tullenſ. hic, p.* 129.

(*s*) Benoît Hiſtoire de Toul, pp. 289. 290.

(*t*) *Diploma Caroli Simplicis, apud Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 341. Arnulphum Epiſcopum propter inſuperabilem rectitudinis normam, quam tenuit erga præfatum Regem, Bodonis Monaſterium, &c. *Vide & hic, p.* 129.

(*u*) *Diploma Lud. Balbi, apud Mabill. de re diplom. l.* 6. *pag.* 548. *nov. edit. Inſtrument. ex.* Hæc enim cùm ex jam dictâ Eccleſia eſſent, aliquo quamvis parvo intervallo, à Lotharii ſubtracta fuerant, ſed poſtmodùm precatâ venia in integrum reſtituta.

(*x*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. l.* 35. *n.* 78. *p.* 91. *Vide Richerum Senonenſ. Chronic. l.* 2. *c.* 16.

Digitized by Google

An de J. C. 870

ton de Verdun. Ces deux Prélats aſſiſterent à ſon Sacre, & au partage qui ſe fit en 870. entre Loüis de Germanie & Charles le Chauve. Les villes de Toul & de Verdun demeurerent à ce dernier.

Arnoû, Advence de Metz, & quelques-autres Evêques du Royaume de France, firent la cérémonie du Sacre de Bertulfe Archevêque de Tréves en 870. & la même année Bertulfe, avec ſes Suffragans, aſſiſta au Concile d'Attigny. L'année ſuivante, notre Evêque ne pouvant, apparemment à cauſe de ſon âge & de ſes infirmités, ſe trouver à celui de Douzy, y envoya un Député nommé Leuderic, qui y ſouſcrivit en cette qualité. Arnoû mourut en 871. ou 872. le 17e. de Novembre, & fut enterré dans les Grottes ſoûterraines de l'Egliſe de S. Epvre, près le Corps de ce Saint, dans la Chapelle de S. Anian, & des SS. Corneille & Cyprien, d'où ſes oſſemens furent depuis transferés, derriere l'Autel du Prince des Apôtres de la même Egliſe. Ces lieux ne ſe connoiſſent plus, depuis que l'ancienne Egliſe a été démolie en 1552. L'Autel de S. Pierre étoit, dit-on, où eſt préſent celui de S. Epvre. Quelques Bréviaires ont donné à Arnoû le titre de Saint.

XXXIII. *Arnæld Evêque de Toul, ſucceſſeur d'Arnoû.*

Il eut pour ſucceſſeur Arnoald ou Arnald ſon neveu, qui fut élevé dans les Ecoles de Toul. Il étoit Prêtre & Cuſtode ou Tréſorier de l'Egliſe Cathédrale, lorſqu'il fut élû par le Clergé (*y*). La conſidération que Charles le Chauve avoit toujours eûë pour Arnoû ſon oncle, le diſpoſa à favoriſer cette élection.

Bertulfe Archevêque de Tréves, s'étant trouvé malade, lorſqu'il fallut faire le Sacre d'Arnald, écrivit à Hincmar de Reims, de lui envoyer un de ſes Suffragans, pour remplir le nombre de trois Evêques fixé par les Canons pour cette cérémonie (*z*). Hincmar y députa Villibert Evêque de Châlons ſur Marne, qui aſſiſta Advence de Metz & Berard de Verdun dans cette fonction *. Charles le Chauve avoit ordonné qu'on ſe tranſportât pour ce Sacre dans le Diocéſe de Metz (*a*). On ignore le motif de cet ordre, ſi ce n'eſt peut-être les infirmités d'Advence, qui comme on l'a vû, étoit depuis long-tems tourmenté de la goutte.

*An de J. C. 873.

XXXIV. *Etat déplorable de l'Abbaye de Senones.*

L'Abbaye de Senones, ſituée dans les montagnes de Vôges, fut réduite vers ce tems-là dans un état déplorable, non ſeulement par la diſſipation des biens temporels, mais auſſi par la ruine de l'obſervance, qui en eſt une ſuite ordinaire. Adalard quatorziéme Abbé de ce Monaſtere depuis ſa fondation, fut l'Auteur de tous ces maux (*b*). Cette Maiſon qui juſqu'alors avoit été comme un paradis de délices, devint ſous ſon gouvernement une retraite d'hommes déréglés & licentieux; & ce qui eſt de plus déplorable, l'Abbé non ſeulement ne réprimoit pas ces déſordres, mais les autoriſoit par ſon exemple. Après avoir diſſipé les biens de ſon Monaſtere, il permit à ſes Religieux de quitter le Cloître & les lieux reguliers, & de ſe retirer chacun, comme il voulut, dans des maiſons particulieres, pour y vivre avec plus de liberté. Bien-tôt la diſette les obligea à quitter leurs habits, & à faire le métier de laboureurs, pour avoir au moins de quoi vivre. Tout cela ne fut pas capable de les faire rentrer en eux-mêmes, & de retourner à Dieu, qui les avoit livrés à ces miſeres, pour punir leurs infidélités; ils perſévérerent dans ces déſordres ſous ſix Abbés de ſuite, juſqu'à ce qu'un ſeptiéme nommé Rembert, rétablit l'obſervance dans cette ſainte Maiſon.

An de J. C. 870.

XXXV. *Arnald ſe trouve à l'Aſſemblée de Gondreville, & va à Rome.*

L'Evêque Arnald ſe trouva en 873. à l'Aſſemblée générale de Gondreville (*c*), où tous les Prélats & les Seigneurs du Royaume de Lorraine, qui étoient de la domination de Charles le Chauve, renouvellerent leur ſerment de fidélité à ce Prince. Notre Prélat l'accompagna apparemment à Rome, lorſqu'il y reçut la Couronne Impériale: car ſon nom ſe trouve dans les ſouſcriptions du Concile de Pavie (*d*), tenu en 876. au mois de Février, & confirmé dans celui de Pont-Yon en Champagne (*e*), par les Evêques de deça les Alpes, tenu au mois de Juin & de Juillet de la même année. L'on y approuva l'élevation de Charles le Chauve à l'Empire: mais il y eut quelques difficultés ſur la primatie que le Pape Jean VIII. donnoit à Anſegiſe Archevêque de Sens. Les Evêques de France s'y oppoſerent d'abord avec beaucoup de vigueur: mais enſuite ils ſe rendirent à la volonté du Roi.

XXXVI. *Concile de Pont-Yon.*

Charles le Chauve aſſiſtant au Concile de Pont-Yon, y parut d'abord en habits dorés, à la maniere des Francs (*f*): mais dans la derniere ſeſſion du 16e. Juillet, il parut la Couronne en tête, & vêtu à la Grecque; car il avoit une paſſion particuliere pour cette ſorte d'habillement. Les Légats du Pape y aſſiſterent auſſi. Les Evêques & les Clercs étoient revêtus chacun de leurs ornemens. Le lieu de l'Aſſemblée étoit tapiſſé, & les bancs couverts de tapis. Au milieu & ſur un Pupitre richement orné, étoient poſés les Livres des Evangiles. Lorſque l'Empereur & les Légats furent entrés, les Chantres entonnerent l'Antienne *Exaudi*,

(*y*) An de J. C. 872. Benoît Hiſt. de Toul, c. 17. p. 293.

(*z*) *Flodoard. Hiſt. Remenſ. l. 3. c. 21.* A Bertulfo rogatus, Villibertum Catalaunenſem Epiſcopum miſit ad ordinationem Arnoldi Tullenſis Epiſcopi, quia eodem Bertulfo infirmitate detento, numerus Epiſcoporum à ſacris Canonibus præfixus in ordinatione Præſulis, ſi non aderat.

(*a*) *Vide Flodoard. l. 3. Hiſt. Remenſ. c. 23.*

(*b*) *Richer. Senonenſ. Chronic. l. 2. c. 18.* Adalard ſuccéda à Richodo, qui obtint en 838. un Privilége pour ſon Abbaye, des Empereurs Loüis & Lothaire.

(*c*) *Vide tom. 2. Hiſt. Franc. Quoſn. p. 455.*

(*d*) *Tom. 9. Concil. p. 279. & 282.*

(*e*) *Ibid. p. 281. & ſeq.*

(*f*) *Aimoin. l. 5. c. 33.* Voyez les Annales de Fulde, *ad an. 876.*

Digitized by Google

An de J. C. 870.

Domine, avec les Verſets & le *Gloria Patri*. Après le *Kyrie eleiſon*, & l'Oraiſon chantée par le Légat Jean Evêque de Tuſcanie apparemment Toſcanella en Etrurie, l'Empereur s'aſſit, puis on lut les Lettres du Pape, adreſſées à l'Aſſemblée.

On s'aſſembla pluſieurs jours de ſuite, & l'on finit, en confirmant les Canons dreſſés à Pavie, dont voici les principaux. Que les Evêques vaquent à la prédication, & qu'ils obligent leurs Prêtres à s'acquitter auſſi de ce devoir. Que nul ne diſe la Meſſe dans ſa maiſon, ſans la permiſſion de l'Evêque. Que les Evêques ayent un Cloître attenant leur Egliſe, & où ils vivent avec leurs Clercs ſelon la regle canonique. On défend aux Prêtres le port des armes, d'aller à la chaſſe, & de porter des habits meſſéans à la dignité Sacerdotale. On défend aux Laïques de piller les biens des Evêques après leur mort; on leur ordonne de donner fidelement la dixme de leurs travaux & de leurs animaux à Dieu, ſelon les préceptes de la Loi, & l'on veut que les Evêques ayent l'œil à ce que les Prêtres diſpenſent ces dixmes ſelon les Canons.

XXXVII. *Concile de Troyes en Champagne, en 876.*

Le Pape Jean VIII. s'étant retiré en France, convoqua à Troyes en Champagne, au mois d'Août & de Septembre de l'an 876. (*g*), un Concile, où il ſe trouva avec Louis le Bégue fils de Charles le Chauve. Loüis y reçut la Couronne de la main du Pape; & ce Pontife y condamna fortement les Laïques, qui, du vivant de leurs premieres femmes, en épouſent d'autres; comme auſſi les Evêques, qui par ambition paſſent d'une moindre Egliſe à une plus grande. On y fit ſept Canons, qui n'ont rien de fort remarquable. Arnald Evêque de Toul y ſouſcrivit; nul autre de la Province de Tréves n'y aſſiſta.

XXXVIII. *Arnoû fait de grands biens à ſon Egliſe & à l'Abbaye de S. Epvre.*

L'année 878. le 9e. de Décembre (*h*), Loüis le Bégue, à la priere de l'Evêque Arnald, rendit à l'Egliſe Cathédrale de Toul les Abbayes de S. Epvre, de S. Germain & de S. Martin, que l'Empereur Lothaire, Lothaire ſon fils, & Charles le Chauve lui avoient données ou confirmées auparavant. Le même Prince confirma les Privileges d'indemnité, que les Rois ſes prédéceſſeurs avoient accordés à l'Egliſe de Toul; il donna à l'Evêque Arnald quelques autres biens ſitués à Ourches, à Vandelainville, & ailleurs (*i*). Notre Evêque aſſiſta à l'Election de Ratbode Archevêque de Tréves (*k*) en 883. & au Sacre de Robert Evêque de Metz en la même année. Il obtint du Roi Charles le Gros (*l*), vers l'an 884. la confirmation des biens & Privileges accordés anciennement à l'Abbaye de S. Epvre par les Rois ſes prédéceſſeurs. Ce Prince veut que l'Abbé de ce Monaſtere ſoit toujours élû par l'Evêque de Toul; qu'il le tire de la Communauté de Saint-Epvre, s'il s'en trouve qui en ſoit digne; ſinon, qu'il en choiſiſſe de quelque autre Communauté, lequel ait les qualités que la Regle de S. Benoît demande dans ceux qui doivent commander à leurs freres.

An de J. C. 870.

XXXIX. *Concile de Metz en l'an 888.*

En 888. il aſſiſta au Concile tenu à Metz (*m*) le premier jour de May, & la premiere année du Roi Arnoû. Cette Aſſemblée ſe tint dans l'Abbaye de S. Arnoû, qui étoit alors hors des murs de la ville. Ratbode de Tréves y préſida, & il ne s'y trouva que ſes trois Suffragans, Robert de Metz, Dadon de Verdun, & Arnald de Toul, avec Etienne, qui étoit apparemment Abbé de S. Mihiel. On y vit auſſi pluſieurs Prêtres, pluſieurs Comtes, & d'autres perſonnes de qualité & craignans Dieu. On y fit treize Canons, dont la plûpart ne ſont que des répétitions des anciennes Regles de l'Egliſe. On y ordonne que le Prêtre ſeul jouiſſe des dixmes, ſans que les Seigneurs Laïques y ayent aucune part: Qu'un Prêtre n'ait pas plus d'une Egliſe: Qu'on n'exige rien pour la ſépulture: Que les Clercs ne portent point les armes, & ne ſe revêtent point d'habits ſemblables à ceux des Laïques, c'eſt-à-dire, qu'ils ne paroiſſent point ſans Chappes, & qu'au contraire les Laïques n'en portent point. Que les Prêtres gardent le S. Chrême ſous le ſceau. Que nul ne ſe préſente pour être parrein, qui ne ſçache les formules pour la renonciation au démon, & le Symbole; & qu'on ne reçoive pas deux ou trois parreins, mais un ſeul pour un enfant.

XL. *Plaintes contre les Juifs de Metz.*

Guntbert Princier de Metz, préſenta dans ce Concile une plainte contre les Juifs qui demeuroient dans la ville & qui dès lors y étoient en grand nombre. Il fut interdit aux Chrétiens de boire & de manger avec eux, & de recevoir d'eux aucune ſorte de nourriture. On défendit de dire la Meſſe dans des lieux non ſacrés, & on ordonna que les lieux conſacrés par les Cor-Evêques, ſeroient de nouveau conſacrés par les Evêques.

Deux Religieuſes du Monaſtere de S. Pierre de Metz avoient été chaſſées pour leurs déſordres, & on leur avoit ôté leur voile. Le Concile ordonne qu'on le leur rende, & qu'on les faſſe rentrer dans leur Monaſtere, où elles ſeront miſes en priſon, nourries au pain & à l'eau, juſqu'à ce qu'elles ayent ſatisfait à leur pénitence. Enfin on y ordonne des prieres publiques pour le Roi Arnoû, qui apparemment étoit alors à Metz.

XLI. *Les Normands, & d'autres avanturiers, déſolent la*

L'année ſuivante (*n*), les Normands remontant la Marne, porterent la déſolation dans toutes les Provinces voiſines. Il ſaccagerent les villes de Troyes, Toul & Verdun. Les Rois Odon & Arnoû firent ce qu'ils pû-

(*g*) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 307.*
(*h*) *Apud Mabill. de re diplom. l. 6. p. 548.*
(*i*) In Frambodi curte, Oſcado, Waldini-villa, Cretenau. *Ruinart. ſanctis Manguetti, hiſt. p. 129.*
(*k*) Benoît, Hiſt. des Evêques de Toul.
(*l*) *Vide Mabill. de re diplom. l. 6. p. 552.*
(*m*) *Concil. Labb. t. 9. p. 412.*
(*n*) An 889. *Regino in Chronic.*

rent

Lorraine Roi Arnoû.

An de J. C. 870.

rent pour les réprimer : mais ils ne purent réparer les maux déja faits.

On voit dans le Concile de Metz (*o*), qu'il y avoit alors dans cette Province des hommes pernicieux, qui ravageoient le Pays. On les cita pour y comparoître. Quelques-uns s'y préſenterent, d'autres furent contumaces. Les Evêques excommunierent en particulier Thierry & Lambert, qui étoient les plus puiſſans & les plus dangereux de ces avanturiers. D'un autre côté les Comtes Gerard, Etienne ſon frere, & Matfride (*p*) commettoient mille déſordres dans les terres de Toul. Ils uſurperent l'Abbaye de S. Epvre, & ſous le nom d'Avoüés, prétendirent la poſſéder en propre. Ils bâtirent même un Château dans la banlieuë de l'Egliſe de Toul, & quelques forteresſes, pour ſe rendre plus aiſément maîtres de ſon Domaine & opprimer ſa liberté.

La décadence & l'affoiblissement de la Maiſon de Charlemagne, donna occaſion à tous ces petits Seigneurs & ces petits Souverains, que nous allons voir dans la ſuite de cette Hiſtoire, & qui devinrent comme autant de tyrans, pour opprimer les plus foibles, & particuliérement les Egliſes, qui n'avoient pour ſe défendre que les armes ſpirituelles, dont pour l'ordinaire ces ſortes de gens ſe mettent peu en peine.

XLII. *Arnald pourſuit devant l'Empereur ceux qui opprimoient ſon Egliſe.*

Arnald ne diſſimula point les injuſtices & les uſurpations que ces Comtes faiſoient ſur ſon Egliſe. Il en porta ſes plaintes en 894. au Roi Arnoû, dans la ville de Conſtance, à ſon retour d'Italie (*q*), & le pria de les réprimer. Le Roi les cita à Vormes, où ils ſe rendirent. Ils ſe jetterent aux pieds de l'Evêque qui y étoit préſent, & lui donnerent, pour dédommagement des torts qu'ils avoient faits à ſon Egliſe, ſept cent livres d'argent, & rétablirent la ville de Toul dans ſon ancienne liberté. Le Roi, à la priere de ſon fils Zuendebolde, du Comte Vilcovinde, & de l'Evêque Arnald, confirma à l'Egliſe de Toul le privilége que Dagobert lui avoit anciennement accordé, par lequel il n'eſt permis à qui que ce ſoit de bâtir ni forteresſe ni Château dans les quatre lieuës qui ſont la banlieuë de la ville de Toul (*r*), à l'exception de la forteresſe de Liverdun, qui eſt comme ſon boulevard, & un lieu de paix, où le S. Martyr Eucaire eſt honoré, & qui a réſiſté au ſiége & à la fureur des Vandales.

XLIII. *Arnald tombe dans*

En 893. Arnald s'étant rendu à Reims pour aſſiſter au Sacre du Roi Charles le Simple, malgré la défenſe du Roi Arnoû qui poſſédoit la Lorraine; il encourut la diſgrace de ce Prince, qui confiſqua tous les biens de l'Evêché de Toul, & fit conduire l'Evêque à Mayence, où il fut accuſé du crime de leze-Majeſté (*s*), & en conſéquence enfermé dans les priſons d'Engelheim, en attendant qu'on le condamnât à l'exil, ou à la mort. Salomon Evêque de Conſtance, & Hatton Evêque de Verdun s'employerent avec zéle pour obtenir ſa liberté, & celle des autres priſonniers, qui étoient en grand nombre. Ils réuſſirent à force de ſollicitations & de prieres; Arnald ne vécut pas long-tems après ſon élargiſſement. Il mourut le 5. de Décembre 894. & fut enterré dans l'Abbaye de S. Epvre, auprès de ſon oncle l'Evêque Arnoû. Ses os furent tranſportés pluſieurs années après, près l'Autel du Prince des Apôtres. Il eut pour ſucceſſeur Ludelme, ou Lugdelme.

la diſgrace du Roi Arnoû.

An de J. C. 870.

XLIV. *Hatton Evêque de Verdun. Berard lui ſuccede.*

On a rapporté dans l'Hiſtoire du Concile de Savonieres, tenu en 859. ce qui regarde la perſonne d'Hatton Evêque de Verdun (*t*). Il mourut en 870. le premier jour de Janvier, & eut pour ſucceſſeur Berard (*u*), qui fut choiſi par tout le Clergé & le peuple. C'étoit un homme déja fort âgé; ſon mérite & ſa ſainteté étoient connuës de tout le Diocéſe. Il avoit eû ſoin des Ecoles Epiſcopales, comme l'on croit, dans l'Abbaye de S. Vanne; & Bertaire premier Auteur de l'Hiſtoire des Evêques de Verdun, reconnoît qu'il eſt lui-même un de ceux qui ont profité de ſes inſtructions, étant encore jeune. On aſſûre (*x*), que Dadon, neveu & ſucceſſeur de Berard, fut auſſi ſon éleve. Hincmar de Reims (*y*) ayant appris l'élection de Berard, écrivit à Advence de Metz de faire hâter ſon Sacre, ou ſon ordination. Comme ſa Lettre eſt perduë, on ignore la raiſon de cet avis : mais cela donne lieu de juger que c'étoit un excellent ſujet, & dont on craignoit que l'ordination ne fût troublée ou traverſée.

Berard aſſiſta en 871. (*z*) au Concile de Douzy ſur Meuſe, près la ville de Mouzon, & y donna ſon avis contre Hincmar de Laon. Son nom ſe trouve auſſi dans le Concile de Pont-Yon tenu en 876. (*a*), où l'on confirma l'Acte d'élection de Charles le Chauve pour Empereur. Il ſouſcrivit au Privilége accordé dans la même Aſſemblée à l'Abbaye de Chârlieu (*b*), dans le Diocéſe de Mâcon. On loüe l'Evêque Berard (*c*) d'avoir fait vivre ſes Chanoines d'une maniere canonique ou reguliere, c'eſt-à-dire, de les avoir obligés de vivre en commun,

(*o*) *Concil. Metenſ. an.* 888. *p.* 415. *can.* 2.
(*p*) Benoît, Hiſt. de Toul, *c.* 27. *p.* 295.
(*q*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 292. *& append. p.* 692.
(*r*) *Diploma Arnulphi Regis pro Monaſterio S. Apri Tullenſ. t.* 3. *Annal. Bened. p.* 692. Scilicet ut infrà quatuor leucas ab urbe Tull. nulla munitio caſtellaris ædificata maneat, exceptâ immunitate Liberduni, quod proprium tutamen civitatis eſt, & locus pacis, in quo S. Eucharius Martyr veneratur, & obſeſſus à Vandalis, remanſit indeſtructus.
(*s*) *Eckeard. de caſibus Monaſterii S. Galli, apud Queſn. tom.* 3. *Hiſt. Franc. p.* 415.
(*t*) *Tom.* 8. *Concil. p.* 677. Dans le Canon ſeptiéme de ce Concile, on met en queſtion la validité, ou du moins la regularité de l'ordination de l'Evêque Hatton.
(*u*) *Vide Berthar. Chronic. Virdun. t.* 6. *Spicileg. p.* 261. *& Hug. Flavin. t.* 1. *Bibliotb. Labb. p.* 122.
(*x*) Vaſſebourg, l. 3. Hiſt. de la Gaule Belgique, fol. clxiv.
(*y*) *Flodoard. l.* 3. *Hiſt. Remenſ. c.* 23.
(*z*) *Tom.* 8. *Concil. Labb. p.* 1650.
(*a*) *Tom.* 9. *Concil. pp.* 286. *&* 290.
(*b*) *Ibid. p.* 1261.
(*c*) *Berthar. Hiſt. Epiſc. Virdunenſ.* Preuves.

An de J. C. 870.

& de ſuivre les Regles dreſſées par Amalaire, ou celles de Crodegang, qui étoient alors obſervées par la plûpart des Chanoines de cette Province. Il regla ſes Curés, & leur fit connoître leurs devoirs. Il eut un très grand ſoin de l'inſtruction de la jeuneſſe; il y travailla, tant par lui-même, que par d'autres bons Maîtres, & leur fit enſeigner les Lettres humaines, auſſi-bien que les ſacrées. Sa principale attention fut d'achever l'Egliſe de S. Vanne (*d*), qui ayant été brûlée par les Normands, avoit été commencée à réparer par Hatton ſon prédéceſſeur. Berard l'acheva, y mit huit Chanoines, & lui donna de quoi ſubſiſter (*e*).

Il perfectionna auſſi l'Edifice de ſa Cathédrale, & y fit préſent de quelques ornemens Pontificaux (*f*), d'un Livre des Evangiles, orné d'or & de pierreries; de deux Enceuſoirs, dont l'un étoit d'or, & l'autre d'argent; d'une Châſſe précieuſe, pour mettre des Reliques; de divers autres ornemens d'Egliſe, & de bonnes cloches. Il mourut dans l'Abbaye de Tholey, qui étoit alors ſoûmiſe aux Evêques de Verdun, & y fut enterré. Il gouverna l'Egliſe de Verdun pendant dix ans, & mourut le dernier jour de l'an 880. Il eut pour ſucceſſeur Dadon Abbé de S. Vanne.

XLV. *Plaintes de l'Empereur Loüis & du Pape, contre les Rois Loüis de Germanie & Charles le Chauve.*

Tel étoit l'éclat de l'Egliſe du Royaume de Lorraine, lorſque les deux Rois Loüis de Germanie, & Charles le Chauve ſe partagerent en 870. les Etats de Lothaire leur neveu. L'Empereur Loüis, qui étoit alors occupé au ſiége de Bénevent contre les Sarraſins (*g*), trouva fort mauvais que les deux oncles euſſent ainſi diſpoſé d'une ſucceſſion, qu'il prétendoit avec raiſon lui appartenir; & le Pape Adrien II. entra avec chaleur dans ſes ſentimens. Il écrivit avec véhémence aux deux Rois, & l'Empereur Loüis envoya ſes Ambaſſadeurs, avec ceux du Pape, chargés de Lettres pleines d'aigreur & de menaces contre les deux Princes, qui s'étoient mis ainſi en poſſeſſion des Etats de Lothaire (*h*). Le Pape envoya d'autres Lettres aux Prélats & aux Seigneurs du Royaume de France, ſe plaignant de l'infidélité des uns, & de la lâcheté des autres; menaçant de venir en France, & d'uſer envers eux de tout le pouvoir que J. C. lui avoit donné: mais ces Lettres ne produiſirent aucun effet réel pour la reſtitution du Royaume de Lorraine à l'Empereur Loüis. Les Légats écouterent les raiſons qu'on leur donna de la conduite des deux Rois, & le Pape fut obligé de s'en contenter.

* An 871.

Quelque tems après *, le bruit ſe répandit que l'Empereur Loüis étoit mort. Sur cette nouvelle, Charles le Chauve s'avança juſqu'à Beſançon (*i*), réſolu de pouſſer plus loin, ſi cette nouvelle ſe confirmoit. Il ſe tenoit fort ſur la parole que le Pape lui avoit donnée peu auparavant, de le reconnoître ſeul pour Empereur, au cas que Loüis mourût ſans enfans. Le Roi de Germanie, ſur les mêmes nouvelles, ſe mit en mouvement, & envoya ſon fils Charles au-delà du Mont Jura, pour gagner les peuples qui étoient ſujets de l'Empire, & pour s'aſſûrer du paſſage d'Italie. Mais on apprit peu après, que l'Empereur étoit en ſanté; qu'il avoit ſeulement couru un grand danger, ayant été aſſiégé dans un Château par Adalgiſe Duc de Bénevent, qu'il l'avoit contraint de ſe rendre par compoſition, & de lui promettre par ſerment de ne mettre jamais le pied dans le Duché de Bénevent, & de ne tirer aucune vengeance de l'attentat qu'il venoit de commettre contre lui (*k*).

An de J. C. 871.

XLVI. *Négociations entre les Rois Charles le Chauve, & Loüis de Germanie, pour la ſucceſſion à l'Empire de Loüis.*

Ces démarches des deux Rois firent comprendre à Loüis, que ſes oncles ſe conſidérant déja comme ſes héritiers, étoient fort éloignés de lui faire juſtice ſur le Royaume de Lorraine, dont ils s'étoient emparés. Il prit le parti de la négociation, pour eſſayer au moins de les déſunir par cette voye, & de rentrer dans ſon héritage, en leur propoſant ſéparément de leur laiſſer l'Empire, & le titre d'Empereur après ſa mort. L'Imperatrice Ingelberge fit propoſer une entrevûe au Roi de Germanie, & il promit de ſe trouver à Trente au mois de May (*l*). Elle fit propoſer la même choſe à Charles le Chauve, qui lui donna rendez-vous dans l'Abbaye de S. Maurice en Valais ſur le Rhône, au-deſſus du lac de Genéve: mais Charles ayant ſçû que les mêmes propoſitions étoient faites au Roi Loüis, s'excuſa de ſe rendre au lieu marqué. Loüis n'eut pas la même délicateſſe, il ſe trouva à Trente, où après pluſieurs entretiens, il fit ceſſion à l'Empereur Loüis de ſa part du Royaume de Lorraine. On ne douta pas, quoiqu'on n'en publiât rien, que l'Imperatrice réciproquement ne l'eût aſſûrée, pour lui ou pour quelqu'un de ſes fils, de la ſucceſſion à l'Empire. Quelque tems après, l'Empereur Loüis ſe fit de nouveau couronner à Rome par le Pape Adrien II. apparemment en qualité de Roi de Lorraine.

XLVII. *Mort de l'Empereur Loüis. Charles le Chauve ſe fait reconnoître Empereur.*

Il ne ſurvêcut pas long-tems à tout cela. Il mourut en Italie au mois d'Août de l'année 875. (*m*), & fut enterré dans l'Egliſe Ambroſienne à Milan. Ses deux oncles Charles le Chauve & Loüis de Germanie, avoient pris depuis long-tems des meſures ſecrettes pour s'aſſûrer de ſa ſucceſſion; car il n'avoit point d'enfans mâles. Loüis qui étoit l'aîné, & qui

(*d*) Vaſſebourg. Hiſt. l. 2. fol. clxiv. & clxvij.
(*e*) *Dado Virdun. apud Vaſſebourg, l. 3. fol. clxxiv. In Baſilica S. Vitoni poſuit Canonicos octo, & dedit illis res quæ ad eſtam Eccleſiam pertinent.* Cette Abbaye n'étoit pas encore occupée par des Moines; ils n'y furent introduits qu'en 952.
(*f*) *Berthar. loco citato.*
(*g*) *Annal. Bertin. ad an. 870. p. 241. t. 3. Hiſt. Franc. Duchſn.*
(*h*) *Vide Epiſt. Adriani Papæ II. t. 2. Concil. p. 916. Epiſt. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27.*
(*i*) *Annal. Bertin. ad an. 871. p. 242.*
(*k*) *Annal. Bertin. & Metenſ. ad an. 871.*
(*l*) *Annal. Bertin. ad an. 872. p. 244. t. 3. Duchſn.*
(*m*) An 875. *Annal. Bertin. p. 247.*

An de J. C. 875. depuis quelque tems avoit cédé une partie du Royaume de Lorraine à l'Empereur Loüis, comptoit beaucoup ſur les ſervices de l'Imperatrice, qu'il croyoit avoir gagnée : mais Charles s'y étoit pris de plus loin ; il s'étoit formé un parti en Italie parmi les Seigneurs, & avoit fort ménagé le Pape Jean VIII. dont le ſuffrage ne pouvoit être que d'un grand poids dans cette occaſion. Il étoit de plus fort attentif à la ſanté de l'Empereur, & ſe tenoit prêt à faire marcher ſes troupes, & à s'avancer lui-même vers l'Italie, au premier bruit qu'il recevroit de ſa mort.

Il étoit à Douzy ſur la Meuſe près de Mouſon, quand la nouvelle lui en vint. Il en partit auſſi-tôt, ordonna à ſes troupes les plus à portée, de ſe rendre à Pont-Yon en Champagne, près Vitry le Brûlé, & aux autres de s'aſſembler à Langres, où étoit le rendez-vous général de ſon armée. Il envoya en Lorraine le Prince Loüis ſon fils, pour en défendre les frontiéres pendant ſon abſence, contre les entrepriſes du Roi de Germanie. Charles ſe mit en marche dès le commencement de Septembre, entra en Italie par le Mont Cénis, & fut bien-tôt joint par la plûpart des Seigneurs du Pays.

Loüis ne s'oublia pas dans cette occaſion : mais il fut moins diligent que Charles ſon frere. Il fit partir pour l'Italie une armée commandée par ſon fils Charles : mais ce jeune Prince s'étant trouvé trop foible, pour ſe maintenir dans ce pays, Charles le Chauve l'obligea à en ſortir. Loüis y renvoya une autre armée ſous la conduite de ſon fils Carloman, qui entra en negociation avec le Roi ſon oncle (*n*), n'ayant pas aſſez de forces pour lui tenir tête. Après pluſieurs propoſitions de part & d'autre, on convint que les armées des deux partis ſe retireroient d'Italie, & qu'enſuite les deux Rois s'accommoderoient à l'amiable ſur leurs prétentions à l'Empire & aux Etats d'Italie. Le Prince Carloman commença à faire défiler ſes troupes ; le Roi Charles fit ſemblant d'en faire de même : mais ayant appris par ſes partiſans, que le Pape étoit diſpoſé à le reconnoître, il reprit bruſquement le chemin d'Italie, & ſe rendit à Rome en diligence, où le Pape le couronna Empereur le jour de Noël de l'an 875. (*o*).

De-là Charles ſe rendit à Pavie (*p*), où il reçut le ſerment de fidélité des Evêques & des Seigneurs d'Italie, qui le reconnurent pour Empereur. Il ne retourna en France qu'après avoir donné le gouvernement de cette nouvelle Conquête au Duc Boſon, frere de l'Imperatrice ſa femme (*q*). Il trouva la Lorraine, & une partie de la France ravagées par les troupes du Roi de Germanie, qui y étoit entré en l'abſence de Charles, & y avoit commis de grands déſordres : mais celui-ci n'alla pas plus avant qu'à Attigny en Champagne, & la nouvelle du prompt retour de l'Empereur, l'obligea de repaſſer le Rhin, plutôt qu'on n'auroit oſé l'eſperer. An de J. C. 876.

Dans ce voyage le Roi Loüis étant à Metz, accorda aux Religieux de l'Abbaye de Glandieres, nommée autrement Longeville, & dédiée à S. Martin & à S. Undon, la Terre de Grinſtad dans le pays de Vormes, & cela à la priere de Bertulfe Archevêque de Tréves, & en conſidération de ce que ce Monaſtere étoit alors entre les mains du Roi, & en ſa diſpoſition.

XLVIII. *Concile de Pont-Yon de l'an 876.*

Charles célébra la Fête de Pâques à S. Denys ; & convoqua un Concile à Pont-Yon, où il ſe trouva au milieu du mois de Juin avec les Légats du Pape. Nous avons déja touché par avance, ce qui ſe paſſa, & de quelle maniere Anſegiſe Archevêque de Sens y fut reconnu pour Primat des Gaules, ſur la nomination du Pape Jean VIII. appuyée de l'autorité de l'Empereur. Berard Evêque de Verdun, & Arnald de Toul y aſſiſterent, avec beaucoup d'autres Archevêques & Evêques de France (*r*).

Loüis de Germanie envoya ſes Ambaſſadeurs à ce Concile, & ils y furent introduits dans la quatriéme Séance (*s*). Ils demanderent, au nom du Roi leur Maître, la portion qui lui étoit dûë de la ſucceſſion du défunt Empereur, en vertu de la promeſſe que le Roi Charles en avoit faite à ſon neveu le Prince Carloman, pour l'obliger de ſe retirer d'Italie : mais l'Empereur Charles, au lieu de répondre à cette Ambaſſade, & de promettre ſatisfaction aux termes du Traité, fit lire aux Ambaſſadeurs les Lettres que le Pape avoit écrites aux Evêques ſujets du Roi de Germanie, où il les blâmoit beaucoup de ne s'être pas oppoſés à l'irruption que Loüis avoit faite en Lorraine & en France pendant l'abſence du Roi Charles. Après cette lecture, il fit donner copie de ces Lettres à Gilbert Archevêque de Mayence, Chef de cette Ambaſſade (*t*).

XLIX. *Couronnement de l'Imperatrice Richilde.*

Le 15. de Juillet, dernier jour de ce Concile, on fit la cérémonie du Couronnement de l'Imperatrice. Deux des Légats étant ſortis de l'Egliſe, allerent à la chambre de l'Empereur, où l'Imperatrice Richilde les attendoit, & ils la menerent au milieu de l'Aſſemblée. Elle étoit revêtuë des ornemens d'Imperatrice, & avoit la Couronne ſur la tête. On la conduiſit au Trône qui lui étoit préparé, à côté de celui de l'Empereur. Ce Prince étoit revêtu des ornemens Imperiaux, à la maniere

(*n*) *Annal. Fuldenſ. & Bertin. ad an.* 875.
(*o*) *Vide t.* 9. *Concil. Labb. pp.* 290. 291.
(*p*) *Annal. Bertin. ad an.* 876. *p.* 248.
(*q*) *Annal. Bertin. ibid. Boſone uxoris ſuæ fratre Ducē ipſius terræ conſtituto, & Coronâ Ducali ornato, &c.* Les Ducs de Benevent avoient porté auparavant la Couronne Ducale en qualité de Lieutenans Généraux de l'Empereur. Voyez le Pere Daniel, Hiſt. de France, p. 795.
(*r*) *Concil. Pontigon. t.* 9. *Concil. p.* 285.
(*s*) *Vide Aimoin. l.* 5. *c.* 33. *Hiſt. & annal. Bertin. ad an.* 875. *p.* 249.
(*t*) *Aimoin. loc citato, & annal. Bertin.*

An de J.C. 876.

des Empereurs Grecs, c'eſt-à-dire, qu'il portoit une Dalmatique, qui deſcendoit juſqu'aux pieds. Il étoit ceint d'un baudrier, d'où lui pendoit l'épée juſqu'à terre. Sa tête étoit enveloppée d'un voile de ſoye, ceinte par-deſſus d'un diadême précieux ; car c'étoit là l'habit qui lui plaiſoit le plus, & avec lequel il aimoit à paroître en public les jours de grandes Fêtes, mépriſant l'habit des François (*u*).

L'Imperattice étant arrivée, l'Empereur, l'Imperatrice & tout le Concile étant debout, les Légats Leon & Jean commencerent à réciter les louanges du Pape, de l'Empereur, de l'Imperatrice & de toute l'Aſſemblée ; car c'eſt l'uſage de conclure les Conciles par des acclamations de louanges. Enfin, le Légat Leon, neveu du Pape, chanta les Oraiſons accoutumées, & ainſi finit ce Concile.

L. *Mort du Roi Loüis de Germanie.*

Cependant l'Empereur Charles n'étoit pas ſans inquiétude à cauſe des grands armemens qu'il ſçavoit que Loüis ſon frere faiſoit en Allemagne. Il lui envoya Odon Evêque de Beauvais, & quelques autres Prélats de ſon Royaume, avec les deux Légats du Pape (*x*), pour traiter avec lui & avec les Princes ſes enfans, ſur leurs prétentions reciproques. Les Evêques partirent de Ville-Serve (*y*) le 28. d'Août ; & dans le chemin, il arriva un Courier à l'Empereur qui étoit à Quierſy, pour lui faire ſçavoir que le Roi Loüis étoit mort à Francfort le même jour du départ de ſes Ambaſſadeurs, & que le lendemain 29. d'Août, il avoit été enterré dans le Monaſtere de Lauresham.

Ce Prince laiſſoit trois fils, auſquels il avoit quatre ans auparavant aſſigné la partie de ſes Etats, que chacun d'eux devoit avoir. Carloman l'aîné eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Eſclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Loüis le ſecond eut la Franconie, la Saxe, la Friſe, la Thuringe, & la baſſe Lorraine. Enfin Charles, connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Charles le Gros, ou le Gras, eut l'Allemagne, & ce qui eſt au-delà du Mein, juſqu'aux Alpes, & quelques villes du Royaume de Lorraine, entr'autres Metz (*z*).

L'Empereur Charles n'eut pas plutôt appris la mort de Loüis ſon frere, qu'il conçut le deſſein, non ſeulement de s'emparer de tout ce qu'il avoit au-deçà du Rhin, & dans le Royaume de Lorraine, mais auſſi des villes de Mayence, de Vormes & de Spire (*a*). Il envoya d'abord divers Députés, pour gagner par argent & par promeſſes, les plus conſidérables perſonnes du Pays, & pour les diſpoſer à le reconnoître pour Souverain : puis quittant Quierſy, il prit la route de Metz (*b*), dans la vûë d'y recevoir ceux qui viendroient du Royaume de ſon frere, pour lui rendre leurs hommages. Mais en chemin il changea de réſolution, & alla droit à Aix-la-Chapelle avec ſon armée, & de-là à Cologne, ayant toujours avec lui les Légats du Pape, & attendant que les Seigneurs du Royaume de ſon frere vinſſent ſe rendre à lui. An de J.C. 876.

LI. *Charles le Chauve veut s'emparer d'une partie des Etats de ſes neveux.*

Loüis de Germanie ſon neveu, vint avec ſes troupes ſe camper vis-à-vis Cologne, réſolu de diſputer à l'Empereur le paſſage du Rhin : mais comme ſon armée étoit beaucoup inférieure en nombre à celle de ſon oncle, parce qu'il n'avoit pas eû le loiſir d'aſſembler tout ſon monde, il envoya à l'Empereur des Ambaſſadeurs, pour lui dire : *Pourquoi êtes-vous venu me faire la guerre, ſans me la déclarer, puiſque même parmi l'ancien peuple Hébreu, il n'étoit permis de faire la guerre à ſon ennemi, qu'après lui avoir offert la paix, & après qu'il l'auroit refuſée? Retournez, je vous prie, en paix dans vos Etats : contentez-vous de la gloire dont vous jouiſſez, & ne venez point envahir un Royaume qui nous a été laiſſé en héritage par nos peres. Ne violez point, par une conduite ſi criante, les droits du ſang qui nous lient. Souvenez-vous des ſermens que vous avez faits plus d'une fois à mon pere. Faites attention aux ſuites de cette guerre, & aux malheurs dans leſquels vous allez jetter le peuple Chrétien qui nous obéit. Vous vous flattez peut-être de la multitude de vos ſoldats, & vous mettez votre confiance dans la force de votre armée, que vous avez raſſemblée de tant de Provinces : mais ſouvenez-vous qu'il eſt égal à Dieu de ſauver avec peu de monde, ou avec de groſſes armées.*

Charles n'écouta point ces raiſons, & perſiſta à vouloir paſſer le Rhin. Loüis fit faire des jeûnes & des prieres publiques dans ſon camp, pour attirer ſur lui la miſéricorde du Dieu des armées (*c*). On s'en railla dans l'armée de l'Empereur. Loüis fit de plus faire une épreuve, qui paſſoit alors pour un acte de Religion, & qui conſiſtoit à faire paſſer dix hommes par l'épreuve du fer chaud, dix par l'eau chaude, & dix par l'eau froide, pour ſçavoir ſi le Roi ſon pere n'avoit pas eû droit de joüir de cette portion du Royaume de Lothaire, qu'il avoit poſſédée, ſuivant le partage qui en avoit été fait entre lui & ſon frere l'Empereur Charles le Chauve. Les trente hommes ſortirent ſains & ſaufs de ces épreuves. Enfin Loüis quitta ſecrettement ſon camp, & remontant le long du Rhin, vint paſſer le fleuve vers Andernach, au-deſſous de Coblentz.

(*u*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 876. Carolus novos & inſolitos habitus aſſumi ſibi perhibetur : nam talari dalmaticâ indutus, & balteo deſuper accinctus pendente uſque ad pedes, necnon capite involuto ſerico velamine, ac diademate deſuper impoſito, Dominicis & Feſtis diebus ad Eccleſiam procedere ſolebat : omnem enim conſuetudinem Regum Francorum contemnens, Græcas glorias optimas arbitrabatur.

(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 876. *p.* 250. *Vide & annal. Fuld. ad eundem annum.*

(*y*) *Sylvacum.*

(*z*) *Vide Annal. Bertin. ad an.* 876. *p.* 251. A.

(*a*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 876. *p.* 569. *t.* 2. *Hiſt. Franc. Quin.*

(*b*) *Annal. Bertin. ad an.* 876.

(*c*) *Annal. Bertin. loco citat. p.* 250.

Digitized by Google

An de J. C. 876.

Il envoya de nouveau demander la paix à l'Empereur. Celui-ci reçut assez bien ces Députés, & répondit qu'il étoit très disposé à écouter les propositions de paix que son neveu lui voudroit faire. Il envoya même des Ambassadeurs, comme pour traiter avec lui : mais il fit en même tems marcher ses troupes pendant la nuit, & arriva par des chemins écartés, & par un très mauvais tems, près d'Andernach, croyant surprendre son neveu, & l'accabler par la multitude de ses troupes, avant qu'il eût le loisir de se reconnoître. Villibert ou Gilbert Archevêque de Cologne, ayant sçû le dessein de l'Empereur, & lui ayant inutilement remontré le tort qu'il feroit à sa réputation d'en user ainsi avec son neveu (*d*), envoya en diligence un de ses Prêtres au Roi Loüis, pour l'avertir du départ de l'armée de l'Empereur. Le Prêtre ayant pris des chemins plus courts, arriva assez tôt pour donner à ce Prince le tems de rassembler une partie de ses troupes, & de se mettre en défense. Loüis ordonna seulement à ses gens de mettre sur leurs habits quelque chose de blanc, pour se reconnoître dans la mêlée.

LII. *L'Empereur Charles le Chauve perd la bataille d'Andernach contre le Roi Loüis son neveu.*

L'armée de l'Empereur arriva fort fatiguée du chemin qui étoit rude, & de la pluye qui étoit tombée pendant tout le voyage ; de sorte que quand il fut question d'en venir aux mains, les soldats & les chevaux ne se trouvetent pas la même vigueur qu'on auroit dû attendre d'une armée aguerrie, & animée par la présence de l'Empereur. Cependant celle du Roi Loüis fut d'abord ébranlée, sur-tout les Saxons, que le grand nombre des ennemis effraya au commencement : mais Loüis étant accouru à leur secours avec les troupes de Germanie, & ayant tué ceux qui portoient les Etendarts des troupes Françoises, l'armée de l'Empereur fut mise en fuite, & les Allemands en firent un très grand carnage. L'Empereur lui-même fut obligé de se sauver avec peu de monde, & d'abandonner ses trésors & son équipage. Grand nombre de Seigneurs furent faits prisonniers, & le butin que firent les troupes de Loüis, fut inestimable. On regarda cette victoire comme un coup du Ciel (*e*). Une terreur panique se répandit d'abord dans le camp de l'Empereur ; les chevaux outrés de fatigue ne sentoient plus l'éperon, & n'obéissoient plus au cavalier. Le soldat épuisé ne pouvoit ni combattre, ni s'enfuir. Tous les peuples des environs se réünissant contre Charles, se jetterent sur les fuyards, & leur firent presque autant de maux que les soldats de Loüis. Les Vivandiers & les Caissons occupant les chemins, arrêtoient les soldats, & retardoient leur retraite, de maniere que l'Empereur arriva presque seul au Monastere de S. Lambert de Liége. Ce combat se donna sur la fin de la nuit du 8e. d'Octobre 876.

An de J. C. 876.

L'Imperatrice qui étoit enceinte, avoit suivi l'Empereur jusqu'à Cologne ; & la veille de la bataille dont on vient de parler, elle étoit partie pour Heristal, où elle devoit l'attendre. Mais ayant appris sa défaite, elle sortit d'Heristal, pour se refugier à Epternach dans le Luxembourg (*f*). Elle accoucha en chemin, & avant terme, d'un fils qui fut porté avec elle jusqu'à Epternach, mais qui mourut peu de tems après (*g*). L'Empereur ne tarda pas à y venir trouver l'Imperatrice. De-là il alla à Douzy, & de Douzy il revint à Epternach, où il convoqua une Diéte pour le 15e. jour d'après la S. Martin, à Saumoncy Maison Royale proche de Laon.

Le Roi Loüis, après cette victoire, vint d'Andernach par Zinzic (*h*) à Aix-la-Chapelle, où il ne resta que trois jours. Il alla de suite trouver le Roi Charles son frere à Coblentz, où ils eurent une conférence sur leurs intérêts. Charles en partit pour aller à Metz, d'où il retourna en Allemagne. Loüis passa le Rhin à Coblentz, & reprit le chemin de la Germanie (*i*).

LIII. *L'Empereur Charles le Chauve va en Italie, pour faire la guerre aux Sarrasins.*

Dans la Diéte de Saumoncy il fut résolu d'un commun consentement, que l'on travailleroit au plutôt à réprimer les courses des Normands, & à les chasser hors de la France. Ces ennemis avoient pris Roüen, & tenoient une Flotte sur la Seine. L'Empereur envoya contre eux des troupes, qui les dissiperent, ou du moins empêcherent leurs courses. Peu de tems après, il fut attaqué d'une pleurésie qui parut d'abord dangereuse ; mais il en guérit (*k*), & le Pape Jean VIII. l'envoya prier de venir au secours de l'Eglise Romaine, contre les Sarrasins qui la désoloient. Il reçut les Légats du Pape à Compiégne, où il passa le Carême & les Fêtes de Pâques ; puis ayant pourvû à la sûreté de son Royaume, il partit pour l'Italie. L'Imperatrice fut du voyage ; & on remarque (*l*) que l'Empereur emporta avec lui beaucoup d'or & d'argent, & mena grand nombre de chevaux, & un équipage magnifique.

A l'occasion de ce voyage & de cette guerre, l'Empereur imposa à une partie de ses sujets un subside (*m*), comme il en avoit imposé

(*d*) *Annal. Fuldens. ad an. 876. p. 570. t. 2. Hist. Franc. Script.*

(*e*) *Annal. Fuldens. ad an 876.*

(*f*) *Annal. Bertin. ad an. 876. p. 150.* Richildis autem audiens vij. Idus Octobris de fuga hostis Imperialis, & ipsius Imperatoris, ab Heristallo moveat, & fugiens subsequenti nocte, galli cantu in via peperit filium, quem post partum famulus suus ante se portans, fugiendo usque Antenacum deduxit.

(*g*) Il mourut à Compiégne au commencement de l'an 877. Il avoit été nommé Charles au Baptême, & fut envoyé à saint Denys, pour y être inhumé.

(*h*) Sinsiacum.

(*i*) *Annal. Bertin. ad an 876.*

(*k*) *Annal. Bertin. ibid.*

(*l*) *Annal. Bertin. ad an. 877.*

(*m*) *Annal. Bertin. ad an. 877. p. 252.*

An de J. C. 876.

un autre peu auparavant à l'occaſion de la guerre contre les Normands, qu'il vouloit chaſſer de France (*n*). Cette impoſition ne regardoit pas les ſujets du Royaume de Lorraine, mais ſeulement les François, & ceux de Bourgogne. Les Evêques, les Abbés, les Prêtres, les Nobles, tous fourniſſoient leur contingent, ſelon le nombre de leurs ſujets, ou des ſerfs qui leur appartenoient, & qui cultivoient leurs terres. La ſomme que l'on tira pour ce voyage d'Italie, fut de cinq mille livres d'argent peſant.

LIV. *Couronnement de l'Imperatrice à Tortonne.*

Le Pape vint au-devant de l'Empereur. Ils ſe rencontrerent à Verceil; de-là ils allerent enſemble à Pavie (*o*). A peine y furent-ils arrivés, qu'ils apprirent que Carloman Roi de Baviere, étoit entré en Italie avec une nombreuſe armée. Le Pape qui avoit amené fort peu de troupes avec lui, repaſſa promptement le Pô, & ſe retira à Tortonne, où il couronna l'Imperatrice; & cette Princeſſe, après cette cérémonie, reprit en diligence le chemin de Morienne, où elle reporta les grandes richeſſes que l'Empereur avoit apportées en Italie. Le Pape & l'Empereur demeurerent encore quelque tems à Tortonne, attendant les troupes qui avoient reçû ordre de paſſer les Alpes, & de les venir joindre: mais ayant appris qu'elles ne viendroient point, parce que les Seigneurs à qui il en avoit confié le commandement, s'étoient revoltés contre lui; le Pape s'enfuit au plus vîte à Rome, & l'Empereur reprit le chemin de Morienne, où l'Imperatrice l'avoit dévancé. Carloman de ſon côté, ſur un faux bruit qui s'étoit répandu, que l'Empereur & le Pape venoient fondre ſur lui avec toutes leurs forces, s'en retourna précipitamment en Baviere avec ſon armée.

LV. *Mort de l'Empereur Charles le Chauve.*

L'Empereur, après avoir paſſé le Mont Cénis, tomba malade d'une fievre qui ne paroiſſoit d'abord nullement dangereuſe: mais ayant pris une potion qui lui avoit été préparée par un Juif nommé Sédecias (*p*), qui étoit ſon Médecin, & à qui il avoit donné toute ſa confiance, il en fut ſi mal quelques heures après, qu'on ne douta pas que ce ne fût un poiſon, qu'on lui avoit fait prendre. Il fut obligé de s'arrêter en un lieu nommé Brios, d'où il dépêcha vers l'Imperatrice, pour la prier de le venir voir. Elle y vint, & le trouva fort mal. Il mourut dans une pauvre chaumiere, onze jours après avoir pris le breuvage empoiſonné, le 6e. d'Octobre de l'an 877. à l'âge de 54. ans, la ſeconde année de ſon empire, & la trente-huitiéme de ſon regne.

On l'embaûma comme on put dans une telle conjoncture, & on le mit dans un cercueïl enduit de poix, & couvert de peaux, pour pouvoir le tranſporter à S. Denys, où il avoit choiſi ſa ſépulture: mais le poiſon avoit tellement corrompu ſon corps, qu'on fut obligé, par l'extrême puanteur qui en ſortoit, de le mettre en terre à Nantua, Monaſtere du Diocéſe de Lyon dans la Breſſe. Sept ans après (*q*), Gaultier Abbé de S. Denys, le fit tranſporter en ſon Abbaye, où il fut enterré devant l'Autel de la Trinité, comme il l'avoit ordonné pendant ſa vie. On voit aujourd'hui ſon Mauſolée au milieu du Chœur de S. Denys, en bronze, ſoûtenu de quatre petites colomnes de même métal: mais c'eſt un ouvrage plus nouveau que ce Prince. Richer Moine de Senones (*r*), dit qu'il avoit vû ce Monument placé derriere l'Autel des SS. Martyrs Denys & ſes Compagnons. Charles le Chauve avoit été élevé jeune dans cette Abbaye, & avoit conſervé beaucoup d'inclination pour elle. Il y alloit ſouvent, & en avoit même conſervé le Titre Abbatial pendant dix ans.

An de J. C. 877.

L'Imperatrice Richilde étant arrivée en France (*s*), ſe rendit à Compiégne avec les Seigneurs, & remit à Loüis le Bégue, le ſeul enfant mâle qui reſtoit de Charles le Chauve, l'Acte ſcellé du défunt Empereur, par lequel il le déclaroit ſon ſucceſſeur à la Couronne de France. Elle lui donna en même tems l'Epée de S. Pierre, la Couronne, le Sceptre & le Manteau Royal; & avec ces marques d'honneur il fut couronné à Compiégne, au commencement de Décembre de l'an 877. Hincmar Archevêque de Reims, fit la cérémonie du Sacre. Les autres Evêques, les Seigneurs & les Abbés lui prêterent ſerment de fidélité, & lui réciproquement jura de conſerver tous leurs Privileges.

LVI. *Loüis le Bégue ſuccéde à l'Empire de Charles le Chauve.*

La mort de l'Empereur Charles le Chauve, & les foibles commencemens de Loüis le Bégue ſon fils, avoient jetté le Pape Jean VIII. dans de terribles inquiétudes. Il ſe voyoit tout à coup fruſtré de l'eſperance dont il s'étoit flatté d'un prompt ſecours. Carloman Roi de Baviere avoit trouvé dans Lambert Duc de Bénevent, un puiſſant appui pour ſe faire reconnoître Empereur. Le Pape ne ſçachant comment ſe tirer de ces embarras, trouva moyen de venir en France par mer (*t*). Il aborda à Gennes, & de-là à Arles, d'où il ſe rendit à Lyon, & où il s'arrêta quelque tems, en attendant la réponſe du Roi, à qui il avoit fait ſçavoir ſa venuë.

LVII. *Le Pape Jean VIII. ſe retire en France.*

Loüis le Bégue étoit tombé très dangereuſement malade à Tours. Dès qu'il eut appris l'arrivée du Pape dans ſon Royaume, il lui députa quelques Evêques, pour le ſaluer de ſa part (*u*), & pour le défrayer à ſes dépens. Ils le conduiſirent à Troyes, où il avoit indiqué un

LVIII. *Concile de Troyes. Le Pape couronne Loüis le Bégue.*

(*n*) *Vide apud Quoſn. t. 2. Hiſt. Franc. p. 460.*
(*o*) *Annal. Bertin. Metenſ. & Fuldenſ. ad an. 877.*
(*p*) *Annal. Bertin. annal. Fuldenſ. &c. ad an. 877.*
(*q*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 205.*
(*r*) *Richer. Senon. Chronic. Spicileg. t. 3. p. 352.*
(*s*) *Annal. Bertin. fuſè ad an. 877. pp. 252. 253. 254.*
(*t*) *Annal. Bertin. ad an. 878.*
(*u*) *Ibid.*

Digitized by Google

An de J.C. 878.

Concile, dont il fit l'ouverture le 13. d'Août 878. Il s'y trouva pluſieurs Evêques des Gaules ; mais je n'y vois de la Belgique, ou du Royaume de Lorraine, que le ſeul Arnald Evêque de Toul (x). Le Roi ne put, à cauſe de ſon incommodité, s'y rendre qu'au commencement de Septembre, & il y fut ſacré Roi de la main du Pape (y). Il avoit déja été couronné à Compiégne l'année précédente : mais il eut la dévotion de recevoir encore l'Onction Royale des mains du Pape, à l'imitation de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs. Le Pape ne put ſe réſoudre à couronner la Reine Adelaïde (z), apparemment parce que Loüis l'avoit épouſée du vivant d'Anſgarde, qu'il avoit priſe dans ſa jeuneſſe, & dont il avoit eû deux fils, Loüis & Carloman, qui parvinrent au Royaume après la mort de leur pere.

LIX. *Canons & Réglemens du Concile de Troyes.*

Les principaux Canons de ce Concile de Troyes, furent, que les Evêques ſeroient honorés de toutes les Puiſſances ſeculieres ; en ſorte que nul ne pourroit s'aſſeoir en leur préſence ſans leur permiſſion (a). On défend aux Laïques d'uſurper les biens Eccléſiaſtiques, ſous peine d'excommunication ; & au cas de récidive, ſous peine d'anathême. Que nul ne puiſſe demander au Pape les biens des Egliſes, ſi-non ceux qui ont le caractere pour en joüir. Que les Evêques ſe ſoutiennent l'un l'autre ; & que quand l'un d'eux eſt dans l'oppreſſion, les autres lui prêtent en commun leur conſeil & leur ſecours. Que les Laïques ou les Clercs excommuniés par un Evêque, ne ſoient pas reçûs par un autre Evêque. Que nul ne donne retraite à un homme libre, ſinon dans les cas marqués dans les Loix Civiles.

Dans le même Concile le Pape excommunia Lambert Duc de Spoléte, Adalbert Marquis de Toſcane, Formoſe, Gregoire, & leurs complices, qui avoient déja été excommuniés à Rome, à cauſe des maux qu'ils avoient faits à l'Italie & au S. Siége (b). Il prononça la même peine contre quelques Seigneurs de France, qui s'étoient ſoûlevés contre l'Empereur Charles le Chauve, & n'avoient pas aſſez de ſoûmiſſion pour Loüis le Bégue ſon fils. De ce nombre fut Hugues fils du Roi Lothaire & de Valdrade, dont il a déja été parlé cy-devant. Il excommunia auſſi Bernard Marquis de Languedoc, & il permit à Hincmar Evêque de Laon de dire la Meſſe, tout aveugle qu'il étoit (c). Enfin le Pape termina le Concile de Troyes par une harangue, dans laquelle il exhorta les Prélats François, & le Roi Loüis le Bégue, à lui procurer un prompt ſecours contre les Sarraſins d'Italie. De Troyes le Pape reprit le chemin de Rome, & fut reconduit juſqu'à Pavie par le Duc Boſon, & par Hermengarde ſon épouſe.

LX. *Paix entre l'Empereur Loüis le Bégue, & Loüis Roi de Germanie.*

Loüis le Bégue (d) ſongeant à faire une paix ſolide avec ſon couſin Loüis Roi de Germanie, lui envoya des Ambaſſadeurs, pour l'inviter à entrer avec lui en conférence ſur les ſujets de leurs diviſions. Ces Ambaſſadeurs revinrent quelque tems après le départ du Pape, & rapporterent au Roi de France, qu'ils avoient trouvé le Roi de Germanie dans les meilleures diſpoſitions du monde. L'on a une preuve éclatante de ces diſpoſitions, dans la Lettre que Loüis de Germanie lui écrivit en cette occaſion (e). Il lui parle d'une maniere pleine de cordialité, & le conjure que, ſans avoir égard aux querelles & aux inimitiés que des hommes de mauvaiſe volonté avoient fomentées entre les deux Rois Charles & Loüis leurs peres, ils demeurent toujours unis & attachés l'un à l'autre. *Je vous envoye*, ajoûte-t'il, *un cheval beaucoup plus eſtimable par ſa vigueur & par ſa viteſſe, que par ſa grandeur & ſon embonpoint. La ſelle eſt, de même que la mienne, plus propre à un Guerrier & à un Capitaine qui cherche l'utile & l'avantageux, qu'à un homme qui n'affecte que la vanité, & l'éclat d'une brillante monture. Je vous envoye auſſi un très beau Pavillon, qui ſervira dans votre Palais, lorſque vous le ferez dreſſer au tems que vous tiendrez votre Conſeil. Sa ſeule vûë réprimera les mauvaiſes intentions de ceux qui voudroient nous broüiller ; & ils ſeront pénétrés, par cette marque, & de votre affection pour moi, & de mon attachement pour vous. Et comme votre vie & votre ſanté me ſont précieuſes, je vous envoye des aromates, des huiles de parfum & des remédes ; afin que leur odeur, leur épanchement & leur goût ſervent à vous faire plaiſir, à conſerver votre ſanté, & à vous engager à m'aimer conſtamment, comme je m'efforcerai de le mériter par mon amitié & mon dévoûment.*

Sur cette Lettre, Loüis partit de Compiégne, & ſe rendit à Heriſtal ſur la Meuſe (f), & delà à Marſen ſur la même riviere. Les deux Princes s'y rencontrerent le premier jour de Novembre, & y firent un Traité de paix, qui fut ſigné le même jour à Foron ou Friconi, Maiſon Royale entre Maſtric & Aix-la-Chapelle. Les principaux Articles de ce Traité furent, 1°. Que le partage du Royaume de Lorraine, qui avoit été fait entre Loüis de Germanie, & ſon frere Charles le Chauve, ſubſiſteroit ; que Loüis le Bégue auroit la partie qui avoit été cédée à ſon pere Charles le Chauve ; & que réciproquement le jeune Roi Loüis de

---

(x) *Concil. t. 9. p. 313.*

(y) Il ne fut pas couronné Empereur, comme l'ont crû Sigonius & quelques autres, mais ſeulement Roi de France. *Mabill. t. 3. annal. Ben. p. 213.* Le P. Daniel Hiſt. de France, p. [illegible]

(z) *Vide Mabill. & Daniel, locis citatis. Annal. Bertin. ad an.* 878.

(a) *Tom. 9. Concil. p. 314.*

(b) *Ibid. pp. 309. 310.*

(c) *Ibid. p. 315.*

(d) *Annal. Bertin. ad an. 878. p. 256.*

(e) *Vide Pernard. antiquit. Alſat. Typis Regiis editas, & Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 212.*

(f) *Annal. Bertin. ad an. 878. pp. 256. 257.*

Digitized by Google

An de J. C. 878.

Germanie jouïroit de l'autre partie qui avoit été cédée à ſon pere.

2°. Que pour le Royaume d'Italie, on laiſſeroit les choſes en l'état où elles étoient, juſqu'à la prochaine Aſſemblée, qui ſe devoit tenir à Gondreville, ou au voiſinage, vers la Purification de la ſainte Vierge, & à laquelle les Rois Charles & Carloman, freres de Loüis de Germanie, ſeroient invités.

3°. Les deux Rois ſe promirent mutuellement, que l'un des deux venant à mourir, celui qui ſurvivroit, prendroit la protection des enfans de l'autre, pour leur conſerver les Etats de leur pere.

On regla auſſi quelques autres points moins importans, qui tendoient tous à affermir la paix entre les deux Etats. Mais l'Aſſemblée qui avoit été indiquée pour le mois de Février, ne put ſe tenir. Louis de Germanie s'en retourna au-delà du Rhin; & Loüis le Bégue prenant ſa route par les Ardennes (*g*), paſſa les Fêtes de Noël à Glare proche S. Hubert; & après avoir demeuré quelque tems dans les Ardennes, ſe rendit à Pont-Yon, pour le commencement de Février. De-là il marcha vers Autun, où ſon armée avoit ſon rendez-vous. Enfin il arriva à Troyes en Champagne, où il tomba très dangereuſement malade. Son deſſein étoit de faire la guerre à Bernard, Marquis de Languedoc, qui mépriſant l'excommunication qu'on avoit prononcée contre lui au Concile de Troyes un peu auparavant, avoit des troupes ſur pied, perſiſtoit dans ſa révolte, & prétendoit ſe maintenir dans la poſſeſſion du Languedoc, & de toutes les Places qu'il occupoit.

LXI. *Mort de Loüis le Bégue. Loüis III. lui ſuccede.*

La maladie du Roi venoit, à ce qu'on croit, d'un poiſon lent qu'il avoit pris, & qui le conſumoit inſenſiblement. Sentant ſes forces diminuer, il ſe fit porter à Compiégne (*h*), d'où il envoya ſa Couronne, ſon Epée, & les autres ornemens Royaux à ſon fils aîné nommé Loüis, qui étoit alors à Autun; recommandant qu'on le fiſt ſacrer & couronner au plutôt. Il mourut à Compiégne le jour du Vendredy-Saint dixiéme d'Avril 879. & fut enterré dans l'Egliſe de l'Abbaye de Notre-Dame, que ſon pere avoit bâtie au même lieu. On lui a donné le nom de Fainéant (*i*), parce qu'en effet il n'a rien fait de fort mémorable, n'ayant regné qu'environ dix-huit mois, & ayant preſque toujours été malade. Le nom de le Bégue ne lui fut donné qu'après ſa mort. Lorſqu'il mourut, la Reine Adelaïde ſa ſeconde femme, étoit groſſe d'un Prince, qui regna dans la ſuite, & fut nommé Charles le Simple.

La foibleſſe du gouvernement de Loüis le Bégue, la courte durée de ſon regne, le bas âge du Roi ſon fils, l'aſcendant qu'avoient déja pris les Seigneurs de ſon Royaume, & l'indépendance dans laquelle la plûpart s'étoient déja mis, firent naître au commencement de ce regne pluſieurs partis oppoſés, qui faillirent de ruïner entiérement la Monarchie, & de la faire paſſer dans les mains de Loüis de Germanie. L'un de ces partis avoit pour Chef Boſon frere de l'Imperatrice Richilde, épouſe de Charles le Chauve; Hugues l'Abbé, fils du Roi Lothaire & de Valdrade; Thierry Grand Chambellan, & Bernard Comte d'Auvergne. L'autre faction avoit à ſa tête Goſlin Abbé de S. Denys, & Conrade Comte de Paris. Les Chefs de la premiere faction indiquerent une Aſſemblée générale à Meaux (*k*), où le jeune Roi devoit ſe trouver. Les autres s'aſſemblerent à Creil, à l'embouchure de la petite riviere de Trin dans l'Oiſe (*l*).

An de J. C. 879.

LXII. *Les Seigneurs François offrent la Couronne à Loüis Roi de Germanie.*

Ceux-ci, de leur autorité particuliere, reſolurent de déferer la Royauté à Loüis de Germanie, & en effet lui envoyerent des Ambaſſadeurs, pour lui offrir la Couronne de France, & pour le prier de s'avancer ſeulement juſqu'à Metz, & de venir ſe mettre à la tête des Prélats & des Seigneurs qui n'attendoient que ſa venuë pour ſe declarer, & lui rendre leurs hommages. Loüis ſe laiſſa tenter, & s'avança juſqu'à Metz. Là il reçut d'autres Ambaſſadeurs, qui le prioient de venir juſqu'à Verdun, où les Chefs du parti qui l'avoient appellé, s'étoient déja rendus. Loüis y vint avec ſon armée; & comme on ne vouloit pas leur vendre des vivres à prix raiſonnable, ils firent de très grands dégâts à la ville & à la campagne, & y vécurent comme en pays ennemi. Gauſlin & Conrade lui rendirent leurs hommages comme à leur Souverain, & l'exhorterent d'entrer ſans tarder dans le Royaume de France, & de s'en mettre en poſſeſſion.

Les Seigneurs aſſemblés à Meaux ayant appris ces nouvelles, & ne ſe trouvant pas en état d'oppoſer une armée au Roi de Germanie, lui députerent à Verdun l'Evêque d'Orleans, & deux Comtes, pour lui faire offre de l'autre partie du Royaume de Lorraine, qui avoit été poſſedée par Charles le Chauve, & qui étoit la contre-partie de ce que Loüis y poſſedoit actuellement. Cette propoſition fut écoutée, & Loüis fut bien-aiſe d'augmenter ſes Etats d'une bonne partie des Pays-Bas, de l'Abbaye de S. Vaſt d'Arras, des villes de Toul, Metz & Verdun, & de leurs dépendances, ſans s'expoſer aux riſques d'une guerre incertaine, & aux remords d'une action qui avoit beſoin d'apologie. Ainſi ayant pris ſes aſſûrances ſur les offres qu'on lui faiſoit, il repaſſa le Rhin, & retourna à Francfort.

L'Abbé Goſlin & le Comte Conrade ſe voyant ainſi abandonnés, & ne pouvant re-

(*g*) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 258.* In Longlario nativitatem Domini celebravit.
(*h*) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 258.*
(*i*) *Aimoin. l. 1. de Miracul. S. Bened. c. 1.*
(*k*) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 258.*
(*l*) *Annal. Bertin. ibid. & ad annal. Vedaſt.*

tourner

An de J. C. 879.

tourner en France, où ils étoient en horreur, ſe retirerent en Germanie auprès de la Reine (*m*), à qui ils témoignerent leur mécontentement, de ce qu'après s'être expoſés au danger, pour faire donner la Couronne au Roi Loüis, on vouloit ainſi les ſacrifier au reſſentiment de Boſon, & de ceux de ſon parti. La Reine entra dans leurs reſſentimens, & dit que ſi elle eût été du voyage du Roi, elle lui auroit fait prendre d'autres réſolutions. Le Roi même parut ſe repentir de ne s'être pas aſſez livré à ſa bonne fortune. Il envoya du monde à l'Abbé Goſlin, & au Comte Conrade, pour les raſſûrer, & les eſcorter dans leur retour, il leur donna même des ôtages pour gage de ſa protection. Ils revinrent alors en France, plus fiers que jamais, & firent ſçavoir à ceux de leur parti, que dans peu le Roi de Germanie entreroit en France à la tête d'une bonne armée.

LXIII. *Mort de Carloman Roi de Baviere. Louis de Germanie lui ſuccéde.*

Pendant ces mouvemens, Carloman Roi de Baviere, & frere du Roi Loüis, tomba en apoplexie, perdit l'uſage de la parole; & Arnoû ſon fils naturel, ne croyant pas qu'il en pût réchapper, s'étoit déja emparé d'une partie de ſes Etats (*n*). A cette nouvelle, Loüis Roi de Germanie accourut en Baviere, diſſipa les rebelles, rétablit la paix dans le pays, & tira promeſſe des Grands du Royaume, qu'après la mort du Roi, ils ne reconnoîtroient d'autre Roi que lui. En effet le Roi Carloman étant mort le 22e. de Mars 880. (*o*), le Roi Loüis entra en poſſeſſion de ſes Etats, comme nous le verrons cy-après.

Pendant qu'il étoit en Baviere auprès du Roi ſon frere, l'Abbé Hugues, fils naturel de Rothaire & de Valdrade, ſe jetta en Lorraine, dans le deſſein de s'en rendre maître, comme héritier du Roi Lothaire. Il ſe ſaiſit d'un Château près de Verdun (*p*), où il mit une garniſon de bandits, qui déſoloient tout le pays. Le Roi envoya contre lui un détachement de ſon armée, qui n'ayant pû joindre l'Abbé Hugues, aſſiégea le Château, le prit, le raſa, tua une partie de la garniſon, en envoya une autre partie en exil, coupa les cheveux, & arracha même la peau de la tête à quelques autres, & les renvoya ainſi avec ignominie.

LXIV. *Loüis & Carloman fils de Loüis le Bégue, ſont ſacrés & couronnés à Ferrieres.*

Les Chefs du parti oppoſé à Loüis de Germanie, avoient différé juſqu'alors le couronnement du Prince Loüis, fils aîné de Loüis le Bégue; ils avoient même reſolû de ne pas faire cette cérémonie, qu'ils ne couronnaſſent en même tems ſon frere Carloman, & qu'ils ne partageaſſent entr'eux deux le Royaume de France: mais au bruit de la venûë de Loüis de Germanie, ils ſe hâterent de les faire couronner, & cela ſe fit dans l'Abbaye de Ferriéres en Gâtinois, par Anſegiſe Archevêque de Sens, & d'autres Evêques qui y furent invités.

An de J. C. 879.

L'année ſuivante (*q*), Loüis de Germanie partit d'Aix-la-Chapelle avec la Reine ſon épouſe, pour entrer en France, comptant ſur les promeſſes de l'Abbé Goſlin, & du Comte Conrade. Il s'avança juſqu'à Douzy, où ces deux Chefs de ſon parti le vinrent joindre. De-là il vint à Attigny, puis à Creſy (*r*) ſur l'Aine, & enfin à Ribomont ſur l'Oiſe. Alors Loüis voyant qu'on l'avoit flatté d'une vaine eſpérance, & que les peuples perſévéroient dans l'obéiſſance à leur Souverain legitime, ſe contenta de cette partie du Royaume de Lorraine qui lui avoit été cédée, fit alliance avec Loüis, & Carloman fils de Loüis le Bégue, indiqua une Diéte à Gondreville pour le mois de Juin prochain, & reprit la route de ſes Etats.

LXV. *Partage des Etats de Louis le Bégue entre Louis & Carloman.*

D'un autre côté, les deux jeunes Rois fils de Loüis le Bégue, s'aſſemblerent à Amiens, & ſe partagerent le Royaume de leur pere. Loüis comme l'aîné, eut la France & la Neuſtrie; Carloman eut la Bourgogne & l'Aquitaine (*s*). Vers le même tems, le Duc Boſon, qui avoit fait épouſer ſa fille au jeune Roi Carloman, fut élû Roi de Provence (*t*), & le Roi Charles le Gros étant entré en Italie (*u*) avec une armée, s'étoit rendu maître du Royaume de Lombardie ſans oppoſition. Enfin Carloman, Roi de Baviere étant mort, comme nous l'avons dit, au mois de Mars 880. & n'ayant point laiſſé d'enfans légitimes, Loüis de Germanie entra en poſſeſſion du Royaume de Baviere (*x*), qu'il joignit à ſes Etats; donna à Arnoû fils naturel de Carloman, la Carinthie, & promit à Charles le Gros ſon frere, qui venoit de conquérir le Royaume de Lombardie, non ſeulement de ne l'y point traverſer, mais même de l'aider de toutes ſes forces à acquérir la Couronne Impériale. Tel étoit l'état de la France & de l'Allemagne.

LXVI. *Irruption des Normands en France.*

Les Normands continuoient à y faire des courſes, & c'étoient les ſeuls ennemis étrangers que les Rois euſſent alors à combattre. Le Roi Loüis, au retour de ſon voyage de Champagne, trouva qu'une armée de cette nation avoit fait deſcente ſur les côtes de Flandres, & qu'ayant remonté juſqu'à cette partie de la forêt d'Ardenne, qu'on appelloit la Forêt Charbonniere, entre l'Eſcaut & le Rhin, avoit ravagé par-tout, & ſe diſpoſoit à regagner ſes Vaiſſeaux, pour les charger du butin qu'ils avoient fait (*y*). Le Roi de Germanie les attaqua proche du Thin, Maiſon Royale dans la Forêt d'Ardenne, les mit en déroute, en tua une grande partie, le reſte ſe jetta dans le Château du Thin, dont nous avons parlé. Le Roi les y aſſiégea, & Hugues ſon fils naturel y fut bleſſé mortellement, & tomba en

(*m*) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 259.*
(*n*) *Annal. Bertin. ad an. 879. & Fuld. & Metenſ. ad eumdem an. & ad an. 880.*
(*o*) *Annal. Metenſ. vii. Non April. mendoſè. Annal Fuldenſ. & Herman. 8j. Kal. April. reſtè.*
(*p*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 879. p. 372. t. 2. Quæſn. Annal. Bertin. ad an. 879.*
(*q*) *Annal. Bertin. ad an. 880.*
(*r*) Ercuriacum.
(*s*) *Annal. Bertin. ad an. 880.*
(*t*) An 879. *Vide Concil. Montalenſ. t. 9. Concil. p. 331. & ſeq.*
(*u*) *Annal. Bertin. ad an. 879. p. 259. c. 40.*
(*x*) *Vide annal. Metenſ. ad an 880.*
(*y*) *Annal. Bert. ad an. 880. Annal. Metenſ. ad an. 879.*

Digitized by Google

An de J. C. 880.

la puiſſance des ennemis. Loüis voulant tirer ce Prince de leurs mains, leur offrit une capitulation raiſonnable : mais pendant la nuit les Normands ſe retirerent, & le Fils du Roi fut trouvé mort dans le Château.

LXVII. *Conférences de Gondreville entre les Rois Louis & Carloman, & Louis le Gros.*

Au mois de Juin, les Rois de France Loüis & Carloman, & Charles le Gros Roi d'Allemagne & de Lombardie, ſe rendirent à Gondreville Maiſon Royale ſur la Moſelle près de Toul. Loüis Roi de Germanie & de Lorraine, devoit auſſi s'y trouver : mais étant tombé malade, il ne put y aſſiſter en perſonne, & ſe contenta d'y envoyer des Députés (*z*). Dans cette Diéte on confirma à Loüis Roi de Germanie la jouiſſance du Royaume entier de Lorraine ; on renonça en faveur de Charles le Gros, aux prétentions que les autres Princes de ſa Maiſon pouvoient avoir aux Etats d'Italie, & on convint que ces Princes s'aideroient mutuellement contre les ennemis communs de la Monarchie, qui étoient d'une part les Normands, & de l'autre l'Abbé Hugues, qui en vouloit à la Lorraine, & le Duc Boſon, uſurpateur de la Provence.

Pour mettre ce Traité en exécution, le Roi de Germanie donna aux deux jeunes Rois de France Loüis & Carloman, une armée qu'ils conduiſirent contre l'Abbé Hugues. Celui-ci n'oſant tenir la campagne, ſe retira dans des lieux inacceſſibles à une armée, & n'oppoſa aux deux jeunes Rois, que Thiebaut ſon beau-frere (*a*), qui fut battu dans un ſanglant combat, où il y eut bien du monde tué de part & d'autre.

De-là ils paſſerent en Bourgogne, pour étouffer la révolte de Boſon, & en même tems envoyerent quelques troupes du côté de Gand, pour en chaſſer les Normands, qui faiſoient de là des courſes dans tous les Pays-bas & en France. Les ravages qu'ils firent en ces Provinces, furent tels, que l'on n'avoit rien vû de pareil depuis les irruptions des Goths, & des autres Barbares, qui ravagerent l'Empire au ſixiéme & ſeptiéme ſiécles : mais le détail de ces guerres n'eſt pas de notre ſujet.

LXVIII. *Siége de Mâcon, où Boſon s'étoit retiré.*

L'armée Françoiſe aſſiégea Mâcon, où Boſon avoit mis de bonnes troupes. La ville fut forcée, & le Comté où le Gouvernement en fut donné à Bernard, ſurnommé Plante-veluë (*b*). Enſuite les trois Rois Charles le Gros, Loüis Roi de France & de Neuſtrie, & Carloman ſon frere, Roi de Bourgogne & d'Aquitaine, allerent mettre le ſiége devant Vienne, où Boſon avoit laiſſé Ermengarde ſon épouſe, avec une bonne partie de ſes troupes. Pour lui, il ſe retira dans les montagnes, avec le reſte de ſon armée.

Le ſiége tirant en longueur, le Roi Charles le Gros fut obligé de le quitter, pour ſe trouver à Rome à la Fête de Noël, afin d'y recevoir du Pape la Couronne Impériale. Les nouvelles qui venoient de tous côtés, que les Normands déſoloient les Pays-bas & la Picardie, obligerent Loüis Roi de France d'accourir au ſecours de ces Provinces, & de laiſſer continuer le ſiége de Vienne au Roi Carloman, avec une partie de l'armée. Loüis attaqua les Normands à Saucourt dans le pays de Vimeux, les battit, & leur tua neuf mille hommes, la plûpart Cavalerie. C'eſt la victoire la plus complete qu'on ait remportée en France contre ces Avanturiers. On en a conſervé la mémoire dans les Annales du tems, & dans un Poëme en Vers Allemands anciens, mis au jour & expliqués par M. Schilter de Straſbourg (*c*).

An de J. C. 880.

La Princeſſe Ermengarde s'y défendit aſſez long-tems, avec une hardieſſe & une opiniâtreté ſurprenantes, & ne ſe rendit qu'après avoir ſoûtenu ce ſiége pendant deux ans entiers. Le Roi Carloman n'étoit plus devant la ville, lorſqu'elle demanda à capituler. Il avoit été obligé quelque tems auparavant de quitter le ſiége, pour ſe mettre à la tête de l'armée de France, dont le Roi Loüis ſon frere lui avoit laiſſé le commandement avec ſes Etats, par ſa mort arrivée au mois d'Août 882.

LXIX. *Mort de Louis III. & de Loüis de Germanie.*

Loüis Roi de Germanie & de Lorraine, mourut auſſi le 20. Janvier de l'année 882. (*d*), abandonnant ſes Etats en proie aux Normands. Ces Pirates, après avoir brûlé & ruiné Nimégues, Maſtric, Tongres, Cologne, Bonne, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, les Abbayes de S. Corneille près d'Aix-la-Chapelle, de Stavelo, Malmedy, Prum, & pluſieurs autres Lieux ſaints, s'étoient cantonnés à Haſlou ſur la Meuſe. Loüis étoit réſolu de les attaquer, & de leur livrer la bataille : mais ſa mort acheva de jetter la conſternation dans ſon Royaume de Lorraine, & rendit les ennemis plus fiers & plus hardis qu'auparavant. Ils marcherent vers Tréves, dont ils s'emparerent le Jeudy-Saint. Ils la brûlerent & la ſaccagerent ; & comme ils s'avançoient vers la ville de Metz, ils furent attaqués à Remich par Vala Evêque de Metz, par Bertulfe Archevêque de Tréves, & par Adelard Comte du pays : mais Vala y perdit la vie, ſon armée fut défaite, & taillée en piéces, le Comte & l'Archevêque prirent la fuite, ainſi que nous l'avons déja dit cy-devant.

LXX. *Dégâts cauſés par les Normands.*

La ville de Metz, & le pays d'alentour, échapperent de ce péril, à ce qu'on croit, par les mérites de ſainte Gloſſinde (*e*). Les Normands, au lieu d'aller attaquer cette ville, dont il leur auroit été aiſé, dans cette conſternation, de ſe rendre maîtres, ſe partagerent. Les uns reprirent le chemin de la mer, les autres ſe retirerent à Haſlou ſur la Meuſe, où étoit leur camp.

(*z*) *Annal. Bertin. ad an.* 880. *p.* 259. *Ita & annal. Fuld. ad eundem annum.*

(*a*) *Annal. Bertin.* Sororium illius Theobaldum : fils de la ſœur, ou mari de la ſœur.

(*b*) *Annal. Bertin. ad an.* 880. Ipſum Caſtellum Matiſcanum ceperunt, & cum Comitatum Bernardo, cognomento Planta-piloſa, dederunt.

(*c*) *Vide Aſcend. tom* 3. *Annal. Bened. p.* 684.

(*d*) *Annal. Metenſ. ad an.* 882. *p.* 319.

(*e*) *Hiſt. tranſlat. ſanctæ Glodeſind.*

Digitized by Google

An de J. C. 882.

Cependant les Seigneurs du Royaume de Lorraine ſe voyant ſans Chef, députerent vers Carloman Roi de France (*f*), pour le prier de les ſecourir contre les Normands, & de réünir la Lorraine à ſa Couronne. La propoſition fut examinée au Conſeil du Roi; & rien n'étoit plus aiſé, pendant que l'Empereur Charles le Gros étoit en Italie, d'entrer en poſſeſſion de ce pays; mais les plus ſages furent d'avis de lui laiſſer ce pays, puiſqu'il lui avoit été cédé, & de ne pas trop partager les forces du Royaume de France, déja aſſez affoibli par les Normands, qui le menaçoient de tous côtés. On ſe contenta d'envoyer en Lorraine le Comte Theodoric, avec quelques troupes, en attendant que l'Empereur y vînt en perſonne.

LXXI. *Charles le Gros quitte l'Italie, & revient en France contre les Normands.*

Ce Prince ayant reçu des Ambaſſadeurs des peuples de la Germanie & de la France (*g*), qui le prioient inſtamment de venir au ſecours de ſes pays héréditaires, qui étoient attaqués de toutes parts, ſe mit en chemin le plutôt qu'il lui fut poſſible, prit ſa route par la Baviere, tint une Diéte à Vormes (*h*), aſſembla une très nombreuſe armée, compoſée de Lombards (*i*), d'Allemands, de Thuringiens, de Saxons, de Friſons & de François. Toute l'armée ſe rendit à Andernach, & l'Empereur la partagea en trois corps. Le premier compoſé de ſeuls Bavarois, étoit commandé par Arnoû fils naturel du feu Roi de Germanie. Le ſecond étoit compoſé des François de la France Orientale, c'eſt-à-dire, de la Franconie, & des Provinces ſituées ſur la rive Occidentale du Rhin. Ce Corps avoit pour Chef un Seigneur François nommé Henry. Le troiſiéme Corps, compoſé de Saxons, d'Allemands, de Friſons & de Thuringiens, étoit beaucoup plus nombreux que les deux autres, & étoit commandé par l'Empereur en perſonne. Toute cette puiſſante armée marcha contre les Normands, retranchés à Haſlou (*k*).

Les deux premiers Corps prirent les devants, dans le deſſein de couper les détachemens que les Normands avoient faits ſelon leur coutume, pour aller piller en divers endroits (*l*), afin de les empêcher de rejoindre leur camp: mais la trahiſon rendit cette ſage précaution inutile. Les Normands furent avertis de tout par des intelligences qu'ils avoient dans l'armée compoſée de François. Toute l'armée Imperiale arriva devant Haſlou vers le commencement de Juillet, & le camp des Normands fut auſſi-tôt inveſti. Il y avoit dans ce Fort deux Rois Normands, Godefroy & Sigefroy, & deux Princes nommés Urme & Halz. Le ſiége fut continué pendant douze jours avec beaucoup de chaleur; & après ce terme, il arriva une eſpéce de prodige, qui jetta l'épouvante dans les cœurs des aſſiégeans & des aſſiégés (*m*).

An de J. C. 882.

Le 21e. Juillet 882. le Ciel ſe couvrit de nuages ſi épais, qu'à peine pouvoit-on diſcerner les objets. Les éclairs continuels étoient accompagnés des plus terribles tonnerres, & ſuivis d'une grêle d'une groſſeur ſi extraordinaire, qu'il y en avoit d'un pouce & demie de circonférence. Les vents, les tourbillons, l'orage étoient ſi horribles, qu'on ne ſçavoit où ſe mettre à couvert. Les chevaux épouvantés caſſoient leurs brides, briſoient leurs attaches, & couroient comme furieux de tous côtés. Les murs & les terraſſes de la forteresſe où les Normands étoient aſſiégés, s'écroulerent même en un endroit, par la violence de la tempête; de ſorte que, ſans les retranchemens & les foſſés qui ſe trouverent devant, un Eſcadron de Cavalerie y auroit pû entrer par la brêche.

LXXII. *On fait la paix avec les Normands.*

La multitude des morts, & les chaleurs exceſſives cauſerent dans l'air une ſi grande infection, que les maladies ſe mirent dans les deux armées, & qu'oubliant l'animoſité qui les avoit d'abord acharnés les uns contre les autres, ils ne ſongerent plus qu'à trouver des voyes d'accommodement, & à finir la guerre. Les Chefs Normands demanderent une conférence, qu'on leur accorda. Sigefroy un de leurs Rois, après avoir reçu des ôtages pour ſa ſûreté, ſortit du Camp de Haſlou, & vint trouver l'Empereur à deux lieües de là. Il lui propoſa en ſon nom, & au nom de ceux qu'il commandoit, de ne faire jamais aucunes courſes ſur les Terres de l'Empereur, tandis que ce Prince vivroit; mais à ces deux conditions (*n*): La premiere, qu'on lui compteroit inceſſamment une groſſe ſomme deniers (*o*); & la ſeconde, qu'il lui ſeroit permis de demeurer au lieu où il étoit campé. Ces propoſitions furent acceptées. On le retint au Camp Imperiale pendant deux jours, on l'y régala; & après qu'on eut fait revenir du camp ennemi les ôtages qu'on y avoit envoyés, il y retourna chargé de préſens. On convint de lui donner, à lui & à ceux qu'il commandoit, deux mille quatre-vingt livres peſant d'argent, que l'on tira des tréſors de l'Egliſe Cathédrale de Metz, & de diverſes autres Egliſes.

A l'égard de Godefroy autre Roi des Normands, il propoſa de ſe faire Chrétien, & de recevoir inceſſamment le Baptême; de ſortir des

(*f*) *Annal. Bertin. ad annum* 882. *p.* 260. *c.* 41.

(*g*) *Annal. Metenſ. ad an.* 882. *p.* 319. *t.* 3. *Hiſt. Franc. Quercn.*

(*h*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 882.

(*i*) *Annal. Metenſ. ad an.* 882.

(*k*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 882. Imperator contra Normannos venit cum multo exercitu, uſque ad illorum firmitatem *Annal. Metenſ. ad eundem annum.* Normannos in ſupradicto loco obſidere exorſus eſt. Le P. Mabill. *t.* 3. *Annal. Benedict. pag.* 236. croit que Carloman aſſiégea les Normands dans Metz: mais il eſt certain que ce fut à Haſlou, quoiqu'il y ait quelques circonſtances qui pourroient faire croire que ce fut à Metz: par exemple, la rançon que l'on tira de cette Egliſe, pour la donner aux Normands. Voyez les Annales de Metz, p. 261. dans Duchefne.

(*l*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 882.

(*m*) *Idem ibid.*

(*n*) *Annal. Bertin. ad an.* 882. Les Annales de Fulde portent que le Roi Sigefroy embraſſa le Chriſtianiſme: mais elles confondent Sigefroy avec Geoffroy, qui en effet ſe fit Chrétien, ſelon les Annales de S. Bertin & de Metz.

(*o*) *Annal. Bertin.* Et ad devaſtandam Regni ſui atque conſobrini ſui partem, ſicut antea fecerant, reſidere permiſit.

An de J. C. 882.

tertes de France, & de n'y plus faire de courſes ; à condition, 1°. Qu'on lui accorderoit la Friſe, & les Terres que Roric Prince Normand poſſédoit auparavant, 2°. Qu'on lui feroit épouſer Giſele ſœur de l'Abbé Hugues, fille naturelle de Lothaire & de Valdrade. 3°. Que cet Abbe ſeroit compris dans le Traité de paix, en renonçant à ſes prétentions ſur le Royaume de Lorraine, pourvû qu'on lui abandonnât les revenus de l'Évêché de Metz pendant la vacance du Siége (*p*). On ignore les raiſons qui porterent l'Empereur à prendre ſur l'Égliſe de Metz la rançon qui fut donnée à Sigefroy, & à accorder à Hugues les revenus de cette Egliſe, ſi ce n'eſt qu'elle étoit alors vacante par la mort de Valon, & n'avoit pas été pillée comme les autres de ce pays par les Normands, qui s'étoient retirés après la bataille de Remich.

LXXIII. *L'Abbé Hugues vient faire valoir ſes prétentions ſur la Lorraine.*

Ces Traités étant conclus, l'Empereur prit ſa route vers Coblentz, où il voulut être parein du Roi Godefroy, après quoi il congédia ſes troupes, & indiqua une Diéte à Vormes pour le mois de Décembre (*q*). L'Abbé Hugues ſe rendit à cette Aſſemblée au nom de Carloman Roi de France, & demanda qu'on reſtituât à ce Prince la partie du Royaume de Lorraine, qui avoit appartenu à ſes prédéceſſeurs (*r*), & que l'Empereur avoit autrefois promis de rendre à Carloman : mais il ne put rien obtenir. Alors voyant que les pourſuites qu'il avoit faites en faveur de Carloman, n'avoient pas réüſſi, il réſolut de travailler pour lui-même, & de faire valoir ſes anciennes prétentions ſur la Lorraine. D'ailleurs le Siége de Metz ayant été rempli dès le commencement de l'année 883. (*s*), Hugues ſe trouvoit par-là privé des revenus de cet Evêché, qu'on ne lui avoit accordé que pour le tems de la vacance.

Il forma donc un gros parti, compoſé de Seigneurs du pays (*t*), & d'un très grand nombre de gens ennemis de la juſtice & de la paix, de bandits & de coureurs, dont tout l'exercice étoit de voler, de piller, & de faire autant de maux que les Normands en auroient pû faire, à l'exception des meurtres & des incendies dont ils s'abſtenoient. On nomme entre ces principaux partiſans, les Comtes Etienne, Robert, Vichert, Thiebaut, & deux Seigneurs nommés Alberic, & Etienne ſon frere. L'Abbé Hugues tua peu après le Comte Vichert, qui avoit été attaché à lui dès ſa plus tendre jeuneſſe, & enſuite Bernaire, homme de qualité, qui lui étoit très fidéle, & qu'il fit mourir pour avoir ſa femme, qui étoit d'une rare beauté, mais fort débauchée. Tels furent les commencemens de Hugues Bâtard du Roi Lothaire.

Vers le même tems, l'Empereur Charles le Gros ayant été obligé d'aller en Italie, pour réprimer les Comtes, qui ne vouloient plus obéir ni à ſes ordres, ni à ceux du Pape (*u*), laiſſa à Hugues le moyen de ſe fortifier dans la Lorraine, ou plutôt d'y continuer ſes brigandages : car il ne paroît pas qu'il ait trouvé les peuples diſpoſés à le reconnoître, ni à lui obéir. Il faut même qu'il y ait rencontré beaucoup de réſiſtance de la part des Lorrains, puiſque l'année ſuivante nous le voyons en France à la tête des Seigneurs François, après la mort du Roi Carloman (*x*), envoyer les Ambaſſadeurs à Charles le Gros, pour le prier de venir prendre poſſeſſion du Royaume de France. Mais il faut raconter ces choſes dans un plus grand détail.

LXXIV. *Charles le Gros en Italie.*

L'Empereur Charles étant allé en Italie, y trouva à ſon arrivée, que le Pape Jean VIII. étoit mort. Il avoit été empoiſonné par un de ſes proches (*y*), qui s'impatientant de ce que le poiſon n'opéroit pas aſſez vîte, lui enfonça le crâne d'un coup de marteau. Il eut pour ſucceſſeur Marin, qui étoit alors Archidiacre à Rome, & qui étoit connu par les Légations dont il s'étoit acquité avec ſuccès dans la Cour de Conſtantinople. L'Empereur & lui ſe rencontrerent à Nonantule ſur les confins de Boulogne, & prirent enſemble des meſures pour raſſûrer le repos de l'Italie. On avoit arrêté Guy ou Viton Comte de Toſcane, qui étoit accuſé de haute trahiſon ; mais il s'échappa, & remplit toute l'Italie de troubles & de frayeur, parce qu'il ſe joignit aux Sarraſins, & ſe mit à courre le pays. L'Empereur envoya contre lui Parangaire Prince du Sang Royal, qui remporta quelques avantages ſur lui : mais la peſte, qui déſoloit alors le pays, obligea l'Empereur de repaſſer au plutôt les Alpes avec ſon armée.

LXXV. *Les Normands font des courſes dans le Royaume de France.*

Pendant ce tems Carloman avoit ſur les bras les Normands, qui n'ayant traité qu'avec l'Empereur, ne ſe croyoient pas obligés à obſerver la paix avec le Roi de France. Ils ſortirent de leur camp d'Haſlou (*z*), & s'avancerent juſqu'à Laon, Soiſſons, Noyon, & mirent tout à feu & à ſang. Carloman marcha contr'eux, les battit ſur la riviere d'Aine, & en tua un grand nombre. Il leur livra encore quelques autres combats, qui lui furent aſſez heureux. Mais ſon armée étoit peu nombreuſe, parce que pluſieurs des Seigneurs refuſoient de le ſuivre, ſur differens prétextes. Il fut enfin obligé de traiter avec eux, & d'acheter la paix à force d'argent. Deux ou trois mois après

(*p*) *Annal. Bertin. ibid.* Hugoni junioris Lotharii filio facultates Eccleſiaſticas Metenſis Epiſcopii, quas facti Canones futuro Epiſcopo reſervari præcipiunt, ad conſumendum remiſit.

(*q*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 882.

(*r*) *Annal. Bertin. ad an.* 882. Ad quod placitum Hugo Abbas profectus, Carolum adit pro petitione partis Regni, quam frater ſuus Ludovicus in locarium acceperat, ut ſicut ipſe Carolus olim promiſerat, Carlomanno reſtitueret.

(*s*) *Annal. Metenſ. ad an.* 883. Rotbertus Præſul ab eodem Epiſcopo (Trevirenſi) Ratbodo in Metenſi Eccleſia conſecratur x. Kalend. Mai.

(*t*) *Annal. Metenſ. ubi ſupra p.* 320. *tom.* 3. *Hiſt. Franc. Quaſn.*

(*u*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 883.

(*x*) *Annal. Metenſ. ad an.* 884. *p.* 318.

(*y*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 883.

(*z*) *Annal. Metenſ. & Bertin. ad an.* 884. *p.* 264.

Digitized by Google

An de J. C. 884.

(*a*), étant à la chaſſe, il fut bleſſé d'un Sanglier, & mourut de la bleſſure quelques jours après. On raconte (*b*) qu'un de ſes gens nommé Bertold, l'ayant bleſſé ſans y penſer, en voulant l'aider à tuer un Sanglier, le Prince, pour lui ſauver la vie, fit répandre le bruit que ſa bleſſure venoit d'un coup de dent de cet animal. Il mourut ſans enfans, & fut enterré à S. Denys.

LXXVI. *Mort de Carloman. Charles le Gros regne en France.*

Il reſtoit un fils de Loüis le Bégue, & de la Reine Adelaïde ſon épouſe, qu'il avoit laiſſée enceinte en mourant. Ce jeune Prince s'appelloit Charles, & étoit à peine âgé de quatre ans. Un Roi de cet âge n'étoit guerres propre à raſſûrer les eſprits, ni à défendre l'Etat attaqué de toutes parts par une foule d'ennemis. L'Abbé Hugues fut député vers les Normands, pour leur repréſenter qu'ils agiſſoient viſiblement contre le Traité qu'ils avoient ſigné avec le Roi peu de tems avant ſa mort : mais ils répondirent qu'ils n'avoient traité qu'avec lui, & non avec ſes ſucceſſeurs ; & que ſi le nouveau Roi, quel qu'il fût, vouloit avoir la paix avec eux, il falloit qu'il l'achetât par une pareille ſomme d'argent (*c*). Cette réponſe fit comprendre aux Seigneurs, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre dans cette conjoncture, que de déferer le Royaume à l'Empereur Charles le Gros, & le prier d'apporter un prompt ſecours aux maux de la France.

LXXVII. *Charles le Gros appellé par les François, pour réprimer les Normands.*

On lui députa pour cet effet ; & Charles vint ſans tarder juſqu'à Gondreville, où il reçut les hommages & le ſerment de fidélité des Seigneurs François ; après quoi il ſongea à s'oppoſer aux Normands, qui s'étoient jettés vers Cologne, & dans le Royaume de Lorraine. L'Empereur envoya de ce côté-là le Comte Henry avec des troupes, qui les reſſerra ſi fort, que de tout l'Hyver ils ne purent beaucoup s'écarter dans leurs courſes. Au printemps, ils ſe retirerent ſur la mer, après avoir mis le feu à leur camp. D'un autre côté, ceux qui étoient ſur la Somme, vinrent ſe camper près de Louvain, ſur les confins des deux Royaumes de France & de Lorraine ; d'où ils commencerent à faire de grands ravages. L'Empereur y envoya juſqu'à deux fois des troupes, qui n'y firent rien qui mérite attention.

LXXVIII. *L'Abbé Hugues renouvelle ſa prétention ſur le Royaume de Lorraine.*

Il y avoit à peine un an que l'Empereur avoit pris poſſeſſion du Royaume de France, quand l'Abbé Hugues (*d*) commença de nouveau à remuer, & à reprendre ſon premier deſſein de ſe rendre maître du Royaume de Lorraine, que ſon pere avoit poſſédé. Il traita ſecrétement avec Godefroy ſon Beau-frere, Roi de Friſe ; lui promit de lui céder la moitié du Royaume de Lorraine, s'il vouloit lui fournir des troupes ſuffiſantes pour en faire la conquête. Godefroy écouta cette propoſition, & réſolut d'aider ſon Beau-frere de toutes ſes forces : mais il ne jugea pas à propos de rompre bruſquement avec l'Empereur, de qui il avoit reçû le Royaume de Friſe. Il prit un prétexte ſpécieux de rupture, en lui envoyant deux Seigneurs Friſons, qui lui dirent que le Roi leur Maître étoit très reconnoiſſant du don qu'il lui avoit fait du Royaume de Friſe ; qu'il n'auroit rien à ſouhaiter, ſi ce pays étoit auſſi fertile en vint qu'en tout le reſte ; mais qu'il pouvoit ſuppléer à ce défaut, en lui accordant les villes de Coblentz, Andernach & Sinſich, qui en produiſoient en abondance ; & que ce ſeroit un ſurcroît d'obligation qu'il lui auroit.

An de J. C. 884.

L'Empereur pénétra aiſément les intentions de Godefroy. Il vit bien qu'en lui accordant ſa demande, il mettoit dans le Royaume de Lorraine un ennemi, qui dans l'occaſion ne manqueroit pas de ſe déclarer contre lui : Que s'il refuſoit, il lui donnoit un ſujet apparent de rompre avec lui. Il répondit donc d'une maniere vague aux Envoyés, que la choſe méritoit une attention particuliere, qu'il en délibéreroit avec ſon Conſeil ; & il renvoya les Ambaſſadeurs, promettant de rendre inceſſamment au Roi une réponſe plus poſitive ſur ſes demandes. Il en confera avec le Comte Henry, qui fut d'avis qu'il falloit ſe défaire de Godefroy ſans bruit. L'Empereur étoit trop occupé par les Normands, pour pouvoir mettre une nouvelle armée ſur pied ; d'ailleurs il étoit comme impoſſible de faire marcher un corps de Troupes contre la Friſe, à cauſe des eaux, des marais & des forêts, qui défendoient l'entrée de ce pays. Il fut réſolu que le Comte Henry ſe chargeroit de cette entrepriſe, & qu'il iroit en Friſe pour traiter avec Godefroy.

En partant, il donna ordre à quantité d'Officiers dont il étoit ſûr, de ſe trouver par differentes routes, & par pelottons, aux environs de l'Iſle de Betan, où ſe devoit tenir la conférence. Il prit, en paſſant par Cologne, l'Archevêque Villibert, reſpectable par ſon grand âge & par ſa prudence. Dès que Godefroy ſçut qu'ils étoient proche du lieu de la Conférence, il ſe rendit à la tête de l'Iſle, où eſt aujourd'hui bâti le Fort de Skenk, & ils commencerent la Conférence, qui roula ſur des plaintes de part & d'autre, ſans rien conclure. Sur le ſoir on ſe ſépara, avec promeſſe de ſe revoir le lendemain. L'Evêque Villibert & le Comte Henry repaſſerent la riviere, & revinrent à leur logement.

LXXIX. *Charles le Gros fait tuer Godefroy Roi de Frieſons.*

Le lendemain, Henry pria l'Archevêque de voir en particulier la Reine Giſele, pour la porter à diſpoſer le Roi ſon mari à faire la paix, tandis qu'il négocieroit avec Godefroy. En

(*a*) Le vij. des Ides de Décembre, c'eſt-à-dire, le 8. de ce mois. On dit qu'il mourut à Mont-le-Hery, dans la forêt d'Yvelme.

(*b*) *Annal. Metenſ. ad an.* 884.
(*c*) *Idem ibid.*
(*d*) *Annal. Metenſ. ad an.* 885. *p.* 321.

An de J.C. 885.

même tems il fit venir le Comte Everard, qui avoit de très grands ſujets de mécontentement contre Godefroy, & lui dit qu'il pouvoit venir à la Conférence, ſe plaindre en toute liberté des torts qu'il avoit reçus du Roi, & qu'il pouvoit compter qu'il ſeroit bien ſoutenu. Il s'y trouva, & ſe plaignit aigrement des vexations qu'il avoit ſouffertes. Godefroy ſe ſentant offenſé de ſa liberté, lui répondit avec mépris, & l'outragea par ſa réponſe. Everard picqué au vif, tira ſon épée, & lui en déchargea un grand coup ſur la tête, avant qu'il eût le loiſir de ſe lever, & de ſe mettre en défence. Auſſi-tôt les gens que le Comte Henry avoit amenés avec lui, ſe jetterent ſur Godefroy, & l'acheverent. De-là ils ſe répandirent par toute l'Iſle, & y maſſacrerent tous les Normands qui s'y trouverent.

LXXX. *L'abbé Hugues eſt privé de ſa Cour, il revient, & on lui crève les yeux.*

L'Abbé Hugues ſe trouva par cette mort, privé du plus ferme appui de ſa révolte. Il écouta les propoſitions que le Comte Henry lui fit de la part de l'Empereur. On l'attira à Gondreville ſous prétexte d'une entrevuë, où l'on devoit regler ſes prétentions: mais il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'on l'arrêta, & qu'on lui créva les yeux par ordre de l'Empereur. Tous ceux de ſon parti furent auſſi arrêtés, & punis ſelon leur merite. Hugues fut transféré au Monaſtere de S. Gal en Suiſſe. On l'en fit depuis ſortir, & revenir dans le Royaume de Lorraine. Enfin il prit la tonſure & l'habit Monaſtique dans l'Abbaye de Prum, en la forêt d'Ardenne. *C'eſt moi même*, dit l'Hiſtorien Reginon (*e*), *qui étant alors Abbé, quoiqu'indigne, de ce Monaſtere, lui coupai les cheveux, & il mourut peu de tems après.* Quelques anciennes Chroniques (*f*) marquent qu'il demeura quelque tems relegué dans l'Abbaye de Fulde, apparemment avant qu'il fût transferé à Prum.

LXXXI. *Siége de Paris par les Normands.*

Le Siége de Paris qui occupa les Normands pendant l'année 886. eſt un des plus mémorables évènemens du regne de Charles le Gros (*g*). Eude Comte de Paris, Gozlin Evêque de la même ville, & Ebole Abbé de S. Germain-des-Prez, neveu de l'Evêque Gozlin, parurent dans cette occaſion avec autant de valeur que de conduite: & par leur réſiſtance, la ville de Paris fut heureuſement garantie de la fureur des ennemis. L'Empereur Charles envoya au ſecours de cette ville le Comte Henry (*h*), dont nous avons parlé cy-devant: mais s'étant avancé imprudemment trop près du camp ennemi, pour le reconnoître, il tomba avec ſes gens dans des foſſés qu'ils avoient creuſés à la profondeur des trois pieds, & qu'ils avoient enſuite couverts de branches & de gazons. Les Normands les voyant dans cet embarras, coururent ſur eux, & les aſſommerent avant qu'ils euſſent pû s'en retirer. Les troupes qu'Henry avoit amenées, ſe voyant ſans Chef, ſe débanderent, & ſe retirerent où elles purent.

An de J.C. 886.

L'Empereur vint lui-même quelques mois après (*i*) au ſecours de Paris, avec une armée nombreuſe. Mais voyant que les Normands faiſoient mine de vouloir lui réſiſter, il n'oſa les attaquer, & leur fit propoſer un accommodement, qu'ils accepterent. C'étoit de leur donner dans le mois de Mars prochain une grande ſomme d'argent; & en attendant, de leur fournir des quartiers d'hyver dans la Bourgogne, qui ne l'avoit pas encore voulu reconnoître pour Empereur (*k*). Les Normands leverent enſuite le ſiege, & l'Empereur s'en retourna en Allemagne.

Ces mauvais ſuccès, & ces démarches ſi peu dignes de la Majeſté Imperiale, acheverent d'ébranler l'autorité de Charles le Gros, & de le ruïner dans l'eſprit des peuples. La grande étenduë de ſes Etats étoit plus propre à faire connoître ſon incapacité, & la foibleſſe de ſon eſprit, qu'à lui attirer de l'eſtime & du reſpect. Les Seigneurs d'Allemagne diviſés entr'eux, ſe faiſoient la guerre indépendemment de l'Empereur; les Comtes d'Italie en uſoient de même (*l*). La mort du Comte Henry, qui étoit le meilleur Capitaine de ſon tems, laiſſoit les armées ſans Chef capable de les commander. Ludvard Evêque de Verceil, qui étoit le premier Miniſtre de l'Empereur, & le ſeul qui maintenoit par ſa ſageſſe & par ſes conſeils les peuples ſous ſon obeïſſance, fut diſgracié vers ce même tems, pour le ſujet que je vas dire.

LXXXII. *Diſgrace de Ludvard Evêque de Verceil. L'Imperatrice Richarde eſt répudiée.*

Ce Prélat voyoit ſouvent l'Imperatrice Richarde (*m*), & avoit avec elle de ſi grandes liaiſons, que ſes ennemis en prirent occaſion de l'accuſer d'avoir un commerce criminel avec cette Princeſſe. L'Empereur le crut, ou feignit de le croire, & renvoya honteuſement Ludvard. On ajoûte une autre raiſon de ſa diſgrace, ſçavoir, le rapt qu'il fit d'une Religieuſe de Breſſe en Italie, qu'il donna en mariage à ſon neveu (*n*). Quant à l'Imperatrice, l'Empereur déclara, dans une Aſſemblée générale, qu'ayant vêcu en continence perpétuelle avec elle pendant plus de dix ans qu'il l'avoit eûë pour femme, il ne pouvoit ſe diſpenſer de la répudier, après les bruits qu'on avoit répandus, & les accuſations qu'on avoit formées contre elle.

L'Imperatrice eut beau proteſter de ſon innocence, prendre Dieu à témoin qu'elle avoit gardé une parfaite virginité dans le mariage, & une inviolable fidelité à l'Empereur; & offrir même de ſe purger par le Jugement de Dieu, c'eſt-à-dire, en maniant du fer chaud, ou en préſentant un champion qui combattroit pour elle en champ clos; l'Empereur perſiſta dans ſa réſolution, & l'envoya dans le Monaſ-

(*e*) *Regino ad an.* 885.
(*f*) *Additio ad annal. Fuldens. apud Lambec.*
(*g*) *Vide Abbonis Monachi de bello Pariſienſi apud Duheſn. tom.* 2. *Hiſt. Franc. & annal. Metenſ. tom.* 3. *pag.* 322.
(*h*) *Annal. Metenſ. ad an.* 887.
(*i*) *Annal. Metenſ. ad an.* 887.
(*k*) *Annal. Metenſ. & Regino Chronic.*
(*l*) *Annal. Fuldenſ. ad annos* 884. 885.
(*m*) *Annal. Metenſ. ad an.* 887.
(*n*) *Vide additiones ad annal. Fuldens. apud Lambec. tom.* 2. *Bibliot. Cæſar. p.* 357.

Digitized by Google

An de J. C. 886

tere d'Andlau (*o*), qu'elle avoit fondé de ſon bien en Alſace au Diocéſe de Straſbourg, au pied des montagnes de Vôge vers l'an 870. Cette Abbaye étoit occupée autrefois par des Religieuſes Benédictines, & l'eſt aujourd'hui par des Chanoineſſes. Richarde y vêcu dans les exercices de la vie Religieuſe, avec tant d'édification, qu'elle a merité d'être miſe au nombre des Saintes. L'Empereur lui avoit donné, quelques années auparavant, c'eſt-à-dire, en 870. l'Abbaye d'Etival, auſſi ſituée dans les montagnes de Vôge. Richarde partagea en 880. les biens de l'Abbaye d'Etival, entre les Religieuſes qui demeuroient à Andlau, & les ſerviteurs de Dieu, qui demeuroient à Etival. On avance (*p*) qu'en 973. il y avoit des *Chanoines vivans ſous la Regle de S. Auguſtin*; ce que nous avons peine a croire. Les Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, n'ayant commencé a paroître qu'environ cent ans après; & dans les monumens de l'an 1114. & 1140. on les rend ſimplement *ſerviteurs de Dieu, ſuivant avec ferveur les Regles des SS. Peres.* Les Peres Premontrés y furent introduits en 1147. & demeurerent ſoûmis à l'Abbeſſe d'Andlau; enſorte que le Prévôt d'Etival recevoit d'elle & la Confirmation & l'Inveſtiture, & ne pouvoit rien entreprendre de conſidérable ſans ſon agrément. Il étoit obligé de venir tous les ans à Andlau pour y célébrer la Meſſe le jour de S. Pierre & de S. Paul; & ſi l'Abbeſſe étoit obligée d'aller pour affaire à la Cour de l'Empereur, elle pouvoit ſe faire accompagner par l'Abbé d'Etival; & 1172. l'Abbeſſe & le Couvent de la même Abbaye d'Andlau, cédérent à l'Abbé & aux Religieux d'Etival la propriété de ce qui leur appartenoit encore dans le Ban où eſt ſitué le Monaſtere d'Etival, ſous le cens annuel de 40. ſrans Straſburgiens.

An de J. C. 887.

LIVRE SEIZIÉME.

1. *Mort de Charles le Gros. Arnoû reconnu en ſa place Roi de Germanie.*

L'Empereur étoit tombé malade en Alſace, au commencement de l'an 887. (*q*). De-là il paſſa le Rhin, & après Pâques il tint une Diéte à Viblingue. Sa maladie s'augmentant, il vint à Tribur entre Mayence & Openheim, où il tint une Aſſemblée générale vers la S. Martin (*r*). Les Seigneurs s'étant apperçus qu'il étoit auſſi malade d'eſprit que de corps, réſolurent entr'eux de le détrôner, comme incapable du gouvernement, & de mettre en ſa place Arnoû fils naturel de Carloman Roi de Baviere. C'étoit un Prince brave, actif, & qui avoit donné pluſieurs preuves de ſa conduite & de ſa ſageſſe dans le commandement des frontieres de Pannonie, que l'Empereur lui avoit confié. On alla vers lui; & en moins de trois jours Charles le Gros ſe trouva tellement abandonné, qu'à peine demeura-t-il auprès de lui quelques-uns pour le ſervir dans ſa maladie. Il n'auroit pas même eû de quoi vivre, ſi Luitbert Archevêque ne le lui eût fait fournir. Arnoû en eut pitié, & lui aſſigna quelques Terres en Allemagne pour ſa ſubſiſtance. Il n'en joüit pas long-tems, étant mort le 12. ou 13. de Janvier de l'an 888. (*s*). Il fut enterré au Monaſtere d'Augie près de Conſtance.

Charles le Gros n'avoit laiſſé d'autre enfant qu'un fils naturel, nommé Bernard; ce qui fut cauſe que ſon vaſte Empire fut partagé entre pluſieurs prétendans. Charles fils poſthume de Loüis le Bégue, âgé d'environ huit ans, étoit l'héritier naturel & légitime du Royaume de France: mais les beſoins qu'on avoit en France d'un Prince vaillant & expérimenté, à cauſe des inſultes continuelles des Normands, firent qu'on défera, avec le conſentement d'Arnoû, la Couronne à Eudes Comte de Paris (*t*), qui avoit défendu cette Capitale contre les Normands avec une valeur extraordinaire. Il fut ſacré par Vautier Archevêque de Sens.

II. *Eudes Comte de Paris, reconnu Roi de France, & Raoul Roi de Bourgogne.*

Arnoû étoit maître de l'Allemagne. Berenger Duc de Frioul, & Guy Duc de Spolette prétendoient à la Souveraineté dans l'Italie. Berenger vouloient ſe faire reconnoître Roi d'Italie, & Guy ſongeoit à ſe faire reconnoître Roi de France, ou du moins Roi de Provence, & d'une partie du Royaume de Bourgogne, & de celui de Lorraine.

Raoul fils de Conrade, dernier Comte de Paris avant Eudes, fut reconnu Roi de la Bourgogne, de delà le Mont Jura, dont il avoit le Gouvernement au tems de la mort de Charles le Gros.

Boſon, mort depuis peu Roi de Provence, & d'une partie de la Bourgogne, avoit eû un fils nommé Loüis, qui prétendoit ſe conſerver dans les Etats qui lui avoient été laiſſés par ſon Pere.

Telle étoit la ſituation de la Monarchie Françoiſe quelque tems après la mort de Charles le

(*o*) *Annal. Metenſ. ad an.* 857. *Regino Chronic. Mabill. tom.* 3. *annal. Bened. p.* 260.

(*p*) *Vide Annal. Premonſt. t.* 2. *pp.* 891. 892.

(*p*) *Mabill. annal. Bened. t.* 3. *p.* 180. Preuves de cette Hiſtoire.

(*q*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 887.

(*r*) *Annal. Metenſ. ad an.* 887.

(*s*) Les Annales de Metz mettent ſa mort le 12. de Janvier; & celles de Fulde le 13.

(*t*) *Annal. Metenſ. ad an.* 888. *Galliarum populi in unum congregati, cum conſenſu Arnulphi, Odonem Ducem.... Regem ſuper ſe creant.* Folcuin Moine de S. Bertin, dit que le Roi Arnoû envoya la Couronne Royale à Eudes par des Ambaſſadeurs, & qu'Eudes la porta, le jour de S. Brice, dans l'Egliſe Cathédrale de Reims.

Digitized by Google

An de J. C. 888.

Gros. Nous ne ſuivrons pas l'Hiſtoire de tous ces Princes ; & nous nous bornerons, autant que nous le pourrons, à la ſeule Lorraine, & à la Province Eccléſiaſtique de Tréves.

III. *Guy Duc de Spolette, prend le titre de Roi de France.*

Guy Duc de Spolete, après s'être fait couronner Roi de France à Rome par le Pape Etienne VI. paſſa auſſi-tôt les Alpes, & entra dans les Gaules avec une armée. Il s'avança juſques dans le Royaume de Lorraine (*u*), vint à Metz ; & étant allé juſqu'à Langres, s'y fit couronner par l'Evêque Geilon. On raconte (*x*) qu'étant ſur le point de venir à Metz, il envoya devant lui l'Intendant de ſa Maiſon, pour lui faire préparer à manger. L'Evêque, nommé Robert, ou Rupert, lui fit fournir abondamment toutes les choſes néceſſaires pour le traiter magnifiquement, ſuivant la coutume des Rois de France : mais l'Officier du Roi lui dit que ces préparatifs étoient ſuperflus, & que s'il vouloit lui faire préſent d'un cheval, il lui épargneroit moitié de cette dépenſe, & que le Roi ne le trouveroit pas mauvais. Cette propoſition déplut à l'Evêque, qui répondit que les François n'avoient que faire d'un Roi qui ſe contentât d'un dîner de dix dragmes. Cette hiſtoriette a certainement beaucoup l'air de fable : mais il eſt certain que Guy fut obligé de repaſſer les Alpes, & de ſe retirer en Italie.

D'un autre côté, le Roi Rodolphe ou Raoul, fils de Conrade Roi d'une partie de la Bourgogne, eſſaya de ſe faire auſſi reconnoître Roi de Lorraine (*y*). Il envoya dans ce pays des Ambaſſadeurs, qui employerent les prieres & les promeſſes, pour attirer dans ſon parti les Evêques & les Seigneurs : mais le Roi Arnoû en ayant eû avis, paſſa promptement le Rhin, vint en Alſace avec une armée, & obligea Raoul de ſe ſauver dans les montagnes & dans les lieux inacceſſibles. Quelque tems après, ce Prince fit ſa paix avec Arnoû ; & l'étant venu trouver à Ratiſbonne, il en fut fort bien reçû, & s'en retourna en paix dans ſes Etats (*z*), où il ſe maintint juſqu'à la mort.

Arnoû Roi de Germanie, étoit donc ſeul Souverain des Etats du pays dont nous écrivons l'Hiſtoire ; & Eudes Roi de France, témoignoit hautement qu'il n'avoit accepté la Couronne, que pour la conſerver au jeune Prince Charles, ſurnommé le Simple, fils de Loüis le Bégue (*a*), qui n'étoit pas encore en âge de gouverner. Il fit de plus aſſûrer le Roi Arnoû, qu'il renonçoit à ſes prétentions ſur toutes les parties de ſes Etats, & en particulier ſur ce qu'il poſſédoit du Royaume de Lorraine. Il alla même le trouver à Vormes (*b*), où il tenoit une Diéte générale de tout ſon Royaume, lui remit en main le Diadême, le Sceptre, & toutes les marques de la Royauté, lui diſant qu'il ne vouloit point les porter ſans ſon conſentement. Arnoû charmé de cette déference, les lui rendit, & le reconnut pour Roi de France.

IV. *Courſes des Normands réprimées par les Rois Arnoû de Germanie, & Eudes de France.*

Pendant l'agitation que produiſirent dans la France ces changemens de Princes, les Normands couroient impunément par tout, faiſoient des ravages infinis, & portoient la frayeur & la déſolation dans les meilleures Provinces du Royaume. Les Rois Eudes d'un côté, & Arnoû de l'autre, ſe mirent en campagne pour les réprimer : mais ils ne purent empêcher qu'ils ne commiſſent bien du déſordre. Ils étoient partagés en pluſieurs corps, & il étoit mal-aiſé de leur faire tête partout. Une partie de leurs troupes s'avança dans la Lorraine, & y ravagea les pays de Toul & de Verdun (*c*).

Ils revinrent encore dans la Lorraine en 891. (*d*), & ayant remonté la Meuſe, ils ſe camperent ſur cette riviere, & commencerent à faire leurs courſes ordinaires, & à piller le pays. Le Roi Arnoû fit marcher ſon armée contr'eux, & donna ordre à celui qui la commandoit, d'empêcher les Normands de paſſer la Meuſe. Ce Général le campa vers Maſtrich ; mais les Normands remonterent ſecrettement la riviere, & la paſſerent vers Liege, avant que le Roi de Germanie fût à portée de leur en diſputer le paſſage. Il s'avancerent vers Aix-la-Chapelle, & ſe partagerent dans les forêts & dans les marais qui ſont autour de cette ville. Ils y trouverent des chariots chargés de vivres, que l'on menoit à l'armée, & ils les pillerent, après avoir paſſé au fil de l'épée ceux qui les conduiſoient. La nouvelle de cet accident ayant été portée au camp, jetta les troupes dans la conſternation. Arnoû aſſembla ſur cela ſon Conſeil de Guerre ; mais comme on ignoroit les deſſeins des ennemis, on ne put prendre ce jour-là aucune réſolution. Les uns diſoient que les Normands en vouloient à Cologne, d'autres à Tréves ; d'autres qu'ils ſongeoient à repaſſer la Meuſe, & à regagner leur flotte.

V. *Les Normands remportent une victoire contre les troupes du Roi Arnoû.*

Le lendemain (*e*) on réſolut d'aller droit à eux, & de leur livrer la bataille. Après avoir paſſé un torrent nommé Gulia, l'armée s'arrêta, & on détacha douze hommes de chaque Régiment, pour aller chercher l'ennemi. Pendant qu'on faiſoit ces détachemens, on vint dire qu'il y avoit de l'Infanterie Normande près de là. A cette nouvelle, toute l'armée ſe mit en mouvement, ſans attendre l'ordre des Généraux, & commença à attaquer les ennemis retranchés dans une Metairie. Comme l'attaque ſe fit ſans ordre & ſans diſcipline, les premiers qui donnerent, furent aiſément repouſſés. Le gros de l'armée arrivant, il s'éleva un grand cri, qui fut ouï par la Cavalerie

(*u*) *Luitprand. l. 1. c. 6. apud Quoſn. t. 3. p. 566.*
(*x*) *Idem ibid.*
(*y*) *Annal. Metenſ. ad an. 888. pag. 324.*
(*z*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 888.*
(*a*) *Fragmenta Hiſt. Franc. p. 336. tom. 3. Quoſn. Hugo Flavinian.*
(*b*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 888. Vitikind. Hiſt. Saxon.*
(*c*) *Annal. Metenſ. ad an. 889.* Matronam fluvium ingredientes, Trecas civitatem incendunt, & uſque Virdunenſem ac Tullenſem urbes, cuncta circumquaque depopulantur.
(*d*) *Annal. Metenſ. ad an. 891. 891 & annal. Fuld.*
(*e*) Le 26. de Juin 891.

ennemie

An de J. C. 890.

ennemie, qui n'étoit pas loin de là. Auſſi-tôt elle accourut, & chargea les François avec tant de vigueur, qu'elle les mit en fuite, prit un grand nombre de captifs, pilla leur camp, & s'enrichit de leurs dépoüilles. Sunzon Archevêque de Mayence & le Comte Arnoû furent tués dans le combat. Les Normands égorgerent tous leurs priſonniers, chargerent leur butin ſur leur flotte, puis ſe répandirent dans toute la Lorraine, où ils commirent mille ravages.

VI. *Défaite des Normands par le Roi Arnoû.*

Le Roi apprit cette nouvelle étant ſur les frontiéres les plus éloignées du Royaume de Baviere (*f*), où il s'étoit rendu pour réprimer l'inſolence des Sclaves. Auſſi-tôt qu'il eut terminé les affaires en ce pays-là, il paſſa le Rhin à la tête d'une armée, & vint chercher les Normands, qui, ſur le bruit de ſa marche, s'étoient retranchés près de Louvain ſur la Dyle. Arnoû paſſa la Meuſe, puis la Dyle; & ayant trouvé le camp des ennemis bien terraſſé & bien paliſſadé à leur maniere, il ſe campa vis-à-vis leur Fort; ne pouvant les attaquer, tant à cauſe de la force de leurs retranchemens, que parce qu'ayant d'un côté la riviere de Dyle, & de l'autre un marais, on ne pouvoit étendre la cavalerie, qui faiſoit la plus grande partie de l'armée.

Les ennemis voyant l'embarras où étoit l'armée du Roi de Germanie, l'inſultoient du haut de leurs fortifications, leur criant *Gulia, Gulia*, & les menaçant de leur faire bien-tôt le même traitement qu'ils avoient fait à leurs camarades à Gulia. Arnoû, dans cette extrêmité, ne trouva pas d'autre moyen, que de faire mettre pied à terre à ſa cavalerie. Il harangua les principaux Chefs de ſes troupes, leur remontra que juſqu'alors ils avoient été invincibles en défendant leur patrie: que ces Infidéles, fiers de leur derniere victoire, inſultoient inſolemment au peuple du Seigneur. *Le ſang de vos peres & de vos freres, qu'ils viennent de répandre, demande vengeance contre eux. Vous voyez les Temples de Dieu encore fumans du feu que ces Barbares y ont mis: le ſang de ſes Miniſtres répandu crie & demande vengeance. Animez-vous donc à combattre les auteurs de tant de crimes. Nos chevaux nous ſont ici inutiles. Je marcherai le premier à pied à votre tête; ſuivez-moi ſeulement, & réprimez par votre valeur l'inſulte faite à Dieu par nos ennemis.*

Auſſi-tôt ils ſauterent à bas de leurs chevaux, s'écriant qu'ils étoient prêts à faire tout ce qu'il voudroit; qu'ils le conjuroient ſeulement de ménager ſa perſonne, & de demeurer avec un corps de cavalerie à la tête du camp, pour les ſoûtenir; & de peur que les ennemis ne les priſſent à dos, ou n'inſultaſſent leur camp pendant le combat. Le Roi ſe rendit à ces raiſons. L'armée marcha contre l'ennemi avec de grands cris; l'attaque fut des plus vives; on combattit de part & d'autre avec une valeur extraordinaire. Ceux des ennemis qui firent plus de réſiſtance, furent une troupe de Danois, qui paſſoit pour invincible, ſur-tout derriere un retranchement. Toutefois ils furent forcés; l'armée Germanique entra l'épée à la main dans le camp des Normands, & y fit un terrible maſſacre de tous ceux qui voulurent réſiſter. Les autres prirent la fuite: mais la plûpart furent noyés dans la riviere, où ils furent obligés de ſe jetter tout armés, n'ayant point d'autre iſſuë pour ſe ſauver.

An de J. C. 891.

La perte fut ſi grande du côté des ennemis, qu'à peine en reſta-t'il quelqu'un pour porter la nouvelle de leur défaite à leur flotte. Deux de leurs Rois, Sigefroy & Geoffroy y furent tués. On y prit ſeize Etendarts; & le lit du fleuve fut tellement rempli de corps morts, que ſon cours en fut empêché, & qu'il parut comme ſec à quelque diſtance au-deſſous de l'endroit du combat. Le Roi fit faire des prieres publiques en actions de graces au même lieu; après quoi il s'en retourna en Germanie.

VII. *Les Normands ſaccagent l'Abbaye de Prum.*

Au mois de Février ſuivant (*g*) les Normands qui étoient demeurés ſur leur flotte, paſſerent la Meuſe, ſe répandirent dans le Pays des environs, & y commirent à leur ordinaire toute ſorte de cruautés. Ils vinrent juſqu'à Bonne, & de-là ſe rendirent en un lieu nommé Laudulveſtroff, où l'armée Chrétienne vint à leur rencontre: mais il ne s'y paſſa rien de mémorable. La nuit ſuivante, les Normands ſe retirerent ſans bruit; & n'oſant ſe commettre dans la plaine, ils ſe jetterent dans les bois, laiſſant l'armée à leur gauche derriere eux. Ils marcherent avec précipitation vers l'Abbaye de Prum, à deſſein de la ſaccager: mais l'Abbé & les Religieux ayant été avertis de leur arrivée, ſe ſauverent promptement. Les ennemis pillerent le Monaſtere, mirent à mort les Religieux & les domeſtiques qui n'avoient pû prendre la fuite, & emmenerent captifs ceux à qui ils n'ôterent pas la vie. De-là ils allerent attaquer un Fort tout nouvellement conſtruit dans les Ardennes ſur une montagne, & où une infinité de perſonnes s'étoient jettées. Ils le prirent d'emblée, mirent à mort tous ceux qu'ils y trouverent, & ſe retirerent promptement vers leur flotte, où ayant chargé tout leur butin, ils ſe remirent en mer avec toutes leurs troupes, & ſe rendirent dans leur pays.

VIII. *Charles le Simple devient Roi de France.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans l'Ardenne, quelques Seigneurs François ſe ſoûleverent contre le Roi Eudes (*h*), & réſolurent de mettre ſur le Trône Charles ſurnommé le Simple, fils de Louis le Bégue. Valgaire parent du Roi Eudes, fut le premier qui ſe déclara pour Charles: mais Eudes le força dans la ville de Laon, & le fit condamner par les

(*f*) *Annal. Metenſ. & Fuld. ad an.* 891.
(*g*) *Annal. Metenſ. ad an.* 892. *p.* 347. *t.* 3. *Hiſt. Franc. Script.*
(*h*) *Annal. Metenſ. ad an* 892. *menſe Julio, &c.*

An de J.C. 892. Seigneurs de ſon armée à perdre la tête. Sa mort ne ruïna pas ſon parti. La Reine Adelaïde, mere du jeune Roi (*i*), Foulques Archevêque de Reims, Herbert Comte de Vermandois, & quelques autres Seigneurs, ayant fait venir Charles à Reims, on lui donna l'Onction Royale, & les peuples de ces quartiers-là ſe déclarerent pour lui, & prirent les armes en ſa faveur (*k*).

Eudes ayant été averti de ce qui ſe paſſoit, accourût en Champagne (*l*) accompagné de ſon frere Robert; & par leur préſence diſſiperent le parti du jeune Roi. Cependant l'Archevêque de Reims, qui étoit comme l'ame de cette entrepriſe, ne ſe rebutta point. Il entreprit de mettre Arnoû Roi d'Allemagne & de Lorraine, dans les intérêts du Roi Charles (*m*), & il y réuſſit. Il écrivit auſſi au Pape Formoſe, & à Guy Duc de Spolète, qui depuis peu avoit pris la Couronne Impériale, & les pria de favoriſer le jeune Roi. Arnoû permit au Roi Charles de le venir trouver à la Diéte qu'il tenoit à Vormes. Il y vint, & fit de grands préſens à Arnoû, qui lui promit du ſecours, & donna ordre aux Evêques & aux Comtes des villes ſituées ſur la Meuſe, de lui fournir les troupes & les autres choſes dont il auroit beſoin.

Eudes ne s'effraya point de ces mouvemens. Il s'avança ſur la riviere d'Aine avec ſon armée, & empêcha les troupes de Germanie, & celles de Lorraine, de pénétrer dans la France. Il les obligea par ce moyen de ſe débander, & de s'en retourner chacune chez ſoi. Charles ſe retira en Bourgogne avec peu de ſuite, & Eudes ſe rendit à Paris. Tout ſe termina, après la retraite des armées, à des courſes & des ravages mutuels, que les partis faiſoient ſur les terres les uns des autres.

IX. *Zuendebolde eſt créé Roi de Lorraine par le Roi Arnoû ſon pere.*

L'année 895. le Roi Arnoû tint une Diéte générale à Vormes, où il fit couronner Roi de Lorraine Zuendebolde ou Zuintebole, ſon fils naturel. Ce Prince avoit reçû au Baptême ce nom barbare de Zuendebolde, par un Roi de Moravie de même nom, que le Roi Arnoû lui avoit donné pour Parrein. On voit dans les Abbayes de S. Denys, de S. Mihiel, d'Epternach, de Prum, de S. Maximin, de S. Epvre, de Munſter-au-Val de S. Gregoire, & dans les Cathédrales de Tréves & de Toul, des Chartes de ce Prince, avec ſon effigie, ſon monogramme, & ſa qualité de Roi (*n*).

Le Roi Eudes ſe trouva à la même Diéte de Vormes, & ſçut ſi bien gagner le Roi Arnoû par ſes manieres & par ſes préſens, qu'il obtint de lui tout ce qu'il voulut. Comme il s'en retournoit en France, il rencontra en chemin Foulques Archevêque de Reims, & le Comte Adalongue, que le Roi Charles le Simple envoyoit au Roi Arnoû avec de grands préſens. Eudes les attaqua, Foulques prit la fuite, Adalongue fut bleſſé à mort, les gens de leur ſuite furent taillés en piéces, & leur bagage fut pillé. An de J.C. 893.

La même année (*o*), le Roi Zuendebolde, ſous prétexte de vouloir ſoûtenir le Roi Charles contre Eudes, mais en effet dans le deſſein d'augmenter ſa puiſſance, & d'étendre ſon Royaume, entra en France, & mit le ſiége devant Laon. Il attaqua la ville avec beaucoup de vigueur, mais elle fut défenduë avec encore plus de courage: de ſorte que ſa réſiſtance donna le loiſir à Eudes, qui étoit en Aquitaine, de venir à ſon ſecours. Le Roi de Lorraine ayant appris qu'il s'approchoit, leva le ſiége, & ſe retira avec toutes ſes troupes dans ſes Etats.

X. *Le Roi Arnoû paſſe en Italie, prend Rome, & eſt couronné Empereur.*

Le Roi Arnoû conſervoit toujours l'envie de ſe faire déclarer Empereur. Il entra de nouveau en Italie en 896. (*p*); & s'étant avancé juſqu'à Rome ſans trouver aucune réſiſtance, il campa devant la ville Leonine, c'eſt-à-dire, devant cette partie de la ville où eſt l'Egliſe de S. Pierre, & qui avoit été fermée de murailles par le Pape Leon IV. Son armée, quoique fort fatiguée par une ſi longue & ſi pénible marche, ne demandoit qu'à combattre, & à monter à l'aſſaut. Le Roi qui conſidéroit le danger de cette entrepriſe, avoit peine à s'y rendre, & ordonna un jour de jeûne & de prieres dans le camp, pour attirer le ſecours du Ciel: mais les ſoldats demeurerent ſous les armes & en bataille, criant: A l'aſſaut, à l'aſſaut. Arnoû ne crût pas devoir négliger une ſi loüable ardeur. On commença à combler les foſſés, & à ſapper les murailles. Dans le même tems un liévre (*q*) effrayé par le bruit, ſortit du milieu des troupes, & commença à courir vers la ville. Il s'éleva un grand cri, & quelques ſoldats ſe mirent à le pourſuivre. Les Romains qui étoient ſur les murs pour les défendre, crurent que ces cris étoient le ſignal, & que la ville alloit être emportée. La terreur les ſaiſit, ils ſauterent à bas des murailles: & les ſoldats du Roi de Germanie y étant montés, pendant que d'autres enfonçoient la porte avec une poutre longue de cinquante pieds, ils ſe rendirent maîtres de la ville, ſans perdre un ſeul homme.

L'autre partie de la ville, qui étoit au-delà du Tibre, ſe rendit auſſi. Le Sénat vint avec les Croix & les Etendarts au-devant du Roi. Le Pape Formoſe y vint de même; & l'ayant conduit dans l'Egliſe de S. Pierre, lui donna

(*i*) Il avoit environ treize ans.
(*k*) *Annal. Metenſ. ad an.* 893.
(*l*) *Vide Ep. ſt. Fu con. R. metenſ. apud Flodoard.*
(*m*) *Annal. Metenſ. ad an.* 893.
(*n*) Les Chartes de S. Denys & de Munſter ſont de l'an 896. premiere de Zuentebule ou Zuentibold; & celle de S. Mihiel eſt de l'an 895. auſſi premiere de Zuentibold. Voyez *Mabill. de re Diplom. l. 5. p. 414. 2. edit. & t. 3. annal. Bened. p. 296. & 300.* Le Titre de S. Denys eſt une reſtitution de la petite Abbaye de Salone, qui étoit dans les Etats de Zuendebold, à l'Abbaye de S. Denys.
(*o*) *Annal. Metenſ. ad an.* 895.
(*p*) *Annal. Metenſ. & Fuld. ad an.* 896.
(*q*) *Luitprand. l. 1. c. 8. de rebus per Europ. geſtis.*

An de J. C. 896.

l'Onction Impetiale, avec le nom de Céſar & d'Auguſte. Il empêcha le pillage de la ville, y rétablit la tranquillité, reçut le ſerment de fidélité des Romains, en partit après y avoir demeuré 15. jours (*r*), & revint en Allemagne.

XI. *Le Roi Eudes partage le Royaume de France avec Charles le Simple.*

La même année (*s*), ou la ſuivante, le Roi Eudes fit la paix avec Charles le Simple. Ils partagerent le Royaume de France de telle ſorte, que Charles eut tout le pays, qui eſt depuis le Rhin juſqu'à la Seine, & qu'Eudes eut ce qui s'étend depuis la Seine juſqu'à l'Eſpagne, demeurant toutefois toujours ſoûmis à Charles, comme à ſon Souverain. Quelque tems après Eudes mourut à la Fere le 3e. Janvier 898. & Charles demeura ſeul maître du Royaume de France.

XII. *Zuendebolde dépoüille de leurs biens les Comtes Etienne, Odacer, Gerard & Matfride. Il épouſe la fille au Roi Eudes.*

Quatre Comtes du Royaume de Lorraine; ſçavoir, Etienne, Odacer ou Odacre, Gerard & Matfride, ayant offenſé le Roi Zuendebolde, ce Prince les dépoüilla de leurs biens & de leurs dignités (*t*). Enſuite étant venu à Tréves avec ſon armée, il partagea les Terres de ces Seigneurs à ſes ſerviteurs, & ne ſe réſerva que l'Abbaye d'Horréen dans la ville de Tréves, & celle de S. Pierre de Metz, toutes deux Abbayes de filles, qui avoient apparemment été uſurpées par les Comtes dont on vient de parler (*u*). Le Roi de Lorraine envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur Arnoû ſon pere, pour lui demander ſon agrément ſur le mariage qu'il vouloit contracter. L'Empereur l'exhorta à demander Ode, fille du Comte Othon, autrement du Roi Othon, ou Eudes Roi de France; & Zuendebolde ayant envoyé un Ambaſſadeur au Roi, celui-ci lui accorda ſa fille, quoiqu'avec répugnance. Le mariage ſe fit après Pâques avec les cérémonies & l'eclat qui accompagnent ces ſortes de Fêtes.

Au mois de May ſuivant (*x*), l'Empereur Arnoû tint une Aſſemblée générale à Vormes, où le Roi Zuendebolde ſe trouva. Il y fut très bien reçû de l'Empereur ſon pere, qui s'employa pour reconcilier avec lui les Comtes Etienne, Gerard & Matfride, qui avoient en ce tems-là de grands biens dans la Lorraine, & qui y faiſoient de grands maux. Dès l'an 894. (*y*), ces trois Comtes qui étoient freres, déſoloient le territoire de Toul, ayant bâti un Fort à quatre lieuës de la ville, & commettant aux environs mille rapines & mille violences. Arnald Evêque de Toul en porta ſes plaintes au Roi Arnoû, qui les cita à comparoître en ſa préſence. Ils y vinrent, ſe jetterent aux pieds de l'Evêque, lui demanderent pardon, & grace au Roi, qui la leur accorda, moyennant ſoixante-dix livres d'or, qu'ils payerent à l'Evêque, & ils promirent de laiſſer la ville de Toul joüir de ſes anciennes libertés & franchiſes.

Dans la ſuite, les Comtes Gerard & Matfride eurent beaucoup de part aux affaires de ce tems-là. En 899. (*z*) Reginon Abbé de Prum, fut obligé de faire une démiſſion de ſon Abbaye en faveur de Richard, frere des Comtes Gerard & Matfride. L'Empereur Arnoû non ſeulement conſentit à cette démiſſion, mais même y obligea l'Abbé Reginon, pour faire plaiſir aux deux Comtes, dont il avoit beſoin dans la ſituation préſente de ſes affaires. Quelques années après (*a*), les mêmes Comtes Gerard & Matfride prirent de force les Abbayes de S. Maximin & d'Horréen, & les oterent au Comte Conrade l'ancien, & à Gebehard ſon frere. Mais le Comte Conrade le jeune les reprit ſur eux, & vengea l'injure faite à ſon pere & à ſon oncle. Tels étoient ces Comtes de Lorraine, & telle étoit alors la face de ce pays, livré à l'ambition & à l'avarice des Comtes & Seigneurs particuliers.

An de J. C. 896.

XIII. *Révolte de Reginaire & d'Odacer contre le Roi Zuendebolde.*

Mais reprenons le fil de notre Hiſtoire. Le Roi Zuendebolde, on ne ſçait par quel motif, éloigna de ſa perſonne le Duc Réginaire, qui étoit ſon plus fidéle & ſon unique Conſeiller, le dépoüilla de ſes dignités, & des biens qu'il poſſedoit dans ſon Royaume, & ne lui donna que treize jours pour ſortir du pays (*b*). Cette conduite irrita les amis du Duc; & le Comte Odacer s'étant joint à lui avec quelques autres, ils ſe retirerent en un lieu nommé Durſos, très fort d'aſſiete, où ils ſe fortifierent. Zuendebolde en étant informé, marcha contr'eux avec ſon armée, & eſſaya en vain de les y forcer: les marais dont le lieu étoit environné, & les eaux de la Meuſe qui en rendoient l'approche difficile, firent échoüer cette entrepriſe.

XIV. *Paix entre Charles le Simple & Zuendebolde.*

Après le départ de Zuendebolde, les deux Seigneurs allerent trouver Charles le Simple Roi de France, & lui donnerent entrée dans le Royaume de Lorraine. Alors Zuendebolde comprit, mais trop tard, le tort qu'il s'étoit fait en aliénant l'eſprit de ces Seigneurs. Il fut obligé de s'enfuir avec peu de ſuite. Il prit Francon (apparemment l'Evêque de Tongres); & ayant raſſemblé tous ceux qui lui étoient demeurés fidéles, il vint avec eux à Florenge, où ſe rendirent auprès de lui tous les Seigneurs de ces quartiers-là, en ſorte qu'il ſe vit en peu de tems à la tête d'une aſſez bonne armée.

D'un autre côté le Roi Charles marcha droit à Aix-la-Chapelle, & de là à Nimégue, puis à l'Abbaye de Prum. Enfin ayant appris que Zuendebolde avoit ramaſſé des troupes, il alla à lui pour lui livrer la bataille: mais les deux Rois étant en préſence avec leurs armées, ils ſe firent l'un à l'autre des propoſitions

(*r*) *Vide annal. Fuldenſ. ad an.* 896.
(*s*) *Chronic. breve, tom.* 3. *Spicil. p.* 356. Tunc diviſum eſt Regnum in duas partes. A Rheno uſque ad Sequanam fuit Regnum Caroli; & à Sequana uſque ad Hiſpaniam, fuit Regnum Odonis; tamen in ſubjectione prædicti Regis Caroli.
(*t*) *Annal. Metenſ. & Fuldenſ. ad an.* 897.
(*u*) *Annal. Metenſ. ad an.* 897.
(*x*) *Annal. Metenſ. & Fuld. ad an.* 897.
(*y*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. l.* 39. *c.* 92. *p.* 292.
(*z*) *Idem, p.* 303.
(*a*) *Idem, p.* 323. *ad an.* 905.
(*b*) *Annal. Metenſ. ad an.* 898.

An de J.C. 898.

de paix, qui furent agréées de part & d'autre. On jura la paix; Charles repaſſa la Meuſe, & revint en France.

XV. *Aſſemblée de S. Goar entre Arnoû, Charles & Zuendebolde.*

L'anné ſuivante (*c*), il ſe tint une Aſſemblée à S. Goar ſur le Rhin, où le Roi Zuendebolde eut une conférence avec les Députés de l'Empereur Arnoû & du Roi Charles. On ignore quel fut le ſujet de ces conférences: mais il paroît par la ſuite de l'Hiſtoire, que les Députés d'Arnoû & de Charles prirent enſemble, à l'inſçû de Zuendebolde, des meſures pour le dépoüiller du Royaume, qu'il gouvernoit d'une maniere qui lui attiroit bien des ennemis, & qui lui faiſoit perdre tous ſes amis.

Après cette Aſſemblée, Zuendebolde alla de nouveau attaquer la forteresſe de Durfos ſur la Meuſe, où Reginaire & Odacer ſe tenoient toujours avec leurs gens: mais cette ſeconde entrepriſe ne fut pas plus heureuſe que la premiere. Le Roi ordonna aux Evêques qui l'accompagnoient, d'excommunier les deux Seigneurs rebelles. Ceux-ci le refuſant conſtamment, le Roi les chargea d'injures, d'outrages & de menaces; & ayant ainſi levé le ſiége, chacun s'en retourna dans ſa ville.

XVI. *Mort de l'Empereur Arnoû. Loüis ſon fils lui ſuccede.*

Sur la fin de la même année (*d*), l'Empereur Arnoû mourut, & laiſſa deux fils, Zuendebolde, dont nous venons de parler, qu'il avoit eû d'une maîtreſſe, ou d'une concubine; & Loüis âgé de ſept ans, qui étoit légitime. Les Grands du Royaume de Germanie, le reconnurent, & le firent couronner Roi de Germanie à Forſcheim (*e*).

XVII. *Zuendebolde eſt tué dans une bataille en 900.*

Cependant Zuendebolde ſe rendoit de plus en plus odieux aux Principaux de ſon Royaume, en diſpoſant des emplois en faveur de perſonnes ſans nom, ſans qualité & ſans mérite, pendant qu'il dépoüilloit de leurs biens & de leurs dignités, ceux qui les méritoient par leur naiſſance & par leur ſervice; ſuivant en cela les conſeils des femmes & des perſonnes de néant qu'il avoit autour de lui, & à qui il avoit donné ſa confiance. Il s'alluma dans le centre du Royaume de Lorraine, le feu d'une diviſion qui éclata bien-tôt, par la défection de pluſieurs Seigneurs qui ſe rendirent auprès du Roi Loüis, & qui l'ayant introduit dans le Royaume de Lorraine, l'en proclamerent Roi à Thionville.

Le jeune Prince repaſſa bien-tôt le Rhin, & Zuendebolde ayant ramaſſé quelques troupes, commença à parcourir les villes de ſon Royaume, commettant par-tout d'étranges violences; s'imaginant qu'il pourroit ramener par-là, ceux qui ne s'étoient ſéparés de lui qu'en haine de ſes rapines, & des injuſtices qu'il avoit commiſes. Alors les Grands du Royaume firent de nouveau venir le Roi Loüis en-deçà du Rhin; & les Comtes Etienne, Gerard & Matfride s'étant mis à la tête d'une armée, attaquerent Zuendebolde ſur la Meuſe, & le tuerent dans le combat, le 13. d'Août de l'an 900.

An de J.C. 899.

Loüis Roi de Germanie fut alors reconnu ſans contradiction Roi de Lorraine: mais ſon bas âge, & la grande autorité que les Seigneurs avoient uſurpée dans le pays, firent que ſon regne ne fournit que peu d'événemens mémorables. Les Seigneurs ſe faiſoient la guerre entr'eux, & Loüis n'étoit pas en état ni de les empêcher par ſa puiſſance, ni de les contenir par ſon autorité; il leur auroit été auſſi aiſé de le détrôner, qu'il l'avoit été de le mettre ſur le Trône.

XVIII. *Loüis de Germanie eſt vaincu par les Hongrois. Il meurt en 912.*

Ce Prince accorda à Ludelme Evêque de Toul (*f*), le droit de battre monnoye dans ſa ville, avec le droit de péage, & la franchiſe pour le Comté de Toul. Il confirma au même Evêque les Abbayes de S. Epvre & de S. Germain, & les ſoûmit à ſon Egliſe. La premiere année de ſon regne, de J. C. 900. il fit quelques biens à Vieux-moutier, qui fut rebâti en ce tems-là ſous Etienne Abbé de S. Mihiel (*g*). Les Hongrois, nation barbare, ayant été appellés en 898. par l'Empereur Arnoû, pour les oppoſer aux Moraves, commettoient mille cruautés & mille violences dans l'Allemagne. Les peuples au déſeſpoir de ſe voir expoſés à la fureur de ces étrangers, s'aſſemblerent en 901. & ayant à leur tête le Roi Loüis, livrerent bataille aux Hongrois près d'Auſbourg: mais Loüis fut vaincu, & les ennemis ſe répandirent dans la Baviere, la Suabe & la Saxe, & y mirent tout à feu & à ſang. L'année ſuivante, ils entrerent en Italie, où ils commirent les mêmes déſordres.

XIX. *Conrade I. élû Empereur.*

Loüis de Germanie, le dernier de la race de Charlemagne, qui regna au-delà du Rhin, mourut le 21. de Janvier 912. n'ayant pas encore vingt ans. Il avoit épouſé Liudgarde ſœur de Brunon, & du grand Duc Odon ou Eudes (*h*): mais cette Princeſſe ne lui donna point d'enfans mâles; il n'en eut que deux filles, Placide ou Plaiſance, qui fut mariée à Conrade Duc de Franconie; & Mathilde femme de Henry l'Oiſeleur Duc de Saxe. Les Seigneurs Allemands mépriſant la jeuneſſe & le peu de valeur de Charles le Simple Roi de France, à qui l'Empire de Loüis appartenoit comme au légitime héritier de Charlemagne & de Loüis le Débonnaire, voulurent déférer la Couronne à Othon Duc de Saxe, qui s'en excuſa ſur ſa vieilleſſe, & leur conſeilla d'élire Conrade fils d'un autre Conrade Duc de Franconie, quoique ſon ennemi; ce qui fut exécuté.

D'un autre côté, les Seigneurs du Royaume

(*c*) *Annal. Metenſ. ad an.* 899.
(*d*) *Annal. Metenſ. ad an* 899. *iij. Kalend. Decembris.*
(*e*) *Annal. Metenſ. ad an.* 900.
(*f*) *Alta Epiſc. Tull.* Monetam Civitatis, & Teloneum cum immunitate Comitatûs.
(*g*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p.* 321.
(*h*) *Annal. Metenſ. Appendix. t. 3. Spicil. p.* 331.

Digitized by Google

An de J. C. 899.

de Lorraine, offrirent à Charles le Simple les Etats que Louis avoit poſſédés en deçà du Rhin, & le reconnurent pour leur Souverain : mais alors ce n'étoit, pour ainſi dire, qu'une ombre de Souveraineté : car pendant la foibleſſe du gouvernement des regnes précédens, les principaux Seigneurs du pays s'étoient mis dans une eſpéce d'indépendance, & s'étoient emparés des Terres & des Gouvernemens, qu'ils avoient rendus héréditaires. Ainſi on vit alors des Comtes de Metz, de Toul, de Verdun, d'Ardennes, de Namur, de Hainaut, de Limbourg; & ces Comtes mettoient des armées ſur pied, bâtiſſoient des Forteresſes, & faiſoient la guerre à leurs voiſins, quand l'envie leur en prenoit, ſans que les Rois euſſent l'autorité de les en empêcher.

XX. *Etat de l'Egliſe du Royaume de Lorraine ſur la fin du ix. & au commencement du x. ſiécle.*

L'Egliſe pendant ces tems de trouble, étoit ſouvent expoſée aux uſurpations & aux violences des petits Seigneurs ſeculiers. Les Evêques & les Abbés, pour ſe défendre, & pour conſerver leurs biens, étoient obligés, ou d'entretenir des troupes, & de faire la guerre, ou de partager avec les Seigneurs une partie de leurs fonds pour garantir l'autre, ou de ſe mettre ſous la protection de quelques-uns des plus puiſſans, pour réſiſter aux autres. De-là ſont venus les Avoüés des Monaſteres & des Egliſes, qui leur ont été ſi à charge dans la ſuite. De-là ces droits de régalie & d'indépendance, dont ſe mirent en poſſeſſion pluſieurs Egliſes Cathédrales, & pluſieurs Abbayes : dont elles ont joui ſi long-tems, & dont quelques-unes jouïſſent encore aujourd'hui.

Pluſieurs Monaſteres étoient poſſédés en bénéfice ou en fief, par des Seigneurs, & par des gens de guerre, qui les pilloient, & les réduiſoient à la derniere pauvreté, puis en chaſſoient les Religieux, que la licence & la pauvreté avoient rendus déréglés. Quelquefois les Abbayes demeuroient deſertes, d'autres fois on y mettoit des Chanoines. Dans une telle confuſion, on ne conſultoit guéres, & on ſuivoit encore moins les Regles Religieuſes & les Canons de l'Egliſe. L'ignorance eſt une ſuite ordinaire du relâchement ; & quel moyen d'étudier au milieu des agitations de la guerre, & des inquiétudes qui accompagnent la diſette & la perſécution ? Tel fut l'état du Clergé dans le pays dont nous écrivons l'Hiſtoire, pendant la fin du neuviéme, & durant la plus grande partie du dixiéme ſiécle.

XXI. *Ratbode Archevêque de Tréves.*

Bertulfe Archevêque de Tréves, étant mort le 10. Février de l'an 883. eut pour ſucceſſeur Ratbode, qui avoit été, comme lui, Abbé de Metloc. Ratbode fut élû le 8. Avril ; & le 22. du même mois & de la même année, il ſacra dans l'Egliſe de Metz l'Evêque Robert ſucceſſeur de Valon (*i*). Il préſida en 888. au Concile tenu à Metz (*k*), ainſi que nous l'avons dit cy-devant ; & l'année ſuivante (*l*), il obtint de l'Empereur Arnoû l'Abbaye de S. Servais de Tongres ou de Maſtrich, avec tous ſes biens & ſes dépendances, pour en uſer & en diſpoſer comme des autres biens de ſon Evêché. Il obtint la confirmation de ce bienfait d'Arnoû en 898. & du Roi Zuendebolde ſon fils Roi de Lorraine, dans une Aſſemblée générale tenuë à Aix-la-Chapelle.

An de J. C. 899.

On croit (*m*) que l'Archevêque de Tréves uſoit du même pouvoir ſur les biens de l'Abbaye de Metloc, & qu'il en diſpoſoit à ſa volonté. Erkembert Abbé du lieu, en témoigna ſon mécontentement, & voulut s'oppoſer à l'Archevêque avec vigueur : mais n'ayant pas la force en main, il fut par lui dépoſé de ſa dignité, & obligé de lui remettre les titres du Monaſtere. Il diſſimula ſon dépit pendant quelque tems ; mais étant enſuite allé à Rome, il porta ſes plaintes au Pape, qui le rétablit dans ſon Abbaye, lui rendit une partie de ſes biens, qui avoient été uſurpés & aliénés, toutefois ſans préjudice des droits de l'Archevêque ſur ce Monaſtere. Le Pape adreſſa ſes Lettres à Charles le Gros, pour qu'il appuyât Erkembert de ſon autorité.

XXII. *Hiſtoire de Réginon Abbé de Prum.*

Les Comtes Riquin & Widric ayant remontré à Zuendebolde, que les ſujets de l'Egliſe de Tréves (*n*) ſouffroient beaucoup des fréquens voyages qu'il faiſoit dans cette ville, & l'ayant prié qu'il voulût leur donner un Privilége d'exemption de logement de troupes, & la franchiſe pour les Terres de S. Pierre, ce Prince leur accorda leur demande, par un Privilége datté de Tréves le 23. Janvier 899.

La même année l'Archevêque Ratbode ayant reçû dans ſon Diocéſe Réginon Abbé de Prum, lui donna l'Abbaye de S. Martin près de Tréves. Il faut dire un mot de cet Abbé, qui s'eſt rendu illuſtre par ſes Ecrits & par ſa modeſtie. Réginon étoit Religieux de l'Abbaye de Prum, lorſqu'en 892. les Normands s'étant jettés dans les pays qui ſont le long de la Meuſe, & ayant pillé Bonne, s'avancerent juſqu'à Prum, qu'ils ravagerent pareillement. L'Abbé Farabert ſe ſauva avec la plus grande partie de ſa Communauté. Après cette tempête, ce bon Abbé, ou fatigué des peines du Gouvernement, ou ennuyé d'une vie trop tumultueuſe, abdiqua l'Abbaye, avec le conſentement du Roi Arnoû (*o*), & les Religieux élurent en ſa place Réginon, très docte Religieux. Il compoſa par l'ordre de l'Archevêque Ratbode (*p*), deux Livres de la Diſcipline Ec-

(*i*) *Hiſt. Trevir. t. 2. Spicileg. p. 217.*
(*k*) *Tom. ix. Concil. Labb. p. 412.*
(*l*) An 889. *Vita Brunwer. t. 1. annal. Trevir. pp. 435. & 441. & Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 217. Geſta Trevir. c. 43.* Ici Preuves, pag. 19.
(*m*) *Brunwer. t. 1. annal. Trevir. p. 435.*
(*n*) *Brunwer. t. 1. annal. Trevir. p. 442.*
(*o*) *Mabill. annal. Bened. t. 3. p. 285.*
(*p*) *Geſta Trevirorum, cap. 43.* Treberi cum Suffragineis Epiſcopis ac reliquo Clero, generali Concilio Librum Canonicorum Decretorum ſuâ induſtriâ compoſitum, in medium protulit, atque firmavit.

Digitized by Google

An de J. C. 899.

cléſiaſtique, dont il tira les preuves des Décrêts des Conciles & des Décrêtales des Papes. Ratbode les confirma avec ſes Suffragans, dans un Concile tenu à Tréves. Cet Ouvrage eſt une eſpéce de Nomo-canon des Latins, & a été imprimé plus d'une fois.

Pendant que Réginon étoit Abbé, le Prince Charles fils du Roi Lothaire, qui avoit été aveuglé, & relégué au Monaſtere de S. Gal, pour punir ſa révolte & ſon humeur toujours inquiéte; ce Prince, dis-je, fut amené à Prüm du tems du Roi Zuindebolde, & mis entre les mains de l'Abbé Réginon, qui lui donna la Tonſure Monaſtique. En 885. (*q*) Richard frere des Comtes Gerard & Matfride, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, ayant fait demander par ſes freres l'Abbaye de Prum au Roi Arnoû, qui ne put la leur refuſer, Réginon fut obligé d'abdiquer en 899. & de ſe retirer dans la ville de Tréves, où il fut très bien reçû de Ratbode, qui ſe ſervit de lui pour rétablir l'Egliſe de l'Abbaye de S. Martin, & il lui confia la conduite de ce Monaſtere. Réginon dédia en 908. à Adalberon Evêque d'Auſbourg, (& non Archevêque de Tréves, comme portent les Imprimés) ſa Chronique, ou ſes deux Livres d'Hiſtoire (*r*). Il mourut à Tréves en 915. & fut enterré, non à S. Martin, mais à S. Maximin (*s*), comme porte ſon Epitaphe.

XXIII. *Concile de Tribur.*

En 895. Ratbode aſſiſta au Concile de Tribur, aujourd'hui Teuver, ville autrefois célébre entre le Rhin & le Mein, peu éloignée de Mayence, en deſcendant le fleuve à la droite d'Openheim (*t*). Ce lieu n'eſt aujourd'hui remarquable que par la muraille d'un ancien Château, nommé vulgairement le Château des Bohémiens. Le Concile dont nous parlons, fut tenu au mois de May de cette année, en préſence du Roi Arnoû. Hatton Archevêque de Mayence y préſida, & vingt-deux Evêques y ſouſcrivirent, entre leſquels ſont Herman de Cologne, Ratbode de Tréves, Dadon de Verdun, & Robert de Metz. Trithême y compte vingt-ſix Evêques & pluſieurs Abbés, entr'autres Réginon de Prum, dont nous avons parlé cy-devant. On s'y prépara par un jeûne de trois jours, & par des Litanies & des prieres publiques.

Les Evêques étant aſſemblés en habits Pontifaux dans l'Egliſe, après les prieres accoutumées, députerent quelques-uns de leur Corps vers le Roi, pour le ſupplier de prendre l'Egliſe ſous ſa protection, & de les favoriſer dans leurs bonnes intentions. Ces Députés trouverent Arnoû dans ſon Palais, aſſis dans ſon Trône, & revêtu des ornemens Royaux. Ils lui firent leur compliment, & lui préſenterent le Livre des Inſtitutions de Martin Evêque de Bragues, dédiées au Roi Miron, c'eſt-à-dire, le Traité de cet Evêque, intitulé, des quatre Vertus Cardinales, adreſſé au Roi Ariamire. Arnoû leur répondit qu'ils pouvoient faire, ordonner & regler tout ce qui concernoit leur miniſtere, & qu'il les appuyeroit de toute ſon autorité. Il leur renvoya des Seigneurs d'autour de ſon Trône, pour leur déclarer ſes intentions. Les Evêques les ayant ouïs, ſe leverent de leurs ſiéges, firent trois ou quatre fois de grandes acclamations à l'honneur du Roi, entonnerent le *Te Deum laudamus*: & après avoir beni Dieu, ils s'inclinerent devant les Envoyés du Roi, & les prierent de lui témoigner leur reconnoiſſance. Puis s'étant r'aſſis, ils ſouſcrivirent quelques Articles, qui étoient les plus preſſés & les plus néceſſaires. Enfin le Roi aſſiſta aux ſacrés Myſteres, & introduiſit les Evêques dans ſon Conſeil ſecret. Tels furent les Préliminaires du Concile.

An de J. C. 899.

On y fit cinquante-huit Canons, dont voici les principaux (*u*). Les Evêques déclarerent excommunié un homme qui avoit crévé les yeux à un Prêtre, quoiqu'innocent du crime dont on l'accuſoit; & l'Empereur qui étoit préſent, ordonna que ceux qui étant excommuniés, ne voudroient pas ſe ſoûmettre à la pénitence canonique, fuſſent arrêtés par les Officiers Royaux, & préſentés au Roi: Que s'ils faiſoient réſiſtance à ceux qui voudroient les arrêter, & qu'ils fuſſent mis à mort dans cette rebellion à l'autorité ſouveraine, les Evêques n'impoſeroient aucune pénitence à ceux qui les auroient tués; le Roi ne leur feroit payer aucune amende pécuniaire, & l'on obligeroit les parens du mort de faire ſerment qu'ils n'en pourſuivroient pas la vengeance *. * Can. 3.

Si l'on bleſſe un Prêtre, & qu'il ſurvive à ſa bleſſure, toute l'amende ſera à ſon profit. S'il meurt de ſes bleſſures, l'amende ſera partagée en trois parts, dont l'une ſera appliquée à ſon Autel, l'autre à ſes parens, & la troiſiéme à l'Evêque *. Celui qui aura tué un Prêtre par malice & volontairement, ſera ſoûmis à la pénitence pléniere pendant cinq ans, c'eſt-à-dire, qu'il ne mangera point de chair, ne boira point de vin, & jeûnera juſqu'au ſoir tous les jours, hors les Dimanches & les Fêtes; n'ira point à cheval, ne portera point d'armes, n'entrera point à l'Egliſe, mais demeurera dehors. Au bout des cinq ans, l'Evêque l'introduira dans l'Egliſe, & le recevra au nombre des Ecoutans. Après avoir encore paſſé cinq ans dans ces exercices, ſans communier, il recevra la Communion, & aura la permiſſion d'aller à cheval. Enfin pour mériter l'abſolution parfaite, il jeûnera encore trois jours par ſemaine, ſans vin & ſans viande *. * Can. 4. * Can. 5.

(*q*) *Reginon. Chronic. l. 2. ad an. 885.*
(*r*) *An 908. Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. l. 41. n. 48. pag. 328. & Præfat. in eundem t. 3.*
(*s*) *Brouwer. annal. Trevir. t. 1. p. 442.*
(*t*) *Trithem. Chronic. Hirſaug. Mabill. tom. 3. annal. Bened. pag. 294.*
(*u*) *Tom. IX. Concil. p. 440. & ſeq.*

An de J. C. 899.

Celui qui entrera dans le parvis de l'Egliſe avec une épée nuë à la main, ſera puni comme ſacrilége*. On en uſera de même envers ceux qui raviront les biens des Egliſes*. Celui qui aura violé le ban de l'Evêque, c'eſt-à-dire, qui n'aura pas obéï à ſon commandement, & qui aura fait ce qu'il a défendu, fera quarante jours de pénitence au pain, au ſel & à l'eau *. Lorſque l'Evêque, faiſant la viſite de ſon Diocéſe, indique un jour d'Aſſemblée, ou de Plaid; & que le Comte de la Province, ſoit qu'il ſçache ou non ce qui a été commandé par l'Evêque, en aura indiqué une au même jour; le peuple ſe rendra à l'Aſſemblée ordonnée par l'Evêque. Mais ſi l'Evêque, étant dans ſa maiſon, ordonne une Aſſemblée, ou un Plaid pour un certain jour, & que le Comte en indique une autre pour le même jour, celui des deux Plaids qui aura été marqué le premier, aura lieu à l'excluſion de l'autre *.

* *Can.* 6.
* *Can.* 7.
* *Can.* 8.
* *Can.* 9.

On ordonne, conformément au Canon 12e. du Concile de Carthage, que l'Evêque ne puiſſe être dépoſé que par douze Evêques: le Prêtre par ſix, du nombre deſquels ſera ſon Evêque Diocéſain; & le Diacre par trois Evêques*. Pour les autres Clercs, l'Evêque ſeul les jugera. Le Clerc qui aura commis un homicide, ſera dépoſé*. On ne donnera régulierement le Baptême qu'aux jours ordonnés, à Pâques & à la Pentecôte, & on le donnera par une triple immerſion. On ne refuſera le Baptême en aucun tems à ceux qui ſont en danger de mort; & ſi on ne peut les porter à l'Egliſe, on pourra leur donner le Baptême en un autre lieu pur *. Les Dixmes ſont d'obligation, & on les donne, 1°. Afin d'obtenir de Dieu une plus grande benédiction. 2°. Afin que les Miniſtres du Seigneur, dégagés des ſoins de leur ſubſiſtance, ſervent Dieu avec plus de liberté. 3°. Afin que les Prêtres offrent tous les jours à l'Autel l'offrande de ce qu'ils ont reçû du peuple. 4°. Afin que l'on employe les Dixmes à la ſuſtentation des pauvres, & à l'entretien & au rétabliſſement des Egliſes. Le Concile veut, conformément à l'Epître du Pape Gelaſe, qu'on faſſe quatre parts des Dixmes, dont l'une ſera pour l'Evêque, la ſeconde pour les Clercs, la troiſiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour l'entretien & la réparation des Egliſes *.

* *Can.* 10.
* *Can.* 11.
* *Can.* 12.
* *Can.* 13.

XXIV. *Canons pour le payement des dixmes.*

Les Dixmes ſe payeront aux anciennes Egliſes, comme d'antiquité, de même que les novales, qui ſe cultiveront dans le terrain qui en dépend: mais ſi l'on défriche à la diſtance de quatre ou cinq milles de l'ancienne Egliſe, & qu'on y bâtiſſe des habitations, & une nouvelle Egliſe avec le conſentement de l'Evêque, on en payera la dixme à la nouvelle Egliſe, pour l'entretien du Prêtre qui la deſſervira *. Chacun prendra ſa ſépulture, autant qu'il ſera poſſible, dans l'Egliſe Epiſcopale. Que ſi cela ne ſe peut, à cauſe de l'éloignement des lieux, on ſe fera enterrer dans les lieux où il y a des Communautés de Chanoines, de Religieux, ou de Religieuſes. Enfin s'il y a encore en cela quelque difficulté, on enterrera le mort au lieu où il payoit la dixme de ſon vivant*. On défend de rien prendre pour la ſépulture des morts: mais ſi les parens veulent donner quelque choſe pour l'honneur de Dieu, & le ſalut du défunt, on ne les en empêchera pas*.

* *Can.* 14.

An de J. C. 899.

* *Can.* 15.
* *Can.* 16.

Il eſt défendu d'enterrer aucun Laïque dans les Egliſes; mais on le permet pour les Prêtres, & pour certaines perſonnes qui auront mérité cet honneur par la ſainteté de leur vie. Que s'il y a quelqu'un d'enterré dans l'Egliſe, on ne l'en tirera pas; on ſe contentera de faire un pavé par-deſſus ſon tombeau, en ſorte qu'il ne paroiſſe aucune apparence de ſépulture, & que l'honneur de l'Egliſe ſoit conſervé. Mais ſi le nombre des corps morts enterrés dans l'Egliſe, eſt tel que cela ne ſe puiſſe exécuter, cette Egliſe ſera réduite en cimetière, & on en ôtera l'Autel, pour le tranſporter en un lieu où l'on puiſſe décemment offrir le divin Sacrifice *.

Les vaſes ſacrés de l'Autel ſont le Calice & la Patene. S. Boniface Evêque & Martyr étant interrogé, ſi l'on pouvoit offrir le Sacrifice dans des vaſes d'or, répondit: *Autrefois on voyoit des Prêtres d'or, qui offroient le Sacrifice dans des vaſes de bois: aujourd'hui nous voyons des Prêtres de bois, qui conſacrent dans des vaſes d'or.* Le Pape Zephirin ordonna, que dans le Sacrifice on ſe ſerviroit de Calice de verre: mais le Pape Urbain voulut que les vaſes de l'Autel fuſſent d'argent. Les Peres du Concile de Tribur défendent de ſe ſervir de vaſes de bois dans le Sacrifice *. On ne doit point offrir dans le Sacrifice ni le vin ſeul, ni l'eau ſeule; mais on doit y mêler l'eau & le vin, de telle ſorte néanmoins, qu'il y ait deux tiers de vin, & un tiers d'eau (*x*). L'Evêque jugera les différends qui ſurviendront entre les Clercs & les Laïques. Les Laïques pourront être pris par leur ſerment; mais pour le Prêtre, on ſe contentera de l'interroger par la ſainteté de la conſécration, (apparemment par ſon caractere de Prêtriſe), car les Prêtres ne doivent pas jurer pour cauſe légere.

* *Can.* 17.

XXV. *Canons pour la décence des vaſes ſacrés.*

* *Can.* 18.

Si un Fidéle libre de condition, eſt diffamé pour quelque crime*, il ſe purgera par le ſerment: mais ſi la choſe dont on le ſoupçonne, eſt de conſéquence, & que le peuple le croye véritablement coupable, en ſorte que ne ſe contentant pas de ſon ſerment, on ait produit un plus grand nombre de perſonnes qui dépoſent contre lui, qu'il n'en a produit en ſa faveur, il ſera obligé ou de confeſſer ſa faute, & d'en faire pénitence, ou de ſe purger par l'épreuve du fer chaud*.

* *Can.* 19.
* *Can.* 22.

(*x*) *Can.* 19. Ne ullus ſine commixtione vini & aquæ Myſteria ſacra conficiat, ſed ut duæ partes ſint vini, quia major eſt majeſtas Sanguinis Chriſti, quàm fragilitas populi. Tertia aquæ, per quam intelligitur infirmitas humanæ naturæ.

An de J.C. 899.

On ſoûmet à l'excommunication & à la pénitence publique ceux & celles qui ayant fait vœu de virginité, ſe ſeront mariés. S'ils acquieſcent à la pénitence, on leur accordera le Viatique à la mort, & défenſe de demeurer enſemble ſous le même toît, & d'avoir enſemble aucune familiarité, ni de ſe voir, ſinon en l'Egliſe, & en préſence de tout le monde *.

* Can. 23.

Une fille âgée de douze ans, qui aura volontairement pris le voile, & qui ſera demeurée un an & un jour dans cet état, ſera obligée d'y perſévérer toute ſa vie, ſans que ceux qui ont autorité ſur elle, puiſſent l'en tirer. Après cela les Evêques citent les Conciles d'Afrique, qui fixent le tems auquel les Vierges peuvent ſe conſacrer à Dieu, à l'âge de vingt-cinq ans, ſans toutefois empêcher que celles qui pour quelques urgentes raiſons ont pris le voile avant ce tems, ne demeurent obligées à garder la continence *.

* Can. 24.

Il eſt défendu aux Evêques, conformément aux Décrêts du Pape Gelaſe, de donner le voile à une veuve. Mais ſi elle le prend volontairement, & qu'elle préſente ſon offrande à l'Autel en la compagnie des Vierges, elle ſera obligée de garder la continence, quand même elle jureroit qu'elle n'a pris le voile que dans le deſſein de le quitter quand elle voudroit *.

* Can. 25.

XXVI. *Canons du Concile de Tribur, concernant les Religieux, & le reſpect dû au ſaint Siége.*

Un Religieux qui quitte ſon Monaſtere, pour procurer le ſalut des ames, ou pour faire plus ſûrement ſon ſalut dans un autre Monaſtere, n'en doit point être empêché, pourvû qu'il le faſſe avec le conſentement de l'Evêque, de l'Abbé & de ſes freres. Mais celui qui n'en ſort que par dégoût de ſa profeſſion, doit être rejetté de tout le monde, & contraint par la force à reprendre ſon état; afin qu'au moins la honte & la diſette l'obligent à retourner dans ſon Monaſtere. Que s'il eſt obſtiné dans le mal, & qu'il ne veuille point rentrer dans ſon devoir, on le renfermera dans une priſon, pour lui faire expier ſa faute par le feu de la pénitence *. On ordonne à proportion la même choſe pour un Clerc qui quitte ſon état. S'il ne veut pas ſe ſoûmettre à l'autorité du Concile, on le menace d'excommunication *. On défend la tranſlation d'un Evêque, d'un Prêtre & d'un Diacre, d'une Egliſe en une autre *. On défend auſſi d'ordonner un eſclave, avant qu'il ait été mis en liberté.

* Can. 26.

* Can. 27.

* Can. 28.

Le Canon 30e. (y) eſt fort remarquable. On y ordonne le reſpect & la ſoûmiſſion envers le S. Siége, & l'on veut qu'on garde envers l'Egliſe Romaine la douceur & l'humilité, encore qu'elle nous impoſe un joug preſqu'inſupportable. Que s'il arrive qu'un Prêtre ou un Diacre ou quelqu'autre perſonne que ce ſoit, apporte de la part du S. Siege une fauſſe Lettre, ou quelqu'autre choſe capable de cauſer du trouble dans les Egliſes; ſans s'éloigner du reſpect dû au S. Siége, de la foi & de l'humilité chrétiennes, les Evêques pourront faire arrêter ces ſortes de gens, & les mettre en priſon, ou en bonne & ſûre garde, juſqu'à ce qu'ils en ayent donné avis au Pape, qui ordonnera par ſes Légats ce qu'il en conviendra faire, ſuivant les Loix de l'Egliſe Romaine.

An de J.C. 899.

On ne permet pas de prier pour les voleurs qui ſont tués dans l'exercice du vol, ni de donner l'aumône pour eux; & défenſe aux Clercs & aux pauvres de recevoir de telles aumônes. Mais ſi le voleur eſt ſimplement bleſſé à mort, & qu'il demande d'être reconcilié, & de recevoir les ſaints Myſteres, qu'on lui accorde le pardon & la grace de la Communion *.

* Can. 31.

Si les Patrons d'une Egliſe ſont en diſpute ſur le choix d'un Prêtre pour la deſſervir, & que leurs conteſtations y empêchent la célébration de l'Office divin, l'Eveque en ôtera révéremment les Reliques, & en fermera la porte, où il appoſera ſon ſçeau, afin que nul n'y puiſſe entrer, juſqu'à ce que les parties ſoient d'accord *.

* Can. 32.

On exclut de l'honneur de la Cléricature ceux qui ſe ſont volontairement mutilés, ou coupé quelque membre, mais non pas ceux à qui les Médecins ou les ennemis ont fait quelque amputation notable *.

* Can. 33.

Dans les guerres d'alors contre les Normands, il arrivoit quelquefois que les Chrétiens tuoient ſans le ſçavoir, & dans la chaleur du combat, d'autres Chrétiens qui étoient captifs dans l'armée des ennemis. Les Evêques du Concile de Tribur uſant d'indulgence envers ces meurtriers involontaires, ne leur impoſent que quarante jours de pénitence *.

* Can. 34.

On défend aux Comtes & aux Juges ſeculiers, de tenir leurs Plaids les jours de Dimanche, de Fêtes des Saints, les jours de Carême, aux veilles & autres jours de jeûne; parce que ces jours-là, le peuple doit aſſiſter à la Meſſe, y porter ſes offrandes, & vacquer à la priere & à l'aumône: ce qui eſt incompatible avec les procès & les conteſtations. On leur défend auſſi de citer aux Plaids aucun pénitent, afin de ne le pas détourner des jeûnes, des prieres & des exercices de piété, qu'il eſt obligé de pratiquer pour ſatisfaire à ſa pénitence *.

* Can. 35.

On diſtingue les mariages contractés entre perſonnes libres, & entre eſclaves. Le mariage ne ſubſiſte proprement qu'entre perſonnes libres. On diſtingue entre femme légitime, & concubine. Le mariage avec une femme légitime eſt indiſſoluble; mais on peut quitter une concubine. Si un homme épouſe une affranchie, il doit la garder comme ſon épouſe légitime; il ne peut pas la quitter, comme il feroit une concubine *. On en dit autant d'une femme de nation étrangere: celui qui l'a épouſée,

* Can. 36.

(y) Can. 30. Quare ſervanda eſt cum manſuetudine humilitas; ut licèt vix ferendum ab illa ſancta Sede imponatur jugum, conferamus, & pia devotione toleremus, &c.

ne peut

An de J. C. 899.

ne peut pas la quitter, ſous prétexte qu'il l'a priſe ſelon des Loix différentes de celles de ſa nation : car cette diverſité de Loix ne fait rien au mariage, qui par ſon inſtitution eſt indiſſoluble *. Nul ne peut épouſer une veuve, avec qui il a commis un adultere du vivant de ſon mari *.

* Can. 39.

* Can. 40.

XXVII. *Canons touchant la pénitence.*

La pénitence des meurtres involontaires, eſt remiſe à la diſcrétion des Evêques. * Si un pere tuë ſon enfant par cas fortuit, & ſans le vouloir, on lui impoſera la même pénitence qu'aux homicides volontaires * dont on va parler. Les anciens Canons d'Ancyre condamnoient les meurtriers volontaires à une pénitence perpétuelle juſqu'à la fin de leur vie : mais les Peres du Concile de Tribur ſe proportionnant à la foibleſſe de leur ſiécle, ſe contentent de ſept ans de pénitence *, que l'on doit obſerver de cette ſorte. D'abord le meurtrier doit demeurer quarante jours ſans entrer dans l'Egliſe, & ſans uſer d'autre nourriture que du pain, de l'eau & du ſel, marchant nuds pieds, n'uſant ni de linge, ſi ce n'eſt pour les culottes, ni d'armes ni de voitures ; s'abſtenant de l'uſage du mariage, & de tout commerce avec toutes ſortes de perſonnes, même avec d'autres pénitens. Si le pénitent eſt malade, il différera ſa pénitence juſqu'après ſa guériſon. Il en uſera de même, s'il a quelque ennemi qui en veuille à ſa vie.

* Can. 52.

* Can. 53.

* Can. 54. 55. 56. 57. 58.

Après ces quarante jours, il ſera un an ſans entrer dans l'Egliſe, s'abſtenant de chair, de fromage, de vin, d'hydromele, & de bierre mêlée de miel, ſi ce n'eſt les Fêtes & les Dimanches. S'il eſt en voyage, ou détenu de maladie, il pourra racheter cette pénitence les jours de Mardy, de Jeudy & de Samedy, en donnant un denier chaque jour aux pauvres, ou en nourriſſant trois pauvres ; & encore à condition qu'il n'uſera que de l'une des trois liqueurs dont nous avons parlé, & non de toutes les trois dans le même jour. La ſeconde & la troiſiéme années ſeront obſervées de même : avec cette ſeule différence, qu'il pourra racheter les trois jours dont nous avons parlé, en donnant un denier par jour, ou en nourriſſant un pauvre, même hors le cas de maladie & de voyage.

Pour les 4. 5. 6. & 7. années, voici la maniere dont il les obſervera. Il jeûnera ces années-là trois Carêmes ; le premier avant Pâques, le ſecond avant la Nativité de S. Jean-Baptiſte : Que s'il n'y a pas quarante jours de jeûne avant cette Fête, il les achevera après la Fête. Le troiſiéme Carême eſt celui qui précéde la Nativité de Notre-Seigneur. Il les jeûnera tous trois, en s'abſtenant de chair, de fromage, de poiſſon gras, de vin, d'hydromele & de bierre miellée, tous les jours de la ſemaine, à l'exception des Mardy, Jeudy & Samedy, auſquels jours il mangera & boira ce qu'il trouvera de nourriture quadragéſimale. Il pourra racheter l'abſtinence des jours de Lundy & de Mercredy, en donnant un denier aux pauvres, ou en nourriſſant un pauvre. Mais l'abſtinence & le jeûne du Vendredy ſeront inviolables. Après ces ſept ans de pénitence, il ſera reconcilié à l'Egliſe, & admis, comme les autres Fidéles, à la participation des Sacremens. Tel fut le Concile de Tribur, ou de Trévere, dont les Canons ſont preſque tous pris ſur ceux des anciens Conciles, & reſpirent l'eſprit de la plus pure diſcipline de l'Egliſe.

An de J. C. 899.

XXVIII. *Ratbode Archevêque de Tréves, Archi-chancelier du Roi Zuendebolde, & du Roi Loüis*

Le Roi Zuendebolde avoit pour Ratbode Archevêque de Tréves, une conſidération très particuliere. Ce Prince l'avoit fait ſon Archi-chancelier, & le nom de Ratbode ſe trouve en cette qualité en pluſieurs Chartes de ce Prince (*z*). Notre Archevêque ſe ſervit utilement de ſon crédit, pour procurer des graces & des priviléges aux Egliſes de ſon Dioceſe, & à quelques autres. Il en procura à ſa Cathédrale, à l'Abbaye d'Epternach (*a*), & à celle de Prum. Zuendebolde accorda à ce Monaſtere le droit de tenir un Marché au même lieu, d'y frapper monnoye, & d'y établir un péage, dont les deux tiers du profit devoient appartenir à l'Abbaye (*b*). Le Roi, à la priere de Ratbode, donna à la Cathédrale de Tréves l'Abbaye de S. Servais de Maſtrich, & fit pluſieurs autres préſens aux Abbayes de ſon Royaume. On trouve des Diplômes de ce Prince, pour les Abbayes de S. Gregoire de Munſter en Gregorienthal, de S. Mihiel ſur la Meuſe. Ratbode accompagnoit ordinairement Zuendebolde dans ſes voyages.

Mais ce Prince inconſtant & emporté, ſans conſidérer le caractere ni les ſervices de ce ſage Prélat, alla juſqu'à le frapper d'un bâton ſur la tête (*c*) ; ce qui joint à ſes autres excès, lui attira la haine & le mépris des Seigneurs, qui l'abandonnerent, & ſe rangerent du côté du Roi Loüis ſon frere, fils légitime de l'Empereur Arnoû, ainſi qu'on l'a vû cy-devant.

Le Roi Loüis conſerva à Ratbode la dignité d'Archi-chancelier, qu'il avoit eûë ſous Zuendebolde, & le combla de bienfaits. Il rendit à l'Egliſe de Tréves (*d*) le droit de battre monnoye, les Péages, les Cens & les Tributs, tant au dedans qu'au dehors de la ville, qui avoient été engagés & aliénés du tems de l'Evêque Véomade. Le même Prince donna encore en 908. quelques biens, & en particulier l'Egliſe d'Andernach, à S. Pierre de Tréves. Il accorda, à la priere de l'Archevêque Ratbode, & de Hatton de Mayence en 906. aux Religieux de S. Epvre, une ample confirmation de tous les biens qu'ils avoient en différens endroits.

Vers le même tems (*e*) on découvrit dans

(*z*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 296. C. 297. A. 300. A. 306. A. Brouver. annal. Trevir. t. 1. p. 448.*

(*a*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 297.*

(*b*) Preuves. La Ture eſt des Ides de Novembre 898.

(*c*) *Herman. Contract. in Chronic. Brouver. t. 1. annal. Trevirenſ. pp. 442. 443. an. 900.*

(*d*) *Brouver. t. 1. annal. Trevir. p. 443. an. 902.*

(*e*) *Vide Brouver. annal. Trevir. t. 1. p. 440. Mabill. tom. 3. annal. Bened. p. 329. ad an. 908.*

XXIX. *Découverte du Corps de S. Maximin.*

An de J. C. 899.

l'Abbaye de S. Maximin le Corps de ce Saint, qui avoit été caché ſous terre du tems de l'irruption des Normands. Un ſerviteur du Monaſtere, ſervant les maçons qui travailloient à réparer l'Egliſe, & portant ſur ſon épaule une groſſe pierre, ſentit en marchant, que le pavé s'enfonçoit inſenſiblement ſous ſes pieds. En même tems il ſentit une odeur très agréable, qui s'exhaloit du lieu où la terre s'étoit affaiſsée ; toute l'Egliſe en fut embaumée. Les Religieux & les ouvriers qui y travailloient, y accoururent, & on jugea qu'en cet endroit étoient cachées les Reliques de S. Maximin. L'Archevêque Ratbode en ayant été averti, ordonna un jeune de trois jours, & des prieres dans la ville & aux environs ; puis vint, à la tête de ſon Clergé, proceſſionnellement & nuds pieds, au Monaſtere de S. Maximin. Il entra dans l'Egliſe, fit ſa priere, ouvrit le caveau où étoit le ſepulchre du Saint, fit ôter le couvercle de la Châſſe ou du cercueïl, qui étoit de cyprès ; trouva le Corps entier, & même les ornemens Pontificaux auſſi ſains, que s'ils n'y avoient été mis que depuis peu de jours. Le Pontife harangua le peuple, leur fit voir l'Etole & le *Pallium* du Saint, & les renvoya remplis de conſolation & de confiance. C'eſt ce qu'on apprend de Sigehard, qui diſoit l'avoir ouï raconter à Venidon, témoin oculaire. Le Corps du Saint demeura expoſé à l'air, ſans être couvert, juſqu'en 921. comme nous le dirons cy-après.

Le Roi Loüis fils d'Arnoû, étant mort en 912. Charles le Simple Roi de France fut reconnu pour Roi de Lorraine. Il conſerva à l'Archevêque Ratbode ſa qualité d'Archi-chancelier, & y ajoûta celle d'Archi-chapelain du Royaume. Il porte cette derniere qualité dans une Charte qu'il obtint de Charles l'an 917. (*f*), dans laquelle ce Prince accorde au Clergé & au peuple de Tréves le privilége d'élire ſon Archevêque, & de n'en recevoir aucun étranger malgré eux. Que s'il ne ſe trouve pas dans leur Egliſe des ſujets propres à remplir cette place, ils pourront en tirer d'une autre Egliſe, avec le conſentement du Roi. Que s'il y a partage dans les voix des Electeurs, l'autorité Royale favoriſera celui qui aura pour ſoi le Clergé, & le plus grand nombre des gens de bien.

Ratbode mourut vers l'an 918. (*g*), & fut enterré dans ſa Cathédrale. Après ſa mort, le Clergé & le peuple, uſant du privilége dont nous venons de parler, choiſirent, ſans attendre le conſentement du Roi, un homme digne de ce grand emploi par ſa capacité & par ſon courage, nommé Roger.

XXX. *L'Abbaye de S. Maximin donnée au Comte Megingaude par le Roi Arnoû.*

An de J. C. 899.

Le Monaſtere de S. Maximin de Tréves avoit beaucoup ſouffert de l'irruption des Normands. Après la mort de l'Abbé Erkembert, établi en 885. (*h*), & mort vers l'an 891. le Roi Arnoû donna l'Abbaye au Comte Megingaude, qui étant retourné dans ſa maiſon, tout occupé du riche préſent qu'il venoit de recevoir du Roi, dit à ſa femme d'un ton impie & railleur, qu'Arnoû venoit de lui donner pour ſerviteur Maximin, & que ſi elle vouloit, il le lui ameneroit en ſa préſence (*i*). Cette femme ayant horreur de ce blaſphême, reprit fortement le Comte ſon mari, qui dans le moment ſe ſentit frappé d'une incommodité ſi ſenſible, qu'il fallut l'emporter au tombeau du Saint, où il recouvra la ſanté. Le Roi Arnoû, en 888. à la priere de Megingaude, accorda à S. Maximin la Terre de Riviniac. C'eſt apparemment ce Comte Megingaude, neveu du Roi Eudes, qui en 892. (*k*) fut tué par Alberic & ſes compagnons, dans le Monaſtere de S. Sixte de Rhetel près de Sierk, qui eſt aujourd'hui poſſédé par les PP. Chartreux. Megingaude fut enterré à S. Maximin.

L'Egliſe de S. Euchaire, qui eſt à préſent l'Abbaye de S. Mathias près la ville de Tréves, étoit alors floriſſante. Les Etudes y étoient cultivées (*l*). Florbert mort en 885. qui étoit un homme très habile pour ce tems-là, & Chef des Ecoles de ce Monaſtere, y introduiſit pluſieurs Religieux, & écrivit cinq Livres en Vers Elégiaques, de la ruïne de Tréves par les Normands. Il eut pour ſucceſſeur dans le ſoin des Ecoles, le Moine Eberhard, qui les gouverna environ vingt-quatre ans, & qui écrivit en Vers & en Proſe les Vies des SS. Euchaire, Valere & Materne, & ajoûta pluſieurs choſes à l'Hiſtoire de Tréves (*m*). Il mourut en 909.

Nous avons vû que les Abbayes d'Oëren ou Horréen de Tréves, & de S. Pierre de Metz, avoient été poſſédées ſucceſſivement par les Comtes Gerard & Matfride, & enſuite par le Roi Zuendebolde, & qu'enſuite le Comte Conrade, & Gebehard ſon frere, ayant reçû du Roi Loüis fils d'Arnoû, les Abbayes de S. Maximin & d'Oëren, en furent dépoüillés de vive force par les Comtes Gerard & Matfride. Enfin le jeune Conrade, fils de celui dont nous avons parlé, les reprit à main armée ſur Gerard & Matfride (*n*). C'eſt ainſi que les Monaſteres étoient en proye aux Puiſſances ſéculieres dans ces tems de trouble, & ſous l'Empire des Princes ſans autorité, & dépendans des Seigneurs de leurs Royaumes.

XXXI. *Robert Evêque de Metz.*

Dans l'Evêché de Metz, Robert avoit ſuccédé à Valon ou Vala en 883. Il fut conſacré dans l'Egliſe Cathédrale de S. Etienne, le 22.

(*f*) *Brouwer. t. 1. annal. Trevir. p. 446.*

(*g*) Brouwer, *tom. 1. annal. Trevir. p. 447.* met ſa mort en 918. mais il dit que les Tables de Cardonne ne la placent qu'en 924.

(*h*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 290.*

(*i*) *Brouwer. t. 3. annal. Trevir. p. 438.*

(*k*) *Annal. Metenſ. ad an. 892. menſe Septembr.*

(*l*) *Brouwer. tom. 1. annal. Trevir. pp. 437. 438.*

(*m*) *Trithem. Chronic. Hirſaug. an. 908. 909.*

(*n*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 300. ad an. 897. & p. 323. ad an. 905. ex Regnon. & annal. Metenſ.*

An de J.C. 899.

Avril de cette année, par Ratbode Archevêque de Tréves (*o*). Il étoit d'une race illuſtre dans l'Allemagne (*p*). Son frere Vido prend le titre de Comte dans une Charte de l'Empereur Arnoû pour l'Abbaye de Maur-munſter en Alſace. Robert obtint le *Pallium* du Pape, à l'imitation de quelques Evêques ſes prédéceſſeurs, qui avoient joüi du même privilége. Nous avons parlé cy-devant, ſous l'an 888. du Concile tenu à Metz en l'Abbaye de S. Arnoû, & des Canons qui y furent faits. Robert y aſſiſta avec ſon Métropolitain & ſes Comprovinciaux (*q*). Il ſe trouva auſſi à celui de Tribur en 895. (*r*), & s'appliqua pendant tout le tems de ſon Pontificat, à réparer les Monaſteres de ſon Diocéſe, à leur procurer des ornemens Eccléſiaſtiques, & les ſecours néceſſaires pour vivre, & pour ſe rétablir des pertes qu'ils avoient faites dans les irruptions des Normands.

Les Chanoines qui demeuroient alors dans l'Abbaye de S. Arnoû, ayant demandé à l'Empereur Charles le Gros, qu'il confirmât les biens qu'ils poſſédoient, & qu'il leur fiſt rendre ceux dont on les avoit dépoüillés (*s*), l'Empereur en fit expédier des Lettres par l'Evêque Robert. Les quatre Archidiacres de Metz ſouſcrivirent à cette Charte, & ils y ſont nommés Archidiacres & Abbés, ſoit qu'ils portaſſent ſimplement le titre d'Abbé, comme un titre d'honneur, ou qu'ils poſſédaſſent quelques Abbayes en bénéfice. Le Roi Arnoû, en 892. confirma auſſi ce que les Chanoines de S. Arnoû poſſédoient à Ars ſur-Moſelle, dans le Comté de Metz ou de Scarpone (*t*). Dans ces deux Titres, il n'eſt pas fait mention de l'Abbé de cette Abbaye; ce qui fait juger qu'elle étoit poſſédée par un Commandataire, ou que ces biens étoient donnés à la Manſe des Clercs, & non à celle de l'Abbé.

L'année précédente (*u*), le même Prince accorda à Theotmare Archevêque de Salzbourg, l'Abbaye de S. Sauveur, ſituée ſur le Lac de Chieſminaſch, laquelle appartenoit à l'Egliſe de Metz, & en échange, il donna à l'Egliſe de Metz l'Abbaye de Luxeu, qui avoit appartenu auparavant à l'Evêque Drogon, & qui en ce tems-là étoit ſans Abbé, & preſque ſans Religieux, ayant été ſaccagée par les Huns, ou d'autres Barbares.

En 884. l'Evêque de Metz prit poſſeſſion de cette Abbaye, & accorda à ceux qui la deſſervoient, la dixme de toutes les Métairies qui étoient conſtruites dans ſon diſtrict. La même année (*x*), deux Religieuſes de S. Pierre de Metz étant tombées dans quelque faute conſidérable, les autres les dévoilerent, & les chaſſerent hors de l'Abbaye. Cette action ayant été dénoncée au Concile qui ſe tenoit alors à Metz, les Peres ordonnerent par leur Canon neuviéme, que leurs voiles leur ſeroient rendus; qu'elles rentreroient dans le Monaſtere, & y ſeroient miſes en priſon, pour faire pénitence de leurs fautes au pain & à l'eau.

An de J.C. 899.

En 906. Loüis Roi de Germanie & de Lorraine, après l'Aſſemblée de Tribur (*y*), vint à Metz, & ſur l'Automne y tint une eſpéce de Diéte, dans laquelle il proſcrivit les Comtes Matfride & Gerard, & les fit déclarer ennemis de l'Etat. Ces Seigneurs ſont fort connus dans l'Hiſtoire de ces tems-là par leurs violences & leurs véxations contre les Egliſes & les Monaſteres, qu'ils opprimoient ſous prétexte d'avocatie ou de protection. Arnalde Evêque de Toul, porta ſes plaintes contr'eux en 894. au Roi Arnoû (*z*). On a vû cy-devant les efforts que fit l'Evêque Vala pour les réprimer.

Robert conſulta le Pape Etienne (*a*), pour ſçavoir ſi un Clerc nommé Flavius ou Flavien, qui dans l'irruption des Normands avoit perdu un doigt de la main gauche, que ces Infidéles lui avoient coupé, pouvoit être promû aux Ordres ſupérieurs. Le Pape répondit, que ſi ce Clerc n'avoit point d'autre empêchement, ce qu'il avoit ſouffert malgre lui de la part des Normands, ne devoit point lui porter préjudice, puiſque les Canons n'excluent des Ordres que ceux qui ſe ſont mutilés, ou qui ſe ſont volontairement coupé quelques membres.

Robert écrivit auſſi à Ludelme Evêque de Toul (*b*), pour lui recommander un Clerc nommé Heldrade, qui étoit obligé de ſortir de ſon Diocéſe, pour éviter la perſécution de ſes parens qui l'inquiétoient, parce qu'il avoit donné ſes biens à l'Egliſe de Metz. Ludelme le reçut, & lui donna les Ordres ſur les Lettres dimiſſoires de ſon Evêque.

Etienne Evêque de Tongres ou de Liége, avoit été élevé dans l'Egliſe de Metz; & en ayant été tiré pour être fait Evêque, il conſerva toujours pour l'Evêque Robert une parfaite reconnoiſſance (*c*). Il lui dédia un de ſes Ouvrages, qui eſt celui qu'il a écrit de toutes les Fêtes de l'année, & dans lequel il a rangé par ordre les Capitules, les Verſets, les Répons, & les Collectes qui ſe doivent dire à toutes les heures du jour & de la nuit pendant l'année. Etienne aimoit le Chant & la Muſique. Il compoſa un Cantique de la Trinité, & notta l'Office de S. Etienne premier Martyr, & l'Office de la Mort de S. Lambert, dont il retoucha auſſi la Vie, écrite par un Chanoine nommé

(*o*) *Annal. Metenſ. & Chronic. Regin. ad an.* 883.
(*p*) *Chronic. Epiſcop. Metenſ. t.* 6. *Spicileg. pp.* 656. 657. Ici Preuves.
(*q*) *Concil. t.* 9. *p.* 412.
(*r*) *Ibid. p.* 438.
(*s*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 251.
(*t*) Meurille, l. 3. Hiſt. de Metz, p. 294.
(*u*) *Annal. Bened. t.* 3. *p.* 279. *ex Metropol. Salisburg. tom.* 2. *pp.* 236. *&* 267.
(*x*) *Tom.* 9 *Concil.*
(*y*) *Annal. Trevir. t.* 1. *p.* 444.
(*z*) *Annal. Bened. t.* 3 *p.* 292.
(*a*) *Ivo, parte* 6 *c.* 118
(*b*) Hiſt. de l'Egliſe de Toul, p. 293.
(*c*) *Fuirenn. in Chronic. Lambert. Trithem. de Scriptoribus Eccleſ. p.* 298. *Sigebert. c.* 125.

An de J.C. 899.

Gotteſcalq, & la mit en meilleur ſtile. Il fut élevé à l'Epiſcopat en 903. & mourut en 920.

XXXII. *Mort de Robert Evêque de Metz. Vigeric lui ſuccede.*

Robert Evêque de Metz mourut en 916. le 2. jour de Janvier, après avoir gouverné cette Egliſe pendant trente-trois ans ſept mois douze jours (*d*). Son corps fut enterré dans la Chapelle de S. Gal, qui étoit autrefois au lieu où l'on voit aujourd'hui une ruë, entre la maiſon Epiſcopale & l'Egliſe Cathédrale. Cette Chapelle ayant été détruite au ſiécle dernier, on fit tranſporter ſous les voûtes ſoûterraines de la Cathédrale le corps de Robert, & de deux autres Evêques qui y étoient enſevelis, & ils y ſont encore aujourd'hui ſans aucune ſépulture particuliere (*e*).

Robert eut pour ſucceſſeur Vigeric (*f*) Allemand de nation, qui fut ordonné en 917. & gouverna dix ans & trente jours. On place au commencement de ſon Epiſcopat la premiere irruption des Hongrois dans le Royaume de Lorraine (*g*).

Vigeric étoit ſçavant, & on dit (*h*) qu'il a laiſſé pluſieurs Monumens de ſon érudition. Il avoit étudié ſous l'Abbé Villelme, & il compoſa un Traité de la Muſique, où il traite de ſon invention, de ſes regles & proportions, ſelon les Loix de l'Arithmétique (*i*). Durant les troubles qui agiterent la Lorraine pendant les années 920. 921. 922. & 923. Vigeric s'attacha conſtamment au parti de Charles le Simple, & ne put ſe réſoudre à reconnoître aucun autre Souverain. Il fut même aſſiégé dans ſa ville Epiſcopale par le Roi Henry l'Oiſeleur, par Roger Archevêque de Tréves, & par le Comte Gilebert ou Giſlibert (*k*). La ville fut priſe, & Vigeric fut forcé de ſe ſoûmettre.

La même année (*l*), Raoul ou Rodolphe Roi de France, ayant été reconnu Roi par pluſieurs Seigneurs de Lorraine, l'Evêque dont nous parlons, le reconnut auſſi, à condition qu'il reprendroit ſur le parti du Roi Henry l'Oiſeleur, le Château de Saverne en Alſace, & qu'il le lui remettroit en main. Raoul l'aſſiégea pendant tout l'Automne; & les ſoldats qui le défendoient, voyant qu'ils ne pouvoient recevoir du ſecours du Roi Henry, qui étoit au-delà du Rhin, donnerent des ôtages à Raoul, qui ſe retira à Laon auprès de la Reine ſon épouſe. Vigeric ſe voyant maître de cette Place, en fit raſer le Château, de peur que les Allemands ne s'en ſervillent pour ruïner ſon Diocéſe.

Il mourut de peſte en 927. (*m*), le 19. de Février, dans la ville de Metz (*n*), & fut enterré dans l'Abbaye de Cluny (*o*), fondée depuis peu, c'eſt-à-dire, en 910. Il eut pour ſucceſſeur Bennon, dont on parlera dans la ſuite.

An de J. C. 899.

XXXIII. *Ludelme Evêque de Toul.*

Ludelme ou Hlugdelme Evêque de Toul, & ſucceſſeur d'Arnalde en 895. étoit (*p*) Religieux de S. Maximin de Tréves, avant qu'il fût promû à l'Epiſcopat. Il fut ſacré la même année (*q*) par Ratbode Archevêque de Tréves, aſſiſté de ſes Suffragans Robert de Metz, & Dadon de Verdun. Peu après il aſſiſta au Concile de Tribur ou de Trever dans le Diocéſe de Mayence. Son nom ne ſe trouve pas dans les Imprimés, parmi les ſouſcriptions: mais Trithême le liſoit dans ſes Exemplaires. On louë Ludelme comme un homme d'une très grande ſagacité (*r*), & très attentif à procurer les avantages de ſon Egliſe, de ſa ville Epiſcopale, & des Monaſteres de ſon Diocéſe. La ville de Toul ayant été preſqu'entiérement brulée par les Normands ſur la fin du gouvernement de ſon prédéceſſeur, il travailla beaucoup à la rétablir. Il y fut aidé par le Roi Arnoû, qui dans ſa Charte dattée du 10. de ſon regne, de J. C. 898. louë le zéle & la fidélité des Toulois à défendre les frontieres du Royaume, & leur affection à orner & à rétablir l'Egliſe Cathédrale (*s*), pour laquelle ils avoient donné une partie de leurs plus riches meubles, qu'ils avoient ſauvés du pillage des ennemis. Arnou fit réparer à ſes frais l'Oratoire de S. Jean-Baptiſte, ſitué dans le Cloître de la Cathédrale, qui étoit le ſeul qui fût échappé à l'incendie, & donna des biens conſidérables à la Cathédrale, à la priere de Ludelme.

Le même Prélat racheta pour ſon Egliſe la petite Abbaye de S. Piant (*t*), qu'une Dame nommée Prétoria, lui avoit autrefois donnée (*u*). Il obtint auſſi du Roi Arnoû l'Egliſe de Gondreville, avec vingt Habitans ou vingt Métairies, dans le canton de Livren, peut-être Liverdun (*x*). Le Roi Zuendebolde étant venu à Toul en 898. accorda à Ludelme une partie du Bois de Heiz, libre de tous cens, avec le droit de chaſſe. Ce Prince donna aux Religieux de S. Epvre le droit de pêche dans la Moſelle deux fois par ſemaine, ſçavoir, le Mercredy & le Vendredy; & il ſe déporta des droits que ſes Officiers prétendoient avoir dans les Bois de S. Epvre, & dans ceux de la Cathédrale.

La même année, Ludelme fit une eſpéce de Teſtament, par lequel il donne à ſes Chanoi-

(*d*) L'Auteur qui a écrit la tranſlation de ſainte Glaſſinde, lui donne 40. ans d'Epiſcopat.

(*e*) Meurille, l. 3. pp. 269. & 292.

(*f*) Il eſt nommé *Vigericus*, *Vugericus*, *Vitgerus*, *Bitgerus* & *Vidricus*.

(*g*) *Chronic. S. Vincent. Metenſ. ad an.* 917.

(*h*) *Trithem. de viris illuſtr. Ord. S. Bened. c.* 259.

(*i*) *Anonym. Mellicenſ. c.* 109.

(*k*) *Continuat. Regin. ad an.* 923.

(*l*) *Flodoard. Chronic. ad an.* 923 *pp.* 593. 594. *t.* 3. *Spicileg.*

(*m*) *Chronic. Flodoard. ad an.* 927. *Hugo Flav. ad eundem annum.*

(*n*) *Chronic. Epiſc. Metenſ. t.* 6. *Spicileg. p.* 657.

(*o*) *Anonym. Mellicenſ. c.* 109. *p.* 157. *Bibliot. Eccl. Fabricii Hamburg. fol.* 1718.

(*p*) *Trithem. Chronic. Hirſaug. ad an.* 896. *Brouwer. t.* 1. *annal. Trevir. pag.*

(*q*) *Regimon. Chronic. ad an.* 895.

(*r*) *Hiſt. Epiſc. Tull. t.* 3. *tioſaur. Anecdot.* Ici Preuves.

(*s*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 297.

(*t*) Prieuré ſitué à Moyenvic, & dépendant de l'Abbaye de S. Manſuy de Toul. On en parlera cy-après, comme auſſi de S. Piant, dans la Vie de S. Gerard Evêque de Toul.

(*u*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 297. Benoît, Hiſtoire de Toul, *loco cit. Mſ. S. Manſueti.* Ici Preuves.

(*x*) *Mſ. S. Manſueti. In Pago Lovrenſi xx. manſos in villis quæ dicuntur Vantra, Savnâ, Retines, & Capellam de Hrovno.* Il acquit auſſi quelques biens à Iſſey, à Belleville, à Roſieres, à Melaride & à Merbache. *Voyez les Preuves.*

An de J. C. 899.

nes (y) la Seigneurie de Villey-S. Etienne (z), qu'il tenoit de la libéralité du Roi Arnoû, & de Zuendebolde ſon fils; à charge de faire mémoire de ces deux Princes dans leurs prieres au jour anniverſaire de leur décès; à condition auſſi qu'ils feroient mémoire de lui dans leur commun Réfectoire, au tems de leur réfection, & que le Prêtre de ſemaine diroit tous les jours la Meſſe ſur l'Autel près duquel il ſeroit enterré, & y réciteroit les prieres pour les Fidéles défunts.

Le Roi Loüis, fils légitime & ſucceſſeur d'Arnoû, étant entré en 900. en Lorraine, accorda à Ludelme le droit de battre monnoye dans la ville de Toul (a), le droit de péage, & la franchiſe dans tout le Comté de Toul. Ce Prélat en obtint encore d'autres graces dans un voyage qu'il fit à Straſbourg, où étoit le Roi; ſçavoir, la confirmation de la ceſſion des Abbayes de S. Manſuy & de S. Germain, que le Roi Arnoû avoit données à l'Egliſe de Toul (b); mais ce Prince lui défendit d'inquiéter le Comte Boſon, qui s'étoit emparé des Abbayes de Bou-montier & d'Offonville. L'Auteur anonyme, qui a écrit les Vies des Evêques de Toul, conclut celle de Ludelme, en diſant que ſi on vouloit entreprendre de décrire la ſainteté & les grandes actions de ce Prélat, il faudroit en compoſer un grand Volume.

Mais un autre Ecrivain auſſi anonyme (c), n'en donne pas une idée ſi avantageuſe. Il dit qu'à la vérité il étoit d'une haute extraction ſelon le ſiecle, & aſſez entendu dans les affaires temporelles, mais peu exercé dans la vie ſpirituelle & dans la dévotion: Qu'il gouvernoit les Religieux & les Chanoines de ſon Diocéſe, non en Pere, mais en Maître ſévère, prenant leurs biens, & en diſpoſant à ſa volonté: Que pour le punir, Dieu le frappa d'un grand mal au bras, qui le conduiſit bien-tôt au tombeau, l'onziéme année de ſon Pontificat.

XXXIV. *Mort de Ludelme. Drogon Evêque de Toul.*

Ludelme mourut le 11. Septembre de l'an 905. (d) l'onziéme de ſon Epiſcopat, & fut enterré, non dans l'Egliſe de S. Epvre, ou de ſaint Manſuy, comme ſes prédéceſſeurs, mais dans ſa Cathédrale, devant l'Autel de S. Martin; ce qui fut regardé comme une choſe nouvelle & extraordinaire (e), ſur-tout après avoir depuis long-tems choiſi ſa ſépulture dans l'Abbaye de S. Epvre.

Il eut pour ſucceſſeur Drogon ou Dreux; mais ce ne fut pas ſans difficulté: car le Clergé & le peuple s'étant d'abord partagés, ne purent convenir ſur le choix d'un Evêque (f). L'on en vint même juſqu'à prendre les armes. Le peuple s'éleva contre la Nobleſſe; il y eut du ſang répandu, & de grands déſordres commis. Enfin le Clergé ennuyé de tous ces maux, ſe réunit dans le choix de Drogon ou Dreux, qui étoit d'une race illuſtre, & tiroit ſon origine des Rois & des Empereurs (g), étant parent de Charles le Simple Roi de France (h). Il eut d'abord aſſez de peine à ſe mettre en poſſeſſion de ſon Evêché; les Seigneurs du Pays craignant qu'il ne favoriſât trop le Roi Charles contre Loüis III. Roi de Germanie, à qui la Lorraine appartenoit alors. Louis ſe joignit à la Nobleſſe, & forma un puiſſant parti contre l'Evêque: mais celui-ci, partie par force & par adreſſe, partie par argent, gagna le peuple, & le Comte Gerard, qui l'introduiſit ſecrettement dans la ville (i). Alors la Nobleſſe voyant qu'elle ne pouvoit plus empêcher que Drogon ne jouït de ſon Evêché, fut obligée de le reconnoître; & le Prélat dans la ſuite ſçut ſi bien les mettre dans ſes intérêts, qu'ils le favoriſerent en toutes choſes. Loüis lui-même agréa ſon élection; & Drogon, par la ſageſſe de ſon gouvernement, réunit tous les eſprits, & gagna tous les cœurs.

An de J. C. 899.

XXXV. *Irruption des Huns dans la Lorraine.*

Sous l'Epiſcopat de Drogon, les Huns ou Hongrois firent pluſieurs irruptions dans la Lorraine, & ruinerent la plûpart des Monaſteres du Pays. On compte au moins quatre ou cinq irruptions de ces Barbares, depuis l'an 910. juſqu'en 936. ou 937. & bien que les Hiſtoriens varient ſur la datte des années, parce qu'ils racontent des événemens différens, ils conviennent que la Lorraine a ſouvent reſſenti les effets de leur cruauté. Dès la premiere fois qu'on les vit dans ce Royaume en 910. ils brûlerent la ville de Baſle (k), & les Abbayes de S. Diey, de Moyen-moutier & d'Etival. Ces deux dernieres étoient alors occupées par des Clercs ou Chanoines, qui furent obligés de ſe diſperſer où ils purent, après le ravage de leur Monaſtere; en ſorte qu'à peine reſta-t'il un ſeul Clerc dans chacun.

XXXVI. *Tranſlation de l'Abbaye de Remiremont au lieu où elle eſt aujourd'hui.*

L'Abbaye de Remiremont bâtie par S. Romaric ſur le mont Habend, nommé aujourd'hui le Saint-Mont, fut auſſi brûlée & ſaccagée par ces Barbares; & les Religieux & Religieuſes furent obligés d'abandonner ce ſaint Lieu, & de ſe retirer dans le Vallon qui eſt au pied de cette montagne, au-delà de la Moſelle,

(y) *Vide t. 3. Annal. Bened. p. 693.*

(z) Videlicet. *Vide etiam Mſ. S. Manſuet.* Ici Preuves.

(a) *Mſ. S. Manſuet.* Monetam etiam civitatis & teloneum, cum immunitate Comitatûs. *Ici Preuves.*

(b) *Martene, theſaur. Anecdot. t. 1. p. 60.*

(c) *Mſ. S. Manſuetis in opuſculo de Miraculis S. Apri.*

(d) *Regipon. Chronic.*

(e) *Mſ. S. Manſuet.* Multis mirantibus, cùm nullus hoc ante fecerit, qui jam pridem ſepulcrum ſuum apud Monaſterium S. Apri delegerat. *Preuves.* Voici ſon Epitaphe, qu'on lit ſur le mur de la Chapelle de la Blanche-Vierge.

Lugdelimus cryptâ jacet hîc juxta ſua Scripta.
Archimandrita vivit, vitâ redimitâ.
Villiaci villam confratribus tradidit illam.
Dat pro quiete pſallere de requie.
Ebia fideli ſibi dulce faventi Mariâ.

(f) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 299.

(g) *Charta Henrici a Lotharing. Epiſc. Tull. an. 1137.* Regiâ & Imperiali progenie.

(h) *Caroli Simpl. præcept. pro Eccl. Tull. apud* Benoît Hiſt. de Toul, *p. xxiij.* Pro fidelitate & conſanguinitate ipſius.

(i) *Mſ. S. Manſuet.* Ici Preuves. Hujus Sedis Cathedram nolentibus Regni Primatibus, Domnus Drogo nobiliſſimus ortus natalibus, tum vi, tum ingenio, tum conſenſu civium occupaverat.

(k) *Richer. Senon. l. 2. c. 7. §. p. 306.* Il ſemble mettre cette irruption en 897. Mais je penſe qu'il faut lire 917. *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 336.*

Digitized by Google

An de J. C. 899.

où ils transporterent les Corps de leurs SS. Patrons Amé, Romaric & Adelphe. Ils y bâtirent une Egliſe, & deux Monaſteres; l'un dédié à S. Pierre & à S. Paul pour les Religieuſes, & l'autre ſous l'invocation de S. Adelphe (*l*) pour les Religieux. Dans cette occaſion on leva de terre les Corps des Saints dont nous venons de parler. Drogon Evêque de Toul, & ſon Clergé s'y trouverent. Les Corps furent trouvés auſſi entiers, que s'ils ne venoient que d'être inhumés. Ils avoient ſans doute été embaumés, puiſqu'il eſt dit que le Corps de S. Romaric fut tiré du cercueil, roide & inflexible comme une colomne.

On les lava avec du vin mêlé de drogues aromatiques, & on leur coupa la barbe, qui leur étoit crue dans le tombeau, & qu'on conſervoit encore du tems de Valdenaire (*m*) dans l'Egliſe de Remiremont. La choſe n'eſt nullement miraculeuſe: mais en ce tems-là on la conſidéra comme telle. On enveloppa les ſaints Corps dans des linges très purs, & on les mit dans de nouveaux cercueils, ou dans des Châſſes. Et comme celle de S. Romaric ſe trouva trop courte, on fut obligé de lui couper le nerf de la jointure du genou, dont il ſortit quelque peu de ſang. On mit ces Saints dans la nouvelle Egliſe de S. Pierre; ſçavoir, ceux de S. Romaric & de S. Amé ſous l'Autel de Notre-Dame, & celui de S. Adelphe ſous l'Autel de S. Paul.

Quelques années après (*n*), les mêmes ennemis étant encore rentrés en Lorraine, les Religieux & les Religieuſes nouvellement rétablis à Remiremont, ſe virent obligés de ſe ſauver avec les Reliques de leurs SS. Patrons, & ce qu'ils avoient de plus précieux, au Saint-Mont, lieu de leur premiere demeure. En mémoire de leur fuite précipitée & nocturne, les Religieuſes inſtituerent une Meſſe à minuit le 20. jour d'Août, nommée la Meſſe piteuſe, parce qu'elles la chantent dans l'Egliſe Paroiſſiale de Remiremont d'une voix baſſe & lugubre, comme perſonnes dans le danger & dans la frayeur, & qui n'oſent élever leur voix.

On dit que, lorſqu'elles voulurent paſſer la Moſelle, l'eau ſe trouva aſſez baſſe, mais que les Huns s'étant préſentés pour la paſſer quelque tems après, la trouverent ſi enflée, qu'ils n'oſerent s'y hazarder. Après que cet orage fut diſſipé, les Religieux & Religieuſes de Remiremont retournerent en leur Monaſtere.

On trouve un Acte de Giſele Abbeſſe de Remiremont, & de toutes les Dames qui compoſoient ſa Communauté, qui accordent aux habitans de Lezé ou Alzé, près Marſal en Lorraine, leurs ſujets, exemption de la moitié de leurs anciennes ſervitudes, en conſidération de ce que leur village avoit été ravagé par les Huns, & la plûpart des habitans mis à mort (*o*). C'eſt ce qu'on lit dans les Monumens de l'Abbaye de Luxeu. Mais Richerius Auteur de la Chronique de Senones (*p*), dit que l'Abbé de Luxeu, nommé Gibard, fut mis à mort par les Huns, qui ſont, dit-il, des Sarraſins ſortis de la Saxe; & fut enterré à Martinville: Que les Religieux de ſon Monaſtere furent auſſi mis à mort; que leur Monaſtere fut brûlé, & l'Abbaye abandonnée pendant 35. ans: Que les Abbayes, les Prieurés, les Egliſes & les demeures des Perſonnes Religieuſes, furent ruïnées dans l'Alſace, la Bourgogne & la Lorraine: Que les ſoldats & les autres malfaiteurs s'emparerent des Duchés, des Comtés, des Châteaux, des Villes, des Bourgs, des Monaſteres, des hommes libres & des ſerfs, des Terres & de leurs revenus, & de tout ce qui avoit été donné aux ſerviteurs de Dieu par les Princes & les peuples Chrétiens.

An de J. C. 899.

XXXVII. *Déſordres cauſés par les Huns à Luxeu & à Lure.*

L'Abbaye de Luxeu, voiſine de Remiremont, reſſentit auſſi les effets de la fureur des Huns. Dans leur premiere irruption ils tenterent d'y mettre le feu, mais ils n'y purent réüſſir (*q*). Dans une ſeconde, ils diſperſerent les Religieux de ce Monaſtere, & leur Abbé nommé Gibard, qui s'étoit ſauvé loin de là, fut rencontré par ces barbares, & percé de fléches au lieu nommé Martin-celle (*r*). L'Abbaye de Lure, qui n'eſt pas éloignée de Luxeu, fut brûlée & ſaccagée en même tems: mais l'Empereur Othon la fit rétablir par un ſaint Abbé nommé Beltramne ou Veltramne (*s*), qu'il fit venir d'un lieu nommé Alaveſberg, ſitué entre Metz & Straſbourg, où il vivoit retiré avec quelques Religieux. Il vint à Lure vers l'an 959. en rétablit les Edifices, & y fit refleurir l'obſervance.

Durant ces troubles, les Religieux de S. Epvre refugierent le Corps de leur Patron dans l'enceinte de la ville de Toul, en l'Egliſe de S. Jean-Baptiſte, qui eſt dans le Cloître de la Cathédrale (*t*). L'Evêque Drogon voulant enrichir ſon Egliſe de ce tréſor, réſolut de l'enlever furtivement: mais deux Religieux de S. Epvre étant informés de ſon deſſein, le prévinrent, & cacherent ſecrettement la Châſſe du Saint dans une grotte qu'ils avoient préparée à cet effet, où il demeura pendant environ ſoixante ans, juſqu'à ce que S. Gerard le tira de cet endroit, & le remit dans le Monaſtere de S. Epvre.

(*l*) Adalberon Evêque de Metz donna la benédiction à deux Abbés de S. Adelphe. *Vita Adalberon. Metenſ. t. 1. Bibl. Labb. p. 678.* J'ai vû dans le Nécrologe de S. Mihiel un Abbé de S. Adelphe. *ix. Oct. ob. Notgerus Abbas S. Adelphi.*

(*m*) Valdenaire Hiſt. de Remiremont, l. 4. c. 2. & 10.

(*n*) Vers l'an 916. ou 917. Valdenaire, l. 4. & Mſ. du Saint Mont.

(*o*) Voyez dans les Preuves, *an. 936.* La Cure du village d'Alzey fut donnée à l'Abbaye de Salival par Agnés Abbeſſe de Remiremont, vers l'an 1180.

(*p*) *Richer. in Mſ. l. 2. c. 5.*

(*q*) *Vita S. Vandelberti mſ. in Monaſterio Luxovienſi, fol. xxiv. verſo.*

(*r*) *Item fol. xxv. verſo.*

(*s*) *Cartha Monaſterii Luxeuſ.*

(*t*) *Lib. de Miracul. S. Apri.*

An de J. C. 899.

Les maux que les Hongrois commirent dans la Lorraine, furent tels, que les peuples abandonnant les villages, ſe retiroient dans les montagnes & dans les villes fortifiées, emportant avec eux ce qu'ils avoient de meilleur. Les ennemis pilloient, ſaccageoient, mettoient tout à feu & à ſang; & les anciens Monumens du Pays nous apprennent que la plus grande partie des habitans des Diocéſes de Metz, Toul & Verdun périrent dans ces tems malheureux (*u*).

XXXIX. *Bienfaits de Charles le Simple envers l'Egliſe de Toul.*

Charles le Simple étant venu à Toul en 911. confirma au Chapitre la poſſeſſion de tous ſes biens, à condition qu'après ſa mort on feroit un Anniverſaire pour le repos de ſon ame. Le même Prince, en 913. accorda à l'Evêque Drogon l'Abbaye de Bon-montier (*x*), qui avoit été fondée long-tems auparavant par l'Evêque Bodon, & qui avoit été ôtée à Arnoû Evêque de Toul par le Roi Lothaire, en haine de la fermeté que ce Prélat fit paroître dans l'affaire du divorce que ce Prince vouloit faire avec Thietberge. Charles reſtitua cette Abbaye à l'Egliſe de Toul, à condition que tous les ans on donneroit aux Chanoines & aux Religieux un repas, le jour qu'il étoit parvenu au Royaume, c'eſt-à-dire, le 28. de Janvier, & qu'après ſa mort, on feroit ce jour-là ſon Anniverſaire.

XL. *Egliſes où il y avoit des Chanoines & des Moines.*

Il eſt remarquable qu'en ce tems-là il y eut des Moines & des Chanoines, ou des Clercs, dans la même Egliſe. Par exemple, Siric Archevêque de Cantorbery trouva dans ſon Egliſe des Clercs mêlés avec les Moines, & y faiſant les offices de Sonneurs, & autres fonctions moins importantes (*y*). Dans l'Egliſe Cathédrale de Toul (*z*), Charles le Simple veut qu'on donne un repas aux Moines & aux Chanoines le 28. de Janvier, en ſa mémoire, & en reconnoiſſance de la reſtitution qu'il a faite de l'Abbaye de Bon-montier à cette Egliſe. S. Gerard Evêque de Toul (*a*), introduiſit dans ſa Cathédrale des Moines Grecs & Ecoſſois avec ſes Chanoines. On lit (*b*) qu'un Moine de S. Etienne de Toul enleva les Reliques de ſainte Bellende, du Monaſtere de Merbec. Unvanus Archevêque de Hambourg, introduiſit le premier la Vie canonique dans ſon Egliſe (*c*), où l'on voyoit auparavant des Clercs & des Moines mêlés enſemble. On voyoit la même choſe dans les Abbayes de S. Riquier & de Corbie; & j'ai remarqué dans celle de S. Vaſt d'Arras, des Clercs qui y ſont encore à préſent l'office de Portiers & de Sonneurs.

XLI. *Abbaye de Poulangy, Diocéſe de Langres.*

Louis III. Roi de Germanie accorda auſſi à Drogon l'Abbaye de *Pauliniac*, apparemment Poulangy (*d*), Diocéſe de Langres. Cette Abbaye eſt certainement très ancienne: mais il eſt mal-aiſé de fixer l'époque de ſa fondation, par le défaut de Titres & de Piéces juſtificatives. Quelques-uns (*e*) prétendent que c'eſt la premiere fondation faite par ſainte Salaberge. L'Auteur de ſa Vie dit qu'elle commença ſon Monaſtere dans le Faubourg de Langres (*f*), à quarante milles, ou vingt lieuës de l'Abbaye de Luxeu; mais qu'enſuite elle le tranſféra à Laon. Or Poulangy eſt à quatre ou cinq lieuës de Langres, & on n'a aucune connoiſſance qu'elle ait jamais été plus près de cette ville. De plus, ſainte Salaberge abandonna entiérement ſon premier établiſſement, avant qu'il fût achevé, & on ne lit nulle-part, qu'elle y ait laiſſé une Communauté. Quant à la fondation de Poulangy, voici comme on la raconte (*g*). Un Seigneur de Clémont ayant enlevé une fille du Comte de Champagne, celui-ci pourſuivit ce Seigneur, le prit, confiſqua ſes biens, & le condamna à mort: mais la femme de ce Seigneur ayant demandé ſa grace, l'obtint, à condition qu'il fonderoit un Monaſtere pour des Religieuſes. Cette Dame ſe chargea du ſoin de le faire bâtir, & s'y retira enſuite avec ſes deux filles. On dit qu'elle y fut enterrée dans une Chapelle ſoûterraine, où l'on voit encore à préſent des reſtes d'un ancien Parc à la Moſaïque.

Poulangy, Diocéſe de Langres.

An de J. C. 899.

Mais tout cela eſt fondé plutôt ſur la tradition de cette Abbaye, que ſur aucun Titre, ou Hiſtoire autentique. Le plus ancien Monument qu'on connoiſſe, qui parle de l'Abbaye de Poulangy, eſt celui de l'Egliſe de Toul, qui dit qu'au commencement du dixiéme ſiécle, ce Monaſtere fut donné à l'Evêque Drogon. Les Evêques S. Gauzelin & S. Gerard l'ont encore poſſédé. Sous le Pontificat de S. Gerard, c'eſt-à-dire, ſur la fin du dixiéme ſiécle, Brunon Evêque de Langres s'empara de Poulangy. Berthold de un des ſucceſſeurs de Gerard s'en plaignit. On tint à ce ſujet en 1005. une grande Aſſemblée, dont on ignore le réſultat: mais il ne paroît pas que depuis ce tems les Evêques de Toul ayent poſſédé cette Abbaye.

Au commencement, Drogon Evêque de Toul combla de biens les Chanoines de ſa Cathédrale. Il leur donna le village & l'Egliſe de Dom-martin, & l'Abbaye de S. Martin ſur Meuſe, proche Sorcy, aujourd'hui réduite en Paroiſſe. Il acquit quantité d'autres fonds à ſon Egliſe (*h*), & mourut en 921. ou 922. (*i*), le 28. de Janvier, après ſept ans d'Epiſcopat. Il fut enterré dans ſa Cathédrale, devant l'Au-

(*u*) Voyez le P. Benoît, Hiſt. de Toul, pp. 301. 302.
(*x*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 343.*
(*y*) *Vide Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 60.*
(*z*) *Idem t. 3. annal. Bened. pp. 343. 344. ad an. 912.*
(*a*) *Idem t. 4. p. 90. ad an. 994.*
(*b*) *Idem t. 4. p. 228.*
(*c*) *Idem t. 4. p. 60.*
(*d*) Ex Præcepto Ludovici Regis Abbatiam Pauliniacenſem tenuit. *Hiſt. Epiſc. Tull.* Ici Preuves.
(*e*) Le P. Nicolas Vignier, Mémoires manuſcrits.
(*f*) In ſuburbio Lingonicæ urbis.
(*g*) Mémoires manuſcrits du P. Nicolas Vignier Jeſuite, & la Lettre du P. La Feuille, Dominicain, Confeſſeur des Dames de Poulangy, en 1722.
(*h*) *In Berrivis-curte manſum 1. meditatem Eccleſiæ Domini Apri* (Dom-Evre) *tertiam partem Eccleſiæ S. Hilarii in Vermenſe* (dans le Vermois.) *Foreſtem Regiam, quæ dicitur Ermundus.* L'Evêque Frotaire avoit déja obtenu cette Forêt des Rois Louis & Lothaire. Voyez le Manuſcrit de S. Manſuy. Ici Preuves.
(*i*) *Regino. Continuat. ad an. 922. Chronic. Virdun. ad annum 921.*

Digitized by Google

An de J. C. 899.

tel de S. Pierre (*k*), d'où il a été transféré dans la Chapelle de la Blanche-Vierge. Il eut pour ſucceſſeur Gauzlin.

XLII. *Dadon Evêque de Verdun.*

Dans l'Evêché de Verdun, Dadon Abbé de S. Vanne avoit ſuccédé en 880. à Berard dans le gouvernement du Diocéſe (*l*). Vaſſebourg (*m*) dit que Louis Roi de Germanie étant venu à Verdun, y trouva l'Evêché vacant par la mort de Berard, en fit pourvoir Dadon neveu de Berard (*n*), pour qui ce Prince avoit de l'affection. Il eſt certain que Louis de Germanie vint à Verdun en 879. & Dadon reconnoît qu'il avoit eû l'Evêché par la faveur de ce Prince. Ainſi on peut mettre ſon commencement en 879. ou 880. comme le marque Vaſſebourg.

Bertulfe Archevêque de Tréves ſon Métropolitain, trouva très mauvais qu'on eût fait cette élection ſans qu'il y eût été appellé. Comme Verdun étoit de la Souveraineté de Loüis de Germanie, lequel n'étoit pas Souverain de Tréves, on ne crut pas apparemment qu'il fût à propos d'y faire venir un Prélat d'une autre domination. Quoi qu'il en ſoit, Bertulfe refuſa de confirmer l'élection de Dadon, nonobſtant les inſtances que lui en fit le Roi Loüis. Ce Prince en écrivit même au Pape Jean VIII. qui exhorta Bertulfe à donner ſatisfaction au Roi; mais l'Archevêque tint ferme (*o*), & Dadon fut ſacré ſans ſon agrément.

Après ſon élevation, il conſerva l'Abbaye de S. Vanne, & gouverna l'Evêché pendant trente-huit ans avec beaucoup de zéle & de vigilance, & acquit de grands biens à ſon Egliſe. Il aſſiſta en 888. au Concile de Metz, dont nous avons parlé, & en 895. à celui de Tribur. La 36e. année de ſon Epiſcopat, de J. C. 916. ou 917. l'Egliſe Cathédrale de Verdun fut brûlée, & la plûpart des Livres, Titres & Documens périrent dans cet incendie.

XLIII. *Berthaire Hiſtorien de l'Egliſe de Verdun.*

Berthaire Prêtre de cette Egliſe, qui vivoit alors, pour empêcher que la mémoire des Evêques de Verdun ne demeurât enſevelie dans l'oubli, en compoſa une Hiſtoire courte & abrégée, que nous avons encore (*p*), & qui eſt le ſeul fond qui nous reſte de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Verdun. Elle finit à l'Evêque Dadon, dont elle dit très peu de choſes, parce que Berthaire mourut ſous ſon gouvernement, & fut enterré dans le cimetiére de la Cathédrale (*q*).

Dadon étoit ſçavant (*r*), & avoit écrit un Poëme en Vers Elégiaques, ſur les malheurs qu'avoit ſoufferts ſon Egliſe ſous ſon gouvernement, & ſous celui de ſes prédéceſſeurs, principalement dans l'irruption que les Normands firent en Lorraine en 889. dans laquelle ils brûlerent les villes de Toul & de Verdun, & firent mourir pluſieurs Prêtres & pluſieurs Clercs des Egliſes de S. Vanne & de la Cathédrale, qui furent regardés comme Martyrs. Il écrivit auſſi en 993. (*s*) des Mémoires de la vie de ſes deux prédéceſſeurs immédiats Hatton, & Berard ſon oncle (*t*), & des biens qu'ils avoient faits à leur Egliſe. Il fit un Regître exact, dans lequel il diſcernoit ce qui appartenoit aux Chanoines, & ce qui étoit de la Manſe Epiſcopale; apparemment en exécution du Canon 13. du Concile de Tribur, auquel il avoit aſſiſté, & qui ordonne que l'on fera la diſtribution du bien des Egliſes en quatre parts, la premiere pour l'Evêque, la ſeconde pour le Clergé, la troiſiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour les réparations des bâtimens. Il fait un dénombrement de ce que l'Empereur Charles le Gros avoit donné à ſon Egliſe, & il dit que le Roi Arnoû lui avoit accordé l'Abbaye de Montfaucon, dédiée à S. Germain, & ſituée dans le Dormois (*u*) ou Dolmois.

An de J. C. 899.

XLIV. *Boſon perſécute l'Egliſe de Verdun.*

Son attachement aux Rois de Germanie lui attira la diſgrace de Charles le Simple, & la haine du Prince Boſon (*x*), qui lui imputoit, & aux autres Seigneurs Lorrains, la mort du Roi Zuendebolde, auquel en effet Dadon n'avoit jamais été affectionné. Boſon ayant aſſemblé des troupes, commettoit mille ravages dans les Terres de l'Evêque de Verdun, brûlant les villages, & pillant tous ceux qui tomboient entre ſes mains. Pour ſe mettre en état de lui réſiſter, Dadon fit venir à Verdun beaucoup de monde pour ſa défenſe: mais il ne put empêcher qu'un jour, l'an 917. l'Egliſe de Verdun, & la plus grande partie de la ville, ne fût brûlée par trahiſon; enſemble les Lettres, Chartes & Monumens des Fondations, Donations & Priviléges de cette Egliſe, ainſi qu'on l'a déja dit cy-devant. Dadon mourut en 923. (*y*), & fut enterré dans l'Egliſe de S. Vanne, parmi ſes prédéceſſeurs (*z*). Il eut pour ſucceſſeur Bernoin, ou Barnuin ſon neveu, qui obtint cet Evêché par la faveur du Roi Henry l'Oiſeleur, & en chaſſa Hugues, qui y avoit été nommé par le Roi Raoul, & ſacré par Seulfe Archevêque de Reims.

Remy d'Auxerre écrivit à Dadon Evêque de Verdun, une Lettre (*a*), dans laquelle il s'excuſe ſur ſa vieilleſſe, de ce qu'il ne le va pas trouver dans ſa ville Epiſcopale. Il le conſole avec beaucoup de cordialité. Il s'étend ſur l'origine des *Huns*, qui faiſoient alors la terreur

(*k*) *Hiſt. Epiſc. Tull.* Preuves.

(*l*) *Hugo Flavinias. Chronic. t.* 1. *Bibl. mſ. Labb. pag.* 123. Dado ſuſcepit Epiſcopatum Virdunicæ urbis, an. dcccLxxv. (lege dccLxxx.) Ante Epiſcopatum præfuit Abbatiæ S. Vitoni, quam etiam ſumpto Epiſcopatu non omiſit.

(*m*) Vaſſebourg l. 3. Antiquité de la Gaule Belgique, fol. clxix. verſo.

(*n*) Voyez Vaſſebourg, fol. clxxij.

(*o*) *Hiſt. Trevirenſ. hic, p.* 17. *Vide Brouwer. t.* 1. *annal. Trevir. p.* 430.

(*p*) *Tom.* 12. *Spicileg.* Ici Preuves.

(*q*) *Hugo Flaviniac. p.* 123. *& Berthar. Prolog. t.* 12. *Spicil. p.* 251. *& Laurent. Land. ibidem.*

(*r*) Vaſſebourg, l. 3. fol. clxxiij. verſo. *En Laurentio Land. tom.* 12. *Spicileg. p.* 276.

(*s*) Vaſſebourg, ibid. fol. clxxiv.

(*t*) *Idem ibidem.*

(*u*) *In Comitatu Delmenſi*, ou plutôt *Dolmenſi.*

(*x*) Vaſſebourg, ibid. fol. lxxij. verſo. *Vide Laurent. Land. tom.* 12. *Spicileg. p.* 276.

(*y*) Ou 920. Vaſſebourg, fol. clxxviij. verſo. Le P. Benoît dit qu'en 922. il aſſiſta au Sacre, & fit l'inſtallation de Gauzlin Evêque de Toul, Hiſt. de Toul, p. 303.

(*z*) *Hugo Flavin. tom.* 1. *Bibl. mſ. Labb. p.* 225.

(*a*) *Martenne, ampliſſ. Collect. t.* 2. *p.* 230.

de l'Eu-

An de J. C. 904.

de l'Europe. Il réfute l'opinion de ceux qui croyoient que les Huns ou Hongrois, étoient Gog & Magog marqués dans Ezechiel (*b*); & il croit que les Hongrois ſont originaires de la Pannonie, de l'Illyrie & de l'Iſtrie. Que ces Provinces étant affligées d'une grande famine, on envoya au loin ceux qu'on ne put nourrir; que s'étant retirés vers les Palus Méotides, la plûpart y moururent. Les autres s'y étant accrus, ſe répandirent dans les Provinces de l'Europe, & y commirent une infinité de ravages.

Sous le Pontificat de Dadon, l'Abbaye de S. Mihiel avoit pour Abbé Etienne Evêque de Tongres, & le Vieux-montier étoit gouverné par Umerin Moine d'un mérite diſtingué, & très zélé pour le bien de ce Monaſtere (*c*). Ce Vieux-montier eſt le lieu où étoit originairement l'Abbaye de S. Mihiel, avant qu'elle eût été transferée ſur la Meuſe, où elle eſt aujourd'hui. Cet ancien Monaſtere ayant été brûlé & réduit en ſolitude (*d*), Umerin entreprit de le rebâtir à ſes frais & par ſon travail, & obtint en 904. du Roi Loüis III. de Germanie, le village de Freſne, qui appartenoit à l'Abbaye, pour en employer le revenu au rétabliſſement du Vieux-montier, à condition que les Religieux qu'il y avoit aſſemblés, y célébreroient nuit & jour le double Office, c'eſt-à-dire, le Canonial & le Monaſtique (*e*), & qu'après la mort d'Umerin, les mêmes Religieux poſſederoient le village de Freſne, comme Umerin l'avoit poſſedé. Le Roi Charles le Simple confirma cette donation en 919. à la recommandation du Comte Ricuin.

An de J. C. 904.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

I. *Charles le Simple Roi de Lorraine.*

An de J. C. 912.

CHARLES le Simple étoit devenu Roi de Lorraine en 912. par la mort de Loüis III. Roi de Germanie; & l'on trouve dans les Chartes cette époque marquée par ces mots (*f*): *Depuis que je ſuis entré en jouiſſance d'une plus abondante ſucceſſion.* Mais cette ample ſucceſſion, & ces vaſtes Etats ne rendirent pas Charles plus puiſſant au-dedans, ni plus redoutable à ſes voiſins. Les Seigneurs, les Evêques & les Abbés, ſous un gouvernement ſi foible, ou s'émancipoient, & vivoient dans l'indépendance du Souverain, ou ſe faiſoient la guerre les uns aux autres, toujours aux dépens du plus foible, & ſouvent du plus juſte & & du plus homme de bien.

II. *Haganon Miniſtre du Roi Charles le Simple.*

Charles le Simple ſentant l'impuiſſance où il étoit de ſoutenir par lui-même le poids du gouvernement dans un tems ſi difficile, choiſit pour ſon premier Miniſtre Haganon (*g*) homme de médiocre naiſſance, mais très entendu dans le maniment des affaires, à qui il donna tellement ſa confiance, qu'il étoit preſque continuellement avec lui, & paroiſſoit négliger les autres Seigneurs de ſon Royaume. Un jour Henry Duc de Saxe, qui fut depuis Roi de Germanie, & connu dans l'Hiſtoire ſous le nom d'Henry l'Oiſeleur (*h*), étant venu lui faire ſa Cour à Aix-la-Chapelle, où ſe trouverent auſſi grand nombre de Seigneurs de France, entr'autres le Duc Robert, qui dans la ſuite fut Roi de France; ces Seigneurs étoient tous les jours à la porte du Roi, attendant qu'il leur donnât audience; après avoir attendu quatre jours ſans l'avoir obtenuë, Henry en colere dit en ſe retirant: *Ou Haganon ſera bientôt Roi avec Charles, ou Charles deviendra bientôt particulier avec Haganon.* Charles informé de la retraite de Henry, envoya après lui Hervé Archevêque de Reims, qui lui perſuada de revenir, & le Roi le combla de careſſes & d'honneurs.

An de J. C. 916.

III. *Mort de Reinier premier Duc de Lorraine. Giſlibert ſon fils lui ſuccede.*

Reinier Duc ou Gouverneur de Lorraine, & qui étoit un des Seigneurs le plus attaché au parti de Charles (*i*), étant mort en 916. le Roi aſſiſta à ſes funérailles, & accorda libéralement, en préſence des Grands (*k*), à Giſlibert ſon fils le Gouvernement qu'avoit eû Reinier. Nous comptons Reinier pour le premier des Ducs Bénéficiaires de Lorraine; & nous appellons Ducs Bénéficiaires de Lorraine, ceux qui ont reçû cette dignité par la pure grace des Empereurs, qui pouvoient les en dépouiller, quand ils le jugeoient à propos: à la diſtinction des Ducs héréditaires, qui dans la ſuite ont poſſedé le Duché par droit de ſucceſſion & d'héritage.

Reinier, dans un Privilége qu'il accorda, après l'an 886. au Prieuré de S. Dagobert de Stenay (*l*), dit que pendant que preſque tout le monde étoit ébranlé par les courſes des Nor-

(*b*) *Ezech. xxxviij.*

(*c*) Umerinus Monachus, *vir in omnibus Monaſterii cuſtis ac ſtudiis doctus. Liter. Dadon. Virdun. apud Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 363. ad an. 919.*

(*d*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 344. ex Præcepto Ludov. t. 4. Miſcellan. Baluz. p. 425.* Quidam bonæ devotionis Monachus, nomine Umerinus, quandam cellam, Vetus monaſterium nuncupatam, olim ſuccenſam, & penitùs defertam, facultatis ſuæ laboratione, & manuum operatione reſtauravit.

(*e*) *Ibid. Et ut geminatum die noctuque celebretur Officium, Canonici ſcilicet Ordinis & Monaſtici.* Le P. Mabillon, *tom. 3. annal. Bened. p. 344.* remarque que les Religieux de S. Benoît d'Aniane en uſoient de même dans les Heures du jour. *Vita S. Bened. Anian. n. 12. & 57.* Voyez cy-après la Vie de S. Gerard, qui diſoit tous les jours *Triduum Horarum cum integro Pſalterio.*

(*f*) A largiori Adeptâ hæreditate, anno 1.

(*g*) *Vide Conrad. Urſperg. & Flodoard. ad an 920.*

(*h*) *Fragm. ex Conrad. Urſperg. apud Reuſn. t. 2. p. 586.*

(*i*) *Idem ibidem. Anno 916. Chronic. Saxon. apud Mabill. tom. 3. annal. p. 353.*

(*k*) Dès l'an 914. je trouve dans la Chronique de Saxe & dans Alberic, Giſlibert Duc de Lorraine, qui ſe révolte contre l'Empereur Conrade: mais apparemment on lui donne le nom de Duc de Lorraine par anticipation.

(*l*) Voyez les Preuves.

An de J. C. 916.

mands, Dieu conſerva toujours, par une protection particuliere, ceux qui demeuroient à Stenay & à Mouſay, ou Mouſa, ſous la protection du S. Roi Dagobert : Que l'Empereur Charles le Gros ayant été informé de ce miracle, accorda aux ſerviteurs de Dieu qui demeuroient près le Corps de ce ſaint Roi, la dixme de tout ce qui ſe produit dans le territoire de ces deux villes : Que lui Reinier ayant ſuccédé à Charles dans le Gouvernement de ce Pays, a confirmé tout ce qui avoit été accordé par la Majeſté Imperiale. Il y ajoûta même une métairie, pour l'ame de ſon épouſe Herſende, qui étoit enterrée dans l'Egliſe du Saint, où lui-même avoit choiſi ſa ſepulture.

Giſlibert oubliant les obligations qu'il avoit à Charles, s'éleva bien-tôt contre lui. Enflé de ſa nobleſſe, de ſes grands biens & de ſon mariage avec Gerberge fille d'Henry l'Oiſeleur, qui tenoit du même Roi Charles le Duché de Saxe, fit diverſes entrepriſes, & tint pluſieurs diſcours inſolens contre le Roi ſon Seigneur, eſſayant de ſoûlever contre lui les peuples de ſon Gouvernement. Charles informé de ſa conduite, marcha contre lui avec une armée (*s*) : mais Giſlibert n'oſant paroître en pleine campagne, ſe retira avec ceux de ſon parti, dans les villes & dans les Forteresſes du Pays.

Charles envoya dire aux Seigneurs qui avoient ſuivi Giſlibert, que s'ils vouloient revenir à lui de bonne foi, il leur conſerveroit les Fiefs que ce Duc leur avoit donnés. Ils accepterent ces offres ſans délibérer, & vinrent ſe rendre au Roi. Giſlibert ſe vit bientôt aſſiégé dans la ville de Harbourg (*n*), par les troupes de Charles, & par ceux même qui lui avoient d'abord été le plus attachés. Cette Place paſſoit pour imprenable par ſa ſituation, ayant d'un côté la Meuſe, d'un autre la riviere de Gueule, & le reſte du terrain par où l'on pouvoit aborder, étant occupé par un creux très profond, & tout rempli d'épines épaiſſes, & de halliers. Giſlibert ſe tenoit enfermé dans cet endroit avec peu de monde : mais ſe voyant preſſé du côté de la terre par une puiſſante armée, & du côté de la riviere par une bonne Flotte, & n'ayant aucun ſecours à eſperer, il ſe fit deſcendre par la muraille ; & ayant paſſé la riviere avec deux de ſes gens, ſe rendit au-delà du Rhin chez le Duc de Saxe ſon beau-pere, où il demeura quelques années dépoüillé de ſon Gouvernement & de ſes biens. Aprés ſa retraite, les habitans de Harbourg ſe rendirent à Charles.

Pendant que Giſlibert demeura en Allemagne (*o*), le Duc Henry ſon beau-pere fit ſa paix auprès du Roi Charles, à condition que rentrant dans ſon Gouvernement de Lorraine, il ne jouïroit pas des Fiefs & des Terres, dont il avoit mal-à-propos gratifié certains Seigneurs, pour les attacher à ſon ſervice, & que le Roi depuis ſa révolte avoit donnés aux mêmes Seigneurs, en récompenſe de leur fidélité à revenir à lui. Charles voulut bien toutefois lui rendre les Fiefs de ceux qui étoient morts pendant ſa retraite auprès du Duc Henry : de maniere qu'il recouvra Utrecht, Jupile, Heriſtal, Marſne, ou Marſen, Litta & Chiévremont, parce que les Seigneurs qui poſſédoient ces Terres, étoient décédés dans l'intervalle de ſon exil en Allemagne. Pour les autres Seigneurs qui vivoient encore, & qui tenoient leur Seigneurie de la libéralité du Roi, Giſlibert les harceloit & les moleſtoit en toutes manieres, pour les obliger de lui remettre ces Fiefs entre les mains.

An de J. C. 919.

IV. *Charles le Simple obligé par les Seigneurs François d'abandonner Haganon.*

Quelque tems après il ſe révolta de nouveau contre Charles (*p*). Il gagna les principaux Seigneurs de Lorraine, qui le reconnurent pour leur Souverain, au préjudice de la fidélité qu'ils devoient au Roi (*q*). Vers le même tems la plûpart des Seigneurs François étant aſſemblés à Soiſſons (*r*), ſe retirerent de l'obéïſſance du même Prince. Robert Duc des François, qui étoit à leur tête, vint trouver le Roi, accompagnés de pluſieurs Comtes, lui reprocha ſon mauvais gouvernement, & l'attachement qu'il avoit pour ſon Miniſtre Haganon ; & dans le moment, lui & tous ceux qui l'accompagnoient, jetterent par terre chacun une paille qu'ils avoient à la main, marquant par-là, ſelon une ancienne coutume des François, qu'ils renonçoient à l'alliance qu'ils avoient avec lui, & qu'à l'avenir ils ne vouloient ni lui obéïr, ni le ſervir.

Ils s'aſſemblerent enſuite pour délibérer à qui ils déféreroient la Royauté. Sur ces entrefaites arriva à Soiſſons un Comte nommé Hugues, qui ayant appris ce qui s'étoit paſſé, leur remontra l'irrégularité de leur conduite, & leur fit voir les ſuites fâcheuſes qu'elle pouvoit avoir, en allumant dans le Royaume une guerre civile entre les Seigneurs qui avoient dépoſé le Roi, & ceux qui n'étoient pas venus dans l'Aſſemblée, & qui le reconnoiſſoient encore pour leur Souverain. Que s'ils avoient envie de le détrôner, ils devoient ne lui pas laiſſer la vie, puiſqu'il ne manqueroit pas de trouver dans le Royaume un grand nombre d'amis & de partiſans qui le ſoutiendroient, & feroient la guerre pour le rétablir : Que le meilleur parti qu'on pouvoit prendre dans cette conjoncture, étoit, à ſon avis, d'aller trouver le Roi, de lui propoſer les ſujets de plainte qu'on avoit contre lui ; de lui donner un an pour ſe corriger ; & de lui dénoncer que ſi dans ce tems, il ne ſe

(*m*) *Urſperg. loco cit.* Vers l'an 917.
(*n*) Dans les Pays-bas Eſpagnols.
(*o*) Il y demeura juſqu'en 919.
(*p*) L'an 919. le 24 Novembre, dans une Charte accordée à Umerin Moine de S. Mihiel, Charles le Simple eſt encore nommé Roi de Lorraine.
(*q*) *Flodoard. Chronic. ad an.* 920. *p.* 591. Favente Giſliberto, quem plurimi Lotharienſes Principem, relicto Rege Carolo, elegerunt.
(*r*) *Flodoard. ibid. Adamari Chronic. tom.* 2. *Biblioth. mſ. Labb. p.* 164.

An de J. C. 919.

déſaiſoit de ſon Miniſtre, & ne ſatisfaiſoit la Nobleſſe ſur les autres griefs, on le dépoſeroit, & on l'abandonneroit.

Les Seigneurs déja revenus de leur premier emportement, & réfléchiſſant ſur les ſuites de cette affaire, conſentirent à ce que le Comte leur avoit propoſé. Ce Seigneur alla trouver le Roi, qui fut ravi de ſortir d'un ſi mauvais pas, & qui promit tout ce qu'on voulut. Ainſi ſe paſſa cette affaire. Mais le Duc Robert, qui étoit à la tête des mécontens, & qui n'avoit point conſenti à cet accord, continua de fomenter la diviſion, & on vit bien-tôt le feu de la rebellion ſe rallumer dans la France.

V. *Paix & conventions entre Henry l'Oiſeleur Roi d'Allemagne, & Charles le Simple Roi de France.*

Conrade I. Roi de Germanie étant mort en 919. Evrard ſon frere deféra la Royauté à Henry Duc de Baviere, ſurnommé l'Oiſeleur, fils d'Othon Duc de Saxe, comme à celui qu'il croyoit le plus digne de cette dignité. Giſlibert ou Gilbert, Duc de Lorraine, gendre de Henry, & Prince d'une ambition démeſurée, ne ceſſa de ſolliciter Henry ſon beau-pere (*s*) pour le porter à rompre avec le Roi Charles, & à s'emparer de la Lorraine: mais Henry lui réſiſta avec beaucoup de courage, & lui conſeilla de quitter ces mauvais deſſeins.

Les deux Rois Charles & Henry arriverent ſur le Rhin le Dimanche 4. de Novembre, l'un ſur un bord de ce fleuve, & l'autre ſur l'autre; & après avoir été en négociation par l'entremiſe des Envoyés qui portoient & rapportoient les réponſes ſur des naſelles d'un bord à l'autre: enfin le 7. de Novembre ils ſe rendirent tous deux dans un batteau, qui étoit à l'ancre au milieu du fleuve, avec quelques Evêques & quelques Seigneurs, & ſe jurerent chacun de leur côté amitié & alliance. L'Acte de leur ſerment réciproque qui nous reſte (*t*), ne contient aucune particularité des conditions de la paix qui fut arrêtée: mais quelques Hiſtoriens (*u*) croyent que la Lorraine demeura à Henry; d'autres tiennent le contraire (*x*): & Flodoard raconte que Charles étant venu en 921. dans la Lorraine, châtia le Comte Ricuin qui lui avoit été infidéle, & reprit ſur lui quelques Places; fit la paix avec le Roi Henry, & ayant demeuré dans ce Pays juſqu'à la S. Martin, s'en retourna à Laon. Il fit la même année de nouvelles conventions avec Henry; mais l'Hiſtoire ne nous apprend pas en quoi elles conſiſtoient.

VI. *Concile de Coblentz.*

Il ſe tint en 922. un Concile à Coblentz par l'ordre des Rois Charles & Henry, auquel ſe trouverent huit Evêques; ſçavoir, ceux de Cologne, de Mayence, de Virtzbourg, de Minden, d'Oſnabruch, de Paderborn, de Vormes & de Straſbourg: mais on n'y en vit aucun de Lorraine, ou de la Province de Tréves, quoique Coblentz ſoit dans le Diocéſe de cette derniere Egliſe, & que le Roi Charles fût alors reconnu pour Maître de ce Pays. On y fit quelques Réglemens rapportés dans les anciens Auteurs des Collections des Canons (*y*). Le premier défend les mariages inceſtueux au-deſſous du ſixiéme dégré de parenté. Le ſecond ordonne que les Moines ſoient ſoûmis aux Evêques, dans le Diocéſe deſquels ſe trouvent leurs Monaſteres. Le troiſiéme déclare que celui qui ſéduit un Chrétien, & le vend pour eſclave, ſe rend coupable d'homicide. Le quatriéme, que ceux qui aliénent leurs fonds, ne peuvent vendre la dixme, qui appartient toûjours à l'Egliſe du lieu où les biens ſont ſitués. Les autres Canons ſont perdus.

An de J. C. 922.

Giſlibert voyant que le Roi Henry n'entroit pas aſſez vivement dans ſes vûës, paſſa en France, & alla trouver le Duc Robert, frere du Roi Eudes, pour lui inſpirer ſon animoſité contre Charles, & pour l'exciter à le détrôner, & à ſe mettre en ſa place (*z*). Robert ne délibéra pas ſur cette propoſition: il y avoit long-tems qu'il avoit pris ſur cela ſon parti, & il ne cherchoit que l'occaſion de l'exécuter.

VII. *Robert ſe fait reconnoître pour Roi de France, au préjudice de Charles le Simple.*

Charles lui en fournit l'ouverture, en rappellant Haganon (*a*), & il acheva de ſe rendre Giſlibert irréconciliable, en entrant dans la Lorraine cette année 922. Il y commit une infinité de déſordres, mettant tout à feu & à ſang, ſans reſpect pour le ſaint tems de Carême. Giſlibert & Robert, chacun de leur côté, ſe mirent en campagne, animant le peuple & la Nobleſſe à la révolte. Hugues fils de Robert, forma un corps de troupes dans la Champagne, & s'avança juſqu'à la riviere d'Aine. Le Roi Charles, qui étoit à Laon, en ſortit avec Herbert & Haganon, & paſſa la Meuſe, pour aller joindre des troupes qui l'attendoient. Hugues le pourſuivit juſqu'à cette riviere, où le Duc Giſlibert le joignit. Ils allerent enſemble trouver Robert, qui étoit campé ſur la riviere d'Aine, avec les plus conſidérables de ſon parti.

Charles ayant groſſi ſon armée de quelques troupes qui l'étoient venuës joindre de Lorraine (*b*), repaſſa la Meuſe, vint faire le dégât dans le territoire de Reims, & fit piller toutes les terres de l'Archevêque: enſuite il pourſuivit le Comte Robert, qui marchoit vers la Marne, pour ſe joindre à Raoul Duc de Bourgogne, qui s'avançoit du côté d'Epernay. Charles paſſa la Marne au pont de cette

(*s*) *Conrad. Urſperg. apud Queſn. t. 2. p. 566.* Ut ipſe Dux Henricus creari Rex non abnueret, multiplici permovebat ſuaſione. Henricus verò cum illicita eum ſuadere adverteret, dictis ſuadentis admodùm reſtitit.

(*t*) *Pactum Caroli & Henrici Reg. t. 2. Queſn. p. 587.*

(*u*) *Otho Friſing. & alii quid. Sigebert. & Alberic. & Chronograph. Saxon. apud Leibnitz, ad an. 923.*

(*x*) *Flodoard. Chronic. ad an. 921. p. 591. t. 2. Queſn.* Carolus Rex in Regnum Lotharii abiit, receptiſque per vim quibuſdam Ricuini infidelis ſui præſidiis, & factâ pactione uſque ad Miſſam S. Martini cum Henrico Principe Tranſrhenenſi, reverſus eſt in montem Laudini. Carolus iterum pacem cum Henrico firmat.

(*y*) *Tom. 9. Concil. pp. 579. 580. ex Burchardo & Tvone.*

(*z*) *Conrad. Urſperg. apud Queſn. p. 587.*

(*a*) *Chronic. Flodoard. ad an. 922.* Carolus Regnum Lotharienſe ob perſecutionem Giſleberti & Ottonis, rapinis, ſacrilegiis atque incendiis, etiam tempore Quadrageſimæ, ſicut & totâ hyeme vaſtat.

(*b*) *Flodoard. Chronic. ad an. 922. p. 592. tom. 2. Queſn.*

An de J. C. 922.

ville, & Robert la paſſa un peu au-deſſous, & alla ſe camper environ à trois lieuës du camp du Roi. Les deux armées demeurerent plus d'une ſemaine dans leur camp ; & pendant ce tems, les Seigneurs eurent enſemble diverſes conferences, auſquelles le Roi Charles & ſon Miniſtres Haganon n'eurent aucune part. Elles n'eurent point d'effet, & les deux armées repaſſerent la Marne. Charles vint ſe poſter à une lieuë de Reims, dont les habitans lui fermerent les portes, parce que leur Archevêque Hervé avoit pris contre lui le parti du Duc Robert. Celui-ci ſe campa à Connici dans le Rémois. Charles fit donner l'aſſaut à la ville de Reims le jour de la Pentecôte ; mais il y perdit grand nombre de ſoldats Lorrains, qui l'avoient ſuivi, & fut obligé de ſe retirer ſans rien faire. Une partie de ceux qui étoient venus de delà la Meuſe, s'étant retirés dans leur pays, le Roi ſe trouva trop foible pour tenir la campagne, & fut obligé de repaſſer la Meuſe avec le peu de troupes qui lui reſtoient.

Alors Robert fut reconnu Roi par les Seigneurs & les Evêques François (*c*), qui le conduiſirent à Reims, où il fut ſacré le 30. Juin de l'an 922. dans l'Egliſe de S. Remy.

VIII. *Entrevuë du Roi Robert, & de Henry Roi de Germanie.*

Robert déſirant affermir ſon regne par l'alliance & l'autorité de Henry Roi de Germanie, lui demanda une entrevuë (*d*). Elle ſe fit ſur la riviere de Roër, qui paſſe par Juliers, & tombe dans la Meuſe près de Ruremonde. Les deux Princes ſe jurerent amitié, & ſe ſeparerent après s'être fait des préſens. Quelques Seigneurs Lorrains donnerent des ôtages à Robert, & convinrent avec lui d'une Tréve, juſqu'au mois d'Octobre ; mais le peuple & la Nobleſſe de ce Pays étoient plus portés d'inclination pour le Roi Charles ; & d'abord qu'il parut dans la Province, ils rompirent la Tréve, & ſe joignirent aux troupes de Charles, qui repaſſa la Meuſe, vint à Attigny ſur l'Aine, & alla bruſquement attaquer les troupes de Robert, qui étoient campées ſous les murs de Soiſſons, du côté de l'Abbaye de S. Médard (*e*). C'étoit un Dimanche. Robert ne s'attendoit à rien moins ; & la plûpart des Officiers étoient à table. Robert, quoique ſurpris, ne laiſſa pas de mettre ſes gens en bataille, & de recevoir l'ennemi en grand Capitaine. Il voulut ſe charger lui-même de l'Etendart Royal ; & afin qu'on le pût encore diſcerner plus aiſément, il dégagea de deſſous ſa cuiraſſe ſa barbe, qui étoit longue & blanche (*f*) : mais il fut mis à mort, ou par le Roi Charles, ſelon quelques Hiſtoriens (*g*), ou par Fulbert qui portoit l'Etendart dans l'armée ennemie, comme d'autres le racontent (*h*). Quoiqu'il en ſoit, le Comte Hugues fils de Robert, & Heribert Comte de Vermandois, ne laiſſerent pas de faire de ſi grands efforts de valeur, qu'ils remporterent la victoire contre Charles, qui fut obligé de ſe retirer avec les ſiens. La mort de Robert fut cauſe qu'on ne les pourſuivit pas.

An de J. C. 923.

Charles demeura en France, & les Seigneurs Lorrains, avec leurs troupes, repaſſerent la Meuſe, & ſe retirerent dans leur Pays. Cependant la diviſion & la jalouſie qui regnoient entre les principaux Chefs des Seigneurs François, empêcherent qu'ils ne ſe donnaſſent auſſi-tôt un autre Roi. Ils n'y ſongerent ſérieuſement que lorſqu'ils eurent appris que Charles, après avoir inutilement tenté de les ramener à leur devoir, avoit appellé les Normands à ſon ſecours, & que ceux-ci étoient en marche pour le joindre. Alors ils députerent vers Raoul Duc de Bourgogne, pour le prier de venir inceſſamment avec ſes troupes (*i*). Raoul arriva à l'armée aſſez tôt pour empêcher la jonction des Normands avec la petite armée de Charles ; & celui-ci ſe voyant entiérement fruſtré de toutes ſes eſperances, ſe retira au-delà de la Meuſe, avec le peu de gens qui lui reſtoient.

IX. *Raoul Duc de Bourgogne, eſt reconnu pour Roi, après la mort de Robert, en 923.*

Quand les Seigneurs François eurent appris ſa retraite, ils choiſirent pour Roi Raoul ou Rodolphe Duc de Bourgogne, & le firent auſſi-tôt ſacrer dans l'Egliſe de S. Médard de Soiſſons, le 13. Juillet 923. Après l'élection de Raoul (*l*), tout le monde abandonna le Roi Charles ; & le ſecours des Normands qu'il avoit fait venir, ne lui fut pas ſeulement inutile, n'ayant pû paſſer, parce qu'il fut arrêté par ſes ennemis ; mais il le rendit même plus odieux à ſes peuples. Dans cette extrémité, il écrivit en termes très touchans à Henry Roi de Germanie, lui demanda ſon ſecours, & lui céda toutes ſes prétentions ſur la Lorraine, ſans que les Rois ſes ſucceſſeurs y puſſent rien prétendre : c'étoit comme la ratification de ce que Charles avoit déja accordé à Henry en l'an 921. & dont nous avons parlé cy-devant.

Sous l'appas de ces grandes promeſſes, le Roi Henry s'engagea à employer toutes ſes forces à ſoutenir le Roi Charles. Le parti de Raoul fut fort étourdi d'une telle nouvelle ; Heribert Comte de Vermandois les tira de peine, par une perfidie, dont il y a peu d'exemples dans l'Hiſtoire. Il envoya Bernard Comte de Senlis, accompagné de quelques Seigneurs, vers le Roi Charles, pour l'aſſûrer de ſes obéiſſances, & qu'il étoit prêt de prendre

(*c*) *Flodoard. ad an.* 922. Franci Rotbertum ſeniorem eligunt, ipſique ſeſe committunt. Rotbertus itaque Rex Remis apud ſanctum Remigium ab Epiſcopis & Primatibus Regni conſtituitur.

(*d*) *Flodoard. ad an.* 923.

(*e*) *Vide Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 374.

(*f*) *Ademari Chronic. t.* 2. *Bibliot. mſ. Labb. p.* 164. Rotbertus autem ipſe vexillum ſibi ferebat, dejectâ barbâ canitie plenâ extra loricam, ut cognoſceretur.

(*g*) *Vide Mabill. loco citat. & Flodoardi Chronic. ad an.* 923. Rotbertus quoque Rex lanceis perfoſſus cecidit. *Chronic. S. Medard. Magdeburg.*

(*h*) *Ademar. loco cit.* Fulbertus Rotbertum Regem per medium cerebri dividendo confodit.

(*i*) *Chronic. Flodoardi ad an.* 923. *p.* 593.

(*k*) *Mezeray Abrégé. p.* 571.

An de J. C. 923.

ſon parti contre le Roi Raoul. Charles le crut ſur les ſermens que ces Envoyés lui en firent; & on prétend qu'ils étoient dans la bonne foi. Il les ſuivit, & ils le conduiſirent à S. Quentin dans le Vermandois. Heribert vint au-devant de lui, & l'invita à entrer dans la ville. Le Roi s'en excuſa d'abord. Enfin vaincu par les prieres & les ſoûmiſſions du Duc, il y entra. Les premiers jours on l'y traita avec le reſpect dû à la dignité Royale. Quelques jours après, Heribert le fit enlever par ſes gens, & conduire à Château-Thierry ſur la Marne, où il demeura en priſon juſqu'en 927. La Reine Ogive ſon épouſe, fille d'Edouard Roi d'Angleterre, ſe ſauva dans le Royaume d'Ethelſtan ſon frere, avec le petit Prince Loüis ſon fils, qui n'avoit pas encore quatre ans.

X. *Les Seigneurs Lorrains reconnoiſſent le Roi Raoul.*

Les Seigneurs Lorrains ayant appris ce qui s'étoit paſſé à Soiſſons, députerent au Roi Raoul (*l*) pour le reconnoître, & pour lui promettre obeïſſance. Ce Prince de ſon côté ayant ſçû leur réſolution, s'avança juſqu'à Mouzon pour les recevoir. Vigeric Evêque de Metz ſe ſoûmit à lui comme les autres; mais il lui demanda qu'il réduiſît le Château de Saverne en Alſace, qui étoit apparemment de ſon Domaine. Le Roi l'aſſiégea pendant tout l'Automne, & ne le prit que parce que les gens du Roi de Germanie qui le défendoient, ne purent recevoir de ſecours de delà le Rhin.

XI. *Le Roi Henry paſſe le Rhin, & ſe jette en Lorraine.*

Le Roi de Germanie ayant appris la triſte deſtinée du Roi Charles le Simple, en fut vivement touché; & on aſſûre que conſidérant la viciſſitude des choſes humaines, il réſolut d'abord de demeurer en repos, & d'employer contre les Lorrains, Nation belliqueuſe, mais inconſtante, la ruſe plutôt que la force. Mais dès qu'il eût été informé que les Seigneurs de ce Royaume s'étoient donnés à Raoul, il ſe laiſſa aller aux prieres & aux ſollicitations de ſon gendre Giſlibert, & de Roger Archevêque de Tréves, qui ne s'étoient point encore ſoûmis au nouveau Roi de France (*m*), il paſſa le Rhin, & commença à ravager tout le pays qui eſt entre la Moſelle & le Rhin, enlevant le bétail, prenant des captifs, & pillant tout ce qu'il rencontroit. Raoul ayant appris ce qui ſe paſſoit, ramaſſa toutes ſes troupes, tant de France que de Bourgogne, pour s'oppoſer aux courſes des ennemis. Henry ne l'attendit pas: il ſe retira au-delà du Rhin, après avoir fait une tréve avec les Lorrains ſujets de Raoul, qui devoit durer juſqu'au mois d'Octobre de l'année ſuivante. Mais la plûpart des Seigneurs Lorrains demeurerent attachés à Raoul, il n'y eut qu'Othon qui le quitta, pour prendre le parti de Henry.

XII. *Diviſion de Giſlibert, & de Reinier ſon frere.*

Raoul tint en 924. une Diéte à Attigny (*n*); puis comme il ſe diſpoſoit à paſſer en Lorraine avec ſon armée pour achever de la ſoûmettre, il tomba dans une dangereuſe maladie, qui l'empêcha d'exécuter ſa réſolution. Il ſe fit porter à S. Remy de Reims, pour s'y préparer à la mort; mais ayant recouvré ſa ſanté, il alla à Soiſſons, & de-là il ſe rendit en Bourgogne. Le Roi Henry fut auſſi attaqué d'une maladie qui le tint tout l'Eté dans l'inaction; de maniere que pendant toute la campagne, les deux Princes n'entreprirent rien l'un contre l'autre: mais l'eſprit de diſcorde s'étant mis entre Giſlibert & Reinier ſon frere, & entre les Seigneurs Boſon & Othon, ils ſe firent une guerre cruelle, & commirent mille ravages dans les Terres les uns des autres.

An de J. C. 924.

XIII. *Giſlibert ſe donne au Roi Raoul, qui devient par-là maître de la Lorraine: mais Henry la reprend ſur lui.*

L'année ſuivante (*o*) au commencement du Carême, Heribert Duc de Vermandois, le Duc Giſlibert & le Comte Hugues, s'étant abouchés enſemble, députerent au Roi Raoul, qui étoit alors en Bourgogne, & lui demanderent une entrevuë. Le Roi partit promptement, & vint au-devant d'eux juſqu'à Cambray; Giſlibert & Othon ſe donnerent à lui, & lui jurerent fidélité; ainſi Raoul ſe vit pour cette fois maître de toute la Lorraine, mais il ne la garda pas long-tems. Henry Roi de Germanie ayant paſſé le Rhin (*p*) vint aſſiéger Tolbiac, autrement Zulpic, qui étoit défendu par les gens du Duc Giſlibert. Il la prit de force, & ſe fit donner des ôtages de ce Duc. Il attaqua enſuite la ville de Metz, où l'Evêque Vigeric ne l'avoit pas voulu recevoir; & aſſiſté des troupes de Rutgere Archevêque de Tréves, & du Duc Giſlibert, il prit la ville, & contraignit Vigeric de le reconnoître (*q*).

Après cela Henry l'Oiſeleur ne demeura pas long-tems en Lorraine, il repaſſa le Rhin, & retourna dans ſon Royaume. Peu après, toute la Lorraine le reconnut pour Roi; & une des premieres marques de Souveraineté qu'il y exerça, ce fut de donner l'Evêché de Verdun à Bernoïn neveu de Dadon, & de l'ôter au Prêtre Hugues, à qui le Roi Raoul l'avoit donné (*r*). L'Evêque Hugues mourut l'année ſuivante 926.

XIV. *Heribert ſe brouille avec le Roi Raoul.*

Henry envoya enſuite un Seigneur nommé Ebrard, pour rendre la juſtice dans le pays. Il réünit les Seigneurs Lorrains, qui étoient partagés entr'eux (*s*), & demeura ainſi paiſible poſſeſſeur de cet Etat. L'année ſuivante Heribert Duc de Vermandois, ſe brouilla avec le Roi Raoul (*t*) à l'occaſion du Comté de Laon, qu'Heribert avoit demandé pour Odon ſon fils, & que le Roi lui refuſa pour le donner à Rotgaire fils du Comte dernier mort. Heribert irrité de ce refus, envoya quelques-uns de ſes confidens au Roi Henry, pour le prier de lui permettre de l'aller voir. Henry y conſentit avec plaiſir. Le Comte de Vermandois le vint

(*l*) *Flodoardi Chronic. ad an.* 923.
(*m*) *Idem ad eundem an. p.* 594.
(*n*) *Idem ibid.*
(*o*) *Idem ad an.* 925.
(*p*) *Idem ad eundem an. p.* 596.
(*q*) *Continuat. Reginon. an.* 923.
(*r*) *Flodoard. ibid. & Hugo Flavin. p.* 126.
(*s*) An 926. *Flodoard. Chronic. ad hunc an.*
(*t*) An 927. *Flodoard. ad eundem an.*

An de J. C. 928.

trouver avec Hugues le Grand, fils du Roi Robert, au-delà du Rhin, & lui propoſa le deſſein qu'il avoit pris de remettre Charles ſur le Trône. Henry approuva ſa réſolution, & ils ſe ſéparerent, après s'être fait de grands préſens. Quelque tems après, le Comte alla trouver le Roi Charles à Château-Thierry, où il étoit en priſon depuis quatre ans, & lui annonça ſa délivrance. Il lui déclara les meſures qu'il avoit prîſes pour le rétablir dans ſon premier Etat, & lui propoſa de le ſuivre dans ſes Terres.

XV. *Heribert ſe racommode avec le Roi Raoul. Mort de Charles le Simple à Peronne, en 929.*

Charles agréablement ſurpris de ce changement, ſe livra au Comte de Vermandois, qui le conduiſit à S. Quentin. Mais Heribert ne ſe mit gueres en peine d'exécuter ce qu'il avoit promis à Charles. Il ne ſongeoit à rien moins qu'à le remettre ſur le Trône. Il ſe racommoda avec le Roi Raoul, qui lui donna le Comté de Laon, & remit Charles en priſon à Peronne, dès qu'il ſe fut aſſûré que Henry Roi de Germanie n'en prendroit aucun ombrage (*u*).

Il alla trouver ce Prince au-delà du Rhin, avec le Comte Hugues, & lui perſuada ce qu'il voulut; & au retour, il fit de nouveau hommage au Roi Raoul. Ce Prince quelque tems après étant venu à Reims, on y amena le Roi Charles, à qui Raoul fit de beaux préſens, & lui accorda la Maiſon Royale d'Attigny, avec ſes revenus. Charles n'étant pas en état de rien faire de mieux, conſentit, ſous cette condition, que Raoul demeurât maître du Royaume de France: cependant Charles fut retenu en priſon dans Peronne, où il vecut juſqu'à ſa mort, arrivée l'année ſuivante 929. le 7. d'Octobre. Telle fut la fin de ce Prince infortuné.

XVI. *Le Roi Henry s'accommode avec le Duc Boſon. Giſlebert eſt fait Duc de Lorraine.*

Le Roi Henry ayant paſſé le Rhin en 928 (*x*) avec une puiſſante armée, vint ſur la Meuſe aſſiéger un Château nommé Durofort, qui appartenoit au Comte Boſon (*y*). Le ſujet de cette guerre étoit que le Comte retenoit quelques Abbayes du Royaume de Lorraine, & quelques Terres des Evêchés du même Pays, dont il s'étoit emparé d'autorité. Henry envoya à Boſon, pour l'inviter à le venir voir; lui promettant, s'il venoit, de le bien recevoir, & de traiter de paix avec lui. Boſon ayant pris ſes précautions pour la ſûreté de ſa perſonne, vint trouver Henry, lui jura fidélité, rendit les Terres qu'il avoit priſes aux Egliſes, & en reçut d'autres en échange. Enfin lui & le Duc Reinier firent leur paix, tant avec le Roi Henry, qu'avec le Duc Giſlibert, & les autres Seigneurs Lorrains. Giſlibert depuis ce tems fut enfin reconnu ſans contradiction pour Duc de Lorraine, ce Pays lui ayant été donné par ſon beau-pere le Roi Henry, qui lui fit épouſer ſa fille Gerberge.

Cependant les Seigneurs particuliers cauſoient de grands troubles dans l'Etat, par les petites guerres qu'ils ſe faiſoient les uns aux autres. Heribert Comte de Vermandois, Giſlibert Duc de Lorraine, le Comte Boſon dont nous venons de parler, qui étoit frere du Roi Raoul; le Comte Hugues le Noir, autre frere du même Roi, & Hugues le Blanc frere du Roi Robert, étoient les principaux Acteurs de ces tragédies. En 930. le Comte Heribert prit ſur Boſon le Château de Vitry. L'année ſuivante, il le lui rendit, puis il le reprit. Giſlibert entra en France avec ſon armée (*z*), fit le ſiége de la ville nommée *Duagium*, & la força (*a*). Dans le même tems, les gens de Boſon reprirent le Château de Vitry, par la trahiſon de ceux qui le gardoient. Ils ſe ſaiſirent de la même ſorte de la ville de Mouſon: mais Heribert la reprit preſqu'auſſi-tôt.

XVII. *Petites guerres entre les Ducs Boſon, Giſlibert, & les deux Comtes Hugues.*

An de J. C. 930. 931. 932. 933. &c.

En 931. (*b*), le Duc Giſlibert ſe brouilla avec le Comte Boſon, & lui prit le Château de Durofort, dont on a déja parlé. Heribert ayant fait ſa paix avec Giſlibert, quitta le parti du Roi Raoul; & ce Prince, pour s'en venger, prit ſur Heribert le Château de Donincque. Le Comte fortifié des troupes que lui avoit prêtées le Duc de Lorraine, marcha contre le Roi Raoul: ils ſe ſéparerent ſans donner bataille, après avoir fait une Tréve, qui devoit durer juſqu'au mois d'Octobre. En 932. (*c*), Giſlibert fit le ſiége de Peronne: mais après avoir perdu beaucoup de monde aux attaques de la ville, il fut obligé d'en lever le ſiége.

D'un autre côté, Boſon frere du Roi Raoul (*d*), après avoir paſſé du parti de Henry à celui de Raoul, entra en guerre avec Bernoïn Evêque de Verdun. Ces petites guerres n'aboutiſſoient qu'à piller, brûler & déſoler les villages & le Pays les uns des autres. La ville de Verdun ſouffrit beaucoup de ces diviſions, pendant cette année 932.

Le Duc Giſlibert, après avoir levé le ſiége de Peronne, eut avec le Roi Raoul une entrevuë, dont l'Hiſtoire ne nous dit pas le ſujet: mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle rouloit ſur les moyens de dépoüiller le Comte de Vermandois, que ſes variations & ſon manque de parole avoient rendu odieux à tous ſes voiſins. On prit ſur lui Laon, Peronne, S. Quentin, Noyon, Ham, Château-Thierry, & quelques autres Places (*e*): mais le Roi Henry s'étant intéreſſé pour lui auprès du Roi Raoul (*f*), & ayant envoyé le Duc Giſlibert & Ebrard pour le reconcilier à ce Prince, on rendit à Heribert Ham & Peronne. Château

(*u*) An 928. *Flodoard. Chronic. Hugo Flavin. t. 1. Bibl. mſſ. Labb. p. 125.*
(*x*) *Flodoard. ad an. 928.*
(*y*) Ce Comté Boſon étoit frere du Roi Raoul, & étoit fort puiſſant en Champagne, où il poſſédoit pluſieurs Terres. *Aimoïn. l. 5. annal. Bened. p. 394.*
(*z*) An 930. *Chronic. Flodoard.*
(*a*) An 931. *Flodoard. ibid.*
(*b*) An 931. *Flodoard. ibid. p. 599.*
(*c*) An 932. *Flodoard. Chronic. p. 600.*
(*d*) *Hugo Flavin. ad an. 932. p. 126.*
(*e*) An 933. *Flodoard. Chronic.*
(*f*) *Idem ad an. 934.*

Digitized by Google

An de J. C. 936. Thierry demeura au Roi Raoul, & on fit une tréve, qui devoit durer juſqu'au mois d'Octobre. Après ce terme, le Duc Giſlibert marcha avec ſon armée au ſecours du Comte de Vermandois, comme pour délivrer S. Quentin, que le Comte Hugues tenoit encore : mais avant qu'il y arrivât, le Comte lui envoya des Ambaſſadeurs, qui firent entre Hugues & Heribert une tréve, qui devoit durer juſqu'au mois de Mars ; après quoi Giſlibert, avec ſes Lorrains, ſe retira dans ſon Pays.

On voit par tous ces détails, quel étoit alors l'état du Pays dont nous écrivons l'Hiſtoire : dans des agitations preſque continuelles, expoſé à tous les maux de la guerre ; n'ayant point de maître aſſûré ; tantôt à Charles, tantôt à Robert, ou à Raoul, ou à Henry, ou à Giſlibert ; partagé entre pluſieurs petits Seigneurs, qui pour ſoutenir leurs prétentions, & faire valoir leurs intérêts, faiſoient mille maux aux peuples & aux Seigneurs leurs voiſins.

XVIII. *Mort du Roi Raoul, & de Henry Roi de Germanie.*

La mort du Roi Raoul (*g*), arrivée le 15. Janvier de l'an 936. & celle de Henry Roi de Germanie, arrivée le 2. de Juillet de la même année, apporterent de grands changemens aux affaires de France, d'Allemagne & de Lorraine. Raoul n'avoit pas laiſſé d'enfans mâles ; & les Seigneurs François, après avoir long-tems délibéré à qui ils offriroient la Couronne, convinrent enfin de la donner au jeune Loüis ſurnommé d'Outremer, fils de Charles le Simple. Loüis s'étoit retiré en Angleterre avec la Reine ſa mere, auprès du Roi Ethelſtan ſon oncle. Hugues le Grand, frere du Roi Robert, fut celui qui contribua le plus à le placer ſur le Trône de ſes peres. On lui envoya des Députés, qui le ramenerent en France, & il fut reçû au Port de Boulogne par les Seigneurs François, qui ſur le champ lui firent ſerment de fidélité, & le reconnurent pour leur Souverain. De-là ils le menerent à Laon, où il fut couronné & ſacré par les mains d'Artaud Archevêque de Reims, ſur la fin de Juin 936.

XIX. *Othon I. Empereur. Cérémonies de ſon Couronnement.*

Henry l'Oiſeleur étant mort, Othon ſon fils, qu'il avoit déſigné auparavant pour ſon ſucceſſeur, fut reconnu unanimement par tous ſes Etats ; puis il fut conduit à Aix-la-Chapelle, pour y être ſacré & couronné ſolemnellement (*h*). Voici comme ſe paſſa cette cérémonie. Les Seigneurs d'Allemagne & de Lorraine s'étant rendus en cette ville, l'élurent Roi par leurs ſuffrages, pour conſerver l'ancien uſage des élections ; puis le conduiſirent au Palais attenant de l'Egliſe de Notre-Dame. Là ils l'aſſirent dans le Trône de Charlemagne, & jurerent de lui garder fidélité, ſoit en paix, ſoit en guerre. Pendant que les Seigneurs faiſoient ces choſes dans le Palais, les trois Archevêques Hildebert de Mayence, Robert de Tréves, Vigefride de Cologne, l'attendoient dans l'Egliſe en habits Pontificaux, avec un nombre innombrable de Clercs & de Laïques. An de J. C. 936.

Lorſque le nouveau Roi ſortit du Palais, Hildebert de Mayence alla le recevoir ; & tenant de la main droite le Bâton paſtoral, il le prit par la gauche, & l'introduiſit dans l'Egliſe. Etant parvenu au milieu du Vaiſſeau, il s'arrêta ; & s'adreſſant au peuple, il dit : *Voici votre Roi, l'Elû de Dieu, qui a été cy-devant déſigné par le Roi Henry votre Seigneur, & qui vient d'être reconnu par tous les Seigneurs du Royaume. Si vous voulez auſſi le reconnoître, & lui obéir en toutes choſes, élevez les mains en ſigne d'approbation.* Auſſi-tôt le peuple levant les mains, applaudit à ce choix, & fit des vœux pour ſa conſervation, & pour le bonheur de ſon regne.

De-là l'Archevêque le mena à l'Autel, ſur lequel on avoit poſé les ornemens Royaux. Le Prelat prit d'abord l'épée, & la lui ceignit avec le baudrier, en récitant certaines Formules de prieres. Enſuite il lui mit les braſſelets & le manteau Royal. Puis il lui donna le Sceptre & le Bâton. Enfin les trois Archevêques dont nous avons parlé, lui donnerent l'Onction Royale, & lui mirent le Diadême. Après cela ils le conduiſirent à ſon Trône, dans un lieu élevé entre deux colomnes de marbre, d'où il pouvoit voir toute l'Aſſemblée, & en être vû. On dit la Meſſe ſolemnelle ; & le Roi s'en retourna dans ſon Palais, où il fut traité magnifiquement par le Duc Giſlibert ſon beau-frere, & ſervi à table par les Ducs & les Seigneurs.

XX. *Révolte de Giſlibert contre l'Empereur Othon.*

Cependant Giſlibert ſouffroit très impatiemment de ſe voir dans la dépendance d'Othon : car le Duché de Lorraine relevoit du Roi de Germanie. Il n'étoit pas mieux diſpoſé envers Louis d'Outremer. En un mot, c'étoit un Prince inconſtant, qui ne pouvoit ſouffrir ni d'égal ni de ſupérieur. Il ſe ligua en 938. (*i*) avec Hugues le Grand & Heribert Comte de Vermandois, contre le Roi Loüis. Ils aſſiégerent enſemble Pierre-mont dans le Laonois, & emporterent la Place de force. Arnoû Comte de Flandres ſe rendit médiateur de leurs différends, & moyenna une tréve juſqu'au mois de Janvier.

Vers ce tems-là Loüis reprit par les armes la Maiſon Royale de Tuſey ſur la Meuſe, avec les villages qui en dépendent, qui avoient été donnés par le Roi Charles ſon pere, à la Reine Ogive ſa mere pour ſon doüaire, & que le Comte Roger avoit uſurpée, & qu'il retenoit depuis la priſon du Roi.

En 939. (*k*), Giſlibert abandonna le Roi Othon ſon beau-frere, dont il étoit vaſſal, & réſolut de ſe donner au Roi Loüis. Il en-

(*g*) *Flodoard. Chronic. ad an. 936. & Chronic. mſ. Sanctæ Columbæ Senon. apud Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 425.*
(*h*) *Witikind. lib. 2. initio, & Chronic. Magdeburg. mſ. apud Mabill. ſæcul. 5. Bened. p. 119.*
(*i*) *Flodoard. ad an. 938.*
(*k*) *Idem ad an. 939.*

Digitized by Google

voya lui en faire la propoſition : mais celui-ci ſe défiant de l'inconſtance de Giſlibert, & d'ailleurs ayant fait la paix de bonne foi avec Othon, le remercia de ſes offres. Toutefois Giſlibert y étant venu lui-même, avec les principaux Seigneurs du Pays, ſçavoir, les Comtes Othon, Iſaac & Thierry, le Roi reçut leurs hommages, & joignit par-là la Lorraine à ſes Etats. Mais les Evêques du Pays, à qui Othon avoit demandé des ôtages pour aſſûrance de leur fidélité, ne purent pour cette raiſon, ſe joindre aux Seigneurs, & reconnoître Loüis pour Roi, quoiqu'ils en euſſent toute l'inclination poſſible.

Othon ayant appris la déſertion de Giſlibert, paſſa incontinent le Rhin, & vint faire le dégât par tout le Royaume de Lorraine (*l*). Il gagna les Comtes de Vermandois & de Flandres, le Duc de Normandie, & Hugues le Grand, & les engagea à prendre les armes contre le Roi de France. Ils lui jurerent alliance : mais ils ne ſe déclarerent contre Loüis que l'année ſuivante. Ainſi Othon fut obligé de repaſſer le Rhin, après avoir ravagé la Lorraine.

XXI. *Othon aſſiége Briſac. Loüis d'Outremer ſoûmet une grande partie de la Lorraine.*

Après ſon départ, le Roi Loüis marcha du côté de Verdun, & obligea quelques Evêques de Lorraine à ſe ſoûmettre à lui. De-là il paſſa en Alſace, où le Roi Othon aſſiégeoit Briſac, Place très-forte dès ce tems-là, & qui appartenoit à Evrard Duc de Franconie (*m*). Loüis ſe rendit maître de preſque toute l'Alſace, & pouſſa tellement quelques Comtes, qui tenoient encore pour Othon, qu'il les obligea à ſe retirer au-delà du Rhin. La plûpart des Seigneurs Lorrains le reconnurent, & n'ayant plus rien à faire de ce côté-là, il revint à Laon, d'où il chaſſa l'Evêque, qui traitoit ſous-main avec le Comte de Vermandois, pour lui livrer la Place.

XXII. *Giſlibert & Evrard paſſent le Rhin. Evrard eſt tué, & Giſlibert, au retour, ſe noye dans le Rhin.*

Othon continuoit toujours le ſiége de Briſac, ſans que ni les hoſtilités de Loüis, ni la défection des Seigneurs de Lorraine puſſent l'ébranler, ni lui faire changer de réſolution. Le Duc de Lorraine, & celui de Franconie, que Loüis avoit laiſſés en Alſace pour maintenir le Pays dans ſon obéïſſance, jugerent à propos de paſſer le Rhin, & de porter la guerre dans la Germanie, pour eſſayer de détacher Othon du ſiége de Briſac. Ils paſſerent en effet ce fleuve à Andernach, & commencerent à faire le dégât par-tout.

Mais ils trouverent dans ce Pays deux Généraux d'Othon, ſçavoir, Odon frere du Duc de Suabe, & Conrade, dit le Sage, qui rompirent leurs meſures, non par la force, car ils avoient beaucoup moins de monde que Giſlibert & Evrard, mais par leur ſage conduite. Ils les laiſſerent piller, & ſe charger de butin; puis quand la plus grande partie de leurs troupes eût repaſſé le Rhin, ils les ſuivirent; & ayant appris qu'ils étoient à table, & qu'on faiſoit mauvaiſe garde dans leur camp, ils fondirent inopinément ſur eux. Evrard fut tué de pluſieurs coups d'épée. Giſlibert monta promptement à cheval pour s'enfuir; mais étant vivement pourſuivi, il ſe jetta dans le Rhin, & s'y noya (*n*). Quelques-uns diſent que ſon corps fut trouvé par des pêcheurs, qui lui donnerent la ſepulture en ſecret, après l'avoir dépoüillé de ce qu'il avoit de plus précieux. D'autres aſſûrent qu'on ne put jamais retrouver ſon corps, & qu'il demeura ſans ſépulture. D'autres diſent (*o*) qu'il fut enterré à Remiremont, & que Gerberge ſon épouſe y fonda un Obit pour lui. D'autres (*p*) aſſûrent que s'étant jetté dans une barque déja trop chargé de monde, il enfonça, & fut ſubmergé avec les autres.

Tout ce qui ſe trouva de troupes dans le camp ennemi, fut pris ou tué. Briſac apparemment ſe rendit, après que cette nouvelle fut arrivée au camp; car l'Hiſtoire ne nous en dit plus rien.

Cependant Frideric Archevêque de Mayence (*q*), qui étoit d'intelligence avec les ennemis, & qui pendant le ſiége de Briſac avoit fait déſerter la plus grande partie des troupes d'Othon, & avoit détaché de ſon parti pluſieurs Evêques, ſe retira lui-même du ſiége environ dix jours avant l'avanture de Giſlibert & d'Evrard; & ayant paſſé par Mayence, vint à Metz avec ſes troupes, attendant que Henry frere du Roi Othon, qui s'étoit révolté contre lui, Giſlibert & Evrard l'y vinſſent joindre, pour réünir leurs forces, & agir conjointement contre Othon dans l'Alſace. Mais Henry & Frideric ayant appris la défaite & la mort des deux Ducs, ſe trouverent fort embaraſſés. Frideric s'étant préſenté pour entrer à Mayence, on lui en refuſa les portes; il fut bien-tôt arrêté par les gens d'Othon, qui l'envoya en priſon dans la Saxe.

XXIII. *Henry frere de l'Empereur Othon, & Frideric Archevêque de Mayence, ſe révoltent contre Othon.*

Henry ne ſçachant où ſe retirer, vint ſe préſenter devant Chiévremont, une des plus fortes Places de ce tems-là : mais la Ducheſſe Gerberge ſa ſœur, veuve de Giſlibert, & qui y étoit avec des troupes, le conjura de ne point augmenter ſa diſgrace, en attirant ſur elle la colere du Roi. Il fut donc obligé peu de tems après de recourir à la clémence du Roi ſon frere, qui lui pardonna, & l'envoya ſous bonne garde dans le Château d'Ingelheim.

XXIV. *Loüis d'Outremer entre en Lorraine. Othon reprend ce Pays.*

Le Roi de France n'eut pas plutôt appris la mort de Giſlibert (*r*), qu'il entra en Lorraine, pour raſſûrer les eſprits, & pour y maintenir ſon autorité. Il épouſa la Princeſſe Gerberge veuve de Giſlibert, qui lui donna la Fortereſſe

---

(*l*) *Idem ibid.*

(*m*) *Luitprand. Ticin. Hiſt. ſui temporis, l. 4. c. 14. & 16.*

(*n*) *Idem ibid. Frodoard. Chronic. ad an. 939.*

(*o*) Valdenaire Hiſtoire de Remiremont, l. 1. c. 6. Benoît Hiſtoire de Toul, p. 307.

(*p*) *Apud Prouver. annal. Trevir. l. 5. p. 454.*

(*q*) *Luitprand. lib. 4. c. 13. 15.*

(*r*) *An 939. Frodoard. Chronic. Witikind. Hiſt. Sax. l. 2.*

de Chiévremont, & tous ceux qui lui étoient attachés dans la Lorraine. Mais Othon, après avoir diſſipé ſes ennemis dans l'Alſace, & dans tous les environs du Rhin, entra dans le Duché de Lorraine, & en fit la conquête, avec la même facilité qu'on le lui avoit enlevé. Il n'y eut qu'Adalberon Evêque de Metz, qui lui refuſa l'obéïſſance (*s*): encore fit-il ſa paix quelque tems après, & eut bonne part à l'amitié d'Othon. Ce Prince eut enſuite une entrevuë avec Hugues le Grand, & Heribert Comte de Vermandois. Ils ſe jurerent amitié, & renouvellerent leur alliance, puis recommencerent leurs hoſtilités contre le Roi Loüis dans les terres de l'Archevêché de Reims. Telle étoit la face des affaires civiles de Lorraine en l'an 940.

XXV. *Roger Archevêque de Treves.*

Depuis le commencement du dixiéme ſiécle, celles de l'Egliſe avoient ſouffert de grandes altérations, par les mouvemens & les guerres preſque continuelles qui avoient agité le Royaume de Lorraine, & les pays voiſins. Dans l'Archevêché de Tréves, Roger élû en 918. (*t*), enterra en 921. le Corps de S. Maximin (*u*), qui ayant été trouvé en 898. dans l'Egliſe de ſon Abbaye, ainſi qu'on l'a raconté cy-deſſus, étoit demeuré depuis ce tems expoſé à l'air, & ſans ſépulture. Le Saint ayant apparu à un malade, & lui ayant promis la guériſon, s'il avertiſſoit l'Evêque de lui donner la ſépulture: l'Evêque obéït, & le malade recouvra la ſanté.

En 923. Roger obtint du Roi Charles le Simple (*x*) la reſtitution de l'Abbaye de S. Servais de Maſtrich, qui avoit été autrefois donnée par le Roi Arnoû à l'Egliſe de Tréves, à la priere de l'Evêque Ratbode. On voit par la ſouſcription de la Charte du Roi, que l'Archevêque Roger étoit Archi-Chancelier de ce Prince, comme l'avoit été Ratbode ſon prédéceſſeur. On y remarque auſſi, que cette Abbaye de Maſtrich avoit été uſurpée par le Comte Regnier, & enſuite renduë à l'Egliſe de Tréves par l'ordre du Roi Zuendebolde, après la mort duquel Regnier la reprit, & la laiſſa à Giſlibert ſon fils, qui la poſſédoit alors. Celui-ci voulut apparemment défendre ſa poſſeſſion contre le privilege du Roi, puiſque la même année le Roi Charles étant à Heriſtal, confirma dans une Aſſemblée de Seigneurs & de Juges, la reſtitution qu'il en avoit faite à l'Archevêque Roger. La choſe n'en demeura pas encore là. Giſlibert en 928. (*y*), obtint de ce Prélat la joüiſſance de cette Abbaye pour ſa vie, à condition qu'il la rendroit après ſa mort à l'Egliſe de Tréves: & pour compenſation de l'uſufruit dont il joüiſſoit, il céda à Roger quelques Terres dans les Ardennes, & dans le Comté de Meyen.

Ce Prélat aſſembla en 927. un Concile Provincial dans la ville de Tréves (*z*), où aſſiſterent ſes Suffragans Adalberon de Metz, Barnoïn de Verdun, & Drogon de Toul, avec un Clergé nombreux. On y fit divers Réglemens pour la réforme du Clergé, & on y dreſſa un Livre, contenant les Régles pour la Province Eccléſiaſtique de Tréves, qui furent approuvées d'un conſentement unanime de toute l'Aſſemblée. C'eſt ce que dit Brouverus: mais il s'eſt mépris dans les noms des Suffragans. Adalberon ni Drogon n'ont pû y aſſiſter en 927. C'étoient plutôt Vigeric ou Bennon de Metz, & Gauzlin de Toul.

XXVI. *Concile de Tréves de l'an 927.*

Roger étoit fort lié d'amitié avec Flodoard, Auteur célébre de ce tems-là, qui a écrit une Chronique très eſtimée, & l'Hiſtoire des Evêques de Reims en quatre Livres. Flodoard a de plus compoſé pluſieurs Poëſies, dont la plûpart ne ſont pas encore imprimées, & qu'il a dédiées à Roger Archevêque de Tréves dont nous parlons. Brouverus dit que ces Ecrits ſe voyent encore aujourd'hui dans la Bibliotéque de la Cathédale de Tréves; ſçavoir, 1°. Trois Livres des Triomphes de J. C. & des Saints de la Paleſtine. 2°. Quinze Livres des Triomphes des Saints d'Italie. On y voit auſſi deux Livres des Triomphes de J. C. & des Saints d'Antioche (*a*). Flodoard étoit natif l'Epernay. Il fut Prêtre de Reims, enſuite Curé de Cormicy. Il eut quelques diſgraces (*b*) de la part de Hugues Archevêque de Reims, fils d'Heribert Comte de Vermandois. Il aſſiſta en 947. au Concile de Verdun. Enfin il quitta le ſiécle, & mourut Abbé de S. Remy de Reims, ſelon quelques-uns, ou plutôt d'Hautviller.

XXVII. *Flodoard Hiſtorien de Reims, l'Archevêque de Roger.*

Roger mourut en 928. (*c*), & fut enterré dans l'Egliſe de S. Paulin, où l'on voit ſon épitaphe dans la Chapelle de ſainte Valpurge, qui ne contient que ces mots: *Le vj. des Calendes de Février* (c'eſt-à-dire, le 27e. jour) *mourut Roger Archevêque de Tréves.* Brouverus recule ſa mort juſqu'en l'an 930. mais il ne donne que des conjectures aſſez foibles de ſon ſentiment.

Sous ſon Epiſcopat l'Abbaye de Prum fut gouvernée par Richard, frere des Comtes Gerard & Matfride, qui firent dépoſer le fameux Reginon Abbé de cette Abbaye, pour mettre Richard en ſa place (*d*). Il gouverna ce

XXVIII. *Richard Abbé de Prum, & enſuite Evêque de Tongres.*

(*s*) *Continuat. Reginonis ad an.* 939. *Hirman. Contract.*

(*t*) *Brouver. Annal. Trevir. l.* 9 *p.* 447.

(*u*) *Idem ibid. p.* 448. S. Maximini Corpus, quod hucuſque in aperto quieverat, ipſo divo per quietem ægrum monente, & ſanitatem, ſi condi ſe, ac more humano ſepeliri curaſſet, minimè dubiam pollicente, recondidit.

(*x*) *Brouver. t.* 1. *l.* 9. *p.* 448.

(*y*) *Brouver. ibid. p.* 450. *col.* 2.

(*z*) *Idem, p.* 450. *ex mſſ. Tabular. Eccl. Princ.* Mais en 927. Adalberon n'étoit pas encore Evêque de Metz; il ne le fut qu'en 929. & Drogon étoit mort dès l'an 922. Gauzlin fut Evêque depuis 922. juſqu'en 962. Brouverus a donc mal mis les noms des Suffragans de Treves.

(*a*) *Bunder. index Lieb. mſſ. Belgii.*

(*b*) An 940. *Vide, ſi placet, Mabill. ſæcul.* 5. *Bened. p.* 325. *& ſeq.*

(*c*) *Ita in appendic. Reginon. & Chronic. Saxon. apud Mab. t.* 3. *annal. Bened. p.* 397.

(*d*) Vers l'an 899. *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 305.

An de J. C. 939.

Monaſtere pendant environ vingt ans. Mais en 920. (*e*), après la mort d'Etienne Evêque de Tongres, le Clergé & le peuple ſe partagerent ſur le choix d'un ſucceſſeur : une partie choiſit Hilduin Clerc de cette Egliſe ; l'autre partie élut Richard Abbé de Prum. Celui-ci fut appuyé par le Roi Charles le Simple, à qui Hilduin étoit ſuſpect. Hilduin ſe retira auprès d'Henry Roi de Germanie ; & ayant gagné à force de préſens le Roi & les Principaux de la Cour, il fut ordonné Evêque de Tongres par Heriman Archevêque de Cologne.

Les Chanoines de Tongres irrités contre Hilduin, qui avant ſon départ avoit enlevé la plus grande partie de leur tréſor, pour en faire des libéralités aux gens de la Cour du Roi Henry, en porterent leurs plaintes à ce Prince, & au Pape Jean X. Le Pontife cita à Rome les deux concurrens Hilduin & Richard, avec Heriman, qui avoit ſacré Hilduin. Heriman & Richard ſe rendirent à Rome (*f*) ; mais Hilduin n'oſa s'y trouver, ſe défiant de la bonté de ſa cauſe. Le Pape ayant pris connoiſſance de ce différend, confirma l'élection de Richard, & le ſacra lui-même.

L'Abbaye de Lobes étoit alors de la dépendance de l'Evêché de Tongres ; & l'Evêque Richard entrant en poſſeſſion de cet Evêché, poſſéda auſſi l'Abbaye dont on vient de parler. Elle étoit célebre par les Hommes ſçavans qui l'habitoient, entre leſquels on compte Scaminus, Theoduin & Ratherius. Richard, quoiqu'attaché par ſa profeſſion à l'Etat monaſtique, ne traita pas cette Abbaye avec l'affection d'un pere. Il en vendit les emplois & les adminiſtrations, & y cauſa de grands dommages, par les dépenſes exceſſives de bouche qu'y firent lui & les ſiens.

L'Abbaye de S. Maximin de Tréves étoit entre les mains, & ſous la garde du Comte Giſlibert, qui en l'an 926. procura un échange entre les Religieux de cette Abbaye, & trois Seigneurs, ſçavoir, Nortpol, Francon & Humbert, pour quelques Terres que ces Religieux reçurent en échange de ces Seigneurs contre un lieu fort d'aſſiéte, ſitué ſur le fleuve Cyra, peut-être la Sâre ou la Sure, où ces Seigneurs vouloient bâtir une Forteresſe (*h*).

XXIX. *Robert Archevêque de Treves.*

Roger Archevêque de Tréves eut pour ſucceſſeur Robert fils de Raoul Roi de Bourgogne, & de Berthe fille d'Arnoû Duc de Baviere. Robert aſſiſta en 932. au Concile d'Herford (*i*), avec Unnus d'Hambourg, Adalgarde de Fardun (ou Ferdon, ville Epiſcopale dans la baſſe Saxe.) Dans ce Concile on ordonna, 1°. Qu'on feteroit la Fête des douze Apôtres, & qu'on feroit les jeûnes des veilles ordonnés par les Anciens.

2°. Qu'on ne tiendroit les Plaids ou les Aſſemblées judiciaires, ni les Fêtes, ni les Dimanches, ni les jours de jeûne. Les Evêques ajoûtent, que le Roi (Henry I.) a bien voulu accorder, que nul Juge ne pourroit indiquer des Plaids ſept jours avant Noël, ſept jours avant la Nativité de S. Jean-Baptiſte, & depuis la Quinquagéſime juſqu'à Pâques ; afin que les Peuples Chrétiens puſſent plus aiſément vacquer à la priere pendant ces jours-là.

3°. Qu'aucun Chrétien ne puiſſe être cité devant les Juges, pendant qu'il va à l'Egliſe, pendant qu'il y demeure, & lorſqu'il en revient. 4°. Si un Prêtre ou un Diacre donne lieu par ſa conduite, de former contre lui de mauvais ſoupçons, ou de répandre des diſcours déſavantageux contre ſa réputation, il ſera averti par l'Evêque deux ou trois fois, afin qu'il reconnoiſſe & qu'il expie ſa faute, ou qu'il ſe purge par ſerment en préſence de ſes Collégues. 5°. On défend aux particuliers de ſe preſcrire certains jeûnes, ſous prétexte de Religion, un jour plutôt qu'un autre, parce que cela ſe fait plutôt pour tirer des augures du futur, que par un vrai motif de dévotion.

XXX. *Dédicace de l'Egliſe de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves.*

Notre Archevêque eut beaucoup de part à la réforme des Monaſteres de S. Maximin & de Metloc, qui ſont dans ſon Diocéſe, & dont nous avons parlé cy-devant. Il conſacra en 942. l'égliſe de l'Abbaye de S. Maximin, aſſiſté d'Adalberon de Metz, & de pluſieurs Abbés ; ſçavoir, Ogon de S. Maximin de Tréves, Agenalde ou Einolde de Gorze, Arkembolde de S. Epvre de Toul, Eribert de S. Arnoû de Metz, Frederic de S. Hubert en Ardennes, Salachon de S. Martin de Tréves. Tous ces Abbés parurent à la cérémonie avec des ornemens magnifiques ; mais non pas en Mître, comme le veut Brouverus (*k*) : car alors ces ornemens n'étoient pas encore donnés aux Abbés. Après la conſécration de l'Egliſe, on y tranſporta les Corps des Saints Agrice, Maximin, Nicetius, Baſin & Véomade, Archevêques de Tréves, & on les mit dans une voûte ſous le grand Autel, où ils ſont encore aujourd'hui.

En 945. Robert obtint de l'Empereur Othon la reſtitution de l'Abbaye de Saint Servais de Maſtrich (*l*), qui avoit été auparavant poſſédée par Reinier & par Giſlibert Ducs de Lorraine, & pour laquelle il avoit eû tant de difficultés ſous Roger ſon prédéceſſeur. Il employa encore ſon crédit auprès de l'Empereur, pour obtenir de lui en 947. une entiere exemption de la Juriſdiction des Rois & des Juges ſeculiers (*m*) ; en ſorte que l'Archevêque ſeul ou ſon Voüé, à l'excluſion du Comte, exerceroit toute ſorte de Juriſdiction dans toutes les Terres ſoûmiſes à ſon Egliſe.

(*e*) *Frodoard. ad an.* 920.
(*f*) *Folcuin. lib. de geſtis Abbat. Laub. tom.* 2. *Spicileg. pp.* 562. 563.
(*g*) Voyez les Preuves.
(*h*) *Tom.* 9. *Concil. p.* 591. R. ſanctæ Trevirenſis Eccleſiæ Archiepiſcopo. Unni ſanctæ Lembergenſis Eccleſiæ Epiſcopo. Adalgardo Fardunenſis Eccleſiæ Epiſcopo.
(*i*) *Brouver. annal. Trevir. l.* 9. *p.* 455.
(*k*) *Brouver. ibid. pp.* 453. 454.
(*l*) *Idem p.* 456. Otto, Ludvici deceſſoris exemplo, Ea

An de J. C. 919.

Ce privilége l'égaloit preſqu'aux Souverains; & depuis ce tems, l'Archevêque de Tréves a joui de tous les droits Régaliens dans l'étenduë de ſon Archevêché.

XXXI. *Hugues & Artaud ſe conteſtent l'Archevêché de Reims.*

Après la mort de Seulfe Archevêque de Reims, arrivée en 925. Heribert Comte de Vermandois fit donner l'Archevêché à Hugues ſon fils, qui n'avoit pas encore cinq ans (*m*). Cela fut regardé comme un monſtre par les gens de bien, & comme un violement manifeſte des Loix Eccléſiaſtiques. Pour eſſayer de faire approuver ce procédé à Rome, Heribert y envoya Abbon Evêque de Soiſſons, & quelques autres. Le Pape Jean X. recommanda le gouvernement de l'Archevêché de Reims à Abbon, en attendant que Hugues fût en état d'en prendre ſoin par lui-même. Ceci paroît étranger à notre Hiſtoire: mais la ſuite fera voir que nous ne pouvions nous diſpenſer de le rapporter.

Quelques années après, c'eſt-à-dire, en 931. (*n*), le Roi Raoul étant en guerre avec le Comte de Vermandois, vint ſe préſenter devant Reims, & écrivit au Clergé & au peuple de cette ville, d'élire un Evêque capable de les gouverner, en la place de Hugues, à qui ſon bas âge ne permettoit pas de le faire. Ils répondirent qu'ayant élû Hugues, ils ne pouvoient de ſon vivant procéder à une autre élection. Le Roi mal ſatisfait de cette réponſe, aſſiégea la ville, & la prit après trois ſemaines de ſiége. Alors il donna l'Evêché à Artaud Moine de S. Remy, & le fit conſacrer, pendant qu'il étoit encore dans la ville.

Artaud jouït de cette dignité juſqu'en 940. (*o*), qu'Heribert Comte de Vermandois s'étant rendu maître de la ville de Reims, l'obligea d'abdiquer, & de ſe retirer dans l'Abbaye de S. Baſle; & ayant fait donner l'Ordre de Prêtriſe à Hugues ſon fils, le rétablit dans le Siége Archiepiſcopal. L'année ſuivante (*p*), dans une Aſſemblée d'Evêques, qui ſe tint à Soiſſons, il fut ordonné qu'Artaud ſe déſiſteroit dans la ſuite, ainſi qu'il s'y étoit engagé par ſerment, de faire les fonctions Epiſcopales, & que Hugues ſeroit ſacré Evêque: ce qui fut exécuté par les mêmes Evêques, qui de Soiſſons ſe tranſporterent à Reims exprès pour cette cérémonie.

Après la mort d'Heribert, arrivée en 943. (*q*), l'Archevêque Artaud conçut de nouvelles eſpérances de rentrer dans le Siége de Reims. Il alla trouver Loüis d'Outremer, qui lui promit ſa protection. Mais l'Archevêque Hugues appuyé du crédit du Duc Othon, & d'Adalberon Evêque de Metz, ſe maintint dans ſa dignité. Tant de mauvais ſuccés ne rebutterent point Artaud. Il fit de nouvelles tentatives, qui lui réüſſirent mieux. En 946. (*r*) Loüis d'Outremer & le Roi de Germanie s'étant rendus maîtres de la ville de Reims, Hugues fut obligé de céder ſon Siége à Artaud, qui rentra auſſi-tôt en poſſeſſion de ſa dignité. Il y fut rétabli ſolemnellement par Robert Archevêque de Tréves, & par Frideric Archevêque de Mayence.

An de J. C. 939.

XXXII. *Concile ſur les prétentions de Hugues & d'Artaud à l'Archevêché de Reims.*

Juſques-là on n'avoit pris aucunes meſures ſolides & canoniques pour terminer le différend, qui duroit depuis ſi long-tems entre ces deux prétendans Hugues & Artaud; on s'étoit contenté d'agir par voye de fait. Hugues avoit toujours ſon parti, & étoit ſoutenu par Hugues le Grand ſon oncle, & Artaud par Loüis d'Outremer.

Enfin l'an 947. (*s*), Othon Roi de Germanie, & le Roi de France, dans une Diéte qu'ils tinrent au mois d'Août ſur la riviere de Chiers près de Mouſon & de Douzy, avoient tâché de mettre fin à cette affaire; mais comme les Evêques n'étoient point aſſemblés en Concile, on ne put rien finir; on ordonna ſeulement par proviſion, que Hugues demeureroit à Mouſon, qui étoit du domaine de ſon Archevêché, & qu'Artaud reſteroit à Reims, en attendant le Concile, qu'on devoit tenir au mois de Novembre (*t*). Il ſe tint en effet vers le milieu de ce mois. Robert Archevêque de Tréves y préſida. Les Evêques d'Acqs, de Metz, de Toul, & quelques autres s'y trouverent avec Agenolde Abbé de Gorze, & Odilon Abbé de Stavelo. Artaud de Reims ne manqua pas de s'y rendre: mais Hugues ſon compétiteur n'y voulut pas venir. On lui députa Adalberon de Metz, & Gauzlin de Toul, pour l'y inviter: mais il refuſa toujours de comparoître. Enfin, le Concile confirma Artaud dans l'Evêché de Reims, au moins par proviſion; car les Evêques réſolurent de s'aſſembler encore en Concile au mois de Janvier, pour délibérer ſur la même affaire.

Afin d'ôter à Hugues tout ſujet d'excuſe, on s'aſſembla en effet dans l'Egliſe de S. Pierre (*u*) dans le Château de Mouſon (*x*). Robert de Tréves, ſes Suffragans, quelques Evêques de l'Archevêché de Reims, avec quelques Abbés, s'y trouverent. Hugues vint au lieu où étoit

eccleſiam Trevirenſem omni regalis adminiſtrationis & juris conſortio liberavit, & univerſum Imperium ad Archiepiſcopum, excluſo Comite tranſtulit. Quarè ne Judex ullus alius, vel judiciali poteſtate præditus Comes, ſive juris dicundi, ſive placiti regendi, vel freda, mulctaſve indicendi causâ, infra ditionem Regni & Imperii villas, aut Eccleſiæ Trevirenſi ſubjecta alia loca adire vel ingredi poſſit, ſed tota juriſdictionis ratio penes unum conſiſtat Archiepiſcopum, & ejus Advocatum.

(*m*) *Flodoardi Chronic. ad an. 925. p. 596. t. 3. Spicil.*
(*n*) *Idem ad an. 931.*
(*o*) *Idem ad an. 940.*
(*p*) *Idem ad an. 941.*
(*q*) *Idem ad an. 943.*
(*r*) *Idem ad an. 946.*
(*s*) *Idem ad an. 947.*
(*t*) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 622. ad an. 947. & Flodoard. ad eundem an.*
(*u*) *Flodoard. ad an. 948. & Epiſt. Artaldi, t. 9. Concil. p. 627. & ſeq.*
(*x*) Cette Egliſe de S. Pierre étoit ſituée ſur le panchant de la montagne, qui eſt à côté de Mouzon. Aujourd'hui elle eſt entiérement détruite, auſſi-bien que les maiſons joignantes.

An de J.C. 939.

ſituée l'Egliſe de S. Pierre, vis-à-vis Mouſon, mais n'entra pas dans l'Aſſemblée. Il ſe contenta de parler à l'Archevêque Robert, puis ſe retira. Enſuite il envoya aux Evêques, par un de ſes Clercs, des Lettres du Pape Agapit, par leſquelles ce Pontife ordonnoit qu'on rendit l'Evêché à Hugues. Les Evêques, les Abbés, & les perſonnes ſages qui étoient préſentes, délibererent ſur cela, & conclurent qu'il n'étoit pas juſte que Robert Archevêque de Tréves, qui depuis long-tems avoit reçû en préſence des Rois & des Prélats, tant d'Allemagne que de France, la commiſſion du Pape pour juger cette affaire, par des Lettres qu'il avoit reçuës de la main de Frideric Archevêque de Mayence, & qui l'avoit déja exercée juſqu'alors, en interrompît l'exercice pour ces Lettres que Hugues venoit de produire: qu'au contraire il falloit continuer la procedure qui avoit été commencée canoniquement. On lut le Chapitre 19. du Concile de Carthage, touchant les accuſations des Eccléſiaſtiques; après quoi on prononça en faveur d'Artaud, qui étoit en poſſeſſion de l'Archevêché de Reims, & qui demeuroit dans la Communion Eccléſiaſtique. On ordonna que Hugues, qui ayant été cité à deux Conciles, avoit refuſé d'y comparoître, ſeroit ſeparé de la Communion des autres Evêques, & ſuſpendu de toute juriſdiction dans l'Archevêché de Reims, juſqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par un Concile national, qui devoit s'aſſembler à Ingelheim au commencement du mois d'Août, où il ſeroit tenu de ſe trouver (*y*).

XXXIII. *Concile d'Ingelheim ſur les prétentions de Hugues & d'Artaud.*

Les Evêques firent décrire le Chapitre du Concile de Carthage, qui leur avoit ſervi de regle; mirent au-deſſous leur Sentence, & firent remettre cet Ecrit à Hugues, qui le renvoya deux jours après à Robert Archevêque de Tréves; lui faiſant ſignifier, qu'il ne le reconnoiſſoit point pour ſon Juge, & n'obéïroit point à la Sentence qu'il avoit renduë contre lui. D'un autre côté, Artaud envoya les Actes de ce Concile au Pape, qui approuva la convocation qu'on avoit faite d'un Concile national; & afin de hâter la concluſion de cette affaire, il fit partir promptement Marin Evêque de Domarzo, pour préſider au Concile. Il ſe tint à Ingelheim près de Mayence, le premier de Juin (*z*). Les deux Rois Othon & Loüis y aſſiſterent, & environ trente tant Archevêques qu'Evêques, la plûpart du Royaume de Germanie, & pluſieurs Abbés. On y remarque en particulier Vicfrede de Cologne, Robert de Tréves, Artaud de Reims, Adalberon de Metz, Gauzlin de Toul, & Berenger de Verdun.

Après la lecture de l'Evangile & des Canons, le Légat Marin produiſit les Lettres qui faiſoient foi de ſa Légation, & qui en marquoient l'étenduë. Enſuite Loüis d'Outremer ſe leva, & ſe plaignit d'une maniere très touchante, de la maniere dont Hugues le Grand l'avoit traité; après quoi le Concile menaça d'excommunication ce Duc, à moins qu'il ne comparût devant le Concile au tems qui lui ſeroit marqué.

An de J.C. 939.

L'Archevêque Artaud ſe leva enſuite, & expoſa au Légat tout ce qui s'étoit paſſé entre Hugues & lui, depuis la mort de Seulfe, & toutes les violences qu'on lui avoit fait ſouffrir. On lut publiquement les deux Lettres du Pape au Concile (*a*), & on en fit une interprétation en Langue Tudeſque, à cauſe des deux Rois, qui n'entendoient pas le Latin. L'Archevêque Hugues, qui n'avoit pas voulu paroître au Concile, y envoya un Diacre, qui y lut les mêmes Lettres du Pape Agapit, qui avoient déja été luës au Concile de Mouſon. Mais le Légat expliqua les intentions du Pape, & produiſit d'autres Lettres plus récentes, & contraires aux premieres. Enfin, après quelques autres conteſtations, on confirma les Sentences qui avoient été autrefois renduës en faveur d'Artaud, pour la poſſeſſion de l'Archevêché de Reims (*b*).

On prononça de plus excommunication contre Hugues intrus dans la même Egliſe, & contre ceux qui l'avoient ſacré Evêque, comme auſſi contre ceux qui avoient reçû de lui l'Ordination, à moins qu'ils ne comparuſſent à Tréves dans le 8. de Septembre, & qu'ils ne fiſſent pénitence de leurs fautes.

On fit quelques autres Réglemens dans ce Concile, dont voici les plus remarquables. Que les Laïques ne donnent, ni n'ôtent aucune Egliſe à un Prêtre, ſans la permiſſion de l'Evêque*. Que toute la ſemaine de Pâques, & les trois Fêtes de la Pentecôte, ſçavoir, les Lundy, Mardy & Mercredy, ſoient honorées comme le Dimanche*. Que l'on obſerve le jeûne de la grande Litanie (le jour de S. Marc,) de même qu'aux Rogations avant l'Aſcenſion du Seigneur*. Les Laïques ne prétendront rien aux Offrandes qui ſe font à l'Autel*. S'il y a quelques procès touchant les dixmes uſurpées par les Laïques, on en rapportera le jugement au Concile Provincial*.

* Can. 4.
* Can. 6.
* Can. 7.
* Can. 8.
* Can. 9.

XXXIV. *Concile de Tréves.*

Le Concile indiqué à Tréves ſe tint au mois de Septembre (*c*). Le Légat Marin s'y étoit tranſporté avant le jour marqué, & y attendoit les Evêques; mais il n'en vint aucun ni du Royaume de Germanie, ni du Royaume de Lorraine. On y vit ſeulement Artaud de Reims, Vuidon de Soiſſons, Rodulphe de Laon, Vicfrede de Téroüane, & Robert Archevêque de

(*y*) *Flodoard. l. 4. Hiſt. Eccl. Remenſ. c. 35. Vide & Epiſtol. Artaldi ad D. Marinum Legat. t. 9. Concil. Labb. p. 627. & ſeq.*
(*z*) *Tom. Concil. p. 623.*
(*a*) *Epiſt. Artaldi ad Marinum Legat. t. 9. Concil. Labb. pag. 627. Vide & Flodoard. l. 4. Hiſt. Remenſ. c. 35.*
(*b*) *Concil. Ingelheim. Can. 2.*
(*c*) *Flodoardi Chronic. ad An. 948.*

Digitized by Google

An de J.C. 939.

Tréves. On y traita principalement l'affaire de Hugues le Grand, qui n'ayant pas comparu ni en perſonne, ni par commiſſaire, & ayant continué dans ſa révolte & dans ſes violences, fut frappé d'excommunication, comme rebelle à ſon Roi, & comme coupable d'une infinité d'excés.

Dans la même Aſſemblée, Vuidon Evêque de Soiſſons, s'accuſa d'avoir impoſé les mains à Hugues de Vermandois Archevêque de Reims; & le Légat, à la priere de Robert Archevêque de Tréves, & d'Artaud de Reims, lui accorda le pardon. Enfin, on excommunia deux Evêques, Terbalde & Yve, qui avoient été ordonnés par Hugues Archevêque de Reims. C'eſt ce qui ſe paſſa de plus important dans ce Concile. L'excommunication prononcée contre Hugues, fut confirmée à Rome par le Pape Agapit en 949. (*d*). Robert de Tréves mourut de peſte l'an 956. & fut enterré dans le Cimetière de ſainte Valpurge, proche l'Egliſe de S. Paulin (*e*). Le Roi Othon fit élire en ſa place Henry, qui lui étoit allié.

XXXV. *Bennon Evêque de Metz.*

Dans l'Egliſe de Metz, après la mort de Vigeric ou Videric, arrivée en l'an 927. le Clergé & le peuple ayant choiſi un Evêque que l'Hiſtoire ne nomme point, le Roi Henry, ſans y avoir égard (*f*), leur donna pour Paſteur un ſaint homme, nommé Bennon, ou Benoît, qui vivoit alors en odeur de ſainteté dans la Suiſſe. Il étoit originaire de Suabe, étoit parent de Raoul Roi de Bourgogne, & avoit quitté un Canonicat de Straſbourg, pour ſe retirer près de Tung (*h*), dans une vaſte ſolitude, où il vêcut en Hermite dans la montagne d'Eccel, qui avoit été autrefois ſanctifiée par la retraite de S. Meginrade Moine d'Augie, & Fondateur d'Enſidlen, nommée aujourd'hui Notre-Dame des Hermites. La réputation de Bennon lui attira des diſciples, qui vivoient du travail de leurs mains, ayant défriché une montagne voiſine, nommée de ſon nom le Mont-Bennon, qu'ils rendirent propre à y nourrir des beſtiaux (*i*). Adalberon Evêque de Bâle ſon parent, lui donna la Terre de Sirns; & l'Abbeſſe de Sanction lui fit préſent de l'Iſle d'Aufnou, dans le lac de Zurie, pour l'aider à entretenir ſa Communauté.

Bennon ayant été pourvû de l'Evêché de Metz, & voulant ſuivre l'ardeur de ſon zéle dans le gouvernement d'un peuple, qui étoit furieuſement prévenu contre lui, & qui ne le voyoit dans cette place qu'avec une extrême répugnance; quelques ſcélérats l'arrêterent, & lui firent le plus grand outrage que l'on puiſſe faire à un homme (*i*), puis lui créverent les yeux. Les Evêques informés de cet attentat, s'aſſemblerent à Duiſbourg, & en excommunierent les auteurs (*k*); l'Empereur Henry I. leur fit faire leur procés, & les condamna à mort (*l*). Nous avons une Lettre de Bennon en faveur de l'Abbaye de S. Arnoû; mais la datte ne s'y trouve pas (*m*).

L'Auteur de la Vie du Bienheureux Jean de Gorze (*n*), qui vivoit en ce tems-là, dit que Bennon s'étant oublié de la pureté de vie qu'il avoit pratiquée dans la ſolitude, & étant déchu de la réputation de ſainteté qu'il y avoit acquiſe, fut malheureuſement arrêté par ſes ſerviteurs, qui lui créverent les yeux dans un lieu ſecret; après quoi il fit ſon abdication dans une Aſſemblée d'Evêques: mais d'autres Ecrivains du pays (*o*) attribuent l'inſulte qu'on lui fit, à la malice & à la cruauté d'un troupeau ingrat & indocile. Après ſon abdication, il ſe retira en Suiſſe, où il avoit d'abord embraſſé la vie ſolitaire, & on lui donna pour ſa ſubſiſtance une Abbaye, qui eſt apparemment celle d'Inſidlen, ou Notre-Dame des Hermites. Bennon y mourut le 3. d'Août 940. & y fut enterré. Son nom ne ſe trouve point dans certains Catalogues des Evêques de Metz (*p*), parce qu'il ne finit pas ſa vie dans cette Chaire. Adalberon lui ſuccéda en 929. (*q*).

Adalberon étoit d'une naiſſance illuſtre, ayant pour frere Frideric I. Comte de Bar, & étant proche parent du Comte Hugues époux de la Comteſſe Eve, Fondatrice du Prieuré de Lay, laquelle dit dans ſon Titre de l'an 949. que ſon époux étoit de la race de S. Arnoû & des Rois de France. L'Empereur Othon appelle Adalberon ſon Compere, dans une Charte qui ſe trouve à l'Abbaye de S. Pierre de Metz (*r*). Gerbert, qui depuis fut Pape ſous le nom de Sylveſtre II. dit en général, que Frideric frere d'Adalberon, avoit pour Ancêtres des Ducs iſſus de ſang Royal (*s*). Sigebert, dans la Vie de S. Guibert (*t*) Fondateur de l'Abbaye de

(*d*) *Ibid. ad an.* 949.
(*e*) *Browver. l.* 9. *annal. Trevir. p.* 461.
(*f*) *Hugo Flavuniac. t.* 1. *Bibl. Labb. p.* 126. *Flodoard. Chron. ad an.* 927.
(*g*) *Reginonis Continuat. Mabill. annal. Bened. t.* 3. *p.* 386. *& ſæcul. Bened. t.* 5. *p.* 122.
(*h*) *Guilliman. in vita Otberti Aregentin. Epiſc.*
(*i*) *Flodoard. ad an.* 928. Evitatus, luminibuſque privatus eſt.
(*k*) *Contil. t.* 9. *p.* 582.
(*l*) *Guillman. loco citato.*
(*m*) *T.* 1. *Bibl. mſſ. Labb. p.* 751.
(*n*) Voyez les Preuves.
(*o*) *Cartular. Monaſterii S. Petri Metenſ. p.* 52. Bennonius ſeu Benedictus, qui præfuit Eccleſiæ Metenſi, ut bonus & benedictus Paſtor, ab ovibus ingratis & maleductis exul factus eſt; cujus exilio ſancta Mater Eccleſia Metenſis tanto ſanctitatis Magiſtro orbari diu ingemuit. *Benoît Hiſt. mſ. de Metz.*
(*p*) *Catalog. mſ. S. Arnulphi Metenſ. & Catalog. impreſſ. t.* 6. *Spicileg. p.* 657.
(*q*) *Flodoard. ad hunc an.*
(*r*) Meuriſſe Hiſt. de Metz, pp. 302. & 313.
(*s*) *Epitaph. Friderici Ducis apud Quercet. t.* 3. *Hiſt. Franc. pag.* 807.

Quem proavi fodêre Duces à ſanguine Regum.

(*t*) *Vita S. Guiberti Gemblac. ſæcul.* 5. *Bened. p.* 305. *Adalbero primus hujus nominis Metenſ. Epiſc. qui nobilium Chriſtianiſſimus, & Chriſtianorum nobiliſſimus: erat quippe frater Friderici Ducis.* Ce Duc Frideric eſt le Comte de Bar. Il eſt nommé Duc en cet endroit, & dans une Charte de l'Empereur Othon de l'an 948. & dans Sigebert ſous l'an 945. mais il ne fut proprement Duc de Lorraine qu'en 959. Il ſuccéda dans cette dignité à Brunon Archevêque de Cologne.

An de J. C. 928.

Gemblours, avance qu'Adalberon étoit le plus Chrétien de tous les Nobles, & le plus noble de tous les Chrétiens. La vie du B. Jean Abbé de Gorze (*w*) nous apprend que ce grand homme étoit d'une ancienne famille, & de ſang Royal, tant du côté paternel que maternel; mais qu'à cauſe d'un ſecond mariage de ſa mere avec Richiſon, il n'étoit nullement riche, quand il fut élû d'un commun conſentement du Clergé & du peuple de Metz, pour Evêque de cette Egliſe.

Enfin Adalberon, dans une Charte qu'il a donnée à l'Abbaye de ſainte Gloſſinde de Metz, & que j'ai copiée ſur l'Original, dit expreſſément, qu'il a fait préſent à ſainte Gloſſinde, de l'Abbaye d'Haſtieres, de même qu'il l'avoit reçûë de ſon pere le Comte Vigeric, qui avoit ſa ſépulture dans l'Egliſe de ſainte Gloſſinde, dans laquelle ce Prélat avoit établi ſa niéce Himiltrude pour Abbeſſe. D'autres (*x*) diſent que Hugues Comte de Chaumontois, pere d'Udalric Archevêque de Reims, avoit un frere nommé Richiſo, qui eut cinq fils; ſçavoir, Frideric I. Duc de Lorraine, Adalberon I. Evêque de Metz, Volmar Comte de Salins, Vauzelin Seigneur de Port, un cinquiéme dont le nom eſt démeuré inconnu: mais nous ſçavons, par le témoignage de l'Auteur de la Vie du B. Jean de Gorze, Auteur contemporain & très bien inſtruit, que Richiſon n'étoit que beau-pere d'Adalberon, ayant épouſé en ſecondes nôces la mere de ce Prélat.

XXXVI. *Etat de la Lorraine, lorſqu'Adalberon fut fait Evêque de Metz.*

Lorſqu'il entra dans la Chaire Epiſcopale de Metz, Raoul poſſédoit le Royaume de France, pendant que Charles le Simple, qui en étoit le légitime héritier, gémiſſoit dans les liens, ſous la puiſſance d'Heribert Comte de Vermandois. Le Royaume de Lorraine étoit gouverné par Giſlibert qui étoit, dit-on, grand oncle de notre Evêque, & gendre de Henry l'Oiſeleur Roi de Germanie, duquel le Royaume relevoit. Après la mort de ce dernier, Othon ſon fils monta ſur le Trône en 936. & après celle de Raoul, arrivée la même année, les Seigneurs François rappellerent d'Angleterre le jeune Loüis fils de Charles le Simple, & le reconnurent pour Roi.

Le Royaume de Lorraine fut comme la pomme de diſcorde entre ces deux Princes. L'Evêque Adalberon prit parti dans cette diſpute, & ſe déclara pour le Roi de France. Après la mort de Giſlibert Duc de Lorraine, arrivée en 939. Othon étant entré dans ce pays, le réduiſit

An de J. C. 937.

aſſez aiſément ſous ſon obéïſſance. Il ne trouva d'oppoſition que dans le ſeul Adalberon Evêque de Metz, qui lui ferma les portes (*y*). Othon l'aſſiégea, & le força enfin à le reconnoître. Depuis ce tems l'Evêque vêcut en bonne intelligence avec ce Prince, qui étoit très pieux.

XXXVII. *Réforme de pluſieurs Monaſteres, procurée par l'Evêque Adalberon.*

L'affection que notre Prélat témoigna toujours pour les Religieux, ſon eſtime & ſon reſpect pour la vie monaſtique, & ſon zéle pour le rétabliſſement de l'obſervance réguliere dans les lieux où elle ne ſe trouvoit plus, lui firent donner le nom de Pere des Moines (*z*); & l'on peut dire qu'il eut plus de part qu'aucun autre au changement que l'on vit durant ce ſiécle dans la plûpart des Abbayes de la Lorraine, & des environs.

XXXVIII. *Réforme de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz.*

Adalberon ſongea en 940. à réformer auſſi les Chanoines de l'Abbaye de S. Arnoû, qui ayant quitté l'Obſervance canonique, établie par Crodegang dans l'Egliſe de Metz, ou les Statuts dreſſés par le Diacre Amalarius, vivoient d'une maniere toute ſéculiere (*a*). Adalberon les avertit ſouvent de changer de conduite; & voyant qu'ils demeuroient incorrigibles, il réſolut, par le conſeil de tout ſon Clergé, de les chaſſer de cette Abbaye, & d'y mettre en leur place des Moines de l'Abbaye de Gorze. Les Chanoines en appellerent au Roi Othon, qui ayant murement conſidéré cette affaire, confirma ce que l'Evêque avoit fait, par une Charte du 10. de Janvier 941.

En ce même tems, Dieu ſuſcita de ſaints Perſonnages, remplis du même zéle, qui porterent l'eſprit de réforme dans les Abbayes de S. Maximin de Tréves, de Metloc, de Senones, de Montier-en-Derf, de Moyen-moutier, de S. Pierre, & de ſainte Gloſſinde de Metz, ſans parler de ceux qui ſont plus éloignés. On vit auſſi quelques nouvelles fondations de Monaſteres; & quelques anciennes Egliſes poſſédées alors par des Clercs, furent renduës ou données à des Religieux. De ce nombre furent S. Arnoû de Metz, & S. Vanne de Verdun. Mais il faut raconter ces événemens dans un plus grand détail.

XXXIX. *Réforme de Gorze. Vie du B. Jean de Gorze.*

La Réforme du Monaſtere de Gorze commença par les ſoins du Bienheureux Jean, qui fut depuis Abbé du même lieu, & qui eſt connu ſous le nom de Jean de Gorze (*b*). Il étoit natif de Vendieres, autrefois Maiſon Royale ſur la Moſelle, à une lieu & demie de Pont-à-Mouſſon, tirant vers Metz. Ses parens étoient

---

(*w*) *Adalbero præter ſuum omnium, cùm eſſet regii quidem paternâ ſimul ac maternâ ſtirpe, longè retro uſque ab hominum memoria jungentis, ſed ob rei familiaris inopiam, quâ ſecundis matris nuptiis laborabat, tunc aliquanta tenuior, conſenſu omnium, publiciſque Eccleſiæ legitimiſque ſuffragiis, in ſacra Metenſis Eccleſiæ Cathedra Pontificum Domino promovente ſublimatur.* Vita Joan. Gorzienſ. p. 379. ſæcul. 5. Bened.

(*x*) *Mſ. de incendio Burgi, S. Remigii Marlot. t. 1. Metrop. Remenſ.*

(*y*) *Herman. Contract. & Sigebert. Gemblac. ad an. 939.*

(*z*) *Fragment. Hiſtor. apud Meuriſſe*, p. 311. *Adalbero qui ob favorem quem Monachis exhibebat, Monachorum Pater eſt appellatus.*

(*a*) *Geſta Epiſc. Meten. apud Meuriſſe*, p. 304. Poſthabitâ Canonicæ Regulæ converſatione, ſæculariter vivere maluerunt. Quos idem Epiſcopus poſt crebérrimas commonitiones, incorrigibiles eſſe cognovit. *Vide & Chartham Adalberonis*, p. 306. Voyez auſſi les Preuves.

(*b*) *Vita B. Joan. Gorz. Abb. apud Labb. t. 2. Bibl. nov.* p. 741. *& ſæcul. 5. Benedict.*

Digitized by Google

An de J. C. 939.

d'une condition honnête, & assez riches. Le pere de Jean étant déja sur l'âge, épousa une jeune personne de qualité, dont il eut Jean, & deux autres fils. Jean fut d'abord envoyé aux Ecoles à Metz, puis dans l'Abbaye de S. Mihiel, sous un Maître fameux, nommé Hildebolde, disciple du plus habile Docteur d'alors, nommé Remy. Jean reconnoît toutefois qu'il ne fit pas grand progrès dans cette Ecole. Il entra dans les Ordres, & fut fait Prêtre.

Après la mort de son pere, sa mere qui étoit encore jeune, s'étant remariée, Jean se trouva presque seul chargé du soin de ses freres, & des affaires de la maison; ce qui le mit en liaison avec quantité de personnes de qualité & de piété, & lui donna occasion de s'instruire des choses qui regardent l'économie de la campagne, où il réussit d'une maniere qui faisoit l'étonnement de ceux qui le connoissoient. Il demeura quelque tems dans la maison du Comte Ricuin, qui passoit alors pour un des plus prudens Personnages de son siécle. Il fut aussi lié d'amitié avec Dadon Evêque de Verdun, homme d'un génie supérieur, & d'une grande sainteté.

Il s'attacha à un Seigneur nommé Varnier, qui demeuroit à Fontenoy près de Toul, & il se chargea de la desserte de la Paroisse du lieu, qui étoit consacrée à S. Laurent. La proximité de la ville de Toul, lui procura la facilité de voir Bernier Diacre de cette Eglise, lequel étoit en réputation de sainteté & de doctrine. Il se mit sous sa conduite, & reprit ses études, comme s'il n'eût jamais étudié, & desservoit cependant l'Eglise de S. Laurent, où il passoit souvent les jours & les nuits en prieres. Ensuite il en donna la conduite à un saint Prêtre de Beausse, homme exact & sévére, qui ne lui laissoit passer aucune faute, sans l'en reprendre. On raconte que ce Prêtre ayant été pris par les Normands, & souvent jetté dans un puits, en étoit toujours sorti sain & sauf, par le mérite des Pseaumes qu'il récitoit continuellement.

Jean s'attacha ensuite à l'Eglise de Vendiere; & comme elle dépend de l'Abbaye de S. Pierre de Metz, il étoit obligé d'aller de tems en tems dans cette ville, faire ses fonctions dans l'Eglise du Monastere de S. Pierre, qui avoit depuis peu embrassé la Réforme. Il y avoit parmi les Religieuses, une sainte fille, nommée Geisa, qui vivoit séparée des autres, dans une très étroite observance, & dans une très grande austérité. Jean animé par les exemples & par les discours de ces bonnes Religieuses, & particuliérement par Geisa, qui se distinguoit par sa vertu, songea sérieusement à mener une vie plus parfaite, qu'il n'avoit fait jusqu'alors, & commença à étudier les choses qui pouvoient le plus contribuer à son dessein. Il lut d'abord, avec les Religieuses de S. Pierre, toute l'Histoire de l'ancien & du nouveau Testament; ensuite il étudia les Livres qui traitent de l'Office divin, & les Sacramentaires. Il ne négligea point le Calcul Ecclésiastique, plus nécessaire alors qu'aujourd'hui, pour sçavoir l'ordre des Fêtes Mobiles, & de l'Office de l'Eglise. Il lut avec soin les Canons des Conciles, les Livres Pénitentiaux, les Regles de conduite pour les Ecclésiastiques, les Loix des Princes séculiers, les Homélies des Peres, & les Vies des Saints. Ces lectures le dégoûtoient insensiblement du siécle; mais il étoit embarrassé sur le choix d'un lieu où il pût se retirer: car l'observance exacte de la Regle monastique étoit tellement oubliée, qu'il ne connoissoit alors aucun Monastere ni au-deçà, ni au-delà des Alpes, où elle fût en vigueur.

An de J. C. 939.

XL. *Roland & Varimbert, deux saints Chanoines de Metz.*

Il y avoit alors à Metz deux Chanoines de sainte vie, dont l'un nommé Roland, vivoit fort retiré en l'Oratoire de S. Michel, dans l'endroit le plus écarté de la Cathédrale, & l'autre nommé Varimbert, vivoit de même dans la retraite près l'Eglise de S. Sauveur. Ces deux Personnages passoient leur vie dans l'exercice continuel de la Priere & de la Psalmodie. Jean les voyoit souvent, & profitoit beaucoup de leur conversation, & de leurs instructions. Il avoit même commencé de se bâtir près de S. Sauveur une cellule, pour y vivre en Réclus: mais ayant fait réflexion sur les inconvéniens de ce genre de vie, au milieu d'une grande ville, il résolut d'aller à Verdun visiter un Réclus nommé Humbert, qui y étoit en grande réputation de sainteté & de science. Il le trouva tel qu'on lui avoit dit; il converſa avec lui pendant quelques jours, lui fit sa confession générale, & reçut de lui une pénitence salutaire.

XLI. *Lambert, Hermite de la forêt d'Argonne.*

En même tems ayant ouï parler d'un autre Hermite nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il l'alla visiter, & demeura près de lui dans une cellule pendant quelques jours; mais il fut obligé de se retirer quelque tems après, ayant remarqué que cet homme n'étoit ni cultivé par l'étude, ni poli par l'éducation; n'ayant ni regle, ni uniformité dans ses exercices, ni dans sa conduite; vivant d'une maniere si dure & si bizarre, que nul ne pouvoit s'accommoder avec lui: car il négligeoit entiérement la bienséance, & ne se mettoit pas en peine de couvrir sa nudité. Il faisoit quelquefois cuire un pain d'un boisseau entier de farine, qui lui duroit un ou deux mois, & qui se durcissoit de telle sorte, qu'il n'en pouvoit couper qu'avec une hache. Il en prenoit chaque jour, ou après plusieurs jours de jeûne, selon sa fantaisie, une certaine portion; il cuisoit de même dans une chaudiere des légumes ou des herbes, qui lui duroient tant qu'il eût mangé le tout. Quelquefois il sortoit brusquement de sa cellule, & alloit par les villes & les villages, puis retournoit dans son Hermitage. D'autres fois il commençoit la Messe durant la nuit, ou le matin, ou le soir, n'observant aucune heure pour cela, ni pour ses repas, ni pour ses au-

An de J.C. 919.

tres exercices. Tel étoit l'Hermite Lambert.

Jean ne laiſſa pas de bâtir une cellule auprès de la ſienne, & d'eſſayer d'imiter ſon auſtérité : mais ayant reçû quelques viſites de Humbert le Réclus de Verdun, dont on a parlé, & d'un ſaint homme nommé André, natif de Bretagne, qui fuyant les courſes des Normands, s'étoit retiré, par la permiſſion de Dadon Evêque de Verdun, avec pluſieurs de ſes compatriotes, dans l'Abbaye de Montfaucon ; ils lui conſeillerent de quitter Lambert, & d'aller viſiter les tombeaux des Apôtres. Comme il en avoit formé la réſolution depuis long-tems, il fit le voyage de Rome avec un Diacre nommé Bernacre ; de-là il alla au Mont Caſſin, où il conſidéra curieuſement les reſtes de l'obſervance, qu'on y voyoit encore. Il viſita enſuite le Mont Gargan, célébre par l'apparition de S. Michel, & les ſerviteurs de Dieu qui demeuroient dans le Monaſtere de S. Sauveur au pied du Mont Véſuve.

XLII. *Agenolde Archidiacre de Toul, homme d'une grande ſainteté.*

Etant de retour en Lorraine, il réſolut, avec le conſeil de Humbert le Réclus, de vivre en repos dans ſon Pays, puiſqu'il ne pouvoit faire mieux, ne trouvant aucun lieu de retraite qui lui convînt. Cependant il y avoit à Toul un homme vénérable, nommé Agenolde, ou Einolde, qui avoit été Archidiacre de cette Egliſe, & qui ayant diſtribué tous ſes biens aux pauvres, s'étoit retiré dans une cellule attenant le Cloître des Chanoines, d'où il ne ſortoit preſque jamais que pour aller à l'Egliſe. Il n'avoit qu'un ſerviteur pour le ſervir, & le S. Evêque Gauzelin avoit ſoin de lui fournir les choſes néceſſaires à la vie. Un jour étant ſeul dans ſa cellule, il ouït une voix qui lui dit* : *Je vous éleverez ſur les hauteurs de la terre, & je vous donnerai pour nourriture l'héritage de Jacob votre pere : car la bouche du Seigneur a dit ces choſes.*

* Iſai. lviii. 14.

Ces paroles lui cauſerent d'abord de l'effroi ; enſuite il jugea que c'étoit un oracle, & une prédiction que Dieu lui avoit fait entendre. Peu de tems après, Humbert, ce ſaint Réclus de Verdun, le vint viſiter. Einolde en fut ſurpris ; mais étant entrés en converſation, Humbert lui fit connoître qu'il étoit venu pour l'exhorter à ſe retirer avec lui dans quelque lieu ſolitaire, où ils puſſent ſervir Dieu avec plus de liberté & de perfection qu'ils ne pouvoient faire dans les villes. Ils partirent enſemble ; & ayant paſſé la Moſelle, ils s'enfermerent dans une caverne, au fond de la forêt voiſine. Ils n'y demeurerent pas long-tems ſans être découverts : ce qui les obligea à retourner chacun dans leur cellule.

Comme ils brûloient d'ardeur pour la retraite, Humbert conſeilla bien-tôt après à Einolde de faire venir Jean, pour concerter avec lui ſur les moyens d'exécuter leur réſolution. Ils ſe virent enſemble à Toul dans la cellule d'Einolde ; & Jean ne voulut pas en cela ſuivre ſeulement ſes lumieres, il conſulta Geiſa, cette ſainte Religieuſe de S. Pierre de Metz, & quelques autres du même Monaſtere. Il vit Salecho Clerc de l'Abbaye de S. Martin, hors des murs de la même ville ; Randiaque Prêtre de l'Abbaye de S. Symphorien, ſituée alors hors la ville, du côté du Midy ; & enfin Bernacre, qui avoit fait avec lui le voyage de Rome ; (car Roland & Varimbert étoient morts.) Leur commune réſolution fut, puſqu'il n'y avoit point d'obſervance exacte dans la France, de paſſer en Italie, où Jean diſoit avoir remarqué aux environs de Bénevent, des lieux incultes & reculés, où ils pourroient aiſément vivre du travail de leurs mains, à l'imitation des anciens Moines. Il leur parla auſſi du Mont Caſſin, & du Monaſtere de S. Sauveur près le Mont Véſuve, où il avoit vû pluſieurs ſaints Serviteurs de Dieu.

XLIII. *On offre l'Abbaye de Gorze à Jean & à Einolde.*

Comme ils diſpoſoient toutes choſes pour leur voyage, la choſe ne put être ſi ſecrette, qu'elle ne vînt à la connoiſſance d'Adalberon Evêque de Metz, par le moyen de Bernacre ſon Diacre, qui étoit de la partie, & qui ne crut pas pouvoir s'abſenter, ſans en donner avis à ſon Evêque. Adalberon ayant ſçû leur deſſein, leur offrit l'Abbaye de Gorze (r), qui n'eſt pas fort éloignée de la ville, mais qui l'eſt beaucoup du tumulte du monde, par ſa ſituation. Ce Monaſtere étoit alors dans un état déplorable, à moitié ruïné, habité par un très petit nombre de Religieux, qui n'avoient que l'habit de Religion. Les biens de l'Abbaye étoient poſſédés par le Comte Albert, ou Adelbert, homme féroce & violent, à qui l'Evêque Adalberon avoit donné ces biens, en récompenſe des ſervices qu'il lui avoit rendus à la guerre.

Jean qui déſiroit ardemment s'enloigner de ſon pays, pour vivre entiérement inconnu au monde, ne conſentit à accepter les offres de l'Evêque, que parce qu'il en jugea l'exécution impoſſible, tant à cauſe de l'humeur hautaine & farouche du Comte Adelbert, qu'il ne croyoit pas diſposé à relâcher les biens de l'Abbaye de Gorze qu'il poſſédoit, que parce qu'il ne doutoit pas que Bernoïn Evêque de Verdun, & frere d'Adelbert, qui étoit auſſi d'un eſprit ardent & impétueux, ne s'y opposât de tout ſon pouvoir. Toutefois, lorſque Bernacre eut témoigné à Adalberon qu'ils accepteroient volontiers l'offre qu'il leur faiſoit de l'Abbaye de Gorze, il la leur donna ſur le champ ; & peu de tems après il retira des mains du Comte Adelbert tous les biens qui en dépendoient, & les leur remit.

Ils entrerent dans ce Monaſtere en 933. au nombre de ſept ; ſçavoir, Einolde, Jean, Salecho, Randiaque, Bernacre & deux jeunes hommes, Theutinque ſerviteur d'Einolde, & Theuthere neveu de Randiaque. Ils y demeu-

rerent

(r) An 933. Vita S. Joan. Gorzienſ.

An de J. C. 939.

rerent quelque tems en habits de Clercs, en attendant la venuë d'Adalberon. Lorſqu'il y fut arrivé, ils lui demanderent la permiſſion d'élire leur Abbé; & l'ayant obtenuë, ils choiſirent unanimement Einolde, qui ayant fait profeſſion ſolemnelle de vive voix, & par écrit, de la Régle de S. Benoît, ſe revêtit auſſi-tôt de l'habit monaſtique, en revêtit ſes ſix Compagnons, & reçut leur profeſſion d'obéïſſance. On donna à Jean le ſoin du temporel; & le peu d'anciens Religieux qui reſtoient en ce lieu, ſe virent engagés par l'exemple de ceux-ci, de ſuivre le même genre de vie.

Ils ſe trouverent d'abord dans une aſſez grande pauvreté: mais Dieu la leur rendit agréable, par l'attrait de ſon amour, & inſpira à pluſieurs perſonnes de piété, le déſir de venir dans leur Monaſtere, & de lui faire part de leurs biens. Jean qui étoit chargé du détail des affaires, fit donation de tous ſes biens à Gorze, & y attira bien-tôt ſes deux freres, & même ſa mere, qui étant devenuë veuve, demeura au-dehors du Monaſtere; ayant ſoin de travailler aux habits des Religieux. Elle y perſévéra juſqu'à ſa mort, qui fut précieuſe aux yeux de Dieu. Toutefois Jean, en donnant ſes biens patrimoniaux, & ceux de ſes freres, au Monaſtere, laiſſa à ſes plus proches héritiers la liberté de les racheter, en rendant à l'Abbaye trente livres d'argent.

XLIV. *Humbert Reclus de Verdun, ſe rend à Gorze. Sa Vie.*

Dès que le bruit de ce nouvel établiſſement ſe fut répandu, pluſieurs perſonnages déja illuſtres par leur ſainteté, & d'autres pouſſés du déſir d'une plus haute perfection, vinrent ſe rendre Religieux à Gorze. Humbert, ce bon Reclus de Verdun, dont nous avons parlé plus d'une fois, y vint avec un de ſes neveux, nommé Milon. Humbert avant ſa réclusion, avoit fait le voyage de Rome; & à ſon retour s'étoit bâti une cellule, & s'y étoit renfermé. Il s'y appliqua à l'oraiſon & à la lecture, avec tant de ſuccès, qu'il devint bien-tôt très habile, quoiqu'auparavant il n'eût aucune teinture des ſciences. A ſon exemple, deux ſaintes femmes s'enfermerent ſéparément dans des cellules aſſez voiſines de la ſienne, afin qu'il pût par ſa fenêtre leur donner les inſtructions dont elles avoient beſoin. Il en convertit encore deux autres dans la même ville, dont l'une fut la premiere Abbeſſe de Bouxiéres, fondée par S. Gauzlin Evêque de Toul *. Ces deux Servantes de Dieu entrerent dans le Monaſtere de Bouxiéres; & depuis qu'elles y furent, Dieu y en attira pluſieurs autres, qui y vécurent avec grande édification. Humbert, après avoir demeuré quelque tems à Gorze, en fut tiré pour être Abbé de S. Epvre, où il mourut chargé d'années & de mérites.

* An de J.C. 936.

Un autre fameux Perſonnage du nombre de ces premiers Réformés de Gorze, fut André, lequel étant déja âgé, fut envoyé à Rome à la priere du Pape Agapit, pour établir la Vie monaſtique dans l'Abbaye de S. Paul. Il y alla avec un Religieux de Luxeu, qui depuis peu s'étoit rendu à Gorze. André mourut à Rome, après avoir rétabli l'Obſervance réguliere dans le Monaſtere de S. Paul.

An de J. C. 939.

XLV. *Converſion de Frideric, oncle d'Adalberon Evêque de Metz, & d'Odilon Princier de Verdun.*

Frideric oncle de l'Evêque Adalberon, avoit été mis fort jeune au Monaſtere de ſaint Humbert en Ardenne; & ſuivant l'exemple des Religieux qui y vivoient alors, il s'étoit fort répandu dans le monde & dans les affaires, où il avoit acquis de la réputation. Il vivoit auprès de ſon neveu l'Evêque Adalberon, & avoit ſoin de ſon temporel. Comme ſon âge lui donnoit quelque aſcendant ſur l'Evêque, il le reprenoit aſſez librement de ſes traits de jeuneſſe, & de ſes entrepriſes non néceſſaires. Frideric voyant la vie exemplaire des Religieux de Gorze, ſe ſentit touché de componction, quitta la vie diſſipée qu'il menoit, & ſe retira dans ce Monaſtere, dont bien-tôt après il fut élu Abbé. Enſuite Richard Evêque de Liége, le demanda pour gouverner le Monaſtere de S. Humbert, & Frideric y finit ſaintement ſa vie dans l'exercice d'une obſervance exacte & rigoureuſe. Il fut enterré à S. Maximin de Tréves, où il mourut, y étant allé pour aſſiſter à la Dédicace de l'Egliſe de ce Monaſtere (*d*).

Il y avoit à Verdun un Chanoine nommé Odilon, qui poſſédoit la premiere dignité de cette Egliſe après l'Evêque. Quoiqu'il jouït de grands biens, & fut en réputation d'honneur & de probité, il ſe dégoûta du monde, ſe retira à Gorze, y vécut nombre d'années dans l'auſtérité d'une vie pauvre & pénitente, & fut enfin envoyé à Stavelo, pour réformer ce Monaſtere. Il le gouverna quelque tems en qualité d'Abbé (*e*), & y mourut, après y avoir rétabli une parfaite obſervance.

XLVI. *Converſion d'Angilram Princier de Metz.*

Angilram, qui avoit premiérement été Princier de l'Egliſe de Toul, & enſuite de celle de Metz, & qui étoit dans le monde comblé d'honneur & de richeſſes, fut auſſi du nombre des premiers Religieux Réformés de Gorze. Il ſe préſenta à ce Monaſtere avec de grands biens, & y fit des donations de Terres conſidérables. Ces raiſons, jointes à ſon âge, & à ce qu'il avoit été dans le monde, le firent beaucoup reſpecter par les Religieux, qui avoient pour lui tous les égards imaginables, tant pour la nourriture, que pour tout le reſte: mais Angilram ne s'en contentoit pas encore, il croyoit qu'on lui devoit beaucoup davantage. Il ſe mêloit de cenſurer la conduite des Supérieurs, il ſoutenoit contre eux ceux qui avoient quelque mécontentement, comme cela arrive quelquefois. Il s'élevoit contre leurs répréhenſions, & n'en tenoit compte;

(*d*) An 942. *Brouwer. annal. Trevir. l.* 9.
(*e*) Il aſſiſta au Synode de Verdun en 949. avec Einolde Abbé de Gorze.

An de J.C. 939.

en un mot, il troubloit la paix du Monaſtere par ſa hauteur, & par ſa conduite peu réguliere & peu ſoûmiſe. L'Abbé Einolde ne négligeoit rien pour le rappeller à ſon devoir, uſant de toute ſa prudence, pour lui faire goûter ſes avertiſſemens. Un jour qu'Angilram s'étoit emporté plus que de coûtume, l'Abbé le reprit avec beaucoup de ſévérité & de force. Angilram tout d'un coup ſe leve du Chapitre, & ſort avec impétuoſité, réſolu de quitter le Monaſtere, & de retourner au ſiécle.

Quelques Religieux allerent après lui; & l'ayant trouvé à la porte du Monaſtere, en colere, & demandant qu'on lui rendit ſes biens; ces bons Religieux ſe jetterent à ſes pieds, le conjurerent de rentrer, par tout ce qu'il y a de plus touchant dans la Religion, & avec toute la tendreſſe dont ils furent capables, lui remontrant le tort qu'il ſe faiſoit, même dans l'eſprit des gens du monde. Il demeura longtems inflexible dans ſon mauvais deſſein, & ferma l'oreille à toutes leurs raiſons. Comme ils inſiſtoient toujours, Dieu jetta ſur lui ſon regard favorable; & tout d'un coup ſon cœur ſe trouva changé. Il verſa ſur le champ un torrent de larmes, il rentra dans le Cloître, prit un faiſſeau de verges dans ſes mains, vint nud au Chapitre, ſe proſterna ſur la terre, criant qu'on frappât ce Religieux rebelle; qu'on n'épargnât point ce ſuperbe, qui avoit foulé aux pieds les ſaintes Regles. L'Abbé & les Religieux ſe leverent, accoururent à lui, le releverent de terre, le conſolerent, & le reçurent au milieu d'eux comme auparavant.

Ce ne fut plus le même homme. Il n'eut plus d'amour que pour la ſolitude; le ſilence, les humiliations, les jeûnes, les travaux les plus rudes & les plus humilians, faiſoient tout ſon plaiſir. Il commença à ſe retrancher du manger peu à peu, en ſorte qu'il ſe réduiſit à ne prendre qu'une très petite quantité de nourriture; ne voulant plus uſer de ce qu'il aimoit le mieux autrefois, & feignant d'en avoir du dégoût. Enfin il fit ſi bien, qu'il ne vivoit plus que d'un peu de bouillie, paſſant même pluſieurs jours au pain & à l'eau. Ces auſtérités ne l'empêchoient pas de ſatisfaire à tous ſes devoirs de Religieux, faiſant la cuiſine à ſon tour, lavant les habits & les ſouliers des Religieux, travaillant au jardin comme le dernier des Freres; faiſoit ſon office de Prêtre ſemainier, & toutes les autres fonctions du Cloître & de l'Egliſe, ſans uſer d'aucune diſpenſe, ayant toujours le viſage gay & content.

Il s'étoit comme approprié une eſpéce de loge ou de Chapelle, qui étoit bâtie ſur le tombeau de Crodegang Evêque de Metz, qui avoit été enterré à Gorze. Angilram s'y retiroit après l'Office de la nuit, & y demeuroit juſqu'à la ſeconde ou troiſiéme heure du jour, faiſant pluſieurs génuflexions, pour vaincre le ſommeil, & vacquant à une oraiſon continuelle. Il n'uſoit que très peu & très rarement de la liberté qu'on accordoit quelquefois aux Religieux de parler, ſe retirant auſſitôt dans ſa cellule, pour y réciter des Pſeaumes; dans tout le reſte, prévenant, honnête, & cherchant à faire plaiſir à ſes Freres. Ses habits marquoient le mépris qu'il faiſoit de lui-même. Il portoit toujours un cilice. Il quitta volontairement la place que lui donnoit au Chœur ſa qualité de Prêtre, & y prit le dernier rang, ſous prétexte de ſa foibleſſe & de ſes infirmités: car en effet, ſur la fin de ſa vie, il devint ſi exténué, qu'il ne pouvoit ni travailler, ni ſe ſoûtenir. Dieu lui fit connoître en ſonge le tems de ſa mort, qui arriva la nuit qui ſuivit la Fête de S. Gorgon, Patron de l'Abbaye de Gorze, qui y eſt honoré le 9. de Septembre. En même tems un Religieux de l'Abbaye de Senones, éloignée de plus de vingt lieuës, & qui avoit ſociété de prieres avec celle de Gorze, eut une révélation qu'Angilram étoit mort, & qu'il falloit ſonner les Cloches pour lui. On ignore l'année de ſon trépas.

XLVII. *Anſtée, Abbé de S. Arnoû, eſt tiré de l'Abbaye de Gorze.*

Anſtée ſecond Abbé de S. Arnoû depuis l'introduction des Religieux dans cette Abbaye, fut auſſi du nombre des premiers Réformés de Gorze. Il ſuccéda à Heribert ou Albert en l'an 945. Il avoit été Archidiacre de Metz; puis étant entré à Gorze, il en fut fait Doyen, & chargé d'une partie du gouvernement de la Communauté. De-là ayant été nommé Abbé de S. Arnoû, il en répara les édifices, rétablit les biens, y rappella l'abondance, & ferma tout le Monaſtere d'un mur capable d'arrêter les efforts des ennemis. Il ne put toutefois l'achever auſſi-tôt qu'il l'auroit déſiré, à cauſe de la guerre qui s'alluma entre l'Empereur Othon, ſon fils Liuthulfe, & ſon gendre Conrade. Anſtée mourut le 7. de Septembre 960.

On parlera ailleurs de trois Hommes illuſtres par leur ſainteté, qui ſortirent du même Monaſtere; ſçavoir, Blidulphe, Villaume & Acherique (*f*). On y peut joindre Hugues ou Ogo, Abbé de S. Maximin de Tréves, & enſuite Evêque de Liége; Rembert Abbé de Senones, Guibert Fondateur de Gemblours, Malcalenus Abbé de Vaſſor au Diocéſe de Liége, Iſaac Chanoine de Verdun, Odolbert, & pluſieurs autres ſaints Perſonnages, qui illuſtrerent par leur ſainte vie ce célébre Monaſtere, ou qui en furent tirés, pour rétablir la diſcipline réguliere dans d'autres Abbayes du Pays.

XLVIII. *Caractere du B. Jean de Gorze.*

Pour revenir au Bienheureux Jean de Gorze, l'Auteur de ſa Vie, qui étoit contempo-

---

(*f*) *Vita B. Joan. Gorz. n. 63. p. 318. ſecul. 5. Bened. & ibidem, p. 412. ex Richerio Senon. l. 2. c. 3.*

An de J.C. 939.

rain, & qui l'avoit connu, en fait un portrait très édifiant. Son obéïſſance étoit telle, qu'il ne faiſoit jamais rien ſans l'avis de ſon Abbé, qui s'étoit entiérement déchargé ſur lui du ſoin du temporel de ſon Monaſtere; & quoique ſon Supérieur lui eût témoigné qu'il n'éxigeoit point de lui qu'il lui rendît un compte ſi exact, il ne ſe départit jamais de ſa premiere exactitude, & ne paſſa jamais un mois, ſans lui faire voir le journal de ſes comptes. L'Abbé ne le trouva jamais difficile dans le choix des emplois qu'on lui confioit. S'il lui donnoit la charge de Prieur, il le trouvoit prêt; s'il lui donnoit celle de Doyen, de même; s'il le chargeoit du ſoin des hôtes ou des infirmes, il s'en acquittoit ſans témoigner la moindre peine; toujours égal à lui-meme, & toujours uniforme dans la réſolution qu'il avoit priſe de conſacrer ſa vie à Dieu par l'exercice d'une parfaite obéïſſance.

Sa patience étoit à l'épreuve des plus grandes injures, & des travaux les plus durs. Frideric oncle de l'Evêque Adalberon, & dont nous avons parlé cy-devant, étoit Prieur de Gorze, & Jean étoit ſous ſa dépendance comme Officier du Monaſtere. Souvent Frideric, qui n'avoit pas entiérement quitté les manieres du monde, & qui étant homme de grande qualité, avoit accoutumé de commander avec empire, parloit à Jean d'une maniere injurieuſe & inſultante, même en préſence des Séculiers. Jean ne lui répondoit pas plus qu'une ſtatuë; mais ſe jettant à terre à ſes pieds, gardoit un profond ſilence. Quand Frideric étoit rentré en lui-même, & qu'il conſidéroit la faute qu'il avoit faite, en maltraitant ainſi ce ſaint Religieux, il l'alloit trouver, & ſe proſternant à ſes pieds, il lui diſoit: *Vous m'avez aſſommé. Moi?* répondoit Jean. *Oui, votre patience me fait mourir. Dites plutôt, mon Pere*, répliquoit Jean, *que votre emportement vous donne la mort.* Ils ſe ſéparoient ainſi les meilleurs amis du monde. C'étoit le ſeul foible de Frideric, que ces émotions, qui l'emportoient quelquefois malgré tous les efforts qu'il faiſoit pour les réprimer: mais il les expioit bien après, par ſes larmes & par ſon repentir.

Quoique Jean fut très occupé des affaires du Monaſtere, il ne manquoit jamais, ſans une très urgente néceſſité, aux fonctions humiliantes de faire à ſon tour, le pain, la cuiſine, la leſſive, & de laver les pieds des Freres, ſelon la Regle; & tout ſevére qu'il fût à ſa perſonne même, il étoit très indulgent envers les autres, leur accordant libéralement ce qu'il ſe refuſoit. Il ne retournoit jamais à ſon lit après les Nocturnes: mais il employoit tout l'intervalle qui eſt quelquefois fort long, ſurtout pendant l'hyver, entre les Matines & les Laudes, qu'on ne doit commencer, ſelon la Regle de S. Benoît (g), qu'au point du jour; il employoit, dis-je, tout ce tems à réciter des Pſeaumes, tantôt droit, tantôt aſſis, tantôt à genoû, pour vaincre le ſommeil; il alloit tantôt à un Autel, tantôt à un autre, puis il ajuſtoit les lampes de l'Egliſe, ou il alloit viſiter ceux qui pendant ce tems apprenoient le chant; ou enfin il faiſoit des filets, ou il ſortoit, pour voir aux Etoiles, quelle heure il étoit.

An de J.C. 939.

XLIX. *Longueur des Offices de la nuit à Gorze.*

Dans les commencemens, les Religieux de Gorze s'étoient preſcrit trois Oraiſons pendant chaque nuit; & lorſqu'ils étoient aſſemblés au Chœur, ils récitoient trente Pſeaumes depuis le cent dix-neuviéme, les ſéparant en trois dixaines; & interpoſant après chaque dixaine une Priere. Les dix premiers Pſeaumes étoient pour les défunts, les dix ſuivans pour les amis du Monaſtere, les dix autres pour tout le monde en général. Après quoi on chantoit l'Office régulier & ordinaire. Pendant les nuits d'Eté, qui ſont plus courtes, on ſe contentoit de dire les quinze Pſeaumes Graduels; & près chaque cinq Pſeaumes on récitoit une Priere; puis ſuivoit l'Office Canonique. Pour occuper les Religieux plus long-tems à l'Office de la nuit, ils y récitoient de fort longues Leçons; en ſorte qu'un jour le Bienheureux Jean dont nous parlons, lut en une ſeule Leçon tout le Prophéte Daniel. Depuis la Septuagéſime juſqu'au Dimanche de la Paſſion, on liſoit au Chœur tout le Pentateuque, Joſué, les Juges & Ruth; & depuis le Dimanche de la Paſſion juſqu'à Pâques, tout Jeremie; au lieu que dans la ſuite, on fut obligé, à cauſe de l'infirmité de pluſieurs, d'abréger un peu ces Leçons, & de lire au Réfectoire ce qu'on n'avoit pas lû au Chœur. Après les Matines, il y en avoit qui récitoient tout le Pſeautier, en attendant le point du jour. Telle étoit dans les commencemens la diſcipline de l'Abbaye de Gorze.

Les études de Jean ſe bornoient à l'Ecriture & aux Peres de l'Egliſe, ſur-tout à S. Gregoire le Grand, dont il s'étoit rendu la lecture ſi familiere, qu'il ſçavoit ce Pere preſque par cœur; & ce qui étoit fort rare en ce tems-là, où à peine trouvoit-on, dit l'Auteur de ſa Vie, les Livres entiers de S. Auguſtin ſur S. Jean, ſur les Pſeaumes & ſur la Trinité; le Bienheureux Jean fit ſi bien, qu'il les eut, & les lut tous. En liſant les Livres de S. Auguſtin ſur la Trinité, il conçut le deſſein d'étudier les Introductions aux Cathégories, pour mieux entendre ce que le S. Docteur dit des rélations divines: mais l'Abbé Einolde l'en détourna, & lui dit de s'occuper à l'étude de l'Ecriture; que cela lui ſuffiroit pour l'édifier, & pour le rendre aſſez ſçavant. Il ſe mit donc de nouveau à étudier les Livres ſaints, auſquels il joignit S. Gregoire le Grand ſur Ezechiel. Il s'étoit propoſé d'imiter

(g) *Regul. S. Bened. cap. 8.* Matutini, qui incipiente luce agendi ſunt, ſubſequantur.

An de J. C. 939.

les SS. Paul, Antoine, Hilarion, Macaire, Pacome, Martin & Germain; mais il avoit un attrait particulier pour la vie de S. Jean l'Aumônier, qu'il ſçavoit parfaitement, & dont il citoit fort à propos & fort agréablement des traits d'édification.

L. *Economie du B. Jean de Gorze.*

Il avoit un très grand talent pour l'économie; & entre ſes mains les biens du Monaſtere s'accrurent très conſidérablement, donnant ſes ſoins à faire bien cultiver les terres, à bâtir des moulins & des étangs, à avoir des rivieres pour la pêche, & des troupeaux de toutes ſortes de beſtiaux; des oiſeaux tant ſauvages que domeſtiques; des animaux même ſauvages, pour les beſoins des malades, & pour les hôtes & les ſurvenans. Il s'appliqua ſur-tout à acquérir de poêles, pour faire du ſel dans la ville de Vic, célebre en ce tems-là par le commerce du ſel. Il répara les anciennes, que l'Abbaye y poſſédoit, & y en fit de nouvelles, qui produiſirent dans la ſuite de très grands profits. Il conſtruiſit pluſieurs bâtimens, tant au dedans qu'au dehors du Monaſtere. Il fit environner l'Abbaye d'un mur ſi fort, qu'il pouvoit reſiſter à une armée. Il mit à l'Egliſe & à la Sacriſtie une infinité de riches ornemens, & de meubles précieux d'or, d'argent & de cuivre.

LI. *Auſterités du B. Jean de Gorze.*

Dans les commencemens de ſa retraite à Gorze, il s'étoit preſcrit un jeûne perpétuel au pain & à l'eau; & encore ne prenoit-il qu'une demie livre de pain, qui eſt la moitié de ce que S. Benoît en permet; & de l'eau, moitié de ce que l'on en ſervoit aux autres Religieux, en y mêlant très peu de vin. Il n'uſoit ni de ſel, ni de légumes, ni d'herbes, & beaucoup moins des autres choſes qui ſont permiſes par la Regle ou par l'uſage. Il obſervoit ce jeûne tous les jours, à l'exception des Fêtes & des Dimanches, hors le cas de maladie, ou de neceſſité. Mais ſon Abbé ayant remarqué que cette rigueur alloit à lui ruiner entiérement la ſanté, lui ordonna de changer cette maniere de vie. Ainſi Jean ſe contenta d'ajoûter aux jeûnes preſcrits par l'Egliſe & par la Regle, deux Quarantaines, ou deux Carêmes, l'un avant Noël, & l'autre avant Pâques. Il commençoit le premier aux Ides de Septembre, c'eſt-à-dire, le 14. de ce mois, auquel les autres Religieux, ſuivant la Regle de S. Benoît, obſervent le jeûne regulier, & mangent à l'heure de None, c'eſt à-dire, deux ou trois heures après midy. Il commençoit ſon ſecond Carême après l'Octave de l'Epiphanie. Pendant ces deux Carêmes, il mangeoit les Dimanches, Mardy & Jeudy, comme le reſte de la Communauté; mais il paſſoit les autres jours de la ſemaine au pain & à l'eau, ainſi qu'on l'a dit. Que s'il arrivoit quelques Fêtes ces jours-là, ou que pour quelqu'autre raiſon, par exemple, à cauſe de l'hoſpitalité, il fût obligé de violer la regle du jeûne qu'il s'étoit preſcrite, il réparoit cela par d'autres jeûnes aux autres tems, ne jeûnant jamais moins de quarante jours pour ces deux Carêmes. Or il avoit grand ſoin d'éviter l'oſtentation, & de rien faire devant les ſéculiers, qui pût lui attirer la réputation d'une ſainteté extraordinaire. Auſſi quand il étoit en campagne, il n'obſervoit pas cette maniere de vivre, & ſe contentoit, à ſon retour, de réparer par autant de jours de jeûnes, ceux qu'il n'avoit pas obſervés dans le voyage.

An de J.C. 939.

LII. *Varangeville & Port, reſtitués à l'Abbaye de Gorze.*

Le nombre des Religieux de Gorze s'étant beaucoup augmenté, & l'ardeur que l'Evêque Adalberon avoit d'abord témoignée pour leur procurer la ſubſiſtance, s'étant rallentie, ils ſe trouverent dans une très grande diſette; ce qui les porta à prendre la réſolution de ſe retirer à l'Abbaye de S. Maximin de Tréves, qui avoit depuis peu reçû la Réforme par les ſoins d'Ogon Abbé de ce Monaſtere, & par le ſecours de Giſlibert Duc de Lorraine. Le vénérable Emolde Abbé de Gorze n'étoit point de cet avis; & Dieu fit voir par l'événement, que ce deſſein ne venoit pas d'en-haut: car Adalberon ayant découvert leur réſolution, leur donna de grands biens, entr'autres il leur reſtitua Varangeville & Port, nommé aujourd'hui Saint-Nicolas, qui étoient d'anciens fonds dépendans de leur Monaſtere. Comme ils alloient s'en remettre en poſſeſſion, ils trouverent, étant à Scarpone, ville alors conſidérable, aujourd'hui Charpeigne près Dieulewart, un homme qui leur donna avis que tout le revenu de l'année précédente étoit encore à payer; ce qui fut cauſe que Jean, & ceux de ſa compagnie, étant arrivés à Lay chez la Comteſſe Eve, veuve du Comte Hugues, & y ayant rencontré Albulfe *(b)*, qui étoit le Voüé de cette Comteſſe, & le Miniſtre de l'Evêque Adalberon; ils ne voulurent pas y demeurer, quelqu'inſtance qu'on leur en fiſt: mais ils allerent droit à Varangéville, où ils trouverent que ce qu'on leur avoit dit, étoit véritable. Ainſi ils profiterent des arrérages qui étoient reçûs.

LIII. *Jean de Gorze eſt envoyé en Ambaſſade en Eſpagne, vers Abderamme Roi des Sarraſins.*

Abderamme Roi des Sarraſins d'Eſpagne, qui commença à regner en 922. ayant envoyé une Ambaſſade à l'Empereur Othon I. avec des Lettres, dans leſquelles il parloit, diſoit on, d'une maniere peu reſpectueuſe de J. C. il fut réſolu dans le Conſeil de l'Empereur, de lui envoyer deux Religieux de Gorze, pour lui porter les Lettres de l'Empereur. On choiſit d'abord Angilram, dont on a déja parlé, & Vuido: mais ce dernier étant un jour en Chapitre, où on le reprenoit d'une faute, & ayant répondu d'une maniere inſolente à l'Abbé, ayant même outrage toute la Communauté, ſans vouloir donner aucune marque de repentir & de ſoûmiſſion, on fut obligé de le dépoüiller des

(*b*) Albulfe eſt apparemment le même qui donna ſa Terre de Champigneule à l'Abbaye de S. Arnoû. Il eſt nommé Albolfe dans le Titre de Donation.

An de J. C. 939.

habits de la Religion, & de l'expulſer du Monaſtere. L'Empereur en ayant été informé, ordonna qu'on en nommât un autre. Et comme l'Abbé Einolde témoignoit ſon embarras, n'ayant perſonne de propre pour cet emploi, Jean ſe préſenta, & fut envoyé en Eſpagne, avec les Lettres d'Othon, & des préſens pour le Roi des Sarraſins.

Etant arrivés à Tortoſe, on les y retint un mois entier, en attendant qu'on les conduiſit à Cordouë, qui étoit la demeure ordinaire du Roi. Après ce terme, on les y fit venir, & on les logea dans une maiſon à deux milles du Palais, où ils furent traités pendant quelques jours avec une magnificence Royale. Comme ils s'ennuyoient de n'être pas admis à l'audience du Prince, ils s'enquirent quelle étoit la cauſe d'un ſi grand retard. Les Officiers du Roi leur répondirent, que parce qu'on avoit fait attendre trois ans les Ambaſſadeurs de leur Maître, on les feroit attendre trois fois autant, c'eſt-à-dire, neuf ans entiers. Ils ajoûtérent encore d'autres choſes pour les intimider, diſant, par exemple, qu'ils étoient en danger de perdre la vie, parce qu'ils avoient apporté contre leurs Loix, des Lettres au Roi. Un Evêque du Pays voulut leur perſuader de ſupprimer leurs Lettres: mais ils n'y voulurent jamais conſentir, quoique le Roi les fiſt menacer, non ſeulement de les perdre, mais d'exterminer même les Chrétiens d'Eſpagne. Enfin après bien des tentatives, Jean qui étoit comme le Chef de l'Ambaſſade, conſentit qu'on députât à l'Empereur Othon, pour recevoir de lui de nouvelles inſtructions; & un Evêque Eſpagnol nommé Recemonde, ſe chargea de la commiſſion. Il alla en Allemagne, & l'Empereur fit écrire à Jean, qu'il pouvoit ſupprimer ſes premieres Lettres, & qu'il ſuffiſoit de préſenter ſes préſens au Sultan; de faire la paix avec lui, & d'empêcher, de quelque maniere que ce fût, que les courſes des Sarraſins ne continuaſſent.

Après le retour de l'Evêque Recemonde, le Roi permit enfin à Jean de paroître en ſa préſence. On voulut l'engager à quitter ſon habit de Religieux, & le Roi même lui envoya de l'argent, pour lui acheter un habit précieux: mais il le refuſa, & le Roi n'en conçut que plus d'eſtime pour ſa fermeté. Il fut introduit à l'audience en grande ſolemnité, parmi pluſieurs rangs de Gardes & de ſoldats tant à pied qu'à cheval. Il trouva le Roi aſſis, à la maniere des Sarraſins, ſur ſes jambes croiſées, & ce Prince lui préſenta ſa main à baiſer par le dedans (c'eſt parmi eux une marque de diſtinction particuliere.) On donna enſuite un ſiége à Jean, & le Roi lui fit ſigne de s'aſſeoir. Il eut une longue & favorable audience; & quelques jours après, le Prince l'envoya quérir, pour l'entretenir familiérement ſur la perſonne, les qualités & la puiſſance de l'Empereur Othon. L'Auteur de la vie de Jean de Gorze finit en cet endroit (*i*). Je crois qu'on ne me ſçaura pas mauvais gré de l'avoir rapportée un peu au long, à cauſe de ce grand nombre de particularités concernant la Province & les Hommes illuſtres d'alors, qu'elle renferme. Jean mourut Abbé de Gorze, après avoir paſſé quarante ans dans la Religion, au commencement du Carême de l'an 963. Il doit être compté parmi les principaux reſtaurateurs de cette Abbaye. L'Auteur de la vie, qui étoit alors Abbé de S. Arnoû, & qui s'appelloit Jean, fut un de ceux qui furent appellés pour être preſens à ſon trépas & à ſes obſeques.

An de J. C. 939.

LIV. *Blidulphe ſe retire dans le Val de Lievre.*

Nous avons dit un mot en paſſant, de Blidulfe, Princier & Archidiacre de Metz, un des plus habiles hommes de ſon tems (*k*); qui ayant pris l'habit Religieux dans une maladie dont il ne croyoit pas revenir, & Dieu lui ayant rendu la ſanté peu de tems après, ſe retira à Gorze, & y vécut quelques années d'une maniere très parfaite. Enſuite, brûlant d'amour pour la pénitence, & pour une plus grande perfection, il alla dans les montagnes de Vôge avec un compagnon nommé Gondelach. Ils s'arrêterent d'abord pendant quelque tems dans l'Abbaye de Moyen-moutier, puis ſe retirerent dans le Val de Lievre, où Blidulfe bâtit (*l*) une Egliſe en l'honneur de la Vierge, ſur le penchant de la montagne de Belmont (*m*), & y érigea neuf Autels, conſtruiſit un Cloître auprès de l'Egliſe, avec des lieux réguliers; y aſſembla des Religieux, & leur acquit quelques biens. Entre ſes diſciples, on en nomme deux principaux; ſçavoir, Vuillaume & Acheric, dont le premier avoit même, dit-on, le don des miracles; & après ſa mort, ſon Corps fut levé de terre, & mis dans une Châſſe ornée d'or & d'argent. Le ſecond devint ſi célébre par ſa ſainteté, que la montagne où étoit bâti leur Monaſtere, & qui étoit auparavant nommée Belmont, fut dans la ſuite nommée le Mont d'Achery.

On trouva quelque tems après, des mines d'argent dans ce Pays-là (*n*); & les Seigneurs qui les creuſerent, & les firent valoir, en ayant tiré de grandes quantités d'argent, firent bâtir au même lieu un Château, qu'ils nommerent Achery. Enfin le ſaint Homme Acheric dont nous parlons, mourut dans ſon Monaſtere, & y eſt enterré dans l'Egliſe, devant l'Autel de la Vierge, où l'on voit encore ſon Tombeau.

(*i*) Le Roi des Sarraſins parla à Jean de la révolte de Liudulphe fils de l'Empereur Othon. Or cette révolte arriva l'an 952. & finit en 955. C'eſt donc vers l'an 956. ou 957. qu'arriva l'Ambaſſade dont nous parlons ici. *Vide ſac. 5. Bened. p. 364.*

(*k*) *Vide vit. Joan. Gorz. n. 69.* Le P. Mabillon doute que Blidulfe, dont parle l'Auteur de la vie de Jean de Gorze, ſoit le même que celui dont parle Richerius, *ſæcul. 5. S. Bened. pp. 412. 413.*

(*l*) *Lib. de Succeſſ. S. Hidulphi, c. 6.*

(*m*) *Richer. Senonenſ. l. 2. c. 9. n. 3. Spicileg. p. 307.*

(*n*) *Richer. Senonenſ. ibid. p. 307.* On voit encore à préſent des mines à Achery, près Sainte Odile aux mines.

An de J.C. 915.

Ainſi parloit Richer Moine de Senones, au 13ᵉ. ſiécle. On ne voit plus aucun veſtige de ce Monaſtere : mais il y a deux villages, l'un au Septentrion, & l'autre au Midy de Sainte Marie-aux-Mines, diſtant chacun de demie lieuë de ce Bourg, dont le premier s'appelle le Petit Echery, & le ſecond le Grand Echery. Le Monaſtere bâti en l'honneur de N. Dame, pouvoit être la Paroiſſe même d'Echery. Richer ajoûte, que ce Prieuré d'Achery fut donné à l'Abbaye de Moyen-moutier par les Solitaires dont on a parlé, & que preſque juſqu'à ſon tems on y a vû des Religieux envoyés de Moyen-moutier ; mais que dans la ſuite, par leur négligence, l'Egliſe du Prieuré a été réduite en Paroiſſe. Aujourd'hui le lieu & la Paroiſſe ſont occupés par des prétendus Réformés, & par quelques Catholiques, dont la principale occupation eſt de travailler aux mines.

LV. *Réforme de l'Abbaye de Senones par l'Abbé Rembert.*

* *Voyez cy-devant, l. 15. art. 34.*

L'Abbaye de Senones étoit depuis longtems dans un état fort différent de celui où elle ſe trouvoit ſous ſes premiers Abbés. Adelhard, dont nous avons parlé ailleurs *, avoit commencé à y introduire le relâchement ; & ſix de ſes ſucceſſeurs l'y entretinrent. Elle étoit encore en cet état, lorſque l'Abbaye de Gorze commença à devenir célébre par ſa régularité, vers l'an 933. ou 934. Alors un jeune Religieux de Senones *(o)*, nommé Rembert, touché du déſir de vivre d'une maniere conforme à la ſainteté de ſon état, ſe retira à Gorze, & y fut fort bien reçû par l'Abbé & par les Religieux. Il y demeura quelque tems ; & y ayant appris parfaitement les obſervances qui s'y pratiquoient, il retourna à Senones. Ranger qui en étoit alors Abbé, le reçut avec affection, & lui donna bien-tôt la charge de Prieur. Il s'en acquitta ſi bien, qu'après la mort de l'Abbé, il fut choiſi unanimement par toute la Communauté pour lui ſuccéder

Son premier ſoin fut de rappeller ſes Freres aux voyes primitives, & à l'obſervance exacte de la Regle de S. Benoît : mais il les trouva ſourds à ſes avertiſſemens. Ils le conjurerent de ne les point troubler, & de les laiſſer vivre comme ils avoient fait juſqu'alors. Rembert n'ayant pû les ramener par la douceur, s'adreſſa à Adalberon Evêque de Metz, qui entra dans ſes bons deſſeins, & lui donna, pour l'appuyer dans la Réforme de ſon Monaſtere, Agenalde *(p)* ou Einolde, Abbé de Gorze. Ils vinrent enſemble à Senones ; & ayant aſſemblé les Religieux, leur dirent : *Il faut que vous preniez l'un ou l'autre de ces deux partis, ou d'obſerver la Regle dans ſa pureté, ou de vous retirer du Monaſtere.* Quatre des plus mutins ſortirent du Cloître, tous les autres ſe ſoûmirent. Ainſi la Réforme ayant heureuſement été établie dans cette Abbaye, Agenalde s'en retourna à Gorze.

LVI. *On rétablit des Religieux à Moyen-moutier.*

L'Abbaye de Moyen-moutier, voiſine de celle de Senones étoit alors occupée par des Chanoines, qui y étoient entrés en 895. ou 896. à l'occaſion que je vas dire. Le Comte Hillin ou Haſuma, ayant obtenu du Roi Zuendebolde, à titre de Bénéfice ou de Fief, l'Abbaye de Moyen-moutier *(q)*, voulut obliger Pepin Abbé de ce Monaſtere, à fournir les troupes auſquelles il étoit taxé, pour aller ſervir dans l'armée du Roi. Pepin s'en excuſa ſur le mauvais état du temporel de ſon Abbaye. Hillin, pour châtier ſa déſobéïſſance, le chaſſa de ſon Monaſtere avec tous ſes Religieux, & mit en leur place des Chanoines Seculiers. Ils y demeurerent environ cinquante ou même ſoixante ans, juſqu'en 954. *(r)*, que le Duc Frideric y remit des Religieux. Il ordonna d'abord à Ainaldus qu'il y donna pour Abbé, d'y rétablir l'obſervance : mais cet homme, qui ignoroit les Regles de la Profeſſion Monaſtique *(s)*, introduiſit à Moyen-moutier des gens de toute ſorte, ſe contentant de les voir revêtus d'un froc, ſans ſe mettre en peine s'ils avoient les ſentimens & l'eſprit de la Religion. Ces Religieux s'ennuyerent bien-tôt de la ſolitude, & des obſervances régulieres. Une partie quitta l'habit Religieux, les autres ſe débanderent. L'Abbé ſe retira en Alſace ; & le Monaſtere étant abandonné de l'Abbé & des Religieux, demeura ſans qu'on y fiſt l'Office divin ; ſi ce n'eſt que de tems en tems le Curé du village venoit y célébrer la Meſſe.

LVII. *Le Duc Frideric renvoye les Chanoines à S. Diey.*

L'Abbaye de S. Diey, qui eſt dans le même voiſinage, étoit rentrée depuis peu en la puiſſance des Religieux, par l'expulſion des Chanoines, dont la vie ſcandaleuſe avoit obligé le Duc Frideric *(t)*, de faire venir de Gorze un Religieux, nommé Adalbert, pour y remettre l'obſervance. Adalbert y ayant heureuſement réüſſi, fut prié par le Duc Frideric de venir faire la même choſe en l'Abbaye de Moyen-moutier. Il ſe rendit aiſément à ſa priere, y mit des Religieux Réformés, & y reçut entr'autres, deux ſaints Perſonnages, Blidulphe & Gondelach, dont on a parlé, qui n'y demeurerent pas long-tems. Adalbert voyant qu'il ne pouvoit ſuffire à gouverner les deux Monaſteres, tira de Moyen-moutier un ancien Religieux, qui y étoit Sacriſtain, nommé Erchembert, & lui donna le gouvernement

---

(o) *Richer. Senon. l. 2. c. 13. t. 3. Spicileg. p. 117.* Jean de Bayon, c. 60. met tout ceci après l'an 1030. & ſous le Pontificat de Bertolde Evêque de Toul : mais il ſe trompe viſiblement, puiſqu'entre *Adalard*, & Antoine mort en 1136. on compte à Senones neuf *Abbés*, & qu'Antoine a gouverné cette Abbaye pendant 35. ans.

(p) Richer & Jean de Bayon l'appellent en cet endroit *Adalberon* ; mais un peu plus loin, Richer l'appelle Agenalde ; & Bayon *Adalbert*.

(q) *Richer. Senon. l. 2. c. 7. t. 3. p. 306. t. 3. Spicileg. an. 896. mſ. Mediani Monaſterii.*

(r) *Richer. Senon. t. 2. c. 7. t. 3. p. 10. & lib. ſucceſſor. S. Hidulphi, cap. 7. & Notas R. D. Humberti Belhomme, in eum librum, pp. 181. 182.*

(s) *Richer. ibid. Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 464.*

(t) Ce Duc n'étoit pas encore Duc de Lorraine en 942. Il ne le fut que vers l'an 959. ainſi qu'on le verra cy-après.

Digitized by Google

An de J.C. 919.

de l'Abbaye de S. Diey : mais celui-ci gouverna ſi mal ſes Religieux, & fit une telle diſſipation des biens du Monaſtere de S. Diey, que les Moines furent réduits à manquer des choſes les plus néceſſaires à la vie.

Le Duc Friderie étant informé de ce déſordre, en témoigna ſon indignation, & menaça Erchembert de le chaſſer. Celui-ci s'imaginant que le Duc demandoit des préſens, ou de l'argent, vendit les Croix & les Calices d'argent, & les Ornemens de ſoye & de broderie, & alla lui en offrir le prix. Mais le Duc encore plus offenſé de cette action que de la premiere, chaſſa ce mauvais Abbé & ſes Religieux ; & comme S. Diey étoit de ſon Domaine, il y mit des Chanoines, pour y célébrer le Service divin, comme ils font encore aujourd'hui. Mais les Religieux qu'il avoit mis à Moyenmoutier, y demeurerent, & l'obſervance y ſubſiſte encore à préſent dans toute ſa vigueur.

LVIII. *Réforme de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves.*

Vers l'an 934. l'Abbaye de S. Maximin étoit dans un très grand dérangement, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Le Duc Giſlibert retenoit une partie des biens de ce Monaſtere, & n'en donnoit que le moins qu'il pouvoit aux Religieux (*u*). Ceux-ci vivoient d'une maniere déréglée & ſcandaleuſe. On raconte un fait qui le prouve aſſez. Un jeune Religieux de cette Abbaye, très corrompu, attaché à ſes plaiſirs, à la bonne chere & à l'yvrognerie, ne laiſſoit pas d'approcher ſouvent du Sacrement de l'Euchariſtie, & avoit la témérité de ſervir à l'Autel, après avoir bû & mangé avec excès. Un jour comme il devoit faire l'Office d'Acolythe, & donner l'encens, & qu'il tenoit déja l'encenſoir plein de feu, pour le préſenter au Prêtre, une étincelle tomba ſur ſon Aube, y mit le feu, qui prit auſſi-tôt à ſes habits avec tant de force, qu'on ne put jamais l'éteindre ; en ſorte qu'il fut brûlé tout vif en préſence de tout le monde, qui regarda cet événement comme miraculeux ; & il ne contribua pas peu à faire recevoir la Réforme dans S. Maximin.

Le Duc Giſlibert (*x*), d'ennemi qu'il étoit de ce Monaſtere, en devint le protecteur, enſuite d'une viſion qu'il eut, dans laquelle il lui ſembla que S. Maximin, Patron de ce Sanctuaire, lui faiſoit de grandes menaces, s'il ne lui rendoit ſes biens. Il reſtitua ce qu'il tenoit de cette Abbaye, & employa ſon crédit auprès d'Henry l'Oiſeleur ſon beau-pere, pour obtenir aux Religieux le droit d'élire à l'avenir un Abbé. Il leur procura de la part du même Prince, les ſommes néceſſaires pour rétablir leur Egliſe, qui avoit été renverſée par une tempête. Enfin ce Comte appuya de toute ſon autorité Ogon ou Hugues, Prieur de ce célébre Monaſtere, pour y introduire la Réforme (*y*). Il avoit réſolu d'y faire venir des Religieux de Gorze ; & l'on a vû cy-devant, que ſans l'Abbé Einolde qui s'y oppoſa, la choſe ſe ſeroit apparemment exécutée.

An de J.C. 939.

Mais Ogon ayant été élû Abbé, de Prieur qu'il étoit auparavant, renouvella ſa Communauté, chaſſa les Moines qui ne voulurent pas ſe ſoûmettre au joug de la Regle, en prit de nouveaux en leur place, répara tous les bâtimens du Monaſtere, augmenta la Communauté juſqu'au nombre de ſoixante ; & après y avoir bien affermi l'obſervance, en fut tiré, pour être fait Evêque de Tongres.

Le Roi Othon ayant fondé en 936. une célébre Abbaye à Magdebourg (*z*), y mit pour premier Abbé Arnoû Moine de S. Maximin de Tréves, qui y mena avec lui des Religieux du même Monaſtere, pour y établir l'obſervance.

LIX. *Réforme de l'Abbaye de Metloc.*

Robert Archevêque de Tréves, touché du mauvais état où ſe trouvoit vers le même tems (*a*) l'Abbaye de Metloc, réſolut de la rétablir dans ſa premiere régularité. On a vû cy-devant, qu'elle étoit au neuviéme ſiecle, comme un Seminaire, d'où l'on tiroit la plûpart des Archevêques de Tréves. Les guerres fréquentes, les vexations & les uſurpations de Vicelin Vidame de Tréves (*b*), avoient réduit ce Monaſtere dans une extrême pauvreté. L'indigence y avoit introduit le relâchement, & enſuite le déréglement & le déſordre. Ce Seigneur non content de l'avoir pillée & déſolée, en prit tous les Titres, & les mit en piéces, pour ôter aux Religieux juſqu'à l'eſperance de recouvrer jamais leurs biens. L'Archevêque viſitant ſon Diocéſe, & étant venu à Metloc, y trouva les choſes en l'état que nous venons de dire, & réſolut d'y mettre ordre. Pour commencer par le ſpirituel, il envoya à S. Corneille près d'Aix-la-Chapelle, & demanda qu'on lui envoyât des Religieux pour le réformer. Rotric Abbé de Metloc y fut envoyé, & en ramena une Colonie de fervens Religieux, qui rappellerent dans ſon Monaſtere l'ancienne obſervance, & lui rendirent ſa premiere réputation.

L'Archevêque recommanda ce nouvel Abbé & ſon Monaſtere, à l'Empereur Othon, qui leur accorda de grands priviléges, & en renouvellant leurs anciennes Chartes, leur donna de nouveaux biens. L'Abbé Rotric ſe voyant ainſi appuyé, s'appliqua tout entier à faire refleurir la Religion, la vertu & la ſcience dans ſon Abbaye. Il envoya pour cet effet deux de ſes Religieux à Reims, pour y étudier ſous le célébre Gerbert Moine d'Aurillac en

(*u*) *Vide Brouwer. t. 1. Annal. Trevir. pp. 451. 452. ex Sigeharde Monacho S. Maximini, qui suo Ogone Abbate vixit.*
(*x*) *Brouwer. loco citato.*
(*y*) *Mabill. Annal. 5. Bened. pp. 341. & 398.*
(*z*) *Chronic. Saxon. apud Brouwer. lib. 9. p. 453.*
(*a*) *An 941. Vide Mabill. Annal. Bened. ad hunc an. p. 454.*
(*b*) *Brouwer. Annal. Trevir. t. 1. p. 454. ad an. 941.*

An de J. C. 939.

Auvergne, qui y enſeignoit alors avec beaucoup de réputation. Ces deux Religieux firent de ſi grands progrès dans les ſciences, qu'ils vinrent enſuite utilement enſeigner dans leur Monaſtere. Gerbert, dans ſes Lettres, parle plus d'une fois (c), d'une maniere très avantageuſe de Remy, qui fut enſuite Abbé de Mettloc, & qui étoit un des Sçavans ſortis de ſon Ecole. Il a auſſi écrit deux Lettres à Nithard Abbé du même lieu (d).

LX. *Réforme de l'Abbaye de S. Arnoû.*

Dans le même tems, c'eſt-à-dire, en 941. Adalberon Evêque de Metz, après avoir employé en vain toute ſon autorité & ſon induſtrie pour rappeller à leurs devoirs les Chanoines qui vivoient dans l'Abbaye de S. Arnoû (e), réſolut enfin de leur ſubſtituer des Religieux Benédictins, qui véeuſſent dans l'exactitude de leur profeſſion. Il alla trouver le Roi Othon I. à qui il fit connoître les déréglemens de ces Chanoines, & que malgré tous ſes avis & tous ſes ſoins, ils demeuroient incorrigibles. Sur ces plaintes, le Roi ordonna qu'on mît en leur place dans ce ſaint lieu des Religieux; ce qui fut exécuté malgré les clameurs des Chanoines. Les Lettres de l'Empereur ſont du 10. Février 941. Adalberon fit auſſi expédier des Lettres à cet effet, dans leſquelles il témoigne qu'ayant long-tems eſſayé en vain avec ſes Suffragans, de corriger la vie & les mœurs des Chanoines de S. Arnoû, qui vivoient, comme des Acéphales, dans l'indépendance & le déſordre, il avoit enfin réſolu, avec le Conſeil de ſes Clercs, & des Abbés de l'un & de l'autre Ordre, c'eſt-à-dire, des Chanoines & des Moines; & de l'avis des fidéles Laïques, d'établir dans ce lieu un Abbé, pour y recevoir des Novices, & les élever dans l'obſervance de la Régle de S. Benoît. Ces Lettres ſont ſignées du Duc Othon, fils du Duc Ricuin, de Gauzlin Evêque de Toul, & de pluſieurs autres, tant Clercs qu'Abbés & que Laïques.

Il établit pour premier Abbé de S. Arnoû, un ſage Religieux, nommé (f) Arbert ou Heribert, qu'il tira du Monaſtere de Gorze. Adalberon fit achever les Bâtimens (g), que Drogon, un de ſes prédéceſſeurs, avoit commencés à S. Arnoû, & que la mort ne lui avoit pas permis d'achever. Il donna de grands biens & pluſieurs franchiſes à ce Monaſtere, dans la vûë de fournir aux Religieux les moyens d'exercer l'hoſpitalité, & d'empêcher que les beſoins de la vie ne les obligeaſſent à ſortir de leur Cloître. Arbert gouverna ce Monaſtere environ quatre ans, depuis l'an 941. juſqu'en 944. (h) ou 945. Anſtée lui ſuccéda. Il étoit ſorti, comme lui, de l'Abbaye de Gorze, & maintint parfaitement l'obſervance à S. Arnoû (i).

LXI. *Anſtée Abbé de S. Arnoû.*

Comme Anſtée étoit homme induſtrieux & entreprenant, il fit bien-tôt changer de face à ſon Monaſtere. Il en bâtit les lieux réguliers, d'une maniere très propre à y pratiquer les exercices de la Profeſſion Monaſtique. Il répara au dehors les Fermes qui étoient en ruïne; il s'appliqua de plus à faire cultiver les vignes & les champs qui étoient aux environs du Monaſtere; & Dieu benit tellement ſon travail, que dans un an, ſa maiſon, de pauvre qu'elle étoit, ſe trouva dans l'abondance, & en état de fournir à tous les beſoins des Religieux.

Après avoir achevé, dans l'eſpace de quatre ans, les lieux réguliers du Monaſtere, il entreprit de l'environner de murailles: car comme il étoit alors hors des Murs de Metz, il étoit d'une très grande conſequence de le mettre en ſûreté contre les inſultes des partis, & des gens de guerre. Anſtée n'y put travailler que quatre mois dans un an: mais il le fit avec tant de diligence, & il y fut ſi puiſſamment aidé par l'Évêque Adalberon, qu'il l'auroit achevé cette année-là, ſans la diviſion qui ſe mit dans la famille du Roi Othon; ſon fils Liudulphe & ſon gendre Conrad s'étant ſoulevés contre lui. Anſtée mit la derniere main à ce grand ouvrage l'Eté ſuivant.

Les occupations extérieures ne lui faiſoient pas négliger l'exercice de l'oraiſon, ni la conduite de ſes freres, ni les lectures, ni la pſalmodie, & les prieres preſcrites par la Regle ou par l'uſage. Il diſoit publiquement la Meſſe tous les jours de Fêtes & les Dimanches; & tous les Mercredis il la diſoit en particulier; & cela avec une dévotion ſi tendre, qu'il fondoit en larmes. Son caractere étoit la tendreſſe pour les miſérables, la compaſſion pour les malades, la ſimplicité de cœur, la douceur envers tout le monde. Il mourut la veille de la Nativité de Notre-Dame, le 7. de Septembre de l'an 960. après ſeize ans de gouvernement. Il fut enterré dans la partie Septentrionale de l'Egliſe de S. Arnoû, dans un tombeau qu'il s'étoit préparé long-tems auparavant. L'Evêque Adalberon fit lui-même la cérémonie de ſes funérailles, accompagné d'un infinité de perſonnes de piété.

LXII. *Fondation du Prieuré de Lay en 950.*

Ce fut ſous l'Abbé Anſtée, que la Comteſſe Eve, veuve du Comte Hugues, fit préſent à l'Abbaye de S. Arnoû de ſon Château de Lay, avec les terres & autres biens en dépendans. Cette Comteſſe dit dans la Charte de donation, que feu ſon époux le Comte Hugues (k), qui étoit ſorti du ſang des Rois de France, & de la race de S. Arnoû, lui ayant donné pour doüaire le Château de Lay, où le glorieux Confeſſeur S. Arnoû a pris naiſſance, elle a jugé à propos, avec ſon fils Udalric, qui eſt déja

---

(c) *Gerbert. Ep. 134. 145. 152. & Ep. 1. ſecundæ lect.*

(d) *Ibid. Ep. 65. & 73. t. 2. Querc. Hiſt. Franc.*

(e) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 454. Meuriſſe, pp. 304. 306.*

(f) *Vide Chartam Adalberon. apud Meuriſſe, p. 306.*

(g) *Charta Adalberonis, apud Meuriſſe, p. 308.*

(h) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. pp. 451. 452.*

(i) *Vide Vitam S. Joan. Gorzienſ. ſæcul. 5. Bened.*

(k) *Charta donationis Evæ Comitiſſæ pro Layo. Treveris, an.* 949. 950.

dans

An de J. C. 919.

dans l'Ordre de la Cléricature, de donner au Monaſtere de S. Arnoû, où depuis peu ſon couſin l'Evêque Adalberon a établi la Regle de S. Benoît, ſon Château & ſa Terre de Lay, pour la manſe des ſerviteurs de Dieu qui y demeurent, pour le rétabliſſement de ce ſaint lieu, & pour y exercer l'hoſpitalité envers les pauvres & les étrangers; & cela ſous condition qu'elle & ſon fils en conſerveront l'uſufruit pendant leur vie, en payant par chacun an une Livre d'argent à S. Arnoû, à qui cette Terre appartiendra en propre après leur mort. Elle ajoûte, qu'elle entend qu'on deſtinera à perpétuité cinq familles de ſerfs, avec leurs terres & leurs dixmes, pour le luminaire de l'Egliſe de S. Arnoû. L'Acte de la Donation fut paſſé à Metz le xvij. des Calendes de Septembre, (ou le 16. d'Août) 950.

LXIII. *Généalogie de Hugues Comte de Chaumontois.*

Le Comte Hugues deſcendoit, dit-on, d'Anſigiſe frere de S. Cloû. Anſigiſe fut pere de Pepin d'Heriſtal, qui eut deux femmes ſucceſſivement: la premiere, nommée Alpaïde, qui lui donna Charles Martel, dont les deſcendans ſont aſſez connus; la ſeconde nommée Plectrude, dont il eut Drogon Comte ou Duc de Champagne (*l*), qui mourut au Printems de l'an 708. & fut enterré à S. Arnoû.

Drogon laiſſa trois fils, Arnoû (*m*), Hugues & Godefroy. Hugues fut Archevêque de Roüen, & gouverna outre cela les Egliſes de Paris & de Bayeux, & l'Abbaye de Fontenelles. Godefroy eſt connu dans les Chartes de S. Arnoû, publiées par Meuriſſe (*n*), mais on ne lui connoît point de poſtérité.

Arnoû, premier fils de Drogon, laiſſa deux fils, Grogon ou Drocus, & Agnoralde (*o*). Ce dernier fut Comte de Chaumontois (*p*), & pere de Hugues I. Comte de Chaumontois. Celui-ci eut pour fils Hugues II. époux de la Comteſſe Eve, dont nous parlons ici. Il étoit déja mort en 936. lorſque le Bienheureux Jean de Gorze paſſa à Lay, pour aller prendre poſſeſſion de Varengéville (*q*). Quelques Généalogiſtes font deſcendre la Maiſon de Lénoncourt de Hugues II. Comte de Chaumontois; mais il eſt mal-aiſé de fournir les preuves, pour remonter à une telle antiquité.

Hugues laiſſa deux fils, Arnoû & Udalric. Arnoû étoit un Prince plein de piété, de religion & de juſtice, & qui s'attira l'eſtime & l'affection de tous les gens de bien: mais les méchans ne le pouvant ſouffrir, le tuerent dans la fleur de ſa jeuneſſe (*r*). Sa Mere le fit enterrer à S. Arnoû, auprès du Comte Hugues ſon pere. L'Hiſtorien Alberic, Moine des trois Fontaines, place ſa mort en 1057. en quoi il ſe trompe manifeſtement. Il ajoûte, qu'on dit qu'il eſt enterré à S. Arnoû de Metz; qu'il étoit Seigneur du Chaumontois au-delà d'Amance; qu'il donna le Château de Lay à S. Arnoû, & que les Comtes de Salm lui ont ſuccedé en partie. Cela eſt aſſez confus. Il veut dire apparemment, que les Comtes de Salm ſe ſont dans la ſuite établis dans le Chaumontois, dont Arnoû étoit Comte.

An de J. C. 919.

Udalric fut deſtiné de bonne heure à l'état Eccléſiaſtique. Dès l'an 942. il eſt qualifié *très excellent Abbé*, dans une Charte de l'Abbaye de S. Epvre (*s*). Ayant atteint l'âge de majorité en 959. il eut recours à l'Empereur Othon I. pour faire ratifier par ce Prince la Donation que la Comteſſe ſa mere avoit faite à l'Abbaye de S. Arnoû, de ſon Château de Lay, & dont ſes parens conteſtoient la validité, d'autant qu'elle s'étoit faite pendant la minorité d'Udalric. L'Empereur déclara, qu'après la mort de la Comteſſe, ce Château devoit revenir à Udalric, & Udalric confirma dès-lors la diſpoſition que ſa Mere en avoit faite en faveur de S. Arnoû (*t*).

Udalric fut fait Archevêque de Reims en 962. (*u*), & le Roi Lothaire le fit Grand Chancelier de France (*x*). Cet Archevêque eut de grands démêlés avec Frideric Duc de la Lorraine Moſellane, qui étoit ſon parent; & pendant ces broüilleries, Udalric fit tuer un des freres de ce Duc (*y*). Toute la famille de celui qui avoit été maſſacré, prit en main ſa défenſe. Le Duc Frideric, l'Evêque Adalberon, Volmar de Salins, & le Comte Vanzelin ſes freres, leverent une troupe de Cavalerie, qui vint mettre le feu au Faubourg de S. Remy de Reims. Udalric ou Ulric mourut en 969. ou 970. & fut enterré à S. Arnoû, auprès de ſon Pere, de ſa mere & de ſon frere.

LXIV. *Réforme de l'Abbaye de ſainte Gloſſinde à Metz.*

Peu d'années après, c'eſt-à-dire, en 945. (*z*) Adalberon Evêque de Metz, entreprit la Réforme de l'Abbaye de ſainte Gloſſinde de Metz. Elle étoit alors dans un état très dérangé, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Adalberon, pour y rétablir l'obſervance de la Regle de S. Benoît dans ſon état primitif, y mit ſa Niéce, nommée Himiltrude, fille de grande vertu, pour Abbeſſe; puis il eut ſoin de leur procurer les ſecours temporels néceſſaires pour leur honnête entretien; perſuadé qu'il eſt impoſſible de conſerver une parfaite régularité, ſur-tout dans les Monaſteres de Religieuſes, lorſqu'on y manque des choſes néceſſaires à la vie.

(*l*) Benoît, Hiſt. mſ. de Metz, l. 3. c. 10. *Mabill. t. 2. Annal. Bened. pp. 44. & 95.*
(*m*) *Vide Meuriſſe, pp. 111. 112.*
(*n*) *Idem, p. 112.*
(*o*) *Vita Hugonis Archiepiſcopi Rotomag.*
(*p*) Chronique de Vigneule.
(*q*) *Vita B. Joann. Abb. Gorz. ſæcul. 5. Bened. p. 400.*
(*r*) *Charta fundation. Laii.* La tradition du Pays eſt, qu'il fut mis à mort dans le Val de S. Barthelemy, au couchant de Champigneule. On lit dans un très ancien Nécrologe de l'Abbaye de Remiremont: *Dedit Eva Comitiſſa & filius ejus Odelricus, pro remedio animæ Comitis Hugonis, & filii illorum Arnulphi, mancipia ſeptem aut octo, qui debent cenſum ad feſtivitatem divi Bartholomæi.*
(*s*) *Annal. Bened. t. 3. p. 461.*
(*t*) Le xj. des Calendes de May 959.
(*u*) *Flodoard. ad an. 962.*
(*x*) *Diploma Lothar. vj. Id Decembr. 963.*
(*y*) *Mſ. Remenſe, incendium ſuburbii S. Remigii.*
(*z*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 479.*

An de J.C. 917.

Il leur donna l'Abbaye d'Haſtieres, au Diocéſe de Liége, ſituée ſur la Meuſe, proche le Monaſtere de Vaſſor. Cette Abbaye lui avoit été cédée par le Comte Vigeric ſon pere. Himiltrude y envoya de ſes Religieuſes, pour y faire l'Office (a), & y établit pour Supérieure une Doyenne, à qui elle obeïſſoient, ſous la dépendance toutefois de l'Abbeſſe de ſainte Gloſſinde. Cette union ne ſubſiſta pas long-tems. Theodoric I. ſucceſſeur d'Adalberon, à la priere d'Elbert Comte de Vaſſor, & de l'Evêque Foran, unit Haſtieres à Vaſſor, ſous le bon plaiſir de l'Empereur, qui en fit expédier les Lettres en 969. (b). Adalberon fit rendre aux Religieuſes de ſainte Gloſſinde les biens qui dépendoient de leur Monaſtere, dont des perſonnes puiſſantes s'étoient miſes en poſſeſſion (c). Après avoir ainſi rétabli leurs affaires temporelles, il répara leurs édifices ; en ſorte que cette ancienne Abbaye reprit ſon premier éclat.

LXV. *Réforme de l'Abbaye de S. Tron en Haſbaine.*

On a vû cy-devant, que le Monaſtere de S. Tron ou S. Trudon, dans l'Haſbain ou l'Haſbay, dépendoit originairement (d) de l'Egliſe Cathédrale de Metz. Adalberon voyant cette fameuſe Abbaye en décadence, réſolut de la rétablir. Il prit en 944. le titre d'Abbé de S. Tron, pour être plus attentif & plus indiſpenſablement obligé à lui procurer les ſecours temporels & ſpirituels dont elle avoit beſoin. Il falloit un homme de ſon crédit, pour tirer des mains des Laïques puiſſans, les biens qu'ils en avoient uſurpés. Il en vint heureuſement à bout ; il y en ajoûta du ſien, & donna tous ſes ſoins à réparer les édifices de ce Monaſtere, & à y faire fleurir l'obſervance.

Ayant beaucoup avancé & preſque achevé les bâtimens de S. Tron, il en fit la Dédicace en 947. la troiſiéme année de ſon gouvernement. L'Abbé Reinier, qui l'avoit précédé, encourut ſon indignation, apparemment à cauſe de ſa mauvaiſe conduite, & fut obligé de ſe retirer ailleurs pendant quelques années (e). Il revint enſuite à S. Tron, & Adalberon lui rendit ſes bonnes graces, & lui promit ſa protection pour l'avenir. L'Abbaye de S. Tron demeura ſous la puiſſance des Evêques de Metz juſqu'en 1231. que Hugues Evêque de Liége, céda à l'Evêque de Metz l'Abbaye d'Haſtieres en échange de celle de S. Tron, par l'entremiſe du Cardinal Conrade (f).

LXVI. *Réforme de l'Abbaye de Montier-en-Derf.*

L'Abbaye de Montier-en-Derf au Diocéſe de Châlons, a toujours eû quelque relation avec l'Evêché de Toul, non ſeulement parce qu'une partie de ſes biens ſont ſitués dans ce Diocéſe, mais auſſi parce qu'en 709. Garibalde Evêque de Toul acquit la proprieté de cette Abbaye du Roi Childebert (g). S. Gauzlin, vers l'an 934. entreprit la réforme de ce Monaſtere (h), ſoit qu'il en fût prié par le Roi Raoul, & par le Prince Boſon ſon frere, ſoit qu'il exerçât quelque reſte de Juriſdiction temporelle ſur ce Monaſtere, qui depuis long-tems étoit exempt de la Juriſdiction ſpirituelle de l'Evêque de Châlons (i). Les déſordres de l'Abbé de Montier-en-Derf & des Religieux, étoient devenus ſi publics & ſi ſcandaleux, que les Princes temporels mêmes crurent qu'il étoit de leur devoir d'y mettre ordre. Ils en chaſſerent l'Abbé Benzon, qui y autoriſoit le déréglement par ſa nonchalance, ou même par ſon exemple ; & l'Evêque S. Gauzlin y envoya Alberic, Moine de l'Abbaye de S. Epvre de Toul, qui y rétablit heureuſement la diſcipline réguliére, avec l'aide de ſes Confreres, tirés du même Monaſtere.

LXVII. *Adſon Abbé de Montier-en-Derf, Ecrivain Eccléſiaſtique.*

Alberic étoit d'une naiſſance très diſtinguée, & natif de Reims. Il avoit été lié d'amitié, demeurant à S. Epvre, avec Adſon Moine de la même Abbaye, qui étoit natif de Bourgogne, & avoit fait ſes études avec beaucoup de ſuccés dans l'Abbaye de Luxeu. L'Evêque & le Clergé de Toul avoient attiré Adſon dans leur ville, pour y enſeigner les Clercs. Il le fit avec réputation. Alberic le prit pour ſon Coadjuteur, & l'attira à Montier-en-Derf. Adſon lui ſuccéda dans la conduite de ce Monaſtere, & on lui attribuë l'Edifice du Cloître des lieux réguliers, & de ce beau commencement d'Egliſe que l'on y voit. Il fut auſſi Abbé de M. Manſuy près de Toul, & de l'Abbaye de Luxeu, & il compoſa l'Hiſtoire des Evêques de Toul, qu'on trouvera dans les Preuves de cette Hiſtoire. Il a auſſi fait un Traité de l'Antechriſt, dédié à la Reine Gerberge.

On trouve dans l'Abbaye de Luxeu la Vie manuſcrite de S. Valbert, compoſée par le même Adſon, dans laquelle il rappelle une bonne partie de l'Hiſtoire de ce Monaſtere. Il a auſſi écrit la Vie de S. Baſle, & celle de S. Frodebert, Abbé & Fondateur de Montier-la-Celle (k). Abbon Abbé de Fleury ſur Loire, l'engagea à mettre en Vers le deuxiéme Livre des Dialogues de S. Gregoire le Grand. Brunon Evêque de Langres, le pria de venir mettre la Réforme dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon. Gerbert lui écrivit ſa Lettre 82ᵉ. Adſon fit le voyage de Rome vers l'an 990. avec le même Gerbert, & Alberon Archevêque de

An de J.C. 917.

(a) *Chronic. Valciodor. Spicileg.*

(b) *Annal. Bened. t. 3. p. 579.*

(c) Chroniques de S. Benoît, traduites par Dom Martin Rhetelois, t. 5. p. 152.

(d) Voyez la Vie de S. Clodulphe, ou S. Cloû, cy-devant.

(e) *Mabill. loco citato, ex Rupertino Monacho in l. 2. de mirac. S. Trudonis.*

(f) *Alberic. in Chronic.*

(g) *Vita Epiſcoporum Tulleſ. ex Mſ. S. Manſueti.* Voyez les Preuves.

(h) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 429.*

(i) La Charte d'exemption eſt de l'an 692. par Bertuind Evêque de Châlons.

(k) *Alberic. Chronic. ad an. 991.*

Digitized by Google

An de J. C. 939. Reims. Ils trouverent l'Empereur Othon à Pavie, qui les mena juſqu'à Ravenne. Enfin en 992. Adſon ayant entrepris le voyage de Jeruſalem avec Hilduin Comte d'Arcy, & s'étant embarqué pour Babylone (d'Egypte) il mourut en chemin, & fut enterré dans l'Iſle Aſtilia, ou plutôt *Aſtypalæa*, où on lui dreſſa un Mauſolée. Sa mort eſt marquée dans le Nécrologe de Montier-en-derf au 8e. des Calendes de Décembre, c'eſt-à-dire, au 24. de Novembre. On ne doit pas être fort ſurpris de le voir gouverner les Abbayes de Montier-en-derf, de S. Manſuy, de Luxeu, & peut-être de S. Benigne de Dijon. C'étoit alors un uſage aſſez commun. Poſſéder une Abbaye, n'étoit pas en poſſéder le revenu, mais en avoir la charge & la conduite.

Quant à Benzon, qui fut chaſſé de Montier-en-derf, il ſe retira à Montier-la-Celle près de Troyes en Champagne, dont il étoit auſſi Abbé, & emporta, dit-on, avec lui les Titres originaux, & les plus précieux ornemens de ſon premier Monaſtere. Les Moines déréglés de Montier-en-derf craignant qu'on ne les obligeât à ſuivre la Regle qu'ils avoient profeſſée, ſe diſperſerent d'un côté & d'un autre.

LXVIII. *Réformation de l'Abbaye de S. Pierre de Metz. An 960.*

Adalberon ſongea enſuite à mettre la Réforme dans le Monaſtere de S. Pierre de Metz. Ce Monaſtere anciennement étoit appellé le Grand Monaſtere (*l*), & les Religieuſes qui l'habitoient, ſuivoient la Regle de S. Benoît, comme il paroît par un Privilége du Roi Thierry. Mais depuis ce tems elles s'étoient relâchées, & avoient même entiérement abandonné l'Inſtitut monaſtique. C'eſt pourquoi Adalberon & ſon frere le Duc Frideric, s'adreſſerent au Roi Othon, qui ſe qualifie Roi des François, des Lorrains & des Germains, pour le ſupplier d'ordonner qu'elles obſervaſſent dans la ſuite la Regle de ſaint Benoît, & obéïſſent à une Abbeſſe. Le Roi accorda volontiers cette demande, & ordonna que l'Abbeſſe Hadvide, qui le gouvernoit alors, avec toutes les Religieuſes qui lui étoient ſoûmiſes, vécuſſent déſormais ſous l'obſervance monaſtique. Pour les y encourager, il confirma tous les biens qu'elles poſſédoient alors, dont il fait le dénombrement, & leur accorda le Privilége de choiſir leur Avoüé & leur Abbeſſe. Le Privilége eſt de l'an 960. le 3e. de Juin.

En vertu de cette permiſſion, les Religieuſes choiſirent pour leur Avoüé Frideric I. Duc de Lorraine, frere de l'Evêque Adalberon; & c'eſt peut-être par une ſuite de ce premier choix, que les Ducs de Lorraine jouïſſent encore aujourd'hui du Droit d'Avocatie, de Fief, & de collocation ſur cette Abbaye, quoique ſituée dans la ville de Metz. Quelque tems après (*m*), l'Evêque Adalberon régla les Droits des Voüés & des Sous-voüés de ce Monaſtere, & le Duc Frideric ſouſcrivit à la Charte qui en fut expédiée. An de J. C. 939.

LXIX. *Réformation de l'Abbaye de S. Felix.*

Ayant appris les merveilles de la Vie de ſaint Cadroe Abbé de Vaſſor (*Valciodorenſis*) dans le Diocéſe de Liége, il l'invita à venir à Metz (*n*), & l'engagea par les preſſantes ſollicitations d'Einolde Abbé de Gorze, & d'Anſtée Abbé de S. Arnoû, à prendre le gouvernement du Monaſtere de S. Felix, nommé depuis de S. Clement, qui étoit alors preſque réduit à rien. Cadroé y rétablit la régularité par le moyen de quelques Religieux de ſon Abbaye de Vaſſor, qu'il y amena. Il eut encore dans la ſuite la conduite de l'Abbaye de S. Symphorien, qui n'étoit pas éloignée de celle de S. Felix.

Adalberon aſſiſta aux Conciles de Verdun en 947. de Mouſon en 948. & d'Ingelheim en la même année, & à la Dédicace de l'Egliſe de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves en 942. Il fit en 951. la Tranſlation de ſainte Gloſſinde, du lieu où elle avoit été enterrée (*o*), dans une maiſon voiſine, en attendant que l'Egliſe de ſon Monaſtere, qui étoit trop petite, & qui menaçoit ruïne, fût rebâtie & agrandie.

On aſſûre (*p*) qu'en 960. le Roi Othon accorda à ce Prélat la Vouerie, la Sous-vouerie & la Comté de Metz, & l'établit par ce moyen Seigneur regalien de cette ville. Elle ſouffrit beaucoup pendant la révolte de Conrade Gendre du Roi Othon (*q*). Conrade ſe jetta dans Metz, y commit de grands déſordres, la pilla, & n'en ſortit qu'à la priere d'Agenolde ou Einolde, Abbé de Gorze. Son armée fit une infinité de maux dans la campagne de Metz (*r*). Les Hongrois qui y étoient, brûlerent juſqu'à vingt-deux Egliſes dépendantes du temporel de l'Evêque. Dans la ſuite, Adalberon les fit rebâtir, & abandonna pour cela certains émolumens qu'il tiroit ſur la ville, & la banlieuë. Les ennemis pillerent auſſi les Egliſes de S. Arnoû & de S. Pierre (*s*): mais Anſtée Abbé de S. Arnoû, obtint de Conrade, qu'on lui rendroit ce qui avoit été enlevé, en donnant à ceux qui s'en trouveroient ſaiſis, vingt-deux marcs d'or. La peſte ſuccéda à tous ces maux, & tua en un an dans la ville de Metz, juſqu'à dix mille perſonnes (*t*). Adalberon fit le voyage

(*l*) Meuriſſe, Hiſt. de Metz, p. 313. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 550. Charta Otton. Reg.* Ab antiquis majoris Monaſterii nomine nuncupato quatenùs ſecundùm S. P. Benedicti Inſtituta ſub Regula vel Abbatiſſa liceat militare. Præſertim cum ejuſdem loci privilegio prodente Theodorici Regis tempore, ſub Abbatiſſa, vel Regulæ diſtrictione conſtet eas arctiùs vitam duxiſſe, ... tam ea quæ ante obſervationem Regulæ, quam noſtris temporibus, ut prætaxavimus, iterum inchoare cœperunt. *Voyez les Preuves.*

(*m*) 25. de May 962. *Cartul. S. Petri Metenſ.*

(*n*) *Vita Adalberon. Metenſ. in actis SS. Ord. S. Bened.*

(*o*) *Initio tranſlat. ſanctæ Gloſſind. t. 3. Annal. Bened. p. 512. ex Joanne Metenſi Abb.*

(*p*) Annales du Sieur Praillon. Meuriſſe, p. 314.

(*q*) *Flodoard. ad an 953.*

(*r*) Memoires mſſ. de M. Praillon.

(*s*) *Cartul. S. Petri Metenſ.*

(*t*) Manuſcrits de Praillon.

An de J. C. 919.

de Rome en 951. (*u*), avec l'Empereur Othon ; & ce Prince lui donna, étant à Rome, le Bourg & le Château de Sarbruch, avec toutes ſes dependances.

LXX. *Mort d'Adalberon Evêque de Metz.*

Ce Prélat étant allé à ſon Abbaye de ſaint Tron (*x*) en 964. tomba malade, & y mourut le 23. de Février, ou le 26. Avril (*y*), après avoir reçû ſes Sacremens. On l'enterra à côté du mur extérieur de ce Monaſtere, à gauche du côté du Cloître. De-là il fut transferé à Gorze, où il avoit depuis long-tems choiſi ſa ſépulture : & enfin à S. Arnoû, où il repoſe aujourd'hui. Il avoit gouverné l'Evêché de Metz trente-cinq ans neuf mois vingt-cinq jours, avec une grande réputation de ſainteté (*z*). Il eut pour ſucceſſeur dans l'Evêché Thierry ou Theodoric, proche parent de l'Empereur Othon I. & dans l'Abbaye de S. Tron, Thietfride.

LXXI. *S. Gauzlin Evêque de Toul.*

Gauzlin ou Goſlin, qui ſuccéda à Drogon dans l'Evêché de Toul en 922. (*a*), étoit d'une naiſſance illuſtre (*b*). On loüe ſa rare prudence & ſa grande ſagacité (*c*), ſon attachement à la Religion Catholique, & ſon zéle pour la pureté de l'obſervance monaſtique (*d*). Il fut ordonné Evêque le 17. Mars de l'an 922. & gouverna l'Evêché juſqu'en 962. Il avoit été élevé à la Cour de Charles le Simple ; & ce Prince ne contribua pas peu à le faire élire Evêque de Toul. Il fut l'amour & les délices de ſon peuple, & fit voir par la ſageſſe de ſon gouvernement, qu'il avoit le double don de ſcience ; ſçavoir, la ſcience du monde, & celle de la Religion. Son extérieur toujours égal, & l'air de ſon viſage toujours gay & ſerein, inſpiroient une ſainte joye à ceux qui le voyoient. Ses diſcours ne reſpiroient que la douceur & la clémence, & ſes principales occupations étoient la priere & l'aumône. C'eſt le portrait que nous en fait l'Auteur de ſa vie, qui vivoit de ſon tems (*e*).

Au commencement de ſon Epiſcopat, il eut quelque peine à ſe ſoûmettre au Roi Henry l'Oiſeleur, à qui Charles le Simple avoit cédé le Royaume de Lorraine. Il ſe laiſſa même aſſiéger dans la ville de Toul, de même que Vigeric Evêque de Metz, s'étoit laiſſé aſſiéger dans la ſienne. Mais à la fin l'un & l'autre ſe ſoûmirent à Henry, avec tout le reſte de la Lorraine (*f*) ; & ce Prince donna à Gauzlin des marques éclatantes de ſa reconnoiſſance, en lui accordant en 928. à lui & à tous ſes ſucceſſeurs (*g*), les ville & Comté de Toul, pour en joüir avec tous les droits régaliens. Ludelme & Dreux ſes prédéceſſeurs, avoient obtenu une immunité pour ce Comté, avec le droit d'y faire battre monnoye : mais cette grace n'étoit apparemment que perſonnelle, & n'a été héréditaire que depuis le Pontificat de Gauzlin, qui diſpoſa le premier de ce Comté en faveur d'un Officier, à qui il donna le titre de Comte de Toul.

Gauzlin aſſiſta en 947. & en 948. aux Conciles de Mouſon, de Verdun & d'Ingelheim, dans la cauſe d'Hugues de Vermandois & d'Artaut, qui ſe diſputoient l'Archevêché de Reims, ainſi que nous l'avons dit.

LXXII. *Reformation de l'Abbaye de S. Epvre.*

Le bruit que fit dans le monde la Réforme de l'Abbaye de Gorze, procurée en 933. par Adalberon Evêque de Metz, & les fruits merveilleux que l'exemple des Religieux de cette Abbaye produiſirent dans la Province, firent naître à S. Gauzlin le déſir de réformer l'Abbaye de S. Epvre, qui avoit été ſous pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, un Sanctuaire & un Seminaire de ſaints Perſonnages. Pour réüſſir dans ce deſſein, il alla lui-même dans l'Abbaye de Fleury (*h*), célébre alors par ſon exacte régularité. Il fut témoin de l'obſervance qui s'y pratiquoit, & en rapporta un état & une deſcription, avec la Regle de S. Benoît, dans ſon Diocéſe. Cette Regle y étoit alors ſi mal pratiquée, qu'on auroit dit qu'elle n'y avoit jamais été connuë (*i*). Il la fit donc revivre, & la rétablit dans l'Abbaye de S. Epvre, où l'Evêque Frotaire l'avoit déja fait obſerver, lorſqu'il la réforma vers l'an 836. Et comme l'indigence avoit beaucoup contribué au relâchement des Religieux, il leur fit reſtituer leurs anciens biens, & leur en donna beaucoup de nouveaux (*k*) ; ce qui fut confirmé par l'Empereur Othon en 948. (*l*).

Il confia la conduite de cette Abbaye à Archembaud (*m*), homme très inſtruit de la diſcipline réguliere, & très propre au deſſein

---

(*u*) Chancellerie de Vic, Meuriſſe, p. 312.

(*x*) *Chronic. S. Trudonis, parte 1. l. 3. n. 11.*

(*y*) *Cartul. S. Arnulphi, & Necrolog. Eccleſ. Cathedr. Metenſ.* Meuriſſe, p. 315.

(*z*) *Vita S. Cadroë ſæcul. 5. Bened. p. 498.* Adalbero opinatiſſimæ ſanctitatis Præſul obiit.

(*a*) *Flodoar. l. ad an. 922.*

(*b*) *Lib. de mirac. S. Apri cap. 1.* Pontifex nobiliſſimus.

(*c*) *Richer. Senon. l. 2. c. 15.* Vir ſagax & providus.

(*d*) *Vita Epiſc. Tullenſ.* Tullo & amor gregis Gauzlinus, vir ſummè Catholicus, atque Monaſticæ Religionis cultor devotiſſimus, qui Francorum nobili ſanguine ortus, in Palatio inter Regni proceres eſt altus. *Voyez les Preuves.*

(*e*) *Vita Epiſc. Tullenſ. ab Adſone Dervenſi Abbate conſcripta, ut creditur.* Voyez les Preuves.

(*f*) *Flodoard. an. 925.*

(*g*) Benoît Hiſt. de Toul p. 303.

(*h*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 433. ex lib. de miracul. S. Benedict. ſæc. 4. Bened. p. 345.* Deſcriptionem omnis monaſticæ converſationis quam ibi inſpexit, ſupradictam quoque Regulam S. Patris ſecum deferens, primus urbi Tull. innovationem monaſtici ordinis propalavit.

(*i*) *Vita Epiſc. Tull. de Gauzlino.* Nam Dei Regulam S. Benedicti hujus Regni habitatoribus ignotam, diu quæſitam, proculque inventam, S. Apri inſtituit loco. *Voyez les Preuves.* Voyez ce que nous avons dit ailleurs ſur ce Paſſage de la Vie de S. Gauzlin.

(*k*) *Charta Gauzlini an. 936.* Voyez les Preuves. *Vide Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 705.*

(*l*) Voyez les Preuves.

(*m*) Le P. Benoît, Hiſt. de Toul, p. 304. avance que cet Archembaud eſt le même qui donna l'habit monaſtique à S. Cadroë dans le Monaſtere de S. Benoît ſur Loire. (*Vita S. Cadroë ſæcul. 5. Bened. p. 495.*) Mais ce ſentiment n'eſt pas ſoutenable : car *Archembaud*, qui gouvernoit le Monaſtere de S. Benoît, quand S. Cadroë y arriva, en fut fait *Abbé* en 943. après la mort de S. Odon, & le gouverna environ 15. ans juſqu'en 958. Or *Archembaud Abbé de S. Epvre, étoit déja dans cette Abbaye* en 936. *J'avoüe toutefois qu'il y a aſſez d'apparence que l'Abbé de S. Epvre avoit été tiré de l'Abbaye de S. Benoît* ſur Loire.

An de J. C. 919.

que le ſaint Evêque avoit conçû. L'Abbaye de S. Epvre devint bien-tôt un modéle de la plus exacte obſervance. Vers ce tems-là, un Seigneur nommé Arnuſte, donna à cette Abbaye un Prieuré, qu'il avoit fondé à Bainville-aux-Miroirs, dans le Saintois ſur la Moſelle; à condition que ſi jamais l'Evêque de Toul, ou l'Abbé de S. Epvre y ruïnoient l'obſervance monaſtique, les biens du Prieuré retourneroient aux héritiers du Fondateur (*n*). Ce Prieuré ne ſubſiſte plus; il eſt uni à la manſe des Religieux de S. Epvre.

LXXIII. *Moutier-en-Derf, Moyen-moutier, Bon-Montier, Poulangy, donnés à S. Gauzlin.*

S. Gauzlin ayant obtenu de Loüis d'Outremer (*o*), l'Abbaye de Montier-en-Derf, qui avoit autrefois appartenu à ſon Egliſe, (*p*), entreprit d'y mettre auſſi la Réforme. Les Princes ſeculiers ſcandaliſés de la mauvaiſe conduite de l'Abbé Benzon, le chaſſerent de ce Monaſtere (*q*), & Gauzlin y envoya un ſaint Religieux de S. Epvre, nommé Alberic, qui y rétablit l'obſervance réguliere, avec les Religieux qu'il y amena de Toul, comme on l'a déja touché cy-devant.

Le même Evêque obtint auſſi les Abbayes de Moyen-moutier, d'Offonville, & de Poulangy dans le Diocéſe de Langres (*r*). Celle-cy avoit déja été poſſédée par Drogon, un de ſes prédéceſſeurs; on en a parlé cy-devant.

Gauzlin jouïſſoit auſſi de l'Abbaye de Varennes (*s*), qu'il céda à l'Evêque de Langres, & recut en échange le village de Bauzemont. Il eut difficulté avec l'Abbeſſe d'Andelau en Alſace, pour l'Abbaye de Bon-montier (*t*), que cette Abbeſſe prétendoit lui appartenir: mais Gauzlin, avec douze hommes nobles, prouva devant l'Empereur Othon, qui étoit alors à Mayence, que cette Abbaye dépendoit de ſa Cathédrale. Elle avoit été fondée par l'Evêque Bodon vers l'an 670. & avoit été ſoûmiſe aux Evêques de Toul, juſqu'au tems du Roi Lothaire, qui en dépoüilla Arnoû Evêque de Toul, parce qu'il ne vouloit pas approuver ſon divorce avec Valdrade. L'Evêque Drogon la recouvra en 913. Elle lui fut renduë par Charles le Simple. S. Gauzlin la revendiqua de nouveau ſur l'Abbeſſe d'Andelau.

Ce grand nombre d'Abbayes que poſſédoit l'Evêque Gauzlin, eſt une preuve de ſon crédit, & de ſa grande puiſſance temporelle. Il acquit auſſi de grands biens à ſon Egliſe. Un nommé Roger lui vendit la Terre d'Ambleville (*u*); & le nommé Rupert, le Fief de Bouc. La Comteſſe Eve lui donna, ou lui vendit Angeriac ou Aingerey, & Moleſiac, Girauvoiſin, *Nordalli-vadum; Radaldi-villam*, peut-être Rainville, près Souloſſe ſur le Vair; & quelques autres Terres. L'Empereur Othon lui donna moitié du péage du Mont S. Elophe; & la Roi Henry, ce qu'il poſſédoit à Gondreville.

An de J. C. 919.

Il entreprit de rétablir l'Egliſe de S. Manſuy qui menaçoit ruïne (*x*), & d'y établir l'Ordre Monaſtique. Il en confia le ſoin à Archembaud Abbé de S. Epvre, qui y mit quelques Religieux, ſous la conduite d'un Prieur; & comme S. Manſuy n'avoit pas encore en ce tems-là de revenu fixe, il leur fourniſſoit, des biens de S. Epvre, de quoi ſubvenir à leurs néceſſités. Archembaud commença le bâtiment de l'Egliſe de S. Manſuy (*y*): mais la mort qui le prévint, l'empêcha de l'achever. Cet honneur étoit réſervé à S. Gerard, comme celui de fonder & dotter l'Abbaye de S. Manſuy.

LXXIV. *Fondation de l'Abbaye de Bouxieres.*

Gauzlin avoit un frere nommé Hardrade (*z*), également eſtimé par ſa valeur & pour ſa probité. Etant un jour à la chaſſe, ſur les bords de la riviere de Meurthe, & chaſſant un Sanglier, cet animal pouſſé par les chiens, gagna la montagne, qui eſt au-deſſus du village de Bouxieres, & ſe jetta dans des halliers & des épines, qui étoient autour d'un arbre ſur la hauteur. Hardrade le ſuivit à cheval; & voyant que ſes chiens jappoient autour du lieu, ſans oſer approcher, il jugea qu'il y avoit là quelque choſe d'extraordinaire. Il deſcend de cheval; & s'approchant du lieu, il remarque un Autel démoli, & les ruïnes d'un bâtiment. Il ſe retire, & vient raconter à ſon Frere ce qui lui étoit arrivé. Gauzlin envoye ſur les lieux, & fait demander aux anciens ce qu'il y avoit en ce lieu-là. On lui rapporte qu'il y avoit eû autrefois une Egliſe, dédiée à la ſainte Vierge, qui étoit tombée de caducité, & que l'on y remarquoit ſouvent de la lumiere.

Sur ce récit, l'Evêque prend la réſolution de rebâtir l'Egliſe: mais comme la place appartenoit à l'Evêque de Metz, nommé Theodoric, & ſurnommé Sixte, il la lui demanda, & lui donna en reconnoiſſance le Bâton de S. Pierre, que S. Manſuy avoit apporté de Rome. Dès que le terrain lui eut été cedé, il y bâtit l'E-

(*n*) *Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 616.* En 1074. l'Evêque Pibon fit un accord entre Vidric Abbé de S. Epvre, & un Seigneur nommé Odelric, au ſujet de Bainville. Voyez Balicourt, p. xxxix.

(*o*) *Diverſa Othon. II. apud Benoît.* Vie de S. Gerard, *p.* 152. Abbatiam quæ ſita eſt in ſaltu Derveni, quam dictus Gauzlinus Epiſcopus, quia quondam ablata fuerat, à Rege Ludovico reimpetravit, &c.

(*p*) Elle avoit été donnée à Garibalde Evêque de Toul, par le Roi Childebert, vers l'an 709. Voyez la Vie des Evêques de Toul, ſous Garibalde.

(*q*) *Vide libr. de miracul. S. Bercharii.*

(*r*) *Vita Epiſc. Tullenſ. in Drogone & in Gauzlino.* Voyez les Preuves.

(*s*) *Vita Epiſcopi Gauzlini, p.* 132. *Item* Archives de l'Egliſe de Toul. Benoît Hiſt. de Toul, p. 306.

(*t*) *Vita S. Gauzlini.* Probavit cum xij. ingenuis hominibus contra Abbatiſſam de Andelach, Bodonis Monaſterium eſſe ſubjectum Eccleſiæ S. Stephani, &c. *Voyez les Preuves.*

(*u*) *Vita S. Gauzlini.* Amboldi villam, Angeriacam, Moleſiacam, Girinvicini-villam, Nordalli vadum, Bucholiacum, Radaldi-villam, Siomi villam, villa Blaſeius, Ramei villam, Portus, villam Blaudini, Teloneum montis S. Elphii.

(*x*) *Adſo, lib. miracul. ſancti Manſuet.* Voyez les Preuves.

(*y*) Vers l'an 962. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p.* 50.

(*z*) *Vita Epiſc. Tull. in Gauzlino.* Voyez les Preuves.

An de J. C. 935.

gliſe de Notre-Dame, & en plaça l'Autel ſur le trône même de l'arbre, ſous lequel le ſanglier s'étoit retiré.

Le bruit de ce qui étoit arrivé, s'étant répandu, y attira une infinité de perſonnes, dont Dieu récompenſa la foi & la dévotion par de fréquens miracles qui s'y firent. S. Gauzlin déſirant y perpétuer le culte de Dieu, prit la réſolution d'y établir une Communauté de Vierges (*a*), qui vécuſſent ſous la Regle de S. Benoît, & qui s'y conſacraſſent au ſervice de la ſainte Vierge. Dieu favoriſa ſes bonnes intentions: car il trouva de ſaintes filles, remplies de bonne volonté & de zéle pour la vie éternelle, qui n'ayant point de lieu de retraite, étoient comme des brebis errantes, attendant que Dieu leur donnât les moyens d'exécuter leurs réſolutions dans la clôture d'un Monaſtere.

Gauzlin conſulta Archambaud Abbé de S. Epvre, & d'autres perſonnes de piété, qui le confirmerent dans le deſſein de fonder une Abbaye de Religieuſes à Bouxieres. Il choiſit pour Supérieure de cette nouvelle Communauté Rothilde, qui y vint avec une autre fille de vertu (*b*), dont on ignore le nom; mais on ſçait qu'elles avoient été ſous la direction de Humbert, ce fameux Réclus de Verdun, dont on a déja parlé. Dès qu'elles s'y furent retirées, l'odeur de leur vertu & de leur bonne vie y en attira un très grand nombre d'autres de tous les côtés, qui y vécurent long-tems dans une grande auſtérité, & avec beaucoup d'édification. Pour procurer à ce nouvel établiſſement les ſecours néceſſaires à la vie, le ſaint Evêque leur donna des biens de l'Evêché, l'Egliſe du village de Bouxieres, avec toutes les dixmes, de même que celles de Pichericourt, auſſi avec une partie de la dixme.

Tel fut le commencement de l'Abbaye de Bouxieres, qui devint dans la ſuite un pélérinage fameux, où l'on dit qu'il ſe fit pluſieurs miracles. On raconte entr'autres, qu'un muet y recouvra l'uſage de la parole (*c*), & voici ce qu'on en lit dans les Monumens de cette Abbaye (*d*). Durant une grande famine, S. Gauzlin ayant demandé à Dieu par des prieres ardentes, qu'il lui plût ſoulager ſon peuple dans ſon extrême néceſſité, Dieu inſpira à la Reine de France de lui envoyer trois Chameaux chargés de vivres. Les Chameaux arriverent au bord de la Meurthe, qui coule aux pieds de la montagne où eſt ſituée l'Abbaye. S. Gauzlin y étoit alors en prieres. Un muet qui avoit la garde du Bac, fut ſi tranſporté de joye à la vûë de ces Chameaux, qu'il courut tout hors d'haleine en porter la nouvelle au Saint. A ce moment, le lien de ſa langue ſe délia, & il eut toujours depuis l'uſage de la parole. En mémoire de cet événement, on entretient toujours un muet dans l'Abbaye de Bouxieres; & encore aujourd'hui, l'Abbeſſe en nourrit un dans ſa maiſon; & le muet va le premier à l'offrande, même avant l'Abbeſſe, le jour de S. Gauzlin.

An de J.C. 939.

Sur l'Eſplanade, qui eſt entre le bois & l'Abbaye, ſur la hauteur, on montre une eſpéce de tour ronde & maſſive, haute de dix à douze pieds, au-deſſus de laquelle il y a un petit mur à hauteur d'appuy, & au-dehors un dégré de pierre. On aſſûre que c'étoit la Chaire ou la Tribune d'où S. Gauzlin prêchoit les peuples qui venoient en foule pour l'entendre, l'Égliſe n'étant pas aſſez vaſte pour les contenir. On lit dans le Livre manuſcrit des miracles de S. Cloû ou Clodulphe, Patron du Prieuré de Lay, qu'ordinairement dans les tems de ſechereſſes extraordinaires, ou de pluyes trop longues & trop abondantes, les Abbés de S. Manſuy & de S. Epvre apportoient en proceſſion les Châſſes de leurs SS. Patrons au Monaſtere de Bouxieres, pour implorer le ſecours du Ciel, par le mérite de la ſainte Vierge & de S. Gauzlin.

Il y a quelque difficulté ſur le tems de la fondation de Bouxieres. Le titre de fondation de cette Abbaye (*e*) eſt du 13. Janvier de l'an 13. de l'ordination de Gauzlin, qui revient à l'an de J. C. 935. ou 936. Le Titre de confirmation de ce même Monaſtere, donné par l'Empereur Othon, dont il fait honneur à l'Evêque Gauzlin, & à l'Imperatrice Adelheide ſon épouſe, eſt du 4. de Juin de la vingt-cinquiéme année de ce Prince, de J. C. 960. indiction iij. Frideric Duc de Lorraine confirma la même fondation en 963. & le même Duc, en 966. prononce un Jugement en faveur de Rothilde Abbeſſe de Bouxieres, contre un Seigneur nommé Liedric.

Cependant Richer, Hiſtorien de l'Abbaye de Senones (*f*), rapporte la Fondation de l'Abbaye de Bouxieres en 962. & l'Auteur de la Vie de S. Gauzlin, qui vivoit vers le même tems que ce Saint, ſuppoſe que ce ſoit Adſon Abbé de Montier-en-derf, comme il y a aſſez d'apparence; cet Auteur, dis-je, dit que S. Gauzlin acheta la propriété de la montagne où eſt ſituée l'Abbaye de Bouxieres, de Thierry Evêque de Metz (*g*), lequel n'a ſuc-

---

(*a*) *Vita S. Gauzlini*, *p.* 132. Sanctimonialium Virginum *ſororias ibi ſtatuit, quæ ſub Regula S. Benedicti obſequia perpetuæ Virginis deſervirent. Vide Richer. Senon. l. 2. c. 12. p. 311. t. 3. Spicileg. ad an. 962.*

(*b*) *Vita Joan. Gorzienſ. p. 172. ſec. 5. Bened. item 582. Aliæ item duæ apud eamdem urbem (Virdunum) ejus ſunt exhortatione accenſæ, quarum altera Mater plurimarum ancillarum Chriſti poſteà facta eſt in territorio Tullenſi, loco qui Bonerias dicitur, ubi Monaſterium ab Epiſcopo bonæ memoriæ Gauzlino ex novo conſtructum, &c.*

(*c*) *Fabric. vita S. Gerardi.* Benoît, Hiſt. de Toul, p. [illegible]

(*d*) Livre de Chœur, imprimé à l'uſage des Dames de Bouxieres.

(*e*) Voyez les Preuves.

(*f*) *Richer. Senon. l. 2. c. 12. p. 312. t. 3. Spicileg.*

(*g*) *Vita S. Gauzlini*, *p.* 132. *Et quia mons prælibatus ad* Metenſe pertinebat Epiſcopium, petiit à Theodorico Præſule, *qui & Sirus vocabatur, illum ſibi dari per concambium.*

Chembaud Abbé de S. Epvre, pour l'établiſſement de l'Abbaye de Bouxieres. Or je doute qu'Archembaud ait vêcu juſqu'alors. Il eut pour ſucceſſeur à S. Epvre, Humbert pere ſpirituel de Rothilde, premiere Abbeſſe de Bouxieres, ce célébre Réclus de Verdun, qui entra à Gorze dès l'an 933. ou 934. (*b*), & qui n'en ſortit que pour gouverner l'Abbaye de S. Epvre.

Je crois donc que le Monaſtere de Bouxieres fut fondé vers le même tems que l'Abbaye de S. Epvre fut réformée, c'eſt-à-dire, vers l'an 935. ou 936. & qu'il faut corriger les dattes de Richer; & qu'à l'égard du récit de l'Auteur de la Vie de S. Gauzlin, il faut lire dans ſon Texte, Adalberon, au lieu de Thierry, ou abandonner toute l'Hiſtoire qu'il a faite de la maniere miraculeuſe dont Bouxieres fut fondée, laquelle, à la vérité, a beaucoup l'air de fable. Ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que S. Gauzlin n'en dit rien dans le Titre de Fondation, qui eſt original, & que nous avons fait imprimer dans nos Preuves.

LXXV. *S. Gauzlin fait refleurir les Etudes dans ſon Dioceſe.*

Comme l'étude des Lettres eſt un des moyens les plus efficaces pour procurer la réforme des mœurs, tant des Eccléſiaſtiques que des Séculiers, un des premiers ſoins de ſaint Gauzlin fut de faire fleurir les ſciences dans ſa ville Epiſcopale. Il demanda avec empreſſement Adſon (*i*), célébre Religieux de l'Abbaye de Luxeu, qui étoit alors dans la fleur de ſon âge, & en réputation d'un des plus habiles hommes, & des plus ſaints Religieux de ſon tems. Adſon étant arrivé à Toul, ſe chargea des Ecoles de l'Abbaye de S. Epvre; où les Clercs de l'Evêché venoient étudier avec les Religieux, tant de ce Monaſtere, que des autres qu'on y envoyoit.

Les Hongrois ſollicités par Conrade gendre de l'Empereur Othon, étant entrés en Lorraine en l'an 954. (*k*), pillerent & ſaccagerent tout le Pays; prirent la ville de Toul, & la dépoüillerent de telle ſorte, qu'à peine reſta-t'il trois Chanoines dans la Cathédrale, pour y faire l'Office; & encore avoient-ils aſſez de peine de ſubſiſter. L'Evêque touché de ces maux, alla trouver les Seigneurs du Pays, & les autres Fidéles, & l'Empereur même, pour les prier de lui donner du ſecours. Othon informé de

(*b*) *Vita Joan. Gorzenſ. p.* 383.

(*i*) *Lib. de miracul. S. Bercharii Abb. ſæcul.* 2. *Bened. p.* 348. Adſo doctrinâ Philoſophicâ ac vitæ probitate ſpectabilis. Hic dictiſſimus nobiliſſimuſque parentibus Jurenſi tellure fatus, Lauvio, diverſis ſtudiis literatoriæ artis plenißimè imbutus, quem in primævo flore juventutis affluentem verbo ſanctæ eruditionis, cum puritate vitæ innocentis perſpicuè agnoſcens Pontifex, Clerusque Tullenſis, multis ſupplicationibus edoctum à Voſago ſubſtituerunt urbi Tullenſi, ad Magiſterium ſacri Ordinis.

(*k*) *Vide Flodoardi Chronic. ad an.* 954. *& Sigebert. ad an.* 955.

(*l*) *Richer. Senonenſ. l.* 2. *c.* 12. *p.* 310. *t.* 3. *Spicileg.*

S. Gauzlin, après avoir gouverné ſon Dioceſe avec un zéle infatigable pendant quarante ans (*m*), mourut comblé de mérites l'an 962. Il fut attaqué, quatre ans avant ſa mort, d'une fâcheuſe maladie, qui exerça ſa patience pendant tout le reſte de ſa vie. Il mourut le vij. des Ides de Septembre, c'eſt-à-dire, le 7. du même mois, & fut tranſporté par ſon Clergé & ſon peuple, dans l'Abbaye de Bouxieres, qu'il avoit fondée. Son Corps y eſt encore aujourd'hui conſervé dans une riche Châſſe. Son Chef eſt dans un buſte d'argent; & ſa Machoire ſe voit dans l'Egliſe Cathédrale de Toul, dans un autre buſte très précieux, donné par Vinceneti Chanoine & Aumônier d'Antoine de Neuf-Châtel Evêque de Toul. On montre auſſi dans l'Egliſe des Dames de Bouxieres, le Calice, la Paténe, & le Voile dont il ſe ſervit au jour de la Dédicace de cette Egliſe. On y voit auſſi un ancien Livre des Evangiles, écrit par les ordres d'Arnalde Evêque de Toul (*n*), qui vivoit près de cent ans avant S. Gauzlin; & le peigne d'yvoire du même Saint. Les peuples vont en foule le Dimanche de la Trinité viſiter cette Egliſe, & vénérer ſes Reliques.

LXXVI. *Mort de S. Gauzlin.*

S. Gerard ſon ſucceſſeur immédiat (*o*), affligé de certains mauvais bruits qu'on répandoit contre S. Gauzlin, demanda à Dieu qu'il lui fiſt connoître quel étoit le dégré de gloire qu'il poſſédoit dans le Ciel; & Dieu lui révéla, dit-on, que ce Saint étoit égal en mérites & en gloire, à S. Apollinaire Martyr.

LXXVII. *Hugues & Bernoïn Evêques de Verdun.*

Après la mort de Dadon Evêque de Verdun, arrivée en l'an 923. * (*p*), le Roi Raoul donna l'Evêché à un Prêtre nommé Hugues, lequel ſe fit ſacrer par Seulfe Archevêque de Reims: mais peu d'années après, c'eſt-à-dire, en 925. Henry l'Oiſeleur s'étant rendu maître de Verdun, nomma au même Evêché Bernoïn neveu de Dadon, & frere du Comte Adelbert (*q*), qui fut agréé du Clergé & du peuple, & maintenu par l'autorité de ce Prince: il chaſſa Hugues, & ſe fit ſacrer la même année. Hugues dépoüillé de ſa dignité, mourut l'année ſuivante, & laiſſa Bernoïn en paiſible joüiſſance de cet Evêché. En ce tems-là Verdun, & les autres villes de Lorraine, renoncerent à l'obéïſſance des Rois de France (*r*), & ſe ſoûmirent au Roi de

* Ou 920. *Voyez la vie de Dadon.*

(*m*) *Ita mſ. S. Manſueti.* Voyez les Preuves.

(*n*) C'eſt ce qu'on infére de ces mots écrits en Lettres Grecques *Arnaldo jubente.*

(*o*) *Udalric. Vita S. Gerardi Tullenſ. Epiſcopi.* Voyez les Preuves.

(*p*) *Flodoard. ad an.* 923. *Hugo Flaviniac. t.* 1. *Biblior. mſ. Labb. pp.* 125. 126. Voyez le Texte.

(*q*) *Vita S. Joan. Gorzenſ. t.* 1. *Biblior. mſ. Labb. p.* 791. *Flodoard. ad an.* 925.

(*r*) *Hugo chronic p.* 126. *ad an.* 925. Abhinc Virdunum, & aliæ Civitates à Regno Francorum defecerunt.

Digitized by Google

An de J.C. 939. Germanie. L'Evêque Bernoïn étoit homme de qualité, & d'une grande autorité dans le monde, & d'ailleurs d'un naturel vif & hardi (*s*). Les circonſtances malheureuſes du tems ne lui permirent pas de faire beaucoup de bien à ſon Egliſe.

Dès la premiere année de ſon Epiſcopat (*t*), les Huns ou Hongrois s'étant répandus dans la Lorraine, y commirent mille ravages, & en particulier dans la ville & dans l'Evêché de Verdun. Ils ſe jetterent à l'improviſte dans la Maiſon Epiſcopale, y brûlerent & pillerent tout ce qui s'y trouva, même les Titres & Priviléges des Egliſes; ce qui fut cauſe que les Chanoines chargerent un d'entr'eux, nommé Sarovardus, de dreſſer un Poüillé (*u*) des cens & revenus de leur Chapitre, autant que la mémoire put leur fournir, & que les anciens des villages, qui avoient échappé à ces malheurs, purent leur en donner de connoiſſance.

Les Hongrois, après avoir pillé la ville, mirent le feu à preſque tous les villages, & tuerent, ou emmenerent captifs ceux qui tomberent entre leurs mains. On dit (*x*) qu'ils coururent juſqu'à l'Abbaye de Beaulieu en Argonne, mais qu'ils ne purent y cauſer aucuns dommages, ayant été repouſſés par une vertu divine, comme on lit dans la Vie de S. Baſle.

Bernoïn aſſiſta en 927. au Concile Provincial, tenu par l'Archevêque (*y*) de Tréves, avec ſes Provinciaux, où l'on fit quantité de beaux Réglemens pour la diſcipline. Il fut, dit-on, beaucoup aſſiſté par Giſlibert Duc de Lorraine ſon ami, qui lui fournit de grands ſecours, pour rétablir les ruines de la ville de Verdun, & les Egliſes de ſon Diocéſe.

LXXVIII. *Berenger Evêque de Verdun.*

Il mourut l'an 939. (*z*), & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Vanne. Il eut pour ſucceſſeur Bérenger, proche parent de l'Empereur Othon, qui lui procura cet Evêché. Bérenger étoit Saxon de naiſſance, & d'une naiſſance illuſtre. Il fut ſacré Evêque par Artaud Archevêque de Reims en 940. (*a*), avec l'applaudiſſement du Clergé & du peuple: car il avoit toutes les qualités d'un excellent Prélat, la piété, la prudence, la douceur, la tempérance, la fermeté, l'amour de la juſtice, la patience, l'humilité, la conſtance, la compaſſion envers les malheureux, la libéralité envers les pauvres & les étrangers. Il parloit peu, mais ſes diſcours étoient toujours aſſaiſonnés du ſel de la ſageſſe. Il fut lié d'une étroite amitié avec Fulbert Evêque de Cambray, avec qui il fut toujours parfaitement d'accord, pour ſoutenir la vérité contre ceux qui vouloient l'attaquer.

An de J.C. 939.

Il eut quelque démêlée en 941. (*b*) avec les Chanoines de Montfaucon; & ces Chanoines, par reſſentiment, & ne pouvant plus ſupporter les mauvais traitemens de ce Prélat, ſe retirerent à Reims, avec le Corps de S. Baudry leur Patron.

On a déja vû, que Bérenger Evêque de Verdun ſe trouva aux Conciles de Verdun & d'Ingelheim, qui ſe tinrent en 947. & 948. à l'occaſion de Hugues & d'Artaud, qui ſe diſputoient l'un à l'autre l'Archevêché de Reims.

Henry fils de Henry Roi de Germanie, & frere d'Othon I. s'étant ſoûlevé contre le Roi ſon frere en 941. & n'ayant pû, faute de troupes, ſoutenir ſa révolte, voulut ſe retirer vers ſa ſœur Gerberge, veuve du Duc Giſlibert; mais elle refuſa de le recevoir dans ſon Château de Chiévremont: en ſorte que ne ſçachant où aller, il vint prier Bérenger Evêque de Verdun, qui étoit ſon parent, d'être le Médiateur de la paix entre Othon & lui. Bérenger le préſenta au Roi, qui lui pardonna, lui commanda de demeurer quelque tems à Verdun, lui donna même quelques villes de Lorraine (*c*), & le relégua enfin à Ingelheim.

LXXIX. *Viſion d'Adelmare Diacre de Verdun.*

On raconte (*d*), que vers l'an 934. la peſte fit de grands ravages en Lorraine, & en d'autres endroits. Un Diacre de Verdun, nommé Adelmare, en ayant été frappé, parut tout d'un coup immobile, & ſans ſentiment, comme un homme mort: mais avant qu'on le mît dans le cercueil, & qu'on l'enterrât, il revint, & ſe trouva auſſi ſain que s'il n'eût jamais été malade. Il raconta que durant ſon évanouïſſement, ſon ame, comme détachée du corps, avoit parcouru pluſieurs lieux de ſupplices, deſtinés pour les damnés, & pluſieurs autres lieux de délices, deſtinés pour les Prédeſtinés: Que pour lui, il avoit été d'abord condamné à aller au lieu des ſupplices; mais que par les mérites de la ſainte Vierge, & par l'interceſſion de S. Martin, il avoit été renvoyé au monde, pour y faire pénitence.

Quelques Chanoines de la Cathédrale de Verdun touchés de ce récit, réſolurent de quitter le monde; & comme il n'y avoit alors aucun Monaſtere dans cette ville (car l'Ab-

(*s*) *Vita B. Joan. Gorzienſ. p.* 751. Bernuini acerrimæ mentis vir.

(*t*) *Præfat. Pulegii Virdun. à Sarovardo, apud Vaſſebourg, fol.* 182. *Vide Laurent. Leodienſ. t.* 12. *Spicileg. pag.* 727. Voyez les Preuves.

(*u*) *Puleg. Virdun. de quo ſupra.* Ne inſtitutio antiqua & reditus villarum, atque cenſus earum prorſus ignorando abolerentur: hoc pulegium ſuper res Canonicorum condere operæ pretium duxerunt. Pulegium autem ut mihi videtur, nihil aliud ſignificat, aut latialiter ſonat, quàm publica Lex, aut popularis Lex. Ego Sarovardus Cancellarius, &c.

(*x*) *Vaſſebourg. fol. clxxx. verſo, ex Laurentio Leodienſi, t.* 12. *Spicileg. p.* 727. Laurent de Liége dit ſimplement, qu'on lit cela dans la Vie de S. Baſle: mais Vaſſebourg dit qu'ils furent repouſſés par la vertu de S. Baſle, un des premiers Abbés de Beaulieu, qui gouverna cette Abbaye pendant 40. ans, & que ſon Corps y repoſe. Je ne ſçai d'où il a pris cela.

(*y*) *Annal. Trever. t.* 1. *p.* 450.

(*z*) *Hugo Flaviniac. p.* 128.

(*a*) *Hugo Flaviniac. ibid. Flodoard. ad an.* 940.

(*b*) *Flodoard. ad an.* 941. Canonici montis Falconis oppreſſione Virdunenſis Epiſcopi prægravati, deferentes Cœnobium ſuum, Corpus S. Balderici Patroni ſui deferunt Remis.

(*c*) Vaſſebourg. Hiſt. de la Gaule Belgique, fol. clxxxv. *recto & verſo.*

(*d*) *Flodoard. ad an.* 934. *p.* 601. *Hugo Flaviniac. ad an.* 934. *p.* 126. *t.* 1. *Bibl. mſ. Labb.*

baye

Toul, où l'obſervance étoit alors dans ſa vigueur, par la Réforme que S. Gauzlin Evêque de Toul y venoit de mettre. L'Evêque Berenger, & les autres Chanoines de ſon Egliſe, firent tout ce qu'ils purent pour engager ces vertueux Perſonnages à demeurer dans la ville de Verdun, afin qu'ils l'édifiaſſent par leurs bons exemples: mais rien ne fut aſſez fort pour les arrêter; & leur ferveur ne contribua pas peu à produire & à conſerver l'eſprit de Réforme, qui ſe répandit en ce tems-là dans la plûpart des Monaſteres du Pays.

LXXX. *Berenger introduit des Moines dans l'Abbaye de S. Vanne.*

Berenger Evêque de Verdun, animé par l'exemple des Evêques de Toul & de Metz ſes voiſins, réſolut d'avoir auſſi dans ſa ville Epiſcopale un Monaſtere, où l'on obſervât la Regle de S. Benoît (e). Il choiſit pour cela l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, nommée aujourd'hui de S. Vanne, qui juſqu'alors avoit été deſſervie par des Clers. Il mit en leur place en 952. des Religieux tirés de l'Abbaye de S. Epvre, leur bâtit des lieux réguliers, leur accorda des fonds néceſſaires pour leur ſubſiſtance, & leur donna pour Abbé un nommé Humbert (f), qui étoit originaire de Verdun, où il avoit même poſſédé une Prébende; mais qui touché du déſir de vivre dans la retraite, avoit quitté ſa patrie, & s'étoit retiré dans l'Abbaye de ſaint Epvre.

LXXXI. *Tranſlation du Corps de S. Firmin, de Verdun à Flavigny.*

Le Corps de S. Firmin Evêque de Verdun, mort en 498. & enterré au Monaſtere de S. Vanne, étoit demeuré inconnu pendant pluſieurs ſiécles, juſqu'à ce qu'il plût à Dieu de le révéler à une ſainte femme nommée Eugenie (g), vers l'an 959. Brunon Duc ou Gouverneur de Lorraine, étoit alors à Verdun. Berenger informé de la viſion d'Eugenie, ſe tranſporta, avec le Duc Brunon, au Monaſtere de S. Vanne, y ordonna des jeûnes & des prieres aux Religieux; puis étant allés dans l'Egliſe, ils firent ouvrir la terre au lieu déſigné par Eugenie, & y trouverent le ſaint Corps. On le leva de terre, & on le mit ſur le grand Autel de l'Egliſe, où il fit ce jour-là pluſieurs miracles. On le plaça enſuite dans une Châſſe précieuſe; & Humbert premier Abbé de ſaint Vanne depuis l'introduction des Religieux, demanda inſtamment à l'Evêque Berenger, qu'il lui permit de tranſporter le ſaint Corps à Flavigny ſur la Moſelle, aſſez près de Nancy, qui étoit une Terre dépendante du Fiſc Royal, que Berenger avoit obtenuë du Roi Othon, & donnée à l'Abbaye de S. Vanne. L'Evêque Brunon Archevêque de Cologne, & Finolde Abbé de Gorze, s'y trouverent avec l'Evêque de Verdun, & Humbert Abbé de S. Vanne (h). Après la Meſſe ſolemnelle celebrée à S. Vanne, l'Evêque Berenger en habits Pontificaux, mit la Châſſe de S. Firmin ſur les épaules des Clercs, qui la porterent en proceſſion par toutes les principales ruës de la ville; puis on la conduiſit à une lieuë de Verdun, au village nommé Dieuë, où étoit marquée la premiere ſtation des ſaintes Reliques. Les Clercs de Verdun s'en retournerent, & d'autres prirent leur place, pour porter ce ſaint dépôt juſqu'à Boſſe, apparemment Bilée, qui eſt la Mere-Egliſe de la ville de S. Mihiel. De-là il fut porté à Pagney ſur Meuſe, puis à Trondes, à Foug, & enfin à Toul, où l'Evêque S. Gerard reçut le ſacré Corps à la tête de ſon Clergé, avec toute la vénération & le reſpect qui lui étoient dûs. Il le dépoſa dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Epvre, où le Saint fit un miracle inſigne pour la guérition d'une jeune perſonne, attaquée d'une maladie inconnuë & incurable. Tous les jours & tous les lieux de ſa marche, avoient été marqués par de ſemblables merveilles.

Le lendemain au matin le ſaint Evêque ſe trouva encore, avec ſon Clergé, pour conduire le Corps au bord de la Moſelle, où l'on devoit l'embarquer pour le paſſer au-delà de la riviere. La multitude qui rempliſſoit le bateau, & leur empreſſement, faillirent à le ſubmerger, la riviere étant très rapide en cet endroit. A la vûë du péril, tous ceux qui étoient ſur les bords, éleverent leurs voix, & crierent au ſecours du Saint. Ils furent exaucés, & le bateau arriva heureuſement à bord. On dépoſa le Saint dans l'Egliſe de Dom-martin, ſituée ſur la hauteur voiſine. De-là on vint à Chaligny, puis à Ludres, & enfin à Flavigny, où il fut placé ſur le coin du grand Autel de l'Egliſe de S. Hilaire, qui eſt la Paroiſſe du lieu. Bientôt on lui bâtit une Egliſe, qui eſt celle du Prieuré de Flavigny, où il eſt conſervé dans une Châſſe de cuivre très propre, ornée d'argent & de pierreries. Le nombre des pélerins y eſt toujours très grand.

LXXXII. *Berenger ſe fait Religieux de S. Vanne.*

L'Evêque Berenger allant ſeul un jour à Matines dans ſon Egliſe Cathédrale (i), trouva un Clerc nommé Bernier, Prévôt de cette Egliſe, proſterné à l'entrée du Chœur dans le chemin, récitant l'Office de la Vierge. Le Prélat voyant qu'il ne ſe levoit pas pour lui faire place, le frappa du pied, & lui dit de ſe lever. Bernier l'ayant apperçû, ſe leva, & ſouffrit

(e) *Hugo Flavin. t. 1. Bibl. mſ. Lab. p. 132. ad an. 952.*

(f) *Carta Berengarii Vird. apud Hug. Flav. loco cit.* Voyez les Preuves. Ce Humbert eſt apparemment le même dont il eſt parlé dans la Vie du B. Jean de Gorze, qui après avoir été quelque tems reclus à Verdun, ſe retira à Gorze, d'où il fut tranſféré à S. Epvre, pour gouverner ce Monaſtere en qualité d'Abbé.

(g) *Chronicon Mſ. Epiſc. Virdun. tom. 12. Spicileg. pag. 263. Vallebourg, fol. clxxxx.* Voyez les Preuves.

(h) *Vide Bertinian. Annal. Tertio-inf. t. 9. p. 463.*

(i) *Chronicon. Mſ. Epiſc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 263. & Hugo Flavinian. pp. 134. 135.*

An de J. C. 959.

ſans rien dire, l'inſulte qu'il lui faiſoit. La même nuit après Matines, pendant que l'Evêque étoit dans ſon lit bien éveillé, la ſainte Vierge lui apparut, avec ſainte Agnés & ſainte Thecle, & dit à ſainte Thecle : *Frappez-le au pied, & nous vangez, moi & mon Clerc, de l'outrage qu'il nous a fait.* En ce moment l'Evêque ſentit à ſon pied une ardeur brûlante, qui lui deſſécha cette partie ; & il fut tellement touché de la grandeur de ſa faute, que dès le lendemain au matin il la confeſſa dans l'Aſſemblée de l'Egliſe, en demanda pardon, & reconnut que Dieu l'en avoit juſtement puni.

Peu de jours après il ſe fit Religieux à ſaint Vanne, & fit ordonner en ſa place Vicfride (*k*), par les Evêques qui célébroient un Concile dans l'Evêché de Meaux ſur la Marne (*l*). Cette Ordination ſe fit ſans l'aveu & à l'inſçû de l'Archevêque de Tréves ſon Métropolitain, avec lequel Berenger étoit mal, parce qu'il ne vouloit pas aſſiſter aux Conciles Provinciaux des Evêques ſes Suffragans, & n'approuvoit pas toute leur conduite. Ainſi les Prélats aſſemblés au Diocéſe de Meaux à l'occaſion de Hugues, autrefois Archevêque de Reims, & qui après la mort d'Artaud ſon Compétiteur, prétendoit rentrer dans ſon Evêché, ordonnerent Vicfride Evêque de Verdun, dans la vûë de l'engager par-là dans leur parti.

La retraite de Berenger à S. Vanne, n'empêchoit pas qu'il ne donnât encore ſes ſoins au bon gouvernement de ſon Diocéſe (*m*). Vicfride étoit comme ſon Suffragant & ſon Coadjuteur ; il n'agiſſoit que par ſes ordres & par ſon eſprit. Le peuple de ſon Diocéſe ne pouvoit ſe réſoudre à le quitter, & à reconnoître un autre Paſteur pendant ſa vie. Quant à Bernier, qui avoit reçû le coup de pied de l'Evêque, il continua ſes exercices de piété envers la ſainte Vierge, témoigna toujours beaucoup d'inclination pour l'Abbaye de S. Vanne, y fit de grands biens, lui donna entr'autres, la Terre d'Exey ; & après ſa mort, on lui fit l'honneur de l'enterrer dans la même Egliſe, au lieu où l'on enterroit les Evêques.

L'Evêque Berenger vivoit encore en 971. puiſque le Pape Jean XIII. lui adreſſe en cette année un Privilege, dans lequel il confirme tous les biens que ce Prélat avoit faits à l'Abbaye de S. Vanne (*n*). Il vêcut même juſqu'au regne d'Othon III. qui commença en 983. ſi l'on veut en croire Hugues de Flavigny (*o*). Le Nécrologue de S. Vanne met ſa mort le 12. d'Août, & dit qu'il donna à S. Vanne l'Abbaye de S. Amand de Boiſſy, ou Boiſſe, dans le Diocéſe d'Angoulême. Cette Abbaye avoit été fondée ou réparée vers l'an 940. par Arnauld pere de Guillaume Comte d'Angoulême (*p*), en l'honneur de S. Amand diſciple de S. Eparchius, vulgairement nommé S. Gybar. Je ne ſçai par quelle occaſion elle fut cédée à l'Egliſe de Verdun : mais nous liſons que Berenger donna à l'Abbaye de S. Vanne celle de ſaint Amand, qu'il avoit fait réparer ; & nous ſçavons de plus, que le Bienheureux Richard Abbé de S. Vanne, jouïſſoit encore de cette Abbaye en 1028. (*q*), puiſqu'il l'engagea au Comte de Rhodés, moyennant une grande ſomme d'argent, & que ce Comte s'en étant mis en poſſeſſion, la garda pour lui ; & la donna, comme un héritage, à ſes enfans.

An de J. C. 959.

Le même Nécrologe met la mort de l'Evêque Berenger en 959. (*r*) : mais nous ne pouvons ſuivre cette derniere datte, qui eſt démentie par le Diplôme du Pape dont nous avons parlé, & par le témoignage de Hugues de Flavigny, qui paroît avoir eû de fort bons Mémoires ſur l'Epiſcopat de Berenger.

On convient qu'il mourut le 12. d'Août, & fut enterré à S. Vanne, à l'entrée du Cloître, ainſi qu'il l'avoit demandé & déſiré, dit Hugues de Flavigny. Le Continuateur de l'Hiſtoire des Evêques de Verdun (*s*) dit qu'il fut inhumé à la gauche du Chœur, & qu'on voyoit encore de ſon tems un Autel ſur ſon Tombeau. Il ajoûte, qu'il avoit vû la Chaſuble dont il étoit revêtu dans ſon cercueil, lorſqu'on l'en tira : mais ce récit n'eſt pas exact. Il eſt certain qu'il fut enterré à l'entrée du Cloître (*t*) & au-dedans du Monaſtere ; mais que ſous l'Abbé Richard, la grande Egliſe de l'Abbaye ayant été rebâtie de nouveau, on leva les Corps de pluſieurs ſaints Evêques de Verdun, & qu'on les tranſporta en d'autres endroits de l'Egliſe. On leva en particulier le Corps de l'Evêque Berenger, qui fut trouvé ſans corruption, à l'exception du pied, qui étoit devenu ſec pendant ſa vie. On le dépoüilla de ſa Chaſuble & de ſes Sandales, que l'on mit dans le Tréſor, avec les Reliques. C'eſt ce qu'avoit vû le Continuateur dont j'ai parlé. Son Corps fut tranſporté au haut du Chœur vers les baluſtres, & on lui mit de nouvelles Sandales, & une nouvelle Chaſuble. On l'enterra devant l'Autel de S. Firmin, dont le Corps avoit

(*k*) *Vide Hugon. Flaviniac. Chronic. Virdun. t. 1. Biblior. mſ. pag. 134.*

(*l*) An 961. *Vide Flodoard. ad an. 962.*

(*m*) *Hugo Flavin. loco cit. p. 134.* Monaſticum habitum ſuſcepit, & nihilominus invigilans ſalutem commiſſarum ſibi animarum, pro votis populorum, qui nolebant alteri in vita ejus ſubeſſe, &c.

(*n*) *Hugo Flavin. ibid. p. 136.* Il nomme en particulier *Scaurie villam, Abbatiam S. Amantii, novam villam, Amantionis curtem, Parridum, Harbodi-villam, Caſtanis curtis Eccleſiam, Eccleſiam de Mariâ, de Marculfi-curte, de Amonzei villa, Abbatiam S. Petri, Eccleſiam de Marca, ad Liriacum, ad novam villam in Barrenſi Comitatu.*

(*o*) *Hugo Flavin. ibid.* Vixit autem Dominus Berengarius uſque ad tempus Othonis III. &c.

(*p*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 487. idem 4. Annal. p. 53. ex Labb. t. 2. p. 253.*

(*q*) *Hugo Flavin. t. 1. Labb. p. 183.*

(*r*) *Apud Mabill. t. 3. Annal. p. 558.*

(*s*) *Continuatio Hiſt. Epiſc. Virdun. t. 12. Spicileg. pag. 262.* Voyez les Preuves.

(*t*) *Hugo Flavin. p. 165.*

LXXXIII. *Premiers Abbés de S. Vanne.*

Humbert premier Abbé de S. Vanne, mourut auſſi vers l'an 983. (*u*), le 4. Décembre. Après lui, Adelmare, Adelard, Ermenric, Rathard, ou Rohard, ou Roharde, Lambert & Fingenius, gouvernerent ſucceſſivement ce fameux Monaſtere, juſqu'au tems de S. Richard (*x*), pendant environ quarante ans: mais on qu'étant Religieux de S. Felix, aujourd'hui S. Clement de Metz, il fut nommé Abbé de S. Vanne de Verdun, pour rétablir cette Abbaye, qui avoit un peu ſouffert, ayant été entre les mains des Laïques; ce qui fait juger qu'une partie des Abbés dont on vient de lire les noms, étoient des Abbés ſeculiers.

(*u*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 610.* Le P. Retelois, dans le Tom. 4. des Chroniques de S. Benoît, rapporte un Texte du Nécrologe de S. Vanne, qui met la mort de Humbert en 959. *t. 4. Chronic. p. 153.*

(*x*) *Hugo Flavinian. t. 2. Bibl. mſ. Lab. p. 153. & Gunſ. mar. Hiſt. Epiſc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 266.*

Fin du premier Volume.

LYON

PREUVES

Digitized by Google

PREUVES
SERVANT
A L'HISTOIRE
DE
LORRAINE.

LYON

Tome I.

LYON

PREUVES SERVANT A L'HISTOIRE DE LORRAINE.

Gesta Trevirorum, seu Historia Trevirensis.

L'Ouvrage intitulé, *Gesta Trevirorum*, ou Histoire des Tréviriens, que nous donnons ici, a été probablement composé par *Thierry*, Religieux de S. Matthias de Tréves, qui vivoit vers l'an 1012. (a) & continué par Golschere, Religieux de la même Abbaye, qui vivoit quelque tems après, & qui l'a conduit jusqu'à l'an 1152. Après cela, on lit dans l'Original la vie de l'Archevêque Hillin & de ses successeurs, jusqu'à la mort de l'Archevêque Arnolde, arrivée en 1260. Et enfin un autre Ouvrage qui contient le démêlé de Henry Archevêque de Tréves, avec Thierry Abbé de S. Matthias, & qui finit en l'an 1286. Le R. P. Dom Luc d'Achery publia d'abord cette Histoire dans le tome xij. du Spicilége, page 196. sous le nom de *Historia Trevirensis*, tirée d'un Manuscrit de l'Abbaye de S. Corneille de Compiégne; mais son Manuscrit ne va que jusqu'à 1122. & il différe en plusieurs endroits de *Gesta Trevirorum*. M. Leibnitz l'a fait imprimer en 1700. plus parfait & plus étendu, à la suite de la Chronique d'Alberic Moine des Trois-Fontaines, & il le conduit jusqu'en 1133. Nous avons vû l'original de cette Histoire à S. Matthias de Tréves, & nous l'avons confronté avec un Manuscrit plus ancien & plus court, dont apparemment le Moine Thierry s'étoit servi, & qui est comme le fondement & la base de son Histoire. Le commencement, & les Vies des premiers Evêques de Tréves, Eucaire, Valere & Materne, se lisent en mêmes termes dans les deux Manuscrits; mais ailleurs il y a diverses additions ou corrections, que nous marquerons dans la suite. Nous n'avons pas crû devoir faire imprimer ici les 19. premiers chapitres, ni les 22. 23. 24. & 25. de cet Ouvrage, qui ne contiennent que des faits incertains, ou que l'on trouve beaucoup mieux ailleurs; notre objet principal étant de faire connoître ici les premiers Archevêques de Tréves.

(a) *Trithem. Annal. Hirsaug. ad annum M.XII.*

CAPUT XX.

POSTQUAM Dominus noster passus, mortuus & sepultus, à mortuis resurrexit, & in Cœlum ascendit: Beatissimus Petrus Apostolus, Antiochenam Ecclesiam primam confessione Christiani Nominis super solidissimam petram fundavit, & Pontum, Galatiam, Cappadociam atque Bithyniam verbo prædicationis illustravit. Igitur cùm Beatissimus Petrus Apostolorum Princeps, ac universalis Ecclesiæ Pastor à Domino constitutus, Antiochenam primitùs fide, quæ in Deum est Catholica, fundâsset Ecclesiam, eam vij. circiter continuis rexit annis, urbi quæ sicut in Gentilitate, ita in Christianismo, meritis videlicet beati Petri, totius orbis Principatum sortita est, ejusdem Fidei normam Pastorali solertiâ inferre ordinavit; cujus rei gratiâ anno, sicut ab Historiographis accepimus, regni Claudii Cæsaris iv. illuc ingressus, largiente Domino, signis & virtutibus, ac per verbum sacræ Prædicationis non modicâ populorum fruge acquisitâ, civitates & nationes ubique locorum dæmoniorum, nè dicamus deorum, cultui deditas esse sæpiùs ingemiscens, ideòque, quod sine ullâ ambiguitate credi potest, interpellato sæpiùs in

oratione ſuâ Domino, quatenùs novellæ plantationi ſuæ provideret incrementa Cœleſtia, ſcilicet operarios mitteret in meſſem ſuam, tandem ſalubri deliberato conſilio, beatum Eucharium ſuum condiſcipulum, (a) Sanctitatē ſuam ab Jeruſalem uſque Romā profecutum, qui ſicut nomen indicat, Græcus erat, Pontificatûs gratiâ ſublimātum in hoc opus miſit, cui ex diſcipulis ſuis quos per Evangelium ſuum filios Dei genuit, probatæ ſanctitatis viros cooperatores verbo conjunxit, qui populum à ſervitute diaboli eruerent, & ad Creatorem ſuum ſacris eruditionibus converti perſuaderent, beatum videlicet Valerium & Maternum, Sinicium (Sinecium) & Manſuetum; Clementem & Felicem, atque Memmium, alioſque quamplures, quorum aliquos ad Epiſcopatûs promovit dignitatem, in pluribus Galliæ Civitatibus, verbum Dei evangelizandum, beatum videlicet Eucharium, Clementem, Manſuetum, Sinicium, atque Memmium, quoſdam autem cæterorum Diaconatûs ſive Subdiaconatûs habere fecit officium (a).

Miſſion des SS. Eucaire, Valere, Materne, Sinice, Manſuy, Clement, Felix, & Memmin.

(a) Ce Chapitre & le ſuivant ſont beaucoup plus en racourci dans le Spicilége, tom. 12 pp. 196. 197.

CAPUT XXI.

VErumtāmen his omnibus, quod non ſine murmurante invidiâ dictum noverimus, beatum præfecit Eucharium tam copioſiore miniſterio quàm & dignitatis privilegio, quippe qui ſecum pariter ab ipſo Domino in carne commorante, ſicut à majoribus noſtris traditum accepimus, ſacræ Fidei rudimenta percepit, qui & in illa ſanctiſſima Cœna, quâ diſcipulis ſuis Dominus pretioſa Corporis & Sanguinis ſui Myſteria celebranda contradidit, conveſcentibus affuit, reſurgentemque à mortuis ac in cœlos aſcendentem, cum Apoſtolis beatâ viſione videre promeruit, ſanctumque Spiritum, ac linguas omnium nationum in ignis accepit apparitione. Abierunt autem omnes hi ſancti Patres ad Galliarum populos verbo ſalutis Deo lucrifaciendos, per gentes, per vias, ſanam doctrinam cunctis evangelizando. Tunc itaque divertit Clemens cum Felice Mediomatricum, Manſuetus Tullum, Sicinius Rhemis, Memmius Catalaunum, cæterique in loca ſibi à Deo prædeſtinata, & proſperatum eſt verbum Dei in manibus eorum; beatus verò Eucharius cum Diacono ſuo Valerio, videlicet Elegiæ (b), qui eſt vicus grandis Provinciæ Galliæ, Materni commilitonis ſui per maximam valetudinem deſolatus ſubſtitit, qui creſcente eādem infirmitatis moleſtiâ animam reddidit, quod multorum ſalutis causâ accidiſſe ſequens lectio demonſtrat: nam cùm eum terræ commendâſſent ſancti viri, piè pro depoſitione ejus lugentes, concito greſſu Romam revertuntur, Magiſtro ſuo ſupradicto beato Petro quæ in via geſta ſunt nuntiantes; hoc adjicientes, quod in populum duræ cervicis deveniſſent, in quo convertendo niſi virtus Domini noſtri Jeſu Chriſti, Materni reſuſcitatione manifeſtaretur, parùm ſe profecturos. Quos beatus Petrus conſolatus ait: Nolite lugere, cariſſimi mei, quia mortem fratris veſtri Dominus Deus noſter ad vitam multis providit. Confidite in Domino, & nolite deſperare, aderit enim divina clementia, quæ vos ſuper triſtitia veſtra conſoletur. Dans Euchario baculū (b) quo ſenilia ſua membra ſuſtentabat, ita dixit: Viâ quâ veniſtis indubitanter recurrentes, hunc baculum meum deferte vobiſcum; accedenteſque ad locum ſepulchri, effoſſo corpori baculum ſuperponite, dicendo: Materne, in nomine Jeſu Chriſti ſurge. Denique acceptâ benedictione Magiſtri, denuò ad Elegiam cum fiducia properabant, quò cùm perveniſſent, & acceſſiſſent ad ſepulchrum, multâ cum eis turbâ per voluntatem concurrente, videndi causâ quid fieret; Eucharius nihil de ſe præſumens, ſed magnam authoritatem Magiſtri commendans, præmiſſâ oratione dicebat: Materne frater, præcepit tibi Magiſter meus Petrus Apoſtolus, ut in nomine Filii Dei & Domini Jeſu Chriſti à morte reſurgas, & nobiſcum populo huic qui circumſtat Creatorem ſuum confiteris. Et ille quaſi de ſuavi ſomno evigilans, vivus & ſanæ mentis in nomine Chriſti aſſurrexit, habens jam in ſepulchro dies xl. Quo viſo miraculo, non ſolùm omnes hi qui aderant, ſed & multi longè poſitorum, ad quos hæc fama perlata eſt, eādem horâ idolis renuntiantes cœperunt ad Sanctos Dei confluere, & ut cognitionem Fidei Chriſti & Baptiſma ipſis darent poſtulare, confitentes clarâ voce hunc eſſe verum & tremendum, omnique nationi Deum adorandum, cujus invocato nomine ſervi ejus talia poſſent miracula facere; & acceptis Fidei rudimentis, & regeneratione Baptiſmatis, cum celeritate ipſo in loco Baſilicam in honorem & memoriam virtutis Domini noſtri Jeſu Chriſti conſtruxerunt, cui ex reſurrectione quæ illic celebrata eſt, nomen impoſuerunt; tam ſpiritualem animarum ſuarum, quam corporalem Materni reſurrectionem recolentes. Omnibus igitur per gyrum in confeſſione Fidei ſolidatis, aliis etiam regionum gentibus, beati viri verbum ſalutis impertitum ire diſponebant, & commendatis omnibus ei cui ſe per fidem ſubdiderant, abeuntes per viam ſemina vitæ ſerendo, tandem divino ductu Treverim, quæ magna civitas eſt, Metropolis Belgicæ Galliæ, pervenerunt. Hoc in loco, ſalvâ lectoris charitate, libet quædam de illius civitatis antiquitate ac ſitu commemorando aliquantiſper immorari, quod ſeries rerum inibi geſtarum, quas dicere conamur, aliqua ex parte monſtrabit non eſſe abs re....

S. Materne eſt reſuſcité par S. Eucaire, par la vertu du Bâton de S. Pierre.

Arrivée des hommes Apoſtoliques à Tréves.

(b) Elegia, Eli ſur l'Iſle entre Kogēheim & Ertſtein en Alſace.

Mort de S. Materne.

CAPUT XXVI.

ANno igitur Incarnationis Dominicæ liv. regni autem Claudii Cæſaris ix. Epiſcopatûs verò beati Petri Apoſtoli in Roma anno viij. Sanctus Eucharius tertius in ordine lxx. duorum diſcipulorum Domini, cum ſociis ſuis Valerio & Materno, ad prædicandum Gallicis gentibus directus, demum Trebetim pervenit. Cujus infidelitatis aciem devincens, veræ Religionis arcem obtinuit, & ejuſdem urbis Pontificatum xxiij (xxiv) annis tenuit. (Obiit autem vj. Idûs Decembris ac) ſepultus eſt in Eccleſia beati Joannis Evangeliſtæ, quam ipſe ante portam mediam conſtruxerat, & in circuitu ejus cœmiterium benedixerat. Poſt cujus obitum Valerius in Miniſterium Sacerdotale ſucceſſit, illudque per xv. annos ſanctè vivendo, & verbum vitæ prædicando, probatiſſi-

Mort de S. Eucaire premier Evêque de Tréves. S. Valere lui ſuccéde.

(a) L'Auteur ſuppoſe fauſſement que S. Eucaire étoit du nombre des 70. Diſciples.

(b) Les Chroniqueurs de différentes Egliſes ont parlé de ces Bâtons vrais ou faux, donnés aux premiers Evêques Fondateurs des Egliſes: on voit ici le Bâton de S. Eucaire dont il ſe ſervit pour faire divers miracles. A Toul, S. Manſuy avoit un pareil Bâton. & S. Vainin à Verdun. On parle auſſi du Bâton miraculeux de S. Materne à Tréves: on a conſervé celui de S. Hidulphe Fondateur de Moyen Moûtier, & celui de S. Dicy dans ſon Abbaye, celui de S. Bernard Abbé à Clairvaux; de S. Remy à Rheims.

Le Bâton de S. Pierre fut porté à Metz vers l'an 348. pour le ſouſtraire à l'irruption des Huns. *Hiſt. de Lor. t. 1. p. 20 21.* il ne fut rapporté à Tréves que long-tems après, *Vey. z trois ch. 25.* Le Pape Alexandre en 1070. reconnoît que S. Eucaire a reçû de S. Pierre le Bâton Paſtoral qui le diſtingue & lui donne la prééminence ſur les autres Evêques des Gaules, *t. 1. Ampliſſ. & Mart. Martenne, page 430.* Le Bâton de N. S. eſt celebre en Irlande. *Vit. S. Malac. c. 12.*

Digitized by Google

mè rexit. Cujus prædicationis tanta fuit inſtantia, ut jam tunc per Galliam & Germaniam, Chriſtiani Paganos & numero ſuperarent & Religione. (Obiit autem 1. Kal. Febr. ſepultus eſt & ipſe in eadem Eccleſia, juxta corpus S. Eucharii; poſt cujus deceſſum beatus Maternus Pontificalem ſuſcipiens apicem, xl. annis talentum ſibi creditum fideliter multiplicavit. Hic Tungrenſes & Agrippinenſes ad Fidem Chriſti convertit, & his tribus civitatibus Pontificali jure præſedit, in quibus ſingulis fertur uno eodemque Paſchali die Divinum Officium celebrâſſe. In hoc tempore fecerunt Treberi ſubterraneam viam ductam, à Treveri uſque Coloniam per pagum Hedonis, (c) per quem magnam copiam vini Colonienſibus amicitiæ causâ miſerunt. Iiſdem diebus venit Treberim ſanctus Nazarius, prædicans Chriſtum; ſed à civitatis infeliciſſimo Principe Cornelio, Domitiano Imperatori delatus eſt. Igitur ſanctus Maternus apud Coloniam obiit ſenex (18. Kal. Oct.) anno Dominicæ Incarnationis cxxvii. Cujus obitu Treveri comperto, mox Coloniam profecti ſunt Paſtorem ſuum repetentes. Aderant & Tungrenſes, qui ſimul cum Coloniis eum ſibi retentare latagebant. Certatum diu ab utriſque erat. Interim venerandus quidam ſenex in urbe apparuit, monens cives ut à lite deſiſtentes ſuis parerent conſiliis, & corpus Pontificis in navi ponentes, dein à littore fluctibus impellentes, quò Deus velit abire ſinant. Mira res, mox ut Angelus conſuluerat factum eſt, navis ſacro corpore onuſta, nullo ſe regente nauchero, Angelico remigio contra fluctus dirigitur, & parvo horarum ſpatio milliario confecto, in loco, qui ex triſtitia Colonienſium, Roze (a) vocatus eſt, littore applicatur. Tunc Treberi corpus ſui Pontificis à Deo ſibi deſtinatum, cum debita gratiarum actione ſuſcipientes, Treberim revexerunt, & in Eccleſia non longè à corporibus Sanctorum Eucharii & Valerii honorabiliter ſepulturæ tradiderunt.

Mort de S. Valere. S. Materne lui ſuccéde dans l'Evêché de Tréves.

Cet incidét du Canal ſoûterrain pour conduire du vin de Tréves à Cologne, eſt ajouté d'une main plus récente dans l'ancié Mſſ. de Tréves. Ce récit ne peut avoir de fondement que dans quelque route nouvelle, quel'on pratiqua par térre pour la facilité du tranſport des vins de Moſelle, de Tréves à Cologne.

(a) *Aliàs*, Rouëza.

CAPUT XXVII.

DEin Auſpicius quidam Eccleſiæ regimen tenuit. Dein inſignes per legitimas ſucceſſiones ſanctitate & gratiâ pollentes extiterunt (d) Felix, Manſuetus, Clemens, Moyſes, Martinus, Anaſtaſius, Andreas, Ruſticus, Auctor, Mauritius, Fortunatus, Caſſianus, Marcus, Avitus, Marcellus, Metropolus, Severinus, Florentinus, Martinus, Maximinus, Valentinus, quorum octo ultimi etiam Tungrenſi Eccleſiæ præfuiſſe noſcuntur. Qui omnes diverſis temporibus non ſolùm in propria Provincia, ſed in extimis & ultimis induſtrii & illuſtres, non ſolùm confeſſione, quin & martyrio exiſtentes regna Tyrannorum vicerunt: qui videlicèt Epiſcopi omnes in Eccleſia S. Eucharii ſepulti eſſe creduntur. Quorum autem Imperatorum vel Conſulum ſinguli claruerint temporibus, quoſque vita eorum habuerit exitus, quotque ſinguli annis adminiſtraverint Officium Pontificatûs, ſeu quantùm quiſque ampliaverit Eccleſiæ ſuæ reditus, quia totius Galliæ ab Hunnis & Nortmanis facta abolevit everſio, nec à nobis lectorum cujuſquam requirat exactio, cùm & antea diris x. perſecutionibus, ſub quibus vixêre, eorum memoriam fama Scriptorum ſtudio minùs potuerit divulgando perpetuare. Primus etenim Nero Chriſtianos perſecutus eſt; ſecundus Domitianus, tertius Trajanus, quartus Marcus Antoninus, quintus Severus Pertinax, ſextus Maximinus, ſeptimus Decius, Octavus Valerianus, nonus Aurelianus, decimus Diocletianus cum Maximiano. Harum itaque perſecutionum temporibus prædicti viri Trevirorum Præſulatum nequaquam manifeſtè, ſed ſicut ait Apoſtolus, in ſolitudinibus & montibus & cavernis terræ peregiſſe probantur; ut meritò eorum vita, tàm fervente tunc ubique perſecutione, quàm poſtea exterminatâ ſæpius Trevirorum civitate, oblivioni tradita fuiſſe credatur. Auxit hoc infortunium humani generis adverſarius. Poſtquam denique inſeparabilis Trinitas tres Evangelii ſui operarios perpetim remunerandos, ſcilicet Eucharium, Valerium & Maternum vocavit ad Superos, Treberi rectæ Fidei credulitatem amiſerunt, (e) & ad priſtinũ paganiſmi vomitum ex maxima parte redierunt.

Auſpice ſuccéde à S. Materne.

Felix, Manſuy, Clémét, Moiſe, Martin, Anaſtaſe, André, Ruſtique, Autor, Fabricius (ou Mauritius) Fortunat, Caſſien, Marc. Avite, Marcel. Metropole, Severin, Florent, Martin, Maximin, Valentin, ſucceſſivement Evêq. de Tréves.

L'ancien Mſſ. de Tréves ne fait aucune mé-

tion de cette ſucceſſion des Evêques de Tréves après S. Materne; mais après le récit de la ſépulture de ce Saint, il paſſe au martyre des Soldats de la Legion Thebéenne.

CAPUT XXVIII.

ANno Dominicæ Incarnationis ccxcj. Maximianus Imperator Romanus, cognomento Herculius, propter frequentes Gallorum tumultus Thebæos milites ab Oriente in auxilium accerſivit. Hi Thebæi ab Antiſtite Jeroſolimitano fuerant baptiſati, dein à beato Marcellino Papa Romano qualiter ſub armis Romanæ libertatis, Chriſtianam innocentiam cuſtodire deberent inſtructi. Prælati ſunt autem huic Legioni Duces duo, quorum unus Thyrſus, alter Secundus vocabatur, & Mauricius ejuſdem Primipilarius, quorum ordine & nomine Secundus apud Vintimilium (Victimilium) Italiæ caſtrum morte vitam finivit; Mauricius verò apud Agaunum oppidum cum ſuis ſociis pro Chriſto victimatus occubuit. Thyrſus autem & Bonifacius cum ſuis plurimis ſociis & militibus in Treberim devenerunt, ibique in campo Martio caſtra poſuerunt, ubi ab ejuſdem civitatis Chriſtianiſſimis Principibus Chriſtianitatis & pacis ſigna in ipſis cognoſcentibus, Chriſtianiter & amicè, hoſpitaliter & honeſtè, ſummâ quæ in Deo eſt, ordinante hoc caritate recepti ſunt. His ergo Principibus, dum cauſam ſuæ ab Oriente profectionis, ſuæque ad hunc locum perventionis flebiliter retuliſſent, eorumque conſilium ſimul & auxilium humiliter poſtulâſſent, flagranti adeò ſancti Spiritûs ardore, corda omnium & civium & hoſpitum in Dei amore accenſa ſunt, ut ad mortis magis pro Chriſti amore ſuſceptionem, quam ad idolorum venerationem, vel Chriſtianorum oppugnationem ſe animas præbere, invicem exhortarentur. Vix dum ergo ſanctæ exhortationis armis ſe invicem munierant, cùm ecce Rictiovarus à Maximiano Imperatore Trevirorum Præfecturâ donatus, eandem urbem cum maximo militum agmine ſtipatus intravit, qui vocatos ad ſe in primis quorum causâ præcipuè venerat, Thebæa Legionis Chriſtianos interrogavit, utrùm & ipſi Romanorum Deos adorare, eorumque detractores armis vellent ſubjugare: cui cùm Dux Legionis Thyrſus reſponderet, ſe ſuoſque omnes & ſocios & milites, pro Chriſti amore malle mori quàm hujuſmodi ſacrilegio pollui; Rictiovarus diffuſis per totum campum militibus, omnes præcepit interfici, & corpora eorum feris avibuſque devoranda relinqui. Ex his innumeris tanta multitudo ad littus Moſellæ juxta

Martyre de la Legion Thebeenne.

Thyrſe & Bonifface martyriſés à Tréves avec leurs Compagnons.

(c) Ce canal ſoûterrain qui menoit le vin de Cologne à Tréves, eſt certainement fabuleux. Mais auprès de Hedon ou Hedenhorſt, dont l'Auteur par le ici, il y a le reſte d'un très long aque-duc qui portoit les eaux à Tréves, & un autre qui les portoit à Cologne. Brouverus cite une ancienne inſcription qui portoit qu'Agrippa gendre d'Auguſte avoit fait venir des eaux à Cologne, à la longueur de 39. mille pas. *Brouverus, Propaſc. p.* 30.

(d) Dans le Mſſ. de S. Matthias de Tréves, une main plus récente a ajouté en cet endroit: *Sanctiſſimus nomine & meritis ceſſus, animo jubilans, ſed & genere clarus, non ſolùm patria, ſemper ubique virgens, aſſiſtus, pro honore aſſiſtus jerunus.* Après ſont dans le Mſſ. *Fauſt, Manſuetus, Clemens, &c.*

(e) Pluſieurs Egliſes qui ont voulu faire remonter trop haut leur origine, ont été obligées de recourir à cet expédient pour ſoûtenir leur antiquité.

Capitolium martyriſata eſt, ut ſanguinis rivuli defluentes in Moſellam aquæ permixti, eam in ſuum colorem converterent, uſque ad Caſtrum quod Neomagum dicitur, ut naturali claritate remotâ, peregrino magis quàm proprio colore ruberet. Inhumatis tunc Sanctorum Corporibus unda præbebat tumulum, quò redeunte gratâ compage membrorum, futuro ea repræſentaret Judicio. Hoc idem Capitolium poſteà in honore Sanctæ Mariæ ſemper Virginis eſt dedicatum. Et ipſe locus ob memoriam Martyrum Lirtus ad Martyres accepit vocabulum. Hanc cædem Rictiovarus exercuit, videlicet Thyrſi & Sociorum ejus, die iv. Non. Octob. Sequenti autem Palmacium Conſulem cum xj. Principibus occidit, quorum nomina hæc ſunt: Maxentius, Conſtantius, Creſcentius, Juſtinus, Leander, Alexander, Soter, Hormiſda, Papirius, Conſtans, Jovianus. Tertio nihilominùs die Rictiovarus (Ricciovarius) cædem exercuit in plebem ſexûs utriuſque & ætatis, totamque urbem occiſis innumerabilibus Chriſtianis implevit. Pauci ergo Chriſtiani qui hujus perſecutionis procellas fugâ declinaverunt, poſtquam aliquantùm ceſſavit, horum Martyrum corpora partim ſepulturæ tradiderunt, & quemdam ingentis capacitatis puteum, vetuſtate neglectum & aquis exhauſtum, eorum oſſibus repleverunt. Quærit aliquis quomodo Rictiovarus tantam multitudinem civium & peregrinorum occiderit, vel quare Thebæi vel Treberi ſibi reſiſterenon valuerunt? Sed notandum quòd hæc Legio Thebæa primùm juravit in Sacramenta Dominica (divina) deinde in Sacramenta Regia. Hæcduo Sacramenta ſe obſervâſſe demonſtrat: primùm quòd idolis immolare contempſit: ſecundùm, quòd innocentiam ſuam dum benè potuit armis defendere, noluit; alioquin ſi juncti Thebæi Trebirenſibus ſe defendere voluiſſent, non ſolùm Rictiovari, ſed & Maximiani potentiæ reſiſtere quiviſſent. Sed ſervavit Sacramentum ſuum, patienter moriendo, & cives urbis potentiſſimæ ſecum ad contemptum mortis fideliter invitavit.

Caput XXIX.

Regne de Conſtance Chlore.

POſt Rictiovari cruentiſſimum Dominatum, tandem civile nobis Conſtancii primò Cæſaris, dehinc Auguſti incœperat Imperium. Hic multâ clementiâ erga homines; erga Deum verò religione maximâ utebatur, neque piorum ſanguine regnum ſuum maculavit, neque orationum domos deſtruxit, ſed cultores Dei venerationi habuit & honori. Hic non modò amabilis, ſed venerabilis etiam Treberibus fuit, præcipuè qui ob Diocletiani ſuſpectam prudentiam, & Maximiani Rictiovarique ſanguinariam temeritatem, impetio ejus evaſerant. Hic Alemannos qui jam à temporibus Valeriani Imperatoris Trebetorum confinia devaſtabant, in ipſis finibus Trebetorum aggreſſus magnâ ſtrage delevit. Circa Lingonas die unâ adverſam & ſecundam fortunam expertus eſt; nam cùm repentè Barbaris ingruentibus, intra civitatem eſſet coactus, tam præcipiti neceſſitate ut clauſis portis in murum funibus tolleretur, vix quinque (xiv.) horis mediis adventante exercitu, bc. ferè millia Alemannorum cecidit, captis eorum Regibus, quos beſtiis cùm magnificum ſpectaculum muneris parâſſet objecit, anno xvj. (vj.) Imperii ſui obiit in Britannia, Eboraci, & inde Treberim relatus in campo Martio honorificè ſepelitur, cum Epitaphio hujuſmodi: Ælius Conſtantius, Vir Conſularis, Comes & Magiſter utriuſque Militiæ atque Patricius, & ſecundò Conſul ordinarius. Hîc ex Helena Treberorum nobiliſſima, Conſtantinum filium procreatum Imperatorem Galliarum reliquit, qui etiam Romani regni Monarchiam per bella maxima ſolus obtinuit. Beatiſſima verò mater ejus Helena cum magno exercitu Jeroſolymam perrexit, ibique cum Dei adjutorio lignum ſanctæ Crucis invenit. Quâ inventione celebratâ, Papam Sylveſtrum adiit, magnis precibus depoſcens, ut ſibi ſecundùm carnem conſanguineæ Trebericæ civitati miſereatur, & ejus infidelitatis tenebras aliquo idoneo Prædicatore illuſtrare dignetur. Magnâ ergo Doctoris inquiſitione habitâ, omnium Fidelium concilio, S. Agricius Antiochenæ Præſul civitatis evocatur, & ad Treberim cum pretioſiſſimis reliquiis quas inferiùs nominabimus, à Papa & Regina deſtinatur, cum privilegio quod idem Papa Sylveſter ad honorem Treberenſis Eccleſiæ, hoc modo noſcitur conſcripſiſſe.

Conſtance Chlore enterré à Tréves. Fable.

Sainte Hélene obtient du Pape Sylveſtre S. Agrece pour Evêque à Tréves.

Caput XXX.

Privilege que prétend un Pape Sylveſtre pour l'Egliſe de Tréves.

SIcut in Gentilitate propriâ virtute, ſortire & nunc Trebir primas, ac ſuper Gallos ſpiritualem, & Germanos Prioratum, quem (tibi) præ omnibus harum gentium Epiſcopis in primitivis Chriſtianæ Religionis Doctoribus (*f*) S. Eucharius, Valerius Maternus, ac per Baculum caput Eccleſiæ Petrus ſignificavit habendum; ſuam quodammodo minuens dignitatem (*g*) ut te participem faceret. Quem ego Sylveſter ejus ſervus, ſucceſſioneque indignus, per Patriarcham (*h*) Antiochenum Agricium renovans confirmo ad honorem (*i*) patriæ dominæ Helenæ Auguſtæ, Metropolis ejuſdem indigenæ (*k*), quam ipſa felix per Apoſtolum Matthiam Judæâ tranſlatum, (*l*) *cum tunica & clavo Domini, & dente ſancti Petri, & ſandaliis ſancti Andreæ, & capite Cornelii Papæ*, cæteriſque reliquiis (*m*) magnificè ditavit ſpecialiterque provexit. Hujus privilegii conſcii nocivi æmuli communione dirimantur, quia anathemate maculantur. (*n*)

Caput XXXI.

ANno Dominicæ Incarnationis cccxxviij. (ccclxviij.) ſanctus Agricius Trebirorum Præſul efficitur. Hic populum ab antiquo errore idolatriæ velut alter Eucharius eripuit, & domum beatiſſimæ Helenæ, excluſis ab ipſa civitate paganiſmi ſpurcitiis, in honore S. Petri dedicavit, & caput Eccleſiæ Trevirenſium ut eſſet, inſtituit. Eo tempore Treberis juſſu beatæ Helenæ Eccleſia maximi ornatûs & ſtructuræ in honore ſanctæ Crucis eſt ædificata, in modum etiam Crucis. (*o*) [Oſſa Matthiæ Apoſtoli juxta corpora Sanctorum Eucharii & ſociorum ejus collocata ſunt. Tunica Domini cum clavo & cæteris reliquiis in domo ſancti Petri (*p*) reconditæ ſunt.] Sanctus autem Agricius officio ſui Pontificatûs expleto migravit ad Dominum, ſepul-

(*f*) *In Mſſ. Virdunenſi, olim à Sirmundo ſuppeditato, ſic legitur*: Scilicet Eucharo, Valerio, Materno. *Ita & Duchenius.*

(*g*) *Aliàs* imminuens.

(*h*) *Deeſt in Virdunenſi Mſſ.*

(*i*) *Hæc vox deeſt in Mſſ.*

(*k*) On prétend qu'elle eſt née à un petit village au deſſus de Treves, où l'on montre ſa fontaine & ſa maiſon.

(*l*) *Hæc de unis in Mſſ. Virdunenſi.*

(*m*) *Mſſ. Virdun. addat. Domini.*

(*n*) *Virdun. Mſſ. addit.* Priv. quod Voluſianus Archiepiſcopus conſcribi juſſit.

(*o*) L'Exemplaire du P. Dachery ajoûte en cet endroit: *Ipſo etiam tempore apud confluentiam in Caſtro, Monaſterium in honorem S. M. Virginis conſtructum eſt a Nepte B. Helenæ, Matildis nomine.* Ce qui eſt enfermé entre deux Crochets, ne ſe lit pas dans l'ancien Mſſ. de S. Matthias; mais ſeulement dans l'Original de *Geſta Trevirorum*, compoſé par Thierry, & dans le P. Dachery. Le tranſport du Corps de S. Matthias à Treves en ce tems-là, eſt fort douteux.

(*p*) La *Maiſon de S. Pierre* eſt la Cathédrale; encore à Preſent on la nomme *le Dome*, les *Dômes Hers* ſont les Chanoines.

tuſque eſt (q) juxta corpus S. Eucharii. Cui ſucceſſit beatus Maximinus diſcipulus ipſius, qui Euſratan Coloniensem, nec dicendum Epiſcopum, depoſuit, & Severinum in locum ejus per electionem Eccleſiæ ſubrogavit (r). Athanaſium Alexandrinũ Epiſcopũ perſecutione Conſtantii Imperatoris fugientem honorificè ſuſcepit & intrepidus. Nam antea toto orbe profugus vagabatur; nec ullus ad latendum ei ſupererat locus(s) Tribuni, præpoſiti, Comites exercituſque ad inveſtigandum eum Edictis Imperialibus moti, totius regni viribus certabant, ſiquidem vivum maximè, ſin minùs, certè caput detuliſſent. Verùm Treberi ſex continuis annis ita latuit in lacu ciſternæ ſupradictæ non habentis aquam, & plenæ oſſibus Sanctorum(t), ut ſolem nunquam viderit, & ibi Pſalmum, *Quicumque vult ſalvus eſſe*, &c. compoſuit. Sed cùm per mulierem (u) quæ ei latebram præbere videbatur, proditus fuiſſet, tanquam Spiritu Dei admonente, nocte ipſâ quâ ad eum comprehendendum cum indicibus veniebatur, poſt tot annos emigravit ad alium locum. Igitur beatus Maximinus ad ſuos reviſendos Aquitaniam perrexit, ibique Domino ſe vocante quievit in pace. Succeſſit in Epiſcopatu Paulinus, qui Corpus magiſtri ſui per beatum Lubentium & plures Treberorum ex Aquitania revexit, & in cæmiterio S. Eucharii ſepelivit(x). Beatus verò Lubencius primò quidem in Eccleſia ſupra montem ſita ſecùs oppidum Cuberna vocatum, Preſbyterii honore præditus, Domino in publico miniſtravit. Poſtmodùm per revelationem Domini venit in Germaniam, ibique ſuper fluxium, qui dicitur Longona (Logona) Eccleſiam ædificavit, in qua poſtea defunctus, tranſlatus requieſcit. Præſul verò & Martyr Chriſti Paulinus à Conſtantio Imperatore veræ fidei causâ in Phrygiam exul deſtinatur, ibique pro nomine Chriſti decollatur ac ſepelitur (y). Dum enim veram Fidẽ inſtantiùs Gentilibus prædicaret, accenſis in iram Paganis capite cæſus eſt. Poſt quem Bonoſius Epiſcopus, dein Brittonius. In tripertita Hiſtoria legitur Brittonium Romæ fuiſſe cum Damaſo Papa (z), quod (qui Mars gentiliter appellatur) in noſtro ſermone ſonat Virginem dulcem (a). Horum temporibus Græci (b) cum magna manu Treberim invaſêre, & cædibus, rapinis & incendiis graviter attrivêre.

S. Maximin ſuccéde à S. Agric.

S. Paulin ſuccéde à S. Maximin.

Bonoſe, puis Britton, Evêque de Treves.

CAPUT XXXII.

ANno Dominicæ Incarnationis cccc vj. Maximus vir quidem ſtrenuus, & Auguſto dignus, niſi contra ſacramenti fidem per tyrannidem emerſiſſet, ab exercitu in Britannia invitus Imperator creatus, Treberi ſedem regni conſtituit. Eodem tempore Priſcillianiſtarum hæreſis exorta eſt à Priſcilliano Abulæ (Mabilæ) Hiſpaniæ civitatis Epiſcopo, qui mox apud Burdegalenſem Synodum condemnatus, Treberim ad Maximum Imperatorem confugit, ubi errore ſuo propalato, juſſu Maximi ab Evodio Præfecto Prætorii gladio addictus eſt, cum Eutrochia (Eucherotia) Delphidi (Delphili) Rectoris conjuge, & Latoniano (Latroniano) Feliciſſimo & Juliano, multiſque aliis ſui erroris conſortibus. Ad hanc hæreſim pleniùs condemnandam, Concilium Epiſcoporum famoſum juſſu Maximi Treberis congregatum eſt. Inter quos erant Martinus Turonenſis, & Ambroſius Mediolanenſis, & Auguſtinus magnus (c), quorum Martinus non ſolùm tunc, verùm & antea ſæpius Treberim verbis & ſignis illuſtraverat. Puellam enim paralyticam rogatus à Principibus ſanaverat, ſervum Tretdii (Tetradi) Conſularis à dæmonio liberaverat, ipſum quoque Tretdium (Tetradium) adhuc gentilitate ſordentem, Chriſti ſervum effecerat. Patris cujuſdam familias ſervum à diro dæmone mundaverat. Quodam quoque die dum de metu atque impetu Barbarorum ſubita civitatem fama turbâſſet, dæmoniacum ad ſe exhiberi juſſit; imperat, ut an verus eſſet hic nuntius fateretur. Tunc confeſſus eſt xvj. dæmonia quæ rumorem hunc per populum diſſeminâſſent, ut hoc ſaltim metu ex illo Martinus oppido fugaretur, Barbaros nihil minùs quàm irruptionem cogitare. Itaque cùm hæc immundus ſpiritus media in Eccleſia fateretur, metu & turbatione præſenti civitas liberata eſt. Alio die à Maximo Imperatore multis precibus ad convivium invitatus eſt; ad medium ferè convivium, ut moris eſt pateram Regi miniſter obtulit; ille Martino pateram dari juſſit, cupiens ab ejus dextra poculum ſumere: ſed Epiſcopus ubi bibit, pateram Preſbytero ſuo tradidit, nullum ſcilicèt exiſtimans digniorem, qui poſſet prior bibere; quod factum Imperator & ſui mirati ſunt, celebreque per Palatium ſonuit feciſſe Martinum in Regis prandio, quod in infirmorum Judicum conviviis Epiſcoporum nemo feciſſet; eundemque Maximum prædixit poſt aliquot annos in Italia interficiendum, quod & ita contigit. In eadem urbe Reginæ obſequiis multùm honoratus eſt. Ambroſius quoque Mediolanenſis cùm veniſſet Trebereas (Trebiros) poſt triduum acceſſit ad Palatium. Poſtea cum videret eum Maximus abſtinere ab ipſo, & ab Epiſcopis qui communicabant ei, & qui devios licèt à fide Priſcillianiſtas hæreticos ad necem petebant, ubi & Martinus peccavit, commotus ei juſſit Ambroſium ſine mora regredi (egredi); ipſe verò libenter, etſi eum plerique inſidias evaſurum non crederent, iter ingreſſus eſt, hoc ſolo dolore percitus, quod Iminium (Wineum) ſenem Epiſcopum in exilium duci comperit.

S. Martin, S. Ambroiſe & S. Auguſtin viennent à Trèves. L'Exemplaire du P. Dachery ne parle pas de S Auguſtin, & eſt beaucoup plus court que celui ci.

L'Empereur Maxime met à Trèves le Siége de ſon Empire.

(q) Voici ce que porte l'ancien Mſſ. dont nous avons parlé: *Sepultuſque eſt in Eccleſia quæ eſt conſtructa in honore S. Joannis Apoſtoli & Evangeliſtæ, in qua etiam corpora Trevirorum Præſul Maximinus quieſcit tumulatus, juxta corpus ejuſdem glorioſi Confeſſoris. Beato itaque Agrœco ſucceſſit B. Maximinus diſcipulus ipſius.* . . . .

(r) On peut voir dans le corps de l'Hiſtoire, ce qu'on a dit de ce Concile où Euphrate fut dépoſé.

(s) Tout ce recit eſt fabuleux. S. Athanaſe fut reçu & traité à Trèves avec honneur, & l'Empereur Conſtantin n'en vouloit point du tout à ſa vie. Le Pſeaume, comme il l'appelle, ou plutôt le Symbole *Quicumque vult ſalvus eſſe*, &c. n'eſt pas de S. Athanaſe; mais plutôt de Vigile de Tharſe.

(t) L'ancien Mſſ. dit que ce puits étoit rempli d'os des Martyrs de la Legion Thébéenne; qu'on montre encore aujourd'hui ce puits dans l'Egliſe Soûterraine, dédiée à la Sainte Vierge dans la Baſilique de S. Maximin.

(u) Cette circonſtance n'eſt pas dans l'ancien Mſſ.

(x) L'ancien Mſſ. porte au contraire, qu'il fut enterré dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangeliſte, appellée depuis de S. Maximin: *Ab Aquitania reverſus, & in Eccleſia B. Joannis Evangeliſtæ, quæ eſt in ſuburbio Trevirenſi, ubi adhuc Corpus quieſcit, gloriosum Præſulem honorificè ſepelivit.*

(y) On n'a aucune preuve du martyre de S. Paulin Evêque de Tréves.

(z) Il eſt vrai que l'Evêque Britton aſſiſta au Concile de Rome ſous Damaſe en 342.

(a) On ne voit pas à propos de quoi, il dit que *Mars dans le langage des Gentils, ſignifie une douce Vierge*: apparemment c'eſt à l'occaſion du nom de *Britannus*, qu'il derive de *Britomartis* Déeſſe du Paganiſme, fille de Jupiter, & fort aimée de Diane. Le nom *Britomarus* en ancien Gaulois, ſignifie, dit-on, *doux vierge*: *Voyez* Diodore de Sicile, Saumaiſe ſur Solina, c. 11. Mais il eſt bien plus probable que *Britomartis* vient de l'Hébreu *Berith*: alliance, & *Mara* Dame; comme qui diroit, *la Ducheſſe de l'alliance*. *Voyez Judic. ix. 46. & notre Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes.*

(b) Il faut lire apparemment *Gotis*, ou Francs, au lieu de *Græcis* car les Grecs ne vinrent jamais faire la guerre aux Treviriens.

(c) S. Martin & S. Ambroiſe ont été à Trèves plus d'une fois; mais non pas S. Auguſtin.

Caput XXXIII.

COngregati itaque apud Trebiros Epiſcopi tenebantur, qui quotidiè communicantes Itachio (Itacio)& Achatio, communem ſibi cauſam fecerant. Itachius & Achatius Epiſcopi erant,quorum factione Priſcillianus & reliqui occiſi fuerant, quorum etiam conſilio Maximus Tribunos cum ſumma poteſtate armatos ad Hiſpanias mittere decreverat, cæteros Priſcianilliſtas inquirere, deprehenſos bonis & vitâ privare. His ubi nuntiatum eſt advenire Martinum, ineunt cum Imperatore conſilium: ut miſſis obviam Officialibus urbem iſtam propiùs vetaret (vetaretur) accedere,niſi ſe cum pace Epiſcoporum ibi conſiſtentium affore fateretur; quos ille callidè eſt fruſtratus, profeſſus ſe cum pace Chriſti venturum. Poſtremò ingreſſus nocturno tempore, adiit Eccleſiam tantùm orationis gratiâ. Poſtridiè Palatium petiit; poſt multas quas evolvere longum eſt, has principales petitiones habebat: Pro Narſeto comite & Leochadio (Lochadio) Præſide, qui ambo fuerunt partium Gratiani, quem Dux Maximi Andragatius (Andragethius) occiderat; & nè Tribuni ad Hiſpanias cum jure gladii mitterentur. Pia enim erat ſollicitudo Martino, ut non ſolùm Chriſtianos qui ſub illa erant occaſione vexandi, ſed ipſos quoque hæreticos liberaret. Sed primo die & altero Maximus diſtulit ejus preces admittere, cùm interim Epiſcopi quibus Martinus communicare nolebat, cum fletibus Maximum implorant, ut uteretur adversùm hominem viâ ſuâ. At ille vim quidem ſancto viro noluit inferre, tamen ſecretò accerſitum blandè appellat, hæreticos jure damnatos, à Judicibus publicè potius quàm à Sacerdotibus addictos, non eſſe cauſam quod Ithacii cæterorumque partis ejus communionem vitare deberet. Quibus cùm Martinus parùm moveretur, Rex irâ accenditur, ac ſe de conſpectu ejus abripuit, & mox percuſſores, his pro quibus Martinus rogaverat, direxit. Quod ubi Martinus comperit, nocte Palatium intravit, ſpondet communicaturum, ſi Tribuni ad Hiſpanias miſſi revocarentur. Nec mora interceſſit. Maximus indulget omnia. Poſtridie Felicis Epiſcopi Trebirorum poſt Brittonem (Britonium) ordinatio parabatur,ſanctiſſimi ſanè viri & planè digni, qui meliori tempore fieret Sacerdos. Hoc die communionem Martinus iniit, ſatius æſtimans ad horam cedere, quàm perituris non conſulere. Hæc itaque eo tempore apud Treberos gerebantur, & hoc ordine S. Felix Epiſcopatum ſuſcepit.

Felix Archevêque de Treves.

Caput XXXIV.

ERant in eo tempore apud Treberos multi nobiles & Eccleſiaſtici viri. Illi videlicet: Preſbyter Hieronymus de Bethlehē,(d)& Auſonius Burdegalenſis,aliique quàm plurimi: quorum Hyeronimus prolixum valdè de Synodis librum S. Hilarii ibidem conſcripſit: Auſonius verò libellum qui dicitur Moſella, metricè compoſuit, & poſtea reverſus in Patriam grande volumen ad honorem hujus Patriæ edidit; quod qui ſcire voluerit, in Burdegala reperire poterit. Quâdam die Maximus Imperator ad ſpectandos Circenſes ludos ad Amphiteatrum egreſſus eſt; tunc quidam ex militantibus Palatio, nomine Pontianus, cum aliis tribus contubernalibus ſuis exivit deambulatum in hortos muri contiguos: illic fortè uno illorum ſecum ſubſiſtente,alii duo venerunt ad cellam S. Eucharii,ubi habitabant ſervi Dei pauperes (Chriſti) qualium eſt regnum cœlorum, & invenerunt codicem in quo ſcripta erat Vita S. Antonii, quam unus eorum cœpit legere & mirari, & repletus Spiritu Sancto, mox elevatis oculis, ad ſocium ſuum, ait: Dic, quæſo te, ſi non videtur tibi meliùs eſſe huic Deo ſervire qui talem habet famulum, quàm Regi mortali inaniter militare. Dixit & hoc turbidiùs parturitione novæ vitæ, reddidit & oculos paginis, & legebat & mutabatur intùs, & exuebatur mundo mens ejus: nam dum legeret infremuit, & ait amico ſuo: Jam abripui me ab illa ſpe noſtra, & Deo ſervire ſtatui & hoc, ex hac hora, in hoc loco agredior; te, ſi piget imitari, noli adverſari. Tunc ille reſpondit: Adhærebo & ego tibi, nec ulteriùs te in tali militia deſeram. Tunc Pontianus, & qui cum eo erant, per alias horti partes deambulabant, quærentes eos, deveniuntque in eumdem locum, & admonebant eos ut redirent, quia jam declinâſſet dies. At illi narraverunt eis qualis eis voluntas orta eſſet atque fortuna, & petierunt, nè eis moleſti eſſent, tunc cœperunt flere, & piè illis congratulati ſunt. & commendaverunt ſe orationibus eorum, & reverſi ſunt in Palatium. Illi autem manſerunt in eodem loco: habebant ambo ſponſas, quæ poſteaquam hoc audiêrunt, & ipſæ virginitatem ſuam Deo dicaverunt.

S. Jerôme & Auſone à Trèves.

Caput XXXV.

MAximus Imperator de Treberi cum maximo exercitu movens, Victorem filium ſuum in infantili ætate Imperatorem conſtituit, eique Quintinum & Mammæum Principes Trebirorum reliquit; ipſe deinde à Theodoſio in Italia peremptus eſt. Jam nunc aliquid de ſancto Felice dicamus. Hic fecit Baſilicam grandem in honore Dei Genitricis in Campo Martio cccc. & x. pedum longitudinis, cxx. latitudinis, in qua corpora Martyrum à Rictiovaro paſſorum ad uſque ſua tempora disjecta & incompoſita, honorificè tumulavit. Corpus quoque ſancti Paulini, quod ſuo tempore populus Trebirorum cum copiis ex toto regno adunatis de Phrygia detulerat, factâ cryptâ in eodem Monaſterio,inmedio cryptæ cum ferreis catenis ſuſpendit (e). Ipſe quoque poſt xij. annos Sacerdotii in ſiniſtro cornu ejuſdem Eccleſiæ ſepultus eſt. Eodem tempore ſub Theodoſio majore Franci cum Ducibus ſuis Sunnone & Gundebaudo in Germaniam prorumpentes, pagos quoſdam populantes, & Coloniæ metum incuſſerunt; quod cùm Treberis perlatum fuiſſet,Mammæus & Quintinus quos ſupra diximus, quibus infantiam filii & defenſionem Galliarum Maximus commiſerat, collecto exercitu Francos de Germania ejecerunt, & apud Carbonariam ſylvam magnâ eos ſtrage vicerunt. Hinc ortum eſt odium Francorum contra Trebiros, & ex hoc deinceps tranſmiſſo Rheno in terra Trebirorum hyemare cœperunt. Poſt hæc ergo temporibus Honorii Imperatoris Crocus Rex Vandalorum (e),cum Suevis & Alanis egreſſus de ſedibus ſuis Gallias appetens, conſilio matris nequiſſimo utens, dum ei dixiſſet: Si novam rem volueris facere, & nomen aquirere, quod alii ædificârunt deſtrue, & populum quem ſuperas interfice;

Maxime fait ſon fils Céſar.

(e)On ſuſpendoit ainſi à des chaînes dans les Egliſes les chaſſes des Saints, comme on le verra encore cy après.

(d) S. Jerôme vint à Trèves vers l'an 360. Auſone vers l'an 379 S. Martin en 373. 384. & 386. & S. Ambroiſe en 385. & 387.

(e) Crocus Roi des Vandales: on ignore l'année préciſe en laquelle il vint à Metz. Ni les Hiſtoriens de Trèves, ni ceux de Metz ne conviennent pas, ni entr'eux, ni avec eux-mêmes ſur ce point d'Hiſtoire; les uns le mettent vers l'an 260. les autres au commencement du iv. ſiécle. *Voyez notre Hiſtoire.* Il eſt certain que les Huns avoient pris & ravagé la ville de Metz, un peu avant la bataille qu'Attila perdit contre Aetius dans les campagnes de Châlons en Champagne en 451. *Marci Chronic. In campis Catalaunicis, haud longe de civitate Metis quam effugerant.*

Digitized by Google

interfice; nam nec ædificia meliora ac pretioſiora facere potes, neque plus magnam rem per quam nomen tuum eleves. Qui Rhenum apud Moguntiam ponte ingenioſo tranſiens, primùm ipſam civitatem, cum populo ejus delevit. Deinde cunctas quaſque civitates Germaniæ vaſtans, Metis pervenit, ubi muro civitatis divino nutu ruente, capta eſt civitas à Vandalis(*b*). Dein urbem Trebirorum vix jam à perſecutione Francorum reſpirantem pari obſidione cepit, & magna ejus ædificia ad terram dejecit, civium pars aliquanta in arena civitatis, id eſt in Amphiteatro, quam muniêrant, liberata eſt. Poſt hæc cunctas civitates Galliarum Crocus pervagans, Arelatum obſedit, ubi à quodam milite Marco (Mario) captus, & in vinculis conſtrictus, per cunctas civitates quas vaſtaverat ductus, impiam vitam morte dignam finiit. Paulò poſt regnante Theodoſio minore, Attila Rex Hunnorum, civitatem Trebirorum bello obtinuit, eamque graviter depopulatus eſt. Poſt mortem autem Valentiniani, qui poſt Theodoſium cum Martiano imperavit, Avitus ſuſcepit Imperium, ſub quo civitas Trebirorum ludibrio patuit Francorum. Erat in urbe Senator nomine Lucius, qui habuit uxorem pulcherrimam, in quam deperiit Avitus amore turpi. Simulans ergo infirmitatem, præcepit ut omnes ſenatrices urbis eum viſitarent: venit inter alias uxor Lucii, & ab eo ſtuprata ſilenter domum reviſit Mariti. In craſtino ſurgens de ſtrato ſuo Avitus, dixit ad Lucium: Pulchras thermas habes, ſed frigidò lavas. Hic Lucius indignatus, urbem prodidit Francis, à quibus direpta eſt, multiſque necatis incenſa. Treberi captâ, & Coloniam Franci ceperunt. Sic finitum eſt nomen & Regnum Gallorum & Germanorum, & ortum eſt Francorum.

(*b*) On verra dans l'Hiſtoire de Metz, que cela eſt attribué à Attila.

CAPUT XXXVI.

Mort de l'Evêque Felix. Maurice lui ſuccéde, puis Légonce, Autor, Severe, Cyrille, Jamerus, ou Hymerus, Evemerus. Marcus, Voluſié, Milet, Modeſte, Maximien, Fybicien, Aprunculus, Ruſticus, Aponoculus, Felicius.

POſt obitum Sancti Felicis, ut ad id redeamus à quo paululùm receſſimus, Mauritius Trebirorum Præſul efficitur. Poſt quem Sanctus Legontius, dein Auctor, poſt quem Sanctus Severus. Hic Apoſtolicis viris per omnia coæquandus, Germaniæ verbum Dei prædicavit, & cum beato Germano Pariſiorum Epiſcopo, & Lupo Tricaſſino in Britannia Pelagianam hæreſim deſtruxit: cui ſucceſſit beatus Cyrillus. Hic cellam Sancti Eucharii incenſam & deſertam reparavit, Monaſterium non longè à priori loco conſtituit, & illuc corpora Sanctorum Eucharii & Succeſſorum ejus tranſtulit, juxta quos & ipſe requieſcit. Cyrillum Jammerius, Jammerium Emerus ſubſecutus, Marcum poſt ſe conſtituit, qui Monaſterium Sancti Paulini à Barbaris in prædictis urbis vaſtationibus deſolatum reparavit, ubi & ipſe ſepultus requieſcit, cui ſucceſſit Voluſianus. Hic privilegium dudum à Papa Sylveſtro, huic urbi per beatum Agricium delegatum (delatum) ſed jam ſuo tempore deletum, Romano Pontifici reſcribi fecit, & honorem priſcum ſuæ civitati renovavit (*c*); poſt quem Miletus Eccleſiam rexit; poſt quem Modeſtus dein Maximianus, poſt quem Febicius (Sibicius) cui ſucceſſit Abrunculus, dein Ruſticus: hic primo reprehenſibilis, ſed poſtea per beatum Goarem correctus in Eccleſia Beatæ Mariæ, quæ vocatur Littus ad Martyres, quatuor annis reclusus pœnitentiam geſſit. Quo decedente Aponoctus (Aponoculus) ſucceſſit; cujus temporibus Arvernenſi Eccleſiæ Illidius(*d*) Sacerdos extitit, cujus fama cum per diverſos Eccleſiæ eveheretur aſſenſus, & vicinarum urbium fines penetravit, unde factum eſt, ut hæc gloria etiam Treberici Imperatoris aures attingeret, cujus filia à ſpiritu immundo vexabatur, & non inveniebatur à quo poſſet erui, beatum Illidium fama detexit, & dicto citiùs ab Imperatore directi pium ſanctum ſenem Avernis repertum, Treberis Regi repræſentant, à quo venerabiliter excipitur. Rex de exitu infelicis conqueritur filiæ. Ille verò confiſus in Domino orationi totâ nocte incumbit; dein miſſis in os puellæ digitis, nequam ſpiritum à corpore abegit obſeſſo. Quod miraculum Imperator cernens, immenſos auri argentique cumulos ſancto offert Sacerdoti; quos ille refutans obtinuit hoc, ut Averna civitas quæ tributaria in ſpecie triticea ac vinaria dependebat, in auro ſolveret, quod cum gravi labore penui inferebatur Imperiali. Sanctus verò Illidius impleto vitæ præſentis tempore, in ipſo vitæ curriculo migravit ad Chriſtum, à ſuiſque delatus in urbe ſua ſepultus eſt.

(*c*) Dachery t. 12. Spicil. p. 209. *Poſt hunc Hidolphus, deinde Severinus, poſt quem Adautus.*

(*d*) S. Allire Evêque de Clermont.

Ceci n'eſt pas dans l'Exemplaire du Pere Dachery.

CAPUT XXXVII.

EO tempore Theodoricus Rex ex civibus Arvernis Clericos multos adduxit, quos Trebericæ Eccleſiæ ad reddendum Domino famulatum juſſit aſſiſtere. Beatum verò Gallum nequaquam paſſus eſt à ſe ſeparari. Defuncto verò Aponoculo Epiſcopo, congregati Clerici Treberi ad Theodoricum (*f*) Regem ſanctum Gallum Epiſcopum petebant. Quibus ille ait: Ite & alium requirite, Gallum enim Diaconum alibi habeo deſtinatum. Tunc eligentes ſanctum Nicetium Abbatem, urbis Lemovicinæ Epiſcopum ſtatuerunt. Cui ſucceſſit Magnericus diſcipulus ejuſdem Nicetii. Cujus temporibus in Parochia Trebirorum magnæ ſanctitatis viri claruerunt, videlicet Paulus ſuper montem Cebennam, qui ex ejus nomine hactenùs Pauli mons vocabatur. Ingobertus, Diſtobodus (Diſſibodus) Wandalinus, Carileſſus (Carileſſus) & quidam Longobardus, nomine Wolfilaïcus, & Preſbyter Beatus, ejuſque Germanus nomine & opere Beatus, aliique plurimi heremiticam vitam ducebant. Hic Magnericus Epiſcopus Templa antiqua Dei in priſcum renovavit honorem, & in honore beati Martini Eccleſias conſtruxit. Unam in monte pago Vabrenſi, alteram in villa quæ Cata domus dicitur. Tertiam in monte Jurano, qui ex nomine ſancti Martini dicitur. Quartam in ipſa urbe, in qua & ipſe poſt expletum ſuæ vitæ curſum tumulatus eſt. Cui ſucceſſit Gaugericus diſcipulus ejus, qui in caſtro Trebirorum Evoſio (*g*) fuerat educatus. Hoc quoque mortuo Sabaudus Pontificatum ſubiit. Poſt quem Severinus Eccleſiam rexit [Dominicâ dignus allocutione. Cui dictum eſt à Domino, ut à ſede ſua Burdegalam tranſmigraret, ibique verbum Dei prædicaret. Quo tendente beatus Amandus illius Eccleſiæ Epiſcopus nihilominùs à Domino admonitus, ex caſtris obviam venit, honorificèque introductum ſuſcepit, ipſeque loco ceſſit Severino Sede relictâ, ibi ſepultus requieſcit.] Dein Modovualdus Epiſcopatum ſuſcepit temporibus Dagoberti, qui videlicet Dagobertus plurima beneficia contulit Trebereſi Eccleſiæ & beato Modovualdo. Idem enim Pontifex in Palatio Dagoberti, quod vocatur Horreum, Eccleſiam in honore beatæ Mariæ Virginis exſtruxit, ubi & congregationem Virginum inſtituit, (*h*) [ubi præficit mulierem quandam Modeſtam vitâ & nomine, ſacratiſſimam Virginem alumnam Cœnobii Montis Romarici, quæ ab aliquibus ſoror ſan-

Nicetius ſuccéde à Aponoculus dans l'Evêché de Tréves. Magnericus vient après lui.

Hommes illuſtres dans le Diocéſe de Tréves, Paul, Ingobert, Diſibode, Vandelin, Carileffe, Vulfilaïcus, Beatus.

Gaugerie Evêque de Tréves.

Sabaudus lui ſuccéde, puis Severin.

Modoaldus Archevêque de Tréves.

Fondation de l'Abbaye d'Harreten.

(*f*) Thierry fils de Clovis, n'a regné que juſqu'en 534. & Kuttichus & Aponoculus vivoient ſous Sigebert II. fils de Dagobert, vers l'an 640.

(*g*) Apparemment Yvoi, du Diocéſe de Trévés.

(*h*) Ce qui eſt entre deux crochets, n'eſt pas dans le Spicilege.

Digitized by Google

cti Wibrodi fuiſſe putatur, contemporaneam beatæ Virginis Gertrudis: dein nihilominùs Deo dilectam Virginem Irminam ipſius Dagoberti Regis filiam; & poſt, Anaſtaſiam Virginem, cui ſucceſſit Baſiliſſa;] itemque aliam in Palatio antiquo (i) in ſuburbio ſito congregationem conſtituit; quibus matrem ſimiliter Dagoberti filiam nomine Adelam præficit. Et Eccleſiam ſancti Martini in pago Megene (k) (Megine). Item idem venerandus Pontifex Modovualdus conſtruxit Eccleſiam ſancti Symphoriani ad littus Moſellæ, ibique congregationem Virginum eſſe conſtituit, quarum matrem ſororem ſuam Severam nomine inſtituit. Hujus etiam temporibus Paulus incluſus ſupradictus migravit ad Theologiam, quam præfatus Dagobertus Rex in ſuo proprio conſtruxerat, & ibi aliquantulùm manſit. Poſteà verò Eccleſiæ Virdunenſis curam regendam ſuſcepit, ibique quievit. Sanctus quoque Modovualdus poſtquàm ſororem ſuam beatam Severam Cœleſti Sponſo eam vocante obeuntem in Eccleſia S. Symphoriani ſepulturæ tradidit, paulò poſt & ipſe migravit ad Dominum, & in eadem Eccleſia juxta eam ſepultus eſt.

Abbaye de Toley.

CAPUT XXXVIII.

Numerien Archevêque de Trèves. Baſin lui ſuccede, puis Lutvin.

HUic ſucceſſit Mymerianus (Numerianus) cui Baſinus, qui fuit Abbas Cellæ ſancti Hilarii (l), in territorio Treberenſi; poſt quem Lutvuinus ipſius Baſini ex ſorore nepos. Hic primò Belgicæ Galliæ Dux omnia Monaſteria hujus urbis largiſſimis honoravit donariis, & prædiis auxit. Poſtea ſuper fluvium Saroam in proprio congregationem Monachorũ inſtituit, (m) ubi & ipſe Monachicæ vitæ habitũ ſuſcepit. (n) Defuncto avunculo ſuo Baſino Epiſcopo ſucceſſit (Lutvinus) electus, & Rhemenſibus & Laudunenſibus præfuit, (o) in quibus duobus uno die Deo præſtante ſacrorum Ordinum Conſecrationem celebravit. Rhemis obiit, & à Milone filio Trevirenſibus relatus, divino dato indicio Mediolacum (p) ſepultus eſt. Quo defuncto, Clodolpho (q) Metenſi Epiſcopo ſancti Arnolphi filio Eccleſia Trebirenſis committitur. Quam dum regeret Milo jam dicti Lutvuini Epiſcopi filius, non, ut quidam aiunt, Eccleſiaſticâ electione, ſed tyrannicâ invaſione occupavit, in quo nihil de Clericali honore vel vitâ niſi Tonſura enituit. Ejus verò invaſionis ratio hæc eſt. Eo enim tempore bella gravia in hac Provincia orta inter Karolum & Rangifredum de Principatu contendentes, quem ut Karolus bello obtineret, Laïcis Epiſcopatus donavit, & Epiſcopis nullam poteſtatem habere permiſit. Cum hoc Karolo Milo ſupradictus ad bellum profectus eſt, ſolâ tonſurâ Clericus, habitu & moribus irreligioſus Laïcus, & poſt victoriam Epiſcopatibus Trebirorum & Rhemorum ab eodem Karolo donatus eſt. Cujus infelici tempore de his Eccleſiis multa ablata ſunt, & res ab Epiſcopis diviſæ, domus Religioſorum deſtructæ, Eccleſiaſtica diſciplina diſperſa, adeò ut Clerici, Sacerdotes, Monachi, & Moniales ſine lege Eccleſiaſtica viverent, & refugia indebita haberent. Patet hujus calamitatis indicium in plurimis Trebereníis Parochiæ Eccleſiis, in quibus ſingulis ſingulæ fuerunt olim Congregationes, quæ tam à præfato Milone, quam ab aliis Tyrannis, nè dicam Epiſcopis, rebus ſpoliatæ vix unum Preſbyterum poſſunt ſuſtentare. Sic ſunt, Eccleſia ſancti Medardi, quæ ſita eſt propè Cellam Eucharii; Eccleſia ſupra Saroam, quæ dicitur Ravena (Taverna) Eccleſia ſancti Symphoriani à beato Modovualdo conſtructa; Eccleſia in honore ſanctæ Crucis juſſu beatæ Helenæ condita; (r) Eccleſia ſancti Salvatoris in Capitolio, Eccleſia ad Palatium, Eccleſia ſupra montem ſancti Beati, Eccleſia ſancti Stephani extra Caſtrum Andernacum. Forum quoque quod erat ante portam mediam conſtitutum, & frequentiâ Comprovincialium ſatis celebre & famoſum, ortâ inter cives & negotiatores gravi ſimultate, ex eo loco in Maſgaciam (Wagaſaciam) tranſlatum eſt. Et de his hactenùs.

Clodulphe fils de S. Arnould, eſt fait Archevêque de Treves. Milon uſurpe ce ſiége.

CAPUT XXXIX.

ZAcharias igitur Papa beatum Bonifacium doctrinâ & operatione clarum, Treberenſi & Rhemenſi Eccleſiis Viſitatorem, & ſpiritualium negotiorum Proviſorem conſtituit, cùm Milo Tyrannus res utraſque teneret. Interea Karolus Eccleſiarum deſtructor moritur, de quo nocte quâdam revelatum eſt ſancto Euchario Aurelianenſi Epiſcopo, quòd eſſet in inferno inferiori; qui accito Domino Bonifacio Romanæ Sedis Vicario, aliiſque boni teſtimonii viris, ſepulchrum Karoli aperuit: ſublato autem lapide ſerpens mirè magnus exivit de Sarcophago, corpus autem Karoli non eſt inventum ibi. In his diebus Dominus Zacharias Papa audiens Fidem & doctrinam Domini Bonifacii, conſtituit eum Archiepiſcopum Moguntinæ Eccleſiæ; nam antea Moguntini Epiſcopi Suffraganei erant Wormacenſium Epiſcoporum. Milo igitur Tyrannus, his ita peractis, venationi inſerviens, ab Apro percuſſus moritur, in villa quæ dicitur Yranc (Yrane) primo à Treberi milliario, ubi & ſepelitur, poſt xl. annos ſuæ tyrannicæ invaſionis. Pipinus ergo Rex ſuggeſtione Cleri & plebis Trebericæ, Hidolphum, claro Nerviorum genere ortum, in Regenſburg (Regeneſburg) (s) autemenutritum, Trebericæ Metropoli conſtituit Epiſcopum. Hic conſtru-

S. Hidulphe eſt fait Archevêque de Trèves.

(i) L'Abbaye de Palatiole près de Trèves, fondée par l'Evêque Modoalde; & gouvernée par S. Ardele.

(k) Le pays de Megene eſt entre le Rhin & la Moſelle, nommé communément *Meyland*. Cette Egliſe eſt celle de S. Martin *Meinfeld*. *Vide Brouwer. t. pag. 459.*

(l) Le P. Dachery lit ſimplement: *inſtituit, quarum Matres fuerunt Irmina & Modeſta, filia Dagoberti. Item quo aliam, . . .* Le Monaſtere de Remiremont fut fondé vers l'an 620 ainſi il n'y a nul inconvénient à dire que Ste. Modeſte y avoit été élevée. L'Abbaye d'Horréen à Treves fut fondée vers l'an..... Ste. Irmine fut putôt l'inſigne Bienfaictrice que Fondatrice de ce Monaſtere. *Voyez Mabill. Annal. Bened. t. 2. l. 14. n. 59. & l. 16. n. 66. p. 534.* Ste Modeſte étoit Abbeſſe d'Horreen en 658. lors de la mort de Ste Gertrude, Abbeſſe de Nivelle. *Vide Vit. & lib. Miracul. ſanctæ Gertrudis, & annal. Bened. t. 1. p. 524.*

(m) S. Baſin fut tiré de l'Abbaye de S. Maximin, nommée auparavant de S. Hilaire.

(n) Dans l'Abbaye de Metloc.

(o) L'Edition du P. Dachery ajoûte: *Eccleſia S. Remigii ad Littus Moſellæ... Sanctæ beatæ Confeſſoris Conſecratio, &c.*

(p) Ce Texte eſt corrompu. Il faut lire: *Magnericus duas Eccleſias in honore beati Martini conſtruxit; unam in monte (Martio), alteram in Pago Vabrenſi in villa Caradoni.* La premiere fut bâtie ſur le mont de Mars, vis à-vis le Champ de Mars, du Brouverus. L'autre à *Caradonum*, dans l'ancien pays de Rome, *Caradonum* étoit un autre Camp des Romains, ſur une montagne, à huit mille pas d'Yvoi ou *Carignan*. C'eſt ſur cette montagne où ſe retira S. Vulfroy ou Vulfilaique. Urſion & Bertefrede révoltés contre le Roi Childebert, ſe retirerent ſur cette montagne, dans l'Egliſe de S. Martin.

(q) Lutvin ne fut pas à la fois Archevêque de Rheims, de Trèves, & Evêque de Laon; & il n'eſt pas probable qu'il ait donné les Ordres à Rheims & à Laon en un même tems.

(r) Ce n'eſt point S. Clou Evêque de Metz, fils de S. Cernon; mais S. Hidulphe, qui fonda enſuite l'Abbaye de Moyen Moûtiers, dont il eſt parlé ici; & l'Auteur renverſe ici l'ordre de la Succeſſion des Evêques de Tréves. Milon ſuccéde à la verité à ſon oncle Lutvin; mais non pas S. Clou ni S. Hidulphe. *Voyez notre Hiſt. & la Liſte des Auteurs de Trèves.*

(s) Regemburg. Ratiſbonne.

Digitized by Google

L'Abbaye de S. Maximin.

xit Monaſterium in honore ſancti Joannis Evangeliſtæ (t) juxta Cellam ſancti Hilarii in Campo Martio, in quod Corpus ſancti Maximini de Cella ſancti Eucharii tranſtulit, cum aliis ccc. Martyrum Corporibus à Rictiovaro paſſorum, quem locum & ſuâ ſuppellectile & fundis ditatum & Cœnobitis repletum centenum numerum Monachorum conſtituit; quæ videlicet Cella in fundo ſancti Petri conſtructa, Epiſcoporum Trebirenſium multo tempore juri ſubjacuit, donec unus eorum adulatione damnabili, cuidam Reginæ ad nuptias eamdem Cellam cum Caſtello quod dicitur per Stricum (Uricum) dono dedit, & ſic deinceps à Regibus detenta eſt. Hic itaque poſt aliquot annos Epiſcopatû ſuum relinquens, in (u) ſaltu Voſagi Tullenſis Parochiæ Cellas tres conſtituit (conſtruxit) in quarum media Monachus ſanctus (factus) Deo ſub Abbatis imperio militavit, ubi & requieſcit (x), cui tamen quamdiu vixit, alius in Epiſcopatu non ſucceſſit. Defuncto verò ſucceſſit Veomardus (Wiomandus) & hic fuit Abbas Cellæ ſancti Maximini. Hic Cellam ſancti Goaris ad jus ſancti Petri transferre conatus eſt: ſed violentiâ Pipini Regis impeditus eſt. Præceptum tamen Regiæ autoritatis ab eodem Pipino ſuper Cellam ſancti Maximini & aliis rebus Eccleſiæ Trebirenſis obtinuit, & à Carolo Magno Pipini filio; quod qui ſcire voluerit, invenire poterit.

Commencement de l'Abbaye de Moyen-Moutiers.

Veomadus Archevêque de Tréves.

CAPUT XL.

Richbodus Archevêque de Tréves, puis Wazo, & enſuite Amalarius Fortunatus.

EO mortuo Richboldus ordinatur Epiſcopus, dein Waſo, qui ambo alter alteri ſuccedens, Abbates extiterunt Mediolacenſis Cœnobii. Poſt quos Hamularius Fortunatus (y) Cardinalis Romanus, qui Librum Offi. iorum conſcripſit; hic miſſus eſt à Carolo Magno Conſtantinopolim, propter pacem cum Michaële Imperatore firmandam. Qui etiam Carolus multum marmor & Muſeum (Muſivum) plurimùm de Triberi, aquis Palatium (z) vexit: & beato Petro ad viciſſitudinem munera dedit. Poſt Fortunatum Trebirorum Eccleſiæ Hetti præfuit Abbas Mediolacenſis. Hic admonitus in viſu à ſancto Materno, in xxiij. anno Ludovici Imperatoris, aſportavit Corpus ſancti Caſtoris de loco qui vocatur Cardenna (Cardona) ad Confluentiam, ad Monaſterium quod ipſe conſtruxerat, & v. (ſecundo) Idûs Decembris conſecravit in honore ſancti Caſtoris, & omnium Confeſſorum, & poſt Conſecrationem ſanctum Corpus in Eccleſia recondidit, ibique Ludovicus Imperator multa Domino (dona) præſentavit. Dicunt eum aliqui res Eccleſiarum ſancti Eucharii & ſancti Lutvuini Principibus ſuis in Beneficium tradidiſſe. Poſt xxxvij. (xxxj. vel xxx.) annos (ſui Sacerdotii) obiit & ſepultus eſt in Monaſterio ſancti Eucharii ante Altare ſancti Joannis Baptiſtæ in abſide Aquilonari, ad cujus dextram in abſide requieſcit vir valdè magnificus in Germanis, nobilitate clarus, ejuſdem Hetti germanus, nomine Rutgandus (Rotgarus).

Hetti Archevêque de Tréves.

CAPUT XLI.

Tietgaudus Archevêq. de Tréves.

ANno Dominicæ Incarnationis octogenteſimo lj. Cathedram Hetti Tietgaudus obtinuit. Hic ſimplex ſeductus eſt à Lothario Imperatore adultero, & Gunthero Colonienſi Epiſcopo, & conſenſit in deſertionem Thietbergæ uxoris ejuſdem Lotharii falsò accuſatæ; imo definivit in Synodo, quòd ipſa confeſſa fuiſſet, ſemetipſam fratris germani inceſtuoſo pollutam fuiſſe concubitu. Hanc enim falſam infamiam Lotharius cum his Epiſcopis compoſuerat, cupiens hoc modo Reginam abûcere, & Waldradam ſororem ejuſdem Guntheri Colonienſis Archiepiſcopi, quam ipſe adoleſcens concubinam habuerat, in regnum aſſumere. Quod cùm judicio Epiſcoporum adeptus fuiſſet, Thietgaudus & Guntherus à Papa Nicolao Romam pro his cauſis vocati ſunt, ibique omni Eccleſiaſticâ diginitate privati, depoſiti ſunt. Hujus quoque Thietgaudi Epiſcopi anno vj. Treberis viſus eſt canis ſedere ſuper Cathedram ejus Epiſcopalem, cùmque iterùm atque tertiò Sedem Apoſtolicam reſtitutionis gratiâ adiſſent & non profeciſſent; noviſſimè Nicolao Papâ defuncto, Adrianus ſucceſſit, cujus liberalitate Thietgaudus in Monaſterio ſancti Gregorii manſionem ſuſcepit. Cui ſanctus Gregorius in ſomnis ſemel & iterùm apparens monuit ut recederet, & manſionem Sancti non perturbaret, quia illicitum eſſe ipſe Gregorius diſpoſuit, & deſineret; & cùm hoc facere Thietgaudus diſſimularet, tertio correptus de inobedientia & defatigatione Apoſtolica, apparuerat enim ſibi ducens dextrâ manu Andream Apoſtolum, cujus nomini ipſa Baſilica conſtructa fuit; reſponſum accepit, quod à momentanea quidem morte liberaretur, ſed Patriâ cum ſuis privaretur. Quod cùm omnibus quibus potuit revelaret, & aliud hoſpitium à Pontifice impetrare non poſſet, apud Sabinos concedens eodem anno cum ſuis omnibus vitâ privatus eſt. Lotharius verò Imperator apud Placentiam divinitùs percuſſus moritur. cum quo pariter totum Regnum, quod ex ejus nomine Lotharingium appellatur, corruit. Caſtellum etiam Lotharii non longè à Treberis ſuper Saroam, ex illo tempore deſertum eſt.

CAPUT XLII.

Bertolfe Archevêque de Tréves.

ANno Dominicæ Incarnationis DCCCLxiij. Bertholfus Abbas Mediolacenſis fit Epiſcopus Treberorum, conſanguineus Adventii tunc temporis Metenſis Epiſcopi; qui Adventius cùm Lotharium Regem in Placentia mortuum cognoviſſet, Karolum fratrem ejus, qui in Provincia regnabat, Metis evocatum, adjuncto ſibi cum aliis Epiſcopis Hincmaro Rhemenſi Archiepiſcopo, Regem Lotharingiæ Provinciæ conſecravit, cognatoque ſuo Bertulfo, ut daret Archiepiſcopatum Treberenſem obtinuit. Hic villam quæ dicitur Marcia, de manu Regia compàravit. Anno v. Bertolfi moritur Adventius Metenſis Epiſcopus. Walo ei ſubſtituitur, cui Ordinationis ſuæ anno ij. tranſmiſſum eſt Pallium à Joanne Pontifice cum, litteris docentibus, quibus hoc feſtis foret uſurus. Bertholfus verò Metropolitanus audiens Walonem in die ſancto Paſchæ cum Pallio procedere, miſſis Litteris Treberim Avocatum percunctatus eſt, quando, vel quomodo, vel à quo procedere cum Pallio ſibi fuerit conceſſum. Walo Litteris in auribus omnium qui aderant, quòd ſibi à Pontifice tranſmiſſum fuerit de uſu Pallii privilegium; aſſeruit non ſe primum, ſed quintum fuiſſe quem Apoſtolica Sedes

(u) Edit. Dachery, p. 213. *In ſaltu Voſagi Cellam ſibi conſtruxit, in qua & requieſcit, cui, ut ait Veomadus.*

(x) Tout ce que cet Auteur dit de S. Hidulphe eſt inſoûtenable. 1. On n'a aucune preuve qu'il ait bâti un Monaſtere près l'Abbaye de S. Hilaire ou de S. Maximin. 2. Il eſt faux qu'il ait bâti en Voſge trois Monaſteres, dont celui de Moyen Moûtier, étoit au milieu des deux autres: il ne bâtit que celui de Moyen-Moutier. 3. Il ne fut jamais ſimple Religieux de Moyen-Moûtier. 4. Il eſt faux que de ſon vivant on ne mit point d'Evêques à Tréves. On lui donna pour Succeſſeur Baſin, auquel ſuccéda Luitvin, puis Milon.

(y) Amalaric Fortunat ne fut jamais Cardinal de Rome: & celui qui fut Archevêque de Tréves, ne ſe nomme point Fortunat, & eſt fort different d'Amalarius, Prêtre de Metz, Auteur du Livre des Offices Divins.

(z) *Palatium*, apparemment *a Palatiolo*, autrement *Palais*, au deſſous de Tréves: ou plutôt Aix-la-Chapelle, où Charlemagne tranſporta beaucoup de marbre, tiré des débris de Tréves, pour en faire des ouvrages de Moſaique *Muſivum opus*.

hoc honore dignata ſit ſublimare, ſalvâ tamen in omnibus Metropolitani ſubjectione; primum Urbicum (Urbicium); ſecundum, Pipini Regis ex ſorore Nepotem Crodegangum.(a) Tertium, Angelrannum (Angelramum); quartum, Drogonem Karoli Magni Imperatoris filium. Bertolfus his aſſerſionibus non ſatisfactus, Capitulo Canonum loco quo aſſeritur nulli Suffraganeorum, novum, & quod non ab omnibus in Eccleſia ſua prædeceſſoribus habebatur, abſque Metropolitani ſui conſilio & licentia præſumendum, interdixit ei per ſanctam, quam in omnibus Eccleſiaſticis negotiis ſibi deberet, obedientiam, ne ulteriùs niſi ab eo petitâ & conceſsâ licentiâ Pallio uteretur. Cùmque Walo Apoſtolicam autoritatem prætenderet. Archiepiſcopus, verò Metropolitanorum privilegia defenderet, grandis utrinque conflata eſt inimicitia. Hinc matus igitur Reverendiſſimus Rhemorum Archiepiſcopus, & eloquentiâ clariſſimus, audiens hanc diſſidentiam, Epiſtolam Waloni tranſmiſit, ſapientiæ & ſani conſilii ſale conditam, per quam eum ad Metropolitani ſui inſtruxit obedientiam, & ſic reſtituit concordiam. Fuit enim iſte Bertholfus multùm acer & impatiens in talibus Suffraganeorum ſuorum præſumptionibus, & ſuæ Eccleſiæ privilegium non paſſus eſt in aliquo temerari. Nam Litteras Romani Pontificis pro eadem Walonis præſumptione, nec non pro Epiſcopi Virdunenſis contra ſuam voluntatem Ordinatione ſibi tranſmiſſas noluit ſuſcipere. Anno Epiſcopatûs ejus xij (ij) cœleſtis vindicta venit ſuper Lotringiam, Regnum Lotharii ſupradicti Regis adulteri & excommunicati. Denique Nortmanni qui ante complures annos exierant, & civitatem Nannetis combuſſerant, Epiſcopumque ejus Sabbatho ſancto Paſchæ dum fontes benediceret, cum Clero ſuo trucidaverant, Andegavis, Turonis, Pictavis, Leodium, Trajectum Tungrim, Coloniam, Bunnam, Tulpiacum, Juliacum, Niuſa (Nuiſam) Aquis, Hindam, Malmundarum, (Malmudorum) Stabulaus (Stabulus) Prumiam, Numago Regium (Rhenti) caſtrum igne & ferro adnihilaverunt. Treberici ergo inito cum ſapientioribus conſilio quicquid in civitate Eccleſiaſtici cenſûs vel ornatûs fuerat, in ſubterraneis occulunt ſpecubus, Sarcophaga etiam Sanctorum altiùs terræ immergunt, nè Sanctorum Reliquiæ ludibrio eſſent Barbarorum veſaniæ. Erat itaque in Monaſterio ſancti Paulini crypta, ubi circa ipſius ſancti Sarcophagum ferreis catenis ſuſpenſum xiij. jacebant Corpora Martyrum, quorum nomina aureis litteris in ejuſdem cryptæ parietibus erant deſcripta. Religioſi igitur qui tunc erant Chriſtiani tementes, nè per hujus ſcripturæ indicium, ludibrio, ut dictum eſt, fierent hoſtibus Sarcophaga, vel ipſa etiâ oſſa Martyrum, ſalubre inière conſilium, ut ſcilicet ablatis de parietibus litteris, nomina eorumdem Martyrum, inſuper qui fuerint, unde venerint, quando, quomodo, à quo occiſi ſint, invenire, & horum nominum tranſlationis cauſam & Martyrum nomina & merita. Taliter autem ſcripſerunt in Tabula plumbea: In hac crypta jacent Corpora ſanctorum ſecundùm ſæculi dignitatem nobiliſſimorum, ſecundùm autem Dei voluntatem Martyrum pretioſorum. Nam Rictiovarus Maximiani Imperatoris Præfectus Legionem Thebæam juſſu ipſius circûquaque perſecutus, hanc etiam urbem propter ipſos ingreſſus eſt. Quorum innumeros cùm hic occidiſſet, hos quoque hujus civitatis Principes Fidei Chriſtianæ Confeſſores cum ipſis occidit: quorum hîc Corpora circum ſunt collocata, in medio verò S. Paulini Epiſcopi Trebirorum clariſſimi Corpus eſt ferreis catenis ſuſpenſum, quod ibi ſanctus Felix hujus Sedis Epiſcopus à Phrygia totius Regni viribus tranſlatum 3. idûs Maii honorificè ſuſpendit, qui & iſtud Monaſterium (b) in honorem ſanctæ Dei Genitricis, nec non eorumdem Martyrum conſtruxit. Nam præter horum Principum Corpora, innumerabilia ejuſdem multitudinis Corpora in hoc Monaſterio ſunt comprehenſa, quorum nomina ſcilicet innumerabilis populi & peregrini non potuerunt inveniri, excepto uno Ducis vocabulo, qui Thyrſus vocabatur. Hujus igitur & eorum Martyrum vocabula, quorum hic videri poſſunt Sarcophaga, aureis litteris in hujus cryptæ pariete conſcripta fuerunt. Quæ inde devoti, qui tunc erant Chriſtiani hùc tranſtulerunt, quando Nortmanos hanc urbem ſicut cæteras undique urbes depopulatos eſſe præſciverunt. Is verò qui ex dextro latere ſancti Paulini repoſitus eſt, Dalmatius vocabatur, qui Conſul & Patricius toti huic civitati principabatur. In ſiniſtro autem latere ipſius, qui jacet Thyrſus vocatur, cujus nomen ſolius de tanta multitudine ideò eſt notatum, quia ipſius ejuſdem Legionis gerebat Ducatum. Ad Caput autem hujus S. Paulini jacent & hujus urbis Senatores, martyrio cum ipſis Thebæis coronati, quorum medius vocatur Maxentius, juxta quem dextrorſum jacet propiùs, nomen habens Conſtantius; poſt quem eſt Creſcentius. Poſtea Juſtinus. In latere autem ſiniſtro Maxentii qui jacent, tres erant fratres Germani, quorum maximus natu proximè Maxentium eſt Leander. Juxta quem Alexander, poſtea Sother. Ad pedes verò ſancti Paulini altrinſecùs poſiti ſunt quatuor viri, genere & virtute clariſſimi, qui licèt tempore pacis occultè Chriſtum colebant, tempore tamen perſecutionis apertè Fidem Chriſtianorum defendebant, ideò ipſi Rictiovaro in faciem reſiſtebant, quos omnes, ad exemplum aliorum diverſis tormentorum generibus multùm afflictos, tandem in præſentia ſua fecit decollari. Alter ergo duorum verſus Auſtrum poſitorum, interior ſcilicet, Hormiſda, exterior autem Papyrius vocatur. Alter autem eorum, quorum latera Aquilonem reſpiciunt, interior Conſtans, exterior Jovianus vocatur. Ingreſſus eſt autem Treberim Rictiovarus iv. Non. Oct. & eodem die occidit Thyrſum cum ſociis; ſequenti autem die Palmatium (ſeu Dalmatim) cum aliis Principibus civitatis. Tertiâ verò die, cædem exercuit in plebe ſexûs utriuſque. Cùm autem terra de crypta, ubi hæc jacent Sanctorum Corpora portarentur, os quoddam incautè projectum ſanguinem fudit non modicum. Quod dum mox in præſentia Abbatum, Clericorum & Laïcorum in vaſculum delatum, quoties effundebatur, toties cum magna cruoris inundatione replebatur. In hac autem inundatione à nona hora Sabbathi, uſque ad primam ſecundæ feriæ horam permanſit, & adhuc permanet ſanguinolentum. Corpus (Corpora) ſancti Eucharii & reliquorum ibi ſepultorum altiùs terræ infoderunt; idem fecerunt de aliis circa urbem ſepultis.

Noms des Soldats de la Légion Thebéene, qui furent martyriſés à Treves.

CAPUT. XLIII

ANno Dominicæ Incarnationis DCCCLXXX. defuncto Imperatore Ludovico, Nortmanni auditâ ejus morte cum omnibus viribus exeuntes, urbem Trebirorum nonas Aprillis die ſacratiſſimo Cœnæ Domini occupaverunt, Bertholfo Epiſcopo cum quibuſdam civibus fugâ lapſo, in qua uſque ad ſanctum diem Paſchæ feſſa ab itinere corpora recreantes, omne

880. Irruption des Normans.

(a) Crodegang Evêque de Metz étoit fils Landrade, frere de Pepin le Bref, & de Sigrame, Prince d'Hasbain.

(b) *Monaſterium.* Le Moutier, l'Egliſe, très ſouvent dans cet Auteur.

Digitized by Google

quàliter amiſerit breviter dicemus. Temporibus S. Maximini Hunnis Rhenum tranſire meditantibus, ſanctus Servatius Trajectenſis Epiſcopus prævidens in ſpiritu cædes & incendia, totiuſque Galliæ futurum excidium. Romam cauſâ orationis adiit, ut Suffragio Apoſtolici patrocinii mitigaret Dominum (iram Domini) ubi cùm triduo precibus & lachrymis inſiſteret, reſponſo didicit Apoſtolico, nullo modo vindictam Domini præterituram, nilque in Gallia civitatum vel Eccleſiarum inultum relinqui, niſi ſolum in Mete (Meti)* monaſteriũ ſancti Stephani(*b*). Inde ergo reverſus Treberim, Sancto Maximino quod audierat retulit, nec multò poſt apud Trajectum obiit. Quicquid igitur in civitate Treberica erat reliquiarum mobilium, prædictæ hoſtilitatis metu, ad Metas deferendum conſilio ſapientium eſt decretum. Porrò autem ante Hunnorum irruptionem, Treberi Francorum pertulerunt invaſionem, nec multò poſt ille omni famâ celebris Attila Rex Hunnorum, humanarum miſeriarum gurges & malorum, à Rheno Aurelianis uſque omnem Galliam captivavit, incendit & vaſtavit. Exin cùm pace redditâ, cœpiſſent urbes & vici ſecundum priſtinum inhabitari, Treberi res ſuas à Metenſibus repetentes, in vanum fuêre laborantes. Placuit ergo tributum de civitate Treberi ſancto Stephano Metenſium Patrono annuatim perſolvi, quo per hanc exhibitam venerationem mererentur aliquam rerum ſuarum reſtitutionem; quibus cùm præter Baculum(*c*) alia redderentur, eſſetque pudor Trebiros victores quondam Gentium, tributarios eſſe Metenſium, rupto fœdere altare in honore ſancti Stephani ſuper quatuor columnas in curia erexerunt Treberica, & prædictum cenſum annis ſingulis illuc ſolverunt. Dein à Metenſibus in curia Regis ortâ querimoniâ, & dicentibus annuum tributum à Treberenſibus ſibi debitum aliquot annis ſibi negatum, iſtis quoque negantibus unquam ſe alicui tributarios Fuiſſe, Metenſes in fidei & querelæ ſuæ teſtimonium rogant mitti, & inſpici quod ſuper columnas in curiæ altare collocatũ (*d*). Quod cùm utrorumque arbitrio definitum foret fieri debere, Treberici occultè celerrimum nuntium miſerunt, & altare columnis depoſitum (impoſitum) Monaſterio ſancti Petri collocaverunt. Sic ergo cùm res mota querimoniis, probari non poſſet teſtimoniis, Treberenſes hâc potiti victoriâ, Baculi tamen caruêre præſentiâ, donec poſt dictas & trium adhuc Gentium graviſſimas irruptiones Wandalorum, Francorum, & Nortmannorum, Ottone regnante, frater ejus potentiſſimus Colonienſis Epiſcopus, hâc etiam civitate donatus, à Treberenſibus rogatus, Baculum huic Eccleſiæ reſtituendum à Metenſibus extorſit; ſed eum eâdem, quâ clavum Domini, perfidiâ ſubtrahere voluit, Colonienſi Eccleſiæ dono dedit. Paucis hinc annis tranſeuntibus, Ekberti Epiſcopi inſtantiâ, Warinus Colonienſis Epiſcopus partem Baculi cuma pice ſecans, ſuperiorem partem ſibi retinuit; reliquam huc tranſmiſit. Ferunt hirundines ab hoc viro, ſcilicèt Ekberto Epiſcopo maledicente, templum ſancti Petri non involare, aut ſi involaverint, exanimari, quòd ſibi quodam die ſuper altare ſacra celebranti, ex una earum caput contigiſſet fœdari (*e*). Adveniente quondam Feſtivitate ſancti Eucharii, ipſe pro celebrando ibidem divino Officio ad ejus Monaſterium perrexit. Cumque poſt expleta Miſſarum Solemnia, à fratribus peteretur obnixè cibi & potûs caritatem ſumere, ne eis onerоſum forſaſsè exiſteret ſi tanta comitatûs ambitione ibidem reficeret, cœpit oblatam à fratribus caritatem omninò refutare, & reditum ſuum in urbem maturare: cumque veniſſet ad flumen Oluvam, cœpit infirmitate gravi deficere, nec mora ad ſuam ſedem perveniens, diem clauſit extremum. Sepultus eſt ibidem in parva Eccleſia, quam ipſe in honorem ſancti Andreæ conſtruxerat, in latere Eccleſiæ dextero. Siniſtrorſum verò depoſitus jacet Heinricus ſupra nominatus, hujus Tertius anteceſſor quem in Italia defunctum, quo relatum, illic ſepelivit.

CAPUT XLVI.

HUic ſucceſſit Lutholdus (Liodolfus) natione Saxo. Hic muris Eccleſiam ſancti Petri ac fratrum habitacula circumcinxit, & ut ea quæ intra ſunt uſui Canonicorum cedant, exceptis quæ ad Epiſcopum pertinent, inſtituit; quatenùs, quomodo religione, ita & manſione à plebe ſequeſtraretur. Quo pontificante præfuit in Monaſterio ſancti Paulini præpoſitus nomine Adelbero de Luezelenburg ortus, vir potens & dives, habens Caſtella hæc: Sarburc, Berencaſtel & Ruthic (Rotichen) qui inito cum Lutholdo Archiepiſcopo pravo conſilio, Eccleſiam ſancti Simphoriani, quæ Abbatibus ſancti Martini ſubjacebat, partim vi, partim dolo ſibi vindicat, Epiſcopo, proh dolor! ſibi conſentiente, & deinceps eam ſancto Paulino retinuit. Lutholdo autem defuncto, eâ fiduciâ quòd ſoror ſua Heinrico Claudo Imperatori nupta fuerat, Epiſcopatum invaſit, milites in ſua ſacramenta jurare coëgit, Palatium quod ſitum eſt in urbe occupavit; pontem quoque Moſellæ turribus munivit. Heinricus autem Imperator Megingaudo Epiſcopatum dedit præpoſito Eccleſiæ Mogontiæ; qui cùm potentiæ Adelberonis reſiſtere pararet, lx. manſos de rebus ſancti Martini(*m*), (Materni) Navengero (Ravengero de Madelberc) & Udelberto de Sealle (Srale) in beneficium dedit, nec tamen prævaluit. Tunc Heinricus Imperator cum exercitu Treberim venit & Palatium obſedit à Dominica poſt Albas uſque ad Kal. Septembris; quâ obſidione non ſolùm regio in circuitu urbis undique vaſtata, ſed ipſa quoque civitas quæ jam poſt vaſtationem Nortmannicam ædibus ornata & aliquatenùs fuerat inhabitata, in priſtinam ſolitudinem penè eſt redacta. Non ſolùm denique obſeſſores, ſed & ipſi Palatini obſeſſi, frequentibus eruptionibus ipſos obſeſſores & finitima Palatii populabantur. Unâ die de vertice Jurani montis multitudo boum & ovium ad ſervitium Imperatoris adducta cùm præſidio militum deſtitueretur, (deſcendit) quod Palatini ex arce proſpicientes, eruptione ſubitâ factâ, boves & oves, præſidio eorum fugato, ante ſe in Palatium compulerunt. Quos Cæſariani milites perſecuti, apertis portis, ſimùl cum illis palatium irruperunt. Nec mora, Palatini ex abdito portas clauſerunt, omneſque qui irruperant, miſſis ex arce lapidibus, alios occiderunt, alios graviter lauciaverunt, reliquos cœperunt. Tunc Imperator ex materia domorum urbanarum machinas circa Palatium uſque ad arces præcepit erigi, quo faciliùs poſſet Palatinos ex ipſa machinarum æquali Palatio altitudine anguſtare.

Lodolphe Archevêq. de Trêves. Ces premieres particularités ne ſe liſent pas dans le Spicilege.

Adelbero Prévôt de S. Paulin, envahit le Siége Epiſcopal de Trêves. Cet Adalberon étoit neveu de Judith, Fondatrice de l'Abbaye de Bouzonville.

Megingaudus Archevêque de Trêves.

* Comparez cy après *l'Hiſtoire* de Metz. il ſembloit cy-devant mettre cet évenement du tems de l'irruption de *Crocus*. *Vide* p. 11. Tout ceci n'eſt pas dans l'Exemplaire du P. Dachery.

(*a*) L'irruption des Huns en Lorraine arriva ſelon les Hiſtoriens de Metz ſous Attila, & ailleurs il la met ſous l'Evêque Valere en 329. *Voyez notre Hiſtoire.*

(*b*) Le Bâton de S. Pierre dont il a parlé plus haut dans ce même Chapitre, & dont il parle encore cy-devant, ch. xxj.

(*c*) Ceci eſt aſſez obſcur. Il ſemble que ceux de Metz voulurent prouver que ceux de Trêves leur devoient un tribut, par l'inſcription qui étoit gravée ſur une table de pierre poſée ſur quatre colonnes à Trêves; mais ceux de Trêves tranſporterent & la table & les colonnes dans la Cathedrale, en ſorte que ceux qui étoient venus de Metz pour montrer cette inſcription, ne la trouverent plus, & s'en retournerent ſans rien faire.

(*d*) *Voyez Spicileg. t.* 12. *p.* 219.

(*e*) *Spicileg. t.* 12. *p.* 219. *de Rebus Sancti Martini de Madelberg, Adelberto de Srale (a Bouzonville) beneficium dedit, nec tamen* . . .

Hæ quoque, palatinis fortiter repugnantibus, igne immiſſo, vel ſuccenſæ vel dirutæ ſunt. Cæſar ergo cùm nequaquam proficeretur in ejus expugnatione, ad Kal. Septembris profectus, pontem dejici juſſit, quem cuſtodiæ Adelberonis obtinuerant. Et Megingaudo Epiſcopatum confirmavit, qui uſque ad finem vitæ ſuæ in Caſtello Confluentia Epiſcopatum adminiſtravit, Adelberone ſupradicto invaſore maximam Epiſcopii familiam retinente. Tandem circa finem Megingaudi: gravi infirmitate depreſſus omnia Megingaudo reddidit, ſed Palatium ſibi retinuit. Obeunte Megingaudo, Heinricus Imperator Poponem in Regenſburgk educatum, ad offenſam Adelberonis Præſulem conſtituit, ita dicens: Talem virum debeo dirigere, qui tuæ veſaniæ ſufficiat reſiſtere. Igitur Adelbero tandem ſerâ pœnitentiâ tactus, nec valens vires Poponis ſufferre, ſupplex eidem factus palatium & ſua Caſtella, & omnia ſua contradidit, & dein in Monaſterio ſancti Paulini uſque ad finem vitæ parmanſit (*n*).

CAPUT XLVII.

Poppon Archevêque de Trêves.

ANno Dominicæ Incarnationis MXVj. Boppo (Popo) Archiepiſcopus Trebitorum ordinatus. Hic ſæpiùs occupatus in expeditione & procinctu militum quædam de ſancto Paulino tulit, & de Palatio, & Ix. Monialium Præbendas militibus in Beneficium diſtribuit. Bereincaſtel quondam Adelberonis, à prædonibus defenſum deſtruxit, aliud quoque Caſtellum cujuſdam Tyranni Adelberti, qui dicebatur Scivra Seiva (Skapha) ad terram dejecit; qui videlicet Adelbertus Caſtellum Treberis quondam in honore ſanctæ Crucis conſtructum poſſidebat; inde frequenter cum multitudine militum erumpens in curiam Epiſcopi, quidquid ibi ad ejus obſequium parabatur, violenter aufferens abducebat. Cujus rei ignominiâ confuſus Epiſcopus, videlicet quòd hoſtem quotidianum ſibi tam proximum ob munitionem Caſtelli non poſſet debellare, multis ad amicos ſuos habitis querimoniis: ad hujuſcemodi infamiam depellendam conſilium & auxilium cœpit inquirere. Erat in exercitu ejus vir potens divitiis & viribus fortis, nomine Stiko (Sicko) qui promiſit ſe tentaturum, ſi quomodo poſſet hujus mali invenire medicamentum. Epiſcopo ſibi ſatis congratulante, egreditur ille, cupiens quod ſpoponderat adtentare. Quâdam die pergit ad portam Caſtelli, pulſans fores; rogat ſibi ab Adelberto ad reſocillandum poculum mitti; quod cum celeriter allatum fuiſſet; & ebibiſſet, Pincernam nuntium alloquitur. Domino tuo, ait, ex mea parte magnas gratias nuntiato, pariter & hæc verba narrare curato, quòd vitâ ſoſpite, hoc ſibi poculum gratâ voluntate citiſſimè rependere ſtudebo. Et his dictis abiit. Captato demùm opportuno tempore, xxx. hamas præparat, in quibus ſingulis ſingulos milites electos loricatos & galeatos enſibuſque præcinctos collocat, & deſuper linteis opertas, funes, quibus vectes ad portandum eas inſererentur, componit; deinde lx. viros nihilominùs electos, & plebeiâ veſte amictos. enſibus eorum in hamas reconditis geſtatores conſtituit, nulloque hominum hujus fraudis præter prædictos conſcio. Ipſe Siko cum his & aliis paucis militibus vallatus ad Caſtellum tendit, fores pulſavit, ſervo ſciſcitante quis ſit, & quid velit. Dic, ait: Domino tuo, me ſibi vinum magnæ dilectionis gratiâ olim promiſſum deferre, quoniam ipſum non piguit mihi ſitienti poculum dirigere. Servo renuntiante, Adelbertus juſſit viros iutromitti, quibus ingreſſus, & hamas coram Adelberto ſimul ponentibus, poſt eas Siko ſubintrat, jubet auferri lintearum velamina, rogat Adelbertum ſuſcipere dilectionis munera. Portitores, ſicut erant docti, uno momento pariter omnia hamarum velamina dejecerunt, gladios ſuos diripuerunt, inſidiæ hamis exiliunt, gladios ſtringunt, fortiter undique feriunt, ipſum Adelbertum obtruncant, cæteros ædituos crudeliter mactant, Caſtellum in ſolitudinem redigunt. Siko à Boppone pro victoria beneficiis illuſtratus eſt. (*a*).

Simili modo per alios Principes ſuos multa Caſtella partim vi, partim dolo cœpit, Tyrannorum inſaniam diu impunè bacchantem ex parte maxima refrenavit. Monaſteriis ſanè eorum violentiâ exhauſtis. prout potuit, miſericorditer ſuccurrit: quibuſdam non habita dando: quibuſdam ablata reſtituendo, exceptis duntaxat, ut ſupra diximus, duabus congregationibus, ſancti Paulini videlicet, & ſanctæ Mariæ de Palatio, ex quibus alteri propter Adelberonis inſolentiam quædam ſubtrahendo minimè pepercit, alteri propter malitiam ibidem habitantium, de quibus poſtea dicemus, cuncta quæ habuerat abſtulite, ipſamque de loco eodem exterminavit. Hic rogatus à quodam Danorum Comite Ottone, Daniam venit, Gentemque Danorum (Slavorum) (an Suecorum) adhuc idolis ſervientem, ad Chriſtum convertit, ubi incredulis repugnantibus, Chyrothecam ferream fieri præcepit, eamque igniri; quâ manus ſua veſtita nec læſa, lineoque panno cerâ infuſo, ad carnem indutus, fornacem candentem intravit. indeque panno combuſto illæſus exiens, Chriſtum Dei Filium Deum eſſe verum, hoc indicio declaravit. Hoc uſque hodie apud Danos celebri famâ vulgatur, à quibus & Anſgarius vocatur, quo nomine ejus memoria ab eis v. Idûs Septembr. celebratur.

CAP. XLVIII.

SEpulchrum ejus à Danis frequentatur. Sed quia tantiſper ejus mentionem fecimus, libet à principio quædam geſtorum ejus breviter narrando commemorare. Regnante Sereniſſimo Heinrico, Rege quidem ſecundo, Imperatore autem primo, anno regni ejus xiiii. Megingaudo Trebericæ civitatis Archiepiſcopo de medio ſublato, Dominus Popo in gaudium & lætitiam univerſæ civitatis, Cathedram Epiſcopalem ſuſcepit, verè inquam, in gaudium quia, ut in ipſum ſcolaſtici cujuſdam verbis utar, almum tutorem ſecum tulit huc Symeonem. Unde in ſequentibus pleniùs, Deo largiente tractabo. Primùm autem, quibus parentibus, quibus etiam partibus extiterit oriundus, quantùm ad meam notitiam ſeniorum relatione devenit, referre curabo. Pater ejus Liupaldi nomen erat, qui regionis Auſtriæ Marchiam tenebat. Mater ejus Rechinza (Richeſa) cujuſdam Ducis Germaniæ Franciæ filia fuit, ſed & frater ejus patris æquivocus, patre eorum defuncto, eandem Marchiam ſtrenuè gubernabat. Hi itaque filium ſuum Poponem ætate proficientem, diſciplinæ litterali (liberali) erudiendum, in Regenſburc civitate viris doctioribus tradiderunt: & poſt in proceſſu temporis ſcientiâ litterarum ſatis imbutum, & in virile jam robur adultum, notitiæ ſupradicti Regis ex-

(*n*) On lit dans le Spicilége cette addition, p. 220. *Henricus verò Imperator ob eam commoda quæ civitati patravit, tabulam ex auro & argento & lapidibus pretioſis equalem ſecundùm altaris S. Petri magnitudinem adjatis faciendum S. Petro direxit.*

( ) Ce qui ſuit n'eſt pas dans le Spicilége, juſqu'au Chapitre 54.

(*t*) Tout ce récit de la Miſſion de Poppon Archevêque de Trêves dans le Dannemarc, eſt une fable faite à plaiſir: l'Auteur a confondu Poppon avec S. Anſcaire, Apôtre de peuples Septentrionaux. *Voyez* Brouver. t. 1. p. 523. Quelques-uns ont même prétendu que Poppon avoit été Pape ſous le nom de Damaſe 13. *Vide Brouver. annal. Trevir.*

(*q*) Ce qui ſuit n'eſt pas dans le Spicilége juſqu'au Ch. 57.

(*r*) S. Simeon reclus à Trêves, dont on parlera cy après.

hibuerunt. Cui in brevi tam dilectus factus, tamque idoneus visus est, ut, sic ut dixi, Megingaudo Episcopo Trebericæ Metropolis de medio facto, Rex ipse Treberim festinatò venerit. Erat enim in Confluentia positus, & impetrato tam Cleri quàm populi consensu, ipsum Pontificali Cathedrâ sublimavit. Proinde ab Episcopis, qui causâ Regis advenerant, consecratus est, sub die Kal. Jan. anno Dominicæ Incarnationis M XVj. Consecratorum autem ejus erat unus Theodoricus Secundus Metensis Episcopus. Dein diebus non multis interpositis, Romam orationis causâ profectus est, ut quod sancta Romana Mater Ecclesia filiæ suæ, Treberensi scilicet Ecclesiæ ex institutione Sanctorum Apostolicorum honorum & gratiæ debuisset impendere, & fieri sibi postularet. Quem Dominus Benedictus VIII. Sanctissimæ Apostolicæ Sedi præsidens, magno cum honore suscepit, moramque ibi facienti omnem reverentiam & dilectiònem exhibuit; ita ut pro eo missas faceret, & cum ipso sæpiùs cibum caperet, volentemque inde transmigrare summoperè, de ejus quæ in Deum est fidei conservatione, & de subditorum sibi eruditione, atque deprecantium non furiosâ sed paternâ castigatione, sed & de munditia animæ & corporis solerter ammonebat; & ut ipsa hæc ejus præcepta memoriæ ipsius non excidèrent, dedit chyrographum, hunc habentem modum.

Caput XLIX.

Privilége du Pape Benoît VIII. en faveur de l'Archev. Poppon.

Benedictus Episcopus servus servorum Dei, beatissimo Confratri & Episcopo Popponi, sanctæ Trebericæ Sedis Archiepiscopo venerabili, æternam in Domino salutem, & Apostolicam benedictionem. Apostolicæ solicitudini convenit, benignum erga fratres semper habere affectum, eorumque petitionibus quæ ratæ rationabilesque esse videntur, commodare assensum. Proinde, dulcissime frater, quia postulâsti à me, uti juxta morem prædecessorum tuorum, usum tibi Pallii concederemus, libenter voto tuo annuimus, solerter tuam commonentes fraternitatem, ut exterioris indumenti habitum morum probitate exornes, talemque te in omnibus exhibeas, ut creditæ dispensationis officium Pastorali curâ semper administrare studeas. Tunc enim veluti lucernæ quæ in domo lucet, cunctis apparebis conspicuus, si tu exteriori habitu, ita & interiori fueris adornatus, Crucem Christi quam sub specie Pallii gestas, in corpore intùs decreveris portare, in mente clamans cum Apostolo: Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo; desideranter quoque addens illud Prophetæ: Confige clavis à timore tuo carnes meas. Debitâ igitur charitate te admonentes, ab Apostolica Sede Pallium tibi transmittimus, hujus privilegii nostri autoritate statuentes, ut in celebratione Missarum his tantummodò solemnitatibus eò adornatus incedas, videlicet in Nativitate Domini, in Epiphania Domini, in Cœna Domini, in Pascha, in Pentecoste, in Ascensione Domini, & in Festivitatibus sanctæ Dei Genitricis & perpetuæ Virginis Mariæ, & in Nativitate sancti Joannis Baptistæ, & in Solemnibus omnium Apostolorum, & in Solemnitate omnium Sanctorum, in Festis quoque illorum Sanctorum quorum corpora & reliquiæ in tuo Episcopatu habentur, & in Dedicatione tuæ Ecclesiæ, & in die annuæ Ordinationis tuæ; & si quando Sacros Ordines competenter facere decreveris. Concedimus etiam tibi, charissime fili, licentiam Crucem ante te gestandi. Omnipotens Dominus fraternitatem tuam, dulcissime frater, hìc & in futuro custodiat, sicque mentes nostras in suo servitio corroboret, ut pro benè administratæ Pastoralis curæ officio, in æterna beatitudine laborem nostrum remuneret. Benè valeto. Datâ vj. Idûs Aprilis mensis, per manus Benedicti Episcopi, Apostolicæ Sedis Legati, anno Heinrici invictissimi Regis Romanorum xiiij. Imperii ejus tertio, indictione xiiij. An de J.C. 1016.

Caput L.

Indè verò aliquot annis transactis, cùm satageret, ut juxta Dei voluntatem, & secundùm suprascriptam Romani Pontificis commonitionem, animam suam immaculatam Deo offerret; ecce diabolus, qui ut Scriptura dicit, seducit universum orbem, sicut arte sua nequissima per mulierem Adam protoplastum, nosque omnes per eum immortalitatis veste nudavit, ita quoque & hujus animum fraudis suæ integumentis à proposito castitatis subvertere laborat, ne posset cum Apostolo dicere: Gloria nostra hæc est testimonium bonæ conscientiæ.... verbi causâ, est in suburbio Treberensi oppidum quoddam quod vocatur Aula Palatii, ubi ex institutione unius filiarum Dagoberti Regis pretiosæ Virginis Athelæ (Adelæ) inibi quiescentis, Congregatio erat puellarum Canonicam vitam profitentium. Accidit itaque ut Episcopus uni earum commissuram Pallii mitteret, ut ipsa ei exinde caligas quibus, cùm ad Missarum solemnia celebranda procederet, indueretur, aptaret; quas illa suscipiens, & impudicitiæ suæ participem fieri concupiscens, arte suâ, nescio quâ veneficâ infecit, infectas remisit, quibus mox Episcopo indutis; mirum dictu, non visum est ei ultra decem passus viæ sospita vita procedere, nisi ad præsens haberet rem cum muliere. Attonitus de tam subita mentis mutatione, tamque inopinata carnis titillatione, quippe qui dispositerat carnalibus desideriis non consentire, cum festinatione exuit, ac uni, ut ita dicam, de Principibus Sacerdotum, qui fortè illic aderat, indutum dedit, qui mox ut induit, & ipse festinanter exuit, secum mirans, nihil tamen dicens. Tunc Reliqui qui astabant, quid id mirabile esset admirati, unus post alterum easdem caligas secretò capientes induerunt, & similia passi sunt, nullus tamen quid pateretur audebat præ pudore fateri. Novissimè ventum est ad urbis præfectum, qui ut ab Episcopo jussus induit, furore incredibili infremuit, & se incantatum esse proclamat; scisciantique, quis iniquitatis hujus autor exstiterit, Episcopus aperuit. Tunc omnes in unum sententias proferentes, dicebant maximum hoc esse dedecus Ecclesiæ, quod qui Canonicâ vel, etiam Ecclesiasticâ censeretur professione, tali pollueretur iniquitate. Eam quidem quæ hanc rem fecisset, ab ordine sanctimoniæ projici dignam esse; cæteras verò ibi manentium, ne ab eis aliquid tam infame procederet, mutatis vestibus, ac pro albis nigris indutis, arctiori vitæ operam dare debere: quod si perpeti noluissent, melius esset ut locus iste careret inhabitatione, quàm ibi tales degerent personæ, quæ hujusmodi nequitiam gestarent sub Religionis specie: & ita factum est. Illa ejecta est: sed & cæteræ nolentes nec habitum nec conversationem mutare; similiter sunt ejectæ, & aliæ in Monasterium puellarum, quod Horreum dicitur, aliæ autem ad alia sui habitûs migraverunt loca, vacavitque locus aliquandiu à divinis laudibus: cujus rei Episcopus postea summâ ductus pœnitentiâ, veritus ne hujus causâ injuriæ extremâ divini Judicii ultione damnaretur, annuente Domino, Joanne tunc Romano Pontifice, commissâ sub ipsius testimonio Comprovincialibus Episcopis, suis videlicet suffraganei, Treverensi Ecclesiâ Jerusalem ire disposuit, unde rediens in loco suprædicto, ad laudes Dei celebrandas Clericos Religiosos mancipavit. Euntis itaque Jerusalem quàm efficax quàmque Deo extitit pœnitentia gata, prudens

Monastere de Palatiole fondé par Adele fille du Roi Dagobert.

Le Monastere de Palatiole est ôté aux Chanoinesses qui y habitoient.

Digitized by Google

prudens quiſque liquidò poteſt advertere, cùm didicerit, quòd divinâ reſpectus clementiâ virum ſanctum Symeonem ſibi conjunxit, ſecumque adduxit. Cujus quia mentio ſe intulit, licèt de illo prolixior tractatus habeatur; & me libet vel ad modicum, ut ſit memoria ejus in benedictione qui adduxit, cum Domino adjuvante ſanctitatem ejus perſtringere.

CAPUT LI.

S. Simeon Solitaire à Tréves. Sur ſon ſujet, on peut conſulter notre Hiſt. de Lorraine, & la vie du B. Richard Abbé de S. Vanne de Verdun.

INterea Dominus Poppo de quo ſermo eſt, Trevericæ hujus Metropolis ſtrenuus proviſor, Hyeroſolymam tendens, ibi loci ubi Symeon morabatur applicuit, eumque ut ſecum venire vellet exoravit; quod annuens cùm Antiochiam ſimul deveniſſet Symeon, à primoribus quibus pridem ibi ſe notum fecerat, remoratus ſubſtitit, donec Poppo Hyeroſolymâ rediens, ſecùs eam civitatem iter reflexit. Tunc admonitus in ſomnis, præfato Præſuli ſe commendat, & ſecum Treverim venit, ubi prout ipſe petiit, in turri quadam deſerta à Poppone recluſus, ſicut quondam in vertice montis Sinaï, ita nunc quoque hîc graves malignorum ſpirituum inſidias perpetiit, quos Domino auxiliante ſuperavit. Poſtremò cùm ibi recluſus tranſegiſſet vij. annos, ei qui dedit, animam reddidit Kal. Junii, anno Dominicæ Incarnationis M. XXXV. Deus autem eum multis virtutum indiciis magnificavit, ita ut erectis manibus noſtris in Cœlum, ſurſùm ad Deum ac cordibus noſtris, Evangelicum illud exultantes decantare poſſimus: Quia viſitavit Deus plebem ſuam. Itaque pro miraculorum frequenti oſtenſione, populus totius hujus Provinciæ ſæpè dictum Popponem deprecabatur Epiſcopum, uti ad honorem Dei & ſancti illius viri per ſe vel per Epiſtolam ſuam Romanum Pontificem conſuleret, & eventum rei nuntiaret, peteretque quatenùs authoritatis præcepto, quem Deus evidentibus miraculis commendaret, hunc etiam fidelium populus digno ſanctis obſequio frequentaret, & ejus annuam depoſitionis diem ſolemniter celebraret. Super cujus rei negotio Archiepiſcopus, habito Comprovincialium Epiſcoporum conſilio, quod ſubditus ſibi populus piè petiit, implevit.

CAPUT LII.

L'Egliſe de Tréves affligée par le Comte Gilbert de Luxembourg.

VErùm ut ad ordinem narrationis accedam, libet ad ſuperiora parumper reſpicere. Poppone in prælibati itineris negotio occupato, necdum reverſo, Giſelbertus quidam Comes de Caſtello Luzenburc nominato, cum filio ſuo Cunrado; non ſic jaliter quàm ſolet lupus in oves inſanire, ſi quando contigerit Paſtorem deeſſe, alius hoc, alius illud ſibi vindicare, ille quoſcumque capere, iſte autem deprædare; ſicque mala inenarrabilia non ceſſabat perpetrare: quod Epiſcopus reverſus comperiens, nec enim ipſo præſente à malitia ſua ſe poterant continere, cùm non potuiſſet ullo modo illis reſiſtere, quippe quibus totius hujus Provinciæ valentiores, qui hanc in eos (potiùs) debuiſſent injuriâ vindicare, confœderati erant hujuſmodi conjunctione; perſæpè apud Imperatorem Cunradum ſe proclamat de illorum tyrannide, nihilque potuit proficere, ſicut ſubſcripta ejus Epiſtola commemorat; unde quamplures & Regi & Pontifici mittebant Epiſtolas, quas quia pro multitudine tædioſum erat ſingulas ponere, verùm etiam, quia non omnes contigit ad meam notitiam devenire, unam hanc tandem ſufficiat præ omnibus poſuiſſe. Reverendiſſimo Patri Patrum, gratiâ & nomine Benedicto, Poppo, licèt indignus, divinâ tamen largiente clementiâ ſanctæ Trevirenſis Eccleſiæ Miniſter, cum totius affectûs dilectione debitam ſubjectionem. Superiori anno cum annuente venerandæ memoriæ Domino Joanne in hac ſancta Sede Apoſtolica prædeceſſore veſtro, amore viſionis Sepulchri Hominis Dei Jeſu Chriſti Jeruſalem peregrè profectus fuiſſem, in regione noſtra pravorum hominũ ſupercrevit iniquitas, ita ut nec adhuc manus ab incepta poſſint retrahere nequitia, omnia per circuitum diripientes & devaſtantes, ſuper quo ſæpiſſimè deprecatus faciem Domini mei Regis, quatenùs manum mihi porrigeret ſuæ animadverſionis, nihilque profeci, ſæpe etiam ſupra nominato prædeceſſori veſtro pro eodem ſupplicavi, nec quidquam uſque huc conſolationis impetravi: quam ob rem deſidero, ut vel nunc ſolatietur mihi Deo amabilis paternitas veſtra, mittatque virum de honorationibus veſtris ac prudentioribus, qui mihi in neceſſitatibus meis conſilio ſimul & auxilio ſuffragetur: auxilietur dico de adverſis, conſilietur autem de his, quæ latere non credo veſtræ ſanctitati. At verò ſi hactenùs vos latuerunt, jam nunc obſecro uti benignum Litteris meis accomodare velitis auditum. Vir quidem vitæ ſanctitate laudabilis apud nos diebus iſtis ex hac luce migravit, quem ſi ſignis & virtutibus quæ per eum Dominus operatur credere debeamus, proculdubiò eum cum ſanctis æternæ beatitudinis habere conſortium non dubitamus; ſed non tàm ſigna quæ fidelibus & infidelibus communia ſunt; quàm Fidei virtus, quâ fideles ab infidelibus ſequeſtrati ſunt, quâ ipſe cùm adhuc in corpore maneret, plurimùm viguit, de ejus nos ſanctitate certos reddit. Proinde accerſivit nos tàm Clerus quàm Populus Eccleſiæ noſtræ, obſecrantes uti Litteris noſtris ad hanc Apoſtolicam Sedem, cui vos auctore Deo præſidetis, cum illius viri ſancti vita miraculis miſſis peteremus; quod petitione dignum credimus, quatenùs ſi vobis ita cautum videatur, dato nobis veſtri Apoſtolatûs Decreto, nomen ejus liceat cum Sanctorum nominibus conſcribi (s), cæterique honores Sanctis debiti ipſis impendi. Itaque quid ſolatii, quid conſilii ſuper alleviatione anguſtiarum mearum hinc & inde obortarum prudentia veſtra mihi in eumdem decreverit, ſine longa temporis dilatione dignemini inſinuare. Honor veſter, & meritum apud Deum ſemper & homines augeantur. Sed quid Papa ad hæc reſponderit, quâque benignè Litteras ejus ſuper decurſas accepit, meâ non eſt opus Præfatione: ipſum audi, quid dicat.

CAPUT LIII.

Bulle du Pape Benoît VIII. à l'Archevêque Poppon pour la Canoniſation de ſaint Simeon Anachorète.

BEnedictus Epiſcopus ſervus ſervorum Dei, Popponi non tàm ſuis meritis quàm divino Cariſmate Trevirorum Archiepiſcopo, ſalutem æternam cum Apoſtolica benedictione. Sumptis Reverentiæ veſtræ Litteris, & lectis atque relectis, in imo cordis earum vim repoſuimus, ut vobis petentibus deſiderata concederemus. Nam illius regulam jugiter oportet nos in quantùm poſſumus imitari, qui ſe benè petentibus non eſt obſtinatus, ſed in veritate quærentibus non eſt prolongatus, nec ad fores ſuas perſeveranter pulſantibus ad aperiendum retardatur. At nos licèt tardiùs quàm cupimus, ad ſonum tamen paginæ veſtræ, ut debemus pro affectu reſpondemus, neque enim facimus quæ volumus cùm volumus; ſed cùm divinitùs ut faciamus accipimus, quæque ſuis temporibus ſuperna diſpoſitio coaptavit. Quod igitur meminiſſi Sedem Apoſtolicam, cui ex divina dignatione præſi-

(s) L'Archevêque de Tréves s'addreſſa au Pape Benoît VIII. pour la Canoniſation du Solitaire S. Simeon; c'eſt un des plus anciens exemples de pareille Canoniſation faite par les Papes. Le premier exemple eſt, dit-on, celui de S. Udalric, dont Liuzulphe Evêque d'Ausbourg ſollicita la Canoniſation en 993. auprès du Pape Jean XV.

demus, totius Eccleſiaſticæ Paſtoralitatis eſſe refugium, ut votis veſtris ad eam confugientibus annueremus meritis amplexibus, hæc ipſa donavimus, quippe cùm ſit origo & fundamentum Eccleſiarum, Domino confeſſionem Petri taliter compenſante: Tu es Petrus, & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam..... dignum planè videtur ut omnis Chriſtiana fidelitas ad eam concurſum habeat, & ipſa omnibus manum ſolatii porrigat. Vobis verò in congreſſu poſitis ad iniquitates pravorum hominum debellandas, ac ſpirituali gladio percutiendas, quoniam in rebus divinitùs vobis commiſſæ vicis, Coadjutorem Præſulem à nobis popoſcitis, en dirigimus, quem quidem & honeſtas morum ſic nomine indicat, & ſagax animi pulchritudo decorat, quem huic negotio aptiſſimum cenſuimus, quia Dei fidelem ſervum & prudentem cognovimus, cui & aſtutia ſerpentis eſt & columbæ ſimplicitas, de cujus quodammodo labiis fluunt mella pro captu audientium cœleſtis ambroſiæ plena. Quem à corpore noſtro velut dextrum ſeparavimus brachium: imprecantes ei ſalutem & gaudium. Dirigimus ergo illum ut ſolatietur vobis in neceſſitatibus veſtris, tàm ſcilicet in opere Conſecrationis (dirigimus ergò illum & in unctionem Confirmationis) & ſi quid in neceſſitatibus aliis Deo favente valebit pro libitu ſanctæ veſtræ fraternitatis. Ut illum tractetis uti decet, non detractetis, vel diſſimuletis, nullâ credimus admonitione indigetis, cùm veſtra benignitas inde ſit profuſior, unde eſt ſanctior. De cætero ad illum Simeonem veniendum eſt, quem numeroſis corruſcantè miraculis, divinis præfulgentem virtutibus oſtenditis. Ex quo liquet eum in fragili corpore theſaurum bajulâſſe ſpiritualis gratiæ, ut non ſolùm ſibi proviſerit ad ſalutem, ſed aliis quoque atque aliis ad multiplicem ſanitatem. Quia igitur ad illam æternam beatitudinem, illamque ſummæ felicitatis perpetuitatem & Cœleſte conſortium perveniſſe creditur, ſicut opere ſignorum frequentiùs panditur, noſtræ Apoſtolicæ auctoritatis ſententia judicium divini arbitrii ſecuta, & complurium fratrum noſtrorum ſuffulta, decernit eumdem virum Dei Symeonem poſt hæc ſemper & ubique ſanctum debere nominari, ejuſque natalem ſicut aliorum Sanctorum reverentiſſimè ſingulis annis celebrari. Non enim qui ſe ipſum commendat ille probatus eſt, ſed quem Deus commendat, dicit Apoſtolus; glorietur, laudetur, vigeat, placeat, celebretur, ametur & colatur, tumenque illius Martyrologio inſeratur. Ipſe intercedat pro peccatis & negligentiis noſtris, & commiſſorum nobis apud clementiſſimam divini Numinis Majeſtatem, ut mirabilia quæ viſibiliter exhibet circa infirmorum corpora, in animabus noſtris occultâ virtute dignanter exhibeat. S. Benedicti VIII. P. Ps.

Matth. xvj. 18.

Caput LIV.

Thierry Evêque de Metz veut enlever le S. Clou de l'Egliſe de Trêves.

Congruum duxi rem quandam dignam valdè memoriâ, quam circa hæc tempora accidiſſe comperi, ſub ſilentio non præterire. Sicut inquam ſupra ſignificatum eſt, ipſo Poppone Jeruſalem profecto, & per tres ferè annos demorato, Babyloniam enim uſque videndi nominatiſſimæ civitatis illius gratiâ proceſſerat, ubi & detentus aliquandiù in captivitate laborabat, ſi rectè memini, quidam Metenſis Epiſcopus, vice quâdam in jejunio Junii menſis Treverim pro eo ordines facere veniebat; hoc enim ipſe priùs quàm de Provincia exiret deprecatus fuerat, ut cui Comprovincialium ſuorum, videlicet Suffragaeorum Epiſcoporum demandatum fuiſſet, Treverim veniret, & vicem ejus adimpleret. Hic autem quò Treveri cæteris vicinior, eò ibi in hoc opus frequentior. Verum, ut dixi, ordines facturus ſub die xv. Kal. Julii, petiit ſicut aſſiduè faciebat, mitti coram eo in altari clavum Domini, qui ibi loci ea collocatione Dominæ Helenæ Auguſtæ haberetur, quique ſic dæmonis teſtimonio credebatur, cùm quidam a dæmone vexaretur, & clavus hic ad effugandum illum cum aliis Sanctorum Reliquiis illò delatus fuiſſet, à maligno illo perhibitus eſt, ipſum eſſe qui pendentis in Cruce Domini pro ſalute generis humani fuiſſet in dextro pede confixus, cujus nimiâ virtute compelli ſe exire. Ante enim nulla certitudo, ſed tantùm opinio erat, quantæ virtutis idem clavus haberetur. Porrò miſſo eo in altari, aſtitit prælibatus Epiſcopus, clam circumſpiciens & quærens locum, ſi fortè ea ſibi oppottunitas accidere potuiſſet, quò corriperet, & in ſinum ſuum deponeret, alium autem quem hujus gratiâ fieri juſſerat, & ſub aſcella ſua occultaverat, hoc erepto impingeret. Quid multa! ut concupierat, correptum in ſinu ſuo recondidit, & actionem cui inſtitit lætus peregit. Proinde cùm poſt confecta myſteria exutum duceretur, ſic Domino placuit, clavus ille ſanguinem abundantiùs fudit, qui guttatim de ſinu ejus in terram emanare cœpit; quod videntes Miniſtri ejus qui circumdabant eum, cujuſpiam mali cauſam ei accidiſſe arbitrati. Denique cùm cœpiſſet Sacerdotalia Veſtimenta deponere, totumque vidiſſet ſinum albæ repletum ſanguine, diriguit primum, & ultra quàm credi poteſt quid ſecum ageretur admirans, tandem cùm rediſſet in ſe, delictum quod patrârat confeſſus: veniam impetravit, & poſt exutas veſtes, convolvit in unum, deditque conſilium, ut ſumma cum veneratione ſervarentur, quod & factum eſt.

Un Clou de notre Sauveur jette du Sang.

Caput LV.

Illo itaque tempore, cùm adhuc famulus Dei Symeon ſupra nominatus vitales carperet auras, Poponem ſæpè dictum Archiepiſcopum Ducem ſuum & hoſpitem, idem vir Dei ſecretâ frequenter collocutione dignos futuræ vitæ actus agere perſuaſit, quatenùs in hac luce poſitus cum Dei adjutorio hoc elaborare niteretur; ut poſt obitum in conſortium beatitudinis eorum tranſiret, quorum nunc vicem gerere videretur. Fuit autem fames valida io omni terra iſta, ita ut multi morerentur inediâ, hyemalium pluviarum enim inundantia, ſed & fluminis ſecès civitatem decurrentis, verno tempore inæſtimabili ſuperabundantiâ, diùtinâ ſtatione & nimiâ ſuâ limoſitate omnes ferè ſegetes abſorbuerat. Cujus cauſam mali inſipiens vulgus, Simeoni, ſicut in Vita ſua legitur, imputabat. Tunc Epiſcopus multam egentibus exhibebat humanitatem, illud ſæpiùs ante mentis ſuæ oculos ducens quod dicit Sermo divinus: Qui viderit fratrem ſuum neceſſitatem patientem, & clauſerit viſcera ſua ab eo, caritas Dei non manet in eo. Etenim die quodam in Albis Paſchalibus, cùm ad unam Eccleſiarum in civitate conſiſtentium divinum celebraturus Officium, equo nobili vectus incederet, obviam habuit in campo pauperum multitudinem copioſam, qui deprecabantur eum ut ſolitâ miſeratione aliquid ipſis impenderet vitæ ſubſidium. Qui accito mox cubiculario ſuo, juſſit ſibi exhiberi feſtinatò theſauri non modicam quantitatem ad diſpertiendum illis. Omnibus igitur qui ſecum erant impellentibus, & dicentibus, ut primùm, cujus gratiâ venerat, adimpleret, indeque revertens expeditiùs quantam voluiſſet pauperibus miſericordiam impenderet, ipſe reſpondit: Nolite, Cariſſimi, hoc perſuadere mihi. Quia ſicut illud, ita & hoc Deo eſt obſequium. Nempe ſic oratio noſtra apud Majeſtatem Dei acceptior erit, ſi antequam eò veniamus, caritas ipſa præceſſerit: credo nimirùm & ſecurus ſum, quod ſine ambiguitate ſacrificium noſtrum divinis conſpectibus præſentabitur, ſi tantæ

Famine à Trèves. Charité de l'Evêque Poppon.

1. Joan. iij. 17.

Digitized by Google

multitudinis fusâ prece commendetur. Interea cubicularius postulatum obtulit censum, quem acceptum ut cœpit in pauperes expendere, unâ omnes cœperunt voce clamare, nummis sibi opus non esse, de nummo enim aut nihil aut parùm quisque sibi valentis comparare posse, quia sicut ipse nôsset, modius unus frumenti appenderet solidis xxv. Quibus ille respondit, aliud quid sibi præ manibus non esse, quo potuisset illorum necessitatibus communicare : quò contra illi : Si, inquiunt, ad præsens aliud quid dare nobis non potes, da saltem de pinguibus equis tuis, ut vel ad modicum compescatur esuries nostra edulio carnis. At ille, licèt invitus, recordatus tamen verbi illius quod vulgò dicitur : Carum quisque dabit, qui cara recipere quærit, primum dedit suum, deinde aliorum, non equidem omnium, sed eorum tantùm quos ad hoc pietatis opus suâ potuit exhortatione instigare; & laniati atque devorati sunt in momento coram eo. Post hæc ad locum destinatum processit.

CAPUT LVI.

Eglise Cathédrale de Trêves rétablie par Poppon.

DEnique inerat ei permaxima sollicitudo aut construendis Ecclesiis, aut reparandis dirutarum vetustate ruinis, quorum alteri evidens perhibet testimonium Ecclesia B. Petri, quæ domus Episcopalis (*t*) dicitur. Hæc, ut ferunt, antiquitùs fuit domus Dominæ Helenæ, cujus rogatu à Beato Agricio primitùs dedicata est in honore Principis Apostolorum, quatuor marmoreis magnæ altitudinis columnis, in quibus tota illa structura ix. arcubus (cùm articulis) hàc & illàc distortis consistebat. Sed superioribus annis non paucis una columnarum illarum longitudine sui fatigata, & oneris magnitudine prægravata, in præceps ceciderat, ita ut nullus timore ruinæ divinum ibi celebraret officium. Nullus quoque qui tecta reficeret, audebat ascendere, propter quod diutiore neglectu ad id rerum devenerat, ut jam domus Orationis non diceretur, sed à Pastoribus pecus ibi pastum minaretur. Hanc ipse labore magno & impensa, eisdè columnis quasi circumactis vasibus, quas usuali locutione pilatos (*u*) nuncupant, itemque arcubus prioribus laudabili arte subtractis, novis aliis resolidavit; ita ut non inconvenienter in ejus laude Libri Sapientiæ illud debeat personare : Ecce Sacerdos magnus, qui in vita sua suffulsit domum, & in diebus suis corroboravit Templum. . . Resolidatam itaque & in pristinum reformatam statum pretiosis beati Materni Reliquiis à loco sepulchri cum Comprovincialium Episcoporum coram positorum, ac totius Diœcesis suæ Cleri & Populi, utpote Synodum gratiâ, jam ut ita dicam, perendie heri & hodie celebrante, ibidem Treveri congregatorum annisu xij. Kal. Nov. translatis illustravit, atque dedicavit; dedicatam donativis pluribus, quibus ab Imperatoribus, videlicèt, Heinrico II. & Conrado similiter II. itemque Heinrico Rege quidem III. Imperatore autem secundo, sicut in præceptis illorum de Treveri continetur, honoratus fuerat, magnificè ditat. Postmodum autem placuit eandem Ecclesiam ampliorem reddere, fecitque ut nunc tertiâ tantùm quantùm priùs ambitus ejus parte sit major. Cujus structuræ, ut audivi, tantam fundamenti jussit facere profunditatem, quantam nunc vides terræ supereminentem. Huic etenim operi, cùm studiosiùs insisteret, opusque jam ad hastæ longitudinem super terram eductum fuisset, die quâdam cum sederet ubi opus fiebat, sol ut solito erat ferventior, refulsit in caput ejus. Erat enim calvus, & incanduit cerebrum ejus, & sicut solet febre correptus, de die in diem ingravescente eâdem valetudine, fortiter ægrotare cœpit, nec multò post ad ultima ductus, spiritum reddidit sub die xvj. Kal. Julii anno Dominicæ Incarnationis M. lxvij. (M. xlvii.) cujus exequias Treverici dignè procurantes, deposuerunt eum in porta civitatis, quæ cognomento Nigra (*x*) vocabatur, in qua & ipse beatum Symeonem, cujus supra mentio facta est, terræ commendaverat, ubi à Religiosis Clericis in eodem loco ab ipso ad honorem Dei & beati illius Viri manciparis, pro ejus requie die ac nocte preces funduntur ad Deum; cui est honor & gloria in sæcula sæculorum. Sedit autem in Episcopatu annos xxx. menses v. (ij.) dies x.

Mort de l'Archevêq. Poppon 1067. ou 1047.

CAPUT LVII.

Eberard Archevêque de Treves.

CUi defuncto successit in Sacerdotali Ministerio cum Cleri plebisque consensu, Eberhardus Episcopus. Iste natus Patre Hizelino Comite Alemanniæ. Cùm in virum fuisset adultus, pro ingenuitate sui quem magna morum probitas, consilium atque prudentia decorabat, Præpositus factus est Wormatiensis Ecclesiæ sub Præsule N. qui subditos suos satis idoneè gubernabat. Dedit autem ei Deus gratiam invenire in oculis supra nominati Heinrici Imperatoris, & Principum ejus. Ita ut in Regiis & aliis quibusque magnis consiliis non ultimus nec spernendus auctor haberetur. Unde contigit ut Treveri orbati suo Antistite, eis ad quos electio pertinebat, petitioni Regis convenientibus, jam dictæ Metropoli subrogaretur Episcopus. Hic vir magnificus, & Ecclesiæ Trevirensis prudentissimus Rector fuit, cujus & possessiones auxit, & privilegia renovavit. Cujus etiam tam studiosus provisor fuit, ut Abbatias S. Servatii & S. Maximini, decessoribus suis ablatas, dono Heinrici Imperatoris receperit. Romam ad Apostolorum limina visitanda frequenter adiit : unde cum honore magno reversus, Leonè Papam, qui & Bruno (*y*), in Sede suscepit. Hic dum quadam vice Diœceses circuiret, à Comite Conrado de Luzelenburc captus est, Sacerdotalia Vestimenta direpta, Pallium discissum, Chrisma Unctionis effusum, magnumque nefas à perversis hominibus patratum est. Quo nuntio Treberi perlato, omnia divini Mysterii jura celebrari intermissa sunt, donec Romanus Papa quid de hoc definiret interrogaretur. Qui eumdem Conradum omnesque ejus complices facto generali Concilio excommunicat; sed ejus absolutionem pœnitentis Episcopo commisit, Palliumque illi pro eo quòd hostes concideranr, misit. Interim verò Episcopus à captivitate datis obsidibus rediit, nec multò post Comitem suscepit, cui pro pœnitentia peregrinationem Jerosolymitanam injunxit, in qua & obiit. Dein Judæis persecutionem induxit : eosque nisi proximo Sabbatho Paschæ Christiani efficerentur, civitate pellendos esse decrevit. Huic igitur ejusdem nefandæ gentis quidam ad similitudinem Episcopi ceream imaginem (*z*)

L'Archevêque Eberhard pris & insulté par Conrade, Comte de Luxembourg.

(*t*) *Domus Episcopalis* : la Cathédrale, le Dôme : les Chanoines de cette Eglise & des Eglises Episcopales d'Allemagne, sont appellés *Dôme-Herrn*, Seigneurs du Dôme.

(*u*) *Pilatos, Pilers.*

(*x*) *La Porte Noire*, est celle où S. Simeon revint reclus, & où il mourut. Il y a aujourd'hui une Collégiale fondée par l'Archevêque Poppon.

(*y*) Le Pape Leon IX. nommé auparavant *Brunon.*

(*z*) Cette abominable superstition est très ancienne : elle est connue des Grecs & des Latins, & malgré son inutilité pour les effets qu'on en attend, elle a été pratiquée même par les Juifs & les Chrétiens. Theocrite Poete Grec en parle, Idyle 2. & Horace, lib. 1. Sermon. Satyr. 8.

Lanea & effigies erat, altera cerea : major
Lanea quæ pœnas compesceret inferiorum.
Cerea suppliciter stabat, servilibus usque
Quam parvum modis, voyez aussi Horat. Epod. 17. & *Virgil.* Eclog. 8.

Limus ut hic durescit, & hæc ut cera liquescit
Uno eodemque igne : sic nostro Daphnis amore.

Les Conciles ont condamné ces superstitieuses pratiques : on faisoit ces Statuës de cire les plus semblables qu'il étoit possible à la personne dévoüée, on le baptisoit sous son nom, & on les dévoüoit comme parlant à sa personne.

Clerge enchanté, qui cauſe la mort à Ebothard.

lycnis interpoſitam facientes, quemdam Clericum de Cœnobio ſancti Paulini, Chriſtianum nomine non opere, ut eam baptiſaret, pecuniâ corruperunt, quam ipſo Sabbatho, Epiſcopo jam ad Baptiſmi ſolemnia præparato, accenderunt. Qua ex parte jam media conſumpta, Epiſcopus ſuper fontem ſacris inſtans Officiis, cœpit graviter infirmari, & ſecedens in Sacrarium cum adjutorio Miniſtrorum, genibuſque ante Crucem quæ ibidem picta eſt, in oratione flexis, in Sacris Veſtibus obiit, xvij. (xiv.) Kal. Maii, & ſepultus eſt in Baſilica ſancti Paulini.

CAPUT LVIII.

Cuno intrus dans le Siége de Tréves.

QUo mortuo, Anno Colonienſis Epiſcopus, quem Proviſorem Regni & Tutorem filii ſui Heinrici, Heinricus Imperator moriens reliquerat, ſpreto Treberorum conſilio & electione, adhibitâ Regis adhuc pueri inveſtiturâ & confirmatione, nepotem ſuum Cunonem cum magna ambitione & manu militari, ſi ſic neceſſe foret, inthroniſandum versùs Trebiris direxit. Quæ inconſiderata provectio, ſicut illi beato mortis occaſio & Martyrii fuit, ſic Treberenſibus exercendæ crudelitatis audaciam & materiam præbuit. Nec mora, denique Præſidem ſuum Theodoricum cum aliis Principibus evocatum ad ulciſcendum tanti contemptûs injuriam, clamoſis vocibus inſtigant, ſi Colonienſes hac molitione prævaleant, actum hoc omnium Succeſſorum ſuorum eſſe dedecus & infamiam. Quid multa? coacto quippe exercitu, frondeſque arborûm (z) ne arma proderentur præ ſe ferentes: nocte clarâ Maii menſis obviam pergunt, eoſque in pago Bedonico quieſcentes, nihilque tale ſuſpicantes, ſubitò circumveniunt. Qui conturbati advenientis ſonitu multitudinis, quia jam hoſtes adeſſe ſenſerunt, fugam in pedum celeritate, ſaltuumque denſitate, prout quiſque potuit, ſibi elegit. Sic eos diſcurrentes hoſtes invaſerunt, multiſque captis, compluribus fauciatis, omnibus eorum rebus ingentique prædâ potiti ſunt. Ipſeque Dominus Cuno incidit in manus impiorum hominum, qui eum nequioribus cuſtodiendum, donec viderent quò res vergeret, commiſerunt; qui eum paulò poſt, nè videlicet Regis adhuc juvenis temeratum prævaleret arbitrium, de rupe præcipitantes in Kal. Junii miſerabili morte peremerunt. Qua de cauſa Rege valdè commoto, Civitatem Trebericam ſe deſolaturum comminante, tandem Deo donante à ſapientibus ejus furore ſedato, electione Cleri & Populi, Udo inthroniſatur Epiſcopus. Hic ex Alemannorum proſapia oriundus; Patre Eberhardo Comite, Matre Ida (Itha) eiſdem Cœnobii, quod dicitur Scaf huſen, conſtructoribus. Vir valdè venerabilis fuit, facie venuſtus, ore facundus, ſtaturâ procerus, cujus meritò humeris ſuſtentari poſſet tantæ molis regiminis. Hic opera à deceſſoribus incepta ſcilicèt Monaſterii ſancti Petri amplificationem perfecit, Comprovincialium militum audaciam & tyrannidem compeſcuit. Hic in expeditione Regis in obſidione Caſtri Alemannorum quod Tobingia (Tiuga) vocatur, obiit, relatuſque à Treberenſibus, in Monaſterio Sancti Petri (a) ſepultus eſt. Cui ſucceſſit Egilbertus, de cujus electionis occaſione libet altiùs parumper edicere.

Udo Archevêque de Treves.

Egilbert Archevêque de Tréves.

(a) Dans l'Egliſe Cathédrale de Tréves.

CAPUT LIX.

Hildebrand ou Gregoire VII. Pape.

TEmpore illo cùm Gregorius, qui & Hildebrant, Romani Pontificatûs jura diſponeret, hoc Decretum antiquitùs quidem promulgatum, nunc autem innovatum eſt, ut, videlicèt, omnes in Sacris Ordinibus conſtituti, Preſbyteri ſcilicet & Diaconi, à cohabitationibus fœminarum, ſicut decet, cohiberent aut ab officio ceſſarent. Simul etiam ne quis cujuſcumque ordinis, Laïcus, videlicèt, ſive Clericus, Epiſcopatus, Abbatias, ſeu alias quaſlibet donorum ſpiritualium dignitates, vel per ſe vel per interpoſitam perſonam emere ſive vendere præſumeret, quodque ſi quis infringeret, honorem quemcumque haberet, amitteret. Ubi hoc verbum palam factum eſt, in cordibus eorum qui non ſecundùm Deum incedebant, magnam ſuſcitavit invidiam. Propterea inter Regnum & Sacerdotium partes exortæ ſunt, & hinc inde permaximæ inimicitiæ ſuccreverunt, & eò uſque diſſentionis hujus & inimicitiarum in invicem fomes invaluit, ut ſi cui Cæſarianorum occurriſſet quiſpiam Eccleſiaſticorum, qui forſitan præ amore patriæ cœleſtis ſæculum reliquiſſet, carnem macerâſſet, quemque aliqua corporis moleſtia attenuâſſet, ſive qui, ut tunc moris erat, barbam, (a) quaſi in ſignum religionis, enutriſſet, quaſi Regii honoris proditores contumeliis afficiebant, inſultanter eos Eccleſianos appellantes. Nullus enim tunc in ſubrogandis Pontificibus, vel aliis Eccleſiaſticis dignitatibus Canonicæ ſanctionis ordo ſervabatur, ſed qui tantùm Regis vel Principis manum implêſſet, ſeu aliud qualecumque obſequium ſibi placitû impendiſſet, Regiâ præficiebatur violentiâ, ubi voluiſſet. At verò ubi Rex, ejuſque conſentanei Principes non eò minùs omittebant, ſed vetitam venditionem magis & magis inſtituebant; præfatus Papa non veritus, omnes ſententiâ anathematis concluſit, & quicumque voluiſſet in Catholicorum conſortio numerari, faciebat ſibi hujus modi verba conſcribi: *Anathemanſo omnem hæreſim Heinrici dicti Regis, & omnium complicum ejus, & omnem qui cum Regio nomine vel honore veneratur; Heinricum, inquam, quartum hujus nominis Regem.* Quam excommunicationem ubi fama ad aures Imperatoris detulit, ægrè admodùm ferens, & peccatum peccato ſuperadjiciens, convocato ſuæ partis Epiſcoporum, Abbatum & aliorum graduum concilio, ſtatuit, ut Gregorius nulli eorum deinceps Apoſtolicus eſſet, nec Decretum ejus quiſquam reciperet. Et hoc facto ſub omni celeritate Italiam adiit, Wicbertum (b) quendam Ravennæ civitatis Epiſcopum in una civitate Italiæ pro Gregorio Papam fecit, quem & Clementem nominavit. Porrò ſi quando Gregorius cauſâ cujuſlibet rei agendæ Romam fuiſſet egreſſus; ipſe ſubintrabat; illo revertente, iſte fugiebat. Illi Eccleſiaſtica major videlicèt, pars, iſti Cæſariana pars præſidio erat. Sed, quid ad nos iſta pertinent? Potiùs in ſua loca abeant nos autem propoſiti noſtri ſeriem proſequamur.

Schiſme entre l'Empire & le Sacerdoce.

CAPUT LX.

Egilbert s'oppoſe publiquement & reſiſte en face à ſon Evêque.

PEr idem tempus fuit in Batavia de optimatibus Bajoariæ ex Clero quidam Præpoſitus majoris Eccleſiæ, & Scolaſticus nomine Egilbertus (Engelbertus) qui vice quâdam, cùm Epiſcopus loci illius, ſicut & aliarum civitatum Epiſcopi, ex præcepto Romani Pontificis ſupra memoratum Decretum in Eccleſia ſua pronuntiaret, auſu temerario illi in faciem reſtitit, palam dans cunctis intelligere, quomodo & ipſe cum Heinricianis vinculo teneretur anathematis: conſtat enim, teſtimonium perhibente Apoſtolo de malefactoribus, quòd facientes & conſentientes, unâ ſint ſententiâ plectendi. Ille verò conſentit, qui etſi

(z) Stratagême imité ſur ce qui eſt raconté dans *Geſta Reg. Franc. cap. xxxvj. pag. 714. tom. 1. Hiſt. Franc. Andr. Duchesne.*

(a) Les Eccléſiaſtiques portoient donc la barbe comme une marque qui les diſtinguoit des Laïques.

(b) Wicbert ou Guibert Evêque de Ravenne Anti-Pape; connu ſous le nom de Clement III. elû en 1080.

Digitized by Google

renuere non valeat, favendo tamen quantùm in ipso est, malefacientium operibus communicat. Dicebat autem Imperatori, licere, nec idcircò Ecclesiæ consortium amittere, si non spiritualia, sed Regalia sua, gratis pretiove cui voluerat impendat: quæ utique non sua, sed juxta Romanam consuetudinem, Beati Petri vel Ecclesiæ potiori jure possunt appellari. Sed utinam qui ad Ecclesiasticæ dignitatis culmen venire desiderant, non ambitiosè, quod minimè decet, se ingerant, neque artificiosè colorem commenti Simoniacæ hæreseos sibi machinamenta confingant, asserentes se non spiritualia, sed terrena terrenis acquirere, cum sicut tempore, sic & in eorum mente, primùm sit animale, deinde quod spirituale; & non tam appetant curam Pastoralem, quàm honorem temporalem. Multis itaque sermonibus pro hujusmodi ad invicem collatis, cùm vidisset eum Episcopus incorrigibiliter Simoniacæ parti & nil penitùs Ecclesiasticæ assentire, jussit eum à communione Ecclesiæ alienum existere, usque dum universali Papæ præsentatus, unitati Ecclesiæ per ipsum meruerit sociari. Proinde cum diutiùs intra se hæsitâsset, demùm voluntas ei Romam proficiscendi incidit. Verumtamen Rege inconsultò ire illò noluit, à quo Rege, inquam, accepta ad eum, quem suprapositum Papam diximus, mandata detulit, & ab universali penitùs declinat. Et factum est, dum rediret adimpletis negotiis pro quibus à Rege missus fuerat, in redeundo audivit Udonem fideli dignum memoriâ, Treverensem Archiepiscopum vitâ decessisse, & ob hoc Regem Treverim adivisse, ut alium in loco ejus debuisset substituere. Et hâc famâ compertâ quàm plurimùm iter acceleravit, intra se cogitans, si fortè eò maturius potuisset pervenire, pro impensa sæpiùs Regi servitute hunc ei honorem posse succedere. Quod & factum est. Sed qualiter ad id ventum fuerit, ignaros docebimus. Porrò cùm Imperator jussisset, ut quem sibi placere cognosceretur, hunc ipsum eligerent, & Clerus unus post unum ex ipso eorum collegio hoc utique honore dignissimos exhiberent; Rex autem, quotquot nominâssent, nullum eorum, sibi placere dixisset, nullus enim benevolentiam ejus dignâ taxatione præmerat, jamque in eligendo tribus diebus transactis, quarto nihilominùs die iterum ad idem congregatis; omnibus tanquam à Deo missus, si tamen dici potest à Deo dirigi via hominis, qui culpâ suî meruerit ab Ecclesiæ communione suspendi, venit; & factâ oratione suâ, locutus est Regi de his quæ habebat in mandatis. Quibus finitis, dixit Rex: Quamdiu in eligendo Episcopum concordare non possumus, faleem in hunc conveniamus. Et consenserunt ei ex Episcopis, qui electionis causâ advenerant, solus Theodoricus Virdunensis Episcopus, qui cognomento Magnus vocabatur, & pars aliqua populi Treberensis. Rex ergo nil moratus, investivit eum, dans ei Annulum & Baculum, sub die viij. Idûs Jan. anno Dominicæ Incarnationis M.LXXVIIJ. Pontifices verò Herimannus Metensis, & Bibo Tullensis (c), & residuus Clerus & populus, quantùm in ipsis erat, non assensserunt, quoniam ipsi tam idoneas personas exhibuerunt; resistere tamen Regis voluntati non potuerunt; verumtamen Clerus & populus multùm molestè ferentes irrogari sibi violentiam, precabantur eos qui præstò erant Episcopos, & cum interminatione Authoritatis Apostolicæ interdixerunt, ne ipsum consecrarent Episcopum, commonentes eos Canonici illius Decreti, quo præcipitur ut nullus in Episcopum nisi canonicè electus consecretur. Quocirca Episcopis in sua redeuntibus, Egilbertus benedictione non perceptâ remansit; & erat cupiens consecrari, nec potuit ab aliquo Episcoporum Ecclesiasticorum, qui ingressum ejus audisset, diebus quàmplurimis impetrare. Tribus igitur annis ferè transactis, cùm res Regi innotuisset, qui sub ipso tempore Româ rediens, multâ ibi cæde patratâ, & Papâ Gregorio fugato, quo certè nihil in diebus illis celebriori famâ ora omnium adimplebat, secùs Alpes moram faciebat; datis Epistolis ad supradictum Virdunensem Episcopum, qui ei summâ familiaritate adhærebat, petivit quatenùs Treverensem Metropolitanum quantociùs consecrare studeret; quarum Epistolarum exemplar hîc inferere non videtur abs re, quæ habebant hunc modum.

Egilbert Archevêq. de Trèves.

Thierry le Grand Evêque de Verdun s'oppose à l'Election d'Egilbert.

An. 1078.

CAPUT LXI.

Lettre de l'Empereur Henry IV. à Thierry Evêque de Verdun, en faveur de l'Evêque Egilbert.

REX Heinricus, Dei gratiâ Romanorum Imperator & Augustus, Theodorico Episcopo, dilectionem nulli majorem. Imprimis te scire volumus, quia nulli meliùs quàm tibi confidimus, nec Episcopum Trajectensem Fidei monitorem, sed ad honorem Regni tractandum tibi mississe cooperatorem, deinde ad singula quæ mandâsti negotia, singula damus responsa, sed brevissima, quod infinita tibi reservamus ore ad os dicenda. Si quidem hoc quod in margine Epistolæ tuæ de Romano negotio nobis mandâsti, imprimis dicemus tibi. Romam in die Benedicti intravimus: qualiter autem à Romanis recepti simus, qualiter cum Romanis steterimus, qualiter à Romanis recesserimus, ab aliis multis te audisse credimus, tum etiam litteris nostris tibi indicavimus, quas te nondùm vidisse putamus; sed & mallemus alio quàm nostro ore te rescisse quæ nobis fecit Dominus. Incredibile enim videtur, quod verissimum probatur, quod factum est urbe Roma, ut ita dicam: cum decem hominibus in nobis operatus est Dominus, quod antecessores nostri si fecissent cum decem millibus, miraculum esset omnibus. Nam cùm in Teutonicas partes de acquirenda Roma jam desperantes, redire vellemus; ecce Romani missis Legatis, ut Romam intraremus, rogaverunt, seque nobis in omnibus obedituros promiserunt, quod & fecerunt. Summo namque gaudio nos intrantes receperunt, summo studio secum manentes adjuverunt, summo triumpho & fide ab eis recedentes prosecuti sunt nos; in tantùm ut in Domino fiducialiter dicamus, quia tota Roma in manu nostra est, excepto illo castello in quo inclusus est Hiltebrand, scilicet in domo Crescentii, quem Hiltebrandum legali omnium Cardinalium ac totius populi Romani judicio scias abjectum, & electum Papam nostrum Clementem (d) in Sede Apostolicâ sublimatum omnium Romanorum acclamatione. Nosque à Papa Clemente ordinatum, & consensu omnium Romanorum consecratum in die sancto Paschæ in Imperatorem, totius populi Romani exultatione. His ita factis benedictione Dei & sancti Petri, omnium gaudio à Roma recessimus, & quantociùs possumus ad has partes properamus, & in via reditûs invenit nos tuus Nuntius. Gaudeant qui velint, doleant qui velint, nos Deo propitio adsumus; Dominus ille quid agat, scire non curamus; sed (quod tu monuisti) libenter ne damnum nobis faciat, providebimus. De Saxonibus verò, de Salzburgense Archiepiscopo & Comite Adelberto (e), & de aliis ad nos redire volentibus id tibi respondemus, quia consiliis tuis libenter acquiescentes, ut tantummodo pax vera fiat in nostris temporibus, videlicèt, ut fideles sint cùm ad nos rediêrint. Tu autem si non gravaris facere quæ volumus, Augustam ad nos venire post Festum Apostolorum Petri & Pauli rogamus, quia Deo

(c) Bibo, autrement, Bibo Evêque de Toul.
(d) L'Antipape Clement III. autrement, Guibert Evêque de Ravenne.
(e) Comte de Metz.

favente in Feſtivitate eorum Ratiſbonæ erimus. Studeas ergo ad nos venire, ut tuo adventu poſſis nos lætificare. Inſuper mandat tibi Apoſtolicus Clemens & Imperator, ut ſicut nos diligis, ita Archiepiſcopum Treverenſem velociter conſecrare properes. Vale.

CAPUT LXII.

HAs igitur Epiſtolas cùm præfatus Theodoricus acceptas legiſſet, noluit quidem quod petebatur libenter adimplere; ſed attonitus rerum magnitudine, non potuit in corde credere, ita ſe omnia habere, ſicut ſcripturâ referente cognoverat. Sed & recordatus quod à Clero Treverenſi, ne id faceret, Apoſtolicâ authoritate ſibi interdictum fuiſſet, ne fortè adversùs eum exinde potuiſſent quandoque idoneæ accuſationes conſurgere, congruum duxit ſuper hæc Litteras mittere Romano Pontifici, in quibus & meminit depulſionis ab Epiſcopatu Herimanni ſupradicti Metenſis, ac ſibi injunctæ reconciliationis, ut, videlicèt, ipſius interventione Herimannus loco ſuo reſtitueretur; quod licèt ſatis laboravit, non tamen tunc, ſed poſtea obtinere potuit. Litterarum autem quas mittebat, hic erat modus:

Herimen Evêque de Metz, chaſſé de ſon Siége, eſt reçu par Thierry Ev. de Verdun.

Lettre de Thierry Ev. de Verdun, au Pape Gregoire VII.

Gregorio ſummo Pontifici chariſſimo Domino, Reverendiſſimo Patri, Theodoricus Virdunenſis Epiſcopus, qualiſcumque, tamen ſuus, dilectionem quam Patri filius, ſubjectionem quam Prælato ſubditus, ſervitutem quam Domino ſervus. Poſſe tibi obedire maxima eſt mihi jucunditas, poſſe ſervire non parva hilaritas: in quo enim venerabor te, in eo Beatum Petrum: in quo obediendo, ſerviendo; te mihi conciliabo, in eo Beatum Apoſtolum. Monitus à te ſuſcepi confratrem meum Metenſem (*f*) ut te ipſum, attendens illud Dominicum: *Qui vos recipit, me recipit*; cauſam ejus meam feci, negotium ejus meum exiſtimavi; eadem nobis adverſitas, eadem fuit proſperitas. Ad hoc me invitavit mutua fraternitas, debita charitas, ſed præcipuè juſſio tua, benevolentia tua, & habita in me fiducia. Præterea Treverenſis Eccleſia cum gravi dolore pedibus paternis advolvitur, filia Dominum pulſat, inconſolabile ſuî detrimentum his temporibus, me mediante deplorat: vidua per biennium ferè, quanta paſſa eſt & patitur? Quantùm afflicta eſt & affligitur? Foris pugnæ, intùs timores. Elegit virum de plebe, dignum Sacerdotem, idoneum patrem communi aſſenſu, teſte conſcientiâ meâ coram Deo & coram te, quòd nihil Simoniacum, nihil contra Jus Eccleſiaſticum intercurrerit, quòd nihil ſimoniacum, etiam petitione remotâ, intervenerit. Conſecrationem ejus miramur differri; dilationem tam gravem miramur potuiſſe tibi inculcari; illud maximè, quòd pateris hac deſolatione nos adeò gravari. Graviſſimum onus eſt mihi, ſolum eſſe in medio nationis pravæ & perverſæ: ſolum patre & fratre (*g*) illo expulſo, alio non conſecrato. Si Eccleſiam, ſi ſtatum Chriſtianitatis curas, locum noſtrum reſpicias, & cum vita patris in omnibus ſpectata (*h*) ordinationem mereatur, Metenſe & me tuo exaudito, nullius detractione ulteriùs remoretur. Perſolvat tibi quod patri filius, quod Prælato ſubditus. Deinde quibuſdam interpoſitis in fine, ita concluſit: Quomodo Rex ſit mecum, & tu cum Rege, modo mihi reſcribas tuo (*i*).

Matt. x. 40.

CAPUT LXIII.

DEnique his quæ decurſa ſunt Romam directis, appropinquante tempore quo ſe Rex venturum per Epiſtolam ſuprascriptam ipſi mandaverat, ſicut juſſus fuerat, venire ei obviam parabat, venienſque Moguntiam, ibi complures Epiſcoporum in occurſu Regis euntium reperit, ad quos factâ oratione, quoniam confratres ſui Suffraganei, videlicet Eccleſiæ Trevirenſis ſupranominati Epiſcopi, Herimannus Metenſis, & Bibo Tullenſis, ob invidiam Regis Metropolitani ſui conſecrationi noluiſſent intereſſe, petivit ex ipſis cauſâ charitatis ſibi eos cooperatores fieri, & obtinuit. Itaque aſſumptis ſecum qui plus cæteris erga ipſum benigni videbantur, connivente ejuſdem Sedis Archipræſule, Egilbertum conſecravit Epiſcopum (*k*). Porro cùm fuiſſet ordinatus, paucis interjectis diebus, Trevirim venit, & cœpit cum his qui, ut ita dicam, ipſum noluerant regnare ſuper ſe, tyrannico more agere, ut deinceps ab ejus impugnatione deſiſterent; majoribus, quibus plus nocere non potuit, ex Rege timorem incutere, invalidæ verò plebis, quæ ſe adversùs eum defendere non potuit, bona quâcumque occaſione diripere. Tunc hi qui plus cæteris ei auſi ſunt reſiſtere, dixerunt. Quoniam ad hunc Pontificatûs honorem & tunc & nunc ingratus nobis acceſſiſti; ſed & quia ab homine laïco & excommunicato Epiſcopalia ſuſcepiſti, Epiſcopalia, inquam, Annulum & Baculum, præſertim cùm in Canonicis Decretis, Laïcis, quantùmvis Religioſis, nulla de Eccleſiaſticis rebus aliquid diſponendi ſit tributa facultas, idcircò non poteris epiſcopari, nec nos tibi communicare. At verò inſuper ſi debes in gradu ſuſcepti honoris conſiſtere, oportet te Gregorio Catholicæ Eccleſiæ ſummo Pontifici obſequi & obedire: hæretico illi ſuprapoſito penitùs abrenunciare; hæretico, inquam, juxta illud quod beatus Gelaſius Papa (*l*) & Martyr in Epiſtola quadam univerſis Orientalibus Epiſcopis directa, de hujuſmodi ſuprapoſitis ſcribens, ait: Quid ergo facimus de tantis, totque civitatibus, ex quibus Catholici Pontifices rejecti ſunt? Si Catholici ſunt ſubrogati, cur Catholici ſunt rejecti? Sed evidenter apparet, quia cùm Catholici ſunt, rejecti, non Catholici fuerunt qui ſubrogati ſunt. Reſtat igitur, ut non ſint Catholici, ſed Hæretici, quicumque ſucceſſerunt. Item quis non videat illos eſſe Catholicos, & ab omni peſte Hæretica prorsùs alienos, qui à propriis urbibus detruſi, & in exilio ſunt redacti, & eos qui ſuperſtitibus Catholicis ſucceſſores fieri auſi ſunt, Catholicos omninò non eſſe? His adde, & illos qui ſe priùs talium communioni conjunxerunt.

Egilbert eſt conſacré Archev. de Tréves par Thierry Ev. de Verdun.

Quæ contra Egilbertus reſpondit, velle ſe vitam dare potiùs quàm illi, qui eum ad hunc honorem provexiſſet, infidelis exiſteret, nunquam velle Gregorio obedire, quamdiu ipſe nollet amicitiâ Regis inire.

Interea dum hæc & his ſimilia contendentes tractarent, appropinquabat jejunium quatuor Temporum, quo conſuetudo eſt Eccleſiæ, promoveri eos ad Ordinem Clericatûs, qui ſunt promovendi, & hoc iſte omni niſu affectabat facere, non amore juſtitiæ, ſed ut potuiſſet majorum quempiam ſibi advincire, ut videlicet ab ipſo conſecrati, poſtea ipſi eſſent obnoxii, & quomodo ſuam ab ordine ſuſpenſionem, ita pertimeſcerent ejus ab Epiſcopatu depoſitionem. Cujus intentionem cùm reſciſſent, dixerunt: Quia Pallium quod à Romana Eccleſia Metropoli noſtræ debetur, nondum es adeptus, impoſitionem manûs à te percipere nolumus; maximè cùm in Canonibus decretum ſit: Si quis Epiſcopus Metropolitanus ſine Pallio conſecrare præſumpſerit, & conſecrator & con-

(*f*) Heriman Evêque de Metz, en 1073.

(*g*) *Dachery*, *p.* 230. *col.* 2. *Spicileg.* Solum Patre R. fratre illo expulſo, &c.

(*h*) *Dachery*, *loc. cit.* Et curâ Patris in omnibus ſpectatâ Ordinationem mereatur.

(*i*) *Dachery*, *pag.* 231.... Cum Rege, mihi reſcribas ora.

(*k*) *Dachery*, *p.* 231. Videbantur. Convenit ejuſdem S. dis Archiepiſcopum Præſulem, & Egilbertum conſecravit Epiſcopum.

(*l*) *Gelaſii*, *Epiſt.* ix. ad Epiſcop. Orient. apud Sirmund. *t.* 1. *p.* 796.

Digitized by Google

ſecratus gravi ordinis ſui periculo ſubjacebit; quod utique ſi debes acquirere, neceſſarium habes erga Papam, quem adeo deſpicis, Gregorium te humiliare, ut mereariſ accipere. Quid multa? Expoſitis ei idoneis cauſis, pro quibus non debuerit ordines facere, abſtinuit, & paucis diebus interpoſitis, quemdam ſubditorum ſuorum, nomine Theodoricum, Monachum, ſcientiâ Litterarum valde præditum, miſit quæſitum Clementem ſuum Apoſtolicum, ut inventum tranſmittere ſibi expeteret Pallium. At ille, Clemens, inquam, gaviſus, quòd aliquis ipſum pro accipienda benedictione reſpiceret, quod petebat tranſmiſit, cum Litteris docentibus, quibus temporibus foret uſurus, quas quia Autor non roborat, magis verò infirmat, Hæreticorum enim & excommunicatorum Decreta Fidalis quiſque non recipit, idcirco commendare memoriæ non curavimus.

Egilbert envoye demander le *Pallium* à l'Antipape Clement.

CAPUT LIV.

Le Moine Thierry, attaché à Egilbert, compoſe deux Livres contre le Pape Grégoire VII.

HIc autem quem jam nominavimus Theodoricus, de ſæpe dicto Gregorio Pontifice duos Libros edidit, in quibus mendaciis multis compilatis, quæ non ipſo meliùs concinnare quis novit; Gregorium infamem fecit, Regis verò & ſui Papæ innocentiam & ſanctitatem commendat. Pro quibus editis iſte, de quo loquimur, Egilbertus Abbatiam ſancti Martini ſupra littus Moſellæ, defuncto beatæ memoriæ Sigeberto Abbate, eâdem die regendam illi retributionem dedit: quo utique malo, ſi majus non feciſſet, ad perpetuam damnationem ſufficere potuiſſet. Quam ipſe Felix Abbas quantùm potuit, rexit, & Eccleſiam ipſam reparavit. Nam ipſa Abbatia priùs quidem erat in tebus admodùm ſufficiens, ſed peccatis exigentibus ejus temporibus, ita eſt deſtituta, & nunc ab hoc adeo eſt annihilata, ut Monachi quoque qui ibi Deo ſerviebant, niſi aliunde conquirerent, nec neceſſaria vitæ haberent. Eſt & aliud quoddam Geſtorum ejuſdem Egilberti, quod pro facti ſimilitudine, iſtic libet inferere. In Monſterio Puellarum Horrei, defunctâ Imitâ (Imizâ) ſummæ ſtrenuitatis ancillâ Dei, matre Cœnobii, renitentibus omnibus ibi Deo famulantibus, præpoſuit quandam neptem ſuam, fratris filiam, nomine Luitgardam, (Ingurdam) corpore quidem valde juvenculam & ſpecioſam, & ſecundùm ſuam ætatem Litteris eruditam, moribus honeſtâ; (*m*) Ingurdam, quod cum pace ſalvo honore profeſſionis, dixerim, Deus ſcit quod non mentior, arte magicam, veneficam, incantatricem, blaſphemam) de qua cùm Epiſcopus omnibus modis niteretur, ut ibi eam præficeret Sanctimonialibus, omnibus puſillis & majoribus ſine ceſſatione, tam die quàm nocte Deum & ſanctam ejus Genitricem, cui ſerviunt, ne hoc fieret orantibus; cuidam ex earum collegio, quæ cæteris frequentior orationi incumbebat, inter verba orationis, ut divinæ erat voluntatis, obdormienti, talis oblata eſt viſio. Vidit ſanctam Dei Genitricem in medio Angelorum ſtantem, & beatas Virgines, Irminam, Modeſtam, Anaſtaſiam, quæ in diebus ſuis ipſi loco præerant, coram ea conſiſtentes, & vultus quaſi mœſtos exhibentes; & ſanctam Dei Matrem ita ſe alloquentem: Auſculta, inquit filia; cùm illuxerit dies, erat enim hora matutina, indica ſororibus tuis ex me, quia peccatis veſtris exigentibus decrevit Deus, ut ipſa de qua peritis abſolvi, flagelli vobis loco proveniat, quouſque pro afflictionibus ab ipſa irrogandis de diuturnitate vitæ ipſius pigeat. Verumtamen noveritis ipſam ex prælatione iram Dei in ſe provocare, vobis verò non plus officere, niſi quòd ſuper deſtitutione hujus loci noſtri videbimini ſuſſerendo laborare. Itaque cùm fuiſſet intronizata, cœpit de bonis Eccleſiæ (*n*), juxta illud Nacchum, diabolum magnum exercere, &, ut verum fatear, licèt impudenter loquar, alia concubitoribus diſtribuere, alia Vendere; poſtremò, ut breviter concludam, paucis Eccleſiæ derelictis, omnia in uſus ſuos convertere, ut poſſes liquidò perpendere veridicam Dei Genitricis ſententiam ſupradictam exiſtere: ipſam ex prælatione iram Dei in ſe provocare. Denique aliquantis annis tranſactis, Luitgardis (*o*) cœpit Deo ſervire, ſorores Eccleſiæ procurare, & rexit illam xl. annis uſque ad tempora Domini Archiepiſcopi Adelberonis, qui primò fuit Metenſis Primicerius, poſteà Trevirorum Archiepiſcopus, & Romanæ Sedis Legatus. Hujus temporibus Abbatiſſa Luitgardis, felicis memoriæ obiit, & ante Eccleſiam in pace quieſcit.

Luitgarde Abbeſſe d'Horreum.

Thierry eſt fait Abbé de S. Martin, près de Trèves.

Denique aliquantis annis tranſactis, Egilbertus cœpit ſe ſatis admodum officio dignum exhibere, niſi ſolum quòd ab excommunicatorum, Regis videlicèt & Clementis, ſe noluit communione ſequeſtrare; propter quod Bruno, qui ei in Epiſcopatu proximo loco ſucceſſit, omnes quos ille ordinavit, iſte ab officio ſuſpendit, nec remotos ad priſtinum gradum admiſit, niſi eum qui ſe legitimo Romanæ Eccleſiæ Pontifici obediturum ſupra ſanctum Evangelium fidem fecit. Compluta memoriâ digna de hûjus Egilberti probis actibus, quæ per ipſum, vel ſub ipſius temporibus geſta ſunt, ſeniorum relatione ad noſtram notitiam devenerunt, quorum aliqua, ſi quidem vel aliquam ejus memoriam cum pace Eccleſiæ fieri ſiceat, in benedictione, curabimus inſinuare.

Brunon Archev. de Trèves, ſucceſſeur d'Egilbert.

CAPUT LV.

QUædam præpotens (*p*) Matrona Comitiſſa de Caſtello, quod Aralune (*) dicitur, mater videlicèt Comitum Walramni & Folconis, marito ſuo defuncto, aſtipulantibus filiis & filiabus ſuis, proprietatis ſuæ bona in Eccleſia Treverenſi B. Petro tradidit, & amplius recepit, ſub conditione, quam precariam nominant; ita, videlicet, cùm ipſa de hac luce migraret, utraque data ſimul & accepta in beati Petri & Epiſcopi jus liberè tranſirent, & quod Epiſcopo ex his facere placuiſſet, liberam poteſtatem haberet. Hujus Comitiſſæ neptem filii filiam Heinricus quidam Dux, cujus ditionis erat Caſtellum, quod vulgò Limpurc (*Lembourg*) nominatur, in matrimonium duxit, qui decurſo aliquanti temporis ſpatio, eadem bona Eccleſiæ tollere, & in ſuos uſus vendicare ſtudebat: propter quod cùm ſæpiùs fuiſſet ab Epiſcopo ad ſatisfactionem vocatus, & nollet deſiſtere, ſequeſtratus eſt à communione Eccleſiæ; cùmque nec ideò manus ſuas ab incœpta malitia contineret, imò magis & alia Epiſcopatûs bona devaſtaret, Epiſcopus maledixit ei anathemate Maran-atha: cui nec ſic quidem ab impugnatione deſiſtenti, ſed & adversùs ipſam civitatem Treverenſem cum magna armatorum manu venienti, Epiſcopus convocatâ ad ſe Liberorum (*q*) & Miniſterialium Eccleſiæ multitudine gravi, ſtatuto die occurrit, & adjutorio Dei & beati Petri iſtius partis ſatis admodum modico, illius verò permaximo detrimento & confuſione, ad propria redire coëgit.

(*) Arlon, dans le Luxembourg.

Poſt multùm verò temporis, cùm idem Dux inſi-

(*m*) *Sic alius Codex apud Leibnitz, & Dachery, p. 233.*

(*n*) *Dachery, p. 234. Juxta illud Libri Machabæorum, diabolicum magnum exercere.* Il fait apparemment alluſion à ce Paſſage. 1. Macch. 1. 38. *Factum eſt hoc in diabolum magnum in Iſrael.*

(*o*) *Male in editis: Egilbertus.* Toute cette fin qui regarde l'Abbeſſe Luitgarde, n'eſt pas dans le Spicilége.

(*p*) Nous ignorons le nom de cette Comteſſe.

(*q*) *Liberorum & Miniſterialium*, Des hommes libres, des Seigneurs Feudataires, & des Officiers; *Miniſterialium*, attachés au ſervice de l'Egliſe.

Digitized by Google

ctum ſibi anathema parvi penderet, & in malis ſupradictis & ſimilibus perſeveraret, accidit ut quidam de militibus ejus, die quadam in domum ejus veniſſet, & factâ horâ prandii, appoſitâ menſâ coram ipſo, panem comedere debuiſſet, & Dux illi illudens : Surge, ait, & foras egredere, coram me comeſturus non es, excommunicatus enim es ; & ille : Ubi, inquit, & quis me præter eum qui & te excommunicavit ? Cui Dux ait : Ecce nunc vide : jam parebit ſi ita ſumus excommunicati, ut aliquæ nobis moleſtiæ poſſint accidere, ſi hic canis (qui fortè illis edentibus aderat) buccellam quam illi dedero comederit, non pertimeſco : Sin autem, timenda eſt nobis excommunicatio, & petenda reconciliatio. Et hoc dicto, miſit buccellam, quam canis ut naribus adhibuit, ultra contingere non curat. Et ne quis hoc canis ſaturitati imputare potuerit, cùm alius illi buccellam mitteret, feſtinus arripuit ; unde omnes qui aderant ſummâ admiratione ducti, unâ voce dixerunt, opportere eos ad ſatisfactionem venire. Et ita fecerunt : *Sit ergo nomen Domini benedictum in ſæcula*, qui Sacerdotum, licèt peccatorum, tamen in multitudine clementiæ preces exaudit, & quod noſtra parvitas in terris ligat, apud ipſum quoque ligatum eſſe confirmat, juxta quod ipſe beato Petro, & per ipſum Eccleſiæ promiſit, dicens : *Quodcumque ligaveritis ſuper terram, erit ligatum & in Cœlis.*

Pſalm. 112. v. 2.

Matt. 18. v. 19.

CAPUT LVI.

On veut forcer les Juifs de Treves à croire en Jeſus-Chr.

EA tempeſtate populus multus utriuſque ſexûs, ex omni terra & natione, Jeruſalem ire intendebant, & totis deſideriis anhelebant, pro Dei & Fidei amore, aut ipſi mortem ſuſcipere, aut incredulorum colla Fidei ſubjugare ; & hac mentis intentione incitati decreverunt primùm Judæos in civitatibus & caſtellis ubicumque habitarent, perſequi, & cogere illos aut Dominum Jeſum Chriſtum Deum credere, aut ſub ipſa hora vitæ periculis ſubjacere. Cùmque eodem fervore civitati Trevirorum appropinquaſſent, Judæi qui ibi habitabant, ſimilia ſibi arbitrantes fieri, quidam ex eis accipientes parvulos ſuos, defixerunt cultros in ventribus eorum, dicentes (ne fortè Chriſtianorum veſaniæ ludibrio fierent) debere eos in ſinum Abrahæ tranſmittere. Quædam autem ex mulieribus eorum, aſcendentes ſuper pontem fluminis, & adimpletis ſinibus earum & manicis lapidibus, præcipitaverunt ſe in profundum. Reliqui verò, quibus adhuc vivere cordi erat, aſſumptis ſecum rebus ſuis & liberis, in Palatio, quod eſt Aſylum (r) Trevirorum, ubi ipſâ horâ Egilbertus manebat, confugerunt, & cœperunt lachrymis flagitare ſuffragium. Ille verò nactâ opportunitate ſuper converſione eos admonens, ita exorſus eſt : Miſeri ! nunc venerunt ſuper vos peccata veſtra, quæ operati eſtis, Filium Dei blaſphemando, & ſanctiſſimæ ejus Genitrici detrahendo ; ipſum quidem in carne veniſſe negando, & Matri ejus ſuperfluitatibus verborum veſtrorum derogando. Ecce jam hujus rei cauſâ ad ſummam vitæ veſtræ deſperationem deveniſtis, & vobis ego dico : Si in hac infidelitate veſtra perſeveraveritis, corpore ſimul & anima peribitis. Vos pro ſimilitudine Patrum veſtrorum, qui ante Chriſti adventum ipſum in carne venturum crediderunt, vobiſmetipſis blandientes, profectò niſi jam ipſum veniſſe, & quod redemptionis humani generis ipſum acturum Scripturæ referunt, adimpleta eſſe cognoveritis, ipſi vos fallitis. Quæ vos ſtultitia, vel magis duritia coarctat ? ut cùm Prophetica Scripta legatis, non retractetis, vobiſcum cogitantes quàm brevis temporis ſpatium adventûs ejus in carne, Daniel commemorat, & quot exinde anni defluxerunt. *Septuaginta*, inquit, *hebdomada abbreviata ſunt ſuper populum tuum, & ſuper ſanctam Civitatem tuam, ut conſummetur prævaricatio, & finem accipiat peccatum, & deleatur iniquitas, & adducatur juſtitia ſempiterna & impleatur Viſio Prophetæ, & ungatur Sanctus Sanctorum.* Nonne ſi ſcientiam Litterarum veſtrarum bonam haberetis, utique magnum vobis poſſet exiſtere gaudium, & Fidei incitamentum de aſſumptione generis veſtri in Deum ? Hoc autem dicebat, quia, ut quidam Sanctorum dicit : Infidelibus eſt blandiendùm, ut ad Fidem convertantur, & ipſi de generis ſui nobilitate glorientur. Et adjunxit : Nunc itaque acquieſcite petitionibus meis & conſiliis, & convertimini, & baptizemini, & ego teſtituâ vos cum pace & ſalute poſſeſſionibus veſtris, & deinceps adverſantibus tuebor vos. Cùm hæc & his ſimilia ad illos diceret, unus ex illis Legis Doctor, cui nomen erat Michæas, cœpit dicere : Verè, ſicut dixiſti, neceſſum eſt nobis magis Chriſtianorum nos Fidei jungere, quàm de die in diem taliter vitæ noſtræ & poſſeſſionum periculis ſubjacere. Age ergo, quomodo credere debeamus ediſſere, & adjuva quatenùs liberemur de manibus eorum, qui pro foris ſunt quærentium nos perdere. Et ait Epiſcopus : Hæc eſt fides Catholica, ſine qua nemo ſalvari poteſt, ut credatur in Deum Patrem omnipotentem, Creatorem omnium creaturarum, & in Jeſum Chriſtum Filium ejus, qui cum Patre unius eſt ſubſtantiæ ; quem Deus Pater ante omnia tempora genuit ; nativitate ineffabili, de qua dicit Iſaias Propheta : *Generationem ejus quis enarrabit ?* Qui quidem cùm homines per multimoda vitia incedentes, ad tantam deveniſſent inſipientiam, ut neglecto Creatore ſuo, debitum Deo idolis manu factis honorem impenderent, ſicut eſt infinitæ miſericordiæ, condoluit perditioni eorum, & ut eos ab errore & perditione, quæ de hac vita decedentes excipiebat, liberaret, manens quod erat, ſuſcepit, quod non erat, ex voluntate Patris, cooperante Spiritu Sancto, homo verus per immaculatæ Virginis uterum ſine viri ſemine natus eſt : quem quia Filium Dei eſſe ſe dicebat, patres veſtri crucifixerunt, & vos ipſorum maledicta devinxerunt, dicentes : *Sanguis ejus ſuper nos, & ſuper filios noſtros.* Veruntamen vos hoc maledictum evadere poteſtis, ſi in ipſum firmo corde crediderîtis, & de peccatis veſtris ipſum vobis propitium fieri rogaveritis ; qui poſt Paſſionem ſuam effracto Inferno, & his qui in adventu ejus crediderunt, inde erutis, die tertio Deus verus & homo reſurgens à mortuis, ab hinc die quadrageſimo, videntibus qui digni erant, ad Cœlos aſcendit, ubi ſedet in dextra Dei Patris ſui, æqualis ei, & coæternus in divinitate ; inde venturus in judicium in noviſſimo dierum, Deus verus & homo, reddere unicuicuique, prout geſſit in corpore, ſive bonum, ſive malum. Nec minùs credendum eſt in Spiritum Sanctum, qui ex Patre & Filio procedens, univerſa condita vivificat, æqualis & conſubſtantialis per omnia in divinitate Deo Patri & Filio, propter quod & Fides Chriſtiana trium Deitatis Perſonarum unam prædicat eſſentiam, æqualem majeſtatem. Hanc Fidem Catholicam per orbem confitetur Eccleſia, in qua unum datur Baptiſma in remiſſionem peccatorum, credentibus ; in qua juſtè & piè viventes, poſt hujus vitæ decurſum, corporibus noſtris, eiſdem quibus nunc paremus, immortalitate veſtitis ; præterea Communionem Sanctorum

Dan. ix. 24.

Converſion de Michée, & des autres juifs de Treves.

Iſai. liij. 8.

Matth. xxvij. 25.

(r) Le Palais Epiſcopal étoit un aſyle pour les innocens perſécutés, & même pour les malfaiteurs.

percipere

percipere, & fruituros æternâ beatitudine; malè verò operantes, non confessos & inemendatos, in æterno arsuros incendio. Tunc Michæas, ait, videlicèt, quo hortante hanc Fidei editionem Episcopus exorsus est, ait: Testificor tibi per Deum, quia quod locutus es credo, & ecce jam Judaïsmo abrenuntio, & quæ nunc mihi non satis plenè sunt intellecta, cùm nobis tempus pacis & tranquillitatis adveniet, perquirere curabo: tantùm nunc accelera nos baptisare, ut possimus manus quærentium nos evadere. Similiter & alii omnes dixerunt. Tunc Episcopus baptisavit illum, nomen suum imponens ei; alios autem Presbyteri qui aderant, baptisabant. Sed ut de cætero taceam, aliis omnibus in sequenti anno apostatantibus, iste adhærens Episcopo, in fide permansit. Non ergo audebo nunc dicere, quòd istius conversio sit animæ convertentis salvatio, cùm scriptum sit, quia *qui converti fecerit peccatorem ab errore vitæ suæ, salvabit animam ejus à morte*; ejus, inquam, id est, suam, & conversi; cùm ad Ezechielem Dominus dixerit, quòd si quis annuntiaverit impio viam suam malam, & ille conversus non fuerit, ipse tamen mercedem suam non amiserit. Sic enim dicit: *Si autem tu annuntiaveris impio, & ille non fuerit conversus à via sua mala, ipse quidem in iniquitate sua morietur, tu autem animam tuam liberâsti.* Præterea multa bona operatus est, quod enumerare longum est. Hoc tantùm sciendum, quòd eleemosynas pauperibus largas faciebat, & Ecclesiis bona plurima conferebat, sed & ab antecessoribus suis aliquibus ablata reconsignavit, quorum testamenta in ejus memoriam in Bibliothecis usque hodiè sunt recondita, quæ omnia ego pusillus qui hoc scribo, ad redemptionem animæ ejus profutura possum optare; sed sententiæ B. Augustini non audeo præjudicare. Dicit enim, omni homini qui Ecclesiæ Catholicæ non tenet unitatem, neque Baptismus neque eleemosyna quamlibet copiosa, neque mors pro Christi nomine susceptа, proficere poterit ad salutem, quoniam in eo vel hæretica, vel schismatica pravitas perseverat, quæ ducit ad mortem. Mortuus est autem anno Dominicæ Incarnationis M.cj. Non. Septembris, & sepultus est in Ecclesia majori, Domo, videlicèt, Sancti Petri Apostoli. Sedit in Episcopatu annos xxij. menses viij. dies tres, & vacavit Episcopatus ferè menses iv.

Jacobi, 5. v. 20.

Ezech. 3. 19.

Mort de l'Archev. Egilbert, an 1101.

CAPUT LXVII.

IN diebus illis fuerunt ex copioso Trevericæ civitatis Clero quamplures hac Sacerdotii successione digni, inter quos erat quidem Bruno nomine, Francus natione, insignis nobilitate, utpote quem pater Arnoldus Comes ex nobilissima Adelheida matre genuerat; formâ præstantissimus, Litteris satis eruditus, consilio cautus, plusquam dici potest munificus. Quibus ita erga se Principes devinxerat, ut non solùm præposituris majorum Ecclesiarum in Treveri & Spira, verùm etiam Beati Florini in Confluentia, & Archidiaconatûs eum dignitate sublimâssent. De hoc suggestum est Imperatori, ut eum Trevericæ præficeret Ecclesiæ. Eo siquidem anno Heinricus Rex quartus, Imperator tertius, habitâ Curiâ Natalem Domini celebravit in Mogontia, ubi eum adeuntes cives Trevirici, petiêrunt sibi Episcopum dari; quibus mox petentibus, Principibus & Civibus consentientibus, Brunonem eis consecrari jussit. Denique ibidem ordinatus est Idûs Jan. Adelberone Metensis Ecclesiæ Episcopo oleum sacræ benedictionis imponente, Joanne Spirensi, Richero Virdunensi cooperantibus, assistentibus Archiepiscopis Burchardo Mogontiensi, & Friderico Colonienſi, & aliis quampluribus Episcopis. Itaque ordinatus venit Treverim die Purificationis Sanctæ Mariæ Dei Genitricis, & cum magno populi gaudio susceptus est. Anno igitur ordinationis suæ tertio, Mense Martio, Romam profectus Apostolorum gratiâ, & percipiendæ benedictionis Magistri sui causâ, invenit Dominum Paschalem universali Synodo præsidentem, Papatûs sui jam annum octavum agentem, à quo honorificè susceptus, ut pote Belgicæ Galliæ primæ Metropolis Præsul magnificus. Ad cujus Præsulatum ex permissione Beati Petri Apostoli, suorumque successorum Apostolicorum, quos enumerare longum est, inviolabilium testamentorum roboratione, totius Galliæ atque Germaniæ pertinet primatus. Ita enim Sanctus Sylvester Beato Agricio quarto Episcoporum Treberensium (1), quorum nomina cognita habemus, scribit inter cætera dicens* (1):

Il Fait le Voyage de Rome.

* *Confer. Cap. xxx.*

Sume Prioratum post Alpes, Trebir, ubique,
Quem tibi lege novâ Roma dat, & veteri.

Honorificè, inquam, susceptus: sed quoniam Episcopalia, Annulum, videlicèt, & Baculum per manum Laïcam susceperisset, atque quia Ecclesias dedicâsset, & Clericos, necdum Pallium consecutus, promovisset, multùm asperè correptus est, & decernente Episcoporum ibi congregatorum Concilio, Pontificatûs officium deposuit; quod tamen eisdem intervenientibus, quia discretio ejus, & prudentia: officio & tempori conveniens erat, post triduum non sine admissorum pœnitentia recuperavit. Injuncta est autem pœnitentia, ut quoties in spatio trium proximorum annorum Missarum solemnia celebraret, Dalmaticâ non uteretur, quod ipse humiliter implet. Deinde acceptâ tàm Apostolici, quàm totius Synodi benedictione, Pallii honore donatus, atque de Regula Fidei firmiter observanda instructus, atque de institutione commissi gregis diligenter admonitus, in sua cum gaudio remeavit. Tum ergo, juxta Magistri institutionem, magis quàm ante operibus justitiæ cœpit insistere, & verbum sacræ exhortationis, quasi mensuram Evangelici tritici Dominicæ Familiæ fideliter erogare; & quod prædicavit ore, studuit operum executione conficere; attentiùs illud Beati Gregorii Papæ mente pertractans: Cujus vita despicitur, restat ut & prædicatio ejus contemnatur. Fuit enim constans in oratione, devotus in eleemosynarum largitione, pius in viduarum & pupillorum defensione, excidia Domorum Dei, nullâ sumptûs magnitudine motus, reparabat; & si quispiam Deo famulantibus aliquid intulisset injuriæ, impunè præterire non sinebat. Verùm, ut brevitet concludam, talem se omnimodis exhibebat, ut in administrandis quoque Regni negotiis, ex omnibus Principibus consilio, sapientiâ & authoritate nullus eo sublimior haberetur; adeò ut Imperator patrem suum eum vocaverit, & majorem cæteris ei honorem impenderit; sed & ab omnibus Episcopis quocumque se conventui eorum ingessisset, ut patet quidem diligebatur, sed ut major venerabatur. Igi-

(1) Cet endroit est très remarquable, puisque l'Auteur ne compte S. Agrece que pour le 4. Evêque de Tréves. Il ne connoissoit pas ce grand nombre d'Evêques de Tréves, dont on a grossi le Catalogue depuis ce tems-là l'Auteur vivoit au xij. siécle.

(1) Ces deux Vers ne se lisent pas dans le Privilege du Pape Sylvestre, rapporté cy devant, cap. xxx. & les Vers aussi bien que le Privilege sont très douteux.

tur quoniam in rebus ſibi commiſſis ſtrenuiſſimus exſtitit, defuncto Imperatore, communi conſilio Principum, Vice-dominus Regiæ Curiæ effectus eſt, & Regnum, Regnique hæres, Heinricus, videlicèt, nominis hujus quintus, Rex adhuc adoleſcens circiter annos xx. ei committitur, ut & Regnum ſuâ prudentiâ diſponeret, & hæredem Regni morum ſuorum honeſtate & diſciplinâ, quâ ipſe maximè præ omnibus pollebat, informàret, quouſque in virum perfectum ætate & ſapientiâ ſuccreviſſet, quem ſuſceptum tamdiu educavit, uſquedum Adelberti tunc Cancellarii, poſtèà Mogontienſis Epiſcopi detractionibus exaſperatus, regni & hæredis providentiam proceribus reconſignavit. Quantæ autem pietatis exſtiterit exinde quis intelligere poterit? qui noverit quòd quantumlibet ei quiſquam moleſtiæ irrogâſſet, ſi revertens veniam poſtulavit, facillimè ad miſericordiam motus indulſit. Undè factum eſt, ut cùm idem Adelbertus, cujus ſupra memini, Mogontienſium jam novus electus Epiſcopus, ob illatas Regi moleſtias à Rege captus, & in carcerem retruſus, non inde priùs exire potuiſſet, quàm iſte Bruno, faciendo fidem nunquam illum Regi nociturum, pro ipſo ſe obſidem Regiæ cuſtodiæ dedit. Quid multis moror? Denique cum tanta ſolertia ac ſapientia ab ipſo res acta eſt, ut cùm in diebus illis de venalitate ſanctæ Eccleſiæ, ſcilicèt, de contradictione venditionis Epiſcopatuum, Abbatiarum, & aliarum quarumcumque Eccleſiaſticarum dignitatum, inter Regnum & Sacerdotium, ſicut ſuperiori ſermone decurſum eſt, ageretur invidioſa diſſenſio; ita Catholicorum amplexus eſt conſortium, ut Imperatori debitum non negaret obſequium, neque ita ſeſe in Cæſarianorum communione contaminavit, ut Catholicorum offenſas incurreret. Propter quod contigit, ut noviſſimè ſuâ prudenti mediatione, Imperator Apoſtolico obtemperaret, & deinceps deſinerent eſſe diſcordes; quod ut facere non omitteret, quoniam omnibus præeminebat, authoritate multorum Epiſcoporum, exhortatoriæ ad ipſum directæ ſunt Epiſtolæ.

CAPUT LXVIII.

Hérétiques qui nient la Tranſſubſtantiation.

NUnc autem ſupereſt, ut Geſtorum ejus quoddam memoriale, cui me contigit intereſſe, debeam declarare. Ivodii, quod Trevericæ Diœceſis appendicium eſt, fuerunt eo tempore hæretici, qui ſubſtantiam panis & vini, quod in Altari per Sacerdotes benedicitur, in Corpus Chriſti & Sanguinem veraciter tranſmutari negabant, nec Baptiſmi Sacramentum parvulis ad ſalvationem proficere dicebant, & alia perplura varii erroris profitebantur, quæ memoriæ tradere nefas duxi. De his quatuor oblati ſunt ei, quorum duo Preſbyteri, reliqui verò duo erant Laici. Preſbyterorum unus Fridericus, alter duobus nominibus, vocabatur Dominicus Guilhelmus; Laicorum verò alter Durandus, alter Hamelricus: quos dum diſcuteret, Hamelricus fugâ lapſus eſt; Durandus verò hactenùs quidem ſe ſceleris hujus aſſentatorem eſſe ultrò confeſſus eſt; ſed deinceps in ea aſſentatione nolle perſiſtere, adhibitis ſibi Sanctorum Reliquiis, juramento verbis Fidem fecit. Vocatus autem alter Preſbyterorum Fridericus ad audientiam, non ſolùm non negavit, verùm & benè & rectè ſe credere, id profitendo, aſſeruit. Cui Bruno Epiſcopus ait: Oportebat ut tu, qui Doctor fidelium eſſe debuiſti, ſanam doctrinam cunctis evangeliſares, omittens infidelitatis aſſertiones, quibus mentiri te cunctis credentibus luce clariùs conſtat; cùm Beatus Auguſtinus dicat: Quoniam Chriſtum vorari fas dentibus non eſt, voluit ipſe Chriſtus hunc panem & hoc vinum myſterio (in miniſterium) Carnem verò ſuam & Sanguinem, conſecratione ſancti Spiritûs potentiali (præternaturaliter) creari, & quotidie pro mundi vita myſticè immolari, ut ſicut de Virgine per Spiritum ſanctum vera caro ſine coitu creabatur, ita per eundem ex ſubſtantia panis & vini myſticè idem Chriſti Corpus conſecretur. In Epiſtola quoque de Fide Catholica, idem Beatus Auguſtinus dicit (*u*): Firmiſſimè tene, & nullatenùs dubites, parvulos, qui nec propriâ voluntate credere, nec pœnitentiam pro peccato quod originaliter trahunt, agere poſſunt, Sacramentum Fidei & Pœnitentiæ, quod ſanctum eſt Baptiſma, quamdiu rationis eorum ætas capax eſſe non poteſt, ſufficere ad ſalutem, in capitulo Epiſtolæ xxvij.

His atque aliis Scripturæ Sacræ elogiis in medium prolatis, cùmque ab aſtantibus fidelibus nunc ſingulariter, nunc communiter increpatus, atque ad Chriſtianam veritatem incitatus nollet acquieſcere; ſed magis in infidelitate delegiſſet obſtinatâ mente perſiſtere, acclamabatur ab omnibus Dominicæ vocis ſententia: *Quoniam Eccleſiam non audit, ſit tibi ſicut Ethnicus & Publicanus*; adjeceruntque: Gradu moveatur, atque damnetur. Quod ut fieret omnibus currentibus; ille nactâ fugiendi opportunitate, ſe interim ſubduxit, ſicque evaſit. Proinde cùm requiſitus non eſſet inventus, juxta Canonum Sanctiones: Qui noluerit ad audientiam venire vocatus, eademque patiatur abſens; ut breviter comprehendam, damnatus eſt. Inquiſitus eſt & alter, ille, videlicèt, qui ob hujus nequitiæ infamiam obumbrandam, duobus vocabatur nominibus, an & ipſe prælibatæ hæreſis aſſertor exiſteret; teſtificatus eſt nunquam ſe profeſſum eſſe, vel profiteri velle, delatoribus ejus affirmantibus, & dicentibus ſe quâdam vice inſperatò conventiculis eorumdem hæreticorum ſuperveniſſe, ipſumque illis communicantem; quò contrà ille timens ne fortè convictus Preſbyterii privaretur honore, reſpondit ſe ob hujus ſuſpicionis abolendæ, libenter velle ſummæ examinationis ſubire ſententiam, quod dictum cùm placuiſſet omnibus, juſſus eſt Miſſam celebrare (*x*), & ſacrum Canonem, qui Secreta vel Actio dicitur, ſicut cætera, excelſâ voce decantare; ut qui miniſterio pretioſi Corporis & Sanguinis Chriſti præſumpſiſſet detrahere, ipſius probaretur virtute. Miſſâ itaque decurſâ, ubi ad communicandum perventum eſt, Epiſcopus verba imprecationis hujuſmodi intulit, dicens: Si vivificum hoc ſalutis noſtræ Sacramentum, quod in manibus tenes, non verum Corpus Chriſti & Sanguinem eſſe auſus es impio ore garrire, cum ipſius Myſterii conteſtatione interdico, ne quoquo modo præſumas accipere. Si verò non ita, ſed catholicè profiteris, accipe; & accepit. Verumtamen qualiter idem redemptionis munus ad damnationem ſui in os ejus intravit, referre ſupervacuum non judicavi. Cùm enim eſſet in examinationis anxietate conſtitutus, Omnipotenti Deo de admiſſis pœnitentiam, de futuris cuſtodiam pollicens, corde con-

Matth. 18. 17.

Epreuve par le ſaint Sacrifice de la Meſſe.

(*u*) Ce Paſſage eſt de S. Fulgence.

(*x*) Cette ſorte d'épreuve par la Ste Communion, eſt aſſez commune dans l'antiquité, & ce n'eſt pas une des moindres profanations des choſes Saintes qu'on employoit dans ces ſiecles d'ignorance, pour decouvrir la verité. On peut voir M. Ducange dans ſon Gloſſaire ſur le mot *Euchariſtia*, on impoſoit plus ordinairement cette maniere de ſe purifier aux Eccleſiaſtiques, de qui pour l'ordinaire on n'exigeoit pas le ſerment, v. le Concile de Tribur, can. 2. le Concile de Worms, cap. 10. Les Capitul. d'Aix la Chapelle *de Vita & Conver. Monach.* c. 64.

Digitized by Google

trito ſuppliçavit, & obtinuit ab inſtanti confuſione liberari. Inde verò ubi in ſua rediit; pollicita facere non expavit, & abdicatam hæreſim majori quàm antèà pertinaciâ roboravit; non recolens quòd cùm ſit Deus Judex juſtus, fortis & patiens, tantò delinquentium culpas diſtrictiùs judicat, quantò æquanimiter portat. Contigit ergo, ut de vitio in vitium corruetet, ſicut ſcriptum eſt: Qui ſordidus eſt, adhuc ſordeſcat; & ſpiritu fornicationis ſeductus, non multò poſt in adulterio deprehenſus eſt, & dignâ iniquitatis ſuæ morte peremptus eſt.

Sæpedictus etiam Pontifex crebris infirmitatibus nunc pedum, quod Podagram Græci vocant, nunc ventris fluxu, quòd Cœliacam nuncupant, vexabatur, propter quod exquiſitiſſimos ſemper ſecum habere ſolebat medicos. Habebat autem inter eos Judæum quemdam, Joſue nomine, Phyſicæ artis eruditiſſimum, computiſtam peroptimum (*y*) Hebraïcarum Litterarum & totius Judaiſmi perfectiſſimum, quem circumdabat militaris habitus. Hunc majori præ cæteris familiaritate & dilectione idem Bruno ſibi annectebat, ita ut illi ipſe ſalutem animæ operaretur. Cùm hoc ſæpiſſimè de divinis diſputabat voluminibus, ſemper illum ad converſionem deprecans & exhortans, in quo tandem, Domino largiente, optatum tenuit effectum. Nam conſiliis ejus acquievit, & ab ipſo baptiſatus eſt. Cui Bruno ſuum nomen impoſuit; & in cunctis bonis adjuvit, cunctis fidelibus ſuis ipſum commendans, & petens, quia genus iſtud hominum multùm eſt in fide inſtabile, ſemper deſiderat in vitæ neceſſariis abundare, quatenùs ubicumque ille ipſis manentibus ſuperveniret, providerent ei neceſſaria cum charitate.

CAPUT LXIX.

Bruno tombe dans l'avarice & dans la vanité.

NUnc iterùm ad ordinem unde digreſſus ſum; orationis verba convertam. Cùm, ut dictum eſt, Bruno omnimodâ probitatis actione, duodecim annis ſerenus exſtitiſſet, auctoris omnium prævaricationum diaboli, qui felicibus ejus actibus invidebat, inſtigatione retrò converſus, religioſi itineris limitem exceſſit, & incentivis vitiorum, avaritiæ, videlicèt, & cenodoxiæ (*z*) plus juſto inhiavit. Ut enim militum (*a*) interminatè habendi cupidorum muneribus & beneficiis potuiſſet ſatisfacere, non ſolùm Clericorum & Laïcorum bona diripiebat, verùm etiam Eccleſiarum villas & curtes Deo & Sanctis ejus veſperè & manè, & meridiè famulantium victui deputatas, ſed & ornamenta pretioſa, & vaſa concupiſcibilia, tàm aurea quàm argentea in ſuos uſus redigebat (*b*), & exinde expenſas faciens humanos in ſe favores concitabat: nihil enim laude fuit ei in vita dulciùs. Indè eſt quod villæ duæ, una Dei Genitrici, loci qui Orgium dicitur, nuncupata Macharia, diſtans à Treveri versùs Aquilonem circiter tria milliaria; altera beato Paulino, dicta Leſura, & aliæ quamplures, quas omnes enumerare propter multitudinem diſtuli, à prioribus quoque Pontificibus ad tempus quidem ſublatæ, ſed frequenter ab omnibus reconſignatæ, nunc autem ab hoc ſubtractæ nec reſtitutæ, Epiſcopalibus ſunt addictæ reditibus. Quarum priorem Dagobertus Rex Francorum, inter cætera quæ Eccleſiis Dei legitur contuliſſe beneficia, ſanctæ Dei Genitrici (*c*) ob amorem ſanctiſſimæ Virginis Irminæ filiæ ſuæ tunc ibi degentis, nunc verò quieſcentis, cum aliis quampluribus contulit; alteram autem, quam diximus Leſuram, Beato Paulino Ludolphus Trevirorum Archiepiſcopus donavit, & Sacerdotii ſui authoritate obſignavit, imprecans, ut ſi quis Leſuram in ſuccedentibus annis uſui Fratrum, in Beati Paulini Baſilica miniſtrantium, tollere conaretur, diſperderet eum Deus de terra viventium. Ubi verò in hunc ejuſdem Pontificatûs authoritas collocata eſt, iniquorum ſeductus conſilio, ut diximus, eam cum aliis aliquibus in uſus ſuos redigebat, dicens non licere cuiquam Epiſcoporum, quidquam Epiſcopalium redituum alicui Sanctorum loco aſſignare; & quoniam prænominatus Liutoldus hoc fecerit, ratum non eſſe; quod utrùm nè illi licuerit, vos diſcernite. Æſtimo namque quoniam Epiſcoporum eſt ſummam Deo famulantibus diligentiam adhibere, neceſſaria miniſtrando, ne dum pro neceſſariis conquirendis negociantur, à ſancto propoſito diſcedere compellantur. Ad hoc enim deputati ſunt Eccleſiaſtici reditus, ut ex eis ſubveniatur Chriſti Pauperibus: quod ille exequens meliùs uſui Miniſtrorum Dei aſſignaverit, quàm iſte in uſum ſuperbæ gloriationis aſſumpſerit. Hùc accedit quòd cùm Egilbertus proximus hujus Brunonis anteceſſor adhuc viveret, inito conſilio cum optimatibus ſuis, ex quibus iſte Bruno unus erat, hujuſmodi verbis eos compellebat: Obſecto vos per miſericordiam Dei, dilectiſſimi filii mei & fratres, quidquid ego & Anceſſores mei Epiſcopi Sanctorum locis injuriæ violentiâ magis quàm ratione irrogavimus, vos me commonefacite, & ego reſtituam; ut & meam & eorum animas ab inferis redimam (*d*). Quod cùm placuiſſet omnibus, diſcretis cuique loco reditibus, banni conſtrictione ligavit & firmavit, ut qui deinceps indè ſubtraheret, Deum præſumptionis ſuæ ultorem ſentiret. Et reſponderunt omnes: Amen. Ubi verò Egilbertus ſpiritum reddidit, & Bruno in Epiſcopiſcatu ſucceſſit, univerſa quæ reconſignavit iſte, reſumpſit, dicens, nihil exinde ratum eſſe, quod ille infirmus, & jam ſuimet impotens, in noviſſima vitæ ſuæ hora conſtitutus fecerit, cùm beatus Gregorius dicat, ultimam pœnitentiam nulli negandam; beatus verò Auguſtinus dicat, ſe non diffinire, quòd qui ſeram tantùm egerit pœnitentiam, liberetur per eam. Ego quidem puto, ſi audeam dicere, quòd qui temporaneâ ſive ſerotinâ pœnitentiâ, malè parta reſtituerit, & ſi propterea non liberabitur, qui ea poſtmodùm in indebitos uſus uſurpaverit, non minus judicium ſuſtinebit.

CAPUT LXX.

Voyage de l'Archevêque Bruno à Rome.

ANno igitur ordinationis ſuæ xix. placuit ei Romam tendere, ut renovaret privilegia Sedis ſuæ, indignatus ſuper protervia præfati Adelberti Mogontienſis Epiſcopi delegatione Sedis Romanæ ſibi conceſſa, ſuperbè ſe efferentis, maximè cùm ex conceſſione priorum Apoſtolicorum, Epiſcopus Treverorum nulli niſi ſoli Apoſtolico, vel à latere ejus ad præſens miſſo, debeat obedire, ſicut Hincmarus Rhemorum Archiepiſcopus in Epiſtola ſua Nicolao Papæ directa commemorat, dicens: Rhe-

(*y*) *Computiſtam*, C'étoit une Etude fort à la mode & fort néceſſaire en ce tems là, que l'Arithmétique & la ſcience du cours du Soleil & de la Lune, pour fixer les Fêtes, les Epactes, les Inductions, &c.

(*z*) La vaine gloire, l'ambition, la légéreté.

(*a*) Les Gentilshommes, les Seigneurs temporels.

(*b*) On voit par-là qu'alors les Evêques avoient encore la libre diſpoſition des Biens Eccléſiaſtiques, tant de leurs Cathédrales, que des Monaſteres des & autres Egliſes.

(*c*) A l'Abbaye d'Horréen dédiée à la Ste Vierge Marie.

(*d*) *Ab Inferis*, du *Purgatoire*. On trouve pluſieurs Paſſages dans les Anciens, où ils ſemblent dire que les bonnes œuvres des vivans peuvent, non ſeulement ſoulager & délivrer les ames du Purgatoire; mais auſſi de l'Enfer. *Vide S. Auguſtinum de Fide, Spe & Charitate, p. 228. Petr. Lombard. in 4. Sentent. diſtinct. 45. art. 3. ad 1. Gloſſ. in 2. qu. 13. Tempus Præpoſitiv. &c.*

menſis Eccleſia nunquam, excepto Romano Pontifice, Primatem habuit, niſi quamdiu ejecto ab ea ſine ullo crimine ſuo Pontifice violentiâ tyranni Milonis, tempore Karoli Principis, Paſtore vacans, (e) Bonifacio Apoſtolicæ Sedis Legato aliquandiu, ſicut & Treverenſis Eccleſia, commiſſa fuit. Sed & in tempore illo præfuit Eccleſiæ Metenſi quidam Stephanus, Kalixti Papæ ex ſorore nepos, cui jam dictus avunculus ejus conceſſerat in celebrationibus Miſſarum Pallio indutum procedere, integrâ Trevericæ Metropolis poteſtate; qui de Pallii honore exhilaratus, velut confidens gratiæ conſanguinitatis ſupra memoratæ, ultra quàm oportuit exſtulit, omnimodis innitens, ſi quomodò potuiſſet Trevericam Eccleſiam deprimeret, ſuâ autem anteferret (f), & Metropolim faceret, ſperans quòd quæcumque inchoâſſet, Kalixtus aſſentiret; quod exinde perpendimus, quia quotieſcumque à Metropolitano vocatus fuiſſet, ut, ſicut conſuetudo eſt ſuffraganeis Epiſcopis, Metropoli obedientiam & ſubjectionem ſubſcriberet, venire contempſit, dicens, ſuos quoque anteceſſores quinque fuiſſe Archiepiſcopos, quod nullarum Scripturarum authoritas affirmat & pronuntiat. Solummodo quippè Metenſium Epiſcoporum quinque numero, Pallio uſi referuntur, quibus iſte ſextus adſcribitur, ſervatâ tamen in omnibus Metropolitano ſubjectione, ſed non omnes qui Palliis utuntur Archiepiſcopi ſunt, niſi quorum Sedes Metropolis ſubjectis ſibi aliis civitatibus & Epiſcopis principatur. Cùm igitur propter ſupra memoratas cauſas ſæpè dictus Bruno Romam verſus iter faceret, & Auguſtodunum uſque proceſſiſſet, Kalixtus Papa ibi ei occurrit, & amicè ſuſcepit, & cum eo in eodem loco Natalem Domini celebravit. Tranſactis autem diebus ſolemnibus, pariter iter Cluniacum dirigunt, ubi Bruno cauſas ſui adventûs aperuit, prolatiſque coram Sedis ſuæ privilegiis, eadem ſibi & Eccleſiæ ſuæ Apoſtolicæ ſubſcriptionis firmamento ſtabiliri poſtulavit, quod & obtinuit: nam factâ ei peccatorum ſuorum indulgentiâ, remiſit ad propria, dans ei chyrographum, hunc modum continens.

CAPUT LXXI.

Bulle du Pape Calixte, à l'Arch. Brunon, contre ceux qui opprimoient ſon Egliſe. An 1120.

KAlixtus Servus Servorum Dei, Venerabili Fratri Brunoni, Treverenſis Eccleſiæ Archiepiſcopo, Salutem & Apoſtolicam benedictionem. Et conſuetudo Sedis Apoſtolicæ perſuadet, & ipſe rationis ordo expoſcit, ut ſapientes, religioſaſque perſonas, & in Romanæ Eccleſiæ unitate ex obedientia devotas exiſtentes, honorare ampliùs ac diligere debeamus. Proindè, Fratet dulciſſime, poſtulationi tuæ clementer annuimus, & perſonam tuam dilectionis brachiis amplectentes, eam à cujuſlibet Legati poteſtate abſolvimus, niſi fortè à noſtro latere dirigatur. Confidimus enim in Domino, quòd de ſapientia & religione tua, & Deo & Eccleſiæ honor magnus utiliraſque provenient. Datâ Cluniaci, tertio Nonas Januarii. Denique non multo poſt tempore viribus corporis ejus ſenio ſimul & infirmitate ad occaſum vergente, in omni ferè circa regione cœperunt viri nequam conſurgere, & res Eccleſiæ quæ ipſorum defenſioni, &, ut ita dicam, advocatiæ commiſſæ fuerunt, barbarico more depopulari, quodam Comite (g) Wilheim, filio Cunradi ſupra memorati Comitis de Caſtello, quod vulgò Lutzelenburc vocatur, Ducatum illis præbente; quos cùm ſæpiùs ad correctionem invitâſſet, & non proficiſſet, tandem cùm non haberet, qui illorum veſaniam armatâ manu poſſet reprimere, ipſi enim, ſi Barbari Provinciam hanc impeterent, illis debuiſſent reſiſtere, utebatur in illos anathematis ultione, die quadam Dominicâ, octavo Idûs Decembris, anno Dominicæ Incarnationis M. C. XX. Pontificatûs ſui anno XXI.

CAPUT LXXII.

CUjus Anathematis verborum ſeries hunc habet modum: Propter continuas oppreſſiones quas Eccleſia noſtra patitur, decernimus, & Sancti Spiritûs judicio, & authoritate nobis conceſſâ confirmamus, ut quicumque, ſive rapinis rerum Eccleſiaſticarum, ſive in combuſtione alicujus Eccleſiæ, ſive in captione alicujus Clerici, vel in quacumque indebita exactione, ſive in generalis vel ſpecialis pacis violatione, hactenùs nos conturbavit, ad ſatisfactionem canonicè vocetur, paſſurus ſententiam ſecundùm merita: obediens, judicium cum miſericordia; rebellis, judicium ſine miſericordia. Ab hoc autem die ulteriùs quicumque ſupradictorum violator inventus fuerit, hodiernâ excommunicatione prædamnamus, & præcipimus ut ab omnibus ut ſacrilegus devitetur, ſuſpenſo ejus nomine in Eccleſia, à judicium excommunicationis jam ſuper eo factæ, & ſingulis Dominicis diebus repetendæ; ita quicumque ei communicaverit, ſi Laicus fuerit, eodem anathemate feriatur; ſi Clericus, ab ordine deponatur. Spolia quoque emens vel accipiens, ei cui & ſpoliator, damnationi ſubjaceat. Congregationibus autem licentiam damus (h), ut quicumque eos in bonis ſtipendiorum ſuorum læſerit, eum quotidianâ excommunicatione perſequantur. Porrò Archidiaconis concedo, ut ubi aliis negotiis impeditus adeſſe non potero, pœnitentes Eccleſiæ reconcilient, ſervato ordine in compoſitionibus, & cæteris Eccleſiaſticis conſuetudinibus.

CAPUT LXXIII.

MUlta quidem & alia probitatis fecit inſignia, quæ & ipſe ego vidi, & aliorum certâ relatione cognovi, quæ enumerare per ſingula, gratiâ vitandæ prolixitatis omiſi; hoc tamen ſcire ſufficiat, quod appropinquantem vitæ ejus terminum, laudabilibus admodùm operibus antevenit. Etenim per nocturnam quietem ſolitus erat Sanctorum memorias ſilenter circuire, illicque in oratione diutiùs perſiſtere, & Dei propitiationem cum eorum interceſſione profuſis lacrhymis exorare *. Sed & loca ubi ſervi Dei & ancillæ in clauſulis (i) degebant, uno tantùm

* *Ici finit l'Exemplaire de l'Hiſtoire de Trevet, imprimée au Spicilege, t. 12. p. 251.*

(e) Milon fait Archevêque de Trêves, depuis l'an 713. juſqu'en 753. Il eſt connu pour un très mauvais Prelat, qui étoit entré dans cette dignité par des voyes très irregulieres, & qui y gouverna d'une maniere très ſcandaleuſe. Notre Hiſtorien croit que ſaint Boniface, Apôtre d'Allemagne & Archevêque de Trêves, gouverna pendant quelque tems l'Egliſe de Trêves. On met ſa mort en 754. Notre Auteur dit qu'alors le Siége de Trêves *étoit vacant*; parce que Milon le rempliſſoit indignement, & n'en faiſoit pas les fonctions.

(f) Il n'eſt nullement croyable qu'Etienne Evêque de Metz, ait ſerieuſement voulu faire eriger ſa ville Epiſcopale en Métropole, quoiqu'il ait porté le nom d'Archevêque, & uſé du *Pallium* par diſpenſe.

(g) Willaume, fils de Conrade, Comte de Luxembourg. Voyez cy après, Chap. LXXV. Luxembourg n'étoit pas alors une grande ville, comme elle eſt aujourd'hui; l'Auteur ne lui donne que le nom de Château ou de Bourgade.

(h) Le Pape permet ici aux Communautés & aux Congrégations d'excommunier tous les jours, ou du moins de déclarer excommuniés, les raviſſeurs de leurs biens, & les perſécuteurs de leurs Egliſes. On voit pluſieurs Exemples de ces ſortes d'excommunications dans l'Hiſtoire. Voyez Richerius, *lib.* 5. Chap. VII. Les Peres de Cluni avoient un Privilége particulier pour cela. On les denonçoit tous les jours excommuniés à la Meſſe, *Quotidiana excommunicatione.*

(i) *In Clauſulis*, dans les Cellules de reclusion. Il y avoit alors pluſieurs Religieux & Religieuſes reclus ou recluſes. On peut voir les Régles des Reclus par Grimlaïque.

Digitized by Google

Comite contentus frequentabat, & quæcumque habuiſſent neceſſaria tàm in victu quàm veſtitu miniſtrabat, atque eorum orationibus ſe devotiùs commendabat. Nec prætereundum quoque, quòd in Spirenſi (Moguntina), Diœceſi, in prædio ſuo, quod Otenheim dicitur, Monaſterium conſtruxit, ubi Deo famulantes monaſticæ profeſſionis cœnobitas adunavit, tantùmque de rebus prædiorum ſuorum delegavit, quantùm poſſet illic commorantibus ad quotidianum victum ſufficere. Sed nec hoc ſilendum, quòd in Confluentia Baſilicam Beati Flori (Florini) vetuſtate conſumptam, meliore ſchemate & ampliori ambitu, & lapideis trophis ſectis & politis, ſicut uſque in hodiernum diem conſpicuum eſt, conſtruxit. Sed & in Treveri Eccleſiam, in qua Beati Pauli (*k*) & aliorum Confeſſorum Pontificum Trebereníium, necnon & Corpora plurima Martyrum Thebæorum ſub Ricciovaro paſſorum requieſcunt, quam, ſicut primùm noſtrorum relatu didicimus, S. Felix Trevirorum Epiſcopus, qui in ipſa requieſcit, magno & ſpatioſo ambitu primus fundavit, poſtmodùm verò vetuſtate conſumptam Beatus Maurus (*l*), & ipſe ejuſdem civitatis Epiſcopus, quique ibidem requieſcit, in priſtinum ſtatum reparavit; ille quoque noſtris temporibus ignis concrematione dirutam, Adelberti & Rudolphi ejuſdem Eccleſiæ præpoſitorum induſtriâ datis ſumptibus, non juxta primæ quantitatis amplitudines, ſed ſecundùm facultatis ſuæ modum reformavit. Anno autem Dominicæ Incarnationis M. C. XXIV. qui eſt annus Epiſcopatûs ejus XXIX. VIJ. Kal. Maii, die VJ. Feriæ, horâ primâ, animam reddidit. Cujus exequiis celebrandis affuerunt Trebericæ Diœceſeos Epiſcopi Heinricus Virdunenſis, Conradus Tullenſis, & eum non longè ab anteceſſoris ſui Egilberti ſepulchro, magno cum honore & totius Cleri & populi mœrore depoſuerunt. Sedit in Epiſcopatu annis XXIIJ. dies XXIV. vel ij. & vacavit Epiſcopatus menſes duos, dies viij.

Fondation du Monaſtere d'Otenheim, par l'Archev. Brunon.

An. 1124.

Mort de l'Archev. Brunon.

CAPUT LXXIV.

Godefroy Archev. de Treves.

POſt deceſſum verò Brunonis Epiſcopi, Gotefridus majoris Eccleſiæ Decanus, in Epiſcopatu ſucceſſit. Hic de Leodienſi Parochia exſtitit oriundus; Arnoldum verò conſanguineum ſuum, & majoris Eccleſiæ, domûs, videlicèt Beati Petri Præpoſitum, pium, videlicèt, religioſum, & morum honeſtate præclarum, qui Eccleſiam in honore ſanctæ Crucis juxta Albam Portam ſitam conſtituit, Treberim ſecutus, & Eberhardo Trevirorum Archiepiſcopo Clericus eſt deſignatus. Hic verò, ſicut & anteceſſores ejus, prædictus, inquam, Præpoſitus, morum dignitate & animi liberalitate inſignis, priùs à Trevirenſibus, Clero, ſcilicèt, & populo dilectus, & ab Epiſcopis ejuſdem civitatis Egilberto & Brunone, multis Eccleſiaſticis honoribus ditatus, ad ultimum decedente Domino Brunone, ſicut prædiximus, in Epiſcopatum eſt ſublimatus. Peracto vero anno Epiſcopatûs ſui, inſurgentibus in eum quibuſdam de Clericis ſuis, & introitum ipſius calumniantibus, quorum calumnia, ſi juſta an injuſta fuerit, Deus ſcit, ego neſcio, tandem ad hoc cauſa eſt perducta, quòd ſentiens ſuam infirmitatem ad hoc onus non ſufficere, jam enim ad decrepitam ætatem venerat, videns etiam quòd in Eccleſia fraterna ſcindebatur charitas, quibuſdam ſibi adhærentibus, aliis reſiſtentibus, nè cauſa eſſet hujus ſchiſmatis, circa finem tertii anni ab Epiſcopatu eſt abſolutus. Obtinuit autem Sedem annis duobus, menſibus x. diebus xj. Supervixit autem poſtea anno uno, menſibus v. diebus xvj. obiitque xviij. Kalendas Decembris, die v. feriæ, horâ noctis tertiâ; quem ſepelivit ſucceſſor ejus in Baſilica ſancti Petri majoris Eccleſiæ, ſub arcu qui eſt ad meridionalem plagam.

An. 1127.

CAPUT LXXV.

Meginhere Archev. de Treves.

HIc autem Succeſſor ejus, nomine Meginherus, eâdem, quâ Deceſſor, Parochiâ, nobilibus & ipſe parentibus procreatus, & à pueritia in Trevirenſi Eccleſia educatus, morum honeſtate & perſonæ maturitate ad Præſulatûs honorem dignus profectò aſcendiſſet, ſi antedictum Gotfridum vel parciùs impugnàſſet, vel ſuæ rigiditati & indiſcretioni modum impoſuiſſet. Menſe Junio electus, ſequenti Autumno, collectâ Militiâ Trevirenſi, Caſtellum novum quod dicitur Hunniag, vel Bumachen, primo impetu cepit. Wilhelmum Comitem (*m*) ad conditiones pacis coëgit, pacemque patriæ in brevi reformavit. Veniente Quadrageſimâ iter ſuum Romam direxit, ubi à Papa Honorio ordinatus, & Pallio dignitatis eſt decoratus: unde reverſus, à Clero & populo Trevirorum honorificè eſt ſuſceptus. Deinde dum nimio zelo rectitudinis de incontinentia Clericorum multa ſævè diſponeret ſine condimento diſcretionis, magnam ſibi comparavit invidiam, & quam nec dici faſ eſt, acquiſivit infamiam.

CAPUT LXXVI.

ET fortè eodem tempore (*n*) Francorum Reſp. valdè turbabatur. Nam paucos ante annos, Heinrico Imperatore hujus nominis V. Rege, ſine prole defuncto, proceres Francorum apud Mogontiam Lotharium Ducem Saxonum in Regnum elevaverunt, eorumque Decretum Romani laudaverunt, cùm ecce Fridericus Dux Alemannorum, ejuſdem Heinrici Imperatoris ex ſorore nepos, factâ conſpiratione cum quibuſdam juſtitiæ inimicis, fratrem ſuum Cunradum Regno ſubſtituit, magnamque belli materiam & contentionis fomitem hac de re ſuſcitavit. Quod ubi Honorius Papa comperit, Cunradum omneſque ſibi faventes excommunicationis vinculo colligavit, & Meginhero Archiepiſcopo ordinato jam reverſuro, ut in Sede ſua eumdem Cunradum excommunicaret, præcepit. Anno igitur ordinationis ſuæ II. Menſe Novembri, cùm jam erga multorum animos eâ quâ dixi cauſâ eſſet odioſus, Romam ire diſpoſuit, ut conſilio Apoſtolici vel auxilio, ea quæ ſe gravabant, alleviaret. Quo tempore prædictus Cunradus minùs in Teutonico proſperatus, Regnum Italicum, tanquàm & illud ſibi deberetur, invadere cupidus, ibidem in Italia morabatur, ubi Meginherum Epiſcopum per exploratores proditum cepit, eumque apud Parmam civitatem cuſtodiæ deputavit, ubi ſequenti anno jam oculorum lumine ex afflictione amiſſo, Kalendas Octobris obiit. Epiſcopus Parmenſis, veſtibus quas ſibi ipſi moriturо paraverat, corpus indutum in majori Eccleſia ſepelivit.

Lothaire Roi des Romains, ou d'Allemagne.

Conrade ſon Compétiteur.

CAPUT LXXVII.

POſt hunc Brunonem Eccleſiæ Trevirenſis Canonicum, Brunonis quondam Archiepiſcopi nepo-

(*k*) *Beati Pauli*, liſez *Beati Paulini*; l'Egliſe de S. Paulin à Tréves eſt celèbre.

(*l*) Nous ne connoiſſons aucun Evêque de Tréves du nom de *Maur*, ni avant, ni après *S. Felix*. Il y a lieu de croire qu'il veut parler de *S. Marus*, qui fut ſucceſſeur d'*Eucherius*, & le huitième après *S. Felix*.

(*m*) Le Comte Willaume, fils de Conrade Comte de Luxembourg.

(*n*) *Francorum Reſpublica*, en cet endroit ne marque pas le Royaume de France proprement dit; mais la France Orientale, l'Auſtraſie, la Lorraine, la Franconie, les Etats de Lorraine & d'Allemagne, qui dépendoient de l'ancien Royaume de Lorraine; à la diſtinction du Royaume des Germains, des Allemands, qui dépendoient de l'Empire.

Digitized by Google

rem elegerunt vij. Idûs Decemb. quod ille omni niſu, maximè causâ inopiæ hujus Eccleſiæ renuebat. Re autem verâ, ut poſt claruit, majoris Epiſcopatûs gloriam affectabat, & cum gratia Apoſtolici Innocentii faciebat, qui eo tempore in Galliis commanens, diverſis in locis concilia celebrabat. Nam quando Meginherus Epiſcopus Romam pergens, captus & cuſtodiæ traditus fuit, bellum quoque inter Romanos conflatum de loco Innocentii & Anacleti, Honorio Papa defuncto, quorum prior electione authenticâ Cleri & populi intronizatus & conſecratus defuncto ſucceſſerat, alter autem factione nobilium Romanorum, quorum ipſe propinquitate pollebat, Papatûs ſibimet honorem aſſumpſerat. Maximo autem motu horum gratiâ concitato, Innocentius Papa Templum ſancti Petri fugiens, intravit, quem Anacletus obſeſſum, tormentis (o), machiniſque adhibitis, de Templo & urbe fugavit. Pulſus ergo Româ, Gallias Innocentius petiit; ubi eorum Legati Trevirorum adeuntes, ut electionem ſuam firmare & perficere non differret, poſtulabant. Quibus ipſe reſpondit, ut alium ad hoc idoneum quem vellent eligerent: nam Brunonem nec ipſi, nec alterius Eccleſiæ filii Epiſcopum habere potuiſſent. Hoc reſponſum apud Leodium in Quadrageſima acceperunt. Sequenti Paſchâ, cùm Rex Lotharius, omneſque Principes Trevirorum Treberi conveniſſent, pars Cleri Primicerium Metenſem Adelberonem eligebat (pars Cleri N. alii Adelberonẽ eligebant) Principes tamen & populus acriter repugnabant. Quâ diſſenſione per continuum annum pertractâ, tandem juſſu Apoſtolico, & Imperio Regali ſedatâ, altero Paſchâ inthroniſatus eſt Adelbero, anno Dominicæ Incarnationis M. C. XXXIJ. Adelberon Archevêq. de Trèves. An. 1132.

Feliciter finiunt Geſta Treberorum, ſummâ diligentiâ per manus Petri Waleſiani ſcripta, cujus anima poſt mortem hanc cum Chriſto requieſcat in pace. Amen.

(*Hac in Codice Severiano.*)

Impreſſa à Leibnitio an. 1709.

(o) Des Pierriers, & d'autres machines de guerre.

Digitized by Google

PAULI DIACONI
GESTA EPISCOPORUM MENTENSIUM.

PAUL Diacre, fils de Varnefride & de Theudelinde, étoit natif d'Aquilée. Il fut nourri dans la Cour de Didier Roi des Lombards, qui le conſidéroit beaucoup. Paul Diacre fut ſon Conſeiller & ſon Sécrétaire. Après la défaite de ce Prince en 774. il ſuivit Charlemagne en France; & étant à Metz il compoſa, à la priere de l'Evêque Angelram, la Vie des premiers Evêques de cette Egliſe. C'eſt cet Ouvrage que nous allons donner ſur un très ancien Exemplaire de l'Abbaye de S. Arnould de Metz. Paul Diacre ſe fit enſuite Religieux au Mont-Caſſin, où il écrivit ſon Hiſtoire des Lombards, & ſa Continuation d'Eutrope. Il y mourut en 799. Charlemagne avoit pour lui une conſidération très particuliere; & Paul Diacre nous dit dans l'Hiſtoire que l'on va voir, qu'il avoit appris de la bouche même de ce Prince, quelques particularités de la Vie de S. Arnould ſon Triſayeul.

Ecrit vers l'an de J. C. 775.

POſtquàm peractis omnibus, quæ cum Patre pro mundi ſalute gerenda diſpoſuerat, Chriſtus Dominus migravit ad Cœlos, ſtatim ut promiſſo Sancti Spiritûs, munere Beati Apoſtoli potiti ſunt & confirmati, illicò quam unuſquiſque eorum Provinciam vel regionem prædicaturus aggredi deberet, communi conſilio juxta divinam proviſionem ſorte decernunt. Singulis igitur ad ſibi delegata loca pergentibus, Beatus Petrus, qui in eorum numero primus erat, quaſi Dux fortiſſimus eminebat, ad eam quæ totius tunc mundi Caput erat, hoc eſt urbem Romuleam, totâ alacritate contendit, fundatâ priùs apud Antiochiam Eccleſiâ, ac ſuæ Sedis nomine dedicatâ.

S. Pierre vient à Rome.

Igitur cùm Romam perveniſſet, illicò qui ſummas quaſque urbes in Occiduo poſitas, Chriſto Domino per verbum Fidei ſubjugarent, optimos eruditoſque viros ex ſuo conſortio direxit. Tunc denique Apollinarem Ravennam, Leucium Brunduſium, Anatholium Mediolanum miſit. Marcum verò, qui præcipuus inter ejus diſcipulos habebatur, Aquileam deſtinavit. Quibus populis cùm Hermagoram ſuum comitem Marcus præfeciſſet, ad Beatum Petrum reverſus, ab eo nihilominùs Alexandriam miſſus eſt.

Miſſion des SS. Apollinaire à Ravenne, Leucius à Brindes, Anatole à Milan, Marc à Aquilée.

Eâ igitur tempeſtate, cùm apud Galliam Belgicam Mediomatricum, quæ etiam Metis appellatur, civitas in ipſa Moſellæ amnis ripa poſita, copioſis populorum turbis abundaret, ad eam B. Petrus Apoſtolus Clementem nomine, virum egregium, ac meritis probatum, ſublimatum Pontificali dignitate, direxit; cum quo pariter, ſicut antiqua tradit Relatio, ad eas quæ præcipuæ erant Galliarum urbes, verbo Fidei obtinendas, alii quoque religioſi doctores ab eodem Apoſtolorum Principe miſſi ſunt.

S. Clement eſt envoyé à Metz par S. Pierre.

Cùm ergo perveniſſet Beatus Clemens Mediomatricum civitatem, in cavernis, ut ferunt, Amphitheatri (a), quod extra eandem urbem ſitum eſt, hoſpitium habuit, in quo etiam loco Oratorium Domino conſtruens, Altare in eo ſtatuit, ac Beati Petri Apoſtoli præceptoris ſui, nomine conſecravit. Is igitur venerandus Sacerdos, dum ſedulâ ammonitione ejuſdem urbis populis prædicaret, cooperante ſibi divinâ miſericordiâ, maximam ex eis multitudinem à ſordidis idolorum cultibus & erroris cœcitate liberatam, ad veræ Fidei ſplendorem perduxit, primuſque in illis regionibus oſtenſor juſtitiæ & index veritatis enituit.

Denique aſſeverant, qui ejuſdem loci cognitionem habent, quòd in amphiteatro ubi primitùs adveniens habitavit, uſque ad præſentem diem, nec ſerpens conſiſtere queat, ſed & omninò noxiæ peſtes illum locum refugiunt; undè olim veræ ſalutis tali emanârunt modo inſignia. Ferunt namque antiquiores nobis à ſenioribus priſcis cultui ſanctæ Religionis admodùm deditis, veraciſſimo per varios temporum ſucceſſus relatu vulgatum, hujus ſanctiſſimi Præſulis atque Apoſtolici viri tàm ingens, quod occuli non decet miraculum. Eo namque temporis articulo, quo iſdem venerabilis Pontifex ad præfatam devenerat urbem, maxima ejuſdem pagi clades devaſtabat plebem. Amphiteatrum quippe jam ſuperiùs dictum, tantâ erat ſerpentium multitudine plenum, ut non ſolùm venire quiſquam, ſed nec appropinquare ad eumdem auderet locum: nam ex eorum flatibus veneniferis mortalitas efferbuerat, non modò hominum, verùm etiam equorum, boum, pecorum, cæterarumque beſtiarum nimis crudelis.

Jam verò beatiſſimo Clemente mœnia ipſius propinquante civitatis, eadem ita ſe dilataverat peſtis, ut nullus adeundi eam ac redeundi curſus fieret cuiquam ſalubris. Si quis namque portas ejus maxima coactus neceſſitate vellet exire, vel etiam appropinquare, confeſtim vi attactus veneni interibat miſerrimè. Nec mirùm ſanè ſi anguis lubricus per dilecta ſibi vaſcula corpora eorum proſternebat, de quorum mentibus jus proprium adhuc minimè per ſacri fontem Baptiſmatis amiſerat.....

Poſtquàm ergo admirabilis Trinitatis Deïficæ cultor, delegatum ſibi Prædicationis officium omni cœpit mentis conamine explere, mox multitudo innumerabilis languentium ad ejus ſtuduit, quem verum audiebant prædicare Dominum, auxilium confluere, cognoſcentes ab ore egregii Paſtoris, non immeritò ſerpentino ſe infectos veneno fuiſſe. Qui ubi eorum vidit indicibilem miſeriam, ſtatim ſalubertimam non diſtulit conferre medicinam. Spopondit igitur veri Dei citiùs adfore eis clementiam, ſi deteſtabilem idolorum abjicere non renuerent culturam. Tandem ergo non ſolùm languentes, ſed inſuper pauci qui ſupererant, ſalubri inito conſilio,

(a) L'Amphiteâtre étoit où l'on bâtit depuis l'Abbaye de S. Clément, hors la ville, proche la Porte Serpenoiſe. Cet Amphiteâtre ſubſiſtoit donc encore du tems de Paul Diacre ſous Charlemagne. On n'en voit plus aucun veſtige: on en a arraché juſqu'aux fondemens, pour en employer les matériaux aux fortifications de la ville.

Digitized by Google

ſoſpites cunctis ſe promiſère renunciare ſimulacris, ſi beneficiis non fraudarentur à ſummi Dei præſule promiſſis.

S. Clément chaſſe les ſerpens du Theâtre de Metz.

Talia autem tàmque diu à ſe deſiderata Vir Deo plenus audiens affamina, omnia paratus pro eis diſcrimina ferre, extemplò laudes cunctorum perſolvit Creatori præcipuas. Denique paucis ſecum aggregatis fratribus, ſacræ obtulit munus oblationis, quod in ſui commemorationem fidelibus devotè Dominus præcepit peragere Chriſtus. At verò poſteaquàm ſe ſuoſque ſacro munivit libamine, antiqui hoſtis veritus non eſt certamina adire, ſed ſpe ſuâ commiſſâ cœli terræque Domino, cavernas adiit Theatri intrepidè, pugnaturus cum antiquo ſerpente, videlicèt, diabolo. Ut autem ſonitum pedum ſenſerunt appropinquantium ſerpentes, mox ex cavernis cœperunt prodire, certatim cupientes devorare hominem Dei. Ille verò facto ſigno Crucis, eminùs ad eos properabat intrepidus, cujus dum virtuti reſiſtere non valerent ampliùs, tumentia colla protinùs depoſuerunt.

Vir autem Dei, ſicut refert antiquitas, ſtolam quam ſanctiſſimo gerebat in collo ſtatim depoſuit, maximumque eorum, eâ cuncto ſpectante populo alligavit (*b*), atque uſque ad fluvium Saliæ, qui juxta decurrit, vinctum, manibus adduxit propriis, eumque ibi ſolvens dixit: In nomine ſanctiſſimæ & individuæ Trinitatis, quam ex beatiſſimi Magiſtri mei Petri Apoſtolorum Principis prædicatione verum Deum agnovi, præcipio tibi, ut nulli hominum ac beſtiarum nocens, hoc flumen ociùs cum omni cohærenti tibi peſtiferâ multitudine pertranſeas, atque eas partes adeas, quò nullus habitationis humanæ uſus haberi valeat. Vix ergo ſanctus Sacerdos verba compleverat, & ecce ſerpens immaniſſimus, cum cæteris omnibus cœpit feſtinus abire, ut ſibi Antiſtes juſſerat egregius; atque poſt illum diem ita præfatus ab omni immunditia ſerpentium mundatus eſt locus, ut vix aliquando ibi, uti ſupra notificatum eſt, parviſſimus vermiculus reperiatur.

Converſion des Meſſins.

Tunc verò cunctus populus tàm magnam per Dei hominem cernens impleri virtutem, ab ejus ore avidè ſatagebant audire veritatis verbum, cupientes ſponſionis propriæ exequi promiſſum. Beatiſſimus igitur Clemens tantam populi cernens devotionem, maximas largitori totius boni reddidit gratias, eoſque juxta morem inſtruens Eccleſiaſticum, ammonuit ut ſe devotiſſimè præpararent ad percipiendum ſacri donum Baptiſmatis; qui juſſis illius in omnibus obedientes, unicæ ſanctæ Matris Eccleſiæ filii meruêre effici participes. Denique cunctis abrenuntiantes ſordibus idolorum, per aquam & Spiritum Sanctum ipſius ſanctis abluti manibus, univerſis non ſolùm corporum; ſed etiam, quod majus eſt, animarum caruêre languoribus. Tunc ergo nobiliſſima gemma Præſulum, quotidièque, juxta Pſalmographi dictum, de virtute ſtudens proficere in virtutem, donec Domini Deorum cernere mereretur viſionem, poſt illam, quam ſupra diximus B. Petri Apoſtoli Eccleſiam (*c*), aliam, ut fertur, in honore ſanctiſſimi Baptiſtæ Joannis (*d*) conſtruxit Baſilicam (*e*), in qua multas Diabolo abſtrahens, Deo acquiſivit animas, ipſamque fidelium inſtituit Baptiſterium fieri populorum per ſuccedentia annorum curricula: in qua etiam tantus ſacræ Religionis inolevit uſus, ut poſteà non modico tempore ſanctiſſimum inibi Monachorum ſub regulari tramite Chriſto militaret Collegium. Tertiam nihilominùs affirmatur ædificâſſe Eccleſiam, in cujus fundamentis fecit miræ pulchritudinis cryptam, fontemque inferiùs compoſuit mirificum, qui nunc modò habilis eſt ad potandum, ſed inſuper valdè ſalutifer, ſi quis cum Fide biberit ad omnem expellendum ægritudinis morbum. Ante oſtium verò ipſius fontis conſecravit Aram in honorem Præceptoris ſui jam crebrò nominati Beati Petri Apoſtoli, Apoſtolorumque Principis (*e*), ubi ipſe venerandus Antiſtes ſepulchrum ſibi quemadmodùm uſque hodie cernitur, fecit, in quo etiam non parvo tempore humatus jacuit.

Nos ergo non ſolùm hæc quæ paucis memoravimus credere, verùm etiam multa alia & ferè innumerabilia non debemus ambigere: quia nequaquam nimiùm ferocia ac indomabilia Gentilium colla Chriſto valeret ſubigere, niſi ipſo quod dixit Chriſtus, *Sine me nihil facere poteſtis*, cooperante, ut ipſi Principes ſanctæ Dei Eccleſiæ, ſcilicèt, ſancti Apoſtoli, ſequaceſque eorum Apoſtolici viri, quemadmodùm in geſtis illorum audivimus creberrimè; hic quoque vir egregius & Apoſtolicus, mira & magnifica credatur egiſſe. Ipſe nempe Auctor noſter ac Redemptor Dominus Jeſus Chriſtus in Evangelio omnibus ſuis fidelibus legitur dixiſſe: Amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio & ipſe faciet, & majora horum faciet. Sed ut ad hæc quæ dicimus credenda, incitemus animos fidelium, immittere hîc viſionem fidelis cujuſdam, cujus nomen, quia adhuc ſupereſt, meliùs fore credimus reticendum, non duximus ſupervacuum. Hic itaque cùm ſe poſt expletum diuturni temporis officium, poſtque effuſas devotiſſimè Domino preces ſopori dare vellet, in mente ei talis beatiſſimi devenit memoria Clementis. cœpit namque nimis præcordiorum perturbationibus de ſæpè dicto Præſule anxiari, videlicèt, qui tot millia hominum Chriſto potuit eo annuente ſubjugare, ut quid nullo penè virtutum fulgeret jubare? Hæc eo cogitante vix aliquando eâ valuit nocte ſomno opprimi; ſed cùm necdum dormiret, nec omninò diſvigilaret, vir ante illum nimiæ claritatis aſtitit, eique dixit: Quare, frater chariſſime, tàm longo noctis ſpatio de almi Præſulis, velut infidelis, dubitare videris virtutibus Clementis? Scito abſque aliqua ambiguitate, maximis illum in carne viguiſſe miraculis, adeò ut opinio virtutum illius tantùm ſe dilataverit, quò ad Romanas arces non modò cæteris fidelibus, ſed etiam ipſi Apoſtolorum primo gratiam Dei in illo admirantis, clara pervenerit: peccatis verò Chriſtiani populi exigentibus, ſæpè rerum creator Dominus immitem Barbarorum gentem ſuper eos venire, atque illos, Eccleſiaſque in quibus præcepta ejus audiebant & contemnebant, exterminare, cum ipſis Sacræ Scripturæ paſſus eſt voluminibus. Idcircò quæ iſtius, quemadmodum & plurimorum Sanctorum, geſta omninò ferè oblivioni ſunt tradita. Sed quid mirùm ſi magnis, dum adviveret, fulſerit virtutibus, cùm adhuc, ſi peccantium fides non deficit, locus Reliquiarum ejus non mediocribus corruſcat miraculis? Temporibus namque noſtris claudum

Joan. xiv. 5.

Joan. xiv. 12.

(*b*) Il y a de pareils Hiſtoires de ſerpens mis à mort par les premiers Apôtres, ou des principaux Evêques des Eglises Epiſcopales; ce qui apparemment eſt une figure allegorique de l'infidelité & la ſuperſtition, figurées par les ſerpens detruits par la prédication des premiers Evêques des Egliſes.

(*c*) Cette Egliſe de S. Pierre, eſt l'ancienne Egliſe du Monaſtere de S. Clement, dedie à S. Felix.

(*d*) Celle de S. Jean Baptiſte eſt celle du Baptiſtaire de la ville, qui devoit être près la Cathédrale. Je crois qu'il faut lire *S. Evangeliſta Joannis* & l'entendre de l'Abbaye de S. Arnould.

(*e*) Cette Egliſe de S. Pierre n'etoit pas loin de l'Abbaye de S. Clement: ce S. Evêque y fut enterré, & y demeura juſqu'en 1090. qui eſt l'année de la mort de l'Evêque Herman, qui le leva de terre, & l'expoſa à la vénération des peuples.

unum

invaluit enim peccatum populi, & clamor malitiæ eorum aſcendit coram Domino; idcircò civitas hæc cremabitur incendio. Unde non dubium eſt quòd horum obtentu, urbe vaſtatâ, Oratorium permanſit illæſum.

Les Huns frappés d'aveuglement

Igitur Rex atque hoſtis, dum ad oppidum, quod appellatur Decempagos (*i*), quod à Metenſi urbe xxx. millibus abeſt, perveniſſent, quia Domino noſtro ſemper de ſuis ſervulis cura, & mira miſericordia, ſicut ait Pſalmiſta iram non continet; tantæ ſubitò eoſdem Hunnos tenebræ circumvallârunt, ut quid agerent, vel quò ſe verterent omninò neſcirent. Tunc cauſa tantæ calamitatis, ut in tali re opus erat, ſolliciтè requirentes, ab uno ex captivis quos ducebant audiunt: Quia propter cœleſtis Dei Auctorem Epiſcopum, quem in captivorum numero ſe vidiſſe dicebat, talia paterentur. Mox igitur factâ inquiſitione, beatum Auctorem reperiunt, quem dum percunctarentur quid in munere vellet accipere, ut à tanto eos periculo liberaret; ille ad hæc reſpondit, ſibi nullum aliud gratiùs poſſe munus offerri, quàm ſi omnes quos ducebant captivos, ſinerent ad propria remeare; quod illi ſi facerent, promittit ſe ſine dubio à Deo ſuo impetraturum, ut ab illis quibus tenebantur tenebris eruerentur. Factumque eſt, & mox in univerſo ſuo Hunni exercitu captivos quos ducebant requirentes, eos beato Auctori reddiderunt. Mox à ſuis, ut eis promiſſum fuerat, ceſſantibus tenebris, luce redditâ, anguſtiis liberati ſunt, ſicque venerabilis Chriſti famulus, dum ad modicum in captivorum ſorte deputatur, multos à captivitate reſolvit. O quantùm potiori glorià de reductis iſte civibus triumphavit! quàm crudeles Barbari, qui eos antea quaſi victores abduxerant, triumphare potuiſſent!

Veniam ad aliud miraculum, quod ejuſdem meritis Cœleſti virtute patratum eſt. Quodam denique tempore, cùm in Oratorio beati Proto-martyris Stephani, de quo ſupra retulimus, trabs ab ipſo faſtigio culminis diſſoluta corruiſſet; marmor quod in altari eximii candoris erat, ita confregit, ut in duabus illud partibus omninò divideret. Adeſt beatus Auctor, & cunctis qui aderant pro inlato diſpendio contriſtatis, ipſe verò fidens in Domino, præcepit eaſdem fracturas ſibi invicem copulari, pararique ſibi miniſteria, quò deſuper more ſolito divini Sacrificii munus offerret. Stupentibus itaque illis, & quid eſſet facturus intendentibus, mox ſalutarem Hoſtiam Deo obtulit. Illicò omnis illa confractio ita ſolidata eſt, quaſi antea minimè diviſa fuiſſet. Eſt tamen in eodem marmore, quod non mediocriter uſque in præſentem diem poſſit admirari: nam ita apparet hactenùs cernentibus quaſi diviſum; ſed ſtudiosè contrectatum digitis, ita probatur ſolidum, ut nullius in eo diviſionis ſentiatur indicium. Non eſt dubium, & plura eum miranda patrâſſe: ſed qualis quantuſque fuerit ex his quæ relata ſunt, plenius poteſt agnoſci.

Succeſſit huic quartus ac decimus Æplitius; deinde quintus decimus Urbicius. Sextus decimus Bonolus. Septimus decimus Terentius. Octavus decimus Gonſolonus; exinde Romanus; viceſimus deniquè Froninus; poſt quem Grammatius, deinde Agathimber. Tres itaque iſti quos præmiſimus, ſicut in eorum nominibus attenditur, de origine credendi ſunt emanare Græcorum. Poſt hos rexit Eccleſiam Sperus, deinde Villicus, tum viceſimus quintus Petrus; viceſimus ac ſextus Agiulphus, qui fertur patre ex nobili Senatorum familia ortus, ex Clodovæi Regis Francorum filia procreatus. Poſt iſtum exſtitit nepos iſtius, nomine Arnoaldus (*k*); quem ſecutus eſt Pappolus. Poſt hos ad regimen Eccleſiæ beatiſſimus Arnulphus aſcitus eſt, vir per omnia lumine ſanctitatis & ſplendore generis clarus, qui ex nobiliſſimo fortiſſimoque Francorum ſtemate ortus, ita Dei Eccleſiæ præfuit, ut & Palatii moderator (*l*) exiſteret. Hic denique & in corpore manens, ſimul & poſt vitæ exitum multa admiranda patravit, quæ ſi quis noſſe deſiderat, Libellum qui de ejus ſpecialiter actibus eſt conſcriptus, legat.

xiv. Evêque de Metz. Æplitius.
xv. Urbice
xvi. Bonolus.
xvii. Terence.
xviii. Gonſolonus.
xix. Romain.
xx. Froninc
xxi. Grammace.
xxii. Agathimber.
xxiii. Sperus.
xxiv. Villicus.
xxv. Pierre.
xxvi. Agiulphe.
xxvii. Arnoalde.
xxviii. Pappolus.
xxix. S. Arnoul.

Unum tamen ejus admirabile factum referam, quod ſatis miratus ſum, quo ordine præterierit is qui ejus contexuit Vitam. Hic denique cùm pœnitentiam pro aliquibus exceſſibus ageret, contigit ut per Moſellæ fluminis pontem tranſiret, cùmque ſubterfluentium aquarum profundos nec viſu penetrabiles gurgites cerneret, non dubiæ ſpei fiduciam in mente gerens, extracto digito annulum (*m*) in illam aquarum profunditatem projecit. Tunc inquiens, me putabo culparum nexibus abſolutum, quando iſtum quem projicio annulum recepero. Poſt aliquot verò annos, cùm ad Epiſcopatûs aſcendiſſet Officium, ei die quâdam piſcator quidam piſcem attulit, quem ille ſibi, quia à carnibus abſtinebat, ad refectionem veſpertinâ juſſit præparari: cùmque ejus miniſter Officii, more ſolito exenteràſſet, eumdem annulum intra ipſius piſcis inteſtinum reperit. Ille factum admiratus, ſed rei neſciens, beato Arnulpho detulit: quem ille ut vidit, ſtatim recognovit, ac Deo omnipotenti, jam de remiſſione peccatorum fidus, gratias retulit, ac deinceps non remiſſiùs vitam duxit, ſed majori ſe potiùs abſtinentiâ coarctavit. Nec diſſimiliter pater hic venerabilis quàm olim Gedeon, ille ſignum à Domino poposcit. Ille verum indicium per vellus in area poſitum capere voluit, utrùm in bello victoriam de inimicis habere potuiſſet; iſte annulum in profundiſſimum fluminis gurgitem projicions, experiri cupiit utrùm de inimicis victoriam cepiſſet. Fortes quidem erant quos ille devicerat; ſed hi quos iſte ſuperaverat fortiores. Hæc ego non à qualibet mediocri perſona didici, ſed ipſo totius veritatis aſſertore præcelſo Rege Carolo referente cognovi, qui de ejuſdem beati Arnulphi deſcendens proſapia, ei in generationis linea trinepos extabat.

Nam venerandus iſte vir, ut ad ſuperiora re-

Anchiſe & Clodulphe fils de S. Arnould

(*i*) *Decem pagos.* La ville de Dieuze eſt connuë dans les anciens. L'Itineraire d'Antonius, les Tables de Theodoſius & de Peutinger, la marquent ſur la route de Metz à Strasbourg. Elle eſt ſituée près la ſource de la Seille & de l'Etang de Lindres, le plus grand qui ſoit en Lorraine. Nous en parlerons plus au long dans une Note particuliere.

(*k*) Agiulphus Oncle d'Arnould, Fils d'une fille de Clovis & d'un Sénateur. L'Auteur fait alluſion à la généalogie de S. Arnould, qu'on fait fils du Sénateur Anſbert, & de Blitilde fille, non de Clovis, mais de Clotaire II. Agiulphe ſeroit donc fils d'Anſbert, & de Blitilde pere d'Arnould: mais les Généalogiſtes ne connoiſſent point *Agulphe*. Voyez la Généalogie de S. Arnould.

Il y avoit autrefois une Collégiale ſous le nom de S. Arnould à Sarbruk ſur la Sâre: mais elle ne ſubſiſte plus, & ſes biens ſont poſſedés par des Seigneurs Luthériens.

(*l*) *Palatii moderator*: Pluſieurs ont cru que S. Arnould Evêque de Metz, avoit été Maire du Palais; mais ce fait n'eſt nullement certain.

(*m*) *Annulum*: L'Anneau de S. Arnould ſe conſerve encore aujourd'hui à la Cathédrale de Metz; il n'a rien de fort remarquable, ni par ſa matiere ni par ſa forme; la pierre qui y eſt enchaſſée repréſente une cloporte: on porte tous les ans cet Anneau à l'Abbaye de S. Arnould le Jour de ſa Fête, & on en tire des empreintes ſur des anneaux de cire, qu'on diſtribuë par dévotion.

Digitized by Google

deam juventutis ſuæ tempore, ex legitimi matrimonii copula duos filios procreavit, id eſt Anchiſum & Clodulphum, cujus Anchiſi nomen ab Anchiſe patre Æneæ, qui à Troja olim in Italiam venerat, creditur eſſe deductum. Nam gens Francorum, ſicut ab auctoribus eſt traditum, à Trojana profapia trahit exordium. Cùm igitur hos duos de quibus præmiſimus, venerabilis Arnulphus filios haberet, quoniam erat miſericors, & ad pietatis opera ſemper intentus, utriſque filiis ſuis cœpit ſuadere ut adſenſum præberent, quatenùs omnes ſuas facultates ad uſus pauperum diſpertiret. Tunc major filius, id eſt Clodulphus, ſe hoc poſſe facere, id eſt, ut portionem ſibi debitam, patri largiretur omnimodis denegavit. At verò minor filius, id eſt Anchiſus, fidens de Chriſti pietate ſibi pluriora condonari, ad omnia quæ pater vellet ſe libenter obedire promittit. Agit venerandus pater gratias filio, & prædicit ei pluriora eundem quam reliquerat habiturum; inſuper benedixit eum ejuſque cunctam progeniem naſcituram impoſterum; factumque eſt: nam pluriores Anchiſo quàm reliquerat divitiæ acceſſerunt, & ita in eo paterna eſt ſtabilita benedictio, ut de ejus progenie tam ſtrenui forteſque viri naſcerentur, ut non immeritò ad ejus profapiam Francorum tranſlatum ſit regnum. Et ut hoc agnoſcere poſſis, paucis animadverte, docebo.

Deſcendans d'Anchiſe fils de S. Arnould.

Anchiſus genuit Pipinum, quo nihil unquam potuit eſſe audacius; Pipinus genuit Carolum, viris omninò fortiſſimis conferendum, qui inter cætera & magna bella quæ geſſit, ita præcipuè Saracenos detrivit, ut uſque hodiè gens illa truculenta & perfida, Francorum arma formidet. Hic itaque genuit Pipinum, ſapientiâ nihilominùs & fortitudine ſatis clarum; qui inter reliqua quæ patravit, jam Waſcones dudùm Francorum ditioni rebelles, cum Waifario ſuo Principe felicitate mirandâ debellavit & ſubdidit. Hujus item filius magnus Rex Carolus extitit, qui Francorum Regnum, ſicut nunquam antea fuerat, dilatavit. Denique inter plura & miranda quæ geſſit Longobardorum gentem bis à patre devictam, altero Græcorum Rege (*n*), cujus Deſiderius nomen erat, capto, alteroque qui dicebatur Adelgiſus, & cum genitore regnante ſuo Conſtantinopolim pulſo, univerſam ſine gravi prælio ſuæ ſubdidit ditioni, & quod rarò fieri adſolet, clementi moderatione victoriam temperavit. Romanos præterea, ipſamque urbem Romuleam jampridem ejus præſentiam deſiderantem, quæ aliquando totius mundi domina fuerat, & tunc à Longobardis depreſſa gemebat, duris anguſtiis eximens, ſuis addidit Sceptris, cunctaque nihilominùs Italia miti dominatione potitus eſt; de quo viro neſcias utrùm virtutem in eo bellicam, an ſapientiæ claritatem, omniumque liberalium artium magis admireris peritiam. Hic ex Hildegard conjuge quatuor filios & quinque filias procreavit. Habuit tamen ante legale connubium ex Dimiltruda nobili puella, filium nomine Pipinum. Natorum ſanè ejus quos ei Hildegard peperit, iſta nomina. Primus dictus eſt Carolus, ſcilicèt, patris ac proavi vocabulo nuncupatus; ſecundus item Pipinus fratri atque avo æquivocus. Tertius Lodohic, qui cum Lothorio qui biennis occubuit, uno partu eſt genitus. Ex quibus jam Deo favente, minor Pipinus Regnum Italiæ, Lodohic Aquitaniæ tenent. Mortuâ autem Hildegard Reginâ, Rex excellentiſſimus Carolus Faſteradam duxit uxorem, quæ Hildegard apud urbem Metenſem in beati Arnulphi Oratorio requieſcit. Pro eo denique quòd à beato Arnulpho præfati Reges originem ducerent, ſuorum ibi charorum defuncta corpora poſuêre. Nam ibi humatæ ſunt duæ Regis Pipini filiæ, quarum una Rotald, altera Adelaid appellata eſt. Ibi quoque & junioris Regis Caroli duæ nihilominùs tumulatæ natæ, ſcilicèt, Adelaid & Hildegard quæ Hildegard materno nuncupata nomine, matrem morientem citiùs ſubſecuta eſt.

Sed his quæ prætereunda non erant breviter prælibatis, ad narrationis tramitem revertamur. Poſt beatiſſimum denique Arnulphum, Metenſi Eccleſiæ Goëricus, trigeſimus, qui & Abbo vocitatus eſt, præfuit. Deinde Godo primus atque trigeſimus, Epiſcopalis offi ii curam geſſit; quo de mundo recedente, Clodulphus, cujus ſupra mentionem fecimus, beati Arnulphi genitalis filius, Anchiſi quoque à quo ſemen propagatum eſt Regium, germanus ad Epiſcopale culmen, ob paternæ ſanctitatis gloriam, trigeſimus atque ſecundus aſcenditde quo nihil ad nos ampliùs, præter quod à tali radice exortus eſt, fama perduxit: quo decedente, fidelem populum moderaturus, tertius atque trigeſimus Abbo aſcitus eſt; poſt quem Aptatus, deinde Felix gregi feliciter Dominico Paſtores exſtiterunt. Dehinc Sigibaldus generoſis ortus natalibus, Religioſo cœtui Antiſtes effectus eſt, vir per omnia utilitatibus Eccleſiæ deditus, ſacrorum quoque culminum ſolertiſſimus reſtitutor. Hic de animarum ſtatu ſollicitus, duo Monaſteria condidit, è quibus unum Hilariacum (*o*), vel etiam nova Cella dicitur, alterum quoque novum Villare (*p*) vocitatur. Hunc dirus podagræ dolor vehementer afflixit. Sed ille internis gaudiis mentem figens, dolores corporeos patientiſſimè toleravit.

xxx. Ev. de Metz S. Goeric.

xxxi. Godo.

xxxii. Abbo. xxxiv. Aptatus. xxxv. Felix. xxxvi. Sigibaldus.

Jam hinc vir egregius, & omnibus præconiis eſferendus Crodegangus Antiſtes eligitur, ex pago Haſbanienſi oriundus, patre Sigrano, matre Landradâ, Francorum ex genere primæ nobilitatis progenitus. Hic in Palatio majoris Caroli ab ipſo enutritus, ejuſdem ipſe Referendarius exſtitit; ac demùm Pipini Regis temporibus, Pontificale decus promeruit. Fuit autem omninò clariſſimus omnique nobilitate corruſcus, formâ decorus, eloquio facundiſſimus, tam patrio quamque etiam latino ſermone (*q*) imbutus eſt. Servorum Dei nutritor, orphanorum viduarumque non ſolùm altor, ſed & clementiſſimus tutor. Cùmque eſſet in omnibus locuples, à Pipino Rege omnique Francorum cœtu ſingulariter electus, Romam directus eſt, Stephanumque venerabilem Papam, ut cunctorum vota anhelebant, ad Gallias evocavit. Hic Clerum adunavit (*r*), & ad inſtar cœnobii, intra

xxxvii. Evêque de Metz Crodegang.

Enfans de Charlemagne.

(*n*) *Altero Græcorum Rege*, il faut lire *altero & eorum Rege*. Didier Roi des Lombards, dont Paul Diacre Auteur de cette Hiſtoire avoit été Secretaire, étoit certainement Lombard, il fut vaincu & pris par Charlemagne.

(*o*) *Hilariacum & nova Cella*, marque le Monaſtere nommé à préſent S. Avold; le nom d'*Hilariacum* lui eſt venu de S. Friſolin, qui donnoit le nom de S. Hilaire à tous les Monaſteres qu'il bâtiſſoit ou qu'il réformoit. Le nom de S. Avold vient de S. Nabor, dont on a les Reliques dans cette Abbaye, elle a auſſi été nommée *nova Cella*.

(*p*) *Novum Villare*: Le Monaſtere de Neuvillier en Alſace, ayant Phalsbourg au Couchant, & Saverne au Midi. Neuvillier eſt poſſedé aujourd'hui par des Chanoines Seculiers.

(*q*) *Tam Patrio quàm Latino ſermone*: l'Allemand, & le Latin; car dans le pays d'Haſbain on parloit Allemand & Roman, c'eſt à dire, le Latin corrompu, dont on a fait la Langue Françoiſe.

(*r*) *Clerum adunavit*: Il donna à ſes Chanoines une Regle qu'ils devoient obſerver, en vivant en commun dans le Cloître de la Cathedrale; ce qui fut imité dans la ſuite par pluſieurs autres Evêques de differens Dioceſes.

clauſtrorum ſepta converſari fecit, normamque eis inſtituit, qualiter in Eccleſia militare deberent; quibus annonas vitæque neceſſaria ſufficienter largitus eſt, ut perituris vacare negotiis non indigentes, divinis ſolùmmodò officiis excubarent; ipſumque clerum abundanter lege divinâ, Romanâque imbutum cantilenâ (*t*), morĕ atque ordinem Romanæ Eccleſiæ ſervare præcepit, quod uſque ad id tempus in Metenſi Eccleſia factum minimè fuit. Hic fabricare juſſit, unà cum adjutorio Pipini Regis, Rebam (*t*) ſancti Stephani Martyris, & altare ipſius atque cancellos, Preſbyterium (*u*) arcuſque per gyrum. Similiter & in Eccleſia beati Petri majore (*x*) Preſbyterium fieri juſſit. Conſtruxit etiam ambonem auro argentoque decoratum, & arcus per gyrum throni ante ipſum altare ædificavit.

Præterea Monaſterium in Parochia beati Stephani in pago Moſilenſi (*y*) in honorem beatiſſimi Petri Apoſtoli, & ditavit illud opibus magnis, monachoſque ibi inſtituit, atque ſub Regula ſancti Patris Benedicti in una charitate conjunxit. Conſtruxit etiam alterum Monaſterium quod Gorgia vocatur, ubi pari modo non modicam multitudinem adunavit Monachorum. Expetiit denique à Paulo Romano Pontifice tria Corpora ſanctorum Martyrum, id eſt beati Gorgonii, quod in Gorgia (*z*) requieſcit; beati Naboris, quod in Hilariaco Monaſterio conditum eſt; beatique Nazarii, quod ultra fluvium Rhenum in Monaſterio quod vocatur Lorſam (*a*), ædificatâ in honorem ipſius Martyris miri decoris Baſilicâ, collocavit. Hoc ſiquidem prædium Chiliſiundis quondam religioſa femina & Cangro ejus filius, eidem Chrodegango Antiſtiti ad partem beati Stephani tradiderunt. Fuit ſiquidem beatus iſte vir in eleemoſynis largus, in charitate puriſſimus, ſuſceptor hoſpitum atque peregrinorum.

xxxviii. Angelram.

Sed quoniam longum eſt bona quæ geſſit ex ordine retexere, ſatis ſit hæc pauca relibâſſe de plurimis. Hic conſecravit Epiſcopos plurimos per diverſas civitates, Preſbyteros nihilominùs ac Diaconos, cæteroſque Eccleſiaſticos Ordines, ſicut moris eſt Romanæ Eccleſiæ in diebus Sabbatorum quaternis temporibus anni. Rexit Eccleſiam Metenſem annis 23. menſibus 5. diebus 5. Obiit 2. nonas Martias in diebus Pipini Regis. Requieſcit in Gorgia Monaſterio, quod ipſe à fundamentis conſtruxit. Hic jam, Pater ſanctiſſime Angilramne, narrationis ſerie veſtram beatitudinem locus expectat: ſed ego meæ tenuitatis non immemor, adtemperare minùs idoneè non audeo, quæ de veſtræ vitæ curſu laudabili majori ſtilo promenda ſunt.

CHRONICON EPISCOPORUM METENSIUM.

Ce qui ſuit eſt tiré du ſixiéme Tome du Spicilége du R. P. Dom Luc d'Achery, qui a donné, page 643. *Chronicon Epiſcoporum Metenſium.* Mais comme l'Auteur de cette Chronique ne dit rien de fort important des premiers Evêques de Metz, & qui n'ait été rapporté dans l'Ouvrage de Paul Diacre, que nous venons de voir; nous n'avons pas crû le devoir imprimer ici. Cette Chronique eſt ſuivie de deux Supplémens, dont l'un commence à l'année 1120. & l'autre à l'an 1200. & finit à l'an 1260.

xxxviii. l'Evêque Angeramnus, *alias* Angilramne.

VIro huic præclaro ſucceſſit Domnus Angerannus, in ordine xxxviij. Hic Archi-capellanus Palatii exſtitit Karoli Magni. Hujus tempore facta eſt Imperatorum tranſlatio Græcorum ad Reges Francorum, hoc ut fertur modo: Leonem Papam III. Romani zelo furoris completi corripientes, oculis privare voluerunt, ſed lumen ejus penitùs extinguere non potuerunt. Qui ad Karolum confugiens, honorificè ab eo ſuſceptus eſt, & cum potentia exercitûs Romam reductus ſuæ ſedi eſt reſtitutus. Unde ab eodem Papa Karolus Magnus in Eccleſia B. Petri die Natalis Domini unctus eſt in Imperatorem, anno ab Incarnatione Domini 801.

Præfatus Angerannus, inter cæteta benè geſta, novæ Cellæ (*b*) Monaſterium conſtruxit, in quo & quieſcit. Rexit Præſulatum annis xxxiij. ſub Apoſtolicis Hadriano, Leone præſcripto, & Stephano III. Obiit octavo Kalendas Decembris (*c*).

xxxix. Evêq. Gondulfe.

Sublimatur poſt hunc Gundulfus trigeſimus nonus Metenſis Epiſcopus, converſatione ac fide venerandus. Sedit vj. annis tempore Ludovici Pii, ſub Apoſtolicis Paſchale & Eugenio. Obiit vij. Idûs Septembris.

xl. Evêque Drogon.

Poſt hunc XL. aſcendit ad apicem Sacerdotii Metenſis Eccleſiæ Drogo (*d*); filius Karoli Magni Imperatoris. Sedit annis xxxij. ſub Apoſtolicis Valen-

(*t*) *Romanâ imbutum Cantilenâ.* Le Roi Pepin & Charlemagne s'appliquerent très ſérieuſement à faire recevoir dans leurs Etats le Chant & l'Office Romain: l'Egliſe de Metz ſe diſtingua par deſſus les autres par ce Chant qu'elle embraſſa, aujourd'hui elle n'a rien de particulier à cet égard.

(*t*) *Rebam & Altare ſancti Stephani*: Le grand Autel de la Cathédrale & le Ciel, ou le Dais qui le couvroit: ce Dais étoit ordinairement ſolide & maſſif, de pierre ou de marbre, ou même d'orfévrerie.

Rebam, *aliàs* Repam. *Vide Vitam S. Eligii, libro 2. cap. 39. in fine tomi 5. Spicileg.* Repa ou Reba ſignifie un Ciel, un Dais, un Couvercle, qu'on mettoit ſur les Autels, & ſur les tombeaux des SS. *Ducange* Repa.

(*u*) *Cancellos & Presbyterium*, le Chœur: cette partie du Chœur ou du Presbytere, qui eſt entre l'Autel & la baluſtrade, qui le ſépare du Clergé ou du peuple.

(*x*) *Eccleſia ſancti Petri majore.* On croit que c'eſt l'Abbaye de ſaint Pierre aux Nonains.

(*y*) *Monaſterium in pago Moſilenſi.* Je crois que c'eſt le Monaſtere de S. Avold, qu'il nomme cy-après *Hilariacum*, & qu'il a deja nommé de même cy-devant.

(*z*) *Gorgia* ou *Gorzia*, l'Abbaye de Gorze.

(*a*) *Lorſam* ou *Laureſham* fondé par Chiliſonde & Cancor ou de Cangro.

(*b*) *Nova Cella*: S. Avold nommé auſſi *Hilariacum*. Ce Monaſtere fut fondé par S. Sigebaut Evêque de Metz, reforme par S. Fridolin, augmenté par par Crodegand, rebâti par Angelram.

(*c*) *Alias*, vij. Kal. Novemb. aliàs iv. & quibuſdam v.

(*d*) Drogon étoit fils de Charlemagne, & étoit né d'une concubine. Drogon avoit un frere nommé Hugues, qui fut Abbé de Nouailles.

Digitized by Google

tino, Gregorio IV. Sergio. Hic Archiepiſcopatûs honore ſublimatus eſt, & ſacri Palatii Moderator (e) exſtitit. Hic levavit Corpus ſanctæ Glodeſindis Virginis ab humo. Plurima egit magnifica, ſicut qui vicem Apoſtolicam gerebat cis Alpes, per totam Galliam. Obiit in Burgundia (f) vj. Idûs Novembris (g). Corpus ejus inde relatum, ſepelitur in Eccleſia S. Joannis Evangeliſtæ (h) Metenſi, ubi & Ludovicus Pius Imperator, frater ejus, quieſcit feliciter, cum matre ſua Hildegarda Regina.

xli. Evêque Advence. Succeſſit eidem in Præſulatu Adventius XLI. ex Metenſibus liberiori genere natus. In ornamentis & theſauris Eccleſiâ B. Stephani ampliavit. Hujus temporibus Hincmarus Rhemorum Archiepiſcopus fuit, qui cum eodem Adventio Meti Karolum (i) coronaverunt, fratre (k) ipſius Lothario, divino judicio interempto. Hic Adventius ſedit annis xvij. ſub Apoſtolicis Leone VI. Benedicto, Nicolao, qui Thietgaudum (l) Trevirenſem, & Guntherum Colonienſem Archiepiſcopos damnavit, fautores adulterii Regis Lotharii, Conciliumque quod Metis tenuerant caſſavit. Præfatus Adventius Meti in Capella ſancti Galli (m) ſepultus eſt, & ij. Kalendas Octobris (n) obiit in villa Salto dicta, ſub Hadriano Papa ſecundo.

xlii. Evêque Waloo. Poſt hunc Walo xlij. Præſul eſt electus. Sedit annis vj. diebus xv. (o) ſub Apoſtolico Joanne VII. (p) à quo & Pallium obtinuit. Hic Walo, dum cum ſuis contra Normannos, qui tunc Gallias incurſabant, impari manu pugnat, obtruncatur tertio Nonas (q) Aprilis, Metimque relatus, in Eccleſia Salvatoris, quam ipſe conſtruxerat, ſepelitur.

xliii. Evêq. Robert. Domnus Robertus Reformator Cœnobiorum & murorum urbis, xliij. huic ſucceſſit. Sedit annis xxxiv. (r) ſub Apoſtolicis Joanne XI. & Leone V. temporibus Regum juniorum Carlomanni, & Lodoici, & Karoli. Hic Robertus genere fuit inſigni Alemannorum; Pallium à Papa Romano promeruit: ornamenta Cœnobiorum multa vel mutavit, vel renovavit, cum muris ſenio collapſis. Obiit iv. Nonas Januarii. Sepultus eſt in Eccleſia S. Galli.

xliv. Evêq. Wigeric. Wigericus xliv. ſucceſſit Roberto. Sedit annis x. diebus xxx. Obiit Metis xj Kalendas Martii. His temporibus Hungari ſecundò Gallias vaſtantes, multas urbes ac Eccleſias in cineres redegerunt, & plurium Sanctorum Reliquiæ de loco ad locum tranſlatæ ſunt. Tum regnabat Arnulphus.

xlv. Evêque Adalberon, ou Adelberon. Quadrageſimus quintus dignæ memoriæ Domnus Adelbero ſucceſſit Wigerico. Inter multa Gorzienſe Cœnobium penè collapſum fundis & ædificiis reſtruxit, muro circumdedit. Simili modo & S. Arnulphi Eccleſiæ in Metim multa commoda providit. Sedit annis xxx. (s) menſibus ix. diebus xxv. Obiit vj. Kalendas Maii. Goraiæ ſuſtinet reſurrectionis diem.

xlvi. Evêque Theodericus, *alias* Deodericus *Thierry.* Succeſſit ejus infulæ Pontificatûs Theodericus xlvj. qui Monaſterium S. Vincentii Martyris in ſuburbio Metenſi (t) ædificavit honorabiliter, multiſque pignoribus Sanctorum inſignivit ab Italia ſecum devectis (u). Hujus geſta habentur (x). Floruit ſub Imperatore primo Ottone, filio Heinrici Regis Lotharingorum. Præfato Ottone (y) imperante, famoſum bellum factum eſt in Calabria, inter ipſum & Saracenos, in quo innumerabilis multitudo Chriſtianorum obeundo vicit xvij Kalendas Auguſti. Revelata eſt ſiquidem Beato de Bajoaria Odelrico Præſuli (z) talis divinitùs viſio.

Videbatur ſibi videre juſtum Dominum judicem in ſchemate Jeſu Chriſti ſublimi ſolio reſidere, omnemque Cœli ordinem circumſtare. Examinatio ſtateræ parata eſt, quæſtio ventilata, cui cederet victoria, Ethnico, an Chriſtum profeſſis. Iniquitas & peccatum Chriſtianorum excreverat eò uſque, quò judicarentur ſubjici gladio Saracenorum. Sanctus evigilans Sacerdos, viſionem manifeſtat exercitui. Orationibus igitur, & jejuniis ſimul inſtant, ſpem ſuæ ſalutis in pura confeſſione ponentes. Interea multitudo vulgi fame ac inopiâ profligati, ſeſe exercitui ſubſtrahentes, cum Saracenis diſponunt confligere, malentes gladio quàm fame perire. Pietas itaque divina ſemper conſulens animarum ſaluti, permiſit eos in præſentiarum interimi, quibus providit dari gloriam æternæ requiei.

Hac lacrymabili cæde peractâ, vulgi militiâ, ignorante Regali, denuò Beatus Præſul Odelricus in viſum rapitur, & rurſùm (ſicut primitùs) cernit in throno Redemptorem noſtrum & Judicem, cui glorioſa ipſius Genitrix Maria, cum omnium Cœleſtium ordine ſupplicabat ne confitentium ſibi offenſas plecti pateretur triumpho Gentili. Statera ſecundò ſtatuitur, & æqualitas utrorumque fidelium ac infidelium conſideratur. Pœnitentia fidelium procedens ex gemitu mentis, præponderat naturalis juſtitiæ legi. Ecce adeſt & Martyr Laurentius, cujus imminebat dies feſtivus. Hic repræſentans crudelitatem tormentorum in ſe conſummatorum, & compaſſionem ſuî fidelium populorum, victoriam impetrat cum cœleſti cœtu populo fideli. Sacerdos itaque feſtinus mittit nuntium Imperatori, hoſtique ut congrediatur imperat. Factâ congreſſione ſub invocatione Chriſti, & ejus Martyris Laurentii, hoſtes terga veſtunt, fidelitas confortatur, impietas enervatur; & ex illa tempeſtate feſtum ſancti Laurentii celebriùs habetur.

xlvii. Evêque Adalberon II. frere de Thiery Duc de Moſelane. Succeſſit & huic conſanguineus ejus Adelberò, Metenſium Præſul xlvij. de quo multa leguntur honeſtè deſcripta. Hic renovavit Cœnobium ſancti Martyris Symphoriani; præcipuè tamen & alia à ſuis prædeceſſoribus inchoata tantùm Monaſteria, ipſe ad ſummum deduxit. Ejus geſta qui vult dignoſcere, dignetur quæ de eo ſcripta ſunt legere. Sedit annis viginti octo. Obiit decimo octavo Kalendas Januarii. Sepultus eſt in Eccleſia S. Symphoriani, ubi & SS. Epletius, Pappolus, Goëricus, Godo, Aptatus & Felix Pontifices meritis inſignes quieſcunt.

xlviii. Evêque Theodericus III. *vel* Deodericus. Quadrageſimus octavus poſt hunc aſcendit ad Epiſcopatum Theodericus ſecundus, qui Monaſ-

(e) *Id eſt* Archi capellanus.
(f) Il ſe noya dans l'Ognon. Voyez l'Hiſtoire.
(g) *Alias* Decembris.
(h) L'Egliſe de S. Jean l'Evangeliſte eſt celle qui eſt nommée aujourd'hui de S. Arnould, elle étoit autrefois hors des murs; aujourd'hui elle eſt dans la ville, dans la Maiſon des Dominicains, cedée aux Benedictins en 1552. lors du ſiége de Metz par l'Empereur Charles V.
(i) *Carolum*, Charles le Chauve fut couronné à Metz en 869.
(k) *Lege*, frat rœlle, *id eſt*, fratris filio.
(l) *Alias* Theutgaudum, & Guntharium.
(m) La Chapelle de S. Gal etoit entre la Cathédrale de Metz & le Palais Epiſcopal; elle fut détruite au xvj. ſiécle, & on fit en ſa place une ruë.
(n) *Alias* pridie Kalendas Septembris.
(o) *Alias* v.
(p) *Alias* vij.
(q) iv. Idûs Aprilis, an. 885.
(r) *Alias* xxxiij.
(s) *Alias* xxxv.
(t) In Inſula urbis.
(u) *De ea tranſlatione vide libellum edictum Hinc. & Spicilegii, & verba Sigeberti ad an. 970.*
(x) Sa Vie eſt imprimée dans les monumens de Brunſwic, par M. Leibnitz, tom. 1. pag. 274. imprimée en 1707.
(y) *Sub Ottone II. Obiit anno 984. Sigebert.*
(z) Udalricò Auguſtæ Vindelicorum *Epiſcopo. De ea claſe illatâ Ottoni I. Imperatori an. 469.* videndus Sigib. in Chronic.

Digitized by Google

terium urbis principale (*a*) ſancto Stephano Proto-Martyri conſtruxit, adepto ipſius brachio à Byſontica civitate (*b*). Inter ipſum autem & Henricum Imperatorem diſſentione non modicâ ortâ (*c*), prædia multa Eccleſiaſtica pro auxilio diſtribuit per decennium, ſicut refert ſucceſſio modernorum. Rexit cum potentia Cathedram annis xxx. Obiit undecimo Kalendas Maii, ſepultus in Eccleſia ſancti Stephani. Et hujus tempore Guarinus Abbas ſancto conſtruxit Baſilicam Arnulpho, quam ſanctus Leo nonus dedicavit, privilegioque ſuo ſublimavit.

xlix. Evêque Adalberon III. beaufrere de Thierry II.

Huic ſanctitate ac religione venerabilis Adalbero xlix. ſucceſſit, pacis amator & Cœnobiorum reparator. Hujus ſub temporibus, Eccleſiæ præfuerunt Romanæ ſanctus Leo nonus, primò Leucorum Epiſcopus; Stephanus, qui & Fridericus filius Gothelonis Ducis; & Alexander: cui ſucceſſit Hildebrandus, qui ſeptimus dicitur Gregorius. Hic Adelbero prædiis ſuis Eccleſiam S. Salvatoris infra urbem ampliavit, in qua quieſcit. Obiit Idus. Novembris regnante Henrico ſecundo poſt Conradum (*d*).

L. Evêque Herimar.

* Sigebert an. 1073.

Hinc ab Eccleſia Leodienſi adſcitus Domnus Herimannus, ordinatus eſt Metenſium Præſul quinquageſimus (*). Hoc tempore maximum ſchiſma exortum eſt inter Regnum & Sacerdotium. Imponebatur itaque Rex ſuper Regem, Papa ſuper Papam; & hoc diutiùs perſeveravit, ex quo diſciplina diſcubuit à ſua vivacitate.

Hic Herimannus Præſul ammonitus viſione, ſanctum levavit ab humo Clementem, primum Doctorem Metenſium, & tertio die obiit: qui beatus Clemens ad matrem delatus Eccleſiam, maximis lætificavit populos miraculis per triduum. Defuncto Epiſcopo, nihil ſignorum oſtendit per biduum, unde admirati cives, redduntur triſtes: ſed mox redditur lætitia, & aperitur cauſa. Revelatum eſt cuidam namque Religioſo nomine Lubrico, fundatori Eccleſiæ S. Petri de monte Brianci (*e*), quòd intra dilationem illam ſignorum, beatus Clemens ante tribunal Chriſti pro anima prædicti Præſulis cum diabolo acerrimè decertavit. Objiciebatur enim ei ab inimico quòd metu mortis inconſtanter egiſſet inter diſſenſionem Regni & Sacerdotii, malens fugâ perſecutiones & ſuæ pervaſiones Eccleſiæ violato Sacramento (*f*) (quod exigitur more imperiali) prævenire.

At beatus Clemens Paſtor, ſui ſuſcipiens cauſam Vicarii, pro ſingulis Judici piiſſimo preces fundebat genu flexo. Quid plura? divina ſui flexa Sacerdotis ſupplicatione cenſura, veniam indulſit, & maledicto ſilentium accuſatori imperavit. Quamvis verò divinæ nulla ſit mora efficaciæ, tamen quia Trinitatis eſſentia in humanitatis Chriſti perſona judicat omnia, ex diſpoſitionis ordine, dicuntur fieri moræ.

Hic Herimannus Epiſcopus ex Eccleſia Leodienſi aſſumptus, in Eccleſia S. Petri Metis eſt ſepultus, præſidente univerſali Eccleſiæ Gregorio VII. vacillante Imperio. Obiit iv. Nonas Maii, & ceſſavit Epiſcopatus multis annis (*g*).

li. Evêque Poppon.

Cùm itaque mare ſæculi velut Africo & Aquilone fluctuaret, Catholici Metenſes terrorem poſtponentes imperialem, ex Eccleſia Treverenſi Domnum Popponem perſonam nobilem Catholicis conſentientem elegerunt Pontificem, celebratâ conſecratione ipſius à Legato Apoſtolicæ Sedis. Poteſtas Imperialis alium (ſcilicèt, Adalberonem) ſubinducere nitens; Metenſes fide firmâ reſtiterunt. Et ſicut pridem duos Brunonem ac Gualonem intruſos expulerunt, ſic & tertium Adelberonem, non ſine multo labore ac periculo ſuarum rerum excommunicatum depoſuerunt. Huic certamini velut ſignifer imperterritus, & in omni conflictu intrepidus Domnus Adelbero, poſt Treverenſium Archiepiſcopus glorioſus, de gradu in gradum promotus, ab ipſa (ut ita dicam) pueritia pro fide catholica in caſtris Eccleſiæ militavit, donec ex ſchiſmate trophæum pacis invexit Eccleſiæ.

Auctor contemporaneus.

Defuncto autem Domno Poppone, qui proviſor pius exſtitit Clericis pro tempore, magnificum & nobilem virum, ex Viennenſi Archiepiſcopatu aſſumptum Apoſtolicâ conſecratum benedictione in urbe Romana, Palliique dignitate honoratum ſuæ vitæ curriculo (Eccleſiæ Treverenſis ſalvo privilegio) in Epiſcopum ſuſcipiunt. Qui quoniam adhuc vita floret, & ætate viget, tentatio fileat elationis otta ex peſte adulationis, & preces fundantur Deo pro continuo ipſius ſtudio.

CHRONICI METENSIS APPENDIX PRIOR.

Ab anno M.CXX. ad M.CC. circiter.

lii. Evêque Etienne.

DOmno Popponi, tam Burgundiorum quàm Lotharingorum excellenti genere clarus, ſed virtute, & animi nobilitate clarior Domnus Stephanus, anno Domini M.C.XX. videlicèt, anno Calliſti Papæ ſecundo ſucceſſit. Hic Calliſti ex ſorore nepos, cùm regaliam nondum ab Henrico quinto, qui tunc temporis arcem tenebat Imperii, recepiſſet, ſchiſmate inter Regnum & Sacerdotium adhuc durante, in

Calliſtus Papa II. Pontificatum iniit anno 1119.

(*a*) *Monaſterium urbis principale*: la grande Egliſe, le grand moutier, la Cathédrale.

(*b*) Sive Byzantio. Lege Sigebert in annis 1004. & 1009. Anno 1047. Sigebert. *Byſuntiâ civitate*, La ville de Biſance ou Conſtantinople.

(*c*) L'Empereur Henry II. ſurnommé *le Saint* avoit épouſé Cunegonde de Luxembourg, ſœur de l'Evêque Thierry. Ce Prélat avec Adalberon ſon autre frere, Prévôt de S. Paulin de Trêves, firent la guerre à l'Empereur leur beau frere, ſous prétexte que ce Prince faiſoit de trop grandes libéralités aux Egliſes, ſur-tout à celle de Bamberg qu'il avoit fondée. Notre Auteur dit que cette guerre dura dix ans, & que l'Evêque Thierry pour la ſoutenir, aliéna pluſieurs fonds de ſon Evêché.

(*d*) Henrici III. filio, Conradi nepote.

(*e*) *De monte Brianci*: Le Monaſtere de S. Pierremont, Ordre des Chanoines Reguliers, près la ville de Briey.

(*f*) *Violato Sacramento*. On objectoit à l'Evêque Herman qu'il avoit violé le ſerment de fidélité qu'il avoit fait à l'Empereur, en recevant l'Inveſtiture de ſon Evêché.

(*g*) *Ceſſavit Epiſcopatus multis annis*. Ce n'eſt pas à dire qu'il n'y ait point eû d'Evêques à Metz depuis la mort d'Hériman, arrivée en 1090. juſqu'à la promotion de Poppon ſon légitime Succeſſeur en 1093. On compte trois ou quatre Evêques Intrus pendant cet intervalle; ſçavoir, *Gualon* ou *Valon*, *Brunon*, *Adalbert* ou *Adalberon*; ce dernier étoit encore Eveque Intrus en 1118. ou 1128. Barcend étoit Evêque à Metz en 1091. ou 1092. *Ceſſavit Epiſcopatus* ſignifie donc ſimplement qu'il n'y eut point d'Evêques légitimes pendant trois ou quatre ans.

Digitized by Google

urbe Romana ab eodem Pontifice ſummo conſecratus eſt, & tam Pallii dignitate, quàm Cardinalis titulo honoratus. Hic à civitate Metenſi biennio & eò amplius (quia prædemorati Principis gratiam necdum habebat) excluſus, primos ordines in loco qui ſancti Quintini mons dicitur, celebravit; & omnes curtes Epiſcopatûs à tyrannis, ſolo Rumuliaco excepto, occupatas, fratris ſui Comitis Barrenſis aliorumque cognatorum & amicorum ſuorum fretus auxilio, celeritate mirâ recuperavit.

Idem in ipſa promotionis ſuæ recentia caſtrum Terli quod viatoribus per illas tranſeuntibus partes valdè erat perniciosum; caſtrumque Ducis apud Vicum; & munitionem inter Vicum & Marſallam in loco palluſtri (*b*) ſitam; ſimulque caſtrum Comitis de Hoëmborc, quod Marſallo adhærens, toti villæ onerosum & damnosum diu exſtiterat, in manu valida deſtruxit, & complanavit.

Proceſſu temporis gratiâ Imperiali ſibi conciliatâ, de virtute in virtutem ſine intermiſſione conſcendens, caſtrum quod Ramberti-villare dicitur, firmavit; caſtrumque nobile Lucelborc, (*i*) quod ad ipſum jure hereditario deſcenderat, beato contulit Stephano: & caſtrum * Hoëmborc (*k*) jure ab ipſo feodali deſcendens, poſt deceſſum Comitis Hugonis à Duce Lotharingiæ occupatum, Domini Friderici patris (*l*) auxilio ſibi & poſteris ſuis acquiſivit, liberè omni ævo tenendum; acquiſivit etiam ſibi, & ſuæ in perpetuum Eccleſiæ caſtrum Viviers, & partem Ducis de Lemburc in caſtro Rucey, cum univerſis appendiciis. Caſtrum quoque Mirabel, & Falconis-montem (*m*); rebellionis Danubrii & Aſperi-montis, (*n*) firmatis ante ipſa caſtra munitionibus viriliter perdomuit. Apud Spinal turrim quæ Moronis dicitur, à Duce occupatam, virtute recepit potenti; & multo poſt tempore caſtrum ſuperiùs propter inſolentiam, & immoderatos exceſſus advocati, juvante ipſum Duce Matthæo, obſidione clauſit, & cepit. Et tunc Dux in recompenſationem ſervitii hujus, jure feodi ab eo advocatiam recepit Spinalenſem. Et ipſe Dux versâ vice, Alodium, quod apud Vicum habebat, B. Stephano Metenſi contulit liberè & quietè, & omni ævo tenendum.

Idem Pontifex venerandus Caſtrum, quod Petra pertuſata * (*o*) dicitur, cùm anno integro & & eò amplius, tribus munitionibus (quarum uſque hodie veſtigia apparent) in circuitu firmatis obſidione clauſiſſet, tandem compulit ad deditionem. Cùm per Caſtrum Deulewart graves ei injuriæ illatæ ſæpiùs fuiſſent, tandem expugnavit illud, & in favillam cineremque redegit. Nihilominùs etiam turrim apud Thiecurt * firmatam; & caſtrum in loco qui Walteri mons * dicitur ſitum, quæ Epiſcopatum graviter infeſtabant, diruit ac ſubvertit. Nec eſt inter eximia geſta ejus reticendum, quòd ipſe tempore, quodam Duce ei verram * inferente, Caſtrum ipſius Prigney magnanimiter obſedit, illudque muris jam perforatis indubitanter cepiſſet, niſi victoriam jam paratam, jamque imminentem, impendiſſet frater ſuus Comes Barrenſis (*p*). Cujus geſta inclyta & annalibus digna enumerare, & litteris explicare ſi vellem, antè quidem membrana deficeret, quàm materia.

Cum annis xlviij ſub Apoſtolicis Calliſto, Honorio, Innocentio, Cæleſtino, Lucio, Eugenio, Anaſtaſio, Hadriano, ſub Principibus Romanis Henrico V. Lothario, Conrado, Frederico ſedisſet, quarto Kalendas Januarii, annis & meritis plenus, & in ſchiſmate Alexandri & Victoris, quod inchoatum jam fuerat, Catholicus jam migravit ad Dominum, & juxta Chori (*) introitum, in dextera ipſius parte meruit ſepeliri. *Stephani

Huic anno Domini M. CLXIV. ſucceſſit Dominus Thedericus (*q*), fratris ſui Comitis Barrenſis (*) filius, verè ei tam moribus quàm ſanguine propinquus. Illi ſollicitudo ſumma, & cura ſpecialis hæc fuit, ut ſub ipſo metu juſtitiæ tam prædonum quàm latronum coërceretur audacia, tuta eſſet inter improbos innocentia; & ubi malitia dominari conſueverat, refrænaretur malignandi facultas. Hic paci & tranquillitati Eccleſiarum, omniumque ſibi creditorum commoditatibus eâ providit diligentiâ, ut eum miles, Clerus & populus vererentur ut dominum, & ut patrem diligerent. Hic malis & nocumentis quæ per Caſtrum Habundanges, ſi alius quis homo potens adeptus illud fuiſſet, Epiſcopatui quotidiè poſſent inferri, providè & ſolerter occurrens, ſibi ac ſuis ipſum acquiſivit ſucceſſoribus, domumque ibi ædificavit egregiam. liij. Evêque Thedericus * Reginaldi.

Acquiſivit nihilominùs ſibi & poſteris ſuis Werſmneſperc, & Radonis-villam *. Caſtrum Conflans * de firmo reddidit firmiùs, ipſumque Palatio nobili decoravit. Idem Cardinalibus Octaviani (*r*) hæreſiarchæ civitatem Metenſem cum Nuntio Imperatoris ſatis pompoſo ingreſſis, & Clerum univerſum ad ſacramentum obedientiæ idolo ſuo præſtandum cogere volentibus, viriliter in facie reſtitit, ipſoſque infecto prorsùs propter quod venerant negotio, cum pudore & confuſione omnimoda fecit recedere. Ex quo ejus facto quàmplures Imperii civitates æmulandæ virtutis, eoſque ſimiliter contemnendi, & exemplum ſumpſerunt, & audaciam. *Peut-être Reville. * Conflans en Jarnisy.

Sedit annis ix. & ſeptem menſibus ſub Pontifice ſummo Alexandro III. imperante Friderico; & propter pericula quæ ex ſchiſmate adhuc durante imminebant, ad Sacerdotii gradum, & conſecrationem Pontificalem conſcendere veritus, electus tantùm & Levita, tertio Idûs Auguſti, inter tot illius magni ſchiſmatis turbines & procellas ſcuto armatus fidei, Catholicus deceſſit. Cujus ſarcophagum à Domini Stephani prædeceſſoris ſui & patrui ſepultura chori tantùm dividit introitus, ut quos amor & ſanguis in vita conjunxerat, modica & in morte ſeparet locorum diſtantia.

Hic communi Cleticorum electione, & tam militum quàm civium applauſu (*s*), ſucceſſorem habuit nobilem virum, & perpetuâ dignum memoriâ Domnum Fridericum de Plujoſa. Hic B. Stephano Anerey (*t*) quiſivit: cui tam ætate decrepitâ, liv. Evêque Fridericus.

* Hombourg.

* Pierre-percée, à l'Orient de Badonviller nommée en Allemand *Langſtein*.

* Thiécourt à trois lieues de Fauquemont à neuf lieues de Metz, vers l'Occident d'Hyver.

* Vatimont.

* La guerre. *Verra* ou *Werra*: ce Duc eſt ſans doute le Duc de Lorraine, à qui appartenoit le Château de Prigny, ou Pruni.

(*b*) Cette Forteresſe eſt ſans doute Moyenvic, poſſédé par le Duc de Lorraine.

(*i*) *Lucelborc*. Lucebourg, entre Phalsbourg & Saverne.

(*k*) *Hoemborg*. Ce Château ne ſubſiſte plus.

(*l*) *Friderici patris*: c'eſt Thierry, Comte de Bar, père d'Etienne de Bar Evêque de Metz, Frideric étoit ſon ayeul.

(*m*) *Falconis montem*: Fauquemont ſur la Niede Allemande, près de Crehanges.

(*n*) *Rebellionis Danubrii & Aſperi-Montis*. Il réduiſit à l'obeiſſance les Seigneurs de Denœuvre (près Baccarat) & d'Apremont, qui s'étoient voulu ſouſtraire à l'Evêque de Metz.

(*o*) *vel* Petra pertuſa, *Pierre-percée*.

(*p*) *Comes Barrenſis frater ſuus*. C'eſt Renaud premier Comte de Bar, fils de Thierry II.

(*q*) Thierry de Bar, Evêque de Metz, fils de Renaud, frere d'Etienne de Bar, Evêque de Metz.

(*r*) *Octaviani Hæreſiarcha*. C'eſt l'Antipape Victor II. fait Pape en 1161. nommé auparavant Octavien. L'Auteur le nomme *Hérésiarque*, comme détruiſant l'unité de l'Egliſe, & oppoſé au vrai Pape Alexandre III.

(*s*) *Tam militum quàm civium plauſu*, du conſentement unanime de la nobleſſe & du peuple.

(*t*) Annerey, *alias* Ennery.

Digitized by Google

quàm incurabili ægritudine laboranti, ſed nunquam virilem animum, nunquam liberalitatem, nunquam curialitatem, cui à cunabulis defervierat, deponenti, optimè divina in hoc providit miſeratio, quòd ipſe ſuas, & Eccleſiarum ſibi commiſſarum poteſtates (*u*) ita conſervavit indemnes, ut nullam ſub regimine ejus diminutionem, nullumque prorsùs detrimentum ſentirent. Hic cum ſub præmemorato Pontifice Summo Alexandro, Friderico imperante, electus tantùm & Levita propter præfata ſchiſmatis pericula, duobus annis, & totidem menſibus ſediſſet v. Kalendas Octobris Catholicus migravit ad Dominum: ſepultus eſt autem in Oratorio quod ſancti Galli dicitur, ante Altare (ſicut ipſe in extremis agens expetierat) beati Joannis Evangeliſtæ.

lv. Evêque Theodoricus.

Succeſſit huic filius Ducis Lotharingiæ Theodericus lv. cujus pater Dux Matthæus, ſtatim poſt filii inthronizationem, Caſtrum ſuum Surkes (*x*), quod jure allodii tenebat, Beato Stephano Metenſi factâ ſolemniter ſuper Altare donatione contulit; & Spinalenſem advocatiam, quam ei Dominus Stephanus contulerat, in ejuſdem filii manum depoſuit, & penitùs werpivit (*y*). Hic turrim in medio Caſtri Luzemburc * ſitam, quam tunc temporis Comes de Salverna * tenebat, ſibi ſuiſque ſucceſſoribus, ipſo Comite capto recuperavit. Sedit ſex annis, & paulò ampliùs ſub Papa Alexandro, & Friderico imperante avunculo ſuo (*z*). Qui & alia armis digna geſſiſſet, niſi ejuſdem Alexandri III. manum ſenſiſſet validam, ſuâ ob hoc electione caſſatâ ab illo, quia infra ordines fuerat celebrata.

* Luzembourg en tre Phalzbourg & Saverne.

* Sarverden.

lvi. Evêque Bertrannus. 1169.

Hic cùm Epiſcopatus per annum ferè poſt ipſum vacâſſet, anno Domini M. C. L. XXX. habuit ſucceſſorem Dominum Bertrannum de Saxoniæ partibus oriundum, clarum quidem genere; & vitæ ac morum honeſtate omnimodis commendabilem, & tam divinæ quàm humanæ legis peritum egregiè. Senſerat & ipſe, cùm Bremenſis eſſet electus, Alexandri III. ſeveritatem, ejus quoque electione ſub cauſæ hujus prætextu caſſatâ ab illo, quia fuerat infra ordines (*a*) celebrata. Quod magis in odium Friderici Imperatoris, cui ipſe charus admodùm & familiaris erat, quàm amore juſtitiæ factum publicè fama prædicabat. Sed felix eſt ruina, quæ reparatur in melius. Cecidit ibi, ut fortior reſurgeret. Divina nimirùm hùc eum voluit transferri ordinatio, ut hîc ampliùs proficeret, & fructum haberet uberiorem.

Ejus itaque apud nos rudimenta, & opera prima hæc fuerunt. Vineas ſuas ferè omnes creditoribus à ſuo prædeceſſore expoſitas, citiùs quidem & faciliùs quàm credi aut ſperari poſſet, ad manum & menſam ſuam revocavit, & curtim Archanſiacum * pro D. CC. libris ab eodem prædeceſſore ſuo Comiti de Dasburc oppignoratam, per juſtitiam Imperialem & Principum ſententiam prudenter ac viriliter recuperavit. Conſequenter apud Vicum * nobilem ædificavit domũ (*b*), & Caſtrũ Baſcurt * ſibi & poſteris ſuis acquiſivit. Nec eſt ſilentio prætereundum quòd ipſe proceſſu temporis, Caſtrum quoddam à Walterano homine Comitis de Baſcurt non procul à Saleburc * firmatum, Epiſcopatui in partibus illis valdè nocivum, in manu potenti & valida deſtruxit.

* Argenſy ou Algncy.

* La Ville de Vic.

* Baſſecourt.

* Sarbourg.

His ita ſe habentibus, & ipſo quæ pacis, quæ religionis, & quæ juſtitiæ ſunt, ſtudioſâ tractante diligentiâ; ecce tanquam in fornace probari eum Dominus volens, & inter ſæculi hujus turbines & procellas virtutem ejus clarefecre, inſperata ipſum perſecutione ad tempus flagellari permiſit. Cùm enim Dominum Folmarum Trevirenſem electum, à ſummo Pontifice Urbano III. contra voluntatem Friderici Imperatoris conſecratum, de ipſius ſummi Præſulis mandato, cui nec debuit, nec auſus fuit contraïre, recepiſſet; & quæ Cæſaris Cæſari, & quæ Dei ſunt Deo reddere cupiens, debitam exhibuiſſet reverentiam, ad iram & indignationem Princeps incitatus, bona ejus univerſa confiſcari fecit, totumque Epiſcopatum Metenſem per miniſteriales ſuos in facti hujus vindictam faſiri (*c*), quaſi enorme & deteſtandum eſſet piaculum ſummo obedire Pontifici, & plus Deum vereri quàm hominem. His ille auditis, perſonæ ſuæ ſaluti præſidio fugæ, ut alter Athanaſius, conſulens migravit Coloniam, & in Eccleſia S. Gereonis, ubi priùs Canonicus exſtiterat, ſpei ſuæ anchoram figens, ibi aſylum, ibi pro exilio patriam invenit. Ubi non ſolùm à fratribus, & Con-canonicis ſuis, verùm etiam ab univerſo Colonienſi Clero, & præcipuè à Metropolitano illuſtri Philippo, tantæ perſonæ & meritis ejus præſtita veneratio, tantæ dejectioni ejus exhibitæ compaſſiones, totque neceſſitatibus ſuis à liberalitate eorum collata ſubſidia, ut eum ferè patriæ & reditûs in exilio facerent oblivíſci. Cui cùm exacto biennio, gratiæ Imperialis ſerenitas opitulatione divinâ, multiſque tam Principum quàm aliorum ſupplicationibus reddita fuiſſet, rediit tandem ad Eccleſiam ſuam, diù deſideratus Job noſter, ſed minimè ad duplicia reſtitutus. Qui enim vinum in cellariis, frumentum in horreis, aliaque abundanter bona diſcedens reliquerat, ita in reditu ſuo evacuata omnia & penitùs exhauſta invenit, ut rurſus eum recidivis vacare curis & laboribus oporteret, & ad omnium quæ humanis neceſſaria ſunt uſibus, acquiſitionem quaſi de novo accingi. Cujus annis & meritis felix divina miſeratio incrementum præſtare dignetur, nec deſit qui in loco & tempore ſequentis ejus geſta tradat annalibus, & ad cognitionem tranſire faciat poſterorum.

Hic Bertrannus obiit anno Epiſcopatûs XXX. Chriſti 1210. et ſeq.

APPENDIX POSTERIOR,

Ad annum M. CC. LX. deducta.

lvii. Evêque Conrade.

POſt Dominum Bertrannum felicis memoriæ, ſublimatur in Epiſcopum Metenſem Dominus Conradus, vir quidem ſtrenuus, ex Teutonicorum progenie ortum ducens, clarus ſanguine, ſed nobilior moribus & virtute, & inter Principes Imperii venuſtate perſonali & corporis elegantiâ decoratus. Hic etiam Spirenſis Epiſcopus, & Imperialis Aulæ Cancellarius, negotia Imperii tanquam prudens & fidelis diſpenſator, animi diſcretione, fidelitatem ipſius comitante, adeò procuravit, quòd in talento ſibi credito pigrè non dormiens, ſed ſollicitè vigilans, domino ſuo plenam de eo potuit reddere rationem, in requiem Domini ſui cum gaudio ingreſſurus.

(*u*) *Poteſtates*, les Seigneuries.

(*x*) *Alias* Syerch.

(*y*) werpire, relinquere; cedere; *diguerpir.*

(*z*) L'Empereur Frideric Barberouſſe croit oncle de Thierry de Lorraine, Evêque de Metz, par Berthe de Suabe, ſœur de cet Empereur, & femme du Duc Mathieu I.

(*a*) *Infra Ordines.* Il avoit été élû Evêque, n'étant pas encore provenu aux Ordres Sacrés. Voyez cy après la même choſe de l'Evêque Bertrand.

(*b*) Le Château de Vic, ſi ſouvent aggrandi & embéli par les Evêques de Metz.

(*c*) *Alias* faiſiri, *id eſt*, capi, & confiſcari, gallicè *Saiſir.*

Ipſe

Ipſe equidem decorem domûs Domini, & locum ejus habitationis diligens, Metenſem Eccleſiam exquiſitis ornamentis decoravit. In villa de Vico, quòd tunc firmata munimine aliquo minimè claudebatur, Caſtrum nobile murorum & turrium altitudine firmavit. Et licèt ad negotia Imperii ſibi commiſſa pro maxima parte temporis traheretur, nec poſſet in Metenſi Diœceſi, niſi rarò & modicè, ſuam præſentiam exhibere, tamen in ejus abſentia, famâ probitatis, providentiæ & virtutis ejus militante, terram Epiſcopatûs Metenſis contra fortes & nobiles & potentes viriliter protexit, & defendit tanquam præſens, & rebellium violentiam tum armis, tum prudentiâ ſagaciter refrænavit. Anno igitur Pontificatûs ſui xiij. vitam feliciter finivit, & in Choro Spirenſis Eccleſiæ ſepelitur.

LVIII. Evêq. Jean d'Apremont

Huic ſucceſſit frater Domini Aſperimontis Dominus Joannes, quem clari ſanguinis generoſitas decorabat exteriùs, & morum gravitas interiùs illuſtrabat. Qui cùm eſſet in flore juventutis ſuæ conſtitutus, citra annos, qui in electionibus Epiſcoporum requiruntur, immaculatâ ejus vitâ defectum ætatis in eo pleniùs ſupplente, Cleri concordiâ, & lætitiâ populi pariter accedente, aſſumptus eſt in Epiſcopum Virdunenſem; ubi de die in diem, de bono in bonum proficiens, ſic continuavit, & auxit ſuæ famam bonitatis, quòd ex merito ſuæ bonitatis atque actionis, in Metenſem Epiſcopum unanimiter eſt tranſlatus. O virum ineffabilem! qui loricâ juſtitiæ indutus, clypeo continentiæ munitus, galeâ patientiæ protectus, & armis virtutum circumdatus, vultûs ſui gratiâ paſcebat ſe videntes, mellitâ verborum ſuorum modeſtiâ recreabat audientes, humilibus aderat ſimplicitate columbinâ, majoribus aſtutiâ ſerpentinâ adſiſtebat, & tyrannis feritate leoninâ reſiſtebat! Cùm autem in negotiis Metenſis Eccleſiæ aſſiduè vigilaret, illuſtris Comes de Dauborc* viam univerſæ carnis eſt ingreſſus. Cujus filia, quæ hæres unica in hæreditate paterna ſucceſſerat, ab ipſo Epiſcopo inſtanter poſtulavit, ut feodum ſibi redderet, quod pater ſuus de Metenſi Epiſcopo tenuerat: quod Epiſcopus ipſi reddidit, non ſine multorum nobilium ſupplicatione & rogatu: eâ tamen conditione adjectâ quòd ſi ipſam ſine hærede proprii corporis, mori contingeret, feodum ipſum ad Metenſem Eccleſiam pleno jure rediret; conditione eâdem ſigillis authenticis communitâ, & fide teſtium pariter roboratâ. Sed cùm eadem Comitiſſa ſine hærede proprii corporis, occulto quodam Dei judicio deceſſiſſet, Domnus Walterus Dux de Lemborc, Comes Lucelburgenſis*, & multi alii nobiles & potentiores de Imperio, conſanguinei ejus, ac fautores, Caſtra quæ erant de feodo prædicto, cum eorum pertinentiis nequiter faſierunt, ea ſuæ ditioni uſurpare, & retinere in perpetuum contra debitum conditionis prædictæ molientes; quibus Epiſcopus, qui virilem & fortem gerebat animum, qui nec extollebatur in proſperis, nec deprimebatur in adverſis, prudentiâ ſuam concomitante potentiam, potenter reſiſtens & patenter, in longo guerrarum diſcrimine, in armorum ſtrepitu, labyrintho expenſarum tamdiu indefeſſè infudavit, quòd divina providentia, quæ in ſuî diſpoſitione non fallitur, rei exitum proſperavit. Nam idem Epiſcopus Comitatum Metenſem, & quatuor Caſtra nobilia, Saraborc videlicet, Albam*, Turqueſtein, & Areſtein, quæ erant de feodo prædicto, cum ſuis appendiciis acquiſivit, & Metenſi Eccleſiæ perpetuò contulit poſſidenda. In quorum acquiſitione (ut de Caſtrorum fortitudine & amœnitate locorum taceatur,) proventus Epiſcopatûs ſui duplicavit; & inſuper Advocatiam de Marſal, in quâ multò plus habebat Advocatus quàm Dominus, pro quibuſdam vineis, quæ erant modici valoris in reſpectu, permutavit; in quo etiam conditionem Eccleſiæ ſuæ fecit admodùm meliorem.

* Dasbourg. Voyez ce que nous avons dit des Comtes de Dasbourg, dans une Généalogie particuliere.

* Luxembourg.

* Sar-albe.

Cùm verò hæc ſibi proſperè ſucceſſiſſent, & jam locus eſſet tranquillitatis & pacis, inimicus homo ſeminavit zizaniam, ac inter ipſum & cives ſuos Metenſes peſtem diſcordiæ ſuſcitavit: cives quidem prædicti, de quorum adipe proceſſit iniquitas, elevati ſuperbiâ, villam Epiſcopi, quæ Chates* dicitur, ante Metim combuſſerunt, Clericum unum excæcaverunt, & multas alias irrogârunt injurias, quas longum eſſet litterarum memoriæ commendare. Quod cùm Epiſcopus diſſimulare non poſſet, competenti monitione præmiſſâ, cives excommunicavit, & manum in eos aggravando, civitatem Eccleſiaſtico ſuppoſuit interdicto; & demùm civitatem exiens, in monte Caſtri dicti *Saint Germain*, quod ante Metim firmaverat, ſe recepit; ſed & poſt ipſum laudabilis, & robuſta de Porta-ſalis(z) parentela expulſa fuit à civitate, propter civile odium quod latebat inter cives, & maximè quia ipſa Parentela ipſi Epiſcopo in jure ſuo fideliter aderat, & ei laudabiliter adhærebat: ita quòd in civitate nec unus quidem de Parentela illa & ſibi adhærentibus remanſit, ſed omnes indè exierunt, & ſe in dicto Caſtro receperunt, domibus eorum funditùs dirutis, & bonis omnibus ſuis quæ in civitate relinquerant, confiſcatis.

* Châtel devant Metz à l'Occident, près S. Germain.

Cùm verò idem Epiſcopus dictorum civium malitiam per ſpiritualem gladium refrænare non poſſet, invocavit auxilium brachii ſæcularis, Ducem, videlicèt, Lotharingiæ, & Comitê Barrenſe fideles ſuos (a), quos jure fidelitatis quâ ſibi tenebantur, in auxilium ſuum contra cives Metenſes confœderationis vinculo, & interpoſitione juramenti, qui funiculus difficilè rumpitur, colligavit; ſed quoniam nuſquam tuta fides, fratrum quoque gratia rata eſt, dicti nobiles corrupti etiam pecuniâ, quæ ipſos videntes ſæpiùs excœcat, non ſolùm Epiſcopum quem fovere debebant, non ſine nota proditionis reliquerunt, verùm etiam eidem ſe opponere præſumpſerunt, & durante inter eos per triennium guerrarum diſcrimine, dicti nobiles, & commune Metenſe, cum eis Parentelam prædictam in Caſtro prædicto ex improviſo obſederunt. Quo audito Epiſcopus Conſtante conſtantior, fide firmus cum Abraham, ſapientiâ Salomonis non intectus, patientiæ Job non expers, ſpe Simeonis ſuffultus, quem quidam de fidelibus ſuis clericis & laïcis reliquerant: cùm idem Epiſcopus fratrem ſuum ſecum non haberet, qui in Franciam ſe tranſtulerat, ut cum armatorum potentia rediturus fratri ſuo ſubveniret; & Epiſcopus Virdunenſis, conſanguineus ſuus, qui ſibi libenter in manu potenti affuiſſet, ad ipſum pervenire non poſſet, cùm fortunâ in tantum ſibi novercante potuiſſet alius in eclypſim deſperationis incidiſſe, ita ut de reſurrectione ipſius nulla ſpes haberetur: Vir idem reſumens vires animi, in Teutoniam ad gentes extraneas ſe convertit, ubi illuſtrium virorum de (b) Eureſtein & de Daborc Comitum, & aliorum multorum nobilium, qui in habenda militia potentes erant, auxilium imploravit. Qui ſibi cùm prece, tum pretio unanimiter adhærentes, collecto magno exercitu, ipſum ſunt

(z) Le Paraige de Porte-Seille. La ville de Metz étoit partagée en differens Paraiges, *Parentelæ*, qui étoient des eſpéces de Tribus ou de grandes familles, qui, dans les Elections des Magiſtrats, formoient d'ordinaire differens partis: ce Paraige de Porte-Seille étoit fort attaché à Jean d'Apremont Evêque de Metz; ce qui fut cauſe qu'ils furent chaſſés de la Ville, comme il eſt marqué ici.

(a) *Fidelis ſuos*. Ses Vaſſaux comme poſſedant des Fiefs dépendans de l'Evêché.

(b) *Eberſtein, & de Daborc Comitum.*

ſecuti, & in tantùm proceſſerunt, quòd ſe ſuper Moſellæ fluvium receperunt.

Quibuſdam igitur de ſuis laudantibus, ut illâ nocte fluvium non tranſirent, nec permitteret Epiſcopus longo itinere fatigatos laborare ulteriùs tranſeundo illâ nocte, ſed procraſtinaret tranſitum, & daret requiem hominibus & jumentis; idem qui plus ſuo quàm aliorum ſenſu & ingenio regebatur, plus ſibimetipſi credens quàm aliis (licèt adverſarii ſui pro certo tenerent, quòd Moſellam de cætero non tranſiret) Moſellæ fluvium, qui tunc plenis erat alveis, cum exercitu copioſo in admirationem multorum tranſvadavit, ita quòd nè unus quidem remanſerit, qui fluvium non tranſiret. Mira res! Si enim illâ nocte non tranſiſſent, ſic exarevit fluvius nocte ipſâ, quòd in mane nullo modo tranſire potuiſſent. Et ſic illi qui in Caſtro obſeſſi erant, quorum ſanguinem concives ſui ſæviter ſitiebant, cùm plus quàm per octo dies ſuccurſum expectare non poſſent, & mortis periculo ſubderentur: ſed Salvator, qui omnes homines vult ſalvos fieri, & neminem vult perire, dedit Epiſcopo voluntatem tranſeundi, & tranſiit, terraſque dictorum nobillium ingreſſus, ponens in Domino anchoram ſuæ ſpei, elegit potius ſe & ſuos committere Martis diſcrimini, quàm jus Eccleſiæ ſuæ relinquere indefenſum, & amicos ſuos mortis periculo ſubjacere.

Et cùm in medio terrarum Ducis & Comitis*, quibus etiam commune* civium Metenſium aderat, paratus eſſet confligere cum iiſdem, & cùm jam ſtarent hinc indè Caſtrorum acies terribiliter ordinatæ; proceſſit in medio venerabilis Epiſcopus Tullenſis, genu flexo ſupplicans, & orans, & ſuadens Metenſi Epiſcopo ut reciperet verba pacis.

Idem igitur Epiſcopus illi Parentelæ compatiens, tanquam fidelitatis illorum, quam erga dominos ſuos ſtudio devotionis ab antiquo exercuerant nec immemor, nec ingratus, pietate (c) ipſorum ductus, ut eos poſſet ſine periculo corporum & rerum liberare; quibus redemptio, ſeu liberatio aliàs quàm ipſo mediante non patebat: & quia dubii ſunt eventus bellorum, elegit in eorum liberationem certitudinem compoſitionis & pacis. Et ſic ipſe quem ſuorum movebat pietas, & adverſarii ſui in quos timor tremorque repentè irruerant, peſtem guerræ graviſſimæ pace lætâ, & laudabili concordiâ, mediante Tullenſi Epiſcopo, profuſis multorum lacrymis, confuſo humani generis inimico, terminârunt. Idemque Epiſcopus, & fidelis, robuſta & conſtans de Porta-ſalis Parentela, cum gaudio ad propria redierunt. Quinto decimo autem Epiſcopatûs ſui anno, præſidente Domino Innocentio Papâ quarto, ac Domino Friderico filio Domini Henrici Imperatoris regnante, vitam feliciter conſummavit, & ſepultus eſt in choro majoris Eccleſiæ Metenſis.

* Au milieu des Terres du Duc de Lorraine & du Comte de *Bar*.

* La Commune de Metz, la Bourgeoiſie. Je trouve que cette Commune fut formée par le conſentement du Comte de Champagne en 1179. Mémoire Manuſcrit de M. Du cange, Cart. de Champagne de M. de Thou, fol. 288.

An 1238.

Hujus enim fuerat, quod habent hoc tempore rarò,

Mitis vita, manus munda, pudica caro.

Ixj. Evêque Jacques de Lorraine.

Poſt hunc in vineâ Domini Metenſis Eccleſiæ concorditer enituit fœcunda plantatio, propagatus indigena reverendus Pater Jacobus Metenſis Epiſcopus de regali proſapia, (a) frater nobilis viri quondam Maheu (b) Ducis Lotharingiæ ex Patre Ferrico (f) quondam Duce Lotharingiæ de ſorore Comitis Barrenſis procreatus. Qui Epiſcopus de nobili progenie, prælarior virtutibus & moribus fulgebat: in quo quidquid virtutes deſiderant, confluebat, videlicèt, pacis amititia, pudicitiæ cupiditas, in potentia ſtrenuitas, in ſtrenuitate claritas, benignitas, ſapientia, prudentiaque temperata, ac in eodem juſtitiæ, forma boni livore carens, elementa conjunxit virtuſque inſerta reſplenduit, pacis robore diſcordias ſuffocando, imperturbatus exiſtebat inter proſpera & adverſa, morum ornamentis undique circumſeptus.

Cujus decorem virtutum ſol & luna mirabantur: cui regnanti concordia patriæ totius applaudebat, quam in præſenti ipſo femoto (g) plaga peſtilentiæ non reliquit, cùm non ſit qui ſanet vulnera patriæ conturbatæ, aut qui jacenti concuſſæque dexteram porrigat miſerantis. Metenſis Diœceſis quæ ſub ejus umbra fuerat patriæ robur fortitudinis, facta eſt per ejus eclypſim viribus imbecillis, ac procellis intumeſcentibus non modicè conquaſſatur, grexque dominicus jam ferè apparet paſtorali regimine deſtitutus: qui ſuo tempore flectens habenas circùm adjacentium rerum, cuncta ſub juris regula limitabat, & conatus cupiditatis infringens, ejus morſus illicitos refrænabat, dum ædificia quæque ſuæ Diœceſis diruta vetuſtate, ſumptu mirabili viſus eſt undique reparare, villas, caſtra, & caſtella debilia roborando, novaque conſtruendo: eandemque Diœceſim quam plurimis adquiſitis de novo poſſeſſionibus decorando. Nam in oppido Salebore*, quod tempore prædeceſſoris ſui ardenti deſiderio fuerat inchoatum, munitionibus inſignibus, turribus & foſſatis, & murorum propugnaculis fortiſſimis conſummavit; & de Alba*, de Herreſtein, & de Druchetein* turres & muros in meliùs reparavit, novas ciſternas profundando; villas quoque de vico & de Marſallo adeò firmavit, quòd ab hoſtilibus inſultibus non valeant expugnari: ac circa villam de Rambervilleir, quæ ſepibus erat circumdata, clauſurâ murorum fortiſſimorum, & vinginti quatuor altarum turrium decore circumfulſit (h), caſtrumque Spinalenſe & oppidum magnis firmitatibus reparavit, & caſtrum de Conflans, quod ferè corruerat vetuſtate conſumptum, munitionibus turrium & murorum decoravit, foſſatiſque profundis præmunivit.

* Sarbourg.

* Sar albe.

* Turkeſtein

Inſuper juxta veterem Hombore, ſpeculam totius mundi, caſtrum de novo conſtruxit in cacumine cujuſdam montis deſerti, quod Hombore (i) adhuc nominatur, opere nimiùm ſumptuoſo, & inæſtimabilibus expenſis, ad totius Epiſcopatûs tuitionem, ubi militum, civium, incolarum, & Epiſcopi caſtra præfulgent ad invicem ſeparata, murorum altitudine, & turrium fortitudine, ac ædificiorum decore inſignata, ubi de reditibus menſæ Epiſcopalis ſæculares Canonicos inſtituit cum ſufficientibus reditibus, ad cultum divini Numinis deputatos, ipſumque ſtagnorum, & molendinorum ædificatione adornavit. Item in Abbatiis Belli-prati*, & Salli-vallis*, aliiſque locis erexit innumerabilia ædificia operibus ſumptuoſis. Inſuper acquiſivit feodum de Albo-mon-

* Beaupré, Ord. de Cit.

* Salival. Ord. Prem.

(c) *id eſt*, miſeratione, *Gallicè* pitié.

(a) *De Regali Proſapia.* Jacques de Lorraine Evêque de Metz étoit de race Royale, étant ſorti de Gerard d'Alſace, epoux de Hadvide de Namur, du Sang de Charlemagne, étant fils du Duc Ferry II. petit fils du Duc Ferry I. de Bitches, qui avoit eu pour mere Berthe de Suabe, ſœur de l'Empereur Frederic Barberouſſe: Jacques de Lorraine etoit auſſi de race Royale par Agnès de Bar ſa mere, fille de Thibaut Comte de Bar, deſcendu de Frederic Duc de Bar, qui avoit épouſé Beatrix ſœur de Hugues Capet.

(e) *id eſt*, Marthæi.

(f) *id eſt*, Friderico. Le Duc Ferry II. Epoux d'Agnès de Bar.

(g) *id eſt*, mortuo.

(h) *id eſt*, circummunivit. *à foſſis.*

(i) Hombourg-l'Evêque, à deux lieuës de S. Avold.

Digitized by Google

te (*k*) reddibile cum ſuis appendiciis omnibus, ab Epiſcopo Metenſi perpetuò poſſidendis.

Præterea cùm Eccleſia direxiſſet aciem contra Dominum Conraldum filium Friderici Imperatoris, poſt ſententiam depoſitionis latam in eumdem, idem Dominus Jacobus cum manu potenti, & brachio excelſo veniens in adjutorium Eccleſiæ, per virtutis ſuæ ac militiæ fortitudinem & induſtriam, dictum Conraldum mirificè fugavit & devicit, impenſis innumeralibus non parcendo. Item feodum de Maurimont cum appendiciis ſuis reddibile, & de Ruckeſvignes reddibile cum appendiciis ſuis, & feodum de Gabondanges (*l*) cum appendiciis ſuis Epiſcopatui reddibile ab illuſtri viro Th. Comite dicto Soiberto, in perpetuum acquiſivit. Item ab illuſtri viro Domino Henrico de Salmis feodum de Pierreperſie (*m*) cum appendiciis ſuis, & reddibile cum hommagiis acquiſivit. Item à Domino Th. de Creincort acquiſivit domos cum appendiciis ſuis. Et à Domino Werico dicto Le Vogien, partem ſuæ Advocatiæ de Valle de Faus. Item à Domino Petro filio Domini Petri quondam militis de novo caſtro, Advocatiam de caſtris ante Metim*. Item acquiſivit ab Advocato Advocatiam Metenſem. Item cum diſcordia inter ipſum & F. (*n*) Ducem Lotharingiæ nepotem ſuum (*o*) ſuper eo quòd ipſe petebat ab ipſo partem ſuæ hæreditatis (*p*) ex parte patris & matris ſibi provenientem : tandem per pacem obtinuit, retinuit, & habuit quidquid idem Dux habebat apud Marſallum, & apud Vicum, & apud Remereville, & apud Corbeſal*, & apud Sellacort, & apud Rembervilleir, & apud Sorneville, & apud Villeines, & apud Biſſoncourt, ſicut in litteris ſuper hoc confectis pleniùs continetur : quæ omnia per prædictam pacem adquiſita, idem Epiſcopus contulit Epiſcopatui Metenſi, ſicut pleniùs in litteris ſuis continetur. Qui tam in temporalibus quàm in ſpiritualibus viginti duorum annorum curriculis circumſpectè gubernans Diœceſim, poſt hæc feliciter triumphans in Domino, cum patribus obdormivit. 1260.

Actum anno milleſimo ducenteſimò ſexageſimo, menſe Septembri, Alexandro Papâ quarto in Summo Pontificatu præſidente.

* Chaté devant Metz.

* Conteſal.

COMMENCEMENT DE L'EGLISE
De ſaint Jean l'Evangeliſte, fondée par ſaint Patient, laquelle a été nommée dans la ſuite, Egliſe de ſaint Arnould.

Tiré d'un Manuſcrit de l'Abbaye de ſaint Arnould.

Hæc eſt Mater Eccleſia, quam Beatus Patiens (*q*) fecit dignè fabricari ſuper omnes Eccleſias totius Provinciæ, in honorem ſui Magiſtri Joannis Apoſtoli & Evangeliſtæ, adhuc in carne viventis, & Eccleſiam eamdem conſtruxit marmoreis ſubnixam columnis, quæ poſtà Hugnis combuſta eſt. Crevit enim Eccleſia in tantùm, ut ibi ſepelirentur Duces & Comites, necnon & Barones. Poſtquam verò Beatus Arnulphus fuit ibi tumulatus, parentes illius, amore Sancti, eamdem Eccleſiam ditaverunt, ſcilicèt, rebus, poſſeſſionibus, privilegiis, in tantum ut à juriſdictione Epiſcoporum excepta, regalis quampluribus annis, & inter cæteras Abbatias ſingularis & ſpecialis, honore, dignitate & privilegiis Apoſtolicorum, Imperatorum, Regum & Principum, quæ adhuc hodiè in ipſa Eccleſia conſervantur, perſeveravit. Videlicèt, à Clodoveo, Chilperico, Dagoberto Regibus Francorum, & à Pipino primo, filio filii Beati Arnulphi, & à Carolo Martello filio ejuſdem Principis, & à Drogone Duce, fratre Caroli Martelli, & filiis ejus Hugone Archidiacono Metenſe, Arnulpho Burgundiorum Duce, & Godefrido Duce Lotharingorum, & Pipino Duce Saxonum, & à Pipino nano, Carolo magno, Heldigarde Reginâ, Ludovico Pio, Carolo filio ejus, Lothario, Carolo calvo, Arnulpho, Zuendeboldo, Conrado, Ottone ſeniore, Ottone juniore, Regibus, Imperatoribus; Drogone Archi-præſule, Adalberone Epiſcopo hujus nomine primo, Adalberone ſecundo, Adalberone tertio Metenſibus Archiepiſcopis & Epiſcopis, Hugone Comite Calvi-montis; & Eva uxore ipſius; Udelrico Archiepiſcopo Rhemenſe, & Arnulpho Comite fratre ejuſdem, filiis prædicti Hugonis; Rainbaldo ſeniore Comite Salinenſe,* Rainbaldo juniore filio ejus, & quampluribus aliis Epiſcopis, Archiepiſcopis, Ducibus & Comitibus, de quibus dicemus, quorum corpora jacent in Eccleſia noſtra ſepulta & humata, cùm venerimus ad eorum genealogiam terminandam.

* Salmtenſe.

Longo tempore poſt deceſſum Beati Patientis, ſcilicèt, anno ab Incarnatione Domini trecenteſimo viceſimo nono, eâ ſi quidem tempeſtate quâ Hugnorum gens perfida proprias mutavit ſedes, diverſaſque deinde vaſtavit regiones, noviſſimè Gallicanum impugnare aggreſſa eſt orbem. Urbes munitiſſimas licèt longâ obſidione evertens, Eccleſias Sanctorum exturbans, Altaria Sacerdotum ſanguine ante ea jugulatorum prophanans; Monachos & Clericos ludibrio & ſpectaculis exponens, & omnibus in commune diſponens, diverſas mortium facies adhibens, & quia ſic portio populi meruerat nequiſſimi, uſque ad internecionem gladius ſæviebat Altiſſimi. Inde & contigit ſanctum Præſulem Nicaſium Urbis Rhemenſis, ſicut multos alios, cum ſancta Virgine Eutropia, hac Hugnorum incurſione marmora Eccleſiæ imbre pretioſi ſanguinis cruentâſſe. Et hinc progreſſa gens Deo execrabilis, & contra naturam humanæ conditionis nutibus divinis miniſtrâ fortitudine victoriam ſuæ dignitatis in rabiem convertens, & circumcirca furendo crudelitatem ſuæ mentis exerens, multas Galliarum urbes ſubverterunt. Audientes au-

Les Huns brûlent la Ville de Metz, année 319. On a déja parlé plus d'une fois de cette irruption des Huns, ſur laquelle on eſt très peu d'accord. voyez cy devant *Geſta Trevirorum*, *capite* xxxv. & Paul Diacre *Geſt. Epiſcop. Mettenſium*, cy-devant page 55. Hiſtoire de Lorraine, tome 1. article LXI.

(*k*) Le Fief de Blamont cédé à l'Evêque de Metz, par Frideric Comte de Salm & de Blamont. Voyez Richerius de Sénones, liv. 4. chap. 29. Nous avons rapporté dans les Preuves quelques repriſes du Comte de Blamont auprès de l'Evêque de Metz.

(*l*) *Halmudanges* ſupra dicitur.

(*m*) de Petra Peruſa, *ſupra*. autrement *Langeſtein*. Voyez Richer. lib. 4.

(*n*) Ferricum III. neveu de l'Evêq. Jacques de Lorraine.

(*o*) *Partem Hereditatis* : Les anciens Ducs de Lorraine donnoient à leurs freres & ſœurs, certains appanages qu'ils recevoient du Duc régnant.

(*p*) Ajoutez orta eſt.

(*q*) *Beatus Patiens* : On verra cy-après la Vie de S. Patient plus au long dans l'Hiſtoire de la fondation de l'Abbaye de S. Arnould.

Digitized by Google

tem cives Metenſes famam nequiſſimi populi, foſſatis & muris ſe munierunt, & omnes Reliquias Sanctorum infra mœnia civitatis, in Oratorio, ſcilicèt, ſancti Stephani jufſerunt deferri : ibique delatus eſt Dens Beati Joannis Apoſtoli & Evangeliſtæ, cum cæteris Reliquiis Apoſtolorum, & aliorum Sanctorum à Religioſis Fratribus Canonicis (r) Eccleſiæ Sanctorũ Apoſtolorum, quæ modernis temporibus Eccleſia ſancti Arnulphi dicitur. Cuſtoditæ ſunt prædictæ Reliquiæ à Canonicis prædictis, in prædicto Oratorio ſancti Stephani, donec prædictus malignus populus Hugnorum ad propria eſt reverſus.

Sub hoc turbine Beatus Servatius Præſul Tungrorum Romam proficiſcitur, ad Apoſtolorum limina divinum remedium imploraturus per merita ipſorum ſublimia : ubi cùm quaſi victima Deo ſe offerret pro ira Domini à populo ſuſpendenda, Beatus Princeps Apoſtolorum in viſu ei dixit : Chariſſime, noveris divino inſtitutum judicio totam ferè Galliam tradi Barbarorum incendio, præter Oratorium Beati Protomartyris Stephani, quod Metis conſtructum eſt. Sanctus accepto Servatius oraculo, veloci regreditur gradu ; ſed Gallias jam Hungari compleverant, Metim Urbem cinxerant obſidione, & præ murorum robore fruſtrati ad tempus, ab expugnatione recedebant. Ibidem Beatum Valerium Metenſis Eccleſiæ Antiſtitem pro Lege Dei certantem, & eorum violentiam reprobantem aſſumentes, diabolicâ aſpiratione fævientes interfecerunt. Omnes etiam Eccleſias quæ extra urbem erant, dantes incendio, præter Eccleſiam Sanctorum Apoſtolorum, quam funditùs deſtruxerunt. Tabulas enim & columnas marmoreas, & diverſa marmorum genera ex quibus eadem Eccleſia fuerat fabricata, abſtulerunt, & ſecum in ſuam patriam devexerunt.

S. Valere Evêque de Metz, martyriſé.

Erat enim eadem Eccleſia, ut refert antiqua authoritas, ſuper omnes Eccleſias totius regionis illius nobiliſſimè & venuſtiſſimè fabricata & conſtructa, marmoreis ſubnixa columnis, per quas tota eadem Eccleſia ſuſtentabatur, & ſuper columnas tabulæ marmoreæ erant poſitæ, & ſuper tabulas marmoreas erant lapides marmorei, diverſis naturalibus coloribus inſerti. Extendebatur hæc junctura lapidum infra Monaſterium (s) ſuper columnas in dextera & in læva parte, in fine uſque in finem ipſius Monaſterii. Erant inſuper lapides pretioſi ſuperpoſiti capitibus columnarum, qui contra radios ſolis, & claritatem lampadarum, nimio ſplendore rutilabant. Depicta etiam erat tota eadem Eccleſia infra Monaſterium variis & nobilibus coloribus, auro & argento opere mirifico decentiſſimè colorata ; quam cùm Hugni deſtruxiſſent, diſceſſerunt.

S. Auteur Evêque de Metz, pris par les Hum Voyez ce qu'on a dit cy devant ſur cette Hiſtoire.

Sub illorum diſceſſione ſanctus Servatius Metim venit, Beato Auctori revelationem præfatam revelat, & ad Sedem ſuam Tongrenſem remeat. Quo abeunte muri Metenſium corruunt. Beatus Auctor cernens hoc, cives advocat, confiteri peccata hortatur, pœnitentiam injungit, infantes baptizari jubet : erat enim Sabbathum Paſchæ. Barbari famâ celeri revocati, urbem invadunt, omnes trucidant, cuncta diripiunt. Quid plura ? Eccleſias cruore innocentium replent, Sacerdotes jugulant : ſoli ſervantur, qui ludibrio deputarentur. Oratorium ſancti Stephani Proto-martyris furentes circumdant, aditum tentant : ſed quod cœleſte protegebat auxilium, irrumpere non valebat impetus furentium. Tandem velut Sodomitæ quondam erga domum Loth ſuo deluſi conamine, incenſâ urbe ipſum Epiſcopum cum reliquis abducunt. Jam procul ab urbe receſſerant ad locum qui Decempagos* dicitur, & ecce barbari cœcitate mulctantur, ſicut olim Ægyptii, nuſquam abire valent. In tali ergo anxietate ſciſcitantur à Chriſtianis quos abducebant, quo præſtigio hoc eis acciditſet : Quibus illi : Non hoc ſuſpicamini maleficium, ſed credite vobis iram Dei imminere, qui ſanctum Auctorem Epiſcopum Metenſem abducitis impiè. Mox itaque ſanctus Auctor inquiritur, invenitur, rogatur, offertur ut quidquid vellet ſumeret, tantùm ut beneficium lucis non ſubſtraheret eis. Ait ille, nihil rapinarum ſe velle, ſed tantùm in beneficio ſibi captivos dixit ſibi reddi. Concedunt, captivos reddunt, ſicque tenebras evadunt, ſicque factum eſt ut captivato Paſtore, grex captivorum in libertatem poneretur.

* La Villa de Dieuze.

Referturque aliud de hoc Beato Auctore factum. Fortè trabis vetuſtate diſſoluta ſubitò ſuper altare Beati Stephani lapſa, marmor ipſius altaris conſecratum in mille diminuit partes. (t) Beatus Auctor, ſed dictu mirabile, ſingulas marmoris fracti minutias adunans & componens, orationem fudit, cruce ſignavit, ſicque ſtatim divinâ virtute illud marmor diſſolutum ſolidatur, ut apparentibus fragmentorum cicatricibus, nihil ſolidiùs videatur.

Hiſtoire du Martyre de S. Livier. Nous avons examiné l'Hiſtoire de S. Livier dans notre Hiſtoire de Lorraine.

FUit in eodem conflictu quidam ſanctus nomine Livarius, miles Chriſti ſtrenuus, claro parentum ſanguine progenitus, territorii Metenſis indigena ; qui ab ipſis infantiæ rudimentis, ſtudiis ſpiritalibus in Dei amore eruditus, virile robur conſcendens, morum probitate nobilis, juſtitiæ & veritatis ſanctitate nobilior, tam Deo quàm hominibus acceptabilem ſe exhibebat in omnibus. Hic videns Chriſtianos à Hugnis diverſis pœnis cruciari, ſe inter eoſdem profanos intrepidus audacter immerſit. Illi verò in malo perſeverantes, ad iracundiam moti, illum in fide conſtanter roboratum corripientes, & abſque ulla dilatione, quaſi virum ſævientem ad uſus ſacrilegos vinculatum, minantes ad montem excelſum juxta villam quæ dicitur Marſal, pervenerunt. Ibique non ultra morati, illius Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum advocantis & adorantis, ad pedem montis ſeptimo Kalendas Decembris caput ejus amputaverunt, ſed Dominus noſter Jeſus Chriſtus qui nunquam ad ſe convertentes obliviſcitur, cujus miracula inenerrabilia ſunt, ibi coram omnibus duo mirabilia ſigna demonſtravit. Fons enim ſtatim in effuſione ipſius ſacri ſanguinis divino nutu coram aſtantibus nitidiſſimus emanavit. Deinde caput ſuum amputatum in manibus ſuſcepit, & illud ab imis partibus uſque in cacumina montis deportavit, ibique, illo adminiculante qui vivit & regnat per omnia ſæcula, inhumatur. Audiens ergo univerſus Chriſtianorum populus hæc facta fuiſſe miracula in honore ſancti Livarii, gaudio repletus, confluebant ad eum infirmi diverſis languoribus occupati, necnon & ſani, magnalia Dei collaudantes : & quicumque eum intimâ cordis intentione deprecabantur, & de fonte illius omni prorſùs hæſitatione remotâ, guſtâſſent, à quacumque detinebantur infirmitate, divino tanti merito Martyris auxiliante, ſanitate priſtinâ recuperatâ illicò convaleſcebant. Cùmque tot & tanta pretioſi merito Martyris virtutum inſignia per univerſa tam exterorum quàm proprii Epiſcopatûs loca pullulàſſent, & pluſquam quingentis annis in eodem monte uſque ad tempus Theoderici Metenſis Epiſcopi, qui Eccleſiam ſancti Vincentii fundavit, claruiſſet hic ſanctus miraculis, tandem vir Deo dilectus Theodoricus animadvertens quæ fiebant, Cor-

(r) L'Egliſe de S. Arnould fut deſſervie par des Chanoines juſqu'en 941. qu'on y introduiſit des Benedictins.

(s) *Monaſterium*, le Moutier, l'Egliſe.

(t) *In mille partes* : Paul Diacre dit qu'elle fut ſeulement rompuë en deux. Il nomme *Vallis* celui que notre Hiſtorien appelle *Amer*.

Digitized by Google

Antonii Pii & Adriani Imperatorum, in diebus Hygini Papæ.

De tempore ſancti Patientis, uſque ad tempus ſancti Arnulphi.

700. ans depuis S. Patient, juſqu'à ſaint Arnould.

A Temporibus hujus Sancti, uſque ad beatum Arnulphum defluxerunt quingenti anni & amplius, viginti quatuor Epiſcopis medio tempore ſibi ſuccedentibus, licèt Eccleſia multis annis vacaverit, à beato Arnulpho uſque ad Deodericum Epiſcopum Metenſem, qui Eccleſiam beati Vincentii fundavit, trecenti anni & amplius defluxerunt, decem & ſeptem Epiſcopis ſibi ſuccedentibus, quorum ultimus fuit dictus Deodericus. Hic Eccleſiæ prædictæ, ſcilicèt, ſanctorum Apoſtolorum & beati Arnulphi, Gorgiæque * & ſanctæ Glodeſindi, beatoque Stephano ſubripuit, quibus ipſam Eccleſiam ſancti Vincentii inſtauravit, & ab Gorgiæ ſanctique Arnulphi cœnobiis quoſdam monachos extraxit, qui inibi monaſticam ducerent vitam, & jugiter divino famulatui inſiſterent.

* L'Abbaye de Gorze.

(Hic legitur catalogus Epiſcoporum Metenſium, à ſancto Clemente primo Epiſcopo, ad Adalberonem qui fuit quadrageſimus quintus ejuſdem Sedis Epiſcopus, ſub cujus regimine in Eccleſiam beati Arnulphi Ordo monaſticus eſt introductus. Subjungit Autor): Uſque hodiè annis ſingulis convenientibus inibi conventualibus Eccleſiis, & canonicis, & Clero & populo, palmarum à Præſule Sedis fit conſecratio, & omnes Preſbyteri totius civitatis tenentur venire in eadem Eccleſia ad conſecrationem Palmarum, antequam Canonici veniant, & debent mittere Palmas ad conſecrandum.

In omnibus beatus Patiens Joanni Apoſtolo adhæſit.

Converſion de S. Patient par S. Jean l'Evangeliſte.

SAnctus igitur Patiens Fundator Eccleſiæ ſanctorum Apoſtolorum, ſicut à prioribus vicariâ relatione cognovimus, ex inclyta Græcorum proſapia exortus; ſicut nobilitate mundanâ, ſic & opum gloriâ in minoris Aſiæ regione clarus effulſit. Hanc Aſiæ regionem dilectus Domini Evangeliſta Joannes in ſorte prædicationis divinâ diſpenſatione ſuſcepit, Fideique jugo ſubjugavit. Nam dum fulgore virtutum confirmaret ſuorum claritatem verborum, quamplures ad vitam deſtinati, potentes & divites ac mediocres compuncti gratiâ hujus doctrinæ obediebant. Itaque inter alios inſignes, & beatus Patiens obedientiæ fidei ſe ſubdidit, pompam mundi reliquit, ſancto Apoſtolo intimè adhæſit. Joannes *dum ſuis in nuptiis Chriſtus aquam in vinum mutâſſet, ſecutus eum, carnale connubium reliquit: Patiens audiens ab ipſo Joanne verbum Dei, abrenunciat oblectamentis mundi. Joannes ſociabiliter adhæſit Chriſto in reſuſcitatione Archiſynagogi filiæ in cubiculo: Patiens Joanni præſens fuit dum reſuſcitat filium viduæ fidelis. Joannes transfigurationi factæ in monte Chriſto aſſuit: Patiens Joanni adſtabat, dum duos proceres poſt converſionem dimiſſarum pœnitentes divitiarum ab æterna damnatione per auri miram in frondibus reciprocationem reducebat. * Joannes Cruci adſtitit Chriſti: Patiens eidem Joanni miſſo in oleo ferventi. Chriſtus morte devictâ diſcipulis mellis favo veræ deitatis ac ſuæ humanitatis unionem commendavit: Joannes, Patienti cum ſuis condiſcipulis poſt libertatem exilii, inſeparabilem patris ac verbi ſubſtantiam Scripto elucidavit.

S. Jean l'Evangeliſte étoit l'époux des nôces de Cana, ſelon cet Auteur.

Ce Miracle ſe lit dans la Légende dorée.

De Vita S. Amalarii, & de ejus glorioſo ſepulchro, & ac ejus Miraculis ſanctis.

Vie de ſaint Amalaire

SUbnectimus etiam huic paginæ memoriam piiſſimi Sacerdotis Amalarii Trevirenſis Archiepiſcopi, ut dicitur, qui cancellarius dicitur extitiſſe Caroli Magni, cujus monumentum in medio cryptæ monaſterio ſubjectæ conſpicitur venerabile. Ejus quidem ſepultura, dum causâ fundandi anguſtius Oratorium, oſſa reliquorum effractis monumentis exponerentur, divinitùs minimè potuit immutari. Tandem Deo favente operi perfectio imponitur; & ecce frater quidam cuſtos Eccleſiæ, Gregorius nomine, ſcrupulo fortè tangitur, & raptis quibuſdam officulis de ipſius ſepulchro, meritum viri cognoſcere aggreditur; quæ dum prunis ardentibus inferret, vidiſſes illas, viſu mirabile, reſiliſſe, & quaſi motibus reclamâſſe oſſa viri Dei non eſſe auſas attingere, quia dum advixit, in ſe cœleſti rore vitiorum flammam prudens extinxit. Quo ſigno perterritus, ſepulchro reponit oſſa feſtinus. Inſecutâ igitur nocte dum quietis dono frueretur, adeſt vir Dei cum quodam pedum ſonitu, à lævo cryptæ aditu. Illàc quidam erat pernominati fratris ſtratus, & verberi cum tremore ſubjectum, increpavit acriùs quòd ſe inquietare fuerit auſus. Moleſtiâ ergo corporis monachus pervaditur, ſed ſatisfactione dignâ levigatur.

Prêtre, nommé mal à propos Archevêque de Trêves.

Non poſt multum tempus domni Adalberoni Epiſcopo Metenſi loci noſtri amico fideli, fuit deſiderium ut in crypta eadem ſibi collocaret mauſeolum. Quod ibi fuiſſet adimpletum, dum Præſulis vitæ finis immineret, Vir idem Dei Amalarius fratri nominato ſuperiùs apparens, talia ſciſcitatur: Cui juxta me paratur ſepultura? At ille inquit: Piæ memoriæ Adalberoni Epiſcopo Metenſi. Ad hæc Vir Dei Amalarius: Publica hoc, inquit, in populo, quia divinitate propitiâ donec iſtic humo tectus ero, nullus mecum participabitur ſepulchro: nam quamvis ille minus quid notificaverit, exitus tamen rei comprobavit: nam Præſul adhuc vivens dum ſe iſtuc deferri juſſiſſet, quorumdam conſilio id fuit impeditum, & in Baſilica ſancti Salvatoris ab eodem auguſtabiliter conſtructa ſortitus eſt tumulum. Quanti verò apud Dei majeſtatem hic Amalarius habeatur, plurimorum liberatione febricitantium comprobatur, quod ad præſens dicere omittimus; quia ſi fides adſit, quotidie agitur. Item mulieres debent habere pacem cum mariis ſuis, cùm ad ipſum veniunt deprecaturæ, & etiam homines per orationes & per Miſſas ſæpè credunt ſubveniri.

Quando mutatus fuit Ordo, id eſt, Canonici Regulares in ordinem Monaſticum, tunc factus eſt Arbertus primus Abbas in Eccleſia ſancti Arnulphi.

Arbert I. Abbé de S. Arnould.

EGo Arbertus Monachus Gorzienſis, notum vobis facio, quòd Otto divinâ Providentiâ Imperator, & Adalbero Metenſis Epiſcopus, expulſis Canonicis Regularibus, me in Abbatem ſancti Arnulphi conſtituerunt. Quapropter furoris ſtimulo accenſi veluti de paternis redditibus pulſi, quidam eorum adierunt Regem ſeniorem noſtrum, videlicèt, Otthonem, vanam ſuper hoc garrientes declamationem, quòd injuſtè proprium abſtuliſſem, & veluti hæreditarium locum: cùmque, ut egeram, præfato ſeniori totum indicâſſem, illorum floccipendens rationem, ut ſapiens & juſtus Rex, nè in reliquum querimoniis inibi Deo famulantes moleſtarentur invidorum, tunc & ipſe quod feceram confirmavit teſtamento regiæ authoritatis, præcipiens ut pari conſenſu ad corroborationis authoritatem identidem noſtra ſentiret Eccleſia. Quod juxta deſiderii ardorem exequens, ut dehinc, ſicut ſtatuimus, maneret cum conſenſu Ducis noſtri, Otthonis, videlicèt, totiuſque Eccleſiæ noſtræ, hoc præceptum confirmationis ſcriptum manibus propriis roboravimus, &

Digitized by Google

roborandum tam prædicto Duci, quàmque co-Epiſcopis noſtris fidelibuſque dedimus, in Dominum & propter Dominum, omnes ſucceſſores noſtros humiliter poſtulans, ut ſicut definivimus, ut qui volunt ſua quod definiêrunt rata habere, & conſentiant noſtra. Propterea ego Arbertus talem ſuſcipio curam propter Dominum, & pro his qui me deprecati ſunt, ſcilicèt, curam paſtoralem, quatenùs mihi & Monachis proficiat in æternum. Iſte non tenuit niſi duobus annis Eccleſiam Paſtoralem.

Poſt hunc ſuſcepit Officium Dominus Anſteus.

Anſtée II. Abbé de S. Arnould.

NEc dignum eſt prætterire ſilentio domnum Anſteum Monachum & Abbatem glorioſiſſimum Monaſterii ſancti Arnulphi. Hic in habitu ſæculari prædicto patri ſocius, & ſanguinis catenâ conjunctus, priùs relictis facultatibus, ejus etiam ſecutus veſtigia, ex Archidiacono in pauperem Chriſti verè commutatus eſt, factus Monachus. Iſte ſapientiâ & eloquentiâ in tantùm effloruit, ut ab eo, velut ab optimo Rhetore continuò cùm eſſet neceſſe, ſermonum mella diſcurrerent. In Architecturæ quoque peritia non modicum valuit. Hic primò in Monaſterio Gorzienſi Decanus effectus, opere & exemplo monſtravit quantùm ſanctitate & rerum adminiſtratione floruerit. Meritis itaque exigentibus, Abbas efficitur in Monaſterio ſancti Arnulphi, poſt Arbertum virum egregium, qui primus eidem loco à Domino Adelberone Pontifice, Clericis inde ſubmotis, regulari Monachorum ordini præfectus eſt. Anſteus iſte Monaſterium, quod multâ laborabat inopiâ, copioſis ampliavit facultatibus. Cuncta fratrum habitacula infra quadriennium explevit. Abbatiam operam domino Adelberone Pontifice præbente, per menſes quatuor, quod eſt mirabile dictu, niſi regni impediſſet diſſenſio, quæ erat inter Otthonem tunc Regem, poſt Cæſarem, & filium ſuum Liutulfum, & Generum Conradum. Proximâ tamen æſtate Chriſto juvante opus incœptum perfecit, nec propter curas exteriores paſtorali minuebatur ſolertiâ. Omnibus Dominicis & præcipuis Feſtis, Miſſas publicè cantabat, & in unaquaque quarta feria privatim cum ſumma devotione, & lacrymis multis, in jejuniis, in vigiliis, in orationibus, in humilitate, in cura infirmorum fratrum, in hoſpitalitate, & cæteris operibus miſericordiæ clariſſimus extitit. Curſum igitur conſummans, in fine ſanctæ perſeverantiæ laboribus exactis per annos 16. pridie Nativitatis Dei Genitricis, devotorum virorum frequentiâ, Domino & venerabili Adelberone Pontifice munus exequiarum explente, ex parte Aquilonari Baſilicæ depoſitus eſt in tumulo anno Domini D. CCCC. LX.

Poſt Abbatem Anſteum ſecundum, elegerunt Monachi ſancti Arnulphi Joannem Abbatem tertium.

Jean III. Abbé de S. Arnould. C'eſt le B. Jean de Gorze, comme la ſuite le fait voir.

POſt Anſteum ſuſcepit Joannes officium paſtorale ſancti Arnulphi. Hujus temporibus, primi Otthonis magnifici famoſiſſimique Imperatoris Genitoris ſecundi ejuſdem nominis, qui pro defenſione ſanctæ Dei Eccleſiæ contra Saracenos in Appulia prælium totis ſæculis memorandum commiſit, erat Comes Palatii nomine Teubertus, opibus florens, vir in divinis atque humanis rebus ſtrenuiſſimus, omnique bonitate conſpicuus. Hic ex Ermentrude conjuge fœminei ſexûs prolem ſuſceperat; ſed quia maſculini deerat, creber in orationibus perſiſtens, à Deo ſibi filium dari poſcebat. His intentus, accidit ut quâdam die Monaſterium ſancti Arnulphi ea de cauſa aditet, diùque humi ſtratus ante ſacroſanctum altare orationem protelaret. Joannes autem Abbas ejuſdem loci ante valvas Baſilicæ ſtabat immotus, donec Comes Palatinus exiret, qui ab Eccleſia digredienti poſt ſalutationem oſcula prælibans: *Lazare*, inquit, *virorum nobiliſſime, tuaſque orationes à Domino exaudiras cognoſce.* Cùmque ille rei novitate horrore perfuſus venerabundus adſtaret, rogans undè id ſciret, ille ait: *Cui mentium ſecreta patent revelante dilecti te maſculinam prolem jam diu à Deo precatum quæſitam promeruiſſe. Namque brevi ſtirps virilis ex caſto tibi matrimonio erit, vocabulo Benedictus, ab eo qui vocat ea quæ non ſunt tanquam ea quæ ſunt per omnia benedicendus. Cave ei nomen immutes, quod qui cuncta ex nihilo creavit, dedit; naturamque domino ſanctoque Arnulpho nutriendum ſub regulari præpoſito trade, cujus quandoque propagator enitescet longe latèque.* Credulus ille viri Dei affatibus, domum pro reſponſo accepto reverſus eſt lætus. Interea non multis elapſis diebus, mater, quem auſpice Chriſto conceperat, proſperè filium enixa eſt. Genitor verò clam matre ſumptum puerum unà cum nutrice ad Monaſterium ſuperiùs dictum Abbati Joanni differt, poſtulans ut ab ipſo cathecumenus efficiatur. Non renuit Vir ſanctus, quin quod Comes rogârat, actu tum implevit, nomenque impoſuit.

Expletis his, Comes puerum pallio purpureo involutum Eccleſiæ infert, atque Altari ſuperponens, Domino ſanctoque obtulit Arnulpho, Abbate fratribuſque aſtantibus. Sublatus inde ab Abbate, nutrici ad nutriendum redditur, ſicque domi refertur. Matronâ denique poſt incommodum convaleſcente, ubi congruum vidit, viro ſuo ait: *Chriſti Sacramentis noſtram, ſi veſtræ placet celſitudini, ſolvem tempus inſtat ut jubeatis initiari, & ab linea proavorum titulum ſumere nominis. Nuperrimè hoc actum eſt*, Comes inquit. Illa quo, vel à quo ſciſcitante: *Apud cœnobium beati Arnulphi*, inquit, *à Joanne loci ipſius Abbate, qui & eum Benedictum nominari juſſit.* Contriſtata matrona: *Hoc*, ait, *vocabulum ſolis ſæculo renuntiantibus Monachis eſt congruum, à ſancto Benedicto ad eos derivatum. Hoc*, inquit Comes, *& ipſe in proceſſu temporis erit.* Quo audito illa: *Tantam infamiam*, inquit, *Dominus noſtro non ſinat generi illatum iri, ut ex me natum puerum videam unquam profeſſionis hujus ſerenitem habitum.* Quam Comes blandè corripiens, ſimulque Viri Dei Prophetiam denuntians, non ſolùm ab intentione revocavit, ſed etiam gratulabundam ex dono ſibi à Deo conceſſo reddidit. Iſte Joannes, qui Paſtor eſt Eccleſiæ hujus ſancti Arnulphi, multis fulſit miraculis. Subjectionem utique & obedientiam Abbati ſuo, cùm eſſet Gorzienſis, ſine mora obediebat. Abbas tamen ſubditus erat in ſpiritualibus. Joannes Abbas ſancti Arnulphi cuncta exteriora providè, cùm eſſet clauſtralis, procurabat conſilio domini Abbatis Gorzienſis: ſæpè iſta dicebat Abbas: Manifeſt operibus indicat nobis frater Joannes quantæ religionis floreat ſtudio; priorque ejus humilitatem, jejuniorum obſervantiam, ſapientiam, atque conſtantiam, ad probandam ejus patientiam diverſa ſibi injunxi officia, nunc iſta, nunc illa: ipſe nunquam contradicens, omni ſtudio ſingula perficit; contumelias & opprobria pluriſma injuſtè illata à quibuſdam fratribus noſtris patientiſſimè tolerat. Verè amicus Chriſti eſt, & diſcipulus noſtri Patris Benedicti..... Sic Abbas ejus Joannem abſentem frequenter commendabat.

Beatus itaque Joannes fervens ſtudio religionis, laternas* fratrum ſæpè mundabat, mira humilitas. Cùm erat hebdomadarius coquinæ, ipſe collo ſuo aſportabat aquam, & infundebat caldariis, & cibum coquebat. Sæpè ſolus, puerulo aquam infundente, farinam trium modiorum commiſcuit, fermentavit,

* Forte *latrinas*. Mais on le dans la Vie du B. Jean de Gorze, que quelquefois pendant la nuit il mouchoit & nettoyoit les lampes de l'Egliſe.

Digitized by Google

& inde panes confecit. In cibis, veſtibus, lecto, in balneis & medicinis ſpernendis, in cura fratrum, in ſtudio lectionum verè ſanctus comperiebatur. Imitabatur pro poſſe Ambroſium ſanctiſſimum in conſtantia, beatum Martinum in humilitate, Joannem Alexandrinum in eleemoſynarum largitionibus, in exercenda juſtitia, cùm pro cauſa Monaſterii ageretur, maximè ſtrenuus. In molendinis, fluminibus, vivariis, armentis, gregibus, avibus ad uſum fratrum ſollicitus & optimus acquiſitor. Magiſtris diverſarum artium conductis, fortiſſimo muro Monaſterium circumdedit. Officinas quæ ruinam nimiâ vetuſtate minabantur, refecit; pallia verò & cortinas albas, infulas, tabulas aureas, in ſingulis Altaribus Calices, Cruces, Ampullas, Coronas, & Pulpitum, ubi Evangelium legitur, & cætera aurea, & Lampades diverſas diſtinctas ordinibus, & cætera Beneficia non poſſum verbis evincere.

Contigit autem eo in tempore quum Epiſcopus Adelbero ſubtraxit beneficium ſolitum fratribus Gorzienſibus; ſed divinâ inſpirante gratiâ Gorziam venit Joanne inſinuante, & villam quæ quondam ad jus pertinebat Monaſterii, ipſis reddidit, quæ vocatur Warigis-villa.* Joannes autem ivit ad Tyrannum Boſonem, filium Richardi Principis Burgundionum, ut reſtitueret fratribus Gorzienſibus prædia quæ injuſtè eis abſtulerat; qui ſibi primitùs ſatis ſuperbè reſpondit, & minas necis ſibi impoſuit: at ipſe Joannes non pertimeſcens, ſed viriliter contradicens, ſibi multis diſcrimina latronum, nihil ſibi tamen nocere queuntium, ad clauſtra rediit, ſtatimque tyrannus arreptus gravi morbo, Gorziam miſit nuntios, & cuncta ablata reſtituit. Fecit & petitiones multas beatus Joannes ab Epiſcopo Adalberone, qui cùm priùs acquieſcere nollet, poſtmodùm viſionibus ſancti Petri territus, cuncta perficiebat. Poſt hoc ſciendum, quoniam Adelberamum Rex Saracenus Hiſpaniarum miſit ſuos Legatos ad Otthonem ſereniſſimum Imperatorem, amicitiam petens, ſed contra Fidem multa deſcribens; ad quod miſſus eſt beatus Joannes Abbas noſter*, ad prædicandum Baptiſma, & errorem commutandum. Iſte enim fuit prudens in factis; benè arguit ſubditos, & monuit ut omnibus vitæ eorum temporibus ſemper Regulam cuſtodirent.

* Varengtville.

* Il paroit par ce Chap. & par le ſuivant, que c'étoit le B. Jean de Gorze.

Joannes junior ſucceſſit poſt Joannem, in regimine quartus

JOannes à fratribus S. Arnulphi poſtulatus ut eorum Paſtor fieret, benigniſſimè conſenſit. Statim eorum loci famam jam ubique celebrem, ſtudiò Litterarum adeò nobilitavit, ut non ſolùm ex proximis civitatibus, verùm ex Saxoniæ atque Bajoariæ partibus undecumque ad ejus magiſterium quamplures confluerent, ex quibus nonnullos & vitæ merito, & ſapientiæ excellentiâ poſt ad Epiſcopatûs apicem, vel ad regenda Monaſteria electos fuiſſe cognovimus. Inter coævos ſuos, & morum elegantiâ, & ingenio capax laudabilis eminebat. Hic denique piæ memoriæ Joannes inter perplura quæ intra gymnaſium Sophiæ peregit exercitia, Reſponſoria beatæ Virginis & Martyris Luciæ authenticâ modulatione compoſuit, necnon & beatæ Glodeſindis Vitam cum officio nocturnali. Vitam verò anteceſſoris ſui dommni Abbatis Joannis ſcribere aggreſſus, imperfectam immutatâ morte præreptus reliquit.

Jean IV. Abbé de S. Arnould.

Epitaphium Ludovici Regis & Imperatoris, filii Caroli Magni, qui in iſto loco jacet.

IMperii fulmen, Francorum nobile culmen,
Erutus à ſæculo, conditur hoc tumulo,
Rex Lodovicus, pietatis tantus amicus,
Quod Pius à populo dicitur, & titulo;
Hildegart ſoboles Caroli Magni pia proles,
In pacis metas, colligit hunc pietas.
Rumelicum-villam, quidquidque refertur ad illam;
Arnulpho ſancto contulit, huicque loco.
Stirps à quo Procerum Regumque vel Imperatorum,
Quorum muneribus ſiſtitur iſte locus.

Epitaphium Drogonis Archiepiſcopi Metenſis, filii Caroli Magni, qui in iſto loco jacet.

COnditur hoc buſto Præſul Drogo, marmore ſculpto.
Spiritus in requie lætus ovat Abrahæ.
Filius hic Magni Caroli fuit Imperatoris:
Vir pius & prudens, vir probitate cluens.
Aulæ Regalis Moderator, Paſtor ovilis,
Metis & Eccleſiæ verè pater Patriæ.
Hic Præſul, Præſes, Dominus, Primaſque cis Alpes;
Ejus judicio paca fuit Regio.
Iſte Glodeſindis ſolemniter oſſa levavit,
Condignèque loco condidit eximio.

GENEALOGIE DE SAINT ARNOULD, EVÊQUE DE METZ.

Imprimée dans les Annales de M. Pithou; dans M. Ducheſne, tome 2. page 643. & ailleurs; mais qu'on n'a pû ſe diſpenſer d'imprimer encore ici, à cauſe de ſon importance.

ANAFLEDES Regina Gothorum, genuit filios Childebertum Regem, Clotharium Regem, Clodomrum Regem Theodoricum Regem, & filiam Malafergam Reginam Thoringorum. Hæc genuit filium Lotharium. De fratribus Malabergæ Clotharius genuit filios Guntharium, Childericum, Grannum, Heribertum, Guntrannum Regem, Cilbericum Regem, Sigebertum Regem, & filias Blitildem & Clotildem. Clodomerus Rex frater Clotharii Regis, genuit Clodoaldum. Theodericus Rex frater Clodomeri Regis genuit Thiebertum. Thiebertus Theobaldum. Guntramnus Rex filius Clotarii Regis, genuit filios Clodomirum, Clodoveum, Lotharium Regem. Lotharius Rex, Dagobertum & Charibertum. Dagobertus genuit Clodoveum & Sigebertum Reges. Clodoveus genuit Childericum, Lotharium, Theodericum, Reges. Theodericus Rex genuit Clodoveum & Hildebertum Reges. Hildebertus Rex genuit Dagobertum Regem. Childericus filius Clotarii Regis genuit Theodebertum & Meroveum. Sigebertus filius Clotharii genuit Childebertum Regem; Childebertus Rex Theodericum Regem, & Theodebertum. Horum Theodericus genuit Childebertum, Corberum, Meroveum. Sigebertus genuit Dagobertum Regem Blictildis filia Clotharii habuit Arnualdum Comitem Palatinum, ex Anſberto. Arnualdus Comes genuit Beatum Arnulphum Comitem Palatinum, qui poſteà fuit Epiſcopus Metenſis. Hic Arnulphus genuit Anchiſium Ducem & Comitem Palatinum, & Clodulfum Epiſcopum, & Vualgiſum. Anchiſus genuit Pipinum

Digitized by Google

LYON

pinum Majorem Domûs, ex Begga ſorore ſanctæ Gertrudis de Nivella. Hic genuit Grimoſildum, Drogonem Duces, & Carolum Regem, Martellum dictum, ex Alpade ſorore Dodonis, qui ſanctum Lambertum Epiſcopum Leodienſem martyriſavit. Carolus Martellus genuit Pippinum nanum Regem, & Carlomannum, poſt Monachum. Pippinus Rex genuit Carolum magnum Regem Franciæ, & poſt Imperatorem, & Carolomannum Regem. Carolus Imperator genuit Pippinum, Carolum, Lodowicum Pium Imperatorem, Hugonem, & Dodonem * Epiſcopum. Carolus filius Caroli Imperatoris genuit Berhardum, Berhardus Pippinum. Pippinus Berhardum, Herbertum & Pippinum. Lodowicus Pius filius Caroli Imperatoris genuit Carolum Regem, & Imperatorem Francorum; Lotharium Imperatorem, à quo dicta Lotharingia (*u*), & Lodovicum Regem Germaniæ, fratres. Inter hos tres fratres facta eſt diviſio regni. Ex his primus Carolus Imperator genuit Carlomannum, Carolum & Lodovicum Regem Francorum. Hic Carolus Rex genuit Lodowicum Regem. Hic genuit Clotharium Regem Francorum, & Lotharium * Ducem. Hic genuit Lodowicum Regem Francorum. Hoc mortuo ſine liberis, tranſlatum eſt Regnum ad Hugonem Capet filium Hadewindis, de quo poſtea dicemus. Lotharius Imperator filius Lodowici Pii Imperatoris genuit Lotharium (hic excommunicatus fuit), Lodowicum Imperatorem, Carolum fratres. Horum Lodowicus genuit Ermengardam & Lodowicum Regem. Lodowicus filius Lodowici Imperatoris Rex Germanorum, genuit tres filios Reges Germanorum, Carlomannum, Lodowicum & Charolum. Horum Carlomannus genuit Arnulphum Imperatorem. Hic genuit Lodowicum Imperatorem & Cendeboldum. Lodowico defuncto ſine liberis, tranſlatum eſt Imperium ad quemdam Conradum de ſtirpe ipſius, & de Conrado ad Henricum, qui de genere Saxonum primus fuit Imperator, de quo poſtea dicemus: ſed priùs de Hugone, ad quem Regnum Francorum tranſlatum eſt. Hadewindis, Girberga, Bruno Epiſcopus, & Dux Coloniæ, Ottho Imperator & Henricus Dux fratres & ſorores fuerunt. Horum Hadewindis genuit Hugonem Regem Francorum, & Beatricem uxorem Friderici Ducis (*x*). Hugo genuit Robertum Regem Franciæ; Robertus Regem Franciæ Henricum & Adelam. Henricus Philippum Regem Franciæ, & Hugonem Comitem magnum. Philippus genuit Lodowicum Regem Franciæ. Hugo magnus genuit Rodulphum & Henricũ, & tres ſorores eorum Adela ſoror Henrici Regis Franciæ genuit Mathildem Reginam Anglorum, Balduinum Comitem & Robertum Comitem. Mathildis genuit Guillelmum & Henricum, Reges Anglorum, & Adelam Comitiſſam. Balduinus frater Mathildis genuit Balduinum Comitem, & Arnulphũ. Arnulphus genuit Balduinum Comitem. Robertus frater Mathildis genuit Robertum Comitem ex Gertrude. Hic Robertus genuit Balduinum Comitem ex Clementia.

Beatrix filia Hadewindis ſuperioris genuit Theodericum Ducem; Theodericus Fridericum Ducem, Adelada (*y*). Fridericus Dux genuit Beatricem & Soffiam. Beatrix genuit Batildam ex Bonifacio. Soffia genuit Theodericum de Monçonz, & Fredericum fratres. Horum Theodericus genuit Rainaldum, Theodericum, Fridericum, Willelmum, & Stephanum fratres. Fridericus frater Theoderici de Monçonz, genuit Petrum de Luxelenborc. Theodericus filius Theodorici de Monçonz, genuit Theodericum. Rainaldus frater Stephani Metenſis Epiſcopi, genuit Rainaldum, Hugonem, & Theodericum, nunc electum Metenſem, & quatuor filias. Fridericus frater Epiſcopi Metenſis, genuit Lodowicum. Adela ſoror Friderici Ducis, genuit Fulconem & Galterannum, & filiam unam quam habuit Henricus de Liemborc pater Pagani de Arluns. Rainaldus frater Theoderici Electi Metenſis genuit Theobaldum Comitem de Monconz (*z*), ex filia Comitis Campaniæ, quæ fuit ſoror Reginæ Franciæ, quæ Regina genuit Philippum de Goneſſe Regem Franciæ ex Lodowico Rege. Philippus Rex genuit Lodowicum, qui mortuus fuit apud Monpenſier, in reditu de Avenione. Iſte Lodowicus genuit Lodowicum qui modò regnat, anno, ſcilicèt, Domini milleſimo ducenteſimo ſexageſimo primo. Theobaldus Comes de Monconz habuit duos fratres, Henricum Comitem de Bar, qui mortuus fuit ſine liberis, & Rainaldum Epiſcopum Carnotenſem. Ipſe verò Theobaldus genuit ex Loreta filia Comitis de Los, Thomaſceram (*a*) uxorem Friderici Ducis Lotharingiæ, ex qua idem Dux genuit Jacobum Epiſcopum Metenſem, & Theobaldum, & Matthæum Duces Lotharingiæ. Girberga ſoror Hadewindis ſuperioris genuit Lotharium Regem Franciæ, & Carolum Ducem, Mathildam & Albradam fratres & ſorores. Horum Lotharius genuit Loudovicum Regem Franciæ. Carolus Dux (*b*) genuit Ermengardam, Ottonem Ducem & Gerbergam fratres & ſorores. Horum Hermengardis genuit Albertum Comitem, & filias duas Hadewidem & Emmam de Los. Horum Albertus genuit Albertum Comitem. Albertus genuit Fridericum Epiſcopum, Godefridum, Henricum, & Albertum fratres; de ſororibus Hadewindis Theodericum Ducem & Gerardum Comitem fratres. Horum Theodericus genuit Symonem Ducem. Symon genuit Mathæum Ducem. Mathæus Symeonem Ducem ex ſorore Friderici Imperatoris, & Fridericum de Bittes. Fridericus autem de Bittes genuit Fridericum Ducem Lotharingiæ, qui fuit Gener Theobaldi Comitis Barrenſis, & habuit ex filia ejus, ſicut prædiximus, Jacobum Metenſem Epiſcopum, Theobaldum & Matthæum Duces, & Regnaldum Comitem de Caſtres. Proceſſit etiam ex eadem ſtirpe Imperiali Domnus Robertus de Florenges (*c*), ex cujus conſanguinitate deſcendit venerabilis Domnus Phi-

* *Alii* Drogonem.

Lege Carolũ.

(*u*) La Lorraine prit ſon nom, non de l'Empereur Lothaire; mais du Roi Lothaire, dont il eſt dit un peu plus bas: *Hic excommunicatus fuit.*

(*x*) *Beatrice* fille d'Hadvide & de Hugues-le-Grand, épouſa Friderie I. Duc de Bar.

(*y*) *Adelada*, liſez *& Adelam* ou *Adeladam*. Cette Adela fut ſœur du Duc Thierry, & mere de *Foulque* & de *Galeran* ou *Valeran* Duc de Limbourg, cy après *Adela ſoror Friderici Ducis genuit Fulconem & Galterannum & filiam unam.*

(*z*) *De Monçonz*: Monçons eſt un très ancien Château ſitué ſur la montagne, au pied de laquelle eſt bâtie la Ville de Pont à Mouſſon.

(*a*) *Thomaſceram*, autrement Thomaſſin ou Agnès, qui épouſa Ferry II. fils de Ferry de Buche.

(*b*) *Carolus Dux*, Charles de France, frere du Roi Lothaire, & Duc de Lorraine, épouſa Bonne d'Ardenne, & fut pere d'*Ermengard* qui épouſa Albert Comte de Flandres, dont elle eut *Hadvide*, femme de Gerard d'Alſace, Duc de Lorraine. L'Auteur de cette Genéalogie ne nomme pas Gerard d'*Alſace*; mais il nomme *Thierry* & *Gerard* ſes fils dont le premier lui ſuccéda au Duché de Lorraine, & l'autre fut Comte de Vaudémont. Telle eſt l'idée qu'on avoit de l'origine des Ducs de Lorraine en 1261. qui eſt l'année où l'Auteur écrivoit, & remarquez qu'il ne dit pas un mot ni de Godefroy de Bouillon, ni de Guillaume ſon frere, prétendu Duc de Lorraine.

(*c*) Robert de Florenges étoit fils de Simon I. Duc de Lorraine, & frere de Matthieu I. auſſi Duc de Lorraine: Philippe de Florenges fils de Robert, étoit de la race Impériale & Royale, comme deſcendant de Charlemagne, par Hadvide de Namur, épouſe du Duc Gerard d'Alſace. De plus Simon I. pere de Robert de Florenges avoit épouſé Adélaïde ſœur de Lothaire II. Empereur.

Digitized by Google

ſippus Epiſcopus Meteníis, qui modò tenet Sedem Cathedralem, ſcilicèt, anno Domini milleſimo ducenteſimo ſexageſimo primo. Gerardus frater Alberti genuit Giſelam & Hugonem & Lambertum. Lambertus genuit Henricum Comitem Lovanienſem. Hic Henricus genuit Henricum & Godefridum fratres.

Henricus filius Gerbergæ genuit Adeleïdam, Chunegundam & Adelam. Mathildis filia Gerbergæ genuit Euſtachium Comitem Bulionenſem, & Gerbergam Friderici Ducis uxorem. Euſtachius Comes genuit Balduinum Regem Hieruſalem, Godefridum Ducem, & poſt Regem Hieruſalem ex Ida. Gerberga ſoror Euſtachii Comitis ex Friderico Duce habuit filiam mutam. Hæc genuit Henricum de Lemburc. Mathildis ſoror Lotharii Regis Franciæ & Caroli Ducis, genuit Rodulphum Regem Burgundiæ, Bertam, Gueppam, & Mathildam. Horum Berta genuit Othonem Comitem Campanienſem. Hic Otho genuit Theobaldum Comitem. Theobaldus genuit Stephanum, Othonem, Hugonem fratres Comites. Gueppa ſoror Bertæ & Mathildis, genuit Giſelam uxorem Regis Conrardi. Hæc habuit ex Conrardo Henricum Imperatorem tertium. Hic Henricus genuit Henricum quartum Imperatorem Cæſarem Auguſtum ex Agnete. Mathildis ſoror Guepæ & Bertæ genuit Arnulphum Comitem Flandrienſem, Godefridum Ducem, Gozelonem Ducem fratres. Horum Arnulphus genuit Balduinum ex Chunegonde. Hic genuit Balduinum Robertum ex Adela. Goſelo frater Arnulphi & Godefridi genuit Godefridum Ducem, Odam, & Regelindam *. Horum Godefridus Dux genuit Godefridum Gibboſum, & Henricum Comitem Lovaniæ. Regelindis ſoror Godefridi Ducis & Odæ genuit Albertum Comitem Nammurcenſem. Hic Albertus genuit Godefridum, Fridericum, Henricum, & Albertum fratres. Albrada ſoror Lotharii Regis, Caroli Ducis, & Mathildis, genuit Ermendrudam. Hæc genuit Agnetem. Hæc aliam Agnetem. Hæc genuit Henricum quartum Imperatorem ex Henrico Imperatore tertio. Hic Henricus Imperator genuit Conrardum, & Carolum cognomento Henricum, ex Berta. Otho Imperator frater Brunonis Colonienſis Epiſcopi, & Henrici Ducis genuit Juditam, & Othonem ſecundum Imperatorem fratres. Horum Judita genuit Othonem Ducem. Otho Henricum & Chononem fratres. Horum Henricus genuit Conrardum Imperatorem, & Lidulphum fratres. Henricus Dux frater Othonis primi, genuit Henricum Ducem. Hic genuit Henricum Imperatorem, & Giſelam uxorem Stephani Regis Hungrorum. Hæc genuit Bernardum. Hic genuit Idam Nammurcenſem, & Reginam Francorum, & uxorem Angelberti Marchionis, & Gertrudem Comitiſſam Flandrienſem, & Reginam Nacorum.

* Gedelinval

GENEALOGIE DE SAINT ARNOULD,
Tirée du Manuſcrit de l'Abbaye de Longeville.

THeodebertus Rex Metenſis ſecundus, duorum avunculorum, videlicèt, Childeberti, qui & Sygibertus Pariſienſium, ac Clotarii Sueſſionum Regum potentiam veritus, Carolum Haſbanium Ducem Brabantinorum amicum, ad Juſtinianum Cæſarem mittit oraturum, ut ſe ſuumque Regnum ab inſultu Regum tueatur, loco mercedis Regni poteſtatem accepturus. Imperator ociùs nobilem Senatorem Anſbertum, aliàs Anſelbertum, cum præfato Carolo ad Reges deſtinat, mandans Theodebertum non inſeſtatum iri. Huic Anſberto Cæſar donavit regionem maritimam, quam & Marchionatûs titulo inveſtivit, eumque primum Marchionem delegavit, ut Regum molimina, ſi qua attemptarent contra Theodebertum, quominùs reprimeret. Clotarius Rex gratiam Juſtiniani ſibi conciliari cupiens, Anſberto filiam Blictildem dat uxorem, ex qua proles quatuor procreat; Arnoaldum, qui & Bobnotgiſſus, ſive Bodogiſillus (*e*) vocatur, Ferreolum, Modericum & filiam nomine Conſitiam. Primogenitus Arnoaldus patri in Marchionatu ſucceſſit, hic ex Oda Sueva habuit ſanctum Arnulphum Pontificem Metenſem, quem Marchionem pro ſe inſtituit, & divortio (*conthoralis aſſenſu interveniente*), celebrato, celibem eligens vitam, in Auſtraſia, quæ poſt Lotharingia dicta eſt, non longè ab Hilariaco viculo, in loco Villelonge (*f*), cœnobium propriis ex prædiis regio cultu conſtruxit, ditavit proventibus, & in divi Martini Antiſtitis honorem conſecrari procuravit; indiditque loco nomen Glanderia, circa annos humanæ nativitatis 587. ubi ſanctiſſimè vivens, in pace tandem obdormivit, & eodem loco ſepultus cum ſancto Undone quieſcit.

AUTRE GENEALOGIE DE SAINT ARNOULD,
Tirée de la Chronique de Fontenelle, imprimée, tome 3. Spicil. 145.

ANſbertus qui fuit ex genere Senatorum, vir nobilis & multis divitiis pollens, accepit filiam Lotharii Regis Francorum, nomine Blithild, & habuit ex ea tres filios, & unam filiam. Primogenitus ejus Arnoldus, ſecundus Feriolus, tertius Modericus, quarta puella Tharſitia (*g*). E quibus Feriolus Epiſcopus in Vocetia (*h*) ordinatus eſt, ibique martyrio coronatus quieſcit in pace; ubi multa per eum miracula fiunt. Modericus frater ejus ſimiliter Epiſcopus in Ariſido (*i*) ordinatus eſt, atque ibi quieſcit in pace. Tharſitia virgo Dei in virginitate perſeverans, Rodonis quieſcit; quæ etiam fertur mortua mortuum ſuſcitâſſe. Porrò Arnoldus genuit Arnulphum Epiſcopũ. Arnulphus genuit Flodulphum (*k*),

(*e*) *Bodogiſillus, Bonaſigiſſus, Arnoaldus, Arnualdus, Boggus, Boggis*, ne ſont que la même perſonne.

(*f*) *Hilariacum Vicolum*: C'eſt aujourd'hui la Ville de S. Avold; *Villa long*, c'eſt l'Abbaye de Longeville, autrement *Glandieres*. On m'écrit de Longeville que l'on n'y a aucun monument certain qu'elle ait été fondée par S. Arnoalde.

(*g*) *Tharſitia*, nommée cy-après *Conſitia*. Il eſt certain qu'il y a dans cette Genealogie des Perſonnes qui ont deux noms différens.

(*h*) *Epiſcopus in Vocetria*. Uzez en Languedoc.

(*i*) *Ariſidum*. Ariſidie, ou Arſate, dans le Diocéſe de Rhodez.

(*k*) *Flodulphum*, autrement *Clodulphum* S. Cloû Evêque de Metz.

Digitized by Google

Walchiſum & Anchiſum, fratres ejus. Walchiſus (*l*) quoque genuit Wrandregiſilum Confeſſorem Domini. Flodulphus genuit Martinum (*m*) quem interfecit Ebroinus Erteriaco Palatio (*n*). Anchiſus Dux genuit Pippinum ſeniorem & Ducem. Pippinus ſenior & Dux genuit Karolum, &c.

CHARTE DU ROI CHARLES LE CHAUVE, Pour le Monaſtere d'Alaon, où il eſt parlé de la Généalogie d'Eudes Duc d'Aquitaine, & de celle de ſaint Arnould Evêque de Metz.

IN Nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Carolus Dei gratiâ Francorum Rex. Dignum eſt ſanctæ Eccleſiæ loca authoritate regali ſtabilire, & juſtis Monachorum, divini Cultûs amore, ad nos peragrantium precibus favere. Idcircò notum ſit Fidelibus ſanctæ Dei Eccleſiæ tam præſentibus quàm futuris, quòd religioſus Vir Obbonius Abbas de partibus Hiſpaniæ veniens, de illa nempè Gothici Regni Marca, Francorum Regibus olim, noſtroque nunc præcepto ſubjecta, & auſpiciis Genitoris noſtri Ludovici à Saracenorum ſqualore præſervata, obtutibus noſtris adiit; eum ad ſerenitatem præſentiæ noſtræ ducens venerabilis ac fidelis noſter Berarius, primæ Sedis Narbonenſis Urbis Archiepiſcopus; nobiſque palàm fecit quòd præclarus quondam *Vandregiſilus Comes conſanguineus noſter*, ac homoligius; quem poſt patris ſui *Attalgarii Comitis* mortem, genitor noſter ſuper Vaſconiam, quæ eſt trans Garumnam flumen, limituneum conſtituit, cum Dei & militum ſuorum auxilio, inter alia à Saracenis, & ab Amarrano Cæſarauguſtano Duce eripuit totum illud territorium, in dictæ Vaſconiæ montanis locis ſitum, quod eſt ultrà & citrà flumen Balivram, nomine Aalcoon. Et quod dictus *Vandregiſilus Comes* cum præclara *uxore Maria Comitiſſa*, in prædicto loco Monaſterium in Dei Genitricis honorem, ante decennium (*o*) ſumptibus propriis exſtruxit, de conſilio & conſenſu *filiorum ſuorum*, videlicèt, *Bernardi ad præſens ejuſdem Vaſconiæ* Comitis, & totius limitis Cuſtodis, cum *uxore ſua Comitiſſa Theuda*, & *Athonis*, nunc Palliarenſis Comitis, cum *Emzelina uxore*, necnon *Antonii* hodiè vice-Comitis Biterrenſis cum uxore ſua *Adoyra*; itidemque *Aſinarii*, nunc etiam Lupiniacenſis ac Solenſis vice-Comitis, cum *Gerberga* uxore ſua. Qui omnes de infidelium ſpoliis Monaſterium ſuſcitârunt, & Clericos Monachos ſecundùm Regulam ſancti Benedicti converſantes, ex ſancti Petri Apoſtoli Siracuſienſi Monaſterio, cum eodem Obbonio Abbate ad illud contulerunt. Et quod Monaſterium conſtructum ac dedicatum fuit, de licentia & conſenſu venerabilis quondam *Bartholomæi*, primæ Sedis Narbonenſis tunc *Archiepiſcopi*; & venerabilis *Siſebutus Orgellitanus Epiſcopus*, de cujus ſpiritualitate locus eſt, juxta ordinationem piiſſimi Genitoris noſtri Auguſti Ludovici, opus laudavit, & Eccleſiam prædicti Monaſterii benedixit: præſentibus venerandis *Ferreolo Epiſcopo de Jacca*, & *Involato Convenarum Epiſcopo*, necnon *Oddoario Syracuſienſe*, *Abbate Hermengando Abbate Aſſmienſe*, *Oddoario Abbate ſancti Zachariæ*, *Fortunio Leigerenſi Abbate*, *Dondone Abbate ſancti Savini*, *Varino Abbate Alti-ſagiti*, *Audio Abbate Celle-fragilis*, & *Tranſirico ſancti Joannis Oriolenſis Abbate*, cum aliis Clericis & Eremitis, & Stolido Abbate S. Aredii Attanenſis, qui ex Lemovienſi ſancti Salvatoris Baſilica, tunc comportavit ad novam Eccleſiam B. Mariæ Lipſanas *Hattonis quondam Aquitaniæ Ducis*, ac *filii ſui Altalgarii Comitis*, cum cæteris fidelibus: de quibus omnibus Autographum dedit. Similiterque obtulit noſtræ ſerenitati Teſtamentum, ſeu placitum prædictorum *Vandregiſili Comitis & conjugis Mariæ Comitiſſæ*; in quo de conſenſu *omnium filiorum ſuorum* dictus Vandregiſilus eidem Monaſterio & Clericis Monachis, ſecundùm Regulam S. Benedicti in eo converſantibus, tam præſentibus quàm futuris, reliquit: imprimis omne jus quod ad ſe pertinere dixit, ſuper Monaſterium de Rodi Inſula, quod olim in honorem beatæ Mariæ ædificavit *Ludo Aquitaniæ Dux*, cum uxore ſua bonæ memoriæ *Valtruda Valchiſigi Ducis* (*p*), *de noſtra progenie*, *filia*; & ubi prædictus Ludo ſepultus eſt. Et omnes terras, Eccleſias & jura, quæ ad prædictum *Vandregiſilum Comitem* pertinere aſſerebat de patrimonio ſuo in tota Aquitania; & præcipuè in pago Toloſano, Caducenſi, Pictavienſi, Agennenſi, Arelatenſi, Sanctonenſi, & Petragoricenſi, quæ fuerunt *dicti Ludonis* (*q*) *Aquitaniæ Ducis*, & fratris ſui *Imitarii*, & eorum genitori *Boggiſo Duci Dagobertus Rex* conceſſit, poſt mortem fratris ſui *Ilderici Aquitaniæ Regis* . . . . itidemque omnia Monaſteria in tota Aquitania & Vaſconia, ſeu jura eorum omnium quæ fuerunt Ludonis Aquitaniæ Ducis, & ejus genitori *Boggiſo* Duci *Dagobertus* Rex conceſſit, poſt necem fratris ſui *Ilderici* Aquitaniæ Regis, ut ſupra dictum eſt. Necnon omnia bona quæ *Amandus Dux* in Vaſconia dedit *filiæ ſuæ Giſela Reginæ*, & nepotibus ſuis *Boggiſo* Duci, & *ſuo fratri Bertraddo*, quos *Haribertus Rex* (*r*) *habuit ex Giſela uxore*. Similiterque legavit præfato Monaſterio jura quæ dixit habere in pago Lemovicenſi; Parciaco, Nulliaco, Podentiniaco, & aliis quæ fuerunt *Jadregiſili quondam Aquitanorum Ducis*,

En 845. Concil. Hiſpanic. tome 3. p. 131. Edit. Card. d'Aguiere.

(*l*) *Walchiſus*. La Vie de S. Arnould ne connoît point ce *Walchiſus*. La Généalogie d'Alaon ne le fait point fils de S. Arnould; mais elle le fait pere de Vandrégiſile Fondateur d'Alaon, fort différent de S. Vandrille Fondateur de Fontenelle.

(*m*) *Martinum*: S. Martin qui fut mis à mort par Ebroïn, étoit, ſelon les autres Hiſtoriens, fils de Pepin & neveu de Clodulphe. Il ſe donna un combat à Liſou en Lorraine, proche le Neuf-Château. S. Martin ſe ſauva à Laon. Ebroïn lui envoya Egilbert & Regule Archevêque de Reims, qui lui jurerent ſur les Châſſes, qu'il ne lui ſeroit fait aucune injure; mais les Châſſes étoient vuides de Reliques, & auſſi tôt qu'il fut arrivé à Laon on le maſſacra.

(*n*) *Erteriaco Palatio*. Autrement *Erthariis* ou *Erthariacus* Maiſon Royale dans le territoire de Laon. Peut-être *Achery* ou *Eſchery* l'Aunois. *Vide Diplom. Mabill. l. 4. art. 57. p. 282.*

(*o*) Vers l'an 835.

(*p*) La Ducheſſe Valtrude, fille du Duc Valchiſe, épouſe d'Eudes Duc d'Aquitaine.

(*q*) *Ludon* ou *Odon* ou *Eudes*, Duc d'Aquitaine.

(*r*) Le Roi Charibert fils de Clothaire II.

Vandradæ Comitiſſæ matris ſui progenitoris, & ad eam pertinebant jure ſanguinis. Denique de conſenſu principali filii ſui *Aſinarii vice-Comitis Lupiniacenſis* ac Solenſis, qui territorium de Alacone pro hæreditate ſortitus fuerat, dedit Monaſterio & Monachis prædictis Eccleſias locorum de Arennus, de ſancto Stephano, de Malleo, de Auleto, de Rocheta, de Viniallo, de Zalvera & utraque Zapeira, de Pardiniella, de Caſtannaria; & Cornudiella, & omnia aloda eorum, ſcilicèt, lavandarias & parietes. Juxtaque donavit Eccleſiam nomine Vandres, quod ipſe ædificavit contra Mauros de Jacca, & omnes hæreditates & prædia, quæ Comitiſſa *Maria* habuit à patre ſuo quondam *Aſinario* Comite poſt captam civitatem; cum aliis campis & pagis in prædicto Teſtamento ſeu placito nominatis & contentis, & à prædicto Monaſterio poſſeſſis poſt mortem jam dicti *Vandregiſili Comitis, & ejus uxoris Mariæ Comitiſſæ*, qui in eadem Eccleſia tumulati ſunt. De quibus omnibus præfatus Obbonius Abbas ſuo Monaſterio ſibique regiæ authoritatis decretum fieri poſtulavit, ut jam dictas villas, Eccleſias, Monaſteria & cæteras hæreditates, ſub unius præcepti concluſionem nominatim inſerens, in perpetuum confirmemus, ut cum omnibus facultatibus ſuis, & nunc ſubjectis, & moderno in tempore ſubjiciendis, ſub noſtra defenſione & immunitatis tuitione conſiſtere faceremus. De quibus omnibus habito conſilio cum noſtræ Curiæ Optimatibus, & cum Archiepiſcopis, Epiſcopis, Abbatibus, Ducibus & Comitibus, nobiſcum tum apud Cariſiacum congregatis propter ſolemnitatem ad noſtras feliciſſimas nuptias cum glorioſa Domina *Hermentrude* ſublimi Regina honorandas; recognovimus quòd in totum non poſſumus ejuſdem Abbatis precibus aures accommodare, utpote noſtræ regali celſitudini, & multorum juri adverſantibus, quia prædictus *Vandregiſilus Comes* minimè facultatem habuit legandi ſeu donandi Villas, Eccleſias, Monaſteria, & cæteras hæreditates per Aquitaniam & Vaſconiam conſtitutas, quia *de poſteriori linea ſeu generatione Boggiſi & Ludonis Ducum erat*, nam quæ Dagobertus Rex olim donavit ſuis, & *Haribertofratri*, nepotibus *Boggiſo & Bertrando* poſt necem, ut dicitur, eorum fratris *Ilderici Aquitaniæ Regis*, jure hæreditario ab Ludone Boggiſi filio poſſeſſæ fuêre: Et poſt illius mortem *à primogenito Hunaldo & Viſario nepote*, qui Aquitaniæ Ducatu potiti ſunt, nomine tamen Francorum Regum. Sed cùm *Viſarius* Dux toties ſacramenta fidelitatis inclito proavo noſtro Pippino Regi violaverit; abeo ſæpiùs devictus fuit: & poſt eum Apoſtata *Hunaldus*, dum Aquitaniam novâ rebellione præoccupare conatus eſt, à magno Carolo avo noſtro devicti, atque rebelles dicti fuêre. Propter quod Aquitania tota cum Vaſconia, & cum omnibus juribus ſuis, juxta Francorum Leges ad *Carolum* Auguſtum devoluta eſt; qui illam cum regali titulo excellentiſſimo *Ludovico* genitori noſtro donavit, à quo omne Jus regaleque Dominium ſuper integram Aquitaniam, ad nos pervenit; quod & de tota Vaſconia, Deo auxiliante, ſimiliter actum fuit. Nam magnus avus noſter Carolus, fideliſſimo *Lupo* Duci, qui ex *ſecundo Ludonis linea*, ſeu generatione primogenitus fuit; nempè *Nantonis Ducis* major natu, & denuò magni Caroli ſe imperio ſubjecit, totam Vaſconiæ partem beneficiario jure reliquit. Quam ille omnibus pejoribus peſſimis, ac perfidiſſimus ſupra omnes mortales, operibus & nomine *Lupus*, latro potiùs quàm Dux dicendus, *Viſarii* patris ſceleſtiſſimi avique Apoſtatæ *Hunaldi* improbis veſtigiis inhærens arripuit, jure (ut aiebat) *Addæ* matris, fideliſſimi noſtri Ducis *Lupi* filiæ. Attamen dum ſimulanter atrox nepos, ſacramentum glorioſo avo noſtro Carolo multiplex dicebat, ſolitam ejus majorumque ſuorum perfidiam expertus, in reditu ejus de Hiſpania, dum cum ſcara latronum Comites exercitûs ſacrilegè trucidavit. Propter quod jam poſteà dictus Lupus captus, miſerè vitam in laqueo finivit: ejus filio *Adalarico* miſericorditer Vaſconiæ portione ad decenter vivendum relictâ. Qui miſericordiâ abutens, ſimiliter ut pater cum *Sciminone* & *Centullo* filiis, adversùs piiſſimum genitorem noſtrum arma ſumens, ejuſque hoſtem in montanis adorſus, cum Centullo filio in prælio occubuit. Sed genitor noſter, ſolitâ ſuâ pietate Vaſconiam inter dictum Sciminum & Lupum Centulli, demortui Centulli filium, iterùm diviſit. Quam & *Lupus* Centulli & *Garſimirus*, Scimini genitus, poſtea propter infidelitatem amiſerunt. Garſimiro, ſicut & pater Sciminus, in rebellione occiſo, & *Lupo Centullo* propter tyrannidem exulato, & à Principatu remoto. Tunc enim præexcelſus genitor noſter, iterùm Vaſconiâ totâ vindicatâ, & regio dominio conjunctâ, illam è manibus nepotum *Ludonis* in perpetuum eruit, & aliorum ex noſtro ſanguine gubernaculis coſnſit. Nam Vaſconiæ ducamen *Tocilo* Duci primò dedit, & poſt eum *Sigihino Moſtellanico*, qui illud nunc habet; exceptis tamen illis ditionibus quas tenuerunt cum Arvernenſi Comitatu *Iſterius*, & cum *Agennenſi Ermilarius*, *avunculus & frater prædicti Vandregiſili Comitis*. At enim de Monaſterio S. Mariæ de Rodi Inſula, cum à Nortmannis jamdudum incenſum ac dirutum exſtet, nihil de ejus reſtauratione ſperatur: & ita de eo non loquitur. Cæterùm de villis & hæreditatibus, quas Dux *Amandus primùm Giſelæ filiæ*, & poſtea *Boggiſo Duci ſuoque fratri Bertrando, nepotibus*, reliquit, cum eis quæ à matre *Amantia* & à *Sereno* quondam Aquitaniæ Duce, avo, tenuit prædicta Giſela Regina, nullatenùs poſſumus in toto vel in parte illas confirmare. Nam poſt inaugurationem in Hiſpania filiorum *Garſimiri Comitis* citerioris Vaſconiæ ſupra nominati, (juxta eorum donationem regio Diplomate munitam) omne jus ſuper eas, & præcipuè ſuper Bigorritanum & Benearnenſem Comitatus, ad Donatum Lupum & Centulupum, prædicti Lupi Centulli Ducis filios, devolutum eſt. Quod à genitore noſtro & nobis confirmatum duplici exſtat præcepto. Nunc & illos tenent dictus *Donatus Lupus Comes*; & *Centullus*, jam dicti Centulupi Benearnenſis vice-Comitis filius, ſub *Auriæ* matris regimine. Bona verò quæ *ſubregiſili Ducis* fuêre, in noſtra poteſtate non ſunt. Nam *Dagobertus* Rex propter filiorum in patre vindicando ignaviam, juxta leges Romanas, illis paternas poſſeſſiones abſtulit, & ſanctis Martyribus Dyoniſio, Ruſtico & Eleutherio devotè diſtribuit: quorum poſſeſſionem, & nefas erit dirumpere, & Apoſtolica, & Imperialia, & Regalia præcepta violare. His ſummotis, & in perpetuum ad ſilentium redactis, ob Dei amorem & Deiparæ reverentiam in cæterùm placuit celſitudini noſtræ, prædicti *Obbonis Abbatis* petitionibus annuere. Viſis præſertim Patentibus Litteris, quas ad nos miſit humiliter, ſuper hoc rogans, nobilis ac fidelis noſter *Aſinarius* Lupiniacenſis & Solenſis vice-Comes, jam dicti territorii Dominus; & propter bona ſervitia quæ nobis fecit contra Mauros de Corſica, & alios adverſarios Francorum, nobilis conſanguineus noſter *Burchardus Dux*, prædictæ vice-Comitiſſæ *Gerbergæ pater*; & præcipuè ex petitione & hortatu glorioſæ conjugis noſtræ *Hermentrudis* ſublimis Reginæ; hoc itidem nobis ſuggerente præfato Metropolitano *Bernario Archiepiſcopo* cum aliis fidelibus noſtris, placitum noſtrum regale peten-

tibus & acclamantibus : propter quod & hoc noſtræ authoritatis immunitatiſque præceptum, erga prædictum Obbonium Abbatem & idem Monaſterium, facere decrevimus. Itaque decernimus atque jubemus, ut idem Obbonius Abbas prædictum Monaſterium, dum ipſe in carne vixerit, quia de ipſo benedictionis electionem ſuſcepit, habeat in manu & poteſtate ſua, regulariter ſecundùm Regulam ſancti Benedicti ſibi commiſſam illud gubernans, & ſtudioſè lucris animarum invigilans: & poſtſuũ deceſſũ Monachi & Conventus Monaſterii poteſtatem habeant alterum ex eis in Abbatem eligendi. Et ipſe Obbonius Abbas nunc, & cæteri Abbates pro tempore ſucceſſores, ad nullum Regem, Ducem, Comitem, ſeu poteſtatem reſpiciant, niſi ad Regem Franciæ immediatè, utì Aquitaniæ & Vaſconiæ Regem, & ſecundùm Regulam ſancti Benedicti regulariter vivant. Animas Deo verbis & factis lucrantes, ut ex ovibus ſuæ curæ commendatis æternæ mercedis gratiam habere mereantur. Et præcipuè quòd prædictum Monaſterium habeat & poſſideat res omnes, quas de conſenſu omnium filiorum ſuorum, & præcipuè *Aſinarii* vice-Comitis, pater eorum *Vandregiſilus* cum Comitiſſa *Maria uxore*, eidem legavit & donavit. Et ſub iſtius præcepti concluſionem nominatim inſerimus, ſcilicèt, Eccleſias locorum de Arennus, de S. Stephano, de Malleo, de Auleto, de Rocheta, de Vinhallo, de Zalveta, de utraque Zopeira, de Pardiniella, de Caſtannaria, de Cornudiella, & omnia aloda eorum, id eſt, lavandarias & parietes, ſimiliterque Eccleſiam loci de Vandres, domos de Jacca, & hæreditates quas Comitiſſa *Maria habuit à patre ſuo Aſinario* Comite; cum cæteris campis & pagis in prædicto Teſtamento contentis, exceptis tamen rebus illis quas ſupra à præcepto noſtro excludimus, & propter cauſas jam dictas confirmare non valemus. Quæ tamen approbamus ſub hoc noſtro inſtitutionis decreto ſublimiter ordinato & legaliter ſtatuto, jure quieto & inviolabiliter prædictum Monaſterium, abſque ulla contradictione, ſub monaſticæ dignitatis reverentia habeat, ac ſine fine poſſideat, & cum tota integritate omnia dicta quæ obtinet, pacifica & immota permaneant; & quidquid prædictum Monaſterium nunc habet, vel quæcumque in poſtmodùm, Deo auxiliante, habiturum ſit in dictis & non dictis locis, vel quodcumque, Deo comitante, in poſterùm ubicumque acquirere ſibi valuerit, omnia firmiter ſemper gaudeat. Inſuper per hoc noſtrum excelſum præceptum ordinamus & ſtatuimus, quòd nullus Dux, Comes, vice-Comes, ſeu Vicarius, ſive ullus exactor judiciariæ poteſtatis, in Eccleſias prædictas, aut loca, vel agros, vel alaudes, ſeu reliquas poſſeſſiones, quas prædictum Monaſterium retinet, vel quas in tempus, in jure ac poteſtate ipſius divinâ miſericordiâ augere potuerit; ad cauſas audiendas, ſeu geſtium (*s*) dandum, vel freda & telonea exigenda, aut feramina (*t*) capienda, aut manſiones, ſeu paratas faciendas, ſeu Fidei juſſores tollendos, aut homines ipſius Monaſterii tam ingenuos quàm ſervos diſtringendos, aut ullas redhibitiones, aut illicitas occaſiones requirendas noſtro tempore, vel juniorum ſeu ſucceſſorum noſtrorum, ingredi audeat.

Nec curtes (*u*) prædicti Monaſterii penetrare, vel ea quæ ſupra enumerata ſunt, penitùs præſumat exigere, ſive Comes ſit aut vice-Comes, aut Vicarius (*x*), aut Graffio (*y*), aut Gaſtaldus (*z*) aut Telonarius, ſive aliud juſticiariæ poteſtatis. Sed liceat Obbonio Abbati memorato, ſuiſque ſucceſſoribus ſub noſtra defenſione permanere, noſtroque ſolo, & juniorum aut ſucceſſorum noſtrorum in temporalibus immediatè parere imperio. Et quidquid jus Fiſci indè poterat exigere, Nos propter Dei & B. Mariæ reverentiam, remittimus Monaſterio prædicto, & etiam ei noſtrâ regali licentiâ & poteſtate relaxamus & concedimus, quòd nullum unquam cenſum perſolvant; niſi tantùm cenſum ſpiritualem ei impoſitum pro animabus *Vandregiſili Comitis*, & *Mariæ uxoris*, ſuorumque parentum ac filiorum & totius ſtirpis Vandregiſilæ in perpetuum. Et etiam pro noſtra & conjugis noſtræ, & juniorum ſeu ſucceſſorum noſtrorum ſalute, & totius regalis regiminis à Deo nobis & illis, pro ſua miſericordia, commiſſi incolumitate, orare quotidiè teneatur. In cæterùm nullum tributum vel debitum, de omnium rerum ſuarum poſſeſſionibus alicui perſolvat; ſed liberè ac tranquillè omnes hæreditates ſuas, hac noſtrâ legali abſolutione poſſideat: & nullo unquam Duci, vel Comiti, vel vice-Comiti, vel Vicario, aut Graffioni, ſeu alio Domino, ſed ſolùm noſtræ & juniorum, ſeu ſucceſſorum noſtrorum in temporalibus ſubditum ſit poteſtati immediatè. At verò in ſpiritualibus Metropolitano Archiepiſcopo Narbonenſi, & Orgellitano Epiſcopo Diœceſano, qui nunc ſunt, vel pro tempore fuerint, obediat, juxta ordinationem, ſeu præceptum genitoris noſtri piiſſimi Ludovici Auguſti. Reſervamus tamen omnium locorum prædictorum & prædicti Monaſterii Advocatiam ſeu Abbatiam (*a*) cum medietate decimarum omnium, Gageriæ titulo (*b*) ad dictum vice-Comitem Aſinarii, præfati territorii Dominum, ſuoſque ad ſucceſſores & hæredes, vel ad alios qui ab eo, ſeu hæreditariâ; ſeu emptivâ, vel dotalitiâ ratione jus habuerint, dummodò præfato Orgellitano Epiſcopo, qui nunc eſt, vel pro tempore fuerit, ab eo, vel à ſucceſſoribus ſuis arciutæ (*c*) perſolvantur. Cæterùm ſi quis Dux aut Comes, ſeu vice-Comes, ſeu Vicarius, aut Graffio, vel poteſtas terræ, vel judex, vel alius è noſtris fidelibus in futurum huic regiæ dignitatis, ſive authoritatis præcepto, litem, vel aliquam controverſiam, aut interpretationem, ſeu dubium inferre tentaverit aſtu malignitatis; ſanctæ & individuæ Trinitatis iram incurrat, & offenſam beatæ Mariæ ſuſtineat, & in diſtricto ac tremendo æterni judicii examine, eam adverſariam inveniat, ſitque anathema, atque reus divinæ Majeſtatis atque humanæ judicetur; & temeritatis ſuæ pœnas exindè perſolvat, & congruâ omni pœnitentiâ, ſecundùm Eccleſiaſticas Leges, Deo & B. Mariæ Virgini in ſexduplum ſatisfaciat. Et ut hæc noſtræ præceptionis auctoritas, à fidelibus omnibus ſanctæ Dei Eccleſiæ & noſtris, in iſtis Regni Francorum partibus, & in illis citerioris Hiſpaniæ & Regni Gothici finibus, noſtro imperio ſubjectis & ſubjiciendis, verùs & firmiter credatur & diligentiùs obſervetur, eam manu propriâ ſubſcripſimus, & Annuli noſtri impreſſione ſignari juſſimus. Signum † Caroli glorioſiſſimi Regis. Rangenfredus Notarius ad vicem Ludovici Abbatis recognovit. Datâ duodecimo Kalendas Februarii, anno quinto regni præſtantiſſimi Caroli Regis, indictione octavâ. Actum in Compendio Palatio Regio, in Dei nomine feliciter. Amen.

(*s*) *Geſta*, Logement.
(*t*) *Feramina*, Des tributs, des contributions.
(*u*) *Curtes* ou *Curtis*, Les Cours, les Métairies.
(*x*) *Vicarius*, Un Officier au-deſſous du Comte.
(*y*) *Graffio*, Un Ecrivain, un Secretaire.
(*z*) *Gaſtaldus*, Intendant d'une Maiſon, d'une Métairie.
(*a*) *Abbatiam*, Une Paroiſſe avec ſes droits & ſes dîmes.
(*b*) *Gageria titulo*, A titre d'Engagement.
(*c*) *Arciuræ*, Le droit de Supériorité, le Cathédratique.

Digitized by Google

LETTRE DU PREVOST ET DES CHANOINES de la Collégiale de ſainte Ode d'Amaine ou Ammanſe, Diocéſe de Liége, touchant la Généalogie de S. Arnould Evêque de Metz, écrite aux Révérends Peres de l'Abbaye de S. Arnould de Metz, en 1446.

1446.

Ex Autographo.

PRæpoſitus & totum Capitulum Eccleſiæ Collegialis B. Odæ viduæ Amanienſis, Leodienſis Diœceſis humiles veſtri amici, venerabilibus & religioſis Dominis Abbati & Conventui Monaſterii ſancti Arnulphi Confeſſoris, ſituati propè civitatem Metenſem, debitam reverentiam & honorem, ſalutem in Domino ſempiternam. Vobis & veſtræ benignæ gratiæ notum facere cupimus, veſtram Litteram per religioſum & circumſpectum Dominum Simonem de Charyſeio Abbatem veſtri præfati Monaſterii, nobis ex parte veſtrî miſſam, ſigilloque præfati veſtri Abbatis ſigillatam & roboratam; & primâ facie apparebat, per illos duos homines vobis ex parte noſtrî tranſmiſſos, benigniſſimè nuper recepiſſe, quoſque homines benignè & laudabiliter amore ſanctiſſimæ noſtræ jam dictæ Patronæ & noſtrî recepiſtis in veſtro Monaſterio, prout dixerunt; pro quibus gratiarum actiones vobis per præſentes referimus, ut ſi qua poſſimus in partibus Leodienſibus facere quæ veſtris placeant voluntatibus, nobis veſtris bonis delectaretis, paratis cum omni diligentia exponere noſtrum poſſe ad omnia quæ veſtrum reſpicient commodum & honorem, propter ſanctiſſimum *Arnulphum* veſtrum benignum Patronum, filium *B. Odæ Viduæ* ſuæ matris, noſtræ Fondatricis & Patronæ; omniaque contenta in prætacta Littera, nobis ex parte veſtri miſſa optimè intelleximus; unde vobis referimus quod nos ſecundùm quod cupitis, mittimus vobis totam Hiſtoriam & Legendam, Cantum & Officium Miſſæ Horarumque B. Odæ Viduæ noſtræ Fundatricis & Patronæ, prout reperietis in volumine latorum præſentium tradito in Pergameno; ſcripto ſecundùm quantitatem voluminis nobis per vos ſcripti, prout veſtra Littera aſſerebat, qui lator nobis promiſit tradere vobis præfatam Hiſtoriam cum præſenti Littera, inſuper vobis humiliter ſupplicamus quatenùs nobis per latorem præſentium remittere dignemini Hiſtoriam, Legendam, Cantum, Officiumque Miſſæ & Horarum Feſti B. Arnulphi Confeſſoris veſtri Patroni, B. Odæ Viduæ filii, & Hiſtoriam Traſlationis ejuſdem S. Arnulphi, necnon Chronicam B. Arnulphi, quam Chronicam per præſentes vobis promittimus eam remittendam poſtquam conſcripſerimus, per latorem vel per alium virum fidelem. Item ſcire dignemini, venerabiles Religioſi, quòd nos ſolemniter celebramus annuatim tria Feſta in noſtra Eccleſia collegiata Amanienſi in honorem B. Odæ Viduæ Patronæ noſtræ; videlicèt, Feſtum ſui obitûs, quando ipſa migravit ab hoc ſæculo xxiij. die menſis Octobris. Item celebramus ſecundum Feſtum, ſcilicèt, Feſtum Tranſlationis B. Odæ nonâ die menſis Julii. Item celebramus tertium Feſtum, ſcilicèt, Feſtum Exaltationis B. Odæ, ſemper Dominicâ die poſt Feſtum S. Matthæi Apoſtoli & Evangeliſtæ in menſe Septembri; & tunc fit ſolemnis Proceſſio circa villam Amanienſem, deferendo unum pulcherrimum Feretrum argenteum, in parte deauratum, in quo Feretro Oſſa benigni Corporis beatiſſimæ Odæ ſunt collocata; de quibus tribus Feſtis, primum Feſtum prætactum, ſcilicèt, ſui Obitûs, eſt majus; quia illud celebratur per omnes Eccleſias totius Epiſcopatûs & Diœceſis Leodienſis cum novem Lectionibus in Matutinis, ſecundùm Ordinarium Leodienſe; & nos celebramus etiam de S. Arnulpho veſtro Patrono in noſtra Eccleſia Amanienſi xvj. menſis Auguſti, Feſtum cum novem Lectionibus ſecundùm Ordinarium Leodienſe, ſicut de uno Confeſſore, propter defectum propriæ Hiſtoriæ, etiam, venerabiles Domini, vos facitis querimoniam de nomine patris S. Arnulphi veſtri Patroni: de hoc reſcribimus veſtris Reverentiis, quòd pater S. Arnulphi vocabatur *Boggus* (*d*), qui fuit Dux in Aquitania, prout invenietis in Legenda B. Odæ, per nos tranſmiſſa, etiamſi contingat aliquos è veſtris venire viſitatum Eccleſiam noſtram Amanienſem temporibus futuris, vos reperietis eam ſitam ſubtùs oppidum Hoyenſe, ad unum magnum milliare fatis propè fluvium Moſæ, inter Hoyum & civitatem Hoyenſem, & habet Eccleſia noſtra duo campanaria, in qua Eccleſia B. Oda requieſcit, & eſt Collegium Canonicorum, & ſumus de conſortio & fraternitate ſanctarum Eccleſiarum Leodienſium. Item reperitur in Chronicis quòd B. Oda noſtra Patrona, fundavit Villam & Eccleſiam Amanienſem in honore B. Georgii, & dotavit noſtram Eccleſiam de multis bonis quæ poſſidemus, tam in decimis quàm in denariis hereditariis, & adhuc fundavit quatuor Eccleſias Parochiales in Epiſcopatu Leodienſi, omneſque in honore ſancti Georgii ſuis ſumptibus; & inſtituit in noſtra Eccleſia Amanienſi octo Canonicos, & quando deceſſit omnes alias poſſeſſiones, prædia & allodia quæ poſſidebat in patria Leodienſi, legavit S. Huberto Confeſſori, illo tempore Epiſcopo Leodienſi ſuo conſanguineo, ad opus ſuarum Eccleſiarum, quas ipſe ſanctus Hubertus fundabat tunc, tam in civitate Leodienſi quàm in Ardenna, quia prætatus ſanctus Hubertus erat filius ſororis beatæ Odæ, & pater S. Huberti fuit filius Boggi ſupradicti, ex ſua prima conjuge, quia Boggus habuit duas uxores; ex prima genuit quemdam Bertrandum; & ille Bertrandus ex ſua conjuge vocata Phigberta genuit ſanctum Hubertum, quæ Phigberta fuit ſoror legitima B. Odæ Viduæ. Poſt mortem ſuæ primæ uxoris, idem Boggus deſponſavit beatam Odam, ex qua genuit B. Arnulphum veſtrum Patronum; & beata Oda fuit amita S. Huberti; & B. Arnulphus filius B. Odæ, fuit avunculus S. Huberti ex parte Boggi patris ſui, quia Bertrandus & S. Arnulphus fuerunt fratres, non de una matre, ſed de duabus matribus & de

S. Arnould Evêque de Metz, fils de Ste Ode Patronne de la Collégiale de Ste Ode.

(*d*) Boggus pere de S. Arnould. Voyez ce qu'en a dit, tome 1. Hiſtoire de Lorraine, pages 378. 379.

uno patre, ſcilicèt, Boggo. Item ſanctus Arnulphus deſponſavit ſibi unam nobilem Dominam, in qua genuit Angiſum Ducem, qui Angiſus habuit in uxorem beatam Beggam de Andradana, ſororem S. Gertrudis Ugis (e), in qua Begga genuit Pippinum, prout omnia iſta reperimus in Chronicis Leodienſibus. Etiam aliquid & multa reperietis in Legenda B. Odæ de progenie, ortu, vita & ſanctitate ejus. Novit Altiſſimus, qui vos in ſancta Religione conſervare dignetur per tempora longiora. In quorum omnium præmiſſorum teſtimonium, Sigillum noſtræ prætactæ Eccleſiæ Amanienſis ad cauſas præſentibus Litteris duximus appendendum.

Datum anno Nativitatis Dominicæ milleſimo quadringenteſimo quadrageſimo ſexto, menſis Julii die quartâ.

EXTRAIT D'UN PRIVILEGE ACCORDE' par l'Empereur Loüis le Débonnaire en 836. en faveur de l'Abbaye de Longeville ou Glandieres.

Fratres de Eccleſia Glandirienſi, quæ in honore ſanctæ Dei Genitricis Mariæ, & ſanctorum Confeſſorum Martini, Digni, Bodagiſli atque Udonis conſecrata, conquerendo adierunt noſtram præſentiam, dicentes Eccleſiam ſuam ſpoliatam fuiſſe à Regibus, qui ante progenitorem noſtrum Carolum magnum exſtiterunt de Curiis, Villis & Beneficiis à Domino Bodagiſlo patre B Arnulphi Metenſis Epiſcopi Eccleſiæ Glanderienſi collatis, & quæ ipſi conſtructores loci B. Dignus & Udo à Tyrannis crudeliter ablata fuiſſe.

GENEALOGIES DE S. ARNOULD EV. DE METZ.

I. Généalogie ſuivant le Manuſcrit de Longeville ou Glandieres en Lorraine (f).

Clothaire II. fut pere de *Blitilde*, qui épouſa Anſbert, & fut mere de

I. *Arnoalde* ou *Bodogiſile.*
II. *Ferreole* Martyr & Evêque de Vocérie.
III. *Moderique* Evêque à Ariſidie.
IV. *Conſitia*, qui demeura vierge.

Arnoalde, époux d'*Oda* de Suabe fut pere de

S. *Arnould* Evêque de Metz.
S. *Arnould* fonda Longeville, & y mourut.

II. Généalogie tirée de la Chronique de l'Abbaye de Fontenelle, ou de ſaint Vandrille en Normandie.

Tom. III. Spicileg. Dachery, pages 185. 188.

Clothaire II. ou *Lothaire* fut pere de *Blitilde*, qui épouſa Anſbert, dont il eut

I. *Arnoalde.*
II. *Feriole* Evêque de Vocérie.
III. *Moderique* Evêque d'Ariſidie.
IV. *Tharſicie*, qui demeura vierge.

Arnoalde fut pere de S. *Arnould* Evêque de Metz.
S. *Arnould* fut pere

I. de *Flodulphe*, pere de Martin tué par Ebroïn.
II. de *Walchiſe* pere de S. *Vandrille.*
III. d'*Anchiſe* pere de Pepin l'ancien.

III. Généalogie ſelon la Chronique de ſaint Arnould de Metz.

Clothaire II. fut pere de *Blitilde*, qui épouſa Anſbert.
Anſbert engendra le Comte *Arnoald.*
Arnoald fut pere de S. *Arnould* Ev. de Metz.
S. *Arnould* fut pere de

I. *Anchiſe* qui fut Duc & Comte en Auſtraſie.
II. *Clodulphe*, qui fut Evêque de Metz.
III. *Valgiſe*, ou *Walchiſe*, qui fut pere de S. Vandrille Fondateur de l'Abbaye d'Alaon.

IV. Généalogie ſuivant le titre de la Collégiale de Ste Ode d'Amaine ou Hamai, au Dioceſe de Liége, près la ville de Huy.

Boggus épouſa en premieres nôces la ſœur de Ste *Ode*, qui fut mere de *Bertrand.*

Bertrand épouſa *Phigberte*, dont il eut S. *Humbert* Evêque de Liége, mort en 727.

Le même *Boggus* épouſa en ſecondes nôces Ste *Ode*, qui fut mere de S. *Arnould*, morte en 640.

Ainſi *Bertrand* & S. *Arnould* étoient freres de pere, mais nés de différentes meres.

Et S. *Humbert* étoit neveu de S. *Arnould.*

S. *Arnould* épouſa une Dame dont l'Auteur ne dit pas le nom, laquelle fut mere d'*Anchiſe.*

Anchiſe épouſa *Begga* ſœur de Ste *Gertrude.* On ne parle point ici des autres enfans de S. *Arnould.*

V. Généalogie ſuivant le titre de l'Abbaye d'Alaon.

Clothaire II. mort en 628. fut pere

I. de *Dagobert* I. Roi de France.
II. de *Charibert* Roi de Toulouſe.

Charibert eut trois fils.

I. *Ilderic* ou *Childeric* Roi de Toulouſe.
II. *Boggus*, Duc d'Aquitaine, mort en 688.
III. *Bertrand* auſſi Duc d'Aquitaine, mort avant 688.

Boggus épouſa N. dont il eut

I. *Eudes* Duc d'Aquitaine.
II. *Imitarius.*

Bertrand frere de *Boggus* épouſa *Phigberte*, dont il eut S. *Humbert* Evêque de Tongres & de Liége.

(e) Ste Gertrudis *Ugis*, fortè Virginis.

(f) Etienne de Bar Evêque de Metz en 1121. dans un Titre donné à l'Abbaye de Longeville, en attribuë la Fondation à *Dignus Bodagiſus* & *Udo.* Ce qui eſt conforme au Diplôme de Loüis le Débonnaire, rapporté dans l'Hiſtoire de Lorraine, tome 2. page 362. Voyez auſſi le Poëme dédié à Charles le Chauve, ou cette Généalogie eſt rapportée.

Digitized by Google

VI. Généalogie tirée d'un Poëte qui écrivoit au neuviéme ſiécle.

Le R. P. Thomas d'Aquin Carmé Déchaux, fit imprimer en 1644. un Poëme ancien, compoſé par un Anonyme vers l'an 840. ſous le regne de Charles le Chauve ; ce Poëte fait deſcendre S. Arnould de Blitilde, fille de Clothaire II. & d'Anſbert, homme illuſtre & *Sénateur*, & Maire du Palais, ſelon quelques-uns.

Du mariage de Blitilde & d'Anſbert ſortirent trois fils & une fille ; ſçavoir, *Arnould, Ferreole & Modeſique & Tharſicie.*

Ansbertus genuit portans inſignia clari
. . . . . .
Hujus (regis Clotharii II.) erat filia nubilis annis
Nomen erat Blithild. *Multorum linea Regum*
. . . . . .
Suſcepit Anſbertus *clara de conjuge natos*
Tres, & nata fuit ſalici dote Virago.
Ex quibus Arnaldum *primogenitum vocitavit ;*
Ferreolum *ſic deinde lubens juber eſſe ſecundum.*
Tertius aſſurgit Modericus *in ordine frater.*
Quarta puella Dei Tharſicia . . . . . .
. . . . . .
Te (Arnaldo *) genitore pio* Arnulphus *moribus exit.*
. . . . . .
Hoc patre Flodulphus *ſuperas deſpexerat auras.*
. . . . . .
Huic erat Anſchiſus frater memorabilis evo,
Viribus infractis ſurgis quo patre Pipinus.

Jean Jacques Chifflet (*g*) a ramaſſé avec ſoin tous les témoignages des Auteurs depuis le 8. ſiécle juſqu'au 17. incluſivement, qui ont ſoutenu & approuvé le mariage de Blitilde & d'Anſbert, & qui en ont fait ſortir Arnold ou Arnould pere de ſaint Arnould ; il réfute enſuite l'Ecrit de Chantereau le Féore, qui s'eſt inſcrit en faux contre ce mariage, & a prétendu que c'étoit une fiction ; tout cela fondé principalement ſur le ſilence de Grégoire de Tours & d'Aimoin, qui ne parlent point du mariage d'Anſbert & de Blitilde, & ſur ce que les Auteurs qui en parlent, ne ſont ni contemporains ni d'accord entr'eux ; les uns faiſant Blitilde fille de Clothaire I. & les autres de Clothaire II.

Chifflet répond que Grégoire de Tours & Aimoin, ou n'ont rien dit des filles des Rois Mérovingiens, ou n'en ont dit que peu de choſes. Ils n'ont pas traité la Généalogie des Carlovingiens, qui ſont ſortis d'Anſbert & de Blithilde. Les Ecrivains que Chifflet & le Pere Thomas d'Aquin ont recueillis, approchent du tems de Pepin, fils de S. Arnould, où ſa Généalogie devoit être bien connuë. Enfin la confuſion de Clothaire II. avec Clothaire I. vient d'une faute de Copiſte aiſée à corriger ; on a mis *Blitildis filia ſecunda Lotharii*, au lieu de *filia ſecundi Lotharii*, c'eſt ainſi que les Exemplaires imprimés portent uniformément, & la Chronologie demande abſolument qu'on l'entende ainſi ; car de Clothaire I. à S. Arnould il y a trop de diſtance.

L'Hiſtoire de S. Ferreole Evêque d'Uzez eſt connuë. *Vide Gallia Chriſtiana, tome 6. page 613.*

Celle de S. *Mundéric* Evêque d'*Arſidie* apparemment du Pays d'*Arzat* dans le Diocéſe de *Rhodez*, eſt auſſi connuë. *Vide Gallia Chriſtiana, tome 1. page 195.* C'étoit le Pays des *Ferreoles* ancêtres d'Anſbert. Cet Evêché d'*Arzat*, *Ariſtenſis*, a ſubſiſté juſqu'en 625. *Voyez auſſi Hiſt. Languedoc. tome 1. pages 266. 267. 270. 227. 870.*

On doit ſe ſouvenir que dès le commencement, l'Aquitaine ayant fait partie du Royaume d'Auſtraſie, pluſieurs Maiſons illuſtres, & pluſieurs grands Perſonnages paſſerent de la Guyenne à Metz ; comme S. Arnould, Arnoalde ſon pere, &c. S. *Goëric*, & d'autres ; & que l'Evêché de Metz fut comme héréditaire dans la famille d'*Agiulphe* ou *Aigulphe*, fils de *Firmin* frere du célébre Anſbert, époux de Blitilde. *Hiſt. Languedoc. tome 1. page 269.* Or Firmin & Anſbert étoient fils de *Tonance Ferreole* Préfet des Gaules, du tems de *Theodoric I.* Roi des Viſigots.

Remarquez auſſi que S. Vandrille Fondateur de Fontenelle, & fils de Volſchiſe fils de S. Arnould, a fleuri dans le Diocéſe de Verdun, & que l'Evêché de Verdun poſſédoit autrefois des biens conſidérables dans l'Aquitaine, que S. Maldavée alloit ſouvent en ce Pays ; & de-là vient, dit l'Hiſtorien des Evêques de Verdun, que l'Hiſtoire des premiers Evêques de Verdun, eſt devenuë célébre dans les Pays de la Loire. Hiſtoire de Lorraine, t. 1. l. xi. art. lxxix.

I. Remarquez que dans les quatre premieres Généalogies & dans la ſixiéme, on ne parle que de *Blitilde* fille de Clothaire II. & épouſe d'*Anbert*, ſans dire un mot des autres enfans du Roi Clothaire II. Dans la cinquiéme Généalogie, on ne parle pas de *Blithilde* ; mais ſeulement de *Dagobert* & de *Charibert* fils du Roi *Clothaire II.* & d'*Hilderic* ou Childeric, de *Boggus* & de *Bertrand* fils de *Charibert* ; & les autres anciens Hiſtoriens ne parlent ni de *Blitilde*, ni de *Boggus*, ni de *Bertrand* fils du Roi *Charibert* ; mais ſeulement d'*Ilperic*, ou *Chilperic* fils de Charibert : d'où l'on doit conclure que, ni les unes ni les autres de ces cinq Généalogies, n'ont rapporté tous les enfans des perſonnes dont elles parlent ; mais ſeulement ceux qui regardoient leur ſujet. La Branche de *Blitilde* demeura à Metz & en Auſtraſie ; les autres Branches ſe fixerent en Aquitaine, qui dépendoit anciennement du Royaume de Metz, & qui entretenoit encore en ce ſiécle-là beaucoup de liaiſon avec l'Auſtraſie.

II. La Généalogie tirée d'Alaon, ne parle que de la premiere femme de *Boggus*, qui fut mere d'*Eudes* & d'*Imitarius* ; mais celle de la Collégiale de Ste *Ode*, marque ſa ſeconde femme nommée *Ode*, qui fut mere de S. *Arnould.*

III. La Parenté de S. Hubert & de S. Arnould, qui paroiſſoit juſqu'ici incompatible & inexplicable, s'explique aiſément par le ſecours de la Généalogie d'Amanie ou d'Hamai.

IV. Il eſt remarquable que les deux Généalogies de *Longeville* ou Glandieres, & de la Collégiale d'Amanie ou d'Hamai, avoient connoiſſance de *Boggus*, *Boggis* ou *Bodogiſile*, dont elles font mention (*h*), & les autres ne le connoiſſent que ſous le nom d'*Arnoalde.*

V. Pour concilier ces ſix Généalogies, il faut dire que *Boggus*, autrement *Arnoalde*, avoit épouſé *Ode* en ſecondes nôces, & en eut deux ou trois fils ; ſçavoir, *Eudes* Duc d'Aquitaine, *Imitarius & Arnoaldus*, à moins qu'*Imitarius* ne ſoit le même qu'*Arnoaldus*, & que *Boggus.*

VI. On ſçait qu'en ce tems-là il y avoit pluſieurs perſonnes qui avoient deux noms ; & ſans ſortir

(*a*) *Chifflet, de Matrimonio Anſberti & Blitild. append. ad lumina nova, &c. pag. 427.*

(*b*) *Vide Duchoſne, tom. 1. pag. 678. & ſeq. Le Cointe, ad an. 688. num. 34. & ſeq. ad an. 711. fur. 3. Nov. in ja Vitam ſancti Huberti.*

d'Aquitaine

d'Aquitaine, Goëric parent de S. Arnould, & après lui Evêque de Metz, s'appelloit *Abbon*. *Leudin* Evêque de Toul s'appelloit auſſi *Bodon*. S. Augende ou S. Ouën s'appelloit *Bodo*. Le pere de Ste Ségoléne, premiere Abbeſſe de Troclar en Albigeois, honorée à Metz & ſœur de S. Goëric, s'appelloit *Gramardus* & *Babon*. Le Duc Atique ſe nommoit auſſi *Adalric* : Albery Comte d'Allemagne, portoit auſſi le nom de *Bego*; *Bertholde* pere de Bodo Evêque de Toul s'appelloit auſſi *Godoin*; S. Villibrode porte auſſi le nom de Clément; & S. Vinfride celui de Boniface; & *Eudes* Duc d'Aquitaine eſt ici nommé *Ludes*.

VII. Enfin il eſt très croyable qu'*Arnoalde* & *Arnould* auront été ômis dans le titre d'Alaon, parce qu'ils étoient étrangers au deſſein de ceux qui y parloient, & qu'ils n'étoient plus dans le pays; mais en Auſtraſie & a Metz. Il y a pluſieurs exemples de pareilles ômiſſions dans les titres & dans les Généalogies, on en voit même dans l'Ecriture Ste.

VIII. On aſſûre que S. Goëric proche parent de S. Arnould, & ſon ſucceſſeur dans l'Evêché de Metz, avoit été Gouverneur de l'Albigeois, & d'une grande partie de l'Aquitaine, qu'il étoit frere de Ste Ségoléne, fils de *Gramardus*, nommé autrement *Babon*, & que Gramardus étoit frere d'Anſbert ayeul de S. Arnould.

IX. On n'a juſqu'ici aucune preuve bien certaine de l'exiſtance de *Martin*, qu'on fait fils de S. Clodulphe ou Cloû Evêque de Metz, & qu'on dit avoir été mis à mort par Ebroïn.

X. Quant à *Vandregiſile*, ou *Vandrille* qu'on fait fils de *Volchiſe*, fils de S. Arnould, il eſt auſſi connu dans le titre d'Alaon, & nommé Comte des Marches de Gaſcogne, avec Marie ſonépouſe (*a*); il deſcendoit de *Boggis*, & fonda avec ſon épouſe le Monaſtere d'Alaon en 835. & y fut enterré. Il prétendoit hériter d'Eudes, Duc d'Aquitaine & de Gaſcogne.

Il eſt fort différent d'un autre *Vandrille* nommé autrement *Vando*, auſſi deſcendu de Volchiſe, & Fondateur du Monaſtere de Fontenelle, autrement S. Vandrille en Normandie. Ce dernier Monaſtere fut fondé en 629. & celui d'Alaon en 835. L'Auteur de la Chronique de Fontenelle, a donné la Vie de l'ancien Vandrille Fondateur de Fontenelle; mais il n'a pas connu l'autre Vandrille Fondateur d'Alaon, qui vêcut plus de cent ans après le premier. Le Fondateur de Fontenelle a paſſé ſes premieres années à Monfaucon au territoire de Verdun, dans le Royaume d'Auſtraſie, & n'étoit point d'Aquitaine.

XI. Il n'eſt point fait mention de *Volchiſe* troiſiéme fils de S. Arnould Evêque de Metz dans ſa Vie, apparemment parce que Volchiſe retourna en Aquitaine, & ne parut point, ni lui ni ſes deſcendans à Metz, ni en Auſtraſie.

Le même Duc Volchiſe pere de Vandrille, eſt dénommé dans le Diplôme de Charles le Chauve, en faveur de l'Abbaye d'Alaon, avec ſa fille Valdrade épouſe de *Lude* ou *Eudes* Duc d'Aquitaine. Le Roi Charles le Chauve reconnoît Volchiſe comme étant de ſa Parenté : mais il ne nomme pas le pere de Volchiſe. Un peu plus loin il marque que le Duc *Ludon* ou Eudes étoit frere d'*Imitarius* & fils du Duc Boggis. Et enſuite il dit que Vandrille étoit des derniers deſcendans, *de poſteriore linea*, ou des arriere-deſcendans des Ducs Boggiſe & *Ludon* ou Eudes. Les Généalogiſtes François reconnoiſſent auſſi Walachiſe fils de S. Arnould.

XII. *Imaginarius* eſt peut-être le même que *Grimbardus*, pere de S. Goëric & de Ste Ségoléne.

S. Goëric étoit proche parent de S. Arnould. Il quitta l'Aquitaine pour venir à Metz, où il fut Evêque après S. Arnould.

On peut voir ſur la Généalogie de S. Arnould & de S. Goëric, les Auteurs de leurs Vies.

Dominici, *Ansbertus redivivus*, & les Bollandiſtes au 18. de Juillet, p. 423. & ſ. & les Auteurs de l'Hiſt. du Languedoc, tome 1. page 373. 374. 375. & principalement les Preuves, p. 85. & ſ. & les Notes, p. 689. & le Pere Jordan Jéſuite, *Critique de l'origine de l'auguſte Maiſon de France à Paris* 1683. Chantereau Le févre, *Diſcours Hiſtoriques ſur le Mariage d'Ansbert & de Blitilde, pretendue fille du Roi Clothaire*. A Paris 1647. *In Quarto*. Nous en avons parlé dans la premiere Edition de l'Hiſtoire de Lorraine (*b*), & nous avons tâché de réfuter le ſentiment que nous établiſſons icy, mieux informés par les découvertes de nouvelles Piéces.

CATALOGUE DES EVÊQUES DE METZ,

Tiré de deux Manuſcrits de ſaint Arnould.

NOmina etiam Epiſcoporum Metenſium, & ordinem, & quot annis quilibet Sedem Epiſcopalem tenuerit, huic paginæ annectere dignum duximus, quia major pars eorum de Genealogia & Parentela ſancti Arnulphi deſcendit, per cujus cognationem & Parentelam Eccleſia ſancti Stephani fundata fuit in bonis & fundis & hæreditatibus.

Ex geſtis quidem Pontificum Metenſium habemus, quòd

1. *Sanctus Clement*, qui fuit Conſul & Patricius Romanorum, miſſus à beato Petro, primus obtinuit Sedem Epiſcopalem Metenſem, ſeditque xxv. annis & quatuor menſibus. Obiit nono kalendas Decembris.
2. *Celeſtis* Epiſcopus ſedit annis xv. Obiit pridiè Idûs Octobris.
3. *Felix* Epiſcopus ſedit annis xlij. menſ. vj. Obiit nono kalendas Martii.
4. *Patiens* Epiſcopus ſedit an. xiv. Obiit v. idûs Jan.
5. *Victor* ſedit annis novem & menſibus duo. Obiit x. kalendas Octob.
6. *Item* Victor Epiſcopus ſedit annis iij. menſibus duo. Obiit ix. kalendas Octob. *
7. *Simeon* ſedit an. xxx. Obiit ix. kalend. Martii
8. *Sambatius* an. xviij. Obiit xviij. kal. Octob.
9. *Rufus* an. xxviij. Obiit vij. Id. Novembr.
10. *Adelphus* an. xvij. Obiit iv. kal. Septembr.
11. *Firminus* an. xlv. Obiit xv. kal. Septembr.
12. *Legontius* an. xxxiv. & menſ. vj. Obiit xij. kal. Mart.
13. *Auctor* an. xxix. * Obiit iv. Id. Aug.
14. *Epterius* Epiſcopus an. xvj. Obiit iij. kal. Aug.

Le ſecond *Victor* ne ſe trouve pas dans quelques Manuſcrits.

* *Aliàs* xlix.

(*a*) Hiſt. de Languedoc, tome 1. Preuves, pages 86. 87. 89. & note 13. page 689.

(*b*) Hiſtoire de Lorraine, tome 1. pages 378. 379. & ſuivantes.

* *Alias* xij.
15. *Urbicius* primus Archiepiſcopus an. xlix. Obiit xij. * kalendas Aprilis.
* Bonolus.
16. *Donolus* * an. iij. & menſ. vj. Obiit vij. Id. Oct.
* Terentius.
17. *Adherentius* *, an. xx. Obiit iv. kal. Novembr.
* Conſolinus.
18. *Conſelinus* * ſedit an. xix. Obiit pridiè kal. Aug.
* xxxvj.
19. *Romanus* an. xxvj. * Obiit id. April.
* Fronimus.
20. *Fronimus* * an. viij. Obiit vj. kalend. Aug.
21. *Gramatius* an. xxv. Obiit vj. kal. Maii.
22. *Agathimber* an. xij. & menſ. vj. Obiit iv. Id. Maii.
* Le même qu'Heſperius.
23. *Sperus* * Epiſcopus an. xvij. Obiit x. kal. Sept.
24. *Villicus* an. xxv. menſes ij. Obiit v. * kal. Maii.
* xv.
25. *Petrus* Epiſcopus an. x. Obiit v. kal. Octobr.
* x.
26. *Aigulphus* vel *Agiulphus* an. xij. Obiit ix. * kalendas Decembris.
27. *Arnoaldus* an. viij. & menſ. j. Obiit . . . . .
28. *Pappolus* an. xxvij. & dies xxx. Obiit xj. kal. Dec.
29. *Arnulphus* Epiſcopus ſedit an. xv. dies x. Obiit xvij. kalendas Septembris.
30. *Goericus* ſive *Abbo* an. xviij. Obiit xiij. kal. Oct.
31. *Godo* an. x. menſ. ij. Obiit viij. id. Maii.
* Idûs.
32. *Clodulphus* an. xl. dies xx. Obiit viij. kal. * Maii.
33. *Abbo* an. x. menſ. j. dies xxvj. Obiit xvij. kal. Maii.
* xij. kal.
34. *Aptatus* an. vij menſ. ij. Obiit kal. * Febr.
35. *Felix* menſ. ix. Obiit xj. kalend. Januar.
36. *Sigebaldus* an. xxv. Obiit vij. kalend. Novembris.
37. *Grodegrandus* Archiepiſc. ſedit an. xxiij. menſ. v. dies v. Obiit pridiè non. Mart.
Ceſſavit Epiſcopatus an. ij. & menſ. vj. *.
* Erdien xix.
38. *Angelramnus* Archiep. & Palatii Capellanus, ſedit an. xxviij. dies xxviij. Obiit vij. kal. Nov. Requieſcit in Monaſterio, cujus vocabulum *Nova Cella*. Obiit in loco Aſnagan, nunc Cuniſberg CeſſavitEpiſcopatus an. xxvij. menſ. iv*.
Cette vacance de 37. ans 4. mois, n'eſt pas croyable, & ne ſe trouve pas dans les autres Catalogues.
39. *Gundulphus* an. vj. menſ. viij. dies vij. Obiit vij. id. Septemb. Jacet in Gorzia.
40. *Drogo* Archiep. & ſacri Palatii ſummus Capellanus, an. xxxij. menſ. v. dies vij. Obiit vj. idûs Decemb. in Burgundia prædio ſancti Petri, Memeriaco dicto, indèque corpus ejus delatum ad urbem Mediomatricum, humatus in Eccleſia ſancti Joannis. Idibus Decembris.
41. *Adventius* Epiſc. an. xvij. dies xxiv. Obiit pridiè kalendas Septembris.
42 *Wallo* an. vj. dies v. Obiit iv. id. Aprilis.
43 *Robertus*, *vel Robert (Meuriſſe) an. xxxiij. menſ. vij. dies xij. Obiit iv. non. Januar.
* Robertus.
44. *Wigericus*, vel Vigerus (Meuriſſe) an. x. dies xxx. Obiit kalend. Martii.
45. *Adalbero* * an. xxxv. menſ. ix. dies xxv. Obiit vj. kal. Maii.
* Beaus. *Meuriſſe*, 2. an.

CATALOGUE DES EVÊQUES DE METZ.

Tiré d'un Pontifical & d'un Canon de la Meſſe, écrit du tems de Charlemagne, ſur un vélin en lettres d'or, & conſervé encore aujourd'hui au grand Autel de la Cathédrale de Metz. Il eſt imprimé dans Meuriſſe, Hiſtoire de Metz, page 685.

QUi ſacra vivaci ſtudio domicilia luſtras,
Noſcendi tua tangit amor ſi pectora, quorum
Hæc fuerit procerum Chriſto acquiſita labore,
Urbs præclara viris, ſeu quis has primus ad oras
Advexit lumen ſublato errore vetuſto,
Almifluæ ſoleis de vero Oriente Fidei:
Perlege ſubjectum, breviterque docebere, carmen.
Cùm Petrus æterni Dux ſummus Romula Regis,
Quæ Caput orbis erat, ad mœnia finibus omni
Schemate virtutum plenus veniſſet Eoïs,
Claros quoſque viros ſummas cœleſtibus armis
Obiit 9. cal. Decemb. Qui caperent arces, ad vitæ gaudia mittit.
E quorum numero Clemens vocitatus, ut illo
Qui Romæ Petro ſucceſſerat, intulit urbi
Huic, quam olim Metis veteres dixêre Coloni,
Egregius Præſul divinâ voce ſalutem,
Primuſque hic Domini dignè fundavit ovile,
Aurea tranſmittens populi exempla futuris.
Juſti ſucceſſit merito, cui vita vocamen
Cœleſtis tribuit, cœleſti dogmate pollens.
Obiit 2. id. Octob.
Tertius Eccleſiam Fœlix fœliciter auxit.
Obiit 8. cal. Mart.
Quartus adeſt Patiens, benè quem patientia compſit.
Obiit 6. id. Januarii.
Hinc fulſit Victor, cui dat victoria nomen.
Obiit 10. cal Octobris.
Hunc ſequitur ſextus ſimili cognomine Præſul.
Septimus Hebræo eſt Simeon de ſanguine cretus.
Obiit 15. cal. Martii.
Sambatus octavus benè myſtica Sabbata ſervat.
Obiit 18. cal. Octob.
Poſt hos, Ruffe, venis, flammis rubicundus amoris.
Obiit 7. id. Novemb.
Adelphus decimus fratrum dilector opimus.
Obiit 4. cal. Septemb.
Hinc Firminus erat, cui firmum robore pectus.
Obiit 15. cal. Sept.
Hos tu ſubſequeris duodecimus, alme Legonti.
Obiit 12. cal. Mart.
Floruit hinc Auctor donis cœleſtibus auctus.
Obiit 4. id. Aug.
Epletus hanc decimus tenuit quartuſque Cathedram.
Obiit 3. cal. Auguſti.
Claruit hac decimus quintuſque Urbicius urbe.
Obiit 13. cal. April.
Poſt Bonolus, bonitatis opus de more peregit.
Obiit 7 Id. Octobris.

Digitized by Google

Obiit 4. cal. Novembris.
Obiit 2. cal. Auguſti.
Obiit idib. Aprilis.
Obiit 6. cal. Auguſti.
Obiit 7. cal. Maii.
Obiit 4. id. Maii.
Obiit 10. cal Septembr.
Obiit 14. cal. Mart.
Obiit 15. cal. Octobr.
Obiit 10. cal. Sept.

Triviſti aſſiduè poſt limina ſancta Terenti.
Octavus decimus Lamgunfolonis (*a*) habetur.
Indè capis, Romane, decus venerabilis Aulæ.
Poſt Fronimus ſanctum ſapienter rexit ovile.
Grammatus inſtruxit largè de Grammate plebem.
Emicat Eccleſiæ Danaus (*b*) Agathimber in æde.
Poſt hos Sperus erat, quem ſpes fulcibat ab altis.
Villicus internas ſervat moderamine villas.
Vicenus quinuſque Petrus dat famina plebi.
Et genus & fulgens Agiulphum vita decorat.

Alter adeſt rursùs Præſul venerabilis Abbo.
Aptis Aptatus Clerum moderatur habenis.
Oſtendit Fœlix populis fœlicia regna.
Eximius claret factis Sigibaldus opimis.
Nobilis in cunctis Papa (*c*) Chrodegangus habetur.
Jam nunc tricenus Paſtorque octavus herili
Auxilio fultus traxit ad pia paſcua vitæ.
Angelramnus oves: quo tempore maximus armis
Rex Carolus ſenſu, formâque, animoque decorus,
Italiæ accepit Chriſti de munere Sceptrum.

Obiit 19. cal. Maii.
Obiit 12. cal. Febr.
Obiit 11. cal Januar.
Obiit 7. cal. Novembr.
Obiit 2 non. Mart.

Obiit 7. cal. Novembr.

Obiit 11. cal. Decembris.
Obiit 17. cal Septembr.
Obiit 13. cal. Octob.
Obiit 8. id. Maii.
Obiit 8. id. Maii.

Chriſaculum (*d*) ſervanda capis poſt, Papule, ſepta.
Splenduit Arnulphus dehinc amplâ luce beatus.
Inde Goëricus præſt, vocitatus & Abbo.
Poſt Godo terdenus ſervat pia culmina primus.
Subſequitur ſancto Chlodulphus germine cretus.

Protegat atque regat fœlices dextra per ævum.

Additions.

Gundulphus deceſſit 7. idûs Septembris.
Drogo Archiepiſcopus 6. idûs Decembris.
Adventius pridiè kalendas Septembris.
Wala 3. Idûs Aprilis.
Ruotpertus ordinatus eſt Epiſcopus 10. kalendas Maii.

HISTORIA EPISCOPORUM TULLENSIUM.

L'Auteur de cette Hiſtoire des premiers Evêques de Toul, eſt Adſon Abbé de Montier-en-Derf au Diocéſe de Châlons-ſur-Marne. Il étoit originaire de Bourgogne, & ſe fit Religieux dans l'Abbaye de Luxeüil. Le progrès qu'il y fit dans les ſciences, & la réputation qu'il y acquit, engagerent S. Gauzelin Evêque de Toul, qui déſiroit faire revivre l'étude des Lettres dans ſon Diocéſe, de le tirer de ſon Monaſtere, pour avoir ſoin des Ecoles de ſa ville Epiſcopale, qui ſe tenoient alors dans l'Abbaye de S. Epvre, près la Ville de Toul. De-là Gauzelin l'envoya dans l'Abbaye de Montier-en-Derf, qui lui appartenoit; & Adſon y fut Coadjuteur de l'Abbé Alberic, auquel il ſuccéda dans le gouvernement de cette Abbaye, vers l'an 971. On tient que c'eſt lui qui bâtit les Cloîtres & les autres lieux Réguliers de ce Monaſtere, & qui commença la belle Egliſe qu'on y voit aujourd'hui. Tous ces Ouvrages ſont d'une grande magnificence pour ce tems-là. On veut auſſi qu'il ait été Abbé de Luxeu & de S. Manſuy les-Toul.

On a de lui pluſieurs Ecrits. il écrivit à Luxeu la Vie de S. Valbert Abbé de cette Abbaye; & dans la Preface de cette Vie, il donne un Abrégé de l'Hiſtoire de Luxeu, juſqu'à ſon tems. Il y étoit Abbé en 990. & il ſe nomme *Hermiricus*. Cet Ouvrage eſt encore manuſcrit dans la Bibliotéque de Luxeu. Il écrivit de plus les Vies de S. Baſle (*f*), & de S. Frodebert Abbé & Fondateur de Montier-la-Celle. Abbon Abbé de Fleury-ſur-Loire, le pria de mettre en Vers le ſecond Livre des Dialogues de S. Grégoire, qui contient la Vie de S. Benoît.

On a de lui une Lettre ſur l'Ante-Chriſt, adreſſée à la Reine Gerberge (*g*). Il fut appellé par Brunon Evêque de Langres, pour mettre la Réforme dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon. Enfin on croit qu'il eſt Auteur de l'Hiſtoire des Evêques de Toul que nous donnons ici, & que nous avons tirée d'un ancien Manuſcrit de l'Abbaye de S. Manſuy, qui eſt, ſelon toutes les apparences, copié ſur l'original même d'Adſon. Il y en a encore un très bon Manuſcrit chez les Dames de Remiremont, dont j'ai tiré ce qui manquoit aux Vers qu'Adſon a compoſés en l'honneur de S. Manſuy, & qui m'a été communiqué par M. Andreu Ecolâtre de Remiremont. Je parlerai encore d'Adſon dans le Catalogue des hommes illuſtres de ce pays.

(*a*) *Lamgofolonis habetur*, liſez *Jam Gonſolinus* ou *Conſolinus habetur*: *Conſolin* eſt le 18. Evêque de Metz.

(*b*) *Danaus Agathimber*: Il dit qu'il étoit Grec, parce que ſon nom étoit dérivé du Grec.

(*c*) *Arnoaldus manans à ſtirpe Sycambra*: S. Arnould deſcendoit d'Ansbert & de Blitilde fille du Roi Clothaire II. *Sycambre* ou Franc d'origine.

(*d*) *Chriſaculum*, apparemment le Monaſtere de Creſtal, nommé ici *Chriſaculum*, & ailleurs *Cloſtricum*. On en attribuë la Fondation à S. Sigebaud Evêque de Metz. Voyez Meuriſſe Hiſtoire de Metz, liv. 2. page 151.

L'Auteur veut dire ici que l'Evêque S. Papole eſt le Gardien, le Protecteur de ce Monaſtere.

(*e*) *Papa Chrodegangus*: Le nom de Pape ſe donnoit autrefois aux Evêques.

(*f*) Alberic. ad an. 992.

(*g*) *Vide tom. 6. S. Aug. p. 243. nov. edit. & indic. ad voc.* Antichriſtus.

Le Révérend Pere Don Edmond Martenne en a déja fait imprimer une partie dans le troiſiéme tome de ſon *Theſaurus Anecdotorum*, page 989. & ſuivantes : mais comme cet Ouvrage eſt d'une très grande conſequence pour le Diocéſe de Toul, nous le donnerons ici tout entier.

On trouve à la fin du Manuſcrit d'Adſon, les Vies de S. Gerard, d'Etienne, de Robert, de Bertholde, d'Heriman & de Brunon, tous Evêques de Toul ; qui ont été écrites par des Auteurs contemporains, ou preſque contemporains. Celle de S. Gerard a été compoſée par Vidric Abbé de S. Epvre ; & celle de S. Brunon, nommé depuis Leon IX. par Wibert Archidiacre de Toul, qui vivoit de ſon tems. Nous n'avons pas jugé à propos de d'imprimer cette derniere Vie, parce qu'elle l'eſt déja en pluſieurs endroits.

Nous avons joint à ces Vies l'Abrégé de celles des Evêques de Toul, qui ont vêcu depuis S. Leon IX. juſques à Hector d'Ailly, mort en 1532. tirées d'un Manuſcrit écrit ſucceſſivement par pluſieurs perſonnes, qui vivoient à peu près du tems des Evêqus dont ils écrivent l'Hiſtoire. Il nous a été communiqué par M. l'Abbé de l'Aigle. Ce Manuſcrit a pour titre : *Epitaphia Epiſcoporum Tullenſium*, ou, *Cedula cujuſlibet Epiſcopi.*

Domino, ſancto ac beatiſſimo Antiſtiti Gerardo, Adſo indignus Servorum Dei ſervus, Abbatum ultimus, peccatorum primus, æternæ Redemptionis munus.

Licet Sanctorum omnium virtutes & exempla meritò ſemper ſint recolenda, & memoriæ commendanda, juxta Scripturæ vocem (*h*) : *Sapientiam Sanctorum narrent omnes populi, & laudem eorum nuntiet Eccleſia* ; illorum tamen crebriùs nobis ſunt geſta revolvenda, quorum patrociniis Domino donante regimur, & quorum Reliquias poſſidemus. Igitur quia de actis Pontificum Leuchorum, prout Dominus dederit ſcribere, ad memoriam poſterorum decernimus, ab ipſo primo ejuſdem civitatis patre ac Præſule, videlicèt, ſancto Manſueto, dignum eſt ut exordium ſumamus.

S. Manſuy I. Evêque de Toul.

Fuit enim idem venerandus Pater, ſicut relatu majorum didicimus, nobili Scottorum ſanguine oriundus ; ſed divinâ prævidente clementiâ, quæ cuncta mirabiliter prærordinat atque diſponit, à ſuis finibus exul factus eſt(*i*), quatenùs in regione ſuperna colonus fieret, & illos qui à patria Regni cœleſtis erant exules, ſupernorum Civium efficeret cohæredes. Nec mirum ergo ſi Dominus & Salvator omnium, qui omnes vult ſalvos fieri, & in agnitionem veritatis venire, tantum auctorem de remotis terræ partibus vocatum ad ſeminanda Verbi divini ſemina, & illuſtranda cœca populorum corda, deſtinavit, qui etiam per ſemetipſum de cœleſtibus deſcendens Sedibus, genus humanum originali & actuali delicto aſtrictum viſitare dignatus eſt.

Tempore namque quo Beati Petri Apoſtolorum Principis Prædicatione & Apoſtolatu Romana fulgebat Eccleſia, Duce Chriſto illùc perductus eſt, ſeque Doctrinæ Apoſtolicæ ſubdidit. A quo Documentis Fidei Catholicæ imbutus, atque ſcientiâ divinorum Eloquiorum pleniter inſtitutus, ad præfatam urbem Pontificali benedictione conſecratus, velut lampas fulgida ad repellendas erroris tenebras directus eſt. Ubi quantùm vitæ ſanctitate & prædicationis refulſerit inſtantiâ, non ſufficit ſterilis enarrare lingua. Non ſolùm enim ad ſuperandam gentilium ferocitatem copioſâ Evangelicæ Fidei claruit doctrinâ, ſed etiam tantâ virtutum meruit illuſtrari gratiâ, ut filium Principis civitatis ejuſdem ſuis precibus ſuſcitatum, à morte reſtitueret incolumem vitæ. Quo miraculo territus pater, devotæ Fidei Chriſti collum ſummiſit, omnique errore diabolico excluſo, cum filio & omni Paganorum multitudine, à ſancto Manſueto Baptiſmatis meruit purificari lavacro.

S. Manſuy eſt envoyé à Toul par S. Pierre.

Emundatâ igitur omni idolorum ſuperſtitioſâ ac vanâ ſpurcitiâ, ædificavit ibi Templum in honore perpetuæ Virginis & Dei Genitricis, ſanctique Protomartyris Stephani, aliaſque circum quaque Eccleſias ordinatis Preſbyteris & Diaconibus, ubi glorificetur admirabilis Deus in Sanctis ſuis uſque in præſentem diem. Impoſſibile verò eſt cuncta ſcribendo perſtringere quæ tantus ac talis Vir in corpore poſitus geſſit, & quanta docuit, quantamque credentium multitudinem per Evangelium in Chriſto genuit ; necnon qualiter in cuſtodiendo grege ſibi credito, dignè docendo ac ſanctè vivendo vigilavit. Sed hoc tantùm brevitatis compendio ponimus, nè talis lucerna per indebitum ſilentium noſtrum velut ſub modio poſita lateret, ſed luceret omnibus qui in Domo Dei ſunt.

Peracto etenim admirandæ vitæ curſu, & Eccleſiâ in Chriſto confirmatâ, reliquit ipſe glorioſus Domini Sacerdos præſentis ſæculi naufragium, petens perpetuæ quietis portum, coronatus à Chriſto in perpetuum ; ſanctiſſimum namque Corpus illius ſepultum non longè à prædicta civitate, tenetur in Eccleſia quæ ab ipſo fundata dicitur, & nomine B. Apoſtoli Petri dedicata, quamque & præſentiâ ſuarum Reliquiarum Deus omnipotens innumerabilibus virtutibus illuſtrat. Ubi cùm aliquis petiturus accedit, per ejuſdem merita ſe impetrâſſe gratulatur, cujus humili.....auxilio, ut ſuo patrocinio ac paſtorali defenſione nos in præſenti tueatur ab adverſitatibus univerſis, & peracto iſtius vitæ certamine, ad remunerationis bravium faciat feliciter pervenire, miſerante gratiâ Redemptoris noſtri, qui talem ſuis ovibus præpoſuit Paſtorem, quique cum cœterno Patre & Spiritu ſancto æqualis deitatis obtinet Trinitatem, per infinita ſæcula ſæculorum. Amen.

Metrum Adſonis in laude Chriſti & S. Manſueti Pontificis, ubilibet concinendum.

Vers à la loüange de S. Manſuy.

Inclyta Manſueti claris natalibus orti,
Progenies titulis fulſit in orbe ſuis.

(*h*) Eccli. *xliv.* 15.

(*i*) L'Auteur dit ici que S. Manſuy etoit Ecoſſois, & qu'ayant été exilé de ſon pays, il vint à Rome & s'y convertit. Plus bas il dit au contraire que l'Ecoſſe étoit Chrétienne : *Inſula Chriſticolas gestabat Hibernia gentes*, & que S. Manſuy lui-même étoit Chretien & vertueux. Voyez encore, page 165.

Digitized by Google

Inſula Chriſticolas geſtabat Hibernia gentes,
Unde genus traxit, & ſatus indè fuit.
Indolis egregiæ, qui mox comitatus honore
Virtutum, placidis emicuit ſtudiis.
Cumque ſubit teneros maturis ſenſibus annos,
Juſtitiæ ſpeculum ſparſit ubique virum.
Ardor ineſt animis exul natalibus arvis,
Ut citus Auſonias tenderet ire vias.
Petrus apoſtolicæ pollebat culmine Romæ,
Hunceque ſecutus amans expedit ipſe libens.
Suſcipit ardentem Petrus pietatis alumnum,
Et facit expertum ſancta Secreta virum.
Cujus ab ore piis attrectans dogmata verbis,
Ebiberat ſtabilem fonte ſalutis opem.
Sedulus Auſonii per tempora longa magiſtri,
Obſequio Petri hæſit amore ſui.
Quem Petrus ad ſummam provexit culminis arcem,
Et dat gaviſus pontificale decus.
Hinc placet ad tumidos præcones mittere Gallos,
Qui doceant animos, ore fideque feros.
Electi veniunt, Romanis arcibus adſunt,
Prælia geſturi pro pietate viri.
In quibus Antiſtes, Manſueto nomine polles,
Emicat, atque tuus vocis honore gradus,
Hique adeunt alias Gallorum partibus urbes,
Quos ut conſultet, pervius orbis habet.
Tu pater agreſtem Leucorum ſolus in urbem,
Ingrederis, fiſus ad pietatis opus.
Pervigil in populo Petro præeunte Beato,
Urbs ut in æternas Leucha notetur oves,
Per te prima fuit nobis via nota ſalutis;
Per te ſit & noſter finis ubique pater.
Si tamen & meriti, res eſt augenda juvandi,
Par ſit Aper ſocius noſtra juvando tuus.
Vos etenim binæ Cœli ſuper axe columnæ,
Ducitis, hinc faciles nos relevare greges.
Jam noſtris igitur proſit fiducia votis,
Quam noſtra in vobis pectora fixa tenent.
O Manſuete, tuos primus defende fideles!
Et fac cum ſanctis gaudia longa dari.
Adſis & precibus, Paſtor mitiſſime, noſtris,
Ut teneant populi regna beata tui.

Le Poëte invoque S. Manſuy & S. Epvre.

Vers Acroſtiches en l'honneur de ſaint Manſuy.

Magni conſilii per te quos imbuit olim;
Angelus in fidei ſublimans arce decenti,
Nominis atque ſui ditans Chariſmate ſummi;
Sit tua ſed pietas, qui noſter Apoſtolus extas,
Cranice nobis habitatio detur ut urbis,
Inleſtis cunctis quo nos per ſæcula junctis:
Hæcum laudare, benedicere, magnificare;
Dni ſpectare Deum, lati mereamur in evum.

VITÆ ET ACTUUM B. MANSUETI, Primi Leuchorum Urbis Pontificis, Libellus primus incipit.

CAP. I.

Quòd beatus Petrus Hieroſolymam miris virtutibus illuſtrans, primum Antiochia, dein Romæ ſedens verbum vitæ orbi Romano infudit.

S. Pierre vient à Rome.

POſt glorioſum cœleſtis victoriæ triumphum, cum quo ſæculorum conditor hoſte devicto Cœlorum penetravit Regnum, apoſtolicæ dignitati ipſius Salvatoris præſentiâ Petrus Apoſtolus electus & auctor præſignatus, claves Cœli ſuſcipere, atque univerſalis Eccleſiæ gubernacula meruit obtinere. Cùmque primùm, ut in Eccleſiaſticis hiſtoriis legimus, Jeroſolimorum, poſt Antiochiæ partibus divinæ illuſtrationis radios infudiſſet, & diabolicæ ſuperſtitionis tenebras manifeſtâ veritate depuliſſet, Romani Imperii dignitatem Chriſtianitatis titulo ac ſanctæ Crucis vexillo dilatare & ſublimare decernens, mundi dominam & caput orbis Romam aggreditur, ac Deo diſponente cœleſtis magiſterio diſciplinæ ſanctæ Eccleſiæ Catholicæ principalis Paſtor & Magiſter efficitur; ut, videlicèt, ubi diverſarum nationum confluxerat multitudo, inde quoque liberiùs atque valentiùs creſceret in Deum Chriſtianitatis ſana Religio; cùmque ſanctæ prædicationis, velut clariſſimos ſolis radios per diverſas terrarum partes ſollicitus evibrâſſet, credentium populorum multitudines aggregans, in ſpem ſalutis æternæ corroborabat. Cujus Sancti fama nominis non ſolùm ad finitimas, ſed etiam ad exteras perlata fuerat nationes.

CAP. II.

De beati Manſueti exordio, & quòd Romam profectus; præſentiam expetierit beati Petri Apoſtoli.

EA tempeſtate, ut ſcripturæ documento percepimus, quidam ſanctæ indolis fuerat adoleſcens nomine Manſuetus tranſmarinis partibus, nobilium quidem Scothorum clarâ progenie genitus; ſed mentis egregiæ nobilitate multò pretioſiùs inſignitus. Quo, videlicèt, teneræ adhuc ætatis progreſſu conſiſtente, cum præſagio nominis provehebatur culmine ſanctitatis, moribus vocabulo conſonantibus ſe ſemper ſublimior ſtudebat fieri augmento pietatis. Qui cùm cæteris bonorum operum ſtudiis veræ exſtititerat amator innocentiæ, ita quoque ut ſuî commoda præteriens, exterorum cauſas libentiùs ageret, aliorumque infortuniis ut propriis influebat. Manſuetorum cordibus copulari, rigidioribus verò inſtantiùs abrumpi, in ſanctificationis puritatem aſſumi, in declivioris ludibrii præludium abſolvi, imbecillibus atque inopiâ profligatis totâ mentis intentione conferri, ac miſerorum gemitus ut ſuos adhiberi. Tanta quoque in eo fuerat virtutis & pietatis infuſio, ut non ſolùm ſibi, ſed etiam parentibus fieret in ſalutem. Naturalis quoque ingenii efficaciâ cœleſti inſpiratione præcedente, litteralis magiſterii diſciplinam ſic dilexit, ſic eſt proſequutus, ut neminem conſortis collegii perſpicaciorem, neminem in his ſtudiis habuerit præcedentem. Cùmque felicibus auſpiciis divini feroris inſtantia animos inſpiraret adoleſcentis, à Romanis arcibus Chriſtianæ Fidei beati Petri Apoſtoli ſolertiâ, titulo radiante Romam profectus, ejus quem totis viſceribus ambiebat præſentiam expetit, atque Apoſtolicæ inſtitutionis magiſterio ſe abjectis omnibus ſubdens, in eum injecit oculos, cujus ardebat deſiderio ſanctitatis. Inſigni itaque divinorum operum præconio præeunte, Catholicæ informationis prælegit Principem, de cujus fonte ſumeret quod veriſſimis teſtimoniis, ut patuit, poſtmodùm approbaret.

S. Manſuy vient à Rome.

CAP. III.

Quòd beatus Petrus eum ſibi aſcitum cum aliis perfectiſſimis viris, in Gallias elegit deſtinandum.

VIdens autem beatus Petrus futuri proventûs ac bonarum virtutum in eo ſigna radiare, & claritatem ſupernæ illuſtrationis manifeſtis indiciis emicare, tantò artiùs beatum virum ad cœleſte magiſterium edocendum ſibi virtute confeſſionis aſciverat, quantò in ſalutem credentium, præſentium, ſcilicèt, ac futurorum multiplicibus veritatis cooperatoribus indigebat. Qui, videlicèt, beatiſſimus Paſtor univerſalis Eccleſiæ totum mundum quem à Domino Jeſu Chriſto ſibi creditum acceperat, dæmonum erroribus involvi, ac ſubditum eſſe illacrimans, per-

S. Manſuy eſt envoyé à Toul par S. Pierre, avec les SS. Materne, Clément, Felix, Sinice, Celſe & Memie.

Digitized by Google

fectiſſimos quoſque divini verbi præcones ordinavit, qui à ſe in Galliam dirigendi virtute conſtantiæ & fidei teſtimonio comprobati, Galliarum populos qui jugo tenebantur diaboli eruerent, & ad divini cultûs ſacramenta provocarent. Ex hujus itaque numero collegii beatum Maternum Trevericæ civitatis Pontificem, Rhemorumque ſanctum Sinicium, Mediomatricorum verò Clementem, Felicem, atque Celeſtem*, Memmium autem Catalaunenſium fuiſſe non dubitamus. Cum quibus etiam hunc beatum virum conſortis miniſterii collegam deputaverat; utpotè longo Apoſtolicæ ſublimitatis exercitio edoctum, ac cœleſtis magiſterii experientiâ in cunctis adſummè comprobatum.

* On ne lit pas *Celeſtem* dans le Mſ. de Remiremont.

Cap. IV.

Quòd hic priùs à Beato Petro ipſe ordinatus, Gallias ingreſſus, Leuchorum urbem aggreditur.

QUem, videlicèt, majoris dignitatis & gratiæ eſſe decernens, pontificalis auctoritatis privilegio præmunivit, ut prædicationis divinæ emolumentum ſacerdotalis officii præcederet Sacramentum. Imperium itaque magiſtri eminentis executus (*k*) perfectè diſcipulus, armatus edicto, inſtructus eloquio, obediens in præceptis, fidus in promiſſionibus, Româ egreſſus, per longiſſimos jam dicti itineris amfractus à beato Petro corporali, non mentis intuitu ſeparatus, longinquæ peregrinationi pro Chriſti regno ſe ultrò ſubjiciens, Leuchorum urbis ſe civibus intulit, in omnia ſuppliciorum perferenda præparatus genera. Quæ, videlicèt civitas aquis irrigua, paſcuis ubertima, murorum ambitu jocunda, feris & turribus ſecùs undique præmunita, idolorum tamen ſordibus uſquequaque polluta fuerat & confuſa. Metas itaque præfatæ civitatis Chriſto duce ac beati Petri prævia auctoritate ingreſſus, barbaricam multitudinem nihil veritus, veræ fidei Sacramentum & Chriſtianæ Religionis cultum gentibus prædicare cœpit, idola vana eſſe, ſurda & muta, manu potiùs facta hominum & commento (*l*) quàm veræ rationis exiſtentia primordio, nihil divini habentia, nec ad beatam fœlicitatem, quæ hanc mortalem vitam ſecutura eſt, aliquid attinentia. Unum Deum potiùs colerent, qui terras & maria condidiſſet, qui Cœli ſublimitatem ſuâ ditione teneret, qui corporibus vitam poſt mortem fœliciùs præſtaret vivendi facultatem; tantorum falſorum deorum culturam horrendæ vanitatis eſſe ludibria, animarum diſpendia, perennium tormentorum nihil aliud quàm futura irritamenta.

Cap. V.

Quòd Regi & Regina necnon, & urbis Principibus, unum & verum Deum inſtanter annuntiat.

S. Manſuy annonce la Foi au Roi de Toul.

ERat tunc temporis memorata civitas populorum ſtipata catervis, rerum ditiſſima copiis, ac diverſæ ſupellectilis referta commerciis. Rex quoque gentilis & barbaricus cum ſua conjuge, Leo nomine (*m*), Deum ignorans cum omni populo ſuo idololatriæ cultibus ſubjugatus. Ad quem cùm perlatus eſſet ſancti viri adventus, & quam per populos ferebat divini prædicatio verbi, ſprevit & abnuit, & verum æternæ deitatis præconem ſurdâ aure præteribat. Vir autem Domini inſtanti conſtantiâ reluctatus propè mœnia civitatis, exiguæ habitationis ſibi receptorium præparavit, cunctoſque ad ſe venientes ad cognitionem veri Dei à ſuperſtitionibus dæmonum revocabat; eligens potiùs diverſis cruciatibus ac ſuppliciis corpus eſſe tradendum, quàm id quod beati Apoſtoli magiſtri ſui edicto ſuſceperat, æternæ ſalutis miniſterium declinaret. Inſtabat igitur negotio perſeveranter quod cœperat. Cumque ſupradicto negotio indefeſſæ ſolertiæ dierum ſubigerent curricula plurimorum, rumoris hujus ſolemnis frequentia ad notitiam Reginæ profertur, cui familiares ac domeſtici adjungunt talia referentes, adeſſe, videlicèt, quemdam, patriâ quidem peregrinum, genere ignotum, affatu diſſimilem, vultu & habitu ſibi penitùs non eſſe conſortem, conditione tamen Chriſtianæ Fidei eſſe cultorem, ab Italiæ partibus venientem, ab eo quem Romanorum pars maxima veræ Fidei ſigniferum & Papam ſequitur, ſe à Petro eſſe miſſum veraciter aſſerentem, Deum Cœli hominumque factorem apertis atque aſſiduis vocibus prædicantem.

Cumque hæc & ſimilia rei novæ admiratione referentibus Reginæ gentilis animus aliquo modo flecteretur ad audiendum, abſentis Regis ſui liberâ potita facultate, ſecreto uſa cubiculi Virum Dei ſibi præcepit intromitti. Quæ eſt, inquiens, hæc nova & haſtenùs nobis inaudita Religio, quam noſtrorum culturæ deorum ſuperducere geſtiens, alia nobis colenda denuntias, quæ uſque in præſens generi noſtro & incognita permanent & inculta? Intelligens autem Vir beatus intentionem Reginæ ſciſcitantis, & ſpem habens in ea vitæ regenerantis: Deum, inquit unum & verum in diſtinctione trium Perſonarum, Patris ſcilicet, Filii ac Spiritûs ſancti, omnium rerum incommutabile principium, qui eſt fons & origo bonorum, à quo omne genus mortalium exiſtendi ſumpſit initium, cujus poteſtas nec cœpit eſſe, nec deſinit in æternum; per quem pereunti mundo æternæ redemptionis venit remedium, poſtquam Deus & Dominus noſter Jeſus-Chriſtus Filius omnipotentis Patris de Cœlis miſſus, ad terras per uterum intactæ Virginis carne veſtitus humanâ, mortalibus viſibilis oſtenſus, plurimis & mirandis virtutum ſignis declaratus, ad ultimum ut diaboli excluderet dominationem, in Cruce Judæorum infidelitate ſpontaneâ diſpenſatione ſui conſilii appenſus, pretio fuſi ſanguinis ab errore dæmonum eos abſolvit, quos vitæ perennis hæredes futuros præfinivit. Quid plurra? Regina credidit, & niſi pagani Regis poteſtas obſtitiſſet, legitimo adnexa matrimonio purgari non deſiſteret fonte ſalutari. Tamen Rege aliarum rerum eventibus & curis applicato, quotiens Reginæ feria opportuna conſiderant, virum Dei frequentiùs aſcitum, viam ſalutis intendebat ſtrenuè demonſtrantem.

Cap. VI.

Quòd Regis filius parvulus ritu gentis inſtruitur, & de conſiſtorio ejus vicino urbi, ad quod ſæpe canibus impulſæ agreſtes feræ confluerent.

S. Manſuy fixe ſa demeure dans une Cabane hors la ville de Toul.

ERat igitur his parvulus filius, qui inſtituebatur ad ritum parentum profanorum, cujus, videlicèt, exigua pueritiæ tempora licèt teneris ageret natura ſub annis, parentibus tamen, ut poſt patuit res, fuit initium & proventus tandiu dilatæ credulitatis & ſalutis. Beatus autem Pontifex in proſpectu urbis, ut diximus, umbroſis ſilvarum frondibus contectum locum delegerat & remotum, in quo ſoli Domino vacans attentiùs, opus quod cœperat, votis aſſiduis deferebat. Qui non tantùm ſuis quantùm etiam magiſtri ſui Apoſtolorum Principis ſubſidiis innixus, ſignis & virtutibus corruſcabat. Clarus aſpectu, moribus dulcis, alloquio mitis, conſtantiâ fortis, patien-

(*k*) Aliàs *exquirit*.
(*l*) Aliàs *commento*.
(*m*) *Leon Roi de Toul*; tout ceci eſt fort Apocryphe. Toul étoit alors fort peu de choſe, & obéiſſoit aux Romains; Toul étoit trop petit, pour être Capitale d'un Royaume.

tiâ longanimis, caſtitate præcipuus, in beneficiis largus, egenorum miſeriis pronus, conſiliis cautus, miſericordiâ plenus, hoſpitalitatis gratiam conſectatus, in orationibus aſſiduus, in lectione devotus, in lacrymis profuſus, in cordis compunctione attritus, in cæteris bonis actibus probatus atque perfectus. Cujus virtutem cùm in rebus maximis, tum etiam in minimis & in vilibus cauſarum eventibus plures ſunt experti. Nam cùm in agendis feratum executionibus, quælibet animalia canum violentiâ illud hominum genus inſequeretur, qui talibus exercitiis impliciti tenebantur, uſque ad eum quo vir Dei manebat locum pervenientes, ſtupefactos cerneres riguiſſe, nec ultra exemptæ necem intemptare capturæ. Quare ſæpe regia indignata poteſtas, ſanctum Domini Pontificem decreverat trucidandum; quem tamen divina virtus inter arma barbarica & mores ferociſſimos ad erudiendam plebem fidelium, & expiandam urbem ſæcibus idolorum conſervabat illæſum, nolens vitam ejus brevi conſummare articulo martyrii, ſed prolixis temporum ſudoribus immorantem, fructum afferre copioſiorem, & navem Eccleſiæ quam recturus erat, multimoda commercia referentem, ad Regnum tranſire Cœlorum.

Cap. VII.

De lapſu pueri in Moſellam fluvium, & quod Sanctus Manſuetus per viſum conqueſtus ſit utrumque parentem.

Le Fils du Roi ſe noye dans la Moſelle.

INterea cauſa extitit, quâ Rex & populoſa gentilium multitudo ludis ſuis ſolemnem frequentiam agerent, & conſuetis otii ſui exercitiis vacarent. Cùmque talibus intenti tenerentur, accidit prædicti Regis unicum parvulum filium ex muro cui tum fortè ſuperſtare videbatur, ea, videlicèt, parte quâ reducto paululùm ſinu quem fors ædificantibus dederat, muri ambitus quemdam deflexerat angulum, è ſublimi loco prolapſum caſu in fluvium Moſellæ cecidiſſe. Qui, ſcilicèt, fluvius alvei ſui curſu loca viciniora poſſidens, tunc temporis propè mœnia civitatis influebat. Tantaque erat illic aquarum profunditas, ut abſorptum hac voragine puerum arte & ſpe deſciſceret quærentium ſolers induſtria virorum. Civitas tota ruit in funera, clamor attollitur ruſticorum, pater & mater penè exanimes referuntur, tragediæ perſonant mulierum, falſorum fruſtra provocantur ſub ſpecie deorum; dies vertitur in luctum, ludi in miſeriam, ſolemnitas in mœrorem, ita ſorte duplici mœrore & labore conſumptis omnibus, nocte irruente dies clauditur. Cùmque feſſa membra poſt tantum laborem lecto reclinarent, gravi uterque parens ſomno deprimitur; cùm ecce repentè dormienti Regis conjugi ut ambo decumbebant, Beatus Manſuetus per viſum apparuit, dicens: Meritò, Regina, turbaris, meritò confunderis, meritò triſte filii tui funus exſolvis: nam ſi Conditorem tuum cognoſceres, & verbis olim meis tu & Rex tuus fidem adhiberet, ab hoc forſitan infortunio libera fuiſſes, vel multò ſalubriùs hæc contingerent, dum animam ſimul cum corpore pereuntis, beata quies exciperet vitæ renaſcentis. Sed quid jam nunc facies, ſi vel corpus extincti recipere merearis? At verò illa ſe devovens acturam quod imperaret, cùm prolixiora ſancti Viri ambiret colloquia, ejus viſio inter affamina rumpitur. At illa protinùs ſomno excitata, marito quod viderat ex ordine intimavit. Tunc ille: O ſi poſſim, inquit, ejus quem Sanctum Dei edoces, promereri præſentiam, polliceor enim me ejus dictis aſſenſum præbiturum; tantùm per eum obtineam ut cadaver exanime & lanianda membra, gurguſtio non carere ſepulchro.

Cap. VIII.

Quòd B. Manſuetus triduò quæſitus, tandem inveniatur; locoque ſibi oſtenſo, factâque oratione, puer ſuper undas reducitur, & vivus patri reſtituitur.

S. Manſuy reſuſcite le Fils du Roi de Toul.

INter hæc, nocte decedente, dies adducitur craſtinus. Quæritur Vir ſanctus à Regiis officialibus: ſed eo die minimè reperiri potuit. Labor fruſtra quærentium uſque in diem tertium protelatus, jamque ſpes inveniendi penè ſubtrahitur. Illuceſcente autem die tertio tandem pro libitu Vir Domini inventus, Regiis obtutibus præſentatur. Cui ille priſtinæ feritatis rigore depoſito: O Sancte, inquit, Dei, quem ſaluti noſtræ ab exteris partibus gaudemus adveniſſe, miſerere orbati parentis, miſerere extincti nati, adhuc ſub aquis lætiferè decumbentis. Jam pronus aſto & credulus, Aras deſtruo, Templa & Simulacra ſubverto, dæmonum figmenta cuncta contemno, immolaticios cruores devito, Fidem quam prædicas ſuſcipio, Deum Cœli, quem orbis Romanus jam Petro docente profenſit, adorandum ſpondeo; & me, & populum meum divinis Legibus ſubjugabo, dum per te mereat tantùm vel extinctum ſuſcipere, quem conſtat tam crudeliter perdidiſſe. Vir itaque ſanctus, qui jam profectò noverat quod facturus eſſet, his vocibus motus, his lacrymis compunctus, ſimul ſentiens tantâ fruge populorum divinam ſibi adeſſe virtutem, ad muri locum ſe perduci præcepit, de cujus culmine Princeps devolutus puer in gurgitem decidiſſet.

In quo, videlicèt, loco orationem fundens, ac præcipuè fidens in Domino, devotis precibus incubuit, invocatoque Chriſti Nomine, cunctis qui littora cinxerant aſpicientibus, corpus jacentis pueri apparuit, & à profundis eductum ferri ſuper æquora cœpit. Quod celeriter ab undis ereptum, ante pedes beati Viri protinùs eſt illatum. Ecce habes, inquit ad patrem, corpus exanime quod petiſti. Si tamen implere decreveris quod ſpopondiſti, aderit quoque divina clementis, quæ tibi adhuc valeat multò præſtare majora. Nam ego ad hoc veni, ad hoc peregrinationem tantùm aſſumpſi, ut per me vobis pateat cœleſtis janua Regni. A Principe Apoſtolorum miſſus ſaluris veſtræ negotia proſequor, veſtrarum gaudens lucra animarum quæro. Tunc pater, & cuncti qui aderant, unanimiter profitentur, abdicatis idolis, veri Dei futuros ſe eſſe cultores, ſi is qui jacebat exanimis, ſpiritu redeunte, monſtraretur poſt mortem ad Superos poſſe reſpirare. Hinc ſanctus Pontifex plenus ſemper viſceribus pietatis, id quod petebatur per ſpiritum intelligit operandum. Iterùm genu flexo, in orationem divinæ Majeſtati ſupplicaturus humi proſternitur, & Chriſtianos qui tum fortè pauci admodùm numero aderant, idem facere votis cœleſtibus præmunivit *; cùm oratione expletâ mortuus repentè vitali flatu membris concutitur, atque ad ſancti Viri imperium in pedes erigitur, & cunctis admirantibus patri incolumis redditur.

* Fortè *præmonuit.*

Cap. IX.

Quòd ad reſuſcitationem pueri, omnes præ gaudio flere cœperint, & de locis pœnalibus ubi fuerat deputatus.

TUnc univerſi qui ad hoc ſpectaculum convenerant, manifeſtâ Dei virtute flere præ gaudio, nomen Chriſti in commune fateri, & illum præ omnibus eſſe colendum, qui cunctis mortalibus ſpiraculum vitæ dedit: & poſt lethalia funera mortuorum,

Ipiritûs imperio coërcet, atque iterùm, cùm voluerit, redivivis corporibus ad ſuperos revocari jubet. Tunc fidelis Domini Sacerdos ad reſſuſcitatum puerum converſus : Accede, inquit, propiùs, & per temet enarra parentibus, quid videris, vel ubi fueris, cunctis ſimul patenter oſtende. Tunc ille, ut recens ab infernalibus prodiens emerſerat umbris; adnutum Antiſtitis orar eſolvens, atque à tenero pectore alta ſuſpiria trahens, liberè cœpit edicere, quid in inferno poſitus vel ſenſerat vel vidiſſet; multa videlicèt & innumerabilia tormentorum genera, inter tartareos ignes flammivomos vigere ſerpentes, immenſas reorum multitudines diverſis ſuppliciis mancipatos, ac miſerorum ſpiritus inter flammas & frigora coarctatos ſtridore deficere, atque ex ſuo defectu ad rediviva iterùm incendia renovari, ubi ad vitam nulla recuperatio, ſed omnium bonorum oblivio, ſola præſentium pœnarum inenarrabilis cruciatio : ad quam ipſe quoque Rex & Regina, omneſque qui præſentes aderant, proculdubiò eſſent perventuri, niſi beati Antiſtitis dictis & factis crederent, & Chriſtianæ Fidei colla ſubjugarent, ſeque ipſum ad eadem pœnarum loca deductum perpetuæ damnationis tenebris fuiſſe deputatum, niſi beati Confeſſoris Chriſti citiùs interceſſio ſubveniſſet, quæ eum à malignis ſpiritibus atque ab infernalibus clauſtris eriperet, & ad ſuperos revocaret.

CAP. X.

Quòd puero baptiſato, omnes idola projicunt, & Baptiſmatis Sacramentum in commune ſuſcipiunt, & unanimi voto in Sedem Epiſcopalem B. Manſuetum conſtituunt.

Converſion du Roi, de la Reine, & du peuple de Toul.

HÆc ita & plura ſimilia proſecutus; ad pedes Sancti gemebundus puer ſubſternitur, & fonte ſalutis ablui humiliter ac devotè profitetur. Patrem ac matrem, cæteroſque quorum ſollitior fuerat, ut idem facerent votis & monitis quibus poterat, ſuadebat, dicens ſuum Pontificem à Deo fuiſſe deſtinatum urbi, in ſalutem veniſſe civibus, Paſtorem ſanctum animarum rectorem atque cuſtodem divinâ diſpoſitione & apoſtolicâ inſtitutione electum; cujus ipſe & tota communiter civitas ſalvaretur adventu. Tunc igitur inter verba pueri, & evidentiſſimam reſſuſcitationis ejus virtutem, tantæ novitatis inſolito miraculo ſtupefacti omnes, videntes manifeſtam Dei virtutem, cui reſiſtere & in aliquo contradicere nemo eorum poterat; idola reſpuunt, aras ſubvertunt, cunctas diaboli officinas proſternunt, & manus protendentes Chriſti nomen communiter inclamare, & laudes in Cœlo perſonare cœperunt. Deinde claris vocibus erumpentes, Baptiſmatis Sacramentum, quod priùs pertinaciter recuſabant, humiliter omnes expoſtulant. Tunc verò ſecundùm Catholicam diſciplinam à beato Antiſtite ſanctæ Fidei regulam priùs edocti, ac deinde gratiam Baptiſmatis ſunt conſecuti; Rex, ſcilicèt, & Regina, omniſque eorum familia, omnis militaris ordo, univerſa ruſticorum multitudo; & factum eſt gaudium magnum in illa civitate. Tunc omnis candidatorum turba, & cœleſtes in laude Chriſti Cohortes, novum redemptionis genus adepti, & vetuſto anguini tegminis ſqualore expoliati, divinam potentiam admirantes, & glorioſa beati Manſueti merita magnificè prædicantes, pari voto parique conſenſu ſanctum Virum totius Eccleſiæ ſummum Rectorem eligunt, ac Paſtorem juſtum eſſe, ut qui ad totius populi ſalutem venerat, totius electione populi Paſtoris jura teneret; ac ſic univerſi acclamantes, hunc eſſe dignum, hunc eſſe glorioſum, hunc per omnia civibus profuturum, non jam quaſi peregrinum, ſed tanquam Paſtorem proprium Apoſtolicæ præfultum privilegio dignitatis, in Sedem ſtatuunt Pontificalis honoris.

CAP. XI.

Quòd Rex in omnes ſuæ ditionis partes ſalutis verbum annuntiari juſſerit, & quòd B. Manſuetus ſignis & virtutibus declaratus, duas Baſilicas intra mœnia urbis conſtruxerit.

S. Manſuy Evêque de Toul, bâtit deux Egliſes dans la Ville.

TUnc Rex & Principes ejus jam Catholicâ Fide fundati, per omnes dominationis ſuæ terminos longè latèque verbum ſalutis cunctis inferre præcipiunt, ita volentes nolenteſque aut verò convertantur, aut patriâ propellantur, nec ullus infra relinquatur qui aut non baptiſetur, aut non baptiſandus ad fidem imbuatur. Sic igitur Vir Dei electus priùs quidem Romæ Epiſcopus conſecratus; poſt verò ut verbis præcedentibus patet, generali populorum acclamatione ſignis atque prodigiis ad Pontificii culmen Leuchorum urbis aſſumptus, ſermone non poteſt comprehendi quanta & qualia divinitùs meruit operari. Miſericordia namque & pietas ſemper in ejus mente & ore verſabantur, nec Epiſcopalis auctoritas priſtini rigoris abſtinentiæ fræna reſolvit, noctes dieſque continuata oratio ſæpè conſummavit. Notus animi tantâ manſuetudine coarctavit, ut cùm ſciret miſereri, neſciret iraſci; omnibuſque clemens, omnibuſque miſericors. Advenientium verò miſerias ita perferebat, ut quiſumque mœrens veniſſet, adprimè conſolatus lætior rediret. Languores autem ægrè ſe habentium non ſolùm ſuâ interceſſione, ſed etiam beati Petri Apoſtoli acceptâ auctoritate liberè curabat. Ita Paſtor in populis verè medicus agnoſcebatur eſſe ſalutis. Sicut autem in geſtis (*a*) ejus quæ multò ante nos conſcripta ſunt, ſtudioſo Lectori perfacile eſt inveniri, emundatâ, ut ſupra diximus, eâdem Leuchorum urbe omni idolorum ſuperſtitioſâ ſpurtitiâ, ædificavit intra mœnia civitatis Templum Domino, in honore, videlicèt, Genitricis Dei & Domini noſtri Jeſu Chriſti, ac perpetuæ Virginis Mariæ, necnon & ſancti Proto-martyris Stephani. Aliud verò Templum conſtruxit ex latere in parte auſtrali quod ſolemni populorum frequentiâ dedicavit in honore & veneratione ſancti Joannis Baptiſtæ (*b*), ubi dicitur ad fontes. Deinde autem per omnem Diœceſis ſuæ provinciam plurimas conſtruxit Eccleſias, ordinatis Preſbyteris & Diaconibus, ubi divinæ Majeſtati debita laus redditur, & glorificatur Deus admirabilis in Sanctis ſuis, uſque in præſentem diem. In eo verò loco ubi primùm adveniens, eò minùs in ſuburbio civitatis ſibi, ut diximus, hoſpitium præparaverat, diurnis quidem in civitate divini pabulum verbi gregi ſibi commiſſo ſollicitè miniſtrabat, nocturnis autem temporibus, ut liberiùs orationi inſtaret, ad idem tanquam conſcium ſibi habitaculum revertebatur. Ubi ſcilicèt lachrymarum affluentiâ diluebat, ſi quid circa aliorum ſalutem occupatus, ſibi ipſi diurnis ſpatiis minùs perfectè procuraſſet.

(*a*) Adſon avoit donc d'anciens mémoires touchant les Evêques de Toul; il ſeroit à ſouhaiter qu'il les eût donnés dans leur ſimplicité primitive. Il le cite encore, cap. 14. *Sicut in Geſtis prædecessorum Leuchorum urbis Antiſtitum invenitur, Templum in honore Genitricis Dei, &c.* Il dédia ſon Egliſe Cathédrale à la ſainte Vierge & à ſaint Etienne premier Martyr.

(*b*) C'eſt l'Egliſe de ſaint Jean-Baptiſte dans le Cloître de la Cathédrale. C'étoit l'ancien Baptiſtaire de la Cathédrale de Toul.

CAP.

Cap. XII.

Quòd cives Tullenſium ſint ejus Apoſtolatûs in Domino, & de conſtantia & doctrina beati Petri Apoſtoli.

TAntis igitur ac talibus, ut prædiximus, longo temporis exercitio divinus operator inceſſanter inſiſtens, fatigari non poterat, quem ſancti Spiritûs fervor accendebat; qui, ſecundùm Apoſtoli dictum, & ſi aliis non erat Apoſtolus, huic tamen plebi verè Apoſtolus exſtitit, quam ipſe tot ſignis atque virtutibus, tot laboris & inſtantiæ ſuæ ſudoribus Deò adquiſivit, & quamvis moribus noſtris & converſioni multa deeſſe ſenſerimus, quæ ille Vir beatus & docuit & excoluit, ſigna tamen Apoſtolatûs ejus nos omnes in Domino ſumus, quia quod ille ab ipſo primordiali ſanctæ & univerſalis Eccleſiæ ſumpſit exordium, hoc poſtmodùm generi noſtro liberâ auctoritate perfudit, fide potiùs armatus quàm ferro. Præterea Beatus Petrus Apoſtolus, qui in numero Apoſtolorum eligitur primus, Confeſſor Filii Dei factus, humani generis Paſtor electus, Eccleſiæ fundamentum, Clavicularius Regni Cœlorum, Chriſti Domini confeſſione probatus, paſſione poſtmodùm coronatus, Galatiam, Pontum, Cappadociam, Bithyniam, Aſiam atque Italiam Evangelicis plenè repleverat documentis: qui cum ſub priori Claudio Cæſare Antiochenam Fide Catholicâ primùm perfectè fundâſſet Eccleſiam, eamque per ſeptem continuos regeret annos, Simonis Magi verſutias, qui veritatem Apoſtolicæ inſtitutionis ubique locorum fugitans, ſanæ doctrinæ radios ſuis tenebris maculare conabatur; Spiritu ſancto edoctus perveniens, eundem Simonem Magum Romam perſecuturus ingreditur, ibique electione Fidelium Paſtor Eccleſiæ factus, Evangelium prædicans, viginti & quinque annis ejus urbis tenuit Principatum. Contra cujus clariſſimam prædicationem, ut Hiſtoriæ referunt, idem Simon Antichriſti membrum utique factus, rabido ore conſurgens, Neronis & Agrippæ Præfecti fiſus audaciâ, Apoſtolicam aſſertionem ſui pravitate mendacii impugnare non deſtitit, unde magicis artibus Cœlum conſcendere molitus, virtute & oratione B. Petri Apoſtoli, dum fertur per aëra, ad terras amens corruit in partes elidendus; quibus actis, Nerone jubente, proſcriptus ſexto & triceſimo anno poſt Paſſionem Domini in urbe Roma, ut ipſe voluit deorſum crucifixus, poſt Apoſtolicum meritum ſupernorum Cœlorum Regna ingreditur glorioſo Martyrii ſanguine laureatus.

Cap. XIII.

De obitu beati Viri.

Mort de S. Manſuy.

CUjus in toto terrarum orbe meritò recolendam beatus Manſuetus tanquam fidiſſimus Diſcipulus Magiſtri audiens Paſſionem, loco quo prædiximus beatum Virum non longè ab urbe pro tempore fuiſſe hoſpitatum, quem etiam ſacri Oratorii jam pridem titulo illuſtraverat, nobiliorem Eccleſiam (*c*) condidit, quam, videlicèt, in honore & memoria beati Petri Apoſtoli ſui utiquè Præceptoris ſtatuens, ſacri pignoris ejus quam ſecum attuliſſe fertur benedictione conſecravit; ubi, ſcilicèt, diebus ac noctibus peracto prædicandi officio conveniens, ac ſoli Deo vacare deſiderans, plures poſteà agens annos, multitudines Fidelium in Chriſti Fide colligens, ad conſortium præmiſit Angelorum. Cùmque jam Dei Athleta electus plenus eſſet dierum, & provectæ ætatis, multis & diurnis bonorum operum ſudoribus & laborum exercitiis, ut prædiximus, fatigatus, virtutibus quoque & miraculorum ſignis admodùm declaratus, tanquàm fidelis ſervus & prudens, qui dominicæ familiæ menſuram tritici in tempore ſuo erogaverat, ad accipiendam æternæ recompenſationis mercedem Domino jubente vocatus, carnis onere depoſito iij. Nonarum Septembrium ſpiritum Cœlo reddidit, & ſtolam beatæ immortalitatis cum Domino ſuo perenniter regnaturus accepit, ubi modò gaudet Angelorum cœtibus admixtus, atque ovium ſuarum adhuc in terris degentium, multò magis præſtantiùs & potentiùs interceſſor effectus, ad cujus exequiarum ſolemne commercium jam dici non poteſt, quanta multitudo Fidelium convenerat, quos, videlicèt, ipſe laboris ſui inſtantiâ in filios adoptionis per Spiritûs ſancti gratiam tranſfuderat. Cerneres maximas populorum catervas non jam peregrini & ignoti, ſed proprii Patris & Paſtoris ſui triſte funus ſtipâſſe, & lamentabiles exequias undiquè quodam quaſi præcinctu flentium atque dolentium confuſo ordine micuiſſe. Ita præeuntium atque ſequentium agmine uſque ad locum ſepulchri Corpus defertur exanime, & in eo loco quo eum prædiximus beati Petri Apoſtolorum Principis honore & merito Eccleſiam dedicâſſe, digniſſimè traditur ſepulturæ. Ubi enim tot certaminum & laborum conſummaverat curſum, ibi, Domino diſponente, debitam Corpori voluit habere ſepulturam. Quem, videlicèt, locum, meritis ejus obtinentibus, ex tunc & modò divina poteſtas ad laudem & gloriam ſui nominis ſignis & virtutibus inluſtrat, ut oſtendatur quantùm in conſpectu æternæ claritatis in Cœlis fulgeat, qui tantarum quotidiè virtutum in conſpectu mortalium admiratione coruſcat. Cujus merita glorioſa nos qui oves & grex ejus ſumus, cum humili devotione debito honore veneremur, ut ipſius intercedentibus meritis ſine fine cum eo gaudere mereamur. Nunc quoque quia vitæ & converſationis ejus in carne degentis ex parte finem agnovimus, quis ejus fuerit ſucceſſor compendioſâ brevitate huic narrationi inſerere dignum judicavimus.

Cap. XIV.

De S. Amone beato Viro in Epiſcopatu ſuccedente.

S. Amon II. Eveſque de Toul.

POſt glorioſum beati Manſueti hujus urbis primi Pontificis ex hoc mundo ad Cœlos tranſitum, ſicut in geſtis præcedentium Leucorum urbis Antiſtitum invenitur, ſanctus ac beatiſſimus Amon, Dei providente clementiâ, in hac Sede communi univerſorum voto atque conſenſu ordinatus Epiſcopus, beati Viri ſucceſſor effectus: qui prædeceſſoris ſui mores & inſtituta ad unguem exequutus, non valet explicari, quantæ bonitatis & ſanctitatis fuerit operibus comprobatus. Hic namque pontificalem dignitatem in cuncta morum honeſtate exuperans, non ſolùm verbis & exemplis ſubjectam plebem circumquaque competenter excoluit, ſed etiam miris ac magnificis virtutibus illuſtravit. Qui ſi quoquè cùm daret in celebrationibus decus, & ornaret tempora, ut ſcriptum eſt, uſque ad conſummationem vitæ,

(*c*) C'eſt l'Egliſe de l'Abbaye de S. Manſuy, dont on voit encore aujourd'hui les ruines près les Capucins. Elle fut d'abord conſacrée ſous l'invocation de S. Pierre; enſuite on y bâtit une Abbaye vers l'an 960. La dévotion qu'on eut au tombeau de S. Manſuy, qu'on y voyoit au bas de la croiſée ſeptentrionale, lui fit donner le nom de Saint. Elle fut renverſée en 1552. à l'approche de l'armée de l'Empereur Charles V. lorſqu'il fit le ſiege de Metz.

retedens ab hoc fæculo, in Oratorio quod ſuperiùs diximus beati Petri Apoſtolorum Principis honore à ſancto Viro ſtudioſè conſtructum, cum eodem prædeceſſore ſuo ſanctiſſimo condignè traditus eſt ſepulturæ. Unde quoque amborum meritis & interceſſionibus ad laudem divini nominis idem locus ex eo tempore magnificis viſus eſt miraculis effulſiſſe, cum, ſcilicèt, cœcorum oculi diuturnâ caligine preſſi, optatam expulſis tenebris lucem, variarum peſte cladium languentes exuti, attractis quoque nervis plures repentes humi, necnon & quàm multi diverſis & innumerabilibus languoribus infecti ſalutis gaudia horum interventu ſe gaudeant ad propria retuliſſe; ad quorum, videlicèt, patrocinium, Regum ac Principum legimus frequentiam confluxiſſe, ac viris ſuis xenia plurima ad ſublevandam ſervorum Dei & pauperum indigentiam devotè contuliſſe, ubi etiam diverſis temporibus, mirifica ſunt oſtenſa virtutum amborum meritis inſignia. Sed vel propter irruptiones barbararum gentium, vel certè propter Scriptorum inopiam, ſine dubio ſunt prætermiſſa vel perdita. Cùm etiam hanc noverimus urbem ob inhabitantium enormitatem ſcelerum, ſimul cum rebus Vandalorum (*d*) vaſtatam perſecutione crudelium ac poſtmodùm antiqui hoſtis inſidiis atrocibus flammarum incendiis concrematam.

S. Martin viſite le tombeau de S. Manſuy.

Hoc tamen non eſt ſilentio ſupprimendum, quod ore quorumdam nobis fideliter eſt relatum. Martinus Turonorum ſanctus Epiſcopus toto orbe, ut notum eſt, famoſiſſimus (*e*), beato Maximino Trevirorum Antiſtiti admodùm fuerat familiariſſimus, ita ut ſæpe collatis fruerentur alloquiis, & B. Petrum Romam pariter adituri (*f*) mutuis viatim inniterentur colloquiis. Beatus igitur Martinus communi diſpoſito quodam tempore id acturus, Oratorium beati Manſueti ad quod declinaverat divinam exoraturus clementiam, devotus ut erat ingreditur: cùm ecce repentè cujuſdam ſanctimonialis ſpiritus puellæ, cujus corpus non longè ante ſepultum eo loci fuerat, repetitis vocibus ſancti Viri nomen ex ſepulcro ingeminat. Cujus precibus cùm Vir beatus intenderet, protinùs illa ſubſequitur: Sanctiſſime, inquit, Pontifex, Cœlo terriſque præpotens, animæ miſerere ſepulti. Corpus quidem hîc tegitur terris, ſed ſpiritus adhuc verſatur in pœnis: Adhibe in auxilium ſanctiſſimi Manſueti & tuum patrocinium, hancque ſalvatam credideris, cùm reverſus, vocem non audieris ſupplicantis. Hinc ille abiens, iter quod cœperat aggreditur, pètenti præcipuè ſubvenire ſollicitus. Intereà toto confecto illo itinere, cùm rediens, glebam beatiſſimi Manſueti, ut erat ſolitus, non præteriret, & ſigna petentis defunctæ jam nulla percepiſſet, gratias Salvatori perſolvit, quia utriuſque interventu ſalvatam agnovit. Hæc enim perire quomodò poterat, cui tales interceſſores immenſa Dei miſericordia contulerat? His ita geſtis, quia ad alia tendimus, in his quoque pro voto finem faciamus.

Hoc etiam non indignè placuit inſerendum, quod frequenti teſtimonio vulgatum adhuc inter ora verſatur plurimorum. Ex tranſmarinis Scottorum finibus, has partes moris erat expetiſſe multorum, inter quos eo tempore vir quidam pauper cum conjuge dicitur acceſſiſſe: antiqui enim temporis multos fama excierat ſuæ gentis Virum ſanctiſſimum Scottigenis peregrè ſolitò abeuntibus potiſſimùm expetendum. Unde hic conſcius, ut rumor erat, amoris & gratiæ, non longè ab æde beati Viri potitus hoſpitio voluerat manſitare. Huic in rebus domeſticis exigua fuerat admodùm ſupellectilis, tantùm inter rei familiaris commoda, non magnæ quantitatis ſolitus alere porculam, futuris ſibi eſcarum uſibus inferendam. Ut autem aſſolet in tanta multitudine hominum, amicam beſtiolam cùm abſentem diutiùs conſpicit, furto ſibi ſublatam pauper intelligit. Furantis autem perſonam cùm nuſquam deprehenderet, dampni ſui non ferens diſpendium, ad ſacram ædem tendit, & efferis, ut Scottorum natura eſt, animis tumulo ſancti ſe mœſtum injecit, & plenum querimoniis, & ut ruſtici verbis eloquar: O Sancte Dei, Scottum, inquam, te Scottum & me, genti Scottigenæ propitius miſerere. Me eminùs poſitum fortè juvare debueras: ecce peregrè conſtitutum, quid aporiari pateris, quid rebus deſtitui permittis? Redde, obſecro, quod perdidi, redde quod fur impius fortè jam abſumit. Hæc & his ſimilia multa proſequens pauper ille, triſtis recipitur hoſpitio.

Interim latro avidus miſerum illud animal jam ferro præfocaverat, ſpe gaudens faturandi gutturis ex his quas furto ſublegerat rapinis. Nec diu diſtulit Sanctus ſui querimonias pauperis. Nam ut extincta beſtia tegebatur latibulis, virtute Sancti, flatu redeunte, in pedes erigitur, furiſque domo violenter eripitur: ac contubernale ſtabulum ingreſſa, non ſine multorum admiratione proprio domino viva & incolumis reſtituitur. Sic deluſa eſt iniqui furis præſumptio; ſic pauper recreatus eſt ſuo quod fuerat paſſus gravi infortunio. Sic etiam admirabilis facta eſt non tantùm in maximis quàm etiam in rebus vilibus, ſancti Manſueti, ſi fide petitur, evidentiſſima virtus. Si quis verò huic rei incredulus eſſe voluerit, nihil noſtrà intererit, cùm hoc ſi ſiſcitari placuerit, multorum adhuc relationibus comprobabit.

Vitæ & actuum beati Manſueti Pontificis Liber primus explicit.

Et Manſ. erat de Remiremont ou contient ces premier Livre.

CAP. XV.

Incipit Opuſculum Libelli ſequentis, de his quæ per eum poſt obitum geſta ſunt.

Miracles de S. Manſuy après ſa mort, du tems de S. Gauzelin.

QUoniam in anterioris exequutione operis, prout divina ſublimitas ad memoriam præſentium temporum renovandam exiguitati noſtræ contulerat, pauca ex pluribus breviter explicuimus, ea, ſcilicèt, quæ dum maneret in corpore, Dei eſt virtute operatus, omiſſis his quæ vel incuriâ, vel prolixæ vetuſtatis deſidiâ tacita ſunt vel neglecta, ad ea quoque quæ noſtrâ ætate geſta ſunt, ſuſcepti negotii ſtudium convertamus: quæ, videlicèt, tantò ſecuriùs proferimus, quantò hæc quoque viciniùs fuiſſe facta ſine dubio tenemus; in primis ſi quidem adnotantes quòd ſive, ut diximus, barbaricâ irrumpente feritate gentiù, ſeu etiam celeberrimis inter ſe confectationibus populorum per ſuccedentia tempora iſdem locus rebus privatus, munitionibus diſſipatus, penè ad nihilum fuerat redactus, frequenter etiam virorum ſæcularium dominationi ſubjectus. Intereà longâ evolutâ quoque temporum ſerie, poſt Drogonem

(*d*) On ignore le tems de cette irruption des Vandales, & de la ruine de la ville de Toul. Ils entrerent dans les Gaules en 406. ou 407. ils venoient de la Suéde ou de l'Allemagne. Ils ravagerent les Provinces des Gaules juſqu'en 409. qu'ils firent irruption en Eſpagne. Ils firent en 428. la conquête d'une grande partie de l'Afrique.

(*e*) C'eſt une très ancienne Tradition que S. Martin allant à Treves, paſſa par Toul, & y viſita le Tombeau de S. Manſuy. Voyez notre Differt. ſur les premiers Evêques de Toul. S. Manſuy étoit deja honoré d'un culte public au IV. ſiécle.

(*f*) Cette amitié de S. Martin de Trèves & de S. Maximin de Tours, & leur voyage à Rome, ſont incompatibles avec la bonne Chronologie. S. Martin eſt mort en 349. & S. Maximin ne fut fait Evêque de Tours qu'en 371.

Digitized by Google

inclytum Leucorum urbis Epiſcopum, Domnus Goſſinus, nobiliſſimis Francorum natalibus ortus, pietate & religione conſpicuus, Litterarum ſtudiis adprimè eruditus, per Dei providentiam electus, in hac Sede eſt Pontifex ordinatus, qui diligenter Clerum inſtituens, viros prudentes undecumque colligens, urbem rebus auxit, ſapientiâ decoravit, providenti diſpenſatione munivit. Hic itaque præfatum locum diverſis, ut diximus, caſibus lapſantem conſiderans, aſcito ſibi ex loco ſancti Apri Confeſſoris Chriſti egregii, Domno Herchemboldo patri venerabili, quem ipſe quoque illic Abbatem ante conſtituerat, locum hunc in Religionis ordinem committit repa-randum. Qui, videlicèt, Vir venerabilis, ut erat Religioſiſſimus, ſub præpoſitorum manu Monachorum aliquos delegavit, & quia illic ſtipendia eo tempore deerant, propriis Monaſterii ſui ſumptibus alendos inſtituerat.

S. Gauzlin répare l'Abbaye de S. Manſuy, & y met pour Abbé Archembauld.

CAP. XVI.

De quadam Cæca, quæ ante januam B. Manſueti illuminata eſt.

Une femme aveugle de Vadonville éclairée.

PRæfati igitur feliciſſimi Antiſtitis Domni Gauzlini tempore, dum iſdem locus ſub præpoſitorum, ut diximus, cuſtodia ageret, quæ ante è vicino, vel poſt viſu vel auditu contigerint, ſatis ſit vel pauca de multis expedire. Widonem iſtius urbis multi noverunt Comitem. Hic viculum quemdam habuerat ab urbe non longè poſitum, quem quia ipſe conſtruxerat, uſque in præſens tempus nomen Widonis habet. In hoc quædam ancilla ejus fuerat, quæ jam per annos cæca ſeptem permanebat, hæc & conjugem & filios potiùs ad calumniam, quàm ad adjutorium poſſidebat. Quid ageret omninò neſciebat, omnium & maximè ſuorum infelix patens contemptui, præſenti ſubjecta inopiæ. Interè inſtabat dies quâ expectabantur in craſtinum annuæ B. Manſueti ſolemnitatis gaudia. Tum illa inimicam cæcitatem perferens, turmis ſe miſcuit confluentium, alieno duci innititur, beati Pontificis domum gemebunda ingreditur, fletibus profuſa faciem, divinæ Majeſtatis amicum invocat, mitis Paſtoris affuturam ſibi clementiam exorat. Cùmque in Oratorio pernoctare cupiens, ab Eccleſiæ Præpoſito cum cæteris excluditur, ante januam vallatam populis excubat, habens in eo fiduciam in quem totam mentem direxerat. Cùm ecce nocte mediâ elatâ voce Deo gratias agit, interventu Sancti lucernas ardentes ſibi patere aſſerit. Heïa, inquiens, Sancte Dei, cæcam illuminaſti, infirmam ſolidâſti, triſtem refoviſti. Amodò me tuis obſequiis habeto famulantem, ſuper quam tuam potentiam oſtendiſti. Ita quæ alieno duce venerat, collatæ lucis auctorem libera rediens, omnibus prædicabat.

Vidon Comte de Toul.

CAP. XVII.

De muliere ſanata, quæ à dæmonibus vexata, ſenſum perdiderat.

Une fille délivrée du démon.

STephanus quidam miles inter ſuos non infimus, non longè ab urbe rure proprio commanebat; hic ex conjuge filiam acceperat, quam tenero amore diligebat; &, ut ſolet hoſtis cariora perſequi, electa confundere, incauta perrumpere, peccatis exigentibus vas puellæ diabolus ingreditur, confundit mentem, tollit vigorem, penitus evacuat ſenſum. Illa conſepta nexibus, ſtipata cuſtodibus, Sanctorum à parentibus illata patrociniis, tandem in Oratorium S. Manſueti perducitur: intrà Baſilicam verò permiſſa pernoctare uno ſuperſtite, preſſis ſopore cæteris, eâ parte quâ illa ſolo decubuerat, evagantes ſupra tectum Eccleſiæ dæmones, mirum dictu, voces ululantium ac varios imitantes ſonitus beſtiarum mixtis aëra complent clamoribus, conqueſti publicè nihil ſibi & Sancto convenire, nec donum ſalutis quam ipſi meritò abſtuliſſent, ullo modo poſſe reportare. Ille tremefactus, cæteros excitat, ut & ipſi voces perciperent quas ille audiebat. At verò illi cùm per aliquot horas paſſim inſultarent, egreſſi territoribus dæmones fugiunt, puellam deſerunt, virtute Sancti protinùs evaneſcunt; puella ſurgit libera, & reparato ſenſu ſecum ipſa miratur quibus tradita fuerat inimicis.

CAP. XVIII.

De Leproſo curato.

Un Lépreux guéri.

ALio quoque tempore elefantiæ (*g*) quidam morbo perculſus, cujus cutis inſtar nivis, ſpeciem prætenderat pœnitentem, totò trepidus corpore B. Manſueti ſuffragium cenſuit expetendum. Quò cùm perveniſſet, Præpoſitus Eccleſiæ viſus eſt pro foribus aſtitiſſe; cujus ille cupiens pedibus procumbere, viſus eſt quid vellet, aut quid quæreret indicare. At ille: Heu me, inquit, miſerum, vivis quodammodò artubus omni ex parte prærmortuum, cui vita in pœnis ducitur, caro lætiferis angoribus coarctatur. Ad hoc enim veni, ut Sancti hujus, etſi non mereat, vel parum remedii beneficio deitatis attingam. Ad quem ſenior ſpecie intemptantis: Quid habes, inquit, offerre in donariis? Cui ille, oſtensâ protinùs ſummitate quâ tegebatur veſtis: En, inquam, ſalis exiguum ſublevandæ inopiæ miſerantis gratiâ condonatum. Vade, inquit, ſumens illud ſacris inferendum. His dictis, ratus ille accuratè iſta ſibi juberi, quæ ſub ludentis habitu prolata audierat, feſtinus Templum ingreditur, donum ſalis ante Aram perfundit, ipſe in preces proſternitur; qui ſolo decubans, ſubitò quaſi pedem tranſeuntis ſenſit dorſo veſtigium impreſſiſſe. Hinc concitus aſſurgens, cùm neminem circumquaque conſpiceret, ad ſeniorem revertitur, & jam ſanus factus colore in priſtinum converſo, depoſuiſſe cutem gaviſus eſt malè albicantem.

CAP. XIX.

De Clerico à febribus erepto.

Un Clerc gueri de la fievre.

EST quoque certiſſimum hunc beatum Virum febricitantibus etiam quæſitæ ſanitatis ſæpiſſimè remedia contuliſſe; & ut nota replicem, vidimus ex Clero non mediocris ſecundùm ſæculi perſonam dignitatis quê quoque cùm tanta vis febrium toto tremebundo corpore ardentiùs inflammaret, ut dies noctesque quamplures ſine cibo duceret, vitæ jam penè deſperatus, ad ſacram defertur Ædem manibus famulantium; compoſitis ſtramentis ſecùs Beati Aram ſedulus excubator exponitur. Ita eo loco biduò commoratus, pulſo ardore torrido, ſic præſenſit opem medicinæ ſalvantis, ut liberâ facultate domum rediret incolumis, à qua priùs elatus fuerat paſſus igniferæ tormenta paſſionis. Nec in hoc ſolo virtus oſtenſa eſt hujuſmodi morbos excludendi, ſed certè

(*g*) *Elefantia morbo*, la Lépre. Celui ci avoit la peau blanche comme la neige: & l'Auteur dit qu'il avoit le viſage pâle comme un penitent. Il y a des Lépres de plus d'une ſorte. L'*Elephantia* rend la peau rude & taboteuſe, & les jambes groſſes & tuberculeuſes: on l'appelle Lepre des Arabes.

frequentiſſimè hoc angore preſſos aſpeximus ſancti Pontificis auxilium implorâſſe, quos alacriter contigit optatæ incolumitatis gaudia reportâſſe. Si cui verò tam cita ſalus non occurrerit, ſciat vel non meteri, vel potiùs in provectum differri.

Eodem ferè tempore Drogo quoque miles notiſſimus in pago Dulmenſi fuerat oriundus, hujus gratiam S. Pontificis eſt pleniter expertus. Qui, videlicèt, cùm eſſet in rebus militaribus ſtrenuus & promptus, non minùs tamen erat fide & bonitate conſpicuus. Hic irruente febrium peſte, penè ad extrema perducitur, atque amiſſis totius viribus corporis, nihil ſibi ſupereſſe, niſi mortem vicinam conſpicatur. Quid potiſſimùm faciendum eſſet, mente confuſâ verſabatur. Vitalia exoſus alimenta, & quietis impatiens, de ſola morte cogitabat. Cùm ecce inter lethiferos febrium anhelitus, & ignis ardentis ſtridentia acumina, menti incidit Sancti hujus expetere perfugium, & votis præeuntibus implorare ſuffragium. Adducitur igitur vectus ſubſidio ſervulorum, ingreſſuſque Templum venerabile, impoſito cervici vinculo, Sancto ſe ex libero in ſervum dedicat, & votum cenſuale die certo devovet (*b*). Sicque nocte illâ ante Aram provolutus excubat, atque in craſtinum inter ſacra Miſſarum ſolemnia, livido jam furore erutus, domum quâ vectus fuerat, liber revertitur & ſanus; non oblitus poſt hæc ereptoris ſui beneficii, quo tam evidenter ab illis ſtridoribus meruerat abſolvi.

Præterea innumerabiles nos vidiſſe meminimus, hujuſmodi vexationibus detritos, qui flammis ſtridentibus totis effuſi corporum viribus, ſolum exitum meditantes, hujus meritis & potentiâ Sancti, redierint ad propria ſani & incolumes facti. Quæ omnia ſi velimus plenè proſequi, ante deficient nobis tempora, quàm univerſa magnalia ejus valeant litteris comprehendi.

Tamen ſi cupimus hujus noſtri Protectoris meritis provehi, beneficiis adjuvari, nos ab ejus laudibus & obſequiis non convenit exortes deputari: quod in uno ſolo facilè eſt deprehendi, quod congruum duximus adjungi.

Quodam tempore, ut moris eſt ruſticorum, quidam Barrenſium partium non parvo numero ruſtici grege facto, ſumptis vehiculis, & rerum copiis, Vicos* expetierant Salinarum (*i*); datiſque in coëmptionem rerum venalium convectationibus, ad ſua redire cupientes, ſalis commercia referebant, & jam ex maxima parte expleto itinere, Gundulfi villam* tranſgreſſi, ad alveum Moſellæ cum illa ſua rheda ſqualentes labore ruſtici pervenerunt. Ubi objectu tranſmeandi fluminis aliquantulùm intricati, à loci illius incolis duriter ſunt invecti, cur eo die rotalibus actibus inſudantes in tanti Patris quæ eâ die annuâ colebatur ſolemnitate, tanquàm agreſtibus animis communis lætitiæ ſe paterentur non eſſe conſortes. Ruſtici hæc è contra ſudibriis proſequuntur, dicentes, hæc Sacra ad illos non pertinere, nec quidquam cum hac celebritate habere commune, quam ſolis Leucorum populis noſſent debitam & votis civilibus excolendam. His ita contumaciter perſiſtentibus ultio divina proſequitur. Mira dicturus ſum. Tanta ſubitò rabies miſeris illis animalibus incubuit, ut ſe invicèm confertis cornibus appeterent, & cunctis videntibus maximum terrorem iucuterent.

* A Vic-aux-Salines.

* Gondreville.

Infelices verò ruſtici penè ab humanis ſenſibus excedentes, circumquaque vagabundi feruntur, boveſque verſi in amentiam pœnas ſuorum luerunt dominorum. At illi in quibus vigoris animi aliquid reſederat, Eccleſiam beati Pontificis celeriùs irrumpentes, reatum ſuum publicè profitentur, votis ſe & ſupplicationibus aſtringunt; de cætero fore cautiores, ſi pœnis præſentibus erepti, liberi redire potuiſſent. Nec diſtulit Sanctus voces audire gementium, quibus & miſera armenta reſtituit, & abeundi facultatem donavit.

Præfati Domni Gozlini Pontificis obtentu, Grimauldus quidam vir vitæ venerabilis, quodam tempore ex Monachorũ S. Apri (*k*) religioſo Collegio aſſumptus, ejuſdem loci, ſui Abbatis imperio, Rector & Præpoſitus fuerat conſtitutus, qui, videlicèt, pro merito charus omnibus principalis obedientiæ titulis fuerat inſignitus, diſciplinis regularibus pretioſus. Hic itaque in uſibus neceſſariis unius vaccæ ſubſidio fruebatur, quod, videlicèt, animal condiendis potiſſimùm oleribus familiare præſtabat obſequium. Sed quâdam die dum horâ competenti expectatur, quòd non aderat, diverſitate quæritur locorum ſtudio famulantium. Res eſt incerta cujus idem animal fraudulentâ fuerit factione traductum. Tunc Præpoſitus inquit ad Miniſtrum, qui tunc fortè dampni familiaris nuntiator mœſtus advenerat: Vade igitur, die Sancto illi qui noſtris utitur miniſteriis, ſi noſtræ velit amodò commune ſervitutis obſequium, reſtituat citiùs animal neceſſarium, iniquâ fraude ſublatum. Nec ſermo in vanum cecidit. Nam in craſtinum raptoris idem animal exactum vinculo, ſertur ſtabulo proprio, virtute beati Pontificis celerrimè revocatum.

Glorioſæ verò & felicis in æternum memoriæ Domnus Gozlinus ſæpè dictus Epiſcopus, piis ac ſanctiſſimis operibus approbatus, plenus dierum & bonarum virtutum inſignibus, ſuæ complens tempora vitæ, magno mœrore & luctu omnium, quadrageſimo quarto ordinationis ſuæ anno delatus à Clero & populo in Buxurienſi Cœnobio, quod ipſe à fundamentis longè ante conſtruxerat, digniſſimam ſicut vivens juſſerat, accipit ſepulturam inter Choros Virginum, quas illic plures numero vitæ diſtrictioris aggregaverat, longis ſæculis in Dei laudibus excolendam. Cujus dies depoſitionis vij. Idûs Septembris agitur, ſub obtentu Dei Genitricis & perpetuæ Virginis Mariæ in ſæculum permanentis.

CAP. XX.

De his quæ acta ſunt beati Manſueti meritis, tempore Domni Gerardi Pontificis.

Miracles de S. Manſuy arrivés du tems de l'Evêque ſaint Gerard.

UT verò adhuc competens Hiſtoriæ noſtræ rei veritas & ordo conſequatur, hujus ſanctiſſimæ & intemeratæ Virginis Mariæ præeunte gratiâ & virtute, necnon & beati Protomartyris Stephani ſanguine coruſcante, cui urbs tota innititur, univerſus populus meritis ſanctificatur & regitur. Hæc eadem Leucorum civitas ſuo, ut dictum eſt, Rectore deſtituta, nequaquàm diutiùs eſt, Deo diſponente, peſſumdari permiſſa. Nam votis utriuſque Fidelium Ordinis, aſpirante gratiâ divinæ Majeſtatis, triumphatoris invicti Domni, videlicèt, Ottonis Auguſti decre-

(*b*) On voit dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique pluſieurs Exemples de ce dévouement, où une perſonne ſe déclaroit ſerve ou eſclave d'une Egliſe, & lui dévouoit ſa perſonne & ſes biens, ſous une certaine redevance en argent, en cire, ou en grain. Les femmes ſe dévoüoient en offrant leurs cheveux. Souvent ces dévoüemens paſſoient aux heritiers.

(*i*) La ville de Vic étoit célébre par ſes Salines: on tiroit alors le ſel comme toute autre ſorte de marchandiſe. Il n'y a plus de Salines à Vic.

(*k*) S. Gauzelin donne à Archembaud Abbé de S. Epvre le ſoin d'envoyer de ſes Religieux, pour faire l'Office auprès du Corps de S. Manſuy. Ce fut S. Gerard qui y bâtit un Monaſtere, & lui donna pour premier Abbé un ſaint Homme nommé Adam. Voyez ici Chap. xx.

to ſtatuente, agente quoque Germano ejus Domno Brunone Pontifice, Gerardus Coloniæ civitatis oriundus, in Clero genere & Religione præclarus, deſtitutæ An 963. Leucorum urbi futurus deſignatur Epiſcopus. Qui ſiquidem cùm eſſet Eccleſiaſticis Inſtitutis adprimè eruditus, regnante in perpetuum Domino Salvatore, dum nongenteſimus ſexageſimus tertius ejuſdem ſanctæ Incarnationis ageretur temporum curſus, omniù unanimitate acclamante Fidelium, in hac eadem Sede intronizatus pariter & aſſumptus. Hic itaque in primis dum ſibi commiſſam urbem expeteret, in præfatum beati Manſueti Oratorium, quod fortè obvium habuerat, primo ingreſſu divinitùs, ut creditur, menti incidit, quòd illic requiem in ſæculum ſæculi, & habitationem electam ſecundùm Prophetæ vaticinium eodem currente verſiculo ſibi præſignavit, & hæc, ut patet liquidò, circa eumdem locum potioris devotionis cauſa fuit pariter & ſalutis augmentum. Nam rerum competentium diſpenſatione compoſitâ, non longo temporis interjectu laudabilis memoriæ Abbatis Huncberti conſilio, qui tunc temporis B. Apri glorioſè regebat Monaſterium; cujus nomen, ut ſperamus & cupimus, Libro beatæ vitæ tenetur fixum. Suorum etiam conſenſu Fidelium, quemdam boni teſtimonii virum Adam nomine, moribuſque fulgentem, verbis & actibus inſtitutum, eidem loco Abbatem præfecit & Rectorem. Ex his verò quæ ad ſe videbantur pertinere rebus, locum decenter ampliavit, & numerum Deo famulantium ſecundùm regularis vitæ diſciplinam fideliter inſtruxit. His tandem ita geſtis, quia hæ res in propatulo conſtant, & ſolit . . . . . cœptæ Hiſtoriæ ſeriem proſequentes, ea omnia opera quæ præſentis Domni Gerardi Pontificis tempore, beati virtute Manſueti geſta ſunt, breviter explicemus.

Suſpenſis Cœlo imbribus, inimica frugibus magna & illius temporis inuſitata ſterilitas arvis ſqualentibus incubuerat; deindè tellure fatiſcente, labentibus hominum æſtu nimiùm irruente penè concrematis, exuſtæ terræ, dictu horrendum, cultura deperibat, & ut in ultionem infidelis populi invectione Domini longè ante probatum fuerat, Cœlum deſuper ſpeciem minabatur æream; deorsùm verò terra crudelis prætendebat ferream. Hoc autem in dies iræ cœleſtis effulgurante judicio, juſſu Pontificis plebi æſtuanti agendum triduò jejunium indicitur; & quia facilè non valet contrairi divinæ ultioni, Præſulem expetunt beati Viri Corpus arentium agrorum finibus deferendum, utpotè areſcentibus his æſtibus miſericorditer opponendum. Quid plura? Aſtante Domno Pontifice, & plebe univerſâ, exponitur de loco in quo pridem jacuerat. Dant voces in excelſis, cœleſtibus perſonant Hymnis Deum laudantes, & flebilibus B. Manſueti medio procedentibus, ut oſtenderetur divinitùs cujus in terra ferebatur Corpus, tantus de cœleſtibus fragor repentè bis inhorruit, ut voces rumperet pſallentium, & corda ſtupentia redderet ſingulorum. Ita attonitâ multitudine quæ ad duo millia hominum, vel eo ampliùs undecunque eo die confluxerat, ad locum ſancti Apri quò ire decreverant, perducuntur. Illa verò æſtuoſa Cœli ſerenitas quæ ardente Syrio terras videbatur exurere, in nubes mox cœpit denſeſcere, & datis largis imbribus, impetrati roris gratiam pleniter miniſtrare. Quid verò interim contigerit, non eſt ſilentio prætereire.

Sindebaude Comte de Toul. In hac copioſa multitudine quæ tantum ſpectaculum impleverat, hujus tunc urbis Comes Sindebaudus eorum unus erat. Is cum Immone quodam Domni Præſulis non ignobili milite, ſancti Viri ſe glebæ petiit ſupponi deferendæ. Quem, ſcilicèt, præ doloribus omni humano officio deſtituta manus valdè fatigabat. Hanc jamjam ſalvandam aliter deſperaverat, quàm ſi, ut aſſolet, uſtione depelleret quod graviter dolebat. Depoſito verò beati Manſueti quod ferebat Corpore, expletiſque Miſſarum ſolemnibus, ita manum morbo liberam cunctis videntibus extulit, ac ſi unquam priùs doloris nihil ſenſerit. Cujus rei adhuc eſt ipſe teſtis certus, ſi à quolibet fuerit requiſitus.

Hinc verò abeuntes cùm illo ſuo cœleſti theſauro urbem ingrediuntur, magno reſultantes divinæ modulationis tripudio. Sacris deinde illius noctis vigiliis inſiſtentes, præſenti viri Corpore dedicant baſilicam, quam ipſe Præſul à fundamentis ante conſtruxerat, ſanctæ Dei Genitricis, ſanctique Manſueti honore venerabilem, quæ ex tunc & modò ſancti Manſueti magnificè illuſtratur meritis, ubique ſolvuntur vincula peccati aggravantis.

His autem ita compoſitis, beati Viri Corpus ſedi propriæ referri cupientes, obvium quemdam habent ruſticum magnificis vocibus ejulantem. Hic ulnis impoſitum ſui mœroris miſerum decem annorum filium attulerat, cui nervorum implexio ſpinæ dorſuali veſtigia fixa retinebat; qui cùm ſancti Viri glebam ad Templum lamentis proſequitur, Judæus quidam, qui tum fortè ſe turbis miſcuerat, centum blaſphemias ludibriis rabidioris emovens, preces rogantis invehitur. Heus tu, inquiens, quid mortuum inſequeris? Quid clamoribus æra confundis? Quid ab immoto beneficii petiturus accedis, cùm ego equidem ipſe vivens multò defuncto præſtantius proſim, ſi vota contuleris? His auditis valdè indignatus qui præſens aderat Pontifex, aſtantibus fratribus: Heu me, inquit, quid veneramur, quid colimus? Aut enim nulla Sancti virtus, quâ lætificetur Eccleſia, quâ Judæi confundatur veſania: aut certè pro eo altet colitur, qui dum putatur, hic nullo modo retinetur. Interea populis alia procurantibus expoſiti pavimento pueri nervorum ſubitò rupta connexio, ſanguine cœpit defluente diſſolvi; & dum nititur manu Sancti glebam inrepere, in pedes conſtitit, & iter quod nunquam noverat propriis nitens greſſibus, turbis mirantibus, recognovit. Sic ſanctus Vir, ut voluit, gratiam virturis exhibuit, & ora flentium in gaudia commutavit. Puer autem in teſtimonium facti uſque in præſens tempus ſtipendiis Eccleſiæ confovetur.

Inter cætera autem hujus beatiſſimi Viri huic Pontifici virtutum experta beneficia, illud etiam addimus, quod ejus relatione nos certos fuiſſe non dubitamus. Cùm adhuc in eodem Cœnobio Sancti præſens contubernio eſſet, abeunte die Sabbati nox funditur, quia, videlicèt, Dominica ſolemnitas in craſtinum ſperabatur. In qua cùm maturiùs fratres ad divinæ ſervitutis præconium ſurgerent; Epiſcopus præteritorum labore defeſſus, lecto decumbebat, gravi ſopore depreſſus. Interim illis conſueto more laudes agentibus, ſoporato Pontifici cùm jam daret albentes pallens Aurora recurſus, aſtitit vir quidam aſpectu venerandus, ſtolâ candidiſſimâ coopertus, habitu præcipuus, ſtaturæ quantitate profuſus, ut nil aliud videretur quàm ſanctus Manſuetus. Qui cùm divinus Viſitator cubiculum quieſcentis intraret, quidam impellente virtute, oſtia contiguæ ſubitò patuêre feneſtræ, ac radio vibrante domus reſplenduit omnis. Tum ille Vir clarus ad ſtratum Præſulis ſoporati acceſſit, manuque corpori ſuperpoſitâ, levi agitante motu; nam cæteri jacentes circumfuſi tanto ſopore tenebantur innexi, ut vix facto ſtrepitu intruente quiete laxari potuiſſent, eum excitat, dicens: Quid dormis? Quid aliis ſacras vigilias agentibus, tu tanto ſopore deprimeris? Atque, ut ejus

verba ipſa retexam, mox ſubjunxit : Non enim dormientibus pervenit Regnum Dei, ſed vigilantibus. His auditis, Pontifex ſomno excitus, Eccleſiam tremebundus irrumpit, magnoque terrore concuſſus, pudore profunditur, quòd his officiis exſors ita tardiùs intereſſe videretur. Cujus rei teſtis non ſine ſui pudore refert, quid in illo ſit paſſus ſecreto cubiculi, virtute præſtante beati Manſueti.

Sed quia gloria Regis eſt celare verbum, Domini autem inveſtigare ſermonem ; veniam ad illud quoque quod ea ſub tempeſtate, hujus beati Viri meritis fuiſſe probatur oſtenſum. Non multo poſt tempore ulciſcendis obnoxia facinoribus omnium divinæ animadverſionis ſeveritas peccata perſtrinxerat populorum. Morboſæ calamitatis clades acta Dei judicio per populos incanduerat. Nam inſtar inguinariæ peſtis quæ quondam populos Italiæ corripuerat, quidam litteralis * dolor ubiquè redivivo germine ſpargitur, ac lætiferis invaleſcens ſucceſſibus, regionum finibus latè pervagatur ; ſicque quodam malo auſpicio, ſerie cumulatâ morborũ, plebes pereunt, populi concidunt, ſine differentia utriuſque ſexûs & ordinis, volvuntur agmina mortuorum. Nec is qui tali dolore corripitur, ultra triduum vix ſupereſſe ullo modo permittitur. Et quid in aliis fieret terrarum partibus incertum. Hanc urbem clades ita ſuperveniens irruperat, ut ad unum quemlibet, exceptis aliis diverſarum Eccleſiarum, locum, ſicut idem Pontifex non ſine gemitu memorabat, denos vel ſeptenos mortuorum loculos ſub oculis aſpiceret inferri tumulandos. Arctatur Pontifex plurimorum periculo morientium. Tandem id conſilii menti infunditur, ut, videlicèt, idem protector beatus Manſuetus, ex quo fuerat poſitus loco iterùm aſſumptus, tanquam inter viventes & mortuos medius opponatur. Itaque triduano præmiſſo jejunio, conſultu habito, videtur Epiſcopo congruum, ut collectis denuò populorum undiquè catervis, beati Viri Corpus ad Eccleſiam ſitam Scropulis *, quæ beatæ Dei Genitricis Mariæ ſæpiùs ſolet illuſtrari miraculis, debeat deſtinari, tanquam apud cœleſtis Imperatoris ſummam Imperatricem, Matrem omnium ſanè ſuarum ovium, commiſſâ legatione perfungi. Sicque hoc facto viſa eſt clades illa ſuo aliquantulùm furore miteſcere. Sed nec ſic paventium populorum terror abſcinditur : nam iterùm beati Viri glebam humeris imponentes, principale ejuſdem Dei Genitricis Buxeriarum * cum choris promiſcui ordinis pſallentium, erectis in Dominum cordibus expetunt Cœnobium, ibique præſente Domno Gerardo Pontifice exactâ nocte illâ, dum reditum geſtiunt, dici jam ullo modo non poteſt, quàm incredibili multitudine ſtipatæ populorum cohortes, confuſo ordine turbas miſcuerunt ex vicis, ex agris, ex diverſis partibus in unum repentè coëuntium. Hinc ſacræ Virgines, illinc innumerabiles Chriſtianæ Fidei greges, ad litus Murtenſis fluminis uſque properantes, ubi ab incolis loci illius votivè petentibus, acceptum eſt beati Viri venerabile Corpus. Et cùm jam ſatis viſa illis fuerit excreviſſe aquarum immenſitas, liberis inter undas veſtibus ad renes uſque aquis convoluti, dicti ſunt alveum pedibus tranſmeaſſe, non ſine admiratione multorum. Hinc omnis illa popularis turba progrediens lætis conjubilo greſſibus vallatam undiquè catervis S. Viri glebam ad propriam ſedem non ſine voti ſui munere referunt. Nam coactis inter æëra nubibus, tantus priùs imploratus imber Cœlo profluxerat, quantus arenti terræ ſufficere plenè potuiſſet. Tandem igitur Templi januam cum laudibus propinquantibus, mox tantæ claritatis jubar illud venerabile Corpus viſum eſt præceſſiſſe, ut tota Eccleſiæ domo effulgurans manifeſtè daret intelligi quàm divinum eſſet quod Templo ſancto videbatur inferri. Tunc ſonitu confuſæ multitudinis rumpitur concentus cœptæ modulationis ; verſiſque in contraria votis, cœperunt plures flere præ gaudio, dum neſcirent cur flere debuiſſent, niſi quod Sancti pietas ſupernæ infuſionis affectum ſuorum concitaverat in mentibus filiorum. Nec verò præſens Antiſtes à lacrymis temperat, qui illius dulcedinis communem cum populo ubertatem mirè ſentiebat. Et ecce clades illa quam . . . . . hominum effuſam eſſe diximus, favente iſtius noſtri Protectoris meritis gratiâ Domini Redemptoris, ſic ſuis deſuevit proceſſibus, ut palàm cognoſceret univerſus populus quod pro domo Iſraël in die Domini ſtaret ex adverſo in prælio ſanctus Manſuetus ſuarum omnium ovium adjutor præſtantiſſimus factus.

Libet quoque illud huic noſtræ narrationi inſerere, quod penè noſtris omnibus præcedenti tempore, ad laudem quoque iſtius beati Viri notum eſt contigiſſe. Et quia prædictus Epiſcopus eſt in cauſa, non derogat perſonæ præcellenti Divinitati debita clementia porrecta peccatori. Severitate igitur flagelli percuſſis plebibus, Sanctorum meritis exempti, cœleſti diſciplinæ præfatus quoque Pontifex ſubditur, ut tactus ex verbere celeriùs agnoſcat, quia unus eſt Dominus præpotens qui percutit & ſanat. Ergo ut plura reticeam, qui multis aliis orationum fomenta porrexerat, gravi preſſus incommodo valdèque ſe habens ægrè, infirmus decumbebat.

Nulla huic virtus, nullus vigor permanſerat, toto corpore contabeſcens, nec ſomnum nec cibum capere valdè debilitatus poterat, vitam exoſam ducens inter anguſtias, de imminenti funere ſolummodò cogitabat. Quid faceret, quò ſe verteret anxius neſciebat ; plebes abſolvens, ipſe à plebibus abſolutus, ſolum exitum mœſtus expectabat. Cujus quidem infirmitatis ita exprimimus incommoda, ut, videlicèt, oſtendamus quanta per beatum Manſuetum hanc ſit gratiam ſubſecuta. Nam hâc invaleſcente moleſtiâ, cùm penè jam jamque in extremis ageret, ternaſque continuè hebdomadas inſomnes lætaliter duceret, ad notum ſancti Manſueti refugium urgente morbo recurrere ægrotus deliberat. Obſtat è contra militum familiare obſequium (*l*), ne, videlicèt, ſicut rumor fuerat, ſi contigeret Dominum in Ordinem Monaſticum converti, eos quoque pariter rebus domeſticis cum Domino privari. Quæ, ſcilicèt, res eorum mentes animoſque confuderat. At ille qui vim laboris torquentis inſenſerat, rumpit obſtacula prohibentium, beati Viri ſuffragium feſtinus impetit, totum ſe ejus apud Deum interventioni committit, tam ſuis quàm fratrũ orationibus ſtudioſiùs incumbit, votaque ſua Deo ac S. Manſueto imo pectore deferens non priùs abſtitit, quàm redeuntis ſalutis Domino miſerante, ſanctique Manſueti virtute conferente, ſperata beneficia perſenſit. Quod uſque hodiè idem Pontifex non ſine ſuſpiriis ſolitus eſt referre, quanto eo tempore fuerit incommodo depreſſus, quàm potenti interventu Sancti exſtiterit cœleſti medicinâ ſalvatus. Et quia aliqua de Sancti hujus virtutibus præſentis in carne Pontificis tempore geſta brevi calamo, ut ita dicam, ſodalem ſibi libellum ejus imperio exoluturus, nunc in his quoque finem faciamus adjuti ejus orationibus, aſpirante gratiâ Domini Redemptoris. Explicit Liber II. de vita & virtutibus S. Manſueti.

* Forté *Literalis.*

* Ecrouves près de Toul.

* Bouxieres-aux Dames.

Il n'y avoit point encore de Pont à Bouxieres du tems de S. Gerard.

(*l*) S. Gerard avoit des ſoldats autour de lui, qui lui ſervoient de gardes, & craignoient qu'il ne ſe fît Religieux. *Sanct. Maximin.*

CAP. XXI.

De Puella circulis ferreis astrictâ, quemadmodùm ad Sepulchrum sancti Pontificis fuerit absoluta.

Un Anneau de fer qu'une fille portoit au bras par pénitence, est rompu au Tombeau de S. Mansuy.

A Tranſmarinis quoque partibus venit Godelindis nomine quædam muliercula, utroque parente ex Anglorum proſapia, geſtans in læva ferri ligamina, non pro obſeſſione dæmonis, ſed ob materni effuſionem ſanguinis. Quod qualiter contigerit accidiſſe, volumus ſummatim evolvendo meminiſſe. Hæc habebat patrem nobilem, matrem verò natalibus non imparem, caducarum dignitatum ditiſſimos, filiorum etiam propagine circumdatos. Mors itaque genitorem occupat, qui natorum non immemor, genitricem vocat, & extremâ voce mente ſupplex obſecrat, ut affectu materno gregem prolis cuſtodiat. Quæ mox ut maritus obdormit, cuncta ejus monita ſurdâ aure præteriit. Nam à filiis ſubiato Caſtello jure paterno tradito, rurſùs copulavit ſe infauſto conjugio Hinc perditum ire optans orphanos, conatur novus ſponſus exterminare pueros expulſos à propriis, veluti extraneos, exceptâ illâ quam prædiximus, quia ſexus defendebat fœmineus puellulam, ejectum iri ab ædibus genialibus. Tandem unus eorum Clericus non ferens injuriam, armavit in vitricum parricidalem dexteram, cui memorata ſoror præbuit ſe ſociam, modeſtè ducens fraternam miſeriam. Deniquè præparatur nocturnum prælium, nulli quidem præter germanam cognitum; & dum frater irrumpere accelerat, ſimul iſta Caſtelli portas reſerat. Ecce autem cum compliciibus ſuis obſidet domum privignus, in qua jacebat vitricus, vique diſruptis foribus ſtatim replentur aditus, truncidantur quique ab introëuntibus. Intereà reliquit ſomnus vitricum, & ille citus lectulum mortiferum Procedunt ambo ad oſtium cubiculi, horrore tacti præſentis exitii. Cùmque ad venientem inimicum perrexiſſet Clericus, robur virtutis collegit, mixtâ irâ intrinſecùs, connixuſque toto corpore dirigit telum cum infando vulnere. At ille celer motu plagam vitans refugit, ſed conjux poſt tergum ſtans ſubter pectus excipit, atque à filio mox ſuſcepto vulnere exhalat vitam inundante ſanguine. Hoc crimine ſæpè dictus Clericus, ligatus interiùs à ſuo Pontifice, pœnitentiali ferro (*m*) vincitur exteriùs, ac toto trunco corporis artatur ſtrictis circulis. Porrò ſoror conſentanea huic malo peſſimo, accepit duos in ſiniſtro brachio, ut pœnitudine lamentabili ſatisfacerent inaudito ſceleri. Tunc ſimul pergunt Jeroſolymam, & in remeando frater depoſuit vitam corpoream. Hæc autem de qua fit ſententia, ſqualore longo languida, tulit pedem ad noſtra penetralia. Quid verbis immoramur loquacibus? Patri noſtro Manſueto ſe commiſit. Protinùs illius ſuffragia totis orans niſibus, continuat paucos dies in indefeſſis precibus, ſed oppugnat Manſuetus crimen armis inviſibilibus. Tandem rigor ferri diſſolvitur, morſu ſciſſo ligaminis; brachium ex parte eripitur, quod erat duplicis ſub poteſtate vinculi, cùm adhuc anima cippo prorsùs teneretur piaculi. Alter quippe circulus non eſt viſus decidiſſe, ut liquidò pateſceret Sanctum jam partim crimen deleviſſe, partim verò delendum diſtuliſſe.

Illa autem prorsùs ſuſcepto peregrinationis baculo, cum Laïco fratre, nomine Rodulfo, qui ſecum venerat charitatis beneficio, ſed nequaquàm hujus delicti illaqueatus contagio, profectum ire diſponit, ad ſancti Odelrici merita, quæſitum ire ipſius devotâ mente juvamina, cujus Corpore reſplendet Suava Auſburgia *. Cùm igitur perveniſſet Voſagina nemora, ad beati Deodati limina offert ſe ei medicina unica, ſcilicèt, almus Manſuetus in quiete ſomnifera, datque ut revertatur mandata ſalubria. Quæ tamen cœptum iter perficit, viſionemque vilipendens, ludibundam aſſerit, ac urbem Argentinam greſſum movens arripit. Itaque beatus Antiſtes horis ſubſopilibus regredi eam commonens, attentiùs prædocet laboraturam fore periculis frequentibus, ſi viam prohibitam temptaret ulteriùs Cujus dictis recitata Godelindis inobediens, ſuperfluo calle molitur ut geſtiens. Fit igitur ei, juxta verbum Sancti, anxietas non modica; ingruit latronum fraudulentia, frigorum tremebunda moleſtia, egeſtatis auſteriſſima miſeria, inediæ calamitoſa penuria, & ut compendio concludam anguſtiarum ſummulam, comedendo caſeum & quæque reliqua, violavit quadrageſimam, ſicque pœnituit tetigiſſe plantis cum audacibus viam, quam vetuerat Manſuetus inclytus. Ecce autem regreditur propemodùm exanimis, atque compulſa doloribus acerrimis perſeverat votivis cum excubiis, implorans Sanctum nomine ac ſuſpiriis. Solventibus autem fratribus Domino nocturnas vigilias, hæc ſemper offerebat uno corde lacrymas, donec ad ſupremum congemuit, atque voce plorabili ejulando infremuit. Heu! inquiens, ſancte Manſuete, miſeram cur projicis, peregrinam ſemi-vinctam abire cur pateris? Numquid dabis videre hominibus, ut ita dicam, imperfectionis tuæ dedecus? En cras à te decedens longâ morte moriar, væ mihi, & ab expectata ſalute extranea efficiar.

*Pélerinage à S. Udalric. Evêq. d'Ausbourg en Suabe.

Talia dolendo duplicato genu dixerat, ſeſeque plangens ab Altari ſeparat, necnon lectulum inſuetò ire deſiderat, cùm repentè ferrum ſtridens reſilit, ita ut aures cuſtodis Eccleſiæ ſonitu perculerit. Si quidem ipſa ſtatim in pavimentò corruit, fugatoque anhelitu, prorsùs muta ſiluit jacens quaſi omninò ſine ſanguine, cervice flexâ, ſupinato capite, quam proſecutus janitor Eccleſiæ invenit abſque vitali effigie, itaque curioſo digito (*n*) Patri Monaſterii properat innuere.

At ille occurrit ſollicitè, recurviſque digitis temptat ferrum evellere, quod viribus adhibitis vix valuit ejicere: poſt allquantum verò integræ horæ ſpatium, ſenſit reductum intra pectus ſpiritum, ſenſit penitùs extinctum piaculum, ſenſit à vinculo abſolutum brachium, & petitâ Liberatoris licentiâ, cum gaudio remeavit ad propria. Prædicti tamen circuli pendent ad pedes Crucifixi Domini, quorum prior Kalendis Januarii prorult, necnon alter xiij. Kalendas Junii cecidit anno ab Incarnatione Domini nono & milleſimo, Pontificante Tullenſe Eccleſiam Domno Bertoldo Epiſcopo, indictione vij.

An 1009.

CAP. XXII.

POſt exceſſum igitur prædicti ſanctiſſimi Pontificis & egregii Doctoris, quis ei in Sede Epiſcopali ſucceſſerit memoremus. Primus poſt eum Domnus Amon Cathedræ Pontificalis adeptus eſt dignitatem, qui cum eodem, videlicèt, ſuo prædeceſſore beato Manſueto, requieſcit in Eccleſia præfata ſanctiſſimi Principis Apoſtolorum Petri; quorum meritis, id eſt, S. Manſueti atque prælibati beati Amo-

S. Amon ſuccède à S. Manſuy.

(*m*) On a dans l'Hiſtoire pluſieurs exemples de grands pécheurs, qui alloient par le monde chargés de cercles de fer, aux plus fameux pélerinages, juſqu'à ce qu'il plût à Dieu de rompre leurs liens & leur accorder le pardon de leurs crimes. On condamnoit les parricides, comme celui-ci, à reduire en cercles l'epée qui auroit été l'inſtrument de leurs crimes. *Vid. Hiſtor. Lothar. tom. 2. lib. xii. Annal. Bened. t. 2. Præfat. p. 7. t. 56. B. C. p. 190. B. 647. & tom. 11. p. 209. 210 243. 323. &c.*

(*n*) Il fait ſigne du doigt par reſpect pour le ſilence de la nuit.

nis, plurimi cæcitatis, lepræ ac febris, cæterorumque languorum ægritudine detenti, redduntur ſanitati. Ad quorum patrocinia multi Reges & Principes venire conſueverant, atque eorum locum ex proprio ditabant. Erat enim illic confluens turba advenientium, & innumera multitudo pauperum, quibus unde viverent, erat à Fidelibus conſtitutum : unde uſque hodiè dicitur, ad Matriculam Domni Manſueti (*n*) & Domni Amonis.

Alchas III. Evêque de Toul.

Poſt quem adeptus eſt Pontificatûs honorem vir egregius nomine Alcha, qui proprii vocabuli uſus privilegio ; ſupra ſibi commiſſum gregem ſollicito vigilavit ſtudio : Alchos enim æolicè, Albus dicitur latiali notamine ; & ipſe virtutum omnigenum decore dealbatus, verbis & exemplis oves ſibi creditas duxit ad amœnum Paſtor ovile bonus, quò vellere prævius albo virginis agnus, ovis grexque omnis candidus intrat.

Celſin IV. Evêque de Toul.

Eo ergo de terræ calamitate exempto, Celſimus factus eſt Epiſcopus, qui ſummâ celſitudine divinarum gratiarum exaltatus, terris emicuit cœleſtium virtutum operibus ; & quia fideli mente complexus eſt Dominum excelſum ſuper omnes gentes, idcirco ab ipſo exaltatus eſt in cornu populi ſui.

Auſpice V. Evêque de Toul.

Quo vitæ hujus exceſſu facto cum Deo, Auſpicius in prædicta Sede exſtitit ordinatus : vir bonitate præclarus, circa ſuos ſollicitâ circumſpectione dum vixit perſpicax, quocircà ſempiternam à Chriſto remunerationem meruit, & conſortium ſupernorum civium cum electis Paſtoribus eſt adeptus.

Urſus ou Ours, VI. Evêque de Toul.

Inde ſequens eſt Urſus, qui in tantum ſuorum ſectatus eſt veſtigia, quo credatur cum illis ſempiternâ frui gloriâ ; ſui namque nominis ferociam contra vitia imitatus, manſuetudinem virtutum laudabiliter eſt ſequutus.

Aper ou Epvre, VII. Evêque de

His ita tranſactis, largitivâ omnipotentis Dei miſeratione diſponente, ad locum ipſum miſericorditer reſpiciente, ſanctiſſimus Vir & ammirandæ vitæ Confeſſor Domnus Aper ad culmen ejuſdem Pontificii, ſicut in Libro vitæ (*o*) ejus legitur, raptus fuiſſe dignoſcitur potiùs quàm electus. Qui primi prædeceſſoris ſui Domni Manſueti imitatus exempla, non ſolùm doctrinæ copiâ, ſed & mirabilium virtutum effulſit efficaciâ. Quòd ſi quis noſſe deſiderat, Librum vitæ ejus, qui apud locum ſepulchri illius habetur, perlegat, & illic pleniter inveniet. Hic ſeptem annis Pontificali Sede functus eſt, ejuſque ſacratiſſimi Corporis depoſitio xvij. cal. Octobris celebratur in ejuſdem civitatis ſuburbio, in Eccleſia quam ipſe cœpit conſtruere à fundamento. Quique, ut in Libris auctoralibus reperitur, temporibus Adriani crudeliſſimi Imperatoris fuiſſe cognoſcitur, qui omnes totius orbis ſub ſe judices ſuo nomine vocari cenſuit. Cujus quarto anno beatus Aper Epiſcopus ordinatus, undecimo hominem exuit.

CAP. XXIII.

Vita ſancti Apri, Epiſcopi & Confeſſoris.

Vie de S. Epvre, Evêque de Toul.

BEatiſſimi Viri & ante omne ſæculum prædordinati ac prælecti, ſuo verò tempore nobis manifeſtati ac deſtinati Pontificis Apri, hodiernâ die ſolemnitas veneranda recolitur, in qua de terris aſſumptus, Cœlos petiit, & tanquàm miles emeritus poſt longa hujus vitæ certamina, cœleſte Capitolium à Chriſto coronandus intravit. Hæc quotiens revolutis annorum circulis innovatur, totiens Chriſtianis populis annuæ exultationis devotio cumulatur, & ſanctorum gaudiorum quædam quaſi porta poſteris aperitur, cùm proprii Patroni feſtivitas inſtauratur.

Gregis quippè animos Paſtoris triumphus attollit, & diſcipulorum corda lætificat veneratio impenſa Magiſtro. Hujus igitur talis ac tam egregii Viri Dei vitam & miracula deſcripturus, habitatorem ejus invoco Spiritum ſanctum, qui illi virtutes patrandi largitus eſt gratiam, mihi quoque ad eaſdem narrandas ſufficientem eloquii tribuat venuſtatem. Et quidem ad hoc me imparem minùſque idoneum recognoſco, verùm ejus ſuffragiis, cujus merita ad utilitatem præſentium præſidiumque futurorum publicare geſtio, ſpero mihi divinam gratiâ affuturam, auditurus cum Propheta Dominum mihi dicentem : *Ego ante te ibo, & potentes terræ humiliabo, portas æreas conteram, & vectes ferreos confringam, & aperiam tibi theſauros abſconditos & arcana ſecretorum.* Tunc enim ſecurus narrationem aggrediar, ſi præcurrente divinâ gratiâ, & terræ potentes, hoc terrenorum ſenſuum vitia humiliante, ac ardua quæque & difficilia complanante, theſauros ſapientiæ ac ſcientiæ, & arcana Myſteriorum cœleſtium penetrare valuero. His breviter prælibatis, ad narrationis ſeriem, adjuvante Domino, accedamus. *Iſ. xlv. 2, 3. &c.*

Igitur beatus Aper in ſuburbio Auguſtæ Trecorum, vico qui Tranquillus dicitur (*p*), præſentis vitæ ſumpſit exordium ; nobilibus, & quod eſt excellentiùs, Chriſtianis parentibus editus, & à puero cœleſtis tyrocinii rudimenta ſuſcipiens, Chriſtianæ Religionis venerator, ac præcipuus ſemper exſtitit cultor, adeò ut qualis juvenili ætate futurus eſſet, adhuc in tenera indole præmonſtraret. Neque enim, ut illa fert ætas, puerili laſciviâ relaxabatur, ſed totus circa Eccleſias & loca ſancta ſemper intentus perfectiſſimis quibuſque ſtudebat artiùs inhærere, quò mox futurus Pontifex, Catholicæ Fidei Dogmata per illos & bonorum operum exempla combiberet. Sectabatur præterea ultra vires etiam miſericordiæ opera, ut quantùm poſſet indigentibus ſubveniret. Ubi verò facultate ſubveniendi deferebatur, quod ſolùm poterat, totis miſericordiæ viſceribus egentium inopiæ compatiebatur. Nam ſæpe aut à ſcholis aut ab Eccleſia revertens, ſi fortè nudum quempiam pauperem conſpexiſſet, ſe tunicâ exuens, illum puer ſanctus induebat, ſicque domum revertebatur nudus, juſtitiæ potiùs ac miſericordiæ indumento circumdatus. Jam autem adoleſcentiæ annos ingreſſus, cùm rerum ſuarum poteſtatem habere cœpiſſet, tantam circa pauperes curam habebat, ut in eorum alimenta, cuncta quæ poſſederat, erogaret. Nimirùm beati Job verbis Sanctus iſte uti poterat, quibus ait : *Ab infantiæ crevit mecum miſeratio, & de utero matris meæ egreſſa eſt mecum.* His & talibus, ſcilicèt, ſanctæ converſationis ſtudiis omnes in admirationem ſui amoremque converterat. *Job. xxxj. 18.*

Erat enim venerabilis aſpectu, mitis alloquio, vultu ſerenus, & ut genitalis ceſpitis vocabulum morum ſinceritate monſtraret, expers feritate cognominis, tranquillâ cunctis exiſtebat lenitate placabilis.

Moris etiam erat illi Sanctos quoſque præ ſtudio imitationis adire, propriaſque ſingulorum virtutes in vitæ propriæ ornamenta vertebat. Hujus continentiam, illius ſectabatur jocunditatem, iſtius lenitatem, illius vigilias, alterius legendi æmulabatur induſtriam.

(*n*) *Matricula Domini Manſueti.* Les pauvres qui étoient ſur le Rôle de S. Manſuy, à qui l'on donnoit par jour une certaine quantité de nourriture.

(*o*) *In Libro Vitæ S. Apri.* Le Livre de la Vie de ſaint Epvre, apparemment le même que nous liſons ici, Chap. xxiij.

(*p*) Dans le village de Tranquel, au territoire de Troyes en Champagne.

duſtriam. Iſtum jejunantem, illum in ſacco & cinere quieſcentem mirabatur; unius patientiam, alterius manſuetudinem prædicabat; omnium quoque vicariam erga ſe retinens charitatem, atque univerſis virtutum generibus irrigatus ad ſedem propriam remeabat. Ubiquè ſecum univerſa retractans omnium in ſe bona velut apis prudentiſſima nitebatur exprimere. Ante omnia providâ ſemet circumſpectione ſemper agebat, ſollicitâ curâ intendens, ne hæreticorum vel quorumlibet pravorum maleſuadâ deciperetur aſtutiâ. Memor ſemper Evangelici Præcepti, cum ſimplicitate columbæ aſtutiam ſerpentis ſatagebat habere, & velut undiquè oculatum animal, ſic bona deſiderabiliter providebat, ut mala ſolerter caveret. Cùmque his & aliis virtutum inſignibus fama Sancti longè latèque crebreſceret, ad Pontificium Leucorum civitatis, concordi Sacerdotum ac civium voluntate, & communi omnium acclamatione, non minùs raptus quàm electus abducitur; & licèt omni conamine reſultaret, ſciens profectò ſicut nullum ad Sacerdotii culmen electum oportere pertinaciter refugere, ita neminem ad hoc ſe debere importunè ingerere. Vicit tamen pium devotæ plebis deſiderium, atque inexplebili cunctorum gaudio Pontificali ſublimatus cathedrâ: erat enim lucerna veri luminis accenſa gratiâ, atque ideò ſuper candelabrum digniſſimè conſtituenda, ut omnibus in domo Dei, quod eſt Eccleſia, conſtitutis, verbo ſimul & exemplo veritatis lumen infunderet.

Jam verò ſumpto Epiſcopatu, qualem ſe quantûque præſtiterit, noſtræ non eſt facultatis evolvere. Idem namque conſtantiſſimè perſeverabat, qui priùs fuerat; eadem in corde ejus humilitas, eadem & in veſtitu vilitas erat; abſtinentiæ propoſitum rigorem infatigabiliter conſervabat, nunquàm aliâ horâ cibum ſumens, quàm antèa conſueverat. Atque ita plenus auctoritate & gratiâ implebat Epiſcopi dignitatem, ut tamen Religionis priſtinæ propoſitum non amitteret; quin potiùs tantùm augebantur lucra virtutis, quantùm erat ſublimior dignitas Sacerdotis. Omnibus nempè, ſecundùm Apoſtolum, omnia factus, ut omnes lucrifaceret. Quis enim unquàm ad eum mœſtus acceſſit, & conſolatus non rediit? Omnium ille paſſiones ſuas credebat, & gaudentium proſperitatem propriam reputabat. Verbi verò divini doctrinam quotidiè, immò omni horâ cunctis adnuntians, nullum tempus à ſalutari prædicatione vacuum eſſe ſinebat. Omnes ſecum ad cœleſtem patriam trahere gaudens, ſemper in ejus ore Chriſtus, ſemper æternæ vitæ monita reſonabant. Fidelis namque ac prudens diſpenſator, in magni patriſfamilias domo conſtitutus erat, ut conſervis ſuis in tempore menſuram tritici erogaret. Gemino itaque modo ſubjectis conſulens, verbo, videlicèt, prædicationis & exemplo boni operis informans, pro ſalute & augmento gregis ſibi commiſſi curâ pervigili ſollicitus erat. Hujuſcemodi virtutum exercitiis ſanctus Dei Sacerdos vitam ſuam decorare, & Pontificalem gratiam adimplere ſtudebat. Propter quod eum digniſſimè in Chriſti Corpore, quod eſt Eccleſia, velut membrum præcipuum univerſitas Fidelium honorat, amplectitur, veneratur. Sed fortè ſunt aliqui qui cum Judæis ſigna requirentes & hæc ſanctitatis teſtimonia minùs ſibi ſufficere deputant, miracula pro maximo ſuſcipientes, nullumque magnum eſſe arbitrantes, niſi eum quem ſignorum oſtentatio declaraviť. Illi verò qui non ſolùm cum turbis Dominum parabolicè loquentem audiunt, ſed etiam cum domeſticis ejus Apoſtolis ſecretiore ipſius doctrinâ perfruuntur, ſatis evidenter agnoſcunt omnibus ſignis & prodigiis, ea quæ in famulo Domini deſcripſimùs eſſe majora, quia nunquam iſta poſſunt facere, niſi boni, cùm illa plerumque ſoleant oſtendere & mali.

Miracles operés par S. Epvre.

Verùm ne tales fortaſsè parvi pendere aut negligere videamur, addamus aliquid de his quæ per famulum ſuum divina virtus mirabiliter operari dignata eſt. Familiare erat beatiſſimo Viro Apro, ut omnes circumquaquè regiones vel urbes verbum ſanctæ exhortationis adnuntians perluſtraret. Sicubi etiam idolorum fana vel ethnicæ ſuperſtitionis comperiſſet, continuo fervore ſpiritûs illuc accedebat, & deſtructâ diaboli officinâ, animas à creaturæ ſervitute liberans, Creatori proprio reformabat. Quodam itaquè tempore dum talia ageret, ad Cabillonenſium urbem divinitatis nutu pervenit, ubi tunc fortè pro commiſſo facinore tres reos vinctos, & carceralibus tenebris traditos reperit. Quorum neceſſitate compertâ, ſolitâ ſibi pietate permotus, ad Adrianum (*q*) qui per id temporis in præfata urbe Judicis officium exhibebat, feſtinus accurrit; nec dedignatus eſt magnus Domini Antiſtes ejus pedibus proſterni, & reis indulgentiam atque abſolutionem ſuppliciter deprecari. Qui crudelitatis ingenitæ ſtimulis & tumore ſuperbiæ inflatus, Viri Dei verba deſpexit, nec ſolùm quod petebat, concedere noluit, verùm etiam majora atque acriora tormenta miſeris ſe illaturum minatus eſt. Sanctus autem Domini ſe ita repulſum aſpiciens, ad notum recurrit auxilium, & quod ab homine non poterat impetrare, ab omnipotentiſſima expetit majeſtate. Mox divinitas affuit; clauſtra omnia carceris repentè diſſiliunt, vincula quibus nexi tenebantur, tanquàm fila odore ignis accepto, ſummâ celeritate rumpuntur. Procedunt nullo prohibente de carcere, curſuque perpeti ad locum ubi Vir Dei orabat perveniunt, tenentes manibus nexus quibus antèa tenebantur. Fit populi magnum ſtupentis ſpectaculum. Gratiæ multiplices Domino referuntur, beati Apri merita in commune ab omnibus prædicantur. Judex quoquè infaniſſimus, qui primus Virum Dei precantem audire noluerat, dignam pro ſua ſuperbia è veſtigio expertus eſt ultionem. Acerrimo enim dæmone correptus, & in terram eliſus, ac nimiis doloribus vexatus, priuſquàm Sanctus ab oratione conſurgeret, ſpiritum violenter amiſit, nec ſalutem corporis, nec veniam ſceleris conſecutus eſt. Nos profectò in tam diſtricta hominis animadverſione monemur, ne ſervis Dei, præcipuè quos Apoſtolicæ auctoritatis privilegium exornat, temerario auſu contemptum ingerere præſumamus, ſub oculis habentes quia talium injurias, confeſtim comes ultio ſubſequetur. His etenim à Domino dictum eſt: *Qui vos audit, me audit; qui vos ſpernit, me ſpernit.* *Luc. x. 16.*

Huic tam ingenti miraculo aliud non minùs clarum conſequenter additum eſt. Cùm enim Vir Dei à loco in quo hæc geſta ſunt, ad propria remearet, vidit eminùs juvenem ſpiritu immundo pervaſum, ex cujus ore & naribus, quod eſt dictu mirabile, velut ex fornace flamma ſulphurea prorumpebat. Is cùm procul Virum Dei conſpexit, ſævire miſer & fremere, ac obvios quoſque laniare dentibus cœpit. Tunc univerſo populo in fugam verſo, ad beatum Præſulem rapido curſu energumenus advenit. Ille verò intrepidus, vexilloque ſanctæ Crucis armatus, ſeſe furenti objecit; elevatâque obviam dexterâ,

(*q*) On lit cy après dans l'Abrégé de la Vie des Evêques de Toul, que S. Epvre vivoit du tems de l'Empereur Adrien, qui avoit ordonné que tous les Juges de ſon tems portaſſent le nom d'Adrien: & que S. Epvre fut fait Evêque la quatriéme année de cet Empereur, & qu'il mourut l'onzeiéme année de ſon Empire: ce qui eſt inſoutenable.

ſtare præcepit obſeſſum. Sed cùm ſpuma ignea ſancti Viri vultum aſpergeret, hiantique ore morſum minaretur, ſtatim oppoſitâ manu, cùm ei per os ſanctæ Crucis vexillo ſignatum minimè liceret exire, pœnis & cruciatibus coactus excedere, congruo ſuis meritis exitu, immundus ſpiritus fœda relinquens veſtigia, fluxu ventris egreſſus eſt. Tua ſunt hæc, Chriſte, opera, tua miracula, qui verè mirabilis es in Sanctis tuis, quos ita dignaris glorificare, ut eos de hoſte humani generis mirabiliter facias triumphare.

Aliquando lætabatur diabolus ſe hominem de Paradiſo ejeciſſe; nunc mirabili commercio, imperio hominis ab obſeſſis corporibus exire compellitur; & qui ſe ſuperbiâ tumidus in Cœlum conſcenſurum, & ſuper aſtra Dei ſuum ſolium exaltaturum gloriabatur, nunc confuſus atque dejectus, humilium ſervorum Dei veſtigiis ſubſternitur. Hæc breviter de innumeris quæ per ſanctum ſuum Aprum divina gratia operari dignata eſt miracula, collegiſſe ſufficiat. Verùm nemo unquam ſani capitis dubitaverit eum pluribus aliis ſignis effulſiſſe. Inſtante autem jam tempore quo Electum ſuum Dominus poſt vitæ hujus excurſa ſtadia remunerare decreverat, cœpit idem Sanctus Dei quandam extra muros urbis cui glorioſè præſidebat, ædificare Baſilicam, (r) quò ibi Fideliũ plebe conveniente quotidianâ Eccleſiæ accreſcerent lucra, & aſſidua diabolo fierent detrimenta. Sed cùm jam aliquantulùm eam in altitudinem ædificando ſublimâſſet, priuſquàm ſupremam manum operi imponeret, cœpit Dei famulus æmulâ corporis infirmitate ſtimulari. Quâ per dies ſingulos ingraveſcente, fœlicem ad Chriſtum, quem vivens toto corde dilexerat, præſtolabatur aſcenſum. Omnes igitur quos Chriſto acquiſierat, univerſamque Eccleſiam ſuam commendans Domino, eique gratias agens quem ſemper habuerat protectorem in proſperis, immaculatum ſpiritum Conditori refudit; ſicque relinquens terrena, cœleſtis patriæ adeptus eſt præmia. Extemplò civitas certatim univerſa convenit: omnis ſexus omniſque conditio dignis lamentationibus afficiebatur, quia talem ac tantum amittebat Paſtorem. Factis igitur ex more Eccleſiaſtico officiis univerſorum, communi conſilio ad eundem locum in quo Baſilicam ædificare cœperat, Corpus ejus tumulandum defertur. Nec divina defuêre miracula, quæ ſancti Viri merita poſt mortem quoque teſtarentur. Cùm enim, ut dictum eſt, ad præfatum locum ſub magna populi frequentia Sancti gleba ferretur, tantus odor miræ ſuaviratis omnium ſe naribus gratanter infudit, ut cunctorum florum gratiam, omniumque aromatum fragrantiam ſuperare crederetur. Meritò namque poſt mortem à Chriſto taliter honoratur, qui dum viveret bonus odor Chriſti ſemper eſſe ſtuduerat. Cùm verò beata membra tumulo conderentur, fertur Cœlum à pluribus conſpicientibus apertum fuiſſe, & duæ columnæ nubis ad ejus obſequias viſæ ſunt deſcendiſſe, atque ab ore ſancti Pontificis columbâ nive candidior ad Cœlum viſa eſt ſubvolâſſe, quæ nimirùm ſimplicitatis & innocentiæ ejus meritum creditur comprobâſſe.

Magnum profectò myſterium, magnumque Sacramentum, quod ad declarandam famuli ſui gratiam Dominus antiqua dignatus eſt replicare miracula: columnam enim nubis ad ejus ſepulturam oſtendit, ut evidentiſſimè pateret myſticum tunc Iſraël ab Ægypti hujus ærumnis ad beatam repromiſſionis terram, cœleſtem, videlicèt, Patriam feſtinare. Columbam verò ex ore ejus procedere juſſit, ut illum pacis & ſanctimoniæ ſectatorem fuiſſe conſtaret, ac jocundum Spiritûs ſancti Templum, qui ſupra Dominum baptiſatum in columba apparuit. Factâ igitur ſancti Viri officioſiſſimè ſepulturâ, inchoatum illius Templi ædificium, ſummâ populi devotione completum eſt, quodque ex nomine ſancti Apri placuit dedicari, ubi quotidianis virtutum miraculis ejus merita coruſcare non ceſſant . . . . .

Diſceſſit autem à corpore idem Pater & venerandus Paſtor noſter, & migravit ad Dominum ſeptimo decimo Calendarum Octobrium, regnante Domino noſtro Jeſu Chriſto (s), cui eſt gloria, honor & poteſtas cum Patre & Spiritu ſancto in ſæcula ſæculorum. Amen.

CAP. XXIV.

Miracula ſancti Apri.

Miracles de S. Epvre.

QUi beatus Paſtor & Pontifex defunctus terris, eo, ut ſuprà relatum eſt, ordine, & in Baſilica quam ipſe ædificare cœperat tumulatus, Cœlis ſe vivere multis miraculorum prodit indiciis. Nam piâ aure fideliter petentium votis annuens, in neceſſitatibus adeſſe non deſpicit. Manum ſæpè porrigit, & ab infortuniis eripit. Frequentiora ſanè olim ab eo facta fuiſſe referuntur quàm modò miracula, quia hoc noſtrorum mol.s meretur peccaminum, ut quoniam fidelis refrigeſcit devotio, ſubtrahi quoque ſolita conſolatio ſentiatur. Referunt namque noſtri majores natu plurima, ſibi ejus & viſa & audita miraculorum beneficia, quæ dæmonioſorum, cæcorum, claudorum, aliorumque debilium peregit incommoda; cùm & iſtiuſmodi curationum indicia, ſcabella, ſcilicèt, claudorum, & alia his ſimilia, ſuper ſores Baſilicæ diù ſervari ſolerent. Quæ tamen pia opera haud mirum non eſſe ſcripta torpente incuriâ, cùm & de his quæ vivens edidit, certum ſit perpauca mandata litteris. Quocircà licèt infulſis verbis quid-

(r) *Cœpit Vir Dei Aper ædificare Baſilicam.* C'eſt l'Egliſe de l'Abbaye de S. Epvre, ſituée au midi de la ville de Toul. Notre Saint n'eut pas le loiſir de l'achever, étant mort quelque tems après qu'il l'eut commencée. Il ne laiſſa pas d'y être enterré. L'Auteur ajoûte, page cl. qu'après ſa ſépulture, on ſe hâta d'achever cette Egliſe, & qu'on la dédia ſous le nom de S. Epvre: *Ex nomine S. Apri placuit dedicari.* J'ai peine à me le perſuader. Je croi qu'on la dédia ſous le nom de S. Maurice, & qu'elle ne porta le nom de S. Epvre qu'aſſez tard. Nous avons une Charte de l'Empereur Lothaire donné en 845. (Icy Preuves,) où il parle ainſi: *Eccleſiam noſtri juris quæ in honore & nomine S. Mauritii conſtructa atque dedicata habetur.* Or il eſt certain qu'il parle de l'Egliſe de l'Abbaye de S. Epvre, dont il déſigne les Religieux ſous le nom de *Fratres S. Apri.* Une autre Lettre du Roi Arnoû de l'an 894. (Icy Peruves.) le nomme *Monaſterium S. Mauri & S. Apri.* Il eſt indubitable que S. Maurice eſt un des Patrons de l'Abbaye de S. Epvre: on y célebre encore aujourd'huy ſa Fête avec grande ſolemnité. La Chronique de S. Benigne de Dijon, dit qu'Apollinaire Abbé de S. Maurice d'Agaune, étoit auſſi Abbé de S. Epvre de Toul, au vj. ſiécle. S. Epvre ne vivoit qu'au commencement de ce ſiécle. C'eſt donc apparemment ces Abbes d'Agaune qui y établirent la Vie Monaſtique, & qui y introduiſirent le culte de S. Maurice leur Patron. Les fréquens Miracles qui s'y opéroient par l'interceſſion de S. Epvre, firent que dans la ſuite l'Egliſe fut plus connuë ſous le nom de ce Saint. On l'appelloit déja tout communément ainſi, lorſque Frotaire Evêque de Toul y établit le Regle de S. Benoît en 816. *In Cellula Suburbii noſtri, quæ meritis & ſepulturâ B. Apri effulget, Mona hos quondam regulariter degentes obſervaſſe videntur, præcipimus ut eidem Cœnobio Abbas præficiatur, qui ſecundùm Regulam B. Benedicti præſit & prodeſſe ſatagat.*

(s) *Regnante Domino noſtro* &c. On peut voir ſur cette Formule Blondel, *de Formula: Regnante Chriſto,* &c.

Digitized by Google

dam amodò de viſis & certiſſimè compertis, adnotatum ire dignum ducimus, ne fortè putentur vileſcere, & oblitterari memoriâ.

Un boiteux de naiſſance guéri.

Quidam igitur claudus ab utero, cum vulgi confluente frequentiâ annuæ Feſtivitatis hujus noſtri Patroni gratiâ devotus advenerat : & cùm nocturnis interfuiſſet ſupplex Officiis, arvo protenſus ante ſanctum ſe divi Præſulis ſepuchrum, fratribus Hymnum *Te Deum Laudamus* modulantibus, repentè clamoris ſui vociferatione cunctos perturbare cœpit, dum ſalubriter cruciatur ſuî novellâ erectione. Nam & vertibulorum compages immenſum dedêre crepitum in reſtaurando ſuis locis ; cruta quoque quæ ſuris adhæſerant dum divelluntur, multum illic ſanguinis effuderunt. Quid plura? Supradicto finito modulamine, repertus eſt inſolitò rectus conſiſtere pedibus ; tuncque annorum multorum homo didicit cujus rei eatenùs erat neſcius. Quocircà fratres non piguit conſummatum Hymnum repetere, & lætificatori ſuo cujus piam adeſſe ſentiebant præſentiam, vociferando extollere.

Une femme aveugle guérie. * Peut être Chaligny.

Qædam igitur mulier de Caſſenis villa * per aliquot annos contracta, necnon & cæca, delata eſt à parentibus ad illius jam dictam Baſilicam pridiè ante Feſtivitatem. Cùmque ſupplex pernoctaret in orationibus, manè albeſcente mundi lumine, oculi quoque ejus irradiati divinitùs, micuerunt deinceps clarificatâ acie, atque hoc contenta munere, ad ſua ſe referri petivit. Evoluto aliquanto dierum ſpatio, in viſu noctis eſt admonita, ut ad Medici fidelis recurreret ſuffragium, cujus benevolam experta fuerat potentiam. Relata igitur in vigilia Feſtivitatis Sanctorum omnium, candelam Altari ſancto devotè impoſuit, pernoctavitque, ut priùs, in precibus. Conſummatis tandem vigiliis, cùm necdum ſolis jubar diem perfectè compleret, egreſſis foras omnibus, ipſa cum patre & matre ibi remorari permiſſa eſt. Unus verò fratrum, nomine Alrauldus, non exiit, ſed in choro ſuper formam reſidens (*t*), quippiam Pſalmorum, non enim cunctos memoriâ perceperat, Deo ſibique decantare cœpit ; & ecce ſubitò duæ columbæ advolâſſe illis viſæ ſunt, quarum una ſuper lectû * S. Apri, altera ſeorsùm ſubſedit. Illicò fortè pater & mater relinquentes filiam jacentem, ante S. Michaëlis Altare, fontem poſt criptam Sancti ſitum adiérunt. Sed mox debilis divinum medicamen præſentiens, clamoreque ac ſi torqueretur perſtrepens, erectione ſuâ lætifica gratias congeminans, ante ſepulchrum Reſtauratoris ſui Inventa eſt à ſuis parentibus, celerrimè currentibus, aliudque timentibus ; unde confeſtim fratrum concio Hymnum Deo extulit in vocibus : atque ut ipſum comperit, eo die celebravit Clerus urbis & populus, muliere adſtante ſoſpite, quæ deinceps ad finem uſque vitæ ſe ſibi redditam gaviſa eſt.

* Peut-être *Teſtum*, la toiture.

Un Aveugle ueri.

Cæcus quoque quiſpiam, cogente infortunij ſui calamitate, ad hunc famoſum Medicum à partibus Moſæ fecit confugium, atque fidelibus eum pulſans precibus, lumen emeruit : ſed fortè dum rediret ad propria, in ipſo itinere priſtina eum reviſit cæcitas. Scius autem homo fidere, mox recidivo tramite repedavit cum manuali munere ad notam clementiam, & ita demùm obtento gaviſus eſt perpetuando lumine.

Une femme aveugle guérie.

Harchellindis etiam dicta quædam mulier, de hujus civitatis ſuburbio, incommodo cæcitatis detenta, opem luminis ab hoc ſuppliciter expetivit : quam obtentam in redeundo perdidit. Denuò autem reverſa, recepit quidem, ſed & ut priùs doluit amiſſâ : tertio verò reditu, nam importunitatem exigebat neceſſitas, dixit ſe ſenſiſſe quaſi manus ipſius clementis Medici tangentis ſibi oculos ; quod utrùm ſit ſolidum an frivolum, non ad nos, tamen illi indè mutata manſit acies.

Un enfant aveugle guéri. * Peut-être *Pargny*, ou Pagny-ſur-Meuſe.

Puer denique quidam parvulus, de villa Pavoniaco ſuper Moſam *, fortuitu amiſit oculorum aciem ; quo permoti dolore parentes, per diverſas eum Sanctorum circumtulêre memorias, ſed nulli illorum placuit lucis donum reddere, quia ſciebant hujus Patris noſtri iſtud eſſe officii. Delatus igitur ad hujus patrocinium, votum obtinuit. Quò mox relatus privatus eſt ; ſed revectus iterùm ad Sancti tumulum, illuminatus eſt, atque à Domino ſuo inibi ad ſerviendum deinceps deputatus, luce potitus, ſervitium delegatum annis ſequentibus non deſeruit, curatorem ſuum omni die juxta ſuum ſcire magnificans.

Une fille aveugle guérie ſe donne à S. Epvre.

Ancilla cujuſdam de regione, ut fertur Moſæ, cæca per aliquot annos, cùm ad hunc Curatorem protendens lumen meruiſſet recipere ; ſe ipſam ſervituram eidem delegavit. Sed reverſa ad priorem dominum, avaritiâ evincente ad illius violenter redacta ſervitium, mox priſtinæ cæcitatis incommodum dolenter perpeſſa eſt, quod cùm Dominus ille ob ſuam contigiſſe perpendit tenaciam, retranſmiſſam denuò ad potentioris ſenioris auxilium, ipſe quoque eam illius deputavit famulitio, ſi modò mereretur lumen amiſſum recipere ; & mox lux reverſa inluſtravit faciem, ut adverteret ſe poſſeſſor carneus nedum præferendum, ſed nec æquandum ditioni ejus, qui corruptulæ tegumento exutus eſt.

Multa ſunt illius ſanè iſtiuſmodi magna & frequentia, quæ ſi cuncta fuiſſent ſcripta, Lectorem forſitan tæderet copiæ. Attamen reprehendenda auctorum ſegnities, qui nec ſaltem aliqua de poſt tranſitum ejus geſtis, ſcriptis tranſmiſerunt poſterorum notitiæ. Nobis autem jam pænè in fine ſæculi conſtitutis ingratum videretur & indecens, ſi non ſaltem puſillum aliquid in laudem tam pii proviſoris tutoriſque noſtri agamus, in quo ſi fortè offenderimus ſtructurâ thematis, expurget nos ſimplicitas devotionis. Qui ſi poſſet fieri, non ſolùm homines, ſed & mutas pecudes, creaturaſque omnigenas præconio ejus faceremus clamoſas. Nam cùm fuerit potens in virtutibus, patratorque miraculorum præcipuus, vigore tamen perſequendi dæmones, & propellendi ab hominibus, magnoperè eminuit, tam in vita quàm poſt obitum ; quippè vitiorum omnium exoſus contagium, quibus præeſſe creduntur illi ſpiritus, & quaſi ſuavibus epulis jocundari : & quidem ut prætermittantur diverſæ maniacorum paſſiones, quibus quoque juxta ſibi placitum frequenter non dedignatur mederi, quamvis & eiſdem communis inimicus nocendi avidus ſe ſoleat divinitùs permiſſus immiſcere, vix quiſquam illo impuro ſpiritu pervaſus, ejus auxilium expetiit, qui non ſe gaudeat clementer ereptum, adeò ut noſtræ memoriæ non ſuccurrat ullus talium utriuſque ſexûs, qui receſſerit inauditus, quorum cùm ſit innumera multitudo, aliquos commemoratum iri juſtum videtur.

Un Prêtre délivré du démon. * Le Saintois.

Clericus igitur Segintenſis * pagi indigena, Abraham nomine, quem ruſtici Avrannum nuncupabant, promotus ad Sacerdotium, vitam delegit apud ſe illi aptam officio, quod utinam cuncti dignè agerent ! Inſtituit namque vacare orationibus, inſiſtere jejuniis, in caſtitate vivere, eleemoſynas tribuere, baſilicam ſuam reſtruere, & commiſſos ſibi ſecundùm ſcire ſuum, ad bene agendum admonere. Sed quia

(*t*) *Super formam reſidens*, ſur la forme de ſon ſtalle. Il étudioit les Pſeaumes par cœur, ſuivant la Regle de S. Benoît, *cap.* 8.

caruit oculo discretivæ prudentiæ, minùsque doctus fuit scripturarum eloquia; meritò grave quid occulto Dei judicio perpessus est. Cùm enim die quadam solus esset in ipsa sua Ecclesia, hostis ei nequam visus est nigri quidem latenter pectoris, sed palam candidæ clarissimæque speciei. Tunc illi attonito: Ego, inquit, venio tibi Gabriël Archangelus, à summi Dei directus solio, qui factorum tuorum hactenùs apud illum fui internuncius, & ea nunc tibi jussus intimo illius astare conspectibus, solumque tibi restare, ut Romam adeas, meritum ipsorum operum illic consummaturus. Credidit stultus, & jussa complere non differens, moramque omnem ac si noxiam reformidans, præparato viatico, assumptoque nepote suo Adone nomine, ad urbem profectus est. Quem enim hominum artificio suo nequeat illicere ille multiformis spiritus, innumerabilisque malitiæ, qui etiam sanctitatis & justitiæ ob hoc audet sibi speciem adsumere? Aut quando quimus ejus dolosas artes penetranter librare & disquirere pulverulentis oculis, faceque mundi inlitis, nisi sit nobis Deus oculus, ars quoque unica assistens nostro lateri, custodiens pedes nostros ne capiamur? Viator igitur ille sæpè dictus Romam anhelus perveniens, Porticum sancti Petri introiit, ibique obvium Angelum suum jam dictum sibi habuit, sub memorata specie, videlicèt, luce teterrimâ; quem solus ipse videre potuit, persuadentem Monasterii * aditum sibi non esse necessarium, cujus peccata essent deleta omnia, cujusque vota obtinuissent efficientiam; imò rediret quantociùs de Dei sui fisus clementiâ. Mox cœpit retrò recedere, verens in aliquo esse inobediens, mirante nepote illius, cujus mentio jam supra nominatim facta est, precarioque hortatu petente introitum; & si non gratiâ devotionis quâ iter effecerat, saltem præsentium videntiumque reverita, & dedecore irridentium.

* L'entrée de l'Eglise, du Moûtier.

Pellectus autem penitùs & corde cœcato desipiens, huc usque, inquit, venisse sufficit, cùm viderim & audierim quod tu nescis mirabile. Sicque obstinatus animus non potuit evinci. Celer itaque eundo, celerior repedando, illicò ut suæ fines attigit Parochiæ, à crudelissimo dæmone pervasus est, omnes ad se accedentes arripere ac dilacerare nitens. Ut fera igitur comprehenditur, in vincula conjicitur, & licèt renitens, ac in diversa, ut ferox taurus, nitens, ad hunc Patronum adducitur. Confluit plebs suburbana & urbica; quia fuerat hic etiam partim notus populo. Venerandus quoque Domnus Gauzlinus Pontifex accurrit, cum suo Clero nobili, cunctisque annexis pariter letaniæ congeminatione, Domini & hujus Sancti poscitur auxilium, captivo illo in aquæ benedictæ dolio impositio, Crucibus Sanctorumque Reliquiis multorum adhibitis. Quid multa? Non omninò fuit rauca oratio, & Domini surda auricula, sed suffragantibus pii Apri meritis, dæmonem quidem amisisse visus est: nam omnem ferociam deposuit, & se suosque recognovit; ac præter Altaris Officium, reliqua Ecclesiastica peregit; sed fatigato cerebro, ad pristinam sanitatem non pervenit. Qui, quod prætermittendum non est, cùm ab aqua extraheretur, multis exorcismis constrictus, confessus est se undecim abeuntibus, duodecimum superesse. Quam rem idcircò maximè adnotandam putavimus; quatenùs cuncti verentes magis occulta dæmoniorum, id est vitiorum spicula, quàm apertè sævientia, cum illa semper inquinent, & hæc aliquando afflictos purgare soleant, in omni re agenda puncturam timoris non evitemus, imò indesinenter adhibere studeamus, quo pro certo justificari mereamur.

Sed & de hujus territorio, Bucculiaco *, scilicèt, villa, mulier quædam Bova notamine, tam fero pervasa est dæmonio, ut non modò quietè adduci non potuerit, verùm nec artata vincimine, nisi perplexa funibus adveheretur plaustro à mœstis parentibus; quæ effugato nequam spiritu, mentem suam meruit recipere, & gaudens ad propria repedare.

Une démoniaque guérie.

* Peut-être Boquley.

Est sanè apud nos * catena * quâ tres reos exemit meritis potentibus, quæ quotiens imponitur talibus furiosis, idem pestifer effugatur inimicus, verens nexum quo divinitùs facta est libertas reis, & ita miro modo vincula donante Deo absolvunt vinctum. Nihilominùs & alia quædam mulier de villa Sarcofago * adducta, insanissima horrenda dicens & faciens, liberata ab hoste lætanter sana facta est.

* Ceci montre que ces miracles ont été écrits par un Religieux de S. Epvre.

* Cercueil, village à deux lieuës de Nancy, vers Amance.

Alius quoque quidam, cujus nomen excidit, ferocissimo dæmone invasus, huc olim adductus est horâ primâ Dominicæ diei, cui jam dicta catena imposita est, qui, mirum dictu, in pavimento Ecclesiæ sese volutans, & ut fera manibus per illud reptans, clamore valido cuncta replens, luporum imitabatur ululatus, porcorum grunnitus, taurorum mugitus, serpentium sibilos, & stridores soricum, hocque tormento se attrivit continuatim usque ad Lectionem Evangelicam publicæ Missæ. Nam cùm recitatur, subitò furorem clamoremque deposuit, & ad se rediit, & ubi esset didicit, & clementiam super se factam recognovit, devotèque conlaudavit, & ad sua gaudens commigravit.

Un possédé guéri.

Juvenculus quidam de villa quæ Domni Germani * dicitur, haud procul ab urbe hac posita, rationis vigore deposito, repletus vesaniâ, jamque penè toto effæto debilitatoque corpore, solo vociferationis clamore perstrepens, plaustello advectus est, die qui more Ecclesiastico Paraseeve dicitur, ante Paschæ, videlicèt, solemnia; qui cùm nec nocte nec die requiesceret, præstolabatur Domini clementiam per hujus Sancti merita: non tamen hic, ut putabatur, solo afficiebatur dæmonio, sed freneti gravissimâ. Non autem cassa fiducia fuit, quâ creditus est salvari posse; quoniam post ipsam Dominicam, aut secundâ aut tertiâ Feriâ, quanam tamen ambigitur, sanitatis suæ gaudio cum parentibus potitus est, & pro munere gratiarum, etiam unum injugem juvencum tribuit, & ita pedes rediit.

Un Phrénétique guéri.

* Dom-Germain, près de Toul.

Evoluto autem anni tempore, & ut putatur, biennii, post hunc, & alios curatos utriusque sexûs, quos singillatim commemorari longum est. Quidam manifesto plenus dæmonio, de Trociaco * villa super Mosam, adductus est, Paschalis nomine, sextâ Feriâ post glorioſæ Ascensionis Dominicæ diem, qui corpore validus, vesaniâ malè validior, truceque voce vigidus *, inter cætera horrenda, Deum quoque se esse clamitans, vix tegi tenerique poterat, licèt catenatus, cùm & omnem accedentem mordictus dentibus dilacerare conaretur. Is observatus istic, manè sequenti Dominicâ perfectè sibi restitutus est, adeò ut nobis synaxim horæ primæ agentibus, multùmque lætanter stupentibus pro eo, ante Altare diutinæ orationi incumberet, & surgens signo S. Crucis se muniret, atque post cunctis astantibus eventum sui infortunii referret. Sanus ergo rediens octavo die ab eo quo infirmus advenerat, munus devotionis, videlicèt, pisces alacer usibus fratrum detulit, & forsan adhuc usque de salute sua tripudiat.

Un insensé guéri.

* Trouffey-sur-Meuse.

* *Vesâ*, vegetus, aut rigidus.

Hæc denique miracula adeò sunt numerosa & frequentia, ut memoriam effugiat personarum curatarum nominativa distinctio, nec scripturæ egeat officio; ideòque transeundum est ad alia. Cùm verò, ut dictum est, hic noster pater & senior paratus in ne-

Digitized by Google

ceſſitatibus ſuccurrere, periculiſque poſcenti, non ſemper inultum abire patitur, quanquàm rarò id faciat, ſi quis perperam ſubtraxerit quod deputatum eſt à piis Chriſti cultoribus famulorum ſuorum uſibus.

Eſt namque haud procul à ſitu Monaſterii campus non vilis pretii & utilitatis, qui unius Epiſcoporū urbis hujus adeò gratanter inſedit oculis, ut vilipendens ad frugem tantùm utentes, non poſſidentes imbecilles Monachos, victus concupiſcentiâ eum ſibi acciperet. Quem benè juſſit excoli, & ſationem fieri: quicquid enim pravum molitur obfirmata cupiditas, ratum putat plenumque juſtitiæ, cùm ſit caſſum, & Domini rubricâ exorbitans, & planta omnis malitiæ ſit nequam concupiſcentia.

Igitur conſummata ſatio plus ſolitò, ibi prodiit privatis quidem ferens mœſtitiam, privanti autem lætitiam, dum & lingua adulantium, ut aſſolet, beatam illam quam juſtam, quemadmodùm videri putabatur, ipſius agelli pervaſionem aſtrueret; ſed æquitate ſuperni moderaminis ſerò votum ſpes luſit avarum. Nam, ut dictum eſt, ſemen gratam herbam protulit, herba ſpicam formoſam denſamque edidit, ſpica autem floſcida gaudium agricolæ, & domino cumulavit. Tempore ſanè ſuo pallente ſtipulâ, ille Domnus jam dictus Pontifex meſſores adeſſe juſſit ſegeti, agreſſique eam ſecare, ut juſſerat, meſſem fruge vitali invenerunt vacuam, nec granum aliquod in ulla ſaltim ſpica, quarum adſtabat multa, ſed inanis formoſitas; quatenùs evidenter diſceret terrena cupiditas omninò eſſe vacuum, quidquid caret fructu juſtitiæ. Pervenit hujus rei notitia certo internuntio ad aures ejuſdem Præſulis, & licèt nolentis intima cordis penetravit, ac ſeſe hujuſcemodi rem reſpicere perſenſit continuò, quod abſque libramine diffinierat, corrigere inſtituit, jubens ut Dei pauperes ſua reciperent, nec dubium quin ita fecerint.

Incendie qui conſume toute la ville de Toul. L'Egliſe de S. Epvre eſt préſervée.

Tempore quo civitas hæc per incuriam, peccatis exigentibus, penè tota ſuccenſa fuit, ita ut vix quicquam ex ea potuiſſet eripi, in varia ſuppellectile, etiam Eccleſiaſtica, flante vento valido, flammarum globi extrinſecùs huc illucque ferebantur, & quantò altiora circumſita erant ædificia, tantò magis imminenti patebant periculo. Unde quia culmen hujus Baſilicæ per multa loca temptabat incendium, machinis diverſis applicitis, certatim ad eripiendum plurimi, imò quotquot valebant ſubire, feſtinabant. Alii quidem ferebant aquam in hydriis, alii autem ſupra tectum ſedentes, excipiebant & objiciebant flammis malè urentibus. Cùmque hæc inſtanter fierent, unus in ſuprema Eccleſiæ canali ſedentium, dum à porrigente excipit hydriam, ſe ipſum præ feſtinatione oblitus, demoto pede ubi innitebatur, à ſummo tecto devolutus ad inferius, atque ab hoc ad tertium, demùmque ad terram, intrà clauſtra corruit incolumis; cùm potuiſſet non ſolùm exhalâſſe ſpiritum, ſed etiam oſſa contriviſſe omnia. Qui illicò celer iterùm tecti alta ſubiit. Sed quis hunc dubitet beati Apri cuſtodiſſe meritum? quia enim pro eo ſe ipſum oblitus fuerat, jure illi quem habebat memoria non defuit, & corpore.

Cùm Domnus Gauzlinus Pontifex moribus egregius, ad vires ſuas deſiderans ut grex ſibi commiſſus mandatis divinis obtemperaret, & utilitatibus animæ occuparetur, inter cætera Religionis officia etiam hoc conſtituiſſet, ut hujus Sancti celebraretur Feſtivitas ab omni Diœceſis ſuæ populo; quidam gratanter obſervandam ſuſceperunt, quidam autem negligentes, quorum dolenda ubiquè poteſt reperiri multitudo, minùs devoto corde amplexi ſunt. Undè & in villa quæ dicitur Lineium * ſuper fluvium Ornam, cum molio (*) farinariū ſuum tempeſtivè negligeret, ab opere compeſcere nutu Dei nullo intercurrente terreno obſtaculo, ab hora nona diei præcedentis, uſque ad alteram nonam ſubſequentis, videlicèt, ipſius Feſtivitatis, ab opere otioſum & vacuum præter molionis voluntatem ſponte ſuâ permanſit: in quo facto haud dubiè oſtenſum eſt quàm non ſit vilipendenda Paſtorum noſtrorum, ſecundùm Deum incedens conſtitutio, imò quàm per omnia ſit obſervanda qualiſcumque Eccleſiaſtica Traditio, quin potiùs quàm reverendum ſit hujus Sancti meritum, qui fuerit tum bonus Paſtor Eccleſiæ, tum multarum virtutum cuſtos & opifex, ſuî non negligens, ſollicitus pro populo, ut abundaret verbi pabulo, ne hæc deficeret in heremo, pro quo nunc ſollicitior orationum ei præſto eſt apud Dominum ſuffragio.

* Ligny en Barrois.

(*) *Molio*. le Mûnier.

CAP. XXV.

De Ludelmi Epiſcopi morte.

Mort de Ludelme, Evêque de Toul.

QUiddam itidem aliud narratu dignum videtur, ſed forſitan cuiquam frivolum, commentitium & incredibile, aut certè diſplicens putabitur; verùm cujuſmodi fuerit finis oſtendit. Quibus tamen ſcitum eſt quàm innumeras per ſomnia admonitiones divitùs factas mortalibus in ſacris Codicibus teneamus, non mox reprehenſum & contemptum ire properabunt; ſed credente beato Job, qui ſi conſolationem appeteret, in lectulo terrificandum ſe à Deo per ſomnia & viſiones proteſtatur; cùm meminerint quoque beatum Jeronymum multa vibice liventes ſcapulas retuliſſe à ſopore. Poſt multos igitur hujus ſanctæ Sedis Paſtores & Præſules ab incolatu mundano ſubtractos, & ad diverſum alterius vitæ receptaculum tranſpoſitos, Ludelmus quidam ſæculari nobilitate præclarus, eidem inſignitus Pontificali amiculo ſubrogatus eſt; qui temporali quidem dominatione ac poteſtate ſubnixus, atque, ut fertur, in multis utilis; ſed quantùm ad humanos oculos, minùs ut homo ſpiritualibus devotè intentus, Congregationibus Monaſteriorū, Monachorum, ſcilicèt, ac Canonicorum, non ut pius Conſul Patronuſque aderat, ſed ut rigidus gubernator præerat; liberè eorum bona à bonis pro redemptione peccaminum conceſſa, tanquàm ſua ſibi accipiens, & libitu diſpertiens.

Hic itaque decem annis regimine potitus, undecimo gravi brachiorum dolore percuſſus eſt. Erat ſanè tunc temporis Sacerdos quidam Eccleſiæ beati Maximini *, in ipſo ſuburbio ſitæ, vir ævi maturus, moribuſque gravis, Girveus nomine, cui talis de eo apparuit viſio. Putabat ſe ſtare ante Altare ſancti Michaëlis, in Baſilica hujus noſtri Domini, cujus patrocinio fruimur, & ſubitò reſpicientem videre jam dictum Præſulem Monaſterii ſepta ingredi, ac manu duos ſonipedes regere, atque in aditum beati ſepulchri introductos concludere, & victum apponere. Cujus rei novitate attonitus: Heu, quidnam, inquit, mi Domine, tantum tibi facinus patrare placuit, inauditum omnibus, & infamem ſæclis fabulam? Sile, reſpondit ille frendens, ô ignave & garrule, immò perge quantociùs, & è prato Monachorum equis his deferto pabulum: meus hic locus eſt, mei equi ſunt, & ad meum arbitrium iſtic eos paſcam & nutriam. Quæ priuſquàm verba peroraret, videbatur vir vultu ſplendidus, ſtatu reverendus, à ſepulchro progredi clericalis habitûs, ac virgam manu geſtans pedetemptim eundem Præſulem impetere, jam tamen hoc aſpectu

* L'Egliſe de S. Maximin, Paroiſſe du Fauxbourg de S. Epvre.

trementem, & paulatim loco cedentem. Ergo ante Altare SS. Thebæorum Martyrum ad ipſum memoratus vir perveniens: O inquit, frater Laudelme Epiſcope, quæ mea contra te culpa exſtitit? Cur me totiens & multipliciter vilipendens & inquietans, etiam in lectulo meo tam dedecorosè inquietas, cùm mihi hic locus à Deo datus, tibi verò ſit tantummodò commiſſus? Cùmque talibus invectionis verbis dulciſſimi pectoris fonte prolatis, nil humilitatis ac ſatisfactionis illo redarguente conſcientiâ ſtupidus referret, verbis adjunxit verbera, dum ter virgâ quam gerebat, in capite eum cædere viſus eſt. Non autem incredibile eſt eos cædi virgâ ſupremæ ſententiæ, qui procul à virga diſciplinæ, quâ caſtigatur filia Sion, non diſcedente zelo Dei, ab ea effrenes & liberi compediti, avia ſectantes, à recto exorbitant. Jam dictus denique Sacerdos hoc viſu exterritus, & exſomnis effectus, anceps eſt redditus utrùm id celaret, an neceſſariò proderet, ſicque diebus quindecim continuit apud ſe.

Tandem his emenſis, evicit formidinem fidelitatis devotio, & Domino ſuo Pontifici, mediante Bernefrido Primicerio, cuncta per ordinem patefecit. Quibus compertis patefactus: Quod tu, inquit, frater, grato ſopore quieſcens vidiſſe videris, ego, proh dolor! vigil perſentio, percuſſo, ſcilicèt, à Deo, mortem proculdubiò imminere. De correctione ſanè ac reſtitutione ablatorum bonorum Eccleſiarum, cùm à duobus jam dictis Conſacerdotibus humili fidelitate, ut juſtum erat, admoneretur, recepit quidem auribus, & cordi ſibi eſſe reſpondit, ſed ægritudinis moleſtiæ intentus, atque alia curans, uſque poſt obitum ſerum diſtulit effectum. Poſt hæc etenim paucis exactis diebus, ſupra memorato dolore brachii ingraveſcente, ac vitalia penetrante, præſentem vitam aliâ mutavit, ſeque in civitate ſepeliri mandavit; multis mirantibus, cùm nullus hoc ante fecerit, qui jam pridem ſepulturam apud Monaſterium beati Apri in ſuburbio delegerat. Hæc verò idcircò adnotanda putavimus, quia licèt occulta, poteſt tamen aliquantula pars conjici ultionis in adverſarios famulorum ſuorum, quæ non ipſis deſideranda, ſed malefactoribus eſt potiùs formidanda.

CAP. XXVI.

De quodam Miraculo à Petro ſanctæ Romanæ Eccleſiæ Diacono compoſito.

Guériſon d'un homme, qui avoit les doigts crochus & retirés.

BEnedictus Dominus Deus Iſraël, qui facit mirabilia magna ſolus. Benedicatur ubiquè omniù mirabilis Conditor locorum, mirabilis in locis omnibus operator. Benedicatur in throno Regni ſui, in Templo ſancto gloriæ ſuæ, quod eſt in Cœlo ſurſùm, & in terra deorsùm, ubi Nomen ſuum ſanctum & glorioſum ipſe die quotidiè ampliùs atque ampliùs glorificat, mirificat, exaltat. Si quidem clamat Apoſtolus: *Regnum Dei intrà vos eſt, & Templum Sancti ſanctum eſt, quod eſtis vos.* Quod verò Thronus Dei ſint Sancti, ſcriptù eſt alibi: *Anima, inquit, juſti, ſedes eſt ſapientiæ.* In eis enim Dei virtus & Dei ſapientia, quaſi in quodam ſolio ſuæ potentiæ ſublimi auctoritate ſedet, dum per eos & prodigia facit, & rerù judicia decernit. In tali Throno Regni ſui, in tali Templo gloriæ ſuæ, huc Leucham nobis pridiè demotis, cùm fortè præclarus beati Apri natalis annuo recurſu Patriam repetens illuſtraret, ipſe Cœlorum Rex omnipotens, cujus honor judicium diligit, & quia ſit juſtus monſtravit, & quia ſit metuendus patenter dilucidavit. Hic eſt rerum judex, cordiumque ſcrutator, ante cujus oculos nuda & aperta ſunt omnia, cui nox ſicut dies illuminabitur, cui nulla tenebroſitas obſcuratur. Quod licèt omnium ſanctarum Scripturarum teſtimoniis adſtipulantibus cognoſcatur, ipsâque rei veritate ſatis ſuperque credatur, ex evidenti tamen & terribili ſigno quod ipſe in dilecti ſui veneranda Feſtivitate ante Corpus ejus agere voluit, luce limpidiùs advertere licebit.

Luc. xvij. 21. 1. Cor. iij. 17.

Ruſticus quidam ſancti Manſueti primi Leuchorum Præſulis, vernulæ vernula fruens contubernio ancillæ cujuſdam ſancti Apri, ſeptimi ab illo Paſtoris, tandem carnis victus illecebris, & de ea ſubſceptorum dulcedine filiorum, ſancto Manſueto Corpore ſerviebat, ſed mente ſancto Apro inhærebat. Cupiebat enim, quavis transferri occaſione ab illius jure ad jus iſtius, ut tam ſobolem quàm parentes, ſimplum complecteretur, non duplum ſervilis conditionis jugum. Hoc verò cùm diu multùmque inefficaciter intrà ſe revolveret, ſicut poſt ipſe prodidit, accidit eadem S. Apri celebri cunctis ſolemnitate, ut inter numeroſam confluentis populi multitudinem, ad honeſtam ubi venerabile Corpus ejus merito honore jacet, Eccleſiam, ipſe quoque oratum veniret. Cùmque jam ſacris liminibus appropiaret, ſubrepere cœpit menti ejus ſervitutis memorata tranſlatio, atque ex intimo cordis ſancta deoſculans limina ſtultus orator, non meminit peccatorum ſuorum, ſed pellicis & filiorum. Sollicitat improbis precibus Aprum per amœna Paradiſi nemora diſcurrentem, & hujuſmodi petitioni aures avertentem. Sicque rursùm ad Altare præcipuum conſcendens, aliis mediocrem cereum tali plenus voto, illic abſque cæterorum poſuit exemplo.

At cùm per quemdam Monachorum diceretur ei cur ad Corpus ſancti Apri cereum non poſuiſſet, ut alii, facti pœnitens, crumenam ſcrutatur ſi quemlibet fortè nummulum reperiret unde alteram candelam redimeret, obulum reperit, gaudet, currit, emit duos uno cereolos obulo: hunc autem obulum perceperat ex decimatione ſibi credita ſancti Manſueti, cujus ſubjacebat conditioni. Cujus verò dextram diligenter aptaret, ut ipſos ſuper ſacrum Corpus cereolos, more circumreverentium, poneret, nil remoratus Aper acerrimus, non ſævo dente, ſed velut ultrice ſententiâ; hujuſcemodi oblationem repudiante, in ipſa eum quâ ferebat dextrâ percuſſit. Nam mirum in modum tam fortiter cœperunt collecti digiti palmi infigi, omneſque articuli arctari, ut præ intolerabili dolore nimis invigilaret, & quod patereturinclamaret. Confeſtim maximus in populo rumor exoritur, ſtupent, tremunt, quidque portendat alter ab altero interrogat. Inſtrepuit factum Domini mei Noni Papæ Leonis auribus, qui jam pridem Bruno dictus ejuſdem fuerat loci Epiſcopus, & illuc non tam ad viſendam, quàm ad benedicendam, & in Domino confirmandam tunc Patriam venerat. Hic intrà clauſtra Monaſterii erat Miſſarum ſolemnia celebraturus, cùm res ei ipſa perlata eſt. Venit igitur, vidit, qualiter contigerit audivit.

Interea ſcitatur hominem quid criminis egiſſet unde hoc meruiſſet, rimatur ille conſcientiam ſuam, nil recordatus quod eſſe adversùs beatum Aprum confiteatur, ni fortè id ſolum quod meditabatur, cùm Templi limina ingrediebatur: ita ſtantem ipſe quoque reperi, cùm tunc primum negotiis dominicis implicitus adveni. Complicatos omnes ut in pugnum digitos ſic acriter ſtringentes cereolos aſpexi, ut nimiæ ſtrictiuræ pro teſte cruor eſſet qui candelarum extrema defluens inficeret. Ab omnibus interèa multis Aper ſanctus queſtibus interpellatur, ſed nullatenùs ad miſericordiam provocatur. Unum & alterum miſer ille ibi diem ſub ſpe recuperationis exegit, nihilque quamvis ſe S. Apri vellet eſſe diceret, pro-

fecit. Veſperè Sabbati adſunt Manſueti Monachi, ſuum requirentes ſecumque reducentes. Manſuetum ſuum confidenter aggrediuntur, orantes pervigilem noctem ducunt, piamque facilis Manſueti manſuetudinem præſtolantur. Clara poli partem ſublimem luna tenebat, cùm quidam Fratrum divino motus inſtinctu, dextrâ proditum inquiſivit, ne quid de officio colligendæ decimationis ſibi injuncto ſurripuiſſet, unde ei hæc calumitas ſuperveniſſet. Qui mox ad ſe reverſus, quâ ratione Aprum, quàm Manſuetum dilexerit prodidit, & etiam de obolo patefecit unde candelas illas quas adhuc in manu habebat, accepit, & protinùs cum fine verborum facta eſt extenſio digitorum, qui jam perforatis incredibili impreſſione carnibus, ad oſſa nervoſque volæ pervenerant. . . . . .

CAP. XXVII.

Irruption des Danois & des Hongrois.

CUm ex incomprehenſibili ſecreto æterni conſilii occultum judicium Dei, virgam gentilium peccatorum ſuper ſortem Eccleſiæ, culpis filiorum ejus exigentibus, ponere decreviſſet, ſæva Danorum peſtis Hungrorum rabiei juncta, carceribus ſuæ nativæ habitationis remotis, ut fluvius ſubitâ tempeſtate excreſcens, extra Metas ſuorum terminorum in perniciem multarum cis citraque, prope & procul ſe poſitarum gentium redundavit. Quibus nemine reſiſtente, neque enim quiſpiam valebat furore Domini dignè omnibus imminente, Miſiâ everſâ, Marabenſiumque (*x*) licèt gentilium convulſis tabernaculis, ſuam olim Pannoniam irruperunt. Tunc Noricâ ſuccenſâ, Rhetiam ſubruere, perque Hiſtriæ fines debacchantes, Nerviorum perditis rebus, poſt cædem Germaniæ, Galliam Belgicam incenderunt (*y*). Verùm quod communi ſcelere meruerant populi, ut juſtò Dei judicio puniretur, totius Neuſtriæ & Auſtraſiæ devaſtatis agris, ſubverſis caſtris, poſt humanam ſtragem flammâ conſumptis Eccleſiis, comatam Galliam ſubruerunt. Tempora hujus infœlicitatis Carolus junior, à ſuis cognominatus Simplex, cum Regno Francorum pertranſibat.

Tranſlation du Corps de S. Epvre dans la ville de Toul.

Talis itaque ac tantæ peſtis turbine, quæ quis ſuorum poterat, ne involverentur, intrà mœnia antiquarum urbium, videlicèt, Monaſteriorum ornamenta, ſanctorum quoque Corporum pignora certatim recondebant, & nimirùm quis ſe maximè fœlicem aiebat, non dicimus ſua, ſed ſi ſe gladio & captivitati propitiens, non modò urbis, verùm præruptorum ſcopulorum juga, ubi fortâſſe erant, atque denſiſſimi luci præſidia, ac ignotæ lumini vallis latibula meruiſſet. Undè incolæ hujus Cœnobii, nutu magni conſilii Angeli, tanti periculi fugâ rebus quas poterant curatis atque reconditis, quæ fortaſſis remanſerent profligatis, ſi locum peſſumdarent, patronum vitæ præſentis ſpemque ſecuturæ ſibi poſtliminium non deeſſe gratularentur. Mœnia urbis cum ejuſdem ſanctiſſimo Corpore tandem moribundi ſuccedunt, &, ut majorum relatu ad nos uſque delatum eſt, non ſine beati Viri quadam injuria. Nam tanto, aiebant, in illius parvi itineris ſpatio loculus aggravatus eſt pondere, ut quotquot erant latores, vix ſufferre valerent, ut daret intelligi ſe illò nolle introire. Tamen ut votis ſibi famulantium devotiſſimè ſe non negaret, nam ſemper benignè præſto eſt ſibi ſervientibus, quaſi cum nolle ſuo permiſit inferri.

Illatum itaque Corpus ſanctiſſimum, & cum debita reverentia in Baſilica beati Joannis Baptiſtæ (*z*) depoſitù, ibique à ſuis ſolemni frequentabatur officio, quoad pace, Domino jubente, redditâ, ad proprium & dilectum, quò ſe olim poni juſſerat, & unde in nive candidioris columbæ ſpecie, Cœlos petierat, reveheretur tumulum. Hujus Sedis Cathedram nolentibus Regni Primatibus, Domnus Drogo nobiliſſimis ortus natalibus, tum vi, tum ingenio, tum conſenſu civium occupaverat, ſed jam tunc communi omnium voto nobiliter gerebat. Ut enim ſupetbiâ ſanguinis, ita ſubtilitate ſingularis ingenii illinc rebus publicis, hinc ſpiritualibus negotiis inſudabat. Quarè omnibus ita habilem ſe præbuerat, ut cunctorum amorem veneretionemque difficilè ſolubilem ſibi aſciſceret. Sed his ejus bonis invidia diaboli, quæ jugiter ſedet inſidiis in occultis, ut trucidet rectos corde, æmulatrix acceſſit. Si quidem fluctibus hujus turbinis ſedatis, Chriſto propitio, diu optatâ pace prædictus Domnus Præſul potitus, ut proſperis votis animus arriſit, aſtutiâ verſuti hoſtis hac in re deceptus pedem penè in lubrico poſuiſſet, ni ſanctiſſimi Apri meritum ne illi voluntas opere nefario prolata in culpæ crimen cederet, & futuram ſuorum Fidelium ex Corporis ſui abſentia triſtitiam prohibuiſſet.

Drogon, Evêque de Toul, veut retenir le Corps de St. Epvre dans la ville.

Fratribus itaque poſt lacrymoſa tot ſuſpiria ad ſuum Monaſterium maturantibus reditum, & qualiter ſuum curantibus referent Patronum, quidam erat degener nomine Bulſo, cui præfatus Præſul ſuum quidquid illud eſſet, committebat ſecretum. Hic igitur, ut tales adeſſe ſolent, ſi invenerint cui adulentur Domno Pontifici res, inquiens, publica artatur, nihilque eſt reſidui ſumptuum, nec tales in Paſtores atque ſimulatores Monachos, aiebat, decet apparatus. Redigatur ergo in unum publicum facellum, una ſit apotheca, unum horreum; & ne Sancto ſub penuria ſervire ſe hi querantur ſeductores, Corpus retineatur ſactum, atque in urbe regia (*a*) debitâ populorum frequentiâ veneretur, quod in exiguo locello ab his negligitur nugacibus. Collocetur dignè in Matre hujus Sedis Eccleſiarum, ut urbi ſit ad munimentum, vobis in præſenti inque futuro ad adjutorium, ſimul & conſideret nobilitas veſtra quòd nulla veſtrî ab his curetur neceſſitas: non enim vobis ſerviunt in expeditione regii famulatûs, non eorum ullo auxilio veſtra munitur aut tuetur civitas, nulla nobis in commune conutilitas. Sitis oportet, ſi alii nolunt, vobis utiles, neque à noſtro conſultu aurem avertatis. Nil obſtat quin hoc expleri poſſit abſque culpa: non diripietis aliena, ſed licitè recipietis veſtra; hoc & ratio vera & præſens expoſcit neceſſitas. Militiâ eget Patria, vos ipſi indigetis pecuniâ, fatiſque eſt ut cum participibus veſtrorum laborum partiamini, quàm ut, quanti hi utantur qui ſunt indigni.

Talibus his ſimilibuſque verbis Domni animus diffluxerat Pontificis, atque à via cenſuræ Paſtoralis in laqueum divertebat devius pervaſoris. Interea diſponitur fraus, animarum pernicies; & illicita quò poſſint pacto licere illicitè ordinantur, ac ne quâ detegerentur re, aut cœpti negotii fraudarentur mercede, juriſjurandi operiuntur ratione. Verùm quoniam non aſtutia eſt contra Deum, nec ſapientia neque prudentia, conſilium hoc, ut quondam illius Achithophel, eſt inſatuatum; & quia in omnia videntem fuerat Deum, omnipotenti manu redactum eſt ad nihilum. Ne autem homines lateret

(*x*) *Marabenſium*, peut-être la Moravie.

(*y*) Toutes les Hiſtoires parlent des irruptions des Huns. Ils vinrent dans la Lorraine en 918. & 924 &c. ſous l'Evêque Drogon. Voyez cy-après.

(*z*) C'eſt l'Egliſe de S. Jean Baptiſte dans le Cloître de la Cathedrale.

(*a*) Dans la ville de Toul, Capitale du Pays.

Digitized by Google

quo inſtigante prodiêrit, hac animadverſionis ultione punita eſt iniquitas quæ mentita eſt ſibi, ut non longè poſt idem Bulſo mente exiens, in carnes filiorum ſuorum dentibus ſæviendo, contra Dominum ſe voluiſſe agere innotuerit. Sed quicumque erit Lector, ut auditor accipiat nos nihil mendosè finxiſſe, verùm certiſſimo relatu comperta ſcripſiſſe; neque quiſpiam hæc nos ſcribere iraſcetur, licèt nos neminem tam credamus malignum, ſi quis fortè talis particeps voluntatis, divinum mox experturus parvipenderit judicium. Nam non generatio à qua Dominus ſanguinem Juſtorum ab Abel uſque ad Zachariæ requirendum dicit, ipſum ſanguinem fudit, ſed voluntati malorum ſuorum vota copulando, quod menſuræ perverſorum operum prioribus ſuis deerat, volens impleri, ejuſdem reatu ligatur criminis. Sed enim diu clam quæſitum conſilium beati Apri meritum noluit manere occultum.

Cap. XXVIII.

On fait la tranſlation du Corps de S. Epvre de la ville de Toul dans ſon Monaſtere.

DUo namque hujus erant loci Cœnobitæ, illius pro ſtatu temporis æſtimationis bonæ, quorum Gerardus unus, Guinerannus dicebatur alter, qui inter cæteros præ cæteris, loci augmentum ambiebant, & pacem. Quibus Aper beatiſſimus, ut domeſticis & fidelibus detegens conſilium, imminens patefecit periculum, utque ociùs declinarent præbuit conſultum.

Hi itaque Fratres prænotati rei novitate permoti, ſanctiſſimi Patroni ſui auxilio fiſi, ſibi enim innitentes nuſquàm derelinquit in negotio tali, ad evadendum laqueum triſtitiæ, omnes replicârunt quaſcumque ſalubres cogitationes. Tandem pauciſſimis à Deo accitis, quibus ſe meritò crederent, delationem caventes, ſacramento Præmiſſo, ſi ſuum ad perfectum Dei manus per merita beati Apri duceret votum, nemini ſe manifeſtaturos ſecretum depoſuerunt, dein communi Decreto ſtatuerunt quid voluntati atque neceſſitati paratæ opus eſſet. Nemine ergo præter quàm quot erant, ſui conſcio operis, clam terrâ apertâ ſpecum cui tantum mandarent theſaurum aperuerunt, nec quærentibus inventu promptum, nec opere contemptibilem, tametſi non admodùm ambitioſum. Paratis tandem omnibus, laudabile ſæcliſque venerabile furtum aggrediuntur.

Domno interèa Præſule, cæteriſque aliis ſecurantibus, neque tale quid cogitantibus, prænominati fratres ne ad modicû quidem quieti indulgentes, noctu Beati glebam ſubductam adjutorio duorum Clericorum, Allonis, videlicèt, ac Barnefridi tunc Primicerii, per portam Eccleſiæ beati, ſcilicèt, Baptiſtæ Joannis poſtpoſitam, quæ tunc Ferrea vocabatur, ejicientes, ſine ullius labore oneris præparato ſpecui intulere, inque ipſius noctis curſu ita abdiderunt, ut hujus noſtræ ætatis non modò juvenibus, verùm & illorum coævis omninò ignotus fieret locus, atque erroris augmento ſi qui ab eis quæſiêrint, licèt intrà Eccleſiam, extra criptam poſitum acciperent. Taliter ergo per lx. fermè annos ab oculis hominum remotus in Sacrario divinitatis ſe viventem expetentibus quacumque adverſitate laborantibus, apud omnipotentis Dei clementiam præſtabili ſuccurrit manu. Quorum nullus noſtræ occurrat memoriæ, qui eum expetiêrit triſtis, & non rediêrit lætus. Neque enim illa ejus Corporis abductio illius tunc ævi hominibus, ſed nobis aliiſque poſt futuris profuit, atque ne tanto privaretur Patrono, imò omni regioni, nam ferè omnibus notum eſt qualiter deſtituti ſumus Corpore Eliphii Martyris pretioſi (*b*), pignoribuſque Sanctorum aliis, quod beatus Aper providens, nam illi quem nil latet ſemper adſiſtit, gregem ſuum ut jugiter tueatur, juvet ac regat, hac occaſione præſentiâ ſui Corporis deſtituere noluit, ſed cum voluntate Dei quam elegit requiem, habitare vult in ſæculum ſæculi.

Cap. XXIX.

S. Gauzelin, Evêque de Toul.

VEnerabili autem Drogone, ſeptimo Sacerdotii anno rebus humanis exuto, Paſtor & amor gregis Domnus Gauzlinus ſucceſſit, Vir ſummè Catholicus, atque monaſticæ Religionis cultor devotiſſimus. Qui Francorum nobili ſanguine ortus, in Palatio inter Proceres Regni altus eſt, atque futurus mox Pontifex ſupra multos ſui generis coëtaneos enituit geminæ ſcientiæ dono. Omnium ergo votis Pontificali infulâ ſublimatus, dulcedinem ſuæ regionis atque proſapiæ, benevolentiâ clementiſſimi cordis, ſerenitateque adeò jocundi vultûs, & lenitate ſermonis ſedulè ſuperabat: totus in vigiliis, in eleemoſynis intentus; utque gregem ſibi creditum Chriſto Jeſu qui hunc Sanguinis pretio emerat, multiplicatum redderet, auxilio Confeſſoris Chriſti Apri, cui ſe attentiſſimè committebat, tramitem rectî itineris non deſerebat, atque non ut præeſſe ſed prodeſſe ſe velle monſtraret, omnibus omnia ſe faciebat, ut univerſos lucrifaceret. Quis enim ad eum venit, & bonitate ejus non uſus eſt? Nil nos in gratiam, nil more laudantium, ſed veritatem loquimur. Nam non eget mendacii fuco, qui dum viveret mundo, bonus Deo utiquè ſtuduit eſſe odor, divinæ Legis amator, ſacrorumque Locorum aviditſſimus inſtaurator.

S. Gauzelin introduit la pratique de la Regle de S. Benoît dans ſon Diocèſe.

Qui ad cumulum bonorum ſuorum quarto decimo ſuæ ordinationis anno, nutu Dei, per merita B. Apri, Regulam S. Benedicti hujus Regni habitatoribus omnibus ignotam (*c*), diu quæſitam proculque inventam, hoc inſtituit loco. Quæ verò deindè auxilia, quanta hîc ſub eadem militantibus Regula contulerit beneficia, ne tempore deſeramur, dum ad alia feſtinamus attemptare fugimus. Tamen hic fœlix Vir in ſemel arrepto propoſito boni operis jugiter omnibus mirabilem extendens animoſitatem, poſt in Chriſti militia multiplices labores, quadrageſimo ſui Epiſcopatûs anno cœlicas receſſit ad Sedes.

Cap. XXX.

S. Gerard, Evêque de Toul.

OMnipotens autem Deus, qui gregem hæreditatis Filii ſui, ne inſidiis & prædæ diripientis pateat inimici, Paſtorum benedictione conſolatur. Eccleſiam Rectoris ſolatio deſtitutam, inter fluctus ſæculi jactari ſine remige nolens, viſitavit, eique ut Domnus Præſul Gerardus præeſſet inſtituit. Qui antequàm ſciret vocare patrem & matrem, quodam præſagio deſignatus eſt, nec multò poſt Auguſti auctoritate & Principum Regni, unâ cunctorum acclamatione electus, Leuchorum urbis ſacratus eſt Antiſtes; qui licèt juvenilis* ageret annos, orationi vacare ſtuduit, & caſtitati; & quanquam ſæculo cogeretur miſceri, neque enim in tali honore & tam perverſo tempore aliter valebat agere animo, tamen ſe monſtrabat Chriſto velle vivere. Cùm enim alii, ubi ut multos cernimus, rebus implicantur ſæcularibus, hic animæ occupabatur utilitatibus, Domini ad modicum Eccleſiæ ſe-

* Juvenilem

(*b*) S. Eliphe, ou Elophe, Martyr, fut enlevé aux Religieux de S. Epvre; mais il fut rendu ſous le Pontificat de S. Gerard. S. Elophe repoſe à preſent à Souloſſe, ou plutôt à Cologne.

(*c*) *Ignotam.* Nous avons réfuté ailleurs ce Paradoxe d'Adſon. Voyez la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Toul.

cedens

cedens foribus, itinere aliquando fortè occupatus, psalmis insistebat & orationibus: & quamvis ut tempus ferebat, multas undiquè secùs suorum doleret injurias, ipse quoque nonnullis premeretur anxietatibus, cunctos tamen ante se Pontifices pietate & religione, si fieri posset, superare conabatur. Si quid autem ante humanos oculos minùs rectè vivere videbatur, aliquantisper formidine perturbati Regni in id cogebatur. Cogitet verò si quis est qui hoc dicat sibi non placere, tempus perversissimum, locum juxta inimicos positum, facultatem subjectarum personarum, & fortasse in se inveniet quid ipse taliter positus ageret. Verumtamen quid quis eligat, cœpta sequamur.

S. Gerard fait venir à Toul des Reliques de S. Gengoû, & de sainte Aprone, & fait la dé couverte du Corps de S. Epvre.

Prænotatus autem Præsul Domnus, videlicèt, Gerardus intentione sui animi maximè circa Sanctorum locos, Corpora & Reliquias occupaverat, ac juxta se positas non modò pià devotione colebat, sed & undecumque valebat precibus pretioque in suam Diœcesim transferre anhelebat, earumque memoriam summa cum devotione recolebat. Hoc igitur amore beati Martyris Gengulphi à Præsule Lingonense impetratis Reliquiis, Monasterium statuit (*a*) Corpusque B. Aproniæ, hujus nostri Protectoris sanctissimi, videlicèt, Apri sororis, pretio huic Ecclesiæ adduxit. Post multorum verò Sanctorum dignè susceptas memorias, religioso quodam æstu ejus animus fluctuabat, ut qui multorum Sanctorum in pignoribus gaudium meruerat, sui quoque & nostri specialis Patroni ubinam & qualiter beatissimæ exuviæ, videlicèt, beatissimi Apri collocatæ essent, scire mereretur; hinc maximè motus, quòd nemo id se nosse fateretur. Hoc verò diutiùs tractans, cùm in dies majori ageretur desiderio, aliquando quæsitum iri statuit: sed consilio multorum, priùs indicto jejunio, voluntatem Dei ipsiusque Protectoris nostri quærere destinavit. Quod universis devotâ mente exequentibus, propè erat dies ante omnia sæcula ab omnipotente Deo præfixa, in qua populum suum, qui tunc fortè adesse poterat, dilecti sibi Corporis præsentiâ lætificare decreverat. Et quia omnis plebs eodem ardebat desiderio, decretum est ut absque molestia turbarum, quæreretur quocumque inveniri poterat, atque ne irruente populo die quæsitores gravarentur, noctu fieri decernunt; noxque xvj. Calendarum Junii designatur. Hæc irruens præcedentem clauserat diem, cùm sine Pontifice frustrà ad id operis laboraturi accinguntur. Nam licèt omnium desiderio se cupientium beatus Aper satisfacere vellet, in illius statuerat præsentiâ, cujus mentem ab hoc majus omnium flagellare noverat. Procul ergo malleorũ sarculorumque diffundebatur crepitus, sudor vestes infecerat laborantium, nec insistentibus apparebat qui quærebatur. Recesserat somnus ab oculis quærentium, recedebat pariter noctis caligo, & tenebrarum, cedentibusque tenebris, sole diffuso, dies enituit. Nam qui in metu noctis absconditus fuerat, revelationis suæ diem exultationis quærebat, cùm jam dictus Domnus adest Episcopus, qui illam penè noctem pervigilem duxerat precibus.

Difficultate autem inventâ: Neque, ait, sic deficiemus, quia potens est Dei dextera nostro adesse voto, voluntatem quippè se timentium faciet, & deprecationem eorum exaudiet, propè est enim invocantibus se in veritate. Tunc jam fessis laborantibus: Aliorsùm, ait, vertamus manus, Christo propitio nostrum inventuri desiderium. Quibus ociùs parentibus, & quæ jusserat intendentibus, ille instabat orationibus; cùm repentè magno attoniti gaudio, mirantur sarcophagum, quod ubi procuratrix antiquitas idcircò vacuum posuerat, ut si quisquam aliquando sancta membra furtim, aut vi appeteret diripienda, tali averteretur ludibrio, ne procederet ultrà. Sed Vir devotus*: Hoc, inquit, amoto, inferiùs nostrum latet gaudium; quo omnes recreati sermone, pavimentum sacro Corpore superpositum certatim diruptum egerentes, subitò offenderunt thecam habentem inestimabilis pretii margaritam: Quam cum lapide quo tegebatur remoto detexissent, tamdiu & cum tanto quæsitum desiderio reperiunt thesaurum. Tunc altissimo Deo laudibus fusis, consultu communi, lapidem quem abstulerant recluserunt, translatione dilatâ: in qua, scilicèt, dilatione ad talem custodiendum thesaurum vigiliæ deputatæ sunt Fratrum. Quibus ibi quiescentibus singulis noctibus, ad Beati tumulum auditum est murmur quoddam inæstimabilis dulcedinis vocum, quod non dubitamus ex frequentia sanctorum fuisse Angelorum.

* De terre.

Supervenientibus autem Calendis Junii, fama totam peragraverat regionem, sicque de oppidis, vicis, villis & agris penè totius hujus Diœcesis, populo accurrente vicinarum quoque urbium, Viri religiosi & fœminæ sanctæ devotionis agmine facto occurrerunt. Conventu itaque non modico omnis, videlicèt, conditionis adunato, cum laudibus & Hymnis beatissima Membra ex defosso illius specûs loco solemniter levata, debitum in locum ab ipso Domno Gerardo Præsule summa cum reverentia transferuntur. Ut verò ex visitationis suæ præsentia sibi devotos lætificaret, duo huic jocundæ solemnitati intererant fratres, quorum unus Grimbertus, Adelbertus vocabatur alter, adversâ valetudine gravissimè laborrotes, qui meritis sanctissimi Apri sub eodem translationis momento, fugatis morbis, celerrimâ potiri sunt sanitate, adhucque factæ in se virtutis sunt incolumes testes. Evacuato tandem locello, in quo Corpus jacuerat sanctum, pulvereque ad unguem pro posse collecto, pavimentum devotio fidelium Fratrum quodam detersit linteo, quod aqua lotum quantis sanitatem præstiterit infirmis, quia numerum excesserunt, scribere renuimus. Nullo enim quis detentus est incommodo, qui hausta fideliter hac aquâ, non mox fugato quo urgebatur morbo, meruerit medelam. Translatus autem est beatus hic Pater noster anno ab Incarnatione Domini dcccclxxviij. terris Ottone, per sæcula verò Domino Salvatore nostro cum Patre & Spiritu sancto regnante. An 971.

CAP. XXXI.

Miracles de S. Epvre.

NOn multi post fluxerant dies, cùm juvenis quidam de villa Bladenaco*, qui per anni circulum amissâ sanitate, effæto corpore omnibus defecerat membris, ad hujus nostri Protectoris confugit spe recuperationis patrocinium. Veniens igitur unius egit noctis vigilias, conticinium alterius appropinquabat, cùm ei soporato immenso fragore, tota visa est concuti Ecclesia. Quo expergefactus, olim perditæ sanitatis se recepisse lætatus est robur, sicque sanus repetiit propria, & forsan adhuc de incolumitate sua tripudiat.

* Blenod.

Adolescens quispiam Ornensis* pagi accola, Erem-

* L'Ornois, sur la riviere d'Ornes, qui a sa source à Gran.

(*a*) S. Gerard ayant obtenu les Reliques de S. Gengoû, bâtit en son honneur un Monastere, & une Eglise qui fut d'abord desservie par des Religieuses, dont le Monastere & l'Eglise étoient alors à l'entrée de la ville de Toul. Cette Eglise ayant été brûlée pendant la guerre, fut rétablie par l'Evêque Udon successeur de S. Leon IX. qui y établit une Collégiale de Chanoines, au lieu des Religieuses qui y étoient auparavant. Voyez cy-après la Vie de S. Gerard, & celle de S. Udon.

Un jeune homme insensé est guéri par S. Epvre.

bertus homine, sanâ depositâ ratione detortus in vesaniam, noctibus diebusque per vias & invia ut equus infrænis sine rectore ferebatur, ibique tantùm quò lassitudo jusserat, subsistebat. A mœstis hic parentibus diu quæsitus, vix tandem in deviis invenitur, vinculisque ut huic nostro præsentaretur Medico, mancipatur. Quibus utcumque exemptus, fugam iniit, atque nemine comite recto tramite Dei nutu ad rectoris sui tumulum anhelus, nesciens quò tenderet, cum multifario erroris clamore pervenit; quem beatus Aper qui ubique ompibus præsto est, gremio suscipiens, diu sui ignarum sibi reddidit, ac parentibus subsequentibus, ejusque periculum metuentibus, incolumem adsignavit.

Un fébricitant du Bassigny, gueri.

Bassiniacensis quidam colonus ruris, famulus verò sanctissimi Apri, virtute sanitatis nudatus, per integrum annum febribus doloribusque quatiebatur. Hic ab omnibus præ morbi qualitate desperatus, auditâ beati Patroni sui famâ, vehicula quibus veniens uteretur, quæsivit. Cujus votum ut Sanctus sibi devotum vidit, pedum officia diu sibi negata reddidit, & dehinc secessum petentem, populo teste, sanum remeare concessit.

Neque verò Rethorum quis, ut putamus, nostram inertiam qua latinitate depravatâ seriem loquendi confidimus, pensabit, cùm circa illum cui post Omnipotentem quidquid sumus debemus, devotionem viderit. Nam non fiducia studiorum, verùm amor tanti Patroni ut de illo quid scriberemus, nos appulit. Unde expurget audaciam devotio, & datâ manu gratias Deo in operibus suis per merita beatissimi Apri quicumque agant nobiscum. Inquilinus quidam hujus urbis nomine Hamo, fortè hujus Templi subintraverat ædem, & ut paululùm requiesceret, nam febribus quatiebatur, formæ* innixus obdormivit. Nec multò post ab his qui aderant negligenter expergefactus, mente mutatâ irrationabilia loquebatur. Sed quo alii sibi redduntur, ne hisce se captum doleret, vix duarum horarum spatia transiêrant, cùm, febribus sedatis mentem recipiens, se aliosque recognovit, sanusque deinceps iens ivit.

* La forme d'un stalle du Chœur.

Guérison d'un jeune homme malade d'une perte de sang.

Juvenis quidam nomine Gohardus, incola hujus urbis, sanguine & diutinâ vexatione fatigatus, ita exhaustus erat, ut cute jam adhærente ossibus, tantùm speciem hominis sine viribus demonstraret, & præsentiam quodammodò mortis diffisus medelæ præstolaretur. Effæto ergo corpore ex vitio cerebri, jejunos dies, noctes ducebat insomnes. Hac igitur adversâ valetudine delaboranti annus defluens beati Apri Festum translationis revehebat diem. Tunc quamplurimis concurrentibus, hic quoque advectus, nondùm prima transiêrat noctis vigilia, quod non solebat, obdormivit. Manè verò facto, fontem post cryptam adiit, quo perfundens caput, quidquid amiserat virium, mox recepisse lætatus est; adhucque testis est factæ in se clementiæ.

* Le Saunois sur la Seille.

Mulier quædam Philista nomine, Salinensis * pagi indigena, erroris spiritu infestante deperibat. Torva ei acies cum clamore assiduo erat. Nulla patiebatur vincula, quæ mox alienâ virtute non disrumperet velut fila. A mœstis itaque parentibus ad multas Sanctorum memorias ducta est. Sed nulli eorum miseræ subvenire placuit, cùm scirent beatum Aprum istud habere officii. Emenso igitur tempore, cùm nequam spiritus ægram continuâ vexatione urgeret, ad Medicum nostrum hanc in diversa nitentem advehunt pii genitores. Sole ruente dies claudebatur, cùm captivæ illi catena imponitur, qua Vir beatus potentibus meritis tres olim exemerat reos. Victa itaque ad hospitium ducitur, & inter eundem viribus receptis, se suosque recognovit, factoque manè cum gratiarum actione tumulum sui curatoris repetivit, ac post domum incolumis rediit.

Voyez ci-devant la Vie de S. Epvre, c. 23.

Cap. XXXII.

Albaud, VIII. Evêq. de Toul.

OMittentes ergo quæ de eo S. Apro jam ab aliis scripta novimus, successorum ejus,. & gesta in quantum novimus, & nomina inseramus. Successit verò illi Domnus Albaudus Episcopus, vir egregius, omnique bonitate conspicuus. Is desiderabile votum sui prædecessoris adimplevit, & Ecclesiam quam cœperat sanctus Aper, sagaci studio prædificavit (e), atque inibi fideles viros sub Apostolorum exemplo victuros congregans, Apostolicum privilegium de eodem Cœnobio nactus est à summis Pontificibus, atque Martyribus Stephano & Fabiano, ut in antiquissimis reperitur Tomocartis.

Trisoric, IX. Evêq. de Toul.

Post quem Trisoricus Cathedrâ Pontificali est sublimatus. Ipse quoque non inferior superioribus, pro posse in divinæ Religionis fervore sibi creditas oves sagaciter pavit divini eloquii pabulo, & ad superna ducit atria imitabilium virtutum exemplo.

Dulcitius, X. Evêque.

Deindè Dulcitius communi voluntate parique plebis & Cleri consensu Episcopus est ordinatus. Nec immeritò, quia cum nominis dulcedine, mellitâ affluebat morum honestate, & velut apis prudentissima, in subjectorum cordibus piæ Religionis favos aggregabat.

Premon, XI. Evêq.

Post hunc exstitit Præmon Episcopus. Hic divini juvaminis auxilio præmunitus, contra spirituales nequitias viriliter certando bellavit, atque subditorum mentes evincere Christi hostes studiosè præmonuit. Qui,, scilicèt, præfati Patres qua religione, qualive modo in hac Sede vixerint, atque in Dei messe laborayerint, plurimum restat à nobis prætermissum, quod pridem ab antiquioribus habetur neglectum.

Autmond, XII. Evêq.

Abstracto autem ab hac luce præscripto Præmone, Autmundus ordinatus est Episcopus, cujus affabili bonitate multi suo tempore diligentes ac requirentes Deum, odio cœperunt habere sæculum: inter quos fuerunt miræ sanctitatis Viri Pientius & Agentius, necnon sancta Columba (f), & reliqui quamplurimi, qui cum prædicto Domno Autmundo obsecundantes Deo in pace facti sunt. Is memoriam Christi Confessoris Apri sollicitâ devotione excoluit, cujus & Cœnobium in divina Religione augmentavit, & in ejus veneratione nonnulla scripta ac responsoria ad posterorum recordationem exaravit.

Enduland, XIII. Evêq.

Deindè Pontificatûs culmen adipisci meruit Entulanus, cujus diebus locum quem tenebat terrarum possessionibus cœpit magnificare Dominus, inter quas Luciacus * ibi est adquisitus, quo Episcopali Cathedrâ residente, quædam Dei famula atque augmentandis Ecclesiis Dei Genitricis semperque Virginis, & sancti Protomartyris Stephani, Ecclesiam S. Maximini, villamque Videliacum *, & aliam villam eodem nomine nuncupatam, Buchuliacum * quoque, necnon & Abbatiam sancti Pientii *, &

* Lucey, village près de Toul.

* Villey.

* Biqueley.

* L'Abbaye de S. Pienr, qui étoit à Moyen Vic.

(e) L'Evêque Albaud, successeur de S. Epvre, acheva l'Eglise commencée par son prédécesseur, & y établit des Clercs Réguliers vivant en commun comme les premiers Fidèles de Jerusalem. L'Auteur ajoûte que l'Evêque Albaud obtint pour cette Eglise un privilége des Papes Etienne & Fabien, qui vivoient au III. siécle. Ce qui est insoutenable.

(f) Voyez ce que nous avons dit dans l'Histoire des SS. Pient, Agent & Colombe, Patrons de Moyen-Vic. Il y a un Livre imprimé de leurs Vies, mais qui ne contient rien d'autentique. Voyez aussi la Note sur S. Antimonde, Evêque de Toul.

Digitized by Google

alium locum qui dicitur Ardinio*, ſive Titiliacum* & Brueriacum*, ſicut in ejus Cartha continetur.

* Andilly.
* Thuilleraux-groſeilles.

Poſt Domnum Endulandum, adeptus eſt culmen Pontificalis honoris vir egregius & admirandæ ſanctitatis, & non modicam curam dominici gregis gerens, omnibuſque amabilis, Regibus, ſcilicèt, ac Ducibus, quod poſteà rei probavit eventus, & augmentatio ſuæ Sedis demonſtrat attentiùs, Domnus Teutfridus, qui inter plurima pietatis apud glorioſiſſimum Regem Dagobertum, interventu venerandæ genitricis ipſius Chimechildis Reginæ, adquiſivit ad locum cui venerandus Pontifex præerat, villam nuncupatam Bladenau*, cum ſuis adjacentibus villis, videlicèt, Cotani curtem ex integro montis, & Montenonis, *Gaiacum, Fredoni manſum. Adquiſivit etiam prælibatus Præſul alias villas ad ſupradictam Sedem, ſcilicèt, Blaudenau aſpicientes, ſuper fluvium Aruſiam ſitas, Vennam, ſcilicèt, cum Eccleſia, Medulphi manſum, Gebeni villare, & quidquid ad ſupra dicta pertinere videtur loca. Studuit etiam idem venerabilis Antiſtes apud eundem Regem adquirere alias villas ſuper fluvium Moſæ, Traveronem*, Paterniacum, Campaniacum, Bliniacum, Alonum, Huncilini montem, & quidquid in Saviniaco, & Lamnatri curte & Regniaco pertinens ad Fiſcum Regale eſſe videtur. Dedit etiam prænemoratus Rex, interveniente eodem venerando Antiſtite, Fiſcum ad præfatam Leucorum Sedem, nominatum Noviantem* in pago Bedinſe ſuper fluviolum Vidum, cum Palatio Regio, & Eccleſiis ibidem conſtructis, & omni apparatu Eccleſiaſtico. Suggerente utiquè ac inſpirante Omnipotentis clementiâ, idem Rex religioſus & largifluæ pietatis, ad augmentum hujus Epiſcopatûs pro devotione ejuſdem Antiſtitis, conceſſit & Fiſcum nuncupatum Viskerium*, cum Regio Palatio, & Eccleſiis, & omnibus ad ipſum Fiſcum adjacentibus. Adeptus eſt etiam idem venerabilis Pontifex apud Sigibertum Regem, filium, ſcilicèt, præfati glorioſiſſimi Regis Dagoberti, villas nuncupatas Longum-campum in Cricinio, & terram quantumcumque in framariaca habere videtur, Ruſiaco* villam, cum omni integritate & adjacentia eorum. Hæc omnia ſæpè nominatus Præſul apud piiſſimum Regem Dagobertum cum omni integritate & abſque ulla diminutione, Dei omnipotentiſſimâ miſeratione favente, meruit adquirere.

* Blenod.
* Gye.
* Traverón, Pargney, Champugney, Biquiley.
* Void dans le Bedois.
* Vicherey.
* Erufe.

Quem in Ordine Pontificalis dignitatis eſt ſubſecutus Leudinus Epiſcopus, qui verè lucerna Dei poſita ſuper candelabrum, circum circa reſplenduit finitimis ac longinquis per ſanctæ Religionis exemplum. Pennis etiam geminæ charitatis ad Cœli convexa ſublimatus, mundi contempſit ludicra, ditatus divitiis cœleſtibus.

Leudin, XV. Evêq.

Poſt hunc Eborinus exſtitit Epiſcopus, qui juxta Hieremiæ vaticinium, rubicundior ebore antiquo, quamvis in pace poſitus, Martyrii rubore caruerit per cruoris effuſionem, tamen & voto & deſiderio Martyrii adeptus eſt ſortem, per ſanctæ Fidei confeſſionem.

Eborin, XVI. Evêq.

Cui ſucceſſit Ermentheus Epiſcopus, qui verè bonus animarum Paſtor, nequam mercenarii carens timore, armentum cœleſtis Regis paſcens ſuperni pabuli dulcedine, pro viribus eruit ab infernalium luporum incurſione.

Ermenthée, XVII. Ev.

Et huic exſtitit ſucciduus Magnaldus Epiſcopus. Hic magnus apud Dominum virtutum meritis, magnus etiam in populis bonorum actuum exemplis, ab Omnipotente eſt in terris magnificatus Pontificali munere, & in Cœlis coronatus glorià & honore. Cujus venerabile Corpus tumulatum eſt in cœmiterio S. Apri. Jacet tranſpoſitum in ſiniſtro latere juxta Altare ſancti Martyris Chriſtophori.

Magnalde, XVIII. Ev.

Poſt hunc Dodo factus eſt Epiſcopus, qui Fidei indutus loricâ, & ſanctæ Spei tectus galeâ, Charitatis etiam nuptiali veſte amictus, viriliter decertavit in hujus mundi laborioſa pugna, ideòque victorioſus repedavit ad ſupernum Regem in cœleſti receptus Aula.

Dodon; XIX. Evêq.

Deindè Garibaldus filius Volfaudi (*g*), eſt à cunctis electus ad onus Pontificii. Ipſe dedit Eccleſiæ cui præerat de ſua hæreditate quidquid habebat in Franculfi villam*, & in Arugiam*, necnon & in Ribodi villam. Adquiſivit etiam ad eam quam regebat Eccleſiam apud glorioſum Regem Childebertum, interveniente Ermenechilde Reginâ ejus uxore, Abbatiunculam unam in honore S. Petri dicatam, quæ eſt ſita in ſaltu nomine Dervo*, & villas quæ cognominantur Magniaca* villa, & Boyeriacus*, cum Copedonia* ſuper fluvium Saltum. Hujus temporibus Deodatus (*h*) Vir ſummæ ſanctitatis, olim Nevernenſis Epiſcopus, renuntians ſæculo, in ſaltu Voſago locum converſandi à prædicto Præſule obtinuit.

Garibaldè; XX. Evêq.
* Peut être *Franculfi villa*, Tranqueville.
* Erufes ou Arufes.
* L'Abbaye de Moutier en Derf.
* Mogneville.
* Beurey.
* Couvonge ſur la riviere de Saule.

Huncque ſubſecutus eſt Godo Epiſcopus, Vir venerandus, cujus temporibus populorum urgente ſcelere, urbs Leucha eſtigne concremata. Sedit Præſul, & emunitatem ſuæ civitatis, & recuperationem cartharum, quas ignis conſumpſerat ſuæ Eccleſiæ, apud Pippinum acquiſivit Regem. Is vitâ obiens, juſſit ſe tumulari in Eccleſia cujuſdam ſui Prædii, nomine Caſtellum*, cujus ſepulchrum uſque hodiè demonſtratur ibidem.

Godon, XXI. Evêq.
* Peut être Châtel ſur-Moſelle, ou le Châtelet près Remiremont. L'Auteur de la Vie de S. Germain, Abbe de Granville, dit qu'on nommoit communément Remiremont *Caſtellum*. Cependant on n'y connoît point le tombeau de l'Evêque Bodon.

Quo vitâ decedente, eſtitit Domnus Bodo, qui relinquens amorem ſæculi, ad Chriſtum converſus, religioſiſſimæ vitæ ſectator, & Eccleſiarum atque Monaſteriorum ſuit Fundator. Cujus vita laudabilis per omnia, memoriâ poſterorum permanet digna. Ex pago enim Odernenſi* ortus, patre Bertoldo & matre Bertilde editus, moribus & converſatione probatus, Tullenſis meruit fieri Epiſcopus. Qui inter cætera bonitatis ſtudia, quæ inceſſanter gerebat, ædificavit Monaſteriolum in honore beatiſſimæ Dei Genitricis Mariæ, & S. Petri Apoſtolorum Principis, conſtituens inibi ſacratas Virgines ad Deo ſerviendum, quibus præpoſuit filiam ſuam nomine Teutbergam, quod ad honorem nominis ſui uſque hodiè *Bodonis Monaſterium (*i*) vocatur, ipſumque locum cum omnibus quæ ibi adquirere potuit, Eccleſiæ cui præerat in poſſeſſionem jure dereliquit, & exinde Apoſtolicum Privilegium à magno Doctore Gregorio (*k*), ejuſque prædeceſſore Agapito ſuſcipere meruit. Dedit etiam in pago Odernenſi eidem Eccleſiæ villas quæ vocantur Naſius* & Naſitus* de ſuæ proprietatis rebus. Idemque contulit ſancto Stephano locum Stivavium* ſibi à ſuis parentibus derelictum, ubi Monaſterium in honore beati Petri Apoſtoli conſtruxit ſuper fluvium Murt, & xij. Canonicos ibidem aggregavit. Eodem modo Monaſterium Oſſonis*

Bodon; XXII. Ev. C'eſt le même que Leudin XV. Ev.
* L'Ornois.
* Nas, & Nançoy.
* Stivavû, Frival.
* L'Abbaye d'Offonville ne ſubſiſte plus.

(*g*) Garibalde fils de Volfaude, Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel.

(*h*) Nous avons examiné ce point d'Hiſtoire dans la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Toul.

(*i*) Ce Monaſtere ne ſubſiſte plus. Il étoit ſitué ſur la petite riviere de Plaine, entre Chatillon & Ravon ſur Plaine. Il fut transféré à S. Sauveur près de Blamont, & enſuite à Domévre, où il eſt à préſent poſſédé par des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin.

(*k*) S. Gregoire le Grand eſt mort en 604. L'Evêque Bodon vers l'an 675. par conſequent il n'a pû donner de Privilege à l'Evêque Bodon. Beaucoup moins le Pape Agapete mort en 536.

villæ (*l*) in honorem S. Leodegarii jure paterno ſibi ad ſervitium Dei conceſſum, ſuæ jam dictæ Sedi tradidit. Poſt Sanctorum ergo operum exercitia, conſummato præſentis ſæcli labore, ſepultus eſt in cæmiterio ſancti Manſueti Pontificis. Unde poſteà tranſlatus ad Lugdunum * urbem (*m*) mirâ ibi Fidelium devotione veneratur. Cujus vitæ dies ultima iij. Iduum Septembris fuit.

* à Laon.

Jacob, XXIII. Ev.

* L'Abbaye de S. Diey. Voyez les Preuves.

Jacob verò Epiſcopus, qui poſt Domnum Bodonem in Cathedra reſedit Epiſcopali, adquiſivit Abbatiam S. Deodati * apud Pipinum glorioſiſſimum Regem. Cujus temporibus Hildulphus (*n*) Archiepiſcopus Trevirorum, ſæcli honore poſthabito, in ſaltu Voſago Cœnobium conſtruxit medianum, præfati Præſulis ſuffragante conſenſu & ſolatio. Idem verò Jacob Chriſti Pontifex morte obiens, requieſcit in crypta S. Benigni Martyris Eccleſiæ Divionenſis, habens ad caput Altare in honore ſancti Manſueti Confeſſoris.

Borno, XXIV. Ev.

Poſt quem Domnus Borno fuit Epiſcopus, Vir venerabilis, atque adeò religioſus, ut ab omnibus Vir vocaretur Apoſtolicus. Quo præſulante Sedi Leuchæ, eadem urbs igne conflagravit peccatis exigentibus, ſed ipſe impetravit à Carolo Rege reſtaurationem Cartharum igne crematarum, atque ab eodem Rege adquiſivit Abbatiam de Offonis villa. Obiit autem in pace xj. Kal. Aprilis.

Vannicus, ou Unanimocus, XXV. Ev.

Hujus ſucceſſor exſtitit Vannicus Epiſcopus, erga Eccleſiam Dei Vir ſtudioſiſſimus. Hic tum in adornandis ſubjectorum moribus, tum in ornamentis Eccleſiæ conſtruendis, curam habuit indefeſſam, & beato fine tranſiens, exceſſit à ſæculo vj. Kalendas Januarii, ſepultuſque eſt in cæmiterio ſancti Apri Confeſſoris.

Frotaire, XXVI. Ev.

Hinc Frotharius Vir ſanctiſſimus, primùm Abbas Cœnobii ſancti Pontificis Apri (*o*), poſt ad onus Epiſcopatûs ſucceſſit. Quique præfatum Cœnobium & divinæ Religionis augmento ſublimavit, & rerum exteriorum ſupplemento non modicè adornavit. Is adquiſivit à Ludovico & Lothario Imperatoribus immunitatem Comitatûs & Telonei (*p*), & reſtitutionem Cartharum concrematarum, & foreſtem cum banno, quam Ermundies dicunt. Rexit autem Eccleſiam eandem annis xxxv. Ordinatus eſt xj. kalend. Aprilis, mundo eſt exemptus 11. kal. Junii. Corpus verò illius in cæmiterio S. Apri retinetur infra clauſtrũ, in introitu Monaſterii.

Arnolf, XXVII. Ev.

Deinde adeptus eſt Præſulatum Domnus Arnulfus Pontifex, ortus ex pago Aurelienſi, patre Arnoldo, matre verò Flotmoldi; Vir ſanctitate magnæ Religionis conſpicuus, atque in doctrina verbi Dei ſtudioſiſſimus, & quaſi columna immobilis fundamenta ſanctæ fortiter tenens, immò faſtigium ſuſtentans Eccleſiæ, inter adverſa fluctuantis ſæcli diſcrimina, nec proſperitatibus valuit extolli, nec adverſitatibus à rectitudinis tramite deviare. Nam tempore quo is venerandus Præſul Tullenſem regebat Eccleſiam, fuit Rex Lotharius, qui dicebatur Junior, qui permulta ſtrenuè geſſit, quippe qui erat regio ſatus genere, ſed antiqui hoſtis depravatus aſtutiâ, non recto calce finivit benè cœpta. Accipiens namque uxorem nomine Teutbergam, clariſſimis, uti decebat, ortam natalibus, concubinam quamdam nomine Waldradam cæco dilexit amore; adeò ut, quod nefarium, ab eo conjux legitima videretur derelicta. Quod multi qui tunc Pontificali præditi videbantur honore audientes, proh nefas! partim timore, partim injuſto amore, ſilentio cœperunt tegere. Quod ubi comperit jam prælibatus athleta fortis & Pontifex Domini Domnus Arnulfus, maluit pro Chriſti nomine temporalibus atque caducis deſtitui bonis, & ad ultimum, ſi neceſſe foret, diſcrimen pati vitæ præſentis, quàm ut ab eo deficeret congrua rectitudo Paſtoris; ideòque prædictum Regem ſæpe hoc ſcelere perſæpe arguens, cùm revocare nequiret, Paſtorali religavit ſententiâ, donec reſipiſceret. Quapropter ab ipſo Rege ſuiſque in malum fautoribus, venerabilis Præſul ſuaque Eccleſia ablatis, propriis ad tempus ſpoliata remanſit. Sed Dei favente clementiâ, poſt exceſſum vitæ Regis infauſti, tam per ipſum, quàmque per venerabilem Arnaldum ſucceſſorem ipſius atque nepotem, Abbatiis quibus fuerat præfata Eccleſia ſpoliata aliiſque honore partim eſt recuperata. Hujus tempore ſubdiderunt ſe Eccleſiæ S. Stephani ingenui homines quamplurimi, ex Ingodini curte & Mauri * villa. Sedit autem idem Vir venerandus in Sede Præſulatûs annis xxv. receſſitque ab hac valle lachrymarum xv. kalend. Decembris, ſepultuſque eſt juxta Corpus S. Apri (*q*), in crypta S. Aniani, ſanctorumque Martyrum Cornelii & Cypriani; nunc autem eſt tranſpoſitus ſecùs Altare S. Petri Apoſtolorum Principis.

* Marville.

Arnald, XXVIII. Ev.

Poſtquam Domnus Arnaldus Epiſcopus Deo favente ſuſcipiens Eccleſiam, ſecutus eſt avunculi ſui prædicti Pontificis veſtigia, rexit etiam pro moderamine annis xxiij. & quamvis in cura gregis atque profectu Eccleſiæ ſibi commiſſæ non parvo ſtudio elaboraret, præcipuè tamen orationi intentus & curæ egenorum, exſtitit largâ manu beneficus. Hic adquiſivit Eccleſiæ & iij. manſos in Fratbodi curte, & à Rege Carolo vij. manſos in * Oſcada, & vj. manſos in Waldini villa, & in * Crenaa & in * Ruſh. Sepultus igitur habetur in prædicta crypta ad S. Aprum, decedens ab hujus ſæculi ærumnis nonas Dec. Nunc verò jacet tranſpoſitus juxta Altare ſancti primi Apoſtolorum Petri.

* Oſcadera Ouxade, Ourches, ou plutôt Oſcadavilla, Archey à 2. lieues de Toul, entre le chemin de Neuf-Château & Vezet.

* Crennes.

* Rufge.

Cujus poſt obitum irruperunt in eandem Eccleſiam rapaces lupi, ſicut in ovile à Paſtore relicto, quorum morſibus non minimè afflicta eſt laceratione. Et cùm adhuc vita ſperari poſſet, peccatis impedientibus, tota civitas concrematione incendii fun-

---

(*l*) *Offonis villa Monaſterium.* Le Monaſtere d'Offon, peut-être *Fonteviller* près de *Badonviller*. Le Pape S. Leon dit que ce Monaſtere étoit ſitué dans le pays de Port, & ſur la petite riviere de *Plaine*, qui tombe dans la Meurte à Raon l'Etappe. L'Auteur ſemble dire ici que ce Monaſtere étoit déja fondé, & qu'il fut cedé à l'Evêque Leudin par ſes parens, pour y ſervir Dieu. Mais l'Auteur des Epitaphes des Evêques de Toul, imprimés cy après, dit expreſſément que Bodon Leudin le fonda. Ce Monaſtere ne ſubſiſte plus. Il fut aliéné peu de tems après la mort de Bodon, puiſque Bornon qui ſuccéda à Jacob ſucceſſeur immédiat de Bodon, le recouvra par la libéralité du Roy Charlemagne. Voyez cy après *Bornon*.

(*m*) S. Bodon étoit frere de ſainte Salaberge, qui avoit ſon Monaſtere à S. Jean de Laon, où l'on transféra le Corps de S. Bodon.

(*n*) Nous avons refuté ce ſentiment dans la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Toul.

(*o*) Il n'y a guéres d'apparence que Frotaire ait été Abbé de S. Epvre avant que d'être Evêque de Toul. Il nous apprend qu'il avoit été élevé dans le Monaſtere de Gorze, & qu'ayant appris qu'il y avoit eû autrefois des Religieux dans l'Abbaye de S. Epvre près la ville de Toul, il avoit pris la réſolution de les y rétablir, ſelon la Regle de S. Benoît. Voyez les Preuves ſous l'an 836.

(*p*) *Immunitatem Comitatus & Telonei.* L'exemption de la juriſdiction & de la puiſſance du Comte de Toul, ou même du Comté de la Province, & l'exemption du péage & des droits & Douane. Il y avoit des Comtes de Toul avant l'Evêque Frotaire. Voyez leur Liſte.

(*q*) On ne connoît plus ces lieux depuis la ruine de l'Egliſe de S. Epvre, arrivée en 1552. lors du Siége de Metz par l'Empereur Charles V.

Digitized by Google

ditùs visa est desolari. Sed Domini immensa pietas, qui delinquentes perire non vult, si ad eum toto corde redierint, condolens Ecclesiæ suæ dispendio, & considerans sui gregis detrimenta, nè velut errabundus relinqueretur in deserto, Domnum Lugdelmum magnæ sagacitatis virum, eidem Urbi in tristitia sedenti, reponere dignatus est Pastorem. Qui quanta fortiter illic adversùs tam flebilem & lachrymosam vastationem egerit, ipsa ejusdem Templi atque Urbis restauratio patefecit. Non tantùm ad pristinum decus, secundùm suum posse, Ecclesiam restituit, sed etiam ampliori & altiori fastigio eam sublimare honorificè studuit, necnon & decore Clericorum nobiliumque Laicorum atque Patrimoniis terrenarũ rerum, quantùm valuit, ditavit. Adquisivit etiam Abbatiolam S. Pientii (r), quam Prætoria Dei fidelissima dederat, & villam quæ Videliacus dicitur, quam ad mensam Canonicorum tradidit eo tenore, ut dietim Missa omnium Fidelium defunctorum ad ejus memoriam celebretur. Monetam etiam & teloneum cum immunitate Comitatûs à Rege Ludowino impetrans, necnon & mercatum civitatis Ecclesiæ suæ subdidit. Insuper adquisivit ab Everelmo * regali Medico in Isaiaco * mansos iv. & dimidium cum Ecclesia; nactus est quoque mansos in Bella-villa * & in Rauserias *, & in Melarido * & in Mebarcia *, cum Ecclesia. Nactus est quoque à Rege Arnulfo Ecclesiã de Gundulfi-villa, & in pago Liuvensi * xx. mansos in villis quæ dicuntur Wandra, Savia, Retines, & Capellam de Harvia; & à Rege Zendebaldo impetravit sylvam Ecclesiæ S. Stephani, sitam in Gundulfi-villa, liberam esse ab omni banno, & homines sancti Stephani esse liberos à custodia foreſtis ejusdem villæ. Cujus sanctitatem & opera fœlicia si per omnia scriberemus, magnum Libri Textum efficeremus. Hic itaque decem annis Pontificali regimine potitus, undecimo gravi brachii dolore est percussus. Quo ingravescente, & penetrante vitalia, præsentem vitam mutavit aliâ, seque in civitate sepeliri mandavit, multis mirantibus, cùm nullus hoc ante fecerit, qui jam pridem sepulturam suam apud Monasterium S. Apri in suburbio delegerat. Hujus beatæ memoriæ transitus, quo à mundo excessit, iij. Idûs Septembris fuit; sepultusque est intra suæ Sedis Ecclesiam ante Altare sancti Martini.

Lugdelme ou Ludelme, xxix. Evêque.

Droit de battre monnoye accordé aux Evêques de Toul.

* *Vel* Everelino.

* Iffey.

* Belleville.

* Rausières en Haye.

* Peut-être Meilleroy.

* Marbache.

* Peut-être Liége.

Ludelme est le premier des Evêques de Toul, qui se soit fait enterrer dans sa ville Epiſcopale.

Post cujus excessum, hujus Sedis Cathedram, nolentibus Regni Primatibus, Domnus Drogo nobilissimis ortus natalibus, tum vi, tum ingenio, tum consensu civium, occupavit; sed post, communi omniũ voto nobiliter rexit. Ut enim superbia sanguinis, ita subtilitate singularis ingenii, illinc rebus publicis, hinc spiritualibus negotiis insudabat. Quarè omnibus ita se habilem præbuerat, ut cunctorum amorem veneratione mque difficilè solubilem * sibi asciscret. Idem de suo proprio contulit huic Sedi villam Domni Martini, cum Ecclesia, eamque ad Canonicorum stipem delegavit, & reimpetravit à Carolo Rege Bodonis-Monasterii * Abbatiam diù suis antecessoribus ablatam, atque ex præcepto Ludovici Regis, Abbatiam Pauliniacensem * tenuit. Adquisivit etiam à Sigiberto quodam milite in Bertici Curte mansum unum cum Ecclesia, & medietatem Ecclesiæ Domni Apri *, & tertiam partem Ecclesiæ sancti Hilarii in Vermense * & Farinarium unum cum Piscatione, & quidquid in ea villa potuit habere; & à Carolo Rege impetravit Foreſtem regiam, quæ dicitur Ermundies.

Drogo xxx. Evêque.

* *Forte* Sociabilem.

* Bodon-Moutier, ou Bonmoutier, transféré à Domèvre.

* Poulangy au Diocèſe de Langres.

* Domèvre.

* Le Vermois.

Ejus tempore sæva Danorum (s) pestis, Hungrorũ rabiei juncta, carceribus suæ nativæ habitationis egressa (t), multarum regionum finibus devastans post cædem Germaniæ, Gallicam Belgicam incendit, quorum nuntio perterriti Cœnobitæ sancti Præsulis Apri, veneranda ejus pignora in urbem deferunt, demùmque nè à præfato Pontifice vi retinerentur, furtim referunt, atque per longa annorum curricula abscondunt. Hic ergo divinæ Religioni insistens, vij. * annis Sacerdotio infulatus, quinto kalendas Februarii rebus est humanis exutus, atque ante Altare beati Petri Apostoli infra civitatem est tumulatus.

* *Forte* xvij.

CAP. XXXIII.

CUi Pastor & amor gregis Domnus Gauzlinus successit, vir summè Catholicus, atque monasticæ Religionis cultor devotissimus, qui Francorum nobili sanguine ortus, in Palatio inter Regni Proceres est altus; atque mox futurus Pontifex, super multos sui generis coëtaneos enituit geminæ scientiæ dono. Omnium ergo votis Pontificali infulâ sublimatus, xvj. kalendas Aprilis est Christo favente ordinatus, dulcedineque suæ prosapiæ, benivolentiâ clementissimi cordis, serenitateque adeò jocundi vultûs, & lenitate sermonis sedulè superabat, totus in vigiliis, in eleemosynis intentus. Qui ad cumulum bonorum suorum xiv. ordinationis suæ anno, nutu Dei Regulam S. Benedicti hujus Regni habitatoribus omnibus ignotam (x), diu quæsitam proculque inventam, sancti Apri instituit loco. Cœnobium sanctæ Genitricis Mariæ Buxeriis à fundamentis constrvxit, Chorum ancillarum Dei inibi constituit, rebus & prædiis ac ornamentis decoravit. Ob cujus facti meritum suo successori Præsuli Gerardo est à Deo prænonstratum, eum Martyri Apollinari in cœlesti gloria sociatum. Cujus glorioſi facti occasionem opere pretium reor posteris tradere ad rememorationem. Denique Hardradus præfati Pontificis Gauzlini frater germanus, in militari studio vir quàm maximè strenuus, in bonitate morum cunctis percharus, quadam vice super Murth fluvium venationis exercitationi insistebat. Contigit itaque ut canes ejus aprum ferocem insequerentur, quorum coactus latratibus, mortem contiguam idem aper effugere nitebatur; qui diu per quæque avia discurrit, tandemque in montem supra Buxeriis-villam situm fugitando pervenit, quo pertingens, sub quadam spinosa arbore fixit gressum (x). Moxque subsequens latrando grex canum divinâ virtute celerem continuit gradum. Fera sub arbore stabat intrepida, vis latrantium à longè subsistebat muta & stupida, nec ullatenùs audebat proximare ad spinæ vicina. Prædictus miles equitando insequitur; rem insolitam sibi contigisse demiratur. Equo desiliens, frutectum ingreditur, Altare dirutum cum circumvicinis ædificiis contemplatur. Ergo tem veneratus divinam, feramque sinens abire securam, ad propria celer repedat, fratri suo Pontifici acta & inventa nunciat. Domnus autem Præsul certos illuc nuntios dirigens, & à majoris ætatis senibus quomodò se res habuerat exquirens, didicit ab antiquo Ecclesiam sanctæ Dei Genitricis inibi constructam esse, sed vetustate consumente, & incuriâ negligente desolatum. Adstruebant etiam noctu inibi quàm sæpè divina luminaria splendere, & loca proxima suâ claritate perfundere. Quod pernoscens Præsul venerabilis, permaximè lætatur, & Ecclesiam res-

Vie de S. Gauzelin, xxxj. Evêq.

Il réforme S. Epvre, & fonde Boüxieres aux-Dames.

Hardrade; frere de S. Gauzelin, en chaſſant un ſanglier, donne occaſion à la fondation de Boüxieres.

(r) L'Abbaye de S. Pient à Moyenvic.
(s) *Dani*, les Normands.
(t) Vers l'an 918. 921. 922.
(x) Voyez la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Toul.
(x) Voyez l'Hiſtoire ſous l'Evêque Gauzlin; où l'on examine ce fait qui paroît fabuleux.

Digitized by Google

tituere consilium tractando meditatur. Et quia mons prælibatus ad Metensem pertinebat Episcopum, petiit à Theodorico (*y*) Præsule, qui & Sixtus dicebatur, illum sibi dari per concambiû, conferens illi Apostoli Petri baculum venerabilem (*z*), quem B. Mansuetus secum detulerat à Romana urbe. Adepto itaque monte, Ecclesiam restruxit, ac super stipitem prætatæ arboris Altare in honore beatæ Mariæ stabilivit. Quoniam ejusdem Dei Genitricis precibus sanabantur infirmi diversis detenti languoribus, & vota vulgaris populi ibidem confluebant sæpiùs; divinâ inspirante clementiâ dignum duxit nè diutiùs divinis cæreret cultibus. Cœpit verò cogitare quatenùs in eodem Oratorio, si Deo donante inveniri possent, sanctimonialium Virginum societas fieret, quæ sub Regula S. Benedicti obsequiis perpetuæ Virginis deserviret. Quod sanè factum per divinam clementiam meruit provectum. Nam Deo prærordinante, invenit quasdam Sanctimoniales, velut oves errantes, sed tamen æternæ vitæ quærentes, in Dei dilectione ferventes, & ad serviendum illi locum remotum desiderantes. Quarum miseratione permotus, consultu Domni Abbatis Archemboldi, qui præerat sancti Apri Cœnobio, cæterorumque Fidelium, jam dictam Cellulâ eis ad habitandum delegavit, præficiens eis Rothildim Abbatissam, quæ earum regeret vitam. Atque ut ibidem liberiùs possent rebus vacare spiritualibus, providit illis unde viverent de Episcopii possessionibus, Ecclesiam, videlicèt, in eadem villa Buxeria, cum decimis, & omnibus ad eam pertinentibus, necnon Capellam Porcheræ curtis * cum omni decimatione. Tale igitur fertur habuisse exordium Buxeriense Cœnobium, quod Deo juvante in dies sumit incrementum. Venerandi autem hujus Pontificis prodigia renovantur, dum tricesimo ejus Præsulatûs anno Cruces apparuerunt in vestibus, quas Omnipotens, ut in Historia Ecclesiastica legimus, ad infidelium confutandam incredulitatem scivit apparere mortalibus. Is adquisivit Sedi cui pontificabatur, alodum in Boiaco ab Angelberto, & à Fulmaro sylvam in Brieri valle. Quique à Rege Ottone adeptus est Abbatiam medii Monasterii, eâ lege ut Fredericus Dux, dum adviveret, Advocatiam retineret, ac Pontifex præbendam loci (*a*) ordinaret, postque finem Ducis, tota Abbatia ad Episcopum perveniret. Teloneum quoque civitatis, & Comitatum (*b*) per præceptum Regis Henrici obtinuit, Abbatiamque Pauliniacensem, & Derversem, atque de Offonis villa solidè possedit. Idem per concabium dedit Arcado Episcopo Lingonensi Abbatiam de Varennis (*c*), & è contra Archadus dedit Tullensi Ecclesiæ quidquid in Bosonis monte & Ursacii villa & Sejonz videbatur habere. Adeptus est etiam à Rotgero Comite Amboldi villam (*d*) in Pago Odornensi, & ab Eva Comitissa (*e*) Angeriacam villam, cum Capella, & Molisiacam, & villam quæ dicitur Girinvicinus *, & Nordalli vadum *, & partem in Buchuliaco *, & Radaldi villâ *, & Sionni villam *, & Ecclesiam quæ dicitur in villa Blasevis *, & partem Ecclesiæ in Ramei villa *, quæ solvit quinque solidos, & ab Angelramno duos mansos in villa quæ dicitur Portus *, & ab Hunone Ecclesiam de villa Bladini *. Hic temporibus Ottonis Imperatoris probavit cum xij. ingenuis hominibus contra Abbatissam de Andelach *, Bodonis Monasterium esse subjectum Ecclesiæ sancti Stephani, & ab eodem Imperatore nactus est medietatem Telonei de monte sancti Eliphii *. Idem impetravit ab Henrico Rege, per adjutorium Ebahardi Comitis, quidquid ipse Rex possidebat in Gundulfi villa. Qui fœlix vir in semel arrepto proposito boni operis jugiter omnibus mirabilem extendens animositatem, post in Christi militia multiplices labores, quadriennii languore ut alter Job à Domino probatus, quadragesimo sui Episcopatûs anno vij. Idûs Septembris cœlicas recessit ad ædes. Delatus ergo à Clero & populo in Buxerensi Cœnobio, dignissimam, sicut vivens jusserat, accepit sepulturam inter Choros Virginum, quas illic plures numero vitæ districtioris aggregaverat, longis fœlis in Dei laudibus excolendam.

Rothilde, premiere Abbesse de Bouxières, avoit été auparavant sous la direction de Humbert, fameux Réclu de la ville de Verdun. Voyez la Vie du B. Jean de Gorze, *Act. w. Bened. pp.* 372. & 382.

* Picherécourt.

S. Gauzelin obtient de l'Empereur Othon l'Abbaye de Moyenmoutier.

L'Abbaye de Varennes cédée à l'Evêque de Langres.

* *Girinvicinus*, Girauvoisin.

* *Nordaldi vadum.*

* *Buchuliacum*, Biqueley.

* *Radaldi villa*, Raville.

* *Sionni villa*, Sionne.

* *Blasevis villa.*

* *Ramei villa.*

* *Portus*, S. Nicolas de Port.

* *Villa Bladini*, Blénod. L'Abbesse de ce Monastere pouvoit prétendre à l'Abbaye de Bonmoutier, comme ayant été fondée par Bodon, Evêque de Toul, Fondateur d'Etival, qui dépendoit alors d'Andlau depuis sainte Richarde.

* Andlau en Alsace.

* Le Mont S. Elophe, près Soulosse, ou *Solemariacum.*

CAP. XXXIV.

Incipit Præfatio in Vitam sancti Gerardi.

Préface sur la Vie de S. Gerard, xxxiv. &c.

DOmino Patri Brunoni à Deo perordinato sanctæ Tullensis Sedis Pontifici, frater Widricus (*f*) sancti Apri servus, immortalitatis stolâ indui cum electis Pastoribus. Sicut dum aliquis rem difficilem nullâ cogente ratione aggreditur, vanæ gloriæ ac præsumptionis cauterio denotatur. Ita si quis pii jussum Pastoris sagaci explere effectu non satagit, pervicacis inobedientiæ noxam damnabilem incurrit. hujus culpæ notâ vitans apud vestram dignationem infamari, dulcissimis vestræ Paternitatis præceptis pro posse insistere studui, & Vitam admirabilem beatissimi Patroni nostri Gerardi Pontificis, licèt insipidâ elucubratione digessi. Verùm hinc mihi mœror non minimus exoritur, quia ejus laus prædicabilis magnam apud homines jacturam perpetitur, dum multa ejus gesta magnifica per oblivionis nebulam esse abolita cognovimus, ex hac sublatis luce sibi intimis familiaribus. Quidquid tamen à boni testimonii fratribus potui edisscere, qui aliquando ejus exoptabilis præsentiæ potiti sunt dulcedine, & posteà apud nos in Monachili vixerunt Ordine, salvâ fide veritatis huic certavi operi inserere. Nemini autem veniat in scrupulum quasi hîc aliquid inscribatur impostura figmenti commentatum, quia Omnipotentis Fideles in supernæ laudationis gloria indefessè intenti, non egent adulatoriâ hominum laude prædicari, & in re tali meliùs censeo probabiliter reticere, quàm quidquam mendacii fuco coloratum proferre. Id verò opus tantò assumpsi libentiùs, quantò inibi vestræ remunerationis perspexi non modicum decus, quia rem scriptorum incuriâ longo obscuram tempore, vestris propalari contigit diebus divinâ provisione: quod quia vestro est hortatu, imò imperio cœptum, vestræ dirigo auctoritati, si est laudabiliter roborandum; sin secùs, sub silentii sera perpetuò condemnandum. Illud in calce scedulæ summissis exorans precibus, ut apud beatum Præsulem vestris commendet interventibus, quo per eum supernis merear semper collætari civibus. In Jesu Christo Præsul venerande, valeto.

(*y*) Thierry surnommé d'*Hammelam*, & Sixte, Evêque de Metz depuis 904. jusqu'en 984.

(*z*) *Baculum*, le Bâton de S. Mansuy. Voyez cy-devant ce qu'on a dit du Bâton de S. Materne Evêque de Treves. *Gesta Trevirorum*, *cap.* 21.

(*a*) *Prebendam loci.* L'Evêque de Toul devoit régler *la Prebende*, ou la nourriture & les choses necessaires à la vie des Moines de Moyenmoutier, & leur fournir du revenu de leur Monastere les choses necessaires. Tout le reste étoit en sa disposition comme Seigneur temporel.

(*b*) *Comitatum optinuit.* Voilà le commencement du Comté de Toul possédé par les Evêques.

(*c*) L'Abbaye de S. Gengoû de Varennes. Elle ne subsiste plus.

(*d*) Amblainville dans l'Ornois.

(*e*) La Comtesse Eve, Fondatrice du Prieuré de Lay près Nancy. Elle donna Congerey, ou plutôt Agincourt, à l'Eglise de Toul.

(*f*) Ce Vidric, Abbé de S. Epvre, Auteur de la Vie de S. Gerard, est fort different d'un autre Vidric transferé de l'Abbaye de Senones à celle de S. Epvre vers l'an 1136. Voyez la Liste des Abbés de S. Epvre, *t.* 2. *Hist. Leth.*

CAP. XXXV.

Verſus ſequentis Operis.

Vers à la loüange de S. Gerard.

AD ſenium mundo per longa Volumina ducto,
Interitumque ſuî crebris minitante periclis,
In noſtris tenebris oritur ſpes maxima lucis.
Pontificem ſanctum Chriſto tribuente, Gerardum,
Stemmate præclarum præſago nomine dignum,
Cujus vita fuit miris memorabilis actis.
Urbis Agrippinæ natus ſub mœnibus altæ,
A pueroque ſacer Domino ſervire Miniſter;
Quem vas electum ſtudiis adprimè probatum,
Imbuerat plenè gemino ſapientiæ fonte.
Huic Leuchæ Sedi laudatus Præſul haberi
Luc. xij. 42. Triticeæ meſſis tribuat qui pabula ſervis.
Hos trahit exemplo, verbi quoque famine claro,
Ut duplicata ferat Domino veniente talenta.
Prodigiis firmat, dictis quæ Dogmata mandat.
Immutans laticem (*g*) dat vini ferre ſaporem.
De modico farris ſatiantur millia plebis,
Reſtauratque cibos furtim dum paſcit egenos.
Pauperis in ſpecie Chriſtum ſibi cernit adeſſe (*h*);
Eripit & populum miſ. randâ clade ſubactum;
* L'Abbaye de ſaint Manſuy. Cœnobium Sancti * conſervat ab igne voraci (*i*).
Prænoſcens pacem (*k*), dat bellis mox fore finem.
Scit meritum juſti prædeceſſoris amici * ;
Deſperans æger miro datur ordine ſoſpes.
Dante Notho pluvias, tribuit ſplendere lucernas (*l*).
Juſtitiæ merito ſubicit pia membra periclo (*m*).
Pluribus his aliis ſanctè vivendo peractis,
Eripitur terris ſociandus in æthera Juſtis.
Spiritus alma petit, claret virtutibus orbi,
Ad tumulum cujus recipit vir languidus artus,
Contractam reparat quam ter ſua noxa ligarat.
Sed quis cuncta queat geſtorum volvere mira,
Eſt quibus in Cœlis ſemper memorandus & arvis?
Cùm meritis fulget, claro tum nomine pollet.
Ardua namque gerens Gerardi (*n*) credo vocamen,
Moribus & verbis, factis ſimul ardua geſſit.
Ergo, Pater, proprios refove miſeratus alumnos.
Evacua vitiis, imple virtutibus almis.
Pelle nociva pius, tribuens bona cuncta benignus;
Ab ſcelerum nexu clementi ſolve precatu.
Ultima cùm vitæ pervenerit hora ſupernæ,
Propitius famulis tunc fias Paſtor herilis;
Sit per te nobis æterni gloria Regni,
Ablegans hœdis, ovibus conjunge beatis.

Incipit Vita ſancti Gerardi, Epiſcopi & Confeſſoris.

QUicumque Sanctorum Patrum glorioſos actus ſagaci lectionis percurrit induſtriâ, non tam inibi rimari ſuperflua verborum debet faleramenta, quàm ea quæ ad ſuorum correctionem morum imitabilia poſſit perpendere exempla. Si quidem tunc utiliter beatorum nobis merita virtuteſque recitantur, ſi ipſorum perviâ imitatione ſanctæ converſationis in nobis proveƈtus innovatur. In eorum enim venerabilibus geſtis palàm luce eſt invenire, quibus greſſibus ad meliorem vitam inerratò valeamus tendere, & undè Omnipotentem in ſuis Sanctis admirabilem, prædicabili voce debeamus glorificare. Sed quanquàm hanc religioſam venerationem Sanctis nos impendere cunctis competat, prout à Deo efficax præſtatur poſſibilitas, tamen illis ſpecialiter debitores efficimur, quorum corporali præſentiæ nobis ſæpiùs aſſiſtere conceditur; quorum patrociniis opitulari indefeſsè à cunctorum Creatoris gratiâ deprecamur. Quocircà Vitam actuſque egregii Pontificis Chriſti Gerardi non decet obliviоſo nos ſilentio abolere, quia procul dubio multa & miranda in præſenti egit corpore, per quæ ſibi in terris venerationis accreſcat gloria, quam in ſupernis promeruit per bonorum operum incrementa. Unde ea quæ de ipſius geſtis ammirabilibus certiſſimè cognovimus, ad proficuum poſterorum exemplum ſtylo mandare ſatagimus: ut inde utilis adquiratur ædificatio. Legentibus ſalus perpetua opere illum digno imitantibus.

CAP. XXXVI.

VEnerandus igitur Gerardus Agrippinenſi oriundus regione, temporibus magni Ottonis Romanorum Auguſti noſcitur exſtitiſſe, nobili parentum proſapiâ, prout ſæcularis confert excellentia, procreatus: patre Ingranno, matre Emmâ editus, à quibus eſt morum generoſitate, quod conſtat laudabilius, honeſtè educatus. Ipſi deniquè ejus parentes, licèt eſſent multiplici divitiarum opulentiâ referti, ſuperbi ſanguinis lineâ ab avitis natalibus deducti, quæ res ſolet plurimos duris laqueis innodare ſæculi; tamen præ cæteris ſanctæ Religionis & piæ devotionis prædiți dignitate, eleemoſynarum atque orationum ſtudiis jugi inſiſtebant intentione. Cum his bonis virtutibus etiam glorioſæ prolis fœcunditate donati ſunt, dum talem tantumque virum ex ſui propagine germinis adipiſci meruerunt, & ut bonæ arbores, bonum ex ſe fructum Deo omnipotenti votivo munere (*o*) obtulerunt. Quem etiam liberalibus imbuendum diſciplinis in Baſilica B. Petri Apoſtolorum Principis, quæ intrà prælibatæ urbis mœnia eſt conſtituta, tradiderunt, eumque Chriſto inibi ſub clericali ſerviturum Ordine delegaverunt. Qui jam tum ab ipſis infantiæ rudimentis ſuperni factus ſaminis habitaculum, omne humanæ ſcientiæ capaci pectuſculo ebiberat ſtudium, divinis quoque ad unguem informatus Legibus, nulli in utroque doƈtus exercitio, videbatur ſecundus. Cujus mentem bonus Jeſus nunquam laſcivis relaxari luſibus permittebat. Quippè quem vas electionis ab æterno conſecraverat, & ipſe velut alter Jacob ſanctæ ſimplicitatis ſtrenuus cuſtos, glorioſæ etiam virginitatis perpetuò corpus à fabulis anilibus, verborumque obſcœnitatibus ſenſus abſtrahebat proprios.

Vie de S. Gerard.

Cùm verò cœpiſſet juvenilis ætatis vernare floribus, ita ſuam indolem ſtuduit ornare moribus, ut à cunctis ſibi coævorum vitiis ſagaci perſiſteret labe integerrimus. Parentibus igitur ſuis humanâ proreptis ſorte, & occulto Dei judicio, non tamen injuſto, cœleſti igne fulminatâ ejus Genitrice, divina eum miſeratio piâ non deſtituit conſolatione. Nam ut patenti omnibus judicio clareſceret quòd tale ſuæ parenti exitum non ob ejus aliquem reatum deteſtabilem contingere ſciviſſet, immò propter amplificandum ejus meritum accidiſſet, ita jam factus Dei famu-

(*g*) S. Gerard changea l'eau en vin, ou plutôt l'eau fut changée en vin en ſa faveur, dans un voyage qu'il fit à Rome. Voyez cy après, chap. 39.
(*h*) Voyez cy après, chap. xlij.
(*i*) Cy après, chap. xlviij.
(*k*) Cy après, chap. liv.
(*l*) Chap. lij.
(*m*) Chap. liij.
(*n*) Il dérive *Gerardus* du Latin, *Ardua gerens* : l'Etimologie eſt ridicule, Gerard vient du Tudeſque.
(*o*) *Votivo munere*, &c. Il paroit par cet endroit que S. Gerard avoit été offert à Dieu dès ſa plus tendre jeuneſſe, pour être élevé dans une Communauté de Clercs vivant en commun, parmi leſquels il s'engagea.

lus cauſa tam terribilis exitii, diverſis afflictionibus, vigiliis & orationibus ſe indefeſsè maceravit, quaſi ſuâ id urgente culpâ, ſuperna illam diſpoſitio tali periculo deſtinaverit. Caſti itaque timoris in ſæcula permanentis ſpiritu impletus, interdiu ac noctu ſummum Creatorem pſalmographi pulſabat queſtubus :

Pſ. cxviij. 120. *Confige timore carnes meas : a judiciis enim tuis timui.*

Tali incitamento ſupernus Magiſter novum tyronem informabat, atque ſanctis virtutibus animum ejus inhiantem paululùm inſtruebat ; qui etiam illud Iſaïanum liberâ confeſſionis voce dicere poterat :

Iſ. xxvj. 18. *A timore tuo, Domine, concepimus & peperimus ; ſpiritum ſalutis fecimus in terra.*

In his laudabilibus ſtudiis diutinam conſervans perſeverantiam, piæ profectum conſuetudinis imitabilem convertit in naturam. Cùmque velut ſertum floreis variatum coloribus, ita diverſis foret coopertus virtutibus, ſimplicitas tamen atque caſtitas primam ſibi ſedem in ejus adquiſîêre moribus. Qui etiam cum columbina manſuetudine ſerpentis callebat aſturiâ, in divinæ ſtudio Religionis, ſummâ ſatagens vigilantiâ, ſanctæ humilitatis pennis ad Cœli convexa ſublimatus, piæ charitatis ſemper viſceribus refertus, glorioſæ obedientiæ dote præ cæteris muneratus. Ab ipſis ergo pueritiæ exordiis in jam dicto commoratus Clericorum Cœnobio, per ſingulos ſacri Officii gradus more aſcendit eccleſiaſtico, atque ibidem laborioſo Cellarii devincitur miniſterio. Quod cum quanto humilitatis & patientiæ ſtudio compleverit, finis in quo omnis laus ſecurè canitur, certiſſimè oſtendit.

Interèa Domno Gauzlino Tullenſis Sedis Pontifice rebus humanis exempto, qui morum illuſtris ſanctimonio, Angelorum, ut credimus, in Cœlis eſt aſcitus conſortio, plebs Leucha graviter mœrebat tanti orbata Paſtoris ſolatio. Erat tunc temporis venerandus Bruno Agrippinæ Eccleſiæ ſummus Pontifex, qui in tota Germania ſibique finitimis partibus imperiales agebat vices (*p*), utpote magni Ottonis Auguſti germanus frater. Ipſe autem prænominatus Princeps tum fortè aberat, quia fines Italicos cauſâ urgente adierat. Mœſtus ergo Leuchorum populus conſilio viduatus Paſtoris, ad memoratum Archipræſulem Brunonem Legatos dirigit, deſolationem ſui humili ſuggeſtione intimat, utque ſibi ſuccurratur ſuppliciter expoſtulat, nè velut grex errabundus, Paſtore perdito diſpereat. Is verò clementis compaſſione animi, eorum lamentationi condolens, ipſamque urbem Franciæ Regno confinem, Romano nuperrimè adjunctam imperio perpendens, ſummâ angebatur ſollicitudine, cogitans quem eidem Eccleſiæ idoneum, juxta Canonum ſcita, potuiſſet Pontificem religere, ſecundùm divinæ cultum Religionis cum bonitate morum, ſapientiæ ſale conditum, & in ſcientiæ ſæcularis ſtudio exercitatum. Sed Deus qui in bonis ſemper diſpoſitionibus piorum aſſiſtit affectibus, ejus non permiſit animum diutinis agitari curarum fluctibus, ſuoque inſpiravit conſilio venerabilem Gerardum huic præficiendum officio aſciſcere, quem conſtabat utilem ſuperni dono conditoris in cunctis exiſtere.

Eâ tempeſtate idem Dei famulus, Cellarii, ut prædiximus, obedientiâ impeditus, pro quodam non maximo exceſſu in levioris culpæ nexu infra clauſtralia erat ſepta conſtitutus (*q*), ibique lachrymarum & orationum holocauſto ſeſe immolabat attentiùs. Quique non mortiferis animum murmurationibus diſcerpebat *, nec venenoſis detractionumaculeis linguam acuebat, neque otioſorum nœniis fabularum aures ſuas patiebatur pollui, ſed per ſacræ ſtudium lectionis inhianter ſupernæ intendebat contemplationi. Quem ideò cœleſtis diſpenſatio hac parvâ temptari permiſit afflictione, ut cunctis palam innoteſceret hic vir eximius cujus foret meriti ante oculos Majeſtatis divinæ. Religioſus ergo Pontifex Bruno ad ſeſe primos Cleri convocat, eis Coëpiſcopi ſui Domni Gauzlini tranſitum flebilem notificat, quemque illi ſucceſſorem dignum ſubroget, familiariter conſultat. Mox decanus divinæ amator Religionis, ſani prudens conſilii, ejus conſultibus hæc reddidit. Si, Domine Præſul, meo dignaris tantillo credere dicto, fratrem Gerardum præ cæteris idoneum juridico aſſero teſtimonio, quem verâ humilitate ſubjectum, promptâ obedientiâ Clarum, longanimi patientiâ certiſſimè atteſtor probatum. Inſuper ejus diutinam in pœnitentia perſeverantiam intimat, Deique nutu ad ſibi credendum mentem Præſulis non tardè inclinat. Tunc Decanus prælibatus beatum Gerardum à clauſtrali pœnitentiâ rapit, ad domum propriam inſperatò adducit balneatum. Veſtibus nitidis ex ſuo induit, mirantique quid novi portenderet, eum fore Epiſcopum prædicit. Sed vir Domini in humilitatis fundamento firmiter ſtabilitus, huic ordinationi cunctis obnitebatur viribus, magiſque eligit priſtinum pœnitentiæ otium repetere, quàm hujus laborioſæ prælationis prægravari pondere. Tamen plurimùm reclamans, plurimùm repugnans, coram jam dicto Archipræſule deducitur, & ſub juſſione obedientiæ pontificalem apicem ſuſcipere compellitur. Dum ergo annus Incarnationis dominicæ nongenteſimus ſexageſimus tertius curreret, Leucham urbem adducitur, obviiſque populorum turmis cum hymniſonis laudibus excipitur, ac ſicut mos exigebat, præſulari Sedi intronizatur. Itaque fit mira exultatio in commixto populo. Omnes tripudiant pro Paſtore adepto, cunctorum terguntur lachrymæ hujus ingreſſu novo : omnes eum ſibi divino nutu datum aſſeverant, in ejus electionis aſſenſu plauſibiliter inſonant.

* Diſcernebat.

S. Gerard eſt nommé Evêque de Toul par l'Empereur

An 963.

CAP. XXXVII.

De inſignibus virtutum poſt apicem Pontificatûs ſuſceptum.

POntificii verò exaltatus culmine, ſummi veſtigia Paſtoris piâ ſequebatur imitatione, habitu & moribus cunctis ſe præbens exemplum in ſancta humilitate. Nulla ſibi oblectatio, familiaritas & converſatio, niſi in Clericorum & Monachorum conſortio ; quorum omnia quæ agenda erant, conſilio explebat, ideòque eum in nullis factis ſuis pœnitebat. Mediocris & diſcreti habitûs, ita ut nec nimio decore aut nitore crederetur ſuperfluus, nec indecenti vilitate abjectus videretur & ſordidus. Menſæ autem ſumptus ita diſcretivâ ordinavit diſpoſitione, ut ſuperfluitatem fugiens, continentiam ſatageret reſervare, & ſubſidia miniſtrans corpori, agilior ad Chriſto ſerviendum redderetur, virium reparato robore. In perſolvendo communem horarum curſum vix & rarò dimittebat, quin fratrum cœtui junctus adeſſet,

Conduite de S. Gerard dans l'Epiſcopat.

(*p*) *Bruno Agrippinenſis Eccleſiæ Præſul.... imperiales agebat vices.* Brunon, Archevêque de Cologne, Duc de Lorraine, frere de l'Empereur Othon I. gouvernoit avec une très grande autorité les Provinces de l'Empire pendant l'abſence de l'Empereur ſon frere. Le Clergé & le peuple de Toul demanderent un Evêque à Brunon. Il n'eſt point parlé ici d'élection. Ce fut S. Gerard qui dans la ſuite obtint de l'Empereur le droit d'élection. Voyez cy après, chap. liv.

(*q*) S. Gerard étant Celerier de la Communauté de Clercy, avoit reçû pour pénitence de ne pas ſortir de la Maiſon où ces Clercs vivoient en regularité.

niſi inevitabilis neceſſitas aut moleſta corporis debilitas obſtitiſſet; & hoc quantâ animi contritione perageret nulli eſt facile exponere, quod ſoli occultorum cognitori Chriſto manifeſtum cognoſcitur eſſe. Sæpe etiam causâ piæ devotionis, intra ipſam regularem ſynaxim puerile decantabat reſponſorium, nec ſine abundanti fonte lachrymarum, quæ ei affluebant per ſanctæ compunctionis donum. Orationis inſtantiâ ita continuè ſuperni Conditoris adhærebat ſuſpectibus, ut exceptis ſecretarum præcum votis, quæ ſibi & Chriſto in cordis arcanis decantabat attentiùs, tredecim horarum curſus (r), nocturnâ & diurnâ continuatione, cum integro pſalterio laborator perſolveret indefeſſus, clericis familiaribus in id explendo ſolaciantibus.

Sacrarum Scripturarum tam ardenter inſiſtebat ſtudio, ut ne etiam nocturno tempore ſibi ante lectum unquam interrumperetur lectio. In hac ſancta contemplatione vigilando plurimum noctis tranſiens ſpatium, defeſſus meditando, commodum corpori carpebat ſomnum. At lectores qui ſibi viciſſim ſuccedebant, ſi quando victi tædio reticerent, ſtatim cognoſcebant beatum expergiſci Pontificem, qui eos piâ commonitione ad ſolitum animabat laborem. Quique pro ornamentis pretioſiſſimis Sanctorum Vitas modicis inſcribi libellis fecerat, quos omni ex parte ſui ſtratûs apertè locaverat, ut nocturno in ſopore ſeſe vertente, ipſi cum eo libri verterentur, credens quod Sanctorum juvamine, quorum ibi actus habebantur, ab omni prava inimici infeſtatione tutaretur. Illud etiam in vita habebat aſſuetiſſimum, quia antequam nocturno tempore iret cubitum, inter reliquas preces nominatim mentionem faciebat cunctorum à ſe excommunicatorum, eoſque miſericordi abſolvebat pietate, ne quem ſubito exceſſu poſſet mors obligatum ſubripere. Id tamen ſecretiùs, ne quorumdam inoleſceret inſolentia, explebat coram familiaribus, petens Omnipotentem, ut deſiderium expoſcendæ reconciliationis eorum infunderet cordibus.

Caſtitatem verò in eo non eſt neceſſe laudari, cùm à puero ita perfectus, & ſanctæ virginitatis cuſtos extiterit, ut nullâ unquam fœtidiſſimi ſordes vitii corpus ſibi maculaverit; quia cor à temptationum ſpiculis tutum Chriſti auxilio conſervavit; ideò membra ab inquinamenti labe munda cuſtodivit: hanc virtutem non modò ut ipſe poſſideret, omni anniſu inſiſtebat, immò etiam omnibus maximeque clericis hanc amplexandam, hanc colendam, hanc tenendam prædicabat. Quis autem dignè memorare poterit quàm in clericorum inſtitutione inhianter inſudaverit, cùm nemo Pontificum in tota Belgica tot tamque perfectos ſanctæ prædicationis miniſtros habuerit. Non ſibi ſufficeret quod ipſe facundo eloquentiæ torrente verbum doctrinæ populis miniſtrabat, verùm etiam diebus ſolemnibus per vicinas Eccleſias proprios familiares ad idem peragendum opus dirigebat. Ita fiebat, ut non ſolùm populi crebrâ exhortatione ad benè vivendum incitarentur, ſed & ipſi clerici continuâ exercitatione ad doctrinæ ſtudium informarentur.

CAP. XXXVIII.

De ſtudio reparandarum atque conſtruendarum Dei Eccleſiarum.

Egliſes bâties ou reparées par S. Gerard.

SUmmum ei fuit ſtudium in ſanctarum reparatione Eccleſiarum, quatenùs exinde majus ſibi meritum, & fidelium devotio accreſceret populorum. Baſilicam B. Protomartyris Stephani (s), in cujus veneratione eſt Sedes Epiſcopatûs Tullenſis, à fundamentis reſtruxit, quam picturis variiſque ornamentis non minimùm decoravit. Juxta introïtum quoque ejuſdem urbis (t) verſus meridiem, in ſancti honore Gengulfi novam conſtruxit Eccleſiam, quam ad Omnipotentis laudandam gloriam ſanctimonialium conſtituit Abbatiam. Sed quia inibi ultra modum ſancta caſtitas patiebatur diſpendium, coactus eſt ſuæ inſtitutionis pati repudium. Hæc & pleraque alia præcipua in conſtruendo peregit opera, quæ hîc referre ob deſidum refugimus faſtidia.

Sanctorum quoque Reliquias ſagaci indagabat ſollicitudine, fiſus apud ſuperni gratiam Conditoris ſibi ſuppeditari eorum opitulatione. Cujus vigilem curam non paſſus eſt Deus fruſtrari, eique reperire glebam conceſſit beatiſſimi Apri Pontificis, in cujus glorioſa tranſlatione miracula magnifica propalavit dignatio divina, quæ in ejuſdem beati Præſulis geſtis retinentur annotata. Corpus etiam beatæ Virginis Aproniæ ſororis ipſius beatiſſimi Apri, à Trecorum civibus meruit ſuſcipere, quod ad plebis tutamen infra ſuæ urbis mœnia ſtuduit collocare. Reliquias inſuper beati Martyris Eliphii religioſâ devotione tranſtulit, quarum partem non minimam, majora, ſcilicèt, oſſa, prænominato Brunoni archipræſuli contulit, quæ Coloniam cum ſumma devotione devexit. Cujus etiam devotiſſimam erga glorioſum Præſulem Manſuetum intentionem hîc compendio panderemus, niſi inter veneranda ejus miracula prænotata noſceremus.

CAP. XXXIX.

Quòd Beato Viro Romam petenti, lympha ſit in vinum converſa.

Voyage de S. Gerard à Rome.

QUantùm autem viſceribus affluxerit miſericordiæ, eſt narratu memorabile, in quo ipſe Deus qui verè eſt charitas, certis miraculorum indiciis comprobatur habitâſſe. Quadam die pia illi ſuggeſſit devotio Apoſtolorum Principis limina adire, dirâ famis afflictione nonnullas orbis partes devaſtante. Relinquens ergo non minimam ſubſtantiam ad ſuſtentationem pauperum, inſtruit tamen non ad ſuperfluum jactantiæ faſtum, ſed ad Omnipotentis laudandam magnificentiam, honeſtum & pietatis ac miſericordiæ muneribus ampliſſimè fartum. Duodecim ſibi ex clericali ac monachili ordine deligit comites, qui cum eo pſalmodiæ laudes indefeſſè jubi-

(r) S. Gerard récitoit tous les jours le Pſeautier avec les 13. Heures du jour, c'eſt à dire, les ſix Heures Canoniales, & les ſept Heures de l'Office Monaſtique; car ſaint Benoît avoit ajoûté Complies aux ſix Heures du jour. Voyez Annal. Bened. t. 3. pp. 344. 381. & la Vie de Drogon, Evêque de Toul. Ici ch. 23. Il y avoit alors, & même dès auparavant, des Moines & des Chanoines dans l'Egliſe de Toul. Voyez cy après Ch. 1.

(s) S. Gerard jetta les fondemens de ſa Cathédrale telle qu'on la voit aujourd'hui, & qui eſt des plus belles & des plus régulières, & il eût l'avantage de la mettre en un état où l'on pouvoit y faire décemment l'Office divin; mais du depuis on y a beaucoup ajoûté, & l'on voit dans l'Hiſtoire des Evêques de cette Egliſe, que pluſieurs des ſucceſſeurs de S. Gerard y ont encore travaillé. Voyez la Vie de Piboën, p. 178. A. Il fit une tour, & p. 180. A. en 1201. on commença à y travailler par les fondemens du Chœur ſous l'Evêque Eude de Sorci, p. 182. A. L'Evêque Conrade taxa toutes les Egliſes du Diocèſe, pour contribuer aux frais de la conſtruction de la Cathédrale; il voûta le Chœur & les Collatéraux. Les deux Tours de la Cathédrale furent achevées en 1496. par Jaquemin de Commercy, Architecte; & par les ſoins d'Alberic Briel, Vicaire General, qui en jetta les fondemens en 1463. *Necrol. Cathed. Tull.*

(t) L'Egliſe de S. Gengoû de Toul, qui étoit autrefois aux portes de la ville, eſt à préſent bien avant dans la ville. C'eſt la même Egliſe qui fut bâtie par S. Gerard.

lantes, totum Romanum iter unam quaſi Eccleſiam videbantur effeciſſe, vivificæ Crucis vexillo ſemper eos præcedente (*u*). Quâ verò eleemoſynarum largitate per omnem viam affluxerit, quis depromere digno relatu poterit? Nemo ei unquam jungebatur egenus, qui recederet ipſius bonitatis dono defraudatus; omnibus quaſi ſibi affectu pietatis compatiens, Chriſtum quem verè præſentem credebat, ſeſe in eis reficere gaudens.

Miracle de l'eau changée en vin.

Huic glorioſo inſtans operi, Papiam ingreditur, ubi viros magnificos, ſanctum, videlicèt, Abbatem Majolum, necnon beatum Adhelbertum, poſt Martyrem(*x*), ſe reperiſſe ineffabiliter collætatur. O quanta fuit inter eos ſpiritualis exultatio! Quæ ſuperni regni exoptabilis collocutio! Quàm diutina divini verbi ſermocinatio! Pendebant ſinguli invicem ab alterno ore; Chriſtum, qui certiſſimè in eis manebat, unuſquiſque credebat ſe in alio audire. In hac mutua confabulatione longum diei tranſigentes ſpatium, ſimul tres ſancti convivæ reſident ad prandendum: in quo prandio quid virtutis omnipotens Deus ſit dignatus oſtendere, non decet oblivioſâ ſilentii ſerâ occludere. Venerandus ſiquidem Pontifex diem jejunii, qui fortè contigerat, non diſſolvere ſtatuerat, & lympham ſibi ad potandum deferri miniſtro in aurem ſecretò præceperat; quam pincerna obediens, beato viro obtulit: ſed ille ſummis præguſtans labiis, vini ſaporem reperit. Mox commotus, verbis increpativis eum durè impetit: cauſatur cur ſibi inobediens, vinum pro aqua præſumptuosè obtulerit. At ipſe cum verbo ſacramenti jurans lympham puram ſe ei præſentâſſe teſtabatur, & cur ſibi immeritò Sanctus Dei imputaret, ſtupidè mirabatur. Hæc autem alterna diſceptatio linguâ agebatur barbaricâ (*y*), glorioſo credente Præſule ſanctos præſentes convivas hujus ſermonis ignaros peritiæ. Tunc beatus Majolus cordis repletus exultatione: Deſine, inquit, ſancte Pontifex, in hoc facto alii ſuccenſère, ſed percipe cum gratiarum actione quod tibi rerum creator ſuâ contulit benedictione. At his dictis Vir Domini erubuit, & quod per ſe factum credere non valuit, Sanctorum virtuti ad Chriſti laudem imputare cœpit. Sed ſi forſan hoc manet cujuſquam malèſanæ menti incredibile, audiat illum qui aquam in vini mutavit ſaporem in Cana Galilææ, veridico proteſtantem ore:

Joan. x. 12. *Qui credit in me, opera quæ ego facio & ipſe faciet, & majora horum faciet.*

Verùm ut ad poſt habita ſtili curſum reducamus, Præſul Domini à ſanctis Patribus accepto & dato benedictionis commeatu, cœptum iter Romanum aggreditur: ſed à rumore prævio jam per omnes urbis plateas velociter pervenitur, undique occurritur, à populo æterni Conditoris laudatur gratia cunctorum ore conſono, quæ etiam corporaliter in ejus vultu rutilabat ſplendido. Inde ducitur ad gradus, ſub quibus erat Ottonis Auguſti tumba, ibique diutiùs immoratur pro ejus abſolutione officiorum explendo ſolemnia. Nuntiis ſuccedunt nuntii, intimantes eum à Præfecto urbis cum cleri multitudine præſtolari. Sed ventoſam Dei famulus gloriam floccipendens, cœptum opus ſolitâ honeſtate ad extremum provexit finem. Hinc à Præfecto atque clero honorificè excipitur, quod rarò cuiquam extraneorum Pontificum contigiſſe memoratur, ut obviam paratâ proceſſione à Romanis deducatur.

CAP. XL.

Quòd ab Eccleſia beati Petri convivantes expulit, & quòd ad ejuſdem Altare Miſſam non permiſſus celebrare, poſtea exultavit.

S. Gerard chaſſe ceux qui mangeoient dans l'Egliſe de ſaint Pierre de Rome.

QUos verò inibi lachrymarum fontes inundaverit, quantâque pietatis largitate affluxerit, non eſt ad credendum facile, ne dum ſit cuiquam ad dicendum poſſibile: ubi patenti eluxit exemplo, quanti fervoris marſerit zelo pro divinæ Religionis ſtudio; quod quamvis quibuſdam minimis minùs gravibus videatur ridiculum, tamen quia extat memori relatu digniſſimum, brevi ejus perſtringam indiculum. Poſt devotam namque orationem omnipotenti Chriſto, ante Aram ſummi Apoſtolorum Principis profuſam, jubet ſibi ad ſanctam Virginem Petronillam parari divini Officii Miſſam. Ergo dum lymphâ exhibitâ pedes abluit, ecce importuna cuſtodum manus cum diverſo ciborum apparatu affuit, utque indecens eſt mos Romanorum, in eadem Baſilica coquinæ expleto miniſterio (*z*), ad prandendum reſederunt, Præſule præſente beatiſſimo. Mox Dominici non immemor exempli, qui facto de reſticulis funiculo, vendentes de Templo & ementes ejecit; paſtoralem ferulam quam gerebat arripuit, cunctos ejuſmodi quos repererat, à ſui præſentia eliminando perturbavit, verbo uſus carminis Davidici: *Zelus domûs tuæ comedit me.*

On ne permet pas à S. Gerard de célebrer la Meſſe ſur le Tombeau de S. Pierre.

Cæterùm nonnullis ibi commoratus diebus ſanctorum viſendi locorum gratiâ, ſubiit eum voluntas, ſimplicitate ſuggerente devotiſſimâ, ad venerandam ætherei Clavigerii Aram divini celebrare myſterii Officia. Credebat nempe ſe propriorum veniam offenſorum ab Omnipotente promereri, atque ſummo Cœlorum Principe ſuarum vota precum clementiùs exaudiri, ſi dignus haberetur potiri ad ipſius Altare ſancti immolatione Sacrificii. Quod obnixis conatus adipiſci precibus, nequivit ullo modo impetrare à Romanis cuſtodibus; contradictoriâ hac ab eis habitâ ratione, nemi, niſi Summo Apoſtolico, ejuſque Cardinalibus(*a*) antiquo licitum more ſacra ad illam Aram myſteria peragere. Ergo conſiderans quòd fruſtra in precando operam inſumpſerit, munere forſan aliquo ſe comporem fore ſuæ devotionis credidit, moxque trecentarum ſummâ librarum Archam beati Apoſtoli, ſi voto potiretur, ſeſe numeraturum ſpondidit.

Nemo autem beatum Præſulem gratiâ cujuſquam inanis gloriæ id optâſſe opinetur, à quo omnis laus humana ut ſtercus deſpicabile reputabatur: ſed ejus ſancta admirabiliſque ſimplicitas eò connexiùs ac firmiùs ſummo Eccleſiæ Paſtori ſe credebat uniri poſſe, quò devotiùs & ſimpliciùs meruiſſet ad ipſius Aram per compunctionis holocauſtum ſuo ſe Conditori immolare. Cùmque ſui affectum animi nequiviſſet ad exoptatum provehere effectum, tantùm mœroris angoriſque dicitur incurriſſe tædium, ut præ corporis

(*u*) Remarquez cette édifiante maniere d'aller en pélérinage à Rome.

(*x*) S. Adelbert, Archevêque de Prague, qui quelques années après, fut couronné du martyre pour la défenſe des biens, de la diſcipline & de la liberté de l'Egliſe.

(*y*) *Linguâ Barbaricâ.* S. Gerard parloit Allemand à ſon domeſtique. Les autres parloient Latin.

(*z*) *Importuna Cuſtodum manus*: La troupe des Sacriſtains de l'Egliſe de S. Pierre, cuiſoient leurs viandes & les mangeoient dans l'Egliſe; S. Gerard animé d'un ſaint zéle les en chaſſa.

(*a*) Remarquez cette prérogative de l'Autel de S. Pierre de Rome. Il n'y a que les Papes & les Cardinaux qui y puiſſent dire la Meſſe. Le Pape Leon IX. accorda aux Abbayes de Heſſe, de S. Remy de Rheims, de S. Arnoû de Metz, & de ſainte Odile, que nuls autres que des Cardinaux, des Archevêques, Evêques ou Abbés, ou certain nombre de Prêtres nommés Cardinaux, n'y puiſſent dire la Meſſe ſur le maître Autel.

Digitized by Google

ægritudine, vitæ duceretur ad extremum. Clamabat namque ſe cunctorum reum facinorum, ab æterno Creatore derelictum, quòd tanti laborem itineris non ſibi conceſſerit conſummare ad votivum ſui cordis deſiderium. Verùm Omnipotens mœſtorum lætitia, non diù ſuum permiſit famulum inconſolabili gravari triſtitiâ, ſed ejus intimis, divino inſpirante inſtinctu, noxam recognoſcere, quia quovis voluerit pretio ſancti oblatione ſacrificii redimere. In ſe ergo per ſupernam remeans inſpirationem, non modò cunctam corporis, in quam præ mœrore deciderat, amiſit ægritudinem, immò etiam in cordis jubilatione ſummas Chriſto grates perſolvit, quòd pravum ſui animi votum ad nequiorem pervenire effectum non permiſit; meritòque hanc ſui ineffaciam deſiderii ſibi proveniſſe aſtruebat, quòd indiſcretâ ardens devotione, eam non ſine crimine impiete diſpoſuerat.

CAP. XLI.

De inedia panis vitata, cellariis beati Viri ad erogandum apertis.

S. Gerard ramene à Toul une troupe de Bourgeois, qui étoient ſortis de Toul à cauſe de la famine.

REflexo autem tramite ad propria dum remeat, Langobardorum fines mox penetrat, ubi quamplures creditæ ſibi plebis reperit, quos victûs inedia à nativo ſolo expulit. Hos miſericordiæ ſinu confovens, ſuæ comites vitæ aſcivit, & multitudinem trecentorum ferè hominum ſuo alendam ſumptu congregavit, cum qua propriam urbem mediante quadrageſimâ introivit. A proprio clero meritâ ſuſcipiendus veneratione, re patenti claruit, quàm tripudiali geſtierunt exultatione, cum ejus proceſſionis jubilatione nil dignius & honeſtius cogitare valuerunt, quàm lætitiæ hortamentum, ſcilicèt, Miſſæ ipſius diei introitum. In ſuſcipiendo namque illum corde & voce concinnentes, *Lætare*, *Hieruſalem*, officialiter peregerunt jamdudum præparato Sacerdote ad ſolemnis Miſſæ celebrationem. Clementi itaque animo populo periclitanti condolens, ac de ſuperni Creatoris benignâ pietate non diffidens, dat permiſſum, quemcumque neceſſitas coarctaret, tempus quadrageſimale ſolvere (*b*). Ipſe ſtudet cuncta horrea ſua cum cellariis ad erogandum aperire. Quique ut omnium pater piiſſimus, miſericordi ſemper benevolentiâ pro cunctis erat ſollicitus, & quicumque indiſcretè ad eum acceſſiſſet indignus farinæ, mox menſuram cum parte carnis accipiebat recreandus. Hoc indefeſſum continuæ pietatis ſtudium ſervavit uſque S. Joannis Baptiſtæ ſolemnium.

Interea omni ſuo horreo jam exhauſto, largitet cunctis, illo diſpenſante, etiam ipſa incœpit farina in vaſculis deficere, nec quidquam ultra duas menſuras videbatur reſediſſe. Accedit triſtis miniſter ad ſanctum Pontificem, inſperatam indicat farinæ defectionem. Vade, ait Vir beatus, in Chriſti adjutorio confiſus, eroga tantillum reſidui more ſolito pauperibus. Erat autem penè integer menſis uſque ad feſtum S. Baptiſtæ Domini. Mirum in modum quotidie miniſter egentibus affatim miniſtrabat, & modica farinæ menſura nullo modo deficiebat; in vaſculo nihil videbatur accreviſſe, & diſpenſatori non decrat quod ad erogandum ſufficienter poſſet invenire. Hæc divina abundantia nunquam beato Præſuli defecit, donec æſtivum metendi tempus advenit. Cujus ſunt hæc prodigioſa miracula, niſi qui de paucis panibus multa hominum ſatiavit millia? Verè in hoc facto perpendi poteſt magnifica virtus Heliæ, qui prophetali ſpiritu olim prædixit viduæ hydriam farinæ non deficere, donec tranſmitteret Dominus pluviam ſuper faciem terræ.

CAP. XLII.

De tribus panibus diſtriputis, ejuſdemque numeri dum prandaret, ſuper menſam reperti.

Miracle de trois pains multipliés.

ALio itidem tempore Vir egregius è conſpectu familiarium ſeſe removerat, ac ſolus in ſecreto conclavi reſidebat, cùm ſubito per feneſtram contiguam querulam vocem trium audivit pauperum, eleemoſynæ ſubſidium à Beato ſibi dati clamantium. Jam autem advenerat hora prandii, & menſæ erant paratæ epulis ſuperpoſitis. Tunc beatus Præſul, Patriarchæ Abrahæ non immemor, immò ejus verè fieri cupiens imitator, qui in figura ſummæ Trinitatis tres Angelos hoſpitio ſuſcepit; à loco ſeſſionis quàm celerrimè ſurgit, domum prandii clam nemine invento introit, treſque ſimilagines cum totidem ciborum partibus accipit, ac ſecretò pauperibus per feneſtram projicit. Qui mox dum reſidet ad prandendum, ejuſdem quantitatis, qualitatis ac numeri cibum ſibi invenit appoſitum. Tunc ammiratus factum inopinabile, utrum quiſquam appoſuiſſet dapiferorum, ſatagit clanculò requirere, & Omnipotenti grates rependit in cordis penetralibus. Rumor per vulgi ſpargitur ora beatum Gerardum virtute glorificatum divinâ, cujus gratuitam eleemoſynam acceptam ſibi Dominus oſtenderet per hujus miraculi indicia. Sed Vir ſanctus, cuſtos veræ humilitatis, famam de ſe probatam omni anniſu celare contendit, nec quidquam ſuo geſtum merito obnixè aſſerit.

CAP. XLIII.

Quòd exhibens bonum opus eleemoſyna, meruit Chriſtum in ſpecie germani fratris ſuſcipere.

S. Gerard lave les pieds à J. C. croyant les laver à ſon propre frere.

ASſuetus etiam mos viro fuerat magnificus, ut ſub Chriſti exemplo quotidie certum pauperum numerum congregaret, eiſque pedes, manuſque oſcula figens, ac capillis tergens (*c*) ablueret, atque ipſorum factus miniſter, ſufficiens edulium illis devotè miniſtraret; & ſi quando fortè quis pauperum huic numero deerat, idipſum ſervitium vice egeni alicui ſuorum familiarium humiliter impendebat. Erat autem huic glorioſo germanus frater, qui vir ſummæ devotionis ei aſſiſtebat inceſſanter, & perſæpè tali ſe officio ingerebat, ſi forſitan eſſet abſens pauper, credens, ut eſt vera fides, criminum ſordes abluere (*d*), uti multotiens ſanctum audiebat Præſulem certiſſimè prædicare. Quâdam ergo vice dum ſanctus Domini ſolitum opus bonum pauperibus impendere voluit,

Efficace du lavement des pieds pour remettre les péchés.

(*b*) Il permit aux pauvres de ne pas jeûner dans la rigueur. Cela montre le reſpect que les plus indigens conſervoient encore pour le jeûne du Carême.

(*c*) *Capillis tergens.* Il portoit donc de longs cheveux. Les Prélats d'Allemagne les portent encore aujourd'hui de même.

(*d*) S. Gerard croyoit que le lavement des pieds, qui ſe fait aux pauvres par dévotion, remettoit les péchés, ſelon cette parole de Jeſus-Chriſt à ſaint Pierre: *Si je ne vous lave les pieds, vous n'aurez point de part avec moi.* Ce ſentiment n'eſt pas ſingulier à ſaint Gerard, ſaint Ambroiſe, *lib. de Miniſter. cap. 8. & de Sacramentis, lib. 3. cap. 1. S. Bernard. ſerm. in Cœna Domini, num. 1. 23. Ernald. bon. vall. Abbas, ſerm. de Ablutione pedum, ſerm. 145 in append. tom. 5. Oper. S. Auguſt. pag. 262.* Voyez notre Commentaire ſur S. Jean, chap. xiij. v. 8.

ecce quidam in ſui perſonam germani loco abſentis pauperis affuit, devotum Præſulis officium in abluendo pedes manuſque ſuſcepit : ſed mox in ſumendo eſu, repentè diſparuit. Spatio igitur manente vacuo certo pauperum numero diminuto, frater requiritur Pontificis ; cur locum reliquerit ſtatuti ordinis, atque ſuſcipere cogitur ſolitæ donum benedictionis. Jurat ille ſub ſacramenti teſtificatione quòd egenis minimè fuerit ipsâ conſociatus vice ; alter in ſui forma pauper exquiritur ; omnes domûs & platearum anguli Præſule inſcio perſcrutantur, nec quiſquam ejus fratris conſimilis reperitur. Cunctis audientibus naſcitur admiratio, & ad ultimum eſt creditum apparuiſſe Chriſtum Pontifici ſanctiſſimo, qui olim eſt dicturus fidelibus in hujus ſæculi termino : *Quod uni ex minimis meis feciſtis, mihi feciſtis.*

Matt. xxv. 40.

CAP. XLIV.

De pignoribus Sanctorum fluminis immerſis ; manuque Beati receptis.

S. Gerard retire miraculeuſement du fond du fleuve les Reliques qu'il y avoit laiſſé tomber.

ILlud eſt etiam memoratu digniſſimum, in quo non ſolùm patribus priſcæ Legis eum novimus comparandum, immò non minimis ſanctis novæ cultoribus gratiæ venerandum. Si quidem quoniam ſanctitatis in illo decus rutilabat, & ſpiritu conſilii præ cunctis ſui temporis præpollebat, ideò in ſummis Reipublicæ cauſis ad colloquium anhelanter expoſcebatur, & quidquid Spiritu S. dictante proferebat, ac ſi divinitùs prolatum ab omnibus audiebatur. Itaque quâdam ingruente neceſſitate ad Regis fuerat curiam convocatus & Premoium* flumen navigio ſibi tranſiens ; clerico autem ejus extra navim ad manus abluendas inclinato, qui pendentem à collo ſacri ligni portionem in quodam ferebat phylacterio, caſu contigit ipſa ſacra pignora in aquam decidere, navique curſu concitatâ nequivit ea clericus manu reprendere. Omnes ergo ſubiit non minimus mœror pro ſanctarum Reliquiarum negligentia, & maximus pavor dum earum carent tutelâ, quarum ſe putabant munere ab omni adverſitatum ſecuros violentiâ. Dei verò gratiâ apud curiam rebus proſperè geſtis redeunt, ac per eundem fluvium remigrare ſtatuunt. Dum autem ad illum pervenerunt locum ubi prædictum ſacrum munus corruit, ſanctus Præſul in Chriſti confiſus virtute, manum flumini immerſit, ac ſine mora, cunctis cementibus, quod illapſum fuerat retraxit. Quod factum præſentes à mœrore in admirationem converſi, Chriſti magnificantes gratiam, quæ ita in beato Pontifice reſplenduit, ſanctiſſimoque illum comparantes Benedicto, ſummo Monachorum Patri, qui ſicut Propheta Eliſæus, rurale ferramentum flumini illapſum, divinâ virtute recepit.

* Peut être la riviere de Praum. *Bolland.* 13. *Aprilis. pag.* 210. *Sermonum. Richard. c.* 13. *Simon. Moſellan. Bolland. Matrum vel fortè Meurtam.*

CAP. XLV.

Quòd digiti dextra excuſſi ſilicem, ut mallei ictu.

S. Gerard obtient une partie du caillou de S. Etienne.

SIcut autem & ſuperiùs retulimus, ſummum erat ei ſtudium in ſanctorum aggregandis pignoribus, quorum ſe credebat meritis à cunctorum inimicorum tutandum incurſibus. Itaque poſtquam à fundamento Baſilicam hujus Sedis ampliore ſpatio ac ſplendidiore ornatu reſtruxit (*e*), tempore dedicationis adventante Metim vadit, & coëpiſcopum ſuû Theodericum, ut ſibi in tam ſancto Officio & operator exiſteret invitavit. Qui dum ſe ab hoc excuſat itinere, quandam nactus occaſionem, iterùm hic ſanctus Præſul alteram repetit ſupplicationem, ſcilicèt, ut ſibi vellet aliquam portionem Reliquiarum ſancti protomartyris Stephani concedere, quibus credebatur affatim abundare. Ab hac quoque prece abnegativis repulſus verbis, demùm alia reſumit verba exorationis, ut ſaltem ei concederentur ſanctæ intueri Reliquiæ, quatenùs hoc accepto lætanter poſſet domum repedare.

Allato ergo ſilice torrentis integro, quo beatus fuerat Martyr obrutus, qui etiam nunc manet ejus glorioſo ſanguine cruentatus, noſter venerandus Paſtor eum deoſculatur, in circuitu luminum orbes volvit, ac in ſummo cacumine quaſi ſemitam digito ducit ; præſentique coëpiſcopo talia ſuppliciter infit : Si tua fraterna charitas hoc tantillum nobis tribueret, mihi cum ſumma gratiarum actione ſufficeret. Mox itaque ſilex citiùs dicto, ea parte qua pius Paſtor digitum duxerat ſcinditur, veluti maximo ictu mallei excuteretur. Hoc viſo ibidem adſtans Epiſcopus de tam evidenti divinâ virtute ammiratus, noſtro inquit patrono cœlitùs inſpiratus : Quoniam ſuperna gratia tibi, Pater ſanctiſſime, optata tribuit, per me non fraudaberis tanti lætitiâ muneris. Itaque glorioſus Pontifex perpendens Chriſtum in ſuis cooperatorem actibus exiſtere, ſummo tripudians gaudio, domum redit citiſſimè, cœptamque implet Baſilicæ conſecrationem, cœleſti roboratus ſolamine.

CAP. XLVI.

Quòd eodem celebrante Miſſam, quædam theca deſuper Altare componitur infra aliam.

Miracle arrivé à la Chaſſe de S. Goëric à Epinal.

RUrsùm quoque prælibatus Mediomatricorum Præſul egregii Confeſſoris Goërici (*f*) Corpus tranſtulerat, ac in Cœnobio Sanctimonalium Spinalenſium, ubi honorificè veneraretur, locare decreverat, atque ad hoc peragendum confortem ſibi noſtrum S. Pontificem humiliter invitaverat. Ergo binis præparatis thecis, ubi beatæ ſervarentur Reliquiæ, una exteriore argenteorum fulgida nomiſmatum decoramine, altera interiore ferri nexa ligamine, ſacra deferuntur pignora ad locum deſtinatum, præeunte ac ſubſequente magnâ lætantium frequentiâ populorum. Sed inſperatò repentina ſuboritur mœſtitia, quæ præſentium perturbavit pectora paulò ante exultatione redundantia ; quia cùm minor theca debuit majori, juxta morem, inſeri, reperta eſt interior quantitate enormi, dum improvidus opifex menſuram utrarumque incautè direxit, nec argenteum cooperculum ad menſuram pedis claudi valuit.

Cunctis ergo hinc non modicè mœſtificatis, beatus noſter Paſtor agendis præparatur miſſis ; atque pro præſentium triſtitia Dominum ſupplicibus exorat votis. Dum autem ab eo clauſula ſanctæ conſecrationis altâ voce proferretur*, antequam ad Dominicæ verba orationis perveniatur, ſubitò illud malè prominens ſcrinium ſuo loco ſtabilitur, hians cooperculum nullis imminentibus, cum magno colliſum fragore, ſuâ ſponte clauditur : præſentium mœſtitia convertitur in gaudium ; fit cunctis in dubium ibidem Chriſtum adeſſe propitium : quod licèt in beati Goërici poſſit reputari meritis, tamen non exſtat incredibile illic affuiſſe virtutem noſtri ſancti Præſulis, cujus piæ preces vultum adierunt omnipotentis Altiſſimi.

* La Conſécration prononcée à voix haute. V. *Fortun. ſpiritua. in Goëric.* 196.

(*e*) Il commença & acheva en quelque partie ſa Cathédrale, en ſorte qu'on en fit la Dédicace, & qu'on y fit l'Office ; mais nous avons vû qu'on y a beaucoup ajoûté depuis.

(*f*) S. Goëric venu d'Aquitaine à Metz, en fut fait Evêque ; & Thierry I. d'Ammerlaoc Evêque de Metz, ayant fondé le Monaſtere des Religieuſes d'Epinal, y tranſféra les Reliques de S. Goëric, aſſiſté de S. Gerard ſon Confrere.

Digitized by Google

CAP. XLVII.

De clade mortalitatis, remota à plebe Urbis.

S. Gerard obtient de Dieu la ceſſation de la peſte.

CUlpis populi urgentibus dolenda clades ſpatſim increbuerat. Miſera ſtrages Tullenſis urbis plateas humanis cadaveribus jam penè repleverat, nullâque domo vacuâ vel languido, vel mortuo, jam cunctos occupaverat mœſtuoſa hujus labilis vitæ deſperatio. Tunc beatus Præſul pro plebe ſibi commiſſa non minimùm ſollicitus, diverſis curarum atrabatur anguoribus, cogitans quo poſſet remedio gregi periclitanti ſubvenire quantociùs. Divino ergo animatus conſilio, triduanum indicit jejunium, dehinc convocat in unum Parochiarum * vicinarum populum, & cum ſupplici devotione elevat glorioſorum Pontificum Manſueti & Apri veneranda Corpora, fiſus eorum ſublevari patrocinio ab imminenti anguſtia. Quibus prævis, cunctas circuit plateas urbis, prolatâ in excelſum voce plebis lacrymabiliter ſupplicantis. Sed occulto Dei judicio, tanta increvit ipſo die peſtilentia morientium, ut antequam beati Manſueti Baſilicam Sanctorum accederent Reliquiæ, multitudini jungerentur præcedenti, ſedecim defunctorum libitinæ.

* *Alias*, Barochiarum.

Venerandus autem Pontifex populum ne à prece deſiſteret cohortatus, repetito itinere Cœnobium ſancti Apri adiit, cum populis frequentibus, ibique lugubre ſeptiformem Letaniarum curſum (*g*) explet ante Sanctorum Corpora, cum Clero humi ſtratus. Hinc ſurgens terrâ inundante ejus lachrymis, cùm Antiphonam inchoâſſet, *In voce deprecationis*, eadem horâ tres ex populo corruentes defecerunt in medio multitudinis. Sed omnipotens miſerator flebiles ſui famuli preces non diu ſurdâ præterivit aure, atque ibi ſtatuit finem ſævientis plagæ, nec quiſquam ampliùs eodem anno eſt conqueſtus ſe artari ſolitæ peſtis gravedine. Verùm quanquam hoc inſigne virtutis magnifico Sanctorum juſtè deputetur meritò, non tamen hic beatus expers eſſe credi debet ullo modo, quem Deus plurimis mirificum virtutibus ſuo propalavit populo.

CAP. XLVIII.

Quòd expergefactus à ſomno, miſit extingui candelam apud ſanctum Manſuetum ardentem Pallium.

S. Gerard connoît par révélation, qu'un cierge brûle un tapis dans l'Egliſe de S. Manſuy.

INſtinctu piæ devotionis locum ſancti Manſueti vir Domini ſummo amore excolebat, cujus etiam Cœnobium labili veterno deciduum renovare ſatagebat, & tum ſuo inceſſante monitu, tum piiſſimi Patroni admodùm exorabili obtentu, frequens populorum turba cœpto operi eleemoſynarum largitatem non modicùm ſuppeditabat. Unâ igitur noctium, quædam Deo ſupplex mulier votivam candelam Altari impoſuit, expletâque oratione, lumen inibi ardens reliquit, ac cuſtos Eccleſiæ oblitus rerum, ſe cubitum collocavit. At candela dum improviſa conſumitur, quæque vicina ardendo lambit, pallium ſuper Altare, ac pallam (*b*) ſuppoſitam arripit, & ad proximos parietes arentibus contextos frondibus, flammas vigrantes trajicit.

Eâ horâ Chriſti Præſul feſſos artus placido ſopori in urbe commorans crediderat, & uſu ſolito officialis Clericus ante eum ſtudio lectionis inſiſtebat. Tunc Sanctus inopinatò expergefactus, aſſidenti inclamat his vocibus: Surge, ait, quantociùs, locum ſancti Manſueti expete feſtinus, candelam quam illa Deo devota Altari ardentem impoſuit, extingue ſollicitus, quia lambens flamma pallium cum vicinis frondibus adedit; & ni præclara ſancti Præſulis ibi jacentis virtus adjuverit, noſter cœptus labor in conſtruendo cum magno diſpendio deperibit. Credo aliquid divini judicii per ſoporem ſenſerat, qui rem longè actam tam præſagâ mente in ſomnis cognoverat. Mox intempeſta noctis Clericus celer locum adit, rem ſicuti audierat reperit, ignem extinguens, Monachum de negligenti incuria increpat, & quod à Pontifice dedicerit ſtudioſè intimat. Adeſt hujus facti toſtimonium, pallium refarcitum, & à Sancto Domini decoro limbo adornatum.

CAP. XLIX.

Quòd ſpiritu Prophetia indicavit aſtantibus, quòd Regno reſtitutus foret Otto tertius.

S. Gerard prédit que l'Empereur Othon III. ſeroit rétabli ſur le Trône.

QUantùm autem Prophetiæ emicuerit dono, ſancti Spiritûs impletus affamine, veridicorum teſtimonio probat dictum memorabile. Secundo Ottone Auguſto, rebus humanis exempto, Dux Bajoariorum Henricus Ottonem ejus filium adhuc infantem in cunis rapuit, Imperiumque ſibi geſtiens uſurpare, eum in captionem poſuit. Noſtri ergo patriotæ (*i*) Principem degenerem non patientes ſuſcipere, fideli eligunt conſilio Dominum proprium aut vi aut ratione repoſcere. In hoc peragendo venerandus Gerardus ad ſolatium evocatur; ſed debili fractus ſenio excuſatur redditur. Verùm quos corporeo nequivit comitari, veſtigio ſpiritualium ſolatiatur orationum juvamine magis proficuo. Itaque utrimque congregatur agmen bellatorum non modicæ multitudinis. Dies ac locus ſtatuitur mutuæ collocutionis, ac Dei gratiâ pax roboratur, fidelibus percurrentibus internuntiis: beatus verò Pontifex perturbatione Chriſtiani populi nimiùm anxius, quid rerum ab adunato gereretur exercitu, erat ſuſpenſo corde dubius.

Quadam itaque die flammivomo ſole Cœli axem mediante, vir Domini ſub divo penes ſuum Palatium ſtabat pro aliquantulo corporis levamine, de prædictarum eventu rerû conquerens cum familiaribus pia animi ſollicitudine, & ſubinde Cœlum reſpectans, ſubinde ab imo pectore prolatis ſuſpiriis illacrumans, inſperatò facies ejus lætitiæ claritate perfunditur, & neſcio quid divini in Cœlum intuitus, jocundo verbo hæc præfatur adſtantibus: Gaudete, dilectiſſimi, quia hodiè hac horâ pax noſtro eſt reſtituta Imperio, noſtro futuro Principe libertati reddito. Mirati qui aderant pro almifica Beati virtute, diem atque horam certo deſignant notamine, & æquè reperiunt ut præſago Sancti conſtiterat prædictum ore.

CAP. L.

Quòd prædeceſſorem ſuum beatum Gauzlinum cognovit in Cœlis, ſancto Apollinari adſociatum.

S. Gerard connoît par révélation, que S. Gauzelin eſt en gloire au Martyr S. Apollinaire.

OCculta etiam ſuorum conſilia judiciorum ei Omnipotens ſæpè declarabat, ac velut conſecretali intimo, arcana ſuæ diſpenſationis certiſſimè revelabat: ſuo namque prædeceſſori Domno Gauzlino Pontifici maliloquorum derogabat ſuſurratio, ut

(*g*) *Septiformem Litaniarum curſum.* Il fut réciter les Litanies des Saints par ſept Chœurs différens, comme il ſe pratique encore dans quelques Egliſes par les diverſes Proceſſions qui s'y fondent en même tems.

(*b*) *Pallium ac pallam*, le Tapis & la Nappe de l'Autel, & les feuilles ſéches qui couvrent les murs de l'Egliſe.

(*i*) *Noſtri patriota*, nos Compatriotes. Les Seigneurs de Lorraine ſe déclarerent pour le jeune Othon, contre Henry de Baviere, qui avoit uſurpé l'Empire.

Digitized by Google

plurimi noſtri temporis ad detrahendum potiùs quàm laudandum ore patent promptulo, dicentes eum à religionis tramite plurimùm exorbitâſſe, ac per erroneos ſæcularis vitæ curſus non minimùm devitâſſe. Quæ ſententia odibilis in tantum proceſſit, ut aures hujus Sancti pulſaret Præſulis. Sed ille ne audiret nequam verba detractionis, ſepiebat ſibi aures ſpinis divinæ lectionis. Tamen hujuſmodi dictis nec nimiùm credulus, nec uſquequaque dubius, ſtatuit pro eo piam Creatoris clementiam exorare attentiùs, ut ſibi Dominus dignaretur intimare utrumnam jam fatus Epiſcopus in cœleſtis requiei lætaretur beatitudine.

Secretò ergo triduanum ſolus explet jejunium indefeſſum, cum ſingultu & gemitu fontem emanat lacrymarum, vigiliis ac precibus diuturna tranſigit ſpatia, laceſſentem ſtomachum jugi macerat inediâ. Tridui demùm temporis excurſâ abſtinentiâ, cœlitùs viſitatur revelatione gratificâ, & cujus ſit meriti vir pro quo petierit, ſuperná ediſcit gratiâ. Intimatur namque ſibi à Chriſto non dubiè prænominatum cœleſtis conſortii perpetuâ fœlicitate coronatû, ac venerandi Martyris Apollinaris gloriâ & meritis coæquatum. Nec verò id cuiquam videbitur incredibile, qui perpendit eum in conſtruendo Buxerienſi Cœnobio laborioſè nec inutiliter deſudâſſe, cujus meritum & corona haud hæſitanter creditur, quidquid inibi caſtè ac religioſè à Chriſto famulantibus peragitur; quæ ratio divini eloquii teſtimonio innititur, cùm tuba cœli Paulus ſic hortando inquit Philippenſibus: *Gaudium meum & corona mea; ſic ſtate in Domino, chariſſimi.*

Philip. iv. 1.

Cap. LI.

De glorioſa ſanctorum Manſueti & Apri apparitione, & ſibi ab iis reddita ſanitate.

S. Gerard reçoit la ſanté de S. Manſuy & de S. Epvre.

TEmptatus eſt quoque aliquando deſperabili corporis ægritudine, per quam Deus omnipotens glorificanter declaratus eſt in ſuæ virtutis majeſtate. Quodam ſiquidem tempore nimio languore prægravatus, ipſo jam frigeſcente corpore, ad extrema eſt deductus, nec quiſquam ei ſpem redituræ ſoſpitatis ſpondere præſumebat; nemo niſi de ſolo ejus funebri obſequio ſatagebat. Tunc eum ſubiit cœlitùs inſpirata cogitatio, ut ſanctiſſimorum Pontificum Manſueti & Apri ſe clementi commendaret præſidio; atque eorum venerandas Reliquias juſſit deferri in ſancti Joannis Baptiſtæ oratorium, quatenùs ipſorum præſidiante ſuffragio, indeſperati caperet languoris præſens remedium, aut in ſupremo exitu ante ſeverum judicem propitiabile ſolatium. Sacraris igitur pignoribus infra urbem delatis, cum honore condignè à fidelibus noctu celebrantur vigiliæ, nec deſunt Pontifici in conclavi contiguo (*k*) recubanti funereæ excubiæ. Intempeſtâ autem noctis ſtrepitu vulgi frequentis ſubſidente, ecce illi qui languerat cœpit præter ſpem ſalutifer ſopor obrepere, moxque à ſanctis Pontificibus viſitatur per ſomni quietem exoptabili viſione.

Videbatur namque ſibi languenti ante lectulum adſtitiſſe eoſdem viros magnificos, Præſulari habitu decenter infulatos, qui quaſi requirebant ab ipſo miſericordi compaſſione quomodò ſe haberet, & cujuſmodi languore tam graviter ægrotaret. Cùmque modus ac genus ægritudinis à languido panderentur, viſum eſt ſibi quaſi juberent ei ut ſe ſequeretur, & reflexum iter verterent verſùs oratorium, quo ſacra eorum pignora ſervarentur. At ille qui dies non paucos languerat, ſoſpes ſurrexit, concitus, ac glorioſæ viſionis ſtupore attonitus, credebat beatos Præſules corporeâ ſibi aſtitiſſe præſentiâ, iterque arripuit quaſi eorum ſecuturus veſtigia. Ad valvas autem perveniens Eccleſiæ, propriâ potitus mente Sanctorum recognovit virtutem, quam ſibi dignati ſunt oſtendere, moxque antiphonam *Exiliit claudus, & ambulabat*, præcinuit in jubilationis laude. Hinc ante venerabiles ſternitur Reliquias, pro beneficio grates ſanctis rependit magnificas, Deumque in ſuis famulis prædicabilem intacibili ore glorificat.

(*k*) S. Gerard demeuroit dans le Cloître avec ſes Clercs, dans une chambre contiguë à l'Egliſe de S. Jean-Baptiſte.

Cap. LII.

Quòd nimia vis ventorum ante Beatum nequivit extinguere vel minuere lumen cereorum.

Le vent éparpille les cierges allumés devant le ſaint Evêque.

COetum quoque Græcorum (*l*) ac Scottorum agglomerans non modicum, propriis alebat ſtipendiis commixtum diverſæ linguæ populum. Quibus etiam cotidie congregari ſtatuerat diviſis altariis in Oratorio, ubi Deo ſupplices laudes perſolverent more patrio. Quemdam itaque talium boni teſtimonii virum contigit ab hac ſæcli ærumna eripi, cujus exitus nocte terras inumbrante eſt relatus beato Pontifici. Qui mox à nocturno ſurgens ſtratu quo jam ſeſe locaverat, devotus feſtinè pergit ad funebres obſequias, longè in media platea civitatis, ubi ſervabatur corpus jam obeuntis fratris.

Tunc nubilus aër in immenſas ſeſe pluvias denſaverat, & tempeſtuoſa vis ventorum cœlo inundante nimio flatu perurgebat. Servus autem Omnipotentis exequiali peracto Officio, defunctum ad Eccleſiam proſequitur, prævio cereorum obſequio: ſed quanquam, ut diximus, pluvioſa tempeſtas influeret, licèt magna Auſtri violentia ipſas etiam arborum radices evelleret, tamen ante beatum Præſulem lumen præcedens extingui non valuit, nec ſuæ ſplendorem claritatis ulla aëris turbela imminuit; nimirùm quia verum lumen, Chriſtum, ſcilicet, in ſeſe gerebat, & ipſe radians plebis lux tenebras eorum ignorantiæ doctrinâ & exemplis illuſtrabat: ideò caliginoſâ noctis umbrâ meritò obtenebrari nequibat.

(*l*) Remarquez des Moines Grecs & Ecoſſois dans l'Egliſe de Toul, où ils faiſoient [illegible] en ſa Langue.

Cap. LIII.

De injuriis ſancto viro inlatis, & de abſolutione anathematizatorum.

S. Gerard outragé par des méchans qu'il avoit excommuniés

QUia autem granum erat dominicum ſupernis recundendum horreis, neceſſe erat eum in hac convalle lacymarum aréâ triturari paternæ afflictionis; ut inde panis mundus ſuper nivem dealbatus componeretur, ac divinæ conſpectui majeſtatis velut holocauſtum acceptabile offerretur: * *Quem enim diligit Dominus, corripit & caſtigat omnem filium quem recipit.* Invidus itaque humanæ ſtirpis inimicus vitam illius cernens miris effulgere virtutibus, ſicut cera à facie ignis liqueſcens tabeſcebat, quia eum præcelſo humilitatis gradu cœli ardua penetrare conſpiciebat, unde ſe per ſuperbiæ noxam dejectum noverat. Hinc ejus famoſam gloriam teterrimus ſuæ invidiæ tenebris cupiens offuſcare, quoſdam ex potentioribus laïcis Leuchi territorii Odelricum & Richardum cœpit contra eum nequitiæ ſtimulis agitare, qui potiùs debuiſſent ei fideli animo obedire. Nam in plebem ſancto Pontifici à Deo creditam perpetrare multa cœperunt gravia ac peſſima, & quæ piî Paſtoris miræ patientiæ forent importabilia, rapinas

Prov. iij. 12.

ſcilicet, injuſtitiaſque in pauperes crudeliter exercendo, & quæque cupido avaritiæ oculo, de rebus eccleſiaſticis contra jus atque fas uſurpando.

Hos mitiſſimus Chriſti Præſul multimodè paternâ redarguens invectione, non ſolùm eos ad viam æquitatis nequivit ullo modo reflectere, immò potiùs ſanctâ ejus deteriorati commonitione, columbinam cœpere in eo ſimplicitatem irriſoriè ſubſannare. Tunc vir Domini non proprias ultum iri cupiens injurias, ſed plebis ſibi commiſſæ ſummâ mentis pietate miſeratus moleſtias, quos diutiſſimè patienti ſuſtinuerat animo, tandem more legali terribilis anathematis coarctat vinculo. Sed illi nequiſſimi, quia divini præſentiam reſpectûs poſthabebant, tremendique horrorem judicii, jam animo floccifecerant, chriſtiani obligationem conſortii ut nihilum parvipendunt, dementiſque more frenetici, in Dei Præſulem inſaniunt, & ſalutare antidotum eis datum ad animæ medicinam, recalcitrando vertunt in furoris inſaniam.

Hinc contra eum inſurgentes, minas terroris abſenti congeminant, ipſum etiam mortis exitum, ſi opportunitas obtuliſſet, atrociter intentant. Intimatus Chriſti ſervus à familiaribus quò ſe cautum redderet, ne perverſiſſimis patrandi locum facinoris ullo modo concederet. Sed, ut ait exemplum Salomonici proverbii, *Juſtus quaſi leo confidens, abſque terrore erit*; fortiſſimus Domini bellator garrulas eorum minas quaſi canum latratus deſpiciens, importunos ſuæ Parochiæ ſtatuit fines deambulare contiguos.

Proverb. xxviij. 1.

Itaque apud Mannonis* cortem ſancti Apri villam tempore quodam devenit, ibique juxta Eccleſiam pernoctare diſpoſuit. At unus ex jam fatis miſerrimis, Odelricus videlicet, hoc cognito ratus ſe tempus reperiſſe opportunum, aſſumptis complicibus, Præſulem inſequitur beatiſſimum, & ſicut athletam Chriſti Lambertum Trajectorum Pontificem Dodo peremit infœliciſſimus, ita hunc Sanctũ Domini, nequam Odelricus neci tradere aggreditur. Tunc domum in qua ipſum noctu morari cognoverat, cum manu obſidet prævalida, & quaſi lupus ovili inhians, quærit aditum quò introeat: ſed multitudo ſancti Præſulis fidelium armorum vaſis intùs aſtans præparata, aliquantulum ejus iniquo niſui viriliter obſtiat. Vir autem patientiſſimus, Omnipotentis nixus auxilio, ad necis ſe parat periculum abſque ullo timoris indicio, Eccleſiæ pavimento pronus incubans, lacrymarumque fontibus humum ubertim irrigans, atque corde & ore cœlum his vocibus pulſans: *Dominus illuminatio mea & ſalus mea: quem timebo.* Et rurſum, *Si conſiſtant adverſum me caſtra, non timebit cor meum.*

Mannoncourt.

Pſalm. xxvj. 2.

Pſalm. xxvj. 3.

At Odelricus atrociſſimus cernens armis ſibi non patere aditum, vi prohibente obſtantium, tecto & parieti ignem apponit flammivomum, domum cum baſilica contiguâ crudeliter adurit, plurimos ſancti Pontificis familiarium nequiter interimit. Chriſti verò dilectiſſimus jam Martyr deſiderio ac amore effectus, ante altare humi ſtratus reperitur, capitur, trahitur, injuriatur, & niſi anathematiſatos abſolvat, mors ei vicina gladio cervici impendente minatur. Verùm ille non veritus ab hujus ſæculi ærumnis exui cujuſcumque generis morte quippè qui jam cupiebat diſſolvi, & cum Chriſto eſſe, ſed eorum compatiens inſaniæ, velut pater mitiſſimus, nè ſuo temporali interitu ipſi æternæ mortis cruciatu damnarentur, illorum ſatisfecit voluntati importunæ, eo tenore ut quidquid deliquerant, dignâ cerrigerent pœnitudine.

At quia incorrigibiles in priſtina perduraverunt nequitia, ideò ipſis meritò conduplicata eſt irrevocabilis ſceleris ultrix vindicta. Nam modò à beato Præſule demùm excommunicantur, immò à cunctis Gallicanis pontificibus, ab ipſo quoque Domno Apoſtolico de ſorte Eccleſiæ eliminantur. Ut autem omnipotens inſpector cunctorum ſe panderet ſui famuli injurias non placato reſpexiſſe oculo, fœviſſimos diræ crudelitatis miniſtros conſequenti progenie juſtò damnavit judicio. Nam poſt egregii pontificis exitum, ita cœperunt omnes cum propria ſtirpe adnullari, ut nemo in priſtinum decus ſæculi, ad honorem queat ſe rediſſe gloriari. Verè ſupernus arbiter jure in omnibus viis ſuis juſtus prædicatur, qui peccata patrum in filiis ſceleratis uſque in tertiam & quartam generationem reddere cognoſcitur.

CAP. LIV.

De quibuſdam inſtitutis, & ſancta Dei Eccleſia rebus adquiſitis.

HIc adeptus eſt præceptum ab Ottone Auguſto, ut fideles hujus ſedis obtineant facultatem liberam eligendi Pontificem (*m*) quemcumque ſibi proficuum viderent, Xenia (*n*) autem quæ ab anteceſſoribus ejus pro dandis præbendis exigebantur, poteſtati Canonicorum pro augmento religionis tradidit. Eccleſiam in Tranculfi villa* cononicis ob anniverſarii ſui diem celebrandum conceſſit. Conſtituit quoque ut manſiones Celericorum quæ infra mœnia civitatis conſiſtunt, quæ ſunt conſtituæ in loco qui dicitur exterius clauſtrum, nullus extraneorum causâ hoſpitalitatis inquietare præſumat, nec cuiquam laïcorum liceat inter eos manſionem habere aut manere. Hoſpitalitatem (*o*) apud ſuam ſedem ſupervenientium necnon agentium, dominici memor eloquii ordinavit, & decimas omnium Epiſcopalium reditum ibidem delegavit. Ipſe imperiali præcepto Ottonis magni poſſedit abbatiam Mediani Monaſterii, & de Offonis villa, necnon Paulinicenſem & Dervenſem.

Il reçoit des privileges que S. Gerard a obtenus pour ſon Egliſe.

* Tranqueville; V. dépendant de Vacherey.

Il joüit des Abbayes de Moyenmoutier, d'Offonville, de Poulangy & de Montier en Derf.

Eo tamen vivente Heribertus juvenis, pater Stephani Comitis de Vitreio* totam Abbatiam Dervenſem abſtulit & poſſedit, cujus veſtigium ſequens ejus filius Stephanus, ſimiliter uſurpavit & tenuit. Adquiſivit etiam idem Præſul à præfato Imperatore abbatiam S. Deodati, & Foreſtem & bannum, quam dicunt Epiſcopi montem, & villam Banniolum*, & ab Odelrico Comite acquiſivit ſeptem manſos apud* Bodonis curtem, cum dimidia eccleſia, & à Warnero Comite caſtrum de Murovualt*. Precariam quoque faciens de Barromonte accepit à Duce Beatrice quinquaginta novem manſos, videlicet, villam* Vemplonam, Briloni villam, Longam Villam, Reſon, Tannumt, Nan cum molendino, Corcellas, item Corcellas, Baſini curtem, Malberch. Ipſe conceſſit Duci Beatrici (*p*) tempore vitæ ſuæ, & poſt ſe

* Erienik Comte de Vitry.

* Bagneux.

* Boncourt.

* Murault.

* Monplaine, Brillonville, Longeville, Reſſon, Nant, Courcelles, Baſincourt, Malberg.

tout le revenu de ſon Evêché.

(*m*) Auparavant l'Empereur nommoit à l'Evêché de Toul: S Gerard obtint de l'Empereur un Privilege pour la libre election.

(*n*) *Xenia.* On donnoit des préſens à l'Evêque, pour appreander les Chanoines. S. Gerard renonça à ce droit au profit du Chapitre.

(*o*) Il fonda la Maiſon-Dieu en l'honneur de S. Cathédrale, pour y recevoir tous les pelerins & les étrangers qui venoient à Toul. Voyez cy après *Codula Epiſcop. Tull.* Vie de S. Gerard. Il attribua à cet Hôpital la dixiéme partie de

(*p*) Il engagea à titre precaire, ou en échange d'autre bien, l'Abbaye de Moyenmoutier & celle de S. Diey, à Beatrix Ducheſſe de Bar. Il ſe réſerva ſur ces Abbayes dix familles de ſerfs, de chacune la dixme, les Mines d'argent de S. Diey, les Ecus des perſonnes devoüés à l'egliſe de S. Diey, & tout le Diſtrict, ou la Juriſdiction. Nous avons parlé ailleurs des Mines de S. Diey, & nous avons fait graver les Monnoyes de S. Gerard trappées à S. Diey.

uni filio ſuo tenere abbatias Medii Monaſterii, & S. Deodati, retinens inveſtiturâ indominicata Monaſteria, & decem manſos de utroque Cœnobio, & altare S. Deodati, & decimas minæ argenti, cenſuſque hominum ad altare pertinentium, cum omni diſtricto. Quique movit rationem contra præfatum Archardum * Lingonenſium Præſulem, aſſerens eum rependiſſe pro Varennis reſtaurationem. Cui Archardus ſpopondit ſe daturum augmentum ſecundùm conſilium utriuſque partis fidelium; ſed vicino præreptus obitu, ſponſionem non duxit ad effectum. Res ergo in dubio perſtitit, dum ſuus ſucceſſor Widricus parvo poſt tempore ſupervixit. Subſequens autem Bruno & Varennas vi tenuit, & pro tribus villis quas Archardus in concabium dedit, Pauliniacenſem Abbatiam * uſurpavit.

* Arcard, Vidric, & Brunon Evêque de Langres.

* Poulengy.

CAP. LV.

De glorioſo tranſitu beati viri ad gaudia perennis Regni.

Mort de S. Gerard.

CÆterùm quia ejus ammiriabilia geſta nequit humana mens in numerum colligere, ne dum valeat linguæ plectro perſonare, ſanctiſſimum ejus tranſitum ſuccincto ſatagimus compendio perſtringere. Itaque jam ſenectutis gravedine ſarcinatus, prænoſcens diem ſui imminere tranſitûs, ſolertiùs divino ſervimini ſe præparat, quo faciliùs ſupernæ janua pietatis ſibi introituro pateat. Quia autem mortem furi comparari improviſo, divini dedicerat verbi atteſtatione, velut vigil ſollicitus, ſupernam ſatagebat horam ſummo cum timore expectare, nè eum repentinus interitus inſperatò ſurriperet, ac imparatum ſuperno Judici præſentaret. Quæ pia ſollicitudo jam eum de Chriſti benignitate certum reddiderat, quia continua mortis meditatio cautum & paratum ſanctâ conſuetudine effecerat. Peractis igitur glorioſè in Pontificatu quadragenta & uno annis, hebdomadibus tribus, diebus quoque tribus adjectis, plenus dierum hoc ordine hominem exiit.

Die viij. kalendarum Maiarum quidam boni teſtimonii ex Scottis, quos alebat, primo ſurgit diluculo, urbis plateas circumit, ejulando clamans ac proteſtans Patrem ſuum & Dominum, videlicet Epiſcopum, eximendum à ſæculo, idque certæ viſionis ſigno præmonſtratum ſibi à Domino. Corda percellit omnium hoc flebile indicium, ſed triſtis rerum exitus dat Scotto teſtimonium; manè ſiquidem ipſius diei ſole terras illuſtrante, vir Dei ſolitos matutinorum curſus expleverat, ac ante beati Martyris Blaſii altare, quidnam pſalmorum aſſueto more decantabat, cùm ſubitò ſenſit ſuper cervicem velut dirum ictum ferientis lanceæ, moxque hoc dolore omnium elanguit virum valetudine. Hinc brachiis bajulantium eſt delatus ad lectulum, & convocans devotum ſuæ Sedis clerum ac populum, indicat eis ſuum præſentialiter imminere tranſitum. Quos etiam ſanctâ ſuâ commonitione confirmans in divinæ Legis obſervatione, & reconciliatus ſancti Olei perunctione (*q*) necnon cunctos præſentes & abſentes abſolvens Epiſcopali benedictione, divini ſumpſit Sacramenti Viaticum ſummâque cordis ac vultûs cum lætitiâ fœlicem efflavit ad aſtra ſpiritum.

Quis ſiccis poteſt luminibus planctus referre & lacrymas affluentium promiſcui ſexûs & ætatis turbarum, inopum maximè & peregrinorum, quibus velut filiis dulciſſimis ſuper charitatis pandebat ſinum? Communi omnes lamentabantur voce, orphanorum tutamen, mœſtorum conſolamen, pauperum levamen ſe tam inſperato amiſiſſe. Quid multis morer? Cujuſmodi fuerit vita in ſæculo, evidentibus propalavit indiciis divina dignatio.

CAP. LVI.

Quòd poſt exceſſum, quidam Monachus in Cœnobio S. Arnulfi cognoverit deceſſum beati viri.

La mort de S. Gerard eſt révélée à un ſaint Religieux de S. Arnoul.

METtis enim fuerat quidam devotæ mentis clericus, Fulcuinus nomine, qui ſæculum divinæ præceptionis hortatu perfectioris vitæ requirens ſtatum, poſt habito ſæculari honore, jugum Chriſti expetiit ſuave, apud ſanctum moratus Arnulfum in monachili ordine. Hic in extremis agens, horâ quâ noſter fœlix Paſtor obiit, diuque in agone ſudans, in extaſi raptus ſine vitali flatu aliquantiſper jacuit, ita ut à præſentibus crederetur jam tranſiſſe viam hujus ſæculi. Mœſta fratrũ cohors ibi frequens aderat, quæ ejus exitum pſalmodiæ & precum votis inſiſtendo, apud piam Omnipotentis gratiam adjuvabat; cùm ſubitò ille qui præ manibus velut mortuus tenebatur, flatu reſumpto rediit, cunctiſque perterritis ac rei novitatem mirantibus infit: Meum noveritis exitum adhuc divinâ prædeſtinatione differendum: ſed de perſona cujuſdam magni viri eſt ingens in cœlis gaudium, qui cum ſpe divinæ clementiæ ad ſuperni throni deducitur judicium. Nam vidi ſanctorum agmina Angelorum lætantia exeunti animæ occurrere; & cum verbis piæ conſolationis eam vultui æterni Judicis præſentare. Omnibus adſtantibus creſcit horum verborum ammiratio, & quæ ſit tanti perſona meriti ſubit ſtupida hæſitatio, famaque hujus dicti vulgatur in publico. Cunctis autem attonitis veridicus advenit relator, nuntians quòd beatum Pontificem ab hujus mundi ærumnis pius evocaverit redemptor, Inquiſita verò ejus hora tranſitûs, inventa eſt eadem quam prælibatus dixit Monachus, cognitumque extitit ipſum fuiſſe, quem viderat Angelicis Chriſto præſentari manibus. Debitis ergo officiis à lamentante populo proſecutus, finitimis in ejus obſequio aggregatis pontificibus & regni optimatibus, in medio choro Eccleſiæ ſuæ (*r*) Sedis, quam ipſe à fundamentis extruxerat, eſt honorificè tumulatus, ubi mirificis virtutum prodigiis multipliciter effloruit. Quarum ſunt etiam nunc in præſenti vita teſtes idonei; adhuc quoque digniter floreſcit, niſi modica fides petentium deſperando lubricaverit. Verùm pauca è multis hîc inſerere dignum duximus, ut ſuperni gratiam conditoris quàm prædicabilis in ſancto ſuo extiterit, palam luce declaremus.

CAP. LVII.

De quodam Paralitico die anniverſarii ejus apud ſepulchrum curato.

Guériſon d'un Paralytique au tombeau de S. Gerard.

IN ſuburbio ejuſdem civitatis erat quidam artifex lignarius, Eccleſiæ S. Anniani (*s*) capitali cenſu ſervulus, qui pluſquàm ſeptennio ita paralyſis debilitate contractus languerat, ut non in quamlibet moveretur partem, quæcumque ingruiſſet neceſſitas, niſi manibus aut vehiculo veheretur ubilibet oportuerat. Hic impoſitus carruculæ uno homine trahebatur, & per urbes atque vicos ſtipem mendicando ducebatur. Hoc fultus juvamine quamplurima Sanctorum inviſebat Oratoria; eorum poſcens meritis

(*q*) Il reçut l'Extrême Onction, & réconcilia les excommuniés, avant de recevoir le Viatique, ſuivant l'ancien uſage de l'Egliſe.

(*r*) On voit encore ſon tombeau en cuivre au milieu du Chœur de la Cathédrale, où eſt ſa figure en relief.

(*s*) C'eſt aujourd'huy l'Egliſe de l'Abbaye de S. Leon dans la ville de Toul.

membrorum

membrorum ſibi reſtaurari munia, ſed nemini placuit Beatorum poſtulantis efficere votum, quia id noverant ſanctiſſimo noſtro Patrono ab Omnipotente deſtinatum. Is igitur quodam nocte languore ſimul ac mœrore prægravatus ſoporatur, moxque in divina conſolatione in ſomnis viſitatur, utque beati Pontificis tumbam ſanandus adiret ſalutiferè commonetur.

At ille de promiſſa ſoſpitate jam ſecurus, & de egregia virtute S. Præſulis non dubius, primi ejus anniverſarii redeunte curſu, mauſoleum petiit miraculis glorioſum, atque inter devotas preces non modicum fundit lacrymarum ac gemituum. Quem clemens pietas miſerationis oculo dignata eſt reſpicere, eique conceſſit genuum ac baculorum uti fulcimine, diutino grabbati relicto geſtamine. Tali greſſu integrum tranſegit annum, ſed de Sancti non diffiſus potentia, ad ejus repedavit anniverſarium; eoque toto die ſupplex illic precator commoratus, noctem etiam inſequentem continuavit vigiliis & precibus. Sed Præſul magnificus ſurdo non præterivit auditu indefeſſa vota fideliſſimi pauperis, atque ipſi in craſtinum, quæ dies erat Dominica, reſtituit exoptata xenia ſanitatis. Nam dum in oratione recubans ante venerabile ſepulchrum, ſeſe fatageret pro poſſe erigere ad publicæ Miſſæ Evangelium, ſubitò bacilli quadam vi divinâ excuſſi labuntur è manibus, ac ſanandus novos perpetitur dolores, in proximo gaviſurus. Fragor junctarum in repetendo ſua loca ob omnibus auditur, extentorum cruore membrorum humus irroratur, atque in proprios paulatim greſſus erigitur. Solvuntur nervi diutino innodati rigore, pulſant venæ ſanguineo vaporante calore, cunctorumque uſus membrorum ſolito funguntur munere, & fit plenus homo adeptâ integritate virium, qui modò quaſi ſpirans quoddam videbatur ſimulacrum. Hic ergo mente & ore magnificans Sancti virtutem eximiam, teſte populo domum repedavit propriam.

CAP. LVIII.

Quòd S. Maïolus indicat fratribus S. Gerardum humanis exemptum rebus.

S. Maïeul annonce la mort de S. Gerard à ſes Religieux.

EAdem quoque tempeſtate beatus Maïolus plurimorum Chriſti ſervorum Pater eximius, Cluniaco aderat; & in hora quâ noſter venerandus Paſtor ſæculo eximebatur, à fratribus divino impleto Officio tempus refectionis advenerat, ipſeque præfatus Pater Maiolus ad eſum convocando fratres, monaſtico more cymbalum inſonabat (1). Tunc itaque ſicut erat illi continuus uſus, etiam in agendo aliquo terreno opere, ſupernæ contemplationi intendere, & interioribus mentis oculis Chriſtum orando in ſede Majeſtatis conſpicere; repentè in claram lætitiam ejus mutatur facies, & præ abundanti gaudio lacrymis diſtillabat affluenter, ac fratribus convocatis, talia profert: Frater noſter Domnus Gerardus Leuchorum Pontifex ſæculi hujus angoribus abſtractus, divino præſentatur judicio, & idcircò illi curemus impendere ſolatium charitativo animo; nobis enim erat junctus familiaritatis ſocietate, atque notus omnium bonorum morum qualitate. Sed quamvis ejus vita fuerit in orbe laudabilis, & dignus meritorum ſplendore à Chriſto miſericordiam conſequi, tamen quia nemo in præſentis ſæculi ſqualore eſt mundus corde, ſtudeamus ei pro poſſe ſuppeditare precum ſuffragatione. Devoti itaque fratres ſuppliciter agunt commendationem, notanteſque illius exitûs horam & diem, certis referentibus nuntiis, reperiunt veram contigiſſe ſui Patris revelationem.

(1) Remarquez que l'Abbé de Cluny ſonne lui même le Réfectoire.

CAP. LIX.

De quadam muliere, tum deſtituta, tumque membrorum officio reſtituta.

Guérison d'une femme percluſe.

QUædam etiam mulier de Troceïo villa ſuper Moſam fluvium, ita membris contracta adducitur, ut ad pectus inſolubiliter recurvatis manibus, crurum quoque ſuræ retrorſum adhærerent aptis ſedendi partibus. Hæc die anniverſario Sancti obitûs, inclytam prodigiis inviſit Tumbâ, humili precamine piam ejus exorans clementiam. Sed Vir beatus dignè poſtulantibus exaudibilis, non diu diſtulit ſeſe inclamantis vocem pauperis, atque ipſo die lacertis directis, manuum ejus rependit uſum, quibus valeret victualis operis ſolitum exercere ſtudium. At illa pro parte reddibitæ ſoſpitatis, glorioſo Præſuli magnas perſolvens grates, ejus ſervimini ſub capitis cenſu perpetuò ſe famulaturam devovet, adjuncto etiam ſpontaneæ caſtitatis voto, & quod ſibi dum adviveret, in ipſa foret civitate, inde mutata manſio. Hinc in ejuſdem platea urbis adepta hoſpitium, cœpit paulatim ad plenum redintegrari cuncto vigore artuum. Verùm lividus humani generis inimicus mirificis Beati invidens virtutibus, & ratus prædicabilem ejus famam ſuis occludere machinationibus, fœmineam, proh dolor! circumvenit mentem, atque aſtu callido miſeram in corporis dejecit corruptionem. Mox voti rea, denuò contrahitur; cubiti cum manibus plus quàm pridem innodantur, tibiæ cum pedibus dolendo rigore complicantur.

Sed illa quam recidivus dolor ſupplicem effecerat, ad notum recurrit ſolamen, reatum cum gemitu proteſtatur ante Tumbam venerabilem, & in admiſſi correptione ſe manere ſpondet cautiorem. Annuali ergo remeante almiflui Confeſſoris tranſitu, puella debilis ante ejus jacens ſepulchrum, pio refovetur Sanctiſſimi interventu, atque rursùm erecta, tripudialiter gliſcit de priſtino membrorum ſtatu. Aliquanto autem temporis interſtitio in ipſa urbe commorata, iterùm eam verſipellis impetit temptator malignitatis aſtutiâ. Suadet namque ipſam à promiſſis deficere, votivam civitatis manſionem deſerere, & in cunctis faſſidicam ad propria remeare. Tunc infœlix callido decepta illuſore, nativum repetit ſolum, ubi voluntariò patitur promiſſæ caſtitatis diſpendium, nihili faciens quod dudùm Deo teſte ſpoponderat ante venerandi Præſulis ſepulchrum. Verùm Sanctus Domini non perfert illam æternæ diſtrictionis tradi judicio, ſed clementi ultione iterùm temporali afflictionis flagello, ac ſolitæ debilitatis ampliorisque torquet ſupplicio. Vis itaque doloris animum ejus ſtimulat compunctionis aculeis, ac ad ſeſe rediens, noxam recognoſcit cum fletibus & ſuſpiriis; moxque ad priſtinum repedat Medicum, ſpe impetrandæ ſoſpitatis. Sic ante ſanctum ſtata lapidem, culpam admiſſi confitetur, ſe facti pœnitere non ficto corde proteſtatur, priſcam ſponſionem Deo favente ſervare pollicetur.

Piiſſimus autem Pontifex conſuetâ uſus clementiâ, precantis miſeræ verba non abnuit humillima, atque die ſui tranſitûs dira nervorum ei reſolvit inter modica. Quæ exoptatam adepta ſanitatem, in melius correcta, non ampliùs ſenſit hujuſcemodi debilitatis pervaſionem. Harum aliarumque virtutum teſtes adhuc ſuperſunt idonei, qui aſſerunt ſub veritatis teſtimonio, ſe vidiſſe Luminaria ſtrata humi ante ſepulchrum, ſuâ ſponte erigi, nulloque fomentante, divino igne accendi. Sed quia ejus mirabilium ingens numerus humanum excidit animum, quæ illumina-

tione cæcorum, erectione contractorum, aliorumque peregit expulsione morborum; huic longo operi finem satagemus ponere exoptatum. Hæc igitur nos ex multis ejus meritis descripsimus pauca, & ex magnis digessimus parva, non ut illi honor aliquis præstaretur nostrâ insacundâ laudatione, quem certum est nostris nullis præconiis indigere, sed quo ejus æmulatores pro viribus efficiamur, per quem omnipotens Deus una & inseparabilis Trinitas glorificetur jugiter, & laudetur, quia ipsi debetur omnis laus & gloria in sæcula sæculorum. Amen. (*u*).

CAP. LX.

Incipiunt Miracula beati Gerardi.

Miracles de S. Gerard.

QUoniam divinitatis suppeditante gratiâ, quotidiè per B. Gerardum accrescunt clara Miraculorum insignia, idcircò vobis visum est, Domine venerabilis Udo (*x*), Primiceri, Patresque amantissimi, qui sub beati Protomartyris Stephani patrocinio eidem sanctissimo Pontifici fideliter deservitis, quatenùs meæ pusillanimitati onus importabile imponeretis, jubendo ut virtutes ejus magnificas in priori Libello longitudine fastidiante omissas, repeterem, & quæ plurimorum nostrorum patuerunt usibus, stilo elucubrante, posterorum memoriæ commendarem. Labor certè meæ insipidæ imbecillitati difficillimus, nisi vestro apud Omnipotentem interventu me juverit sancti hujus Patroni memorabilis virtus. Aggrediar ergo pro posse, Christi manu gubernante, primò digerere quæ per hunc glorioſum * temporibus venerandi Bertoldi atque Herimanni sibi successorum Pontificum, divina pietas dignata est efficere. Demùm ordine pertingam ad ejus glorioſam Translationem, quam Omnipotentis prædestinatio fieri voluit per almificum Papam Domnum Leonem *, quartum ejusdem Sedis Successorem.

* Berto'de & Herimann, Evesques de Toul.

* Leon IX. quatrieme successeur de S. Gerard.

CAP. LXI.

De quadam muliere cujus manus contracta, ejusdemque est solemnitate erecta.

Guérison d'une femme dont la main étoit retirée.

NAm quoniam ab ipso ejusdem magnifici Præsulis transitu mira cœperunt ad illius Tumbam prodigia claresceré, devotioni placuit Fidelium ejus annualem diem solemniter excolere. Hinc que Pontificali statuitur edicto circumjacentium populorum affluentiam devotè cum votorum frequentia ad Sancti recurrere clementiam, cuncto aggresti ad domestico intermisso opere. Quondam igitur anni vertente circulo Beati Festum populo lætante remeaverat, & solemni signo insonante ob Sancti reverentiam, omni manuali labori plebs fidelis renuntiaverat. Sed sicut stolida rusticorum fatuitas solet facilè divina postponere instituta; ancilla cujusdam Willelmi suburbani, officio textrinali intenta, non vicino obedientiæ pede solemnia implere curabat, immò post datum prohibitionis signum, cœpto operi inobediens insistebat. Cùmque huic tam injusto labori extra horam intenderet, ac pectine textorio telam feriendo percurreret, de repentè sentit sibi digitos innodari, eumdemque pectinem multâ vi miserabiliter adhærere manui, quo dolore impellente, præter velle cœptum opus omittere, & lacrymis manando duros ejulatus edere. Conatur instrumentum hærens digitis aut vi exerere, aut ingenio, sed abest efficacia huic contumaci studio. Hujus clamoribus omnis vicinia colligitur collectæ plebis, labor in junctura resolvendo frustra expenditur. Tandem misera in semet culpam cognoscendo repedat; intelligit quòd hanc sibi duram intulerit molestiam Sancti neglecta solemnitas. Itaque luminari voto præcurrente Beati Tumbam urgetur expetere, atque noxâ fatendo studet inibi pernoctare. Cùm verò in crastinum solemne Missarum Officium impleretur, populi astante frequentiâ, digitorum internodia resolvuntur, cunctisque mirantibus, instrumentum manui insertum Sancti virtute deponitur, & quæ olim fuerat beati solemnii superba despectrix, demùm facta est ejus virtutis devotissima collaudatrix.

On commençoit le repos des Fêtes dès les Vepres de la veille.

CAP. LXII.

De Bernefrido contracto, stipe ipsius dum vixit educato; & ad Tumbam post mortem sanitati reddito.

Guérison de Bernefride, dont les membres étoient retirés & perclus.

IN hac quoque civitate fuerat quidam nomine Bernefridus, à materno contractus utero, cujus omnis progenies constat S. Stephano sensuali subdita debito; qui S. Pontifice in hac lacrymarum convalle demorante, ejus stipendiis cum aliis quamplurimis alebatur, postque ejus excessum, ut fidelis servulus beneficiorum memor, beatum Tumulum devotè, prout sibi erat possibile, venerabatur, & quanquam reptando scabellis & genibus, vix pauxillum viæ in dies proficeret, tamen non omittebat quin quotidiè sanctum locum suppliciter repetendo inviseret.

Piissimus itaque Domini Confessor solitæ pietati vicinior, dignanter respicit fidele miseri servuli obsequium, ac inclinat clementes aures ad supplicis precis desiderium. Dumque ejus beatum annuale à Clero devotissimè celebraretur, ac ipse membrorum languore miserrimus, spe tamen animi non dubius, Sancti Tumbam orando veneraretur, subitò sentit vi divinâ scabellos sibi è manibus abstrahi, & contractos junctura rum nodos cum gravi dolore denodari. Tunc igitur nimiis constrictus anguoribus, clamores edit terrificos, fragor colliſorum poplitum auditus implet contiguos. Mox ille qui nunquam triverat terram à matris ubere, propriis conatur plantis vadere, sanitatique redditur integertimæ sancti virtute Præsulis, cunctos excitat in devotissimas laudes Omnipotentis.

CAP. LXIII.

De quodam cui planta inhæserant posterioribus, qui virtute Sancti sanus effectus est.

ITem quidam alius de Trondolis * ibidem advenit similli ratione miserandus, cui dolendo modo plantæ inhærebant posterioribus, & non tam reptando, quàm saltuatim corpus exporgendo iter agebat manibus; qui diu fideliter Sancti præstolatus circumcirca famosam miserationem, tandem aliquando promeruit exoptatam ejus meritis suscipere corporis sospitatem. Et quoniam quorumdam videbatur ingenuorum capitali censu servus, per Beati venerationem est ab eis omni immunitate liberatus, ac ad ejus excubias, quibus noctu & interdiu existeret, fideli devotione delegatus. Cui id officii fertur fuisse impositum, ut à sacro lapide quo beata tegebantur lipsana, pulverem erasum, salubrem præberet haustum advenienti frequentiæ populorum. Nam pro glorioſa virtutum admiratione ibidem plebium multitudines affluebant, ac quicumque febrium aliorum-

* Trondes, V. près de Toul. Guérison d'un homme, dont les pieds étoient attachés aux cuisses.

(*u*) Ici finit l'Ouvrage de l'Abbé Vidric.

(*x*) Voici un nouvel Ouvrage dédié à Udon Evêque de Toul, successeur du Pape Leon IX.

que languorum duros ſe perpeti labores dolebant, epotato pauxillo pulveris, ſanos ſe mox redire gaudebant.

CAP. LXIV.

De muliere à cæcitate liberatâ.

Guériſon d'une femme aveugle.

ALia rursùm illuc deducitur miſera, flebilis duri languoris moleſtiâ, quam geminis orbam luminibus, nox obſidebat tetterrima. Quæ non dubia firmæ ſpei certitudine ad Sancti Tumbam proſternitur aſſiduè, ejus exorans juvamina fidei precamine. Magnificus itaque Domini Præſul, uti ſemper fuit miſericordiæ plenus viſceribus, pias aures ejus clementer inclinat precibus. Et quoniam ipſe eſt conſpicuus ſuperni claritate luminis, noluit ſibi ſupplicem relinquere in gravibus cæcitatis tenebris. Superveniente ergo ſui glorioſi Anniverſarii tempore, quo uberiùs ſolet ſuæ ſacratæ requietionis locum miraculorum prodigiis inviſere, dum plebs fidelis inter Miſſarum ſolemnia divinis inſtaret laudibus, hæc inter alios, ſicut eam urgebat neceſſitas, adſtans devotiùs, ſenſit quædam ſpicula cœlitùs ſuis clauſis infigi palpebris, ac mox abundè genas rigante undâ ſanguinis, paulatim cœpit redire jocunda claritas diu fugitivi luminis. Cunctus verò populus devotè ad Dei laudes convertitur, præ nimiæ exultationis tripudio. Lacrymarum flumina profunduntur; ſed antequam finem in his laudibus populum contigiſſet facere, hæc Sancti meritis ſaluti eſt reſtituta integerrimæ.

CAP. LXV.

Quòd, ceſſante populi devotione, deſtitis Sanctus ſolitæ pietatis aliquandiu beneficium prabere.

La dévotion du peuple ceſſant, les Miracles ſont interrompus.

HÆc de plurimis Sancti virtutibus, prout divinitas contulit poſſe, decerpſimus pauca, quia multa ejus magnifica geſta reprehenſibili veterum incuriâ elapſa ſunt memoria. Culpis quoque plebis urgentibus, cœpit Vir beatiſſimus ſolita conſolationum munera aliquandiu omittere, dum videt miſeri devotionem populi erga Deum frigeſcere, nec ad correctioris vitæ emendationem ullo modo anhelare; immò etiam graviſſimis peſtium afflictionibus tota regio diutiſſimè contabuit; adeò ut ſe æternæ deſolationi ob enormitatem ſcelerum ab omnipotente Judice deſtinatam crediderit. Nam duriſſimâ aëris intemperie deſuper tempeſtatibus & procellis incumbente, dolendâ famis ſubſequente miſeriâ, mortalitatis etiam flebili peſtilentiâ cunctos fines perurgente, diutinâ quoque comitis Oddonis* perſecutione omnia circumquaque prædis ac incendiis devaſtante, tota penè patria funditùs ad nihilum deveniſſet, niſi larga Dei miſeratio per hujus Beati merita conſumptam plebem reſpexiſſet.

* Eudes, Comte de Champagne fit de grands ravages en Lorraine, ſur-tout dans le territoire de Toul. Voyez l'Hiſtoire de Lorr. t. 2. & Jean de Bayon. c. 43.

Sed ô verè ineffabilis & multiplex Omnipotentis pietas, cujus opus miſericordia & veritas, qui filios delinquentes ita flagellat, ut patienter emendet, ita contriſtat ut miſericorditer lætificet; quique hanc urbem diutiùs mœſtificâ afflictione proſtratam, inſperatò provehit ad ampliorem conſolationis gratiam, dum ex ea venerabilem ad memorandum Domnum Brunonem Præſulem ad ſummi Præſulatûs culmen exaltavit, ipſamque per hunc glorioſum Gerardum prodigioſis Miraculorum ſignis decoravit.

CAP. LXVI.

De quodam puero mox cæcato, ſed ad Tumbam Beati nec mora illuminato.

Guériſon d'un enfant aveugle.

SIquidem anno incorporati Chriſti milleſimo quinquageſimo, ipſiuſque Domni Brunonis, qui & Leonis noni Papæ, anno Apoſtolatûs ſecundo, redierat ſolemnis dies anniverſaria hujus beati Pontificis; quæ more conſuetudinario ſtatuta eſt celebrari cunctis Leuchorum populis. Verùm, ô lugenda mortalium miſeria, ſemper tendens ad declivia, quæ gaudet de vitiis ad vitia uſque ad tartara decidere, quàm de virtute in virtutem Cœli convexa conſcendere! Nam ejus digniſſimam celebritatem plebs ruſticana & urbica penè poſtpoſuerat, & ad quæque ruralia ac domeſtica opera vetitum laborem adhibebat, nec memorabile Sancti Mauſoleum ſolitis orationum & munerum votis excolebat. Cum ecce ipſius Feſti manè, ſeptennis puerulus cujuſdam ſuburbani, Willerici nomine, filius, ſcholare ſtudium more aſſueto repetit, traditæ lectiunculæ Pſalterii ſemotus incumbit, ſed aliquâ interſpatiante horâ ex arrupto clamat ſe luminum uſu carere, palpebrarum rimas quodam veluti viſco agglutinatas fore. Res incredibilis ab aſtantibus æſtimatur; oculorum internodia vi abrumpere conantur, quæ nullâ arte aut labore ab invicem reſolvuntur. Plurimi autumabant oculos pueri ſauciatos ſanguine, ſed puer adſtruebat nil doloris ſe ſenſiſſe, tantùm connexas palpebrarum junctiuras nequire adperire. Quid agatur? Omnis ſpes medicinalis in ſubveniendo deficit; cauſa hujus inopinæ cæcitatis mentes omnium delitescit. Ad ſancti Pontificis præſidium confugitur, ante ejus Tumbam orbus puer inter manus defertur. Hujus mirabilis facti rumor populorum aures circumvolat; imperfecto omni relicto opere, ad Sancti miranda vota mox remeat, à cunctis undecumque ſupervenientibus ſupplex fit exoratio, ut in tam fortuito eventu glorioſi panderetur Præſulis opitulatio.

Dum ergo poſt Miſſarum ſolemnia jam die mediante ad propria redit populus, ante ſanctum Tumulum ſolus cum Laïco cuſtode relinquitur puerulus; & ecce quædam devota boni teſtimonii Sancto defert candelæ munus. Illic autem eâ precum devotione diutiùs commorante, de repentè auditur fragor è Tumulo prodiſſe, & dum bis terque ſonorius idem repetitur ſtrepitus, præſentium perculit animos graviſſimi ſtuporis metus. Ergo nimio perſtricti pavore, uterque Laïcus & mulier celeriter Eccleſiam excedunt, puerum intùs ante caput Sancti ſolum relinquunt. Ecce autem poſt diuturnum ſpatium Clericus cuſtos repedat, cognitâ rei virtute, plenus fide Eccleſiam intrat, oſtium pretioſi Tumuli reſerat, atque intùs pronum infantem collocat. Completâ verò oratione Dominicâ à puero & Clerico, retrahitur inde ſanus lumine claro, nec poſteà laboravit hujus cæcitatis incommodo. Mox denuò omnis plebs evocatur, omnipotenti Deo grates pro Beati præſenti virtute referuntur, inque ejus celebritate ſolemnis dies reciprocatur.

Cujus admirabilis facti teſtis non eſt quilibet vulgarium, ſed tota urbs Leuchorum in ejus permanens præconium, huic perhibet miraculo teſtimonium. Nec illud etiam claudendum oblivionis tenebris, quod, ut pace Sanctorum dici liceat, hic Beatus quamdam virtutum prærogativam ſibi meruit; ut ſi quis quamlibet graviſſimo febrium artetur incommodo, plenus fide ipſius ſanctiſſimi pulvere epotato, abſque ullius dilationis interſtitio ſoſpes datus continuò. Non ità, ut aliàs fieri ſolet, aliquo dierum aut temporum ſpatio exoptatum donum ſalutis differtur; ſed mox ut languidus ardens ad Sancti caput ſoporatur, omnis anxietudo cujuſcumque laboris profugatur, & experrectus qui ibi obdormiverit, ſe ægrotâſſe obliviſcitur. Quod virtutis meritum non fuit antehac huic noſtræ ætati de hoc beato viro expertum, quippè quoniam fuerat diu negligenti in-

curia abolitum, ſed à prædicto anniverſarii die eſt omnibus circumquaque promulgatum, ex quo ſuper cæco puero illud contigit nobile miraculum. Nec verò extat poſſibile omnium languentium perſonas nominatim revolvere, cùm eorum multitudo inter Clericos & Laïcos, maximèque puerulos, centenarium numerum videatur excedere, & diatim quicumque devotus ejus ſolamen expetierit, facilè id valeat exprobare.

His ergo pluribuſque aliis inſignibus vir beatus efflorebat, ac diu multumque erga eum populi refrigerata devotio recalebat. Ipſe etiam cæleſtis fervor, qui hic corda Fidelium accenderat, animum Domni Apoſtolici Leonis nimiâ ejus devotione imbuerat, qui in ſummo erat deſiderio aliqua ejus virtutum audire inſignia, quibus pateſceret præſentialiter cunctis Fidelibus ejus gloriæ in Cœlis ab omnibus crederetur, & devotis populis munere Miraculorum in terris patrocinaretur; tamen non dignè ab omnibus venerabatur, nec in Sanctorum numero Eccleſiaſticis Officiis excolebatur. Unde Chriſto devotus Domnus Apoſtolicus quamlibet non modici caleret amoris fervore erga Sanctum Domini, tamen quoniam ſicut ſe noverat ad exemplum omni Chriſtianæ prælatum plebi, ita etiam cunctorum patere conſpectui; idcircò nihil præceps de eodem volebat auctoriſare, niſi id aliquo modo divinâ panderetur revelatione.

Dum itaque hoc ab Omnipotente in dies deſideratiſſimè præſtolaretur, & dum plurimorum, maximèque Domni Udonis Primicerei confabulatione, atque ammonitione ejus animus magis magiſque in hoc deſiderio accenderetur, æternus Creator, qui voluntatem timentium ſe facit, & deprecationem eorum exaudit, ipſius devotam intentionem reſpexit, & quid inde vultui ſuæ majeſtatis complaceret, certâ viſione propalavit. Cujus rei pandendo exitum, non videtur neceſſarium nos longo ſudore laſſeſcere, cùm Deo fidelis Domnus Apoſtolicus id ſuis ſcriptis dignatus ſit roborare, quæ hujus Sedis Clero & populo voluit dirigere. Nè autem præſentes & futuros lateat illis à Deo præmonſtratæ viſionis indicium, eadem Domini noſtri Papæ verba huic inſerere operi duximus opportunum, quorum Textus tale ſortitur exordium.

Cap. LXVII.

Bulle de la Canoniſation de ſaint Gerard.

LEo Epiſcopus ſervus ſervorum Dei, cunctis Catholicæ Eccleſiæ filiis in Chriſto, ſalutem, & Apoſtolicam benedictionem. Virtus divinæ operationis in omnibus mirabilis, maximè tamen in Sanctis ſuis, *quos præſcivit & prædeſtinavit conformes fieri imaginis Filii ſui, quos etiam vocavit, & juſtificavit antequam facula fierent, antequam ipſi exiſterent*; & quia ipſe Dominus in Evangelio dicit: *Pater meus uſque modò operatur, & ego operor.* Verùm procul dubio eſſe quotidiè oſtendit quod dicit, ſcilicèt, eos ſanctificando quos vocavit, eos vocando quos prædeſtinavit ſolâ gratuitæ miſerationis bonitate, non humani generis merito, quia *naturaliter omnes ſumus filii iræ* & filii gehennæ. Cùm autem dicere hæc cœperimus, continuò patefaciemus, quia ſicut *nemo accendit lucernam & ponit eam ſub modio, ſed ſuper candelabrum ſtatuit, ut luceat omnibus qui in domo ſunt*: ſic & Dominus noſter Jeſus Chriſtus illos clarificando Miraculis in mundo, quos ſecum vivere & gloriari facit in Cœlo, ut quia per adoptionem facti ſunt filii Dei, præveniente gratiâ pateat illos hæredes eſſe Regni, quod Dominus promiſit diligentibus ſe.

Rom. viij. 29. 30. Joan. 5. 17. Ephef. ij. 3. Matt. 5. 15. Luc. xj. 33.

Paulò ergo ante nos in Epiſcopatu Tullenſi, unde nutu Omnipotentis, & omnia ſuo arbitrio diſponentis, non ullis meritorum noſtrorum profectibus, ad Apoſtolicam Sedem tranſlati ſumus, fuit Epiſcopus Gerardus, qui duo talenta, intellectum & operationem, à cæleſti Patrefamilias accipiens, divinam Legem quia medullitùs intellexit, ſic opere adimplere ſtuduit, ut fieret dignus accipere illam deſiderabilem à Domino ſalutationem: *Euge, ſerve bone & fidelis, quia ſuper panca fuiſti fidelis, ſuper multa te conſtituam, intra in gaudium Domini tui.* Sic enim Domini ſui talenta erogavit, ſic animas lucratus eſt, verba ſalutis prædicando, & opere quod prædicabat exercendo, ut geminatam Domino ſuo pecuniam præſentaret, & ſibi æterna beneficia cumularet. Lumbos ſibi præcinxit, caſtitatem ſervando; lucernas in manibus portavit, exempla bonæ operationis aliis præbendo. Expectavit Dominum ſuum à nuptiis ſanctæ Eccleſiæ, non dormiendo, ſed vigilando primâ, ſecundâ, tertiâ vigiliâ, anxius ad ejus aſpectum, ſecundùm illud quod quotidiè pſallebat: *Sicut cervus deſiderat ad fontes aquarum, ita deſiderat anima mea ad te, Deus. Sitivit in te anima mea, quam multipliciter & caro mea.* At quia ſic ſemper animo ſuſpirabat ad Dominum, ejus virtute comitatus Angelicam duceps vitam, quotidiè Chriſtum in pauperibus ad menſam ſuam ſuſcipiens, quotidiè piis actibus inſiſtens, nec docendo nec agendo, niſi quod ſanctum & Deo gratum eſſet; multis effulſit Miraculorum prodigiis ſanctitati ejus teſtimonium perhibentibus: unde adhuc plures teſtes exiſtunt. Quod & idem poſt mortem carnis cum Chriſto Domino noſtro ſpiritu vivens & glorians, ſæpè operatus eſt, & ſæpè adhuc curans diverſos languores diverſaſque infirmitates. Quamvis autem venerabile Corpus ejus multis, ut diximus, hactenùs corruſcaret Miraculis, & ipſe in numero Sanctorum divino ſit deputatus judicio, nondùm tamen in Catalogo Sanctorum fortitus eſt humanâ corroboratione numerum. Quod Dei miſeratrix clementia nobis ſervis ſuis reliquit agendum, ubi ad culmen conſcendimus Apoſtolicum. Reſidentibus ergo nobis Romæ in Synodo in Eccleſia Salvatoris cum multis Coepiſcopis noſtris, circa ſexto nonas Maias relatum eſt auribus noſtris, ab Udone Tullenſi præpoſito, eadem nocte ipſum Gerardum in viſione apparuiſſe cuidam venerabili Monacho, nomine Albironi*, qui Synodo intererat, quem ipſe Udo nimiis precibus conſtrinxerat exorare Dominum, oſtendere ſibi cujus meriti eſſet apud Deum ipſe Domnus Gerardus, qui tot Miraculorum radiis emicabat. Videbatur ergo illi ipſum adſiſtere ſibi, quem nunquam corporaliter viderat, etiam nomen ejus audierat, & dicere ſe ipſum Gerardum eſſe, pro quo Dominum decreverat exorare. Ad quod ille gaviſus ſedulò ſciſcitari cœpit, an eſſet apud Deum in numero Sanctorum; cui lætò vultu reſpondit, procul dubio eſſe ſe cum Deo, dignumque ac juſtum fore eos honorari in terris ab hominibus, qui honorantur in Cœlis ante Deum ab Angelorum agminibus. Quam viſionem ipſi ore proprio divulgavimus in Synodo, exponentes ipſius Domni Gerardi Vitam venerabilem, converſationem mirabilem, Miraculorum multitudinem, efficaciam divinæ virturis ad Corpus ejus exuberantem, & ſequenter ſanctam Synodum interrogavimus ſi deberet ut Sanctus venerari, & Sanctus deinceps nominari. Ad quod cuncti, tam Archiepiſcopi quàm Epiſcopi, tam Abbates quàm Clerici & Laïci, quorum utrorumque magna intererat multitudo, quaſi uno ore clamaverunt, ipſum Domnum Gerardum Virum eſſe ſanctum; edeò inter Sanctos numerandum, nominandum & venerandum, pro eo quòd vivens in carne teſtantibus Miraculis, Vir ſanctus extitit, & carne exutus qualis in mundo fuerit, in cœleſti

Matt. xxv. 23.

Pſal. xlj. 1.

* *Aliàs*, Albizoni.

lesti beatitudine positus, mundo quotidiè eisdem Miraculis innotescit. Decrevimus igitur sic annuente & laudante Synodo, ut ex hoc Sanctus habeatur, & Sanctus colatur, nono kalendas Maias, tam Leuchæ sicut sanctus Mansuetus & sanctus Aper, quàm ubique terrarum, sicut cæteri Sancti. Cujus Sancti venerabile Corpus per nos ipsos cupimus transferre, & digno loco in Altari proprio collocare, ad laudem & gloriam Domini nostri Jesu Christi, qui ideò factus est pro nobis homo, ut non solùm salvaret eos à peccatis, sed etiam conferret eis præmium beatitudinis, & mansionem in Cœlis, ubi ipse cum Patre & Spiritu sancto vivit & regnat per sæcula sæculorum. Amen.

Nomina Sanctorum Patrum qui præscripta Synodo interfuerunt.

DOMINICUS, Patriarcha Gradensis,
Alinardus, Archiepiscopus Lugdunensis,
Leodegarius, Viennensis Archiepiscopus,
Hugo, Bisontiensis Archiep.
Humbertus, Siciliensis Archiep.
Hildebrandus, Capuensis Archiep.
Petrus, Consanus Archiep.
Joannes, Portuensis Episcopus,
Wedo, Volaterrensis Episc.
Crescentius, Silvæ candidæ Episc.
Joannes, Velletrensis Episc.
Joannes, Hostiensis Episc.
Joannes, Savinensis Episc.
Joannes, Tiburiensis Episc.
Benedictus, Salernitanus Episc.
Leo, Gaïetanus Episc.
Atto, Camerinus Episc.
Joannes, Siennensis * Episc. * *Aliàs*, Sisinensis.
Adalbero, Mettensis Episc.
Obizo, Pisensis Episc.
Heinricus, Populonii Episc.
Atenulfus, Fesulanus Episc.
Crescentius, Cerensis Episc.
Azo, Centumcellensis, Episc.
Gerardus, Reatinensis Episc.
Bonizo, Tuscanellensis Episc.
Joannes, Suanensis Episc.
Gerardus, Rosellanus Episc.
Theodericus, Orbiensis Episc.
Harduinus, Fanencis Episc.
Herimannus, Castellanus Episc.
Herimannus, Corbinensis Episc.
Aldredus, Wigradensis Episc.
Leo, Murensis Episc.
Masio, Montis-viridis Episc.
Bonus, Peronensis * Episc. * *Aliàs*, Petrovinensis.
Bernardus, Patavensis Episc.
Walterus, Veronensis Episc.
Heinricus, Spoletanus Episc.
Isembardus, Theanensis Episc.
Petrus, Bituricensis * Epsc. * *Aliàs*, Buturnensis.
Atto, Marsicanus Episc.
Leo, Soranus Episc.
Benedictus, Berulensis Episc.
Azo, Folinencis * Episc. * *Aliàs*, Fesiensis.
Altigrinus, Immolensis Episc.
Gerardus, Florentinus Episc.
Fridericus, Genuensis Episc.
Gozfredus, Constantiensis Episc.
Mainus, Redonensis Episc.
Hugo, Nivernensis Episc.
Isembaldus, Pictavensis Episc.
Arnolfus, Sanctonensis Episc.
Arduinus, Tudertinus Episc.
Hugo, Archidiaconus Ecclesiæ Romanæ.
Petrus, ejusdem Ecclesiæ Diaconus, & etiam Cancellarius & Bibliotecarius.
Sico, Primicerius ipsius Ecclesiæ.
Richardus, Abbas S. Benedicti.
Hugo, Abbas Cluniacensis.
Hairardus, Abbas S. Pauli.
Joannes, Abbas S. Sabæ.
Renerius, Abbas S. Cosmæ.
Petrus, Abbas S. Bonifacii.
Joannes, Abbas S. Vitalis.
Joannes, Abbas S. Laurentii.
Bonactus, Abbas S. Johannis.
Richerius, Abbas S. Juliani.
Luidfridus, Abbas S. Vincentii.
Gozfredus, Abbas de Vergeliaco.
Walerandus, Abbas S. Vittoni.
Gerewinus, Abbas S. Richeri.
Viventius, Abbas S. Januarii.
Leo, Abbas S. Cornelii.
Martinus, Abbas S. Blasii.
Felix, Abbas S. Andreæ.
Richardus, Abbas S. Ragneberti.
Dudo, Abbas S. Mariæ.
Pereneſius, Abbas S. Salvatoris.
Agino * Abbas S. Silvestri. * *Aliàs*, Adgius.
Adam, Abbas S. Isaac.
Teuzo, Abbas S. Petri.
Bonizo, Abbas S. Petri.
Viventius, Abbas S. Januarii.
Willelmus, Abbas S. Apollinaris.
Wido, Abbas S. Severi.
Luizo *, Abbas S. Mariæ. * *Aliàs*, Leuzo.
Albricus, Abbas S. Zenonis.
Joannes, Abbas S. Salvatoris.
Bonactus, Abbas S. Salvatoris.
Letus, Abbas S. Angeli.
Stephanus, Abbas S. Thomæ.
Rotdulphus, Abbas S. Petri.

CAP. LXVIII.

Incipit Translatio Beati Gerardi.

CUm igitur sancta Mater Ecclesia unius atque inviolabilis fidei constet unitate, nihilque intra ejus amplissimum charitatis concludatur sinum, ab ejus fidei sejunctum unanimitate, & cùm nil sit aliud sincera fides, quàm de Omnipotentis majestate id credere quod condecet, id venerari & colere quod de ejus excellentissima dignitate credi oportet, quicumque Christi Fidelium merita perfecta mentis sinceritate sollicitè veneratur & excolit, ipsi Deo, cujus sunt membra, culturam piæ venerationis impendit. Nam ipse Christus caput summum omnium bonorum, inquit discipulis, & in eis cunctis aliis, perfectionem meritorum suo munere adeptis: *Qui vos audit, me audit, & qui vos spernit, me spernit.* Duplici ergo ex causa nos convenit hujus nostri gloriosi Præsulis merita fideli veneratione excolere, vel quoniam Deum in suis mirabilem Sanctis debemus prædicare, vel etiam quod sanctæ obedientiæ à summo Pastore vice Christi universalem Ecclesiam regente, id cogimur adimplere. Qui enim infidelis de ipsius sancti meritis corde obstinato dubitare præsumpserit, jure nefandorum incredulitati Judæorum comparari poterit, qui quotidiè veneranda Salvatoris cernentes mirabilia, mente sinistrâ obcœcati, Beelzebub esse astruebant opera. Cui Etiam constat summoperè præcavendum, ne quorum incredulitate in terris suæ irreligionis merito comparatur, Histoire de la Translation de saint Gerard. Luc. x. 16.

eorum quoque conſortio juſto Dei judicio ſocietur.

Quâ verò mente quis præſumat de ejus meritorum ſanctitate diffidere, cum diatim perſpiciat ipſius glorioſum Tumulum venerandis Miraculorum prodigiis effulgere, & tot tantorumque Patrum auctoritas, qui cum univerſali Paſtore illius memorabilem ſanxerunt venerationem, cunctorum debeat animis infidelem demere hæſitationem? Nam cùm veritatis invincibile depromat teſtimonium, duobus aut tribus in ſuo nomine congregatis ſe fore medium, eorumque omnibus implere deſiderium, nulli dubium quin tam numeroſæ multitudini Fidelium, qui hujus noſtri Patroni celebrem ſanxerunt memoriam, ſe præſentem affore voluerit, per quos & in quibus reſidens, ſuæ prædeſtinationis ſcita diſponere ſtatuit. Qui ergo ſancta eorum Decreta ſuperbiæ vel incredulitatis, aut etiam invidiæ commaculatus nævo ſervare poſtpoſuerit, viderit quibus gradibus ſuperni gloriam regni ſcandere poſſit, ad quam nemo niſi humilitate, fide ac charitate innixus, pervenire valebit, illiuſque cœleſtis tonitrui terentis memine-
Jac. 11. 10. rit, *Quicumque offenderit in uno, factus eſt omnium reus.*

His verò per excurſum prælibatis, ſuccinctè perſtringamus ordinem hujus ſanctæ Tranſlationis, nè fortè quemquam tædioſum faſtidiat ſeries longæ narrationis. Siquidem Deo devotiſſimus ac religioſus Papa Leo ſuæ ſanctæ ſponſionis non immemor, quâ promiſit per ſemet velle venerandi iſtius Patroni pignora levare è tumulo, in loco reponenda ejus ſanctitatis meritis digniſſimo, longum iter ab Romana urbe ad nos uſque arripuit. Ac ſolâ hujus ſanctæ devotionis causâ præcurrente Belgicam Galliam, cunctis inopinabiliter lætantibus adevenit. Famâ verò iſtius deſiderabilis facti omnium quominùs & eminùs aures quàm celeriter pervolitante, concurritur ibidem à diverſa promiſcui ſexûs multitudine. Cunctæ urbis plateæ ſupervenientium concurſu veſtiuntur, nec mœnia exire cupienti egredientium ſpatium ſerebatur, dum intrantûm affluentiâ patentes aditus comprimebantur.

Devotus quoque Cœtus ſanctorum Pontificum aderat, quos pia devotio à remotis climatibus ibidem adduxerat. Nam cum venerando Lugdunenſium Archiepiſcopo Domno Halinardo, quem decorabat ſancta monachilis Religio, accurrerat inibi Domnus Hugo Chryſopoleos (*y*) urbis Archiepiſcopus, quem regalis nobilitas & jocunda facundia amabilem reddiderat omnibus. Quin etiam Georgius Colocinenſis (*z*) Archiepiſcopus de Hungaria advenerat, quem civium legatio & Apoſtolicæ Benedictionis cupido à longinquis ibi partibus advexerat. Promundus quoque Trecaſſinus Epiſcopus, cum Herberto Autiſiodorenſi Præſule, necnon Lupo Anglorum Pontifice, huic tam divino ſtudio ſe adjungunt ſocios devotiſſimè.

His itaque ſanctæ Religionis ſubnixa columnis glorioſa Domni Apoſtolici præſentia, diem ſtatuit quo hujus ſancti noſtri Protectoris fieret Tranſlatio cunctis deſideratiſſima. Circumfluebat in dies copioſiùs plebium multitudo, lætatura totis animi medullis de incomparabili ſacri Corporis theſauro. Et quoniam non poterat ferri undiquè ſupervenientium affluentia, veritus Domnus Papa nè in transferendo ſacra pignora, à turbis ingereretur importuna moleſtia, ſano decrevit conſilio, id nocturno implere tempore, ſolis Clericorum Monachorumque catervis teſtibus in hoc religioſo opere. Superveniente ergo veſpertinalium tenebratum crepuſculo, quo decimo tertio kalendas Novembris dies illuceſcebat Dominicus, Chriſtiano populo ſacræ inſtituuntur vigiliæ; continuato ſpatio longiſſimæ noctis, à Monachis & Clericis viciſſim perſolvuntur Chriſto laudes jubilationis. Dehinc adeſt Domnus Papa cum Cœtu Pontificum, præcedente fulgore & flagrantiâ cereorum & aromatum. Lapis quo ſanctum tegebatur ſepulchrum revolvitur, intùs omni theſauro pretioſius, venerandum corpus aſpicitur. Tum verò videres ejus decorum vultum nullâ rapidine marcidum, quaſi oculis clauſis ſomnum trahentem, florentem canitiem reflexâ cæſarie cervicem utrinque decorante, veſtimenta Pontificalia ne ullo quidem humore mucida, nedum eſſent aliquâ vetuſtate putrida (*a*).

Itaque honeſto jacens habitu, quamdam reſurrectionis ſpeciem præmonſtrare videbatur, ut non mortuus, ſed quaſi dormiens, vocem excitaturi Angeli præſtolari crederetur. Ipſius beata membra omni nectare ſuaviùs odora, penè integra ſunt reperta, nervis junctorarum adhuc internexa paululùm quiddam carnei pulveris ſuperficierenùs oſtentantia. Hæc infinitò pretioſiſſima venerabiliter colliguntur dignè, prout fuit poſſibilitas, linteis & palliis condita includuntur, ac illo toto die populis undecumque circumfluentibus adoranda præſentantur. Sequenti verò die xj. kalendas Novembris, plenaria ejuſdem Sancti decernitur Solemnitas, atque à dextris Altaris beati Proto-martyris Stephani, Ara ſacratur benedictione Apoſtolicâ, ubi deincepe ſancta veneraretur memoria.

CAP. LXIX.

De quadam parvula paralyſi contracta, ſed per Beati virtutem ſolidè erecta.

Guériſon d'une fille paralytique.

EX hinc cœperunt mira virtutum inſignia per eum frequentiùs clareſcere, & glorioſam illius famam nominis in quaſcumque urbis partes diſſeminando pervulgare. Quidam igitur hujus urbis civis nomine Rainfridus, cenſu ſervili beato Stephano ab antiqua ſtirpe ſubjectus, quamdam in crepundiis habebat parvulam, in qua glorioſus Præſul primum voluit prodere Miraculum poſt ſuam Tranſlationem venerandam. Nam anni volvente curriculo exoptabile Solemnium ejus tranſitûs imminebat, quod cuncta Leuchorum plebs ſollicitâ devotione venturum expectabat. Ecce ante octo hujus Feſti dies prælibatæ lactentis membra duro paralyſi languore contrahuntur, nervuli pedum ac manuum indiſſolubili glomo graviter innodantur, brachiola cum cruſculis dolendâ flexurâ recurvantur.

Infans ergo tali artata incommodo, inceſſanter vagitus edebat miſerandos, inque ſuî commiſerationem audientium animos commovebat. Pater verò ejus omni humanâ deſtitutus ope, ad fidum S. Præſulis auxilium non dubius mente pervolat, atque ante venerandam ipſius Aram parvulam diro dolore tabeſcentem collocat, ibique devotus ſupplicator unâ nocte invigilat. Ut autem piiſſimus panderet Paſtor, non ob ejus meritum quod adhuc foret permodicum, tam dolendam afflictionem puellam pati, immò pro manifeſtanda per ſe glorioſa magnificentia Altiſſimi, in craſtinum horâ tertiâ, dum quidam Frater ad

(*y*) *Chryſopoleos*, Beſançon. L'Evêque Hugues de Beſançon eſt celebre en ce ſiécle-là.

(*z*) George Archevêque de Colocza, ville de la haute Hongrie ſur le Danube dans le Comté de Bart. Colocza eſt ruinée depuis long-tems.

(*a*) On montre encore dans l'Abbaye de S. Mansuy l'Aube de S. Gerard toute entiere, & ſon Calice.

Digitized by Google

Aram ſancti Stephani familiarem Miſſam in ipſius honore Martyris more ſolito perſolveret, dumque in ſanctificando terribilis Sacrificii Myſterio divinum Canonem perageret, repentè graviſſimum fragorem de proximo ſancti Præſulis feretro audivit, qui exterritum maximo eum pavore vix in pedes conſiſtentem reliquit.

Continuò itaque cœperunt indeficientes lactentis vagitus paulatim quieſcere, eique membra atroci vincta dolore ſeſe in divina reſolvere, & priuſquàm ibidem cœptum ſanctum Officium finiretur, infantiles artus ſolidè erecti per Beati merita conſpiciuntur. Quis poteſt monſtrare ſcriptis gaudium affluentis populi, cùm quiſque interiorem mentis lætitiam exterioribus pandebat lacrymis, ac ſi ſe ipſum ſentiret duris ſolutum nexibus doloris. Tunc verò aperiuntur omnium præſentium ora in laudem jubilationis, Omnipotenti grates, cum ſumma exultatione piæ devotionis.

CAP. LXX.

De quodam dextri cruris debilitatem incurrente, cui virtus ſubvenit divina Sancto patrocinante.

Guériſon d'un pauvre boiteux.

INſtante ergo feſtivo ipſius venerabilis tranſitûs die, plus ſolitò accurritur affluenter ab omni plebium multitudine, quippè quam nuper Apoſtolico Edicto ejus auctoriſata ſolemnitas à longinquis undecumque partibus devotæ Religionis inſtinctu acciebat. In divinæ modulationis laudibus penè tota nox ab hujus ſanctæ Congregationis Fratribus inſtanter expenditur, nec minùs à fideli populo in Beati excubiis devotiſſimè pernoctatur. Inter reliquos autem excubantes, quiſpiam duplici afflictione, paupertate, ſcilicèt, ac debilitate miſer aderat, quem quidam bonæ devotionis Archidiaconus, Lantbertus vocabulo, ſuis alendum ſtipendiis ſuſceperat. Cui adhinc quadriennio puſtula flexuræ poplitis inſidendo dextrum crus abſtulerat, ſuràque cum pede exareſcente, cunctum naturale ambulandi poſſe amiſerat. Quod ligneo pede femori appoſito ſatagens peragere, fruſtra prominentem pedem quaſi inutilem multotiens decreverat recidere, quem languorem non ſolùm lignum adjunctum corpori præmonſtrabat, ſed etiam exſanguis pedis tenuitas & tibiæ ſola cute indutæ exilitas oſtentabat.

Dum itaque prædicti Solemnii nocte divinæ à Clericis agerentur vigiliæ, hic plenus fideli devotione, oraturus ad ſancti confcendit Altare, & dum Clerus Hymnum angelicæ jubilationis poſt Lectiones perſonat, huic lignum femori alligatum, longè avulſum evolat. At ille præneſcens id virtutis donum in ſe divinitùs fieri, ſurgens ſatagit pedetentim progredi, & dum vacillando ac conando properat greſſum diutino languore perditum, Beati virtus ſibi corroborat. Turgeſcit in naturalem formam pes tenuis, crus exile carneſam ſuram recipit, cunctoſque pro in ſe geſto Miraculo ad laudes ciet ſupernæ miſerationis. Et quoniam hic cujuſdam nobiliſſimi urbis hujus militis Hamonis nomine, erat ſervulus, de poteſtate Trondolis (*b*) prælibatus miles, fideli mente ſancto devotus Præſuli, ſuî emunitate conceſſâ, ipſius eum perpetuò mancipavit ſervimini.

CAP. LXXI.

De Frenetico adducto, ſanaque mentis reddito.

Guériſon d'un phrénétique.

NImio Solis æſtu terris quondam ſqualentibus ſatis immaturis, imbres diu ſuſpenſos ardenter ſitientibus, ſtatuitur ab omnibus Omnipotentis gratiam jejuniis & precibus implorare, pluviæque congruentis ſufficientiam fatiſcentibus arvis exorare. Cùm verò à cunctis fideliter neceſſaria obſervaretur indictio, omni agricolandi ac manuali opere poſtpoſito, quidam de Paterniàco villa, huic urbi contigua, reliquorum negligens ſanctum exemplum proſequi, manè prodit in proprio rure ſolito inſtare operi. Quin etiam dum à prætereuntibus increpativè commoneretur cœpris deſiſtere, blaſphemo orè ſuperflua cœpit verba reddere, dicens magis profuturum ſibi laborem cui inſudabat, quàm jejunium quem ſupervacuè populus obſervabat.

Diu ergo inobedienter laborans, ſubitò amens efficitur, freneſi cerebrum obvertente, aliena loquitur, utque in[illegible] gerens ac proferens, in vincula conjicitur. Hæc autem omnia agebantur ſextâ Feriâ poſt Aſcenſionem Domini. Itaque ille languidus, vehiculo impoſitus, ad ſancti Præſulis deducitur Tumbam, ejus ſacræ virtutis experturus potentiam. Nam unâ nocte ibi vigilatâ, manè domum repedat mente ſanus, omni freneſi ablatâ, intacibili ore Sancti proteſtans mirabilia. Nè cui autem fiat incredibile hoc Beati opus memorabile, nota eſt pluribus perſona Rainteus nomine, Fratribus hujus Congregationis ſervili ſubditus conditione.

CAP. LXXII.

Quòd quidam toto incurvus corpore, ante Pignora Sancti merus ſanitatem recipere.

Guériſon d'un homme courbé.

SYnodali quoque tempore ante S. Baptiſtæ Solemniù, quidam languens advenerat, qui toto incurvus corpore, quidam velut quadrupes duobus fultus baculis, iter adimplebat, talique fulcimine multa Sanctorum per orbem limina peragraverat. Cognitâ verò famâ hujus noſtri Patroni, ſupplici adit deſiderio ejus ſancto ſolamine opitulari, atque integrâ penè hebdomadâ non pigritatur ante ſanctam Aram procumbendo immorari. Veſpertinali autem curſu à Fratribus ſolemniter exacto, cùm in craſtinum dies immineret Dominicus Synodali Sabbato (*c*);

(*b*) *De poteſtate Trondolis*; de la Seigneurie de Trondes, village à deux lieues de Toul vers le Nord.

(*c*) *Synodali tempore, ante S. Baptiſtæ Solemnia.* Les Evêques tenoient des Synodes deux fois l'année; en Juin & en Octobre, ou en certains lieux au milieu de May, & au premier de Novembre. *Vid. Concil. Antiſſiodor. c. 6. 7.*

Voici un Extrait du Cerémonial de Toul, où la choſe eſt très bien marquée.

Capitulum de modo tenendi Synodum in Eccleſia.

Ex mſ. Offic. Tull. Eccl.

BIs in anno tenetur Synodus Generalis ab Epiſcopo in Eccleſia Tullenſi; *id eſt*, Feriâ quartâ ante Penteccoſten, & Feriâ quintâ poſt Feſtum B. Lucæ Evangeliſtæ; in hunc modum: Antequàm pulſetur ad Synodum, Matriculârii præparent Sedem Epiſcopi; *id eſt*, ante majus Altare ſit Cathedra ornata ponnis ſericis recte in medio; & ultrà dextrum latus Cancelli, ſit alia Cathedra ornata ſaperis pro Archidiacono magno. Et eſt ſciendum quòd juxta Epiſcopum hinc inde ſedeant alii, ſcilicèt, & alii Archidiaconi; Decanus magnus, etiam Abbas S. Apri in dextra, & Abbas S. Manſueti, & S. Leonis in ſiniſtra; poſtea Canonici ſi ſint: & pro omnibus iſtis præparentur Sedes ſubtus Coronam verſus Chorum. Ibi ſedeant alii Abbates facie verſâ ad Epiſcopum. Et in dextro latere Cancelli, retrò Cathedram magni Archidiaconi, ſedeant Decani Collegiati, Priores & Decani rurales. Poſt in ſiniſtro latere ſedeant Abbatiſſæ cum ſuis baculis, alii Curati, Preſbyteri & Capellani ſedeant in ſtallis Chori.

Et eſt renendum quòd Epiſcopus debet eſſe in Pontificalibus, & tenetur in Sermone ipſemet. Et ſi non ſit proviſus, faciat alter de Collegio, vel quidam Religioſus. Archidiaconus major ſit in Cappa ſerica, & teneat virgam Albam in manu; & alii Archidiaconi ſint in ſuperpelliciis & almuciis, vtique

ecce iſte debilis Monaſterium Sancti intrat, expecturus juvamen more ſolito, nullo teſte aut Oratorii cuſtode, ibidem fortè relicto. Cùm itaque in media ſtans Eccleſia, Sancti nomen ſupplex invocando ingeminaret, fideque certâ non dubius ejus opem expectaret, ſubitò utrique bacilli labuntur de manibus, ac toto corpore diu cernuus, integrè erigitur, renea cum dorſali ſpina paralitis innexi languore diſſolvuntur, atque devotus laudator gaudens clamat, ante Beati Altare proſternitur: quo clamore attoniti Cuſtodes, curſim Oratorium repetunt, virtutem taliter Beati geſtam meritis reperiunt, ac ſignorum pulſu plebem ammirantem convocant, cunctique frequentes Omnipotenti Chriſto in voce exultationis jubilant.

CAP. LXXIII.

Etienne, XXXV. Evêq. de Toul. * C'eſt-à-dire, de Lorraine. Il étoit du Pays, de la Famille des Comtes de Lunéville.

HUic extitit ſucceſſor Domnus Stephanus, nobili Patrienſium è ſtirpe editus, de Lineri villa antiqua progenie ortus, qui in Metelaco (*d*) Cœnobio viij. kalendas Julii Pontificali unguine conſecratus, modico temporis ſpatio, anno, ſcilicèt, & ſemis regimine potitus, iv. idùs Martii vitâ exceſſit, apud Bodonis Monaſterium, & juxta beati Apoſtolorum Principis Petri Altare eſt tumulatus apud Medianenſe (*e*) Cœnobium.

CAP. LXXIV.

Bertholde, XXXVI. Ev. de Toul.

SEd hæc eadem Leuchorum civitas ſuo rectore deſtituta, nequaquam diutiùs eſt Deo diſponente preſumdari permiſſa: nam votis utriuſque Fidelium ordinis, aſpirante clementiâ divinæ majeſtatis, triumphatoris invicti, Domni, videlicet, Ottonis tertii Auguſti Decreto ſtatuente, Domnus Bertholdus, nobiliſſimis Alemannorum natalibus ortus, in ſancta Religione conſpicuus, per Dei providentiam electus eſt, in hac Sede eſt v. idûs Octob. Pontifex ordinatus. Qui prædeceſſoris ſui Domni Gerardi mores & inſtituta pro poſſe imitatus, non valet explicari quantæ bonitatis & munificentiæ operibus ad decorandam Sedem fuerit comprobatus. Nam diligenter Clerum inſtituens, viros prudentes familiari dilectione præ cæteris amplectens, eorumque conſilio in omnibus utens, urbem rebus auxit, ſapientiâ decoravit, providâ diſpenſatione munivit.

Quis autem queat ullo rationis affatu pandere quàm prudens & cautus fuerit in omni re ſua diſponenda, quæ & quanta ſuæ Eccleſiæ adquiſierit ornamenta, quibus ædificiis clauſtrum ſui Cleri adornaverit, quibus emolumentis ſuam Sedem amplificaverit. Verùm pauca perſtringamus de pluribus, cùm ſingula percurrere poſſit nullus. Hic adquiſivit à Theoderico Duce Askein villam, & Alradi curtem, & Monoldi villam *, dans in Concanbium * Vamplenam villam, & reliquas quas Domnus Gerardus Præſul à Beatrice pro Barro-monte (*f*) acceperat.

* Menonville. b Monplonne en Barrois.

Adeptus eſt Eccleſiam de Sortiaco ab Hugone Clerico, & prædium Dominica via dictum, & Eccleſiam quæ dicitur Caſtellum (*g*), & alodum Baddonviler dictum, & Eccleſiam & Caſtellare de Pauniaco (*h*), & prædium de Pauniaca villa, & tertiam partem ſylvæ de Haſeio (*i*), prædium de Marceio, & partem Odelrici in villis de Waſleio, & de Longort, & de Laio, & de Orcadis (*k*). Idem impetravit ab Imperatore Henrico & Bannum venationis ſuper Moſam fluvium, à Segintenſi (*l*) Comitatu uſque ad Sortiacum.

Ipſe reimpetravit ab eodem Imperatore reddi Eccleſiæ ſuæ villam in Alſatio ſitam, quo vocatur Berchem, & Teloneum, & diſtrictum minæ *: adquiſivit etiam ab Emma Comitiſſa Prædiù quod dicitur Fontiniacum, & à præfato Imperatore quidquid in Culei (*m*) villa videbatur habere. Cœnobiù quoque in honore Salvatoris (*n*) in ſaltu Voſago conſtruxit,

* Les Mines des Montagnes de Vôges. V. cy-devant la Vie de S. Gerard.

vocari. Abbates omnes in cappis ſericis & in albis. Priores, Decani, Collegiati in cappis ſericis. Abbatiſſæ ſunt cum ſuis velis & baculis. Decani ruralis ſunt in albis & ſtolis; Curati ſunt in ſuperpelliciis.

Omnibus ſic ordinatis, cantetur Miſſa de beata Virgine, Epiſcopus celebret. Miſſâ expletâ, fit Sermo ab Epiſcopo. Sermone completo, incipiat Epiſcopus alta voce: Veni, Creator Spiritus, cantetur totum ultra ab omnibus. Epiſcopus dicat Collectam de S. Spiritu. Poſtmodum ſedentibus omnibus, legantur Statuta Epiſcopalia. Lectis omnibus, faciat Epiſcopus benedictionem, & ſic finitur Officium.

On verra cy-après ſous l'an 1069. que dans ces Synodes l'Evêque de Toul tiroit de ſes Curés certains drous en argent. L'Evêque Udon Succeſſeur de S. Leon IX. donna aux Religieux de S. Sauveur, la dixme de ces Cens ou Redevances.

Dans les Statuts Synodaux de M. Bertrand de la Tour, Evêque de Toul en 1359. il eſt porté que le Synode général du Diocéſe, ſe tiendra tous les ans deux fois: la premiere, au Mardy d'après Pâques, & la ſeconde, le Mardy d'après la Commémoraison de tous les Défunts: & que dans ces Synodes, chaque Curé doit payer les Droits Synodaux à l'Evêque & au Doyen. Il exprime entre ces Droits *Auctam cum Sarchia*: & ailleurs, *Des Pains pour cinq ſols, ou cinq ſols en argent.*

Voici l'Extrait des Statuts Synodaux de l'Evêque de Verdun, ſous Varry de Dommartin Evêque de Verdun en 1518.

Ordo Synodi quando Epiſcopus præſt.

IMminente verò die Synodi, debet ad mandatum Domini Epiſcopi, totum Servitium divinum ſummo mane in Eccleſia Cathedrali decantari; ut liceat diutius immorari ſuper negotiis Synodi.

Item, in fine Miſſæ debet majus Signum Eccleſiæ, ad convocandam Synodum, aliquandiu trina pulſione repeti.

Item, Sedes Pontificalis in medio Chori, in loco excelſo & eminenti debet præparari; ubi hic indè aſſidere debent Dignitates Eccleſiæ Virdunenſis. Poſtmodum Abbates, & Civitatis & Diœceſis, albis indui, & cappis ſericis cum Baculis Paſtoralibus, in altis Cathedris Chori adeſſe debent.

Deindè Decani rurales in albis, ſtolis ac manipulis; Cæteri verò Curati & Capellani tantùm induti ſuppelliciis. Quibus ſic ordinatis, incipiet Cantor altâ voce: Honor, virtus, &c. Quo finito, legetur Evangelium in media Synodo: Deſignante Domino. Quo dicto, incipit Dominus Epiſcopus: Veni, Creator, &c. omnibus genua flectentibus. Quo finito, dicat Epiſcopus hunc Verſiculum: Emitte Spiritum, &c. Oratio, Deus, qui corda. Deindè Archidiaconus ſtans à dextris legat altâ voce: Aſſumus, Domine, ſancte Spiritus. Quo dicto reſpondeant omnes, Amen. Poſtmodum fit Sermo verbis Latinis. Quo Sermone finito, porrigantur Litteræ excuſatoriæ eorum, qui non venerint ad Synodum.

Item, poſtea quilibet Decanus ſuo ordine vocet Socios ſui Decanatus. Quo facto, omnes qui non debent intereſſe Synodo, tam Clerici quàm Laici, & præſertim Laici, ſunt admonendi ſub pœna Excommunicationis, ut recedant. Quo facto, Liber Synodalis in aliqua ſui parte per aliquos à nobis requiſitos legitur. Poſtmodum Temporale publicatur; & ſi quæ ſint corrigenda aut reformanda in Clero, id proponitur & emendatur. Poſtmodum Dominus Epiſcopus recommendat Eccleſias; inducit & monet ſubditos orare pro vivis & mortuis. Poſtulat deindè tres Miſſas ſibi, ut de ſancto Spiritu, de beata Virgine, & de Defunctis. Quibus ſic peractis, das benedictionem, & cantatur Te Deum.

(*d*) *Metelaco Cœnobio*, l'Abbaye de Metloc ſur la Sare.

(*e*) *Medianenſe*, Moyenmoutier.

(*f*) Le Château de Bar avoit été bâti ſur la montagne de Bar, dont le terrain appartenoit à l'Egliſe de Toul. La Ducheſſe Beatrix ſœur du Roy Hugues, & épouſe du Duc Frideric Fondateur du Château de Bar, fit un échange de ces Terres avec Bertolde Evêque de Toul.

(*g*) *Caſtellum*, peut être Châtel ſur Moſelle.

(*h*) *Pauniacum.*

(*i*) Le Bois de Heis.

(*k*) *Orcadis*, Ourches.

(*l*) Dans le Saintois juſqu'à Sorcy.

(*m*) *Caulei Villa*, peut-être Chauloy.

(*n*) *Cœnobium S. Salvatoris.* Il tranſfera le Monaſtere quod

quod diverſis Eccleſiaſticis ornamentis decentiſſimè locupletavit, & ſtipem ex his quæ adquiſierat, ad viginti Monachorum cœtum inibi delegavit. Eccleſiam B. Baptiſtæ Joannis (*p*), quæ dicitur ad Fontes, necnon Baſilicam beati Pontificis Vedaſti intrà ſuam Sedem ædificavit, cum Eccleſia S. Genovefæ Virginis. In Saltu autem Voſago reſtruxit (*q*) Bononis Monaſterium, necnon S. Deodati Cœnobium. Valvas ſuæ Sedis miro polivit decore, Altare ſummum incomparabiliter exornavit auri ac gemmarum fulgore, innumerabilia Vaſorum inibi adquiſivit genera, pulchritudine & multitudine nullo pretio taxanda: quique ut apis prudentiſſima, undecumquè perquirens quomodò Eccleſiæ ſuæ Sedis poſſet prodeſſe, prænoſcenſque qualiter nequam & deteſtabiles homines ſuo prædeceſſori Domno Gerardo fuiſſent injuriati, eos uſquequaquè ob vindictam ſanctæ Eccleſiæ eſt perſecutus, ac ipſorum foveas, ubi velut crudeles feræ abſcondebantur, funditùs evertit, caſtrum, ſcilicèt, de Reuvalt & de Pauniaco *, omnem quoque illorum odioſam propaginem ita adnullavit, ut nemini ex ipſis diutiùs pullulare poſſibile ſit.

* Mirault & Pagay.

Hic ergo viginti duobus annis Pontificali honore potitus, non eſt facile narratu quid utilitatis ejus deſiderabilis vita contulerit, quid detrimenti in præſenti Sancti lugenda mors effecerit, quia ad ipſius enarrandos actus omnis lingua ſuccumbit. Majuſque diſpendium præbuit ejus obitus inconſolabiliter flebilis, quàm, ſi fas eſt dici, profuiſſet illius vita omni mundo exoptabilis. Itaque octavo idûs Septembris beato fine hominem exuens, ita ſuo caſu propriam Sedem peſſumdedit, ut de eo ab omnibus poſſit veridicè proteſtari, Bertholdus cunctis ſucciduis ſibi incomparabilis. Sepultus autem eſt in medio ſuæ Pontificalis Eccleſiæ, inconſolabilem reliquens fletum omni noſtræ Patriæ.

CAP. LXXV.

QUem ſubſequutus eſt Dommnus Herimannus, nobili Agrippinenſium genere procreatus, Litterarum ſtudiis, ut decet Nobiles, apprimè eruditus, qui decimo tertio kalendas Januarii Pontificali ſacratus unctione, in ſibi à Deo injuncto munere ſeptennali vixit tempore. Ipſe Corpus B. Amonis à Cœnobio glorioſi Præſulis Manſueti tranſtulit, & in Eccleſia Epiſcopalis Sedis, ubi nunc honorificè veneratur, collocavit. Is quanquam nihil prædiorum ſuæ Eccleſiæ adquiſierit, præventus brevitate temporis, tamen eam diverſis pro ſuo poſſe decoravit ornamentis. Nam Sedi domûs S. Stephani contulit non minimam auri quantitatem, de quo diſpoſuerat fieri miri decoris Calicem. Singulis etiam Abbatiis ſuæ Diœceſeos, argenteas attribuit coronas (*r*), amplians eas palliorum diverſitate numeroſâ.

Ipſe perfecit caſtrum Rodortein *, à ſuo prædeceſſore inchoatum, Domnique Martini Caſtellum à fundamentis conſtruxit firmum, cuſtodiæ circumvicinorum prædiorum utiliſſimum. Quique Eccleſiam ſibi à Deo commiſſam ita ſapienti gubernamine rexit, ut integram pacem à cunctis circumvicinis hujus Sedis adverſariis habuerit, nec quiſquam ejus prædeceſſorum ac ſucceſſorum in tanta tranquillitate hanc Eccleſiam gubernaverit. In qua etſi nihil proprio ſudore adquiſivit, tamen ſuppeditante Dei gratiâ, nihil detrimenti ex his quæ poſſidebat pertulit. Ab hac ergo terrea mole exemptus kalendis Aprilis, apud S. Gereonem eſt honorabiliter Coloniæ tumulatus, in cujus Cœnobio fuerat à puero ſapientiæ divinæ & humanæ lacte ſagaciter educatus.

* Rotrey.

de Bonmoutier (*Bodonis Monaſterium*) plus avant dans la montagne, & lui donna le nom de S. Sauveur. *Vid. Richer. Senon. lib.* 2. *cap.* 16. Ce Monaſtere eſt à préſent bâti à Domevre.

(*p*) *Eccleſiam B. Joan. Baptiſtæ.* Il bâtit dans l'enceinte du Cloître & de la demeure de l'Egliſe trois Egliſes; celle de S. Jean Baptiſte dans le Cloître, celle de S. Vaſe, & celle de ſainte Geneviève.

(*q*) *Bodonis Monaſterium reſtruxit.* Il le tranſféra, comme nous avons dit, & lui donna le nom de S. Sauveur.

(*r*) De ces grandes Couronnes, ſur leſquelles on mettoit pluſieurs Cierges pendant l'Office des Matines.

CEDULÆ CUJUSLIBET EPISCOPI TULLENSIS,

Seu *Epitaphia Epiſcoporum Tullenſium.*

Hîc ſcribuntur Cedulæ cujuſlibet Epiſcopi;

Primò, SANCTI MANSUETI.

SANCTUS & glorioſus Manſuetus, primus iſtius Civitatis fuit Epiſcopus, ac Patet venerandus, nobili Scotorum genere oriundus. Ex divina providente clementia à finibus ſuis exul factus eſt, quatenùs in Regione ſuperna colonus fieret, & illos qui à patria Regni cœleſtis erant exules, ſupernorum Civium efficeret cohæredes. Tempore namque quo beati Petri Apoſtolorum Principis prædicatione & Apoſtolatu, Romana fulgebat Eccleſia, Duce Chriſto illuc perductus eſt, ſeque Doctrinæ Apoſtolicæ ſubdidit, à quo documentis Fidei Catholicæ imbutus, atque ſcientiâ divinorum eloquiorum pleniter inſtitutus, ad iſtam pervenit urbem, pontificali benedictione conſecratus, velut lampas fulgida, ad repellendas Barbarorum erroris tenebras directus; ubi quantùm vitæ ſanctitate & prædicationis refulſerit inſtantiâ; non ſufficit ſterilis enarrare lingua. Etiam filium Regis Barbari iſtius Civitatis, Leonis nomine, ſuis precibus ſuſcitatum à morte reſtitueret incolumem vitæ. Quo miraculo perterritus Rex, devotè fidei Chriſti collum ſubmiſit, omnique errore diabolico excluſo, cum filio, uxore, civitate, & omni Paganorum multitudine, à ſancto Manſueto Baptiſmatis meruit purificari lavacro. Emundatâ igitur ab iſta Civitate & Provincia omnium Idolorum ſuperſtitioſâ ac vanâ ſpurcitiâ, ædificavit Templum iſtud Domino in honore perpetuæ Virginis Genitricis ejus, & ſancti Protomartyris Stephani, aliaſque circumquaquè Eccleſias, ordinatis Præſbyteris & Diaconibus, ubi glorificatur mirabilis Deus cum Sanctis ſuis uſque in præſentem diem. Peracto etenim admirandæ vitæ

curſu, & Eccleſiâ in Chriſto confirmatâ, reliquit ipſe glorioſus Sacerdos præſentis ſæculi naufragium, petens perpetuæ quietis portum, coronatus cum Chriſto in perpetuum. Sanctiſſimum Corpus ejus non longè ab hac Civitate tenetur ſepultum in ſuburbio, in Eccleſia quæ ab ipſo fundata dicitur, & nomine beati Petri Apoſtoli ſui Magiſtri conſecrata, quamque & præſentiâ ſuarum Reliquiarum decorat, & innumerabilibus Miraculis irradiat, ubi quiſquis aliquid cum fide petiturus accedit, proculdubiò ſe impetrâſſe gratulatur.

Sancti Amonis.

S. Amon, ſecundus hujus Sedis Epiſcopus, Vir egregius atque totus Catholicus, qui cum B. Manſueto prædeceſſore ſuo juſſit ſe ſepeliri in Eccleſia ſanctiſſimi Principis Apoſtolorum Petri in ſuburbio; ſed poſtmodùm per venerabilem Virum Hermannum hujus Sedis trigeſimum ſextum Epiſcopum, reverenter in hac Eccleſia tranſlatus eſt, & circa majus Altare honorificè poſitus, cujus meritis plurimi cæcitatis, lepræ, ac cæterorum languorum ægritudine, decenti redduntur ſanitati; ad cujus patrocinium multi Reges & Principes venire conſueverunt, atque iſtum locum ob honorem ipſius Sancti ex ſuo proprio ditabant. Feſtum celebratur in craſſino dedicationis turrium hujus Eccleſiæ.

Sancti Alchæ.

Sanctus Alcha vir religioſus, tertius hujus Sedis Epiſcopus, qui proprii vocabuli uſus privilegio, ſupra ſibi commiſſum gregem ſolliciter vigilavit ſtudio: Alchos enim Græcè, Albus Latinè dicitur, & ipſe virtutum omnium generum decore dealbatus, verbis & exemplis oves ſibi creditas duxit ad amœnum Paſtor ovile bonus, qua vellere prævius albo virginis agnus, ovis, grexque omnis candidus intrat. Sepultus eſt apud ſanctum Manſuetum.

Sancti Celsini.

Sanctus Celſinus, quartus hujus Sedis Epiſcopus, qui ſummâ celſitudine divinarum gratiarum exaltatus terris, emicuit cœleſtium virtutum operibus; & quia fideli mente complexus eſt Dominum excelſum ſupra omnes gentes, idcircò ab ipſo exaltatus eſt in cornu populi ſui. Sepultus eſt apud ſanctum Manſuetum.

Sancti Auspicii.

Sanctus Auſpicius, quintus hujus Sedis Epiſcopus, vir bonitate præclarus, circa ſuos ſollicitâ circumſpectione dum vixit perſpicax; quocirca ſempiternam à Chriſto remunerationem meruit, & conſortium ſupernorum Civium cum electis Paſtoribus eſt adeptus. Sepultus eſt in ſuburbio in Eccleſia B. Manſueti.

Sancti Ursi.

Sanctus ac venerabilis Urſus, ſextus hujus Sedis Epiſcopus, qui in tantum ſuorum prædeceſſorum ſectatus eſt veſtigia, quo creditur cum illis ſempiternâ perfrui glorià: ſui namque nominis ferociam contra vitia imitatus, manſuetudinem virtutum laudabiliter eſt ſecutus. Sepultus eſt in Eccleſia beati Manſueti.

Sancti Apri.

Sanctus Aper, ſeptimus hujus Sedis Epiſcopus, Vir ſanctiſſimus, & admirandæ vitæ Confeſſor, in ſuburbio Auguſtæ Trecorum vico, qui Tranquillus dicitur, præſentis vitæ ſumpſit exordium, Chriſtianis & nobilibus parentibus editus, raptus in Epiſcopatum dignoſcitur potiùs quàm electus; qui primi prædeceſſoris ſui ſancti Manſueti exempla imitatus, non ſolùm doctrinæ copiâ, ſed & mirabilium virtutum effulſit efficaciâ. Familiare erat huic beato viro, ut omnes circumquaquè regiones vel urbes, verbum ſanctæ exhortationis annuntians perluſtraret. Quodam namque tempore ad Cabilonenſium urbem divinitatis nutu pervenit, ubi tres reos liberavit, & Adrianum impium Judicem, operante Majeſtate divinâ, humiliter devicit, & miraculosè reis indulgentiam impetravit. Cùm autem Sacerdos Domini à loco in quo hæc geſta ſunt, ad propria remearet, vidit juvenem ſpiritu immundo pervaſum: Vir ſanctus intrepidus ſtare præcepit obſeſſum, & cùm ei per os ſanctæ Crucis vexillo ſignatum, minimè liceret exire, immundus ſpiritus, fœda relinquens veſtigia, fluxu ventris ejectus eſt. Inſtante autem jam tempore quo electum ſuum Dominus poſt vitæ hujus excurſa ſtadia remunerare decreverat, cœpit idem Sanctus Dei quamdam Baſilicam extra muros hujus urbis ædificare: ſed cùm jam ædificando eam aliquantulùm in altitudinem ſublimâſſet, cœpit Dei famulus æmulâ corporis infirmitate ſtimulari. Amicos & ſubditos ſuos in Chriſto confortatos de deſolatione ſui corporis deferens, omnibus pacem reliquit, & immaculatum ſpiritum ſuo Creatori refudit; & dum ejus ſancta membra tumulo traderentur in Eccleſia quam ipſe incœperat, à pluribus viſum eſt Cœlum aperiri, & duæ columnæ nubis viſæ ſunt ad ejus obſequia deſcendiſſe, & columba nive candidior ab ejus ore viſa eſt evolare. Hic ſeptem annis functus eſt Pontificali Sede, & ut in Libris auctoralibus (*s*) reperitur, temporibus Adriani (*t*) crudeliſſimi Imperatoris fuiſſe cognoſcitur; qui omnes totius orbis ſub ſe Judices ſuo nomine vocari cenſuit, cujus quarto anno beatus Aper Epiſcopus ordinatus, undecimo hominem exuit.

Sancti Albini.

Sanctus Albinus, octavus hujus Sedis Epiſcopus, Vir egregius, omnique bonitate conſpicuus. Iſte deſiderabile votum ſui prædeceſſoris adimplevit, & Eccleſiam quam cœperat ſanctus Aper, ſagaci ſtudio perædificavit, atque inibi fideles viros ſub Apoſtolorum victuros exemplo aggregans, Apoſtolicum Privilegium de eodem Cœnobio nactus eſt à Summis Pontificibus atque Martyribus Stephano & Fabiano, ut in antiquiſſimis reperitur Chronicis (*u*). Sepultus eſt in Cœmeterio beati Apri in ſuburbio.

Trisorici.

Triſoricus, nonus hujus Sedis Epiſcopus, ipſe quoque non inferior ſuperioribus, pro poſſe in divinæ Religionis fervore oves ſibi creditas ſagaciter pavit divini eloquii pabulo, ad ſyderea duxit atria * inimitabilium virtutum exemplo.

* Aliàs, *imitabilium.*

Sancti Dulcicii.

Sanctus Dulcicius, decimus hujus Sedis Epiſcopus, communi voluntate Cleri ac plebis electus eſt,

(*s*) *In Libris auctoralibus*, apparemment dans la Vie de S. Leon, écrite par Adſon; on liſoit ces ſortes de Livres dans l'Egliſe, & leur autorité étoit reſpectée.

(*t*) Voyez la Note cy devant, chap. xxiij.

(*u*) Ces très anciennes Chroniques ne méritent pas beaucoup de créance. Voyez cy devant la Note ſur le Chapitre xxxij.

nec immeritò, quia cum nominis dulcedine, mellitâ affluebat morum honeſtate, & velut apes prudentiſſima, in ſubjectorum cordibus piæ Religionis favos aggregabat.

Sancti Premonis.

Sanctus Premon, undecimus hujus Sedis Epiſcopus, Vir religioſiſſimus. Hic divini juvaminis auxilio præmunitus, contra ſpirituales nequitias viriliter certando bellavit, atque ſubditorum mentes evincere Chriſti hoſtes ſtudiosè præmonuit. Præfatus Pater quâ Religione, qualique modo in hac Sede vixetit, atque in Dei meſſe laboravit, plurimum reſtat prætermiſſum. Sepultus eſt in Cœmeterio S. Manſueti.

Sancti Antimundi.

Sanctus Antimundus, duodecimus hujus Sedis Epiſcopus, elogio ſanctitatis præclarus, cujus affabili bonitate multi ſuo tempore diligentes ac requirentes Deum, odio cœperunt habere ſæculum (*x*), inter quos fuerunt miræ ſanctitatis viri Piencius & Agentius, necnon ſancta Columba, & reliqui quamplurimi, qui cum prædicto Domino Antimundo obſecundantes Deo, in pace facti ſunt. Is memoriam Chriſti Confeſſoris Apri ſollicitâ devotione excoluit, cujus & Cœnobium divinâ Religione augmentavit, & in ejus veneratione nonnulla ſcripta ac reſponſoria ad poſterorum recordationem exaravit.

Sancti Euculani.

Eudulus, *vel* Endulus *vel* Eutulanus.

Sanctus Euculanus, decimus tertius hujus Sedis Epiſcopus, Vir magnificus, cujus diebus locum quem tenebat, terrarum poſſeſſionibus cœpit magnificare Dominus, inter quas Luciacus * ibi eſt acquiſitus; quo in Epiſcopali Cathedra reſidente, quædam Dei famula, atque in augmentandis Eccleſiis Dei Genitricis ſemperque Virginis, & S. Protomartyris Stephani devota, nomine Prætoria, Eccleſiam ſancti Maximini, villamque Videliacum, & aliam villam eodem nomine nuncupatam, Buchuliacum * quoque, necnon & Abbatiam ſancti Piencii, & alium locum, qui dicitur Arduno, ſive Titiliacum * & Brueriacum *, ſicut in ejus Cartha continetur, acquiſivit.

* Lucey.

* Biqueley.

*Tulier aux Groſeilles.

* Brûlé.

Deindè ſequitur

Theuffridi.

Theuffridus Pater Eccleſiæ, decimus quartus hujus Sedis Epiſcopus, Vir egregius, & admirandæ ſanctitatis, & non modicam curam Dominici gregis gerens, omnibuſque amabilis, Regibus, ſcilicèt, ac Ducibus, quod poſteà rei probavit eventus. Hic inter plurima pietatis opera, acquiſivit in augmentatione hujus Epiſcopatûs, à glorioſiſſimo Rege Dagoberto, interventu venerandæ Thimelchidis Reginæ, villam nuncupatam Blenodium, cum ſuis adjacentibus villis, videlicèt, totam curtem ex integro, Montis, Gaiacum, Fredoni manſum. Acquiſivit prælibatus Præſul alias villas, Vermam * cum Eccleſia, Gerbenvillare *, & quidquid ad ſupradicta videtur pertinere loca. Studuit etiam idem venerabilis Antiſtes apud eumdem Regem acquirere alias villas ſuper flumen Moſæ, Traveronne, Parniacum, Campaniacum *, Alonum *, Humeliuimontem *, & non modicam partem ex Savineys & Larneyo *. Item acquiſivit iſte venerandus Pater in augmentatione Præbendarum hujus Eccleſiæ, Vodium * cum Eccleſiis ibidem conſtructis, & omni apparatu Eccleſiaſtico. Item acquiſivit Vichereum cum ſuis adjacentibus villis, cum Eccleſiis. Adeptus eſt etiam iſte venerabilis Pontifex apud Sigibertum Regem, filium glorioſiſſimi Regis Dagoberti, villas nuncupatas longum campum in Tricino *, & plurima dona alia. Hæc omnia ſæpè nominatus Præſul cum omni integritate & abſque ulla diminutione, Dei omnipotentiſſimâ miſeratione favente, meruit acquirere.

* *Alias*, Vennam.

* *Alias*, Gebenvillare, Gerbéviller.

* Champougney.

* Houcelemont.

* *Alias*, Largney.

* Void.

* Longchamp, près de Creil.

Leudini.

Leudinus, quintus decimus hujus Sedis Epiſcopus, Vir egregius, qui verè lucerna Domini poſita ſuper candelabrum, circumcirca reſplenduit finitimis ac longinquis per ſanctæ Religionis exemplum, pennis etiam geminæ charitatis ad Cœli convexa ſublimatus, mundi contempſit ludicra, cœleſtibus divitiis ditatus.

Aborcii.

Aborcius *, ſextus decimus hujus Sedis Epiſcopus. Hic juxta Jeremiæ vaticinium, rubicundior ebore antiquo, quamvis in pace poſitus, Martyrii rubore caruerit per cruoris effuſionem, tamen voto & deſiderio Martyrii adeptus eſt ſortem, per ſanctæ Fidei confeſſionem. Sepultus tenetur in Crypta S. Apri.

* *Alias*, Saborinus.

Armechei.

Armentheus, decimus ſeptimus hujus Sedis Epiſcopus. Hic verè bonus animarum Paſtor, nequam mercenarii carens timore, armentum cœleſtis Regis paſcens ſuperni pabuli dulcedine, pro viribus eruit ab infernalium luporum incurſione.

Vel Ermentheus.

Magnaldi.

Magnaldus, decimus octavus hujus Sedis Epiſcopus. Hic magnus apud Deum virtutum meritis, magnus etiam in populis bonorum actuum exemplis, ab Omnipotente eſt in terris magnificatus Pontificali munere, & in Cœlis coronatus gloriâ & honore; cujus venerabile Corpus tumulatum eſt in Cœmeterio ſancti Apri; jacet tranſpoſitum in ſiniſtro latere, juxta Altare beati Martyris Chryſtophori.

Dodonis.

Dodo, decimus nonus hujus Sedis Epiſcopus, qui fidei indutus loricâ, & ſanctæ ſpei tectus galeâ, charitatis etiam nuptiali veſte amictus, viriliter decertavit in hujus mundi laboriosa pugna, ideòque victoriosus repedavit ad ſummum Regem in Aula cœleſti receptus.

Girbualdi.

Girbualdus * filius Volfaudi, viceſimus hujus Sedis Epiſcopus, à cunctis electus eſt ad onus Pontificii. Iſte dedit in augmentatione Præbendarum hu-

* *Alias*, Gebaldus.

(*x*) Cet Auteur, après Adſon, ſemble mettre ſous l'Evêque Antimonde le commencement de la Vie monaſtique dans le Dioceſe de Toul. Antimonde vivoit au vj. ou vij. ſiècle, puiſque S. Prémon ſon prédéceſſeur immédiat, a ſuccédé à Allodius, qui aſſiſta en 549. au v. Concile d'Orléans; & que l'Evêque *Endulus*, ſucceſſeur d'Antimonde, vivoit en 651. Ce fut effectivement vers ce tems-là, que les plus célèbres Saints Solitaires de Lorraine, ſe retirerent dans les montagnes de Vôge. Les SS. Pient, Agent & Colombe, ſont ſelon cet Auteur, les premiers inſtituteurs de l'Evêque Antimonde. Leur culte étoit deja célebre vers l'an 680. s'il eſt vrai que Gundelbert Fondateur de l'Abbaye de Senones, alla en pélérinage à leurs Tombeaux, & y mourut. *Richer. l. 1. c. 3.*

Digitized by Google

jus Eccleſiæ de ſua hæreditate quidquid habebat in * Tranculfi villam, & in Aruffiam *, necnon in Reodim villam. Acquiſivit etiam iſte venerandus Pater apud glorioſum Regem Childebertum, intervenientе Ermenechilde Reginâ ejus uxore, Abbatiunculâ unam in honore ſancti Petri dicatam, quæ eſt ſita in ſaltu nomine Dervo *. Hujus temporibus ſanctus Deodatus, Vir ſummæ ſanctitatis, olim Nevernenſis Epiſcopus, renuntians ſæculo, in ſaltu Voſago locum converſandi à præfato Præſule obtinuit.

* Tranqueville.
* Eroufle.
* L'Abbaye de Moutier-en Der, Dioceſe de Châlons ſur ſur Marne.

GODONIS.

Godo Vir venerandus, viceſimus primus hujus Sedis Epiſcopus, temporibus cujus populorum urgente ſcelere, urbs igne concremata eſt. Sed iſte Præſul & immunitatem civitatis, & recuperationem Cartharum quas ignis conſumpſerat, apud Pippinum acquiſivit Regem. Tandem vitam abrenuntians, juſſit ſe tumulari in Eccleſia cujuſdam ſui prædii, nomine Caſtellum, cujus ſepulchrum uſque hodiè demonſtratur ibidem.

SANCTI BODONIS.

Sanctus ac venerabilis Bodo, viceſimus ſecundus hujus Sedis Epiſcopus, qui relinquens amorem ſæculi, ad Chriſtum converſus, religioſiſſimæ vitæ ſectator, & Eccleſiarum atque Monaſteriorum fuit Fundator; cujus vita laudabilis per omnia memoriâ poſterorum permanet digna. Ex pago autem Odernenſi ortus, Patre Bertardo & Matre Bertilde editus, moribus & converſatione probatus; qui inter cætera bonitatis ſtudia, quæ inceſſanter gerebat, ædificavit Monaſterium in honore beatiſſimæ Virginis Mariæ, & S. Petri Apoſtolorum Principis, conſtituens inibi Deo ſacratas Virgines ad ſerviendum illi, quibus præpoſuit filiam ſuam Teutbergam, quod ad honorem nominis ſui uſque hodiè Bodonis Monaſterium vocatur. Ipſam quoque Abbatiam, cum omnibus quæ ibi acquirere potuit, Eccleſiæ ſuæ in poſſeſſionem jure derelinquit, & exindè Apoſtolicum Privilegium à magno Doctore Gregorio, ejuſque prædeceſſore Agapito, ſuſcipere meruit. Item contulit huic Eccleſiæ locum dictum Stivavium, ſibi à ſuis parentibus derelictum, ubi Monaſterium in honore beati Petri Apoſtoli conſtruxit ſuper fluvium Murt, & duodecim Canonicos ibidem aggregavit. Eodem modo fundavit Monaſterium Oſonifvill in honore beati Leodegarii jure paterno. Poſt ſanctorum ergo operum exercitia, conſummato præſentis ſæculi labore, ſepultus eſt in Cœmeterio beati Manſueti, undè poſteà tranſlatus ad Lugdunum urbem, mirâ ibi Fidelium veneratur devotione. Venerandi ejus feſtivitas celebratur tertio Idûs Septembris.

SANCTI JACOBI.

Sanctus Jacobus, viceſimus tertius hujus Sedis Epiſcopus. Iſte acquiſivit Abbatiam ſancti Deodati in ſaltu Voſago apud Pippinum glorioſiſſimum Regem; cujus tempore ſanctus Idulphus Archiepiſcopus Trevirorum, ſæculi honore poſtpoſito, in prædicto ſaltu Voſago Cœnobium conſtruxit Medianum, præfati Præſulis ſuffragante conſenſu & ſolatio. Idem verò Jacob Chriſti Pontifex, inſequens veſtigia ſancti Idulphi, reſignavit Epiſcopatum, & effectus eſt Monachus ſancti Benigni Martyris Divionum (y). Fundavit etiam ex ſuo proprio Prioratum S. Benigni (z) hujus Diœceſis. Poſt multa bona morti obediens, requieſcit in crypta Eccleſiæ Divionum, habens ad caput Altare in honore ſancti Manſueti Confeſſoris.

BORNONIS.

Borno, viceſimus quartus hujus Sedis Epiſcopus, Vir venerabilis, atque adeò Religioſus, ut ab omnibus Vir vocaretur Apoſtolicus; quo præſulante hæc urbs denuò igne conflagravit, peccatis exigentibus, & ipſe impetravit à Carolo Rege reſtaurationem Cartharum igne concrematarum. Obiit autem in pace undecimo kal. Aprilis.

UVANNINCI.

Uvannincus, viceſimus quintus hujus Sedis Epiſcopus, erga Eccleſiam Dei Vir ſtudioſiſſimus; hic tum in ordinandis ſubjectorum moribus, cum in Ornamentis Eccleſiæ conſtruendis curam habuit indefeſſam, & beato fine tranſiens, exceſſit à ſæculo, ſexto kal. Januarii. Sepultus eſt in Cœmeterio S. Apri Confeſſoris.

FROTHARII.

Frotharius, viceſimus ſextus hujus Sedis Epiſcopus, Vir ſanctiſſimus, primùm Abbas Cœnobii S. Apri, ſed poſt ad onus Pontificatûs ſucceſſit, quique præfatum Cœnobium & divinæ Religionis augmento ſublimavit, & rerum exteriorum ſupplemento non modicè adornavit. Acquiſivit etiam à Ludovico & Lothario Imperatoribus immunitatem Comitatûs, & reſtaurationem Cartharum concrematarum. Rexit autem Eccleſiam hanc annis viginti quinque. Ordinatus eſt xj. kalendas Aprilis; mundo eſt exemptus ij. kal. Junii; corpus verò illius in Cœmeterio ſancti Apri retinetur infra clauſtrum, in introitu Monaſterii, nunc verò quieſcit tranſpoſitum retrò Altare ſanctæ Crucis.

SANCTI ARNULPHI.

Sanctus Arnulphus, viceſimus ſeptimus hujus Sedis Epiſcopus, ortus ex pago Aurelianenſi, patre Arnaldo, matre verò Flammolâ; Vir ſanctitate magnæ Religionis conſpicuus, atque in doctrina verbi Dei ſtudioſiſſimus, & quaſi columna immobilis, fundamenta Eccleſiæ ſanctæ fortiter tenens, inter adverſa fluctuantis ſæculi diſcrimina, nec proſperitatibus valuit extolli, nec adverſitatibus à rectitudinis tramite deviare. Tempore namque quo iſte venerandus Præſul hanc regebat Eccleſiam, fuit Rex Lotharius, qui dicebatur junior, qui permulta ſtrenuè geſſit, quippè quia erat regio ſatus genere; ſed antiqui hoſtis depravatus aſtutiâ, non recto calce finivit benè cœpta: accipiens namque uxorem Teutbergam nomine, clariſſimis, ut decebat, ortam natalibus, concubinam quamdam nomine Waldradam cæco dilexit amore; adeò ut, quod nefas erat, ab eo conjux legitima videretur derelicta; quod multi qui tunc Pontificali prædiți videbantur honore audientes, proh nefas! partim timore, partim injuſto amore, ſilentio cœperunt tegere. Quod ubi comperit jam prælibatus Athleta fortis, & Pontifex Domini Arnulphus, maluit pro Chriſti nomine temporalibus atque caducis deſtitui bonis, & ad ultimum, ſi neceſſe foret, diſcrimen pati vitæ præſentis, quàm

(y) S. Jacob fut Evêque de Toul, Moine à Guemonde, ou Hornbach, & enfin alla finir ſes jours comme ſimple Religieux à S. Benigne de Dijon.

(z) S. Jacob fonda le Prieuré de S. Elin. L'Hiſtoire attribuë cette Fondation à Flinoſa, ſœur de S. Jacob Evêque de Toul.

ut ab eo

ut ab eo deficeret congrua rectitudo Paſtoris : ideòque prædictum Regem ſuper hoc ſcelere perſæpè arguens, càm revocare requiret, paſtorali religavit ſententiâ, donec reſipiſceret : quapropter ab ipſo Rege ſuiſque in malum fautoribus, venerabilis Præſul iſtaque Eccleſia poſſeſſionibus & Abbatiis multis ad tempus ſpoliata remanſit. Sed Dei favente clementiâ, poſt exceſſum vitæ Regis infani, dictus Pater poſſeſſiones quibus erat privatus, pro poſſe recuperavit. Sedit autem in Sede Præſulatûs annis viginti quinque, receſſitque ab hac valle lachrymarum quinto decimo kal. Decembris, ſepultuſque eſt juxta Corpus ſancti Apri, in Crypta ſancti Amonis, nunc autem eſt tranſlatus ſecùs Altare ſancti Petri Apoſtolorum Principis.

ARNALDI.

Arnaldus, vigeſimus octavus hujus Sedis Epiſcopus, qui poſt deceſſum ſancti Arnulphi Pontificis, avunculi ſui, Cathedram ſuſcepit, ejuſque veſtigia laudabiliter ſecutus, rexit eam pio moderamine annis viginti tribus ; & quamvis in Cura gregis atque profectu Eccleſiæ ſibi commiſſæ non parvo ſtudio elaboraret, præcipuè tamen orationi intentus & curæ, largâ manu beneficus extitit egenorum. Hic acquiſivit Eccleſiam & manſos in Frabodi curte, & à Rege Carolo ſeptem manſos in * Oſcado, & ſex manſos in Waldini villa * & in Cretenau * & in Ruſp. Sepultus igitur habetur in Crypta ad ſanctum Aprum, decedens ab hujus ſæculi ærumnis non. Decembris. Nunc verò jacet tranſpoſitus juxta Altare primi Apoſtolorum ſancti Petri.

* Ouſche.
* Vaudeneville.
* Crantenoy, ou Créterroy.

LUGDELINI.

Lugdelinus, viceſimus nonus hujus Sedis Epiſcopus, magnæ ſagacitatis Vir, tempore cujus peccatis impedientibus, tota hæc civitas concremationè incendii funditùs viſa eſt deſolari ; qui quanta fortiter adversùs tam flebilem & lacrymoſam vaſtationem egerit, hujus Templi atque urbis reſtauratio patefecit : notandum enim ad priſtinum decus ſecundùm ſuum poſſe, hanc Eccleſiam reſtituit, ſed etiam ampliori & altiori faſtigio ſublimare honorificè ſtudùit, necnon & decore ; Clericorum nobiliumque Laïcorum patrimoniis terrenarum rerum quantùm voluit, ditavit ; acquiſivitque villam nuncupatam Villeyû, quam ad menſam Canonicorum tradidit, eo tenore ut diatim Miſſa omnium Fidelium defunctorum ad ejus memoriam celebretur in perpetuum. Nactus eſt etiam à Rege Arnulpho Eccleſiam de Gondulphivilla *, quam ad menſam Canonicorum tradidit. Hujus ſanctitas & opera fœlicia ſi omnia ſcriberentur, magnum Librum efficerent. Hic itaque decem annis pontificali regimine potitus, undecimo gravi brachii dolore eſt percuſſus ; quo ingraveſcente, & penetrante vitalia, præſentem vitam mutavit aliâ, ſeque in civitate ſepeliri mandavit ; multis mirantibus, cùm nullus ante fecerit. Hujus beatæ memoriæ tranſitus, quo mundo exceſſit, tertio Idûs Septembris, ſepultuſque eſt in hac Eccleſia ante Altare S. Martini ; nunc verò jacet tranſpoſitus in Capella beatæ Mariæ versùs ſanctum Joannem in ſecundo tumulo.

* Goudreville.

DROGO.

Drogo, trigeſimus hujus Sedis Epiſcopus, nobiliſſimis natalibus ortus, qui poſt exceſſum Domni Lugdelini, nolentibus Regni Primatibus, tum virtutum ingenio, tum conſenſu civium Cathedram occupavit, ſed poſt communi omnium voto nobiliter rexit : ut enim ſuperbiâ ſanguinis, ita ſubtilitate ſingularis ingenii, illinc rebus publicis, hinc ſpiritualibus negotiis inſudabat ; quarè ita ſe omnibus habilem præbuerat, ut cunctorum amorem venerationemque difficilè ſolubilem aſciſceret. Is de ſuo proprio contulit huic Sedi villam Domni Martini, cum Eccleſia, & ad Canonicorum ſtipem delegavit ; reimpetravit à Carolo Rege Bodonis Monaſterii * Abbatiam, diu ſuis anteceſſoribus ablatam ; atque ex præcepto Ludovici Regis Abbatiam Paulinienſem * tenuit. Acquiſivit etiam à Sigiberto quodam milite, * in Bertrici curte, manſum unum cum Eccleſia, & medietatem Eccleſiæ Domni Apri, * & tertiam partem Eccleſiæ S. Hilarii in Varmenſe, & farinarium unum cum piſcatione, & quidquid in ea villa potuit habere ; & à Carolo Rege impetravit Foreſtam Regiam, quæ dicitur Ermundies. Ejus tempore ſæva Danorum peſtis Hungrorum rabiei juncta, carceribus ſuæ nativæ habitationis ingreſſa, multarum Regionum finibus devaſtatis, poſt eædem Germaniæ Gallicam Belgicam incendit, quorum nuntio perterriti Cœnobitæ ſancti Præſulis Apri, veneranda ejus pignora in urbem deferunt, demùmque nè à præfato Pontifice vi retineretur, fortim rerunt, atque per longa curricula annorum abſcondunt. Hic ergo divinæ Religioni inſiſtens, ſeptem annis Sacerdotio inſulatus, quinto kalend. Februarii rebus eſt humanis exutus, atque ante Altare beati Petri Apoſtoli infra civitatem eſt tumulatus.

* Domnevetier.
* Poulengy.
* Rouvres-en-Woëvre, peut-être Heiécourt, près Novient-aux-Prêt.
* Domèvre.

SANCTI GAUSLINI.

Sanctus Gauſlinus Vir beatus, trigeſimus primus hujus Sedis Epiſcopus, ſummè Catholicus, atque monaſticæ Religionis cultor devotiſſimus, qui Francorum nobili ſanguine ortus, in Palatio inter Regni Proceres eſt alitus. Omnium ergo votis Pontificali inſulâ ſublimatus ; ſexto decimo kalend. Aprilis eſt Chriſto favente Epiſcopus ordinatus, dulcedinemque proſapiæ ſuæ benevolentiâ clementiſſimi cordis, ſerenitateque jocundi vultûs, & lenitate ſermonis ſedulò ſuperabat, totus in vigiliis, & in eleemoſynis intentus ; qui ad Cumulum bonorum ſuorum quarto decimo ordinationis ſuæ anno, nutu Dei Regulam ſancti Benedicti hujus Patriæ habitatoribus omnibus ignotam, diu quæſitam, proculque inventam, ſancto inſtituit loco. Cœnobium ſanctæ Dei Genitricis Mariæ Buxeriis à fundamentis conſtruxit, Chorum Ancillarum Dei inibi conſtituit, rebus ac prædiis & ornamentis decoravit ; ob cujus facti meritum ſuo ſucceſſori ſanctiſſimo Gerardo eſt à Deo præmonſtratum, eum Martyri Apollinari in cœleſti gloria ſociatum. Dedit etiam Domno Theodorico Præſuli Metenſi in concambium Baculum beati Petri Apoſtoli, quem beatus Manſuetus ſecum detulerat à Romana urbe, pro monte in quo dicta Eccleſia de Buxeriis eſt fundata. Temporibus namque quo iſte venerandus Pater Præſul hanc regebat Eccleſiam, adeò antiqua prodigia renovantur, dum triceſimo Præſulatûs ejus anno Cruces apparuerunt in veſtibus, quas Omnipotens, ut in Eccleſiaſtica Hiſtoria legimus, ad Infidelium confutandum incredulitatem finit apparere mortalibus. Iſte acquiſivit allodium de Bouch, & ad ſtipem Canonicorum tradidit. Hic fœlix Vir quadriennii languore, ut alter Job, à Domino probatus, decimo nono ſui Epiſcopatûs anno, decimo tertio Idus Septembris cœlicas receſſit ad Sedes. Delatus ergo à Clero & populo in Buxerienſi Cœnobio, digniſſimam accepit ſepulturam, inter Choros Virginum quas ille aggregaverat.

Sanctissimi Gerardi.

Sanctiſſimus Gerardus lux Patriæ, triceſimus ſecundus hujus Sedis Epiſcopus, Vir gratiâ Dei plenus, qui antequàm ſciret vocare patrem & matrem, quodam præſagio deſignatus Epiſcopus, ſcholis traditus, hinc Clericatûs honore in Eccleſia ſancti Petri donatus, apud Coloniam ut nobiliſſimus nobiliter eſt educatus. Nec multò poſt, favente gratiâ Dei, & Auguſti Ottonis procurante, agente quoque ejus germano, Domno Brunone Colonienſi Archipræſule, unâ cunctorum acclamatione eſt electus quarto kalend. Aprilis, dum annus Domini nongenteſimus ſexageſimus tertius curreret, in hac urbe conſecratus eſt Antiſtes glorioſus; de cujus admirandis operibus, atque ejus memorandarum virtutum Liber hic retinetur plenus. Conſtituit iſte reverendus Pater, ut manſiones Clericorum, quæ infra mœnia hujus civitatis conſiſtunt, in loco qui dicitur exterius Clauſtrum, nullus extraneorum causâ hoſpitalitatis inquietare præſumat. Hoſpitale ſupervenientium, necnon egentium, divini memor eloquii, juxta portam plateam in honorem beatæ Virginis Catharinæ ordinavit & fundavit, & decimas omnium Epiſcopalium reddituum ibidem delegavit, ſub sapituli poteſtate dictum hoſpitale ſubmiſit: hic Imperiali præcepto Ottonis Magni, poſſedit Abbatiam Dervenſem, diu à ſuis prædeceſſoribus ablatam: eo tamen vivente Heribertus juvenis, Pater Stephani Comitis de Vitreyo, totam Abbatiam Dervenſem abſtulit & poſſedit. Minas Viro Dei intulit, & evaginato gladio, Domini Sacerdotem perimere voluit; illæſus tamen permanſit, clementiâ divinâ providente. Acquiſivit à Varnero Comite Caſtrum de Miroval; precariam quoque faciens de Barro-monte (*a*); Angelicâ voce admonente, Capellam in honore S. Michaëlis * ibidem fundavit. Prælibato Dei Præſuli ſummum fuit ſtudium in conſtructione Dei Eccleſiarum, quas & decoravit exoptabili munere, plurimorum, ſcilicèt, Sanctorum pignoribus. Hanc Baſilicam à fundamentis reparavit, & non modicam partem Clavi Domini (*b*) ab urbe Trevirenſi glorioſè & miraculosè in hac Eccleſia apportavit. Eccleſiam ſancti Manſueti penè annullatam, in decentem ſtatum reſtituit; ſancti quoque Gengulphi Abbatiam, ad meridianum in introitu hujus ejuſdem civitatis primus conſtruxit, & Brachium prædicti Gengulphi in hac urbe apportavit. Corpus verò beatiſſimi Confeſſoris Apri diu abſconſum & perditum, ejus meritis Dominus revelavit. Corpus etiam ſanctiſſimæ Virginis Aproniæ, ſororis prædicti ſancti Viri Apri, non modico pretio à Trecenſibus emit, in hac Eccleſia poſuit, & circa majus Altare requieſcit. His & aliis ſanctorum laborum exercitiis adornatus, plurimis etiam Miraculorum ſignis populis declaratus, trigeſimo primo anno Præſulatûs regimen ſervavit. Nono kalend. Maii glorioſo fine ſpiritum Eccleſiæ reddidit, & tunc celebratur ejus veneranda & obſervanda Feſtivitas. Ejus venerabile Corpus in Choro hujus Eccleſiæ eſt tumulatum, & plurimarum fulget prodigiis virtutum. Etiam de die in diem ſurdi, cæci, muti, malefici, & omnes diverſis languoribus obtenti, redduntur ſanitati, & ſpecialiter calculoſi & tumidi. Canoniſatus autem fuit Romæ in plena Synodo à ſanctiſſimo Patre Domno Leone Papa nono, in Catalogo Sanctorum digniſſimè poſitus. Item ab eodem Sancto fuit è tumulo in Capſam argenteam, ubi nunc requieſcit, propriâ manu tranſlatus, multis Miraculis à Deo ibidem demonſtratis; & celebratur hæc Tranſlatio duodecimo kal. Novemb.

* La Chapelle de S. Michel, ou étoit cy-devant un Hermitage au point de la montagne nommée *Bar*, au pied de laquelle eſt la ville de Toul. V. ſous l'an 971.

Sancti Stephani.

Sanctus Stephanus, trigeſimus tertius hujus Sedis Epiſcopus, nobili Patrienſium ſtirpe editus, de Linerivilla antiqua progenie ortus, qui in Metelaco Cœnobio octavo kalend. Julii Pontificali unguine conſecratus, modico temporis ſpatio, anno, ſcilicèt, & ſemis regimine potitus, quarto idus Martii vitâ exceſſit apud Bodonis Monaſterium, & juxta beati Petri Altare eſt tumulatus apud Medianenſe Cœnobium.

Sancti Bartholdi.

Sanctus Bartholdus, trigeſimus quartus hujus Sedis Epiſcopus, nobiliſſimis Allemannorum natalibus ortus, hic votis utriuſque Fidelium ordinis, aſpirante clementiâ divinæ Majeſtatis, in hac Sede eſt quinto idus Octobris Pontifex ordinatus; qui prædeceſſoris ſui Gerardi mores & inſtituta pro poſſe eſt imitatus. Iſte diligenter Clerum inſtruens, viros prudentes familiariori dilectione præ cæteris amplectens, eorumque conſilio in omnibus utens, urbem hanc rebus auxit, ſapientiâ decoravit, providâ diſpenſatione munivit. Acquiſivit iſte venerandus Pater ab Hugone Clerico Eccleſiam de Sortyaco, & prædium Dominica via dictum, cum Eccleſia quæ dicitur Caſtellum, & Allodium Baudonviller dictum, cum Eccleſia. Acquiſivit etiam partem Olderici in villis de Langort, de Layo, & de Orcadis. Iſte acquiſivit de Eva Comitiſſa prædium quod dicitur Fontigniacum. Hæc omnia acquiſita præfatus Pater ad ſtipem Canonicorum Eccleſiæ hujus delegavit, Cœnobium quoque in honore Salvatoris in ſaltu Voſago conſtruxit, quod diverſis Eccleſiaſticis ornamentis decentiſſimè locupletavit, & ſtipem eis ex ſuo proprio ad viginti Monachorum cœtum delegavit. Eccleſiam S. Joannis Baptiſtæ, quæ dicitur ad Fontes, à fundamentis reparavit, necnon Baſilicam venerabilis Pontificis Vedaſti, cum Eccleſia ſanctæ Genovefæ Virginis primus ædificavit. In ſaltu autem Voſago reſtruxit Bodonis Monaſterium, necnon Deodati Cœnobium; valvas hujus Templi miro poſuit decore; Altare ſummum incomparabiliter adornavit, auri ac gemmarum fulgora innumerabilia Vaſorum inibi genera, pulchritudine & multitudine nullo pretio taxanda. Hic ergo viginti duobus annis Pontificali honore potitus, non eſt facile narratu quid utilitatis ejus deſiderabilis vita huic Eccleſiæ contulerit, quid detrimenti ejus præſenti ſæculo lugenda mors effecerit, quia ad ipſius enarrandos actus omnis lingua ſuccumbit; magiſque diſpendium ſubiit ejus obitus inconſolabiliter flebilis, quàm, ſi fas eſt dici, profuiſſet illius vita omni mundo exoptabilis; idemque Pater octavo kalend. Septembris beato fine hominem exuens, ita ſuo caſu propriam Sedem peſſumdedit, ut ab omnibus poſſit veridicè proteſtari Bartholdus cunctis ſibi ſuccedentibus incomparabilis. Sepultus autem fuit in medio navis hujus Eccleſiæ, inconſolabilem fletum relinquens omni Patriæ; nunc autem jacet tranſpoſitus in Capella beatæ Mariæ Magdalenæ in tertio tumulo.

Hermanni.

Hermannus, trigeſimus quintus hujus Sedis Epiſcopus, nobili Agrippinenſium genere procreatus,

(*a*) L'Auteur confond mal à propos la Montagne de Bar, où eſt ſitué le Château de la Ville de Bar, avec la Montagne de *Bar* près la Ville de Toul.

(*b*) Voilà l'origine de la dévotion au S. Cloû, honoré dans l'Egliſe de Toul.

Digitized by Google

Litterarum ſtudiis, ut decet Nobiles, apprimè eruditus, qui decimo tertio kalend. Januarii Pontificali ſacratus unctione, in ſibi à Deo injuncto munere ſeptennali vixit tempore. Ipſe Corpus beati Amonis à Cœnobio glorioſi Præſulis Manſueti tranſtulit, & in hac Eccleſia, ubi nunc honorificè veneratur, collocavit; & ſi in Sede hac nihil proprio ſudore acquiſivit, tamen Dei ſuppeditante gratiâ, nihil detrimenti de his quæ poſſidebat, pertulit. Ab hac ergo terrea mole exemptus kalendis Aprilis, apud ſanctum Gereonem eſt honorabiliter Coloniæ tumulatus, in cujus Cœnobio fuerat a puero ſapientiæ divinæ & humanæ lacte ſagaciter educatus.

SANCTI LEONIS IX.

SAnctus Leo Pontifex, qui ante Pontificatum vocabatur Bruno, trigeſimus ſextus hujus Sedis Epiſcopus. Hic fuit de Dulcis Eliſacii finibus procreatus, patre Hugone, matre verò Helvyde. Pater ejus quidem natione Theotonicus, Imperatoris Conraldi conſobrinus. In hac ergo luce eſt ſuſus apud Wofoneyú (c) undecimo kal. Julii, anno, ſcilicèt, ab humanato Dei Verbo milleſimo ſecundo. Mirabile dictu, totum ejus corpuſculum invenitur cavatum crucicularum ſtigmatibus. Hic ad preces glorioſi Imperatoris Conraldi, hujus Eccleſiæ effectus eſt Canonicus. Anno igitur vigeſimo ſexto ætatis ſuæ, & ab Incarnato Dei Verbo milleſimo vigeſimo ſexto excurrente anno, Sede vacante per mortem Hermanni bonæ memoriæ, communi voluntate, parique Cleri ac plebis conſenſu, in hac Sede præfectus eſt Epiſcopus. Eleemoſynarum virtuti ante omnia & ſuper omnia inſudabat, nec pro ullo ſæculari negotio quemquam diem obmittebat, quin omni manè ipſe per ſe turbæ pauperum deſerviret, eorum veſtigia abluendo, victum ſufficientem tribueret. Sapientia divinarum humanarumque artium in eo refulgebat ampliſſima, maximè delectabilis artis Muſicæ peritia, nam componens Reſponſoria glorioſi Martyris Cyriaci* ſanctique Idulphi Trevirorum Archipræſulis, necnon Odiliæ Virginis, atque Anglorum Apoſtoli Gregorii Doctoris, mirifico odore ampliavit. Iſte amabilis Regibus ac Ducibus, ut etiam pacem & concordiam affirmaret inter Conraldum Imperatorem, & Robertum Francorum Regem. Divinâ autem annuente voluntate, ab hac Sede eſt electus in Romanorũ Pontificem, multis Miraculis à Deo pro ipſo monſtratis, ut etiam canes mittebant voces in ſuo latratu planè vocantes, Leo Pontifex, Leo Pontifex; & ſimiliter aves. Venerandus iſte Pater, atque adeò amabilis, Romæ in plena Synodo pronuntiavit ſanctum Gerardum xxxiij. hujus Sedis Epiſcopum, divinâ veneratione in numero Sanctorum eſſe computandum. Perſonaliter autem veniens ab urbe Romana in Eccleſia hac, ſancta ejus membra devotiſſimè de tumulo tranſlatavit, ubi nunc venerantur. Moram autem hic faciens per quindecim dies, ſancta hujus præcipuè loca viſitavit, & conſecrationem Domni Hugonis Biſuntini in hac Eccleſia fecit. Huic Eccleſiæ Privilegia conceſſit, & Indulgentias dedit. Dedit etiam ad ſtipem Decani hujus Sedis, Eccleſiam de Luciaco*, pro memoria ſuæ Ordinationis, ut per manus dicti Decani fieret inde Fratribus Canonicis ſemel in anno congrua refectio, & centum pauperibus eleemoſynæ largitio. Per tres annos hanc Cathedram cum Apoſtolatu piè rexit. Exemptus eſt autem poſt multa bona hic vir magnificus ab hujus vitæ laboribus, ætate quidem quinquagenarius, Incarnationis Dominicæ milleſimo quinquageſimo quinto, Epiſcopatûs vigeſimo tertio, Apoſtolatûs autem ſexto. Sepultus eſt Romæ juxta beati Gregorii Pontificis Altare, ante fores Eccleſiæ beati Principis Petri & Pauli Apoſtolorum. Verſus ſequentes ſunt ſcripti ſupra Tumulum ejus.

Vixtrix Roma dolet Nono viduata Leone t
Ex multis talem vix habitura Patrem.

* *Cyriaci* S. Cyriaque Patron de l'Abbaye d'Altorf en Alſace, fondée par les parens du Saint. Il compoſa les Repons, ou peut-être il les nota ſeulement; car il ſçavoit parfaitement la Muſique. On a encore la plus grâde partie de ces Offices, compoſés ou notés par ce S. Pape.

* Lucey, à 2. lieuës de Toul.

UDONIS.

UDo, trigeſimus ſeptimus hujus Sedis Epiſcopus. Hic fuit ex nobiliſſima parentum ſtirpe editus, ex utraque parte regali ſtemmate clarus. Pater ejus dictus eſt Riquinus, ex Reubanorum* regione ortus, mater verò ejus Mathildis nomine, ex Alemannia duxit genus. Iſte venerandus Pater virginitatem ſuam Regi Cœlorum voverat, pro qua retinenda, ejus Majeſtatem indefeſſis precibus exorabat. Inter plurimas Sanctorum memorias dulciſſimi Domni Joannis Evangeliſtæ nomen invocabat, ut ipſe qui erat Virginis Matris filius adoptivus, ſibi ad gratiam promerendam eſſet tutor ac defenſor propitius. Huic Deo placitæ & ſanctæ voluntati neque deſuit tentator, qui etiam noctu & interdiu inſiſtendo, à ſancto nitebatur evellere propoſito. Itaque ſecundùm humanam fragilitatem ſuum animum ad ejus ſuggeſtionem obſequendam inclinaverat, & niſi Dominus adjuviſſet, paulominùs ejus anima in inferno habitaverat: nam divinâ provectus gratiâ, in diutinum incidit languorem, nec hoſtis antiquus in eum malignam prævaluit adimplere ſuggeſtionem. Unde accidit quòd B. Joannes ei in habitu Apoſtolico apparuit, unâ dierum cujus formam quaſi ſolito ſibi viſam recognovit, qui eum quarè tandiu in languore jaceret, familiariter quæſivit: ipſo quoque reſpondente ſe neſcire, videbatur ſibi hæc amicabiliter retuliſſe: Scias, frater, ideò te talia pati, quia votum quod Deo voveras, infringere diſpoſuiſti: ſed ſi in promiſſo fideliter perſeverare volueris, deſideratâ ſanitate citiùs donaberis. Et cùm hæc ſe obſervaturum Deo annuente promiſiſſet, ſtatim ab illa infirmitate convaluit. Acquiſivit iſte Pater ab Hamone Comite Eccleſiam de Calmiſiaco, quam ad Canonicorum ſtipem delegavit. In deſtruendo Caſtello Vaulcolor, in quo annulando ſuus anteceſſor venerabilis Leo Papa ſine fine laboraverat, dum hanc Eccleſiam regebat, ipſe multimodo precatu & pretio per circumvicinos compatriotas effecit; quòd bis cum armis bellicis à fundamentis dejectam Eccleſiam S. Gengulphi, jam penè adnullatam, & etiam igne combuſtam, in congruum reparavit ſtatum, Ornamentis Eccleſiaſticis, neceſſariis ſubſidiis ac ædificiis ampliavit. Itaque hæc urbs ſuo tempore multis adverſitatibus à circumvicinis & extraneis eſt aggravata; nam ut jam diximus, Caſtellum Vallicolor, quod penè quadraginta annos hanc Eccleſiam vehementer afflixerat, ſe vivente deſtructum dimiſit; & ſicut ſuperna fuit voluntas, pridiè idus Julii, octavo decimo ſuæ ordinationis anno, ab hac luce eſt ſubtractus, & in Eccleſia hac ante Altare S. Blaſii fuit honorificè tumulatus; nunc verò jacet tranſlatus in Eccleſia ſancti Gengulphi, in ſiniſtro latere juxta Altare beati Nicolai.

* Auwe-mer, Kapiarrimen, Leo Rubeaburgenſis, la Meuſe & la Meuſelle.

(c) On n'eſt pas d'accord ſur le lieu de la naiſſance du Pape Leon IX. les uns la mettent au Chateau de Dabsbourg ou Dagsbourg, d'autres au Château d'Egesheim en Alſace, d'autres à Voſſenheim en Alſace, bien aujourd'hui ruiné près le Bourg de Sainte-Croix, à deux lieuës de Colmar; fut le cinquiéme de Baſle. Il y avoit autrefois à Voltnheim une Abbaye fondée par les Parens de S. Leon IX.

PIBONIS.

VEnerabilis Pibo, trigeſimus octavus hujus Sedis Epiſcopus, qui parentibus non infimis, patre, ſcilicèt, Theomaro, matre verò Duguercâ* progenitus, de terra Saxonum oriundus exiſtit. Hic ab ætate primæva Litterarum diſciplinæ traditus : deindè verò jam adoleſcentulus in Habierſtenſi Eccleſia efficitur Canonicus. Quàm fuerit etiam Principibus Regni Alemniæ amabilis, ſatis apparuit : Qui Omnipotentis occultâ diſpenſatione conceditur & ordinatur hujus Eccleſiæ Antiſtes glorioſus. Ædificium hujus Templi non ſolùm imperfectum, ſed etiam ruinoſum reperiens, non minimùm doluit, immò repedare cogitavit, quia quod mentem ejus diriùs angebat, ſine intermiſſione ingemiſcens de conſolatione animarum ſibi commiſſarum deſperabat, quoniam quâ populum doceret linguam prorsùs ignorabat ; ſed divina virtus circa ipſum oſtendit miraculâ, cùm jam ſexagenarius, parvo quidem tempore loquelam priùs inauditam (*d*) didiſcerit. Hic nimirùm in eleemoſynis fuit miſericordiſſimus, in peregrinorum vel hoſpitum ſuſceptione hilariſſimus, vinctis & ægrotis viſitator piiſſimus, in viduarum vel pupillorum defenſione juſtiſſimus, poſtremò in dilectione Dei & proximi perſeverabat ferventiſſimus : quoties enim Epiſcopio bellum imminebat, quam plurimùm menſæ ſuæ victualibus diſtractis, Eccleſiæ pacem à tyrannis irruentibus circumquaquè comparabat. Turrim hujus Eccleſiæ cum gemellis campanaribus primus conſtruxit ; coronam ſimiliter argenteam (*e*) aureâ varietate micantem, quæ in Choro dependet, fabricari juſſit ex ſuo proprio, & Calicem unum ex puriſſimo auro.

*Al. Ilica, vel Duoica.

Iſte Pater locum Dominicæ Paſſionis adire cupiens cum Comite Conraldo*, Deo ducente, Jeroſolymam pervenit, ante Domini monumentum orationibus diutiſſimis incumbendo, pro animabus ſibi commiſſis Dominum exorabat, & ſociis audientibus devovit, ſi quando Deus repatriare ſibi concederet, ſtatim Monachus fieret. Conſtantinopolitanâ igitur urbe regrediens, à glorioſo Græcorum Imperatore non parvam Dominicæ Crucis portionem impetravit ; undè juſſit idem Pater Crucem magnam ex auro puriſſimo, gemmiſque radiantibus artificioſè fabricari, in qua vitalis Ligni margaritum dignè imponeretur ad comportandum, & huic Eccleſiæ devotus contulit. Deindè omnibus relictis, conſecratur Monachus in Divionenſi Cœnobio (*f*). Poſtquàm plebs hujus civitatis tanto Patrono ſe orbata perſenſit, incomparabiliter lugens, ſummumque Romanæ Sedis Paſtorem per Legatos adiens, deſolationis ſuæ ſeriem patefecit, ſupplicationibus lacrymoſis ante ipſum incubuit, donec piæ petitioni ipſorum Pontifex ignoſcens, proprium Paſtorem quem repetebant, vel ſicut erat, Monachum reddi juberet, quin immò Apoſtolicâ auctoritate compelleret. Gratiâ hac ſcriptâ, Divionenſe Monaſterium læti aggrediuntur, ſanctum Epiſcopum quaſi redivivum recipiunt, in hanc urbem deducunt, & reintroniſato fideli obedientiâ Clerus cum populo obſequuntur. Hic dedit pro Anniverſario ſuo medietatem de Taberna Epiſcopi (*g*), cujus ſumma quadraginta modiis conſtat. Sepultus eſt autem in hac Eccleſia, in Capella beatæ Mariæ Magdalenæ, in primo Tumulo, anno ſuæ ordinationis trigeſimo octavo, & ab Incarnatione Domini milleſimo centeſimo ſeptimo, kalend. Decembris octavo. Tempore hujus fundata fuit Abbatia ſancti Leonis prope muros, ab Anglehero Decano hujus Sedis, huic Eccleſiæ ſubjecta.

*Conrade Comte de Luxembourg.

RIQUINI.

RIquinus, trigeſimus nonus hujus Sedis Epiſcopus venerabilis, nobili & antiquo genere de Comarceyo (*h*) procreatus fuit ; ſed nobilioribus virtutum meritis inſignitus. Hic recolendæ memoriæ Antiſtes inter cætera qui dum vitam duxit in humanis dignè geſſit, Primiceriatum (*i*) huic Eccleſiæ contulit, ac allodium de Trondis & de Tantonvilla devotè fratribus delegavit ; & ſi ejus virtutum opera & bonorum incrementa per ſingula referrentur, cùm nimirùm prolixa cenſeantur, poſſent faſtidium parere legentibus. Hinc eſt quòd ea ſub ſilentio meliùs putavimus eſſe relinquenda. Et tandem completo vitæ ſpatio, animam reddidit Chriſto Creatori, cujus corpus in introitu Capellæ beatæ Mariæ Magdalenæ eſt ſepultum ; in hac autem Capella nunc tranſlatum, ubi hæc Metra conſculpuntur :

Hic jacet Antiſtes Riquinus ; Chriſte, ſibi ſtes
Mitis, & hunc Cœlis glorificare velis.

Circa verò primam ejus ſepulturam ſequentes Verſus ſcribebantur :

Moribus ornatus, clarâ propagine natus,
Riquinus decus Eccleſiæ, jacet hîc tumulatus,
Præterit & titubat quidquid ſub ſole videtur,
Sola boni perſtat gratia, nec moritur.
Nomen, honor, probitas, ſpecies, genus, alta facultas,
Nil modò ſubſidii dantque, Requine, tibi,
Ergo fidem meritumque tuum Deus ipſe retractet,
Et tibi det gemmam, detque bonam requiem,
Si meritis minor es, ea quæ ſuper omnia dives,
Gratia defectum ſuppleat, oro, tuum.

HENRICI.

HEnricus, quadrageſimus hujus Sedis Epiſcopus, vir venerabilis & devotus, natione Allemannus, qui Eccleſiam ſanctæ Genovefæ, & Baſilicam ſancti Vedaſti, ad Canonicorum ſtipem delegavit. Dedit etiam Molendinum ſupra Moſellam, pro quo Molendino Abbatia ſancti Manſueti debet annuatim huic Eccleſiæ pro ſuo Anniverſario viginti duo reſalia frumenti clauſtralis (*k*), & decem ſolidos Tullenſes. Iſte venerandus Pontifex Eccleſiam B. Mariæ in nemore*, cum Altari ſummo digniſſimè fabricavit. Subſtractus autem fuit ab hac luce octavo idus Junii anno Domini milleſimo centeſimo ſexageſimo quinto : ſepultus verò in hac Eccleſia ante Altare S. Blaſii ; nunc verò jacet tranſpoſitus in Capella beatæ

*Sainte Marie-aux-Bois Ord. Prém.

(*d*) *Loquelam priùs inauditam* : il étoit Allemand, & ne ſçavoit point le François, qui étoit la Langue vulgaire à Toul ; il l'apprit comme par miracle, pour inſtruire ſon peuple.

(*e*) Cette grande Couronne qui ſe voit encore au Chœur à la Cathedrale, ſur laquelle on met plus de 300. Cierges.

(*f*) Il ſe fit Moine à S. Benigne de Dijon vers l'an 1185. Il fut obligé de revenir à ſon Siége en 1187. ou 1188.

(*g*) *Tabernæ Epiſcopi*, le droit de *Ban-vin*. Il n'étoit pas permis pendant certains mois de l'année de vendre du vin ailleurs dans la ville, qu'à l'Evêché. Ce droit eſt encore commun en pluſieurs endroits.

(*h*) *Commercy*, ou *Comarcy*, petite ville ſituée ſur la Meuſe. On croit que le nom de *Commercy* lui fut donné, parce qu'elle étoit ſur les limites de l'Empire & de la France, qui avoient la Meuſe pour borne.

(*i*) Il ſupprima la dignité de Primicier, & la réünit avec ſes revenus à la Menſe des Chanoines en 1119. ou 1120.

(*k*) Vingt Reſaux de froment, meſure du Cloître de la Cathedrale. Cette Egliſe a encore ſes meſures particulieres, *decem ſolidos Tullenſes* ; l'Evêque avoit ſa Monnoye particuliere, de même que la ville de Toul.

Mariæ

Mariæ Magdalenæ in tertio Tumulo, cum Bertholdo venerabili Epiſcopo. Tempore quo iſte devotus Pontifex regebat Eccleſiam, quædam puella duodecim annorum in Oratorio iſto in die ſancto Paſchæ Euchariſtiam ſanctam accipiens, ſe devotiſſimè communicando, ſine cibo & potu poſtmodùm per tres annos continuos vixit devota (*l*). Regnabat illo tempore Henricus Imperator quintus.

PETRI I.

PEtrus, quadrageſimus primus hujus Sedis Epiſcopus, nobilis vir & prudens, de Brixeyo Caſtro oriundus, omnium voluntate ad onus Pontificii eſt electus. Magnatibus hujus Patriæ amabilis erat valdè, & etiam gratioſus, qui huic Eccleſiæ contulit Eccleſiam de Vicheriaco, cum ſuis appendiciis. Liverdunum etiam caſtrum reædificavit, & puteum in eodem fodi juſſit, & Canonicos (*m*) ibidem primus impoſuit. Iſte per locum Dominicæ Paſſionis adire cupiens, quia ex voto habebat, votum adimplens, Deo adjuvante, Jeroſolymam pervenit, magnum etiam theſaurum aliquibus ex ſuis dimittens ad claudendù & firmandum Burgum de Liverduno, maledictionem Dei & ſuam eiſdem imprecans, ſi dictum theſaurum in uſus alios convertiſſent: quod non fecerunt; imò præfatum theſaurum in uſus ſuos converterunt, & ſic ipſa maledictio ſuper ipſos deſcendiſſe dicitur. Sexto autem kalend. Septembris Jeroſolymis expiravit devotus, & ibi ſepultus tenetur: centum ſolidi fortium dantur annuatim in die ſui Anniverſarii.

ODONIS.

ODo, quadrageſimus ſecundus hujus Sedis Epiſcopus, de Sorceyo antiquâ propagine natus. Fuit iſte largus & bonus animarum Paſtor, qui huic Eccleſiæ dedit Eccleſias de Mandres & de Genecourt. Acquiſivit etiam medietatem pugneſi * hujus civitatis, & huic Eccleſiæ devotus contulit; item oleum nuceum ſufficiens uni lampadi nocte & die lucenti in hac Eccleſia, item acquiſivit duos cereos (*n*) ad Miſſam beatæ Mariæ Virginis in perpetuum accenſos. Idem venerandus Pater poſt multa bona deceſſit ab hac luce kalend. Novembris in domo Epiſcopali. Sepultus tenetur in hac Eccleſia, in Capella beatæ Mariæ Virginis versùs ſanctum Joannem in primo Tumulo. Dividuntur inter Dominos hujus Eccleſiæ in die ſui Anniverſarii, ſex libræ monetæ duplici ad fortes. Tempore hujus, nona operatio hujus Eccleſiæ (*o*) incœpta fuit à Capitulo, & primò à fundamentis Cancelli in anno Domini milleſimo ducenteſimo primo. 1201.

* Une poignée de grains; le droit de prendre une certaine petite quantité de grains ſur chaque ſac, ou ſur chaque meſure qui ſe vend au marché.

RENALDI I.

REnaldus, quadrageſimus tertius hujus Sedis Epiſcopus, de civitate Silvanectenſi (*p*) in Gallia oriundus, Apoſtolicæ Sedis gratiâ hanc Cathedram rexit; ſed Matthæus depoſitus, nepos Ducis Lotharingiæ, qui fraudulenter & ſine cauſa rationabili pro Epiſcopo ſe gerebat, videns iſtum Epiſcopum oculis doloſis juſtè in Epiſcopatu regnantem, deſperatus, & diabolicâ invidiâ permotus, ipſum Renaldum Epiſcopum propriâ manu occidit, in loco qui Vozago dicitur, anno Domini milleſimo ducenteſimo 1210.
decimo, quarto non. Aprilis. Prædictus autem Matthæus ante iſtud abominabile factum, erat propter ſua facinora, Romæ Capitulo inſtantiſſimè procurante, depoſitus, in anno Domini milleſimo ducenteſimo quinto: quem Matthæum depoſitum, & Eccleſiâ condemnatum, Dux Lotharingiæ ejus nepos propriâ manu interfecit, cauſâ ulciſcendæ necis Renaldi Epiſcopi memorati; & propter homicidium & depoſitionem hujuſmodi, Matthæus in Catalogo Epiſcorum non meruit numerari (*q*). Iſte autem venerabilis Renaldus Epiſcopus, pro jure Eccleſiæ ſuæ ſic peremptus, in Capella beatæ Mariæ Magdalenæ, cujus Altare, quod ante Librariæ (*r*) gradus erat, nunc transfertur ſub turre, in ſecundo Tumulo olim inhumatus, anno Domini milleſimo quadringenteſimo primo, propter Clauſtri portam, & gradus ibidem factos, cum venerabili Pibone Epiſcopo tranſportatur, ubi Metra ſequentia celtim (*s*) figurantur:

Munia præſulea tenuerunt hîc inhumati
Pibo Renalduſque, dati ſunt ſuper æthera Cœli;
R. ibi tranſlatus ſupereſt, & P. ſubhumatus (*t*);
Quorum quidem buſtum Renaldi lapide tumulari,
Et porta hujuſmodi limine ex Pibonis Tumba ſancto decorantur.

(*l*) *Sine cibo & potu per tres annos continuos vixit.* Voilà un exemple bien ſingulier d'une abſtinence de trois ans. Nous avons vû quelque choſe de pareil à une lieuë de Nancy, au village d'Eumont, dans une fille âgée d'environ 18. ans, qui a demeuré pendant environ 30. mois ſans manger & ſans boire; & cela non par dévotion, ni par mortification, mais par pure maladie, ne pouvant prendre aucune nourriture ſolide; mais goûtant ſeulement tant ſoit peu d'eau, avec gros comme une noiſette de miel. Son Eſtomach ne pouvoit ſouffrir aucune autre choſe, que ce peu d'eau & de miel, & la ſainte Communion. Les Médecins ayant quelquefois eſſayé de lui donner quelques alimens en guiſe de lavemens, elle ne les pouvoit retenir. On crut qu'il y avoit de la ſupercherie ou de l'affectation; & S. A. R. le Duc Leopold la fit enlever de la maiſon de ſes parens, & la fit mettre dans un Hôpital de Nancy, où elle fut gardée avec toute l'attention poſſible, ſans qu'aucun de ſes parens, ou de ſa connoiſſance la pût voir, ou lui donner ſecrettement à manger. Après environ deux mois, le Médecin reconnut qu'elle avoit le Ver Solitaire, il lui donna des remédes pour le lui faire jetter, & elle recouvra la ſante dont elle jouit aujourd'hui, bûvant & mangeant comme avant ſa maladie.

(*m*) Il fonda le Chapitre de Liverdun, qui a été ſupprimé de notre tems, & ſes biens unis au Séminaire de Toul.

(*n*) Autrefois on n'allumoit pas ordinairement deux Cierges à l'Autel aux Meſſes privées: ſouvent on n'y en allumoit qu'un ſeul.

(*o*) *Nona operatio.* On recommença ſous l'Epiſcopat d'Eudes de Sorcy à travailler à la Cathedrale, en commençant vers le Chœur & le Presbytere, & le Chapitre. Voyez cy-devant la Note ſur le Chap. xxxvij. de la Vie de S. Gerard.

(*p*) Renaud de Senlis ſouffrit le Martyre, & fut mis à mort par l'ordre de Mathieu ou Maherus de Lorraine, Evêque de Toul. Voyez cette Hiſtoire bien détaillée dans notre Hiſtorien Richer, l. 3. c. 3. Ce ne fut pas Maherus ou Mathieu, qui le tua de ſa main; mais un nommé qu'on tenoit être ſon fils charnel.

(*q*) *In Catalogo Epiſcoporum non meruit numerari.* On effaçoit du Catalogue des Evêques, ceux qui tomboient dans l'héréſie, ou dans d'autres crimes ſcandaleux, ou qui quittoient leurs Siéges, même par principe de Religion, pour embraſſer la vie monaſtique. On en a pluſieurs exemples dans l'Hiſtoire, quoique cela ne fût pas toujours général.

(*r*) *Libraria*, la Bibliothéque, l'Armoire, où l'on ſerroit les Livres de la Cathedrale.

(*s*) *Celtim*, au burin, au ciſeau, gravé dans la pierre.

(*t*) *R. ibi tranſlatus ſupereſt.* Renaud de Senlis fut déplacé, & mis auſſitôt en l'Evêque Pibon, *P. ſubhumatus.* Toutefois il y a des Conciles qui defendent d'enterrer les morts les uns ſur les autres. Il eſt aſſez ſingulier qu'on ne rende aucun culte à Renaud de Senlis dans l'Egliſe de Toul. Voyez Benoît, Hiſt. de Toul, p. 435.

GERARDI.

GErardus, quadrageſimus quartus hujus Sedis Electus, de nobili ſtirpe de Pulligneyo traxit originem, qui pro obtinenda confirmatione ſua à Summo Pontifice Romanam Curiam adiit, & inde rediens in itinere debitum perſolvit, & in die obitûs hujus Electi venerandi, diſtribuuntur novem libræ.

IDONIS SEU ODONIS.

Ido ou Odo, Eudes de Vaudemont.

IDo, quadrageſimus quintus hujus Sedis Epiſcopus, Comitis Vademontis nepos. Iſte votis omnium electus eſt; ſed hanc Cathedram parvo tempore rexit: idus Julii Creatori ſpiritum reddidit, & honorificè ſepultus fuit in navi hujus Eccleſiæ; nunc verò jacet tranſpoſitus in Capella ſancti Gerardi, in Tumulo Hugonis Comitis olim Vademontis (*u*).

GARINI.

GArinus, quadrageſimus ſextus hujus Sedis Epiſcopus, vir religioſus, priùs Abbas Monaſterii ſancti Apri propè muros (*x*), & poſtmodùm ad Pontificii onus votis omnium electus eſt, qui nonas Maii ab hac luce eſt ſubtractus. Sepultus autem jacet in Cœnobio ſancti Apri, in dextro latere Chori juxta introitum Clauſtri, in Tumulo marmoreo. Iſte acquiſivit poſſeſſiones multas, undè fundavit S. Apri Eleemoſynam.

ROGERI.

ROgerus, quadrageſimus ſeptimus hujus Sedis Epiſcopus, vir nobilis de Marceyo extitit oriundus. Hic ſtrenuus & audax in retinenda jura ſui Epiſcopatûs, qui huic Eccleſiæ dedit de ſuis acquiſitis furnum & ſtapas * ſub muro ad portam carnalem pro Anniverſario ſuo annuatim faciendo, feneſtras etiam vitreas coloribus variis nobiliter depictas, in Cancello hujus Eccleſiæ ſitas fieri juſſit ex ſuo, ſumptibus non parvis. Poſt multa bona idem Pater kalend. Januarii beato fine apud Liverduno-caſtrum hominem exuens, in Eccleſia hac honorificè ſepultus, tenetur in dextro latere Chori, ante beatorum Manſueti & Gerardi Confeſſorum. Verſus ſequentes ſunt ſupra Tumulum ejus ſcripti.

* Peut-être des ceaux de Marchand, ou une hale au marche.

Gloria Pontificum, Præſul Rogerus, amicum
Chriſto magnificum ſe præbuit, atque pudicum,
Juſtum, conſultum, præſigni ſtemmate fultum,
Laude Dei multùm jacet iſtâ Sede ſepultum.
Cleri tutamen fuit, Eccleſiæ revelamen,
Huic det ſolamen Spiritus almus, Amen.
1252. Anno milleſimo quinquageſimoque ſecundo,
Atque ducenteſimo foſſus eſt hic in humo.

GILONIS DE SORCEYO.

GIllo, quadrageſimus octavus hujus Sedis Epiſcopus, vir nobilis & bonus, de Sorceyo natus fuit. Hic priùs hujus Sedis Decanus, poſtmodùm votis ad onus Pontificii electus eſt: nobiliter rexit, ut etiam Comitatum hujus civitatis & Advocatiam (*y*) acquirere meruerit, & ſuis ſucceſſoribus Epiſcopis poſſidenda relinquit. Item acquiſivit magnam Pelliparium * hujus civitatis, & huic Eccleſiæ pro remedio animæ ſuæ devotus contulit. Dedit etiam Eccleſias de Sauxuriis & de Nova-villa ſubtus Caſtinetum *. Octavo kalend. Maii ſubtractus eſt ab hac luce, in domo quæ vocatur Parva Curia, & in hac Eccleſia ſepultus in Capella beatæ Mariæ in primo Tumulo, cum Odone Epiſcopo avunculo ſuo, quam Capellam avunculus & nepos fundaverunt. Item iſte Pater fundavit Eccleſiam collegiatam beati Nicolai de Brixeyo, anno Domini milleſimo ducenteſimo ſexageſimo primo. Quatuor libræ Tullenſes dividuntur annuatim in die ſui Anniverſarii. Obiit anno milleſimo ducenteſimo ſexageſimo nono.

* Tannerie.

* La Neuveville, ſous Châtenoy.

1261.

1269.

CONRARDI.

COnrardus, quadrageſimus nonus hujus Sedis Epiſcopus, vir humilis & religioſus, in Ordine Fratrum Minorum profeſſus, natione Theutonicus, de Conſtantia civitate traxit originem. Hic in divina ſcientia ad plenum inſtructus, ut etiam pro ſuis recommendandis meritis Apoſtolicæ Sedis gratiâ in hac Sede præfectus eſt Epiſcopus poſt multimodam vacationem, quia inter Gillonem venerabilem Epiſcopum, & hunc Conrardum, Cathedra quindecim annis vacavit, vel circa. Venerandus iſte Pontifex mitiſſimus hominum, corpore decorus, in omnibus ſuis factis benignus atque humillimus, jura Epiſcopatûs in manu valida deffendit ac ſervavit. Fabricam hujus Eccleſiæ ſuæ ſponſæ ſuper omnia perficere cupiens, undè decrevit & ſtatuit unà cum Capitulo, ut omnes Eccleſias in ſuo Epiſcopatu vacantes, fructus primi anni concederent fabricæ, portione ſufficienti retentâ pro Eccleſiarum Miniſtris, & hoc per tres annos completos, & ſic per piam hujus Patris providentiam, magnæ votæ ſupra Chorum (*z*) cum collateralibus votis nobiliter, ſicut apparet, factæ fuerunt & conſtructæ. Annis duodecim piè rexit, & poſtmodùm diſtrictæ ſuæ conſcientiæ permotus conſilio, Epiſcopatum reſignavit, quia ad tantam dignitatem inutilem ſe credebat. Sed Nicolaus Papa quartus humilitatem ſuam proſpiciens, renuit acceptare reſignationem, & ſic per tres annos remanſit in ſuo ſtatu. Papa autem Bonifacius in creatione ſua per aliquos informatus, reſignationem acceptavit, & ſic vir Dei illud quod diu deſideranter optaverat, adeptus eſt, & his auditis proceſſit ad Curiam. Papa autem Bonifacius perſonam ſuam gratioſè tractans, & ob reverentiam ſacri caracteris cujus impreſſionem gerebat, ducentas libratas, tempore quo tum viveret, ſuper Epiſcopatum iſtud ſibi aſſignavit. In reditu ſuo in dicta Romana via devotus expiravit ſexto nonas Maii. Familiares ſui oſſa ſua Conſtantiæ deportaverunt, & ibi in Eccleſia Fratrum Minorum ſepultus tenetur. Sex libræ cum decem ſolidis fortium dividuntur in die ſui Anniverſarii, accipiendæ ſuper acquiſitum Vruffes & ſuper Treſcenſum (*a*) de Vallibus * parvis.

* Vaula-petite en Barrois.

JOANNIS DE CIERK.

JOannes de Cierkes, quinquageſimus hujus Sedis Epiſcopus, vir conſtans & animoſus, in utroque jure præclarus fuit, ac jura ſui Præſulatûs quantùm

(*u*) Eudes étoit fils de Hugues I. du nom, Comte de Vaudemont.

(*x*) La Ville de Toul étoit dès-lors bien agrandie, puiſque S. Epvre étoit près de ſes murs.

(*y*) *Eleemoſynam*, l'Aumônerie, l'Office claustral d'Aumônier.

(*z*) *Comitatum & Advocatiam*, Il retira des mains du Duc de Lorraine le Comté de Toul, & l'Avoüerie. Voyez l'Hiſtoire de la Vie de Gilles de Sorcy, & la Luſte des Comtes de Toul.

(*a*) Les grandes Voûtes du Chœur, & celles des Collatéraux de la Cathedrale.

(*b*) *Les Treſcens*, ſont des Cens qu'on paye en eſpéce, en grain, en huile, &c.

Digitized by Google

eum Deo potuit, prosperè gubernavit, nomenque Episcopi verbo & opere efficaciter adimplevit. Ipse autem supra sextum Librum Decretalium quemdam Apparatum (*c*), quem omnes Jurisperiti qui eumdem Apparatum diligenter inspexerunt, utilem & compendiosum judicabant, cum summo labore confecit. Ad civitatem Burdegalensem ad Summum Pontificem qui tunc illic residebat, personaliter accessit, supplicans eidem Pontifici Summo, ut Decretum interponeret super hujusmodi Apparatu, quo illo uterentur in judicio & in scholis * : sed frustratus voto suo, volensque ad Sedem suam Tullensem redire, in itinere, sicut Domino placuit, expiravit.

* *Al.* Scallis.

Guidonis.

GUido, quinquagesimus primus hujus Sedis Episcopus. Hic priùs Abbas Monasterii Belliloci (*d*), sed postmodùm Apostolicæ Sedis gratiâ in hac Sede præfectus est Episcopus, natione Burgundus, de Peerni Castro oriundus, Bisuntinæ Diœcesis, in Curia consecratus, & dum iter ad hanc urbem attripuisset, in via debitum naturæ persolvit, desiderii optato minimè adimpleto.

Othónis de Granson.

OTho, quinquagesimus secundus Episcopus hujus Sedis, de partibus Burgundiæ, de Grandisono nobili prosapia fuit natus, sed nobiliori generositate morum educatus: hic enim venerabilis Pontifex odore boni nominis qui de suæ bonitatis ubertate diffundebatur, sic gratus & acceptus suis subditis & vicinis, nobilibusque, ac omni populo habebatur, ita quòd omnes gaudentes referebant quòd Dominus visitârat plebem suam, quòdque ejus benignâ patriæ, Nobilibus, Baronibus & Principibus amicitiâ, Episcopatui suo & suæ Ecclesiæ quamplurimùm profuit. Cujus bonitate meritorum Summus Pontifex volens illum ampliùs honorare, ab hac Sede licèt invitum, ad Basiliensem transtulit Præsulatum, & volens Summi Pontificis voluntati obedire, cui repugnare non licebat, ad Basiliensem Ecclesiam sponsam suam accessit, hanc relinquens próprii solatio Pastoris non sine clamore & gemitu populi destitutam: priùs tamen quàm recederet, in Capitulum hujus Ecclesiæ venit, & valedicens fratribus, & se eorum deprecationibus recommendans, prorupit in lacrymas, quod & cæteri qui tunc aderant, ac Canonici, à fletu se continere minimè potuerunt.

Odonis de Colomna.

ODo de urbe Romana, de parentela illorum de Colomna, quinquagesimus tertius hujus Sedis Electus, sed partes istas non personaliter visitavit; misit tamen Procuratores & Vicarios condecentes, qui Episcopatum utiliter & providè gubernârunt. Fuit tandem idem electus à Summo Pontifice ad majora promotus.

Joannis de Arzileriis

JOannes de Arzileriis, de Campania oriundus, quinquagesimus quartus hujus Sedis Episcopus, satis providè Episcopatum suum gubernavit, qui pro utilitate sui Episcopatûs Curiam Romanam adiit, & Summo Pontifici supplicavit, quatenùs de bonis spiritualibus sui Episcopatûs aliqua portio [illegible] Episcopatui Metensi assignaretur (*e*), & de Episcopatu Metensi de bonis temporalibus Episcopatui suo Tullensi simili modo aliqua portio offerretur, & hujusmodi prosecutus fuit negotium diligenter: sed pluribus rationibus consideratis in Curia, desiderium suum adimplere non potuit, & rediens de Curia, Episcopatum & conditionem priorem quæ sibi aliquantulùm priùs displicebant, magis sibi postmodùm placuerunt.

Amedei de Geneva.

AMedeus fœlicis recordationis, Comitis quondam Genevensis filius, hujus Sedis quinquagesimus quintus Pontifex venerandus, vir magnæ constantiæ, amabilis, benignus, & affabilis moribus, & vita laudabilis, Regibus, Ducibus omnibus circumvicinis, Principibus, Baronibus & Vassallis charus extitit & amicus. Tandem cùm regimini hujus venerandæ Sedis quasi per novem annos præfuisset dispensator hilaris, largâ manu sollicitudini fraternæ misericordiæ operibus insistendo, diem suum devotissimè clausit extremum, cum ingenti dolore civium, & totius Episcopatûs Tullensis utriusque sexûs, & incolarum, supellectilibus & victualibus fortalitiis suis honorificè repletis & munitis, in Capella S. Georgii hujus Ecclesiæ reverenter tumulatus.

Thomæ de Bourlaimont.

THomas de Bolainmonte, ex nobili prosapia procreatus, quinquagesimus sextus hujus Sedis Præsul extitit venerandus. Hic inter cætera pietatis opera charitate circumfultus, subditos suos Clericos & Ecclesiarum Rectores, si quovis modo per Laïcos opprimerentur, vel bonis suis Ecclesiasticis spoliarentur, eos velut pius Pater hospitio suo benignè suscipiens, eis alimenta ministrabat, ac pro juribus sui Episcopatûs utiliter conservandis contra quoscumque viriliter se exponebat, Castrumque de Mazeriis in Territorio sui Episcopatûs ædificavit, Turrim etiam introïtûs de Liverduno de novo construxit, licèt suo tempore propter guerras & lites aliquas quas sustinuit, nonnullos sui Episcopatûs redditus ipsum alienâsse sit notum, & multa debita contraxisse; cujus quidem tempore, circa annum incarnati Verbi millesimum trecentesimum quadragesimum nonum, quædam pestis, quæ Epidemia per Physicos nominatur, in his partibus & ubique, ut fide dignorum relatione percepimus, ante dictum annum & post alia multa temporum curricula, non sine tunc surviventium stupore in tantum viguit, quòd mortis imperio occubuit pars maxima totius orbis. Præfatus igitur Præsul in domo sua Episcopali hujus civitatis, anno prædicto circa Festum Annuntiationis beatæ Mariæ Virginis fuit ab hac luce subtractus, & in hac Capella jacet, juxta Altare quod de suo proprio fieri fecit, in honore Assumptionis gloriosæ Virginis Mariæ, sepultus.

Bertrandi de Turre.

BErtrandus, quinquagesimus septimus hujus Sedis Episcopus, patentibus nobilibus de Turre in Patria Alvérniæ traxit originem; quem morum generositate dotatum, corporis staturâ elegantissimâ decoratum, sanctissimus Pater Innocentius Papa sex-

(*c*) *Apparatum.* Cet Ouvrage qui parut alors si utile, n'a jamais vû le jour.

(*d*) De l'Abbaye de Beaulieu en Argonne.

(*e*) L'Evêché de Toul est plus étendu, mais beaucoup moins riche que celui de Metz. Jean des Arzilliers voyant l'Evêché de Metz entre les mains de Henry Dauphin, qui ne résidoit pas dans sa Ville Episcopale, & n'étoit pas fort attaché à l'état Ecclesiastique, demanda au Pape ce que nous lisons ici; mais il ne put rien en obtenir.

Digitized by Google

tus de Fratrum ſuorum Dominorum Cardinalium conſilio, huic Sedi Præfecit in Epiſcopum & Paſtorem. Hic namque ad hanc Sedem veniens, circa divina ſolerter fuit intentus, ac curâ paſtorali ſupra gregem ſibi commiſſum vigilavit, illique multiplicibus virtutum incrementis, ac caſtitate præcipuè renitentem ſe præbuit in exemplum. Rexit autem dictam Sedem circiter annos ſeptem, à qua per dictum ſanctiſſimum Patrem Dominum Innocentium Pontificem ſextum ad Anicienſem Sedem, quæ alio nomine Noſtra Domina de Puteyo (*f*) nominatur, juxta Patriam ipſius Præſulis, eumdem duxit transferendum. Cùmque idem venerabilis Antiſtes præeſſet huic Sedi, circa has regiones & alibi factus eſt magnus terræ motus, ex quo multa ædificia corruerunt, & ob hoc multi admirati quamplurimùm extiterunt, præſertim cùm hujuſmodi motus nimiùm fuit generalis. Efferbuit etiam his diebus, anno, videlicèt, milleſimo trecenteſimo quinquageſimo nono, peſtilentia mortis ſeu Epidimia, quemadmodùm tempore Domni Thomæ præfati prædeceſſoris, ſed non tanta.

1359.

Petri de Barrieres.

Petrus, quinquageſimus octavus Præſul hujus civitatis, de Barreria partibus Ruthenenſibus (*g*) fuit ortus, nobili genere, moribus & ſcientiâ nobilior, famoſuſque Doctor utriuſque juris. Hunc Dominus Innocentius Papa ſextus à Sede Leonenſi partium Hiſpaniæ, tranſtulit ad hanc Sedem; ſed perſonaliter non venit ad eamdem, quia non niſi pauco tempore, utpotè per annum cum dimidio regimini præfuit dictæ Sedis: attamen ſuo tempore per bonos & idoneos Vicarios condecenter gubernavit. Et deindè ſanctiſſimus Pater Dominus Urbanus Papa quintus, de aſſenſu Domnorum Cardinalium volens eumdem Domnum Petrum ampliùs honorare, & ut Patriæ ſuæ efficeretur propinquior, ad Mirapicenſem * tranſtulit Præſulatum. Hujus ſiquidem tempore diſceſſûs dicti Domni Petri ab hac Sede, circa annum Domini milleſimum trecenteſimum ſexageſimum tertium, orta ſunt diſcordia & guerrarum commotio inter nobiles Principes Dominum Joannem Ducem Lotharingiæ, cui Dominus Robertus Dux Barrenſis, & quaſi omnes nobiles & ignobiles civitatis & Diœceſis Metenſis adhærebant, ex parte una; & Dominum Henricum Comitem Vaudemontis, Dominumque de Joinvilla, ex altera. Idem Comes videns ſe non poſſe reſiſtere contra dictos Dominos Duces vi armorum, cum ſuorum nobilium & ignobilium Comitiva, collectâ è partibus Britanniæ & Vaſconiæ, ac diverſarum partium & aliarum multitudine armatorum, in Regno Franciæ adunatâ, à tempore nuper lapſo quo permiſſione divinâ Edouardus Rex Anglorum ipſum Regnum Francorum quaſi pro omni parte horribili & inhumanâ cæde cruentare non expavit, ad has partes adduxit, utrique Patriæ multa damna & incommoda inferentes. Cædes enim hominum utriuſque ſexûs, violentias, incendia & rapinas perpetràrunt, ac ſuburbia hujus civitatis igne cremaverunt; ſed eidem civitati, nec aliis firmatis locis & vallatis nocere minimè potuerunt. Tandem quodam conflictu inter gentes dictorum Dominorum Ducum & Dominum Comitem, initio versùs novum Caſtrum, extinctis pluribus ab utraque parte, ad concordiam devenerunt. Fuit etiam cum hujuſmodi malis & damnis ingens peſtilentia mortis, ſeu Epidimia, in his partibus, ſicut in præcedentibus eſt narratum; propter quæ mala hæc Eccleſia & Abbatiæ & Monaſteria hujus civitatis & Diœceſis, quaſi ad nihilum, ſuis bonis Eccleſiaſticis & temporalibus ſpoliatis ac depopulatis, ſunt redactæ.

*Mirepoix.

1363.

Joannis de Huy.

Joannes de Hoyo, quinquageſimus nonus hujus Sedis Epiſcopus, ac Archidiaconus Tullenſis, necnon Primicerius Metenſis, & de dicta civitate Metenſi ex parentibus ditioribus & potentioribus oriundus. Iſte venerandus Antiſtes à re nomen habuit: nam Joannes interpretatur gratia, vel gratioſus. Quàm gratioſus fuerit & gratioſè ſe geſſerit, apparet in omnibus operibus ac factis ſuis pro toto tempore ſuæ prælationis. Octo annis cum dimidio vel circa, ſupra gregem à Deo ſibi commiſſum diligenter vigilavit, non obſtantibus Britonum, compatriotarum (*h*) & multorum aliorum mirabilibus guerris per totam Patriam, quæ ſpecialiter ipſum, & ejus Epiſcopatum quàm intolerabiliter damnificaverunt; multa bona dicti ſui Epiſcopatûs per aliquos prædeceſſores ſuos alienata, mediante ſuæ induſtriæ gatiâ recuperavit. Primò Caſtrum de Briceyo per Vautrinum de Aquilina *, & ejus complices occupatum redemit. Item molendina & columbarium de Liverduno cum majore parte vennæ, quæ dirupta & ſubverſa fuditùs exiſtebant, necnon multa ædificia dicti Epiſcopatûs, quæ ante ejus adventum corruerant, reædificavit. Item quamplurimas Litteras in magnis ſummis pecuniarum obligatarum contra dictum Epiſcopatum per prædeceſſores ſuos creantatis (*i*), ſummam duodecim millium florenorum & ultra continentes, cum magnis ſumptibus & pecuniarû ſummis adnullari procuravit. Item temporibus ſuæ prælationis nulla debita pro ſe facere permiſit, ſed potiùs mediante ſuâ medicinali parcimoniâ & laudabili ſtudio, hæreditates & redditus dicto Epiſcopatui acquiſivit. Item ipſe bonæ memoriæ Tullenſis Epiſcopus, conſiderans quantas & quales gratias ſibi à Deo conceſſas, nolenſque migrare ex hoc mundo ingratus, in vita ſui donavit huic Eccleſiæ ſummam quadringentorum florenorum, & unum jocale bonum & nobile ex una margarita argento & auro compoſitum, videlicèt, Gallus nuncupatum. Item iſte venerabilis Pontifex multa bona Eccleſiæ Metenſi contulit, divinum cultum ibidem augmentando, redditus & cenſus perpetuos aſſignando, prout hæc in eadem Eccleſia notoriè & manifeſtè dignoſcuntur; in qua quidem Eccleſia ante Altare beatæ Mariæ Theutonicæ ſepultus eſt in ſepultura nobili & decora. Deniquè, dum idem devotus Epiſcopus in articulo mortis eſſet, & in extremis laboraret, plura jocalia argentea, pluresque pecuniarum ſummas uſque ad æſtimationem mille florenorum diverſis Eccleſiis & Capellaniis, necnon & Chriſti pauperibus largâ manu propriâ erogavit, & devotiſſimè ſuſceptis Eccleſiæ Sacramentis, diem ſuum clauſit extremum Metis nono menſis Auguſti anno Domini milleſimo trecenteſimo ſeptuageſimo ſecundo, orationes ſedulè pro anima ejus fundantur & devotè, & qui cuncta videt, requiem ſine fine ſibi det. Amen.

*Vautrin de Laveline.

Joannis de Neuchatel.

Joannes de Novo Caſtro in Burgundia, ſexageſimus hujus ſanctæ Sedis Præſul, nobiliſſimâ Ducum, Comitum & Baronum lincâ propagatus; ejus indole

(*f*) *Noſtra Domina de Puteyo.* Il auroit mieux dit, *de Podio*, Notre-Dame du Puids: *Podium* dans la baſſe Latinité ſignifie *une hauteur*; & dans les meilleurs Auteurs Latins, *un appui, une balluſtrade.*

(*g*) De Rhodez.

(*h*) Guerres entre les Bretons, les Meſſins & les Lorrains. Jean de Huy étoit de Metz. *Compatriotarum*, ſes Compatriotes.

(*i*) *Creantasis*, des Contracts d'obligation, des dettes contractées par Lettres, & Contracts paſſés en bonne forme.

indole præſagium futuræ probitatis indicante, vigeſimo ſecundo ætatis ſuæ anno in Decretis decoratus, ac in Archipræſulem Biſuntinum poſtulatus, Nivernenſi, & deindè huic Tullenſi, poſtmodùmque titulo Sanctorum quatuor coronatorũ Preſbyter Cardinalis Oſtienſis, & Velletrenſis, Eccleſiis ac adminiſtrationi hujus Sedis Apoſtolicâ extitit auctoritate præſulanter ſublimatus. Hic ſiquidem corporali pulchritudine, & cordiali rectitudine prædotatus, in rebus Eccleſiaſticis proſperandis, egenis & debilibus ſuſtentandis, hujuſque Epiſcopatûs oppidis reparandis magnanimiter laboravit: improbas hoſtiũ Eccleſiæ inſolentias tam ſpirituali, quam temporali mucronibus viriliter mitigavit, ac Epiſcopatum hujuſmodi, quem debitis reperit graviſſimis obvolutum, realiter liberavit. Et inſuper argentea ſancti Chriſtophori Martyris imagine deaurata, ſerico pluviali auro texto quatuorque margaritarum nodis pretioſiſſimis adornato, necnon quadringentis francis auri, de quibus quindecim franci, & quatuor floreni annui cenſûs pro ſui Anniverſarii fulcimento Vodii acquiruntur, hanc Eccleſiam liberaliter muneravit. Porrò cæteri Domni Cardinales, omneſque Avinionenſes & Venitii Comitatûs, illum quem velut turrim fortitudinis in ſuum elegerunt protectorem, ſummâ reverentiâ excolebant. Cùm autem fama eximiam ejus laudem uſquequaquè propalaret, ne caro vel mundi vana ejus ſanctæ menti repugnarent, idem Præſul Deo charus, ſacris Lectionum eloquiis, longis vigiliis, crebris jejuniis, & duris cilicijs, noctuque ſuper puſtum jacens dentibus macera tus; tandem Eccleſiaſticis in parvo Palatio Avinionenſi quo morabatur, Sacramentis ab eo devotiſſimè præſumptis, quarto, videlicèt, nonas Octobris, anno Incarnationis Dominicæ milleſimo trecenteſimo nonageſimo octavo, ætatis quidem ſuæ quinquageſimo primo, Pontificatûs autem duodecimo, & adminiſtrationis hujuſmodi decimo quarto, ad Cœli Palatium fœliciter invitatur, ejuſque gleba ante majus Altare Eccleſiæ Cartuſienſis-vallis benedictionis de Villanova Avinionenſis Diœceſis, quorum Regulam ſub Cardinalatûs habitu ſectabatur, honorabiliter inhumatur. 1198.

Huic, Deitas, parce, quæ ſumma vivis in arce,
Colluſtrans Cœlos, ſis ſibi dulce melos,
Et ſecuramen ſonet ſpiritus omnis, Amen.

PHILIPPI DE VILLE.

PHilippus de Villa, ſexageſimus primus hujus Sedis Præſul, nobili Lotharingorum & Burgundionum genere procreatus, dum octavo ætatis ſuæ anno, hujus Eccleſiæ Canonicus, generalia ſtudia ad ſcientiæ margaritam fœliciter acquirendam ardentiùs ſequeretur, vacatione dictæ Sedis intellectâ, per venerabile hujus Eccleſiæ Collegium, quaſi inter eos lampas ardens vigeſimo primo ætatis ſuæ anno in ſuum & ipſius Eccleſiæ Epiſcopum unanimiter poſtulatus, juriſque ſolemnitatibus in poſtulatione hujuſmodi obſervatis, ad apicem Epiſcopalis dignitatis canonicè ſublimatus, litigioſas ſuper juribus Epiſcopalibus quæſtiones inter ſuos prædeceſſores Epiſcopos, & cives Tullenſes multis annorum curriculis hinc inde agitatas, per ſuæ circumſpectionis miniſterium fœdere pacis inter eos inito, Deo ſibi inſpirante, laudabiliter terminavit, & deindè omnipotenti Deo & devinis Officiis, aliiſque charitatis operibus uſque ad triceſimum ſecundum ætatis ſuæ annum perſeverans, Parpini*, Romanâ ibi Curiâ tunc reſidente, devotus ſpiritum reddidit Creatori, in Eccleſia ſancti Antonii ejuſdem loci honorificè tumulatus. *Perpignan.

HENRICI DE VILLE.

HEnricus de Villa Sor-illon, venerabilis Antiſtitis Philippi de Villa Sor-illon frater germanus, & immediatus ejus ſucceſſor, ſexageſimus ſecundus Epiſcopus, qui glorià ſuorum ſplendorum natalium præeminebat, pii Paſtoris ſequens veſtigia, in opus ſollicitudinis divinâ proviſione donatus, tam vitæ quàm actionis exemplum ſubditis extitit, & ſpeculum ſanctitatis, modeſtiâ ſuâ quæque gerenda diſpoſuit, & in omni fuit negotio temperatus, rei familiaris gubernationis diſcreto moderamine curam gerens. Epiſcopatum namque quem pecuniarum ſummis quamplurimis aliiſque multis oneribus & debitis obligatum adinvenit, ſuâ circumſpectione liberavit; fortalitiaque de Liverduno & Brixeyo, necnon de Blenodio, & Mazeriis, vetuſtate ferè dilapſa, propugnaculis inexpugnabilibus fortificavit; Domum Epiſcopalem demolitam, cæteraſque dilabentium ædificiorum ruinas Epiſcopatûs reparavit. Idem Pater devotione ſuccenſus, partem ſacri Clavi Domini noſtri Jeſu Chriſti, quam beatiſſimus Gerardus hujus Sedis Epiſcopus, tempore ſuo aureo vaſe recondi fecerat, hic pius Paſtor in formam quâ nunc cernitur, variâ argenti & auri celaturâ decorari ſuis ſumptibus procuravit. Mediam partem decimarum, cum jure Patronatûs, Eccleſiæ Parrochiali de Vraſſiis, in augmentum obituum hujus Eccleſiæ de ſuo proprio acquiſivit, pluraque bona in ſacris Veſtibus, Libris, Ornamentis & Jocalibus huic Eccleſiæ ſponſæ ſuæ, ad decorem & honorem largitus eſt. Miſſas binas quotidianas & perpetuas, unam, videlicèt, ad Altare beati Petri hujus, & aliam ad majus Altare ſancti Gengulphi Eccleſiarum celebrandas, pro ſua & ſuorum prædeceſſorum ſalute magnis fundavit redditibus, & dotavit. Conſiderato volubili humanæ mutabilitatis excurſu, largificæ diſpenſationis beneficio potitus, Eccleſiis per urbem & Diœceſim conſtitutis quampluribus, redditus perpetuos, aliaque donaria magnificâ liberalitate diſpenſavit, aliorumque bonorum ſuorum tertiam huic Sedi, & aliam tertiam partem Chriſti pauperibus ſuæ ſupremæ voluntatis eulogio elargiri præcepit; ut ſic bonorum Chriſti fidelis diſpenſator, talenta ſibi commiſſa ſuo Domino cum lucro reportaret. Tandem fatalis vitæ terminus, poſtquàm hanc Sedem viginti octo annis ipſe Paſtor fœliciter tenuerat, ſuſtulit de medio, & univerſæ carnis eſt iter ingreſſus in Liverduno, duodecimo menſis Martii, anno ab Incarnatione Domini milleſimo quadringenteſimo trigeſimo ſexto; cujus corpus in hac eſt Eccleſia ſepultum, juxta Altare magnum dextro cornu inter Capellam ſancti Petri, & Feretrum beatæ Aproniæ, in monumento quod variis ſculpturis & mirificis Imaginum celaturis exciſis lapidibus fecit aptari; cujus anima in pace requieſcat. Amen. 1436.

Reſique du S. Cleû. V. ce devant l'Article de S. Gerard.

LUDOVICI DE HARAUCOURT.

LUdovicus, nobilium de Haracuria genere progenitus, ſexageſimus tertius hujus Sedis Epiſcopus, primo ſuæ juventutis curriculo præſentis Eccleſiæ Canonicus, ſuorum ſplendore natalium ac illius venuſtatis gratiâ, ad Sedem Paſtoralem Virdunenſis Eccleſiæ tam raptus quàm vocatus, illam pluribus annis ſtrenuè potenterque gubernans, ſuarum virtutum incrementis & favore meritorum, de ipſa Virdunenſi ad hanc Tullenſem Sedem, auctoritate Apoſtolicâ tranſlatus extitit; ut quem eadem Tullenſis alumnum perdiderat Eccleſia, in Principem & Paſtorem lætabunda reciperet. Qui tempore ſui Pon-

Recteur

tificii utriuſque hominis moribus & virtutibus ornatus, propriâ ſtrenuitate Eccleſiæ jura defendit, & rigidè gubernavit, atque Tullenſis Epiſcopatûs ædificia, caſum & ruinam minantia, tam Palatio Epiſcopali, quàm Brixeyo atque Liverduno, prout his diebus intuentium patet aſpectibus, magnis ſumptibus reparavit, novaque ibidem conſtruxit. Jura etiam & redditus quos in Caſtro & Banno de dicto Brixeyo nobilis vir Dominus Philibertus de Brixeyo miles in Feodum poſſidebat, de ſuo proprio magnis cum ſumptibus acquiſivit, & menſæ Epiſcopali Tullenſi perpetuis temporibus adunivit. Qui poſtquàm annis duodecim vel circiter hac in Sede præſedit, iterùm Virodunenſem Sedem, illius Paſtore huic Sedi ſubſtituto & tranſlato, repetivit, & vale dicens fratribus, ad illam tranſlatus eſt. Ipſe etiam Paſtor, ut prudens Architectus fabricæ cœleſtis, precum fomento beatiſſimi Manſueti hujus Sedis primi Antiſtitis, aſcribi Cœlorum Civibus deſiderans, ipſius Sancti Baſilicam extra muros hujus urbis incendio & incuriâ à longinquis temporibus collapſam, magnis impendiis, ut cernitur, reparari, & novâ ſtructurâ ædificari procuravit. Cæterorumque factionibus meritò formidabilibus & inviſis, Præſul ipſe ſagaciter expugnando præveniens, ab his urbem ipſam liberavit. Et demùm idem venerabilis Præſul de ſalute animæ ſuæ recogitans, tranſitoria in æternis, & terrena in cœleſtibus fœlici commercio commutare ſatagens, ſuas Mitram & Croſſam Paſtorales non mediocris pretii, huic Eccleſiæ pro ſuo Anniverſario in eadem in perpetuum celebrando graciosè condonavit. Obiit autem ipſe pius Paſtor.....

Guillelmi.

Iterùm recentiori manu.

Guillelmus ſexageſimus quartus hujus Sedis Antiſtes, eloquentiâ, prudentiâ, juriumque dogmate clariſſimus. Ordinem ſancti Benedicti ab adoleſcentia in Cœnobio ſancti Petri Catalaunenſis profeſſus, indè Prior de Cermaſiis propè Barrum electus, poſt in Abbatem ſancti Theoderici extra muros Rhemenſes aſſumptus, tandem Pontificium Virdunenſe duodecim annis induit, ubi ſex millia florenorum auri, è quibus magna illius pars debitorum ſoluta ſunt, contulit. Demùm ſancti Bertini Cœnobio præficitur, quod variorum largitione bonorum, velut illius ædificia & beneficia demonſtrant, ornavit & auxit. Poſt, retento Cœnobio, ad hanc tranſlatus Eccleſiam undecim annis Præſul Tullenſis exiſtens, ſe clypeum defenſionis ſuorum jurium objiciens, perſonam & bona, variis certando contulit jacturis, ac victor effectus, diffinitiva Friderici Imperatoris Comitatum Tullenſem (*k*) jam deſuetudine eliſum reſtauravit, ſibique & ſuis ſucceſſoribus titulum Comitis Pontificio cumulavit, ſtagna de Gieyo octingentis florenis reſtruxit. Caſtrum de Brixeyo quatuor millibus florenorum reparavit. Idem in Liverduno ad cuſtodiam Cartharum menſæ Epiſcopalis quingentis florenis ædificavit. Quinquaginta florenos redditûs annui quibus gravata erat dicta menſa, redemit, ac ſuis Officiariis ſæpè juſſit majora ſi quæ eſſent obnoxia redimere. Tandem Burgundorum maximi Ducis Philippi Caput præfectus eſt Conſilio, ad Eccleſiam Tornacenſem tranſlatus, duo ex auricalco pulpita quæ ad uſum Chori Evangelii cernuntur, Caſulamque, Dalmaticam & Tunicam, cum duobus Pluvialibus ſeu Cappis ex auro & panno veluto carmoſino (*l*) pretioſiſque paramentis ornatis, necnon Tapetes figurarum antiqui & novi Teſtamenti lateribus Chori inſignitas donavit. Ac poſt annum dictæ Tranſlationis tertium decimum, morte reſolvendus, teſtamento obitum hîc ſuum commemorari perpetuò conſtituit. Ubi præſentibus in Choro decem pauperibus duo, & Fabricæ octo florenos Rhenenſes diſtribui ordinavit. De quibus menſa partitionis Capituli pro octing. & quadrag. Rhenenſibus florenis ab executoribus dicti Teſtamenti receptis, & ad acquiſitionem redditûs ſalis dicti Capituli applicatis, ſpeciali ſubjacet hypothecæ. Obiit autem in Chriſto Gandavi, anno Domini milleſimo quadringenteſimo ſeptuageſimo ſecundo, vigeſimâ quintâ Auguſti. Sepultus in Eccleſia dicti Cœnobii ſancti Bertini, cujus anima requieſcat in pace. Amen. 1472.

Antonii de Neu-chatel.

Item alia manu.

Antonius, ex illuſtri proſapia de Novo-caſtro in Burgundia genitus, ſexageſimus quintus hujus Sedis Epiſcopus, Domni Cardinalis de Novocaſtro Præſulis abnepos, illius veſtigia, mores, & animi præſtantiam dignè ſecutus, triginta quinque annis ipſi Sedi præfuit, in qua multas calamitates pro genitoris hoſtilitatibus paſſus, ac inde ab Epiſcopatu triennio dejectus, etiam de Liverduno & Brixeyo Caſtris ſolo proſtratis; tandem rebus compoſitis, Pacta ſolemnia Litteris autenticis reparavit, quibus liceat dicta loca in priſtinum reduci ſtatum, quæ tentavit reſtaurare; ſed extraordinariè prohibitus, Principem perſonaliter adiit; ipſum de Pactis hujuſmodi obſervandis interpellans. Interim Arces de Maſeriis & Blenodio vetuſtate collapſas reparavit. Mox lætali morbo pervaſus, tranſivit Pariſios, operâ Medicorum curandus, ubi debitum ſolvit humanum, ſepultus in Eccleſia S. Crucis in Gravia *. Contulit autem Fabricæ hujus ſuæ Sponſæ quinquaginta Rhenenſes (*m*), & ornamento Altaris pretioſam beatæ Virginis Imaginem undiquè deauratam, ac pro obitu ſuo quolibet anno celebrando viginti francos annui redditûs per ejus ſucceſſores ſolvendos, uſque ad redemptionem eorum pretio quadringentorum francorum de parte molendinorum Combelli, quam ab hæredibus Nicolai de Rambervillari acquiſivit. Necnon locum abditum ſuo Palatio inutilem, ſecùs Turrim Aranæ, donavit, ubi pro parte Capitulum dignoſcitur magnificè conſtructum. Anima ejus in pace requieſcat. Amen.

* Ste. Croix en Grève, Ste. Croix de la Bretonnerie, où l'on voit ſon Mauſolée.

Olrici de Blamont.

Epitaphe d'Olry de Blamont.

Reverendo Patri Domno Olrico de Albomonte, cui maternum genus ex inclyta Lotharingiæ Ducum familiâ fuit, nec minùs naturæ fortunæque muneribus, ſpecie, ſcilicèt, doctrinâ, peculio, omnique virtutum genere claro, & Sede hac Paſtore deſtitutâ, ab ejus Canonicis unâ omni voce in Antiſtitem electo. Moxque poſt varias fluctuationes, quas innocuè & forti pectore toleravit, à Sede Apoſtolica confirmato, & tandem Sponſâ ſuâ, cui ac ſanctè præfuit, æquè, juſtè & prudenter profuit, decoris Eccleſiaſticis ornamentis, & quingentorum florenorum ſummâ ad obitûs ſui memoriam donatâ. Inſignique ſancti Manſueti Cœnobio magnificè reparato, multiſque aliis Sacellis ab eo conſtructis & dotatis, vita functo non ſine incredibili luctu pauperum, quos Dei vir miſericordiâ plenus ab ineunte ætate ad extremum uſque diem aluit; Renatus ſecundus Rex Siciliæ, nepos & hæres affini optimè merenti po-

(*k*) Le Comté de Toul réüni à l'Evêché, devint dans la ſuite un Titre de l'Evêque de Toul, comme il eſt encore aujourd'hui.

(*l*) Deux Chappes de Velours cramoiſi brochés d'or.

(*m*) *Quinquaginta Rhenenſes*, 50. florins du Rhin.

nendum (*n*) curavit. Sedit annos duodecim, menſem unum, dies viginti quinque. Obiit autem octogenarius, luce quartâ Maii anni ſalutis milleſimi quingenteſimi ſexti, ſepultus in Eccleſia de Danubrio, quam vivens extrui manufecerat.

HUGONIS DE HAZARDIS.

Aliâ & recentiori manu.

HUgo ex antiqua & honeſta Haſardorum ſtirpe Blenodii ortus, primordia Litterarum in partibus ſuſcepit. Deindè in Italia Senis doctoralem jurium lauream adeptus, Romam perrexit, ibique tali famâ claruit, undé ab inclytiſſimo Rege Siciliæ Renato ſecundo Duce Lotharingiæ & Barri accerſitus, per eum in Præſidem Conſilii ſui deſignatus eſt, & poſt ejus fata, ab illuſtriſſimo Antonio filio & hærede ejus ſimili honore amplexus, rerum publicarum providus moderator, & Legationum maximarum circumſpectus geſtor apparuit. Adeò in diebus ſuis ſtatûs tantæ domûs & amborum Ducatuum pacificè & proſperè ſucceſſit. Interèà in Præpoſitum divi Georgii de Nanceio evectus, & in Decanum Eccleſiæ Metenſis aſſumptus: deindè in Epiſcopum Eccleſiæ Tullenſis per Capitulum electus, & per fœlicis recordationis Julium Papam ſecundum confirmatus, qui eidem Cœnobium ſancti Manſueti commendavit. Sedibus ipſis officia debita & aſſiſtentiam ſuam diebus ſacris, quoad potuit, exhibere non prætermiſit. Ipſe autem de ſalutaribus etiam perampliùs cogitans, Templum ſancti Medardi Blenodii (*o*) cum Arce & Palatio à fundamentis erexit, & ſactam beati Manſueti Ædem per medium fermè reparavit; pluribuſque conſtructis, refectis & dotatis Sacellis, necnon Pontibus & Fontibus publicis ad uſum populi & animantium extructis & deductis, obitibuſque ſuis in Tullenſi & ſancti Gengulphi atque ſancti Georgii Nanceii & ſancti Medardi præfati Baſilicis fundatis, tandem decimâ quartâ menſis Octobris
1517. anni milleſimi quingenteſimi decimi ſeptimi, ætatis verò ſexageſimi tertii, Epiſcopatûs autem undecimi, in domo ſua Epiſcopali, Eccleſiaſticis Sacramentis ritè ſuſceptis, vitâ multis lacrymis proſecutâ, exceſſit; cujus Præſulis funeribus & exequiis in Eccleſia debitè celebratis, cor in eadem repoſitum, corpus verò in ſancti Medardi præfata Blenodii Baſilica, cum multa omnium ſtatuum frequentia delatum, & decenter conditum fuit. Vivat cum Beatis. Amen.

(*n*) Il faut ſuppléer *Monumentum* ou *Tumulum*. Olry de Blamont eſt enterré dans la Collégiale de Deneuvre, & on y voit ſon Mauſolée, où il eſt repréſenté en pierre.

HECTORIS D'AILLY.

Mann. D. Allatii de l'Aigle, Vicarii generalis.

HEctor de Rupe forti, ſexageſimus nonus hujus Sedis Epiſcopus, natione Gallus ex nobili proſapia inſignis oppidi caſtri d'Ailly, & in Alvernia natus, à puerilibus annis liberalibus diſciplinis & bonis moribus inſtructus, ob ejus innatam prudentiam & morum gravitatem, vitæque honeſtatem, Eccleſiæ Baionenſis Franciſci hujus nominis primi, Francorum Regis & Leonis Papæ X. favorem Antiſtes effectus; deindè ab eadem Eccleſia ad hanc Sedem benignitate reverendiſſimi & illuſtriſſ. Domni Joannis Cardinalis à Lotharingia tranſlatus fuit, & in ea regenda adeò egregiè & laudabiliter ſe habuit, ut ſe omnibus & virtutis & pietatis clariſſimum reddiderit exemplum. Quo factum eſt ut etiam illuſtriſſimus Princeps Dominus Antonius Lotharingorum Dux illum in ſuum aſciverit Cancellarium. Et ut idem Antiſtes hanc ſuam illuſtraret Eccleſiam, Sacellum in ea mirâ ſtructurâ fabricatum, & columnis aliiſque variis lapidibus marmoreis decoratum, propriis impenſis erexit, dotavitque, ac in eo Capita duo ex venerabilibus Reliquiis undecim millium ſanctarum Virginum & Martyrum ab Archiepiſcopo Colonienſi accepta, & per eum Thecis argenteis ornata collocavit, & inibi Miſſam ſingulis diebus per unum ex Diaconis hujus Eccleſiæ, quos Evangeliſtas vocant, horâ ſeptimâ de manè celebrandum decenter fundavit, ſolutis pro eadem fundatione & obitu ſeu Anniverſario ſuo, quotannis in hac Eccleſia celebrando, Capitulo ejuſdem quatuor millibus francis. Inſuper Pannum aureum argenteumque pro ejus Pallio perſolvit ac Mitram ſuam variis gemmis decoratam, cum Baculo ſuo Paſtorali argenteo, & ..... duo argentea inaurata mirificique operis celata, huic Eccleſiæ legavit. Palatium Epiſcopale, ex parte quæ eſt Eccleſiæ contigua, inſtauravit, & horrea mœnibus urbis adjacentia, in eodem Palatio à fundamentis erexit, & aliquot cenſus ad Eccleſiam ſuam pertinentes, & à ſuis prædeceſſoribus Epiſcopis olim pignori datos, magnâ pecuniâ redemit. Anno Pontificatûs ſui nono, ætatis verò ſexageſimo quinto febri correptus, Teſtamento condito, omnibus Eccleſiæ Sacramentis ritè munitus, apud Nanceium obdormivit in Domino, ejuſque corpus ad civitatem ſuam tranſlatum, in eodem ſuo Sacello ſepultum jacet, anno à Chriſto nato milleſimo quingenteſimo trigeſimo, ſecundo kalendas Maii.
1530

(*o*) Cette Egliſe de Blenod eſt une des plus belles de la Province.

ROMAN DE GARIN
LE LOHERANS.

Voyez le Catalogue des Auteurs qui ont écrit ſur la Lorraine, t. I.

J'Ay déja parlé de cet Ouvrage & de ſon Auteur, que je crois être Hugues Metellus, Chanoine Régulier de l'Abbaye de S. Leon de Toul. On ne peut douter que le Poëme de *Garin le Loherans* ne ſoit un vrai Roman; & ſi l'on prend la peine de lire ce que j'en donne aujourd'hui au Public, on connoîtra aiſément que l'Auteur n'a aucune teinture de la vraye Hiſtoire, ni des vrayes Généalogies, ou peut-être qu'il déguiſe ce qu'il en ſçait, pour donner à ſon Roman un plus grand air de merveilleux. Il dit, par exemple, que Beatrix Epouſe de Hervis Pere de Garin, étoit fille d'Euſtache Roy de Tyr & de Conſtantinople; que de Metz à Tyr, il y avoit trente journées de cheval, qu'on y alloit par terre; que Flore frere de Beatrix, fut pere de Berthe, ou Bertain, de laquelle naquit Pepin pere de Charles Martel.

L'uſage que l'on peut faire de ce Roman, eſt de connoître le goût, le langage & les mœurs de ce tems-là. On y voit qu'alors on ne doutoit pas que les Ducs de Lorraine ne deſcendiſſent des anciens Comtes de Metz; qu'ils avoient été autrefois très puiſſans, puiſqu'ils pouvoient mettre ſur pied une armée de trente mille hommes; que leur Duché étoit héréditaire; qu'ils étoient diſtingués par leur nobleſſe; que les Comtes de Bar étoient leurs proches Parens; qu'on voyoit à leur Cour les Comtes de Bar, ceux d'Apremont, de Mont-Royal, de Riſte, de Beaupré, de Montbéliard; que les exercices de la Nobleſſe d'alors, étoient les Tournois, & que la dévotion à la mode parmi les gens de qualité, étoit les Voyages d'Outre-mer.

Peut-être dira-t'on que je pouſſe la conjecture trop loin, ſi je dis que le Duc *Pierre* n'eſt autre que le Duc *Simon I.* pere du Duc Mathieu I. ſous lequel ce Roman fut écrit. Saint Pierre ſe nommoit auſſi Simon. Le Duc *Pierre* eſt frere du Duc de Brabant, de même que Simon étoit frere de Thierry Comte de Namur. Le Duc Pierre voulut ſe faire, & même, ſelon quelques-uns, ſe fit Religieux à Metloc, où il vêcut quatre ans. Il favoriſa beaucoup les Religieux de Cîteaux & de Prémontré. Sa femme & ſes deux filles moururent Religieuſes. Le Duc *Hervis* fils de *Pierre*, étoit apparemment Mathieu I. fils du Duc Simon I.

Voici ce que j'ai remarqué ſur la perſonne de Metellus (*a*). Il dit qu'il eſt de la ville de Toul, qu'il étoit autrefois engagé dans le monde, & grand Poëte, & qu'il écrivoit des Vers avec une facilité extraordinaire: *Jam organa mea in Salicibus Babylonis ſuſpendo; ibique ex ſuſpendio ſtrangulo. Jam Verſibus & Ritmis, & Poeticis Cantilenis renuncio* (*b*).

Le même dans ſon Epitre 16. pag. 348. *Ego Metellus, genuit me Leuca tellus, qui olim Muſis aſſociatus, ferè totum hauſi Heliconem..... qui Ritmis centimetris ludere ſæpè ſolebam, (& ut pace veſtrâ loquar) jucundè decipiebam.* Et Epiſt. 21. p. 353. *Rationem ſiquidem Dei imaginem inventis Poeticis expandebam.* Et enfin, Epiſt. 57. p. 404. *Poteram olim ſtans pede in uno Verſus componere mille: poteram diverſi generis Ritmos contexere: poteram duobus vel tribus Scriptoribus dictando ſufficere.* Ce qui montre & ſa merveilleuſe fécondité, & ſon extrême facilité à écrire en Vers, qui ſe remarquent en effet dans ſon Poëme de *Garin le Loherans*, dont nous donnons ici d'aſſez longs Extraits, pour mettre le Lecteur en état de juger du mérite de l'Ouvrage, du goût & du génie de l'Auteur. Il a compoſé auſſi quelques Piéces en Vers (*c*); & l'on voit par ſes Lettres imprimées depuis peu, qu'il étoit en relation avec les perſonnes les plus diſtinguées de ſon tems: comme, S. Bernard, le Pape Innocent II. Abailard, Heloyſe, Alberon de Montreuil Archevêque de Tréves, Etienne de Bar Evêque de Metz, Henry Evêque de Toul, Guillaume Abbé de S. Thierry, Embrion Evêque de Virzbourg, &c.

(*a*) *Vide Tom. II. ſacr. Antiquit. monument. Sitivarii*, an. 1731.

(*b*) *Hug. Metell. Epiſt.* 1. *pp.* 315. 316. 318. 324.

(*c*) *Vide Tom. II. ſacr. Antiq. monum. p.* 413. *& ſeq.*

ROMAN

ROMAN DE GARIN
LE LOHERANS.

OR entendez, por Deu de majeſté,
Bonne Chanſon plaſt vos à écouter.
Des Loherans woromies (*a*) chanter,
Com Hervis li gentil & libers (*b*),
Cil qui fut pere Garin le redouté,
Et li Quens (*c*) Bégue qui tant ot de bonté,
Toute la treſſe (*d*) vous en vorai conter.
Par-dedans Mez (*e*) l'amirable Citei,
Régnoit un Duc qui moult fut à loër:
Morte eſt ſa femme la Ducheſſe Avide,
Suis hoir n'étoit de la Dame renié (*f*),
Fors qu'une fille qui moult oſt de biauté;
Ne ſe volt plus le Dus remarier.
Or la Puceſle qui tant pooit aimer,
Ayëlis l'ont par ſon droit nom nommée:
Li Dus fut large & courtois pour donner:
Par Loheraine fait les Tournois crier;
Lai où les fait par étrainge reigné (*g*).
Li Dus porte armes & il et ſes Barnés (*h*).
Tant dépandit li frans Dus naturei (*i*),
Il endetta ſi fort la Duchié,
Qu'un Prévôt ot qui moult fut à loër,
De ſon droit nom fuit Thiery appellé:
En Loheraine n'oſt plus biau baichelet (*k*),
Saige, cortois por boin conſeil doneir:
Un peire avoit qui tant ot richeté,
N'ot plus riche homme en la Chretienneté,
Ne nul qui tant perfeiſt (*l*) à aveir.
Cinq fils avoit; li Prévôt fut l'aîné:
Quant li borgeois fut mort & déviez (*m*),
Et ſuis cinq fils qui lui erent reniez (*n*),
Mais li Prévôt ait la grande héritei,
Del grant avoir que lui étoit reniez,
Ait li Prévôt tot adei (*o*) marchandei;
Ses avoirs vait tojors à augmentei (*p*),
Et par les Foires de la Chretienneté,
Il ait tréſors ſi très grant aſſemblei,
Qu'il fit fermer Châtiaux & richetez,
Trente-deux ans ait gardé la Regnei,
Qu'vains marcheans neni fut dérobé,
Ne pélerins meurdris ni étranglez.
Li poures avoit en bonne loyauté;
L'orgueilleux riche, ce lui tint en villeté (*q*).
Hui mais voromés (*r*), Seignor, del Dus parler:
Un jor manda dedans Metz ſa Cité,
Le Quens de Bar (*s*) & ſon fier parenté;
Et quand ils furent venus & aſſemblés,
Et dit li Dus, Barons, or m'entendés:
Je ſuis ſi poure, ſors ſains (*t*) le peu jurer;
N'ai que dépendre ne ne n'ai que donner;
Envers Lombards (*u*) ſuis ſi fort endetté,
Par bors, par ville, par châtiax, par cité,
Que je ne ſçais comment puiſſe finer,
Se ne vans Mez m'amirable cité (*x*),
Et Loheraine ceſte ma Duchié.
Veſſi ma fille qui tant a de biauté,
Il ne n'ait Prince en la Chrétienté,
Qui oſe ma fille pante ne épouſer,
Par la grand dette dont je ſuis endetté;
Conſeillez-moi, por Deu de majeſté.
Adonc parla un traître proüé (*y*),
Diſt s'eſt parole dont il fut à blâmer:
Gentils-hons (*z*) Sires, quant conſeil demandes;
Donrai le vous ſans point de l'arrêter;
De vos grands dettes, porquoi vous demancés,
T'ais un Prévôt qui tant ait richetés,
Ses cors eſt tiens, & il et ces chaiſez (*a*);
Tolé li tout (*b*), ſi vous en acquitté,
Del remenant aurez encore aſſez.
Li Dus l'entend, le chiés a encliné (*c*),
D'une grand piéce ne pot un mot ſonner;
Et quant parla ores oyez lou penſer:
Par foi, vaſſal, conſoil m'avez donné,
Ne vaut (*d*) me ſemble, par Deu de majeſté;
Car mes Prévôt parfait tant à aimer,
Je l'ai trové tojors en loyalté,
Trente-deux ans ait gardé mon régné,
Poure ne riche n'oï de li (*e*) blâmer;
L'orgueilleux riche, celui tint en villeté,
Et le boin poure aidoit en loyalté:
Se li Prévôt qui tant fuit à loër,
Son grand avoir qui lui étoit renié (*f*)
De par ſon pere, quand mort fut & finé (*g*);
De part en coſte (*h*) ſi l'ait marcheindié,
Et gu'aingnié & le ſien amaſſié,
Et j'ai le mien follement alloé (*i*),
Et dépendu & largement donné;
Et quand dois-je, mon Prévôt demander?
Je l'ai trové torjors en loyalté,

(*a*) Je voudrois vous chanter.
(*b*) *Libers*, noble, de condition, ou *li Ber*, le Baron.
(*c*) *Li Quens*, ou Li Cuens, le Comte.
(*d*) *La treſſe*, la ſuite.
(*e*) L'Auteur ſuppoſe toujours que Pierre Duc de Lorraine réſidoit à Metz, que cette ville étoit la Capitale de ſes Etats.
(*f*) *Renié*, né, ſorti, *natus*.
(*g*) Dans les Pays & Royaumes étrangers.
(*h*) *Ses Barnés*, ſes Barons, ſes gens, ſes Seigneurs.
(*i*) Il ſuivit ſi fort ſon penchant naturel porte à la libéralité.
(*k*) *Baichelet*, Garçon. On dit encore en Lorrain une baſelle, une baſelotte, une fille.
(*l*) *Parfait à aveir*, qui eut tant de bonheur & d'induſtrie à gagner & à acquérir.
(*m*) *Deviez*, trepaſſez, paſſez de vie à trépas.
(*n*) *Reniez*, nez.
(*o*) *Tot adés*, toujours, continuellement.
(*p*) Ses avoirs, ſes richeſſes. Il va les augmenter en trafiquant auprès & au loin.
(*q*) Il le tient abaiſſé & humilié.
(*r*) Je voudrois.
(*s*) Le Comte de Bar.
(*t*) Faire ſerment ſur la Châſſe d'un Saint.
(*u*) Les Lombards en France prêtoient à uſure & à intérêt: *Lombards*, Changeurs.
(*x*) Si je ne vend Merz mon admirable Cité.
(*y*) Un traître reconnu, prouvé.
(*z*) Gentils-hons, Gentilhomme.
(*a*) Ses grands biens, ſes Fermes, ſes Métairies, *Caſtitia*. Voyez Ducange.
(*b*) *Tolé*, ôtez-lui tout, & en acquittez vos dettes.
(*c*) A penché la tête.
(*d*) *Ne vaut*, ne vaut rien.
(*e*) Je n'ai ouï perſonne qui l'ait blâmé.
(*f*) Qui lui eſt échu en heritage par droit de naiſſance.
(*g*) Quand il eut fini ſes jours.
(*h*) Il a amaſſé ſes biens en trafiquant de tous côtés.
(*i*) *Alloé*, aliené, perdu, dépenſé.

Trente-deux ans ai gardé mon régné,
Ains pélérins n'y fut à dérober,
Ne Marcheans meudris ne étranglés,
Je l'ai trové torjours en loyalté.
Un Quens parla, que moult fut à loër,
Montbéliard avoit à gouverner.
On voit le Dus (*k*), si l'ait arraisonné;
Sire, fait-il, faites pays entendre (*l*);
Et vos Prévôt fuit forment (*m*) à loër,
Poure ne riche ne vois de lui blâmer,
Bien fais prud-homme servir & honorer.
Gentil Dus Sire, dit li Quens signoré (*n*),
Se m'en croyez votre fille Ayëlis
Vos la donrai vos boin Prévôt Thierry;
Plus bel valet en quatorze Pays
Ne n'ait-il mie (*o*), plus proû, ne plus hardy;
Prans (*p*) de l'avoir dont il eſt bien garni,
Si en acquittes ta Terre & ton Pays,
Quand apoufée averas Ayëlis.
Adonc s'écrie le grand & le petit,
Gentil bon Sire, Quens ait moult bien parlé;
Et il répond volement non envie (*q*),
Et j'en ferai dou tout à vos dévis.
Li Dus parla, qui moult fut à loër:
Quand le mi Juge & mi Dus & Marquis
Aurai oï (*r*), qu'an face tote lor volonté.
Li Quens de Bar en ait après parlé,
Gentil Dus Sire, un petit m'entendez,
Vos cofins fuis & de vos parentés.
La votre fille Ayëlis à vis clair (*s*)
A vos Prévôt vous la convient donner,
Par la grande dette dont vous êtes endetté.
A S. Sépulchre (*t*) avez vos corps voé:
Quand li Prévôt qui tant ait de bonté,
Aura vos fille à moiller épouſé (*u*),
Et vos Pays de treſtout acquitté;
De ſon avoir dont il a tel planté (*x*),
Prenez-en, Sire, tot à vos volonté,
A tant de gens com en voriez mener,
Pour votre voye (*y*) Outre-mer acquitter:
Et li Prévôt garder tot le Régné,
En leu de toi, en ſoit Sire clamé.
Et s'oir en iſt de la belle à vis clair (*z*),
Tigne la Terre ſi ſoit Sire clamé (*a*);
Et s'avient choſe que régnié doit nier (*b*),
Si maintenez vos Terres & vos Régné.
Et dit le Duc bien fait à créanter (*c*).
Adonc ait li ſien Prévôt mandé,
Et il y vint, il & ſa parenté.
A grande mervoille étoit biax Baichelat;
D'un chier diapre (*d*) étoit ſon corps paré;
Au Palais monte li Prévôt naturé.
On voit li Dus à pied li eſt allé (*e*);
mais li frans Hons l'en ait ſus relevé.
Dit li Prévôt vous m'avez cy mandé,
Dites, biau Sire, la votre volonté.
Répond li Dus & par main le ſaurez (*f*):
Tuit mi conſoille, & mi Juge & mi Pér,
Que je te doigne Ayëlis à vis clair,
Et ſi acquitte ma Terre & mon Régné,
Et quand auras mon enfant épouſé,
De ton avoir dont tu as tel planté,
A S. Sépulchre certes vorai aller.
Si prends la rance (*g*) de la grande Duchée;
Tant que je ſois envers toi acquitté;
De ton avoir que portrai Outre-mer.
Li Prévôt tot color prit à muer (*h*).
Sire, dit-il, mercy pour amor Dei,
Ne ſuis pas digne de vos fille apoufer;
j'ai tant d'avoir, ne le ſçaurois nombrer,
Si mariez Madame ô le vis clair.
Gentil Dus Sire, dit li Prévôt Thierry,
J'acquitterai vos Terres & vos Pays.
Si mariez, par Deu, je vous en prie,
Mademoiſelle qui tant a clair le vis
A un haut homme & Comte, ou à Marquis:
Li Duc l'entend, à regarder le prit (*i*),
Pitié en oſt, bellement lui a dit:
Prévôt, dit-il, entendez un petit,
Par S. Etienne (*k*) où Jeſus eſt ſervi,
Quand jugié l'ont mi hommes & mi amis,
Autre que vos, frans Prévôt Signoris,
N'aurai ma fille qui tant a clair le vis.
Li Prévôt lors aux pieds liu chiet,
Liez (*l*) fut Thierry li Prévôt naturé.
Quand ot le Duc ſon fairement juré,
Qu'il auroit Ayëlis à vis clair,
Au pied li chiet (*m*), par grande humilité;
Mais li frans Dus l'en ait ſus relevé.
Adonc fut tôt l'Aveique mandé,
A ſa Chapelle fait ſa fille épouſer.
Grands ſont les nôces au Palais principel,
Chantent & notent, violent & jonglent (*n*)
Et li Prévôt les fait fort bien loër,

(*k*) *On voit le Duc.* Il jetta les yeux ſur le Duc & lui parla.

(*l*) *Faites pays entendre*, ſilence, &c. écoutez.

(*m*) *Forment*, fortement, beaucoup.

(*n*) *Li Quens ſignoré*, le Comte titré, le noble Comte.

(*o*) *Ne n'ait-il mie*. Et il n'y en a point de plus proû, ne plus hardy, plus vaillant, ni plus hardy.

(*p*) *Prans de l'avoir*, prenez de ſes biens, de ſes richeſſes.

(*q*) *Volement non envie*, volontiers, & non malgré moi, *volens & non invitus.*

(*r*) *Aurai oï*, quand j'aurai ouï mes Juges, mes Ducs, & mes Marquis, &c. je prendrai ma réſolution.

(*s*) *A vis clair*, au viſage clair, ouvert, gracieux.

(*t*) *A S. Sépulchre*, &c. Vous avez voüé le voyage du S. Sépulchre de Jeruſalem.

(*u*) *A moiller épouſé*; quand il l'aura priſe pour *moiler*, pour femme; *in mulierem, in uxorem.*

(*x*) *De ſon avoir dont il a tel planté*, de ſes richeſſes dont il a ſi grande quantité.

(*y*) *Votre voye Outre-mer acquitez*, votre voyage d'Outre-mer, ou votre vœu.

(*z*) *Et s'oir en iſt de la belle à vis clair*. s'il ſort un héritier de la belle Ayëlis.

(*a*) *Si ſoit Sire clamé*, qu'il en ſoit reconnu Seigneur & Gouverneur.

(*b*) *Et s'aviens choſe que régnié doit nier*, & s'il avient choſe qui doive nuire & préjudicier au Royaume, à l'Etat, conſervez toujours l'autorité ſouveraine.

(*c*) *Bien fait à créanter*, c'eſt choſe utile & avantageuſe à faire & à affûrer par promeſſe ſolemnelle, & par Ecrit.

(*d*) *D'un chier diapre étoit ſon corps paré*, d'un précieux habit en broderie; d'où vient l'Adjectif *Diapré*, varié, de diverſes couleurs.

(*e*) *A pied li eſt allé*, Thierry s'eſt jetté aux pieds du Duc, dès qu'il le vit.

(*f*) *Par main le ſaurez*, vous le ſçaurez au plutôt, aujourd'hui, *maintenant, tout-à-l'heure, per manè.*

(*g*) *Si prends la rance*, prenez le revenu. Il ne lui donne que le revenu & la régence de Lorraine, juſqu'à ce qu'il ait payé ſes dettes.

(*h*) *Tot color prit à muer*, Alors le Prévôt commença tout à changer de couleur.

(*i*) *A regarder le prit*, commença à le regarder, il ſe prit à le regarder.

(*k*) *Par S. Etienne où Jeſus eſt ſervi.* S. Etienne eſt le Patron de la Cathedrale de Metz.

(*l*) *Liez*, *lætus*, réjoui.

(*m*) *Au pied li chiet*, il tomba à ſes pieds, il ſe proſterna aux pieds du Duc.

(*n*) *Chantent & notent*, *violent & jonglent*, chantent des Chanſons, *notent*, chantent en Notes, en Muſique; *violent*, jouënt de la vielle, ou d'autres inſtrumens; *jonglent*, jouënt & repréſentent des farces, des Comédies, font des tours de paſſe-paſſe.

Digitized by Google

Tant a donné, copé hanap & nef (*o*),
Et Maizerins (*p*), & Blias (*q*) d'or ouvrei,
Que tuit ſe loëent del nouvel marié.
Les nôces ont huit jors pleinement duré,
Et li Dus ait fait ſon oirre (*r*) apprêter,
A tous quatre cent de ſon riche barné (*s*);
De l'avoir prit à moult grand planté.
Li Dus appelle ſes Princes & ſes Pairs:
Barons, fait-il, faites pays à entendre,
Véci Thierry mon Prévôt naturé,
Qui ait ma fille à moiller apouſé (*t*);
Je vos Comand, ſi chier com vos m'aimez;
Comme mon corps le tenez (*u*) en chierté;
De Loheraine ſoit com Sire clamé.
Je retanrai mes riches héritiez (*x*).
Véci ma fille Ayëlis à vis clair,
Je n'ai plus d'oir (*y*) à qui puiſſe donner;
Qu'après ma mort régnent mes héritiers;
Je vous en prie, faites-li (*z*) fiauté:
Et il ce fiſſent, ne l'ouſent renfuſer,
Vaſſau li Dus, & il ait ſes Barnez;
A S. Etienne va congie demander,
Et li Evêque ait la Meſſe chanté.
Grande fut l'offrande qu'ils mirent ſur l'Autel.
Après la Meſſe li frans Dus eſt monté,
Baiſe ſa fille, quand vint à déſerer (*a*),
Il l'en appelle quand ſe vint à torner;
Ma belle fille, dit le Dus, entendez,
Si je vos ai baſſement mariée,
Je vos comand, ſi chier com vous m'avez,
Que li tigniez & foi & loyauté,
Ce mi ait fait faire (*b*), ma fille, poureté.
Sire, dit-elle, de ce n'étiez douté (*c*),
J'ai ne ferai envers lui fauſſeté,
Muës me lairroit tos les membres coper,
Que ne li porte foi & loyalté.
Thierry, dit-il, à moi en entendé,
Gardé avez ma Terre en loyauté;
Je vos comande, ſi chier que vos m'aimez;
Ja poure gens, que noïant (*d*) ne grevé;
Tenez ma Terre en droite loyauté,
Dit li Prévôt, ſi com vous comandez.
Au départir lors eſt le cris levé,
Plorent pucelles, Borjoiges à vir clair,
Et cil de Metz (*e*) l'amirable cité,
La convoyerent par bonne volonté.
Li Dus baiſe ſa fille ô le vis clair,
Puis li Prévôt, à Deu l'ait racommandé;
S'en retournerent en la bonne cité.
Or entendez, por Deu qui ne mentit,
Sarrez (*f*) Chanſon qui bien fait à oïr.
Li frans Prévôt qu'apouſa Ayëlis
Si dit la geſte (*g*), qu'il engendra un fils;
A baptiſer l'appella ton Hervis,
Puis fut icil Chevalier de haut prix,
Qui fit les Vandres (*h*) à grand doler férir;
Car il vengea le Baron S. Remy (*i*),
Et S. Nicaiſe & le Corps S. Quentin.
Li Damoiſeau fut ſoave norri (*k*);
Quand ô ſept ans, moult fut grand & formi;
Li Damoiſeau qui tant fut à loër;
Quand ô douze ans, moult fut biax baichelet.
Des chés (*l*) de tobles fut bien endoctriné,
A l'acole fut bien quatre ans paſſez,
Tant qu'il ſait écrire & embriéver (*m*).
Mais plus ni volt li Damoiſeaux aller,
Son cheval (*n*) ſot poindre & éperonner;
Et à quitaine (*o*) moult gentillement joſter;
De bonnes reches (*p*) étoit endoctriné.
Quand ô quinze ans, tant fut gros & formé,
Qu'en tot le régne n'eſt ſi fort baichelet,
Ne qu'à luitter li poiſt contreſter (*q*).
S'il voit ſon pere, ſel prend à appeller;
Et por Deu, Sire, me faites adoubeir (*r*),
Porter veuil armes, jamais le meſcroyez (*s*);
Tournois veul guerre par étrange régné.
Li Prévôt l'ot li ſans cuide dévier (*t*):
Biax fils, dit-il, qu'eſt-ce que dit avez?
Li vos ayoles (*u*) eſt encore outre-mer,
Où il guerroye Sarraſins, & aſdé (*x*).
Si vous étiez Chevalier adoubé,
Trop dépendriez (*y*), biax fils, bien le ſçavez:
Mais ſeulement quatre ans vous reſpirez,
Treſque verrons (*z*) le frans Dus naturé;
Cil reviendra de par-delà la mer.
Hervis l'entend, li ſans cuide dévier.
Sire, dit-il, qu'eſt-ce que dit avez,
Por amor Deu, qui en Croix fut peiné;

(*o*) *Copé hanap & nef.* Pour récompenſer ſes Muſiciens, ſes Joüeurs d'inſtrumens, ſes Farceurs, il mit en piéces Hanap, Coupes, Vaſes à boire & nef, falieres, & Coupes en forme de navire & de gondole; & les leur donna libéralement.

(*p*) *Maizerins*, ou *Mazerins*, ou *Mazelins*, Vaſes à boire.

(*q*) *Blias d'or ouvrei*, *Bliaz*, ou *Bliaud*, Habits précieux, propres aux hommes & aux femmes, ſortes de manteaux.

(*r*) *Son oirre apprêter*, ſon équipage, ſa ſuite, ſa compagnie, ſon voyage.

(*s*) *Son riche Barné*, quatre cens hommes de ſes gens, de ſes Cavaliers, de ſes domeſtiques, de ſes Seigneurs.

(*t*) *Ma fille à moiller apouſé*, qui a pris ma fille pour femme, *in mulierem accepit.*

(*u*) *Le tenez en chierté*, chériſſez-le comme ſi c'étoit moi-même.

(*x*) *Mes riches héritiez*; je me réſerve la propriété de ma Duché, je lui en laiſſe le gouvernement.

(*y*) *Je n'ai plus d'oir*, plus d'héritiers.

(*z*) *Faites-li fiauté*, faites-lui ſerment de fidélité.

(*a*) *Quand vint à déſerer*, quand il fallut la quitter, *déſerere.*

(*b*) *Ce mi ait fait faire poureté*, la pauvreté m'a obligé à vous marier audetlous de votre condition; elle m'a forcé à cela.

(*c*) *De ce n'étiez douté*, n'ayez ſur cela aucune inquiétude.

(*d*) *Noïant ne grévé*, ne ſurchargez point les pauvres.

(*e*) *Cil de Metz*, ceux de Metz.

(*f*) *Sarrez Chanſon*, Vous entendez une Chanſon, un Poëme.

(*g*) *La geſte*, l'Hiſtoire.

(*h*) *Les Vandres*, apparemment les Vandales, en général les Infideles, les Sarraſins.

(*i*) *Le Baron S. Remy*, S. Remy Evêque de Reims.

(*k*) *Li Damoiſeau fut ſoave norri*, le jeune Damoiſeau Hervis fut délicatement nourri.

(*l*) *Des chés de tobles fus bien endoctriné*, il fut bien inſtruit du jeu d'Echecs.

(*m*) *Embriéver*, abréger, écrire promptement, légérement.

(*n*) *Son cheval ſot poindre*, il ſcut picquer ſon cheval; il s'appliqua à monter à cheval.

(*o*) *A quitaine moult gentillement joſter*, il ſçut joûter, manier la lance dans les jeux publics, où l'on mettoit une *Quitaine* ou *Quintaine*, un Pieu, ſur lequel étoit la tête ou le boucher, contre lequel on courroit. V. Du Cange, *Quintana.*

(*p*) *De bonnes reches*, il ſçavoit les loyes du Tournois.

(*q*) *Contreſter*, *contra ſtare*, qui pût luiter contre lui.

(*r*) *Adoubeir*, armer, mettre en équipage de Cavalier.

(*s*) *Jamais le meſcroyez*, n'en doutez pas.

(*t*) *Li ſans cuide déſver*, il faillit à endéver, il faillit à en perdre l'eſprit, *à ſenſu deviare.*

(*u*) *Li vos aioles*, votre ayeul, votre grand-pere; le Duc Pierre eſt encore outre-mer.

(*x*) *Guerroye Sarraſins, & aſdé*, il fait encore la guerre aux Sarraſins, & la fera.

(*y*) *Trop dépendriez*, vous feriez trop grande dépenſe, s'il falloit vous faire recevoir Chevalier *adoubé*, armé à la maniere de ce tems-là. Voyez cy-après.

(*z*) *Treſque verrons*, juſqu'à ce que nous verrons le Duc de retour.

Je vous requiers que armes me donnez ;
Querre (*a*) vodrois les grans guerres mortez,
Où je voudrois le mien corps éprouver.
Dit li Prévôt : Vai gars (*b*), l'ai moi eſté.
Par Deu, biax fils, dit li Prévôt Thierry,
Qui ne gagne, toſt ſeroit appauvri.
Un grand tréſor eſt moult tôt deſſour mis (*c*).
Par le tréſor que je ſi grand conquis,
Oriez vos mere (*d*), la Ducheſſe au clair vis,
Avec vos oncle en irez à Provins,
Chargerai vos, biax fils, de mes Eſcrins,
Quatre mille marcs que d'argent que d'or fin ;
Acheterez & dou vair & dou gris (*e*),
Des Draps de Flandre qui vendront à Provins ;
Et des Joalz (*f*) qui vendront de Paris,
Haines & Coupes & des chiers Manterins (*g*) ;
Fils, ſoyez ſaige, par Deu que ne mentit.
Hervis l'entend, apoc n'enraige mi.
Sire, dit-il, qu'eſt-ce que tu as dit,
Ne me connois ne en vair, ne en gris,
Ne en chier Drap, ſi je ne l'ai veſti ;
Miés me connois en un Faucon gentil,
Et en Brêches (*h*), & en Deſtriers (*i*) de prix ;
Mais Chevalier me faites, je vous prie.
Li Prévôt l'ot, à poc n'enraige mi,
Hante empara (*k*), & vais férir Hervis.
Par celui Deu qui mait (*l*) au Paradis,
Si tu ne vas à la Foire à Provins,
En mon Hôtel tu ne vanras gehir,
Manger, ne boire, ne aller, ne venir.
Et je irai, Sire, ce dit Hervis,
Puis dit en bas que il ne l'entendit :
Par cette Croix où le Corps Deu fut mis,
Quand je vendrai à la Foire à Provins,
J'achatterai mon boin & mon dévis (*m*).
N'en mentit pas le Damoſiax gentil.
Li avoir fut chargié ſur les roncins (*n*),
Inellement (*o*) accoile l'ot chemin.
Une grande leuë les convoya Thierry,
A départir allait baiſer ſon fils :
Fils, ſoyez ſaige, par Deu que je t'en prie ;
Quand tu vendras à la Foire à Provins,
Trop ne dépendre, biax fils, je le te prie.
Bien vous entend, Pere, ce dit Hervis.
Lors s'en retourne, quand orent congié pris.
Cil ils chevauchent treſtot droit vers Provins :
De lor jornée ne ſçai compte tenir ;
Mais ne finerent, & vindrent à Provins.

Or écoutez que fit l'enfant Hervis :
Avec ſes oncles ne volt hôtel tenir,
Un veut avoir del tot à ſon dévis (*p*).
Son hôte appelle, bellement lui a dit :
Biax très doux hôte, ce dit l'enfant Hervis,
Un mainger riche me faites établi,
De marcheands me mande quatre-vingt.
Treſtot les fit ſervir l'enfant Hervis,
A les donner & pain, & char, & vin :
Gruës (*q*), & routi (*r*), & Maillards-Perdrix (*s*) ;
Et quand que eſt a prud-homme ſervir.
Et londemain en demande huit vingt,
Et au tiers jor douze vingt li marchiez,
Et au quart jor en ot bien ſeize vingt,
Treſtot les a & bien & bel ſervis,
A les donner & pain, & chair, & vin ;
Au départir ot chacun un cortil (*t*).
Gros feu de cire (*u*) embraſé pour la veille.
Tant dépendit li Damoiſeau gentis,
Ains (*x*) que huit jors fuſſent tos accomplis ;
Dépens en fit (*y*), ſi com la Chanſon dit,
Plus de mille marcs que d'argent que d'or fin.
Sui oncles en furent corroſſe & dolens,
Il l'our chaſſoit (*z*) ; mais pour niant l'oïoit.
Biax Sire Niés, por Deu qui ne mentit,
Por coi dépens & l'argent & l'or fin,
Que te chargea le tien Pere Thierry,
Quand départis fors de Mez la forciez (*a*),
Et tu venis à la Foire à Provins,
Por acheter & du vair & du gris,
Des draps de Flandre & des Joalz de prix,
Battus feras ſeiches en revenant.
Taiſiez, vilains, alors a dit Hervis,
Pelletiers (*b*) es, ſi com il m'eſt avis ;
Par celui Croix où ſi Corps Deu fut mis,
J'achetterai mon boin & mon plaiſir,
Ne ne ferai par vos un Angevin (*c*).
Suis oncles l'oyent, s'en ſont grez & marris (*d*) ;
Mais ne l'oſerent ne toucher, ne férir,
Porce qu'ils ſçavent grand & gros & forni.
Si acheterent ce porquoi ils ſont quis,
Tout droit racoillent (*e*) envers Mez l'or dumi (*f*) ;
Mais en la Foire eſt demoré Hervis.
Un jor chevauche ſur Coureur Arabi (*g*),
Par le Châtel l'ou loin hors de Provins.
Il encontrait un Ecuyer de prix,
Qui chevauchoit un Deſtrier Arabi,
Sor ſon poing porte un Faucon cil gentil (*h*) ;

(*a*) *Querre vodrois*, je voudrois chercher les grandes guerres mortelles.

(*b*) *Vai gars, l'ai moi eſté*, Garçon approchez de moi.

(*c*) *Deſſour mis*, & bientôt diſſipé, abattu.

(*d*) *Oriez vos mere*, écoutez votre mere, la Ducheſſe Ayelis, demeurez auprès d'elle.

(*e*) *Dou vair & dou gris* : le vair eſt une eſpé d'Ecurieux, dont la peau eſt fine & précieuſe ; le gris eſt la peau d'une eſpece Rat nommé Ecurieux d'Hollande.

(*f*) *Des Joalz*, des Joyaux.

(*g*) *Des chiers Manterins*, il les a nommées cy-devant *Maizerins*, une Coupe précieuſe.

(*h*) *Brêches*, ou *Broches*, ou *Brochetes*, deux petits chiens courans, ou *Baſſets*, ou *Braquets*.

(*i*) *Deſtriers*, Cheval, Courſier.

(*k*) *Hante empara*, il prit un bâton pour en frapper Hervis.

(*l*) *Qui mait au Paradis*, qui demeure, *qui manet*.

(*m*) *Mon dévis*, mon plaiſir.

(*n*) *Sur les Ronſins*, ſur les Chevaux de ſervice.

(*o*) *Inellement accoile l'or chemin*, promptement avancer ſon chemin, *accoile*, *acceleras*.

(*p*) *Un veut avoir del tot à ſon dévis*, il veut avoir une Hoſtellerie toute à lui.

(*q*) *Gruës*, le Foye, ou la Gruë, paſſoit pour un met délicat. Voyez *Athenée*.

(*r*) *Routis*, Rotis.

(*s*) *Maillard-Perdrix*, ou Perdraux qui commencent à changer de plumage.

(*t*) *Un Courtil*, une Courtine, un Voile, maniere antique de faire des préſens aux Conviés. Voyez Athenée.

(*u*) *Gros feu de cire embraſé pour la veille*, on uſa beaucoup de cire pour éclairer cette Fête, ce ſouper.

(*x*) *Ains que huis jors*, avant que huit jours fuſſent tous accomplis.

(*y*) *Dépens li en fit*, il dépenſa plus de mille marcs d'argent.

(*z*) *Il l'our chaſſoit*, ils le reprenoient, ils le chaſſoient, *Cauſari* : on dit encore en Lorrain *Choſer*, pour réprimander.

(*a*) *Fors de Mez la forciez*, hors de Metz ſa forteresſe.

(*b*) *Pelletiers es*, vous n'êtes que des gueux, des *Pelletiers*, des gens de néant.

(*c*) *Un Angevin*, l'Angevin eſt une très petite piéce de Monnoye.

(*d*) *S'en ſont grez & marris*, ils en ſont affligés & marris, grez ou *graviter*. Ailleurs il dit *griés & marri* : nous diſons encore, *il m'eſt grief* de mon Pays, de mes parens.

(*e*) *Racoillent*, ils retournent. Il a dit cy-devant, accoillent leur chemin, avancent, *accelerant*.

(*f*) *L'or dumi*, leur demeure, leur maiſon.

(*g*) *Sur Coureur Arabi*, ſur un Courſier d'Arabie. Les chevaux d'Arabie ſont très vîtes.

(*h*) *Un Faucon cil gentil*, le gentil Faucon, porter un Faucon ſur ſon poing, ou cet Ecuyer porte un gentil Faucon.

Après

Après lui vont deux brochetes (*i*) petits,
Et un Livrier plus blanc que fleur de lys.
Henry le voit, à golofer (*k*) l'ait pris,
Il li appelle, bellement li a dit :
Eſcuyer frere, por Deu que ne mentit,
Me venderois cil Deſtrier Arabi,
Et cel Brochet, & cel Livrier de prix.
Dit l'Ecuyer : Oïl (*l*), biax dox ami,
Et je l'otrois certes, ce dit Hervis,
De barguigner ne ſais-je rien, ami,
Quatre-vingt mille que d'argent que d'or fin,
Que me chargea le mien pere Thierry,
Por employer & en vair & en gris,
En drap de Flandre & en Joalz de prix,
Mien eſciant (*m*) s'en ai dépendi mille ;
Le remenant en prenez, biax ami,
Trois mille marcs que d'argent que d'or fin,
Vos en donrai, s'il vous vient à plaiſir :
Mais que (*n*) d'argent me rendez un petit,
Tant que m'en puiſſe raller en mon pays.
Dit l'Ecuyer, vos me gabez (*o*), ami.
Non-fas, par Deu, li répondit Hervis :
Mais je me doive de vos dons repentir (*p*).
Talent n'en ai répondit l'Ecuyer ;
Je vos vendrai vingt livres d'Eſterlins.
J'en ai aſſez certes, ce dit Hervis.
Adoncque prit le Faucon monterdin (*q*),
An dui (*r*) en vont en l'Hôtel Seigneuri.
Hervis lui baille & l'argent & l'or fin,
Et cil le prend volontiers non envi.
Puis li rendit vingt livres d'Eſterlins.
J'en ai aſſez certes, ce dit Hervis.
Adonc prit le Faucon monterdin,
Et le Deſtrier & le Brochet petit,
Et le Levrier ne mit pas en obli.
Li Ecuyer fut forment esjoui,
Il étoit poure & d'avoir moult mendi (*s*) ;
Trés fort eſt-il riche & menanti ;
Car racheter pourroit bien ſon patis (*t*).
Il racheta Bourgs, Châtiaux, Seigneuries,
Grandes dettes ot li Ecuyer gentil.
L'Enfant Hervis en ſon Hôtel s'en vint,
Où voit ſon Hôte à appeller le prit ;
Hôte, dit-il, arriere en mon pays
M'en vel aller arriere à mon dévis,
L'être payé gardez ni ai menti.
Oïl, biax Sire, li Hôte répondit,
Onques plus large homme de vous ne vis,
Gagner ai en vous, ce Daix m'ait (*u*).
Sor revenez, biax Sire, en ces Pays,
Li mien Hôtel vous eſt abandonnai.
Moult grand merci, Hôte, ce dit Hervis,
A tant montait, ſi fut li ogié pris (*x*).
Après ſon oncle (*y*) en accoille ſon chemin ;
Nos pas erré deux lieuës & demie,
Quand faute un Liévre fors del brul & fuit (*z*) :
Hervis le voit, le Damoiſeaux gentil.
Lors découplait le boin Livrier de prix ;
Li chien fut vrai, s'ait (*a*) le Liévre ſaiſis.
Après s'en vint contremont un Lairis ;
Hervis lait corre le Deſtrier Arabi,
S'après s'en vait (*b*) poignant tot à demi ;
Boin fut le chien, toſt oſt li Livrier (*c*).
Cele part vait le Chevalier gentil,
Vint à Livrier, & la proye li tolit, (*d*)
Trier ſon arſon (*e*) a le grand Livrier mis ;
Li chien recouple. Or Dei que il dit :
Livrier, dit-il, ſi ai marme merci (*f*),
Ne te donrois pour dix mille marcs d'or fin.
Lors remonta ou boin Deſtrier de prix,
Inellement accoillit ſon chemin.
Lez un Etang (*g*), un Maillard (*h*) li faillit ;
Prend ſon Faucon li Damoiſeau gentil,
Après le jette li Damoiſeau gentil.
Loin fut l'Oiſeau ; mais pas del tot faillit (*i*),
A premier côt le Maillart abbatit,
Treſtot des ongles el bruon (*k*) li férit,
Deſor la proye li boin Faucon ſaillt,
Joëlement (*l*) ſa proye li receuvit.
Si maiſt Dex (*m*), Oiſix, ce dit Hervis,
Ne te donrois quand me donrois Sains-lis (*n*),
Paris, ne Chaſtres, ne le Borg S. Denys.
Prend le Maillard, lez le Liévre l'ait mis.
Joëlement racoille ſon chemin,
Paſſe les monts, les terres, les lairis. (*o*)
Ses Oncles atteint qui en vont leur chemin ;
Dit l'un à l'autre : Veci venir Hervis.
A tant l'attendent, (*p*), à tervient l'ont pris.
Biax Sire Niés (*q*), por Deu que ne mentit,
Où eſt l'avoir que ceu vient aprés ti (*r*),
Qu'ais acheté à la Foire à Pairis ?
Seigneur, por Deu, ce dit l'Enfant Hervis,
J'ai acheté ce boin Deſtrier de prix,
& cet Faucon, & cet Brochés petit,

(*i*) *Deux Brochetes petits*, deux petits chiens baſſets. Voyez cy-devant *Broques*.

(*k*) *Golofer*, gloser, parler, interroger.

(*l*) *Oïl, biax dox ami*, Oüi, mon beau & doux ami ; *Oïl*, *eſt illud*.

(*m*) *Mien eſciant*, autant que je puis ſçavoir, j'en ai dépenſé mille.

(*n*) *Mais que*, pourvû que vous me rendiez quelque peu d'argent, je ſerai content.

(*o*) *Vous me gabez*, vous me joüez, vous vous raillez de moi.

(*p*) *Je me doive de vos dons repentir*, Je ne crois pas que je doive me repentir du plaiſir que vous me faites.

(*q*) *Le Faucon monterdin*, le Faucon montagnard.

(*r*) *An dui*, eux deux.

(*s*) *Et d'avoir moult mendi*, il étoit pauvre & indigent, il manquoit d'argent. *Menda*, *mendicus*.

(*t*) *Son patis*, *ſon héritage*.

(*u*) *Ce Daix m'ait*, ſi Dieu m'a aidé, & j'euſſe gagné ma vie avec vous.

(*x*) *Si fut li ogié pris*, il prit ſon oiſeau, ſon Faucon, quand il fut monté à cheval.

(*y*) *En accoile ſon chemin*, il accoile ſon chemin, il avance ſon chemin, *accelerat*.

(*z*) *Fors del brut & fuit*, un Liévre ſortit de la Prairie, *du breuil*, & commença à fuir.

(*a*) *S'ait le Liévre ſaiſi*, ſi ai le Liévre arrêté, & il arrêta le Liévre.

(*b*) *Poignant tot à demi*, piquant ſon cheval tout à demi, peut-être, *tot à dévis*, à ſon plaiſir.

(*c*) *Toſt oſt li Livrier*, il eut bien-tôt atteint le Liévre.

(*d*) *Li tolit* lui ôta ſa proye.

(*e*) *Trier ſon arſon*, Derriere l'arſon de ſa ſelle, *vier*, ou *trier*, derriere.

(*f*) *Si ai m'arme merci*, Si mon ame obtient merci de Dieu.

(*g*) *Lez un Etang*, proche un Etang.

(*h*) *Un Maillard*, un Mailler, un jeune Perdreau, quand il commence à changer de plumes.

(*i*) *Pas del tot faillit*, il ne manqua du tout pas ſon coup.

(*k*) *El bruon li férit*, le frappa dans la poitrine. *Bruon*, la broigne, l'eſtomach. Voyez Ducange.

(*l*) *Joëlement*, joyeuſement.

(*m*) *Si m'ait Dex*, ſi Dieu m'aide.

(*n*) *Sains-lis*, la ville de Senlis.

(*o*) *Les Lairis*, les Prairies, l'herbe verde.

(*p*) *A ſervenus l'ont pris*, ont commencé à l'interroger en querellant, le traitant comme un ſerviteur.

(*q*) *Niés*, Neveu.

(*r*) *Où eſt l'avoir que ceu viens aprés ti ?* Où ſont les richeſſes que tu amenes après toi ?

Et cet Livrier qui ait un Liévre pris,
Et cet Faucon qu'un Maillard abattit.
Si m'ait Dex (*s*) qui maint en Paradis,
Qui me donroit Châlons toute la Cité,
Troyes, ne Baires (*t*), ne le Bourg de Provins,
Ne lui donroit ceu Faucon montardin,
Ne cet Livrier, ne cet Deſtrier de prix.
Sui Oncles l'oyent, chescun en jette un ris;
Garçon, font-il, qu'eſt-ce que tu as dit,
Tot ne vaut mie vingt livres d'Aſterlings,
Sou qu'ais donné que d'argent que d'or fin,
Quatre-vingt livres dépendus à Provins;
Ferus ſerais (*u*) certes à revenir.
Ne vos en chât (*x*), Seigneurs, ce dit Hervis.
A tant chevauchent, s'accoillent leur chemin,
Paſſent les Terres & les amples Pays,
De lor jornées ne ſçais compte tenir,
Vinrent à Mez droit à un markedit.
Un Meſſeigier le contait à Thierry;
Son fils revient de la Foire à Provins.
Li Prévôt l'ot, moult joyeux en devint;
Mais un poc d'hore aura ſon cuer marri,
Si faitement (*y*) com vos l'avez oï,
El cheval monte, de Mez départit,
Et avec lui mains Borjois Seigneuriés,
Et la Ducheſſe la bienfaite Ayëlis
En eſt montée ſur la mule Arabie (*z*);
Et maintes Dames chevauchent avec li;
Et ſi étoit la femme à boin Borjois Badri,
Et ce étoit ſuer à Damoiſiax Hervis,
De Bair étoit (*a*), ſi com la Chanſon dit,
Iſſuës ſont de l'amirable Cit (*b*),
Et li Prévôt point (*c*) le Deſtrier de prix.
Ses freres enconrre qui viennent le chemin
Il lor demande com ja pourrez oïr:
Seigneurs Barons, où eſt met fils Hervis?
Acheta-t'il ceſt avoir (*d*) à Provins?
Nenil (*e*), biax Sire, chacun li répondit;
Si votre fils quand venit à Provins,
Avec nos ne volt Hôtel tenir,
Un en retint del tot à ſon plaiſir,
De Marcheans lors manda quatrevingt,
Et londemain en demanda huit-vingt,
Puis douze-vingt & après ſeize-vingt.
Sire, mille marcs que d'argent que d'or fin
Dépendit bien li votre fils Hervis.
Li Prévôt l'ot, à poc n'enraige mi;
Le Deſtrier burſe (*f*) de l'éperons maſſû.
Long la riviere venoit l'enfant Hervis,
Deſor ſon poing le Faucon Seignori;
Et li Prévôt grains & mal talentis (*g*),
En ſon poing tient une verge délis (*h*),
A dé boû fut noëllée d'or fin,
Sans défiance (*i*) alla férir Hervis,
Grand coû li donne par-deſor le ſourcil,
Li cur li rompt (*k*), & la chair li fendit,
Li vermout ſang contreval deſcendit (*l*),
Sanglant en ot & la bouche & le vis (*m*),
Et par-devant le péliſſon hennini (*n*).
Hervis le voit, à poc n'enraige mi;
Il mit la main à branc qui fut forbi (*o*),
Tot enrauvint (*p*) volu ſon pere férir,
Quand ſuis quatre oncles entre deux ſe ſont mis;
Et li blâmerent, bellement li ont dit:
Biaz Sire, Niés, por Deu que ne mentit,
Porquoi veux-tu le tien pere férir?
Hervis parla, com j'ai poïez oïr:
Par Deu, Prévôt, trop peu êtes hardi (*q*),
Sans défiance me venîtes férir:
Si m'aiſt Dex qui maint en Paradis,
Ne m'auſſiez pas vos engenrié (*r*),
Ja vos tolleſte le chief (*s*) à brut forbi.
A tant arrive (*t*) la Ducheiſe Ayëlis,
Quand voit ſanglant le Damoiſel Hervis,
De la détreſſe le cœur li eſt failli.
La gentile Dame quand de pâmer revint,
Elle s'écrie durement à haut cris:
Par Deu, Prévôt, moult vous fûtes hardi,
Quand mon enfant oſaites ainſi férir?
Par Deu, Prévôt, n'a férit pas à ti, (*u*)
Que mariage de moi & de toi ſit.
A males armes ſoit diſcors départit (*x*),
Fors que mes pere, icil ſoit de for mis.
Par Deu, Prévôt, la Ducheſſe li dit,
Si droit ne faites à Demoiſelle de prix,
Jamais mes corps ni gerat de lez ti.
Li Prévôt l'ot, lors à pied deſcendit,
On voit la Dame à piez li va cheïr (*y*).
Merci, dit-il, douce ſœur Ayëlis;
Car je ferai vos boin & vos plaiſir;
Dit la Ducheſſe, biax Sire, je l'otre (*z*);
Or faites droit à Dampiſel gentil.
Dit li Prévôt, Dame, tot à vos plaiſir;
Vint à ſon fils, ſi li pria merci,
Merci, biax fils, par Deu de Paradis;
Vos maltalent me pardonnez icy.
Tant le pria la Ducheſſe à clair vis,
Et li Borjois de l'amirable Cit

(*s*) *Si m'ait Dex qui maint en Paradis*, Que Dieu m'aide qui demeure en Paradis.
(*t*) *Ne Baires*, ni la ville de Bar.
(*u*) *Ferus ſerais*, Tu ſeras battu au retour.
(*x*) *Ne vos en chât*, ne vous en embarraſſez pas, cela ne vous regarde pas.
(*y*) *Si faitement com vos l'avez oï*, Tout ainſi en effet que vous l'avez ouï conter.
(*z*) *Sur la mule Arabi*, ſur une mule d'Arabie, de Turquie.
(*a*) *De Bair étoit*, elle étoit de Bar.
(*b*) *De l'amirable Cit*, de l'admirable ville de Metz.
(*c*) *Point le Deſtrier*, pique ſon cheval.
(*d*) *Acheta-t'il ceſt avoir?* A-t'il acheté à Provins les riches Marchandiſes que je lui avois ordonné d'acheter?
(*e*) *Nenil*, non, *nenni*, *non illud*.
(*f*) *Le Deſtrier burſe*, picque.
(*g*) *Grains & malta lentis*, irrité, *graviter ferens*, & plein de mauvaiſe volonté, *Malta lens*, mauvaiſe volonté.
(*h*) *Une verge délis*, une verge déliée, *ſouple*, mince, pliante, qui aux deux bouts étoit noëllé d'or fin, étoit ornée en forme de nœuds, ou de boutons.
(*i*) *Sans défiance*, ſans l'avoir défié, ni averti, ni menacé
(*k*) *Li cur li rompt*, lui rompt la peau, le cuir, lui fait une profonde bleſſure.
(*l*) *Li vermous ſang contreval deſcendit*, le ſang vermeil coula en bas de la playe.
(*m*) *La bouche & le vis*, la bouche & le viſage.
(*n*) *Peliſſon hennini*, ou plutôt *hermini*, fourré d'hermine.
(*o*) *A branc qui fet forbi*, *Branc*, Epée fourbie, polie & luiſante.
(*p*) *enrauvint*, peut-être, *enrageant*, en fureur.
(*q*) *Trop peu êtes hardi*, vous êtes un peu trop hardi.
(*r*) *Ne m'auſſiez pas vos engenrié*, ſi vous ne m'aviez engendré, & donné la vie.
(*s*) *Ja vos tolleſte le chief*, je vous aurois coupé la tête, je vous aurois fait ſauter la tête, *tollere*.
(*t*) *A tant arrive*, alors arriva la Ducheſſe Ayëlis.
(*u*) *N'aſérit pas à ti*, il ne convenoit pas qu'un homme comme vous m'épouſât; *il a fiert*, il convient, *il n'a fiert pas*, il ne convient pas.
(*x*) *A males armes ſoit diſcor départit*, que ſi la diſcorde ſe mettoit entre vous & moi par la voye des armes, *icil ſort de for mit*, celui qui en ſeroit la cauſe, ſeroit mis dehors: elle le menace de divorce, comme ayant mis la diſcorde dans la maiſon.
(*y*) *A piez li va cheïr*, il va ſe jetter à ſes pieds.
(*z*) *Je l'otre*, je vous octroye le pardon.

Digitized by Google

Que li pardoine li Damoiſel Hervis,
Et ne volt mie que la playe ſe vit;
Puis en appelle le Damoiſeau Hervis:
Sire, dit-il, par Deu que ne mentit,
Dedans ſept jors je vos rendrai guéri.
Grand merci, Sire, ce li a dit Hervis:
Or eſt l'enfant à ſon pere accordé,
A joye on entre dedans Metz la Cité,
Au Palais monte, grande joye ont démené,
Chantent & notent, violent & jonglent;
L'Eſté ſéjourne dedans Metz la Cité,
Li Août paſſe, S. Remy autre tel (*a*),
Et la Touſſaint, l'approche la Noël;
Et ſuis quatre Oncles ſe reſont apprêté,
Por à la Foire droit à Lagny aller;
Le Prévôt voyent, ſe l'en ont appellé:
Sire, font-ils, envers nous entendez,
Droit à Lagny vers Paris la Cité,
A la grande Foire qui eſt après Noël,
Irons, biax Sire, ſi vos le commandez,
Nos moinerons Hervis le baichelet;
Je crois, biax Sire, qu'il ſe ſoit amandé,
Nos li moinerons, ſi c'eſt vos volonté.
Li Prévot l'ot, un poc s'eſt perpenſé:
Apriés répond comme j'ai ouï porez:
Par Deu, mi frere, je cuis (*b*) bien dis aves.
Or écoutez del boin Prévôt gentil,
Hervis manda, & li donziaux (*c*) vint:
Biax très dox fils, ce li a dit Thierry,
Encore vel-je le corage de ti;
Fils, à proüer, tu iras à Laigny,
Et porteras, biax fils, de mes eſcrins (*d*),
Seize mille marcs que d'argent que d'or fin,
Por acheter & del vair & del gris,
Des Draps de Flandre que venront à Lagny.
Fils, ſoyez ſage par Deu que ne mentit,
Que par la Croix où le Corps Deu fut mis,
Par S. Eténe où Jeſus eſt ſervi,
Se par l'avoir, comme fis à Provins,
A mon Hôtel ne te verrai géſir,
Manger, ne boire, ne aller, ne venir;
Toi commandrai foir comme méchantis (*e*)
En autrui Terre, en étrange Pays.
Et je l'otroi, pere, ce dit Hervis,
Or ſais l'avoir (*f*), j'en irai à Lagny;
Puis dit en bas li Damoiſiax gentil,
Que le ſien pere veloc (*g*) ne l'entendit:
Par cele Croix où le Corps Deu fut mis,
Quand revandrai à la Foire à Lagny,
J'acheterai mon boin & mon dévis.
Dex (*h*) quel achet li Damoiſiax y fit,
Quains puis cel ore Signor quand vous dit,
Nul Marcheant meillor achet ne fit,
Que l'acheta la belle Beatrix:
Cele fut mere à Loherans Garin,
Et le Quens bégue don Châtel de Belin.
La Damoiſelle, Seignor, que je vos dis,
Elle fut fille au riche Roy de Tyr.

L'Auteur raconte enſuite la maniere dont Beatrix fille du Roy de Tyr, fut enlevée par trois Seigneurs François de la ville d'Aire. Ces raviſſeurs ne pouvant s'accorder pour l'épouſer, la vendirent à Lagny, où Hervis l'acheta, l'amena à Metz, & l'épouſa malgré ſon pere Thierry, qui le déshérita, ne le voulut plus voir, & l'obligea de demeurer hors la ville de Metz, réduit dans la derniere pauvreté. Alors Beatrix s'aviſa de faire une Piéce de Broderie, où elle ſe repréſenta au naturel avec le Roi & la Reine de Tyr, ſes pere & mere, & dit à Hervis de la porter à Tyr, & de l'expoſer en vente; Que la Reine de Tyr ſa mere la reconnoîtroit, & ne manqueroit pas de l'acheter à quelque prix que ce fût; & que par ce moyen ils pourroient ſe tirer de l'extrême pauvreté où ils étoient réduits. La choſe s'exécuta, & Hervis qui ne ſçavoit pas encore que Beatrix fût fille du Roy de Tyr, apprit dans ce voyage qui elle étoit. Ils avoient trois enfans, deux garçons, Beguin & Garin, & une fille. Hervis ſe rendit donc à Tyr, expoſa le Voile où le Roy Euſtache, la Reine ſon épouſe, leur fils Baudri & Beatrix, étoient repréſentés au naturel. Après bien des diſcours, & après avoir bien marchandé, le Drap que d'abord Hervis n'avoit fait que trente mille marcs, fut acheté bien plus cher; Hervis fut arrêté & mis en priſon comme ayant enlevé Beatrix. Les Marchans de Tyr le répéterent, & le Roy fut obligé de le mettre en liberté. Hervis partit ſans ſe faire connoître, & ſans vouloir découvrir ce qu'étoit devenuë Beatrix. Le Roy de Tyr le fit ſuivre ſecrettement par quelqu'uns de ſes gens, nommés ici Paumiers ou Pélérins. A ſon retour il défit 40 voleurs qui s'étoient emparé d'un pont, où ils voloient, ou tuoient les paſſans, & qui venoient actuellement d'arrêter un Evêque, deux Abbés, pluſieurs Religieux & quelques Chanoines. Enfin Hervis arrive avec ſa compagnie au Neuf-château un Samedy.

Chez un borjois ont lor Hôtel choiſi,
Qui richement les fait la nuit ſervir.
Après ſoper s'en ſont allez géſir,
Juſqu'à demain que jor fut éclari.
Hervis ſe leve, ſe chauſſa & vêtit;
Son Hôte appelle, bellement li a dit:
Biax très doux Hôte, entendez envers mi,
Dimanche eſt, & ſaint jor honoré,
Et c'eſt un jor que l'on doit célébrer,
Je me voudrois enhui me repoſer,
Treſqu'à demain que le jor paroît clair,
Biax très doux Hôte, un manger conriez (*i*),
Biax ſoit & riche, que nos ayent aſſez,
Vin & viande, à moult grand planté,
Treſqu'à quarante dei borjois me mandez,
De cet Hôtel des meus aparentez.
Et dit li Hôte: Si com vos commandez;
Li manger fait richement aprêter,
Et Hervis va le Service écouter,
Un dénier d'or offrir deſſor l'Autel;
Liez (*k*) fut li Prêtre, quand il l'ait regardé.
Quand li Service fut tot dit & finé,
Don Mouſtriet iſſent (*l*), Hervis l'en eſt allé
Inellement tot droit vers ſon Hôtel.
Li dui Paumiers (*m*) ſont on Châtel entré;

(*a*) *Autre tel*, ſemblablement.
(*b*) *Je cuis*, je cuide, je penſe.
(*c*) *Donziaux*, doux enfant.
(*d*) *Eſcrins*, de mon coffre, dérivé du Latin *Scrinium*.
(*e*) *Toi commandra foir*, je te commandrai de fuir comme un méchant en étrange pays.
(*f*) *Or ſais l'avoir*, lorſque j'aurai l'argent, je partirai pour Provins.
(*g*) *Veloc*, nullement, floc, *Floccus*, un flocon de neige.
(*h*) *Dex quel achet li Damoiſiax y fit*. Or voici l'achat qu'il y fit, il y acheta la belle Beatrix, &c.
(*i*) *Conriez*, ſoignez, préparez, *Curate*.
(*k*) *Liez fut li Prêtre*, le Prêtre fut joyeux, *Lætus*.
(*l*) *Iſſent*, ſortent, *exeunt*.
(*m*) *Li dui Paumiers*, Les deux eſpions que le Roy de Tyr avoit envoyés après Hervis, & qui étoient travestis

Hervis les voit, cel prend à appeller :
Seigneurs Paumiers, venez-vos d'Outre-mer?
Oïl, biax Sire, nous en ſommes arrivez ;
Où débarquêtes, dit Hervis le membré?
Sire, à Marſaille, cel riche Port de mer.
Et dit Hervis : Signor, or m'entendez,
Dou Duc de Metz ouïtes ains parler?
Oïl, biax Sire, il fait moult à loër,
Moult eſt prou ſoin por des armes porter,
Lou ſépucre ait lou pays acquitté.
Hervis l'entend, ſi les va accoler :
Pamiers, dit-il, en mon Hôtel venez,
Par les novelles que vous m'avez contées,
Chacun donrai un mulet afautré (*n*).
Sire, font-ils, cinq cens merci & gré.
A tant s'en vint Hervis en ſon Hôtel,
Mettent les tables, s'aſſirent à dîner.
Biax très doux Hôte, dit Hervis li membré,
S'eſt Jonglours au Palais principel,
On ait nez un (*o*), ſi le faites mander,
Son de viole eſt boin à écouter.
Et dit li Hôte, ſi com vos commandez ;
Un en manda qui bien ſot violer.
Grand fut la joye au Palais principel ;
Adonc viole doucement li jungler,
Hervis li donne un Ermin (*p*) engoulé,
Et li jungler l'en ait moult mercié.
Li dui Pamiers dont je vous ai parlé,
Hervis les fit ſervir & honorer,
A chécun fit un boin mulet livrer ;
Mais s'il ſeut lor cuer (*q*) & lor penſer,
Il leur eût aux doux fait les chiefs coper.
Les borjois ait dou Châtel appellé :
Signor, dit-il, vos à moi entendez,
Que ſi avez été à mon dîner,
Vos ne ſçavez qui eſt mes parenté?
Non voir, biax Sire (*r*); chacun prend à crier,
Car le nos dites, ſi ne vos dois péſer.
Et dit Hervis : J'ai n'orai vérité (*s*),
N'en ſuis de Metz, l'amirable Cité,
Li boin Prévôt Thierry m'ait engendré,
Et Ayëlis la Ducheſſe à vis clair,
La fille à Duc (*t*) qu'encore eſt outre-mer,
Voir me portai neuf mois en ſes côtés,
J'ai nom Hervis, ainſi ſuis appellé.
Quand cil l'entendent, chacun eſt tôt levé,
Adonc le vont baiſier & accoler :
Damoiſiax Sire, bien ſoyez vos trouvé,
Nos Sire êtes & nos droits avoyez,
Commandez, Sire, totes vos volontez,
De vos ſervir ſommes entalentez (*u*).
Et dit Hervis, ſe fait à mercier (*x*).
Sire, font-ils, vos pere fut iré (*y*),
Por une Dame qu'euſtes achetée
Droit à Lagny à la grande Foire annel (*z*),
Li cort la Dame qui tant oſt de biauté,
Vous l'apouſâtes malgré vos parenté.
Et dit Hervis, vos dites vérité,
Fille eſt de Roy & de grand parenté,
Je ne cuis Dame en la Chrétienneté
De tel lignage, ne de tel parenté.
Li Pélérins (*a*) ont tot ce écouté,
Dit l'un à l'autre : Compains, or m'entendez,
Li mere Flore la Reine à vis clair,
Si m'ait Dex (*b*), chier ce Rais a comparé (*c*),
Que cil Vaſſau, qui tant ait de fierté,
Sçavoit moult bien nouvelle & vérité,
De Beatrix la belle ô le vis clair,
Elle eſt à Metz l'amirable Cité.
Compains, dit Giles, ſe il vous vient en gré,
Nos en irons demain à l'enjorner (*d*).
Et dit Henry, trop nos porrions hâter,
Plus vraiment ſairons ains vérité,
A Metz irons l'amirable Cité,
Tant que verrons la Dame ô le vis clair,
Je la cuis bien connoître & aviſer,
Si je la vois, par Deu de majeſté.
Compains, dit Giles, ſi com vos commandez ;
Hervis en ait les borjois appellé :
Seigneurs, dit-il, demain à l'enjornée
Soient treſtout ſur les chevaux montez,
Jel vos comand, ſe chier que vous m'avez,
Treſque à Metz vous me convoyerez.
Et cil répond, ſi com vos commandez,
Nos ferons, Sire, totes vos volontez ;
Car par Jeſus qui en Croix fut peiné,
Etes nos Sire, & nos droits avoyez ;
Car droit hoirs êtes de Metz la forte Cité,
De Loheraine & de la Duchié ;
Après vos mere, ſe vivoit par aiei (*e*).
A ces paroles laiſſe le plaiſt eſter (*f*),
A Vêpres fut moult riche le ſouper ;
Car li borjois du Châtel principel,
Préſent li font par moult grand amitié
De Veniſon (*g*), de Cerf & de Sangli ;
Et des préſens (*h*), de vin & de claré :
Grand fut la joye par de dedans l'Hôtel,
Treſque matin que le jor parut clair.
Hervis ſe leve, Meſſe veut écouter,
Et li borjois dou Châtel principel,
Après la Meſſe en cheviax ſont monté,
Dou Châtel iſſent, s'accoilent lor erré (*i*) ;
Par Loheraine paſſent tot lo régné ;
De lor jornées ne ſçais compte compter :
De Metz choiſirent le grand Palais liſté (*k*),
Les angues douces (*l*), les vignes & les prez.
Metz, dit Hervis, tu fait tant à loër,
Ne cuis meillour en quatorze Citez.

en Pélérins d'Outre-mer. *Paumiers* peut venir de *Palmarii*, parce qu'au retour ils avoient des palmes à la main.

(*n*) *Un mulet afoutré*, je vous donnerai à chacun un mulet equippé, enharnaché.

(*o*) *On ait nez un*, s'il y en a quelqu'un, faites-le venir, n'y en eût-il qu'un, un ſeul, *nez un*.

(*p*) *Un Ermin engoulé*, un habit fouré, ou ſeulement bordé de peaux d'hermine.

(*q*) *S'il ſeut lor cuer*, s'il eût ſçû ce qu'ils avoient dans le cœur.

(*r*) *Non voir, biax Sire*, non certainement, beau Seigneur.

(*s*) *J'ai n'orai vérité*, tout à l'heure vous entendrez la vérité.

(*t*) *La fille à Duc*, la fille du Duc.

(*u*) *Entalentez*, Plein de bonne volonté, oppoſé à *mautalent*, mauvaiſe volonté.

(*x*) *Se fait à mercier*, commença à les remercier.

(*y*) *Fut iré*, votre pere eſt en colere.

(*z*) *Foir anel*, Foire annuelle.

(*a*) *Les Pélérins*, les deux Paumiers, ou Eſpions.

(*b*) *Si m'ait Dex*, ſi Dieu m'aide.

(*c*) *Chier ce Rais a comparé*, a acheté bien cherement ce que Hervis lui apporta.

(*d*) *A l'enjorner*, demain lorſqu'il ſera jour.

(*e*) *Par aiei*, ſi vous vivez votre âge.

(*f*) *Laiſſe le plaiſt eſter*, il laiſſe l'aſſemblée du peuple qu'il avoit convoqué.

(*g*) *Veniſon*, veniſon.

(*h*) *De pyment, de vin & de claré*, le claré eſt un vin mêlé d'aromates, de miel, une eſpéce d'hipocras.

(*i*) *S'accoillent lor erré*, & ils avancent leur chemin, leur route

(*k*) *Palais liſté*, Liſté ſignifie une bordure, une bande, le Palais liſte, tendu, tapiſſé; ou peut-être liſté, environné de Liſtes.

(*l*) *Les angues douces*, les eaux douces, les bonnes eaux.

A ces

A ces paroles ait Thierry appellé :
Thierry, dit-il, dedans Metz en irez,
L'Hôtel Baudri cherchez & demandez ;
Si le trouvez, de par-moi li direz,
Contre moi vigne ſans point de demeurez.
Comment le font mi enfans ſi loïez,
Et Beatrix que je dois tant aimer :
Sire, dit-il, ſi com vos commandez.
A ces paroles lou cheval lais (*m*) aller,
Treſqu'à Metz ne ſe volt arrêter :
L'Hôtel Baudri a pris à demander,
On li enſeigne, cel part eſt allé.
Baudri étoit en ſon Hôtel iré (*n*) ;
Suis dras ſont poures, n'a (*o*) chalis, ne ſoulés,
Voit ſes enfans de faim braire & crier,
Et la fillette Beatrix au vis clair,
Et Garinet qui venoit de juër,
Et Beguinet qui venoit de juër,
Treſqu'à lor mere ne ſe ſont arrêtez.
Mere, du pain, dit Garinet l'aîné,
Huy ne mangeâmes, Dame, bien le ſçavez ;
Je ne mes freres, par Deu de majeſté.
Beatrix ait ſes enfans regardé,
Tenrement plore dolente & cuer iré :
Enfans, dit-elle, par Deu de majeſté,
N'ai point de pain que vous puiſſe donner.
Li enfans l'oyent, lors s'en prennent à plorer ;
Voit le Baudri, le ſens cuide dévier,
En pied ſaillit, ſa femme ait appellé :
Dame, dit-il, quand vient à déſeurer (*p*)
De mon Signor Hervis le baichelet,
Covent li ot (*q*), par Deu de majeſté,
Dou pain auroient ſes enfans ſont aſſez,
Encore iroigie foïr ou laborer,
Où je vendrois cet Palais principel ;
Et je vois lés ces trois enfans plorer
De faim, Madame, dont mes cuer eſt iré :
Si m'en eſt plus vous que de moi aſſez,
Pore Beatrix, que je vois là plorer.
Sire, dit-elle, vendez cet riche Hôtel,
Et un plus poure, pour Deu, en achetez.
Dame, dit-il, ſi com vos commandez.
Lors s'en torné dolent & cuer iré ;
Si comme il volt les dégrez avaler,
Emmi ſa voye ait Thierry encontré ;
Lors l'en appelle li Ecuyer membré :
Hé, poure homme, dit-il, or m'entendez ;
Pourai-je là ſus Baudri trouver ;
Car volontiers vorois-je à li parler ?
Baudri l'entend, l'ait del cuer ſopiré ;
Quand lo poure homme ſi faitement clamé,
Et non porkait (*r*), ains ne lui ſais mal gré ;
Il l'en appelle par grande humilité :
Ami biax frere, tu m'es à droit nommé,
De quoi veux-tu de à Baudri parler,
Bien ſçais où eſt, dites que vous voulez.
Et dit Thierry, par Deu de majeſté,
Voir je li vins cel nouvelle conter,
Donc jers joyeux, liez & aſſeurez.
Baudri l'entend, grand joye en a mené ;
Il l'en appelle par grande humilité :
Ami biax frere, dites moi vos penſé,
Je ſuis Baudri que avez demandez,
De Hervis, frere, ſçavez-vous vérité ?
C'eſt mes Serorges (*s*), jai mars (*t*) le m'eſcroirez.
Thierry l'entend, ſi le va accolet.
Baudri, dit-il, merci vous vel crier,
Se j'ai mal dit, frere, me pardonnez ;
Mais maintenant contre Hervis venez,
Par moi vous mande, jai mars le m'eſcroyez.
Baudri l'entend, grand joye en ait mené ;
Lors l'en appelle par moult grand amitié :
Ami, dit-il, eſt-il plein de ſanté ?
Oïl, biax Sire, le merci Dame Deu (*u*) :
Mais faites tôt, encontre lui venez.
Et dit Baudri, ſi com vos commandez :
Mais à Madame Beatrix le conterez,
Tenrement plore, dont mes cuer eſt iré.
Et dit Thierry, volontiers & de gré.
Lors remonterent au Palais principel ;
Dit Baudri, Dame, vers moi entendez,
Cil Ecuyer que vos voit poez
M'ait de Hervis la vérité conté,
Si vient Meſſire, & par main (*x*) le verrez.
Beatrix l'ot, s'ait (*y*) de joye ploré ;
Lors l'en appelle, comme j'ai oïr porez.
Ami biax frere, eſt-il plein de ſanté ?
Oïl voir, Dame, la merci Dame Dei.
Dit Garinet li gentil & libers :
Eſt-ce mes pere dont j'ai oï parler,
Ma douce mere, par Deu de majeſté ?
Oïl, biax fils, & par main le verrez.
Dit Beguinet, de ce ſoit aoré (*z*),
Or aurons-nos du pain à grand planté.
L'Ecuyer l'ot, s'ait du cuer ſopié,
Quand de pain vit, les enfans ont plorés,
En ſa moniere (*a*) ait tôt ſa main jetté,
De l'argent prend aſſez à grand planté,
Voit la Borjoiſe, ſe li corut donner.
Dame, dit-il, dou pain lors achetez
A ces enfans qu'ils en ayent aſſez.
Sire, dit-elle, ſi com vos commandez.
Lors cort du pain maintenant acheter,
A s'enfançons en ait donné aſſez,
A ſiens magniers (*b*) qui ont de faim plorés.
Et dit Thierry n'avons que demorer ;
Deus, dit Baudri, ne ſçais ſor quoi monter ;
Dit l'Ecuyer, ne vos eſſuez (*c*) douter,
Sor mon cheval, biax Sire, monterez,
Et je derriere : bien nos pora porter.
Et dit Baudri, ſi com vos commandez.
Ils en dévalent les marmerins (*d*) dégrés.

Après cela, l'Auteur raconte la rencontre du Prévot Thierry pere de Hervis, à qui l'Ecuyer Thierry & Baudri racontent que Hervis doit arriver au premier jour, avec beaucoup d'or & d'argent, & que ſa femme Beatrix, eſt fille du Roy de Tyr. La

(*m*) *Lou cheval lait aller*, il laiſſe aller ſon cheval.
(*n*) *Iré*, en colere.
(*o*) *Suis draps ſont poures*, les draps de ſon lit ſont pauvres. *N'a chalis ne ſoulés*, il n'a ni lit ni ſoulier.
(*p*) *A déſeurer*, quand Hervis partit d'ici.
(*q*) *Covent li ot*, il fut convenu avec lui.
(*r*) *Et non porkait*, & pour cela ne lui ſçais mauvais gré.
(*s*) *Serorges*, mon beau-frere.
(*t*) *Jai mars*, jamais, *jam magis* ; *ne l'meſcroyez*, n'en doutez pas.
(*u*) *Dame Deu*, le Seigneur Dieu.
(*x*) *Par main*, aujourd'hui, *per manè*.
(*y*) *S'ait de joye ploré*, ſi ait de joye pleuré, elle pleura de joye.
(*z*) *De ce ſoit aoré*, qu'il vienne à la bonne heure.
(*a*) *En ſa moniere*, en ſa bourſe, en ſa gibeciere, peut-être dérivé de *Monetaria*.
(*b*) *A ſiens magniers*, à ſes enfans, à ſa famille, à ſes gens.
(*c*) *Ne vos eſſuez douter*, ne vous inquiétez pas ; *eſſuer* ou *eſſer* le mot pour hâter, douter.
(*d*) *Marmerins dégrés*, les degrés de marbre.

Prévôt fait ſonner la groſſe cloche, & ordonne à tous les Bourgeois de Metz de venir avec lui au-devant de Hervis; mais Hervis ne le voulut pas embraſſer, & lui reprocha d'avoir appellé juſqu'à deux fois Beatrix, putain, le menaçant de l'en faire repentir. Thierry court vers Beatrix, lui demande pardon, & la prie de faire ſa paix avec Hervis. Elle n'y manqua pas; & Hervis qui juſqu'alors n'avoit pas ſçû qu'elle fût fille de Roy, lui en fit excuſe, elle lui accorda le pardon de ſon pere Thierry le Prévôt; Ayëlis mere d'Hervis qui ne l'avoit pas aſſiſté dans ſa pauvreté, lui vint auſſi demander pardon, & elle en jetta toute la faute ſur ſon mari le Prévôt Thierry, qui lui avoit défendu de leur donner le moindre ſecours. Après cela viennent les nôces de Hervis & de Beatrix, que le Prévôt voulut faire célébrer avec grande magnificence.

Or écoutez dou boin Prévôt loë,
Comme fait les nôces & ſon hoir apprêter.
Lou Quens de Bar ait par ſes briés (*e*) mandé,
Et le Roy Sance de Montroyal Autel (*f*),
Et d'Aipremont le Prince naturel,
Et de Lorrégne ait tous mandé ſes (*g*) Peres,
Conſors & Princes environ de tous lez,
Et ils y vindrent quand il les ot mandé;
Par la Cité ont por pris lor Hôtel:
Et le Prévôt qui tant fuit à loër,
Les fait treſtos ſervir & honorer.
Treuvent la ville de Metz la grand Cité,
Encortinée (*h*) environ de tous lez (*i*).
Moult s'émervoille & le Prince & le Pere,
Dit l'un à l'autre bellement & ſuëf (*k*):
Porcoi la ville de Metz encortinée?
Et dit li autre, bien cuide en vérité (*l*).
Li Dus nos Sire ſi revienr d'Outremer,
Tut dien voir; mais cheſcun mot n'en ſçait.
Mais ains qu'ils parlent de Metz la grand Cité,
Corront le Duc baiſier & accoller,
Et li Prévôt eſt en l'encontre allé,
L'un après l'autre les corut accoller.
Le Quens de Bar en ait prime parlé:
Prévôt, dit-il, vos m'avez cy mandé,
Avez-vos choſe que vos doive peſer?
Nenni, Signor, la merci Dame Dei;
Mais le mien fils Hervis le baichelet,
Moult longuement l'ai eû en vileté,
Or le vorrai ſervir & honorer,
Li & ſa femme, qui tant ot de biauté,
Fille eſt de Roy & de haute parenté;
Li Roy de Tyr l'amirable Cité,
Li Roy Euſtauce, qui tant fuit à loër,
Cui la terre ait del tot à gouverner,
Conſtantinople & la grande richeté,
Cil eſt ſes pere & cil l'ait engendré;
Ses frere eſt Flore li fort Roy couronné,
Qui Honguerie ait tout à gouverner.
Quand cil l'entendent, tuit prendre à crier:
Sainte Marie, Reine de pitié,
Eſt-elle donc de ſi haute parenté!
Oil, Signor, dit le Prévôt membré.
Et dit le Quens: Prévôt, or m'entendez:
Dou Duc de Metz ouïtes puis parler,
Lou mien chier oncle qui alla outre-mer.
Dit li Prévôt, franc Quens, or entendez:
Pues ne fut ait (*m*) qu'il allât outre-mer,
Ne me manda ne argent ne or clair;
Mais envoyé je l'en ai à planté.
Tout droit à Aicre (*n*), l'amirable Cité,
Sodoiers tient par de devers la mer,
Qu'il guerroye ſarré & eſclerré (*o*),
Por le ſépucre aidier & acquitter;
Et point ne m'ait, ſe m'aiſt Dex, mandé
Quand il porra arriere retorner,
Il ait trois ans de li n'oïs parler.
Li Quens l'entend, s'ait de cuer ſopiré;
Et li Bers lances (*p*) & li riches Barnés,
Por le Duc plore, lor ami jert charné (*q*),
Et voit Hervis le gentil baichelet
Sor lou deſtrier noblement acermé (*r*),
A grand merveille jert biax li baichelet,
Grand fut & gros & forni & molé,
Gros per épaules & greſle par le baude (*s*),
Le chief ot blond, menu, recercilé (*t*),
Faice vermoille, ſi ot traiti li nez (*u*).
Jeſque diroit en la Chrétienté,
De ſon aige ne pooit-on trouver
Or, dit la geſte, nul plus bel baichelet,
Puis fut-il d'armes, ſi vaſſal éprouvé,
Qu'il ſormontoit treſtot ſon parenté.
Li Quens de Bar le prit à regarder,
Voit le Prévôt, ſel prend à rappeller:
Qu'eſt ci valet qui tant ait de biauté?
Dit le Prévôt, c'eſt vos ami charnel,
Preſque couſin-germain vous eſt: Nel, m'écrie,
Son eſt mes fils, & je l'ai engendré;
Car Ayëlis l'a porté en ſes lez (*x*).
Li Quens l'entend, grand joye en ait mené,
Lou cheval broche, contre lui eſt allé,
Hervis courait doucement acoller:
Et li Quens li, par moult grande amitié:
Damoiſiax Sire, moult avez de biauté;
Or vos donnei Dex & valor & bonté,
Et li Quens ti es de mon parenté,
Si t'en dovrai chier tenir & amer (*y*).
Et dit Hervis ce fit à mercier.
A joye entrerent dedans Metz la Cité,
Li Prévôt ait les Barons appellé:
Signor, dit-il, en vous moi entendez,
Sçavez pourquoi vous ai ici mandez?
Nenil, Prévôt, dites vos volontés;
Et dit Thierry, & par main le ſçaurez:
Veci mon fils Hervis li baichelet,
Que voloit être Chevalier à douter (*z*);
Mais je ne veul s'offrir ne endurer:
Je l'envoyai à une foire annel,

(*e*) *Par ſes briés*, par ſes Lettres, *Brevet*, des courtes Lettres.
(*f*) *Autel*, de même.
(*g*) *Ses Peres*, ſes Pairs, ſes Seigneurs.
(*h*) *Encortinée*, tendue de tapiſſeries.
(*i*) *De tous lez*, de tous les côtés, *lez*, *latus*.
(*k*) *Bellement & ſuëf*, tout bas, avec douceur.
(*l*) *Bien cuide*, *je cuide*, je penſe en verité.
(*m*) *Pues ne fut ait*, &c. lorſqu'il partit pour le voyage d'Outre mer.
(*n*) *Aicre*, Ptolémaïde, *Acre*, ville maritime de la Paleſtine.
(*o*) *Guerroye ſarré & eſclerré*, il fait la guerre rudement, & avec beaucoup de gloire & de réputation.
(*p*) *Li Bers lances*, les Barons armés de lances.
(*q*) *Lor ami jert charnel*, il étoit leur ami charnel, ils l'aimoient tendrement.
(*r*) *Noblement acermé*, *acermer*, orner, ajuſter.
(*s*) *Greſle par le baude*, greſle par le ventre: on dit encore *la Bedaine*, le ventre, *Abdomen*.
(*t*) *Recercilé*, crépû, friſé.
(*u*) *Si ot traiti li nez*, il avoit le nez aquilin.
(*x*) *En ſes lez*, en ſes côtés, en ſon ſein.
(*y*) *Ten dovrai chier tenir & amer*, je devrois vous aimer cherement & tendrement.
(*z*) *Chevalier à douter*, Chevalier redoutable; peut-être *adoubé*, armé Chevalier.

Je le chargeai que d'argent que d'or clair,
Seize mille mares por des draps acheter,
Et vairs, & gris, & maizerins, & nefs (*a*).
Une pucelle jeune de poc d'aë (*b*),
Treſtot donnait mes fils, nel me créez.
J'en fus dolent quand fut à ratourner;
Car on m'avoit & dit & raconté
Qu'elle étoit folle & du corps commuel (*c*):
Mais tui manturent (*d*), Dex lour puiſt mal donner.
Il l'apoſait malgré ſon parenté,
Et li mien corps, dont mes cuer fut iré.
Mais ores ſçavons moult bien la vérité;
Fille eſt de Roy & de haut parenté,
Moult poures nôces (*e*) ot alors apouſer.
Muidre ferai (*f*); car il m'en vient en gré,
Dient li Princes, ſi com vos commandez.
Adonc font Beatrix amener,
D'un chier blial avoit ſon corps paré,
Et d'un mantel d'oſterins fourré (*g*),
Adonc fiz d'or ot ſes fils galonné (*h*),
Un cele d'or ot ſor ſon chief poſé,
Fait à miracles moult richement ouvré.
Et quand la virent li Princes & la chaſé (*i*),
Dit l'un à l'autre: Vrai vis de majeſté (*k*),
Plus belle Dame en la Chrienneté,
Mais en nos vies ne pois mi eſgarder.
Lors la coururent doucement ſaluer:
Fille de Roy, Dex puit vos corps ſauver,
De nos treſtot jert vos corps honoré.
Seignor, dit-elle, Dex vos en ſaiche gré.
En la grand Gliſe ont la Dame mené,
Et li Evêque & li ami charnei.
Grand fut l'offrande que offrit li barné.
Après ſervice arriere ſont retornez,
Les dégrés montent dou Palais principel,
Chantent & notent, violent & junglent;
Et li Prévôt les fait bien tôt luër (*l*),
Et revêtir, or & argent donner.
Ains n'ot Prince ne Comte naturel,
Qui n'ait Blial (*m*) & hermin engoulé (*n*).
Signors Barons, fut riche li dîner.
Beatrix ont en Palais amené
De quatre Comtes fut ſon corps adeſtré (*o*);
A la grande table del grand d'Eſtruel doré (*p*),
Inel ont aſſiſe Beatrix au vis clair.
Hervis fut ſanglé un blial d'or ferri (*q*),
fert lou barnage dou vin & dou claré.
Dex com les gardent li Princes & li chaſis (*r*),
Dit l'un à l'autre, Dex com biax baichelet,
Com il eſt grand & fourni & membré (*s*);
Or li doint Dex & valor & bonté.
Et li Dus Sance (*t*) su prend à l'appeller,
Le Cuens de Bar, com ja oïr porez:
Coiſin, dit-il, vers moi en entendez:
Souavent-vous (*u*) dou grand eſtor mortel (*x*)
Que nos eûmes à S. Lis (*y*) la Cité,
Contre le Comte de Flandre le membré (*z*)?
Souavent vous de l'Ecuyer loër,
Que vos vendit un Deſtrier ſéjorné (*a*),
Et prit le Comte par vive poëſté (*b*),
Cil vous rendit malgré tout ſon barné,
Li Tournois fut par lui débarrêté (*c*).
Et dit le Quens, vos dites vérité.
Lors l'on appelle com ja oïr porez;
Damoiſiax Sire, vers moi entendez:
Mes parens êtes & mes amis charnels,
Je te conjure du Roy de majeſté,
Par tes parains que des Fonts t'ont jetté,
Par celle Crame (*d*) que Prêtre t'a donné,
Par celui pere cel qui t'ai engendré,
Par celle mere toi portait en ſes lez (*e*),
C'eſt la Ducheſſe ma parente à vis clair;
Ceis que je veux à ton corps demander
Que tu m'en dies la droite vérité.
Dit Hervis: Sire, moult m'avez conjuré,
Voir vos dirai, j'ai n'en jert trétourné (*f*);
Or poëz dire, contez vos volontez.
Et dit le Quens, & par main le ſçaurez:
Fut à Tournoir, à S. Lis la Cité,
Bien ait ſix ans & complis & paſſez.
Hervis l'entend, s'en ait un ris jetté.
Ceu voit le Comte, ſi l'an ait appellé:
Coiſin, dit-il, ja mas le m'eſcroyez,
Tournois fuit dont vos m'avez parlé;
Mais tant le vis périllous & mortel,
Que je n'oſai ens on Tournois entrer.
Gerart l'entend, s'en ait un ris jetté,
A Beatrix ait conſeillé ſouëf (*g*):
Dame, dit-il, ja mas le m'eſcroirez,
Hervis Meſſire qui tant fuit à loër,
Li Tornois fut par lui débarreté.
Beatrix l'ot, s'en ait un ris jetté;
Lors voit Hervis, ſi l'en ait appellé:
Biax dex ami, ſi cher com vos m'avez,

(*a*) *Maizerins & nefs*, Coupes, Vaſes à boire précieux.

(*b*) *Jeune de poc d'aë*, jeune & peu âgée.

(*c*) *Du corps commuel*, que c'étoit une proſtituée.

(*d*) *Manturent*, ils mentirent, que Dieu les en puniſſe.

(*e*) *Moult poures nôces*, il fit alors de triſtes & pauvres épouſailles.

(*f*) *Muidre ferai*, je ferai mieux.

(*g*) *D'oſterins fourré*, fourre de peaux teintes en couleur de pourpre, ou même doublé de drap couleur de pourpre; *Oſtrum*, la pourpre. Perton. *Vilis adulator picto jacet ebrius oſtro.*

(*h*) Elle avoit orné ſes franges de fils d'or; elle portoit des galons de fils d'or, & ſur ſa tête un cercle d'or, une Couronne d'or comme une nouvelle mariée.

(*i*) *Li Princes & la chaſé*, les Princes & leur compagnie, leur ſuite. Voyez du Cange, nouv. Edit. *Caſarum.*

(*k*) *Vis de majeſté*, Viſage majeſtueux.

(*l*) *Luër*, récompenſer; ou louër les Muſiciens, les Jongleurs.

(*m*) *Blial* ou *Bliaux*, habits de deſſus. V. du Cange.

(*n*) *Hermine engoulé*, un Manteau bordé d'hermines principalement autour du col. *Hermine* eſt un petit animal dont la peau eſt très fine.

(*o*) Accompagné à droit & à gauche, *adeſtrer*, *ad dextrarum.*

(*p*) *D'Eſtruel*, du grand Salon doré.

(*q*) *D'or ferri*, orné d'or, ferré d'or.

(*r*) *Chaſis*, Voyez cy-devant *Chaſé*, & du Cange, *Caſarum.*

(*s*) *Fourni & membré*, bien fait, bien formé, fort, vigoureux.

(*t*) *Sance de Monrayal*, ou Samſon, comme il le nomme ailleurs.

(*u*) *Souvent-vous*, ſouvenez-vous.

(*x*) *Eſtor mortel*, combat à mort.

(*y*) *S. Lis*, Senlis.

(*z*) *Membré*, le corpulent. Voyez cy-devant.

(*a*) *Séjorné*, repoſé, frais.

(*b*) *Vive poëſté*, puiſſance, force, violence. Latin *poteſtas.*

(*c*) *Débarreté*, troublé, renverſé, dérouté. On dit encore, *embaraſſer* & *débaraſſer.*

(*d*) *Crame*, le bandeau qu'on donne à la Confirmation nommé en Latin *Chriſma.*

(*e*) *En ſes lez*, en ſes côtés, dans ſes flans, dans ſon ſein.

(*f*) Rien ne m'empêchera de vous déclarer la vérité.

(*g*) *Conſeillé ſoëf*, il lui donna un doux, un agréable conſeil.

Foi que devez Garinet le membré,
Ne vos fillette, ne Beguinet le Ber (*b*),
Que vos me dites la droite vérité,
Se dedans fut le grand eſtor mortel?
Dit Hervis, Dame, ſi m'avez conjuré,
Vrai vos dirai, ja n'en jert retorné:
Je vis le Comte, le mien ami charnel,
A grand meſchief (*i*) ne le pus endurer,
Mais gentil Sire ne ſe doit mi vanter,
En Tornois vins, entorſis un grand pol (*k*),
Je fis le Comte à cheval remonter,
Tant lui aidai en bonne loyauté,
Qu'il ot ſecors & ſon riche barné.
Adonc vint Sance & ſon riche barné,
Et d'Aipremont le Prince naturel,
Adonc convint li Flamans réfuſer (*l*),
Lou Cuens de Flandre y pris par poëſté,
Sor mon arçon le tenois enverſé;
Mais vers Flamans ne poïſſe durer.
Je crie Bar (*m*), en haut s'ai demeuré.
Li Quens y vint & ſes riches barnez,
Je li rendis Badouïn li membré,
Mener l'en fis à S. Lis la Cité.
Le Quens de Bar Hervis ait écouté,
Or ſçait-il bien qu'il ait dit vérité;
A haute voix commença à crier:
Coiſin, dit-il, venez ſi m'accollez,
Si m'aiſt Dex (*n*), avez dis vérité,
Vos grand proëſſe & votre grand bonté,
Me fit le Comte & le Tournois mater:
Or vos ami plus comme demeure nés (*o*).
Fûtes-vous pues (*p*) Chevalier adoubé?
Nenni, biax Sire, ce m'ait fait poureté;
Mais ors ſuis riche, a merci Dame Dex (*q*).
Et dit li Quens, demain armes prendrez,
A un Tournois avec moi en venrez,
Que eſt vers Chartres l'amirable Cité.
Et dit Hervis, ſi com vos comandez;
Car plus déſire un grand eſtor mortel,
Et grand mêlée & Tournois autre tel,
Que je ne fais mon corps à repoſer.

Sur ces entrefaites arrive un Courier, qui annonce le retour prochain du Duc de Lorraine, de ſon voyage d'Outre-mer, & dit au Prévôt Thierry:

Faites corant (*r*) la ville encortiner,
Et de Loregne le barnage mander,
D'iu en trois jours je cuis (*s*) voir porrez,
Lou grand tréſor que il fait amener,
Li Dus nel fait dire ne déviſer,
Que il conquiet vers le Roy Saleſtré (*t*),
Et un Deſtrier qui tant ait de bonté,
Millor n'en ait en la Chrétienneté;
J'ai por deux jors corre (*u*) ne ſerai ja laſſé,
Et deſor lui un Chevalier armé;
Ne ne manjet ne d'avoine ne de bled,
J'ai poil de lui ne ſçauroit treſſuër (*x*);
Mais le chinoi (*y*) eſt de ſi grand fierté,
Que Covüart homme (*z*) ne puet ſor lui monter.
Hervis l'entend, s'en ait un ris jetté:
Hé Dex, dit-il, que ſe laiſſa peiner, (*a*)
En tel corraige le mien avez metté,
Et en tel cuer & en telle volonté,
Que il me doine le Deſtrier ſéjorné;
Se je ne puis ſor le cheval monter,
Le Dus me fait tos les membres copper,
Si m'aiſt Dex, ains l'en ſçaurai mauvais gré.
Li Prévôt fait la ville encortiner,
Quand vint à jor, encontre en font allé,
Et la Commune de Metz (*b*) la fort Cité,
Dames Pucelles dont il y ot planté,
Cil à cheval ſont par-devant allé;
Behordant (*c*) com cil gentil baichelet,
Et Hervis fiert on Deſtrier abrivé (*d*),
De ſes grands lances fait les tronçons voler;
Et voit le Dus un tertre dévaler,
Cil l'apperçoivent, chivax laiſſent aller,
Et li Prévôt penſent d'éperonner,
Quant que chevax put ſor lui randonner (*e*),
Treſques à Dus ne vos régnés tirer (*f*).
Il le corrut doucement accoler:
Sire, dit il, bien ſoyez trés trouvé,
Dou S. Sépucre où vous êtes allé.
Li Dus l'accole, prit à li demander:
Que fait ma fille Ayëlis à vis clair?
Sire, moult bien, la merci Dame Dex.
Ce til nul oir de ſon corps engenré?
Oil, beau Sire, un des biaus baichelets,
Mien eſciant de la Chrétienneté;
Voyez-le lez ſor cel ſor Pumelei (*g*);
On fait ce lances & fundre & tronçonnet.
Et dit li Dus: Moult eſt biax baichelet,
Or li doint Dex & valor & bonté,
A tant & vot Hervis toſt abrévié (*h*),
Bras étenduës cort li Dus embraſſer:
Ayel (*i*), dit-il, bien ſoyez-vos trouvé,
Je ne vous vis ains mais en mon aïes.
Non voir, biax niés (*k*), j'ai été onc mi.
Li Cuens de Bar vient poignant abrévé (*l*),
Et vait ſon oncle doucement accoler,
Et li Dus Sance de Morigal (*m*) li Ber,
Et Dangoubert d'Aipremont li douté,
Et li bernaige grand joye a demené.
Lors chevaucherent dans Metz la Cité.
Li Quens de Bar a le Dus appellé,

(*b*) *Le Ber* ou *li Ber*, le Baron, le Seigneur.
(*i*) *Meſchief*, danger, malheur.
(*k*) J'arrachai *un grand pel*, un gros pieux, par le moyen duquel je dégageai le Duc de Bar, & le fis remonter à cheval.
(*l*) *Refuſer*, peut-être reculer. Je ſaiſis de force Baudouin Comte de Flandre.
(*m*) *Bar*, j'appelle le Comte de Bar à mon ſecours, & je demeurai en haut ſans reculer, puis je remis le Comte de Flandre au Comte de Bar.
(*n*) *Si m'aiſt Dex*, ſi Dieu m'aime, ou s'il m'aide.
(*o*) Je demeure votre ami plus que je ne pouvois l'être auparavant.
(*p*) Etiez-vous alors créé Chevalier?
(*q*) Le Seigneur Dieu.
(*r*) Courant, vîte, promptement.
(*s*) *Je cuis*, je cuide, je penſe.
(*t*) *Le Roy ſaleſtré*, ou *ſaletré*, ou *le Sultans*, qui tenoit la Paleſtine & le S. Sépulcre ſous ſa puiſſance.
(*u*) Il ne ſe laſſera pas, quand il courroit deux jours entiers, monté par un Cavalier armé.
(*x*) *Treſſuër*, & ne ſuera pas.
(*y*) *Le chinoi*, *la chine*, le dos.
(*z*) *Covüart homme*, qui ne ſe laiſſera pas monter par un lâche, un poltron.
(*a*) Par le Dieu qui a ſouffert pour nous.
(*b*) Je lis dans les Recueils mſ. de M. du Cange, que Hervis Comte de Champagne, & Marie ſa femme en 1179. accorderent aux Meſſins le droit de Commune, la Communauté, les Bourgeois. Cartul. de Champagne, & mſ. de M. de Thou, fol. 288.
(*c*) *Béhordant*, s'exerçant comme dans un Tournoi. Voyez le Dict. de Trévoux, *Béhourder*.
(*d*) *Abrivé*, vîte, bon Coureur, d'*Abbreviare*.
(*e*) *Randonner*, courir, galopper.
(*f*) Il ne voulut lui tenir les renes, lui retenir la bride.
(*g*) *Pumelei*, le cheval pommelé. *Sor* ſe dit d'un jeune Faucon.
(*h*) *Abrévié*, tout vîte, tout promptement.
(*i*) *Ayel*, mon Ayeul, mon Grand-pere.
(*k*) *Biax niés*, Beau neveux, mon beau petit-fils.
(*l*) *Abrévé*, *abbreviatus*, vîte. Voyez cy-devant.
(*m*) De Montroyal, le Duc, le Seigneur, *li Ber*, le Baron.

A un

A un conſuel bellement & ſuëz (*n*) :
Oncle, dit-il, vers mol en entendez :
Voyez-vos lés cel gentil baichelet,
Fils de vos fille Hervis eſt appellé,
Ce il vit certes longuement par aïé (*o*);
Ciert un des boins de la Chrétienneté.
Lors li contait treſtot la vérité,
Si com il ot treſtot débarrêté,
Li grand Tornois à S. Lis la Cité.
Li Dus l'entend, l'en vait remercier;
Hervis appelle par moult grand amitié :
Biax niés, dit-il, envers moi entendez,
Le matinet te vel armes donner,
Si te doin Metz m'amirable Cité,
Et Loherregne ma riche Duchié,
Quand je t'aurai Chevalier adoubé;
Moin ne feras (*p*), car tel eſt mes penſée;
Mais ains voirai le tien corps marié.

Hervis lui dit qu'il eſt marié à Beatrix fille du Roy de Tyr, dont il lui raconte l'Hiſtoire, & dont le Duc avoit déja ouï parler étant en Eſpagne. Il embraſſe Ayelis ſa fille, puis Beatrix & ſes enfans, Garinet âgé de huit ans, & Beguinet de ſept ans. On fait grande joye & grande chair dans Metz; & pendant ce tems les deux hommes que le Roy Flore frere de Beatrix avoit envoyés à Metz pour ſçavoir des nouvelles de Beatrix, ſe retirent ſecrettement en Eſpagne, étonnés de voir les richeſſes & les forces de la ville de Metz, & de la Lorraine. Le Duc Pierre remet ſon Duché de Lorraine à Hervis ſon petit-fils.

Hui mais de vous dou Duc Hervis parler,
Li ſiens Ayeul (*q*) li prend à appeller :
Biax Sire, doux Niés, vers moi entendez,
Le matinet les armes prendrez,
Je vos vorrai un garnement (*r*) donner,
Haubert (*s*) & armes, je ne crois par ſon pêr;
Et li Millor en la Chrétienneté;
Barels (*t*) ne lance ne peut maille forcer (*u*).
Hervis l'entend, ſi l'en ait remercié;
Adonc y ait le ſien Pere appellé :
Prévôt, dit-il, convenant (*x*) me tenez;
Des guernemens que promis vous m'avez;
Car je vorrai les Donſials (*y*) adober,
Les Eſcuyers, les gentils Baichelets.
Dit li Prévôt, ils ſont tous apprêtés.
La nuit vailla (*z*) Hervis le Baichelet
A la grand Egliſe tréſi qu'à la jornée.
Li Dus de Metz ſes Ayeuls li membré (*a*);
Li Cuens de Bar & ſes riches Barnés,
Lors font un paille (*b*) Arabi a jetté
Par-deſſus l'herbe por Hervis adouber.
Lors s'eſt aſſis li Damoiſiax membré,
Et li Dus Sance de Montroyal li Ber,
Chauſſons li chauſſent blanches com flor de prés;
Li Cuens de Bar un ſien ami charnel,
Eſperons d'or li a les pieds fermé,
Puis li veſtirent le biaux Habert ſaffré (*c*),
D'argent la maille & fin (*d*) & aicier,
Pués faute en prey Hervis le baichelet,
Et li franc Dus ait ſon Ban (*e*) demandé;
Bone eſt l'apée & moult ot de biauté,
N'avoit meillor en la Chrétienneté,
Qui Chevalier poiſt adonc porter;
Car Durandars (*f*) à pointes d'or noiellé (*g*);
N'étoit forgié, ne certain autre tel
Ait cel terme dont vous m'avez conté.
Li Dus la ceint Hervis à ſon côté,
Haute l'épaule (*h*) grand cop li a donné :
Chevalier ſois, Jeſus te doint bonté.
Deus le vos m'aix (*i*), dit Hervis le membré.
Lors appella Hervis le baichelet
Les vingt Serjens (*k*) ne volt mie oblier,
Devant les autres les a tout adouſiez,
Et puis adoubé les alt tout baichelet;
Il lor donnait les garnemens loés,
Et lor ait ceint les boins brancs accerés (*l*);
Et grand colet leur ait ès col donné,
Et lor ait dit par grande humilité :
Soyez prodomes por vos armes porter.
Et s'il répondent, ſi com vos commandez.
Une Quintaine (*m*) a fait Hervis lever,
La fort eſtaiche (*n*) fichier emmis le pré;
Pués y fit mettre deux forts habers ſafrez,
Et par-devant deux forts eſcus bandez,
Que ils vorroient li Vaſſal éprouver,
A qui il ait les garnemens donné;
Et il maime vorroit un cop donner (*o*)
En la Quintaine, por ſon corps éprouver,
Et quand Hervis Seignor fut adoubé,
A grand merveille y avoit bel armé.
Li Dus li voit, & prend à appeller :
Niés, dit li Dus, je te vorrai donner
Un tel Deſtrier, qu'en la Chrienneté
Mien eſciant (*p*) ne trouvoit-on ſon pair
Mais coüart homme ne puet ſur lui monter;
Hervis l'entend, s'en ait un ris jetté;
Un autre homme en fut épouvanté :
Sire, dit-il, le cheval me donnez,
Si je ne puis pardeſſor lui monter,
Gentil Dus entend, Sire, la tête me copez;
Ne quiers plus vivre, ſe ſus ne puis monter.
Li Dus l'entend, s'ait del cuer ſopiré;
Adonc ait ſon Deſtrier demandé.

(*n*) *Suëz*, *ſuaviter*.
(*o*) *Par aïé*, s'il vit autant qu'il peut eſpérer de vivre.
(*p*) *Moin ne feras*, tu ne feras pas Moine.
(*q*) Le Duc Thierry ſon Ayeul.
(*r*) *Garnemens*, une Armure complette, un Equipage convenable.
(*s*) *Haubert*, Cotte de mailles, Cuiraſſe.
(*t*) *Barels*, barre, barreau.
(*u*) N'en peut forcer, percer une maille.
(*x*) Accompliſſez ce dont nous ſommes convenus.
(*y*) Les Damoiſeaux, les jeunes Seigneurs de mon âge. Je veux les armer Chevaliers avec moi.
(*z*) Il paſſa en veille dans l'Egliſe la nuit qui précéda le jour qu'il fut fait Chevalier, ſelon la coutume.
(*a*) *Membré*, le corpulent, le vigoureux.
(*b*) *Un paille*, un Poile, un Tapis d'Arabie ou de Turquie, *Pallium*
(*c*) La Cotte d'armes, *le Halert*, ou *Haubert faſſré*, de couleur de bleu foncé.
(*d*) La maille de ſa Cotte-d'armes étoit d'argent fin, & garnie d'acier.
(*e*) *Son Ban*, ſon droit pour l'avoir fait Chevalier.
(*f*) *Durandars*, ou *Durandal*, fameuſe Epée de Roland le preux.
(*g*) *A pointes d'or noillé*, le fourreau étoit parſemé de cloux d'or.
(*h*) Il lui a frappé un grand coup ſur le haut de l'épaule.
(*i*) Dieu vous exauce & veuille ce que vous ſouhaitez.
(*k*) *Serjens*, les vingt Gentils-hommes qu'il vouloit faire créer Chevaliers.
(*l*) *Brancs accerez*, *Brent*, ou *Brand*, Epée groſſe & maſſive, *acimacis*, *acceré*, de bon acier.
(*m*) *Quintaine*, Poteau, Verſatile de forme humaine juſqu'au nombril, tenant de la droite une épée, & de la gauche un bouclier. Voyez Ducange, *Quintana*.
(*n*) *Eſtaiche*, ſont des pieux fichés en terre pour l'exercice dont on vient de parler.
(*o*) Lui-même voulut lui donner un coup en le créant Chevalier.
(*p*) *Mien eſciant*, que je connoiſſe ſon pareil.

Cil li amoinent qui le ſeulent gardet (*q*).
Quand donc veit le cheval déſrayer (*r*),
Des pieds d'avant à la terre gratter,
De fraine, d'eſelle, étoit bien atorné.
Hervis le vòit, celle part eſt allé,
Et li cheval ſi prend à regarder.
Hervis li vient ſans point de l'arrêter;
Si-tôt qu'il ait l'erçon devant couvré (*s*),
Saute en la ſelle, ça Deſtrier ne l'ot gré;
Le Deſtrier hurte (*t*) par an dos les côtéz,
Et il li faute trente pieds meſurés.
Dou chival fait Hervis ſa volonté;
Vers la Quintaine en eſt Hervis allé,
Après li vont li nouvèl adoubez (*u*).
Li Dus montait de ſi riches barnez;
Pou en demoure dedans Metz la Cité,
Que tuis n'en iſſent pour la Joſte eſgarder.
Le long Moſelle ſe ſont tous entrouvez.
Ce fut en May que fait verd en Eſté,
Biax eſt li jors, renverdiſſent les prés.
L'enfant Hervis ou Deſtrier eſt monté,
Et Beatrix la bèle ô le vis clair,
Et la Duchoiſe, por le Joſte eſgarder.
Et Hervis broche le Deſtrier abrivé (*x*),
Et brandit lance, dont li fer fut quarré,
Roide jert la lance de chêne, plaine & fraine,
En la Quintaine alloit un coup donner.
De tel vertu voyant tout le Barné,
Les Eſcus perce, les Haubers fait verſer,
La tête perce que ne pot contreſter (*y*),
Tot abattait avant lui enverſé;
Et tui le virent ſi joune & li barbé (*z*).
Antor François (*a*) Hervis eſt retourné,
Tui s'émervoillent dou cop qu'il ait donné.
Li Dus parla voyant tout ſon Barné:
Signors, dit-il, vers moi en entendez,
Quatre-vingt ans ait mon Eſcus porté,
Si ait été en maint eſtors mortels,
En maintes terres de la terre, de la meir:
Mais plus biax cop je ne pois eſgarder.

Le Duc de Bar ravi de voir la proüeſſe de Hervis, lui dit de faire crier en ſa conſidération un Tournois à Eparnés ſur Marne. Sur ces entrefaites arrive un Courier, qui annonce au Duc Pierre que le Duc de Brabant ſon frere eſt décédé, & qu'à lui appartient la ſucceſſion de ce Duché, que le Roy de France & d'autres Seigneurs vouloient envahir. Le Duc propoſe à Hervis ſon petit-fils d'aller ſe mettre en poſſeſſion de ce Duché; Hervis accepte le parti, & ſe diſpoſe à cette expédition. Il leve environ trente mille hommes, & demande à ceux de Metz un ſubſide. Ils lui offrent vingt Somiers chargés d'argent monnoyé: il part.

Droit vers Brabant ſe ſont acheminez.
Moult ſont les Princes coureſſoux & irez:
Rois Anceys ſovant, lor ait crié,
Fils à putain, glotons & parjurés,
Se je par force vos prends, nul m'eſcroyez (*b*),
Tos vous pendrai, j'ai reſpis n'an aurez.
Quand cil l'entendent, moult ſont déconfortés,
J'ai ſe rendiſſent ne poiſſent durer,
Nez le Meſſaige (*c*) dedans Louvain entrer,
Par la poſterne vieille d'antiquité,
Que bien ſçavoit le paſſaige & les guets;
Il deſcendit à Palais principel,
Les Barons trouve qui moult ſont à loër.
Quand l'apperçurent, chacun prend à crier:
Meſſager frere, par Deu de majeſté,
De vos nouvélles dites, que les direz?
Dit le Meſſaige, & par main (*d*) les ſçaurez
Bonnes & belles, ja mar le m'eſcroyez.
Le jor que vins dedans Metz la Cité,
Etoit li Dus revenu d'Outre-mer;
Par ſa grand force & par ſa grand bonté,
Ait le franc Dus le Sépucre acquité (*e*):
Puis de cel jor que de mere ſuis né,
Ne vis telle joye, biax Seignor demener,
Comme je vis dedans Metz la Cité.
Dou riche Dus qu'eſt venu d'Outre-mer.
Un Nevoſt fut, que tant fut à loër;
Hervis ait nom, tant eſt biax baichelet
De corps, de membres, & ſi bien figuré,
Son pair ne voit en la Chrétienneté;
Par moi vos mande ſalut & amitié,
Et vos commande ſi cher comme vos l'amez,
Tenez la Terre, & bien vos défendez;
Car temprement (*f*) de li ſecors aurez.
Quand cil l'entendent, grand joye ont démené.
A matinet que l'aube parut élair,
Li Roy ait fait le grand aſſoſt crier,
Et les pairieres & jaillir & jetter.
Le Roy Anceys fut richement arrivé,
A haute voix commençait à crier:
Signors, Barons, gardez nel me celez,
Vos rendez-vos, ou vos vos défendrez?
Et lors répondent, por niant en parlez:
Autre Seignor nos ait Jeſus donné,
Li Dus de Metz qu'eſt venu d'Outre-mer.
Frere jert à Dus que tant ſoliez aimer,
Ne le faurons treſqu'à membres coper.
Li Roy l'entend, li Sang cuide rever.
Adonc il fait l'aſſaut renouveller;
Cil ſe défendent par vive poëſté.
Or vos lairons en des eſſauts aller (*g*).
Et de Hervis le gentil baichelet,
A poc de terme je vorrai retorner.
Del deux Pairs vos vorromes parler,
Que tant avoient chevauchié & erré,
Qu'à Tyr en vinrent l'amirable Cité.

Il raconte ici ce que les deux Envoyés du Roy Flore rapporterent de ce qu'ils avoient vû à Metz, & de l'état de ſa ſœur Beatrix. Flore jure qu'il marchera contre Metz, & en fera la conquête. Les Meſſagers l'en diſſuadent par la difficulté de l'entrepriſe. Cependant le Duc Hervis arriva en Brabant.

Dou Dus Hervis vos vorromes parler,

(*q*) Qui ont accoutumé de garder, *folrm.*
(*r*) *Defrayer*, ſe jetter hors du chemin, comme un cheval qui s'agite, & ne peut demeurer en place.
(*s*) *Couvré*, à peine eut-il touché l'arçon de la ſelle, qu'il ſaute ſur le cheval.
(*t*) *Hurte*, pique le Courcier de deux côtés.
(*u*) Les nouveaux Chevaliers.
(*x*) *Abrivé*, de cheval vîte, léger à la courſe: de *brevier*, abréger.
(*y*) Réſiſter. La tête qu'on avoit miſe ſur le pieux, ou ſur la Quintaine, ne peut réſiſter au coup que Hervis lui donne.
(*z*) Les jeunes & les vieux.
(*a*) *Autor François*: Hervis revint vers les Seigneurs François, qui étoient là & regardoient la Joûte.
(*b*) *Nul m'eſcrées*, n'en doutez point.
(*c*) Les ennemis aſſiégeoient Louvain, le Meſſager ne pouvoit entrer par la porte.
(*d*) *Par main*, incontinent.
(*e*) *Le Sépucre acquiſté*, il a délivré le ſaint Sépulchre de la main des Infideles.
(*f*) *Temprement*, au plutôt, à tems.
(*g*) Aller à l'aſſaut, conſiderer ce qui s'y paſſe.

Que chevauchoit vers Brabant le Régné;
O le Barnaige qu'il avoit ajoſté (*h*)
Treſqu'à Nivelle ne ſe volt arrêter.
Totes les portes en avoient enſerré,
Fors qu'une ſole qu'on pôt bien défermer:
Hervis le Dus de Metz la fort Cité
Vient à la porte, du haut prend à crier:
Seigneurs Barons, cette porte m'ouvrez,
Ja de par moi encombrier n'y aurez.
Et cil répondent: Vaſſau, n'y entrerez,
De trahiſon nos ſommes moult doutés.
Et dit li Dus: Seignors, or m'entendez,
Je tiens de Metz les riches hérités,
Mes frere eſt mort, dont mes cuer eſt iré,
Que de Brabant tenoit la Duchié.
Quand cil l'entendent, s'ont le Dus regardé,
Les Anciens l'ont moult très bien aviſé,
A haute voix commencent à crier:
Hez, Dus de Metz, bien ſois tu trouvé.
La porte ouvrent, ſi li laiſſent entrer;
Lors l'en appellent, comme j'ai oïr porrez:
Gentil Dus Sire, por Deu nous conſervez,
Que ſayent mal, ne vos ni vos Barnez.
Et dit le Dus, de ce n'eſtuet douter;
Et Hervis fait courant le Ban crier (*i*).
Mais ſi auroit Chevalier tant oſé,
Que li méfait d'un denier monnoyé
Deſor les membres du corps & de l'entrée (*k*);
Et s'ils le firent, ne l'oſerent vayer (*l*).
Adonque ſont dedans le Borg entrés,
Parmi la Ville proprament lor oï (*m*),
Et li Auquels ont fait tendre los trez,
De fors la Ville & par champs & par prés:
A la Vêpres quand ils orent ſopé,
Li Dus de Metz s'en alla repoſer
En une chambre dedans un lit paré.
Li Dus ſe couche, ſi endormit ſuëf.
L'Enfant Hervis ne ſe volt arrêter,
Li Borjois ait de la Ville appellé:
Signors, dit-il, por Deu ne me célez;
Roy Anceys (*n*) eſt-il de grand fierté?
Oil, biax Sire, moult fuit à redoutez,
Li Roi de Friſe (*o*) eſt à lui ajoiſté,
Li Quens de Guerne (*p*) & li Quens de Julier;
Et tant des autres ne les ſçavons nommer.
De par ſa femme la Roine à vis clair,
Qui niéce étoit la Roine à vis clair,
Vodroit, Seignor, que don ſiécle fût né.
Et dit Hervis: Signor, or m'entendez;
Car ce Deu plaît, que en Croix fut peiné,
Ains que li Roi ait conquis le Régné,
Je le ferai correſoux & iré (*q*).
Oyez, Seignor, por Deu qui ne mentit.

Alors un Héros de la part du Roy Anceys, vint défier Hervis, & lui dit que le lendemain, s'il veut attendre, il verra l'ennemi. Hervis en fut réjouï, & voyant approcher les ennemis, il leur cria:

Mienne eſt la Terre & treſtot le Régné.
Le Quens de Gueldres le cheval laiſſ allor;
On voit Hervis, & li ait à crier:
Qui es vaſſal (*r*), garde nel me célet,
Quand tu chalognes (*s*) la Terre & le Réguë;
La riche proye qu'avomez conqueſtée?
Et dit Hervis, & par main le ſçaurez:
N'en ſuis le Dus de Metz la fort Cité,
Li miens Ayeuls qu'eſt venu d'Outre-mer;
Frere eſt à Dus qui tenoit ce Régné,
Et par iceux en eſt droit hoir clamé,
Mienne eſt la Terre, li don m'en eſt donné;
Nom ai Hervis, ainſi ſuis appellé,
Je ne chalogne (*t*) la Terre & le régné.
Le Quens de Gueldres ſe prend à appeller:
Vaiſſal, dit-il, ſerois touſei (*u*),
Que tu oſaites contre mon corps joûter.
Par tel convent com tu dire m'auras,
Se puet conquerre mon deſtrier abrivé,
Tienne eſt la proye, ne la puis conteſter.
Et dit Hervis, bien le veul créanter,
Par tel convent com vos dire m'aurez,
Faites vos gens, franc Quens, au ſus eſter (*x*);
Lors porront ceu voir & eſgarder,
Quand muez ſeront ces garnemens.
Et dit li Quens, bien fait à créanter.
Adonques mande ſa gens & ſon barné,
Nuns (*y*) ne ſe meuve tant qu'il auroit joſté;
Et cil ſe firent, puet qu'il lor commandait.
Li Dus Hervis refit faire autre tel.
Or s'entreviennent li Prince naturel,
Grands cops ſe donnent en grands Eſcus bandés;
Deſſous les boucles les ont frais (*z*) & troüé,
Haubers ſont boins, quand ne ſont déaffrés (*a*);
Les lances ſe briſent, ni or plus conqueſté.
Outre ce panſent li Comte naturel,
Encore François ſont au deſſ (*b*) retornés,
Chacun ait trait (*c*) le bon branc acerré,
De la crémie (*d*) fut chacun doctriné;
Grands cops ſe donnent ſur les heaumes gemés (*e*);
Quand flores & pierres (*f*) en ſont ſus eſcruanter,
Bonne eſt la coiſe du boin Haubert faſſré,
Que ne le pot de riant empirer.
Et dit li Quens défarroe (*g*) ai teſté,
La riche proye li chier (*h*) vous l'aurez.
Hervis l'entend, lou ſent cuide déver.

Hervis combattit ſi vaillemment, qu'il bleſſa dangereuſement le Duc de Gueldres, & mit en fuite toute l'armée ennemie, & reprit toute la riche proye qu'ils avoient conquiſe, qui conſiſtoit en plus de ſoixante mille tant bœufs que vaches que moutons. Le Roy de France Auteur de la guerre, qui étoit à

(*b*) *Qu'il avoit aſſemblé en oſt*, en compagnie, en corps d'Armées.
(*i*) *Le Ban crier*, crier défenſe de faire aucun tort aux Citoyens.
(*k*) *De l'entrée*, & de l'intérieur, les inteſtins.
(*l*) *Vayer*, n'oſerent s'en vanter, ou l'avoüer.
(*m*) *Proprement lor oï*, ils ſe logerent proprement, peut-être *bâtiment*; les uns dans la Ville, les autres firent tendre leurs *Trefs*, leurs Tantes hors la Ville.
(*n*) *Anceys* Roy de Cologne.
(*o*) Le Roy de Friſe eſt allié avec lui.
(*p*) Autrement de Galles, c'eſt Gueldres.
(*q*) Courroucé & faché.
(*r*) Qui es-tu, Vaſſal, gardes-toi bien de me céler.
(*s*) *Chalognes*, tu calomnies, tu veux injuſtement uſurper ce qui ne t'appartient pas.
(*t*) *Je ne chalogne*, je le conteſte à droit. Voyez cy-devant *Calumniari*.
(*u*) *Serois touſei*, Serois-tu aſſez oſé & hardi?
(*x*) *Au ſus eſter*, demeurer en repos.
(*y*) Que nul ne ſe meuve.
(*z*) *Frais*, rompus & percés, *fracta*.
(*a*) *Déaffrés*, n'en ont pas même perdu leur luſtre; leur couleur.
(*b*) En arriere.
(*c*) Tire ſon épée de bon acier.
(*d*) *Crémie*, peut-être combat, *certamen*, eſcrime.
(*e*) *Gemés*, couverts de pierreries.
(*f*) *Flores & pierres* les fleurs & pierreries qui ornent leurs caſques.
(*g*) *Déſarroe*, de fuite, dérouté.
(*h*) Vous le payerez chérement.

Bruxelles, fut informé de ce qui s'étoit paſſé par un Courier; & le Duc Hervis fit conduire le tout à Nivelle, prit ſa marche vers Louvain, qui étoit aſſiégé par Anceys Roy de Cologne. L'Auteur parle des *Mangonaux* & des Pierriers qu'on employa à ce ſiége.

Tant chevaucherent Hervis & ſon barné,
Ca une lieuë dou Chaſtel principel,
Sont Loherrains logiés & antravés (*i*).
Thierry appelle Hervis le baichelet:
Ami, dit-il, faites toſt ſi m'oyez,
Treſques à Roy Anceys en irez,
Et de part moi, biax ami, li direz:
Li Dus de Metz, li mande la forte Cité,
Quand li Roy a trop grand tort entré
Ans en la Terre & en ſa Chaiſté (*k*),
De part ſon frere qui eſt mort & finé,
En eſt droit hoirs de treſtot ſon Régné:
Ami, biax Sire, de part moi li direz,
Que vigne à Dus demain merci crier,
Que li amance à l'oſt de ſon barné (*l*),
De ce qu'il ait aſſailli (*m*) ſon Régné,
Arcé ſes villes & ſon pays prayé (*n*);
Se ne le fait; bien ſois aſſéguré,
Ne li faut guerre tant com pourra ditrer (*o*),
Si je le puis en bataille cobrer (*p*),
De mort nouvelle je le ferai finer.
Dit Thierry: Sire, bien le ſçaurai conter.
On cheval monte, quand il fut enfellé,
L'Ecrit li baille & li brief ſaëllé (*q*).
Li Dus de Metz Pierre qui eſt tant à loër,
Thierry beau-frere, à fort Roy me direz,
Que l'ai vers moi follement méfaré (*r*),
Plus pour ma fille a le vis clair;
Dites-li, frere, gardez ne li célez,
Lais-moi Brabant, quitte mon hérité;
Car mon nevot Hervis je l'ai donné;
Dit le Meſſaige, bien le ſçaurai conter.
Li cheval broche, à tant s'en eſt allé,
Treſques à l'oſt ne ſe volt arrêter.
Il deſcendit devant le maître Tref (*s*),
A cheval prendre eſt un garçon allé,
Et Thierry dit, mon cheval me tenez,
Biax doux ami, par Deu de majeſté,
Tant que je ai mon meſſaige conté.
Dit li valet, ſi comme vos commandez.
Son cheval tient, Thierry s'en eſt tourné.
Ains ne finaiſt, ſe vint or maître Tref,
Le Roy trouvait qui ſe fait déſarmer;
Car tot le jor ait li eſſaut duré.
Moult eſt le Roy dolent, griés & iré (*t*),
Quand ne puet prendre le Château principel;
Car Brabançons ſont vaſſal endurés (*u*),
Qui ſe défendent par vive poëſté.
Hez va Thierry dedans le maître Tref:
Il parlerait comme j'ei oïr porrez.
Gil Deus de gloire qui en Croix fut peiné,
Et qui nous donne & Soleil & clarté,
Il ſauf le Dus (*x*) de Metz la forte Cité;
C'eſt li Dus Pierre, qu'eſt venu d'Outre-mer,
L'ait le Sépucre de payens délivré,
Et s'a conquit le fort Roy Salatré.
Un Meſſager li vint dire & conter,
Par-dedans Metz l'amirable Cité,
Que t'aſſaillois Brabant & le Régné;
Porquoi le fais, mauvais Roy raſoté (*y*)?
Quand tu n'y as certes nul droit clamer;
Ses que tu mande le Dus Hervis membré,
Neveu à Dus (*z*) qui tant fait à loër,
Fils de ſa fille Ayelis à vis clair;
Si tu ne viens certes merci crier
A Dus de Metz l'amirable Cité,
Et le damaige & la honte amander,
De ce que t'ais achillé (*a*) ſon Régné;
Aires-vis ſes villes (*b*), ſes Egliſes & Moutiers.
Hervis te mande li gentil & li Bers,
Se te ne fais ceu qu'il a à toi mandé;
Ne te guerra (*c*) nul homme de mere né,
Fors, Dame Deu, qui en Croix fut peiné,
Se il te tient en bataille mortelle,
De mort novelle te fera dévier.
Li Roy l'entend, ſe ſent cuide dèſver,
Voit le Meſſaige, cel prend à regarder:
Vaſſal, dit-il, trop par fûtes oſé,
Que tels Meſſaiges oſâtes m'apporter,
Si Deus m'aiſt, qui en Croix fut peiné,
Prés ne vos fais tos les membres coper.
Et dit Thierry, encore n'eſt li hom né,
Vos ne autrui, cil m'avoit adeté (*d*),
Que ne li fut moult chier gardonné (*e*).
Meſſager frere, dit li Roy Anceys,
De par ma femme la Reine à clair vis,
Qui étoit niéce à Dus poëſté,
Qui tenoit tot Brabant & le pays;
Quand li Dus fut mort & à fin mis,
Il n'en remeſt (*f*) hoirs ne fille ne fils.
Vos même direz à vos Seigneur Hervis,
Fils de vilain certes ne doit tenir
Tel Duchié; car n'afliert pas à lui.
Thierry l'entend, à poc n'enraige mi.
Roi de Cologne, dit Thierry le membré,
Sou qu'avez dit par votre grand fierté,
Hervis mes Sire, qui tant fait à loër,
Fils eſt par Deu la Ducheſſe à vis clair,
La fille au Dus de Metz la fort Cité;
Or m'en irai mon meſſage conter:
De par Hervis li gentil & li Bers,
Je vos défie (*g*) dou Roy de majeſté;
A demain ſoit la bataille mortelle.

Au retour du Héraut, Hervis prend la réſolution d'aller au ſecours de Louvain, & de-là marcher à Bruxelles. D'un autre côté, le Roy Anceys mande le Roy de Friſe & l'Evêque de Liége, pour venir à ſon ſecours. Le Comte de Los & celui de Juillers, de Gueldres & de Cleves, étoient dans l'armée du Roy. Dans celle du Duc Hervis étoient le Comte de Bar, & Gobert d'Apremont, & Sanche, ou Samſon de Montroyal, & le Comte de

(*i*) *Antrauſt*, ou *eſtrauſt*, ou *eſtrecés*, logés ſous des Trefs, ſous des Pavillons, des Tentes.
(*k*) *Chaiſté*, en ſon chaſtel. Voyez *Caſtrum*.
(*l*) *L'oſt*, le Camp.
(*m*) *Aſſailli*, attaqué, ou gâté, ravagé, *arcé*, brûlé.
(*n*) *Iraié*, *prædatus*, mis en proye.
(*o*) Tant qu'on pourra combattre, diſputer.
(*p*) *Cobrer*, arrêter, ſaiſir. Voyez Ducange *Cobrancia*.
(*q*) *Le Brief*, l'Ordre bien ſcellé.
(*r*) *Meſaré*, manqué de parole, de fidélité, comme celui qui me les armes qu'il a reçûes.
(*s*) *Tref*, Tente, Pavillon.
(*t*) *Griés*, fâché, *graviter*, *moleſtè ferens*.
(*u*) *Endurés*, peut-être endurci, conſtans, fermes.
(*x*) *Il ſauve*, il conſerve.
(*y*) *Raſoté*, radoteur, ſans eſprit.
(*z*) Neveu, ou petit-fils du Duc Pierre.
(*a*) *Achillé*, aſſailli, gâté, ravagé.
(*b*) Tu as brûlé ſes villes.
(*c*) Ne te donnera ſecours, ne fera la guerre pour toi.
(*d*) *Adeté*, averti, apporté un meſſage.
(*e*) Récompenſé.
(*f*) *Il n'en remeſt*, il ne reſte, *remanet*.
(*g*) Je vous déclarela guerre.

Montbéliard,

Montbéliard. Son armée étoit de 35. mille hommes. Quand les deux armées furent en préſence, un parent du Roy de Friſe commença à crier, & à défier Hervis.

Où eſt Hervis le Hiers (*b*) parjuré ?
Fils de vilain, cor viens à moi joſter ;
Je te chaloing (*i*) la terre & le régné.
Hervis l'entend, le ſent cuide dever,
Dit à ſes hommes : Gardez, ne vous mouvez ;
Tant que je aye à cel Friſon joſté,
Por ſon corps ſeul, point ne me ſecourez.
Et cil répondent, ſi com vos commandez.
Hervis lait corre le Deſtrier abrivé.
Li Fris (*k*) li vient le frein abandonné :
Or s'entreviennent par ſi grand poëſté,
Li Fris li vient, grand cop li a donné,
Ains en le ſere de fin or pointuré,
Des Dus la bouche li ait frais & troé :
L'acier (*l*) fut boin quand ne pot défafrer ;
Briſe ſa lance, ni ait point conqueſté.
Hervis le fiert (*m*) par ſi fort poëſté,
Le cuer li perce, l'aubert li fait troër,
Parmi les armes li fit l'eſpie (*n*) paſſer,
Parmi le corps par ſi grand poëſté,
Le cuer dou ventre lui ait fait trouſſerer (***),
De l'autre part ait li eſpieu paſſé :
Ains en la croupe (*o*) dou deſtrier ſéjourné
Ferrit le fer dou roit (*p*) eſpié quarré,
Tôt l'abattit devant lui enverſé,
Outre s'en paſſe Hervis le baichelet
Dans cele joſte comme l'ont eſgardé,
Et uns & l'autre, & jones & barbés,
Li Roy de Friſe ot moult le cuer iré,
Fils de ſa ſœur étoit li baichelet,
Il le cuidoit hautement marier :
Friſe (*q*) Baron, qu'il l'a féré,
S'il n'eſt vangié, jamais n'aurai ſanté.
Sire, fait-il, ſi com vos commandez,
Grand fut li chaple (*r*) & li eſtor mortel.

Alors commença la bataille entre les deux armées, Hervis remporta une victoire complette. Le Roy de Cologne s'en retourna, & Hervis entra dans Louvain, & le Duc Pierre envoya de Metz un Meſſager dire au Brabançons de faire hommage à ſon petit-fils Hervis.

Peu de tems après vint à Metz Flore Roy de Tyr frere de Beatrix, feignant d'être petit-fils d'un riche Bourgeois de Roüen. Il s'invite à ſouper chez Baudri avec Beatrix. Elle ne fut pas plutôt entrée dans le Palais, que Flore fait lever le Pont-levis, & enleve Beatrix pour la donner en mariage au Roy d'Eſpagne, à qui elle avoit été promiſe.

Il ſort de Metz en toute diligence. Le matin on s'apperçoit de la trahiſon, & on pourſuit Flore ; mais il étoit déja ſi loin, qu'on ne put l'atteindre. Auſſi-tôt le Duc Pierre dépêche vers Hervis en Brabant, pour l'informer de ce qui étoit arrivé. Hervis part avec cinq mille de ſes meilleures Cavaliers, & va après Flore pour reprendre Beatrix. Le Roy de Cologne averti de ſon départ, ſe diſpoſe à reconquérir le Brabant.

Cependant Flore arrive à Tyr, & y amene Beatrix au Roy Euſtache ſon pere. Beatrix raconte au Roy ſon pere & à la Reine ſa mere toute ſon Hiſtoire.

Puis Flore envoye à Bur (peut-être *Burgos*) au Roy d'Eſpagne, pour lui dire que Beatrix eſt retrouvée, & qu'il pourra l'épouſer quand il lui plaira, ſuivant les Articles arrêtés entre eux. Il jure par les trois Rois, & fait accroire au Roy d'Eſpagne que Beatrix avoit été enfermée dans un Couvent de Religieuſe ; & qu'on lui avoit mis le Voile. Sur ces entrefaites Hervis arrive à ſix journées de Tyr & envoye devant lui Thierry ſon confident, qui étant arrivé à Tyr, prend les habits d'un Pélerin, ſon Eſclavine, ſon Bourdon, ſon Chapeau, & en cet équipage trouve moyen de parler à Beatrix, & de lui annoncer la venuë de Hervis. Il ſe fait reconnoître de Beatrix par un anneau que Hervis lui avoit mis en main. Beatrix lui dit qu'il y a trois Rois dans le Palais de ſon pere ; ſçavoir, le Roy d'Arragon, celui de Navarre & celui de Portugal, accompagnés de dix mille hommes, qui doivent l'amener au Roy d'Eſpagne à la ville de Bur, & que Flore doit venir au-devant avec ſept mille hommes. Beatrix conclut que ſi Hervis veut s'approcher à huit lieuës de Tyr avec ſa troupe de cinq mille hommes, elle fera en ſorte de ſe laiſſer enlever par lui. Elle lui donne pour gage de ſa parole un anneau, & reçoit celui que Thierry lui a montré de la part de Hervis.

Cet annelet, biax ami, me lairrez,
Vezci un autre que vos li porterez,
Sou quand m'amez en bonne loiauté,
Qu'il ſoit prudent pour ſes armes porter ;
Tant qu'il me pût par force conquêter.
Dit Thierry, Dame, ſi com vous commandez ;
A tant s'en torne, congié a demandé,
Elle li donne, à Dieu l'ait commandé.
Thierry s'en torne s'en point de l'arrêter,
Et la Roine ait à ſa fille demandé :
Beatrix belle, por Deu de Majeſté,
A cet pamier avez certes parlé
Moult longuement, de quelle terre eſt-il né ?
Mere, dit-elle, & par main le ſçaurez ;
Je le vis certes vers Paris la Cité,
Il me fit ja une moult grand bonté.
A cet parler laiſſe le plaiſt eſter (*s*).
Thierry iſſit de la bonne Cité,
Lou pamier trouve, ſou l'en ait appellé,
Or ça mes draps (*t*), frans pamiers honorés ;
Votre eſclaine (*u*) prenez ſans arrêter,
Veci vingt ſols de déniers monnoyés.
Et cil les prend, ſi l'en ait mercié.
Thierry s'en torne, au cheval eſt monté ;
Lou pélerin ait à Dieu commandé.
Thierry ſe peine durement de l'aller.
Dou Roy Euſtaiſe vos voromies parler ;
Que fait ſon our (*x*) richement apprêter ;
L'or & l'argent, les pailles (*y*) & les landes (*z*) ;

(*b*) L'Héritier parjuré.
(*i*) Je te conteſte, *chalenger*, *calumniari*.
(*k*) *Li Fris*, le Friſon.
(*l*) L'acier fut bon, puiſqu'il ne put être ni briſé, ni ébréché, ni même decoloré.
(*m*) Le frappe ſi vigoureuſement.
(*n*) *L'eſpie* ou *l'eſpieu*, eſpece de halbarde.
(***) Lui fit ſauter le cœur du ventre.
(*o*) Juſqu'à la croupe du cheval repoſé.
(*p*) Du roide eſpieu quarré.
(*q*) Il s'écria : Friſe, ou Friſon, il faut venger ſa mort.
(*r*) *Li chaple*, le bruit des coups d'epées.
(*s*) La Reine ceſſe d'interroger Beatrix : elle quitte le plaiſt, *l'interrogatoire*.
(*t*) *Mes draps*, mes habits.
(*u*) *Eſclaine*, peut-être Eſcrain, *Scrinium*, Coffre ou Bourſe, ou l'on mettoit ce qu'on avoit de plus précieux.
(*x*) *Son ouvre*, *ſon oire*, ſon équipage, ſa ſuite.
(*y*) *Pailles*, les draps, *Pallia*.
(*z*) *Landes*, peut-être *Langes*.

Ors & lions viatrez & chaenez (*a*),
Lou matin cuide movoir à l'ameiner:
Mais li grand fans Beatrix à vis clair,
Tant lor dira menſonge & vérité,
Que quatre jors lor fera ſéjourné.
Li Roy appelle ſa fille ô le vis clair,
Devant les hommes & treſtot le barné:
Ma belle fille, faites-vos atorner (*b*),
Vos juals mettre & en eſcrins fermer,
Lou matinet vos en convint aller.
Dit Beatrix, beau-pere, or m'entendez,
Vos Signors Rois qui m'en devent mener,
Jus par Deu quand je m'aſſis à dîner,
Une telle goûte me print en mon côté,
A point me puis ſor mer deux pieds eſter (*c*),
Un ſaige Maitre, m'ait à conſeil donné
Que me faiſſe ſaigner & ventouſer,
Et quatre jors le mien corps ſéjourner,
Puis porrai bien chevaucher & errer.
Dit li Roy, ſi com vos commandez,
Vos ferons, Dame, totes vos volontés.
Tant dit la Dame menſonge & vérité,
Que quatre jors les feroit ſéjourner.
Mais de Thierry vos vorromes parler,
A deux jornées près de Tyr la Cité,
Ait rencontré Hervis & ſon barné.
Li Dus le voit, li cheval laiſt aller;
On voit Thierry, ſi li ait écrié:
De vos novelles, ami, quels les direz?
Dit Thierry, Sire, & par moi les ſçaurez,
Jou ai bien, Sire, à Madame parlé,
Par moi vous mande ſalut & amitié;
Li Meſſages d'Eſpagne le régné,
Sire, s'en veulent mener contre ſon gré
A riche Roy por ſon corps marier:
Par mi vos mande qu'ayez de li pitié,
Sauvez-la, biau Sire, à branc letré (*d*),
Qué ne le peut vos cors entroblier,
Ne ſes enfans que de avoir ſouëf (*e*).
Hervis l'entend, s'ait del cuer ſopiré:
Ah! Dex, dit-il, qui en Croix fut peiné,
Que de la Vierge en Bêlem fut né,
Par S. Eſtêne, qu'à Metz eſt honoré,
Eſcor (*f*) me donne & poïr & bonté,
Que Beatrix puiſſe reconquéter.
Et dit, Thierry, Hervis or m'entendez,
Comme porrai exploiter & errer,
Par quoi j'orai ma femme ô le vis clair?
Dit Thierry, Sire, vers moi en entendez;
Savez que mande Beatrix à vis clair,
Li Meſſagers ſont moult à redouter,
Ils ſont trois Rois & dix mille adoubés,
Treſque cinquante Sommiers treſtots troſſés (*g*),
D'or & d'argent & de paille royel (*h*),
Oſtours (*i*), fauçons & grifals pour voler,
Hors (*k*) & leons vaitrez (*l*) & enchaînez,
Ceu cuide Euſtache li fort Roy préſenter
Avec ſa fille Beatrix à vis clair,
A Roy d'Eſpagne, que tant eſt redouté;
Mais Beatrix Madame en vérité,
Voir ferait tant en dit & en penſée (*m*),
Et le fera ſon pere retourner,
Et les ſept mille des Barons adoubés,
Li vos eſtiez tant prou & tant hardi,
Que vos barnages encontre le dix mille,
Poſſiez, Sire, dérompre à branc forbi,
L'avoir (*n*) conquier que tant eſt Seignori,
Et largement donner à vos amis,
A Sodoyers (*o*), à Baichelet de prix.
Li Barons l'oyent, cheſcun en jette un ris,
Dit l'un à l'autre, vos Dame eſt moult gentil,
Que li faudrait jai Deus ſon cors n'ayez (*p*).
Et dit Hervis, Seigneur, je vous en prie,
Que m'aiderai c'eſt fait à ſoutenir,
A-tosjors mais le tanrai à amire.
Li grand tréſor li eſt abandon mis,
Quand nos l'aurons Metz a riche banc (*q*) conquis.
Chevauche Dus joyaux & esbaudis,
Ne te faudrons juſqu'à membres tolir (*r*),
Si recourons nos Dame Beatrix.
Moult grand merci, Seignor, ſe dit Hervis;
Et dit Thierry li gentil & li Ber:
Bien ſçai la terre & treſtot le régné,
Si com Madame m'a dit & commandé,
Je vous vais bien devers le bruel (*s*) mener,
Par où ſe doivent li meſſagers paſſer.
Et dit Hervis, por Deu, or avancez.
Sire, dit-il, ſi com vos commandez.
Lors chevaucherent & cil & les aignies (*t*),
Treſqu'à Brulet (*u*) ne ſe ſont arrêtés,
Si com Beatrix Por dit & arrêté,
Illuc deſcent Hervis & li barné.

Beatrix & ſa compagnie étant parties de Tyr, feignit d'être fatiguée, & vouloit ſe repoſer en un certain pré, comme elle en étoit convenuë avec Thierry. Hervis ſurvint avec ſes gens, diſſipe les trois Rois & toutes leurs troupes, & tire Beatrix d'entre leurs mains.

Lors chevaucherent ſi ſont achamihez,
De celle part les frains adonnez,
Si com Beatrix leur dit & déviſé,
Tant chevaucherent qu'ils vinrent à les veſpier (*x*);
A tant ſe loge Hervis & li barnés.
Dou Chevaliers vos vorromés parler,
Que vait à Tyr l'amirable Cité.

Il y annonce au Roy de Tyr l'avanture de ſa fille, & comme Hervis l'a tiré des mains des trois Rois qui la menoient en Eſpagne. Le Roi Euſtache & Flore ſe mettent à la pourſuivre. Hervis en étant averti par ſes ſentinelles, donne Beatrix au Comte d'Apremont pour la conduire au-delà d'un pont, pendant qu'il ſoutient avec ſes gens l'effort des ennemis. Il propoſa au Roy Flore ſon beau-frere de

(*a*) Ours & lions faudrez & enchaînez, peut-être guêtrez & enchaînez. Cy-après il dit, *Ors & lions vaitrez & enchaînez.*
(*b*) *Atorner*, mettez vos atours, vos ornemens, vos parures.
(*c*) *Eſter*, demeurer débout, *ſtare.*
(*d*) *A brone letiré*, ou *à branc le trait*, à épée nuë, à force ouverte.
(*e*) Elle ſouhaite tendrement de voir ſes chers enfans.
(*f*) *Eſcor*, que tu me donnes ſecours & pouvoir & bonté.
(*g*) *Troſſés*, équipez, enharnachez.
(*h*) *De paille royel*, ou draps precieux ou royaux.
(*i*) *Oſtours*, Vautours, grifals, gerfaux.
(*k*) *Hors*, *Ours & lions.*
(*l*) *Vaitrez*, chauſſez & enchaînez. Voyez cy-devant.
(*m*) En diſcours & en raiſonnemens.
(*n*) *L'avoir*, l'argent, les richeſſes.
(*o*) Soldats, *Sodoyers.*
(*p*) Il ne faut plus que vous en rendre maître.
(*q*) *Metz a riche banc*, le Territoire de Metz eſt riche & fecond.
(*r*) Nous ne vous abandonnerons pas, fallut-il y laiſſer nos membres & nos vies.
(*s*) *Le bruel*, le pré, le breüil.
(*t*) *Aignies*, *magnies*, les gens d'Hervis.
(*u*) *Treſqu'à brulet*, juſqu'au breüil, juſqu'à la prairie.
(*x*) Qu'ils y arriverent ſur le ſoir.

by Google

faire épouſer ſa ſœur fille du Prévôt Thierry, au Roy d'Eſpagne, au lieu de Beatrix. Flore en ayant rejetté la propoſition, ils joûtent l'un contre l'autre. Flore eſt obligé de ſe retirer bleſſé. La bataille commence entre les deux armées. Hervis met les Tyriens en déroute. Le Roy de Tyr arrive, & trouve ſon armée diſſipée. Hervis paſſe le pont & le rompt, & les deux Rois Euſtache & Flore s'en retournent à Tyr. La nouvelle de tout ceci eſt portée au Roy d'Eſpagne, qui prend la réſolution d'en tirer vengeance. Il arme ſes troupes, & ſe diſpoſe à marcher contre la ville de Metz, pour en faire le ſiége.

Hui mes devomes dou Dus Hervis parler,
Treſques à Metz ne ſe ſont arrêtés,
Ains que Hervis li gentil & li Ber,
Ains qu'il entra dedans Metz la Cité.
On voit Thierry, ſi l'en ait appellé :
Ami, dit-il, dedans Metz en allez,
Et à Prévôt mon pere vous direz
Que je ramoing Beatrix à vis clair,
Qu'il vigne tôt de Metz la Cité
Contre moi, & il & ſes barnés.
Dit Thierry, Sire, ſi com vos commandez ;
Lou cheval broche des éperons dorés,
Treſques à Metz ne ſe volt arrêter ;
Vint à Prévôt dit li ait & conté :
Prévôt, dit-il, faites tôt li monter (*y*),
Si vient Hervis vos fils li Dus membré,
Beatrix ait ſa femme conquêté.
Li Prévôt l'ot, grand joye en a mené.
A donc fait tôt la cloche ſonner,
Et fait un ban par la ville crier,
Que tui en iſſent de la bonne Cité
Contre la Dame Beatrix à vis clair,
Que Hervis l'ait par force conquêté.
Grand fut la joye contre Val la Cité,
Bohordant vont li légier baichelet,
Et les pucelles hautement ont crié.
Et le Prévôt le cheval laiſt aller,
Treſques Hervis ne ſe volt arrêter.
Trois fois le baiſe par moult grande amitié ;
Puis accolant Beatrix au vis clair,
La gentie Dame commençoit à crier :
Sait mes enfans & cor me les rendez,
Et le ſérorge que tant ait de bonté,
Que amonoye Garinet le membré,
Et Begonet, la fillette autre tel.
Et Beatrix la belle, ô le vis clair,
Cort ſes enfans doucement accoller.
A tant entrerent dans Metz la Cité,
A la grande Egliſe vont la Meſſe écouter,
Et li Evêque ait la Meſſe chanté ;
Gand fut l'offrande qu'ils mirent ſor l'Autel :
Après la Meſſe arriere ſont retornés.

L'Auteur raconte enſuite qu'un Courier arrivé de Brabant, vient dire à Hervis que les affaires y ont changé de face ; que le Roy Anceis a mis de nouveau le ſiége devant Louvain, accompagné du Roy d'Ecoſſe, du Roy de Galles, du Roy Eudaire, ou Oudart, ou Edouard, qui étoit haut d'onze pieds, & d'une taille giganteſque. Hervis renvoye le Courier, & promet d'aller au plutôt au ſecours. Il amaſſe une armée de vingt mille hommes, & marche vers Louvain. Il attaque l'armée ennemie, renverſe de cheval le Roy Anceis, & on conclut une Tréve ou Suſpenſion d'armes, puis le combat recommence plus fort que jamais. Le Roy Eudaire, ou Oudart fut bleſſé, & mené dans Louvain : on prit de même le Roy de Galles, & on le conduiſit dans la ville. Le Roy de Cologne & les Allemands défaits & en déroute, ſe retirerent chacun dans leurs Pays.

Dou Roy d'Eſpagne vos vorromes parler,
Qui mit ſon ſiége droit à Metz la Cité :
En ſa compaigne ait neuf Rois conſommés,
En trois parties aſſiégent la Cité,
Copent ſes vignes, ſont les teus déſarcés (*z*) ;
Cil de Metz forment (*a*) déconfortés,
Pour lou grand peuple qu'ils virent aſſemblés.
Beatrix vont la nouvelle conter :
Dame, font-ils, vers moi en entendez,
Puis icelle or que Dame Deu (*b*) fut né,
Voir de la Vierge qui portait Dame Dez,
Ains plus grand oſt ne fut mais regardé,
Qu'il ait, Ducheſſe, devant Metz vos Cité.
Beatrix l'ot, color prit à muër.
A tant montait à plus haut fenêtre,
Et regardait environ de tous lez (*c*),
Voit tant excubes (*d*), tant pavillons, tant treſs,
Et l'Aigle d'or ſur le pomel (*e*) doré,
L'Enſeigne au Roy ait moult bien aviſé,
Lou ſien cher pere qui l'avoit engendré,
Et de ſon frere l'Enſeigne ait aviſé ;
Dou Roy d'Eſpagne choiſis le Maitre-tref.
A donc ſe pâme Beatrix à vis clair,
Quand li Baron l'encorut relever,
Et Garinet vit ſa mere pâmée,
Il la redreſſe par moult grande amitié :
Mere, dit-il, por Deu ne me célez,
Pourquoi tel duel (*f*), ma mere, démenez ?
Fils, dit la mere, ou prendre l'ai aſſez ;
Car de malore voir fut le mien corps né,
Quand tant prud'hommes ſeront à mort livrés :
Vez-là lou Roy d'Eſpagne le douté,
C'eſt por mon corps qu'il eſt ſi ajoûté (*g*),
Et li me cuide par force conquêter.
Dit Garin : Dame, ne vous eſtuez doler (*h*),
Vez com ſuis grand & fourni & membré,
Se me ferez, douce mere, adouber (*i*),
Si m'entenrai (*k*) la grand guerre mortel.
Ja j'ai onze ans, ſi comme dit avez.
Dit Begonnet, comme tu peux vanter,
Ains le ferai (*l*), ſi il li vient en gré :
Encore ſui-je plus fort & plus formé ;
Car je te paſſe de la pierre jetter (*m*),
Et à luitter te fais bien attérer.
Dit Garin, frere, vous dites vérité ;
Mais je le dis pour ce que ſuis aîné.
Beatrix l'ot, del cuer ait ſoupiré :
Enfans, dit-elle, tous ceu laiſſez eſter,
Ne le ferois pour l'or de vingt Cités ;
Trop êtes jones por vos armes porter :

(*y*) Faites monter au Clocher, & ſonner la Cloche des Aſſemblées.
(*z*) *Sont les teus déſarcez*, les toits ſont découverts, ou même brûlés.
(*a*) *Formens*, beaucoup.
(*b*) Depuis l'heure que le Seigneur Dieu naquit.
(*c*) *De tos lez*, de tous les côtés, *latera*.
(*d*) *Excubes*, peut-être *excubiæ*, ſentinelles, gardes avancées.
(*e*) Sur la pomme dorée du Pavillon du Roy.
(*f*) *Cel duel*, ce deüil, ces plaintes.
(*g*) Qu'il eſt venu ici camper & aſſiéger la ville.
(*h*) Ne vous laiſſez pas abattre à la douleur.
(*i*) Armer.
(*k*) Je ſoutiendrai la guerre, je défendrai la ville.
(*l*) J'en ferai de même.
(*m*) Je jette une pierre plus loin que toi : maniere de vanterie puérile.

Mais ſi j'avois un Meſſager itel (*n*),
Que me pooit un meſſage porter,
Droit à Brabant au Duc Hervis parler,
Qu'aſſiſe (*o*) eſt Metz l'amirable Cité.
A donc ſe dreſſe un gentil baichelet,
Gerard ot nom, ainſi fut appellé,
Fils de la fuer Baudry, nel m'écroyez:
A grand merveille étoit biaux baichelet;
Voit la Ducheſſe à genoux eſt allé,
Pour le ſien corps la Dame préſenter.
Lors l'en reliéve Beatrix à vis clair.
Dit Gerard, Dame, je vois oïs (*p*) demander,
De Meſſager je m'en vel préſenter.
Lors l'en reliéve Beatrix à vis clair.

Et elle l'envoye bien équipé en Brabant vers le Duc Hervis: Mais malheureuſement pour lui, il eſt arrêté par les ennemis, & mené comme eſpion au Roy d'Eſpagne. Comme on le conduiſoit au gibet, les jeunes Princes Garin & Bégon ſe font armer, & à la tête de la jeuneſſe de Metz font une ſortie ſur les ennemis.

Cependant Gerard eſt heureuſement délivré de leurs mains, & marche en diligence en Brabant, avertit le Duc Hervis de ce qui ſe paſſoit devant Metz. Le Roy de Navarre eſt renverſé de deſſus ſon cheval, & conduit dans la ville; mais le jeune Bégonnet eſt auſſi pris & retenu dans le camp des ennemis. Cependant le Meſſager Gerard arrive au camp du Duc Hervis devant Cologne. Hervis fait la paix avec le Roy de Cologne, & vient en diligence au ſecours de Metz, & mene avec lui les Rois qui étoient dans l'armée du Roy de Cologne.

Dou Roy d'Eſpagne vos vorromies parler,
Souvent aſſaut à Metz la forte Cité,
Aux trois parties environ de tous lez (*q*).
Cil ſe défendent par très grand fierté;
Mais de viandes orent grande laicheté (*r*).
Li Borjois riches ont lors blez enſerré,
Et lor bacon (*s*) & lour vin autre-tel.
La gens menuë qui en ont laicheté,
A la Ducheſſe s'en allerent clamer:
Beatrix Dame, por Deu de majeſté,
Li Borjois riches qui ſont en la Cité,
Ont de froment & vin à grand planté,
Ne nos en veulent ne vendre, ne donner;
Damoiſial Sire Garin, cor en penſez,
Nos Sire êtes, & nos droits avoyez,
Après vos pere Hervis li Dus membré.
Garin l'ot, s'ait ſa mere appellé:
Dame, dit-il, vers moi en entendez,
N'eſt pas droiture (*t*), par Deu de majeſté;
Puiſque le ſiége eſt devant la Cité,
Voir la vitaille (*u*) doit être comunel.
Fils, dit la mere, vous dites vérité.
L'enfant Garin ait fait le ban crier;
Ni ait Borjois hardi ni tant oſé,
Cil ait viande, ne char, ne vin, ne blé,
C'abandon (*x*) ſoit ſans point de refuſer.

Le Roy d'Eſpagne étoit depuis dix mois devant Metz, & déſeſpéroit de la prendre par force. Il propoſa au Roy de Tyr de lever le ſiége, & de s'en retourner; & comme il vouloit maltraiter le jeune Prince Bégon qui étoit demeuré priſonnier dans le camp, les Rois Euſtache & Flore le défendirent comme leurs neveux & petit-fils. Sur ces entrefaites on avertit le Roy d'Eſpagne, que le Duc Hervis vient avec quatre Rois & près de cent mille hommes, au ſecours de la ville de Metz: le Roy d'Eſpagne prend la réſolution de s'en retourner. Euſtache & Flore s'avancent vers la ville de Metz, menant avec eux le jeune Bégon pour embraſſer Beatrix: elle ſort de Metz, & vient ſaluer le Roy d'Eſpagne. Ainſi finit le premier Livre par ces mots:

Dex gart de mal ſouz qui m'ont écouté;
Et qui m'écrit Dex le puiſſe ſauvez.

(*n*) *Itel*, prompt, léger, vîte. Voyez cy-devant *itellement*, ou *inellement*, dérivé peut-être d'*Iter*, voyage.
(*o*) Aſſiegée.
(*p*) *Je vos ois demander*, j'entends que vous demandez un Meſſager, &c.
(*q*) *De tous lez*, *ab omni latere*, de tous côtés.
(*r*) *Laicheté*, diſette, cherté.
(*s*) *Bacon*, Lard, *Pourceaux*, *chair de Porc ſalé*.
(*t*) Il n'eſt pas juſte.
(*u*) *La vitaille*, les vivres.
(*x*) Qu'il en faſſe part aux pauvres, qu'on n'en refuſe à perſonne.

LIVRE II.

Veille Chanſon bonne volez oïr,
De grande Hiſtoire & de mervillous prix.
Si comme li Vandres (*y*) vinrent en cet pays,
Chrétienneté ont mâlement ladi (*z*),
Les hommes morts (*a*) & ars tot le pays;
Détruirent Reims, & arſent les Marchis:
Et S. Meſmin, ſi com la Chanſon dit,
Et S. Nicaiſe de Reims y fut occis,
Et S. Moriſe de Cambrai la fort Cit,
En ſa compagne de Chrétiens ſept vingt,
Que pour Jeſus furent vrais Martyrs.
Onques Metz daux (*b*) vers aux coups ne ferit:
Hui mai commence la Chanſon à venir,
Et la merveille que la porroit oïr.
Charles Martel ne le pot pas ſouffrir;
Car de ces hommes fut forment (*c*) apouris,
Pou en y ot qu'armes puiſſe ſouffrir (*d*):
Morts ſont li peres, péris ſont li fils.
Si com l'Hiſtoire le nous témoigne & dit,
Quand li prod'homme ſe giſoit (*e*) dans ſon lit,
Et il avoit grand paor de mourir,
Ne regardoit ſon pere ne ſon fils,
Ne ſon parent ne ſon germain couſin.
Charles Martiaux fut forment apouris,
Et l'Apoſtoile en avoit un jour pris,
Droit à Lyon qui ſor le Rhône giſt,
Vint l'Apoſtoile contre Charlon ſon fils (*f*);
La veiſſiez de Clercs bien quatre mille;
Tant en ia conſuel (*g*) n'en jert pris,
Et l'autre peuple qui aſſembla enqui,
De Chevaliers y ot plus de vingt mille;
Mais il n'avoit Palefrois (*h*) ni Roncins;
Ne armure, fors les brans acerins (*i*).
De anciens hommes y avoient moult petis.
Sire Apoſtoile, Charles Martiaux a dit:
Pour cel Signor, qui en la Croix fut mis,
Ait pitié & de moi & de ti,
En telle maniere que ne ſoyons hounis (*k*).
Ne ſais quels gens ſont vers moi envoyés,
Ars ont ma Terre & détruit mon Pays,
Par-devant moi ſont mes Châtiaux croiſir (*l*),
Que je nel puis endurer ne ſouffrir;
Et ains monſtiers ſont leurs chevaux géſir,
Où deux de gloire deüſt être ſervi;
Et les Prévoirs (*m*) écorchent-ils tout vifs,
Sont Archevêques & Evêques occis,
Des Chevaliers autre-ſi (*n*) très vingt mille.

L'Apoſtoile, ou le Pape, exhorte le Clergé à fournir de quoi monter & armer les Chevaliers; mais chacun s'en excuſa.

Adonques parla le Loherans Hervis:
Sire Apoſtoile, qu'eſt-ce que avez dit?
Si ai vingt mille de Chevaliers gentils,
Dont les Clercs ont les Forts & les Molins (*o*);
Si eſt bien droit autre conſuël ſoit pris,
Ou ſi ſe no, bien puet a pris venir.

Le Pape voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir du Clergé, dit à Charles Martel:

Par maltalent a l'Apoſtoile dit,
Par le Sépulcre, il n'en ira mis ainſi;
Venez avant, Charles Martiaux beau fils,
Je vous octroye & le vair & le gris,
L'or & l'argent dont Clergié eſt ſaiſi,
Lors palafrois, les mules & les roncins,
Et les deſtriers courans & Arabis;
Tous les prenez, jel vous octroye & quitte;
Dont vous puiſſiez les ſoudoyers (*p*) tenir,
Qui vous défendent & le votre pays:
Et ſi vous prez (*q*) les déniers, Sire fils,
Treſqu'à ſept ans, fait-il, & un demi.
Quand vous aurez vaincu les Sarrazins,
Rendez les déniers, ne les devez tenir.
Charles Martiaux a dit: Votre merci;
Or eſt aſſez, je l'entends bien ainſi.
La veiſſiez tant prendre & vair & gris,
Or & argent & les copes d'or fin,
Et armures, dont li Clercs ſont ſaiſis;
La veiſſiez Chevaliers revêtis,
En pouc de tems ſi com la Chanſon dit,
En veiſſiez plus de ſoixante mille.
Mais li Gloutons (*r*) ont les ſiéges pourprins (*s*);
Reims ont aſſiſe, & Sixon ont ſaiſi,
Et devant Troyes en ont plus de cent mille,
Et autre-tant en ont devant Paris;
Fodi fondirent (*t*), ſi com la Chanſon dit.
Charles Martiaux fit ſa gens aſſembler,
Treſqu'à Paris fit ſa gens chaëler (*u*).
Forment ſe hâtent dou grand ſiége lever;
Car à Paris n'ont ſoin de demeurer;
Si com jor Deu (*x*) par le matin lever,
Oyent de l'oſt les bucines (*y*) ſonner,
Charles Martiaux a fait ſa gens armer,

(*y*) Les Vandales, comme il paroît par les Martyrs qu'ils firent, & qui ſont cy après dénommés.
(*z*) *Ladi*, maltraité, du Latin, *Lædo*.
(*a*) Mis à mort les hommes, & brûlé tout le pays.
(*b*) Metz ne les combattit pas.
(*c*) *Forment apouris*, fort épouvantés.
(*d*) Peu de gens purent leur réſiſter.
(*e*) *Se giſoit*, ſe repoſoit dans ſon lit.
(*f*) Charles Martel.
(*g*) Il ne prit pas conſeil d'eux.
(*h*) Ni chevaux de monture & de parade, ni *roncins*, ni chevaux de ſervice.
(*i*) Excepté l'Epée d'acier.
(*k*) *Hounis*, détruits.
(*l*) *Croiſir*, tourmenter, *cruciare*.
(*m*) *Les Prévoirs*, les Prêtres, *Presbyteri*; les Prévôts, *Præpoſiti*.
(*n*) Egalement, pareillement, près de vingt mille.
(*o*) Les Forts & les Moulins.
(*p*) *Soudoyers*, vos ſoldats.
(*q*) Je vous prête, je vous abandonne les biens des Egliſes pour ſept ans & demi, à charge après ce terme de les leur rendre.
(*r*) *Les Gloutons*, les Vandales, les Sarrazins, les ennemis.
(*s*) Ont formé les ſiéges de Reims, de Soiſſons & de Paris.
(*t*) *Fodi*, peut-être une Cloche de ce nom qu'ils fondirent.
(*u*) *Chaëler*, voguer, deſcendre, gliſſer: *Choler* ſe dit encore en ce dernier ſens.
(*x*) *Jor Deu*, le jour de Dieu.
(*y*) *Les Bucines*, les Trompettes, *Buccinæ*.

Et les batailles ranger & déviſer ;
A S. Marcel (z), ſi comme oï conter,
Etoient tuit iluques aſſemblés.
Hervis appelle que il doit tant amer :
Sire, fait-il, ne vous quiert à céler (a),
Avant irai au pamier aſſembler.
Grand fut la joye à Paris la Cité ;
Li uns à l'autre le vas menois (b) conter,
Charles Martiaux devons nous moult aimer,
Qui ne nous veut ni guerpir (c) ni fauſſer.

Charles Martel mourut à Paris avec toutes les marques d'une ſincere piété. Hervis le fit conduire & enterrer à S. Denys, puis fit couronner Empereur Pepin ſon fils. Au retour il vint à Châlons, puis à Verdun, puis à Gorze. Il pria l'Abbé de lui chercher une femme : il lui fit épouſer Alix, dont il eut deux fils ; Garin ſurnommé le Lorrain, & Bégue, ou Béguon, qui fut Comte de Belin ; & ſept filles, ſçavoir, Halvis qui épouſa Hervais l'Orléanois. La ſeconde épouſa le Bourguignon Aubrin. La troiſiéme l'Allemand Oury. La quatriéme épouſa Girard Seigneur de Liége. La cinquiéme eut pour mari Huet de Cambreſis. La ſixiéme épouſa Geoffroy l'Angevin. La ſeptiéme eut pour époux Garin le Preu, qui fut Maître de Braines. L'Auteur parle enſuite de la guerre que les Hongrois firent en France, où ſe diſtinguerent les Seigneurs dont nous venons de parler. Voilà ſur quoi nos anciens Hiſtoriens ſe ſont fondés : pour dire que le Duc Hervis le Lorrain étoit contemporain de Charles Martel.

Remarquez que dans le premier Livre il dit que Hervis épouſa Beatrix, dont il eut Garin, Bégon, & une fille ; & dans le ſecond Livre il lui fait épouſer Alix ou Aëlis, dont il eut, ſelon lui, *Garin, Bégon, & ſept filles* : cela ſeul devoit faire conſidérer ſon Poëme comme un Roman mal aſſorti.

Voici la fin de ce Roman.

Ci faut l'Hiſtoire du Loherans Garin,
Et de Bégon, qui el bois fut occis,
Et de Rigaut le bon vaſſaul hard,
Et Darnais de Joffroy l'Angevin,
Et de Huon qui fut de Cambriſis,
Et dou bon Duc qui ot à nom Aubri,
Et dou vilain qui ot à nom Hervi,
De ſon enfant Tyon & Monrandin,
De l'Allemand qui ot à nom Oury,
Et de Doüen qu'à Bordiaux fut norri,
Et de Gautier qui ot nom Orphanins,
Et de Guerin le bon vaſſaul hardi,
Et de Rammon qu'occirent Sarrazins,
Sous qui aidoient à Gibert li genti,
Et de Frodon qui Jeſus relenquit,
Et de Giaull l'orgueilleux de Mouclin,
Et de Fron qui el bois fut occis,
Là où devoit Notre-Seigneur ſervir,
Qui vout Gibert le Loherans meurdrir.
Alei-vous-en, li Romans eſt fini
Des Loherans ne poeis plus oir,
S'on ne les vuet controver & mentir.

(z) Au Fauxbourg S. Marceau.
(a) Il ne convient pas de vous le cacher.
(b) *Menois*, peut-être *Magnies*, les peuples, les bons Bourgeois, les manans.
(c) *Guerpir*, ni abandonner, *ni fauſſer*, ni trahir.

Fin du Roman de Garin le Lohérans.

Digitized by Google

APPROBATION

De M. TIMOTHE'E-FRANÇOIS THIBAULT, Conſeiller du ROY, Lieutenant Général, Civil & Criminel du Bailliage de Nancy, Cenſeur Royal des Livres.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, la nouvelle Edition de L'HISTOIRE DE LORRAINE, *avec ſes Corrections & Augmentations, par le* R. P. DOM CALMET, Abbé de Senones; *& je n'y ai rien remarqué que d'utile, de curieux, & de propre à en favoriſer l'Impreſſion & le débit. A Nancy, le vingt-quatre Septembre* 1745.

THIBAULT.

PRIVILÉGE DU ROY.

STANISLAS, par la grace de Dieu, Roy de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Ruſſie, Pruſſe, Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Severie, Czernicovie; Duc de Lorraine & de Bar; Marquis de Pont-à-Mouſſon & de Nommeny; Comte de Vaudémont, de Blamont, de Sarverden & de Salm: A nos Amés & Féaux les Préſidens, Conſeillers, & Gens tenans notre Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, Baillis, Lieutenans Généraux, Particuliers, Conſeillers & Gens de nos Bailliages; SALUT, Frere *Auguſtin Calmet*, Religieux Profés de l'Ordre de S. Benoit de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hidulphe, & Abbé de l'Abbaye de Senones, Nous a très humblement fait repréſenter qu'il déſireroit donner au Public une nouvelle Edition de l'*Hiſtoire de Lorraine*, ſi pour lui en aſſûrer le débit, & empêcher les Contrefaçons, il Nous plaiſoit lui accorder les Lettres de Privilége ſur ce néceſſaires. A quoi inclinant favorablement, Nous avons permis & accordé, permettons & accordons, par ces Préſentes, à l'Expoſant de faire imprimer, vendre & débiter dans tous les Lieux de nos Etats, Pays, Terres & Seigneuries de notre obéïſſance, une nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Lorraine, en tels formes, marges, caracteres, & autant de fois que bon lui ſemblera, pendant l'eſpace de vingt années, à compter du jour de la date des Préſentes: Faiſant très expreſſes inhibitions & défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres Perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer ou faire imprimer pendant ledit tems ledit Livre en tout ou en partie, ni d'en vendre & débiter en aucun lieu de notre obéïſſance, ſous quelque prétexte que ce ſoit, même d'Impreſſion étrangere, ſans le conſentement exprès de l'Expoſant, ſous prétexte d'Augmentation, de Correction, ou changement de Titre; à peine de cinq cens Livres d'Amende, par chacun Contrevenant, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital le plus prochain, l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura ſes droits cédés; de confiſcation à ſon profit, des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & intérêts. A condition que les Préſentes ſeront enrégiſtrées ès Régiſtres de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de notre bonne Ville de Nancy; que l'Impreſſion dudit Livre ſera faite dans nos Etats, & non ailleurs, ſur bon Papier & en beaux Caracteres; & qu'avant de l'expoſer en vente, il en ſera mis un Exemplaire en notre Bibliotéque, & un en celle de notre très cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde de nos Sceaux & Chef de nos Conſeils, le Sieur de la Galaiſiere: le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles NOUS VOUS MANDONS de faire jouïr pleinement & paiſiblement l'Expoſant, ou celui qui aura ſes droits cédés, ſans ſouffrir qu'il y ſoit apporté aucun trouble ni empêchement contraires: VOULONS que la Copie des Préſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit

Livre, ſoit tenuë pour bien & duëment ſignifiée. MANDONS en outre au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution de tout ce que deſſus, toutes Significations, Défenſes, Saiſies, & autres Actes de Juſtice néceſſaires, ſans demander aucune autre Permiſſion, Viſa ni Paréatis: CAR AINSY NOUS PLAIST. En foi de quoi Nous avons aux Préſentes, ſignées de notre main, & contreſignées par l'un de nos Conſeillers-Sécrétaires d'Etat, Commandemens & Finances, fait mettre & apoſer notre Scel ſecret. DONNÉ en notre Ville de Lunéville, le vingtiéme Juillet dix-ſept cens quarante-trois.

STANISLAS, ROY.

PAR LE ROY,

ABRAM.

Regiſtrata, DUJARD.

J'ai cédé & tranſporté ce préſent Privilége au Sieur ANTOINE LESBURE, *Imprimeur-Libraire demeurant à Nancy, pour en jouir pendant vingt ans, conformément au Traité paſſé entre nous le vingt-deuxiéme May de cette année mil ſept cens quarante-trois. A Senones, le trentiéme Juillet mil ſept cens quarante-trois.*

D. AUG. CALMET,
Abbé de Senones.

Enrégiſtré ſur le Régiſtre des Imprimeurs & Libraires de Nancy, N°. I°. pages 26. 27. & 28. A Nancy ce 15. Août 1743.

RENÉ CHARLOT, Syndic.

Digitized by Google

TABLE DU PREMIER TOME
DE L'HISTOIRE DE LORRAINE.

Le Chiffre qui eſt précédé d'un *D.* indique les Diſſertations ; l'autre marque le Corps de l'Hiſtoire. Les Aſtériſques renvoyent à la marge, pour faire connoître l'année à laquelle ſe ſont paſſées les choſes dont on fait la recherche. Quand on trouve ces trois lettres *A. J. C.* avant le Chiffre, cela ſignifie *Avant Jeſus-Chriſt* ; & quand il y a un *E.* après le Chiffre, cela veut dire, *Environ.*

A

Epoques.

* 800. AARON, Roy de Perſe, un des plus grands Princes d'Orient, * envoye des Ambaſſadeurs à Charlemagne, 576. Il lui fait remettre les Clefs du S. Sépulchre & de la Ville de Jeruſalem, *ibid.* Pompeux appareil avec lequel cet Empereur leur donne l'Audience, 578. Il leur fait voir ce qui eſt de plus auguſte dans les Cérémonies de l'Egliſe, & de plus magnifique dans ſa Cour, 576. & 578. Ce qu'ils diſent dans leur étonnement, *ibid.* Richeſſe des Préſens mutuels que ſe font ces deux Princes, 577. & 582. * Départ des Ambaſſadeurs & les ordres de Charlemagne pour leur réception dans la route, 577.

* 802.

Abbés-Evêques, faiſoient les fonctions Epiſcopales dans leurs Monaſtères & dans d'autres exempts, *D.* 45. & 46. Pluſieurs Exemples de cela depuis le vij. ſiècle juſqu'au nôtre, *ibid.* * Le Concile d'Attigny diſtingue les Abbés-Evêques d'avec ceux qui ne ſont qu'Abbés, 510. Devoirs mutuels de charité, auſquels les Evêques, les Abbés-Evêques & les ſimples Abbés s'engagent les uns envers les autres dans ce Concile, *ibid.*

* 765.

* 819. *Abbés.* Il y en avoit de trois ſortes : 1. Des Abbés-Chanoines qui préſidoient à un Chapitre de Chanoines. * Helizacar étoit ainſi Abbé-Chanoine de S. Maximin avant qu'il fût Archevêque de Tréves, 623. Bucciovaldus à S. Pierre, aujourd'hui S. Vanne de Verdun, 325. 2. Des Abbés-Moines qui gouvernoient un Monaſtère. 3. Des Abbés de Cour ou de Campagne, qui étoient à la tête des Religieux que les Princes prenoient dans leurs Cours, & qu'ils menoient à l'armée pour y célébrer l'Office divin, comme cela s'eſt fait ſous Charlemagne. Aſſiſtent avec les Evêques aux Conciles & Aſſemblées * d'Attigny, 720. d'Aix-la-Chapelle *, 594. & 585. &c. * L'Empereur Loüis le Débonnaire obligea pluſieurs Abbés à fournir leur contingent, & à ſe tenir prêts à marcher pour la guerre contre ſon neveu Bernard Roy d'Italie ; & c'étoit ceux qui tenoient les Terres du Domaine, qui étoient tenus à ce devoir, 597. * Dans le Concile d'Attigny il avoit été défendu au contraire aux Eccléſiaſtiques d'aller à la guerre, 489.

* 765.
* 817.
* 817.

* 743.

* 776.

* 789.

Aboeſſes *. Dans les Capitulaires de Charlemagne, il leur eſt ordonné de vivre ſelon la Régle de S. Benoît, & de réſider dans leur Monaſtere : il leur eſt défendu de poſſéder deux Abbayes, 556. * On condamne celles qui donnoient des bénédictions, & qui faiſoient certaines fonctions qui n'appartiennent qu'aux Prêtres, 567. Ne doivent ſortir de leurs Monaſtéres, ni tirer dans le Pleautier ou dans l'Evangile, pour deviner l'avenir, 567.

* 670.

Abbaye *. S. Hidulphe accorde aux Religieux de l'Abbaye de Jointures, aujourd'hui S. Diey, le droit de s'adreſſer à tel Evêque qu'ils jugeront à propos, pour faire l'Ordination, benir des Autels, &c. dans leur Egliſe ; lequel Evêque n'entrera dans l'enceinte du Monaſtere, s'il n'y eſt invité. Leudin Evêque de Toul a ſigné ce Privilége avec onze autres Evêques, 445. * Adſon Abbé de Montier-en-Derf & pluſieurs autres ont poſſédé pluſieurs Abbayes à la fois : mais ils n'avoient que le gouvernement ſans revenu, 885. L'Abbaye de S. Denys a eû ſon propre Evêque pour le Monaſtere & les dépendances, *D.* 46. L'Abbaye de Saint-Miſuel a eû

* 919. E.

Tome I.

auſſi Hermengande pour Abbé & Evêque, 639. 471.

* 715.

Abbo, Evêque de Verdun *. Il fut d'abord Religieux de Toley ; ſes bonnes qualités. Il a été le Pere ſpirituel de Berthaindus, & ſon Succeſſeur dans le Siége Epiſcopal, 542.

* 919. E.

Acheric *, Diſciple de S. Hildulphe. Ces deux Saints ont été les Fondateurs d'un Prieuré au Val de Liévre où ils ſe ſont retirés. Acheric avoit réputation d'une grande ſainteté : il fut enterré dans l'Egliſe de ſon Monaſtere. Cette Egliſe eſt la Paroiſſe d'Echery près de Sainte-Marie-aux-Mines : les prétendus Réformés en ont l'uſage, auſſi-bien que les Catholiques, 774. *& ſuiv.*

* 819. E.

Ada *, Abbeſſe à Tréves : on la croit ſœur de Charlemagne. Elle a fait de grands biens à l'Abbaye de S. Maximin de Tréves. Elle a donné à l'Egliſe de cette Abbaye un Livre des Evangiles enrichi de pierres précieuſes, 611.

* 918.

Adalberon I. * Evêque de Metz, étoit frere de Friderick Comte de Bar, & iſſu de la famille de S. Arnoul, appellé *le plus Chrétien des Nobles & le plus Noble des Chrétiens*, 858. *& ſuiv.* Il avoit une tendre affection pour les Religieux & beaucoup de reſpect pour l'Etat Monaſtique, d'où lui eſt venu le nom de *Pere des Moines*, 860. Il a procuré la Réforme de la plûpart des Monaſtéres de Lorraine *. L'Abbé & les Chanoines de S. Arnoul vivant mal, il a mis à leur place un Abbé & des Moines de S. Benoît tirés de l'Abbaye de Gorze, *ibid.* A ſon Exemple, il s'eſt formé pluſieurs Sr. Perſonnages ſous ſon Pontificat, qui ont été des Réformateurs fort zélés, *ibid.* * Il fit rendre à l'Abbaye de Gorze ſes anciens biens, & appuya la Réforme introduite dans ce Monaſtére par le B. Jean de Gorze, 864. & 872. Il a réformé les Abbayes de ſainte Glodſinde, de S. Pierre & de S. Felix, 882. *& ſuiv.* Il a aſſiſté * à la Dédicace de l'Egliſe de S. Maximin, * aux Conciles de Verdun, de Mouſon * & d'Ingelheim. * L'Empereur Othon I. lui a donné les Droits Régaliens & le Comté de Metz. * Il accompagne cet Empereur dans ſon voyage de Rome. Il reçoit là ce Bourg & le Château de Sarbruck de la libéralité de ce Prince. * Il eſt mort dans ſon Abbaye de S. Tron. Son corps a été tranſféré d'abord à Gorze, enſuite à S. Arnoul, 886.

* 842.
* 847.
* 848.
* 860.
* 871.

* 864.

* 709.

Adalſinde *, fille d'Albert femme du Comte Vulfoade. Tous deux Fondateurs de l'Abbaye de S. Mihiel. Elle fait bâtir une Chapelle à l'honneur de la ſainte Vierge à Vieux-Moutier ; elle s'y retire ſouvent pour ſes dévotions ; elle, ſon mari & ſes enfans y ſont enterrés, 487. *& ſuiv.*

Adalgiſe, fils de Didier Roy des Lombards *, ſe retire à Véronne, pendant que Charlemagne aſſiége ſon Pere dans Pavie. Il ſe ſauve par mer à Conſtantinople où il eſt bien reçû. Conſtantin lui donne la dignité de Patrice, 552. Il fait de vains efforts pour recouvrer le Royaume de Lombardie, que Charles avoit conquis ſur ſon Pere, 553.

* 774.

Adalmare *, Chor-Evêque ou Suffragant de Tréves ſous le Pontificat d'Amalaire, 616.

* 819.

Adélard, Neveu de Loüis le Débonnaire, Abbé de Corbie *, eſt exilé pour avoir trempé dans la conſpiration de Bernard Roy d'Italie. L'Empereur le rappelle, & lui rend ſes bonnes graces, 601.

* 818.

Adelbert, Comte de Metz & Duc d'Auſtraſie, homme prudent & de bon conſeil, 668. * prête ſecours à Lothaire contre Loüis Roy de Baviere. Lothaire le laiſſe au-delà du Rhin, pour recevoir le ſerment de ſes nouveaux ſujets

* 841.

A

Adelbert dispute le passage du Rhin à Louis. Son armée est défaite, & il est tué, 669.

Adela (*Sainte*) sœur de sainte Irmine & fille de Dagobert II. * a fondé le Monastère de Palatiole près de Trèves, entièrement Palz. Elle en a été Abbesse; elle y a établi la Régle de S. Benoît. Situation de cette Abbaye. * S. Boniface Apôtre d'Allemagne y a passé, & célébré la Messe. Elle est aujourd'hui possédée par des Chanoines, 459. & *suiv.*

* 700. E.

* 722.

* 653. E.

* 670.

Adelphe, (*Saint*) étoit Aîeul de S. Arné. * Il gouverna les deux Monastères du S. Mont après la mort de S. Romaric. Il s'acquitta parfaitement de cet emploi. * Est mort à Luxeuil. Garidramne son successeur fit rapporter son corps au S. Mont. Les Religieux & les Religieuses vinrent le recevoir près de la Mozelle. Sainte Tecte étoit alors Abbesse des Religieuses du S. Mont, & elle a fait écrire la vie de S. Adelphe, 393.

Adrald, Evêque de Toul, étoit en grande considération dans la Cour de Dagobert & dans l'Eglise Gallicane. * Il a été député à Rome par le Roy, pour accompagner S. Vilfride, & par les Evêques, pour assister au Concile Romain tenu contre les Monothélites. On ne sçait ce qu'il devint à son retour, 456. & *suiv.*

* 680.

* 829.

Adon, Moine de l'Abbaye de Ferrieres. * Loup Abbé de cette Abbaye l'envoya à Marquard Abbé de Prum, pour y enseigner les Lettres, 625. Il a fait un Martyrologe, 626.

Adrien I. Pape, étoit tendrement aimé de Charlemagne: ce Prince le regretta beaucoup à sa mort *, 574.

* 796.

Adrien II. * succéde à Nicolas I. * Le Roy Lothaire lui écrit tant pour le congratuler, que pour obtenir de lui la permission de se marier avec Valdrade, 723. Ce Pape écrit à Lothaire qu'il peut venir à Rome, ou pour faire voir son innocence, ou pour obtenir l'absolution, *ibid.* Thietberge femme de Lothaire va trouver Adrien, pour obtenir de lui la permission de se séparer de Lothaire & de se retirer de la Cour; ce qu'il ne lui accorde que pour quelque tems, 724. & *suiv.* * Lothaire va à Rome trouver ce Pape: de quelle maniere Adrien lui donna la Communion & aux siens dans le Monastère du Mont-Cassin, 727. & *suiv.* Le Pape & le Roy se font des présens mutuels. Adrien veut assembler un Concile pour juger l'affaire de Lothaire avec Thietberge: mais ce Prince meurt en revenant de Rome dans son Royaume de Lorraine, 729.

* 867.

* 868.

* 869.

Adrien Empereur * succéde à Trajan: son esprit, son caractere, sa science, 102. Il voyage dans les Gaules, l'Angleterre, l'Espagne, la Germanie. Utilité de ses voyages, *ibid.* Il fait bâtir à Nismes un Palais magnifique à Pauline femme de Trajan; fait faire plusieurs grands Ouvrages à Metz & ailleurs. Sous son régne les Chrétiens sont terriblement persécutés. Cet Empereur s'adoucit en lisant les Apologistes; a eû dessein de faire adorer J. C. Les *Adrianes* étoient des Temples qu'il avoit fait bâtir dans la vûë de les lui consacrer. Avoit adopté Lucius Verus, &c. Celui-ci étant mort, il adopta Titc-Antoine qui fut Empereur après lui *. Sa mort, 103. & *suiv.*

* 827.

* 135.

Adson, Abbé de Montier-en-Derf, second après la Réforme. Il a beaucoup écrit. Ses Ouvrages *. Il a fait le voyage de Rome avec Alberon Archevêque de Reims. Il est mort en chemin. Il a possédé en même tems les Abbayes de Montier-en-Derf, de S. Mansuy, de Luxeu, & peut-être de S. Benigne de Dijon: mais il n'avoit que la conduite sans revenu, 884. & *suiv.*

* 990. E.

Admatiques, Peuples du Hainaut ou de Namur, 28.

Advence, Evêque de Metz *, succéde à Drogon. Il a été Abbé de S. Arnoû, 755. a favorisé le divorce du Roy Lothaire avec Thietberge, *ibid.* & 704. Ses Lettres au Pape Nicolas I. à Hetton de Verdun, à Theutgaud de Trèves sur ce sujet. Il demande pardon au Pape de la conduite qu'il a tenuë. Le Pape lui accorde ses bonnes graces. Il assiste à plusieurs Conciles & Assemblées *. Il est le premier Fondateur de Neu-munster près d'Ots willer dans le Canton de Blisiac: ce Monastere est à présent aux Luthériens, 755. & 760.

* 855.

* 870. E.

Adultére étoit en horreur & puni sévérement chez les Gaulois & les Allemands, ou Germains, 37.

Aetius, Général des Troupes Romaines, défend les restes de l'Empire contre les Barbares *. Il reprend sur les François les Terres dont ils s'étoient emparé. Il délivre Arles & Narbonne du siége des Goths *. Il bat les Bourguignons avec leur Roy Gundicaire, 272. Le Patrice Maxime donne à Valentinien III. des soupçons contre Aetius *. Cet Empereur lui donne lui-même la mort qu'il craignoit trop légérement de recevoir de ce bon Officier, 290.

* 428.

* 435.

* 444. E.

Agenolde, Archidiacre de Toul *, homme d'une grande sainteté, entre à Gorze avec le B. Jean de Gorze. Il en soutient la Réforme; il en est élû Abbé, 863. 865. & *suiv.*

* 919. E.

* 605. E.

* *SS. Agap, Pien & sainte Colombe*, ont été Disciples d'Antimonde Evêque de Toul. Ont-ils souffert le Martyre? Ils sont enterrés à Moyenvic; ils sont honorés comme Martyrs dans cette Eglise. S. Gondebert Fondateur de Senones s'est retiré près de leur tombeau, & peut-être y est-il enterré, 371.

* *Agnovalde*, Comte de Chaumontois, étoit issû de la race Royale de S. Arnoû. Il eut pour fils Hugues I. aussi Comte de Chaumontois. Sa Généalogie, 881.

* 930. E.

Agrebert, Evêque de Verdun, succéde à Armodius *. La fondation de l'Abbaye de Saint-Mihiel est la chose la plus mémorable qui s'est faite pendant son Episcopat, 467. Sa mort en 711.

* 709.

Agrée *, Evêque de Trèves, *D. B.* Assiste au Concile d'Arles, *ibid.* & 165. Ce qu'on doit penser de sa vie écrite par Surius & les Bollandistes. Ce Prélat étoit d'une sainteté éminente. Il eut pour Disciple & Successeur S. Maximin, 163. & 164.

* 314.

Agrestius, Moine séditieux de Luxeuil: les commencemens & les suites funestes de sa révolte contre S. Eustaise, 389.

* 614. E.

Agricola fils de *Sévérien*, & Chef des Pélagiens en Angleterre *. Les Evêques des Gaules députent S. Germain d'Auxere & S. Loup Evêque de Troye, pour soutenir la Foi contre ces Hérétiques, 273.

* 419.

Agrippine, femme de Germanicus: son séjour à Trèves. * Elle y reçoit l'Armée de Tibére. Elle fait les fonctions de Général avec un courage & un succès merveilleux. Elle empêche que ses Troupes ne soient défaites; elle leur distribuë de l'argent, des vivres & des Habits, 67.

* 15.

Agrippine, Nièce & Epouse de l'Empereur Claude, * envoye une Colonie de Vétérans à Cologne. Elle donne à cette Ville lieu de sa naissance le Titre de Colonie Romaine, & le nom de *Colonia Agrippina*, 70.

* 52.

Agroinus, Evêque de Verdun. Il fut élevé dans l'Abbaye de Verdun, & beaucoup molesté par le Gouverneur de la Ville son Compétiteur, 543. * Sa mort.

* 732. E.

S. Aigulphe * Evêque de Metz, successeur de Pierre, a-t'il été Evêque d'Arisse? Il a donné à l'Eglise de Metz la Terre d'Arisse, à condition que l'Evêque de Metz en établiroit & consacreroit l'Evêque. Sa naissance, sa vie, sa mort, 362. & *suiv.*

* 778.

Airy ou *Agrie* (*S.*), Evêque de Verdun, natif de Harville à quatre lieues de Verdun. Miracles à sa naissance *. Il demeure dans le Clergé de l'Eglise de S. Pierre. Il est élû Evêque après S. Désiré, 318. Il consacre l'Eglise de S. Médard, à présent S. Maur, *ibid.* Ses miracles, 319. & *suiv.* Il employe inutilement sa médiation auprès du Roy Chilperic pour Gontran Boson qui est mis à mort, 328. & *suiv.* Berthefrede est aussi tué dans l'Oratoire de S. Airy, 323. * Il tombe dans une langueur qui lui donne la mort. Il est enterré dans l'Eglise de S. Martin qui porte aujourd'hui son nom, & qui est une Abbaye de Bénédictins de S. Vanne, 325.

* 530.

* 591.

S. Airy, Abbaye de Verdun, étoit d'abord un Oratoire que S. Airy avoit fait bâtir dans la maison paternelle, & dédié à S. Martin. Le S. Evêque y fut enterré. Elle est aux Bénédictins de la Congrégation de S. Vanne, 325.

Aix-la-Chapelle. Charlemagne y tient sa Cour, 576. & 579. * C'est-là qu'il fit les fameux Capitulaires ou Réglemens, qu'il envoya aux Evêques & aux Abbés, 565. On y a tenu plusieurs Conciles, entre autres * un au sujet du Mariage de Lothaire & de Thietberge, 700. * Un où l'on dressa des Réglemens pour les Moines, au nombre de quatre-vingt, 594. S. Benoît d'Aniane & Smaragde Abbé de Saint-Mihiel étoient les deux principaux moteurs de cette Assemblée, 596. Charlemagne y en avoit déja convoqué un *, pour y faire décider quelques Articles au sujet de la procession du S. Esprit, 584. Les Régles des Chanoines & Chanoinesses furent approuvées dans celui de 817. sous Charlemagne *. Ce Prince y est mort, & y a été enterré dans une Eglise qu'il avoit fait bâtir, 589.

* 783.

* 860.

* 817.

* 809.

* 814.

Alaric, Chef des Goths * assiége Rome deux fois: il fait la paix avec les Romains, qu'il oblige à lui donner une somme d'argent, & à recevoir Attale Préfet de la Ville pour Empereur, 263. Il assiége Rome de nouveau, il la prend, la pille & la saccage, 264. * Il dépouille Attale des ornemens Impériaux, & les envoye à Honoré. Il va en Sicile pour en faire la conquête. Il meurt à Rhége. On détourne les eaux de la Riviere d'Arentin pour l'enterrer dans son sein, après quoi on remet ces eaux dans leur lit, 264.

* 408. & 409.

* 410.

Alaric, Roy des Visigoths, régne à Toulouse. * Siagre qui commandoit à Soissons, se retire auprès de lui, après avoir été battu par Clovis, 303. Clovis le répéte, & Alaric le rend, *ibid.* Ce Roy fait avec Clovis une paix simulée *. Clovis l'attaque, & le défait près de Poitiers, 306.

* 486.

* 507.

Albaud ou *Alein* *, Evêque de Toul, Successeur de S. Evre. On ne sçait rien des actions de sa vie. Il a achevé

* 507. E.

Digitized by Google

l'Egliſe de S. Maurice aujourd'hui de S. Evre. Il y a établi une Communauté d'hommes vivans ſelon la Régle des premiers Fidéles. On ignore le jour de ſa mort. Il a été enterré à S. Evre. * S. Gauzelin l'a levé de terre, & il eſt honoré dans cette Abbaye le 5. de Mars, 325. *& ſuiv.*

* 922. E.

Albéchêve, Pays de Lorraine, dont Blamont eſt la Capitale, 17.

Albon *, Apost & Felix, Evêques de Metz. On ne ſçait point les particularités de leur Epiſcopat. Ils ont gouverné enſemble l'eſpace de douze ans. Les deux derniers ſont enterrés à S. Symphorien, 471.

* 696.

Alberic, Moine de l'Abbaye de S. Evre. Il étoit natif de Reims & d'une naiſſance très diſtinguée. Avoit fait ſes Etudes à Luxeu avec Adſon. * S. Gauzelin le tira de S. Evre, pour le faire Abbé de Montier-en-Derf, & il y établit la Réforme, 884.

* 939.

Albin, Général d'une Armée Romaine en Angleterre *. Il étoit né d'Adrumet en Afrique. Il donna pluſieurs batailles dans les Gaules, remporta pluſieurs victoires ſur les Friſons ſous l'Empereur Commode, 112. *&* 113. Il eſt fait Céſar par Sévére qui le craignoit, *ibid.* * Sévére entreprend de le ruiner. Albin paſſe la mer & vient dans les Gaules, ſe fait reconnoître Empereur & fournir des vivres par les Gouverneurs. Il remporte une premiere victoire ſur Sévére: mais il eſt vaincu près de Lyon, & il ſe tue, 114. 115.

* 192. E.

Alcuin * a fait profeſſion de la vie Monaſtique en Angleterre. Il étoit ami de Richode Archevêque de Tréves: ils avoient étudié enſemble, & fait profeſſion de la même vie & dans le même Pays. Felix d'Urgel écrit à Alcuin & renouvelle ſes erreurs. Alcuin en écrit à Charlemagne, & lui demande Richode, Paulin, &c. pour travailler avec lui contre cet Héréſiarque. Il a écrit ſept Livres contre Felix, 534. Charlemagne a employé Alcuin à corriger les Livres de l'Ancien Teſtament, 587.

* 776.

Aldric *, homme de la premiere Nobleſſe de France. Etant à la Cour de Charlemagne & de Louis le Débonnaire, il a gagné les bonnes graces de ces deux Princes. Il ſe retire à Metz, & prend l'Etat Eccléſiaſtique, 627. L'Empereur le rappelle à la Cour, & le prend pour ſon Confeſſeur. Il eſt fait Evêque du Mans, & tient ce Siége 24. ans, 628.

* 818. E.

Alexandre Mammée *, ſuccéde à Heliogabale. Sa mere Mammée étoit Chrétienne. Elle eut ſoin de lui donner une bonne éducation dans ſon enfance & un bon conſeil de 16. perſonnes, lorſqu'à treize ans il fut proclamé Empereur. La Religion fut floriſſante & l'Egliſe fut en paix ſous ſon régne, 119. *&* 120. Il voulut faire ériger un Temple à J. C. il en fut diſſuadé par la crainte de voir périr ceux des Idoles. Sa Religion étoit mêlée de ſuperſtition & d'idolâtrie, 119. * Il triomphe des Perſes. Il vient dans les Gaules, pour arrêter les courſes des Germains qui les ravageoient. Il les oblige à ſe retirer, 120. *&* 121. Il leur propoſe la paix. Il uſe d'une rigueur extrême envers quelques Légions qui avoient fait une ſédition. Il mécontente les Troupes. * Maximin Officier Goth prend de-là occaſion de s'élever à l'Empire, en faiſant tuer Alexandre & ſa mere près de Mayence.

* 222.

* 234.

* 235.

Alire (*S.*) *, Evêque de Clermont, délivre la fille de l'Empereur Maxime du démon: refuſe les préſens de l'Empereur; meurt en retournant de Tréves à ſon Dioceſe. Son corps eſt rapporté à ſon Egliſe. La Princeſſe qu'il avoit guérie, ſe retire en Auvergne: on montre ſon tombeau dans l'Egliſe d'une Abbaye dédiée à S. Alire, 241.

* 385.

Alize, Ville en Bourgogne *. Vercingentorix Général de toute la Nation Gauloiſe, s'y retire & la fortifie. Céſar l'y attaque; il prend la Ville, met l'armée de Vercingentorix en fuite. Ce Général lui eſt livré, 51.

* A. J. C. 51.

Allemands ou *Germains* *: leurs mœurs du tems de Jules-Céſar, leurs Dieux, leur Religion, leurs exercices, armes, humeur, guerres, funérailles, ſépulture, 32. *& ſuiv.* Brûloient, après la mort, les corps des Grands ſur un bûcher avec leurs armes, 38. Leurs habitations, vêtemens, mariages, éducation, 36. N'ont d'abord ni Villes, ni Villages, *ibid.* Ne font point de Temples à leurs Dieux; mais leur conſacrent des Bois, 34. *& ſuiv.* Il régne parmi eux une grande innocence de mœurs, 37. Sont paſſionnés pour les jeux de hazard, 38. Leurs Maiſolées étoient des tas de Gazon. *ibid. &* 326. *& ſuiv.* * Ils font une irruption en Italie, & font battus près de Milan par Gordien, qui avec dix mille hommes en défit trois cent mille, 134.

* A. J. C. 50.

* 260.

* 356. E.

* 367.

Ils ravagent * les Gaules: Conſtance leur oppoſe Julien Céſar & Labanton; celui-ci les taxoit: à la fin ils ſont défaits près de Strasbourg, 189. *& ſuiv.* * Font des ravages dans les Gaules & dans la Rhetie ſous Valentinien: ils battent Carietton & Sévérien, remportent le Drapeau des Hollandois & des Hérules. Jovien remporte ſur eux trois victoires complettes; une à Scarpone près de Dieuleward; une autre plus loin ſur la Mozelle, & la troiſiéme près de Châlons-ſur-Marne, 209. * Autres expéditions des Allemands ſous Macrien leur Roy. Ils battent le Général Nannien. Valentinien fait le dégat dans leur Pays, & leur donne Hortonaire pour Roy dans la Baviere, 213. * Font alliance avec les Romains ſous le Roy Macrien, 216. Ils paſſent le Rhin ſous l'Empereur Gratien: * ils ſont défaits par Nannien & Mallaubaude: leur Roy Triarius meurt dans le combat, 225. * Nouvelles invaſions de ces peuples dans les Gaules: ils défont les Légions Romaines, 243. * Arbogaſte les attaque; ils font alliance avec lui, 246. * Ils ravagent Mayence, Tréves, Metz, s'avancent juſqu'à Arles, où Crocus leur Roy eſt tué, pris & mis à mort, 254. Peinture des maux qu'ils firent dans les Gaules dans ce tems, 255. *& ſuiv.* * Nouvelle irruption des Huns ſous Attila: leurs ravages du côté de Metz, &c. Reims, Cambray. Ils aſſiégent Orléans. Aetius les oblige à lever le ſiége, & défait Attila avec ſon armée dans les Campagnes de Châlons-ſur-Marne, 276. *& ſuiv.* * Guerres des Saxons, des Abares & des Huns avec Charlemagne: *ils* ſont réduits à ſon obéiſſance, *depuis* 550. *juſqu'à* 574.

* 370.

* 373.

* 378.

* 388.

* 392.

* 406.

* 429.

* 776. *&* 796.

Alodius Evêque de Toul *, a aſſiſté à un Concile d'Orléans. Sous lui il ſe tint un Concile à Toul contre les Seigneurs François, qui ne vouloient pas ſe ſoumettre aux Loix portées contre les mariages inceſtueux, 326. *& ſuiv.*

* 547.

Amalaire (*S.*) *, Archevêque de Tréves, eſt envoyé par Charlemagne, pour conſacrer la premiere Egliſe de Hombourg, & pour établir la Religion dans cette partie de la Save, 613. Il écrit ſur le Baptême: eſt envoyé en Ambaſſade à Conſtantinople, 614. *& ſuiv.*

* 829.

Amalaric, Prêtre du Dioceſe de Metz. On croit qu'il étoit de Metz *. Il étoit Abbé, Chor-Evêque de Hornbach, 591. Eſt le même qui eſt appellé ailleurs le Diacre Amalaire, 622. A été député à Grégoire III. par Louis le Débonnaire, 591. A dreſſé la Régle des Chanoines en cent quarante Articles, laquelle a été approuvée au Concile d'Aix-la-Chapelle, 592. ſes ſentimens particuliers ſur l'Euchariſtie. Ses Ecrits ſont eſtimés, malgré la Critique de Florus, 621 *& ſuiv.* Sa principale étude étoit ce qui regarde l'Office divin, 622. * Il eſt enterré à l'Abbaye de S. Arnoû de Metz, 623.

* 817.

Amalbert * a gouverné l'Egliſe de Verdun pendant la vacance en qualité de Chor-Evêque, 546.

* 766.

Amand (*S.*), Evêque d'Utrech, * baptiſe Sigebert fils de Dagobert: l'enfant répond lui-même *Amen*, après la priere des Cathécumènes, n'ayant alors que 40. jours, 398.

* 630.

Ambiorix & Cativulcus, Princes des Eburons ou Liégeois *. Celui-là bat les Romains ſous Jules-Céſar, 40. *&* 42.

* A. J. C. 54.

Ambitarin, lieu, où, ſelon Pline & Tacite, l'Empereur Caligula eſt né. C'eſt le même lieu où eſt à préſent le Monaſtere de Meinfeld ſur le Rhin au-deſſus de Coblentz, 65.

Ambleſ, lieu ſitué ſur une petite Riviere du même nom, entre Limbourg & la Roche en Ardennes *. Radbode Roy de Friſe & Rainfroy Maire du Palais de Chilperic, & Chilperic lui même, Roy de Neuſtrie, y ont été battus, & leur armée défaite par Charles-Martel, 478. *& ſuiv.*

* 716.

Amirouſe (*S.*) *, eſt né à Tréves, 216. Il eſt fait Gouverneur de la Ligurie & de l'Emilie, *ibid.* * Il eſt élû Evêque de Milan: circonſtances remarquables de ſon Election, 217. *& ſuiv.* * Valentinien II. l'envoye deux fois à Tréves vers Maxime, pour traiter de la paix. Fermeté admirable qu'il fait voir dans cette négociation. Sa Lettre à Valentinien au ſujet de ſon Ambaſſade, 227.

* 340. * 374. * 383. *&* 386.

Ambron, fils aîné de Clodion *, épouſe la fille de Thierry Roy des Oſtrogoths: il bâtit des Temples à ſes Dieux: il rétablit Strasbourg, le Château d'Epinal, de Toul, de Marſal & les Bains de Plombiéres, 288.

* 450. E.

Amé (*S.*), eſt né dans un Fauxbourg de Grenoble: ſon pere Héliodore étoit d'une Maiſon illuſtre, & bon Chrétien. * Amé fut offert à Dieu dès ſon enfance dans le Monaſtere d'Agaune: il y a paſſé trente ans dans les exercices de la vie Religieuſe, 384. * Enfuite il s'eſt enfermé dans une grotte. Sa vie, ſes miracles dans ce déſert, ſon mépris pour l'argent qu'un Evêque lui porte, 285. * S. Euſtaiſe l'engage à paſſer quelque tems à Luxeu: on l'envoye prêcher l'Evangile dans quelques-unes des Villes d'Auſtraſie: il convertit S. Romaric, 386. * Il fonde & bâtit le double Monaſtére d'Habend, autrement du Saint-Mont, près de Remiremont, 387. Petit Refroidiſſement de charité de ſa part envers S. Euſtaiſe. Sa vie pénitente, 388. * Circonſtances de ſa mort & de ſa ſépulture au Saint-Mont, 389. A-t-il été à Rome? Ce qu'on doit penſer d'une Bulle & d'un autre Titre qu'on montre à Remiremont, comme obtenus de ce Saint au ſujet de la fondation de cette Abbaye, 393. Voyez *Remiremont.*

* 613.

* 615.

* 620.

* 626.

Ame (*Sainte*), Vierge *. Eſt elle née à Perthes ou à

* 450.

Joinville? Elle eſt morte à Perthes en odeur de ſainteté. Son Corps eſt tranſporté dans un Prieuré qui porte ſon nom, & qui a été pluſieurs ſiécles à l'Abbaye de S. Urbain, 285. Ce Prieuré eſt à préſent aux Peres Cordeliers de Joinville, *ibid.*

* 507. E. *Anaſtaſe*, Empereur d'Orient * envoye au Roy Clovis des Ambaſſadeurs pour le féliciter ſur ſes conquêtes contre Alaric Roy des Huns, & pour lui porter les Ornemens des Dignités de Patrice & de Conſul, 306.

* 469. *Anaſtaſe* Pape * écrit à Clovis pour le féliciter ſur ſa Converſion, & pour lui marquer qu'il eſpéroit trouver en lui un appui de la Foi, 305.

Anatole (*S.*), Evêque de Cahors & Martyr: ce qu'on ſçait de ſa vie & de ſa mort *. Son Corps eſt transféré à

* 778. l'Abbaye de Saint-Mihiel par l'Abbé Herimengaude, 640.

* 587. *Andelot* dans le Territoire de Langres, lieu où * s'eſt concerté entre les Rois Childebert & Gontran, & la Reine Brunehaut, le Traité qui aſſûra à Childebert la ſucceſſion du Royaume de Gonteran qui étoit celui de Bourgogne, 353.

Andernach ſur le Rhin au-deſſous de Coblentz. On a crû

* 876. que l'Empereur Valentinien y avoit été enterré, 219. * Charles-le-Chauve y eſt barru & mis en fuite par Louis Roy de Baviere ſon neveu, 777.

Andlau, Abbaye en Alſace, fondée par l'Impératrice Richarde au ix. ſiécle. Cette Princeſſe obtient l'Abbaye d'Etival de l'Empereur, & l'unit à celle d'Andlau: mais l'Abbeſſe Mathilde la céde aux Prémontrés, au xij. ſiécle, 455.

* 739. E. * L'Abbeſſe prétend que l'Abbaye de Bon-moutier fondée par Bodon Evêque de Toul en 670. eſt une dépendance de ſon Abbaye: S. Gauzelin prouve le contraire par douze témoins en préſence de l'Empereur Othon II. 839.

* 833. *Angelomus*, Moine de l'Abbaye de Luxeuil * écrit un Commentaire ſur les Livres des Rois. Drogon Evêque de Metz & Abbé de cette Abbaye, l'engage à adreſſer cet Ouvrage à Louis le Débonnaire, 662.

Angeltrude, Evêque de Metz, a été élevé dans l'Abbaye de Gorze, & Religieux de S. Avold, Grand-Maître de la

* 768. Chapelle de l'Empereur Charlemagne: * a ſuccédé à Chrodegand dans l'Evêché de Metz: a porté le titre d'Archevêque. Il obtient l'Abbaye de Senones du même Prince, & il la fournet à ſon Evêché, 525. Il y tranſtére le Corps de S. Siméon, pour conſoler les Religieux de la perte qu'il leur

* 776. faiſoit faire, 525. * Il remet l'Abbaye à Norgandus Religieux de Gorze. Il donne un Avoué à cette Abbaye, & lui céde certains droits ſur les Amandes, & quelques familles à Bayon, 526. Il travaille à achever l'Egliſe de S. Avold & à orner le Tombeau de S. Nabor *. Il réprime le Comte

* 787. Volmere Voué de cette Abbaye, qui la ruinoit par ſes rapines & ſes exactions. Il donne à l'Abbé Valcon & aux Religieux, pour les indemniſer, des biens en Alſace, dont ils ne jouiſſent plus, 527. Il eſt fait Apocriſiaire ou Nonce du Pape Adrien auprès de Charlemagne, qui l'aimoit & qui l'avoit fait ſon Grand-Aumônier. Les Evêques ſe plaignent de ce qu'il exerce contre les Canons, des Emplois incompatibles avec l'Epiſcopat. Il adreſſe au Pape une juſtification appuyée ſur les fauſſes Décrétales d'*Iſidorus Mercator*,

* 791. 528. & 529. * Il eſt mort en accompagnant l'Empereur dans la guerre contre les Abares. Il a laiſſé le bon ordre dans le Clergé, & la Régularité dans les Monaſtéres. Il fut

* 1609. enterré au Monaſtére de Neuve-celle ou S. Avold *. Son Corps a été trouvé dans un Autel dans une pierre longue de quatre pieds, &c. Il eſt honoré comme Saint dans cette Abbaye, 531. & 532.

* 939. E. *Angelram* *, Princier de Toul & enſuite de Metz. Comblé d'honneur & de bien, il ſe retire à Gorze: D'abord inſupportable par ſa hauteur & par ſa délicateſſe, Dieu le change tout-à-coup, & il devient le plus humble de tous, & ſi mortifié, qu'on eſt obligé de modérer ſes mortifications. Il eſt averti en ſonge de ſa mort. On l'honore comme Saint dans cette Abbaye, 966. & *ſuiv.*

Angilbert, Sécrétaire & favori de Charlemagne; étoit

* 796. Abbé de Centule ou S. Riquier. * Il eſt envoyé au Pape Adrien III. pour lui porter une Lettre de félicitation & des préſens de la part du Roi, 574.

* 703. *Angrebert* *, Evêque de Verdun. Il avoit gouverné l'Abbaye de S. Vanne; eſt le même que l'Archidiacre Angelbert, étoit proche parent de Pepin d'Heriſtal. A ſa conſidération S. Rouin fournit l'Abbaye de Beau-Lieu à

* 709. l'Egliſe de Verdun. * Sa mort, 541.

* 830. *Anſchaire*, Apôtre des nations Septentrionales *; Loüis le

* 613. Débonnaire le fait ſacrer Evêque de Hambourg, 618.

Anſchiſe ou Anſigiſe *, fils de S. Arnoû, fut pere de Pepin d'Heriſtalle, 378. & 379. Ses ſentimens charitables envers les pauvres, auſquels il conſent que ſon pere diſtribue tous ſes biens, 381. C'eſt par lui que ſon Pere S. Arnoû eſt devenu la ſouche des Rois de France de la deuxiéme race. Arnoû a pour fils Anſchiſe; celui-ci Pepin, d'Heriſtalle; celui-ci, Charles-Martel; celui-ci, Pepin le Bref pere de Charlemagne, 379.

Anſbert Sénateur, * avoit tout l'éclat & toute la puiſſance de la Royauté ſans en avoir le titre & la qualité ſous les Rois Thierry & Theodebert, 362. & 363. Il fut pere d'Arnould fondateur de l'Abbaye de Longeville. Sur ſa Généalogie & ſes Freres; voyez, *pages* 362. & *ſuiv.* * 605. E.

Anſelm, Comte & Gouverneur de Verdun *, aſpire à la dignité d'Evêque de cette Ville: il en prend le titre pendant le Pontificat d'Agroinus. Moleſte & l'Egliſe & ſon Paſteur. Charles-Martel réprime ſes violences, 543. * 729.

Anſtée, ſecond Abbé de S. Arnoû de Metz, depuis la réforme d'Alberon. Il avoit d'abord été Archidiacre de Metz, enſuite Religieux & Doyen des premiers Réformés de Gorze. * Il fut tiré de cette Abbaye & fait Abbé de S. Arnoû, dont il répara les Bâtimens & les Biens, 868. Sa piété, ſes vertus, ſon caractére & * ſa mort, 880. De ſon tems la Comteſſe Eve fit préſent de ſon Château de Ley à l'Abbaye de S. Arnoû, *ibid.* * 944. * 960.

Antremonſe (*Saint*) un des ſept Evêques que l'on dit avoir été envoyés * par le Pape S. Fabien, pour planter la Foy dans les Gaules: il eut la Ville de Clermont en partage, 131. * 244.

Anthemius eſt envoyé en Occident en qualité d'Empereur par Leon Empereur d'Orient. Il eſt proclamé Auguſte à Rome. Ricimer ſon gendre lui déclare la Guerre * & le tué dans la même Ville, 291. * 471.

Anſtremonde * Evêque de Toul, eut d'abord ſoin des Ecôles de cette Egliſe: On lui donna le ſoin des Clercs qui vivoient en commun dans l'Abbaye de S. Epvre, où il ſe retiroit ſouvent: les Saints Agent & Pient, & Sainte Colombe ont été ſous ſa diſcipline, 370. & *ſuiv.* Il a augmenté l'Abbaye de S. Epvre, & compoſé quelques Ecrits & Répons à l'honneur du S. Patron, 372. * 600. E.

Antonius * Empereur ſuccéde à Adrien par voye d'adoption, après la mort de Lucius-Aurelius-Verus, adopté avant lui & mort ſans avoir régné. Idée de ſon régne: il eſt pacifique, favorable aux Chrétiens: S. Juſtin lui préſente une Apologie; meurt la vingt-troiſiéme année de ſon régne, 104. * 130.

Aper, Evêque de Toul: voyez *Epvre*.

Apeas, voyez *Albon*.

Aprone *, ſœur de S. Epvre Evêque de Toul, a vécu auprès de ſon frere: elle eſt morte à Troye en odeur de ſainteté *. S. Gerard fait revenir ſon Corps, & il en met une partie à la Cathédrale, & l'autre dans l'Abbaye de S. Epvre, 297. * 495. E. * 590. E.

Arauſy *, Aigulphe Evêque de Metz, procura beaucoup de biens dans Arauſy, à l'Abbaye de S. Pierre de Metz, par la faveur de Theodebert Roi d'Auſtraſie, 364. * 605.

Arbogaſte, Général François dans l'armée de Theodoſe, 225. * Il ſe taiſit de l'autorité Impériale: tient Valentinien II. enfermé dans le Palais: il diſtribue les charges: il déchire les ordres de l'Empereur, 244. L'Empereur eſt tué par ſes ordres, 245. Il fait la Guerre, & enſuite une alliance avec les François & les Allemands, *ibid.* Il fait Eugene Empereur & combat pour lui. Eugene eſt défait & mis à mort par Theodoſe. Arbogaſte ſe tué, 247. & *ſuiv.* * 392.

Arbogaſte *, Comte & Gouverneur de Tréves, eſt deſcendu du fameux Arbogaſte. Il ſemble avoir été le Diſciple de S. Auſpice Evêque de Toul. Ce S. Prélat lui a écrit pluſieurs fois: dans ſes Lettres il en fait l'éloge. Arbogaſte a été recommandable par ſa valeur, par ſa ſcience, par ſa chaſteté & par ſa piété, 281. 282. * 470. E.

Arbogaſte (*Saint*). On prétend qu'il a reſſuſſité le jeune Sigebert fils du Roi Dagobert, 437.

Arcade, fils aîné de Theodoſe le Grand *, eſt fait Empereur d'Orient, 249. * 395.

Archambaus *, eſt fait Abbé de S. Epvre par S. Gauzelin Evêque de Toul; il y fait fleurir une exacte obſervance de la Régle de S. Benoît, 889. Le même Evêque le charge d'établir l'Ordre Monaſtique à S. Mauſuy, & de rebâtir l'Egliſe. Il s'aquitte de la premiére commiſſion; mais prévenu par la mort, il ne put mener la ſeconde à ſa fin, 890. * 959.

Arches, Maiſon Royale ſur la Moſelle, entre Epinal & Remiremont. * Le jeune Lothaire & Charles le Chauve y font une alliance contre Louis Roi de Germanie, 692. * 858.

Arches, Jouy-aux-Arches. Les Arcades qu'on y voit de la hauteur de ſoixante pieds ſur quinze de large, ſont les reſtes d'un Aqueduc que Drauſus * a fait conſtruire pour conduire les eaux d'une fontaine de Gorze à Metz, 56. * A. J. C. 13.

Aregiſe, Duc de Benevent *, envoye ſes deux fils à Charlemagne qui étoit à Rome, pour lui demander la paix qu'il obtient, 563. * 786.

Arioviſte, Roi des Allemands *, entre dans les Gaules, ſe rend maître de pluſieurs Provinces. Les Gaulois implorent le ſecours de Jules-Céſar contre lui, 21. & *ſuiv.* Il entre en conſéquence * A. J. C. 55.

en conférence avec Jules-César, 23. Il arrête les deux Députés que César lui envoye pour une seconde conférence qu'il avoit demandée. Combat entre les deux armées. Arioviſte eſt défait, 24. *& ſuiv.*

* 605. *Arnpi*, Village du côté de Rhodès. Il y a eû un Evêché *, Deothaire en a été ordonné Evêque par S. Agiulphe. 362. *& ſuiv.*

Ariſtide (Saint) & S. Quadrat tous deux Apologiſtes des
* 620. E. Chrétiens *, arrêterent la perſécution en préſentant leurs Apologies à l'Empereur Adrien, 103.

Arles, Ville des Gaules; celle de Tréves ayant été ruinée
* 418. par les François, & abandonnée par les Romains *, la dignité de Capitale des Gaules fut en quelque ſorte transférée à la Ville d'Arles. Le ſéjour que Conſtance y avoit fait, fut cauſe qu'Honoré ordonna que les Aſſemblées des ſept Provinces des Gaules s'y tiendroient. Et voilà l'époque de la décadence de l'Empire Romain dans les Gaules, 271.

Arminius, jeune Allemand d'une naiſſance diſtinguée & d'une valeur reconnue: il avoit déja merité les qualités de
* 12. Chevalier & de Citoyen Romain *: il prend la réſolution, & conçoit les moyens de ſecouer le joug des Romains, il en vient à bout en enveloppant l'armée d'Auguſte commandée par Varus Quintilius; jamais les Romains n'avoient fait une perte ſi conſidérable en pays étranger, que celle que leur coûterent l'adreſſe & la valeur d'Arminius, 53.

Armoüus, parent de Pepin d'Heriſtalle, Religieux de
* 691. l'Abbaye de Tholey *, eſt préféré à Vandrille pour l'Evêché de Verdun, 464. On ne trouve aucunes particularités certaines de ſon gouvernement: ſon nom ſe trouve dans une
* 703. Charte de l'Abbaye de S. Vanne *. Sa mort 541.
* 605. *Arnald* *, Evêque de Metz; eſt-il pere de S. Arnoû? eſt-il fondateur de l'Abbaye de Longeville? combien de tems a-t'il occupé le Siége Epiſcopal? 365. *& ſuiv.*

Arnoû (Saint) Evêque de Metz, ſur ſa Généalogie; voyez d'abord à la tête de ce Volume quatriéme ſyſtême qui fait deſcendre les Ducs de Lorraine de S. Arnoû, *D.* 162. *& ſuiv.* Difficultés ſur cette Généalogie, 378. Il a pris naiſſance au Château de Lay près de Nancy, 378. Il eſt la tige des Rois de France de la ſeconde race par ſon fils Anſigiſe, 379. Son éducation confiée à Gondulphe Gouverneur du Palais ou Viceroy ſous Theodebert le Jeune. Ce Seigneur le préſente à Theodebert qui le fait Gouverneur de ſix Provinces. Grandes qualités de cœur & d'eſprit dans Arnoû, 378. Il épouſe Doda, dont il a Clodulphe ou S.
* 614. Cloû & Anſigiſe pere de Pepin d'Hériſtal *. Il eſt élû Evêque de Metz après S. Papole. Il étoit alors à la Cour de Clotaire, à qui le Clergé & le peuple de Metz le demandent, 380. Il jette, avant ſon Epiſcopat, ſon Anneau dans la Moſelle, & il le recouvre miraculeuſement en ſigne de la rémiſſion de ſes péchés. Cet Anneau eſt conſervé & porté en proceſſion par les Chanoines de la Cathédrale de Metz. Charité de S. Arnoû envers le prochain. Il avoit lié une grande amitié avec S. Romaric, 379. Il quitte l'Epiſcopat, & il fait élire Goëric à ſa place. Il arrête le feu qui
* 629. avoit pris aux Caves du Roy, 383. * Il diſtribuë ſes biens aux pauvres, & il ſe retire avec des Religieux ſur le Saint-Mont près de Remiremont. Il ſe cache enſuite dans des
* 640. lieux encore plus retirés *. Il meurt, & ſon corps eſt transféré à Metz un an après ſa mort par ſon Succeſſeur, 383. *& ſuiv.*
* 783. *S. Arnoû* Abbaye de Metz *. Charlemagne y fait du bien. Pluſieurs Princes & Princeſſes y ſont enterrés. Beauté & richeſſe de l'ancienne Egliſe de cette Abbaye, 560. *& ſuiv.*
* 867. * Les Rois Loüis de Germanie & Charles-le-Chauve y tien-
* 888. nent une Conférence, 725. * On y tient un Concile, 768.
* 940. * Adalberon I. Evêque de Metz, en chaſſe les Chanoines, & il y met des Religieux de l'Ordre de S. Benoît qu'il tire de l'Abbaye de Gorze, & il y introduit la Réforme ſous
* 941. Orhon I. 860. * Il y fait de grands biens. Il y met pour
* 745. premier Abbé de la Réforme Arbert, auquel * ſuccéde Anſtée, tous les deux Religieux de Gorze, 379. *& ſuiv.*

Arnoû, fils naturel de Carloman Roy de Baviere, petit-
* 887. fils de Louis le Bégue *, eſt reconnu Roy de Germanie. On détrône Charles le Gros, pour le mettre à ſa place, & on exclut Charles, dit le Simple, fils poſthume de Louis le Bégue, & Héritier légitime de Louis III. ſon frere,
* 891. 797. Arnoû * eſt battu par les Normands; il les défait à ſon tour, 800. *& ſuiv.* Il prend le parti de Charles le Simple
* 896. contre le Roy Eudes, 803. * Il va en Italie, prend Rome, & ſe fait couronner Empereur par le Pape Formoſe, 804. Il fait couronner Zuendebolde ſon fils naturel Roy de Lorraine, 803. Il tient une Aſſemblée générale à Vorms, 805.
* 899. Une autre à S. Goar *: il meurt, & laiſſe avec Zuendebolde ſon fils naturel, un fils légitime appellé Loüis, & qui fut Roy de Germanie, 807.
* 847. *Arnoû* Evêque de Toul *, ſuccéde à Frotaire: va trouver l'Empereur Lothaire à l'Abbaye de Prum *: il obtient
* 864.

de lui la reſtitution de pluſieurs Abbayes & Biens, que ce Roy avoit uſurpés ſur ſon Egliſe, 763. Il a aſſiſté à pluſieurs Conciles, & eſt un des Evêques qui ont favoriſé le divorce de Lothaire avec Thierberge. Il a réparé cette faute par ſon humilité, & par la fermeté dont il a uſé dans la ſuite envers Lothaire qu'il a excommunié, 764. * Eſt en-
* 872. terré à S. Evre, a eû Arnald ſon neveu pour Succeſſeur, 765.

Arnulfe, Fondateur du Prieuré de Bainville-aux-Miroirs dans le Saintois ſur la Moſelle *, donne ce Prieuré à l'Ab-
* 839. baye de S. Evre, à laquelle il eſt à préſent uni, & ne ſubſiſte plus, 839.

Arſene, Evêque d'Oſtie, Légat du Pape *, vient à Gon-
* 865. dreville près de Toul de la part de Nicolas I. apporte à Lothaire les Lettres de ce Pontife, & lui déclare qu'il l'excommuniera, s'il ne quitte Valdrade pour reprendre Thietberge, 716. *& ſuiv.* Entrevûe du Légat avec le Roy Charles à ce ſujet. Arſene préſente Thierberge à Lothaire qui la reprend *. Il retourne à Rome, & oblige Valdrade de
* 866. s'y rendre avec lui, pour réparer par ſa pénitence le ſcandale qu'elle a cauſé. Elle ſe dérobe au Légat, & revient trouver Lothaire, 718.

Arnaud, Moine de S. Remy *, eſt nommé à l'Archevêché
* 931. de Reims par le Roy Raoul. Heribert Comte de Vermandois * avoit fait élire Hugues ſon fils naturel avant l'âge de
* 925. cinq ans, après la mort de Suelte, 853. Trois Conciles & le Pape Agapit, décident la conteſtation en faveur d'Arraud *: Hugues refuſe d'obéir, & il eſt retranché de la
* 945. E. Communion, 854. *& ſuiv.*

Aſtolphe, Roy des Lombards *, s'empare de Ravenne:
* 753. E. il prétend exercer ſur Rome la même autorité que les Exarques y avoient exercée autrefois, 496. Le Pape Etienne III. vient implorer le ſecours de Pepin d'Hériſtalle contre ce Prince qui ravageoit les environs de Rome. Carloman vient du Mont-Caſſin à Quierſy ſur l'Oiſe, pour détourner Pepin de ſe déclarer contre Aſtolphe, 498. Pepin employe d'abord la voye de la négociation, pour engager Aſtolphe à rendre Ravenne, &c. au Pape. Aſtolphe ne veut rien écou-
* 754. ter *. Pepin va en Italie, force l'armée d'Aſtolphe qui lui diſpute le paſſage des Alpes. Aſtolphe ſe renferme dans Pa-
* 755. vie; il y eſt aſſiégé & forcé à céder Ravenne. * Aſtolphe inveſtit & aſſiége Rome de nouveau: ſes troupes commettent toutes ſortes de cruautés aux environs de cette Ville. Pepin la délivre, & oblige Aſtolphe à traiter, mais à des conditions plus dures que les premieres, 499. *& ſuiv.* *
* 756. Mort d'Aſtolphe, *ibid.*

Ataulphe, Général des Goths & Succeſſeur d'Alaric, 266.
* Fait irruption dans les Gaules, *ibid.* Il fait la paix avec
* 411. l'Empereur Honoré *. Il épouſe Placidie ſœur de cet Em-
* 414. pereur, qu'Alaric avoit trouvée à Rome, & qu'il retenoit comme en ôtage. Il fait préſent à ſa femme de cinquante Baſſins pleins d'or & de cinquante autres pleins de pierreries, qui étoient des dépouilles priſes dans Rome. Il céde la droite à Placidie dans la cérémonie de ſon mariage, 267. Ses guerres & ſes victoires contre Jovin & Honoré, 266. Après avoir été la Pourpre à Attale, il le fait reconnoître Empereur, 267. * Ataulphe eſt tué à Barcelone, 268. Si-
* 415. geric ſon Succeſſeur fait mourir tous ſes enfans, *ibid.*

Athanaſe (S.), Evêque d'Alexandrie *, eſt exilé à Tré-
* 336. ves par Conſtantin le Grand. Il eſt bien reçû dans les Gaules par Conſtantin le fils. Son exil dure deux ans & deux mois. Le grand S. Antoine écrit, mais inutilement, en ſa
* 337. faveur, 170. * Conſtantin le Grand étant malade à la mort, ordonne ſon rapel, 171. Conſtantin le fils le rend à ſon troupeau, & écrit aux Fidéles d'Alexandrie une Lettre pleine d'éloges pour ce S. Docteur, 172. S. Maximin de Tréves travaille pour lui. Conſtance & Conſtant * aſſem-
* 347. blent un Concile à Sardique, où Athanaſe eſt déclaré innocent contre les accuſations des Ariens. Le Concile prononce anathême contre les Ariens & les Euſébiens perſécuteurs d'Athanaſe, *ibid.*

Attale Préfet de Rome. Alaric ayant aſſiégé deux fois
* 409. cette Ville *, oblige les Romains à reconnoître Attale pour Empereur. Attale fait Alaric Général de ſes armées, & Ataulphe Comte des Domeſtiques, 265. Il néglige de faire venir des vivres à Rome dans un tems de famine. Il envoye contre l'avis d'Alaric, des Romains, au lieu de Goths, pour ſe rendre Maître de l'Afrique: ſes troupes ſont bat-
* 410. tues deux fois par celles de Héraclion *. Alaric irrité de ſon indolence à ſoulager la Ville, le dépouille publiquement des Ornemens Impériaux, & les envoye à Honoré, 264. Après la mort d'Alaric, Ataulphe Général des Goths *, ame-
* 416. ne Attale avec lui dans les Gaules, & l'en fait reconnoître Empereur: mais il n'en a que le nom, 266. *& ſuiv.*

Attigny, Bourg de France ſur l'Aîne, dans le Diocéſe de Reims. Il s'y eſt tenu pluſieurs Aſſemblées & Conciles. Dans une * les Evêques & les Abbés s'engagent à des ſa-
* 765.

cours mutuels de charité après leur mort, 720. Dans une autre Louis le Débonaire * fait une Confeſſion publique de ſes péchés, & de la maniere dure dont il a traité Bernard Roy d'Italie ſon neveu, & il en reçoit la pénitence, 602. * 822.

Dans une autre * Charles le Chauve eſt dépoſé, 691. Dans une autre Lothaire Roy de Lorraine * fut obligé de reprendre Thietberge, & de renvoyer Valdrade, 717. Dans une autre * Hincmar de Laon fut accuſé d'infidélité envers le Roy Charles ſon Souverain, & Carlomtan fils de Charles le Chauve fut privé de ſes Abbayes & relégué à Senlis, à cauſe de ſa révolte contre le Roy ſon pere, 749. * 858. * 881. * 870.

Attila Roy des Huns *, commence ſon régne après la mort de ſon frére Bleda: fait trembler tout l'Empire Romain. * Il entre dans les Gaules avec une armée de cinq cent mille hommes, ſous prétexte de faire la guerre à Theodoric Roy des Viſigoths: il veut envahir l'Empire Romain. On dit qu'il ruina Mayence, Tréves, les environs de Metz. Veut brûler l'Oratoire S. Ferreole, où on avoit refugié toutes les Reliques de la Ville: mais les ſiens ſont frappés d'aveuglement, & ne peuvent trouver l'entrée, 276. Il emmenent le S. Evêque Auteur priſonnier: ils ſont obligés de le renvoyer, parce qu'ils ſont encore frappés d'aveuglement en paſſant à Dieuze. Attila ravage Reims, Cambray, Langres, Auxerre & Beſançon. Paris eſt préſervé par la protection de ſainte Geneviéve. Attila aſſiége Orléans *. Aëtius Patrice & Theodoric Roy des Viſigoths délivrent cette ville. Attila ſe retire à Mauriac: il eſt vaincu dans les Campagnes de Châlons: il épargne Troyes par conſidération pour S. Loup, qu'il mene avec lui juſqu'au Rhin en s'en retournant, & qu'il renvoye en ſûreté en ſe recommandant à ſes prieres, 277. & 278. * 444. * 451. * 451.

Attique, ou Catique, Gouverneur d'Alſace, perſécute les ſujets du Monaſtére de S. Germain de Granvalle. Le Saint ſe retire avec Randoalde Prieur de ſon Monaſtére, 408. * En y retournant ils ſont tués tous les deux par les ſoldats d'Attique, 409. * 670.

Atto, Evêque de Verdun. Voyez *Hatton*.

Auteur (S.), Evêque de Metz *, eſt emmené priſonnier par Attila Roy des Huns. Il eſt renvoyé enſuite d'un miracle qui ſe fit à Dieuze contre les Huns, 276. *& ſuiv.* * 451.

Avenay, Abbaye de Religieuſes en Champagne. * Charles le Chauve la donna à la Reine Thietberge femme de Lothaire pour ſa ſubſiſtance, lorſqu'elle fut obligée de ſe retirer de la Cour, à cauſe de Valdrade, 716. * 864.

Auguſte *. Le gain de la bataille d'Actium par Auguſte, devint l'époque & l'affermiſſement de la Domination de ce Prince chez les Romains, 53. Il vient dans les Gaules: il établit le bon ordre dans le Gouvernement: il y donne la paix. Il fait faire le dénombrement des biens & des familles par Druſus & Germanicus. * Il envoye une Colonie Romaine à Tréves, & donne à cette ville le nom d'*Auguſta Treverorum*, qu'elle porte communément dans les Médailles, 54. & 55. Il arrête les courſes des Sicambres par Druſus, qui lui fait dreſſer un Autel à Lyon: ſoixante Peuples des Gaules aſſiſterent par Députés à la Dédicace de cet Autel. L'Amphithéâtre de Metz, les Bains publics, la Naumachie, l'Aqueduc dont on voit les reſtes à Jouy-aux-Arches, ſont des ouvrages des Romains ſous Auguſte, 56. * Auguſte vient encore une fois dans les Gaules: il fait paſſer le Rhin à Tibere qui oblige les Allemands à demander la paix à cet Empereur. Il donne aux Sicambres des Terres, & il les établit en-deçà du Rhin. Régne d'Auguſte célébre par la naiſſance de Jeſus-Chriſt, 57. Il envoye encore Tibere en Allemagne, & il lui ſoûmet pluſieurs peuples, dont on connoiſſoit à peine les noms, 58. Son armée eſt défaite par l'adreſſe & la valeur d'Arminius jeune Allemand, qui s'étoit acquis beaucoup de gloire dans l'Armée d'Auguſte. Douleur & chagrin de cet Empereur à ce ſujet, 59. Après cette défaite, Tibere retourne en Allemagne, & mérite par ſes grands exploits les honneurs du triomphe, qu'Auguſte lui fait donner. * Il devient le ſucceſſeur d'Auguſte après ſa mort, 59. * A. J. C. 31. * A. J. C. 12. * A. J. C. 11. * 13.

Auguſtule fils d'Oreſte, eſt * déclaré Empereur à Ravenne *. Odoacre Roy des Turcilingues & des Hérules ſe rend Maître de Rome: il fait mourir Oreſte, & relegue Auguſtule dans une petite ville de Champagne. En lui finit l'Empire d'Occident, 292. * 475. * 476.

Avignon. * Les Sarraſins s'en rendent maîtres, 485. Charles-Martel les force dans cette ville, & la réduit en cendres, * 737.

Avitus, Majorien, Sévére, Anthême, Olybrius, Glicerius, Jules-Nepos & Auguſtule ſont faits tous huit ſucceſſivement Empereurs d'Occident. * Ils ne régnent qu'environ vingt ans entre eux tous: ils meurent, ou ils ſont tués peu de tems après leur élévation, 291. * Depuis 455. juſqu'à 476.

Avold: Saint-Avold, petite ville de la Lorraine. * L'Abbaye de Saint-Avold doit ſon commencement à S. Fridolin. * 540.

On l'a d'abord appellé *Hilariacum*, parce que ce S. Fondateur l'a dédié à S. Hilaire, 302. & 366. S. Crodegang eſt le ſecond Fondateur: il y dépoſe le Corps de S. Nabor, 511. Voyez *Sigebalde*, *Angelrame*. Dans le Titre de Fondation Crodegang eſt nommé Archevêque & Abbé. * Ses occupations l'obligerent à la quitter, & il mit à ſa place ſon propre frere nommé Gundeland. Cette Abbaye eſt à ſept ou huit lieues de Metz vers l'Orient, ſur une petite Riviere nommée Roſelle, & poſſédée par les Bénédictins de ſaint Vanne, 511. * 772.

Avoüés des Egliſes de Lorraine, ſont venus des malheurs que l'Egliſe & l'Etat ont ſoufferts ſur la fin du neuviéme & pendant une partie du douziéme ſiécle, ſous les Comtes & Seigneurs du Pays qui en étoient comme les Tyrans, 309.

Aurélien Empereur, ſucceſſeur de Claude, * proclamé par les ſoldats à Sirmich, 138. Fait la guerre aux Perſes & aux Allemands, & à ſon Compétiteur Tetricus, qui régnoit dans les Gaules depuis ſix ans. Pendant la bataille donnée près de Châlons-ſur-Marne, Tetricus paſſe du côté d'Aurélien, & laiſſe ſans Chef ſes Troupes qui ſont défaites *. Après cette affaire, Aurélien ayant pacifié les Gaules, s'en retourne à Rome, où il reçoit les honneurs du triomphe, 138. Dans cette Cérémonie on voit paroître une infinité de nations captives & enchaînées. Zenobie Reine des Palmyriens y paroît liée avec des chaînes d'or que d'autres ſupportent, & ſi chargée de pierreries, qu'elle ſuccombe ſous le poids. 138. & 139. Tetricus y marche avec ſon fils avec les habillemens qu'il portoit pendant qu'il étoit Empereur. Il revient dans les Gaules, & pendant qu'il ſe prépare à perſécuter les Chrétiens *, il eſt tué dans la Trace par les Principaux de ſon armée, 139. * 770. * 273. * 275.

Auſone, Poëte de Bourdaux *. Il eſt fait Précepteur de Gratien, Préfet du Prétoire pour l'Italie, l'Afrique & les Gaules, enſuite Conſul. Il avoit enſeigné la Grammaire & la Rhétorique, avant que Valentinien lui confiât l'éducation de Gratien. Il étoit lié d'amitié avec S. Paulin; avoit fait connoiſſance à Tréves avec Symmaque. On ne doute pas qu'il n'ait été Chrétien. Il eut un fils nommé Heſpere. Il a fait un Poeme ſur la Moſelle: ſes Ouvrages ne font point aſſez d'honneur à ſa profeſſion de Chrétien, 211. * 378.

Auſpice, Evêque de Toul. On ignore quelle a été ſa patrie & ſa famille, 282. * Il a rempli le Siége Epiſcopal de Toul, & il a été célébre par ſa ſcience, par ſa Foi & par toutes ſortes de mérites, 28. Il reçoit de grands éloges de S. Sidoine, avec lequel il étoit lié d'amitié. Arbogaſte fils du fameux Arbogaſte, ſemble avoir été ſon Eleve dans la Foi, 281. *& ſuiv.* * 470.

Auſtramne, Evêque de Verdun, étoit un des Chantres envoyé par le Pape Adrien III. à Charlemagne, pour rétablir le Chant Romain dans les Egliſes de France. Charlemagne l'eſtimoit tant, qu'il le tenoit preſque toujours dans ſa Cour. * Il fut le ſucceſſeur de Pierre l'Italien dans le Siége Epiſcopal de Verdun. Etant à Rome à la Cour de Charlemagne, il obtint de Leon III. la permiſſion de lever de terre & de canoniſer l'Evêque Maldavée; ce qui s'exécuta à ſon retour. Ce Saint étoit enterré à S. Vanne. * Auſtramne fut enterré à S. Vanne, & eut pour ſucceſſeur Heriland, 636. * 813. * 806.

Auſtraſius Evêque * de Toul: n'eſt-il pas le même que Teutetride? 420. * 654.

Auſtreſius chaſſe S. Roüin de ſa Terre & de la Forêt de Vaslôge *, où il tâchoit de ſe faire une retraite pour lui & pour ſes Religieux. Le même Auſtreſius attaqué d'une maladie dangereuſe, eſt guéri par ce Saint. En reconnoiſſance il donne à S. Roüin la Forêt & la Montagne de Vaslôge, où ce Saint * commence à établir un Monaſtére qui eſt aujourd'hui l'Abbaye de Beaulieu, 404. * 642. * 642.

Autharis Roy des Lombards conclut une paix avec Childebert Roy d'Auſtralie: une des conditions étoit que Childebert donneroit Clodoſvinde ſa ſœur en mariage à Autharis. Clodoſvinde fut donnée à Récaréde Roy d'Eſpagne. Après ce mépris, Childebert crut qu'il n'avoit plus rien à ménager avec Autharis. Il lui déclara la guerre; mais Autharis fut victorieux *, & les Lombards firent un tel carnage des François, qu'on n'en avoit jamais vû un pareil, 354. Autharis épouſe Théodelinde fille de Garibalde Duc de Bavière. Childebert retourne contre lui en Italie; mais les maladies qui déſoloient ſon armée, l'obligent à repaſſer en France, Autharis s'étant retiré & fourenu dans Pavie, 355. * Autharis envoye peu après des Ambaſſadeurs à Childebert, pour lui demander la paix: il accorde aux Ambaſſadeurs, moyennant un tribut de douze mille ſols d'or, 356. * 588. * 591.

Autun, Ville amie & alliée des Romains. Elle * implore le ſecours de Ceſar contre Arioviſte, qui l'avoit ravagée avec les Hérules, 21. & 22. * Les Gaulois d'Autun ont été les premiers admis dans le Sénat ſous l'Empereur Claude, * A. J. C. 55. * 47.

Digitized by Google

* 939. *Berenger* * Evêque de Verdun, étoit Saxon de naiſſance, proche parent de l'Empereur Othon I. Il avoit tout le mérite & toutes les qualités d'eſprit & de cœur, qui peuvent former un grand & un bon Evêque. Il fut auprès d'Othon le médiateur de Henry fils de Henry de Germanie, 895. *& ſuiv.* Il tira de l'Abbaye de S. Evre une Colonie de Religieux Bénédictins, & il les établit à S. Vanne. Il dota & bâtit cette Abbaye, dont l'Egliſe étoit alors appellée l'Egliſe de S. Pierre & de S. Paul, 897. Après une viſion pendant laquelle un de ſes pieds ſe deſſécha, ce qui fut une punition d'un coup de pied qu'il avoit donné à un Clerc, il ſe fit Moine à S. Vanne, & ne ceſſa pas de gouverner le Diocéſe avec Vicfride qui étoit comme ſon Coadjuteur, & qui devint ſon Succeſſeur. Il donna à S. Vanne l'Abbaye de S. Amand, 898. *& ſuiv.* * Il aſſiſta aux Conciles de Verdun & d'Ingelheim *. Il fit lever de terre le Corps de S. Firmin, & il le fit tranſférer en grande pompe à Flavigny ſur la Moſelle près de Nancy. Il donne à l'Abbaye de S. Vanne pour premier Abbé un nommé Humbert, qui avoit été Réclu & enſuite Moine de la Réforme de Gorze, 897. * Il mourut à S. Vanne, & il y fut enterré : lieu de ſa ſépulture, 900.

* 947. *& 948.* * 959.

* 983. E.

Bernard Roy d'Italie, fils de Pepin, petit-fils de Charlemagne & neveu de Loüis le Débonnaire, 584. * Se révolte contre ſon oncle qui arme tout l'Etat contre lui. Bernard a recours à la clémence de l'Empereur, 597. Il eſt jugé lui & ſes complices dans l'Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle. L'Empereur lui fait créver les yeux. * Il meurt trois ans après. Loüis le Débonnaire ſe repent amérement de la trop grande ſévérité dont il a uſé envers lui, 599. Bernard eſt enterré à Milan, où l'on voit encore aujourd'hui ſon Epitaphe.

* 817.

* 820.

Bernard, Duc de Languedoc & Gouverneur de Barcelonne. * Loüis le Débonnaire le fait venir à ſa Cour, pour ſe ſervir de ſes conſeils. Il détermine ce Prince à donner une portion de ſes Etats à Charles le Chauve ſon fils par Judith : cette démarche fait un grand éclat à la Cour : bernard par ſon crédit eſt un objet de jalouſie. On accuſe Bernard d'avoir des commerces honteux avec la Reine, enſuite d'attenter à la vie de l'Empereur & de ſes trois fils Lothaire, Loüis & Pepin, pour placer Charles le Chauve fils de Judith ſur le Trône, 607. Pepin fait la guerre à Bernard, *ibid.* Lothaire relégue Bernard dans ſon Gouvernement de Barcelonne. Lothaire étant diſgracié, l'Empereur rappelle Bernard à la Cour * : il ſe préſente à l'Aſſemblée de Thionville, où il eſt admis à ſe purger des crimes qu'on lui avoit imputés, 645.

* 829.

* 836.

Bernoin, Evêque de Verdun, étoit de grande naiſſance, & avoit une grande autorité. Henry l'Oiſeleur s'étend rendu maître de Verdun *, le nomma à l'Evêché, & chaſſa Hugues. Sous ſon Pontificat, les Villes de Verdun & autres de Lorraine renoncerent à la France, & ſe donnerent au Roy de Germanie. Son Diocéſe, ſon Egliſe, ſa maiſon furent ravagées par les Huns. Le Duc Gislibert ſon ami l'aida à réparer toutes ces pertes, 894. *& ſuiv.* * Sa mort. Il eſt enterré à S. Vanne, 895.

* 915.

* 839.

* 847. E.

Bernus Comte Saxon, pere du fameux Gotheſcalc. * Il offrit ſon fils à Dieu dans le Monaſtére de Fulde, ſelon la Régle de S. Benoît, 682.

* 920. E.

Bertaire * a écrit une Hiſtoire fort courte des Evêques de Verdun juſqu'à Dadon, dont il donna peu de choſes, parce qu'il mourut ſous ſon Pontificat, 831. Il eſt enterré dans le Cimetiére de la Cathédrale, *ibid.*

Bertalamus Evêque de Verdun. Il a été Religieux de Tholey. Ses parens ont donné pluſieurs Terres à ſon Egliſe. Il fonda la Chapelle S. Michel ſur une montagne voiſine de Verdun, 541. *& ſuiv.* * Il mourut après ſept ans d'Epiſcopat, *ibid.*

* 715.

* 812 E.

Bertbe : on la croit fille de Charlemagne * ; épouſa Angilbert Chef du Conſeil de l'Empereur, dont elle eut deux fils nommés Ritbard & Harnide, 785.

* 616.

Bertoalde *, Duc ou Roy des Saxons, refuſe de payer à Clotaire le tribut accoutumé. Il lui fait porter le défit de venir à ſa rencontre pour combattre. Clotaire irrité veut mettre à mort ſes Ambaſſadeurs : S. Faron Evêque de Meaux l'en empêche : il les convertit & les baptiſe. Clotaire marche contre Bertoalde, & lui coupe la tête qu'il fait lever au haut d'une pique, 395. *& ſuiv.*

* 869.

Bertulphe * Archevêque de Tréves, frere d'Advence Evêque de Metz & Abbé de Metloc avant ſa promotion à l'Epiſcopat, 745. Il eut pour concurrent Valton Religieux de S. Maximin, que Loüis de Germanie y avoit nommé par mécontentement contre Charles le Chauve qui avoit établi Bertulphe. Hincmar de Reims écrivit à ce ſujet au Roy Louis avec beaucoup de force. Bertulphe fut maintenu, & Valton fut fait Abbé de S. Maximin, 745. *&* 746. Bertulphe * aſſiſta au Concile d'Attigny, où le Prince Carloman fut dépoüillé de ſes Abbayes, & envoyé à Senlis pour y être gardé en punition de ſa révolte ; * au Concile de Cologne, où l'on traita pluſieurs points de la Diſcipline Eccléſiaſtique ; * à celui de Douzy, où Hincmar de Laon fut dépoſé, 749. * ; à un autre de Cologne, où l'on prononça des malédictions contre ceux qui attenteroient à dépoüiller les Monaſtéres des biens que Gonthier Archevêque de Cologne leur avoit donnés, 750. * ; à l'Aſſemblée de Gondreville, où les Prélats firent ſerment de fidélité à Charles le Chauve, 751. Il eut une difficulté avec Vala Evêque de Metz, au ſujet du *Pallium* dont il ne voulut pas que Vala uſât, *ibid.* Il va au combat contre les Normands, qui ravageoient les Pays ſitués ſur la Meuſe. Les derniéres années de ſon Pontificat ſont troublées par les irruptions de ces Barbares. * Sa mort. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Paulin, où l'on voit encore ſon Epitaphe, 754.

* 870. * 871. * 878. * 873. * 883.

Bertrade, femme du Roy Pepin le Bref, eſt ſacrée * avec le Roy dans l'Egliſe de S. Denys par le Pape Etienne II. Le Roy la mene avec lui en Italie, & la laiſſe à Vienne en Dauphiné avec Carloman, 499. Etant veuve de Pepin, elle * va en Italie, & dans la vûë d'affermir une paix parfaite entre Didier Roy des Lombards & les deux Rois François ſes fils, elle lui demande ſa fille en mariage pour Charlemagne ; elle ramene cette Princeſſe, & Charles l'épouſe, & il répudie Himiltrude, 549.

* 754. * 770.

Beſançon : * Jules-Ceſar y arrive : il s'empare de cette Ville, pour prévenir Arioviſte, 22. Verginius Gouverneur de la haute Germanie, aſſiége cette Ville. * Vindex vient pour la ſecourir. Les deux Généraux ſont de concert ; mais les ſoldats de Verginius ne le ſçachant pas, ils ſe jettent ſur les troupes de Vindex qui s'avancent vers Beſançon. L'armée de Vindex eſt défaite, & il ſe tue près de cette Ville, ſous l'Empire de Neron, 73. *&* 74.

* A. J. C. 54. * 68.

Bibrax, aujourd'hui Bouvray, Ville dans le Rhemois. Jules-Ceſar s'en empare : * les Belges en font le ſiége ; Jules-Céſar les oblige à le lever, 22.

* A. J. C. 55.

Biſcopein, Château * bâti par S. Nicet Archevêque de Tréves. Il eſt ſur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle flottent la Moſelle & le Rhône petite Riviere ; lieu enfermé de trente Tours, & des plus charmans. Sa deſcription, 313. *&* 314.

* 561. E.

Bizance. * L'Empereur Gallien prend cette Ville, & la ſaccage. Elle eſt en Gréce.

* 262.

Bleſois, Pays qui eſt au-delà de la Sarre, 17.

Blidulphe, Princier & Archidiacre de Metz, fut un des plus habiles hommes de ſon tems. Il prit l'habit de Religieux dans une maladie, & ſe retira à Gorze après ſa guériſon : * cherchant une plus grande ſolitude, il alla dans le Val de Liévre, s'y aſſocia Williaume & Acherie, qui devinrent ſes Diſciples. Ils ont fondé enſemble un Prieuré ſur la montagne de Belmont : c'eſt aujourd'hui l'Egliſe d'Echeric près de Sainte-Marie-aux-Mines, 874. 875. Voyez *Acheric.*

* 919.

Blin, Prieuré de S. Blin. Jacob Evêque de Toul étant mort au Monaſtére de S. Benigne de Dijon, ſa ſœur * donna audit Monaſtére une Terre qu'elle avoit aux confins des Diocéſes de Toul & de Langres, appellée *Brittiniaca Curtis.* Les Religieux y bâtirent une Egliſe & un Monaſtére en l'honneur de S. Blin. Dieu y fit éclater pluſieurs miracles. C'eſt aujourd'hui le Prieuré de S. Blin entre Rinel & Bourmont, 539. *& ſuiv.* Arnoû Prieur de S. Benigne de Dijon ſe retira dans ce Prieuré ; il y rétablit l'obſervance réguliere ; il y bâtit une belle grande Egliſe, & y acquit pluſieurs biens en fond, *ibid.* * Ricuin Evêque de Toul veut que le Prieur de S. Blin avec deux de ſes Religieux, viennent aſſiſter à l'Office de l'Invention S. Etienne dans la Cathédrale, & permet au Prieur d'y chanter la Meſſe, en cas d'abſence de l'Evêque & des Abbés de S. Evre & de S. Manſuy, 540.

* 800. * 1022.

Bodargille, pere de S. Arnoû. Voyez *S. Arnoû Evêque de Metz.*

Bodon * Evêque de Toul, autrement Leudin, eſt né de parens diſtingués par leur nobleſſe, leurs richeſſes & leur piété, 452. On ſçait peu de choſe de ſa vie. Sainte Salaberge étoit ſa ſœur. Il avoit d'abord été marié à une Dame nommée Odile, qui prit le Voile dans le Monaſtére de ſainte Salaberge, 454. Avant qu'il fut Evêque, il fonda les Abbayes de Bon-moutier, d'Offonville & d'Etival. Il fut enterré au Cimetiére de S. Manſuy. On en a tranſféré ſon Corps à S. Jean de Laon. Il eſt honoré comme Saint, 454. *& ſuiv.*

* 864. E.

Boiſſy ou *Boiſſe*, dans le Diocéſe d'Angoulême. L'Abbaye de S. Amand de Boiſſy * fut fondée ou réparée par Arnauld pere de Guillaume Comte d'Angoulême, en l'honneur de S. Amand Diſciple de S. Epargius. Elle fut donnée à celle de S. Vanne par l'Evêque Berenger. * Le Bienheureux Richard Abbé de S. Vanne en jouiſſoit encore, 900.

* 940. E. * 1025.

Boniface (S.) premier Archevêque de Mayence, Martyr & Apôtre

* 722. & Apôtre d'Allemagne, * paſſe dans l'Abbaye de Palz. Il y dit la Meſſe, il y explique l'Ecriture. Sainte Adele Abbeſſe lui témoigne toutes ſortes d'humanités & de reſpect, 460. * Il donne l'Onction Royale à Pepin dit le Bref, dans l'Abbaye de S. Médard à Soiſſons. Premiere Onction, depuis Clovis, dont l'Hiſtoire faſſe mention pour ce qui regarde les Rois de France, 495.

* 750. E.

* 670. *Bon-moutier*, * Abbaye fondée par Bodon Evêque de Toul. On prétend que cette Abbaye qui ne ſubſiſte plus dans ſon ancienne place, eſt ſubſtituée par celle de Domévre, 456. * L'Abbeſſe d'Andlau diſpute cette Abbaye à S. Gauzelin, qui la revendique devant Othon II. & qui prouve par douze témoins qu'elle lui appartient, 889.

* 939.

* 286. *Bonn* près de Cologne. * S. Caſſius, S. Florent & ſept autres Chrétiens y furent martyriſés, à peu près dans le même tems que la Légion Thébéenne, ſous Dioclétien & Maximien Hercules, 148.

Bonoſe étoit originaire d'Angleterre & Gaulois par ſa mere. Chargé de la garde des vaiſſeaux qui gardoient le Rhin, il les laiſſa brûler par les Germains. Craignant la punition de l'Empereur Probe, * il ſe fit lui-même proclamer Empereur par les Troupes qu'il commandoit, en même tems que Proculſe révolta, & qu'il attira à ſon parti la Gaule Narbonoiſe, l'Angleterre & l'Eſpagne. Probe fit une longue guerre à Bonoſe. Bonoſe étant vaincu, ſe pendit. Comme il buvoit tant qu'il vouloit, ſans s'enyvrer & ſans s'incommoder, après ſa mort, on dit que c'étoit une bouteille perduë, 142.

* 278.

Bornon Evêque de Toul, touché de la pauvreté des Bourgeois de ſa Ville Epiſcopale, emprunte une ſomme conſidérable pour réparer leurs maiſons qui avoient été incendiées. Pepin touché de la charité, lui fait payer cette ſomme ſur le Fiſc Royal. Charlemagne lui retire l'Abbaye d'Offonville, & lui donne le Village de Moſley, 540. * Sa mort.

* 794.

* 917. *Boſon*. Le Prince Boſon * perſécute Dadon Evêque de Verdun, à cauſe de ſon attachement aux Rois de Germanie. Il pille & brûle les Villages de l'Evêché: il brûle l'Egliſe & la plus grande partie de la Ville, les Lettres, Chartes, Monumens des Fondations, &c. de cette Egliſe, 832.

Bourgogne. La Bourgogne étoit un Royaume. Gondebaud en étoit Roy du tems du (Roy) Clovis: celui-ci lui fait la guerre, 305. Voyez *Gondebaud*. * Après avoir remporté deux victoires ſur Gondebaud, Clovis réunit à ſon Royaume une partie de celui de Bourgogne, 306.

* 496.

Bourguignons: Peuples qui occupoient autrefois une partie de la haute Germanie & le Pays qui conſerve encore aujourd'hui leur nom: viennent s'établir dans les Gaules, 268. & 271. Ils ſe font Chrétiens dans l'eſpérance que le Dieu des Chrétiens les délivrera des véxations des Huns. * Après qu'ils furent baptiſés, ils attaquerent les Huns, & ils les battirent, 279. Ils ſont tombés enſuite dans l'Arianiſme, *ibid.* * Ils s'étoient emparés de la partie des Gaules voiſine du Rhin (que nous appellons l'Alſace), ſous le foible régne d'Honoré, 266. Voyez *Gondebaud* & *Bourgogne*.

* 440.

* 413.

* 935. E. *Bouxieres-aux-Dames*, Abbaye * fondée par S. Gauzelin Evêque de Toul: ce qu'on croit avoir donné lieu à cette Fondation, 890. Gauzelin en a acheté le terrain de l'Evêque de Metz. Il bâtit l'Egliſe ſur les ruines d'une Chapelle dédiée à la ſainte Vierge, & il y établit une Communauté de Filles ſous la Régle de S. Benoît, *ibid.* Rothilde en fut la premiere Abbeſſe. Dotation de ce Monaſtere par S. Gauzelin. On y voit encore ſur la Platte-forme de la montagne une Chaire de pierre, de laquelle on prétend que ce ſaint Prélat inſtruiſoit les peuples. Le Corps de ce S. Evêque y repoſe dans une riche Chaſſe. Reliques de cette Abbaye. Elle devint un fameux Pélérinage. Dans des tems de calamités les Abbés de S. Evre & de S. Mantuy y portoient leurs ſaints Patrons en Proceſſion, 891. *&c. ſuiv.* Il s'y eſt fait pluſieurs miracles. L'Abbeſſe nourrit toujours un muet par charité en mémoire d'un qui fut guéri par les prieres de S. Gauzelin. Le muet va le premier à l'Offrande, même avant l'Abbeſſe, le jour de S. Gauzelin, *ibid.*

* 870. *Boſon*, le Comte Boſon. * Charles le Chauve épouſe Ruthilde ſœur de Boſon, 735. Il donne à Boſon le Gouvernement du Royaume d'Italie, 773. Boſon uſurpe le

* 880. Royaume de Provence, 786. 787. * Les Rois Louis le Gros, Louis Roy de France & de Neuſtrie, & Carloman ſon frere Roy de Bourgogne & d'Aquitaine, vont mettre le ſiége devant Vienne, après qu'on eût forcé Boſon dans la Ville de Mâcon. Ermengarde femme de Boſon ſe défend dans cette Ville, & ne capitule qu'après deux ans de ſiége, 787. *&* 788.

* A. J. C. 54. *Bretagne*. * La baſſe-Bretagne ſe ſoumet à Publius Craſſus, un des Chefs d'Armée de Jules-Ceſar, 32.

* 824. *Bretons*. * Les Bretons ſe révoltent contre Louis le Débonaire. L'Empereur, pour les punir, demeura quarante jours dans leurs Pays avec ſon armée, & abandonna à la diſcrétion de ſes ſoldats, 604.

Briſac ſur le Rhin, appartenoit à Evrard Duc de Franconie. * L'Empereur Othon I. met le ſiége devant cette Place qui étoit très forte, 847. Gislibert & Evrard Ducs de Lorraine & de Franconie, paſſent le Rhin pour eſſayer de détacher Othon de Briſac: ils ſont défaits par Othon & Conrade, dit le Sage, habiles Généraux d'Othon. Briſac ſe rend, 847. *&* 848

* 839.

Brixton Evêque de Tréves: en quel tems? * Il aſſiſte au Concile de Valence, 218. * & au Concile de Rome, 225. * Après ſa mort, les Evêques de la Province lui donnent Poſſidius pour Succeſſeur, 235.

* 374. * 383. * 386. * 70.

Bructériens, Peuples de la Baſſe-Allemagne. * Velleda Devinereſſe étoit de cette Nation: elle y étoit honorée, & poſſédoit un grand Pays parmi eux.

Brunehaut fille d'Athanagilde Roy des Viſigoths, * épouſe Sigebert Roy d'Auſtraſie, 338. Ses inimitiés contre Frédegonde, 339. Elle devient Régente du Royaume après la mort de Sigebert. Frédegonde la fait arrêter avec Childebert ſon fils, 343. Elle anime Childebert contre Clotaire ſon coufin. Frédegonde bat & détait Childebert, 357. * Les Seigneurs de la Cour de Theodebert conſpirent contre Brunehaut, qui ſe refugie auprès du Roy Thierry, 359. Pour ſe venger & allumer le feu de la guerre contre ſes deux fils Thierry & Theodebert, elle theſe de perſuader au premier Prince que le ſecond n'eſt pas né d'elle ni de Sigebert; mais qu'il eſt le fils d'un jardinier, 360 On lui impute la mort de dix Rois, 375. Elle s'eſt rendue coupable de bien des crimes énormes, pour leſquels Clotaire la livra aux Fourreaux qui les firent ſouffrir une mort affreuſe. Après ſa mort, ſon corps fut réduit en cendres par la populace. & n'eut point de tombeau, 375. Elle avoit néanmoins beaucoup de grandeur d'ame & de compaſſion: elle les fit voir dans pluſieurs Fondations, dans la rédemption des captifs, dans les Fetiches, les grands Chemins & autres ouvrages qu'elle fit faire, 376.

* 599. E.

* 604.

* 613.

C

CADROE Abbé de Vaſſor Abbaye du Diocéſe de Liége. Adalberon I. Evêque de Metz ayant appris les merveilles que ce S. Abbé faiſoit dans ſon Abbaye *, il l'invita à venir à Metz: enfin il l'engagea à prendre le régime de l'Abbaye de S. Felix ou S. Clement, & de celle de S. Symphorien, qu'il gouverna ſucceſſivement. Il appella des Religieux de l'Abbaye de Vaſſor, & il mit par leur moyen la Régularité dans celle de S. Felix, 886.

* 580.

Calus-Balbinus * eſt fait Empereur par le Sénat en même tems que Pupiénus-Maximus. Les ſoldats qui n'approuvoient pas ce choix, forcerent les Gardes du Palais, en tirerent Maxime & Balbin, * les tuerent, après leur avoir fait toutes ſortes d'indignités, 123 *&c ſuiv.*

* 237.

* 238.

Céſar, Jules-Céſar Empereur * vient dans les Gaules. Les Suiſſes étoient ſortis de leurs Pays, pour venir chercher des Terres meilleures & plus ſpacieuſes, & même pour faire la conquête des Gaules. L'armée de ce peuple belliqueux étoit de trois cent ſoixante-huit mille hommes. Céſar les défait & les oblige à s'en retourner. Des Ambaſſadeurs de toutes les Provinces des Gaules viennent le congratuler. Il en vient d'autres implorer le ſecours de Céſar contre Arioviſte Roy des Allemands, qui ayant paſſé le Rhin, avoit ravagé les meilleures Provinces, & s'en étoit rendu le maître; 21. Céſar envoye deux Ambaſſades à Arioviſte, pour l'engager à rendre à ceux d'Autun & aux Francs-Comtois amis & alliés des Romains, ce qu'il leur a pris. Arioviſte leur répond avec hauteur. Ceux d'Autun & de Tréves viennent demander du ſecours à Céſar contre les Aeuedes & les cent Cantons de Soube, qui menaçoient de paſſer le Rhin & de les venir ravager. Céſar avance avec ſon armée à Beſançon où il met Garniſon. On fait aux Romains une peinture des ſoldats d'Arioviſte, qui les effraye & qui jette la terreur dans leur Camp, 22. Céſar les harangue, les raſſure, & marche avec ſon armée contre Arioviſte. Après quelques conférences inutiles entre les deux Généraux, Céſar force Arioviſte d'accepter la Bataille: Arioviſte eſt vaincu: les Soubes, &c. ne penſent plus à paſſer le Rhin: Céſar met fin par-là à deux guerres en une campagne; 23. 24. 25. *&* 26. La Gaule Belgique fomente une conſpiration contre les Romains. Céſar y arrive. Les Remois l'aſſurent de leur fidélité; & lui font offre de leurs ſervices. Il campe ſur l'Aine, oblige les Belges à lever le ſiége de Librax ou Broyne, & à ſe retirer chacun dans leur Province. Céſar les fait pourſuivre, & on en fait un grand carnage, 29. Les Peuples du Soiſſonois, du Beauvaiſis & d'Amiens ſe ſoûmettent à lui, 29. 30. Ceux de Cambray & du Vermandois lui réſiſtent. Rude combat

* A. J. C. 55.

entre ces Peuples & les Romains. De plus de six cens Sénateurs & de soixante mille combattans, il ne resta aux Romains que trois Sénateurs, & à peine cinq cens hommes,
* A. J. C. 51. * César fait la conquête de la Basse-Bretagne, termine
54. la guerre contre la Belgique inférieure, celle d'en-delà de la Meuse n'y ayant point eû de part, 52. César fait la guerre aux Usipetes, aux Tenchteres & autres Allemands, qui avoient passé le Rhin pour s'établir en-deçà; il les défait, 39. & 40. Invité par les Ubiens Peuples du Pays de Cologne, il passe le Rhin, & il les délivre des Sicambres, qui venoient ravager leur Pays, 40. Il vient dans le Pays de Tréves, où il y avoit quelques commencemens de révolte: Induciomare & Cingentorix qui se disputoient la souveraine autorité, se rendent à lui, 50. Induciomare soûleve les Gaules contre les Romains: Ambiorix les bat: il porte les Nerviens, ou ceux de Cambray à attaquer Ciceron dans son Camp: celui-ci se défend vaillamment pendant plusieurs jours: César vient à son secours, & le délivre, 42. 43. 44. Induciomare fait de nouveau la guerre aux Romains: Labiénus défait son armée, & le fait
* A. J. C. tuer, 45. * César attaque les Ménapiens révoltés, & il les
50. force à lui demander la paix. Pendant ce tems Labiénus un de ses Généraux met en déroute les Trévitiens qui l'attaquent, 46. 47. Nouvelle conspiration des Gaules contre César & les Romains: César les réduit à son obéïssance: il bat Vercingentorix leur Chef: il le fait assiéger dans la ville d'Alize, où il défait les troupes de Vercingentorix qui lui-même est livré à César, 51. César réduit la Province de Beauvais: il donne la paix aux Gaules & s'en retourne en Italie. Il se rend maître de plusieurs Villes. Après avoir défait Pompée, * on le fait Dictateur perpétuel, & il est tué
*A. C J. la même année, & Auguste lui succéde, 53.
40. *Caius-Caligula* Empereur, fils de Germanicus, est né à Ambitorin Territoire de Tréves, 65. Il va en Allemagne; la frayeur le saisit au seul nom d'ennemi, il prend la fuite, 66. Il marche contre les Anglois révoltés; mais il n'eſt pas plûtôt monté sur ses Galéres, qu'il revient tout-à-coup, & employe ses soldats à amasser des coquillages sur le bord
* 41. de la mer, pour orner son Palais & le Capitole, 67. Après s'être rendu digne de mépris dans toute sa conduite, * il est tué par Cherea Tribun d'une Compagnie de ses Gardes.
* 779. *Capitulaires* de Charlemagne, sont des Réglemens que
789. & ce Prince a faits en trois * tems, pour établir le bon ordre
802. dans ses Etats, & sur-tout parmi les Ecclésiastiques, 556. & 565.
* 211. *Caracalla* & *Geta*, *, freres & Collégues, fils & successeurs de l'Empereur Sévére. Caracalla montre quelques bonnes qualités dans son enfance; mais elles furent bientôt corrompues. Tirant son origine de la Gaule, de l'Afrique & de la Syrie, il ne retint de ces nations que ce qu'elles ont de mauvais. Il usurpa toute l'autorité sur son frere qu'il fit égorger entre les bras de sa mere. Il vient dans les Gaules, fait tuer le Proconsul de la Narbonnoise, inquiéte tous les Gouverneurs, trouble les peuples, viole les droits des Villes, & s'attire la haine de tout le monde, 116. Il se fait aimer des Allemands par une affectation ridicule à les imiter. Il leur fait la guerre du côté du Virtemberg, & leur donne de l'argent, pour leur faire dire qu'il a remporté la victoire. Il donne aux Ambassadeurs des audiences fleurettes, où il les invite à venir prendre Rome, & fait tuer les Interprétes. Il passe en Orient, où il donne de
* 215. nouvelles preuves de son extravagance, de sa cruauté, de son libertinage & de sa mauvaise foy. * Il est tué par Macrin Préfet du Prétoire, 117. & 118. Macrin est élû Empereur, *ibid.*

Carausse. Les François & les Saxons courant les côtes de la Gaule, Maximien Herculeo leur oppose Carausse, homme expérimenté dans la Marine. Il donne lieu à soupçonner qu'il est d'intelligence avec ces ennemis de Maximin. Ces
* 287. Empereur donne ordre qu'on le fasse mourir. * Carausse se retire en Angleterre avec sa Flotte, & prend le nom d'Auguste, 150. Maximien lui fait la guerre; mais après un combat naval où tout l'avantage fut pour Carausse, l'Empereur fut obligé de lui laisser l'Angleterre, pour la défendre contre les Barbares, 151. * Constance-Clore étant déclaré César, surprend à Boulogne les Troupes de Carausse,
* 291. & les oblige à enrer dans son armée. Carausse est tué par Allecte, 153.

Carimire Evêque de Verdun, * successeur de S. Airy. Il étoit Référendaire, c'eſt-à-dire, Maître-aux-Requêtes du Roy Childebert. Il fut guéri du mal des dents avec un morceau du bois de la porte de la Chapelle de S. Médard, 369. Son élection fut croisée. Il s'acquitta parfaitement de ses
* 605. fonctions Epiſcopales. * Il est enterré dans la Cathédrale,
370.
* 284. *Carin* & *Numérien*, fils de Carus Empereur, * partagent l'Empire entre eux après la mort de Carus leur pere. Numérien est mis à mort la même année par Aper son beau-pere. Dioclétien est reconnu Empereur d'Orient à sa place: il marche contre Carin qui étoit maître de Rome & des Provinces d'Occident: ils se battent entre Viminet & le
* 285. Mont-d'or sur le Danube: * Carin demeure victorieux; mais en poursuivant Pennemi, il est tué par ses soldats, 144. & 146.

Carloman, fils de Loüis de Germanie, & frere de Charles le Gros, * est fait Roy de Baviére, de Bohême, &c.
* 776. après la mort de son pere, 775. Il veut être Empereur après la mort de Charles le Chauve: il ne réüssit pas, 780.
* 880. * Il meurt d'apoplexie.

Carloman fils de Pepin, neveu de Carloman Roy de Baviére & frere de Charlemagne. * Son pere lui donne avant
* 768. sa mort la Bourgogne, la Provence, le Languedoc, l'Alsace, & ce qu'il possédoit en-delà du Rhin, & l'Austrasie à Charles. Dans une Assemblée des Etats, Charles a la Neustrie & l'Aquitaine, & par ce nouveau partage Carloman a le Royaume d'Austrasie entre la Meuse & le Rhin, l'Aquitaine & ce que la France possédoit en-delà du Rhin.
* 768. * Carloman reçoit l'Onction Royale à Soissons. Il envoye conjointement avec Charles douze Evêques à Rome, à la priere du Pape Etienne IV. pour examiner la question des Images, &c. Il épouse Gerberge, 508. * Il meurt âgé de
* 771. vingt ans: il laisse deux fils en bas âge: la Reine Gerberge se retire avec eux chez Didier Roy de Lombardie, craignant Charlemagne qui se mit en possession des Etats de Carloman, sans trouver aucune résistance, 549.

Carloman, fils de Charles le Chauve frere de Loüis, Charles & Lothaire. Son pere lui fait prendre l'Etat Ecclésiastique: il reçoit le Diaconat, & il en fait publiquement les fonctions, 747. Sa vocation étant forcée, il se souleve contre son pere, se met à la tête d'une troupe de bandits, commet des crimes incroyables du côté de Lyon & de Mouson. Le Roy son pere le fait excommunier avec les siens. Le Pape Adrien II. prend sa défense, & il écrit au Roy avec trop de hauteur: il écrit aussi aux Evêques en faveur de Carloman, 748. Le Roy Charles indigné de la conduite de Carloman, le fait juger dans l'Assemblée des Evêques à Senlis, & ensuite par les Seigneurs. Ceux-là le réduisent à la Communion Laique, & le font enfermer à Corbie: ceux-ci le condamnent à perdre les yeux. * Il meurt à Epternach,
* 873. 747. 748. & *suiv.*

Carloman, fils de Loüis le Bégue, * est sacré & couronné Roy avec Loüis son frere par Ansegise Archevêque de
* 879. Sens, dans l'Abbaye de Ferrieres en Gatinois. Ils font tous les deux la paix avec Loüis Roy de Germanie leur cousin issu de Germain. * Ils se partagent les Etats de leur pere:
* 880. Loüis a la France & la Neustrie; Carloman a la Bourgogne & l'Aquitaine, 785. & *suiv.* Conférences de Carloman & de Loüis Rois de France, avec Charles le Gros à Gondreville près de Toul. Ils font une alliance ensemble contre l'Abbé Hugues qui en vouloit à la Lorraine, Boson usurpateur de la Provence, & les Normands qui faisoient des ravages horribles dans les Pays-Bas & en France, 787. Carloman & Loüis marchent contre l'Abbé Hugues, & battent son armée conduite par son beau-frere Thiébaut. Ils forcent Boson dans la ville de Maçon, 787. Ils mettent le siége devant Vienne, où Boson avoit laissé une bonne partie de ses troupes sous le commandement d'Ermengaude sa femme. Vienne capitule * après la mort de Loüis. Carlo-
* 882. man bat les Normands sur la Riviere d'Aisne. Il traite en-
* 884. suite avec eux. * Il meurt d'une blessure qu'il reçoit à la chasse, 893. Il est enterré à S. Denys, *ibid.*

Carloman, fils aîné de Charles-Martel, à l'Austrasie, l'Allemagne & la Turinge en partage du vivant de son pere, 487. Lui & son frere Pepin placent sur le Trône de France Childeric III. incapable de régner, afin de régner eux-mêmes, sans s'attirer la jalousie des Seigneurs François, 488. Carloman * fait tenir le Concile d'Allemagne
* 742. & celui de * l'Estinea. Ordonnances qu'il fait dans ces deux
* 743. Assemblées, 489. 490. Il défait avec son frere Pepin Odilon Duc de Baviére, & l'oblige à lui faire serment en lui rendant sa Duché. Il en fait autant à Thiébaut Duc des Allemands & à Thierry Duc des Saxons, 491. & 492. Les Armées de Carloman & de Pepin s'étant unies, elles mettent celles d'Allemagne aux liens sans se battre, 492. Au milieu des prospérités les plus flatteuses, Carloman touché du sang qu'il a répandu dans ses guerres, * renonce au
* 747. monde. Il prend la Tonsure Cléricale à Rome, se retire au Mont Soracte où il bâtit deux Monastéres; ensuite il entre au Mont-Cassin, pour y passer le reste de ses jours dans les exercices de la vie Religieuse, 493. Astolphe Roy des Lombards craignant Pepin, employe la médiation de Carloman que ses Supérieurs font venir à la Cour de France, pour détourner son frere de faire la guerre au Roy de Lombardie: mais il n'eſt point écouté. Pendant l'expédition de

uage en ſa faveur après la mort de Pepin, 658. Précautions que Loüis le Débonnaire prend pour aſſûrer après ſa mort, la tranquillité à l'Impératrice Judith ſa femme & à Charles leur fils, 656. & 659. * Charles & Louis battent Lothaire leur frere à Fontenay, & il y eut plus de cent mille François défaits dans cette bataille, 670. & ſuiv. Alliance entre Charles & Loüis terrible pour Lothaire, à qui ils font perdre l'Empire, dans une Aſſemblée des Evêques qu'ils tiennent à Aix-la-Chapelle, après avoir mis ce Prince en fuite, 673. & ſuiv. * Nouveau partage entre les trois Princes: fuite de leur paix, 677. & ſuiv. Louis de Germanie fait la guerre à Charles ſon oncle: Charles perd & recouvre ſes Etats, 691. & ſuiv. * Triple alliance entre Charles le Chauve Roy de France, Lothaire Roy de Lorraine, & Charles Roy de Provence, faite au Concile de Savonniéres, 697. & 700. * Charles le Chauve ſe met en poſſeſſion du Royaume de Lorraine après la mort de Lothaire: Hincmar le couronne à Metz, 733. Le Pape Adrien écrit à Charles & aux Seigneurs de France, & condamne cette entrepriſe, 735. & ſuiv. Négociation à ce ſujet entre l'Empereur Louis & le Roy Charles ſon oncle, 737. Ils ſe partagent le Royaume de Lorraine, 738. Guerres & négociations entre Charles le Chauve & Loüis de Germanie, au ſujet de la ſucceſſion à l'Empire de Loüis ſon neveu, 773. & ſuiv. * Charles eſt reconnu Empereur à Rome, *ibid.* Il fait la guerre à Loüis de Germanie ſon neveu. Il perd la bataille d'Andernach, 777. Il retourne en Italie, pour faire la guerre aux Sarraſins. Il tombe malade, & ſon Médecin Sédécias Juif lui donne du poiſon dans une pôtion. * Il meurt dans une chaumiére, & il eſt enterré d'abord à Mantoue, enſuite tranſporté à S. Denys. Son fils Loüis de Bégue lui ſuccéde, 776. & ſuiv.

Charles le Gros, fils de Loüis de Germanie, * devient Roy d'Allemagne à la mort de ſon pere, 775. * Il fait la conquête de la Lombardie, 786. * Les Rois Loüis & Carloman renoncent à l'Italie en ſa faveur, 787. Il force la Ville de Macon avec Louis Roy de France & Carloman Roy de Bourgogne & d'Aquitaine. Tous les trois enſemble mettent le ſiége devant Vienne, où Boſon avoit mis des troupes ſous le commandement d'Ermengaude ſa femme. De-là Charles ſe rend à Rome, pour recevoir la Couronne Impériale des mains du Pape Jean VIII. 788. * Après la mort de Loüis III. & * de Carloman fils de Loüis le Bégue, les Seigneurs François lui offrent la Couronne de France, 793. Il marche contre les Normands; il les inveſtit dans leur camp de Haslou. Un furieux orage jette la terreur dans les deux armées, qui terminent la guerre par un Traité, 789. & ſuiv. juſqu'à 792. Il fait tuer Godefroy Roy des Friſons, 794. Fait crever les yeux à Hugues fils naturel de Lothaire à Gondreville, *ibid.* * Il n'oſe attaquer les Normands qui aſſiégent Paris, & il traite avec eux. Il chaſſe l'Evêque Luitvard de ſa Cour: il répudie Richarde ſa femme ſur des ſoupçons légers, & l'envoye à l'Abbaye d'Andlau en Alſace. Les Grands du Royaume le mépriſent, & ils tranſférent le Royaume de France à Arnoû fils naturel de Carloman. * Mort de Charles le Gros. Il eſt enterré à Augie près de Conſtance, 796. & ſuiv.

Charlemagne fils de Pepin, dit le Bref, & petit-fils de Charles-Martel. * Son pere lui donne l'Auſtralie & la moitié de l'Aquitaine en partage, 707. Après la mort de Pepin, il n'a que la Neuſtrie & l'Aquitaine par un nouveau partage avec Carloman ſon frere, 708. Il eſt reconnu Roy des François & couronné à Noyon, *ibid.* Il épouſe Himiltrude, enſuite il la répudie, & il épouſe de ſon vivant la fille de Didier Roy de Lombardie, 708. & 749. Il ne demeure qu'un an avec celle-ci, & il la répudie pour épouſer Hildegarde fille d'une très noble famille des Suéves, 551. * Il conclut encore un quatriéme mariage avec l'Impératrice d'Orient; mais qui n'a pas lieu, 577. * Il s'empare de tous les Etats de ſon frere Carloman après ſa mort, au préjudice des deux Princes ſes neveux, 549. * Il fait la guerre contre Hunalde Duc d'Aquitaine, & il le met en fuite, 548. & ſuiv. Il paſſe le Rhin, il entre en Saxe, détruit Irminſul Idole des Saxons avec ſon Temple, & jette la terreur par-tout où il paſſe, 549. & 550. * Ils ſe rendent à lui: il les leur fait prêcher l'Evangile par des Evêques & des Abbés: ils ſe convertiſſent & demandent le Baptême, 550. & 551. Le Pape Adrien I. l'appelle à ſon ſecours contre Didier Roy de Lombardie. Charles paſſe les Alpes, oblige Adalgiſe fils de Didier à lui ouvrir les portes de Véronne: il force Didier dans Pavie, & lui laiſſe la vie, il le dépouille de ſon Royaume, & il éteint le régne des Lombards deux cent ſix ans après ſon commencement, 551. & 552. Rotgaude Duc de Frioule s'étant révolté, Charles marche contre lui, le bat & lui fait trancher la tête, 553. Il retourne en Allemagne contre les Saxons encore ſoulevés; il * les oblige à lui faire ſerment de fidélité dans une Aſſemblée tenuë à Paderborne, 554. * Imin-al-Rahi un des Emirs des Sarraſins d'Eſpagne vient ſe donner à Charles, & implorer ſon ſecours contre Abderame Roy des Sarraſins. Charles accepte ſes offres, marche avec deux armées, force Pampelune & Sarragoſſe, rétablit Imin-al-Rabi dans ſon autorité; ſoumet les Sarraſins, & revient avec des ôtages. En revenant, ſon armée eſt ſurpriſe & défaite à Roncevaux par les Gaſcons, 554. & ſuiv. Il marche contre Taſſillon Duc de Baviére qui ſe rend, 558. * Taſſillon a recours à la clémence de Charles: il eſt convaincu de trahiſon, & obligé par Charlemagne à ſe retirer dans un Cloître, 563. & ſuiv. Charles défait les Huns, 568. les Abares, les Saxons, les Sarraſins, *depuis* 561. *juſqu'à* 570. Il réduit les Eſclavons, les Bohémiens, &c. 573. & ſuiv. * Il ſe rend à Rome avec la Reine & les deux Princes leurs enfans, il les fait ſacrer & couronner; ſçavoir, Pepin Roy de Lombardie, & Loüis Roy d'Aquitaine, 559. Beaux Réglemens ou Capitulaires qu'il fait à * Aix-la-Chapelle & à * Thionville, &c. * pour maintenir le bon ordre dans l'Egliſe & dans l'Etat, 565. & 581. Il eſt couronné Empereur à Rome par le Pape Leon III. 576. * C'eſt dans cette Ville qu'il reçoit la premiere Ambaſſade d'Aron Roy de Perſe avec les Clefs des Lieux ſaints, &c. * Il en reçoit une ſeconde à Aix-la-Chapelle du même Roy: préſens mutuels qu'ils ſe font: magnificence que Charles fait voir dans l'Audiance qu'il leur donne, 576. & 582. Il partage ſes Etats à ſes trois fils, Loüis le Débonnaire, Pepin & Charles, 580. * Il aſſocie Louis à l'Empire à Aix-la-Chapelle, où il aſſemble les Evêques, Abbés, Ducs & Seigneurs, & il le fait couronner avec une grande pompe, 585. & 586. Divers Réglemens qu'il fait faire dans les Conciles d'Arles, de Mayence, de Reims, de Tours, de Francfort, &c. 572. 586. Il ſe prépare à la mort par des exercices de piété & de charité, & en corrigeant les Exemplaires des quatre Evangéliſtes, en comparant le Texte Latin avec le Grec & le Syriaque. * Il meurt, & il eſt enterré à Aix-la-Chapelle avec grande pompe. On fait ſa Fête à S. Arnoû, & ſes obſéques à la Cathédrale de Metz. L'Empereur Frideric I. a fait canoniſer par l'Antipape Paſcal III. & on prétend qu'il l'a encore été en moins tacitement par Alexandre III. 588. & 589.

Charles le plus jeune des fils de Lothaire, Empereur *, eſt déclaré Roy de Provence, 687. Il fait avec Lothaire Roy de Lorraine ſon frere un Traité, par lequel celui-ci lui abandonne les Evêchés de Bellay & de Tarentaiſe, au moyen de quoi il le fait héritier de ſes Etats après ſa mort, 703. * Il meurt ſans enfans: ſes Etats ſont partagés entre ſes deux freres, Loüis Empereur & Lothaire Roy de Lorraine, 707. & ſuiv.

Charles le Simple, fils poſthume de Loüis le Bégue. * A la mort de Carloman on donne la Couronne à Charles le Gros, & enſuite * à Eudes Comte de Paris à cauſe de ſa grande jeuneſſe & des troubles qui étoient en France, 793. & 798. * Il rentre dans ſes droits, & il reçoit l'Onction Royale à Reims, 802. & 803. Il entre en guerre avec le Roy Eudes. * Il partage le Royaume de France avec lui; * mais la mort d'Eudes le lui donne tout entier, 805. Il diſpute le Royaume de Lorraine à Zuendebolde: * Il en eſt reconnu Roy, 805. & 819. Son Gouvernement eſt foible. * Il prend pour Miniſtre Haganon qui ſe rend odieux, & qu'il eſt obligé d'abandonner aux Seigneurs irrités contre lui, 833. 834. & 835. Ses guerres avec Giſilbert Duc Bénéficier de Lorraine, Robert, Henry & Raoûl, qui tous travaillent ſéparément à le dépoüiller de ſes Etats ſoutenus par les Grands des deux Royaumes, *depuis* 836. *juſqu'à* 842. Les trahiſons de Héribert contre lui: la détention de Charles à Château-Thierry: ſes infortunes & * ſa mort à Péronne, où on l'avoit mis une ſeconde fois en priſon, 843.

Chartres *: Hunalde Duc d'Aquitaine aſſiége & prend cette Ville, & la brûle, 492.

Childebert fils de Clovis, eſt * fait Roy de Paris: Clotaire ſon frere & Théodebert ſon neveu fils de Thierry lui font la guerre: une horrible tempête les contraint à faire la paix, 307. & 331.

Childebert Roy d'Auſtraſie, & fils de Sigebert Roy d'Auſtraſie & de Brunehaut. Il n'avoit que cinq ans à la mort de ſon pere. Frédégonde ſa tante le fait mettre avec ſa mere ſous une ſûre garde. * Un des Généraux de l'armée d'Auſtraſie l'enleve, & le fait reconnoître à Metz pour Roy. * Gontran Roy de Bourgogne ſon oncle l'adopte pour ſon fils & ſon ſucceſſeur après la mort de Clodomir & de Clotaire ſes deux fils; ce qui ſe fit à Pont-Pierre petit Village ſur le Mouſon entre la Mothe & Neuf-Château, 343. & 344. Le même Gontran céde à Childebert tous ſes Etats, d'abord par un Traité ſecret, enſuite par un ſolemnel, 347. & 353. * Après la mort de Gontran, Childebert entre en poſſeſſion du Royaume de Bourgogne, qui par-là ſe trouve

trouve uni à celui d'Auſtraſie, 356. Childebert devient par-là le plus puiſſant Monarque de l'Europe, *ibid.* Il ſe ligue avec l'Empereur Maurice, & perd une bataille & beaucoup de monde en Italie, 354. Il y renvoye une ſeconde armée : les miſeres, les maladies, la peſte l'obligent à quitter ce Pays, après y avoir fait ravage & butin, 355. Il fait la guerre à ſon frere Clotaire, à l'inſtigation de Brunehaut leur mere : Frédégonde à la tête de l'armée de Clotaire remporte une victoire complette ſur Childebert. * Il meurt & laiſſe deux fils, Theodebert & Thierry, 557.

* 596.

Childeric, pere du Grand Clovis fils de Merouë Roy des François. * Les François le vont chercher au-delà du Rhin, pour en faire leur Roy, 270. Devenu odieux à la nation par ſes excès, & parce qu'il abuſoit de ſon autorité pour débaucher les filles, il eſt chaſſé & obligé de ſe retirer en Turinge vers Baſin qui en étoit le Roy, 270. *&* 288. *& ſuiv.* A ſon retour Baſine Reine de Turinge quitte Baſin ſon époux, elle ſuit Childeric qui l'épouſe, & de cette alliance eſt né le Grand Clovis, 289. Le Comte Giles ou Gilon eſt élû à la place de Childeric, & régne pendant l'abſence & la fuite de Childeric, qui dura huit ans, 289. A ſon retour Childeric eſt reçû à Bar, & il exempte les nouveaux fiefs d'impôts, 290. * Childeric fait la guerre à Odouere Roy des Saxons, le ſuccès n'en eſt pas heureux. Odouere marche vers Angers avec les troupes Romaines, prend les Iſles que les Saxons avoient fortifiées ſur la Loire, fait alliance avec les Saxons; il va avec eux attaquer les Allemands ou les Alains. * Il meurt, & il eſt enterré à Tournay. * On y découvre ſon tombeau avec pluſieurs marques de ſa Royauté & de ſon Idolâtrie, 293.

* 216.
* 464.
* 481.
* 1653.

Childeric fils de Clovis II. * Roy d'Auſtraſie, * poſſéde toute la Monarchie Françoiſe à la mort de Clotaire III. ſon frere, 426. *&* 428. Ebroin, Maire du Palais, veut lui ôter les Royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne, pour les donner à Thierry fils de Clovis & frere de Childeric. Les Grands ſont contraires à Ebroin, il eſt relégué dans l'Abbaye de Luxeuil : on coupe les cheveux à Thierry, & on le place dans l'Abbaye de S. Denys, 428. Sur la Requête des Grands du Royaume, il fait des Loix aux Juges, aux Gouverneurs, & il partage l'autorité des Maires du Palais entre S. Léger d'Autun & le Duc Vultoade, 429. Il fait voir d'abord beaucoup d'équité & de modération, & gouverne en bon Prince tant qu'il fait les conſeils de S. Legert *ibid.* * La jalouſie des Courtiſans & la fermeté de ce Prélat, de lui rendent injuſtement ſuſpect. Childeric le perſécute, juſqu'à vouloir le tuer : il l'exile à Luxeuil, & ſe livre ſans meſure à ſes flatteurs & à ſes paſſions, 429. *&* 430. Devenu odieux à la Nobleſſe *, il eſt attaqué & tué avec la Reine Blichilde qui étoit enceinte, & cela près de Chelles dans la forêt de Livry par Bodilon. Ils ſont enterrés tous les deux à S. Germain-des-Prés, 430. Il avoit deux fils. L'aîné Dagobert fut encore maſſacré avec ſon pere : Chilperic échappa à la fureur du meurtrier. * On a découvert leurs tombeaux à S. Germain-des-Prés. Childeric a doté les Abbayes de Senones, de Munſter en Grégorrienthal : il fit du bien à quelqu'autres Egliſes ; le tout à la priere de la Reine : car pour lui il fut ſans religion, ſans valeur & ſans conduite, 432.

* 660.
* 669.
* 673.
* 846.

Cidulphe, ou *Clodulphe* : Voyez *S. Cloû.*

Chilperic, fils de Clotaire I. Roy de Soiſſons, 339. * Il prend Reims, ravage la Champagne dans le Royaume de Sigebert ſon frere, pendant qu'il eſt occupé à réprimer les Abares. * Sigebert lui reprend Reims, le bat, fait la paix avec lui, lui rend Soiſſons, & le renvoye dans ſon Royaume chargé de préſens, 438. Chilperic épouſe d'abord Audouere, que Frédégonde éloigne par une fourberie diabolique : enſuite il prend Frédégonde, & pour troiſiéme femme Galſuinde fille du Roy d'Eſpagne. Celle-cy eſt trouvée morte dans ſon lit, & ſa mort paſſe pour être un effet de la jalouſie de Frédégonde, que Chilperic reprend & qu'il déclare Reine, 338. *&* 339. Il fait la guerre à Sigebert Roy d'Auſtraſie par trois fois. Dans la premiere Clovis ſon ſecond fils eſt mis en fuite, & ſes troupes ſont taillées en piéces. Dans la ſeconde Chilperic eſt obligé à en venir aux propoſitions de paix : ſon fils aîné Theodebert eſt tué, & lui eſt dépouillé de ſon Royaume, 340. 341. *&* 342. * Il eſt tué à Chelles, & ne laiſſe qu'un fils âgé de quatre mois, 445.

* 663.
* 664.
* 570.
* 584.

Chilperic II. autrement Daniel fils de Childeric, eſt * fait Roy de France par Charles-Martel ; mais il n'en porte que le nom : il veut avoir l'autorité, Charles lui fait la guerre & le bat : il fait la paix avec Charles, & celui-ci régne. * Mort de Chilperic II. 477. 479. *&* 480.

* 716.
* 720.
* 760.

Chonodaire Comte de Bretagne *, favoriſe la révolte de Cramne, à qui Clotaire ſon pere avoit donné le gouvernement d'Auvergne, 337.

* 829.

Chorévêque * Il y en avoit de deux ſortes : les uns avoient le caractére épiſcopal, & les autres n'étoient que Prêtres, 616. Voyez *Adalmare.*

Chrétiens. * A la priere des ſoldats Chrétiens, Dieu accorde une pluye abondante à l'armée de Marc-Auréle qui mouroit de ſoif. La Légion qui obtint cette pluye, s'appelloit Melitine, parce qu'elle étoit de cette ville d'Arménie. Marc-Auréle lui donne le nom de Foudroyante : il lui attribua la victoire qu'il remporta ſur les Quades près de la Riviere de Gran en Hongrie. En écrivant au Sénat, il condamna très rigoureuſement les accuſateurs des Chrétiens, 105. 106. *&* 107.

* 174.

Chrocus Roy des Allemands. Homme fier & ſuperbe, qui ſe plaît à détruire tous les plus beaux Edifices. * Il fait une invaſion dans les Gaules. Il ruine Mayence & Metz, & en fait périr preſque tous les habitans. Tréves ſe défend, & cette Ville échappe à ſa fureur. Il pénétre juſqu'en Auvergne, détruit le Temple *Vaſon* : il fait pluſieurs Martyrs. Un nommé Marius le prend, & le conduit à Arles, où on le fait mourir dans les ſupplices, 137.

* 287. *ou plutôt* * 406.

Cibales *, Ville de Pannonie, près de laquelle Conſtantin défit Licinius, 164.

* 314.

Cingetorix * diſpute la ſuprême autorité à Induciomare dans le Pays de Tréves, 40. Il eſt dévoué à Jules-César, & il ſe retire auprès de lui, *ibid.* Jules-César lui concilie les Principaux de Tréves, 41. Il lui donne le gouvernement de Tréves & du Pays, parce qu'il demeure toujours dans la fidélité & dans l'obéiſſance à l'égard des Romains, 48.

* A. J. C. 52.

Civilis, Chef & Général des Hollandois, détruit la Digue que les Romains avoient oppoſée au Rhin près d'Utrecht, 71. * Il ſe révolte contre les Romains, 76. Il combat vaillamment contre Lupercus, 79. Après avoir remporté pluſieurs avantages ſur les Romains, il ſuccombe, & fait ſa paix avec Vocula, 81. *&* *ſuiv.* enſuite avec les Romains, après pluſieurs guerres & combats, 98. Les Hollandois mettent bas les armes, & demeurent, comme auparavant, exempts de tributs, & obligés ſeulement à fournir des Troupes, *ibid.*

* 70.

Claſſicus étoit de Tréves, le plus conſidérable de ſa Nation par ſa nobleſſe & par ſa valeur bien reconnue. * Il commande la Cavalerie de Tréves contre les Romains ; il gagne ceux-ci, entre dans leur camp, fait prêter ſerment de fidélité à l'armée Romaine, après avoir tué ſes Chefs, 82. *&* *ſuiv.*

Claude Empereur, oncle & ſucceſſeur de Caligula, étoit né à Lyon : homme de petit eſprit, timide, inconſtant, qui ſe laiſſe gouverner par ſes affranchis. * Il fait la guerre à l'Angleterre, & la fournit à ſon Empire, 68. * Il eſt empoiſonné par Agrippine ſa femme. Neron fils d'Agrippine & fils adoptif de Claude, lui ſuccéde, 70.

* 45.
* 44.

Claude Empereur, * ſucceſſeur de Gallien : bon Prince, dont on loüe le courage, l'amour pour la juſtice, pour la Patrie, le mépris du faſte & de la vanité, l'économie & la capacité dans la conduite de l'Etat ; fait la guerre aux Goths. * Sa mort, 138.

* 268.
* 270.

Clément (*S.*), premier Evêque de Metz : il eſt envoyé de Rome, détruit l'infidélité, & bâtit des Egliſes dans cette Ville, *D.* 13. Voyez à la tête de ce Volume la *Diſſertation ſur les premiers Evêques de Metz*, pag. 14. & dans le Corps de l'Hiſtoire, *pag.* 300. ſur ce qui regarde Experius, Urbice, Bonole, Terentius, Gotſelin, Romain, Fronime, Grammace, Agathimber, Sperus, tous Evêques de Metz, 133. *&* *ſuiv.* S. Clément étoit Sénateur Romain, oncle paternel de S. Clément Pape, *D.* 16. au bas de la Note marquée C. On ne peut douter qu'il n'ait été premier Evêque & Apôtre de l'Egliſe de Metz, envoyé de Rome ; mais vers le milieu du troiſiéme ſiécle ſeulement, 14. *&* 143. *&* *ſuiv.*

Clément : Saint-Clément Abbaye de Metz. Adalberon I. Evêque de Metz, la voyant preſque réduite à rien, y * fait venir Cadroé Abbé de Vaſſor, & le place dans cette Abbaye : celui-ci y rétablit la Régularité. Cette Abbaye portoit alors le nom de S. Fœlix, 816.

* 839.

Clermont en Argonne. * Thierry Roy d'Auſtraſie, fils de Clovis, aſſiége dans la réſolution de la traiter dans toute la rigueur. S. Quentin Evêque de cette Ville ſe met en priere avec tout le peuple. Thierry eſt effrayé par un ſonge, comble d'honneur le S. Evêque, & conſerve la Ville, 308. * Concile tenu à Clermont, & ſes Réglemens, 311. *&* 312. * Autre Concile de Clermont ſous Childebert, 312.

* 532.
* 535.
* 550.

Clodion, pere de Mérouë, ayeul de Childeric, & biſayeul du grand Clovis. Les François en font leur Roy, 270. Faiſoit ſa demeure à Diſparga à l'extrêmité de la Turinge, *ibid.* * il prend la Ville de Cambray, s'avance vers Arras, & étend ſa domination juſques ſur la Somme, 272.

* 445.

Clodomir, fils du grand Clovis *, fut Roy d'Orléans après la mort de ſon pere.

* 511.

Clodulphe, ou S. Cloû, fils de S. Arnoû, a poſſédé de grands emplois à la Cour de Sigebert. A-t'il été engagé dans

le mariage? 415. A-t-il été Archevêque de Trèves? 416.
* 658. E. *& ſuiv.* A ſuccédé à Godon dans l'Evêché de Metz, 415. Sa grande charité, ſes vertus Paſtorales, 416. A eû S. Trudon pour Diſciple, 418.
* 696. * A été enterré à S. Arnoû, &
* 959. * transféré à Lay près de Nancy, 417.

Clotaire I. fils de Clovis le Grand, eſt d'abord Roy de
* 511. Soiſſons à * la mort de ſon pere, 307. * Il eſt reconnu Roy
* 555. d'Auſtraſie à la mort de Thiébaut ſon neveu, 335. Les Saxons tributaires aux Rois d'Auſtraſie, lui refuſent l'obéiſſance. Il les ſerre; ils ſe ſoûmettent. L'armée de Clotaire refuſe aux Saxons la paix qu'ils demandent, à condition de céder la moitié de leurs biens: elle contraint Clothaire au combat, & les François ſont défaits, 335. *& ſuiv.* Cramne ſon fils ſe révolte contre lui juſqu'à deux fois: Clotaire lui pardonne la premiere: à la ſeconde * il le fait étrangler &
* 560. * 561. brûler avec ſa femme & ſes enfans, 337. * Il meurt à Compiégne, & il eſt enterré à S. Médard de Soiſſons, *ibid.*

* 591. *Clotaire II.* fils de Chilperic. * Gontran ſon oncle, Roy de Bourgogne, le tient ſur les Fonts de Baptême à Nan-
* 593. terre, 356. Childebert Roy d'Auſtraſie, & * devenu encore Roy de Bourgogne par la mort de Gontran, fait la guerre à Clotaire. Frédégonde mere de Clotaire, Régente pendant ſa minorité, met à la tête des troupes de Clotaire le Duc Landry: elle monte elle-même à cheval avec le Roy ſon fils; elle défait trente mille François à Trouci près de Soiſſons, ravage la Champagne, & revient à Soiſſons avec ſon armée triomphante & chargée de butin, 357. *& ſuiv.*
* 596. * Clotaire remporte une autre victoire ſur les Rois Theo-
* 613. debert & Thierry à Lilou près de Neuf-Château, 358. * Il eſt reconnu Roy d'Auſtraſie à la mort du Roy Thierry, & à l'excluſion des enfans de ce Prince, 374. Il s'étoit déja mis en poſſeſſion du Duché de Dontteline avant la mort de Thierry, 373. S. Colomban le détourne d'entrer dans la guerre d'entre les deux freres Theodebert & Thierry, 371. Il devient ſeul Maître de la Monarchie Françoiſe, 376. Il établit des Maires du Palais pour l'Auſtraſie, la Neuſtrie, la Bourgogne: il réforme les Etats, il affermit la paix, il tient des Aſſemblées fréquentes appellées *Placita*, d'où eſt venu l'uſage des *Plaids*: il aſſemble un Concile à Paris,
* 622. 377. * Il ſe décharge du Royaume d'Auſtraſie ſur ſon fils aîné Dagobert, & lui donne S. Arnoû pour Miniſtre, &
* 626. Pepin pour Maire du Palais, *ibid.* * Les Saxons ſe révoltent contre lui, il les défait & tuë Berthoalde leur Roy.
* 628. Après cette victoire, il retourne & * meurt à Paris, & il eſt enterré à S. Germain-des-Prés, 395. *& ſuiv.*

Clotaire III. fils aîné de Clovis II. eſt déclaré Roy de toute la France à l'âge de huit ans. Il donne le Royaume d'Auſtraſie à ſon fils Childeric. Il fonde l'Abbaye de Corbie avec la Reine Bathilde ſa mere. Il fait de grands biens aux
* 670. Abbayes de S. Denys & de Feſcamp. Il meurt ſans enfans après 14. ans de régne. * Il eſt enterré à Chelles, 427.

Clotilde fille de Chilperic, niéce de Gondebaud Roy de
* 491. Bourgogne. Clovis I. * la demande en mariage à Gondebaud, qui la lui accorde avec peine. Etant mariée à Clovis, elle n'oublie rien pour l'engager à ſe faire Chrétien, 303. *& ſuiv.*

Clovis I. dit le Grand Clovis, eſt le véritable Fondateur de la Monarchie Françoiſe: avant lui il n'y a rien que d'incertain dans la ſuite des premiers Rois de France, 246. * Il
* 486. attaque & défait Siagrius dans Soiſſons. Siagrius s'étant refugié chez Alaric Roy des Viſigoths, Clovis le fait demander à Alaric qui le livre, & il lui fait trancher la tête. Par-là Clovis chaſſe les reſtes des Romains hors des Gaules, & fait la conquête de tout ce qui eſt depuis le Rhin juſqu'à la Seine, & de la Seine à la Loire, 302. *& ſuiv.* * Il épouſe
* 491. Clotilde fille de Chilperic & niéce de Gondebaud, *ibid.* Il fait la guerre aux Allemands: prêt à être mis en déroute à la bataille de Tolbiac, il invoque le Dieu de Clotilde: il fait vœu d'embraſſer la Foi, & il obtient la victoire, 303. *& ſuiv.* 304. Il avoit été inſtruit dans la Religion Chrétienne par la Reine Clotilde & par S. Vaſt, qu'on lui avoit donné pour Catéchiſte dans ſon paſſage à Toul. * Il ſe fait bapti-
* 495. ſer à Reims: le S. Chrême eſt apporté du Ciel, 304. Sa ſœur Albofléde & trois mille ſoldats ſont baptiſés avec lui par S. Remy, *ibid.* Il défait Gondebaud Roy de Bourgogne, 305. Alaric Roy des Viſigoths, 306. Anaſtaſe Empereur d'Orient lui envoye les Ornemens Patriciens & Conſulaires, & le fait féliciter. Theodoric Roy d'Italie bat Clovis devant Arles, & lui défait trente mille hommes. Par-là Clovis perd toutes les conquêtes qu'il avoit faites dans la Provence & dans le Languedoc. Après avoir défait tous les petits Rois de ſa nation, * il meurt à Paris, & il eſt enterré dans l'E-
* 511. gliſe des Apôtres S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui ſainte Geneviéve. Il laiſſa quatre fils, Thierry, Clodomir, Childebert & Clotaire, 307.

Clovis II. fils de Dagobert I. eſt fait Roy de Bourgogne & de Neuſtrie, 400. Il devient encore Roy d'Auſtraſie, & poſſéde toute la Monarchie de France à la mort de ſon frere S. Sigebert, 426. Il a pour épouſe Bathilde. * Il meurt & laiſſe trois fils, Clotaire, Childeric & Thierry, *ibid.* * 655.

Cloux: Ville des Cloux. Voyez *Verdun.*

Colmar en Alſace. * L'Empereur Gratien gagne une grande * 378. bataille contre les Allemands près de cette Ville. Le Roy Triarius meurt dans le combat, & il perd avec lui plus de quarante mille hommes, 218. *& 219.*

Cologne, Capitale des Ubiens. Agrippine * envoye une * 50. Colonie de Vétérans dans cette Ville, & lui donne le titre de Colonie Romaine ſous le nom de *Colonia Agrippina*, & cela parce que c'étoit le lieu de la naiſſance de cette Impératrice, 70. * Il paroît autour de cette Ville des feux effroyans, * 58. ſortant de terre & conſumant les biens. On ne pouvoit les éteindre ni par l'eau ni par aucune liqueur; mais ſeulement à coups de pierres ou de bâtons, ou en les couvrant avec des vieux habits, 71. * Les Gaulois revoltés contre les * 70. Romains, y font des Aſſemblées, 82. Les Chefs des Gaulois invitent cette Ville à entrer dans leur revolte, & à maſſacrer les Romains: elle y conſent à certaines conditions, 86. Cologne eſt attaquée par ſes ennemis: Céréalis court au ſecours, 92. *& 93.* * S. Géréon & trois cent dix-huit de * 216. ſes Compagnons, avec pluſieurs autres de la Légion Thébéenne, y ſoufrent le Martyre, 148. Elle eſt ruinée par les François, les Saxons, &c. * Julien alors Céſar, la re- * 356. pond ſur eux, & la fait rétablir, 187. *& ſuiv.* * Concile * 346. contre Euphrate Evêque de cette Ville, accuſé d'Arianiſme: S. Maximin y préſide, 173. * Troubles dans cette E- * 869. gliſe à l'occaſion de Hilduin & de Gilbert, tous deux concurrens pour l'Evêché, 734.

Colomban (S.) Sa Régle a été obſervée avant toute autre dans le double Monaſtére d'Habend ou du S. Mont, & à Luxeüil, 388. *& 389.* Il s'eſt retiré à la Cour de Clotaire II. pour éviter la perſécution de la Reine Brunehault: * Clo- * 610. taire le conſulte ſur le parti qu'il doit prendre dans la guerre entre les deux freres & Rois Théodebert & Thierry; & ce Prince embraſſe la neutralité par le conſeil de S. Colomban, 371.

Commercy. * Une jeune fille qui demeuroit près de Com- * 823. mercy, a paſſé trois ans ſans boir, ſans manger, ſans avoir faim & ſans être incommodée, 604.

Commode: L'Empereur Commode ſuccéde à Marc-Auréle: montre beaucoup de douceur envers les Chrétiens, 108. Il fait la guerre aux Allemands avec ſuccès, *ibid.* Materne ſimple ſoldat ſe révolte contre lui, & ſe met à la tête d'une troupe de déſerteurs. Commode le fait arrêter & mettre à mort. Cet Empereur ſe rend odieux aux ſoldats par ſes cruautés & ſes bouffonneries. * Il ſe forme une conjura- * 192. tion contre lui: Narciſſe le ſurprend, & l'étrangle.

Compiégne. * On tient un Concile dans cette Ville, où * 757. l'on fait dix-huit Articles preſque tous ſur le mariage, 536. * On y tient une Diéte, où l'on accuſe fauſſement Louis le * 833. Débonnaire d'être l'ennemi de l'Etat, & on le condamne à mener le reſte de ſes jours une vie privée & pénitente à S. Médard de Soiſſons, 649.

Condruſes, Peuples du Condrieux, Pays voiſin de Liége, 38.

Conrade I. Empereur. Loüis de Germanie, dernier des Princes de la race de Charlemagne, qui ait régné en-deçà du Rhin, étant mort, ſes Etats appartenoient à Loüis le Simple, comme à l'héritier légitime; mais les Seigneurs Allemands mépriſant ſa jeuneſſe & ſon peu de valeur, * * 912. élurent Conrade pour Empereur, 808.

Conſtance, Général d'armée de l'Empereur Honoré, * * 411. eſt envoyé contre Géronce qui s'étoit révolté en Eſpagne: il triomphe de lui & le met en fuite: 265. Il oblige les Goths à quitter les Gaules, & à ſe retirer en Eſpagne, 267. *& 268.* A été fait Patrice ſous l'Empereur Honoré. Il épouſe Placidie, dont il a Valentinien III. Il fait la paix avec Vallia Roy des Goths en Eſpagne. * Il eſt déclaré Auguſte par * 2 41. Honoré: il meurt à Ravenne après ſept mois de régne, 271.

Conſtance, ſurnommé *Clore*, à cauſe de ſa pâleur, fils d'Eutrope & de Claudia, famille des plus diſtinguée en Illyrie, étoit petit neveu de Claude II. * Il avoit épouſé Hé- * 274. léne, dont il avoit eû Conſtantin. Cette ſainte Impératrice n'étant pas d'une naiſſance diſtinguée, il eſt obligé de la répudier, & d'épouſer Théodora, * lorſqu'il eſt créé Céſar * 292. par l'Empereur Dioclétien, 152. Il a ſes Gaules, l'Eſpagne, l'Angleterre, & la Mauritanie Tingitanne dans ſon Département, 151. Il étoit doué d'excellentes qualités. Beau trait de ſon déſintéreſſement, 152. Il vient dans les Gaules, ſurprend Carauſe avec ſon armée à Boulogne, & l'oblige à ſe rendre. Il rétablit la Ville d'Autun ruinée ſous l'Empereur Claude II. * Il paſſe en Angleterre: reprend ce * 296. Pays ſur Allecte qu'il défait: il rend la mer libre, & aſſûre le repos des Gaules, 153. Il n'étoit pas Chrétien: cependant il aimoit & protégeoit la Religion Chrétienne. Il chaſſa

Digitized by Google

de ſa Cour ceux des Chrétiens qui avoient ſacrifié leur Religion à leurs intérêts, comme des lâches incapables de garder la fidélité aux hommes, 154. Dioclétien & Maximien Hercules ayant quitté l'Empire, * Galere & Conſtance ſont déclarés Empereurs; le premier de l'Orient, & le ſecond de l'Occident, 154. Conſtance bat les Pictes peuples d'Ecoſſe. Conſtantin ſon fils le vient trouver à York en Angleterre. * Conſtance y meurt, & ſon fils eſt déclaré Empereur, 155.

Conſtance Empereur, ſecond fils de Conſtantin le Grand, * reçoit l'Aſie, l'Aſſyrie & l'Egypte en partage, 172. Il finit la guerre des Perſes: ſe fait déclarer Empereur d'Occident après la mort de ſon frere Conſtant, 181. * Il crée Gallus Céſar pour l'Orient, *ibid.* Il remporte pluſieurs Victoires contre Magnence qui s'étoit ſoulevé contre lui, 182. Il pourſuit le vainqueur qui ſe tue lui-même, *ibid.* Il fait Julien Céſar, 187. Il met fin à la guerre des Perſes, marche contre Julien dans l'Illyrie. * Il meurt en chemin à Mopſuerêne, au pied du Mont Taurus, 196.

Conſtant Empereur, troiſiéme fils de Conſtantin le Grand, * reçoit en partage l'Illyrie, l'Italie & l'Afrique, 172. * devient Maître des Gaules par la mort de Conſtantin II. ſon frere aîné, *ibid.* Il renvoye S. Paul Evêque de Conſtantinople & S. Athanaſe Evêque d'Alexandrie, chacun dans leur Siége, *ibid.* Il appuye les Déciſions du Concile de Sardique, 175. Il donne les François qui ravagent les Gaules, 179. Il rend la paix aux Gaules. Magnence ſe revolte contre lui, & le fait tuer, 180.

Conſtantin, fils de Conſtance-Clore, dit le Grand Conſtantin, * eſt fait Empereur après la mort de ſon pere, 155. Il honore la Religion Chrétienne, & fait un Edit en ſa faveur avant ſa converſion, *ibid.* Il réprime les François violateurs de leurs Traités: il fait mourir deux de leurs Rois, en les expoſant aux bêtes, 155. Il établit des Jeux ſolemnels en mémoire de ſes victoires ſur cette nation: il fait bâtir un Pont ſur le Rhin à Cologne, 156. * La Croix lui apparoît: il ſe fait Chrétien, remporte la victoire ſur Maxence & Licinius, donne la paix à l'Egliſe, 160. *& ſuiv.* Condamne & arrête les Donatiſtes, 163. Défend le ſupplice de la Croix, 164. Fait pluſieurs Loix, *ibid.* Fait Céſars Criſpe & Conſtantin ſes fils, & Licinius fils de Licinius, *ibid.* Défend la Plaidoyerie & les œuvres ſerviles aux jours de Dimanche, 165. Défait Licinius & régne ſeul: fait triompher la Religion, *ibid.* Il indique le premier * Concile général de Nicée contre les Ariens, *ibid.* Fait mourir ſon fils Criſpe ſur de fauſſes accuſations, enſuite Fauſte ſon accuſatrice, 169. Il tombe malade à Conſtantinople; il ſe fait tranſporter à Helenople. * Il ſe fait baptiſer, & meurt, 171. Voyez *pag. 216. & ſuiv.* Ce qu'il a fait, dit & écrit à l'occaſion de ſa Pélévation de S. Ambroiſe à l'Epiſcopat.

Conſtantin le Jeune, Empereur, ſecond fils du Grand Conſtantin, 171. * Reçoit les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre en partage, *ibid.* Mécontente de ſon ſort, il fait la guerre à Conſtant ſon frere, 179. Il livre bataille inconſidérément: il périt dans une ambuſcade, *ibid.*

Conſtantin-Copronyme, Empereur d'Orient, envoye une Ambaſſade au Roy Pepin, dit le Bref: * il lui fait préſent d'une Orgue, Ouvrage juſqu'alors inconnu en France, 500.

Conſtantin, ſimple ſoldat, * eſt fait Empereur en même tems que Marc & Gratien par les ſoldats, qui tuent ſucceſſivement les deux derniers, 262. Conſtantin fait la guerre aux Romains & aux Barbares qui demeurent attachés à Honoré, *là-même*. Il tire ſon fils Conſtant du Cloître, pour le faire Céſar & enſuite Auguſte, *là-même*. Theodoſe le Jeune l'aſſocie à l'Empire, mais malgré lui, 263. Géronce ſe révolte, & il donne l'Empire à Maxime homme obſcur. * Conſtantin & Conſtant ſont tués, auſſi-bien que Géronce, 265.

Conſtantinople *, Ville fondée par Conſtantin le Grand, deux ans après, cet Empereur en a fait le ſiége de ſon Empire, 169.

Corbinien (*S.*). * Il reprend & bat une femme, pour avoir guéri le fils de Plitrude Ducheſſe de Bavière, par les ſecrets de la magie. Cette Princeſſe le fait tuer, 482.

Cordubo (*Cucius Domitius*), * Général des Troupes de la baſſe Germanie, homme exact & ſévére: il rétablit l'ancienne diſcipline parmi les ſoldats, 69.

Cougnou, Monaſtére, * bâti dans les Ardennes par le Roy Sigebert en faveur de S. Remacle, 415. 426. On en voit encore des reſtes dans le Prieuré de ce nom ſur le Semoy, 423.

Crau-te, un des fils de Clotaire, * ſe ſoulève deux fois contre Clotaire I. Roy d'Auſtraſie ſon pere: Clotaire lui pardonne la premiere: après la ſeconde *, il le fait étrangler & brûler avec ſa femme & ſes enfans, 336. *& ſuiv.*

Criſpe, fils aîné de Conſtantin le Grand, Prince d'un rare mérite & plein de bonté. * Son pere le fait Céſar, il a eû Lactance pour Précepteur: a remporté une victoire ſur les François, 164. Fauſte ſeconde femme de Conſtantin l'accuſe de l'avoir ſollicitée à un inceſte: il eſt encore accuſé de crime d'Etat: Conſtantin trop crédule, * le fait mourir, 168. *& ſuiv.*

Crocus, Roy des Allemands, * fait irruption dans les Gaules; ravage Mayence, Metz & pluſieurs Provinces; ruine les plus beaux Edifices: il fait des Martyrs: il eſt condamné à mort à Arles, 137.

Crodegang ou *Grodegang*, étoit du Pays d'Haſbaine: * a fondé l'Abbaye de Gorze, doté celle de S. Avold, 609. * Il a mis dans celle-ci le Corps de S. Nabor, & dans celle-là celui de S. Gorgon, 510. *& ſuiv.* Le Roy Pepin l'envoye à Rome, & il y reçoit le *Pallium*. Il aſſiſte aux Aſſemblées de Compiégne & d'Attigny, & au Concile de Metz, 509. *& ſuiv.* Il donne une Régle aux Chanoines: ſa Régle, 513. *& ſuiv.* Il répare l'Egliſe Cathédrale, fait d'autres Edifices: * eſt enterré à Gorze, 524.

Crodielde, fille du Roy Charibert, & Baſine fille du Roy Chilperic, * furent excommuniées pour des violences commiſes contre Leubovere leur Abbeſſe: elles rentrent dans leur devoir, & on leur rend la Communion au Concile de Metz, 324. *& ſuiv.*

Crodoalde, un des Courtiſans de Dagobert: ſon caractere. Il déplaît à ce Prince: Clotaire parle fortement pour lui: * Dagobert lui fait trancher la tête, 394.

Croix (*Sainte-Croix de Poitiers*), Abbaye de Religieuſes, * fondée par ſainte Radegonde. Elle y établit la Régle de S. Céſaire d'Arles. Marove Evêque de Poitiers a la juriſdiction ſur ce Monaſtére. Radebonde, Agnés, Leubovere, en ſont Abbeſſes ſucceſſivement, 324.

Croſoldus, Evêque Ecoſſois, * gouverne l'Egliſe de Metz pendant une vacance de vingt-ſept ans, 627.

Crotrude, premiere femme de Charles-Martel, dont il a eû Carloman & Pepin, 487.

Crumbert (*S.*), Archevêque *, devint Miniſtre du Roy Dagobert, après la retraite de S. Arnoû. Il n'eut ni moins de ſageſſe, ni moins de lumieres que S. Arnoû; mais Dagobert ne l'écouta pas, 397.

D

DABO ou *Dasbourg*, Château en Alſace à trois lieuës de Starbourg, ruiné, *D.* 195. * Bâti par Vernera Evêque de Strasbourg, *D.* 197.

Dadon Abbé de S. Vanne, eſt * fait Evêque de Verdun, & gouverne les deux Egliſes. Difficultés avec l'erratic Archevêque de Tréves, au ſujet de l'Election de Dadon, 831. Son attachement aux Rois de Germanie, lui attire la perſécution de Boſon: ſon Egliſe & tous les Titres ſont brûlés par ce Prince, 832. Il étoit ſucceſſeur de Berard, 831. berthaire Hiſtorien de l'Egliſe de Verdun, lui dédie ſon Ouvrage, *ibid.* Etoit un homme ſçavant. Ses Ecrits, 832.

Dagobert I. fils de Clotaire II. * eſt fait Roy d'Auſtraſie par ſon pere, 378. Il a S. Arnoû pour Miniſtre, & Pepin pour Maire du Palais, *ibid.* Il épouſe Gomatrude, & demande à ſon pere les Terres démembres de ſes Etats: accord fait entre eux, 381. Il accorde à S. Arnoû la permiſſion de ſe retirer dans la ſolitude, & commence, 382. * Il marche contre les Saxons révoltés: il eſt obligé de plier, & reçoit un coup ſur ſon caſque: mais enſuite il les défait, 395. *& ſuiv.* Ses bonnes & mauvaiſes qualités. Il avoit cédé une petite partie de ſes Etats à ſon frere Charibert, 381. Mais il devint Maître de toute la France à la mort de ce Prince, 398. * Il meurt, & il eſt enterré à l'Abbaye de S. Denys, 400.

Dagobert II. fils de Sigebert. * Grimoalde Maire du Palais, le fait tranſporter en Ecoſſe après la mort du Roy ſon pere, afin de faire ſon fils Childebert Roy d'Auſtraſie, 426. Après la mort de Clotaire, la Reine Imnechilde engage S. Vultride Evêque d'York à le faire tranſporter en France. Childeric ſon oncle lui donne l'Alſace, &c. * Il eſt reconnu depuis Roy d'Auſtraſie, 433. Guerre entre lui & Thierry ſon oncle, 436. Il eſt Fondateur de pluſieurs Monaſtéres, 432. *& ſuiv.* * Il eſt tué près de Stenay, & comment: il fut enterré dans l'Egliſe de S. Remy de Stenay: cette Egliſe a donné commencement au fameux Prieuré de S. Dagobert, 437.

Dagobert III. fils de Childebert, * meurt après cinq ans de régne: il laiſſe un fils nommé Thierry encore au berceau: Charles-Martel fait régner à ſa place un certain Daniel, ſous le nom de Chilperic II. 477.

Dagobert (*S.*) Prieuré à trois lieuës de Stenay: ſon commencement, & ce qui a donné occaſion à ſa fondation. * Godefroy de Bouillon en chaſſe les Chanoines, & il y met des Bénédictins de l'Abbaye de Gorze, 437.

Digitized by Google

Dasbourg : Origine & Généalogie de la Maiſon de Daſbourg, *D.* 186.

Dece, Empereur après Philippe, combat contre ſes Compétiteurs Lucius-Priſcus & Julius-Valens, 130. *&* 131. Plein de bonnes qualités: appaiſe les guerres civiles dans
* 251. les Gaules: fait la guerre avec ſuccès aux Barbares: * il eſt tué avec ſon fils dans une bataille, 131.

* 8. *ſiécle.* *Denys* (*S. Denys Abbaye*). * Le Roy Pepin le Bref a commencé l'Egliſe de cette Abbaye: il y eſt mort, & il y a été enterré. Charlemagne ſon ſucceſſeur a achevé cette
* 836. Egliſe, 506. * Il s'y tient une Aſſemblée de Prélats, où l'on condamne tout ce qui a été fait contre Louis le Débonnaire au Concilibule de Compiégne, & on rétablit ce Prince ſur le Trône, 653.

* 245. *E.* *Denys* (*S.*) * eſt envoyé dans les Gaules par le Pape S. Fabien, & il fonde l'Egliſe de Paris.

Denuelin, Duché ſitué entre la Seine & l'Oiſe: il avoit été promis à Clotaire Roy de Soiſſons par Thierry Roy de
* 613. Bourgogne: * Clotaire ſe met en poſſeſſion de ce Duché: Thierry lui fait la guerre à ce ſujet; mais il meurt, & Clotaire demeure paiſible poſſeſſeur de ce Duché, 373.

* 325. *Défiré* (*S.*) * Evêque de Verdun, ſucceſſeur de ſaint Vanne, étoit natif de la Turinge: il eſt emmené priſonnier en France, 317. Thierry Roy d'Auſtralie le perſécute ſur de fauſſes accuſations: il s'enfuit à Tréves vers Nicetius Archevêque: à ſon retour il fait de grandes largeſſes à ſon
* 558. peuple ruiné: il aſſiſte à deux Conciles: * tems de ſa mort, 317.

* 634. *E.* *Didier* (*S.*) * Evêque de Cahors, étoit ami à S. Paul Evêque de Verdun. Il a écrit pluſieurs Lettres; une à S. Paul, 403. une à S. Modoalde, 407. une à S. Goeric Evêque de Metz, 415. une à S. Cloſi auſſi Evêque de Metz, 415. &c. Il y a auſſi pluſieurs Lettres de S. Sigebert Roy d'Auſtralie à S. Didier, & de S. Didier au Roy Sigebert, toutes dictées par l'eſprit de piété, 425.

Didier, l'un des Généraux d'Aſtolphe Roy des Lombards,
* 756. * ſuccéde à ce Prince dans le Royaume de Lombardie, 501.

Didier, Roy des Lombards. Charlemagne avoit épouſé ſa fille, & il la répudia. Les deux Princes ſe font la guerre,
* 774. 551. * Didier eſt vaincu, dépouillé de ſes Etats, & le Royaume de Lombardie demeure éteint dans ſa perſonne, 552.

* 659. *E.* *Dié* (*S.*) Evêque de Névers: * il abdique l'Epiſcopat, & ſe retire en différens endroits, enfin dans le Val de Galilée, aujourd'hui S. Diey. Il y bâtit deux Egliſes, & il y fonde
* 679. *E.* une Abbaye, 445. * Sa mort, 449.

Saint-Diey. Cette Egliſe a eû ſon Evêque particulier,
* 659. *D.* 47. Eſt d'abord une Abbaye * fondée par S. Dié: elle ſert de retraite à pluſieurs Solitaires, qui obſervent les deux Régles de S. Benoît & de S. Colomban, 444. *&* 445. Les Religieux s'étant relâchés, les Chanoines ayant pris leur
* 10. *ſiécle.* place, ils ſont chaſſés, * & le Duc Frideric y met des Religieux de S. Benoît. On leur donne Ercambert Sacriſtain de Moyen-moutier pour Abbé. Pendant ſon gouvernement il ruine les biens & la régularité de cette Abbaye, & le Duc Frideric la donne de nouveau à des Chanoines, à qui elle eſt aujourd'hui, 876. *&* *ſuiv.*

Dieuze, Ville ancienne & fameuſe en Lorraine ſur le
* 329. chemin de Metz à Strasbourg. * Les Huns ſous Attila y paſſent, emmenant S. Auteur Evêque de Metz, & pluſieurs Bourgeois. Ils y ſont frappés d'aveuglement, & ne peuvent continuer leur route, qu'après avoir donné la liberté à leurs priſonniers, 276. *&* *ſuiv.*

* 274. *Dioclétien* * eſt reconnu Empereur par l'Armée d'Orient, 144. Il tue Aper meurtrier de Numérien: il défait Carin ſon Compétiteur, 146. La Légion Thébéenne ſouffre le Martyre ſous cet Empereur, 147. Etat de l'Empire & de la Religion ſous ſon Régne, 143. Ses guerres contre pluſieurs
* 286. peuples, 149. *&* 150. * Il aſſocie Maximien-Hercules à
* 292. l'Empire, 146. * Il donne la qualité de Céſar à Conſtance-Clore & à Maximien-Galere, 151. Il peuple quelques
* 305. Pays de François, *ibid.* * Il quitte l'Empire à Nicomédie, 154.

* 416. *E.* *Diſſorge*, Château ſur les frontiéres de la Turinge: * Clodion Roy des François y tailloit ſa demeure, 270.

* A. J. C. 54. *Divitiacus*, Chef de ceux d'Autun: * Céſar lui donne ordre d'entrer dans le Beauvaiſis, 28.

* 764. *Dixmes*: * Pepin le Bref ordonne qu'on les payera aux
* 619. Egliſes; & comment, 506.

Dode, niéce de S. Baudry: * ce Saint ayant bâti le Monaſtére de S. Pierre de Reims, il y mit cette ſainte fille, 466.

* 709. *Dodon* * Evêque de Toul, ſucceſſeur de Magnalde, 458.

Domitien régne après Tite ſon frere: ſe rend odieux aux Chrétiens & à ſon peuple par ſa cruauté: c'eſt un ſecond Néron: donne la ſacrée des Cattes & Allemands: le bénat lui défére l'honneur du triomphe, 180. On lui donne le nom de Germanique: veut ſe faire paſſer pour une Divinité: * il eſt tué après 15. ans, 15. jours de régne, 101. * 90.

* 406. *E.* *Don* (*S.*) ou *Donat*, * ſouffre la Martyre du tems des Vandales entre S. Nicolas & Lunéville: on bâtit une Chapelle ſur la place où il a ſouffert. * L'Abbé de S. Manſuy
* 12. *ſiécle.* y unit les biens que l'Abbaye poſſéde à Dombasle: on en forme un Prieuré qui appartient à la Collégiale de S. Georges de Nancy, 260.

Donat, Evêque des Cafes-noirs en Afrique, Chef des Schiſmatiques appellés Donatiſtes; * condamnés à Rome & * 314.
à Arles par deux Conciles: relégués par Conſtantin, 162. *&* 163.

Douzy: * Dans un Concile tenu à Douzy près de Mouzon, * 871.
Hincmar de Laon, neveu de Hincmar de Reims, fut dépoſé pour ſes crimes, 750.

Drogon, Comte ou Duc de Champagne, fils d'Aurigiſe & de Plectrude, Comte ou Duc de Champagne, * meurt, * 708.
& il eſt enterré à S. Arnoû de Metz. Il étoit petit-fils de S. Arnoû, 880.

Drogon, Evêque de Metz & Abbé de Luxeüil, cinquiéme fils de Charlemagne, eſt * ſoupçonné avec ſes freres * 818.
Hugues & Thierry d'être entrés dans la ligue de Bernard Roy d'Italie, contre l'Empereur Louis. Ils ſont obligés à prendre la Tonſure Cléricale, 599. Louis le Débonnaire le reconcilie avec eux: il leur laiſſe la liberté de choiſir un état: ils embraſſent celui de l'Egliſe, 602. Louis le Débonnaire leur frere prend ſoin de leur éducation. * Dro- * 813.
gon eſt fait Evêque de Metz, 603. Il fut chargé par l'Empereur Loüis de rétablir l'Abbaye de Maur-mouſtier: il y transféra les Corps de S. Céleſte & S. Auteur, deux de ſes prédéceſſeurs, 661. A * fait auſſi la Tranſlation de ſainte * 818.
Gloſſinde, *ibid.* Il gouverne pluſieurs Monaſtéres: il agrandit & embellit l'Egliſe de S. Arnoû, pour y mettre la Régle de S. Benoît: transfére le Corps de S. Adelphe Evêque de Metz à Neuviller, 662. Il eſt fait Archichapelain de l'Empereur ſon frere, & Vicaire du Pape Sergius II. dans les Gaules: difficultés des Evêques de France à l'occaſion de cette derniere dignité, 622. *&* *ſuiv.* Il a eû grande part au rétabliſſement de Louis le Débonnaire ſur le Trône Impérial: il avoit la confiance de cet Empereur, étoit ſon Confeſſeur: il l'a aſſiſté dans ſa derniere maladie, 659. *&* *ſuiv. juſqu'à* 664. Il s'eſt chargé des funérailles de Louis, 660. Après la mort de ce Prince, Drogon eſt conſidéré par Lothaire Empereur, Louis de Bavière & Charles le Chauve ſes neveux, comme s'il étoit leur pere, 663. * Il ſe noya * 855.
dans Lognon près de Luxeuil: il eſt enterré à S. Arnoû près de ſon frere Louis le Débonnaire, 665.

Drogon * Evêque de Toul, eut de la peine à entrer en * 904.
poſſeſſion de ſon Evêché, qui ſouffrit beaucoup des incurſions des Huns & des Hongrois ſous ſon Pontificat, 826. Dans ce tems ſe fit la tranſlation du double Monaſtere du S. Mont, dans le lieu où ſont aujourd'hui les Dames: les Corps des Saints Amé, Romaric, & Adelphe, furent trouvés entiers, & placés dans des Châſſes, 826. *&* *ſuiv.* Charles le Simple fit du bien à la Cathédrale de Toul du tems de Drogon: il lui donna l'Abbaye de Bon-moutier, & Louis III. lui donna celle de Poulangy, 829. Drogon fit de grands biens à ſon Egliſe, qui en ce tems & en quelques autres, étoit deſſervie par des Chanoines & des Moines, 829. *&* 830. Il a voulu retenir le Corps de S. Epvre, mis en dépôt à Toul dans le tems des incurſions; mais il fut prévenu par deux Religieux, 828. * Sa mort, 830. * 921.

Drothaire, frere d'Aigulphe, ou Agiulphe, Evêque de
Metz, * donne la Terre d'Arliſe à l'Evêché de Metz. Il * 605.
en eſt ordonné Evêque par ſaint Aigulphe, 362. Voyez *Arliſe*.

Druydes tenoient le premier rang parmi les Gaulois, 3. Ecrivoient la Langue Gauloiſe en caractéres Grecs, 7. *&* 8. Etoient Miniſtres de la Religion des Gaulois, 9. Etoient les arbitres de tous les différends, *ibid.* Leur Religion, leur Théologie, leurs Sacrifices, Exercices, Habitations, leurs Dieux, 10. *&* *ſuiv.* Leurs femmes étoient Dévineresſes, 13. * Les Empereurs ont défendu leurs cruels Sacrifices & * 43.
leurs ſuperſtitions, *ibid.* Voyez 69.

Drujus & *Germanicus* * font le dénombrement des Gau- * A. J. C.
les par les ordres d'Auguſte, 54. Druſus dans les Gaules en 23.
3988. réprime les Sicambres, paſſe le Rhin, fait alliance avec les Friſons, 55. Meurt en s'en retournant. Autel dreſſé à ſon honneur entre Lippe & le Rhin, 56. Les Allemands le détruiſent. Son fils Germanicus le rétablit, *ibid.* On attribue à Druſus pluſieurs Monumens antiques, dont on voit les reſtes à Metz, &c. 56.

E

EBBON, Archevêque de Reims, eſt un des Evêques qui dépoſerent lâchement l'Empereur Louis le Débon-
naire, 650. * Il eſt dépoſé dans le Concile de Thionville, * 835.
comme

comme principal Acteur de cette tragédie, 654. Le Pape Sergius II. refuſe de lui donner le *Pallium*, & de le rétablir, 680.

Everard, Religieux de S. Mathias, a écrit en Vers & en Proſe les Vies des Saints Euchaire, Valere & Materne : il ajoûta pluſieurs choſes à l'Hiſtoire de Tréves : il a eu ſoin
* 909. des Ecoles de S. Mathias, qui étoient alors fort célébres. * Il y eſt mort, 880.

* 660. *Ebroin*, Maire du Palais, * entreprend de faire Thierry troiſiéme fils de Clovis II. Roy de Neuſtrie, &c. Il eſt relégué dans l'Abbaye de Luxeuil, 428. Il calomnie & perſécute S. Léger, & lui fait ſouffrir le Martyre, 433. *& ſuiv.* Il ſubſtitue un Roy nommé Clovis à Thierry, qu'il dit fauſſement être mort, 434. Il ravage la campagne & les Egliſes, 438. Il perſécute & veut faire tuer S. Vultride, *là-même*. Il ſe rend inſupportable au Roy, odieux à tous par
* 681. ſes fourberies, ſes crimes & ſes attentats : il * eſt tué par Hermentroy, 439.

Eburons, Peuples Liégeois, 38.

Effecia ou *Offica* : on la croit fille de Pepin, ſœur de
* 892. E. Charlemagne. * Elle a fondé le Monaſtere de Retel : ſon Tombeau y a été découvert en 1655. avec une inſcription, 611. *&* 612.

Egil, Abbé de Prum, eſt lié d'amitié avec Loup Abbé de Ferrieres ; a concouru à l'approbation du divorce de Lothaire avec Thietberge ; a été envoyé par Charles le Chauve, pour rétablir l'Abbaye de Flavigny près de Fon-
* 864. tenoy : * il eſt fait Archevêque de Sens, 689.

Egliſes de Tréves, Metz, Toul & Verdun : leurs Hiſtoriens prétendent que S. Pierre lui-même leur a envoyé des Prédicateurs : à quel tems ? 70. 143. *& ſuiv.* Pluſieurs Egliſes deſſervies en même tems par des Chanoines, des Clercs & des Moines, 829.

Elagabal ou *Eleagabal*, Idole adorée à Emeſe : ſa figure étoit de pierre noire. L'Empereur Bafien en étoit Prêtre :
* 213. E. il en tira ſon nom d'Heliogabale : * il la porta à Rome, & il la mit au-deſſus des autres Divinités, & prétendoit qu'elle ſeroit la ſeule adorée, 118.

Elien prend le titre d'Empereur à Mayence : le peuple
* 267. témoigne beaucoup de zéle pour ſon parti. * Poſthume l'attaque, & triomphe de lui, 136.

* 362. E. *Elophe (S.)* * un des premiers Martyrs du Diocéſe de Toul, 195. Lieu de ſa naiſſance : circonſtances de ſon Martyre : ſes miracles, ſon culte, &c. a ſouffert ſous Julien, 197. *& ſuiv.*

Emilien, Commandant des troupes Romaines dans la
* 253. Pannonie, * détrait les Gots. Son armée le proclame Empereur. Ses ſoldats tuent Gallus leur maître : il eſt tué des ſoldats à ſon tour, 132.

Endulan ou *Endulus*, Evêque de Toul, étoit natif de
* 602. E. cette Ville : * il mérita l'eſtime des Rois d'Auſtralie : il fit du bien à ſon Egliſe, 372.

Epinal : S. Goeric n'eſt point le Fondateur de l'Abbaye d'Epinal, c'eſt Thierry I. Evêque de Metz qui l'a * bâti en
* 7. ſiécle. l'honneur de Dieu & de S. Goeric. Adalberon auſſi Evêque de Metz, y a mis d'abord des Clercs, enſuite des Vierges, à qui il donna la Régle de S. Benoît : il leur a bâti une Maiſon qu'il a dotée de grands revenus, 414.

* 9. ſiécle. *Epreuves* par le S. Sacrifice de la Meſſe, * par le fer chaud, l'eau chaude & l'eau froide, 776.

* 698. *Epternac* : * Fondation de cette Abbaye par Irmine fille de Dagobert II. Cette Princeſſe la donne à S. Willibrode : elle eſt ſituée ſur la Soure à quatre lieues de Tréves, 458. S. Martin de Tours y a paſſé & y a été conſolé par un Ange, *ibid.* Pepin d'Hériſtal y fait de grands biens, 476. Elle
* 859. * eſt ſécularisée, 746. *& ſuiv.*

Erenſtein, Abbaye de Religieuſes en Alſace, fondée par Imperatrice Irmengarde, épouſe de l'Empereur Lothaire, 738.

* 689. E. *Ermenthée*, Evêque de Toul, * ſuccéde à Bodon : ce qu'on ſçait de ſon Epiſcopat. Il a eu pour ſucceſſeurs Magualde & Dodon, 438.

Erard (S.) Evêque de Ratisbone & frere de S. Hidulphe ; vient viſiter ſon frere dans la ſolitude de Moyen-mou-
* 707. E. tier. * Ils baptiſent enſemble ſainte Odile : elle étoit aveugle née ; elle reçut la vûe avec la grace du Baptême, 448. *& ſuiv.*

* 903. *Etienne*, * Evêque de Tongres, a compoſé pluſieurs Ouvrages : il dédia à Robert Evêque de Metz celui qu'il fit ſur
* 920. tous les Fêtes de l'année, 822. * Sa mort, 823.
* 753. *Etienne III.* Pape, * vient en France demander du ſecours à Pepin contre Aroiphe Roy des Lombards : de quelle maniere il eſt reçû : on lui donne l'Abbaye de S. Denys pour ſa réſidence, 496. *& ſuiv.* Aroiphe eſt vaincu, & il reſtitue l'Exarquat de Ravenne au Pape, 499. avec la Ville de Commachio. Etienne ſacre à Soiſſons Pepin, qui l'étoit déja par S. Boniface, 499. *& ſuiv.*

Etienne IV. Pape, * vient en France, ſacre & couronne
* 816. Louis le Débonnaire & ſa femme l'Imperatrice à Reims. Il fait de grands préſens à l'Empereur, & après quelques conférences particulieres, il s'en retourne à Rome, 590. *& ſ.*

Eſtival, Abbaye * fondée par Bodon Evêque de Toul : * 660. E.
ſa ſituation : elle a été donnée ſucceſſivement à des Chanoines & à des Religieux : unie à l'Abbaye d'Andlau par Pimperatrice Richarde : * enfin donnée aux Prémontrés par *12. ſiécle.
Mathilde Abbeſſe d'Andlau, 455.

Euchaire (S.) Martyr du Diocéſe de Toul, 200. Lieu de ſa naiſſance : a-t-il été Evêque de Toul ou de Gran, 201. *& ſuiv.* * Son Martyre : le lieu où il a ſouffert : ſon culte
* 362. eſt ancien, *ibid.* Ses Reliques à Liverdun ſont conſumées par le feu : en quel tems, 805.

Euchaire, Valere & Materne envoyés par S. Pierre dans la Gaule Belgique, pour prêcher l'Evangile, *D.* 2. 9. 144.

Eudes, Comte de Paris, * eſt fait Roy de France après
* 888. la mort de Charles le Gros, & à la place de Charles le Simple légitime Héritier, 798. Il aſſûre qu'il ne veut régner que pour conſerver la Couronne au jeune Charles, 799. Ne laiſſe pas de ſe ſoutenir contre Charles. Ils partagent le Royaume de France : * Charles en devient le maître par la
* 898. mort d'Eudes, 805.

Eudes, Duc d'Aquitaine, * ſe joint à Chilperic II. dans
* 735. la guerre contre Charles Martel, qui le bat deux fois, 484.

Eudoxe, veuve de Valentinien III. épouſe le Tyran Maxime, 290. * Elle ſollicite Genſeric Roy des Vandales à ſe
* 455. rendre maître de Rome, 291.

Eve : la Comteſſe Eve femme de Hugues II. Comte de Chaumontois, * donne le Château de Lay à S. Arnoû, 880.
* 950.

Evêques de Metz : Diſſertation ſur les premiers Evêques de Metz, *D.* 14. Liſte Généalogique des Evêques de Metz, *D.* 23. *& ſuiv.*

Evenus eſt * fait Empereur par Arbogaſte après la mort
* 392. de Valentinien II. 245. Il fait la guerre à Theodoſe, qui après une victoire complette qu'il remporte contre lui, ſe le fait amener chargé de liens : * Theodoſe, après pluſieurs
* 394. reproches, lui fait enſuite trancher la tête, 247. 248.

Eſpere (S.) ou *Aper*, eſt natif d'un Village nommé Tran-
* 479. cel au Diocéſe de Troye en Champagne, 295. * A pû être Diſciple de S. Loup, & être connu à Toul par ſon moyen, *là-même*. On le force à monter ſur le Siége Epiſcopal de cette Ville, vacant par la mort de S. Ours, 295. Son principal caractére eſt la miſéricorde : il ſe dépouille ſouvent de ſes habits en faveur des pauvres : il délivre par miracle trois priſonniers à Châlons-ſur-Saonne, & des Energuménes, *là-même*. Il jette les fondemens d'une Egliſe qu'il ne peut achever : cette Egliſe eſt d'abord conſacrée à S. Maurice, enſuite à S. Epvre. * Il y eſt enterré, enſuite porté à Toul, * 6. ſiécle.
& rapporté dans l'Abbaye de ſon nom. Son culte eſt fort ancien & fort étendu dans le Diocéſe, 295. *& ſuiv.* Eſt-il le même que cet Aper, auquel S. Paulin a écrit pluſieurs Lettres ? 296.

Epvre (S.), Abbaye la plus ancienne du Diocéſe de Toul, ſituée au Fauxbourg, ou plutôt dans un Village voiſin de la Ville de Toul, 295. * S. Epvre en jette les fonde- * 6. ſiécle.
mens. S. Albaud y établit une Communauté ſur le modéle au commencc.
de celle des premiers Chrétiens, 296. S. Antimond ſucceſſeur d'Albaud, augmente ce Monaſtére, & y maintient la régularité. La Régle de S. Colomban, celle d'Agaune y ont-elles été obſervées ? A quel tems celle de ſaint Benoît y a-t-elle été introduite ? Voyez pag. 297. *& la Diſſertation ſur les Evêques de Toul*, 30. Odoard un des Favoris de Charles Martel, uſurpe cette Abbaye : l'Evêque Godon s'en
* 829. E. plaint, 535. * Frotaire qui en avoit été Abbé, eut une grande affection pour elle : il la conſerva étant Evêque : il lui a fait rendre ſes biens, les a augmentés, a relevé les Bâtimens : il a rétabli la Diſcipline Réguliere, & introduit la Régle de S. Benoît, 633. *& ſuiv.* & 888. Les Religieux ſe
* 948. relâchent de la pratique de cette Régle, & * S. Gauzelin Evêque de Toul, l'y fait revivre, en y établiſſant la même Réforme qui étoit en vigueur à Gorze, *là-même*. Voyez *Gauzelin*. Il lui fait reſtituer ſes biens. Elle devient, comme auparavant, un Séminaire de ſaints Perſonnages, & une Ecole publique pour les Sciences. De ſon ſein ſont ſortis des Abbés & des Réformateurs pour les Abbayes de S. Manſuy, de Montier-en-Derf, de S. Vanne, 888. *juſq.* 897.

Euſtaiſe (S.) * engage S. Amé à venir avec lui à Lu-
* 613. xeuil, 386. S. Amé & S. Euſtaiſe, & le double Monaſtére de S. Mont, étoient ſoumis à S. Euſtaiſe : Luxeuil étoit le Chef-d'Ordre de ces Maiſons, 388. *&* 392. S. Euſtaiſe reprend S. Romaric & S. Amé de quelques petites fautes : cette correction a des ſuites, 388. *& ſuiv.* Il va en Allemagne pour réfuter les Hérétiques : à ſon retour il paſſe à Meuſe ; il rend la vûe à Salaberge, fille de Gondoin & de Sartrude ſes hôtes : il la guérit auſſi d'une perte de ſang, 452. * 625.
* Sa mort, *ibid.*

Eutrope & Stilicon, tous deux Miniſtres de l'Empereur Arcade en Orient. Jalouſie & mésintelligence entre eux. Eutrope veut faire tuer Stilicon. * Tous deux ſont faits Conſuls, 251, *& ſuiv.* * 400.

F

FABIEN (*S.*) Pape ſous Dece: * envoye ſept Evêques dans les Gaules, pour y prêcher l'Evangile, 130. * 245.

Felicius * Evêque de Trêves, ſucceſſeur de S. Modoalde, 407. * 640.

Felix Evêque de Trêves, ſucceſſeur de Britton: S. Martin * aſſiſte à ſon Ordination, & il s'en repent, parce que cet Evêque eſt auteur des Priſcillianiſtes, 237. *& ſuiv.* Il ſe retire dans un Monaſtere qu'il fait bâtir à Trêves: il y eſt honoré comme Saint, 250. Il fait la Tranſlation du Corps de S. Paulin. * Sa mort, ſes Reliques, 251. * 316. * 498. E.

Felix, Evêque de Metz au commencement du ſeptiéme ſiécle, 471.

Felix, Evêque d'Urgel, croit & enſeigne que J. C. n'eſt pas vrai Fils de Dieu ſelon la nature humaine, mais ſeulement Fils adoptif. Il eſt condamné dans les trois Conciles de Francfort, de Fréjus & de Rome. * Il renonce à ſes erreurs dans le Concile d'Aix-la-Chapelle, 569. * 799.

Firmin (S.) Evêque de Verdun, étoit natif de Toul. * Il eſt fait Evêque dans un âge avancé: il a le don de Prophétie & des Guériſons: il meurt, & il eſt enterré dans l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui S. Vanne: * enſuite tranſféré à Flavigny dans l'Egliſe qui porte ſon nom, 298. *& 299.* * 416.

Flavigny: Le Corps de S. Firmin, Evêque de Verdun * y eſt tranſféré: il y eſt conſervé dans une Chaſſe prétieuſe, & Dieu y opére des guériſons miraculeuſes, 299. * 950. E.

Flodoard, Auteur célébre, * natif d'Epernay, fut Prêtre de Reims, puis Curé de Cormicy. Peu content de l'Archevêque Hugues, il quitta le ſiécle, & mourut Abbé ou de S. Remy de Reims, ou de Hautvillers. Ses Ouvrages, 850. * 950. * 10. *ſiécle.*

Florus, Diacre de Lyon, * a compoſé un Ouvrage, pour réfuter Amalarius, Diacre de Metz, 619. * 829. E.

Flothert, Religieux de S. Mathias de Trêves, * a écrit cinq Livres en Vers, pour décrire la ruine de Trêves par les Normands, 820. * 885.

Fontenay, Bourg dans l'Auxerrois, où les Rois Lothaire, Loüis & Charles fils de Louis le Débonnaire, * ſe livrerent bataille: Lothaire y fut vaincu: les François y perdirent cent mille hommes, 670. *& ſuiv.* * 841.

Fortunat (Venance) étoit de Ravenne. * Il vient en France. Il nous a laiſſé une deſcription de ſon Voyage. Il fixa ſa demeure à Poitiers, dont il fut * fait Evêque étant avancé en âge, 315. Il avoit paſſé à Verdun, & il fit deux Poëmes à la loüange de S. Airy qui l'avoit bien reçû, 319. * 562. E. * 599.

Fortunat, Archevêque de Grade: Charlemagne * lui donne l'Abbaye de Moyen-mouſtier, 600. *& 630.* Il entretient Lindrit dans ſa révolte contre cet Empereur: il ſe retire à Conſtantinople, 800. A été Patriarche de Jeruſalem, ſelon quelques Auteurs: a porté pluſieurs Corps ſaints à Moyen-mouſtier, entr'autres, du Lazare & de Joſeph d'Arimathie. * Sa mort, 629. *& 630.* * 802. * 825.

Fortunat, Evêque de Poitiers, compoſe un Poëme à la loüange de S. Nicet Archevêque de Trêves, 314.

Fouques, Abbé de S. Remy de Reims, eſt * fait Archevêque de ce Siége en la place d'Hebbon qui eſt dépoſé, 655. * 835. E.

Framont, Montagne ſituée entre la Lorraine & l'Alſace à ſix lieues de Molsheim. Quelques Auteurs prétendent que Pharamond & Méroué y ont été enterrés: on y trouve des Divinités Gauloiſes & des Monumens des Romains, 270.

Franche-Comté. Les peuples de la Franche-Comté ſont les Alliés des Romains, 24.

Francfort. * On y tient un Concile, où Felix d'Urgel & Elipand Evêque de Tolléde ſont condamnés. On y fait pluſieurs Canons ſur la Diſcipline, & une déciſion ſur le culte des Images, 571. * 794.

Francs (Les) ou *François*, originaires d'Allemagne: habitoient au-delà du Rhin vers Mayence, juſqu'à ſon embouchure, 126. Leur caractére, leurs mœurs, leurs exercices, leur Religion, 127. *& ſuiv.* Etoient fort ſuperſtitieux, 129. Faiſoient un jeu de violer leurs ſermens, 128. Leurs habillemens, leur boiſſon, leurs armes, &c. *ibid.* * Font des irruptions dans l'Eſpagne, l'Afrique, les Gaules & l'Empire: ces irruptions ſervent à l'avancement de la Religion, 137. * Paſſent le Rhin & ſont vaincus par Conſtant, 133. Sont puiſſans dans la Cour de Gratien: pourquoi? 221. Ils répandent la terreur dans les Gaules: défont les troupes de Maxime, 142. *& ſuiv.* Quels ont été les premiers Rois de France; les tems & les lieux de leurs régnes, 268. *& ſuiv.* * Pluſieurs petits Rois en France, 798. * 267. E. * 354. * 9. *ſiécle.*

Frédégonde, épouſe Chilperic Roy de Soiſſons, 339. Ses fourberies & intrigues, *ibi-même.* * Elle fait arrêter Brunehaut ſa ſœur & ſon fils Childebert, après la mort de Sigebert, pour ôter le Royaume d'Auſtraſie à celui-ci, 343. Elle ſe met à la tête de l'armée de Clotaire, elle * défait celle de Childebert, & ravage la Champagne, 357. *& ſuiv.* * Après la mort de Childebert, elle fait la guerre aux deux Princes ſes ſucceſſeurs: elle les bat: elle meurt, & elle eſt enterrée à S. Germain-des-Prés, 358. * 575. * 597.

Fridéric oncle d'Adalberon Evêque de Metz: ſa converſion: il ſe retire à Gorze: il en fut Prieur: ſujet à des émotions: il exerçoit la patience du B. Jean de Gorze: il expioit bien les fautes que ce défaut naturel lui faiſoit commettre. Il fut Abbé de Gorze, enſuite Richard Evêque de Liége l'en tira, pour lui donner le gouvernement de celle de S. Hubert. * Il eſt mort à S. Maximin de Trêves, 366. *& 869.* * 942.

Fridolin: ce Saint conſacroit toutes les Egliſes qu'il fondoit, à S. Hilaire. Il l'a fait en particulier pour celle de S. Avold, 302.

Friſons, déclarés Citoyens Romains par Neron: * ils veulent s'établir dans les Gaules; en ſont chaſſés par Avitus, * 58.

Frodoire, Evêque de Toul, * gouverna ſon Egliſe avec zéle & ſageſſe. Il étoit conſidéré de Louis le Débonnaire. Il tâche de ſe décharger de pluſieurs commiſſions, dont cet Empereur le chargeoit, 629. Il aſſiſte au Concile de Thionville en 821. Différends entre lui & l'Abbaye de Senones: il rétablit la Diſcipline réguliere dans l'Abbaye de S. Epvre: il lui fait reſtituer tous les biens qu'on avoit uſurpés ſur elle: il eſt plein d'affection pour ce Monaſtere, & l'enrichit de Reliques: il conſtruit & embellit ſon Egliſe Cathédrale: * ſa mort. Il eſt enterré dans le Cloître de S. Epvre: le lieu eſt aujourd'hui inconnu, 634. *& ſuiv.* * 804. * 846.

Fulrade, Abbé de S. Denys, * eſt député par Pepin le Bref vers le Pape Etienne, 495. Il étoit Maître de la Chapelle de ce Prince, *ibid.* * Il a fondé le Prieuré de Salône dans les Terres de ſon Patrimoine, 527. Voyez *Salone.* * 750. * 757.

G

GALBA, Roy de Soiſſons, Prince d'une ſageſſe & d'une juſtice reconnues, * offre cinquante mille hommes à Céſar contre la Gaule Belgique, qui s'étoit ſoulevée contre les Romains, 27. * A. J. C. 54.

Galba (Sulpicius) * eſt fait Général des Troupes Romaines ſous Caligula. Il ſignala ſa fermeté & ſon exactitude pour la diſcipline, & ſa valeur contre les Allemands qu'il battit pluſieurs fois. L'Empereur lui envoya une Lettre de loüanges avec des lauriers, 67. 68. Eſt Gouverneur de l'Eſpagne Tarragonoiſe, 73. Menacé de mort par Neron, il ſe fait déclarer Empereur par les troupes: * il eſt reconnu par le Sénat peu après en avoir été déclaré ennemi public. Sa cruauté & ſon avarice lui font des ennemis, qui lui * donnent la mort, 74. *& ſuiv.* * 40. * 68. * 69.

Galere & Conſtance-Clore * ſont faits Empereurs, 154. Galere déclare Conſtantin Auguſte, 156. * 305.

Galilée, Val de Galilée, ancien nom du Val de S. Dié. Voyez *Saint-Dié.*

Gallien Empereur, * ſuccéde à Valérien ſon pere, 133. Peu touché du triſte ſort de ſon pere, *ibid.* Il fait la guerre aux Allemands & aux François, 134. Sous ſon régne une multitude de Tyrans déſolent l'Empire, *ibid.* * Il eſt tué par des conjurés, à qui ſa vie infâme le rend inſupportable, 136. * 256. E. * 268.

Gallus, * ſucceſſeur de Déce, ne régne qu'environ deux ans: il eſt tué par les ſoldats d'Emilien ſon Compétiteur, 132. * 251.

Gallus (un autre Gallus) * eſt créé Céſar pour l'Orient par Conſtance, 181. Il ſe rend odieux par ſa cruauté & ſes crimes: Conſtance le fait dépoüiller de la Pourpre, * & enſuite tuer, 185. * 351. * 354.

Galſuinde fille du Roy d'Eſpagne, * épouſe Chilperic Roy de Soiſſons: ſe plaint de Patachement du Roy pour Frédégonde, & demande de s'en retourner chez ſon pere, 339. * 567. E.

Garibalde, Evêque de Toul, a ſouſcrit au Titre de Fondation de l'Abbaye de S. Mihiel: il a fait de grands biens à ſon Egliſe, 469. * Sa mort. * 735.

Garin le Loherain eſt * le plus ancien Auteur qui ait écrit exprès des premiers Ducs de Lorraine: ce qu'on doit penſer de ſon Poëme qui eſt à la fin de ce Volume, *D.* 98. *& ſuiv.* * 1150.

Gaſcons * ſont réduits à l'obéïſſance par Pepin Roy d'Aquitaine, 600. * 819.

Gauzéric étoit Diſciple de S. Magnéric Archevêque de Trêves. * Le Roy Childebert le fait Evêque de Cambray, 349. 361. * 530. E.

Gaule Belgique: ſon étendue, ſa deſcription, 2. Conſpire en bonne partie contre Jules-Céſar: leve contre lui

une armée de 300000. hommes. La Gaule formée de quatre parties, la Narbonoiſe, la Lyonnoiſe ou Celtique, l'Aquitaine & la Belgique, 53. Se révolte pluſieurs fois contre les Romains, 69. *& ſuiv.* * Fin de la guerre des Gaules ſous Veſpaſien, 98. Compoſée de trois cens quinze peuples, 97. Ses bornes & ſes avantages, ſelon Joſephe, *ibid.*

* 338. Son état ſous Veſpaſien, *ibid.* * Conſtantin fils l'en partage, 173. * Ravagée par les Francs, 243. & par d'autres peuples, 252. *& ſuiv.* 270. * Beaucoup d'hommes illuſtres dans les Gaules, 273.

Gaulois : Les Gaulois habitoient l'ancienne Lorraine, en ont été chaſſés par les Allemands qui ſont venus l'habiter, 2. Leurs caractére, mœurs, habillemens, armes, gouvernemens, &c. 2. *& ſuiv.* Ecrivoient peu. On ne trouve aucunes lettres dans leurs anciens Monumens, 7. Prirent la Langue, la Religion des Romains leurs vainqueurs, 14.

*721. * Accablés d'impôts ſe ſoulevent contre Tibére. Sont vaincus par Germanicus, 64. *& ſuiv.* * Gaulois Citoyens Romains admis au Sénat ſous l'Empereur Claude, 69. * Se ſoulevent contre les Romains : leurs guerres contre eux, 76.

* 47. * 69. * 70. *& ſuiv.* * Se remettent peu à peu dans leurs devoirs, 88.

* 922. *Gauzelin (S.)* * Evêque de Toul, étoit d'une naiſſance illuſtre ; fut les délices de ſon peuple : ſes vertus, ſon caractére : il refuſe de ſe ſoumettre à Henry l'Oiſeleur ; enſuite il ſe ſoumet à lui, & acquiert ſes bonnes graces : * ce Prince lui accorde & à ſes ſucceſſeurs la ville de Toul & tous les Droits Régaliens, 887. 888. Il a aſſiſté aux Conciles de Verdun, de Mouſon & d'Ingelheim : zélé pour l'exacte obſervance Monaſtique ſelon la Régle de S. Benoît, il la rétablit dans les Abbayes de Montier-en-Derf, 884. de S. Epvre, 888. Il obtint de Louis d'Outre-mer les Abbayes de Montier-en-Derf, Moyen-moutier, Bon-moutier, Poulangy, Varennes, 889. Il eſt le Fondateur de l'Abbaye de Bouxiéres-aux-Dames : il y a établi & doté une Communauté de Religieuſes ſelon la Régle de S. Benoît, 890. Il fit refleurir les Sciences dans ſon Diocéſe, & ſur-tout dans l'Abbaye de S. Epvre, où les Clercs venoient étudier avec les Religieux, 893. Il a établi l'Ordre Monaſtique à ſaint Manſuy par Archambaut Abbé de S. Epvre, qui a commencé à rebâtir l'Egliſe ruinée, 890. * Sa mort précieuſe :

* 928. * 962. E. ſes * Reliques à Bouxiéres & à Toul, 894. Il a fait de grands biens à ſon Egliſe, 888.

Galeran, ou Mont-Saint-Paul, Montagne au-delà de la Moſelle, vis-à-vis S. Martin de Tréves : * S. Paul depuis Evêque de Verdun y eſt retiré, & y a vécu avec pluſieurs Solitaires qui y étoient déjà, 401.

* 632. E. * 455. *Genſeric* Roy des Vandales en Afrique, * ſe rend maître de Rome & l'abandonne au pillage, 291.

Germain (S.) Abbaye, lieu où étoit autrefois un Château bâti par Jules-Céſar : a ſervi de retraite aux Bagaudes.

* 286. * Maximien-Hercules le ruïna, après y avoir forcé ces peuples, 146. *&* 147. Ces Bagaudes étoient-ils tous Chrétiens, *ibid. & ſuiv.*

Germain (S.) Abbé de Gronvalle, eſt né à Tréves d'une famille de Sénateurs : a été Diſciple de S. Modoalde Archevêque de Tréves : à dix-ſept ans, * il diſtribue ſes biens aux pauvres, & embraſſe la profeſſion Religieuſe d'abord ſous S. Mont ſous S. Arnoû, enſuite à Luxeuil ſous S. Valbert. Il fonde le Monaſtere de Gronvalle, & il en eſt fait Abbé par S. Valbert : on lui donne encore deux autres Monaſteres ſous ſa conduite : ſa vie, les contradictions qu'il eſſuye, * le Martyre qu'il ſouffre, 407. *& ſuiv.*

* 635. * 670. * 418. *Germain (S.)* eſt élu Evêque d'Auxerre. * Il eſt député avec S. Loup, pour aller ſoutenir la Foi contre les Pélagiens en Angleterre, 273. *Voyez les quatre pages ſuivantes.*

* 14. *Germanicus* fils de Druſus, neveu de Tibére, * fait reconnoître Tibére ſon oncle pour Empereur : refuſe lui-même l'Empire, 60. Reçoit l'honneur du triomphe, pour les ſervices importans qu'il a rendus à l'Empire, 61. Défait les Allemands commandés par Arminius, près de Brême, 63. * Meurt en Syrie, 64.

* 19. * A. J. C. 23. *Germanie* : Auguſte * la diviſe en haute & baſſe : il met dans chacune quatre Légions, pour garder les bords du Rhin.

Géronce en Eſpagne, un des plus grands Généraux de Conſtantin, * ſe révolte contre lui. Les Troupes ſe déclarent pour lui, & commettent des cruautés inouïes en Eſpagne, pour détruire les Romains. Il aſſiége Arles : il eſt obligé de ſe ſauver, & les ſiens le mettent à mort, 264.

* 410. *Gilbert*, ſucceſſeur de Gonthier dans l'Archevêché de Cologne : * aſſiſte au Concile de Cologne : prie les Evêques de confirmer les Donations & Priviléges que ſon prédéceſſeur a faits aux Egliſes. On lui accorde ce qu'il demande, & on rend graces à Dieu d'avoir donné en Gilbert un ſi digne Paſteur à ſon Egliſe, 750.

* 873. *Gisle*, Comte : le Grand Clovis gagne une bataille ſur lui : il ſe ſouvient dans Soiſſons dont il eſt Roy : * il y meurt

* 489. & laiſſe Singre ſon fils pour ſon ſucceſſeur, 289.

Gisleade, Evêque de Verdun, a été tiré de l'Abbaye de Toley, pour être placé ſur ce Siége Epiſcopal : étoit conſidéré du Roy Sigebert & de ſon Conſeil : * il a fondé un Chapitre de Chanoines à l'honneur de S. Saturnin : ce Chapitre a été donné aux Bénédictins, puis aux Prémontrés, 464. * 615.

Gislibert II Duc Bénéficiaire de Lorraine, fils de Reinier qui en fut le premier ; homme plein d'ambition, * fait la guerre à Charles le Simple ſon bienfaiteur : ſoulève contre lui Robert, Raoul, Hugues, &c. pour le détrôner, 835. *& ſuiv.* ſe brouille avec Reinier ſon frere, les deux Comtes Hugues & Boſon, 842. *&* 844. Leurs guerres : les pertes de Gislibert, 843. *& ſuiv.* Il ſe révolte contre l'Empereur Othon I. Celui-ci le pourſuit : * il ſe noye dans le Rhin en fuyant, 846. *& ſuiv.* On le dit enterré à Remiremont, 848. * 917. * 939.

Gloſſinde (Sainte) * fille de Vintrion Duc de Champagne : renonce au mariage & au ſiécle malgré ſes parens, 368. Circonſtances merveilleuſes de ſa retraite, 367. Elle bâtit à Metz un Monaſtére, où elle ſe conſacre aux exercices de piété, & dont elle eſt faite Abbeſſe. * Elle eſt enterrée à S. Arnoû : * on tranſporta ſon Corps de cette Abbaye dans celle qui porte aujourd'hui ſon nom, 628. Son Corps répand une huile merveilleuſe vers l'an 870. *p.* 853. * Réforme de l'Abbaye par Adalberon ſous Himiltrude ſa niéce, 882. Adalberon donne aux Religieuſes réformées l'Abbaye de Haſtiéres, & leur fait rendre leurs biens détenus par des perſonnes de qualité. Théodoric ſucceſſeur d'Adalberon, leur reprend Haſtiéres, 882. *&* 883. Le relâchement s'y étant encore glîſſé depuis, * George de Bade & M. d'Aubuſſon y ont encore établi une nouvelle Réforme, 367. * 580. * 609. * 830. * 945. * 1481.

Goar (S.) ou *Gouver*, étoit d'Aquitaine : il vient à Tréves : * ſe retire dans un Hermitage ſur le Rhin : ſa vie, ſes miracles, ſes dons, 409. Il eſt accuſé devant l'Archevêque Ruſtique : deux merveilles déclarent ſa ſainteté, 410. Il eſt appellé & admiré dans la Cour de Sigebert Roy d'Auſtraſie : il refuſe l'Epiſcopat : * ſa mort dans le lieu où eſt aujourd'hui la petite Ville de ſon nom : il y a un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Pruïm, 411. * 635. E. * 649. E.

Goar (S.) petite Ville ſur le Rhin, où eſt mort S. Goar. * Arnoû Empereur, Charles le Simple Roy de France, & Zuindebolde y ont tenu une Aſſemblée, 807. * 899.

Godemer, Roy de Bourgogne. * Théodebert, Childebert & Clotaire Rois de France, lui font la guerre, il perd la bataille, eſt pris & enfermé, 329. * 534.

Godon, ou *S. Goo*, neveu de S. Vandrille : * il aide ſon oncle à fonder Jumiéges, & il fonde auſſi l'Abbaye d'Oye près de Sefanne, aujourd'hui Prieuré dépendant de Montier-la-Celle, 465. * 648.

Godon, Evêque de Metz. On ne ſçait rien ni de ſa naiſſance, ni de ſa vie, ni de ſa mort. * Il a ſouſcrit comme Evêque le Diplôme de la Fondation du Monaſtére de Cougnon en Ardennes, 415. * 648.

Godon, Evêque de Verdun, * aſſiſte au Concile de Reims, 370. * 625.

Godon, Evêque de Toul, * gouverna cette Egliſe dans des tems malheureux : il répare les pertes que ſon Egliſe & la Ville ont faites dans un incendie, par les Immunités & les nouvelles Chartes qu'il obtient du Roy Pepin : * il eſt enterré ou à Châtel-ſur-Moſelle, ou au Châtelet près de Remiremont, 535. * 735. * 755.

Godinecourt, Village où eſt aujourd'hui ſituée l'Abbaye & la Ville de S. Mihiel, 640.

Guerric (S.) étoit d'Aquitaine d'une naiſſance illuſtre : quels étoient ſes parens ? Ses vertus Chrétiennes & militaires : il a mérité les dignités de Comte, de Duc & de Roy, 412. Il perd la vûë & il la recouvre à Metz par miracle, 413. * Il eſt élu Evêque de Metz après la retraite de ſaint Arnoû : ſa grande auſtérité pendant ſon Epiſcopat : avec quelle piété il diſoit la Meſſe tous les jours : ſon application continuelle, ſa magnificence envers ſon Egliſe, * ſa mort : il eſt enterré dans l'Egliſe de S. Symphorien : ſon Chef y eſt encore : ſon Corps eſt à Epinal : Eſt-il le Fondateur de cette Abbaye ? 412. *& ſuiv.* * Il fait la tranſlation du Corps de S. Arnoû, 414. * 619. * 647. * 641.

Gundebaut, eſtimé fils de Clotaire I. Trois Officiers principaux des Rois d'Auſtraſie, de Bourgogne & de Soiſſons, font leurs efforts pour le mettre ſur le Trône des François : * il eſt défait & tué en ſortant de Cominges, 347. * 587.

Gondioun, Roy des Bourguignons, fait mourir par l'épée ſon frere Chilperic & la femme de ce Roy, en la faiſant jetter dans une Riviere avec une pierre au col, 303. *&* 305. * Clovis le Grand lui demande Clotilde ſa niéce & leur fille en mariage, 303. Clovis lui fait la guerre pour ſes injuſtices : il eſt vaincu, & il céde une partie de ſes Etats à Clovis, 306. * 492.

Digitized by Google

Goudelbert (*S.*) ou *Goudebert*, Archevêque de Sens ſe retire dans les Vôges : il y fonde une Abbaye, à laquelle il donne le nom de *Senones*, en mémoire de ſon Evêché : ſa vie, ſa mort, ſa ſépulture ſont inconnues : on le connoît par une Charte * de Childeric III. confirmée par Othon II. 450. *&* 451.

* 949.

Gondon Duc d'Alſace, * donne à S. Germain le lieu où eſt Granvalle. 402.

* 654. E.

Gondreville, Maiſon Royale ſur la Mozelle, à une lieuë au-deſſous de Toul. * C'eſt-là que les Evêques & les Seigneurs du Royaume de Charles le Chauve, ſe lient à ce Roy par de nouveaux ſermens, 751. * Il s'y tient une Conférence entre les Rois Louis & Carloman, & Louis le Gros, 787.

* 870.

* 880.

Gondulphe, * Evêque de Metz, aſſiſte au Concile de Thionville. On ne ſçait rien de ſa vie : * il eſt enterré à Gorze, 627.

* 818. E.

* 822.

Gontier, Archevêque de Cologne. Voyez *Teutgaud*.

Gontran, Roy de Bourgogne, eſt en guerre avec Sigebert Roy d'Auſtraſie, 340. * Il défait ſon armée près d'Arles, après avoir pris cette Ville & celle d'Avignon, *là-même*. Il fait enſuite la paix avec lui : il adopte le jeune Roy Childebert ſon neveu, après la mort de ſes deux fils : il lui céde ſes Etats, 343. *&* *ſuiv.* Il tient ſur les Fonts ſacrés le jeune Clotaire : il le comble de bénédictions & de préſens : * ſa mort, 356.

* 570.

* 595.

Gontran-Boſon, un des Commandans de Sigebert Roy d'Auſtraſie : ſon Hiſtoire, 320. * Sa mort dans la Chapelle de l'Evêque S. Airy à Verdun. Ses ſerviteurs violent le tombeau d'une Dame enterrée dans une Egliſe hors de Metz : ils en pillent les richeſſes, que la crainte d'être punis leur fait rapporter, 364.

* 587.

Gordien III. petit-fils de Gordien I. * eſt aſſocié à l'Empire avec Maxime & Balbin, 125. Régne ſeul pendant cinq ans quelques mois, après la mort des deux autres, 126. Fait la guerre contre Sapor Roy de Perſe : revient Vainqueur, & il eſt tué par Philippe Préfet du Prétoire, 129.

* 238.

* 244.

Gordien, Proconſul d'Afrique : âgé de 80. ans * eſt proclamé Auguſte malgré lui : il eſt tué avec ſon fils environ deux mois après, 123.

* 237.

Gorze : * Fondation de cette Abbaye par Godegrand Evêque de Metz, 509. Il y dépoſe le Corps de S. Gorgon, 511. * Conſécration de l'Egliſe en préſence du Roy Pepin, qui y fait beaucoup de largeſſes avec les Seigneurs de ſa Cour, 512. Ample Privilége qu'Angelram accorde à l'Abbé Théodemare pour ce Monaſtére, 526. * Réforme de cette Abbaye introduite par Jean de Gorze, ſous les auſpices d'Adalberon I. Evêque de Metz : fertile alors en grands & ſaints Perſonnages, qui fourniſſent des Réformateurs & des Abbés à pluſieurs Provinces, *depuis* 860. *juſqu'à* 874. Voyez *Jean de Gorze*. Longueur des Offices à Gorze, 870.

* 748.

* 765.

* 941.

Gotheſcale, fils d'un Comte Saxon, * eſt offert à Dieu dès ſa plus tendre jeuneſſe dans l'Abbaye de Fulde, 683. Il réclame contre les vœux qu'on lui a fait faire dans l'enfance : Rabun-Maur ſon Abbé le fait condamner à reſter dans le Cloître : il quitte Fulde, & vient à Orbay : il s'applique à l'étude, ſur-tout de S. Auguſtin : il va à Rome : dogmatiſe : ſa doctrine condamnée par Hincmar au Concile de Quierſy : après une correction outrée ſelon le Pape Nicolas (*686.*) il eſt enfermé dans l'Abbaye de Haut-Viller : pluſieurs grands Perſonnages ſe déclarent pour & contre : les quatre Capitules faits à Quierſy à ſon occaſion, ſignés par les deux Puiſſances : * il meurt à Haut-Viller, *depuis* 682. *juſqu'à* 687.

* 848.

* 865. E.

Gran, Ville autrefois conſidérable, lieu du Martyre de ſainte Libaire : on y déterre des Médailles antiques : a paſſé pour le premier Siége des Evêques de Toul : ce qu'il en faut penſer. Voyez *D. pag.* 37. *&* *ſuiv.* *&* 202.

Granvelle, Monaſtére fondé & gouverné par S. Germain Martyr, 402. Voyez *S. Germain.*

Gratien, fils de l'Empereur Valentinien I. * eſt déclaré Auguſte par ſon pere 210. Le Poëte Auſone eſt fait ſon Précepteur, 211. Il ſuccéde à ſon pere, & ſon frere Valentinien eſt fait Auguſte par l'armée, 220. Il fait mourir Maximin, & quelques autres Miniſtres que ſon pere avoit élevés : mais il confond injuſtement parmi eux le Comte Théodoſe : il publie des Loix en faveur des Profeſſeurs de Rhétorique, &c. *ibid.* Donne aux François les premieres places & un grand crédit dans ſa Cour, 221. Ses guerres, ſes victoires contre les Allemands : il fait de grands honneurs à Auſone : il déclare Théodoſe, Auguſte, 222. *&* *ſuiv.* * Il eſt tué à Lyon : S. Ambroiſe en fait l'éloge, 226.

* 367.

* 383.

Grégoire le Grand (*S.*) eſt prié par la Reine Brunehaut de terminer quelques différends, qui étoient entre l'Empire & la France, 358. * Il recommande à Théodebert & à Thierry Rois de France, les Miſſionaires qu'il envoye en Angleterre, 359. 364.

* 596.

Grégoire III. * offre à Charles-Martel le titre d'Empereur d'Occident, 487.

* 741.

Grégoire IV. Pape * prend parti avec les Princes ſoulevés contre Louis le Débonnaire, 647. Agobart Archevêque de Lyon écrit contre cette conduite, *ibid.*

* 836. E.

Grimoalde, Maire du Palais, met ſon fils ſur le Trône de France, à la place du jeune Dagobert : autorité trop grande des Maires du Palais ſous Sigebert & Clovis II. * Grimoalde & ſon fils ſont mis à mort, 426. *&* *ſuiv.*

* 655.

Griffon ou *Grippon*, fils de Charles-Martel & de la Princeſſe Sonnéchilde : ſon pere lui donne quelques Places de la Neuſtrie, &c. en partage : après ſa mort ſes freres Carloman & Pepin lui donnent Neuf-Château en Ardennes pour priſon : Pepin l'en délivre après la mort de Carloman, 493. * Il ſe révolte contre Pepin : il ſe fait Duc de Baviére : il en eſt tiré par Pepin, 493. *&* *ſuiv.* Il ſe jette en Aquitaine : * il y eſt pourſuivi & tué, 496.

* 741.

* 753.

Guy, Duc de Spolette * ſe fait couronner Roy de France à Rome par Etienne VI. Il vient à Metz pour s'emparer du Royaume de Lorraine : s'avance juſqu'à Langres, & ſe fait couronner par Geilon : ſes tentatives n'ont point de ſuite : il repaſſe les Alpes, 799. Guy ſe fait couronner Empereur, 803.

* 888. E.

H

HABEND, ancien nom de Remiremont. Voyez *Remiremont.*

Haganon, Miniſtre du Roy Charles le Simple. * Ce Roy eſt obligé de l'abandonner, 834. *&* 836. Il le rappelle, & irrite par-là les Seigneurs de ſon Royaume, 838.

* 910. E.

Harudes, peuples d'Allemagne, qui * ayant paſſé le Rhin, ravagent les Gaules, 22. Ceux d'Autun & de Tréves implorent le ſecours de Jules-Céſar contre eux, *ibid.*

* AJ C. 55.

Hatton eſt offert à Dieu dès ſon enfance dans le Monaſtére de S. Germain d'Auxerre, ſelon la Régle de S. Benoît : quitte l'état monaſtique : * il eſt promû à l'Evêché de Verdun : il recouvre ſous Lothaire Empereur & Lothaire Roy de Lorraine, une bonne partie des Biens que le premier avoit enlevés à ſon Egliſe du tems de Hilduin ſon prédéceſſeur, 694. Il tranſporte des Reliques à Toley & à Hadon-Châtel : il eſt Fondateur de la Collégiale de ce dernier endroit, 694. Il eſt accuſé au Concile de Savonières, & trouvé innocent au ſujet de ſon Ordination, 695. Il aſſiſte à pluſieurs Conciles : il approuve avec d'autres Evêques le divorce de Lothaire avec Thietberge ; il en fait pénitence : ſa charité envers les pauvres : il commence la conſtruction de l'Egliſe Cathédrale & de celle de S. Vanne : * il eſt enterré à S. Vanne, 695. *&* 770.

* 846.

* 870.

Hélène (*Sainte*) Mere du Grand Conſtantin : eſt-elle née à Tréves, ou à Drepane en Bitinie ? 166. Elle paſſe en Paleſtine : * elle découvre la Croix de J. C. & les Cloux, *ibid.* Donne des Reliques & fait bâtir des Egliſes à Tréves : on y montre ſon Chef, 168.

* 327. E.

Héliogabale (*Baſſin*) Empereur * ſuccéde à Caracalla : ſon régne fut un tiſſu d'actions honteuſes : il eſt tué, 218. *&* 219.

* 218.

Hérivachard, Abbé de l'Ordre des Chanoines : a eu part à la confiance de Louis le Débonnaire : cet Empereur lui a donné les Abbayes de S. Maximin, de S. Riquier, &c. 623. Il fut Chancelier de l'Empire, lié d'amitié avec S. Benoît d'Aniane, employé dans des Députations importantes, 624. * S'étant ligué avec Lothaire contre l'Empereur, il fut exilé : il rentra dans les bonnes graces de Louis : il aſſiſta à pluſieurs Aſſemblées, 624. Sa mort, *ibid.*

* 829.

Henry I. dit l'Oiſeleur, Roy de Germanie, * fait un Traité avec Charles le Simple : ſe fait Roy de la Lorraine qu'il reprend ſur Raoul : ſa mort, 833. *juſqu'à* 845.

* 914. E.

Héraclius Empereur : * Le Roy Dagobert lui envoye des Ambaſſadeurs à Conſtantinople : ils reviennent avec un Traité d'Alliance entre les deux Empires. On croit que Héraclius a voulu engager Dagobert à obliger les Juifs de ſes Etats à ſe faire baptiſer, comme il l'avoit fait lui-même dans l'Empire d'Orient, 398.

* 630. E.

Héribert, Comte de Vermandois, * ſe rend coupable de la plus noire perfidie envers Charles le Simple, qu'il fait priſonnier à Château-Thierry, en lui offrant ſon ſecours, 840. Il ſe brouille & ſe racommode avec le Roy Raoul, & * met encore une fois Charles en priſon à Péronne, 842. *&* *ſuiv.* Lui & Hugues dit le Grand font alliance avec l'Empereur Othon I. 849.

* 915. E.

* 923.

Hériland, * Evêque de Verdun : ſa foibleſſe & ſa ſimplicité occaſionnerent de grandes pertes à l'Egliſe de Verdun : il a aſſiſté à pluſieurs Conciles : * eſt mort à Aix-la-Chapelle, & il eſt enterré à S. Vanne, 637.

* 806.

* 829.

Hermengande, Abbé-Evêque de S. Mihiel : obtient de Charlemagne un Privilége pour la libre élection de l'Abbé : établit

rétablit les Offices claustraux avec des Manses particuliéres,
* 778. 639. * Transfére le Corps de S. Anatole, Evêque & Martyr de Cahors, à S. Mihiel : ſa mort, 639. & ſuiv.
Hermenfroy fut élevé dans la Cour de Childebert, Religieux de S. Colomban, * Evêque de Verdun, 370.
* 627. * 681. *Hermenfroy*, * Seigneur François, tua Ebroin Maire du Palais, qui attentoit à ſa vie, 439.
* 4. *ſiécle.* *Hejpére*, * fils du Poéte Auſone, a occupé les premiers Emplois dans les Cours des Empereurs Valentinien, Gratien & Théodoſe, 221.
Hetti, Abbé de Metloc, enſuite Archevêque de Tréves, 535. Etoit d'une naiſſance illuſtre : avoit la Charge d'Envoyé ſous Louis le Débonnaire, 619. A bâti une Egliſe & un Monaſtére à Coblentz : y a tranſféré le Corps de S. Caſtor. Il a aſſiſté à pluſieurs Conciles. * Il quitte l'Evêché, & ſe retire à Epternach dont il eſt fait Abbé : il eſt enterré à
* 838. S. Mathias, 620. & ſuiv.
* 665. *Hidulphe (S.)* * Archevêque de Tréves : quel rang on peut lui donner dans le Catalogue des Archevêques, 443. Il eſt Bavarois de naiſſance & d'une famille diſtinguée, 446. Erard Archevêque de Ratisbonne, étoit ſon frere aîné, *lui-même*. Il * ſe retire dans les Vôges, & bâtit Moyen-moutier entre quatre autres Abbayes : ſituation de la derniére, *ibid.* Il y conſtruit quatre Chapelles : il envoye pluſieurs Colonies dans les lieux voiſins, 447. Il ordonne à S. Spinule ſon Diſciple, après ſa mort, de ceſſer de faire des miracles, & à ſa priere des ſources d'eaux ſalées tariſſent, 448. Son
* 671. frere S. Erard le vient viſiter : il a pluſieurs ſaints Diſciples, entre autres S. Spinule, S. Bénigne & S. Jean, 447. & 448. Il aſſiſte S. Dié à la mort : il ſe charge de ſa Communauté, & il la viſite tous les ans : maniére dont on le conduiſoit & re-
* 707. cevoit : * il meurt, après avoir établi ſes ſucceſſeurs dans l'un & dans l'autre Monaſtére : deſcription de la Chaſſe où ſont ſes Reliques, 448. & ſuiv.
Hilariacum, ou *Nova-cella*, aujourd'hui S. Avold, Abbaye fondée par ſaint Sigisbalde, ou Sigibauld. Voyez *Sigibauld.*
783. *Hildegarde*, épouſe de Charlemagne, * meurt à Thionville : ſon corps fut porté & enterré dans l'Abbaye de ſaint Arnoû de Metz : elle avoit fait donation de Bouxiéres, Terre de ſon Domaine, à cette Abbaye, 560.
Hildoard : A-t'il été Evêque de Toul ? 470. Ses Reliques ſont honorées à Dendermonde aux Pays-bas, 470.
Hilduin, Evêque de Verdun, étoit d'Allemagne : il a aſſiſté aux Conciles de Mayence & de Thionville, 637. Etoit
* 835. fort eſtimé de Louis le Débonnaire : * cet Empereur le députa vers Lotaire, pour le ramener à ſon obéiſſance. Après la mort de Louis, Hilduin s'attache à Charles le Chauve ; Lothaire, pour le punir, ôte l'Abbaye de Toley à l'Egliſe de Verdun, 638.
* 847. *Hincmar*, Religieux de l'Abbaye de S. Denys, * eſt fait Archevêque de Reims après la dépoſition d'Ebbon, 681. Le Moine Gothelcale lui eſt renvoyé pour examiner ſon affaire : il le traite durement, 684. Sa conduite condamnée par le Pape Nicolas, par S. Remy & par l'Egliſe de Lyon, 684. & ſuiv. Il eſt un des Députés du Concile de Metz & de Lothaire Roy de Lorraine, vers Louis Roy de Germa-
869. nie, 692. & ſuiv. Aſſiſte au Concile de Tuſey, 701. * Il
70. ſacre Charles le Chauve, Roy de Lorraine à Metz, 733.
Hollandois : * Bataille entre Civilis leur Chef, & Cérialis Général des Romains, 95. Il épargne dans la vûe d'en venir à la paix qu'il fit avec Cérialis, 98.
Honau, Collégiale de Chanoines dans une Iſle au-deſſous de Strasbourg, * tranſférée dans la Ville en l'Egliſe de S. Pierre le Vieux, 738.
* 394. *Honoré*, ſecond fils de Théodoſe, * eſt fait Empereur d'Occident par ſon pere : il fait des Loix pour les Gaules contre l'Idolâtrie & en faveur de la Religion, 249. & 252. Il fait la paix avec Vellia Roy des Goths, 268. Il fait Conſtance, Auguſte : il meurt en 423. 271.
Horatius-Flaccus commande les Troupes de la Haute Germanie, 78. Envoye Luperens contre Civilis, *ibid.* Mécontente l'armée : les ſoldats le mépriſent & le maltraitent : Vocula le tire de leurs mains, 79. * Mais peu de tems après
* 89. ils le tirent de ſon lit & le tuent, 81.
Horloge : Deſcription d'une Horloge à eau, qu'Aron Roy de Perſe * envoye à Charlemagne, 582.
* 807. * 727. *Horubach*, ou *Guémonde* : * S. Pirmin a bâti cette Abbaye dans le Duché des Deux-Ponts : ſa ſituation : Vérinhérus, Seigneur François, l'a dotée : S. Pirmin y a été enterré : ſon Corps a été tranſporté à Inſpruch chez les Jéſuites : cette Abbaye eſt tombée, par le Traité de Munſter, en la puiſſance des Luthériens, qui maſſacrerent trois ou quatre Religieux Bénédictins après cette fameuſe paix, 538.
Hoſpitalité ſacrée parmi les anciens Peuples d'Allemagne, 24.
* 5. *ſiécle.* *Houd (Sainte)* eſt née en Perſois : * elle s'y eſt fortifiée dans la retraite & dans la profeſſion Religieuſe, ſous la conduite de S. Albin Evêque de Châlons : un de ſes bras honoré à ſainte Houd près de Bar, & l'autre aux Petites-Cordeliéres à Paris, 283. & ſuiv.
Hugues Prêtre, * nommé par le Roy Raoûl à l'Evêché de
* 923. Verdun : il n'en joüit pas, 894.
Hugues d'Epetheim, célébre par ſon dévouëment au S. Siége & à Grégoire VII. *D. pag.* 196. Maſſacré à Straſbourg, *là-même.*
* 10. *ſiécle.* *Hugues I.* * Comte de Chaumontois, deſcend de la famille de S. Arnoû : ſa Généalogie : a eu pour fils Hugues II. auſſi Comte de Chaumontois : il épouſa la Comteſſe Eve : il lui donna pour Douaire le Château de Lay, dont elle fit préſent à l'Abbaye de S. Arnoû : il laiſſa deux fils, Arnoû & Udalric, 880. & 881.
* 860. *Hugues* : L'Abbé Hugues, fils naturel de Lothaire Roy de Lorraine & de Valdrade, * eſt pourvu du Duché d'Alſace, 726. Se jette dans la Lorraine : Louis de Germanie le met en fuite, 785. Renouvelle ſes prétentions ſur le Royaume de Lorraine, 791. & 793. Charles le Gros lui donne les Revenus de l'Evêché de Verdun, 791. Il eſt banni pour avoir ſa femme : fait alliance avec Godefroy Roy de Frize, dont il avoit épouſé la ſœur, 793. Ses vexations & brigandages, 791. * Charles le Gros lui fait crever les yeux à
* 885. Gondreville : il a pris l'Habit Monaſtique à Prum où il eſt mort, 795.
* 919. *Humbert*, Reclus de Verdun : le B. Jean de Gorze lui rend viſite : * ils entrent enſemble à Gorze : ils y introduiſent & ſoutiennent la Réforme, ſelon la Régle de S. Benoît : Humbert en eſt tiré, pour être Abbé de S. Epvre, 865. Il y eſt mort chargé d'années & de mérites, *ibid.*
Humbert, Abbé de S. Vanne, fait tranſférer le Corps de S. Firmin à Flavigny. Voyez *S. Firmin.*
Huns, Sarrazins ſortis de la Saxe, font dans le Royaume de Lorraine quatre irruptions, *depuis* 910. *juſqu'à* 937. Y mettent tout à feu & à ſang, 826. & ſuiv. Remy d'Auxerre a compoſé un Ouvrage ſur leur origine, qu'il a envoyé à Dadon Evêque de Verdun, 833.

I

* 956. JACOB, * Evêque de Toul, a aſſiſté aux Aſſemblées de Compiégne & d'Attigny : a été Religieux de Guémonde ou Hornbac, 538. & ſuiv. Il va à Rome : au retour il paſſe à Dijon : il tombe malade & meurt au Monaſtére de S. Bénigne, 439. Sa ſœur Liliosa donne aux Religieux une Terre où ils bâtiſſent une Egliſe ; ce qui forme le Prieuré de Blin
* 876. entre Rinel & Bourmont. * Droits que Ricuin accorde au Prieur & aux Religieux de ce Prieuré, 540.
Jean de Gorze, natif de Vendiéres près de Pont-à-Mouſſon : fait ſes études à Metz ſous Hildebolde, & y eſt fait Prêtre : il deſſert les Egliſes de Fontenoy près de Toul, & de Vendiéres ſucceſſivement, 860. & 861. Il ſe met ſous la conduite de Bernier Diacre de Toul, & reconnoît ſes études, *ibid.* Le déſir de la retraite le porte à rendre des viſites à pluſieurs ſaints Perſonnages : ſes voyages, 862. & ſuiv. * On lui offre & à ſes ſaints Compagnons, l'Abbaye
* 933. de Gorze : ils y entrent & ils la réforment, 864. & ſuiv. Jean eſt chargé du ſoin du temporel, & il s'en acquitte très bien : il recouvre Varengéville & S. Nicolas-de-Port, 868. & 872. Sa patience, ſes auſtérités, ſon obéiſſance, ſes autres vertus, 869. & ſuiv. * L'Empereur Othon I. l'envoye
* 952. en Ambaſſade vers Abdérame Roy des Sarrazins, dont il acquiert l'eſtime, 872. On ne ſait rien au-delà de ſa vie : Jean Abbé de S. Arnoû Pa * aſſiſte à la mort, & il a écrit ſa
* 963. Vie, 874.
Jean (S.) & S. Bénigne, freres, Diſciples de S. Hidulphe à Moyen-moutier, 448. Voyez *S. Hidulphe.*
* 360. *Jerôme (S.)* & Bonoſe * viennent ſur le Rhin & à Tréves : le premier y tranſcrit quelques Ouvrages de ſaint Hilaire : c'eſt dans les Gaules que ce S. Docteur a commencé à ſe donner à Dieu, 204.
Jeſus-Chriſt : ſa naiſſance ſous l'Empereur Auguſte, le 25. Décembre, 57. Tibére veut le faire mettre au rang des Dieux à Rome : le Sénat le réfuſe par une permiſſion divine, 65. Adrien veut le faire adorer : il lui prépare des Temples ; mais il eſt détourné de les lui conſacrer, 103.
* 823. *Images* : * Conférences entre les Evêques de France, au ſujet du culte des Images, 604.
Indictions : leur commencement en 312. ſous Conſtantin le Grand. Il y en a de trois ſortes ; celle des Céſars, celle de Conſtantinople, celle des Papes, 161.
* A. J. C. 50. *Inducioma* c, * Chef des Troupes de Tréves : conſpire contre Jules-Céſar, 40. Lui demande la paix & lui mene des ôtages, *ibid.* Eſt tué par les Romains, & ſon armée défaite, 45. Les Tréviriens donnent la ſuprême autorité à ſes parens après ſa mort, *ibid.* Prennent la fuite après la défaite des Trévériens, 48.
* 7. *ſiécle.* *Ingitrude*, épouſe du Roy Sigebert : * elle fait beaucoup

de biens aux Egliſes, & engage ſon fils Childeric à en faire auſſi, 431. & 432.

* 363. *Jovien*, Chef du Palais, eſt * choiſi Empereur après la mort de Julien l'Apoſtat : il ſe déclare pour les Chrétiens & pour les Catholiques : il eſt obligé, pour ſauver ſon armée, de faire la paix avec les Perſes à des conditions honteuſes : il établit ſucceſſivement Jovin & Lucien ſon beau-pere, Gouverneurs des Gaules, 206. Il meurt à Dadaſthane après ſept mois & vingt jours de régne, 207.

* 366. *Jovin* commande dans les Gaules : * défait les Allemands à Serpeigne ſur la Moſelle, à un autre lieu peu éloigné, enſuite près de Châlons-ſur-Marne, 207. *& ſuiv.* Il ſe fait déclarer Auguſte dans les Gaules : fait la guerre aux Allemands, &c. donne le titre d'Auguſte à ſon frere Sébaſtien : * la mort de l'un & de l'autre par Ataulphe, 266.

Jouy-aux-Arches, Village ancien à deux lieuës de Metz : les quinze Arcades qu'on y voit encore, ſont les reſtes d'un Aqueduc que Druſus fit bâtir, pour conduire des eaux de Gorze à Metz, 56.

Irène, Impératrice, propoſe à Charlemagne de ſe marier avec lui, 577. * Elle eſt reléguée dans l'Iſle de Lesbos par Nicéphore uſurpateur de l'Empire ; ce qui empêche la concluſion de ce mariage, 577. *& ſuiv.*

* 202. *Irenée* & pluſieurs autres Chrétiens * ſignent la Foy de leur ſang à Lyon ſous l'Empereur Sévére : le nombre des Martyrs eſt alors ſi grand, que leur ſang coule comme des ruiſſeaux, 116.

* 698. *Irmine*, fille de Dagobert II. * a fait beaucoup de biens à l'Abbaye d'Oëren à Tréves : elle en a été Abbeſſe après avoir été mariée : elle a fondé l'Abbaye d'Epternach pour S. Villibrod, 458. *&* 459. Son corps y a été enterré, & y eſt demeuré ſans corruption : ſon chef eſt à Viſembourg, 459.

Irminſul, principale Divinité des Saxons : ce que c'étoit, 550.

* 866. *Irmentrude*, épouſe de Charles le Chauve, * eſt couronnée Reine à S. Médard de Soiſſons, 722. * Elle meurt à S. Denys, & elle y eſt enterrée, 735.

* 8. *ſiécle.* *Iſidorus-Mercator*, Eſpagnol, * fait un Recueil de fauſſes Décrétales : Riculfe, Archevêque de Mayence, les avoit apportées d'Eſpagne en Allemagne, 529.

* 47. *Itale* * demandé à Clauſe par les Quéruſques, peuples qui demeurent vers le Brunſvich, pour être leur Roy, 69.

* 819. *Judithe*, ſeconde femme * de Louis le Débonnaire : eſt mere de Charles le Chauve, 606. Elle étoit fille de Guelphe Duc de Bavière, 599. Se retire au Monaſtére de ſainte Croix, 608. Revient à la Cour, 610. * Le Pape Grégoire IV. déclare nulle la Profeſſion Religieuſe qu'elle a faite malgré elle, *ibid.*

* A. J. C. 55. *Jules-Céſar* : * Son entrée dans les Gaules en 3945. 21. Il y fait la guerre pendant neuf ans : les motifs, les ſuccès & les ſuites de cette guerre, 21. *& ſuiv.* Raſſûre ſon armée par ſa harangue : marche contre Arioviſte, le défait, 23. *& ſuiv.* Triomphe des Uſipétes & Tranchetéres, &c. peuples d'Allemagne : paſſe & repaſſe le Rhin, 39. *& ſuiv.* Bat les Ménapiens & les Tréviriens : rend la paix à ces Provinces par ſes victoires, 46. *& ſuiv.* Il bat Vercingentorix, Chef d'armée des Gaulois, 49. Il aſſiége & le défait dans Alize, 50. *&* 51. Repaſſe en Italie, 52. Il obtient avec peine le Titre de Dictateur, & il eſt * tué la même année, 3960. 53.

* 855. *Julien* * eſt créé Céſar par Conſtance à Milan : Conſtance lui donne le Gouvernement des Gaules, 187. Il fait la guerre avec ſuccès contre les Allemands, les François, les Saxons, &c. 188. Il délivre Cologne, &c. *ibid. & ſuiv.* Il va à Paris : il eſt proclamé Auguſte par ſon armée, 193. *&* 196. Profeſſe publiquement le Chriſtianiſme dont il eſt l'ennemi, *ibid.* Perſécute les Chrétiens : ſous ſon régne, S. Elophe & pluſieurs autres ſouffrent le Martyre dans le Toullois, 197. *& ſuiv.* Il renonce ouvertement au Chriſtianiſme : il le perſécute ſubtilement, 204. * Il meurt des ſuites d'une playe qu'il a reçuë en combattant contre les Perſes, 205.

* 193. *Julianus* (*Didius-Severus*) * ſe fait déclarer Empereur par argent, 112. Chargé de la haine publique, il eſt tué par un ſoldat après 66. jours de régne, 114.

Julius-Nepos eſt fait Empereur en 474. Après 14. mois de régne * il eſt dépoüillé de la Pourpre & chaſſé en Dalmatie, 292.

* 251. *E.* *Julius-Valens* profite de l'abſence de Déce, & * ſe fait déclarer Empereur à Rome ; mais il eſt tué peu après ſon uſurpation, 131.

* 70. *E.* *Julius-Sabinus* de Langres, * ſe fait déclarer Empereur à la tête d'une armée qu'il forme : renonce à l'alliance des Romains : livre bataille aux Francs-Comtois qui le défont, fait croire qu'il s'eſt brûlé : demeure caché pendant neuf ans : ſa femme Eponine ſollicite ſa grace : Veſpaſien les fait mourir tous les deux, 87. *&* 88.

Juſtin le Martyr * préſente à l'Empereur Adrien une Apologie pour les Chrétiens, 104. * 150.

Juſtine, femme de Valentinien I. étoit Arienne, 214. Eut tant de confiance en S. Ambroiſe, qu'après la mort de l'Empereur Gratien, * elle mit Valentinien II. ſon fils entre les bras de ce S. Evêque qui prit ſa défenſe auprès de Maxime, 227. * 383.

Juvigny : L'Abbaye de Juvigny eſt * fondée par la Reine Richilde, épouſe de Charles le Chauve : elle y fait tranſférer une grande partie des Oſſemens de ſainte Scholaſtique : l'Abbaye ſubſiſte avec éclat, & ſainte Scholaſtique y eſt honorée comme Patrone, 754. *& ſuiv.* * 874.

Juſtinien, Empereur, déclare la guerre à Vitigez Roy des Oſtrogoths * : envoye Bélizaire en Italie contre eux, qui prend Naples, Cumes & Rome, & oblige Vitigez à lever le ſiége de Rome, 329. * 536.

K

KIERSI ſur l'Oiſe, *Carifiacus* : Les deux armées de Théodebert Roy d'Auſtraſie, & de Thierry Roy de Bourgogne, ſe rencontrent à Kierſi : au lieu de donner bataille, les deux freres * font la paix, 360. * 605.

L

LABARUM, principal Enſeigne des Romains : à quelle occaſion Conſtantin * le fit faire : quel étoit ſa forme, 160. * 311.

Labiénus, un des Chefs d'armée de Jules-Céſar : il eſt enraqué dans ſon camp par les Tréviriens : * il les défait, 47. *& ſuiv.* * A. J. C. 50.

Lactance a été Précepteur de Criſpe fils aîné de Conſtantin : * c'eſt à Tréves qu'il a compoſé ſon Livre des Inſtitutions divines & la meilleure partie de ſes autres Ouvrages, 164. * 4. *ſiécle.*

Lætus, Préfet du Prétoire, * offre l'Empire à Pertinax après la mort de l'Empereur Commode, 110. * 192.

Lambert, Hermite de la Forêt d'Argonne : * ſa maniére de vivre : Jean de Gorze lui rend viſite, 362. * 10. *ſiécle.*

Laon, S. Jean de Laon : Sainte Salaberge a fondé cette Abbaye : elle y a vêcu avec trois cens filles : * elle y eſt morte en odeur de ſainteté : * elle appartient aujourd'hui aux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, 455. * 665. * Depuis 1127.

Lauresham, aſſez près de Worms, Abbaye fondée par Villiswinde veuve du Comte Rupert, & par le Comte Cancor, 511. Le Corps de S. Nazaire Martyr y eſt dépoſé : Gondelang frere de Grodegand en fut le premier Abbé : il en fit faire la Dédicace par Lulle Archevêque de Mayence : Charlemagne honora cette Cérémonie de ſa préſence, *ibid.* & 527. * Cette Abbaye a été donnée aux Prémontrés, 511. * 776. * 1237.

Lay, Village près de Nancy : c'étoit d'abord un Château Royal : S. Arnoû y eſt né : on prétend y montrer ſa chambre, 378. La Comteſſe Eve Veuve du Comte Hugues, le reçoit en Douaire de ſon époux : * elle le donne à l'Abbaye de S. Arnoû de Metz par dévotion à ce Saint : ce Château eſt changé en un Prieuré de Bénédictins de la Congrégation de S. Vanne, 880. * 950.

Lazare, Roy d'Orient : * vient avec la Princeſſe Aza ſa fille, à Moyen-moutier : ils y embraſſent l'état Religieux, 650. *& ſuiv.* Ils s'enferment chacun dans une Cellule, & ils y ſont inhumés : la Comteſſe Helvide mere du Pape Leon IX. s'étant retirée à Moyen-moutier, * trouva leurs Reliques dans l'épaiſſeur d'un mur. * 194. *E.* * 1012.

Léger (*S.*) Evêque d'Autun, étoit allié à la Famille Royale : * il ſe met à la tête de la Nobleſſe contre Ebroin Maire du Palais, 428. Il eſt le premier Miniſtre du Royaume ſous Childeric : la jalouſie des Grands lui fait encourir la diſgrace du Roy, 429. Il eſt relégué dans le Monaſtére de Luxeüil : après la mort de Childeric, on l'en tire pour le tuer : les meurtriers ſont ſaiſis d'une frayeur reſpectueuſe en le voyant, 434. Il retourne à Autun : Ebroin le calomnie, & lui * fait ſouffrir un long & cruel Martyre, 435. *&* 436. * 660. * 674.

Légion Thébéenne * ſouffre le Martyre ſous Dioclétien & Maximien, partie à Agaune, 147. partie à Tréves, 148. partie à Cologne, 149. & en divers endroits des Gaules où elle ſe trouvoit partagée, 148. Pluſieurs Egliſes bâties ſur les Tombeaux de ces ſaints Martyrs, *ibid.* * 286.

Leon III. * eſt pris par ſes ennemis : on lui coupe la langue, & on lui créve les yeux, 574. Il couronne Charlemagne Empereur à Rome, 575. N'approuve pas l'Addition *Filioque*, faite au Symbole, 534. On l'accuſe de quelques crimes auprès de Louis le Débonnaire : * il meurt, 590. * 799. * 813.

Leon, Empereur d'Orient, * envoye Anthême en Occident en qualité d'Empereur, 291. * 465.

Leon l'Iſaurien * attaque le culte des Images : il donne par-là occaſion à la révolte des Troupes d'Italie & à la priſe de Ravenne, 436. * 739.

Levitus. S. Honorat en eſt Abbé. S. Hilaire & S. Loup y
* 416. ont vêcu quelque tems, 274. Fauſte en a auſſi été Abbé. *
Vincent frere de S. Loup y a été Moine, 278. S. Loup lui-même y a ſuivi l'obſervance réguliére, 274.

* 361. E. *Libaire* * ſouffre le Martyre ſous Julien l'Apoſtat : lieu de ſon Martyre : ſon Corps & ſon culte à Gran Diocéſe de Toul : ſes Reliques transférées de Gran à Toul dans l'Abbaye de S. Leon, 205.

Licinius, un des ſix Empereurs du tems de Conſtantin,
* 323. 157. Fait la guerre à Maximin & le bat, 162. * Il eſt battu à ſon tour & mis à mort par Conſtantin, 165.

* 630. *Lafou*, près du Neuf-Château, * lieu où les Auſtraſiens furent défaits par l'armée de Thierry & d'Ebroïn, 438. Il eſt fameux encore par la victoire que l'armée de Clotaire II. *
* 596. remporta ſur celle de Théodebert Roy d'Auſtraſie, & Thierry Roi de Bourgogne, 356.

* 277. *Leges*, Peuples d'Allemagne. * L'Empereur *Probe* les défait, & prend priſonnier Semnon leur Roi avec ſon fils, 141.

* 800. E. *Liliosa*, ſœur de S. Jacob Evêque de Toul, * donne aux Religieux de S. Bénigne de Dijon, la Terre ſur laquelle eſt fondé le Prieuré de S. Blin, 539.

Lindunt, Duc de la baſſe Pannonie, ſe révolte contre Loüis
* 823. le Débonnaire, 600. * Il eſt défait & ſe ſauve en Servie, 603.

* 202. *Lyon.* * Les premiers Martyrs de cette Ville, ſont ſaint
* 188. Irénée, &c. 108. * Caracalla eſt né dans cette Ville, 116.
* 197. Albin * perdit la bataille qui ſe donna près de cette Ville entre lui & Sévére, 115.

Liſte Chronologique des Archevêques de Trêves, *D.* 9. *& ſuiv.* de Metz, *D.* 23. *& ſuiv.* des Evêques de Toul, *D.* 55. *& ſuiv.* de Verdun, *D.* 67.

* 756. *Liturgie* (*La*) Romaine * eſt introduite en France par Pepin le Bref : comment ? Ce qui n'empêche pas les uſages & les variétés, 502. *& ſuiv.*

Liturgie Gallicane : en quoi elle différe de la Romaine, 503. Variétés dans les Liturgies Latines, quoique réformées ſur la Romaine.

* 406. E. *Livier* (*S.*) ſoldat natif du territoire de Metz : * il eſt mar-
* 980. E. tyriſé ſur une montagne entre Marſal & Salival : * ſes Reliques ſont apportées à Metz, & expoſées à la vénération des peuples par l'Evêque Thierry dans l'Abbaye de S. Vincent, 261.

* 267. *Lollien* eſt Empereur d'une partie des Gaules : * il défait les Germains qui faiſoient des irruptions dans ſes Etats : il eſt tué par ſes ſoldats peu de mois après qu'il a commencé à régner, 136.

Longeville, ou Glandiéres, Abbaye dans le Diocéſe de
* 580. Metz, ſituée dans la Lorraine Allemande : * Fondation de cette Abbaye, 365. *& ſuiv.*

Lorraine : Maiſon de Lorraine. Différens ſyſtêmes ſur ſon origine, réfutés, *D.* 145. *& ſuiv.* Généalogie des Ducs de Lorraine avec ſes Preuves, *D.* 204. Liſte Chronologique des Rois de Lorraine, *D.* 273. des Ducs ſous les Rois de Lorraine, *D.* 274. des Ducs Souverains de la haute Lorraine, *D.* 277. des Ducs de la baſſe Lorraine, 279. Etenduë de la Lorraine anciennement, 1. Ses Peuples vaillans & forts ; pourquoi ? *là-même.* Les Lorrains originairement Allemands : ſe glorifioient de leur origine : pourquoi ? *a.*
* 9. *ſiécle.* * Etendue du Royaume de Lorraine du tems de l'Empereur Lothaire, 687. C'eſt de Lothaire Roi de Lorraine, & non de Lothaire Empereur, que la Lorraine a tiré ſon nom, 729. Troubles dans le Royaume de Lorraine ſous le régne de Lothaire ſon premier Roi, à l'occaſion de ſon divorce avec la Reine Thietberge, 696. *juſqu'à* 720. Lothaire abandonne quelques-unes des Places du Royaume à l'Empereur Loüis
* 869. ſon frere, à quelles conditions, 697. * Après la mort de Lothaire, Charles le Chauve ſe met en poſſeſſion du Royaume de Lorraine : il eſt ſacré Roy de Lorraine à Metz : Diſputes, Conférences, Accords entre lui & Louis de Germanie à ce ſujet : Partage de ce Royaume entre ces deux Princes, *depuis* 730. *juſqu'à* 744. Pluſieurs Rois en Lorraine ſur la fin du neuviéme ſiécle, *Voyez depuis la page*, 798. *juſqu'à* 805. Elle eſt dominée & vexée par des Comtes & des Seigneurs, qui faiſoient peur à ſes Rois ſous Zuendebolde, Charles le Simple & Louis de Germanie, fils de l'Empereur Arnoul, *Voyez depuis* 805. *juſqu'à* 809. Licence, ignorance, pauvreté des Egliſes du Royaume ſur la fin du neuviéme & pendant preſque tout le dixiéme ſiécle, 809. La Lorraine eſt en proye à pluſieurs Ducs & Princes ſous le régne de Charles le Simple, 835. *juſqu'à* 844.

* 815. *Lothaire* fils de Louis le Débonnaire, * eſt fait Roi de
* 817. Bavière, 590. Enſuite * il eſt aſſocié à l'Empire, 597. Couronné Empereur, *ibid.* Il ſe ſoûleve contre ſon pere, 607. *& ſuiv.* Son pere le déclare déchu de l'Empire, 643. Il traite ſon pere avec hauteur & dureté, *depuis* 647. *juſqu'à* 653. Il ſe ſoûmet à lui, 654. *& ſuiv.* Il prétend, après la mort de Louis le Débonnaire, que ſes freres Loüis de Germanie & Charles le Chauve lui feront hommage de leurs Royaumes, 665. * Guerres de Lothaire contre ſes freres, * 840.
666. Il perd la bataille de Fontenay, 670. *& ſuiv.* Loüis & Charles font alliance enſemble, & pourſuivent Lothaire, 673. *& ſuiv.* Déchu de l'Empire, il a recours à ſes freres, & ils font avec lui un nouveau partage de l'Empire, 675. *& ſuiv.* * Ils établiſſent la Loi immuable de la ſucceſſion à * 847.
la Couronne d'un chacun d'eux en faveur de leurs enfans, & à l'excluſion des oncles, 682. Lothaire envoye contre * 855.
Sergius II. 678. *& ſuiv.* Ses donations : * il meurt dans l'Abbaye de Pruim, 687.

Lothaire, un des trois fils de Lothaire Empereur, * reçoit la Lorraine en partage, & il en eſt fait Roi, 637. Il va * 855.
voir ſon oncle Charles le Chauve à Francfort, 689. Tient pluſieurs Conférences avec Louis & Charles ſes freres, *ibid.* Prend les intérêts de Charles le Chauve, & l'abandonne, pour ſe livrer à Loüis de Germanie ſon autre oncle, 690. *& ſuiv.* * Il épouſe Thietberge, 689. Il fait une nouvelle * 856.
alliance avec Charles dans le Château d'Arches, 692. Il céde quelques Places de ſes Etats à l'Empereur Louis ſon frere, 697. Conduite indigne & ſcandaleuſe de Lothaire & de pluſieurs Evêques envers Thietberge ſa femme, 696. *juſqu'à* 701. Il ſe ſépare d'avec elle, & épouſe Valdrade. Suite de cette conduite, 704. *& ſuiv.* Voyez *Thietberge.* Fermeté du Pape Nicolas I. à cet égard, 710. *juſqu'à* 720 Lothaire reprend Thietberge, 717. Lothaire tâche de gagner le Pape Adrien : * il va à Rome, 723. 727. Il reçoit la * 869.
Communion des mains du Pape au Mont-Caſſin : comment ? * Il meurt ſans Sacremens, 747. *& ſuiv.* * 869.

Louis I. (*Le Débonnaire*) * eſt proclamé Roi d'Aquitaine par ſon pere Charlemagne, 557. * Il eſt aſſocié à * 780.
l'Empire, 586. Etienne IV. le couronne à Reims, 690. Il * 813.
eſt Empereur : il fait ſes fils ; ſçavoir, Lothaire, Empereur ; Louis, Roi de Bavière, & Pepin, Roi d'Aquitaine, 597. Dans la ſuite il donne une portion de ſes Etats à Charles dit le Chauve, 608. Il établit la paix en Allemagne, 594. Demande le contingent contre Bernard Roi d'Italie qu'il punit de ſa révolte, 597. * Il bat les Bre-
* 818.
rons, réduit les Gaſcons à l'obéiſſance, 599. 604. *& 605.* Il reçoit une Ambaſſade de l'Empereur Michel, 604. Convoque des Aſſemblées à Aix-la-Chapelle, à Attigny, 600. 602. * Fait donner des Régles aux Chanoines, aux Cha-
* 817.
noineſſes & aux Moines, 592. *& ſuiv.* Il fait tenir des Conciles, 601. *& 606.* Ses trois fils ſe révoltent contre lui : il ſe réconcilie avec eux, 607. *& ſuiv.* Nouvelles révoltes de ſes enfans : il eſt déchu de l'Empire & ſoûmis à la pénitence : on le rétablit : il fait un nouveau partage de ſes Etats : ſa derniere * maladie & ſa mort : il eſt enterré à S. Ar-
* 840.
noû dans un cercüeil de marbre, *Voyez depuis* 643. *juſq.* 660.

Loüis, fils de Louis le Débonnaire *, Roi de Germanie & * 780.
de Bavière : révoltes de ce Prince & de ſes deux freres Lothaire & Pepin contre Louis le Débonnaire leur pere, 543. *& ſuiv.* Révolte particuliére & ſoûmiſſion de Loüis, 558. Guerres entre Louis, ſon pere & ſes freres, 663 *& ſuiv. juſqu'à* 676. Partage entre lui, Lothaire & Charles ſes freres, 677. Loüis fait la guerre à ſon frere Charles le Chauve, 690. Le Concile de Metz lui envoye une Députation, pour l'engager à réparer les maux qu'il a faits à l'Egliſe & à l'Etat par ſon invaſion en France : il n'y a nul égard, 692. *& ſuiv.* Alliance entre Loüis, Charles le Chauve & Lothaire, 700. * Après la mort de Lothaire il partage la Lor-
* 870.
raine avec Charles le Chauve, 738. Il diſpute l'Empire au même après la mort de Loüis leur oncle : * il meurt, & il * 876.
eſt enterré à Laureſham : il avoit partagé ſes Etats à ſes trois fils, Carloman, Loüis de Germanie & Loüis dit le Gros, 775.

Loüis II. dit le Bégue, ſuccéde dans l'Empire à Charles le Chauve ſon pere : * il eſt couronné d'abord à Compiégne par Hincmar, 780. Enſuite à Troyes par le Pape Jean
* 877.
VIII. Epouſe Adélaïde du vivant d'Anſgarde ſa premiere femme, dont il avoit déja Loüis & Carloman, 781. Traité de paix entre lui & Louis de Germanie ſon couſin Germain, 782. * Il meurt à Compiégne : on lui a donné le nom de * 879.
Fainéant : mais n'ayant régné que dix-huit mois & toujours malade, il n'a pu rien faire, 783. Avant ſa mort il a envoyé les Ornemens Royaux à Loüis ſon fils d'Anſgarde, *ibid.*

Loüis Roi de Germanie, fils de Louis Roi de Germanie, petit-fils de Loüis le Débonnaire, neveu de Lothaire Roi de Lorraine & de Pepin Roi d'Aquitaine, * devient à la mort * 876.
de ſon pere Roi de Germanie, & ſous ce nom il a la Saxe, la Franconie, la Frize, la Turinge & la baſſe Lorraine, 775. Fait une alliance avec Loüis le Bégue ſon couſin, 782. * A * 879.
la mort de Loüis le Bégue, les Seigneurs lui offrent l'Empire, 784. Carloman Roi de Bavière & frere de Louis, meurt : Louis ajoûte à ſes Etats ceux de Bavière, 785. 786. Il bat les Normands proche de Thin, & Hugues fils naturel de Lothaire Roi de Lorraine, 786. *& ſuiv.* * Il meurt, * 882.
788.

Loüis, fils de l'Empereur Lothaire I. & frere de Lothaire
* 843. II. Roi de Lorraine, eſt * envoyé en Italie par ſon pere contre les Romains, à l'occaſion de Sergius II. qu'ils avoient élu Pape : de quelle maniére il y eſt reçu : le Pape le couronne Roi de Lombardie ; néanmoins les Romains ne lui font point le ſerment, mais à l'Empereur Lothaire, 678. *& ſuiv.* Loüis ſe plaint du partage que ſes oncles Louis de Germanie & Charles-le Chauve ont fait du Royaume de Lotharie qui devoit lui appartenir. Le Pape en écrit aux Evêques
* 875. des deux Royaumes ; mais inutilement : * Loüis meurt en Italie, 771. *& ſuiv.*

* 879. *Loüis III.* fils de Loüis le Bégue, * eſt couronné Empereur & Roi de France à l'Abbaye de Ferriéres, avec ſon frere Carloman : partage avec ſon frere les Etats de ſon pere :
* 882. * Louis meurt après avoir battu les Normands, 784. *juſqu'à* 788.

Loüis, fils de l'Empereur Arnoû, dernier de la race de
* 900. Charlemagne, * ſuccéde à ſon pere dans le Royaume de Germanie : il n'a qu'une ombre de Souveraineté, les Seigneurs étant plus forts que lui : il eſt vaincu par les Hongrois : ſa mort, 807. *&* 808.

Loüis IV. d'Outre-mer, fils de Charles le Simple : Hugues le Grand, fils du Roi Robert, & les Seigneurs François, le choiſiſſent pour régner après la mort des Rois Raoul & Henry l'Oiſeleur : ils l'envoyerent chercher en An-
* 936. gleterre où il s'étoit retiré : il fut * ſacré à Laon par Arnaud Archevêque de Reims, 845. Il fait la guerre à Othon I. Empereur : il ſe ſoûmet une bonne partie de la Lorraine, 846. *& ſuiv.* Les Généraux d'Othon ; ſçavoir, Odon & Conrade, lui défont les ſiens, & mettent en fuite ſon armée,
* 939. 848. * Il entre en Lorraine : Othon la lui reprend, 848. *& ſuiv.*

Loup (S.) Evêque de Troyes, eſt né à Toul de parens il-
413. E. luſtres, 273. * Il ſe ſépare de ſa femme Pimaniole, pour ſe retirer à Lérins : il obſerve exactement la Régle de ce Monaſtére, & il y aquiert une grande réputation de ſainteté, 274. Il eſt élu Evêque de Troyes ; député avec S. Germain, pour aller en Angleterre ſoûtenir la Foi contre les Pélagiens : Ils y prêchent avec ſuccès, *là-même.* S. Germain paſſe dans le Territoire de Toul, il y prêche, & il fait un Miracle en
* 430. E. un lieu dit S. Germain : * il revient à ſon Diocéſe : ſes Loix, ſa ſcience, ſes miracles, ſa haute réputation, 275. Il eſt reſpecté par Attila Roi des Huns : * ſa mort, ſes *Diſciples*,
* 479. 278.

Lubence, Diſciple de S. Maximin de Tréves : prêche l'Evangile à Coblentz : * il eſt envoyé par S. Paulin de Tré-
* 348. ves, pour y rapporter le Corps de S. Maximin : ſa mort, ſes Reliques, 176. Ses Miracles, *ibid.*

Lucilien, beau-pere de l'Empereur Jovien, eſt envoyé
* 363. dans les Gaules en qualité de Général des Troupes : * il veut faire rendre compte aux Officiers du Domaine : un d'eux ſoulève les Troupes contre lui, & il eſt tué, 206.

* 88. *Lucius-Antonius*, Gouverneur de la haute Germanie, * ſe fait déclarer Empereur ſous Domitien, 100. Il ſe ſaiſit de l'argent mis en dépôt ſous les Enſeignes des Légions, *ibid.* Appelle les Allemands à ſon ſecours : eſt défait par Appius-Maximus, *ibid.*

Lucius-Priſcus, Gouverneur de Macédoine, ſe révolte
* 251. contre Déce, * & ſe fait déclarer Empereur, 131.

Lucius-Verus : Marc-Auréle le fait ſon Collégue dans l'Empire, 105. Les deux Empereurs font la guerre aux Cartes. Les Marcomans & autres Peuples d'Allemagne s'étant ligués contre les Romains, ces Princes marchent contre eux,
* 174. & les défont par le ſecours du Ciel : * pluye miraculeuſe obtenuë par les ſoldats Chrétiens.

Ludelme, Evêque de Toul, avoit été Religieux de S. Ma-
895. xim de Tréves : * il a aſſiſté au Concile de Tribur : il a travaillé à rétablir la Ville de Toul ruinée par les Normands : il a obtenu des Rois Arnoû & Zuendebolde ſon fils, les Bois de Heiz, pluſieurs autres Biens & Priviléges pour ſon Egliſe. Le Roi Louis fils d'Arnoû lui a accordé le droit de battre Monnoye : Auteurs partagés de ſentimens ſur ſon
* 905. compte : * il eſt enterré à la Cathédrale, contre la coûtume, 824. *& ſuiv.*

* 782. *Luitger (S.)* Evêque de Brême, * eſt chaſſé de Saxe par Vitikinde : il ſe retire au Mont-Caſſin, où il paſſe deux ans dans l'étude & dans les exercices de la vie contemplative, 559.

* 733. *Luitprand*, Roi de Lombardie, * tient le bandeau de la Confirmation au jeune Prince Pepin le Bref, & il eſt ſon Parrein, 543.

* 450. *Luitrude* (*Sainte*) ou *Liutrude*, née en Perthois, * paſſe ſa vie dans la retraite ſous la direction d'un Prêtre nommé Eugéne : elle va à Rome : à ſon retour elle paſſe à Aguane : elle obtient des Reliques de S. Maurice, & bâtit une Chapelle en l'honneur de ce S. Martyr près de ſon Hermitage, 283.

Luvoin, neveu de S. Baſin dans l'Archevêché de Tréves : il a été Duc de la Belgique ſous Childeric : il a bâti l'Abbaye de Metloc ſur la Sarre : il s'y eſt retiré après ſon Epiſcopat :
* 713. * il y eſt enterré, après avoir employé ſes grands biens à enrichir & orner les Egliſes de Tréves, 463.

Luxeüil, Abbaye fameuſe, habitation des Saints Amé, Euſtaſe, Romaric, Colomban, &c. a été long-tems le Chef-lieu du double Monaſtére du S. Mont ou Remiremont : les Abbés & Abbeſſes de ce double Monaſtére étoient ſoûmis & ſubordonnés à l'Abbé de Luxeuil, 388. Voyez *Euſtaſe*, *&c. Remiremont*.

Lyon : on conſerve dans cette Ville, gravé ſur Pairain, le Diſcours que l'Empereur Claude fit pour admettre dans
* A. J. C. le Sénat, les Gaulois comme Citoyens Romains, 69. * Druſus y fit dreſſer un Autel à Auguſte : ſoixante Peuples des 12. Gaules aſſiſterent à ſa Dédicace, chacun y fit graver ſon nom, & chacun de ces Peuples y dédia une Statuë repréſentant ſa Province, 55.

Lyonnoiſe, * nom donné par Auguſte à la Gaule Celti-
* A. J. C. que, 54. 23.

M

MACRIEN, Roi d'Allemagne : * Valentinien lui fait
* 371. la guerre : il le met en fuite : il met à ſa place Hnomare, 213. Il fait la paix & alliance avec lui, 215.

Macrin, Préfet du Prétoire, * élu Empereur après Ca-
* 217. racalla qu'il avoit fait tuer, 118. Rétablit la diſcipline parmi les Troupes : irritées contre lui, elles tranſférent l'Empire à Héliogabale : * il eſt tué, & ſon fils Diadumène mis à
* 219. mort par l'exécuteur, 118.

Madeſtéde, ou *Magdeſtéde*, la plus âgée des filles, que S. Amé avoit raſſemblées au S. Mont, * en eſt faite la pre-
* 620. miere Abbeſſe, 387.

Magdelaine (La) de Verdun *, bâtie par Magdalvée Evê-
* 887. que de Verdun, pour des femmes pénitentes. Ayant été ruinée par les guerres, Hermenfroy * l'a rétablie, & en a
* 1018. fait un Collége de Chanoines, 546.

Magdalvée, Abbé de S. Vanne, puis Evêque de Verdun, a retenu l'une & l'autre Egliſe tout enſemble, 544. * Il étoit
* 701. né à Verdun, a fait beaucoup de bien à ſa Cathédrale & à S. Vanne. Il fait le pélérinage de Jeruſalem : rétablit ſon Egliſe incendiée : il l'enrichit de pluſieurs Reliques : fonde la Magdelaine : * ſa mort, 544. *& ſuiv.*
* 766.

Magnalde *, Evêque de Toul, 458.

Magnence, Gaulois d'origine & Comte du Palais : * ſe
* 350. révolte contre l'Empereur Conſtant : il le fait mourir à Elne dans les Pirénées après s'être revêtu de la Pourpre, 180. Il eſt battu deux fois par Conſtance : ſe voyant ſans reſſource, * il ſe tue, 182.
* 353.

Magneric (S.) * Archevêque de Tréves : ſa dévotion à
* 566. S. Martin, 347. Acte de générosité qu'il fait en faveur de Théodore Evêque de Marſeille, 348. Il eſt envoyé vers Childebert avec S. Grégoire de Tours : Childebert lui donne ſon eſtime, juſqu'à lui faire tenir Théodebert ſon fils aîné ſur les Fonts de Baptême, 349. Les noms de pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, 361. * Sa mort, *ibid.*
* 577.

Malfoſſe, Monaſtére auprés de l'Abbaye de Moyen-mou-
* 679. tier & dépendant d'icelle : * Sainte Odile y a été baptiſée par S. Erard & S. Hidulphe, 448.

Mamée, Mere de l'Empereur Alexandre : on croit qu'elle
* 236. étoit Chrétienne, 119. * Maximin la fait tuer avec ſon fils par les ſoldats, 122.

Mamertin, Claude Mamertin fameux Orateur * prononce
* 288. E. à Tréves deux Panégyriques à la louange de Maximin-Hercules, & en ſa préſence, 150.

Manſuy (S.) premier Apôtre du Pays des Leuquois ou de Toul, 204. Par qui envoyé & en quel tems ? Voyez *la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Toul, à la tête de ce Volume*, D. 30.

Manſuy (S.) Egliſe : S. Gauzelin Evêque de Toul, entreprend de la réparer : il y établit l'Ordre Monaſtique & la Régle de S. Benoît : * il charge Archambaut Abbé de S.
* 962. Epvre, de l'exécution de ſes deſſeins : il tire de l'Abbaye de S. Epvre des revenus pour la ſuſtentation des Religieux de S. Manſuy : Archambaut en eſt le premier Abbé : cette Abbaye lui eſt ſoûmiſe : il y établit un Prieur, pour gouverner la Communauté à ſa place, 890. Les Reliques de ſaint Don y ſont conſervées, 260. Voyez *S. Don.*

Marc-Auréle, Empereur, * ſuccéde à Antonin par adop-
* 161. tion, 104. *& ſuiv.* Caractére de ce Prince : remporte la victoire ſur les Barbares qui lui font la guerre, 105. * Mira-
* 174. cle de la Légion Chrétienne de Melitine en ſa faveur, & au déſavantage de ſes ennemis, 106. Fait Lucius Commode ſon Collégue, 105. Défend & empêche que les Chrétiens ne ſoient perſécutés, 107. Les Martyrs de Lyon ont été mis à mort ſous ſon régne, 108. * Sa mort, *ibid.*
* 180.

Marc & Gratien * ſont ſucceſſivement proclamés Empe-
reurs

Digitized by Google

reurs par les Troupes Romaines qui étoient en Angleterre sous l'Empire d'Honoré, 262.

Marcomans : les Marcomans font la guerre à Marc-Aurèle, & cette guerre l'occupe pendant tout le tems de son
* 174. régne : * il les défait, & cela par un miracle évident de la protection divine, dont il eſt redevable aux ſoldats Chrétiens, 105.

* 4. *ſiècle.* *Marcomir* & Sunnon, deux * des principaux Chefs des François du tems de Théodoſe le Grand, 245. 249. On prétend que ce Marcomir eſt fils de Priam, & pere de Pharamond premier Roi des François, 236. Sunnon meurt en
exil dans la Toſcane, & Marcomir eſt tué par les ſiens, 249.

* 267. *Marius*, Maréchal de profeſſion, * eſt fait Empereur, & régne deux ou trois jours dans les Gaules; un de ſes apprentis devenu ſon ſoldat & mécontent, le perce de ſon épée en lui diſant: elle eſt de votre façon, 136.

* 829. *Marquart*, * Abbé de Prum, de S. Goar & de S. Hubert, 624. a fondé l'Abbaye de Munſter-Eifield, 625. A été pluſieurs fois en dépoſition de la part de Louis le Débonnaire, 624. A été à Rome, & en a rapporté les Corps des ſaints Chryſante & Darie: ſon zéle pour la diſcipline & ſon goût pour les ſciences, attirent beaucoup d'Hommes illuſtres dans ſon Monaſtére de Prum, 626.

* 3. *ſiècle.* *Martial* (*S.*) * a fondé l'Egliſe de Limoges, 131.

* 373. *Martin* (*S.*) Evêque de Tours, * ſe rend à la Cour de l'Empereur Valentinien qui étoit à Tréves, 214. L'Empereur lui accorde ce qu'il demande, 215. Il paſſe à Toul, & fait ſa priére au Tombeau de S. Manſuy, *ibid.* Vient deux fois à Tréves à la Cour de Maxime: les grands honneurs qu'il y reçoit de l'Empereur & de l'Impératrice, 232. *& ſuiv.* * Il y fait pluſieurs miracles, 237. *& ſuiv.* Son repentir d'avoir communiqué avec des Ithaciens: un Ange lui apparoît, 236. *&* 237.

* 566. E. *Martin* (*S.*) de Tréves, Abbaye * fondée par S. Magneric Archevêque de Tréves, au lieu où étoit autrefois la maiſon de Tetradius converti par S. Martin, 348.

Martin (*S.*) hors les murs de Metz. Cette Abbaye étoit d'abord ſur le penchant de la montagne S. Quentin: a-t-elle
* 847. été fondée ou ſeulement rétablie par Sigebert? * Ce Roi y eſt enterré: ſon corps y eſt mis dans une Chaſſe d'Argent:
* 1170. * cette Abbaye eſt unie à la Primatiale de Nancy, 425. *& ſuiv.*

* 2. *&* 3. *ſiécles.* *Martyrs de Lyon* * ſous Marc-Aurèle, 108. * Les Vandales en font pluſieurs dans les Gaules, 260.

Materne, ſimple ſoldat, ſe forme une armée de déſerteurs, ſe met à leur tête: trouble & ravage les Gaules: ſes ſoldats défaits par Septimius-Sévére: l'Empereur Commode fait
* 187. mourir ce traître, 109. *&* 110.

Materne: * S. Materne premier Apôtre des Egliſes de Tréves, de Cologne & de Tongres: eſt donné par Conſtantin pour Juge aux Donatiſtes: établit S. Agrèce à Tréves: tems de ſa Miſſion, 163. Sa mort, ſa réſurrection ſelon quelques Auteurs.

Matfrid & Gérard, Comtes du Royaume de Lorraine, fameux par leurs révoltes, leurs brigandages & violences ſous pluſieurs régnes, à la fin du neuviéme & au commencement du dixiéme ſiécle, 805. 806. 812.

Mathias (*S.*) Abbaye près de Tréves: d'abord on n'y a ſuivi d'autre Régle que celle des anciens Chrétiens qui eſt dans les Actes des Apôtres: celle de S. Benoît n'y a été introduite qu'à la fin du dixiéme ſiécle, 201.

Mathieu, troiſiéme fils de Mathieu I. Duc de Lorraine: de lui deſcendent les Seigneurs de Coutiſey, *D.* 223.

* 407. E. *Maurice*, * Archevêque de Tréves. On ignore le genre de ſa mort: a pour ſucceſſeur Léonce ou Léponce, 260.

Maurice (*S.*) Abbaye. Voyez *S. Epaone.*

* 306. *Maxence*, fils de Maximien-Hercules, * prend à Rome le titre d'Auguſte, & le veut faire reprendre à ſon pere, 156. Fait la guerre à Conſtantin; le Ciel ſe déclare contre
* 312. lui; il eſt battu pluſieurs fois; * il eſt noyé dans le Tibre, 160 *&* 161.

* 383. *Maxime*, Eſpagnol, * ſe révolte contre Gratien; prend la Pourpre en Angleterre; il ſoûléve les Gaules contre cet Empereur & ſes propres ſoldats, 226. L'armée de Maxime ſe rencontre avec celle de Gratien près de Paris: après pluſieurs eſcarmouches entre elles, celle de Gratien ſe donne à Maxime, *ibid.* Gratien ſuccombe; il eſt mis à Lyon.
* 383. * Maxime aſſocie Victor ſon fils à l'Empire; il fixe ſon Siége à Tréves, 227. S. Ambroiſe le vient trouver de la part de Valentinien II. 228. S. Martin vient deux fois à Tréves à la Cour de Maxime, 232. *&* 237. Il y fait pluſieurs miracles, 237. * Maxime qui n'avoit fait qu'une paix fimulée avec Gratien, lui déclare de nouveau la guerre; mais Théodoſe remporte pluſieurs avantages ſur lui: il le
* 388. ſurprend à Aquilée; on l'amene les pieds nuds & les mains liées devant Théodoſe & Valentinien, qui lui font trancher la tête, 241. Arbogaſte fait mourir Victor que cet Empereur avoit fait Céſar, 242.

Maxime, fils de Maximin, choiſi Empereur avec Balbin par le Sénat, 123. * Sont tués tous les deux par les Prétoriens, 125. * 238.

Maxime Patrice, fait tuer Valentinien III. Il uſurpe l'Empire, 290. * Eſt mis à mort après deux mois & quelques
* 455. jours de régne, 291.

Maximien-Hercules * aſſocié à l'Empire par Dioclétien, * 285.
248. Fait martyriſer une partie de la Légion Thébéenne, 247. Défait les Hérules, les Chaibons, &c. 149. * Claude Mamertin prononce ſon Panégyrique à Tréves, 150. Il
* 288. quitte l'Empire avec Dioclétien, 154. Il reprend la Pourpre & ſe ſoûléve contre Conſtantin, 157. Il eſt mis au Eunuque croyant tuer Conſtantin, 159. Conſtantin le condamne à mourir, & lui laiſſe le choix du genre de ſa mort: * il
* 310. E. s'étrangle, 159.

Maximus, Goth de nation, d'abord Berger, enſuite de ſoldat, Commandant d'une Légion; * fait tuer Alexandre
* 235. Mamée, 122. Se fait déclarer Empereur par argent, *ibid.* Fait la guerre aux Allemands; ravage leurs Pays; s'aſſocie C. Julius-Verus Maximus ſon fils, 123. Eſt perſécuteur de l'Egliſe; * eſt tué par les ſoldats devant Aquilée, 123. * 238.

Maximin (*S.*) * Archevêque de Tréves, lieu de ſa naiſſance: il eſt frere de S. Maxence Evêque de Poitiers, Diſciple de S. Agrèce, d'une ſainteté éminente; eſt élu d'une voix unanime pour ſucceder à S. Agrèce, 169. *&* 170. Reçoit S. Athanaſe exilé à Tréves; aſſiſte au Concile de Sardique aſſemblé contre les Ariens, & pour S. Athanaſe: il préſide à celui de Cologne contre Eutrade Evêque de cette Ville, 173. * Sa mort en Poitou; ſes Diſciples S. Caſtor & S.
* 347. Lubence, 175. Son Corps aporté à Tréves dans l'Egliſe ſaint Jean, enſuite dans celle qui eſt dédiée ſous ſon nom: ſes miracles, 176. * Découverte & * tranſlation de ſon Corps
* 898. *&* 921. dans ſon Abbaye, 819. *&* 849.

Maximus (*S.*) de Tréves, Abbaye bâtie ſur le Tombeau des Chrétiens martyriſés ſous Dioclétien, 148. * Le Corps
* 348. de S. Maximin y eſt tranſporté, 176. Origine de cette Abbaye fort reculée: * elle a porté d'abord le nom de S. Jean
* Au commencement du 6. ſiècle. l'Evangéliſte, 300. Pourquoi a-t-elle porté celui de S. Hilaire? 302. * Dagobert donne la juriſdiction de cette Abbaye à l'Archevêque: * étant mieux informé, il lui rend ſes
* 500. E. Priviléges d'exemption, 301. Etoit anciennement l'Oratoire de Conſtantin le Grand: quelle Régle y a d'abord été obſervée? *Ibidem.* A beaucoup ſouffert dans les irruptions des Barbares, & dans les différentes guerres que ſe faiſoient au neuviéme ſiécle les Princes & les Seigneurs, 300. *&* *ſuiv.* Elle tombe dans le relâchement: une punition viſible du Ciel ſur un Religieux déréglé, fait recevoir la Réforme:
* 914. * elle y eſt miſe par l'Abbé Ogon appuyé par le Duc Gislebert, qui en devient le Bienfaiteur & le Protecteur, après en avoir été l'ennemi, 877. *&* *ſuiv.*

Maximin eſt fait Préfet des Gaules, lorſque l'Empereur Valentinien I. les quitte pour aller en Italie, 215. Il abuſe de ſon pouvoir & ſe rend coupable de cruauté, * & Valen-
* 375. E. tinien II. le fait mourir, 220.

Mayence * eſt ſurpriſe & pillée par Randou Prince Allemand, 210. Le Roi Chrocus l'avoit déja * ruinée ſous l'Em-
* 367. * 267. pire de Valérien & de Gallien, 137.

Médiomatriciens: leur Province & le Pays qu'elle contenoit autrefois, 17.

Mégenfroy, Grand Chambellan de Charlemagne, * commande un corps d'armée de ce Prince dans la guerre contre
* 791. les Villes, 568.

Mégingaude: le Roi Arnoû * lui donne l'Abbaye de S. Maximin; il parle avec impiété de S. Maximin; il eſt
* 899. frappé d'une maladie, 320.

Méginrade, Moine d'Augie, * fondateur de l'Abbaye de
* 928. E. Notre-Dame des Hermites, nommée autrefois Entidlen, 857.

Mellobaud ou *Mellobaude*, Roi François, * étoit Comte
* 377. des Domeſtiques dans la Cour de l'Empereur Gratien, 221.

Mélitine: * la Légion Mélitine obtient par ſes prieres
* 174. une grande grêle contre les Barbares, & une pluye abondante pour éteindre la ſoif ardente des ſoldats Romains, 106. Marc-Aurèle, en reconnoiſſance de ce miracle, lui donne le nom de foudroyante, *ibid.* Il écrit au Sénat en faveur des Chrétiens; défend & n'empêche de les perſécuter, 107.

Ménas (*S.*) Abbaye d'Orléans * fondée par S. Maxi-
* 511. E. min, frere de S. Vanne Evêque de Verdun, 299.

Menehoud (*Sainte*) ou *Magnebode*, * ſe conſacre à Dieu
* 5. *ſiècle.* avec ſes ſœurs: après ſa mort, ſon Corps eſt porté dans
* 1379. l'Abbaye de S. Urbain. * On en donne une partie à l'Egliſe d'Auxerre, aujourd'hui Sainte-Menehoud, 284.

Ménapiens, Peuples du Brabant, de Gand & Anvers, ont d'abord habité les bords du Rhin, ont été chaſſés d'Allemagne par les Suèves, 38. * Jules-Céſar leur fait la guerre,
* A. C. J. 50.

& ils lui demandent la paix qu'il leur accorde, 47.

Menne (Sainte) ou *Manne* : ſa naiſſance, ſa retraite ; elle prend le voile de S. Albin Evêque de Châlons-ſur-Marne ; * elle meurt & ſon Corps eſt enterré à Fontenet ; elle y eſt honorée comme Patrone ; * ſon Corps eſt transféré à Pouſſay, 285. *& ſuiv.*

Meuſe : * Corbulon, * Général des Troupes qui étoient ſur le Rhin, occupe ſes ſoldats à faire un Canal d'environ huit lieues, entre la Meuſe & le Rhin, pour empêcher les débordemens du Rhin, & pour recevoir dans les deux les eaux de la mer dans leur reflux, 71.

Mérobaud * commande l'armée de Gratien : cette armée ſe donne à Maxime près de Paris, 226. Maxime fait mourir Mérobaud après la mort de Gratien, 227.

Mérouée, fils de Thierry : * Clotaire le prend avec Sigebert & Corbon ſes deux freres ; il fait mourir ceux-ci & il conſerve Mérouée, 375.

Meſſe : * comment elle ſe célébroit dans l'Egliſe Galliſeane, avant que Pepin le Bref y eût introduit la Liturgie Romaine, 503. * Le Pape Jean VIII. a permis à Hincmar Evêque de Laon de dire la Meſſe, quoiqu'aveugle, 781. Aumône pour la Meſſe : Régle de Grodegand, chap. 32. 522.

Metz. Différence entre les Comtes de Metz & celui du Pays Meſſin, & les Comtes du Palais de Metz. Les Ducs de Lorraine deſcendent de ceux-là, & ils ont été les ayeuls de Gerard d'Alſace, &c. *D.* 158. *& ſuiv.* Capitale du Pays des Médiomatriciens, 16. Sa deſcription & ſa ſituation : appellée la Délicieuſe, 16. *& ſuiv.* Son antiquité ; bâtie long-tems avant Rome. Les Meſſins, libres, alliés des Romains, *ibid.* La Cuve de Porphire qui eſt dans la Cathédrale, a été tirée des Bains publics que Druſus y a fait conſtruire avec bien d'autres Ouvrages, 56. * Les Troupes de Vitellius y font grand carnage, 75. Elle eſt ruinée par * Chrocus Roi des Allemands ſous Gallien, 137. * Par Stilicon, 254. * Par Attila, 276. * Thierry fils aîné de Clovis I. en fait la Capitale du Royaume d'Auſtraſie, 307.

Meury ou *Mory*, Abbaye en Suiſſe, * fondée par Vernére Evêque de Strasbourg, *D.* 197. L'Abbé eſt Prince d'Empire : Berceau de la Maiſon d'Auſtraſie, *D.* 198. A cauſe de cela l'Abbé eſt honoré du titre de Prince d'Empire, *ibid.*

Metlac, Abbaye près de la Sarre, * fondée par Luivin Archevêque de Tréves, 463. Cette Abbaye eſt un Séminaire d'Evêques au neuviéme ſiécle : elle tombe dans le relâchement : * l'Archevêque de Tréves fait venir une Colonie de Religieux fervens & zélés de l'Abbaye de S. Corneille : Roeric étant à leur tête, ils y font fleurir les ſciences & la régularité : l'Empereur Othon I. répare leurs portes & augmente leurs biens, 878. *& ſuiv.*

Michel, Empereur d'Orient *, envoye des Ambaſſadeurs à Louis le Débonnaire, pour lui demander la confirmation des Traités de paix, & quelques Conférences des Evêques de France au ſujet du culte des Images, 604.

Mirtel (S.) Abbaye * fondée par le Comte Vulfoade & ſa femme Adelſinde, ſur une Colline, au pied de laquelle eſt la ſource du ruiſſeau de Marloupe, 467. Comment s'eſt faite cette fondation ? Pluſieurs Egliſes bâties dans ce lieu appellé aujourd'hui Vieux-moutier, 463. Le Fondateur, la Fondatrice & un de leurs enfans y ſont enterrés, 469. * Le Roi pepin ôte cette Abbaye à Vulfoade, & la donne à Fulrade Abbé de S. Denys en France, 471. Le premier Abbé a été Ogeric ; le ſecond, Sicco ; le troiſiéme, Hermengande Evêque ſous Charlemagne, *là-même*. On prétend que l'Egliſe a été conſacrée par Etienne II. en préſence du Roi Pepin & de Charles ſon fils, 545. * Hermengande en eſt Abbé : il y établit les Offices clauſtraux avec des Manſes ſéparées : il y apporte le Corps de S. Anatole, 939. *& 640.*

Milon, fils de S. Luivin Archevêque de Tréves, fut fait auſſi Archevêque de Reims par Charles-Martel qui en chaſſa S. Rigobert : il imita d'abord ſon pere ; mais dans la ſuite il devint un Tyran de l'Egliſe : ſon caractére, 463. *& ſuiv. &* 481.

Modeſte (Sainte) Abbeſſe de Tréves ou de Remiremont, * connoît dans une viſion que ſainte Gertrude eſt paſſée de la terre au Ciel, 417.

Amandée, Archevêque de Tréves, parent de Pepin Maire du Palais : ſainte Itte étoit ſa ſœur, & ſainte Gertrude ſa niéce : il eſt quelque tems à la Cour ; enſuite il eſt élu Archevêque de Tréves : il obtient de grands biens de Dagobert pour ſon Egliſe : il rétablit les anciens Monaſtéres, & en fonde de nouveaux : * il aſſiſte au Concile de Reims : ſa mort & ſa ſépulture, 405. *& ſuiv.*

Mube, bourg du Diocéſe de Liége, avec Château, *D.* 196.

Monaſtéres : * il y en avoit de trois ſortes ; les uns ſoûmis aux Evêques ſelon le droit ordinaire, les autres immédiats au S. Siége en Occident, ou au Patriarche en Orient ; & les troiſiémes Royaux ou Impériaux, qui étoient de fondation Royale ou Impériale, & par cette raiſon exempts, pour la plûpart, de la Juriſdiction Epiſcopale, 525.

Mont-faucon, Abbaye * fondée par S. Baudry à cinq lieuës de Verdun : elle a d'abord été habitée par des Religieux de S. Benoît ; elle eſt à préſent ſéculariſée : le Roi Arnoû la donne à Dadon Evêque de Verdun, 466. *& ſuiv.*

Montier-en-Derf, Abbaye : Garibalde Evêque de Toul * l'obtient du Roi Childebert, 469. Benzon Abbé y autoriſe le déſordre ; il en eſt chaſſé : * S. Gauzelin Evêque de Toul y met la réforme, & y envoye pour cela Alberic Religieux de S. Epvre : Alberic y attire Adſon, auſſi Moine de S. Epvre, qui en eſt devenu Abbé, 884.

Morts : * Priéres, Sacrifices, Jeûnes ordonnés pour les morts, 510. 580. 672. au Concile de Savonniéres, 696.

Moſelle Sous Néron : * Lucius-Verus qui commandoit les Troupes du Rhin, entreprend de joindre la Mozelle & la Saonne, pour faire la jonction des deux mers, 71. Ælius-Gracchus, Gouverneur de la Belgique, jaloux de cette entrepriſe, la croiſe par une raiſon ſpécieuſe, *ibid.*

Moyen-moutier, Abbaye fondée par S. Hidulphe ſur la fin du ſeptiéme ſiécle : ſa ſituation, 446. S. Spinule, S. Jean & S. Benigne s'y ſanctifient, & ils y font des miracles, 448. Pluſieurs Chapelles autour de ce Monaſtére : il en ſort pluſieurs Colonies pour les lieux voiſins, 447. *& ſuiv.* Union des Religieux de cette Abbaye avec ceux de S. Diey, 449. *& ſuiv.* Voyez *S. Hidulphe*. Différends entre eux & leur Abbé Iſmundus, 631. * Relâchement de cette Abbaye occaſionné par les guerres : ſous Lothaire on lui prend ſes métairies, ſes Prieurés & quinze cent onze familles de ſerfs : elle étoit alors Impériale, 764. * Le Comte Hillin y met des Chanoines ; le Duc Frideric y remet des Religieux ſoixante ans après : * il y fait venir Adalbert Religieux de Gorze, pour y mettre la Réforme, 876. *& 877.*

Munſter en Grégorienval * : Childeric fils de Clovis II. en eſt le fondateur, à la priere de la Reine Imnéchilde, 432.

Murſe en Hongrie : Magnence y eſt * défait par l'Empereur Conſtance : Magnence ſe tua lui-même, après avoir tué ſon frere Didier, tous ſes proches & ſa propre mere, 182.

N

NARBONNE, Ville des Gaules où l'Empereur Auguſte * tint une grande aſſemblée, où il fut arrêté de faire le dénombrement des perſonnes & des biens qui étoient dans les trois Gaules ; ſçavoir, l'Aquitaine, la Celtique & la Belgique, 54.

Narſés eſt * envoyé en Italie par Totila contre les François qu'il défait totalement, & qu'il chaſſe de ce Pays, 334. *& ſuiv.*

Nays, Ville anciennement célébre & bien fortifiée * : Thierry Roi de Bourgogne l'aſſiége & s'en rend le maître : C'eſt aujourd'hui un petit Village ſur l'Ornez près de Ligny en Barrois 372.

Népotien, fils d'Eutropia & par elle neveu du grand Conſtantin, prend la Pourpre en Italie, * ſe rend maître de l'Italie : Magnence envoye contre lui Marcellin qui le bat & le défait au bout de 28. jours, 181.

Neron * reconnu Empereur, 70. Ne ſe diſtingue que par des cruautés inouïes, 72. Révoltes contre lui, 73. Déclaré ennemi par le Sénat : * il ſe tue, 74.

Nerva * Empereur, adopte Trajan preſſé par l'inſolence des ſoldats ; meurt après avoir régné ſeize mois & quelques jours, 101.

Nerviens, Peuples du Cambreſis ; ne ſouffrent chez eux ni Marchands ni vin, 7. Sont perſuadés que le vin affoiblit le courage, *là-même*. * Attaquent les Romains commandés par Q. Ciceron ; Jules-Céſar vient au ſecours & les défait, 42. *& ſuiv.*

Neu-moutier, Prieuré dépendant de l'Abbaye de Prum : les Corps des ſaints Cryſante & Darie y ſont transférés en 844. 617. *& 626.*

Neuf-viller, Abbaye en Alſace, * doit ſa premiére origine à S. Pirmin ; ſa dotation à Sigebaut Evêque de Metz, 472. * Drogon Evêque de Metz y transfére le Corps de S. Adelphe un de ſes prédéceſſeurs, 662. Cette Abbaye eſt ruinée par le malheur des derniéres guerres de Religion : l'Egliſe eſt deſſervie par quelques Chanoines, 472.

Nicée en Bithinie : * on y tient le premier Concile général, où l'on établit la Divinité du Verbe contre les Ariens, 165. Conſtantin le Grand convoque ce Concile qui fut compoſé de 318. Evêques, *ibid.*

Nicéphore * uſurpe l'Empire d'Orient ſur l'Impératrice Iréne, qu'il relégue dans l'Iſle de Lesbos : * il envoye des Ambaſſadeurs à Charlemagne : maniére dont ils ſont reçus : ils concluent enſemble un Traité de paix, 578. *& ſuiv.*

Nicetius Archevêque, originaire d'Auvergne : ſon édu-

Digitized by Google

cation confiée à un Abbé ; ſes progrès dans la ſcience & la ſageſſe, il eſt fait Abbé : le Roi Thierry en conçoit une
* 527. haute eſtime ; * il le fait Archevêque de Tréves après la mort d'Aprunculus, 308. Sa fermeté & ſon courage à reprendre un chacun ſans acception de perſonne, 309. Il ne craint ni les menaces ni l'exil, & Dieu le conſerve au milieu des dangers, 309. *& ſuiv.* Il prive de ſa Communion le Roi Clotaire à cauſe de ſes crimes ; il oblige Théodebert à ſortir de l'Egliſe par la même raiſon, 310. *&* 311. Clotaire l'exile ; ce Roi meurt ; * Sigebert rappelle Nicet au bout de 24 heures, 311. Ce S. Evêque aſſiſte aux Conciles de Clermont, d'Orléans, de Toul, de Paris, 311. *&* 312. Il tâche par ſes Lettres de porter Juſtinien à renoncer à l'Arianiſme, il écrit auſſi à la Reine Clotefvinde, pour l'engager à faire quitter les mêmes erreurs au Roi Alboin,
* 569. 313. Ses Ouvrages, * ſa mort, ſes miracles, 314. *& ſuiv.*
* 9. *ſiècle.* *Nithard*, Religieux de Pruim, * a compoſé quatre Livres ſur les diſſentions des Princes fils de Louis le Débonnaire, 626.
* 866. *Nicolas I.* Pape * écrit à Louis Roi de Germanie, pour le prier de porter Lothaire Roi de Lorraine ſon neveu à quitter Valdrade & à reprendre Thietberge, 720. Il écrit aux Evêques du Royaume de Lorraine, pour leur reprocher la foibleſſe & la lâcheté avec leſquelles ils ſouffrent le divorce ſcandaleux de Lothaire, 719.

Niger en Syrie ſe révolte contre Didius-Sévérus-Julianus ; il perd deux batailles dans l'Aſie, & une troiſiéme en Ciliciе,
* 194. * & il eſt tué peu de tems après ſa révolte, 112. *&* 114.
* 863. *Normands* font une irruption juſqu'à Nuis ; * & pillent Dorſtat ſous le Général Korie ; le Roi Lothaire & les Saxons les obligent à ſe retirer, 707. Autre irruption dans l'Auſtraſie ; villes qu'ils ſaccagent : Louis de Germanie s'oppoſe à eux ; mais il eſt repouſſé, 752. Font une nouvelle irruption ſur la fin du neuviéme ſiécle ; ſont défaits par Louis III.
* 870. Empereur & Roi de France, fils de Louis le Bégue, 786. *& ſuiv.* Charles le Gros Empereur fait la paix avec eux, la frayeur s'étoit jettée dans les deux camps à cauſe d'un furieux orage, 790. * Ils font des courſes dans le Royaume
* 884. de France ; Carloman les bat, & enſuite fait la paix avec
* 891. eux, 792. * Font de nouvelles courſes & des terribles ravages en Lorraine ſous les Rois Arnoû & Eudes : bon & mauvais ſuccès des guerres d'Arnoû contre ces Barbares, 800. *& ſuiv.* Saccagent l'Abbaye de Pruim, 802.

* A. J. C. *Noyon* : * Céſar arrive avec ſon armée devant cette Ville
64 du Soiſonnois ; il l'aſſiége, elle ſe rend à lui, 29.

Numérien, Archevêque de Tréves, n'eſt connu que par le Titre qu'il a accordé à S. Déodat pour ſon établiſſement
664 de Jointures ou S. Diey, 444. Il eſt mort en odeur de ſainteté, & il eſt compté au nombre des Saints, *ibid.*

O

* 675. E. *ODILE (Sainte)* fille du Duc Attique eſt baptiſée par S. Hidulphe & S. Evrard : * elle étoit née aveugle : ſon pere l'ayant voulu faire mourir à cauſe de ce défaut, elle fut menée & refugiée au Monaſtére de la Baume, ou Moutiere près de Moyen-moutier : elle y fut catéchiſée & baptiſée, & elle reçut la vue dans les cérémonies du Baptême, 448. *& ſuiv.*
* 743. *Odilon* Duc de Bavière, * ſe révolte contre les deux Maires du Palais Carloman & Pepin, 490. Il eſt battu, 491.
* 949. E. *Odilon*, Princier de Metz, homme d'honneur & de probité : dégoûté du monde, il * ſe retire à Gorze dans le tems de la Réforme introduite par Jean de Gorze ; enſuite il devient Abbé & Réformateur de Stavélo, 866.
* 476. *Odoacre*, Roi des Hérules : ſe rend maître de Rome : il dépoſe l'Empereur Auguſtule ; met fin à l'Empire d'Occident, & prend la qualité de Roi d'Italie, 292.
* 7. *ſiècle.* *Offonville*, Abbaye * bâtie par Godon Evêque de Toul ; elle étoit ſituée dans le Pays de Port ſur la petite Riviére de Plaine près de Badonviller : le nom du Village de Fronvilles peut bien venir de celui de *Offon-Villa*, qui étoit celui de l'Abbaye qui ne ſubſiſte plus, 454. *& ſuiv.*

Oleva, Ruiſſeau qui coule au milieu de Tréves : d'où vient ſon nom, *D.* 3.

* A. J. C. *Orgetorix*, Chef des Suiſſes, * projette d'entrer dans les
74 Gaules avec 368000. combattans, pour en faire la conquête ; meurt avant l'exécution de ſon deſſein : Jules-Céſar bat & défait ſon armée, 21.

Orléans, Capitale du Royaume de Clodomir, fils de Clovis : on y tient pluſieurs Conciles & Aſſemblées, 307. 312.

Orolé, Pays des environs de la Sarre : a eû titre de Comté, 18.

* 836. *Otgaire*, Archevêque de Mayence, * eſt député à Louis-le-Débonnaire avec Marquart Abbé de Pruim, &c. 625.

Othon proclamé Empereur après la mort de Galba, 75. Il livre avec trop de précipitation la bataille aux Troupes de Vitellius ſon concurrent : ſon armée eſt défaite à Bédriac : * il ſe tue après trois mois de régne, 76.
* 69.

Othon I. Empereur fils de Henry l'Oiſeleur, déſigné par ſon pere pour être ſon ſucceſſeur ; il eſt reconnu par les Etats ; * couronné à Aix-la-Chapelle par les Archevêques de
* 936. Mayence, de Tréves & de Cologne : Cérémonies du Couronnement, 845. *& ſuiv.* Il défait Giſlibert & Evrard Généraux de Louis d'Outre-mer, & aſſiége Briſac, 847 *&*
* 939. *ſuiv.* * Il réduit & met en priſon à Ingelheim Henry ſon frere révolté contre lui, & reprend la Lorraine ſur Louis, 848. *& ſuiv.*

Ours (S.) Evêque de Toul, * ſucceſſeur de S. Auſpice ; ſes vertus & ſa vie ne ſont connuës que par le nom de Saint, & par le culte dont il eſt honoré dans le Diocéſe depuis ſa
* 496. E. mort : ſon Corps eſt enterré au Cimetiére * & tranſlaté
* 1026. dans l'Egliſe de S. Manſuy, 294.

Oye, Abbaye * fondée par S. Gon auprès de Lézanne : c'eſt aujourd'hui un Prieuré dépendant de Mouſtier-la-Celle,
* 7. *ſiècle.* & abandonné au Séminaire de Troyes, 465.

P

PALATIOLE, ou *Palz*, Abbaye près de Tréves,
* 700. * fondée par ſainte Adéle, 459. *Voyez ſainte Adéle.*

Paimace (S.) Conſul de la Ville de Tréves & pluſieurs
* 286. autres Sénateurs, * ſont martyriſés par les ordres de Rictius-Varus, Préfet du Prétoire, 148.

Palz, ou *Palatiole*, Abbaye * fondée par Modoalde Archevêque de Tréves & par ſainte Adéle : Modoalde y établit Maſſiliſſa pour premiere Abbeſſe, 406. Situation de cette Abbaye : * Poppon Archevêque de Tréves l'a ſécula-
* 1037. riſée, 460.

Paris : Céſar y * convoque une Aſſemblée des Etats des
* A. J. C. Gaules, 46. Le grand Clovis en avoit fait la Capitale de
51. ſes Etats, 307. Childebert, un de ſes fils, en fut le Roi, *lui-même.* Frédégonde ſe ſaiſit de Paris : elle défait les armées de Théodebert & de Thierry devant cette Ville, 358. Clotaire y aſſemble un Concile de ſoixante & dix-neuf Evêques, 377. * Paris eſt aſſiégé par les Normands ſous Char-
* 886. les le Gros : cette Ville eſt délivrée par Eudes Comte de Paris, Gozlin Evêque de Paris, & Ebole Abbé de S. Germain-des-Prés, 795.

Partage : Louis de Germanie & Charles le Chauve aſſemblés entre Marſen & Hériſtal, * ſe partagent le Royaume
* 870. de Lorraine : voyez ce partage, 738.

Parthenius eſt * employé par Théodebert Roi d'Auſtra-
* 548. ſie, à lever les impôts à Tréves : cette Ville en vient à une eſpéce de ſédition ; Parthénius eſt mis à mort, parce qu'il exerce cette Commiſſion avec dureté, 332.

Paul, Diacre d'Aquilée, & enſuite Moine de Mont-Caſſin, * a écrit l'Hiſtoire des Evêques de Metz juſqu'à
* 8. *ſiècle.* Angelram : cette Hiſtoire eſt fort courte & peu chargée de faits, 525.

Paul (S.) Evêque de Verdun : on le croit né dans la Belgique d'une famille conſidérable : ſon amour pour la retraite : il ſe retire ſur une montagne près de Tréves, enſuite il prend l'habit de Religieux dans l'Abbaye de Toley ; il s'y fait une grande réputation de ſcience & de vertu,
* 630. 401. *&* 402. * Il eſt élevé malgré lui ſur la Chaire Epiſcopale de Verdun : il fait de grands biens à ſon Egliſe ; il y rétablit l'Office divin ; engage Grimon parent de Dagobert, & Dagobert lui-même, à ſubvenir libéralement aux beſoins de cette Egliſe : * il eſt enterré dans l'Egliſe de S. Sa-
* 648. turnin aujourd'hui de S. Paul, qui a été aux Bénédictins, & qui eſt * paſſée aux Prémontrés, 402. *&* 403. S. Germain Evêque de Paris étoit-il frere de S. Paul ? S. Didier de Cahors & S. Ouen étoient ſes amis, *ſa-même.*

Paul (S.) Abbaye, autrefois S. Saturnin : * le Corps de
* 648. S. Paul Evêque de Verdun y a été enterré : ce S. Evêque l'a bâtie ; elle a été donnée d'abord à des Chanoines, enſuite aux Bénédictins : * les Prémontrés la poſſédent à préſent,
* 1135. 404.

Paulin (S.) Archevêque de Tréves, d'une famille illuſtre d'Aquitaine, * ſuccéde à S. Maximin dans ce Siége, 182.
* 348. Refuſe de ſouſcrire à la condamnation de S. Athanaſe au Concile d'Arles, 183. Il eſt dépoſé injuſtement par les Evêques & exilé par l'Empereur : c'eſt le premier Confeſſeur de J. C. en Occident : * après ſa mort ſon Corps eſt apporté
* 390. à Tréves par l'Evêque Felix, 184.

Paulin (S.) de Tréves, Abbaye qui exiſtoit, & qui étoit peuplée de ſerviteurs de Dieu, vivans comme les anciens Chrétiens du tems de Dagobert : * elle a pris enſuite
* 977. la Régle de Grodegand : elle eſt aujourd'hui un Chapitre de Dames Chanoines hors de Tréves.

Pepin de Landen, fils de Carloman Maire du Palais, a mérité les honneurs de l'Egliſe * après ſa mort, 420.
* 640.

Digitized by Google

Pepin d'Hériſtal, fils d'Anſegiſe, petit-fils de S. Arnoû, * 613. eſt ſeul Maire du Palais ; * donne de ſages conſeils au Roi * 687. Dagobert, 397. * Il fait la guerre à Thierry & le bat ; il conſerve à Thierry le titre de Roi, & il en retient toute * 689. l'autorité, 439. *& ſuiv.* * Il fait de grands biens à Epternach ; il fonde * 710. *E.* Sufteren dans le Pays de Juliers par S. Villibrode, 476. Il fait Drogon ſon fils aîné Duc de Bourgogne, & Grimoalde Maire du Palais ; ſes grandes qualités, * 714. * ſa mort, 475. *& 476.*

* 441. *Pepin*, dit le Bref, fils de Charles Martel, * eſt fait par ſon pere Duc de Neuſtrie, de Bourgogne & de Provence, 437. Il réduit les Allemands avec ſon frere Carloman, 488. Réduit Hunalde Duc d'Aquitaine à l'obéiſſance de la France, *ibid.* Son frere Carloman lui recommande le Royaume & ſes enfans en quittant le monde, 492. Il délivre de priſon Gripon ſon frere naturel, & il le réduit à l'obéiſſance, * 770. quand il eſt révolté, 493. * Il ſe fait reconnoître Roi de France à la place de Childeric III. qui fut obligé de ſe faire Moine à S. Omer, 494. *& ſuiv.* Il ſe fait ſacrer à Soiſſons premiérement par S. Boniface, 495. * enſuite par le Pape * 752. Etienne, 499. Il fait la guerre en Italie à Aſtolphe Roi des Lombards, & il l'oblige à reſtituer au Pape l'Exarquat de Ravenne, &c. 497. *& ſuiv.* Il reçoit une Ambaſſade de * 758. Conſtantin Copronime, Empereur d'Orient, 500. * il fait la guerre aux Saxons & au Duc d'Aquitaine, 501. Il introduit le Chant, les Cérémonies & la Liturgie de Rome en France, 501. *& ſuiv.* Ses pieux établiſſemens en grand * 768. nombre : il fait la paix avec le Duc d'Aquitaine, * meurt à S. Denys, eſt enterré ſur la porte de l'Egliſe, ſes grandes qualités, ſes vertus civiles & militaires, ſa force, 506. *& ſuiv.*

* 781. *Pepin le Boſſu*, fils de Charlemagne, * reçoit à Rome le Baptême de la main du Pape, 557. Eſt proclamé Roi de * 792. Lombardie, *ibid.* * Conjure contre le Roi ſon pere : il va à Ratisbonne dans la réſolution de ſe défaire de lui : ſa conſpiration eſt découverte par un Prêtre ; il eſt relégué à S. * 810. Gal, 569. *& ſuiv.* * Sa mort : il laiſſe un fils appellé Bernard, & cinq filles, 584.

* 817. *Pepin*, fils de Louis le Débonnaire, * eſt fait Roi d'Aquitaine, couronné à Aix-la-Chapelle, 597. Il ſe révolte contre l'Empereur ſon pere, 645. *& ſuiv.* Son pere le déshérite : Lothaire & Louis prennent ſa défenſe, & mettent * 832. le Pape Grégoire IV. de leur parti : * les trois freres avec le Pape font déclarer leur pere déchu de l'Empire, & le renferment à S. Médard de Soiſſons, 647. *& ſuiv.* Pepin * 839. ſe déclare pour ſon pere contre Lothaire, 651. *& ſuiv.* * Sa mort, 658.

Peronne : Charles le Simple eſt détenu en priſon dans * 929. cette Ville, * & il y meurt, 843. Gislibert Duc de Lor- * 932. raine * aſſiége cette Ville, & il eſt obligé d'en lever le ſiége, après avoir perdu beaucoup de monde, 844.

* 192. *Pertinax* Empereur *, ſucceſſeur de Commode, 110. Déplaît par ſes bonnes mœurs aux Prétoriens & aux ſoldats, 111. Ceux-ci attentent à ſa vie ; il eſt maſſacré par un ſoldat Liégeois après deux mois & 28. jours de régne, 112. L'Empire le regrette comme ſon pere, *ibid.*

* 176. *Peſte* : * la peſte ravage l'Empire ſous l'Empereur Marc-Auréle ; elle eſt ſuivie de la famine, 107. Autre en Empire qui * commence ſous Déce, & ne finit que ſous le * 250. régne de Gallus, 132. La peſte & la famine * font périr * 262. une infinité d'hommes & d'animaux dans l'Italie, dans l'Illyrie, la Pannonie & dans la Belgique : le ſigne de la Croix * 377. imprimé ſur le front des animaux, les guériſſoit, 222.

* 58. *Phénomène* extraordinaire * qui paroît aux environs de Cologne, 71. Voyez *Cologne.*

Pharamond, fils de Marcomir, & petit-fils de Priam Roi * 418. des François ; * régne en France : il eſt enterré hors des murs de la Ville de Reims, ſelon les uns, ſur la montagne de Frumond dans les Vôges, ſelon les autres, 270.

Philippe, Préfet du Prétoire, fait tuer Gordien III. 129. * 244. * eſt fait Empereur à ſa place ; fait la paix avec Sapor Roi de Perſe ; arrive à Antioche ; veut aſſiſter aux prieres de l'Egliſe la veille de Pâques ; S. Babylas lui en refuſe l'entrée à cauſe de ſon crime, 129. Il ſe ſoûmet à la pénitence publique pour y être admis : ſon régne troublé par deux Con- * 249. currens Jotapien & Marinus, 130. Il eſt * défait dans la bataille contre Déce près de Vérone, *ibid.*

Pions (S.), ſaint Agent & ſainte Colombe, ont été ſous * *Au commencement du 7. ſiécle.* * la diſcipline d'Antimonde Evêque de Toul : ils ſont morts & enterrés à Moyenvic, & honorés comme Patrons de la Paroiſſe, 571.

Pierre, Evêque de Metz, ſucceſſeur de Villicus : on voit une Lettre d'un nommé Gogus, un des plus grands Seigneurs du Royaume d'Auſtraſie, à cet Evêque, 361. * Sa * 578. mort, *ibid.*

* 776. *Pierre l'Italien*, Evêque de Verdun : * Charlemagne lui donne cet Evêché pour récompenſe, parce qu'il lui avoit livré Tréviſe, 548. Son Egliſe gouvernée par le Chor-Evêque Amalbert : elle a beaucoup ſouffert ſous ſon gouvernement : * comment il ſe purge de l'accuſation de per- * 794. fidie intentée contre lui, 547. *& ſuiv.*

Pierre (S.) aux Nonains, Abbaye de Filles dans la Ville de Metz, 367. La fondation de ce Monaſtére eſt attribuée à Eleuthére Duc des François : ſainte Valdrade en fut la premiére Abbeſſe ; * elle en eſt auſſi une fondatrice, elle y a * 596. donné tous les biens qu'elle a hérités de ſa Maiſon qui étoit très illuſtre & deſcenduë des Rois d'Auſtraſie : on honore la mémoire de cette Sainte le cinq May ; elle mourut ſur la fin du ſixiéme ſiécle. Cette Abbaye a d'abord été bâtie à la place où eſt la Citadelle ; elle a été transférée à l'endroit où elle eſt aujourd'hui : Adalberon I. Evêque de Metz y * a * 862. établi la Régle de S. Benoît, 885. Elle eſt en quelque ſorte ſécuriſée : efforts de pluſieurs Evêques pour la remettre en régle : Il y a encore aujourd'hui une Confrairernité entre cette Abbaye, celle de Sainte-Marie, la Cathédrale, la Collégiale de S. Sauveur, & les quatre Abbayes de Bénédictins de Metz, 367. *& ſuiv.* Les Ducs de Lorraine jouiſſent encore aujourd'hui du droit d'Avocatie, de Fief & de Collation ſur cette Abbaye, quoique ſituée dans la Ville de Metz, 886.

Pierre (S.) de Reims, Abbaye * fondée par S. Baudry : * *7. ſiécle, vers le milieu.* ſainte Bove ſa ſœur en a été la premiere Abbeſſe, 466.

Pirmin (S.) Fondateur de l'Abbaye d'Hornbac dans le Duché des Deux-Ponts : ce Saint y * meurt, & ſon Corps * 727. eſt transféré à Inſpruch pendant les derniers troubles de la Religion : il a fondé, doté & réformé pluſieurs autres Monaſtéres, 539.

Placidie, ſœur de l'Empereur Honorius, eſt emmenée captive par Alaric Roi des Goths dans le ſaccagement de Rome, 264. Elle épouſe Ataulphe Général des Gaules, 267. Vallia ſon ſucceſſeur la rend à l'Empereur : * elle épouſe le * 415. Patrice Conſtance, 268.

Plaids, Nom que l'on donne à certaines Séances que les Seigneurs tiennent dans leurs Terres, pour recevoir les ſermens & tributs de leurs ſujets ; viennent de celles que Clotaire tenoit dans le Royaume appellées *Placita* 377.

Plectrude, femme de Pepin d'Hériſtal ; hait Charles-Martel, fils de ſon mari par la Princeſſe Alpaide, 476. * Char- * 717. les aſſiége dans Cologne, & l'oblige de lui remettre les tréſors de ſon pere, 480.

Plombiéres : * Ambron, fils aîné de Clodion, en rétablit * 450. les Bains, 288.

Plotine, femme de Trajan : * l'Empereur Adrien lui fait * 120. *E.* bâtir à Niſmes un Palais magnifique & un Amphithéâtre, 102.

Pompéien, beau-frere de l'Empereur Commode, 110. Il épouſe la fille de Marc-Auréle : * Julien lui offre l'Empire, * 193. *E.* & il le refuſe, 114.

Pons-Yon en Champagne : * il s'y tient un Concile au- * 876. quel Charles le Chauve & les Légats du Pape aſſiſtent, 766. 777.

Poppon, * Evêque de Verdun ; il avoit été Gouverneur * 716. de Charles-Martel : ce Prince lui donna le Gouvernement de la Ville de Verdun, & fit beaucoup de bien à cette Egliſe, à la conſidération de Poppon, 542.

Poſſeſſeur (S.) Evêque de Verdun, a été marié : après la mort de ſa femme, il ſe donne avec ſes biens à l'Egliſe de Verdun ; il gouverne cette Egliſe avec ſageſſe & piété ; il eſt enterré à S. Vanne, 298.

Poſthume eſt fait Gouverneur des Gaules par Valérien, 133. Il ſe révolte contre Gallien, fils & ſucceſſeur de Valérien, 134. Aſſiége Cologne ; ſe fait livrer Saloninn fils de Gallien ; il le met à mort avec Silvain ſon Gouverneur, 135. Il eſt tué par les Gaulois avec ſon fils, 136.

Poulangy : Fondation de cette Abbaye, par qui faite ? Elle eſt donnée à l'Egliſe de Toul, celle de Langres la revendique, 830.

Prédeſtination : on * dreſſe à Quierſy quatre Capitules * 853. ſur cette matiére, * qui ſont rejettés dans le Concile de Va- * 855. lence, 685. *& 686.*

Prémon, * Evêque de Toul, ſucceſſeur d'Allodius, fut * *Sur la fin du 6. ſiécle.* enterré au Cimetière de S. Manſuy, 370.

Priſcillianiſtes réünifſent toutes les erreurs, les impiétés, les ſaletés des autres Héréſies, * ſont condamnés au * 382. Concile de Sarragoſſe : leurs entrepriſes contre les Catholiques : Ithace Evêque les pourſuit au criminel devant l'Empereur Maxime, 234. *& 235.* S. Martin, au contraire, employe ſa médiation pour leur ménager la vie : l'Empereur en fait mourir : les Evêques ſe ſéparent de la Communion d'Itace, 235.

Probe, Empereur * ſuccéde à Tacite : c'eſt un des meil- * 276. leurs Empereurs que l'Empire ait jamais eu, ſoit pour la paix, ſoit pour la guerre ; fait la guerre aux François, Bourguignons,

Bourguignons, &c. qui s'étoient jettés dans les Gaules; il les en chaſſe, après leur avoir défait plus de quatre cent mille hommes, 140. Veut réduire l'Allemagne en Province, 141. Remporte pluſieurs avantages ſur les Francs & les Vandales ſur le Rhin, *ibid.* Pluyes miraculeuſes de ſon tems: il défait Bonoſe ſon Compétiteur; employe ſes ſoldats à de grands ouvrages pour l'utilité publique, 142. * Il eſt tué à Sirmich, 143.

* 282.

* 371. *E.* *Probe*, Préfet d'Italie, * choiſit S. Ambroiſe pour lui ſervir de conſeil, 216.

Procillus & Marcus-Metius ſont envoyés par Jules-Céſar pour conférer avec Arioviſte, 24. * Arioviſte les fait charger de chaînes, 25. Procillus préſervé du feu par le bonheur du ſort, 28. L'un & l'autre ſont délivrés par Jules-Céſar victorieux d'Arioviſte, *ibid.*

* A. C. J. C. 55.

Procule François d'origine, ſe révolte contre l'Empereur Probe: * il prend la Pourpre à Cologne, attire à ſon parti la Gaule Narbonnoiſe, l'Angleterre & l'Eſpagne: il eſt vaincu & livré à Probe qui le fait mettre à mort à Cologne, 142.

* 280.

* A. J. C. 55.

Provence: les Suiſſes veulent * entrer en Provence, Jules-Céſar les arrête, 21.

* 763.

Prum, Abbaye: * le Roi Pepin, dit le Bref, en eſt le Fondateur: Priviléges qu'il lui a accordés, 504. Les Prieures qu'il y a mis; les conteſtations pour celui de S. Goar, 505. Hommes illuſtres dans cette Abbaye au neuviéme ſiécle, 626.

* A. J. C. 55.

Publius-Craſſus, un des Chefs d'armée de Jules-Céſar, * défait les troupes d'Arioviſte Roi des Allemands, 26. Soûmet la baſſe Bretagne à Jules-Céſar, 32.

Pulcrone, Evêque de Verdun: il étoit né à Verdun: devenu orphelin, S. Loup & ſa femme prennent ſoin de ſon éducation: il a vécu quelque tems à Lérins: * il eſt ordonné Evêque; il aſſiſte au Concile de Calcédoine; eſt envoyé en Angleterre avec S. Loup; il établit d'abord ſon Siége Epiſcopal hors de la Ville dans l'Egliſe S. Pierre, aujourd'hui de S. Vanne; enſuite dans la Ville, où il bâtit l'Egliſe Cathédrale en l'honneur de la ſainte Vierge, 280. * Sa mort & ſon culte, 281.

* 490.

* 470.

* 5. *ſiécle.*

Puſinne, ſœur de ſainte Lutrade, &c. * ſe ſanctifie dans le Village de Raiſon en Picardie: elle a pluſieurs Diſciples; tombe dans une maladie de langueur; ſon Corps eſt * tranſféré dans l'Abbaye de Corbie en Saxe, 284.

* 860. C

Q

* 120. *E.* QUADRAT (*S.*) avec ſainte Ariſtide * préſentent des Apologies pour les Chrétiens à l'Empereur Adrien, qui touché de leurs raiſons, défend à pluſieurs Gouverneurs d'en faire mourir ſans conviction de crime, &c. 105.

* 47. *Quériuſques*, Peuples de Brunſon, * demandent à l'Empereur Claude, Iſale pour être leur Roi, 69.

* 853. *Quierſy-ſur-Oiſe*: Capitules ſur la prédeſtination * dreſſés dans ce lieu, 685.

* 270. *Quintille*, frere de Claude, * eſt fait Empereur, ne régne que dix-ſept ou dix-huit jours, 138.

R

* 692. & 694. * 698. *E.* RADBODE, Duc des Friſons: * Pepin d'Hériſtal le bat deux fois, 442. * S. Villibrod entre dans l'Iſle de Foſtetiſland; il baptiſe dans la Fontaine de ce lieu conſacrée aux fauſſes Divinités de Radbode; il en tuë les animaux pour ſervir de nourriture à ſes Diſciples & à lui-même: Radbode veut le mettre à mort, 461. Charles-Martel * lui livre combat; la nuit les ſépare, 477.

* 716.

* 640. *Radulphe*, Duc de Turinge, * ſe révolte contre Sigebert Roi d'Auſtraſie: une partie de ſes troupes eſt battue, l'autre remporte une victoire: Sigebert fait la paix avec lui, 421.

* 934. *E.* *Rambert*, Religieux de Senones: il va * à Gorze pour apprendre les obſervances de la premiere Réforme; il revient à Senones, dont il devient l'Abbé & le Réformateur, 875.

* 716. *Rainfroy*, Maire du Palais du Roi Chilperic, veut avoir toute l'autorité malgré ſon Maître, 477. * Il ſoûléve les Saxons contre Thierry & Chilperic, *là-même*. Chilperic & lui ſont battus près d'Amble: Rainfroy fait ſa paix avec Charles-Martel: 481.

* 888. *E.* *Raoûl*, fils de Conrade Comte de Paris, * eſt fait Roi de la Bourgogne de delà le Mont-Jura, 798. Il veut ſe faire Roi de Lorraine; mais Arnoû le met en fuite: ils font la paix enſemble, 799. Après la mort de Robert, il eſt fait Roi de France: * les Seigneurs Lorrains lui donnent encore la Couronne du Royaume de Lorraine, 840. *& ſuiv.*

923.

* 883. *Ratſode*, * Archevêque de Trêves: il a préſidé au Concile de Metz: l'Empereur Arnoû & le Roi Zuendebolde lui ont accordé & confirmé les Abbayes de S. Servais & de Metloc: difficulté entre lui & Erkemberf Abbé de Metloc: il donne à Réginon l'Abbaye de S. Martin, 809. *& ſuiv.* Il leve de terre le Corps de S. Maximin; a été Archichancelier & Archichapelain des Rois Arnoû & Louis ſon fils, 819. A aſſiſté au Concile de Tribur, 821. * Sa mort, 829.

* 913.

Référendaire: cet Office ſous les Rois d'Auſtraſie, étoit à peu près le même qu'eſt aujourd'hui celui de Maître aux Requêtes, 370.

Réginon de Prum, homme illuſtre par ſa ſcience & par ſa modeſtie, fut élu après la démiſſion de l'Abbé Farabert: * ſes Ouvrages ſur la Diſcipline Eccléſiaſtique & ſur l'Hiſtoire; obligé par la vexation à ſe démettre de l'Abbaye de Prum, il ſe retire à Trêves, & Ratbode lui donne celle de S. Martin & le rétabliſſement de ſon Egliſe: ſa mort, 810. *& ſuiv.*

* 908.

Remuer, premier Duc Bénéficiaire de Lorraine, * a confirmé par une Charte ce que Charles-le-Gros avoit donné au Prieuré de S. Dagobert: ſa mort, 834. *& ſuiv.*

* 815.

Remacle (*S.*) d'abord Abbé de Cougnon; enſuite * il obtient de Sigebert Roi d'Auſtraſie la fondation de Stavelo & de Malmedy; le ſoin de ces établiſſemens lui en eſt confié: il en eſt Abbé; il eſt fait Evêque de Maſtrich, 423. *& ſuiv.*

* 648.

Remich: lieu fameux par la bataille * que ceux de Trêves donnerent contre les Normands: ceux de Trêves furent vaincus, & Valo Evêque de Metz y fut tué, 753.

* 881.

Remiremont (*Abbaye de*) a été * fondée par S. Amé & S. Romaric ſur la montagne d'Habend, aujourd'hui le S. Mont près de la Ville de Remiremont, 387. Le Monaſtére étoit double; celui des Religieuſes étoit le principal; elles étoient partagées en ſept bandes de douze chacune, pour célébrer l'Office divin jour & nuit; elles avoient une Abbeſſe; la premiere fut Macrethléde; elles étoient ſoûmiſes à l'Abbé du Monaſtére des Hommes, & le tout étoit une dépendance de Luxeuil. S. Amé & S. Romaric en ſont les premiers Abbés; ils y ſont inhumés, 588. *& ſuiv.* Ce qu'on doit penſer d'une Bulle qu'on prétend que S. Romaric a obtenue de Jean IV. & d'un Titre qu'on montre comme de S. Romaric, au ſujet de certains Priviléges dont cette Abbaye jouit, 593. Le double Monaſtére du S. Mont tranſféré à Remiremont du tems des incurſions des Huns & Hongrois, 826. Les Corps des ſaints Amé, Romaric & Adelphe y ſont trouvés entiers, & tranſférés auſſi, 827. * Les Religieux & Religieuſes ſe ſauvent de nouveau, & vont s'établir au S. Mont: on fait tous les ans mémoire de cette fuite par une Meſſe appellée la Meſſe Pieuſe, qui ſe chante à voix baſſe dans la Paroiſſe de Remiremont le 20. Août.

* 820.

* 916. *E.*

Remoncourt, Village en Lorraine, où Romulfe & Romulinde, pere & mere de S. Romaric, * ſont enterrés, & ils y ſont en grand honneur, 386.

* 615. *E.*

Retbel, en Latin, *Rotida* ou *Rotila*, Abbaye entre Thionville & Trêves: * elle a été fondée par Ethecia ſœur de Charlemagne: cette Princeſſe y mit des Religieuſes; enſuite elle a été donnée aux Bénédictins * qui l'ont cédée aux Chartreux: le Comte Magingaude neveu du Roi Eudes y a été tué par Alberic: S. Bernard y a dit la Meſſe & fait un miracle, 611. 612. Voyez *Effecia.*

* 892.

* 1481.

Reims: l'Empereur Valentinien tient aſſez long-tems ſa Cour dans cette Ville: beaucoup de ſes Loix en ſont datées, 209. Elle a été la demeure de Sigebert Roi d'Auſtraſie, 338. On y * découvre un Arc de Triomphe, que M. Ducange rapporte au tems de l'Empereur Probe, 142.

* 366. & 367.

* 1677.

Rhin: Druſus * commence ſous l'Empereur Claude, & Paulinus-Pompeius acheve ſous Néron, une Digue au-deſſus d'Utrecht, pour empêcher le Rhin de ſe répandre dans les Gaules, 71.

* 54

Ribode, Archevêque de Trêves, a été Religieux de Metloc: ce Prélat a été employé par Pepin contre Felix d'Urgelle: on ne ſçait rien de ſon gouvernement: * il eut pour ſucceſſeurs Waſo & Hetti Abbés de Metloc, 534. *&* 535. 610.

* 804.

Richard, Abbé de Prum, * eſt fait Evêque de Tongres: le Pape Jean X. confirme ſon élection, le conſacre, & condamne Hilduin ſon concurrent: il fut un mauvais Adminiſtrateur des biens de l'Egliſe de l'Abbaye de Lobes, 750. *& 751.*

* 899.

Richarde Impératrice, eſt répudiée par Charles le Gros ſon mari, 797. * Elle a fondé le Monaſtére d'Andlau au Diocéſe de Strasbourg, 798. L'Empereur lui avoit donné l'Abbaye d'Etival: * elle en partagea les biens entre Etival & Andlau, 797. *& ſuiv.*

* 870.

* 880.

Riciumer, ou *Richimer*, Général de la Cavalerie Romaine ſous l'Empereur Gratien *, & Conſul, 221.

* 384.

Ricimer, Patrice, * fait tuer les Empereurs Majorien, Sévére & Anthême, 191.

* 5. *ſiécle.*

Rigobert (*S.*) Archevêque de Reims, fait refuſer l'entrée de la Ville à Charles-Martel combattant contre le Roi

* 728 Chilperic II. * Celui-ci le chaſſe de ſon Siége, pour y placer Milon Archevêque de Tréves, 481. 463. 480.

Rigal, lieu entre la Mozelle & les montagnes à deux lieuës au deſſous de Tréves, où Valentin & ceux de Tréves * furent défaits par Cérealis. * 70

Robert de Florenges, cinquiéme fils de Simon I. Duc de Lorraine, *D.* 221. Souche de la Maiſon de Bourbon aujourd'hui régnante en France, *D.* 223.

Robert, Duc des François, frere du Roi Eudes, ſe ligue contre Charles le Simple, 836. * Il ſe fait reconnoître Roi de France à ſa place, 838. Il fait alliance avec Henry l'Oiſeleur Roi de Germanie; il eſt tué dans une bataille par Charles le Simple, 839. *& ſuiv.* * 92 2.

Robert, fils de Raoul Roi de Bourgogne, eſt le ſucceſſeur de Roger dans l'Archevêché de Tréves: il a * aſſiſté au Concile d'Herford, concouru à la Réforme des Monaſtéres de S. Maximin & de Metloc; conſacré l'Egliſe de S. Maximin, obtenu de l'Empereur Othon I. l'Abbaye de S. Servais de Maſtrich pour ſon Egliſe, & les Droits Régaliens dont elle jouit encore, 851. *& ſuiv.* Après avoir aſſiſté à pluſieurs Conciles, il mourut de peſte l'an 956. 857. * 532.

Robert, Evêque de Metz, * ſucceſſeur de Valon: il a reçu le *Pallium* du Pape; a aſſiſté aux Conciles de Metz & de Tribur; s'eſt appliqué à réparer les Monaſtéres de ſon Diocéſe: Etienne Evêque de Tongres qui avoit été tiré de l'Egliſe de Metz, lui dédia un de ſes Ouvrages; il eſt mort après trente-trois ans & plus de Pontificat; il a été enterré dans la Chapelle de S. Gal, 820. *& ſuiv.* * 838.

Rodingue, ou *Ronin*, étoit Ecoſſois de naiſſance; il a été Evêque dans ſa Patrie; il renonce à l'Epiſcopat, & ſe retire dans l'Abbaye de Toley ſous la diſcipline de S. Paul, 403. * Il bâtit un Monaſtére dans la forêt d'Argone; il en eſt chaſſé avec ſes Diſciples; il va à Rome; il s'établit de nouveau dans cette forêt; il y bâtit un Monaſtére pour les ſiens, & un Hermitage pour lui-même; il meurt dans cet Hermitage; ſon corps eſt raporté au Monaſtére aujourd'hui l'Abbaye de Beaulieu, dont il a été Abbé, 404. *& ſuiv.* * 642.

Roger, * Archevêque de Tréves, a enterré le Corps de S. Maximin découvert depuis quelque tems: il a été Archichancelier du Roi Arnoû; il a aſſemblé un Concile Provincial à Tréves; étoit ami de Flodoard Abbé de S. Remy de Reims, qui lui dédia pluſieurs de ſes Ouvrages: ſa mort & ſa ſépulture, 849. *& ſuiv.* * 918.

Roland & Varimbert, * deux Saints Chanoines de Metz, 862. * 932.

Roland, Gouverneur de la frontiére de Bretagne, & fameux Capitaine dans l'armée de Charlemagne, * eſt tué à la défaite de Roncevaux, 555. * 8. *ſiécle.*

Romains: ſoldats Romains dans les Gaules, * s'occupent en tems de paix à faire des Aqueducs, des Chemins militaires, &c. 71. * 58.

Roman près de Côme: S. Nicet Archevêque de Tréves y a été Abbé, 313.

Romaric (*S.*) eſt François d'origine: ſon pere Romulfe & ſa mere Romulinde étoient nobles & riches, & ſont enterrés à Remoncourt: quel a été leur ſort à la mort de Théodebert, 386. Romeric fait demander ſes biens à Brunehaut qui les retenoit, 387. Il eſt converti par S. Amé: il embraſſe la vie monaſtique à Luxeuil, 386. *& ſuiv.* Il étoit lié d'amitié avec S. Arnoû, 379. *& ſuiv.* * Il fonda l'Abbaye de Remiremont au S. Mont avec S. Amé, 388. *& 391.* S. Euſtaiſe les reprend de négligence: ſuites de cette correction, 388. Sa vie dans ce déſert; il en eſt le ſecond Abbé; il va à la Cour pour donner des avis ſalutaires aux Grands de ſa connoiſſance; * il meurt & il eſt enterré auprès de S. Amé: S. Adelphe eſt ſon ſucceſſeur, 391. * 640. * 653.

Romain-moutier, Monaſtére fondé par S. Romain dans le Diocéſe de Lauzanne, 465.

Rome: * on y célébre ſous Déce la milliéme année de ſa fondation, 130. * Sept Evêques ſont envoyés de cette Ville, pour prêcher l'Evangile dans les Gaules, 131. Cette Ville eſt priſe par Genſeric, 291. * Par Alaric, 263. Par Odoacre Roi des Hérules, 292. Par Totila, 331. * 247. 245. * 409.

Rotfeld, lieu entre Briſac & Colmar, * où l'Empereur Louis le Débonnaire campe, où ſes trois fils révoltés attirent à leur parti les troupes de leur pere, 647. * 833.

Rotbilde, * premiere Abbeſſe de Bouxiéres-aux-Dames, 892. * 962.

Rotrude, fille aînée de Charlemagne, eſt mariée à l'Empereur Conſtantin, fils d'Iréne, 558. * Le mariage eſt rompu, 565. Sa mort, 585. * 811.

Rufin: Théodoſe le Grand lui confie la conduite de ſon fils aîné Empereur d'Orient, 248. Il eſt fait Miniſtre & Gouverneur de cet Empire, 251. Jalouſie entre lui & Stilicon. * Rufin eſt tué à Conſtantinople, *ibid.* * 395.

S

SAINTIN (*S.*) premier Evêque de Verdun: tems de ſa Miſſion à Verdun, *D.* 18. *& ſuiv.* * Aſſiſte par * 346.

Députés au Concile de Cologne: ſon Corps repoſe en l'Abbaye de S. Vanne de la même Ville, 176. *& 177.* Voyez *Verdun.*

Salaberge (*Sainte*) Elle étoit ſœur de Bodon Evêque de Toul: * Euſtaiſe Abbé de Luxeuil lui a rendu la vie chez ſes parens, 452. *& 453.* * Elle renonce au monde, & bâtit un Monaſtére près de Langres, & qu'elle tranſfére dans la Ville de Laon, 453. C'eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Jean de Laon: il y avoit un double Monaſtére d'Hommes & de Filles: on y célébroit la louange perpétuelle: l'Evêque Bodon, ſainte Salaberge, Baton ſon ſecond mari, Aſtrude ſa fille, Euſtaſe & Baudoüin ſes deux fils, y ſont honorés comme Saints, 454. * 811. E. * 650. E.

Solone, Prieuré * fondé partie par Charlemagne, partie par Fulrade, Abbé de S. Denys; exempt de la Juriſdiction Epiſcopale; a été à l'Abbaye de S. Mihiel; appartient à préſent à la Primatiale de Nancy, 526. *& ſuiv.* * 777.

Salvien: il paroît par ſes Ecrits qu'il étoit natif de Tréves; d'autres l'ont cru de Toul ou de Cologne, 258. * Sa ſcience, ſa vertu, ſa famille; il embraſſe la vie monaſtique à Marſeille; ſa femme prend le même parti, 258. *& ſuiv.* Il fait une peinture de la corruption & des malheurs des Gaules, notamment de Tréves; il déplore leur endurciſſement, 256. S. Euchaire Evêque de Lyon, lui donne ſes deux fils S. Salone & S. Veran, depuis Evêques, l'un de Vence, & l'autre de Genéves, 259. Tems & lieu de ſa mort, *lui-même.* * 5 *ſiécle.*

Saluſte * eſt fait Préfet & Gouverneur des Gaules par Julien l'Apoſtat: il étoit Gaulois d'origine, Payen & grand ami de Julien, 205. * 361.

Salme, Pays arroſé de la Seille, ou *Sedla*: ſon nom lui vient des eaux ſalées qui s'y trouvent, 17.

Sapor, Roi de Perſe: * Gordien III. lui fait la guerre; celui-ci eſt tué par un Préfet du Prétoire, 226. * 241.

Saragoſſe: * on y tient un Concile contre les Priſcillianiſtes, 234. * 381.

Sardique: S. Athanaſe eſt déclaré abſous & innocent contre les accuſations des Euſébiens, dans un Concile que les deux Empereurs Conſtant & Conſtance * font tenir dans cette Ville, 173. * 347.

Sargau, Pays Meſſin arroſé de la Sarre, 17.

Sarraſins d'Eſpagne: * Charlemagne leur fait la guerre, aux ſollicitations d'un Emir qu'Abdérame leur Roi avoit dépoüillé; il reprend ſur eux Pampelune & Sarragoſſe, 555. Charles-Martel avoit déja remporté une victoire ſur ce Roi à Narbonne, * & leur Général Amor y avoit été tué, 486. Ils paſſent d'Afrique en Italie contre l'Empereur Louis le Débonnaire: * Lothaire ſe joint à ce Prince, & ils leur font tous deux la guerre avec ſuccès, 722. * Charles le Chauve paſſe en Italie, à l'inviration du Pape Jean VIII. contre les Sarraſins; mais eſt obligé de revenir, parce que Carloman Roi de Baviére venoit en Italie pour lui faire la guerre, 778. *& ſuiv.* * 8. *ſiécle.* * 717. * 867. * 877.

Sarravin (*S.*) * fonde l'Egliſe de Toulouſe, 131. * 3. *ſiécle.*

Saulieu près d'Autun, * lieu du Martyre de S. Andoche, S. Thirſe & S. Felix, &c. 108. * 177.

Saverne: Julien en * rétablit le Château, que les Allemands avoient brûlé, 189. * 356. E.

Savonniéres, Village à une lieuë & demie de Toul, fameux par un Concile des Evêques de douze Provinces, qui s'y eſt * tenu, & où Charles le Chauve Roi de France, Lothaire Roi de Lorraine, & Charles Roi de France ont aſſiſté: on y traite de la paix entre ces trois Princes, 693. Ils y font une triple alliance, 697. Vénilon Archevêque de Sens y eſt cité ſur les plaintes de Charles le Chauve, 694. *& 697.* On y examine la promotion & la conduite de Hatton Evêque de Verdun; celle de Tortolde & Auſchaire, 694. & enfin les quatre Capitules que Hincmar avoit fait à Quierſy, 696. Autre Concile de Savonniéres, où le divorce de Lothaire avec Thietberge eſt approuvé, 704. * 859.

Saxe: * la Saxe ſe ſoûmet à Charlemagne, 579. * 804.

Saxons font irruption dans les Gaules; battent en pluſieurs rencontres le Comte Nannien; celui-ci appelle Sévére Général de l'Infanterie Romaine à ſon ſecours, * & il les défait; mais lâchement, après avoir fait la paix avec eux, 213. Autre révolte des Saxons, & leur défaite ſous Clotaire; Bertoalde leur Duc y eſt tué, * 335. Ils défont les François à leur tour, 336. * 370. * 556.

Scarpone dans le Pays Meſſin: ſa Capitale eſt Scarpone, ou Charpagne. Deſcription de Scarpone, 17.

Scarpone, petit Village au-delà de la Mozelle, vis-à-vis Dieuleward: * les Allemands y ſont battus deux fois par Jovin Général des troupes de Valentinien, 208. C'étoit alors un lieu conſidérable: * Attila Roi des Huns en fait le ſiége, 276. * 364. * 3[illegible]

Scortias, lieu à trois lieuës de Stenay, * où S. Dagobert fut tué. * 679.

Ségoiene, * ſœur de S. Sigisbalde: ſon pere lui bâtit un * 8. *ſiécle.*

Digitized by Google

Monaſtère en Albigeois, en un lieu dit Troclare: elle fait tomber la pluye du Ciel, pour retenir ſon frere dans une viſite qu'il lui rend: ſon corps eſt transféré à la Cathédrale d'Alby, dont elle eſt la ſeconde Patrone, 474.

* 361. *Sekingh*, lieu près de Baſle, * où l'armée de Julien fut taillée en piéces par Vadomaire Roi des Allemands, 195. Il y a un Monaſtère dans une Iſle du Rhin, appellé Sekingh: * S. Fridolin y eſt mort, 305.

* 538. * 662. *Senones*, Abbaye * fondée par S. Gondebert, 450. Dotée par Childeric fils de Clovis II. 432. Troubles entre l'Abbaye, & Frotaire Evêque de Toul & Erlefréde Abbé, 632.

* 9. *ſiécle.* * 969. *E.* *& ſuiv.* * Cette Abbaye tombe dans la diſette & le déſordre ſous ſix Abbés de ſuite, 765. *& ſuiv.* * Rambert Abbé de Senones & Agenalde Abbé de Gorze, y rétabliſſent le bon ordre, & y mettent la réforme avec le ſecours de l'Evêque Adalberon, 875. Cette Abbaye jouit d'une exemption entiere de la Juriſdiction Epiſcopale: elle a les Droits Régaliens & la Juriſdiction quaſi Epiſcopale, 526.

* 120. *Serenius-Granianus*, Proconſul d'Aſie, * écrit à l'Empereur Adrien en faveur des Chrétiens, 103.

Serpens porté proceſſionellement à Metz & ailleurs; ce qu'il ſignifie, *D.* 13. 18.

Servin, Village aux confins des Diocéſes de Cambray & de Térouanne: * S. Léger y a été enterré, 436.

* 878. *E.* * 194. *Sévére*, Empereur, * ſuccéde à Didius-Julianus, 113. Fait mourir les Sénateurs meurtriers de Pertinax: ſon entrée à Rome; défait Niger & * Albin ſes Concurrens, 114. *&* 115. Verſe le ſang des Chrétiens par ruiſſeaux, *ibid.*

* 197. * 218. Cruel & avare, * il meurt après 17. ans, 8. mois, 3. jours de régne, 116.

* 307. *E.* *Sévére* & Maximin * élévés à la dignité de Céſars, 154. Sévére vient d'Orient pour s'oppoſer à Maxence, il eſt tué, 157.

* 447. *Sévére (S.)* * Evêque de Tréves, Diſciple de S. Loup: il eſt choiſi pour accompagner S. Germain d'Auxerre dans le ſecond voyage qu'il fait en Angleterre contre les Pélagiens, 278. Ils ramenent les Chefs de ces Hérétiques dans les Gaules, pour aſſûrer leur converſion: on attribue à S. Sévére la converſion d'une partie des Bourguignons: on ignore le tems de ſa mort, 279. *& ſuiv.*

* 407. *E.* *Séverin (S.)* Archevêque de Cologne, * ſe retire à Bordeaux dans la perſécution des Vandales: S. Amand Evêque de cette Ville lui céde ſon Siége par reſpect, & le reprend après ſa mort, 260.

* 70. *Sextilius-Felix* * rétablit les affaires des Romains dans les Gaules: il bat Tutor à Binghen; & les gens de Tréves mettent bas les armes, 89.

* 5. *ſiécle.* *Siagre*, Gilles ſon pere, Roi des Francs, * le laiſſe pour ſon ſucceſſeur, ſelon Frédégaire, 290. Il établit ſa Cour à Soiſſons; il en eſt chaſſé par Clovis le Grand, & ſucceſſivement de Metz & Verdun, 298. Il eſt défait par le même près de Soiſſons; Il ſe retire à Toulouſe: * Clovis le répéte à Alaric Roi des Goths; il lui fait trancher la tête, 303.

* 488. * A. J. C. 12. *Sicambres*, Peuples d'en-delà du Rhin: * Druſus eſt envoyé contre eux par Auguſte, 55. Druſus les réprime, *ibid.*

* A. J. C. 8. * Tibére les oblige avec les Suaves à venir s'établir au nombre de plus de 40000. dans des Terres qu'il leur donne en-delà du Rhin, 57.

* 448. * 471. *Sidoine*: S. Sidoine Apollinaire, * Préfet des Gaules: * il eſt fait Evêque; il eſt lié d'amitié avec S. Auſpice Evêque de Toul: Arbogaſte deſcendant du fameux Arbogaſte, lui demande des explications des Ecritures ſaintes; 181. *& ſuiv.*

* 707. *Sigebaud*, ou *Sigibaldi*, * Evêque de Metz: il étoit d'une naiſſance illuſtre; il édifia ſon Clergé par ſes vertus: a-t'il été Fondateur ou Reſtaurateur des Abbayes de Croffthal, de Neuviller, de S. Avold? Il avoit le don des miracles: extrêmement incommodé de la goute, il ne demanda jamais ſa guériſon au Seigneur: * il fut enterré à S. Avold & transféré à S. Symphorien de Metz: ſainte Ségoléne étoit ſa ſœur, 471. *& ſuiv.*

* 742. * 561. *Sigebert*, fils de Clotaire, * Roi d'Auſtraſie, 337. Ses guerres avec Chilperic & Gontran ſes freres, 342. *& ſuiv.* Son mariage avec Brunehaut fille du Roi des Viſigoths, 338. * 575. Il eſt reconnu Roi de Soiſſons, 342. * eſt aſſaſſiné par les ordres de Frédégonde ſa belle-ſœur, 342.

* 632. *Sigebert II. (S.)* Roi d'Auſtraſie, fils de Dagobert I. * eſt déclaré Roi d'Auſtraſie par ſon pere, 399. A joui d'un régne pacifique, 419. N'a eû de guerre que contre Radulphe Duc de Turinge qui s'étoit révolté contre lui; il fait la paix avec lui, 421. *& ſuiv.* Il bâtit beaucoup de Monaſtéres, entre autres Cugnon, Stavélo, Malmedy dans les Ardennes, S. Martin près de Metz qu'il a eu moins rétabli: * la mort: ſon Corps eſt demeuré entier juſqu'au-jourd'hui: il eſt honoré dans l'Egliſe Primatiale de Nancy; 426.

* 415. *Sigeric*, Général des Goths, * ſuccéde à Alaric; ne régne que ſept jours, 268 Vallia lui ſuccéde, & fait la paix avec Honoré, *lui-même.*

Sigmar, * Comte de Perrois, eſt le pere des Saintes Latrude, Hôud, Puiſſine, Ménehoud & Ame, 283. * 362. *E.*

Silvain, Général des Troupes Romaines ſous l'Empereur Conſtance; * eſt accuſé fauſſement de rébellion contre ſon Maître: la conduite violente qu'on tient à ſon égard, l'engage à ſe révolter, 185. *186* Juſtifié du premier crime, il eſt tué pour le ſecond, 187. * 355.

Symphorien (S.) de Metz, Abbaye * fondée par S. Papole Evêque de Metz, & bâtie hors des murs, à préſent dans l'enceinte de la Ville de Metz. L'Evêque Adalberon II. l'a rétablie & y a mis la Régle de S. Benoît: S. Papole y a été enterré, * & ſon Corps fut découvert dans les ruines de l'ancienne Abbaye, 369. * *Entre* 608. *&* 614. * 1515.

Smaragde, * Abbé de S. Mihiel, homme très habile, 640. Il étoit en grand crédit dans les Cours de Charlemagne & Louis le Débonnaire, 642. A été employé par Charlemagne, pour pacifier des différends entre Fortunat Abbé de Moyenmoutier, & les Religieux de cette Abbaye, 631. *&* 640. Envoyé du même Empereur à Rome vers Leon III. au ſujet de l'addition de l'Article *Filioque* fait au Symbole, 641. Transfére le Monaſtére de Vieux-moutier ſur le bord de la Meuſe, *ibid.* Obtient pluſieurs Privileges des Empereurs pour ſon Abbaye; ſes œuvres, 642. * Sa mort; eſt enterré à Vieux-moutier, 641. * 805. * 810. *E.*

Smaragde, Abbé de S. Michel en Saxe: il ne faût pas le confondre avec Smaragde Abbé de S. Mihiel, 642.

Soiſſons: Clotaire fils de Clovis, * fait de cette Ville la Capitale de ſon Royaume, 367. * Sigebert l'aſſiége & la prend, 338. * Irmingarde épouſe de Charles le Chauve, y eſt couronnée, 722. * Charles le Simple y eſt dépoſé dans une Aſſemblée, 8 6. * Raoul Duc de Bourgogne eſt couronné Roi de France à S. Médard près de Soiſſons, 840. * 511. * 564. * 866. * 920. * 923.

Soleure en Suiſſe: * S. Ours & S. Victor de la Légion Thébéenne y ſont martyriſés, 147. * 286.

Soméreville, niéce d'Odilon Duc de Bavière, ſeconde femme de Charles Martel, mere de Grippon ou Griffon: * on lui donne Chelles pour priſon après la mort de Charles, 488. Elle entretient des ſecrettes intelligences avec Odilon contre Carloman, 491. * 741.

Sort: les anciens Allemands jettoient le ſort, pour ſçavoir s'ils livreroient bataille, 25. * *Ib. & ſ.*

Souloſſe en Lorraine; ſûr le chemin de Neuf-château à Toul, Chef d'un petit Pays nommé le Souloſſois, 549

Spinule (S.) Diſciple de S. Hydulphe: voyez *S. Hydulphe & pag.* 447.

Stavélo & Malmedy; deux * Abbayes fondées par Sigebert Roi d'Auſtraſie, à la ſollicitation de S. Remacle, à qui le ſoin de la conſtruction, &c. eſt confié: devoient être gouvernées par un ſeul Abbé; 424. * 648.

Stilicon * a la conduite du jeune Empereur Honoré: il eſt Général de ſes Troupes & Miniſtre de ſon Empire, 248. Il attaque Alaric Roi des Goths à Pollence; il le chaſſe de l'Italie, 253. Devenu traître à ſon Maître, on lui tranche la tête à Ravenne par ſes ordres, 263. * *Depuis* 385. *juſqu'en* 408.

Strasbourg: Julien * prend cette Ville ſur les Allemands, 190. Il y avoit une Abbaye de Religieuſes Bénédictines ſous le nom de S. Etienne; qui a été donnée aux Religieuſes de la Viſitation, 738. * 357.

Sturme, Abbé de Fulde: * Charlemagne ayant témoigné le deſſein qu'il avoit de faire travailler à la converſion des Saxons: cet Abbé ſe diſtingue par ſon zéle dans cette Miſſion, 550. * 776.

Sulpice-Sévére étoit d'Aquitaine, 238. * Il écrit la Vie de S. Martin, à la priere de Baſſule ſa belle-mere, 239. * 356. *E.*

Sulpicien, * beau-pere de l'Empereur Pertinax; ſollicite les ſoldats pour ſe faire reconnoître Empereur, 112. * 193. *E.*

Sunicions, Peuples voiſins de Cologne, 87.

Suſteren, Monaſtére dans le Duché de Juliers: * Il eſt bâti par S. Villibrode, à qui Pepin d'Hériſtal en a donné la Terre & le pouvoir: il eſt poſſédé par des Chanoineſſes; 462. 476. * 9. *ſiécle.*

T

TACITE, élû Empereur par le Sénat après * la mort d'Aurélien, 139. Le Sénat & l'armée ſe défèrent réciproquement l'élection, *ibid.* Il va en Thrace pour ſe mettre à la tête des Troupes: il y meurt au bout de 20. jours de régne. * 185.

Taſſilon eſt * fait Duc de Bavière après la mort d'Odilon ſon pere, 494. Il fait ſes hommages au Roi Pepin ſon oncle, 501. Fait ſes ſoûmiſſions à Charlemagne, 558. Il eſt convaincu de trahiſon; * & relégué à S. Goar & à Jumiéges, 564. Il eſt cité au Concile de Francfort: il renonce au Duché de Bavière pour lui & pour ſes enfans, * en préſence des Peres: il eſt enterré à Jumiéges avec ſon fils Théodon, 572. * 748. * 788. * 794.

* 8. *ſiècle.* *Taſſe (Sainte)* ou *Gertrude*, * fut troiſiéme Abbeſſe de Remiremont, 392.

Tenchtériens, Peuples qui n'étoient ſéparés de Cologne que par le Rhin, 86.

Tetricus, Gouverneur d'Aquitaine, ſe fait Empereur, tient les Gaules & l'Eſpagne ſous l'Empereur Claude, paſſe du côté d'Aurélien dans une bataille près de Châlons-ſur-
* 273. Marne: * ſes troupes ſont défaites; il ſe ſoûmet à Aurélien; ſert à ſon triomphe, 138. 139.

Teuphide, ſucceſſeur d'Endulus dans l'Evêché de Toul: on ignore le commencement & la fin de ſon Pontificat: il a vécu ſous les Rois Dagobert & Sigebert; il a fait de
* 641. grands biens à l'Egliſe de Toul, 419. * Il aſſiſta à la Tranſlation du Corps de S. Arnoû, dit S. Mont à Metz, 420.

Teutgaud & Gonthier, le premier Archevêque de Tré-
* 864. ves, le ſecond Archevêque de Cologne: * conduite indigne & ſcandaleuſe de ces Prélats envers Thietberge, à l'occaſion du divorce de Lothaire avec cette Princeſſe: ils ſont dépoſés dans un Concile de Rome: ce qui ſe paſſe réciproquement entre eux, le Pape & le Roi, *depuis* 698. *juſqu'à* 715. Ils meurent à Rome dans la Communion Laïque, 743.

* 9. *ſiècle.* *Teygan*, * Chor-Evêque de Tréves ſous l'Archevêque Hetti, étoit François d'un eſprit vif & ardent; a fait un Ouvrage intitulé, *Les Actions de Louis le Débonnaire*: Valfride-Strabon a fait des Vers à la louange de ce Prélat, 617.

Théodebalde, ou *Thiébaut*, fils de Théodebert, né de
* 548. Deuterie, ne * laiſſe pas d'être reconnu Roi d'Auſtraſie, malgré le défaut de ſa naiſſance, 332. L'Empereur Juſtinien lui envoye Léontius, pour lui demander du ſecours contre les Oſtrogoths: ſuite de cette négociation, 333. Mauvais
* 555. ſuccès d'une guerre qu'il fait en Italie, 334. & 335. * Il meurt de paraliſie: ne laiſſant point d'enfans, ſes oncles Childebert & Clotaire lui ſuccédent, 335.

Théodebalde, petit-fils de Pepin d'Hériſtal Maire du Pa-
* 714. lais, * eſt fait Maire du Palais de Dagobert, malgré le défaut de ſa naiſſance & ſon bas âge, 475. Il ſe maintient en autorité avec Plectrude veuve de Pepin, 476.

* 535. *Théodat*, Roi des Oſtrogoths en Italie: * l'Empereur Juſtinien lui déclare la guerre: il eſt dépoſé par ſes ſujets, comme incapable de gouverner: Vitigés fut mis à ſa place, 329.

Théodebert, fils de Chilperic, défend la Ville de Soiſ-
* 564. ſons contre Sigebert ſon oncle: * il eſt fait priſonnier, 338.
* 575. Il eſt enſuite * tué dans une bataille contre le même près de Paris, 342.

* 534. *Théodebert*, fils de Thierry, bat les Danois, 307. * Il ſuccéde à ſon pere dans le Royaume d'Auſtraſie, 308. Il eſt repris de ſes fautes par S. Nicet Archevêque de Tréves; il fait la guerre à Godemar Roi de Bourgogne, 328. Il paſſe en Italie avec une armée de cent mille hommes; attaque & bat Bélizaire Général de Juſtinien, & Vitigez Roi des Oſtrogoths: il eſt obligé de revenir en France à cauſe
* 548. de la diſette & des maladies: * ſa mort, 331. *& ſuiv.*
* 595. *Théodebert*, fils de Childebert, eſt * couronné Roi d'Auſ-
* 596. traſie après la mort de ſon pere, 358. * Frédégonde lui fait la guerre & à ſon frere Thierry; elle les bat tous les deux à Lifou près de la Meuſe, 358. Ces deux Princes ſe font enſuite la guerre l'un à l'autre, au ſujet du partage des Etats fait par le Roi leur pere: * Théodebert eſt battu près
* 612. de Toul & à Tolbiac; pris, mis à mort, & ſon fils Mérouë encore enfant, frappé contre le mur & mis à mort, 372. *& ſuiv.*

* 508. *Théodoric*, Roi d'Italie, * bat les François devant Arles, & il reſte trente mille hommes de Clovis ſur la place; ce qui entraîne la perte de ce que Clovis avoit conquis dans la Provence & dans le Languedoc.

* 379. *Théodoſe le Grand*: eſt déclaré Auguſte par Gratien, qui lui donne l'Orient & tout ce qu'avoit Valens, 224. Il ſurprend Maxime dans l'Aquilée, & il lui fait trancher la tête, 241. *& ſuiv.* Il vient en Italie contre le Tyran Eugéne; il remporte une victoire complette contre lui; on le
* 394. lui amène chargé de liens: * Théodoſe lui reproche ſon uſurpation, &c. & il lui fait trancher la tête, 247. *& ſuiv.* Il donne l'Empire d'Orient à Arcade ſon fils aîné, & celui d'Occident à Honoré, 248. Il met le premier ſous la conduite de Rufin, & le ſecond ſous celle de Stilicon, *là-même.*
* 395. * Il meurt à Milan, 248. *& 249.*

Thietberge, épouſe du Roi Lothaire: voyez *Lothaire.*

* 796. *Theudon*, un des principaux Seigneurs des Abares, * ſe rend à Charlemagne après ſa victoire ſur ces Peuples, & il demande le Baptême pour lui & pour les ſiens, 574.

* 552. *Thiébaut* Roi d'Auſtraſie, 332. * Juſtinien lui propoſe une alliance qu'il refuſe, 333. Envoye une armée en Italie contre lui: cette armée périt, 334. Il meurt de paraliſie, 335.

Thierry, dit Thierry d'enfer, ou Thierry du diable, ſecond fils de Ferry I. dit de Bitche Duc de Lorraine, Tige de la Maiſon du Châtelet, *D.* 227. 6

Thierry I. fils aîné de Clovis, * reçoit de ſon pere en par-
* 511. tage l'Aquitaine, tout le cours du Rhin depuis Baſle juſqu'à Cologne, ce qui eſt entre ce fleuve & la Moſelle, Metz, Verdun, Toul, Reims, Châlons-ſur-Marne & les environs; ce qui forma le Royaume d'Auſtraſie: Metz fut la Capitale de ſes Etats, 307. Il défait les Danois, *là-même.* Il réduit la Province d'Auvergne révoltée; il fait mourir Sigivalde; * il meurt à Metz, 308.
* 534.

Thierry II. fils de Childebert: ſon pere lui donne en par-
* tage le Royaume de Bourgogne, l'Alſace, le Suntgau, le Turgau & une partie de la Champagne; il met ſon ſiége à Orléans: * Frédégonde le bat & ſon frere Thierry, 358. Il
* 596. fait la guerre à ſon frere, à l'inſtigation de Brunehaut; ils font la paix enſemble, 360. *& ſuiv.* Théodebert lui déclare la guerre au ſujet des partages; Thierry le bat à Toul & à Tolbiac; il traite indignement ce Prince, & il le fait mourir avec ſon fils d'une maniére inhumaine, 372. *&* 373.
* Sa mort, *ibid.*
* 613.

Thierry III. fils de Clovis II. * eſt fait Roi de Neuſtrie
* 660. par Ebroin Maire du Palais, 427. *&* 428. Les Courtiſans lui coupent les cheveux & le préſentent à Childeric ſon frere qui l'envoye à S. Denys, 428. * Il en eſt tiré, & les
* 673. François le reconnoiſſent pour Roi, 433. Guerre entre lui & ſon frere Dagobert II. * Guerre entre lui & Pepin Maire
* 690. du Palais; ſuites de cette guerre, 439. *& ſuiv.* Il eſt enterré à S. Vaſt d'Arras, dont il eſt au moins le Reſtaurateur, 442.

Thierry IV. fils de Dagobert III. Il étoit au berceau, quand ſon pere mourut: on lui ſubſtitua Chilperic II. 477. Il monta ſur le Trône * après la mort de Chilperic, 481.
* 724. Il régna environ dix-ſept ans; il n'en avoit que ſept ou huit, quand il commença à régner; fut appellé Thierry de Chelles, parce qu'il avoit été enfermé à Chelles après la mort de ſon pere, 481.

Thietberge * épouſe le Roi Lothaire, 689. Troubles à l'occa-
* 858. ſion de ce mariage, 698. Lothaire * accuſe d'un inceſte avant ſon mariage; elle eſt juſtifiée; elle s'accuſe coupable contre la vérité; elle ſe refugie en France près de Charles le Chauve, *depuis* 698. *juſqu'à* 710. *& plus loin.* Concile de Metz ſur cette affaire, 708. Ce Concile eſt condamné par un Concile de Rome, 709. * Fermeté du Pape Nicolas I.
* 863. dans cette affaire, 709. *& ſuiv.* Lothaire ſe réconcilie avec elle; elle eſt obligée peu après à ſe retirer près de Charles le Chauve, 717. *& ſuiv.* Elle va à Rome, 724. Elle en revient avec Lothaire qui meurt en chemin: * elle ſe retire
* 865. *B.* à ſainte Glotilde de Metz, où elle eſt morte & enterrée, 730.

Thin, Maiſon Royale dans la Forêt d'Ardenne, où Loüis de Germanie * défait les Normands, 787.
* 880.

Thionville: * on y tient un Concile de trente-deux Evê-
* 821. ques, & on y fait quatre Canons, 601. * L'Empereur
* 805. Charlemagne fait faire une Aſſemblée dans cette Ville, où on lit ſon Teſtament, & il y fait le partage de ſes Etats à ſes trois enfans, 580. * Louis le Débonnaire y tient une
* 836. Diéte générale, 644. * Lothaire, Louis & Charles y font
* 844. tenir une autre Aſſemblée, dans laquelle on fait pluſieurs Réglemens pour le bon gouvernement de l'Etat, 680.

Tibére * envoyé par Auguſte contre les Sicambres & les
* A. J. C. Allemands: il paſſe le Rhin; il oblige les Allemands à de-
12. mander la paix à Auguſte; il contraint les Sicambres & les Suaves à s'établir en-deça du Rhin, 55. *& ſuiv.* Défait Arminius Chef des Allemands; ravage l'Allemagne; le Sénat lui défére l'honneur du Triomphe, 59.

Tite * Empereur: ſa grande bonté, ſa générosité, ſon ca-
* 79. ractére; il ne lui manquoit que d'être Chrétien; meurt après deux ans de régne, 99.

Tolbiac, lieu fameux par la bataille qui donna lieu à la converſion de Clovis, 294. Par celle d'entre les deux freres Théodebert Roi d'Auſtraſie, & Thierry Roi de Bourgogne, qui fut ſanglante * & où Théodebert fut défait, 373.
* 612. Ce lieu s'appelle à préſent Zulk ou Zulpick, dans le Duché de Juliers, 304.

Toley, Abbaye fondée par Dagobert: cette Abbaye a été comme un Séminaire d'Evêques pour le Siége de Verdun; étoit ſoûmiſe à l'Evêque de Verdun, 402. *&* 464. L'Empereur Lothaire le fut être ſous Hildouin, 638.

Totila, Roi des Oſtrogoths, * prend Rome, 331. Il de-
* 546. mande du ſecours à Théodebert contre Juſtinien, *ibid.* Ses expéditions, *ibid. & ſuiv.*

Tongres: l'Evêché de Tongres transféré à Maſtrich, puis à Liége: ſon Egliſe gouvernée au commencement par les mêmes Evêques que celle de Cologne & de Tréves, *D.* 7.

Toul: S. Manſuy envoyé à Toul, en quel tems, *D.* 33. Pluſieurs Reliques des Apôtres S. Pierre & S. Paul, apor-
tées à

Digitized by Google

trées à Toul par S. Manſuy, D. 34. & 35. Défenſe de cette Egliſe contre celles de S. Dié, de Senones, &c. réfutée ſommairement, D. 394. & ſuiv. Toul, ancienne Ville, Capitale du Pays Leuquois; ſon étendue, ſa deſcription, 19. & ſuiv. Ceux de Toul n'ont point de part à la révolte de la Belgique contre Céſar, 26. Premiers Martyrs de ce Diocéſe *: S. Elophe, S. Euchaire, ſainte Libaire, 195. * Pluſieurs autres grands Perſonnages qui ſont de cette Ville ou de ſon territoire, comme, S. Loup, S. Vincent de Lérins, S. Vaſt: Voyez leur titre.

* 362.
* 5. ſiécle.

Toutoir: à quel tems ce Pays a commencé d'obéir aux François: il paroît qu'il étoit déja à Childeric *, lorſqu'après avoir été chaſſé par ſes ſujets, il revint en France, 288.

* 450. E.

Toulouſe * devient la Capitale des Goths, ce qui dure 88. ans, 271.

* 418.

Tournay: * Childeric pere de Clovis y eſt mort, & il y a été enterré: * ſon tombeau y eſt découvert, 293.

* 481.
* 1653.

Traditions conſtantes, Traditions douteuſes, populaires: leur différence & leur caractére, 1. & 11.

Trajan, adopté par Nerva pour ſon fils & ſon ſucceſſeur, 101. vient de Cologne à Rome la ſeconde année de ſon régne, *ibid.* Entreprend pluſieurs grands Ouvrages, entre autres, un grand chemin du Pont-Euxin juſques dans les Gaules; meurt en Cilicie la vingtiéme année de ſon régne, 102.

Tranchetérés & les Uſipéres, Peuples inconnus à préſent, chaſſés d'Allemagne par les Suaves, 38.

Trévet, Ville grande & opulente, ſiége des Empereurs, 24. Comme la Capitale des Villes de l'Empire, 15. Sa ſituation; a eſſuyé bien des diſgraces, conſerve peu de ſon ancienne grandeur, *ibid.* Son antiquité, *ibid.* * Auguſte y met une Colonie Romaine, la décore du titre d'*Augusta Treverorum*, 54. * Se révolte contre les Romains, 81. Céréalis y entre & la délivre du ſac que les ſoldats veulent faire, *ibid. & ſuiv.* Séjour ordinaire des Empereurs, & celle du Préfet des Gaules: * tems de la fondation de ſon Egliſe; ſes premiers Evêques, 145. Beaucoup de Martyrs à Tréves ſous Dioclétien, 148. S. Ambroiſe, S. Martin de Tours y font pluſieurs voyages vers les Empereurs, 227. 232. & ſuiv. Vie monaſtique connue & ſuivie à Tréves ſur la fin du quatriéme ſiécle, 239. * Sa corruption & ſes punitions dépeintes par Salvien, 256. & ſuiv. * Cette Ville ravagée pour la troiſiéme fois par les François, perd ſa ſplendeur, & ne la recouvre plus, 271. L'Archevêque perd beaucoup de ſa juriſdiction, & l'Egliſe de ſa puiſſance, 609.

* A. J. C. 23.
* 70.
* *Vers le milieu du* 3. *ſiécle.*
* *Fin du* 4. *ſiécle.*
* 420.

Tréviriens, anciens Peuples d'Allemagne; chaſſent les Gaulois de la Gaule Belgique, 1. 2. & ſuiv. * Font la guerre aux Romains, 45. & ſuiv. Sont vaincus, 47. * Se révoltent pluſieurs fois. 81. & ſuiv. Sont vaincus par Céréalis; rentrent dans leur devoir, 90. & ſuiv.

* A. J. C. 51.
* 170. &c.

Tribur, aujourd'hui *Trevet*, Ville entre le Rhin & le Mein près de Mayence: * Concile tenu en ce lieu, qui n'eſt plus remarquable que par un reſte de muraille d'un Château, dit des Bohémiens, 813. & ſuiv. Ce Concile fit un Canon bien remarquable par rapport au Siége; c'eſt le trentiéme, 5. Ce Concile veut qu'on garde la douceur, l'humilité, le reſpect, la ſoûmiſſion envers l'Egliſe Romaine, encore qu'elle nous impoſe un joug inſupportable, 815.

* 895.

Triſorie, Evêque de Toul, * étoit en haute eſtime auprès de Thierry Roi d'Auſtraſie: ce Prince remet à cette Ville ce qu'elle devoit à ſon tréſor, à la conſidération de ce Prélat, dont on ignore les circonſtances de la vie & le tems de ſa mort, 326.

* 532.

* 8. *ſiécle.*

Troclare, Monaſtére que le pere de ſainte Ségoléne * fit conſtruire, pour ſervir de retraite à cette Vierge: il eſt ſitué en un lieu fort agréable dans l'Albigeois, 474.

* 7. *ſiécle.*

Tron (S.) ou *Trudon*, * natif d'un Canton de Brabant, nommé Hasbengaw, de parens fort diſtingués: ſa charité envers les pauvres; il devient Diſciple de S. Clou; il donne ſes biens à l'Egliſe de Metz, 418. Il bâtit à Sarchine ſur ſes Terres, une Egliſe & un Monaſtére qu'il donne à l'Egliſe de Metz, 418. & ſuiv. Cette Abbaye devient fameuſe: Adalberon I. Evêque de Metz, y met la Réforme, 883.

* 3. *ſiécle.*

Trophime (S.) * a fondé l'Egliſe d'Arles, 131.

Trouey, lieu près de Soiſſons, où Parmée de Childebert, * fut vaincue par celle de Frédégonde, 567.

* 539.

Troyes: il s'eſt tenu pluſieurs Conciles dans cette Ville: le Pape Jean VIII. s'étant retiré en France, y en * aſſembla un: ſes Canons. 752. Cette Ville craint Attila; mais ſaint Loup ſe fait reſpecter de ce Roi, & préſerve la Ville des malheurs qu'elle craint: les Citoyens avoient abandonné la Ville; S. * Loup part à grande peine les faire revenir, 177.

* 878.
* 453.
* 860.

Tuſey, * lieu ſur la Meuſe près de Vaucouleurs: il s'y tient un Concile de quatorze Provinces: les Canons de ce Concile, 701. & ſuiv.

Tutor, Chef des révoltés de Tréves: * il eſt défait près de Bingben par Sextilius-Fœlix: ſa défaite déconcerte les Trévitiens, 89.

* 70. E.

V

VADOMAIRE, Roi Allemands: ſes Etats ſont du côté de Baſle: il ſe ſoûmet à Julien, 193. * Julien le fait arrêter dans un Feſtin; il le réléguе en Eſpagne, 195.

* 360. E.

Varfure, Duc d'Aquitaine & fils d'Hunalde, 492. * Il ſe révolte contre Pepin, 501. Il fait ſa paix avec lui après neuf ans de guerre, 506.

* 729.

Val-de-Lièvre: Voyez *Acherin* & *Blidulphe*.

Vala, Abbé de Corbie, a beaucoup de part aux bréuilleries arrivées dans l'Empire, au ſujet du partage fait à Charles le Chauve par Louis le Débonnaire, 606. Louis le Débonnaire l'avoit envoyé en Italie, pour ſervir de conſeil à Lothaire ſon fils, 602. * Eſt un des Députés que l'Empereur envoye dans l'Empire, pour en examiner les maux, les abus, l'état: à ſon retour il parle avec force dans une Aſſemblée, 606. Il eſt relégué dans une Caverne près du Lac de Genéve: * il demeure inflexible; & après avoir été exilé à pluſieurs endroits, il revient à Corbie, où il mene une vie privée, dépouillé de ſa dignité, 644.

* 822.

Valdrade: le Roi Lothaire * l'épouſe, & répudie Thietberge, 705. Suites fâcheuſes de ce prétendu mariage, 705. *juſques à* 726. Elle eſt excommuniée du Pape, 718. Le Pape Adrien la reconcilie, 725. Après la mort de Lothaire, elle ſe retire à Remiremont; elle y prend l'habit de Religieuſe; elle y eſt enterrée, 730.

* 862.

Valens, Empereur d'Orient, 207. * Favoriſe les Ariens; fait de grands maux à l'Egliſe; perſécute les Solitaires, 214. Fait la guerre aux Goths; il eſt bleſſé dans le combat, * & brûlé dans une maiſon où il faiſoit panſer ſes playes, 223.

* 370.
* 378.

Valence en Dauphiné: * Concile tenu dans cette Ville, où il ſe trouva au moins vingt-deux Evêques: ſes Canons, 218.

* 374.

Valentin, * un des plus ardens boute-feux de la révolte des Gaules: Céréalis le défait, 90. Sa mort, 94.

* 90.

Valentinien I. Empereur, * ſuccéde à Jovien; il partage l'Empire, & donne l'Orient à ſon frere Valens, 207. Il déclare Auguſte ſon fils Gratien, 210. Ses guerres & ſes victoires contre les Allemands & les Francs, 208. & contre Macrien Roi des Allemands, 213. Il fait la paix avec ce dernier, 115. Ses Ouvrages ſur le Rhin, 108. & ſuiv. Refuſe de parler à S. Martin de Tours qui le vient trouver à Tréves: * ſa mort: quel eſt le lieu de ſa ſépulture, 219.

* 364.

Valentinien II. * ou le Jeune, partage l'Empire d'Occident avec Gratien ſon frere aîné: Gratien retient les Gaules, l'Angleterre & l'Eſpagne: Valentinien a l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique, 220. Après la mort de Gratien, Juſtine ſa mere ſe met entre les mains de S. Ambroiſe, & le lui recommande, 227. Maxime ſe ſoûléve contre lui; il ſe refugie en Orient vers Théodoſe, * qui lui donne du ſecours contre cet uſurpateur. Il vient dans les Gaules, 243. & à Vienne en Dauphiné, 244. Arbogaſte s'empare de l'autorité, & le * fait mourir, 245.

* 375.
* 388.

Valentinien III. * eſt ſalué Auguſte à Rome; il prend à Ravenne poſſeſſion de l'Empire d'Occident, 272. Il s'abandonne à toutes ſortes de déréglemens après la mort de Placidie ſa mere: il tue Aétius, * il eſt tué à ſon tour par les ordres du Patrice Maxime, dont il avoit deshonoré la femme, 290.

* 424.
* 455.

Valérien * Empereur, ſucceſſeur d'Emilien; ne paroît digne de l'Empire qu'avant ſon élévation, 132. Il s'aſſocie Gallien ſon fils, *ibid.* Fait la guerre à Sapor Roi des Perſes; ſa honteuſe captivité ſous ce Roi * finit par ſa mort, 133. Sapor le fit écorcher & corroyer ſa peau, *ibid.*

* 253.
* 257.

Valfride étoit Abbé de * Montfaucon, lorſque S. Vandrille s'y retira, 467.

* 630.

Vallia, Général des Goths, * fait la paix avec Honoré; il lui rend ſa ſœur Placidie, 268. Devenu Roi des Goths, il remporte pluſieurs avantages ſur les Vandales, &c. il fait ſa paix avec le Patrice Conſtance; * il ſe retire dans l'Archevêché de Bourdeaux, & il y fixe ſa demeure, 271.

* 417.
* 418.

Valon, Evêque de Metz, ſucceſſeur d'Advence, * a reçu le *Pallium* de Jean VIII. Diſpute de Bertulfe Archevêque de Tréves à ce ſujet; il eſt tué à Remich en voulant repouſſer les Normands; il eſt honoré comme Martyr à S. Sauveur de Metz, 751. & ſuiv. 760. & ſuiv.

* 874.

Valton, Religieux de S. Maximin, eſt nommé à l'Archevêché de Tréves; ſa nomination n'a point lieu; * il eſt fait Abbé de S. Maximin, 746.

* 870.

Vandales * font une irruption * & pluſieurs Martyrs dans les Gaules, 254. 260.

* 395.
* 406.

Vandelbert, Religieux de Prum *, nous a donné un Martyrologe en Vers & la Vie de S. Goar, 626.

* 841.

Vandel (S.) ou *Vandelin*, d'une famille illuſtre du

Ecoſſe ; il ſe retire dans le Pays de Trêves ; ſe réduit à la garde des pourceaux ; il entre dans le Monaſtére de Toley ; lieu de * ſa ſépulture, donne la naiſſance & le nom à la petite Ville de Wandel près de Toley, 401. * 650.

Vandrille (S.) natif du Diocéſe de Verdun, d'une condition très relevée ; s'engage dans l'état de mariage ; lui & ſa femme gardent la continence & embraſſent l'état Religieux ; il cherche en divers Pays un lieu pour cacher ſes vertus qui le manifeſtent : En Alſace il fait bâtir un Oratoire à l'honneur de S. Urſicin ; * il fonde le Monaſtére de Jumiéges, ou Fontenelles, & il y meurt, 465. * 648.

Vanne (S.) Evêque de Verdun, * ſucceſſeur d'Euſpice, eſt fait Evêque aux vœux du peuple, agréé par Clovis qui étoit alors à Verdun ; invité par Clovis à ſon Baptême, 299. Il établit une Communauté près de l'Egliſe S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui S. Vanne : ſa Vie, ſes Miracles, 297. 299. 300. * 495.

Vanne (S.) Abbaye : commencemens de cette Abbaye par S. Polycrone, ou Pulcrone, qui envoyé à Verdun par S. Loup, * établit ſon Siége dans l'Egliſe de cette Abbaye, 280. * Maldavée en a été Abbé ; il a donné à cette Abbaye tout ce qu'il avoit au ſurplus de la Terre de Neuville qu'il laiſſa à ſa Cathédrale ; il y fut enterré : l'Egliſe de S. Vanne a été le lieu de la ſépulture de la plûpart des Evêques de Verdun, & pluſieurs y ont été élevés : auſſi eſt-elle la premiere des Egliſes du Diocéſe après Saint Vanne, 546. Voyez *Maldavée*. Bérenger Evêque de Verdun *, tire de l'Abbaye de S. Epvre près de Toul, des Religieux Bénédictins, & les établit à S. Vanne, dont il bâtit le Cloître, &c. 287. * Le Corps de S. Firmin Evêque de Verdun, eſt trouvé dans cette Egliſe & transféré à Flavigny, *ibid.* * 251. * 749. * 959.

Varangéville : voyez *Jean de Gorze*.

Varennrude, Abbeſſe de Pelz, étoit ſœur de Hetti Archevêque de Tréves, 617.

Vaſo ou *Vito*, * Abbé de Metloc, puis Archevêque de Trêves, 535. * 804.

Vaſon, Temple fameux en Auvergne, 137.

Vaſt (S.) d'Arras : il eſt originaire d'Aquitaine : ſa retraite dans le Diocéſe de Toul : S. Ours le tire de ſa ſolitude ; * le Roi Clovis paſſant à Toul, on le lui donne pour l'inſtruire dans la Religion Chrétienne : S. Remy l'envoye prêcher la Foi à Arras ; il y eſt fait Evêque & honoré comme Saint après ſa mort, 294. * 495.

Ubiens, Peuples de Cologne, délivrés des Suaves par Jules-Céſar, 39. *& ſuiv.*

Udalric, Archevêque de Reims, fils de Hugues II. Comte de Chaumontois, deſcendant de S. Arnoû & de la Comteſſe Eve, 881. Eſt qualifié de *Très excellent Abbé* : il obtient de l'Empereur Othon I. la ratification de la Donation du Château de Lay, faite à l'Abbaye de S. Arnoû : il * fut fait Archevêque de Reims en 962. & le Roi Lothaire lui donna la Charge de Grand Chancelier de France : ſes démêlés avec le Duc Frideric : * ſa mort ; eſt enterré à S. Arnoû, 882. * 962. * 970.

Velléda, * fille Druide, ſe tient ſur une haute Tour ; ſe montre rarement : un de ſes proches lui portoit par écrit les choſes ſur leſquelles on la conſultoit : honoré de Civilis & des Peuples Bructériens ſes Compatriotes, comme Dévineresſe : prédit la défaite des Légions Romaines, & les avantages des Gaulois & des Hollandois, 805. & 806. Les Allemands lui donnent une Galére de l'Amiral des Romains : Elle eſt emmenée captive à Rome, 97. 98. * 70.

Vendelberz, Moine de Pruim : le Martyrologe qu'il * a compoſé, eſt le plus ancien de ceux qui parlent de ſainte Urſule & des onze mille Vierges, 232. * 841.

Vendières, autrefois Maiſon Royale, eſt un Village ſur la Mozelle à une lieuë & demie plus bas que le Pont-à-Mouſſon, dont l'Egliſe Paroiſſiale dépend de l'Abbaye de S. Pierre de Metz : * le B. Jean de Gorze y eſt né, 360. *& ſuiv.* * 10. *ſiécle.*

Vénilon, Archevêque de ſens, prend le parti de Loüis de Germanie contre Charles le Chauve : il trahit les intérêts de ſon Souverain, 690. & 691. * Il eſt cité au Concile de Savonniéres ; il y obtient pardon de ſes fautes, & rentre en grace avec ſon Souverain, 694. & 697. * 859.

Véomade, * Archevêque de Tréves, ſucceſſeur de Milon, a été Abbé de S. Maximin ou de Metloc ; a eû beaucoup de zéle pour le bien de ſon Egliſe : à ſa priére le Roi Pepin a confirmé pluſieurs Abbayes à la Cathédrale de Tréves : ce qu'on doit penſer d'autres Chartes qu'on montre ſous le nom du même Roi, & en faveur du même : Véomade a ſouſcrit à la Fondation de Pruim, aſſiſté à la Dédicace de l'Egliſe : * il eſt enterré à S. Maximin & honoré comme Saint, 532. *& ſuiv.* * 753. * 776.

Vercingentorix, * puiſſant en Auvergne ; eſt fait Chef de l'armée des Gaules ; prend le tître de Roi ; fait la guerre à Céſar ; eſt vaincu, aſſiégé & défait dans Alize, 49. *& ſuiv.* * A. J. C. 50.

Verdun, *Virodunum*, ou *Urbs Clavorum*, Ville dans le Pays des Médiomatriciens, Capitale du Verdunois, *D.* 18. D'où lui viennent ſes différentes dénominations, *ibid.* Sa deſcription, *ibid. & ſuiv.* Etoit très petite dans ſes commencemens, *ibid. Voyez la Liſte Chronologique des Evêques de Verdun, & la Diſſertation à la tête de ce Volume, D.* 60. *& ſuiv.* * L'Egliſe de Verdun a poſſédé pluſieurs biens dans l'Aquitaine, entre autres, l'Abbaye de S. Amance près de Rhodés, & les Fiefs de Maderniac & Pulinîac, 544. Clovis aſſiége cette Ville deux fois ; * il la fait battre avec le Bélier à la ſeconde fois ; il y entre, pardonne aux Citoyens, & leur donne S. Vanne pour Evêque, 299. Cette Ville ſe donne aux Rois de Germanie, &c. * 8. *ſiécle.* * 495.

Vergenius-Rufus, * Gouverneur de la Haute Germanie, s'oppoſe à Vindex Chef des Gaulois, 73. Il le défait avec vingt mille des ſiens près de Beſançon ; il refuſe généreuſement l'Empire ; fait prêter ſerment à Galba, 74. * 73. *E.*

Veſpaſien * Empereur, 80. Etat des Gaules ſous ſon régne, 98. Ses guerres contre les Gaulois, 81. *& ſuiv.* Ne fit aucune Ordonnance contre l'Egliſe, laiſſa à ſa mort l'Empire dans l'abondance & la paix ; meurt après neuf ans ſix mois de régne, 99. * 63.

Victor (S.) Evêque de Metz, aſſiſte au Concile de Cologne * & à celui de Sardique, où S. Athanaſe eſt abſoû, 174. *& 175.* Un autre S. Victor lui ſuccéde. * 349.

Victoria, * Mere des Victorins, a fait frapper Monnoye à Tréves, 138. * 264. *E.*

Victorin : L'Empereur Poſthume * le choiſit pour Collégue ; il a ſoûtenu la guerre avec lui contre Gallien pendant quelques années : Victorin & Lollien ſe partagent les Gaules après la mort de Poſthume, 135. *& ſuiv.* * 264.

Vieux-moutier, * ancien établiſſement de l'Abbaye de S. Mihiel, & Sépultures des Religieux, depuis qu'elle a été transférée au lieu où elle eſt aujourd'hui, 466. *&* 641. Au commencement du dixiéme ſiécle a été brûlé ; il fut rebâti par le Moine Voncrin, homme très diſtingué, 833. * 795.

Vigeric * Evêque de Metz, ſuccéda à Robert : il étoit homme ſçavant ; entre autres Ouvrages, il en a laiſſé un ſur la Muſique ; il a ſoutenu le ſiége de Metz contre Henry l'Oiſeleur ; il s'eſt rendu, à condition que ce Prince lui livreroit Saverne qu'il fit démolir ; * il eſt mort de la peſte à Metz, & il eſt enterré à Cluny, 823. * 917. * 827.

Villebode (S.) * eſt chaſſée de Saxe par la perſécution de Vitikinde ; il ſe retire au Monaſtére d'Epternac, 559. Après deux ans de retraite il retourne en Saxe, & il y remplit avec ſuccès les fonctions Apoſtoliques. * 782.

Villibrode (S.) * a fondé l'Abbaye d'Epternach avec Ste. Irmine, 459. *& ſuiv.* Etoit Anglois ; il quitte ſa Patrie, pour venir prêcher l'Evangile en Friſe, en Dannemarck, 461. Il va à Rome recevoir la Miſſion ; le Pape Sergius le fait Evêque ; il choiſit ſon Siége à Utrecht ; il établit le Monaſtére de Suſteren, 462. Il convertit beaucoup de peuples, & fonde des Egliſes, 461. * Sa mort à Epternach, 463. * 691. *E.* * 644

Villicus, Evêque de Metz, * ſucceſſeur d'Heſpérius : ſon zéle, ſa charité, ſa compaſſion, la douceur, la ſérénité qui paroiſſent ſur ſon viſage, ſes autres vertus loüées par Mapinius & Dynamius, 315. *&* 316. Vénance Fortunat a fait un Poëme où il loüe ſon hoſpitalité : ce S. Prélat aſſiſte à pluſieurs Conciles, 315. *& ſuiv.* * Sa mort, 317. * 541. * 568.

Viſes, Peuples demeurant ſur la Mer Baltique, faiſant partie des anciens Eſclavons : ils étoient ennemis des François : * Charlemagne leur fait la guerre ; leur Duc & les principaux de la nation viennent implorer ſa clémence & lui promettre fidélité, 567. *& ſuiv.* * 789.

Vincent de Lérins : étoit-il le frere de S. Loup Evêque de Troyes ? Tems auquel il a écrit & vécu à Lérins : il eſt mort vers le milieu du cinquiéme ſiécle, 278.

Vindex, deſcendant des Rois d'Aquitaine, * ſe révolte contre Néron, 72. Fait reconnoître Galba pour Empereur, 73. Veut entrer dans Beſançon ; eſt repouſſé par les ſoldats de Verginius ; engagé dans un combat imprévû, il y eſt défait, enſuite il ſe tuë, 73. *&* 74. * A. J. C. 50.

Vinerion, Duc de Champagne, pere de ſainte Gloſſinde, * eſt mis à mort, à la ſollicitation de Brunehaut ſous le régne de Théodebert Roi d'Auſtralie, 366. * 598.

Viſembourg, Abbaye de la Baſſe Alſace, où le Corps de ſainte Irmine eſt tranſféré, 459.

Viſigoths, étoient Ariens ; habitoient ſur les bords de la Mer Méditerranée : Alaric leur Roi réſidoit à Toulouſe, 303. 305.

Viſon ou *Vitzon*, * Archevêque de Tréves, Diſciple d'Alcuin, étoit d'Angleterre ; a été Abbé de Metloc, & en conſidération dans la Cour de Charlemagne, 610. * 804.

Vitellius * proclamé Empereur par les ſoldats Romains, 75. Envoye devant lui Valens dans les Gaules pour les ſoûmettre : fureur de ſes ſoldats contre la Ville de Metz qui les * 61.

avoit bien reçus, 75. Il meurt après trois mois de régne, 80.
Vitigez, Roi des Ostrogoths, assiége Rome; Bélizaire l'ayant bien défendue, il est obligé de lever le siége, 329.
* 539. Il saccage Milan: * peu de tems après Bélizaire s'étant rendu maître de Ravenne, Vitigez devient son prisonnier, 330. *& suiv.*
Vitikinde, un des plus fameux Chefs des Saxons de Westphalie, * anime les Saxons à la révolte contre Charlemagne; il est souvent battu, 554. *& suiv.*
* 777. E.
* 717. *Vinci*, près de Crévecœur: * il s'y donne une bataille entre Chilperic & Charles-Martel; celui-ci triomphe de l'autre, 479.
Vocula, Commandant des Troupes Romaines, attaque Civilis: * il le défait, 80. Prend des précautions contre les Gaulois révoltés, 182. *& suiv.* Est trompé par Classicus & Tutor, Commandans des Gaulois, 83. * Il est tué par les siens, & Classicus entre dans son camp, 84.
* 69.
* 70.
Vœu du pélérinage de Rome, commué par S. Clement premier Evêque de Metz, D. 15.
Voivre, Pays assez étendu, qui comprend plusieurs petits Pays dans les trois Evêchés, 17.
Volchisus, Evêque de Verdun, avoit été Gouverneur de Carloman & Pepin: * il fut envoyé par Charles-Martel vers Luitprand Roi des Lombards avec le jeune Pepin, 543.
* 733.
Ursion & Berthefréde, * conspirent contre Childebert Roi d'Austrasie, & contre la Reine Brunchaut sa mere; ils sont mis à mort, 322. 323.
* 590.
Ursule (Sainte) & ses Compagnes: Histoire de leur Martyre: elles sont honorées à Cologne, 231.
Wala, Evêque de Metz, * obtient le *Pallium* & le titre d'Archevêque du Pape Jean VIII. Bertulphe Archevêque de Tréves, lui en dispute l'usage, 751. 761. Il est le Fondateur de la Collégiale de S. Sauveur à Metz, 761. A fait du bien à l'Abbaye de S. Martin de Metz, 762. Les Normands ravageant le Pays, Wala amasse des troupes pour les chasser; il * est tué à Remich entre Sierque & Tréves, 753.
* 875.
* 881.
* 709.
Vulfoade, * Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel: ce qui le porte à faire cette fondation, 467. *& suiv.* Voyez *Vieux-moustier* & *S. Mihiel.*
Vulfoade, Maire du Palais, * conspire contre S. Léger: Il anime tellement le Roi Childeric contre lui, que ce Prince est prêt à le tuer de sa main, 429. Il fait revenir en France Dagobert II. 432.
* 660. E.
Wulfride (S.) Evêque d'Yorck, * renvoye en France le jeune Prince Dagobert, 432. Il est exilé d'Angleterre par la persécution du Roi Egfride, 433. Il est bien reçu en Frise par Algise, & en Austrasie par Dagobert, *ibid.* Son * retour en Angleterre, 438. *& 456.* Ce ne fut qu'après avoir été à Rome, & avoir obtenu un jugement dans un Concile contre Théodore Archevêque de Cantorbery, qui avoit partagé en trois le Diocèse d'Yorck, *ibid.*
* 670.
* 680.
Wulfilaique ou *Wulfroy*, * Diacre, Disciple de S. Magneric Archevêque de Tréves: Histoire de sa conversion & de sa vie: sa dévotion à S. Martin: il détruit l'Idole de Dione; il prêche & convertit les Idolâtres, 349. *& suiv.*
* 586.

Y

YRIER, ou Arédius (S.) est né en Aquitaine: S. Amicet le tire de la Cour de Théodebert Roi d'Austrasie, pour l'instruire dans les choses saintes: il lui donne la Tonture; sa vie; * sa mort: il fonde un Monastére qui a donné le commencement & le nom à la petite Ville de S. Yrier en Limosin, 353.
* 591.

Z

ZENOBIE, femme du Roi Odenat, Reine des Palmyriens, menée à Rome par Aurélien après ses victoires; * paroît au triomphe de cet Empereur, chargée de chaînes d'or & de pierreries: égards qu'Aurélien a pour elle, 334. *& 138.*
* 273. E.
Zuentebolde, fils naturel de l'Empereur Arnoû, * est couronné Roi de Lorraine à Vorms dans une Dietre que son pere y avoit assemblée, 803. Il fait le siége de Laon; Eudes Roi de France, l'oblige à le lever, 804. Il dépouille de leurs biens les Comtes Etienne, Odacer, Gerard & Matfride; il épouse Ode fille du Roi Eudes; * il assiste à une Dietre à Vorms où étoit l'Empereur, 805. Il se rend odieux aux Seigneurs du Pays qui se révoltent contre lui: il les attaque deux fois à Durtos sur la Meuse; il y échoue, 806. Charles *le* Simple veut le détrôner: ce Roi & l'Empereur Arnoû font une paix simulée avec lui à S. Goar: le feu de la division s'allume dans son Royaume; * les Comtes l'attaquent avec une armée, & le tuent, 808.
* 895.
* 897.
* 900.

Fin de la Table du premier Tome.

ERRATA.

Additions & Corrections du premier Tome de la nouvelle Edition de l'Histoire de Lorraine.

Prolégomenes, ou Dissertations.

PAge xiv. ligne 39. *depuis 1770. lisez depuis 1670.*

Pag. xx. sur la fin, *Victor Evêque de Metz, ou plutôt Autor, ou des Médiomatriciens*; lisez *Victor, ou plutôt Autor, Evêque de Metz ou des Médiomatriciens.*

Pag. xxvj. lig. 24. *Azo Evêque*: il n'étoit que Suffragant de Metz. Il est nommé *Azo Romanus Episcopus*, dans l'Acte de la consécration qu'il fit de l'Eglise de Loumont Diocèse de Verdun, le 2. de Janvier, à la priere de Thierry Evêque de Verdun, qui a gouverné depuis 1047. jusques en 1090.

Pag. xxxiij. lig. 32. *Il est certain que S. Maussy fit trois voyages à Tréves*; lisez, *il est certain que S. Martin, &c.*

Pag. xxxvj. lig. 13. *Maussy, Arnou*; lisez, *Maussy, Ammon, &c.*

Pag. lxviij. au bas de la Colomne: J'ai dit qu'*Agrebertus* n'avoit jamais été Evêque de Verdun. L'Auteur de la nouvelle Edition de l'Histoire de Verdun, p. 103. 104 tient le contraire, & approuve la maniére de lire du Titre de Fondation de l'Abbaye de S. Mihiel, où Vassebourg, *fol.* 114. *verso*, a lû *Agrebardus*; au lieu que M. Baluze, *Miscellan.* 2. 4. a lû *Gairebardus*, & le R. P. Mabillon, 2. 2. *Annal. Bened. Gairebaldus.* Il est fort possible que ces trois noms signifient la même personne. *Gairebaldus* ne dit pas de quelle Eglise il est Evêque. Nous avons avancé * que *Garibaldus* étoit Evêque de Toul, & qu'il avoit signé ce Titre en 709. comme fils de Fulfoade Fondateur. Les Catalogues anciens des Evêques de Toul le nomment constamment *Fils de Vulfoade*. L'Auteur de la Vie de S. Diey, le suppose Evêque de Toul. Toutefois il y a de fort bonnes raisons de douter que Garibalde Evêque de Toul, & fils du Comte Vultoade, ait déja été Evêque de Toul, lorsque S. Diey vint au Val de Galilée vers l'an 660. car Garibalde Evêque de Toul étoit encore Evêque en 715. Or en lui donnant 30. ans en 660. il auroit eû 105. ans en 735. ce qui est assez difficile à croire. D'ailleurs, s'il avoit déja été Evêque en 660. il auroit été trop vieux en 709. pour être fils de Vultoade.

* 8. *siécle.*
* *Hist. de Lorr. t. 1. pp. 469. 470.*

Pag. lxvij *lig.* 8. Nous avons supposé, avec Vassebourg, qu'il y avoit eû à Verdun huit Evêques ou huit Docteurs, dont le nom & l'âge sont incertains, & dont les corps reposoient dans l'ancien Cimetière de l'Abbaye de S. Vanne: mais ce sentiment a été fort bien réfuté dans la nouvelle Histoire de Verdun, pp. 17. 22. 23. des Prolégomènes, & p. 181. du Corps de l'Ouvrage.

Pag. lxx. lig. 32. *Varin, ou Guarin*, Abbé de S. Urbain. L'Histoire de Verdun le nomme *Vauthier.*

Pag. lviij. Dans la Liste des Evêques de Toul, vers l'an 1366. sous l'Evêque Jean de Heu; *ajoutez*: Pierre, Evêque d'Othorie, fit diverses fonctions Episcopales dans l'Eglise de S. Diey & dans la Ville, du consentement & par l'ordre du Doyen & du Chapitre.

Pag. lviij. Sous Toussaint d'Houd Evêque de Toul en 1555. Clement de Bauley Evêque d'Othorie, Suffragant & Grand Vicaire de Toul, confirma des personnes, & consacra des Eglises dans le Val de S. Diey, appellé par le Doyen & le Chapitre de S. Diey.

Pag. lxxj. lig. 41. Vary de Dommartin; *ajoutez*: Il avoit établi pour son Suffragant Louis de Scraucourt Abbé de S. Vanne, qui fut ensuite pourvu du Prieuré de Châtenoy.

Pag. lxxj. *Au haut de la Colomne, ajoutez*: An. 1328.

Digitized by Google

1329. Tous Henry d'Apremont Evêque de Verdun, François Chanſlor Gardien des Cordeliers de Verdun, fut Suffragant de cet Evêché, & Evêque de Calcédoine *in partibus*. Hiſtoire de Verdun, pag. 329.

Pag. lxxij. Je donnerai dans le ſecond Tome de l'Hiſtoire de Lorraine, à la fin de l'Hiſtoire Latine des Evêques de Verdun, une Liſte des Evêques de cette Egliſe, tirée de la nouvelle Hiſtoire de Verdun.

Pag. lxxij. *Nicolas Bouſmard, &c.* On peut voir la Généalogie de Meſſieurs de Bouſmard, Hiſt. de Verdun, pp. 65. 66. Preuves.

Pag. cxxij. Sous l'Article de *Hugues Metellus*; ajoûtez: On aſſûre qu'il a vêcu à S. Leon de Toul ſous l'Abbé Sigibaldus qui vivoit en 1150. & eſt mort en 1157. ou 1159.

Pag. clv. Fonda l'Abbaye de Beaupré *en* 1534. *ou* 1538. *lisez en* 1134. *ou* 1135.

Pag. ccxxiv. lig. 4. *Juſtemant*, lisez *Juſtemont*.

Pag. ccxxvj. Dans l'Extrait de quelques Titres de la Commanderie de Vircourt, ou Cul-de-lévres près Roſiéres aux Salines, qu'on m'a communiqués, on lit que le Duc Simon (apparemment ſecond du nom) confirma la donation faite aux Croiſiers de Cul-de-lévres, par *Brunon ſon frere, Doyen de l'Egliſe de Toul*. Le même Duc Simon leur confirma auſſi les trois Chaudiéres à faire du ſel, qu'il leur avoit données dans les Salines de Roſiéres. La datte n'y eſt point. Nos Généalogiſtes ne connoiſſent point ce Brunon, frere du Duc Simon: je crains qu'il n'y ait erreur dans le nom de *Frere*.

Dans le Corps de l'Ouvrage.

Pag. 111. lig. 19. *D'accepter l'Empereur*; lisez, *d'accepter l'Empire*.

Pag. 56. en marge. Lorſque j'ai compoſé cette partie de l'Hiſtoire, je n'avois pas vû la Vie de Thierry I. du nom, Evêque de Metz, écrite au ſiécle onziéme par Sigebert de Gembloux, qui étoit alors dans l'Abbaye de S. Vincent de Metz. Il paroît par ſon récit que de ſon tems il y avoit déja depuis pluſieurs années, & peut-être depuis pluſieurs ſiécles, une partie des Arcades de l'Aqueduc de Joüy renverſées. Il remarque que par cet Aqueduc les eaux venoient de Gorze à Metz à la longueur de ſix mille pas. *Rerum Brunſv. &c. t. 2. p.* 308.

Miror Aquæductus ſex millibus iſſe per arcus,
Incaſit matrem cum Gorſin filia Meſſen;
Non alti montes, non imæ denique valles,
Imperiumenſis non imperus ipſe Moſellæ
Præpedaëre viam. Quid vidi? Operoſius unquam
Ars mitteret aquas, quas tu, natura, negabas:
Donec ſola vias rupit longæva vetuſtas,
Laudem ſtructuræ retinent bodieque ruinæ.

J'ai dit ici, pag. 56. qu'il reſte encore huit Arcades à l'Occident de la Moſelle; c'eſt une faute: il n'en reſte pas une ſeule entiere du côté d'Ars; tous les jours on détruit juſqu'aux fondemens le peu qui en reſtoit, à la honte du Pays qui a ſi peu de reſpect pour des Monumens ſi reſpectables. En 1703. lorſque le Roi Henry IV. vint à Metz, il reſtoit encore huit Arcades entiéres du côté d'Ars, comme on les voit deſſinées dans la Rélation imprimée de ce Voyage. C'eſt ce qui m'a jetté dans l'erreur, ſuppoſant qu'elles y étoient encore.

Pag. 113. en marge. *Pertinax eſtué*; lisez, *Julien eſt tué*.

Pag. 149. en marge. *Guerre de Dioclétien*; lisez, *Guerre de Maximien*.

Pag. 150. *Dioclétien ſe prépare*; lisez, *Maximien ſe prépare*.

Pag. 203. lig. 14. *Qui mourut en* 262. lisez, *en* 962.

Pag. 294. Nous avons ſuppoſé dans tout ce récit que S. Vaſt Catéchiſte du Roi Clovis, étoit natif de la Ville de Toul: cependant l'Auteur de ſa Vie imprimée dans Bollard. 6. Févr. p. 794. dit qu'il étoit né en Aquitaine dans un Château ſitué ſur une montagne appellée *Lucus* ou *Leucus*, entre Périgueux & Limoges; ce qui a fait, dit-il, donner aux peuples des environs le nom de *Leuci*.

Mais la Tradition conſtante du Pays Toulois, ou Leuquois, eſt que S. Vaſt étoit natif de Toul. Il y demeuroit, lorſque le Roi Clovis le prit à ſa ſuite. Il y a été honoré comme Citoyen; on y a vû une Egliſe Paroiſſiale conſacrée ſous ſon nom.

Alcuin qui a retouché la Vie de S. Vaſt, ne parle point de ſa prétenduë naiſſance en Aquitaine. Nous ne connoiſſons dans les Gaules aucuns peuples nommés *Leuci*, que les Leuquois, dont Toul eſt la Capitale. On ne ſçait ce qui a pû porter l'Auteur imprimé de la Vie de S. Vaſt, à le faire naître en Aquitaine. Cet Auteur n'eſt ni ancien ni contemporain. Lorſqu'il écrivoit, Toul étoit une Ville conſidérable; au lieu que, ſelon lui, du tems de S. Vaſt, c'étoit une ſimple bourgade, *In Tullo, tunc oppido, nunc civitate*. S'il eſt vrai qu'il y ait une montagne entre Périgueux & Limoges, nommée *Leucus*, elle pouvoit prendre ſon nom de quelques Bois conſacrés aux Idoles; car les Leuquois d'Aquitaine ſont inconnus à tous les Géographes anciens & modernes.

Pag. 313. Sur la fin de la Colonne. *Un Evêque nommé Ruſe, écrit à S. Nicet*; lisez, *S. Ruſe Evêque de Metz eſt apparemment Auteur de la Lettre écrite à S. Nicetius Archevêque de Trêves, qui ſe trouve, t. 1. Scriptor. Hiſt. Franc. Andr. Ducheſne, p.* 863.

Le Corps de S. Ruſe fut tranſféré à Otlinheim, ou Othenheim, au Diocéſe de Vorms, du tems de l'Empereur Lothaire & du Roi Louis ſon frere. Voyez Molan. *Addit. ad Uſuard 7. Novembr. & Meurſſe, lib. 1. p.* 37.

Pag. 359. lig. 32. *Car ce n'eſt pas une choſe extraordinaire, &c.* Cette phraſe eſt tronquée; lisez: *Ce n'eſt pas une choſe extraordinaire de voir des Rois, il y en a pluſieurs autres; mais il n'eſt pas ordinaire d'en voir de Catholiques.*

Pag. 443. 444. 445. Il faut rectifier les dattes de l'Epiſcopat de S. Maldavé, ou Madalvé, Evêque de Verdun. Il naquit à Verdun vers l'an 700. il fut élû Abbé de ſaint Vanne vers l'an 730. puis fut Evêque de Verdun en 736. aſſiſta à la Dédicace de l'Abbaye de S. Mihiel en 753. à l'Aſſemblée d'Attigny en 765. mourut la même année, ſuivant la nouvelle Hiſtoire de Verdun.

Pag. 457. *Eramlin d'Auxerre*; lisez *Cramlin Ev. d'Ambrun.*

Pag. 525. lig. 29. *On leur promettoit*; lisez, *on leur permettoit.*

Pag. 549. lig. 1. *Où il s'étoit arrêté*; lisez, *où il s'étoit retiré.*

Pag. 558. Avant l'Art. 18. *ajoûtez*: Taſſilon Duc de Baviére avoit fondé en ſon Pays le Monaſtére de Chiemsée, & l'avoit ſoûmis à la Juriſdiction de l'Evêque de Metz. Le Roi Arnoû en 891. donna cette Abbaye à Deolmare Archevêque de Strasbourg ſon Archichapelain, en échange de l'Abbaye de Luxeuil, laquelle appartenoit ou au Roi Arnoû, ou à l'Archevêque Deolmare. Luxeuil fut cédé à l'Evêque de Metz en indemnité de Chiemsée qu'on lui ôtoit. Chiemsée fut d'abord poſſédé par des Bénédictins; enſuite on l'a cédé aux Chanoines Réguliers de S. Auguſtin. Nous n'aurions aucune connoiſſance de ce Monaſtére, ſans le Diplôme dudit Roi Arnoû de l'an 891. imprimé dans la Métropole de Salſebourg par Chriſtophe Guévolde, tom. 2. p. 255.

Pag. 583. lig. 4. avant la fin. *Si le Fils procédoit véritablement du Pere & du Fils*; lisez: *Si le Saint Eſprit procédoit véritablement du Pere & du Fils.* Et un peu plus loin: *Que le Fils procéde du Fils comme du Pere*; lisez: *Que le S. Eſprit procéde du Fils comme du Pere.*

Pag. 630. *Juſqu'au dixiéme ſiécle*; lisez, *juſques vers le dixiéme ſiécle.*

Pag. 639. lig. 24. *Anciens Exemplaires*; lisez, *anciens exemples.*

Pag. 640. lig. 20. *Godoncourt*; lisez, *Godinécourt.*

Pag. 642. au dernier à linea. *S. Mihiel en Saxe*, lisez *S. Michel en Saxe.*

Pag. 646. lig. 5. *Tous étoit pacifique*; lisez, *tous étoit pacifié.*

Pag. 705. lig. 41. *Qu'il n'aimoit le Pape*; lisez, *qu'il n'aimât le Pape, &c.*

Pag. 716. *Evêque d'Oſtu*; lisez, *Evêque d'Oſtie.*

Pag. 741. Au bas de la page. *Comté de Voſelang*; lisez, *Comté de Moſellane.*

Pag. 749. *Qu'il le fit mourir*; lisez, *qu'il le fit nourrir.*

Pag. 742. lig. 25. *S. Laurent de Liége.* Remarquez que cette Abbaye ne fut commencée qu'en 970. ou 971. ou même un peu plus tard; qu'elle ne fut fondée & achevée qu'en 1020. ou 1021. Elle n'a donc pû être compriſe dans le partage fait en 870. entre les deux Rois & Freres. Il faut donc dire qu'en cet endroit *S. Laurent de Liége*, ne ſignifie par l'Abbaye de ce nom, mais quelqu'autre Egliſe de Liége dédiée à S. Laurent, & qui ne fut érigée en Abbaye qu'en 970. ou environ.

Généalogie des Ducs & Comtes de Bar, pag. ccccxxxvj. Thierry II. du nom Comte de Bar, fils de la Comteſſe Sophie, ſuccéda à ſon pere Louis Comte de Montbéliard, de Bar, de Monçon & de Ferrette. Il fonda en Alſace l'Abbaye de ſainte Valburge près Hagenau pour des Bénédictins, & l'Abbaye de Biblisheim, pour une de ſes filles nommée Gunthilde, qui en fut la premiere Abbeſſe. Cette ſeconde Abbaye n'eſt qu'à un quart de lieuë de la premiere. Thierry II. mourut vers l'an 1005. & eut pour ſucceſſeur ſon fils Renaut I. du nom.

Annal. Bened. t. 7. p. 74. ann. 1074.

Pag. ccxcviij. lig. 50. Bonne de Bar fit ſon Teſtament en 1436. & mourut apparemment la même année. Elle étoit Comteſſe de Los & de S. Pol. Elle fut enterrée dans le Preſbytére de l'Egliſe des Peres de S. Antoine, aujourd'hui aux Peres Jeſuites du Pont-à-Mouſſon. Son Tombeau a été tranſporté ailleurs en cette année, 1745.

INDEX

TABLE

Des Preuves du premier Tome de l'Hiſtoire de Lorraine.

On donne cette Table ſéparée de celle du Corps de l'Ouvrage, parce qu'on l'a ſouhaité & qu'elle pourra faciliter aux curieux leurs recherches parmi les Preuves. On l'a faite courte, pour éviter les redites autant qu'il eſt poſſible. On n'y met point les Notes Cronologiques, parce qu'on les trouvera dans la Table des Diſſertations & du Corps de l'Ouvrage.

A

ABBES: Succeſſion des premiers Abbés de S. Arnoû, & l'abrégé de ce qu'ils ont fait, *Voyez depuis* xciv. *juſqu'à* xcviij.

Adalberon uſurpe l'Archevêché de Tréves : il fait beaucoup de maux aux Egliſes de Tréves, principalement à celle de S. Martin : il y fait pénitence ſur la fin de ſa vie, xxviij. *&* xxix.

Adelberon, Princier de Metz, eſt fait Archevêque de Tréves par l'autorité du Pape Innocent II. & du Roi Lothaire, lxj.

Adelberon II. Evêque de Metz, rétablit S. Symphorien, & acheve pluſieurs Monaſtéres commencés par ſes prédéceſſeurs : ſa mort, ſa ſépulture, lxxv.

Adelberon III. Evêque de Metz : il aima la paix, répara pluſieurs Monaſtéres : tems de ſon Pontificat ; eſt enterré à S. Sauveur qu'il a doté, lxxvj.

Adſon, Abbé de Montier-en-Derf, a compoſé pluſieurs Ecrits, entre autres l'Hiſtoire des premiers Evêques de Toul, cxix.

Agrice (S.) Evêque de Tréves : on prétend à Tréves qu'il a été Evêque d'Antioche, que ſainte Héléne l'a demandé au Pape Sylveſtre pour la Ville de Tréves : il en a converti les peuples à la Foi qu'ils avoient déja embraſſée & quittée une fois, xij. Sa mort & ſa ſépulture, *ibid.*

Alire (S.) Evêque de Clermont, en Latin *Illidius*, homme d'une grande ſainteté : il délivre la fille de l'Empereur du Démon à Tréves : il refuſe l'argent que ce Prince lui offre pour ſa perſonne ; mais il obtient pour la Ville de Clermont qu'elle payera en or le tribut qu'elle payoit au Fiſc avec peine en froment, xviij. Il meurt à Tréves, & ſon Corps eſt porté à Clermont, *ibid.*

Anmon (S.) II. Evêque de Toul, parfait imitateur de S. Manſuy ſon prédéceſſeur, eſt inhumé & repoſe dans la même Egliſe, cxxxij. cxxxiij. *&* cxliv.

Angelram, Evêque de Metz : tems de ſon Pontificat : ſon corps eſt à S. Avold, lxxiij.

Anſchiſe, fils de S. Arnoû : ſes deſcendans ſont Pepin, Charlemagne, &c. lxx.

Arnoû, Evêque de Metz : ſa haute naiſſance, ſa piété, ſes miracles, ſes fils Anſchiſe & Clodulphe, lxix. *&* *ſuiv.*

Arnoû : l'Egliſe de S. Arnoû autrefois de S. Jean l'Evangéliſte, a été bâtie par S. Patient : elle a reçû pluſieurs biens & pluſieurs Priviléges des Papes, des Empereurs, des Rois & des Princes, &c. Pluſieurs Princes de la race de S. Arnoû y ont choiſi leur ſépulture par dévotion pour ce Saint, lxxxvij. *&* xcij.

Athanaſe (S.) ſe retire à Tréves dans la perſécution : il y eſt bien reçu par S. Maximin ; il y fait un ſéjour de ſix ans, & y compoſe le Symbole, *Quicumque*, &c. xlij.

Attila, Roi des Huns, prend Tréves, & la ravage ſous l'Empire de Théodoſe le Jeune, xvij.

Avold : S. Avold & Neuviller, deux Monaſtéres bâtis par Sigibalde Evêque de Metz, lxxj.

Auſone vient à Tréves : il y compoſe ſon Poëme de la Mozelle, xv.

Auſpice, Evêque de Tréves, ſucceſſeur de Materne, ix.

Auteur (S.) Evêque de Metz : de ſon tems la Ville eſt ravagée par les Huns ſous Attila : l'Oratoire de S. Etienne eſt miraculeuſement préſervé deux fois du pillage & du feu, lxvj. lxvij. Miracles accordés à ce S. Evêque à Dieuze, lxviij.

B

BARTOLDE, Evêque de Toul : ſon éloge : il a fondé l'Egliſe & le Monaſtére de S. Sauveur dans les Voſges : il a bâti les Egliſes de S. Jean, de S. Vaſt & de ſainte Geneviéve à Toul, &c. *Voyez pag.* cxxxj. Il fut inhumé dans la Cathédrale, *ibid.*

Bâton de S. Pierre : S. Materne eſt reſſuſcité par la vertu de ce Bâton, viij. Apporté par S. Euchaire, *ibid.* Comment perdu & retrouvé : il eſt partagé entre l'Egliſe de Tréves & celle de Cologne, xxvj.

Bertolphe, Archevêque de Tréves, ne veut pas que Valon Evêque de Metz uſe du *Pallium*, xxij. *&c.*

Bertramne, Evêque de Metz, homme ſçavant dans les Loix divines & humaines, & orné de la pureté des mœurs, promû à l'Epiſcopat avant de l'avoir été aux autres Ordres ſacrés : repris ſévérement à cauſe de cela par Alexandre III. dégage tous les biens de ſon Evêché que ſes prédéceſſeurs avoient engagés ; encourt l'indignation de l'Empereur ; fuit à Cologne, recouvre les bonnes graces du Souverain, revient à ſon Evêché ; ſa mort, lxxx. *&* *ſuiv.*

Boniface (S.) eſt fait Viſiteur ou Légat du Pape Zacharie pour les Egliſes de Tréves & de Reims, enſuite Archevêque de Mayence, xx.

Bonoſe, Archevêque de Tréves, ſucceſſeur de Paulin & & prédéceſſeur de Britton : pendant leur Epiſcopat la Ville de Tréves eſt ravagée par les Goths, xiij.

Brunon, Evêque de Toul, connu ſous le nom de Leon IX. Il cultiva toutes les vertus ; mais la charité fut ſon caractére principal : il ſçavoit parfaitement la Muſique, compoſa pluſieurs Offices : il canoniſa S. Gerard, & fit lui-même la tranſlation de ſon Corps : il eſt mort à Rome, cxxxij.

Brunon eſt fait Archevêque de Tréves : ſon éloge, ſa conſécration : il va à Rome ; il y eſt repris & dépoſé pour avoir reçu l'Onction des mains des Laïques, & pour d'autres fautes : il ſe ſoûmet humblement à la pénitence qu'on lui impoſe : il eſt rétabli dans ſa dignité & il reçoit le *Pallium* : ſon zéle, ſa ferveur, ſa charité, ſa douceur, ſa magnanimité, ſa conſtance dans ſon devoir, ſes vertus, l. lj. lij. liij. Il tombe dans l'avarice : il va de nouveau à Rome : revient à Cluny avec le Pape Calixte : il rentre dans ſon devoir, & il meurt plein de bonnes œuvres, *Voyez depuis* liv. *juſqu'à* lviij. Il fut le Fondateur du Monaſtére d'Orenhaim, lviij.

Brunon, Archevêque de Tréves, neveu d'un autre Brunon auſſi Archev. du même Siége, eſt élû après la mort de Méginhere : il refuſe cet honneur ; mais dans la vûe de parvenir à un Evêché plus riche. On élit à ſa place Adalberon Princier de Metz, par le conſeil du Pape Innocent II. & par l'autorité de Lothaire, lx. lxj.

C

CALLIXTE : le Pape Callixte accorde à Brunon Archevêque de Tréves, une Bulle contre ceux qui opprimoient ſon Egliſe. *Voyez cette Bulle*, lvj.

Canoniſation des Saints par le Pape : l'Archevêque Poppon s'adreſſa au Pape Benoît VIII. pour mettre S. Siméon au nombre des Saints : c'eſt le ſecond exemple de cette ſorte de Canoniſation, xxxiv. *&* xxxv. *Voyez les Notes au bas de la page.*

Charlemagne, petit-fils d'Anſchiſe, Roi de France : ſes grandes actions, ſes conquêtes, ſon éloge, lxx.

Chaſſes : on ſuſpendoit autrefois les Chaſſes des Saints avec des chaînes dans les Egliſes, xvj.

Clement (S.) premier Evêque de Metz : Paul Diacre écrit qu'il a été envoyé par S. Pierre : ſa prédication, ſes miracles, ſes converſions, ſes vertus, ſa mort par le même Auteur. *Voyez depuis* lxij. *juſqu'à* lxvj.

Clou de Notre-Seigneur à Tréves : le démon même rend témoignage à ſon authenticité : ce Clou enlevé & caché par Thierry Evêque de Metz, jette du ſang avec abondance, xxxv. *&* xxxvj.

Clou : S. Clou de Notre-Seigneur : S. Gerard apporte une partie d'un de ces Clouds ſacrés de Tréves à Toul : de-là eſt venuë l'origine de la dévotion de l'Egliſe de Toul envers le S. Clou. *Voyez pag.* cxxx. *&* *la Note au bas de la pag.* cxxxj.

Conrade, frere de Frederic Duc des Allemands, veut détrôner Lothaire élû Roi de Lorraine : il réuſſit mal, & il tâche d'envahir le Royaume d'Italie : le Pape l'excommunie : Méginhere Archevêque de Tréves en fait de même : Conrade fait mourir celui-ci en priſon à Parme, lix.

Conrade, Evêque de Toul : la douceur & l'humilité furent entre toutes les vertus celles qui brillerent le plus en lui. Il ordonna que l'on tireroit pendant trois ans le revenu d'une année ſur les Bénéfices vacans de ſon Egliſe, pour en réparer les voûtes : il mourut en revenant de Rome, ccxxviij.

Conrade, Evêque de Metz, fut d'une grande naiſſance, & encore d'une plus grande pureté de vie : il fut Chancelier de l'Empire & Evêque de Spire : il ſe ſervit de ſa puiſſance pour faire le bien : il fit fortifier la Ville de Vic, dans l'une & l'autre de ſes Charges, il s'acquitta toujours de ſes devoirs d'une maniere qui lui mérita les louanges & les récompenſes d'un diſpenſateur fidéle : il mourut & fut enterré à Spire, lxxxj. lxxxij. *& ſuiv.*

Conſtance-Clore, Empereur, favoriſe la Religion : ſon éloge, ſes expéditions, xj. *&* xij. Sa mort & ſa ſépulture, xij.

Crocus, Roi des Vandales, paſſe le Rhin, ravage & détruit Mayence, Tréves, Metz, &c. la plûpart des Villes des Gaules : il eſt pris devant Arles & donné en ſpectacle à toutes les Villes qu'il a ravagées : ſa mort, xvij. Ces prétendus ravages de Crocus ſont attribués à Attila dans le Corps de l'Hiſtoire, *ibid.*

Crodegang, Evêque de Metz : ſes actions, ſa vie, ſes vertus, ſa mort, lxxj. *& ſuiv.* Tranſlation des Corps de S. Nabor à S. Avold, & de S. Nazaire à Laureſham, lxxiij.

Cunon, Archevêque de Tréves, mais intrus : Udon eſt élû en ſa place par le Clergé & le peuple, & du conſentement du Roi, xxxix.

D

DAGOBERT fonde l'Abbaye de Toley ; fait du bien à l'Egliſe de Tréves du tems de Modoalde, Archevêque, xviij. *&* xix.

E

EBERARD, Archevêque de Tréves, eſt en grande conſidération dans la Cour de l'Empereur Henry. Il augmente les Biens & les Priviléges de ſon Egliſe : il va à Rome : Conrade de Luxembourg le maltraite, & il eſt excommunié dans un Concile : un Clerge enchanté cauſe la mort à Ebérard, xxxviij. *&* xxxix.

Echert, Anglois, eſt fait Archevêque de Tréves : il a enrichi ſon Egliſe & pluſieurs autres de la Ville & du Diocéſe, de pluſieurs Reliques, Ornemens, Argenteries & Biens-fonds : il a eû une grande charité pour ſon peuple ; a donné le Corps de ſainte Lucie à Théodoric Evêque de Metz, xxvj. Il inſtitua des Proceſſions & Rogations dans un tems de ſéchereſſe, *ibid.* Il y fait porter des Reliques, *ibid.* Sa mort, xxvij.

Egilbert eſt fait Archevêque de Tréves, mais intrus : le Roi Henry IV. ordonne à Thierry de Verdun de le ſacrer : Egbert reçoit le *Pallium* de l'Antipape Guibert : il afflige & déſole ſon Egliſe ; il periſte & meurt dans la Communion des Schiſmatiques, xl. *juſqu'à* xlv. *Voyez auſſi la page* xij.

Epitaphes de l'Empereur Louis fils de Charlemagne, de Drogon Evêque de Metz, cxviij.

Epreuve faite par le Sacrifice de la Meſſe par les Hérétiques, & comment ? lij.

Etienne, Evêque de Metz, neveu du Pape Callixte II. frere de Renaud I. Comte de Bar : il obtint le *Pallium* & fut créé Cardinal par ſon oncle, lxxvij. lxxviij. Il démolit pluſieurs Châteaux du Duc de Lorraine ; il fortifia Rembervillers, réduiſit Deneuvre, Apremont, Dieulewart, Thiécourt, Vatimont, donna les Châteaux de Lucebourg, Hombourg, Viviers, Mirbeult, Fauquemont à ſon Egliſe : tems & durée de ſon Epiſcopat : lieu de ſa ſépulture, *ibid. & ſuiv.*

Eucbaire (*S.*) eſt envoyé par S. Pierre dans les Gaules, pour prêcher l'Evangile, avec S. Materne, &c. vij. Il reſſuſcite S. Materne par la vertu du Bâton de S. Pierre, viij. Il arrive à Tréves avec les ſaints Valere, Materne, &c. il y prêche l'Evangile ; il en eſt le premier Evêque, & il y meurt, & il eſt enterré dans l'Egliſe dédiée à S. Jean l'Evangéliſte, *ibid.*

Evêques de Metz : ſucceſſion de pluſieurs Evêques de Metz, lxvj. lxix. lxx. lxxj. *& depuis* lxxij. *juſqu'à* lxxxviij. Deux Catalogues des Evêques de Metz, l'un tiré de l'Abbaye de S. Arnoû, & l'autre d'un Canon de la Meſſe écrit en Lettres d'or du tems de Charlemagne, & conſervé au grand Autel de la Cathédrale de Metz, cxv. *& ſuiv.*

Evêques de Toul : ſucceſſion des Evêques de Toul ; 1. S. Manſuy, 2. S. Amon, 3. Alchas, 4. Celſin, 5. Auſpice, 6. Ours, 7. Evre, *pag.* cxliv. *&* cxlv. 8. Albaud, 9. Triſoric, 10. Dulcitius, 11. Prémont, 12. Aumond, 13. Endaland, 14. Teutride, 15. Leudin, 16. Eborin, 17. Ermenchée, 18. Magnalde, 19. Dodon, 20. Garibalde, 21. Godon, 22. Bodon, 23. Jacob. 24. Borno, 25. Vannicus, 26. Frotaire, 27. Arnoû, 28. Arnalde, 29. Ludelme, 30. Drogon, 31. Gauzelin ; *Voyez depuis* clxvj. *juſqu'à* clxxij. 33. S. Gerard, clxxiv. *& ſuiv.* 34. Frienne, 35. Berthold, ccviij. 36. Leon IX. ſous le nom de Brunon, 37. Udon, 38. Pibon, 39. Ricuin, 40. Henry, 41. Pierre, 42. Odon, 43. Renaud. 44. Gerard, 45. Idon, 46. Garin, 47. Roger, 48. Gilon de Sorcy, 49. Conrade, 50. Jean de Sierk, 51. Guidon, 52. Othon de Granſon, 53. Odon de Colonne, 54. Jean d'Arzillieres, 55. Amedée de Genéve, 56. Thomas de Bourlémont, 57. Bertrand de la Tour, 58. Pierre de Barrieres, 59. Jean de Huy, 60. Jean de Neuchâtel, 61. Philippe de Ville, 62. Henry de Ville, 63. Louis de Haraucourt, 64. Guillelme, 65. Antoine de Neuchâtel, 66. Olry de Blamont, 67. Hugues des Hazards, ** 69. Hector d'Ailly ; *Voyez depuis* ccxxij. *juſqu'à* ccxxxix. Leurs actions & donations, & leur mort & ſépulture, ſe trouvent après leurs noms aux pages indiquées.

Evre (*S.*) Evêque de Toul, eſt né à Tranquel dans le Territoire de Troyes en Champagne : ſes vertus : il eſt élû Evêque malgré lui, cxlvj. *& ſuiv.* Il bâtit une Egliſe hors de la Ville au Midi ; d'abord dédiée à S. Maurice, enſuite à S. Evre ſon Fondateur, cxlix. Il a fait beaucoup de miracles pendant ſa vie & après ſa mort ; *Voyez depuis la page* cxlviij. *juſqu'à* clxv. Sa mort cxlix. Il eſt enterré dans l'Egliſe qu'il avoit commencé à bâtir hors de la Ville, & S. Gerard fait la découverte de ſon Corps, & le leve de terre, clxiij. On le tranſporte dans la Ville de Toul dans un tems de guerre : l'Evêque veut le retenir après la paix : on le tranſfére à l'Abbaye de S. Evre, *depuis* clix. *juſqu'à* clxiij.

F

FOELIX (*S.*) Archevêque de Tréves, ſucceſſeur de Britton, xv. Il bâtit une grande Egliſe, & il y met les Reliques des Martyrs faits ſous Kictiovare, xvj.

Francs : les Francs ravagent le Pays de Cologne : ceux de Tréves leur prêtent ſecours : Mammée & Quintinus, Commandans de leurs armées, chaſſent les Francs hors de l'Allemagne, & les défont ſous l'Empire de Théodoſe, xvj. & ſous celui de Valentinien, xvij.

G

GARIN, d'abord Abbé de S. Evre, enſuite Evêque de Toul, a fondé & doté l'Aumônerie de cette Abbaye : il y eſt enterré dans un Tombeau de marbre, ccxxviij.

Garin le Lohérain : qui il étoit : ſon Roman ou Poëme ; à quoi il peut être bon, cel *& ſuiv.*

Gauzelin (*S.*) Evêque de Toul : ſon éloge : il fut grand amateur & protecteur de la Vie Monaſtique ; il introduiſit la Régle de S. Benoît dans ſon Diocéſe ; il fonda l'Abbaye de Bouxiéres-aux-Dames près de Nancy ; il y fut inhumé, clxij. *&* ccxix. *Voyez l'Abrégé de ſa Vie*, clxxij. *& ſuiv.*

Généalogie de S. Arnoû : différentes Piéces concernant cette Généalogie, où il y a des choſes dignes de remarque & de la derniere importance ; *Voyez depuis la page* xcviij. *juſqu'à* cxvj.

Gerard (*S.*) Evêque de Toul, eſt né à Cologne de parens pieux, riches & illuſtres, clxxvj. Vers à ſa louange, clxxv. Ses vertus avant l'Epiſcopat ; il eſt tiré du Cloître pour être fait Evêque clxxvij. *& ſ.* Son zéle, ſon amour pour la retraite, pour la ſcience, la modeſtie, l'humilité, la pénitence, &c. *ibid.* Sa dévotion envers les ſaintes Reliques ; il découvre celles de S. Evre ; il fait venir à Toul celles de S. Gengoult, & bâtit une Egliſe & un Monaſtére de Filles à leur honneur, clxiij. *&* clxxx. Il fait la Tranſlation de celles de S. Elophe & de ſainte Aprone, clxxx. Il va à Rome & ſe fait accompagner de douze Clercs Séculiers & Réguliers : piété, charité, zéle, puiſſance, miracles qu'il fait éclater en chemin clxxx. *& ſuiv.* Grande dévotion à la Cérémonie du lavement des pieds. Il obtient de l'Evêque de Metz par miracle, une partie d'un des Cailloux dont S. Etienne a été lapidé, clxxxv. *& ſuiv.* Il a le don de Prophétie, *ibid. & ſuiv.* Dans une maladie il obtient ſa guériſon des SS. Manſuy & Evre, clxxxix. Priviléges, Biens, Droits, Réglemens qu'il laiſſe à ſon Egliſe, cxcij. Sa mort précieuſe : les miracles à ſon Tombeau ne ceſſent qu'avec la dévotion du peuple, cxciij. *& ſuiv.* Sa Canoniſation ; Tranſlation de ſon Corps ; prodiges dans cette auguſte Cérémonie, cc. ccj. *& ſuiv.* Abrégé de ſes actions, ccxx.

Gillon, Evêque de Toul, retira des mains du Duc de Lorraine l'Avouerie & le Comté de Toul, qu'il donna à ſon Egliſe, auſſi-bien que les Villages de Sauxures & de la Neuveville ſous Châtenoy : autres fondations qu'il a faites ; ſa ſépulture, ccxxviij. *& ſuiv.*

Godefroy eſt fait Archevêque de Tréves : ſon élection plaît aux uns, & les autres l'improuvent : pour éviter un Schiſme dans ſon Egliſe, il ſe démet lui-même de l'Epiſcopat après deux ans, dix mois & onze jours : ſa mort, ſon éloge, lviij. *&* lix.

Digitized by Google

Grégoire VII. ou *Hildebrand*, fait un Décret, pour ordonner la continence aux Eccléſiaſtiques, &c. Schiſme entre le Sacerdoce & l'Empire, au ſujet de ce Décret. Henry IV. fait créer l'Antipape Guibert ſous le nom de Clement III. xxxix. *&* xl.

H

HELENE (Sainte) Imperatrice, trouve la Croix de Notre-Seigneur J. C. xij. Elle fait bâtir une Egliſe à Tréves: elle y fait mettre pluſieurs Reliques, *ibid.*

Henry, Evêque de Toul, donna à ſon Egliſe un Moulin ſur la Mozelle, & un Cens ſur l'Abbaye de S. Manſuy: il fit bâtir l'Egliſe de Sainte-Marie aux-Bois, ccxxv. Il fut trois ans ſans boire & ſans manger dans ſa derniere maladie, *ibid. Voyez la Note au bas de la page.*

Henry, Archevêque de Tréves, a aſſiſté au Concile de Rome, où Jean XII. fut condamné: il a rétabli les lieux réguliers de ſon Egliſe, & la Régularité de ſon Chapitre qui n'y dura que trente ans, xxv. & xxvj.

Henry IV. fait élire Guibert à la place du Pape Gregoire VII. à quel ſujet, xl. Il fait Egilbert Archevêque de Tréves, quoiqu'il ſoit excommunié, xlj. *& ſuiv.*

Herman, Evêque de Metz: de ſon tems il s'élevoit Roi contre Roi, Pape contre Pape. Il leve de terre le Corps de S. Clement: tems de ſon Pontificat, lxxvj. *& ſuiv.*

Henri, Archevêque de Tréves: il a fait la tranſlation du Corps de S. Caſtor à Coblentz, xxj.

Hidulphe ou *Cladulphe (S.)* eſt fait Archevêque de Tréves: pendant ſon Pontificat Milon fils de S. Lutvin uſurpa les biens de l'Evêché & des Monaſtéres, xix. *&* xx. Bâtit l'Abbaye de Moyen-moutier, xxj.

Héréſiques dans le Diocéſe de Tréves: ils nient la Tranſubſtanciation: leurs autres erreurs, lj. lij.

I

JACQUES de Lorraine, Evêque de Metz, fils du Duc Ferry & frere du Duc Matthieu II. Il fut orné de toutes les vertus: il fortifia le Château de Sarbourg, répara ceux de Sar-Albe, de Turkeſtein, &c. comme auſſi les Villes de Vic, Marſal, Epinal, Conflans: il bâtit le Château de Hombourg & il y fonda une Collégiale: fit de grands biens à Saltival & à Beaupré: il fait pluſieurs acquiſitions à ſon Evêché, & lui donne en mourant les biens Patrimoniaux qu'il avoit partagés avec ſon frere, lxxxvj. *juſqu'à* lxxxviij.

Jean de Huy, Evêque de Toul, fit de grandes aumônes à ſon Egliſe, & à celle de Metz dont il avoit été Princier, & aux pauvres: il ſe concilia l'eſtime & l'amour des Grands & des petits, au dedans & au dehors de ſon Diocéſe, ccxxxiij.

Jean de Cierk, Evêque de Toul, fit ſur les Décrétales un Ouvrage ou un Apparat qui n'a point vû le jour, ccxxx.

Jean d'Apremont, fut d'abord Evêque de Verdun: ſes rares vertus & ſes grandes qualités: il réunit à ſon Evêché le Comté de Metz, les Châteaux de Sarbourg, de Turqueſteim, de Sar-Albe, &c. Il rachete la Vouerie de Marſal; les Meſſins ingrats lui font la guerre; il appelle le Duc de Lorraine & le Comte de Bar à ſon ſecours; ces Princes ſe laiſſent gagner par argent: le Prélat va chercher du ſecours en Allemagne; il revient avec une puiſſante armée; prêt à livrer la bataille, la paix ſe fait entre eux par la médiation de l'Evêque de Toul, lxxxiij. *& ſuiv.*

Jerôme (S.) vient à Tréves, xv.

Innocent II élû Pape: Pierre de Leon Antipape ſous le nom d'Anaclet, paſſiége dans l'Egliſe de S. Pierre, & le fait ſortir de Rome: il ſe retire en France, lx.

Juifs: on veut à Tréves les forcer à recevoir le Baptême: pluſieurs embraſſent la Foi, xlvij. *& ſuiv.*

L

LAURESHAM, Monaſtére en-delà du Rhin, fondé par Chiliſonde pieuſe & noble femme, & Congro ſon fils: le Corps de S. Nazaire y eſt tranſlaté par Crodegand Evêque de Metz, lxxij.

Légion Thébenne martyriſée par Rictiovare ſous Maximinien Hercules: les noms des Chefs de cette Légion, avoit été baptiſée par l'Evêque de Jeruſalem; inſtruite dans la Foi par le Pape Marcellin, x. *&* ix.

Lorraine: Lothaire en eſt le premier Roi, & lui donne le nom, xxij. Ravagée par les Normands, xxiij.

Lothaire, Roi de Lorraine, calomnie Thietberge ſon épouſe, pour en épouſer une autre: après ſa mort le Royaume de Lorraine tombe preſqu'entiérement, xxij.

Lothaire, Duc de Saxe, eſt élû Roi de la France Orientale, c'eſt-à-dire, des états de Lorraine & d'Allemagne, qui formoient l'ancien Royaume de Lorraine, & cela après la mort de Henry V. Conrade frere de Frederic Duc des Allemands, devient ſon Concurrent: celui-ci eſt excommunié du Pape & de Méginhere Archevêque de Tréves, lix.

Lucie (Sainte) Iebert, Archevêque de Tréves, donne le Corps de cette Sainte à Théodoric Evêque de Metz qui lui en rend après la moitié, xxvj.

Ludolphe, Archevêque de Tréves, eſt d'intelligence avec Adalberon: celui-ci fait beaucoup de maux à l'Abbaye de S. Martin, à l'Evêché & à la Ville, xxviij.

Lutvin (S.) Archevêque de Tréves, ſuccéda à ſon oncle S. Baſin: il avoit fait beaucoup de biens aux Egliſes pendant qu'il étoit Gouverneur de la Gaule Belgique: il fut auſſi Evêque de Laon & de Reims: il mourut à Reims, xix.

M

MANSUY (S.) étoit Ecoſſois de naiſſance: ſelon l'Abbé Adſon, il quitta l'Ecoſſe pour aller trouver S. Pierre & ſe faire Chrétien à Rome: il fut envoyé à Toul par le Prince des Apôtres, cxxij. *& ſuiv.* Pluſieurs autres Evêques envoyés avec lui pour les Gaules: ſa prédication, cxxvj. Il reſſuſcite un mort, cxxvij. *& ſuiv.* Sa charité, ſes miracles; les Toulois ſe convertiſſent, cxxix. *& ſuiv.* Il bâtit l'Egliſe de S. Etienne & celle de S. Jean à Toul, & pluſieurs autres ailleurs, cxxx. Sa mort précieuſe; eſt enterré dans l'Egliſe qu'il avoit bâtie hors de la Ville en l'honneur de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui S. Manſuy, cxxxj. *& ſuiv.* Miracles de S. Manſuy après ſa mort, *Voyez depuis la page* cxxxv. *juſqu'à* cxliv. On porte ſon Corps en Proceſſion à Ecrouves & à Louxiéres dans des tems de peſte & de calamité, cxlj. S. Martin viſite deux fois le tombeau de S. Manſuy; il délivre par ſes prieres une ame du Purgatoire dans cette viſite, cxxxiij.

Magnericus, Archevêque de Tréves, bâtit & embellit pluſieurs Egliſes, xviij.

Martyrs: leur grand nombre ſous Rictiovare du régne de Maximien-Hercules: les eaux de la Moſelle ſont toutes teintes de leur ſang: leurs Reliques cachées dans un puits profond, x. *&* xj. Noms des Martyrs de cette Légion qui ont ſouffert à Tréves, xxiv.

Martin (S.) vient à Tréves: converſions, miracles qu'il opére: honneurs qu'il reçoit à la Cour de l'Empereur Maximin, xiv.

Materne (S.) Evêque de Tréves, ſuccéda à Valere, ix. A été envoyé par S. Pierre, vij. Il a prêché non ſeulement à Tréves, mais à Tongres & à Cologne: il a été Evêque de ces trois Egliſes, ix. Il eſt mort à Cologne: Diſpute entre ceux de Tréves, de Cologne & de Tongres, pour avoir ſes Reliques: un Ange avertit qu'il faut mettre ſon Corps ſur une naſelle & le livrer au gré des flots: ce qu'étant fait, il arrive à Roze près de Tréves, où il eſt reçu avec joye, ix.

Maximin, Empereur, élû malgré lui; Il étoit digne de l'Empire, s'il n'eût perſécuté les Chrétiens, xiij. Il fait Céſar Victor ſon fils encore en bas âge; ſa mort, xvj.

Maximin (S.) Archevêque de Tréves, ſuccéde à S. Agrice; reçoit & retient S. Athanaſe pendant la perſécution; retourne vers les ſiens en Aquitaine & il y meurt, xiij.

Méginhere, Archevêque de Tréves, traite trop durement Godefroy ſon prédéceſſeur; ſans cela, doué de très belles qualités; il étoit tout-à-fait digne de ce Siége, il va à Rome demander le *Pallium*: Conrade qu'il avoit excommunié, le fait enfermer, il meurt en priſon à Parme, lvij. lix.

Milon, fils de S. Lutvin, uſurpe l'Archevêché de Tréves; fait de grands maux aux Egliſes dans le ſpirituel & le temporel, xix. *&* xx. Mourut d'une bleſſure qu'il reçut d'un ſanglier étant à la chaſſe, *ibid.*

Modeſte (Ste.) tirée du Monaſtére du S. Mont, pour être faire Abbeſſe de Horréen, xviij.

Modoalde, Archevêque de Tréves, fonde pluſieurs Monaſtéres, entr'autres celui d'Horréen: il tire ſainte Modeſte de Remiremont ou du S. Mont, pour la faire premiere Abbeſſe d'Horréen, xviij. *&* xix.

N

Neu-viller, Abbaye en Alſace: elle a été fondée par S. Sigebaud Evêque de Metz, lxxj.

O

OTHON de Granſon, Evêque de Toul: ſes vertus le rendirent aimable à tous: le Pape le tranſféra à l'Evêché de Bal: il emporta les regrets de ſon Egliſe, qu'il ne quitta qu'avec grande peine, ccxxx.

P

PATIENT (S.) Diſciple de S. Jean l'Evangéliſte, eſt envoyé à Metz par S. Pierre; bâtit une Egliſe qu'il dédie à S. Jean l'Evangéliſte aujourd'hui S. Arnoû; *Voyez depuis la page* lxxxviij. *juſqu'à* xciv. *ce qui en eſt dit dans divers Manuſcrits.*

Paul Diacre, Conſeiller de Didier Roi des Lombards, vient en France avec Charlemagne; eſt conſidéré à la Cour de ce Prince; il ſe fait Religieux de Mont-Caſſin; écrit pluſieurs Livres, entre autres l'Hiſtoire des Evêques de Metz.

Paulin (S.) Archevêque de Tréves & Martyr, ſuccéde à S. Maximin; étoit d'Aquitaine; en ramene à Tréves le Corps de S. Maximin; Conſtance le relégue en Phrygie

pour la Foi ; il y eſt décapité, xiij.

Perſécutions de l'Egliſe ſous les Empereurs : les dix Empereurs qui l'ont perſécutée, x.

Pibon, Evêque de Toul, fut Saxon d'origine ; il exerça une tendre charité envers les étrangers, les orphelins, les les veuves & les pauvres : il fit le voyage de Jeruſalem, en rapporta une parcelle du Bois ſacré de la Croix de N. S. Il a fait conſtruire deux Clochers, & donné une Couronne d'argent doré à ſon Egliſe : cette Couronne eſt celle qui eſt au Chœur de la Cathédrale : il ſe fit Moine à Dijon ; mais ſon Egliſe le répéta & l'obtint du Pape : ſa mort, ſa ſépulture, cxxiv.

Pierre (S.) ſelon les Actes de l'Egliſe de Trêves, les Saints Euchaire, Valere, Materne, Sinice, Manſuy, Clement, Fœlix & Memmin, Evêques, ont été envoyés dans les Gaules par S. Pierre pour prêcher l'Evangile à Trêves, Metz, Toul, &c. avec quelques Dioceſes, vij.

Pierre (S.) envoye prêcher l'Evangile dans pluſieurs des parties du monde : S. Clement à Metz, lxij.

Pierre, Evêque de Toul ; il fit le pélérinage de Jeruſalem ; il donna à ſes proches un tréſor en garde, ſous peine de malédiction qu'ils mépriſeront en employant ce tréſor à leurs uſages, ccxxvj.

Pierre de Barriéres, Evêque de Leon, fut transféré à Toul par Innocent VI. & de Toul à Mirepoix par Urbain V. De ſon tems ſon Dioceſe ſouffrit beaucoup de la peſte & de la guerre qui s'allama entre les Ducs de Lorraine & de Bar, & les Comtes de Vaudémont & Joinville, ccxxxij.

Ponton : ſa converſion à Trêves en liſant la Vie de S. Antoine.

Poppon, Archevêque de Trêves : obligé à ſoûtenir la guerre, il a ſouvent donné les biens de l'Egliſe en proye aux ſoldats, &c. xxix. xxx. Sa conſécration : il va à Rome : le Pape Benoît VIII. lui accorde l'uſage du *Pallium*, xxxj. Violente tentation que lui ſuſcite le démon de l'impureté ; ſon zéle, ſa charité, xxxvj. *& ſuiv.* Rétablit la Cathédrale, *ibid.* Sa mort, xxxviij.

Priſcillianiſtes : commencement, Auteur, condamnation de leur héréſie, xiij. *& xiv.*

R

RENAULD, Evêque de Toul, fut tué par Matthieu ou Mahére de Lorraine ſon Concurrent : celui-ci fut jugé indigne d'être placé dans le Catalogue des Evêques, & l'autre eſt réputé comme Martyr, ccxxvij.

Ricuin, Evêque de Toul, ſupprima l'office de Princier ; il fit tant de bien à ſon Egliſe & à ſon peuple, qu'on s'ennuyeroit d'en entendre la narration, dit l'Auteur de ſa Vie : ſa mort, ſon épitaphe, ccxxv.

Roger, Evêque de Toul, fit voir une grande fermeté à conſerver les droits de ſon Egliſe ; il fit fermer les vitraux de la Cathédrale en verres d'aprêt ou peints : ſa mort, ſa ſépulture, ccxxviij.

Rupert ou *Robert*, Archevêque de Trêves, ſoûmet la Ville au Roi de Lorraine, xxv.

S

SIGIBALDE, Evêque de Metz, bâtit deux Monaſtéres ; l'un s'appelle S. Avold dans la Lorraine Allemande, l'autre Neuviller en Alſace, lxxj.

Siméon (S.) Solitaire : Poppon, Archevêque de Trêves, le ramene avec lui en revenant de Jeruſalem : il ſe rend admirable à Trêves par la ſainteté de ſa vie & par la multitude de ſes miracles : il y meurt & y eſt honoré comme Saint, xxxiij. Bulle de Benoît VIII. au ſujet de ſa Canoniſation, xxxiv.

Succeſſion des Evêques de Trêves, ix. xvij. *& ſuiv. juſqu'à la page* lx.

T

THEODORIC, Archevêque de Trêves, homme de grande autorité : il s'en ſert pour le bien des Egliſes, xxv. *&* xxvj.

Théodoric I. Evêque de Metz, bâtit le Monaſtére de S. Vincent dans l'Iſle de Metz, lxxiv. Tems de ſon Pontificat, ſes actions, *ibid. &* lxxv.

Théodoric II. Evêque de Metz, a bâti la grande Egliſe de Metz : guerre entre lui & d'autres Evêques contre l'Empereur Henry II. lxxvj. Sa mort, eſt enterré à la Cathédrale, *ibid.*

Théderic, Evêque de Metz, veille à la ſûreté des chemins, à la conſervation de la juſtice & à la tranquillité des Egliſes, & fut en même tems le Maître & le Pere des peuples : Acquiſitions & donations qu'il fit à ſon Egliſe : tems de ſon Pontificat : il eſt enterré à la Cathédrale près d'Etienne de Bar ſon oncle, lxxix.

Théodoric, Evêque de Metz, conſerva les Priviléges & les biens de ſon Egliſe : tems de ſon Pontificat & de ſa mort ; lieu de ſa ſépulture, lxxx.

Théodoric, autre Evêque de Metz, fils de Mathieu Duc de Lorraine : ſon pere donna le Château de Sierk à ſon Egliſe ; ſa mort, lxxx.

Thiergaud, Archevêque de Trêves : indigne conduite de ce Prélat envers Thietberge, que le Roi Lothaire vouloit répudier : il en eſt puni par le Pape Nicolas ; ſa mort, xxj. *&* xxij.

Toul : deſcription de la Ville de Toul : ſelon Adſon, elle étoit grande, opulente, bien fortifiée : elle avoit un Roi appellé Leon du tems de S. Manſuy ſon premier Evêque, cxxv. Eſt ravagée par les Vandales, cxxxiij.

Trêves ravagée par les Grecs, ou plutôt les Goths, ſous les Archevêques Bonoſe & Britton, xiij. L'Empereur Maxime y établit ſon ſéjour, *ibid.* Concile à Trêves contre les Priſcillianiſtes : S. Martin, S. Ambroiſe, S. Auguſtin y viennent, xiv. S. Jerôme, le Poëte Auſone compoſent auſſi quelques Ouvrages à Trêves, xv. Ravagée par Crocus Roi des Vandales, xvij. Priſe par Attila, enſuite par les Francs qui la brûlent, xvij. Succeſſion des Evêques de Trêves, ix. *& ſuiv. juſqu'à* lx. Hommes illuſtres à Trêves, xviij. Encore ravagée par les Normands, xxv. L'Archevêque Rupert, ou Robert, la ſoûmet au Roi de Lorraine, xxv. Giſlibert, Comte de Luxembourg, aſſiege l'Egliſe de Trêves ſous Poppon, xxxiij.

Trévet : premiers Evêques de Trêves, vij. viij. ix. Succeſſion de vingt & un Evêques de Trêves depuis Auſpice, ix. Prétendu Canal ſoûterrain, pour conduire des vins de Trêves à Cologne, ix. Les Tréviriens oublient l'Evangile, & retournent au Paganiſme, x. Ils ſe convertiſſent de nouveau ſous Agrece, xij.

V

VALERE *(S.)* Succeſſeur de S. Euchaire, Evêque de Trêves, viij. Il prêcha l'Evangile avec un tel ſuccès, que de ſon tems le nombre des Chrétiens ſurpaſſoit déja celui des Payens dans les Gaules & dans l'Allemagne, ix. Sa mort, ſa ſépulture dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte, *ibid.* Il avoit été envoyé par S. Pierre, vij.

Walon, Evêque de Metz, reçoit le *Pallium* de Rome : Bertolphe, Archevêque de Trêves, ne veut pas qu'il en faſſe uſage : diſpute à ce ſujet, comment terminée par Hincmar, Archevêque de Reims, xxij. *&* xxiij.

Udon, Evêque de Toul, recommandable par ſon grand amour pour la chaſteté qu'il cultiva dès ſa plus tendre jeuneſſe ; par ſa piété envers S. Jean l'Evangéliſte : il acquit Chaumouſey à ſon Egliſe ; détruiſit le Château de Vaucouleurs, & rétablit l'Egliſe de S. Gengoult : il fut inhumé dans la Cathédrale & transféré à S. Gengoult, ccxxiij.

Errata des Preuves.

Page clxvj. après ces mots, *Incolumis rediit*, ajoûtez : Dans un fort ancien Manuſcrit de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz, cotté in 8. n. 2. on lit ce qui ſuit : *Sunt igitur & alia multa miracula quæ Dominus per merita ſanctiſſimi Apri operari dignatur ; quæ ſi cuncta voluiſſemus ſcribere, non ſolum ea quæ audivimus, ſed etiam quæ oculis noſtris vidimus ; magnum volumen edidiſſemus : ſufficiant interim hæc pauca de plurimis explicitus miracula ſanctiſſimi Apri Epiſcopi & Confeſſoris* ; ce qui prouve que l'Auteur de ce Récit étoit contemporain.

Fin du premier Volume.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

Digitized by Google